

ŒUVRES

DE

CAPEFIGUE.

L'EUROPE

Depuis l'avénement

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

TOME PREMIER.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET FONDERIE
1846

ŒUVRES

DE

CAPEFIGUE.

ŒUVRES

DE

CAPEFIGUE.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME PREMIER.

Bruxelles.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET FONDERIE.
1846

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

Janvier 1845.

Ce livre, recueilli jour par jour, depuis l'origine de l'immense changement politique de 1830, n'était destiné à paraître que dans quelques années; les passions me semblaient trop vives pour écouter ce grand narré historique, cette chronique du gouvernement et des partis. Si je me décide aujourd'hui à publier ce travail, c'est que je crois qu'il s'est fait depuis quelques années un ferme retour vers la maturité des idées et l'expérience des événements.

D'ailleurs, une multitude de pamphlets ont été jetés aux partis pour satisfaire leur vanité, leur intérêt ou leurs desseins; ils sont écrits à un point de vue qui pourrait dénaturer la vérité en ce qui touche les cabinets de l'Europe surtout, et les hautes intelligences qui les conduisent. La génération nouvelle, avide de tout entendre, de tout expliquer, pourrait prendre sur les hommes et sur les faits des notions fausses; et une fois ces empreintes dans les âmes, il est bien difficile de les effacer. Ce qui a déterminé le bienveillant accueil du public pour mon travail *sur la Restauration*, c'est ce sentiment calme et limpide qui m'a fait juger les affaires de mon pays comme le temps futur pourra les comprendre et les apprécier.

Il m'a donc paru que le moment était arrivé d'accomplir le même travail sur les quinze années qui viennent de s'écouler. Aucun parti ne peut contester à la nouvelle monarchie l'éminent service d'avoir conservé la paix européenne et ramené l'ordre dans le pays, si étrangement troublé par une grande catastrophe politique. Nous étions alors menacés d'une guerre générale; les partis se déchaînaient violents; le crédit public était fortement ébranlé et le commerce sans vie. Combien tout est changé aujourd'hui ! Il y a encore une certaine perturbation morale dans les idées; bien des questions sociales restent à résoudre; mais celles-ci demeurent dans le domaine de la spéculation philosophique et n'arriveront que plus tard à une ardente et matérielle application.

Ce repos nous le devons à une seule et persévérante pensée : toutes les fois que cette pensée n'a pu demeurer maîtresse de ses hautes volontés, le désordre a été porté dans le gouvernement, la paix a été menacée; chaque fois, au contraire, qu'elle est restée dominatrice des hommes et des idées, l'ordre et la sécurité ont été partout établis. Aujourd'hui la tâche est presque accomplie; la dictature morale lui vient toute seule pour reconstruire la société : aussi y a-t-il, plus qu'on ne croit, de ressemblance entre la période actuelle et celle du Consulat. Depuis 1830, tout a rayonné autour de ce centre; quelques hommes éminents, ceux-là même qui depuis 1814 ont dirigé les événements en France et en Europe, ont été con-

sultés; les autres ont été conduits, dominés ou poussés vers le bien; mais tous, en définitive, ont obéi à cette direction éclatante, trop supérieure pour ne pas dominer.

C'est ce que l'Europe a parfaitement compris, si bien que toutes les fois que la haute pensée s'est révélée libre et prépondérante, les cabinets ont cru à la paix et à l'ordre; chaque fois, au contraire, que les nécessités de parti l'ont absorbée, que son action a été suspendue, il y a eu partout méfiance et inquiétude. Le service que l'Europe ne devra jamais méconnaître, c'est celui d'avoir comprimé la propagande avec une prudence, une sagesse, un dévouement, dont l'histoire tiendra compte; à ce point que la lutte morale a été partout substituée à la lutte matérielle, et, qu'en Europe, tout demeure dans le domaine spéculatif des idées.

Le livre que j'ai conçu aura ceci de particulier, je dirai presque de respectable, qu'à la différence de la plupart des écrits publiés sur l'histoire des dernières années, il ne prendra que la haute partie des hommes, que le noble côté du cœur humain : assez de calomnies ont été jetées sur les caractères; on a remué jusqu'à satiété la partie mauvaise de l'histoire; celle-là me fait mal : je crois qu'il y a, chez nous tous, une portion élevée et pure, à quelque opinion que nous appartenions; et celle-là je veux la reconnaître et la constater. Les événements sont souvent plus forts que les hommes; nul ne s'appartient complétement aux jours de révolution, et pourquoi chercherions-nous dans d'ignobles détails la belle histoire de notre France?

Il y a des pamphlétaires qui se font un plaisir d'abaisser le gouvernement de leur pays; je veux l'élever et le grandir en le faisant connaître : il y a aussi d'autres écrivains qui croient seconder le pouvoir en calomniant les partis et les hommes qui les conduisent; je respecte et j'élève ces têtes jeunes, chevaleresques, qui se font martyrs d'une idée, d'une cause : les partis sont le cœur du corps social, les passions chaudes qui allument son imagination et son cerveau. Par les gouvernements, Dieu mène les sociétés dans les voies d'ordre et de tempérance; par les partis, il leur fait retrouver la force, la jeunesse, la vigueur : il y a donc nécessité de cette lutte des pouvoirs et des opinions pour composer la vie des peuples.

Malgré tout le respect que je porte aux noms propres et à la valeur personnelle de chacun, on me permettra néanmoins de ne pas accorder toute l'importance que se donnent la plupart des acteurs du grand drame qui va se déployer devant nos yeux. C'est à peine croyable : celui-ci a écrit qu'il a fait la liberté; celui-là un roi, une charte, une dynastie, jusqu'à ce point d'en demander pardon à Dieu et aux hommes. J'ai le malheur de ne pas croire à cette omnipotence de quelques noms; je pense que beaucoup de choses arrivent parce qu'elles sont nécessaires; je crois plus à la providence de Dieu qu'à l'action vaniteuse de certains hommes : il y a, pour les sociétés morales, un ordre inflexible, comme pour les lois physiques du monde matériel.

L'expérience et l'âge sont venus en aide à la paix et à la raison publiques; nous étions tous bien jeunes en 1830, chauds de cœur et d'esprit, avec des passions vives et ardentes; le temps a passé par là-dessus. Nous pouvions faire des fautes alors, maintenant cela est plus difficile; les jugements sur les hommes ont pris un caractère de maturité, bien des tribuns sont assouplis aux affaires; on a gardé encore quelques éléments de mauvaise éducation, quelques principes déjà bien vieillis; mais en majorité, on s'est accommodé de sa position, on a travaillé, on a étudié. A ce point de vue la génération nouvelle est meilleure que la nôtre; elle a bien encore ses petits travers, ses rêves humanitaires, ses principes de l'école américaine ou pensylvanienne; elle peut bien appeler la démocratie à l'aide de l'organisation du travail, essayer quelque plagiat du système monacal dans les phalanstères, ou se permettre quelques autres emprunts au catholicisme comme dans la société saint-simonienne; mais ces enfantillages passeront; la poésie n'a qu'un temps, même pour les jeunes hommes; et ce qu'on dénonce comme la politique des intérêts servira de contrepoids à ces distractions innocentes. Il faut faire la part des rêveurs à chaque époque; s'il n'y avait pas de légendes, la société serait bien prosaïque. Seulement il faut éviter que ces théories aventureuses ou ces réminiscences d'un temps fini dominent l'esprit et la majorité des assemblées ou la destinée du pouvoir.

C'est au point de vue européen que je me suis placé par goût et par devoir. Si la génération actuelle sait un peu les affaires de son pays, ce qu'elle connaît le moins c'est l'Europe, l'esprit des hommes qui la dirigent, et les tendances de ses gouvernements. C'est par suite de cette mauvaise éducation que nous

nons sommes créé des préjugés très-nuisibles à nos relations au dehors : comment nous assurer des allianees, nous poser sérieusement vis-à-vis les sommités politiques à l'extérieur, lorsque nous les jugeons avec tant de passions et tant d'ignorance? D'ailleurs, dans toutes les commotions un peu vastes, il ne s'agit pas seulement de la question française, mais des intérêts européens : c'est ainsi que la réforme, le règne de Louis XIV, la révolution française de 1789, l'empire de Napoléon ont remué ou préoccupé le monde comme l'a fait à son tour la révolntion de juillet. Et c'est parce que l'on connalt mal l'esprit et les intérêts des cabinets, que toute allianco devient une grave difficulté, une question souvent insolnble.

La profusion des pièces diplomatiques qu'on trouvera dans ce livre constatera le soin que l'auteur a pris de rechercher les documents et de pénétrer dans les éléments de la politique réelle. Ce sera done un cours de diplomatie autant qne d'histoire, avec une sorte d'admiration juste et noble pour les intelligences qui mènent le monde. On me pardonnera si je n'ai pas la prétention de traiter le prince de Talleyrand, M. de Metternich, le duc de Wellington, avec nne démocratique suffisance et comme des hommes médiocres ou nuls qui n'ont compris ni leur temps ni l'Europe. C'est un peu notre faible, à nons autres écrivains, que de eroire à l'immensité de notre intelligenee; avec un coup de plume nous balayons la réputation d'un homme d'État, eomme autrefois d'nn coup d'éventail, une favorite balayait la puissance d'un ministre. Tant il est vrai que le bon plaisir n'a fait que changer de mains; et à tout prendre, je préfère les petits appartements de Marly aux bureaux d'esprit de notre époque !

Chaque jour, au reste, les questions perdent quelque chose de leur âpreté politique pour se faire sociales et religieuses; la politique a trop abnsé, fatigué les esprits; tandis que les ehoses sociales et religieuses, au contraire, restent au cœur humain et le dominent toujours: c'est ce qui rend moins difficile la tâche d'écrire l'histoire eontemporaine. Le public maintenant a plus de sens que les écrivains, si bien qu'il n'accepte l'éloge et la censure qu'après mûre délibération; il n'adopte plus les jugements tout faits. Tel homme d'État très-calomnié, en butte à tous les sarcasmes, est très-haut plaeé par l'opinion, tandis que tel autre, fort encensé, est loin d'être accepté avec la même faveur.

Désormais on peut donc tout dire avec le respect des lois de son pays et l'observation des convenances; on peut être modéré en ne cessant pas d'être populaire; on peut louer sainement les hommes sans qu'on accuse en votre cœur un vil sentiment; la fierté et l'indépendance de caraetère consistent à rester en dehors de l'esprit de parti : naguère on pouvait se faire les flatteurs du peuple; mais les admirateurs des hommes d'État, des pensées de gouvernement, cela n'était pas permis. Aujourd'hui la liberté vient de la raison publique, et j'ai la eonviction que le présent livre, tout en se posant en lutte avec les passions mauvaises et les doctrines perverses, sera également accepté par toutes les opinions honnêtes, parce que je n'ai pas eraint d'y rendre jnstice aux hommes, honneur à tous les sentiments généreux, tout en proclamant à l'égard du pouvoir cette solennelle vérité : que e'est à sa modération, à son bon esprit, que nous devons l'ordre en France et la paix en Europe.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ANNÉE 1830.

Guerre de la Russie contre la Porte. — Aspect des campagnes de 1828 et 1829. — Inquiétudes de l'Autriche et de l'Angleterre. — Situation mixte de la France. — Offres et caresses de l'Europe. — Tendances du traité d'Andrinople. — Difficultés de l'exécution. — Négociations nouvelles à Pétersbourg et à Constantinople. — Attitude protectrice de la France vis-à-vis des catholiques d'Orient. — Jérusalem et la Syrie. — Question grecque. — Difficultés de gouvernement et d'ordre. — Présidence du comte Capo d'Istrias. — Vues personnelles de la Russie et de l'Angleterre. — Occupation de la Morée. — Limites et formes du gouvernement des Hellènes. — Conférences de Londres. — — Protocoles. — Premier choix du prince Léopold. — Les tendances pour l'abolition de l'esclavage. — Régence barbaresque. — Griefs personnels de la France contre Alger. — Question du Portugal. — Don Miguel et dona Maria. — Conflit avec les États-Unis. — Balance générale des intérêts.

(JANVIER A JUIN.)

La restauration de la royale lignée des Bourbons sur le trône par suite des événements de 1814 et de 1815, en restituant un caractère historique et traditionnel à la politique de la France, avait permis le développement naturel des questions et des influences séculaires de la diplomatie européenne. Les guerres de la révolution et de l'empire avec leurs triomphes, leurs revers, leurs accidents gigantesques, étaient passées comme des ouragans furieux sans laisser de traces durables. La diplomatie pendant cette double période avait gardé une empreinte de force et de commandement impératif : ces conquêtes dans des proportions fabuleuses, ces revers babyloniens qui dévoraient des armées immenses comme des populations ; ces conventions et ces alliances imposées à l'Europe par la victoire, pouvaient-elles jamais permettre l'application de cette suite de règles, de principes et de formes sérieuses qui constituent les traditions?

La restauration elle-même à son origine, en butte aux partis et à leurs incessantes conjurations, minée par la rouille de quelques vieux préjugés, comme par l'action occulte des sociétés secrètes n'avait pris une attitude de force et de puissance que depuis l'année 1824 (1), après la courte expédition d'Espagne, alors qu'il fut constant pour l'Europe, que la maison de Bourbon avait une armée fidèle, un drapeau salué, une marine jeune, ferme et forte, des finances et un crédit inébranlable. Dès ce moment toute l'Europe dut compter la royale famille, ou au moins la patrie qu'elle avait préservée, comme un poids imposant dans les relations des cabinets. On voulut avoir la France avec soi, lui faire partager les bénéfices et les grandeurs de la paix ou de la guerre, selon les intérêts des nations. Le plus grand résultat de l'ordre

(1) Cependant il faut dire qu'à partir du congrès d'Aix-la-Chapelle (9 octobre 1818), la France fut comptée comme puissance indépendante. (Note adressée au duc de Richelieu le 22 novembre 1818.)

intérieur et de l'affaissement des passions tumultueuses, c'est de donner à un peuple la puissance à l'extérieur, de sorte qu'on s'habitue à le compter dans toutes les transactions générales. Un nation révolutionnaire, même héroïque, est condamnée éternellement à demeurer en dehors du droit public européen, et alors même qu'elle s'impose par la force et la victoire, elle est considérée comme dans un état de barbarie ou de convulsion intime qui la font exclure des transactions habituelles de la diplomatie.

Depuis ces dernières années un conflit sérieux éclatait entre le cabinet de Pétersbourg et la Porte Ottomane; les armées russes avaient passé le Pruth, leurs masses puissantes et disciplinées allaient lutter contre les derniers et fanatiques efforts des hordes turques d'Europe et d'Asie : des siéges meurtriers, des marches mémorables, des victoires et des revers avaient signalé les deux campagnes de 1828 et de 1829. Quels que fussent les sévères jugements portés sur l'habileté et les moyens déployés par les armées russes et les généraux Paskewitch et Diebitsch (1), il n'en était pas moins certain pour tous que les Russes, un moment arrêtés, salueraient en conquérants dans une ou deux années les rives du Bosphore. L'ancienne prédiction de la grande Catherine allait donc s'accomplir; la résistance des Turcs était impuissante, la population grecque secondant partout les Russes, les poussait à rétablir l'empire de Constantin. Pour la première fois, les Russes allaient attaquer les frontières turques simultanément par l'Asie et l'Europe; l'aigle impérial s'était montré sur Erzeroum, comme si on ne voulait même plus laisser aux enfants du prophète la retraite de l'Asie, les eaux de l'Euphrate, les jardins embaumés d'Alep et de Damas, la source et la splendeur de l'islamisme.

Cet accroissement immense de la puissance moscovite devait surtout inquiéter l'Autriche, gardienne d'un système de modération et de balancement en Europe depuis 1815 (2). Sans se dessiner précisément pour les intérêts ou pour les droits de la Porte Ottomane, le cabinet de Vienne l'avait aidée de ses conseils, et à tout prix le prince de Metternich voulait éviter l'accroissement exclusif et démesuré de la Russie par la Moldavie et la Valachie. Pour atteindre ce but, le prince, toujours si calme, si supérieur, y mettait de la passion, presque de la colère (3) : dans sa pensée, le jour où les Balkans seraient franchis par les Russes, l'Autriche, prise sur ses flancs, demeurerait comme entourée par l'empire des czars : sans doute le cabinet de Vienne pouvait prévoir et désirer même pour l'avenir un partage de l'empire ottoman, en se réservant alors les lots de la Bosnie, de la Servie et de l'Albanie; mais jusque-là ce qu'il ne pouvait souffrir, c'était le développement démesuré de la

(1) C'est dans cette alternative de revers et de succès que l'ambassadeur russe à Paris, le comte Pozzo di Borgo déploya une activité admirable pour dominer l'opinion; et en cela il était parfaitement secondé par le comte de La Ferronnays, alors ministre des affaires étrangères. Je fus souvent l'intermédiaire entre le ministre et l'ambassadeur pour assurer la haute popularité de l'alliance.

(2) Il faut se rappeler que l'Autriche avait refusé d'être partie intervenante au traité du 6 juillet 1827, pour l'indépendance de la Grèce; les signataires ne furent que la France, l'Angleterre et la Russie.

(3) On peut se convaincre de ce sentiment de colère du prince de Metternich, par les curieuses dépêches de l'ambassadeur russe à Paris, un peu passionné lui-même.

Dépêche très-réservée du comte Pozzo di Borgo, au comte de Nesselrode, en date de Paris, le 24 novembre 1828.

(Par extrait.)

« ... Ce fut après avoir inondé le public de faits controuvés ou exagérés sur les revers supposés de l'armée russe et sur les succès et la supériorité des Turcs, que le prince de Metternich proposa au cabinet de Londres d'agir de concert avec lui, afin de former une ligue où seraient attirées la France et la Prusse, dans le but d'intervenir entre la Russie et la Turquie, et en résultat d'imposer la paix à S. M. l'empereur.

« Vous êtes informé, monsieur le comte, que, selon le plan du chancelier de cour et d'État, le duc de Wellington devait se charger de travailler la France et de la conduire à ses fins, tandis que le premier répondait de la Prusse.

« Après avoir, comme d'ordinaire, annoncé que la levée du siége de Silistria et la retraite de l'armée d'observation devant Shoumla, étaient des désastres immenses et irrémédiables, et s'être attaché à taxer de faiblesse, d'ignorance et d'inconsidération nos opérations militaires, le prince de Metternich expédia un courrier, porteur d'une dépêche au prince Esterhazy, laquelle devait être communiquée au ministère français par M. d'Appony avant d'être envoyée à celui de Londres, auquel elle était principalement destinée.

« Ce fut le 1er (13) courant, que M. l'ambassadeur d'Autriche fit lecture de cette production remarquable au comte de La Ferronnays.

« Le chancelier de cour et d'État expose et fait savoir que le sultan aspire au rétablissement de la paix avec sécurité et bonne foi;

« Que Sa Hautesse ayant pris en considération les événements passés et la situation de son empire, est décidée à ne plus signer de traités qui ne sont que des trêves, et qui laissent les germes de nouvelles dissensions et de nouvelles guerres;

« Que la paix pour l'empire ottoman doit être rassurante pour lui et solide pour tout le reste de l'Europe;

« Que ce grand but ne saurait être atteint que moyennant un congrès, formé des parties belligérantes et des principales puissances de l'Europe, et dont le résultat serait placé sous une garantie générale.

« Le prince de Metternich ajoutait que ce plan lui semblait le plus propre à conduire à la paix et à la rendre durable.

« Que la circonstance actuelle présentait de grands avantages pour agir sur l'esprit de S. M. l'empereur;

« Que l'armée russe est en ruine et en décomposition complète, physique et morale, que les troupes sont découragées, les généraux divisés et l'empereur abattu;

« Que les Turcs, au contraire, augmentent de force et de courage, qu'ils reprendront Varna durant l'hiver; que le grand vizir l'a juré sur sa tête, et qu'il réunit 130,000 hommes pour cette opération;

« Enfin, qu'à la campagne prochaine, 300,000 Turcs se jetteront sur le territoire russe, emporteront et détruiront tout devant eux. »

puissance moscovite, à ce point d'admettre que Constantinople resterait au pouvoir des Russes sans d'immenses compensations. M. de Metternich s'était donc offert et posé comme le médiateur nécessaire sur les différends entre la Porte Ottomane et la Russie. Il intervenait incessamment pour invoquer les principes traditionnels sur l'antique balance des intérêts, déclarant toujours dans ses notes « que la Porte Ottomane était nécessaire comme nation indépendante au maintien de l'équilibre européen; or cet équilibre ne pouvait être brisé au profit d'une seule puissance sans amener un conflit inévitable entre toutes. »

Pendant la campagne si incertaine de 1828, on avait laissé éclater à Vienne une véritable joie, à chaque obstacle que rencontrait l'armée russe. L'héroïsme des Turcs, la terrible défense des places fortes étaient célébrés presque comme si la victoire avait glorifié les drapeaux autrichiens. M. de Metternich n'avait pas été le dernier à publier de sinistres bulletins sur les pertes épouvantables que cette première campagne avait fait subir aux Russes et sur les vices de leur administration militaire. Cette opinion, il la faisait répandre partout au moyen de ses ambassades et de ses agents supérieurs à Paris et à Londres. Dans sa correspondance avec le cabinet de Pétersbourg, M. de Metternich ne cessait d'invoquer les principes de modération qui devaient maintenir la paix européenne. Et en même temps l'armée autrichienne était portée au pied de guerre : plus de cent mille hommes se réunissaient sur le Danube, comme une menace au cas où la Russie n'écouterait pas les conseils de tempérance inspirés par le cabinet de Vienne offrant toujours sa médiation armée, système de prédilection du prince de Metternich depuis 1813.

L'Angleterre s'était placée vis-à-vis de la Russie, dans une position inquiète, surveillante, quoique moins dessinée que l'Autriche. Plus d'une fois déjà elle avait pris dans ses mains le protectorat de la Porte, et en présence de cet accroissement immense de la puissance russe elle craignait surtout, comme M. de Metternich, que Constantinople ne vît les armées du czar, et ne s'habituât à l'éclat de ses aigles; maîtres du Bosphore, les Russes allaient absorber le commerce de la mer Noire, et la puissance britannique ne pouvait le souffrir sans indemnité. La présence de ses escadres dans la Méditerranée semblait préparer une détermination vigoureuse, au cas où les armées impériales ne s'arrêteraient pas dans leurs vastes enjambées. Toutefois, les manufactures anglaises avaient trop d'intérêts liés avec la Russie, et les traditions d'alliance étaient trop vieilles, pour permettre la popularité d'une guerre sérieuse sans motif imposant. Le cabinet de Londres voulait donc intervenir, et de concert avec l'Autriche il poussait la Porte Ottomane à accepter des conditions immédiates pour arrêter la marche des Russes sur Constantinople (1). Le principe posé par l'ambassadeur britannique, sir Robert Gordon (de concert avec le cabinet autrichien), était celui-ci : indemnité pécuniaire accordée à la Russie sur de larges proportions avec la garantie de l'Angleterre s'il le fallait; mais aucun accroissement territorial de nature à augmenter trop considérablement les forces matérielles de la Russie. L'avenir seul pourrait préparer et mûrir les idées de partage de l'empire ottoman qui n'étaient pas encore assez avancées pour les cabinets.

Dans cette attitude si dessinée de toutes les puissances, il était fort important pour elles de connaître et de pénétrer les intentions définitives de la maison de Bourbon. Depuis quelques années, nous l'avons dit, la France, secouant les difficultés intimes de son gouvernement et les tentatives des partis, maintenait la place que doivent toujours lui assurer sa force territoriale, le génie et la puissance de sa nationalité; son armée, même sur le pied de paix, offrait un contingent considérable dans le cas d'un conflit. Ses finances étaient prospères, sa marine avait pris un glorieux développement depuis la restauration; on l'avait vu devant Cadix, à Navarin; l'expédition d'Alger en serait le complément, et de tels auxiliaires ne devaient pas être à dédaigner par aucun des cabinets intéressés dans la lutte d'Orient. Dès l'année 1828, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie avaient presque simultanément consulté le cabinet des Tuileries sur la politique qu'il voudrait suivre à l'occasion des affaires sérieuses et décisives de la Porte Ottomane. Chacun de ces cabinets multipliait les offres d'avantages particuliers : l'Autriche et l'Angleterre, de concert, faisaient pres-

(1) *Lettre de sir Robert Gordon et du général Guilleminot, ambassadeurs d'Angleterre et de France près la Porte Ottomane, au général russe, comte Diebitsch.*

« Constantinople, 9 septembre 1829.

« Monsieur le comte,

« Il est un devoir dont nous devons nous acquitter dans les circonstances actuelles, c'est celui d'informer Votre Excellence des conséquences inévitables qu'attirerait la marche ultérieure des troupes impériales sur Constantinople.

« La Sublime Porte nous a formellement déclaré, et nous n'hésitons pas à confirmer la vérité de cette déclaration, que dans ce cas elle cesserait d'exister, et que la plus terrible anarchie détruisant son pouvoir, livrerait sans distinction et sans défense aux chances les plus malheureuses, l'existence des populations chrétiennes et musulmanes de l'empire.

« Dissimuler cet état de choses, ce serait prendre sur nous une responsabilité envers nos cours, envers Sa Majesté Impériale, en un mot, envers toute l'Europe, que nous devons repousser avec toute l'énergie possible. Nous remplissons notre devoir en vous adressant cette lettre. Nous n'avons désormais qu'à prendre toutes les mesures en notre pouvoir pour préserver les chrétiens de cette capitale des périls imminents suspendus sur leurs têtes. »

sentir un accroissement de force et de considération pour la diplomatie française dans le renouvellement du traité secret du mois de mars 1815, qui, sous l'influence de M. de Talleyrand, du prince de Metternich et de lord Castlereagh avait mis un frein aux projets de l'empereur Alexandre sur la Pologne. Pourquoi ne formulerait-on pas un traité éventuel sur les affaires d'Orient, par la stipulation d'un concours simultané et d'un contingent de troupes (1)?

De son côté, la Russie agissait avec non moins de ténacité et de grandeur vis-à-vis le cabinet des Tuileries. Incontestablement elle avait trop rendu de services à la maison de Bourbon en 1814, pour que celle-ci n'en gardât pas mémoire. D'ailleurs, des intérêts communs semblaient incessamment rapprocher la France et la Russie, nations souvent en contact d'intérêts, de négociations, jamais hostiles l'une à l'autre, ni pour la prépondérance morale, ni pour le commerce, ni pour le territoire. Le cabinet qui s'était formé après la chute du ministère de M. de Villèle avait porté aux affaires étrangères le comte de La Ferronnays, longtemps ambassadeur à Pétersbourg, et tout dévoué à la politique simultanée de la France et de la Russie. A Paris le comte Pozzo di Borgo avait un crédit considérable sur le cabinet : diplomate habile, il avait apporté dans toutes ses négociations un tact parfait, une intelligence profonde de la situation respective des cabinets, de manière à entraîner complétement la cour des Tuileries dans le système russe, qui offrait des conditions si larges et des espérances si belles, au cas d'un remaniement général de l'Europe. On allait jusqu'à ce point, de faire pressentir à la France les frontières du Rhin sur la ligne la plus étendue, au cas où un partage en Orient assurerait des compensations aux grandes puissances.

L'activité indicible du comte Pozzo di Borgo, à Paris, au milieu de si grandes difficultés, tandis que les bulletins russes étaient si défavorables, avait produit les plus heureux résultats sur l'union des deux cabinets de Pétersbourg et des Tuileries; le cabinet du comte de La Ferronnays, et ne rejetant aucune offre de médiation, s'était insensiblement penché vers l'alliance russe. Notre diplomatie avait pris un ascendant considérable, et l'ambassadeur à Constantinople, le comte Guilleminot, avait groupé autour de lui bien des intérêts au moyen d'une médiation désintéressée; il se trouvait ainsi que, par un agrandissement prodigieux d'influence, tous les cabinets venaient à la France pour lui faire des offres ou des confidences intimes sans aucune exception (2). Comme avant tout on désirait éviter un conflit, le comte Guilleminot reçut ordre de hâter, de concert avec l'Angleterre, la signature d'un arrangement entre la Turquie et la Russie, qui mettrait fin à la visible inquiétude, à la fatale agitation que la guerre entretenait dans tous les esprits.

C'était vers ce même but que tendaient les légations autrichiennes et anglaises : arrêter la marche des Russes devint donc la préoccupation générale. On ne négligea rien, ni les instances auprès de la Porte, ni les remontrances auprès du czar. Comme l'heure n'était pas sonnée pour le partage de l'empire ottoman, chacun voulait le soutenir et le défendre dans

(1) *Extrait d'une dépêche très-réservée du comte Pozzo di Borgo à M. de Nesselrode, en date de Paris, le 28 novembre 1828.*

« ... Votre Excellence a été informée par M. le prince de Lieven, de la tentative du prince de Metternich auprès du cabinet de Londres, afin de réunir les quatre puissances, dans une démarche à faire envers l'empereur, pour déclarer à Sa Majesté qu'elles intervenaient dans la querelle entre la Russie et la Porte, avec le projet d'amener l'une et l'autre à un arrangement pacifique; et comment le chancelier de cour et d'État, en conseillant à l'Angleterre d'opérer sur la France et de l'entraîner dans cette voie, avait donné à supposer, quoique ce ne fût qu'un mensonge, qu'il s'était déjà assuré de la Prusse.

« Lorsque cette ouverture a été connue ici à la suite de l'avis que j'en avais donné au comte de La Ferronnays, ce ministre et ses collègues m'ont assuré, que ni le cabinet de Vienne, ni celui de Londres, ne leur avaient fait aucune communication à ce sujet, mais que dans le cas où elle aurait lieu, elle serait rejetée péremptoirement et sans réserve.

« Le comte de Lobzeltern ayant passé quelques jours à Paris, à son retour de Londres pour se rendre à Vienne, a demandé à M. de La Ferronnays, au moment où il prenait congé de ce ministre, ce qu'il devait dire de nouveau et en son nom au prince de Metternich. M. de La Ferronnays lui a répondu (je cite ses propres paroles) : « Dites au prince que le roi ne se prêtera jamais à aucune « démarche collective envers l'empereur de Russie, pour l'exhorter « à faire la paix ou pour intervenir d'une manière formelle dans « ses affaires. »

« M. de Lebzeltern observa que des représentations *officieuses* ne devaient pas déplaire à notre cour. Le ministre répliqua : « *Ni* « *officieuses, ni d'aucune autre nature, si elles doivent assumer le* « *caractère d'un concert entre les quatre puissances!* »

(2) Les confidences venaient de tous côtés, en voici un exemple dans une dépêche encore de M. le comte Pozzo di Borgo (par extrait).

« A son passage par Vienne, le duc de Mortemart a eu avec le ministre autrichien une longue conférence. Le duc m'en a fait le récit dans les termes suivants, que j'ai mis sur papier immédiatement après, afin de me garantir d'oublis ou d'erreurs. Le prince de Metternich a demandé à M. de Mortemart quelle impression il emportait de l'armée russe et de ses généraux. M. de Mortemart répondit qu'il avait de l'armée la plus grande opinion, et que les talents de ses chefs variaient, comme il arrive dans tout pays et dans toute armée nombreuse. Le prince ajouta : « Que pensez-vous « des pertes que cette armée a essuyées? » Le duc répliqua que celles de l'infanterie n'étaient nullement extraordinaires, que la cavalerie avait perdu beaucoup de chevaux, mais que le tout, ne portant que sur une fraction minime de l'armée en général, pouvait être bientôt réparé, et n'affectait nullement les forces de l'empire. Le prince de Metternich avec un sourire de pitié, continua en disant : « Vous autres Français, vous vous laissez éblouir; rapportez-vous-en à nous. Nous observons et connaissons les Russes « depuis cent ans; leur force n'est que d'apparat, et elle l'est « encore plus que jamais dans ce moment. Quant aux pertes, elles « sont immenses; elles ne seront ni facilement, ni promptement « réparées, et je ne puis m'expliquer comment vous ne les jugez « pas de même. » — (Dépêche du 28 novembre 1828.)

ses derniers jours, parce qu'on craignait sa chute, comme celle d'un vieux roc qui se détache des Alpes. En diplomatie toutes choses doivent se faire à temps; il ne faut jamais se presser. Dans ce dessein de temporisation se prépara le traité d'Andrinople sous les inspirations de l'Angleterre, toujours à la tête du mouvement diplomatique, et ce traité fut accepté par la Russie (1). La plupart de ses stipulations, comme dans tout ce qui se fait sous l'influence anglaise, se résumèrent en des indemnités d'argent; la Russie accepta sous l'action d'un double mobile, d'abord parce que les dépenses considérables de la guerre avaient obéré son trésor; ensuite parce que, profondément instruite de l'esprit et des usages de l'empire ottoman, elle savait que ce qui entraîne le plus à la révolte les peuples de la Turquie d'Asie et d'Europe, c'est la question de l'impôt, et que la Turquie ainsi ne pourrait se procurer des ressources qu'en semant des mécontentements infinis; ce qui, joint à la réforme européenne, avancerait singulièrement l'œuvre de la dissolution.

Dès sa ratification, le traité d'Andrinople offrit d'indicibles difficultés; la Russie avait envoyé à Constantinople successivement M. de Boutenieff, le comte Orloff et M. de Ribeaupierre, pour en hâter l'exécution, et recevoir les subsides qui devaient amener l'évacuation du territoire ottoman, objet si vif des désirs de l'Angleterre et de l'Autriche. Ces deux puissances avaient songé un moment à cautionner un emprunt pour faciliter la libération de la Turquie, mais l'Autriche recula devant ce sacrifice trop considérable pour un État aussi régulier et aussi économe des deniers publics. Livrée à elle-même, la Porte ne put dès lors accomplir les stipulations du traité, et Hali-Pacha, un des hommes les plus fins, les plus considérables du divan, partit avec une mission secrète pour Pétersbourg, afin de préparer quelques modifications au payement des indemnités (2). La Russie déclara « qu'elle était prête à accepter un système de compensation au moyen de quelques places fortes en Asie, en Europe, au lieu d'un payement en argent, d'après évaluations; » système qui, sous les formes d'une généreuse modération, avait pour but habile de prendre de nouvelles positions dans l'empire ottoman. M. de Mortemart dut suivre à Pétersbourg, avec une grande sollicitude, les détails de cette négociation qui se prolongeait indéfiniment, parce que si les Turcs sont toujours prêts à détourner la solution d'une affaire, les Russes peut-être trouveraient-ils intérêt également à changer en une simple trêve ce traité d'Andrinople, dont l'exécution devenait presque impossible. C'est ce qui amena de nouvelles transactions.

A Constantinople, le général comte Guilleminot suivait avec intérêt une autre négociation qui, sous l'empreinte religieuse, cachait le projet d'une vaste influence politique. Les conquêtes des Russes, l'agrandissement incontestable de cette puissance et peut-être sa domination définitive sur le Bosphore, devaient donner tôt ou tard la suprématie à l'Église grecque en Orient, et avec cette suprématie, l'influence absolue, politique et commerciale. Il entrait dans les vieux droits de la couronne de France de se poser protectrice des catholiques en Syrie, en Palestine et dans les îles de l'Archipel; de là résultaient l'autorité morale des consulats, la puissance de nos rapports commerciaux dans la Syrie, Jérusalem, le Liban et même sur une fraction de l'Égypte. Ainsi la question avait été vue depuis le règne de Louis XIV; le comte Guilleminot reçut donc de sa cour l'ordre de faire reconnaître, par la Porte, cette suprématie et d'agir dans le sens d'un protectorat antique, qui plus tard devait lutter avec l'Église grecque adoratrice des images ruisselantes d'or. Il faut rendre cette justice au prince de Polignac, qu'après la chute du comte de La Ferronnays, il suivit cette idée avec une persé-

(1) Le traité de paix d'Andrinople est du 14 septembre 1829; les ratifications en furent échangées le 27 octobre. Voici les principales dispositions de ce traité:

« Le Prath continuera à former les limites des deux empires. La Porte s'oblige à payer à la Russie, pour indemnité de ses frais de guerre, 10,000,000 de ducats hollandais, et 1,150,000 ducats hollandais pour indemnité des pertes commerciales depuis 1806. La Porte aura deux ans pour l'exécution du payement de l'indemnité pour frais de guerre; jusqu'à l'entière exécution de ce payement, les deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, et la place de Silistria, resteront occupées par les Russes. Quant à la somme stipulée pour indemniser des pertes commerciales, la Porte obtiendra un délai d'un an, subdivisé en trois termes de 500,000 ducats.

(2) Le consul à Varsovie écrivait sur le séjour d'Hali-Pacha à Pétersbourg (6 février 1830):

« Hali-Pacha est arrivé à Saint-Pétersbourg, et il y a été parfaitement accueilli. Le but de son ambassade n'est pas encore entièrement connu, mais il paraît certain que la Porte se flatte d'obtenir par son entremise une forte diminution dans la contribution de guerre. Il se pourrait pourtant que cette espérance ne fût que trompeuse; le principe de l'empereur est de se montrer magnanime dans chaque occasion, mais en même temps de ne pas se départir des stipulations convenues lorsqu'elles sont justes. On regarde en Russie les conditions du traité d'Andrinople, relatives à la contribution, comme peu onéreuses pour la Porte, et il ne paraît pas que cette dernière puisse espérer avec quelque vraisemblance de se faire remettre une partie des sommes stipulées; d'un autre côté, on ne voit pas comment la Porte se trouverait, sans un secours étranger, en état de payer au commerce russe l'indemnité voulue par le traité. A l'exception du trésor du sultan, qui, à ce qu'on dit, est encore très-riche, toutes les autres ressources paraissent épuisées en Turquie. On parle, en effet, d'un emprunt que cette puissance doit contracter en Angleterre, mais la difficulté sera toujours de donner à ses créanciers, en Europe, des garanties suffisantes pour le remboursement de leurs capitaux. En tout cas, l'ambassade de Hali-Pacha est importante; les qualités distinguées de ce ministre lui assurent quelque succès. Toutefois il est douteux qu'il satisfasse aux espérances qu'on a conçues de sa mission. »

vérance plus haute encore que sa conviction religieuse. Alors toutes les questions se rattachaient à l'Orient avec ses destinées mystérieuses qui seules devaient amener la guerre européenne (1). Il fut même question un moment de saluer Jérusalem comme État indépendant, et de créer sur le grand sépulcre du Christ, une république militaire avec de nouveaux chevaliers pour défenseurs comme autrefois à Malte, de glorieuse mémoire. Cette idée, empruntée aux croisades, n'avait rien d'absurde, tout ne se rattachait-il pas en ce moment à la croix, et la question visible n'était-elle pas l'indépendance de la Grèce?

Le soulèvement des Hellènes avait excité de vives sympathies sur tous les points de la chrétienté. A l'héroïsme déployé par ces populations s'était mêlé un sentiment de confraternité religieuse, le plus puissant des liens entre les hommes. C'était encore un antique projet de la Russie qu'une Grèce indépendante; et, depuis, ce projet était devenu comme l'œuvre de la société chrétienne. Des souscriptions étaient partout recueillies; les chants des poëtes ne célébraient que cette gloire dans la vie comme dans la mort. Childe Harold avait donné sa fortune et son corps pour cette cause, car Byron sentait son cœur bondir à l'aspect de ces ennemis aux larges cimeterres qui égorgeaient des populations entières, femmes, et enfants aux mamelles! Le massacre de Parga avait amené des négociations nécessaires, et le traité du 6 juillet 1827 reconnut enfin l'indépendance de la Grèce. Mais quelles seraient les limites de ce nouvel État? Quelle forme de gouvernement lui donnerait-on une fois constitué : république ou royauté? Comment forcerait-on les Turcs à reconnaître une Grèce indépendante sous la croix, à la face des minarets du prophète? Le combat de Navarin et l'occupation de la Morée par les troupes françaises répondaient à la principale de ces questions. La Grèce était libre! Ici, remarquons l'importance que prend la France dans tous ces mouvements de la diplomatie armée; pourquoi la choisit-on de préférence pour occuper la Morée? C'est que jusqu'ici elle est demeurée la plus noble, la plus désintéressée dans ce conflit : toutes les puissances ont également confiance en elle. A la vaillance de ses troupes elle joint la modération de son cabinet. Dès lors on peut lui confier sans crainte les destinées d'une expédition, plus diplomatique encore que militaire (2).

La question des limites offrait plus de difficultés. Les Grecs, par leurs glorieux efforts, croyaient mériter la reconstitution de leur empire historique. Secondés sur ce point par l'opinion libérale en Europe, ils auraient voulu que les îles de l'Archipel, Candie, Scio et Chypre peut-être, fissent partie du nouvel État grec; et c'était là un trop grand démembrement de la domination ottomane (3). Dans l'opinion unanime des cabinets, les frontières grecques ne devaient pas s'étendre au delà de l'ancien Péloponèse. Les hautes intelligences de la diplomatie n'ont point de ces entraînements d'orgueil et de gloire; comme elles

(1) On écrivait de Constantinople, le 25 janvier 1830 :

« La Porte vient de prendre une résolution très-importante relativement aux Arméniens catholiques; ils seront dorénavant entièrement séparés des Arméniens schismatiques, dont la haine superstitieuse leur a fait endurer tant de persécutions dans les derniers temps. Ils auront un chef ecclésiastique indépendant. Ce sont principalement les représentations énergiques du général Guilleminot et de l'internonce autrichien, qui ont disposé la Porte si favorablement pour ces Arméniens. On rendra aussi à ceux de Constantinople leurs propriétés, qui avaient été confisquées il y a deux ans. »

(2) C'est à l'influence du comte Guilleminot que l'on doit la première amnistie de la Porte en faveur des Grecs, conçue en ces termes :

« Il est revenu à ma connaissance que quelques raïas établis soit à Andrinople, soit dans les districts environnants, et qui, par suite des événements de la guerre, avaient tenu une conduite contraire à leurs devoirs de sujets, se sont imaginé qu'ils recevraient des reproches de ma Sublime Porte, et que la crainte s'était emparée d'eux. Mais le vrai de la chose est que non-seulement les portes du pardon et de ma souveraine mansuétude sont toujours ouvertes à ceux qui montrent du repentir de leur conduite passée et demandent grâce, mais encore que le gouvernement ottoman, en considération de la paix salutaire qui a été conclue, regarde comme amnistiés les raïas dont il est question.

« En conséquence, la conduite de ces raïas pendant la guerre, de quelque nature qu'elle ait pu être, doit être ensevelie dans un éternel oubli. On leur montrera qu'on leur a pardonné, et tant qu'ils ne sortiront pas des bornes de la loyauté et de leur état de raïa, mon ardent désir est que ma Sublime Porte s'occupe de leur assurer de toute façon leur repos et leur bien-être; comme c'est ma volonté impériale, que vous fassiez connaître mes ordres et mes désirs souverains à tous mes raïas de grand et de petit État qui habitent les lieux soumis à notre juridiction, et que, selon la pénétration et la prudence qui vous sont propres, vous les tranquillisiez tous, vous leur inspiriez de la confiance et vous vous conduisiez de manière à ce qu'ils s'occupent comme auparavant à cultiver les champs, à exercer leurs métiers et leur commerce; qu'enfin vous vous efforciez, par tous les moyens possibles, de m'attirer leurs bénédictions. Le présent ordre, qui a pour but de confirmer les actes déjà rendus à cet égard et d'en ordonner de la manière la plus puissante l'exécution, a été rendu et publié en vertu de mon hatti-chérif. Les raïas, dans toute l'étendue de mon empire, sont un bien confié par Dieu à ma garde souveraine. »

(3) La Porte Ottomane avait elle-même accepté les limites fixées dans le protocole.

Réponse du reiss-effendi à une note des plénipotentiaires de France, d'Angleterre et de Russie.

« La note remise par les trois ministres accrédités auprès de la Sublime Porte a été soumise au sultan; son contenu a fixé l'attention de la Porte, qui en a fait le sujet d'une délibération. Le désir des trois puissances de voir accepter les stipulations faites dans les conférences de Londres, et qui a pour but d'empêcher que la paix générale ne soit désormais troublée a été une raison suffisante pour la Sublime Porte de le remplir. Elle le fait par les présentes, en reconnaissant la frontière marquée sur la carte qui est jointe à la note des trois ambassadeurs, comme la véritable limite de la Grèce nouvelle. »

traitent mûrement et pour de longues années, elles ne se laissent point aller à ces illusions enthousiastes de nationalité et de peuples. Quant à la forme du gouvernement, l'idée des vieux archontes souriait assez à la Russie, parce qu'en élevant à la présidence le comte Capo d'Istrias, c'était son propre gouvernement qu'elle préparait dans le nouvel État des Hellènes. Mais l'esprit démocratique, si dangereux, livré à des têtes ardentes, eût enfanté d'incessantes guerres civiles, des troubles et des pirateries, malheureusement trop fréquentes. La forme monarchique parut donc préférable, parce qu'elle pourrait permettre la dictature d'un prince sage et modéré. Il s'établit à ce sujet, à Londres, une conférence sur les affaires de la Grèce, composée spécialement du prince de Lieven pour la Russie, du comte d'Aberdeen pour l'Angleterre, et du duc de Laval (Montmorency) pour la France, à l'effet de suivre et de développer les négociations sur le traité du 6 juillet 1827.

Il fut encore remarquable dans cette conférence, que l'Autriche s'en tint absolument à l'écart, parce que, sans illusion toujours, elle voyait dans l'émancipation de la Grèce un accroissement démesuré de la puissance russe, et qu'elle ne voulait rompre en aucune manière avec la Porte Ottomane, dont elle protégeait tous les efforts de pacification et d'énergie. La conférence de Londres, dans des protocoles successifs, fixa d'abord les limites de la Grèce, établit les principes de son indépendance; en même temps elle proclama la forme monarchique comme la base et le fondement du nouvel État (1). Enfin, quant au royal candidat qui serait revêtu de la couronne hellénique, elle arrêta son choix sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui avait donné des marques d'un grand intérêt à la Grèce, sorte de garantie que la Russie offrait à l'Angleterre; témoignage de ses sentiments généreux et désintéressés. Léopold jouissait d'une pension de 50,000 livres sterling sur la trésorerie anglaise; veuf d'une princesse appelée à régner, il était Allemand d'origine et de mœurs. Désormais la conférence de Londres crut avoir terminé son travail par la signature des protocoles, qui créaient un roi et traçaient régulièrement les frontières pour la vieille Grèce renaissant de ses ruines. En réponse à ces protocoles, le prince Léopold de Saxe-Cobourg accepta d'abord la couronne que les puissances lui avaient offerte comme à un prince sage et modéré; des événements d'une nature particulière modifièrent cette

(1) Ces négociations furent formulées dans une suite de protocoles.

Protocole (no 2) *de la conférence tenue au Foreign-Office, le* 3 *février* 1830.

Présents : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie.

« La conférence ayant continué ses délibérations sur l'exécution des stipulations contenues dans le protocole no 1 de ce jour, s'est occupée du choix du souverain à donner à la Grèce. Les plénipotentiaires des trois cours ont pris en considération que, parmi les personnes qui se recommandaient plus particulièrement au choix de l'alliance, par leurs qualités personnelles et par leur existence sociale, le prince Léopold de Saxe-Cobourg offrait à la Grèce et à l'Europe entière toutes les garanties possibles; que, d'après les informations recueillies jusqu'à ce jour, il y avait lieu de penser que les Grecs le recevraient pour leur souverain avec reconnaissance. Le prince Léopold n'est pas un membre de la famille royale régnante en Angleterre; il n'est pas capable d'être appelé à la succession de la couronne. Par conséquent, le prince de Cobourg n'est pas dans le cas de l'exclusion prévue dans le protocole du 22 mars. Époux de la princesse, fille du roi, il a été assimilé, par suite d'un acte du parlement, sous le rapport des honneurs, à la famille royale; mais il a été reconnu et constaté, d'après les explications données par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, que le prince Léopold n'est pas pair du royaume; qu'il n'a jamais siégé au parlement, et que, depuis la catastrophe qui a rompu les nœuds qui le liaient à l'Angleterre, il n'y a exercé aucune fonction publique. Dans son existence pécuniaire, créée par le traité de mariage, traité, par sa nature inviolable, et confirmé par un acte du parlement, le prince Léopold se trouve entièrement indépendant, quels que puissent être les événements. Le plénipotentiaire de France, celui de la Grande-Bretagne et celui de Russie, ont alors déclaré qu'ils réunissaient les votes de leurs cours en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg, et ils sont convenus de rédiger en commun une note destinée à lui offrir, dans les termes et sous les conditions insérés aux protocoles, le gouvernement du nouvel État grec, avec le titre de prince souverain de la Grèce, qui passera héréditairement à ses descendants. »

Protocole (no 3) *de la conférence tenue au Foreign-Office, le* 3 *février* 1830.

Présents : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de la Russie.

« Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ayant été appelé par les suffrages réunis de trois cours de l'alliance, à la souveraineté de la Grèce, le plénipotentiaire français a réclamé l'attention de la conférence sur la situation particulière dans laquelle son gouvernement se trouve relativement à une partie de la population grecque. Il a représenté que, depuis plusieurs siècles, la France est en possession d'exercer, en faveur des catholiques soumis au sultan, un patronage spécial que Sa Majesté Très-Chrétienne se doit à elle même, et elle doit à une population qui a vécu si longtemps sous la protection de ses ancêtres, de demander que les catholiques de la terre ferme et des îles, trouvent dans l'organisation qui va être donnée à la Grèce, des garanties capables de suppléer à l'action que la France a exercée jusqu'à ce jour en leur faveur. Les plénipotentiaires de Russie et de la Grande-Bretagne ont apprécié la justice de cette demande, et il a été arrêté que la religion catholique jouira, dans le nouvel État, du libre et public exercice de son culte; que ses propriétés lui seront garanties; que les évêques seront maintenus dans l'intégrité des fonctions, droits et priviléges dont ils ont joui sous le patronage des rois de France, et qu'enfin d'après le même principe, les propriétés appartenant aux anciennes missions françaises ou établissements français, seront reconnus et respectés. Les plénipotentiaires des trois cours alliées, voulant en outre donner à la Grèce une nouvelle preuve de la sollicitude bienveillante de leurs souverains à son égard, et préserver ce pays des malheurs que la rivalité des cultes qui y sont professés pourraient y susciter, sont convenus que tous les sujets du nouvel État, quel que soit leur culte, seront admissibles à tous les emplois, fonctions et honneurs publics, et traités sur le pied d'une entière égalité, sans égard à la différence de croyance dans tous leurs rapports religieux, civils ou politiques. »

première résolution du prince. Les gouvernements qui travaillent pour l'avenir vont moins vite que la passion du peuple, ardente, improvisatrice, même dans les grandes affaires.

L'opinion publique s'était prononcée contre la délimitation de l'État grec tracée par les protocoles. D'après sa correspondance, soit avec le président de la Grèce, le comte Capo d'Istrias, soit avec le banquier, M. Heynard, le plus dévoué des amis des Grecs, le prince s'était déjà dégoûté de son pouvoir sur la nation hellénique, impatiente de tout joug, fière de sa nationalité. Pour en exercer le libre développement, Léopold demandait un emprunt financier sur de très-larges bases, garanti par les puissances ; de plus, une force étrangère assez considérable pour maintenir son autorité. Sur ces différents points les signataires des protocoles hésitaient; et à mesure que le prince touchait de plus près le caractère national de la Grèce, il éprouvait de la répugnance à se placer à la tête d'une nation turbulente et assez orgueilleuse de ses récents triomphes sur ses oppresseurs pour rendre un gouvernement régulier impossible. Rien n'est plus difficile que de diriger un peuple après un triomphe : il n'est pas de plus fier conquérant que la multitude. Un autre événement vint redoubler les doutes du prince Léopold, ébranlé déjà par ces incertitudes : ce fut l'approche de la mort du roi d'Angleterre George IV; catastrophe royale qui, en affaiblissant le parti tory, rapprochait le pouvoir de la jeune Victoria et des whigs. Comme il n'y avait plus que la vie d'un autre prince vieux et usé, Guillaume IV, entre cette jeune fille et la couronne d'Angleterre, Léopold put espérer une influence considérable dans le gouvernement anglais; dès lors, d'après le conseil de ses amis, il refusa la couronne de Grèce, en motivant cette déclaration sur les difficultés qui environneraient un prince étranger sans moyens actifs et efficaces de force et de popularité, et obligé enfin d'accepter les limites étroites des protocoles (1).

(1) Toutes les négociations pour la Grèce offrant un grand intérêt, je donne par extrait les protocoles :

ANNEXE *A* AU PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE DU 2? FÉVRIER 1830

Note collective adressée par les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie, à S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg, en date de Londres, le 3 février 1830.

« Les soussignés, plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, ont reçu de leurs gouvernements respectifs l'ordre de faire à S. A. R le prince Léopold de Saxe-Cobourg, la communication suivante : « Les puissances alliées désirant donner de nouveaux gages de stabilité à l'œuvre de la paix dont elles s'occupent, et prenant en considération les déclarations émises par la Porte Ottomane, sont convenues entre elles des bases de l'organisation définitive que recevrait la Grèce. Elles ont en conséquence arrêté qu'il serait placé à la tête du nouvel État un prince dont le caractère fût pour la Grèce et pour l'Europe entière une garantie rassurante. Elles ont résolu de faire au prince Léopold de Saxe-Cobourg l'offre de la souveraineté héréditaire de cette contrée, avec le titre de prince souverain de la Grèce. — Les soussignés, en instruisant le prince Léopold de cette détermination de leurs cours, ont l'honneur de lui communiquer confidentiellement les protocoles nos 1, 2 et 3 du 3 février 1830, dans lesquels sont consignées les intentions des Hautes Puissances, tant en ce qui concerne Son Altesse Royale, qu'en ce qui regarde l'organisation de la Grèce. Ils se flattent que Son Altesse Royale donnera son adhésion aux dispositions arrêtées dans ces trois actes, et qu'elle acceptera le témoignage éclatant d'estime et de confiance que l'alliance désire lui conférer.

« *Signé* : MONTMORENCY-LAVAL,
« ABERDEEN,
« LIEVEN »

ANNEXE *B* AU PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE DU 20 FÉVRIER 1830.

Réponse de S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg à la note collective des plénipotentiaires du 3 février 1830, *en date de Claremont, le* 11 *février* 1830.

« Le soussigné a reçu, le 4 février, la lettre que les plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, lui ont fait l'honneur de lui écrire. Le soussigné sent profondément tout ce qu'a de flatteur pour lui l'honneur que les augustes souverains ont daigné lui faire, en le choisissant pour mettre à exécution leurs généreuses intentions à l'égard du nouvel État grec : il s'empresse d'accepter la carrière utile et honorable que lui ouvrent les Hautes Puissances (ici le prince fait ses conditions) : 1o Que les Hautes Puissances daignent assurer au nouvel État grec, jusqu'à ce que ses propres ressources aient repris leur vigueur, des secours pécuniaires proportionnés à ses besoins, puisqu'il est notoire que le gouvernement provisoire n'a pu exister jusqu'à présent qu'au moyen des subsides qui lui ont été fournis par la générosité des Hautes Puissances; 2o que lesdites Puissances veuillent bien accorder un secours de troupes au nouveau souverain de la Grèce, jusqu'à ce qu'il ait pu organiser celles qui lui seront nécessaires; 3o qu'elles daignent convenir avec lui du nombre de ces troupes, ainsi que du temps qu'elles pourront rester à sa disposition, et lui donner quelque latitude s'il se croyait dans la nécessité de les garder au delà du temps fixé.

« *Signé* : LÉOPOLD. »

Comme ces conditions ne furent pas acceptées, le prince Léopold fit son acte de renonciation.

« Londres, 21 mai 1830.

« Après avoir réfléchi aussi mûrement que possible, le soussigné ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires par sa note du 15 de ce mois.

« Dans de telles circonstances, le devoir du soussigné envers les Grecs est clair et parfaitement déterminé; il n'a eu, dans toute cette négociation, d'autre but que l'intérêt du pays, comme on peut le voir par toutes les protestations qu'il a faites au ministère anglais et aux plénipotentiaires des puissances alliées, contre tout arrangement qui contrarierait les désirs de la nation grecque, et qui détruirait les droits que lui ont assurés les grands sacrifices qu'elle a faits.

« Si le soussigné s'est flatté d'obtenir la haute distinction de devenir souverain de la Grèce, c'était dans l'espérance d'être reconnu librement et à l'unanimité par la nation, et reçu comme un ami capable de récompenser ses longues et héroïques résistances, en assurant l'intégrité de son territoire et en établissant son indépendance sur une base solide et honorable.

« Le soussigné, vivement affligé de voir cette espérance s'évanouir, résigne donc formellement entre les mains des plénipotentiaires un titre que les circonstances ne lui permettent pas de

Ce refus du prince Léopold jetait la question de la Grèce dans d'inextricables difficultés ; tous les efforts jusque-là essayés étaient donc impuissants, et il fallait recommencer les conférences déjà si difficiles ; l'œuvre préparée ainsi tombait avant d'être accomplie. La correspondance du comte Campo d'Istrias devient inquiète et curieuse à ce temps : renoncerait-on à l'idée de faire un roi pour s'abandonner entièrement à la présidence? Au cas où la forme monarchique serait préférée, ne pourrait-on pas chercher parmi les Grecs eux-mêmes un roi d'une des anciennes branches paléologues, pour inspirer un plus grand respect à ces populations incultes et acerbes devant toute autorité? Rien ne paraissait donc plus difficile à conduire que cette nation impatiente de nouveautés, et plus d'un prince repoussait la souveraineté d'un peuple qui n'avait pour lui que l'éclat de ses souvenirs, surtout le nom chrétien avec les caractères irritables de la démocratie. Déjà bruissaient les désordres des peuplades et des chefs; les vieux marins qui avaient combattu vaillamment le pavillon turc tournaient leur activité, leur ardeur bouillonnante vers la piraterie, si facile dans ces parages; les îles de l'Archipel aux abords si sûrs, aux grottes si rocailleuses favorisaient le métier de forban et d'écumeur de mer; chacune de ces îles saluait un hardi corsaire avec son nom et sa renommée qui avaient inspiré le chantre de Lara et du Pirate. Les petits navires à la voile latine, joyeux dans la tempête comme le requin des grandes mers, dépouillaient les vaisseaux, sans égard pour aucune nation amie ou ennemie : le commerce du Levant ne pouvait plus désormais se faire sans escorte, les escadres devaient protéger ouvertement la navigation de la Méditerranée, et nul ne sortait des ports de Marseille, de Gênes ou de Naples, sans canons de gros calibre pour chasser les pirates grecs. Il fallait donc prendre un parti prompt et définitif, établir un gouvernement régulier qui se hâterait d'apaiser cette impatience de désordre, et de faire rentrer sous la loi commune ces forces éparses et désordonnées qui troublaient le commerce européen.

La question de la piraterie avait été depuis longtemps l'objet d'une délibération des congrès : à Vienne, en 1814 et en 1815, les puissances avaient sérieusement discuté entre elles une série de moyens pour mettre un terme à la situation humiliante dans laquelle se trouvaient la plupart des gouvernements vis-à-vis des États barbaresques. A côté de l'abolition de l'esclavage des noirs s'était tout naturellement formulée la nécessité d'abolir la piraterie, sorte de traite des blancs qui réduisait à la captivité une multitude de matelots, de femmes et d'enfants, sur les rivages de l'Afrique. Il paraissait humiliant, dans l'état de civilisation de l'Europe, que, pour acquérir un peu de sécurité pour leur commerce, des gouvernements, même considérables, tels que la Suède, le Danemark, et tous les États de l'Italie fussent obligés d'envoyer des présents en signe de vassalité au dey d'Alger ou à l'empereur de Maroc. Ces tributs devaient être payés avec exactitude, sinon les corsaires algériens ou marocains poursuivaient les navires marchands sous tous ces pavillons. Il n'y avait de police dans la Méditerranée qu'au moyen d'escadrilles permanentes, et la leçon donnée par lord Exmouth en 1814, était oubliée par les barbares. Cette année, 1830, le traité de tribut stipulé pour la Suède et les villes hanséatiques au profit du Maroc fut solennellement renouvelé.

La marche des esprits était telle qu'il parut urgent de prendre une mesure générale contre les puissances barbaresques, et de faire une sorte de protestation contre l'esclavage chrétien; on devait la soutenir par une expédition de mer assez formidable pour imposer l'abolition de la piraterie, comme on avait proclamé l'abolition de la traite des noirs : des difficultés particulières existaient depuis de longues années entre la France et le dey d'Alger à l'occasion d'une créance réclamée par le juif Bacri. Ce ne fut pas le coup d'éventail donné au consul de France qui détermina la glorieuse expédition d'Afrique (ce fut là un incident dans la pensée générale), mais l'opinion unanime de toute l'Europe qui voulait mettre fin à des pirateries violentes, outrages permanents aux forces des marines européennes. Comment se faisait-il que des cabinets, maîtres d'une flotte considérable, fussent obligés de s'abaisser jusqu'à payer tribut à des barbares, comme les empereurs de Byzance jetaient de l'or aux Bulgares ou aux Turcomans? Cet état des esprits dans l'Europe chrétienne devait seconder les mesures énergiques préparées par la France, et rendre les oppositions de l'Angleterre difficiles ou impuissantes devant une résolution de politique et d'humanité prise par le cabinet de Charles X (1). Y aurait-il possibilité d'un obstacle diplomatique, quand le but de l'expédition

gardés longtemps avec honneur pour lui-même, pour le bonheur de la Grèce, les avantages et les intérêts généraux de l'Europe.

« LÉOPOLD, prince de Saxe. »

(1) On était encore si incertain sur les moyens, qu'il fut un instant question de faire attaquer Alger par le pacha d'Égypte.

On écrivait d'Alexandrie (6 février 1830) :

« Le pacha a conçu le projet d'envoyer 13,000 hommes sous la conduite d'Ibrahim-Pacha contre Alger; cette expédition serait destinée à longer les côtes de l'Afrique, et à se réunir ensuite à l'expédition française. D'autres nouvelles contrarient ce bruit et prétendent que le pacha craindrait de choquer les préjugés de ses coreligionnaires, s'il envoyait une armée musulmane au secours des infidèles contre un peuple mahométan. On dit aussi que Sa Hautesse, en se pressant d'accueillir le projet proposé par le ministre de France à Constantinople, a fait craindre à Mehemet-Ali

était si chrétien, si européen? L'Italie, depuis Naples jusqu'au Piémont, serait reconnaissante d'un tel service; la Suède, le Danemark, les villes hanséatiques seconderaient également de leurs vœux une expédition dont la chrétienté entière approuverait la portée et le but.

De quel côté pouvait donc venir l'opposition sérieuse? L'Angleterre même, toute couverte d'associations pour l'abolition de l'esclavage, aurait-elle en sa faveur l'esprit du pays, si elle s'opposait d'une manière ostensible à l'exécution d'un plan depuis longtemps préparé contre les infidèles par l'esprit des congrès et le sentiment unanime des populations? De là, ces tâtonnements, ces notes, tantôt impératives, tantôt confiantes : le but de l'expédition est-il purement chrétien et libérateur? Les Français s'établiraient-ils en Afrique d'une manière permanente, ou se contenterait-on d'imposer un traité à la régence? Quant à s'opposer par la force, l'Angleterre n'y songea pas. Il n'est pas plus exact de dire que des engagements positifs furent pris par le cabinet français, de nature à détruire ou à restreindre le but définitif de l'entreprise. Aux explications verbales demandées, il fut répondu résolûment: « Que l'expédition d'Alger avait pour objet capital la liberté chrétienne, et qu'après l'indépendance de la Grèce, le plus beau rôle que pourraient jouer les puissances, c'était de radicalement détruire l'odieuse piraterie ; la traite des noirs, la traite des blancs n'étaient-elles pas deux affreuses coutumes dont il fallait purger la triste histoire de la navigation? »

L'Europe ne s'attendait pas à un coup si prompt et si vigoureux. La prise d'Alger fut un de ces grands événements qui déroutent les prévisions et conjurent les obstacles. Quand vous voulez couper court à toute observation, marchez à la victoire, elle résout bien des difficultés. Lorsqu'une capitulation particulière avec le dey l'expulsa de la régence, l'Angleterre plus inquiète encore répéta toujours sa question : « Que ferez-vous d'Alger? Maintenant, votre but n'est-il pas atteint? Le pavillon de France est vengé. Rien donc n'est plus simple que de détruire la piraterie. Abolissez l'esclavage; et au plus vite, comme lord Exmouth, quittez ces parages, car un établissement en Afrique donnerait presque l'absolue suprématie d'une seule puissance sur la Méditerranée, suprématie non moins dangereuse pour la liberté des mers que la piraterie elle-même (1). » La question d'Alger ne commence donc sérieusement qu'une fois la conquête accomplie; la Russie, l'Autriche, sans se permettre aucune observation critique, ou sans donner aucun éloge, se tenaient dans une neutralité sage, avec désir d'appuyer la France. Les petites puissances de l'Italie, telles que la Toscane, Gênes, Naples, la Sicile, étaient dans de joyeux transports, parce qu'elles n'auraient plus à souffrir de la rapacité des barbares: les villes hanséatiques, le Danemark, la Suède, remerciaient la France d'avoir amené l'abolition des traités si honteux pour le droit maritime. La difficulté restait donc tout anglo-française, parce que l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar, de Malte, des îles Ioniennes, apercevait que tôt ou tard ces stations deviendraient impuissantes, en cas de guerre, par la conquête et l'occupation d'un littoral aussi considérable que la régence d'Alger appuyée sur Oran et Bone.

L'Afrique n'était pas la seule question diplomatique susceptible d'inquiéter l'Angleterre; toutes les fois que la France avait pris pied en Espagne d'une façon considérable et forte, le cabinet anglais avait par compensation, grandi son influence en Portugal : c'était la politique naturelle depuis la guerre de succession, époque où l'on vit les Portugais et les Anglais marcher pour la première fois sous une commune bannière. Le rétablissement de Ferdinand VII, après la campagne de 1823, avait placé ce monarque sous la direction morale de la France; le service que la branche aînée avait rendu à la maison d'Espagne, la présence d'une armée d'occupation, d'autres causes encore de famille et de partis, créaient un ascendant presque exclusif sur les résolutions du cabinet de Madrid. C'est ce qui avait soulevé plus d'une fois l'indignation de M. Canning, avant la campagne de M. le duc d'Angoulême.

L'Angleterre s'était donc fortement préoccupée du Portugal; mais, par un concours de circonstances favorables à la politique française, l'influence de l'Angleterre s'était amoindrie à Lisbonne par l'avénement de don Miguel. Quel que soit le jugement porté sur

que le divan ne s'emparât de cette occasion pour perdre un pacha qu'il redoute et qu'il hait. Aussi le pacha ne cesse-t-il d'inventer, à ce qu'on prétend, toutes sortes de subterfuges, pour ne pas remplir la promesse qu'il a donnée à la France. D'autres croient qu'on doit plutôt attribuer ce changement à l'influence anglaise. Les Anglais qui se trouvent ici pensent que leur cabinet préférerait jouer le rôle de médiateur entre la France et le dey, que de voir partir l'expédition de Toulon pour sa destination. »

(1) Voici ce que dit le *Times* à propos de la prise d'Alger :

« Alger pris, qu'en fera-t-on? Dirons-nous qu'on en fasse ce que voudront les vainqueurs? Nous ne croyons pas que telle soit l'opinion de notre gouvernement. Il est probable que le duc de Wellington voit avec jalousie une nation rivale acquérir un grand établissement en Afrique. Si cet événement affectait matériellement la balance, ou pour mieux dire la distribution des pouvoirs en Europe, nous serions en droit de nous opposer à l'incorporation permanente d'Alger à la France. Si la France a promis à ses alliés de ne pas garder Alger, elle tiendra sa parole. Mais fût-elle libre de tout engagement, il serait évidemment du droit de chacune des puissances de protester contre l'appropriation de la conquête, dans la seule forme efficace entre les grandes nations. Nous doutons cependant que cette mesure fût politique. Le tort que les autres nations peuvent en éprouver est si problématique, qu'il ne mérite certainement pas de devenir un sujet de guerre. »

le caractère de ce jeune prince, ardent, passionné, M. Hyde de Neuville (1) avait commis une faute irréparable, en luttant contre son avénement; don Miguel se posait comme le symbole de l'indépendance nationale pour le Portugal, et avec cet affranchissement du joug de l'Angleterre, il exprimait le système d'action mutuelle et d'alliance entre le Portugal, l'Espagne et la France. Les torys avaient reconnu avec une répugnance extrême la souveraineté de don Miguel; l'Angleterre travaillait sous main pour don Pedro de Bragance et pour la jeune reine dona Maria da Gloria, qui pouvaient tenir le sceptre sous une régence dévouée aux Anglais; car ceux-ci n'examinent jamais la question de souveraineté que sous l'aspect de leur égoïsme.

Dans cette complication d'intérêts, les journaux de Londres, de complicité avec les feuilles libérales de France, dénonçaient les vices (l'on disait même les crimes) de don Miguel; ces cruautés dont on parlait tant, auraient-elles été réelles et constantes, qu'elles tenaient un peu au caractère des masses en Portugal et à la nécessité de comprimer avec énergie le parti révolutionnaire lié à l'étranger (2). En politique, il faut se méfier des jugements que les partis portent sur l'homme qui leur fait obstacle; les passions parlent seules alors, et l'intérêt éteint toutes les voix de la conscience. Dans la réalité, la lutte allait s'engager entre le parti national, représenté par don Miguel avec du sang more, vindicatif à la tête et au cœur, et le parti anglais de don Pedro, tiède et plus civilisé, qui ne pouvait se soutenir que par l'influence de ses protecteurs, et ceux-ci agissaient par l'intrigue et les menaces. La presse retentissait des plus atroces accusations contre don Miguel, qui bientôt, aux yeux du vulgaire, ne fut plus qu'un tyran baigné dans le sang de ses sujets. On ne put désormais soutenir sa cause avec conscience et honneur; l'opinion se prononça contre lui, et souvent elle est assez exaltée pour ne plus permettre le développement régulier des intérêts d'une nation (3).

Les questions accessoires à la politique générale se multipliaient à cette dernière période de la restauration, et déjà commençaient de notables difficultés entre la France et les États-Unis d'Amérique à l'occasion d'indemnités vieilles comme l'empire de Napoléon. Le congrès qui devait son existence à la grandeur et à la générosité de Louis XVI, avait plus d'une fois changé de conduite et de direction diplomatiques pendant la révolution française; en paix avec presque toutes les nations, le commerce américain avait démesurément grandi sous le pavillon neutre, lors des vastes guerres de Napoléon; quand l'empereur, dans ses colères sauvages et carlovingiennes des décrets de Milan (4), avait déclaré bonne prise tout navire qui se trouverait dénationalisé par la visite d'un bâtiment anglais, les Américains supportèrent des pertes énormes et plus de 30 millions de marchandises leur furent confisquées en vertu de ces fameux décrets de Milan. La restauration qui avait acquitté plus d'une étrange dette de l'époque impériale était donc sommée par les États-Unis de payer celle-ci encore; et depuis plus de six ans la négociation continuait par le ministre américain, d'abord M. Brown, puis M. Rives, sans aboutir à aucun résultat. M. de Polignac invoquait les principes de la prescription ou de la compensation, adoptés par les lois de 1817 sur l'arriéré; les Américains, sans se rappeler qu'ils devaient tout aux sacrifices de la France, insistaient pour le paye-

(1) Personne ne respecte plus que moi le caractère honorable de M. Hyde de Neuville, mais je persiste à croire que dans cette circonstance il se laissa entraîner à Lisbonne par la généreuse pensée de protéger le roi contre l'esprit de révolte.

(2) La population et l'armée portugaises étaient travaillées par les pamphlets anglais de toutes sortes contre don Miguel.

« Soldats de don Miguel, ne rougissez-vous point de courber si longtemps votre tête sous le joug d'un tyran? Vous, dont le premier devoir est de défendre et de garder les libertés publiques; vous, qui avez si glorieusement combattu pour la patrie, pouvez-vous vous abaisser au point de servir le trône d'un usurpateur et d'un parricide? Soldats, comment êtes-vous regardés? Comme la honte des armées, l'opprobre de la milice et le déshonneur de ces drapeaux portugais qui n'ont jamais suivi que le chemin de l'honneur : comme des esclaves vous avez dirigé vos baïonnettes contre les soldats de la patrie, et maintenant, comme des sbires, vous arrêtez vos frères, vos parents, vos amis, et allez entourer, cerner leurs échafauds.

« Grâce à la Providence, une partie de l'honneur militaire du Portugal s'est séparée de vos rangs; fermes dans leur serment, ils espèrent vous aider à secouer le joug de l'usurpateur, et prouver à vos chefs parjures qui ont abandonné les drapeaux de dona Maria, qu'ils avaient juré de défendre, que de leur sang bientôt ils doivent laver la tache qui salit l'armée et le pays. »

(3) Don Miguel venait, par un décret, d'abolir le corps des légions nationales, sorte de garde urbaine de Lisbonne, dont l'attachement à la royale cause ne lui paraissait point suffisamment prouvé. Ces légions, composées d'hommes de toutes les classes, avaient été instituées par Jean VI, à l'époque où les Français menacèrent le Portugal.

« Moi, le roi, attendu le besoin généralement reconnu d'organiser le corps des ordonnances de cette capitale, qui fut remplacé provisoirement par les seize légions nationales actuellement existantes, et, ce besoin étant digne de toute ma royale attention, il m'a plu de déclarer les seize légions dissoutes : elles seront remplacées par un régiment d'ordonnances dont l'organisation est réglée par le décret annexé au présent.

« Il m'a plu également d'ordonner que le régiment, désigné sous le nom de régiment des privilégiés de Lisbonne, soit rétabli avec tous les priviléges et franchises dont doivent jouir ceux qui le composeront, me réservant de régler par un nouveau décret le mode d'après lequel ce corps doit faire son service.

« Mandons à notre conseil de guerre, à notre corps municipal de Lisbonne, et à nos tribunaux, qu'ils en surveillent l'exécution. »

(4) *Voyez* pour tous les détails de la négociation américaine mon travail sur *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*. —Société Belge de librairie, Hauman et Ce. —Bruxelles, 1840.

ment intégral. A la fin les refus de M. de Polignac devinrent si formels, que les États-Unis espérèrent intimider par des menaces, et dans un message du mois de mai 1830 (1), le président fit entrevoir la guerre si l'on ne consentait à ses réclamations. Cette fanfaronnade produisit peu d'effet sur le gouvernement français : on n'avait pas peur de la guerre, parce que l'Amérique ne la ferait pas, et qu'on était disposé à la recevoir à l'aide d'une brave marine.

Mais le parti libéral, la banque dirigée par M. Laffitte se montrèrent profondément sympathiques aux États-Unis. Sous l'influence de M. de Lafayette, tout ce qui venait d'Amérique était juste et raisonnable : la république fédérative n'avait-elle pas voté un million à l'ami de Washington à titre de récompense nationale (2)? Il se produisit à cette époque un fait assez remarquable, c'est que le parti libéral qui ne parlait que d'économies, de suppressions en discutant le budget, pressa le gouvernement français d'accéder à la demande des 30 millions réclamés par l'Amérique. Le cabinet de M. de Polignac s'en émut peu, car la prise glorieuse d'Alger donnait la mesure de la vigueur et de la force de la marine de France. Le cabinet de Paris continua d'invoquer les traités de 1815 et de 1817 et les lois qui définitivement avaient clos l'arriéré : « Ces lois et ces traités avaient accordé certaines masses de rentes mises à la disposition des commissaires pour liquider l'arriéré. Pourquoi les États-Unis n'avaient-ils pas fait alors de réclamation? Y aurait-il donc une porte toujours ouverte pour tourmenter le crédit de la France? La déchéance était applicable aux particuliers comme aux États, d'après la loi du budget. »

Il m'a paru important de bien établir l'état des questions politiques au moment où la révolution de juillet éclate : d'abord, pour rechercher les causes qui purent entraîner les puissances à immédiatement reconnaître le nouvel ordre de choses; ensuite, pour voir de quelle manière toutes ces questions furent traitées après la ruine de l'établissement monarchique fondé ou reconnu par l'Europe en 1814. Les embarras ne naissent pas tous à l'intérieur; ils viennent le plus souvent des rapports avec l'étranger, et résultent d'une action et d'une réaction mutuelle. Jamais peut-être l'Europe ne se trouva plus exposée à d'inextricables difficultés qu'au mois de juin 1830 : la question d'Orient restait indécise, et le traité d'Andrinople n'avait rien fini. La Grèce, à peine émancipée, travaillait péniblement à l'œuvre de sa constitution; la conquête d'Alger allait placer le gouvernement français dans une position brillante, mais exposée en même temps à la jalousie de l'Angleterre. Même difficulté par rapport au Portugal; la réclamation des États-unis pouvait donner lieu, sinon à une guerre maritime, au moins à une suspension commerciale avec l'Amérique du Nord. Si quelques-uns des gouvernements étrangers pouvaient désirer le maintien de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France, d'autres pouvaient appeler sa chute comme un heureux événement; puis avec une catastrophe de dynastie, les embarras extérieurs, les désordres, les guerres civiles et l'impuissance d'agir pour longtemps sur les destinées de l'Europe. De cette manière, on resterait pendant des années encore, maître des questions sans redouter l'influence ou l'intervention de la France.

CHAPITRE II.

SITUATION DES CABINETS EUROPÉENS EN 1830.

Angleterre. — Ministère du duc de Wellington. — Sir Robert Peel. — Le comte d'Aberdeen. — Coalition des whigs et des ultra-torys. — Maladie et mort de George IV. — Politique anglaise dans les questions de la Grèce, du Portugal et de l'Amérique. — Avénement de Guillaume IV. — Nouveau parlement. — *Autriche.* — Le prince de Metternich. — Sa politique en Orient. — En Italie. — *Russie.* — Tendances personnelles de l'empereur Nicolas. — Sa diplomatie. — Le comte de Nesselrode. — Rapports avec la Turquie et la Pologne. — *La Prusse.* — Son attitude dans la crise. — *Les Pays-Bas.* — Lutte avec le parti catholique. — Intervention de la Prusse. — *Suède.* — *Danemark.* — *Espagne.* — *Portugal.* — *Rome.* — *Turquie.* — *Égypte.* — *États barbaresques.* — *La Grèce.* — *États-Unis d'Amérique.* — Les nouvelles républiques de l'Amérique du Sud.

(JANVIER A JUIN.)

Jusqu'au congrès de Laybach, l'Europe avait agi dans un esprit d'intelligence et de simultanéité intime pour la répression des grands troubles que la révolution et l'empire avaient jetés violemment au monde.

(1) Ce message fit si peu d'impression qu'il n'en fut pas question au conseil du roi, à l'époque même où l'expédition d'Alger pouvait rendre utile le concours des Américains dans une lutte contre l'Angleterre. M. Jackson, président des États-Unis, disait au congrès : « Les réclamations de nos concitoyens au sujet de déprédations commises il y a longtemps à leur préjudice par l'autorité, et en beaucoup de cas par les ordres exprès du gouvernement alors existant en France, n'ont pas encore été prises en considération; elles continueront donc à former un sujet de discussions pénibles et même de collision possible entre les deux gouvernements. Je conserve néanmoins un vif espoir fondé, tant sur la validité de ces réclamations, que sur la probité bien connue du roi de France; que les injustes retards du passé seront compensés par l'équité de l'avenir. Notre ministre a reçu l'ordre d'insister auprès du gouvernement français, avec toute la gravité que commandent l'importance et la justice évidente de ces réclamations, et dans un esprit qui prouvera les égards que nous avons pour les sentiments de ceux à qui nous demandons satisfaction. »

(2) M. de Lafayette fit un voyage aux États-Unis en 1825; il ne cessa de voir, pendant son séjour à Paris, M. Brown, puis M. Rives, homme de sens et de raison, fort attaché, du reste, à la politique de la maison de Bourbon.

A partir de ce congrès, une séparation, lente d'abord, rapide depuis, s'était manifestée; et le premier des cabinets qui avait marché dans son isolement et sa force, c'était l'Angleterre, pays où la politique matérielle domine toujours les questions morales de gouvernement et de souveraineté (1). Un ministère tory, fort et supérieur dans sa pensée, venait de succéder au cabinet mixte et timide de lord Goderich (2). Aux époques dessinées les ministères de transactions ne peuvent longtemps demeurer maîtres des affaires : telle avait été la destinée de l'administration de lord Goderich, dont l'esprit et la loyauté ressemblaient au ministère de M. de Martignac, si jamais les deux pays de France et d'Angleterre pouvaient être exactement comparés dans leurs hommes et leurs systèmes. Les chefs du nouveau cabinet, le duc de Wellington, sir Robert Peel, le comte d'Aberdeen, possédaient chacun un caractère différent, quoique avec la volonté d'une politique commune. Le duc de Wellington n'était point un homme d'État exagéré, tel que les journaux français se complaisaient à le dire dans leurs déclamations passionnées; mais un esprit de tact et de modération. Rien ne pouvait égaler sa renommée militaire, ni les services qu'il avait rendus à la vieille Angleterre dans l'Inde, en Portugal, en Espagne et à Waterloo (pour nous la funèbre journée). Sans avoir une portée d'esprit brillante ou bien ces larges vues qui caractérisent les hommes d'État hors ligne, tels que Pitt, le duc de Wellington possédait un sens droit, une expérience des affaires qu'on acquiert toujours lorsqu'on est mêlé depuis longtemps aux transactions décisives de son pays (3). M. Peel, parfaitement posé dans le parlement, y gardait une grande autorité; sa parole était correcte et suffisamment instruite comme le dit Byron (4), son camarade d'étude au collége d'Éton. Son origine bourgeoise lui donnait un peu de popularité démocratique, et dans les circonstances nouvelles où se trouvait l'aristocratie, elle avait besoin de se retremper dans la classe moyenne. Mais cette origine de manufacture créait précisément tous les défauts de M. Peel; il n'avait point assez vécu dans les régions élevées pour se pénétrer du véritable esprit des grandes races anglaises, toujours maîtresses du gouvernement. Il n'était, au demeurant, que l'homme d'affaires du parti tory, sans avoir le cœur assez haut pour s'initier complétement à ses vastes destinées (5). Souvent, dans le cabinet tory, M. Peel fut plutôt un obstacle qu'un aide, parce qu'il en dénatura l'esprit pour mériter le vulgaire encens qui s'adressait au fils du manufacturier et du tisseur. Le comte d'Aberdeen, l'intelligence diplomatique la plus forte du parti tory, avait beaucoup vu, beaucoup étudié, et son expérience dans les affaires passait tellement en maxime, que, alors même qu'il demeurait en dehors du cabinet, la diplomatie le consultait, traitait avec lui comme avec un ministre à portefeuille, tant on le savait puissant parmi les torys (6).

Ce ministère, placé dans une position délicate, avait vu se former contre lui une de ces coalitions de partis opposés qui se groupent et se constituent lorsqu'on veut en finir avec une administration. Dans la chambre des lords spécialement, cette coalition s'était formulée. lord Londonderry (7), le chef des vieux torys, votait de concert avec les lords Lansdown et Holland, chefs des whigs, contre le ministère du duc de Wellington. Les deux partis niaient que le cabinet fût à la hauteur des circonstances. Orgueilleux de leur vieille Angleterre, les torys extrêmes, dans leur patriotisme ombrageux, plaignaient le pays de son abaissement vis-à-vis la Russie surtout. Un des actes qui avait excité le plus vivement les murmures de l'opposition, c'était la renonciation aussi brusque qu'inattendue du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de la Grèce. Le duc de Wellington avait tant négocié pour amener ce résultat ! Et tout à coup, par réflexion ou par caprice, le prince abdiquait la couronne sans s'inquiéter des difficultés nouvelles dans lesquelles

(1) Le congrès de Laybach finit ses séances le 12 avril 1821; il fut suivi d'une déclaration signée par le prince de Metternich et le baron de Vincent pour l'Autriche, M. de Krusemarck, pour la Prusse, MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo et Capo d'Istrias, pour la Russie. Il faut faire remonter plus haut la politique séparée de l'Angleterre; lord Castlereagh avait refusé lui-même de signer le traité un peu mystique de la Sainte-Alliance en 1815. Le prince régent en écrivit à l'empereur Alexandre. Voyez pour ces détails mon *Histoire de la Restauration*.

(2) Lord Goderich est considéré encore aujourd'hui comme un ministre sans couleur par les feuilles whigs et torys de l'Angleterre.

(3) J'ai cherché à effacer bien des préjugés sur la vie du duc de Wellington, par la notice que j'en ai publiée, dans les *Diplomates européens*. A cette époque le duc de Wellington était tombé fort bas dans l'opinion des partis en Angleterre, et le peuple jetait des pierres contre le carrosse de celui qui doit faire l'orgueil national du peuple anglais.

(4) L'aristocratique Byron couvre un peu M. Peel de ses moqueries, et quoique son camarade de collége, il le place dans une catégorie à part; il en fait son martyr de jeux et de sarcasmes.

(5) C'est de la bouche du comte Pozzo di Borgo que j'ai entendu plus d'une fois ce jugement porté sur M. Peel, et peut-être l'insignifiance actuelle du parti tory vient-elle de s'être trop confiée aux mains de sir Robert.

(6) Le comte d'Aberdeen, de la grande famille des Gordon et l'un des seize pairs d'Écosse, avait assisté à toutes les grandes transactions diplomatiques de 1813 à 1815, comme ambassadeur d'Angleterre à Vienne; c'est un des hommes les plus prononcés contre la prépondérance française, et avec moins d'impertinence que lord Palmerston et Canning il allait aussi fermement et plus droit au but des intérêts anglais.

(7) Lord Londonderry est ce sir Charles Stewart, militaire fort distingué, et qui a écrit un remarquable livre sur la campagne de 1813.

une telle résolution allait jeter le cabinet (1). Les affaires d'Orient et de la Grèce étaient continuellement le texte des reproches de lord Londonderry, le frère de lord Castlereagh, de cette famille de Stewart, orgueilleuse des destinées infinies de la Grande-Bretagne; car il n'y avait pas d'opinion plus véritablement patriotique que celle des torys.

Ce qui avait grandi les difficultés si nombreuses déjà autour du ministère du duc de Wellington, c'était la maladie du roi George IV. La mort impitoyable s'avançait avec lenteur; le royal malade succombait à une hydropisie de poitrine, la plus fatale des crises, parce que la souffrance vous étreint, vous étouffe avec la pesanteur d'un hideux cauchemar, chevauchant comme un cavalier de plomb sur le cœur. George IV, autrefois le brillant prince de Galles, l'ami du comte d'Artois, du duc d'Orléans, le haut faiseur de paris et de courses, se voyait mourir, et il allait avoir pour successeur ce Guillaume de Clarence, aimé et entouré depuis longues années par le parti de lord Holland et de John Russell. Avec ce nouveau monarque, le ministère tory était-il certain de rester aux affaires? L'opinion personnelle du roi était peu de chose sans doute, quand un ministère avait le parlement pour lui; mais ici la position du duc de Wellington était si précaire, son crédit si peu ferme, qu'il n'était pas sûr d'avoir l'appui des lords et des communes où il ne disposait plus que d'une majorité incertaine. D'ailleurs, à la mort du roi, la constitution anglaise commandait impérativement une dissolution parlementaire, et quelle majorité allait amener de nouvelles élections? Le ministère serait-il appuyé d'une opinion assez puissante pour mener à fin les négociations délicates vis-à-vis la Grèce, la Turquie, qui paraissaient absorber toute la sollicitude du peuple anglais?

Qu'allait-on faire par rapport à la Grèce? Le cabinet tory s'était absorbé dans le choix du prince Léopold et celui-ci refusait. « Il refusait, disait-on, par l'influence de la Russie et d'après les conseils du comte Capo d'Istrias (2) (ce qui était peut-être une erreur). Ne fallait-il pas reprendre et conduire cette question d'une manière plus ferme après l'échec du duc de Wellington? Tous savaient qu'en définitive le cabinet de Pétersbourg demeurait maître des négociations avec la Turquie, à ce point que l'empereur Nicolas ferait accepter son protectorat moral par le divan affaibli et corrompu. Partout des difficultés nouvelles, en Espagne, en Portugal, dans les Amériques, en Grèce, en Orient, et au sein du parlement même une coalition considérable se formulait contre l'administration du duc de Wellington et les torys modérés. Les whigs, fortifiés par l'avénement de Guillaume IV, espéraient un changement.

L'Autriche était demeurée spectatrice inquiète des événements militaires accomplis sur le Pruth et le Danube. Depuis le traité du 26 juillet 1827, la politique du cabinet de Vienne sur la question d'Orient

(1) Le parti favorable aux Grecs fondait de grandes espérances sur le prince Léopold.

Extrait d'une lettre du comte Capo d'Istrias à S. A. R. le prince Léopold, datée de Napoli, 26 mars (7 avril 1830).

« Prince, la Providence n'abandonne pas la Grèce. Je trouve une nouvelle preuve de cette vérité dans les généreux sentiments qui ont porté Votre Altesse Royale à défendre les légitimes intérêts de ce pays, au moment où son sort est sur le point d'être décidé. (Le comte entre ici dans de grands développements sur la situation de la Grèce, et il termine ainsi :)

« ...Je vous supplie, en conséquence, de vous hâter d'arriver en Grèce. Dans une conjoncture si importante, personne, prince, ne pourrait essayer de remplir votre place, sans donner aux Grecs, aux puissances alliées et même à la Porte, des motifs pour regretter votre absence.

« Pour moi, quoique accablé par les affaires aussi bien que par l'inquiétude, je n'en continuerai pas moins à faire tous mes efforts pour justifier la confiance des Grecs, et celle dont m'honore Votre Altesse Royale, et je m'estimerai heureux de remplir ce double devoir aussi longtemps que ma santé me le permettra, et que Votre Altesse Royale agréera le faible hommage de mes services.

« *Signé :* J.-A. Capo d'Istrias. »

(2) Le comte Capo d'Istrias témoignait cependant beaucoup de désir de saluer le prince Léopold de Cobourg comme roi des Grecs. C'était le jeu de sa politique.

Le président de la Grèce à M. Eynard.

« Napoli, 6 avril 1830.

« Il était de mon devoir d'appeler, avant tout, l'attention du prince Léopold sur les difficultés que pourra rencontrer, je ne dis pas leur adoption (des actes de la conférence de Londres), mais leur mise à exécution. La Grèce n'a qu'à obéir, et elle obéira. Mais ce n'est pas tout : elle doit aussi faire preuve de la gratitude que lui inspirent les nombreux bienfaits de ses augustes protecteurs, et j'aime à espérer qu'elle remplira ce devoir d'une manière honorable. Elle placera désormais toute sa confiance dans les intentions nobles et paternelles de son souverain, elle le rendra dépositaire de ses vœux et de ses espérances, et ce sera à Son Altesse Royale à faire le reste.

« Telle est la pensée du plan de conduite que je suivrai, tant pour répondre aux communications des cours alliées, que pour porter les Grecs à comprendre les avantages que leur réservent les transactions de Londres. Telle est aussi la substance de la dépêche et de la longue lettre particulière que j'écris aujourd'hui au prince. Je démontre à Son Altesse Royale que ses devoirs comme ses intérêts les plus chers doivent l'engager à se rendre, sans aucun retard, en Grèce.

« Je ne vous en dis pas davantage sur ces graves questions. Son Altesse Royale se plaira peut-être à vous en entretenir, et dans ce cas, je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour déterminer le prince à accueillir les vœux que je lui exprime pour sa prompte arrivée.

« Plus il me tient à cœur de justifier la confiance des Grecs et celle dont leur souverain m'honore, plus je dois insister pour que Son Altesse Royale se trouve au milieu d'eux au moment où ils vont subir une crise. Ce n'est que lui seul qui puisse, par ses soins et par ses efforts, en mitiger les effets. Comment pourrait-il ne pas saisir cette première occasion de montrer à sa nouvelle patrie les sentiments généreux qui l'animent?

« Capo d'Istrias. »

s'était séparée de la marche générale des cours de Londres, de Paris et de Pétersbourg. M. de Metternich, l'esprit éminent qui dirigeait les destinées de la monarchie impériale, avait voulu s'assurer une position particulière dans ce vaste débat; la constitution de la Grèce n'avait rencontré ni ses sympathies ni son adhésion politique (1). La pensée de M. de Metternich se résumait à poser son cabinet comme puissance impartiale, et d'intervenir au besoin avec des forces décisives pour s'assurer une médiation armée et les avantages qui pourraient en résulter. A cette époque, le prince de Metternich, encore dans toute la force de la vie, avec sa longue expérience des choses, avait envisagé la véritable portée des affaires d'Orient; habitué à suivre les traditions habiles et persévérantes de la diplomatie russe, il savait que le résultat nécessaire de la campagne au delà des Balkans devait être un accroissement démesuré de l'influence du cabinet de Pétersbourg à Constantinople, soit pour la paix, soit pour la guerre. Le prince avait tâté l'Angleterre et la France sur l'esprit d'opposition qu'il était possible de soulever contre la Russie, et afin de juger les faits avec une science plus parfaite, M. de Metternich fixa quelque temps son séjour dans sa belle terre de Johannisberg, là où le Rhin serpente comme un immense et splendide boa. Au Johannisberg était accourue toute la diplomatie de l'Europe (2). Les légations autrichiennes y avaient envoyé leurs chefs; le prince Esterhazy quitta Londres, le comte d'Appony Paris; l'avenir paraissait inquiétant à la vieille expérience de M. de Metternich; les affaires de France d'ailleurs prenaient une tournure si étrange, qu'on devait prévoir une crise inévitable dans le heurtement des passions et des partis.

Si l'aspect de la puissance russe, accrue d'une manière immodérée en Orient, inquiétait M. de Metternich, l'état de l'Italie appelait aussi vivement son attention; l'esprit révolutionnaire qui se manifestait si violemment en France devait avoir son retentissement au delà des Alpes. Ces sociétés secrètes, que M. de Metternich avait poursuivies autrefois avec tant de ténacité, groupées alors dans le royaume très-chrétien, menaçaient par leurs ramifications l'Italie tout entière, et le ministre faisait servir avec habileté cette terreur des révolutions pour acquérir une suprématie politique à Naples et à Turin; dans les temps de sécurité ces gouvernements seraient venus à la France; aux époques de terreur et de crise ils recouraient à l'Autriche. Mais, dans cette œuvre de répression et de gouvernement, ce qui donnait force et courage au prince de Metternich, c'est qu'il n'avait, lui, ni contrôle, ni parlement, ni même la surveillance jalouse du souverain. L'Empereur, plein de confiance, lui abandonnait la direction supérieure des affaires de la monarchie autrichienne sans s'arrêter à aucune intrigue. Le chancelier répondait à cette confiance par une vive et profonde attention à tous les intérêts de son souverain : éclairé par sa police, déjà M. de Metternich voulait faire craindre un parti qui prenait le duc de Reichstadt pour chef. A cette époque, agitée tout était possible en France; la lutte entre le gouvernement, la presse et les chambres, devait nécessairement amener un conflit considérable, et dans cette crise il surgirait sans doute des éventualités pour tous les noms glorieux, pour toutes les traditions, spécialement pour les souvenirs de Bonaparte. En toute hypothèse, M. de Metternich pouvait se donner le mérite d'empêcher les témérités d'entreprises capables de troubler l'Europe, et ce système de modération le prince le faisait valoir dans sa correspondance personnelle avec l'empereur Nicolas : ce ministre possédait l'art admirable d'exprimer en pensées toujours nobles, toujours élevées, ses conseils politiques, de manière à frapper l'âme fière et mystique du czar Nicolas. Nul ne savait mieux s'adresser à la partie généreuse de ses sentiments, à ces belles images de gloire et de

(1) Dans une dépêche de la fin de novembre 1828, le comte Pozzo di Borgo rend compte en termes un peu passionnés de la position prise par l'Autriche, à l'occasion de la guerre.

« A la résolution de l'empereur Nicolas de se faire rendre raison du sultan par les armes, le prince de Metternich s'indigne et se conduit comme contre une révolte envers sa suprématie. Dès lors tout est mis en œuvre par lui pour nuire à la Russie. Il s'adresse à l'Angleterre afin de l'armer contre l'empereur, et il répète ses tentatives à chaque phase que les événements lui présentent; il accrédite l'idée que tous les gouvernements sont exposés à des révolutions intérieures, parce que la Russie veut obliger le sultan à observer les traités, et il parvient à en intimider plusieurs; il tente le ministère français, qui lui résiste et lui suscite des querelles intestines à cause de cette résistance. D'un côté, il flatte les bonapartistes et les encourage à faire revivre la mémoire du fils de Napoléon; de l'autre, il s'approprie la *Gazette de France* et la *Quotidienne*, représentants prétendus du royalisme pur et des jésuites, et ces feuilles, soi-disant chrétiennes, devenues turques, versent dans le public un déluge d'injures et de faussetés contre nous. Ces vérités, monsieur le comte, n'échappent à personne ici; le ministère français en est convaincu, il me les répète et me les confirme sans cesse. »

(2) Rien ne m'a plus frappé que l'admirable facilité du prince de Metternich d'être à la fois homme du monde et homme d'affaires. Je trouve le jugement suivant sur le prince dans un ouvrage de M. de Kombst, intitulé : *Développement des plans de réaction de la diète germanique*. « Je n'ai que peu de chose à dire sur la personne du prince de Metternich. Chacun sait qu'il possède le pouvoir de se rendre populaire, aimable, poli, ou au contraire, froid, aristocrate, rude, selon que les circonstances, les intérêts ou les affections du moment l'exigent. Il est peut-être moins connu que M. de Metternich réunit aux qualités de la galanterie la plus exquise, les talents beaucoup plus difficiles d'un homme d'affaires parfait et infatigable. Il n'était point rare de le voir autrefois au Johannisberg, tour à tour s'abandonnant pendant plusieurs jours à tous les plaisirs aimables, puis s'ensevelissant dans son cabinet, qu'il ne quittait qu'après avoir accompli une partie déterminée de sa tâche. Tantôt l'hôte et les personnages qu'il avait invités deve-

postérité qui remuent si profondément les ardentes imaginations (1).

Le puissant empereur des Russies avait suivi avec la plus vive attention les phases diverses de la guerre contre la Porte Ottomane; ce prince mettait sa politique et sa force à convaincre l'Europe de la supériorité des armées russes, qui avaient payé de leur sang le plus pur les conquêtes accomplies. A ce désir, l'empereur joignait encore un besoin indicible de loyale popularité en se montrant désintéressé dans la victoire, comme il avait été ferme dans les revers : partout il faisait répandre cette incontestable vérité de stratégie « qu'une fois maîtresses d'Andrinople, les troupes russes pouvaient marcher sans obstacles sérieux sur le Bosphore aux murs de Constantinople, et si elles ne l'avaient pas fait, c'est que le czar s'était révélé magnanime aux yeux de l'Europe. » Tel était le langage des notes du comte de Nesselrode, esprit de moindre portée que le prince de Metternich, mais sorte d'archive vivante que l'empereur consultait parce que, ministre d'Alexandre, M. de Nesselrode en gardait toutes les traditions et les souvenirs vénérés. Cependant il n'avait pas l'entière confiance de l'empereur qui s'abandonnait facilement à des hommes actifs, entreprenants et habiles, tels que les comtes Orloff et Boutenieff (2). M. de Ribeaupierre et le prince de Lieven appartenaient plus encore à l'école du comte de Nesselrode qu'à cet esprit des aides de camp de l'empereur presque exclusivement chargés des missions de confiance. Il faut placer sur une ligne à part le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur à Paris, justement distingué par le czar Alexandre. Si l'empereur Nicolas n'avait pas les mêmes motifs, j'ai presque dit de reconnaissance envers le comte Pozzo, la correspondance de l'ambassadeur, chef-d'œuvre d'observation, l'avait vivement impressionné (3); nul ne jugeait une position politique d'un point de vue à la fois plus fin et plus haut; ses dépêches n'étaient pas seulement des rapports sur les faits (cette chaîne et cette succession d'événements qui révèlent ou préparent les affaires), il s'y montrait encore d'éminents aperçus sur la situation morale des esprits, de manière à mettre le cabinet de Pétersbourg à même de juger l'avenir de chaque gouvernement et de chaque peuple avec intelligence et vérité.

La Russie, tout en conquérant ainsi une influence décisive et absorbante sur les destinées de la Turquie, s'était réservé le mérite des sentiments modérés; l'empereur, à peine cette guerre terminée, porta sa sollicitude sur le royaume de Pologne, l'œuvre de prédilection de son frère bien-aimé. Au congrès de Vienne, en 1815, le seul défenseur de la nationalité polonaise avait été l'empereur Alexandre; soit qu'il préparât ainsi une domination d'avenir, soit que ce fût le résultat de ses propres sentiments d'honneur si exaltés. Alexandre avait lutté contre les vengeances et les jalousies de l'esprit russe, pour faire surgir la Pologne de ses cendres: n'était-elle pas complétement heureuse après tant de secousses et de commotions, cette noble Pologne? Elle avait sa diète indépendante sous certaines restrictions à peine, une armée et une administration séparées. Le czarowitz Constantin vivait

naient invisibles pendant quelque temps, tantôt on entendait soudain les sons joyeux du château de Johannisberg retentir dans le magnifique Rheingau. »

(1) « L'Autriche avait élevé son armée en 1828, au chiffre de 400,000 hommes, dans le but de résister à la Russie; des circonstances intérieures et extérieures ont fait échouer ses projets et ses efforts » (Dépêches secrètes.)

(2) M. de Boutenieff était à Constantinople depuis le mois de décembre; le comte Orloff vint l'y joindre. M. de Boutenieff était simple chargé d'affaires; M. de Ribeaupierre arriva le 13 janvier 1830, et prit la direction du mouvement diplomatique russe à Constantinople.

(3) On peut se faire une juste idée de la curiosité de ces dépêches du comte Pozzo di Borgo par quelques fragments intimes : « J'étais convenu avec le comte de La Ferronnays (dit le comte Pozzo, dans une dépêche du mois de novembre 1829), que j'entretiendrais le roi Charles X en particulier, avant d'expédier le présent courrier. La présentation de la lettre de notification de la mort de Sa Majesté l'impératrice mère, d'auguste et de vénérable mémoire, m'en a fourni l'occasion sans avoir recours à d'autres motifs extraordinaires. Après m'avoir témoigné combien il s'associait à la douleur qu'une si grande perte venait de faire éprouver à la famille impériale, le roi entra lui-même en matière sur les affaires.

« Sa Majesté me dit qu'elle avait vu et entendu le duc de Mortemart avec le plus vif intérêt, et qu'elle avait appris avec satisfaction, d'un témoin aussi respectable et aussi compétent, le véritable état des choses, et la réfutation complète de toutes les suppositions erronées qu'on s'était plu à répandre et à accréditer jusqu'à un certain point. Le roi, d'après la manière dont il s'est expliqué, apprécie les avantages remportés par l'empereur durant la campagne qui vient de finir, et s'attend à ceux qui arriveront pendant celle qui suivra. En parlant de la politique de la France, Sa Majesté m'a répété qu'elle persistera dans celle qu'elle a adoptée, et par conséquent dans la résolution de rester unie à la Russie.

« En parlant des éventualités qui pouvaient arriver dans le courant de l'hiver, le roi me dit : « Vous savez que nous envoyons quel- « qu'un à Constantinople, afin de disposer, s'il est possible, le « sultan à la paix, et de lui remettre le protocole qui contient la « garantie provisoire de la Morée et des îles. Mais cet homme répé- « tera à cette occasion ce qu'il a dit dans les précédentes : *Dieu a* « *arrangé bien d'autres affaires, et il voudra aussi pourvoir à* « *celle-ci.* » J'observai que cette conclusion était la plus probable, et que les insinuations auprès d'un caractère tel que celui du sultan, au lieu de le porter à la réflexion, augmenteraient son orgueil et le confirmeraient dans l'espoir que sa résistance lui amènera à la longue le secours de quelque puissance chrétienne; qu'au lieu d'envoyer à Constantinople, c'est à Vienne que les cours neutres devraient se faire valoir et menacer, parce que c'est du cabinet autrichien que dérivent en grande partie les espérances fatales de la Porte et toutes les prétentions et les contradictions qui agitent le public de l'Europe. Le roi, sans combattre cette observation et me donnant plutôt à croire qu'il la trouvait juste, me dit qu'en effet le prince de Metternich se trompait, parce que, dans le cas d'une conflagration générale ou d'une *lutte corps à corps avec la Russie, l'Autriche serait exposée aux plus grands dangers.* »

à Varsovie et ses goûts étaient devenus tout polonais. Le commerce était florissant, et lorsque l'empereur Nicolas vint ouvrir la diète, il y parla un langage de générosité capable d'attirer tous les cœurs (1).

Néanmoins une sourde fermentation agitait déjà les provinces! On rêvait une résistance à l'empereur, sans remarquer qu'en dehors de la protection personnelle du prince, la Pologne disparaîtrait encore une fois de la carte, car l'esprit des vieux Russes, justement fiers de leur histoire, était implacable dans ses haines contre les Polonais, à ce point qu'un parti avait menacé la vie même de l'empereur Alexandre, par cela seul qu'il avait sauvé la Pologne. Ces considérations arrêtaient peu les familles des palatins qui ne cherchaient qu'un prétexte pour ressaisir leur antique et turbulente nationalité.

Le cabinet avec lequel la Russie paraissait s'être le plus intimement rapproché, la Prusse, demeurait en dehors de toutes les négociations actives sur l'Orient, car elle n'y avait pas d'intérêts réels ou immédiats; gardant ainsi une attitude armée, si la guerre générale éclatait, la Prusse, tout en offrant sa médiation et sa neutralité d'abord, paraîtrait ensuite à côté de la Russie dont elle formait en quelque sorte l'avant-garde. Au reste, le cabinet de Berlin, toujours très-modéré, ne se serait prêté à aucune perturbation violente de la paix européenne; les traditions liaient la diplomatie actuelle de la Prusse à l'esprit si éclairé du prince de Hardenberg dont la mort avait laissé un vide immense. La Prusse n'avait point signé les protocoles pour l'organisation de la Grèce, et cependant la Russie se faisait fort de l'y faire adhérer (1). La préoccupation du cabinet de Berlin alors était de s'assurer la protection des États protestants de la Germanie, et la Russie lui semblait un contre-poids nécessaire à l'influence de l'Autriche sur l'Allemagne. Avec cette volonté de la paix, cependant, des masses de troupes prussiennes se groupaient vers le Rhin, sous la forme de camps de plaisance et de manœuvres. Ces provinces du Rhin n'étaient pas tellement adhérentes alors à la monarchie qu'elles ne pussent éprouver un contre-coup des événements qui se préparaient en France, et dont tout esprit sérieux devait comprendre la portée.

D'ailleurs, une campagne en Belgique était possible; des négociations fort actives, dont toutes les phases étaient attentivement étudiées par la France, se suivaient entre les cours de La Haye et de Berlin; leur résultat pouvait être l'occupation de la Belgique par la Prusse. C'était dans le but de l'empêcher par une immédiate invasion, que la France avait formé deux camps à Saint-Omer et à Lunéville; sous prétexte des manœuvres de plaisance, la guerre pouvait commencer, et ceci avant la révolution de juillet (2).

Dans l'histoire du monde, les grands débats de peuples se résument en des questions religieuses, et les sympathies catholiques faisaient, des provinces du Rhin, les annexes nécessaires de la France ou de la Belgique; or de telles tendances devaient être réprimées si l'on ne voulait voir l'œuvre des congrès de Vienne déchirée en lambeaux. Si l'on portait, en effet, des regards attentifs sur la situation des Pays-Bas, on pouvait apercevoir qu'une crise imminente menaçait les gouvernements et les populations réunis depuis quinze ans; c'était moins la configuration territoriale qui séparait en deux grandes fractions le royaume des Pays-Bas, que la diversité des idées et des croyances. Les philosophes peuvent bien se railler de la sainteté et de la puissance des idées religieuses, elles n'en sont pas moins le principe d'union ou de discorde pour

(1) La diète fut ouverte le 8 mai 1830 à Varsovie, et l'empereur y parla généreusement.

« Représentants du royaume de Pologne,

« Cinq ans se sont passés depuis votre dernière assemblée; des raisons indépendantes de ma volonté m'ont empêché de vous convoquer plus tôt; les causes de ce retard ont heureusement disparu, et c'est avec un véritable contentement que je me vois aujourd'hui entouré des représentants de la nation. Dans cet intervalle, il a plu à la providence divine d'appeler devant elle le restaurateur de votre patrie. C'est avec une douleur profonde que vous avez tous senti la grandeur de cette perte; le sénat, interprète de vos sentiments, m'a communiqué votre désir de garder à jamais avec gratitude la mémoire des vertus les plus élevées. Chaque Polonais est donc admis à contribuer au monument dont on vous a proposé l'érection. Le Tout-Puissant a béni nos armes dans deux guerres que l'empire a eues à soutenir; la Pologne n'a pas eu besoin d'en porter le fardeau, mais elle prend part aux bénéfices qu'elles ont procurés par la gloire et l'intérêt qui l'attachent par un lien indissoluble à la Russie. L'armée polonaise n'a pas pris une part active à la guerre; elle était placée à un poste non moins important; elle formait l'avant-garde de l'armée chargée de veiller à la sûreté de l'empire. »

(1) Ces liens étaient si intimes entre la Russie et la Prusse, que les victoires de l'empereur étaient saluées et récompensées par le roi de Prusse même.

Lettre du roi de Prusse au général Diebitsch.

« Berlin, 30 décembre 1829

« Mon très honoré feld maréchal,

« Je ne puis, à la fin de cette année si fertile en événements, jeter les yeux sur les exploits qui ont illustré, sous votre commandement, les armées de mon auguste ami et gendre, S. M. l'empereur de Russie, sans prendre vivement en considération les services que, par la conclusion d'une paix glorieuse, juste et modérée, vous avez rendus à l'Europe. C'est dans votre propre conscience et dans la bienveillance de votre souverain que vous pourrez trouver la récompense de vos efforts. Mais je ne saurais, de mon côté, me dispenser de vous donner des preuves de l'estime et de l'affection que m'inspire une gloire si bien acquise, et je vous prie, en conséquence, d'accepter les insignes en diamants ci-joints, de mon ordre de l'Aigle-Noir, comme un nouveau témoignage de ces sentiments, ainsi que de la sincère bienveillance avec laquelle je suis votre affectionné « Frédéric-Guillaume. »

(2) M. de Polignac en fait lui-même l'aveu dans la récente justification qu'il vient de publier sur sa conduite ministérielle.

les États. Dans le royaume des Pays-Bas, il existait sans doute une douce tolérance; les cultes étaient permis avec solennité; les églises de Bruges, de Gand, d'Anvers rayonnaient de tout leur éclat; mais l'administration supérieure et la souveraineté appartenaient à la réforme, et ce joug pesait aux Belges, mal représentés dans les états généraux à La Haye. Il s'était donc formé un parti formidable autour duquel se groupait la population entière, et les chefs de ce parti, MM. de Potter et Tielemans faisaient entendre leurs plaintes dans un langage ferme et résolu. Partout des associations s'organisaient pour obtenir une administration indépendante et catholique; le joug protestant de la Hollande pesait aux fidèles, et le ministère de M. Van Maanen devenait odieux. Matériellement, la fusion des deux États était profitable; si la Belgique fabriquait beaucoup, elle trouvait un large débouché de consommation dans la Hollande, pays de commerce, d'argent et de navigation. Mais pour les Belges, toutes ces questions n'étaient qu'accessoires devant l'unité catholique, pensée ardente qui constituait leur vieille nationalité; les cœurs froids ne savent pas ce que c'est qu'une croyance.

Ce parti d'opposition se divisait lui-même en deux nuances : les uns, politiques avancés, voulaient l'indépendance absolue de la Belgique comme État séparé sous un prince qu'elle choisirait elle-même, et pour faire une concession à la maison de Nassau, les catholiques consentaient à élire un des fils du roi de Hollande (le prince Frédéric, par exemple, qu'ils aimaient et estimaient); les autres allaient droit, sans rien dissimuler, à la fusion complète du territoire avec la France, pays si fortement sympathique aux Flamands. Le commerce devait tout gagner à cette réunion qui abaissait les grandes frontières de douane. A cette époque, un plan pour l'indépendance belge fut concerté entre MM. de Potter et Tielemans, les têtes hardies de cette entreprise, et sous prétexte d'une question religieuse il ne s'agissait rien moins que de créer une république belge sous la protection de la France. Le ministre dirigeant du royaume des Pays-Bas, M. Van Maanen, en fut informé d'une manière authentique par les correspondances; c'est ce qui amena les poursuites contre les chefs de ce parti. Fort de la confiance du roi, en haine aux catholiques belges, M. Van Maanen essaya une manifestation énergique de son pouvoir en traduisant MM. de Potter, Tielemans et d'autres chefs religieux encore devant la cour suprême de Bruxelles (1). Une grande faute en politique est d'attaquer en face un parti qui est la majorité de la nation; on peut le tourner, le diviser habilement; l'imprudence est de le prendre corps à corps pour engager une lutte sérieuse en laquelle tôt ou tard on doit succomber. Ces considérations n'arrêtèrent point M. Van Maanen, il obtint une condamnation contre MM. de Potter et Tielemans frappés du bannissement. Que signifiait un tel arrêt lorsque les passions étaient si vives? Est-ce que les sympathies des Belges n'accompagneraient pas en exil ceux qu'on considérait comme les victimes d'un noble désir de nationalité et les martyrs d'une conviction religieuse? Cet arrêt n'amoindrit ni n'effraya le parti dont ils étaient l'organe; on n'était plus au temps du fier duc d'Albe, où les têtes frisées roulaient sur l'échafaud. L'impopularité de M. Van Maanen devint plus odieuse; la Belgique était à la veille d'une révolution; elle eût éclaté tôt ou tard, même sans les journées de juillet, parce que de toutes les persécutions, celles qui touchent à la croyance sont le plus profondément senties. En ce cas, la position de la France eût été difficile; si les Prussiens entraient en Belgique, nos soldats devaient également y pénétrer. C'était pour cacher jusqu'au soupçon de cette politique ferme et résolue, que le gouvernement français refusait de recevoir les proscrits sur son territoire; il ne fallait pas donner de prétexte à la Prusse (2).

(1) Toute cette affaire des catholiques de Belgique, et par conséquent de MM. de Potter et Tielemans leurs chefs, faisait une impression très-vive dans toute la Belgique, et les journaux en sont remplis.

« Bruxelles, 11 février 1830.

« MM. de Potter, Coché-Mommens et Vanderstraeten ont été mis sous mandat de dépôt et au secret, pour avoir publié le projet d'une souscription nationale. Le *Courrier des Pays-Bas* dit qu'ils sont enfermés dans des cachots séparés, que ni parents ni amis ne peuvent les voir, et qu'ils sont abandonnés à la discrétion des geôliers. »

30 avril. — « A une heure, la cour a rendu un arrêt par lequel M. de Potter est condamné à huit ans de bannissement; MM. Tielemans et Barthels à sept ans; M. de Nève à cinq ans; MM. Coché-Mommens et Vanderstraeten sont acquittés.

MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève vont se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les condamne au bannissement. On sait qu'il n'y a point chez nous de cour de cassation, ni de haute cour; c'est la première chambre de la cour supérieure de justice, instituée par arrêté, qui juge en cassation les arrêts de la cour d'assises. »

(2) Le parti libéral criait beaucoup en France sur le refus d'admettre MM. de Potter, Tielemans, etc.; mais ce refus cachait le dessein définitif de l'invasion de la Belgique au cas où les Prussiens y mettraient le pied : en attendant il ne fallait point donner de soupçons.

Circulaire confidentielle du préfet du Nord au directeur des douanes à Valenciennes.

« Lille, 5 mai 1830.

« Je suis informé que MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève ont l'intention de se réfugier en France.

« Les inconvénients que pourrait produire leur présence sur notre territoire ne permettant pas de les y admettre, je suis chargé par S. E. le ministre de l'intérieur de transmettre le plus promptement possible les ordres les plus précis pour qu'ils soient signalés sur toute la frontière du département, et pour empêcher qu'ils ne puissent s'y introduire sous aucun prétexte. »

Au nord, la Suède et le Danemark, depuis 1815, ne jouaient en politique qu'un rôle fort secondaire; cependant, lors de la guerre si activement menée par la Russie contre la Porte, le cabinet de Stockholm fut pressenti par les deux cours de Londres et de Russie sur l'attitude qu'il pourrait prendre au cas où un conflit éclaterait entre les grandes puissances européennes. Le roi Charles-Jean répondit avec sa finesse habituelle : « Que, dans cette hypothèse, le rôle de la Suède serait nécessairement la neutralité la plus absolue, toutefois avec quelques tendances pour la Russie auprès de laquelle il était possible d'obtenir des compensations. » Le roi Charles-Jean ne se dissimulait pas que c'était à la bienveillance de l'empereur Alexandre qu'il devait le maintien de sa couronne, et seule de toutes les dynasties fondées par la fortune des révolutions, celle de Suède demeurait debout; or le plus grand souci de Bernadotte était de la conserver intacte pour la transmettre à son fils le prince Oscar. Désormais à Stockholm, comme à Copenhague, toute l'attention fut portée sur l'expédition d'Alger : un grand cabotage se faisait par les navires marchands; les Danois et les Suédois offraient le nolissement de leurs vaisseaux à toutes les nations; leur fret était à meilleur marché que celui des Américains eux-mêmes. Le seul danger pour eux était la piraterie des Algériens dans la Méditerranée; l'expédition de France, destinée à purger la navigation des corsaires mécréants, devait dès lors être saluée avec joie par deux gouvernements si intéressés à la liberté absolue du commerce; les ambassadeurs à Paris avaient reçu l'ordre d'en féliciter publiquement Charles X (1).

Au midi, l'Espagne restait gouvernée par le roi Ferdinand VII, qu'une vieillesse prématurée clouait dans son fauteuil de cuir jaune, comme on voit les rois d'Espagne aux tableaux de l'Escurial et du Buen-Retiro. Peu de changements s'étaient opérés dans les formes et les institutions de la Péninsule: Ferdinand VII avait parfaitement compris le caractère espagnol, et s'il gouvernait par le clergé et les opinions absolutistes de M. de Calomarde, c'est qu'il savait que dans ce pays au soleil brûlant, il ne faut pas de système mixte ni mélangé. Toutefois, une innovation considérable était préparée dans le système de succession, base et principe de la loi fondamentale : un prince usé dans l'existence, fatigué aux bras d'une femme pleine de vie et d'ardentes joies, avait subi l'ascendant de la jeunesse et de la force. L'ordre de succession appelait l'infant don Carlos, au cas où le roi mourrait sans enfant mâle, et ceci d'après la loi salique, proclamée à l'avénement des Bourbons, comme droit public en Espagne (2). Ferdinand VII n'aimait pas don Carlos, trop lié au mouvement religieux, et par ce sentiment qui nous rend odieux un successeur trop rapproché. En fouillant dans les archives espagnoles du temps de Charles-Quint et de la maison de Bourgogne, on trouvait que les filles avaient hérité aux royaumes de Castille et d'Aragon: pourquoi n'appliquerait-t-on pas cette règle antique à la succession royale de Ferdinand VII (3)? Tel fut le motif de justification de l'acte fondamental, signé par *moi le Roi*, au profit de l'enfant d'une reine aimée, fût-il même une fille. Cet acte suscita non-seulement l'opposition de don Carlos, mais encore les protestations de races souveraines; les maisons de France, de Naples, avaient un intérêt puissant à ce que le caprice royal ne pût détruire le droit éventuel de leur branche, car si les femmes étaient admises à la succession d'Espagne, que devenaient les prétentions des lignes collatérales, et avec ces prétentions l'œuvre de Louis XIV? Un étranger, un archiduc même, par son mariage avec une infante, pouvait devenir roi d'Espagne et des Indes au préjudice de Bourbons; la guerre de succession et le pacte de famille étaient désormais sans but. Des notes répétées et pressantes furent remises par les ambassadeurs de France et de Naples au cabinet de Madrid; tous deux se refusèrent à reconnaître la validité de l'acte pour le changement de la loi de succession et protestèrent officiellement (4).

Si en Espagne déjà s'élevaient des causes violentes de désordre, en Portugal éclatait la guerre civile; don Miguel régnait en vertu de l'esprit national, éner-

(1) Ce fut en plein salon, aux affaires étrangères, chez le prince de Polignac, que l'ambassadeur de Danemark félicita le premier, avec des témoignages d'une extrême vivacité, sur les succès de l'expédition d'Alger. Jamais je n'ai vu d'émotion plus sentie et de félicitations plus cordiales.

(2) La pragmatique sanction ou décret royal de Ferdinand VII, qui fixe l'ordre de succession à la couronne d'Espagne, est du 29 mars 1830.

(3) Le parti modéré en Espagne soutient encore aujourd'hui que Ferdinand VII, dans sa pragmatique ou décret, n'a pas créé un droit nouveau, mais seulement rappelé le droit ancien, ce qui est la confirmation absolue de la succession en profit de la jeune reine Isabelle. Je me suis trouvé à Milan cette année avec le duc de Gor, président de la chambre des pairs en Espagne, qui venait de Rome; je traversai le Saint-Gothard avec lui, et jusqu'à Bâle nous avons constamment causé des affaires de la succession; il exprimait l'opinion du parti modéré en soutenant que Ferdinand VII avait confirmé un droit ancien, et que rien n'était plus légitime que le pouvoir de la jeune reine. Au reste, le duc de Gor est plein d'instruction, avec tous les sentiments religieux de la vieille Espagne.

(4) Le 1er avril 1830, les ambassadeurs du roi Charles X, du roi de Naples, et de l'infant don Louis de Bourbon, prince de Lucques et duc héréditaire de Parme, protestèrent solennellement contre le décret du roi Ferdinand VII, abrogatif de la loi salique, malgré le pacte de famille, et au mépris des droits réversibles aux princes des deux branches de Naples et de Lucques, ses héritiers naturels en cas d'extinction des mâles dans la branche espagnole de la maison de Bourbon.

gique, fier, un peu sauvage, comme les sites des palais de Maffra et de Beira. Dans un dessein d'intérêt commercial, l'Angleterre venait d'opposer à don Miguel les droits de la jeune reine dona Maria da Gloria, fille de don Pedro. Déjà une régence s'était formée à Terceira au nom de la princesse, si jeune encore, et qui disputait la couronne à son oncle. Dans les guerres civiles c'est quelque chose qu'un pouvoir constitué, et bientôt la régence de Terceira posa les bases d'un gouvernement régulier que devait saluer l'Angleterre (1).

Ainsi étaient l'Espagne et le Portugal; les droits à la couronne y étaient également disputés; à la mort de Ferdinand VII, les partis sanglants devaient s'arracher le pouvoir comme dans ces luttes de taureaux, aux cirques de Jaen et de Cadix. Don Carlos aurait un parti, la jeune infante un autre; et si don Miguel restait maître quelque temps de la couronne de Portugal, bientôt l'argent, les intrigues de l'Angleterre, remueraient les esprits à ce point de préparer une grande catastrophe. Dans ce pays aux brûlantes idées, il ne peut pas y avoir de résolutions froides et mesurées. Tout se résout par le sang; la vie future est plus haute que la vie présente. Ceux-là qui se complaisent à voir les entrailles fumantes des chevaux déchirés à coups de corne, ces femmes mêmes qui agitent leurs mouchoirs devant le taureau vainqueur du *picador* étendu et blessé sur la poussière, ne peuvent parler de politique ou de croyance, de religion ou d'amour, qu'un poignard d'Albacette à la main. Toute question devient une lutte armée, toute difficulté un combat; quand il n'y a pas un despotisme nécessaire pour dominer ces âmes, elles s'entre-déchirent comme par instinct naturel.

Les gouvernements de l'Italie s'étaient sagement préservés des vieilles querelles. Le Piémont, à peine délivré des associations secrètes, entourait de son affection religieuse (2) un roi sage, ami de toutes les améliorations intellectuelles et morales. Le Milanais, surveillé par l'Autriche, se livrait au repos sous un système d'administration bienveillante, travailleuse et néanmoins peu aimée. Rome avait perdu le pape Léon XII (3), et le conclave venait d'élire Pie VIII, vieillard déjà absorbé dans la pensée de l'Église si menacée par l'esprit philosophique. La Toscane offrait toujours ce système pacifique et généreux, vieille tradition de la race honnête des archiducs d'Autriche, tandis qu'à Naples régnait ce roi François Ier, qui venait de quitter le beau sol de l'Italie pour visiter la France, l'Espagne et l'Allemagne, prince d'un très-grand sens et parfaitement en rapport avec son peuple. Le roi de Naples avait partout des enfants de sa maison; le vaste trone de sa lignée s'étendait sur toutes les capitales; les filles de Sicile portaient couronne. Déjà très-souffrant, le roi avait quitté Caserte et Portici pour visiter les Tuileries et le Palais-Royal, Aranjuez et Schoënbrunn, itinéraire qu'il ne put accomplir en entier. Quel accueil ne fut pas fait au monarque de Naples, le père de la duchesse de Berry et de cette reine d'Espagne, alors jeune femme, chantée dans les *sagas* du soir au son des mandolines? Ce voyage à Paris n'eut rien de politique; néanmoins on put le rattacher à la question de la loi salique. Bien que le roi de Naples tout maladif regrettât vivement son farniente de lazzarone, sa sieste, ses habitudes du golfe, la Chiaja et sa source d'eau chaude, il retrouva un peu d'énergie pour protester simultanément avec le roi Charles X, contre l'acte royal de Ferdinand VII, qui privait la maison de Bourbon des avantages de la politique de Louis XIV et des éventualités de la succession d'Espagne (4).

Il est dans la destinée des nations qui tombent en décadence, d'occuper longtemps les esprits du bruit de leur chute : un État ne s'efface pas de la carte sans y laisser du vide, et ce vide est souvent un abîme. Hélas! les temps marchaient pour la Turquie; l'heure fatale de cette destruction s'avançait avec une rapidité inflexible, l'œuvre de Mahomet avait fait son temps. Aux époques barbares, le droit de la conquête et du glaive avait assuré la puissance musulmane; le cime-

(1) Cependant les torys anglais reconnurent don Miguel; on répandit le bruit que don Pedro avait proposé au roi d'Espagne d'unir la princesse dona Maria da Gloria à l'infant d'Espagne, don Carlos-Luis, fils aîné de l'infant don Carlos, frère du roi. On disait encore que l'empereur d'Autriche avait fait signifier à don Miguel, par l'entremise de l'Angleterre, que s'il n'épousait pas dona Maria, don Pedro serait invité à abdiquer pour sa fille, et à donner cette princesse à un prince de la maison de Bavière.

(2) Quelques négociations successoriales préoccupaient alors la maison royale de Sardaigne; l'Autriche voulait exclure le prince de Carignan, favorable à la France. La politique du comte de La Ferronnays montra ici une fermeté digne du pays. On lit dans une dépêche du comte Pozzo di Borgo : « Prévenu depuis longtemps que le prince de Metternich cherche à alarmer le roi de Sardaigne contre la France, et à le disposer à faire quelque acte secret, tendant à exclure le prince de Carignan de la succession, M. de La Ferronnays dit à ce sujet à M. de Lebzeltern, qu'il n'ajoutait aucune foi à ces bruits, d'autant moins que, s'ils venaient à se réaliser, le prince de Metternich amènerait en Italie, ce qu'il a raison de vouloir éviter, c'est-à-dire le bouleversement de ce pays à la vue de l'armée française, qui devrait, dans ce cas, paraître sur le sommet des Alpes. »

(3) Léon XII (cardinal Annibal della Genga), né à la Genga, dans l'Ombrie, le 2 août 1760, avait été élu pape le 28 septembre 1823.

(4) Tout le monde a encore le souvenir des fêtes brillantes qui furent données au roi de Naples au Palais-Royal; à ce moment le duc d'Orléans s'occupait aussi, dans un intérêt de famille, de la succession d'Espagne, et suivant les traditions de son bisaïeul le régent, il protestait hautement contre les changements de la loi salique opérés à Madrid. Il agissait ici comme collatéral ayant des droits à la succession espagnole; Son Altesse Royale vint plus d'une fois aux affaires étrangères chez M. de Polignac, pour rappeler les justes droits de sa maison.

terre une fois émoussé, que restait-il aux enfants du prophète? Quelle civilisation pouvaient-ils donner au monde? Combien la chute de l'empire ottoman avait été rapide depuis le XVIe siècle, lorsque la bataille de Lépante, sous le noble don Juan d'Autriche, vint arrêter les progrès des Turcs! Dans la lutte avec les Russes, ils avaient déployé un immense courage, une énergie remarquable encore; mais depuis le traité d'Andrinople, à cause même de la générosité des Russes (1), l'empire ottoman n'existait plus que par le protectorat des puissances; il cessait d'être par lui-même et tenait sa vie d'une force en dehors de lui. Le démembrement d'un vaste empire ne se fait pas d'une seule fois et dans le court espace de quelques années; il vient de loin. Ce démembrement avait commencé par l'Égypte; la civilisation factice que Mehemet-Ali venait d'introduire sur les bords du Nil n'était qu'un moyen de s'affranchir de la domination de la Porte. A peine l'Égypte payait-elle quelques tributs; le gouvernement de Mehemet-Ali était plus respecté par les consuls européens que la Porte par les ambassadeurs (2). Les liens désormais brisés entre le suzerain et le vassal, il en était de l'Égypte comme des puissances barbaresques : les relations de la régence d'Alger, des empires de Maroc et de Tunis, avec la Porte, ne consistaient plus que dans quelques hommages insignifiants, comme le tribut d'un faucon blanc destiné à l'amusement des femmes du sérail. L'islamisme subissait donc la grande crise que les siècles préparaient; œuvre de la conquête, il ne portait en lui-même aucun germe de progrès; la force disparaissant, la civilisation devait vaincre : c'était dans la nature des choses. L'esprit d'unité s'était si complétement effacé du sein de cet empire, qu'il fut un moment question de faire attaquer le dey d'Alger par le pacha d'Égypte; une armée de noirs Éthiopiens et de troupes régulières du pacha devait traverser le désert et servir les desseins de la France contre l'Algérie : y avait-il encore quelques souvenirs de la grande loi de l'islamisme?

La Grèce était-elle appelée à remplir ce vide que l'empire turc laissait dans son inévitable chute? Quand on parlait de la Grèce, il fallait distinguer la nation purement hellénique, dont l'indépendance chrétienne venait de faire l'objet des derniers protocoles à Londres (3), et les Grecs, d'antique religion, répandus sur toute la surface de l'empire ottoman, et soumis aux Turcs, à Chypre, à Alep, à Smyrne. Le

(1) Hali-Pacha, envoyé à Saint-Pétersbourg, venait d'obtenir une remise de 4,000,000 ducats sur la contribution de guerre; on devait cette concession à l'intervention simultanée de la France et de l'Angleterre. M. de Mortemart avait à cette époque conquis toute la confiance de l'empereur Nicolas.

(2) Alors fut conçu le projet d'étendre la souveraineté du pacha d'Égypte sur toute la côte d'Afrique, même sur Alger. Ce projet souriait à l'Angleterre, et il est constaté dans une lettre écrite de Péra, le 25 mai 1830.

(3) Les protocoles continuaient sur les affaires de la Grèce; voici un nouveau résumé de la conférence tenue au *Foreing-Office*, le 20 février 1830 :

Présents : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie.

« Les plénipotentiaires des trois cours alliées se trouvant réunis, l'objet de la conférence était de prendre connaissance de la réponse de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg à la note collective qui lui a été adressée par les plénipotentiaires, conformément aux prescriptions du protocole no 2, en date du 3 février 1830. Après avoir examiné les observations présentées par le prince Léopold à la suite de son acceptation de la souveraineté de la Grèce, qui lui a été offerte, les plénipotentiaires de l'alliance ont arrêté entre eux les résolutions suivantes, relativement aux cinq points indiqués dans la réponse de Son Altesse Royale : 1o les intentions des trois cours sont conformes aux vœux exprimés par le prince à l'égard de la garantie du nouvel État grec par les puissances signataires du traité. Les autres puissances seront invitées à y adhérer; 2o les puissances alliées ne sauraient admettre le droit d'intervention du prince souverain de la Grèce, par rapport à la manière dont le gouvernement turc exerce son autorité à Candie ou à Samos. Ces îles doivent rester sous la domination de la Porte, et doivent être indépendantes de la nouvelle puissance que l'on est convenu d'établir en Grèce. Cependant, les puissances alliées s'empressent de déclarer au prince Léopold, pour la propre satisfaction de Son Altesse Royale, qu'en vertu des engagements qu'elles ont contractés d'un commun accord, elles se croient tenues d'assurer aux habitants de Candie et de Samos une sécurité contre toute molestation, en raison de la part qu'ils auraient prise dans les troubles antécédents. Dans le cas où l'autorité turque serait exercée d'une manière qui pourrait blesser l'humanité, chacune des puissances alliées, sans prendre toutefois un engagement spécial et formel à cet effet, croirait de son devoir d'interposer son influence auprès de la Porte, afin d'assurer aux habitants des îles susmentionnées une protection contre des actes oppressifs et arbitraires; 3o la conférence a reconnu qu'il existait des obstacles insurmontables à revenir sur les décisions relatives à la démarcation des limites du nouvel État; 4o les trois puissances sont résolues à assurer au nouvel État des secours pécuniaires au moyen de la garantie d'un emprunt que fera le gouvernement grec, et dont le but sera de pourvoir à la solde et à l'entretien des troupes que le prince souverain se trouvera dans le cas de lever à son service; 5o afin d'obvier aux difficultés temporaires que le prince souverain pourra éprouver avant que la levée de ses troupes soit effectuée, les trois cours consentent à laisser à la disposition de Son Altesse Royale, pour le terme d'une année, le corps français qui se trouve actuellement en Grèce. Dans le cas qu'un plus long séjour de ces troupes fût jugé indispensable, les puissances s'entendraient avec le prince souverain pour condescendre à ses vœux. Il a été ensuite arrêté que la lettre collective des plénipotentiaires de l'alliance, et la réponse de Son Altesse Royale le prince Léopold, demeureront annexées sous les lettres A et B au présent protocole, pour constater l'offre faite à ce prince de la souveraineté de la Grèce, ainsi que son acceptation et son adhésion aux stipulations convenues entre les trois cours de l'alliance. Il a été également arrêté que les dispositions du présent protocole seraient incessamment notifiées à la Porte Ottomane et au gouvernement provisoire de la Grèce; que la forme de ces communications serait déterminée dans une prochaine conférence, et jusqu'à l'arrivée du prince de Saxe-Cobourg en Grèce, les rapports établis entre le gouvernement actuel de cette contrée et les cours alliées seraient maintenus tels qu'ils existent en ce moment.

« *Signé*. ABERDEEN,
« MONTMORENCY-LAVAL,
« LIEVEN. »

ruyaume des Hellènes était trop récent, fondé sur des éléments trop fragiles, pour être jamais le principe d'une grande nationalité grecque. On ne réveille pas les morts du tombeau ; pour cela il faut un Christ et une rédemption ; ce qui a été dans les siècles passés joue difficilement un rôle actif dans la politique contemporaine, témoin Venise, Gênes, Malte ! Il y avait encore parmi les Grecs des chefs de pirates ou de braves peuplades, dignes soldats qui se battaient pour leur indépendance ; mais un peuple grec avec sa nationalité forte et unie ne pouvait revivre tout à coup. La poésie créait de hautes et fantastiques destinées avec les souvenirs de Sparte, de Lacédémone et d'Athènes; quand on arrivait à l'action positive, régulière d'un gouvernement, on trouvait partout des divisions, des secousses, des obstacles. Que ferait-on de ce peuple? On donnerait un roi aux Grecs, c'était un point arrêté entre les cabinets : ce roi serait-il respecté, aurait-il une armée régulière, des finances bien administrées? Combien serait longue et pénible l'éducation de ces chefs habitués à combattre d'une façon sauvage, indépendante, avant de les façonner aux conditions pacifiques d'un gouvernement régulier? Il suffit de lire attentivement la correspondance de M. Heynard et du comte Capo d'Istrias, pour comprendre les difficultés pratiques d'une telle administration. Beau poëme que la régénération de la Grèce! mais quand on descendait aux régions de la réalité, rien de moins capable de créer une unité nationale. Tel était néanmoins le vœu de l'Europe chrétienne et en particulier celui du roi Charles X.

Sur la foi des écrivains politiques on avait aussi exagéré et admiré le rationalisme des républiques du nouveau monde. Depuis quarante ans, M. de Lafayette avait mis à la mode le gouvernement américain, pour lui le seul modèle à suivre : l'exemple à imiter, c'était le congrès de Washington ou de Philadelphie. Il n'était pas permis de discuter, d'analyser cette civilisation si curieusement imparfaite ; ce commerce sans bonne foi, cette industrie souillée par tant de banqueroutes, cette activité stérile, ces fourmilières de peuple qui pullulent sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, cette sociabilité où la vie humaine n'est comptée pour rien, avec son indifférence pour les terribles catastrophes sur les grands fleuves, cohue sans frein qui travaille, s'ennuie ou se livre à ses instincts grossiers ; tout cela était admiré, applaudi comme le dernier terme de la perfectibilité humaine. Le président des États-Unis d'Amérique était alors M. Jackson, élu en 1829, et fort hostile au système français, l'auteur de toutes ces réclamations que le roi Charles X refusait avec énergie. Le congrès soutenait le président qui faisait largement agir par l'envoyé en France, M. Rives, l'ami, le confident de M. de Lafayette, et néanmoins homme assez loyal, assez prévoyant pour repousser toute intrigue, toute conjuration contre le gouvernement établi.

Si les États de l'Amérique du Nord avaient pour protecteur M. de Lafayette, les républiques du Centre et du Midi comptaient pour admirateur le plus vif, l'abbé de Pradt, l'écrivassier de pamphlets. Il ne s'était pas contenté de faire l'éloge des nègres, comme l'abbé Grégoire ; il déclamait contre l'exécution entière du traité de 1826, favorable aux colons dépouillés. L'objet du culte de M. de Pradt, c'était surtout Bolivar (1). Nul grand homme de l'antiquité et des temps modernes ne pouvait lui être comparé; nulle renommée n'égalait la sienne. Les nouveaux États de l'Amérique du Sud se faisaient entre eux une guerre acharnée; il y avait des révolutions à chaque moment : l'or avait disparu, même du Mexique et du Pérou. D'après les écrivains politiques, on devait immédiatement reconnaître ces républiques de l'Amérique du Sud : le cabinet français s'y trouvait assez disposé, même M. de Polignac. Pour la France, la seule question était celle-ci : la crise des manufactures anglaises n'était-elle pas arrivée, surtout par les fausses spéculations avec les États d'Amérique qui n'avaient payé ni leurs créanciers ni les emprunts? Fallait-il se jeter à l'étourdie dans ces actes de reconnaissance, sans s'inquiéter des intérêts commerciaux ? fallait-il, sans avantages, sans précautions, subir la crise de l'Angleterre, et s'exposer à de fatales démarches? En politique, avant qu'un État soit reconnu, il faut qu'il

(1) Voici l'acte tant admiré par les patriotes de 1830 :.

Message de Bolivar au congrès de la Colombie.

« Concitoyens,

« La constitution que vous avez préparée pour notre patrie étant terminée, il vous reste à nommer les hauts fonctionnaires qui devront présider aux affaires de la république ; je viens vous répéter ma résolution de ne point accepter la première magistrature, dussiez-vous porter sur moi vos suffrages. Mon amour pour la patrie m'arrache le sacrifice de quitter pour toujours le sol qui me vit naître. Je ne veux pas que ma présence puisse être un obstacle au bonheur de mes concitoyens.

« Venezuela a donné mon ambition pour prétexte de la séparation. Ma réélection serait représentée comme un obstacle à la concorde ; la république en aurait souffert par le démembrement ou par la guerre civile.

« Le jour de votre installation, je soumis à votre sagesse les raisons qui vous imposaient l'impérieux devoir de donner de nouveaux chefs à la république, et de nombreuses considérations d'intérêt public se joignent aujourd'hui à ma voix pour vous demander d'en élire qui possèdent les hautes qualités exigées par la loi et réclamées par le bien public.

« Concitoyens, je vous supplie de recevoir ce message comme l'expression de mon ardent patriotisme et de l'amour que je conserverai à jamais pour mes frères les habitants de la Colombie.

« SIMON BOLIVAR.

« Bogota, 27 avril 1830 »

offre de la sécurité pour lui-même et pour les autres; car il en est des empires comme des individns : on ne les admet au droit de cité qu'avec des garanties de moralité, de fortnne et de considération personnelle.

CHAPITRE III.

SITUATION DES PARTIS EN EUROPE.

Angleterre. — Les catholiques d'Irlande. — Les radicaux — Les réformistes — *Allemagne.* — Les unitaires — Les sociétés secrètes. — La jeune Allemagne. — La bourgeoisie constitutionnelle. — *Pologne.* – Parti de l'indépendance et de la nationalité. — *Italie.* — Le carbonarisme. — Naples. — Le Piémont. — La Lombardie. — Les États romains. — Les Légations. — *Espagne.* — Les josephinos. — Les liberales. — Les serviles. — *Portugal.* — Les miguelistes. — Les pédristes. — *France.* — Les débris du parti impérial et de la république. — Les constitutionnels. — Sociétés politiques. — Idée de 1688. — Les royalistes absolus, mixtes. — Lutte intestine. — La défection. — Statistique et éventualités des partis sous le ministère de M. de Polignac.

(JANVIER A JUILLET 1830)

Les forces matérielles des États ne constituent pas seules la puissance des gouvernements et la vie politique des nations. La lutte des partis, le heurtement des idées sont des mobiles de grandeur ou de décadence bien autrement énergiques dans l'histoire. Depuis le congrès de Vienne et la haute classification des souverainetés par la diplomatie, jamais peut-être les partis ne s'étaient révélés avec plus d'espérance ou nn désir plus immodéré d'arriver à un renversement. On venait de passer quinze ans de paix et de pacifiques transactions; les progrès des intelligences actives, brûlantes, étaient incontestables. Tant que la guerre enropéenne avait absorbé l'attention inquiète des esprits, il restait peu de loisir pour la lntte des idées. La grande trêve nne fois accomplie au congrès de Vienne, il fallait désormais une issue à l'ardente préoccupation des âmes, et partout éclata une guerre intestine d'opinions. On ne se heurta plus sur les vastes champs de bataille au bruit des mille pièces d'artillerie de Leipzig, mais chaque État ressentit un choc de principes d'une violence extrême; et cette situation morale des intelligences ne doit pas échapper à l'histoire, parce qu'elle fut nne des causes prédominantes de la révolution de 1830.

Durant les longues guerres contre la révolution et l'empire de Napoléon, la plaie saignante aux flancs de l'Angleterre était l'Irlande, et la question des catholiques, vieille et profonde. Leurs plaintes étaient si justes, leur oppression si visible, qu'une dictatnre imposée par les circonstances seules pouvait motiver nn tel état de choses. Après la paix, le parti de l'indépendance irlandaise grandit; les partisans des catholiques devinrent si considérables, qne le cabinet jngea qu'il n'était plus possible d'hésiter devant une concession libérale, et le duc de Wellington lui-même, engagé avec tous les Wellesley dans la question catholique, prit l'initiative pour présenter le bill d'émancipation au parlement (1). De nombreuses concessions furent faites à l'Église d'Irlande; le tyrannique serment du *test* fut définitivement aboli. A ces limites s'arrêtèrent les concessions du ministère tory; et l'Irlande, inquiète, impatiente, n'était pas entièrement satisfaite. Au temps de M. Pitt, quand la dictature était si nécessaire pour sauver la Grande-Bretagne d'nne crise, le premier acte de l'homme d'État supérieur avait été la réunion de l'Irlande à l'Angleterre (2), afin d'assurer l'unité d'administration sous nn senl parlement. A la paix, l'union devint l'objet des plus vives censures, et son abolition fut désormais le vœu des Irlandais patriotes, le cri du peuple, puissant comme l'intime voix de la conscience. Déjà s'élevait la suprématie de Daniel O'Connell, le souverain moral de l'Irlande, qui se croyait appelé à lui rendre sa vieille nationalité (3). L'émancipation religieuse des Irlandais était un droit, l'égalité dans les privilèges d'Église également nne justice; mais le rappel de l'union aurait affaibli considérablement les forces des trois couronnes britanniques sons un même sceptre; les hommes d'État, de quelque parti que ce fût, devaient

(1) Le bill d'émancipation des catholiques d'Irlande fut voté dans la session parlementaire de 1829. Il ne satisfit qu'en partie aux griefs de la population; deux autres questions étaient rattachées à celle-ci : 1° l'indépendance de l'Église Irlandaise; 2° l'abolition de l'acte d'union. On sait que Pitt réalisa l'union de l'Irlande à l'Angleterre à l'époque de la révolution française.

(2) L'acte d'union est du mois de juillet 1800.

(3) A ce moment des mesures répressives étaient ordonnées pour apaiser l'état d'irritation de l'Irlande.

De par le lord lieutenant général et gouverneur général de l'Irlande.

« Un acte du parlement de la dixième année du règne du roi actuel, intitulé : *Acte pour la suppression d'associations et d'assemblées dangereuses en Irlande*, donna au lord lieutenant, gouverneur général, le pouvoir de prohiber et de supprimer, par proclamation ou par ordre, toute association, assemblée ou réunion de personnes en Irlande, qu'il estimera dangereuse à la paix et à la sûreté publiques, ou incompatible avec l'administration des lois, ainsi que les réunions ajournées et renouvelées, ou autrement continuées, des mêmes associations, dans quelque lieu que ce soit, ou sous quelque nom, prétexte ou devoir que ce puisse être.

« Comme nous avons appris qu'une association, assemblée ou réunion s'est formée et existe dans la ville de Dublin, sous le nom de *Société des amis de l'Irlande et de toutes les croyances religieuses*, et que son existence peut devenir dangereuse à la paix publique; nous, le lord lieutenant général et gouverneur général de l'Irlande, nous sommes résolu de supprimer ladite association, et nous défendons, par les présentes, ses séances, sous quelque nom ou prétexte qu'elles puissent avoir lieu. Tous les shérifs, majors, juges de paix, et tous les autres magistrats, officiers et autres que cela concerne, sont tenus d'aider à l'exécution de la loi, de pré-

s'y opposer dans l'intérêt des gloires nationales.

De cette situation résultaient des difficultés infinies pour l'Angleterre : l'opposition irlandaise devint formidable dans le parlement, et l'agitation fut à l'ordre du jour. A ce point de vue, elle était secondée par les réformistes, vieux parti qui considérait la constitution anglaise comme incomplète, pour exprimer le véritable progrès et les imprescriptibles droits des idées démocratiques. Ce parti de la réforme radicale, on le trouve déjà puissant à la première époque de la révolution de France; d'accord avec les Jacobins et les clubs, les réformistes considéraient comme insuffisant le mode de représentation du peuple : un parlement annuel ou au plus triennal, l'élection générale, presque républicaine, avec une royauté réduite aux conditions d'une présidence, telles étaient les principales règles que les réformistes voulaient imposer au pouvoir; et pour cela, réunis en *meetings* bruyants, ils déployaient leurs couleurs dans des processions solennelles. La multitude se groupait dans de vastes champs, sous des bannières flottantes, avec cette liberté d'expressions, cette franchise de principes, qui caractérisent le peuple anglais. Les hommes d'État, qui suivent toujours en Angleterre le mouvement légitime des opinions, voulaient faire à la réforme des concessions jugées nécessaires. S'il y avait des abus dans la constitution, il fallait les corriger; mais, comme pour l'affranchissement de l'Irlande il devait y avoir des limites; l'habileté consistait à juger les besoins réels de la société, de manière à conceder et à retenir les droits de la couronne et du pays dans les termes régulièrement exacts de la justice, de la raison et de la force du pouvoir (1).

Au reste, à travers leurs excès d'agitation et de trouble (2), les Anglais conservaient un respect pour la loi qui ne permettait aucun désordre radical : un constable, avec sa seule baguette, suffisait souvent pour arrêter l'émeute bouillonnante; il y avait, dans ce peuple si hardi, une terreur de l'habit rouge (c'est-à-dire du soldat), qui donnait à l'armée une force considérable; il était rare qu'à la lecture du *riot act*, tout ce peuple assemblé ne prît la fuite pour éviter les charges de cavalerie et le feu de la mousquetade qui se faisait entendre sans pitié, comme à Manchester, jours de funèbre mémoire. Puis les étrangers auraient en vain invoqué l'appui de ces mécontentements, comme ils l'avaient plus d'une fois tenté en Irlande. Dans la vieille Angleterre, il se manifestait un si grand amour de la chose publique, qu'au premier cri de guerre, cette population se précipitait sur les vaisseaux au pavillon national, entonnant le *Rule Britannia* dans ces beaux chœurs du soir, à bord des navires de guerre, quand la brise emplit la voile sur l'Océan.

Ces agitations se rattachaient souvent à la détresse des manufactures, et alors les troubles des ouvriers avaient une sinistre importance, parce qu'ils venaient d'une cause juste et réelle. Dans les grands centres d'ateliers, quatre-vingt ou cent mille travailleurs réunis, processionnaient pour demander du pain ou un salaire suffisant à la vie; il était souvent difficile d'accéder à de telles plaintes. Dans le cas d'une guerre, quelle plaie au cœur du pays! Les deux écoles whig et tory étaient également impuissantes devant ce malaise qu'on ne pouvait guérir avec des théories politiques; si les torys possédaient une science plus étendue de gouvernement, une habitude plus complète des affaires, les whigs correspondaient mieux par leurs paroles aux sentiments, aux passions du peuple; mais l'une et l'autre de ces deux fractions (aristocratiques d'origine) voyaient avec la même inquiétude la marche rapide des opinions radicales et le triomphe d'une réforme extrême qui devaient les déborder; les torys portaient avec eux-mêmes les sentiments d'une répression nécessaire, tandis que les whigs se trouvaient forcés à des concessions incessantes en vertu de leurs principes, et par la nécessité même de leur situation : n'étaient-ils pas engagés

venir les assemblées de ladite association, de les disperser et supprimer effectivement, et de faire des poursuites contre ceux qui, après cette notification, ne se conformeraient pas à cet ordre.

« Donné au château de Sa Majesté, à Dublin, le 24 avril 1830,

« Par ordre de Sa Grâce,

« W. Gregory. »

Pour appuyer ce système de répression, les Anglais disaient :

« Tout le revenu de l'Irlande est dépensé dans le pays même pour l'entretien de l'armée et pour d'autres branches d'administration. Notre armée et notre artillerie nous coûtent 9,076,000 liv. sterl. (228,715,000 fr.); un tiers de cette somme est payé pour le compte de l'Irlande, parce qu'un tiers de notre force militaire est stationné dans ce pays. Outre cela, on donne par an, pour différents objets, 378,343 liv. sterl. (9,339,134 fr.) et 380,817 liv. sterl (9,596,388 fr.) d'avances pour l'Irlande, qu'on prend sur les fonds des consolidés irlandais. Nos voisins d'au delà du canal de Saint-George ont donc peu de raison de se plaindre d'une taxation trop haute ou inégale. »

(1) L'école des réformistes était conduite alors par le comte Grey, dans la chambre des lords, et John Russell dans la chambre des communes; elle avait gagné du terrain : l'impulsion imprimée par la révolution de juillet donna gain de cause à cette école. Nous aurons plus tard à parler du bill de réforme proposé par John Russell.

(2) Au commencement de 1816 une conspiration s'était formée pour ouvrir les prisons, corrompre les soldats, brûler les casernes, attaquer la Tour de Londres; et elle se proposait comme but le partage des terres et un nivellement universel. Les années 1817, 1818 et 1819 furent remplies d'émeutes et de rassemblements terribles des masses; les villes manufacturières surtout, telles que Manchester, York, Birmingham, Nottingham, Derby, Stockport, en furent violemment agitées. Lord Castlereagh montra pendant cette triste époque une grande fermeté répressive. *Voyez* la notice que j'ai consacrée à cet homme d'État dans les *Diplomates européens*.

avec les radicaux, pour une large réforme du parlement et un avenir plus favorable aux classes démocratiques? Une fois au pouvoir auraient-ils la force de l'éviter? Trois agitateurs remuaient profondément l'Angleterre et l'Irlande : Hunt d'abord, l'homme d'action, le chef des bandes à Speafield, celui qui faisait pousser à la multitude ce cri sauvage : *Hunt à jamais!* le marchand de cirage, le roi de la plèbe (1). Cobbett, le spirituel et caustique journaliste, l'implacable adversaire de George III et des torys (2). Enfin, M. O'Connell, dont la renommée n'avait pas pris encore tout son développement, O'Connell le véritable souverain de l'Irlande. Ainsi, l'Angleterre en 1830 était dans une crise d'intérieur qui exigeait toute l'attention des hommes d'État, car la première conséquence d'une révolution en France devait être de grandir les forces du radicalisme ; sous le prétexte des sympathies on verrait un concert intime s'établir entre les révolutionnaires des deux pays comme en 1792 ; rien ne donne plus de forces qu'une communauté de principes, et quand ces principes triomphent sur un point il y a de l'écho partout. Une crise révolutionnaire éclatant en France devait avoir son retentissement au delà du détroit.

L'Allemagne, pays habituellement si paisible et aux opinions si calmes, subissait à son tour une agitation de parti doucement favorisée par les loisirs de la paix et la prospérité publique. Si dans la noble Germanie les habitudes sont froides, les cœurs sont chauds et les imaginations ardentes. Tant de promesses avaient été faites à l'Allemagne, levée en armes en 1813 contre Napoléon, et les partis en avaient supposé tant d'autres, qu'elle avait bien quelques motifs pour regretter ses illusions perdues. Les fortes répressions des congrès de Troppau et de Laybach avaient contenu les sociétés secrètes; et néanmoins de jeunes hommes exaltés appelaient encore l'unité allemande, sentiment énergique comme le souvenir de Witikind, l'antique et glorieux défenseur de la Germanie. Les gouvernements veillaient avec une grande sollicitude sur les universités studieuses où quelques imaginations, groupées autour de professeurs chéris, rêvaient la liberté de l'Allemagne, la couronne d'or sur son front étoilé, comme une poétique légende. Toutefois, cet enthousiasme ne sortait point des écoles universitaires ou de quelques livres ardemment lus par les étudiants. Aux hommes pratiques, l'unité allemande, sorte de république germanique pour la vérité et la vertu, était un retour vers des siècles finis, au milieu de tant d'États distincts et confédérés par une constitution générale (3).

Toutefois, l'action de la presse sur la classe bourgeoise en Allemagne, la lecture des journaux de France avaient inspiré un désir vif et général d'obtenir la concession ou le développement d'un système représentatif, sur des bases rationnelles. Quelques États secondaires, tels que la Saxe, le Wurtemberg, avaient deux chambres, un balancement de pouvoir, et ce système paraissait désirable aux autres populations germaniques, assez avancées pour souhaiter la liberté sans trouble. En Prusse spécialement, cette opinion constitutionnelle se faisait sentir avec calme et fermeté. En vain le gouvernement avait cherché à remplacer l'assemblée politique par une administration pratique, admirable gestion provinciale et municipale, cette forme paraissait imparfaite aux esprits spéculatifs, qui appelaient une tribune, des journaux, des députés, en un mot le bruit et l'éclat souvent stériles du système représentatif. De là cette attention inquiète des cabinets de Berlin et de Vienne, effrayés de la nouvelle tendance de l'esprit germanique qui se montrait déjà révolutionnaire avec l'école des jeunes hommes parmi lesquels Henri Heine, plus Français qu'Allemand; c'est pourquoi, sous prétexte de rendre l'Allemagne à sa splendeur et à sa belle nationalité primitive, la langue française était proscrite de l'en-

(1) Henri Hunt, né le 6 novembre 1773, commença sa renommée d'orateur populaire en 1816; il fut le prédicateur le plus actif de la réforme radicale, se résumant en cinq points : l'annuité des parlements, le suffrage et l'éligibilité universelle, la suppression de l'armée permanente, la prohibition des sinécures et la réduction de la liste civile. Après deux condamnations à l'amende et à la prison, Hunt se fit débitant de cirage, parcourant la Grande-Bretagne sur tous les points, et il vint même à Paris, où on le vit vendre du haut de sa voiture, son fameux cirage, à la façon d'un charlatan de fête publique.

(2) Guillaume Cobbett, né à Farnham en 1766, quitta l'étude d'un attorney de Londres, pour s'engager dans un régiment d'infanterie qui partait pour l'Amérique; il était sergent-major lorsque, de retour en Angleterre, il obtint son congé. Cobbett partit alors pour les États-Unis, où il se fit journaliste et libraire; revenu à Londres, il prit dès lors une large place dans la presse périodique, et publia un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *Debats parlementaires de Londres* de 1803 à 1810, 16 vol. in-8°; *Histoire parlementaire d'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à nos jours*, 1806-1812, 12 vol. in-8°; *Histoire de la Réformation protestante en Angleterre et en Irlande*, 1826, in-8°.

(3) Le mysticisme allemand faisait des progrès, et on lisait dans la *Gazette de Berlin*, 20 avril 1830 :

« Le fanatisme mystique qui se propage parmi une partie des étudiants de Halle, vient d'éclater par les persécutions dirigées contre deux des professeurs de théologie les plus estimables et les plus éclairés ; un de ces énergumènes a tenté d'assassiner et a blessé d'un coup de couteau une belle servante qui se trouvait dans un endroit public où l'on danse. Ce déplorable exemple montre jusqu'où le fanatisme de ceux même qui sont chargés d'instruire la jeunesse, peut conduire des jeunes gens dont la tête est ainsi exaltée. D'autres fanatiques de la même ville établissent le principe qu'on ne doit aucune obéissance à une autorité qui entretient une armée et élève des théâtres. »

Aussi le gouvernement prenait-il de grandes précautions.

On lisait dans la *Gazette de Munich* :

« La direction de la police a communiqué aux rédacteurs de nos journaux une résolution royale, qui leur interdit l'insertion de tous les articles relatifs à la famille royale, et des cours souveraines

seignement. Dans les provinces du Rhin, anciennes annexes de l'empire de Napoléon, on n'enseignait que la langue tudesque; on semblait craindre que les masses, alléchées par le système représentatif en vigueur en France, n'eussent la fantaisie d'abandonner ces idées de bon sens et d'administration régulière, première garantie de bonheur public, pour courir aux utopies agitées de 1789 (1).

Cet esprit d'unité nationale et d'indépendance se révélait aussi avec énergie dans la Pologne. Depuis les généreuses concessions de l'empereur Alexandre, jamais un État, battu par la tempête, les passions et les brigues, n'avait joui de plus de bonheur matériel et de liberté pratique. Historiquement les Polonais s'étaient engagés dans une lutte au XVIII[e] siècle; ils y avaient succombé; la victoire, cette dernière raison des batailles, était restée aux copartageants : à qui la faute ? Nul sans doute ne contestait la générosité des sentiments et le courage chevaleresque des Polonais; mais vaincus, ils devaient tenir compte de la destinée heureuse encore que la Providence leur avait faite. La Pologne avait son armée et sa diète, tandis que les Russes, vainqueurs, n'avaient aucune institution protectrice de leur liberté : pourquoi ce privilége aux vaincus, cette situation sociale exceptionnelle? Et néanmoins, les Polonais inquiets désiraient d'abord l'indépendance politique de leur territoire, dans les limites que le congrès de Vienne avait fixées, puis la réunion sous le même sceptre de toutes les provinces détachées de l'ancienne Pologne, telles que la Lithuanie, le grand-duché de Posen et la Gallicie, alors au pouvoir des trois puissances copartageantes : la Russie, la Prusse et l'Autriche. Ces projets hardis encore en espérance étaient bien connus du cabinet de Pétersbourg, si parfaitement informé par sa police des moindres faits de politique et d'administration. Lorsque l'empereur Nicolas vint ouvrir la diète à Varsovie, en mai 1830, s'il lui tint encore un langage de modération et de bienveillance, il y apporta la ferme résolution de faire dominer sa volonté absolue, le dernier mot de sa victoire (2). Or, presque à sa face, les palatins prétendirent reconquérir l'unité et l'indépendance de la patrie, lutte nouvelle dont les chances étaient incertaines, et qui venait d'irriter profondément l'empereur. Si les Polonais n'osaient commencer spontanément, sans secours et sans appui, une sédition décisive contre les Russes, ils s'y préparaient en silence, comme dans l'espérance d'un temps meilleur : n'avaient-ils pas une armée toute prête à lever le vieil étendard, et que la confiance du czar laissait tout entière composée de nationaux ? Chimère souvent fatale pour les peuples que ces vagues et ardents désirs d'indépendance, quand ils ne sont pas accompagnés de la force réelle et d'un succès incontesté. La Pologne avait péri par les coups de tête de sa noblesse, par ses glorieuses impatiences, qui la faisaient monter à cheval comme les paladins du moyen âge; travaillée depuis longtemps par cette fièvre d'indépendance nationale, elle allait engager une lutte dont le résultat serait, hélas ! mortel pour elle; il ne faut pas se jouer, dans ces questions de résistance, avec une domination plus forte et plus habile que vous : qu'en résulte-t-il si l'on succombe? La condition des vaincus devient plus triste, et le monde souvent en est ébranlé jusqu'à la confusion (3).

En Italie, le carbonarisme fortement réprimé, comme les sociétés secrètes d'Allemagne, conservait quelque vie morale. Le caractère essentiel de toute société secrète, c'est d'échapper à la surveillance, et les Italiens sont merveilleusement propres à ces mystérieuses intelligences qui les font correspondre sans

avec lesquelles elle est alliée, quelle que soit la source d'où ces articles leur viennent. Les rédacteurs ne pourront insérer que des articles de ce genre qui auraient préalablement paru dans la *Gazette universelle d'Augsbourg*, ou dans la *Gazette politique de Munich*, lesquelles y seront quelquefois spécialement autorisées. »

(1) La Prusse s'y prit de deux manières, surtout pour enchaîner les provinces rhénanes à son gouvernement : 1° créer des intérêts commerciaux, des manufactures hostiles à l'industrie française, de manière à ce que la réunion à la France fût contraire au commerce des provinces rhénanes; 2° rendre tellement usuelle la langue allemande et proscrire le français de telle sorte, qu'il n'y eût plus pour ainsi dire que les hôteliers qui pussent parler cette langue. On parle aujourd'hui plus usuellement français à Berlin, à Vienne, à Munich qu'à Cologne, Coblentz, ou Aix-la-Chapelle.

(2) « Représentants du royaume de Pologne, dit l'empereur, en exécutant dans toute son étendue le 45e article de la charte constitutionnelle, je vous ai donné un gage de mes sentiments; c'est à présent à vous de consolider l'ouvrage du restaurateur de votre patrie, en usant avec sagesse et modération des priviléges qu'il vous octroie. Que la paix et l'union puissent présider à vos délibérations. Les améliorations que vous aurez à proposer pour les projets de loi qu'on doit vous présenter seront reçues favorablement, et c'est avec joie que je nourris l'espérance que le ciel bénira des entreprises commencées sous des auspices si heureux. »

(3) Il est bon de remarquer que la véritable libéralité, c'est-à-dire l'émancipation des paysans, était une idée russe et prussienne.

On écrivait de Varsovie, 13 juin 1830 :

« Un projet a été présenté à la diète pour qu'une somme de 6,440,000 florins (4,025,000 fr.) fût employée à créer une fondation à la mémoire de l'empereur Alexandre. On s'est justement étonné en Europe, qu'un État aussi pauvre que la Pologne pût consacrer une somme aussi considérable à un pareil emploi. *Il ne* s'agit de rien moins que de rendre à la propriété 1,600 familles de paysans qui, comme on le sait, ne possèdent rien en Pologne. On doit acheter à chacun un espace de terrain de la valeur de 6,000 florins (3,750 fr.), et le leur concéder en toute propriété; c'est le commencement d'une grande révolution. La prochaine diète s'en occupera, et tous les amis de la civilisation font ici des vœux pour qu'une pareille munificence se renouvelle souvent et rende successivement à l'état social une classe nombreuse qui, jusqu'ici, n'a eu de priviléges que la liberté de vivre sur les terres des seigneurs, et de changer de maîtres à volonté. La Prusse a déjà donné l'exemple de cet affranchissement dans le duché de Posen. »

se parler, comme aux époques des Sforza, des Médicis, des Machiavel. Les révoltes de 1821 à Naples, dans le Piémont, n'avaient été que la réalisation d'un rêve de carbonarisme, et toute l'attention de la police lombarde se portait vers l'immédiate et forte répression de ces idées. Si Naples pouvait offrir l'espérance de quelques révoltes partielles dans les Calabres et les Abruzzes, ces rébellions n'avaient rien de redoutable, parce que le bas peuple était dévoué à la religion et au roi. L'esprit de carbonarisme s'était donc réfugié dans l'armée sicilienne et napolitaine; et les classes bourgeoises, comme partout, appelaient les formes constitutionnelles, l'idée fixe de ce temps. On ne se croyait heureux, émancipé, qu'à la condition d'une tribune, d'une presse, dans ce chaos d'idées et de formes qui empêchaient souvent le développement matériel de la société. Si Naples donc demeurait en dehors de l'action du libéralisme, le Piémont y était plus exposé: le voisinage des Alpes françaises et de la Confédération helvétique donnait au peuple l'exemple d'une monarchie pondérée ou d'une république fédérative; la Savoie se souvenait qu'elle avait été réunie à la France, même en 1814; Gênes et le Piémont faisaient partie du grand empire; vieille et glorieuse mémoire qui ne se perdait pas au cœur du peuple, bien qu'elle se mêlât à des souvenirs de détresse et d'oppression : qu'étaient le commerce et la fortune publique de Gênes au temps de Bonaparte? Dans la Lombardie, pays historiquement fertile en conjurations, la noblesse se mettait à la tête des idées d'indépendance; riche et puissante, elle désirait un gouvernement central avec Milan pour capitale; expulser les Autrichiens, devenait l'idée folle et prédominante d'un petit nombre d'hommes, un vœu qui s'élevait dans la classe noble et bourgeoise, tandis que le peuple restait indifférent dans la lutte, pourvu qu'on lui laissât ses églises, son beau travail des champs dans la fertile plaine du Milanais et la splendeur des arts, la gloire et le juste orgueil de l'Italie (1).

Ce parti d'indépendance se manifestait plus hautement dans les petits États, tels que Parme, Modène, au milieu surtout des légations pontificales où le gouvernement est si doux qu'il se fait à peine sentir. La classe moyenne avec la prépondérance absolue des avocats, des barbiers et des orateurs de cafés, y exerçait une grande autorité de parole, et les souvenirs de Rome antique et du *Forum*, ridicules chez de telles gens, leur faisaient souhaiter le classique triomphe de la liberté et de l'unité de l'Italie. Singulière illusion, quand on envisage l'esprit de morcellement et de divisions incessantes inhérent à tous ces peuples! Chaque cité avait ses coutumes, ses prétentions antiques : Brescia, Vérone, Milan, Venise, Florence, toujours jalouses de leur éclat, de leur histoire, se dénonçaient, comme au XIVe siècle, et se harcelaient par de continuelles invectives. La police n'avait qu'à faire surveiller ces cités les unes par les autres, et elle trouvait assez de haines pour cela; quelques Tyroliens à Milan suffisaient pour savoir les derniers secrets des complots de la Lombardie.

Le centre néanmoins de toutes les menées libérales en 1830 sur l'Italie se groupait dans les Légations; comme le gouvernement pontifical paraissait le plus faible, on y avait placé le siége de tous les projets de renversements; l'esprit de fausse philosophie, en déclamant contre le pape, préparait les voies à la chute de leur gouvernement temporel. Ces principes, au reste, n'avaient pas une popularité assez grande pour amener un véritable soulèvement des masses qui seules décident les questions révolutionnaires. Les nobles, quelques bourgeois, des professeurs ou avocats paraissaient dans la lutte pour obtenir une indépendance et une unité impossibles depuis des siècles. L'Italie avait vainement essayé une organisation nationale; tissue des plus brillantes nuances, elle n'avait pu adopter une couleur, semblable ainsi à ce blason de l'éphémère royaume d'Italie aux mille pièces d'honneur, sous les étreintes de l'aigle de Bonaparte. Quelle était sa situation au moyen âge? La poésie du Dante n'avait-elle pas raconté ses luttes lamentables, ses factions de famille qui ensanglantaient la cité pour s'arracher le pouvoir. Depuis, avait-elle fait des progrès dans l'esprit d'unité? Si Bonaparte avait créé un royaume d'Italie en vertu de sa dictature, la tyrannie et la police de l'empire une fois disparues, l'Italie était revenue à ses territoires morcelés, à ses cités jalouses. Le but du carbonarisme qui comptait plus d'un prince affilié était donc radicalement impuissant pour créer et maintenir une vaste et belle nationalité. C'était une turbulence, et rien de plus.

En Espagne, trois partis s'étaient longtemps heurtés, et depuis deux seulement restaient en présence; car après la campagne de 1823, les *josephinos* se confondaient presque entièrement avec les *serviles* : toutes les existences créées par la fortune de Napoléon n'étaient-elles pas, par leur nature, poussées aux doctrines du pouvoir absolu? Si le roi Ferdinand VII avait d'abord, en 1814, manifesté quelques répugnances envers ceux qui l'avaient trahi pour Joseph Bonaparte, bientôt par instinct d'autorité il leur avait tendu la main, et les josephinos, maîtres des places jusque dans le palais, dirigeaient les conseils, tandis que les chefs de la glorieuse guerre de l'in-

(1) M. de Lafayette lui-même ne se dissimulait pas que le défaut d'unité de l'Italie était le grand obstacle de la propagande. On peut le voir dans la lettre si étrange de flatterie qu'il écrivit à MM. Misley, Fossati, Maroncelli-Linati, le 26 février 1831.

dépendance, pénétrés de leur caractère libéral et de l'excellence de la constitution de 1812, s'étaient presque tous rangés sous l'étendard des patriotes : quelques-uns étaient proscrits, d'autres seulement en disgrâce, un grand nombre vivaient à l'étranger, en Angleterre (1), en France, prêts à saluer un bouleversement de la patrie espagnole pour le triomphe de leur cause! Au point de vue d'un examen impartial, le parti injurieusement désigné sous le titre de *serviles* embrassait l'immense majorité de l'Espagne, c'est-à-dire les hommes attachés à la religion, à la royauté, aux antiques institutions des Castilles. Les libéraux, au contraire, ne formaient qu'un noyau d'agitateurs que la police de Ferdinand VII surveillait sans peine, parce qu'elle était soutenue par l'esprit du pays.

L'Espagne, catholique ardente, aimait les idées et les formes religieuses, les couvents de ces *frayles*, fils du peuple, ses amis, ses consolateurs, ses appuis; elle voulait une royauté forte et absolue, indispensable pour contenir ces âmes effrénées dans l'amour comme dans la haine. Il n'y avait nul milieu en Espagne, la modération n'était pas comprise, et au cas d'une révolution, la guerre civile devait éclater profonde et nationale; le couteau ne pardonne pas : et l'Espagnol le faisait bravement jouer, témoin le siége de Saragosse.

Cette situation de deux partis prêts à se précipiter l'un sur l'autre les armes à la main, se rencontrait également en Portugal; ceux qui entouraient don Miguel ne voyaient pas seulement en lui un prince aimé de la multitude, mais l'expression de la patrie portugaise, sentiment antique, dur et sauvage, traditionnel. Don Miguel était le symbole des vieux couvents, des mœurs ardentes de la population de Tras-os-Montes (2) avec du sang arabe dans les veines; en un mot, le peuple trouvait en lui un de ces rois nets et absolus, tels que les basses classes les saluent et les aiment (au cœur, elles n'ont jamais que la dictature). Les pédristes de leur côté, partisans de la jeune reine dona Maria da Gloria, ne saluaient pas seulement en elle l'enfant de don Pedro, légitime héritière du trône; mais l'expression d'un parti mixte d'étrangers et de Portugais intéressé à tous les négoces et à la domination de l'Angleterre, maîtresse des beaux vignobles de Porto. Cette lutte entre les miguélistes et les pédristes devenait profonde, irrémédiable, et une révolution éclatant en France devait seconder par la force des choses les libéraux en Espagne et les pédristes en Portugal, car tout se tient, se lie : les idées comme les choses, les intérêts comme les droits, et la lutte des factions si vivace en 1830 devait nécessairement retentir sur tous les points des frontières.

Cette situation des partis en France doit être surtout l'objet de la plus curieuse étude, car leur action profonde et turbulente va réagir en dehors. Quels furent leur marche et leur développement depuis la restauration? Avaient-ils toujours gardé une même empreinte de conspiration et de bouleversement depuis leur origine? question qui se rattache par tous les côtés à la catastrophe de la branche aînée des Bourbons. On peut considérer la période de 1821 à 1823 comme une crise décisive sur le mouvement des partis en France, comme le temps de leur transformation complète, j'ai presque dit de leur régularisation à la suite de trois grands faits: 1° la mort de Bonaparte (3); 2° la répression vive et sanglante des sociétés secrètes par les procès de conspirations de La Rochelle et de Saumur (4); 3° enfin la guerre d'Espagne qui, en donnant une force nouvelle à la monarchie, rendit impuissants les complots qui menaçaient incessamment le trône (5). A cette époque commence donc l'ère nouvelle des partis, hypocrite pour les uns, sincère pour les autres. En toute hypothèse, le danger semblait passé pour la maison de Bourbon, menacée dès son origine par la double conspiration des patriotes et des bonapartistes. Voici les phases diverses de ces transformations. Les partisans de l'empire, accablés un moment en 1815, et bientôt relevés, conservèrent dans l'armée jusqu'en 1821, des ramifications puissantes; un système aussi vaste que celui de Napoléon ne tombe pas sans laisser des amis, des admirateurs, et un retour de fortune n'était pas impossible. Les patriotes avaient aussi remué sous la restauration, et la conspiration de Grenoble, puis celle de l'*épingle noire* et la récente explosion du carbonarisme en 1821 indiquaient que toute espérance n'était pas perdue pour eux; les chefs en étaient bien connus et les rapports signalaient MM. de Lafayette, d'Argenson et Audry de Puyraveau (6). MM. de Schonen, Barthe, Laffitte luimême n'y demeuraient pas étrangers. C'était le temps de jeunesse, d'ardentes convictions, et les esprits les plus modérés étaient entraînés en dehors de leur sphère. Pourquoi la restauration, les preuves en

(1) Les généraux Espoz-y-Mina, Torrijos, et le colonel Valdès, qui allaient devenir les chefs de toutes les entreprises révolutionnaires contre l'Espagne, appartenaient à la guerre de l'indépendance; il en était ainsi de Francisco Sanchez et Emmanuel Inglada, tous compromis dans les conspirations de 1820, et alors réfugiés en Angleterre.

(2) Don Miguel avait récemment visité l'Angleterre et la France, et l'on ne trouvait rien en sa personne qui pût justifier les affreuses calomnies jetées contre lui. C'était un jeune homme fort gai, quelquefois timide; ses actes découlaient plutôt du caractère portugais que de son propre cœur. Il faut toujours, en politique, tenir compte de l'esprit des peuples, et ne pas juger, d'après nos propres impressions, la multitude dans les pays étrangers à nos mœurs.

(3) 5 mai 1821. La nouvelle en arriva au ministère Richelieu, le 5 juillet, deux mois après.

(4) La triste exécution des quatre sergents de La Rochelle est du 21 septembre 1822. Le 12 du même mois, sept accusés dans la conspiration de Saumur furent aussi condamnés à mort.

(5) La guerre d'Espagne fut accomplie au mois d'octobre 1823.

(6) Pour ces détails sur l'esprit des conspirations et des partis, voyez mon travail sur l'*Histoire de la Restauration*.

main, n'osa-t-elle pas prendre à leur égard des mesures sévères? J'en ai loué et précisé la cause dans l'extrême loyauté du duc de Richelieu. Et pourtant : « En politique, disaient les royalistes, ce ne sont pas les petits qu'il faut frapper, mais les grands qu'il faut atteindre sous peine d'être injuste et imprévoyant : injuste, parce que les petits ne sont que des instruments fragiles : imprévoyant, parce qu'en frappant les gens obscurs on inspire peu de terreur et beaucoup de pitié; le lendemain la conspiration recommence avec des haines de plus. » Cet état de choses dure jusqu'à la campagne d'Espagne.

Depuis cette époque (1823), il s'opère un revirement considérable dans la tendance des opinions : une portion du parti impérialiste, par un retour naturel, simple, vers le pouvoir, se rattache à la cause des Bourbons, car il a toujours aimé ce qui est gouvernement, et la monarchie lui paraît désormais consolidée. Cette transformation s'opère à la chambre des pairs surtout par quelques promotions intelligentes : on espère attirer vers soi les anciennes sommités impérialistes, avides de pompes, d'honneurs et de blason. Les patriotes, à leur tour, se placent sous la protection de l'idée constitutionnelle, manteau commode et décent peut-être pour cacher leurs desseins (1). Pour eux la charte est tout; seuls ils sont les véritables amis du roi, ses conseillers naturels pour l'aider dans la consolidation de son gouvernement; ils s'enthousiasment même à l'avénement de Charles X, qui accepte franchement la charte. Au reste, pour ces patriotes, cette charte est-elle un instrument ou un but? Je ne puis croire que le parti de M. de Lafayette acceptât de bonne foi, comme son symbole absolu, un pacte qu'il considérait comme insuffisant dans ses garanties et dans sa source. Une division nouvelle s'opère dès lors dans le parti constitutionnel : les patriotes purs, retirés sous leurs tentes, ne conspirent plus. Sans accepter pourtant la charte comme le dernier mot de leur programme, ils s'en servent, l'emploient pour remuer les masses par la tribune, la presse et le droit de pétitions; ils savent qu'avec cette arme ils demeureront maîtres tôt ou tard de l'opinion du pays. La France, paisible, riche, heureuse, voit se guérir les plaies de la révolution française assez complètement pour que, devant elle, si vite oublieuse, on puisse exalter cette époque comme celle de toutes les grandeurs de la patrie. Les constitutionnels, ralliés à la charte et à la légitimité, considèrent la pensée de 1789 comme bien vieillie, complétement usée. Une nouvelle génération se groupe autour de la charte, et ce parti, quoique capricieux et inconstant, les Bourbons l'auraient facilement rattaché à eux s'ils n'avaient pas brusquement abordé la question des coups d'État, de manière à refouler le parti constitutionnel dans ses répugnances, et à l'unir ainsi à la politique de 1789 dont il ne voulait plus.

A mesure que la lutte devient vivace, vers la fin du ministère de M. de Martignac, une autre école politique prend de la consistance : c'est celle de la révolution de 1688, comme dernier terme de la situation et le mot mystérieux de la crise. Depuis longtemps cette idée, jetée au monde, plaît à tous parce qu'elle est si simple, qu'elle dérange le moins possible les existences et les intérêts, seul véritable culte du pays. Au temps des conspirations actives des bonapartistes ou des patriotes, chacun de ces partis allait droit son chemin dans ses passions, sans songer à l'idée parlementaire ou anglaise : on proclamait Napoléon II ou la république. Plus tard, les habiles, les érudits se ravisent sur les tendances d'un changement possible : on travaille à réaliser la pensée de 1688 comme le dernier terme de la révolution française et la conséquence rationnelle de la situation. Quand l'avénement de M. de Polignac a jeté les partis dans toute leur colère, on commence à organiser cette idée pour lui faire produire tous ses résultats. Sous prétexte des élections et du refus de l'impôt, on établit une société sous la devise : *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Tous les éléments qui d'abord la composent ne sont pas également hostiles à la maison régnante; tous n'appellent pas son renversement comme le dernier terme de leurs espérances; mais la majorité des meneurs désire une modification dans la forme du gouvernement. Quelques-uns se limitent à la chute du ministère; s'ils acceptent toutes les chances et tous les faits accomplis, ils ne désirent pas un brisement radical dans les bases.

Cette société (2), *Aide-toi, le ciel t'aidera*, va devenir, par la force des choses, un instrument à la fois de destruction et de reconstruction, un gouvernement tout trouvé, centre d'action et de correspondance; le pouvoir de droit disparaissant, le club régulier prenait sa place. Comme cette société n'avait adopté précisément aucun symbole, comme elle n'adoptait pas de formule sociale complète, elle pouvait se rattacher à la fois à toute pensée nouvelle : à la république, à la régence, à une constitution de 1791, ou à l'idée

(1) Ce fut à ce moment que s'opéra une véritable séparation au sein de l'opposition libérale; il y eut des hommes très-sincères, tels que M. Casimir Périer et le général Foy qui se rattachèrent aux Bourbons sans idée de renversement; mais aux Bourbons avec la charte, sans désir de conspiration; et la faute de Charles X fut de ne point rallier ce parti. Les autres continuèrent à conspirer, et cette séparation qui se prolongea même au-delà de la révolution de juillet a été par moi étudiée dans l'*Histoire de la Restauration*.

(2) Ainsi on ne pouvait ranger MM. de Montalivet, Guizot et Salvandy, membres de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dans la même catégorie que les agents révolutionnaires; les uns tentaient une œuvre électorale, les autres préparaient un instrument de désordre.

de 1688, qui devait sourire à la partie sérieuse et pratique de l'opposition. Celle-ci savait trop bien que, dans l'état moral du pays, ce qu'il fallait surtout, c'était le moins de changement possible dans les choses pour ne point alarmer les intérêts. Quelle garantie offrait la république ou l'empire pour un état social qui devait se mettre en rapport avec l'Europe entière, et ne point trop heurter les gouvernements établis autour de lui (1)?

Il fallait bien qu'une grande force existât dans le parti royaliste, sous le drapeau blanc et les fleurs de lis d'or, puisque la monarchie de Charles X n'a péri que par ses propres divisions. La majorité, même en 1830, était au roi, et j'entends par la majorité d'un pays, non point ces masses inertes, cette plèbe qu'aucun gouvernement ne peut admettre dans ses éléments de force régulière; mais la classe propriétaire, l'opinion conservatrice, qui forme la base de toute société bien constituée. Les premières divisions du parti royaliste remontent aussi haut que la seconde restauration : quelques-uns de ces royalistes, envisageant ce vaste événement comme un retour irrésistible vers le passé, croyaient qu'avec la ferme volonté de reconstituer la monarchie antique, on en retrouverait les éléments dans l'esprit provincial. Les autres, plus profondément associés aux crises contemporaines, voulaient implanter la monarchie légitime dans l'état social nouveau qu'on pouvait trouver plus ou moins parfait, mais qui était désormais un fait accompli; ils soutenaient que, dans cet amalgame, on trouverait satisfaction des intérêts, repos pour le présent, sécurité pour l'avenir. De là une première division entre les royalistes purs et les royalistes constitutionnels. A cette séparation d'origine vint se joindre une autre nuance : celle du parti religieux, devenu dominant en 1823 dans les affaires publiques. Tous les royalistes n'étaient pas également dévots : parmi les gentilshommes, il se révélait des incrédules, des railleurs, qui aimaient Voltaire à la manière du XVIIIe siècle. Ceux-ci voyaient avec inquiétude et fatigue les progrès d'un parti alors désigné sous le titre de congrégation. S'ils désiraient que la religion relevât ses autels, ils la voulaient tout à fait en dehors de la politique, et telle n'était pas l'opinion du grand centre religieux que dirigeait le duc Mathieu de Montmorency (2), et après le duc de Montmorency le marquis de Rivière (3).

Ces causes premières de division étaient demeurées presque insensibles tant que les royalistes étaient restés dans l'opposition, sous le ministère de M. Decazes et sous la première période du gouvernement de M. de Richelieu. Mais une fois maîtres du pouvoir, les royalistes se précipitèrent dans des querelles infinies et des jalousies fatales. A peine M. de Villèle avait-il touché les affaires, qu'esprit de pratique et d'expérience, il vit bien qu'on ne pouvait gouverner le pays qu'avec les intérêts, et dès ce moment il se forma contre lui une première opposition, conduite par M. de Labourdonnaye (4), la cause première de sa chute. On vit se joindre également à cette opposition les royalistes constitutionnels, dirigés par MM. Hyde de Neuville, Agier, Bacot de Roman, cachant peut-être un peu leur jalousie contre M. de Villèle, à l'abri de leur amour de la charte, l'idole du jour. Enfin le parti religieux, qu'on ne satisfit jamais complétement, demandait des concessions incessantes à une société tristement prévenue contre lui. Il se fit donc un heurtement de principes et d'hommes au milieu de ce parti royaliste dévoué à la monarchie des Bourbons. On s'y détesta profondément : rien de plus antipathique que M. de Labourdonnaye et M. de Villèle, M. de Chateaubriand et M. de Peyronnet. Dès lors, au cœur du royalisme s'opère une vaste défection qui, en passant au parti libéral, hâte la chute de la maison de Bourbon. En histoire, il est des

(1) Ce fut dans les années 1828 et 1829 que furent publiés un nombre considérable d'ouvrages sur la révolution d'Angleterre; M. Carrel même fit de l'histoire, et il ne fut pas heureux.

(2) Le noble duc Mathieu de Montmorency, né à Paris, le 10 juillet 1760, fit la guerre d'Amérique dans le régiment d'Auvergne, dont son père était colonel; en 1782 il fut nommé député aux états généraux, et je crois que l'abbé Sieyès fut son précepteur; mais en 1792, il quitta la France et se réfugia en Suisse. Après le 9 thermidor il revint à Paris. Ses relations avec Mme de Staël le firent exiler en 1811. Dès le mois d'avril 1814, il se rendit auprès du comte d'Artois, et devint son aide de camp, puis il fut nommé chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême, qu'il suivit à Bordeaux et à Londres, d'où il se rendit à Gand, auprès du roi. Entré à la chambre des pairs, le 17 août 1815, il reçut en 1821 le portefeuille des affaires étrangères après la retraite de M. Pasquier, se rendit au congrès de Vérone, et bientôt après M. de Chateaubriand le remplaça au ministère. Le duc Mathieu mourut subitement à Saint-Thomas-d'Aquin d'un anévrysme au cœur le jour du vendredi saint, 24 mars 1826.

(3) Le marquis de Rivière, né en 1765, était officier dans les gardes françaises, à la révolution; il émigra aussitôt, se rendit à l'armée de Condé, et s'attacha ensuite à M. le comte d'Artois. On sait tout son dévouement pour ce prince. *Voyez* mon travail de *l'Europe sous le Consulat et l'Empire*, pour le procès qu'il subit en 1804 avec MM. de Polignac; on peut suivre sa vie politique dans mon *Histoire de la Restauration*.

(4) Le comte de Labourdonnaye, né à Angers en 1767, était capitaine au régiment d'Austrasie, lors de la révolution; il émigra en 1792 après avoir exercé les fonctions d'officier municipal, et fit partie de l'armée de Condé. Au licenciement de ce corps, il rentra en France, et porta les armes en Vendée. Après le consulat, il se rallia au nouveau gouvernement, et devint membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, puis maire d'Angers. Lorsque l'empire croulait de tous côtés, M. de Labourdonnaye prit une part active aux négociations qui précédèrent le retour de Louis XVIII. Proscrit pendant les cent-jours, il fut envoyé à la chambre de 1815, et depuis il ne cessa un seul instant durant toute la restauration de faire partie de la chambre des députés pour la ville d'Angers. A la formation du ministère du prince de Polignac, M. de Labourdonnaye eut le portefeuille de l'intérieur, qu'il céda bientôt à M. de Peyronnet. Il fut alors nommé pair de France avec le titre de ministre d'État.

époques où les haines et les amours-propres restent maîtres souverains des opinions et des affections ; on était arrivé à ce point que, pour éviter M. de Villèle et M. de Polignac, on eût volontiers brisé la monarchie qu'on aimait pourtant avec ardeur.

Cette situation des partis devint sérieuse et véritablement menaçante à la seconde période du ministère de M. de Polignac : d'abord on cherche à intimider ce cabinet par un grand bruit, et à le rendre impossible par un sentiment unanime de réprobation. Comme on n'a pu réussir à comprimer le pouvoir royal et que le gant est relevé ; comme on répète à satiété « que le roi ne cédera pas, » chacun des partis prend une allure plus hardie, et l'on songe désormais à toutes les chances que fait surgir un brisement de règne comme un changement de ministère. Les impérialistes se rappellent leur symbole, le duc de Reichstadt : c'est une éventualité avec une régence et la constitution de 1815. M. Barthélemy publie le poëme du *Fils de l'Homme* (1), et des voyageurs du parti se rendent mystérieusement à Vienne. Les patriotes purs, tels que MM. de Lafayette et d'Argenson (2), se rattachent à leur idée favorite : le renversement des Bourbons, pour arriver à la république américaine ou à l'idée de la constitution de 1791. En cette œuvre, ils sont secondés par la partie active et bruyante des écoles, par une grande fraction de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, par les officiers en retraite, une minorité d'électeurs, quelques faiseurs de pamphlets et les anciens fédérés.

Une révolution de 1688 vient ensuite comme moyen de transaction plus facile et plus rationnel à l'égard des intérêts : le prince éminent qui est le but de ces pensées ne s'y associe autrement que par des manifestations cordiales et quelques mots habilement jetés. Avec l'instinct si droit de sa position, il sent qu'il est indiqué comme le plus admirable des résultats. Alors M. Cauchois-Lemaire publie ses *Lettres au duc d'Orléans* (3), dans lesquelles il signale le vœu de tout un parti pour le prince qui doit se placer à la tête du pouvoir. Ce symbole de 1688 est désormais l'objet d'une polémique presque journalière ; tout se publie et s'écrit dans cette idée : il reste à peine un transparent pour dissimuler les projets. Une telle combinaison n'est point adoptée par les royalistes ; ceux même qui défectionnent ouvertement demeurent, dans leur conscience, les plus fidèles sujets de la branche aînée ; et pourtant, sans le vouloir, ils servent le parti de 1688 ; ils le colorent, l'élèvent, lui donnent la force et la majorité, ils ne savent pas ce qu'ils font et ils ne font pas ce qu'ils veulent. Dans cette situation bizarre, ils servent une idée qui leur est antipathique.

Ce jeu des partis et cette tendance turbulente n'échappent point à l'Europe, si inquiète déjà de la tournure des événements. Un seul remède restait pour calmer l'agitation des esprits : c'était la fusion des royalistes sous un ministère puissant, énergique, et cela n'est plus possible ; les amours-propres sont trop irrités ; on s'accuse, on se déteste. Qu'importe que la royauté reste couchée dans la poussière à la suite de cette lutte! On n'y prend garde : l'expression seule demeure hypocrite, comme le dernier vêtement des partis ; on est respectueux envers le roi, et on veut enchaîner sa prérogative ; les uns partent de dévouement pour ce trône qu'ils espèrent briser ; les autres d'obéissance à la charte dont ils vont méconnaître les articles. Où marche-t-on avec tout cela? Une révolution ne va-t-elle pas éclater, résultat inévitable des faits et de la tendance des opinions?

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DES IDÉES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Doutes et vagues tendances de l'esprit. — La philosophie du XVIII[e] siècle. — Écoles allemande et anglaise. — Nécessité de créer des dogmes et une foi. — Origine du saint-simonisme et du fouriérisme. — Démoralisation de la société par les pamphlets historiques. — Réaction lente vers les études sérieuses. — Tendance des théâtres contre la famille et le pouvoir. — Poésies politiques. — Chansons et brochures. — Puissance du journalisme. — Personnel des journaux. — Action de la presse. — École politique qu'elle crée. — Esprit d'opposition à la royauté, au gouvernement et à l'administration. — Autorité absolue de la presse. — Sa dictature impérative.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Tous ces partis s'agitaient sous l'influence de certaines pensées générales. Il n'y a pas en ce monde de

(1) On lisait les vers suivants dans le poëme de M. Barthélemy : *Le Fils de l'Homme.*

> Doublement protégé par le droit et le glaive,
> Des peuples ressource espoir consolateur,
> Petit-fils d'un César et fils d'un empereur,
> Légataire du monde, en naissant roi de Rome,
> Tu n'es plus aujourd'hui rien que le fils de l'Homme.

(2) Le marquis Voyer-d'Argenson, né à Paris en 1771, fut sous la révolution aide de camp de M. de Lafayette ; après l'émigration de son général en chef, il se retira dans une de ses terres, où l'empire vint le trouver pour lui confier la sous-préfecture du département des Deux-Nèthes (Aix-la-Chapelle) qu'il ne conserva que peu de temps. A la restauration de 1814, M. d'Argenson refusa la préfecture du Rhône, et pendant les cent-jours il fit partie de la chambre des représentants. Depuis cette époque jusqu'en 1824, il resta député du département du Haut-Rhin. On sait les excentricités de cet esprit ; elles se révélèrent encore en 1830.

(3) Ces lettres, hautement et justement désavouées, furent l'objet d'une poursuite et d'une condamnation. M. Cauchois-Lemaire, né à Paris en 1789, avait quitté la carrière de l'instruction en 1814, pour se jeter dans la politique. C'est un écrivain piquant, instruit, recherché ; et je fus assez heureux pour lui servir d'intermédiaire auprès de M. de Martignac, empressé lui-même de lui alléger son temps de prison.

révolution dans l'ordre politique, sans qu'elle soit depuis longtemps indiquée par la marche rationnelle des idées. On aperçoit toujours une préparation lente, successive, qui se développe à chaque période; et la politique d'application n'est elle-même que le résultat de la comparaison attentive des principes et des faits. Nul ne pourrait donc expliquer les tendances de la révolution de juillet si l'on ne se pénétrait d'abord de l'esprit de l'époque qui l'a faite. A mesure que la restauration avançait vers sa chute, il se révélait dans la société un désir vague ou impétueux de nouveautés, invariable signal des changements politiques. Ce fut peut-être un phénomène unique dans l'histoire, que de voir d'un côté un gouvernement loyal dans ses œuvres, avec la volonté incontestable de grandir la loi morale et religieuse du pays; et de l'autre côté, une génération qui la repousse en se raillant, comme si tout frein lui était importun. Jamais il n'y eut plus de scepticisme et d'incrédulité qu'à cette période qu'on voulut faire législativement religieuse; tant il est vrai qu'il ne faut pas ployer les âmes et les contraindre à marcher dans certaines voies; alors par esprit de contradiction elles s'y refusent.

La philosophie, cette base de toute éducation humaine, restait pour quelques-uns dans les conditions voltairiennes, c'est-à-dire dans les voies desséchées du doute et de la négation absolue, telles que le XVIIIe siècle les avait préparées. Si l'on examine les livres exaltés par la presse populaire sous la restauration, on y voit dominer cet esprit moqueur des choses saintes, depuis les petits ouvrages de la littérature secondaire jusqu'aux productions plus considérables de la philosophie. Tout se fait en dehors des dogmes catholiques; les essais de Rousseau, de Voltaire, de Diderot, sont réimprimés par milliers (1), et le *Dictionnaire philosophique* est presque un évangile pour la bourgeoisie devenue esprit très-fort. A côté de ce système se développe néanmoins, comme un correctif, l'école allemande de Kant et de Fichte, qui se résume dans une certaine abdication du sensualisme, non point au profit de la morale religieuse et d'un culte révélé, mais pour le triomphe de la conscience intime et du moi humain, à peu près comme Cabanis avait établi son spiritualisme sur le sang et les nerfs. Dans les écoles, on en est encore aux principes timides et pratiques de la philosophie écossaise, enseignée avec une intelligence si éminente par M. Royer-Collard (2); tandis que dans les leçons publiques, le kantisme est ardemment développé par M. Cousin (3), impuissant pour lutter contre ce grand rire du XVIIIe siècle qui prépare la démolition de toute croyance; mal irréparable au cœur de la génération contemporaine. Les doctrines prépondérantes sont celles de Broussais et du docteur Gall, c'est-à-dire le matérialisme et la fatalité anatomique, l'homme, sang, nerf et cerveau, mécanisme expliqué sans Dieu (4).

Cependant quelques esprits sérieux, jeunes hommes d'avenir, voyaient avec inquiétude ce doute de toute chose qui desséchait les âmes. Une pensée leur vint donc pour réveiller cette société engourdie sous des doctrines fatales; ils exposèrent avec un remarquable talent, « que la philosophie seule, cet esprit de doute et de dissertation, ne suffisait pas aux besoins du cœur, qu'il y avait dans l'homme deux parties essentiellement différentes : le raisonnement qui disserte, et l'âme qui veut croire. Or cette dernière faculté devait être satisfaite comme l'autre, et à cet effet une religion, une foi étaient indispensables aux besoins de l'homme. » En vertu de cette doctrine, ces jeunes hommes, avec tout l'orgueil de l'école moderne, attaquèrent le dogme catholique et le christianisme tout entier, non point avec l'esprit sceptique du XVIIIe siècle, mais avec une sorte de dédain un peu puéril, lorsqu'on voyait surtout ce qu'ils formulaient eux-mêmes comme système. Ils disaient : « Que l'organisation catholique, utile au moyen âge pour la civilisation et l'avancement des connaissances humaines, avait fait son temps : à une nouvelle société, il fallait quelque chose de jeune et de fort. » Ils proposaient pour le remplacer, l'application de leurs théories : à la magnificence éternelle et simple de l'Évangile, ils opposèrent les ouvrages fort médiocres et les souve-

(1) Les relevés du *Journal de la librairie et de l'imprimerie* constatent qu'il se tira 17,000 exemplaires de Voltaire de 1817 à 1829; et cette tendance de l'esprit public fut l'objet d'une supplique des évêques à Charles X; les évêques disaient au roi : « que, gardiens de la morale, ils devaient protester contre cette dépravation. »

(2) M. Royer-Collard avait publié et développé surtout les essais de Reid. C'était déjà une renommée : avocat au parlement de Paris lors de la révolution, nommé membre du conseil de la commune en 1789, il donna sa démission au 10 août 1792. Ce fut en 1811 que M. Royer-Collard, doyen de la Faculté des lettres et professeur de philosophie à l'École normale, commença les cours qui lui valurent sa réputation. A la première restauration, il fut nommé directeur de la librairie et conseiller d'État; destitué dans les cent-jours, il devint au second retour de Louis XVIII, président de la commission d'instruction publique. Élu député en 1815 par le département de la Marne, il ne cessa depuis cette époque de siéger à la chambre.

(3) Les leçons de M. Cousin jouissaient alors d'une immense popularité, et, élève en droit, je les suivais assidûment; M. Victor Cousin, né à Paris en 1792, fit ses études au lycée Charlemagne, et remporta le grand prix d'honneur au concours général; entré à l'École normale, il y fut nommé répétiteur de littérature grecque, puis promu à la chaire de philosophie; il fut ensuite appelé à la Faculté des lettres comme suppléant de M. Royer-Collard, sous lequel il avait étudié au commencement de 1815. M. Cousin écrivait dans le *Journal des savants* et dans les *Archives philosophiques*. Son cours fut un moment suspendu, et il publia les *Œuvres de Proclus*, puis celles de Descartes.

(4) La restauration avait voulu en vain exclure cette instruction matérialiste de l'École de médecine; elle dominait et corrompait les élèves.

nirs incertains de deux hommes qui avaient passé presque inaperçus au milieu de notre société, Saint-Simon (1) et Fourier (2).

Il n'est pas nécessaire de discuter la valeur intrinsèque de ces doctrines impuissantes et bizarres; les jeunes disciples au reste, qui appliquaient ces idées, étaient évidemment plus forts que ceux qu'ils proclamaient leurs maîtres; et avec leur esprit ardent, investigateur, ils voyaient dans ces livres ce qui n'y était pas. Les saint-simoniens s'imaginaient créer quelque chose de neuf par leur doctrine d'association, et ce qu'ils inventaient n'était que la vie monacale du moyen âge, le concours de toutes les forces dans un but commun, comme l'avaient entendu les puissants fondateurs des XIe et XIIe siècles. Les phalanstères des fouriéristes n'étaient qu'une manière de rajeunir les couvents; seulement à la communauté de biens, principe des ordres monastiques, au travail et au labeur simultanés, imposés par saint Benoît ou saint Bernard, les saint-simoniens ajoutaient quelques immoralités particulières, l'émancipation absolue et presque la communauté des femmes. Là seulement était la nouveauté immonde, et la société n'en avait pas besoin. Ces hymnes en chœurs qu'ils plaçaient comme de grands éléments d'action sur l'esprit de l'homme, ces processions graves, cet appel au désert, n'étaient-ce pas des idées essentiellement catholiques? Les saint-simoniens prenaient même la barbe des pauvres capucins, les vêtements du lévite, le costume du moyen âge, et ils croyaient faire du nouveau! La doctrine des forces communes n'était-elle pas également un souvenir des corporations sous la bannière municipale? De ces efforts néanmoins il résulta un bien incontestable, ce fut d'affaiblir le culte aveugle de la génération nouvelle pour la philosophie du XVIIIe siècle; les saint-simoniens en attaquèrent les bases par une didactique pressante, et ils la proclamèrent impuissante pour l'organisation. Cette école de jeunes hommes effaça par ses études toutes les calomnies que les admirateurs de Voltaire avaient jetées sur le christianisme et sur son histoire; elle enseigna la nécessité d'une croyance; puis, entre ses pratiques ridicules et la grande organisation de l'Église, le choix fut bientôt fait (3).

Ce besoin d'un sentiment religieux était d'autant plus impératif que la multitude était instruite sur ses propres annales par des pamphlets historiques qui dégradaient tout instinct moral : les uns écrits avec un ramassis de scandales, tels que les histoires de Dulaure (4) venaient corrompre les imaginations et les cœurs sur nos glorieux souvenirs de monarchie, et nous peindre les crimes des rois et des prêtres; les autres abaissaient, sous la forme de mémoires, les idées et les faits des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Ce fut le temps des fabrications historiques, manufacture destinée à flétrir nos belles chroniques, sans vérité ni authenticité; on supposa que Mme du Barry avait écrit ses *Souvenirs du règne de Louis XV*; que chaque favorite notait au jour le jour les mots et les actions de la vie du prince pour les léguer à quelque pamphlétaire. Tout cela fut lu avec avidité, et la génération se fit d'étranges idées sur l'histoire de notre noble pays. A mesure que le passé de la monarchie était ainsi livré au mensonge, spéculant sur le scandale, la révolution française seule trouvait des admirateurs enthousiastes. Nul ne pouvait nier les grandes choses produites par la glorieuse ivresse du mouvement démocratique; mais cette période présentait aussi la corruption et la barbarie, le sang et la boue, la violence et la bassesse, la rapine et la spoliation, depuis la Convention jusqu'au Directoire. Néanmoins dans des pamphlets écrits avec talent, elle fut exaltée, grandie, et désormais il y eut bien plus de respect pour elle que pour ces rois qui avaient donné, dans moins de deux siècles, sept provinces à la France et constitué notre esprit et notre orgueil national. Henri IV, Riche-

(1) La biographie de Claude-Henri de Saint-Simon est fort obscure; parti en 1779, à peine âgé de dix-neuf ans, pour la guerre d'Amérique avec son cousin le duc de Saint-Simon, il fut nommé, à son retour en France vers 1783, colonel du régiment d'Aquitaine; en 1789, il quitta la carrière militaire, ne prit aucune part active à la révolution, fut même emprisonné, et il dut son salut au 9 thermidor. A la tête d'une grande fortune, avec des prétentions nobiliaires excessives, il publia son premier ouvrage, *Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, 2 volumes, en 1807. A partir de cette époque, sa vie ne fut plus dominée que par une idée fixe, celle de faire triompher sa doctrine. Il mourut le 19 mai 1825.

(2) François-Charles Fourier était né à Besançon, le 7 avril 1768, où son père était marchand de drap; après avoir terminé ses études dans cette ville, il embrassa la même profession et resta longtemps commis. Ce ne fut qu'après la révolution de juillet que se forma réellement la secte appelée *Fouriériste*. A cette époque, Fourier avait déjà publié plusieurs ouvrages : *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, Leipzig (Lyon), 1808, in-8°, anonyme; *Traité de l'association domestique agricole, ou attraction industrielle*, Lyon, 1823, in-8°; *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, Lyon, 1829, in-8°. Toutes ses doctrines ont été depuis développées par ses sectateurs enthousiastes.

(3) Avant la révolution de juillet, cette école était presque inaperçue; elle se renfermait plutôt en espérance qu'en réalité dans le journal *le Globe*; l'École normale en était comme dominée, et l'on remarquera qu'elle faisait les professeurs de l'université.

(4) Heureusement pour la génération, cette renommée d'érudits s'en va. Tous dédaignent aujourd'hui les écrits de Jacques Dulaure; il était né à Clermont en Auvergne, le 3 décembre 1755; architecte et géographe, il fut nommé sous la révolution député à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, et fut obligé de quitter Paris à la chute des Girondins. Rentré en France en 1794, il reprit sa place à la Convention, fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, et le quitta à l'époque du consulat. Napoléon en 1808 lui donna une place de sous-chef dans une administration financière. A la restauration, cette place lui fut retirée. La première publication de M. Dulaure datait de 1782. Ses ouvrages ne sont aujourd'hui que de puériles et fastidieuses compilations.

lieu, Louis XIV, furent à peine comptés en présence de Robespierre, de l'abbé Sieyès et de Barras.

Heureusement, la même réaction sérieuse qui avait arrêté les écarts de la philosophie du XVIII[e] siècle se produisit dans les matières historiques. Les âmes honnêtes, les esprits d'étude, indignés de cette dégradation de notre passé national, entreprirent de vastes travaux pour la rectification des idées historiques, et l'on peut rattacher à ce temps ce goût de chroniques, de monuments, sorte de protestation savante contre l'école immonde et futile qui nous inondait de pamphlets; on publia les pièces originales et les chroniques, véritable tableau de la société au moyen âge. Dès lors, les jeunes hommes se jetèrent vers les études plus sérieuses, et j'ai dit dans un autre ouvrage tout ce que l'histoire, à ce point de vue, doit à M. Guizot, l'esprit supérieur qui aperçut et jugea l'Église dans ses grandeurs et ses services; lui seul envisagea dans son action civilisatrice la puissance catholique des évêques; tandis qu'un homme d'études, mais faussé dans sa direction par le journalisme de parti, écrivait, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de France*, de théoriques aperçus sur la première race. Au reste, ces travaux dans les monuments de l'histoire ne dépassèrent pas les classes élevées de la société; les masses demeurèrent imbues de la fausse éducation que les pamphlets leur avaient donnée; la révolution française devint l'idole, le paradis désiré par la multitude; le peuple prit en haine les rois, les nobles et les prêtres, devenus pour lui l'objet d'un ressentiment fixe et brutal. Toute cette génération de trente à quarante ans, qui allait prendre en mains la direction des idées du gouvernement, appartenait en majorité à l'école de Rousseau et de Voltaire, aux histoires de M. Dulaure, de M. Thiers, et par conséquent à l'admiration exaltée de tous les actes, de tous les faits de la révolution française.

La littérature et le théâtre, qui exercent une si grande influence sur la société, n'avaient pas une meilleure tendance; la fin de la restauration fut dominée par la littérature étrangère et ses grandes têtes: Walter Scott, Byron et Schiller (1). Certes le talent du romancier écossais respirait quelque chose d'aristocratique et de pur qui devait agir favorablement sur l'esprit et les mœurs, comme la vieille harpe d'un barde dans la montagne. Mais avec toute sa popularité, Walter Scott ne descendait pas jusqu'à l'intelligence des dernières classes; sa lecture n'était comprise que par un public d'élite. Si les détails plaisaient aux femmes élégantes, la forme était trop sérieuse pour agir sur le peuple, qui ne comprenait pas plus cette admiration d'antiquaire pour le passé, que l'amour des savants pour une mosaïque ou une médaille. Byron, le chef de l'école poétique, n'était que la magnifique expression d'un sombre désespoir inspiré par le doute et l'incrédulité. Dans ses poésies amères et railleuses, il attaquait la famille et la société; tout fut réduit au néant sous ce terrible scalpel, jusqu'au cerveau de l'homme, pour lui, temple sec et muet de l'intelligence. Désormais le matérialisme fut en vogue, et la science médicale même prit cette direction. Schiller, ce sublime déclamateur de la liberté et de l'égalité, brisa l'ordre intime du sanctuaire domestique, et l'autorité paternelle qui en est la gardienne.

Cette même tendance se révèle au théâtre: de belles et jeunes imaginations se livrent à d'effrayants excès dramatiques; on raille la vieillesse, le mariage, tous les liens de la sociabilité. Ici c'est un brigand, noble proscrit, comme le *Moore* de Schiller, qui se fait aimer d'une femme et en insulte le vieil époux: là c'est une reine capricieuse et sanglante qui fait tuer son amant. Des pièces chaudement tracées ne révèlent-elles pas l'éloge de l'adultère, du suicide et de la bâtardise? Chacun désormais veut être un homme inconnu, un être incompris, et manier le poignard bien affilé. *Henri III* n'est-il pas l'expression effrénée de tout ce que la passion humaine peut imprimer de violent? Tout cela se joue en présence des classes infimes de la société, qui applaudissent moins la supériorité de l'œuvre que la morale des événements et la fatalité des idées (2). Le suicide trouve ses tristes apologistes: on lit comme une élégie, l'éloge de la mort, douce fin de tous les maux, éternité de sommeil que Dieu même ne réveillera pas pour la récompense des bons et le châtiment des mauvais.

C'est surtout contre le pouvoir que ces attaques sont dirigées. Sur la scène comme dans les pamphlets, on ne se contente pas seulement de flétrir les rois, la religion du pays; il n'y a d'éloges que pour les révoltes, les mouvements impétueux de la place publique. La direction imprimée depuis longtemps par les *Vêpres Siciliennes* se développe dans *les États de Blois* et *les Barricades*. Partout on exalte les tumultes séditieux, le peuple en armes: Masaniello sur le sol brûlant de la Chiaja et de Porticci (3), comme le duc de Guise aux états populaires. On reproduit sous mille formes l'histoire de la révolution de 1688, et la plume ardente et journaliste de M. Armand

(1) Il y eut une véritable réaction de la littérature étrangère sur les écrivains français, surtout de 1825 à 1828. Ce fut alors que fut publiée la *Collection des théâtres étrangers*, et l'on doit reconnaître que la librairie de M. Ladvocat, alors si importante, donna l'impulsion à la littérature active et journalière, à grand succès.

(2) M. Victor Hugo donnait *Hernani, ou l'honneur castillan*, au Théâtre-Français. La première représentation de ce drame si coloré eut lieu le 25 février 1830.

M. Alexandre Dumas venait de faire représenter à l'Odéon, le 30 mars 1830, sa trilogie dramatique sur la *Vie de Christine, reine de Suède*.

(3) Il est à remarquer que l'Opéra qui recevait une subvention

Carrel écrit un médiocre ouvrage sur la chute des Stuarts; avec une plus haute intelligence historique, j'ai dit que l'auteur des *Lettres sur l'histoire de France* était resté surtout écrivain de parti (1). La poésie, qui ne s'affranchit pas de cet esprit, devient elle-même toute politique : si M. de Lamartine se tient chaste dans sa magnifique langue, M. Béranger doit moins sa popularité à son beau talent qu'à la direction qu'il lui donne. On chante ses couplets aux soirées du peuple, dans les salons du vieux parti libéral; on va fouiller dans chaque strophe des allusions au drapeau tricolore, à l'empire glorieux ou à la république puissante; et c'est en présence des efforts d'une restauration bienveillante, que M. Béranger lance ses couplets sur « les barbons qui règnent toujours. » Ce n'est ici qu'une inconvenance, un manque de justice historique envers une grande race; mais ce qui devait agir bien autrement sur l'avenir moral de la génération, ce furent ses attaques contre la religion catholique. Qu'ont fait à M. Béranger ces pauvres missionnaires qui vont enseigner les peuples dans les campagnes? Pourquoi se railler du ciel même et chanter l'enfer, arrachant ainsi le dernier frein et le dernier espoir du pauvre (2)?

Qu'est-ce encore que tout cela à côté d'un autre poëte, qui, dans ses tristes haines, écrit son *Mouton enragé*, pitoyable application au roi Charles X, monarque vénérable, avec des préjugés, une éducation mauvaise sans doute, mais la loyauté et la douceur personnifiées. Les satires de MM. Méry et Barthélemy, tout empreintes d'un caractère de raillerie voltairienne, portent des coups aussi terribles à l'œuvre de la restauration. Si ces poétiques gémeaux s'étaient bornés à persifler M. de Villèle ou à critiquer la police dans l'épître de Sidi-Mahmoud, il n'y avait là qu'un jeu brillant d'esprit, qu'une satire fréquente à toutes les époques (3); mais ces jeunes hommes s'en prirent aussi à la religion, aux missionnaires, aux prêtres. Fatale coutume d'alors! pour avoir l'aumône d'un éloge on n'avait de passe-port de popularité qu'au prix de quelque flétrissure sur ce qui était haut. Cette situation s'expliquera naturellement lorsqu'on connaîtra l'esprit général de la presse dans une société déjà si profondément travaillée.

C'était sous le ministère de M. de Villèle que le journalisme avait pris son plus immense accroissement. La persécution grandit, et à mesure qu'on avait restreint le cercle des journaux en les obligeant à des conditions excessives, en achetant les titres, en cherchant à corrompre l'origine même de leur propriété, la presse avait pris plus d'importance aux yeux de tous; à ce point que M. de Metternich, lors de son voyage à Paris, appelé à s'expliquer sur les hommes et les choses de gouvernement, dit avec cet esprit juste qui le distingue : « Si je n'étais pas premier ministre en Autriche, je me ferais journaliste à Paris. » C'est qu'alors la presse se révélait comme un véritable roi, le diadème au front. Chaque lecteur avait foi dans son journal : les partis n'avaient point passé au pouvoir, et les illusions restaient jeunes, chastes et fortes (4) sur les grands noms fardés de rouge aux représentations de la politique. La presse, au dernier

du gouvernement ne mettait plus en scène que des révoltes de peuple, des maximes de liberté. Ainsi, la *Muette de Portici* et *Guillaume Tell* datent de la fin de la restauration (1829). On apprenait ainsi aux masses à faire des barricades et à conquérir leur indépendance.

(1) Un esprit aussi ferme et aussi sûr que celui de M. Thierry ne pouvait pas manquer de se modifier par la réflexion ; chaque édition nouvelle de ses livres révèle un plus grand sentiment de justice envers le catholicisme, et l'on pourrait dire que la dernière édition est un peu opposée à la première. L'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* parut en 1828. M. Thierry publiait alors ses *Lettres sur l'histoire de France*.

(2) Les Chansons de M. Béranger sont évidemment le livre dont il s'est vendu le plus d'exemplaires en France ; c'est un bel hommage au talent, mais je crois aussi, dans ma conviction, que c'est le recueil qui a fait le plus de mal à l'esprit religieux et monarchique, et je ne sais pas si c'est là un service rendu au pays. M. Béranger est un homme d'esprit trop éminent pour que ses mélancoliques idées ne l'entraînent pas à la croyance à la face du ciel étoilé, et lorsqu'il écoute le *Dies iræ* des morts ou le *De profundis* catholique.

(3) MM. Méry et Barthélemy, dont j'apprécie si bien le talent, avaient publié déjà un grand nombre de satires, presque toutes politiques, telles que *les Jésuites*, *la Villéliade*, *la Peyronnéide*, *le Congrès des ministres*, *la Corbiéréide*, *la Censure*, etc. M. Barthélemy venait alors d'être condamné à l'amende et à la prison par un arrêt de la cour royale du 7 janvier 1830, pour son poëme du *Fils de l'Homme*. Mais que faisaient les amendes à un si remarquable esprit et à une si grande popularité? Sous les verrous même, il composait encore des épîtres satiriques ; l'âge n'a point changé le poëte.

(4) Voici le nombre des exemplaires tirés par jour, par chacun des journaux, en avril 1830 :

Constitutionnel,		16,666
Débats,		9,900
Gazette de France,		9,863
Courrier français,		5,000
Quotidienne,		4,166
Le Temps,		4,000
Gazette des Tribunaux,		3,000
Moniteur,		2,666
Journal du Commerce,		2,500
Le Figaro,		2,336
Le Globe,		1,833
Le National,		1,590
Messager des Chambres,		1,330
Nouveau journal de Paris,		1,330
Courrier des Tribunaux,		1,160
L'Universel,		1,000
Écho français,		969
Drapeau blanc,		666
Gazette des Cultes,		322
Le Voleur, tous les cinq jours,		1,940
Courrier des Électeurs, tous les sept jours,		1,652
Revue de Paris,	idem.	1,631
La Mode,	idem.	1,340

temps de M. de Polignac, était dans une situation hautaine et formidable. Comme c'est contre elle que le coup d'État va se préparer, comme c'est par elle que la révolution éclate, quoi de plus essentiel que de pénétrer les mystères de ce pouvoir bientôt triomphant de la royauté elle-même?

La presse, qui se divisait déjà en nuances particulières, offrait des organes à toutes les opinions. Le vieux parti libéral, maître de la majorité des journaux, réunissait la grande masse des lecteurs, et un colosse demeurait debout avec son titre *le Constitutionnel*. La composition de son personnel (je parle de l'ancien) était curieuse comme collection d'admirateurs de la révolution française avec les souvenirs du comité de salut public, et d'impérialistes avec la mémoire de ce glorieux temps et des salons de M. Regnault de Saint-Jean d'Angély. Un vieil homme, l'ami de Robespierre, l'admirateur de Maximilien l'incompris, y demeurait le type de 1794 dans sa pureté native. A son côté, un représentant éclairé de l'école de Danton, esprit d'étude et de science, élève du collége d'Harcourt. Le Directoire lui-même avait là ses défenseurs du coup d'État du 18 fructidor; Fouché y avait déposé le précepteur de ses enfants, et l'Empire, le spirituel auteur des *Lettres sur Paris*. Comme rédacteur habituel, le courageux auteur des *Lettres au duc d'Orléans*, qui invitait le prince à ramasser la couronne; puis un feuilletoniste actif, homme de cœur sans remarquable talent, appelé aux jours de péril comme un aventureux enfant de Bordeaux (1). Si cette rédaction n'était point supérieure, elle allait parfaitement aux représentants modérés du parti révolutionnaire et aux impérialistes convertis en libéraux. Le crédit du *Constitutionnel* ne résultait pas seulement de la masse considérable de ses abonnés, il venait encore de la croyance qu'inspiraient partout ses doctrines; car à ce temps on ne voyait le journalisme qu'à travers un prisme de sincérité et de franchise : on prenait ses convictions au sérieux. Dans une société de néophytes on se fait si facilement martyr! Quelle force n'avait pas un journal, organe des mille passions ameutées! Dès lors l'on remarqua comme un véritable mouvement politique le schisme qui surgit au sein du *Constitutionnel* par la création d'un nouvel organe!

La dernière loi de la presse, œuvre du ministère Martignac, avait rendu toute liberté aux journaux sous les conditions et les garanties du cautionnement et de la propriété. Depuis longtemps la ligne précautionneuse du *Constitutionnel* semblait ne plus correspondre aux allures plus jeunes et plus fermes de l'école qui allait droit au renversement. Déjà, par la création du *Globe*, la philosophie et la littérature avaient pris une place audacieuse dans la presse. Toute une génération, débris de l'École normale et façonnée aux études sérieuses, traitait avec autant de talent que de pédantisme les questions d'histoire, de morale et de politique traditionnelle (2). Cette nouvelle situation de la presse fut complétée par la fondation d'un autre journal destiné à s'avancer la tête haute dans la voie des révolutions; on supposa même que M. de Talleyrand et le parti de 1688 avaient contribué à la création d'un organe spécial, comme expression de leur pensée. M. de Talleyrand se défendit toujours d'avoir contribué à une œuvre aussi dessinée (3); plein de dépit sans doute à cette époque contre la restauration, M. de Talleyrand l'exprimait avec amertume; mais de ce dépit à une guerre directe, hardie, il y avait trop loin. L'idée de 1688 se développait seule d'ailleurs et par le mouvement naturel des esprits : on fit honneur aux nouveaux écrivains de quelques axiomes de gouvernement parlementaire et par exemple de cette maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Or ce principe était vieux de date, et déjà en 1819 il se trouvait consigné textuellement dans l'exposé de M. de Serres sur la responsabilité des ministres.

Cependant cette polémique infatigable signalait de plus hardis desseins, et semblait dire que la plupart des hommes qui l'avaient conduite ou formulée se destinaient aux affaires; on pouvait s'apercevoir qu'ils adoptaient un symbole, une forme de reconstruction gouvernementale en dehors de la république et de l'empire. Ce fut donc presque un événement que l'action continue, incessante, de deux feuilles nouvelles, s'appliquant à détruire tous les prestiges de la maison de Bourbon; *le Globe* rompit en face avec le clergé catholique et menaça le trône d'une révolution de 1688, comme la chose possible et réalisable, tandis que l'autre feuille, brisant un à un tous les ressorts de l'administration publique, plaçait le gouvernement du roi dans un état de suspicion permanente. On croyait alors à la majesté de la presse et l'on respectait ses axiomes comme choses saintes et sacrées.

Avec une fermeté non moins hardie et une austérité plus grande dans ses ambitions, le *Courrier français* développait ses doctrines puritaines en matière de gouvernement et de parti. Il s'y révélait une expression plus dure et une haute franchise de démocratie;

(1) M. Évariste Dumoulin joua un rôle fort actif dans les événements de juillet; il avait conservé de grandes liaisons avec M. de Martignac comme compatriote, ainsi que M. Jay avait toujours eu d'incessantes relations avec M. Decazes. Ces deux ministres aimaient les écrivains et voulaient les attirer à la restauration comme appui et popularité.

(2) *Le Globe*, fondé en 1825, était d'abord purement littéraire, sa popularité scientifique ne remonte pas au delà de 1828.

(3) Il faut se défier un peu de tous ceux qui se posaient en rapports familiers avec M. de Talleyrand; il en était de ces rapports comme des bons mots qu'on prêtait au vieux diplomate, qui laissait tout dire et faisait peu.

rédigé en chef par un ancien officier de l'armée impériale, jeune encore, esprit honnête, dominé par les préjugés philosophiques contre les nobles et le clergé, tels qu'on les trouvait dans son pamphlet du *Paysan et du Gentilhomme*; c'était l'école de Paul-Louis Courier : ce journal attaquait surtout la société religieuse; on l'eût dit dirigé dans l'intérêt du protestantisme (1), avec le dessein bien arrêté de détruire les formes et les éléments de la catholicité. Il n'y avait pas une faute, pas une prétention du clergé, qui ne fussent signalées par le rédacteur en chef comme une bonne fortune et avec des expressions souvent plus militaires que convenables. Ces mêmes idées, si profondément antipathiques aux prêtres, dominaient toute la rédaction, et pourtant les articles les plus saillants étaient de la main d'un prêtre, l'abbé de Pradt, qui conservait encore cette verve de diplomatie et d'examen à laquelle ses brochures et ses souvenirs avaient dû leur fortune. Le vieil aumônier du dieu Mars gardait cette abondante stérilité de paroles qui exigeait des pages entières pour présenter une pensée quelquefois originale, souvent un peu vulgaire. M. Benjamin Constant était aussi un des rédacteurs habituels du *Courrier*, qui achetait un nom plutôt que la molle élégance d'un style qui n'allait pas à cette polémique du journalisme où brillent seulement les traits d'esprit et les mots heureux, sorte d'improvisation continuelle et d'exercice violent de la pensée. Le rédacteur en chef était, au *Courrier*, le seul véritable journaliste, sans cesse sur la brèche, la main au front et la plume acérée; la mort l'emporta bientôt après, jeune encore et toujours à l'œuvre.

Le Temps, nouveau journal aussi, prenait place dans la politique générale avec la prétention de résumer seul une opinion parlementaire, au cœur même du gouvernement représentatif. Homme éminemment actif, son fondateur (2) pensait que la chambre n'était pas assez puissante dans la presse, et que la majorité (le centre gauche) n'avait pas d'organes positifs. De cette donnée il avait conclu « qu'un journal qui se poserait franchement l'organe d'une grande fraction de députés aurait les chances d'avenir. » Après avoir détruit, il fallait organiser; le renversement était facile, l'administration ne l'était pas; on devait donc se préparer à une influence sérieuse sur la marche des affaires. Parmi les fondateurs du *Temps* se trouvaient deux hommes de capacités fortes et diverses, appelés bientôt à un rôle décisif dans les affaires, MM. Guizot et Casimir Périer : M. Guizot, un des plus féconds rédacteurs et des plus habiles athlètes de la presse, se donnait la mission, moins de détruire que de créer, la seule grande condition des hommes d'État; il n'allait point de cœur à la révolution de 1688, pas plus que M. Périer n'y marchait; esprits avancés, mais sérieux, ni l'un ni l'autre ne voulaient sortir de la ligne tracée par le mouvement constitutionnel; apercevant dans la charte tous les éléments de progrès, tous deux se posaient avec la majorité pour entraîner doucement le pouvoir à l'exécution du système parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement par la chambre, la chambre par la majorité, la majorité par la capacité.

Ce système, le *Journal des Débats* l'avait adopté. Espèce de gouvernement dans le pouvoir, il jetait un grand embarras toutes les fois qu'il n'était pas avec lui; et quand il marchait de concert il se posait toujours de manière à le diriger, à le dominer même. Comme il parlait à une classe de lecteurs qui à tous les temps avaient participé aux affaires, organe du parti politique, il gardait avec lui-même une autorité, une force rationnelle, qui devaient servir au triomphe de ses idées; sa rédaction était très-habile, tous les hommes importants y travaillaient, et ce qu'il y avait encore de plus fort que ces hommes, c'était la direction que lui imprimaient les deux frères MM. Bertin (1); dévoués par conviction à la monarchie légitime, ils l'étaient par nature à tout système de gouvernement qui offrait des garanties de sécurité et d'avenir; ils étaient plus alors dans les idées de MM. de Talleyrand et Pasquier que dans les convictions de M. de Chateaubriand; boussole des fonctionnaires, ils devaient exercer une immense puissance d'opinion.

(1) Quoique dans des opinions différentes, je me suis constamment honoré de mes rapports avec M. Châtelain, mort si jeune et si souffrant : né à Saint-Quentin, le 17 janvier 1790, il s'était engagé en 1808 dans un régiment de cavalerie, et fit les campagnes d'Espagne, de Russie et d'Allemagne; il reçut la croix en 1813, et quitta le service en 1815 avec le grade de lieutenant. M. Châtelain se fit alors homme de lettres et journaliste; l'un des rédacteurs du *Censeur* et de *la Renommée*, il devint rédacteur principal du *Courrier français*, lors de sa fondation, et y resta depuis toujours attaché jusqu'à sa mort.

(2) M. Coste, un des esprits les plus hardis en matière de presse, était aussi de Bordeaux; sa conception était vaste, et son journal avait grandi avec une rapidité surprenante.

(3) La biographie de MM. Bertin, les deux plus remarquables journalistes de l'époque, est peu connue, et la voici :

Jean-François Bertin, né à Paris, en 1770, était éditeur, en 1795, d'une feuille intitulée *l'Éclair*, supprimée en 1799; il devint alors propriétaire du *Journal des Débats*. S'étant trouvé impliqué en 1800 dans une conspiration royaliste, il fut détenu au Temple, puis déporté à l'île d'Elbe, ensuite à Florence; rentré en France sous l'empire même, il s'associa activement à la restauration de 1814, et suivit le roi à Gand, pendant les cent-jours. Au retour des Bourbons, M. Bertin reprit la rédaction du *Journal des Débats*.

M. Bertin de Vaux, après l'exil de son frère, fut forcé de quitter le *Journal des Débats*, qu'il rédigeait de concert avec lui; il établit alors une maison de banque, et devint en 1805 juge au tribunal de commerce. A la seconde restauration, élu député par le deuxième collége de Paris, il fut nommé secrétaire général du ministère de la police, puis conseiller d'État : il donna sa démission après le ministère de M. de Chateaubriand, et rentra au *Journal des Débats*, où il dirigeait alors une vive et habile polémique.

Ces journaux, avec des nuances diverses, représentaient les vieux et jeunes partis d'opposition, ils en exprimaient les doctrines et avaient pour rédacteurs les hommes qui nécessairement, en cas d'une révolution, devaient se révéler aux affaires publiques : quelles étaient donc ces doctrines, et en cas d'une victoire de parti pouvaient-elles constituer une force sérieuse de gouvernement? Question qui allait se décider bientôt dans une bataille de place publique; car M. de Polignac avait tellement irrité les esprits et porté l'opposition dans les âmes, que les journaux étaient devenus de véritables abris pour les fortes intelligences : un jour, des hommes d'application s'y formeraient par l'expérience et l'étude. La puissance des passions entraînait la presse dans des voies malheureuses qui faussaient son éducation première : ces journalistes, habitués à la polémique spirituelle, seraient-ils aptes aux affaires d'État et assez calmes pour les juger? Avec l'habitude de leur enseignement fougueux, extrême, quelle confiance pourraient-ils inspirer? Ces faiseurs d'articles régénérateurs de l'Europe, toutes les vingt-quatre heures, élèves de l'école de M. de Pradt, quand ils auraient bien déclamé contre les souverainetés, feraient-ils un jour de la politique sérieuse? Il devait naître nécessairement, de l'école journaliste, une multitude d'hommes de beaucoup d'esprit, mais à préjugés, ignorant même les premières règles du droit politique, administrateurs médiocres, diplomates aventureux, et par-dessus tout étrangers aux transactions réelles qui depuis vingt ans occupaient l'Europe.

Que de faux jugements portés par cette presse sur les cabinets et sur les hommes d'État qui en dirigeaient les ressorts! Sous l'empire de Napoléon, il y avait une école de diplomatie compassée qui cachait, au moins sous les formes, le vide des pensées; elle avait d'ailleurs à son aide la victoire qui explique et justifie tant de choses. Mais de cette école de journalistes formée par l'opposition de quinze ans allait sortir, sauf de rares exceptions, une politique brouillonne, dont les auxiliaires seraient moins dans les cabinets que parmi les mécontents; et c'est ce que l'Europe dénonçait sous le nom de propagande.

A l'étranger, le journalisme, tel qu'on le comprend dans la *Gazette d'Augsbourg* ou l'*Observateur Autrichien*, est tout à la fois une affaire de plume et de diplomatie sérieuse, rien ne s'y hasarde qu'à dessein. En Angleterre, si les journaux libres de tout examen font une guerre active, une opposition irritante, elle est toujours réglée avec une intelligence parfaite qui prend son dernier mot des deux grandes fractions aristocratiques appelées à gouverner : les whigs et les torys. En France alors il régnait dans les journaux une frénésie de talent et de passion qui s'attachait à la question du jour, sans tenue, sans dignité; la polémique engagée, même contre le prince de Polignac, était une guerre sans principe, sans philosophie, avec le but presque sauvage d'un renversement; on n'écoutait rien, ni les instincts de la gloire, ni les intérêts du pays. On n'avait plus qu'une pensée, le renversement de quelques hommes et le triomphe de plusieurs ambitions impatientes d'atteindre le pouvoir. L'Europe dut remarquer avec étonnement que les questions les plus nationales étaient méconnues par l'esprit de parti, à ce point qu'on vit se reproduire en 1830 ce qu'on avait déjà vu lors de la campagne d'Espagne; la polémique des journaux fut presque favorable à l'ennemi, et cela parce qu'avant tout on voulait renverser M. de Polignac et M. de Bourmont. Dans ce but, la presse ne s'abstint ni de fausses nouvelles ni de calomnies : pour les journaux, doit-on le dire (1), la prise d'Alger fut presque une douleur: ils y virent un moyen de force et de consolidation pour le cabinet; cela suffisait pour irriter les passions. Si de temps à autre quelques éloges étaient donnés aux soldats, c'était moins dans un juste orgueil patriotique qu'afin de ne pas irriter l'armée et surtout de la séparer du roi; pour les journaux, alors absorbés de chambres et de pétitions, le vote de l'adresse parut plus important que la conquête d'Alger. Ainsi marchent toujours les passions politiques.

Toute la presse n'était point l'organe de la révolution vieille ou jeune; d'autres journaux, placés sur le terrain royaliste, faisaient une polémique non moins vive dans ce débat bruyant qui précéda la tempête. Quatre feuilles périodiques se partageaient spécialement la défense des doctrines royalistes, et toutes en exprimaient les nuances comme symbole de leurs divisions. Le fidèle journal de M. de Villèle, la *Gazette de France*, si considérable en influence, n'avait point franchement adhéré au ministère de M. de Polignac. Si elle le soutenait quelquefois, c'était avec mille restrictions, sans s'inquiéter si le pouvoir souffrait de ces tâtonnements, et avec la conviction bien expresse qu'il n'y avait de capacité et de salut que dans sa nuance. Le parti de M. de Villèle, tout en exprimant sa joie de voir une administration royaliste, n'avait aucune tendance personnelle pour M. de Polignac; il prêchait l'union comme système indispensable, et lui faisait une opposition sourde et intime. Les deux principaux rédacteurs, MM. de Genoude et de Lordoueix, journalistes d'esprit et de tactique, poursui-

(1) Il faut détourner les yeux de l'esprit de la presse en 1830, pour ne pas éprouver un profond dégoût de tout ce qui fut dit et écrit contre l'expédition qui marchait sur Alger; calomnies contre les généraux, injustice contre l'administration, rien n'y manqua; c'était pourtant le journalisme qui se déclarait exclusivement patriote!

vaient avec habileté l'administration de M. de Polignac, et leur rédaction était fortifiée par les lettres politiques d'anciens ministres qui mettaient d'incessants obstacles au développement du système (1); de sorte que la *Gazette*, loin de prêter une force au royalisme, était un embarras de plus; elle s'attachait aux petites fautes du ministre; et il n'y a pas d'opposition qui fatigue plus que celle des coups d'épingle : tantôt elle supposait des coups d'État pour les combattre; tantôt elle dénonçait la faiblesse du pouvoir pour lui dire d'agir avec la charte ou en dehors; enfin elle établissait cette incroyable théorie, que M. de Villèle, récemment renversé par la majorité, pouvait seul gouverner cette majorité.

La Quotidienne, dévouée à M. de Polignac, le soutenait loyalement. Ce n'était point pour elle une direction nouvelle et difficile : à l'époque déjà de son opposition contre M. de Villèle, elle n'avait point cessé d'avoir des rapports avec M. de Polignac, et M. Michaud en était l'organe spirituel, comme un souvenir des temps d'épreuves, au Temple et à Vincennes. Fatigué d'une polémique trop vive, M. Michaud qui n'aimait pas les orages (2) obtint de M. de Polignac les loisirs d'un voyage en Orient; il quitta la direction de son vieux journal, qui alors passa tout entier aux mains de M. de Laurentie, écrivain éminent, surtout dans les questions religieuses. *La Quotidienne* garda la couleur d'une politique active; toujours en crainte devant une révolution, ses allures n'étaient pas complétement absolutistes, pas plus que celles de M. de Polignac; elle était loin d'avoir le goût et la tendance des coups d'État. Chose curieuse! nul à cette époque n'en voulait sincèrement, si ce n'est néanmoins un journal hardi, sorte de partisan irrégulier qui marchait en avant du parti royaliste, et qui prenait le titre de *Drapeau blanc* (3). C'est une faute en politique que de menacer incessamment les partis; il faut faire de la force et ne jamais le dire; car autrement on ne fait que prévenir ses ennemis et les préparer à repousser la violence; et telle fut l'erreur capitale du parti royaliste, non-seulement dans ses journaux, mais encore dans ses pamphlets; il ne fit qu'annoncer et demander des coups d'État : on peut en trouver la preuve dans les deux brochures qui parurent à cette époque avec un retentissement qui tenait plus aux passions contemporaines qu'au mérite intrinsèque de ces ouvrages. L'une de ces brochures fut l'œuvre de M. Cotto (4), l'autre de M. Madrolle (5). Toutes deux, avec les développements les plus hardis, appelaient la nécessité de coups d'État, ou, si l'on aimait mieux, la réforme des lois électorales et de la presse par ordonnance. Quand on relit de sang-froid aujourd'hui ces brochures, à travers une multitude d'extravagances et de choses inconséquentes, on rencontre certaines vérités sur l'action et le mouvement désordonné de la presse et sur les vices de l'organisation électorale.

Dans ce chaos, il fallait prendre un parti : cela n'était pas douteux; il y avait un tel désordre d'opinions, un tel heurtement de principes, que le gouvernement n'en pouvait plus : quoi qu'il fît, une polémique ardente s'attachait à lui pour le détruire. Le mal n'était pas exclusivement de préparer un coup d'État, mais d'en faire l'objet d'un débat qui poussait chacun à prendre ses précautions : un 18 brumaire ne se publie pas, il s'exécute. La veille du 18 fructidor, le Directoire appelait des troupes, groupait autour de lui l'armée d'Italie, et le lendemain tout était fini : la force réelle n'est que dans ces précautions militaires. Tout le contraire fut fait en juillet 1830 : on remuait sans cesse l'épée à la vue de tous, sans oser frapper : on ressemblait à ce chevalier couard dont parlent les vieilles chroniques, qui « hâblait haut et frappait peu. » C'est sous ce rapport que le journal spécial de M. de Polignac, *l'Universel* (6), fit beaucoup de mal à la monarchie. Rédigé par des hommes acerbes

(1) La rédaction de la *Gazette de France* fut extrêmement éminente sous les ministères de M. de Martignac et de M. de Polignac. En 1828, M. de Bonald faisait les lettres de Montlhéry ; M. de Peyronnet, celles de Melun ; M. Cornet d'Incourt, celles de Versailles, et M. de Beauregard, celles de Paris. MM. de Lourdoueix et de Genoude montrèrent aussi un remarquable talent. Ce dernier appartenait à l'instruction publique par son origine; il avait été professeur au lycée Napoléon à Paris. De la rédaction de *l'Étoile*, M. de Genoude était passé à celle de la *Gazette de France*. C'était un esprit de grande persévérance et allant à son but avec habileté.

(2) M. Michaud, esprit si fin et si délié, avait deviné les orages politiques, mais il n'avait pas la force suffisante pour parler avec netteté et faire de l'opposition à M. de Polignac, et voilà pourquoi il quitta la France. Nul n'avait au plus haut point cet à-propos de mots spirituels et de sarcasmes, type de l'école royaliste.

(3) *Le Drapeau blanc* était alors sous la direction de M. Martainville; il allait toujours l'épée au poing et on lui avait fait une trop grande réputation de causticité maligne.

(4) La brochure de M. Cotto parut au commencement de 1830; la pensée en était hardie et l'expression modérée. Au reste, M. Cotto avait un moment appartenu au parti constitutionnel sous M. de Serres, et mérité sa confiance; il avait une connaissance spéciale et approfondie des lois anglaises.

(5) M. Madrolle avait déjà publié un grand nombre de brochures politiques; on lisait dans le *Mémoire au conseil du roi* : « Jamais, non jamais, nous pouvons le dire, les journaux ne furent plus nombreux; jamais ils ne furent une arme plus dangereuse, jamais les écrits ne furent plus séditieux; jamais ils ne furent plus dignes d'être comparés au poignard; jamais Louis XVI n'a eu sur la tête plus de causes d'infortunes et de mort, que n'en a aujourd'hui son frère, accumulées sur la sienne. Le premier acte d'un gouvernement qui aura le sentiment, nous ne dirons pas de sa dignité, mais celui seulement de son existence, devra porter sur la loi d'élection. Le second devra porter sur celle de la presse. » M. Madrolle fut condamné le 21 mai 1830, à quinze jours de prison et 150 francs d'amende, pour avoir employé des expressions outrageantes en parlant des cours et tribunaux dans le *Mémoire au roi*. Ce jugement fut révoqué plus tard par la cour royale.

(6) La fondation de *l'Universel* est une des plus curieuses histoires de la presse. C'était un recueil de critique malveillante contre

ou sans talent, par des savants hautains et ambitieux, il s'aliéna les gens de lettres par une brutale critique, et le pays par une polémique sans raison. On y discutait les coups d'État comme une question usuelle, sans garder même ces souplesses de style, caractère essentiel des hommes habitués à écrire ou à gouverner. Il n'y a rien d'absolu en ce monde, rien qu'il faille appliquer comme un théorème de mathématiques dans le gouvernement des hommes. La polémique de *l'Universel* irrita tous les esprits, car on y voyait l'organe de M. de Polignac; tout ce que les journalistes y publiaient, c'était aux yeux des partis le président du conseil qui l'avait dicté. Rien n'était moins vrai; M. de Polignac, habitué aux formes anglaises, soutenait « qu'avec la liberté de la presse, il y avait des journaux d'opinions et pas de feuilles spécialement ministérielles, et si un journal pouvait l'appuyer et le défendre, ce n'était pas lui qui le dictait. » Dans l'état d'irritation des esprits, on ne pouvait croire M. de Polignac en dehors du journal qu'il avait fondé. Or, que l'on s'imagine l'agitation profonde que tout cela jetait dans la société! D'une part, le journalisme libéral et révolutionnaire détruisant sans pouvoir rien créer, et de l'autre, le journalisme royaliste, divisé en mille parties, compromettant le pouvoir par des indiscrétions et des vanteries de coups d'État!

CHAPITRE V.

CONSTITUTION ET NATURE DES POUVOIRS AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830.

Caractère de la royauté des Bourbons. — Principe de la légitimité. — Ses adversaires. — Souveraineté du peuple. — Omnipotence parlementaire. — Théorie des trois pouvoirs. — Responsabilité ministérielle. — La chambre des pairs. — Son personnel. — Les écoles politiques qui la divisent. — La chambre des députés. — Son esprit. — La tribune. — Ses affiliations à la presse. — Vive attention qu'elle excite. — Les orateurs. — Le pouvoir judiciaire. — Cour royale. — Arrêts de justice. — Conseil d'État. — Conflits. — Administration. — Personnel des fonctionnaires. — Forces politiques de l'État. — L'armée — La marine. — Les finances.

(JANVIER A JUILLET.)

En face de cette action puissante de la presse périodique, lorsque les partis se remuaient avec tant de violence contre toute autorité, quelles étaient les forces que le gouvernement pouvait opposer à l'agitation implacable des esprits? Dans l'histoire des États, il y a une autorité de traditions et de principes, et celle-là n'est pas la moins considérable; si bien que, lorsqu'il y a une consciencieuse religion des droits et des devoirs parmi le peuple, une société vit en vertu de sa propre impulsion, et n'emprunte que très-peu de chose à la violence répressive; l'organisation la plus parfaite est évidemment celle-ci. Aux derniers temps de la restauration, la royauté placée par la charte à l'abri de tous les orages, l'était-elle dans le fait? Le respect des peuples demeurait-il en harmonie avec les principes posés par la constitution? On avait cherché à placer la couronne dans le pieux rayonnement de la légitimité, droit préexistant à tous les autres. D'après l'opinion royaliste : « Dieu avait marqué les rois d'un caractère indélébile et saint qui les mettait au-dessus du jugement des hommes : seraient-ils même coupables, l'abdication et la mort pouvaient seules les priver de leur couronne. » A ce point de vue, il existait un culte d'exaltation et de dévouement, et la grande image de Louis XIV devait se lever debout pour briser toutes les résistances. De cette théorie sociale résultaient des principes secondaires : la légitimité supposait une force primordiale et active placée au-dessus même de la constitution pratique, et pouvant ainsi la modifier en vertu du droit divin : tel était, pour l'école royaliste, le sens de l'article 14 de la charte (1)!

Cette doctrine ardente sur la royauté était loin d'être généralement admise, et il faut même le dire, la minorité seule la proclamait. Une révolution terrible avait passé en France; accomplie en vertu des principes de l'école protestante et hollandaise du XVII[e] siècle (2), elle avait établi le dogme de la souveraineté du peuple non-seulement dans le droit, mais encore dans le fait; car la royauté avait été proscrite et Louis XVI était monté sur l'échafaud. De telles catastrophes diminuaient nécessairement le respect profond que la couronne inspirait en des temps reculés. Il en est des pouvoirs comme des reliques; lorsqu'on s'est habitué au sacrilége, on se raille des prestiges, et l'on saute sur l'épaule des rois quand on peut les atteindre familièrement. Ainsi, à côté des doctrines de la légitimité s'élevait l'école plus formidable de la souveraineté du peuple, et celle-ci était professée parmi les masses fatalement conduites aux idées révolutionnaires par leurs souvenirs, les gigantesques

tout ce qui se produisait; les deux principaux intéressés étaient MM. Abel Remusat et de Saint-Martin; ils se cachaient dans l'ombre et faisaient agir. C'était une singulière idée de joindre la politique à ce recueil : le ministère, avec un tel défenseur, poussait lui-même à son impopularité.

(1) Cette théorie de la royauté du droit divin, que M. de Bonald avait développée avec un si beau talent, comme le comte de Maistre avait exposé la théorie pontificale, était depuis un an soutenue sans ménagement, sans précaution, par les journaux royalistes, et c'était une faute en présence des opinions. (Voyez *le Drapeau blanc*, *l'Universel*, de janvier à juillet 1830.)

(2) On ne s'expliquerait jamais la révolution française, même

efforts des époques démocratiques, et par une multitude de livres qui lui enseignaient la grandeur de l'insurrection et les merveilles de la république française.

A côté de ces deux écoles si tranchées, si opposées l'une à l'autre, il s'en était formé une troisième, curieuse encore à étudier, parce qu'elle prit depuis la direction des affaires. Les hommes qui voulaient tout concilier, la légitimité et la révolution, avaient établi la théorie de la souveraineté parlementaire, mot un peu vague, indéterminé, comme il arrive toujours quand on abandonne les partis francs et absolus pour arriver aux théories de fusion. L'école de la souveraineté parlementaire établissait une domination partagée entre le roi et les chambres : il n'existait plus une seule puissance, mais trois, et la plénitude de souveraineté résultait de leur concours simultané dans les actes de la législation. Comme conséquence de cette théorie on admettait le pouvoir d'un roi à qui tout le bien était attribué; et pour le mal, il n'y avait que des ministres responsables; philosophie politique suffisante pour les hommes sérieux et d'étude au milieu des temps calmes (1). Aux jours d'orage et de vastes luttes, lorsque la discussion s'établirait à la face d'une population active, passionnée, pourrait-on renfermer le débat entre peuple et royauté sur un terrain aussi étroit? Et ces deux souverainetés, après avoir tiré l'épée dans un duel à mort, consentiraient-elles à une transaction? La lutte était plus haute et devait recevoir une solution plus décisive. De quoi s'agissait-il dans le débat? De la restauration et de la révolution; d'un droit venant de Dieu comme une religion, et d'un droit venant des multitudes comme un fait de force et de nombre; en un mot, du drapeau tricolore et du drapeau blanc.

La question ainsi posée était tellement tranchée pour les masses, qu'il paraissait impossible de leur faire adopter un symbole mixte. La théorie des trois pouvoirs, celle de la responsabilité ministérielle devaient s'abîmer au milieu de ce débat engagé entre des principes hostiles. Quinze ans ne suffisaient pas pour assouplir les âmes à des théories plus calmes. Aux yeux du plus grand nombre elles n'étaient qu'un voile pour déguiser les desseins réels, et il suffisait de voir la tendance de la presse pour se convaincre que la discussion avait pris une direction plus violente. Désormais il ne s'agissait plus que d'une révolution ou d'une contre-révolution, et c'est là où l'on en était arrivé sous M. de Polignac!

La charte avait établi, comme contre-poids aux principes démocratiques, la chambre des pairs organisée depuis 1814 avec une intelligence parfaite des temps (2). Cette chambre avait pour elle l'hérédité, c'est-à-dire une cause de stabilité solennelle qui la

au point de vue européen, si on ne remontait aux théories des calvinistes au XVII[e] siècle; quand J.-J. Rousseau sera étudié à fond, on verra qu'il n'était lui-même que l'écho et le traducteur des pamphlets hollandais dirigés contre Louis XIV.

(1) L'école de la souveraineté parlementaire et de la majesté du roi irresponsable fut complétement vaincue après les journées de juillet. La souveraineté populaire triompha, car on ne pourrait autrement expliquer l'expulsion de Charles X et de sa race.

(2) Les souvenirs de la vieille chambre des pairs sont tellement effacés, qu'il est besoin de rappeler les grands et beaux noms dont elle était composée. Que de vides la mort et les convictions politiques n'ont-elles pas fait dans ses rangs depuis l'abolition de l'hérédité!

Création de 1814 :

Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse,
Le duc d'Uzès,
— de Montbazon,
— de La Tremoïlle,
— de Chevreuse,
— de Brissac,
— de Richelieu,
— de Rohan,
— de Luxembourg,
— de Gramont,
— de Mortemart,
— de Saint-Aignan,
— de Noailles,
— d'Harcourt,
— de Fitz-James,
— de Brancas,
— de Valentinois,
— de Duras,
— de La Vauguyon,
— de La Rochefoucauld,
Le duc de Maillé,
— de Saulx-Tavannes,
— de La Force,
— de Castries,
Le prince de Poix, duc de Mouchy,
Le duc de Doudeauville,
Le prince duc de Chalais,
Le maréchal duc de Tarente,
— marquis de Gouvion Saint-Cyr,
— duc de Raguse,
— duc de Reggio,
Le comte Abrial,
Le marquis Barthélemy,
Le comte de Beaumont,
Le marquis de Marbois,
— de Chasseloup-Laubat,
Le comte Cholet,
— de Cornet,
— d'Aboville,
— Davoust,
Le comte de Clermont-Tonnerre,
— de Coigny,
— de Choiseul,
Le prince duc de Talleyrand,
Le duc de Croï,
— de Broglie,
— de Laval-Montmorency,
— de Beaumont,
— de Lorges,
— de Croï-d'Havré,
— de Polignac,
— de Levis,
— de Croix,
— Dembarrère,
— Destutt de Tracy,
— d'Haubersart,
— d'Hédouville,
— Dupuy,
— Emmery,
— Herwyn de Nevèle,
Le marquis de Jaucourt,
Le comte Klein,
— Lanjuinais,
Le marquis de Laplace,
Le comte Lecouteulx de Canteleu,
— Lemercier,
Le marquis de Malleville,
Le comte de Montbadon,
Le marquis de Pastoret,
Le comte Peré,
Le marquis de Pérignon,
Le comte de Richebourg,
— de Sainte-Suzanne,
— de Chabrillan,
Le marquis de Sémonville,
Le comte Soulès,
— d'Alton-Shée,
— de Tascher,
— de Vaubois,
— de Villemanzy,
Le comte Vimar,
Le duc de Valmy,
Le marquis Maison,
— Dessolle,
— de Latour-Maubourg,
Le duc de Feltre,
Le comte Curial,
Le marquis de La Tour-du-Pin-Montauban,
Le comte de Vaudreuil,
Le marquis d'Harcourt,
Le comte de Damas.

1815 :

Le marquis d'Albertas,
— d'Aligre,
Le duc d'Aumont,
Le comte d'Autichamp,
Le duc d'Avaray,
Le prince de Wagram,
Le duc d'Istrie,
Le comte de Boissy-d'Anglas,
Le marquis de Boisgelin,
Le comte de Labourdonnaye,
Le marquis de Boissy du Coudray,
Le baron Boissel de Monville,
Le marquis de Bonnay,
— de Brézé,
Le comte de Brigode,
Le duc de Blacas,
Le prince duc de Beauffremont,
Le maréchal duc de Bellune,
Le marquis de Clermont-Tonnerre,
Le duc de Caylus,
Les comtes du Cayla,
— de Castellane,
Le vicomte de Chateaubriand,
Le comte de Choiseul-Gouffier,

liait à la royauté, elle-même héréditaire; chaque famille s'identifiait ainsi avec les devoirs qu'une haute situation imposait : les fils des pairs, appliqués à toutes les études parce qu'ils se devaient à la tribune, aux affaires, formaient déjà une aristocratie sérieuse, intelligente; la pensée même de l'institution était belle, parce qu'elle venait d'un sentiment généreux de fusion et d'oubli, et la restauration s'était montrée

Le comte de Contades,
Le duc de Crillon,
Le marquis de Caraman,
— de Chabannes,
Le comte Compans,
— de Durfort,
Le vicomte Dambray,
Le duc de Damas Crux,
Le comte d'Andigné,
Le duc de Dalberg,
Le marquis d'Ecquevilly,
Le duc d'Escars,
Le comte de La Ferronnays,
Le marquis de Biron et de La Guiche,
Le comte d'Haussonville,
Le marquis d'Herbouville,
— de Lally Tollendal,
Le duc de Montebello,
Le marquis de Louvois,
Le vicomte de Ségur-Lamoignon,
Le marquis de La Tour-du-Pin,
— de Lauriston,
— de Mortemart,
Le comte Molé,
— de Mathan,
— de Mailly,
— de Machault-d'Arnouville,
Le marquis de Mun,
Le comte de Sainte-Maure Montausier,
L'abbé duc de Montesquiou,
Le marquis de Nicolaï,
Le comte de Noé,
Le duc de Narbonne-Pelet,
Le marquis d'Orvilliers,
— d'Osmond,
Le prince de Polignac,
Le marquis de Raigecourt,
Le baron de La Rochefoucauld,
Le marquis de Rougé,
— de La Rochejacquelein,
Le comte Ricard,
Le duc de Rivière,
Le comte de La Roche-Aimon,
— de Saint-Roman,
— de Rully,
Le marquis Lepelletier de Rosambo,
Le duc de Sabran,
Le comte de Sèze,
Le baron Séguier,
Le marquis de La Suze,
Le comte de Saint-Priest,
Le marquis de Talaru,
Le comte de Talleyrand,
Le marquis de Vence,
— de Vibraye.
Le marquis de Vérac.
Le vicomte de Morel-Vindé,
Le comte Lynch.

1816 :

Le duc de Massa

1818 :

Le duc Decazes,
Le comte de Greffulhe.

1819 :

Le duc d'Albufera,
Le marquis d'Angosse,
Le comte d'Argout,
Le marquis d'Aragon,
— d'Aramon,
Le baron de Barante,
Le comte Bekee,
— de Bastard,
— Belliard,
— Raymond de Bérenger,
Le maréchal duc de Conegliano,
Le comte Claparède,
— Chaptal,
Le marquis de Catellan,
Le duc de Cadore,
Le comte Colchen,
— Cornudet,
— Daru,
Le baron Dubreton,
Le vicomte Digeon,
Le comte d'Arjuzon,
— Dejean,
Le marquis de Dampierre,
Le prince d'Eckmühl.
Le comte Germain,
— de Germiny,
— d'Haubersart,
Le vicomte d'Houdetot,
Le maréchal comte Jourdan,
Le comte de Laforest,
— de Latour-Maubourg,
Le baron de Montalembert,
Le comte Maurice-Mathieu de La Redorte,
Le baron Mounier,
Le comte Mollien,
— de Montalivet,
— de Marescot,
— de Montesquiou,
— de Pontécoulant,
Le duc de Plaisance,
Le marquis de Pange,
Le comte Pelet de la Lozère,
— Portalis,
— Reille,
— Ruty,
— Rapp,
— Rampon,
— de Sparre,
Le marquis de Saint-Simon,
Le comte de Sussy,
— Truguet,
Le maréchal duc de Trévise,
Le marquis de Talhouet,
Le comte de La Villegontier,
— de Sainte-Aulaire,
— Clément de Ris,
— Verhuell,
— Fabre de L'Aude,
— Gassendi,
Le duc de Praslin,
Le comte de Ségur.

1820 :

Le baron de Beurnonville,
— Pasquier,
— Portal,
Le comte Siméon,
— Roy.

1822 :

Le cardinal duc de La Fare, archevêque de Sens,
Le comte de Quélen, archevêque de Paris,
Le cardinal de Latil, archevêque de Reims,
Le cardinal prince de Croÿ, archevêque de Rouen,
Le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis,
Le comte de La Garde.

1823 :

Le maréchal comte Molitor,
Le comte Bordesoulle, Guilleminot et Bourke,
Le comte de Bourmont,
Le baron de Damas,
Le comte Frère de Villefrancon, archevêque de Besançon,
Le comte de Vichy, évêque d'Autun,
Le baron de Glandevès,
Le comte de Puységur,
Le vicomte Dode de La Brunerie,
— d'Argoult,
Le comte de Mesnard,
— de Bourbon Busset,
Le marquis de Juigné,
Le vicomte Dubouchage,
Le baron de Charette,
Le marquis de Coislin,
Le comte de Tournon,
— de Breteuil,
Le marquis de Béthisy,
Le comte Chabrol de Crussol,
— d'Orglandes,
— de Chastellux,
Le marquis de Villefranche,
Le vicomte Lainé,
— de Bonald,
Le comte de Vogüé,
— de Marcellus,
— de Kergorlay,
Le marquis de Rastignac,
Le comte de Courtavelle Pezé,
— d'Ambrugeac.

1824 :

Le comte de Villèle, archevêque de Bourges,
— de Chabons, évêque d'Amiens,
— Salmon du Chatellier, évêque d'Évreux.

1826 :

Les comtes de Grammont d'Aster et de Cheverus, archevêque de Bordeaux.

1827 :

Le comte de Montblanc, archevêque de Tours,
Le comte de Brault, archevêque d'Alby,
— Morel de Mons, archevêque d'Avignon,
— de Pins, archevêque d'Amasie,
— de Divonne,
— de Saint-Aldegonde,
Le marquis de Monteynard,
Le comte Eugène de Vogüé,
— de Mostuéjouls,
Le marquis de Mirepoix-Lévis,
Le comte de Panisse,
Le marquis Rioult de Neuville,
— de Conflans,
Le comte de Bonneval Douillée,
Le marquis de Mac-Mahon,
Le baron de Grosbois,
Le comte de Kergariou,
Le vicomte Chiflet,
Le comte d'Urre,
Le marquis de Radepont,
Le comte de La Finglaye,
— Budes de Guébriant,
Le marquis de Calvière,
Le vicomte de Castel-Bajac,
Le duc d'Esclignac,
Le baron Sarret de Coussergues,
Le comte de La Vieuville,
Le marquis de Lancosme,
Le comte Ruzé d'Effiat,
— de Quinsonas,
Le marquis de Froissard,
— de Courtarvel,
Le comte Humbert de Sesmaisons,
Le marquis de Colbert,
— Aimé de Dampierre,
Le comte de Bernis,
Le marquis de Cirac,
Le comte de Kergorlay,
— de Tocqueville,
Le vicomte de Sainte-Maure,
Le marquis de Bailly,
Le prince de Hohenlohe Bartenstein,
Le comte d'Imécourt,
— Dubotderu,
— d'Hoffelize,
— de Choiseul,
Le prince d'Arenberg,
Le comte de Caraman,
Le baron de Frenilly,
Le prince duc de Berghes,
Le marquis de Tramecourt,
Le comte de Bouillé,
— de Pontgibaud,
— d'Andlau,
Le marquis d'Albon,
— de Saint-Mauris,
— de Beaurepaire,
— de Levis,
Le comte de La Bouillerie,
M. Ollivier,
Le comte de La Panouze,
Le prince de Montmorency.
Le comte Hocquart de Turtot,
— de Maquillé,
Le prince de Croÿ-Solre,
Le comte de Rougé,
Le maréchal duc de Dalmatie,
Le marquis de Gontaut,
Le comte Forbin des Issarts,
Le vicomte de Causans,
M. de Sapinaud,
Le marquis Desmoutiers de Mérinville,
Le comte de Lur-Saluces,
— de Suzannet,
— de Nansouty.

1828 :

Le comte de Villèle, de Peyronnet, et de Corbière.

sans rancune. Les illustrations de tous les temps y tenaient une large place : Louis XVIII y avait appelé, à l'origine, les sommités de la révolution ou do l'empire, presque tout l'ancien sénat, sans préjugés, sans restriction; et avec ces fortunes nouvelles, les grandes races de la monarchie, les antiques familles dévouées aux Bourbons, leurs chefs d'armes et de blason (et ceci ne gâtait rien). Enfin la chambre des pairs montrait une science spéciale de politique, d'administration et de finances, qui lui assurait une autorité morale sur les esprits sérieux. S'agissait-il d'une question militaire? Là étaient les plus grandes renommées des jours de batailles. Pour une difficulté de justice il y avait les plus remarquables légistes; et une affaire de gouvernement trouvait, pour la résoudre, les anciens ministres, spéciaux à chaque branche d'administration. Naguère la chambre des pairs avait fait de l'opposition à M. de Villèle avec une grandeur incommensurable de pensées et de formes. Ce n'était point de ces résistances passionnées éclatant à la tribune, mais une opposition sérieuse et d'affaire. Sous M. de Martignac, la majorité des pairs avait protégé le système d'un ministre modéré comme elle. Et maintenant, sans s'opposer avec bruit à M. de Polignac, cette majorité formulait une résistance morale, fondée sur les périls de la royauté ainsi livrée à un ministère d'étourdis et de fous. La pairie eût peut-être compris un coup d'État par le bras de Bonaparte ou par la pensée du cardinal de Richelieu; mais un coup de main avec M. de Polignac lui apparaissait comme une catastrophe inévitable pour la dynastie. M. de Polignac était si bien connu, si familièrement jugé par ses propres amis!

La majorité des pairs appartenait essentiellement à la restauration tempérée, et cette opinion était dirigée par l'ancien parti Richelieu, sous MM. Pasquier, Lainé, Portalis, Mounier, intelligences si hautes, et ceux-là ne voulaient ni changements politiques ni radicalisme d'opinions. Tout en se liant à ce parti avec une nuance un peu plus colorée, se groupaient les pairs que dirigeait M. Molé, l'ami du duc de Richelieu, mais qui, par ses hauts souvenirs de l'empire, gardait une empreinte plus moderne des opinions et des hommes. M. Decazes conduisait également au vote quelques amis de sa fortune tombée; sa position alors n'était ni brillante ni dominatrice. Étranger aux affections de Charles X, M. Decazes cherchait à les reconquérir par une admirable douceur de caractère et une grande résignation de votes; ni lui ni ses amis ne chercheraient à renverser cette restauration qui avait fait leur fortune et leur crédit. Le reste de puissance de M. Decazes venait de ce qu'il était l'auteur de la promotion des soixante pairs nommés en 1819, pour s'opposer à la proposition du marquis de Barthélemy sur la réforme de la loi électorale; s'il y avait eu bien des ingrats depuis, ils ne pouvaient oublier que c'était au ministre favori de Louis XVIII qu'ils devaient leur pairie : deux d'entre eux témoignaient surtout leur reconnaissance, et ils allaient former comme le lien entre M. Decazes et un ordre do choses nouveau : c'étaient MM. d'Argout et de Montalivet : M. d'Argout, actif, vigilant, d'une nature propre à toutes les situations politiques, avec de la fermeté et du liant, deux conditions essentielles pour les hommes appelés à exercer des fonctions publiques. M. de Montalivet brillait dans cette jeune génération de pairs s'exerçant aux jeux de la tribune, et parmi laquelle on comptait l'aîné des fils du maréchal Lannes et le marquis de La Rochejacquelein, qui tous se préparaient consciencieusement aux affaires publiques. Au reste, M. de Montalivet avait pris couleur déjà, et il faisait partie de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui se liait au mouvement du journal *le Globe*.

Sous le ministère de M. Decazes, le parti doctrinaire avait soutenu de ses votes le ministre de Louis XVIII, et celui-ci, reconnaissant, avait aidé sa fortune. Dans ce parti, M. le duc de Broglie avait justement conquis une large place pour une science étendue, une aptitude immense pour l'examen des questions; seulement le défaut de M. le duc de Broglie était de ne savoir ni conclure ni appliquer : trop d'érudition l'avait jeté dans une vie de bénédictin politique, et les idées dansaient devant lui commo dans une ronde fantastique : il ne faut pas trop savoir, mais bien savoir; trop de science nous fait douter de tout et de nous-mêmes. Heureusement un sentiment de soi, porté peut-être à l'extrême, corrigeait dans M. le duc de Broglie l'incertitude et l'hésitation. A ses côtés, dans une nuance plus administrative, votait M. de Barante, considéré lui-même comme doctrinaire, et qui compensait par un mérite réel d'administration et un charme indicible de rapports tout ce que l'école doctrinaire pouvait avoir de superbe et d'égoïstement personnel. La place qu'il venait de conquérir comme historien donnait à M. de Barante une position plus populaire et plus retentissante. Au reste, ni lui ni M. de Broglie ne désiraient le renversement de la branche aînée; peut-être spéculativement une révolution de 1688 eût été plus dans leur goût; mais ils voyaient avec elle trop de secousses publiques et un heurtement trop complet d'intérêts, pour y songer sérieusement.

1829 :

Le cardinal duc d'Isoard, archevêque d'Auch,
Le comte Feutrier, évêque de Beauvais,
M. Ravez.

27 janvier 1830 :

Le duc de Cereste,
Le marquis de Tourzel,
— de Labourdonnaye,
Le baron de Vitrolles,
Le comte Beugnot,
Le général Vallée.

4 juillet 1830 :

Le vice-amiral baron Duperré.

J'ai réservé le petit groupe du parti Talleyrand comme appoint de cette majorité : c'était alors une puissance bien déchue! et néanmoins c'est à M. de Talleyrand que la chambre des pairs avait dû sa première composition. Que de changements survenus depuis! Cependant le prince assistait aux délibérations de la chambre; il prenait part à tous les votes sérieux, décisifs, et toujours silencieux, comme s'il avait tellement à se plaindre de la maison de Bourbon qu'il ne lui fût plus possible de faire entendre sa parole. Assidu aux Tuileries comme grand chambellan, M. de Talleyrand y remplissait ses fonctions avec une persistance presque impertinente, en vertu de son inamovibilité. A la chambre des pairs, son petit parti était conduit par M. le duc de Dalberg, homme d'esprit et de bonté, antique nom de la confédération germanique. M. le duc de Dalberg avait peu marché depuis le congrès de Vienne, et ses liaisons avec la banque ou le parti libéral lui donnaient seules de l'importance.

Quoique fort lié avec M. de Talleyrand et lui devant sa fortune publique, il ne fallait pas placer M. de Sémonville sur la même ligne : c'était un petit vieillard spirituel et malin, conteur amusant, avec un million d'anecdotes sur toutes choses, plein de caresses et de sarcasmes, courtisan et frondeur, ayant tout vu et pouvant tout juger; vieux parlementaire, électeur de 1789, diplomate de la Convention et du Directoire, sénateur impérial, grand référendaire depuis 1814; ayant pris de tout cela une telle science des hommes qu'il avait su se conserver à travers les fortunes les plus diverses, à ce point qu'il sut même échapper à la destitution que lui réservait le parti royaliste en 1827; et tout cela par des jeux de mots, des plaisanteries, arme puissante quand elle est bien employée. Une plaisanterie tue, quelques mots deviennent souvent l'expression d'un temps ou d'une situation politique. Sous le ministère de M. de Polignac, ces nuances diverses s'étaient toutes fondues dans une même opposition; l'idée fondamentale de la chambre des pairs se formulait ainsi : « Comme le ministère jette la monarchie dans des voies inconnues et des périls menaçants, le devoir du grand pouvoir de l'État est d'empêcher des folies dangereuses pour le pays et la maison de Bourbon. »

Dans cette chambre, M. de Polignac n'était soutenu que par les royalistes purs, dont le nombre s'était considérablement accru depuis la promotion de M. de Villèle; pressé de tous côtés par la chambre des pairs, voulant briser la majorité qui avait repoussé ses lois de finances et de politique, l'habile ministre eut recours à une promotion considérable de pairs, qui fut accomplie en 1827. Comme naissance et fortune provinciale, nul pouvoir conservateur ne fut mieux composé : c'étaient les noms les plus considérables de la noblesse et des existences locales, les plus grandes fortunes et les illustrations les plus incontestées de l'aristocratie; quant à l'esprit, il appartenait à la vieille société, à la tendance religieuse la plus excessive et à l'expression du droit divin de la royauté. Les pairs durent donc former le grand noyau ministériel autour de M. de Polignac; avec ceux-ci votait une fraction des cardinalistes sous M. de Pastoret (et l'on nommait ainsi le parti qui s'était longtemps groupé autour du cardinal de Beausset); puis la congrégation du marquis de Rougé; enfin la fraction exclusivement dévouée au roi Charles X (la patrie entière à leurs yeux) : tels étaient les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines de ses gardes; et encore plusieurs gardaient leur opinion indépendante.

La chambre des pairs ainsi, bien qu'en opposition à M. de Polignac, ne formait pas le dessein de l'arracher des marches du trône d'une façon violente, et c'était convenance; mais si parfaitement intentionnée qu'elle fût pour la royauté, deviendrait-elle un appui au cas d'une révolution qui attaquerait radicalement l'édifice de la monarchie? Louée, exaltée, tant qu'elle avait servi les idées populaires et fait de la résistance au ministère Villèle, pourrait-elle appeler la même attention lorsque cette chambre se dévouerait à défendre la royauté menacée? Au jour d'une révolution violente, d'une lutte sur la place publique, y aurait-il encore une chambre des pairs assez forte pour avoir un rôle à elle et une puissance de législation? Telle était toute la question d'avenir. Une révolution radicale voudrait nécessairement faire table rase de la pairie : désormais plus de banc d'évêques, épuration des rangs, abolition de l'hérédité; et la chambre des pairs à la face d'une révolution ne serait pas assez forte pour se sauver elle-même tout entière.

Lorsqu'en histoire on est appelé à considérer la puissance active d'une assemblée, c'est moins sur sa valeur personnelle, sur sa grandeur intellectuelle qu'il faut la juger, que sur le crédit dont elle jouit dans l'opinion. Quelle comparaison possible, quel parallèle établir, par exemple, entre la capacité de la chambre des pairs et la tumultueuse importance de la chambre des députés? Cette chambre, en 1830, après des élections passionnées et la tourmente active des partis, se composait d'un grand nombre d'orateurs diserts, avec de fausses idées de gouvernement. Les meneurs de la majorité eux-mêmes n'étaient que des hommes de seconde ligne en ce qui touche la direction des affaires; et ceux qui savaient ces affaires par l'étude et la méditation ne tenaient encore dans le parlement qu'une place effacée. Qu'importe, lorsqu'il s'agit de servir les émotions du moment, que l'infériorité plus ou moins grande des lumières! Ce qu'il faut, c'est une parole ardente, accusatrice. La chambre des députés devait son immense popularité

d'opinion à sa tribune journellement occupée, à ses orateurs incessamment à l'œuvre; la parole humaine n'était pas usée comme aujourd'hui par l'abus; chaque phrase des orateurs de parti était acceptée comme une maxime d'État, et la France restait suspendue, muette d'admiration à la voix de ses députés populaires. La presse, amie de la tribune, créait ces réputations, méritées quelquefois, souvent sans études, sans précédents, et qui troublaient les affaires du pays. Chaque question était travestie par la phrase, les difficultés extérieures méconnues : est-ce que les électeurs auraient préféré jamais un homme d'expérience gouvernementale à un rhéteur? Ce qu'ils cherchaient avant tout, c'était une tête de parti avec une parole audacieuse. La France, dans la chaleur de ses croyances parlementaires, saluait dans les orateurs ceux qui se disaient exclusivement les amis de sa gloire et de sa liberté.

A prendre fractionnellement la chambre des députés, de quels éléments vivaces et forts se composait-elle? Le pays avait-il l'espoir de voir sortir de là un gouvernement d'ordre et d'unité? La gauche, essentiellement populaire, portait dans ses flancs de vieux débris du parti de 89, conduits par le marquis de Lafayette, esprit à tradition fixe, respectable par sa foi naïve, si dangereux par ses principes et ses actes, sorte de dissolvant pour tous pouvoirs; gentilhomme par la forme, démocrate par la pensée. En face d'une autorité forte, M. de Lafayette était peu redoutable : vis-à-vis d'un pouvoir faible, il était dangereux, car par la tendance des opinions il devenait un drapeau de parti, et ce drapeau il le déployait sans feindre. Cette gauche extrême comptait des hommes insociables en matière de gouvernement, austères et purs dans leur vie politique, et mettant surtout de l'ostentation à le montrer : tels étaient MM. Voyer d'Argenson et Dupont (de l'Eure). Malheur à un gouvernement qui tomberait dans de telles mains! l'un, inquiet et morose, censurait tout comme une usurpation sur le peuple; l'autre jetait de dures paroles dans toutes les discussions. Ici, un gentilhomme mécontent, M. de Thiars, général un peu hautain, démocrate à la tribune et aristocrate partout; et parmi eux, M. Audry de Puyraveau, aux formes acerbes et incultes qui avaient contribué à sa renommée (1).

Il est fort essentiel de connaître et de pénétrer tous ces caractères, parce que cette fraction de l'extrême gauche va dominer le premier mouvement de la révolution de juillet. Dans les grands troubles publics ce ne sont jamais les opinions modérées qui demeurent victorieuses, et les extrémités s'emparent nécessairement de la direction. M. Laffitte formait comme une nuance entre cette extrême gauche et ce qu'on désignait comme la gauche modérée, à laquelle présidaient MM. Casimir Périer et le général Sébastiani. Ici il y avait une plus grande sagesse de principes, un besoin de direction, une science d'affaires incontestable; mais au demeurant, la gauche timide devait être entraînée par l'extrémité de sa couleur, le jour où le peuple se mêlerait de la question. Quand la victoire reste à un principe, on va nécessairement jusqu'au bout; les opinions de tempérance n'arrivent que lorsqu'il y a lassitude et désabusement : il fallait passer par les hommes purs pour arriver aux hommes sûrs. Et ces mots expriment une situation.

Le centre gauche, avec plus d'études, une science plus étendue d'affaires, demeurait sous la double faiblesse de son caractère et de sa position; ses pensées s'étaient formulées dans un vague indéfini de maximes constitutionnelles, sans application positive, véritable embarras pour tout pouvoir régulier, et une longue habitude de gouvernement pouvait seule corriger les fausses tendances du centre gauche. Puis cette fraction de la chambre n'était pas libre de sa direction; les partis ont à s'affranchir d'un despotisme bien plus grand que celui du pouvoir; c'est de l'action impitoyable des opinions extrêmes et de l'inflexible nécessité de leur obéir, même contre leurs propres convictions. Ainsi le centre gauche, tout en connaissant l'ignorance, les mauvais desseins de la gauche extrême et son absence de toute pratique du gouvernement, n'en était pas moins le serf de cette opinion; il avait si peur des journaux alors à la disposition des comités révolutionnaires, qu'il ménageait même M. de Lafayette dont il savait la stérile et turbulente impuissance.

(1) Comme il arrive toujours aux époques de partis, mille tableaux furent publiés sur les diverses opinions qui divisaient la chambre; ce qui me paraît le calcul le plus probable est celui-ci : la chambre se composait de 430 membres, ainsi répartis :

Droite pure, formée des partis Labourdonnaye et Conny,	70
Parti Villèle (pur),	22
Centre droit, Martignac,	60
Défection,	21
Centre gauche,	115
Gauche modérée,	85
A reporter.	373
Report.	373
Extrême gauche,	57
Total.	430

Sur les 221 votants pour l'adresse, 22 n'avaient point été réélus, mais 67 nouveaux députés allaient prendre place dans l'opposition, ce qui la portait à 267 membres

Il se produisit à la révolution de juillet une circonstance assez curieuse, c'est que l'extrême gauche, en sa petite minorité, entraîna et absorba presque toutes les autres fractions de la chambre; elle seule fit la révolution de juillet, au moins dans ses conséquences extrêmes, les autres se trouvèrent ainsi dirigées par la minorité.

Le centre droit, par affection et tempérament, était dans l'habitude de voter avec les ministres, à peu près dans la même direction que le parti Richelieu à la chambre des pairs. Dans cette session de 1830, le centre droit, si puissant autrefois, était effacé devant le centre gauche et l'extrême gauche. En cessant d'être majorité, il était devenu simple *appoint*, c'est-à-dire qu'il devait se porter à droite ou à gauche sans prétendre gouverner par lui-même, et c'est ce qui rendait la situation si difficile. Jusqu'ici lui seul avait dirigé les affaires avec une intelligence remarquable et un grand amour du bien public; sous M. de Martignac, le centre droit, avec son bon sens instinctif, avait secondé les concessions indispensables aux idées nouvelles et dans de certaines limites. Maintenant la position devenue plus embarrassante, le centre droit ennemi des extrêmes s'effrayait; il répugnait à voter avec le centre gauche trop engagé dans la résistance, ou avec l'extrême droite considérée également par lui comme un danger pour la monarchie; il y avait dans le sein de cette droite trop d'hommes fougueux pour que des fautes ne fussent pas commises, et le centre droit ne voulait pas en porter la responsabilité. Il se trouvait donc dans la position la plus triste, la plus embarrassée : morcelé déjà par la séparation de M. Agier, il n'avait plus pour lui que la noble unité de M. de Martignac. La droite extrême marchait avec M. de Polignac, la défection avec le centre gauche, et le centre droit restait seul, car aux jours d'orage la raison ne peut se faire entendre : ce n'était que plus tard qu'on devait revenir à lui.

En toute hypothèse, la position de la chambre des députés était ainsi faite, qu'elle devait absorber toutes les forces de la société, et la gauche la force de la chambre; celle-ci n'avait-elle pas la tribune et la presse, alors écoutées dans leurs oracles comme la vérité même? Les électeurs se dressaient derrière la chambre pour la soutenir; avec les électeurs, les comités électoraux, et comme arme défensive, le refus de l'impôt. Est-ce que la royauté pouvait lutter contre une résistance si bien organisée, et pouvait-elle jamais en briser le faisceau? Opposerait-on la chambre des pairs aux députés? Celle-ci ne devait son crédit populaire qu'au souvenir de son opposition à M. de Villèle; et le jour où elle abandonnerait ce rôle, elle serait brisée elle-même par la chambre élective. Dans cette chambre seule demeurerait donc le pouvoir; tôt ou tard la gauche s'emparerait de la direction du mouvement, et sans être injuste envers les plus habiles et les plus considérables de ce parti, avaient-ils en eux la condition d'un ministère de force, d'unité et de durée? MM. de Lafayette, Mauguin, Laffitte, Benjamin Constant, Isambert, Audry de Puyraveau, de Thiars, pourraient-ils jamais diriger un gouvernement, en l'aidant même de l'esprit caustique et railleur de M. de Cormenin? Il y aurait abondance, si l'on veut, de théories splendides; mais y avait-il un pays capable de résister à de tels éléments de dissolution? Dans cette session de 1830, la droite en minorité dans la chambre allait pousser des cris d'alarme; le centre droit, dépaysé, n'offrirait qu'un vote et des appuis timides; le centre gauche, avec son désir de garder un ascendant et de mener les affaires, serait nécessairement débordé par la gauche, et la gauche par son extrémité. Les hommes de sens sans doute ne voulaient qu'un gouvernement parlementaire sous le roi légitime; mais la gauche marchait droit à une révolution politique, avec un nouveau drapeau et un pouvoir en harmonie avec les principes de 1791, si chers à l'école de M. de Lafayette.

Toutes les institutions de l'État tendaient-elles au même but? Depuis que le jury s'était effacé dans le jugement des délits de la presse, les cours de justice avaient pris une plus haute importance. Appelées à prononcer sur les procès de tendance, elles tenaient en main toutes les répressions de journaux. Un des malheurs, pour ne pas dire une des fautes de l'administration de M. de Villèle, avait été de jeter dans l'opposition la magistrature elle-même, toujours si calme et si impartiale dans ses jugements (1). La question des jésuites avait réveillé de vieilles préventions au cœur des magistrats. Les corps se croient solidaires même du passé, et leur vie ne forme qu'une existence incessamment renouvelée; les cours royales se disaient donc héritières des anciens parlements, avec leur esprit, leurs prérogatives et leurs traditions. Et les parlements n'avaient-ils pas expulsé les jésuites?

Durant l'administration de M. de Villèle, les cours

(1) La magistrature restait composée de ce qu'il y avait de plus haut et de plus intègre. En voici les chefs :

Cour de cassation :

M. le comte Portalis, premier président.
M. Favard de Langlade, président de la chambre des requêtes.

Cour de cassation.

M. Boyer, président de la chambre civile.
M. de Bastard d'Estang, président de la chambre criminelle.
Parquet. — M. Mourre, procureur général du roi
MM. Lebeau, Joubert, Cahier, Laplagne-Barris, Fréteau de Pény et Voysin de Gartempe, avocats généraux.

Cour royale de Paris.

Le baron Séguier, premier président.
MM. Amy, comte de Sèze, d'Haussy, Lepoitevin, d'Haranguer, de Quincerot, présidents de chambre.
Parquet. — M. Jacquinot Pampelune, procureur général du roi.
MM. Colomb, baron de Vaufreland, Bayeux et Bérard des Glajeux, avocats généraux.

donnèrent constamment gain de cause à la presse contre le ministère : grave avertissement, car tout ce qui tient à l'application des lois est une force d'inertie que nul gouvernement ne peut avoir contre lui. Cette opposition avait un peu cessé depuis le ministère de M. de Martignac; l'esprit des cours était devenu plus favorable à l'autorité : une large part ayant été faite aux libertés publiques, la justice portait secours au pouvoir du roi, si affaibli, et l'on venait de remarquer la sévérité de ses jugements dans les récents procès de la presse. Ainsi M. Fontan était inflexiblement condamné à la plus sévère des peines pour avoir cruellement outragé le meilleur des rois; M. Cauchois-Lemaire, le poétique chansonnier M. Béranger, l'ardent poëte M. Barthélemy, les journalistes MM. Bert et Chatelain étaient également frappés de condamnations pour avoir méconnu tout ce que les hommes doivent respecter : la religion et la royauté (1).

Ce retour de la magistrature vers une forte répression faisait espérer à M. de Polignac qu'il trouverait un appui parmi les cours de justice, au cas où l'autorité royale les invoquerait dans les voies périlleuses où l'on s'engageait. Des questions graves allaient surgir vivantes et répétées, celles des associations groupées partout dans les provinces pour le refus de l'impôt; puis les difficultés électorales, les dénonciations qui de tous côtés arrivaient pour obtenir jugement contre les faux électeurs. Si l'on avait supprimé les procès de tendance, et si les cours royales n'exerçaient plus, sous ce rapport, une influence politique, elles acquéraient une large action dans le mouvement électoral; et par les arrêts d'inscription sur les listes, de toutes parts dénoncées comme fautives, elles devenaient juges entre les préfets et les clubs électoraux, position décisive au milieu de la lutte engagée et qui demeurait exclusivement parlementaire.

Dans les parquets de magistrature, il y avait un grand dévouement à la royauté, et des voix graves, éloquentes ou spirituelles se faisaient entendre d'une manière hardie et franche dans les questions de presse. Souvent la victoire leur était demeurée dans cette longue lutte avec le barreau de Paris, toujours si remarquablement composé. Moins dévouée aux idées de parti, la magistrature inamovible cherchait à se maintenir dans sa position haute et impartiale; la cour de cassation conservait cet esprit de gravité puissante et traditionnelle qui la faisait l'interprète des lois à tous les temps; résumé de toutes les époques de la magistrature, elle gardait dans son sein et sous la simarre des noms même de la Convention et du Directoire, à côté des plus savants légistes du parti royaliste, tel que M. Pardessus. A la cour royale, l'esprit si distingué du président baron Séguier dominait par la franche netteté de ses opinions; nul certes n'était plus dévoué à la couronne et à la noble dynastie qui la portait à son front : n'était-il pas le digne successeur de ce Séguier qui attaqua si vigoureusement le désordre philosophique du XVIII[e] siècle? Mais en même temps se révélait en lui l'esprit parlementaire d'indépendance et de justice, esprit qui l'eût entraîné aux décisions les plus favorables au mouvement actif des opinions, lorsque celles-ci s'appuyaient sur la loi et la charte; pleine de respect pour la prérogative royale, la cour avait le désir naturel et légitime de grandir son autorité. Toutes les questions qui venaient à elle, elle les saisissait comme un hommage; de sorte que, pénétrée d'une juste fermeté dans ses devoirs, la cour royale, gardienne des lois, n'aurait pas prêté aide à M. de Polignac au cas d'une tentative de quelque coup d'État violent, inconsidéré : elle aurait rendu des arrêts et jamais des services (2).

Ce même esprit de justice se trouvait avec une tendance aussi honorable dans M. le président Debelleyme à la tête du tribunal de première instance. Les antécédents de M. Debelleyme le rattachaient au parti religieux et monarchique, et son âme élevée ne pouvait désirer une révolution; préfet de police sous M. de Martignac, M. Debelleyme avait rendu son administration populaire; le magistrat, si grave qu'il fût, aimait le retentissement des journaux et les hommages des opinions, et dans un temps de crise l'esprit de M. Debelleyme se tiendrait dans un sentiment

(1) Cette sévérité des cours royales se continua même sous le ministère de M. de Polignac, et il le fallait bien, car les attaques étaient devenues d'une étrange vivacité contre le roi; on ne respectait plus rien, ni la couronne ni ses prérogatives. Les magistrats voulaient montrer que, tout en désapprouvant le système ministériel, ils restaient les hommes de la répression et de la loi.

(2) Ainsi l'arrêt le plus significatif fut celui de la cour royale, rendu le 1[er] avril 1830, à propos de l'*Association bretonne*; en voici un extrait :

« Considérant que la plus odieuse imputation que l'on puisse faire à des ministres, et celle qui peut le plus exciter à la haine et au mépris, c'est de les présenter comme ayant l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la charte, et de leur supposer l'intention d'imposer des contributions publiques, soit sans le concours libre, régulier et constitutionnel des deux chambres, soit avec le concours de chambres formées par un système électoral qui n'aurait pas été établi dans les formes constitutionnelles;

« Considérant que Bert, gérant du *Journal le Commerce*, et que Lapelouze, gérant du *Courrier français*, en publiant dans leurs numéros des 11 et 12 septembre dernier, l'acte intitulé : *Association bretonne*, qui ne repose que sur une semblable supposition, et en accompagnant cette publication de réflexions conçues dans des termes approbatifs, offensants pour le gouvernement du roi, ont, hors le cas de discussion et de censure des actes des ministres, imputé au gouvernement du roi l'intention criminelle, soit d'établir et de percevoir des impôts qui n'eussent pas été consentis par les deux chambres, soit de changer illégalement le mode d'élection, soit de révoquer la charte constitutionnelle qui a été octroyée et concédée à toujours, qui règle les droits et devoirs de tous les pouvoirs publics, etc. »

mixte qui ne sacrifierait rien, ni sa renommée au pouvoir ni sa dignité de magistrat aux partis. Des préventions invincibles séparaient M. Debelleyme du ministère de M. de Polignac; son influence sous la précédente administration lui en faisait une loi impérative de délicatesse et d'honneur, et en vain le roi Charles X l'avait-il fait prier de garder la préfecture de police, son refus demeura inflexible.

Ainsi était la magistrature, et néanmoins le gouvernement se trouvait dans une position telle, que c'était un véritable péril pour lui que de ne pas avoir à son aide les cours de justice, la plus grande force des États : les opposants y chercheraient un appui naturel. Si la royauté sortait de la charte, n'invoqueraient-ils pas toujours la justice du pays contre la politique du ministère? Et à moins de recourir à l'état de siége et aux juridictions exceptionnelles, le gouvernement ne devait plus compter sur une répression prompte et sûre par la justice contre les partis en armes. Là était une des causes de ruine pour la royauté. Nul pouvoir ne peut se maintenir s'il n'a la justice pour lui; n'est-elle pas l'image de Dieu, et y a-t-il un pouvoir légitime sans la pensée du droit et du juste?

La juridiction administrative serait-elle au moins une force? Le conseil d'État, dépouillé des attributions électorales, n'offrait désormais que le caractère d'un tribunal administratif sans aucune influence sur les listes d'électeurs ou sur la presse, les deux éléments vivaces de l'opposition. Tant que les conseils de préfecture avaient jugé les difficultés électorales, l'appel en venait de plein droit au conseil d'État; depuis, ces questions attribuées aux cours royales restaient en dehors du conseil qui se bornait à juger les difficultés particulières de l'administration. Le titre de conseiller d'État devint moins dès lors une fonction active qu'un arrangement parlementaire qui se rattachait le plus souvent aux idées de majorité dans la chambre. Le tableau, remanié chaque année, indiquait par les noms propres l'esprit d'alliance avec les fractions diverses et les nuances qui passaient de l'opposition au pouvoir (1). De ce qu'on employait dans les ordonnances la formule sacramentelle, *le roi en son conseil*, ce n'était pas dire que la mesure émanait de ce conseil même; seulement il en rédigeait les formules pour les rendre plus claires et plus nettes; là se bornait son action, et de plus sa décision sur les conflits était tellement restreinte qu'elle ne pouvait être désormais un moyen de gouvernement.

Dans l'ordre administratif, les préfets demeuraient la vivante expression du pouvoir en chaque département, et ils réunissaient en eux-mêmes toutes les prérogatives déléguées par la constitution de l'État. Au point de vue de la fortune, du caractère et de la moralité, les fonctionnaires publics de la restauration offraient des garanties considérables (2); les préfets

(1) Depuis la chute de M. de Villèle, le tableau du conseil d'État avait été incessamment remanié; mais le plus difficile pour satisfaire toutes les exigences politiques fut celui que présenta M. Portalis à la signature du roi Charles X, en 1829; comme il devait attester les alliances du ministère Martignac, on y fit entrer les noms qui représentaient la majorité, tels que MM. de Salvandy et Agier. Les ministres avaient désiré y comprendre MM. Dupin, Guizot, Sébastiani. Le roi Charles X s'y refusa; il aurait préféré M. Casimir Périer.

(2) Presque aucun de ces préfets n'a été conservé par la révolution de juillet, et leurs noms cependant méritent d'être rappelés, car la plupart d'entre eux ont laissé de bons souvenirs dans les départements.

Ain. — M. Rogniat.
Aisne. — Le baron de Walckenaer.
Allier. — M. Leroy de Chavigny.
Basses-Alpes. — M. d'Anderie.
Hautes-Alpes. — Le marquis de Roussy.
Ardèche. — Le chevalier de Carrière.
Ardennes. — Le baron de Lascours.
Ariège. — Le baron de Mortarieu.
Aube. — Le comte Woldemar de Brancas.
Aude. — Le baron Asselin.
Aveyron. — Le vicomte Ferrand.
Bouches-du-Rhône. — Le marquis d'Arbaud-Jouques.
Calvados. — Le comte de Montlivault.
Cantal. — Le vicomte de Panat.
Charente. — M. Jahan de Belleville.
Charente-Inférieure. — Le marquis Dalon.
Cher. — Le baron de Bastard d'Estang.
Corrèze. — Le marquis de Villeneuve.
Corse. — Le baron Angellier.
Côte-d'Or. — Le baron de Wismes.
Côtes-du-Nord. — M. Fadatte du Saint-George.
Creuse. — Le comte Conen de Saint-Luc.
Dordogne. — Le chevalier Lingua de Saint-Blanquat
Doubs. — Le vicomte de Beaumont.
Drôme. — M. de Malartic.
Eure. — Le vicomte Delaître.
Eure-et-Loir. — Le baron de Giresse La Beyrie.
Finistère. — Le comte de Castellane.
Gard. — M. Herman.
Haute-Garonne. — Le baron Camus Dumartroy.
Gers. — Le chevalier Blondel d'Aubers.
Gironde. — Le vicomte de Curzay.
Hérault. — Le baron Creusé de Lesser.
Ile-et-Vilaine. — M. Jordan.
Indre. — Le vicomte de Fussy.
Indre-et-Loire. — Le comte Victor de Jaigne.
Isère. — Le baron Finot.
Jura. — M. Bluget de Veldenall.
Landes. — Le baron chevalier de Caunan
Loir-et-Cher. — Le comte de Lézay-Marnésia.
Loire. — Le baron de Chaulieu.
Haute-Loire. — Le comte de Waters.
Loire-Inférieure. — Le baron de Vanssay.
Loiret. — Le vicomte de Riccé.
Lot. — M. Baumes.
Lot-et-Garonne. — Le baron Feutrier.
Lozère. — Le comte de Lestrade.
Maine-et-Loire. — Le comte Frotlier de Bagneux.
Manche. — Le comte d'Estourmel.
Marne. — Le vicomte de Jessaint.

avaient presque tous un nom respectable et des antécédents dignes d'estime ; à une époque calme ceux-ci auraient pu obtenir toute la confiance publique. Mais à cette nouvelle période d'ardentes passions, en butte aux attaques des journaux et des clubs, ils étaient essentiellement menacés dans leur crédit et leur considération politique. En chaque chef-lieu, au siége même du simple arrondissement, il y avait un journal de l'opposition, entouré de toutes les forces des cafés et de la place publique ; et à côté de ce journal un comité qui, sous le prétexte de façonner les élections et de diriger les votes, dénonçait avec insolence tous les actes de l'administration : les listes électorales dressées par les préfets étaient déférées sans discontinuité aux cours royales ; la lutte des fonctionnaires, constamment aux prises avec la turbulence des clubs, brisait les ressorts administratifs de cette dictature que l'empereur avait créée pour les préfets avec sa volonté souveraine. Cet affaiblissement était visible et la royauté en souffrait dans sa prérogative ; la première condition du pouvoir c'est d'être respecté : or, comment un fonctionnaire pouvait-il encore administrer lorsqu'il avait contre lui des électeurs ameutés dénonçant des listes frauduleuses et mensongères, et un journal qui chaque matin l'accusait de trahir ses devoirs? Un pouvoir, qui au lieu d'agir souverainement, est condamné à plaider comme un simple citoyen, n'est plus un pouvoir, et la constitution consulaire avait si bien compris cela, qu'elle avait déclaré que nul fonctionnaire du gouvernement ne pourrait être traduit devant les tribunaux qu'avec l'assentiment du conseil d'État. Dans cet avilissement nouveau, compter sur le ferme appui de l'administration, c'était une folle pensée, et l'impuissance morale était partout.

Restaient donc les forces matérielles, c'est-à-dire l'armée, la marine, les finances ; mais dans quelles conditions ces forces prendraient-elles part à une lutte sérieuse au cas où la royauté tenterait un coup d'État? Depuis la campagne de 1823, il s'était opéré dans l'armée un changement d'esprit favorable au drapeau. Après que les cent-jours eurent jeté leur grand deuil sur la France, les plus violents ennemis de la restauration furent les débris de la vieille armée ; toutes les conspirations étaient nées pour ainsi dire parmi les officiers en demi-solde, et les sociétés secrètes s'étendirent dans les régiments. Quand ces troupes eurent fait une campagne sous le drapeau blanc, les conspirations n'eurent plus que de faibles retentissements parmi les soldats ; la France n'avait pas seulement une belle armée, mais encore une armée dévouée aux Bourbons : garde royale, troupe de ligne, ne songèrent plus qu'à leur devoir avec un haut zèle de discipline ; et tandis que la société civile ou électorale échappait à la royauté, l'armée s'y rattachait d'une manière plus ferme, plus sincère. Les généraux de l'empire étaient venus la plupart à la restauration lui offrant les idées d'énergie, de pouvoir, et tout appui pour les coups de force. M. le Dauphin avait une prédilection pour les vieilles épaulettes.

Toutefois l'armée avec le recrutement égalitaire et démocratique ne pouvait s'affranchir de tout contact d'opinion ; elle suivait même inquiète la lutte récemment engagée : l'armée, sauf quelques exceptions, était essentiellement bourgeoise. Charles X ayant demandé un jour à M. de Caux si l'on pourrait compter sur l'appui des troupes, le ministre répondit : « Oui, sire, dans les conditions de la charte. » Et le roi ajouta avec quelque humeur : « Mais la charte ne les regarde pas. — Votre Majesté est dans l'erreur, et voici pourquoi : sur vingt mille officiers il y a les sept huitièmes de bourgeois, et encore un millier à peine possède 600 livres de rente. » C'était assez dire que l'armée appartenait entière à la classe moyenne et à ses intérêts. Les officiers, lecteurs attentifs des journaux, suivaient la lutte des partis et se passionnaient pour les orateurs de la gauche. Il

Haute-Marne. — M. de Saint-Genest.
Mayenne. — Le vicomte de Lezardière.
Meurthe. — Le comte d'Allonville.
Meuse. — Le comte d'Arros.
Morbihan. — Le comte de Chazelles.
Moselle. — Le vicomte de Solrac.
Nièvre. — Le baron de Talleyrand.
Nord. — Le vicomte Alban de Villeneuve de Bargemont.
Oise. — Le comte de Nogent.
Orne. — M. Séguier.
Pas-de-Calais. — Le vicomte Blin-de-Bourdon.
Puy-de-Dôme. — Le baron Sers.
Basses-Pyrénées. — M. Desolle.
Hautes-Pyrénées. — Le baron de Calvière.
Pyrénées-Orientales. — Le baron Romain.
Bas-Rhin. — M. Esmangart.
Haut-Rhin. — Le baron Locard.
Rhône. — Le comte de Brosses.
Haute-Saône. — M. Lebrun de Charmettes.
Saône-et-Loire. — Le comte de Puymaigre.
Sarthe. — Le comte de Bourblanc.
Seine. — Le comte Chabrol de Volvic.
Seine-Inférieure. — Le comte de Murat.
Seine-et-Marne. — Le comte de Goyon.
Seine-et-Oise. — Le baron Capelle.
Deux-Sèvres. — Le comte de Beaumont.
Somme. — Le marquis de Villeneuve.
Tarn. — Le vicomte Decazes.
Tarn-et-Garonne. — Le comte de Puységur.
Var. — M. de Fumeron d'Ardeuil.
Vaucluse. — Le vicomte Tassin de Nonneville.
Vendée. — Le marquis de Foresta.
Vienne. — Le comte Vendeuvre.
Haute-Vienne. — M. Coster.
Vosges. — M. de Vernelte.
Yonne. — M. le marquis de Gasville.

n'était pas jusqu'à la maison du roi et aux gardes du corps qui ne missent de la gloriole à professer hautement les principes de libéralisme (1).

Certes, la garde royale si parfaitement choisie ferait son devoir, mais avec une extrême répugnance s'il s'agissait de quelques coups de folie contre la charte. Si l'expédition de Morée et la prise d'Alger, qui depuis deux ans avaient glorifié le drapeau, y rattachaient visiblement le soldat, ce soldat se battrait-il avec la même ardeur et dans les mêmes conditions sur la place publique contre le peuple? Tirer sur les Parisiens devait être une douleur pour l'armée, et s'engager avec la multitude la faisait frissonner. L'officier lisait les pamphlets, les feuilles de l'opposition, et à la répugnance d'une lutte venaient se joindre encore les opinions personnelles. Au fond du cœur l'armée était libérale comme la chambre et les électeurs : y aurait-il eu jamais dans son sein les éléments d'un 18 fructidor ou d'un 18 brumaire? Évidemment non. Pour tenter ces journées-là, il faut avoir ou la renommée d'un général aimé, ou l'appui d'un parti intrépide; au 18 fructidor les jacobins appuyaient des soldats jacobins eux-mêmes; au 18 brumaire un général victorieux conduisait une armée glorieuse de sa fortune et fière de César contre une assemblée de parleurs. La royauté, en 1830, n'avait rien de tout cela, les parleurs étaient plus populaires qu'elle-même, et dès lors une journée était impossible.

La marine devait tout à la restauration (2); à l'époque impériale elle n'avait ni éclat ni importance, et avec des forces matérielles très-considérables elle n'avait pas osé une seule fois franchir les côtes et se mesurer avec l'Anglais. Depuis 1814 sa renommée avait grandi à l'égale de la flotte d'Angleterre : dans la mêlée de Navarin, comme lors de l'expédition d'Alger, elle avait montré partout son pavillon victorieux. Des amiraux remarquables conduisaient nos escadres : MM. de Rigny, Duperré, de Mackau, s'étaient placés en première ligne par l'intrépidité de leur courage et la science de leurs manœuvres. Avec cela notre marine était, moins encore que l'armée, dévouée aux Bourbons. Profondément indifférente, elle discutait les questions de gouvernement comme si elle en était à peine touchée : par sa nature même elle accepterait tout drapeau, pourvu qu'il fût celui de la France, et indiqué par le ministre à coups de télégraphe. Les prestiges de la royauté ne parlaient pas au cœur des marins, et sans opinions personnelles ils salueraient tout gouvernement à la place des Bourbons. Un signal jeté du haut des mâts suffirait pour cela : on était loin de ce temps où les officiers rouges refusaient de prêter serment à la constitution de 1791. L'indifférence était au cœur de la marine, elle n'offrait rien pour la force et l'autorité royale dans les voies fatales où la couronne allait s'engager.

C'était également à la restauration que les finances devaient leur sécurité et leur crédit; les services que la paix et le gouvernement des Bourbons avaient rendus à la situation du trésor étaient incontestables. Le dernier emprunt s'était fait à 4 p. 100 et à 1 franc au-dessus du pair. La restauration avait pu acquitter les dettes arriérées, payer l'indemnité de guerre imposée par les cent-jours avec toutes les charges de l'occupation fatale; la restauration avait pris le 5 p. 100 à 52 francs, et après douze années de gouvernement réparateur le 5 p. 100 était monté à 86 fr. Jamais comptabilité plus régulière que celle du trésor : sécurité et exactitude étaient la devise des crédits publics en France, et les capitaux étrangers y abondaient de tous côtés.

Cette sécurité, si grande qu'elle fût, paraissait menacée par l'ardente perturbation du refus de l'impôt; simple menace d'abord pour un avenir éloigné, ce refus pouvait néanmoins jeter le désordre dans le principe même du revenu public et ébranler la fermeté des finances. Or cette grandeur de crédit si admirable pour les ressources générales du trésor était-elle une force pour la maison de Bourbon? Mal-

(1) Voici comment était formée l'armée en 1830 :

Gardes du corps. — 4 compagnies de gardes à cheval; 1 compagnie de gardes à pied.

Garde royale. — 8 régiments d'infanterie; 9 de cavalerie; 1 d'artillerie.

Infanterie de ligne. — 64 régiments.

Infanterie légère. — 20 régiments.

Cavalerie de ligne. — 2 régiments de carabiniers; 10 de cuirassiers; 12 de dragons.

Cavalerie légère. — 18 régiments de chasseurs; 6 de hussards.

Génie. — 3 régiments.

Artillerie. — 11 régiments, dont 7 de cavalerie et 4 d'infanterie.

(2) La marine comptait, en 1830, des chefs fort distingués. En voici la liste :

Vice-amiraux :

Le comte Truguet,
— Rosily-Mesros,
Le comte de Burgues de Missiessy,
Le marquis de Sercey,
M. Willaumez,
Le comte de Gourdon,
Le baron Duperré,
Le comte d'Augier,
— Jacob,
— de Rigny,
M. Halgan.

Contre-amiraux :

Le chevalier de Panat,
Le baron Baudin,
— Hamelin,
Le comte Bidé de Maurville,
Le vicomte de Montboissier de Canillac,
M. Jurien Lagravière,
M. Bergeret,
Le baron Meynard de Lafarge,
— Angot des Rotours,
— Roussin.
M. Ducamps de Rosamel,
M. de Martineng,
Le baron Lemarant,
M. de Grivel,
Le comte de Viella,
M. Duranteau,
Le baron de Mackau,
MM. Dupotet,
— Desaulcey de Freycinet,
— Mallet,
— Le Coupé,
— Ducrest de Villeneuve,
— Botherel de La Bretonnière.

heureusement non : une crise politique devait nécessairement amener une crise financière, et les esprits sages devaient dès lors l'éloigner par tous les moyens. Ce raisonnement eût été senti dans des temps calmes et réfléchis ; mais lorsque les âmes sont arrivées à un certain degré d'exaltation, il n'y a plus moyen de comprimer l'opinion publique ; elle ne s'arrête ni aux considérations d'intérêt ni aux malheurs qu'une crise peut amener : on y marche en aveugle. Les financiers eux-mêmes, engagés avec le trésor, poussaient au refus de l'impôt, et ce simple refus aurait fait baisser les fonds de 10 p. 100. C'étaient les agents de change, les négociants, les banquiers qui se posaient à la tête d'un mouvement dont les résultats possibles étaient la perte du crédit et de la confiance si nécessaires au commerce. Aux temps passionnés ne demandez pas compte de la tendance des partis ; alors le sang est à la tête, la fièvre au cœur, et l'on marche toujours en avant comme poussé par la fatalité !

CHAPITRE VI.

SOUVERAINS, PRINCES ET PRÉTENDANTS EN EUROPE.

France. — Charles X. — Le Dauphin. — La Dauphine. — Le duc de Bordeaux. — Mademoiselle. — La branche d'Orléans. — Les Condé. — Prétendants. — Le duc de Reichstadt. — Les Bonaparte. — *Autriche.* — François II. — L'archiduc Charles. — *Angleterre.* — Avénement et caractère de Guillaume IV. — Les princes de la maison de Hanovre — *Russie.* — L'empereur Nicolas. — Constantin. — La hiérarchie domestique. — *Prusse.* — Frédéric-Guillaume III. — *Espagne.* — Ferdinand VII. — Parti des infants. — *Portugal* — Don Pedro — Don Miguel — *Naples.* — François Ier. — *Sardaigne.* — Charles-Félix — Les Carignan. — Le prince Albert. — *États d'Italie.* — Situation des dynasties. — *Confédération germanique.* — *Saxe.* — *Wurtemberg.* — *Suède.* — Charles-Jean. — Son caractère. — Sa politique. — Famille royale légitime. — *Danemark.* — Situation pénible. — *Pologne.* — *Suisse.* — *Turquie.* — *Grèce.* — *États-Unis.* — *Amérique.*

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Dans les perturbations incessantes que la révolution de 1789 et l'empire français avaient jetées parmi les souverainetés de l'Europe, il s'était produit, depuis un quart de siècle, un sentiment presque d'indifférence pour les droits antiques et les traditions héréditaires; les principes résultent autant de l'habitude que des idées innées au cœur de l'homme. Lorsque d'ardentes émeutes ont agité les États, quand les peuples ont vu le commandement aux mains d'une famille, puis dans celles d'une autre, il en résulte toujours un sensible affaiblissement dans la religion du pouvoir et dans le prestige de l'autorité royale. Que s'était-il passé depuis que la révolution s'était manifestée au monde ? Des dynasties avaient croulé ; d'autres, longtemps exilées, étaient remontées sur le trône. On avait vu des rois d'un jour tomber le lendemain de leur puissance. En Espagne, à Naples, au milieu même de la vieille Confédération germanique, les alliances de famille étaient venues comme sanctionner la fortune de quelques glorieux aventuriers; des blasons nouveaux avaient écartelé les antiques armoiries allemandes, et ces causes diverses avaient jeté, il faut le dire, le doute sur ce principe de la légitimité qui avait si longtemps préservé l'Europe des grandes secousses de la réformation.

Une seule idée, une seule forme de gouvernement paraissait désormais redoutée par l'opinion en France : c'était la république. Certes pourtant cette forme n'était étrangère ni aux masses ni aux lois; à un certain point de vue elle était même dans l'esprit et la tendance de la génération nouvelle, dans les codes promulgués et les coutumes écrites. L'idée républicaine était encore la plus saillante, la mieux en rapport avec le Code civil et avec les jalousies d'égalité que la révolution avait inspirées aux classes diverses contre toute aristocratie. Néanmoins la peur était plus puissante que la coutume; en France, la république ne s'était révélée que sous trois formes : la Convention, le Directoire et le Consulat. La Convention se dressait sanglante devant la bourgeoisie avec ses tribunaux d'exception, ses échafauds, ses terreurs; le Directoire paraissait comme une régence de laquais. Au fond, le Consulat n'était qu'une dictature militaire, un gouvernement de répression violente et toute de passage. Il ne pouvait donc y avoir en France qu'une lutte de dynasties, qu'un changement dans les familles ou même une rivalité de branches dans la même lignée, comme cela s'était produit à plusieurs époques de notre histoire (1).

Charles X régnait en France depuis cinq ans, lorsque la lutte commença si vive entre la monarchie et l'idée révolutionnaire. Nul roi ne portait plus loin le sentiment de sa couronne et de la nationalité française; son caractère de franchise et de loyauté était incontestable; en son cœur deux idées dominaient toutes les autres : la ténacité de ses projets et la croyance exagérée en sa propre capacité (2). Peut-être cette vie active que le roi avait passée dans l'émigra-

(1) Il ne faut jamais perdre de vue au milieu des événements de 1830, que les deux idées de république et de système impérial se mêlaient à des souvenirs antipathiques de la bourgeoisie. Et cela fit la force d'une révolution limitée. Il n'y eut que quelques groupes qui crièrent : *Vive la république !* Si elle était dans la tête de quelques jeunes hommes, elle ne fut jamais dans les masses.

(2) Charles X avait alors près de soixante et treize ans; né le 9 octobre 1757, il était monté sur le trône le 16 septembre 1824.

tion, et la position qu'il avait prise en France lors de son retour en 1814, comme chef de parti contre Louis XVIII, lui avaient créé le besoin de tout faire par lui-même et de régner par l'action de sa volonté (1). On a dépeint Charles X comme un prince qui se laissait gouverner par une camarilla : c'était mal le connaître; lui seul au contraire dirigeait ses ministres, à ce point même de se railler de l'insuffisance de ses plus intimes favoris, le prince de Polignac, les ducs de Rivière et de Fitz-James. Il avait des conseillers, mais à la condition d'exercer sur eux une dictature suprême, parce qu'il croyait mieux connaître la France et la manière de la gouverner. M. de Villèle seul, esprit à ressources, était parvenu, sinon à le dominer, au moins à exercer sur lui une notable influence. Charles X agissait beaucoup, et depuis l'avénement de M. de Polignac, le chef réel du ministère, c'était le roi lui-même. Nul au reste ne pouvait lui refuser un sentiment d'amour national et de fierté de sa maison qui allait bien à un roi de France. S'il avait peu d'étude, il y suppléait par un esprit plein de naturel et de charme; sa religion, parfaitement éclairée, était moins au parti prêtre qu'on ne l'a dit, et il aimait les libertés de l'Église gallicane comme petit-fils de saint Louis et de Henri IV. Son art extrême c'était de dominer les hommes qui l'environnaient, par sa parole, par le charme indicible qu'il savait partout répandre : il portait l'art de la persuasion sur les cœurs, à ce point qu'il était difficile d'échapper à ces instances, aux grâces de sa personne (2). Les ministres signataires des ordonnances y furent plutôt entraînés par lui qu'ils n'y entraînèrent le prince. Un besoin au reste pour Charles X, c'était les applaudissements populaires; il aimait ces acclamations de la place publique, et son cœur restait triste et flétri lorsque la multitude demeurait muette devant lui. Singulière contradiction! il voulait la popularité et marchait droit aux coups d'État contre les pouvoirs populaires!

A côté du caractère de Charles X, M. le Dauphin faisait complétement disparate (3) : il n'avait rien du brillant de son père, de cet invincible attrait que le roi exerçait partout; mais il avait un bon sens remarquable, un grand désir du bien, l'impartialité nécessaire pour apprécier les hommes et les services après une grande révolution. Ce rationalisme lui faisait admettre les idées de toutes les époques, les hommes de tous les temps; sa générosité était sans limites et son honnêteté incomparable; avec un esprit fort limité, il savait comprendre son siècle et les concessions qu'il fallait lui faire; s'occupant de l'armée avec une sollicitude toute particulière, sa tendance généreuse le portait à préférer les généraux mêmes qui l'avaient trahi à ceux qui étaient restés dévoués aux Bourbons (4). M. le Dauphin passait pour très-libéral, et avec cela d'une timidité extrême en présence de son père, osant peu de remontrances, et plein de cette idée que le Dauphin de France, l'héritier de la couronne, devait le premier exemple d'obéissance au roi; comme s'il se rappelait cette parole de Bossuet : « Entre le monarque et le Dauphin il y a toute l'épaisseur d'un royaume. » Là fut la faute capitale d'un prince qui, assistant au conseil du roi, ne sut jamais prendre en main la cause de sa maison. Quand le roi allait faillir, pourquoi l'héritier de la couronne ne sut-il pas tirer l'épée pour la sauver (5)?

Tel n'était pas le caractère de Madame la Dauphine (6), si ferme, si résolu; Madame n'avait plus que très-faiblement cette empreinte altière qu'on lui avait reprochée lors de la première restauration; la nécessité des concessions avait opéré en elle bien des changements. Sans être libérale, la Dauphine s'était aperçue que quand une révolution a passé sur un peuple, elle a laissé des couches de bien et de mal, et que, pour régner, il faut savoir respecter les droits acquis et les conquêtes mêmes les plus opposées à ses propres sentiments, ainsi que l'avait fait Henri IV. Tous les jugements portés sur Madame la Dauphine étaient faux; on la disait excessivement religieuse; elle avait de la piété, mais très-éclairée, à ce point qu'elle n'aimait point autour d'elle un trop grand luxe d'évêques et de prêtres (7). Comme ses malheurs

(1) L'opposition du comte d'Artois contre Louis XVIII avait été parfaitement conduite, et les mystères du pavillon Marsan ne sont plus un secret pour personne; cette opposition avait un peu cessé en 1822, sous le ministère de M. de Villèle. *Voyez* au reste mon travail sur *la Restauration*.

(2) Plusieurs députés de la gauche avouaient eux-mêmes qu'ils avaient été séduits par cette grâce parfaite de Charles X : et M. Casimir Périer était entièrement absorbé par quelques paroles du roi.

(3) Louis-Antoine de France, était né à Versailles le 6 août 1775.

(4) Les officiers de l'empire profitèrent beaucoup de cette tendance généreuse de M. le Dauphin; tous eurent à s'en louer : sa bourse fut toujours ouverte à toutes les infortunes militaires. Quand les lois rigoureuses des finances ne permettaient pas une pension, le Dauphin la donnait sur sa cassette; et M. de Caux pourrait nous révéler bien des mystères de cette générosité sans bornes.

(5) Cependant j'aurai l'occasion de faire observer plus tard que les opinions de M. le Dauphin s'étaient modifiées, et qu'il ne fut pas le dernier à se prononcer pour les coups de force.

(6) Marie-Thérèse-Charlotte de France, née à Versailles le 19 décembre 1778, s'était unie au fils du comte d'Artois, à Mittau, le 10 juin 1799.

(7) La maison de Madame la Dauphine était ainsi composée :

Le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, premier aumônier;

L'abbé d'Hautpoult et l'abbé de Bellaud, aumôniers par semestre;

Mme la duchesse de Damas, dame d'honneur;

Mme la vicomtesse d'Agoult, dame d'atours;

MMmes la comtesse de Béarn, la marquise de Sainte-Maur, la vicomtesse de Vaudreuil, la marquise de Rougé, la comtesse de Villefranche, la comtesse de Juigné, dames pour accompagner;

M. le marquis de Vibraie, chevalier d'honneur;

M. le vicomte d'Agoult, premier écuyer.

étaient infinis, elle ne pouvait se montrer ni gaie ni abandonnée, et on le lui reprochait; elle avait un peu d'âpreté dans le geste et dans la voix, ce qui déplait plus que la violence elle-même; elle s'emportait quelquefois, et reprenant alors toute la fierté de sa maison elle jetait quelques impératives paroles; sa raison ferme et droite, et les souvenirs de ses malheurs exerçaient un grand ascendant sur Charles X. Madame la Dauphine avait cette puissance de larmes auxquelles le roi ne savait pas résister; quand elle rappelait le souvenir de Louis XVI, Charles X s'agenouillait devant cette triste mémoire d'un échafaud et d'une tombe.

La duchesse de Berry (1) se distinguait de Madame la Dauphine par la légèreté de son caractère et la facilité gracieuse de sa personne : née sous le beau ciel de Naples, jetée bien jeune en France, elle gardait un souvenir de Salerne, de Porticci, de Sorente, de Castellamare et de leurs fêtes brillantes et joyeuses. La cour lui plaisait par son brillant contact avec Paris; elle aimait les modes, les distractions, les arts, avec toute la passion italienne. Cet amour des plaisirs dans une jeune princesse créait sa popularité; il semblait qu'il y avait dans les joies de la duchesse de Berry quelque chose qui correspondait mieux au caractère français. On la disait hostile au système trop dévot, à une cour trop austère; jamais elle n'avait prétendu dominer les questions du gouvernement, jamais une de ses volontés ne s'était imposée au conseil du roi. Le titre de mère de M. le duc de Bordeaux, l'héritier présumé de la couronne de France, créait à la duchesse de Berry une douce et grande position au milieu du pays.

Les deux enfants (2) qui vivaient auprès d'elle, si gracieux et si nobles, étaient l'objet de toutes les adulations, voix mélodieuses et perfides; il n'était pas un cœur un peu haut qui ne suivît avec une vive et tendre sollicitude le caractère et les premiers instincts de M. le duc de Bordeaux, tout jeune encore (car l'enfant avait dix ans lorsque la monarchie fut menacée). Le prince avait déjà de l'instruction, peut-être trop; on s'imaginait qu'à une époque un peu pédante et avancée il fallait absorber l'intelligence d'un prince dans les études spéciales. Là était l'erreur; les rois peut-être les plus ignorants dans les détails de la science, Henri IV et Louis XIV, furent les plus grands monarques de leur maison, parce que l'art du gouvernement ne se compose pas de ces détails, bons pour un ingénieur ou un maître ès lettres, mais inutiles à l'immensité de la tâche que s'imposent les rois. Qu'on laissât M. le duc de Bordeaux sous les grands arbres de Saint-Cloud s'instruire aux nobles exercices de la garde royale et se rappeler les souvenirs militaires, cela était bien digne de sa race; qu'on lui donnât, à la manière de Bossuet, des leçons générales sur les éléments qui constituent le gouvernement des peuples, c'était bien encore, car régner est un grand art qui s'enseigne par la parole : mais qu'on asservît l'esprit du prince jusqu'à lui apprendre les petits détails des sciences, de manière à l'abaisser jusqu'au rôle d'un érudit ou d'un littérateur, c'était le faire manquer à sa destinée. De tendres sentiments, les élans de l'amitié pour une sœur aimée se révélaient dans cette dernière tige de la branche aînée des Bourbons. C'était au reste un tableau ravissant de famille, que les journées de Saint-Cloud; elles rappelaient les derniers temps de Louis XIV, vieillard à Versailles, en face du petit duc et de la petite duchesse de Bourgogne. M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, enfants de dix à onze ans, jouaient avec une gaieté abandonnée sur les gazons de Bagatelle et les coteaux de Saint-Cloud; le pinceau seul de Lawrence pouvait rendre ces fraîches physionomies; l'air souvent un peu boudeur de Mademoiselle donnait un ravissant aspect à ces joies de famille.

Si toute l'espérance de la branche aînée des Bourbons reposait sur cet enfant (le duc de Bordeaux), la branche cadette voyait s'épanouir en mille rameaux verdoyants son noble lignage. Non moins illustre par ses ancêtres et justement orgueilleuse de son titre de Bourbon, elle avait pour origine Monsieur, le propre frère de Louis XIV, prince un peu bizarre mais au demeurant fort brave, avec des sentiments de fierté et de grandeur en face du grand roi lui-même, qu'il traitait presque d'égal à égal (3). Le régent, plein d'éminentes qualités, avait gardé la dignité de son

(1) Marie-Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles née le 5 novembre 1798, était l'unique enfant du premier mariage du roi de Naples, François, avec Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche; mariée le 17 juin 1816, à Charles-Ferdinand duc de Berry, le crime de Louvel l'avait rendue veuve le 14 février 1820. Elle portait le titre de MADAME.

(2) Henri-Charles-Ferdinand-Marie Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, était né le 29 septembre 1820, et sa sœur, Louise-Marie-Thérèse, MADEMOISELLE, le 21 septembre 1819.

La maison de M. le duc de Bordeaux se composait de :

M. le baron de Damas, gouverneur;

Monseigneur Tharin, ancien évêque de Strasbourg, précepteur;

MM. le marquis de Barbancois et le comte de Maupas, sous-gouverneurs;

MM. l'abbé Martin de Noirlieu et de Barande, sous-précepteurs;

M. l'abbé de Moligny, chapelain;

M. le prince de Léon, premier écuyer et aide de camp;

MM. le prince de Beauffremont et le comte Eugène d'Asterg, gentilshommes d'honneur;

MM. le comte de Mesnard, le comte de Brissac, le duc de Coigny, le comte de Mailly et le comte de Faucigny, aides de camp.

(3) Le caractère de Monsieur, frère de Louis XIV, n'a pas été assez étudié; il mérite pourtant de l'être dans sa vie de Saint-Cloud, méditative et studieuse. La prédilection du roi Louis-Philippe pour

père et de son illustre blason. Son gouvernement (pris au point de vue sérieux) offrait un modèle de fermeté et de politique, avec tout le laisser aller de la vie bonne et facile. L'aïeul et le père de Philippe-Joseph, duc d'Orléans (le malheureux prince qui monta sur l'échafaud), artistes érudits, étaient tous restés fiers et résolus, même dans la solitude de leur palais ou du monastère de Sainte-Geneviève. Louis-Philippe-Joseph, si cruellement puni par cette révolution qui dévorait ses enfants, n'était pas non plus un méchant prince, sans qualités d'esprit, sans grandeur d'âme; entraîné par l'ambition, le dépit et la vengeance de quelques mauvais traits de cour, incertain par faiblesse et surtout déplorablement entouré, il se laissa aller à tout, avec cette nonchalance d'un caractère qui ne s'appartient plus. Les légendes allemandes ne nous racontent-elles pas les lois de terreur et d'inflexibilité qui saisissaient les hommes en pacte avec le démon? Les erreurs sanglantes du duc d'Orléans résultèrent de sa mauvaise position plus que de son cœur; ses fils, enfants si tendrement aimés, gardant de ce malheureux père une mélancolique et juste idée, lui vouaient un culte filial, comme je m'imagine que les ducs de Bourgogne et d'Orléans gardaient aussi bonne mémoire de leur père, même après les grandes tristesses des guerres civiles.

Si l'histoire allait peindre l'aîné et l'héritier de cette grande lignée d'Orléans sous les traits d'un prince dédaigneux de la noble origine de Bourbon, elle le ferait mal connaître. Le chef de la branche d'Orléans était justement fier de son titre de gentilhomme, de son nom, de ses armes et de sa naissance. Jeté de bonne heure, sous la direction de son père, dans le mouvement de la révolution, il s'était empreint de l'esprit général de son temps avec l'ardeur généreuse et aveugle de toute cette jeunesse pleine d'illusions sur la perfectibilité de l'espèce humaine. Chacun rêvait alors l'émancipation des hommes, la démolition de la vieille société, les théories de Rousseau, de Mably et de l'abbé Raynal; et le mouvement partait plus encore du haut que du bas de l'échelle sociale. Quand on veut expliquer les tendances et l'esprit de 1789, il faut voir quelle avait été l'éducation du XVIII[e] siècle, toute pleine des classiques souvenirs du collége d'Harcourt et des tragédies de *Brutus* et de *Cassius*. De là cet entraînement vers le parlage philosophique, ce sentimentalisme de phrases et d'actions, cette haine des traditions (les préjugés) qui marquent le commencement de nos assemblées politiques : les mots patriotisme, sainte philosophie, humanité, philanthropie étaient à la mode; les gentilshommes faisaient de l'égalité, les abbés de la moquerie religieuse avec la meilleure foi du monde, les plus généreuses idées et les plus loyales illusions.

Que le jeune duc de Chartres ait pris part à tout cela, il ne faisait que suivre la tendance de son temps : c'est ce qui explique son journal tout enthousiaste sur les premières scènes de la révolution française (1). Comme toute la génération d'alors, les Noailles, les Lafayette, les La Rochefoucauld, les Castries, les Valence, il aime les chants patriotiques, les hymnes, les tragédies retentissantes; il applaudit aux passages démocratiques de la poésie; il rêve les couronnes civiques. Ses belles journées sont celles où il a sauvé la vie à un citoyen, il croit comme un fervent jeune homme aux paroles des orateurs de clubs ou aux beaux vers de Chénier, aux déclamations de théâtre. C'était un rage dans les nobles cœurs, comme dans les hommes pervers. Officier général à vingt ans, le duc de Chartres s'attache à la fortune aventureuse de Dumouriez, et c'est moins parce que le vieux général est lié d'affection à sa famille que parce que le prince reconnaît en lui une espérance d'ordre et des vues de fermeté et d'unité, qu'il n'a rencontrées ni dans M. de Lafayette ni même dans Kellermann. A cette armée le duc de Chartres se faisait distinguer par sa bravoure, son aptitude et ses bonnes manières, s'effaçant le plus possible dans les affaires politiques pour ne plus être qu'un officier appliqué à ses devoirs, et il les remplit avec les souvenirs du sang illustre de sa race. Lorsque les événements deviennent sinistres et que la foudre va gronder sur sa tête, le prince quitte la France et son sol qui brûle. Trop mêlé au premier enthousiasme de la révolution pour que les gentilshommes émigrés le lui pardonnent, il cherche des ressources dans sa propre énergie (il lui en faut beaucoup) et dans cette jeune ardeur qui dore les premières années de notre vie. Si M[me] de Genlis a faussé l'éducation de ses élèves par les principes d'une extrême philanthropie, elle leur a au moins donné de grandes ressources pour les temps de malheur : leur intelligence et leurs bras, l'amour des arts et des sciences, la philosophie qui sait se résigner. La

Saint-Cloud vient peut-être des souvenirs de son aïeul. Au reste, voici la généalogie exacte de la maison d'Orléans, que l'ignorance a si souvent travestie :

Philippe de France, Monsieur, duc d'Orléans, et deuxième fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye le 21 septembre 1640, mort à Saint-Cloud le 9 juin 1701;

Philippe II (le régent), né à Saint-Cloud le 2 août 1674, mort au Palais-Royal, le 2 décembre 1723;

Louis I[er], né à Versailles le 4 août 1703, mort à l'abbaye de Sainte-Geneviève le 4 février 1752;

Louis-Philippe I[er], né à Versailles le 12 mai 1725, mort à Saint-Assise en 1785;

Louis-Philippe-Joseph, né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793;

Louis-Philippe II, né le 6 octobre 1773.

(1) Ce journal a été plusieurs fois publié par les partis, afin de

Suisse a conservé mille empreintes du passage du noble et jeune voyageur, qui sait assez de littérature, de mathématiques, pour faire des élèves distingués. Le prince se livre à l'enseignement des langues et de la science : à Bremgärten, il a visité sa sœur Adélaïde, alors réfugiée au couvent (le monastère fut toujours un abri pour toutes les infortunes), et le collége de Reichenau (1) vit un jeune professeur d'un nom anglais qui enseignait les sciences exactes avec une aptitude et un zèle remarquables.

Quand la Suisse ne fut plus un abri, le prince résolut un grand pèlerinage jusqu'à l'extrémité de la Suède au pays des Lapons; le voyage était comme une distraction à cette vie déjà tant éprouvée par le malheur. Le pôle et ses glaces éternelles vont-ils cacher son existence fugitive? Vaine erreur! Comme il y a toujours un parti en France qui songe à la maison d'Orléans comme politique de transaction, le Directoire exige que le jeune prince s'éloigne d'Europe; et pour assurer à sa mère une existence paisible (2), à ses frères la liberté et quelques débris de fortune, Louis-Philippe consent à passer aux États-Unis. Là il retrouve Montpensier, Beaujolais, ses deux frères chéris, beaux noms de blason et d'histoire. Montpensier, si bon, si gai; Beaujolais, plus mélancolique : l'impitoyable mort devait bientôt les atteindre! Les trois frères visitent du nord au midi le continent d'Amérique ; ils viennent à la Havane, qu'ils quittent après quelques hésitations du roi d'Espagne. Alors ils tournent simultanément leurs regards vers l'Angleterre, le pays libre que Mme de Staël désignait comme la terre puissante où venait s'abriter tout ce qu'il y avait encore d'âmes indépendantes. C'est de ce séjour en Angleterre que date la tendance du duc d'Orléans pour la constitution anglaise, véritable tradition de famille. Cette action large et pondérée de l'aristocratie et du peuple, ce patriotisme éclairé lui paraissait la réalisation d'un grand problème d'histoire. Après tant d'agitations et de secousses, lorsqu'il avait subi tant d'humiliations, le prince se trouvait pour la première fois sur une terre libre et à l'abri de ses persécuteurs.

A cette époque s'accomplit la réconciliation des deux branches de la famille, séparées par la tempête, les intérêts et les opinions. Le duc d'Orléans écrivit à Louis XVIII, alors à Mittau, avec franchise et dignité, et le roi accueillit cet aveu sans amertume ; le malheur rendait impossibles les arrière-pensées dans ces loyales communications. Le duc d'Orléans se fixa donc en Angleterre; ce confortable sans luxe, cette existence de ferme et de cottage, la vie anglaise mise à la mode par Mme de Genlis allait aux habitudes et aux mœurs simples du prince. Sous l'impression des idées de libertés européennes, il jeta plus d'une fois des paroles amères contre Bonaparte, considéré comme le dominateur du continent ; et qui peut nier qu'il fût alors le grand oppresseur des peuples? A la suite du meurtre du duc d'Enghien, il écrivit cette lettre justement indignée à l'évêque de Lansdorff, expression de sentiments profondément sentis. Bonaparte frappait le duc d'Enghien, le parent, l'ami du jeune duc d'Orléans, le dernier rejeton des Condé : n'était-il pas naturel qu'il protestât contre cet attentat, avec quelques expressions de reconnaissance pour cette nation anglaise

faire voir quelles étaient les impressions démocratiques du jeune prince ; ces impressions tenaient plus à son temps qu'à son caractère, à son éducation qu'à son esprit.

(1) Je crois que c'est M. le général duc de Montesquiou, si dévoué au jeune duc de Chartres, qui le plaça au collége de Reichenau, sous le nom de l'aide de camp Corby. C'est un souvenir qui n'a jamais été perdu et dont le roi aime à parler.

(2) Il existe une douce et bonne lettre à ce sujet du duc d'Orléans à sa mère.

« Frédérichstadt, 15 août 1796.

« Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'avez écrite de Paris, le 8 prairial, et que le ministre de la république près des villes hanséatiques m'a fait passer par ordre du directoire exécutif. Conformément à ce que vous m'ordonnez, j'adresse cette réponse sous le couvert du ministre de la police générale.

« Assurément, quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me demandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir ; mais c'était celui que je désirais toujours plus pouvoir faire ; et je ne fais à présent qu'accélérer l'exécution d'un projet qui était déjà définitivement arrêté. Il y a même longtemps que je serais parti si je n'eusse été constamment retenu par une suite de circonstances également bizarres et malheureuses. Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail. J'espérais que dans peu tous les obstacles qui m'arrêtaient seraient aplanis ; mais il n'en est point que votre lettre ne détruise. Je vais partir sans différer davantage. Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir! Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore le moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps. Je n'ose examiner si je peux conserver l'espérance de la revoir jamais. Mais serais-je donc toujours privé de la consolation de voir de temps en temps quelques lignes de son écriture, et de savoir au moins comment elle se trouve?

« Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères, et que je serai réuni à eux ; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce dont le contraire m'eût paru jadis impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée, et je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse ; et même à présent, je ne la croirai plus malheureuse, si après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son bonheur. Il n'y a point de sacrifices qui m'aient coûté pour elle, et, tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

« Adieu, ma chère maman ; rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant de votre écriture dont j'étais privé depuis si longtemps. Puissé-je apprendre bientôt que votre santé s'améliore, et le savoir de vous! Soignez bien cette santé qui nous est si précieuse, et si ce n'est pas pour vous, au moins que ce soit pour vos enfants. Adieu ; votre fils vous embrasse de toute son âme, et croyez qu'il est bien heureux de pouvoir encore vous obéir. »

qui seule au monde lui donnait une hospitalité généreuse?

La profession des armes était inhérente à un gentilhomme, à un Bourbon, et le prince voulut aller servir en Suède avec le duc de Berry. En 1792 son intrépidité s'était montrée sur plus d'un champ de bataille, et il ne craignait pas la mort, car il avait le desespoir au cœur ; Montpensier, ce tendre frère, succombait en Angleterre à une affection de poitrine; bientôt l'autre de ses frères, Beaujolais, en fut fatalement menacé; la longue captivité du fort Saint-Jean, à Marseille, avait altéré ces jeunes tempéraments, et le climat d'Angleterre était mortel pour eux ; le duc d'Orléans partit donc pour conduire Beaujolais à Malte, la douce corbeille de fleurs. Ainsi il y avait quelques années le prince quittait l'extrémité de la Suède pour visiter l'Amérique, afin d'adoucir l'exil de sa mère et mettre un terme à la captivité de ses frères. Maintenant le voilà à Malte, et là, Beaujolais qu'il a voulu sauver trouve encore une tombe ; une église chrétienne recouvre ses pieuses cendres (1). Se séparant avec peine de ce cercueil, le duc d'Orléans cingle vers Messine : partout il cherche à se distinguer l'épée à la main. Il offre d'accompagner le prince Léopold, second fils du roi de Naples, qui va secourir Ferdinand d'Espagne et soutenir aussi le pacte de famille ; tous deux ils viennent à Gibraltar, où une intrigue anglaise les empêche de débarquer. Revenu en Sicile, avec sa sœur Adélaïde qui lui remplace les affections de ses frères Beaujolais et Montpensier, il reçoit ses conseils, car sa sœur bien-aimée a l'expérience que donnent les malheurs et la constance des affections (2). A Palerme, il obtient la main de la fille du roi de Naples, Marie-Amélie, noble princesse qui porte avec le blason d'Autriche, les fleurs de lis de Bourbon. Un immense intérêt s'attachait ainsi à un prince qui avait tant vu et tant souffert ; et pour mieux mériter la fière opinion qu'on a de lui, il veut encore une fois soutenir les intérêts de sa maison en Espagne, et invoquer le souvenir du régent son aïeul comme à l'époque de Philippe V ; il offre ses conseils, son appui et son épée. Nul ne peut le nier ! le véritable oppresseur de l'Europe à ce temps, le constant adversaire des institutions libres, c'était Napoléon ; il se formait au sein des peuples une opposition vive, irritée, profondément patriote. De toutes parts on se soulevait contre l'empereur, et rien n'est plus simple qu'à Tarragone le duc d'Orléans ait adressé une proclamation aux soldats français pour rappeler qu'à côté des gloires d'un despote il y avait la liberté de la patrie. Époque de lutte et de vigueur dans l'esprit du prince que celle où il dut résister à la junte et repousser les intrigues de l'Angleterre dans l'Ile de Léon ! Il y rappela, mais en vain, qu'un duc d'Orléans avait combattu en Espagne et qu'il y avait laissé de glorieux souvenirs (3).

La restauration de la branche aînée accomplie, le duc d'Orléans vit devant lui s'ouvrir une situation toute nouvelle ; sa conduite dans l'exil avait été sans reproche et sa vie tellement remplie qu'elle paraissait une légende : sujet de Louis XVIII, il avait reconnu ses droits et le plein exercice de la souveraineté, en réservant néanmoins dans toute leur étendue les éventualités de la branche cadette. En 1814 deux princes le précèdent sur les marches du trône, les ducs d'Angoulême et de Berry : le premier sans enfants et sans espoir d'en obtenir ; le duc de Berry, garçon encore à trente-six ans déjà, avec des liaisons d'amour et d'habitude : il n'y avait donc aucun obstacle entre la famille d'Orléans et la couronne, jusqu'au mariage du duc de Berry. Toutes les fois donc que des conspirateurs s'agitent ou que des projets viennent se révéler à lui, le prince les repousse ; ne doit-il pas espérer plus de l'hérédité que des complots (4) ? Si, comme le régent son aïeul, il ne veut pas qu'une branche d'Espagne ou de Naples vienne occuper le trône en France (projet de quelques royalistes), il ne fera rien contre Louis XVIII et la succes-

(1) Le duc de Montpensier mourut à Londres le 18 mai 1807. Il a écrit de spirituels mémoires ; il y règne une gaieté mélancolique ravissante.

Le comte de Beaujolais ne survécut qu'une année à son frère Montpensier ; il mourut à Malte le 30 mai 1808.

(2) Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, *Mademoiselle d'Orléans*, était née le 23 août 1777.

(3) *Voyez* du reste pour ce qui se rapporte à cette époque de la vie du duc d'Orléans, mon travail sur l'*Europe pendant le Consulat et l'Empire*. On y trouvera toutes les pièces dont je parle ici.

(4) Il faut bien séparer les menées des partis qui prenaient le duc d'Orléans comme drapeau, comme éventualité, avec la conduite personnelle du prince. Le duc d'Orléans était retourné en Angleterre au mois d'octobre 1815, et il y resta jusqu'en 1817 ; le bruit courut alors que Louis XVIII lui avait imposé ce voyage comme un exil. C'est de Londres que le prince adressa une proclamation aux Français, publiée à Paris en 1818 : elle était l'expression de ses convictions ; on la lui a reprochée, et je trouve au contraire que c'est son plus bel éloge. La voici :

« Français, l'on me force à rompre le silence que je m'étais imposé ; et puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte à la face de l'Europe entière, une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

« Français, on vous trompe, on vous égare ; mais qu'ils se trompent surtout ceux d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choisir un maître, et qui, dans leur pensée, outragent par de séditieuses espérances un prince, le plus fidèle sujet du roi de France, Louis XVIII.

« Le principe irrévocable de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe, les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance ; cimenté par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la règle invariable des règnes et des successions.

« Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais si je suis assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre ait marqué ma place au trône, ce serait seulement alors que je ferais

sion légitime. Non, il ne se lia point à la conspiration Didier à Grenoble; non, il ne prit pas pour confident un ministre favori de Louis XVIII, tout cela est du roman dans l'histoire. Le nom du duc d'Orléans a pu être plusieurs fois indiqué comme le résultat d'une idée nécessaire : voilà tout; le prince n'avait pas besoin d'aller au-devant des événements, car les événements viendraient le chercher. Ainsi, rien de plus sincère, rien de plus profondément senti, que la proclamation du prince, signée en Angleterre, contre les hommes qui veulent mêler son nom à des complots contre les aînés de sa race. Le duc d'Orléans attendait et espérait; en dehors de tout système politique, il jugeait les actes et les fautes du gouvernement royal; il pouvait croire que ce gouvernement allait mal, il pouvait le penser et le dire, jamais il ne fit un acte pour le renversement d'un ordre de succession auquel il avait pleinement adhéré.

A la naissance du duc de Bordeaux, la position du duc d'Orléans change, et néanmoins tout repose sur ce frêle enfant. Je ne crois pas à l'authenticité de la protestation que les journaux anglais publièrent contre la naissance du duc de Bordeaux, œuvre mensongère de quelque réfugié politique; cela était en dehors des habitudes régulières, convenables et si réfléchies du prince; son expérience historique lui indiquait d'ailleurs que c'était une imitation malheureuse de la conduite des whigs contre les Stuarts : eux aussi n'avaient-ils pas nié la légitime naissance de Jacques III? Au reste, la question n'était point là. Le duc d'Orléans avait d'immenses chances après la mort du duc de Berry. Ses droits étaient trop simples, trop naturels, pour qu'on en cherchât d'autres, et la naissance du duc de Bordeaux faisait reposer la force de la branche aînée sur un bien faible rameau! Le prince, profondément en haine au parti royaliste, était poursuivi par d'ardentes accusations. On vit cette haine se formuler dans la chambre de M. de Villèle lorsqu'il fut question des apanages (1); ce fut pour les ministres une nécessité de défendre le prince avec dévouement contre les plus ardents royalistes; et le duc savait, je le répète, que ceux-ci, en supposant la mort du duc de Bordeaux, lui auraient préféré la branche d'Espagne (2). Dès lors il dut se préparer à toutes les éventualités de la fortune; il ne conspira point; les malheureux princes de la branche aînée conspirèrent assez pour lui (les gouvernements se tuent et on les tue rarement), le suicide est la chose la plus commune pour les pouvoirs : la conduite du duc d'Orléans put être habile, elle ne fut jamais en dehors du droit; il s'entoura des patriotes, non point qu'il les aimât ou les estimât plus que d'autres; mais il savait que si au sein des gentilshommes on trouvait de fières résistances et des caractères irascibles, souvent dans la bourgeoisie il se rencontrait des dévouements plus faciles et plus discrets; habitué d'ailleurs aux formes de l'opposition anglaise et aux usages des membres de la famille royale d'Angleterre, il croyait qu'un prince du sang pouvait appuyer dans le parlement une certaine politique, sans pour cela conspirer. Or cette opposition de M. le duc d'Orléans se résumait en des moyens bien simples : il n'en faut souvent pas d'autres en France; s'il donnait quelques bals, il y invitait les députés de l'opposition libérale, les écrivains de journaux; à ses entrevues intimes, à ses réceptions du matin il accueillait MM. Laffitte, Périer, quelques généraux de l'empire mécontents, tels que MM. Sébastiani, Pajol : on y causait sans agir. Peu favorablement jugé par M. de Lafayette, il voyait néanmoins ses amis. Quelques gentilshommes se groupaient autour de lui : les Montesquiou, les Valence, les Rohan-Chabot; et ceux-ci il les traitait avec une considération digne de leur rang. La causerie du duc d'Orléans, fort attrayante, était d'une habileté incontestée; et sans jamais prendre aucun engagement il laissait un libre cours à toutes les espérances si la couronne tombait dans ses mains; plein d'esprit, il définissait souvent une situation par un mot, sa conduite par une comparaison ou un exemple; et quand on le pressait trop de prendre un parti il échappait à tous avec habileté.

Une conversation curieuse du prince avec un homme de sens, de portée et d'esprit (3), révèle parfaitement la situation qu'il s'était faite. C'était au bal que le duc d'Orléans donnait au roi de Naples, quelque temps avant la révolution de juillet, bal auquel le roi Charles X lui-même assistait. La fête était belle, les lumières brillantes, les danses animées, et voici ce que rapporte le témoin oculaire : « Passant près de monseigneur le duc d'Orléans qui recevait de nombreux compliments sur les magnificences de cette fête, je lui adressai ce mot que les feuilles répétèrent le lende-

connaître aussi des intentions peut-être bien éloignées de celles qu'on me suppose, et que l'on voudrait me suggérer.

« Français, je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés. Revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec nous de vos princes et de vos concitoyens.

« Louis-Philippe, duc d'Orléans. »

(1) J'ai rendu compte de cette discussion de l'apanage d'Orléans (session de 1825), dans mon *Histoire de la Restauration*. Charles X le reconnut et le régla par une ordonnance du 21 décembre 1825. Un petit livre de M. Dupin parut en 1827 sous ce titre : *Des apanages en général et en particulier de l'apanage d'Orléans*.

(2) Ce projet, parmi les ardents royalistes, de remplacer la maison d'Orléans par la branche d'Espagne, remontait haut, jusqu'au duc du Maine; on l'avait vu sous le régent, puis sous l'aïeul du duc d'Orléans, lorsque tant de morts frappèrent la lignée de Louis XV. Les esprits superficiels font venir en un jour des projets qui se lient à un siècle.

(3) Cette conversation a été rapportée par M. de Salvandy lui-même, et publiée avec un caractère de loyauté qui a tenu compte des infortunes d'une grande race.

main : « C'est une fête toute napolitaine, monseignenr, nous dansons sur un volcan. » Le prince, debout derrière la rangée des fauteuils des princesses et des rois, me saisit le bras vivement, et me faisant l'honneur de m'attirer près de lui, ouvrit une conversation que je ne craindrai pas de transcrire : « Qu'il y ait volcan, me dit Son Altesse Royale, je le crois comme vous, et au moins la faute n'en est pas à moi; je n'aurais pas à me reprocher de n'avoir pas essayé d'ouvrir les yeux au roi... Mais que voulez-vous? rien n'est écouté, et Dieu sait où tout ceci mènera! — Fort loin, monseigneur, dans ma conviction. — Certes, répondit Son Altesse Royale, je ne sais pas ce qui arrivera; je ne sais pas où ils seront dans six mois, mais je sais bien où je serai. Dans tous les cas, ma famille et moi nous resterons dans ce palais; c'est assez d'avoir été jeté deux fois en exil par les fautes d'autrui : je ne m'y laisserai pas reprendre. Quelque danger qu'il puisse y avoir, je ne bougerai pas d'ici; je ne séparerai pas mon sort et le sort de mes enfants de celui de mon pays : c'est mon invariable résolution. Je ne laisse pas ignorer mes sentiments. Dernièrement encore, à Rosny, j'ai beaucoup dit ce que je pense de tout ceci; et tenez, le roi de Naples, qui y était avec nous, a très-bien jugé de notre position; ce prince qui est si cassé, et qui pourtant a quatre ans de moins que moi, est un homme de beaucoup de sens; les circonstances extérieures l'obligent à être roi absolu; mais ses inclinations ne sont point là, et il a fait des observations fort sages. Il a été question à Rosny d'une conversation que vous avez eue. — Monseigneur, j'ai dit qu'on perdait la monarchie, et je suis non moins convaincu que la chute du trône compromettra, pour cent ans peut-être, toutes les prospérités de la France et toutes ses libertés. — En m'affligeant autant que vous de la route où le roi s'engage, continua le prince, je ne m'effraye pas autant que vous des résultats : il y a en France un grand amour de l'ordre. Cette France, qu'on ne veut pas comprendre, est excellente; elle est admirable. Voyez comme les lois sont respectées au milieu de tant de provocations : c'est que l'expérience de la révolution est présente à tous les esprits : on en veut les conquêtes, on en déteste les égarements. Je suis bien convaincu qu'une révolution nouvelle ne ressemblerait à rien de ce que nous avons vu. — Monseigneur, c'est croire à une révolution de 1688. Mais quand l'Angleterre se plaça en dehors de la légitimité, l'aristocratie lui resta comme élément d'ordre, et celui-là a une telle puissance, qu'il supplée à tout autre. Parmi nous rien de semblable : le peu que nous ayons d'aristocratie périra avec les Bourbons; on fera une seconde fois table rase, et je ne crois pas la démocratie pure habile à rien fonder. — M. de Salvandy, vous ne vous rendez pas assez compte des effets de la diffusion des lumières, suite du partage des fortunes. Le monde est changé de face depuis quarante ans; les classes moyennes ne sont pas toute la société, mais elles en font la force; elles ont un intérêt constant à l'ordre, et elles joignent aux lumières qui font juger les besoins d'un grand empire, toute la puissance nécessaire pour combattre les mauvaises passions et les réprimer. Le jacobinisme n'est plus possible quand le grand nombre possède. — J'ai toujours pensé, monseigneur, et j'ose persister dans cette opinion, que c'est une erreur dangereuse de comprendre parmi les garanties d'ordre la propriété tout entière. La propriété est si divisée parmi nous, qu'elle a sa multitude profondément envieuse de toutes les supériorités et ennemie de tous les pouvoirs. Je craindrais qu'ayant le nombre pour elle, et tendant toujours à satisfaire par des tentatives de nivellement sa haine des classes élevées, elle ne nous ramenât très-promptement à l'anarchie, si l'on ne commençait point par là. — M. de Salvandy, songez donc que tout ce que veut le pays, c'est l'établissement sincère du régime constitutionnel : on ne demande pas autre chose. Tout le mal est venu de l'impossibilité d'accepter complétement, une bonne fois, tous les résultats de la révolution et la charte en particulier. Ce qui a fait les égarements de la révolution, c'est, avec la mauvaise répartition des fortunes et des rangs, la mauvaise éducation de l'ancien régime. Nous n'en sommes plus là. Ma religion politique, c'est qu'avec des sentiments constitutionnels on mènerait tout à bien. Ces principes, je les ai toujours eus. Quand je trouvai asile à la cour de Sicile, on voulait, pour me donner une femme, m'amener à des concessions : je déclarai que mon opinion était invariable; que j'élèverais mes enfants; que je le ferais dans leur intérêt autant que par amour de la vérité. Ce qui fait le malheur des princes et toutes les difficultés de la politique, c'est que les princes ne connaissent pas les peuples, et se nourrissent d'autres idées, d'autres opinions qu'eux. Tel est le motif pour lequel j'ai donné l'éducation publique à mes fils, et elle m'a bien réussi sous tous les rapports. J'ai voulu qu'ils fussent à la fois princes et citoyens; qu'ils ne se crussent pas d'une nature particulière; qu'ils n'eussent point devant les yeux ce voile que donnent l'éducation et la vie des cours; qu'ils ne prissent point l'habitude d'un entourage corrupteur; qu'ils ne fussent pas liés par goût d'enfance à un monde faisant bande à part, intéressé à les tromper, et d'ailleurs se trompant presque toujours lui-même. Voilà quel a été mon but, et je suis bien certain de n'avoir qu'à m'applaudir du parti que j'ai pris dans tous les temps et dans toutes les situations. » Je m'arrête : l'entretien fut long. Monseigneur le duc d'Orléans était debout d'abord; ensuite il m'avait fait asseoir à son côté. C'était exactement derrière le roi : si le roi eût prêté l'oreille il aurait pu tout entendre. »

Sans doute le prince, en prononçant ces remar-

quables paroles, savait bien qu'elles seraient répétées; qu'il avait devant lui un homme politique, un écrivain dont la renommée était brillante déjà; mais enfin ces paroles étaient comme le résumé de sa position. Depuis longtemps il ne voulait désespérer ni le pouvoir, ni les partis, ni la France. En tout cela nulle idée de complot, de trahison; toujours la ferme et naturelle volonté de profiter des événements sans jamais les préparer par des actions mauvaises; capacité éminente pour apprécier les hommes et la tendance des partis, de manière à se tenir prêt pour toutes les chances ou à se réserver une espérance pour toutes les situations.

La lignée d'Orléans, vigoureuse dans ses rejetons, cherchait encore sa force dans l'esprit de famille : par la noble duchesse Marie-Amélie (1), elle se liait doublement aux têtes couronnées de l'Europe; princesse sicilienne, tante de la duchesse de Berry, elle était parfaitement bien aux cours de Naples et de France; pieuse princesse, elle se renfermait dans les devoirs de religion et de bienfaisance; et si elle intervenait quelquefois d'une manière active aux affaires du monde, c'était dans des questions d'avenir pour ses enfants. La duchesse montrait alors un caractère de prévoyance attentive, en préparant à la fois avec Charles X, la Dauphine, la duchesse de Berry ou le prince de Condé, un nom, un état, des apanages pour ses fils; admirable négociatrice à cette fin, car elle poussait jusqu'à l'exaltation la tendresse de mère.

Intelligence ferme et sûre, la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du duc, avait été très-souvent son guide et son conseil dans les circonstances difficiles; presque exilés en même temps de France, ils s'étaient rarement quittés, quelquefois dans la vie matérielle, jamais de cœur; toujours le frère veillait sur la sœur, comme la sœur conseillait le frère. Quand on avait abandonné la France si profondément agitée, on s'était retrouvé en Espagne sous les auspices d'une mère sainte et résignée comme les Penthièvre. La tendresse confiante du frère et de la sœur avait redoublé encore depuis la perte des jeunes ducs de Montpensier et de Beaujolais (2), tant et si dignement pleurés. Quand on ne se retrouve plus que deux d'une famille aimée, les liens se resserrent et se touchent de plus près; d'ailleurs, la princesse Adélaïde connaissait si bien le caractère de son frère, qu'elle exerçait sur lui un grand ascendant. Plus d'une fois elle fit cesser les incertitudes et poussa le duc à de fermes résolutions, corrigeant ainsi ce que pouvaient avoir d'une tendresse trop craintive les conseils de la duchesse d'Orléans, quand il fallait agir et commander.

A cette époque où la branche cadette des Bourbons va être appelée à jouer un rôle plus actif dans la politique, elle était représentée dans sa descendance (3) par l'aîné, duc de Chartres, à vingt ans déjà colonel du premier régiment de hussards, revêtu des ordres du roi à quatorze ans, selon l'antique usage : prince parfaitement élevé, chéri de la branche aînée et particulièrement de la duchesse de Berry qui peut-être lui destinait sa fille, et le plus élégant cavalier de ses bals. Les trois puînés, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, étaient envoyés au collége afin d'y recevoir l'empreinte d'une éducation générale, commune à toute la jeune génération. Mais la véritable éducation des princes était donnée dans la famille par des précepteurs particuliers, avec les leçons premières reçues de leur père. Il faut bien distinguer dans les démarches politiques ce qui tient à une situation donnée, de ce qui est principe et traditions. M. le duc d'Orléans, en envoyant ses enfants au collége, voulait seulement dire : « Qu'au cas où une révolution bourgeoise arriverait, ces princes n'auraient aucun préjugé aristocratique, et pourraient parfaitement s'accommoder d'un système d'égalité populaire. »

Au point de vue des progrès de la société, c'était raisonner avec exactitude; mais en considérant la pourpre et la grandeur de ces destinées de prince, on aurait pu répondre que l'égalité, chose idéale, ne convenait pas à ceux qui sont appelés à gouverner les empires; qu'enfin, l'aristocratie, la hiérarchie et la distinction des rangs étaient les conditions premières de la monarchie que nul ne pouvait méconnaître. Le jeune duc de Montpensier, alors âgé de six ans, demeurait seul dans la maison maternelle avec ses sœurs Louise, Marie, Clémentine, toutes nobles demoiselles d'une lignée justement fière de sa naissance, et d'une éducation digne d'une si grande race.

Il se rattachait d'autant plus de force aux espérances de la maison d'Orléans, que par l'extinction des branches collatérales de la famille de Bourbon, elle allait devenir puissamment riche en fortune et en titres. Les Condé, par la fatale mort du duc d'Enghien, avaient désormais pour seul représentant le

(1) Marie-Amélie, sœur du roi de Naples, François Ier, était née le 26 avril 1782. Ce fut à Palerme, le 25 novembre 1809, qu'elle s'unit au duc d'Orléans. Naples était alors au pouvoir de Murat.

(2) Le chevalier de Broval montra dans cette circonstance le caractère le plus dévoué à la famille d'Orléans;

(3) La lignée d'Orléans était ainsi composée en mai 1830.

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, duc de Chartres, né à Palerme, le 3 septembre 1810;

Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814;

François-Ferdinand-Philippe-Louis, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818;

Henri-Eugène-Philippe-Louis, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822;

Antoine-Marie-Philippe-Louis, duc de Montpensier, né à Neuilly le 3 juillet 1824;

vieux prince duc de Bourbon (1), tout absorbé dans les vastes chasses de Chantilly à la verte pelouse (2). La fortune des Condé s'était encore accrue par les héritages et les confiscations sur les Montmorency, et le plus somptueux patrimoine revenait de plein droit à la maison d'Orléans, car le duc de Bordeaux étant appelé à régner, les Condé n'avaient pas d'autres héritiers que la branche cadette. Le vieux duc de Bourbon paraissait concentrer ses affections sur le duc d'Aumale, appelé à prendre le titre et les belles armoiries de Condé; et pour cela il n'était pas besoin de beaucoup agir. Le duc de Bourbon avait épousé une fille de la maison d'Orléans, la princesse Bathilde, excentrique et pure existence, le duc d'Enghien était son fils (3); des liens de famille doublement chers les unissaient presque dans un commun blason. Il a été dit aux débats d'un procès célèbre, le triste rôle que joua dans ce testament une maîtresse impérieuse (4). En toute situation, à moins de tomber en déshérence ou d'être disséminé entre des héritiers éloignés, l'héritage des Condé revenait à la maison d'Orléans (5), comme elle avait hérité des Penthièvre par la duchesse douairière.

C'est donc une position considérable que celle de cette maison réunissant sur sa tête les héritages et la puissance de toutes les branches collatérales des Bourbons, tandis que le seul espoir des aînés de la race était dans le duc de Bordeaux, ce frêle rejeton de tant de rois. Les princes d'Orléans offraient toutes les conditions de jeunesse, de puissance et de fortune; Charles X et M. le Dauphin avec les meilleures et les plus loyales intentions n'étaient plus ni de leur temps ni de cette société marchant avec des conditions nouvelles. A côté de ce vieillard sous la pourpre des rois de France, après le Dauphin vieux déjà, venait un enfant timidement élevé, et celui-ci pourrait-il jamais résister à cette puissance d'une branche cadette si formidable par tous les côtés, et tôt ou tard la lutte ne s'engagerait-elle pas? Sans doute on avait le souvenir de Louis XIV enfant au milieu de la Fronde et des princes du sang ligués, de Louis XV à cinq ans aussi sous la régence d'un duc d'Orléans; mais à cette époque la révolution n'avait point ébranlé la monarchie; il existait un saint respect pour la couronne, alors même qu'elle ornait le front d'un enfant reposant au berceau sous la main de Dieu. Aujourd'hui le même culte existait-il au cœur des multitudes? Depuis trente ans ne s'était-il pas produit d'étranges confusions?

Cela était si vrai qu'à côté de la maison de Bourbon, restaurée en 1814 et en 1815, il survivait encore des prétendants de la branche de Napoléon. Respect historique à cet immense génie de reconstruction sociale qui apparaît après l'anarchie! Mais en dehors de lui qu'existait-il de fort et surtout d'héréditaire? Quoi de plus puéril que cette prétention des frères, des sœurs de l'empereur, de se croire encore Majestés souveraines? Eux tous n'étaient rien que par Napoléon; ce génie disparaissant de la scène, ils ne pouvaient survivre au prestige de sa puissance et de ses créations. La fortune les avait élevés, la fortune les brisait dans un de ses caprices; Masaniello de quelques années, pour eux le soleil de Naples avait brillé un peu plus longtemps, voilà tout. La majesté souveraine était un rêve, et au réveil ce n'étaient plus que d'honnêtes gentilshommes d'Ajaccio, fort engraissés de ducats et de doublons. Quand on parcourait l'Italie, à chaque pas on rencontrait une Majesté du nom de Bonaparte : il y avait d'abord Madame mère, la digne signora Lætitia Ramolini (6), bonne vieille si précautionneuse, avare en sa huche, qui s'était abritée à Rome sous cette protection bienveillante que les papes accordent aux grandeurs tombées. A Florence surtout se trouvait cet immense concert de Majestés déchues; le grand-duc de Toscane, prince de mœurs douces et tolérantes, souffrait pent-être en souriant que dans quelques palais de l'Arno il y eût sous le nom de Bonaparte un roi d'Espagne et des Indes,

Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Élisabeth, Mademoiselle d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812;

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde, Mademoiselle de Valois, née à Palerme le 12 avril 1813;

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, Mademoiselle de Beaujolais, née à Neuilly, le 3 juin 1817.

(1) Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, était né le 13 août 1756.

(2) Les livres des chasses de Chantilly, dressés selon les formules royales, sont un monument curieux à étudier pour un grand amateur de courre; elles font contraste avec les chasses mesquines d'aujourd'hui, et peuvent se comparer aux chasses splendides de Louis XVI et de Charles X.

(3) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, sœur du malheureux Louis-Philippe-Joseph, était née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750; mariée en 1770 au duc de Bourbon, ils se séparèrent dix ans après; depuis cette époque la princesse Bathilde se livra à des idées de mysticisme très-exaltées. Emprisonnée en 1793 au fort Saint-Jean, à Marseille, elle ne recouvra la liberté qu'en 1795, et passa alors en Espagne avec sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans. En 1814, elle s'empressa de revenir à Paris, et établit un hospice dans son bel hôtel de la rue de Varennes; le reste de sa vie ne fut plus désormais qu'une suite incessante de bienfaits et de charité chrétienne; elle mourut le 10 janvier 1822, dans l'église de Sainte-Geneviève.

(4) Ce fut en Angleterre que le duc de Bourbon connut Sophie Daws; elle épousa en août 1818 le baron de Feuchères, et c'est sous ce nom qu'elle charmait le vieux prince à Chantilly.

(5) Ce testament, écrit entièrement de la main du duc de Bourbon, fut fait le 30 août 1829. La part de la baronne de Feuchères était fort large; on l'a évaluée depuis à dix millions.

(6) C'était là le côté faible de la famille des Bonaparte; je visitai à Rome Mme Lætitia; autant je fus frappé de respect en voyant cette femme si âgée, la mère de Napoleon, autant il me parut profondément ridicule qu'on l'appelât du nom de *Majesté*, de *Madame mère*, titres que la bonne vieille acceptait sérieusement.

une reine de Hollande, un roi de Westphalie, que sais-je encore! Un congrès de rois dans quelques salles à manger des villas d'Italie n'avait pas de danger.

De toutes ces vaines dignités, il n'en existait plus qu'une réelle et celle-là indélébile (car ce que la papauté accorde survit aux malheurs des temps et des familles) : c'était celle du cardinal Fesch (1); quand l'empereur régnait en France, le cardinal était peut-être moins honoré et considéré à Rome que depuis les malheurs de sa famille : on l'entourait avec respect, et son palais, asile des arts, ses magnifiques galeries de tableaux, étaient visités par les étrangers avec une curiosité attentive. Tous ces rois, ces reines, ces princesses, avaient des enfants jetés au milieu du tourbillon de la fortune dans les deux mondes, les uns princes, les autres avocats; des fils de rois et des marchands; et cette famille dispersée n'inspirait au reste aucune crainte et peu d'intérêt dans une situation politique régulière.

Un seul et mélancolique rejeton de la lignée de l'empereur demeurait comme une fleur sur une tombe, le duc de Reichstadt, salué à son berceau du beau titre de roi de Rome. Exilé de ses palais et de ses pompes impériales à l'âge de cinq ans, il avait trouvé abri à Schœnbrunn sous l'aile de sa mère Marie-Louise, au sein de la maison paternelle de ces archiducs d'Autriche, vénérables par leurs mœurs. Après les cent-jours, le duc de Reichstadt avait cessé d'être un personnage politique, et dès lors on put l'élever avec plus de liberté et un soin particulier (2); tâche difficile, car la première question que devait faire ce pauvre enfant, c'était celle-ci : « Où est mon père? Quelle a été sa destinée? Pourquoi le garde-t-on captif? Pourquoi naguère, roi de Rome, ne suis-je plus que duc de Reichstadt? » Pour empêcher ces questions brûlantes, en vain on voulut distraire, occuper son esprit peut-être outre mesure par des études sérieuses; jeune homme plein d'aptitude, il inspira à ses professeurs ce mélancolique intérêt qu'attirent, on ne sait pourquoi, des traits pâles, des yeux brillants, une poitrine affaissée. Le duc de Reichstadt, d'une taille svelte, s'était élancé comme ces palmiers d'Orient dans le désert d'Égypte qu'avait salués son père. Quand on put lui dire sérieusement son origine, il étudia toutes les grandes guerres de l'empire; il en suivait les plans et souvent même il en dessina les positions. Comme les jeunes hommes de l'école allemande (3), il se jeta dans l'étude de la philosophie, et le *moi* de Kant se révéla puissant en lui; il possédait une immense force de volonté dans le corps le plus faible, et toujours au fond de l'âme cette invincible mélancolie que sa position semblait favoriser encore;

(1) Le cardinal Fesch avait conservé un grand caractère de dignité; il était entouré à Rome de mille respects; comme tous les cardinaux il protégeait les artistes et possédait une magnifique galerie. Sa correspondance avec M. de Chateaubriand, alors ambassadeur de France à Rome, constate la dignité de son caractère.

« Du palais Falconieri, 5 avril 1829.

« Le cardinal Fesch est bien sensible à l'invitation obligeante de M. de Chateaubriand, mais sa position à son retour à Rome lui conseilla d'abandonner le monde et de mener une vie tout à fait séparée de toute société étrangère à sa famille. Les circonstances qui se succédèrent lui prouvèrent qu'un tel parti était indispensable à sa tranquillité; et les douceurs du moment ne le garantissant point des désagréments de l'avenir, il est obligé de ne point changer de manière de vivre.

« Le cardinal Fesch prie M. de Chateaubriand d'être convaincu que rien n'égale sa reconnaissance, et que c'est avec bien de la peine qu'il ne se rendra pas chez Son Excellence, aussi fréquemment qu'il l'aurait désiré. »

(2) Ce fut par une patente du 22 juillet 1818, que l'empereur d'Autriche régla d'une manière définitive la position du jeune prince. « Nous donnons, dit cet acte, au prince François-Joseph-Charles, fils de notre bien-aimée fille l'archiduchesse Marie-Louise, le titre de duc de Reichstadt. » Le même acte réglait les armoiries du prince, et décidait que tant à la cour que dans toute l'étendue de l'Empire, le duc de Reichstadt prendrait rang immédiatement après les princes de la famille impériale et les archiducs d'Autriche.

(3) Une lettre du duc de Reichstadt, d'un style remarquable, adressée à M. de Prokesch, révèle toute la profondeur des études du jeune prince.

« Schœnbrunn, 2 octobre.

« Il vous serait bien difficile de comprendre tout le plaisir que j'ai senti hier, en vous revoyant si inopinément; mon âme était comme inondée de satisfaction, et je m'étonnais moi-même en reconnaissant toute l'étendue de l'influence que vous avez su prendre sur mon être.

« Combien d'idées se croisent dans ma tête sur ma position, sur la politique, l'histoire, notre grande science stratégique qui détruit et conserve les empires. Tout cela pour arriver à son entier développement, pour parvenir à la maturité, a besoin de la lumière vivifiante de vos connaissances, de vos soins et de vos conseils. Combien d'aperçus différents se pressent dans mon esprit; mais la révélation d'une semblable situation intellectuelle aurait pu être interprétée comme un tort de ma part; par suite, j'ai dû rejeter toutes ces idées dans les ténèbres, à proportion qu'elles en surgissaient. Je vous revois... Vous ne me condamnerez pas lorsque mes pensées prendront un vol trop hardi... et vous ne vous empresserez pas de les abattre.

« Pendant votre absence mon imagination a trituré plus particulièrement deux sujets, d'abord les relations de la politique actuelle de l'Europe. J'ai examiné tous les résultats qu'il était possible d'en tirer. Le sens obtus du vulgaire se contentera de la marche apparente des choses; mais un regard dans l'avenir me donne une grande méfiance de ceux qui peuvent mesurer leur sécurité sur une semblable échelle. Je suis toujours de l'opinion qu'une pacification véritable, basée sur la justice et la stabilité des droits, sur la sûreté et la loyauté des rapports entre les nations, ne saurait être obtenue trop de bonne heure, et que, pour atteindre ce but, il vaut la peine de faire de grands sacrifices.

« Le second objet de mes réflexions méditatives, c'est la religion; mais un tel sujet est trop élevé; il mérite trop de temps et d'attention pour que j'essaye même de l'aborder dans ces lignes.

« F. de Reichstadt. »

L'Empereur avait confié, en 1818, la direction supérieure de l'éducation du duc de Reichstadt au comte Maurice de Dietrichstein. Les autres personnes attachées au jeune prince étaient M. le capitaine Foresti, son gouverneur depuis 1815, et le baron d'Obenaus, chargé de sa haute éducation scientifique.

tendrement aimé de François II, de la famille impériale si respectable, cet amour ne lui suffisait pas; tout semblait froid autour de lui à côté de l'image de son père qui faisait battre son cœur avec violence; il semblait partout à l'étroit, à Schœnbrunn comme à Vienne; le monde lui paraissait une gêne pour des poumons qui n'eussent respiré à l'aise qu'à côté de Napoléon, l'épée au poing et la couronne au front dans la grande ronde des morts.

Durant les époques paisibles de la restauration, nul parti ne songeait au duc de Reichstadt. A mesure que la maison de Bourbon semblait s'établir sur des fondements solides, toutes les prétentions s'effaçaient, et le parti impérialiste, comme on l'a vu, s'était fondu dans les rangs des constitutionnels. Quand la guerre fut déclarée entre le pouvoir et les partis de renversement, lorsqu'on crut qu'il n'y avait plus que les coups d'État pour sauver le trône ébranlé et la résistance populaire pour protéger l'esprit de révolution, comme une conquête, les partis jetèrent une fois encore les yeux sur le duc de Reichstadt. L'avénement du jeune prince paraissait surtout une chance de paix européenne, parce qu'il apportait avec lui-même l'adhésion de l'Autriche; la maison de France cessant de régner par un mouvement populaire, on appelait le duc de Reichstadt en vertu du plan que M. de Metternich lui-même avait hautement appuyé en 1813, c'est-à-dire la régence de Marie-Louise; sûr de l'assentiment de l'Autriche, on évitait la guerre générale. Dans cette pensée déjà les voyages politiques à Vienne se multipliaient; en 1828 ce n'est pas seulement le poëte, M. Barthélemy, qui publie son *Fils de l'Homme;* mais d'autres écrits rappellent que la famille de Napoléon n'est pas éteinte et qu'il existe un prince, plein d'espérances, reconnu et salué deux fois par le peuple français. Cette idée, qui ne s'est point formulée d'une manière nette, n'a pas de chances encore; mais le nom de Napoléon est si populaire! sa renommée a tant grandi, que le duc de Reichstadt peut prétendre à la couronne au cas où une révolution briserait la maison de Bourbon. A cette époque le parti impérialiste est plus puissant, plus populaire aux yeux des masses que d'autres prétentions résultant d'une sorte de rationalisme constitutionnel qui ne s'étend pas au delà de quelques têtes sérieuses. Est-ce que le peuple comprend les idées de 1688? Est-ce qu'il aperçoit à travers ses passions d'amour ou de haine un terme moyen? Le peuple aime ou déteste, il brise où il élève; à côté des préventions contre la maison de Bourbon, se plaçaient les souvenirs enthousiastes pour Napoléon; et cela suffisait pour créer les droits de son fils: les masses sentent et ne raisonnent pas; pour elles une révolution à la forme anglaise était une idée trop complexe (1).

La seule opposition du peuple contre le duc de Reichstadt venait surtout de ce qu'il avait cessé d'être Français pour prendre service dans l'armée autrichienne dont le souvenir n'était pas populaire en France. Cependant rien de plus pur, de plus élevé, que cette famille de François II, roi de Hongrie et de Bohême, empereur vieilli sous la couronne, chéri de tous comme un père, et rendant la justice sous les grands arbres du Prater, comme saint Louis sous les ombrages de Vincennes; sa lignée était nombreuse: déjà l'archiduc Ferdinand, l'héritier du trône impérial, atteignait sa trente-septième année. François II, marié trois fois, avait choisi pour dernière impératrice, Charlotte-Auguste, princesse de Bavière, le véritable symbole de la femme allemande, soumise, résignée, admirable mère de famille. Les archiducs, frères de l'Empereur, vivaient en simples particuliers à Vienne, et jamais prétentions ambitieuses n'étaient venues troubler leur union domestique; le plus illustre, l'archiduc Charles, le grand capitaine, avait lutté contre le génie de Napoléon. Telle était la vénération des archiducs pour leur aîné, qu'en vain on avait voulu créer un parti de l'archiduc Charles, ce prince ne cessa d'abaisser respectueusement son épée devant son empereur. On disait encore qu'un projet existait pour substituer à l'héritier direct de la couronne Ferdinand, son frère François plus ferme et plus capable. Dans cette famille autrichienne, sainte et patriarcale, quelle force pouvaient avoir ces projets (2)? L'hérédité, loi sacramentelle, serait maintenue dans toute son éner-

(1) M. Barthélemy était allé à Vienne en 1828, dans l'espoir de voir le duc de Reichstadt; il ne put obtenir cette faveur. Cependant il aperçut le prince au spectacle, dans la loge de la cour; il dit dans son poëme du *Fils de l'Homme:*

.. Je ne puis sans douleur,
Contempler ce visage éclatant de pâleur;
On dirait que la vie à la mort s'y mélange;
Voyez-vous comme moi cette couleur étrange?
Quel germe destructeur, sous l'écorce agissant,
A sitôt défloré ce fruit adolescent?

(2) La famille autrichienne était vigoureuse par ses rejetons. François II, né le 12 février 1768, roi de Hongrie et de Bohême, le 1er mars 1792, empereur d'Autriche, le 11 août 1804, avait été marié déjà trois fois. 1° à une princesse de Wurtemberg; 2° à une princesse des deux-Siciles; 3° à une archiduchesse d'Autriche, lorsqu'il épousa le 10 novembre 1816, Charlotte-Auguste de Bavière. Ses enfants, tous du second lit, étaient:

Ferdinand-Charles-Léopold, prince impérial, né le 19 avril 1793;
François-Charles-Joseph, né le 7 décembre 1802;
Marie-Louise, née le 12 décembre 1791, veuve de l'empereur Napoléon, duchesse de Parme;
Marie-Clémentine-Françoise, née le 1er mars 1798, mariée en 1816 au prince de Salerne, frère du roi de Naples;
Caroline-Ferdinande, née le 8 avril 1801, mariée en 1819 à Frédéric-Auguste, neveu du roi de Saxe;

gie protectrice, et alors même que l'héritier de la couronne n'aurait pas offert toute la capacité nécessaire, n'y avait-il pas le pouvoir des institutions qui suppléé à l'insuffisance de la couronne dans les pays bien organisés? Là où il existe une hiérarchie respectée, la couronne n'a jamais rien à craindre, parce que tout se rattache à elle par d'antiques chaînons. Les noblesses d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, avaient leurs représentants dans les conseils de l'Empereur, et toute cette noblesse avait son ministre éminent, le prince de Metternich. Sans doute des jalousies s'élevaient déjà contre l'homme d'État; et qui n'en inspire pas? Mais le sentiment personnel de l'Empereur devait se former par l'opinion de cette noblesse, de manière que celui qui en demeurait le ministre dirigeait nécessairement les affaires de la monarchie; et quelle habileté ne déployait pas le prince de Metternich! Tout se faisait par ses conseils; les archiducs même le consultaient sur toutes leurs démarches, leurs alliances, leurs unions, leurs voyages; le jeune duc de Reishstadt ne prenait pas une seule résolution sans la lui soumettre à l'avance; et ce qui distinguait le prince de Metternich, esprit supérieur, c'était la convenance parfaite avec laquelle il recevait ces confidences, de manière qu'en se plaçant dans une attitude de conseil respectueux, il dirigeait par le fait non-seulement les affaires de l'État, mais encore les questions les plus intimes de la famille impériale. François II avait en lui une absolue confiance, et bien que M. de Metternich eût préféré peut-être un autre héritier pour la couronne, il respectait trop les lois fondamentales de la monarchie pour en changer jamais la constitution (1).

En Angleterre la même domination aristocratique se rencontrait, quoique avec des conditions dissemblables. Lorsque la crise commençait à se développer en France dans les fatales conditions du ministère de M. de Polignac, Guillaume IV était proclamé roi d'Angleterre (2); il appartenait à cette famille de Hanovre dont le droit collatéral avait été reconnu par les traités du XVIIIe siècle; Guillaume-Henri de Clarence, époux d'une princesse de Saxe, était sans enfants d'elle, quoique père d'une nombreuse lignée de bâtards; triste spectacle d'immoralité que présentent souvent les souverains d'Angleterre. L'héritière de la couronne était cette Alexandrine-Victoria, fille du duc de Kent, la reine qui devait donner une nouvelle force à l'hérédité anglaise de la maison de Hanovre. Au reste, cette maison offrait des princes tous au service du pays et dotés par le parlement: le duc de Cumberland, remarquable général, d'un torysme prononcé; et à côté de lui les ducs de Sussex, de Cambridge et de Glocester, vieux noms des annales d'Angleterre. Toutefois cette royale famille n'exerçait aucune influence sur le gouvernement, aucune action sur la politique générale; tous ces princes vivaient comme simples particuliers, moins influents qu'un pair d'Angleterre siégeant à la chambre des lords. L'amour du peuple entourait surtout la jeune princesse Victoria, la fille du duc de Kent, l'espérance des whigs et des réformateurs de la Grande-Bretagne (3).

Depuis la violente agitation des casernes de Péters-

Marie-Anne-Françoise, née le 8 juin 1804.

Voici maintenant les frères de l'Empereur:

Charles-Louis, né le 5 septembre 1771, marié en 1815 à une princesse de Nassau-Wribourg; de ce mariage étaient nés trois princes et deux princesses;

Joseph-Antoine, palatin du royaume de Hongrie, né le 9 mars 1779, marié en troisièmes noces, le 22 août 1809, à Marie de Wurtemberg; il avait deux fils du deuxième lit et un autre du dernier;

Antoine-Victor, né le 31 août 1779, grand maître de l'ordre teutonique;

Jean-Baptiste-Joseph, né le 20 janvier 1782;

Régnier-Jean, né le 30 septembre 1783, marié en 1820 à une princesse de Savoie-Carignan; il avait de ce mariage quatre fils et trois filles;

Louis-Joseph, né le 13 décembre 1784;

Rodolphe-Jean, né le 8 janvier 1788.

(1) Il y a deux grandes choses dans la vie de M. de Metternich; c'est moins encore d'avoir maintenu avec tempérance et modération la paix générale de l'Europe, que d'avoir préparé l'unité administrative de la monarchie autrichienne. Nous n'avons jamais jugé M. de Metternich que comme diplomate; il faut encore le voir comme administrateur, dirigeant toutes les parties diverses de la monarchie autrichienne, si vastes et si compliquées.

(2) *Proclamation de l'avénement de Guillaume IV.*

« 28 juin 1830.

« Attendu qu'il a plu au Dieu tout-puissant d'appeler à sa merci notre défunt seigneur et roi George IV, par le décès duquel la couronne impériale du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est dévolue uniquement et légalement au haut et puissant prince Guillaume, duc de Clarence: nous, lords spirituels et temporels du royaume, ici assistés des membres du conseil privé de Sa Majesté et d'une foule de personnages de distinction, ainsi que du lord maire, des aldermen et citoyens de Londres, publions et proclamons ici d'une commune voix et de cœur et de bouche, que le haut et puissant prince Guillaume, duc de Clarence, est par la mort de son souverain, devenu notre seul légitime seigneur lige Guillaume IV, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protecteur de la foi, auquel nous reconnaissons devoir fidélité, obéissance, et affection humble et cordiale, priant Dieu par qui règnent les rois, de bénir Guillaume IV, et de le faire sur nous longues et heureuses années.

« Dieu sauve le roi! »

(3) Guillaume IV, né le 21 août 1765, roi de la Grande-Bretagne et de Hanovre, le 26 juin 1830, avait épousé Adélaïde de Saxe-Meningen, le 11 juillet 1818.

Alexandrine-Victoire, née le 24 mai 1819, était la fille unique du duc de Kent, frère du nouveau roi, mort le 23 janvier 1820, et de Marie-Louise de Saxe Cobourg.

Les autres membres de la famille royale d'Angleterre étaient:

Ernest-Auguste, duc de Cumberland, frère du roi, né le 5 juin 1771, marié en 1815 à une princesse de Mecklembourg Strelitz; de ce mariage était né un seul prince;

Auguste-Frédéric, duc de Sussex, né le 27 janvier 1773;

Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge, né le 24 février 1774,

bourg au 1er décembre 1825, le noble et fier Nicolas Paulowitz avait posé à son front la couronne de toutes les Russies. Si jeune encore pour une aussi grande tâche, l'empereur, comme tous les membres de sa famille, offrait l'exemple d'un caractère magnanime, impétueux, un peu mobile, passionné pour ou contre un système ou un homme, comme Paul Ier et Alexandre. La jeune impératrice, Prussienne d'origine, avait changé son nom de Charlotte (selon l'usage) en celui d'Alexandra-Fœdorowna, et de cette union pleine de tendresse et de chasteté, étaient nés le grand-duc Alexandre, âgé de douze ans à peine, puis Marie et Olga, jeunes fleurs du Nord aux couleurs pâles et si facilement altérées par la maladie ou la douleur. Cette famille, noblement unie, obéissait au pouvoir paternel du czar, le chef de la race; le grand-duc Constantin, frère de l'empereur, bien plus âgé que lui, avait montré autant de dégoût du pouvoir que de désintéressement en abdiquant la couronne impériale au profit de son jeune frère; un loyal dévouement pour la Pologne, le désir de ne pas se séparer d'une princesse aimée, avaient entraîné le grand-duc Constantin à renoncer au trône d'Alexandre après la grande émotion de 1825. Le czarowitz Constantin vivait à Varsovie où un parti militaire l'entourait pour le pousser à quelque acte vigoureux, capable d'assurer la nationalité polonaise; frère et sujet respectueux de l'empereur, Constantin ne voulait pas de ce rôle; s'il aimait les Polonais, c'était pour leur assurer des améliorations dans le gouvernement, sans les séparer pourtant de la nationalité russe. Dans ces mêmes sentiments respectueux était aussi le grand-duc Michel, plus jeune que Nicolas, et vivant auprès de lui dans des rapports de soumission et d'obéissance. Enfin ce qui rappelait l'époque patriarcale, c'était le respect que tous ces fils, Nicolas, Constantin et Michel, avaient porté naguère à l'impératrice mère, princesse de Wurtemberg, morte depuis deux ans (1). Rien ne pouvait se comparer à la fierté de cette princesse, à l'orgueil de son sang; elle avait aimé à diriger les affaires publiques, et ses conseils exerçaient la plus grande influence sur l'esprit de ses enfants; jamais elle n'eût permis un acte de faiblesse, et sa vive antipathie pour les nouveautés devait la jeter dans la répression de tout mouvement révolutionnaire en Europe : n'avait-elle pas seule résisté, sous Napoléon, aux entraînements qui poussaient Alexandre à des alliances avec la famille Bonaparte? Ses mots durs et flétrissants avaient porté coup, même sur ces poitrines cuirassées, victorieuses à Austerlitz et à Friedland. Un pied dans la tombe, la vieille impératrice demeurait toujours la même, et le peu de forces qui lui restait était consacré à maintenir son blason pur de tout contact (2). Au reste, l'empereur Nicolas ne semblait alors s'occuper que de la guerre d'Orient; son armée était puissante et les forces de la Russie multipliées. Il aurait vu sans doute avec déplaisir un mouvement révolutionnaire en France; toutefois ce ne devait pas être pour lui un motif de prendre les armes, car la politique des intérêts matériels dominait à Saint-Pétersbourg comme à Vienne; à Londres et à Berlin on avait les yeux bien plus sur Constantinople que sur Paris, bien plus sur la conséquence et l'application des traités que sur la force et la durée des dynasties.

Dans le royaume de Prusse, Frédéric-Guillaume III régnait presque à l'origine de la première révolution française; il avait tant vu d'agitations, assisté à tant de changements politiques, que son cabinet en avait pris une sorte d'indifférence toutes les fois que les événements ne touchaient point à la politique matérielle : la Prusse n'avait-elle pas traité successivement avec le Directoire, le Consulat? et, la première, elle s'était offerte à l'alliance de Napoléon. Considérablement agrandie par le traité de 1815, elle avait dû maintenir l'obéissance dans ses provinces acquises,

marié en 1818, à Wilhelmine de Hesse-Cassel; un prince et une princesse étaient nés de cette union;

Charlotte-Auguste-Mathilde, sœur du roi, reine douairière de Wurtemberg, née le 29 septembre 1766;

Auguste-Sophie, née le 8 novembre 1768;

Elisabeth, née le 22 mai 1770, mariée en 1817 au landgrave de Hesse-Hombourg;

Marie, née le 25 avril 1776, mariée en 1816 à Guillaume-Frédéric, duc de Glocester, cousin du roi, né le 15 janvier 1776;

Sophie, née le 3 novembre 1777;

Sophie-Mathilde, née le 29 mai 1773, sœur du duc de Glocester.

(1) L'impératrice mère, qui mourut au mois de novembre 1828, inspirait un grand respect à tous les Russes; il se mêlait à sa personne quelque chose de la famille grecque, de ce culte qu'on y rend encore à la femme avancée dans la vie, lorsque surtout la majesté souveraine brille à son front : tradition de l'impératrice Hélène, mère de Constantin.

(2) En 1830 la famille impériale russe se composait ainsi :

Nicolas Paulowitz, né le 2 juillet 1796, empereur de toutes les Russies et roi de Pologne, le 1er décembre 1825, avait épousé le 13 juillet 1817, Louise-Charlotte de Prusse; leurs enfants étaient :

Alexandre Nicolawitz, né le 29 avril 1818, prince impérial;

Constantin, né le 21 septembre 1827;

Marie, née le 3 août 1819;

Olga, née le 11 septembre 1822;

Alexandra, née le 4 juin 1825.

On comptait comme membres de la famille impériale :

Le grand-duc Constantin Paulowitz, frère de l'empereur, né le 8 mai 1779, marié en 1820 avec Jeanne Grundzinska, princesse polonaise;

Le grand-duc Michel Paulowitz, né le 8 février 1798, marié en 1823 à une princesse de Wurtemberg; de ce mariage étaient nées trois filles;

La grande-duchesse Marie-Paulowna, née le 15 février 1786, mariée en 1804, au prince héréditaire de Saxe-Weimar;

La grande-duchesse Anna-Paulowna, née le 18 janvier 1795, mariée en 1816 à Guillaume-Frédéric d'Orange, prince royal des Pays-Bas.

et pour cela elle devait se servir d'un système de modération et de tempérament qui ne fût pas de nature à brusquer l'esprit des peuples. Frédéric-Guillaume, comme tous les princes de sa maison, avait d'ailleurs des affections privées : placé sous le joug d'un mariage morganatique avec une dame de sa noblesse, créée princesse de Leignitz, il était facile à tout gouvernement de s'emparer de l'esprit de celle qui exerçait une douce influence sur une vie désabusée. Ainsi avait agi la Convention elle-même, l'austère et dure Convention, sur l'esprit du prédécesseur de Frédéric-Guillaume ; et ces corruptions de cours, indiquées par Mirabeau, avaient une immense action sur la politique générale. Au résumé, Frédéric-Guillaume, fatigué du pouvoir depuis la mort de cette noble et fière Louise de Prusse, symbole de l'Allemagne opprimée par Bonaparte, était tombé dans une sorte d'indifférence et d'ennui qu'il fallait secouer incessamment : c'était un devoir de tous les jours que de distraire cette âme fatiguée et dans un complet désabusement des choses de la vie. L'héritier de cette couronne, le prince royal, âgé alors de trente-cinq ans, s'était uni à une princesse de Bavière, et déjà il commençait à obtenir une certaine action sur le gouvernement (1). Un parti l'entourait, parce que la noblesse n'aimait pas la princesse de Leignitz, ne comprenant pas que la vie d'un monarque se passât dans les vaines distractions de quelques parties de jeux ou d'une lecture de romans futiles, le soir, au milieu d'amis somnolents comme le roi. Au demeurant, la Prusse, dans son ambition allemande, s'était alliée par famille à toutes les puissances germaniques du premier et du second ordre. Si le prince royal avait épousé une princesse de Bavière, son frère Louis s'était uni à Catherine de Saxe-Weimar et son autre frère à Marie-Louise de Saxe; puis successivement des alliances avec les Pays-Bas, avec la Russie, avec Nassau-Hollande, avaient couronné le système prussien. En un mot, par tous les points de la famille, la Prusse touchait aux maisons souveraines; ses goûts de prépondérance et de pondération la portaient d'une manière particulière vers l'alliance russe, parce qu'elle y trouvait appui dans le système européen dont elle formait l'avant-garde.

Depuis les récents traités de 1815, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse étaient les seules grandes puissances dont l'opinion était comptée ou décisive dans les questions de paix ou de guerre; rien ne pouvait se régler que par elles. Le monde politique était bien changé depuis le XVI[e] siècle dans les rapports de gouvernement et de nation; et tout, jusqu'au pacte de famille, s'était modifié d'une manière étrange et malheureuse pour la France.

Dans les traditions de cour, la maison de Bourbon plaçait encore en tête les alliances de famille ; à ce point de vue la branche d'Espagne avait le premier rang. Cette lignée était considérable : Ferdinand VII n'était point à un âge où la mort vient dans une période inflexible ; il n'y avait pas bien longtemps que, noble infant captif, il vivait à Valençais; et à l'époque agitée de la première restauration, le roi des Espagnes avait trente ans à peine. La vie s'était bientôt usée en lui; goutteux et perclus de ses membres par cette maladie héréditaire qui avait dévoré Charles IV, il n'avait plus même cette vigueur d'esprit qui pouvait relever l'Espagne glorieuse : marié trois fois, Ferdinand VII était sous le charme de Christine de Naples, fille de François I[er], la sœur de la duchesse de Berry, jeune femme de vingt-quatre ans. Au mois de mai 1830, le roi absolu avec la formule sacramentelle : *Yo el Rey*, fit annoncer à toutes les Espagnes que la reine était enceinte, et dans l'espérance d'un héritier (infant ou infante), Ferdinand VII se hâta de changer la loi de succession, en proclamant le principe d'hérédité des filles, selon la vieille coutume espagnole des rois d'Aragon ou de Castille et contre la loi salique de la maison de Bourbon. Cette disposition testamentaire, à peine connue en Europe, souleva les protes-

(1) J'ai besoin d'exactement préciser l'état des familles princières, parce qu'elles vont jouer un grand rôle dans les événements.

Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, était monté sur le trône de Prusse, le 16 novembre 1797 ; de son union avec la reine Louise, princesse de Mecklembourg-Strelitz, morte en 1810, étaient issus :

Frédéric-Guillaume, prince royal, né le 15 octobre 1795, marié en 1823 à Élisabeth de Bavière;

Frédéric-Guillaume-Louis, né le 22 mars 1797;

Frédéric-Charles-Alexandre, né le 29 juin 1801, marié en 1827 à une princesse de Saxe ; de ce mariage étaient nés un prince et une princesse;

Frédéric-Henri-Albert, né le 4 octobre 1809;

Charlotte-Wilhelmine, née le 13 juillet 1798, impératrice de Russie;

Frédérique-Alexandrine, née le 23 février 1803, mariée le 25 mai 1822 à Paul-Frédéric, prince héréditaire de Mecklembourg Schwerin;

Louise-Auguste, née le 1[er] février 1809, mariée le 21 mai 1825 à Guillaume-Frédéric, second fils du roi des Pays-Bas.

Le roi de Prusse s'était remarié en 1824 à la princesse de Leignitz.

Les autres membres de la famille royale étaient :

Frédéric-Charles-Henri, frère du roi, né le 30 décembre 1781;

Frédéric-Guillaume-Charles, né le 3 juillet 1783, marié en 1804 à une princesse de Hesse ; il avait de ce mariage deux fils et deux filles;

Wilhelmine-Frédérique-Louise, sœur du roi, née le 18 novembre 1774, mariée en 1791 à Guillaume-Frédéric, alors roi des Pays-Bas;

Frédérique-Christine-Auguste, née le 2 mai 1780;

Frédéric-Guillaume-Louis, neveu du roi, né le 30 octobre 1794, marié en 1817 à une princesse d'Anhalt ;

Frédérique-Wilhelmine-Louise, sa sœur, née le 30 septembre 1796, mariée en 1818 à Léopold-Frédéric, duc d'Anhalt-Dessau ;

Anne-Élisabeth, née le 22 avril 1738, veuve d'Auguste-Ferdinand, grand-oncle du roi; Frédéric-Guillaume-Henri, né le 19 septembre 1779, et Frédérique-Louise-Dorothée, née le 24 mai 1770, ses enfants.

tations des branches de France et de Naples, puis celles des infants, frères du roi, Carlos (1) et Francisco de Paulo. Tous deux se plaçaient déjà à la tête d'un parti, car en Espagne on ne procède qu'ainsi. Carlos se fit chef de la grande guerilla des absolutistes qui espéraient en lui un roi ferme et puissant; Francisco de Paulo caressait les *liberales* pour se créer à lui aussi un parti, et lutter contre les prétentions de Marie-Christine si le roi ne laissait qu'une fille à sa mort.

Naples, également gouverné par une branche de la maison de Bourbon, avait droit aux préséances de famille. François Ier, roi des Deux-Siciles, venait de visiter Paris; cette santé fatiguée, ce corps qui se remuait à peine, faisaient entrevoir la mort bien prochaine du roi de Naples: lui aussi était à la tête d'une famille considérable appelée à lui succéder. Veuf d'abord d'une archiduchesse d'Autriche, il avait épousé l'infante Isabelle d'Espagne, et excepté la duchesse de Berry, née de son premier mariage, tous les autres enfants étaient du second lit. L'héritier de la couronne, Ferdinand-Charles, duc de Calabre, avait vingt ans, et ses jeunes frères, le prince de Capoue, les comtes de Syracuse, d'Aquilée, de Trapani, formaient une vigoureuse lignée avec toute espérance d'une longue succession à la maison régnante. Naples demeurait indécis en 1830 entre l'alliance autrichienne et les liens de famille qui l'unissaient à la maison de Bourbon; le cabinet de Vienne lui faisait craindre incessamment les progrès de l'esprit révolutionnaire, et par ce moyen il tenait le vieux roi dans une sorte de sujétion morale (1). Néanmoins tels étaient les liens de la maison de Bourbon et l'importance d'une souche commune, que le duc de Lucques, un des plus petits princes de l'Italie, par cela seul qu'il était Bourbon, avait le pas dans l'étiquette des Tuileries sur les empereurs et les rois; tant le juste orgueil de race était grand dans la haute lignée de saint Louis et de Henri IV!

Cette politique d'influence, l'Autriche cherchait à l'exercer à l'extrémité et au centre de l'Italie sur le roi de Sardaigne et sur le souverain pontife. Ici elle se trouvait encore en hostilité avec la politique traditionnelle de la France. Charles-Félix, dans un âge avancé, gouvernait le Piémont, la Savoie, Gênes et la Sardaigne, terres réunies sous une même couronne, en vertu des actes du congrès de Vienne; arrivé au trône par l'abdication de son frère, Charles-Félix avait compris sa tâche. Cette maison de Sardaigne était habituée à ces renonciations au pouvoir, et Rome avait longtemps salué un roi de cette famille parmi les pèlerins les plus pieux. Charles-Félix avait pour héritier Charles-Albert, rejeton de la maison de Carignan, qui avait pour chef le duc de Savoie Charles-Emmanuel; uni à une princesse de Toscane, Charles-Albert, prince fort appliqué au travail et à l'étude, avait été autrefois lié aux projets du carbonarisme sur l'Italie, et l'armée l'avait entouré comme une espérance dans les troubles de 1821; pour se justifier de ces reproches, il servit comme simple volontaire avec courage dans la campagne de 1823 contre les cortès d'Espagne; et depuis il attendait cet héritage de la royauté de Piémont qui ne devait pas se faire attendre, car il lui appartenait de perpétuer la maison de Carignan, noble et glorieux souvenir de notre histoire (2).

(1) J'ai déjà parlé de cette protestation de famille, page 26.

Ferdinand VII était né le 13 octobre 1784; roi d'Espagne le 19 mars 1808, il se mariait en quatrièmes noces, le 9 décembre 1829 à Marie-Christine, sa nièce, née le 27 avril 1806, et sœur de la duchesse de Berry, mais de père seulement.

Les parents qui entouraient Ferdinand VII étaient nombreux :

Carlos-Isidore, frère du roi, né le 9 mars 1788, marié en 1816 à une princesse de Portugal; trois enfants étaient nés de cette union;

Francisco de Paulo, frère du roi, né le 10 mars 1794, marié en 1819 à Louise-Charlotte des Deux-Siciles, sœur aînée de Marie-Christine, alors reine d'Espagne; il avait déjà sept enfants dont quatre princes et trois princesses;

Charlotte-Joachime, sœur du roi, née le 25 avril 1775, veuve en 1826 de Jean VI, roi de Portugal;

Marie-Isabelle, sœur du roi, née le 6 juillet 1789, alors reine des Deux-Siciles;

Sébastien-Marie, cousin du roi, né le 4 novembre 1811.

(2) Aucune famille n'était plus considérable que celle de Naples, sans compter les enfants naturels que le roi, si populaire et un peu lazzarone, avait jetés partout.

François Ier, né le 19 août 1777, roi des Deux-Siciles le 3 janvier 1825, avait épousé en secondes noces, le 6 octobre 1802, Marie-Isabelle infante d'Espagne. De son mariage avec Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, il avait eu une seule fille, c'était la duchesse de Berry.

Ses enfants du second lit étaient :

Ferdinand-Charles, duc de Calabre, prince héréditaire, né le 12 janvier 1810;

Le prince de Capoue, né le 10 octobre 1811;

Le comte de Syracuse, né le 22 mai 1813;

Le comte de Lecce, né le 23 septembre 1816;

Le comte d'Aquila, né le 19 juillet 1824;

Le comte de Trapani, né le 13 août 1827;

Louise-Charlotte, femme de Francisco de Paulo, infant d'Espagne;

Marie-Christine, reine d'Espagne;

Marie-Antoinette, née le 19 novembre 1814;

Marie-Amélie, née le 25 février 1818;

Caroline-Ferdinande, née le 29 février 1820;

Thérèse-Christine, née le 14 mars 1822.

Le prince de Salerne, frère du roi, né le 1er juillet 1790, avait épousé en 1816 une archiduchesse d'Autriche; et de ce mariage était née une princesse;

Marie-Christine, sœur du roi, née le 17 janvier 1779, reine de Sardaigne;

Marie-Amélie, sœur du roi, duchesse d'Orléans.

(3) La branche de Carignan, issue du duc de Savoie, Emmanuel Ier, se composait de :

Charles-Albert, prince de Carignan, héritier de la couronne, né le 2 octobre 1798, marié en 1817 à la sœur du grand duc de Toscane;

A Rome le souverain pontife Pie VIII venait de succéder à Léon XII (ce saint pape connu sous le nom de cardinal della Genga) : vieillard de soixante et dix ans comme lui, Pie VIII était favorablement disposé pour la France, toujours la fille aînée de l'Église : on en avait eu la preuve tout récemment encore, en 1829, lorsqu'il s'était agi d'appliquer les ordonnances sur les petits séminaires rendues contre les jésuites sous le ministère de M. de Martignac ; il fallait agir contre une résistance du clergé, recommander aux évêques de ne point s'opposer sans but, et Pie VIII, avec son esprit conciliant, avait cédé sur tout ce que le roi très-chrétien lui demandait comme témoignage de condescendance. Placé entre la France et l'Autriche, l'habileté du pape consistait à se défendre de l'une par l'autre ; ceci seulement pour ses possessions temporelles (1).

Tous les autres petits princes de l'Italie cherchaient à maintenir leur système d'indépendance. La Toscane, sous le grand-duc Léopold, jouissait de cette mansuétude gouvernementale qu'elle doit au caractère si parfait de ses princes. Léopold avait épousé une princesse de Saxe, maison si modeste et néanmoins mêlée à presque tous les souverains de l'Europe. Noble famille que la race de Toscane (2) ! Ses illustres rejetons furent toujours salués comme les bienfaiteurs de l'humanité. A Modène gouvernait l'archiduc François-Joseph-Jean, de la maison d'Este par sa mère la princesse Marie-Béatrix (3). Prince ferme, un peu ambitieux, François de Modène avait eu des projets de souveraineté en Italie ; un parti l'entourait pour proclamer à la fois l'unité de la patrie et lui donner la couronne de Fer à la Monza. Ce prince qui paraissait caresser ce projet n'était-il pas sous la surveillance attentive de l'Autriche, et n'y avait-il pas à craindre, s'il était découvert dans ses desseins, qu'il ne fût le premier à livrer ses complices et ses amis par une grande raillerie de l'esprit de révolution !

A Parme l'archiduchesse Marie-Louise, après avoir occupé le premier trône du monde, faisait graver sur ses monnaies des traits aujourd'hui oubliés ; nulle femme n'inspira moins d'intérêt que Marie-Louise (4), comme toutes les âmes qui préfèrent un sentiment matériel à une idée morale. Qu'une vive passion, toute humaine, l'eût conduite à un mariage morganatique avec le comte de Nieperg, c'était là une de ces circonstances que les goûts et les caprices peuvent justifier ; mais son indifférence pour le souvenir de Napoléon tenait à une absence complète d'enthousiasme qu'on ne pardonne pas à ceux qui sont haut placés ! Toutefois la situation de Marie-Louise devenait moins obscure et plus saillante à mesure que le parti impérialiste avait plus de chances et d'avenir en France par les fautes accumulées de la maison de Bourbon. En 1830, si quelques personnes songeaient à un avénement du duc de Reichstadt, cette restauration devait être, de toute nécessité, suivie d'une régence, et si l'on voulait avoir l'Autriche pour soi, à qui pouvait-on la confier si ce n'est à Marie-Louise ? Voilà pourquoi le parti impérialiste ménageait l'archiduchesse ; on ne l'attaquait point dans les pamphlets ; car le duc de Reichstadt arrivant à Paris avec sa mère rappellerait sans doute les souvenirs de la régence de 1813 et ceux de la constitution de 1815 qui le proclamait sous le titre de Napoléon II (5).

La pensée de M. de Metternich sur l'Italie était, on l'a dit déjà, d'établir une confédération militaire et de police, comme elle existait en Allemagne, avec des contingents, des votes déterminés, et, par-dessus tout, la haute prépondérance de l'Autriche. La Confédération germanique, réglée par les actes du congrès de Vienne, formait sous l'influence de l'Autriche et de la Prusse (qui se disputaient la domination suprême), un groupe d'États de second et de troisième ordre, au premier rang desquels se plaçait la Bavière par ses forces militaires et sa population. Cette couronne reposait sur la tête de Louis-Charles-Auguste, prince pieux et artiste, qui consacrait sa vie à élever des monuments, à créer des écoles de peinture. La noble famille comptait plusieurs enfants : Maximilien, prince royal, Othon auquel le royaume de Grèce fut plus tard destiné ; puis les vieux noms de Mathilde, Aldegonde, Hildegarde, jeunes filles qui portaient avec orgueil dans leur blason les souvenirs de l'époque carlovingienne. C'est par l'influence des arts et d'une civilisation douce et religieuse que le roi de Bavière était parvenu à éteindre les partis et les divisions qui en-

Victor-Emmanuel, né le 14 mars 1820, et Ferdinand-Albert, né le 15 novembre 1822, ses fils ;

Marie-Élisabeth, princesse de Carignan, née le 13 avril 1800, mariée à un archiduc d'Autriche ;

Marie-Christine, princesse de Saxe et de Courlande, veuve le 18 août 1800, de Charles-Emmanuel, prince de Carignan, mère du prince Charles-Albert.

(1) Léon XII, élu pape le 27 septembre 1823, venait de mourir ; le cardinal Castiglioni, né en 1761, lui succéda sous le nom de Pie VIII le 31 mars 1829.

(2) Léopold II, archiduc d'Autriche, né le 3 octobre 1797, grand-duc de Toscane le 18 juin 1824, avait épousé Marie-Caroline de Saxe en 1817, et de ce mariage étaient nées trois princesses.

(3) François IV, archiduc d'Autriche, né le 6 octobre 1779, duc de Modène le 9 juin 1815, marié en 1812 à sa nièce, Béatrix de Savoie ; deux princes et une princesse étaient issus de cette union.

(4) Marie-Louise, duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla, était née le 12 décembre 1791. Je la vis à Parme avec sa physionomie calme et tranquille ; un seul souvenir de Napoléon lui reste : c'est le berceau du roi de Rome, donné par la ville de Paris, morceau de très-mauvais goût.

(5) Il fut publié à cette époque plusieurs dissertations pour

tournaient Guillaume, le prince palatin, pour lui donner le pouvoir. La Bavière, rognée sur l'Inn et le Danube au profit de l'Autriche, avait acquis des possessions considérables sur le Rhin, sorte de tête de pont contre la France; provinces qu'il fallait pacifier et contenir au premier moment de crise (1).

La Saxe, dont les princesses s'étaient tant de fois unies à la maison de France, avait pour roi Antoine, vieillard de soixante et quinze ans, veuf d'une princesse de Savoie, marié en secondes noces à une sœur de l'empereur d'Autriche. Cet Antoine, roi de Saxe, était le frère du prince si fidèle à la fortune de l'empereur Napoléon, dépouillé de la moitié de ses États, pour ne s'être pas uni au mouvement libérateur de l'Allemagne contre la domination des Français. L'aîné des fils du roi Frédéric-Auguste avait également épousé une archiduchesse d'Autriche; le second, le prince Jean, s'était uni à une fille de Bavière. La Saxe aimait par goût la maison de Bourbon, honnête et loyale comme elle; il y avait dans la lignée saxonne des princesses de Parme, de Lucques, de Naples, d'Espagne, toutes élevées dans la pensée que la France était le plus noble et le plus beau pays du monde. A Dresde on parlait le français aussi bien qu'à la cour de Louis XIV. Leipzig était une ville de commerce où la France trouvait toujours sa large représentation industrielle (2).

Le Wurtemberg obéissait à Frédéric-Guillaume, roi depuis le congrès de Vienne. Si la maison de Saxe était unie à la France, la lignée de Wurtemberg était alliée par tous les points à la Russie; l'impératrice mère, que pleuraient encore ses fils, n'était-elle pas une princesse wurtembergeoise? Catherine-Paulowna, sœur de l'empereur Nicolas, avait épousé le roi de Wurtemberg, le chef de cette maison si fière qui n'avait subi qu'avec hauteur les bienfaits et même les agrandissements que lui accordait Napoléon aux jours de sa gloire. L'héritier de la couronne était enfant, et le roi, tout occupé de la conduite de son royaume, de la direction de son gouvernement représentatif, avait eu plus d'une fois à lutter avec l'opinion publique (3).

Bade formait un simple grand-duché, aux mains d'un prince plus occupé de ses distractions privées que du gouvernement de ses États; Bade, perle précieuse (4), grande réunion de jeu, de fêtes et de récréations, sorte de mauvais lieu de l'Allemagne! On se plaignait aussi du grand-duc de Hesse, vieux soldat, joueur jetant tout sur une carte avec ce caractère aventureux des antiques barons des sept montagnes du Rhin. La maison de Hesse, comme celle de Hanovre et de Brunswick restait alliée à l'Angleterre; le cabinet de Londres mettait un grand prix à maintenir son alliance en Allemagne et il le faisait à l'aide de la Confédération : Nassau, Saxe, Weimar, Cobourg, Gotha, Anhalt, Hanovre, Mecklembourg, toutes ces principautés plus ou moins importantes se rattachaient au système de l'Angleterre, d'abord par des alliances de famille (la maison régnante de la Grande-Bretagne n'était-elle pas allemande d'origine?), ensuite parce que l'Angleterre tirait presque toujours ses forces militaires, ses régiments de campagne de ces petits princes d'Allemagne moyennant des subsides. Les Hessois et les Hanovriens étaient les reitres et les lansquenets des temps modernes (5).

De tous les monarques improvisés durant l'émotion

prouver la légitimité et la force du sénatus-consulte de 1813, qui constituait la régence au profit de Marie-Louise : on ne comprenait pas le duc de Reichstadt sans elle.

(1) La royale maison de Bavière se composait de :

Louis-Charles-Auguste, né le 25 août 1786, roi de Bavière le 12 octobre 1825; il avait épousé en 1810 Thérèse-Charlotte de Saxe-Altenbourg; quatre princes et quatre princesses étaient nés de cette alliance;

Maximilien, prince héréditaire, avait alors près de dix-neuf ans;

Charles-Théodore, frère du roi, né le 7 juillet 1795;

Auguste-Amélie, sœur du roi, née en 1788, veuve d'Eugène Beauharnais le 21 février 1824;

Frédérique-Wilhelmine, princesse de Bade, reine douairière, mère du roi;

Guillaume prince palatin, né le 10 novembre 1752, avait un fils du même âge que le roi.

(2) La maison de Saxe, la plus antique de l'Allemagne, comptait les membres suivants :

Antoine, né le 27 décembre 1755, roi de Saxe le 5 mai 1827, veuf en 1782 de Marie de Savoie et, en 1827, de Marie-Thérèse, sœur de l'empereur d'Autriche. Il n'avait point d'héritier direct;

Maximilien-Marie, frère du roi, né le 13 avril 1759, uni d'abord à Caroline de Parme, puis remarié en 1825 à la sœur du duc de Lucques; ses enfants, tous du premier lit, étaient :

Frédéric Auguste, né le 18 août 1797, marié en 1819 à l'archiduchesse Caroline d'Autriche;

Jean, né le 12 décembre 1801, marié en 1822 à une princesse de Bavière;

Marie-Amélie, née le 10 août 1794;

Marie-Ferdinanda, née le 27 avril 1796;

Marie-Anne, née le 15 novembre 1799, mariée en 1817 au grand-duc de Toscane.

(3) Frédéric-Guillaume-Charles, né le 27 août 1781, roi de Wurtemberg le 30 octobre 1816; veuf en 1819 de la grande-duchesse Paulowna, il s'était remarié en 1820 à Pauline-Thérèse de Wurtemberg, et de ce mariage étaient nés :

Charles-Frédéric-Alexandre, prince royal, le 6 mars 1823, et Catherine-Frédérique, le 24 août 1821.

Le roi n'avait que deux filles de sa première femme.

(4) Louis-Auguste-Guillaume, né le 9 février 1763, grand-duc de Bade le 8 décembre 1818.

Le prince grand-ducal était Léopold-Frédéric, né le 29 août 1790, fils du grand-duc Charles-Frédéric, marié en 1819 à Sophie-Wilhelmine de Suède.

(5) Les princes de la Confédération germanique, étaient :

Le grand-duc de Bade;

Guillaume, né le 28 juillet 1777, électeur de Hesse le 27 février 1821;

Louis, né le 14 juin 1753, landgrave de Hesse-Darmstadt le 6 avril 1790, prend le titre de grand-duc le 13 août 1806;

Pierre-Frédéric, prince de Lubeck, né le 17 janvier 1755, grand-duc de Holstein-Oldenbourg le 2 juillet 1823;

merveilleuse et puissante du règne de Napoléon, Bernadotte, roi de Suède, restait seul debout, parce qu'il avait su allier, dans sa conduite, la prévoyance méridionale à la fermeté de caractère. Lorsqu'en 1812 il se sépara de la cause de son camarade Bonaparte, Bernadotte, prince royal, se plaça simultanément sous la double influence de la Russie et de l'Angleterre, de manière à balancer l'action d'un cabinet par celle de l'autre et à se faire ainsi protéger dans son avénement. Comme il n'avait point lié sa cause à la dynastie de Napoléon, il ne tomba pas avec elle, et les vieilles souverainetés l'admirent parmi elles définitivement. A de longues périodes, il se produit de rares et forts aventuriers poussés au trône par la fortune et acceptés par l'Europe comme un retour vers la royauté primitive, telle que le moyen âge l'avait vue naître : le roi Charles-Jean, habile comme la race de Béarn, esprit rusé, tenace et dominé par sa pensée toute militaire, n'était point ami des libertés démocratiques, et lorsqu'en 1814 il vint à Paris, consulté par Louis XVIII sur l'avenir de son pouvoir, il critiqua avec sa raison droite la charte royale : il soutint qu'en France c'était moins par la liberté qu'on pouvait réaliser un gouvernement stable et fort que par une allure énergique et un peu de fanfaronnade à la Henri IV : « Sire, avait-il dit, faites plus de concessions aux hommes qu'aux choses, aux amours-propres qu'aux principes, je connais les Français de la révolution : ils ont besoin d'être gouvernés avec une verge de fer ou alléchés avec un gâteau de miel.»

En Suède néanmoins, Charles-Jean avait maintenu la libre représentation des états, inhérente aux habitudes historiques, chez le noble comme chez le paysan; il savait que l'esprit froid de ces populations n'entreprendrait rien d'assez hardi pour empêcher l'action réelle de son gouvernement. La Suède devait à Bernadotte la Norwége, que le prince royal avait obtenue au détriment du Danemark, et cette extension de territoire, balançant la perte de la Finlande, lui avait donné une popularité souveraine, parce que la Norwége était un pays à ressources pour le fer et le cuivre, matière des grands vaisseaux; car la Suède ne vivait que par ses mines, ses forêts et son grand cabotage.

La dynastie de Bernadotte était ainsi entrée dans le pays par ses services, et c'est une grande puissance aux temps modernes. Depuis, ses rapports diplomatiques lui assuraient la stabilité. La race légitime de Gustave-Adolphe s'était comme résignée à son sort, et le colonel Gustawson promenait son exaltation généreuse et maladive en Autriche, en Russie, en Allemagne; on le traitait en roi dont la destinée était finie : combien n'eût-il pas été difficile de rappeler ces princes du passé, même avec leur gloire et leur longue galerie d'ancêtres? Quand une révolution a réveillé des passions haineuses ou créé des besoins nouveaux, et avec ces besoins des oublis, des ingratitudes envers le système qui a disparu dans la tempête, il est difficile qu'une dynastie renversée vienne se replacer sur le trône; trop de gens lui ont craché au visage pour ne pas craindre les réactions et la vengeance; il n'y a pas de plus vigoureux défenseurs du système présent que ceux qui se sont irrévocablement compromis avec le passé; et voilà pourquoi les gouvernements nouveaux n'ont pas de meilleurs gages à demander (1).

C'était au préjudice de la maison de Holstein que le roi de Suède avait grandi le territoire de ses États. La Norwége était danoise par ses vieilles annales de la race scandinave, et néanmoins la Suède l'avait réunie à son gouvernement par les actes du congrès de Vienne. Cette maison de Holstein avait pour chef Frédéric VI, vieillard parmi les rois de l'Europe, monarque véritablement allemand et uni à une princesse de Hesse-Cassel. Frédéric, sans héritier mâle, avait marié ses deux filles, Caroline et Wilhelmine, dans sa propre famille, avec leurs cousins Frédéric-Ferdinand et Frédéric-Charles. La royauté de Dane-

Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, né le 10 décembre 1756;

George-Frédéric, grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, né le 12 août 1779;

Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, né le 3 septembre 1757;

Charles-Frédéric, né le 30 octobre 1804, duc de Brunswick le 18 juin 1815;

George-Guillaume, né le 14 juin 1792, duc de Nassau le 23 mars 1816;

Frédéric, né le 29 avril 1763, duc de Saxe-Hilburghausen le 23 septembre 1780, duc de Saxe-Altenbourg le 15 novembre 1826;

Ernest-Frédéric, né le 2 janvier 1784, duc de Saxe-Cobourg et Gotha, en 1826;

Bernard-Érich, né le 17 décembre 1800, duc de Saxe-Meiningen le 24 décembre 1803;

Léopold-Frédéric, né le 1er octobre 1794, duc d'Anhalt-Dessau le 10 août 1817;

Alexis-Frédéric, né le 12 juin 1767, prince d'Anhalt-Bernbourg;

Ferdinand, né le 25 juin 1769, duc d'Anhalt-Coëthen;

On comptait encore dans le corps germanique les princes de Schwarzbourg-Rudolstadt, de Schwarzbourg-Sondershausen, de Hohenzollern Hechingen, de Hohenzollern-Sigmaringen, de Lichstenstein, de Waldeck, de Reuss-Greiz, de Reuss-Schleitz, de Reuss-Lobenstein, de Reuss-Ebersdorff, de Lippe-Schaumbourg et de Lippe-Detmold.

(1) Le prince proscrit était ce Gustave IV, né à Stockholm le 1er novembre 1778, fils du malheureux roi de Suède assassiné au milieu d'un bal; il monta sur le trône à peine âgé de quatorze ans et fut toujours l'adversaire le plus acharné de la révolution française et de Bonaparte, comme l'ami le plus dévoué des Bourbons. Détrôné à la suite d'une conjuration militaire en 1809, il voyagea dans toute l'Europe et même en Asie, sous le nom de Gustawson. Il vivait retiré depuis peu en Autriche; son fils, le prince de Wasa, âgé de trente ans déjà, était officier général dans l'armée impériale.

mark, désormais à l'écart de toutes les affaires politiques, avait néanmoins joué un grand rôle dans la dernière guerre maritime. Comme pour la Saxe, l'Europe s'était vengée de la fidélité des Danois à Napoléon (1), et l'Angleterre avait mis une sorte de fierté à briser sa forte marine. Au congrès de Vienne, le Danemark avait beaucoup perdu : son gouvernement était le modèle parfait de la monarchie une et absolue : aucune institution protectrice, aucune garantie constitutionnelle; le roi régnait seul, sans contrôle; et ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que cette autorité souveraine s'étendait même sur la propriété, car les fiefs nobles étaient à la disposition de la couronne. Le Danemark n'intervenait désormais que fort indirectement dans les relations diplomatiques, n'y apparaissant, comme la Suède, que pour la conservation de son commerce ou de ses principes de neutralité. Depuis 1815, il était resté sans action directe sur l'Europe : il ne se réveilla que pour témoigner une joie reconnaissante à l'occasion de la prise d'Alger.

La maison de Nassau, qui gouvernait encore la Hollande et la Belgique sous la dénomination de royaume des Pays-Bas, avait pour chef Guillaume-Frédéric, esprit ferme et têtu, et le prince peut-être le mieux allié de l'Europe, car il avait pour femme Louise, princesse de Prusse; son fils, le prince d'Orange, avait épousé Anna-Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, et le second des enfants du roi, Frédéric-Charles, s'était également allié par mariage à la maison de Brunswick. Une fille de Prusse était entrée dans sa lignée, et la princesse Marianne des Pays-Bas était destinée à un des héritiers du grand Frédéric. Ces illustres alliances de la maison de Nassau ne sont pas indifférentes à connaître dans la diplomatie, parce que seules elles expliquent l'intérêt puissant que lui portait l'Europe. La lignée de Nassau, fort vigoureuse, comptait trois princes, cinq princesses; elle passait pour fort riche; le vieux roi thésaurisait avec une persévérance digne des banquiers de Hollande. C'étaient prévoyance et force pour le cas d'une crise (2).

La constitution suisse avait été entièrement remaniée par les actes de 1815. Tous les souverains dès lors cherchèrent également à conquérir une influence sur les cantons si longtemps agités par la république et l'empire des Français. Le haut caractère de médiateur, pris par Napoléon dans les actes de 1804, avait bouleversé l'antique constitution de la Suisse. On voulut changer ces principes par une restauration des grandes familles de Berne, illustres dans l'histoire; et tel fut l'esprit des transactions de 1815 par rapport à la Suisse. Comme il y avait des cantons allemands, italiens et français, des catholiques et des protestants, l'acte de confédération était extrêmement difficile à rédiger. Sous prétexte que les Suisses gardaient la clef des montagnes, l'Autriche insista pour obtenir une sorte de souveraineté spécialement sur le Tessin et le Saint-Gothard, ce géant qui porte l'umbrage de son vaste corps sur les plaines du Milanais. Cette influence fut combattue par une intervention active et nouvelle, celle de la Russie, qui insista par les notes du comte Capo d'Istrias, offrant presque un protectorat à la confédération helvétique. Cela tenait à la pensée d'Alexandre, préoccupé de conquérir une influence méridionale, et peut-être au crédit de deux officiers distingués fort avant dans sa confiance, le général Jomini et le colonel Laharpe, tous deux nés en Suisse et désirant donner à leur patrie un vaste système de liberté.

Quant à la France, son influence dans les cantons venait de la force de ses traités et de ses capitulations antiques. La maison de Bourbon, seule encore de tous les princes souverains, capitulait des Suisses. Ce n'était pas seulement, comme on le disait, pour s'assurer une garde d'étrangers « plus fidèles au despotisme, » mais parce que ce côté de la frontière avait besoin d'être gardé (3). La Suisse protégeait toutes nos provinces de l'Est, et le meilleur moyen de soutenir sa neutralité n'était-il pas de renouveler les pactes et les traités militaires de François I[er] et de Henri IV? Il y avait des Suisses capitulés en Espagne, à Naples, en France, dans la garde et la ligne; et ceux-là qui, au sein des chambres, critiquaient les capitulations militaires, ignoraient sans doute que Napoléon lui-même avait pris à sa solde les régiments des cantons : partout ils avaient servi fidèlement. Cette confédération au reste, composée d'éléments si divers, était alors dirigée par l'aristocratie de Berne, parmi laquelle se trouvaient les plus illustres familles de la Suisse, quelques-unes même de la race sacrée de Guillaume Tell; elle avait pour chef le

(1) Frédéric VI, né le 28 janvier 1768, roi de Danemark le 13 mars 1808, avait épousé en 1790 une princesse de Hesse-Cassel; de ce mariage étaient nées :

Caroline, princesse royale, née le 28 octobre 1793, mariée à Frédéric-Ferdinand le 1[er] août 1829;

Wilhelmine-Marie, née le 18 janvier 1808, mariée le 1[er] novembre 1828 à Frédéric-Charles.

(2) Guillaume-Frédéric, né le 24 août 1772, grand-duc de Luxembourg, roi des Pays-Bas le 16 mars 1815, avait épousé une princesse de Prusse le 1[er] octobre 1791. Ses enfants étaient :

Guillaume-Frédéric George, prince royal, né le 6 décembre 1792, marié le 21 février 1816 à la grande-duchesse Anna-Paulowna;

Guillaume-Frédéric-Charles, né le 28 février 1797, marié le 21 mai 1825 à une fille du roi de Prusse;

Guilhelmine-Marianne, née le 9 mai 1810.

(3) Une justice à rendre à M. de Salvandy, c'est qu'il envisagea fort hautement la question des Suisses sous le ministère de M. de Martignac; tandis que tous les libéraux de la chambre attaquaient avec une sorte de brutalité les capitulations helvétiques, M. de Salvandy, commissaire du roi, les expliqua avec une netteté et une hauteur de vue remarquables : c'était alors du courage.

président de la diète, M. de Reinhardt, Allemand d'origine, et néanmoins fort dévoué aux intérêts de la France.

Les Turcs, malgré leur décadence rapide et profonde, occupaient encore de leurs intérêts toute l'Europe diplomatique. Mahmoud II (1), qui portait l'aigrette de diamant sur le turban héréditaire, n'était point une intelligence vulgaire; il se révélait en lui une grande vigueur de résolution et une haute fermeté de gouvernement; il venait de résister avec énergie à toutes les forces russes dans deux campagnes. Seulement un travers de cet esprit était de vouloir imiter les coutumes et les formes européennes; l'empire ottoman n'avait grandi que parce qu'il était resté lui-même, avec son fanatisme de croyance qui faisait abaisser les fronts devant l'étendard du prophète: Mahmoud avait proclamé des réformes, et c'est le temps de faiblesse des États. Depuis qu'elle s'était placée sous la suprême influence des cabinets de Vienne et de Londres, la Turquie s'était de plus en plus abaissée. Quand un État est protégé, il finit par être envahi : c'est la tendance naturelle, et cela parce que ceux qui protégent sont forts et les protégés sont toujours faibles. Tôt ou tard il pouvait arriver que, par une révolution de sérail, la Russie brisât le sultan. De tous les États accessibles à la corruption, la Porte est le plus facile, surtout aux époques de décadence, et le jour de cette décadence était venu. La Grèce allait avoir son souverain à elle, sous la condition d'un tribut à peine acquitté. A côté de cette indépendance chrétienne se formulait également une autre indépendance (celle-ci exclusivement musulmane), avec la civilisation égyptienne, l'antique histoire de Pharaon et ses traditions mystérieuses. Mehemet-Ali créait un despotisme à la fois commercial, politique et religieux. La Porte Ottomane n'avait plus sur ces contrées qu'une souveraineté contestée et un droit de tribut à la manière de celui que payaient Tunis, Alger ou le Maroc. L'islamisme tout entier était au reste menacé dans ses forces et dans son avenir, non-seulement par l'expédition d'Alger qui allait ouvrir l'Afrique à la prédication chrétienne, mais encore par le mouvement spontané qui se manifestait de toutes parts. La croix brillait déjà rayonnante en Grèce, en Égypte, en Syrie, sur le Liban comme dans les contrées de l'Asie Mineure. Des populations entières étaient soumises à la religion de Jésus-Christ, et pour elles les temps semblaient arrivés où elles allaient se lever en masse contre l'oppression. Les enfants du prophète, comme une couche de conquérants altiers entés sur la civilisation, étaient campés jusqu'au Bosphore, et un simple appel suffirait pour que les populations de la Syrie, les Cophtes, les Grecs, les Arméniens (2) fissent entendre les cris de délivrance sous un nouveau *labarum* : serait-ce celui de la France, de l'Autriche ou de la Russie?

Il avait été écrit des milliers de pamphlets sur les destinées infinies du nouveau monde! Combien de fois M. de Pradt n'avait-il pas dit « que l'Europe était vieille, et que c'était dans l'Amérique qu'il fallait chercher des exemples et des leçons. » Eh bien! il se passait un fait extraordinaire, c'est que le nouveau monde était précisément ce qu'il y avait de plus vieux, de plus usé. Nul État n'avait fait de progrès plus rapides que l'œuvre de Washington, et à côté de cette exubérance de force il se trouvait des causes rapides de décadence. La fédération américaine n'était-elle pas à la veille de sa dissolution? Les parties de cette constitution étaient-elles jointes assez fermement? Et l'œuvre ne devait-elle pas marcher du fédéralisme à l'anarchie? Cette cohue qui se pressait de tous les points du monde était-elle une cause de prospérité véritable? Le commerce ne vivait que de faillites; la vie humaine n'était comptée pour rien dans les progrès de l'industrie. Alors le président était un homme modéré de principes, M. Jackson (3), partisan de la concorde. L'esprit du congrès allait au delà de l'influence de M. Jackson, et M. de Lafayette venait de parcourir l'Amérique. Oublieux et ingrat pour les Bourbons, le peuple américain avait salué dans M. de Lafayette, moins l'un des gentilshommes qui avaient favorisé son indépendance, que l'homme de la révolution française. Le voyage de M. de Lafayette était destiné à retentir sur le continent européen (4), auquel il offrait incessamment comme modèle le système américain, avec son congrès toujours divisé entre les fédéralistes et les radicaux; les partisans de l'unité et ceux de la pluralité; les soldats et les planteurs. Il y avait néanmoins ceci de bon dans le gouvernement des États-Unis d'Amérique, qu'en partant du principe « qu'il ne devait se mêler en rien aux souverainetés étrangères, » il se refusait d'aider à toute conjuration

(1) Mahmoud II, né le 20 juillet 1785, fut proclamé empereur le 28 juillet 1808.
L'héritier impérial était Adhul-Medjed, né le 20 avril 1823.

(2) Il n'y avait pas jusqu'aux Albanais qui ne fussent impatients de briser les derniers liens qui les attachaient au Grand Seigneur. Le signal de leur insurrection partit de l'Égypte. Mehemet-Ali croyait son existence menacée par la Porte Ottomane, et il voulut opérer une diversion au coup dirigé sur sa tête. La haute Albanie proclamait alors son indépendance en disant : « Anathème au tributaire des Russes, Mahmoud II! » C'était une réaction de l'islamisme.

(3) M. Jackson avait été élu président des États-Unis le 4 mars 1829.

(4) M. de Lafayette arriva à New-York le 23 août 1824; pendant son séjour de plus d'une année aux États-Unis, il y fut entouré, fêté, et c'étaient chaque jour de nouvelles solennités triomphales en l'honneur de l'*hôte de la nation*. Ce voyage n'était pas absolument désintéressé.

contre les gouvernements établis; et les moindres démarches de M. de Lafayette, à l'aide du président lui-même, purent être surveillées par les agents français, sans que le gouvernement américain y mît le moindre obstacle.

Plus usées encore à leur origine que les provinces unies de l'Amérique du Nord, les républiques méridionales du nouveau monde avaient donné l'exemple de vingt systèmes d'anarchie. Au Brésil, l'idée monarchique s'était conservée intacte sous un prince qui prenait le titre pompeux d'empereur; la séparation du Brésil et du Portugal datait de l'époque où la conquête de Lisbonne par les Français avait refoulé la maison de Bragance en Amérique. Cette maison prit le sceptre du Brésil, comme compensation du trône qu'elle avait perdu, et une simple colonie devint métropole. Le Brésil ainsi séparé, don Pedro, le fils de don Juan de Portugal, ceignit la couronne impériale (1) l prince allié à la maison d'Autriche par son mariage avec Léopoldine, archiduchesse, fille de François Ier. Don Pedro, à trente et un ans alors, avait un fils du nom de Pierre d'Alcantara, vieille tradition de race, enfant appelé bientôt à porter une couronne; puis dona Maria da Gloria, à laquelle l'Angleterre destinait le trône de Portugal; trois filles encore, Juana, Marianna, et Francesca, presque enfants à l'époque dont nous parlons, gracieuses comme les filles du Brésil, frêles comme les fleurs des tropiques.

Si l'on maintenait au Brésil un ordre dans la succession, l'anarchie, les mouvements désordonnés se produisaient partout dans les républiques méridionales de l'Amérique formées de ces riches et beaux États : le Pérou, le Mexique, naguère escarboucles brillantes rattachées au diadème espagnol! L'anarchie tarit si profondément les sources de toutes prospérités qu'aucun pays du monde n'était plus pauvre que le Pérou et le Mexique, autrefois si fiers et si riches de leurs mines d'or! C'est que, depuis la liberté, on ne travaillait plus; on dédaignait les œuvres utiles pour les discussions oiseuses ou les débats en armes; on ne parlait que du libérateur Bolivar, l'aventurier, qui excitait l'admiration de l'Europe révolutionnaire; modèle et exemple incessamment offert à tout le parti libéral. Le ridicule congrès de Panama était exalté par M. de Pradt, comme le plus grand exemple donné au monde, tandis que la misère et la guerre civile dépeuplaient ces contrées naguère si opulentes. L'Angleterre seule avait un intérêt puissant à les arracher à l'Espagne; elle voulait créer des républiques pour les inonder de ses marchandises manufacturées. Dans ces derniers temps, le parti libéral en France n'avait qu'un but, c'était aussi de pousser la maison de Bourbon à reconnaître l'Amérique au détriment des liens intimes créés avec l'Espagne par le pacte de famille (2).

Ce système d'indépendance coloniale n'était-il pas récemment consacré par la reconnaissance de la république de Haïti? Cette belle colonie de Saint-Domingue, si riche de ses revenus, nouvelle France par l'éclat de son commerce, était alors livrée aux mulâtres et aux noirs; les mulâtres plus impératifs que les anciens colons, les noirs pleins de toutes les traditions des époques insurrectionnelles et qui, libres, travaillaient à peine pour se nourrir et vivre. De là résultaient des luttes anarchiques, une misère profonde, à ce point qu'avec le plus beau sol, la terre la plus féconde, Haïti était presque dans l'impuissance de payer l'indemnité stipulée au profit des colons par le traité du mois de mai 1825. Avec la misère était venue la mauvaise foi : Haïti avait emprunté, et l'intérêt n'était pas payé aux créanciers. A la tête de ce gouvernement bizarre se trouvait, comme président, le mulâtre Boyer, tête faible qu'une flotte de France aurait bientôt intimidée. La restauration était décidée à presser avec rigueur l'exécution du traité de 1825, surtout depuis que la marine avait déployé une si glorieuse énergie devant Alger.

Il était besoin de révéler exactement la situation des têtes couronnées en Europe, le personnel des princes et des gouvernements, pour justement apprécier le rôle que tous vont jouer dans le drame de juillet 1830. Bien des faits ne s'expliqueraient pas, si l'on n'avait d'abord des notions exactes sur les pouvoirs qui assistèrent à cette catastrophe. Il reste maintenant à jeter un rapide aperçu sur les classes qui divisaient la nation française et sur les intérêts qui s'y heurtaient à l'époque fatale des ordonnances.

CHAPITRE VII.

LES CLASSES DIVERSES DE LA SOCIÉTÉ A LA RÉVOLUTION DE 1830.

Le clergé — Destinées que lui fait la restauration. — Ordres religieux. — Les évêques. — Clergé inférieur. — Cérémonies. —

(1) Don Pedro, né le 12 octobre 1778, empereur du Brésil le 12 octobre 1822, était veuf depuis 1826 d'une archiduchesse d'Autriche; ses enfants étaient :

Don Pedro d'Alcantara, prince impérial, né le 2 décembre 1825;
Maria da Gloria, née le 4 avril 1819, reine de Portugal;
Januaria, née le 18 mars 1821;
Paule Marianne, née le 17 février 1823;
Françoise-Caroline, née le 2 août 1824.

(2) Il pourrait être établi en fait diplomatique que les causes qui ont tué la prépondérance commerciale de la France, viennent toutes de l'idée révolutionnaire; on s'est privé de toute alliance, et l'on se demande ensuite les causes de notre isolement dans le système européen, à ce point de craindre toujours une guerre générale.

Églises. — Missionnaires. — Congrégations. — *La noblesse.* — Rivalité entre l'ancienne et la nouvelle noblesse. — Tentative pour créer une aristocratie. — Les majorats. — Le droit d'aînesse. — Les titres. — Les blasons. — *La bourgeoisie.* — La restauration la rend puissante. — Importance des classes bourgeoises. — La banque. — Le barreau. — Les gens de lettres. — Les commerçants. — Les propriétaires. — Paris et la province. — *Le peuple.* — L'ouvrier dans les cités. — Les prolétaires. — Absence de toute hiérarchie. — Le paysan. — Le fermier. — Travail politique sur toutes ces classes. — Manque d'éducation. — Organisation de l'instruction publique. — Les colléges. — Enseignement mutuel. — But de l'éducation. — Action de la presse. — Les crimes et délits. — Démoralisation des basses classes. — Rôle que toutes ces conditions sociales vont jouer dans la révolution.

(JANVIER A JUILLET.)

Une révolution politique ne se fait jamais en dehors de l'esprit et des conditions de la société ; il peut y avoir des émeutes, des coups de main heureux et des tentatives désespérées de partis ; des accidents même peuvent amener le triomphe momentané d'une cause. Tôt ou tard, contre cette victoire de si courte durée, l'esprit de la société proteste et prévaut ; les intérêts se font jour et l'orage n'a pas de durée ; une révolution ne se produit stable et forte qu'alors qu'elle est déjà faite dans les âmes ; je crois donc important d'étudier la position des classes diverses de la société au moment où les journées de juillet 1830 éclatent comme un violent coup de foudre.

La restauration avait la prétention de beaucoup faire pour le clergé ; elle le disait partout et haut, comme si c'était une condition publique de son existence ou un devoir de sa mission (1) ; et il se trouvait précisément que la restauration avait grandement affaibli ce lien intime et mystérieux de l'organisation sociale. Le gouvernement faisait gauchement parade de religion, et il l'associait ainsi à ses faiblesses, à ses caprices, à ses exigences ; il avait annoncé d'abord qu'il rendrait propriétaire ce clergé dépouillé en 1790 de ses donations antiques, et il n'osa réaliser cette pensée de stabilité. Sa loi du sacrilége ne fut que de l'odieux jeté sur le véritable esprit de l'Église qui ne demandait que la légale protection des sanctuaires. La majorité de M. de Villèle comprima même par ses exagérations (2) le pieux mouvement qui porte les cœurs à s'agenouiller aux pieds des autels ; il rendit populaire l'opposition philosophique. Certes, rien n'était plus en harmonie avec la liberté individuelle que le développement et l'organisation des ordres monastiques : « S'il nous plaît à nous, cruellement désabusés de la vie, de nous retirer dans une solitude pour former une association, une congrégation, nulle loi humaine ne peut l'interdire ! » C'était donc en invoquant la liberté que le gouvernement pouvait propager la religion et les ordres monastiques, et cela sans bruit, sans ostentation, par la force des choses. Au lieu de cette liberté on fit des lois (3), des exposés de motifs, des homélies de tribune, capables de jeter dans les esprits de fatales préventions ; on pleura sur le siècle au lieu de le contenir et de le diriger. Alors s'élevèrent les déclamations plaintives de la philosophie sur les victimes cloîtrées, sur les oppressions de la grille. Rien de plus clair pour certains esprits que la volonté de ramener le moyen âge. Une société ne rétrograde pas vers une époque finie. Notre temps ne pouvait revenir à la religion que par l'indépendance des âmes.

Certes, rien n'était plus antilibéral que la proscription de quelques hommes réunis qui n'avaient d'autre crime que le nom de leur institut. Est-ce que certaines classes étaient en dehors du droit commun ? Quelles lois était-il possible de porter contre des citoyens qui remplissaient tous les devoirs imposés par la constitution (4) ? Le serment qu'on leur imposait pour déclarer « qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse » n'était-il pas le serment du *test* sous une autre forme, c'est-à-dire l'oppression irlandaise ? On peut s'expliquer ces sortes d'exil d'hommes ou d'instituts, sous un gouvernement absolu, en Russie, en Autriche ; mais en France, sous l'empire de la charte, n'était-ce pas contraire à toutes les règles que de proscrire de simples prêtres par cela seul qu'ils s'appelaient d'un certain titre ? Et

(1) A chaque discours de la couronne, les rois Louis XVIII et Charles X ne manquaient pas de parler des bienfaits de la religion, de ce qu'on faisait pour elle et des lois que nécessitait son organisation.

(2) La loi du sacrilége, œuvre du ministère de M. de Villèle, fut présentée aux chambres dans la session de 1824. (*Voyez mon Histoire de la Restauration.*)

(3) La loi sur les communautés religieuses fut également discutée dans la session de 1824.

(4) L'organisation des jésuites leur était toute personnelle, intime, et ne se rattachait en rien à la société politique. Voici les conditions de leur institut :

« Le *général* est élu par les principaux membres de la compagnie pour la gouverner ; son autorité est absolue. Les *assistants* sont les ministres chargés des affaires de la compagnie auprès du général ; il y en a cinq : on les nomme assistants des provinces d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de France et d'Angleterre. Le *provincial* est à la tête d'une province ; il doit correspondre tous les huit jours avec le général et faire tous les ans la visite de sa province.

« Le *secrétaire général* de la province s'appelle le *socius* du père provincial. Le *procureur général* est chargé de toutes les affaires temporelles de la société. Le supérieur de chacune des maisons professes se nomme *recteur*, *père* ou *maître*. Son conseil est formé du *père ministre*, chargé des finances et de tout le matériel de la maison ; du *père procureur*, qui a à peu près les mêmes fonctions ; du *préfet des études*, et d'un autre père qui a le titre de *conseiller*. Il y a de plus, dans chaque maison, un *préfet des choses spirituelles*, à qui seul les membres de la société doivent se confesser. Les *profès* sont seuls aptes à parvenir aux charges élevées de la compagnie ; puis viennent les *coadjuteurs formés*, les *scolastiques* ou écoliers, et les *coadjuteurs temporels*. » Les principales maisons de l'ordre des jésuites étaient alors Montrouge, Saint-Acheul, Paris et Vitry, dissoutes sous le ministère Martignac.

néanmoins le gouvernement de la restauration, par sa maladresse, était parvenu à irriter profondément cette question, parce qu'il agissait sans sincérité et avec couardise. En allant franchement à la difficulté, il aurait dit : « Ces religieux existent par cela seul qu'ils remplissent les conditions de l'état social tel que l'a fait la charte; quelle loi d'exception nous autorise à les proscrire? » On n'eut pas le courage de cette déclaration de liberté, tout se fit secrètement; on déguisa l'esprit des congrégations en les abritant sous les apparences des petits séminaires, et alors put commencer la guerre active et violente contre le double système religieux et politique. On confondit le gouvernement avec l'Église, et cela fit du mal à l'un et à l'autre. Bientôt vint la réaction; et telles furent les ordonnances de Charles X sur les petits séminaires, imposant à des prêtres, ministres de Dieu, la nécessité de mentir ou d'être proscrits, ordonnances pourtant indispensables dans l'état des esprits. Si elles justifiaient le gouvernement, elles affaiblissaient la force morale du clergé dans le pays; elles faisaient confondre la piété avec l'hypocrisie. On créa comme à plaisir la popularité de Tartufe.

L'Église obtenait pour ses hauts dignitaires une représentation dans la chambre des pairs. Deux ou trois évêques (1) siégeaient au conseil d'État. Il exis-

(1) L'épiscopat français, sauf quelques exceptions, était parfaitement composé et plus gallican qu'on l'a dit, sous l'impulsion de l'évêque d'Hermopolis. On sait qu'il avait adhéré à la déclaration de 1682.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Hyacinthe-Louis de Quélen.

Évêchés suffragants.

Chartres. — M. Clausel de Montals.
Meaux. — M. de Cosnac.
Orléans. — M. Brumauld de Beauregard.
Blois. — M. de Sausin.
Versailles. — M. Borderies.
Arras. — M. de Latour-d'Auvergne Lauraguay.
Cambrai. — M. Belmas.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON ET VIENNE.

Le comte de Pins.

Évêchés.

Autun. — M. de Troussey d'Héricourt.
Langres. — M. d'Orcet.
Dijon. — M. Raillon.
Saint-Claude. — M. de Chamon.
Grenoble. — M. Bruillard.

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN.

Le cardinal prince de Croï.

Évêchés.

Bayeux. — M. Dancel.
Évreux. — Le comte Salmon du Chatellier.
Sées. — M. de Saussol.
Coutances. — M. Dupont de Poursat.

ARCHEVÊCHÉ DE SENS ET AUXERRE.

M. Ramond de Lalande.

Évêchés.

Troyes. — M. Séguin des Hons.
Nevers. — M. Dedouet d'Auzers.
Moulins. — M. de Pons.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Le cardinal duc de Latil.

Évêchés.

Soissons. — M. de Simony.
Châlons. — M. de Prilly.
Beauvais. — Le comte Feutrier.
Amiens. — Le comte de Chabons.

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

Le comte de Montblanc.

Évêchés.

Le Mans. — M. Carron.
Angers. — M. de Montault.
Rennes. — M. de Lesquen.
Nantes. — M. Micolon de Guerines.
Quimper. — M. de Poulpiquet.
Vannes. — M. de La Motte-Vauvert.
Saint-Brieux. — M. Legroing La Romagère.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Le comte de Villèle.

Évêchés.

Clermont. — M. Duwalk de Dampierre.
Limoges. — M. de Tournefort.
Le Puy. — M. de Bonald.
Tulle. — M. Mailhet de Vachères.
Saint-Flour. — M. de Gualhy.

ARCHEVÊCHÉ D'ALBY.

Le comte Brault.

Évêchés.

Rodez. — M. Giraud.
Cahors. — M. d'Hautpoult.
Mende. — M. Brulley de La Brunière.
Perpignan. — M. de Saunhac-Belcastel.

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

Le comte Lefebure de Cheverus.

Évêchés.

Agen. — M. Jacoupy.
Angoulême. — M. Guigou.
Poitiers. — M. de Bouillé.
Périgueux. — M. de Lostanges.
La Rochelle. — M. Bernet.
Luçon. — M. Soyer.

ARCHEVÊCHÉ D'AUCH.

Le cardinal d'Isoard.

Évêchés.

Aire. — M. Savy.
Tarbes. — M. de Neyrac.
Bayonne. — M. d'Astros.

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE ET NARBONNE.

Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre.

tait également un ministre des affaires ecclésiastiques pris dans l'ordre des prélats. C'était trop ou trop peu pour la religion; en appelant l'épiscopat à la chambre des pairs on avait suivi la coutume anglaise qui place l'Égliseétablie dans l'État; c'était aussi une tradition de l'ancienne monarchie qu'une pairie ecclésiastique, tradition si vieille, qu'elle se liait aux antiquités de Reims, Laon, Soissons, Beauvais, Langres et Châlons. Au fond, quelle force considérable cela donnait-il au clergé? Le banc des évêques ne dominait jamais les discussions sérieuses, et l'on jetait sur lui tout l'odieux des mesures que la restauration allait prendre dans l'intérêt de son existence particulière. « Le banc des évêques, disait-on, a fait les lois du sacrilége et des communautés religieuses, » si confusément rédigées, sans principe net et qui n'osaient pas tout dire, tandis que notoirement l'épiscopat était demeuré étranger à ce projet. Dans le conseil d'État, la présence de quelques évêques se justifiait par la jurisprudence des appels comme d'abus; on voulait que le clergé pût se défendre dans les conflits où il se trouvait en présence de l'action administrative. Enfin un ministre des affaires ecclésiastiques avait surtout pour objet de donner à l'Église un représentant dans le conseil du roi, et une action sur l'enseignement public; or tout cela était fait avec une ostentation si gauche, avec un si grand luxe de phrases, que le pouvoir n'en recevait aucune force et l'Église aucun agrandissement moral: on accusait le gouvernement de se faire jésuite, et la religion subissait l'impopularité du gouvernement.

A l'affût de toutes les fautes, l'opinion était incessamment réveillée pour les dénoncer et les poursuivre: quelques prêtres avaient-ils manqué à leurs devoirs (et cela se voit malheureusement dans les agrégations les plus pures)? aussitôt la presse s'emparait de la moindre, de la plus mensongère dénonciation pour en faire de l'éclat. Quoi de plus simple que ceux qui toute leur vie avaient méprisé les lois de l'Église, en fussent exclus à leur mort? Eh bien! si un curé refusait l'entrée du temple au cercueil d'un histrion ou aux blasphémateurs du Christ, c'était du scandale, un bruit de rue menaçant. Quand il y a une religion dominante, elle a nécessairement ses cérémonies, ses pompes extérieures. Ces cérémonies, on les insultait en vertu des droits de la philosophie en multipliant les scandales de la résistance; on était fier de ne pas ôter son chapeau devant le Saint des saints, et si l'on ne tapissait pas le dehors de sa maison pour la Fête-Dieu on était presque un héros! Pour moraliser les classes de la société, quel meilleur moyen que les missionnaires qui allaient dans les campagnes enseigner les grandes lois du catholicisme. Eh bien! ces missionnaires étaient attaqués, flétris; des poëtes et des chansonniers jetaient le sarcasme sur les pieux prédicateurs de la foi qui ne parlaient pas au peuple le langage haut et fleuri du XVIIIe siècle. Cherchait-on à grouper les ouvriers, à leur donner des lois de patronage en rappelant les agrégations anciennes sous les bannières d'un saint? ces démarches, ces actions étaient déplorablement interprétées, et on les dénonçait comme des infractions aux lois existantes : on ne voulait rien de ce qui lie les hommes les uns aux autres pour le bien; on opposait même le curé à l'évêque, le clergé séculier au clergé régulier, afin de jeter la guerre civile au sein de l'Église même et de sa belle hiérarchie.

De toutes ces fautes il résulta que la restauration, avec la prétention on le désir de grandir le clergé et de réchauffer le principe religieux, atteignit un but tout opposé; elle démoralisa cette grande autorité en la rendant impopulaire, en lui imprimant ses passions et ses faiblesses; de manière que la répugnance inspirée par le système politique se reportait sur le culte, et que les deux idées étaient désormais corrélatives. Ce qu'on appelait la congrégation, dirigée d'abord par les nobles ducs Mathieu de Montmorency et de Rivière (existences si pures), fit sous ce rapport un véritable mal au catholicisme. La congrégation n'était point une chose illégale, mais le résultat d'une fausse pensée et d'une manifestation maladroite : au lieu de resserrer les liens entre la société et la religion, la congrégation ne servit qu'à maintenir des

Évêchés.

Montauban. — M. Dubourg
Pamiers. — M. de Latour-Landorthe.
Carcassonne. — M. de Saint-Rome Gualy.

ARCHEVÊCHÉ D'AIX, ARLES ET EMBRUN.

M. de Richery.

Évêchés.

Marseille. — M. de Mazenod.
Fréjus. — M. Michel.
Digne. — M. Miollis.
Gap. — M. Arband.
Ajaccio. — M. Sébastiani de La Porta.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Le duc de Rohan-Chabot.

Évêchés.

Strasbourg. — M. Lepape de Trévern.
Metz. — M. Besson.
Verdun. — M. Villeneuve d'Esclapon.
Belley. — M. Devie.
Saint-Dié. — M. Jacquemin.
Nancy. — M. de Forbin-Janson.

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON.

Le comte Morel de Mons.

Évêchés.

Nîmes. — M. Petit Benoît de Chaffoy.
Valence. — M. La Rivoire de La Tourette.
Viviers. — M. Molins.
Montpellier. — M. Fournier de La Contamines.

répugnances réciproques. Quand on est fort, on ne marche pas dans l'ombre; on lève la tête en s'annonçant partout et à tous. Les petites visites secrètes à Saint-Acheul, ces réunions clandestines avaient plutôt l'air d'une conjuration que d'une façon alerte et vigoureuse du pouvoir. Or une religion est une chose publique, et, comme le gouvernement, elle doit être une pensée forte et avouée; quand les gouvernants dérobent à tous la manifestation sincère de leurs intentions, c'est qu'il y a pour eux impuissance et faiblesse; lorsqu'un pouvoir a peur, il est facile de le rendre odieux.

La charte avait dit « que la noblesse ancienne reprendrait ses titres et que la noblesse nouvelle garderait les siens; » fusion honorable dans la pensée, mais qui devait exciter bien des jalousies, car la noblesse ne s'improvise pas; elle est puissante parce qu'elle vient de loin et qu'autour de certains noms propres se rattache la religion du passé. De la noblesse ancienne, il ne restait que des noms ou des souvenirs illustres; et qu'était la noblesse nouvelle depuis que la chute de l'empire avait rendu à leur situation première le plus grand nombre de ces princes, ducs, comtes ou barons poussés par milliers en vertu de décrets? Il fallait une aristocratie à la couronne pour l'appuyer et la soutenir; c'était chose incontestable : ces éléments pouvaient-ils se trouver dans l'ancienne comme dans la nouvelle noblesse? Pendant toute la restauration on avait ridiculisé les émigrés décorés de leur poudre, de leurs tricornes héréditaires. Les marquis, les vicomtes étaient le sujet de mille caricatures partout exposées aux sarcasmes publics : était-ce donc avec ces éléments qu'on pouvait constituer une aristocratie politique (1)? Et quant à la noblesse impériale, elle était plus faible encore de traditions historiques. Sauf de belles exceptions puisées dans les services de la guerre, de l'intelligence, de la justice et de l'administration, qu'étaient la plupart de ces comtes et barons de l'empereur? Des fournisseurs enrichis, des révolutionnaires affublés de la toque, avocats et bourgeois? Y avait-il là les forces d'une aristocratie digne et d'une noblesse élevée aux yeux de la France et de l'Europe? Certainement non. Pourtant la charte l'avait proclamé avec une certaine ostentation. C'est que les lois politiques ne sont pas toujours l'expression des besoins de la société constitutionnelle ou d'une pensée existante; la loi souvent est le symbole de ce qu'on espère, plutôt que la consécration de ce qui est; et voilà pourquoi tant de choses tombent impuissantes dès leur création. On avait voulu faire vivre en harmonie l'ancienne et la nouvelle noblesse, et rien ne pouvait empêcher leur rivalité naturelle. Les vieilles familles avaient ce sarcasme spirituel, ce bon ton inimitable, cette aisance que leur donnaient la fréquentation héréditaire de la cour et la supériorité des salons du XVIII[e] siècle : que pouvaient lui opposer la plupart de ces titulaires fraîchement éclos par grandes fournées? Beaucoup de leurs femmes ne savaient ni s'asseoir, ni se tenir, ni causer; peu d'entre elles avaient ce type admirable de la bonne compagnie qui s'abandonne sans se livrer (2). La nouvelle noblesse disait que les marquis étaient trop vieux; la noblesse ancienne que les comtes de l'empire étaient bien neufs et qu'ils formaient comme la différence d'un écu à une médaille. Le faubourg Saint-Germain, enveloppé dans ses hermines, fraternisait rarement avec ses cadets, bien que par l'action oublieuse de la royauté il y eût quelques rapprochements de famille par alliance. Il en était de ces deux noblesses comme des partis catholique et protestant au XVI[e] siècle, toujours prêts à se proscrire mutuellement, parce qu'ils partaient de deux croyances et de deux origines différentes; et la distinction était si grande, que les libéraux gentilshommes, si partisans de l'égalité dans le discours, se gardaient bien de donner leurs filles à des roturiers. Tous les gendres de M. de Lafayette étaient nobles, et M. de Thiars, si démocratique, choisissait pour le mari de sa fille, riche héritière, un spirituel et digne gentilhomme, le comte de Bouillé (3).

Cependant la restauration eut la volonté de faire une aristocratie, comme elle avait prétendu organiser une religion : une aristocratie est l'œuvre du temps, des services, le développement d'un état social complet; tâche immense au moment où l'on sortait d'une révolution dirigée tout entière contre l'esprit de distinction et de hiérarchie! Les classes moyennes se glorifiaient de leur conquête chérie, l'égalité. Or, quoi de plus opposé à l'égalité que l'aristocratie de race. L'empereur avait commencé par les majorats, changement si complet dans l'esprit du Code civil; de sa forte main il avait brisé hardiment le principe d'égalité en créant un privilége héréditaire (4). C'est en partant de cette base que la restauration voulût accomplir l'œuvre de Bonaparte; dans le but de lut-

(1) Aussi la noblesse ancienne avait-elle vu qu'elle ne pouvait acquérir de l'importance dans la société que par les services; elle n'était pas restée la dernière à parfaitement élever ses fils pour les affaires publiques. Quelques-uns de ces jeunes hommes s'étaient empreints des idées libérales dans les écoles.

(2) C'était toujours la triple distinction des faubourgs : le faubourg Saint Germain, l'ancienne et la nouvelle noblesse; la Chaussée-d'Antin, la banque et le commerce, et le faubourg Saint-Honoré, une sorte de terrain mixte.

(3) Le marquis de Lafayette, uni lui-même à une demoiselle de Noailles, avait marié l'aînée de ses filles à M. Charles de Latour-Maubourg; la seconde à M. de Lasteyrie, et son fils George était gendre du vicomte Destutt de Tracy.

(4) Si l'empire s'était développé dans ses conditions, les deux

ter contre l'incessant partage et le morcellement infini de la propriété résultant de la loi de succession, elle essaya d'attribuer inflexiblement un préciput à l'aîné en limitant même ce privilége aux électeurs. Une telle institution eût été acceptée en Angleterre, en Allemagne, comme une digue nécessaire au mal du morcellement infini qui tue la grande culture. En France, tel était l'esprit public, qu'aucune mesure n'excita une animadversion plus vive, plus profonde, que ce projet qu'on appela le *droit d'aînesse* (1). Non-seulement la majorité de la chambre des députés l'accueillit avec répugnance, mais ce qui était plus significatif encore, la pairie se montra fortement hostile à cette loi. Singulière contradiction que l'opposition d'une chambre destinée à grandir l'aristocratie et flétrissant une mesure qui n'avait pas d'autre but! Tant il est vrai qu'il n'appartient pas aux lois de refaire l'état social : il faut le prendre tel qu'il est et l'organiser le mieux possible. Là seulement est la tâche de l'homme d'État : l'idéalisme même pour le bien est une faute.

Si toutes les classes repoussaient le principe de l'aristocratie, on se parait avec un orgueil presque puéril de ce qu'on peut appeler ses vanités, ses hochets, c'est-à-dire des dignités et des blasons; on fut comte, baron, avec une ardeur sans pareille; sans même épargner les beaux et vieux titres de marquis et de vicomte que l'empire avait gardés purs dans leur vétusté en les méprisant comme trop antiques. On mit des écussons partout, sur les cartes de visite, sur les voitures, sur les habits, de manière à ce que nul ne pût ignorer qu'on avait un titre et des armoiries. Autant l'ancienne noblesse apportait de modestie à s'abstenir de toute ostentation publique de son origine, autant la plupart des nobles nouveaux s'enorgueillirent de leurs grandeurs improvisées. On voulut singer même les mœurs des gentilshommes au XVIII[e] siècle; de son petit jardinet on fit un parc; de quelques mauvais chiens éreintés une meute; un cheval de quelques centaines d'écus fut transformé en un coureur de mille louis; on se donna des airs Louis XV, des allures de roués. Sous le Directoire, on avait eu la régence des fournisseurs. Nous eûmes un peu la régence d'affectation et non de joie, quelque fracas et beaucoup d'ennui : on se fit tapageur à froid, avinés de gros vins, amants sans magnificence, et l'on crut retrouver les suaves manières d'un autre temps. Était-ce là de l'aristocratie?

Chose curieuse! la seule classe que grandit considérablement la restauration, ce fut la bourgeoisie, celle qu'on l'accusait précisément de combattre et de détruire au profit de la haute aristocratie. Depuis 1814, la classe moyenne s'était élancée dans un avenir de force et de richesse féconde : l'empire avait été l'époque de sa déconsidération publique. Aux yeux de cette cour de soldats, un bourgeois, c'était un pékin (ce qui avait fait repondre à M. de Talleyrand ce joli mot : « Nous autres, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil »). L'empereur lui-même parlait de la classe moyenne avec raillerie : ces formes modérées, ces allures tranquilles de la bourgeoisie ne devaient pas lui plaire, à lui qui voyait tout dans un océan de grandeur. La restauration, pacifique au contraire, fit beaucoup pour la classe moyenne en lui assurant la paix et le repos; la bourgeoisie désirait la sécurité et la tranquillité, et les Bourbons les lui donnèrent : sa fortune se liait à l'avènement de Louis XVIII.

En détaillant les diverses classes de cette bourgeoisie, on trouvait que le gouvernement de 1814 les avait véritablement émancipées et grandies. A leur tête la banque se plaçait : et quel rang tenait la banque sous l'empire? Comment le crédit était-il traité sous la révolution? Toute l'aristocratie de finance venait donc de la paix et des Bourbons (2); les fonds publics, les emprunts avaient considérablement enrichi la bourse et tout ce qui se rattachait à elle. Il se produisit un fait curieux, c'est que presque immédiatement les banquiers devinrent les ennemis de cette même restauration qui les avait grandis (3). Ceci s'explique : c'est qu'en politique, comme l'a écrit Machiavel, il vaut mieux affaiblir une classe en la flattant, que de l'enrichir en l'humiliant par l'aspect d'une grandeur ou d'une qualité qu'elle n'a pas; l'enrichir en ce cas, c'est se créer un ennemi avec des moyens de plus de vous nuire. Or, ce que la banque ne pouvait pardonner, c'est qu'il y avait une aristocratie avec des formes, des goûts simples, supérieure à elle-même : la banque avait beau se parfumer, dorer ses salons, elle n'était qu'une collection roide, sentant le financier de la vieille comédie, sans même cette générosité envers les Marton, les Lisette, malignes

décrets sur les majorats et les grands fiefs auraient établi une féodalité sous la main de l'empereur. Napoléon était ennemi du morcellement de la terre.

(1) Le projet de loi sur le droit d'aînesse, présenté par M. de Villèle à la chambre des pairs dans la session de 1825, y fut repoussé à une majorité de vingt-six voix. (*Voyez* mon travail sur la *Restauration*.)

(2) Les principaux et les plus honorables négociants de Paris faisant partie du conseil et du tribunal de commerce, de la direction de la banque, ou exerçant d'autres fonctions publiques, étaient MM. Davillers, Guiton, Odier, Bellangé, Ganneron, Comte-Gridaine, Ternaux père et fils, Lebœuf, Fould, Salleron, Chaptal, Firmin Didot, Sceillère, Breguet, Odiot, et bien d'autres encore.

(3) Les premiers banquiers de Paris, tous membres du conseil du commerce ou de la direction de la banque de France, étaient MM. Casimir Périer, Laffitte, Benjamin Delessert, Hottinguer, Vassal, Jacques Lefebvre, Cottier, Mallet, Oatrequin, Caccia. Celui des grands banquiers qui présentait le caractère le plus royaliste, c'était M. Saulo-Baguenau. MM. de Rotschild et Aguado

créatures du XVIIIe siècle, favorisant l'amant gentilhomme aux dépens du Mondor trompé. De là, les haines de la banque contre la restauration. Certes, rien de plus honorable que M. Laffitte; ses lumières étaient grandes et spéciales pour le crédit public : mais était-il au monde un homme plus fier de ses opinions et de sa valeur personnelle, lorsqu'il disait : « Ma banque, ma caisse, » comme si c'eût été un roi parlant de sa couronne? Et à tout prendre, un monarque eût été moins orgueilleux.

La seconde classe que la restauration avait considérablement grandie, c'était celle des avocats. Si Bonaparte avait une antipathie au monde, s'il jetait ses dédains sur quelque chose avec une grande amertume de mots et une injustice réelle d'appréciation, c'était sur les faiseurs de phrases et de paroles. Quand il voulait insulter quelqu'un, tête politique ou de gouvernement, il disait : « Vous parlez comme un avocat, » et c'était son mot d'injure au conseil d'État. La restauration, en déliant les langues, créa donc tout entière la puissance du barreau; elle avait proclamé la liberté de la discussion et de la controverse. Est-ce que M. Bellard, M. Lainé, M. de Sèze, qui prirent tant de part à la première restauration par leur noble éloquence, étaient autre chose que des avocats (1)? Quand la tribune leur fut ouverte, ils y vinrent en masse. On ne parla que de leurs plaidoyers, de leurs harangues et de leur pure renommée. D'où vient donc, comme les banquiers, que les avocats furent ingrats, hostiles envers cette restauration? C'est que dès l'instant que le gouvernement des Bourbons voulut entrer dans une politique d'un peu de force et d'unité, elle trouva pour obstacle les avocats, toujours antipathiques aux conditions énergiques du pouvoir. Ceux-ci, quand ils ne gouvernent point, font de l'opposition aigre, mécontente; et une fois aux affaires, ils rendent le gouvernement difficile, parce qu'ils parlent plus qu'ils n'agissent. Au barreau on se prit à déclamer contre la restauration; dans les procès de presse, on se fit honneur de toutes les irritations contre l'autorité. Et cette opposition créa la popularité des avocats; ils voulaient le pouvoir, et pour cela que fallait-il? Une révolution qui remaniât le principe de la société et jetât l'autorité dans la classe moyenne, toujours un peu processive, et aux mains du barreau.

Il en fut ainsi des gens de lettres. Qu'étaient, je le demande, un poëte, un historien, un romancier, sous l'empire? Un homme pensionné souvent par la police, allant lire ses petits vers et ses pages élogieuses dans les salons du temps pour amuser les loisirs de telles belles dames dont le nom est inutile, précieuses, m'a-t-on dit, de ce siècle. Aucune liberté à l'intelligence, la pensée restreinte dans l'éloge et dans l'adulation envers une gloire si grande qu'elle absorbait toutes les autres. La révolution mitraillait les écrivains un peu hauts, l'empire les jetait dans les prisons d'État : la restauration seule les rendit à la liberté de leurs idées; et ce qui peut les faire accuser d'oubli et d'ingratitude, c'est que parmi eux il n'y eut d'éloges que pour la révolution et l'empire, et d'amères censures pour la royauté des Bourbons. Hélas! par une fatalité déplorable qui touche à notre nature, le premier usage de la liberté doit-il être la guerre implacable contre le gouvernement qui la donne? Il se fit donc parmi les écrivains une sorte de conjuration contre les principes de la restauration, incessamment présentée comme l'œuvre de l'étranger. On en censura l'origine : écrits, pamphlets, journaux, tout fut dirigé contre les Bourbons; délits bien difficiles à suivre et à réprimer, parce que, ce qu'on ne dit pas hautement, on le fait comprendre par allusions. Et les partis ont une si grande intelligence pour deviner ce qui les aide et les sert (2)!

Ce même système d'ingratitude se révéla parmi les commerçants et les propriétaires. La restauration fut le premier des gouvernements qui donna une certaine action politique à la propriété en la faisant pénétrer dans les colléges électoraux : et ce furent pourtant les électeurs qui, sous l'action de la presse, se manifestèrent contre les Bourbons. La faute certes n'en fut pas tout entière à la bourgeoisie; il y eut tant de fautes dans le pouvoir! mais elle envenima toutes les erreurs du gouvernement. Les électeurs agirent avec une répugnance assez entière, assez tenace, pour amener la dissolution des chambres et la funeste lutte de 1830 (3). Depuis 1814, si les propriétés avaient triplé de prix, on le devait aux Bourbons et à la paix; sans tenir compte des progrès de la richesse publi-

seuls restaient en dehors de toutes fonctions (c'est sans doute parce qu'ils n'étaient pas naturalisés). Néanmoins ils dominaient les emprunts.

(1) Parmi les avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation, on distinguait comme les plus remarquables : MM. Sirey, Marie, Odilon Barrot, Mandaroux-Vertamy, Chauveau-Lagarde.

Les avocats à la cour royale étaient très-nombreux : on remarquait dans la liste, parmi les plus considérables : MM. Dupin aîné, bâtonnier, Petit d'Hauterive, Pagès, Parquin, Hennequin, Mérilhou, Persil, Bona-Laborie, Mauguin, Berryer fils, Taillandier, de Villeneuve, Desclozeaux, d'Herbelot, Barthe, Renouard, Dupin jeune, Duvergier, Royer-Collard, Partarieu-Lafosse, Chaix-d'Est-Ange, Plougoulm, Zangiacomi, Pagès fils, Gauchy, Borel de Bretizel, Paillard, Nouguier, Anspach.

(2) Il y eut pourtant une grande littérature dévouée à la restauration, j'entends parler de MM. de Chateaubriand, de Lamartine, de Bonald, de Maistre; mais ces écrivains ne s'étendaient pas au delà de l'élite de la société, et les histoires de M. Dulaure ou de M. Thiers avaient bien plus d'action dans les ateliers que les beaux écrits qui retentiront dans la postérité.

(3) Il fallait incessamment recourir à de nouvelles lois d'élection; la prépondérance des patentés liait la restauration en la mettant incessamment aux prises avec le commerce moyen.

que, les opinions des propriétaires furent également hostiles à la vieille dynastie. Le commerce subit la même influence malfaisante; et néanmoins qui avait fait sa fortune? N'était-ce pas l'heureux avénement de 1814, avec la paix qui en était la suite? Les marchands du Palais-Royal et de la rue Saint-Denis, comme les riches commerçants de la Chaussée-d'Antin, ne s'étaient enrichis que par la chute de l'empire; les villes maritimes, les grandes cités manufacturières avaient alors seulement quelque splendeur. Et pourtant dans le commerce se révéla l'opposition la plus vive, la plus constante; les commis voyageurs furent les agents actifs des comités sur toutes les routes. Il s'y mêla des craintes puériles, des jalousies ardentes. Quand on est heureux, on a toute sécurité pour faire de l'opposition; un commerçant, absorbé par les inquiétudes de son négoce et la nécessité de ses échéances, n'a pas le temps de crier : il faut un peu de bonheur pour avoir le loisir de critiquer le gouvernement qui vous protége.

Enfin la fusion des propriétés patrimoniales et nationales, malgré les promesses de la restauration et les bienfaits de l'indemnité des émigrés, n'était pas complète. On était parvenu à créer une division entre l'origine des propriétés héréditaires ou confisquées. Rien n'est plus difficile que de rassurer les craintes de ceux que le principe même du gouvernement inquiète : les possesseurs des propriétés nationales se montraient exigeants; il ne leur suffisait pas des articles de la charte protectrice, ils tremblaient incessamment à l'aspect des antiques propriétaires, quelquefois leurs voisins, pauvres à la face de leur antique manoir. Ils attaquèrent donc la restauration avec violence; semblables aux protestants après l'édit de Nantes, ils remuaient sans cesse et se montraient d'autant plus exigeants qu'ils étaient plus inquiets de leur faiblesse et des actes de cette couronne qui était venue aux Bourbons comme une propriété légitime. Les possesseurs de biens nationaux ne se crurent paisibles qu'alors que la pensée de 1791 eut triomphé; victoire pour eux d'une nécessité impérative. Ils étaient en si grand nombre en France (1), qu'ils devaient prêter une force immense à la révolution dont le triomphe pouvait seul garantir leurs droits.

Le peuple, lui au moins, ne devait rien à la restauration; l'esprit du XVIII[e] siècle avait agi avec tant de puissance sur les masses, que le prolétaire en était demeuré tout empreint. Il y avait une grande masse d'ouvriers dignes, honnêtes travailleurs; mais on eût vainement cherché une forte idée de religion chez le plus grand nombre; il n'en existait pas. Un travail saccadé, la dissipation, la vie commune et souvent sans mariage, quelques ardents souvenirs pour la révolution et surtout pour les gloires retentissantes de l'empire, telle était la grande masse des ouvriers, sauf, je le répète, de grandes et belles exceptions. Toutes les fois qu'il apparaît un pouvoir hautain et glorieux qui mène les multitudes, celles-ci se laissent dominer ou éblouir, et ce sentiment créa pour le peuple le culte de l'empereur (2). Beaucoup de ces ouvriers avaient été soldats; la restauration, en diminuant les cadres de l'armée, avait licencié un nombre considérable d'hommes de bataille encore dans la force de l'âge; et ceux-ci reprenaient le tablier, tout en gardant dans leur âme le souvenir de leur empereur et de la fédération de 1815. Sur ces masses, l'action de la presse était délétère; comme elles n'avaient aucune instruction sérieuse, elles recevaient sans examen les jugements des écrivains sur la religion et la morale, et ceux-ci les dépravaient à plaisir. Sauf pour quelques métiers spéciaux (les forts de la halle et les charbonniers), il y avait à Paris peu d'agrégation d'ouvriers et encore moins de règle; le moyen âge avait créé la congrégation sous la bannière municipale, et les pénitents eux-mêmes n'étaient que des corps d'ouvriers soumis à une règle monastique. Supposez des bras et un corps énergiques, accoutumés à la vie aventureuse du soldat; supposez ces bras et ce corps sans frein, sans obéissance, sans principes établis, qu'en résultera-t-il pour l'état social? N'était-il pas effroyable de penser à la démoralisation des classes inférieures de la société? Qui pouvait donc les façonner à une idée de sociabilité et de morale? Sans doute l'éducation religieuse, c'est-à-dire un enseignement approprié à leurs besoins de moralité et de bien-être. *L'Assemblée constituante*, en enlevant aux corporations l'enseignement du peuple, avait commis, je le crois, une erreur, parce que les corps religieux, en même temps qu'ils donnaient les lumières, refrénaient les passions. Quand on travaille beaucoup et qu'on sue à la peine, il est difficile de ne pas éprouver une certaine irritation contre l'état social qui vous condamne à d'incessants travaux. Si donc on n'inculque pas à l'ouvrier la croyance d'une vie future, si on ne lui fait pas un devoir de l'obéissance, si on ne lui présente pas les légendes de ciel et d'enfer, il restera inquiet, insubordonné.

Sous cet aspect, le système d'éducation primaire, depuis la révolution, était très-vicieux. On donnait à l'ouvrier l'enseignement mutuel, c'est-à-dire une

(1) C'est ce qui avait fait douter certains esprits sur la question de savoir s'il ne valait pas mieux donner une indemnité aux propriétaires actuels, et rendre les biens aux anciens. La révolution de juillet a heureusement mis fin à ce débat.

(2) Cependant l'empereur n'avait aucune propension pour les prolétaires, et l'on se rappelle le sentiment de tristesse inquiète de Napoléon, lorsqu'il passa en revue les fédérés de 1815.

manière sèche et technique d'apprendre à lire, à écrire et compter sans cultiver le cœur et l'âme (1) du malheureux accablé sous le travail. Aussi, une fois qu'il savait lire, le prolétaire s'abreuvait des journaux et des pamphlets de partis; la révolution de 1793 lui parut désormais un souvenir sublime. Avait-il quelques épargnes de ses labeurs? il souscrivait à une célèbre *Histoire de la Révolution* et aux livres de M. Dulaure; et de là cette haine mal réfléchie contre les rois, les prêtres et les aristocrates. Haine contre les rois! eux qui avaient presque toujours grandi et émancipé le peuple! Haine contre les prêtres! seuls ils consolaient le pauvre et lui distribuaient des aumônes. Haine contre les riches! mais sans eux l'ouvrier n'aurait pas travaillé. Qu'importe! ces principes étaient partout dans les ateliers : on ne quittait le récit des batailles que pour passer aux scènes mémorables de la révolution française; on était fier du 14 juillet 1789 contre la Bastille, du 10 août contre les Tuileries, et on justifiait même les journées de septembre, où le peuple avait travaillé (c'était le vieux mot).

Pour eux, la France avait commencé d'exister en 1789; il n'y avait rien au delà que des fanatiques et des imbéciles; comme s'il y avait rien de plus fanatique que les jacobins, rien de plus imbécile que les rêveurs de 1791. Tout mépris était déversé sur la couronne et le sacerdoce : Voltaire et Rousseau avaient leur buste chez les portiers; les éditions Touquet circulaient de main en main, et pour huit sous on pouvait se donner le plaisir de lire en famille *la Pucelle* ou le *Dictionnaire philosophique* (2). Il était resté certains mots pour les classes inférieures, traditions des clubs ou des harangues de Camille Desmoulins ou du père Duchêne : le prêtre, on l'appelait *calotin*, le riche, *aristocrate*, le noble *muscadin*, et les meneurs n'attendaient que le moment de briser ceux qu'on avait appris aux masses à détester par tradition venue en ligne directe des clubs de 1792 (3).

Les fédérés même n'étaient pas morts, et les vieux des faubourgs se souvenaient à la fois de la révolution et des cent-jours, dernier reflet de cet esprit jacobin mis en œuvre par Fouché, et qui avait alarmé et dégoûté Napoléon. Des trente mille fédérés des faubourgs *Antoine* et *Marceau* (style du temps), plus de dix mille vivaient encore comme les anciens des ateliers, et ils renseignaient les autres sur les époques de 1793 et de 1815; on murmurait tout bas le chant de *la Marseillaise* comme un hymne sacré qui sortirait tôt ou tard éclatant des catacombes; quelquefois on célébrait le drapeau tricolore. Avec de l'argent adroitement distribué, on pouvait donner une force et une consistance à ces opinions ardentes. Dans une grande cité, n'existe-t-il pas d'ailleurs un peuple flottant que nul ne peut classer parce qu'il appartient à la fois à la cour d'assises et à la rue? Paris fourmillait de repris de justice : hommes hardis, entreprenants, toujours prêts à appuyer un coup de main, parce que chaque jour ils sacrifiaient leur liberté et leur vie pour se procurer les ressources de la journée, et que dans les révolutions il y a chance. Une dernière action de la presse se faisait fatalement sentir sur ces masses ainsi livrées à tout le vent des factions; on s'habituait aux paroles du bagne et à l'argot des prisons, on faisait du crime une chose simple et souvent élevée; désormais les honneurs étaient pour l'accusé fanfaron; on le suivait avec intérêt; le journalisme donnait de la publicité aux intimités les plus honteuses, aux détails les plus horribles. Alors paraissaient les Mémoires de Vidocq. Qui le croirait? ceux aussi du bourreau écrits avec du sang. La démocratie qui doit s'offrir sous l'aspect d'un système chaste et pur, apparaissait sous les dehors de la misère avinée. S'il y avait de bons et d'honnêtes ménages d'ouvriers, beaucoup vivaient aux faubourgs pêle-mêle dans une même chambrée, comme des troupeaux. Le baptême était donné à peine aux enfants (4), et encore lorsque la mère avait conservé quelque sentiment de piété; si l'on faisait faire machinalement la première communion à l'adolescent, c'était comme changement d'habit : aucun signe extérieur n'était donné de son adhésion à l'Église; le dimanche on travaillait partout; les jours d'abstinence on blessait la religion du pays par une infraction publique à ses lois; les temples étaient vides d'ouvriers et les théâtres remplis; la barrière voyait un peuple entier oubliant dans l'ivresse les lois de la décence, et la jeune fille abandonnée aux grossières séductions. On se croyait trop savant pour écouter le pauvre ignorantin dans son école; on allait à l'enseignement mutuel, méthode tant prônée par les hommes

(1) Depuis il y a eu une sorte de transaction entre l'enseignement mutuel et les frères des écoles chrétiennes; ceux-ci ont adopté l'enseignement pour méthode, et les ministres éclairés tels que MM. de Salvandy et Villemain, ont recommandé de placer la religion comme première loi de l'éducation publique.

(2) On annonça même à cette époque une édition de l'Évangile dépouillé des miracles de Jésus-Christ, comme un simple manuel de morale; les grands esprits croyaient indigne d'eux d'avoir foi dans le Christ; et l'on osait se plaindre de la répression des tribunaux, gardiens de la religion du pays!

(3) Le gouvernement de la restauration avait établi un grand nombre de sociétés de bienfaisance, composées des noms les plus beaux et les plus charitables, avec le roi, M. le Dauphin ou Madame la Dauphine pour protecteurs. Il y avait aussi des sociétés pour la propagation des connaissances scientifiques et industrielles, pour l'encouragement de l'industrie nationale, pour l'agriculture, pour l'amélioration des prisons, etc.

(4) Il faut s'adresser, pour connaître le véritable état de la société, aux dames de charité qui parcourent les IXe, Xe XIe et XIIe arrondissements; la misère se mêle aux plus honteuses mœurs, et l'on peut le voir aujourd'hui par le nombre toujours croissant des enfants naturels qui à Paris est égal à celui des enfants légitimes.

de parti, et qui ne pouvait avoir un heureux résultat qu'en la plaçant sous l'idée religieuse.

Que pouvait-on attendre de cette génération nouvelle, formée par les pamphlets et les journaux de 1815 à 1830? Pendant ces quinze années ceux qui étaient au berceau s'étaient faits hommes. Y avait-il d'ailleurs une enfance dans la famille de l'ouvrier? A huit ans, jeté dans les ateliers sans idée de Dieu, sans aucun frein, l'enfant formait ce qu'on appelle le gamin de Paris; création railleuse que cet enfant habitué à narguer ce qui est noble, sans respect pour la famille, sans conscience, sans idée du devoir, ayant pour temple le mélodrame et pour morale ses propres instincts (1). Le gamin de Paris allait jouer un rôle dans la révolution de juillet, un rôle à coups de couteau et de pistolet; rampant à terre comme un lézard, enhardi par ce dédain du soldat qui ne tirait pas sur un enfant, il allait frapper à brûle-pourpoint la poitrine d'un vieil officier que vingt batailles avaient épargné. Et cependant le gamin de Paris était célébré; plus il paraissait désordonné, moqueur de tout frein, plus il obtenait des applaudissements parmi les siens. Et d'ailleurs quel exemple avait-il devant les yeux? Où étaient la hiérarchie, l'obéissance? Ses père et mère vivaient souvent sans mariage. La jeune fille, à peine enfant, était jetée dans les ateliers où le travail ne sauvait pas son honneur; le dimanche et le lundi se perdaient dans les plaisirs de la barrière, d'où tous, père, mère, enfants, s'en revenaient poussés par le même vent et chancelant par la même cause.

C'était en luttant avec des éléments de désordre si énergiques qu'on devait diriger la société. Le clergé avait-il une force de gouvernement suffisante pour empêcher une perturbation sociale? La restauration pouvait bien répéter « que la religion grandissait avec assez de force pour protéger les mœurs, » cela n'était pas vrai: la lutte était aussi bien engagée contre le catholicisme que contre la royauté, deux idées qu'on avait faites corrélatives. Le protestantisme, inquiet après 1814, agissait de toutes ses forces pour la réalisation d'un système qui lui présenterait plus de sécurité: les protestants étaient peu nombreux, mais bien organisés et secondés par les philosophes de l'école de 1688; ils confondaient le double symbole de la réforme et d'une révolution de dynastie, comme cela s'était fait en Angleterre. De là sans doute cette guerre acharnée contre les prêtres, les missionnaires (2). Si donc la révolution éclatait, elle s'essayerait aussi bien contre le système religieux que contre l'idée politique, jusqu'à ce qu'il naquît un pouvoir assez intelligent pour savoir que la France et le catholicisme sont deux idées et deux forces inhérentes.

Dans cette double lutte, la restauration serait-elle secondée par la noblesse? Celle-ci s'était divisée en mille nuances: de vieux et illustres noms faisaient de l'opposition libérale; la nouvelle noblesse, ne se trouvant pas assez garantie par la charte, appelait elle-même des principes nouveaux; elle était trop fraîche de date pour se croire en sûreté avec les vieilles traditions. Est-ce que l'aristocratie des majorats constituerait une force de résistance? Nullement; le droit d'aînesse avait été repoussé, même par la chambre des pairs.

La restauration, si bourgeoise dans son essence et accomplie comme un système de paix, trouverait-elle au moins sécurité et repos parmi la classe moyenne qui lui devait tant? Nullement encore; inquiète et tourmentée, la bourgeoisie veut pour elle non-seulement la participation au gouvernement, mais encore la domination prépondérante, et tel est le but définitif de la lutte électorale. Aux élections, la bourgeoisie, d'accord avec le vieux libéralisme, marche sans crainte vers un ordre de choses qui lui donnera l'autorité; elle l'espère comme la conséquence nécessaire de tout mouvement politique qui placera au gouvernement du pays la banque, les avocats, les commerçants, les manufacturiers. Tous s'avancent ainsi vers un avenir encore inconnu, mais qui n'est plus la restauration. Quant à la force active et armée, elle est nécessairement dans les basses classes: s'il y a un combat sur la place publique, c'est le peuple qui l'engage; il a de l'énergie, du courage; fils de soldat ou vieux soldat lui-même, l'ouvrier marche par un instinct naturel: ne lui demandez pas compte du coup de fusil qu'il tire, il ne sait pas pourquoi; une couleur, un mot, un homme, l'enflamment d'orgueil ou le rendent ivre d'enthousiasme et de joie. Depuis quatorze ans, on n'a cessé de lui parler des bienfaits de la liberté et des avantages incommensurables de la révolution; il y a des noms qu'il est habitué à chérir et à respecter: les journaux ont fait ces renommées retentissantes. Comme il faut qu'il pousse un vivat, il criera: *Vive Lafayette!* comme autrefois il avait crié: *Vive le roi!* ou: *Vive l'empereur!* Le but de la révolte, il ne le sait pas: aura-t-on un monarque, une république, un empire? Ce n'est pas ce à quoi il s'arrête; il lui faut avant tout démolir, démolir à coups de hache violents, répétés, un palais, une

(1) Le talent d'un artiste avait poétisé le caractère du gamin de Paris; mais je crois qu'une société serait bientôt démolie, si jamais ces enfants, devenus hommes, dominaient la génération.

(2) Cette guerre contre les missionnaires fut une des causes du grand succès de M. Béranger; je crois qu'à mesure que le poëte avance dans la vie, lui, homme si sévère de mœurs, doit déplorer cette absence d'éducation morale qui pervertit les classes; et les pauvres missionnaires, couverts de bure, doivent lui paraître moins redoutables que les contre-maîtres d'ateliers et de fabriques qui font travailler de pauvres petits enfants de sept ou huit ans depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir, devant une esclave ou une machine qui tourne inflexible comme le temps.

église, tout ce qui se présente sous sa main, car la multitude (la plèbe) a un instinct de destruction ; elle aime à essayer ses forces en tout brisant, comme un enfant vigoureux et colère, et tout cela avec des sentiments généreux et des instincts qui ne sont pas tous mauvais.

Au milieu de cette anarchie morale il se prépare néanmoins un principe d'organisation : des comités existent pour régulariser les élections et pour leur donner une impulsion commune. Si le commerçant a des besoins d'escompte, en échange M. Laffitte ou M. Périer lui conseilleront de jeter un nom dans les scrutins : il y a partout des comités de surveillance, fonctionnaires futurs désignés pour le cas d'une insurrection. Auprès du peuple on agit par les sociétés secrètes, par les affiliations intimes ; dans chaque atelier, les clubs ont des représentants. Un homme est là qui réchauffe les âmes pour le jour de gloire et de liberté ; des commissaires fraternisent de quartier à quartier : on menace incessamment de fermer les ateliers (1) pour mettre cent mille ouvriers sur le pavé un fusil à la main ; les têtes sont exaltées et les bras ne manquent pas. Il y a une franc-maçonnerie où l'on se dit le dernier mot à l'oreille, seulement on répète aux frères : « Patience et silence. » Certains hommes des faubourgs se mettent en communication avec les meneurs plus élégants qui se renferment dans leurs salons et font ce qu'on appelle la conspiration morale.

Quelle égalité y avait-il donc dans les forces qui allaient entrer en lutte? Ici un gouvernement faible, sans racine sur le sol, et impopulaire plutôt par son origine que par ses œuvres, n'ayant pour se soutenir ni la religion qui est la force de Dieu, ni l'aristocratie qui est la force de la terre. Nulle corporation pour le bien, et des associations pour le mal ; un enseignement organisé pour exalter toutes les choses opposées à la restauration, et pour combattre au contraire tout ce qui lui est favorable ; des chansonniers qui raillent et des livres qui corrompent ; des centres de population de plus de cent mille ouvriers, beaucoup d'honnêtes, mais beaucoup d'égarés ; la plupart vieux soldats qui ne craignent pas les balles, ou gamins intrépides qui ne redoutent ni d'attaquer ni de mourir ; tous héros par le cœur, comme le peuple de notre belle France. Puis huit mille repris de justice défonçant les toits, crochetant les portes, escaladant comme des couvreurs ; une multitude de gens qui ne savent pas le matin où ils dîneront le soir. Et voyez si dans un tel état social ce n'était pas miracle qu'un gouvernement faible n'eût pas succombé après seize ans de commotions et de fautes permanentes.

CHAPITRE VIII.

ÉLÉMENTS NOUVEAUX. — AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

Questions sociales non résolues par le XVIIIe siècle. — Ouvriers. — Prolétaires. — Grands centres du travail. — Vapeur. — Matérialisme de la force. — Chemins de fer. — Cités centrales. — Villes intermédiaires. — Nécessité d'une nouvelle organisation du travail. — Les saint-simoniens. — Les fouriéristes. — Servage dans les manufactures. — L'émancipation. — La moralisation — Progrès du paupérisme. — Taxe des pauvres. — Grands travaux publics. — Tendance vers les sociétés babylonienne et égyptienne. — Centralisation. — Despotisme. — Unité. — Impuissance de la philosophie pour organiser cette société. — Ressources que lui offre le catholicisme. — Situation industrielle à la fin de la restauration. — Capitaux. — Manufactures. — Commerce. — Douane. — Travaux publics. — Canaux. — Chemins. — Produits. — La Bourse. — Commerce extérieur. — Colonies. — Mœurs de l'industrialisme. — Sa place dans la révolution.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

La révolution de 1789, aux yeux de ses partisans même les plus exclusifs, n'avait résolu que la superficie des questions de l'humanité ; si elle avait déplacé la propriété, opéré le morcellement des terres et changé violemment les possesseurs, elle n'avait pas amélioré le sort des travailleurs. Quant à la misère publique, au paupérisme rongeur, cette révolution n'avait rien décidé ; elle avait plutôt creusé un abîme infini que créé de nouvelles ressources pour la famille de l'ouvrier. Pourtant ces questions-là étaient les seules considérables et profondes ; les autres ne touchaient qu'à la superficie des choses ; qu'un gouvernement fût république ou monarchie, démocratie ou aristocratie, la question restait indifférente au grand nombre. Ce qui intéresse le peuple c'est le bien-être de sa vie, l'abondance du travail, le développement de ses mœurs, la puissance des ressources qui augmenteut la félicité publique ; or, depuis quarante ans, les écoles politiques ne s'étaient occupées que des questions superficielles, des formes gouvernementales de la société, et nullement des causes de prospérité et de décadence dans cet avenir qui s'avançait plein de faits nouveaux et de choses inconnues.

Les progrès immenses de la mécanique, le génie actif et inventeur de l'homme venaient de produire les éléments complets d'une sociabilité nouvelle ; les bases du vieil ordre de choses devaient, dans un avenir très-prochain, complétement se modifier : les machines, la vapeur, les chemins de fer apparaissaient au monde, et avec ces trois forces nouvelles la face des transactions devait cesser d'être la même ; il ne s'agissait plus de questions incidentes, étroites ou puériles, sur les élections ou les chambres, mais de l'apparition subite, effrayante, de forces tellement énergiques, que

(1) Quoique les sociétés secrètes, les affiliations de carbonarisme, eussent presque entièrement cessé depuis l'année 1822, néanmoins il existait encore des éléments de ces anciennes associations ; on va retrouver en 1830 les étudiants de 1822 devenus hommes, se grou-

l'homme n'était plus qu'un auxiliaire dans la loi immense du mécanisme matériel (1). Ainsi, plus on perfectionnait les machines, plus l'individualisme de l'homme perdait de son prix; l'ouvrier n'était plus qu'un atome à la face de ces grandes machines qui remplaçaient des milliers de bras. La vapeur accomplissait ce coup terrible porté à la valeur personnelle de l'ouvrier; elle le remplaçait pour produire avec une énergie, une rectitude que la main de l'homme ne pouvait atteindre, tandis que les chemins de fer brisaient tous les points intermédiaires pour ne laisser désormais que de grands centres de travail, de population et de produit.

Ces machines, dans leur action immense, continue, devaient multiplier nécessairement le nombre des prolétaires, les abrutir et les placer au niveau de l'animalité. Au lieu d'inventer et d'appliquer son génie à des créations, désormais l'ouvrier allait être attaché à une roue et à la regarder tourner inflexiblement, comme un homme de fer placé sur une chaise de fer et destiné à recueillir les produits qui tombaient de la roue de fer avec une précision mathématique. A mesure qu'une de ces machines était appliquée à une industrie, elle dépouillait d'un travail héréditaire des milliers de bras en possession de produire ce que le mécanisme allait perfectionner; un rouage supprimait tout un état. Et comme la condition du genre humain est de toujours inventer avec une curiosité incessante, il devait en résulter tôt ou tard la suppression de toutes les industries à bras, et, par suite, une situation misérable pour l'ouvrier, l'agrandissement du paupérisme et la nécessité de beaucoup produire en cherchant des débouchés toujours nouveaux. Ces myriades de prolétaires groupés sur les quatre points cardinaux n'avaient pas seulement pour danger de grandir la misère, mais encore de créer des centres de trouble et de désordre que les fortifications et l'artillerie seules pourraient maintenir dans l'obéissance; il faudrait quelques centaines de pièces de canon sur les affûts, menace incessante contre les troubles des prolétaires mourant de faim; aux nouveaux serfs il fallait les cités à tourelles, à mangonneaux, du moyen âge (2).

La vapeur, en grandissant aussi la force motrice de l'homme, devait amener des douleurs infinies et de lamentables misères; les choses ne viennent pas tout d'un coup; chaque année voyait se perfectionner une découverte inconnue; la vapeur, appliquée aux machines, devait hâter le triomphe de ce matérialisme des forces motrices. Cette immense action de la vapeur portait avec elle-même son correctif, elle facilitait le commerce de transport, elle forçait l'industrie à trouver des voies nouvelles pour ses produits, des mondes à vêtir d'étoffes et à civiliser. L'Angleterre, qui donnait cet exemple, était obligée chaque année d'agiter un continent au profit de ces cités de manufactures (3). Dans ce travail continu, la valeur personnelle de l'homme, la moralité, la dignité du chrétien, s'effaçaient; la société ne se groupait plus que par masses. Une catastrophe faisait-elle sauter un bateau à vapeur ou brisait-elle le crâne à des milliers de victimes sur les chemins de fer? Ce n'étaient là que des accidents (4): car il y avait surcroît de naissances; on dressait des statistiques pour prouver que la population n'avait pas diminué, et ce résultat suffisait à la philosophie froide et indifférente. Ainsi, l'esprit du vieux régime religieux était complètement changé. Au moyen âge on s'occupait plus de l'individu que de la société, de la famille que des groupes: un homme, c'était un chrétien, un enfant de Dieu, et tous prenaient soin de lui à sa naissance, à son mariage, à sa mort. Dans la société moderne, l'homme n'était qu'un morceau de chair, et pourvu qu'il fût remplacé bientôt par un autre morceau de chair, on ne se préoccupait pas de sa vie ou de sa fin. La société devenait comme un grand conquérant qui ne s'inquiète pas de la vie individuelle, mais des résultats de la bataille et de la victoire sur l'ennemi. On avait le panthéisme pour religion, la matière inerte pour foi, la statistique pour catéchisme et pour règle.

Les premiers rails des chemins de fer étaient posés vers le milieu de la restauration avec leurs lourdes machines se mouvant par la vapeur active et féconde (5). Les chemins de fer faisaient du monde une seule société; au point de vue des masses, c'était im-

paut sous leurs vieux chefs, et le poignard des carbonari se change en fusil de munition dans la guerre des rues en 1830; ils se montrèrent avec fierté et courage.

(1) Watt, né en Écosse en 1736, mort à Birmingham en 1819, donna le premier la vaste impulsion aux machines à vapeur en Angleterre en apportant de grandes perfections à la machine de Newcomen. (*Voyez une Histoire de la machine à vapeur*, par R. Stuart.) En 1829, on portait à 10,000 le nombre des machines à vapeur réparties dans les grandes cités manufacturières de la Grande-Bretagne, Birmingham, Manchester, Liverpool, Bristol, Glascow, et cette dernière en comptait plus de 300, représentant une force de 6,406 chevaux, ce qui équivalait au travail de 38,436 hommes.

(2) Cette situation de l'ouvrier par rapport aux grands centres de population se montra en 1831 dans les révoltes de Lyon; les sociétés qui se disent philanthropiques s'occupent peu du sort de l'ouvrier, elles se résument plus en discours qu'en actions réelles.

(3) La domination manufacturière de l'Angleterre date spécialement de l'empire; ce fut alors que, maîtresse des transactions commerciales de l'Europe, elle habitua le continent à tous ses produits manufacturés. On remarquera, depuis 1814 surtout, qu'elle fit coïncider les révolutions politiques avec les révolutions commerciales.

(4) C'est aux États-Unis surtout que cette indifférence pour la vie de l'homme fut portée à sa dernière expression; on prit à peine les précautions usuelles pour les bateaux à vapeur, les chaudières, les machines, et sur les grands fleuves il n'est pas rare que deux ou trois bateaux sautent chaque année, et les journaux se bornent à mentionner le nombre des morts.

(5) Le chemin de fer de Darlington à Stockton, en Écosse, fut

mense, et l'on pouvait comparer ces progrès du génie à ce XVe siècle qui découvrit la boussole, la poudre à canon et l'Amérique. Mais ces chemins de fer eux-mêmes n'allaient ils pas modifier de fond en comble l'état social? Dès qu'il n'y avait plus de distances, il ne pouvait plus y avoir de cités intermédiaires; la prospérité était au centre et aux extrémités. Si Paris et les ports de mer devaient beaucoup y gagner, les points intermédiaires devaient nécessairement disparaître : désertes et si tristes déjà, les cités de l'intérieur verraient grandir leur misère, l'immense centralisation de la capitale devait s'étendre seulement aux extrémités : Marseille, le Havre, Strasbourg, Lille, Bordeaux. Les manufactures enverraient leurs produits à Paris où il s'élèverait des bazars industriels sur des proportions colossales; les petits marchands deviendraient leurs tributaires, les ouvriers leurs serfs, travaillant pour les grands monopolisateurs (1).

La guerre verrait même changer ses combinaisons : au cas d'invasion, que deviendraient les chemins de fer? et ne serait-il pas facile à l'ennemi de les couper? Dès lors, plus de communication, les causes de vitesse deviendraient des causes de lenteur : avait-on sérieusement examiné la question d'un combat naval de gros vaisseaux à vapeur? Quelques coups de canon sur la machine, et c'était fait de l'action et du mouvement : ce ne seraient plus que des carcasses de navire laissées à elles-mêmes (2). Ainsi, le bien et le mal de ces inventions étaient encore dans un avenir inconnu, enveloppé de mille nuages, grands mystères des siècles futurs.

Il en résultait toujours invinciblement la nécessité d'une nouvelle organisation du travail; l'ancienne devenait incomplète, insuffisante : les changements de l'état social sont inflexibles, ils veulent qu'on s'en occupe et qu'on les dirige; si l'invention de la poudre avait détruit les archers, les arbalétriers, et changé l'art des batailles et des siéges, les formes des murailles et des tours, si l'imprimerie avait anéanti l'industrie des copistes, et donné une si vaste impulsion à l'esprit, les machines, la vapeur et les chemins de fer devaient nécessairement amener de nouvelles combinaisons de travail; et de ces recherches actives surgirent les deux sectes dont j'ai parlé : les saint-simoniens et les fouriéristes. Il y avait une pensée incontestablement bonne dans la théorie des saint-simoniens proclamant l'impuissance de la philosophie du XVIIIe siècle pour résoudre les problèmes de la société industrielle : les saint-simoniens voulurent faire une religion du travail (3), un culte de la capacité, et, je le répète, ils ne créèrent rien de nouveau, même dans la forme; le christianisme avait mieux fait qu'eux. Seulement ils constatèrent le vide immense de la nouvelle sociabilité veuve de la foi catholique; et comme dans ce vide il fallait bien chercher un point d'appui, une base, ils croyaient les trouver dans ce mutualisme de capacités, dans une dictature nécessaire pour répartir le travail et les honneurs selon les œuvres. A cette première base, les fouriéristes ajoutèrent une doctrine sensualiste, qui, sous le prétexte de donner le bien-être à tous, créait de grands couvents où chacun travaillait selon ses forces et développait tout le luxe de la nature pour amener le perfectionnement de chaque produit jusqu'à ses dernières limites. Ils voulaient donner la plus grande douceur possible à chaque sensation : doctrine absurde des sens qui faisait des organes le seul juge du bien et du mal, comme si toutes les peines de ce monde venaient de l'absence du plaisir, comme si les douleurs morales n'étaient pas les plus tristement énergiques sur le cœur humain!

Cette faveur nouvelle que trouvait l'industrie (à ce point de devenir une seconde religion) engendra l'industrialisme, faux culte qui eut bientôt son fanatisme, ses faux apôtres, ses hypocrites. Lorsqu'on exagère un principe, même bon, il est rare que la spéculation ne s'en empare dans un intérêt de lucre mensonger ou ignoble. A la fin de la restauration on allait vite déjà dans cette voie des actions sur les mines de houille ou de fer, transactions infinies que le charlatanisme prépare et qu'il exploite avec un art parfait. Le développement excessif des fonds publics, la cherté du 3 pour 100 qui s'était élevé à 86 fr., avaient déclassé les capitaux qui ne savaient où s'employer. Toujours à l'affût de l'argent, l'industrialisme actif, vigilant, proposa des exploitations sur de très-larges bases; la manie d'imiter l'aristocratie d'Angleterre porta un nombre de capitalistes grands seigneurs, membres de la pairie, à essayer l'exploitation des mines de fer, de houille, des usines, du charbon; il y eut bientôt de grands désastres (4) :

en activité en 1825, fut le premier comme voie de communication pour les voyageurs; celui d'Édimbourg à Glascow vint ensuite. La ligne de Manchester à Liverpool, la plus considérable, ne fut inaugurée qu'au mois de septembre 1830. En France, il n'existait encore que celui de Saint-Étienne.

(1) Cette confusion de toutes les industries commence à se montrer d'une manière effrayante; dans un temps donné, il n'y aura plus d'état spécial : le marchand de nouveautés vend des parapluies, des fourrures, des gants. C'est ce qui démontre l'utilité des corporations, et le bon sens de l'ancien régime dans les limitations de l'industrie.

(2) Les Américains, les premiers, avaient donné un grand développement à cette navigation; dès 1821, ils employaient plus de 300 bâtiments à vapeur. L'Angleterre suivit bientôt leur exemple, et en 1830 elle comptait un grand nombre de ces bâtiments, faisant même des voyages de long cours. La France commençait à l'imiter.

(3) Les saint-simoniens n'exposaient encore leur doctrine en 1829 que dans des livres à peine lus; il fallait la révolution de 1830 pour donner de l'importance à cette école.

(4) On citait plusieurs noms de la pairie qui perdirent plusieurs millions dans des entreprises industrielles; quelques esprits aventureux de gentilshommes se laissèrent aller à des spéculations. On créa aussi un nombre infini de sociétés en commandite, mais il

ces éléments industriels, qui à la fin de la restauration reposaient encore sur quelque chose de fixe et de réel, donnèrent des leurres et des moyens de tromperie à ce moment surtout où la révolution ouvrait à tous un avenir indéfini. On se jeta dans les spéculations pour obtenir une fortune immédiate; sous prétexte des miracles de l'industrie, on voulut opérer pour soi des miracles d'argent. En l'année 1833 surtout, ces escroqueries vinrent à leur apogée.

Une seconde conséquence de ce vaste développement de l'industrialisme fut de produire pour l'ouvrier un servage plus dur dans les manufactures : que n'avait-on écrit lors de la révolution de 1789 sur l'esclavage des serfs dans les seigneuries, et sur l'abolition des rentes privilégiées et le système féodal? Vu de près, depuis le XVII[e] siècle le servage de la campagne était bien peu de chose; le paysan devait une redevance fixe, quelques devoirs de vassalité, et voilà tout; il cultivait sa terre librement, jusqu'à ce que lui-même mît en servage le propriétaire en l'enlaçant sous mille chaînes. Or, qu'était tout cela comparativement au servage que l'industrialisme imposait à l'ouvrier dans les manufactures, enfants, femmes et travailleurs? A sept, huit ans, sans éducation aucune, sans connaissance de Dieu, on jetait un enfant près d'un filoir ou à côté d'une machine, et là il demeurait quatorze heures sans mouvement, mal nourri, mal vêtu et affreusement corrompu par l'aspect de toutes les débauches. Les femmes, au teint pâle, au sein amaigri, gagnaient par le plus pénible labeur dans les campagnes, sept ou huit sous par jour, et l'ouvrier, abruti, vieux à trente ans, ne pouvait continuer que par des excès cette vie sans air, sans nourriture! Et l'on osait encore appeler servitude la situation du paysan et du vilain dans le moyen âge! Cette affreuse condition de l'ouvrier venait de la nécessité de produire beaucoup et à bon marché; le problème était de payer peu et de faire horriblement travailler. Or, un jour soulevés contre cette vie abominable, ces prolétaires ne s'armeraient-ils pas contre un état social qui leur faisait une part si étroite et une situation si mauvaise?

Puisqu'il s'était fait une émancipation de serfs, il devait y avoir nécessairement une émancipation de l'ouvrier dans la manufacture : se ferait-elle violente comme une tempête, comme un soulèvement des esclaves à Rome? La France avait-elle des Spartacus dans son sein, prêts à la déchirer? Cette émancipation viendrait-elle doucement par la foi et la persuasion chrétienne? Pour éviter toute explosion terrible et malfaisante on avait deux moyens : la moralisation et la corporation. Moraliser les classes ouvrières ne pouvait être que la tâche de la prédication religieuse; loin d'arrêter les missionnaires on devait leur accorder faveur, afin de pénétrer dans la famille malheureuse pour la consoler, l'élever jusqu'à la dignité chrétienne. L'Assemblée constituante avait détruit les corporations; elle avait craint les forces qui se prêteraient un mutuel secours dans le bien comme dans le mal (1), et pourtant il y avait une pensée morale parmi ces hommes qui, sous la protection d'un saint, s'aidaient mutuellement.

Aujourd'hui l'ouvrier était isolé et sans autre avenir que la charité publique; c'est ce qui grandissait considérablement les progrès du paupérisme partout immense. Dans quelques grandes contrées, il s'élevait jusqu'à un dixième de la population, sans compter encore ces misères privées, silencieuses, qui ne veulent point s'annoncer dans la crainte de rougir (2) : le paupérisme allait donc devenir la plaie des sociétés modernes. On ne doit pas toujours s'arrêter aux splendeurs d'une civilisation, à la richesse et au luxe qu'elle déploie ou à l'impôt qu'elle produit. Grande courtisane couverte de soie, couronnée d'une riche parure au front, approchez d'elle, et sous cette étoffe resplendissante vous voyez la corruption et la vermine; ainsi était la société moderne, riche au dehors et laissant voir à travers l'or les misères infinies de ses entrailles.

En Angleterre, où tout est avoué et réglé, le paupérisme a été secouru par la taxe des pauvres, impôt devenu la loi impérieuse de chaque paroisse, selon la vieille coutume saxonne. En France, la taxe des pauvres n'existait pas; mais à l'origine même de la révolution de juillet on voit apparaître une taxe qui va s'agrandissant chaque année, c'est la nécessité de voter de vastes travaux publics payés par l'État : l'ouvrage habituel n'est plus en rapport avec la multitude des prolétaires. Il faut de toute nécessité recourir aux moyens extraordinaires : aujourd'hui des terrassements, des égouts, demain des fortifications, des murailles gigantesques (3), des routes ou des rails, partout d'indispensables concessions de travaux et des votes de subsides. La société faisait ainsi un grand pas en arrière vers les siècles du vieux monde; elle revenait aux voies antiques de la servitude de Babylone et

faut dire que la restauration s'attacha surtout aux sociétés utiles, telles que les assurances contre l'incendie, et celles-là rapportaient leurs fruits.

(1) Lorsque l'histoire jugera avec justice et impartialité l'Assemblée constituante, elle dira que c'est d'elle que vient la désorganisation de la société; elle jeta les plus fausses et les plus étranges idées parmi le peuple.

(2) D'après les relevés officiels faits sur les registres de l'administration des hospices de Paris, le nombre des indigents en 1829 était de 62,705, tant hommes que femmes, ce qui, sur une population de 816,480 habitants, donnait un indigent pour 13. Ces calculs sont établis seulement sur le nombre d'indigents inscrits aux bureaux de charité.

(3) La restauration fit beaucoup travailler, et elle venait de créer un ministère spécial des travaux publics; les grands travaux étaient de deux espèces : ceux à la charge de l'État et ceux payés par la

de l'Égypte; là aussi les peuples accouplés comme des troupeaux élevaient des tours dans les nuages, des murailles gigantesques, des jardins dans les airs, des routes sous l'Euphrate, des pyramides au désert : nul bien-être dans les classes inférieures, mais des œuvres colossales que le despotisme commandait à des esclaves. Tandis que l'orgueil moderne croyait marcher bien en avant, on revenait aux civilisations de l'Asie, et par la force des choses, à l'unité et au despotisme : les hommes allaient ressembler à ces myriades que Martins a poétiquement reproduites dans ses toiles du *Festin de Balthazar* ou de la *Fuite des Israélites d'Égypte* qui traversent les rues de Memphis sous les sphinx et les colosses, les temples d'Isis et d'Osiris. Était-ce là cette puissante et noble destinée que le christianisme avait donnée au monde?

Cet état social profondément menacé dans sa morale et dans son bonheur, qui pouvait le ramener à des proportions de justice et de grandeur personnelles? Était-ce la philosophie telle que le XVIIIe siècle l'avait comprise, si froide, si impuissante à donner de la chaleur et de la vie à ce matérialisme d'intérêt? Que pouvait-elle dire à l'ouvrier pour le consoler dans ses douleurs, pour le soutenir dans ses travaux? La philosophie, science de l'homme fort et riche, quelle langue pouvait-elle parler à celui qui souffre? Lui offrait-elle un meilleur avenir, un ciel coloré d'or et d'azur comme compensation à sa misère? Elle demeurait donc sans but et sans paroles! Le catholicisme seul pouvait ramener l'ouvrier à ces conditions de bonheur intime, de résignation et de paix publique; s'il prenait le travailleur comme individu, il lui enseignait que cette vie laborieuse et souffrante était un passage, et que ceux que le Christ aimait le mieux, c'étaient les pauvres (il est si difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux!); s'il prenait l'ouvrier comme membre de la société terrestre, il le groupait en corporation, non point pour le jeter dans des complots, dans des sociétés de débauche et de démoralisation ordurière, mais pour lui accorder un repos nécessaire, des secours à sa misère, à sa maladie, avec des conditions d'ordre et de hiérarchie; pour l'ouvrier catholique le maître était un père, le travail un devoir, l'obéissance une nécessité.

Au milieu de tant de forces qui allaient se heurter, de tant d'intérêts en feu, il ne restait plus d'autres ressources que l'action puissante et morale de la religion; seule elle pouvait donner à l'ouvrier la force de supporter ses peines, et la résignation en face de la loi de Dieu. C'était cette corporation religieuse que Napoléon avait favorisée dans l'œuvre de Saint-Joseph si ardemment critiquée; on la disait une succursale de la congrégation, mot avec lequel on luttait contre le principe catholique; les partis ont souvent des épithètes injurieuses qui les dispensent de toute justice et de toute vérité envers leurs adversaires.

Que décider également sur l'immense difficulté des salaires, question vive, pressante non-seulement en France, mais dans le monde entier. Ce salaire serait-il fixé de gré à gré, ou le maître resterait-il souverain absolu à l'égard de l'ouvrier? Fallait-il punir les coalitions d'états d'une manière inflexible, lorsqu'elles auraient le salaire pour but? l'échelle du haut et du bas prix du travail serait-elle l'objet d'une délibération publique et commune? et en toute hypothèse les émeutes formidables ne seraient-elles pas la conséquence du prix minime auquel les labeurs seraient payés, puisqu'il fallait fabriquer beaucoup et à bon marché pour soutenir la concurrence? Qu'on remarque qu'il s'agissait de la partie la plus vitale, la plus robuste de l'état social. Dans une lutte avec l'ouvrier, que ferait le soldat, lui-même prolétaire? Serait-il facile de réprimer une émeute basée sur la misère et sur la nécessité de donner à chacun son pain trempé de sueurs et de larmes? Si donc l'industrie était une cause de richesse générale pour la société, elle avait aussi ses plaies profondes et fatales; les barbares de la civilisation, les prolétaires avaient le bras nu et fort, le besoin de chercher un remède contre la nécessité de vivre. D'ailleurs les ouvriers prêtant leur puissant secours à la révolution, maîtres de la place publique, ils devaient essayer de le devenir dans la société. Puisqu'on avait renversé l'aristocratie de terre pour y substituer l'aristocratie de l'industrie et des manufactures, les ouvriers nécessairement seraient obligés de jouer un rôle dominant dans l'état social : ils apparaissaient comme les vassaux de la nouvelle féodalité.

En 1830, la situation industrielle était bonne et raffermie dans certaines limites. Après la crise de 1827 la prospérité publique avait repris ses progrès incessants et naturels; depuis 1814 (1) plus d'une fois le

ville de Paris. Les premiers comptaient alors les églises de la Madeleine, de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, l'Arc de triomphe de l'Étoile, le séminaire de Saint-Sulpice, la Maison royale de Charenton, l'Hôtel du quai d'Orsay, l'École vétérinaire d'Alfort, le Muséum d'histoire naturelle, l'institution des Sourds-muets, l'École Polytechnique, et d'autres encore, moins importants. Parmi ceux de la ville de Paris, on remarquait les barrières et les murs d'enceinte, l'Entrepôt général des vins, les prisons de Saint-Lazare, des Madelonnettes, de Sainte-Pélagie, de la grande et de la petite Force, de la Dette, les Greniers de réserve, le collége Saint-Louis, les églises Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de Lorette, Saint-Vincent de Paul, du Saint-Sacrement, de Sainte-Élisabeth, le marché Saint-Germain, les Champs-Élysées, les casernes de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, le Palais de Justice et le Palais des Thermes.

(1) Le nombre des faillites déclarées par le tribunal de commerce de Paris, s'éleva pendant le mois de décembre 1829 à 57, et pendant le mois de janvier 1830 à 43.

gouvernement était venu au secours des grands producteurs à Mulhouse et à Paris même : tel manufacturier fort libéral n'avait-il pas reçu quelques centaines de mille francs d'une royale générosité? Le ministre du commerce cherchait partout des nouveaux débouchés dans les deux mondes; sans avoir reconnu officiellement les républiques méridionales de l'Amérique, on traitait avec elles, et M. de Polignac, tout dessiné qu'il fût dans les opinions royalistes, n'attendait que le résultat des fausses spéculations de l'Angleterre dans l'Amérique du Sud, pour engager avec ces colonies des négociations consulaires. Le commerce de l'Italie, de la Hollande, de la Russie, de l'Espagne avait triplé; l'abondance de l'argent qui résultait de la hausse inespérée des fonds publics avait donné aux capitaux (1) une direction nécessaire vers l'industrie, en possession alors d'une faveur populaire. Dans le haut monde, on se mêlait de manufactures, on croyait s'honorer en cela; de grands seigneurs descendaient jusqu'aux transactions de houille et de fer; on ne trouvait que 3 pour 100 de son argent à la Bourse, et 6 p. 100 dans les manufactures considérablement prospères depuis deux ans.

Quand Charles X parcourut l'Alsace, il put voir par lui-même les bienfaits de la paix, de l'ordre et du respect des lois. Les acclamations vinrent à lui de tous côtés : l'Alsace fut un jardin et un palais. Le tarif des douanes faisait foi de cette prospérité inouïe; l'exportation s'était élevée à son plus haut période en 1829, et la conquête d'Alger donnait de nouvelles espérances d'agrandissement; l'ouvrier était si occupé dans les œuvres particulières, qu'il n'était pas nécessaire de multiplier les travaux publics, véritables symptômes de malaise lorsqu'ils ne sont pas libres, spontanés, mais le résultat d'une absence d'ouvrage privé. Quand l'État est obligé de faire ce que le particulier ne fait pas lui-même, ceci crée une situation extraordinaire, et, je le répète, une taxe des pauvres déguisée. La direction des travaux publics, sous la restauration, s'appliquait surtout aux choses d'utilité sociale, aux larges réseaux de canalisation et aux routes départementales. Il résulte du dernier budget de M. de Chabrol (2), qu'avec le résidu du trésor et sans le grever, on aurait pu accomplir un système de canalisation dans tout l'intérieur de la France. L'impôt considérablement amoindri tendait à un décroissement successif toutes les années. Le plan de M. de Villèle (et en cela il y avait prévoyance) était de diminuer les patentes, l'impôt mobilier et les portes et fenêtres, de manière à ce que la loi électorale devînt plus sincère, plus conservatrice, car c'étaient les petits patentés qui brisaient la prépondérance nécessaire des propriétaires dans les élections. Comme les produits indirects prenaient une extension considérable, l'impôt foncier devait même s'amoindrir d'autant, et l'on pouvait par ce moyen, habilement appliqué, resserrer le cadre des électeurs. Avec le caractère si aventureux de la nation française les spéculations dirigées vers la Bourse devaient favoriser les grandes fortunes. M. de Villèle avait été le roi des agents de change; pénétré de la pensée que les finances étaient le grand ressort de l'État, il les avait dirigées avec une véritable habileté; le trésor avait acquitté les dettes de l'arriéré; ses bons se faisaient à 3 p. 100 et à un an; l'indemnité des émigrés était inscrite successivement avec ordre, et la présence de ces masses d'inscriptions au grand-livre ne faisait pas fléchir la rente maintenue au taux le plus élevé. La Bourse était devenue presque un pouvoir de l'État (3).

Cet état de l'industrie, des capitaux et de la banque, devait tôt ou tard leur livrer la société. Comme il y avait une grande somme de bonheur public et de loisirs privés, on pouvait s'absorber dans la politique; l'industrie, qui devait tant à la restauration, s'en était faite l'ennemie, et les patentés étaient ses plus redoutables adversaires. Dans toute révolution d'avenir, évidemment la place politique du commerce et de la banque serait grande et décisive; mais à leur tour naîtraient pour elles d'immenses difficultés; l'industrie, elle aussi, aurait à compter ses plaies, la collision des ouvriers, la question des salaires, l'impitoyable nécessité de chercher des capitaux et de rétablir la confiance dans les rapports.

Si donc l'industrie allait être par le fait maîtresse du gouvernement, elle aurait des sujets, des serfs bien insubordonnés; et par cela même elle serait fortement rattachée à la pensée de la paix universelle et de l'ordre, ses seules garanties; tant il est vrai que

(1) Pendant les derniers mois de la restauration, le cours des fonds publics avait subi quelques variations. Ainsi, durant le mois d'avril, le 5 pour °/₀ avait varié de 104 à 106 francs; le 3 pour °/₀ de 82 à 84 francs; dans le mois de mai, le 5 pour °/₀ de 104 à 105 francs; le 3 pour °/₀ de 80 à 85 francs, et dans le mois de juin, le 5 pour °/₀ de 101 à 104 francs, et le 3 pour °/₀ de 76 à 80 francs.

(2) Le budget de M. de Chabrol, son dernier travail en 1830, en qualité de ministre des finances, ne saurait être trop consulté comme le testament financier de la Restauration. Au reste, M. de Chabrol venait de procéder à l'adjudication de l'emprunt de 80 millions; en voici le procès-verbal officiel :

« Le ministre des finances a donné lecture des soumissions dans « l'ordre suivant (il s'agissait du 4 pour °/₀) :

« N° 1. Compagnie Mallet frères, composée de MM. Hagermann, « Mallet frères, Blanc-Collin et compagnie, Gabriel Odier et « compagnie. Prix porté dans la soumission pour 4 francs de « rente : . . . . fr. 98

« N° 2. Compagnie Aguado composée de lui seul. . 97 33 c.

« N° 3. Compagnie du syndicat des receveurs généraux. 100

« N° 4. Compagnie Rothschild frères 102 7 1/2

Ainsi le 4 pour °/₀ se faisait au-dessus du pair.

(3) C'est un phénomène unique peut-être dans l'histoire que

Dieu a toujours mis un correctif à côté du mal. L'industrie, le commerce sont les appuis d'un bon gouvernement, les soutiens naturels de tout ce qui protége la sécurité des intérêts. Il leur appartenait désormais de résoudre les questions sociales, l'état des prolétaires, l'action de la force matérielle sur les grands centres d'ouvriers dans les cités. Ces ouvriers, on pouvait les maintenir quelque temps par les citadelles et les bouches de canons chargés à mitraille : cela ne suffisait pas, parce que les questions qui tiennent à la misère inspirent un intérêt général, et à leur égard le devoir d'un gouvernement n'est pas seulement de les comprimer, mais encore de les satisfaire; il ne faut jamais mettre les multitudes dans l'alternative ou de mourir de faim ou de mourir d'un coup de mitraille, car souvent le courage prononce et la multitude monte à l'assaut; comme le géant de la Fable, elle enjambe les hautes montagnes!

CHAPITRE IX.

DERNIÈRE LUTTE DE LA RÉVOLUTION ET DE LA RESTAURATION.

Nature des deux principes. — La révolution. — Souveraineté du peuple. — Drapeau tricolore. — Déclaration des représentants en 1815. — La restauration. — Droit héréditaire. — Le drapeau blanc. — Parti mixte et conciliateur. — La charte. — Concession. — Lutte acharnée. — Transaction. — Ministère Martignac. — Irritation des deux extrémités. — Ministère Polignac. — Les chambres. — Les pouvoirs. — La presse. — Caractère politique de l'adresse. — Histoire et préparatifs des ordonnances. — Leur véritable sens. — Question de leur légalité.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

L'histoire de la restauration pourrait se résumer comme la plupart des drames en une vive lutte entre deux principes, je dirai presque entre deux passions de l'esprit et du cœur. Au milieu de ces systèmes qui se heurtent violemment, intervient une école mixte et modérée qui entreprend de les concilier par les intérêts et les tolérances mutuelles, et de renouer la chaîne des temps. S'il y a des trêves d'hommes et de partis, des rapprochements sincères ou habiles et de pacifiques démonstrations, on s'observe avec inquiétude, on se déteste avec plus d'acharnement peut-être au fond de l'âme. Quel fut donc le point de départ de ce grand débat, la source de cette incompatibilité entre deux forces en présence, si vives que nulle tentative ne put les concilier au bout de quinze ans d'efforts, et que les hommes sages se trouvèrent eux-mêmes emportés dans la tempête?

Les régimes de l'ancienne monarchie et de la révolution française étaient tellement distincts, tellement séparés, que la main de fer de Napoléon elle-même n'avait pu ni les comprimer ni les éteindre : il les appelait à une même cour, sous les mêmes tentes, dans les mêmes armées; partout la distinction restait fortement nuancée. Si quelques familles se rapprochaient par une mixtion de fortune et de mariage, la masse des idées et des intérêts restait en dehors; la terrible distinction des bleus et des blancs ne pouvait s'effacer. Cette antipathie venait des principes, du drapeau, et même de la destinée des partis. La révolution avait posé son programme en deux circonstances mémorables, dans la déclaration des droits de 1790 formulée en constitution sous l'influence de MM. de Lafayette, Lameth et Duport, et dans cet acte additionnel largement interprété par la déclaration de la chambre des représentants en 1815 (1), lorsqu'elle se sépara tumultueusement après avoir brisé la couronne sur le front du glorieux empereur; il fallait bien que ces principes fussent mortels pour tous les pouvoirs antiques ou nouveaux, puisque la constitution de 1791 frappa moralement la couronne de Louis XVI, et que

l'inscription de 30 millions de rentes 3 pour °/₀ votée pour l'indemnité des émigrés, au lieu d'abaisser les cours, les fit monter de 75 fr. à 86 fr.

(1) On remarquera dans cette déclaration des représentants, qu'elle est en quelque sorte adressée aux souverains étrangers, dont elle invoque la magnanimité.

« ... La chambre des représentants se doit à elle-même, elle doit à la France, à l'Europe, une déclaration de ses sentiments et de ses principes.

« Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si positivement exprimé dans leurs manifestes.

« Elle déclare que le gouvernement de la France, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation légalement émis, et se coordonner avec les gouvernements pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

« Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir de garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale, et acceptée par le peuple. Ainsi, tout gouvernement qui n'aurait d'autre titre que des acclamations et la volonté d'un parti, ou qui serait imposé par la force; tout gouvernement qui n'adopterait point les couleurs nationales et ne garantirait point la liberté des citoyens, l'égalité des droits civils et politiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, le système représentatif, le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts, la responsabilité des ministres, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux de toute origine, l'inviolabilité des propriétés, l'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne, nouvelle, héréditaire, et de la féodalité; l'abolition de toute confiscation de biens, l'entier oubli des opinions et des votes émis jusqu'à ce jour, l'institution de la Légion d'honneur, les récompenses dues aux officiers et aux soldats, les secours dus à leurs veuves et à leurs enfants, l'institution du jury, l'inamovibilité des juges, le payement de la dette publique, n'assurerait point la tranquillité de la France et de l'Europe.

« Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentants du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance à la face du monde entier contre la violence et l'usurpation. »

la déclaration de la chambre des représentants en finit avec le gouvernement de Napoléon. Cependant ces principes étaient devenus l'évangile des partis dans le malheur comme dans le bonheur; au milieu des sociétés secrètes et dans les confidences des chefs, ils étaient le dernier mot du carbonarisme. Le général Berton, le colonel Caron, les sergents de La Rochelle avaient fait un même appel à ces principes; ajoutez à cela le drapeau tricolore comme manifestation publique de la pensée révolutionnaire. C'était en secouant ses couleurs, saluées par le peuple comme un vestige de la démocratie, qu'on avait essayé plusieurs fois la révolte dans les cités et dans les camps. Le drapeau tricolore était à lui seul un symbole, et ce n'est pas sans motif que M. de Lafayette demandait en toute circonstance : « Est-ce que notre drapeau a été arboré? » Un drapeau, c'est beaucoup dans la vie des partis; c'est le signe saisissant et visible pour tous; il dit plus qu'une déclaration de principes, parce qu'il n'a rien de vague pour le peuple, et le vieux précepte d'Horace s'applique même à la politique : « Ce qui frappe les yeux saisit plus vivement que ce que l'oreille et l'esprit écoutent et entendent. »

En face de l'école révolutionnaire se posait le parti royaliste, fier de sa double victoire en 1814 et en 1815; lui également avait une formule et un symbole, moins écrits dans les livres que reçus par vieilles traditions. Il était difficile de nettement poser les principes de l'ancienne constitution monarchique : de quels éléments se composait-elle? des états généraux, des parlements, de la commune, de la province, ou de l'autorité supérieure des intendants; la majesté royale était-elle absolue ou pondérée? A travers ces nuageuses distinctions il était pour les royalistes un principe incontesté, c'était la légitimité une et traditionnelle du roi, pourvu qu'elle demeurât dans les idées historiques, j'ai presque dit dans les intérêts de parti. Ceux-ci attachaient au drapeau blanc le même culte que les révolutionnaires aux trois couleurs; l'écusson noblement fleurdelisé faisait palpiter leurs loyales poitrines. Ce qui les distinguait surtout, c'était moins leur amour pour la vieille monarchie que leur haine vivace pour la révolution; souvent les partis se révèlent plus par leurs répugnances que par leurs affections : on sait mieux ce qu'ils détestent que ce qu'ils aiment. L'antipathie des royalistes pour la révolution française était ardente comme celle des catholiques contre les protestants sous la *Ligue*, de telle sorte que, si on avait laissé ces deux opinions aux prises, on aurait vu renaître la guerre civile ou la domination d'un parti sur un autre (1), c'est-à-dire ce qu'il y a de plus oppressif, de plus tyrannique; les pouvoirs réguliers ont des soupçons, des inquiétudes, quelquefois des antipathies, mais comme ces sentiments sont toujours tempérés par les nécessités d'un gouvernement régulier, ils ne font jamais rien avec les passions seules; l'égoïsme et la sûreté générale corrigent chez eux les écarts de l'amour et de la haine d'opinions.

Ce triomphe des partis, la charte avait voulu l'éviter en posant des principes conciliateurs; et tout naturellement il s'était élevé une école mixte d'hommes politiques rattachés plus ou moins loyalement à la charte et à la pacification des âmes, tâche si difficile, car c'est une erreur de croire que les partis visent à une conciliation; leur but est de dominer. Ce qu'ils veulent, c'est surtout l'autorité pour imposer leurs idées et faire sentir leur oppression sur leurs adversaires. Néanmoins une école politique, elle-même divisée en plusieurs nuances, entreprit un travail de conciliation que j'ai cherché à retracer dans un autre livre (l'*Histoire de la Restauration*); elle périt à l'œuvre et cela devait être. En 1814 se forme d'abord un ministère composé de constitutionnels et de bourboniens, et au-dessus d'eux tous, M. de Talleyrand; les royalistes peu satisfaits, encore dans l'ivresse de leur récente victoire, trouvent que ce ministère va mal, qu'il ne s'appuie point assez sur les anciennes traditions. D'un autre côté le parti patriote (2) murmure, la chambre des députés se révèle déjà en opposition aigre; puis tout à coup éclate le tonnerre des cent-jours, retour violent aux affaires non pas des impérialistes, mais des vieux et intraitables patriotes. Ceux-ci dévorent Napoléon dans leur haine implacable et leurs méfiances sans portée. M. de Lafayette n'est satisfait que quand il a brisé le sceptre dans la main de celui qui étendit sur lui son épée pour le délivrer de la captivité d'Olmutz.

La seconde restauration donne un énergique mouvement au parti royaliste, réaction ardente, dessinée, qui aurait imprimé une autre direction à la monarchie (bonne ou mauvaise, l'avenir en aurait décidé). A l'aspect de cette allure nouvelle de la maison de Bourbon, l'Europe s'effraye, et le parti politique, avec son aide, ressaisit lentement la conduite des affaires en attirant à lui quelques royalistes modérés. Tel fut le premier ministère de M. Decazes et du duc de Richelieu. Comme la force des choses entraîne le

(1) On avait vu en 1815 une sorte de guerre civile; à cette époque où les royalistes formaient un grand parti, ils dominaient le gouvernement lui-même. (*Voyez mon travail sur la Restauration.*)

(2) Voici les divers ministères de la restauration :
M. de Talleyrand, du 13 mai 1814 au 25 septembre 1815;
Le duc de Richelieu, du 25 septembre 1815 au 18 décembre 1818;
Le marquis Dessolles, du 18 décembre 1818 au 19 novembre 1819;
M. Decazes, du 19 novembre 1819 au 14 décembre 1821;
M. de Villèle, du 14 décembre 1821 au 8 août 1825;
M. de Martignac, du 8 août 1828 au 9 août 1829;
M. de Polignac, du 9 août 1829 au 29 juillet 1830.

mouvement vers la révolution, alors on s'effraye : un point d'arrêt est posé par le second ministère du duc de Richelieu que les royalistes renversent. Les voilà maîtres des affaires sous M. de Villèle qu'on peut regarder comme l'administrateur du parti. M. de Villèle remue trop de choses pour se maintenir : les élections, la presse, la famille, et il est renversé à son tour par la fusion des libéraux et des royalistes mécontents. Après lui se forme l'administration de M. de Martignac, peut-être la plus loyale expression du principe conciliateur : ce ministre sème à pleines mains les libertés, les garanties ; et la révolution, loin d'être satisfaite, se montre insatiable. Alors la royauté, blessée et orgueilleuse de sa prérogative, fait un nouveau retour vers le parti royaliste, et M. de Polignac est appelé à diriger les affaires du pays. A ce moment la lutte devient aussi vivace qu'à son origine entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore : la transaction est impossible, la parole n'est même plus assez hypocrite pour cacher d'autres desseins. On se reporte tout d'un bond en 1789. M. de Lafayette parcourt les provinces, provoque la guerre civile sans déguisement, et M. de Polignac, l'expression la plus naïve du parti de l'émigration, est président du conseil.

L'histoire du ministère de M. de Polignac (1) parcourt un cercle invariable comme la fatalité. Voulait-il des coups d'État à son origine ? Je ne le crois pas : était-il formé dans le dessein de briser la charte ? C'est moins probable encore. Mais il était à la tête d'un parti qui exigeait une lutte vigoureuse avec la révolution, et, s'il le fallait, même par la voie des armes. On doit, pour s'en convaincre, suivre la polémique des journaux et pénétrer l'esprit des pouvoirs depuis la formation de ce ministère. Il y a souvent dans les cœurs exaltés des vérités saillantes qu'il faut saisir ; comme ils n'ont pas de ménagements à garder envers les choses et les hommes, ils révèlent naïvement leurs pensées. Qu'on parcoure les brochures de MM. Cottu et Madrolle (2) : là est toute la logique des royalistes purs. Qu'on ne dise pas que c'étaient de fantastiques idées, désavouées et même poursuivies par tout le parti, n'en croyez rien : ceux qu'on traitait de fous, véritables symboles du parti royaliste, en disaient le dernier mot : ils étaient moins dissimulés et plus dans la logique des choses. Cela est si vrai, que tout en ne voulant pas les ordonnances qui étaient au fond le résumé des idées de M. Madrolle, M. de Polignac y fut entraîné malgré lui ; tant il est vrai que la destinée des principes et des événements est irrésistible !

De son côté, le parti libéral qui avait aussi besoin de dissimulation, de ménagements, désavouait les brochures de MM. Cauchois-Lemaire, Fontan (3) ; les vers même de MM. Méry et Barthélemy ; il traitait ces écrivains d'exagérés qui tiraient des coups de fusil sans ordre, et cependant peu à peu le parti révolutionnaire était entraîné par la même force coercitive à accepter ces mêmes idées, à les proclamer comme le triomphe définitif de la révolution qu'il avait souhaitée. Les ardents, les exaltés dans les partis ne sont pas les derniers qu'il faut écouter si on veut savoir leurs desseins d'avenir. Comme ils n'ont pas de raisons pour dissimuler, ils disent tout haut ce que les habiles pensent tout bas.

(1) Le principe adopté par M. de Polignac était celui-ci : plus de concessions, plus de réaction, c'est-à-dire qu'il voulait rallier une majorité autour de la prérogative royale ; il croyait que cette majorité était possible. Cela semble résulter du discours d'ouverture de la session de 1830, œuvre fort réfléchie des ministres, et qui est d'une extrême modération. En voici le texte :

« Messieurs, c'est toujours avec confiance que je réunis autour de mon trône les pairs du royaume et les députés des départements. Depuis votre dernière session d'importants événements ont consolidé la paix de l'Europe et l'accord établi entre mes alliés et moi pour le bonheur des peuples.

« La guerre est éteinte en Orient ; la modération du vainqueur et l'intervention amicale des puissances, en préservant l'empire ottoman des malheurs qui le menaçaient, ont maintenu l'équilibre et affermi les anciennes relations des États.

« Sous la protection des puissances signataires du traité du 6 juillet, la Grèce indépendante renaîtra de ses ruines ; le choix du prince appelé à régner sur elle fait assez connaître les vues désintéressées et pacifiques des souverains.

« Je poursuis en ce moment, de concert avec mes alliés, des négociations dont le but est d'amener entre les princes de la maison de Bragance une réconciliation nécessaire au repos de la Péninsule.

« Au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon. La réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté.

« Messieurs, le premier besoin de mon cœur est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait. La charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne : ces droits sont sacrés ; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« Pairs de France, députés des départements, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire ; vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs rois. »

(2) Ce fut en 1829 et en 1830 que les écrits les plus ardents furent publiés par les royalistes avec une hardiesse toute chevaleresque.

(3) La presse libérale, à son tour, allait fort loin ; on lit dans un journal : « Si le pacte consenti entre la nation et la royauté venait à être rompu, la nation pourrait dire à son tour : « Je vous ai délégué une partie de ma force et de ma souveraineté : je vous ai abandonné le pouvoir exécutif ; mais j'avais gardé le droit de concourir par mes mandataires aux actes législatifs. Vous m'avez ravi ce que je m'étais réservé : c'est une usurpation qui détruit

Qu'était en définitive l'adresse de la Chambre des députés votée par les 221? Une manière impérative de forcer la main à la royauté pour le choix de ses ministres, et cela sans autre motif que la volonté de la chambre. Le parti modéré une fois débordé par un vote si dessiné et si fier, il ne s'agissait plus de reconstituer le ministère de M. de Martignac, réduit désormais à un rôle secondaire comme toutes les idées mixtes qui disparaissent en face des opinions tranchées; mais de faire triompher le principe hostile à l'origine primordiale de la royauté des Bourbons. Aussi la dissolution de la chambre, les élections nouvelles (1) ne furent que les accidents d'une situation de malaise visible à tous, une phase de la grande lutte. Au mois de juin les ministres furent entraînés à vouloir tout ce que MM. Madrolle et Cottu avaient indiqué comme moyen de salut pour la monarchie, et les 221 marchaient malgré eux à la révolution telle que M. de Lafayette l'avait indiquée. Ainsi les exagérés avaient seuls compris la véritable situation, et l'on en était réduit à suivre leur drapeau sans transaction possible.

Ici commence la véritable tâche de ce livre, pris au point où l'auteur a laissé l'*Histoire de la Restauration*. Dès ce moment un rôle actif, brûlant pour tous, se développe : on va sortir de l'ordre régulier, de la marche constitutionnelle des pouvoirs. Le terrain réel n'est plus la monarchie des Bourbons ni la charte de 1814. On a secoué un programme si étroit; on en est à lutter entre le pouvoir constituant et l'idée révolutionnaire. Or, plusieurs questions ici se présentent : quelles furent les causes dominantes des ordonnances de juillet? Étaient-elles dans la charte, transitoires ou définitives? Quel sens attachait le roi Charles X à cette manifestation absolue de ses droits? Ces ordonnances étaient-elles la ruine du système représentatif?

Afin de répondre à toutes ces questions que l'histoire commence à voir d'une façon grave et sérieuse, il faut tout d'abord se rappeler le caractère traditionnel de Charles X, sa vie entière et les principes de son éducation. Le roi avait juré la charte au sacre de Reims; cœur loyal, sa volonté était de la maintenir dans sa force, nul ne peut en douter. Aussi lorsqu'on voulut attaquer l'ordre légal, le démolir dans son esprit, on ne s'adressa pas à sa conviction en disant « qu'il fallait détruire cette charte jurée. » Les mesures proposées dans le conseil furent plus spécialement développées comme une conséquence de l'acte de Louis XVIII, comme une interprétation de l'article 14, enfin comme une série de dispositions transitoires qui devaient ramener le pays à la Charte par une interprétation plus sincère et plus nette du pouvoir royal et constituant; ce qui s'était fait en juillet 1815 et par l'ordonnance du 5 septembre 1816. Le goût de la dictature était inhérent à la personne de Charles X un peu aventureux en toutes choses; jeune homme, il s'était montré absolu, et dès l'origine de la Révolution française, il n'aimait point les assemblées à moins qu'elles ne consentissent à subir sa direction active; on le flattait toujours lorsqu'on lui reconnaissait la double condition de la fermeté et de la capacité : généralement nous sommes très-vaniteux des qualités que nous n'avons pas et trop peu fiers des qualités que nous avons. Charles X portait ce défaut à un point extrême; il se croyait éminemment capable, seul appelé à sauver le pays d'une crise; il traitait même avec un ton railleur tous ceux qui autour de

les arrangements que j'avais consentis; je rentre dans tous mes droits. »

(*France nouvelle*, janvier 1830.)

(1) Pour se convaincre combien la royauté était en jeu à cette époque, il faut lire la proclamation de Charles X aux électeurs; on ne peut se dissimuler que le roi avait fait toutes les avances.

« Français! la dernière Chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais; elle me l'a refusé! Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé, comme roi, j'en ai été offensé : j'ai prononcé la dissolution de cette Chambre.

« Français! votre prospérité fait ma gloire; votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon royaume, vous écouterez la voix de votre roi.

« Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées a été et sera toujours le but de mes efforts.

« Mais pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.

« C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; et je trahirais mes serments si je le souffrais.

« A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres États et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit.

« Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens, et je les protégerai avec une égale sollicitude.

« Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés : je veille sur les uns comme sur les autres.

« Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos Colléges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs; je saurai remplir les miens.

« Donné en notre château des Tuileries, le treizième jour du mois de juin, l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

« CHARLES.

« Par le roi, le président du conseil des ministres,

« PRINCE DE POLIGNAC. »

lui ne partageaient pas ses propres convictions! Quant à sa fermeté, c'était un mélange d'entêtement et de conviction, conviction qui s'était formée de longue main sur la nécessité de la dictature royale : à plusieurs reprises elle avait éclaté par de hautes manifestations. Le roi voyait-il de belles troupes, des régiments campés sous le drapeau blanc? il disait quelques-uns de ces mots d'espérance sur le retour de l'antique et grand pouvoir de la royauté, et il fallait tes paroles de M. de Mortemart, ou de M. de Caux pour lui rappeler que ces troupes n'obéiraient que dans certaines limites et aux conditions de la charte.

Aussi le roi n'avait-il aucune confiance en ces hommes politiques; ses amis ne procédaient pas ainsi, et pour lui plaire ils allaient droit à ses idées de pouvoir et de force; son plus beau souvenir était le coup d'État du mois de juin 1789. Des mémoires successifs furent présentés au roi, surtout pendant le mois de mai 1830; rédigés en dehors du conseil, ils arrivaient d'une façon occulte : quelques-uns étaient écrits avec un remarquable talent; nul n'attaquait la charte, on connaissait trop la loyauté de Charles X et la sainteté de son serment; dans tous, au contraire, on parlait de la nécessité d'y rentrer, et pour cela l'on citait spécialement la législation de 1814 et de 1815. L'un de ces factums est ingénieusement basé sur l'ordonnance du 5 septembre 1816 que les libéraux saluèrent avec tant d'enthousiasme (1). « Cette ordonnance n'avait-elle pas détruit une loi, et bouleversé le système électoral aux applaudissements des révolutionnaires? Pourquoi n'imiterait-on pas cet exemple donné par M. Decazes lui-même? Le roi agirait en vertu de sa dictature, non point contre la charte, mais pour la charte. On était sorti de son texte, on y rentrait : quant à la liberté des journaux, elle n'était écrite nulle part, la charte n'en parlait pas; si l'on y trouvait la liberté de la presse, celle des journaux n'était point reconnue dans le pacte fondamental, et par conséquent c'était y rentrer que de prendre des mesures contre cette forme de publication, comme on l'avait fait en 1814 par la loi de M. de Montesquiou. » De telles considérations devaient vivement frapper le roi : toutes les fois qu'on en appelait à sa royale puissance, Charles X en était flatté parce qu'il avait foi surtout en lui-même. Le parti religieux invoquait à son tour contre la licence de la presse les principes qui pendant toute sa vie avaient dominé son cœur et sa foi; les dangers du catholicisme effrayaient la conscience du roi très-chrétien; on exagérait même la situation des esprits travaillés par une presse destructive, immorale : avait-on tout à fait tort?

Cette action occulte, extra-ministérielle, demeurait indépendante des membres du conseil. Dans ce conseil, les ministres partageaient-ils tous cette conviction absolue du roi, c'est-à-dire la nécessité des mesures extraordinaires? Il y avait, parmi les conseillers de la couronne, des hommes qui avaient une connaissance trop approfondie de la législation pour croire à la légalité des mesures dont le roi les avait souvent entretenus; et cependant ils s'y laissaient entraîner chacun par des considérations particulières et à la suite des résistances impitoyables de l'opinion démocratique. Sur ce point, quelle était d'abord la conviction du prince Jules de Polignac? L'ambassade du prince en Angleterre lui avait donné une connaissance approfondie du mécanisme représentatif, et il avait même une foi absolue dans les conséquences du système parlementaire; seulement M. de Polignac voulait faire pénétrer dans la constitution un principe qui semblait lui manquer, l'aristocratie, et appeler cette aristocratie à l'appui de la prérogative royale : c'était là véritablement sa manie. A ce point de vue M. de Polignac trouvait la charte imparfaite, et il aurait voulu lui imprimer le caractère de la *magna carta* du roi Jean, sans remarquer qu'en France, c'était moins la liberté qui flattait les esprits que l'égalité, sorte de jalousie des classes inférieures, conquête la plus ferme de la Révolution (2). Au résumé M. de

(1) Il est curieux de comparer le mémoire ou rapport qui précéda l'ordonnance du 5 septembre (Voir mon *Histoire de la Restauration*), et le rapport de M. de Chantelauze sur les ordonnances de Juillet. Il y a beaucoup d'analogie. M. Maret présenta lui-même un mémoire à Charles X, il est fort singulier et un peu vague; en voici un extrait. « Le système de la légalité qui satisfera aux besoins, garantira les intérêts et répondra à tous les vœux de la masse du peuple. Le mal qu'elle ressent a dit le bien qu'elle réclame et le système qui peut l'opérer. Il est si peu exigeant que, pour l'établir, il ne faut rien au delà du sacrifice résolu des coryphées du système contraire. Il ne demande aux nouveaux ministres ni de grands talents, ni des antécédents qui imposent, ni ces connexions et cette clientèle, appui communément nécessaire et dans ce cas inutile. Au lieu du cercle perpétuel des mêmes noms, la marge est grande pour composer une administration suffisante. Un sens droit, de l'esprit, de la probité, point de compromission antérieure avec le principe de la stabilité des lois, telle serait la perfection. Il se pourrait que la majorité des lecteurs du *Moniteur*, en lisant l'ordonnance, se demandât : *Qu'est-ce que ces gens-là ?* et que, huit jours après, *ces gens-là* fussent des ministres très-populaires d'un roi chéri de ses sujets, et à qui seraient garanties, pour une longue durée, les jouissances passées des premiers jours de son avénement. Il ne faut pas conclure, d'une supposition qui n'est qu'un moyen de démonstration, que l'obscurité fût une condition essentielle, mais l'illustration n'est pas une condition nécessaire. Tous les hommes de bien sont bons au système de la légalité, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, parce qu'il n'y a plus de nuances d'opinions avec lui. »

(2) Je trouve dans les documents de l'époque un portrait du prince de Polignac, que je crois fidèlement tracé.

« Le prince Jules de Polignac est ce qu'on appelle dans la société un parfait honnête homme, loyal, religieux, bon époux, bon père, bon ami, et dévoué au roi; mais ces qualités estimables ne peuvent compenser ses défauts comme homme d'État.

« Le prince Jules de Polignac, qui peut passer pour aimable en société, a cependant peu d'esprit, et néanmoins il se croit de bonne foi de grands talents. M. de Polignac ne sait ni discuter ni appro-

Polignac n'avait ni la force ni la volonté de résister à Charles X. Quand le roi exigeait un acte de condescendance, il n'était pas même un conseiller indépendant. Habitué à obéir en aveugle depuis qu'enfant, Monsieur, tant aimé, l'avait jeté au milieu des complots et des conspirations, le prince Jules de Polignac ne pouvait être une barrière à la souveraineté absolue du roi qui, d'ailleurs, souvent colère, déclarait « qu'il voulait, » et force était alors d'obéir. A ces considérations faut-il joindre la conviction profonde chez M. de Polignac, que la révolution faisait de tels progrès qu'elle triompherait toute seule si on n'y apportait un obstacle violent et absolu. La charte, à ses yeux, était une barrière impuissante.

M. de Peyronnet, la tête la plus capable de ce conseil, y était arrivé avec le désir non équivoque de marcher avec les chambres et d'obtenir des élections favorables; partout il y avait souvenir des talents et des succès de M. de Peyronnet à la tribune, sous l'administration de M. de Villèle; il espérait que par la persévérance et le bon droit on viendrait à bout des résistances insensées du parlement. En temps ordinaire ce calcul était juste, car un ministère présentant une série de bonnes lois et de mesures favorables au pays devait-il craindre d'être repoussé, par cette raison seule qu'il ne plaisait pas à la majorité (1)? Ce fut même dans ce sens légal et parlementaire que fut rédigé un premier mémoire sur cette situation des pouvoirs et sur la nécessité de marcher à la face des chambres; illusion trompeuse parce qu'elle ne reposait sur aucune base positive et qu'elle ne faisait pas la part des ambitions humaines, des entêtements de l'esprit de corps et des opinions ardentes de la majorité. Comment donc M. de Peyronnet fut-il entraîné au principe des ordonnances? Sans doute par obéissance au roi, véritable culte pour beaucoup de nobles consciences (2). Ajoutez l'évidente injustice des partis et la position un peu factieuse de la chambre,

fondir une question; il effleure avec un ton suffisant les objets les plus importants, et paraît ne douter de rien. Il tranche les difficultés avec un air de supériorité qui annonce l'assurance, et cependant il est hors d'état de soutenir la discussion par des raisons logiques.

« Au conseil du roi, le prince de Polignac paraît avoir une grande influence sur ses collègues; la bonne opinion qu'il a de son mérite lui fait croire qu'on ne cède qu'à la supériorité de ses talents, et il ne s'aperçoit pas qu'on cède uniquement à l'influence de sa position. Tout le ministère sait, avec la France entière, que le jour où M. de Polignac perdra son crédit auprès du roi, tout l'échafaudage actuel s'écroulera avec lui. A cette suffisance de médiocrité, le prince Jules joint un caractère très-entêté et fort courageux. Cette qualité, très-honorable en général, est un malheur de plus pour la France et pour le roi; car si le prince Jules croit qu'il soit de son devoir de sujet dévoué de faire tête à l'orage, il est capable de vouloir mourir sur la brèche, et de tout compromettre plutôt que de quitter la présidence du conseil. » Ceci était parfaitement jugé.

(1) Tous les actes de M. de Peyronnet respirent un caractère de légalité; en voici la preuve :

Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets.

« Paris, le 20 mai 1830.

« Monsieur le préfet, le roi a daigné me confier la direction du département de l'intérieur.

« Je connais les difficultés de cette importante administration; mais l'expérience des magistrats qui lui appartiennent me donne l'espérance de les surmonter.

« Je ne leur demande que l'exécution des lois; je la demande prompte, exacte, entière et loyale; faire toujours ce qu'ordonne la loi, faire avec opportunité ce qu'elle permet, ne faire jamais ce qu'elle défend, tel est à mes yeux le devoir d'un sage et habile administrateur.

« Il y en aura un autre pour moi; il sera de mon devoir de les seconder, comme ils m'auront secondé moi-même, et de faire que bonne et pleine justice soit rendue à leur loyauté et à leur zèle.

« Je m'y appliquerai sans relâche, et je me flatte qu'aucun d'eux ne doutera que je ne sois fidèle à cette promesse.

« *Signé* : De Peyronnet. »

(2) La circulaire électorale tant reprochée à M. de Peyronnet me paraît rentrer dans les conditions d'un gouvernement ferme et régulier.

« Paris, 15 juin 1830.

« Monsieur le préfet, le roi a ordonné de nouvelles élections : vous ne devez rien négliger pour que l'ordre le plus complet se maintienne sur tous les points de votre département pendant leur durée.

« Les élections doivent être libres; elles ne peuvent l'être qu'autant que les électeurs jouissent d'une entière sécurité.

« Il y a violation des droits consacrés par la Charte toutes les fois que par des insultes, des menaces, des démonstrations publiques et tumultueuses, on entreprend d'imposer des suffrages ou de détourner les électeurs timides d'un devoir qu'ils peuvent croire dangereux.

« On ne doit point douter que MM. les présidents des Colléges ne remplissent avec fermeté et avec sagesse les devoirs importants que la loi leur a confiés.

« Mais hors des lieux dont la police leur est réservée, elle appartient aux magistrats ordinaires, et ceux-ci doivent l'exercer avec vigilance.

« Prenez des mesures pour que les abords des Colléges soient libres, que la personne des électeurs soit indistinctement respectée, qu'aucun outrage ne leur soit adressé, qu'aucune clameur populaire ne puisse exercer d'influence sur leur vote, qu'aucun tumulte extérieur ne se fasse entendre dans le lieu des séances, et ne trouble l'ordre des opérations électorales.

« Qu'aucun attroupement illégal ne soit toléré; qu'aucune infraction aux lois ne soit commise impunément; que les infracteurs soient saisis à l'instant, conformément à l'article 16 du code d'instruction criminelle, et renvoyés aux tribunaux qui devront les juger.

« Les articles 109, 110, 111, 112 et 113 du code pénal prononcent des peines sévères contre ceux qui vendent ou achètent des suffrages, qui falsifient les votes ou qui troublent, par un moyen quelconque, la liberté et la sécurité des électeurs.

« Faites publier et afficher de nouveau ces articles. Que les électeurs sachent et sentent que la protection des lois leur est assurée, et que vous mettez au rang de vos premiers devoirs celui qui veut que vous garantissiez à tous vos administrés le libre et paisible exercice de leurs droits.

« Vous me rendrez compte des mesures que vous aurez prises et de leur exécution.

« Agréez, monsieur le préfet, etc.

« Le pair de France, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

« De Peyronnet. »

refusant son concours à la royauté. Quel espoir restait-il donc? Il y a d'ailleurs chez certains hommes un extrême désir, souvent une vanité de se montrer forts, et c'était un peu là une des conditions du caractère de M. de Peyronnet; comme la plupart des esprits méridionaux, il ne tenait pas compte des obstacles, convaincu qu'il était de les vaincre et de les briser. M. de Peyronnet n'avait pas une idée bien exacte des résistances politiques; il se croyait encore en 1820, à l'époque des violentes répressions des sociétés secrètes et du carbonarisme, temps où l'Europe entière avait concerté un système de forte répression et venait en aide aux ministres.

M. de Chantelauze, talent souple, parfaitement distingué, était entraîné aux mesures extrêmes par cette logique des parquets lorsqu'ils soutiennent une accusation ou qu'ils formulent une plainte : l'état de la société tel que les partis et la presse l'avaient fait lui paraissait en opposition avec les conditions religieuses et sociales de tout gouvernement; il voyait au bout de la licence de la presse un abîme. M. de Chantelauze était donc éminemment propre à formuler un réquisitoire contre les causes de décadence et de perturbation de la société (1), et ceci pouvait expliquer la rédaction du remarquable rapport au roi qui précède les ordonnances. A ses côtés M. Capelle était l'intelligence la plus capable de diriger le personnel administratif et électoral depuis dix années, et le roi Charles X avait pleine confiance en lui comme en son faiseur d'affaires. Lui-même ne se considérait que comme un instrument passif. M. Guernon de Ranville avait d'abord été fortement opposé aux coups d'État; un mémoire qui se rattache au mois de décembre 1829, exposait les idées et les craintes du ministre sur les conséquences dangereuses d'une mesure qui, en bouleversant par ordonnance les lois de la presse et des élections, détruirait les bases et les garanties de la charte; il croyait qu'une telle mesure entraînerait le soulèvement des classes moyennes, et avec elles des masses facilement émues (2). Depuis, un peu ébloui de sa position inespérée, sous le prestige du pouvoir, M. Guernon de Ranville ne raisonnait plus aussi exactement les questions immenses sur lesquelles on allait délibérer; il crut que l'article 14 de la charte n'était pas inutilement placé dans la constitution, et quand il vit les partis si implacables, les pouvoirs si en dehors des voies régulières, il s'imagina que le temps était venu de les fortement comprimer. M. de Montbel

(1) La modération de principe se révèle dans tous les actes de M. de Chantelauze, et spécialement dans la révolte des populations royalistes contre M. de Preissac.

Lettre de M. de Chantelauze, garde des sceaux, au procureur général à Toulouse.

«Paris, 3 juillet 1830.

« Monsieur le procureur général, je ne puis qu'approuver les observations contenues dans votre lettre du 28 juin dernier au sujet des troubles qui ont éclaté à Montauban. Il est dangereux d'habituer le peuple à s'assembler et à commettre des actes de désordre, quelle que soit d'ailleurs la cause de ce mouvement. Les considérations que fait valoir l'autorité administrative ne sont pas de nature à arrêter le cours de la justice. Je vous engage, en conséquence, à prescrire sans retard des poursuites contre les auteurs des excès qui ont eu lieu à la suite de l'élection de M. de Preissac. »

(2) *Extrait d'un mémoire entièrement écrit de la main de M. Guernon de Ranville, communiqué à M. de Polignac, le 15 décembre* 1829.

« A la veille d'une lutte aussi inégale, plusieurs partis peuvent être pris, mais celui que l'opposition croit être dans les vues du ministère et que font pressentir les bruits répandus à dessein d'un projet d'un coup d'État, celui enfin auquel quelques royalistes imprudents voudraient pousser le gouvernement, consisterait à dissoudre la chambre et à en convoquer une nouvelle après avoir modifié par ordonnance la loi électorale et suspendu la liberté de la presse en rétablissant la censure.

« Je ne sais si cette marche sauverait la monarchie, mais ce serait un coup d'État de la plus extrême violence; ce serait la violation la plus manifeste de l'article 35 de la charte, ce serait la violation de la foi jurée; un tel parti ne peut convenir ni au roi ni à des ministres consciencieux.

« D'un autre côté, une telle mesure ne serait pas suffisamment motivée. Les journaux libéraux, il est vrai, nous menacent d'une opposition fort hostile; mais ces journaux ne sont pas les organes avoués de la chambre. D'autres nous excitent à ces moyens extrêmes, en nous présentant la révolution comme prête à tout envahir, si nous ne nous hâtons de l'enchaîner : le danger ne me paraît pas aussi imminent, et j'ai peu de confiance dans les hommes d'État sans mission. Un jour peut-être, ceux qui poussent le plus vivement à ces actes d'excessive rigueur se joindraient à nos ennemis pour nous en demander compte si le succès ne répondait pas à leur attente, et nous reprocher d'avoir cédé à de vaines terreurs au lieu d'attendre que cette chambre, présumée si violente, se soit manifestée par ses actes.

« Les partisans des coups d'État pensent que la mesure indiquée n'exciterait aucun soulèvement dangereux. Le peuple, disent-ils, ne s'occupe pas de nos débats politiques (les masses restent calmes au milieu de l'agitation des partis), qui au fait ne touchent en rien aux intérêts matériels; et des actes de vigueur leur plairaient d'autant plus, qu'en montrant de la force ils humilieraient quelques sommités peu populaires. La classe moyenne seule s'agiterait; mais, sans appui, elle ne pourrait exciter un mouvement de nature à compromettre la sécurité du gouvernement.

« Je reconnais qu'en ce moment les masses sont calmes et ne prennent aucune part active aux débats politiques. Mais que faudrait-il pour les ébranler? Et peut-on raisonnablement affirmer que la classe moyenne qui touche par mille points à la masse ne pourrait au besoin soulever une tempête dont le plus hardi n'oserait prévoir l'issue?

« Au reste, une réponse péremptoire, selon moi, à tous ces raisonnements plus ou moins fondés en fait, c'est, comme je l'ai déjà dit, que les mesures dont il s'agit seraient contraires à la charte. Or on ne viole jamais les lois impunément, et le gouvernement, assez fort pour se mettre un moment au-dessus de la loi fondamentale s'il obtient un succès passager, compromet pour un temps plus ou moins éloigné ses plus précieux intérêts. A cette réponse que justifieraient assez les intérêts matériels, ajoutons une considération déterminante. Le roi a juré d'observer fidèlement la charte, nous avons tous fait le même serment; qu'elle soit à jamais pour nous l'arche sainte. Cette règle, qui seule est conforme à la morale, est aussi la plus sûre. »

appartenait à l'école de M. de Villèle, et l'on se rappelle qu'à la première restauration cette école avait protesté contre la charte de Louis XVIII pour le maintien du pouvoir constituant. Si M. de Polignac avait demandé des explications sur les articles qui touchaient à la foi religieuse, M. de Villèle avait publié une brochure contre d'autres dispositions de la charte, et l'école de ses amis ne l'avait point oublié. M. d'Haussez croyait que, même en temps de partis, s'absorber dans un département tel que la marine, en suivre les opérations et les développements avec gloire, c'était se placer assez haut dans l'opinion du pays pour s'inquiéter à peine des ordonnances, considérées par certains esprits comme un incident dans la marche régulière des affaires, à la faveur surtout d'un succès aussi national que la prise d'Alger. Je ne parle pas de M. de Bourmont, alors chef de l'armée d'Afrique, demeuré tout à fait en dehors des résolutions politiques du ministère.

Au reste, deux sentiments paraissent avoir dominé le conseil : c'est qu'indépendamment de leur nécessité, les ordonnances conformes à la charte ne seraient que transitoires. La nécessité de ces mesures paraissait constatée par les longues luttes essayées légalement contre la presse, le corps électoral et les chambres. Dans cette anarchie des pouvoirs, une dictature devait ramener l'harmonie, et ce droit revenait à la royauté. La légalité n'était plus un point douteux, pour Charles X surtout, et on le voyait lire assidûment les notes qu'on lui adressait de toutes parts; les brochures même de MM. Madrolle et Cottu, poursuivies devant les tribunaux, recevaient néanmoins l'approbation secrète du roi et presque des encouragements (1). Quant au caractère transitoire des mesures, c'était la préoccupation de M. de Polignac; se croyant appelé à purifier la charte, il voulait n'en sortir qu'un moment pour y rentrer à toujours. M. de Polignac avait sur ce point des opinions étranges et parfaitement en rapport avec le caractère limité de son esprit : il ne croyait pas à la résistance; il lui semblait que la volonté du roi devait suffire, que dès que Charles X avait parlé, partout dans le royaume l'obéissance viendrait pleine et entière au meilleur des rois, au plus doux des hommes : c'était une faute de son éducation plutôt que de son caractère, et Charles X se servait parfaitement de cette obéissance pour aller à ses desseins : desseins profondément arrêtés et que nulle volonté humaine ne pouvait alors contredire.

Il se trouvait même qu'à la cour les opinions s'étaient singulièrement modifiées parmi les membres de la famille royale; on avait considéré jusqu'ici M. le Dauphin comme l'expression d'une opinion libérale : sous le ministère de M. de Villèle il avait même fait une ferme opposition, et le parti politique l'avait entouré comme une espérance; pendant l'administration de M. de Martignac, il avait servi de pivot à cette combinaison ministérielle si modérée de principe et de résolution. Depuis, les opinions de M. le Dauphin s'étaient entièrement modifiées; soit qu'il fût entraîné par son obéissance absolue à la volonté du roi, soit que l'aspect des exigences de l'opinion libérale à la tribune et dans la presse l'eussent irrité, M. le Dauphin était dans le conseil pour les mesures de fermeté et de force, secondé en cela par les avis d'un grand nombre de généraux de l'empire, qui pour faire leur cour au prince ne parlaient que de châtier l'insolence de ces parleurs contre lesquels il fallait oser un 18 brumaire. L'exemple de Bonaparte flattait singulièrement M. le Dauphin; il aimait son histoire, et loin d'être hostile au principe des ordonnances, Son Altesse Royale s'y laissait doucement entraîner; il ne les croyait pas en opposition avec la charte; il espérait en elles comme en un moyen énergique et infaillible pour reconstituer le pouvoir, meurtri, calomnié par les partis.

Au contraire, Madame la Dauphine, que l'on avait jusque-là présentée comme aigrie et emportée contre les faits et les hommes de la révolution de 1789, était sinon la plus modérée, au moins la plus réfléchie de cette noble famille. Je ne crois pas que la princesse, au fond du cœur, eût un bien grand amour de la charte et qu'elle considérât cette forme de gouvernement comme la dernière expression de la perfectibilité humaine; mais son étude des hommes et des choses, ses souvenirs, son expérience la rendaient plus craintive que personne devant une lutte violente engagée de nouveau entre les partis; elle n'aimait plus les moyens extrêmes (2) comme autrefois, à l'origine de la restauration, temps de jeunesse et d'énergie dont elle fut l'héroïne; elle s'était faite à cette quiétude d'action par fatigue et conviction personnelle : peut-être aussi par la connaissance intime du caractère de Charles X et du peu de valeur de sa

(1) Le jugement qui avait condamné M. Madrolle pour le *Mémoire au conseil du roi* fut révoqué par la cour royale le 8 juin 1830; la cour disait : « Considérant, au fond, qu'en composant l'écrit l'auteur paraît avoir cédé à l'exaltation de son imagination qui l'a égaré; qu'au surplus, il désavoue devant la cour toute intention coupable, soit envers la cour, soit envers les autres corps de magistrature, a mis le jugement dont est appel à néant, mandant la décharge de la condamnation contre lui prononcée. »

(2) On attribuait à Madame la Dauphine un sentiment empreint d'irritation contre les cours; on rapportait d'elle le fait qu'on va lire :

« On assure qu'en présentant ses hommages au 1er janvier 1830, la cour royale n'aurait obtenu que cette réponse : « Passez, messieurs; » tandis que M. Jacquinot-Pampelune, chef du parquet, aurait été l'objet d'une sollicitude particulière par rapport aux travaux de MM. les gens du roi. »

tête politique; elle savait bien son oncle capable d'entêtement, mais non de cette fermeté qui sait agir et persister. Il y avait dans le vieux roi de l'étoffe pour les coups de tête, mais non pour des coups de gouvernement; et cette opinion qu'elle avait sur Charles X, la duchesse l'avait aussi sur les ministres qui composaient le conseil : elle ne les croyait pas capables de mener à bonne fin une mesure aussi violente que celle qu'ils se proposaient. Pour cela il fallait les cardinaux Richelieu et Mazarin, Maupcou ou Albéroni; et MM. de Polignac et de Peyronnet étaient loin de les valoir. Aussi Madame la Dauphine était-elle depuis quelque temps éloignée des conseils; on se gardait d'écouter ses avis, et par une circonstance préparée ou fortuite, Son Altesse Royale était alors aux eaux de Vichy; on correspondait à peine avec elle sur les affaires générales (1).

Voici même ce qui était plus curieux et plus significatif, hélas! La duchesse de Berry, populaire par ses goûts et ses fantaisies de jeune femme, s'était monté la tête pour le système des coups de force. Ce changement, d'où venait-il? D'abord tout ce parlage de députés, ces inquiétudes du roi, cet air préoccupé et sombre du château déplaisaient singulièrement à une princesse née pour le plaisir et les grâces. La cour était désormais sans distractions : une victoire se changeait en douleur, un triomphe sur l'ennemi d'Afrique en un jour de souci et de calamité. Comment une telle situation n'aurait-elle pas déplu à son imagination vive, à ses façons italiennes et saccadées? Puis on lui avait fait peur pour ses nobles enfants; elle croyait le duc de Bordeaux menacé, sa vie en danger tous les jours. Entourée de jeunes hommes, de chauds dévouements, la duchesse de Berry croyait qu'elle aurait assez de ces loyales épées pour assurer la couronne à son enfant bien-aimé; elle appelait les coups de force pour se débarrasser des coups de boudoir; elle voulait une lutte afin de se défaire des soucis. Pour certaines âmes, mieux vaut un danger qu'un ennui. Aussi la duchesse de Berry traitait-elle avec une attention particulière les généraux et les ministres dévoués à l'autorité royale; et quand elle voyait un faiseur de remontrances libérales, elle laissait échapper ce mot napolitain de son enfance : « *Che seccatura!* » sa seule vengeance au reste contre les importuns (2).

Si le roi Charles X imposait ses avis, ses opinions, ses ordres à ses ministres, il recevait lui-même ses inspirations de quelques hommes en dehors des affaires et qui écrivaient beaucoup et souvent. Parmi eux se trouvait un avocat distingué, un publiciste remarquable, M. Bergasse, vieillard arriéré, avec des opinions trop arrêtées et souvent fausses sur les faits de la révolution française. M. Bergasse, ennemi du système représentatif, croyait la charte une faute, l'irrévocabilité de la vente des biens des émigrés un malheur (3), et pour ces principes il avait soutenu un procès en cour royale. Tout homme, quelque pur qu'il soit, a toujours deux opinions : celle de son sens intime, celle de sa position. Ainsi était le roi Charles X : s'il comprenait la nécessité de respecter la charte, il était au fond dans les idées de M. Bergasse et il lisait attentivement les notes qu'il envoyait au château. M. Franchet-Desperey, esprit moins distingué que M. Bergasse, actif et ardent, s'était fait, on le disait au moins, l'expression de tout ce parti en France qu'on appelait la congrégation; homme de cœur et d'honneur, avec moins d'esprit que de résolution, il fut l'auteur ou l'intermédiaire de plusieurs mémoires pour décider Charles X à defendre sa couronne. Les rois aiment souvent à se trouver à l'aise, à vivre au milieu de ceux qui pensent comme eux, et après la dissolution de la chambre, Charles X s'entoura d'hommes dévoués, tous pénétrés de cette pensée qu'il fallait en finir avec la résistance.

Il s'était formé et développé en 1815 une école sous les auspices du comte de Maistre et de M. de Bonald, admiratrice de l'unité et de la sainteté des pouvoirs, avec une haine instinctive contre le principe révolutionnaire. Cette école s'était divisée en deux nuances : les habiles et les décidés; les habiles, sous la bannière de M. de Villèle, voulaient, sans rien

(1) Madame la Dauphine était absente de Paris depuis le 13 juin; elle ne rejoignit le roi qu'à Rambouillet, et l'on sait le mot qu'elle prononça : « Au moins on ne dira pas que c'est moi qui ai fait tout ceci. » J'ai raconté que la princesse avait vu aux eaux M. de Talleyrand.

(2) Au reste, il faut dire que Madame la duchesse de Berry était entièrement en dehors des affaires, qu'elle ne s'en mêlait que par des mots; sa maison elle-même la fatiguait, elle n'avait d'amitié sincère que pour la maréchale Oudinot, sa dame d'honneur. Voici comment elle était entourée : Le comte de Chabons, évêque d'Amiens, aumônier; Mme la maréchale duchesse de Reggio, dame d'honneur; Mme la comtesse de Noailles, dame d'atour; MMmes les comtesses de Bouillé, d'Hautefort, de Meffray, de Rosambo, de Gontaud, de La Rochejacquelein, les marquises de Béthisy, de Gourgues, de Podenas, de Lauriston et la vicomtesse de Castéja, dames pour accompagner; M. le duc de Levis, chevalier d'honneur, M. le comte de Brissac, chevalier d'honneur adjoint, M. le comte de Mesnard, premier écuyer.

(3) M. Bergasse était né à Lyon en 1730; avocat distingué du barreau de Paris, il s'était acquis une certaine réputation dans le fameux procès de Kornmann. En 1789 il fut nommé par la sénéchaussée de Lyon, député du tiers aux états généraux, mais après les journées des 5 et 6 octobre, il ne reparut plus à l'Assemblée nationale, et continua néanmoins d'écrire des brochures politiques sur la liberté du commerce, les banques, les finances, et surtout contre l'institution des assignats. Après la mort de Louis XVI, M. Bergasse se retira à Tarbes où il fut arrêté en 1794 et ramené à Paris; il ne recouvra la liberté que sous le Directoire, et depuis cette époque il vécut complètement ignoré jusqu'à la restauration dont il devint comme l'avocat consultant.

brusquer, marcher avec les chambres jusqu'au bout; les décidés voulaient une manifestation énergique du pouvoir royal; et dans ces deux écoles on pouvait ranger le marquis de Forbin des Issarts, le baron de Frenilly, le vicomte de Castel-Bajac, Cornet d'Incourt, le mordant orateur de la droite. Tous ces hommes politiques dont la loyauté était incontestée et les intentions droites, Charles X les voyait, il aimait leur entretien, et avec des nuances diverses, ils appuyaient tous l'opinion (1) « que la situation étant extraordinaire, il fallait recourir à des moyens extrêmes. » Placerai-je dans la même catégorie un homme jeune encore, tout exalté d'âme et d'honneur (les temps de chevalerie n'étaient plus), le vicomte Félix de Conny: il aurait voulu, pour lui, garder les formes représentatives, conserver le gouvernement de la charte. Toutefois, la prérogative royale étant engagée, il n'hésitait pas à se décider pour elle. M. Berryer n'était alors qu'un brillant orateur de tribune, bien loin encore de la dictature de son parti. Les conseils venaient aussi par la petite poste, de M. de Laborie, l'homme des billets indéchiffrables et des mémoires si actifs, toujours courant de porte en porte, messager de paroles et de rapprochements. M. Berryer, si admirable par la tribune, si puissant par les discours, devait tout naturellement tenir à garder les formes représentatives. Les coups d'État allaient peu à un tempérament vif, léger, spirituel; la pensée des ordonnances qui affaiblissaient les luttes de la parole ne pouvait plaire à l'homme éminent qui ne régnait que par cette puissance.

Aujourd'hui que les temps sont éloignés et les imaginations calmes, il est plus facile d'apprécier la position que la royauté et les pouvoirs s'étaient respectivement faite depuis le 9 août 1829. A compter de la chute du ministère de M. de Martignac, les partis étaient engagés les uns les autres à ce point d'aller jusqu'au bout. La chambre n'a-t-elle pas commencé son coup d'État en brisant la loi municipale, œuvre de M. de Martignac? Une fois qu'elle a constaté sa majorité, elle brave la couronne. Le roi crée alors un ministère de résistance avec des noms, à tort ou à raison, fort odieux à l'opinion publique. Ce ministère prépare des améliorations matérielles ou administratives, et il croit par ce moyen satisfaire l'opinion, comme si les partis se contentaient du bien! Ce qui est bien pour eux, c'est ce qui répond le mieux à leurs besoins, à leurs idées, et surtout à leurs passions. Donc à cette chambre qui résiste on oppose la dissolution: la même majorité est renvoyée. Alors quel parti reste-t-il à prendre? Avec le ministère de M. de Martignac tout était possible, un cabinet dans les loyales opinions du duc de Richelieu aurait pu tout arranger, et M. Pasquier proposait un ministère de coalition qui eût rallié les voix défectionnaires (2): on n'en fit rien; alors force fut bien de recourir à des moyens extraordinaires conseillés même par les débris des fonctionnaires de l'empire.

Ce serait en effet à tort qu'on accuserait exclusivement l'opinion royaliste d'avoir inspiré les hardies ordonnances du mois de juillet 1830 (le coup d'État); l'inspiration en vint un peu des bonapartistes, cherchant à se rattacher à la branche aînée des Bourbons; ceux-ci appartenaient à deux fractions différentes dans la hiérarchie: les uns civils, les autres militaires. Un mémoire que j'ai eu sous les yeux est l'œuvre, je crois, d'un ministre très-estimé de Napoléon et le seul qui eût gardé les manières et les vêtements de l'ancien régime aux derniers temps de Charles X, dans ses fréquentes visites de courtisan aux Tuileries. Ces mémoires, spécialement dirigés contre les élections et les journaux, expriment les théories du pouvoir absolu telles que les comprenait l'école impérialiste, et qui se rattachaient aussi aux doctrines de MM. de Maistre et de Bonald: toujours cette pensée qu'aux Français il fallait plutôt un gouvernement d'épée qu'un régime de lois, beaucoup de victoires et peu de tribunes; et de plus cet adage répété (depuis le haut fonctionnaire de l'empire jusqu'à la corporation des forts de la halle): « que charbonnier est maître chez lui (3). » Jamais, au reste, tant de mémoires ne furent soumis au roi, que depuis le mois de mai jusqu'au mois de juillet 1830. Les pouvoirs en décadence manquent rarement de conseillers qui leur donnent tout, excepté de la force; quelques-uns indiquaient les moyens de se tirer de la crise par des voies légales, avec quelques changements d'hommes et quelques concessions de principes; les autres se bornaient à de simples théories; le plus grand nombre poussait le roi à des moyens extrêmes et décisifs pour en finir avec la révolution. Du 4 au 7 juillet seulement, la question des ordonnances fut

(1) Tous ces noms furent ensuite compris dans ce que j'appellerai le personnel des ordonnances: on n'était point dans une situation ordinaire, il ne faut jamais juger les hommes que par les temps; j'ose croire qu'ils furent emportés par l'esprit de parti qui absorbe les intelligences les plus distinguées.

(2) C'est à cette époque que M. Pasquier fut un moment chargé de composer un cabinet avec les éléments du ministère Martignac, la défection de M. Agier, M. de Chateaubriand, M. Molé et une fraction des royalistes. Ce cabinet aurait pu marcher.

(3) On écrivait même des choses étranges aux ministres, pour les engager à un coup d'État:

Lettre adressée le 10 juillet 1830 à M. le garde des sceaux.

« Le roi est vainqueur d'Alger. Dans ce repaire de pirates n'étaient pas ses plus implacables ennemis. Les élections les ont mis à découvert, nous venons de les voir; dans leurs rangs sont des pairs de France, des officiers généraux, des colonels en activité de service, des magistrats, des membres de la haute administration. Si ces

nettement posée pour la première fois dans le conseil des ministres.

Il faut se méfier des récits venus après coup, de ces lamentations que l'histoire n'accepte pas parce qu'elles se rattachent à d'autres époques qu'à celle qu'il faut expliquer, et qu'elles sont souvent déterminées par le besoin de la situation. Or, dans le procès des ministres, les défenseurs ont dû présenter les accusés comme des victimes de leur dévouement, comme des hommes qui sacrifièrent leurs convictions à une pensée d'obéissance à la royauté. Ces explications se conçoivent à la face des juges : le procès de la chambre des pairs est une époque critique où il s'agissait de sauver la vie des accusés, et les idées populaires devaient être caressées par leurs défenseurs, pour effacer la responsabilité des signataires. Il est difficile pourtant de croire que les mesures prises par les ministres au mois de juillet 1830 aient été l'objet de larmes et de gémissements dans le conseil; je crois qu'elles furent le résultat d'une délibération sérieuse, à laquelle, néanmoins, on ne mit pas toute l'importance que comportait la gravité de l'événement. Une sorte d'insouciance présida même aux moyens d'exécution, et ceci résulte spécialement du rapport au roi écrit par M. de Chantelauze, œuvre assez remarquablement travaillée pour supposer une haute quiétude d'esprit (1). Tout y est calme, raisonné comme s'il s'agissait d'une simple mesure d'ordre politique et dans la hiérarchie habituelle des affaires. Qu'il y eût une malveillance active, ardente contre le gouvernement, qui pouvait le nier? Que cette agitation fût produite par la presse, c'était encore une vérité. Que les journaux, dans leur surexcitation, ne permissent plus la force légale de gouvernement, c'était encore une vérité, et ils dominaient les élections et les chambres.

Une idée hardie se révélait dans le rapport de M. de Chantelauze, c'est que la presse envahie, dominée par les partis, ne remplissait pas les conditions de la publicité : « Ce qui est étrange, disait le ministre, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage élevé par les journaux dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets, c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir. Une licence qui a franchi toutes bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi ni les paroles descendues du trône; les unes ont été méconnues et dénaturées, les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discréditée dans le public avant même d'être connue des électeurs. »

Tout le rapport était écrit avec le même talent, avec la même quiétude d'esprit, la même limpidité de principes. Des ministres inquiets, tourmentés devant les conséquences d'une mesure, pleurant sur le roi, sur la France, auraient-ils écrit un manifeste aussi

hommes de trahison sont ménagés, c'en est fait de la légitimité et de la monarchie; les moments sont chers; la chambre des députés va être envahie, il faut que le gouvernement se décide : demain on va rabaisser, annuler le triomphe d'Alger. Dans huit jours il n'en sera rien, et le libéralisme, relevant la bannière, marchera en masse contre la France et son roi.

(1) Il y a, je le répète, des considérations d'une haute portée dans ce rapport de M. de Chantelauze; et par exemple celles-ci :

« ... Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi le peuple un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, elle cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

« Et déjà, sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires.

« Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires, n'en sont à réaliser que l'expression et le témoignage.

« Il faut bien le reconnaître : ces agitations qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles et la première source des calamités qui menacent le royaume.

« A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

« ... La presse périodique n'a pas moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux.

« Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

« L'article 14 de la charte a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

« D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la charte, mais qui sortent du droit légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

« Ces mesures, sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice. »

parfait, et surtout se seraient-ils endormis le lendemain des ordonnances, à ce point de croire qu'elles allaient partout trouver une facile exécution? Les ordonnances de juillet frappaient tous les ordres d'institution (1) consacrés par la charte : la presse périodique et les élections. En vertu de son omnipotence, le roi brisant la dernière loi de la presse, revenait à une autre loi, celle du 21 octobre 1814, conséquence de la première restauration; cette loi imposait pour tout journal l'autorisation préalable, laquelle devait être renouvelée ou révoquée tous les trois mois, c'est-à-dire que toute la presse dépendait désormais du gouvernement, à ce point que s'il y avait désobéissance, ce privilége serait retiré, et les caractères d'imprimerie même brisés. La censure d'écrits périodiques s'étendait, en vertu de la loi de 1814, à tout ouvrage de moins de vingt feuilles d'impression, sans distinguer l'esprit et le but de l'ouvrage.

Ainsi la presse était arrêtée dans ses violences depuis l'avénement de Charles X. Puis, afin de punir la chambre des députés de sa résistance, on la déclarait dissoute avant même qu'elle fût réunie; et ici s'élevait une question constitutionnelle : la prérogative royale pouvait-elle s'étendre jusqu'à frapper une chambre avant qu'elle ne se fût constituée? Pour justifier ce coup d'État, on rappelait les manœuvres coupables destinées à influencer les élections. Les ministres avaient dit pour contenir la presse : « La liberté des journaux n'existe point dans la charte, et nous la supprimons! » Eh bien, c'était encore pour revenir à la charte, conformement aux articles 15, 30 et 36, que les ordonnances déclaraient : « qu'il n'y aurait plus désormais que des députés des départements. » La propriété foncière seule était comptée pour le cens, chaque département ne devait avoir que le nombre de députés fixé par la charte, et les députés élus pour le temps fixé par elle se renouvelaient aux périodes déterminées par cette charte. Le roi fixait le mode d'élection par candidats d'arrondissement et de département, les autres dispositions se rattachaient à la forme des colléges convoqués pour le 6 septembre, et la nouvelle chambre était appelée pour le 28 du même mois.

Je crois qu'en signant ces ordonnances, le conseil des ministres s'imaginait concourir à un acte de haute législation en vertu de la dictature établie par l'article 14. Il y a même une affectation de citer sans cesse la charte, ce qui suppose une sorte de travail destiné à rassurer la conscience du roi qui a prêté serment à Reims de maintenir le pacte fondamental dans toute sa puissance et son intégralité. Charles X soutenait que loin de sortir de la charte, l'on y revenait forcément; l'article 14 s'y trouvait tout au long, et les journaux n'y étaient pas comme force et institutions constitutionnelles; leur liberté était réglée par une simple loi, et le monarque en vertu de sa dictature préférait à ces dispositions récentes une autre loi, celle du mois d'octobre 1814, réglementaire de la presse périodique. Quant aux élections, les ministres ne faisaient ni plus ni moins qu'une nouvelle ordonnance du 5 septembre 1816, et voici l'explication qu'ils en donnaient : « Une loi récente était sortie de la charte pour les élections, on y rentrait par une disposition royale, acte momentané de la souveraineté, comme l'avait fait Louis XVIII sur le conseil de M. Decazes et aux applaudissements des libéraux. »

Ainsi raisonnaient sans doute les ministres, M. de Polignac surtout; nul n'eut donc à pousser des gémissements, à regarder le portrait de Strafford (qui n'était pas dans le cabinet du conseil) ni à offrir sa tête au roi en signant ces actes de gouvernement; si on ne croyait pas les ordonnances absolument légales, au moins elles étaient supposées en rapport avec les dispositions strictes de la charte constitutionnelle. Seulement les ministres ne tenaient compte ni des circonstances ni de la situation des esprits, les choses qu'il faut le plus étudier en politique lorsqu'un pouvoir prend des mesures de vigueur. On invoquait toujours le 18 fructidor et le 18 brumaire; dans la première époque, tout un parti ardent, courageux, celui des jacobins, longtemps maîtres avec l'armée, mit fin au parlage de tribune qui déplaisait aux vieux patriotes, aux soldats d'Italie; et d'ailleurs en ce temps on ne ménageait ni les hommes ni les choses : le canon tirait bien. Au 18 brumaire, l'opinion tout entière faisait le coup d'État : c'était le pays qui voulait

(1) Les ordonnances de juillet étaient au nombre de six.

La première suspendait la liberté de la presse périodique; elle disait : « que nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seraient traitées, ne pourrait paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auraient obtenue du roi, séparément, les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation renouvelée tous les trois mois pourrait être révoquée. »

La seconde portait dissolution de la chambre des députés.

La troisième modifiait le système des élections; elle parlait du cens électoral et du cens d'éligibilité, des colléges électoraux d'arrondissement et de département, de la liste des électeurs et du mode de nomination.

La quatrième ordonnait que les colléges électoraux se réuniraient; ceux d'arrondissement, le 6 septembre, et ceux de département, le 13; les chambres étaient convoquées pour le 28 du même mois.

La cinquième nommait M. Delavau, conseiller d'État en service ordinaire; le comte de Vaublanc et le baron Dudon, ministres d'État; le marquis Forbin des Issarts, le baron de Frenilly, M. Franchet-Desperey, le vicomte de Castel-Bajac, M. Sirieys de Mayrinhac, M. Cornet d'Incourt, le baron de Villebois, M. de Formon, le vicomte de Conny et le marquis de Villeneuve, conseillers d'État en service extraordinaire; le baron de Chalien et M. Mery de Contades, maîtres des requêtes en service extraordinaire.

La sixième portait nomination de M. Bergasse au titre de conseiller d'État honoraire.

en finir avec la licence et le débordement des esprits. En politique il faut moins regarder une mesure en elle-même, dans sa légalité absolue, que dans ses rapports avec l'opinion; s'il est des temps où l'on peut tout oser, il en est d'autres où le pouvoir est tellement en suspicion, que tous ses coups s'amortissent sur les masses prêtes à se lever, tant elles ont la colère au cœur!

En outre, il y a deux points de vue sous lesquels toute mesure doit être envisagée: la proclamation des principes et le choix des personnes chargées de l'exécuter; or les antécédents des hommes qui venaient prêter l'appui de leurs bras aux résolutions arrêtées par le conseil étaient un commentaire personnifié qui fixait l'opinion publique sur la portée du coup d'État du 25 juillet. A la suite des ordonnances on faisait un choix de fonctionnaires; en tête, M. Delavau, magistrat intègre, longtemps préfet de police, et qui à tort ou à raison était considéré comme l'expression avancée du parti alors appelé congréganiste; il était nommé conseiller d'État en service ordinaire. Les mêmes ordonnances appelaient à participer aux délibérations du conseil le comte de Vaublanc, vieillard respectable, mais qui avait marqué en 1815 par des opinions excentriques et des exagérations d'idées; le baron Dudon, dont j'ai déjà parlé; le marquis Forbin des Issarts, le baron de Frenilly, tous deux députés influents sur l'ancienne majorité religieuse et monarchique de M. de Villèle; avec eux, M. Franchet-Desperey à qui la police était confiée sous la restauration, aussi ardent que M. Delavau dans les idées et les intérêts religieux; puis les spirituels vicomtes de Castel-Bajac et Cornet d'Incourt, fort hostiles aux opinions libérales de la chambre. Enfin on récompensait les préfets les plus dévoués aux sentiments ultra-royalistes

Mais le choix le plus remarquable, et qui semblait donner le dernier mot du système des ordonnances, c'était celui de M. Bergasse, vieillard fort ardent, qui passait pour l'auteur des mémoires les plus hardis sur la nécessité d'un coup d'État. Je veux bien croire que l'opinion était égarée sur la plupart de ces hommes politiques; les uns avaient un mérite individuel; les autres un sentiment inné du bien public, un ardent amour de la France: tout cela, je l'admets. Je sais les calomnies de parti; mais il n'en était pas moins vrai qu'aux yeux des masses ces noms propres signifiaient un système de réaction contre le gouvernement représentatif: tous appartenaient à la majorité qui avait voté le droit d'aînesse, la loi du sacrilége, ou protesté contre la charte; et ils ne laissaient place à aucun doute sur les intentions qui avaient dicté ces ordonnances si hardies elles-mêmes. En temps politique les noms propres sont encore plus significatifs que les mesures en elles-mêmes; tout se résume en des chefs de parti qui sont comme l'expression vivante des opinions.

Ces ordonnances, au reste, supposaient différents principes éternellement contestés par les trois écoles de la révolution de 1789, de l'ordre politique de 1688, et du parti constitutionnel.

Premier principe. La royauté est en elle-même pouvoir constituant avec l'autorité suffisante pour donner ou modifier la charte.

Second principe. De simples ordonnances, en cas de nécessité et en vertu de l'article 14, peuvent révoquer des lois votées par les trois pouvoirs.

Troisième principe. Un ministère peut marcher sans la majorité des chambres.

Quatrième principe. Il peut exister un gouvernement représentatif sans liberté de la presse, sans liberté d'élections.

Jeter en avant de tels principes, c'était engager la lutte: lutte désespérée qui pouvait anéantir le gouvernement régulier et l'opposition constitutionnelle pour ne laisser sur le champ de bataille que des vainqueurs et des vaincus.

CHAPITRE X.

ATTITUDE DE LA DIPLOMATIE A L'ÉPOQUE DES ORDONNANCES DE JUILLET.

Aspect général de l'Europe. — *Russie* — Ses plaintes sur la chute du ministère Martignac. — Affaires d'Orient. — Dépêches du comte Pozzo di Borgo. — L'empereur Nicolas et le duc de Mortemart. — Mission confidentielle. — *Angleterre*. — Rapports du duc de Wellington avec le prince de Polignac. — Fin de la question d'Orient. — Mécontentement sur l'expédition d'Alger. — Le comte d'Aberdeen. — Le duc de Laval. — Symptômes d'une rupture. — *Autriche*. — Attitude du prince de Metternich. — Sa rivalité avec le comte Pozzo di Borgo. — M. de Metternich au Johannisberg. — Ambassade de M. de Rayneval à Vienne. — Opinion de la Prusse. — *Puissances du second ordre*. — Confédération germanique. — Naples. — Espagne. — Belgique. — Le corps diplomatique à Paris. — Dépêches sur la crise. — Jugement sur le caractère personnel de Charles X et de la famille royale. — L'Europe avait-elle le dessein de soutenir la branche aînée? — Comment elle envisageait la charte. — Premières dépêches sur les ordonnances de juillet.

(JUIN ET JUILLET 1830)

Depuis plusieurs années le corps diplomatique à Paris ne s'occupait plus des affaires intérieures de la France que dans cette forme d'examen moral, indispensable à tous les cabinets qui veulent s'éclairer sur le présent et l'avenir d'un gouvernement et d'un pays. Quand Charles X parlait d'affaires aux ambassadeurs, c'était dans une causerie intime résultant de vieilles relations: il n'était pas une seule audience, par exemple avec le comte Pozzo di Borgo, dans la-

quelle il ne fût question des ministres du roi, de la politique de son cabinet et de la situation du royaume; moins au reste pour demander conseil que pour expliquer la direction du gouvernement dans ses rapports avec ses alliés. On avait vu cette haute et libre situation de la France dans les récentes questions d'Orient où elle avait été sollicitée, caressée à la fois par la Russie, l'Autriche et l'Angleterre comme puissance de premier ordre et la médiatrice nécessaire sans laquelle rien ne pouvait s'accomplir en Europe. La période la plus belle de notre diplomatie fut celle de l'administration du comte de La Ferronnays, depuis 1828 jusqu'à la chute du ministère Martignac (1); on peut voir par les dépêches quelle importance on mettait partout à conquérir notre appui dans la guerre, et quel prix immense la Russie nous accordait pour garder la position merveilleusement bonne que la loyauté et la fermeté nous avaient faite en Europe.

Aussi le cabinet de Pétersbourg avait-il vu avec une véritable tristesse la chute du ministère Martignac. Pendant près d'une année, l'ambassadeur, comte Pozzo di Borgo, avait combattu toutes les intrigues qui préparaient l'avénement du prince de Polignac (2); il savait le but réel des deux voyages du prince, avide d'entrer dans le ministère pour donner une nouvelle direction à la politique extérieure. L'origine de l'administration du prince de Polignac, évidemment anglaise, paraissait au comte Pozzo l'œuvre de la double influence du duc de Wellington et du prince de Metternich, et ceci au point de vue exclusivement diplomatique, non pas avec la pensée de préparer des coups d'État (c'était en dehors des prévisions actuelles), mais parce qu'il importait à l'Angleterre et à l'Autriche de briser le concert qui commençait à s'établir si harmonieusement entre la Russie et la France sous le comte de La Ferronnays. On s'occupait moins alors des questions intérieures du pays que des affaires positives de grandeur et de prépon-

(1) Le comte de La Ferronnays est un des hommes les plus loyaux, les plus chevaleresques que j'aie jamais rencontrés dans les affaires; je tiens à honneur d'avoir eu toute sa confiance : je le visitai à Rome quelque temps avant sa mort, il avait conservé cette sérénité de conscience, cette netteté de vues, et ce patriotisme que les événements de juillet n'avaient point altérés.

(2) Il existe une curieuse dépêche du comte Pozzo di Borgo: il envisage avec sa supériorité habituelle tout ce qui touche à l'entrée de M. de Polignac aux affaires. Le comte Pozzo était intimement lié au ministère Martignac.

« Il est un autre plan que le duc de Wellington travailla à réaliser et auquel M. de Metternich contribue, quoique avec moins de réserve et d'une manière plus active et plus tranchante. C'est le changement du ministère actuel en France, et le rappel de M. de Villèle aux affaires. Le prince de Lieven me le mande en termes explicites, et je n'ai jamais douté du désir du duc de Wellington à cet égard, parce qu'il doit être convaincu que, sans avoir un instrument à la tête du cabinet dans ce pays, il ne pourra jamais en obtenir la déférence qui lui serait nécessaire ou pour former une coalition contre la Russie, ou pour la priver de l'appui moral qu'elle en reçoit en attendant la coopération réelle qui pourrait avoir lieu dans le cas d'une guerre civile.

. . . .

« Persuadé de ces vérités, M. de La Ferronnays a voulu mettre à l'épreuve M. de Polignac, immédiatement et sans lui laisser le temps de s'enfoncer dans les intrigues qui étaient l'objet de son voyage. Ainsi, dans leur première entrevue, il lui a dit avec la familiarité d'usage entre eux : « Si tu désires le portefeuille, le voici; tu peux le prendre. Ma sortie ne sera pas un grand événement, mais ton entrée en sera un immense. Si, dans l'état actuel des choses, tu as la confiance de gouverner la France, je ne serai pas un obstacle; sinon, ou si tu hésites, cesse de faire croire à ceux qui veulent te porter aux affaires que tu vas les seconder, parce qu'une telle conduite serait contraire au service du roi et au bien du pays. »

« L'arrivée de M. de Polignac à Paris a coïncidé, selon ce que M. de La Ferronnays m'a dit, avec certains renseignements que ce ministre s'est procurés et qui prouvent évidemment les intentions sinistres du prince de Metternich contre la France, et l'animosité avec laquelle il cherche à élever des obstacles au roi et à sa famille depuis qu'il ne peut plus les entraîner dans ses roues.

« Il paraît que le chancelier de cour et d'État flatte les bonapartistes de mettre en avant le duc de Reichstadt dans le cas d'une rupture entre la France et l'Autriche, et travaille la cour et les apostoliques d'un autre côté pour susciter des embarras au ministère en l'accusant d'être révolutionnaire et impie; qu'il a ici des personnes affidées pour chacun de ces rôles.

« Pour ce qui concerne la conduite de la France, Sa Majesté a dit ces propres paroles à M. de Polignac : « Je veux rester uni à la Russie. Si l'empereur Nicolas attaque l'Autriche, je me tiendrai en mesure et me réglerai selon les circonstances; mais si l'Autriche l'attaque, je ferai marcher immédiatement contre elle. Peut-être qu'une guerre contre la cour de Vienne me sera utile, parce qu'elle fera cesser les dissensions intérieures et occupera la nation en grand comme elle le désire. »

. . . .

« Les modifications susmentionnées, et en général le système du ministère, rencontrant quelque opposition de la part de M. le Dauphin. Son Altesse Royale a déclaré au dernier conseil qu'elle aimait à s'entendre avec le duc de Wellington, que ce ministre était personnellement attaché aux Bourbons, qu'il voulait la paix, et que ce n'était qu'en se concertant avec lui que la France la conserverait. Le comte de La Ferronnays a répondu que le duc faisait la politique de son pays, et que le roi devait faire celle de la France. Il a ajouté, en conséquence, que c'est dans cet esprit qu'il agirait aussi longtemps qu'il resterait à la direction des affaires étrangères; que la cour de Vienne voudrait compromettre la France par l'Angleterre, et l'attirer dans ses intrigues, afin de la placer à la suite de l'une et de l'autre; mais que ce projet, dangereux pour les intérêts du royaume et offensant pour la dignité du roi, rencontrera la désapprobation de tout ministre fidèle et éclairé, comme il a mérité celle de Sa Majesté. Le roi mit fin à cette discussion en adoptant ce que M. de La Ferronnays venait de proposer.

. . . .

« Tel a été, monsieur le comte, le résultat de la mission du prince de Polignac à Paris; c'est ainsi que je caractérise son voyage et que les ministres l'ont considéré. Le duc de Wellington paraît ne pas avoir douté que le prince s'insinuerait dans le ministère, et qu'il serait chargé du portefeuille des affaires étrangères. Dans cette conviction, on m'assure qu'il lui a écrit les paroles suivantes : « Quelles que soient les destinées qui vous attendent, je vous prie de retourner à Londres, ne fût-ce que pour quinze jours; il est des affaires si délicates qu'elles ne peuvent se traiter qu'avec vous. » Si M. de Polignac veut représenter les sentiments de son souverain et soutenir les intérêts de son pays, il détruira bien des illusions à Londres. Je suis porté à croire qu'il le fera, quoiqu'à regret, et

dérance diplomatiques ; ur ce concours de la France paraissait indispensable pour poser une limite à la conquête russe vers l'Orient, et M. de Polignac arrivait à ce dessein avec quelques paroles du duc de Wellington.

Depuis le commencement de 1830 les dépêches du comte Pozzo di Borgo prenaient un caractère d'aigreur, non-seulement contre le prince de Polignac, mais aussi sur la politique du roi Charles X et de M. le Dauphin qu'il présentait comme très-disposés à se rapprocher des idées anglaises et autrichiennes. Lié avec les hommes des ministères Richelieu et Martignac, peut-être le comte Pozzo se laisse-t-il un peu trop entraîner aux inspirations qu'il en reçoit; car l'ambassadeur retrace un tableau fort rembruni de la situation politique. Cette impression des dépêches du comte Pozzo se révèle dans les causeries intimes que le duc de Mortemart a souvent avec l'empereur Nicolas dont il a gagné la confiance par son noble et loyal caractère : le czar expose ses griefs, ses craintes, avec une expression d'amertume qui révèle de vifs regrets sur la chute de l'administration de MM. de La Ferronnays et de Martignac. Comme le comte Pozzo ne dissimule pas à son souverain les bruits de coups d'État, le czar les désapprouve hautement. M. de Mortemart, dans l'audience de congé qu'il obtient de l'empereur, recueille ces paroles : « Le roi de France est maître dans ses États, il peut tout faire à son gré; mais s'il soulève des tempêtes, s'il attaque la charte, dites-lui bien que nous ne pouvons rien pour lui, car vous savez que les alliés, en 1815 comme en 1818, ont garanti la charte comme le trône, et que c'était le vœu de mon frère Alexandre. Si donc le roi Charles X prenait l'initiative, nous aurions les mains liées; qu'il se défende contre les factions, c'est son droit et son devoir ; s'il attaque au contraire, c'est une question de victoire, et en ce cas s'il succombe, je le répète, nous ne pourrions rien pour lui. » De telles paroles, destinées à retenir Charles X, témoignaient surtout le mécontentement qu'éprouvait la Russie de l'avénement de M. de Polignac et des éventualités qui pouvaient en surgir pour les affaires d'Orient. Le cabinet de Pétersbourg n'était point opposé aux coups réellement de force, il devait craindre quelque folie dans des mains incapables (1).

Au point de vue diplomatique, c'était évidemment par le concours du duc de Wellington et des torys que M. de Polignac était porté aux affaires en remplacement du ministère de M. de La Ferronays, trop dévoué aux idées russes. Néanmoins il faut distinguer deux phases dans ce cabinet : 1° l'époque de sa formation, alors qu'il s'agit de lutter contre l'influence russe à Constantinople et sur les affaires de la Grèce; M. de Polignac est ici appuyé par les torys; 2° la période de l'expédition d'Alger, et alors le ministre de Charles X se sépare noblement de l'esprit tory et de sa diplomatie, pour se poser avec dignité et une haute indépendance dans ses rapports avec l'Angleterre. Si le duc de Wellington appuyait à l'origine l'avénement de M. de Polignac, ce n'est pas qu'il y vît une cause ou un moyen de coups d'État contre la révolution française et la charte. A quelque côté qu'on appartienne en Angleterre, whig ou tory, jamais il ne vient à la pensée d'un homme politique d'attaquer les institutions du pays, et le duc de Wellington était trop modéré, trop pénétré de la grandeur, de la sainteté d'une constitution, pour jamais conseiller à un monarque d'y porter une main audacieuse (1). Le seul but que se proposèrent les torys en portant M. de Polignac aux affaires, ce fut de briser l'alliance trop intime de la France et de la Russie qui ne laisserait plus de limites possibles aux immenses vues de l'empereur Nicolas; cet événement y mit un point d'arrêt, car il affaiblit l'influence du comte Pozzo di Borgo aux Tuileries.

Ce resultat accompli, il s'ensuivit bientôt une seconde phase dans laquelle des dissidences d'une nature grave s'élevèrent entre le comte d'Aberdeen et le prince de Polignac : ce fut à l'occasion d'Alger, des limites qu'on donnerait à l'expédition et des resultats de la conquête si glorieuse pour le pays. La France était representée en Angleterre par un gentilhomme d'une loyauté chevaleresque, d'un sens droit sinon

sans produire tout l'effet qui provient de la conviction ; même dans ce cas le résultat n'en sera pas entièrement indifférent. »

. . . .

(1) On écrivait de Saint-Pétersbourg, le 24 janvier 1830 :

« Depuis la convalescence de l'empereur, le duc de Mortemart a été admis à l'honneur de plusieurs audiences privées de Sa Majesté ; aussi est-ce avec Paris que l'échange de courriers semble être plus fréquent. Au contraire, une certaine froideur entre notre cabinet et celui de Londres devient de plus en plus palpable. »

(2) En ce moment l'Angleterre était tout entière préoccupée de l'avénement du roi Guillaume IV, qui ouvrit le parlement lui-même le 23 juillet par le discours suivant :

« Milords et messieurs, en vous voyant réunis pour la première fois, j'aime à vous répéter mes remercîments pour les assurances d'amour et d'attachement que vous m'avez adressées à l'occasion de la mort de feu mon bien-aimé frère, ainsi qu'à celle de mon avénement au trône de mes ancêtres.

« En montant sur ce trône, je suis pénétré des devoirs sacrés qui me sont imposés, autant que touché de l'affection de mes fidèles sujets. Je compte également sur l'appui et la coopération du parlement ; surtout j'adresse mes ardentes prières au Dieu tout-puissant pour qu'il daigne m'aider à assurer le bonheur d'un peuple libre et loyal.

« La tranquillité générale dont jouit l'Europe est pour moi l'objet d'une véritable satisfaction; mes efforts les plus constants tendent à la maintenir. Les assurances que je reçois de mes alliés, ainsi que des puissances étrangères en général, sont animées du même esprit.

« J'ai la confiance que cette bonne harmonie continuera, et que l'importance dont il est pour chaque puissance de maintenir le

d'un esprit éminent, le duc de Laval (de la grande race des Montmorency) (1). Il y avait chez tous ces gentilshommes, Mortemart, La Ferronnays, Laval, Latour-Maubourg, Saint-Priest, un sentiment de fierté et d'honneur français qui ne permettait aucun abaissement; pauvres, ils l'avaient porté à l'étranger; ramenés en France, ils le gardaient tous pur comme leur blason. A son tour l'Angleterre était représentée à Paris par sir Stuart de Rothsay, caractère fortement anglais, comme tout le parti tory, le plus éminemment national de la Grande-Bretagne. Tant qu'il ne s'agit de l'expédition d'Alger que comme d'un acte de répression suivi de batailles douteuses et de succès incertains, peu d'observations furent faites; on n'osa point s'opposer à une campagne qui avait un but de liberté pour les esclaves, et de délivrance chrétienne; le parti *des saints* et des missions protestantes en Angleterre, si actif et si considérable, ne l'eût point permis. La conquête une fois accomplie, survint la question de l'occupation militaire avec ses limites, et alors des difficultés d'une nature décisive s'élevèrent pour les ambassades de Paris et de Londres. Sir Stuart de Rothsay reçut l'ordre de demander au prince de Polignac des explications précises, et la note qu'il lui remit était d'une nature énergique, empreinte même de cette hauteur impérative qui caractérise l'aristocratie anglaise quand elle s'explique en dernier ressort sur ses volontés. Le prince de Polignac lut attentivement la dépêche, puis, sans avoir l'air de prêter attention à ce qu'elle contenait, il commença comme d'une manière distraite à parler d'autres affaires à l'ambassadeur anglais; celui-ci écouta avec beaucoup de complaisance, puis enfin, avant de prendre congé, il dit d'un ton décidé au ministre français: « Que dois-je répondre à mon gouvernement sur cette note? — Cette note? répondit M. de Polignac d'une manière assez affectée; écrivez au comte d'Aberdeen que je ne l'ai pas lue; » manière ingénieuse d'esquiver une réponse à ce qui n'était pas convenable, et de montrer une sorte de dédain sur la manière trop hautaine avec laquelle le cabinet anglais s'était exprimé.

A Londres, la même dignité de langage fut gardée par le duc de Laval (2); le 25 juillet, le jour même où furent signées les ordonnances, le duc qui ne savait rien des résolutions de Paris prit congé du comte d'Aberdeen; depuis quelques semaines le cabinet anglais témoignait son mécontentement sur l'occupation d'Alger, par des paroles peu mesurées; il faisait des préparatifs de guerre, et pour indiquer encore toute son irritation, le comte d'Aberdeen dans l'entrevue du départ du duc de Laval, lui pressa les mains avec inquiétude: « Mon cher duc, je crains bien que nous ne nous revoyions plus; dans l'état de relations de nos gouvernements, il n'est pas impossible que lord Stuart revienne à Londres, et qu'à votre tour vous ne restiez à Paris. » Et le duc de Laval répondit avec une fierté chevaleresque: « Vous savez, mon cher lord, qu'on obtient tout de nous en invoquant notre loyauté et les lois éternelles de la justice, mais les menaces ne nous ont jamais fait grand'peur. » Puis le duc, toujours poli, accompagna ces paroles d'un sourire gracieux, souvenir de cette politesse des gentilshommes qui, avant les premiers feux de Fontenoy, se saluaient comme gens d'honneur se le doivent dans les grands cartels en champ clos.

Ainsi, tant à l'égard de la Russie que vis-à-vis de l'Angleterre, le cabinet des Tuileries se trouvait dans une situation ferme, mais très-froide et délicate à l'époque des ordonnances de juillet; et la plus grande erreur historique est de croire qu'il y eut concert et concours des cabinets pour favoriser les coups d'État. Cette attitude était-elle meilleure vis-à-vis de la cour de Vienne si importante dans les relations depuis 1814? Je ne sache pas de crise où le caractère du prince de Metternich se fût plus fortement

paix générale, garantira la conclusion satisfaisante des affaires qui n'ont pas encore été finalement arrangées. »

(1) Anne-Adrien-Pierre de Montmorency-Laval, né à Paris le 29 octobre 1768, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais après la mort de son frère aîné, le marquis de Laval, il entra dans les chasseurs du vicomte de Noailles et épousa Charlotte de Montmorency-Luxembourg. A la révolution, il passa en Angleterre et se lia avec le prince de Galles (depuis George IV). Rentré en France sous le consulat, M. de Laval vécut à Paris en dehors des affaires, mais il y prit une part active, une fois la restauration accomplie; ainsi il fut nommé le 13 août 1814, ambassadeur en Espagne, où il reçut du roi Ferdinand VII la Toison d'or, le titre de duc Fernando-Luis, avec la grandesse de première classe, et par la mort de son père il devint duc de Montmorency-Laval; en 1822 il remplaça le duc de Blacas dans l'ambassade de Rome, qu'il quitta pour celle de Vienne, le 30 mars 1828; il n'y resta que peu de temps, Charles X l'ayant nommé, le 4 septembre de la même année, ambassadeur à Londres

(2) Cette conversation est rapportée par M. le chevalier Artaud, homme de tant d'esprit, et si longtemps premier secrétaire d'ambassade à Rome, chargé d'affaires à Florence et fort lié avec le duc de Laval.

« Le 25 juillet, le duc de Laval alla prendre congé du ministre anglais, et lord Aberdeen lui déclara que jamais la France, ni sous la république ni sous l'empire, n'avait donné à l'Angleterre des sujets de plaintes aussi graves que ceux qu'elle avait reçus depuis un an. Ah! l'expédition de Hoche en Irlande, la menace de Napoléon en face des côtes de la Grande-Bretagne, ce sont plus que des jeux. Pitt s'écriant, avec le mouvement d'éloquence le plus passionné, le plus cicéronien que puisse offrir l'histoire: « Pour nous attaquer, les Français se sont mis sous la protection de la tempête! » le même Pitt, versant à flots les millions dans la caisse d'alliés épuisés et découragés, pour éloigner Napoléon de Boulogne, cela n'est plus qu'un souvenir méprisable, cela n'a rien qui se compare avec l'expédition d'Alger: Charles X parce qu'il aime la France, sa gloire et les avantages de son commerce, est plus audacieux qu'une invasion du Directoire, plus dangereux qu'une attaque de Napoléon! » Lorsque le duc de Laval se retira, le ministre anglais prit la main de l'ambassadeur, et avec une affection mêlée de tristesse, il lui dit: « Je me sépare de vous, mon cher duc, avec

dessiné qu'au moment où la guerre d'Orient éclata et où les Russes s'avançaient vers Constantinople. Le tempérament du prince de Metternich est d'une nature calme et limpide; il voit passer les faits sans se passionner d'une manière violente; or l'on ne reconnaît plus ce caractère à l'époque où la politique russe se déploie presque sans déguisement dans les deux campagnes de 1828 et de 1829. On peut dire qu'alors le prince de Metternich, jeté en dehors de ses habitudes patientes, agit avec une activité fébrile pour empêcher les Russes de marcher sur le Bosphore. On voit sa main partout; il essaye sa médiation à Londres, à Paris; il veut renouer les liens d'un traité de triple alliance entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, comme en 1815, afin d'intervenir en médiateur armé entre la Russie et la Porte Ottomane et imposer ses conditions. Comme il trouve de la résistance dans le ministère La Ferronnays, M. de Metternich se fait l'antagoniste de ce cabinet, ainsi qu'il l'a été de celui du duc de Richelieu et de M. Pasquier en 1828 (1); il le travaille sous main; ses ambassades à Londres et à Paris sont destinées à faire jouer tous les ressorts pour amener un changement. Le comte d'Appony, esprit poli et réfléchi, a ordre de faire des ouvertures précises à M. de La Ferronnays pour amener l'intervention des trois cours contre la Russie dans la question d'Orient; comme il ne réussit pas, on désavoue ses démarches. Il est curieux de voir la lutte qui s'engage à cette époque entre deux hommes d'une distinction si éminente, mais si dissemblables par leur nature, j'entends parler du comte Pozzo di Borgo et du prince de Metternich : l'un, ardent comme le sang corse qui bouillonne en sa tête et en son cœur; l'autre, réfléchi, habile, ne disant jamais toute sa pensée, et apportant du calme dans les desseins les plus actifs de la diplomatie; et tous deux alors agissant dans des conditions un peu en dehors de leur esprit; l'ardent comte Pozzo di Borgo se fait modérateur, et le prince de Metternich, habituellement modérateur lui-même, prend partout une forte initiative. Ce rôle, il le poursuit non sans inquiétude sur sa position personnelle; rien ne révèle mieux ses embarras, ses douleurs, qu'une dépêche du général comte Krasinski écrite à Saint-Pétersbourg pour rendre compte d'une conversation fort longue et fort détaillée qu'il a eue à Vienne avec le prince de Metternich. Cette dépêche la voici : « Le 5, d'après les ordres de Votre Majesté (l'empereur Nicolas), je me suis présenté chez le prince de Metternich. Il m'a amené dans son cabinet avec beaucoup d'empressement, et voici le résultat d'une conversation de quatre heures (2) : « Vous m'avez dit, commença le prince, que j'ai

plus de peine que jamais, et peut-être ne sommes-nous plus destinés à nous revoir. » Le duc de Laval répondit : « J'ignore, milord, ce que vous pouvez espérer de la générosité de la France; mais, ce que je sais, c'est que vous n'en obtiendrez jamais rien par des menaces. »

(1) Il y eut une dissidence complète entre le prince de Metternich et M. Pasquier, ministre des affaires étrangères en 1821, spécialement sur la limite de l'occupation du Piémont par les Autrichiens. On fut presque sur le point d'une rupture, et l'action de l'Autriche fut très-grande sur la chute du ministère Richelieu.

(2) Indépendamment de sa visite et de sa conversation avec le prince de Metternich, le comte Krasinski eut une audience de l'empereur François II; elle fut respectueuse d'un côté, bienveillante de l'autre, mais on voit néanmoins que l'empereur d'Autriche est fort inquiet sur la tournure que vont prendre les affaires d'Orient.

Rapport adressé à l'empereur Nicolas par le général Krasinski, sur une audience de l'empereur d'Autriche, le 3 juin 1829.

Krasinski. — L'empereur et roi de Pologne m'a ordonné, sire, de vous assurer de sa constante amitié, de vous remercier pour l'envoi du prince de Hesse à son couronnement, et surtout de ce choix; car il regarde le prince comme son ami, et il sait l'apprécier et l'estimer.

L'empereur. — Je l'ai choisi parce que j'ai été sûr que cela plairait à l'empereur. Comment avez-vous laissé Sa Majesté ? se porte-t-elle bien ?

K. Elle se porte très-bien; je l'ai laissée donnant des fêtes et en recevant, entourée de l'enthousiasme des Polonais.

L. Comment s'est passé le couronnement ?

K. Le plus beau temps nous a favorisés, tous les cœurs ont volé vers leur souverain, on croyait voir un ange descendu du ciel pour prier l'Éternel pour son peuple.

L. J'ai lu le programme, cela devait être long, et l'impératrice a dû être fatiguée ? On dit que sa santé est chancelante.

Krasinski. Son courage est plus grand que ses forces, et on a vu avec ivresse qu'elle partageait les sentiments de son royal époux. L'empereur joint à tous les dons de la nature quelque chose d'élevé et de grand : c'est le type d'un roi chevalier qui a ajouté quelque chose d'idéal des anciens temps à la majesté de la pourpre. L'impératrice joint à une figure angélique des grâces qui maîtrisent tous les cœurs, et Sa Majesté peut être sûre qu'il n'y a personne même d'étranger qui pourrait oublier ce jour.

L'empereur. — Cela me fait grand plaisir.

K. — Aussi, sire, personne ne vous est plus attaché et n'admire plus vos vertus.

L. Il m'a écrit que cette amitié est un héritage que lui a laissé son frère, et vous savez combien l'empereur Alexandre et moi nous nous aimions.

K. Il n'y a que la réunion de Vos Majestés qui peut sauver le monde de ce souffle de vertige qui s'est répandu sur le midi de l'Europe

L. Aussi l'empereur peut compter sur moi. La paix est nécessaire, il est temps de se reposer. La guerre de la Turquie doit lui donner des soucis; je crois qu'il est sur ce point de mon avis, c'est un mauvais climat, je l'ai payé de mon corps, car j'ai fait cette guerre.

K. Bien souvent les souverains sont forcés de faire la guerre contre leur gré, et peut-être l'empereur, en la faisant, couvre l'Europe de son égide pour l'avenir; car j'ai vu des prisonniers turcs que Sa Majesté a envoyés de Varna au grand-duc, qui, soldats depuis six semaines, étaient plus formés que les nôtres dans une année, et Sa Majesté connaît l'aptitude de ses sujets polonais à la guerre. Ajoutez-y, sire, une conception facile, l'exaltation et le fanatisme de cette réunion de peuples dont l'âme est ardente comme leur soleil, et il serait difficile de prévoir les conséquences de leur organisation militaire.

L. Cela m'y fera penser, car le sultan a bien de l'énergie.

K. J'ai oublié de vous dire que le roi de Prusse est malade, cela contrariera l'empereur, qui ira peut-être à Berlin.

reculé dans nos relations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, je vous dirai avec franchise que le bien-être de la monarchie autrichienne dont le cabinet m'est confié m'intéresse plus que tout le reste ; mais que je ne suis pas l'ennemi de la Russie pour cela. J'ai été contraire à toutes les innovations que l'empereur Alexandre a favorisées, parce que je craignais que le parti libéral, qui profite de tout, n'y trouvât un champ trop fertile à moissonner. La Sainte-Alliance a été une alliance de vertus et de stabilité. Les affaires de Naples et de Turin en ont prouvé l'avantage et, dans beaucoup de circonstances qui n'appartiennent qu'au secret des cabinets, elle a eu les resultats les plus heureux en arrêtant dans leur naissance beaucoup de projets de destruction. J'ai été contraire à l'affranchissement de la Grèce, de la manière dont on s'y est pris, parce que je prévoyais que la guerre en serait le résultat. J'ai été contraire au départ des ambassadeurs des puissances de Constantinople, parce que ce départ, comme moyen coercitif, ne pouvait faire l'effet que l'on en espérait sur le sultan, comme je suis encore contraire à leur retour, car je n'en prévois aucun bien, et je crois que l'empereur Nicolas est sur ce point du même avis que moi. Cette affaire, mon cher comte, est extrêmement compliquée. Les cours de Londres et de Paris ne voient que l'affaire de la triple alliance, la cour de Pétersbourg voit deux affaires : l'une, celle de la Grèce ; l'autre, sa guerre en Bulgarie ; celle de Constantinople ne fait de ces deux qu'une seule affaire, et on ne lui persuadera jamais qu'on puisse séparer ces deux choses. L'empereur Nicolas dit ce que vous nous répétez, qu'il ne veut point d'agrandissement, qu'il n'a aucun nouveau projet. Eh bien, que je sache quelles sont ses intentions. »

« Ici le prince de Metternich s'arrêta un moment comme pour lire l'impression qu'il avait faite sur le comte Krasinski. Puis il reprit : « Vous me dites que le bruit public et que ce que je vous dis est faux ; que si nous ne donnons pas de secours matériels à la Turquie, nous lui donnons des secours moraux par l'espoir qu'elle met dans notre cabinet. Je vous dis encore que cela n'est pas vrai, car mes dépêches sont uniformes pour toutes les cours, et jo dis toujours aux Turcs : « Cédez pour ce qui est de la Grèce, parce que l'on vous y forcera, et il vaut mieux le faire de bonne grâce qu'après avoir dépensé des milliers d'hommes et des millions d'argent. » Si j'avais la confiance de l'empereur Nicolas je lui dirais : « Sire, Votre Majesté peut avoir des Turcs ce qu'elle propose, et il vaut mieux le faire avant la dépense en hommes et en argent. » Dans l'ancienne politique peut-être, on serait très-content que deux grandes puissances s'affaiblissent, mais un tel calcul n'entre ni dans la façon de voir de mon souverain ni dans la mienne. Je sais que l'empereur Nicolas a l'idée que je mène à ma volonté le prince que je sers ; mon souverain est méconnu sur ce point, car il a une volonté forte, et personne ne lui fera faire ce qu'il ne veut pas ; s'il me comble de ses bontés, s'il a de la confiance en moi, c'est que je marche dans le chemin qu'il me trace ; mais si j'avais le malheur d'en dévier, le prince de Metternich ne serait pas vingt-quatre heures ministre des affaires étrangères. Nous ne changeons pas de système, nous nous arrêtons quelquefois devant les circonstances, mais nous marchons toujours droit. L'Empereur, mon maître, a accompli soixante ans ; il a passé par de trop mauvais moments pour ne pas tenir, vers la fin de sa carrière, à la conservation de la paix, et il ne fera la guerre que pour sa défense. Pour ce qui est de la France, on ne sait pas sur quoi se baser ; ils ne savent jamais ce qu'ils font. En Prusse, il y a deux gouvernements : le roi est tout ce qu'il y a de plus vertueux et de meilleur ; il possède tous les principes qu'un souverain doit avoir, mais malheureusement les personnes qui l'entourent et plusieurs personnes qu'il a appelées au gouvernement sont entichées de la nouvelle manière de penser et de voir. Je sais que pour éteindre le volcan européen une liaison intime doit exister entre l'Autriche et le seul souverain grand, fort, comme est l'empereur Nicolas ; mais si un sort malheureux veut que l'Europe subisse les lois des idéologues et des têtes creuses, de ceux qui ne font que semblant de servir les souverains, la seule chose dont je puisse vous assurer, c'est que l'Autriche sera la dernière qui croulera. Il ne s'agit pas de guerre, de conquête, il s'agit de garder ce qu'on possède et de soutenir la majesté des trônes et la paix de tous côtés. »

Telle fut la première entrevue du comte Krasinski avec le prince de Metternich ; on y voit se révéler le caractère et la position du prince depuis la guerre de la Russie contre la Porte ; le ministre n'a plus le calme suffisant : il s'explique, se justifie, s'emporte, se plaint, et deux jours après nouvelle entrevue avec l'agent russe. La conversation est reprise, et M. de Metternich ajoute de nouvelles explications : « La trop facile croyance accordée à Varsovie aux agents les plus mal choisis et intrigants a pu donner des idées fausses sur nos vues ; on a eu la simplicité de croire que par des

L'empereur. — Quelles campagnes avez-vous faites?

Krasinski. Celles de Prusse, d'Espagne, de Portugal et de Russie.

L. Étiez-vous ici avec Napoléon en l'année 1809 ?

K. Je voudrois l'oublier, sire, en approchant Votre Majesté.

L. Qu'est-ce que cela fait? Vous avez fait votre devoir, moi j'ai fait le mien. Je vous connais depuis longtemps, et je suis bien aise que l'empereur vous ait choisi pour vous envoyer chez moi. Quand avez-vous quitté Napoléon ?

K. Après son abdication.

L. Vous êtes de braves gens, vous servirez le nouveau souverain avec la même fidélité, avec laquelle vous avez servi l'ancien. »

« Le reste de cette audience de près d'une heure n'a été rempli

moyens révolutionnaires nous voudrions nuire à la Russie. Nous avons demandé en grâce de nous montrer ces lithographies imaginaires du jeune Napoléon, comme roi de Pologne, et jamais on ne nous les a montrées : nous aurions traité la boutique où on les vendait comme de faux monnayeurs. Il y a un parti en France qui rêve encore à cette dynastie (1), mais il oublie que le duc de Reichstadt est en Autriche, dont le devoir et le système est de combattre l'illégitimité et toute révolution. L'Autriche peut se défendre, elle n'attaquera personne et elle se servira bien moins encore de ses armes qu'elle veut au contraire briser pour toujours. Le duc de Wellington, qui doit tout à la guerre, est ennemi de la guerre, et c'est naturel; les maréchaux de France, après avoir été beaucoup enrichis par Napoléon, comme le duc de Wellington a été enrichi par l'Angleterre et les puissances, n'ont pas voulu combattre à la fin, parce qu'ils possédaient tout ce qu'ils auraient pu désirer. De même, ces puissances d'aujourd'hui, comme l'Autriche et la Russie, la première ne veut que jouir, la seconde ne devrait vouloir qu'améliorer tout ce qu'elle possède. Vous avez traversé un territoire assez grand pour vous persuader des immenses progrès que nous avons faits, tant en agriculture que dans l'aisance des habitants. Vous voyez Vienne, et vous devez être étonné de ce qu'elle est et de ce qu'elle a été il y a vingt ans. Vous êtes reçu à bras ouverts dans notre haute société, vous avez trouvé ici des parents, d'anciennes connaissances: avez-vous entendu un seul mot contre le gouvernement? contre le souverain? Je suis sûr que non, et cette c....lle de journalistes, troupes perdues de la petite diplomatie de l'Europe, nous appelle des obscurants, des ennemis des peuples! Voyez quelles sont vos préventions : mon souverain envoie le comte de Fiquelmont à Saint-Pétersbourg, et dit dans sa lettre que son ambassadeur exprimera à votre maître toute sa pensée, et si l'empereur dit au comte de témoigner un désir de repos et de paix, à son retour le courrier apporte une plainte de votre cabinet sur ce que l'Autriche propose une paix déshonorante pour la Russie. Il y a de quoi se désespérer : nous prêchons la paix, quoi de mal! on dit que le prince de Metternich intrigue. Fort de notre expérience après tant de malheurs, nous parlons pour la stabilité, nous nous donnons toutes les peines pour soutenir les trônes sans la stabilité desquels nous ne pouvons pas exister (2), on dit que le prince de Metternich veut régenter les rois. Nous proposons à droite, on dit que le prince de Metternich donne un mauvais conseil; nous allons à gauche, on dit que la situation se complique. Et on voudrait qu'un homme qui n'a rien à désirer, qui pourrait être plus heureux dans une vie privée que dans sa place, qui sacrifie tout son temps aux affaires, soit mis hors la loi par les souverains; si les révolutionnaires avaient cette idée, ce serait extrêmement juste, mais qu'un souverain l'ait, j'avoue que je ne le comprends pas. »

Ces vives et curieuses dépêches du comte Krasinski révèlent une sorte de changement dans le caractère du prince de Metternich; blessé dans son crédit, dans sa force morale, ce ministre voudrait se justifier aux yeux de l'empereur Nicolas et gagner sa confiance; il sait que chacune de ses paroles sera rapportée fidèlement au cabinet russe, et il veut qu'elles portent et fassent effet. Ici se révèle donc tout entier l'esprit du prince de Metternich, si mécontent de la position que lui a faite la France, et surtout le cabinet du comte de La Ferronnays; avec ce cabinet, il n'a plus le concours du cabinet de Paris qu'il sait dominé par le comte Pozzo di Borgo, son antagoniste. Il est donc indubitable que le premier ministre autrichien contribua secrètement à la chute de M. de Martignac, et qu'il salua l'avénement de M. de Polignac comme un acheminement vers la politique de la triple alliance antirusse (3) dont il rêvait la réalisation contre les desseins absorbants du cabinet de Saint-Pétersbourg. Mais M. de Metternich, pas plus que le duc de Wellington, ne conseilla la politique des coups d'État, spécialement, d'une manière rude et maladroite. L'homme politique si supérieur avait sur les institutions représentatives et l'action de la presse des idées

que de questions sur la manière d'être et sur les guerres de Napoléon.

« *Signé :* Le général comte Krasinski. »

(1) Cependant je trouve dans une dépêche une conversation de M. de La Ferronnays et du comte Lebzeltern, où il fut question du jeune fils de Napoléon. « M. de La Ferronnays me dit que M. de Lebzeltern pouvait également assurer le prince, que le gouvernement français ne faisait aucun cas de l'importance qu'on paraissait vouloir donner depuis quelque temps au fils de Napoléon, ni du soin que quelques personnes prenaient ici de le rappeler à la mémoire de la France. Les Français, dit le ministre, ne recevront pas de souverain de la main de l'étranger, et encore moins celui là, ne fût-ce que parce qu'il est un archiduc d'Autriche. » — (*Extrait d'une dépêche du comte Pozzo, du 28 novembre 1828.*)

(2) Il suffit d'avoir vu et entendu le prince de Metternich pour justifier la vérité de ces dépêches, la sincérité de cette conversation; le langage du ministre autrichien a toujours été empreint d'une grande modération, et dans cette circonstance, il se laissait entraîner par la nécessité de convaincre l'empereur Nicolas.

(3) Le comte Pozzo di Borgo avait pressenti que la chute du ministère Martignac viendrait de M. de Metternich, comme la ruine du ministère Richelieu. On lit dans une de ses dépêches :

« Le ministère français est ébranlé par les relations, sans doute exagérées, sur nos pertes et le désordre qu'on suppose régner dans notre administration militaire; son existence s'en trouvera jusqu'à un certain point compromise à l'ouverture des chambres. Les intrigues de l'Autriche se multiplient. L'ambassadeur d'Angleterre les seconde, et si nous ne nous hâtons pas de comporter des succès, sitôt que la saison des opérations arrivera, nous risquons de voir

qui n'étaient point conformes au point de départ de 1789, aux principes de la souveraineté du peuple; le despotisme paternel et conservateur lui paraissait préférable. De ces opinions à une action violente, à un coup d'État conseillé pour la France, il y avait fort loin encore; l'habileté du prince de Metternich devait tenir compte de l'esprit public et de la situation ardente des opinions. Pour examiner ces faits de plus près, il vint à sa belle terre de Johannisberg, et du haut de ces ravissants coteaux, il semblait plonger un œil attentif sur les événements qui se préparaient à Paris. Et là, avant de se rendre à Tœplitz, il avait su ce qu'on pouvait attendre et espérer de la France.

A Vienne, Charles X avait envoyé M. de Rayneval (1), lié par ses principes aux hommes modérés de la restauration, esprit sérieux, animé des traditions de l'ancienne diplomatie, et dès lors vis-à-vis de M. de Rayneval, M. de Metternich avait pu s'exprimer avec quelque netteté sur la direction politique de la France, dont il craignait toujours l'action de propagande sur la politique générale : comme il n'ignorait rien, il savait M. de Rayneval moins porté que M. de La Ferronnays vers l'alliance russe, et avec son aide, il espérait contre-balancer l'action du comte Pozzo di Borgo, encore puissante sur l'esprit de Charles X. Chaque fois qu'il fut question avec M. de Rayneval de l'état des partis en France, M. de Metternich désavoua hautement toute démarche favorable au jeune et malheureux duc de Reichstadt, manifestant même pour la maison de Bourbon une vive sympathie, parce qu'il la considérait comme l'expression de l'ordre européen; et, comme il n'est pas dans les habitudes de l'Autriche de tenter de face et sans précautions aucun mouvement de politique intérieure ou extérieure, le prince multipliait les conseils auprès de M. de Rayneval pour engager le roi à ne rien tenter contre les révolutionnaires sans d'immenses préparatifs, parce que les partis étaient en armes et prêts à se disputer les lambeaux du pouvoir; dans les grands jeux politiques, on devait toujours opérer à coup sûr. Le combat du roi, des chambres, de la presse surtout, lui faisait peur, et il ne croyait aucun gouvernement capable de le supporter longtemps. M. de Rayneval venait de quitter Vienne, comme M. de Mortemart Saint-Pétersbourg, et le duc de Laval Londres, car il se préparait à Paris une sorte de congrès de ministres dans lequel les questions d'Orient et d'Alger devaient se traiter (2). Ainsi la politique intérieure n'était qu'une question accessoire à ces grands intérêts; l'Europe ne voyait la France que pour mesurer son action diplomatique; si l'on murmurait à l'oreille la menace de quelque coup d'État, ce n'était que pour exprimer des craintes sur le danger que courait la monarchie des Bourbons en s'y exposant sans nécessité impérative et surtout sans les précautions suffisantes. M. de Metternich n'aimait pas la charte, mais l'attaquer de front lui faisait peur; la révolution lui paraissait assez audacieuse pour qu'on agît contre elle avec toute l'énergie d'un gouvernement fort.

Telle était également l'opinion de la Prusse, qui, n'ayant pris aucune part active dans les grandes questions européennes, s'occupait entièrement de philosophie gouvernementale et d'administration pratique. Il paraissait même certain que, d'après ses tendances protestantes, la Prusse voyait avec un certain dépit l'empreinte trop catholique que prenaient les actes de la monarchie de Charles X (3). L'action du parti religieux lui faisait peur, parce que si ce parti triomphait dans la Belgique, la France pouvait espérer les provinces rhénanes : la belle cathédrale de Cologne n'était-elle pas sœur de Notre-Dame de Paris? La politique catholique devenait une arme immense dans les mains de la France, car elle avait pour elle les Pays-Bas, les provinces rhénanes, l'Irlande, l'Italie, et en définitive le protectorat de l'Orient où la croix est si puissante! La Prusse s'inquiétait vivement de cette tendance, et le baron de Werther, diplomate expérimenté, devait peu sympathiser avec l'idée des coups d'État dans l'intérêt d'un parti catholique, étroitement lié depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées. La Belgique remuait; les engagements de la Prusse pouvaient entraîner ses armées sur la Meuse, et alors la guerre éclaterait avec la France qui jamais n'aurait souffert les Prussiens en Belgique; et, je le répète, tel était le sens des camps de Saint-Omer et de Lunéville.

Sans doute la Prusse n'était pas un gouvernement

ici des changements qui rendront la continuation de notre influence plus difficile. » — (*Dépêche* du 28 novembre 1828).

(1) M. de Rayneval avait remplacé le duc de Laval dans l'ambassade d'Autriche, à la fin de 1829; j'ai connu et aimé M. de Rayneval, comme j'aimai le noble et beau caractère de M. de La Ferronnays. (*Voyez* mon travail sur *la Restauration*.)

(2) On écrivait de Paris :

« Le bruit a été répandu qu'un prochain congrès des grandes puissances allait se réunir pour décider sur les résultats ultérieurs de la conquête d'Alger par les armes françaises. La destruction de la piraterie se rattachant aux stipulations des traités de 1814 servirait de prétexte à cette réunion diplomatique; les dernières conférences à Johannisberg chez le prince de Metternich ont en outre préparé quelques questions politiques sur la situation de l'Europe, qui seraient soumises à la décision des cabinets. »

Le *Correspondant de Nuremberg* ajoutait :

« On parle d'un congrès qui aurait pour objet les affaires d'Alger et de Grèce; la Russie désignerait, dit-on, M. de Nesselrode, et l'Autriche M. de Metternich, et il se pourrait que le point de réunion fût en Bohême. »

(3) C'est ce qui détermina la formation des deux camps de Saint-Omer et de Lunéville, destinés à se porter en Belgique si les Prussiens y avaient pénétré. On trouve aux affaires étrangères des traces de toutes ces dispositions que conseillait la prudence.

libéral, la force militaire dominait partout; mais en aucune situation elle ne devait prendre les armes pour soutenir une dynastie absolue ou un principe d'Église romaine en France; tout ce qui était en dehors de l'Allemagne l'inquiétait peu. Il faut tenir compte de cette situation, très-indifférente pour la maison de Bourbon, et qui dominait alors tout le corps germanique. La paix depuis si longtemps rendue à l'Allemagne donnait peu d'importance aux États du second ordre, tels que la Saxe et la Bavière, avec lesquels la France autrefois avait suivi et maintenu tant de relations. Le corps diplomatique à Paris, comme expression de la Confédération germanique, ne jouissait que de sa considération personnelle, sans se mêler aux incidents politiques autrement que comme examen de la situation morale des partis; les questions étaient trop générales pour qu'on s'occupât d'intérêts particuliers.

Il n'en était pas ainsi du nonce du pape, monseigneur Lambruschini (1), non pas que la situation politique de Rome fût assez importante pour exercer une influence considérable sur la diplomatie; mais depuis quelques années les questions ecclésiastiques tenaient une trop large part dans la politique générale de la France, occupée de jésuites et de congrégations, pour que le nonce du pape n'eût pas une certaine autorité à Paris. Il s'était fait un incontestable mouvement dans l'épiscopat français depuis quelques années; les évêques, trop mêlés à la politique, s'étaient mis en rapport direct avec Rome, et il existe un curieux mémoire présenté vers le milieu de juillet 1830 par M. de Latil et M. de Frayssinous, et communiqué par le nonce au secrétaire d'État de Sa Sainteté; ce mémoire tend à un double but, c'est de demander des instructions pour savoir quelle serait l'opinion du saint-père sur l'organisation religieuse de l'Algérie et la création d'un siége épiscopal (2) renouvelé des traditions de saint Augustin. Puis l'épiscopat entier sollicite conseil sur les mesures nécessaires pour arrêter la fatale tendance des opinions philosophiques dirigées contre l'Église : le catholicisme leur parait menacé en France, et les évêques demandent au saint-siége une direction pour l'imprimer s'il est possible à l'esprit gallican.

Dans cette démarche confidentielle, il n'y avait rien de contraire aux devoirs que l'épiscopat doit s'imposer pour la conduite des âmes et de la société; le pape est le chef de l'Église, les évêques lui doivent compte de leurs efforts; eh bien, dans l'état des esprits tout était un sujet d'irritation et de colère, et l'on était prêt à considérer comme une conspiration les avis que le saint-père pouvait transmettre par le nonce, en ce qui touche la mauvaise action de la presse et la licence des journaux dans leurs rapports avec l'Église. De ces avis sérieux et légitimes à la rédaction et au conseil des ordonnances de juillet, il y avait un abîme, et cet abîme ne fut pas franchi. Le saint-siége est trop précautionneux, il se tient trop à l'écart des affaires politiques, pour avoir pris une action directe sur les déterminations du roi, ni essayé même des insinuations qui pouvaient avoir prise sur la conscience d'un prince faible. Il n'en fut rien : la cour de Rome n'intervint d'aucune façon.

Ici vient la question de l'influence des jésuites, tout-puissants, dit-on, à Rome, et qui conseillèrent à Charles X la signature des ordonnances. Je réponds nettement que si les jésuites avaient fait un coup d'État, ils l'auraient mieux fait; loin d'aigrir les opinions, ils les auraient caressées; loin de briser les ressorts, ils les auraient ployés; il n'était pas dans la tendance de leur esprit de se jeter à l'aventure dans les expériences. Ils marchaient doucement, habilement, sans bruit; cette domination qu'ils désiraient ils ne l'auraient pas brusquée. Toute bataille popu-

(1) Monsignor Lambruschini était archevêque de Gênes; il ne fut cardinal qu'en 1831.

(2) Dans une dépêche adressée au pape Pie VIII (18 juillet 1830), le cardinal de Latil, M. de Quélen, archevêque de Paris, et M. l'évêque d'Hermopolis, les représentants du clergé de France, disaient : « Nous nous empressons d'informer Votre Sainteté, au nom de S. M. Charles X, que son armée a débarqué heureusement sur les côtes d'Afrique les 13 et 14 juin, et que, dans plusieurs combats elle a vaincu et dispersé les troupes arabes et les soldats du dey d'Alger. Le roi très-chrétien offre dès ce jour à l'église de Saint-Pierre de Rome tout ce pays qui, sur le sol africain, pourra être occupé par ses armes. A cet effet, les évêques français supplient le pape d'envoyer immédiatement auprès de l'armée d'expédition, un légat *à latere*, muni de ses instructions et de ses pouvoirs, pour s'entendre avec le général en chef sur les règlements à faire, afin que l'Église romaine tire les plus grands avantages de cette guerre. » Les évêques terminaient cette lettre par les phrases suivantes : « Chacune des cinq années du règne de Charles X, de 1824 à 1829, a produit, en dons offerts par la piété des fidèles, 3,000,000 de francs; et les six mois écoulés de 1830 ont déjà donné à l'Église cinq autres millions, en tout et pour les six années 20,000,000. Les règnes précédents ne présentent pas à beaucoup près d'aussi heureux résultats. Les neuf dernières années de la vie de Louis XVIII n'ont laissé à la *mainmorte* que 12,000,000 de francs. Les treize années de l'administration impériale, quoiqu'on ait dit fastueusement qu'elle a relevé l'autel et le trône, ne produisirent en legs pieux que 2,000,000. Votre Sainteté verra, par le tableau que nous mettons sous ses yeux, que Charles X dépassera bientôt, par les oblations de ses sujets et par sa munificence particulière, la piété éminente de ces rois qui ont si richement doté les églises de leurs États. Mais son zèle pieux et les libéralités des fidèles sont constamment entravés par la résistance qu'opposent à son gouvernement des écrits licencieux et tous les écarts de la presse périodique. Il semble donc nécessaire à l'Église de France que le père commun des fidèles détermine, par les oracles de sa sagesse, le roi Charles X à mettre un frein à la licence en rétablissant des lois répressives que son auguste frère avait si sagement imposées à la nation. »

Le cardinal secrétaire d'État reçut cette lettre du nonce Lambruschini, à Paris, pour la mettre sous les yeux de Sa Sainteté et l'appuyer de toute son influence. En remettant cette dépêche au pape, le cardinal Albani lui présenta en même temps celle qu'il

laire leur faisait peur; par instinct, ils n'allaient pas aux faibles, aux maladroits, mais aux habiles et aux forts, et la preuve, c'est qu'ils conseillèrent les premiers au souverain pontife de reconnaître la nouvelle monarchie en France.

A mesure qu'on avance vers l'époque des ordonnances, la correspondance du corps diplomatique devient plus active; les dépêches des ambassadeurs s'occupent beaucoup du caractère personnel de Charles X, car il va jouer un jeu décisif et terrible; elles passent en revue les habitudes de sa famille, le duc d'Angoulême, Madame la Dauphine, et la mère du jeune rejeton de la race, le duc de Bordeaux. Sur tous ces personnages historiques, des observations curieuses sont envoyées aux diverses cours : depuis longtemps l'Europe connaissait Charles X, comte d'Artois ou Monsieur, et jamais elle ne s'était fait illusion sur un prince qui, pendant quarante ans, s'était si activement mêlé à la politique des cabinets : comme en diplomatie rien ne s'oublie, on se souvenait de l'activité souvent stérile, déployée déjà par le comte d'Artois aux conférences de Pilnitz; en 1790, émigré, que d'agitations en lui confiantes, loyales, mais crédules! Sous le règne de Louis XVIII, ce caractère était resté semblable à lui-même, c'est-à-dire remuant de droite et de gauche, d'une façon à la fois bruyante et improductive; on le savait hardi dans la pensée des complots, et sans courage dans l'exécution (ces sortes d'esprits sont les moins propres à préparer les actes de puissance et d'avenir). Pour un coup d'État, il faut du silence, de la réflexion, une certaine crainte précautionneuse qui fait tout examiner, tout juger, le fort et le faible, avant de se résoudre; mais une fois la mesure arrêtée, on doit aller droit, le bras ferme, la tête haute, exposer sa personne, sa vie, et ne pas jouer un royaume sans avoir les points pour soi. Charles X était précisément le contraire; sa fermeté était toute de parole. Il menaçait à tort et à travers, disant hautement qu'il monterait à cheval comme Henri IV; mais on savait parfaitement qu'une fois l'affaire engagée, le cœur manquerait au bras; têtu avec faiblesse, on reculerait aussi vite qu'on s'était imprudemment avancé. Le roi avait trop de loyauté pour être habile, trop de laisser aller pour être fort, et nulle qualité pour engager une lutte victorieuse.

Ces jugements justes et sévères du corps diplomatique sont répétés surtout dans les dépêches du comte Pozzo, qui n'avait aucune propension personnelle pour Charles X; l'ambassadeur, tête si réfléchie, avait toujours blâmé la légèreté avec laquelle le roi de France avait libéré la presse sans motifs réels à son avénement; le comte Pozzo croyait la censure indispensable (1) dans un gouvernement aussi fragile et aussi profondément attaqué que celui de la restauration : Charles X avait puérilement sacrifié cette force gouvernementale avec laquelle le ministère Richelieu avait maintenu l'ordre et sauvé la monarchie en 1820; et tout cela pour se faire applaudir quelques jours. Ces appréciations d'une grande sévérité, le comte Pozzo les portait également sur M. le Dauphin, selon lui totalement dépourvu de fermeté souveraine; il le savait honnête, loyal, chevaleresque; or, pour prendre l'initiative d'un coup d'État, il fallait une autre intelligence et une volonté bien autrement dessinée. Depuis un an M. le Dauphin paraissait s'écarter complétement de cette juste mesure nécessaire pour gouverner un pays tel que la France; il s'emportait jusqu'à la colère, laissait échapper des mots souvent irréfléchis. Les sentiments de l'armée à son égard n'avaient rien de personnel quoiqu'on y comptât beaucoup; c'était une sorte de respectueuse déférence qui s'adressait à l'héritier de la couronne, plus encore qu'à l'homme privé, si noble, si vertueux; en secret, le soldat n'épargnait pas la raillerie à la physionomie mobile et peu militaire de M. le Dauphin. La soumission du prince aux volontés du roi son père passait pour de la nullité; et demeurer neutre pendant un coup d'État, c'est perdre la partie. Ainsi s'exprimaient les dépêches.

En tout ceci il faut remarquer que le corps diplomatique jugeait moins la légalité et le droit en lui-même des mesures arrêtées par Charles X, que le succès possible en face des opinions impérialistes ou révolutionnaires qui depuis quarante ans troublaient

devait adresser au roi de France pour la déterminer à arrêter enfin, par des mesures énergiques, le torrent dévastateur qui menaçait d'engloutir l'Église, l'État, le monarque et la monarchie.

(1) En voici la preuve :

Extrait d'une dépêche du comte Pozzo di Borgo, en date de Paris le 10 (22) *décembre* 1828.

« ... La loi sur la liberté de la presse deviendra, je le crains, un autre brandon de discorde. Votre Excellence sait combien j'ai toujours pensé que la faculté illimitée d'en user était encore de longtemps incompatible avec l'ordre en France. Le duc de Richelieu et ses collègues, quoique accusés de modérantisme, ont constamment soutenu cette doctrine; et leur persévérance à ce sujet a été une des armes dont les soi-disant royalistes par excellence, réunis aux libéraux et aux révolutionnaires, se sont servis pour les faire tomber.

« Le chef des fauteurs de cette dangereuse doctrine était le roi actuel. Du vivant de son frère, il voulait un ministère selon son cœur, et, pour l'obtenir, il se compromettait dans une question plus forte que tout, lorsqu'une fois elle serait admise. Ce funeste triomphe le mena au pouvoir avant d'arriver au trône. Cependant Louis XVIII rétablit de nouveau la censure. Elle existait lorsque Charles X prit la couronne.

« Les engagements antérieurs, les professions de foi, le manque d'énergie, qui empêchent d'avouer et de corriger une faute commise, lorsque sa continuation en augmente les inconvénients, entraînèrent le roi à rétablir la liberté, contenue par une loi destinée à en arrêter ou à en punir les écarts. »

le monde. L'Europe ne voyait dans la famille royale personne qui pût conduire l'œuvre d'une forte répression; Madame la Dauphine, un peu maladive, ne soupirait qu'après le repos pour elle et pour les siens : on ne joue qu'une fois le rôle qu'elle avait noblement rempli dans le Midi et à Bordeaux en 1815; alors elle était jeune encore, pleine d'énergie, et les Bourbons étaient un prestige. Depuis lors, la génération avait perdu tout respect pour ce qui faisait l'orgueil des ancêtres : tous ces beaux noms, de fille de Louis XVI, d'orpheline du Temple, n'étaient plus compris par la fraction active du peuple; et, chose affreuse! une école s'était élevée pour justifier, ennoblir même le régicide.

Ce rôle pouvait-il être pris par M[me] la duchesse de Berry, la mère du duc de Bordeaux? A ce point de vue le corps diplomatique jugeait avec une grande sagacité « qu'une femme frivole, aimée pour cela même, ne pouvait néanmoins aider l'accomplissement d'un coup d'État sérieux et peut-être sanglant; le temps était passé où l'on faisait le pouvoir à coups d'éventail : c'était avec des régiments, des précautions militaires, des appuis fermes et sérieux, qu'on arrivait à des résultats définitifs, à la guerre comme en politique. » Toutes ces légèretés dans les moyens préparatoires devaient justement alarmer l'Europe; le cabinet qui entourait le roi paraissait bien faible, bien indécis, profondément incapable pour tenter une de ces mesures souveraines qui changent la face des empires. Où était le chef, la tête puissante, qui oserait suivre une résolution d'énergie? M. de Polignac n'était point aimé, et sa réputation, comme capacité, fort peu établie. Sa sécurité, au milieu des périls dont il s'entourait, était profonde, sa croyance au succès presque puérile, sa confiance en lui-même complète et sans bornes. Sous prétexte que le roi était le maître de sa politique, il ne consultait personne : un sourire gracieux et officiel était sa seule manière de répondre aux questions pressantes des légations (1).

Enfin les derniers jours qui précédèrent les ordonnances, quelques membres du corps diplomatique, un peu inquiets, voulant éclairer leurs cours respectives, demandèrent ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les bruits en circulation. M. de Polignac démentit tout avec une dignité froide et fière. « On dit bien des choses, prince, lui dit le comte Pozzo di Borgo, vous préparez de grands coups, m'a-t-on dit; que dois-je en écrire à mon souverain? — Tranquillisez-vous, monsieur l'ambassadeur, ce sont des bruits de familiers et de bureaux; » et comme le comte Pozzo ajouta que « l'Europe était un peu inquiète de la situation de la France, » le prince de Polignac, avec un dedain inconcevable, répondit : « C'est nous au contraire qui sommes inquiets sur l'Europe : qu'elle s'occupe un peu moins de nous et un peu plus d'elle-même. »

Cependant les ordonnances étaient arrêtées dans leur principe : on spéculait déjà sur leur effet (2). Aucun des ministres, si ce n'est M. de Peyronnet, n'était considéré par les ambassades comme un homme de caractère. Les cabinets les jugeaient tous incapables ou insuffisants, l'armée même faisait peur; l'esprit de sa composition, si antipathique à l'organisation aristocratique, faisait douter qu'elle secondât avec fermeté une mesure qui devait peser d'un si grand poids sur les destinées du pays.

Mais ce qui effrayait encore davantage, c'était l'aspect général de l'opinion et les forces considérables que les partis réunissaient contre la maison de Bourbon. Des hommes d'État, qui vivaient à Paris depuis des années, tels que le comte d'Appony, le comte Pozzo di Borgo, le baron de Werther, n'étaient pas sans avoir des relations particulières dans tous les rangs de la société; et si lord Stuart de Rothsay était plus récemment envoyé à Paris, il avait pour lui toutes les informations du gouvernement britannique, d'ordinaire si bien renseigné. Or, que révélaient ces informations? C'est que partout dans les classes les plus diverses il y avait une opposition formidable contre la maison régnante. Il s'agissait de savoir si un coup d'État, juste ou non, n'exciterait pas une résistance armée, et si, en toute hypothèse, Charles X aurait des chances de succès. En supposant que force restât à la répression militaire, ce qui était très-douteux, la maison de Bourbon paraissait encore exposée à une ruine inévitable en marchant dans de telles voies, avec des hommes aussi légers que M. de Polignac (3).

Ces doutes contribuèrent puissamment aux incertitudes diplomatiques qui précédèrent la publication des ordonnances. L'émeute allait gronder, et où serait le siége du gouvernement? Irait-on à Saint-Cloud auprès du roi? ou bien demeurerait-on au sein de la révolution qui placerait sa force à l'hôtel de ville? On a dit que l'Europe avait exigé les coups d'État,

(1) Je n'ai aucune raison pour accuser M. de Polignac, mais en vérité tout ce qu'il écrit et tout ce qu'il dit est une justification nouvelle de cette pensée, que personne n'était moins propre à préparer et formuler un coup d'État. C'est une conviction profonde dans un corps faible, c'est une espèce de fanatisme qui ne tient aucun compte de l'esprit de la société, pour marcher droit au but qu'il se propose.

(2) Il y eut des spéculations de bourse considérables à la baisse du 15 au 25 juillet, et des bénéfices qui ne furent point honorables.

(3) Des recherches consciencieuses ont mis à même de reconnaître qu'il n'existe aucune trace de conseil, d'avis, de la part des cabinets, pour engager la France à des coups d'État. Le duc de Wellington, accusé, dédaigna de répondre au parlement, tant

ou au moins qu'elle les avait conseillés à Charles X, cela est faux; et la preuve matérielle n'en existerait-elle pas, qu'elle résulte de deux faits: 1° la connaissance personnelle qu'elle avait du caractère de Charles X, incapable de soutenir des mesures d'énergie; 2° l'intelligence non moins sûre qu'elle avait de l'état des opinions en France, et du peu de chance de succès dans les voies périlleuses où le gouvernement du roi s'engageait. Qui donc aurait conseillé les coups d'État à M. de Polignac? Aurait-ce été le duc de Wellington? Cela ne lui vint jamais à la tête; le duc était, avant tout, homme politique anglais, et dans ce pays, depuis les Stuarts, on ne comprend pas une attaque contre la constitution. Serait-ce M. de Metternich? Sans doute, il aurait pu désirer un gouvernement plus ferme, plus répressif; mais il avait trop d'habileté pour ne pas savoir que la société française était trop imbue des idées d'indépendance et de liberté pour subir patiemment les extravagances d'un parti. Serait-ce l'empereur Nicolas? Moins encore que tous les autres, car indépendamment de son antipathie pour le prince de Polignac, il était dirigé par la correspondance du comte Pozzo di Borgo, ennemi déclaré des coups d'État. L'Europe ne fut donc pas complice des ordonnances de juillet; elle fut même compromise par la folle entreprise de Charles X; et c'est maintenant un point acquis à l'histoire.

CHAPITRE XI.

FORCES DU GOUVERNEMENT ET DE L'INSURRECTION.

Les coups d'État — Nécessité qu'ils s'appuient sur un parti, sur une opinion ou sur un intérêt. — *Forces du gouvernement.* — L'armée. — Les gardes du corps. — Cent-Suisses. — Garde royale. — Les régiments de ligne. — Esprit des écoles militaires. — École polytechnique. — Saint-Cyr. — L'administration. — Les préfets. — Les maires. — Forces de l'insurrection. — L'ancienne garde nationale. — Les ateliers. — Organisation. — Les clubs. — Les sociétés secrètes. — La franc-maçonnerie. — Moyens d'action à Paris. — En province. — Luttes électorales. — Association pour le refus de l'impôt. — *Forces pondératrices.* — Les corps politiques. — La chambre des pairs. — La chambre des députés. — En tout cela y avait-il puissance de gouvernement, esprit de conservation?

(JUILLET 1830.)

Au point de vue historique, tout coup d'État pour réussir doit s'appuyer ou sur un parti puissant, ou sur une force d'opinion telle que les obstacles soient brisés, non-seulement par la répression militaire, mais encore par une certaine multitude passionnée qui se groupe autour de vous et partage vos convictions. Depuis le Bas-Empire, il n'est pas d'exemple dans l'histoire que l'armée seule ait décidé pour longtemps les questions sociales. En partant de la Saint-Barthélemy jusqu'au 18 brumaire, on voit toujours une opinion puissante appuyer et soutenir les hardies résolutions du pouvoir; sans cela il n'y a pas espérance d'un succès durable et complet. Ainsi, lorsque le roi Charles X résolut de tirer l'épée, il devait nécessairement appeler à son aide tout le parti royaliste, rechercher attentivement quels étaient les éléments, les forces de ce parti, grouper autour de lui toutes les puissances de la restauration: les Vendéens, les ardentes têtes du Midi, tout ce qui restait encore de passions et de foi au drapeau blanc (1).

Or il se trouvait que, par une succession de fautes, par un abandon inouï, le parti royaliste frappé, éparpillé, relaps ou abâtardi, ne pouvait plus prêter à la royauté qu'un secours stérile: la couronne n'était pas restée assez dans son parti. L'opinion royaliste, grande force à l'origine de la restauration en 1815, avait à ce premier temps son organisation administrative et militaire, ses compagnies du Midi, ses troupes provinciales, la Vendée, les chefs des comités sous le drapeau blanc, de manière que si un coup d'État eût été tenté à l'époque de la seconde restauration, peut-être aurait-il réussi presque sans le concours de l'armée; nul révolutionnaire n'eût osé remuer, car il était surveillé, dominé par tout un parti victorieux. En 1815, un attentat contre la charte aurait été possible, et une certaine masse d'opinions l'aurait soutenu (2). On aurait eu, comme en Espagne, des volontaires royalistes, des soldats provinciaux fort dévoués au roi absolu, *al rey neto*, et en cette situation le pouvoir aurait pu tout oser parce qu'il avait une opinion qui le poussait aux choses impétueuses et fières, à la persécution, à la réaction même.

Mais depuis dix ans tous les actes des ministères, la volonté du roi Louis XVIII, un certain souffle qui dominait le pays, avaient amené la dispersion du parti royaliste; les Vendéens étaient traités presque en ennemis par la restauration qui voulait à tout prix se faire nationale; les compagnies franches étaient flétries comme des bandes d'assassins (3). Puis, que de divisions au sein du parti! On avait les royalistes con-

ceci paraissait en opposition avec les règles du système représentatif; et cette circonstance explique même la facilité avec laquelle le nouveau gouvernement fut reconnu.

(1) Jamais il n'avait été plus question du parti royaliste dans les journaux, de sa force et de son union; on lisait incessamment dans les feuilles du parti: « Les royalistes veulent, les royalistes désirent, ils se grouperont autour de la royauté! » C'était un mensonge, le parti n'existait plus depuis 1826.

(2) Il y avait eu une série de protestations contre la charte de la part de la gentilhommerie provinciale, et la plus remarquable fut celle de M. de Villèle, parce qu'elle était raisonnée; celle de M. de Polignac à la chambre des pairs se fondait seulement sur un scrupule religieux. Dans sa récente publication, M. de Polignac donne cette protestation signée par Vioménil, Polignac et le comte Labourdonnaye.

(3) La plus forte réaction contre les royalistes fut celle de M. De-

stitutionnels, les congréganistes, les petits philosophes, les écrivains spirituels et mécréants; et l'hostilité entre toutes ces fractions était telle qu'il eût été impossible à la main la plus ferme de réunir même les fragments éparpillés d'une opinion presque en ruine. Comme il n'y a que la haine qui surveille attentivement, comme il n'y a que l'esprit de parti qui fasse bien la police du parti ennemi, il s'ensuivait naturellement qu'au mois de juillet 1830 le pouvoir, rêvant ses mesures extrêmes sans avoir derrière lui une force royaliste ne pouvait risquer ou espérer la guerre civile; car il n'était plus gouvernement de parti, mais gouvernement du pays; et il faut le dire, c'est la position la plus difficile que celle d'un pouvoir qui, sans partisans dévoués, veut néanmoins essayer la force dans l'intérêt de sa cause. Quand on sert une opinion, on obtient ses applaudissements et l'aide de ses moyens d'action, tandis que tout vous échappe quand on se borne à des questions de politique générale; c'est la différence qui existe entre la croyance et la philosophie, l'amour et le rationalisme sec et décharné; quoi de plus vague, en effet, que l'idée de pays? La violence a besoin de la foi, j'ai presque dit de la superstition.

Dans cette absence d'une organisation royaliste, Charles X, pour le succès des ordonnances, ne devait plus compter que sur l'armée. Or quels étaient l'esprit et la puissance de cette armée? de quels éléments était-elle composée au moment où la couronne va fièrement invoquer son appui? Un siècle tout entier semble s'être écoulé entre cette époque et la nôtre, tant les choses sont changées autour de nous! Ces traditions ne paraissent plus que dans un passé lointain, et peut-être dirai-je quelque chose d'inconnu à la génération nouvelle, quand je parlerai d'une *maison du roi* qui cependant s'était glorieusement illustrée à Nerwinden, à Fontenoy, sous les brillants uniformes et les étendards fleurdelisés de Louis XIV et de Louis XV. Dans l'esprit de ces traditions antiques, il y avait encore en 1830 une maison du roi composée de corps privilégiés dont la constitution primitive avait néanmoins été modifiée par l'esprit libéral. On avait supprimé en 1815, par économie, les compagnies des mousquetaires gris et noirs ainsi que les chevau-légers, si renommés, si élégants, sous le grand cardinal et Louis XIII (1), et il ne restait plus que les gardes du corps et les Cent-Suisses. Ces compagnies, composées à l'origine de jeunes gentilshommes provinciaux, avaient depuis admis dans leurs rangs un grand nombre de sous-officiers de cavalerie qui trouvaient ainsi un avancement nécessaire au maintien de l'émulation; corps solide, parfaitement discipliné, à la tenue simple et sévère. Reconstitués comme troupe (2), les gardes du corps n'avaient plus rien de ce feu chevaleresque, de ce culte voué au trône comme à quelque chose de saint dans le sanctuaire des temps. C'étaient des gens d'un âge mûr déjà, sérieusement posés, faisant leur devoir avec zèle et jusqu'au bout

cases de 1818 à 1819; il fallut de grands efforts aux ministres pour que la majorité ne fût pas aux absolutistes (*Voyez* mon travail sur *la Restauration*.)

(1) Les chevau-légers de la garde, organisés par ordonnance du 4 août 1814, se composaient de deux escadrons de 200 hommes; le capitaine avait le grade de lieutenant général. L'uniforme était des plus brillants. Le même jour aussi furent organisées la compagnie des mousquetaires de la garde, à l'uniforme gris et noir; la compagnie des gendarmes de la garde. C'est à tort qu'on a dit que pour ces compagnies il fallait des titres de noblesse; les ordonnances exigeaient seulement une pension de 600 francs, et dans ces compagnies entrèrent la plupart des sous-officiers et soldats des gardes d'honneur levés par Napoléon. Ces compagnies furent supprimées par économie au second retour des Bourbons.

(2) Les gardes du corps formaient dans l'origine six compagnies; afin d'opérer la fusion entre les souvenirs et les opinions, on avait créé deux compagnies avec le titre de Wagram et de Raguse; après les cent jours elles furent supprimées. Le complet des compagnies, état-major compris, était de 425 hommes, ce qui donnait un total de 1,700 hommes. Les compagnies des gardes du corps se distinguaient entre elles par les différentes couleurs de leurs bandoulières; le blanc pour la 1re, le vert pour la 2e, le bleu pour la 3e, et le jaune pour la 4e. Voici comment elles étaient composées en 1830.

1re Compagnie à Versailles.

Le prince de Croï-Solre, *capitaine*. — Le comte de Sainte-Aldegonde, *lieutenant-commandant*. — Le baron de Jassaud, *lieutenant-major*. — Le baron du Coëtlosquet, *sous-lieutenant adjudant-major*. — M. Dumesnil-Simon, *porte-étendard*. — M. de Bonnières, *adjudant*. — MM. le comte de Wignacourt, le chevalier Auffret-Ducosquer, le vicomte de Lacoldre de La Bretonnière, et le comte Huchet de Labédoyère, *lieutenants*.

2e Compagnie à Saint-Germain.

Le duc de Grammont, *capitaine*. — le marquis de Tilly de Blaru, *lieutenant-commandant*. — Le comte de Pellan, *lieutenant-major*. — Le comte de Villaines, *sous-lieutenant adjudant-major*. — M. de Brancion de Liman, *porte-étendard*. — M. de Faye, *adjudant*. — MM. le marquis Duboutet, le marquis du Roure, le chevalier de Galard de Béarn de Grassac, et le comte de Dandlaw, *lieutenants*.

3e Compagnie à Versailles.

Le prince de Poix, duc de Mouchy, *capitaine*. — Le comte de Nadaillac, *lieutenant-commandant*. — Le marquis de Bonneval, *lieutenant-major*. — Le baron de La Brousse, *sous-lieutenant adjudant-major*. — M. de Chabrignac, *porte-étendard*. — M. de Ligondès, *adjudant*. — MM. le vicomte Alexandre de Berthier, le comte de Champagne-Bouzey, le vicomte de Nayliès, et le comte d'Agoult, *lieutenants*.

4e Compagnie à Saint-Germain.

Le duc de Luxembourg, *capitaine*. — Le comte de Léautaud d'Olaine, *lieutenant-commandant*. — Le baron de Chamouin, *lieutenant-major*. — Le comte de Bizemont, *sous-lieutenant adjudant-major*. — Le chevalier Duverdier de Suze, *porte-étendard*. — M. de Rostolan, *adjudant*. — MM. le comte de Dampierre, le comte de Cheffontaine, le marquis de Preissac et Boyer de Fonfrède, *lieutenants*. — M. le marquis de Courbon-Blénac, *major général des 4 compagnies*. — M. de Cassaud de Glatens, *lieutenant, aide-major*. — Le marquis de la Maisonfort, *lieutenant, aide-major*.

auprès de la personne du roi ; mais cela ne suffit pas quand il faut donner de l'élan aux idées d'honneur et de martyre autour d'un prince ou d'une dynastie menacée.

Par une de ces bizarreries inexplicables du caractère de M. le Dauphin, il n'aimait ni les gardes du corps, ni les compagnies privilégiées ; le prince, mû par ce demi-libéralisme qui le portait vers les traditions et les éléments de la vieille armée de l'empire, n'avait de tendance que pour les régiments de ligne ; et c'est ce qui avait jeté de la défaveur même sur les Cent-Suisses de la garde, commandés par le noble duc de Mortemart. Ce nom de Suisses n'était pour eux que fictif et traditionnel, car ces hommes, géants par la taille et la prestance, avaient presque tous été choisis parmi les vétérans de la garde impériale, vieux et décorés. Ce corps admirable avait conservé les prérogatives des jours de l'empire, et celui qui le commandait n'était-il pas un des brillants officiers d'ordonnance de l'empereur Napoléon (1) ? Personne n'avait moins d'énergie que les capitaines des gardes du corps avec les beaux noms de Noailles, d'Havré, Luxembourg, Grammont, tièdes de principes, fatigués des révolutions et voulant éviter un choc à tout prix. Le duc de Mortemart lui-même, conscience fort élevée, esprit droit, excellent officier, plein de courage en face d'une batterie, n'avait peut-être point l'énergie particulière et exceptionnelle que la crise allait imposer ; les hommes qui en général ont traversé plusieurs gouvernements et les ont servis honorablement, ne gardent pas cette fidélité scrupuleuse envers les principes d'un seul ; la chevalerie est un temps de croyance ; le fanatisme est nécessaire à certaines époques : ne faire que son devoir c'est peu : hélas ! que doit-on exiger de plus quand tout est froid autour de nous ?

Il suffit d'avoir conservé quelque mémoire pour se souvenir de l'attitude martiale de ces régiments d'élite composant la garde royale (2). Tout en se séparant des idées et des sympathies bonapartistes, la

(1) On remarquait que tout le premier rang des Cent-Suisses se composait de décorés ; ils faisaient le service des portes du palais, et avaient ainsi remplacé les compagnies des gardes de la porte et de la prévôté, abolies en 1815. Les officiers de la compagnie des gardes à pied étaient :

Le duc de Mortemart, *capitaine-colonel*. — Le marquis de Rougé, *lieutenant-colonel*. — Le comte de Diesbach, *lieutenant-colonel*. — Le comte Hoodonart de Trèves, *major*. — M. d'Abancourt, *adjudant-major*. — M. de Hallet, *porte-drapeau*. — MM. de Bumon, le comte de La Barthe de Thermes, Landry de Saint-Aubin, Le Roy de Dais, *capitaines*.

Il y avait aussi dans la maison militaire du roi une compagnie appelée les maréchaux et fourriers des logis. Son commandant était le marquis de La Suse, grand maréchal des logis.

(2) La garde royale formait quatre divisions, deux d'infanterie, deux de cavalerie et un régiment d'artillerie. Chaque division se composait de deux brigades, et chaque brigade de deux régiments à trois bataillons. Voici quelle était la composition du personnel de la garde royale en 1830 :

État-major général.

Les ducs de Bellune, de Tarente, de Reggio et de Raguse, *majors généraux*. — Le baron de Gressot et le marquis de Choiseul-Beaupré, *aides-majors généraux*. — Le vicomte de Virieu et le baron de Saint-Joseph, *colonels d'état-major, sous-aides-majors généraux*. — Le comte de Boezel, le baron de Varaigne, *lieutenants-colonels*. — Le comte de Vergennes, le baron Desnoyers, *chefs d'escadron*. — Le comte Bastard d'Estang, M. de Gonneville, le baron de Crespy-le-Prince, le chevalier de Puibusque, M. de Lucy d'Anteuil, M. de Lassalle, le comte de Lentivi, *capitaines, attachés à l'état-major général*. — M. le baron Berger de Castellan, *intendant militaire de la garde*.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Le comte de Ricard, *commandant la division*. — Le comte de Quinsonas, *commandant la 1re brigade*. — Le baron Balthazar d'Arcy, *commandant la 2e brigade*.

1re *Brigade*.

Le comte Souchet d'Alvymare, *colonel du 1er régiment* à Saint-Denis. — Le baron de Vielbans, *lieutenant-colonel*. — Le baron Veron de Farincourt, *colonel du 4e régiment*, à Courbevoie. — M. Dagarreau de La Seyne, *lieutenant-colonel*.

2e *Brigade*.

M. de Cherisey, *colonel du 2e régiment*, à Versailles. — M. Quingret, *lieutenant-colonel*. — M. de Thilorier, *colonel du 3e régiment*, à Rouen. — M. Dillon, *lieutenant-colonel*.

2e DIVISION.

Le comte de Bourmont, *commandant*. — Le vicomte de Saint-Hilaire, *commandant la 1re brigade*. — Le baron d'Hoggner, *commandant la 2e brigade*.

1re *Brigade*.

M. Demacqarrel de Pleineselve, *colonel du 2e régiment*, à Paris. — M. Miquelard, *lieutenant-colonel*. — Le baron Revel, *colonel du 6e régiment*, à Paris. — M. de Nettancourt, *lieutenant-colonel*.

2e *Brigade*.

M. le comte de Salis, *colonel du 7e régiment* (suisse). — M. de Maillardoz, *lieutenant-colonel*. — Le baron de Besenval, *colonel du 8e* (suisse), à Paris. — M. Gachter, *lieutenant-colonel*.

1re DIVISION DE CAVALERIE.

Le comte Bordesoulle, *commandant*. — Le baron Dujon, *commandant la 1re brigade*. — Le comte de La Rochejacquelein, *commandant la 2e brigade*.

1re *Brigade (grenadiers à cheval)*.

Le comte de Fontrailles, *colonel du 1er régiment*, à Versailles. — M. Boule de Neuilly, *lieutenant-colonel*. — M. le marquis de Boerzac, *colonel du 2e régiment*, à Paris. — M. Dejala, *lieutenant-colonel*.

2e *Brigade* (*cuirassiers*).

Le comte Duvel de Bonneval, *colonel du 1er régiment*, à Meaux. — M. Fauvart-Bastoul, *lieutenant-colonel*. — M. le baron de Saint-Genès, *colonel du 2e régiment*, à Beauvais. — M. de Nettancourt, *lieutenant colonel*.

2e DIVISION.

Le vicomte de Foissac-Latour, *commandant*. — Le comte de

restauration avait adopté l'organisation de la garde impériale si forte et si ferme. Dans leurs études stratégiques, les hommes de guerre ont unanimement reconnu la nécessité d'un corps d'élite pour le cas d'une campagne active et forte contre l'étranger; alors même qu'il n'existait pas de garde privilégiée, sous le consulat, on avait groupé les grenadiers réunis, parce qu'il fallait opposer une force de réserve aux troupes d'élite de l'ennemi. La garde royale était formée sur ces bases; son costume était simple, argent sur bleu, larges brandebourgs, bonnet d'oursin, et cette capote traditionnelle qui se voyait aux feux du bivac de Napoléon, ornée de quelques chevrons usés. Lorsque ces capotes, ces bonnets, ces baïonnettes apparaissaient au loin sur les quais, au Champ-de-Mars, on reconnaissait une troupe d'élite à ce balancement d'épaules traditionnel depuis la garde des consuls. Au reste la garde royale, composée de vétérans et de jeunes hommes dévoués, se faisait remarquer par une résignation docile à tous les services, à tous les devoirs militaires. Il y avait dans ces corps des traditions de bonté, de paternité, exprimées par ces gravures que le crayon de Charlet nous a transmises, où l'on voit le berceau d'un enfant sur le sac d'un vieux soldat et une larme sillonner des joues que vingt batailles ont cicatrisées.

Dans cette garde se trouvaient les régiments d'élite suisses, si magnifiques de tenue, et c'est contre eux particulièrement que s'élevait le parti de l'opposition. En cela il suivait son instinct. Dédaignant l'histoire de la diplomatie et ses enseignements sur les capitulations des Suisses qui nous donnaient une frontière de moins à garder, les politiques libéraux attaquaient cette milice d'étrangers, et voici pourquoi : c'est qu'on avait souvenir du 10 août 1792, de la fidélité de ces montagnards autour du trône; et ce que les partis pardonnent le moins, c'est la force qui les réprime. Or, en attaquant les soldats suisses, on avait pour objet de diminuer d'autant les garanties de sécurité pour la maison de Bourbon. Puis on semait des jalousies au sein de l'armée nationale; pour certains publicistes de journaux, le plus beau jour eût été celui d'un conflit entre la garde royale et les Suisses : on signalait ceux-ci aux haines populaires, tandis que tout le soin des chefs était de maintenir la plus ferme discipline entre tous ces corps qui servaient sous le même drapeau, comme Napoléon lui-même l'avait voulu quand il menait Allemands, Suisses, Italiens, Espagnols, derrière ses aigles à la conquête du monde.

Cavalerie de la garde sous les uniformes de lanciers ou de hussards, solides régiments de cuirassiers, grenadiers à cheval, colosses un peu frêles, infanterie suisse ou française, tous ces corps portaient dans leurs poitrines un dévouement calme et passif pour le trône des Bourbons. La garde respectait la royauté, et par devoir elle serait morte pour défendre la couronne; elle n'avait pas une grande idée de M. le Dauphin, et néanmoins elle l'aurait suivi partout, dans les périls et dans les fautes, ce qui est un courage plus grand ; mais parmi les régiments de la garde royale, comme dans les compagnies des gardes du corps, il ne dominait plus cet élan des premiers jours de la restauration; cet enthousiasme qui se sent appuyé d'une opinion ardente et victorieuse, car le parti sincèrement royaliste, à vrai dire, était dissous. Le trône, dépouillé de son prestige, n'était plus que le point culminant de l'administration, et la royauté qu'un principe froidement respecté; les chaleureuses affections avaient disparu.

Dans l'armée de ligne, le dévouement était moins sûr et moins solide que dans la garde, et les partis comptaient déjà sur sa défection. Indépendamment des jalousies qu'excitaient les corps privilégiés, l'action de la presse se faisait déplorablement sentir sur les différents corps qui composaient l'armée de France. Dans les longues veillées de garnison, au sein de ces loisirs fastidieux que laissent les exercices, on lisait les feuilles publiques et particulièrement les journaux de la gauche, fort habiles à chatouiller la fibre patriotique du soldat. Est-il un dévouement qui résiste à l'action incessante de ces prédications spirituelles ou caustiques? Les journaux même qui ne voulaient pas, je crois, la démolition de la monarchie, avaient parlé déjà des baïonnettes intelligentes, ce qui révélait cette maxime désorganisatrice pour l'armée : « Que le devoir n'est pas d'obéir sans examen, mais de comparer les faits et les hommes, de manière à poser certaines limites à l'obeissance. » On discutait gravement s'il était permis de tirer sur le peuple comme sur l'ennemi, et beaucoup répondaient :

Saint-Chamant, *commandant la 1re brigade.* — Le vicomte Talon, *commandant la 2e brigade.*

1re Brigade.

Le comte de Montcalm, *colonel du régiment de dragons* à Fontainebleau. — M. Camert *lieutenant-colonel.* — M. Delamalle, *colonel du régiment de chasseurs* à Paris. — M. Bureaux de Pusy, *lieutenant-colonel.*

2e Brigade.

M. le marquis de Chabanne-Lapalice, *colonel du régiment de lanciers* à Compiègne. — Le duc d'Esclignac, *lieutenant-colonel.* — M. de Muller, *colonel du régiment de hussards*, à Provins. — M. de Golstein, *lieutenant-colonel.*

ARTILLERIE

Un régiment formé de huit batteries montées, dont trois à cheval et cinq à pied.

M. le baron Lafont, *commandant l'artillerie.* — Le baron Bon de Lignim, *colonel-commandant*, à Vincennes. — M. le marquis de Riquet de Caraman, *colonel du régiment.* — M. Vacher de Tournemine, *lieutenant-colonel.*

Non. Il y avait des officiers fort amoureux de la charte, fort disposés à se ranger sous le drapeau d'un mouvement qui prendrait ce symbole comme étendard politique. On s'était familiarisé avec les cris : *A bas les ministres!* et bientôt on laisserait crier : *A bas la royauté!* sans que la ligne s'en étonnât, surtout si avec habileté on parvenait à la séparer de la garde et à l'exalter elle-même par des cris d'éloges et des couronnes civiques : elle comptait en grande majorité des officiers pris dans la classe moyenne avec si peu de revenus que c'était à en faire pitié, et le parti qui avait à sa tête une banque riche et hardie espérait acheter à l'aide de quelques millions une portion des régiments qui passeraient au peuple. « Passer au peuple ! » ce mot, terrible et mortel pour les gouvernements, était un axiome déjà fort répandu dans les casernes où tout était peuple depuis l'officier jusqu'au soldat. Le parti qui voulait briser la couronne avait soin de diriger tous ses efforts vers la défection de l'armée, et un banquier célèbre ne demandait, pour renverser la restauration, que deux régiments qui prendraient les trois couleurs (1).

Devait-on compter aussi les corps de gendarmerie, qui plus d'une fois déjà avaient engagé la lutte avec l'émeute ? Vieux soldats bien fatigués, familiers avec le peuple, peu méchants et encore moins redoutés, un dicton populaire les appelait « les bons gendarmes. » C'est qu'en effet on leur avait recommandé une patience, une résignation pleines de mansuétude, pour éviter tout engagement sérieux, et c'était là une faute; car, en matière de répression, il ne faut pas trop se résigner; le soldat n'est pas chargé de parlementer ni de faire le bon citoyen avec les masses; il doit moins parler qu'agir; autrement il s'ensuit une espèce de camaraderie qui fait que l'émeute vous saute entre les jambes et que les gamins que l'on caresse viennent vous tuer à coups de pistolet et à brûle-pourpoint. Cependant tous ces gendarmes, soldats dévoués sous le colonel Foucauld, devaient faire leur devoir (2). On avait trop compté également sur les sous-officiers sédentaires (forces passives et sans énergie pour la répression). Ce n'était ni par la restauration ni pour elle qu'ils étaient organisés; il y avait là d'autres souvenirs et d'autres affections de soldats et d'armée. C'est en quoi M. de Polignac se trompait avec cette naïveté indicible de son caractère. Un ministre d'État de quelque portée doit moins compter sur la masse des troupes que sur leur fermeté, leur esprit, leur dévouement; sur les conditions d'obéissance telles que la tendance des opinions peut les avoir faites. Il ne suffit pas d'avoir des baïonnettes pour soi, il faut encore qu'elles se meuvent et agissent dans des conditions dévouées et véritablement répressives. Bonaparte put au 14 vendémiaire, avec quelques mille hommes, réprimer une insurrection de la bourgeoisie tout entière; mais Bonaparte avait pour lui le parti jacobin, des soldats fermes, impitoyables, qui n'épargnaient rien et ne pensaient pas : la Convention était une souveraine bien autrement puissante que Charles X. Le coup d'État de M. de Polignac ne pouvait réussir que par des masses considérables de troupes et une force répressive se déployant partout avec un tel avantage de nombre, que l'émeute n'eût pas le temps de réfléchir et d'agir. Ce n'était pas aux extrêmes frontières qu'il fallait des camps, mais sur les places publiques; ce n'était pas à quinze lieues de Paris qu'il fallait la garde, mais aux Champs-Élysées et en masse. Il y eut donc deux fautes capitales chez les ministres de Charles X : celle d'oser un coup d'État quand il ne fallait que préparer un coup de majorité, et on pouvait l'avoir; puis une fois les ordonnances faites, la faute fut de croire qu'elles seraient exécutées sans obstacles, comme une mesure ordinaire de gouvernement, sans résistance ; et que la France révolutionnaire tremblerait sous la frêle main de M. de Polignac.

(1) Pour effacer toute espèce de distinction, on avait confié le gouvernement des divisions militaires à des noms de l'ancienne et de la nouvelle armée, et on peut le voir par la liste suivante tirée du département de la guerre :

1re *Paris*. — Le duc de Raguse.
2e *Châlons*. — Le duc de Damas-Crux.
3e *Metz*. — Le duc de Reggio.
4e *Tours*. — Le comte Dupont.
5e *Strasbourg*. — Le comte Souham.
6e *Besançon*. — Le comte de Durfort.
7e *Grenoble*. — Le maréchal comte Jourdan.
8e *Marseille*. — Le duc d'Aumont.
9e *Montpellier*. — Le duc de Conegliano.
10e *Toulouse*. — Le marquis d'Autichamp.
11e *Bordeaux*. — Le duc de Grammont.
12e *Nantes*. — Le baron de La Rochefoucauld.
13e *Rennes*. — Le comte Liger-Belair.
14e *Rouen*. — Le duc de Trévise.
15e *Bourges*. — Le duc de Tarente.
16e *Lille* — Le duc de Bellune
17e *Bastia*. — Le vicomte Roussel d'Hurbal.
18e *Dijon*. — Le marquis de La Grange.
19e *Lyon*. —

(2) La gendarmerie royale de Paris, dont l'organisation était due à M. Pasquier, préfet de police, formait six compagnies de 230 hommes chacune. La force totale de ce corps était de 42 officiers, 1,486 sous-officiers et gendarmes, dont 569 à cheval et 917 à pied.

En voici la composition :

Le vicomte de Foucauld, *colonel*. — Le vicomte de Vongy, *major*. — M. Marquis, *chef du 1er escadron*, caserné faubourg Saint-Martin. — M. Rœsch, *chef du 2e escadron*, caserné rue des Minimes. — M. Coste, *chef du 3e escadron*, caserné rue de Tournon et rue Mouffetard.

Il y avait aussi la gendarmerie d'élite composée de deux escadrons, forte de 317 hommes y compris 18 officiers, et commandée par M. le baron d'André.

Dans la lutte qui se prépare, les écoles militaires aussi vont jouer un rôle; et la force gouvernementale s'est tellement effacée, qu'on va voir même les écoliers sur la scène politique. De si brillants éloges ont été prodigués aux élèves de l'École polytechnique (les généraux de vingt ans), qu'il paraîtra peut-être extraordinaire de juger leur conduite en 1830 avec une haute et sévère impartialité. L'École polytechnique réunissait deux conditions qui pouvaient la rendre souvent inutile et dangereuse; inutile, parce qu'en appliquant trop spécialement les intelligences de jeunes hommes à des sciences abstraites, on les rendait incapables (sauf de brillantes exceptions) de toutes choses en dehors de cette spécialité tenace, absorbante, de manière à ce que mathématiciens, ingénieurs, ils devaient fournir une pépinière d'esprits absolus (1), quelquefois la plaie des ponts et chaussées. Là où il y a trop grande dispersion de facultés, il n'existe pas de point de lumière vif et saillant : que de petite monnaie ne faut-il pas pour faire une pièce d'or! Elle était surtout dangereuse l'École polytechnique, parce que fondée au temps de la république, avec les souvenirs de l'époque vigoureuse, mais fatale, du comité du salut public, elle croyait être dégénérée sous la protection généreuse de la monarchie; on avait fait une réputation populaire aux élèves en racontant qu'en 1814 ils avaient défendu Paris à coups d'artillerie et qu'on les avait trahis, ce qui était une de ces légendes respectables et récitées chez tous les peuples pour expliquer les lamentables défaites de la patrie. Ce beau passé de l'École polytechnique rendait les élèves fiers d'eux-mêmes et en faisait une de ces institutions difficiles sous tout système régulier de gouvernement. Toujours à la veille d'une émotion, peu soumise à l'obéissance, l'École polytechnique dissertait politique avec la mémoire de la république chérie. On s'y croyait des héros historiques, et le désir d'une fortune et d'un avancement inespérés poussait toutes ces jeunes têtes à des expéditions aventureuses; on s'y donnait tout au moins la destinée de Carnot et de Bonaparte : la Convention et l'Empire étaient les souvenirs dominants.

Plus grave et plus sérieuse, l'école de Saint-Cyr se composait spécialement de jeunes hommes qui se destinaient exclusivement à l'armée : ceux-là n'étaient pas des rêveurs à théories mathématiques sur les destinées infinies de l'humanité (2); la guerre était pour eux un métier et un état glorieux, et ils l'apprenaient sérieusement par le consciencieux exercice de tous les grades. Tout gouvernement régulier devait trouver appui dans les jeunes hommes de cette école, il y avait obéissance au devoir, hiérarchie et respect; et c'était rare, car on touchait à ce point de désorganisation où les écoles elles-mêmes allaient se mêler de direction politique : des enfants se vantaient de conduire l'esprit public, et ceux qui encore en minorité ne pouvaient signer un acte de famille, prononçaient sur les destinées du gouvernement. M. Benjamin Constant avait dit un mot d'une niaiserie élogieuse, qui néanmoins avait un but (3) : il s'était écrié une fois à la tribune : « Vénérable jeunesse! » Ils étaient fort vénérés, en effet, par le parti du mouvement, ces jeunes hommes qui, au lieu d'étudier, d'apprendre les lois du pays, se préparaient à une seule chose, à l'insurrection. Ce désordre d'idées on le trouvait depuis l'École normale jusqu'aux Écoles de droit et de médecine, toutes prétendant exercer une action politique sur la société et se substituer aux pouvoirs légitimes. Aussi le soulèvement des écoles entrait dans le programme des ennemis du gouvernement royal.

Ce gouvernement s'appuyait également sur les fonctionnaires, et tels étaient les changements répétés de système depuis quarante années, que ces fonctionnaires, toujours inquiets devant l'avenir, n'avaient d'autre dévouement qu'un amour extrême de leur position et de leur quiétude administrative; ils obéissaient froidement, avec timidité, comme à un devoir que la conscience impose et qui ne va pas au delà de certaines limites. Pour que le gouvernement pût oser des coups d'État avec sécurité, il aurait fallu des hommes d'énergie, des caractères de parti, qui savent bien qu'ils doivent vivre ou mourir avec une idée et une cause; ceux-là seulement marchent droit et ferme au but et se sacrifient pour l'atteindre. Or la masse confuse des fonctionnaires appartenait les uns à la république, les autres à l'empire : et sous cette restauration même il y avait eu tant de changements de système depuis M. Desolles si libéral, jusqu'à M. de Polignac si absolutiste, que les fonctionnaires ne savaient dans quelle ligne ils devaient marcher; toujours incertains pour leurs convictions, il se tournaient de droite et de gauche sans idée bien déterminée et surtout avec le désir de s'accommoder de

(1) Il y avait un indicible orgueil dans l'École polytechnique, et les traditions même voulaient que l'empereur Alexandre eût demandé à l'École polytechnique des élèves pour fonder une pareille institution à Saint-Pétersbourg. L'École polytechnique avait pour gouverneur en 1830, M. le général Bordesoulle, commandant une division de cavalerie de la garde royale, et pour sous-gouverneur, M. le vicomte Pailhou, maréchal de camp.

(2) Le général commandant alors l'école de Saint-Cyr était le prince de Broglie de Revel, et le commandant en second, M. le maréchal de camp Mathieu de Boissac. Ces jeunes hommes n'avaient pas comme les élèves de l'École polytechnique la permission de sortir deux fois par semaine pour se mêler à la population parisienne; ils ne prirent pas ainsi les opinions qu'on fit pénétrer parmi ceux-ci.

(3) Ce mot avait été dit par M. Benjamin Constant à la tribune, à la suite des émeutes des écoles en 1820. C'étaient des jeunes

tous les systèmes pour sauver leur position lucrative ou commode (1). D'ailleurs, avec l'organisation centralisée, tous avaient les yeux fixés sur Paris; aucun n'agissait spontanément, tous attendaient religieusement les ordres du télégraphe, et quelques minutes de ce jeu infernal à travers les airs pouvaient plonger la province dans la confusion la plus absolue; trois heures suffisaient pour annoncer la chute d'un gouvernement de Paris à Bayonne.

La majorité des préfets, composée de gens de naissance et de probité administrative, méritait une considération élevée et juste; or ce qui était suffisant aux temps ordinaires, ce qui pouvait satisfaire un ordre de choses régulier, pouvait-il répondre à une époque de crise où il fallait capacité active et dévouement ? Un préfet recevant un ordre pour annoncer que le gouvernement était renversé, avait deux partis à prendre: s'il était homme capable et royaliste dévoué, il devait, en véritable représentant du roi, empêcher les courriers, organiser les moyens de résistance, et alors il était digne du rôle auquel ses fonctions l'appelaient. Mais si, s'abandonnant aux caprices du télégraphe il se bornait à donner sa démission, à se retirer pour laisser passer les injonctions d'une émeute victorieuse, c'était alors un mauvais préfet dans le sens du gouvernement établi; et le plus grand nombre appartenait à cette couleur mesurée. Aux temps de crise, la tiédeur est une trahison.

A plus forte raison les sous-préfets, les maires; si tous aimaient le drapeau blanc dont ils étaient l'expression et les représentants, nul n'avait l'énergie suffisante pour organiser un système de résistance aux ordres impératifs de Paris. Le temps des gouverneurs de province était passé, et les commandants de division étaient plus tièdes encore que les préfets. C'est là ce qui faisait précisément la faiblesse du système administratif de la restauration à l'époque des ordonnances de juillet (2), et ce qui constate au plus haut point l'imprévoyance des ministres. Puisqu'on se jetait dans des mesures d'énergie et d'un succès hasardeux, il fallait, en portant un regard ferme et décisif sur les provinces, y envoyer des commissaires extraordinaires, concentrer le pouvoir dans leurs mains, préparer enfin cette vigueur administrative par des proconsulats nécessaires à tous les temps de crise; il fallait imiter le consulat et l'empire, se placer à la tête du parti militaire et frapper la révolution comme la révolution avait frappé les royalistes.

Au contraire, en présence de tant de faiblesse, quels n'étaient pas les moyens de la résistance pour lutter contre ce frêle pouvoir dirigé par M. de Polignac? Paris avait d'abord une armée toute prête pour protéger l'ordre. Trois ans s'étaient écoulés depuis que la garde nationale parisienne avait été dissoute par une mesure maladroite. Le roi Charles X avait légitimement usé de sa prérogative, car enfin cette garde, manquant à tout esprit de discipline, avait poussé des cris en pleine revue, et nul pouvoir ne saurait souffrir une semblable manifestation. Ce fut néanmoins une faute que cette dissolution absolue sans réorganisation immédiate, et une plus grande incurie encore, une fois la dissolution prononcée, de ne pas opérer le désarmement. Il se trouvait donc que dans Paris, au centre même de la puissance publique, 20,000 habitants avaient des fusils de munition et pouvaient s'en servir eux-mêmes ou les confier aux mains robustes des ouvriers mieux décidés à l'insurrection (3). Sans doute la garde nationale elle-même (en supposant

hommes qui faisaient partie des sociétés secrètes pour le renversement des Bourbons. Louis XVIII était plus sage, plus habile que Charles X.

(1) Il y avait eu peu de remaniements complets de préfectures depuis 1818 à 1830; quelques destitutions avaient eu lieu sous M. de Villèle, d'autres sous M. de Martignac, dans un sens presque opposé. Le châtiment des préfets consistait en des changements de préfectures et de résidence; c'est ce qui avait eu lieu en 1829 sous le ministère de M. de Martignac, aux cris de l'opinion royaliste.

(2) Il ne faut pas confondre les commandants des divisions militaires avec les gouverneurs; ceux-ci ne résidaient que par l'ordre du roi, c'était plutôt un titre honorifique qu'une charge active; les commandants y demeuraient incessamment, et voici quels ils étaient :

1re division, le comte de Coutard.
2e — le comte Lion.
3e — le comte de Villatte.
4e — le vicomte Donnadieu.
5 — le vicomte Castex.
6e — le baron Lanufle.
7e — le comte Laluerig d'Audenerde.
8e — le comte Partonneaux.
9e division, le vicomte d'Armagnac.
10e — le vicomte Barbot.
11e — le comte d'Autichamp.
12e — le comte Despinoy.
13e — le vicomte de Villiers.
14e — le comte Bevaud de La Raffinière.
15e — le baron Canuel.
16e — le baron de Rotembourg.
17e — le vicomte Bonnemain.
18e — le vicomte Jean de La Hamelynade.
19e — le vicomte Paultre de La Motte.

(3) On fit peur à cette époque à M. de Villèle des conséquences du désarmement; on prétendait que les habitants pourraient faire résistance de maison en maison; c'était une erreur; un commissaire avec une écharpe aurait fait opérer le désarmement sans difficulté. La garde nationale, avant sa dissolution du mois de mai 1827, était ainsi organisée :

Le maréchal duc de Reggio, *commandant en chef*. — Le duc de Clermont-Tonnerre, *major général*.

1re légion, M. de La Peyrière, *colonel*.
M. Barry, *lieutenant-colonel*.
2e — M. Villot, *colonel*.
M. Caccia, *lieutenant-colonel*.

qu'elle se reconstituât) maintiendrait l'ordre, ne permettrait pas le pillage et la confusion dans la cité; mais, par son essence et sa composition, elle devait se tourner contre le drapeau blanc et le principe même de la restauration; car elle gardait une juste rancune au gouvernement de Charles X. Tout en allant comprimer le peuple pour protéger le toit domestique contre le pillage, inévitablement elle le seconderait dans sa résistance au pouvoir royal, follement constitué en dictature sous M. de Polignac : elle devenait ainsi le premier noyau de l'insurrection régularisée. La garde nationale n'était en quelque sorte que les électeurs armés, et ces électeurs marchaient avec la chambre et les signataires de l'adresse. Du moment où l'on verrait reparaître dans les rues cet uniforme si longtemps proscrit, c'en était fait du gouvernement de Charles X, car une force armée s'organisant par spontanéité en dehors de l'action régulière, devait rappeler les époques de 1789, et c'était la fin de la restauration.

Un autre symbole devait également servir de ralliement à l'insurrection violente, c'était la bannière aux trois couleurs, depuis longtemps élevée si haut par toute l'école démocratique : à voir l'histoire sérieusement, le drapeau blanc était bien aussi national (à moins que les traditions ne soient plus rien pour un peuple) que ces trois couleurs, mêlées à de glorieuses choses, mais aussi déployées au milieu de bien des crimes, souvenirs de larmes et de sang; néanmoins ces couleurs, chantées par la poésie, exaltées par les pamphlets historiques, devaient devenir une force de ralliement par cela seul qu'elles offraient à tous un symbole. Quand une insurrection veut s'organiser, elle doit déployer un signe visible et que tous puissent reconnaître et saluer : ainsi était le drapeau tricolore; si l'on ne pouvait encore opposer un principe de gouvernement et d'unité, on levait un drapeau qu'on pouvait secouer en face de l'étendard du gouvernement établi; force immense pour le peuple qui se lève (1).

Ensuite, dans une grande capitale comme Paris, il était facile de disposer de trente ou quarante mille ouvriers, la plupart habitués à la guerre, conscrits ou vieux soldats avec des haines et des rancunes, hommes de cœur et de désintéressement dont le bras n'était pas rouillé; comme la plupart des banquiers, les hommes de manufacture et d'argent étaient hostiles au gouvernement des Bourbons, rien n'était plus simple que de fermer les ateliers, de jeter sur le pavé ces masses de bras, en leur disant « d'aller demander de l'ouvrage à ceux qui les obligeaient de fermer leurs magasins ou leurs comptoirs; » ces ouvriers étaient donc les principaux instruments sur lesquels on devait compter pour l'insurrection, car ils avaient du cœur, une fierté nationale exaltée, des entrailles de patrie et d'orgueil; bien dirigés ils attaqueraient hardiment les troupes royales dans les rues étroites, faciles aux barricades; tous savaient faire la guerre sans baisser le front aux balles; les journaux, les pamphlets parlaient de la résistance à l'oppression, des souvenirs de la révolution française. Si l'on publiait un roman ou un livre d'histoire, c'était pour prouver que le peuple devait et pouvait en finir avec les dynasties; et l'ouvrier qui savait lire devinait bien que le jour était venu d'agir pour s'assurer un avenir vaste et fécond promis à ses sueurs et à ses misères. Beaucoup de ces ouvriers souhaitaient un changement dans l'ordre de choses, comme une forme nouvelle qui leur donnait l'espoir d'une augmentation de salaire et de la liberté des coalitions; le drapeau tricolore leur apparaissait comme l'arc-en-ciel de leurs joies et de la liberté, phrase poétique des chansons de M. Béranger récitées aux longues veillées.

Enfin l'histoire qui ne flatte pas les passions et n'adule pas les héros d'un jour, doit constater que l'une des forces de l'insurrection devait être parmi ces prolétaires sans asile et sans état qui peuplent une grande capitale, quelques-uns repris de justice, sans remords, sans crainte (2), prêts à tout braver parce que la destinée les a si mal partagés que pour eux un changement, quel qu'il soit, est un avenir, avenir ardent, immense, qui leur offre quelque soulagement aux misères actuelles. Nul ne pouvait nier le courage de ces hommes habitués aux souffrances et aux entreprises hardies; comme couvreurs ils démolissaient les toits, comme serruriers ils crochetaient les grilles des

3e légion, M. le vicomte de Sambucy, *colonel.*
4e — M. Pelisard-Quatremère, *colonel.*
M. Launoy de la Creuse, *lieutenant-colonel.*
5e — M. le vicomte de La Rochefoucauld, *colonel.*
M. Touchard, *lieutenant-colonel.*
6e — M. le marquis de Fragnier, *colonel.*
M. Balbastre, *lieutenant-colonel.*
7e — M. le comte de Quélen, *colonel.*
M. Bucquel, *lieutenant-colonel.*
8e — M. le comte de Saint-Romans, *colonel.*
M. Riensacc, *lieutenant-colonel.*
9e — M. le vicomte Hericart de Thury, *colonel.*
M. Chevalier, *lieutenant-colonel.*
10e — M. le comte de Valgreaand, *colonel.*
M. le chevalier Meat du Tonncau, *lieutenant-colonel.*
11e légion, M. Larsonnier, *colonel.*
M. Arthus Bertrand, *lieutenant-colonel.*
12e — M. Agier, *colonel.*
M. Aubert Audit, *lieutenant-colonel.*

Garde nationale à cheval.

M. le comte de Caumont-La-Force, *colonel.*
M. le marquis du Pons, *lieutenant-colonel.*

(1) La chanson de M. Béranger, *le Vieux Drapeau*, retentissait dans tous les ateliers, et M. de Lafayette avait déjà parlé des trois couleurs à la tribune.

(2) Ces prolétaires et non les honnêtes ouvriers firent les émeutes du 13 décembre 1830 et du 13 février 1831, qui furent marquées d'un caractère particulier de dévastation et de sauvagerie.

palais, fussent-ils même habités par les rois ! Quand on s'imagine que dans le bagne, le boulet au pied, il y a encore de ces hommes qui préparent et accomplissent leur évasion en rampant comme des reptiles à travers les pierres des cachots ou en grimpant comme des araignées sur des murs de trente pieds de haut, on se fera une idée de tout ce que pouvaient de tels caractères d'énergie excités par l'espoir du pillage, dans un jour de combat et de lutte où l'on ne distinguait rien que le courage et l'intrépidité ; à côté de l'homme du peuple honnête, se trouverait le repris de justice, tirant le même coup de fusil, et le tirant peut-être mieux.

Telles étaient les forces tumultueuses et matérielles de l'insurrection à Paris, bientôt frappées, éparpillées par la troupe, si elles n'avaient pas eu des centres pour se diriger dans un but commun, et je dirai presque régulier ; car autant l'administration sérieuse, légale, légitime, du gouvernement, était affaiblie, autant les comités, les associations libérales avaient grandi leur force depuis trois ans, de manière qu'ils étaient plus gouvernement que le gouvernement même. Que pouvait un préfet à la face des comités électoraux qui l'enlaçaient incessamment par des procès et des chicanes devant les tribunaux ? Ces comités avaient leur chef, leur président, leur secrétaire, avec des pouvoirs réguliers (1). Supposez le triomphe du drapeau tricolore : dans le sein du comité se trouvaient naturellement le préfet, le sous-préfet, le maire d'un nouvel ordre de choses ; il ne fallait donner qu'un coup d'épaule au trône et tout serait dit. La France était couverte d'associations pour le refus de l'impôt, et ces comités devaient succéder presque sans secousse à l'administration régulière brisée par un coup de télégraphe. Encore une fois ce fut la faute principale de M. de Polignac de ne pas voir qu'en temps de parti on doit opposer un parti à un autre. Il fallait grouper les fanatiques du drapeau blanc en face des fanatiques du drapeau tricolore. Quand l'orage gronde, ce n'est pas assez des forces d'un gouvernement, il faut nécessairement celles d'une faction qui vient à votre aide. L'Espagne n'avait-elle pas ses volontaires royalistes ?

Le plus grand danger pour un gouvernement, ce n'est pas qu'il y ait des idées désordonnées et hostiles en dehors de lui, mais que ces idées prennent une forme qui annonce à la société que si le vieux gouvernement a fait des fautes, il s'en trouvera un autre tout prêt à lui succéder. Dès lors la société ne s'inquiète plus autant de son avenir, et en définitive une révolution n'est plus pour elle qu'un changement de personne, accompli avec le moins de bruit et le moins de dérangements possibles. Or, quand les ordonnances furent signées, toutes les forces hiérarchiques étaient préparées au sein du parti libéral, à Paris comme en province ; si le pouvoir s'endormait dans une grande sécurité, l'opposition veillait au contraire avec l'instinct que le combat allait commencer ; elle marchait en ordre dans la chambre et au dehors. Les sociétés secrètes, détruites en 1821, s'étaient réorganisées ; alertes, impatientes, elles annonçaient leurs desseins de renversement : rien n'était plus attendu qu'un coup de folie du pouvoir, et on mettait de la fanfaronnade à le braver ; la presse agissait depuis si longtemps sur l'opinion, qu'elle l'avait parfaitement assouplie, et ce n'était pas en vain qu'elle bravait la colère de M. de Polignac. On résistait tout haut et partout : l'opposition était dans l'air ; et cela se faisait de part et d'autre avec un si grand ordre, qu'on aurait dit un duel dans un champ clos et limité.

Il se trouvait, par un phénomène assez singulier, que tout le monde parlait de la charte, et jamais peut-être on n'y avait pensé moins. C'est un mensonge assez fréquent dans les grandes hypocrisies de parti : les signataires des ordonnances invoquaient à chaque ligne cette charte de Louis XVIII (2), et certes leur coup d'État n'avait pas pour objet de la respecter. Les opposants aussi agissaient au nom de la charte : ils criaient pour elle *vivat* à pleine voix, et ils seraient amenés à briser la dynastie qui l'avait donnée en tenant fort peu de compte de la chambre des pairs et en changeant la nature des pouvoirs de la chambre des députés, bientôt elle-même dépassée par les événements. C'est que rien de tout cela n'était au vif dans l'opinion, c'étaient des mots et non des choses. Au fond de la question il y avait des blancs et des bleus, des révolutionnaires et des royalistes, le gouvernement des Bourbons et les vieilles haines qu'ils inspiraient : deux drapeaux, le blanc et le tricolore, deux blasons, les fleurs de lis et les faisceaux révolutionnaires.

Situation étrange dans laquelle aucun des pouvoirs n'eut assez de force pour oser ce qu'il voulait ! Les événements seuls portèrent avec eux-mêmes leur nécessité et leur légitimité. En politique la force des choses est une loi souveraine : c'est ce qui fit que toute transaction devint impossible ; les modérateurs qui voulaient se placer dans la charte se trouvèrent dépaysés ; on les repoussa sans les écouter ; et avec quelques mots M. de Lafayette en finit avec une dynastie de plusieurs siècles.

(1) Les comités de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, se composaient d'hommes considérables qui ne désiraient point de révolution, mais une résistance ; d'autres, moins importants, voulaient aller droit à un changement. De là vint la division qui s'opéra après les événements de 1830 entre la résistance et le mouvement.

(2) La charte est citée sept fois dans le rapport et les ordonnances de 1830 ; on en invoque tour à tour les articles. Cela rap-

CHAPITRE XII.

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES.

Sécurité du ministère. — Attribution à chacun des départements. — Ministère de l'intérieur. — Les bureaux. — Ministère de la justice. — Présidence du conseil — Intérim de la guerre. — Commandement des troupes. — Préfecture de police. — Mauvaise surveillance. — Garnison de Paris. — Développement militaire — Aspect paisible du 26 juillet. — Simple consultation d'avocats. — Agitation à la superficie. — Population indifférente. — Le 27 au matin. — Principe de la résistance. — Scellés sur les presses. — Maladresse de l'autorité. — Défaut de précautions et de surveillance. — Réunion des chefs de partis. — Les autorités de Paris. — Bulletins de police.

(26, 27 JUILLET 1830)

Ce fut le lundi 26 juillet au matin que les ordonnances durent être solennellement promulguées : un fait aujourd'hui acquis à l'histoire, c'est que la résistance sérieuse, la première lutte armée entre l'insurrection et le pouvoir à l'occasion des ordonnances ne commença que le 27 juillet au soir. L'autorité eut ainsi deux jours tout entiers devant elle pour prendre de sérieuses mesures de répression contre l'esprit de révolte, et c'était énorme pour un pouvoir vigilant : comment se fit-il donc que dans un si long espace de temps rien ne fut concerté avec fermeté ni intelligence, et qu'ainsi tout put marcher à l'aise vers l'insurrection sans qu'on tentât même un seul acte de force préventive? Voilà un ministère assez insensé pour bouleverser toute la constitution d'un pays, et qui reste ensuite les bras croisés en attendant qu'une émeute se lève pour briser la couronne : quelle est donc cette triste et fatale nonchalance qui se repose paisible après avoir jeté au milieu du pays une perturbation si fatale? Quelle ignorance de l'état des esprits! S'imaginer que l'adhésion serait partout spontanée, volontaire, à un acte qui brisait les chambres et la presse, et qu'ainsi le pays se laisserait enlever des positions acquises depuis longues années sans tenter de résister par les armes! C'est que, dans leur illusion, les ministres s'imaginaient, je crois, qu'ils n'avaient signé que des ordonnances ordinaires, que des actes qui ne sortaient pas des règles habituelles du conseil d'État et des formes accoutumées des bureaux. Telle du moins m'a toujours paru la pensée du prince de Polignac (1).

Cette conviction, cette sécurité inconcevables, se révèlent par toutes les circonstances qui suivent la promulgation des ordonnances : le conseil des ministres vient à peine de les signer, que déjà il songe à leur insertion dans le *Moniteur*, comme si c'était le plus pressé et qu'il s'agit d'un simple acte réglementaire. Au 18 fructidor, au 18 brumaire, l'insertion n'eut lieu qu'après que tout fut fini et la victoire obtenue. Les ministres remettent au directeur du journal officiel les ordonnances avec un calme qui l'étonne. M. Sauvo, homme de loyauté et de prévoyance, a raconté depuis les incidents un peu dramatiques de cette communication : c'était le soir, à la lueur de quelques bougies, et il témoigna, dit-il, toute sa douleur par d'amères et lamentables paroles. Je pense qu'il ne s'établit qu'un bien court colloque entre les ministres et M. Sauvo (2). Cela devait être : quand des hommes d'État ont pris une résolution, c'est qu'ils y tiennent et ne brisent pas leur ouvrage pour des gémissements; si donc une observation fut faite, elle dut être timide et la réponse plus brève encore. Il n'y avait chez les ministres aucune volonté d'écouter les remontrances; ils ne parlèrent ni d'offrir leur tête au roi, ni du danger auquel ils s'exposaient, et la preuve en est dans la légèreté des moyens d'exécution. Lorsqu'on croit jouer sa vie, on s'y prend mieux, on tient plus sérieusement les cartes.

Comme pour les actes ordinaires, chaque ministre se réserva l'exécution des mesures qui touchaient à son département, et tout fut réparti entre les ministères de l'intérieur, de la justice et de la guerre. Rien n'était spécialement préparé d'avance dans les bureaux respectifs. On avait, ce qui est incroyable! gardé un tel secret que les chefs de division, les directeurs même n'en avaient aucun avis, et les ordonnances furent pour eux une nouvelle imprévue, accueillie d'une façon diverse à raison des sentiments et des opinions : il y eut des joies et des tristesses, des applaudissements et des lamentations. Le conseil se sépara comme à l'ordinaire sans arrêter de mesures extrêmes, et le lendemain matin l'exécution dut commencer sérieusement pour les bureaux de chaque ministère (3).

pelle le conseil des Cinq-Cents qui, après avoir fait le 18 fructidor, invoquait la constitution contre Bonaparte au 18 brumaire.

(1) Le dernier livre de M. de Polignac confirme l'opinion que j'émets ici : il ne justifie en rien cette inconcevable inaction ; le prince semble avoir tout prévu, lorsque au contraire tout lui échappe.

(2) Voici la déposition de M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, devant la cour des pairs :

« J'ai reçu le 25 à cinq heures du soir l'ordre de me rendre chez M. le garde des sceaux à onze heures précises. J'ai reçu de lui la communication et l'ordre d'insertion au *Moniteur* du 26, du rapport au roi sur la presse et des ordonnances en date du 25 juillet. Après la remise, M. de Montbel, qui se trouvait dans le cabinet de M. le garde des sceaux, a remarqué combien j'avais été ému en parcourant les ordonnances et en reconnaissant leur objet. J'ai répondu qu'il serait bien extraordinaire que cette émotion ne fût pas aussi grande. M. de Montbel me dit alors ces deux mots. « Eh bien? » J'ai répondu : « Monseigneur, je n'ai qu'un mot à dire : Dieu sauve le roi! Dieu sauve la France! » M. de Chantelauze et M. de Montbel ont répliqué à la fois : « Nous l'espérons bien. » En me retirant, ces messieurs ont paru désirer encore quelques mots, et je leur ai adressé ces paroles : « Messieurs, j'ai 57 ans, j'ai vu toutes les journées de la révolution et je me retire avec une profonde terreur de nouvelles commotions. »

(3) Les ordonnances portant dissolution de la chambre et convo-

D'après le texte des ordonnances, le département de l'intérieur devait donner l'autorisation provisoire, indispensable aux journaux pour paraître le lendemain; M. de Peyronnet rédigea des instructions pour qu'on n'en refusât aucune, même aux plus exaltés, en faisant observer seulement aux rédacteurs d'apporter une grande prudence, car l'autorisation serait immédiatement retirée : on ne voulait pas de censure; on laissait même la liberté d'une discussion modérée des actes de l'autorité. Tout fut réglé presque à l'amiable dans des causeries de bureau, et le ministre put croire un moment que les ordonnances ne rencontreraient aucune difficulté sérieuse : la plupart des journaux importants s'empressèrent de demander l'autorisation préalable. On doit distinguer pourtant la propriété intéressée à ce que le journal continuât de paraître, et la rédaction composée d'écrivains sans intérêts dans la propriété, et qui trouvaient leur force, leur vitalité politique dans la vive guerre des opinions (1). Si les propriétaires, naturellement décidés à ne point perdre la clientèle et les revenus, se soumirent presque sans résistance aux ordonnances, il n'en fut pas ainsi des journalistes qui perdaient leurs éléments de vie, d'action, de fortune, avec la discussion passionnée : les ordonnances leur enlevaient toutes ces ressources! Leur opposition ardente se manifesta dans les bureaux de rédaction, aux lieux publics, par des gestes, des paroles, dans des conversations particulières où l'on échangeait confusément des projets et des espérances de renversement ou des expressions d'impuissance. Qui pouvait leur en faire un reproche? N'était-ce pas dans la nécessité de leur position? On imposait des limites telles à l'exercice de leur profession intellectuelle, qu'ils devaient tous nécessairement briser leur plume et perdre un avenir coloré de grandeur et d'espérance.

La préfecture de police destinée à suivre attentivement les premières phases de la résistance était alors confiée à M. Mangin, caractère de famille (2) et de probité, magistrat d'un courage loquace, mais d'une intelligence politique fort limitée; depuis longtemps il devait savoir qu'une mesure violente se préparait (ne lui aurait-on rien dit qu'il aurait dû le savoir encore), et les moyens d'action, l'argent surtout, ne manquaient pas à la préfecture de police pour l'exécution. S'il ne put agir légalement qu'après la signature des ordonnances (car ces hommes politiques rêvaient encore la légalité en se plaçant en dehors de toutes les lois), néanmoins il devait trouver dans ses bureaux des renseignements positifs sur le personnel des sociétés secrètes et des journalistes qui allaient prendre part à la résistance : quoi de plus simple que d'établir une surveillance préparatoire sur les têtes d'action dans la crise publique? Aucun nom n'était inconnu avec une presse libre, indépendante et un débat politique de quinze années : pourquoi, avant même l'insertion au *Moniteur*, ne pas s'assurer de tous les moyens d'agir? On dira : Que serait devenu le respect des personnes, et l'on ne pouvait risquer des attentats à la liberté individuelle? Singulière justification! on s'est mis au-dessus des principes, pour reculer dans les détails? Un coup d'État avec le respect du droit, c'était chose fabuleuse, et M. Mangin lui-même, ancien procureur général, si parfaitement instruit du personnel du comité directeur par le procès de 1821, ne pouvait-il tenir ses menaces : « car alors il était compétent (3). » Les rapports de la police sont de la plus niaise insignifiance; comment dès le 26 juillet ne pas tout savoir : et les réunions et les menées des chefs et les résolutions prises? Comment dormir toute une nuit après les ordonnances, sans songer qu'au réveil, Paris aurait une population d'ouvriers sans travail et peut-être avec des armes? Un préfet intelligent devait pressentir d'où viendrait le mouvement populaire et ce qu'il fallait faire pour l'apaiser. Cette police, qui n'avait d'action ni sur les faubourgs, ni sur les ateliers, ni sur les repris de justice, ni sur les comités, était donc d'une incapacité profonde; c'est elle qui perdit l'exécution des ordonnances, arme fatale mise dans la main d'enfants, coup de tonnerre de théâtre qui n'allait pas au delà des coulisses.

M. de Chantelauze, garde des sceaux, ne devait-il pas s'attendre lui-même à une juste résistance de la magistrature gardienne des lois, au moment où elles étaient si étrangement violées? Si quelques parquets allaient présenter des adresses au roi pour féliciter la couronne de sa ferme résolution contre le parti révolutionnaire, les cours du royaume, pénétrées de leurs saints devoirs, formuleraient sans doute des protestations au nom des lois, et cette opposition parmi

cation des nouveaux colléges et de la nouvelle chambre ne furent contre-signées que par le comte de Peyronnet.

(1) Des deux journaux qui demandèrent l'autorisation, l'un avait 21,000 abonnés, l'autre 13,000. Toutes les autres feuilles réunies formaient à peine le même nombre.

(2) M. Mangin, avocat du barreau de Metz, ami et confrère de M. de Serres, fut nommé après la restauration procureur du roi de cette ville; il quitta cette place au bout de quatre ans pour entrer au ministère de la justice comme chef de division, puis fut nommé procureur général près la cour de Poitiers, d'où il vint siéger à la cour de cassation, qu'il abandonna pour remplacer M. Debelleyme à la préfecture de police.

(3) Ce fut le mot qu'employa M. Mangin dans les débats de la cour d'assises; c'était dire qu'on connaissait tous les complices et tous ceux qui de près ou de loin avaient trempé dans la conspiration. En effet, M. de Lafayette se vanta depuis de n'avoir été étranger à aucune conspiration; et on l'avait laissé quinze ans paisible!

les magistrats, M. de Chantelauze l'avait-il prévu? Naturellement l'opposition allait en appeler aux tribunaux qui déjà lui avaient prêté aide : que ferait-on si une cour de justice déclarait qu'on ne devait pas obéir à ces ordonnances du roi, rendues contre le droit et la loi? Cela pouvait être, parce que l'irritation était grande et la justice alarmée : où allait-on? Quel était le dernier mot du malheureux prince qui se précipitait dans cet abîme? Le garde des sceaux à ce moment critique s'absorba dans des circulaires explicatives des ordonnances et destinées aux cours du royaume. Tandis que M. Mangin s'occupait de changer les affiches des spectacles (1) pour qu'on ne fît pas d'allusions trop piquantes aux circonstances actuelles, tandis qu'il croyait que tout était dit parce qu'il faisait surveiller le jardin du Palais-Royal, M. de Chantelauze, plein de sécurité sur l'esprit de la magistrature, laissait engager le conflit sur le référé de M. Debelleyme et le jugement du tribunal de commerce, premier acte de la légalité dans la résistance : or, en politique, quand la justice résiste, il n'y a plus de salut pour le pouvoir, car c'est lui déclarer qu'il n'est plus dans le droit ni dans la loi.

Ce qu'il y avait de plus fabuleux, c'était l'attitude de M. de Polignac qui, par une circonstance malheureuse pour l'exécution des ordonnances, réunissait la triple condition de président du conseil, de ministre des affaires étrangères avec l'intérim du ministre de la guerre; comme président du conseil, il était et devait être la pensée et la force des ordonnances; tout s'était fait sous son impulsion : que l'origine première vînt de Charles X ou de lui-même, il n'en était pas moins vrai que M. de Polignac s'y était identifié à ce point qu'il en faisait son œuvre, sa chose, et qu'il les croyait destinées à sauver la monarchie. Son rôle n'était ni moins ni plus que celui du cardinal de Richelieu, et à un degré plus bas celui du chancelier Maupeou contre les parlements sous Louis XV; s'il fallait emprunter des exemples à la révolution française, je le répète, au 14 vendémiaire, au 18 fructidor, au 18 brumaire, le pouvoir n'avait eu qu'une préoccupation, c'était de s'absorber dans le succès du coup d'État. Bonaparte, et il était bien haut déjà, avait le front chargé de soucis, l'œil fixé sur les marches de Saint-Roch lorsqu'il mitraillait les sections de Paris; il ne restait pas tranquillement assis dans son fauteuil; partout à cheval il veillait à l'exécution de ses ordres; au 18 fructidor, Barras, Augereau, les vieux régiments d'Italie toute la nuit agissent, se meuvent, arrêtent les députés, et tout est fini en cinq heures; au 18 brumaire à Saint-Cloud, le général Bonaparte, Lucien, Murat, ne se jettent-ils pas de leur personne dans le mouvement si décisif? Que fait M. de Polignac? Président du conseil du roi, sauveur présumé d'une monarchie, il reste chez lui le visage riant, le sourire stéréotypé sur les lèvres; il est si candide qu'il va annoncer dans ses bureaux que tout cela n'est qu'un provisoire et qu'on rentrera plus tard dans l'ordre légal (2); il vient de bouleverser l'État, et il n'y a pas une seule empreinte d'inquiétude dans toute sa personne.

Maintenant, comme ministre des affaires étrangères, n'a-t-il pas des devoirs à remplir dans une crise aussi subite? Puisqu'il y a une lutte d'opinion et de parti, la victoire peut être douteuse; il faut donc prévoir toutes les situations dans le cas d'une défaite : et alors dans quelle attitude se placera-t-on en face des cabinets? est-on sûr de leur assentiment et de leur appui? Quelle résolution sera même prise à l'égard des ambassadeurs? Si le gouvernement est transféré en dehors de Paris, ne faut-il pas, selon l'usage, notifier cette extrémité aux ministres étrangers résidant auprès du roi? Car il est du plus haut intérêt que les ambassadeurs entourent la royauté (3), même dans une défaite, comme témoignage que l'Europe ne se sépare pas d'elle. Supposez la victoire, n'y a-t-il aucun acte à faire à l'égard des cabinets? Ne faut-il pas les initier à la marche nouvelle du gouvernement, dire ce qu'on veut, ce qu'on espère des ordonnances de juillet? quelle circulaire va-t-on rédiger pour les ambassadeurs, et quelle influence les ordonnances auront-elles sur la marche ordinaire des affaires? Chose inouïe! rien de tout cela n'est fait : M. de Polignac n'a aucune communication avec les ambassades; il reçoit les observations, les confidences avec le même sourire, avec la même confiance dans son infaillibilité; il n'a de compte à rendre qu'à lui-même, tant il croit à la force de la royauté, à celle de son propre pouvoir, et surtout à la grandeur de ses mesures!

Enfin le voilà dans sa troisième qualité; il a malheureusement l'intérim du département de la guerre, c'est-à-dire la direction de toutes les forces répressives indispensables dans le mouvement qui se prépare. Que va-t-il faire et avec quelles troupes soutiendra-t-il des actes aussi décisifs que les ordonnances de juillet? Eh bien, le ministre croit si peu à une résistance sérieuse, qu'il ne pense pas à augmenter

(1) Les affiches de l'Odéon, de la Gaieté, de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu-Comique annonçaient, le 26, les représentations de *Guillaume Tell*, de *Jeffries*, d'*Aben-Humeya ou les Mores de Grenade*, et de *la France au XVe siècle*; M. Mangin expédia l'ordre formel aux directeurs de ces théâtres de changer leur spectacle.

(2) M. de Polignac répétait sans cesse ces paroles : « Ces mesures ne sont que momentanées, transitoires; nous ne voulons pas sortir de la charte, nous voulons y rentrer. La nécessité seule nous fait recourir à l'article 14. » Quelle assurance! quelle illusion!

(3) Le lundi, 26 juillet, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay, s'étant plaint à M. de Polignac de ce qu'il avait

la garnison de Paris (1). Une intelligence, même vulgaire, devait savoir qu'une bataille sur les places publiques ne pouvait s'éviter dans l'irritation actuelle des esprits, quand le peuple entier était agité ; dès lors il fallait choisir un chef ferme, des généraux dévoués, et réunir sous leurs ordres des troupes suffisantes pour comprimer d'une manière énergique les premiers symptômes de l'insurrection. Le président du conseil, avec un peu d'étude historique, aurait remarqué que les coups d'État n'étaient pas antipathiques au parti militaire, et il aurait été habile de lui confier nettement l'exécution des ordonnances. Supposez que le roi Charles X fît appeler un fort et rude maréchal (je n'ai pas besoin de dire son nom), que lui exposant la situation de la couronne et les périls auxquels les partis l'exposaient, il lui fît entrevoir pour un grand service l'épée de connétable, est-ce que ce maréchal eût hésité dans l'application des ordres les plus inflexibles contre les révoltés ? Le parti impérialiste ne s'était jamais arrêté devant la légalité qui tue, il allait droit à son but en frappant avec énergie. Il fallait d'ailleurs que nul reproche historique dans les traditions de l'armée ne pût être adressé au général en chef dans une occasion si solennelle. Pour les grandes répressions on ne doit jamais choisir des hommes à qui un souvenir malheureux pèse comme une fatalité : certes rien n'était plus vulgairement mensonger que l'accusation portée contre le maréchal Marmont : dans sa défense de Paris aucun soldat n'avait combattu avec plus d'intrépidité, même dans les faubourgs, et ses habits criblés de balles disaient sa terrible résistance contre l'ennemi.

Néanmoins une accusation demeurait debout et l'on supposait au maréchal un goût de défection intéressée, à ce point que la banque pût espérer et dire qu'il trahirait pour de l'argent. Tout cela était faux, je le répète, mais les choses qui sont admises sont aussi puissantes que les choses vraies : et, pour le vulgaire, le maréchal Marmont n'inspirait ni crainte ni respect, car on supposait qu'il pourrait abandonner toutes les causes. Aussi le voit-on, hésitant, craintif, et sa conversation avec M. Arago à l'Académie des sciences le jour même des ordonnances révèle presque son désespoir d'être chargé de l'exécution des coups d'État (ce qui au reste n'était pas absolument exact). Les hommes qui font les choses à contre-cœur les font mal ; ceux qui pleurent sur leurs devoirs sont à la veille d'y manquer. Quand Bonaparte canonna les sections, il n'examina pas s'il tirait sur les bourgeois de Paris, il crut cela utile à la république et à sa fortune, et il le fit. C'était déjà une chance pour l'insurrection que d'avoir en face un chef qui hésite sur chaque résolution vigoureuse. M. de Polignac a dit depuis : « que le maréchal ne fut point spécialement choisi, que le commandement lui échut parce que c'était son trimestre comme il serait venu aux maréchaux Victor, Oudinot ou Macdonald. » Mais il ne faut pas dans un moment suprême toujours et inflexiblement se conformer aux règles et à l'ordre ordinaires : qu'importe que la hiérarchie du palais appelât le maréchal Marmont, si le salut de la monarchie exigeait qu'on plaçât l'épée dans les mains d'un soldat plus ferme et plus à l'abri de fatales calomnies ! Puisqu'on était sorti de la légalité pour tant de choses, on pouvait bien encore s'affranchir de la hiérarchie pour marcher invinciblement au succès (2).

Ministre de la guerre, M. de Polignac avait ensuite un autre devoir, c'était de réunir les troupes suffisantes pour en imposer sur-le-champ à Paris insurgé, dans l'intérêt de l'humanité même ; car, plus l'armée

trompé tout le corps diplomatique, le président du conseil lui répondit : « On ne trompe personne quand on trompe tout le monde. »

(1) Quelles que soient les assertions de M. de Polignac, il n'a pu détruire les notes officielles des forces de la garnison de Paris qui, au 28 juillet 1830, prirent une part active à l'action.

GARDE ROYALE.

	Bat.	Hom.	Esc.	Hom.
Infanterie : 3 régiments, 1er, 3e et 7e suisses.	8	3,000	»	»
Cavalerie : 2 régiments, lanciers et cuirassiers.			8	800
Artillerie : 2 batteries (12 pièces)	»	150	»	»

LIGNE.

	Bat.	Hom.	Esc.	Hom.
5e, 50e, 53e et 15e léger.	11	4,400	»	»
Fusiliers sédentaires, 11 compagnies. . . .	»	1,100	»	»
Gendarmerie d'élite et municipale.	»	700	»	600
Total.	19	10,150	8	1,400

Effectif de la garnison : 11,550 hommes.

Les autres régiments de la garde étaient ainsi répartis :

INFANTERIE.

Caen,	3	bataillons.
Rouen,	3	»
Versailles,	5	»
Saint Denis,	2	»
Vincennes, avec le régiment d'artillerie,	1	»
Orléans,	3	»

CAVALERIE.

Compiègne,	1	escadron de dépôt.
Meaux,	6	escadrons.
Melun,	1	escadron de dépôt.
Fontainebleau,	6	escadrons.
Corbeil,	6	»
Versailles,	12	»
Sèvres,	2	»

La maison militaire du roi à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Paris comptait 1,000 hommes de cavalerie et 300 hommes d'infanterie.

La caserne de Courbevoie ne contenait que le dépôt du régiment qui était à Caen.

(2) Le maréchal Marmont fut nommé au commandement supé-

se serait déployée en forces compactes et en rangs pressés, moins il y aurait eu d'engagements possibles et sanglants. Toute autorité révolutionnaire avait établi de vastes camps; le comité de salut public à la plaine des Sablons; le Directoire à Grenelle, le général Bonaparte à Saint-Cloud pour le 18 brumaire. Il était donc facile de rapprocher 30 ou 40,000 hommes autour de Paris avant la signature des ordonnances : on avait les camps de Saint-Omer et de Lunéville, des masses d'artillerie depuis Vincennes jusqu'à Strasbourg; un prétexte était tout trouvé; la conquête d'Alger pouvait être l'occasion d'une fête militaire et d'une grande revue destinée à célébrer tant de nobles faits : on pouvait donc sans embarras, sans soupçons, sans dépense même extraordinaire, faire marcher des masses de régiments sur Paris; le matin même des ordonnances ces troupes pouvaient se déployer, prendre position sur les quais, couper les communications par les ponts, de manière à ce que les faubourgs ne pussent réunir leurs deux grands bras : des distributions d'argent, de vivres, des fêtes solennelles pouvaient en finir avec tout projet d'insurrection immédiatement comprimée par un si formidable aspect. La république avait tant de fois sonné le canon d'alarme, est-ce que la restauration n'aurait pas pu le faire retentir une seule fois au profit de la couronne? Ajoutez une police bien faite et quelques arrestations intelligentes, et dès lors la résistance devenait impossible : les partis auraient réfléchi avant d'engager une action violente. Cela eût fini peut-être d'une autre manière, mais pour le moment il n'y aurait pas eu d'insurrection.

Au lieu de ces précautions presque vulgaires, que fait M. de Polignac? Loin d'augmenter les troupes qui vont nécessairement agir, la garnison est à peine au complet : la garde a même envoyé deux régiments en Normandie, la cavalerie reste paisiblement à Rambouillet, à Fontainebleau, à Meaux et à Provins, sans s'inquiéter de Paris où va éclater le tonnerre des ordonnances. Était-il croyable que dans une ville d'une population de près d'un million d'âmes on se contentât d'une garnison de dix mille hommes pour affronter la crise qui se préparait, et que la police militaire fût d'ailleurs si mal faite, que précisément il s'y trouvât des régiments de ligne signalés par leur mauvais esprit. Comment se fait-il que ces troupes laissées sans munitions, sans pain, sans viande, reçoivent à peine des ordres de l'état-major; qu'on les prive de cet appui moral qui résulte toujours pour le soldat de la certitude qu'on s'occupe de lui : ne doit-il pas, quand on l'abandonne, croire que le gouvernement s'abdique lui-même? On dira que l'aspect de Paris au 26 juillet ne signalait pas une insurrection : « tout demeurait paisible; on lisait les ordonnances sans recourir encore aux armes »; mais qui pouvait se faire illusion sur la lutte désespérée qui se préparait, lutte d'autant plus formidable qu'elle serait juste et légale. Les hommes d'État savent bien que ce n'est pas le jour même qu'une mesure de cette gravité est comprise et qu'elle soulève tous les obstacles; la résistance vient peu à peu, comme une traînée de poudre, et l'explosion pour se faire un peu plus tard n'en est que plus violente, comme la force de la vapeur qui éclate par la compression!

Si les propriétaires de la plupart des journaux allaient dès le 26 juillet demander au ministre de l'intérieur, M. de Peyronnet, l'autorisation nécessaire pour leurs feuilles, les journalistes rédacteurs s'agitaient avec une ardeur impatiente, courageuse, pour préparer la résistance à des actes d'une si étrange illégalité. C'étaient des gens d'esprit dont on brisait la plume, dont on ravageait l'avenir; tous n'avaient pas la même valeur, la même volonté de marcher au même but, mais tous témoignaient la même opposition aux ordonnances. Dans les journaux même de la gauche, il y avait un parti qui ne voulait pas de révolution absolue; renverser la dynastie faisait peur même aux vieux débris de la république et de l'empire : quand on possède, on ne se jette pas volontiers dans des agitations nouvelles; pour ces grandes aventures de peuples il faut chercher des esprits plus hardis, sortes de condottieri en politique, qui ne tiennent encore à rien et qui ont tout à gagner dans un changement. Dans les premiers actes de résistance de la presse on remarqua peu d'hommes très-considérables; les plus ardents prenaient seuls la tête de colonne; gens de cœur blessés dans leur existence par un pouvoir qui ne savait ni les satisfaire ni les calmer, ils devaient hasarder leur dernier enjeu. Des réunions eurent donc lieu d'abord séparément au bureau de chaque feuille, au milieu de l'étonnement, et je dirais presque de l'*effroi commun*; là se firent entendre les avis les plus divers, faibles ou forts, hardis ou timides. En face d'ordonnances

rieur des troupes de la première division militaire, le 25 juillet, à la place du général Coutard.

L'ordre confidentiel que le maréchal, en qualité de major général de la garde royale, avait transmis le 20 juillet aux différents chefs de corps, indiquant les lieux où en cas d'alerte les troupes devaient se rendre, et qu'on a voulu rattacher au coup d'État des ordonnances, n'était qu'une simple mesure de prévoyance en cas d'événement imprévu, usitée dans toute place ou ville occupée par une nombreuse garnison. Le livre d'ordre de la garde royale en fait foi : le premier ordre d'alerte donné le 10 mai 1816, fut depuis modifié à diverses reprises. Cet ordre était communiqué aux régiments d'infanterie tous les deux mois, et tous les trois mois aux régiments de cavalerie. C'est du reste l'opinion émise par M. le comte de Bastard dans son rapport sur l'instruction du procès des ministres à la cour des pairs.

si sévères et si répressives, que faire, grand Dieu? On se hâta, on se consulta. Il existait une liaison fort ancienne entre les journalistes et les avocats qui les avaient défendus dans les procès de la presse : les uns les autres s'étaient entr'aidés de leur talent et de leur renommée. MM. Mauguin, Odilon Barrot, Dupin, Mérilhou, Barthe devaient aux procès de la presse leur juste illustration de barreau; les journaux les avaient placés au premier rang, comme eux souvent avaient sauvé les journaux de la pénalité : or la publication des ordonnances et la nécessité de prendre un parti amena, une fois encore, des consultations mutuelles. On dut se voir, se rapprocher, comme aux jours des grandes poursuites contre la presse : on examina cette question légale : quels sont les moyens de résistance contre un ordre de choses qui sort évidemment de la légalité (1)?

Sur ce point tous n'avaient pas le même sentiment: les deux grands journaux de l'opposition, la majorité des propriétaires de l'ancien *Constitutionnel* et les *Débats*, s'étaient adressés au ministère de l'intérieur pour avoir l'autorisation préalable; on n'avait donc plus à craindre qu'ils se missent à la tête du mouvement, et dans le fait ils réunissaient à eux seuls la plus grande masse d'abonnés, et pouvaient-ils jouer leur fortune sur un coup de dés?

Cette résistance vint donc des autres feuilles nouvellement créées ou qui, sans une masse considérable d'abonnés, pouvaient plus aisément s'exposer dans le combat; et encore l'opposition de celles-ci se formula de deux manières : une de ces feuilles, toute jeune d'existence, ayant derrière elle une rédaction aventureuse, qui vivait d'esprit (elle en avait beaucoup), résolut une désobéissance complète, absolue, sans recourir à la loi, et pour ainsi dire en invoquant la force qui décide la victoire, véritable combat que l'on engageait en affrontant tous les périls : comme on ne pouvait plus exister sans la liberté, qu'avait-on besoin de ménager personne? D'autres feuilles résolurent aussi de résister, mais dans un sens légal, parce qu'elles étaient anciennes ou plus importantes : pour celles-là il y avait chance et espoir de succès, parce qu'elles voulaient trouver appui dans les tribunaux et porter la question en justice. Ainsi, d'une part la grande presse, les journaux qui réunissaient à eux seuls près de trente mille abonnés, obéissaient aux ordonnances; en seconde ligne, les feuilles qui ne voulaient pas jouer leur vie dans un caprice de fortune cherchaient par une fin de non-recevoir à faire intervenir la justice dans la question. Restaient donc seulement les journaux plus jeunes et joueurs d'aventures, réunissant à peine par leur masse le cinquième des abonnés; et ceux-ci, qui devaient mourir par les ordonnances, se jetèrent corps et âme et avec courage dans le mouvement.

Toutefois, de ces réunions partielles se forma une assemblée générale, ardente expression de ce que la littérature avait de plus hardis plutôt encore que de ce qu'elle avait de graves et de considérables. On s'imagine bien qu'au sein de cette multitude de gens de lettres, arrivant de toutes parts avec la parole haute et vive, il dut s'entre-choquer une masse de résolutions hardies et fécondes, aventureuses ou couardes, et se jeter surtout une immensité de phrases spirituelles ou sonores (2). Il fut bien décidé que l'on se concerterait avec les jurisconsultes sur la question de résistance légale, et c'est en bien précisant ce but légitime de la réunion que M. Dupin ouvrit son cabinet. Son esprit juste avait compris qu'on ne venait pas dans un cabinet d'avocat pour faire de l'insurrection contre un acte de gouvernement, mais pour examiner sa légalité au point de vue du droit, et les moyens qu'offrait la loi pour y résister. Toutes les fois que les journalistes, avec une ardeur d'opinion explicable dans leur situation désespérée, voulaient sortir du cercle légal, M. Dupin, avec un admirable instinct d'ordre et un désir de précaution naturelle, répétait: « Je suis ici comme avocat et non comme député; » et c'est en se plaçant sur ce terrain qu'il refrénait bien des impatiences. Lorsqu'on lui parlait de sa qualité de député, M. Dupin paraissait douter qu'après la dissolution de la chambre ce titre demeurât encore inhérent à sa personne, et peut-être avait il raison : car dissoudre la chambre était un droit de la royauté proclamé par la charte.

Jusque-là c'était au reste la résistance légale, telle que des hommes de tenue, habitués aux vieilles études législatives, devaient la comprendre : on mettait la justice de son côté, la majesté des lois pour soi, immense force pour tous. Telle pourtant n'était pas l'opinion des hommes plus ardents que considérables qui voulaient mener la résistance jusqu'à une prise d'armes. Il se faisait aux bureaux de quelques journaux un bruit étrange de paroles, des protestations de toute espèce : comme ils étaient les organes de la publicité, tous accouraient là pour savoir quel était le dernier parti à prendre, et dans une de ces réunions fut ouvert pour la première fois l'avis que tout pacte

(1) Dans les premiers temps qui suivirent la révolution de juillet, on mit un grand honneur à prendre rang parmi les premiers qui résistèrent; il s'établit une polémique assez curieuse, sur la date de chaque patriotisme. « J'ai été le premier — Vous n'avez pas été le premier. » On conjugua fort longtemps ce verbe. Aujourd'hui je crois que les amours-propres sont fort calmés sur ce point, et qu'on ne disputera plus sur la primauté des rangs dans ces journées.

(2) Je ne sais combien de récits ont été faits sur ces premières émotions de la presse, au jour de sa victoire. M. Dupin crut nécessaire de répondre aux inculpations qu'on jeta sur lui à cause du

étant rompu, la force devait repousser la force : au coup d'État on répondait par une insurrection, acte de courage dont le résultat était douteux, car la bataille à peine s'engageait. Déjà quelques hommes d'une position plus élevée se dessinaient pour les résolutions hardies, et parmi eux MM. de Schonen et Alexandre de Laborde. Conseiller à la cour royale de Paris, M. de Schonen avait manifesté des opinions ardentes, démocratiques, peut-être incompatibles avec sa grave position : magistrat consciencieux, il s'était exalté au contact des opinions jeunes et vigoureuses dans les sociétés secrètes; il ne voyait rien froidement en politique et ne parlait que d'une résistance par l'insurrection; ses paroles étaient exaltées à ce point que des larmes coulaient de ses yeux, tant il est vrai qu'on se crée une religion, un culte de ses propres idées jusqu'à s'en faire martyr : tempérament sanguin et nerveux, M. de Schonen devait marcher aux extrêmes. M. de Laborde appartenait à une famille fort royaliste dans ses anciens rapports avec Louis XVI et Marie-Antoinette : homme d'érudition et d'esprit, il avait gardé un peu d'une vie d'artiste des opinions absolues et saccadées qui faisaient contraste avec la politesse de ses manières et l'aménité de ses formes. Il fallait que les passions fussent bien vives, la situation bien étrange pour que deux hommes, considérables au reste, vinssent eux-mêmes attiser le foyer d'une résistance insurrectionelle (1). Je porte peut-être trop loin le culte de l'autorité; mais je pense que la nature de cette autorité, quelle qu'elle soit, ne permet jamais l'insurrection. Le recours à la légalité est la seule voie légitime; l'insurrection ne peut être jamais le plus saint des devoirs (2) : Vêpres siciliennes, troubles des Armagnacs, Saint-Barthélemy, Fronde, prise de la Bastille, furent de fatals épisodes dans l'histoire!

Dans cette réunion d'écrivains et de quelques hommes ardents, M. de Laborde prit la présidence : il s'y dit des choses fantastiques; un jeune homme alla même jusqu'à déclarer que sans hésiter on devait mettre les Bourbons hors la loi. Si c'était le dernier mot des exaltés, tous n'étaient pas dans cette conviction; il faut croire même que la grave présidence de M. de Laborde dut servir à mettre un peu de modération dans la pensée de cette réunion follement agitée comme les imaginations spirituelles qui s'y jouaient en artistes avec les idées de 1789 et de 1792. Parmi les écrivains il y en avait d'extrêmes en fantaisie insurrectionnelle, et ce n'étaient pas les plus importants; il y en eut d'autres plus circonspects : ceux-ci prirent enfin la supériorité pour se renfermer dans l'idée d'une simple protestation contre les ordonnances. La rédaction de cette pièce fut confiée à la partie intelligente et sérieuse de l'assemblée, et en effet, par la forme, elle conserve une modération qu'on n'avait pas gardée dans les paroles échangées tumultueusement. On rappelait dans cette protestation les menaces d'un coup d'État auxquelles personne jusque-là n'avait ajouté foi : « néanmoins les ordonnances avaient paru; par cela seul le régime légal était interrompu et l'empire de la force commençait; l'obéissance cessait d'être un devoir et les écrivains devaient donner les premiers l'exemple de la résistance; à cet effet on invoquait la charte. Elle disait que les élections et la presse seraient réglées par des lois et non par des ordonnances. La couronne l'avait ainsi reconnu, car c'est toujours aux chambres qu'elle avait demandé des lois, même d'exception; les tribunaux n'avaient-ils pas ainsi interprété la jurisprudence? Forts de cet antécédent les journalistes allaient essayer de publier leurs feuilles : le devoir le leur imposait; comme citoyens ils invitaient aussi la chambre à se réunir malgré la dissolution pour protester contre la violation des lois; convoqués pour le 3 août, les députés devaient venir à Paris : ils résistaient donc et ils invitaient le pays à les imiter (3). » Cette protestation était signée par l'unanimité des rédacteurs des journaux peu consistants encore et par quelques-uns des journalistes attachés aux feuilles à plus grande masse d'abonnés. La majorité des écrivains considérables de la presse s'en était abstenue : aucun des rédacteurs des *Débats* n'avait mis sa signature à cet acte; et cela s'explique : ils étaient hommes de gouvernement, défenseurs de l'autorité, et tout en s'élevant avec énergie contre les ordonnances, ils ne voulaient pas se jeter dans une opposition qui menaçait de se changer en insurrection.

Toute protestation est un droit légal, naturel, et

caractère ferme et modéré qu'il avait montré dans ces circonstances. Alors, faire de la légalité était un crime : on ne glorifiait que l'insurrection.

(1) On prêtait à M. de Laborde l'allocution suivante à une députation de l'École de droit :

« Messieurs, vous avez raison ; ce ne sont plus de vaines paroles que réclame de nous le pays ; une action unanime, forte et puissante peut seule sauver ses libertés. Allez dire à vos camarades que vous nous avez trouvés animés des mêmes sentiments que vous, et prêts à remplir les mêmes devoirs, à courir les mêmes dangers. Allez, messieurs, réunissez-vous en plus grand nombre, ce soir à dix heures nous vous ferons connaître ce que nous aurons résolu. »

(2) Quelque temps avant la révolution, dans une satire politique de M. Barthélemy, on lisait ces vers :

. . . . On a parlé
D'édit, de coup d'État, ou délit de justice!
Silence! que jamais ce mot ne retentisse!
Le pacte enfreint par eux serait rompu par nous,
Lassés depuis longtemps de marcher à genoux;
Au seul geste, au signal d'un ordre illégitime,
Ce peuple bondirait d'un élan unanime,
Et brisant, sans retour, d'arbitraires pouvoirs,
Il se rappellerait le plus *saint des devoirs*.

(3) Cette protestation datée du 27 juillet se trouve dans tous les

presque toutes les causes qui tombent, les pouvoirs qui s'en vont, se manifestent dans ces sortes de testaments politiques. Ainsi les écrivains avaient le droit de protester, comme l'avait fait la chambre des représentants en 1815, par des paroles plus ou moins écoutées; l'illégalité de l'acte se résumait donc dans la menace de résistance aux prescriptions des ordonnances; celles-ci avaient dit: « Les journaux ne pourront paraître sans autorisation préalable, » et les journalistes répondaient : « Nous paraîtrons sans cela, et nous saisirons tous les moyens pour y parvenir. » Si le mot d'insurrection n'était point prononcé dans cette pièce, on en appelait à la chambre qui n'existait plus, et au peuple qui ne pouvait apparaître que les armes à la main. Les signataires de la protestation n'avaient pas tous une très-grande valeur comme hommes politiques; à côté de quelques rares renommées, on voyait des noms moins illustres qui cherchaient l'éclat; tout en s'exposant sans doute, ils étaient intérieurement rassurés par la faiblesse de ce pouvoir qui se plaçait au-dessus des lois et ne savait pas sévir; ils signèrent donc la protestation, les uns par conviction, les autres par condescendance, quelques-uns avec regret, la majorité avec un incontestable courage et un grand dévouement aux convictions patriotiques.

Tandis que cette agitation se manifestait dans la presse, on voyait poindre çà et là de petits centres d'action. On remarquera que lorsqu'une mesure impressionne fortement les esprits, il se forme sur la voie publique des groupes qui parlent et se communiquent leurs impressions, leurs idées : on s'aborde sans se connaître; les figures visiblement empreintes d'inquiétude se témoignent une mutuelle confiance et se jettent pour ainsi dire des signes télégraphiques; les grosses voix se font entendre, les timides se perdent dans la foule. Tel était l'aspect de Paris dans la journée du 26; il y avait une forte baisse à la Bourse; autour de ce magnifique péristyle (1) on voyait bon nombre de réunions de dix ou douze personnes, au milieu desquelles circulaient quelques patrouilles silencieuses qui signalaient une sorte de surveillance : les chauds partisans se visitaient sans motif afin de se communiquer des idées, des plans. Ici de la consternation, là de la colère, de la peur beaucoup; quelques-uns s'écriaient : « Il faut se réunir, protester; » mais à quel titre? Il n'en était aucun, et faute d'autre l'on prit celui d'électeurs; il se fit de petites assemblées de bureaux pour examiner le parti à prendre et les résolutions à suivre. Que d'avis encore et de résolutions diverses! Y avait-il une chambre légale ou était-elle dissoute? Quels moyens avait-on pour la résistance? Parmi ces électeurs quelques vieux révolutionnaires rappelaient les souvenirs de la Bastille et parlaient de ressaisir par l'insurrection les droits méconnus; peut-être (comme il arrive toujours après la victoire) on se flatta depuis d'avoir dit et fait plus qu'on n'avait dit et fait dans la réalité. Le 26, il n'y avait eu d'autre acte, d'autre signe de résistance, que la protestation des journalistes, tenue secrète jusqu'au lendemain.

Cette protestation devint ainsi le premier acte du grand drame qui allait se développer. Or il fallait maintenant l'action, et ici elle fut encore de deux espèces : par le conseil de M. Mérilhou, le *Courrier français*, sans oser la violence matérielle, avait essayé une de ces exceptions de droit qui souvent dispensent de l'obéissance; il avait supposé que son imprimeur, intimidé par les menaces de la police, refusait d'imprimer son journal, et sur ce refus, en invoquant la convention commerciale passée entre le gérant et l'imprimeur, il l'avait fait citer devant le tribunal de commerce : « pour se voir condamner à imprimer le journal, et en cas de refus, à des dommages-intérêts considérables, » moyen légal d'appeler le concours de cette magistrature déjà dessinée contre les coups d'État. Le tribunal de commerce était composé de négociants honorables, tous de la classe moyenne, sous la présidence de M. Ganneron, et avec le mouvement bourgeois on pouvait assurer d'avance un jugement qui donnerait droit à la presse contre le pouvoir; on comptait beaucoup sur cette exception, tant il est vrai qu'avec les pouvoirs faibles on peut tout. Un exploit d'huissier empêcher un coup d'État à la Richelieu! Le journal *le Commerce* usa du même droit, et afin de saisir toutes les juridictions, il s'adressa par référé à M. Debelleyme; ce jugement pouvait donner lieu à un appel, et la cour royale aurait dès lors, dans sa noble justice, à s'expliquer sur la valeur des ordonnances. En attendant cette décision, les deux feuilles ne parurent pas et il n'y eut aucun moyen de sévir contre elles, car de fait elles se soumettaient à la loi.

Il n'en fut pas ainsi du *Temps* décidé à jouer son va-tout dans une circonstance décisive, et à répandre surtout la protestation des journalistes pour préparer l'insurrection; le projet du directeur, tête de courage et d'action, était de s'opposer en vertu du Code civil et du Code d'instruction criminelle à toute violation de son domicile : les presses étaient dans son hôtel, sa propriété, nul ne pouvait les atteindre et les briser sans violer toutes les lois divines et humaines; la force serait repoussée par la force, et on ne céderait qu'aux baïonnettes (2).

journaux de l'époque; quant aux signataires, ils me pardonneront de laisser aller, tout seuls, leurs noms à la postérité.

(1) Voici quel fut le cours des fonds publics à la bourse du 26 juillet : 5 pour °/₀ 101 fr. 50 c. ; 3 pour °/₀ 73 fr. 60 c. ; le 27 le 5 pour °/₀ baissa de 1 fr. 50 c., et le 3 pour °/₀ de 3 fr. 20 c.

(2) Le 27 juillet plusieurs feuilles parurent comme à l'ordinaire,

Au point de vue de la charte et de la légalité, le journaliste était dans son droit; mais ne faut-il pas railler un pouvoir qui après s'être jeté dans la violence d'un coup d'État au mépris de toutes les règles, n'a pris aucune précaution pour éviter ce scandale? il ne voit pas que l'on jette les ferments de l'insurrection partout! Quoi! on a brisé la charte, les chambres, les libertés, et on s'arrête devant un acte arbitraire de plus? Puisqu'on avait décidé d'en finir, il fallait montrer une vigueur sévère et enlever la résistance en un quart d'heure (1). Il n'en fut pas ainsi : tout fut pusillanime dans la conduite du préfet de police et des commissaires chargés de l'exécution; comment se fit-il qu'une mesure qui devait durer quelques minutes se prolongea toute une matinée? Quoi! parce qu'un serrurier refuse d'ouvrir une porte et qu'un rédacteur lit sentencieusement un article de loi, un commissaire hésite! Il n'a pas le courage d'agir dans toute l'étendue de ses droits; quand le Directoire voulut supprimer la presse il le fit largement en une nuit, et il y avait quatre-vingt-deux journaux; Bonaparte avec une seule circulaire les plaça tous sous la direction de sa police. Mais avec ces processions de commissaires, de gendarmes, lentes, répétées, il semblait qu'on prenait plaisir à faire de l'émeute, à soulever les esprits, à donner l'occasion du tumulte et de l'insurrection; car celle-ci ne cachait plus ses desseins, il ne s'agissait plus de s'opposer aux bris de presse ou à la mise des scellés; on proclamait la révolte comme le plus saint des devoirs.

Pendant ce temps, les ministres se croisent puérilement les bras. On ne met en mouvement que quelques gendarmes pour les faire promener dans les rues et montrer à tous qu'il y a de la fermentation et de l'émeute; les conciliabules invoquent déjà le drapeau tricolore, et nul dans le pouvoir ne pense à dissoudre les réunions, à donner une direction aux existences d'ouvriers, aux écrivains eux-mêmes qu'on prive de leur état : on met le désespoir partout dans la presse, aux faubourgs, et l'on n'y prend pas garde; le ministère sait que par une résolution presque simultanée, on ferme les ateliers, que les chefs de ce mouvement du peuple se jettent dans l'émeute, qu'il n'y a pas jusqu'aux plus inoffensifs et aux plus honorables qui ne renvoient leurs ouvriers. Eh bien, le gouvernement écoute tout cela sans prendre aucune mesure, ni pour préparer une existence à ces ouvriers, ni pour s'assurer de ceux qui menacent ainsi le gouvernement établi. Les noms sont depuis longtemps connus à la police; la conspiration Berton, celle de La Rochelle, celle de Strasbourg et de Colmar les ont tous signalés, et pendant trente-six heures on se croise les bras, on laisse tous ces hommes se réunir paisiblement.

Au lieu de veiller sur les comités et les réunions d'opposants, on fait promener dans Paris de nombreuses patrouilles, les armes chargées, comme pour préparer un nouvel engagement entre le peuple et la troupe; et cet engagement, on semble le désirer sans même donner à la troupe la supériorité du nombre. Le soir commence déjà le désordre à Paris : des bandes dépouillent les vieux magasins des théâtres, les boutiques d'armuriers; les réverbères sont brisés et la nuit se passe sans que le pouvoir se montre vigoureux, prévoyant, humain, habile. On sait que des paroles plus qu'imprudentes ont été jetées aux écoles, aux ouvriers, et on laisse tout faire avec impunité. Supposez que dans cette nuit des ministres à la Richelieu eussent fait appeler les chefs de la sédition bien connus et signalés; avec la menace aux uns, la séduction aux autres, des passe-ports, des places et de l'argent comme Fouché l'avait entendu au 18 brumaire, que serait-il résulté de ces négociations soutenues par la force? L'émeute aurait pu s'étendre un moment comme un combat de rue, comme une révolution de barricades, mais rien ne serait sorti de là organisé, et l'on serait revenu à la protection naturelle des intérêts.

Il faut donc croire qu'il y a des temps marqués par la Providence comme fin des dynasties. Tant de fautes avaient été accumulées depuis un an par la restauration qu'on était parvenu à tourner contre le pouvoir toutes les convictions un peu hautes, et c'est alors qu'un exploit d'huissier, le refus d'un serrurier, la résistance d'un journaliste arrêtent la marche d'un gouvernement! Il n'en faut pour exemple que le juge-

la protestation des journalistes en tête. *Le 27 dans la journée*, la police était en possession des presses du *Figaro*, du *Commerce*, du *Temps*, et de quelques autres encore.

(1) ***Rapports écrits de la main de M. Mangin au prince de Polignac.***

Presses libérales. « On les saisit, et quoi qu'on fasse j'en serai maître : la gendarmerie et la ligne tiendront la main à l'exécution.

Journaux. « Toutes les messageries seront visitées, tout ballot d'imprimés saisi et examiné.

Palais-Royal. « J'ai ordonné sa fermeture.

Rassemblements. « J'ai fait établir des postes de gendarmerie partout où je pouvais craindre.

« Une partie de ces mesures aurait pu être prise plus tôt, *si j'avais* trouvé partout l'activité désirable.

« Une partie des commissaires de police ne vaut rien.

« M. »

« 27 juillet.

« Monseigneur, les rassemblements se continuent au Palais-Royal, les marchands ferment leurs boutiques, des orateurs y déclament et y lisent à haute voix des journaux séditieux.

« Dans cet état de choses, je viens de signer l'ordre de faire évacuer ce lieu public et d'en fermer les grilles. »

M

ment du tribunal de commerce dans l'affaire du *Courrier français* (1) et de son imprimeur. Ce tribunal, présidé par M. Ganneron, esprit honorable et modéré, secondé par M. Gisquet, déclare de son chef que les ordonnances n'ont pu abolir des lois et qu'on ne leur doit pas obéissance. C'est un pouvoir que l'on brave ainsi, dont on se moque aussi impunément, qui s'imagine avoir la capacité nécessaire pour faire des coups d'État ! Il s'est mis au-dessus des lois, il a secoué la charte, et c'est pour se laisser arrêter comme un débiteur ruiné, par un jugement du tribunal de commerce.

Pendant ce temps le ministère ne sait rien et n'agit pas; les rapports de police pendant les journées du 26 et du 27, merveilleux de nullité et de laconisme, annoncent à peine simplement les faits, sans en juger l'importance, sans en apprécier la valeur; ils se bornent à dire : « Ici il y a foule, on s'oppose à l'exécution des ordres, à l'opposition des scellés sur les presses, la multitude augmente, elle résiste. » Est-ce là ce que devait faire un préfet de police? Ne devait-il pas s'emparer hardiment de tous les éléments de succès pour ces ordonnances si longtemps méditées et qui étaient le dernier mot de la royauté de Charles X?

Ministres, préfets, tout dort à Paris au moment pourtant où les réverbères sont brisés, les insignes royaux détruits. A l'hôtel de ville il y a un fort honnête homme, mais sans énergie pour les jours de crise; M. de Chabrol, goutteux, maladif, a été mis là par Napoléon pour remplacer M. Frochot, dépossédé par le général Malet; et lui, M. de Chabrol, sera dépossédé à son tour par un autre chef improvisé que l'insurrection désigne pour l'hôtel de ville. L'émeute s'est à peine montrée et il n'y a déjà plus d'autorité à Paris! Quelques hommes des rues, de braves ouvriers, des malfaiteurs aussi vont être maîtres de la capitale; le réveil du lendemain sera terrible; et ce qui est incomparable de nullité, c'est que les rapports de M. de Polignac adressés au roi Charles X sont pleins d'une tranquillité qui approche de la démence : « il traite cette résistance comme les affaires de la rue Saint-Denis, il prie le roi de ne point s'en inquiéter; il a une si grande foi en son génie qu'il place en lui seul la fortune de la France et la destinée des Bourbons. » Il faut avouer qu'un pouvoir si profondément incapable méritait bien un châtiment providentiel.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE FORME D'ORGANISATION INSURRECTIONNELLE.

Aspect de Paris le 28 au matin. — Stratégie du maréchal Marmont. — Dévouement de la garde. — Hésitation de la troupe de ligne. — Défection. — Le plan compromis. — Nécessité de se concentrer. — Caractère de la résistance des habitants. — Réunion familière de quelques députés. — Deux camps. — La légalité. — La révolution. — Les salons de la résistance. — M. Casimir Périer. — Question préjudicielle. — Y a-t-il encore des députés? — Travail des sociétés secrètes. — Les modérés débordés par l'arrivée de M. de Lafayette. — Absence du préfet de la Seine et du préfet de police. — Envahissement de l'hôtel de ville. — Pouvoir qui s'y établit. — Craintes des députés. — Organisation provisoire et municipale.

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Tous les partis victorieux célèbrent longtemps leurs éclatantes journées. Fierté et orgueil de leur mémoire, qui peut leur en faire un reproche? Si l'écrivain sérieux déplore les malheurs des guerres civiles où le sang coule à plein bord, il n'en est pas ainsi des masses glorieuses de leurs succès, ivres de leurs triomphes. Longtemps après les barricades de 1588, sous la Ligue, l'anniversaire en fut célébré par des feux de joie, des fêtes aux places et rues de Paris : on les appela aussi les saintes, les glorieuses journées. Souvent le pouvoir, même lorsqu'il est rentré dans des conditions d'ordre, n'est pas assez fort pour faire cesser ce lointain retentissement du tocsin de l'insurrection qui tinte comme un joyeux carillon; il fallut la rude main du premier consul pour effacer ces anniversaires du 14 juillet et du 10 août que les patriotes comptaient dans leurs jours de gloire, et que Napoléon considérait comme des temps d'anarchie. Quels souvenirs, juste ciel ! à perpétuer parmi nous ! L'étrange violation de toutes les lois par le pouvoir lui-même qui brise la charte spontanément concédée ! Des fusillades qui retentissent dans les rues au milieu des hurlements du peuple; les enfants d'une même et glorieuse patrie qui s'entre-tuent avec joie et s'en félicitent comme d'une

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Audience du mercredi 28 juillet 1830. — Jugement.

« Considérant que par convention verbale, Gaultier Laguionie s'est obligé à imprimer le journal intitulé le *Courrier français*;

« Que les conventions légalement formées doivent recevoir leur effet; qu'en vain, pour se soustraire à ses obligations, Gaultier Laguionie oppose un avis du préfet de police contenant injonction d'exécuter une ordonnance du 25 de ce mois;

« Que cette ordonnance, contraire à la charte, ne saurait être obligatoire ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux ordres desquels elle porte atteinte;

« Considérant, au surplus, qu'aux termes mêmes de la charte, les ordonnances ne peuvent être faites que pour l'exécution et la conservation des lois, et que l'ordonnance précitée aurait au contraire pour effet la violation des dispositions de la loi du 28 juillet 1828;

« Par ces motifs, le tribunal ordonne que les conventions entre les parties recevront leur effet; condamne en conséquence, et par

grande victoire; Paris offrant l'aspect le plus lugubre, les boutiques fermées, les paisibles habitants inquiets, la capitale du monde civilisé sans autorité reconnue, sans gouvernement établi, et au pouvoir de quelques ouvriers honnêtes et braves pour la plupart, mais sans frein dans leur colère. Or un gouvernement, quel qu'il soit, c'est la providence des sociétés : quand il n'en existe pas, la mort est là pour elles.

La stratégie développée par le maréchal Marmont (1) dans les journées de juillet était fondée sur des bases assez rationnelles et résultant de la topographie même de Paris. Cette stratégie la voici : les grandes places et les ponts devaient être occupés ainsi que deux lignes parallèles; les boulevards et les quais en parfaite communication par les extrémités de la Bastille et de la place Louis XV; puis de fortes patrouilles lancées dans les voies transversales telles que les rues de la Paix, Richelieu, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, devaient prendre l'initiative contre l'insurrection. Tel était le plan raisonné du maréchal; mais en cas de résistance sérieuse il appelait le concours d'une plus grande masse de troupes; trente mille hommes au moins, et surtout des soldats solides et dévoués au drapeau. Ce dévouement se trouvait au plus haut point dans la garde, admirable non-seulement par la fermeté qui marche à la mort, mais encore par ce courage de privations plus grand parce qu'il emporte avec lui-même la force morale; or les privations furent de toute espèce dans ces journées de lutte; il faut croire à une trahison fatale ou bien à l'oubli de toutes les lois de l'intendance militaire pour expliquer comment au milieu de cette extrême chaleur, après des combats et des fatigues de toute une journée, il n'y eut pas le soir, dans une place aussi bien pourvue que celle de Paris, une seule distribution de vivres. Les journaux purent dire que la garde était gorgée de vin et de viande (style de l'époque); la vérité est qu'il ne fut fait aucune distribution de vivres, et les soldats furent obligés de se contenter de quelques fournées de pain requis chez les boulangers. Cependant la garde combattit avec un courage sublime, se contentant de riposter à ces attaques sournoises à travers les piliers des halles et les maisons enfumées; s'il y eut des exemples d'héroïsme de la part des enfants de Paris (nul n'a jamais douté de leur intrépidité), il y eut surtout une sorte de guerre que les soldats définissaient grotesquement; les insurgés offraient rarement leur poitrine à découvert, et ils n'eurent même pas le mérite de la guerre aux couteaux, telle que Saragosse l'avait jetée à la face d'un impitoyable vainqueur.

Si la garde fut belle de dévouement, la troupe de ligne n'apporta pas dans sa stratégie la même fermeté, le même sentiment exalté des devoirs; et ce qui fut alors célébré comme un acte de sympathie populaire, aujourd'hui doit être jugé avec la plus grande sévérité. J'ai dit les jalousies de la ligne contre la garde, et plus encore la timidité de ses résolutions contre la pensée révolutionnaire; les opinions libérales régnaient parmi les officiers et au cœur du soldat; on avait tant parlé de baïonnettes intelligentes que les régiments semblaient avoir compris le sens terrible de cette parole de désordre (2)! Par un instinct naturel aux masses elles distinguent ceux

corps, Gaultier-Laguionie à imprimer le journal le *Courrier français*, et ce, dans les vingt-quatre heures pour tout délai.

» Fait et jugé à une heure et demie de l'après-midi.

» MM. Ganneron, président; Lemoine, Tacheral, Gisquet, Lafond, Truelle, juges. »

(1) On peut prendre une juste idée de la stratégie du maréchal Marmont par le document qu'on va lire :

Ordre de M. le marquis de Choiseul à M. le général comte de Wall, commandant la place de Paris.

« 27 juillet 1830.

« Mon cher général,

» M. le maréchal vous invite à donner l'ordre au colonel du 15e régiment de partir du Pont-Neuf et de suivre le quai de l'Horloge, le Pont-au-Change, et de se porter jusqu'à la hauteur du marché des Innocents. Il détachera alors un bataillon qui suivra la rue Saint-Honoré pour prendre à revers une barricade qui se trouve près du Palais-Royal. Un bataillon de la garde l'attaquera en même temps de l'autre côté. Cette barricade détruite, le colonel Pérégaux suivra dans toute sa longueur la rue Saint-Denis, et descendra le boulevard, tandis qu'un autre détachement, auquel vous en donnerez l'ordre, marchera à sa rencontre. Le régiment du colonel Pérégaux et le détachement que vous enverrez à sa rencontre se croiseront, et ce dernier se rendra au Pont-Neuf. Ces troupes balayeront tout ce qu'elles rencontreront sur leur passage; elles emploieront la baïonnette si on leur résiste, et ne feront feu que dans le cas où on ferait feu sur elles. Elles tireront cependant des coups de fusil aux fenêtres d'où on leur jetterait des pierres. Elles marcheront avec résolution et en battant la charge. Il est important que ce mouvement ait lieu avant la nuit, et monsieur le maréchal vous prie de donner l'ordre qu'il s'opère à sept heures.

» Les gendarmes à pied qui sont auprès de M. Pérégaux marcheront avec lui, et monsieur le maréchal y adjoindra un détachement de gendarmes d'élite.

» L'aide major général, marquis de Choiseul. »

(2) Cette doctrine des baïonnettes intelligentes avait gagné quelques officiers de la garde royale même, et je crois que l'auteur de la lettre suivante, officier honorable et distingué, doit avoir quelque regret de l'avoir écrite :

Lettre du comte de Latour-Dupin à M. de Polignac.

» Monseigneur,

» Après une journée de massacre et de désastre, entreprise contre toutes les lois divines et humaines et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

« J'ai donné dans ma vie d'assez nombreuses preuves de dévouement au roi pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de lui, des

qui les aiment et sont prêts à les seconder; on entoura la ligne par des cris d'amour et de fraternité, comme pour la séparer de la garde. Il est constant qu'au premier jour elle n'eut pas la fermeté nécessaire dans un moment si décisif, et les insurgés purent passer à travers ses rangs et se familiariser avec l'éclat des baïonnettes. Dès ce moment la stratégie du maréchal fut compromise, elle n'eut plus l'ampleur et le développement indispensables, car il n'y a rien de plus fatal dans les batailles comme dans les luttes de places publiques que la défection d'un corps qui passe à l'ennemi ou se déclare neutre. On l'avait vu à d'autres époques, à Rosbach, à Leipzig; cette même catastrophe allait se produire aux rues de Paris.

Quelle fut la cause réelle de la défection des régiments de ligne? Y eut-il corruption, entraînement irrésistible? qui peut expliquer cette tristesse, ce trouble dans la confiance de l'officier, cette indécision dans la conduite du soldat avant que la voix de l'obéissance et du devoir fût oubliée? Tout le monde se vanta d'avoir contribué à cette défection; il est des temps où l'on se félicite du désordre; j'ai trouvé même une correspondance curieuse entre des hommes fort honorables du reste, pour revendiquer la gloire d'avoir fait passer des régiments au peuple. Un officier distingué le rappelait même comme un beau titre; il ne faut en faire de reproche qu'à l'esprit de l'époque et à cet oubli de toute règle gouvernementale (1). Tant il y a que l'inaction des régiments de ligne, cette neutralité déclarée, portaient un coup mortel au plan du maréchal Marmont. Il fallut remplir ce vide, concentrer les forces, et cela explique ces mouvements rétrogrades et de concentration qui firent croire aux habitants de Paris que la victoire venait à eux complète, absolue. Au reste, jamais ce triomphe n'aurait été accompli si l'opinion publique n'eût pas depuis longtemps préparé ce que Paris fit alors avec énergie. Il y avait eu tant de faiblesse, tant de décousu dans ce pouvoir, tant d'incurie dans ceux qui dirigeaient les affaires publiques, qu'une seule journée put et dut en finir. La révolution courait à travers l'air comme un fluide électrique. Dans cette journée du 28 juillet il y eut des actes d'héroïque courage mêlés à des actions mauvaises : tel est le caractère du peuple, humain ou sanglant, courageux ou pusillanime; ses vices comme ses vertus sont des excès.

Ces journées ont été si souvent célébrées qu'en vérité je n'ose ajouter quelques prosaïques descriptions à tant de poésie. Les multitudes ont de bien grands flatteurs! Les historiens, les peintres ont fait prendre et reprendre l'hôtel de ville par le peuple au milieu des balles. Jamais les toiles de Vandermeulen n'avaient été plus flatteuses pour les victoires de Louis XIV (2). L'hôtel de ville ne fut pas défendu, voilà pourquoi il ne fut pas pris; chaque fois que la garde royale reçut un ordre de ses chefs de repousser les assaillants, elle l'exécuta avec une belle énergie d'obéissance; on lui dit : « Emparez-vous de l'hôtel de ville, » et la populace confuse se dispersa devant cette attaque régulière. Tout le reste est du coloris historique; les vanités, les fantaisies des rois ne sont rien à côté des exigences des multitudes; elles veulent qu'on les appelle héroïques, immortelles, qu'on leur adresse des hymnes, des cantates, sur la scène, dans les académies; elles imposent l'admiration à leurs courtisans. Si les troupes, sous l'empire d'un sentiment de tristesse indicible, avaient pu déployer toute leur énergie, quelques obus jetés sur le quartier général de l'insurrection pouvaient en finir; on s'arrêta devant des considérations de personne et des idées de trêve et de transaction; le soldat faisait son devoir, mais avec un sentiment de fatalité sous ce soleil brûlant qui tombait d'aplomb sur les figures ruisselantes de sueur.

De tous côtés, la guerre civile prenait un caractère sinistre. Si les cuirassiers, vieux soldats, chargeaient sur leurs hauts chevaux de bataille, ils trouvaient à leur face, non point les Russes et les Autrichiens comme en 1812 et 1813 (la plupart avaient fait ces campagnes), mais des femmes, des enfants qui leur jetaient des pavés, des meubles, et en mourant ils avaient honte de tomber sous de si frêles mains. Si les

atrocités qui se commettent en son nom. J'ai donc l'honneur de vous prier, monseigneur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté ma démission de capitaine de sa garde.

» J'ai l'honneur, etc.,

« *Signé* : Le comte Raoul de Latour-Dupin.

« 28 juillet 1830 »

On lisait aussi dans les journaux :

M. le comte Turgot, capitaine aux cuirassiers de la garde royale, petit-neveu du célèbre Turgot, a donné sa démission et refusé absolument tout service dès le moment où il a appris les ordres donnés à la garde par M. de Polignac. »

(1) Une polémique qui peut paraître étrange, maintenant que tout est rentré dans l'ordre, s'établit pour savoir si c'était le général Heymès ou M. Laffitte frère qui avait déterminé les régiments de ligne à passer au peuple. On lisait dans une des lettres du général Heymès :

« Le fait des régiments ne peut être mis en doute; il a eu lieu sur la place Vendôme, et M. Laffitte (le frère) en a été témoin; mais l'action d'avoir entraîné les troupes appartient tout entière à M. le colonel Heymès, ancien aide de camp du maréchal Ney.

» *Signé* : Général Heymès. »

(2) On a eu le bon goût et le haut esprit historique de ne point placer dans les galeries de Versailles, parmi les tableaux de tous les événements de juillet, ni les barricades, ni la prise de l'hotel de ville et du Louvre. Cet honneur a été laissé à la gravure.

lanciers élégants traversaient le boulevard en cavalcade majestueuse, on se glorifiait de les faire tomber l'un après l'autre à coups de carabine; caché derrière un arbre, on descendait les officiers en bon chasseur comme des lièvres ou des chevreuils bondissants; si l'infanterie haute de taille, les vieux grenadiers dont un bon tiers était décoré par les mains de l'empereur même, traversaient des rues étroites, c'était derrière les portes, à travers les volets qu'on faisait feu, et en tombant les seules paroles qu'ils jetaient, c'était de dire : « Que c'était là une fatale guerre et qu'il était dur pour eux de mourir de la main de leurs amis et de leurs frères (1). »

Partout on se vantait d'étranges exploits; des enfants se glissaient sous le ventre des chevaux et venaient tuer à brûle-pourpoint des officiers couverts de cicatrices; la foule, à couvert dans les passages, dans les rues étroites, ou juchée au sommet des portes Saint-Denis et Saint-Martin faisait feu; le tocsin répondait au canon d'alarme; puis la mort dans la cité : une multitude qui accourait de tous les faubourgs, des hommes aux figures sinistres et sauvages qui ne se voient jamais que dans les révolutions; toutes les enseignes aux armes royales brisées, le drapeau tricolore placé et replacé : puis de la mitraille, une poussière étouffante, un soleil, non point beau comme on l'a dit, mais plombé, capable de mettre en fusion les casques d'airain sur la tête des soldats, des poitrines haletantes, des chevaux harassés, tel fut l'aspect réel de Paris le 28 juillet 1830.

Mais ce qu'on ne s'explique pas dans cette matinée, c'est l'absence absolue de toutes les autorités royales : que devient le préfet de la Seine quand la sédition murmure et que le tocsin sonne à pleine volée? Comment n'est-il pas à l'hôtel de ville pour réunir le conseil municipal et les maires de Paris, médiateurs naturels entre le roi et le peuple à tous les temps, à toutes les époques? On tente d'organiser la garde nationale dès le matin du 28 juillet; il y a une autorité occulte qui parle au nom des députés; on fait battre le rappel, on donne des grades, on distribue des postes, et il n'y a pas de préfet pour voir et surveiller (2)! Le préfet de police, M. Mangin, naguère si fier au nom du pouvoir, a-t-il pris du moins quelques précautions les plus usuelles? son caractère est-il enfin à la hauteur de ses indiscrètes menaces d'une autre époque? On ne reçoit de lui aucun ordre; ses rapports même ont cessé. Va-t-il rejoindre le ministre de l'intérieur pour se concerter avec lui dans cette grande crise (3)? On l'ignore, tout le monde disparaît, il n'y a plus qu'une lutte de place publique entre le peuple et la garde aux prises. Tout cela ne peut s'expliquer que par ce caractère de fatalité qui semble dominer la dernière période de la maison de Bourbon. Ce n'est plus désormais qu'une bataille de rue sans ordre, sans chefs; on entend des décharges d'artillerie; on brûle les barrières, on pille et on saccage, et aucun fonctionnaire n'est à son poste de devoir et d'honneur! On cherche en vain un gouvernement à Paris : dans les villes prises d'assaut il reste des autorités qui traitent ou viennent implorer la clémence des vainqueurs; mais, aux journées de juillet, le pouvoir étonné, anéanti, ne se manifeste nulle part : les ministères sont déserts, la préfecture de police ne donne pas signe de vie, et l'hôtel de ville est abandonné!

Cependant les plus hardis de l'insurrection commencent à sentir le besoin d'une organisation quelconque afin de rallier les esprits et d'imprimer un caractère d'unité au mouvement; le peuple se bat avec orgueil et courage; il meurt, et pourquoi? Il n'en sait rien précisément : il faut donner un sens à l'insurrection, une dernière expression à ce tumulte, et ce travail de régularisation commence péniblement, avec effort : les ordonnances de juillet, en dissolvant la chambre, avaient soulevé une question fondamentale : y avait-il encore des députés? Le roi conservait-il le pouvoir de les dissoudre et, même en lui contes-

(1) Au milieu de ces combats et pour démoraliser les troupes, on jetait des proclamations, des appels à la révolte; j'en ai trouvé une originale qui se rattache à la matinée même du 28 juillet.

« Soldats français!

« Arrêtez-vous; il en est temps. Voyez qui vous commande et contre qui vous tirez!

« Vos chefs sont pour la plupart des hommes qui ont combattu dans les rangs de l'étranger contre vos pères, contre la France!

« Et ils vous commandent, aujourd'hui, feu contre vos familles, contre vos concitoyens!

« Obéirez-vous plus longtemps à des ordres d'assassinat! Regardez devant vous; des femmes, des citoyens sans armes, des parents, des amis, des Français enfin!

« Et derrière vous, sept ministres criminels qui se cachent honteusement à l'abri de vos rangs, et l'étranger qui sourit à du sang français versé par des Français!

« Soldats, il en est temps! la patrie vous appelle, elle vous bénira. Elle seule est toujours là! le reste passe, vous l'avez vu! Ne vous préparez pas des remords; venez recevoir nos embrassements!

« Vive la France! honte aux ministres! guerre à l'étranger! »

(2) Voici une pièce fort étrange qui fut publiée le 27 juillet au matin; il n'y avait alors ni députés réunis, ni mesures concertées, ni commissions, ni gouvernement provisoire; et cependant on parlait au nom des députés :

AU NOM DES DÉPUTÉS.

« La garde nationale est sommée de se réunir pour prêter force à la loi, aux droits du peuple, protéger les personnes et les propriétés.

« Jusqu'à nouvel ordre les mêmes cadres, les mêmes officiers qui ont été licenciés.

« Le grade inférieur remplace celui qui refuse.

« Que le tambour batte l'appel, et que chacun se rende à l'ancien point de ralliement.

« Aucun signe! aucun drapeau! »

(3) M. Mangin quitta l'hôtel de la préfecture de police, le 29 juillet dès la pointe du jour, et partit quelques heures après pour Bruxelles muni d'un passe-port sous le nom de Meunier.

tant la dictature de l'article 14 si étrangement appliqué par le ministre, devait-on aussi lui refuser la légitime autorité d'une dissolution écrite dans la charte? Si donc il n'y avait pas de députés, il ne pouvait y avoir de chambre régulièrement convoquée pour le 3 août.

Telles se présentaient les deux graves questions discutées par quelques députés présents à Paris; à cet effet, plusieurs des nouveaux élus, les plus considérables, MM. Guizot, Villemain, Sébastiani, Dupin, Casimir Périer, s'étaient vus le jour même des ordonnances dans des réunions particulières pour examiner la valeur et l'importance de leurs titres et la gravité de la situation, tous au reste, sans but, sans volonté d'opposition violente (1). Déjà quelques-uns de ces députés, plus spécialement écrivains ou jurisconsultes, s'étaient abouchés avec les journalistes, et par la nature des premières conversations, on put voir qu'ils différaient essentiellement sur le sens définitif du mouvement. L'école sérieuse et politique, trop hautement placée pour se lancer à l'aventure, voulait demeurer dans les conditions de la légalité, c'est-à-dire d'une résistance réfléchie, efficace; agir avec vigueur mais avec prudence; seulement on était encore indécis sur le choix du moyen : engagerait-on la lutte par le refus de l'impôt, par un appel aux électeurs? se contenterait-on de remontrances et d'une adresse au roi? La couronne étant sortie de l'ordre légal, il fallait l'y ramener sans porter atteinte à la majesté des droits du trône; par ce moyen on restait dans les conditions sérieuses, et tous les torts retombaient sur la royauté : ainsi, sans marcher à des révolutions nouvelles, on pouvait rentrer dans la charte! le mot terrible de révolution effrayait les hommes d'intelligence (qui dit révolution, dit désordre, violence, bouleversement brutal). Les chercheurs de fortune peuvent espérer et préparer même ces collisions; mais ceux qui touchent les affaires savent bien que les révolutions sont un gouffre que les larmes et le sang des générations doivent souvent combler; alors même qu'elles sont justes, il faut en voiler le souvenir comme ces statues des dieux terribles que les pontifes de Rome ne montraient que de siècles en siècles!

En supposant qu'elle fût paisible cette révolution à l'intérieur, quelles en seraient les conséquences vis-à-vis des cabinets de l'Europe, signataires des traités de 1815? N'était-ce pas la guerre générale à laquelle on allait s'exposer une fois encore? L'un des députés de la réunion, le général Sébastiani, commissaire du gouvernement des cent-jours, envoyé auprès des puissances alliées, avait vu avec quelle unanimité les cabinets avaient repoussé tout autre arrangement que l'avénement de la branche aînée des Bourbons (2), et ce souvenir faisait réfléchir sur les conséquences d'une révolution nouvelle : M. Guizot et M. Villemain, esprits éminents, étaient trop avancés dans les études de l'histoire pour ne pas se souvenir de ce que l'Angleterre souffrit durant les trente premières années du renversement des Stuarts; et ces rapprochements faisaient hésiter tout ce qui avait un peu de prévoyance et d'avenir.

Il n'en était pas ainsi de la partie aventureuse de ces députés, pleins de répugnance traditionnelle pour la maison de Bourbon et tous encore sous l'impression de ces haines que représentaient MM. Audry de Puyraveau, Mauguin, Daunou. Cette fraction allait droit à un renversement franc, sincère : l'insurrection lui paraissait un devoir, et la bataille devait s'engager complète et absolue contre le trône de Charles X. M. Alexandre de Laborde, esprit d'aventure dans les affaires politiques, avec toute la chaleur d'une imagination ardente et de sa foi d'écrivain, était le lieu de communication entre cette fraction haineuse de députés et les journalistes fiers de leur victoire. Comme dans les crises les partis extrêmes parlent et agissent le plus haut, la coterie révolutionnaire devait tôt ou tard dominer la portion modérée.

Aussi ce premier aspect du salon de M. Casimir Périer offrit-il ce contraste d'une division presque ouverte et dessinée parmi les députés. Le chef de la maison, pénétré des bontés de Charles X, et presque sous le charme de sa parole, écartant toute idée de révolution, ne voulait pas engager la fortune du pays dans de telles chances. Esprit réfléchi, il avait plus d'espoir dans la conservation du pouvoir royal que dans le renversement de toute autorité publique (il y avait une si grande distance entre le rêve et la réalité d'une révolution de 1688). Une fois ceci posé, dès que la discussion prenait une marche en dehors de la légalité, on voyait les esprits d'ordre, évidemment inquiets, la ramener à ses termes véritables : point de révolution, mais une résistance organisée, qui laisserait tous les torts, toutes les violences à la royauté et surtout à ses conseillers responsables : telle était la marche indiquée et suivie par la première réunion des députés graves et sérieux chez M. Casimir Périer (3).

L'autre fraction, inquiète, turbulente, un peu sous

(1) Le 28 juillet il y eut trois réunions de députés : l'une à midi, chez M. Audry de Puyraveau, l'autre à quatre heures, chez M. Bérard, et la troisième à huit heures du soir, encore chez M. Audry de Puyraveau. Elles furent peu nombreuses.

(2) On peut voir tous les détails des négociations du général Sebastiani dans mon livre sur *les Cent-Jours*.

(3) Dans la réunion des députés chez M. Casimir Périer, le 27 juillet, MM. Bertin de Vaux, Dupin, Sébastiani, Périer et Villemain, proposèrent d'écrire une lettre à Charles X, pour supplier Sa Majesté de vouloir bien changer son ministère et retirer les fatales ordonnances. Cet avis adopté, ne fut pas néanmoins exécuté. M. Casimir Périer refusa le lendemain de rouvrir son hôtel à la

l'action des sociétés secrètes, ne se contente pas d'une délibération si calme; mal à l'aise chez M. Casimir Périer, il lui faut quelque chose de plus net, et dès lors elle semble prendre comme chefs de parti deux hommes, d'intelligence fort différente mais également dévoués à la cause révolutionnaire, M. Audry de Puyraveau et M. Mauguin : l'un, aux formes politiques un peu incultes, aux paroles ardentes, exacte expression de la population d'ateliers, au reste homme de franchise et de décision, peuple par la tête et par le cœur; l'autre, esprit fort cultivé, à la phrase élégante, s'animant avec verve et courage au bruit des événements de la place publique. Sous l'impulsion de ces deux influences le mouvement doit prendre une autre direction; l'opinion calme et régulière de M. Casimir Périer, laissée presque en dehors, doit céder devant l'insurrection que l'on sonne et le bruit de guerre qui retentit : chaque coup de canon fait briller un éclair dans les yeux ardents de M. Mauguin; il s'enthousiasme pour le peuple dans ces journées de combat comme un parlementaire ligueur à l'époque des barricades. A ce foyer plus ardent viennent aboutir toutes les répugnances implacables contre la dynastie des Bourbons, journalistes, électeurs, chefs des vieilles sociétés secrètes.

Avec un courage qui a bien son éclat et son danger, M. Laffitte, à peine arrivé d'un court voyage, ouvre son brillant hôtel, qui devient le quartier général de l'insurrection. M. Laffitte ne s'est pas encore précisément déclaré : de longue main il a bien rêvé une forme de gouvernement qui corresponde à l'idée de 1688; il s'y est abandonné dans ses espérances comme dans ses conjectures avec une joie naïve et crédule; mais, esprit conciliant, homme d'ordre avant tout, il ne sait pas si les événements prendront une tournure assez déterminée pour que son projet puisse se réaliser sans secousse. A une certaine époque il a rêvé la défection de quelques régiments; il a cru qu'il suffirait de bruyantes clameurs poussées à la porte des deux chambres pour improviser un changement de dynastie aussi facilement que la mutation de son caissier. Depuis, la branche aînée des Bourbons s'est consolidée; il entend ce combat dans les rues de Paris; partout où la garde se montre elle est victorieuse et des flots de sang coulent. M. Laffitte craint donc, en poussant son idée à la réalisation absolue, de trouver partout des obstacles (1), tels que la guerre civile et la guerre étrangère; chef du commerce de Paris, il redoute les résultats d'une secousse si violente; s'il n'a pas tout à fait les opinions mitoyennes des hommes d'ordre et de sagesse tels que MM. Périer, Guizot et Villemain, qui veulent recourir seulement aux moyens légaux de résistance, il redoute aussi d'aller trop ouvertement dans les voies de MM. Mauguin et Audry de Puyraveau.

Dans toutes ces réunions de députés et d'hommes importants du parti libéral, il domine jusqu'alors une certaine hésitation : on craint de trop s'engager; si quelques-uns des plus hardis veulent aller droit à la révolution, les hommes sages et réfléchis espèrent les retenir dans l'ordre légal : est-ce par absence de courage, comme on les en a accusés dans des écrits de parti? N'est-ce pas plutôt parce qu'ils ont plus de confiance dans le droit, et qu'après tout ils attendent davantage d'un ordre de choses garanti depuis quinze ans par l'Europe que d'une forme nouvelle et spontanée? Voyez toutes ces opinions qui se croisent! Les uns veulent qu'on fasse au roi de respectueuses remontrances, les autres qu'on rédige une ferme protestation dans le même sens que celle des journalistes: à mesure que les troupes royales ou les insurgés obtiennent plus ou moins de succès, qu'on entend de plus près le canon et la fusillade, les courages s'abaissent, et il ne faut pas en faire un reproche; dans les troubles publics les uns s'exaltent, les autres perdent le cœur; le courage du sang n'est pas donné à tout le monde, et peut-être les meilleures et les plus nobles natures de citoyens ne sont pas celles qui s'enflamment et s'exaltent quand les balles sifflent et que le sang coule de toutes parts dans la guerre civile (2).

réunion des députés; ce fut alors qu'on se réunit chez M. Audry de Puyraveau.

(1) M. Laffitte ne croyait pas au triomphe actuel de la révolution; ses amis assurent qu'il s'était préparé les moyens de s'éloigner, au cas où la résistance aurait échoué. Son entorse, dit-on, vint de là.

(2) Un des grands mystères de cette époque, fut l'origine de la protestation des députés; les partis ont quelquefois de singulières audaces; l'on a assuré qu'aucune des signatures des députés ne fut réelle; elles ne furent avancées qu'après la victoire. Au reste voici cette protestation;

« Les soussignés, régulièrement élus à la députation en vertu de l'ordonnance de convocation du 17 mai dernier, et conformément à la charte constitutionnelle et aux lois sur les élections des 5 février 1817, 19 juin 1820, 2 mai 1827 et 2 juillet 1828, se trouvant actuellement à Paris, se regardent comme absolument obligés par leur devoir et leur honneur de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la ruine de la liberté de la presse.

« Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances du 25 juillet sont, aux yeux des soussignés, directement contraires aux droits constitutionnels de la chambre des pairs, aux droits publics des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

« En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence.

« Et attendu d'une part que la chambre des députés n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre chambre des députés, d'après un mode nouveau et arbitraire, est en contradiction formelle avec la

L'action des sociétés secrètes est puissante en tout ceci : ces sociétés n'ont abandonné aucune de leurs haines contre la maison de Bourbon : ce qu'elles veulent, ce n'est pas le respect de la charte, mais un bouleversement complet duquel puisse résulter la chute de cette maison à laquelle elles ont voué une haine implacable; les premières elles ont élevé le drapeau tricolore qui se déploie aux tours de Notre-Dame; elles ont sonné le tocsin, abattu les insignes de la royauté, brisé les fleurs de lis qui pourtant avaient acquis tant de gloire et jeté une si grande illustration sur la France. Il est juste de dire que ce sont les sociétés secrètes qui mènent héroïquement la résistance; braves et courageux jeunes hommes, ils courent le fusil à la main dans la mêlée; ils portent avec eux une vive conviction, et certes toute croyance sincère a son côté religieux et respectable; victorieux, ils réaliseront l'idée révolutionnaire qu'ils caressent depuis quinze ans et qu'ils auront conquise par le sang : ce sont les amis de Bories, de Pommier, des malheureux sergents de La Rochelle qui marchent les premiers au combat, et n'ont-ils pas quelque droit de réclamer la forme de gouvernement qui leur convient, puisqu'ils exposent leur tête aux balles de la garde royale?

Cependant la réunion des députés demeurait toujours dans l'incertitude jusqu'à l'arrivée de ce gentilhomme de grande maison qui se retrouve à toutes les époques de guerre civile pour les dominer un moment et s'absorber ensuite dans une élégante et active nullité. Tout le monde a nommé le marquis de Lafayette : il venait assister encore à l'agonie d'une couronne; c'était chez lui habitude et instinct, comme les battements d'ailes du corbeau sur un cadavre : avec la loyauté la plus parfaite et le dessein de sauver le roi Louis XVI, M. de Lafayette avait hâté la chute de son trône; dans les cent-jours, il avait précipité la déchéance de Napoléon en servant avec naïveté les desseins de Fouché. Maintenant, grand entrepreneur de pompes funèbres des gouvernements, il accourait encore aux dernières pulsations d'une royauté expirante. Retiré dans son château de Lagrange, avec une belle fortune qui n'avait dédaigné ni l'indemnité des émigrés ni le million des États-Unis, le marquis de Lafayette reçut le *Moniteur* qui contenait les fatales ordonnances et quelques lettres relatives aux événements avec l'expression des douleurs, des espérances et des craintes de ses amis. Une circonstance ne fut pas tout à fait étrangère à son voyage si précipité : avec sa prescience politique, M. de Lafayette devait croire que puisqu'on hasardait une telle entreprise contre les choses, on pourrait bien en décider une contre les personnes, et qu'on devait songer dès lors à l'arrêter à sa terre de Lagrange. Il se crut donc plus en sûreté à Paris, au milieu de la multitude.

M. de Lafayette jugeait mal ces ministres assez fous pour faire un coup d'État, assez légers pour ne pas songer à lui comme tête de l'insurrection. Il arriva le 27 au soir, et se mit en communication avec tous les centres de résistance, encourageant les uns, offrant ses services aux autres, avec ce ton d'assurance et de fermeté qu'on ne pouvait refuser à M. de Lafayette dans les circonstances difficiles. Dès le lendemain 28, il se rendit à la réunion de ses collègues de la chambre pour y prendre part à la délibération. Or le seul fait de la présence de M. de Lafayette devait changer l'esprit du débat: le parti de la révolution hardie, impétueuse, qui jusqu'alors était en minorité sous MM. Mauguin, Laffitte, Audry de Puyraveau, prit la domination; l'ordre légal ne fut plus la loi absolue de la résistance. M. de Lafayette fit observer avec sa politesse si tranchée « que cet ordre était brisé par le *Moniteur* et les détonations d'artillerie qui se faisaient entendre aux rues de Paris : désormais la victoire devait seule décider la question. »

Je ne sais si M. de Lafayette souriait à l'espoir d'une nouvelle journée du 14 juillet (1), mais d'un seul bond il se reportait à cette époque : il est des esprits

charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs; les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

« Et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle.

« *Ont signé :* Labbey de Pompières, Sébastiani, Méchin, Casimir Périer, Guizot, Audry de Puyraveau, André Gallot, Gaëtan de La Rochefoucauld, Mauguin, Bernard, Voisin de Gartempe, Froidefond de Bellisle, Villemain, Firmin Didot, Daunou, Persil, Viennet, de La Riboissière, comte de Bondy, Duris-Dufresne, Girod (de l'Ain), Lainé de Villevêque, Benjamin Delessert, Jacques Odier, Benjamin Constant, le colonel Paixhans, Dupin aîné, Charles Dupin, Marchal, Nau de Champlouis, comte de Lobau, baron Louis, Milleret, comte d'Estnormel, comte de Montguyon, Levaillant, Tronchon, le général Gérard, J. Laffitte, Garcias, Dugas-Montbel, Camille Périer, Vassal, Alexandre de Laborde, Odier, Jacques Lefebvre, Mathieu Dumas, Eusèbe Salverte, de Corcelles, de Schonen, Bernoue.

(1) J'ai trouvé le document suivant, d'autant plus curieux qu'il est officiel; c'est le premier rapport de M. de Lafayette avec les députés, en arrivant à Paris :

Extrait du procès-verbal de la réunion des députés. — Séance du 29 juillet 1830, chez M. Laffitte.

« M. le général Lafayette est introduit et adresse aussitôt à ses collègues l'allocution suivante : « Messieurs, vous me croirez sans peine lorsque je vous dirai que j'ai reçu ce matin la première nouvelle de ma nomination comme commandant de la garde nationale. Il m'est démontré que la volonté d'un grand nombre de citoyens est que j'accepte, non comme député, mais comme individu, la mission qui m'est offerte. Je dois vous soumettre les motifs qui paraissent de nature à déterminer mon acceptation. Un vieux nom

qui restent toujours les mêmes, immobiles devant les événements; le monde change et ils y prennent si peu garde, qu'ils se retrouvent quarante ans après ce qu'ils étaient quarante ans auparavant; les rides sillonnent leur front jadis fier et élevé; la vieillesse est venue seule, sans l'expérience; tout a changé chez ces hommes excepté les opinions : est-ce un bien, est-ce un mal? Les uns appellent cela de la constance, de la fermeté, ils en sont fiers; les autres disent que c'est de l'étroitesse, de la ténacité. Aux jours de péril, ces caractères décident souvent les questions.

Quand il n'y a plus de pouvoir, il s'en crée de tous les côtés, et, comme l'a dit Bossuet de l'ancien monde polythéiste, tout est Dieu excepté Dieu lui-même; on se battait dans les rues de Paris et chacun se demandait pourquoi : pour la charte? Mais on ne s'est jamais fait tuer pour une feuille de papier. Pour les 221? Quelque grands qu'ils pussent se faire dans l'histoire, on ne s'imaginait pas que le peuple prît les armes pour eux. Aussi, quand le combat fut engagé d'une manière sérieuse, quand il y eut espérance de la part des insurgés d'obtenir un succès, la multitude prononça deux mots qui expriment bien la position des masses à Paris : « Des chefs et l'hôtel de ville, » vieilles idées pour la population : des chefs! parce qu'il faut au peuple une dictature, un général qui guide le drapeau, un orateur qui le remue, un duc de Bourgogne, un Tribert, un Lagoi, un Caboche des halles; à tant de bras il faut une tête, quelque chose de supérieur qui les mène : peuple et dictature sont deux idées corrélatives. L'hôtel de ville, c'était le vieux mot d'ordre, un de ces retentissements d'émeute que les multitudes gardent dans leur souvenir. Ce besoin de chefs et d'organisation était si bien senti, que les meneurs, bien avisés, avaient tout d'abord supposé la création d'un gouvernement provisoire; ils avaient joint ensemble les noms des généraux Lafayette, Gérard et duc de Choiseul (1); acte hardi, décisif; établir un gouvernement provisoire c'était dire deux choses : d'abord que le gouvernement de Charles X avait cessé d'exister, ensuite que l'insurrection allait s'organiser dans des conditions régulières; cette fiction (c'en était une encore) fit un immense effet sur les esprits, on devait marcher au plus pressé et s'emparer définitivement de l'hôtel de ville.

Tout devait être empreint d'un caractère étrange : ce fut sur la place de la Bourse qu'un journaliste de plus de fermeté que de talent, feuilletoniste, né en Gascogne, où toutes les entreprises hardies plaisent et sourient, s'écria d'un ton décidé : « Nous avons un chef, » et nomma le général Dubourg. Où était ce général et d'où venait-il? A ce moment on voit descendre du péristyle du grand palais un homme de quarante-cinq ans environ, en longue redingote bleue, à peu près dans la tenue de ces colonels de l'empire, mis à la mode par M. Scribe au théâtre du Gymnase, et que la fortune n'avait pas toujours bien traités. L'adjudant général Dubourg, car il n'avait que ce grade, appartenait à ce parti de l'armée impériale qui n'avait pas eu tout l'avancement qu'il méritait, soit par ses principes républicains, soit par des hardiesses de propos. Les écrivains qui ont raconté son origine disent que la situation du nouveau chef présenté au peuple n'avait rien de brillant, et que, pour le jeter dans les périls si aventureux des révolutions, on dut lui fournir même l'habit de général de brigade.

Ces petits détails disparaissent devant les grandes causes et il fallut l'intrépidité d'un vieux soldat pour prendre la dictature. Voilà donc le général Dubourg qui marche ferme et s'installe à l'hôtel de ville, au milieu des balles victorieuses; il s'improvise chef militaire du mouvement municipal. Autour de lui se

de 89 peut être de quelque utilité dans les circonstances graves où nous sommes. Attaqués de toute part, nous devons nous défendre... On m'invite à me charger du soin de la défense. Il serait étrange et même inconvenant que ceux surtout qui ont donné de vieux gages de dévouement à la cause nationale refusassent de répondre à l'appel qui leur est adressé. Ce refus nous rendrait responsables des événements futurs. Des instructions, des ordres me sont demandés de toute part; on attend mes réponses. Croyez-vous qu'en présence des dangers qui nous menacent, l'immobilité convienne à ma vie passée? Non : ma conduite sera à soixante et treize ans ce qu'elle a été à trente-deux. Il importe, je le sens, que la chambre se réserve en sa qualité de chambre; mais à mes citoyens, mon devoir me prescrit de répondre à la confiance publique et de me dévouer à la défense commune. »

(1) Comme il y avait beaucoup de mensonge de parti dans tout ce qui se faisait alors, M. le duc de Choiseul crut devoir réclamer contre son nom mis sur la liste du gouvernement provisoire :

A messieurs les habitants de la ville de Paris.

« Messieurs,

« Une proclamation, signée des généraux *Lafayette*, *Gérard* et *duc de Choiseul*, sous le titre de membres du gouvernement provisoire, et *ayant accepté cette fonction*, fut affichée le 28 juillet et jours suivants, sur tous les murs de Paris.

« Le résultat était alors incertain; la lutte commençait, un danger imminent existait pour les signataires, dans le cas où l'armée royale eût triomphé : notre supplice eût suivi la victoire.

« Mon nom avait sans doute paru utile; mon aveu ne me fut pas même demandé. Je n'étais rien, je ne commandais rien : le seul péril était pour moi; je gardai le silence. J'aurais cru être un lâche de dire la vérité puisqu'il ne s'agissait que de ma tête, et je me félicitai de ce que la bienveillance dont la garde nationale parisienne et les citoyens m'honorent avait pu paraître de quelque utilité.

« Maintenant que la victoire n'est plus incertaine, il est de ma conscience de déclarer que jamais je n'ai fait partie du gouvernement provisoire, que jamais la proposition ne m'en fut faite. J'ai accepté en silence tous les dangers à l'heure du combat, je dois hommage à la vérité à l'heure de la victoire.

« Le duc de Choiseul,

« *Pair de France, ancien colonel de la première légion, et major général de la garde nationale parisienne.* »

groupent quelques rédacteurs de journaux et parmi eux un secrétaire qui s'est tant complu à raconter ses souvenirs comme ceux de la plus belle époque de sa vie; tous sont accueillis avec enthousiasme à l'hôtel de ville, comme le général Mallet l'eût été en 1813, si la conspiration avait réussi; les acclamations saluent le chef, hardi Mazaniello, bientôt installé dans le paisible cabinet de M. de Chabrol, faisant des arrêtés, signant des ordres du jour (1); le premier des actes revêtus de sa signature est pour la conservation des monuments publics et une sauvegarde de la propriété; tant l'instinct d'ordre est dans tout gouvernement, quelle qu'en soit l'origine!

Le général Dubourg n'est pas seul à l'hôtel de ville; à ses côtés s'est installé un homme d'activité et d'intelligence administrative, M. Baude : d'où vient son pouvoir et qui l'a délégué? Nul ne le sait; M. Baude, sous-préfet de l'empire, est un journaliste d'esprit et de paroles, qui aime les bureaux, les écritures, les actes de l'autorité (2), les proclamations enfin, tout ce qui est le faible des hommes de style. Il est donc venu s'établir à l'hôtel de ville avec des rédacteurs qui transcrivent, copient, font des arrêtés, et tout cela parce qu'ils sont là et qu'il faut occuper son temps; ils ne contrarient pas le moins du monde le général Dubourg et le secrétaire de ses ordres. Ceux-ci, de leur côté, font des proclamations, signent des actes; tous également dans la meilleure intelligence avec le colonel Zimmer, qui dans le bureau d'état-major écrit des ordres du jour, mande la garde nationale sans que personne s'en inquiète. Tel était l'hôtel de ville pendant la journée du 29; il y avait déjà des pouvoirs improvisés sur ces débris de l'autorité de M. de Chabrol, absent comme M. Mangin, comme tous les commis, comme tous les fonctionnaires naguère si dévoués.

Et puis sur l'escalier du palais, sur la place de Grève, le véritable pouvoir, c'est-à-dire la multitude, singulièrement costumée, se permettant tout désordre, tirant des coups de fusil à tort et à travers, comme à la procession de la Ligue. Au lieu du capuchon, la veste pendante; au lieu de l'arquebuse à rouet, le fusil à baïonnette, rien de plus, rien de moins. Il y a des écrivains qui ont trouvé cela fort beau : c'est leur goût, pourquoi les blâmer? L'un se glorifie d'avoir mangé un déjeuner de pain noir et de s'être désaltéré au broc de vin qui passait tour à tour à toutes les lèvres : c'est plus que le courage des Spartiates. A toutes les époques il y a de fortes opinions qui sacrifient tout à leurs principes : celles-là se plaisent dans le désordre; cet état leur paraît naturel et normal : les mots de fraternité, d'égalité, font vibrer leur âme. Ce sont là des convictions respectables; mais malheur aux peuples lorsque ces têtes ardentes mènent les affaires! Alors c'en est fait des intérêts et de la sécurité d'un pays.

Tandis que ces singuliers pouvoirs s'étaient, de leur propre mouvement, établis à l'hôtel de ville, un petit nombre de députés continuaient toujours à délibérer avec une fermeté et une hardiesse plus ou moins grande à raison des chances de succès : ce n'était plus ces existences aventureuses qui n'ayant rien à perdre se jettent en avant à la garde de Dieu : à leurs yeux tout était encore debout, même le trône, la charte, les pouvoirs! Une révolution complète, radicale, leur faisait peur : si quelques esprits hardis s'élançaient en aveugles sans rien voir autour d'eux, les députés avaient une plus nette intelligence de la situation, et la majorité attendait tout de la grande providence des événements. Quand donc on vint leur annoncer qu'à l'hôtel de ville s'installait un pouvoir en dehors d'eux, pouvoir étrange qui menait le peuple,

(1) Le général, Dubourg en arrivant à l'hôtel de ville, dicta trois arrêtés : le premier était relatif à la conservation des monuments publics, le second concernait les mairies, et la troisième les blessés. Ces actes furent immédiatement placardés dans Paris.

(2) Bien avant la formation du gouvernement provisoire, M. Baude, tout à fait dictateur de l'hôtel de ville, faisait des actes qui doivent l'étonner beaucoup aujourd'hui qu'il est devenu homme d'expérience et de gouvernement.

Ordre du jour.

« 29 juillet, trois heures du soir.

« L'autorité qui a déchiré la charte qui était son titre s'est jugée elle-même; elle a abandonné tous les postes; les bons citoyens n'ont à prendre conseil que de leur courage et de leur conscience.

« Le peuple a pris les armes, il a maintenu l'ordre, il est prêt à reconquérir tous ses droits; mais de tout côté on réclame une organisation.

« Pour la donner, sont priés :

« 1° Messieurs les députés des départements réunis à Paris de se rendre sur-le-champ à l'hôtel de ville, qui devient le centre d'organisation, pour y conférer sur les mesures à prendre;

« 2° Messieurs les maires sont tenus de se rendre à l'instant même à leurs mairies respectives pour y attendre les instructions qui leur seront données pour le maintien de l'ordre, la défense des personnes et des propriétés;

« 3° Chacun des maires enverra à l'hôtel de ville un de ses adjoints, pour y former une commission consultative sur les intérêts de Paris;

« 4° Les membres des bureaux définitifs des colléges de Paris aux dernières élections, se réuniront aux chefs-lieux de leurs mairies respectives pour y former près des maires un conseil permanent;

« 5° Les députés de Paris sont spécialement invités, au nom des devoirs que leur impose le mandat de leurs concitoyens, à se rendre sur-le-champ à l'hôtel de ville.

« 6° Tous les employés de la préfecture sont requis de se rendre à leur poste, pour exécuter les ordres de l'autorité;

« 7° Les légions de la garde nationale se réuniront dans leurs arrondissements respectifs à l'effet de protéger par les moyens accoutumés la sûreté des personnes et des propriétés.

« Pour le gouvernement provisoire,

« J. Baude.

« *Par ordre du général Dubourg*,

« Le colonel Zimmer. »

il y eut un moment d'incertitude, de terreur bien naturelle : aux mains de qui se trouvaient l'autorité municipale et la disposition de la fortune et des propriétés à Paris? Ces hommes qui siégeaient à l'hôtel de ville, ordonnant en maîtres, disposant de la force publique selon leur caprice, quels étaient-ils? Quelques-uns connaissaient M. Baude, sous-préfet dans les cent-jours, attaché à la rédaction d'un journal du centre gauche; on pouvait croire qu'avec lui il n'y avait rien à craindre sur la direction du mouvement; mais l'adjudant général Dubourg, presque dictateur suprême, et qui, par l'effet de la victoire, devenait le maître de Paris, de la Banque, à ce point même qu'avec un mot il pouvait disposer de tout le peuple, à peine était-il connu des généraux Mouton et Gérard!

Ceci commença donc à donner des soucis sérieux à la majorité des députés : pouvait-on laisser la fortune et la sécurité de Paris aux mains de cette étrange dictature? Ce fut donc pour contre-balancer l'influence croissante, dominatrice, de ce premier pouvoir d'hôtel de ville, qu'il fut décidé « que les députés eux-mêmes nommeraient à la fois une commission municipale, un chef de la garde nationale et un général de la force armée, afin de se rendre maîtres du mouvement. » Il fallait, pour cela, des noms connus et chéris de la multitude, capables surtout de lutter contre l'autorité populaire du pouvoir improvisé. Il y eut alors dévouement et courage à accepter une telle mission; si la cause royale triomphait, on s'exposait aux terribles représailles de l'armée; si le peuple était vainqueur, on serait forcé de comprimer ses mauvais instincts et l'esprit de désordre : c'était une tâche non moins terrible.

Avant toute chose, une question sérieuse s'élevait parmi les quelques députés réunis : quel titre prendrait la commission désignée pour siéger souverainement à l'hôtel de ville? Les titres en politique ne sont pas choses vaines et sans importance, et c'est à raison de leur sens plus ou moins étendu que le pouvoir s'établit. Cette commission prendrait-elle le nom de commission municipale ou celui de gouvernement provisoire? Difficulté incommensurable! Une commission municipale indiquait seulement un besoin d'ordre, de gestion, dans une cité livrée aux caprices des masses, et sans résoudre la question générale de gouvernement, elle laissait intacte la couronne de Charles X. Il n'en était pas ainsi du titre de gouvernement provisoire, car il allait supposer la déchéance de l'ancien pouvoir et changer ainsi la forme de souveraineté par un mot irréfléchi, hasardé. Dans le sein de la réunion se produit encore la division déjà remarquée depuis l'origine. Les esprits sages, d'élite, les amis de la légalité, et l'on comptait parmi eux MM. Casimir Périer, Guizot, Villemain, le général Gérard lui-même, soutenaient la distinction originairement établie, c'est-à-dire qu'il fallait pourvoir à l'administration municipale, nécessité la plus légitime au milieu du désordre et des craintes du pillage, tandis que le mot gouvernement provisoire décidait la question non-seulement pour Paris, mais pour la France entière. Les hommes du mouvement, au contraire, tels que M. Mauguin, le général Lafayette, M. Audry de Puyraveau, M. de Schonen, voulaient aller droit au titre de gouvernement provisoire, parce que cette dénomination résolvait une question fondamentale de souveraineté : elle suspendait le règne de Charles X.

Cette hardiesse seule donnait gain de cause à la révolution. Comme toujours on s'arrêta d'abord à un terme moyen capable de contenter tout le monde, et les mots de *commission municipale* furent placés à côté de ceux de *gouvernement provisoire :* il y avait ainsi une double entente; ces expressions se neutralisaient les unes par les autres. Gouvernement provisoire eût été le mot d'un changement absolu dans les formes mêmes de la constitution : en y adjoignant celui de commission municipale, il semblait être pris dans un sens limité. Il n'y a rien de rusé comme les chefs de parti pour échapper à la conséquence et à la responsabilité de leurs actes : avec les victoires les mots ont un sens, avec les défaites ils en ont un autre (1). Les noms des commissaires reproduisirent ces idées de fusion. M. Casimir Périer était une garantie du sens régulier et légal de la révolution; M. Laffitte représentait une nuance plus hardie et néanmoins dans les conditions d'ordre, et tous deux appartenant à la haute banque devaient rassurer les intérêts financiers; le général Mouton, c'était l'armée impérialiste; M. Odier le haut commerce, M. de Schonen, les écoles, les sociétés secrètes, ardentes, courageuses, et M. Audry de Puyraveau, la partie ouvrière de la capitale, la rude main pour contenir et satisfaire les faubourgs. En même temps le général Gérard, si honorable, acceptait le commandement supérieur de la division militaire de Paris, et le marquis de Lafayette reprenait le commandement de la garde nationale qui avait fait son orgueil et sa joie

(1) Voici l'extrait de l'acte qui constitua le gouvernement provisoire (29 juillet).

« Les députés présents à Paris ont dû se réunir pour remédier aux graves dangers qui menaçaient la sûreté des personnes et des propriétés.

« Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous dans l'absence de toute organisation régulière. MM. Audry de Puyraveau, comte Gérard, Jacques Laffitte, comte Lobau, Mauguin, Odier, Casimir Périer, de Schonen, composent cette commission.

« Le général Lafayette est commandant en chef de la garde nationale.

« La garde nationale est maîtresse de Paris sur tous les points. »

à toutes les époques de la révolution française (1).

Ainsi le pouvoir en s'organisant, même révolutionnairement, offrait une tendance d'ordre capable de rassurer les esprits en faisant cesser la dictature du général Dubourg et l'autorité de M. Baude. Presque au début de l'insurrection parisienne il y avait déjà deux pouvoirs : l'un, né spontanément de l'insurrection qui avait créé un général improvisé siégeant à l'hôtel de ville avec ses bureaux civils sous M. Baude, et militaires sous le colonel Zimmer; l'autre organisé avec plus de timidité par la réunion des députés et qui ne savait pas si le pouvoir lui serait cédé sans résistance. Seulement la puissance des noms propres était là; chaque époque a son aristocratie; la popularité a ses saints d'enthousiasme et ses légendes. Petits et grands connaissaient le général Lafayette, mêlé à tous les complots depuis la restauration. L'adjudant général Dubourg, le colonel Zimmer, ne pouvaient que reconnaître et saluer une pareille renommée. Tous les autres noms jouissaient également d'une popularité acquise dans les débats de la tribune pendant la longue lutte contre la restauration. C'était donc en comptant sur cette puissance des noms propres que devait s'effectuer le passage du pouvoir du général Dubourg à la dictature de M. de Lafayette. Avant de suivre cette phase nouvelle des événements, n'est-il pas utile de jeter un coup d'œil sur la vieille royauté, et de voir ce que Charles X opposait à cette terrible insurrection?

CHAPITRE XIV.

DERNIÈRE RÉSISTANCE DE LA ROYAUTÉ DE CHARLES X.

Saint-Cloud. — Sécurité et ténacité du vieux roi. — La chasse. — Le jeu. — Rapports du maréchal Marmont. — Ordres de Charles X. — Tiédeur de tout ce qui l'entoure. — Plaintes et clameurs. — Les ministres. — Concentration des pouvoirs aux Tuileries. — Salon du maréchal. — Conseil des ministres. — L'état de siége. — Les députés aux Tuileries. — Faiblesse et décousu de tous. — Première démarche auprès du roi. — MM. de Sémonville et d'Argout. — M. de Vitrolles. — Résistance de Charles X. — Le ministère de M. de Polignac à Saint-Cloud. — Dernier conseil. — Démission. — Formation du ministère de M. de Mortemart. — Mesures qui l'accompagnent. — Quel eût été le résultat de ce ministère? — Pouvait-il sauver la dynastie?

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Destinée fatale de toutes ces résidences qui environnent Paris! construites ou embellies par la munificence des Bourbons, elles ont été témoins de leurs profondes catastrophes! Lorsque vous parcourez Versailles, ses bosquets odorants, ses riantes charmilles, avec le souvenir de Louis XIV vient au cœur aussi la mémoire de la triste journée du 14 octobre où le roi Louis XVI fut traîné captif au milieu d'un cortége hideux. A Saint-Cloud, cet admirable séjour où les pelouses sont si vertes, où les cascades murmurent si doucement sous les arbres séculaires plantés par Monsieur, frère de Louis XIV, nous allons assister aux funérailles de la branche aînée des Bourbons. Je laisse à d'autres écrivains la facile mission de flatter le pouvoir victorieux, serait-il peuple; pour moi, je vais suivre avec respect les dernières résistances de ce vieux monarque, frappé dans sa lignée par un arrêt fatal, comme ces familles des rois de la Grèce dont l'antiquité a gardé la mémoire. A cette triste époque de sa vie, Charles X déploie un caractère inflexible, immuable, qui porte avec lui-même quelque chose de religieux; lui seul dans cette crise fatale conserve jusqu'au dernier moment un caractère solide et la foi dans sa cause perdue. Tandis qu'autour de lui les conseils faibles et pusillanimes se multiplient à l'envi, Charles X seul garde le sang-froid et la volonté suffisante. Il a dit : « Plus de concessions » (ce fut une faute sans doute); cette parole jetée il la tient fermement; il ne devient faible que parce qu'on soulève en lui des sentiments douloureux; et vieillard des temps antiques, il est désarmé, mais il ne rend pas volontairement son épée.

L'étiquette voulait que la royauté passât quelques mois de l'année dans chacune des résidences, coutume traditionnelle des châtelains qui venaient visiter leurs vassaux et tenir cour plénière pour verser richesse et abondance dans toutes les parties de leurs domaines : le séjour du roi était pour Compiègne, Fontainebleau, Rambouillet, l'occasion de splendides réceptions et d'abondantes aumônes; les résidences de Versailles et de Saint-Germain seules ne voyaient pas le roi : Versailles, parce qu'on craignait de déchaîner l'opinion par un retour aux coutumes et

(1) Il y eut des modifications dans ces choix : le général Gérard ayant pris le commandement des troupes abdiqua, et M. Odier ne voulut pas faire partie de la commission municipale.

Voici sa lettre :

« Messieurs et chers collègues,

» Lorsque les députés se sont occupés ce matin de la nomination des membres de la commission, voyant qu'ils pensaient à moi pour en faire partie, je les ai suppliés de n'en rien faire, parce qu'il m'était impossible d'accepter un pareil honneur, et je viens vous réitérer que je ne me sens ni la force ni la capacité nécessaires, et que je persiste dans mon refus. Il n'y a ni peur ni fausse modestie dans mes motifs, ainsi que je l'ai marqué à M. Laffitte dès que j'ai eu connaissance de la nomination. Le choix qu'on a fait des autres membres de la commission augmente les regrets que j'ai de ne pouvoir être leur collègue.

« A. Odier.

» Paris, 29 juillet, quatre heures trois quarts. »

aux résidences permanentes de Louis XIV, et peut-être aussi parce que le palais n'était pas convenablement disposé; Saint-Germain, parce que le château trop vieilli n'était plus qu'un rendez-vous de chasse où le roi ne faisait que passer (1). Toujours matinal et vigilant, selon le bon dire des chasseurs de Phœbus, seigneur de Foy, Charles X faisait retentir le son du cor dans les épais sentiers de la forêt, même aux froides journées d'hiver. Enfin dans les grandes chaleurs, la cour habitait Saint-Cloud (2), parce que cette résidence, par sa proximité de Paris, était facile au roi; les ministres sans retarder les affaires pouvaient tenir conseil en sa présence et faire signer leurs portefeuilles. Pour les habitants c'était une époque de bénédiction, car la famille royale répandait partout la bienfaisance.

Dans ce château de Saint-Cloud, le dimanche 25 juillet, au conseil de deux heures furent signées les ordonnances, arrêtées en principe depuis dix jours environ; il s'y manifesta un peu de tristesse, une certaine inquiétude à la réception de la messe; mais le roi était tellement convaincu de son droit et de la nécessité de ces actes, et même si follement assuré de leur exécution, qu'il ne parut que légèrement ému. Le soir il fit sa partie de whist qu'il aimait autant par habitude que par goût; l'étiquette le voulait ainsi : ces parties étaient au reste un moyen de faire une faveur, d'honorer d'une marque de bienveillance personnelle un ambassadeur, un homme d'État, un vieux soldat; le roi désignait lui-même ses partenaires comme autrefois Louis XIV les gentilshommes qui devaient tenir le bougeoir dans la balustrade, et on s'en revenait content le soir quand on avait fait le whist du roi. Le 25 il ne fut pas dit un seul mot des ordonnances, le silence le plus absolu était recommandé.

Le lendemain lundi 26, Charles X en tenue de chasse alla courre un cerf à Saint-Germain; le roi annonça les ordonnances insérées au *Moniteur*, causant avec une certaine loquacité comme tous ceux qui ont besoin de se justifier (3). Il y avait de l'effusion dans ses paroles, on aurait dit qu'il cherchait à épancher son âme : « Ce n'était pas lui qui était l'agresseur, la chambre l'avait insulté personnellement; il ne voulait être le maître qu'un moment pour le bonheur de ses sujets et pour ramener les choses à leur état légal; il voulait la charte comme il l'avait jurée à Reims, et le pays lui saurait gré d'avoir suspendu momentanément l'empire des lois pour combler l'abîme des révolutions. » A son retour les rapports étaient tous rassurants, M. de Polignac se félicitait du peu d'impression produit par les ordonnances, et c'était la vérité. La journée du 26 juillet fut si calme, l'aspect de Paris si merveilleusement tranquille, que le roi put réellement croire que l'exécution était complète et qu'elle n'éprouverait aucune difficulté (4). Aussi le soir se montra-t-il radieux; avec ce ton charmant qui séduisait tout le monde, il parla des bienfaits qu'il réservait à son peuple; le maréchal Marmont vint à l'ordre, et le roi lui remit les lettres qui l'investissaient du gouvernement supérieur de la division de Paris; le général comte Coutard était absent pour les élections.

Jusqu'à quatre heures du soir, le 27, les rapports furent également rassurants; ils constataient quelques émeutes qui n'avaient même pas la valeur de l'échauffourée de la rue Saint-Denis, c'était alors le mot, le souvenir à la mode; la victoire avait été si facile une première fois qu'elle le serait encore aujourd'hui! Toute la correspondance du prince de Polignac, si pleine de sécurité, éloignait l'idée d'un danger réel; le ministre semblait compter assez sur lui-même pour dissiper tous les symptômes; on ne croyait même pas que l'intervention de la garde fût indispensable. Les premiers rapports du maréchal Marmont étaient dans une pensée identique de sécurité; le maréchal se croyait assez fort pour maintenir Paris dans l'obéissance, si bien que les troupes étaient rentrées aux casernes. Le soir également le roi fit sa partie de whist, mais l'aspect du salon était triste, abattu; le roi tenait machinalement les cartes avec un visible sentiment d'inquiétude, néanmoins avec une invariable fermeté, d'autant plus imposante qu'autour de lui il ne voyait que des physionomies abaissées et pusillanimes. Déjà commençait ce système de petites désertions qui signale la chute des causes : de grands vides se faisaient remarquer aux antichambres; chacun prenait ses précautions.

Le 28 au matin les détonations d'artillerie se firent entendre à Saint-Cloud; répétées par les échos,

(1) Les tableaux des chasses du roi, conservés par les ordres du comte de Girardin, forment une série de volumes reliés qui se trouvent à la bibliothèque du Louvre, avec l'indication de toutes les pièces tuées. C'est un beau livre pour les chasseurs.

(2) Le séjour à Saint-Cloud durait depuis juillet jusqu'à septembre : le jeune duc de Bordeaux et Mademoiselle venaient faire leurs emplettes à la foire, comme de simples et bons petits enfants.

(3) Charles X parlait avec une grâce charmante, un laisser aller, un abandon dont tout le monde a gardé souvenir; il était même un peu bavard, comme Henri IV, dans les causeries de l'après-dîner.

(4) M. de Polignac était si plein de sécurité qu'il écrit au maréchal Marmont le billet suivant, qui doit paraître un peu étrange.

A M. le duc de Raguse

« Le 28 juillet 1830.

« Vous ferez bien, je crois, monsieur le maréchal, de faire dire à M. de Saint-Chamans que le roi donnera de l'argent aux ouvriers qui ont faim, s'ils quittent les révoltés, et qu'il le fasse crier partout, et que d'un autre côté un conseil de guerre doit juger les coupables.

« POLIGNAC. »

elles arrivaient avec ce caractère sinistre des grandes émeutes; des télescopes braqués au haut des avenues, à la lanterne de Démosthène, reflétaient le drapeau tricolore élevé sur les tours de Notre-Dame et de Saint-Sulpice; puis les éclats d'une vive fusillade et le son lugubre du tocsin envoyé dans les airs comme un glas funèbre venaient assombrir encore ce fatal panorama. La tristesse était profonde, mais rien ne fut changé dans l'étiquette de la cour; seulement à d'assez longs intervalles on entendait le galop d'un cheval et un aide de camp, trempé de sueur, apportait des nouvelles sur la situation de Paris. Madame la Dauphine, absente, faisait vide; la duchesse de Berry, par un caprice de fermeté éclos tout à coup dans cette âme napolitaine, s'était jetée corps et âme dans le système des ordonnances et approuvait complétement le roi; ainsi était également M. le Dauphin, entouré de quelques officiers généraux qui attendaient ses ordres et exprimaient leur opinion sur M. de Polignac assez haut pour être entendus.

Et ce qui faisait à tout cela le plus touchant contraste, c'étaient deux pauvres petits orphelins jusqu'ici entourés de fortune, d'adulations et de grandeur, qu'une triste destinée allait condamner à l'exil; M. le duc de Bordeaux avait dix ans à peine et Mademoiselle d'Artois un an de plus que son frère : ils voyaient bien qu'il se passait quelque chose d'étrange; mais incapables de comprendre la vérité sur les personnes et sur les choses, ils jouaient les pauvres enfants; et tant était grande la naïveté de leurs cœurs, que Mademoiselle, coiffée d'un colback de chasseur de la garde, dirigeait les insurgés, tandis que le duc de Bordeaux les repoussait à la tête des troupes royales; innocentes images de l'émeute des peuples : à d'autres époques la grande Mademoiselle n'avait-elle pas dirigé les frondeurs et les barricades? Autour de ces enfants se trouvait M. le duc de Damas (1), cœur plus loyal qu'esprit étendu, gouverneur du jeune prince et se croyant appelé à l'honneur de défendre M. le duc de Bordeaux, comme Tanneguy-Duchâtel le Dauphin de France; car à travers le télescope de la lanterne de Démosthène il était facile de voir que l'émeute prenait un caractère immense et menaçant.

Ce qui se passait à Paris était terrible : d'un côté, irritation ardente, audacieuse; de l'autre, décousu et faiblesse. Je veux bien croire qu'il y eut, comme dans tous les événements de ce monde, beaucoup d'imprévu, une rapidité telle que les ministres durent prendre conseil des circonstances plutôt encore que de l'expérience ordinaire; mais était-il possible d'accumuler plus de fautes, d'apporter plus d'incertitudes dans ce moment solennel et décisif? A mesure que la grande agitation prenait un développement considérable et s'étendait comme la lave d'un volcan, lorsque les deux grands bras de Paris, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau descendaient au cœur de la ville, les ministres prirent une résolution impérativement commandée, ce fut de placer le siége du gouvernement dans un centre commun, afin que l'action fût une et rapide; leurs hôtels étaient éparpillés dans Paris sur les deux rives de la Seine; les affaires étrangères sur le boulevard (2), au plus beau lieu et dans le plus admirable quartier de Paris : il tenait par la rue de la Paix à l'hôtel de la justice sur la place Vendôme et aux finances par la rue de Rivoli. Tous les autres ministères placés sur la rive gauche de la Seine restaient sans communication les uns avec les autres, ce qui ne permettait pas l'unité de délibération dans une crise si soudaine. Les circonstances demeuraient telles qu'il fallait un conseil réuni en permanence, car la bataille retentissait. On n'hésita pas sur le siége du gouvernement, et les Tuileries furent désignées à la suite d'une conférence entre le duc de Raguse et M. de Polignac; le maréchal avait déclaré les Tuileries une forteresse inexpugnable : « Il faudrait, disait-il, quinze jours pour en expulser la troupe régulière. »

L'aspect de ce château suffit en effet pour constater sa bonne situation stratégique. A son extrémité les Champs-Élysées, vaste place, vaste rue, comme ces grands vomitoires des anciens Romains, la Seine le protégeant d'un côté, la large rue de Rivoli de l'autre, et de plus la cour du Carrousel se liant au Louvre comme à un avant-poste; dans ce palais toutes les facilités possibles pour établir un point de résistance. On divisa le gouvernement en deux parts : les

(1) M. de Damas, né à Paris en 1785, était fils du baron de Damas de Cormaillon, colonel du régiment de la Marche (cavalerie) et aide de camp de Monsieur (Louis XVIII), tué à Quiberon : il quitta la France avec sa famille en 1791, et entra en 1795 à l'École royale d'artillerie de Saint-Pétersbourg. Il devint successivement dans l'armée russe, lieutenant, capitaine, colonel de la garde, puis général-major, durant les campagnes de 1805 à 1814; à la restauration, ayant abandonné le service de l'empereur Alexandre, il reçut de Louis XVIII le grade de maréchal de camp avec le titre de gentilhomme d'honneur et d'aide de camp du duc d'Angoulême; après les cent-jours il fut fait lieutenant général, et en 1823 il accompagna M. le Dauphin en Espagne, à la tête d'une division. A son retour le roi le nomma pair de France et ministre de la guerre, puis des affaires étrangères. Charles X l'appela ensuite auprès du duc de Bordeaux, en qualité de gouverneur.

(2) L'hôtel des affaires étrangères était déjà menacé dès le 27 comme on peut le voir par la pièce suivante :

Billet du comte de Wal, commandant la place de Paris, à M. de Polignac.

« 27 juillet, neuf heures du soir.

» Mon cher prince, d'après votre billet je viens de demander à Foucault cent gendarmes, et je fais venir en outre un bataillon du 3e de ligne, et 300 hommes de la garde, caserne de la rue Verte; avec cela nous serons en mesure, et il est indispensable d'être prêts d'avance. »

ministres se réunirent dans les pièces qui précèdent le pavillon Marsan sur la rue de Rivoli, tandis que le maréchal Marmont établissait son état-major dans les vastes antichambres du pavillon : le bras chargé d'exécuter était à côté de la pensée qui dirigeait. Maintenant, pour arriver au but, il fallait que le bras fût fort, bien décidé à frapper, et que la pensée fût une, ferme et indivisible.

Ainsi réunis en conseil les ministres durent s'occuper d'exécuter sérieusement les ordonnances et de se rendre à tout prix maîtres des événements qui prenaient une tournure si fatale : le premier acte proposé au conseil par le prince de Polignac fut la mise immédiate de Paris en état de siége (1). Cet acte qui, dans les temps calmes aurait pu paraître une terrible exception, était commandé par la nécessité impérative : on était alors sous la loi de l'émeute; la guerre civile était au sein de la capitale ; on se battait dans toutes les rues, il ne restait plus d'autorité que celle de la force; les deux préfets avaient pris la fuite, le cours de la justice était suspendu ; le pouvoir militaire seul demeurait debout au milieu d'une véritable bataille rangée, et la victoire devait prononcer. L'ordonnance sur l'état de siége fut donc signée.

En même temps, comme ministre de la guerre, M. de Polignac donnait ordre aux camps de Saint-Omer et de Lunéville de se rapprocher de Saint-Cloud afin de protéger la demeure royale et de prendre part à la lutte si vivement engagée par la population de Paris. Dans ces derniers conseils des Tuileries on discuta de nouveau la question de savoir si des commissaires extraordinaires seraient envoyés dans les départements pour assurer la ferme exécution des ordres du roi comme l'empire l'avait fait en 1813 dans ses derniers jours, mesure tardive et qui ne pouvait avoir alors d'exécution possible ; les événements marchaient si vite! Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est que les barrières n'aient pas été gardées ni les routes éclairées, afin d'empêcher les courriers insurrectionnels de sortir pour agiter la province; l'incurie même alla jusqu'à ce point que les diligences purent se pavoiser de drapeaux tricolores sur les routes royales (2). Comment expliquer encore qu'on n'ait pas détruit ou préservé les télégraphes que le parti triomphant pouvait faire jouer à son gré pour annoncer sa victoire? Enfin, ce qui témoigne encore combien il y avait de pusillanimité, de décousu, dans ce mélange de violence et de légalité, de force brutale et de constitutionnalité maladroite, c'est que le procureur du roi, homme ferme et de parti, attendit qu'il y eût des signatures à la protestation des journalistes, c'est-à-dire un corps de délit, pour lancer des mandats d'amener, comme si en matière de coup d'État, quand on a fait violence à toutes les règles, on devait s'arrêter à une exception de greffe. Qu'arriva-t-il? C'est qu'alors ces mandats (3) ne purent être exécutés.

Quel désordre, quelle imprévoyance dans ces actes des ministres! Nulle action vigoureuse; un véritable malaise dans tous ces cœurs et dans ces esprits, depuis le conseil des ministres jusqu'aux derniers officiers d'état-major du maréchal. Dans ce conseil permanent, M. de Polignac seul paraissait en une parfaite et idéale sécurité ; les autres ministres, inquiets, haletants, semblaient attendre de lui force et confiance : l'émotion de tous était visible, et ce senti-

(1) Voici le texte de l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége ; on voit qu'elle est fondée sur la législation de l'empire, et que les décrets de Napoléon sont invoqués par Charles X.

« Charles, etc.

« Vu les art. 53, 101, 102 et 103 du décret du 24 décembre 1811;

« Considérant qu'une sédition intérieure a troublé dans la journée du 27 de ce mois, la tranquillité de la ville de Paris,

« Notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. La ville de Paris est mise en état de siége.

« 2. Cette disposition sera publiée et exécutée immédiatement.

« 3. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné en notre château de Saint-Cloud, le 28e jour de juillet, l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

« *Signé* : Charles. »

« Le président du conseil des ministres, chargé par intérim du portefeuille de la guerre,

« *Signé* : Prince de Polignac.

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice.

« Chantelauze. »

(2) Ce furent en effet presque partout les diligences qui apportèrent et transmirent la nouvelle de l'insurrection ; et les autorités les laissaient passer librement, sans même se demander s'il n'y avait pas un parti à prendre?

(3) Cette question des mandats d'arrêt fut discutée devant la cour des pairs, et le juge d'instruction eut besoin de s'en disculper. Au reste, voici la liste des personnes contre lesquelles ils étaient lancés. Mais rien pourtant n'est plus incertain et moins constaté.

MM. Eusèbe Salverte, les généraux Demarçay, comte Clausel, Max, Lamarque, Tirlet, de Corcelles, Benjamin Constant, le comte de Bondy, Duris-Dufresne, Viennet, Daunou, le général Mouton, Labbey de Pompières, Mauguin et Devaux, avocats, le marquis de Grammont, Isambert et Odilon Barrot, avocats à la cour de cassation, Mérilhou, avocat, Charles Dunoyer, publiciste, le général Pajol, les gérants et rédacteurs des journaux le *Courrier français*, la *Tribune des départements*, le *Constitutionnel*, le *Journal de Paris*, le *Figaro*, le *Journal du Commerce*, le *Temps*, le *National* et le *Globe*; les colonels de Briqueville et Jacqueminot, MM. Dupont (de l'Eure), Mercier, Audry de Puyraveau, de Schonen, conseillers à la cour royale, de Podenas, conseiller à la cour de Toulouse, Chardel et Baroux, juges au tribunal de la Seine, anciens députés, Madier-Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes. Étaient placés en surveillance: MM. Jacques Laffitte et Casimir Périer, banquiers, le baron Louis, ministre d'État, le général comte Gérard, le colonel Fabvier, le général Mathieu Dumas, de Lafayette père, Destutt de Tracy fils, de Vatimesnil, ministre d'État, le vice-amiral Truguet et le comte de Montalivet, pairs de France, Charles Comte, ancien rédacteur du *Censeur européen*, et Barthe, avocat.

ment intime se montrait à un plus haut degré encore au front du maréchal Marmont et des officiers qui se groupaient autour de lui : on faisait son devoir, mais avec tristesse; on aurait donné quelques années de sa vie pour qu'une négociation pût s'entamer. Quand les résistances sont ainsi menées, il est rare qu'elles produisent d'heureux effets; telles ne sont pas les allures de la force et du droit : si Bonaparte avait été ainsi disposé, que serait-il avenu au 14 vendémiaire et au 18 brumaire, précisément au palais même de Saint-Cloud ?

Au milieu de ces inquiètes préoccupations, plusieurs visites vinrent encore aux Tuileries ébranler les convictions déjà si incertaines : la première fut celle de M. Arago. Entre lui et le chef des troupes royales existait une vieille et scientifique liaison : indépendamment de ses qualités militaires, de ses talents incontestables et de sa capacité à l'épreuve, le duc de Raguse était un esprit fortement orné, avec le goût des choses littéraires et artistiques : membre de l'Académie des sciences, il s'était lié avec M. Arago, et la diversité des opinions politiques n'empêchait pas cette franchise de rapports qui datait de 1816. Dès le mardi 27 juillet, M. Arago avait témoigné le désir de voir le maréchal : il le savait aux Tuileries et il y vint le mercredi dans la matinée. Telle était l'absence de toutes précautions à l'état-major que tout le monde y pénétrait; et comme les officiers étaient attristés des pénibles devoirs de la discipline, tous ceux qui portaient un cœur libéral, des paroles de pacification et de paix étaient accueillis avec joie. Lors donc que l'aide de camp de service, M. de Guise, annonça la visite de M. Arago, toutes les portes de l'état-major furent ouvertes, et ceux que j'appellerai les deux amis se trouvèrent en présence. Ce qui fut dit était de nature à ébranler encore la conviction du maréchal : M. Arago peignit le sang répandu à grands flots, la résistance de tous aux ordonnances; et le maréchal, qui déjà s'était plaint amèrement à M. Arago des inflexibles lois de la fatalité, de tout ce que les devoirs du soldat avaient de pénible, dut être fortement ému de ces observations tristes et lamentables. M. Arago osait lui dire « que le meilleur moyen de se réhabiliter des pénibles souvenirs de 1814 était d'en finir avec son commandement et d'offrir sa démission au roi. » C'était vraiment saisir le maréchal par la flétrissure de son cœur, sonder la plaie encore saignante; il y avait sur le front du vieux soldat un pénible sentiment de désespoir, et avec cela la voix de l'honneur qui l'empêchait de se rendre aux paroles de M. Arago (1). Cette lutte morale pouvait-elle permettre la sérénité et la vigueur nécessaires dans les ordres de commandement? On rappelait au duc de Raguse un souvenir douloureux pour attiédir son âme, pour réveiller son émotion. Bonaparte, en pareille circonstance, se défiant de lui-même, n'aurait pas manqué de faire arrêter M. Arago (2).

C'en était déjà trop, lorsqu'on annonce une nouvelle visite : ceux qui viennent sont des hommes considérables que le maréchal a plus d'une fois rencontrés dans sa vie. En tête se présente M. Laffitte : pour lui c'est une amitié de famille, ce sont des rapports d'intérêts; la maréchale est la fille de M. Pérégaux, l'associé, le commanditaire de M. Laffitte, et le duc de Raguse a été l'obligé de sa maison. En 1814, n'est-ce pas dans le salon de M. Laffitte qu'il a lui-même fait son adhésion au gouvernement provisoire de M. de Talleyrand, circonstance qui lui a tant été reprochée dans sa vie? Avec M. Laffitte est M. Casimir Périer dont le caractère est honorable, la réputation intègre et la fortune de premier ordre. Quand des hommes de cette importance se mettent à la tête d'un mouvement, il est trop tard pour qu'on le dédaigne : avec eux sont de braves soldats comme lui, des camarades de l'empire, les généraux Gérard et Mouton; enfin un vif, un éloquent interprète du barreau, M. Mauguin. Députés de Paris, ils se posent comme les médiateurs entre le roi et le peuple insurgé, les véritables intermédiaires entre l'autorité et l'insurrection : ils proposent une trêve aux conditions du retrait des ordonnances et du renvoi des ministres. Ce résultat d'une trêve, le maréchal le souhaite; ses traits altérés prennent un caractère convulsif parce qu'il y a lutte en son âme déjà ébranlée par M. Arago; il est maintenant séduit, fasciné par ces députés. Ceux-ci proposent une suspension d'armes : s'il la refuse, c'est les larmes aux yeux, en invoquant ses devoirs militaires; il en parle toujours avec désespoir; et dès lors comment va-t-il conserver encore cette énergie, cette unité de commandement, ce sang-froid de résistance

(1) Déposition de M. Arago devant la cour des pairs.

(2) Déjà les rapports du maréchal Marmont à Charles X se ressentent de l'état incertain et douteux de son esprit.

« Mercredi à neuf heures du matin.

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre hier compte à Votre Majesté de la disparition des groupes qui ont troublé la tranquillité de Paris. Ce matin ils se reforment plus nombreux et plus menaçants encore. Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps. Je prends pour la journée d'aujourd'hui les mêmes mesures que pour celle d'hier. Les troupes seront prêtes à midi, mais j'attends avec impatience les ordres de Votre Majesté. »

« Trois heures et demie.

« J'ai mis en mouvement mes différentes colonnes à l'heure indiquée.

« Dans la marche des troupes, partout les groupes se sont dispersés à leur approche, mais dans presque toutes les rues des coups de fusil sont partis des fenêtres de toutes les maisons, les troupes assaillies ont riposté, et leur marche partout n'a été qu'un combat.

indispensables dans une occasion aussi périlleuse (1).

Voilà pour le maréchal Marmont; maintenant les députés désirent voir M. de Polignac, et sur ce point s'élève une question grave : le président du conseil pouvait-il, devait-il les recevoir? M. de Polignac a commis assez de fautes; sa mémoire se rattache assez cruellement à la chute de la monarchie de Charles X pour qu'il soit bien sévèrement jugé par l'histoire; esprit de vanité, de personnalité et de conviction avec un cœur honnête et une tête médiocre, voilà le jugement que portera sur lui la postérité impartiale. Ceci concédé, une fois M. de Polignac et le conseil des ministres qu'il présidait pouvaient-ils, en cette circonstance, agir autrement qu'ils ont fait, c'est-à-dire recevoir ces députés et transiger avec eux? Pour résoudre cette question, il faut d'abord bien constater le but de la démarche des députés et la situation particulière où se trouvait vis-à-vis d'eux M. de Polignac : les ministres étaient les signataires des ordonnances : or, que venaient demander ces députés à M. de Polignac? Deux choses : la révocation des mêmes ordonnances et le renvoi du ministère; c'était à ces conditions seulement qu'ils s'offraient comme médiateurs pour apaiser le peuple de Paris. Eh bien, à qui voulaient-ils imposer ces concessions essentielles de leur négociation? Précisément au ministère dont ils exigeaient le renvoi et aux signataires des ordonnances; M. Laffitte allait dire à M. de Polignac avec politesse et convenance sans doute, mais aussi avec netteté : « Vous êtes un traître, quittez le ministère, révoquez ce que vous avez fait. » Le simple bon sens devait indiquer que cela ne pouvait avoir lieu; il n'y avait donc qu'une seule personne à qui l'on dût s'adresser : c'était le roi; lui seul pouvait prononcer entre ses ministres et les députés de Paris. M. de Polignac, en ne recevant pas les députés, ne fit qu'un acte de convenance, et j'ajouterai que sa réponse eut un sens droit et un véritable instinct de justice et de vérité : « C'est inutile; » ces paroles pouvaient ainsi se traduire : « Ces messieurs demandent que nous quittions les affaires, que nous désavouions notre propre signature, cela ne peut se faire par nous; dès lors toute conversation n'aurait ni sens ni but; qu'on s'adresse au roi Charles X à Saint-Cloud. »

Il fut donc très-malheureux pour la force morale du maréchal qu'il eût ces conversations successives avec des hommes qu'il estimait, et dont peut-être il partageait intimement les convictions : il mit dès lors une si grande tristesse dans le devoir, un si grand laisser aller dans les ordres, que tout fut complétement désorganisé. Quand un pouvoir s'est condamné à un acte de force et qu'il y joue sa vie, il ne doit rien écouter que l'impérative loi de sa conservation; espérer une transaction, c'est folie; les armes à la main il lui faut obtenir la soumission, l'obéissance, sauf ensuite à concéder le juste et le vrai. S'il se ramollit, il donne gain de cause à l'audace et à la sédition. C'est déjà un acte de faiblesse que d'écouter l'insurrection avant de la comprimer; il faut qu'elle vienne suppliante et qu'on l'amnistie, comme la majesté du pouvoir gracie un criminel.

A ce moment se faisait encore une démarche honorable de la part de deux hommes de courage et de distinction; démarche néanmoins qui jeta plus d'incertitude encore et de décousu dans la défense de la cause royale. Ceux qui ont connu M. de Sémonville (2) doivent reconnaître que nul esprit n'était plus fin, plus juste appréciateur des temps et des situations : il avait passé à travers tant d'événements, jugé tant d'hommes et de choses, qu'il lui en était resté une sorte de raillerie générale qui lui faisait parfaitement pénétrer les qualités et les défauts de chaque cause et de chaque individu. Au reste, grand référendaire de la chambre des pairs, il aimait la dignité de son corps; avec l'instinct intime des majorités et des minorités, il savait à point nommé ce qu'une situation pouvait produire, et il n'était pas de ministre, sans en excepter M. de Polignac, qui ne consultât M. de Sémonville sur les chances de sa durée et de sa puissance politique. Le salon du grand référendaire, le plus agréable de Paris, était visité par tous les partis; il avait arrangé ses convictions de famille avec

« Les troupes ne sauraient courir le risque d'être forcées d'évacuer leurs positions; mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que la situation des choses devient de plus en plus grave.

(1) Immédiatement le maréchal Marmont rendit compte au roi de la visite des députés aux Tuileries.

« Mercredi, trois heures.

« A l'instant où j'allais fermer ma lettre se sont présentés chez moi MM. Casimir Périer, Laffitte, Mauguin, le général Gérard et le général Lobau. Ils m'ont dit qu'ils venaient me demander de faire cesser le feu. Je leur ai répondu que je leur faisais la même prière, mais ils mettent pour condition à leur coopération la promesse du rapport des ordonnances. Je leur ai répondu que n'ayant aucun pouvoir politique, je ne pouvais prendre aucun engagement à cet égard. Après une assez longue conversation, ils se sont bornés à me demander de rendre compte de leur démarche à Votre Majesté.

« Je pense qu'il est urgent que Votre Majesté profite sans retard des ouvertures qui lui sont faites. »

(2) Le marquis de Sémonville, né en 1759 de Huguet de Montaran, conseiller aux conseils d'État et privé, secrétaire du conseil royal des finances, avait commencé sa carrière en 1777 par la charge de conseiller aux enquêtes du parlement de Paris. Sa première mission diplomatique datait du ministère de M. de Montmorin qui l'avait envoyé à Bruxelles; un instant ministre plénipotentiaire à Gênes, il avait été désigné par Louis XVI pour l'ambassade de Constantinople lorsque le 10 août suspendit son départ, et au mois de mai 1793, il reçut l'ordre de se rendre à ce poste; on sait alors son enlèvement par l'Autriche, sa captivité et son échange en 1795 avec plusieurs députés de la Convention contre la fille de Louis XVI. Bonaparte, après le 18 brumaire, nomma M. de Sémonville ministre plénipotentiaire à la Haye, puis sénateur en 1805; à la restauration il fut créé pair de France et grand

tant d'art, qu'il y avait un petit côté pour tout le monde : royalistes, constitutionnels, bonapartistes, venaient aboutir également chez M. de Sémonville; et en vérité chacun y trouvait contentement, bonne compagnie et bon accueil.

Dès le 26 au matin, à l'apparition des ordonnances, M. de Sémonville avait groupé autour de lui quelques pairs : c'était une situation si étrange que celle qu'allaient faire naître ces ordonnances, qu'on dut naturellement se demander quel rôle allait jouer la pairie dans la session. Le 26, tout cela dut se borner à des conversations, à de simples examens, car Paris demeurait tranquille. L'émotion de la journée du 27 fut plus grande, les conversations devinrent le soir plus animées dans le salon de M. de Sémonville; il s'y trouvait une quinzaine de pairs, et parmi les influents MM. de Broglie, Pasquier, Molé, et avec eux, dans un ordre politique moins élevé, un homme d'activité, de courage et de talent administratif, qui savait se mettre au front de toutes les causes en péril par un besoin naturel d'être et de se montrer : je veux parler de M. le comte d'Argout (1), d'une bonne famille parlementaire, poussé à la pairie par M. Decazes. M. de Sémonville et lui engagèrent une sorte de colloque à part sur la nécessité d'intervenir ; il fallait aller ou au roi ou au président du conseil, présenter la situation douloureuse de Paris, exposer l'esprit et les sentiments de la chambre des pairs, déclarer, presque au nom de cette haute chambre, qu'il importait de retirer en toute hâte les ordonnances, changer le ministère et rentrer dans les voies de la charte si fatalement méconnue. Les journées sont longues en juillet, l'aurore vient de bonne heure, et le soleil dorait à peine le sommet des arbres du Luxembourg, que déjà dans ce splendide jardin deux hommes se rencontraient : M. d'Argout et M. de Sémonville; chacun avait son passe-port, quelques louis dans sa poche, le désir et la volonté d'aller à Saint-Cloud ou auprès des ministres pour demander la cessation des hostilités qui devenaient si menaçantes pour la couronne et le pays.

Après quelques informations, ils apprirent que les ministres étaient réunis aux Tuileries, et qu'ainsi ils pouvaient y venir, s'entendre avec le maréchal Marmont, demander enfin une explication au prince de Polignac lui-même avec lequel M. de Sémonville avait eu tant de rapports officiels comme grand référendaire. Le trajet se fit à pied de bonne heure, sans obstacle, et le Pont-Royal traversé, les deux pairs se firent annoncer à la grille chez M. de Glandevès leur collègue, très-empressé de les recevoir. M. de Glandevès, de famille royaliste (2), bon gentilhomme d'origine et gouverneur des Tuileries, appartenait néanmoins à ces opinions tièdes et honorables, en majorité dans la chambre des pairs; ses affections n'étaient pas pour M. de Polignac ; tout esprit aventureux lui faisait peur, et comme une multitude de pairs il eût désiré que le système de M. de Martignac eût prévalu dans les conseils de Charles X. C'est assez dire que MM. de Sémonville et d'Argout furent immédiatement introduits (3) dans ce double appartement du château qui contenait, et l'état-major du maréchal Marmont, et le conseil des ministres. Il y avait chez M. de Polignac un tel sentiment des convenances, une telle estime de la chambre des pairs, qu'à peine MM. de Sémonville et d'Argout furent-ils annoncés, il vint lui-même au-devant de ses collègues; et ici

référendaire de la chambre. Le 20 décembre 1817 le titre de marquis fut attaché à sa pairie.

(1) Le comte d'Argout, d'une famille noble du Dauphiné, auditeur au conseil d'État sous l'empire, fut nommé maître des requêtes à la restauration ; préfet des Basses-Pyrénées pendant les cent-jours, il reçut la préfecture du Gard en 1817 et le titre de conseiller d'État ; il fut fait pair de France le 5 mars 1819.

(2) Le baron de Glandevès, d'une antique famille qui comptait plus de soixante chevaliers dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, était né à Marseille en 1768. A la restauration il entra dans la compagnie écossaise des gardes du corps du roi, puis fut élevé au grade de maréchal de camp et d'aide-major des gardes du corps ; pair de France en 1823 et major des gardes, le baron de Glandevès devint gouverneur du palais des Tuileries.

(3) Le récit de M. de Sémonville est plein d'animation, comme tout ce qui venait de lui ; il y avait du dramatique et du pittoresque dans chaque mot :

« Parvenu à l'état-major vers sept heures et demie du matin, je trouvai le maréchal duc de Raguse à qui je demandai de faire sortir M. de Polignac du conseil. Le maréchal s'offrit de remplir cette offre et alla chercher M. de Polignac. Celui-ci parut immédiatement, m'aborda avec les formes d'une politesse calme et froide : elles sont brusquement interrompues par une vive interpellation de ma part. Une séparation profonde se prononce entre celui qui vient demander, au nom de son corps, le salut public, la cessation des hostilités, la révocation des ordonnances, la retraite des ministres, et celui qui essaye encore de prendre la défense des circonstances déplorables dont il est le témoin et l'auteur. L'élévation des voix appelle dans le salon du maréchal, d'une part les officiers généraux et aides de camp qui étaient dans la première pièce ; de l'autre, les ministres restés dans la salle du conseil. Une discussion nouvelle s'engage pendant laquelle on invite les généraux à se retirer. D'un côté M. d'Argout, le maréchal dont le désespoir était visible et qui m'appuyait de toutes ses forces, M. de Girardin resté après le départ des généraux ; et de l'autre, les ministres dont l'attitude et les traits témoignaient de leur affliction et d'un pouvoir supérieur au leur. M. de Polignac soutenait presque seul cette lutte inégale. Il y mit fin en proposant de se retirer en conseil pour délibérer. Le temps que nous laissait la délibération des ministres fut employé à supplier le maréchal de mettre fin lui-même à cette horrible tragédie. Nous osâmes aller jusqu'à lui demander de retenir les ministres sous la garde du gouverneur qui, par un mouvement généreux, consentait à commettre son épée à cet usage. M. d'Argout s'exposait au danger d'arrêter les mouvements de Paris en portant au milieu du peuple cette nouvelle. Dans l'exécution de cette résolution extrême qui pouvait encore sauver la dynastie, le maréchal et moi nous portions nos têtes à Saint-Cloud et les offrions pour gage de nos intentions. Le maréchal, ému jusqu'à répandre des larmes de rage et d'indignation, balançait entre ses devoirs militaires et ses sentiments. Son agitation était presque convulsive ; nous l'avons vu deux fois se refuser avec véhémence aux ordres qu'on venait lui demander de tirer le canon à mitraille. »

M. de Sémonville engagea, je ne dirai pas une conversation (l'expression serait trop faible), mais une véritable dispute, comme c'était un peu le caractère animé et l'habitude ardente du grand référendaire; il se prenait facilement de colère, et ces luttes, il n'hésitait pas à les soutenir. M. de Polignac, comme président du conseil, répondit au nom de tous les ministres avec un calme fort digne et cette politesse exquise d'un gentilhomme de cour. M. de Sémonville exigeait la révocation immédiate des ordonnances et la retraite du ministère : c'était ici la même demande que les députés de Paris avaient faite; or les ministres réunis aux Tuileries étaient-ils compétents pour les satisfaire? M. de Polignac se borna donc à répondre : « qu'il s'agissait de l'autorité du roi, de sa prérogative, et, selon lui, la monarchie serait perdue le jour où une concession serait faite. » A cela M. de Sémonville répliqua que l'irritation était telle dans les esprits, qu'on ne pouvait plus répondre de rien et qu'il y avait imprudence à jouer un tel va-tout. « Du reste, ajouta M. de Polignac, M. le marquis de Sémonville, représentant de la chambre des pairs, peut se rendre à Saint-Cloud, et là, se porter accusateur des ministres, éclairer la religion du roi et obtenir ce qu'il sollicite au nom de son corps. »

L'échange des paroles devenait si vif, si ardent, que, pour couper court, M. de Polignac congédia pour ainsi dire MM. de Sémonville et d'Argout en disant : « que le conseil allait en délibérer. » Et ici se forme, au milieu de l'état-major, un nouveau conciliabule capable encore de démoraliser tout système de défense : c'est M. de Sémonville qui discute tout haut avec le maréchal Marmont, M. de Glandevès, le comte de Girardin, si remarquablement spirituel; et de quoi s'agit-il dans ces conversations? Tous accusent M. de Polignac et le conseil des ministres : « Ils perdent la monarchie, s'écrie-t-on, et il faut la sauver à tout prix. » Alors, chose inouïe! on offre au maréchal de la préserver par une sorte de coup d'État à la façon du XVII[e] siècle, un enlèvement entre deux portes de palais, des barricades de velours et de soie; M. de Glandevès offre, comme officier des gardes, d'arrêter tout ce conseil des ministres et de les placer sous l'épée du maréchal, tandis que lui-même, MM. de Sémonville, d'Argout, iront à Saint-Cloud offrir leur tête en gage de la mesure et demander au roi la révocation des ordonnances.

Cette résolution, si louée dans le temps comme un acte de courage, n'était-elle pas étrange, et avec tout le respect que je porte à la mémoire si honorable de M. de Glandevès, dois-je partager l'éloge qu'on lui donna? Un officier des gardes, sans les ordres du roi, aurait porté la main sur le conseil des ministres, était-ce là de l'ordre monarchique? Ce ministère était-il bon ou mauvais? Les actes de son autorité étaient-ils conformes aux intérêts du roi et du pays? Ce n'était pas à un soldat qu'il appartenait de le juger. Le maréchal Marmont resta donc dans son devoir en repoussant une telle pensée. Cependant, je le répète, de toutes ces conversations il résulta une faiblesse, une incertitude dans tous les actes du maréchal au désespoir : les contre-ordres succèdent aux ordres; nulle unité dans la marche des troupes; on annonce un armistice entre le peuple et les soldats, la garde et la ligne mettent des mouchoirs blancs à leurs baïonnettes pour en témoigner; on veut que les maires de Paris se fassent intermédiaires entre les troupes et le peuple. De là ces fraternisations entre la ligne et la multitude; l'insurrection s'enhardit au milieu de ces hésitations, on se défend mal ou l'on se défend trop; sur un point il y a des flots de sang répandu, sur l'autre on ne riposte même pas aux coups de fusil qu'on reçoit. « Monsieur le maréchal, faut-il tirer à mitraille, vient dire un officier, car la rue de Richelieu est envahie? — Non, » répond le maréchal en pleurant, et bientôt les pièces d'artillerie sont prises par le peuple. On avait promis, la veille, de garder le Louvre et on l'évacue presque sans défense (1); l'instinct de la discipline militaire est même presque perdu, et c'est dans ces circonstances qu'un cabriolet de poste préparé par les soins de M. de Glandevès conduit en toute hâte MM. de Sémonville et d'Argout à Saint-Cloud.

Quelle était la disposition d'esprit du roi Charles X et de sa cour lorsque les événements terribles de Paris éclataient autour de la couronne? Pour s'expliquer tout l'avenir fatal qui se prépare, il est besoin de répéter cette vérité historique : que, dans l'esprit de Charles X, les ordonnances étaient une résolution forte, inflexible, résultant à la fois d'une conviction

(1) Sur cette prise du Louvre par le peuple il est un curieux document, c'est une lettre de M. le colonel de Salis commandant un régiment suisse, chargé de la garde du palais :

« A peu près à neuf heures du matin (le 29), le duc de Raguse m'envoya l'ordre par son aide de camp d'abandonner les appartements du Louvre, ce que je fis aussitôt que possible. Sur ma représentation que le château pouvait être pris facilement et le bataillon qui se trouvait dans la cour attaqué, le duc de Raguse me fit répondre qu'il y avait une trêve et que je devais cesser le feu; je fis alors emmener les deux canons qui se trouvaient au Louvre; je me donnais toute la peine imaginable pour faire entendre aux assaillants que la trêve était conclue, mais ils ne répondaient que par des coups de carabine, et se préparaient à attaquer. Il est vrai que le Louvre est un poste imprenable aussi longtemps qu'on veut le défendre. Je donnai donc l'ordre de la retraite, et le bataillon quitta la cour du château au pas ordinaire... Je ne sais pas, et ce n'est pas à moi à examiner ce qui a pu occasionner la fuite précipitée de la place du Carrousel et des Tuileries, mais j'ai formé l'arrière-garde dans le meilleur ordre avec un demi-bataillon de mon régiment et quelques détachements de la garde française. »

religieuse et d'une idée politique. Le vieillard couronné se croyait dans son droit et jusqu'à un certain point dans la plénitude de son serment à Reims; selon lui, il avait épuisé toutes les voies de conciliation, il avait parlé à la France avec dignité et aux partis avec modération : les révolutionnaires s'étaient emparés de l'opinion publique et en voulaient à la couronne. Les ordonnances étaient donc son œuvre bien plus encore que la pensée de son conseil; elles étaient comme la chair et le sang de sa couronne, et voilà pourquoi il persistait avec ténacité. Charles X ne croyait pas non plus à une résistance longue et soutenue; ce qui se passait à Paris était une émeute, un complot de fédérés, dont la garde ferait raison. Le roi était nourri dans cette conviction par les rapports incessants que M. de Polignac lui envoyait à Saint-Cloud.

L'esprit du ministre reflétait parfaitement celui du roi, avec les mêmes idées, les mêmes vues, les mêmes convictions. M. de Polignac ne trompait pas le roi, il se faisait illusion à lui-même : si la fatigue avait un instant fait suspendre le combat dans la journée du mercredi, M. de Polignac se hâtait d'écrire : « que les rebelles manquaient de poudre et que force resterait aux ordonnances. » Si les députés conciliateurs venaient offrir leur médiation entre le pouvoir et Paris en armes, M. de Polignac écrivait au roi en termes assez clairs pour lui faire comprendre que l'émeute en était réduite à traiter. Les rapports du maréchal Marmont un peu plus sincères et plus alarmants n'inspiraient pas la même confiance au roi; il les taxait d'exagération, et ce sentiment respire dans ses réponses. C'est le roi qui ordonne de faire grouper les troupes aux Champs-Élysées et aux Tuileries et d'agir désormais par grandes masses. Telle est au reste l'opinion du général de Crossard qui alors à Saint-Cloud ne comprend pas cette guerre de pots de chambre, expression toute militaire qu'il emploie pour définir la résistance des barricades.

Tandis que l'artillerie retentit, que les mille cloches se balancent dans les airs et envoient à Saint-Cloud les sons alarmants du tocsin, ce qu'on ne s'explique pas c'est l'attitude de M. le Dauphin : héritier présomptif du trône, chef naturel de l'armée, connu et aimé des généraux, comment se fait-il qu'il reste ainsi dans le parc ombragé sans tirer l'épée, et quand la garde se fait tuer comment n'est-il pas à sa tête? Est-ce manque de courage? Non sans doute, M. le Dauphin est brave (1), partout il l'a montré : que signifient donc cette inaction, cette nonchalance, cet abandon de tout espoir? Sa place est-elle immuable auprès du roi comme une image de l'hérédité clouée aux pieds du trône? Si Bossuet a dit qu'entre le roi et le Dauphin il y a toute l'épaisseur d'un royaume, c'est pour indiquer que nul Dauphin ne doit tirer l'épée de révolte contre le roi, mais ici il s'agissait de défendre la couronne menacée. Il n'y a pas d'excuse pour cela. N'approuve-t-il pas les ordonnances? Loin de là le Dauphin les a secondées de tous ses moyens. Est-ce l'émeute qu'il redoute? Aucunement; puisque la garde la brave, il peut bien la combattre comme elle. C'est donc chez M. le Dauphin une sorte d'aveugle obéissance aux ordres de son père : comme le roi ne lui dit pas d'aller à Paris, il n'y vient point; il reste inactif à Saint-Cloud; pas une volonté, pas une inspiration ne vient de lui, toute l'énergie est dans le vieux roi persévérant et tenace comme les vieillards dont parle Homère, et que la fatalité entraîne d'une main inflexible.

Cependant ceux qui entouraient le roi à Saint-Cloud, plus éclairés sur la marche des événements, les ducs de Duras, de Luxembourg, le prince de Sainte-Croix, ne partageaient pas la sécurité du monarque leur suzerain et maître; et parmi ces officiers de cour de grande naissance venait d'arriver M. de Mortemart (2), accouru en toute hâte de sa terre de Neauphle pour prendre son service auprès du roi comme capitaine des gardes à pied, chargé de défendre les portes des résidences; gentilhomme d'honneur et de fidélité, M. de Mortemart était décidé à ne céder à personne ce poste des périls. Il arrivait néanmoins sous de tristes impressions : en passant à Versailles M. de Mortemart avait vu l'agitation des esprits, le mouvement de la population révoltée, et sa première démarche fut d'en informer le roi Charles X pour lui inspirer sans doute la sagesse de quelques concessions. M. de Mortemart n'aimait pas M. de Polignac, j'entends comme homme politique; fort lié avec le comte de La Ferronnays et comme lui dans le système russe, il passait pour être de l'opposition au cabinet du 8 août, ce qui lui avait valu une sorte de popularité même dans la chambre des députés; plus d'une fois il avait été question de M. de Morte-

(1) Cette inaction de M. le Dauphin fit le plus grand tort à son caractère aux yeux de l'étranger ; on n'y vit pas seulement un acte d'obéissance au roi, et on l'accusa hautement de pusillanimité

(2) Casimir-Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, né à Paris le 20 mars 1787, émigré avec sa famille en 1791, fut élevé en Angleterre et revint en France avec sa mère en 1801. Entré en 1803 dans les gendarmes d'ordonnance, il passa en 1806 sous-lieutenant dans un régiment de dragons, fut ensuite lieutenant et aide de camp du général Nansouty, enfin capitaine en 1809. Officier d'ordonnance en 1811, M. de Mortemart fit la campagne de Russie, reçut le titre de baron de l'empire, et prit une part active aux campagnes de 1813 et de 1814 ; à la restauration, Louis XVIII le nomma pair de France et capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde, charge que possédait avant la révolution le duc de Brissac, son aïeul maternel. Il suivit le roi à Gand, et à la fin de 1815 il fut créé maréchal de camp et major général de la garde nationale de Paris, fonction qu'il remplit jusqu'au licenciement de 1827.

mart comme chef d'un ministère de conciliation ou de coalition. Charles X, plein d'estime pour son caractère, le croyait trop lié avec le centre gauche, et à ce point de vue il ne lui accordait pas une grande confiance; pour l'obtenir du roi, il fallait penser comme lui. Toute idée de concession n'allait pas d'ailleurs à la pensée actuelle qui jouait son *va-tout*, et quand M. de Mortemart lui expliqua avec étendue la situation ardente des esprits, la révolte victorieuse, le roi répondit que « dans sa conviction M. de Mortemart exagérait le véritable état des choses. C'était sans doute un bon serviteur, mais il n'y avait là rien de plus ni de moins dans les événements que l'émeute de la rue Saint-Denis; on en viendrait facilement à bout. Vous êtes jeune, ajouta-t-il, vous n'avez pas vu le commencement de la révolution, je ne veux pas comme mon frère monter en charrette, j'aime mieux monter à cheval. » C'était le mot consacré depuis quelque temps; comme le père de Rodrigue, le vieillard voulait soutenir l'épée, mais la main, j'ai presque dit le cœur du Cid lui manquait. M. de Mortemart se hâta de répondre : « Sire, il serait bien possible que le roi fût obligé d'y monter. » Et il se retira silencieux pour prendre le commandement de sa compagnie disséminée dans toutes les parties du château (1).

C'est à ce moment qu'on vit arriver en toute hâte à Saint-Cloud, et par des voies différentes, quelques voitures de poste presque aussitôt entourées par tous les serviteurs du château, tant on était curieux et empressé d'avoir des détails sur la marche des événements. Par un côté du péristyle entrait le prince de Polignac, toujours avec la même sérénité au front, la même tranquillité au cœur et la même politesse de formes, et après lui, les ministres ses collègues, dans une agitation plus visible, inquiets, l'air sombre, les habits un peu en désordre, et qui néanmoins remplissaient leur devoir jusqu'au bout : parmi eux M. de Peyronnet se montrait le plus vivement affecté. Par la grille entrait presque en même temps une voiture de la cour, à deux chevaux de poste menés par un homme sans livrée, et l'on en vit descendre les deux pairs négociateurs dont j'ai parlé déjà : MM. de Sémonville et d'Argout. Le grand référendaire, malgré son âge, semblait retrouver sa jeunesse et sa force; tous les deux réclamaient l'honneur d'une audience du roi pour une communication des plus importantes sur les événements de Paris. Ce voyage rapide, si empressé, avait été marqué par quelques circonstances dramatiques, ne serait-ce que l'apparition de M de Peyronnet dans la grande allée des Tuileries et s'écriant d'un air exalté : « Allez donc, allez donc ! » en montrant le côté de Saint-Cloud; le voyage s'était néanmoins heureusement accompli ; les deux pairs avaient traversé quelques groupes de peuple, aucun ne les avait arrêtés; et ils arrivaient sains et saufs avec la volonté de dire toute la vérité (2).

Il se manifesta un peu d'étonnement chez M. de

(1) M Mazas, secrétaire de M. de Mortemart en 1830, lui attribue ce récit :

« Arrivé le mercredi à Saint-Cloud vers les dix heures du soir, je désirais voir le roi pour l'instruire de la situation de Versailles; mais, comme il allait se coucher, il m'a fait dire qu'il me recevrait aujourd'hui de bon matin. A peine le jour avait paru ce matin, que beaucoup de gens de la cour sont venus me parler pour m'exciter à me rendre chez le roi, et à lui faire sentir le danger de la position où nous nous trouvions. Le roi, peut-être mal instruit, s'était refusé à croire à la gravité du mal ; je me suis rendu chez lui vers les six heures du matin, je l'ai entretenu de ce que j'avais vu à Versailles, de ce que je savais de Paris, en le suppliant, au nom de son propre intérêt, de prendre quelque nouvelle mesure, car je croyais le trône fortement compromis. Le roi m'a répondu en me caressant de la main : « Vous êtes un honnête et loyal serviteur, je sais vous apprécier ce que vous valez ; mais vous êtes encore jeune ; né dans la révolution, vous voyez les choses d'après les nouvelles idées, et le moindre bruit vous étonne; quant à moi, je n'ai pas oublié comment les événements se sont passés il y a quarante ans; je ne veux pas comme mon frère monter en charrette, je veux monter à cheval.— Je crois, sire, que le moment n'est pas éloigné où vous serez obligé d'y monter. — Nous verrons, nous verrons! » En même temps il m'a congédié. »

(2) Je donne encore ici le récit de M. de Sémonville :

« Descendus les premiers nous fûmes entourés par une foule de gardes et de curieux qui obstruaient le perron. Il nous fut donc facile de barrer le passage aux ministres, et particulièrement à M. de Polignac qui les précédait. Je lui déclarai à haute voix que je n'étais pas venu pour réclamer un honneur que je voulais bien encore leur laisser ; qu'il leur restait un devoir à remplir, celui d'éclairer le roi, d'apposer leurs signatures à la révocation des ordonnances, et de se retirer. J'ajoutai que j'allais attendre le résultat du conseil chez M. de Luxembourg, que les moments étaient pressants, et que, s'ils trahissaient nos espérances, rien ne m'empêcherait de pénétrer jusqu'au roi. Après cette allocution, le passage fut ouvert à M. de Polignac qui ne répondit rien à ses collègues. M. de Peyronnet marchait le dernier. Passant près de moi, il me serra la main, sans mot dire, avec une extraordinaire énergie. J'ignore ce que devinrent les ministres; mais à peine étions-nous chez M. de Luxembourg, qu'un huissier de la chambre vint m'appeler. M. de Polignac m'attendait à la porte du cabinet du roi. Étonné de cette précipitation, je lui fis observer que le conseil n'avait pas eu le temps de délibérer, ni même de s'assembler. M de Polignac répondit froidement : « Vous savez, monsieur, quel devoir vous croyez remplir en venant ici dans les circonstances présentes. J'ai informé le roi que vous étiez là : vous m'excusez ; c'est à vous d'entrer le premier. »

« Je crois, j'ai toujours cru que les résolutions du roi, que je voulais combattre en entrant dans son cabinet, étaient personnelles, anciennes, profondes, méditées, le résultat d'un système tout à la fois politique et religieux. Si j'avais eu un doute à cet égard, il aurait été entièrement dissipé par ce douloureux entretien. Toutes les fois que j'ai approché du système du roi, j'ai été repoussé par son inébranlable fermeté; il détournait les yeux des désastres de Paris qu'il croyait exagérés dans ma bouche, il les détournait de l'orage qui menaçait sa tête et sa dynastie. Je ne suis parvenu à sa résolution qu'après avoir passé par son cœur, lorsque après avoir tout épuisé, j'ai osé le rendre responsable envers lui-même du sort qu'il pouvait réserver à Madame la Dauphine, peut-être éloignée à dessein dans ce moment ; lorsque je le forçai d'entendre qu'une heure, une minute d'hésitation pouvait tout compromettre si les désastres de Paris parvenaient sur son passage dans une commune

Sémonville quand sur le seuil du château il rencontra M. de Polignac. Cette circonstance néanmoins s'explique parfaitement : après la visite des députés de Paris aux Tuileries et la conversation de M. de Polignac avec M. de Sémonville, le conseil des ministres, en permanence, dut délibérer sur la gravité des faits et la triste tournure que semblaient prendre les affaires. La question fut ainsi posée : Les ministres devaient-ils rester à Paris ou se réunir à Saint-Cloud autour du roi afin d'aviser aux moyens de salut? Sur ce point la délibération ne fut pas longue et le conseil décida « qu'il se rendrait à la résidence royale. » Comme de toutes parts les plaintes devenaient plus violentes, comme elles s'élevaient à ce point d'accuser la responsabilité des ministres, ceux-ci devaient en référer au roi et prendre les ordres de Sa Majesté elle-même, pour savoir s'ils devaient garder leur portefeuille ou donner leur démission. Là où était Charles X était aussi le gouvernement; plus on concentrait ses forces, plus on serait en mesure d'imprimer une bonne direction à la défense de la couronne.

C'est dans ce but que par des voies différentes tous les ministres s'étaient rendus à Saint-Cloud. Lorsque M. de Sémonville aperçut M. de Polignac, il alla droit à lui et lui démontra avec une vivacité ardente et sa pétulance habituelle le service qu'il pouvait encore rendre au roi en l'éclairant sur les dangers de la monarchie : « Président du conseil des ministres, l'initiative allait lui en appartenir : il ne devait pas hésiter à soulever l'épais bandeau qui empêchait le roi de voir la réalité des choses ; que fallait-il maintenant? Révoquer les ordonnances sur-le-champ et donner sa démission pour former un conseil mixte, sous la présidence d'un homme considérable et populaire qui pourrait préserver les derniers débris de la monarchie; le mode de révocation serait facile à concerter, digne de la couronne; les exemples historiques ne manqueraient pas : après la Ligue et la Fronde, le parlement était venu supplier le roi de révoquer les édits; eh bien, la cour royale, le corps de ville de Paris pourraient venir à Saint-Cloud, se jeter aux pieds de Charles X pour implorer la révocation des ordonnances, et le roi l'accorderait avec une amnistie générale. » C'était là évidemment un projet assez singulier pour un homme d'esprit comme M. de Sémonville; la révolte à ce moment n'était pas en disposition de s'agenouiller devant le roi ; elle grondait sur sa tête pour en arracher le diadème.

M. de Polignac se borna donc à répondre : « Qu'il ne prendrait pas cette initiative, et que puisque M. de Sémonville était venu, au nom de la pairie, porter une accusation contre son ministère, c'était à lui qu'il appartenait d'entrer le premier chez le roi; les ministres ne seraient introduits qu'après. » Au même moment M. de Polignac ouvrit spontanément la porte du cabinet et M. de Sémonville se trouva en présence de Charles X. Il y a toujours dans les prestiges de l'autorité royale quelque chose d'imposant et de solennel que l'esprit de parti n'a pu détruire encore en notre France; les rois portent avec eux-mêmes une empreinte sacrée qui inspire partout le respect, et Dieu heureusement a entouré le pouvoir de cette auréole indéfinissable; il n'est donc pas étonnant qu'à la vue de ce vieillard couronné et de ce front où rayonnaient encore tant de majesté et de puissance, M. de Sémonville n'eut pas d'autre mouvement que de se précipiter à genoux loyalement et sincèrement, avec cette religion que les traditions ont transmises aux âmes élevées. Le grand référendaire peignit avec chaleur au roi l'état des esprits dans la capitale, les partis agités, l'hôtel de ville au pouvoir de la sédition, les députés réunis malgré le roi, la justice suspendue, l'état de siége, le désordre enfin régnant partout.

Et Charles X écoutait toutes ces paroles avec attention, mais aussi avec une fermeté silencieuse qui étonna M. de Sémonville lui-même; jamais le roi ne s'était expliqué avec plus de netteté sur ses intentions : rappelant presque avec orgueil ce qu'il avait fait pour la nation depuis son avénement au trône, la liberté de la presse, les concessions d'hommes et de choses, l'indépendance de la Grèce, l'expédition de Morée, Navarin, Alger, le roi déclara que ce n'était point lui qui avait pris l'initiative dans la lutte actuellement engagée ; il avait fait tout pour éviter ce coup d'État ; on l'avait forcé par des résistances coupables. Comme avec M. de Mortemart il se résuma par ce mot « qu'il aimait mieux monter à cheval qu'en charrette, » déclarant que la liberté de la presse, telle qu'elle existait, corrompait les mœurs, la religion ; ses ordonnances étaient un retour vers la charte, et le conseil des ministres en les signant n'avait fait que suivre ses avis et donner une preuve de dévouement à sa personne.

Au reste, Charles X pressa les mains de M. de Sémonville avec bienveillance, et lui dit de se rassurer : « La victoire resterait à la bonne cause; les ordres étaient donnés pour que des troupes nombreuses vinssent seconder la garde royale. » Nulle crainte ne paraissait donc atteindre l'âme du roi, la confiance en la providence éternelle, la conviction de son droit,

ou dans une cité, et que les autorités ne pussent pas la protéger. Je le forçai d'entendre que lui-même la condamnait au seul malheur qu'elle n'eût pas encore connu, dans une vie écoulée au milieu des larmes, celui des outrages d'une population irritée. Des pleurs ont alors mouillé les yeux du roi; au même instant sa sévérité a disparu, ses résolutions ont changé, sa tête s'est baissée sur sa poitrine; il m'a dit d'une voix basse, mais très-émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire, et d'assembler le conseil. »

tels paraissaient être les mobiles de Charles X. Et ce fut alors que M. de Sémonville, s'adressant au cœur du vieux monarque inflexible lorsqu'on lui parlait de ses propres dangers ou d'affaiblir les droits de sa couronne, lui rappela que Madame la Dauphine était en voyage, aux eaux du Mont-d'Or; les populations soulevées pouvaient ainsi que dans les plus terribles jours de la révolution s'en disputer les lambeaux, comme en 1792 ceux de la princesse de Lamballe. Alors Charles X, vivement attendri, s'écria : « Eh bien, Sémonville, vous avez peut-être raison, je vous remercie de vos bons avis, je vais réunir mon conseil pour prendre un parti définitif et conforme aux circonstances. »

Les ministres en effet étaient tous réunis à Saint-Cloud, attendant pour entrer en conseil le résultat de la conférence avec M. de Sémonville qu'ils considéraient comme l'expression d'un système accusateur, lequel devait librement se faire entendre aux oreilles du roi. Lorsque cette conférence fut terminée, le conseil se réunit comme à l'ordinaire, et le roi put voir que bien des convictions étaient déjà ébranlées : si M. de Polignac persistait dans le calme de ses paroles et la fermeté de ses projets, il n'en était pas ainsi des autres ministres, et particulièrement de M. de Peyronnet qui pénétrait avec plus de netteté et d'intelligence l'état des affaires : il avouait hautement que le ministère du 8 août était un embarras pour la couronne dans un traité possible encore avec les insurgés de Paris. On doit cette justice à Charles X, que seul il jugeait bien sa position vis-à-vis le parti révolutionnaire; seul il ne se faisait pas illusion sur l'inutilité d'une démarche auprès du comité insurrectionnel de Paris. Toute concession en amènerait une autre, la lutte était trop ardente, trop sérieuse, trop dessinée entre la maison de Bourbon et les partis, pour qu'un arrangement fût encore possible. Il n'y avait plus qu'à triompher ou à tomber avec honneur : que résulterait-il d'une concession? La presse victorieuse, et par conséquent violente, impitoyable contre le pouvoir, attaquerait le trône; puis une chambre qu'il serait impossible de gouverner tant elle serait hautaine; une accusation fatale contre les ministres; et au milieu de tout cela que deviendrait la prérogative du roi? Y aurait-il encore quelque moyen de salut? Charles X ne le pensait pas, et à cette conviction politique venait se joindre encore un sentiment de générosité à l'égard des ministres qui s'étaient sacrifiés pour lui; la pensée des ordonnances était moins leur ouvrage que le sien; lui seul les avait inspirées, et c'était pour son service qu'ils s'étaient sacrifiés : fallait il trahir tant de dévouement?

Charles X était donc loin encore de faire les concessions que demandait M. de Sémonville lorsque arriva un autre personnage qui pouvait exercer sur le roi une active influence, c'était M. le baron de Vitrolles, un des hommes qui avaient joué un rôle fort actif au sein du parti royaliste. Avec les formes les plus gracieuses et une politesse indicible, on ne pouvait posséder un système de politique plus franc et plus net que celui de M. de Vitrolles; nul ne contestait son dévouement au roi : esprit actif et remuant, il avait toujours été l'un des conseillers les plus influents de *Monsieur* comte d'Artois, et le parti royaliste le considérait comme son homme d'État. Cette position l'avait rendu fort redoutable à M. de Villèle lui-même qui cherchait à l'apaiser par tous les moyens et en dernier lieu par le titre de ministre d'État et la légation de Florence. Le roi Charles X avait cela de particulier qu'il croyait avant tout à la supériorité de ses propres idées, puis à celle de ses amis; en dehors de ce cercle, il n'ajoutait qu'une faible créance aux paroles de ceux qui n'étaient pas très-avant dans sa confiance. Ainsi les explications, les prières de M. de Sémonville avaient laissé peu de traces dans l'esprit du roi qui se bornait à dire : « Que le grand référendaire voyait mal, parce qu'il était en avant dans le parti libéral. » Mais lorsque M. de Vitrolles, dans une entrevue à Saint-Cloud, eut révélé ce qui se passait à Paris, cela lui fit impression : « Les troupes royales ne pouvaient plus se défendre, l'hôtel de ville était déjà en insurrection municipale, des réunions de députés délibéraient sous le drapeau tricolore; il suppliait donc le roi d'arrêter par des concessions immédiates l'influence absorbante de M. de Lafayette. » M. de Vitrolles avait d'ailleurs une parole persuasive, spirituelle, imagée comme sa pensée.

A ce récit, le vieux roi laissa tomber sa tête sur sa poitrine comme pour dire : « Faites ce que vous voudrez, ma cause est vaincue. » Triste et vénérable aspect! M. de Polignac et ses collègues, alors provoqués par M. de Vitrolles, offrirent leur démission immédiate, et l'on n'eut plus qu'à examiner les questions suivantes : quel serait le nouveau président du conseil chargé de la mission périlleuse de défendre à la fois la prérogative royale compromise et de traiter avec les chambres, la presse et le peuple de Paris? Un choix paraissait plus spécialement indiqué, et M. de Vitrolles comme M. de Sémonville, organes sur ce point de quelques députés influents, prononcèrent tous deux le nom de M. le duc de Mortemart : son dévouement était incontestable; s'il n'avait pas toutes les sympathies de Charles X, il méritait au moins sa confiance et il se trouvait en outre que, par une unanimité d'opinions fort honorable pour la personne du duc, il était désigné depuis longtemps par le centre gauche de la chambre comme le président nécessaire d'un ministère de conciliation. Ce nom fut donc accepté comme le symbole d'une idée de transaction; si le

roi céda, ce fut après mille instances, et le dernier conseil des ministres où se rédigèrent les démissions fut d'une grande tristesse. Le roi exprimait tous ses regrets aux ministres démissionnaires : « ils avaient voulu le bien avec lui ; s'il acceptait leur démission, il leur conservait son estime comme à de bons serviteurs, ne cédait qu'à la force des circonstances. » La séparation fut touchante ; les ministres sortirent du conseil les larmes aux yeux et le désespoir au cœur. Le roi garda le seul M. de Chantelauze quelques instants pour contre-signer une ordonnance rédigée de la main même du ministre : elle portait la nomination du duc de Mortemart à la présidence du conseil, comme ministre secrétaire d'État des affaires étrangères (1).

Tel fut le dernier acte du ministère du 8 août qui avait creusé l'abîme où la monarchie s'était précipitée ; cependant, il faut le dire tout haut, la faute en fut moins aux ministres signataires des ordonnances qu'au roi Charles X lui-même ; en leur cœur c'étaient un dévouement peut-être aveugle, un culte respectable de la prérogative royale ; chez le vieux roi c'était une conviction profonde, ancienne, religieuse. M. de Polignac était une sorte de reflet de la pensée royale (2) ; quant aux autres ministres, ils se laissaient entraîner irrésistiblement ; ils ne voulaient pas d'abord ce qu'ils firent ensuite, et néanmoins ils y furent poussés de conviction parce que peu à peu on se familiarise avec les idées même qui vous répugnent le plus à l'origine. C'est ce qui fait qu'en politique des gens honorables peuvent être entraînés à mal voir, à mal faire. Ainsi le ministère du 8 août c'était Charles X, rien que lui ; et c'est pour cela que la Providence a voulu que la couronne tombât de sa tête, tandis qu'après l'effervescence des premiers jours, les ministres ont été graciés par un instinct naturel de l'opinion, sans qu'il y ait eu contre eux persistance d'animosité après la sentence.

M. de Mortemart, choisi comme président du conseil, avait-il dans sa personne tout ce qu'il fallait pour apaiser l'esprit révolutionnaire et sauver les débris de la monarchie ? A considérer la position personnelle du duc à la face d'un si terrible mouvement, elle était difficile et je dirai presque insuffisante ; accepter la direction d'un cabinet en présence des factions déchaînées, c'était donner sa tête au roi ; car il n'y a pas de tâche plus périlleuse que celle d'un pouvoir qui cède devant la force populaire, hautaine et victorieuse. Dans les affaires donc, d'immenses difficultés allaient se présenter ! Le caractère de M. de Mortemart, si honorable, si élevé d'ailleurs, serait-il à la hauteur de la situation ? Aurait-il assez d'habitude dans le maniement des hommes et des choses pour comprendre ce que signifiaient les journées de juillet et cette énigme des sociétés secrètes et du terrible sphinx des révolutions ? Les hommes politiques qui ont trop vécu à l'étranger savent très-imparfaitement la situation de leur pays, défaut très-saillant même chez le comte de La Ferronnays, l'ami de M. de Mortemart, gentilhomme si plein de loyauté et d'honneur. Le nouveau président du conseil serait donc fort embarrassé dans des négociations où il ne connaissait personne, à peine M. Périer ou M. Laffitte, et encore moins M. de Lafayette avec lequel il n'avait que des rapports de parenté fort éloignés.

Quant à la fermeté indispensable dans la crise, en aurait-il suffisamment ? Brave comme son épée, le duc aurait su mourir à la tête de sa compagnie pour défendre le trône ; mais ce courage de l'officier n'était pas celui qu'imposait la situation présente ; ce qu'il fallait, c'était la fermeté civile, celle qui sait agir froidement et affronter les dangers dans les troubles publics. Était-ce bien là ce qu'on pouvait attendre de M. de Mortemart ? Cette considération le fit sans doute tant hésiter avant d'accepter cette charge périlleuse de la présidence du conseil (3). On se rappelle sa première conversation avec le roi à son arrivée de

(1) Voici le texte de cette ordonnance.

« Au château de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, etc.

« Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Notre cousin le duc de Mortemart, pair de France, notre ambassadeur à la cour de Russie, est nommé ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères et président de notre conseil des ministres.

« *Signé* : CHARLES.

« Par le roi, le garde des sceaux de France,

« *Signé* : DE CHANTELAUZE. »

(2) M. de Polignac s'est depuis posé dans une récente brochure comme l'expression d'une théorie tout entière sur le pouvoir royal ; je crois que le prince s'est un peu trop pénétré de la position présente, et ne s'est pas assez reporté au temps où il était ministre, en face du roi Charles X.

(3) Voici le récit de M. de Mortemart d'après le même secrétaire :

« Vers les trois heures après midi, l'on m'a fait appeler de la part du prince de Polignac que j'ai été fort étonné de voir à Saint-Cloud. M. de Polignac m'a appris que M. de Sémonville et M. de Vitrolles étaient venus comme conciliateurs. « En conséquence, m'a-t-il dit, le roi est décidé à vous nommer chef d'un nouveau cabinet. — Veuillez bien lui dire, ai-je répondu, que je défendrai Sa Majesté à la tête de ma compagnie jusqu'à la dernière goutte de mon sang, mais que je ne veux me mêler d'aucune affaire politique, et encore moins de celle-ci que de toute autre. » En disant ces mots je l'ai quitté. Je n'avais pas encore atteint la porte jaune, que je me suis entendu appeler par plusieurs valets de pied et un maréchal des logis du palais ; ils m'ont intimé l'ordre très-impératif de la part du roi de me rendre incontinent auprès de sa personne : j'ai obéi en gémissant. Le roi m'a paru tout autre, non pas de physionomie, car elle n'a cessé d'être fort calme, mais de sentiment. « Vous avez

sa terre de Neauphle lorsque lui-même avait pris l'initiative pour révéler l'état des esprits et la situation turbulente dont il avait partout recueilli les indices. Le roi lui avait dit alors que son dévouement lui faisait exagérer la portée du mouvement, et il l'avait congédié; après cette audience, le duc de Mortemart vint prendre le commandement de sa compagnie avec la volonté formelle de ne se mêler en rien à la politique : quel dut donc être l'étonnement du duc lorsque mandé par le roi avec insistance, il se trouva presque immédiatement dans la nécessité d'accepter un grand rôle. C'était ce même prince, sourd naguère à ses conseils, qui maintenant lui imposait la direction supérieure des affaires de la monarchie en péril! J'ai plusieurs fois dit toute la magie qui s'attachait aux paroles de Charles X; il était charmant dans la joie comme il était touchant dans la tristesse : rien ne fut plus net, plus péremptoire d'abord que le refus de M. de Mortemart; et pour que ce refus ne parût pas un caprice ou un manque de dévouement, il le motiva sur son peu d'habitude des hommes et des affaires de France : « Il ne connaissait rien du personnel des chambres, il savait à peine le nom des chefs de partis, on le jetait là dans une mer inconnue; sa vie était au roi, mais on devait l'employer utilement et il n'était à sa place qu'à la tête de sa compagnie. »

Plus M. de Mortemart apportait de chaleur dans son refus, plus le roi insistait, se montrait pressant, et il finit par lui dire avec amertume et les larmes aux yeux : « que c'étaient les chefs du mouvement de Paris qui l'indiquaient comme président du conseil, et que seul il était capable de sauver les derniers lambeaux de la monarchie. » M. de Mortemart refusa toujours, si bien qu'à mesure que le roi Charles X avançait les ordonnances à la main, M. de Mortemart reculait d'une semelle jusqu'à ce qu'il fut acculé sur l'embrasure d'une porte. Charles X marchant vers lui plaça les ordonnances dans le ceinturon de son épée en lui répétant les plus impératives paroles : « M. de Mortemart, je vous prie, je vous ordonne au besoin d'accepter, » paroles décisives pour un gentilhomme. Alors seulement M. de Mortemart se résigna à cette mission difficile; il baissa la tête en signe de deuil. Que de pensées lamentables durent l'assaillir! Gentilhomme d'honneur, à la tête d'une grande existence, avec une famille qu'il chérissait, il allait se trouver en face d'une émeute triomphante; il allait avoir à lutter contre l'orgueil et les exigences d'un parti victorieux! et dans le désordre général quels débris pourrait-on sauver de la prérogative royale? N'allait-on pas lui imputer à félonie les concessions que lui arracherait la nécessité.

Cependant, dès que M. de Mortemart eut accepté, il dut loyalement discuter avec le roi, M. de Vitrolles et M. d'Argout, les conditions indispensables au succès de sa négociation; et ce n'était pas le moins difficile auprès de Charles X. Le retrait des ordonnances fut accordé sans aucune difficulté; il n'était pas possible sans cette concession première d'entrer dans aucune situation rationnelle vis-à-vis de la presse et des chambres : voyez ainsi quelle était la triste position du vieux roi! Avoir travaillé d'esprit et de corps pendant plus d'un an à méditer ces ordonnances, à en assurer l'exécution, et s'en voir arracher en un instant la rétractation par un mouvement populaire! Une seconde ordonnance dut rétablir la garde nationale, fait accompli déjà, car elle existait de plein droit sous M. de Lafayette, et n'était-ce pas là un outrage encore à cette majesté souveraine? Pourquoi cette garde avait-elle été dissoute? Qui avait motivé une mesure si fatale à la popularité de Charles X? C'était un acte d'insubordination sous les armes, chose que ne pardonne point la discipline militaire. Le roi parut insister pour que l'on désignât le maréchal Maison au commandement de cette garde, comme cela s'était fait en 1814. MM. d'Argout et de Vitrolles firent observer : « qu'il fallait laisser le choix en blanc. » Ce poste de généralissime de la garde nationale ayant été pris par M. de Lafayette, une des conditions de l'arrangement serait peut-être de le confirmer dans ce poste immense; quelle fatale menace pour le frère de Louis XVI! Alors dut se révéler le martyre de la royauté oppressée dans ses émotions et ses souvenirs, et n'eût-il pas mieux valu en finir franchement par une abdication? Enfin comme dernière mesure politique, la chambre dissoute était convoquée pour le 3 août; or, quelle était cette chambre ainsi rendue

raison, m'a-t-il dit, la position est plus difficile que je ne le pensais ce matin; on croit qu'un ministère dont vous seriez le chef pourrait tout arranger : je vous ai nommé. — Je ne me crois pas capable, sire, de remplir vos vues, je prie Votre Majesté de choisir une autre personne. » Le roi n'a pas accepté mon refus : j'ai insisté pendant un quart d'heure; alors le roi a tiré de sa poche un papier : « Voilà, a-t-il dit, votre nomination, contre-signée par M. de Chantelauze; dès ce moment vous êtes ministre des affaires étrangères et président du conseil. » J'ai refusé de prendre ce papier; le roi m'a pressé en s'approchant de moi pour me mettre la nomination dans la main; je me suis reculé à plusieurs reprises, tellement que je touchais la tapisserie. Le roi me suivait toujours : me voyant réellement au pied du mur et tenant constamment les bras collés près du corps, il m'a passé le papier dans ma ceinture d'officier général; je l'en ai retiré brusquement pour le rendre. « Vous refusez donc, monsieur, me dit le roi, de sauver ma couronne et la tête de mes ministres? — Je ne puis résister à de telles paroles, je garde ma nomination. Que Sa Majesté n'oublie jamais ce que j'ai l'honneur de lui dire : si je réussis à rétablir dans Paris l'autorité royale, ce ne pourra être qu'au prix des plus pénibles concessions, arrachées par la nécessité. Nul doute qu'on me rendra responsable des suites qu'elles pourront avoir. Si j'échoue dans ma négociation, je ne serai pas moins à plaindre, et trop heureux si l'on ne dit pas que j'ai trahi. »

à sa vie politique? Celle qui avait fait l'adresse à Charles X, et que le roi avait flétrie du titre de séditieuse; désormais on devait la réunir, la grouper autour du trône, l'inviter à coopérer à une répression de la multitude, impossible pour elle, impossible pour le roi. Non, un arrangement n'était pas réalisable, et le vieux roi avait au cœur la seule, la véritable solution de la crise : ou résister militairement ou abdiquer. Car on allait moralement le faire « monter en charrette » en face de l'opinion, et encore était-on bien sûr d'apaiser cette multitude exaspérée? Ces conditions étaient trop tristes, trop violemment arrachées pour qu'on les crût sincères. Est-ce qu'on aurait pu persuader à l'opinion que Charles X avait brisé volontairement son ministère, rétracté ses ordonnances, reconstitué la garde nationale avec M. de Lafayette pour chef? Était-ce là chose possible? Jamais on ne l'aurait pensé, et avec ces concessions vous auriez eu une presse libre, déchaînée, victorieuse, accusant les ministres et le roi sans qu'il fût possible de la réprimer.

Si donc le roi Charles X concédait bien péniblement la révocation des mesures de rigueur, il se montra plus facile dans le choix des hommes : quoique le duc de Mortemart ne fût pas dans sa confiance absolue et personnelle, il l'estimait hautement et s'abandonnait à lui pour composer un ministère d'organisation (1) : les deux seuls choix indiqués par la réunion des députés à M. de Vitrolles, le général Gérard et M. Casimir Périer, n'étaient pas d'ailleurs de nature à déplaire à Charles X. Lors de son voyage dans les provinces du Nord, il disait en riant : « Que s'il avait fait la conquête de M. Benjamin Constant à son entrée à Paris lors de son retour du sacre, il avait fait un amoureux de M. Casimir Périer dans sa course de Flandre et d'Alsace. » C'était un de ses bons souvenirs que de se rappeler comment M. Périer l'avait reçu avec ses ouvriers, tous parés, et avec quelle douce confiance il avait orné sa poitrine de la croix de la Légion d'honneur. Le lieutenant général Gérard, moins connu du roi, lui était désigné comme un militaire d'honneur, l'ami des maréchaux Macdonald et Oudinot, incapables de trahir une cause : le roi le savait homme de probité, en dehors de toute conspiration, et s'il avait accepté une position dans le ministère, il aurait loyalement servi la couronne : aussi le roi signa-t-il ces deux nominations sans difficulté par la seule pensée qu'il fallait sortir de la situation par des noms honorables et acceptés par le parti libéral.

Les bases des nouvelles ordonnances arrêtées en présence du roi, MM. d'Argout, de Vitrolles et de Mortemart se retirèrent dans le cabinet de travail pour en préparer la rédaction, et deux jeunes hommes de confiance furent les secrétaires désignés pour écrire ces derniers actes de la royauté de Charles X. Quelques-uns furent dictés par M. de Vitrolles, d'autres par M. d'Argout et écrits sur du grand papier azuré. Une faute d'orthographe y fut remarquée par M. de Vitrolles et lui donna l'occasion d'un jeu de mots singulièrement placé dans la gravité des circonstances: un secrétaire, dans le trouble dont personne n'était exempt, avait écrit session (de la chambre) par un *c*, M. de Vitrolles lui dit : « Remarquez, monsieur, que le roi n'a *cédé* encore aucun de ses droits. »

Le ministère de M. de Polignac se tint absolument à l'écart pendant ces négociations, afin de ne point les gêner; le roi ne voulut pas que des ministres qui s'étaient exposés pour sa couronne fussent livrés aux excès populaires, ils restèrent à Saint-Cloud autour de lui. M. de Polignac, toujours calme, constata seulement son changement de pouvoir en transformant son habit de ministre en celui d'aide de camp du roi, bleu de ciel, parements amarante, fort bel uniforme qui lui allait à ravir. N'était-ce pas l'occasion de se parer? Le temps était aux dignités, aux broderies! M. de Peyronnet, l'air fort agité, le chapeau sur les yeux, en grande redingote, montrait une agitation indicible et moins de fermeté qu'on ne l'aurait cru. MM. Capelle, d'Haussez, Chantelauze, Guernon de Ranville, n'attendaient qu'une occasion pour mettre leur vie en sûreté. Aucun n'avait pris de précautions d'argent, en cela ils étaient comme la famille royale qui n'avait pas mille louis à sa disposition. Tout avait été si imprévoyant dans ces journées! Les ministres portaient la peine, moins d'avoir signé les fatales ordonnances, que de n'avoir pas pris les précautions

(1) DERNIÈRES ORDONNANCES SIGNÉES A SAINT-CLOUD, LE 29 JUILLET.

« CHARLES, etc.

« Art. 1er. Le lieutenant général, comte Gérard, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

« *Signé :* CHARLES.

« Par le roi, et président du conseil des ministres.

« *Signé :* le duc de MORTEMART. »

« CHARLES, etc.

« Art. 1er. Le sieur Casimir Périer, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département des finances. »

« CHARLES, etc.

« Art. 1er. Les ordonnances du 25 juillet relatives à la suppression de la liberté de la presse, aux nouvelles élections, à la convocation des chambres et aux nominations faites dans notre conseil d'État, sont rapportées.

« 2. La session de la chambre des pairs et de la chambre des députés s'ouvrira le 3 août prochain. »

Le *Bulletin des lois* contient ces ordonnances dans sa partie addi-

nécessaires pour en assurer l'exécution. M. de Polignac avec sa foi trop personnelle en lui-même, avec sa candeur de conviction, perdait le trône de la branche aînée. L'histoire lui fera ce fatal reproche, sans tenir compte de ses justifications tardives et de ses théories qui veulent s'élever à la hauteur des grands principes de la sociabilité et du pouvoir souverain.

Le ministère de M. de Mortemart pouvait-il sauver quelques débris de cette couronne? C'était peut-être une illusion : ce ministère admettait deux noms populaires sans doute, M. Périer et le général Gérard; mais on ne reste populaire en révolution qu'à la condition expresse de toujours obéir aux passions dominantes : d'ailleurs, qu'allait-on adjoindre à ces noms, les hommes de l'hôtel de ville ou de la chambre des députés? Voyez-vous ces ministres libéraux en présence de Charles X, n'inspirant aucune confiance et n'en ayant eux-mêmes aucune, allant à la cour et déclamant contre elle : sorte de ministère Roland qui aurait amené la royauté à des concessions étranges comme en 1792? Le vieux roi Charles X avait raison de résister avec fermeté et de ne voir en toutes ces combinaisons qu'un jeu pour cacher la ruine de sa couronne. On le prenait par son faible cœur; on pleurait autour de lui, on invoquait sa pitié pour les siens; et lui ne voulait rien concéder, parce qu'il jugeait ces actes indignes des conditions de sa royauté. Si la garde royale avait obtenu un succès décisif, si l'attaque de Paris eût eu lieu avec de l'artillerie comme le roi le voulait et la garde également, alors les négociateurs pouvaient se présenter comme sous la Fronde devant Paris en émeute. Dans ces circonstances, M. de Mortemart aurait pu dire à ceux auprès de qui il allait négocier : « Demain Paris sera cerné, quelques milliers d'obus seront jetés sur les maisons des chefs; nous avons derrière nous les camps militaires de Lunéville et de Saint-Omer; et en tous les cas nous saurons nous faire tuer : voici nos conditions, acceptez-les ou bien la guerre. » Alors on aurait compris un arrangement; il fallait envoyer des trompettes précédant M. de Mortemart plénipotentiaire avec des pleins pouvoirs auprès des Parisiens, comme sous Henri IV et la Ligue, et alors il y aurait eu quelque chose de possible. Mais voici des ambassadeurs qui vont se présenter presque incognito : M. d'Argout en paisible bourgeois, M. de Mortemart en modeste redingote, M. de Vitrolles s'effaçant davantage encore; et c'est avec ce cortége sans troupes, sans force militaire, qu'on espère imposer aux habitants de Paris! Cette négociation ridicule devait donc échouer; et c'est en effet ce qui arriva !

tionnelle, mais il omet l'ordonnance relative au rétablissement de la garde nationale de Paris.

CHAPITRE XV.

PARIS DANS LES JOURNÉES DE JUILLET.

Aspect de la cité. — Les barricades. — Le drapeau. — *La Marseillaise*. Le bas peuple. — Les prisons ouvertes. — Actes arbitraires. — Proscription. — Barrières fermées. — Commission municipale. — Ses délibérations. — Ses craintes. — Le commerce. — Suspension de payement. — La Bourse. — Les subsistances. — Terreur de la contagion. — Actes de l'autorité. — Voyage de M. de Mortemart à Paris. — Hésitations. — Caractère de ce message. — L'hôtel de ville. — Dictature de M. de Lafayette. — Arrêt contre les Bourbons de la branche aînée. — État des partis. — Les républicains. — Les impérialistes. — Placards et proclamations. — Anarchie. — Nécessité d'y apporter un terme.

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Je m'imagine qu'après les sanglantes luttes des Bourguignons et des Armagnacs, fatal épisode de notre histoire, il dut se rencontrer des chroniqueurs enthousiastes de ces journées terribles; toutes les fois qu'il y a une victoire il se révèle des hommes loyaux, sincères, qui trouvent l'aspect de la cité magnifique, son soleil radieux! Quand on contemple dans les gravures de la *Ligue* cette procession où peuple des halles et soudards marchaient pour la sainte union; lorsque sous la Fronde on aperçoit ces flots de multitudes autour des barricades, on peut alors se faire une idée exacte de Paris au milieu des chaudes journées de juillet. Je n'examine pas la question de la légitimité d'une résistance provoquée par des actes d'un pouvoir imprudent et faible; je rends justice au courage, à l'héroïsme, à la noblesse des sentiments; le peuple garde aussi une certaine majesté souveraine dans ses triomphes. Mais ces temps ne sont pas tellement loin de nous que les témoins oculaires n'existent encore, et si la peinture a ennobli les triomphateurs, elle n'a pu leur enlever ces physionomies incultes, ces bras nus, ces carmagnoles ouvertes, ces airs farouches qui n'apparaissent qu'aux jours sinistres des émeutes.

Rien donc de plus fatalement assombri que la capitale de la civilisation, le jour et le lendemain de sa victoire : ces grandes rues toutes pleines de luxe, où se pressent les somptueux équipages, les élégantes cavalcades, étaient silencieuses comme un tombeau, les maisons fermées ainsi que dans les rues du Caire lorsque passe le pacha, car la multitude est un terrible despote. Des barricades à chaque pas coupaient les communications; la chaleur était accablante, et un vent du midi soulevait des nuées de poussière à travers les boulevards privés d'ombrage; leurs vieux arbres coupés, au feuillage souillé et flétri, étaient abattus à travers la route; les cafés aux glaces scintillantes s'ouvraient à peine pour quelques rares nouvellistes; les marchands craignaient le pillage; la Bourse était fermée (1); çà et là s'élevait le drapeau

(1) La Bourse fut fermée du 28 juillet au 2 août ; il fut pourtant décidé que les opérations à terme seraient fidèlement exécutées.

tricolore, glorieux pour les uns, et qui se mêlait pour les autres à de sanglants souvenirs; le tocsin avait cessé de jeter son cri d'alarme dans les airs, des tours Notre-Dame aux tours Saint-Sulpice; mais il était remplacé par les cris de la multitude et le *qui-vive* des sentinelles du peuple.

Derrière chaque barricade des hommes armés, non point à l'uniforme français, noble garantie de discipline, mais en veste ou en blouse, le sabre en main, le mousquet sur l'épaule; l'un avec le casque d'un cuirassier terrassé, l'autre recouvert des dépouilles d'un officier de la garde : quel chef les commandait? Nul ne pouvait le dire; comment tout cela marchait-il? qui aurait pu le savoir? Jamais l'action de la Providence en matière de gouvernement ne fut mieux constatée. Quand on s'arrêtait quelques instants sur une place, aux Tuileries, à l'hôtel de ville, on voyait venir des processions, car les processions pour n'être plus religieuses sont toujours dans les goûts populaires (1); cette multitude à travers quelques cris d'enthousiasme répétait le chant de *la Marseillaise*, qui fait frissonner par ce qu'il a de beau, de grand et d'affreux à la fois. Quand ces chœurs s'écriaient : « Aux armes, citoyens! » ces voix rauques des faubourgs vous produisaient une indéfinissable impression de terreur; lorsqu'elles demandaient : « Qu'un sang impur arrosât les sillons, » pour quelques-uns il semblait voir se lever la hideuse lanterne et la fatale guillotine. Dans ce désordre, plus de police, et la justice si majestueuse des tribunaux restait suspendue dans ce palais vide de sa grave magistrature. Enfin, comme expression de ce désordre d'idées, la statue de Lamoignon de Malesherbes était insultée, brisée peut-être, sans la résistance de quelques jeunes hommes plus noblement inspirés (2).

La garde nationale s'organisait sans doute, mais était-elle en force pour contenir cette indomptable souveraineté de la populace? Cette populace venait de s'agrandir par des auxiliaires dont la coopération faisait frémir. Au milieu du désordre occasionné par les journées de juillet les prisons s'étaient ouvertes, Sainte-Pélagie, la Conciergerie, la Force, avaient vomi sur le pavé de Paris tout ce qu'il y avait de vagabonds, de repris de justice, et d'assassins même; au milieu de ces saturnales populaires et de ces joies, il fallait que la liberté fût pour tous, et le peuple, un peu comme le don Quichotte de Cervantes, avait délivré la chaîne des forçats. Ainsi tous ces misérables, libres désormais dans la cité splendide, avaient des armes, des moyens d'attaquer les boutiques, la banque même : et le pillage pouvait être la péripétie de ce drame. Tant qu'on craignait la garde royale ou une attaque de Charles X, on pouvait bien rester tranquille sous l'impression de ces craintes; le jour où l'on n'aurait plus cette terreur, naturellement on reviendrait au lucre, à l'idée de vol, et les malfaiteurs attaqueraient les riches. A ce point de vue, le danger de Paris venait moins d'une entreprise du roi et de sa garde que d'un caprice de cette multitude qui pouvait essayer ses saturnales, et il y avait de quoi faire frémir ceux qui s'étaient chargés du pouvoir dans le désordre de la cité, tâche immense, honorable, et qu'en aucun temps il ne faut oublier. Il y eut alors un grand dévouement à de dignes bourgeois, commerçants ou industriels, de prendre l'administration des mairies, le commandement spontané des gardes nationales, la police des quartiers et des ateliers (3).

Il ne fallait pas croire que la liberté fût acquise parce qu'on l'avait proclamée dans les premiers actes du gouvernement et que M. de Lafayette était maître à l'hôtel de ville; un régime arbitraire présidait au gouvernement de la cité; il suffisait que vous eussiez les mains blanches, le front haut, des manières distinguées, pour être l'objet d'une sorte de suspicion au milieu des barricades; on vous arrêtait, on vous fouillait, et un seul caprice de vainqueur pouvait vous faire envoyer une balle dans la tête. Ces héros (car la justice historique veut qu'on dise qu'ils avaient héroïquement combattu), à la figure noircie, aux yeux scintillants de colère, ou abrutis par leurs habitudes, ne pouvaient souffrir la supériorité que donnent la naissance, l'éducation, l'usage du monde. Comme eux

(1) Les journaux annonçaient chaque jour de ces processions, et j'en rencontrai une fort singulière au faubourg Saint-Germain, précédée de la musique de l'Odéon qui se servait non-seulement des instruments à vent, mais aussi de ceux à cordes. C'était une espèce de reproduction de ces gravures des époques ligueuses, telles qu'on les voit encore à la bibliothèque royale.

(2) M. de Saint-Albin fils, aujourd'hui juge au tribunal de la Seine, défendit la statue de Malesherbes avec enthousiasme et fermeté.

(3) Voici quelle fut la première organisation municipale de Paris :

Maires et adjoints (31 juillet).

1er *Arrondissement*. — MM. Lecordier, maire; Gabillot, Lefort, adjoints.

2e *Arrondissement*. — MM. Maine de Glatigny, maire; Berger, Bertinot, adjoints.

3e. — MM. Rousseau, maire; Boulay, Drouot, adjoints.

4e. — MM. Odilon Barrot, maire; Cadet de Gassicourt, Vignier, adjoints.

5e. — MM. Villemain, maire; Bourgeois, d'Hubert, adjoints.

6e. — MM. de Cailus, maire; Matignon, Goudchaux, adjoints.

7e. — MM. Marchand, maire; Grandjean de Lille, Levillain, adjoints.

8e. — MM. Bouvattier, maire; Besson neveu, Perret, adjoints.

9e. — MM. Crosnier, maire; Jemaux, Loquet, adjoints.

10e. — MM. Lamy, maire; Briant, Bessas-Lamégie, adjoints.

11e. — MM. Renouard père, maire; Fain, Bafosse, adjoints.

12e. — MM. Salleron aîné, maire; Augustin Bricogne, Delanneau, adjoints.

il fallait porter la carmagnole, le large pantalon, trinquer un vin chaud et enivrant chez le marchand du coin. Malheur à vous si on vous supposait de la garde royale ou de la maison du roi; et à travers des traits de générosité populaire, d'une douce sympathie de femmes ou de braves ouvriers qui sauvaient un proscrit (honneur à eux!), l'esprit de réaction et de vengeance dominait partout. Les barrières de Paris étaient fermées par ordre de M. de Lafayette (1); on ne pouvait circuler qu'avec un permis. Toutes les lettres étaient arrêtées à la poste, quelques-unes ouvertes; on saisissait les voitures, l'or ou l'argent des voyageurs, sous prétexte qu'il appartenait au pieux archevêque de Paris, ou à Madame la Dauphine, ou à M. de Latil (2); des haines ignobles avaient été vouées aux séminaires, aux prêtres, et on s'essayait vis-à-vis d'eux à la proscription et au pillage. Quelquefois c'était sur les siens que le peuple exerçait sa terrible justice; sous prétexte qu'on avait enfreint la sévère consigne qu'il avait imposée, il faisait fusiller impitoyablement, sans examen, sans jugement, et l'on citait avec éloge un arrêt de cette fatale inflexibilité qui avait frappé de mort un homme pour avoir dérobé quelques pièces d'argenterie. Ainsi il y avait exagération dans le bien comme dans le mal (3); tel est toujours le caractère des multitudes.

La commission municipale était-elle absolument étrangère à ce qui se passait ainsi par les caprices violents du peuple? Je crois que cette commission, elle-même débordée, ne pouvait tout comprimer, parce qu'il y a cela de triste avec les masses populaires, qu'elles veulent être obéies même par les autorités qu'elles ont créées. La commission, de son chef, commit des actes d'une étrange nature; par ses ordres, et je cite ici un aveu, le secret des lettres fut violé: le directeur provisoire des postes envoya toutes les lettres du jour à l'hôtel de ville (4). Ce fut par ses ordres aussi que l'on fit sauter les serrures et enfoncer les coffres de M. Charlet, le trésorier de Madame la Dauphine; et ceci malgré une lettre protectrice du préfet de police (5). Sans doute il y eut là l'action spontanée des inférieurs, un zèle patriotique assez ardent pour oublier tous les principes protecteurs de la propriété; mais la commission y adhéra par faiblesse en ne désavouant pas ces actes. Dans ces sortes de comités provisoires tous les membres ne sont pas également associés aux mêmes actes; il y a toujours un ou deux membres influents qui dominent et dirigent; les autres signent seulement et quelquefois même ils ne savent pas ce qui se passe; je dois cette justice et ce témoignage à ce que la commission avait de plus élevé et de plus honorable.

D'autres préoccupations d'ailleurs en ce moment agitaient les sommités d'une ville aussi considérable que Paris: des hommes d'une position élevée tels que MM. Périer, le général Mouton et M. Laffitte lui-même, savaient quelle était la position de la place de Paris; le commerce est organisé dans cette vaste cité de manière à ce qu'il ne puisse pas rester un seul jour en suspens; si le marchand cesse de vendre ou de réaliser ses bénéfices une seule semaine, il est en péril: la révolution de juillet en éclatant du 27 au 29 se rattachait pour ainsi dire aux échéances de la fin du mois, point si capital dans le crédit et le commerce, car si dix payements sont suspendus, mille autres le sont également, et alors la crise se change en catastrophe financière. La Bourse également était fermée depuis trois jours: comment réglerait-on les opérations au comptant et à terme, et la réalisation des bénéfices? Les fonds publics restaient sans valeur

(1) Cet ordre fut bientôt révoqué par le général Lafayette:

« La défense de laisser sortir des barrières de Paris sans une permission a été jugée un instant nécessaire; elle est levée par le présent ordre du jour. La circulation devient entièrement libre pour la sortie comme pour l'entrée.

« Les chefs de légion veilleront à l'exécution du présent ordre.

« A l'hôtel de ville de Paris, le 30 juillet 1830.

« Le général commandant en chef,

« LAFAYETTE. »

(2) On lisait dans les journaux:

« On a arrêté 2,000,000 fr. appartenant à la duchesse d'Angoulême. On a également saisi 800,000 fr. en or, appartenant au cardinal de Latil. »

(3) Voici le récit d'un témoin oculaire, secrétaire, je crois, de la commission de l'hôtel de ville.

« Un officier s'était constitué chef militaire de l'hôtel de ville; des hommes armés, dans la journée du 30, vinrent lui annoncer l'arrestation d'un voleur. « Qu'on le fusille, dit-il. — Mais, mon officier, le voleur est un *monsieur*. — Ah! c'est un *monsieur!* raison de plus pour le fusiller. » Et cet ordre une fois donné, l'officieuse maréchaussée entraîna sous l'arche du pont d'Arcole un malheureux jeune homme qui criait: « Laissez-moi aller embrasser ma femme et mes enfants!... Grâce! tuer un homme pour le vol d'une pièce d'argenterie de si peu de valeur: le besoin m'égaré... Grâce! j'ai des enfants!... » Ils le mirent à genoux, et à bout portant l'abattirent! »

(4) Le même récit ajoute:

« M. Chardel envoya au gouvernement, dans une grande sacoche en toile, la levée générale des lettres... Une seule main s'enfonça dans le sac, une seule lettre fut ouverte... La pauvre fille qui l'avait écrite eut six personnes de trop dans la confidence de son secret. »

(5) *Cabinet du préfet de police.*

« Par ordonnance de la commission municipale et en révocation des ordres que M. Bonnallier était chargé d'exécuter, nous ordonnons à M. le commissaire de police Genaudet d'apposer les scellés sur la caisse de M. le baron Charlet et d'y laisser un séquestre jusqu'à nouvel ordre, laissant du reste les propriétés de M. Charlet libres et intactes.

» Le présent ordre est donné à la requête de M. Bourgoin.

« Le préfet de police, député de la Seine,

« *Signé*: BAVOUX.

« Ce dimanche, 1er août 1830. »

puisqu'il n'y avait plus de marché; l'argent se resserrait à ce point que l'or s'achetait à 5 pour 0/0. Les prolétaires s'inquiètent peu de ces choses-là; le sol peut trembler et cela ne leur importe pas plus qu'aux lazzaroni de Naples qui dorment étendus au soleil sur les dalles de Sainte-Lucie sans s'occuper du lendemain. Il n'en était pas ainsi de la masse des commerçants; pour ceux-là les échéances étaient tout, et depuis trois jours les garçons de caisse rentraient avec le sept huitièmes de refus sur la masse des billets; de là cette triste nécessité de remettre toutes les échéances à dix jours par décision du tribunal de commerce et de la commission municipale (1), palliatif insuffisant, sorte d'arrêt de surséance, comme dans l'ancien régime lorsqu'un noble, un bourgeois favorisé, ne pouvait payer ses dettes! tant il est vrai que les révolutions ont leurs caprices, leurs arbitraires comme les cours, les régimes trop nouveaux comme les vieux régimes.

Un danger encore plus grand que la crise financière, c'était la pénurie de subsistances. Il faut à une ville telle que Paris des ressources si grandes, des moyens de vivre si considérables, qu'il y a péril dès que l'on peut soupçonner la possibilité de manquer de vivres; la terreur d'une famine devait naturellement se révéler hideuse à la commission municipale. Tout compté, on avait trente jours devant soi. Le marché de Poissy allait-il continuer à s'alimenter quand on saurait les événements de Paris? Quelques détachements de cavalerie ne pouvaient-ils pas intercepter les bœufs et intimider les marchands comme durant le siége de Paris par Henri IV? Si le gouvernement de Saint-Cloud avait eu la moindre énergie, il lui était facile d'affamer la capitale par quelques simples manœuvres. Et quant à la halle aux farines, si elle pouvait aller quelques semaines encore, elle avait besoin d'approvisionnements journaliers et considérables qui pouvaient être facilement interceptés; il fallait des moulins pour moudre le blé, et la garde du roi pouvait, dans les plaines de Saint-Denis et de Grenelle, courir sus aux fariniers, ainsi que cela était avenu plus d'une fois sous la Ligue et la Fronde. Or supposez le manque de vivres ou les périls d'une famine, ne s'ensuivrait-il pas des émeutes et des troubles sanglants (2)?

En même temps des rapports très-tristes arrivaient

(1) *Arrêté de la commission municipale.*

« La commission municipale de Paris, attendu que depuis le 26 juillet la circulation des correspondances et effets de commerce dans la ville de Paris a été suspendue par force majeure; que depuis le 28 juillet le tribunal de commerce a suspendu ses audiences; que les citoyens, occupés à la défense commune, ont dû forcément suspendre le cours de leurs affaires et leurs payements; vu les réclamations qui lui sont adressées par le commerce de Paris; après avoir entendu le président du conseil de commerce, considérant l'urgence des circonstances, arrête :

« Art. 1er. Les échéances des effets de commerce, payables à Paris depuis le 26 juillet jusqu'au 15 août inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 26 juillet ne soient payables qu'au 5 août, et ainsi de suite.

« 2. Tous protêts, recours en garantie et prescription des effets de commerce mentionnés en l'article 1er sont également suspendus.

« Fait à l'hôtel de ville, à Paris, le 31 juillet 1830.

« *Signé* : LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU, DE SCHONEN, MAUGUIN. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Déclaration du 31 juillet 1830.

« Le tribunal s'étant réuni ce jour en assemblée extraordinaire, M. Vassal, président du tribunal, et membre de la chambre des députés, a donné communication d'un arrêté pris sur son rapport par la commission municipale de Paris en date de ce jour.

« Le tribunal, après en avoir délibéré, reconnaît que la légitime défense de nos droits et de nos libertés, provoquée par les ordonnances du 25 juillet; que la nécessité de résister à la violence et aux exécutions militaires ayant appelé aux armes toute la population de Paris; que la ville ayant été mise en état de siége, le cours des affaires a été interrompu, les boutiques et magasins ont été fermés, les tribunaux ont cessé de rendre la justice; qu'ainsi, toutes les opérations commerciales ayant été forcément arrêtées et les communications interrompues, le payement régulier des effets arrivant à échéance est devenu impossible; qu'il y a force majeure, que la nécessité est impérieuse, qu'elle légitime une disposition qui, tout en déviant des règles ordinaires du commerce et des prescriptions de la loi, garantit d'une perturbation qui serait préjudiable aux intérêts de tous.

« D'après ces motifs, le tribunal ordonne que l'arrêté de la commission municipale de Paris, ci-dessus relaté, sera transcrit sur son registre des délibérations, et qu'en conséquence des dispositions dudit arrêté, les protêts en cas de non-payement des effets de commerce, arrivant à échéance depuis le 26 juillet jusqu'au 15 août prochain inclusivement, ne devront être faits que le onzième jour après l'échéance pour donner ouverture à des jugements de condamnation.

« Le tribunal arrête, en outre, qu'il reprendra le cours ordinaire de ses audiences à compter du lundi 2 août.

« Qu'il rendra la justice au nom de Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général du royaume, investi en cette qualité des droits et pouvoirs de la souveraineté.

« *Signé* : B. VASSAL, président; RÉMY CLAYE, GANNERON, VERNES, LEMOINE-TACHERAT, SANSON-DAVILLIERS, GALLAND, juges. »

(2) *Rapport sur l'état des subsistances adressé à la commission municipale.*

« Paris, 30 juillet 1830.

« J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements qui m'ont été demandés ce matin. La masse effective des farines en halle est de 16,300 sacs de 159 kil. appartenant au commerce, ci 16,300

« Au grenier d'abondance sous mon inspection et appartenant à la boulangerie, 12,000

« Contingent au domicile des 600 boulangers, environ, 36,000

« Entrepôts particuliers épars dans la ville, 4,000

60,300

« La consommation journalière de Paris, bien réglée, ne doit pas absorber maintenant plus de 1,800 sacs, vu le grand nombre

sur la salubrité de la ville de Paris; quelque soin qu'on eût apporté à nettoyer tout ce sang versé à flots, à enterrer les cadavres dévorés par la chaux ou assainis par le chlore, il n'y en avait pas moins partout, dans les églises, amoncelés dans les cimetières, à la morgue, dans les hôpitaux; et on était dans les chaleurs caniculaires où ces exhalaisons méphitiques pouvaient communiquer la peste à une population aussi considérable que celle de Paris. C'étaient là de fatales réflexions pour ceux qui avaient provoqué et conduit la révolution nouvelle, et pour les hommes sérieux c'était un motif suffisant pour amortir l'enthousiasme. Crtte tristesse de la situation se communique à l'hôtel de ville; la commission municipale ne se montre pas tout entière rassurée : si M. Mauguin cherche à se faire illusion par des paroles ardentes, enthousiastes, révolutionnaires comme son cœur, si M. Audry de Puyraveau jette des épithètes acerbes et rudes sur Charles X et le gouvernement qui tombe, il n'en est pas ainsi des hommes plus considérables, tels que M. Périer et le général comte Lobau qui ne dorment pas sur ce volcan. Le général a depuis avoué que son sommeil était plus paisible la veille de la bataille de Wagram que dans les salons de l'hôtel de ville.

Et il avait raison. Que fera-t-on de tout ce peuple qui murmure? Qui pourra rester maître de cette multitude campée sur le pavé (1)? Elle tire des coups de fusil de droite et de gauche; elle a ses canonniers en souvenir de l'artillerie des jacobins, et reste en définitive maîtresse de Paris. Dans cette nuit terrible du 29 juillet, des bruits circulent de tous côtés : on dit que la garde va tentrr une attaque sur Paris et que trente pièces d'artillerie, braquées sur les hauteurs, vont jeter un torrent d'obus sur la capitale. Si le roi Charles X ose une résolution avec un peu de fermeté, dans quelques heures la rébellion peut être à sa fin, car le canon des buttes pourra tirer sur les maisons opulentes : on apprrnd que la garde est exaspérée et qu'elle veut prendre sa revanche; au moins ces bruits circulent avec toutes les exagérations de la terreur.

Ceux qui jugeaient ainsi le roi Charles X ne le connaissaient pas, et surtout ils n'avaient aucune intelligence de la situation. Si le vieux monarque avait montré d'abord une fermeté stoïque, depuis, entouré, dominé, il venait enfin de déléguer ses pouvoirs au duc de Mortemart, président du conseil et alors porteur des nouvelles ordonnances. Tel était le respect absolu, chevaleresque et traditionnel de Charles X pour sa parole, qu'il n'aurait pas permis un seul mouvement, une seule démarche militaire contre Paris, tant que le noble duc de Mortemart ne serait pas de retour avec le résultat de sa mission : le roi croyait à une suspension d'armes par suite des derniers actes, et une attaque contre Paris en aurait été la violation manifeste. Tout fut donc calme à Saint-Cloud après le départ de M. de Mortemart; cette mission était tout : quand on traite on n'attaque pas. Le nouveau président du conseil, accompagné de MM. de Vitrolles, d'Argout et d'un secrétaire, venait de prendre la direction du bois de Boulogne pour gagner Auteuil, route si belle, si ombragée. A la grille on lui dit qu'on tiraille dans les fourrés et qu'il pourrait y être criblé de balles; sans autre information le duc se détourne, et par un circuit il arrive jusqu'à Auteuil; ici, première station chez M. de Forbin-Janson et beaucoup de temps perdu. Il se remet en route vers Paris; sur une simple observation qu'on peut l'attendre à la barrière de Passy, et que là des hommrs apostés lui feront un mauvais parti, M. de Mortemart se détourne encore, va passer par le pont de Grenelle : troisième retard pour une mission qui devait être si prompte, si immédiate, et qu'il eût fallu accomplir à cheval, à travers la mitraille avec la rapidité de l'éclair.

Du pont de Grenelle le duc de Mortemart gagne les Invalides, passe par le pont Louis XV, et l'aspect de Paris le frappe si particulièrement qu'on le dirait démoralisé; lui si brave, si noble, si courageux en face

d'habitants retirés à la campagne, d'où il suit que la subsistance de la population de Paris serait assurée dès à présent pour trente-huit jours, les établissements publics, magasins de spéculation, et les boulangeries étant protégés par la garde nationale et garantis de toutes perturbations dans leurs mouvements et leurs travaux.

« Je pense qu'afin de prévenir la diminution trop rapide de cette masse d'approvisionnements, il serait à propos d'encourager les expéditions du commerce sur Paris, principalement par les routes de Chartres, d'Étampes, Provins, Pontoise : toutes sont aujourd'hui suspendues; mais je connais la disposition des meuniers, ils ne laisseront pas manquer la capitale si les abords sont libres; quant à la distribution dans Paris, elle serait aisée à des d'hommes au moyen d'un survidage, jusqu'à ce que la circulation des voitures pût être rétablie.

« Le contrôleur général de la halle et de la boulangerie,

« Bertaulet. »

(1) On cherchait à rendre la sécurité aux habitants et à ramener un peu d'ordre.

La commission municipale aux habitants de Paris.

« La commission municipale de Paris invite les bons citoyens à rouvrir leurs boutiques, leurs habitations, et à vaquer comme à l'ordinaire à leurs travaux.

« La commission municipale invite également les bons citoyens à illuminer le devant de leurs demeures, jusqu'au moment où les réverbères brisés auront été remplacés.

« Tous les citoyens sentiront le besoin de cette mesure qui a déjà été prise dans la plupart des quartiers de Paris, et par le bon esprit de ses habitants.

« Fait à l'hôtel de ville, le 30 juillet 1830.

« De Schonen. »

de l'ennemi, il s'arrête partout, et perd dans d'inutiles causeries un temps irréparable ; enfin il parvient sur les boulevards près de la Madeleine (1). Là nouvelle et longue hésitation ! Il pousse jusqu'à la rue des Mathurins; le trajet n'est pas long de là chez M. Laffitte : dans cet hôtel, but de la mission que lui a confiée la royauté aux abois, on l'attend : c'est là que s'agite le sort d'une monarchie; il porte avec lui les ordonnances qui vont tout décider. Eh bien, M. de Mortemart rencontre M. Bérard, un des membres influents du centre gauche ; un colloque est engagé par M. d'Argout et M. de Forbin-Janson, beau-frère de M. de Mortemart, et il suffit de dire au négociateur : « que les esprits sont exaspérés, qu'on l'attend à la porte de M. Laffitte dans un dessein funeste » pour qu'il se dispense d'y aller. Remet-il au moins les ordonnances à M. de Forbin-Janson ou à M. Bérard pour constater qu'il a une mission pacifique et qu'il veut l'accomplir ? Aucunement : le temps presse, le pavé brûle, chaque minute est un siècle, et M. de Mortemart monte chez M. Bérard; il y reste presque une heure. Est-ce au moins pour préparer son arrivée chez M. Laffitte? Nullement encore; on se sépare et tout est désormais perdu.

Alors voici la détermination que prend M. le duc de Mortemart : il se décide d'abord à porter les ordonnances à l'hôtel de ville, et pourquoi cela? S'il y avait en effet une autorité quasi-légitime dans le mouvement général, c'était la réunion des députés; là on pourrait traiter : il y avait chance qu'une majorité se prononçât pour un arrangement favorable. M. de Mortemart qui inspirait une si juste et si noble confiance à tous par son caractère, sa loyauté, la grandeur de son nom, aurait pu démontrer les circonstances au moins hasardeuses qu'un changement de dynastie préparait en Europe : on l'aurait écouté, et qui sait si tout n'eût pas été fini par une transaction difficile sans doute, car le peuple parlait haut. Au moins le négociateur aurait-il accompli sa mission. M. de Mortemart dit à chaque pas à qui veut l'entendre « que le sacrifice de sa vie est fait, » c'est digne et beau, comme son origine et son sang; mais comment se fait-il qu'au moindre obstacle, il s'arrête, hésite, et qu'à chaque faux bruit il recule devant l'accomplissement d'une mission sacrée ? C'est que je crois qu'il est des circonstances plus fortes que les hommes; quand une cause est finie, il prend comme un étourdissement à tous; ce que l'on croit un bien tourne à mal, ce que l'on fait pour le mieux prépare de nouveaux dangers ; on subit alors la fatalité de la cause que l'on sert ; le cœur, l'âme sont à elle, mais le bras se glace, la force de la vie, l'énergie, vous abandonnent.

Bientôt de nouvelles hésitations se révèlent en M. de Mortemart; il veut aller à l'hôtel de ville, et près du Pont-Neuf il s'arrête encore ; il sait M. de Sémonville au Luxembourg, et il s'y rend pour organiser comme un simulacre de chambre des pairs et un gouvernement presque régulier qui pourra traiter avec tous, aussi bien avec les députés qu'avec l'hôtel de ville. Les choses en étaient-elles à ce point qu'on pût régulièrement convoquer la pairie et créer une force de gouvernement au Luxembourg? Il se trouvait chez M. de Sémonville quelques pairs considérables, tous animés du noble désir d'apaiser la crise. Les ducs de Broglie et de Choiseul, le duc de Coigny, le maréchal Maison, Pasquier, Molé, Louvois, bien qu'en haute position d'influence, pris chacun individuellement, étaient-ils de force à lutter contre le mouvement démocratique qui s'agitait en souverain à l'hôtel de ville (2)? M. de Mortemart leur donna lecture des ordonnances, leur demanda loyalement conseil sur ce qu'il devait faire dans ces circonstances périlleuses pour sauver quelques débris de la monarchie.

Était-ce ici la véritable mission du négociateur ? Il devait se rendre à la réunion des députés où il était mandé, attendu, et il va s'absorber dans celle des pairs qui exerce fort peu d'action sur la place publique. On venait d'apprendre qu'une certaine masse de députés s'étaient réunis au palais Bourbon : quelle fatalité empêcha donc M. de Mortemart de s'y rendre? Ce n'est plus à l'hôtel de M. Laffitte, c'est au lieu des séances ordinaires des députés qu'on le demande à grands cris, et son absence étonne à tel point qu'on le croit perdu.

M. de Mortemart, président du conseil, reste au Luxembourg, comme si c'était là le siége du gouvernement : c'est M. Colin de Sussy qui se fait son intermédiaire pour annoncer presque officiellement à la chambre des députés que les ordonnances sont révoquées, que le roi vient d'enjoindre à ses troupes de

(1) Je suis avec une exactitude scrupuleuse le récit du propre secrétaire de M. de Mortemart; il y règne une simplicité consciencieuse qui respire la vérité, le dévouement ; je me borne seulement à tirer les conséquences que le fidèle secrétaire n'a pas pu et n'a pas dû voir. M. Mazas et M. de Langsdorff tenaient la plume.

(2) Pour se faire une idée de la haine qu'inspirait le nom de Bourbon, il faut lire le placard suivant qui fut affiché dans toutes les rues de Paris dès le 30 juillet :

« Plus de Bourbons !

« Le parti de l'étranger est vaincu; mais tant que la présence d'un seul Bourbon souillera notre patrie, l'étranger aura en lui un espion et un complice ; il n'y a plus de traité possible entre eux et nous.

« Voilà quarante ans que nous combattons pour nous débarrasser de cette race méprisable et odieuse; hier nous leur avons arraché la couronne de la tête à la pointe de nos baïonnettes ; c'est le peuple qui a tout fait ; il faut que désormais le gouvernement soit pour le peuple, non pour les prêtres, les aristocrates, l'étranger. Nous avons payé de notre sang notre drapeau tricolore ; nous voulons le conserver ; nous voulons que nos officiers municipaux, que nos officiers de garde nationale soient élus par nous; nous ne voulons plus de droits réunis, nous ne voulons plus de monopole... Nous ne vou-

suspendre tout mouvement hostile; qu'il y a un nouveau ministère avec le duc de Mortemart pour chef, le général Gérard ministre de la guerre, et M. Casimir Périer aux finances; on enregistre tout cela, et M. de Mortemart reste au Luxembourg sans s'inquiéter de l'influence digne et personnelle qu'il pourrait exercer sur les députés : son caractère est une garantie ; ses services éminents une caution; sa parole conquerra la confiance de tous; il apporte avec lui l'approbation et la confiance de la Russie, et il se contente de donner des pouvoirs à M. de Sussy comme si c'était une affaire de second ordre et une négociation ordinaire!

Bientôt M. de Mortemart put voir par lui-même si l'époque était bonne pour les tâtonnements, les hésitations et les formules. Parce qu'il est entouré de quelques pairs d'intelligence, de capacité et de grandeur, qu'il a encore des huissiers à ses ordres et un palais princier pour siége de son autorité, il s'imagine qu'il peut gouverner : et voici une première illusion! Il envoie copie des ordonnances royales au *Moniteur* : le directeur, M. Sauvo, si profondément dévoué aux idées d'ordre, fait répondre « qu'il ne peut pas imprimer ces ordonnances, parce que la commission municipale a fait envahir ses bureaux (1) : des gens armés sont aux presses et il n'en sortira que ce qui émanera de cette commission comme acte officiel. » Il envoie chez l'imprimeur de la chambre des pairs pour obtenir qu'on imprime les ordonnances, et celui-ci fait répondre « qu'il ne le peut pas sans s'exposer à voir briser ses presses, tant l'exaspération est grande parmi les ouvriers. » Au milieu de ces hésitations arrive l'ovation triomphale et un peu enivrante de M. de Chateaubriand, porté par de jeunes hommes qui crient de tous côtés : « *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* » Juste hommage au génie et au plus beau caractère des temps modernes. Il n'est pas douteux que si M. de Chateaubriand avait accompagné M. de Mortemart à la chambre des députés pour faire accepter les ordonnances du roi, cela aurait produit un grand effet et peut-être la partie eût été gagnée. Mais M. de Chateaubriand lui-même, tant les plus nobles imaginations paraissent troublées (2), se contente de célébrer les bienfaits de la liberté de la presse alors triomphante; on dirait qu'il a peur de perdre, de compromettre la juste grandeur de sa popularité : « Si la presse est sauvée, dit-il, il répond de la légitimité : sa plume vaut un peuple. » Oui, sa plume est puissante pour remuer un monde fantastique et donner la vie au désert; mais il s'agit d'une révolution de multitude, et M. de Chateaubriand ne peut rien sur le peuple réel, sur la plèbe qui gouverne. Hélas! nous n'en sommes plus aux rêves du poëte, mais aux réalités des barricades défendues et gardées par l'ouvrier aux bras nus : et que peut là le génie de M. de Chateaubriand?

Il existe un document curieux sur cette première réunion des députés au palais Bourbon ; c'est le procès-verbal particulier de ce qui fut dit et fait par la chambre sur la mission du duc de Mortemart. On peut voir dans ce comité secret la direction et la tendance que vont prendre les événements : je le rapporte très-fidèlement comme un grand renseignement de l'histoire. « Dans la réunion du matin chez M. Laffitte, il avait été décidé que MM. les députés s'assembleraient à midi au palais de la chambre. A l'heure indiquée ils étaient tous réunis au nombre de trente ou trente-cinq. M. Laffitte, que de vives souffrances empêchaient de marcher, s'était fait transporter en chaise à porteur, les barricades élevées de toutes parts ayant rendu impossible la circulation des voitures. Parmi les députés présents on remarque M. Hyde de Neuville qui seul siége sur les bancs de la droite. Pressé par tous ses collègues d'exercer les fonctions de président, M. Laffitte monte au fauteuil. La séance est ouverte à midi et demi. M. Bérard demande la parole : « Messieurs, dit-il, en rentrant chez moi j'ai rencontré M. d'Argout, M. de Forbin-Janson et M. le duc de Mortemart, ils se rendaient chez M. Laffitte où ils croyaient trouver les députés encore réunis. Je les ai engagés à me suivre ici ; mais M. de Mortemart étant accablé de fatigue, s'est retiré pour aller voir M. de Sémonville. J'ai lieu de croire qu'il se présentera devant vous. Je dois ajouter que nous nous sommes en-

tous plus de Bourbons, car tout est là, grandeur, repos, prospérité publique, liberté! »

(1) C'est qu'à ce moment la commission municipale, par le fait, régnait et gouvernait, elle multipliait les proclamations, les arrêtés ; en voici quelques exemples :

Avis au peuple.

« Il ne peut y avoir aujourd'hui qu'un gouvernement provisoire ; les anciens pouvoirs sont nuls.

« La nation est invitée à ne pas déposer les armes.

« Vive le gouvernement provisoire! »

Arrêté de la commission municipale.

« Les officiers de l'ancienne armée sont invités à se présenter sur-le-champ dans leurs mairies respectives. Leur patriotisme est connu, et leur expérience pourra servir utilement le courage des citoyens.

« Fait à l'hôtel de ville, ce 30 juillet 1830.

« Mauguin, de Schonen. »

(2) C'est sous ces impressions que M. de Chateaubriand a écrit ces remarquables paroles :

« Le peuple m'emporta vainqueur dans ses bras aux barricades. Cette foule, composée de jeunes gens, qu'animait leur triomphe, criait : *Vive la charte!* Plusieurs fois je répondis : « Oui, messieurs : *Vive la charte* et *vive le roi!* » J'avais autrefois rencontré dans Paris nos premiers révolutionnaires; sans forme de procès ils auraient mis un aristocrate à la lanterne, et ne ressemblaient en rien à ces enfants de la vraie liberté qui reconduisaient un royaliste à la chambre héréditaire Ceux-ci étaient de jeunes soldats s'efforçant

tretenus de la situation des choses. J'ai dit à ces messieurs que tout ce qu'ils regardaient comme possible était impraticable : M. de Mortemart m'a répondu qu'il avait un blanc seing, que le roi consentait à tout; je lui ai fait observer qu'il y avait une barrière infranchissable entre le roi et la nation, mais que du reste je n'avais ni le droit ni la volonté de m'opposer aux communications qu'il pouvait être chargé de faire. » M. *Salverte* demande si on recevra, si on ne recevra pas M. le duc de Mortemart. — M. le *Président* dit qu'avant tout il convient d'entendre les nouveaux renseignements que M. le général Gérard paraît avoir à donner. — M. le général *Sébastiani* (1) : « Si M. le duc de Mortemart se présente, nous devons le recevoir; il s'agit de graves, d'immenses intérêts, il faut examiner quel sera le parti le plus sage et le plus utile à suivre; pour choisir, il faut connaître la situation. Nous devons d'ailleurs à M. de Mortemart de l'écouter lorsqu'il demande à être entendu. Je ne doute pas que la réunion consente à l'admettre. » Un député s'écrie : « Pour choisir, il faut avoir le droit d'opter. Or il y a une chose sur laquelle ce droit ne nous appartient pas. Je ne pense pas que nous puissions reconnaître les pouvoirs de M. de Mortemart. » — M. *Mauguin* : « Je demande que la discussion sur ce point soit ajournée; nous n'avons rien d'officiel sur M. le duc de Mortemart, sur son intention de se présenter ici. Quand il se fera annoncer, nous examinerons ce qu'il conviendra de faire; jusque-là nous devons nous livrer à d'autres discussions. » — M. le général *Sébastiani* : « Tout ce que vous pouvez avoir d'officiel, vous l'avez; c'est de la bouche même de l'un de vos membres que vous avez entendu la demande faite par M. le duc de Mortemart d'être admis en votre présence; pourquoi le faire attendre? Pourquoi du moins ne pas discuter dès à présent si vous l'admettrez ou si vous ne l'admettrez pas? » — M. *Mauguin* : « Si M. de Mortemart était présent, je demanderais qu'il fût entendu; mais dans un moment où les minutes brûlent, où nous sommes menacés de nouvelles attaques, où peut-être la perte du pays est imminente, nous ne pouvons pas dépendre du bon plaisir de M. de Mortemart. » — M. *Bérard* : « J'appuie la proposition de M. Mauguin; j'ai vu ce matin M. de Mortemart, il m'a annoncé ce qu'il avait l'intention de faire; cependant ce n'était qu'une communication privée, et je ne veux à cet égard assumer aucun genre de responsabilité. Je pense, comme M. Mauguin, que d'immenses intérêts doivent nous préoccuper. Ainsi, par exemple, j'appelle votre attention sur les administrations publiques qui sont toutes abandonnées; il est nécessaire, urgent, dans l'intérêt du pays, qu'il soit pris des mesures pour faire marcher toutes les parties de l'administration. » — M. le *Président* : « C'est juste; il est bien entendu qu'en attendant M. de Mortemart vous vous occuperez de la chose publique. » Alors la discussion est ouverte sur la proposition de M. Bérard. — M. *Mauguin* : « Le mouvement à imprimer à différentes administrations dépend de la solution de questions premières. Des mesures conservatrices et provisoires ont été prises : les finances, les postes, l'intérieur, la police, sont surveillés par la garde nationale, l'administration des commis a cessé, décidez maintenant. » — M. le *Président* : « La commission municipale est un véritable gouvernement, elle en exerce du moins les attributions, mais il faut aller plus loin; dans des circonstances aussi graves la réunion des députés ne doit reculer devant aucune responsabilité. Il y a des fonds au trésor qui se trouvent entre les mains de l'ancienne autorité; il faut que des dispositions efficaces et promptes soient adoptées. Nous devons demander à M. le baron Louis s'il ne regarde pas comme suffisante l'autorisation qu'il a reçue de la commission municipale? » — M. le baron *Louis* : « Tant qu'il n'y a pas de trésor, le ministère n'a rien à payer. » — M. le général *Gérard* est introduit; invité par M. le président à prendre la parole, il dit : « Des renseignements positifs m'ont appris que dix à douze mille hommes stationnaient du côté de Sèvres, mais ils ne sont nullement disposés à se battre (2). Ce matin à Boulogne le duc d'Angoulême a passé la revue des troupes, il

d'embellir la victoire par tout ce que l'honneur ajoute de générosité au courage. »

(1) M. le général Sébastiani tint dans cette circonstance la conduite la plus honorable; l'influence de son beau-frère, le duc de Coigny, se faisait sentir sur lui; c'est sans doute ce qui lui a mérité plus tard une haute confiance dans les plus difficiles négociations.

(2) Au reste, la commission municipale et le gouvernement provisoire commençaient à travailler l'esprit de l'armée; ils lui adressaient des proclamations; en voici quelques-unes :

« Braves soldats! les habitants de Paris ne vous rendent pas responsables des ordres qui vous ont été donnés; venez à nous, nous vous recevrons comme nos frères; venez vous ranger sous les ordres d'un de ces braves généraux qui ont versé leur sang pour la défense du pays en tant de circonstances, le général Gérard. La cause de l'armée ne pouvait pas être longtemps séparée de la cause de la nation et de la liberté : sa gloire n'est-elle pas notre plus cher patrimoine? Mais aussi elle n'oubliera jamais que la défense de notre indépendance et de nos libertés doit être son premier devoir. Soyons donc unis, puisque nos intérêts et nos droits sont communs. Le général Lafayette déclare, au nom de toute la population de Paris, qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine ni d'hostilité; elle est prête à fraterniser avec tous ceux d'entre eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté, et qu'elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentiments, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie. Vive la France!

« Le général Lafayette. »

« Soldats français! nous ordonnons à toutes les troupes de la garde royale et de la ligne, de se rendre dans les quarante-huit heures au camp provisoire établi à Vaugirard.

« Nous donnons notre parole d'honneur qu'il ne leur sera fait

les a haranguées, mais elles ont accueilli d'une manière fort peu équivoque la proposition de revenir sur Paris; elles n'en *veulent* décidément plus. La cavalerie montrait des dispositions plus hostiles, mais peu importe, on ne pourrait tout au plus que s'emparer des Tuileries; la défense de la capitale est maintenant assurée. Le roi est encore à Saint-Cloud. Je tiens ces détails d'une personne en qui j'ai toute confiance et que j'ai renvoyée sur les lieux. » — M. *Bérard* : « M. d'Argout, arrivé hier au soir, a dit en effet que le roi était à Saint-Cloud; il a ajouté que si l'on se portait sur ce point, des flots de sang seraient répandus.» — M. *Mauguin* : « Du rapport de M. le général Gérard il résulte que nous ne pouvons trop nous hâter, il faut ou traiter ou combattre, mais de suite, sans hésitation, sans délai. »

La séance un moment suspendue, le baron *Louis* prend la parole : « D'après ce dont nous sommes convenus, il faut faire savoir à MM. les pairs que nous sommes assemblés. » M. le *Président* ordonne au secrétaire rédacteur de rédiger un message d'avertissement pour le grand référendaire. — M. *de Schonen* : « J'appelle l'attention de l'assemblée sur la nécessité de nous emparer des affaires. » — M. *Salverte* : « Soit qu'on veuille traiter ou combattre, il faut nommer un gouvernement provisoire pour que les troupes viennent à nous, il faut leur tendre une main ferme, il faut leur présenter les choses comme faites d'avance, il faut dès à présent proclamer que les citoyens sont rentrés dans leurs droits, qu'ils ont la nomination des maires. » — M. *Bérard* : « J'ai déjà proposé des mesures pour que toutes les parties de l'administration soient organisées. La commission municipale a d'immenses devoirs à remplir. Je demande que sous le titre de gouvernement provisoire, une commission composée de cinq membres soit chargée de mettre en ordre toutes les parties de l'administration. » — M. *Mauguin* : « Il faut une décision immédiate. » — M. *Persil* : « Une opinion a déjà été émise, elle est l'expression du vœu général, c'est qu'il faut un gouvernement définitif, on vous le demande du dehors. Je dois rappeler à la réunion la décision qu'elle a prise en instituant une commission municipale provisoire. » — M. *Méchin* : « Toutes les mesures nécessaires ont été prises. » — M. *Mauguin* : « La chambre nous donne-t-elle les pouvoirs nécessaires? » — M. le *Président* rappelle ce qui a été fait pour la commission provisoire et la nature des pouvoirs qui lui ont été confiés; elle a été chargée de veiller à la sûreté, à l'approvisionnement de la ville, à la conservation du trésor et des intérêts publics, et à l'organisation des moyens de défense. — M. le *Président* : « On a proposé de changer le titre de la commission et d'en renouveler les membres; la question est de savoir si vous voulez un gouvernement provisoire. » — Le général *Lobau* : « Je désire, et je crois que mes collègues désirent comme moi que la commission conserve le titre de commission municipale; mais nous voudrions que les membres en fussent changés, ou du moins qu'elle pût s'en adjoindre de nouveaux. » — M. le *Président* : « Il a été déjà décidé que la commission aurait la faculté de s'adjoindre de nouveaux membres : je me crois autorisé à conclure de ce qui a été dit, que la volonté générale est de conserver à la commission municipale le titre qui lui a été donné en lui accordant tous les pouvoirs d'un gouvernement provisoire. » M. le *Président*, invité à résumer toutes les attributions conférées à la commission et tout à l'heure énumérées par lui, fait faire par le secrétaire, M. Denis Lagarde, une rédaction qui est soumise à la réunion, approuvée par elle, et dont voici la teneur : « La réunion actuelle des députés confirme l'existence et les pouvoirs de la commission provisoire instituée sous le nom de commission municipale. Cette commission reste composée des mêmes membres; ils auront la faculté de s'adjoindre les collègues dont le concours leur paraîtrait nécessaire. En l'absence de tout gouvernement dans la capitale, la commission est chargée de veiller à la sûreté, à l'approvisionnement de la ville, à la conservation du trésor et des intérêts publics; elle est en outre autorisée à prendre provisoirement toutes les mesures nécessaires pour assurer la marche et l'expédition des affaires dans toutes les parties de l'administration et pour organiser tous les moyens de défense. » — M. *Hyde de Neuville* propose de former une commission de cinq ou six membres, qui officieusement se réuniraient à un nombre égal de commissaires nommés par les pairs de France, afin d'examiner en commun ce qu'il convient de faire pour concilier tous les intérêts et, l'orateur aime à le penser, toutes les consciences. — M. *Salverte* fait observer que par cette proposition on semblerait attribuer et reconnaître à la chambre des pairs une prééminence d'autorité qu'elle n'a point dans des circonstances et au milieu d'événements qui ont prononcé d'une manière décisive sur les pouvoirs préexistants. La proposition de nommer cinq commissaires chargés d'aller conférer avec autant de pairs de France est mise aux voix et adoptée. — M. le général *Gérard* annonce que vingt pièces de canon, escortées par quinze cents Rouennais, viennent d'arriver, et qu'on les a placées sur les hauteurs de Montmartre.

« MM. Augustin Perier, Sébastiani, Guizot, Delessert et Hyde de Neuville, sont proclamés commissaires,

aucun mal et que chaque militaire sera traité comme ami, comme frère, recevra ration et logement, en attendant nos ordres.

« Pour le général en chef,
« Gérard.
« Le général en second,
« Pajol. »

et quittent l'assemblée pour se rendre au palais du Luxembourg ; quelques autres députés se disposent à sortir de la salle.—M. *Bérard* dit aussitôt qu'il s'oppose à la levée de la séance. « Il ne nous est pas possible, dit-il, de sortir de cette enceinte sans avoir pris une délibération qui puisse calmer la multitude. Nous devons au public des mesures propres à le rassurer. » Un membre propose de déclarer la permanence. Cette proposition est adoptée. — M. le comte *de Sussy* est introduit. S'adressant à l'assemblée, il dit : « Messieurs, en l'absence de M. le chancelier, quelques pairs en petit nombre étaient réunis chez moi. M. le duc de Mortemart nous a remis la lettre ci-jointe adressée à M. le général Gérard ou à M. Casimir Périer, et que je vous demande la permission de vous communiquer. » M. de Sussy donne lecture de cette lettre qui est ainsi conçue : « Monsieur, parti de Saint-Cloud dans la nuit, je cherche vainement à vous rencontrer, veuillez me dire où je pourrai vous voir. Je vous prie de donner connaissance des ordonnances dont je suis porteur depuis hier. Signé : *Duc de Mortemart.* » M. de Sussy ajoute que ces ordonnances ne sont point imprimées et qu'on réclame l'intervention de M. le général Gérard pour les faire imprimer.—M. *Benjamin Constant :* « Entendons la lecture de ces ordonnances. » — M. *Bérard* : « Je ne puis m'empêcher de signaler ici un manque de franchise. M. de Mortemart qui se rendait ce matin chez M. Laffitte, lorsque je l'ai rencontré, m'a formellement dit qu'il viendrait ici. » Invité par la réunion à donner communication des ordonnances, M. de Sussy les lit. M. le président à qui ces ordonnances sont présentées se refuse à s'en charger. M. de Sussy quitte l'assemblée ; M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le général Lafayette dit que le peuple s'attend à voir la chambre des députés s'occuper dès le 3 août au moins des grands intérêts de l'État. M. le président lit une autre lettre écrite par un citoyen, et qui a pour objet de faire sentir combien il est important que le peuple apprenne ce qui se passe à la chambre. M. le président fait observer qu'il n'y a point de séance publique, mais bien une simple réunion de députés (1). M. *Odilon Barrot* est introduit en costume d'officier de la garde nationale ; il demande à être entendu et dit : « Messieurs, je ne suis chargé d'aucune explication particulière, mais ayant reçu les épanchements de l'homme à qui était réservée la gloire de présider deux fois à notre régénération politique, épanchements conformes à ses principes et à son caractère, j'ai cru devoir venir vous soumettre quelques observations. Le général Lafayette est préoccupé d'une crainte, c'est que la population de Paris ne soit pas unanime sur ce qui sera décidé sans l'intervention des chambres ; il craint que si l'on proclamait *à priori* un chef qui ferait des concessions plus ou moins larges, on ne rentrât dans les théories du droit divin. Le général pense que pour faire cesser tout dissentiment et donner à la révolution ce caractère d'unanimité qui seul

(1) Au reste, tandis qu'on négociait, la commission municipale allait plus vite en besogne, et de son propre chef elle déclarait que Charles X avait cessé de régner.

« Habitants de Paris !

« Charles X a cessé de régner sur la France ! ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de nos libertés qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français. Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

« Quelques instants ont suffi pour anéantir ce gouvernement corrompu qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang. Elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle.

« Quel peuple au monde mérite mieux la liberté ? Dans le combat vous avez été des héros. La victoire a fait connaître en vous les sentiments de modération et d'humanité qui attestent à un si haut degré le progrès de notre civilisation. Vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation. Jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

« Habitants de Paris ! nous sommes fiers d'être vos frères. En acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts. Ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie.

« Leurs sentiments, leurs principes sont les vôtres. Au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un gouvernement qui vous devra son origine. Les vertus sont dans toutes les classes. Toutes les classes ont les mêmes droits. Ces droits sont assurés. Vive la France ! vive le peuple de Paris ! vive la liberté !

« Lobau, Audry de Puyraveau, Mauguin, de Schonen.

« Le secrétaire de la commission,

« Odilon Barrot. »

Déjà le 30 juillet le placard suivant avait été affiché et imprimé du consentement formel de la commission municipale :

« La France est libre

« Elle veut une constitution.

« Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter !

« En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect aux principes suivants :

« Plus de royauté ;

« Le gouvernement exercé par les seuls mandataires de la nation ;

« Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire ;

« Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés ;

« La liberté des cultes ! plus de culte de l'État ;

« Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire ;

« Établissement des gardes nationales sur tous les points de la France. La garde de la constitution leur est confiée.

« Les principes pour lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par la voie de l'insurrection légale. »

peut en assurer la force et la durée, il pense qu'avant de prendre un parti décisif, il faudrait commencer par stipuler en assemblée générale les conditions du peuple et déférer la couronne en même temps qu'on proclamerait les garanties stipulées; c'est à vous, messieurs, de le juger dans votre sagesse. Si quelque chose peut nous consoler de la perte de ceux de nos amis qui ont succombé les armes à la main pour la défense de la liberté, ce sera l'imposante unanimité avec laquelle se sera opérée notre glorieuse révolution. » — M. *Labbey de Pompières* : « Messieurs, vous avez connaissance des ordonnances de Saint-Cloud; vous l'avez entendu : on se croit encore roi, on vous ajourne au 3 août, on veut gagner du temps parce qu'on attend des troupes. Je pense, messieurs, que nous devons user de nos droits et nous déclarer dès aujourd'hui les députés de la France. » — Un membre fait observer qu'il conviendrait d'attendre le retour des cinq commissaires envoyés à la chambre des pairs. — M. *Benjamin Constant* : « Nous savons d'avance ce que la chambre des pairs nous dira, elle adoptera purement et simplement la révocation des ordonnances. Quant à moi, je ne me prononce pas positivement sur la question de dynastie. Je dirai seulement qu'il serait trop commode pour un roi de faire mitrailler son peuple et d'en être quitte pour dire ensuite : « Il n'y a rien de fait. » Rendez-nous les dix mille citoyens que vos satellites ont égorgés. Ce à quoi j'attache de l'importance, ce n'est point au renvoi des ministres dont nous saurons bien faire justice, mais à l'organisation des gardes nationales. — M. *de Laborde* : « Nous perdrons beaucoup de temps si nous discutons s'il convient d'accepter ce qui était. » — M. *Dupin aîné* : « Paris est dans un état violent, héroïque, mais qui ne peut durer : qui oserait assurer que dans sept jours vous pourrez maintenir la population? Les rues sont encombrées de barricades, la circulation est devenue impossible, la stagnation des eaux peut devenir une cause active d'insalubrité, et d'ailleurs les séditions peuvent éclater, les partis se former; il n'y a pas un instant à perdre, il faut qu'aujourd'hui même quelque chose soit décidé sur l'état de la France, il faut à tout prix sortir du vague et de l'incertitude dans laquelle on se traîne péniblement. Vous êtes sans gouvernement, il vous en faut un. » — M. *Salverte* : « Vous devez une réponse précise au général Lafayette. » — M. *le Président* : « Il y a je ne sais quoi d'embarrassé et d'équivoque dans ce qui se passe autour de nous. On ne se conduit pas nettement; moi aussi je pense qu'il faut une délibération immédiate. » — M. *de Kératry* : « Si vous ne décidez rien aujourd'hui je ne reviens pas demain. » Après avoir pris les ordres de l'assemblée, M. le président invite le secrétaire rédacteur à se rendre à cheval à la chambre des pairs, et lui prescrit de dire aux cinq commissaires qu'ils sont attendus par la réunion et qu'on les prie de revenir à l'instant même. »

Ce procès-verbal est le récit le plus exact, le plus sincère, des impressions diverses de cette assemblée. Chaque minute est un siècle; les événements marchent avec une rapidité fatale; nul n'est maître de lui-même, de son esprit, de ses actions. Ainsi la chambre des députés commençait à s'impatienter de tous les retards qu'apportait le duc de Mortemart à la négociation; il n'est pas venu au sein de la chambre; pourquoi cela? Si c'est question d'étiquette, le temps est mal choisi; si c'est parce qu'il comptait sur la force de la pairie, il se trompe : il ne sait pas que la chambre des députés elle-même n'est pas maîtresse du mouvement; elle n'a pas seulement à traiter avec Charles X; devant elle est encore l'hôtel de ville, et M. Barrot, sorte d'ambassadeur de M. de Lafayette, est venu imposer ses commandements aux députés. C'était étrange, illégal; mais enfin M. de Lafayette n'était-il pas le dictateur à la tête d'une commission de gouvernement et M. Barrot son envoyé fidèle?

Une nouvelle faute vient s'ajouter à la première : M. de Mortemart va s'adresser directement à l'hôtel de ville et au pouvoir bizarre si subitement envahi par M. de Lafayette : quel était le titre de cette dictature immense? D'où venait sa légitimité pour décider du haut de sa souveraineté absolue les questions les plus graves, les plus sérieuses, celles qui touchaient à la forme même du gouvernement de la société (1)? Quelle était cette souveraineté assez osée pour dire d'un système, d'une idée, sans consulter le pays : « Il est trop tôt, il est trop tard. » De quels éléments se composait l'infaillibilité pontificale de cette puissante opinion qui entourait M. de Lafayette? D'hommes armés pris dans le peuple, courageux prolétaires, enfants des écoles, membres des sociétés secrètes, mais au demeurant sans garantie, sans propriété, et c'est pourtant cette fraction du peuple que M. de Lafayette va prendre pour juge et à la-

(1) L'autorité de la commission et du général Lafayette était si absolue, qu'un arrêté créait une armée qui devait être celle de l'hôtel de ville :

« Le général Lafayette et la commission municipale de Paris arrêtent :

« Art. 1er. Il sera créé une garde nationale mobile; elle sera composée de vingt régiments, et pourra être employée hors de Paris à la défense de la patrie.

« 2. Tous les citoyens en état de porter les armes sont invités à s'y faire inscrire.

« 3. La garde nationale mobile recevra une solde qui sera ultérieurement fixée pour les officiers et sous-officiers; pour les soldats elle sera de trente sous par jour.

« 4. La garde nationale mobile est mise sous les ordres du général Gérard.

« Hôtel de ville, ce 30 juillet 1830. »

quelle il va faire décider une négociation souveraine, à savoir : si l'on traitera avec Charles X, si un trône sera brisé, si une vieille dynastie ira gagner l'exil une fois encore. Oh! il fallait que le trône fût déjà bien ébranlé, pour que le hourra de quelques hommes couchés sur les dalles de la Grève pussent en disperser les fragments mutilés! La Providence avait décidé la question.

Une première tentative avait été faite par MM. d'Argout, de Vitrolles et de Sémonville, auprès de M. de Lafayette, à l'hôtel de ville, afin d'amener une transaction ; ils venaient annoncer la révocation des ordonnances et la nomination du ministère de M. de Mortemart avec le maréchal Gérard et M. Casimir Périer pour collègues : indépendamment des vieux rapports qui existaient entre M. de Sémonville et M. de Lafayette, il y avait encore des souvenirs communs qu'ils pouvaient échanger comme de terribles exemples et de fatales leçons; l'un et l'autre s'étaient montrés enthousiastes aux premiers temps de la révolution française. M. de Sémonville avait joué parmi les électeurs de Paris le même rôle que M. de Lafayette au sein de la garde nationale ; il pouvait donc lui parler un langage compris et entendu ; tous deux avaient été persécutés et proscrits par les clubs, les jacobins, tous deux étaient demeurés captifs après de longs tourments; vieillards ils pouvaient se rappeler les scènes de désordre et de désolation de 1792 et 1793.

M. de Sémonville n'y manqua pas; il crut inspirer quelque sérieuse réflexion à M. de Lafayette, et n'obtint de cette tête incorrigible, de ce mutin de 70 ans, que cette phrase aussi inflexible que singulière. « Au moins prendront-ils le drapeau tricolore? » Et sur la réponse un peu étonnée de M. Sémonville : « Je n'en sais rien, cela n'a pas été dit, » M. de Lafayette ajouta avec son ton dédaigneux et grand seigneur : « Pour peu que cela leur coûte, ils peuvent s'en dispenser. » Le drapeau tricolore était pour M. de Lafayette un de ces souvenirs de jeunesse qui laissent des empreintes ineffaçables, comme la garde nationale, son habit d'Amérique, sa vieille épée du nouveau monde; cela lui enlevait des années et le faisait revivre jeune, noble, aimable, comme à Versailles, à Trianon chez la belle reine de France, avec les Lameth, les Polastron, les Bezenval, les Vaudreuil, génération de gentilshommes presque perdue.

Le lendemain une nouvelle démarche, mais celle-ci officielle, fut encore essayée; M. de Sussy, porteur des ordonnances signées à Saint-Cloud, après les avoir déposées à la chambre des députés, s'était rendu à l'hôtel de ville au milieu de cette multitude sans frein, turbulente et complétement désordonnée, qui entourait la commission. M. de Sussy, l'un des hommes les plus honorables de la chambre des pairs, revêtu du costume d'officier supérieur de la garde nationale, annonça qu'il était chargé d'une mission du duc de Mortemart, président du conseil des ministres du roi Charles X; c'était aller droit à la question. Avec ce ton toujours aristocratique, même dans ses fraternisations populaires, le marquis de Lafayette répondit : « Vous venez de la part de M. de Mortemart, oh! nous sommes un peu parents, mais je ne suis pas tout à fait aussi royaliste que lui. » C'était pour dire sans doute que l'ambassadeur n'inspirait pas confiance dans la direction nouvelle des idées. M. de Sussy, au reste, exposa sa mission en présence d'une fraction de la commission municipale toujours plus hardie à mesure qu'on lui faisait des concessions. Et M. Audry de Puyraveau, comme si c'était l'interprète et le maître absolu de la France (étrange dictature que font les révolutions!) répéta la phrase consacrée dans ces fatales négociations : « Il est trop tard. » Il est trop tard! et cela s'appliquait à un petit-fils de Louis XIV, au plus beau nom traditionnel et historique de l'Europe.

Au nom de qui parlaient donc ces souverains de l'hôtel de ville? Où étaient le peuple d'électeurs, le pouvoir, les chambres, je dis même les comices pour autoriser de telles paroles sans recours, sans espoir? M. de Sussy ayant insisté pour avoir un accusé de réception des ordonnances, M. de Lafayette passa dans un cabinet de travail, pour écrire la plus diplomatique et la plus obscure des lettres qui ne le compromettait en aucune cause (1). Tout en rendant hommage au caractère personnel de M. de Mortemart, elle exprimait une sorte de dédain pour les actes de la puissance royale. M. de Sussy put voir de ses propres yeux le triste spectacle de cet hôtel de ville aux mains de ses implacables vainqueurs. Ici le buste de

(1) Texte original de cette lettre curieuse de M. de Lafayette :

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis longtemps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire; j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressez à beaucoup de personnes qui m'entouraient ; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission alors peu nombreuse qui se trouvait à l'hôtel de ville. Il a vu M. Laffitte qui était alors avec plusieurs de nos collègues, et je remettrai au général Gérard, aussitôt que je le verrai, les papiers dont il m'a chargé ; mais les devoirs qui me retiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous venez à l'hôtel de ville, j'aurai l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues.

« Agréez l'assurance de ma haute considération.

« Lafayette. »

« Hôtel de ville, ce 30 juillet 1830 »

Louis XVIII (l'auteur de la charte) traîné dans la boue, là le portrait de Charles X percé à coups de baïonnette, comme les ligueurs perçaient à coups d'épingle noire les bustes de Henri III et de Henri IV; des cris, des hurlements : « Plus de Bourbons, à bas les Bourbons! » Et en présence de ces hommes qu'il appelle ses amis, qu'il associe à tous les actes de gouvernement, M. de Lafayette se donne le plaisir railleur de lire les ordonnances de Charles X; et parce que ces groupes animés par le combat jettent de grossières paroles, des accents de fureur, M. de Lafayette se tourne vers le négociateur et lui dit : « Vous voyez, tout est fini pour eux qui vous envoient, » comme si ces cris de guerre étaient l'expression légitime du vœu de la patrie. Ainsi cette multitude, campée sur la place de Grève, ou inondant les salons de l'hôtel de ville, décide en souveraine sur les destinées d'une grande dynastie : pour se prononcer ainsi, y avait-il là au moins une représentation de la bourgeoisie, un symbole de la classe moyenne (1)? Je ne parle pas de la grande propriété, de la noblesse ou du clergé, on n'en tenait nul compte à ce moment. Des hommes sans mission se posent et s'expriment comme s'ils représentaient la France; M. de Lafayette, qui aime tant le pouvoir légal et constitutionnel, se complaît dans ce tourbillon; il est dans son atmosphère, dans sa joie, il démolit le pouvoir des Bourbons comme il a brisé le sceptre de Napoléon dans les cent-jours : double symbole de la paix et de la guerre! Oserait-il dire seulement le nom de ceux qu'il appelle ses amis et qui personnifient à ses yeux la souveraineté populaire? Oserait-il les accepter pour parents, pour intimes, pour serviteurs, pour vassaux même de sa royale habitation de Lagrange? M. de Lafayette, l'homme de la légalité, l'ennemi de l'arbitraire, décide tout à l'aide d'un millier d'hommes pris en majorité dans les rangs infimes de la cité, parmi les enfants des écoles, les chefs des sociétés secrètes, mineurs, majeurs, qu'importe; gamins affublés de dépouilles militaires, prolétaires sans asile, parleurs bruyants, comme au Cirque ou à l'Ambigu le jour d'un spectacle gratis. Rien donc de plus en dehors de toute règle que ce pouvoir de l'hôtel de ville, qui pourtant tient les destinées de Paris et de la France; il va bientôt cependant poser des conditions, rédiger des programmes pour soutenir une couronne : de même qu'il a l'orgueil de renverser une vieille dynastie, il ose se poser bientôt en dominateur de la nouvelle.

Il faut croire que dans le trouble général des événements, tout le monde était emporté par une main invisible qui bouleversait le cœur et les consciences : voilà M. de Mortemart, caractère d'honneur et de courage, qui manque de fermeté civile dans une mission capitale : il faut aller vite, et à chaque pas il se laisse arrêter; il hésite quand il faut agir, et au lieu d'accourir à la réunion de M. Laffitte pour traiter d'un arrangement, il va paisiblement se renfermer au Luxembourg. Désormais il n'agit plus que par des légats qui apportent plus de zèle que de prudence et de sagacité dans leur mission. Si M. de Mortemart s'était rendu à la réunion des députés, il aurait pu préparer un arrangement par la noble confiance qu'inspirait son caractère; il eût trouvé sous sa main le général Gérard, M. Casimir Périer, M. Sébastiani, si éminents eux-mêmes, et qui se seraient fait gloire et honneur de s'associer à lui; appuyé sur les députés, on aurait pu engager une lutte vive et franche avec l'hôtel de ville qui n'aurait pas osé secouer sans doute l'autorité des deux chambres réunies. M. de Lafayette, chez lequel vibraient si souvent les sentiments les plus généreux, qui se laissait si volontiers entraîner par tout ce qui était noble et grand, aurait préféré la décision des chambres aux résolutions des sociétés secrètes. Toutefois, je dois le dire pour la vérité de l'histoire, les hostilités étaient tellement ardentes que tout ce replâtrage n'eût pas duré un mois, la lutte se serait engagée de nouveau entre le roi et la révolution victorieuse; mais au moins le duc de Mortemart eût rempli sa mission entière telle qu'il l'avait reçue du roi. En se réfugiant à la chambre des

(1) M. de Lafayette recevait de toutes mains des adresses, et y répondait toujours gracieusement; il ne semblait avoir de répugnance que pour le pouvoir légitime.

Adresse présentée au général Lafayette et à la commission du gouvernement provisoire (31 juillet).

« La nation seule a vaincu; à elle doit revenir le fruit de la victoire. Une constitution librement votée par les citoyens et qui garantisse les droits et les intérêts nationaux, tel a été le but de nos efforts, telle doit être notre récompense.

« Déjà la commission centrale du gouvernement provisoire a voulu proclamer ces principes écrits dans le cœur de tous les citoyens;

« Plus de priviléges héréditaires;

« Plus de religion dominante;

« Le concours médiat et immédiat de tous les Français à l'élection de leurs représentants;

« Établissement et conservation de la garde nationale, avec nomination de ses officiers par les citoyens;

« Liberté entière de la presse;

« Jury pour la presse et en matière politique;

« Responsabilité réelle des dépositaires du pouvoir;

« Formation élective des administrations départementale et municipale;

« Voilà les principes que les Français veulent aujourd'hui consacrer d'une manière stable; ces principes sont aussi ceux que la chambre des représentants de 1815 avait déclarés sous le feu des batteries ennemies, et légués à un avenir qui nous appartient actuellement.

« La commission municipale, qui représente un gouvernement provisoire, doit rester en permanence jusqu'à ce que la constitution qui assure le règne de nos droits soit arrêtée et jurée par tous les Français. Le peuple ne déposera les armes qu'après que sa conquête lui aura été assurée. »

pairs, M. de Mortemart substitua l'éphémère gouvernement du Luxembourg à celui des Tuileries sous M. de Polignac. A peine l'insurrection tint-elle compte de cet *aparté* tenu chez M. de Sémonville, et qui n'eut aucune action sur la chose publique. Ce fut là un grand malheur. Cette chambre des pairs, qui avait joué un rôle important sous la restauration, compromit son action en la neutralisant, car un pouvoir s'affaiblit et se perd toutes les fois qu'on ne tient pas compte de lui. Dans les affaires, il faut se déterminer avec réflexion, mais aussi avec énergie, condition essentielle pour le maintien de la force morale d'un pouvoir. Le ministère de M. de Mortemart qui ne pouvait faire insérer une ordonnance au *Moniteur*, les pairs qui se laissaient dominer par l'hôtel de ville, perdaient quelque chose de leur gravité et de leur grandeur.

Lorsque ces négociations se poursuivaient, Paris continuait d'être livré flottant à tous les partis, à toutes les opinions ardentes et téméraires. La dynastie des Bourbons avait été si maladroite, même envers son propre parti, qu'elle l'avait dissous; néanmoins l'existence de la monarchie paraissait nécessaire à la bourgeoisie par des considérations d'une nature sérieuse. Le commerce craignait la guerre : on avait vu après les cent-jours l'Europe entière armée pour renverser Napoléon; si l'on tentait une révolution nouvelle, n'était-il pas à redouter que cette même catastrophe se reproduisît plus menaçante encore? Les malheurs de l'invasion étaient prêts à se renouveler, on le craignait du moins. Cette mémoire du passé créait, sinon un parti favorable à Charles X, au moins une opinion craintive des événements, qui aurait pactisé volontiers avec la restauration sous des conditions raisonnables. Si l'on ne trouvait pas de royalistes armés sur la place publique, toute la partie paisible de la bourgeoisie se rattachait à la paix, à l'ordre, et celle-là n'était pas sans importance.

Dans cette crise le parti remuant prenait pour symbole la république; bien des jeunes têtes la rêvaient à côté de quelques vieillards, débris de nos turbulentes assemblées et des jacobins puissants (1). Ceux qui ont vu Paris à cette époque peuvent se rappeler ces longues bandes de jeunes hommes aux bras nus, brandissant des sabres, des pistolets d'arçon ou des fusils de calibre, tous conduits par des élèves de l'École polytechnique; ils traversaient les boulevards, les quais, agitaient le drapeau tricolore en poussant des cris de désordre. Or cette opinion faisait peur; si les républicains formaient une très-petite minorité, les mœurs, les habitudes, telles que la révolution les avait faites, appartenaient essentiellement aux idées républicaines; égalité de partage, jalousie de supériorité, tout cela était le produit d'une éducation démocratique, et l'on n'était préservé de la république que par des souvenirs d'échafaud, de guerre générale et de hideuse proscription. Le cri : *Vive la République!* signalait comme un retour au comité de salut public, époque de vertige et de sang qui faisait frissonner la génération présente.

Comme idée populaire de monarchie, les impérialistes, avec une certaine logique de principes, se remuaient déjà pour faire proclamer Napoléon II. Puisqu'on invoquait la souveraineté du peuple et les actes émanés des assemblées nationales, il était pour le jeune Napoléon un titre irréfragable, la déclaration de la chambre des représentants en 1815; cette chambre avait proclamé Napoléon II empereur des Français avec une constitution délibérée par les représentants. Était-il permis, disait-on, de méconnaître à ce point le vœu du peuple légalement exprimé? Le parti bonapartiste soulevait de grandes émotions au cœur des multitudes (2). Les souvenirs de l'aigle victorieuse réveillaient de glorieuses sympathies, et à l'aide de quelques hommes un peu habiles,

(1) Voici encore une de ces adresses à la commission municipale; elle émanait du comité républicain.

« 30 Juillet.

« Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ces droits est de choisir librement son gouvernement. La reconnaissance due aux braves citoyens qui ont repoussé des soldats égarés par des ordres sacriléges, impose le devoir de les soustraire eux-mêmes à toute influence qui pourrait égarer leur opinion et refroidir demain leur zèle pour la véritable cause, la liberté. Il faut donc, messieurs, empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui déjà désigne un chef, lors même que la forme du gouvernement ne peut être déterminée.

« Il existe une représentation provisoire de la nation. Qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français ait pu être connu.

« Dans toutes les circonstances, ce vœu a pu être consulté. Ne faisons point aujourd'hui un pas rétrograde dans la carrière que quarante ans de sacrifices et de gloire nous ont ouverte et que les immortelles journées des 27, 28 et 29 juillet ont immensément agrandie. Que la représentation provisoire s'occupe de suite des moyens de consulter ces vœux; toute autre mesure serait intempestive et coupable.

« Le 5 juillet 1815, la chambre des représentants sous le feu des étrangers, en présence des baïonnettes ennemies, a proclamé les principes conservateurs des droits des citoyens, et a protesté contre tout acte qui imposerait à la France un gouvernement et des institutions qui ne sympathiseraient pas avec ses vœux et ses intérêts.

« Ce sont ces principes qu'il faut adopter aujourd'hui : qu'ils nous servent de ralliement! La chambre de 1815 les a légués à un avenir qui nous appartient; recueillons cet héritage et sachons le faire tourner au profit de la liberté!

« *Les membres de la commission nommée par un grand nombre de citoyens de divers arrondissements de Paris, réunis rue de Richelieu, n° 104.* » (*Suivent les signatures.*)

(2) On peut se faire une juste idée de ces proclamations en faveur de Napoléon II par la pièce suivante :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Français! citoyens de Paris!

« Les Bourbons ont à jamais cessé de régner.

« Vous venez de reconquérir cette constitution délibérée dans les cent-jours sous le feu de l'ennemi, que vos représentants, léga-

il était possible de donner un corps à cette opinion qui s'exprimait favorable pour Napoléon II. Mais pouvait-on disposer de ce jeune prince? L'Autriche allait-elle le livrer, ou bien comme en 1813, se liguant avec l'Europe, allait-elle profiter de nos désastres? C'était là une question vitale, naturellement posée, et nul n'osait la résoudre, parce qu'au fond il y avait cette peur de l'avenir qui arrête souvent les grands changements politiques, précurseurs des guerres générales.

Et tous ces partis trouvaient leur expression bruyante, désordonnée, à chaque coin de rue, sur chaque borne; celui-ci parlait de la république et des bienfaits qu'elle assurait aux classes populaires, et autour de lui retentissaient les expressions bruyantes et avinées qui portaient l'effroi jusqu'au fond des boutiques. A quelques pas à l'autre angle de la rue on parlait de Napoléon II, de l'empire et de la splendeur qu'il ferait renaître, et les cris de : *Vive Napoléon II!* retentissaient. Le soir Paris était plongé dans l'obscurité, sans lanternes, à la merci des voleurs; les barricades séparaient non-seulement chaque quartier, mais encore chaque coin de rue; des omnibus dételés, des charrettes, des meubles, des pierres, formaient comme mille murs. Le désordre matériel de la cité n'était comparable qu'au désordre moral des idées. Et à qui s'adresser pour mettre un terme à cette anarchie? Quelle intelligence assez droite, quelle main assez ferme pourrait débrouiller ce chaos? Ici il nous reste à parler d'un système et d'un ordre politique qui se forma comme la nécessité impérative des circonstances, comme le terme heureux et naturel d'une épouvantable crise.

CHAPITRE XVI.

LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

Véritable aspect de Paris. — Le corps diplomatique. — Son attitude durant l'insurrection. — Demande de sauvegarde. — Insouciance de M. de Polignac. — Les ambassadeurs vont-ils rester à Paris? — Premières communications avec les hommes politiques. — M. de Talleyrand. — M. Pasquier. — M. Molé. — Le général Sébastiani. — Nécessité d'en finir avec la crise. — Anarchie. — Hôtel de ville. — Confusion populaire. — Crainte d'une république — Situation personnelle de M. le duc d'Orléans. — Les pensées qui se tournent vers le prince. — Son arrivée à Paris — Ce qui détermine son acceptation. Conférence avec M. de Talleyrand. — La lieutenance générale met fin à l'anarchie. — Le prince à l'hôtel de ville. — Appréciation des actes et de la durée de la commission municipale. — Gouvernement provisoire.

(30 et 31 juillet 1830.)

Si quelques esprits ardents pouvaient s'exalter dans le retentissement glorieux de la victoire populaire, il n'en était pas moins vrai qu'après l'évacuation de Paris par les troupes royales il se révélait deux immenses dangers : l'anarchie et la guerre européenne; et ces deux fatales conséquences du succès préoccupaient bien autrement les hommes sérieux que les feux de joie de la place publique : que ferait-on de ce triomphe récent et tumultueux? Quel pouvoir allait-on établir pour comprimer les masses soulevées? Et ce pouvoir, quel qu'il fût, aurait-il assez de durée pour déjouer les menées des partis et triompher des obstacles incessants qui s'élèveraient autour de lui : en toute hypothèse, quelle serait l'attitude de l'Europe? Déjà l'on portait des yeux inquiets sur la conduite des ambassadeurs en résidence à Paris.

Pour connaître et apprécier les résolutions communes du corps diplomatique pendant ces journées d'agitation et de troubles, il faut d'abord poser un fait : c'est qu'aucun ambassadeur ne fut officiellement prévenu par le président du conseil des ordonnances du 25 juillet 1830. Toutefois, l'habitude des affaires politiques devait leur faire juger à tous qu'il se préparait quelque résolution étrange, quelque ébranlement extraordinaire, dans la constitution; les carnets des agents de change constataient une masse d'opérations à la baisse, dans cette prévision d'un coup d'État dont il avait transpiré quelque soupçon malgré le secret. Lorsque le *Moniteur* du 26 arriva aux ambassades, toutes firent partir des courriers pour en porter la nouvelle à leurs cours, en les accompagnant de quelques-unes de ces réflexions générales qui ressortaient de leurs longues études sur le caractère du roi Charles X et de ses ministres. Ces dépêches ne diffèrent pas dans le jugement qu'elles portent sur la situation de la maison royale et des partis qui s'agitent contre elle. « Si l'esprit révolutionnaire leur faisait

lement assemblés, avaient confiée à votre courage et à votre énergie.

« Citoyens de la grande nation!... Parisiens!... vous avez justifié l'espoir des amis de l'indépendance et de la liberté; dépositaires du feu sacré et de toutes les gloires de l'empire, vous avez bien mérité de la France.

« Achevons notre ouvrage : la constitution de 1815, amendée le 5 juillet par la protestation de nos représentants, renferme tous nos droits. Plus de priviléges, plus de noblesse; la loi, l'égalité, la liberté, tel est aujourd'hui notre cri de ralliement.

« Napoléon II, cet héritier de tant de gloire, cet enfant de Paris, proclamé le 27 juin, est notre empereur; il est le chef de la grande nation parce qu'il en est le premier citoyen, parce qu'il n'y a plus de droit divin, parce qu'il n'y a plus de noblesse; il le devient enfin, parce qu'à la France seule il appartient de choisir son chef, de faire ses lois, et d'en confier l'exécution à Napoléon II.

« Braves citoyens, soyez confiants dans votre gouvernement provisoire; il s'occupe de régulariser la glorieuse révolution que l'on doit à vos héroïques efforts.

« Français! soyons unis, nous serons invincibles. *Vive Napoléon II!* vive la liberté!

« Hôtel de ville, 30 juillet 1830. »

peur depuis longtemps, ils avaient une terreur aussi grande au moins de la légèreté aventureuse de Charles X; cette épée tirée du fourreau par un vieillard, hélas! tomberait facilement de ses mains débiles, et alors c'était une guerre civile, mal incurable en France (1). » Ainsi, avec des expressions plus ou moins tranchées, les dépêches blâment ces mesures, et davantage encore le manque de prévoyance qui semble présider à leur application. Le comte Pozzo, un peu l'ennemi de M. de Polignac (2), s'écrie à la lecture du *Moniteur* : « A-t-on au moins soixante mille hommes à Paris pour soutenir une pareille hardiesse? » Et l'habile et prévoyant ambassadeur s'irrite en n'apercevant encore aucun déploiement extraordinaire de troupes aux Champs-Élysées, à la place Louis XV, pour appuyer une entreprise de cette nature. Initié aux transactions diplomatiques du congrès d'Aix-la-Chapelle, le comte Pozzo se rappelait que si l'Europe avait garanti l'existence de la maison de Bourbon, elle avait également déclaré que la charte ne pourrait se séparer du gouvernement du roi; et n'avait-il pas lui-même, en interprétant la volonté de l'empereur Alexandre, préparé l'ordonnance du 5 septembre 1816? Sous ce point de vue, le comte Pozzo concluait donc : « Que puisque la guerre était déclarée à la charte par la maison de Bourbon, ce ne pouvait plus être qu'une question de victoire, et qu'à la victoire il faut de gros bataillons. »

Sir Stuart de Rothsay, ambassadeur d'Angleterre, vint immédiatement se plaindre au prince de Polignac de ce que le corps diplomatique n'avait point été prévenu d'un pareil coup d'État, et le ministre calme et froid avec le sourire d'un peu de suffisance, je dirai presque d'orgueil personnel qu'on lui connaissait bien, dit : « Ce qui est un secret pour tous ne l'est pour personne : et il s'agit ici d'un acte de pur gouvernement intérieur.

Cependant les événements du 26 et du 27 devinrent tellement sérieux, qu'enfin les ambassadeurs durent prendre certaines précautions générales ou individuelles, pour que le droit des gens ne fût point violé en leur présence. Les coups de fusil se tiraient partout (3), le peuple était en armes, on brisait les réverbères, les vitres, et l'on fracassait les portes. Qui sait, peut-être les hôtels des légations, sacrés pour tous, ne seraient pas respectés par la main de cette populace; des billets de quelques ambassadeurs qui existent encore demandent au ministre des affaires étrangères : « une sauvegarde pour leur personne et leur légation. » Bientôt il fallut examiner des questions plus graves; les événements en imposaient la solution immédiate (4). Toutes les fois qu'un gouvernement en péril se trouve forcé de transporter le siége de son autorité dans une autre résidence, le ministre des affaires étrangères s'empresse d'en faire la communication aux ambassadeurs, parce que les lettres de créance ne donnent pas la mission de résider auprès d'une nation, mais près d'un roi ou d'un gouvernement. De manière que si le prince de Polignac avait eu la précaution de notifier aux ambassadeurs « que le gouvernement de Charles X était transporté à Saint-Cloud, » le corps diplomatique y serait accouru par le seul devoir de sa position, comme cela s'était fait à Naples, à Turin, après les révolutions populaires de 1821; cette résolution sans doute eût appelé plus de réflexion dans la conduite des hommes qui auraient pris en main le mouvement révolutionnaire, car la présence des ambassadeurs à Saint-Cloud eût suffisamment révélé qu'en la personne de Charles X résidaient toute la majesté royale, toute la puissance de commandement aux yeux de l'Europe. M. de Polignac, je le répète, eut donc le tort, la légèreté impardonnables, en quittant Paris, de ne pas prévenir le corps diplomatique « que le gouvernement du roi allait se concentrer à Saint-Cloud, que là seulement serait l'autorité légitime, et que le roi demandait aux ambassadeurs d'entourer sa personne au nom de l'Europe inquiète, alarmée et protestant contre l'insurrection, même victorieuse. »

Il y a plus : aucune des résolutions ministérielles ne fut communiquée aux ambassadeurs, et ils apprirent même par une voie indirecte « que M. de Mortemart était arrivé à Paris pour négocier avec le gouvernement insurrectionnel (5); » de sorte que dès l'instant que les rues furent un peu débarrassées de ces combattants qui n'obéissaient à aucun chef, les ambassadeurs résolurent d'examiner en commun la question de savoir s'ils resteraient à Paris ou s'ils suivraient Charles X dans ses résidences de Saint-Cloud et de Trianon, partout enfin où la volonté royale fixe-

(1) Quelques-unes de ces dépêches ont été rendues publiques tant elles ont un caractère de prévoyance historique et de sagacité, la première dépêche du comte Pozzo fait prévoir la chute inévitable de Charles X.

(2) Le comte Pozzo, quelques jours avant les ordonnances, avait dit au prince de Polignac : « Quelque chose que vous fassiez, prenez garde de compromettre l'Europe? » Et le ministre répondit avec son air de sécurité habituel : « Que l'Europe ne nous compromette pas, et nous répondons de tout. »

(3) Deux courriers d'ambassade avaient été déjà arrêtés par les insurgés; cependant ils purent passer et remplir leur mission; plus tard des dépêches furent interceptées; portées à l'hôtel de ville, elles furent immédiatement rendues aux ambassades parce qu'on avait crainte des représailles

(4) Quelques-unes de ces demandes de sauvegarde sont encore dans les cartons du ministère des affaires étrangères.

(5) Plusieurs membres de la chambre des pairs avaient donné l'avis indirect au corps diplomatique que M. de Mortemart était au Luxembourg et que tout tendait à un arrangement.

rait son séjour. Les chefs des légations se réunirent à cet effet. Tous n'avaient pas les mêmes titres et n'avaient pas le même intérêt dans les rapports diplomatiques avec la maison de Bourbon. Depuis le congrès de Vienne, et afin de rendre impossible toute contestation de rang, le nonce du pape à Paris était considéré comme le chef et le président du corps diplomatique; puis venaient les ambassades de famille, c'est-à-dire celles qui, rapprochées par les liens étroits de la maison de Bourbon, jouissaient en vertu de ce titre de certains droits : telles étaient l'Espagne et Naples, puis les grandes légations de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse; ambassades de premier ordre. Toutes les autres légations étaient d'une hiérarchie secondaire comme n'ayant pas une importance aussi considérable dans les questions de droit public européen.

Dans cette réunion première, le débat fut long; on envisagea la situation de la France dans sa plus haute gravité : l'opinion personnelle du comte Pozzo di Borgo, de sir Stuart de Rothsay (1) fut « qu'on ne devait prendre aucune initiative, et que, puisqu'il n'y avait pas de notification officielle de la part du ministre des affaires étrangères, on était censé ignorer les événements ; or, pour suivre S. M. le roi Charles X, ne fallait-il pas qu'on les appelât auprès de sa personne? » De là tous concluaient qu'il fallait attendre, voir, étudier la tournure que prendraient les événements; opinion mixte et expectante, toujours favorablement acceptée par le corps diplomatique, parce qu'elle ôte l'obligation de se prononcer nettement sur les cas difficiles et de prendre une résolution immédiate avant la décision des cours respectives. Telle ne fut pas l'opinion du comte de Lowenheim, ambassadeur de Suède, qui déclara « que dans son opinion la place du corps diplomatique était auprès du roi de France, et que cela résultait de la teneur des lettres de créance. » Ce fut un trait remarquable d'une époque si curieuse elle-même que de voir le représentant d'un prince élu, d'un roi soldat républicain, demeurer presque seul défenseur de la légitimité en présence de la cause populaire déjà victorieuse. Aussi cette conduite lui valut les remercîments du prince de Castel-Cicala, ambassadeur de Naples, qui lui témoigna sa gratitude au nom de la maison de Bourbon, « pour le zèle qu'il mettait à la défendre (2). » En résultat, l'opinion des grandes cours prévalut, et il fut décidé, presque à l'unanimité, qu'on attendrait à Paris la suite des événements, puisque M. de Polignac n'avait rien notifié au nom de sa cour et qu'on venait d'apprendre d'ailleurs la mission de M. de Mortemart, le changement de ministère et les négociations de l'hôtel de ville; le mieux était donc de ne rien précipiter.

Cette résolution n'était pas absolument spontanée, et tout ce temps ne s'était pas écoulé sans que le corps diplomatique se fût mis en communication avec les hommes importants du parti politique bientôt appelés à jouer un rôle décisif au milieu des événements. Dans tous les changements de système il y a toujours le bras et la pensée, comme dans l'homme il y a le corps et l'intelligence; certaines gens s'imaginent que parce qu'ils se sont bien battus dans les rues de Paris, ils ont fait une révolution. Erreur! ils ont fait une émeute, un désordre sans condition rationnelle de force et de durée; c'est le parti politique seul qui a fondé le gouvernement, c'est-à-dire l'ordre dans l'anarchie, la durée dans la mobilité. Le plus influent parmi les hommes de ce parti politique, ce fut alors le prince de Talleyrand; ses souvenirs, sa position sérieuse, sa modération et son calme, tout lui donnait de l'importance parmi les ambassadeurs : il avait assisté comme premier plénipotentiaire, et on pourrait dire comme ministre dirigeant au congrès de Vienne, et quelles que fussent les disgrâces de sa fortune politique depuis 1816 et ce qu'il appelait l'ingratitude des Bourbons, M. de Talleyrand n'en conservait pas moins une grande importance dans le corps diplomatique. Ce n'était pas seulement par sa raison droite, par sa manière sûre de juger les événements; mais encore par les traditions qui, en diplomatie, constituent la force d'un homme et le placent haut dans les négociations d'État. Avec sa sagacité habituelle, M. de Talleyrand aperçut qu'après le mauvais effet produit par les ordonnances de juillet (cette initiative insensée contre la charte), et, puisqu'il faut le dire, qu'avec le peu de sympathie que trouvait Charles X auprès des souverains de l'Europe, en Angleterre spécialement depuis deux ans surtout, il lui serait facile d'amener un changement de dynastie, un greffement sur l'arbre antique de saint Louis et de Henri IV, résultat qu'il espérait atteindre avec le moins de bruit possible et le moins de dérangement d'hommes et d'intérêts (3).

Ce n'était pas ici une combinaison neuve, subite, née d'une circonstance actuelle et par conséquent inconnue ou effrayante; il y avait longtemps que les partis de l'Europe même s'étaient familiarisés avec cette idée; une révolution de 1688 était si prévue, si possible, si indiquée, qu'il n'était pas un seul homme

(1) Le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, n'était pas à Paris en ce moment; il était parti pour les bains de Dieppe le 25 juillet : avait-il eu avis des ordonnances?

(2) Je tiens ces détails d'un des membres qui assista à la délibération du corps diplomatique et qui a pris la peine d'en écrire lui-même les plus petits incidents. Tous ces détails sont donc très-exacts.

(3) M. de Talleyrand venait à peine d'arriver à Paris d'un voyage des eaux en Auvergne, où il avait rencontré Madame la Dauphine; il avait appris de sa bouche la nouvelle de la prise d'Alger, et le

d'État qui ne l'eût étudiée sous toutes ses faces et ne la fît entrer dans les éventualités de la politique contemporaine; de sorte qu'on pouvait façonner cette idée, en préparer la réalisation discutée même dès le congrès de Vienne : c'était la reprise d'une question ancienne plutôt qu'une difficulté nouvelle, et dans les affaires du gouvernement c'est beaucoup qu'un système traditionnel. Une fois cette combinaison parfaitement admise, la reconnaissance de la part de l'Europe en serait naturellement la conséquence.

De cette idée logique, M. de Talleyrand conclut : 1° à la nécessité de rassurer l'Europe sur la confirmation absolue, complète, des traités existants : premier intérêt pour elle; 2° à l'obligation égale de la convaincre, qu'il fallait avant tout créer un pouvoir régulier qui, arrachant au singulier comité de l'hôtel de ville l'autorité souveraine, empêchât une république sous la dictature peu sérieuse et désordonnée de M. de Lafayette. Un gouvernement régulier à l'intérieur, le respect des traités, nulle propagande à l'extérieur; sous ces conditions, l'Europe (et c'était l'avis de M. de Talleyrand) devait reconnaître le duc d'Orléans avec la forme d'institutions la plus rapprochée possible du système de la branche aînée. Quelques échanges de propos et de paroles avec les ambassadeurs M. Pozzo di Borgo et sir Rothsay, avaient convaincu M. de Talleyrand que dans cette ligne on pouvait marcher sans se compromettre et sans amener une réaction militaire comme en 1815, la chose qu'avec raison redoutaient tous les hommes de sens et de portée; une seconde édition de la folie soldatesque et jacobine des cent-jours était une fatale épreuve qu'il fallait éviter à la France : elle l'avait payée trop cher.

La restauration avait formé des hommes politiques de haute distinction, base de toute une école sérieuse, quoique divisée quelquefois pour le détail et le matériel du gouvernement et de la société, en deux catégories souvent en lutte. Cette école intelligente, expérimentée, offrait à l'Europe, par ses principes, des garanties de sécurité pour le présent et l'avenir, dès qu'elle se portait caution de l'ordre; j'entends ici parler du parti Richelieu et de l'école dite doctrinaire, également appelée à seconder une réaction d'ordre qui devait se préparer à l'encontre du gouvernement anarchique de l'hôtel de ville. Parmi ces hommes on pouvait citer, de l'école Richelieu, MM. Pasquier et Molé, et dans le même ordre MM. Portalis, Siméon, Mounier, Bastard, jusqu'aux limites de M. Lainé (1). Le parti doctrinaire avait d'abord pour chefs le duc de Broglie et M. Royer-Collard, tous deux esprits si éminents; le duc de Broglie n'était pas un homme d'État complet, avec des vues fermes et des applications lucides, mais il y avait chez lui une grande science, une fermeté droite; et d'ailleurs à ses côtés s'élevait, dans une sphère plus éclatante, M. Guizot qui n'avait pas déployé encore ses immenses facultés; M. de Barante, caractère modeste, mais d'un admirable conseil; M. Villemain, à la parole facile, à l'esprit si merveilleusement lucide, qui se rattachait à l'ordre en matière de gouvernement, et à l'intelligence en matière de liberté; il était comme le milieu et le liant entre M. Decazes et les doctrinaires.

Le grand art des politiques avait toujours été de s'amalgamer pour chaque système les hommes que la victoire faisait surgir tout à coup, et de s'en servir comme instruments passagers pour les briser ensuite : ainsi on les avait vus au commencement de la restauration de 1814 se servir des royalistes, même *ultra*, parce qu'il fallait donner des gages aux Bourbons; pour cela ils prenaient les plus capables et les mieux en rapport avec les idées du moment; puis ils s'en débarrassaient quand le temps était venu et que le gouvernement arrivait aux conditions rationnelles et sérieuses. Dans la nouvelle révolution et afin de conquérir sur elle quelque ascendant, ils avaient accepté avec enthousiasme les noms si honorables de M. Casimir Périer et du général Sébastiani, chez lesquels ils avaient remarqué une tendance à l'ordre et aux choses de gouvernement, dans des proportions considérables. Avec la combinaison des événements nouveaux, tels qu'ils se formulaient, il était incontestable que ces hommes prêteraient concours loyal à un ordre de choses qui garantirait les formes générales du gouvernement, les conditions de sécurité en gardant surtout les relations amicales avec l'Europe. Le plan des politiques fut de grouper toutes les parties gouvernementales et honnêtes des opinions bonapartistes, légitimistes ou libérales dans un centre commun, de manière à en faire sortir un ordre de choses qui servirait de garantie au présent et à l'avenir.

De là naquit la pensée de la lieutenance générale de M. le duc d'Orléans : il y a bien des personnes qui ont l'orgueil de dire : « J'ai fait un gouvernement, j'ai donné le pouvoir, il a dépendu de moi de donner une autre direction au mouvement (2). » Je crois que les pouvoirs se font tout seuls; ils naissent d'une situation comme Minerve tout armée du cerveau de Jupiter. Est-ce que le pédant abbé Sieyès fit le consulat de Bonaparte? Est-ce que le sénat fit Napoléon empereur? Ainsi, combien de fois n'a-t-on pas écrit que M. de Lafayette à cette époque pouvait se faire

prince l'avait complimentée avec son ton habituel de dignité respectueuse.

(1) J'ai donné dans les *Diplomates européens* une notice détaillée sur tous les personnages éminents qui ont joué ou jouent encore un grand rôle politique dans les affaires.

(2) J'ai lu et relu les pamphlets et les brochures publiés par les

roi ou se proclamer dictateur d'une république ! Non ; M. de Lafayette n'aurait pas pu se faire roi, parce qu'il n'eût été que ridicule. Non, il n'aurait pas pu établir la république, parce que si cette folle et fatale idée était dans la tête de quelques jeunes hommes initiés aux sociétés secrètes, sans influence sur le pays, elle était en dehors de ce pays même, et on ne fait pas le gouvernement d'une nation sans la nation (1). Ainsi quand on a dit que M. de Lafayette ou M. Laffitte avait seul fait triompher le pouvoir nécessaire du duc d'Orléans, on a commis également une erreur. La lieutenance générale du prince résulta de ce besoin que dans un grand changement il y eût le moins de changement possible ; les mœurs, les intérêts ne s'étaient point modifiés dans notre France, et en créant la lieutenance générale du royaume, le parti politique se pénétra de cette idée qu'il allait élire le plus proche parent de la famille européenne dont on se gardait bien de mépriser les droits, les traditions, comme le voulaient les extravagants du parti. Cette combinaison n'était point neuve, je le répète, plusieurs fois elle avait été essayée ; la royauté même de la branche cadette n'était pas une improvisation : au congrès de Vienne, après les cent-jours, on l'avait sérieusement examinée, et si alors elle fut repoussée par les cabinets de l'Europe, c'est que les événements n'étaient pas assez avancés ; on voulait appuyer le principe de la légitimité jusqu'à ce que les folies du chef de la branche aînée eussent jeté une violente perturbation en Europe : or Charles X venait de compromettre à la fois et le principe et le repos des cabinets.

Cette situation, le parti politique l'avait parfaitement comprise : comme il ne voulait se jeter ni dans les folies de la guerre, ni dans les propagandes séditieuses, il désirait restreindre le fait de la révolution aux proportions d'un changement de branche sur un même tronc, seul moyen de rassurer les intérêts. L'espèce d'écume démocratique surgie tout à coup dans les journées de juillet, n'était et ne pouvait être que passagère ; le sol devait se raffermir, parce que la France ne peut toujours bouillonner ; tout devait rentrer dans l'ordre : commerce, industrie, intérêts de personnes et de choses ; les mœurs n'avaient point subi un de ces cataclysmes qui bouleversent tout ; le principe même du gouvernement ne pouvait donc être en péril. M. de Talleyrand ne faisait point de doute que la lieutenance générale ne fût acceptée par l'Europe comme un acheminement visible vers un meilleur ordre de choses, par ce seul fait que le pouvoir allait passer de la commission ardente de l'hôtel de ville dans les mains d'une autorité régulière. En un mot, la lieutenance générale était une amélioration au milieu de l'anarchie, soit qu'elle fût une transition, soit qu'elle fût une transaction en se transformant en royauté permanente.

Le corps diplomatique devait accepter un tel changement avec spontanéité ; et cet accueil des cabinets était l'exclusive préoccupation de M. de Talleyrand. C'était pour ne pas avoir obtenu cette adhésion, que les cent-jours étaient tombés d'une chute rapide ; en conservant ses relations avec l'Europe, le gouvernement nouveau pourrait s'affermir et se faire reconnaître. Ce n'était point le prince d'ailleurs qui avait fait l'insurrection ; M. le duc d'Orléans arrivait au contraire pour mettre un terme au désordre et on devait lui en savoir gré. Cette idée de lieutenance générale, sorte de régence absolue, avait d'ailleurs ceci de particulier, qu'elle ne décidait aucune question d'une façon définitive ; elle ne devait même pas blesser la cour de Charles X, puisqu'elle était historique dans sa maison : ce n'était pas la première fois qu'elle se présentait, et aux temps antiques l'on avait vu un lieutenant général et un Dauphin. Ce titre (ce qu'il y a de curieux), Louis XVIII, alors *Monsieur*, l'avait pris à l'étranger lors de la captivité de Louis XVI : M. le comte d'Artois lui-même ne l'avait-il pas accepté en 1814, en attendant le roi Louis XVIII ?

Le plus difficile, et ici peut-être étonnerons-nous les hommes habitués à voir partout des conspirations, des complots de race, de famille, des ingratitudes, des oublis ; le plus difficile, c'était de déterminer le prince lui-même à accepter une position aussi décisive, aussi délicate, aussi dangereuse dans le gouvernement. Si l'on n'admettait point les sentiments personnels et respectueux du duc d'Orléans pour Charles X et ses aînés (ils étaient réels), on doit bien reconnaître au moins que la situation en elle-même n'avait rien de si attrayant pour qu'un prince se jetât tête baissée dans les périls d'un gouvernement de révolution. Gentilhomme avant tout, fier du nom de Bourbon, avec Henri IV pour aïeul et un frère de Louis XIV pour origine de race, ce prince possédait surtout la

acteurs mêmes de la révolution de juillet ; tous, bien entendu, ont fait ce gouvernement, sans eux rien ne serait arrivé. Ces vanités-là sont de tous les temps et appartiennent à toutes les causes !

(1) Le parti républicain, en si faible minorité, s'agitait d'une étrange manière et appelait la présidence de M. de Lafayette ; la proclamation suivante, affichée dans Paris, peut donner une idée des prétentions de ce parti :

« Braves citoyens,

« Vous avez vaincu ; d'autres aujourd'hui s'arrogent la victoire ; la chambre des députés s'abaisse à supplier le duc d'Orléans d'accepter la lieutenance générale du royaume, et à lui exprimer le vœu de conserver la cocarde aux trois couleurs.

« Nommée sous une loi tout aristocratique, la chambre n'a plus le droit de manifester notre volonté.

« Vous avez conquis la liberté, c'est à vos ennemis à supplier, à vous d'ordonner.

« La cocarde tricolore est la couleur populaire, qui oserait vous l'enlever ? Votre sang a rougi la cocarde blanche, et ce sang est trop pur pour déteindre jamais.

« Citoyens, c'est à la France entière à faire son choix, mais c'est

patience qui sait attendre, la fermeté qui sait se décider et agir; il tenait du régent un merveilleux discernement des hommes; il savait ceux qu'il devait écouter, suivre et honorer, ceux qu'il devait conduire et pour ainsi dire faire venir à sa sonnette; les classant ainsi en deux catégories : les hommes qui de naissance, de position et d'intelligence, étaient haut ; ceux que par leur origine, leur esprit terre à terre, leur obscurité de condition ou de sentiments, il fallait amicalement traiter sans doute, mais avec la familiarité d'un grand seigneur envers sa livrée. A le toucher de près il y avait du Louis XIV dans sa physionomie et du Henri IV dans son esprit : fin, habile, ferme néanmoins dans ses résolutions, d'un courage personnel remarquable, il se croyait protégé par quelque chose de providentiel et par une de ces destinées qui ne finissent que lorsqu'une mission est accomplie; c'est pourquoi autour de lui il ne voyait que des instruments plus ou moins hauts, des hommes qu'il fallait prendre ou laisser selon les détails et les accidents de la vaste chronique politique. Cette position souveraine qu'on lui donnait, il ne l'avait point amenée par des complots : seulement il avait visé à une certaine popularité assez remarquée pour qu'on ne l'oubliât pas, et que, le jour venu, on pût dire : « C'est le prince qu'il nous faut. » En politique, ceci n'est pas de la trahison, mais seulement de la prévoyance.

Or, pour tous les esprits d'un peu de portée, il était évident que depuis l'avénement du ministère de M. de Polignac, il se préparait quelque chose de si étrange dans la politique, de si nouveau dans la situation, qu'il pourrait bien en surgir une catastrophe pour l'imprudente dynastie. De là toutes ces espérances de partis, les écrits répétés sur la révolution de 1688 et la hardie brochure de M. Cauchois-Lemaire, qui appelait hautement ce prince à ramasser la couronne. De ce que M. le duc d'Orléans semblait désigné par les événements et les hommes d'un parti, fallait-il en conclure qu'il allait s'affranchir de ce système de soumission respectueuse et de hiérarchie inhérente à la famille des Bourbons? Toujours sujet soumis du roi, assidu à la cour selon son devoir, il ne se mêlait pas d'affaires; quand son nom était prononcé d'une manière trop saillante par un chef de parti, il brisait la conversation avec un mot spirituel ou réfléchi qui laissait l'espoir à tous et ne donnait la certitude à aucun. Soit affection personnelle pour Charles X, soit soumission habituelle dans sa race, jamais le duc d'Orléans n'avait montré une plus grande déférence que depuis l'avénement de ce prince qui au reste le comblait de prévenances. Ce respect, M. le duc d'Orléans le témoigna jusqu'au dernier jour; à l'approche de la crise, dans le mois de juin 1830, le roi de Naples vint à Paris; c'était le frère de la duchesse d'Orléans, et le Palais-Royal, toujours si rigoureux observateur des devoirs de famille, fit de ce voyage l'occasion de fêtes resplendissantes. Le roi Charles X honora le Palais-Royal de sa visite, et le duc d'Orléans l'accompagna partout avec un véritable culte. Comme cela se devait, la nuit lorsqu'un peu de désordre se manifesta dans le jardin du palais, le prince n'eut pas d'autre souci que de demander si le roi en avait été affecté; le lendemain il accourut à Saint-Cloud pour rassurer Charles X sur les suites de l'émeute des feux de joie et de l'auto-da-fé des chaises. Triste image d'incendie qui se préparait, première lave du grand volcan populaire.

Quand donc les ordonnances de juillet parurent dans le *Moniteur*, le duc d'Orléans en aperçut toute la portée, et aux premiers troubles de Paris il dut se tenir à l'écart : on a demandé pourquoi il n'alla pas rejoindre les aînés de sa race à Saint-Cloud : le devait-il sans y être appelé ? Jamais consulté, en dehors de toute question politique, de tout conseil, exilé même de la chambre des pairs, et en ce moment peut-être en butte au mauvais vouloir des royalistes extrêmes, que serait allé faire M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud? L'avait-on fait prévenir des ordonnances pour lui demander le concours de sa loyauté et de son épée? Avait-on désiré sa présence, son intervention entre le roi et le peuple? Nullement. Les informations qui venaient de Saint-Cloud étaient-elles rassurantes ? Quelques fougueux royalistes voulaient faire arrêter le prince par les officiers des gardes comme sous Louis XIV. Il y avait cela de particulier dans la position de M. le duc d'Orléans, que tout en voulant rester en dehors d'un parti tranché, tout le monde songeait à lui : à Saint-Cloud pour s'assurer de sa fidélité, à Paris pour le contraindre, même violemment, à conduire et dominer la vaste sédition du peuple; car ici était le véritable danger.

Dès que l'insurrection avait pris une certaine énergie, M. Laffitte avait fixé son attention la plus vive sur M. le duc d'Orléans en le faisant prévenir d'une manière assez vague « qu'il eût à se garder des filets de Saint-Cloud, » prévenance affectueuse qui semblait dire « que bientôt tout un parti le prendrait comme symbole d'une transaction et que l'on comptait sur

à la population parisienne à lui conserver ses droits, à les défendre contre l'empiétement de l'ambition et d'un despotisme hypocrite.

« Vous tous qui avez versé votre sang, courez à l'hôtel de ville, et que le nom de Lafayette sorte de vos bouches comme il est écrit dans vos cœurs.

« Lafayette, c'est la liberté à son aurore, c'est la tyrannie chassée, c'est notre glorieuse révolution tout entière.

« Lafayette président provisoire, et la liberté, ce matin compromise, ce soir sera sauvée. »

lui à tout événement. » Le prince était tellement décidé à garder la neutralité la plus exacte que la chronique historique veut qu'il se soit mis à l'abri dans une maison isolée de son parc sous la garde d'une fidélité à l'épreuve, aussi bien pour échapper aux coups de folie de la cour, que pour éviter les obsessions du parti triomphant qui déjà songeait à lui dans la crise, afin de s'en servir comme otage et médiateur. Ce parti, maître de Paris, ne savait que faire de sa victoire; il en avait peur, car l'anarchie débordait. La haute banque craintive, haletante, voyait la démocratie maîtresse de l'hôtel de ville : combien de fortunes compromises! Les sociétés secrètes marchaient avec ardeur à la république (1), au désordre, et M. de Lafayette indécis, caressé, entouré, se laissait aller aux flatteries de quelques étudiants imberbes qui voulaient l'élever à la présidence; lui-même avait grand'peur dans cet effroyable chaos. Comme on jugeait fort difficile de s'entendre avec Charles X depuis qu'un traité avec ce prince était repoussé avec fureur par l'hôtel de ville, le parti d'ordre dans l'émeute s'arrêta naturellement à la résolution mixte et provisoire de la lieutenance générale du royaume en faveur du duc d'Orléans. Cette combinaison nécessaire, une fois acceptée ou préparée par M. Laffitte, tout le parti fit une condition essentielle à M. le duc d'Orléans de venir à Paris prendre en main le gouvernement; on ne lui laissa ni le temps d'hésiter ni la liberté d'un refus; un passe-port ou le pouvoir; le pouvoir avec ses périls, ses tristesses, ses devoirs immenses en face de ce chaos; un passe-port, c'est-à-dire l'émigration.

Ce qu'il faut donc historiquement constater, c'est qu'après les ordonnances de juillet, M. le duc d'Orléans n'eut d'autre pensée que se mettre en dehors des mesures violentes que pourrait prendre contre lui le parti royaliste, et à l'écart des mesures non moins acerbes que les hommes qui présidaient au mouvement pouvaient également tenter pour l'arracher de Neuilly. La révolution a besoin d'une haute tête pour empêcher l'anarchie, il lui faut un nom qui garantisse la sécurité des intérêts; ce pouvoir de l'hôtel de ville n'en peut plus; on a peur du désordre sous l'autorité de M. de Lafayette, tête si faible, si vaniteuse, qui pour le plaisir de quelque harangue jetterait évidemment la France dans les plus étranges et les plus fatales combinaisons. Il fallut donc faire moralement violence à M. le duc d'Orléans pour le décider au voyage de Paris; le prince, qui ne croyait encore qu'à une émeute et non à une révolution, ne voulait pas subir de tristes expériences et se séparer du roi Charles X; on le menaça de le forcer à une émigration nouvelle, de retenir sa famille en otage s'il ne venait se placer à la tête du mouvement; aussi put-il justement dire : « On m'a emmené de force à Paris. » Oui, à ce moment il y eut violence, parce qu'on était affamé de trouver une solution à cette anarchie.

Les esprits qui voient partout du drame et de l'hypocrisie disent que ces violences purent être apprises et jouées comme un rôle. Considérez Paris alors, considérez la France, sans autorités, sans pouvoirs, brouillée avec toute l'Europe; sur ses frontières mille partis en armes, et dites si le pouvoir devait être à envier! Le prince n'avait pas assez de confiance politique en M. Laffitte pour s'abandonner ainsi à lui en une aussi grave affaire; il s'en servait comme banquier, comme d'un merveilleux instrument d'action sur le haut commerce; mais les hommes que consulta M. le duc d'Orléans, ceux qui le décidèrent à accepter un rôle dans le mouvement, la lieutenance générale en un mot, ce furent les chefs du parti politique et M. de Talleyrand surtout. Celui-ci à son tour avait eu des conférences avec les principaux membres du corps diplomatique, le comte Pozzo spécialement; on avait posé cette question : N'était-il pas urgent avant toute chose d'arracher le pouvoir à la faction anarchique qui gouvernait à l'hôtel de ville? Or, pour cela, on ne pouvait pas se servir de la combinaison de Charles X, ni d'aucun membre de la branche aînée; la population de Paris leur était trop hostile. Dès lors l'élévation de M. le duc d'Orléans au titre de lieutenant général du royaume sauvait la situation en concentrant le pouvoir dans les mains seules capables de diriger avec fermeté le mouvement politique.

Ce fut à la suite de ces conférences que M. le duc d'Orléans décida son voyage à Paris préparé par M. Laffitte et par cette nuée d'écrivains, familiers de ses salons, et qui s'imaginent avoir fait un pouvoir parce qu'ils servirent d'écrivains publics pour l'annoncer aux masses (2). Mais en même temps ce prince, pénétré des devoirs de la hiérarchie de famille, fit prévenir le roi Charles X sur l'impérative nécessité de cette démarche et même de la violence qu'on lui faisait : « il n'avait pas été maître de sa volonté, il avait

(1) Une de ces sociétés républicaines venait de prendre la résolution suivante :

« Le gouvernement provisoire seul doit être investi des pouvoirs nécessaires au maintien de la tranquillité publique et à la formation des assemblées populaires; la nation actuelle est en armes pour soutenir ses droits par la force, si on l'oblige à y avoir recours. » A cette époque chacun faisait sa loi

(2) La première proclamation affichée sur les murs de Paris, en faveur de M. le duc d'Orléans, est celle-ci :

« 30 juillet.

« Braves Parisiens,

« Il faut un heureux dénoûment au drame le plus beau, le plus sublime qui ait jamais été offert à l'admiration de l'univers et de la postérité. Empressons-nous d'unir nos vœux à ceux qui viennent

pour ainsi dire cédé à une loi en dehors de lui-même pour rétablir l'ordre à Paris où son nom était partout prononcé comme une solution à la crise. » A ce moment je crois que le prince restait dans une respectueuse déférence pour la loi de l'hérédité; déjà il avait tant subi d'épreuves, il avait vu la révolution, les cent-jours: que ferait l'Europe? Telle était son inquiétude. Que deviendrait l'épouvantable désordre de la capitale?

Cette anarchie de Paris était alors à son dernier paroxysme; tant qu'on s'était battu contre des adversaires en armes, il y avait eu cette unité qu'imposait le besoin d'une sorte de discipline. Lorsque la victoire ne fut plus douteuse, lorsqu'on n'eut plus à craindre les feux roulants de la garde royale, alors la grande cité tomba dans une confusion et un chaos à peine imaginables. La liberté une fois donnée à toutes les passions bonnes ou mauvaises, à tous les partis, à toutes les idées, on vit Paris se couvrir de placards, d'invitations, comme aux plus mauvais jours de la Ligue, de la Fronde et de l'anarchie de 1792. Les uns proclamaient la république une et indivisible, les autres Napoléon II; chacun parlait avec une vivacité incroyable de ses espérances et de ses haines, et au milieu de cela d'ignobles propos contre Charles X et sa famille, sales pages de cette chronique! Quelques placards commençaient à signaler le duc d'Orléans comme le seul remède à la crise; et celui qui fut attribué au concours de deux historiens de la révolution contient une des fautes les plus singulières de la généalogie historique; on y déclare que le duc d'Orléans n'est pas Bourbon et qu'il vient des Valois; il faut croire que ce fut plutôt là une faute volontaire qu'un oubli, car le plus petit rudiment de collége aurait servi à la rectifier, et quelle que soit la légèreté de leurs écrits historiques, les auteurs étaient hommes de trop bonnes études pour commettre une pareille erreur (2). Au reste, ce nom du duc d'Orléans parut si nécessaire que presque tous les hommes influents de la presse et du mouvement nouveau s'y rallièrent, parce qu'il y avait au cœur de tous un instinct d'ordre ou d'ambition, un besoin de préserver le pays de l'anarchie. Cette nécessité parut si impérative, que M. de Lafayette lui-même y accéda.

Ici pour la première fois il est question des rapports particuliers qui vont surgir entre le prince et M. de Lafayette. Il est bon de constater qu'il existait une séparation de vieille date entre les deux partis qui sous la révolution française s'appelaient les *lafayettistes* et les *orléanistes :* les uns n'ayant aucune des conditions de gouvernement, laissant venir l'anarchie comme une maîtresse que l'on boudait quelquefois mais que l'on caressait toujours; les autres plus vigoureux dans la marche révolutionnaire et voulant lui donner un pouvoir et un roi en vertu de la révolution, tels que Mirabeau et Danton l'avaient compris. Ces vieilles antipathies, M. de Lafayette les gardait, de sorte que pendant toute la restauration le prince de la maison de Bourbon et le gentilhomme si avancé dans l'idée américaine, s'étaient presque tenus à l'écart l'un de l'autre; il n'y avait entre eux que de lointains et faibles rapports, et si l'on se traitait amicalement, on n'avait pas de ces sympathies qui peuvent rapprocher les existences et les causes (3).

d'être manifestés par les nobles députés de la France présents à Paris; appelons à nous gouverner un prince qui se montra toujours du côté de la patrie, et dont les enfants furent élevés avec les nôtres; que nos acclamations se répondent d'un bout de la capitale à l'autre en faveur de celui qui à Jemmapes défendait le drapeau tricolore, et qui, dans son exil, repoussa toujours avec horreur les secours de l'étranger. Mais, pour garantir à jamais les libertés françaises, présentons à ce prince une constitution qui fixe invariablement nos droits. C'est la France qui doit offrir la charte, les tyrans seuls veulent l'octroyer.

« Vive le duc d'Orléans! vive la liberté!

« ALEXANDRE BOST,

« Garde national, X^e^ légion. »

On fit un grand nombre de proclamations dans le même sens :

« Charles X ne peut rentrer dans Paris, il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait à d'affreuses divisions, elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution; le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

« Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la charte comme nous l'avons toujours voulue.

« C'est du peuple français qu'il tient la couronne. »

(2) Voici cette étrange proclamation où se trouvent de si exactes assertions historiques sur les Valois et les Capets.

« Citoyens,

« Louis-Philippe d'Orléans, proclamé par la nation lieutenant général du royaume, n'appartient pas à la famille des Capets, à laquelle appartenait le parjure, mais bien à celle des Valois qui ont longtemps régné sur la France.

« Deux gouvernements sont admissibles, celui de la république auquel il a été reconnu que la France ne pouvait être soumise, et celui d'une monarchie à laquelle on imposerait la charte constitutionnelle avec des modifications en faveur de la liberté

« Philippe d'Orléans a combattu à Jemmapes sous la bannière tricolore qu'il s'empresse d'adopter aujourd'hui. Confiant en la dignité du peuple français, il est resté dans son sein; son administration intérieure, son caractère et ses précieux antécédents l'appellent à gouverner constitutionnellement notre belle patrie. Lui seul peut prévenir la guerre civile; lui seul donnera les garanties nécessaires au commerce et au monde entier.

« Plus de Capets! vive Louis-Philippe d'Orléans! vive la charte! vive la liberté! »

(3) M. le duc d'Orléans usait d'une grande précaution pour correspondre avec tous les révolutionnaires qui cherchaient à le compromettre et à l'affilier à leurs desseins. A M. de Lafayette qui recommandait tous les réfugiés, le duc d'Orléans répondit par la lettre suivante, deux mois avant la révolution de juillet.

« Paris, 29 mai 1830.

« Vous ne faites que me rendre justice, mon cher général, en

Si donc M. de Lafayette parut entrer dans la combinaison de la lieutenance générale, c'est que lui et ses amis n'en pouvaient plus à l'hôtel de ville; entourés, pressés, menacés, ils n'étaient point capables de prendre un parti : était-ce manque de courage, ou bien plutôt n'était-ce pas que l'abîme était si profond, qu'il fallait un grand dévouement pour le combler? M. de Lafayette caressait ce peuple déguenillé qui campait sous les fenêtres de l'hôtel de ville, mais il en avait peur. Les ovations qui l'entouraient pouvaient le conduire du Capitole à la roche Tarpéienne, et il ne fallut pas une grande insistance pour le convaincre que le duc d'Orléans était la seule combinaison possible, réalisable et capable enfin de faire porter la responsabilité de la révolution sur une autre tête.

Il ne s'agissait plus que d'obtenir le consentement du prince, et ce fut sur les instances pressantes du parti de M. Laffitte, sur les menaces indirectes, sur la certitude presque assurée que Charles X ne désapprouverait pas sa démarche, que le prince se décida au voyage de Paris.

Une telle résolution dut être précédée de discussions préliminaires sur les engagements qu'on allait prendre de part et d'autre : comment M. le duc d'Orléans serait-il proclamé lieutenant général du royaume, et l'autorité de la chambre des députés suffisait-elle pour cela?

Quelle serait la couleur du drapeau et les obligations que contracterait le prince en acceptant un titre si élevé dans la monarchie française? Il fut répondu que la résolution de la chambre des députés devait être absolue, souveraine, parce qu'elle était d'urgence; s'il y avait quelques pairs réunis au Luxembourg, ils étaient presque tous encore dans la combinaison du ministère du duc de Mortemart et devaient hésiter à substituer l'autorité du lieutenant général à celle du roi Charles X. Les députés seuls étaient présents et devaient agir dans le ferme intérêt d'une combinaison si prépondérante. La question du drapeau qui offrait plus de difficulté fut longtemps discutée, et le général Sébastiani dit ces paroles qui lui seront noblement gardées dans l'histoire : « Que le drapeau blanc était le seul drapeau national. » Sans aborder ce point historique, d'autres députés firent observer que le drapeau tricolore était un fait acquis puisqu'il s'élevait sur les barricades, sur les édifices publics; que d'ailleurs, pour les Bourbons ce n'était pas une question nouvelle, puisque Louis XVI avait porté les trois couleurs, et qu'il n'avait tenu qu'à une circonstance fortuite que Louis XVIII n'adoptât le drapeau tricolore en 1815. L'Europe ne pouvait d'ailleurs y mettre aucun obstacle, c'était là une question de droit interne, et plus que personne le duc d'Orléans devait être attaché à ce drapeau.

Il faut rapporter encore le procès-verbal du comité secret de la chambre des députés, qui précède l'élévation du prince à la lieutenance générale du royaume: car on y voit le progrès des idées et des événements; on y reconnaît la marche inflexible vers un but qui semble déjà acquis à l'histoire. Nous avons laissé la chambre des députés envoyant un message assez altier à la chambre des pairs comme pour rappeler sa propre commission. De retour, M. le général Sébastiani, organe de cette commission, demanda la parole au nom de ses collègues, et au milieu d'un profond silence il s'exprima en ces termes: « Messieurs, nous nous sommes rendus au palais du Luxembourg chez monsieur le grand référendaire; nous y avons trouvé une réunion de pairs plus nombreuse que nous ne l'avions espéré, ils étaient vingt ou vingt-cinq. M. le duc de Mortemart était présent; là nous avons exposé tout ce qu'a cru devoir faire la réunion des députés. Nous avons insisté sur la nécessité d'aviser promptement à des combinaisons qui, en assurant à la France les garanties sur lesquelles elle a le droit de compter, puissent ramener et raffermir l'ordre, la sécurité et la confiance publiques. Une longue discussion s'est engagée; nous avons rencontré chez messieurs les pairs une grande affinité d'opinions et de sentiments; chacun a apporté dans la discussion le désir sincère de rétablir l'ordre et le calme; M. le duc de Mortemart s'est surtout fait remarquer par la pureté et la noblesse de ses intentions; il est impossible de se mieux dépouiller de la position personnelle dans laquelle il se trouve, pour entrer dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix (1). Toutes les combinaisons, toutes les difficultés ont été envisagées; nous avons fait sentir que de toutes les mesures, la plus indispensable, la plus urgente, était la réunion des chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le chef que les derniers événements ont placé dans

comptant sur le plaisir que j'éprouverais à concourir à la bonne œuvre dont vous m'entretenez dans la lettre que je viens de recevoir de vous; mais ma position, loin de me fournir un moyen de réussir, n'est qu'une difficulté de plus, ajoutée à toutes celles qui existent déjà, et que votre longue expérience doit vous empêcher d'ignorer. Je n'ai été que trop souvent dans le cas de reconnaître l'impuissance de mes efforts en de telles occasions (car j'en ai eu beaucoup dans ma vie), pour ne pas craindre qu'ils pussent même produire un effet contraire; je vous avoue, mon cher général, que je ne cherche pas plus à m'attribuer le mérite du succès si en parvenant à l'obtenir, qu'à faire connaître l'inefficacité de mon intervention dans le cas contraire; veuillez croire à la sincérité de mes regrets ainsi qu'à celle de tous mes sentiments et de toute ma considération pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE-D'ORLÉANS. »

(1) Il y a une remarquable convenance dans les expressions du général Sébastiani qui fut digne et parfait dans tous ses rapports.

une position si fâcheuse. Nous avons cherché une solution; la réunion des pairs l'a trouvée comme nous dans une invitation adressée à M. le duc d'Orléans de se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Nous espérons que cette mesure aura votre assentiment. » — M. le *Président* : « Je vais mettre la proposition aux voix. La réunion entend-elle déclarer que les députés actuellement rassemblés ne reconnaissent d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler M. le duc d'Orléans au rang de lieutenant général du royaume?» MM. les députés se prononcent pour l'affirmative à l'exception de trois opposants. — M. *Vassal* : « Je pense que nous devons en outre demander que les couleurs nationales remplacent le drapeau blanc. » — M. *de Corcelles* : « Il importe de savoir si le lieutenant général est appelé sans condition ou si l'on ajoutera un article additionnel à la charte. »—M. *Benjamin Constant* : « J'ai voté avec bonheur la proposition que nous venons d'accepter, j'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelles sont complétement inutiles. Oui, le prince que vous investissez de la lieutenance générale sera, comme il l'a toujours été, fidèle à la cause de la liberté : j'en crois Jemmapes et Valmy. Cependant, pour rassurer toutes les consciences, il serait utile, j'en conviens, qu'on indiquât les garanties réclamées par la nation, telles que l'organisation des gardes nationales, les élections municipales et départementales, le jury pour la presse; par là, la chambre fera une chose louable, elle honorera davantage le prince dont elle invoque l'intervention, elle se placera elle-même plus haut dans l'opinion nationale. » MM. Benjamin Constant et Sébastiani sont chargés de rédiger immédiatement la déclaration qui devra être portée à M. le duc d'Orléans.

Cette déclaration, dont le président donne lecture, est ainsi conçue : « La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales ; elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la charte. » — M. *Kératry* : « Il faudrait stipuler le renvoi des troupes étrangères. » — M. *de Corcelles* : « Je demande que le duc d'Orléans soit prié d'accepter les fonctions de lieutenant général pour concourir avec l'assemblée. » — M. *Labbey de Pompières* : « Dites que vous lui confiez l'exercice du pouvoir jusqu'à ce que les chambres aient fait une constitution. » — M. *Bertin de Vaux* : « C'est au cri de : *Vive la charte!* que la population a combattu et triomphé : la charte ne saurait être mise en question.» — M. *de Laborde* : « Il y a de graves dangers à embarrasser la déclaration de questions au moins inopportunes ; je désire qu'il y soit seulement ajouté que M. le duc d'Orléans est appelé pour donner à la France les garanties qu'elle réclame. » — M. *Lefèvre* : « Je suis aussi du nombre de ceux qui croient à l'attachement de la France pour la charte. J'ai l'honneur de proposer l'addition suivante : « Les chambres, dans leur prochaine session, réviseront, s'il y a lieu, la charte constitutionnelle. »—M. *Benjamin Constant* : « Je dois dire qu'en parcourant les rues de Paris, j'ai partout entendu le cri de : *Vive la charte!* La charte est universellement voulue : ajoutez seulement : « Les chambres, dans leur prochaine session, s'occuperont d'instituer les garanties jugées nécessaires. » Aucune de ces propositions n'a de suite. — M. le *Président* « pense que la déclaration doit être faite au nom des députés réunis dans la capitale, et que les noms de ceux qui l'auront votée devront y être consignés. » — M. *Salverte* : « Les signatures sont indispensables. » — M. *Odier* : « Je ne partage pas cette opinion, et je m'appuie sur un antécédent qui date d'avant-hier : la commission municipale, qui est un véritable pouvoir exécutif, a été constituée sans acte revêtu de signatures. » — M. *Bérard* : « Je puis citer un précédent contraire : notre protestation contre les ordonnances du 25 juillet a été revêtue de nos noms. » — M. *Benjamin Delessert* : « Lorsqu'il s'agit d'un acte d'une aussi haute importance, il est impossible de se passer des signatures : la déclaration n'aura aucun caractère d'authenticité ; les signatures sont indispensables. » — M. *de Lameth* : « Dans l'intérêt de mes collègues, je m'oppose à ce que les signatures soient données. J'ai traversé tous nos orages politiques, et j'ai pu apprécier le danger des signatures : elles ont mille inconvénients sans un seul avantage.» —M. *de Corcelles* : « C'est précisément parce qu'il peut y avoir du danger que nous demandons à signer.» La question des signatures est mise aux voix et résolue affirmativement. — M. *Villemain* : « déclare qu'en descendant dans sa conscience il n'y trouve pas la conviction que le droit de changer une dynastie lui ait été confié par ses commettants. — M. le général *Sébastiani* fait observer que la question du changement de dynastie est étrangère à l'acte que la réunion vient de voter, que l'intention des commissaires n'a pas été de la soulever ; qu'il n'y a point lieu quant à présent de la traiter ; qu'on ne s'est occupé que des moyens de faire cesser le désordre et le carnage. M. le *Président* interroge l'assemblée sur la manière dont devra être présentée la pièce pour laquelle la réunion vient de délibérer. Il est décidé que quelques membres, parmi lesquels figurent MM. le général Sébastiani et Eugène d'Harcourt, se transporteront

auprès de M. le duc d'Orléans pour lui remettre la déclaration de l'assemblée (1). »

Tel est le curieux procès-verbal de la chambre qui précède et prépare la lieutenance générale du royaume. Les choses marchent, comme on voit, dans cette séance, mais avec une prudence précautionneuse; il y a de l'exagération dans quelques âmes, de la modération chez d'autres, et de la crainte évidemment dans la majorité. On voit que rien jusqu'ici n'a été signé, ni la protestation des députés, ni la formation du gouvernement provisoire, et plusieurs membres refusent encore d'apposer leur signature à la résolution de la chambre. Le refus de signature est presque absolu depuis l'origine du mouvement; on a laissé mettre ces noms au bas des actes ou des protestations en se réservant la possibilité de les désavouer; on ne s'est jamais risqué à apposer son contre-seing, parce que nul ne se jette volontairement dans une révolution, et lorsqu'on possède une existence paisible et fortunée, on ne l'expose pas pour un coup de tête.

Les points principaux une fois adoptés, et la résolution officiellement prise d'appeler M. le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume, le général Sébastiani fut chargé d'aller, à la tête d'une commission nommée par la chambre, porter officiellement ce vœu au prince. Ce n'était pas chose nouvelle pour le général que cette idée du pouvoir confié au duc d'Orléans, car en 1815 lui et le général Valence avaient été chargés par la chambre des représentants d'indiquer aux alliés le nom du prince comme une solution naturelle à la crise des cent-jours, et M. le duc d'Orléans, qui n'oubliait jamais ses amis, le savait bien. Aussi, comme réponse à la lettre respectueuse que le général lui écrivit, le duc d'Orléans se rendit le soir à pied de Neuilly à Paris, accompagné d'un seul de ses aides de camp, le général Berthois, officier de génie distingué. Il faisait nuit: le prince passa par le Roule, le faubourg et la rue Saint-Honoré; il m'a été dit qu'il s'arrêta un moment rue Saint-Florentin, et arriva au Palais-Royal où il avait mandé M. de Talleyrand et quelques hommes politiques capables de l'éclairer sur la position, et qui déjà avaient conseillé l'acceptation de la lieutenance générale. C'est là que fut arrêtée la proclamation aux habitants de Paris, pièce rédigée avec un grand art et destinée à la fois à éclairer l'Europe sur les intentions du prince, sans compromettre sa popularité, ni sa position avec la couronne. « Il ne se rendait que sur l'invitation des députés; il venait partager leurs dangers en se plaçant au milieu d'une héroïque population pour la préserver de la guerre civile et de l'anarchie; le prince déclarait qu'il reprendrait avec orgueil les couleurs que les habitants avaient reprises eux-mêmes, et qu'il avait longtemps portées; enfin les chambres devaient aviser au moyen d'assurer le règne des lois, et la charte serait désormais une vérité (ce dernier mot fut ensuite changé, on mit *une charte* au lieu de *la charte*); » ce qui prouvait que les idées marchaient plus vite et ne s'arrêtaient pas au premier sens des cris de la rue au 28 juillet. On voulait une véritable révolution (2).

La nuit entière du 29 au 30 fut passée par le prince à se concerter avec ses conseils, à faire pressentir le corps diplomatique, en un mot à bien préciser la marche qu'on allait suivre, car la députation de la chambre devait arriver au Palais-Royal le lendemain à neuf heures; il fallait d'avance préparer les réponses, ne pas trop s'aventurer et pourtant rester dans sa

(1) Ce fut à la suite de cette résolution que le général Sébastiani vint rendre compte aux députés de sa visite au prince.

Réunion des députés présents à Paris.

(31 juillet 1830.)

M. le général Sébastiani prend la parole au nom de la commission qui a porté à M. le duc d'Orléans le message d'hier. « Messieurs, dit l'orateur, la députation dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue hier soir au Palais-Royal. Son Altesse Royale était absente; nous avons pris la liberté de lui écrire une lettre pour lui transmettre la délibération de votre réunion. M. le duc d'Orléans s'est empressé de se rendre à Paris; il y est arrivé, hier soir, à onze heures. La députation en a été instruite ce matin, et s'est réunie de nouveau à neuf heures. Nous avons été admis en présence du duc; les paroles que nous avons recueillies de sa bouche respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays, et comme Son Altesse l'a dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette charte qui ne fut trop longtemps qu'un mensonge. » M. le général Sébastiani ajoute que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il allait s'occuper sans délai des mesures les plus urgentes, et surtout de la convocation immédiate des chambres.

(2) « Le *Moniteur* de ce jour contient la proclamation adressée aux habitants de Paris par M. le duc d'Orléans le jour de son arrivée. On se souvient que la proclamation affichée sur les murs de Paris se terminait par cette phrase : *La charte sera désormais une vérité*, ce qui semblait indiquer assez mal à propos le maintien de la charte de Louis XVIII. Aujourd'hui le *Moniteur* rectifie cette phrase de la manière suivante : *Une charte sera désormais une vérité!* »

Voici au reste cette proclamation si habile du duc d'Orléans :

« Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

force d'opinion; en un mot, se tracer une ligne habile et droite qui pourrait se justifier aux yeux de tous et de l'histoire. Toutefois, dès que le prince résolut de se placer à la tête du gouvernement, il voulut garder la première ligne et ne souffrit jamais qu'un autre prît sa mission; il le devait à son nom, à son titre, à sa capacité. Il reçut donc la députation de la chambre des députés qui venait lui présenter le vœu public avec des formes qui ne laissèrent pas oublier son rang de Bourbon : aucune plainte ne fut portée contre Charles X, il le défendit en repoussant les expressions un peu altières prononcées par quelques députés contre le malheureux roi; ensuite il s'exprima sur l'étendue historique des fonctions qu'on lui confiait et qu'il exercerait contre l'anarchie avec le concours des chambres ses guides et sa boussole (1).

Au reste, M. le duc d'Orléans paraissait horriblement fatigué, et ce fut ainsi que le trouva le duc de Mortemart mandé le matin même au Palais-Royal « pour le service du roi Charles X; » ainsi s'exprima l'aide de camp selon la formule monarchique. Paris était encore sous la loi de l'émeute, et les prolétaires campaient par bandes sur le pavé et l'escalier, souvenir des barricades au vieux palais Cardinal. M. de Mortemart fut introduit dans l'appartement du prince par M. Houdard son secrétaire. Tout était brisé par les balles, car le combat le plus acharné avait eu lieu auprès du palais. Son Altesse Royale à peine vêtue, accablée de chaleur et de fatigue, paraissait pénétrée d'une douleur profonde; indépendamment de la qualité du duc de Mortemart, dernier ministre du roi, le prince et le duc un peu parents se devaient des étiquettes de famille; M[lle] de Blois, une Montespan-Mortemart, était la bisaïeule du duc d'Orléans actuel, et Son Altesse Royale pouvait s'exprimer avec un Rochechouart dans des termes d'intimité et de noblesse, de gentilhomme à gentilhomme : voici quelles furent ses expressions douloureuses et à ce moment bien sincères : « Si vous voyez le roi avant moi, dites qu'ils m'ont amené de force à Paris, » et cela moralement était vrai. Car c'était à la suite de menaces répétées, acerbes, que le prince avait consenti à quitter sa retraite (2). Son Altesse Royale ajouta quelques autres paroles qui dénotaient sa ferme volonté de ne jamais céder qu'à la force, et nul ne peut douter que ce ne fût là sa bien ferme et sincère intention. Tout avait été l'œuvre de la violence, et le prince ne le déguisa pas : « Hier au soir une foule d'hommes ont envahi Neuilly et m'ont demandé au nom de la réunion des députés; sur la réponse que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfants, et qu'elle resterait leur prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans eût reparu. La duchesse, effrayée de sa position, tremblant pour ses enfants, m'a écrit un billet très-pressant avec prière de revenir le plus tôt possible; cette lettre m'a été apportée par un homme dévoué; je n'ai plus balancé en la recevant, et je suis arrivé pour délivrer ma famille : ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée. »

Ces paroles étaient la vérité première. Puis l'entraînement des choses avait tout fait, nulle conspiration que celle de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les lois. La bourgeoisie voulait le duc d'Orléans, parce qu'elle avait peur de la situation fatale que l'anarchie lui avait faite, et qu'elle désirait en sortir par un pouvoir définitivement constitué. La formule de la lieutenance générale laissait tout en suspens; plus d'une fois dans notre histoire, des princes du sang avaient été revêtus de cette dignité, et en acceptant ce titre, le duc d'Orléans restait dans les conditions historiques de sa race. En cette œuvre il était secondé par la réunion de la chambre des députés cherchant un point d'appui pour justifier ses actes et une personnification de son pouvoir dans un prince habile. Les députés réunis au palais Bourbon avaient connu par l'organe du général Sébastiani l'acceptation du prince, accueillie avec un grand enthousiasme, parce qu'elle mettait fin à une situation d'anarchie et constituait un pouvoir. Afin de conquérir l'opinion publique et de donner un résumé de l'esprit et de la tendance de cette délibération, la chambre avait chargé MM. Guizot, Villemain, Bérard et Benjamin Constant de rédiger pour les habitants de Paris (3) et la France une

(1) « La chambre s'est rendue au Palais-Royal.

« Après le discours de M. Laffitte, le duc d'Orléans, ému de cette démarche, dit : « Donnez-moi, je vous prie, votre discours; ce sera la plus belle pièce de mes archives. » « Puis répondant aux sentiments qu'on venait de lui exprimer, il a ajouté : « Je suis » « ne peut plus « touché du haut témoignage d'estime et de confiance que vous « venez de m'accorder, tout en déplorant les circonstances dou« loureuses auxquelles je le dois. »

Ces dernières paroles sont remarquables.

(2) Récit du secrétaire de M. de Mortemart.

(3) Voici le texte de cette proclamation :

« Français,

« La France est libre! Le pouvoir absolu levait son drapeau; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté.

« Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle, il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable.

« Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

proclamation qui fût tout à la fois un résumé des événements et une déclaration de principes. Dans cet acte, comme dans tous les manifestes qui s'adressent au peuple, il y avait un peu de déclamation contre le pouvoir tombé et d'ardentes flatteries pour les vainqueurs du jour. Il le faut; le souverain l'exige.

Les commissaires continuaient : « Dans ce besoin général d'un gouvernement, on s'est adressé à M. le duc d'Orléans, dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; ce prince respectera nos droits parce qu'il tiendra de nous les siens. La liberté sera forte et durable par les garanties qu'elle trouvera dans l'élection des officiers par la garde nationale, dans l'élection appliquée aux administrations départementales électives, le jury aux délits de la presse, la responsabilité des ministres, l'état des militaires légalement assuré, la réélection des députés promus à des fonctions publiques. »

Telles étaient les promesses que contenait cette proclamation des députés, précautionneuse dans ses expressions quoique laudative et vulgaire dans sa rédaction générale. Sans prendre une part directe à cet acte, plus d'un pair s'était détaché déjà de la cause de Charles X pour passer au parti mixte du duc d'Orléans, et parmi eux MM. de Broglie, Pasquier, Molé, et d'autres pairs importants du parti Richelieu; ceux-ci croyaient désormais ce prince la seule digue à l'anarchie, la seule force capable de lutter contre l'étrange pouvoir de l'hôtel de ville dont on devait se débarrasser à tout prix parce qu'il allait au désordre. En effet, l'autorité politique du lieutenant général ne serait rien en face de la population parisienne, si l'on ne faisait cesser par une résolution prompte et sérieuse le gouvernement de l'hôtel de ville. Ce gouvernement avait détrôné le général Dubourg, M. Baude, le colonel Zimmer, premiers occupants, il fallait maintenant qu'on le détrônât lui-même, et l'œuvre n'était pas complètement aisée parce qu'on avait à faire à quelques hommes d'intelligence (1), tenaces et poussés par la fortune à une hauteur si inespérée qu'ils n'en descendraient pas facilement.

Cette situation fut l'objet d'une conférence qui se tint entre les membres influents de la chambre et le lieutenant général du royaume, car tous avaient peur du gouvernement de l'hôtel de ville, sorte de commune de Paris au petit pied. On y arrêta que M. le duc d'Orléans, sous prétexte de rendre hommage à la souveraineté du peuple siégeant en Grève, s'y rendrait lui-même avec solennité, suivi de la chambre des députés; on y lirait la déclaration adressée au peuple par la chambre, au siége même du gouvernement des barricades, et ce serait flatteur pour les membres mêmes de la commission. M. de Lafayette, si vaniteux lui-même, y verrait l'occasion de comparer les temps et de se souvenir de Louis XVI qui, lui aussi, vint à l'hôtel de ville.

Le but réel de cette démarche, au reste, était de faire cesser par une prise de possession le pouvoir extra-légal de la commission du gouvernement, comme le comte d'Artois avait fait cesser celui du sénat en 1814. Dès que M. le duc d'Orléans toucherait le seuil de cet hôtel de ville, la commission, par le fait, cesserait d'exister! Pour se résoudre à cette démarche, il fallait au prince un haut courage personnel : on était prévenu de toutes parts que des hommes apostés, chefs ou membres des sociétés secrètes, devaient attenter à la vie de M. le duc d'Orléans; la chose était facile lorsque tant d'hommes armés étaient campés

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration.

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons enfin à nos constitutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

« Français! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : « Les chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des droits de la nation. *La charte sera désormais une vérité.* »

(1) M. de Lafayette ne pouvant pas se mettre en opposition avec la chambre, annonça lui-même la lieutenance générale. Il y avait dans cet acte certaines précautions oratoires.

Aux citoyens de Paris.

« La réunion des députés, actuellement à Paris, vient de communiquer au général en chef la résolution qui, dans l'urgence des circonstances, a nommé M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Dans trois jours, la chambre sera en séance régulière, conformément aux mandats de ses commettants, pour s'occuper de ses devoirs patriotiques rendus plus importants et plus étendus encore par le glorieux événement qui vient de faire rentrer le peuple français dans la plénitude de ses imprescriptibles droits. Honneur à la population parisienne!

« C'est alors que les représentants des colléges électoraux, honorés de l'assentiment de la France entière, sauront assurer à la patrie, préalablement aux considérations et aux formes secondaires de gouvernement, toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public que réclament la nature souveraine de nos droits et la ferme volonté du peuple français.

« Déjà sous le gouvernement d'un jour et d'influences étrangères, qui vient de cesser grâces à l'héroïque, rapide et populaire effort d'une juste résistance, à l'agression contre révolutionnaire, il était reconnu que dans la session actuelle les demandes du rétablissement d'administrations électives, communales et départementales, la formation des gardes nationales de France sur les bases de la loi de 1791, l'extension de l'application du jury, les questions relatives à la loi électorale, la liberté de l'enseignement, la responsabilité des agents du pouvoir et le mode nécessaire pour réaliser cette responsabilité, devaient être des objets de discussions législatives préalables à tout vote de subsides; à combien plus forte raison ces garanties et toutes celles que la liberté et l'égalité peuvent réclamer, doivent-elles précéder la concession des pouvoirs définitifs que la France jugerait à propos de conférer. En attendant, elle sait que le lieutenant général du royaume, appelé par la chambre, fut un

depuis le Palais-Royal jusqu'à la Grève : un coup de carabine pouvait en finir avec la lieutenance générale, comme jadis un coup d'arquebuse avait atteint *Monsieur l'admiral*. Le peu de police qu'il y avait alors permettait tous les attentats, tous les projets sanglants; Coligny avait été frappé en sortant du Louvre, près de Saint-Germain-l'Auxerrois : qui empêchait d'atteindre le duc d'Orléans dans le trajet du Palais-Royal à l'hôtel de ville? Les quais étaient percés de petites rues étroites qui formaient comme autant de meurtrières sur les bords de la Seine : n'avait-on pas de sinistres souvenirs? Le nom d'Orléans n'était pas heureux, car dans la rue Barbette un autre prince avait été frappé aux temps des guerres civiles. Oh! que de pleurs il fallut essuyer dans la famille! Que de courage moral! Cependant la résolution était prise et on devait l'accomplir. Il fallait subir les vociférations, les insultes grossières qui ne respectaient ni la grandeur du sang ni la majesté du pouvoir (1).

Tout fut étrange dans cette procession : les députés marchaient à pied au milieu de la foule hurlante; on voyait le duc d'Orléans à cheval avec un visage ferme, mais profondément affecté; puis la foule déguenillée, des fiacres, des chaises à porteur, la béquille de M. de Constant, des combattants de juillet au regard fier, quelques uniformes de gardes nationales; et quand on arriva sur la place de Grève, un spectacle de quelques milliers de têtes, de fusils et de carabines reluisant au soleil. M. de Lafayette mit toute la galanterie d'un gentilhomme à faire voir les héros dont quelques-uns insultaient le prince par leurs regards et leurs propos. A mesure qu'on avançait dans les salles de l'hôtel de ville, un hideux spectacle s'offrait aux yeux : des hommes dans un état indicible d'exaspération criaient : *A bas les Bourbons! Plus de rois! Mort à Charles X!* Et ici le courage du duc d'Orléans se montra dans son éclat : toutes les fois que sa voix put se faire entendre il défendit Charles X contre toutes ces imputations étranges : « Vous vous trompez, messieurs; » et secouant la main comme pour obtenir silence : « Le roi n'a pas cru violer la charte. » Comme on faisait cercle autour de lui pour rendre l'outrage plus facile, M. de Lafayette le prit par la main, l'entraîna; et alors eut lieu cette scène tant de fois répétée par la peinture : l'apparition subite de M. le duc d'Orléans sur le balcon, au bras de M. de Lafayette et secouant un drapeau tricolore : ce qui signifiait l'alliance de la lieutenance générale et de l'hôtel de ville.

Tout cela n'était pas nouveau en la place de Grève. Dans notre vieille histoire française un Dauphin reçut des bouchers de la halle le chaperon mi-parti, et l'on avait vu sous la Fronde la grande Mademoiselle, madame de Lesdiguières, paraître au milieu des agitations soudaines du peuple ardent, séditieux, derrière les barricades. Ce fut dans cette turbulente entrevue, entre les vociférations de quelques jeunes gens exaspérés, les paroles irréfléchies d'un général improvisé (2), qu'il fut question pour la première fois d'une sorte de programme. Le marquis de Lafayette et quelques-uns des membres de la commission municipale ont fait entendre qu'il fut pris dans une conférence ultérieure des engagements qui précédèrent l'abdication du gouvernement de l'hôtel de ville. Chaque parole dite, chaque confidence échangée, a été recueillie avec une sorte de soin minutieux, comme si elle valait la peine d'être transmise à la postérité la plus reculée.

des jeunes patriotes de 1789, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore. *Liberté, égalité, ordre public*, fut toujours ma devise. Je lui serai fidèle. « LAFAYETTE. »

(1) M. de Lafayette se réserva d'annoncer l'arrivée de M. le duc d'Orléans.

Billet de M. de Lafayette à la commission municipale.

« Mes chers collègues,

« On m'apprend que M. le duc d'Orléans se rend à l'hôtel de ville. Sa visite étant aussi bien pour vous que pour moi, je vous prie de vous réunir à moi pour le recevoir. »

(2) On sait la phrase qu'on attribua au général Dubourg; il en fut bientôt aux regrets envers le lieutenant général, si convenable et si digne; cette sorte de repentir se justifie par la lettre suivante :

A Son Altesse Royale le lieutenant général du royaume.

« Paris, 3 août 1830.

« Altesse Royale,

« Prévoyant que l'on chercherait à se servir de mon nom pour exciter, sinon des troubles du moins des inquiétudes sérieuses, j'envoyai dimanche le commandant Guibert pour savoir quand Votre Altesse Royale voudrait me recevoir. Il ne put parvenir jusqu'à vous. Voici à peu près ce que j'aurais eu l'honneur de dire à Votre Altesse Royale.

« Monseigneur, le peuple en armes m'avait spontanément déféré une autorité que je viens de déposer entre les mains du général en chef Lafayette, renonciation que j'ai faite très-certainement à contre cœur; mais uniquement par patriotisme, et parce que je m'apercevais que ma popularité subite faisait ombrage. C'est parce que les citoyens m'avaient vu au premier rang là où était le danger, qu'ils m'apportèrent les insignes du commandement, et me prièrent avec instance de m'en revêtir; on ne saurait nier que j'ai contribué à délivrer la patrie d'un pouvoir devenu odieux, infâme même.

« Aujourd'hui, je viens me soumettre à l'autorité du lieutenant général du royaume. Loin d'être anarchiste, je souhaite ardemment le bonheur de la France sous un régime légal et constitutionnel, et Votre Altesse Royale est digne de commander à un peuple libre. Je regrette que Votre Altesse Royale se soit méprise sur le sens des paroles que j'ai eu l'honneur de lui adresser à l'hôtel de ville. Je croyais, et telle était mon intention, lui exprimer respect et confiance.

« Je désire servir mon pays et le gouvernement; la meilleure preuve que je puisse donner de mes bons sentiments, c'est de demander au lieutenant général du royaume un emploi civil ou militaire qui ne soit pas au-dessous de ma réputation et de celle surtout que j'ai acquise dans ces derniers jours de gloire. Ma parole est sacrée, et mes sentiments d'honneur sont bien connus : je suis

Néanmoins une question première, fondamentale, devait naturellement être discutée avant qu'on abordât les articles de ce qui fut appelé depuis le programme de l'hôtel de ville; c'est précisément l'autorité de ceux qui l'invoquent. De quelle souveraineté tenaient-ils le droit d'imposer une loi? Un programme signifie un contrat synallagmatique, une sorte d'engagement mutuel, et par cela même, il faut que ceux qui stipulent aient pouvoir et mission de le faire. Or, de qui tenaient ce pouvoir M. de Lafayette et la commission municipale? Qui leur avait dit d'imposer au lieutenant général certaines conditions de souveraineté? Voyons : de bonne foi, où étaient leurs commettants, le texte de leur mandat? Parce qu'il a plu à quelques hommes qui n'ont pas de pouvoirs plus légitimes que ceux du général Dubourg d'établir des conditions, il faut que la couronne et le pays les subissent? On va adopter une charte, et ce n'est pas cette charte qu'il faut suivre, mais un programme fictif. Certes, au point de vue démocratique, la commission commit une faute de ne point s'organiser elle-même, de ne point créer un gouvernement à son sens, cela aurait duré pendant quelques soleils comme la dictature de Mazaniello à Naples. Mais puisque cette commission fut assez consciencieuse de sa faiblesse ou assez mal avisée pour se laisser remplacer, elle n'avait pas le droit d'imposer sa loi toute en elle et par elle. Tel était l'incroyable esprit de M. de Lafayette, qu'il n'avait que deux côtés remarquables : la manie de détruire le pouvoir ou le besoin de le rendre tellement impossible, qu'il tombât par sa propre incapacité en complète décadence. C'est ainsi qu'il invente tous ces accouplements de mots si étranges : « *Une monarchie entourée d'institutions républicaines, une chambre des pairs populaire, un gouvernement à bon marché.* » Toutes choses qui firent le désespoir et l'obstacle de la couronne dès les premiers jours de son existence.

Ce gouvernement de l'hôtel de ville avait-il d'ailleurs rempli son mandat avec tant de supériorité et de scrupules qu'il pût s'imposer comme un exemple et un modèle d'ordre et de liberté? Au point de vue de la légalité, la commission municipale fut déplorable; par l'inspiration de M. de Lafayette, elle fit fermer les barrières et arrêta les lettres à la poste, arbitraire inouï; sur son ordre, on se porta chez M. Charlet, et là se passa une de ces scènes des plus terribles jours de la révolution : on força les serrures, on enfonça les portes. L'apologiste de la commission raconte lui-même qu'un serrurier mit plus de trois heures à ouvrir un coffre-fort pour enlever l'argent d'autrui; on fit arrêter les chaises de poste, fouiller les maisons, arrêter les archevêques et les prêtres, et le gouvernement de l'hôtel de ville prêchait encore la légalité, le respect des droits, la franchise des citoyens! La lieutenance générale fut donc le passage du désordre à l'ordre, le triomphe de l'unité dans l'anarchie, et c'est à ce point de vue qu'il fut secondé par le corps diplomatique. M. le duc d'Orléans fut considéré dès ce moment comme l'espérance de la paix, comme l'unique moyen de sortir de cette révolution sans troubler les couronnes et les peuples. Supposez l'existence continue de ce gouvernement de l'hôtel de ville, l'anarchie qui dominait Paris aurait bientôt envahi la France, et la guerre européenne en eût été le résultat nécessaire.

CHAPITRE XVIII.

FAIBLESSE ET RUINE DU GOUVERNEMENT ROYAL.

La province. — Attitude des populations. — Hésitations des autorités. — Les grandes villes. — Lyon. — Marseille. — Bordeaux. — M. de Curzay. — Nantes. — Lille. — Strasbourg. — Anarchie — Essais d'un pouvoir administratif et municipal. — Les commissaires provisoires. — Esprit de la France. — La guerre aux places. — Les pétitions. — Merveilles. — Spontanéité et turbulence dans l'organisation des gardes nationales. — Le roi Charles X pouvait-il trouver appui en province? — Le château de Rambouillet. — Mission auprès du vieux roi. — Discussion pour l'abdication. — Entrevue du comte Pozzo et du roi Charles X. — Paris après les événements. — Les rues. — Les théâtres. — Premières séance de la chambre. — Le parti démocratique. — L'expédition de Rambouillet. — Conférences secrètes avec le corps diplomatique. — Esprit des premières dépêches.

(DE 31 JUILLET AU 4 AOUT 1830.)

La centralisation administrative rattachait les départements à Paris par un réseau aux étroites mailles d'acier. Cette unité, cette convergence de tous les intérêts, de tous les ressorts du pouvoir vers un seul point, s'étaient étendues aux opinions hostiles, et par un seul ordre du comité supérieur, l'impulsion était partout donnée à la résistance, à la révolte; c'est ce qui rendait la position des Bourbons si difficile au milieu de la grande crise publique que les ordonnances de juillet avaient fait naître au sein de la monarchie. A d'autres époques de nos annales, les barricades n'au-

le premier officier qui ait refusé de servir sous Bourmont. En 1815 je donnai ma démission de commandant du Pas-de-Calais pour ne pas servir sous les ordres de ce traître : je ne sache pas que cet exemple ait trouvé beaucoup d'imitateurs.

« Ce serait avec un véritable chagrin, monseigneur, que je verrais les jaloux et les envieux ternir aux yeux de Votre Altesse Royale la pureté et la loyauté de mon caractère.

« J'offre à monseigneur le lieutenant général du royaume les expressions de tout mon respect.

« Tels sont les sentiments qu'aurait exprimés à Votre Altesse Royale, son très-humble et très-obéissant serviteur.

« DUBOURG. »

Le général depuis resta dans la retraite, et je crois qu'il n'eut pas à se repentir des justes sentiments de sa lettre au prince.

raient été qu'un incident à travers les épisodes de l'histoire. Charles VII au temps de l'Anglais s'était réfugié à Bourges, et de là il avait pu organiser un système de résistance au gouvernement de Paris. Sous la Ligue, lorsque les barricades s'élevaient partout, Henri III s'était abrité dans le château de Blois, et c'est aux bords de la Loire qu'il commença, de concert avec le roi de Navarre, la guerre contre sa capitale révoltée; Henri III était déjà parvenu à Saint-Cloud lorsque l'attentat de Jacques Clément mit fin à sa royauté et à sa vie. Lors des troubles de la Fronde, Mazarin conduisit le jeune roi et la reine mère à Pontoise et à Saint-Germain, et ce fut de là que les négociations avec Paris commencèrent (1). Et telle était même la force de cette administration provinciale, qu'aux premiers temps de la révolution française, on put organiser encore les révoltes du Midi, celles de l'Ouest qui bravèrent les décrets de l'Assemblée législative et de la Convention, cette rude souveraine.

Les choses étaient bien changées depuis! L'administration agissait tout d'une pièce et la révolte également : qui peut dès lors expliquer l'extrême négligence des ministres lorsqu'il s'agit de préparer l'exécution des ordonnances de juillet, coup d'État si violent que la France en retentit tout entière? Ces ordonnances furent envoyées au préfet par la voie ordinaire du *Moniteur*, et à peine le télégraphe fut-il mis en jeu pour annoncer les résolutions suprêmes du roi, tandis qu'il aurait fallu des commissaires extraordinaires, des circulaires énergiques à tous les fonctionnaires publics, l'ordre aux généraux de mettre sur pied toutes les troupes (1) dans la situation si évidemment critique qui allait commencer pour la monarchie des Bourbons.

Sur ce point l'imprévoyance fut si grande que le ministre de l'intérieur n'avait pas même accompagné le texte des ordonnances d'instructions spéciales pour préparer leur ferme exécution; de sorte que les préfets étaient abandonnés à leur propre mouvement dans tous les cas imprévus qu'une telle situation pouvait susciter, et ces hypothèses devaient être nombreuses. Les journaux des préfectures se bornèrent à enregistrer les ordonnances, quelques feuilles qui appartenaient au parti de l'extrême droite, telles que les *Gazettes de Lyon et du Midi*, la feuille de *Riom*, se félicitèrent mais timidement, des ordonnances comme d'un coup de force et d'autorité, salutaire réveil de la couronne contre les factions : au reste, il régnait dans leurs articles une sorte de joie craintive qui faisait pressentir la peur de tous à l'aspect d'une résistance formidable. En cette crise extraordinaire, qu'allaient faire les préfets? Avaient-ils assez de force pour imposer l'exécution des ordonnances à ces populations depuis longtemps préparées à lutter contre le pouvoir, par la presse, les sociétés secrètes, les circulaires du comité *Aide-toi, le ciel t'aidera?* Il aurait fallu partout une administration énergique, un système provincial puissamment organisé, et cela existait-il en France quand le gouvernement se préparait à jouer son va-tout sur un coup si hasardeux?

L'attitude des populations était fortement hostile au ministère du prince de Polignac, et toutes avaient eu le temps de préparer leur résistance par mille voies diverses. Le parti royaliste était si dispersé, si mutilé, qu'il ne pouvait plus être une force pour l'autorité royale, même dans le Midi, si ardent et si unanime à l'origine de la restauration; les jeunes hommes s'étaient associés à ces clubs qui formaient un obstacle à la marche régulière du gouvernement du roi et à la liberté des élections; l'administration si exclusivement centralisée ne permettait rien de spontané aux préfets, et quand ils ne recevaient pas un ordre particulier de Paris, ils osaient peu de leur propre impulsion. Tous attendaient la pensée et la vie d'en haut : quelles étaient d'ailleurs les ressources d'un préfet pour l'exécution d'une mesure de force? Les fonctionnaires subordonnés à leurs ordres, la plupart sans opinion fixe, ne voulaient pas se compromettre ni avec le système qui tombait ni avec le système qui pouvait surgir (3). Les tribunaux, à quelques exceptions près, étaient hostiles au ministère de M. de Polignac, et les partis les invoqueraient même à l'aide de la résistance légale et pour le jugement des débats électoraux; la gendarmerie n'était pas suffisante pour

(1) On ne saurait trop comparer les époques historiques les unes avec les autres : quand on a écrit les annales contemporaines, on a fait tout partir de la révolution française de 1789, et c'est un tort. Il y a une ressemblance immense entre tous les siècles.

(2) Je ne trouve qu'un seul ordre du jour d'un lieutenant général commandant une division militaire pour l'exécution des ordonnances; il est de M. de Clermont-Tonnerre, le voici :

« Il est permis d'espérer que la tranquillité ne sera pas troublée dans la division, et les autorités supérieures feront tout ce qui sera de leur devoir de faire pour prévenir les désordres.

« Mais si cette espérance était trompée, les troupes se rappelleraient qu'il est des circonstances où le développement des moyens militaires devient nécessaire, et où les devoirs habituels de discipline, d'obéissance, de dévouement et de fidélité deviennent plus impérieux pour préserver la patrie des malheurs qui sont la suite inévitable des divisions intérieures.

« L'intention du roi est que son peuple jouisse en paix des bienfaits que la restauration a assurés à la France; la garantie des biens est dans l'autorité du roi. Il appartient à ses soldats de la faire craindre de ceux qui refuseraient de la respecter dans les hommes investis de sa confiance.

« *Le lieutenant général commandant par intérim la 14e division militaire,*

« Clermont-Tonnerre.

« Rouen, le 29 juillet 1830. »

(3) Dans les dernières élections, tel était l'esprit public qu'un grand nombre de fonctionnaires, malgré l'injonction ministérielle,

la compression d'une émeute considérable, et la garnison du chef-lieu, composée à peine de quelques bataillons, était depuis longtemps travaillée par les partis; la vie oisive des casernes jetait une grande intimité entre les soldats et les habitants, de manière à rendre fort difficile la guerre des uns aux autres. L'esprit libéral avait gagné les officiers de la ligne, et si à Paris la répression était une lutte déjà vive et douteuse, elle devait l'être encore plus dans la province où tout se touche par l'esprit et le cœur.

Aux grandes cités, telles que Lyon, Marseille, les partis pouvaient agir plus à l'aise, et lorsque le télégraphe annonça les événements de Paris, l'émotion fut si vive que les autorités furent pour ainsi dire paralysées. Lyon tenait la seconde place dans l'organisation administrative, et dans ce vaste centre s'agitaient deux éléments de résistance au pouvoir arbitraire : le commerce et le peuple. Au point de vue religieux, Lyon était fort ardemment attaché aux idées et aux formes catholiques; quant à l'esprit bourbonnien, il s'était réfugié à la place Bellecour où résidait l'aristocratie. Lyon était surtout redoutable par ses ouvriers, population immense qui gardait au fond du cœur les souvenirs de l'empire et les images de Napoléon. Tout récemment encore M. de Lafayette y avait reçu une de ces ovations de parti qui signalent l'approche des grandes crises politiques (1). Le retentissement des journées de juillet devait être immense parmi ce même peuple qui avait entouré M. de Lafayette d'un cortége royal; le préfet, comte de Brosses, esprit d'une modération extrême, fort capable au reste dans un temps régulier, en face d'événements ordinaires, ne pouvait lutter contre des circonstances si fortes et un tel mouvement d'opinion. Donc, le drapeau tricolore fut arboré à l'hôtel de ville au milieu de l'enthousiasme. Lyon l'avait toujours aimé; là subsistait encore ce patriotisme de cité qui fait que chaque Lyonnais est pour ainsi dire attaché à la pierre de son sol, à ses édifices, à sa cathédrale, à Notre-Dame de Fourvières et jusqu'à ces pavés du Rhône qui broient les pieds : qu'adviendrait-il du nouveau gouvernement de Paris? L'on attendait avec impatience la suite et le développement des faits. Tout serait respecté, pourvu que le gouvernement correspondît aux sentiments d'orgueil national qui animaient la ville de Lyon.

Le même signe du télégraphe qui en deux heures avait apporté à Lyon la chute du gouvernement royal fut bientôt envoyé à Marseille, et une demi-heure après, la Provence, autrefois si fidèle aux Bourbons, si enthousiaste de la bannière blanche, dut prendre le drapeau tricolore. Marseille en majorité était dévouée à la vieille dynastie; dans un scrutin de nombre, la monarchie, même absolue, l'eût emporté; toutefois, par l'action active, persévérante de la presse, il s'était formé dans toute la fidèle Provence une vive et forte opposition contre le gouvernement royal, surtout au milieu d'une jeunesse élevée dans les nouvelles idées du XVIIIe siècle. Celle-ci s'était placée sous l'influence de quelques vieux officiers retraités ou de libéraux, types révolutionnaires, et le ministère de M. de Polignac avait donné une telle impulsion aux irritations publiques que Marseille, aux dernières élections, avait nommé M. Thomas, avocat distingué du barreau, l'ami de Manuel, et fort dévoué aux opinions de 1792 (2). Il s'était donc fait un fractionnement dans les partis du Midi, et comme tout y est extrême, la république et la légitimité s'étaient trouvées en présence; le drapeau tricolore se déployait en face du drapeau blanc d'une manière absolue.

Le préfet, le marquis d'Arbaud-Jouques (3), esprit honorable et très-ardent d'opinion, n'avait pas assez d'énergie pour se mettre à la tête d'un parti et comprimer le mouvement par une vive et courageuse action du royalisme. A la nouvelle de la révolution de Paris, il suffit de quelques démonstrations bruyantes des opinions patriotiques pour absorber l'opinion des masses; le parti royaliste saisi, étonné, montra partout un défaut d'ensemble et d'énergie qui affaiblit considérablement le caractère de la résistance. Il y eut un bien fatal effroi dans toute la population : on ne peut dire les douleurs infinies et les larmes versées lorsque le drapeau tricolore fut arboré sur les forts au bruit de l'artillerie, mais il n'y eut que cela. L'inquiétude vint se joindre à la douleur; le haut négoce, malgré ses principes libéraux, avait souvenir des longues guerres de l'empire et craignait de voir reparaître cette lutte de mer qui ne permettait pas à un seul bâtiment de sortir du port de Marseille pour le service du commerce. Il y eut donc de l'inquiétude et de la tristesse dans tout le Midi, et pour contenir ces populations il fut nécessaire que le gouvernement employât la force des opinions révolutionnaires; car il y avait aussi bien des souvenirs de république dans ces villes de Marseille, Aix, Arles, Avignon, où tout était ardent comme le soleil.

La cité la plus rapprochée de Paris, celle qui avait le plus profondément ressenti la commotion de la

avaient voté avec l'opposition, presque sans déguisement, ce qui est un désordre.

(1) Aussi le principal des ponts de Lyon fut-il appelé du nom de M. de Lafayette, et il garde encore cette dénomination.

(2) M. Thomas fut depuis nommé préfet des Bouches-du-Rhône : c'était un homme fort timide; il caressa le parti démocratique pour l'opposer aux légitimistes, en majorité dans ce département.

(3) Le marquis d'Arbaud-Jouques avait remplacé le comte Villeneuve de Bargemont, un des gentilshommes les plus éclairés et les plus modérés, mort dans ses fonctions.

grande émeute, fut Rouen, véritable reflet des intérêts de la capitale. Rouen avait pour préfet le comte de Murat, esprit fort éclairé, un peu dans la couleur de M. de Martignac, faisant son devoir et ne voulant rien oser au delà, ce qui est un défaut dans les moments de crise. Dès l'apparition des ordonnances, M. de Murat (1) avait entretenu une correspondance active avec le ministre de l'intérieur et le président du conseil pour les avertir des résistances que trouvait partout l'exécution des ordonnances et du peu de forces qu'il avait à sa disposition. Les dépêches annonçaient la résolution des journaux, une sédition de rue : loin de dégarnir Rouen, M. de Murat demandait des troupes pour contenir la ville contre un mouvement armé. Tel était l'état des esprits, que le préfet fut obligé de tout laisser faire, même l'organisation spontanée de la garde nationale ; celle-ci bientôt put former des bataillons de marche, des troupes de volontaires, qui partirent de Rouen pour seconder les Parisiens : des émissaires étaient partout répandus ; comme un mouvement électrique, l'opinion des patriotes s'était émue à l'aspect du drapeau tricolore.

Au reste, quel que fut l'esprit des habitants à Lyon, Marseille, Rouen, les préfets ne firent qu'une partie de leur devoir, et encore mollement comme chose triste ; ils ne surent ni prévoir, ni oser, ni organiser pour mettre une digue au mouvement révolutionnaire. C'est pourquoi l'histoire doit placer très-haut la conduite du vicomte de Curzay à Bordeaux, et bien que le gouvernement auquel il se dévoua ne soit plus aujourd'hui qu'un souvenir, bien que le drapeau ait changé, néanmoins une si belle fermeté chez un fonctionnaire public doit trouver l'approbation de tous les pouvoirs qui veulent se conserver. Le vicomte de Curzay était préfet de la Gironde ; depuis la vive lutte des partis, la ville fidèle du 12 mars n'avait pu conserver cette ardente foi à la royauté qui l'élevait au-dessus des autres cités dans l'esprit des Bourbons. Bordeaux, la première ville avait arboré le drapeau fleurdelisé de la restauration au 12 mars 1814, et c'était d'usage de l'exalter comme la cité modèle. Depuis, hélas ! comme à Marseille, l'opposition s'était montrée partout, et un certain esprit protestant uni au vieux libéralisme avait envahi les sources premières des grandes opinions ; lors donc que la dépêche annonça la résistance de Paris soulevé, il se fit un mouvement extraordinaire à Bordeaux ; les contagions de l'émeute sont si actives ; les cités rivalisent pour cela, témoin la Ligue et les vingt-deux grandes cités de France qui adhérèrent spontanément aux barricades de Paris en 1588. De jeunes hommes se portèrent en masse à la préfecture, cherchant à faire exécuter les ordres du gouvernement provisoire. M. de Curzay (2) résista noblement : c'était avant la lieutenance générale du

(1) Le comte de Murat, issu de bonne noblesse, n'avait aucun rapport avec Murat de l'époque impériale, qui était, comme on sait, d'une origine obscure. Voici un rapport du préfet de la Seine-Inférieure, pour annoncer la situation alarmante de Rouen :

« Rouen, 29 juillet 1830, une heure du matin.

« Monseigneur,

« Je viens d'avoir une conférence avec M. le général commandant le département, le maire, le premier adjoint, le colonel de la garde royale, celui de la garde nationale et le commandant de la gendarmerie. Il résulte des rapports unanimement recueillis jusqu'à minuit que l'exaspération est portée au plus haut degré, et est de nature à donner les plus graves inquiétudes ; une grande quantité de gardes nationaux et d'autres habitants sont en armes. Il résulte des rapports que nous ont faits les maire et adjoints, d'après la surveillance qu'ils ont fait exercer, que l'on est entièrement décidé à repousser la force par la force ; que l'on peut évaluer de quatre-vingts à cent le nombre des hommes armés qui sont dans l'intérieur de la maison pour défendre les presses, et de deux à trois cents ceux qui sont dans les différentes maisons de la rue, avec des armes et des munitions, indépendamment de ceux qui surviendraient de l'extérieur. De plus, les masses considérables d'ouvriers occupés dans les différentes vallées qui avoisinent Rouen sont prêtes à se mettre en mouvement, et il est arrivé d'Elbeuf même (à quatre lieues) des hommes venant demander si l'on avait besoin de secours.

« Il a paru incontestable à toutes les personnes réunies à moi, que l'envahissement à force ouverte de la maison de l'imprimeur ne pourrait avoir lieu qu'avec une effusion de sang dont il était difficile de calculer les suites ; que d'ailleurs, à un succès obtenu à pareil prix, un désordre impossible à réprimer succéderait immédiatement ; que quatre à cinq cents hommes de la garde royale seraient évidemment insuffisants, et gravement compromis, surtout si l'on considère, je le répète, que des milliers d'ouvriers seraient en un clin d'œil réunis à la population de la ville ; que le maintien de l'ordre était un devoir pour les magistrats, et que la prudence et la raison ne permettaient pas d'entrer dans une telle lutte avec une insuffisance de forces aussi connue de tous.

Il y a donc eu unanimité dans l'avis d'attendre des instructions nouvelles, et surtout des moyens suffisants d'exécution.

« Une circonstance remarquable est que les habitants, après avoir hautement annoncé à l'éditeur qu'ils s'opposeraient par la force à la violation de son domicile, lui ont prescrit de s'abstenir de tout article imprimé propre à irriter les passions.

« Je dois ajouter que la porte d'entrée qui est une des plus fortes de la ville a été barricadée par des grilles et des pierres de taille, et que la rue est également barricadée, ainsi qu'il résulte des rapports faits au maire à onze heures et demie.

« Je joins ici deux dépêches, l'une du général commandant le département pour le ministre de la guerre, l'autre du colonel de la garde royale pour le maréchal de service.

« Croyez, monseigneur, que la position de la ville de Rouen est extrêmement grave.

« Le conseiller d'État, préfet de la Seine-Inférieure.

« Comte de Murat. »

(2) Le vicomte de Curzay était membre de la chambre des députés. On peut se faire une idée du désordre qui régna à Bordeaux, par la lettre suivante écrite par un correspondant libéral.

« 30 juillet 1830.

« ... L'effervescence populaire était à son comble ; on s'est présenté à la préfecture ; on y a tout brisé ; les archives et tous les papiers, ainsi que les meubles ont été jetés par les fenêtres. On s'est saisi du préfet qui s'est débattu avec courage : il a tué un homme, mais ensuite a été abîmé de coups. On le conduisait à la rivière pour l'y noyer et l'y faire rejoindre sa voiture qui y avait été précipitée,

royaume; aucun pouvoir régulier n'existait, et un fonctionnaire ne pouvait, ne devait pas reconnaître une autre autorité que celle du pouvoir qui lui déléguait ses fonctions; alors on le foule aux pieds, on le blesse à coups de poignard, et M. de Curzay demeure toujours avec la même fermeté; tandis que tous ses collègues se retirent devant l'émeute, lui seul se défend avec courage et force d'âme. Ce fut une exception mémorable au milieu de tant de faiblesse.

Dans les autres grandes cités telles que Nantes, Lille, Strasbourg, il y eut partout démission du pouvoir administratif sans que la royauté trouvât le moindre appui : je le répète, ceci tenait moins aux hommes qu'à l'organisation elle-même; les autorités attendaient tout de Paris; le jour que cette impulsion cessait d'être, elles-mêmes cessaient d'agir : s'il avait existé comme avant la révolution française des gouverneurs de province avec les pleins pouvoirs du roi, si chacune de ces provinces avait formé un tout, une nationalité, alors le télégraphe eût été impuissant, il y aurait eu guerre civile sans révolution selon le mot de Montesquieu; mais il se fit partout une si complète annulation des localités, un asservissement si absolu envers les ordres de Paris, qu'on attendit tout de l'hôtel de ville : eût-il envoyé des proconsuls ou des pachas, on les aurait également acceptés et salués, tant était complète la prostration générale!

Toutefois le mouvement fut plutôt une surprise qu'un triomphe ferme et régulier de l'opinion; presque partout la partie riche de la population, celle qui paye la plus forte cote d'impôts parce qu'elle possède davantage, était dévouée à la restauration comme elle l'eût été à tout gouvernement régulier et protecteur; si elle était momentanément irritée contre la branche aînée des Bourbons, elle restait fidèle aux traditions de la royauté, à cette religion de la paix, à l'ordre qui sauve les États, tandis que les hommes qui tenaient aux professions ardentes ou à l'intelligence parleuse se prononçaient hostiles : or ceux-ci dominaient les masses. Il suffisait à ces chefs de partis d'ordonner un rassemblement, une pétition, un tumulte de place publique, pour que les prolétaires obéissent avec cette joie bruyante qui les fait bondir sur la place publique. Dans certaines provinces néanmoins le peuple lui-même était ardent pour les Bourbons; le Midi, la Vendée, si souvent soulevés pour la bannière fleurdelisée et la croix, allaient voir avec douleur un changement de régime : telles avaient été pourtant les fautes du parti royaliste, que tout cela restait morcelé, divisé, annulé, de sorte qu'une opinion, même en minorité sur beaucoup de points, put dominer la chose publique; les royalistes surpris, accablés, ne s'attendaient pas à une si violente crise, et quand un parti est ainsi atteint il baisse la tête momentanément sans oser une résistance. Qui aurait pu soutenir qu'à Nîmes, Toulouse ou Marseille, l'opinion fût en majorité hostile aux Bourbons? Et néanmoins le drapeau tricolore fut arboré sans obstacle, tant il y eut de vigueur, d'impulsion au centre, et d'obéissance aux extrémités. Depuis trois ans tout était prêt dans le parti libéral; les athénées, les comités, les sociétés secrètes, l'active association de *Aide-toi, le ciel t'aidera*, devaient s'emparer de toute la France politique; les autorités de la restauration disparurent sans laisser traces. Depuis deux ans le pouvoir moral n'était plus dans le gouvernement, mais en dehors.

A Paris on ne s'attendait pas à un résultat aussi complet, aussi immédiat; jusqu'à la création conservatrice et nécessaire de la lieutenance générale, l'incertitude et le désordre s'étaient placés dans le gouvernement de l'hôtel de ville: une seule force restait organisée, puissante, fière d'elle-même, comme les bourgeois flamands des toiles de Rubens, celle des gardes nationales développées avec un enthousiasme qui s'expliquait par le juste sentiment de l'ordre et la crainte qu'avait la bourgeoisie de voir la puissance tomber dans les mains des prolétaires. M. de Lafayette lui-même, malgré son extérieur calme et passif, tremblait devant l'action turbulente de ces troupes de héros de juillet campées autour des barricades, et dont il s'était fait le courtisan le plus assidu (1). La nécessité de se débarrasser de ces bras vigoureux inspira d'abord la création de vingt régiments de gardes nationales mobiles avec une solde de trente sous par jour pour servir hors de Paris. On voulait ainsi enrégimenter ces compagnies désordonnées plus redoutables à leurs amis qu'à leurs ennemis. On allait au plus pressé en leur donnant une solde pour éviter le pillage, sorte de distraction à laquelle pou-

lorsque quelques jeunes gens se sont dévoués, et par une manœuvre habile ont trouvé moyen de le cacher. M. de Curzay a ainsi échappé à une mort certaine. Cette nuit tous les papiers et registres des droits réunis sont détruits, et depuis, tout entre à Bordeaux sans payement de droits; les administrations sont fermées, on ne peut rien expédier. La tranquillité renaître ici par la réorganisation de la garde nationale à la tête de laquelle se met le général Jeannin. Dans les événements qui se sont passés, la troupe a refusé de donner. La disette d'argent, car on refuse même les billets de la banque de Bordeaux, et la suspension de toute affaire, forcent les négociants à renvoyer leurs ouvriers; il y aura jeudi quatre mille hommes sans ouvrage et sans pain. »

(1) La proclamation de M. de Lafayette, en prenant le commandement de la garde nationale, indique déjà ses incertitudes.

« Mes chers concitoyens et braves camarades!

« La confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique. J'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés, et de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues au-

vaient songer les vainqueurs dans un jour de caprice. Bientôt on fit remarquer à M. de Lafayette qu'il venait presque de décréter l'armée révolutionnaire de 1793 avec le même mode de recrutement et le même système de haute paye. Aussi le premier acte de la lieutenance générale fut d'atténuer et de rendre impuissante cette organisation imprudente que le maréchal Gérard n'avait ordonnée qu'à regret ; on ne maintint dans sa force que la garde nationale de Paris formée de la petite bourgeoisie, du commerce, enthousiastes de la révolution comme d'une victoire d'amour-propre, intéressés à l'ordre comme tout ce qui possède peu ou beaucoup, et par conséquent fort dévoués au nouveau système et au nouveau drapeau.

Avec l'institution protectrice de la garde nationale il se forma spontanément aussi une administration municipale. Tout s'était fait jusqu'ici d'une façon singulière et presque providentielle : à la préfecture de la Seine M. de Laborde s'était installé dès les premières journées, et il y demeurait comme magistrat supérieur avec le titre de préfet provisoire (1). M. de Laborde avait alors à lutter contre la commission municipale et spécialement contre M. Mauguin, intelligence active, un peu envahissante, qui n'abandonnait pas volontiers le gouvernement de Paris révolutionnaire. Des conflits s'élevaient à tout propos : M. Mauguin menaçait de destituer M. de Laborde, et M. Odilon Barrot, secrétaire de la commission, protégé par M. de Lafayette, était certes bien plus puissant aux yeux des triomphateurs que le préfet provisoire de Paris. A la préfecture de police, M. Girod (de l'Ain) avait commencé ses fonctions en vertu de la même cause qui avait créé M. de Laborde. Certes, rien de plus doux, de plus inoffensif, de plus honorable que ce nouveau préfet ; mais précisément ce laisser aller, cette manière un peu décousue de voir et de diriger les affaires, ne faisaient pas de M. Girod (de l'Ain) un magistrat à la hauteur de la préfecture de police, poste si difficile. En dehors de l'action de ces deux préfets, les mairies de Paris étaient organisées ; et il faut rendre cette justice à l'instinct honorable et bourgeois, que la composition de ces mairies avait été parfaite. Les chefs de grandes industries, tels que MM. Salleron, Renouard, Fain ; les propriétaires ou chefs de professions honorées, tels que MM. Maine de Glatigny, Rousseau, Lamy, étaient nommés maires ou adjoints de Paris ; et parmi ces noms se trouvait celui non moins élevé de M. Villemain, déjà cher à l'opinion publique. De sorte que Paris, trois jours après la grande émeute, tendait à prendre une forme d'administration qui plaçait le gouvernement dans les mains de la bourgeoisie honorable (2).

La lieutenance générale elle-même s'essayait à régulariser un pouvoir indispensable au pays ; elle était loin d'être libre dans ses actes, spontanée dans ses résolutions ; elle devait ménager les susceptibilités de M. de Lafayette, le pouvoir de l'hôtel de ville ; rassurer les craintes, satisfaire les intérêts (3). Jamais

jourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi ; mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne dans ces derniers jours d'épreuve me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble.

» Vive la liberté ! vive la patrie !

« Lafayette. »

(1) Il n'est sorte de caresses que M. de Laborde, homme savant et spirituel, ne jetât aux Parisiens, car la position était rude :

« Braves habitants de Paris, chers citoyens !

» La commission municipale, en me chargeant provisoirement de la préfecture de la Seine, m'a confié une fonction à la fois bien douce et bien difficile à remplir. Qui peut se flatter de mériter le rang de premier magistrat d'une population dont la conduite héroïque vient de sauver la France, la liberté et la civilisation ; d'une population qui réunit dans son sein tout ce que le commerce, la propriété, la magistrature, les arts, les sciences ont de plus distingué ? Mais c'est vous surtout dont on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts, citoyens industriels de toutes les professions, vous dont les efforts spontanés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression et de ne pas souiller d'une seule tache la victoire !

» On vous a vus ingénieux et sublimes dans le danger, bienveillants et simples dans le triomphe. Ah ! croyez que j'ai appris au milieu de vous à connaître toute l'étendue de mes devoirs, en appréciant toute l'étendue de vos sacrifices.

» Il va être fait un relevé des actions glorieuses de cette journée et surtout des pertes et des malheurs qu'elle a occasionnés ! Déjà la bienfaisance publique s'occupe de les réparer : nous ne resterons pas en arrière de son zèle.

» Électeurs de Paris, qui pour la troisième fois m'avez appelé par une libre manifestation de vos suffrages à l'honneur de vous représenter, puis-je espérer que vos suffrages encore me soutiendront dans les nouvelles fonctions dont je viens d'être investi ?

» Habitants de la capitale, vos magistrats ne veulent vous faire sentir leur présence que par des bienfaits ; mais de votre côté, vous seconderez leurs efforts ; car vous honorerez doublement votre triomphe par le calme et l'ordre qui siéent si bien au succès. Aidez-nous vous-mêmes à vous rendre heureux, c'est le seul prix, la seule récompense que nous vous demanderons de nos travaux.

« Alexandre de Laborde.

« Paris, 30 juillet 1830. »

(2) Le 2 août 1830 ont été nommés maires de la ville de Paris :
1er arrondissement, M. Lecordier.
2e — M. Maine de Glatigny.
3e — M. Rousseau.
4e — M. Odilon Barrot.
5e — M. Villemain.
6e — M. Cailus.
7e — M. Marchand.
8e — M. Bonvallier.
9e — M. Crosnier.
10e — M. Lamy.
11e — M. Renouard père.
12e — M. Salleron aîné.

(3) La correspondance de M. le lieutenant général avec la

position plus délicate ; car il y avait ici des enthousiasmes, là des murmures, des préoccupations du passé, des espérances de l'avenir, et avec cela on était sous les yeux de l'Europe, sous les feux des partis ardents, victorieux ; parce que ceux-ci venaient de renverser un pouvoir, ils s'imaginaient qu'ils devaient dominer tous les autres et insulter les autorités légitimées par l'ordre.

M. le lieutenant général du royaume avait établi dans sa proclamation plusieurs points qui désormais devaient être la règle de sa conduite ; il ne voulait point tenir son pouvoir de l'hôtel de ville, mais des deux chambres régulièrement convoquées, et c'est sur elles qu'il porta toute la force de son gouvernement, parce qu'il espérait vaincre l'anarchie avec leur concours. Le lieutenant général devait d'abord relever la chambre des pairs de l'espèce d'annulation où le parti du mouvement voulait la condamner. Par cela même que la chambre des pairs avait essayé sa forme de gouvernement avec M. de Mortemart, elle était fort détestée de l'hôtel de ville : une ordonnance déclara que les princes de la maison d'Orléans siégeraient parmi les pairs : c'était dire que désormais elle ferait partie de la constitution ; le chancelier, marquis de Pastoret, trop avancé dans le mouvement de la restauration, si honorable mais trop faible, ne pouvait présider cette chambre, et le lieutenant général, sans disposer de la dignité de chancelier (les titres les plus beaux étaient alors proscrits), donna la présidence de la chambre des pairs à M. Pasquier, l'esprit supérieur du parti Richelieu, l'homme qui avait pris une place si éminente pendant le ministère de 1821 et dans les rangs de l'opposition à M. de Villèle. M. le duc d'Orléans le connaissait peu ; quelques échanges de pensées suffirent pour déterminer une confiance qui désormais fut grande et réfléchie. Ce que M. de Talleyrand avait été pour les relations à l'extérieur, M. Pasquier le fut souvent pour la direction du gouvernement intérieur, et sa longue expérience fut plus d'une fois consultée (1).

Enfin, passant à l'organisation ministérielle, le lieutenant général forma son ministère provisoire ou pour parler avec plus d'exactitude, il accepta les commissaires désignés par l'hôtel de ville aux premières réunions de la chambre des députés ; M. Guizot garda l'intérieur, le baron Louis les finances, M. Bignon l'instruction publique. Enfin, confirmant même le choix pour les affaires étrangères auxquelles il avait d'abord destiné le maréchal Mortier, le lieutenant général y appela le maréchal Jourdan, vieilli, fatigué, et qui n'était pas une grande menace pour l'Europe. A ce département tout devait se faire par le lieutenant général et M. de Talleyrand avec lui : pour parler aux vieilles idées de révolution et de 1792 il fallait, au ministère du dehors, un nom propre qui pût répondre aux souvenirs de la république, orgueil et joie de tout un parti. Que pouvait être au fond le maréchal Jourdan, vieille épée dont la place était naturellement marquée aux Invalides quand l'unité des pouvoirs serait établie (2) ?

A la suite de ces actes préliminaires le lieutenant général du royaume prépara l'ouverture des chambres fixée au 3 août. Tout le monde attendait avec une vive impatience cette solennité, terme du provisoire dans le gouvernement de l'État ; car Paris n'était point dans une situation normale, et son aspect devenait de plus en plus affligeant. Ceux qui avaient fait une révolution s'imaginaient peut-être qu'après la victoire sur les troupes royales tout était fini : or ce n'était qu'une première phase de la situation ; la

commission municipale est pleine de convenance et d'habileté.

« Hôtel de ville, 1er août 1830.

« Monseigneur, les membres de la commission municipale de Paris ont l'honneur d'exposer à Votre Altesse Royale que les circonstances graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant plus depuis votre avénement à la lieutenance générale du royaume, ils attendent les instructions de Votre Altesse pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner les fonctions qui leur ont été confiées.

» Nous sommes avec respect, etc.

» *Signé* : de Schonen,
» Lobau,
» Audry de Puyraveau. »

Réponse du duc d'Orléans.

« Messieurs, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que les circonstances graves qui avaient nécessité la création du pouvoir temporaire dont vous avez été investis n'existant plus, vous attendez mes instructions pour résigner les fonctions qui vous ont été confiées. En vous remerciant du patriotisme et du zèle avec lesquels vous avez exercé de si difficiles et de si honorables fonctions, je verrais un grand avantage à ce que vous consentissiez à conserver provisoirement celles de ces fonctions qui se rapportent à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris. Je vous prie donc de continuer à vous en occuper, en renvoyant les autres aux différents départements ministériels qu'elles concernent.

» Louis-Philippe. »

(1) *Ordonnances du lieutenant général.*

« Nous, Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume :

» Vu la démission en date du 1er de ce mois, à nous adressée par le marquis de Pastoret, des fonctions et du titre de chancelier de France ; voulant pourvoir sur-le-champ à la présidence de la chambre des pairs, avons nommé et nommons le baron Pasquier, pair de France, président de la chambre des pairs.

» Louis-Philippe d'Orléans. »

« Paris 3 août 1830.

» Nous, etc. Vu les art. 30 et 31 de la charte constitutionnelle, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Nos bien-aimés fils les ducs de Chartres et de Nemours sont autorisés à prendre à la chambre des pairs, pendant la présente session, le rang et les places qui leur appartiennent. »

(2) Par ordonnance du duc d'Orléans, lieutenant général du

victoire était un fait de force matérielle, et l'organisation le véritable et difficile labeur; pour y arriver, que de secousses, que d'épreuves diverses et peut-être fatales!

La Bourse était à peine ouverte et déjà l'on annonçait des sinistres effrayants : rien n'avait été payé à la fin de juillet et la banque de France, toujours si craintive sur ses intérêts, n'avait consenti qu'indirectement au délai accordé par le tribunal de commerce; elle avait présenté ses effets à recouvrement, et bien qu'elle ne pût pas poursuivre, elle avait pris note de tous ceux qui avaient refusé, pour désormais les rejeter de l'escompte (1), de sorte que la gêne s'en était accrue : les boutiques s'ouvraient et se fermaient le soir sans avoir vendu le dixième de ce qu'elles débitaient avant la catastrophe; l'or valait 50 francs le mille; les étrangers quittaient Paris par masses et les banquiers étaient tout surpris de voir qu'on retirait les fonds de leur caisse.

M. Laffitte, toujours si plein d'espérance, était lui-même effrayé; le peuple campait sur la place publique en fier et puissant souverain. Dans les théâtres, poëtes et écrivains, hier si hardis contre la royauté, aujourd'hui courtisans empressés de la multitude, n'avaient d'autre mission que de flatter son orgueil et de caresser sa victoire (2); chaque soir voyait éclore une cantate, et les faiseurs de vers cherchaient à égaler la magnifique et sauvage *Marseillaise*. Paris voulut aussi avoir son chant de triomphe, et il en sortit la singulière et médiocre cantate de M. Delavigne, qui prit le titre un peu ambitieux de *Parisienne* avec le beau et poétique refrain : « En avant! marchons contre les canons. » Il faut entendre les éloges que prodiguent les journaux à ces vers si peu remarquables d'un poëte pourtant distingué, et l'on dut pleurer à chaudes larmes aux rimes si riches et si neuves de : « gloire, mémoire, frères, populaires, guerrier, laurier, » qu'une si belle musique ennoblissait encore. Alliez-vous chercher un peu de gaieté à quelque petit théâtre, vite on venait vous débiter des vers contre les Suisses où l'un disait « que les frères de Guillaume Tell nous frappaient d'un plomb mortel (3), » que la garde ne comptait que des bataillons informes pour rimer avec les jeunes uniformes, ceux de l'École polytechnique; puis vous entendiez des couplets contre les jésuites et les censeurs qui ne reviendraient jamais!

Enfin, et comme il faut toujours de tristes vengeances contre les pouvoirs tombés et les rois malheureux, on s'élevait contre le vieux monarque précipité du trône; on disait (et cela peut paraître fort extraordinaire à ceux chez qui bouillonne le noble feu de la chasse, cette chevaleresque passion) « que quand on versait le sang avec indifférence, on commençait

royaume, en date du 1er août 1830, étaient nommés commissaires provisoires :

Affaires étrangères, le maréchal Mortier, duc de Trévise;
Instruction publique, M. Bignon;
Intérieur, M. Guizot;
Guerre, le général Gérard;
Finances, le baron Louis;
Justice, M. Dupont (de l'Eure);
Commandant des gardes nationales du royaume, le général Lafayette;
Préfet provisoire de la Seine, M. de Laborde;
Préfet de police, M. Girod (de l'Ain).

Le 3 août une ordonnance remplaça le général Mortier par le maréchal Jourdan et nomma M. Tupinier commissaire provisoire au département de la marine.

(1) « La banque a envoyé hier au remboursement tous les effets non payés à l'échéance de la fin du mois malgré la décision confirmée par le tribunal de commerce, qui accorde un délai de 10 jours pour ce payement. Il ne nous paraît plus douteux que puisque les souscripteurs ont cette faveur, les endosseurs doivent également en jouir pour le remboursement; mais comment se fait-il qu'au lieu d'aider le commerce dans les circonstances critiques, ne fût-ce que par des adoucissements à ses règles, la banque au contraire semble ajouter à leur rigueur. On nous fait observer d'un autre côté que dans l'état où les derniers événements ont mis la place, et lorsque les banquiers ne veulent pas même escompter leurs propres effets, le délai de dix jours paraît suffisant, il paraîtrait nécessaire de le doubler au moins pour ne pas exposer les fabricants et détaillants à des protêts ruineux. Cette classe a beaucoup souffert dans ces derniers jours, et l'on ne peut lui donner trop de marques d'intérêt. »

(*Journaux du temps*, 4 août.)

(2) Un chant national fut exécuté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, en voici un couplet :

Soldats, laissez la tyrannie
Exhaler seule sa fureur.
Ne voyez-vous pas l'infamie
Où l'on vous a promis l'honneur?
Où cherchez-vous une victoire?
Arrêtez, arrêtez, soldats!...
Vous ne marchez pas à la gloire,
Puisqu'un traître guide vos pas.

(3) Strophes d'un hymne patriotique chanté au Vaudeville :

L'étranger qui solde la France
Vient nous frapper d'un plomb mortel!!
Est-ce là l'antique vaillance
Des frères de Guillaume Tell?
Liberté! quoi! toujours des monts de l'Helvétie,
Tes enfants viendront-ils pour étouffer ta voix?...
Ils tombent... plus de tyrannie!
Le peuple a reconquis ses droits.

Mais tous ces bataillons informes,
Quels guides vont les diriger?
Voyez ces jeunes uniformes
Briller au plus fort du danger.
Liberté! quelle est donc ta puissance infinie!
Qu'ils sont grands ces enfants accourus à ta voix!
Victoire! plus de tyrannie!
Le peuple a reconquis ses droits

par le gibier et l'on finissait par le peuple (1). » Oui, il y eut alors des choses dites qui resteront comme l'éternelle flétrissure des jours de réaction. Les artistes eux-mêmes, qui devaient tant à la restauration, s'abaissaient jusqu'à d'ignobles caricatures; ils ne se bornaient plus dans leurs fantaisies à une raillerie spirituelle, ce qu'on pardonne à la partie moqueuse de notre nation; ils se laissaient aller à d'atroces calomnies. Aux quatre coins de Paris, aux lieux les plus populaires, on pouvait contempler quelque hideuse gravure reproduisant Charles X sous les déguisements les plus ignobles, avec les attributs les plus dégoûtants; on ne respectait ni la religion du malheur ni les nobles inspirations de la conscience. Celui qu'on avait exalté, flatté jusqu'à la bassesse, M. le Dauphin, était honteusement flétri par d'infâmes caricatures; les partis s'acharnaient sur le berceau d'un noble enfant comme sur la dernière demeure du vieillard couronné qui partait pour l'exil; la croix, symbole de la liberté des hommes, était tournée en ridicule dans de licencieuses gravures, et avec cette croix M. l'archevêque de Paris; ce n'était pas assez de le proscrire, il fallait encore lui jeter à la face la boue grossière des rues et des carrefours (2).

Jamais désorganisation plus complète dans les choses d'administration et de gouvernement avant le bienfait de la lieutenance générale du royaume; l'obéissance administrative était absolument suspendue avec la perception de l'impôt; il se passait également dans la hiérarchie militaire quelque chose d'étrange; les soldats quittaient les rangs comme si le peuple leur avait donné un grand congé, ou bien les soldats renvoyaient leurs officiers, sous prétexte que ceux-ci n'étaient pas dévoués aux idées libérales et aux principes de la révolution de juillet. Les efforts du général Gérard ne pouvaient les arrêter; on voyait donc arriver des régiments entiers conduits par les sous-officiers; lorsque toute chose s'affranchissait des lois par une émeute populaire, il était simple et naturel que cette émeute se manifestât elle-même au milieu de l'armée. Si l'insurrection était le plus saint des devoirs, comme l'avait dit M. de Lafayette, ceci devait s'appliquer aussi bien aux soldats qu'au peuple, et avec la logique des vieilles légions révoltées, les régiments se débarrassaient de leurs chefs pour élever des camarades aux grades supérieurs et au commandement.

Un sentiment qui à ce moment domina tous les autres, et il faut le dire, sauva peut-être la révolution de quelques-uns de ses excès, ce fut le cupide amour des places. Ce sentiment, presque inconnu sous l'ancien régime, parce que chacun savait son métier, son classement, parce que chaque charge avait son prix, s'était développé avec une intensité bien grande sous le Directoire, l'Empire et la Restauration; il avait amolli les âmes à ce point qu'il ne permettait plus l'énergie sincère, spontanée, dans le bien comme dans le mal. Au moyen d'un changement, beaucoup cherchaient moins alors le triomphe des opinions qu'une position d'argent ou de place. Les barricades étaient encore debout, qu'on vit accourir à pleines nuées les solliciteurs (3): celui-ci se disait persécuté par la restauration, celui-là dédaigné par elle; l'un voulait être magistrat, l'autre préfet, administrateur, en vertu de son patriotisme. Dans ce changement si radical, si complet, on se dénonçait entre parents, entre voisins; celui qui avait une bonne position était essentiellement carliste, et on peut s'imaginer combien la porte était large après une révolution qui avait tout renversé! Néanmoins, je le répète, il résulta de cet empressement un bien social; les hommes qui espèrent des places sont des brouillons facilement apaisés; bonnets rouges la veille, ils se font le lendemain si doux, si bénins, ils quêtent si bien la main tendue, qu'on en vient facilement à bout. De ces intérêts ameutés naquit donc un parti de l'ordre, considérable, actif, et peut-être l'amour des places sauva le pays de l'anarchie. Bien des gens se firent démocrates, parce que la préfecture qu'on leur avait donnée n'était plus assez lucrative ou assez élevée; beaucoup d'autres, une fois nantis, modifièrent leurs opinions. La raison vint avec le repos et la satisfaction des intérêts.

Ainsi étaient Paris et la province tandis que la royale famille de Charles X s'éloignait de Saint-Cloud, et, silencieuse, gagnait la résidence de Trianon, le ravissant séjour, la gracieuse bonbonnière, ainsi que l'appelait une reine infortunée. Dès que Paris fut évacué par les troupes royales et que les pleins pouvoirs eurent été confiés à M. de Mortemart désigné

(1) Théâtre du Vaudeville. — *Les 27, 28 et 29 Juillet*, tableau épisodique; le refrain du couplet final se termine ainsi :

Les jésuites ne reviendront pas!
Les censeurs ne reviendront pas!

Un couplet où l'on s'éleva contre la passion de la chasse chez les rois, est fort applaudi :

Versez le sang avec indifférence,
Voyez où cela vous conduit;
C'est par le gibier qu'on commence,
C'est par le peuple qu'on finit.

(*Journaux du temps.*)

(2) J'ai parcouru avec dégoût une collection de caricatures sur la famille de Charles X, conservée au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi. Pourquoi faut-il que les légitimistes à leur tour aient applaudi à d'autres caricatures aussi coupables?

(3) « L'affluence des solliciteurs est si grande à Paris, que les ministres songent sérieusement à faire exécuter la loi martiale

président du conseil pour traiter, Charles X s'abstint de toute démonstration militaire : des ordres furent donnés à la garde pour se borner à préserver Saint-Cloud, dont la position était assez forte pour qu'un corps d'élite n'eût rien à redouter de quelques enfants perdus des barricades. Mais autour du roi il y avait encore des conseils pusillanimes et des fidélités incertaines ou impatientes de s'éloigner du danger (1); on quitta donc Saint-Clond; par quels motifs, par quels avis? On l'ignore. Et il fut étrange que le pont ne fut pas même gardé : comment quelques pièces à mitraille ne débarrassaient-elles par les avenues des tirailleurs imprudents et trop courageux que Paris et la campagne avaient envoyés là? Saint-Cloud était une véritable position militaire; Bonaparte l'avait ainsi envisagé au 18 brumaire; il s'y était livré un combat meurtrier en 1815 contre les Prussiens. Eh bien, on abandonne ce château pour se retirer à Trianon, lieu plat et ouvert que rien ne protège ni ne défend. A Trianon accourent quelques défenseurs zélés, des conseillers ardents, impétueux, parmi lesquels le bouillant et loyal M. de Conny, qui proposait au roi d'écrire « une lettre ferme et sévère an duc d'Orléans afin de l'appeler auprès de sa personne et de grouper ainsi autour du trône toute la famille des Bourbons (2). » Les événements marchaient plus vite que les conseils; il était bien tard pour les résolutions vigoureuses, depuis qu'on avait évacué Saint-Cloud, la meilleure position des environs de Paris. Ce château devait être pour la royauté en 1830 ce que Saint-Germain fut sous la Fronde à la minorité de Louis XIV, le chef-lieu des négociations armées.

A Trianon on tint un conseil sérieux, et le roi répondait à ceux qui lui donnaient quelque pensée de résistance: « M. de Mortemart est chargé de négocier à Paris, et je ne dois pas violer la trêve jusqu'à son retour. Je ne prendrai pas l'initiative. » Charles X ne pouvait croire qu'il n'y eût pas bientôt une réponse à des propositions aussi nettes que loyales émanées d'un roi de France. C'étaient respect du droit, une vieille foi dans sa couronne, pardonnables, hélas! mais illusoires au milieu d'un peuple qui avait jeté roi et princes sur l'échafaud. A Trianon que de fatales pensées durent agiter le cœur du vieux roi! Trianon était le séjour de Marie-Antoinette, la noble reine de France; là il avait joué enfant à la face du château de Versailles; jeune homme encore il avait vu gronder les journées funestes des états généraux; et maintenant que la vie s'avançait rapidement il y était traqué par une insurrection du peuple: que de vicissitudes dans cette royale existence depuis ces temps de jeunesse si brillants, si colorés, jusqu'aux rapides décadences de la fortune, capricieuse divinité des rois et des peuples! Comme les insurgés gagnaient du terrain autour de Trianon, résidence tout ouverte, le roi Charles X résolut de se retirer à Rambouillet, position bonne et protégée, assez loin de Paris pour qu'on ne craignît pas un de ces mouvements qui portent les masses d'un point sur un autre avec rapidité. Rambouillet était situé, avec ses nobles bois aux vastes ombrées, entre la Normandie, la Vendée et la Bretagne; on pouvait toujours se retirer dans une ville sûre, y placer le siége du gouvernement, en un mot essayer peut-être avec succès une résistance, qui n'empêcherait aucune négociation. Le seul danger était que l'insurrection ne prît un caractère grave parmi les paysans levés en masse, et que la vie du roi ne fût en danger. Au reste, Charles X avait foi dans la mission du duc de Mortemart; cette mission entraînait une suspension d'armes : autour de lui il avait encore douze mille hommes de sa garde, et les camps de Saint-Omer et de Lunéville marchaient à sa rencontre pour l'appuyer; l'artillerie de Vincennes avait rejoint le camp; des ordres étaient répandus partout afin de grouper autour du roi des forces imposantes, et si au milieu de tous ces moyens de répression s'élevait un commandement de quelque force et de quelque énergie, on pourrait ressaisir brillante la couronne de France. Supposez une volonté éminente de gouvernement, telle qu'elle se trouvait dans Bonaparte, lui qui avec une poignée d'hommes résistait à l'Europe armée, quelques jours à Rambouillet eussent suffi pour grouper toutes les forces de la Vendée et de la Normandie. Alors on pouvait oser une campagne contre Paris.

Cette vaste cité offrait toujours cet état convulsif qui suit une insurrection, même victorieuse et légitime. Les hommes qui prenaient la direction du gouvernement étaient trop avancés dans la science de l'histoire pour ne pas savoir que la royauté de Charles X pouvait essayer une vive réaction en groupant autour d'elle toutes ses forces. Un effervescent orgueil se manifestait parmi les soldats de la garde; s'il y avait en quelques défections (3), la majorité

contre les attroupements qui se forment dans leurs bureaux. »

(*Journaux du temps.*)

(1) Quelques-unes de ces fidélités incertaines s'adressèrent même à M. de Lafayette pour savoir ce qu'on devait faire, et voici ce que le dictateur répondit :

« On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale depuis sa dernière agression contre les libertés publiques et la victoire de la population parisienne; je la donnerai franchement : c'est que toute conciliation est impossible et que la famille royale a cessé de régner.

« LAFAYETTE. »

(2) M. de Conny a publié son entrevue avec le roi Charles X à Trianon; le dévouement chevaleresque l'entraînait évidemment trop loin.

(3) Il n'y eut de défections dans la garde que celle du 2e grenadiers à cheval; le colonel marquis de Bourzac fit sa soumission au

voulait se battre, et la garde l'aurait fait avec succès en plaine, contre ce qu'elle appelait les Bédouins de Paris. Les lenteurs, les honorables scrupules de M. de Mortemart avaient compromis les affaires du roi à Paris; les plus ardents amis de la couronne, étonnés, surpris par les événements, avaient perdu la tête : parmi eux les bruits les plus sinistres s'étaient répandus; on disait même la vie de Charles X menacée par l'insurrection des paysans. Il parut dès lors urgent au parti politique d'obtenir deux résultats : 1° une protection absolue pour la vie et la liberté de Charles X et de sa famille; 2° l'abdication du roi et de M. le Dauphin, la reconnaissance de la lieutenance générale spontanée de la part du vieux roi, et par conséquent un moyen de régulariser pour tous le titre que M. le duc d'Orléans tenait du vote des députés.

La pensée de l'abdication paraît avoir été concertée par M. de Talleyrand avec les membres du corps diplomatique qui le considérait comme le seul moyen de pacifier une situation effervescente et bien difficile. Si dans une Jaquerie affreuse Charles X et la famille royale avaient été massacrés, une telle horreur eût entraîné la guerre générale, et la question de la paix était compromise avec celle de l'honneur et de la moralité du pays. Quant à la lieutenance générale, le corps diplomatique considérait ce pouvoir traditionnel dans la monarchie comme une véritable conquête pour l'ordre : il favorisait tout ce qui pouvait grandir et consolider le pouvoir modérateur : elle lui donnait la forme et la sanction de la légitimité; la lieutenance générale désirée comme un bien dans l'intérêt de la paix générale n'était au fond qu'un pouvoir provisoire, laissant intactes toutes les questions d'avenir; elle avait déjà la sanction des chambres, il ne fallait plus qu'obtenir l'assentiment de Charles X pour la régulariser. Les choses étaient tellement compromises, que l'abdication du roi et de M. le Dauphin paraissait indispensable aux esprits même les plus dévoués.

Dans ces circonstances graves, M. de Mortemart fut mandé au Palais-Royal; il trouva le prince qui se dévouait à la crise, vivement inquiet sur la destinée de la famille des Bourbons, au milieu des bruits sinistres qui se répandaient : « Les nouvelles reçues de Rambouillet faisaient craindre que l'insurrection ne gagnât du terrain autour de la résidence du roi; on devait prendre des mesures de sécurité pour sa personne; ce serait crime irrémissible si une main téméraire se fût portée sur le roi; il fallait donc protéger sa sûreté, et le moyen le plus sûr serait de désigner des commissaires avec la mission d'entourer sa personne et de négocier sur ces bases de nouvelles concessions. Le duc de Mortemart ne voyait-il pas par lui-même la tournure que prenaient les affaires, l'agitation de Paris, l'irritation des masses : était-il prudent que Charles X restât au milieu de ce peuple irrité? » Or ces idées émises en termes nobles, respectueux pour la majesté royale, étaient parfaitement dans les opinions si calmes du duc de Mortemart qui, sans doute, ne croyait plus possible alors une négociation au nom du roi Charles X ou de M. le Dauphin; il fallait sauver la vie des princes, préserver les derniers débris de la couronne, et cela pouvait résulter seulement de trois conditions : 1° l'abdication solennelle du vieux roi et de son fils qui ne pouvaient plus prendre part à un traité avec Paris; 2° reconnaissance immédiate de la lieutenance générale du duc d'Orléans; 3° l'éloignement momentané ou définitif de Charles X et de M. le Dauphin, afin d'apaiser les masses. Tels étaient au reste les sentiments de la chambre des pairs et l'impulsion qu'elle voulait donner au mouvement politique.

Il faut distinguer ici sérieusement cette première députation qui va se diriger silencieuse sur Rambouillet, de la seconde députation impérative qui fut ensuite nommée pour accompagner Charles X en exil; quoique composée des mêmes noms propres, sauf M. de Coigny, elle n'eut pas le même objet ni le même dessein. Tout ce qui était transaction dans la crise plaisait tellement aux esprits sages et à M. de Mortemart, qu'il accepta sans hésiter les propositions du prince, et comme dans son cœur honorable il ne pouvait trouver qu'un nom honorable pour le représenter, il désigna le duc de Coigny (1), aide de camp du duc de Bordeaux, officier éminent qui avait perdu un bras sous l'empire, et dont le cœur était aussi haut que la pensée; le duc d'Orléans désigna le maréchal Maison qui ne pouvait déplaire à Charles X. Longtemps commandant des gardes nationales sous Monsieur, au temps heureux du comte d'Artois, ce même roi venait de l'élever récemment à la dignité de maréchal après l'expédition de Morée (1); on y joignit M. de Schonen et M. Odilon Barrot destinés à être les

nouveau gouvernement dès le 2 août, et ramena son régiment au complet au camp sous le général Gérard. C'était trop tôt.

(1) Le marquis de Franquetot, duc de Coigny et pair de France en 1821 par la mort de son grand-père, est né le 4 septembre 1788; descendant du maréchal de France de ce nom, il entra au service dans les armées françaises en 1803, et fit toutes les campagnes de l'empire. Colonel de cavalerie à la restauration, il devint plus tard aide de camp du duc de Bordeaux.

(2) Nicolas-Joseph Maison, né à Épinay en 1771, partit en 1792 dans le 3e bataillon des volontaires de Paris; il traversa la révolution et l'empire en prenant une part très-active à toutes les opérations militaires, et le 21 août 1812, il fut élevé au grade de général de division. En 1814, Louis XVIII le fit pair de France et lui donna le commandement de Paris qu'il abandonna lors des cent-jours pour suivre le roi à Gand; il le reprit au second retour des Bourbons et le quitta de nouveau en 1816 pour le gouvernement de

organes de la commission municipale afin de mettre en rapport les salons avec la place publique et d'apaiser les multitudes au nom de M. de Lafayette. M. de Mortemart donna des instructions à M. de Coigny, toutes dans le sens d'une abdication, douloureuse mais nécessaire, et la confirmation de la lieutenance générale en la personne de S. A. R. le duc d'Orléans.

Telle était, je le répète, l'opinion de la fraction des pairs réunis au Luxembourg, dont M. de Mortemart se faisait l'expression; elle indiquait au roi Charles X l'acceptation de la lieutenance générale comme le seul moyen, la seule espérance de sauver les droits du duc de Bordeaux et les débris de la monarchie. Les commissaires portaient au roi une somme de 600,000 francs en or pour les besoins de la famille royale, alors dénuée de tout; car l'imprévoyance et la prodigalité généreuse étaient le caractère de la maison de Bourbon. Vers deux heures du soir, les commissaires étaient à Rambouillet auprès du roi. Charles X ne voulut admettre que le duc de Coigny; ce n'était pas dédain, mais parce que jusque-là il ne reconnaissait d'autre ministre que le duc de Mortemart et d'autre négociateur que celui qui venait en son nom : il refusa l'argent qu'on lui envoyait et fièrement il dit « qu'il n'en avait pas besoin, » cela se devait; le roi ajouta en pressant les mains du duc de Coigny, « qu'il resterait à Rambouillet jusqu'à ce que la mission du duc de Mortemart fût accomplie. » Profondément dégoûté de la couronne, il ne manifesta aucune répugnance pour une lieutenance générale, ajoutant quelques paroles favorables au duc d'Orléans qui n'avait cessé de garder envers un roi vénérable les formes de l'obéissance, du respect et même d'une tendre et vive affection.

En ce moment se fit annoncer dans un cabinet voisin l'ambassadeur de Russie comte Pozzo di Borgo, arrivé en toute hâte sans costume, sans insignes; le vieux roi avait toujours eu une certaine confiance en lui.

L'ambassadeur ne venait pas à Rambouillet d'après son impulsion absolument personnelle, mais à la suite de quelques pourparlers avec les membres influents du corps diplomatique et les chefs de la chambre des pairs qui représentaient le parti politique. Dans des conférences préliminaires, au reste sans aucun caractère légal ou officiel, il avait été établi que le roi Charles X, après la lutte violente aux rues de Paris, restait un obstacle par sa présence aux négociations qui pouvaient sauver encore quelques débris de la monarchie et préserver l'Europe d'une guerre. Le soulèvement du peuple contre le vieux roi, quelle qu'en fût la cause, était trop vif pour qu'il y eût possibilité d'une transaction sûre, efficace, durable, entre Paris et lui : « Sans doute c'était à tort que la multitude portait des jugements passionnés, la bonté du roi était méconnue, son cœur calomnié, mais dans les choses politiques il ne fallait pas agir toujours d'après les principes du vrai et du juste, mais se déterminer selon ce qui était utile dans une situation spéciale, et désormais Charles X ne pouvait garder le pouvoir. Parlerait-on de M. le Dauphin pour l'élever à la royauté après lui? Si sous le ministère de M. de Villèle, envieux d'une certaine popularité, le prince avait fait de l'opposition, depuis le ministère Polignac son esprit était entièrement changé, et l'on savait qu'il avait plus spécialement appuyé les ordonnances ou au moins qu'il s'était montré tellement soumis aux ordres du roi qu'il s'y était fait adhérent : sous le point de vue militaire, le Dauphin, complétement annulé dans les journées de juillet, avait même perdu la confiance des troupes; sa capacité gouvernementale était d'ailleurs plus qu'un problème. Que fallait-il donc dans la crise? Débarrasser le terrain des négociations, de tous les noms odieux aux masses pour réunir tous les esprits fermes et sûrs autour du duc de Bordeaux ou de toute autre combinaison qui pourrait sauver le principe monarchique, si celle-ci échouait. On n'avait aucun reproche à faire à un enfant, aucune passion à jeter sur un berceau; un grand parti pourrait donc l'appuyer. » Dans cette combinaison Charles X devait quitter la France ainsi que le Dauphin et la Dauphine, comme Charles IV d'Espagne après l'abdication souveraine d'Aranjuez. Ce n'était point la première fois dans les annales historiques de la maison de Bourbon que ses chefs auraient abdiqué; sur un vieux trone naissait un jeune bourgeon tout en fleur.

Avec tous les ménagements respectueux d'expression et de parole qui étaient dans le caractère de l'ambassadeur, tel fut le sens de sa conversation à Rambouillet. Après quelque résistance ferme et tenace, Charles X se résigna; il fit appeler le comte de Latour-Foissac, et de concert avec M. de Coigny, il prépara l'abdication que les politiques désiraient afin de laisser le champ libre à toutes les éventualités de l'avenir. Cet acte d'abdication était rédigé avec une dignité mesurée (1) qui lui assurait plus de poids dans l'esprit de tous, si à ce moment tous n'avaient pas été

la 8e division militaire (Marseille); créé marquis en 1817, le général Maison, je l'ai dit, fut choisi par Charles X pour commander l'expédition de Morée, ce qui lui valut le titre de maréchal de France.

(1) Voici les principaux actes émanés de Charles X à Rambouillet :

Declaration.

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume.

« Le roi ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25

aveuglés! Caractère admirable des rois de France éprouvés par l'adversité que cette expression résignée et toujours grande qui faisait dire qu'ils possédaient en eux-mêmes la majesté du malheur. Les conférences qui précédèrent ces résolutions furent précisées de manière à ce qu'il était impossible de douter de la volonté et du sens des actes émanés du roi. L'abdication de Charles X et celle de M. le Dauphin, purement conditionnelles, reposaient sur la nécessité de la reconnaissance immédiate de M. le duc de Bordeaux comme roi de France. A cette condition seule, le roi consentit ainsi que le Dauphin à remettre le pouvoir qu'ils tenaient de Dieu et de leurs ancêtres.

Les pièces signées à Rambouillet consistaient : 1° dans les actes d'abdication du roi et de S. A. R. le Dauphin, scellés du grand sceau de France; 2° dans une déclaration solennelle concertée avec le duc de Coigny et le comte de Latour-Foissac, et cette déclaration pleine de fermeté disait la résolution définitive du roi, décidé à se défendre jusqu'à la mort si l'on osait une violence contre lui; phrase qui allait à l'adresse de toutes les insinuations révolutionnaires contre sa personne et des menaces venues de Paris; 3° enfin la dernière pièce était une lettre affectueuse, confiante, adressée au nouveau lieutenant général pour qu'il eût à faire proclamer le duc de Bordeaux, et communiquer cette résolution au corps diplomatique; car, pour la régularité d'un gouvernement, il fallait d'abord qu'il fût reconnu par l'Europe.

Tous ces actes se firent en dehors des trois commissaires, MM. le maréchal Maison, Odilon Barrot et de Schonen, que le vieux roi ne voulut pas admettre cette fois en sa présence et qui en éprouvèrent quelque déplaisir. Pourtant ce n'était ici qu'une situation légale : Charles X, ne reconnaissant encore d'autre pouvoir que sa propre souveraineté, ne pouvait admettre les députés d'une autre autorité légale. Aussi, à l'arrivée du comte de Latour-Foissac à Paris, des difficultés particulières surgirent de tous côtés. Si M. le duc d'Orléans accueillit avec respect les ordres du roi, le chef de sa race (il était trop digne et trop haut pour le méconnaître), il n'en fut pas ainsi des chefs du mouvement qui refusèrent entièrement de les entendre. Que devait faire le lieutenant général du royaume? Devait-il prendre l'initiative et faire proclamer ce que personne ne voulait admettre? Pour oser un acte aussi hardi, était-il assez maître des circonstances qui marchaient plus vite que les hommes? Son pouvoir était loin d'être établi sur des bases solides; n'était-il pas débordé par M. de Lafayette et l'hôtel de ville? Si donc, conformément aux ordres du roi, il proclamait le duc de Bordeaux, serait-il obéi? N'allait-il pas être foulé aux pieds par les factions républicaine, bonapartiste, qui n'attendaient qu'un prétexte pour éclater et s'emparer du pouvoir?

Deux écoles étaient au reste en présence sur les droits de la royauté de Charles X : l'abdication supposait un droit absolu, préexistant; quand on se dessaisit d'une autorité, c'est qu'on la possède d'une manière incontestée. L'école de l'hôtel de ville partait d'un principe opposé : pour elle, Charles X avait cessé de régner par le fait matériel de la révolution; la souveraineté du peuple avait prononcé, le 29 juillet; on avait arraché les fleurs de lis et le drapeau blanc; cela était suffisant; le pacte était déchiré, dès lors Charles X n'avait pu abdiquer ce qu'il ne possédait plus réellement. C'était à la nation à disposer de son gouvernement; un sourire de pitié des sociétés secrètes devait accueillir les abdications de Rambouillet.

Le lieutenant général du royaume ne voyait pas ainsi la question; et si sa position lui interdisait une obéissance entière, pour lui les actes émanés du roi étaient d'une haute gravité, car ils devaient justifier son titre aux yeux de la France et de l'Europe. Dans ses conférences avec le comte de Latour-Foissac il déclara avec dignité, je le répète, « que suivant les intentions du roi il communiquerait ces actes au corps diplomatique, et de plus qu'il les déposerait aux deux chambres; que quant à la reconnaissance virtuelle du duc de Bordeaux, elle dépendait de mille circonstances éventuelles et surtout de l'attitude des pouvoirs. Les partis étaient tellement aux prises, qu'il fallait d'abord marcher vers le rétablissement de l'ordre et de la hiérarchie. Une fois les pouvoirs reconnus et constitués, il serait plus facile d'aborder toutes les éventualités difficiles, délicates, sans en excepter une seule; tout cela dépendait beaucoup des hasards et des passions si ardemment soulevées. En tous les cas, ce serait toujours une noble tâche que celle de sauver l'ordre monarchique en France, et à ce beau rôle tous les gens d'honneur, de principe et de modération, devaient s'associer spontanément. »

Telle fut la pensée dominante de M. le duc d'Orléans lorsqu'il ouvrit la chambre des députés à l'époque

juillet, approuve que les chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août 1830. « CHARLES. »

Acte d'abdication.

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir, j'ai donc pris la résolution d'abdiquer en faveur de mon petit fils le duc de Bordeaux.

fixée, le 3 août; son discours grave et sérieux (1) fut comme un commentaire développé de sa première déclaration : « Le prince rappelait que lorsqu'il était arrivé à Paris, aucune garantie d'ordre social n'existait plus au milieu de la lutte sanglante; la propriété courait les plus grands dangers ; on s'était tourné vers lui pour concourir au salut de la patrie; il n'avait point hésité à accepter les fonctions de lieutenant général du royaume. Il venait rétablir le pouvoir de la charte avec les garanties nouvelles qu'elle pouvait imposer. » Un courageux esprit de convenance faisait ajouter à M. le duc d'Orléans quelques phrases honorables sur le roi Charles X et sa famille : « Le passé, disait il, lui était douloureux, et il déplorait les infortunes qu'il aurait voulu prévenir (regrets qu'il y avait mérite et danger d'exprimer, on ne saurait trop le dire, au milieu de l'effervescence des esprits, et quand le nom de la famille royale était jeté comme un horrible souvenir). Enfin le prince allait communiquer à la chambre des députés l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X, de S. A. R. monseigneur le Dauphin, pour le dépôt en être fait aux archives de la chambre des pairs et les pièces insérées au *Moniteur*. » Jusqu'ici la volonté de Charles X était autant que possible exécutée ; le duc d'Orléans soumettait aux chambres tous les actes de Rambouillet pour appeler leur concours; la lieutenance générale du royaume reconnue par le roi Charles X et les chambres, le pouvoir se régularisait. La société en avait besoin après tant de désordres; tous désiraient l'unité, la première garantie d'un gouvernement sérieux.

Cependant le parti démocratique qui s'était laissé enlever un peu facilement la position de l'hôtel de ville, depuis la visite du lieutenant général, fermentait comme il arrive au lendemain de victoire. Ces formes de respect que le prince gardait envers la royauté malheureuse avaient suscité une effervescence indicible (2) : mille bruits furent répandus à dessein pour troubler l'ordre et l'harmonie des pouvoirs. L'attitude que Charles X avait prise à Ram-

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi, sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

« CHARLES, LOUIS-ANTOINE. »

(1) *Discours du lieutenant général aux chambres.*

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

« Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus graves dangers.

« Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie, ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

« Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi dans la situation où elles m'ont placé pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette charte dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire.

« C'est dans ces sentiments, messieurs, que je viens ouvrir cette session.

« Le passé m'est douloureux, je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistence pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

« Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe que, uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier 2 août à 11 heures du soir. »

(2) Rien de plus insensé et de plus factieux que ce que les partis publicient contre la lieutenance générale.

Le comité central du XII[e] arrondissement de Paris à ses concitoyens.

« Une proclamation vient d'être répandue au nom du duc d'Orléans qui se présente comme lieutenant général du royaume, et qui, pour tout avantage, offre la charte octroyée sans améliorations ni garanties préliminaires. Le peuple français doit protester contre un acte attentatoire à ses véritables intérêts et doit l'annuler. Ce peuple, qui a si énergiquement reconquis ses droits, n'a point été consulté pour le mode de gouvernement sous lequel il est appelé à vivre. Il n'a point été consulté; car la chambre des députés et la chambre des pairs qui tenaient leurs pouvoirs du gouvernement de Charles X sont tombées avec lui, et n'ont pu en conséquence représenter la nation. »

bouillet leur paraissait suspecte ; le vieux roi de France, esclave de sa parole comme saint Louis captif, ne voulant point revenir sur ce qu'il avait écrit, ne se considérait plus que comme un passé; lui et M. le Dauphin avaient abdiqué. De là nouvelle suspension d'armes.

Il fut donc dans la fatalité de ces événements que le roi se crut toujours engagé par des négociations; à Saint-Cloud, à Trianon, par la mission confiée à M. de Mortemart; à Rambouillet, par l'abdication portée par M. de Latour-Foissac. La garde se borna dès lors à un système purement défensif, capable de protéger la demeure royale, mais qui démoralisait le soldat par les délais. Il était aussi dans la pensée de Charles X d'attendre à Rambouillet l'issue de la négociation soumise à la chambre des pairs, c'est-à-dire la proclamation de M. le duc de Bordeaux comme roi de France. Déjà le jeune prince était traité de majesté par les serviteurs qui entouraient sa personne et même par le vieux roi, comme le duc d'Anjou l'avait été par Louis XIV après son élévation à la couronne d'Espagne. Dans l'antique monarchie les droits vivaient toujours sur une tête; le roi, trépassé ou abdiquant, on criait : *Vive le roi!* et cela devait profondément blesser les partisans de la souveraineté populaire qui ne reconnaissent chez un monarque que les droits qu'il tient de la nation. Ensuite, par un sentiment de protection royale, qui s'explique quand on connaît le caractère de Charles X, le roi avait stipulé comme condition expresse de son abdication « qu'on ne poursuivrait pas ses anciens ministres, » et pour leur donner comme une sauvegarde, il les avait retenus autour de lui. On voyait encore dans les appartements du château et dans les parcs quelques-uns des ministres signataires des fatales ordonnances; sans les réunir comme ses conseillers, le roi voulait généreusement les couvrir de son inviolabilité.

Dès lors amis et ennemis répétaient de concert que le roi était plus que jamais sous la domination de son ancien ministère, que mille projets roulaient dans sa tête; tantôt en se retirant dans la Vendée il désirait commencer la guerre civile ; tantôt il appelait les camps de Lunéville et de Saint-Omer pour essayer de ressaisir le pouvoir. Tous ceux qui connaissaient Charles X savaient bien qu'une fois sa parole donnée et son abdication accomplie, il ne ferait aucune tentative avant d'obtenir une réponse; de même qu'il était resté tranquille à Saint-Cloud après la mission du duc de Mortemart, de même il demeurait à Rambouillet après l'envoi du comte de Latour-Foissac auprès de M. le duc d'Orléans; jusqu'à son retour la trêve se continuerait. Ces bruits d'hésitation royale et de complots contre l'abdication parvenaient à Paris où on les exagérait à dessein, non pas seulement dans le parti démocratique, mais encore parmi les royalistes qui se rattachaient avec ferveur à la combinaison de M. le duc de Bordeaux : ceux-ci, fatigués de ce qu'ils appelaient l'entêtement de Charles X et voyant là un obstacle à leur espérance favorite, déclaraient avec des termes peu mesurés, « que le séjour prolongé du vieux roi à Rambouillet perdait la situation et qu'à tout prix il fallait qu'il s'éloignât. » Des mots fort durs étaient même échangés dans les confidences, et les injures contre Charles X ne venaient pas seulement de l'opinion démocratique.

Cette opinion toute populaire, jetée déjà en dehors des affaires, était aise elle-même de trouver un prétexte pour se montrer encore tumultueuse et désordonnée sur la place publique parce que là était sa force réelle; pour qu'un parti vive et se maintienne, il faut qu'il témoigne de son existence par des manifestations actives et tumultueuses, et tel fut le but de l'expédition de Rambouillet, journée révolutionnaire, moins sanglante mais aussi désordonnée que les 5 et 6 octobre 1789 à Versailles, tant il y a de la monotonie même dans le désordre populaire ! A dessein on fit répandre le bruit que Charles X ne voulait point quitter Rambouillet : « Là, disait-on, entouré de ses ministres, de sa garde, il projetait une tentative armée sur Paris pour reprendre le pouvoir. Cette famille emportait des trésors immenses, les diamants de la couronne, et il fallait l'empêcher. »

Alors, sur une simple convocation de quelques clubs ardents de l'hôtel de ville et de M. de Lafayette, il se fit un mouvement extraordinaire dans Paris, et le mot de Rambouillet fut partout jeté à la populace pour l'exciter à prendre les armes. Il y eut cela d'étrange que les royalistes dévoués à la combinaison du duc de Bordeaux virent cette démonstration sans répugnance parce qu'ils voulaient aussi renvoyer le vieux roi qui leur faisait obstacle! Qu'on se représente (à l'exception de quelques hommes honorables et animés de légitimes passions) ces masses, souvent l'effroi de la cité, qui couvrent le pavé dans les fêtes publiques, qu'on se les represente armées et victorieuses, poussant des cris de joie et se pressant dans les Champs-Elysées; les mêmes omnibus qui avaient servi pour les barricades furent requis encore pour transporter ces bizarres légions : on appelait en aide les fiacres, les voitures bourgeoises, les tapissières; on attela de mauvais chevaux à quelques pièces de canon, et cette armée révolutionnaire qui s'élevait à près de six mille hommes allait à travers champs en proclamant l'insurrection.

Le pouvoir, inquiet un moment, vit bien qu'il valait mieux diriger l'expédition que de la laisser à elle-même dans ses habitudes désordonnées; il ne fut donc pas complétement étranger au choix des chefs; le commandement revenait de plein droit à M. de Lafayette, et l'on peut s'étonner de ce qu'il ne con-

duisit pas en personne cette expédition formée selon son cœur ! C'était l'idéal de sa pensée, un véritable peuple souverain armé et agissant en vertu de sa propre force. Peut-être M. de Lafayette fut-il retenu par le souvenir d'une comparaison fatale : qu'avait-il fait aux 5 et 6 octobre 1789 ? et que ferait-il les 4 et 5 août 1830 ? N'était-ce pas toujours le même peuple, à la première époque dirigé sur Versailles, cette fois-ci sur Rambouillet ? Il n'y avait de différence qu'entre les dates et les palais : il fallait encore violenter un roi, et M. de Lafayette, profondément honnête au fond de l'âme, devait peut-être répugner à cette triste similitude des temps de désordre et d'affreuses tempêtes. La burlesque colonne des Parisiens fut mise sous les ordres du général Pajol (1), brave officier de l'ancienne armée, hardi à la tête des escadrons réguliers, intrépide au feu, mais un peu étonné de se trouver le chef d'un si singulier corps : le général Pajol, gendre du maréchal Oudinot, avait plus d'une fois admiré la cavalerie de la garde royale, la superbe tenue de l'infanterie, les corps merveilleux de l'artillerie ; il savait bien qu'une charge à fond sur cette impuissante cohue suffirait pour en finir ; aussi le voit-on inquiet et sombre dans ce trajet de Paris à Rambouillet ; il fait halte, s'arrête à chaque pas, il craint un mouvement offensif de la garde, et cette terreur est partagée par le colonel Jacqueminot, si digne officier lui-même, qui guide aussi une fraction de cette colonne parisienne. Rien de plus singulier que cette marche de la turbulente expédition : on tire des coups de fusil au hasard, sans but, sans savoir sur qui ni sur quoi, à ce point qu'auprès du général Pajol il y a des blessés dans l'état-major, et le général lui-même craint pour sa vie. Ce sont les scènes populaires sur les dalles de Portici au temps de Mazaniello, et la marche triomphale des constitutionnels à Naples en 1821, ou bien encore l'armée des catholiques parisiens sous la Ligue marchant contre Henri III ou Henri IV à Saint-Cloud. Aucun ordre, aucune obéissance, on court en tumulte ; or si, dans Paris, au moyen des barricades, cette anarchie avait pu un moment triompher de la plus belle discipline militaire, en serait-il ainsi dans les plaines de Rambouillet où la garde avait alors trente pièces d'artillerie attelées ?

Informé de tous ces dangers, le parti politique voulut à la fois rendre impossible une victoire de Charles X, véritable réaction qui pouvait grandir ses volontés, ou une invasion victorieuse du peuple dans Rambouillet, qui pouvait finir par un attentat contre la famille royale, double danger dans la circonstance. Comme tous voulaient l'éloignement de Charles X et des ministres qui l'entouraient, on résolut de faire servir l'expédition de Rambouillet à ce dessein, et les mêmes commissaires furent encore désignés pour se rendre auprès du roi afin de le déterminer à un éloignement si nécessaire pour suivre avec quelque fruit les négociations avec les corps politiques. M. le duc de Coigny refusa cette tâche trop pénible pour lui ; dans sa situation personnelle, en digne gentilhomme, le duc de Coigny, avec sa susceptibilité d'honneur, comprit bien qu'il ne s'agissait plus d'une négociation utile pour M. le duc de Bordeaux, ce qui devenait de plus en plus difficile ; mais bien d'assister à une sorte de convoi funèbre de la royauté de Charles X, désormais voué à l'exil ; car le dessein annoncé n'était-il pas l'éloignement du roi jusqu'aux frontières ?

Qu'allaient donc accomplir les commissaires ? Sans déguiser les choses sous de vains mots, ils allaient servir de garde à ce cortége d'une dynastie exilée, et ce rôle M. de Coigny le refusait. Les autres commissaires n'avaient pas les mêmes motifs pour ne pas accepter ; M. Odilon Barrot, lié par principe au mouvement de l'hôtel de ville, n'avait pas à ménager l'autorité de Charles X. M. de Schonen s'était aussi placé dans une position fort avancée, et il pouvait sans déroger à de patriotiques antécédents conduire les funérailles de la branche aînée, et lorsqu'une opinion est sincère elle est toujours respectable. Quant au maréchal Maison, ses principes appartenaient à l'école de Moreau, c'est-à-dire à un système de république tiède et molle, et il ne pouvait sentir comme un gentilhomme toutes les nuances de délicatesse monarchique ; servir son pays dans tout ce qu'il croyait utile lui paraissait la suprême loi. A l'origine de la restauration, placé sous *Monsieur* au commandement des gardes nationales du royaume, il avait pu connaître et aimer ce prince, le plus aimable des hommes ; créé maréchal de France après l'expédition de Morée, il venait à peine de prêter un serment à Charles X, et tant il se fait d'étranges vicissitudes en ce monde, le maréchal allait l'accompagner en exil ! D'autres auraient refusé ce rôle, le maréchal l'accepta ; je dois croire que ce fut pour protéger de son épée les jours de Charles X.

Au reste, tout le monde avait peur de cette cohue parisienne en marche à travers champs, ses chefs, les commissaires, ceux qui l'envoyaient comme ceux qui

(1) Claude-Pierre Pajol, né à Besançon le 8 février 1772, partit volontaire dans un bataillon du Doubs, et passa par tous les grades après les avoir gagnés sur le champ de bataille ; en 1801 il était général de brigade, et le 7 août 1812, général de division. A la restauration il reçut le titre de comte, ce qui ne l'empêcha pas de saluer avec joie Napoléon qui lui donna le commandement du 1er corps de cavalerie dans la nouvelle armée qui vint se briser à Waterloo. Mis à la retraite en 1815, il y était encore en 1830 ; aussi fut-il un des premiers généraux qu'on vit à la tête des insurgés dès le 27 juillet.

la dirigeaient; il fallait faire cesser une telle situation et mettre fin à un désordre qui ne reconnaissait ni loi ni chef; il fallait persuader au roi Charles X que son éloignement n'embarrassait aucune question, que loin de là il les facilitait toutes.

A peine en vue du château de Rambouillet, les commissaires demandèrent à être admis auprès du vieux monarque de la part du lieutenant général du royaume, seule autorité que Charles X reconnût légitimement alors, et les mêmes commissaires que le vieux roi avait naguère refusé de voir, cette fois, en invoquant le nom et l'autorité du duc d'Orléans, furent admis en sa présence. J'ai bien précisé la situation particulière des commissaires qui arrivaient ainsi à Rambouillet avec des nuances diverses : MM. de Schonen et Odilon Barrot, les anciens ennemis de la restauration, remplissaient leur rôle avec politesse, sans culte respectueux pour la majesté déchue; leur dessein était de briser une couronne pour y substituer un gouvernement de leur choix, et ceci était net et loyal. Quant au maréchal Maison, il n'avait ni les mêmes principes ni les mêmes antécédents : c'était donc en lui nécessairement que Charles X devait placer sa confiance, parce que le maréchal, vieux soldat, devait beaucoup à la couronne. Les commissaires venaient de traverser le camp royal de Rambouillet, camp militaire s'il en fût, et qui comptait trente pièces d'artillerie servies admirablement, les régiments de la garde au complet, dix-huit escadrons de cavalerie, mille gardes du corps tous braves, jeunes hommes, fatigués sans doute, mais décidés à faire leur devoir jusqu'au bout (1). Le maréchal Maison dut donc se convaincre que si une bataille se donnait, les Parisiens, dispersés à coups de canon, reviendraient en désordre sur la ville, comme sous la Fronde cette cohue que brisa le grand Condé dans les champs de Vincennes. Loin de trouver le roi abattu, les commissaires virent ce vieillard le front calme, l'air décidé, les recevant avec une politesse froide et une dignité capable de les frapper vivement. Le maréchal, interrogé par le roi, eut ici, dit-on, un étrange oubli de lui-même et de tout ce qui avait pu réellement frapper ses yeux; il s'avança, par une étrange exagération dramatique, à élever jusqu'au nombre de soixante mille les Parisiens qui marchaient sur Rambouillet; le désir d'éviter la guerre civile sans doute lui fit tout voir à travers un étrange prisme. Puis, continuant devant le vieillard qui faisait un appel à la loyauté d'un maréchal de France : « Si le roi, dit-il, voulait éviter le sang, des malheurs inouïs, il fallait se résoudre à quitter cette province et même la France. Le nom du roi étant maintenant hors de cause, il fallait laisser les chambres décider de l'avénement de M. le duc de Bordeaux. » Je le répète, on s'explique difficilement ces paroles du maréchal; dans l'effroi que lui causait cette effervescence des Parisiens, peut-on croire qu'il ait aussi mal compté la masse des volontaires, lui, vieux chef habitué cependant à énumérer les forces militaires déployées dans un certain espace de terrain? Ou bien voulut-il, pour remplir sa mission, éviter la guerre civile et une effusion de sang inutile en exagérant le nombre des volontaires parisiens afin de prouver que toute résistance était impossible? C'eût été là sans doute un calcul habile, utile au pays! Mais était-ce digne aussi de la franchise de l'officier général qui venait de recevoir des mains de Charles X le bâton fleurdelisé?

Le roi, sans rien perdre de sa sérénité, répondit avec effusion : « Mais que veulent donc de moi les Parisiens? Les ai-je tourmentés? Ne sont-ils pas libres de faire ce qui leur plaît? Je ne suis plus rien depuis mon abdication; le lieutenant général a tous mes pouvoirs, délégués à condition qu'il fera élire le duc de Bordeaux. Jusque-là je reste et je me défendrai jusqu'à la mort. » Et alors M. Odilon Barrot parlant avec une vive éloquence, digne de son beau talent, s'écria : « Mais c'est précisément dans l'intérêt même du duc de Bordeaux qu'il faut que Sa Majesté parte; il faut éviter une dangereuse collision; cet enfant n'est pas encore compromis dans les débats; son nom ne doit pas se mêler à des souvenirs de guerre civile, il ne faut pas que le trône de ce jeune prince soit arrosé de sang. »

Ces paroles furent prononcées avec un accent de conviction profonde; le roi parut ému, et reprit d'un ton plus calme : « Enfin, messieurs, que faut-il que je fasse? — Sire, dit M. de Schonen avec sa vivacité habituelle, il faut partir, partir sur-le-champ. » Et c'était là comme le dernier mot de la mission. « Oui, ajouta le maréchal Maison, car une lutte des Parisiens contre votre garde serait terrible. » Et ce fut à la suite de cette assertion, confirmée par tous les commissaires, que le roi Charles X résolut de quitter Rambouillet (2). Cet éloignement de la majesté royale fut sans doute un résultat de haute politique, mais

(1) Lorsqu'on fut près de Rambouillet, un parlementaire fut envoyé de la part des commissaires demandant à être présentés au roi. Le duc de Raguse vint lui-même se mettre à leur tête, pour les introduire auprès de Charles X ; ils arrivèrent au château après avoir traversé tout le camp, seuls avec leurs écharpes et leurs cocardes tricolores, au milieu de 12,000 hommes armés et portant la cocarde blanche. Les gardes du corps étaient à pied à la tête de leurs chevaux, la bride au bras, le pistolet au poing. Enfin les commissaires furent introduits. Le roi les reçut d'un air sombre «

(2) Les commissaires s'empressèrent d'annoncer cette nouvelle au lieutenant général.

« Rambouillet, le 3 août 1830, à 10 heures du soir. »

« Monseigneur,

« C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous apporterons avec la plus grande exactitude tous les détails, tous les incidents de ce voyage ; puisse-t-il se terminer heureuse-

il accomplit irrévocablement la ruine de la vieille dynastie. Le terrain fut alors déblayé et libre de toute résistance; on ne craignit plus la garde et l'on put la dissoudre par un simple ordre du jour. La légitimité de race, désormais laissée à elle-même, pourrait-elle se défendre par les souvenirs; dans les révolutions les vieux droits sont-ils respectés? Ce qui perdit la cause de Charles X dans les événements de juillet ce furent moins les journées de Paris, que les négociations et les délais qui accompagnèrent l'évacuation de la capitale. Avec un roi qui eût tiré l'épée hors du fourreau après Paris délaissé, on pouvait organiser une résistance sur de larges bases; une fois les esprits un peu calmés, la négociation aurait recommencé avec des chances de succès, parce qu'il y aurait eu, en face l'une de l'autre, deux forces s'équilibrant; mais toutes ces négociations amollirent les cœurs et donnèrent le triomphe à ceux qui avaient la volonté et le courage d'en finir.

Aussi c'était un curieux spectacle que la joie orgueilleuse et désordonnée de ce retour de Rambouillet; au milieu de cette foule, de ces cris, de ces transports, le général Pajol était plus inquiet, plus craintif même qu'en face de l'ennemi. Les coups de fusil retentissaient de toutes parts, dirigés contre les hommes aussi bien que contre les bêtes fauves. On eût dit une chasse sauvage où l'on poursuivait avec la même ardeur les daims de la forêt et les gardes royaux fugitifs (1). C'était un cortége à la fois burlesque et lamentable que ces voitures royales sur le velours desquelles se prélassaient des hommes en veste, en blouse, aux bras nus et aux yeux ardents. Et cette alliance entre la pourpre et les haillons trouvait des admirateurs! On parlait de la vengeance des peuples, du juste châtiment réservé aux pouvoirs coupables (2). Puis venait la foule bigarrée qui fermait la marche : ici des hommes affublés d'écharpes tricolores, les pistolets à la ceinture, le grand sabre au côté. Là des enfants à moitié nus, le casque en tête et brandissant la lance pavoisée. D'autres, à cheval, à peine vêtus, et se pavanant fièrement sous les insignes des plus hauts grades; partout des chants, des clameurs; à chaque étape des hommes avinés s'arrêtant sur la route. C'est ainsi que la colonne parisienne, effrayante cohue, rentra dans la cité où les partis allaient se livrer bataille avec un acharnement nouveau. Cependant cette expédition fut présentée par les journaux du jour comme une belle épopée, et plus d'un poëte célébra l'héroïque expédition de Rambouillet.

CHAPITRE XIX.

IMPRESSION PRODUITE A L'ÉTRANGER PAR LES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

Angleterre. — Le ministère tory. — Les whigs. — Joie des partis. — Élection. — Réforme. — Profit que veut tirer l'Angleterre de la révolution de juillet. — *Belgique.* — Parti catholique. — Résistance. — *Allemagne.* — Les gouvernements et les populations. — *Autriche.* — *Prusse.* — *Italie.* — Les rois de Naples et de Sardaigne. — Le saint-siége — L'idée de propagande. — État des esprits en Pologne. — *Russie.* — Attitude des gouvernements.

Rien de plus imprévu que les résultats si brusques, si décisifs, des journées de juillet; l'Europe s'attendait bien à une lutte vive et profonde entre la couronne et les partis; elle n'aurait jamais cru à un anéantissement aussi radical de l'ordre entier du gouvernement. La révolution qui s'opérait aux rues de Paris n'était pas seulement une émeute limitée dans ses vœux et ses résultats, une transformation de la tendance ministérielle, mais encore un changement absolu dans la pensée sociale. Le principe de la souveraineté populaire se substituait dans sa force plénière à l'hérédité de race, et la première fois depuis le congrès de Vienne, l'insurrection avait le dessus d'une manière absolue; les sociétés secrètes que l'Europe avait combattues dans les actes diplomatiques, avec tant d'efforts depuis de si longues années, prenaient la domination en France, et ce triomphe, bruyamment annoncé, devait retentir dans toute l'Europe parmi les brouillons, les exaltés, et même au milieu de la bourgeoisie, jalouse elle-même des classes supérieures. Les gouvernements allaient être appelés à développer une surveillance rigoureuse pour arrêter

ment! Nous suivons la route de Cherbourg; nous partons dans une demi-heure; toutes les troupes sont dirigées sur Épernon, et demain matin on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le roi.

« Nous sommes avec respect et dévouement, monseigneur, etc.

« De Schonen,
« Le maréchal Maison,
« Odilon Barrot. »

(1) On lisait dans l'*Insurrection*, poëme de MM. Méry et Barthélemy, ces beaux et lugubres vers :

Paris se lève en bloc! en signal assassin
Tout homme dans son cœur sent vibrer un tocsin.
Éternelle infamie au lâche qui s'absente!
Parmi les cris de mort de la foule croissante,
Le bois, le plomb, le fer, les cailloux anguleux
Déchirent ou sifflent les uniformes bleus.

(2) O roi déchu! viens voir combien il est aisé
D'entrer en ton château sans l'ordre de Brezé.
Désordre merveilleux! sublimes saturnales!
Le pauvre des faubourgs commande dans tes salles;
Le soldat décoré de poussière et de sang,
Sur ton fauteuil royal s'intronise en passant.
Monte aux tours de Saint-Cloud, chasse ton faux prophète;
Il ne t'a pas prédit la sanglante comète,
Ce drapeau que trente ans la Liberté soutint,
Et qui brille au château quand un règne s'éteint!

le principe corrosif de la propagande, c'est-à-dire la prédication des doctrines de l'insurrection sur la surface du monde.

L'Angleterre, la première, reçut la nouvelle du triomphe populaire à Paris. Lorsqu'on parcourt ses journaux (1), après la publication des ordonnances, on peut se convaincre qu'elle n'espérait pas une résistance aussi énergique des masses; les feuilles anglaises discutaient sévèrement l'esprit et le but insensé des ordonnances, et comme ces actes étaient tout à fait en dehors de la pensée constitutionnelle, les Anglais proclamaient la légitimité de la résistance, parce que leur histoire présentait quelque chose de semblable à plus d'un siècle de distance. Cette opposition énergique, violente, d'où viendrait-elle? Quelles seraient sa forme et sa tendance? Le refus d'impôts à la manière de Hampden, la désobéissance de la presse à la baguette des constables? On l'ignorait; tout paraissait aux Anglais également possible; nul pourtant n'avait prévu une insurrection si violente, si parfaitement conduite, surtout si mal repoussée qu'elle en finît en trois jours avec une dynastie de plusieurs siècles (2).

Aussi lorsque la nouvelle en arriva à Londres, il se fit à la fois un mouvement de surprise et de joie parmi les whigs, parce qu'ils étaient plus spécialement liés au triomphe du vieux parti libéral en France, en Espagne, en Portugal. L'Angleterre éprouva une satisfaction bien sentie à la nouvelle de la chute de Charles X (3); l'attitude que la France venait de prendre, surtout en Afrique, avait irrité l'orgueil britannique, et en remontant plus haut encore, l'Angleterre, depuis la campagne de 1823 en Espagne, gardait un vif ressentiment à la maison de Bourbon, toujours trop rapprochée de la Russie: le cabinet anglais ne demandait donc pas mieux « que de déchirer l'outre d'Éole pour déchaîner les tempêtes, » selon la vieille expression de M. Canning en plein parlement. Il y eut des réjouissances publiques à Londres, dans les dernières classes surtout; les radicaux cherchèrent à multiplier les occasions où le peuple pouvait se compter; c'était justement l'époque des élections générales, et les candidats appelés à s'expliquer sur leurs doctrines politiques s'honoraient d'invoquer les événements de juillet comme une menace contre la vieille aristocratie anglaise. L'opposition whig vit dans cette révolution le triomphe de la cause de la réforme parlementaire, la grande question du jour, et un acheminement incontesté vers le pouvoir qu'elle désirait conquérir; il s'ouvrit des souscriptions au profit des blessés de juillet; on célébra les héros des trois jours; des députations durent partir de l'Irlande, de l'Écosse et de l'Angleterre pour venir féliciter le peuple parisien sur son héroïque conduite (4).

(1) Le *Morning-Herald* du 31 juillet 1830 s'exprime ainsi :

« Les nouvelles qui nous arrivent de Paris ne sauraient étonner que les personnes qui n'ont point observé les changements opérés depuis quarante ans dans la situation et le caractère du peuple français. De l'ignorance, de l'inconcevable ignorance du roi qui n'avait aucune idée de ces changements, sont résultés tous les dangers auxquels sa personne et son autorité se trouvent maintenant exposées. Il a cru voir dans son peuple celui qui existait il y a cinquante ans. Mais ce n'est plus ici la nation légère et frivole d'autrefois; elle est aujourd'hui profondément réfléchie, et aussi peu disposée à se plier sous un joug illégal, qu'elle était jadis glorieuse de ses chaînes, qu'elle portait gaiement comme des distinctions honorables. L'armée, recrutée comme elle l'est en France, doit devenir éminemment nationale; compter sur sa coopération dans une lutte comme celle qui vient de s'ouvrir, c'était bien encore là une preuve signalée de l'infatuation de Charles X et de ses ministres. On a dit que la Prusse et l'Autriche avaient promis à ce prince un secours de 150,000 hommes pour agir au besoin contre son peuple, et l'on ajoute que lorsque cette promesse fut communiquée au duc de Wellington, il répondit : « 150,000 hommes feraient comme une goutte d'eau dans un seau. » Si en effet le noble duc a fait cette observation, nous ne pouvons que dire qu'il a envisagé la chose sous son véritable point de vue. Dans le cas d'une invasion étrangère, la France serait avant trois mois, et peut-être avant trois semaines, 1,000,000 d'hommes sous les armes. Les citoyens sont bientôt transformés en bons soldats, là où l'on ne manque pas de bons officiers, et la France en ce moment possède en abondance les meilleurs officiers de l'Europe. La grande armée n'est que dispersée, elle n'est point détruite. Ce peuple ne doit donc nullement s'alarmer à l'idée que s'il change son gouvernement l'Europe interviendra. Que les Français restent unis, tous les monarques du continent n'oseront les attaquer. Quant à nous autres Anglais, nous sommes entièrement hors de la question. »

(2) « Des événements survenus en France, il découle une importante vérité; savoir, que les gouvernements voisins qui n'ont pris aucune part dans le mouvement, resteront étrangers au résultat. Le roi de France et ses ministres sont la seule cause de la révolution qui vient d'avoir lieu. Personne ne parle d'eux, sinon dans les termes de l'indignation et de la haine les plus prononcées. Les troubles qu'ils ont créés retentiront sans doute au dehors : tous les gouvernements de l'Europe doivent donc regarder Charles X comme leur ennemi.

(*Le Times* du 2 août.)

(3) Le *Morning-Chronicle* publia un article atroce contre Charles X.

« Nous sommes du même avis que M. Brougham : les ministres français doivent payer de leur tête l'attentat qu'ils viennent de commettre. Mais que devra-t-on faire du tyran insensé qui, dominé par des prêtres fanatiques et entouré par des conseillers méprisables, a oublié ses obligations envers son peuple, ses devoirs envers la Providence elle-même qui le rétablit sur son trône, et qui a commis le parjure de déclarer, sans conscience et sans remords, qu'il voulait fouler sous pieds les libertés du peuple et gouverner par le glaive 30 millions d'habitants? La fiction que les rois sont inviolables est bonne là où les lois sont en force, mais ne pouvoir que les instruments du crime, là où le prince a violé toutes les lois, serait propre à enhardir les rois par l'assurance de l'impunité. Si les Espagnols avaient porté la tête de Ferdinand sur l'échafaud, beaucoup de belles vies eussent été épargnées, et grand nombre d'hommes considérables ne seraient pas dans l'exil. »

(4) *Les ouvriers de Manchester aux braves et intelligents citoyens de Paris, qui ont combattu avec tant de promptitude et de succès les 27, 28 et 29 juillet* 1830.

« Nous les soussignés, ouvriers dans l'emploi de M. Henri Gore,

Le cabinet lui-même, composé de toutes les nuances du parti tory, comprit immédiatement la véritable portée des événements de juillet. Il était certainement faux que le duc de Wellington eût conseillé les coups d'État à M. de Polignac; jamais un homme politique en Angleterre, je l'ai souvent dit, à quelque nuance qu'il appartînt, n'aurait indiqué une telle ligne de conduite à un ministre. Cette idée de violer la constitution ne pouvait venir à un homme d'État anglais, quelle que fût son éducation politique; le caractère ferme et sérieux du duc de Wellington s'y opposait d'ailleurs. Mais le cabinet tout entier dut dès lors prévoir que les whigs, avides d'entrer aux affaires, profiteraient de l'effervescence produite par les événements de Paris pour faire triompher la réforme. Nul d'ailleurs ne pouvait deviner le résultat définitif d'une émeute trop violente pour ne pas déchirer, sinon les traités, au moins quelques-unes de leurs pages les plus fatales pour la France envahie en 1815.

Le duc de Wellington, loin de heurter l'opinion publique, s'empressa de proclamer que l'Angleterre « n'avait aucun dessein de soutenir la branche aînée des Bourbons qui, par son imprudence, avait joué la couronne dans une épreuve terrible; la Grande-Bretagne ne dépenserait ni un écu ni un homme pour la restauration, laissant au peuple français, après l'étrange violation des lois par le pouvoir, le soin de s'organiser en toute liberté (1). » Une telle déclaration motivée par le désir de parer aux conséquences de l'événement de Paris, en l'acceptant tout entier, ne pouvait pas sauver le ministère des torys, car les élections se manifestaient presque partout pour la réforme, et la réforme c'était le triomphe d'un ministère whig. Les instructions premières données par le comte d'Aberdeen à lord Stuart de Rothsay portaient: « Qu'il eût à attendre le développement naturel des événements de Paris, et à seconder par son adhésion tacite un mouvement d'opinion ou toute combinaison de personne qui aurait pour but de maintenir l'existence des traités et de consolider l'état de paix et d'ordre en Europe. » Nulle sympathie dans ces dépêches anglaises pour Charles X et sa lignée qui se sont volontairement compromis; on semble prévoir déjà l'accomplissement pour la France de la révolution de 1688; et quoique les torys ne fussent pas disposés pour la branche d'Orléans au même degré que les whigs, ainsi que l'avait témoigné le duc de Wellington en 1815, ils prévoyaient la possibilité de la voir s'élever à la couronne et se disposaient à la soutenir pour éviter à la fois la république ou le système impérial; ce qui était la guerre pour vingt ans.

Un caractère des plus curieusement significatifs, ce fut l'attitude d'égoïsme adoptée par l'Angleterre toujours avide de tirer le meilleur parti possible des événements; on ne peut lui en faire un reproche, parce que c'est une conséquence des traditions de son cabinet. Tel est l'esprit britannique, qu'il cherche à retirer de tout fait politique un bénéfice matériel: or, depuis quelques années, je le répète, la branche aînée des Bourbons avait blessé les intérêts anglais par un rapprochement trop intime avec la Russie, par la campagne d'Espagne et la chute du système des cortès, par l'appui moral donné à don Miguel contre l'action britannique, enfin par la conquête d'Alger, sorte de souveraineté essayée sur les côtes d'Afrique. J'ai rapporté sur ce point les dernières conversations du duc de Laval et du comte d'Aberdeen. Or il est curieux de voir, qu'immédiatement avec les jugements portés sur les journées de juillet et leurs conséquences politiques, le comte d'Aberdeen recommande à lord Stuart de Rothsay de ne point perdre de vue l'affaire de l'Algérie: « Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, aura assez de loyauté et de bonne foi, dit-il, pour ne pas se donner l'odieux d'une conquête qui troublerait le *statu quo* européen et l'équilibre des forces dans les bassins de la Méditerranée. Le meilleur moyen de se faire reconnaître par l'Angleterre d'une manière amicale et sincère ne serait-il pas de montrer un sentiment d'extrême modération, et l'abandon d'Alger en serait une preuve? » En même temps les gazettes anglaises commencent à déclamer contre la

vous offrons nos félicitations les plus cordiales sur les glorieux événements de Paris. Nous vous prions d'accueillir l'hommage reconnaissant d'hommes qui regardent votre exemple comme faisant honneur à l'humanité. Recevez les louanges si bien méritées de cette magnanimité, qui a préféré une mort glorieuse à une vie d'ignominie. Tous les hommes de tous les peuples vous doivent une dette immense. Vous avez ébranlé le despotisme en prouvant que les partisans éclairés de la liberté ne demandent point une effusion inutile de sang. La France régénérée a lavé les taches dont l'ignorance avait souillé le drapeau de la Liberté. L'expérience a guidé l'épée que l'héroïsme a tirée de son fourreau, et les droits de l'homme font trembler les despotes et donnent de l'espérance à leurs sujets. Parisiens! votre bravoure dévouée demande une admiration sans bornes; votre modération, votre prudence, sont audessus de toute louange; la première n'émane que de ce courage héroïque qui a voulu deux fois la liberté de votre patrie, qui deux fois a pu la donner; la seconde est le témoignage sacré de cette lumière intellectuelle qui est la garantie la plus sûre de la liberté. »

(1) *Le Courrier* s'en exprima très-hautement dès le 4 juillet.

« Le gouvernement anglais n'interviendra pas dans les affaires de la France, à moins qu'on ne blesse les intérêts positifs de notre pays. Le roi de France n'a pas de titre pour réclamer l'assistance de la Grande-Bretagne. Les demandes de secours, même accompagnées des lamentations de la chute, ne nous toucheront pas. Il n'est permis à aucun gouvernement constitutionnel d'intervenir en faveur d'un changement tenté par la force, et qui viole la raison, la justice et les serments. Mais d'un autre côté, le peuple français non plus ne doit pas s'attendre à notre secours. Il a la force du nombre, et si sa force morale n'est pas moindre, il n'a rien à craindre; qu'il évite seulement les excès où la victoire pourrait l'entraîner, et la probabilité de toute future intervention disparaît pour toujours. »

tyrannie de Ferdinand VII et de don Miguel. « La chute de Charles X, dit une de ces feuilles destinée à révéler l'opinion des torys, doit entraîner la ruine de Ferdinand VII ; tout cela se tient (1). » Ici perce donc la haine contre le pacte de famille, l'œuvre de Louis XIV et de Louis XV, et contre la branche aînée des Bourbons qui en est la protectrice. Cette politique habile, persévérante, cherche dans toutes les occasions un profit immédiat : la France ne doit plus exercer d'influence en Espagne, et c'est dans le même but que sont dirigées les invectives contre don Miguel le roi de Portugal. C'est tout un vieux système qu'on attaque dans son entier par les idées nouvelles au bénéfice de l'Angleterre.

La populace anglaise qui s'abandonne si facilement aux grandes émotions, est en tout favorable à la révolution de juillet, elle en prend les couleurs comme elle en adopte les principes : chaque meeting que président lord Brougham, Williams Cobbett ou Henri Hunt, retentit de magnifiques éloges sur les rues de Paris; la populace fraternise avec les héros de juillet et se pare de rubans tricolores; le parti whig organisé veut se servir de tous ses éléments pour préparer la réforme parlementaire, objet de ses vœux ; et à la suite de cette réforme il désire s'emparer du ministère. Quant aux torys, ils gardent la défensive avec habileté; comme ils se voient débordés s'ils se prononcent avec moins de ferveur que les whigs pour la révolution de juillet, ils se gardent de la combattre ; ils attendent le dénoûment qu'elle va subir; et pardessus toute chose ce qu'ils veulent, c'est de faire produire à cette révolution les faits les plus utiles aux intérêts anglais; la chute de Ferdinand VII, de don Miguel et l'abandon absolu d'Alger. « Tout gouvernement nouveau, disent-ils, a besoin de concessions pour se faire reconnaître. Eh bien! l'Angleterre n'y mettra d'autre prix que le respect du *statu quo* et la confirmation des traités existants. L'expédition d'Afrique peut être envisagée sous deux aspects : comme résultat d'une pensée d'humanité pour la délivrance des esclaves, elle est accomplie; lord Exmouth en 1816 n'a-t-il pas rempli la même tâche? Comme conquête d'ambition permanente, et à ce point de vue le nouveau gouvernement français ne doit pas briser l'équilibre général des traités. » Cette intention se révèle par les notes secrètes comme par les articles de journaux anglais jetés sur les premiers événements de la révolution de juillet (2).

L'impression du mouvement populaire de Paris devait retentir partout en Belgique, pays où la lutte s'était produite déjà d'une manière forte et saillante; la révolution de 1789, résultat des idées du XVIIIe siècle, avait eu la prétention de séparer les choses politiques de la pensée religieuse, et il se trouvait que par un mouvement irrésistible, cette pensée religieuse allait désormais se mêler à toutes les secousses politiques. Le cœur humain est ainsi fait que les choses morales y demeurent toujours puissantes, alors même qu'on veut les détruire par le matérialisme : il y avait sans doute antipathie de population entre les Hol-

(1) On lisait dans le *Sun* du 31 juillet 1830 :

« Le détrônement de Charles sera suivi à une époque peu éloignée de celui de Ferdinand. Car, quelle que soit la dégradation de la nation espagnole, quelque subjugée qu'elle soit par ses prêtres (la pire de toutes les dégradations), cette nation ne pourra pas rester longtemps spectatrice indifférente des événements qui se passent en France. Et d'ailleurs quelle est la partie du continent qui ne sera pas agitée par la révolution française? Non-seulement l'Espagne et Naples, car là aussi des Bourbons occupent le trône, mais l'Europe entière en ressentira la secousse. L'Autriche la ressentira au sein de l'Italie, la Russie et la Prusse en Pologne. Ici même, en Angleterre, cette révolution avancera au moins de vingt ans le succès de la grande cause de la réforme. Nous prions donc instamment les membres de la chambre des députés (c'est-à-dire ceux légalement choisis par la nation et les seuls légitimes), nous les prions de suivre leurs projets avec la même élévation d'esprit et le même patriotisme qu'ils ont montrés jusqu'ici. »

(2) « Nous voyons avec peine qu'on tâche en France de rendre embarrassantes les relations du nouveau gouvernement avec les puissances étrangères en demandant l'occupation permanente d'Alger. Sur quel principe se baserait cette occupation? L'objet avoué des Français en s'emparant d'Alger était la réparation d'une insulte en même temps que la destruction d'une puissance dont l'existence portait préjudice au commerce et à l'honneur de la France aussi bien que des autres nations. Le but est atteint, et le montant des dépouilles conquises dans cette expédition passe celui des frais de la guerre. Les Français ne peuvent donc, même sous le prétexte d'une indemnité pécuniaire, exiger l'occupation permanente ou prolongée du territoire soumis. Si au contraire, comme le disent quelques Français, cette expédition n'a eu pour objet que d'éloigner de la France une grande partie de la vieille armée et de faire naître dans ce pays un sentiment qui facilitât l'accomplissement du dessein si longtemps projeté de renverser la charte, il serait honorable pour les Français, maintenant qu'ils ont déjoué ce projet, de faire justice d'un des moyens employés pour l'exécuter et démontrer qu'ils ne méritent pas moins le respect de l'Europe par leur modération magnanime envers leurs ennemis dans l'intérieur, que par la loyauté et la prudence de leur conduite auprès des puissances étrangères. La France et l'Europe doivent d'ailleurs reconnaître avec gratitude tout ce que l'armée française a fait à Alger, quels qu'aient été les motifs de ceux qui l'y ont envoyée. Elle a renversé un gouvernement de fraude, de cruauté et d'oppression; elle a détruit un système de piraterie qui existait depuis trop longtemps à la honte de ceux qui en souffraient. Il n'est personne qui ne soit d'accord sur les résultats heureux qu'a eus l'expédition d'Afrique; mais les Français n'ayant aucune espèce de droits à la possession de ce pays, maintenant que ces résultats si désirables sont obtenus, ce qu'ils ont de mieux à faire est de renoncer à cette conquête le plus tôt possible, et de montrer par là leur condescendance pour l'opinion de l'Europe. Nous n'avons point intention de dire qu'aucune nation puisse trouver dans l'occupation indéfinie d'Alger un sujet de guerre avec la France s'il ne s'y joignait d'autres motifs, car ce serait échanger un mal éventuel contre un mal positif; mais est-il de l'intérêt véritable de la France de retenir le territoire nouvellement conquis, au risque d'entrer dans des discussions qui pourraient finir par prendre une tournure fâcheuse? D'ailleurs, pourquoi les Français, peuple libre qui ne voudrait se soumettre à aucun joug étranger, voudraient-ils en imposer un à un autre pays? »

(*Courier.*)

landais et les Belges, entre les Bataves et les vieux Flamands, mais cette antipathie aurait pu se supporter, s'atténuer par l'action d'un bon gouvernement, si la répugnance religieuse ne s'y était point mêlée. La véritable lutte se développait en Belgique entre le parti catholique et les protestants ; il n'y en avait pas d'autre, et les dernières et suprêmes sentences qui avaient exilé MM. de Potter, Tielemans et les autres défenseurs de la liberté religieuse, avaient excité un soulèvement général dans les esprits ; les provinces belges par elles-mêmes si souvent séditieuses, ces cités que l'histoire nous montre sans cesse en pleine révolte, n'attendaient qu'une occasion pour prendre les armes et se prononcer favorables à la cause de l'indépendance. Ici néanmoins allaient se présenter plusieurs circonstances capitales qui ne doivent point échapper à l'appréciation des hommes politiques : la révolution qui éclatait à Paris s'appuyait spécialement sur l'esprit philosophique et railleur des choses saintes, si vénérées par les populations flamandes ; l'école philosophique dominait la pensée de juillet. Si donc la Belgique pouvait profiter du mouvement agitateur que cette révolution imprimait partout, elle devait nécessairement se séparer de sa tendance anticatholique ; les ferventes cités d'Anvers, de Gand, reculeraient d'horreur à l'aspect d'une révolution qui commençait comme celle des huguenots au XVIe siècle par abattre les croix, briser les saints et insulter les sanctuaires ; l'impiété folle, scandaleuse, de la révolution française nuisait ainsi à son développement européen. On ne saurait dire tout le mal que cette impiété lui avait fait dans tous les cœurs exaltés, même sous la Convention et le Directoire.

Par un concours de circonstances bien singulières encore, il se trouvait que les révolutionnaires de France étaient placés à l'égard de la maison de Nassau dans une situation exceptionnelle d'intimité politique. Après les rudes exils de 1815 et de 1816, il s'était formé contre la maison de Bourbon un véritable parti orangiste qui avait son centre d'action parmi les réfugiés à Bruxelles ; ce parti, dont M. Teste pourrait écrire l'histoire, était en hostilité complète avec les actes du gouvernement français, et son triomphe, promis depuis longues années, devait avoir pour résultat de faire proclamer le prince d'Orange, roi constitutionnel des Français à la place de Louis XVIII et de Charles X. Cette popularité protestante et libérale de la maison de Nassau ne permettait pas aux révolutionnaires de Paris, dont quelques-uns étaient autrefois engagés avec le parti orangiste, d'agir d'abord d'une manière trop hostile au prince d'Orange, le libérateur qu'ils avaient un moment désiré sur le trône de France en vertu des principes de la révolution de 1688. Ce n'était point ici une hypothèse incertaine ; il existe encore aux archives de Pétersbourg des mémoires écrits par les révolutionnaires, réfugiés politiques de 1815, et adressés à l'empereur Alexandre où cette combinaison du prince d'Orange est présentée comme une solution désirable dans la crise (1). Enfin l'organisation de la Belgique intimement liée à la Hollande était le résultat des actes solennels d'un congrès : modifier cette constitution, c'était porter atteinte aux lois fondamentales de l'Europe, et préparer peut-être une guerre générale, même avec la Grande-Bretagne, plus que toute autre intéressée à la question belge, et qui jamais n'aurait consenti à ce qu'Anvers revînt à la France ou à un système placé sous son influence.

Ainsi la Belgique se trouvait dans une position exceptionnelle vis-à-vis la révolution de juillet. Le mouvement à Bruxelles était catholique, et le parti qui allait triompher en France, philosophique, incrédule, commençait son œuvre par détruire les croix : il ne pouvait, il ne devait donc y avoir qu'un semblant de concorde et d'intelligence entre ces deux pensées d'insurrection. Si la fermentation de Paris devait retentir à Bruxelles, cette révolution accomplie, qu'en ferait-on (2) ? Que deviendraient les Belges organisés en république ou en monarchie ? Resteraient-ils unis ou seraient-ils séparés de la Hollande ? C'étaient là des questions capitales dont la solution était difficile au point de vue politique et religieux ; car le plus difficile n'est pas de faire une révolution : l'œuvre pénible commence le jour où il faut l'organiser, la régler, l'adapter enfin aux événements ; problème immense que quelques esprits supérieurs seuls peuvent résoudre. Le ministère de M. Van Maanen était en Belgique considéré comme celui de M. de Polignac en France, et tôt ou tard la lutte devait s'engager. Le vieux roi Guillaume, tout militaire dans sa destinée, avait le même entêtement que Charles X, néanmoins avec un plus haut courage personnel et la dure fermeté du commandement, quelque chose enfin de ce vieux duc d'Albe des chroniques flamandes ; tous ses fils étaient soldats et chercheraient à la pointe de l'épée à ressaisir le pouvoir, si une émotion populaire tendait à le lui arracher d'une manière violente.

(1) J'ai fait connaître ce plan dans mon travail *sur la Restauration*. Il y avait parmi ses auteurs plusieurs régicides réfugiés à Bruxelles. L'origine en remonte à 1817.

(2) Déjà les rapports des réfugiés belges avec la révolution de juillet se manifestent hautement :

« L'un des membres les plus distingués de l'opposition parlementaire belge, M. le baron de Stassart, qui se trouvait à Paris depuis quelques jours, vient de faire des démarches pour l'admission en France des quatre exilés belges, MM. de Potter, Tielemans, Bartels et de Nève. Le succès de ces démarches ne pouvait être douteux. M. Bavoux, préfet de police provisoire, s'est empressé d'accueillir cette demande. » (*Journaux du temps.*)

En Allemagne, comment la révolution de juillet serait-elle accueillie par le gouvernement et les peuples? L'esprit public n'avait là aucune de ces facultés rapides, spontanées, qui s'engouent pour un système, pour une idée; tout s'y pesait et s'y examinait d'une manière philosophique; et cette faculté grave était moins favorable à l'enthousiasme souverain des journées de juillet sur les imaginations et les cœurs. Dans les choses de gouvernement et de nation, il faut distinguer l'esprit de mécontentement et d'inquiétude qui éclate toujours le même, d'une manière plus ou moins violente, et l'esprit de révolution, sorte de formule organique de l'insurrection. Un peuple peut s'insurger sans se révolutionner, et la différence est grande; l'esprit de révolution est une gangrène qui pénètre le corps social lentement; mais lorsque le mal est fait, il suffit du moindre événement pour briser le vieil État : l'esprit de mécontentement, au contraire, éclate soudain, mais il passe avec la rapidité d'une émeute, sorte de maladie de peau et d'éruption ardente, qui disparaît sous les remèdes salutaires.

L'esprit général de l'Allemagne penchait en 1830 vers le système philosophique du XVIIIe siècle, avec un symptôme de réaction contre la pensée religieuse. Quand cet esprit commençait à vieillir en France, il devenait jeune pour les Allemands. A ce point de vue la révolution de juillet devait plaire aux universités, parce qu'elle réalisait quelques-uns des principes que le voltairianisme avait mis en honneur, et que Schiller avait popularisés avec un vif enthousiasme. Puis le système constitutionnel, appliqué à quelques petits États de l'Allemagne depuis 1815, avait soulevé des rivalités (opposition et ministérialisme) dans le Wurtemberg, la Hesse, le Hanovre, et partout s'agitaient dans une sphère plus circonscrite les mêmes luttes, les mêmes dissentiments de presse et de chambres qu'en France sous M. de Polignac.

Le triomphe des rues de Paris devait donc amener des tentatives de révolte dans les États d'Allemagne, c'est-à dire que l'émeute élèverait peut-être des barricades sur la place publique contre les gouvernements établis; l'esprit du peuple s'est remué profondément et néanmoins sans aboutir à aucun changement définitif et constitué; car dans cette agitation la nationalité germanique voudrait conserver son caractère propre, sans mélange d'un autre esprit que le sien. L'occupation française, à l'époque de l'empire, avait laissé de fâcheux souvenirs sur les habitudes et les tendances de notre administration impérative et tracassière; les mœurs allemandes répugnaient aux formes turbulentes de nos campements de la conquête. Enfin, sous un autre aspect, la répression gouvernementale serait plus forte sur des centres d'action moins populeux; la constitution germanique créait une armée fédérale, chargée non-seulement de défendre le pays contre l'étranger, mais encore appelée à maintenir l'ordre et la police dans tous les États. Cette mission s'appliquait nécessairement à la répression des troubles dans chaque localité; l'armée de la Confédération pouvait être portée d'un point sur un autre, d'une cité sur une autre cité, avec d'autant plus d'énergie et d'efficacité répressives, qu'il n'y avait pas en Allemagne, comme en France, une cité mère et absorbante telle que Paris, où un million d'âmes pouvait faire mouvoir ses myriades de prolétaires et les lancer contre un gouvernement. Deux ou trois régiments envoyés à Cassel, à Hanovre, devaient suffire pour comprimer les murmures de la sédition, et dès lors tous les efforts des factieux devaient céder devant les mesures énergiques de la diète, sous les deux fortes épées des cours de Vienne et de Berlin.

Cette diète, merveilleusement bien organisée pour le maintien de la sécurité politique de l'Allemagne, présentait une combinaison de voix telle que la prépondérance restait à l'Autriche et à la Prusse (1). Lorsque ces deux grandes puissances faisaient connaître leurs desseins à la diète de Francfort, celle-ci obéissait avec un remarquable esprit de résignation dans l'intérêt commun. Comme le prince de Metternich se préoccupait fort des événements de Paris et de leur naturelle impulsion, il fallait préparer une série de mesures destinées à maintenir l'esprit d'unité et de force au sein de la Confédération germanique. Ce qu'il fallait éviter partout, c'était la propagande; elle pouvait arriver de deux manières : moralement, par l'action des journaux, des livres, de la tribune, et la diète devait prendre des mesures répressives sur la liberté de la presse et les délibérations turbulentes

(1) La diète fédérative de la Confédération germanique, dont le siége était fixé à Francfort-sur-le-Mein, fut constituée par le congrès de Vienne, dans l'acte final du 9 juin 1815; les voix étaient au nombre de 17, ainsi réparties :

Autriche,	1	voix.
Prusse,	1	
Bavière,	1	
Saxe,	1	
Hanovre,	1	
Wurtemberg,	1	
Bade,	1	
Hesse-Électorale,	1	voix.
Grand-duché de Hesse,	1	
Danemark pour Holstein,	1	
Pays-Bas pour Luxembourg,	1	
Maisons grand-ducales et ducales de Saxe,	1	
Brunswick et Nassau,	1	
Mecklembourg-Schwerin et Strelitz,	1	
Holstein-Oldenbourg, Anhalt et Schwartzbourg,	1	
Hohenzollern, Lichtenstein-Reuss, Schaumbourg-Lippe et Waldeck,	1	
Les villes libres Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg	1	

Lorsqu'il s'agissait de lois fondamentales ou de grands change-

des assemblées ; matériellement, la propagande pouvait se manifester par les agents secrets, les correspondances ; or, comprimer cette action occulte, était une affaire de police et de passe-ports.

A peine la nouvelle de l'insurrection de Paris était-elle parvenue à Strasbourg, que le grand-duc de Bade fit rompre le pont de Kehl afin d'empêcher toute communication entre l'Allemagne et la France, tant on craignait la vive action des partis dans ce premier moment d'enthousiasme (1). Il se manifesta presque aussitôt une effervescence difficile à décrire en Allemagne, comme si le vin du Rhin était monté au cerveau des peuples. Ils étaient ivres de ces journées de poussière et de chaleur étouffante où la victoire était restée à l'insurrection. Cet esprit, dans ses écarts même, demeurait plus national que français ; tout devait arriver par l'Allemagne, sans mélange de tendance étrangère. Il y avait un orgueil universitaire qui ne permettait pas d'altérer la pureté originaire de la sainte Germanie par le contact d'un autre esprit ; on aurait plutôt renoncé à tous progrès, que de les empreindre d'un caractère français. Chaque peuple voulait sa nationalité seule et pure.

La Prusse, qui depuis quinze ans avait si considérablement grandi en importance au milieu de la nation allemande, était régie par un système militaire avec une organisation si parfaitement ménagée, qu'elle pouvait au premier signal réunir des masses de forces hors de proportion avec les autres États européens : perfection militaire et administrative, tel était le double principe de la royauté en Prusse, et c'est ce qui la rendait peu craintive de l'esprit de révolution qui éclatait autour d'elle. Le roi n'avait point à redouter pour ses vieux États de Brandebourg, ni même pour la Silésie, l'imitation de ce qui s'était passé en France ; seulement ses provinces du Rhin étaient devenues un objet de convoitise pour le parti qui avait vaincu en juillet (2). Depuis longtemps on signalait les provinces rhénanes comme un territoire qui tôt au tard devait adhérer à la France, et sous le ministère du comte de La Ferronnays, cette éventualité avait pu se prévoir comme la conséquence d'un remaniement de l'Europe à la suite d'un partage en Orient.

Dans l'orgueil de la victoire populaire de Paris, une velléité nouvelle de s'emparer des provinces rhénanes surgit tout à coup : un parti parla de l'humiliation des traités de 1815. Ces traités, qui les avait nécessités ? N'étaient-ce pas les fautes du parti révolutionnaire dans les cent-jours et les tristes conséquences de la bataille de Waterloo ? On parlait de montrer sur les frontières le drapeau tricolore pour appeler les peuples à la liberté ; illusion sans doute, mais enfin nul ne pouvait répondre d'un premier mouvement d'ivresse au cœur des provinces rhénanes. Toutefois, comme pour la Belgique, il y avait pour éviter les progrès de la propagande française un

ments à faire dans les lois de la Confédération, la diète devait se former en assemblée générale, et alors les voix s'élevaient à 69.

Autriche,	4 voix.
Prusse,	4
Saxe,	4
Bavière,	4
Hanovre,	4
Wurtemberg,	4
Bade,	4
Hesse Électorale,	3
Grand-duché de Hesse,	3
Holstein,	3
Luxembourg,	3
Brunswick,	2
Mecklembourg-Schwerin,	2
Nassau,	2
Saxe-Weimar,	1
Gotha,	1
Cobourg,	1
Meiningen,	1
Hildeberghausen,	1
Mecklembourg-Strelitz,	1
Holstein,	1
Anhalt-Dessau,	1
Bernbourg,	1
Kothen,	1
Schwartsbourg-Sondershausen,	1
Rudolstadt,	1
Hohenzollern-Hechingen,	1
Lichtenstein,	1
Hohenzollern-Sigmaringen,	1
Waldeck,	1
Reuss, branche aînée,	1 voix.
Reuss, branche cadette,	1
Schaumbourg-Lippe,	1
Lippe,	1
Les villes libres chacune,	1

(1) Voici les premières nouvelles de l'Allemagne après la révolution de juillet.

Hanau. — « Le bruit se répand que les commandants des régiments bavarois de Nuremberg, de Bamberg, etc., ont reçu l'ordre de compléter leurs corps immédiatement et de se tenir prêts à marcher. »

Bayonce. — « Tous les postes militaires ont été doublés et commandés par des officiers. On garnit de canons les remparts et on emplit les magasins de poudre ; la plus grande activité règne dans l'arsenal. »

Bade. — « Dès qu'on a su dans le duché de Bade le renversement de la famille des Bourbons, des ordres ont été donnés pour couper la communication du pont de Kehl. »

(2) Le 7 août l'autorité militaire de Cologne reçut un ordre du cabinet du roi de Prusse, portant en substance :

« Les manœuvres d'automne auront lieu de la manière antérieurement prescrite. Les événements qui ont eu lieu en France n'y exerceront aucune influence ; la Prusse ne s'en mêle pas, et embrasse d'autant moins la cause du parti royal, que le roi de France ne pouvait violer le serment prêté à la charte, et qu'il avait été averti plusieurs fois par la Prusse des suites inévitables qui résulteraient d'un coup d'État. En conséquence, il ne sera accordé en Prusse aucun séjour aux réfugiés français. Ceux qui s'y présenteront devront évacuer le territoire dans les vingt-quatre heures. Ma volonté est que les habitants des provinces rhénanes n'éprouvent aucune entrave dans la manifestation de leur opinion sur les affaires de France. »

grand préservatif, l'esprit irréligieux et anticatholique de cette propagande qui en voulait aux cathédrales et à la croix. Les provinces rhénanes étaient aussi ardentes catholiques que la Flandre et la Belgique, et ce n'était pas en insultant les tabernacles qu'on pouvait y lutter contre la domination prussienne. On ne sait pas tout le tort qu'a fait à la révolution française son esprit irréligieux du XVIII[e] siècle.

Après le premier étonnement qu'excita partout la rapide insurrection de Paris, l'Allemagne se hâta de recourir à des mesures de précaution, dans l'intérêt des gouvernements et de sa nationalité; la Prusse réunit des forces considérables pour se porter sur le Rhin et la Meuse, seul point où la Germanie fût vulnérable; elle y avait déjà des camps de manœuvres. Devait-on craindre une insurrection véritablement sérieuse et favorable à la France? Les populations des bords du Rhin parlaient toutes l'allemand et se faisaient honneur d'appartenir à la nation germanique; si les idées de liberté étaient de nature à inspirer quelque enthousiasme, partout les souvenirs sanglants de la révolution française et la mémoire du despotisme de Napoléon altéraient cette popularité. La famille allemande, honnête, avec la tranquille quiétude de ses mœurs n'aimait pas les turbulences de rues; se révolter contre un gouvernement était pour elle une œuvre trop décisive; on pouvait craindre quelques explosions de peuple çà et là, facilement étouffées par l'attitude répressive des armées de la Confédération.

Depuis quinze ans la Prusse d'ailleurs avait créé avec habileté des industries rivales de celles de France dans les provinces rhénanes; les manufactures de soie et de tissus commençaient leur concurrence même avec la Belgique; les blonds enfants de la Germanie, toujours disposés au perfectionnement, venaient étudier à Lyon par masses, le fini du tissu et l'action des métiers. Une réunion avec la France aurait donc brisé ces intérêts nouveaux profondément liés aux classes populaires, au travail des ouvriers; or les intérêts sont les gardiens vigilants d'un système politique; quand ils sont éveillés on ne doit point craindre qu'ils se compromettent pour de vaines théories, surtout dans un pays sérieux comme l'Allemagne. Aux universités la rêverie n'allait pas au delà des doctrines philosophiques; on pouvait bien espérer une patrie jeune et forte, une nationalité pure, et la Vierge chaste, invoquée par les étudiants, pouvait apparaître un jour avec sa beauté parfaite et son unité symbolique; mais ces rêveries de poëte ne dépassaient pas les écoles si surveillées depuis le congrès de Troppau; la diète germanique était en mesure d'employer les plus vigoureux moyens pour réprimer les mouvements séditieux. En Prusse tout était soldat ou faisait partie d'une administration régulière et ferme (1); la société était divisée de telle sorte que tout le peuple était enrégimenté; si le drapeau tricolore pouvait luire un moment sur quelques provinces limitrophes, il aurait réuni contre ses couleurs redoutées les intérêts et les souvenirs allemands haineux contre l'occupation française; car la ruine et l'humiliation de l'Allemagne avaient été amenées par les chants de *la Marseillaise* et les battements d'ailes du grand aigle de Napoléon. Une guerre régulière de la France contre le gouvernement prussien aurait trouvé armé le peuple comme les soldats.

En Autriche, la vigilante surveillance de la police n'avait pas permis au peuple de connaître toute la vérité sur les événements de Paris, qui ne touchaient que par quelques points le système de politique générale du cabinet de Vienne. Dans les provinces autrichiennes des bords du Danube jusqu'en Moldavie, en Styrie, en Hongrie, dans le Tyrol, fécondes et riches contrées, il y avait une vénération, un culte pour l'Empereur; si l'administration pouvait donner lieu à quelques plaintes, jamais l'esprit d'insurrection ne se serait étendu et développé au cœur des provinces héréditaires. Si l'on parlait des troubles de la Hongrie, de l'opposition des diètes ou de quelques murmures de magnats, il n'y avait là aucun élément réel pour correspondre au principe de la révolution de juillet, c'est-à-dire la démocratie irréligieuse. Le gouvernement de Hongrie, sur lequel se portaient spécialement la sollicitude et les espérances turbulentes des révolutionnaires de Paris, reposait sur deux principes en hostilité évidente avec l'esprit du mouvement de juillet : l'aristocratie et la religion catholique. En Hongrie, le peuple était soumis à un vasselage absolu; les grands seuls résistaient dans les assemblées, l'opposition venait d'eux. La vieille féodalité était la barrière la plus formidable aux vœux de l'Empereur, et c'était une véritable illusion de croire que la Hongrie se séparerait de la noble famille

(1) Aussi le gouvernement prussien se hâtait-il de repousser toute responsabilité des événements de juillet et toute idée d'intervention dans la politique de la France.

« Berlin, 8 août.

« D'après des assurances dignes de toute notre confiance, notre cour a déjà fait connaître sa résolution très positive de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France, tant que ces affaires ne prendront pas un caractère d'hostilité contre l'étranger. La pensée du cabinet anglais est aussi déjà connue sous ce rapport : elle ôte à la dynastie qui vient d'être expulsée tout espoir d'obtenir un secours quelconque pour son rétablissement. Quant à la cour de Russie, on est assuré qu'elle n'est nullement disposée à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. L'opinion publique est fort prononcée ici pour la conservation de la paix, d'où dépendent tous les intérêts de l'industrie et du commerce, et le bien-être général. »

à laquelle l'unissaient des liens historiques. Dans le Tyrol et les provinces héréditaires, à peine s'y inquiétait-on du mouvement de juillet, et la croix, les saints et la madone y trouvaient trop d'hommages pour que le peuple se réveillât aux accents furieux des démolisseurs d'églises.

Si dans quelques cités de l'Allemagne il y eut de pâles reflets des troubles de Paris, la répression fut prompte, et, pour sa part, l'Autriche en fut complétement exempte : j'en excepte le petit tumulte occasionné à Vienne par le refus d'une pauvre femme d'acquitter un droit aux barrières, tumulte qui fut si habilement apaisé par une concession paternelle. *L'Observateur Autrichien*, se bornant à analyser quelques journaux de Paris, ne fit aucune réflexion sur les événements de juillet, car M. de Metternich (1) se réservait la liberté de toute résolution ultérieure sans engagement ni envers le passé ni envers l'avenir. Dans cette circonstance, il ne faut pas oublier les mécontentements particuliers du prince sur l'attitude de la France, presque exclusivement russe dans la question d'Orient; M. de Metternich n'était pas plus que l'Angleterre satisfait de la politique de Charles X (2) et de son affection pour la Russie. Avec sa profonde expérience des partis, le prince put voir dans l'avénement d'un système nouveau un acheminement vers une politique anglo-autrichienne qui pourrait opposer une barrière à la Russie. Sans doute le prince n'aimait pas la révolution; mais si cette révolution contenue pouvait attiédir l'alliance russe-française, ce serait un résultat pour l'Autriche; il suffisait qu'on donnât sécurité pour une vive répression de la propagande : avec la politique de la restauration, la Russie, complétement rassurée sur le bon concours de la France, pouvait développer en paix son système politique en Orient contre la Turquie; une révolution brisait ce concours de la France et l'on entrait dans des combinaisons toutes nouvelles.

Pour ses provinces d'Italie, l'Autriche pouvait-elle avoir la même assurance d'ordre et de repos? Depuis la création du royaume Lombardo-Vénitien, par le congrès de Vienne, en plus d'une occasion l'Autriche avait violemment réprimé les troubles dans ses possessions italiques; si dans les États vénitiens la terre ferme, jusqu'à Vérone et Mantoue, pays tant aimé des poëtes et des dieux, il y avait peu de crainte d'un soulèvement populaire, il n'en était pas ainsi du Milanais; non pas que le bas peuple, heureux et travailleur, y fût plus disposé à la révolte, mais la noblesse lombarde, ardente et patriotique, s'était presque toute jetée dans le carbonarisme et avec elle les classes moyennes, les avocats, les gens de littérature qui, pleins de souvenirs de l'antique Italie, voulaient retrouver une patrie et une unité au milieu d'un si vaste morcellement. Dans le Milanais, le Modenais, à Parme, à Plaisance, partout devaient donc retentir comme une espérance de liberté les événements de Paris; l'esprit de révolte traverserait les Alpes, c'était indubitable, et ce ne serait qu'avec un déploiement de forces considérables et l'appui d'une police active qu'on pourrait éviter le contre-coup d'une révolution qui au reste n'était que le triomphe de l'ancien carbonarisme (3).

Dès que la nouvelle de l'insurrection victorieuse à Paris fut parvenue à Vienne, des masses considérables de troupes autrichiennes durent se grouper et descendre les montagnes du Tyrol à travers le Stelvio pour occuper le Milanais; ordre fut donné à l'ambassade de Paris de refuser le visa des passe-ports : nul ne put traverser les Alpes sans un intérêt constaté. La police autrichienne surveille tout, elle a raison, c'est son droit; un gouvernement n'a de tort que celui de se laisser renverser, et pour se garantir d'une ruine toutes les précautions sont bonnes; ce que l'Autriche craint, c'est la propagande des réfugiés qui s'agite, comme à la veille d'une victoire : de ces réfugiés il y en a partout, à Londres, à Paris; ils vont sans doute accourir vers cette révolution qui les appelle en vertu de ses principes, ils trouveront un appui complaisant dans ceux qui ont triomphé à Paris. C'est de ce foyer désormais que partiront tous les dangers de l'Italie, et ils seront grands. La domination autrichienne n'est pas complétement assurée, et son administration est trop récente pour y être aimée et puissante d'opinion. Pénétré de ces périls, M. de Metternich, avec une activité merveilleuse, se déploie à la fois par les armées et les négociations; comme le même danger va menacer également Rome, Naples, la Toscane et le Piémont, ses agents diplomatiques sont partout avec mission de préparer une sorte de confédération au moyen de garanties mutuelles qui puissent repousser les idées et le système français (4),

(1) M. le prince de Metternich était à peine de retour à Vienne, de ses terres de Bohême; il avait passé quelques jours aux eaux de Tœplitz avec M. de Nesselrode, vice-chancelier de Russie, qui de son côté était retourné à Saint-Pétersbourg. M. de Lebzeltern, ancien ministre d'Autriche en Russie, se trouvait en même temps à Carlsbad. Au moment de se séparer, M. le prince de Metternich et M. de Nesselrode connaissaient les grands événements de Paris.

(2) Cette méfiance, cette antipathie s'étaient élevées jusqu'à l'empereur François II si honnête homme, et l'on citait les paroles suivantes qu'il avait prononcées en apprenant les événements de Paris : « Je méprise les ministres qui ont renversé Charles X du trône par une infraction à la charte qu'il avait solennellement jurée. Le premier devoir d'un honnête homme, et surtout d'un souverain, est d'être fidèle à sa parole. Je plains le duc de Bordeaux parce qu'il est innocent, mais je ne me mêlerai en aucun cas de ses affaires. »

(3) Ce fut dans ce sens que l'Autriche dicta ses instructions afin d'éveiller les craintes des gouvernements de Naples, de Rome et de Piémont, si craintifs devant le carbonarisme.

(4) Note du 7 août 1830.

si la propagande prenait une attitude hostile aux intérêts et à la sécurité du pays. Partout où les gouvernements sont effrayés, l'Autriche les rassure par les offres de troupes allemandes et d'une occupation militaire assez forte pour contenir les factieux. A la suite des dernières négociations entre la Russie et la Porte Ottomane, il s'est fait en 1829 des armements formidables; et l'Autriche a sur pied de guerre près de 300.000 hommes, et au besoin ses régiments se montreront sur les Alpes : elle en destine une partie à la garde de l'Italie; partout elle encourage les précautions : à Rome, à Naples, dans le Piémont surtout où des efforts indicibles sont accomplis en moins d'un mois, si bien que l'armée sarde est portée à près de 60,000 hommes. Dans un mouvement offensif elle formera l'avant-garde soutenue par 100,000 Autrichiens campés dans le Milanais (1).

Ces précautions vastes, attentives, s'allient néanmoins à une politique tout expectante; M. de Metternich, pas plus que les princes d'Italie, ne désire se compromettre dans une guerre dont les chances sont toujours douteuses (2); tous veulent voir venir les événements, juger l'attitude et la tendance de la révolution de juillet : si elle se fait calme et sage, si elle se borne à un changement de dynastie, à quelque chose qui se limite dans une modification intérieure; si le trône qui va s'élever est assez solidement établi, assez ferme pour contenir toutes les émotions turbulentes, alors à quoi bon la guerre? à quel dessein troubler la paix du monde? Le *statu quo* est trop dans l'esprit du prince de Metternich pour qu'il consente à se jeter sans motifs dans les hasards des batailles. Que l'on respecte les traités, que l'on reprime les tentatives séditieuses des réfugiés et la propagande morale, alors l'Autriche ne sera pas la dernière à reconnaître la forme de gouvernement que la France se sera donnée et le prince qu'elle aura élu. Ce qu'il lui faut, c'est le triomphe et l'application de certaines maximes invariables pour la sûreté et la force du gouvernement : elle n'a aucune predilection pour la branche aînée.

Il était impossible également que la Suisse, jetée sur les frontières de la France, ne subît pas elle-même cette impulsion orageuse, retentissante comme le tonnerre dans les Alpes. Le parti démocratique devait bientôt conquérir la suprématie par cette tendance irrésistible qui donnerait gain de cause à la réforme et à l'administration des whigs en Angleterre. L'aristocratie de Berne (la gloire de la Suisse) était forte, traditionnelle, conservatrice, parce qu'elle se liait à l'époque historique de Guillaume Tell. Au grand conseil siégeaient les descendants d'antiques lignées qui portaient sur leurs blasons les insignes de ces époques de délivrance : c'était avec elles que la France avait traité depuis Henri IV. Cette aristocratie s'était profondément indignée du traitement que les gardes suisses avaient éprouvé à Paris dans ces journées si néfastes pour les enfants des montagnes. La haine aveugle et sauvage des masses contre les habits rouges devait retentir dans ces nationales familles; elles en gardaient un fatal souvenir comme après le 10 août de funèbre mémoire.

Ce patriotisme noblement senti n'était pas également partagé par la portion démocratique de la population suisse, empreinte de la pensée d'unité et de république populaire, comme cela s'était vu sous la Convention et le Directoire après qu'on eut révolutionné la Suisse, brisé son antique gouvernement et sa respectable neutralité. Il devait nécessairement résulter des journées de Paris une tourmente soudaine qui, de Genève, le canton français, allait s'étendre à travers les terres de Zurich, de Lucerne, jusqu'à Berne même, et là une populace aveugle fracasserait les écussons de ses patriciens pour mettre le pouvoir aux mains de quelques noms chéris des classes bourgeoises assez indifférentes à la gloire et aux traditions de la Suisse et secrètement ennemies de la constitution de 1815. Le triomphe de la multitude de juillet avait jeté un vernis brillant sur tout ce qui était démocratie. Au lieu de s'occuper de la destinée de ces régiments dissous, humiliés (3), blessés; au lieu de soulager les nobles enfants de l'Helvétie chassés de France, le parti démocratique les accueillait à peine, pensant à imiter les barricades et à secouer un gouvernement protecteur sous le patriciat, pour mieux se mettre en harmonie avec la turbulence populaire de Paris, qui venait pourtant d'expulser les Suisses! Spectacle mémorable dans l'histoire des nationalités; la démolition des institutions publiques vient presque toujours par la démocratie. Dans son travail sourd et fatal, la démocratie détruit incessamment comme ces vers immondes qui s'attachent aux édifices et les rongent jusqu'à ce qu'ils les aient anéantis. Dès ce moment la Suisse compta à peine dans le mouvement

(1) Le Piémont fut l'État qui déploya avec le plus d'énergie sa situation militaire. Au mois d'août, il avait 34,000 hommes présents sous les drapeaux; l'armée française, en effectif à cette époque, n'avait pas même un tiers en plus de ce nombre en défalquant la garde dissoute, les régiments étrangers renvoyés, les divisions d'Afrique et le corps d'occupation de la Morée.

(2) Le pape lui-même n'avait pas hésité un moment à se prononcer sur la révolution de juillet. On écrivait de Rome, 8 août 1830 :

« Le pape a tenu un conseil de cardinaux où il a été décidé que la cour de Rome voyait avec peine ce qui venait d'arriver à Paris; mais que le saint-père, ne pouvant nullement s'opposer aux vœux de la nation, était tout disposé à reconnaître les faits accomplis en France. »

(3) On s'était borné à donner des feuilles de route aux Suisses, sans respect pour les capitulations envers les cantons fédérés.

des nations, et sa neutralité fut désormais exposée à toutes les chances de la guerre comme en 1814 et 1815.

Éloigné par son immense territoire du théâtre des événements de Paris, il semblait que la Russie dût à peine en être impressionnée, et cependant son cabinet s'en préoccupait d'une manière active. Si l'on étudiait au cœur les populations slaves, elles restaient étrangères par leurs habitudes, leur religion, leur vénérable amour pour le czar, à toutes ces impressions démocratiques venues de Paris; elles ne les comprenaient pas. En Russie donc tout mouvement dangereux ne pouvait naître que de l'aristocratie; durant cette révolution française qui troubla tous les gouvernements de l'Europe, la Russie seule, enveloppée dans son immensité, n'en éprouva aucune inquiétude. Cette fois sans doute il en serait de même : nul marchand de Saint-Pétersbourg, de Moscou, d'Odessa; nulle famille noble de Novogorod et des vastes steppes de la Russie ne seraient tentés de suivre l'exemple de la populace de Paris. La Russie ne comprenait ni l'esprit ni la tendance d'une telle révolution. Ici donc n'était aucun danger, aucun désordre.

En serait-il de même de cette récente annexe de la Russie, de la Pologne, population de noblesse, d'évêques et de peuple catholique? La propagande pouvait l'entraîner à quelque chose d'éclatant comme une imitation des journées de Paris. La Pologne saluerait naturellement le soleil de juillet avec cette espérance qui arrive aux peuples longtemps libres, depuis esclaves, lorsqu'ils voient un mouvement d'insurrection s'opérer au milieu d'une nation amie. Ce n'était pas par le bas peuple, composé de paysans et de juifs, que la sédition éclaterait, mais par les nobles qui voulaient reconquérir leur prépondérance, et par le clergé catholique hostile aux églises grecques : ainsi la Pologne, si protégée par l'empereur Alexandre, à ce point qu'on pût accuser le czar de méconnaître les intérêts russes pour ceux des Polonais, la Pologne qui avait son armée, son administration à part, déjà travaillée par un mauvais esprit de sédition, allait éclater dans une nouvelle tentative comme déjà en 1792, sans remarquer qu'elle marchait à sa ruine complète! Comment espérer qu'elle ne serait pas étouffée par ces trois bras de géants, la Russie, la Prusse et l'Autriche qui allaient s'agiter autour d'elle pour l'étreindre comme par un cercle de fer? Et d'ailleurs pour qui allait-elle se lever, elle si catholique, si pieuse? Pour des impies, des philosophes et des briseurs de croix!

Quant à l'effet produit sur le gouvernement russe en lui-même par la révolution de juillet, celui-ci y était un peu préparé par les dépêches si vives, si nettes du comte Pozzo di Borgo (1). Tout ce qui avait précédé le départ de M. de Mortemart de Saint-Pétersbourg faisait pressentir des événements extraordinaires, et le czar, mécontent de Charles X, était décidé à prendre à l'égard de la révolution, si elle éclatait, une attitude méfiante sans haine, sans colère, contre un mouvement politique dont le sens lui était expliqué par l'ambassade de Paris. Il faut dire, et l'histoire doit recueillir ce fait, que l'empereur Nicolas accepta cette révolution à son origine, tant qu'elle ne s'étendit pas au dehors et qu'elle ne devint pas propagande : il approuva l'idée de la lieutenance générale, il se prépara même à reconnaître la royauté de la branche cadette en attendant les événements ultérieurs pour se prononcer. Il faut aussi rappeler que la Russie était loin d'être satisfaite du ministère Polignac : « Si donc il y avait respect des traités, l'empereur ne voulait rien moins que la guerre, et s'il était sans tendres affections pour l'ordre de choses nouveau, il était aussi sans amertume; » et c'est ce que nous aurons plus tard à démontrer.

Dans cette haine qu'inspirait le nom de Bourbon aux turbulents de Paris, il était naturel qu'après avoir accompli un mouvement contre la branche aînée on essayât d'en préparer un aussi en Espagne contre Ferdinand VII, comme les Anglais le désiraient et l'avaient en quelque sorte indiqué par leur diplomatie (2). Or, y avait-il dans la Péninsule les éléments d'une révolution? Parmi les basses classes du peuple, les paysans, la multitude des villes, l'immense majorité du peuple espagnol, il se manifestait dévouement à la religion, au roi absolu, à la monarchie, et tout cela avec cette énergie qui fait que l'Espagnol couche sur la dure, l'escopette au poing, en face de la Vierge ou du saint patron pour la défense de sa patrie ou de sa foi. Les idées révolutionnaires en Espagne se concentraient dans une fraction du clergé, dans quelques marchands des villes, étrangers d'origine, et

(1) Il est curieux de voir l'effet que produisit à Pétersbourg la première nouvelle des événements de juillet; elle arriva par courrier le 9 août.

« Nous avons reçu dans la journée d'hier les premières nouvelles des grands et importants événements qui ont eu lieu à Paris pendant les derniers jours du mois passé. On est ici dans la stupeur, et l'on a bien de la peine à croire à tous les détails qui nous sont transmis. Les déterminations de notre gouvernement ne pourront être prises qu'après que les suites de cette révolution seront mieux connues; mais il est en tout cas probable que notre cabinet agira d'accord avec ceux des autres grandes puissances de l'Europe qui, plus rapprochées du théâtre des événements, auront pris l'initiative. On croit que le vice-chancelier, comte de Nesselrode, sera sur-le-champ rappelé à son poste, à Saint-Pétersbourg; et que le comte de Lieven se rendra à Saint-Pétersbourg. »

(2) « Partout où elle règne encore, la famille des Bourbons est également usée; partout elle fatigue les peuples. La chute de Ferdinand suivra celle de Charles X. Naples et la Sicile, ainsi que le reste de l'Italie se ressentiront du contre-coup. La délivrance de l'Europe entière nous sourit. Nous faisons des vœux pour que le peuple français persévère dans la carrière noble et patriotique qu'il a si glorieusement commencée. » (*Le Sun.*)

surtout dans les traditions de l'indépendance provinciale, de ces *fueros* de cités que les Espagnols avaient invoqués à toutes les époques. Telle était alors, au reste, la tendance vigoureuse du gouvernement de Ferdinand VII et de M. de Calomarde son premier ministre, tête de fermeté remarquable, que partout les *negros* étaient ou exilés ou comprimés fortement; plus de neuf cents Espagnols les plus ardents, les plus fiers enfants de la guerre de l'indépendance, vivaient dans l'exil en France et en Angleterre, et au premier signal ils devaient accourir à Paris pour recevoir l'impulsion de M. de Lafayette, le patriarche des insurgés de tous les pays.

En réalité sur les masses en Espagne, les journées de juillet ne devaient opérer aucune secousse; elles ne les comprenaient pas, ou bien elles y voyaient un outrage à la religion catholique; pour inculquer le principe révolutionnaire, il fallait des efforts inouïs; l'impulsion viendrait de Londres et de Paris (1); de Paris par haine des Bourbons, de Londres parce que le vœu de l'Angleterre était d'anéantir le pacte de famille, et que le renversement de Ferdinand VII amenait ce résultat. Dès ce moment l'Angleterre vise à la réalisation d'un double projet : briser le sceptre de Ferdinand VII et celui de don Miguel; c'est sa vieille politique, et en cela elle est admirablement secondée par le parti démocratique en France qui n'a jamais eu d'autre idée politique que celle de ses grossières haines et de ses instincts favorables à l'étranger. Il n'y a de gloire que pour les réfugiés, brouillons qui accourent à Paris : Belges, Allemands, Polonais, Italiens, Espagnols. Et ces hommes-là M. de Lafayette les accueille comme les représentants de leurs nations; le gouvernement légitime est insulté et les réfugiés on les encense. Quelle durée de paix peut-on espérer si un tel ordre de choses se continue? Il faut qu'il cesse, et pour cela une main ferme et sérieuse doit être appelée à gouverner les destinées de la nation française : rude tâche qui demande une attention et un dévouement de tous les jours dans une tête puissante!

CHAPITRE XX.

SITUATION DES PARTIS ET DES POUVOIRS PENDANT LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE.

Les légitimistes. — Leur plan de conduite. — Adoption de la lieutenance générale rattachée à l'avénement du duc de Bordeaux. — *Les bonapartistes.* — Le duc de Reichstadt et la constitution de 1815. — *Les républicains.* — Leurs divisions. — Les jeunes hommes des sociétés secrètes. — Idée d'un congrès national. — Turbulences démocratiques. — Le parti politique. — Développement de l'idée de 1688. — De quels éléments elle se compose. — La chambre des pairs. — La chambre des députés. — Situation des esprits. — Nécessité d'en finir au plus tôt avec le provisoire. — Aperçu de M. de Talleyrand et du corps diplomatique sur le moyen d'apaiser la crise.

(DU 1er AU 9 AOUT 1830.)

La marche des événements a été si rapide, si prodigieuse, que le parti légitimiste à la chute de la couronne de Charles X n'avait eu le temps ni de se reconnaître ni de se compter; son action dans les journées de juillet avait été tellement effacée, que ce fut avec quelque étonnement qu'on le vit reparaître sur la scène pour y chercher un rôle (2). Cette absence de toute force, de toute volonté dans la crise, dut contribuer à démoraliser son action et à affaiblir ses moyens. La chute de la royauté de race était tellement inévitable, la couronne de Charles X si dépopularisée, que rien n'était effectivement plus difficile pour le parti légitimiste, que le choix d'une bonne position à la face des événements de juillet. Les plus ardents et les plus compromis étaient cachés, les faibles s'annihilaient complétement, et quelques hommes honorables ne pouvaient s'avouer royalistes qu'en déclamant contre les actes de Charles X et les fatales ordonnances (3). C'est en général la destinée des partis qui ont imprudemment hasardé quelques mesures de violence; s'ils ne réussissent pas complément ils sont perdus sans retour.

Toutefois, la lieutenance générale de M. le duc d'Orléans, confirmée par Charles X, devint comme le point de départ d'une situation nouvelle, et le parti légitimiste dut se rattacher à cette combinaison toute provisoire pour conserver la couronne à M. le duc de Bordeaux. Cette résolution détermina un certain nombre de députés légitimistes à se présenter à la chambre pour faire vérifier leurs pouvoirs, et prendre part à une délibération commune qui resterait dans la combinaison des principes de la légitimité. Or ce qui faisait encore la faiblesse de ce parti, c'est que par des scrupules ou des tremblements inimaginables, les plus ardents amis de la royauté, telle que M. de Polignac l'avait comprise, avaient absolument déserté, non-seulement la chambre, mais je dirai le théâtre même des événements : tous s'étaient cachés, tant ils reconnaissaient sans doute la grandeur du péril et la difficulté d'y remédier. Ainsi la droite de

(1) On écrivait de Madrid, 5 août 1830.

« Bien que depuis le 1er août notre gouvernement ait reçu les ordonnances de Charles X, c'est seulement aujourd'hui qu'il les a fait publier dans notre *Gazette* sans les accompagner du plus petit commentaire. Mais cette feuille publique ne dit pas un seul mot de la révolution rapide et décisive qui a suivi la publication de ces ordonnances; cependant notre gouvernement en a eu connaissance dans la nuit du 3 au 4. »

(2) Tout le monde se souvient de cette caricature qui exprimait un côté vrai de la situation, et dans laquelle un vieillard s'écriait : « Où sont les royalistes? » Nul, en effet, ne pouvait le dire.

(3) C'était chez les plus ardents royalistes qu'on entendait les

la chambre qui pouvait compter 130 à 160 membres (1), au lieu d'apporter le poids immense de cette minorité, n'offrit pas plus de 50 membres sur ses bancs déserts, et sauf le loyal et courageux M. de Conny, aucun des chauds amis de M. de Polignac n'était présent et à son poste; les seuls royalistes qui manifestèrent de l'énergie furent les députés de la couleur de MM. de Martignac, Hyde de Neuville, Alexis de Noailles (2) qui avaient vu avec une douloureuse indignation la marche suivie par un ministère insensé.

Oui, il faut le dire parce que la vérité historique est là, les ardents royalistes avaient peur; étonnés, effrayés, ils se cachaient pour ne reparaître que bien longtemps après, lorsque la tempête eut été apaisée par ce parti politique qu'ils ont depuis si violemment attaqué. Si tous les députés légitimistes présents admettaient la lieutenance générale du royaume, ils restaient divisés sur des questions de détails que la marche des événements allaient soulever. Et, par exemple, la chambre des députés avait-elle le droit de modifier toute seule la charte constitutionnelle, ou devait-elle se borner à reconnaître le duc de Bordeaux par suite de l'acte d'abdication de Charles X et de M. le Dauphin? Enfin, si cette combinaison n'était point acceptée, si la couronne était offerte au prince lieutenant général ou même au duc de Reichstadt, les députés avaient-ils le droit de sanctionner une telle substitution de dynastie? Ici d'étranges alliances se formulaient: les partis agissent plus avec leurs haines même qu'avec leurs intérêts. Or, parmi les royalistes il y avait certains hommes qui portaient une antipathie tellement vive à l'idée de 1688, qu'ils se seraient accommodés de tout système désordonné, pourvu que l'exclusion de cette idée fût admise. Faut-il le dire? quelques-uns même tendaient la main à M. de Lafayette pour le faire régent du duc de Bordeaux avec l'épée de connétable, et la mission de reconstituer la monarchie sous des institutions nouvelles (3). Ainsi M. de Lafayette venait de déclarer à l'hôtel de ville : « que les Bourbons avaient cessé de régner ; » et c'était lui que des royalistes ardents appelaient au soutien de leur cause. Une autre fraction plus convenable et plus modérée reconnaissait les services que le lieutenant général venait de rendre en se jetant au milieu des partis pour les comprimer tous. Dans cette nuance qui comptait MM. de Chateaubriand, de Martignac, Hyde de Neuville, il s'était formé deux opinions encore : l'une se rattachait exclusivement à la lieutenance générale sans faire un pas en avant; pour ceux-ci, au delà des actes d'abdication, ils restaient sans pouvoir, sans autorité; vieux gentilshommes, il leur répugnait de prêter serment à un ordre de choses qu'ils ne considéraient pas comme légitime. Tel était M. de Chateaubriand : tout en faisant l'éloge du prince, de l'immense service qu'il avait rendu, tout en jetant un blâme acrimonieux sur les fautes commises, il n'en concluait pas moins qu'une révolution de 1688 n'était pas dans les pouvoirs de la chambre. Avec des idées plus tenaces et plus têtues, M. de Kergorlay restait dans le même ordre de conviction. Enfin, ce qui pouvait étonner lorsqu'on remarquait l'opposition de M. Hyde de Neuville et sa popularité dans le parti libéral, lui-même était complétement d'avis que les fonctions des députés cessaient par le seul changement de la constitution. Ce parti allait refuser le serment d'une manière absolue.

L'autre fraction, au contraire, tout en unissant ses efforts pour arriver à la royauté de M. le duc de Bordeaux, ne pensait pas cependant que ce fût ici la condition exclusive pour un homme d'honneur, un député fidèle, de siéger à la chambre. Avant tout, il y avait une France, une patrie : il fallait donc rester à son poste, braver l'orage, ne point émigrer des institutions comme en 1789 on avait émigré du territoire (4); et dans cette opinion il fallait ranger de hautes et belles consciences dirigées par MM. de Martignac, Alexis de Noailles; et M. Berryer lui-même, quoique placé dans une position si rapprochée du prince de Polignac, adhérait à ce principe : sa grande puissance de talent à la tribune, il ne voulait point l'abdiquer : on remarqua qu'il parut à la chambre un peu floquetté de rubans tricolores, car les royalistes eux-mêmes avaient besoin alors de prendre des signes extérieurs pour se faire respecter dans leur liberté de tribune (5).

En toute hypothèse, il était fort difficile dans l'état des esprits de faire de M. le duc de Bordeaux la base essentielle de toute constitution publique : elle n'eût point été acceptée par la population de Paris, si pro-

mote les plus violents contre la couronne tombée ou ses ministres, et je pourrais citer des noms propres qui étonneraient.

(1) La minorité sur l'adresse était de 181 voix contre les 221 qui formaient la majorité, et c'était à peu près la somme de royalistes dévoués à la combinaison du jeune duc de Bordeaux.

(2) Le comte Alexis de Noailles, un des hommes les plus honorables et les plus religieux de notre époque, petit-fils du maréchal de Mouchy, était né en 1783; il faisait partie de la chambre des députés depuis 1825.

(3) Cette singulière combinaison de la régence ou de la connétablie accordée à M. le marquis de Lafayette avec le duc de Bordeaux pour roi, a été avouée par les écrivains des deux partis, royaliste et démocrate, comme une merveilleuse alliance.

(4) Je me rappelle que ce mot me fut dit pour la première fois par M. de Martignac que je trouvai fort abattu; il était d'une si grande justesse, que depuis il est devenu usuel.

(5) Cette circonstance fut rapportée par les journaux, et je crois qu'à ce moment, plus on était courageux par la tête et la pensée, moins il fallait s'exposer aux fureurs vulgaires du peuple, en refusant d'adopter ses couleurs. Et pourquoi en faire un reproche au prince qui les portait? Je crois même que le parti légitimiste aurait alors accepté les trois couleurs pour M. le duc de Bordeaux.

fondément irritée; et dès lors tout s'annulait. On a dit depuis « que la duchesse de Berry, populaire dans la bourgeoisie, amenant son jeune fils par la main à l'hôtel de ville, aurait gagné tous les cœurs. » C'était là une illusion de chevalerie et d'histoire : on n'en était plus aux prestiges de la royauté, même rayonnant sur le front d'un enfant; on n'en était plus aux régences de Marie de Médicis et aux minorités de Louis XIV et de Louis XV. Par des insinuations fausses et cruelles, on était parvenu à rendre le nom de Bourbon odieux; ce peuple de démocrates, ces républicains qui avaient menacé le lieutenant général lui-même, les yeux ardents, les mains ensanglantées, auraient-ils épargné le pauvre enfant et la mère? Un crime était possible : déjà on avait publié dans les journaux une protestation mensongère qui signalait le duc de Bordeaux comme un enfant supposé. Les partis sont implacables quand ils vouent à la haine une famille ou un individu; ils ne se bornent pas à les tuer, ils vont fouiller dans les immondices pour les déshonorer! On doit le dire, pour peindre ce temps, il fut fait une proposition pour changer le nom de la rue du duc de Bordeaux en celui de la rue de *l'Enfant-Trouvé* (1). Les journées de révolution se présentent toujours si étranges, si pleines de choses douloureuses! Le triomphe du parti légitimiste ne pouvait donc être une solution : c'était un ferment nouveau de guerre civile. Ce fait est tellement exact, qu'au milieu des placards qu'on jetait confusément dans les rues, de toutes ces proclamations bizarres, insensées ou ardentes, il n'y en eut pas une seule où le nom du duc de Bordeaux fût prononcé; elle eût été foulée aux pieds par la populace irritée, et ceux qui ont bonne mémoire doivent savoir avec quelle timidité tremblante le nom de ce pauvre enfant fut jeté même dans les journaux les plus avancés du parti légitimiste.

L'opinion bonapartiste avait pour elle, au contraire, des souvenirs qui parlaient profondément aux entrailles des masses; le peuple se souvient de ce qui flatte son orgueil plus que de ce qui conserve son bien-être, et la mémoire de Napoléon était chère à tous dans les faubourgs, parmi les vainqueurs (vieux et jeunes fédérés). La plupart de ceux qui guidaient les combattants les armes à la main, en juillet, appartenaient à l'époque de l'empire; officiers en retraite, ils saluaient leur drapeau, l'aigle glorieux seul y manquait. Il se trouvait même pour réaliser leur rêve une constitution toute faite qui proclamait les droits et la légitimité du fils de l'empereur sous le nom de Napoléon II (1). Les représentants de la patrie l'avaient

(1) Voir le *Courrier français* du 6 août 1830.

(2) Pour bien indiquer la situation respective du parti bonapartiste et des républicains, il n'est rien de plus curieux que les lettres de Joseph Bonaparte à M. de Lafayette; c'étaient deux âmes honnêtes, mais d'une simplicité et d'un ridicule excessifs; M. Joseph Bonaparte se posant en souverain, et M. de Lafayette en dictateur.

Lettre de M. Joseph Bonaparte au général Lafayette (*par extraits*).

« Mon cher général,

« ... Vous vous rappelez nos entretiens sur cette terre hospitalière et libre (l'Amérique); mes sentiments et mes opinions sont aussi invariables que les vôtres; et ceux de ma famille sont : *Tout pour le peuple français*. Sans doute je ne puis pas oublier que mon neveu, Napoléon II, a été proclamé par la chambre qui en 1815 fut dissoute par les baïonnettes étrangères, et par l'armée dispersée sur les bords de la Loire, d'après la volonté de cette famille que les étrangers imposèrent à la France, et dont la France vient enfin de faire justice.

« ... Si la nation française appelait à la tête des affaires la famille la plus inconnue, je pense que nous devrions nous soumettre à sa volonté, en tout et pour tout; mais la nation seule a le droit de détruire son ouvrage. Les gouvernements étant un besoin des peuples, nul doute que les individus qui les composent ne soient subordonnés aux besoins des peuples clairement exprimés par la majorité. Je serais donc venu moi-même exprimer ces sentiments si je croyais ma présence utile, si le devoir m'appelait en France; si la loi arbitraire dictée par l'étranger et appliquée par la famille qu'il avait imposée à notre patrie, pour neutraliser sa juste influence sur les affaires de l'Europe, avait été abolie par les autorités que la nécessité a données à la France, après les derniers événements des derniers jours de juillet.

« Je demande donc l'abolition de cette loi tyrannique qui a fermé la France à ma famille, qui l'avait ouverte à tous les Français que la révolution en avait expulsés. Je proteste contre toute élection faite par des corporations particulières, et des corps n'ayant pas obtenu de la nation des pouvoirs qu'elle seule a le droit de donner, et je déclare, dans toutes ces circonstances, être prêt à me conformer à la volonté nationale légalement exprimée, quelle qu'elle puisse être, regardant tous les sacrifices que le bien de la patrie impose comme un tribut qu'elle a droit d'exiger de ses enfants, et un bonheur pour eux de pouvoir les faire.

« ... Je vous prie, mon général, d'être auprès des illustres citoyens qui, avec vous, ont coopéré à relever les couleurs nationales, l'organe de mes sentiments que vous avez connus ici, et qui, dans toutes les hypothèses possibles, sont inaltérables : *Tout pour le peuple français!* L'empereur mon frère, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, a dicté pour moi au général Bertrand une dernière lettre, par laquelle il me recommande son fils en me disant un éternel adieu; il finit ainsi : « Dites surtout sans cesse à mon « fils qu'il est, avant tout, Français, qu'il prenne ma devise : *Tout « pour le peuple français!* » J'ai rempli tant que je l'ai pu ce devoir de sentiment; je sais que son fils est aussi Français que vous et moi, en dépit de la fortune, et j'espère que le moment n'est pas éloigné où il pourra m'aider à rendre à la France une parcelle de tout ce que nous lui devons.

« Veuillez agréer, mon cher général, etc.

« JOSEPH BONAPARTE. »

Réponse du général Lafayette (*par extraits*).

« ... Lorsque l'attentat de Charles X et compagnie eut soulevé la population parisienne, et que la confiance publique m'eut placé à la tête de ce mouvement patriotique, ma première pensée après la victoire, fut d'en tirer le meilleur parti pour la cause de la liberté de mon pays. Vous jugez bien qu'aucune combinaison personnelle ne pouvait entrer dans cette détermination.

« ... Je pourrais me borner à vous dire que votre dynastie était dispersée : les uns à Rome, vous en Amérique, le duc de Reichstadt dans les mains autrichiennes; mais je dois à votre amitié ma pensée tout entière. Le système napoléonien a été éclatant de gloire, mais empreint de despotisme, d'aristocratie et de servitude. D'ail-

ainsi voulu en 1815; la place pour le jeune prince était toute faite; il ne s'agissait que de rappeler la déclaration solennelle de la chambre des représentants dans les cent-jours, fondée sur la souveraineté du peuple avec la régence de Marie-Louise et la couronne de Napoléon II. Rien donc ne paraissait plus simple dans leur pensée que de rappeler ces actes fondés sur la souveraineté populaire dont la chambre des représentants était l'expression. Un tel parti avait une puissante action sur le peuple de Paris ; il s'agitait par un sentiment tout patriotique, et les rues étaient tapissées de placards où le nom de Napoléon II était offert aux acclamations populaires. Ce nom était quinze années à tous les hommes de l'empire, et l'on remarquera que tout événement qui nous rajeunit est accepté avec enthousiasme dans la vie publique comme dans la vie privée. Napoléon avait légué son fils aux Parisiens, les chambres l'avaient proclamé après les cent-jours; tant de souvenirs vivaient encore chez ceux qui avaient servi et admiré son père! Celui-ci avait vu l'enfant-roi au berceau; celui-là se le rappelait encore, aux bras de sa nourrice, offert sur la terrasse des Tuileries à l'enthousiasme de la population. Il restait encore bien des tribuns, bien des centurions tout prêts à saluer de leurs acclamations le fils de César.

Plusieurs causes rationnelles et réfléchies s'opposaient cependant à ce que le duc de Reichstadt fût proclamé sous le nom de Napoléon II : la première, toute dominante, et il ne faut pas l'oublier, c'est que 1830 se rattachait par tous les côtés à 1815; M. de La fayette, revêtu de la toute-puissance sur les hommes et les choses de juillet, avait été l'adversaire le plus acharné du système napoléonien, et par conséquent de l'avénement du duc de Reichstadt; sans doute il eût admis la déclaration de la chambre des représentants, qui se fondait sur les idées les plus chères à sa jeunesse, la souveraineté du peuple; mais la couronne de Napoléon II lui répugnait profondément; tout ce qui rappelait un souvenir de force, un principe d'unité, lui était antipathique, et il ne se fût point déclaré pour la reconstruction du système impérial malgré l'éclat qu'il avait jeté sur la patrie.

Ce jeune duc de Reichstadt, au reste, loin de Paris, était sous la puissance de l'Autriche ; ses plus fervents admirateurs disaient bien « que les yeux et le cœur tournés vers la France, il ne songeait qu'à son glorieux père et à sa grande patrie, et qu'il saluait la noble mémoire de nos jours de triomphe. » Cela ne suffisait pas à la nécessité; les choses étaient si entraînantes, la crise si forte qu'il fallait une solution, non point avec l'éventualité d'un prince que l'Autriche pouvait retenir, mais avec un gouvernement actif et un pouvoir immédiatement centralisé; on ne devait pas chercher le principe d'ordre jusqu'à Vienne, mais dans le cercle actif et rapproché de la politique.

A dire vrai, ceux qui avaient le plus vaillamment combattu dans les journées de juillet, c'étaient ces jeunes hommes des sociétés secrètes, courageux, énergiques, exposant tout pour la république, cette idole de leur cœur, souvenir d'études pour les uns, tradition de famille pour les autres : ceux-ci fils de régicides, ceux-là passionnés admirateurs de la Convention, partisans du système unitaire, sorte de puritains de l'école de 1793, tous désirant le triomphe pur de la démocratie. Dans l'étonnement et la terreur du premier moment ils s'étaient emparés du peuple et se posaient comme ses seuls représentants. Rien de plus impatient, je dirai presque de plus rudement patriotique que ces associations et ces clubs qui voulaient tout briser, tout assouplir à leur gré, la royauté, les chambres, et qui se plaçaient de leur propre autorité à la tête de la nation. D'où venaient ces jeunes hommes et de qui émanaient leurs pouvoirs? Étudiants de 1821, carbonari à dix-neuf ans, ils en avaient trente alors; et s'appuyant sur quelques élèves de l'École polytechnique, ils se disaient les organes de la souveraineté nationale, imposant leurs volontés à ce point qu'ils effrayaient M. de Lafayette lui-même. Avec son instinct et son expérience des révolutions, celui-ci savait bien que les sociétés secrètes et les clubs ne le prenaient lui que comme drapeau momentané, afin de ne point effrayer la bourgeoisie ; mais que si on leur laissait deux jours le pouvoir en mains, bientôt brisant la fétiche de la garde nationale, le dieu du drapeau tricolore, ils marcheraient droit à une parodie de la Convention et du comité de salut public.

Plein d'inquiétude sur sa propre situation, M. de Lafayette caressait en frémissant ses jeunes amis : il n'est sorte d'encens qu'il ne leur prodiguât comme aux plus dignes, aux plus nobles enfants du pays, et

teurs, le fils de votre immense frère est devenu un prince autrichien, et vous savez ce qu'est le cabinet de Vienne. Voilà, mon cher comte, et malgré mes sentiments personnels à votre égard, ce qui ne m'a pas permis de souhaiter le rétablissement d'un trône dont les cent-jours avaient montré la constante tendance vers d'anciens errements.

« ... C'est dans la sincérité de mon cœur que j'ai voulu avoir cette explication avec vous. Je ne vous dirai pas que tout se soit passé comme je l'aurais dicté. Vous savez que, dans les affaires intérieures, comme dans celles du dehors, personne ne voit tout se faire à son gré. Votre incomparable frère avec sa puissance, son caractère et son génie, l'éprouvait lui-même, et vous, son meilleur ami, en aviez votre part ; mais je n'ai voulu rien faire de ce que j'ai fait en pleine liberté d'esprit et de volonté, aimant mieux mériter par ma franchise la conservation de votre amitié, que de la détruire par une apologie moins sincère.

« Recevez, mon cher comte, etc.

« LAFAYETTE. »

au fond du cœur M. de Lafayette voulait se débarrasser au plus vite de toute responsabilité. Quelques-uns lui disaient : « Adoptez la république pour la France, osez la proclamer, la présidence vous arrivera de plein droit ; » d'autres, plus courtisans encore, lui parlaient d'une royauté qu'ils pourraient élever en sa faveur et en son nom puisqu'il la croyait « une infirmité, une faiblesse de la société française. » Ce n'était pas que M. de Lafayette manquât d'ambition : il aimait à gouverner, à rayonner, même dans une sorte de gloire populaire et de suprématie individuelle qui s'imposait à tous, ministres et chambres. Mais la présidence d'une république demandait une énergie de tous les moments, une nécessité de lutter contre mille partis anarchistes, et cette tâche surpassait les forces de M. de Lafayette, si ardent à détruire, si impuissant pour reconstituer.

Dans ce parti républicain, les plus hardis voulaient faire acte immédiat de conquête en proclamant un gouvernement démocratique (1); la Convention, le comité de salut public, tout cela leur souriait, à ces pauvres fous qui n'avaient ni la conviction, ni l'énergie de ces mâles tribuns, ni une société capable de les suivre; les autres se bornaient à souhaiter un gouvernement provisoire jusqu'à ce que la souveraineté du peuple se fût prononcée dans un congrès par les assemblées primaires. M. de Lafayette s'était rangé sous cette bannière afin de retarder toute solution à la crise : gagner du temps, c'était beaucoup pour chacun de ses actes; il faisait entendre que tout avait besoin de la sanction du peuple, lieutenance générale, pairie et chambre des députés. A vrai dire, le parti républicain n'avait alors encore adopté aucune formule; à peine venait-il de triompher qu'il se divisait déjà en plusieurs écoles, et on peut s'en convaincre par cette multitude de proclamations ardentes, séditieuses, qu'il jeta lui aussi au peuple; on y voyait bien ce qu'il détestait, ce qu'il repoussait, mais nul ne pouvait distinguer ce qu'il voulait précisément obtenir après la victoire. La domination à l'hôtel de ville lui donnait une sorte de pouvoir momentané dans la cité, et il put se livrer à de violentes invectives contre la lieutenance générale, parce que le parti républicain voyait bien qu'il y avait dans cette institution un principe d'ordre; la bourgeoisie ne demandait qu'un point d'appui pour se rallier à une autorité protectrice. Ce point d'appui trouvé, l'anarchie était vaincue.

Toute cette surface s'agitait avec violence dans les journaux, au milieu des clubs, et ce fut alors qu'il passa dans la tête de M. Thiers cette singulière idée de conduire au Palais-Royal les plus ardents de ces démocrates, les plus hardis, les plus rudes même de ces républicains, afin de s'expliquer et de s'entendre, qui le croirait? sur la question de gouvernement. Ainsi le prince le plus poli de l'Europe, le plus ferme dans ses pensées d'ordre, était mis en rapport avec des hommes aux triviales paroles, aux façons les plus osées, lui jetant des apostrophes sans suite et des aphorismes bizarres. Les voici dans le vieux palais Cardinal en costume des rues; l'un rappelle qu'il y a entre eux un lien de révolution, leurs deux pères étaient conventionnels; l'autre déclare qu'il déteste les rois cordialement comme un admirateur de la Convention; celui-ci menace, celui-là proteste; tous parlent à la fois une langue qu'on veut rendre sincère et qui n'est au fond que mal apprise, souvenir de clubs et de carrefours. Et le prince n'abandonnant jamais sa distinction de manières et de naissance, sa supériorité d'esprit, répondant aux uns, reprenant les autres, devait au fond conserver une bien triste idée de cette démocratie qui voulait gouverner la France

(1) Quelques-unes de ces proclamations et de ces adresses subsistent encore; je les donne pour faire connaître la hardiesse de ces hommes qui se posaient comme les représentants du peuple; quelle était l'élection légale qui leur avait conféré cette autorité ?

Au peuple.

« Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier.

« Vous avez conquis la liberté par votre courage et au prix de votre sang. On veut profiter de la lassitude qu'on vous suppose après de si glorieux travaux, pour vous imposer un autre gouvernement, sans consulter ni vos vœux ni ceux de la France.

« On vous montre un Bourbon comme lieutenant général, et autour de lui des ministres qui n'ont pas la confiance du peuple. C'est un moyen de vous ramener dans six mois Charles X, l'auteur des massacres qui viennent d'ensanglanter Paris. Et dans tous les cas, n'aurez-vous donc conquis qu'un homme par trois journées de courage? Ce sont des garanties qu'il nous faut, mais des garanties qui assurent à jamais notre mémorable conquête.

« Ne songeons en ce moment qu'à affermir notre triomphe, respectons le droit du peuple de constituer le gouvernement qui lui convient.

« Que tous les citoyens assurent aujourd'hui la liberté qu'ils viennent de conquérir, en remettant par acclamations la présidence à Lafayette. »

Adresse du comité central des douze arrondissements de Paris, à la chambre des députés provisoire.

« Messieurs,

« La nation s'est affranchie de ses ennemis pour jouir de ses droits. Après ses généreux sacrifices et les preuves de raison qu'elle a données dans son éclatante victoire, elle ne peut reconnaître comme pouvoir constitutionnel ni une chambre élective nommée durant l'existence et sous l'influence de la royauté qu'elle a renversée, ni une chambre aristocratique dont l'institution est en opposition directe avec les sentiments et les principes qui lui ont mis les armes à la main.

« N'accordant, comme nécessité révolutionnaire, qu'un pouvoir de fait et très-provisoire à la chambre des députés actuelle, pour aviser sur-le-champ à toute mesure d'urgence, elle appelle de tous ses vœux l'élection libre et populaire d'autres mandataires qui représentent réellement les besoins du peuple : les assemblées primaires seules peuvent amener ce résultat.

« S'il en était autrement, la nation frapperait de nullité tout ce

en vertu de quelques souvenirs étranges et sanglants.

Cette attitude de tous les partis, l'opinion légitimiste morcelée et abîmée devant les événements; les bonapartistes, forts par l'imagination, faibles par les moyens réels; et les républicains, si menaçants pour les intérêts; cette attitude, dis-je, dut donner une grande consistance à l'opinion mixte et d'abord timide qui rappelait la nécessité d'une révolution de 1688 absolue ou complète. Puisque les trois combinaisons: le duc de Bordeaux, le duc de Reichstadt ou la république n'avaient que des forces limitées, que l'une soulevait des répugnances, l'autre des difficultés européennes, la dernière des haines ou des craintes, il fallait donner une autre solution au provisoire, et dès ce moment la raison philosophique et d'examen dut absorber l'action vivace et menaçante des partis qui n'apportaient que des passions dans la balance. Pour arriver à ce point, il fallait plusieurs conditions essentielles: le consentement du prince, l'action des pouvoirs réguliers, l'assentiment du pays et celui de l'Europe. Tout cela n'était pas aussi simple qu'on paraissait le croire. Les actes, les paroles, la situation, tout indiquait que M. le duc d'Orléans redoutait cette couronne dont la majesté était grande, mais environnée d'épreuves et de périls, non-seulement parce que ce pouvoir royal le livrait à des partis ardents, terribles et implacables, mais encore parce qu'il ne savait pas comment serait prise à l'extérieur une résolution qui modifiait tout à coup les relations établies avec l'Europe depuis quinze années. La lieutenance générale du royaume était acceptée par le corps diplomatique comme un provisoire qui laissait toutes les questions en suspens: en serait-il de même de l'acte qui allait élever une nouvelle dynastie comme une condition nécessaire de tout gouvernement régulier? Car les traités de 1814 à 1818 avaient garanti l'existence de la branche aînée des Bourbons (1), et c'était ici une modification essentielle dans le droit public. Si donc le prince laissait à quelques auxiliaires le développement de tous les projets de détails de la révolution, il se repliait en longues méditations sur lui-même et consultait quelques hommes d'État pour savoir le parti définitif qu'il devait prendre et la résolution qu'il devait accomplir en ce qui touchait les cabinets surtout.

M. de Talleyrand fut un des esprits supérieurs qui décidèrent le prince à l'acceptation de la royauté, non point dans le dessein d'assurer un triomphe à la révolution turbulente, M. de Talleyrand ne l'aimait pas, cette révolution; mais tout au contraire dans le but de tourner et d'affaiblir l'idée démocratique qui voulait s'emparer du mouvement de juillet. Le meilleur moyen pour arriver à ce but de répression était de créer une royauté assez jeune, assez forte, assez patriotique, pour scinder et amoindrir le parti révolutionnaire lui-même. L'opinion du prince de Talleyrand fut « qu'il fallait atténuer, réfréner les principes de juillet par les hommes de juillet: les uns, on pouvait les attirer par l'ambition, les autres par conviction, la majorité par les intérêts rassurés et raffermis; une fois un pouvoir régulier établi, il appellerait par son attraction toutes les nuances paisibles des opinions légitimiste, patriote, monarchique, bonapartiste, et avec leur concours on chercherait à établir un système d'ordre après la secousse violente que la France venait d'éprouver. » Passant en revue les partis, M. de Talleyrand exposa que tous les systèmes hors celui-là offraient un danger: les républicains n'étaient qu'une couche ardente sur le sol; toute bouillonnante, elle faisait peur à la bourgeoisie; les intérêts s'en alarmaient; les républicains pouvaient surprendre la société par un coup de main; mais évidemment ils ne la gouverneraient pas (1). Les bonapartistes étaient en ce moment une intrigue plutôt qu'un principe, un souvenir de fédérés qui passerait comme ces images exposées quelque temps aux regards publics dans les boutiques; il était curieux qu'une opinion voulût faire de la légitimité pour les Bonaparte: opposer un jeune homme, aux mains des Autrichiens, à une jeune révolution qui était faite en haine de l'étranger, était-ce de la politique?

Quant au parti légitimiste, celui-ci, selon M. de Talleyrand, était plus sérieux parce qu'il se rattachait à deux idées: la vaste propriété et la paix de l'Europe; mais à tort ou à raison, ce parti s'était complétement annulé par la folie des ordonnances, son impuissance à les faire exécuter, sa disparition absolue dans les jours de juillet. Rien de plus simple sans doute en principe que de reconnaître M. le duc de Bordeaux, et l'on pourrait même avoir pour cela une

qui tendrait à la gêner dans l'exercice de ses droits conquis et scellés de son sang; elle protesterait de toutes ses forces contre cet attentat; en conséquence, elle engage les députés actuels à ne perdre de vue ni les sacrifices faits, ni leurs résultats mérités, ni les conséquences possibles de toute usurpation de leur part sur la plus légitime de toutes les conquêtes.

(1) *Voir* les actes du congrès d'Aix-la-Chapelle

(2) Une fraction du parti républicain s'était séparée pour imposer des conditions à la royauté nouvelle, et voici sur quelles bases:

« La souveraineté nationale reconnue en tête de la constitution comme dogme fondamental de gouvernement; point de pairie héréditaire, mais deux chambres homogènes; renouvellement complet de la magistrature; lois municipale et communale sur le principe le plus large de l'élection; pas de cens d'éligibilité; cens électoral à 50 francs; élection appliquée à toutes les magistratures inférieures, notamment aux justices de paix; plus de priviléges ni de monopoles; liberté entière des cultes et de l'enseignement; une école primaire gratuite par commune; liberté entière de la presse, sans timbre ni cautionnement, ni droit de transport pour les journaux; jury pour les délits de la presse;

majorité dans les chambres; mais une fois le noble enfant proclamé, que ferait-on, comme système de gouvernement? Si l'on conservait la lieutenance générale du royaume, alors aux embarras d'une sorte de provisoire viendraient se réunir les dangers d'une minorité, et il fallait à la crise quelque chose de définitif et d'accompli. Le duc de Bordeaux, roi de France, le parti jacobin se reconstituerait, et la haine contre la maison de Bourbon retrouverait un aliment. Voulait-on créer une régence même avec M. de Lafayette? C'était l'anarchie. Ou le duc de Bordeaux suivrait les traditions de Charles X et du duc d'Angoulême, et alors il soulèverait les mêmes dangers, provoquerait les mêmes tempêtes; ou bien, pour se populariser, il adopterait les idées de démocratie absolue : en ce cas, on se plongerait dans les niaiseries désordonnées des lafayettistes, parce qu'un pouvoir faible serait incapable de résister à la violence des clubs et des jacobins. Il n'y avait donc qu'une royauté de 1688 sans antécédents, posée sur un principe mixte, attirant à elle toutes les fractions raisonnables, ambitieuses ou attiédies, garantissant les intérêts en s'appuyant sur la bourgeoisie, qui pourrait parer à l'immense danger social que la branche aînée des Bourbons avait fait naître par le coup d'État de juillet.

En ce qui touchait l'Europe, M. de Talleyrand ne dissimula pas que la question devenait complexe, difficile; mais, à l'aide de cette politique forte et persévérante qui avait pour elle la raison d'État, on pourrait parvenir à résoudre le problème de la paix à l'extérieur : les cabinets étaient plus tempérés, plus tièdes qu'on ne le croyait sur les questions de dynastie; ils faisaient moins du sentimentalisme que de l'utilité et de l'ordre. La branche aînée des Bourbons n'était point aimée en Europe; il y avait des ressentiments de maison qui remontaient même à l'orgueil de Louis XIV; elle avait blessé les susceptibilités et les intérêts; en 1814, il n'avait tenu à rien qu'elle ne fût pas restaurée. En 1815, c'était la force des choses qui l'avait replacée sur le trône. L'Europe jugeait Charles X loyal, mais incapable de comprimer le mouvement; elle lui avait conseillé de ne point se montrer agresseur contre la charte, et en allant à sa guise, à sa tête, il avait compromis la sécurité générale. Au reste, toute cette famille avait montré tant de faiblesse, tant d'imprévoyance, tant de décousu dans les journées de juillet, qu'elle n'inspirait aucun intérêt ni aux gouvernements forts ni aux gouvernements justes. « Que pouvait-il donc surgir de plus habile, de plus raisonnable, continuait M. de Talleyrand, qu'une royauté nouvelle qui prenait sur elle-même le soin de comprimer les factions et d'empêcher cette révolution bouillonnante de se répandre sur l'Europe comme une lave brûlante. »

Selon l'homme d'État habile, que fallait-il faire pour obtenir l'immédiate reconnaissance des cabinets de l'Europe? « Déclarer qu'une fatale révolution avait détrôné la branche aînée des Bourbons; si elle s'était brisée, il fallait ne chercher qu'en elle-même la cause et l'instrument de sa ruine. Dans cette anarchie profonde, on avait reconstitué un pouvoir dont la société avait besoin, c'était le droit national; on garderait scrupuleusement les traités; toute propagande à l'extérieur serait empêchée; on ramènerait l'ordre à l'intérieur, la nouvelle couronne s'en donnait la mission. » Nul gouvernement, d'ailleurs, pris chacun dans son individualité, ne pourrait s'y opposer : en Angleterre le duc de Wellington était trop mécontent de la conquête d'Alger, acte de la branche aînée, pour prendre intérêt à cette cause. Il y avait d'ailleurs un enthousiasme si grand dans le peuple anglais pour les événements de juillet (1) que la première reconnaissance d'une royauté nouvelle viendrait de la Grande-Bretagne. Une fois ce pas fait, toutes les autres cours accéderaient naturellement au même acte; l'Angleterre était le point culminant de la situation, car il n'y avait point désormais de grande guerre sans le cabinet britannique. A l'égard de l'Angleterre, ce n'était pas une simple conjecture, mais un fait pour ainsi dire accompli : dans une conférence avec lord Stuart de Rothsay, M. de Talleyrand avait posé cette question : « Le duc d'Orléans acceptant la couronne sera-t-il reconnu par l'Angleterre? » Et courrier par cour-

jury d'accusation; garde nationale nommant directement tous ses officiers, sans exception; responsabilité des agents secondaires, sans l'autorisation du conseil d'État. »

(1) Voici des extraits des journaux anglais du 3 août.

Le *Morning-Chronicle*. « Il est d'une importance immense que la première et la plus éclairée des nations du continent soit parvenue à se débarrasser de la légitimité, c'est-à-dire du droit divin en vertu duquel on traite le peuple comme une propriété. Pour cette raison, il faut une dynastie nouvelle qui doive son élévation à la nation, et dont le chef se considère comme son premier magistrat et non comme son maître. »

Le *Globe* s'exprimant dans le même sens ne voyait que des éléments de tranquillité en France.

Le *Times* s'expliquait plus nettement encore :

« Charles X a, sans aucun doute, perdu tout droit à la couronne de France, il ne mérite pas même un asile dans ce pays, à moins que ce ne soit comme un objet de mépris et pour aller s'ensevelir dans quelque monastère. Quoique toute l'Europe partage la même admiration pour la conduite des Français, il existe cependant un bruit que l'attaque hostile qui a été faite à leurs libertés a été conseillée par un gouvernement étranger; nous avons peine à le croire, mais nous espérons que ce ne sera point un prétexte pour faire renaître la guerre en Europe. »

Le *Courier*. « Il existe en France un parti faible pour la république qui, regardant le duc de Wellington comme le conseiller de M. de Polignac, voudrait la guerre avec l'Angleterre; mais la conduite des députés, en contenant cet esprit républicain, préservera l'Europe des maux de la guerre. »

rier la réponse était venue de Londres et le duc de Wellington avait dit : « Oui. Aux conditions du maintien des traités qui règlent le droit public européen, l'Angleterre ne dépensera ni un homme ni un écu pour le retour de la branche aînée. » Ce point une fois arrêté, il n'y eut plus d'hésitation. M. de Talleyrand plus que jamais se prononça dans le sens d'une révolution de 1688 dont le succès était maintenant assuré.

La Prusse était trop libéralement constituée pour ne pas comprendre tout ce que promettait d'ordre et de sécurité politique l'avènement d'un pouvoir fort et habile au milieu de la confusion des intérêts et des esprits. Quelques paroles de M. de Werther donnaient l'assurance des intentions pacifiques de son gouvernement : l'Angleterre et la Prusse se tenaient par tant de liens (1)! M. de Metternich pourrait bien temporiser selon son usage; mais l'Autriche, qui avait des affaires pressantes avec la Russie, des intérêts de conquête à régler et l'Italie à maintenir, ne voudrait pas se jeter dans une guerre pour le plaisir de soutenir la branche aînée de la famille de Bourbon que la maison de Lorraine n'aimait pas depuis les Guise. M. de Metternich (2) n'avait jamais affectionné ni Louis XVIII, ni Charles X, et quant à la Russie, les dernières conférences de l'empereur avec M. de Mortemart indiquaient suffisamment qu'il avait blâmé le système de M. de Polignac. Par un pressentiment de coup d'État contre la charte, il avait déclaré d'avance que l'Europe ne soutiendrait pas Charles X dans ses folies. De toutes ces considérations, M. Talleyrand tirait la conséquence « que le lieutenant général du royaume devait accepter la couronne comme un moyen d'ordre et de paix européenne. »

Il ne fallut rien moins que ces conseils et un extrême sentiment du bien public pour déterminer le prince à échanger son épée de commandement et de protection provisoire, le noble rôle de son bisaïeul le régent, contre une couronne dont le poids était si lourd et les clous d'or si poignants. Qu'on se reporte aux circonstances! Les partis agités comme les flots dans un océan sans rivage, des menaces de révolte et d'assassinat, la fermentation partout; qu'on se demande si un esprit de famille et de repos ne devait pas envisager, avant même les intérêts de son ambition, de lignée, les dangers d'une pareille situation dont nul ne pouvait prevoir l'issue? On n'avait plus d'armée et le principe militaire était tout désorganisé; la gendarmerie avait disparu; on avait bien la garde nationale, spontanément formée, mais elle était plutôt sous l'influence de M. de Lafayette que sous celle du prince. La question de la paix ou de la guerre avec l'Europe subsistait tout entière, et à tous les mouvements de partis devaient se joindre les difficultés de la diplomatie dont les bonnes dispositions pouvaient se modifier à chaque instant, même devenir hostiles. Quand le prince avait adressé à M. de Mortemart des paroles pleines de dignité qui résumaient les motifs de son refus de la couronne, il exprimait ses pensées, l'état de son cœur; oui, le prince eut moralement la main forcée par les circonstances plus impératives que les volontés humaines; il put avoir l'orgueil de son rôle, mais ce rôle il ne le fit pas, les circonstances seules le créèrent, et Dieu sait s'il fut pénible et abreuvé de tribulations!

Au sein de la famille même, des inquiétudes s'élevaient sur cette nouvelle destinée; la haute conscience religieuse de la duchesse d'Orléans, cette sollicitude qui la faisait veiller attentive sur la destinée d'un époux déjà exposé à tant de périls, s'était émue. C'étaient là autant d'obstacles à l'acceptation de la couronne, et il fallut toute l'insistance tranquille et rassurante de M. de Talleyrand (3) pour que le prince consentît à saisir le sceptre brûlant de ses aînés alors traîné dans la poussière; Charles X l'avait laissé aux Tuileries, et la république l'eût ramassé pour le surmonter d'un bonnet rouge; mais une fois la résolution accomplie, l'acceptation donnée, le prince dut prendre sa mission au sérieux et apporter toute son habileté, toute sa force à se maintenir maître dans le pouvoir, car il fallait un terme à toutes les secousses, au provisoire, à la violence, à l'anarchie, et c'est ce que tout le monde pensait du duc d'Orléans. Dès ce moment il dut négocier avec les pouvoirs et les hommes importants de la situation, afin d'amener un résultat nécessaire et désiré.

En jetant les yeux sur la chambre des pairs, le prince dut mettre un grand prix à s'assurer le parti qui depuis l'origine de la restauration avait joué un si noble rôle sous le nom du duc de Richelieu (4). Si cette fraction de la chambre des pairs avait eu le choix des événements, peut-être eût-elle préféré le maintien de la ligne directe dans la succession à la couronne; c'est d'abord ce qu'elle avait désiré aux premiers jours des ordonnances, témoin les démarches de M. de Sémonville. Mais les hommes de portée et

(1) M. Ancillon rendit dans cette circonstance des services considérables pour le maintien de la paix. *Voyez* la notice que j'en ai donnée dans les *Diplomates européens*, 2e série.

(2) La reconnaissance fut presque concertée entre le cabinet de Prusse, M. de Nesselrode et le prince de Metternich, qui se trouvaient tous deux aux eaux de Tœplitz.

(3) Le comte Pozzo di Borgo fut également consulté, et il répondit affirmativement pour l'acceptation. L'entrevue eut lieu dans le plus profond mystère au Palais-Royal. L'ambassadeur assura la reconnaissance immédiate de sa cour.

(4) *Voyez*, sur les services du parti Richelieu, mon *Histoire de la Restauration*; le duc de Richelieu était mort depuis 1822, mais son parti survivait et venait de grandir par l'opposition à M. de Villèle.

d'avenir, tels que MM. Pasquier, Molé, Lainé, Mortemart, devaient comprendre qu'avant tout il fallait un remède à la situation, et que le duc de Bordeaux n'étant plus possible, il fallait ne point désespérer de la chose publique, créer enfin un pouvoir fort, quelque chose qui rappelât le Consulat après l'anarchie du Directoire. Le lieutenant général souhaitait obtenir l'assentiment de cette fraction de la pairie par plus d'un motif, à cause surtout de ses liaisons avec la diplomatie. L'adhésion de ce parti préparait à la royauté nouvelle la reconnaissance de l'Europe qui trouvait ses garanties dans les lumières et l'esprit d'ordre des deux opinions Talleyrand et Richelieu. Tous hommes d'État et de gouvernement, ils pourraient assurer leur concours dans la crise ; autour d'eux se groupaient les royalistes modérés, en grande majorité dans la chambre des pairs ; par cela seul que le parti Richelieu prêterait serment, d'autres le prêteraient ensuite ; et ceci donnerait un caractère sérieux et de durée à tout ce qui se préparait.

Au sein de cette même chambre il y avait aussi un parti de la révolution de 1688, peu considérable d'abord, mais qui comptait des hommes importants, tels que les ducs de Broglie, de Choiseul, le comte de Ségur, MM. de Valence (1), Boissy d'Anglas, esprits considérables du parti politique, gages permanents de stabilité pour tout système. Les opinions brûlantes et démocratiques passeraient comme une tempête sur la France, et celles-là ne pourraient rien fonder, tandis qu'avec le concours des hommes politiques et de gouvernement, on pouvait espérer un avenir de dynastie, en un mot un règne dans le sens historique.

En dehors de ces forces régulières de la pairie, il en existait bien d'autres qu'il fallait rattacher, par l'habileté, à la fondation d'une royauté nouvelle. Depuis la fatale et subite tourmente des journées de juillet, M. de Lafayette s'était emparé d'une véritable dictature, et on l'avait laissé faire, parce que son nom honorable et populaire était un drapeau d'ordre que la multitude saluait dans les jours d'orage (2) ; or, on ne saurait trop le redire, ce n'était pas sans crainte que celui qu'on appelait le patriarche de la liberté envisageait sa position, assez élevée pour lui donner souvent des vertiges, la tête aux cieux, les pieds sur l'argile glissante. M. de Lafayette tremblait devant les sociétés républicaines exigeantes, factieuses, qui le considéraient comme un obstacle et un jouet; il parlait à tout le monde de république, et il tremblait devant les républicains. Déjà la juste crainte de l'anarchie lui avait fait donner son concours à la lieutenance générale du royaume afin de sortir du provisoire de l'hôtel de ville; maintenant qu'allait-il faire par rapport à l'achèvement de l'œuvre, c'est-à-dire à la création de la royauté qui paraissait la solution désirable à la crise? S'il avait été libre, jeune et fort, dans ses illusions chéries de 1791, M. de Lafayette aurait peut-être réalisé ce qu'il appelait l'idée américaine, la plus aimée de ses combinaisons. Aujourd'hui riche, avancé en âge, seigneur de vastes propriétés, il avait un grand besoin de sécurité et d'avenir, et là pouvait-il espérer ce repos, d'une république qui aurait suscité partout des orages et des embarras ? la veille le triomphe, le lendemain l'exil. Il suffisait d'avoir vécu un seul jour au milieu des clubs, de ces tumultueuses assemblées de l'hôtel de ville, de cette agitation des hommes et des choses, pour reconnaître le danger de se livrer à de tels amis. De toutes les appréhensions qui faisaient frissonner M. de Lafayette, celle des clubs était la plus forte; les dantonistes, les jacobins lui faisaient tant de peur que, pour éviter le retour de pareils hommes et de semblables idées, il se fût jeté même dans la monarchie absolue; il savait que partout la société *des Droits de l'homme* faisait dire « qu'il n'était plus qu'un vieillard caduc que la république dédaignait de proscrire, mais qu'elle devait avant tout annuler. »

(1) Le dévouement du comte de Valence datait des époques antérieures à la révolution, et le prince l'avait retrouvé en 1815.

(2) On voit cet embarras de M. de Lafayette, ses incertitudes, ses termes moyens dans les paroles qu'il publiait chaque jour.

« Au milieu des pouvoirs improvisés par les nécessités de notre situation, la réorganisation des gardes nationales est un besoin de défense et d'ordre public réclamé de toutes parts. La pensée du prince exerçant la haute fonction de lieutenant général du royaume, bien honorable pour moi, a été que je devais, pour le moment, prendre ce commandement. Je m'étais refusé en 1790 au vœu de 3,000,000 de mes camarades, parce que cette fonction eût été permanente, et pouvait un jour devenir dangereuse. Aujourd'hui que les circonstances sont différentes, je crois devoir, pour servir la liberté et la patrie, accepter l'emploi de commandant général des gardes nationales de France.

« Lafayette. »

Il n'est au reste sorte d'éloges que ne prodigue M. de Lafayette à tout le monde, et il sera curieux de trouver ici l'ordre du jour qu'il adresse aux vainqueurs de Rambouillet.

« Tant de prodiges ont signalé la dernière semaine, que lorsqu'il s'agit de courage et de dévouement on ne peut plus s'étonner de rien. Le général en chef croit néanmoins devoir exprimer la reconnaissance publique et la sienne, pour la promptitude et le zèle avec lesquels la garde nationale et les corps volontaires se sont précipités sur la route de Rambouillet pour mettre fin à la dernière résistance de l'ex-famille royale. Il doit aussi des remercîments aux braves de Rouen, Louviers et Elbeuf qui, venant fraterniser avec nous, n'ont pas cru pouvoir mieux remplir cet objet qu'en s'unissant à l'armée d'expédition, sous les ordres du général Pajol et du colonel Jacqueminot.

« Au milieu des services rendus à la patrie par la population parisienne et les jeunes gens des écoles, il n'est aucun bon citoyen qui ne soit pénétré d'admiration, de confiance, je dirai même de respect, à la vue de ce glorieux uniforme de l'École polytechnique, qui, dans ce moment de crise, a fait de chaque individu une puissance pour la conquête de la liberté et le maintien de l'ordre public. Le général en chef prie les élèves de l'École polytechnique de désigner un de leurs camarades pour rester auprès de lui en qualité d'aide de camp.

« Lafayette. »

Si donc M. de Lafayette n'aimait pas la combinaison de 1688, trop philosophique pour lui, il était forcé d'y arriver pour sauver le pays et se sauver lui-même. Où irait-il? A la république proclamée par quelques jeunes hommes? L'épée de connétable démocratique qu'on lui réservait, on la briserait le lendemain; et la présidence ne serait qu'un piédestal pour l'anarchie. C'est ce qui le fit se rattacher à la monarchie constitutionnelle avec un changement de dynastie : il ne voulait ni le duc de Bordeaux ni le duc de Reichstadt; les partis légitimiste et bonapartiste lui étaient également odieux, et il avait peur des républicains; de sorte qu'il était entraîné par l'impérieuse nécessité à seconder l'idée de 1688.

De là, pour se sauver d'une situation embarrassée et pour ménager ses amis, tous ces systèmes bizarres et contradictoires d'une monarchie entourée d'institutions républicaines, d'un programme de l'hôtel de ville accepté par un roi *citoyen*, étrange alliance de mots si dissonants. Désormais les discours de M. de Lafayette deviennent des énigmes, des amphigouris formulés en espérances ou en menaces avec des axiomes stéréotypés dans sa bouche depuis 1789. M. de Lafayette se pose impératif pour le pouvoir qu'il prétend avoir créé, il se place modestement au-dessus des chambres, au-dessus du prince; chaque jour il révèle de nouvelles exigences ; il a un pied sur les marches du trône et un pied dans la rue, il caresse la multitude qu'il tremble de mécontenter et menace la royauté dont il rend l'action impossible, et toutefois, dans la crise, M. de Lafayette prête son concours loyal au lieutenant général et lui donne sa force populaire. L'histoire doit lui tenir compte de tous les efforts qu'il fit pour maintenir l'ordre matériel et attirer les esprits vers la royauté; il façonne le pouvoir, lui fait son éducation à sa fantaisie de manière à le populariser.

Il faut ensuite faire concourir à ce dessein le vieux parti libéral : et ici il y a encore fractionnement, division; tous ont également peur de la démocratie de rue (en ce monde on est toujours plus ou moins aristocrate), et ils ne veulent pas d'une république dans laquelle ils seront immédiatement débordés; mais ils tiennent à soutenir la souveraineté du peuple écrite dans la loi, espèce d'insurrection permanente qui caresse la multitude et ne peut rien réprimer. Auprès de ce parti on agira par deux moyens : il y a là des hommes considérables, amis de l'ordre, ils viendront d'eux-mêmes à la couronne; d'autres qui espèrent en la révolution pour sortir d'une position mauvaise et qui se tairont en échange d'une certaine façon d'agir. Si quelques-uns sont austères, vénérables, incorruptibles (ces noms-là les partis les prodiguent à leurs chefs), on saura faire des concessions momentanées à leurs principes; puis afin de les convaincre d'impuissance, on les essayera quelque temps au pouvoir, et une fois qu'il sera bien constaté pour le pays qu'ils sont tous des impossibilités en matière de gouvernement ou des incapacités administratives, on s'en débarrassera avec joie et facilité. Parmi ceux-ci quelques-uns se rattachent loyalement à la combinaison monarchique, et l'on arrivera jusqu'à eux par des positions bien distribuées et méritées dans la magistrature, dans l'administration, au milieu de cette curée immense que va ouvrir un remaniement complet de fonctionnaires dans toutes les hiérarchies. D'autres écrivains théoriques, avec les mille passions du talent, le jeu et les idées désordonnées du sensualisme, ne pourront-ils pas espérer des indemnités pour payer leurs dettes ou suivre une martingale entraînante? D'autres aussi, à la veille d'une grande catastrophe d'affaires, tendront peut-être la main pour un secours. Ainsi il arrive souvent que dans une société un peu corrompue les passions mauvaises servent à la consolidation d'un pouvoir nécessaire et organisateur. Il ne faut jamais remonter jusqu'aux causes qui préparent l'ordre ou la sécurité des intérêts, elles ne sont pas toujours pures; pourvu que le bien s'opère, qu'importe souvent par quel principe il se produit. Il n'appartient qu'à Dieu d'opérer le bien inflexiblement par le bien.

Dans la chambre des députés il existe un parti entièrement dévoué à l'idée de la révolution de 1688 si caressée depuis vingt ans, et ceci moins par un entraînement personnel qu'en vertu des dernières théories de madame de Staël, la grande admiratrice de l'école anglaise, et je dirai presque par suite d'une déduction purement logique de comparaison et d'histoire. Cette école s'est posée comme principe dans la nécessité d'un mouvement politique qui fera succéder la branche cadette à la branche aînée, comme Guillaume d'Orange succéda à Jacques II. Le parti doctrinaire est trop éclairé dans les traditions du passé pour professer une haine stupide contre la maison de Bourbon; il apprécie sa grandeur, la puissance de ses souvenirs, et si le duc de Broglie et M. Guizot vont au duc d'Orléans, c'est que précisément il est Bourbon et appelé au trône par le défaut de la branche aînée qui s'est frappée de mort par sa propre faute. Ce n'est qu'à ce point de vue qu'ils comprennent une révolution régulière, durable, parce qu'ils ne la séparent pas de la grande famille européenne; la quasi-légitimité n'est pas une invention sans motifs, elle ne fait plus de l'avénement nouveau qu'un de ces faits du passé, un changement d'ordre dans la lignée: un rameau mort est coupé, un autre refleurit puissant sur le grand arbre d'une vieille et puissante dynastie, et l'école doctrinaire sait la force historique de ces idées.

L'autre opinion qui marche vers la dynastie du

duc d'Orléans est une fraction détachée du vieux parti libéral. Si M. Laffitte soutient le prince habile qui va être élu, c'est moins comme personnification d'un principe que comme homme privé; il l'aime et l'estime personnellement : peut-être espère-t-il trouver sous son règne, l'importance qu'il a cherchée en vain sous la branche aînée et qu'il mérite à plus d'un titre. Il y a chez M. Laffitte l'orgueil de la haute banque, un faste de personnalité qui place sa maison presque au niveau de la maison de Bourbon; il se complaît à l'idée de créer une royauté, d'en devenir moins le ministre que le conseil et le directeur absolu. Sorte de cardinal de Richelieu avec un comptoir de banque pour oratoire, il parle incessamment de lui, de sa grandeur, de ses projets; et c'est parce que le parti du prince a su avec habileté caresser cet amour-propre infini, cette vanité illimitée, que M. Laffitte le présente à ses amis comme la seule solution possible à la crise (1). Enfin, pour dernier appui, la royauté nouvelle trouvera ce qu'on appelle les amis, les fidèles, qui se rattachent à elle par un système d'obéissance et de dévouement. Si M. Laffitte a été le banquier de la maison, M. Dupin a été son avocat et son jurisconsulte; MM. de Valence, Boissy-d'Anglas, Sébastiani, ses confidents intimes et ses conseillers. Ceux-ci agiront comme gens dignes et dévoués, avec l'esprit de tenue ou l'instinct des intérêts. Le prince peut compter sur eux, et dans toutes les situations décisives ils ne manqueront point à ce qu'ils doivent à leur vieux dévouement. Il faudra donc que la dynastie nouvelle passe à travers bien des prétentions actives et des systèmes imposés avant d'arriver à la pensée personnelle du nouveau prince, la seule forte, la seule qui embrasse l'avenir.

Le parti légitimiste, dans la chambre, formera-t-il un grand obstacle? Lui-même s'est partagé en plusieurs nuances. Certes il n'y a rien de plus honorable, de plus élevé que le centre droit encore dirigé par M. de Martignac; la chute de la légitimité oppressera ce loyal cœur appelé désormais à tous les genres de dévouement jusqu'à ce qu'il meure à l'œuvre. Il est un hommage qu'à travers les événements les plus graves on rend aux intentions pures et droites, et ce qui fait peut-être le plus d'honneur à M. de Martignac, c'est que dans ce temps si agité il y eut respect pour ses convictions personnelles, même hautement exprimées, pour le roi vénérable que l'exil abritait une fois encore (2). La fraction que conduit M. de Martignac ne fera point obstacle au gouvernement nouveau; une révolution de 1688 n'est pas celle qu'il a pu désirer; cette idée se rattache aux opinions du centre gauche plutôt qu'à celles de ses amis; mais cette pensée une fois réalisée, s'il se produit un gouvernement honorable et dessiné pour le bien, M. de Martignac le soutiendra avec loyauté, parce que le pays pour lui est une idole et que la France est sa passion. Hélas! que pourront les voix de quelques amis d'un gouvernement modéré au milieu de l'irritation des esprits?

Parmi les ardents du côté droit la dynastie nouvelle ne pourra trouver aucun appui; il n'est pas possible que les adhérents au système de M. de Polignac puissent soutenir la combinaison de 1688, et ce serait même une faute que de le désirer. D'ailleurs, qu'est-ce que cette opinion après l'échec épouvantable qu'elle vient d'éprouver? La droite a été trop irrévocablement vaincue pour espérer de ressaisir le pouvoir; à peine s'aperçoit-on qu'elle existe encore. Ici se présente une scission déjà plus d'une fois remarquée : quelques royalistes, par une loyauté chevaleresque digne des vieux temps, ne prêteront point serment; ils déserteront ainsi le terrain d'une discussion et d'un débat de gouvernement et d'administration; les autres, qui croient que l'action est nécessaire à tout parti pour vivre, et qu'il ne faut pas se suicider de gaieté de cœur quand on est appelé à servir son pays, garderont leur place pour se lier à une opposition tribunitienne incessante. Et par une aberration singulière d'esprit, les royalistes qui sont une opinion d'ordre vont s'allier aux partis de désordre; et de cette manière ils perdront le noble idéalisme de leur principe sans obtenir rien que des dédains de l'opinion démocratique à laquelle ils font de continuelles avances et de puériles caresses (3).

C'est en sondant ainsi par de fortes études la véritable situation des esprits et les plaies de la patrie que le lieutenant général du royaume enfin se décida par une résolution longtemps réfléchie à accepter la royauté. En son nom M. de Talleyrand et le parti politique consultent les ambassades; et, sans prendre d'engagement positif, celles-ci font espérer une prompte reconnaissance par l'Europe. Les dépêches de lord Stuart de Rothsay résument la véritable situation des esprits : le mouvement de juillet a produit à Londres un grand enthousiasme; le duc de Wellington n'a pas de sympathie prononcée pour le système tombé; la conservation de la paix par le maintien scrupuleux des traités est le premier vœu de l'An-

(1) Les amis les plus exclusifs de M. Laffitte ne désavouent pas cet excessif orgueil, et c'est peut-être une des causes qui le poussèrent à des révélations ou à des paroles qu'il aurait dû éviter, lorsque surtout il était loin d'avoir à se plaindre d'une conduite qui fut à son égard si loyale et par-dessus tout fort désintéressée.

(2) *Voyez*, pour le discours de M. de Martignac, la séance de la chambre des députés du 7 août 1830.

(3) Je ne sache pas une circonstance où le parti démocratique ait prêté un loyal concours aux légitimistes; il a pu accepter leurs voix, mais jamais il ne leur a donné les siennes.

gleterre, et c'est elle en définitive qui doit décider s'il y aura maintien de l'ordre européen ou si l'on reprendra les armes; la pensée de 1688 a toujours été populaire en Angleterre; plus d'une fois il a été question de substituer la maison d'Orléans à la branche aînée, et cette proposition a été faite au congrès de Vienne d'une manière positive. Le comte Pozzo di Borgo consulté par le prince dans l'entrevue intime du Palais-Royal (1), s'est dessiné presque aussi fortement que lord Stuart de Rothsay pour un parti définitif qui constitue le pouvoir. « Acceptez, acceptez la couronne, s'est-il écrié, c'est le plus grand service que Votre Altesse Royale puisse rendre à l'Europe, à l'ordre et à la paix. »

Depuis un an toute la correspondance de l'ambassadeur russe était dirigée contre le prince de Polignac qu'il signalait comme incapable et comme un de ces perdeurs de monarchie dont il faut se méfier : « que de fois la maladresse de la branche aînée a compromis l'Europe; n'est-il pas temps de l'annuler; l'alliance russe peut en tirer des avantages dans la question d'Orient. » L'ambassadeur entièrement engagé dans la combinaison nouvelle y prépare l'empereur Nicolas; il présente tout ce qui s'est passé en juillet comme un événement de force majeure; avec son imagination colorée et italienne il peint l'agitation du peuple comme un vaste incendie qui menace de tout dévorer : « le prince qui osera se dévouer pour l'apaiser est digne d'être soutenu par l'Europe; seul il pourra diviser le parti révolutionnaire toujours si menaçant pour la paix : aura-t-il la main assez forte? On ne peut le dire d'avance; mais il faut, on doit le seconder. En tout cas l'Angleterre reconnaîtra le nouveau roi, et dès lors on ne peut s'y opposer par la guerre, il faut éviter même que les deux gouvernements se lient trop entre eux dans la question générale. »

Le comte d'Appony qui est allé prendre les bains à Dieppe est également pressenti, et il reçoit la promesse formelle afin qu'il la communique au prince de Metternich, « que le prince élevé à la royauté, ami de l'ordre, respectueux devant tous les traités, ne sera que la main répressive pour arrêter les complots qui menaceraient les gouvernements en Europe. La révolution de Paris est trop violente pour qu'on la prenne de face; il faut la tourner, l'apaiser dans ce qu'elle aura de turbulent, et c'est la mission d'ordre que le nouveau pouvoir se donnera. » Telles sont en résumé les dépêches réfléchies de M. d'Appony. M. de Werther ne se sépare pas de ses intentions de paix et d'ordre européen, et tout le corps diplomatique secrètement consulté croit pouvoir dire : « que les frontières seront ouvertes aux envoyés que le nouveau gouvernement pourra désigner, afin d'expliquer aux cabinets la révolution de Paris et justifier la création d'un nouveau pouvoir; le provisoire tue et l'opinion unanime est qu'il n'y a qu'une autorité définitive qui puisse résoudre la difficulté. »

C'est peut-être la première fois dans l'histoire que le corps diplomatique se trouve unanime pour la reconnaissance d'un pouvoir subitement amené par une révolution. Que d'efforts il fallut à Napoléon pour se faire reconnaître, lui si glorieux et si grand! Dans les cent-jours l'Europe ne voulut point recevoir ses plénipotentiaires; elle les fit arrêter sur toutes les frontières (2). Aujourd'hui partout le pouvoir nouveau trouve accueil et bienveillance; c'est qu'il est le résultat et le produit d'une nécessité; l'anarchie est profonde dans les esprits, et tout système d'ordre doit être salué par l'Europe. Sous plus d'un rapport le règne qui va commencer se rapproche de la période du consulat, constituant la société après la crise violente de la révolution française; les formes sont différentes, les éléments divers, les passions plus mauvaises, les esprits moins fatigués, mais le but est le même : c'est-à-dire la reconstitution d'un pouvoir protecteur.

CHAPITRE XXI.

L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET LA CHARTE.

Les trois écoles qui se disputent la pensée de gouvernement. — La charte de 1814. — La souveraineté populaire. — Parti mixte. — Urgence. — Travail préparatoire. — Discussion sur le préambule. — Articles supprimés, modifiés ou ajoutés. — Concessions. — Violence des partis. — Insurrection contre la chambre. — Intervention et dictature de M. de Lafayette contre la pairie. — Caractère de la charte de 1830. — Séances de la chambre des députés. — Attitude du parti légitimiste. — La chambre des pairs. — Rôle qu'elle joue. — Protestation et discours de M. de Chateaubriand. — Acceptation de la royauté par le prince lieutenant général. — Séance royale. — Question du serment. — Exigences de l'esprit de parti.

(Du 3 au 11 aout 1830.)

Les considérations d'un ordre élevé que je viens d'exposer, pesées et admises par les hommes d'État européens, avaient déterminé l'acceptation de la couronne par le prince lieutenant général; cette acceptation une fois résolue, il était essentiel de procéder avec méthode et d'arriver à un résultat favorable à la

(1) L'ambassadeur m'a dit qu'on avait ouvert une porte tout exprès, du côté de la rue de Richelieu, afin que l'entrevue demeurât secrète.

(2) C'est une des circonstances qui causa le plus profond chagrin à Napoléon, il croyait au moins que l'Autriche laisserait passer les courriers; ils furent partout arrêtés, ce qui était une déclaration de guerre. *Voyez* mon travail sur les *Cent-Jours*.

royauté ? » Ce n'était là que de l'histoire. Qu'y avait-il de si fâcheux à rappeler qu'il existait toujours un pouvoir supérieur traditionnel, héréditaire au milieu de la nation? Les sociétés ont toutes besoin d'admettre une dictature pour les crises subites. La grande charte anglaise n'était si puissante sur l'opinion que parce qu'elle était antique et scellée du roi Jean. Mais en France il y avait alors tant de préjugés dans les esprits, tant de méfiance contre le pouvoir, qu'on dut faire cette concession, et le préambule historique de la charte fut supprimé.

Immédiatement se révèle la méfiance des petits esprits du XVIII[e] siècle contre la religion catholique, ce grand culte inhérent à la société, à l'État, et pour ainsi dire la loi morale de la France. Au point de vue même de la politique générale, il n'y avait pas de force plus considérable; la grandeur catholique était immense pour les relations du pays à l'extérieur (1); on allait bientôt le voir dans les rapports avec la Pologne, l'Irlande, la Belgique, les provinces rhénanes et l'Italie soulevées : que de force la révolution aurait puisée dans l'idée catholique pour seconder le triomphe de ces nationalités si ardentes elles-mêmes pour leur foi. Il n'est pas de nation qui ne possède une religion de l'État : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Suède, le Danemark; et sans blesser la liberté des croyances, cela signifie seulement que le gouvernement a un culte et qu'il n'est pas indifférent à tous. La liberté se concilie parfaitement avec ce principe; toutes les croyances sont indépendantes; seulement l'État a une foi publique comme à Rome républicaine, à Athènes, à Sparte, aux époques de leur grandeur.

On était pourtant en dehors de ces idées si simples, si naturelles, de gouvernement et de société; par suite, par réaction sans doute, de la tendance trop maladroitement religieuse de la restauration, tout ce qui était pouvoir conservateur, force morale, inspirait méfiance ou crainte aux esprits, et c'est probablement ce qui détermina la suppression de l'article 14 de la charte. Dans cette circonstance, la commission ne réfléchit pas à toutes les conséquences de son travail : supprimer l'article 14, c'était avouer que cet article créait un droit préexistant pour Charles X, ce qui donnait dès lors une certaine légitimité aux ordonnances. Le vieux roi avait donc usé de son droit en cette circonstance dernière, et qui plus est, on rendait le procès des anciens ministres fort difficile, car enfin si on reconnaissait la nécessité d'effacer l'article 14, c'était preuve qu'il n'y avait rien de plus légal que ce qui avait été fait en vertu de cet article, et ces aveux-là, il ne faut pas les jeter même dans l'histoire.

Ces considérations n'arrêtèrent point les auteurs de la charte. Si l'on avait écouté certains avis, on aurait créé une royauté sous la condition qu'elle se laisserait imposer des lois impératives par tous et au caprice de chacun, sans action forte, spontanée; on avait peur de la dictature souvent si nécessaire pour sauver les sociétés humaines. A l'article 14, la commission substitua cette phrase qui faisait évidemment double emploi, que « toute ordonnance se ferait sous la *responsabilité des ministres* (2). » Est-ce que la responsabilité des ministres n'était pas écrite dans la charte? Est-ce que le gouvernement ne serait pas autorisé dans certaines circonstances capitales à user de la plénitude de son droit pour sauver la société? Rien, au reste, ne serait plus facile que de reprendre une dictature nécessaire dans le péril lorsqu'il existait un bulletin des lois, arsenal des décrets de la république et de l'empire, qui autorisaient toutes les mesures de sûreté générale. Si un jour la révolte forçait le gouvernement à mettre Paris en état de siége, est-ce qu'il y aurait à hésiter pour invoquer les mesures de la Convention, du Directoire ou de Bonaparte?

Ainsi la prérogative de la royauté et la suprématie de la religion catholique étaient simultanément atteintes dans les premières modifications apportées à la charte; on avait besoin de faire des concessions aux esprits parce que les derniers actes de la restauration avaient corrompu l'essence du pouvoir et la force religieuse; on en avait trop abusé et il s'opérait une réaction naturelle. M. Bérard s'occupa ensuite des modifications de détails; les principales, les voici : les députés seraient nommés par arrondissements, la proposition des lois pouvait être faite aussi bien par

Broglie et Guizot, et enfin examiné par la commission et par son rapporteur, M. Dupin. M. Bérard a publié un livre peu réfléchi sur ce sujet.

(1) Un grand nombre d'archevêques étaient en fuite, presque tous les cardinaux avaient passé à l'étranger; parmi les évêques, celui de Dijon se fit remarquer par la modération de son caractère et le libéralisme de ses principes. Voici la circulaire qu'il adressa aux curés de son diocèse, le 1[er] août 1830.

« Monsieur le curé, c'est dans les temps difficiles que la religion brille de son éclat le plus pur. Fille du ciel, douce et secourable à tous les hommes, elle gémit des troubles et des agitations de la société humaine, et s'efforce de les calmer en répandant partout, autant qu'il dépend d'elle, l'esprit d'ordre et de paix qui est son véritable esprit. Que toutes les paroles qui sortiront de nos bouches soient donc des paroles de charité; que tout ce que nous dirons tende au rapprochement des cœurs. Par là nous serons les fidèles interprètes de la loi sainte, des ministres dignes de la mission que nous avons à remplir. Je finirai cette lettre, monsieur le curé, comme les évêques des premiers siècles de l'Église finissaient les leurs : que la paix de Jésus-Christ soit avec vous, et avec tous les peuples de ce diocèse!

« † JACQUES, évêque de Dijon. »

(2) Les esprits étaient ainsi décidés; on voulait prendre des précautions de toutes manières contre la royauté, comme si c'était une ennemie; le mot d'ordre était qu'il fallait faire des conditions, et ne donner la couronne qu'à ce prix extrême.

les pairs et les députés que par le roi, pourvu que ces propositions fussent préalablement discutées en comité secret. On abaissait l'âge des électeurs à 25 ans, les colléges nommaient leur président comme la chambre désignait le sien; les ministres pouvaient être accusés pour leurs actes; désormais plus de commissions ni de tribunaux extraordinaires, et comme complément au système de méfiance et de réaction antireligieuse et traditionnelle, on abolissait par le fait la vieille solennité du sacre; au lieu de dire que le roi jurerait d'observer la charte lors de son sacre à Reims, on repoussait l'autel et l'évangile pour se contenter d'un serment devant les chambres; la dedaigneuse philosophie du XVIII[e] siècle biffait de nos annales la grande solennité qui avait sanctifié aux yeux de Dieu les règnes de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV; elle repoussait ce que l'empereur Napoléon lui-même, au milieu de ses victoires, avait appelé comme une sanctification de son pouvoir, la seule chose qui le faisait encore empereur dans ses grandes infortunes, à Sainte-Hélène. M. Bérard avait sans doute un esprit trop haut, trop puissant, pour partager les opinions, les préjugés de ces toutes petites intelligences.

Par des dispositions accessoires on promettait ensuite des lois sur l'extension du jury aux délits correctionnels et aux procès de la presse, sur la responsabilité des ministres et des agents secondaires de l'administration, pour la réélection des députés; le vote annuel du contingent de l'armée, la réorganisation de la garde nationale élisant ses officiers, un code militaire, une administration départementale et municipale, la liberté de l'enseignement, une loi électorale; dispositions toutes provisoires qui faisaient espérer plus ou moins de garanties, selon les votes légitimes de la majorité des chambres (1); et moyennant cette charte jurée solennellement par le lieutenant général du royaume, ce prince échangeait son pouvoir contre le trône héréditaire.

Ce travail primitif laissait en suspens une immense difficulté : depuis le triomphe des idées de juillet, il s'était formulé une haine instinctive et malheureuse contre la chambre des pairs. Une réunion éminente d'hommes si distingués de tous les âges, de toutes les époques; avec la science spéciale des affaires, devait déplaire à ces théoriciens de souveraineté populaire, dont le rêve était l'unité de l'Assemblée constituante ou de la Convention même; on n'avait pas perdu la mémoire que la chambre des pairs s'était posée comme négociatrice pour sauver quelques débris de la monarchie. M. de Mortemart s'était réfugié dans son sein le 29 juillet; MM. de Sémonville, d'Argout, de Sussy, s'étaient portés les intermédiaires entre Saint-Cloud et l'hôtel de ville; et ces efforts honorables ne pouvaient être oubliés (2) par le parti qui ne voulait même plus l'ombre d'une aristocratie. De là ces méfiances contre la pairie. Tout pouvoir conservateur gêne ceux qui veulent renverser à l'aise; M. de Lafayette, dictateur suprême, avait des opinions fort radicales contre la pairie; en se posant avec sa passion froide et calme comme disciple de l'école américaine, il admettait deux chambres, mais deux chambres presque sans distinction, également élues, partant du même principe, ce qui fit dire à M. Royer-Collard ce mot d'une portée immense : « Qu'autant valait séparer la chambre par une cloison. »

Un autre motif encore soulevait les esprits de juillet contre la pairie; c'est que dans leur sein se trouvait le banc des évêques, et l'on n'en voulait plus dans la politique : était-ce un bien, était-ce un mal pour l'épiscopat? Il n'est pas une nation qui ne fasse entrer son haut clergé dans les affaires publiques; à la chambre des lords il y a le banc des évêques; en Suède également, en Hongrie, en Russie dans le sénat, partout enfin le clergé est appelé à jouer un rôle politique, parce que la religion est le frein des nations et la direction du peuple; le vieux parlement lui-même avait ses conseillers ecclésiastiques. En admettant les faits dans leur valeur intrinsèque, toutes les forces, toutes les influences de la société ne doivent-elles pas concourir également à la puissance publique? Or, puisque le clergé est une force

(1) M. Bérard a pris lui-même le soin de nous donner tous les motifs qui le déterminèrent à ce travail sur la charte; il y a dans son livre beaucoup de petits détails et une personnalité trop grande sur les services rendus; c'est un peu le défaut de toute cette école qui dit avoir fait le roi, la charte, et qui laisse trop peu de souveraineté à la France et aux pouvoirs, qui ont bien fait quelque chose.

(2) La chambre des pairs cependant s'était associée avec loyauté à toutes les mesures d'ordre public, et le procès-verbal de la séance du 4 août peut en donner une idée.

« MM. les pairs présents sont au nombre de cent environ; MM. le maréchal Masson, le comte Lanjuinais, le marquis de Mortemart et le duc de Plaisance, sont les quatre secrétaires choisis. M. Pasquier, désigné pour présider la chambre des pairs, usant du droit accordé par les règlements, a nommé lui-même les membres de la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours de M. le lieutenant général du royaume. Ce sont MM. Séguier, comte Molé, comte Siméon, de Jaucourt, de Barbé-Marbois, de Barante et d'Argout. La commission doit se réunir ce soir ou demain matin au plus tard, et l'adresse sera portée à M. le lieutenant général dans le plus court délai. Ces opérations faites, M. le duc de Choiseul a pris la parole, et après quelques mots remarquables sur les circonstances actuelles, il a fortement insisté sur la nécessité de présenter à l'acceptation du lieutenant général du royaume une constitution accommodée aux besoins de l'époque, la charte étant désormais insuffisante. Cette motion a paru être généralement approuvée. M. Boissy-d'Anglas voudrait qu'on fit une adresse qui exprimerait le vœu de voir sous peu de jours M. le duc d'Orléans proclamé roi de France. Cette motion n'a pas été appuyée. M. de Chateaubriand s'est opposé purement et simplement à ce que demandait M. Boissy-d'Anglas. M. de Barante a dit que ce n'était plus le moment de se livrer à des déclamations, et qu'il fallait au plus vite se constituer pour sortir de l'état provisoire dans lequel on se trouvait. »

(et on le reconnaît), pourquoi le laisser en dehors du jeu légal et constitutionnel (1)? Ces considérations auraient vivement impressionné dans les temps calmes; mais alors on était trop emporté par les passions; on se déterminait par quelques mécontentements impératifs. Il est curieux de voir d'où vinrent les premières haines contre l'hérédité de la pairie, et combien la source en était pure, haute et nationale.

M. de Lafayette s'était prononcé hautement, je l'ai dit, contre la chambre des pairs; point d'aristocratie, point de chambre privilégiée, et dans ces ressentiments il ne demeurait pas isolé; le vieux général se faisait l'écho d'une opinion presque insurgée qui allait gronder contre la chambre des députés elle-même. On ne s'arrête pas dans les voies de destruction; le peuple aime à démolir par instinct, et quand il s'est mis en train de frapper il se calme difficilement : telle était partout la tendance de cette portion des vainqueurs de juillet, quelque temps maîtresse à l'hôtel de ville, et qui maintenant constituait la force de l'insurrection contre l'idée légale. On avait sacrifié la force religieuse et quelques-unes des prérogatives de la royauté à ses exigences; pour elle ce n'était point assez; la pairie était mutilée, et cela ne suffisait pas encore à ses appétits destructeurs.

Maintenant c'était contre la chambre des députés qu'allaient s'agiter les flots turbulents de quelques élèves de l'École polytechnique, d'étudiants en médecine et en droit, de commis et d'ouvriers désœuvrés excités et conduits par les membres des sociétés secrètes. Il était curieux de voir une nation forte, intelligente, dominée par des écoliers et des uniformes de vingt ans. Une insurrection fut donc préparée contre la chambre, et comme on le disait parmi cette jeunesse si bien élevée : « pour jeter les députés à l'eau. » Depuis, cette intention a été célébrée comme une manifestation de la souveraineté populaire (2). Voyez quel progrès dans la pratique des lois et l'étude du gouvernement? Cela fut si grave qu'on en eut sérieusement peur. Dans Paris, alors alarmé de l'émeute, on vit de longues processions de jeunes hommes réunis sous le drapeau tricolore s'avancer vers la chambre des députés pour en finir avec elle, comme on en avait fini avec la royauté et la pairie : des cris étaient poussés comme aux plus tristes jours de la révolution française.

On était au 6 août; M. Laffitte présidait l'assemblée, agitée, silencieuse, sous une empreinte de tristesse et de stupeur : les bruits les plus sinistres circulaient sur les bancs : « On va nous attaquer! on en veut à nos vies! » On s'imaginait voir déjà une de ces séances de la Convention assiégée par l'insurrection, alors le plus saint des devoirs. On pressait de toutes parts les débats pour en finir avec le provisoire, et ce fut alors que M. Bérard vint lire à la tribune son projet de modification à la charte de 1814. Au préambule historique et traditionnel de l'œuvre de Louis XVIII, il avait substitué quelques phrases retentissantes : « Le pacte solennel avait été violé par Charles X; la charte de 1814 détruite; le droit ne pouvait être transmis, et il s'était éteint dans le sang des victimes. L'acte d'abdication du vieux roi n'était qu'une perfidie, un brandon de discorde; les ennemis de l'ordre s'agitaient de toutes parts : les royalistes se présentaient pour soutenir un principe impossible (le duc de Bordeaux); quelques autres se remuaient pour le fils oublié du vainqueur de l'Europe (le duc de Reichstadt). Dans cette incertitude il fallait enfin en finir : on devait élire un chef; et comme le peuple avait été odieusement trompé, il fallait imposer au nouveau roi des garanties sévères; les institutions vicieuses, il fallait les corriger, et c'est ce qu'on avait fait. La chambre se composait des élus du peuple : on avait conquis la liberté, chacun maintenant voulait le repos. Le véritable droit de la chambre venait de la nécessité, et en vertu de ce droit le rapporteur formulait la résolution suivante : « Moyennant l'acceptation des dispositions et propositions ci-dessus exprimées (la charte), la chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe duc d'Orléans, lieutenant général du royaume et ses descendants à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants. En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés : l'observation de la charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et après l'avoir fait, à prendre le titre de roi des Français. »

Cette résolution si grave, si préparée par les circonstances, excita quelque agitation dans l'assemblée : les uns demandent que la proposition soit votée sur-le-champ, tant elle est urgente; « car la cause des perturbations est dans le provisoire; » les autres : « qu'elle soit renvoyée dans les bureaux, parce qu'elle prépare un immense changement. » M. Hyde de Neuville espère « que tout sera mûri et réfléchi dans une si grande circonstance. » Le vieux général Mathieu Dumas « appelle au moins une commission spéciale

(1) Je ne parle pas encore ici de la vieille pairie ecclésiastique dans notre constitution nationale, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon.

(2) Il a été depuis publié une brochure assez curieuse par son audace même, dans laquelle un républicain se vantait de la peur que les étudiants avaient faite alors à la chambre, et de la terreur de tous les députés qui étaient venus presque en suppliant auprès d'eux.

pour l'examiner mûrement. » Un autre vieux soldat, le général Demarçay, « croit que les amendements à la charte sont insuffisants et qu'il faut une constitution nouvelle. » Enfin tout est renvoyé à une commission qui, le soir même, devra faire son rapport (1), car il faut définitivement constituer un pouvoir. On se retire pêle-mêle dans les bureaux. La nuit arrive, et lorsque huit heures et demie sonnent à l'horloge du Palais-Bourbon, une foule immense de jeunes gens, étudiants, fédérés, clercs, commis, élèves des écoles, ouvriers, encombrent les avenues de la chambre.

A quel dessein ce désordre et cette agitation ardente? Quelle est cette forme tumultueuse dans la manifestation d'un vœu politique? Le grand pouvoir approche, et la souveraineté du peuple (clerc et basoche) part du quartier Latin, du Panthéon, pour une expédition glorieuse. Toutes ces bandes marchent en rangs pressés comme dirigées par une seule main et poussant ce cri : « *A bas l'hérédité de la pairie!* » Elles s'avancent toujours ainsi bruyantes et viennent pour exécuter sans doute leur vanterie du matin et jeter les députés à l'eau. Une certaine crainte se manifeste sur les bancs de la chambre : les âmes les plus calmes, les esprits les plus fermes s'inquiètent, car la populace est ivre de sa récente victoire. Plusieurs députés s'agitent sur leurs bancs : les plus courageux s'indignent et protestent : « C'est de l'émeute!... on nous menace!... on nous force la main!... — On nous avait annoncé cela hier, et cela se réalise aujourd'hui! » s'écrie M. Augustin Périer en semblant s'adresser à M. de Lafayette. D'autres proposent l'ajournement de toute résolution jusqu'à ce que le tumulte soit apaisé (2).

Alors avec cette façon de dictature que M. de Lafayette prenait si bien, il rassure ses collègues comme pour leur dire : « La tempête va s'apaiser à ma voix si connue, si puissante! » Puis il marche vers le péristyle du palais suivi de M. Benjamin Constant et de quelques autres noms populaires aux cœurs et aux souvenirs. Depuis une demi-heure on parlemente avec les insurgés : M. de Lafayette les traite de *bons amis, chers amis*, il les supplie de se retirer, afin de ne point compromettre la cause patriote. L'émeute veut bien que la chambre ne soit pas jetée à l'eau et qu'elle reste maîtresse de ses délibérations, maîtresse dans son propre sens, c'est-à-dire pourvu qu'elle obéisse à ses conseils, à ses directions. M. de Lafayette et M. Benjamin Constant, loin de blesser le lion, caressent sa crinière échevelée, promettant que l'hérédité de la pairie sera abolie, qu'on mutilera sa majorité actuelle, et qu'enfin la chambre des députés elle-même sera dissoute, car elle n'est, comme toute chose, qu'un pouvoir provisoire. A ces conditions, l'émeute daigne s'apaiser un peu. M. de Lafayette lui-même va prendre l'initiative contre les pairs, car il est l'ennemi des aristocrates, « le plus mauvais ingrédient des institutions. » A ces paroles seulement les cris s'apaisent et la foule victorieuse se retire; n'a-t-on pas consenti à ce qu'elle demandait? Souveraine indulgente, elle veut bien attendre que ses mandataires formulent légalement ses vœux.

La nuit la plus profonde couvrait Paris : l'agitation s'était un peu calmée lorsque, aux flambeaux allumés, un message de M. Guizot, commissaire au département de l'intérieur, demanda le dépôt aux archives de la chambre des abdications de S. M. Charles X et de S. A. R. le Dauphin. Si les esprits, tout su-

(1) La commission nommée se composait de MM. Bérard, de Sade, Humann, Delessert, Augustin Périer, Sébastiani, Bertin-de-Vaux, Bouillé de Fontaine, de Tracy. Elle se réunit ensuite à la commission de l'adresse composée de MM. Villemain, de Vandœuvre, Humblot-Conté, Kératry, Dupin, Mathieu Dumas, Benjamin Constant, Jacques Lefebvre et Étienne : M. Dupin fut nommé rapporteur.

(2) Le procès-verbal de la chambre des députés rend imparfaitement cette séance du 6 août : voici la version qui me paraît la plus vraie d'après les journaux du temps :

« A huit heures quelques députés sont dans la salle. Tout à coup le bruit se répand qu'un groupe nombreux de jeunes gens occupe l'entrée du palais et accueille les députés qui arrivent aux cris de : *Pas d'hérédité de la chambre des pairs!* Plusieurs députés sortent de la salle pour s'en assurer, ils rentrent et communiquent le fait à leurs collègues; une grande agitation se manifeste dans l'assemblée. M. Girod (de l'Ain) se présente à l'attroupement et l'engage à se retirer; mais il éprouve une vive résistance à ses paroles. M. Labbey de Pompières arrive ensuite, il est accueilli par des applaudissements. M. Benjamin Constant dit à peu près ces mots : « Vous connaissez mes principes, toute ma vie a été consacrée à les défendre; il n'est aucune violence qui puisse m'en faire dévier; s'il a été en tout temps pour moi un principe de résister à la violence, ce n'est pas au moment où nous sommes vainqueurs que je ne m'opposerais pas à la violence qu'on voudrait faire aux vaincus. Mes principes ne sont pas douteux, et s'ils vous inspirent quelque confiance, je vous engage à ne pas faire croire par des attroupements tumultueux que vous voulez comprimer les délibérations des chambres. » On annonce alors M. de Lafayette; on l'entoure avec empressement; toutes les voix expriment la même confiance : « Défendez nos droits, lui crie-t-on de toutes parts, la majorité de la chambre les abandonne... Nous n'avions de confiance que dans les députés dont les antécédents sont pour nous des garanties...—Silence!... Laissez parler Lafayette! » Le silence s'établit enfin, et d'une voix ferme et amicale, M. de Lafayette s'exprime ainsi : « Je ferais de cet attroupement tumultueux une question personnelle; je vous dirais, mes amis, que mon honneur est entre vos mains; que si quelque violence était exercée, elle affligerait douloureusement mon cœur dans ces jours glorieux où la liberté et les droits de tous viennent de triompher : soyons calmes après la victoire, mes amis; que mon nom vous inspire quelque confiance; j'ai consacré toute ma vie à m'en rendre digne; si j'y suis parvenu, veuillez m'écouter, veuillez vous retirer! — Oui! oui! Retirons-nous, retirons-nous! » Et les groupes se sont dispersés lentement et en silence. En ce moment, l'agitation de l'assemblée redouble. Les conversations deviennent de plus en plus animées. On entend M. Girod (de l'Ain), s'écrier avec véhémence : « C'est un scandale! la chambre se laisse dominer. Nous n'avons pas renversé un despotisme pour en subir un autre. » M. Augustin Périer parle également avec beaucoup de vivacité, ainsi que la plupart des membres

perbes de leur victoire, traitaient avec mépris les actes alors émanés de la branche aînée, il n'en était pas ainsi de tout le parti politique, de MM. de Talleyrand, Pasquier, Molé, Guizot, sérieusement consultés sur ce qui convenait le mieux dans les circonstances capitales de la situation. Aux yeux de l'Europe, il ne fallait pas procéder légèrement; si le pouvoir nouveau voulait obtenir la reconnaissance officielle des cabinets, et c'était son but pour éviter au pays la guerre européenne, on devait constater que l'exil de la branche aînée rendait pour ainsi dire le trône vacant, et alors il y avait des motifs d'urgence de remplir le vide que les tristes événements de cette crise laissaient dans le pouvoir; à l'anarchie, il fallait substituer la constitution d'une autorité légale, immédiate et haute (1).

Une démarche si simple, si régulière, celle du dépôt aux archives des actes d'abdication de Charles X et de M. le Dauphin, suscita néanmoins l'opposition vive et bruyante de tout un parti : ainsi se montrent toujours les esprits qui marchent dans les voies d'orgueil populaire, ils perdent les causes pour vouloir pousser les principes jusqu'au bout. M. Mauguin, qui avait exercé à l'hôtel de ville une part de ce pouvoir si légal, de cette souveraineté si régulière du général Dubourg et du général Lafayette, s'opposa fermement à ce que les abdications fussent lues et déposées aux archives de la chambre. « Charles X était sans autorité; il n'avait plus de droits, le peuple avait prononcé. » C'était ici la doctrine absolue de la révolution : plus de traditions légitimes; une sorte d'application des paroles ardentes de M. de Lafayette : « Les Bourbons ont cessé de régner, » et pour arriver à cette conclusion fatale, M. Mauguin, qui savait tout, même l'histoire, déclare : « Que depuis Louis XIV seulement l'hérédité de race était reconnue en France, que Charles X n'avait pas le droit d'abdiquer un pouvoir perdu pour lui. » La chambre, plus sérieuse et plus calme, aperçut toutes les conséquences des abdications royales et en ordonna le dépôt dans ses archives comme documents et pièces justificatives de la déclaration.

C'est dans l'intervalle de l'émeute que fut prise à la fin une résolution définitive sur la pairie qui paraissait l'objet et le but du mouvement insurrectionnel. La multitude avait crié : « Point d'hérédité ! » Les clercs de la basoche avaient mis les mains sur l'hermine de la pairie comme les bouchers sur le chaperon du Dauphin, sous Charles VI. M. de Lafayette avait apaisé l'émeute, mais sous la condition que quelque concession serait faite par rapport à la pairie, et comme toutes choses finissent en ce monde par des transactions, il fut déclaré « que pour la question de l'hérédité, elle serait laissée en suspens, renvoyée à une prochaine législature, où la souveraineté électorale se prononcerait. » Tout était bien jusqu'ici : en politique, gagner du temps, c'est un résultat. Mais une concession dut être faite, et celle-ci fut triste; par un seul article on supprima tous les pairs nommés par le roi Charles X; on procédait ainsi par catégorie, ce qui est le plus mauvais mode dans les choses légales. Pourquoi cette mutilation de la chambre des pairs? On en avait un exemple dans la dictature royale de 1815, qui élimina tous les pairs siégeant dans les cent-jours. On suivit la même méthode : l'omnipotence de la chambre des députés prononça, et cette élimination par catégorie fut si aveugle, que le maréchal Soult et l'amiral Duperré furent également exclus de la chambre des pairs (2).

Ces agitations préparèrent la lecture du rapport sur la proposition de M. Bérard, rapport confié à M. Dupin, esprit de sagacité et de science, réformateur dévoué à l'ordre. Tandis que M. Bavoux jetait de l'encens aux multitudes avec plus d'abaissement et d'éloge que des courtisans à un roi, et proposait « qu'il fût élevé une colonne par la France reconnaissante à la ville de Paris (3), » M. Dupin demanda la parole pour expliquer les rectifications qui avaient été faites au travail préparatoire de M. Bérard (4) : « La nécessité de reconnaître la vacance du trône a été sentie généralement, disait-il, mais elle n'est pas seulement un fait, elle est un droit acquis à la nation, qu'il faut consacrer, et c'est ce que la commission a soin de faire. En modifiant l'article relatif à la religion

qui l'entourent. « Il faut nous retirer, s'écrie une voix. — Non, répond M. Augustin Périer ; j'ai mon mandat et je veux le remplir. »

(1) La missive de M. Guizot à la chambre des députés était fort brève : « Monsieur le président, par ordre de S. A. R. monseigneur le lieutenant général du royaume, j'ai l'honneur de vous envoyer une copie conforme de l'acte d'abdication de S. M. Charles X, en vous priant de vouloir bien la communiquer à la chambre des députés.

« Guizot. »

(2) Une ordonnance royale du 13 août 1830 renomma le maréchal Soult et l'amiral Duperré, pairs de France.

(3) Il est curieux de voir dans quels termes d'enthousiasme M. Bavoux formulait sa proposition :

« J'ai l'honneur de proposer à la chambre de voter des remerciments à la ville de Paris, de lui consacrer notre reconnaissance par l'érection d'un monument digne de transmettre à la postérité la plus reculée les glorieux événements auxquels nous devons la conquête de nos droits, avec cette inscription : « *A la ville de Paris, la patrie reconnaissante*. »

(4) M. Bérard s'est plaint depuis et l'on s'est plaint pour lui, de ce que le texte entier de son projet avait été modifié par le duc de Broglie et M. Guizot ; ces modifications apportèrent d'heureux changements à la rédaction primitive; elles étaient historiques et traditionnelles, elles tenaient compte des abdications du roi Charles X et de M. le Dauphin. C'est que M. Bérard était un journaliste de parti, et MM. de Broglie et Guizot des hommes à traditions de la vieille et grande histoire; et qu'ainsi ils ne pouvaient s'entendre.

dominante, nous avons cru nécessaire d'exprimer le fait que la religion catholique, apostolique et romaine, est celle de la majorité des Français; c'est ce qu'exprimait la loi de germinal an VIII qui a suffi pour relever la religion abattue, tandis que l'article de la charte avait soulevé des défiances. Pour empêcher tout abus de l'article 14 (la dictature), nous avons ajouté: *« sans pouvoir suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution. »* Quant aux autres modifications, elles sont sans importance sur le projet primitif. Ainsi M. Dupin, expression d'un tiers parti, essayait un retour vers des pensées plus rationnelles; si l'on repoussait une religion de l'État, on proclamait le fait solennel d'une religion de la majorité.

Ce rapport lu, de toutes parts on s'écria: « La discussion immédiate! » tant on avait hâte de clore une lice ardente où les passions allaient se manifester dans la vaste fournaise des partis; on redoutait le tocsin des écoles, un coup de tête de la Sorbonne, comme au moyen âge une descente de halles ou de clercs d'université. On avait crainte de l'émeute qui le soir avait grondé et menaçait de se reproduire le lendemain dans les rues de Paris; un malaise général des esprits se manifestait au plus haut degré; dans les crises, toute résolution qui traîne est perdue, tout résultat qui se fait trop attendre est compromis: « Aux voix! aux voix! » s'écrie-t-on. M. Benjamin Constant demanda que l'on ne mît pas trop de précipitation dans l'examen d'une question aussi grave que celle de la constitution politique d'un grand peuple: le rapport devait être distribué et la discussion remise au lendemain. « Pourquoi ces retards? répondit M. de Rambuteau; la discussion immédiate, parce qu'il faut en finir, comme cela se fit en Angleterre. » Ici, le lourd M. Salverte accusa M. de Rambuteau « d'employer des phrases sonores et pas un seul motif pour justifier le vote immédiat; avait-on le temps dans une seule nuit de discuter les droits de la nation française? » M. Mauguin déclara « qu'on travaillait pour des siècles, et qu'en conséquence, il ne fallait ni précipitation ni lenteur. » Le général Demarçay dit « qu'on ne pouvait voter la charte en une seule nuit. » A ces remarques, M. Guizot avec sa sérieuse parole ajouta: « Aujourd'hui comme demain les députés seront libres, les émeutes ne domineront pas les consciences, renvoyons alors la discussion sans la retarder; pour une chose si capitale, une nuit n'est pas assez. » Et la chambre suspendit sa séance.

C'était le 7 août de grand matin, et déjà M. Laffitte accourait au fauteuil de la présidence; d'où lui venait cette hâte fiévreuse, et quelle était la cause de ce réveil si matinal, comme s'il eût été appelé par le chant du coq, symbole nouveau de la nation? La séance a été indiquée pour dix heures seulement, et il n'en est que huit à peine (1): c'est qu'on craint encore l'émeute murmurante, on veut la devancer par un vote; comme elle prend un caractère régulier, qu'elle est menée, caressée, elle indique ses jours, le moment de ses visites, si parfaitement accueillies par M. de Lafayette et ses amis. L'émeute, à côté de la chambre, la surveille de ses yeux de feu; soixante députés à peine sont présents en ouvrant la séance, la tribune des journalistes est vide, et l'on ne voit aucune émotion au dehors. Néanmoins mille bruits circulent plus inquiétants les uns que les autres. « Les étudiants recrutent dans les masses, les deux grands bras de Paris géant, les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine vont encore marcher comme au 30 prairial. » Qui sait? Plus d'un honorable voit déjà la tête du député Féraud au bout d'une pique!

Tant il y a que M. Laffitte court de banc en banc pour exhorter ses collègues à la modération; quelques députés s'approchent des légitimistes en très-petit nombre, on les adjure d'être modérés, il y va du salut de tous; des coups de fusil seront peut-être tirés dans la salle: le premier des orateurs à l'âme ardente, au cœur chevaleresque et brûlant, veut immédiatement porter la parole. M. de Conny est à la tribune; et les fronts se plissent de crainte, car l'orateur est hardi, imprudent. La position de M. de Conny est mauvaise au reste; pur royaliste, associé au ministère Polignac, adversaire de l'adresse des 221 (2), il jette quelques paroles saccadées, plus nobles que réfléchies. « Messieurs, dit-il, dans les circonstances graves où nous nous trouvons placés, la liberté des délibérations est une loi plus sacrée que jamais (Oui! oui! s'écrie-t-on, parlez!) Je l'invoquerai jusqu'à la fin, et aujourd'hui vous ne me refuserez pas quelques instants d'attention. La force ne constitue aucun droit; si vous dépassez la ligne de vos devoirs, je vois le fléau de la guerre civile et étrangère envahir la France, je vois la liberté disparaître sans retour. Le principe de la légitimité est consacré dans la charte; si vous le violez, si vous appelez au trône une nouvelle race, vous bouleversez tout; si vous violez ce principe, mon devoir me dit que je ne devrais pas prendre part aux délibérations de la chambre. »

(1) On peut voir par le procès-verbal de la séance du 7 août que la chambre était vide: « M. J. Laffitte, l'un des vice-présidents, occupe le fauteuil. L'ouverture de la séance, qui avait été indiquée pour dix heures, a lieu à huit heures et demie. La tribune des journalistes est déserte. L'ordre du jour est l'ouverture de la discussion sur le rapport qui a été fait hier au soir à la chambre relativement à la proposition spéciale de M. Bérard. »

(2) Deux choses parurent vivement impressionner M. de Conny; ce fut le petit nombre de royalistes siégeant sur les bancs, et l'espèce de crainte que ses paroles excitaient dans l'assemblée; la chambre

C'est M. Benjamin Constant qui va répondre à M. de Conny ; sa position est plus facile, car sa voix d'opposition demeure très-populaire ; néanmoins M. Benjamin Constant, de la coterie de M[me] de Staël, a été le défenseur le plus ardent de la légitimité ; son livre le plus remarquable ne portait-il pas pour titre : *De l'Usurpation et de la Conquête;* depuis la tempête politique, des passions, des dépits, des convictions nouvelles l'ont jeté vers d'autres opinions; son ardente imagination l'y précipite sans mesure. « On vous dit, s'écrie M. Benjamin Constant, que vous violez le principe de la légitimité et vos propres serments en portant un nouveau prince au trône; mais est-il un esprit qui se figure Charles X rentrant dans cette ville, dont tous les pavés sont couverts de sang, passant à côté de tombeaux à peine recouverts? Je ne veux pas insulter au malheur, mais je dis qu'une réconciliation est impossible sur tant de milliers de cadavres. Je n'ajoute qu'un mot. L'Europe n'est nullement menacée, tout le monde sait que nous voulons être libres chez nous, mais l'intention de troubler l'Europe est loin de nos cœurs, et l'Europe s'est déjà prononcée sur les abominables ordonnances du 25 juillet. Partout on admire notre générosité, mais nulle part on ne craint nos excès. Je conclus donc que, différemment du préopinant, j'abhorre les doctrines de légitimité au nom desquelles on a inondé de sang les pavés de Paris. »

M. Benjamin Constant changeait ainsi la question de droit en une simple question de victoire ; il y avait lutte des vainqueurs et des vaincus; les vaincus étaient déchus, voilà tout. Tel n'était point le sens qu'autrefois (en 1814), il attachait au principe de la légitimité, il la voulait indépendante, absolue; les images qui peignaient sa pensée étaient fort saisissantes, mais il ne raisonnait pas. Les esprits étaient au reste si profondément irrités qu'il était difficile d'arborer le drapeau de la vieille couronne; et ce fut sans doute cette situation difficile qui jeta M. Hyde de Neuville dans ce système de blâme amer contre les ministres de Charles X, signataires des ordonnances de juillet, insensés et traîtres, ainsi qu'il les nommait (1). Dans son discours il parla de sa dignité propre plus que de la légitimité de la couronne. « Je ne trahirai pas, s'écria-t-il, le malheur de ceux que j'ai servis depuis mon enfance; je ne déshonorerai pas ma vie. Je dis donc avec assurance que je ne puis que repousser la souveraineté dangereuse que votre commission vous appelle à exercer. Dans l'intérêt des libertés que je chéris ainsi que vous, je pense que les mesures que l'on vous soumet devraient être loyalement examinées. Je crois qu'il y a péril à fonder l'avenir d'un grand peuple sous l'empire des impressions du moment présent. Je ne puis rien contre un torrent, mais au moins j'adresse des vœux au ciel pour le repos et le bonheur de ma patrie. Dieu sait si ces vœux sont sincères! » Ces paroles qui ne concluaient à rien de bien précis, exprimaient néanmoins la position difficile dans laquelle se trouvait le parti royaliste même modéré; la victoire des rues de Paris était trop récente, les esprits trop soulevés, nul n'osait élever la voix pour M. le duc de Bordeaux; son nom à peine était prononcé, et M. de Corcelles put dire : « Quant à la légitimité qu'on veut faire reposer sur un enfant, puisqu'on a voulu puiser des exemples dans l'histoire d'Angleterre, je rappellerai que dans des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons, le parlement anglais avait aussi un enfant dont la légitimité était invoquée; il pensa pourtant à un chef héréditaire de la main du peuple. Je conclus à ce que la discussion soit fermée. »

Que répond à cela M. Pas de Beaulieu, un royaliste ardent : « que l'amour sacré de la patrie l'inspire, et que lui, député, n'a pas le pouvoir de faire un roi. » Est-ce là une véritable discussion? « Faisons au moins du pouvoir, répond M. Anisson-Duperron, remettons la couronne au duc d'Orléans, et nous pourrons attendre sans crainte le jugement du pays. — Si nous sommes ici pour briser la charte, répond M. Arthur de Labourdonnaye, je n'ai pas de pouvoirs et je me retire; » et M. Péthou déclare dans un rude langage « que la légitimité s'était noyée dans le sang. » M. Berryer, aussi engagé que M. de Conny dans le ministère Polignac, développa avec un visible embarras l'incompétence de la chambre qui ne pouvait élire un roi sans un mandat spécial (2) et à sa suite, M. Alexis de Noailles déclara « que la droite ne prenait aucune part à la délibération en ce qui touchait la royauté. »

Cette première partie de la discussion presque immédiatement close ne fut pas brillante de la part des députés légitimistes qui auraient pu grandir et élever le débat jusqu'à une question européenne. N'y

craignait d'être envahie et dispersée ; on parlait hautement d'une agression du peuple.

(1) « Chacun de nous écoute sa conscience ; la mienne est mon guide ; si vous ne partagez pas mes sentiments, vous ne me refuserez pas votre estime. J'ai fait tout ce qu'un homme d'honneur pouvait faire pour écarter les calamités qui affligent la famille de Charles X. Certes, jamais je n'ai trompé cette royale famille que des insensés, des traîtres, viennent de précipiter dans l'abîme. »

(2) « Personne n'est plus attaché que moi aux libertés publiques ; ma vie a été consacrée à l'étude des lois et à leur défense. Mais aujourd'hui je sens que tout homme de cœur, que tout homme de bien doit s'attacher à tout ce qui peut consolider le repos commun. Aussi je rends hommage à la sagesse et à la prudence de la proposition qui vous est faite, et à la modération du rapporteur. Toutefois sa proposition doit être divisée. Des modifications sont nécessaires, et je crois avoir le droit de délibérer sur les modifications. Mais en interrogeant ma conscience, je ne crois pas répondre à mon mandat en déclarant le trône vacant de fait et de droit, et en usurpant le pouvoir d'élire un roi en France. Je crois, en ce dernier cas, devoir m'abstenir. »

avait-il rien à dire en dehors du droit inflexible de la légitimité? N'y avait-il pas à présenter la situation de la France vis-à-vis des cabinets inquiets, méfiants, avec un pouvoir nouveau? Les difficultés même de ce pouvoir en face des partis agités, et des malheurs de la patrie! Tout en parlant avec un profond respect du prince qu'on voulait porter au trône, ne pouvait-on pas lui montrer les écueils qui entoureraient sa position nouvelle? C'eût été là de la haute politique et beaucoup plus habile; mais rien ne fut dit d'un peu remarquable; chaque député légitimiste semblait ne parler que pour l'acquit de sa conscience ou pour réciter une sorte d'oraison funèbre sur la royauté tombée.

Le préambule de la nouvelle charte établissait en droit et en fait la vacance du trône; M. de Podenas fit entendre à ce sujet des paroles d'irritation qu'il dut regretter sans doute après les passions calmées : il parla « du roi Charles X, héritier du sanglant Charles IX, et qui n'avait point eu le courage comme lui de se montrer aux jours du danger. » (Louis XVI avait été aussi comparé à Charles IX, et le poëte Chénier avait voulu qu'on reconnût le meilleur des rois dans Tibère ou dans le fils de Catherine de Médicis!) Il y a de ces paroles qui caractérisent une époque, et en entendant ces étranges rapprochements, M. de Martignac, conscience si noble et si haute qui avait baissé la tête sous la tempête et gardé le silence sans forfanterie comme sans faiblesse, demanda un moment l'attention de la chambre. Sa figure pâle et maladive s'était animée tout d'un coup de rougeur fiévreuse; ses yeux étaient presque mouillés de larmes, et la chambre écouta sa voix courageuse : « Mon intention n'était pas de prendre la parole dans cette circonstance; je balançais encore entre ce qu'il convenait de faire pour obéir aux circonstances et ce que ma conscience me permettait; je combattais peut-être un sentiment profond que je porte dans mon âme en faveur d'une famille précipitée du haut de l'échelle sociale dans le malheur, mais les paroles que je viens d'entendre m'ont arraché à ce silence auquel je me résignais. Parler en ma présence de la férocité de Charles X! Non, messieurs, je l'ai connu dans l'intimité, et j'ai pu me convaincre que l'amour de la patrie était chez lui un sentiment vrai. Le reproche de cruauté, je le repousse de toutes mes forces. Son malheur est le résultat d'une grande erreur, mais non pas celui d'un crime. Le crime doit peser à jamais sur ses conseillers perfides. Je les abandonne à votre juste indignation et je les poursuis de la mienne; mais appeler Charles X un homme féroce, non, messieurs, il n'en est rien, je l'atteste parce que j'en ai eu la preuve particulière, et que dans ce moment ce reproche porte dans mon cœur la plus vive émotion. Dans ce que je viens de dire, je puis avoir manqué de prudence et de modération, je prie la chambre de m'excuser si je suis allé trop loin. J'ai voulu repousser comme je l'ai sentie cette insulte faite au malheur et m'opposer à ce que l'on fît entendre plus longtemps à cette tribune des paroles de reproche à un prince accablé par la plus cruelle infortune. »

Au milieu de tant d'insultes contre une grandeur tombée, il était beau d'entendre ces éloquentes paroles pour la défense d'un prince plus infortuné que coupable. Charles X n'avait jamais aimé personnellement M. de Martignac, ministre loyal, honorable, qui aurait sauvé sa couronne; et c'était M. de Martignac qui le défendait lorsque, exilé et pauvre, il partait pour la terre étrangère. Sous la plus faible enveloppe, M. de Martignac possédait une âme forte et dévouée : le cœur tuait le corps. M. Bernard (de Rennes) eut la loyale sincérité de reconnaître la noblesse de ces sentiments, et ce fut un acte de dignité au milieu de tant d'abaissements et d'adulations devant le peuple vainqueur. Seulement, avec son amour de la rhétorique, il déclara « que le roi Charles X avait tenu un sceptre pour protéger son peuple, et non pour l'en frapper; s'il avait aimé la France il régnerait encore. »

Cette discussion hâtive, abrégée, n'était au reste qu'une forme pour sanctionner une résolution nécessaire au pays et prise d'avance par les corps politiques. La chambre adopta donc le préambule de la charte nouvelle, c'est-à-dire le principe important, décisif, de la vacance de fait du trône et la nécessité d'y pourvoir; la droite et le centre droit s'abstinrent de voter. Une observation fut faite par un esprit qui depuis se dévoua franchement aux doctrines répressives avec ardeur et colère : M. Persil s'étonna de ce que les commissaires n'avaient pas reconnu d'une manière assez explicite la souveraineté du peuple : « cela doit être écrit; il faut le dire pour qu'à l'avenir nul ne puisse se proclamer roi par le droit divin. La constitution de 1791 contient un article que je désire voir inséré dans notre déclaration des droits : cet article dit « que la souveraineté appartient à la nation, qu'elle est inaliénable et imprescriptible. » Ayons le courage de le dire et de l'écrire, et nous mettrons ainsi l'obstacle le plus puissant à l'exécution des projets contre-révolutionnaires, si jamais il pouvait surgir de nouveau des circonstances capables de leur donner naissance (1). » Terrible droit public que

(1) Voici comment concluait M. Persil : « C'est du définitif qu'il faut à la France, et elle ne s'enquerra pas de nos pouvoirs. Il est très-bien sans doute de supprimer le préambule de la charte, mais ce n'est pas assez. Il faut proclamer le principe contraire, il faut dire que c'est du peuple et du peuple seul qu'émane la souveraineté, il ne faut pas seulement que ce soit de fait, il faut que ce soit

proclamait ici M. Persil! Et ne savait-il pas, lui qui devait ensuite atteindre et proscrire la démocratie, que ces questions de souveraineté doivent être laissées dans le mystère et la nuit des âges, sous peine de soulever d'incessantes tempêtes? M. Persil, plus expérimenté dans les affaires, a sans doute regretté de telles paroles, fatales à tous les pouvoirs.

La discussion se continua sur les articles de la charte amendée, et immédiatement sur cette première déclaration, « que la religion catholique était professée par la majorité des Français. » Cet article qui n'était que l'expression d'un fait, trouva de l'opposition dans la chambre. M. Salverte, si arriéré de doctrines, déclara « que le fait de la majorité catholique des Français était une chose variable. » Voulait-il indiquer sans doute que la révolution de 1688 devait se compléter non-seulement par le changement dans le principe politique, mais encore par une altération de la foi religieuse comme en Angleterre? M. Benjamin Constant, de l'école génevoise, appuya avec modération et convenance la proposition de M. Eusèbe Salverte, combattue avec un zèle honorable par MM. Kératry et Madier de Montjau. On se résuma par un article favorable aux juifs, sorte d'atermoiement et de concession antichrétienne. La commission avait dit « que les cultes chrétiens seuls recevraient des traitements du trésor royal. » M. Viennet prit la défense des Israélites : « Il y avait cent trente mille juifs en France, pourquoi les rabbins ne seraient-ils pas aussi salariés? » A ce compte, d'autres sectes encore avaient droit à un salaire; le XIXe siècle ne voulait pas de distinction; l'État se montrait indifférent entre les évêques et les rabbins. C'était tout un changement dans la pensée sociale : la morale de l'État y gagnait-elle?

Tous les articles furent ensuite discutés et votés : « La censure ne pourrait jamais être rétablie et la royauté jamais ne suspendre les lois ou dispenser de leur exécution. » M. Sapey voulut soumettre les traités à la sanction des chambres comme dans la constitution de 1791, singulier principe qui pouvait compromettre les relations diplomatiques. Par souvenir des Suisses de la garde, le colonel Jacqueminot fit adopter un paragraphe pour ne plus permettre à une troupe étrangère le service dans l'État sans une loi. Comment lui, vieux soldat de l'empire, ne se souvenait-il pas que l'armée de Napoléon comptait dans ses rangs des officiers et des régiments de tous les pays, qui partagèrent ainsi la gloire de ses conquêtes? On déclara que les séances de la chambre des pairs seraient publiques comme celles de la chambre des députés. Un parti était si avide de garanties, qu'il aurait désiré que la charte contînt les plus petits détails d'administration. Quand les assemblées se mettent à proclamer des articles de lois, elles ne s'arrêtent jamais; elles voudraient lier le pouvoir de manière à l'empêcher désormais de se mouvoir. Les barrières de l'âge furent brisées, afin que la carrière politique commençât de bonne heure : sorte de flatterie adressée par les vieux de 1789 à la jeune génération de 1830 (1).

On arriva à une des plus sérieuses discussions; un parti voulait porter la main sur la magistrature, sanctuaire des lois et de l'ordre! N'était-on pas en train de tout démolir, de tout briser? Un trône était frappé, la pairie morcelée, la chambre des députés elle-même menacée; maintenant venait le tour de la magistrature, toutes choses saintes et respectées qui se tiennent dans les sociétés régulières. M. Duris-Dufresne proposa : « que la magistrature fût soumise à une institution nouvelle (2). » C'était ainsi sa destruction qu'on demandait pour la livrer à l'esprit de parti, alors avide de positions, d'honneurs, de traitements. Repoussée d'abord par la question préalable, cette proposition fut reproduite par M. de Brigode qui demanda « que les magistrats cessassent leurs fonctions au bout de six mois s'ils n'avaient point reçu une institution nouvelle. » La magistrature, toujours si admirable en France, allait-elle subir le sort commun de destruction, et pourquoi serait-elle ainsi frappée? Les magistrats s'étaient-ils montrés serviles sous la restauration, et la résistance n'était-elle pas souvent venue des cours de justice? Pourquoi donc s'acharner contre elle avec cette violence?

Il fut honorable à M. Dupin aîné de défendre la grandeur de la justice et l'indépendance des tribunaux; au milieu des passions agitées, il soutint avec fermeté, « que dans le sanctuaire des lois, il y avait une atmosphère qui, entourant la conscience du juge, l'empêchait de s'écarter du véritable droit : » M. Dupin avait pénétré jusqu'au cœur de la question. Ici se fit encore entendre M. Salverte, esprit réactionnaire,

de droit. Il ne faut plus que l'on vienne parler de droit divin. En conséquence, je propose d'insérer les articles suivants pris de la constitution de 1791 : 1° la souveraineté appartient à la nation, elle est inaliénable et imprescriptible; 2° la nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut exercer que par délégation. Ce sont des principes de droit public dont vous faites l'application. Ayez le courage de les écrire sur ou pacte fondamental. »

(1) Toutes les discussions furent rapidement enlevées, et ce fut un bien, car on devait se souvenir que l'Assemblée constituante remua la France pendant un an avec de la philosophie législative.

(2) Voici en quels termes M. Dupin défendit la magistrature : « Il serait étonnant, lorsque nous cherchons à conserver le plus possible l'édifice social, que l'on portât la réforme dans ce qui semble le plus désirer la stabilité. Je ne nierai pas qu'il y ait eu de mauvais choix dans l'ordre judiciaire. Chaque gouvernement a voulu s'emparer de ce pouvoir, mais il faut que le mouvement actuel ne ressemble en rien à ceux qui l'ont précédé. Conservons, organisons ce qui existe; songeons qu'il faut marcher à l'avenir, et qu'il est très-facile d'obtenir le bien des hommes, même mauvais, lorsqu'on leur demande le bien. »

insultant tout, même la justice. Selon lui, « les tribunaux devaient être reconstitués de fond en comble, ils étaient en dehors de l'esprit révolutionnaire. » M. Villemain (1) appuya avec dignité l'opinion conservatrice, et M. Mauguin qui aspirait à la condition d'homme d'État de la révolution, déclara « qu'il fallait tout refondre quand on voulait tout gouverner. Rappelez-vous que vous fondez et que si vous posez un principe, vous devez en adopter toutes les conséquences; il y a quinze jours vous étiez encore sous le régime de la légitimité et du droit divin, aujourd'hui vous siégez sous l'empire de la souveraineté nationale. Irez-vous par vos restrictions et vos ménagements préparer des résistances dans l'avenir à ce principe de vie, et penseriez-vous par hasard que les corps constitués sous le principe du droit divin et de la congrégation nous aideront à fonder d'une manière inébranlable les droits contre lesquels ils furent eux-mêmes établis. Lorsqu'une révolution se fait dans les sommités de l'ordre social, il faut qu'elle descende jusqu'à ses plus profondes racines. C'est un principe de tous les temps. Si vous voulez vous établir solidement, il faut prévenir les résistances; le bouclier de l'inamovibilité n'est pas d'ailleurs une égide capable de résister au choc que les derniers événements ont dû lui porter; du moment que le pouvoir qui la donnait est déchu, elle doit cesser de plein droit. Les juges de Charles X étaient inamovibles sous sa domination; il ne pouvait pas leur garantir une conservation dont il n'était pas sûr lui-même. Un autre ordre de choses commence, de nouveaux droits naissent avec lui. La charte de Louis XVIII est renversée. Changer le parquet ce n'est rien, c'est la magistrature assise qui rend les jugements. Quant à l'atmosphère de la justice, ce n'est qu'une illusion de M. Dupin, illusion dont il n'est pas lui-même la dupe. Je le répète en finissant, puisque vous organisez, que ce soit partout, sinon vous resterez en présence d'une foule innombrable d'ennemis, d'autant plus dangereux que leur action s'exerce jusque sur les parties les plus intimes du corps social. »

En adoptant cette doctrine de tout harmonier avec le principe révolutionnaire, on allait loin. Après la magistrature il fallait briser la famille, la propriété, l'industrie, tout bouleverser, tout détruire. Heureusement la majorité de la chambre se prononça pour le maintien de la bonne justice, et les magistrats furent sauvés contre la réaction. A la tribune on parla de tout, des colonies, du jury, de la traite des noirs, hâtivement, sans ordre, avec cet immense désir de la parole qui est le caractère des assemblées, et quand tout fut réglé, on confia la charte au patriotisme de la garde nationale, ou courage des citoyens français, phrases retentissantes de tous les partis victorieux.

Au milieu de ces applaudissements commença la discussion sur la nullité des siéges de pairie créés par Charles X, une des imposantes questions de ce débat; car enfin quel motif légal avait-on d'éliminer les pairs créés par le roi régnant alors? et ce qu'il avait fait n'était-il pas dans la constitution? Le général Sébastiani vint soutenir, avec affliction sans doute et contre sa pensée de stabilité et d'ordre, ce coup d'État qui n'avait d'autre mobile qu'une concession à M. de Lafayette. De quel droit la chambre des députés allait-elle supprimer toute une catégorie de la chambre des pairs, et parmi ces pairs, comme je l'ai dit, le maréchal Soult et l'amiral Duperré? Hélas! sur cette question de la pairie on était obligé de consentir à des atermoiements. « Plus de pairie héréditaire! » avait dit l'émeute; on entendait encore sa voix impérative, et c'était afin d'arriver à un terme moyen qu'on avait consenti à un coup d'État contre les pairs créés par Charles X. Ce n'était pas assez pour M. de Lafayette, le négociateur politique avec la multitude; il lui avait promis l'abolition de l'hérédité, et on le vit alors monter à la tribune pour faire une de ces professions de foi où perçait à travers sa politesse de gentilhomme, le ton de la souveraineté et du commandement. « Lorsque je viens énoncer une opinion contestée par beaucoup d'amis de la liberté, dit-il, on ne me soupçonnera pas d'être entraîné par un sentiment d'effervescence, ou de courtiser une popularité que je ne préférai jamais à mes devoirs. Les sentiments républicains que j'ai manifestés dans tous les temps et durant tous les pouvoirs, ne m'ont pas empêché d'être le défenseur dévoué d'un trône constitutionnel. C'est ainsi, messieurs, que dans la crise actuelle il nous a paru convenable d'élever un autre trône national, et je dois dire que mon vœu pour le prince dont le choix vous occupe s'est fortifié lorsque je l'ai connu davantage. Mais je différerai d'avec beaucoup d'entre vous sur la question de la pairie héréditaire. Disciple de l'école américaine, j'ai toujours pensé que le corps législatif devait être divisé en deux chambres avec des différences dans leur organisation. Cependant, je n'ai jamais compris qu'on pût avoir des législateurs et des juges héréditaires. L'aristocratie, messieurs, est un mauvais ingrédient dans les institutions publiques. J'exprime donc, aussi fortement que je le puis, mon

(1) « Je demande à ajouter quelques observations à l'éloquente défense du pouvoir judiciaire présentée par l'orateur qui m'a précédé. La liberté des tribunaux est dans le passé, elle est dans l'avenir; ne la chassez pas du présent, car elle doit être dans tous les temps. L'inamovibilité de la magistrature, acquise par une longue possession, consacrée aujourd'hui par un vote solennel, en vaudra mieux; le principe en sortira plus fort et plus utile. Je n'ignore aucune des attaques nombreuses dont il fut l'objet en 1814 et en 1815, de la part de l'empire et de la royauté, mais n'oublions pas que c'est dans le seul sanctuaire des

vœu pour l'abolition de la pairie héréditaire, et en même temps je prie mes collègues de ne pas oublier que si j'ai toujours été l'homme de la liberté, je n'ai jamais cessé d'être l'homme de l'ordre public. »

Ce discours, dans ses formes polies mais entortillées, était un manifeste adressé à tout un parti pour l'apaiser dans ses exigences. M. de Lafayette, en déclarant d'abord « qu'il était républicain en l'âme, » disait assez que c'était par condescendance seulement qu'il se faisait le défenseur d'un trône constitutionnel; s'il voulait bien admettre que l'on divisât le pouvoir en deux chambres comme en Amérique, il exprimait un vœu pour l'abolition de l'hérédité de la pairie; et en l'état des esprits, c'était l'imposer souverainement. M. de Lafayette était devenu la révolution incarnée, et celle-ci, reine puissante, voulait être obéie. Ce système de commandement, le vieux général l'avait suivi envers Louis XVI à Versailles; courtisan assidu de l'émeute qu'il se faisait fort d'apaiser par de douces paroles, il ne se montrait impératif qu'envers les pouvoirs réguliers. Cette discussion au reste fut enlevée vite, et il le fallait bien; car plus les menaces de parti se manifestaient grandes, plus le besoin d'un pouvoir suprême était pressant. Le provisoire tuait la société; les intérêts demandaient quelque chose de définitif. Le salut public est la suprême loi; ceux qui s'étaient tant élevés contre l'article 14 ne procédaient pour ainsi dire que par coups d'État; tant il est vrai qu'on gouverne toujours à peu près en vertu des mêmes idées : il n'y a de différents que les temps et les circonstances. Les votes solennellement recueillis et constatés, la déclaration de la chambre devint la loi constitutive du pays et la révolution de 1688 fut accomplie (1).

Par un mouvement spontané la majorité des députés se mit en marche pour le Palais-Royal dans un cortége bruyant, désordonné, et avec cela presque triste : en tête, une compagnie de garde nationale moitié en uniforme, moitié en bourgeois; des volontaires de la charte (nouvelle milice) avec une musique improvisée jouant la terrible *Marseillaise;* les députés quatre à quatre (2), se tenant sous le bras, tous parés de rubans tricolores et poussant des cris de sincère et loyal enthousiasme pour le prince qui se dévouait à la paix et à l'ordre, témoignages surveillés par le parti républicain menaçant le cortége. On marchait le plus vite possible à travers les flots d'un peuple armé, capricieux et dirigé par les élèves de l'École polytechnique. Au Palais-Royal, nulle garde que quelques volontaires sans costume dont la tenue faisait disparate avec la somptuosité de ce palais qui avait vu la garde noble du grand cardinal se mirer au reflet des lustres et des trumeaux de Venise. Force était de caresser ces volontaires qui, du reste, par amour-propre maintenaient entre eux une discipline sévère. Ainsi s'avancèrent les députés vers le prince visiblement ému; M. Laffitte était à leur tête, lui le vieil ami du duc d'Orléans, et dont la pensée s'était enfin réalisée. Après quelques brèves paroles et de cordiales démonstrations, le président lut à voix distincte la déclaration de la chambre des députés votée peu auparavant. Agité par mille sentiments divers, le prince écouta silencieusement cette déclaration : le souvenir du passé, la grandeur, disons-le, la crainte du présent, les nuages qui s'amoncelaient dans l'avenir, tout cela était de nature à vivement l'émouvoir. Et lui, si admirablement paisible dans sa famille, quelle tâche immense allait-il s'imposer? Est-ce que le but était en rapport avec le péril? Qui pouvait alors assurer le résultat de la lutte? Le prince pressait les mains de M. Laffitte et de quelques députés plus spécialement dévoués à sa personne, et néanmoins d'une voix claire et élevée il prononça ces mémorables paroles : « Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous : c'est l'amour de mon pays; je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

Cette réponse si pleine de dignité et de convenance n'exprimait ni plainte ni récrimination contre la branche de sa race qui venait de crouler dans la tempête; pas un mot, pas une phrase qui pussent lui être reprochés comme une ingratitude ou un oubli du passé. Lorsque des caricatures immondes, des déclamations insensées allaient flétrir le malheur, le prince déclarait à la face du monde qu'il n'avait jamais sollicité cette couronne que la force des choses lui apportait plus encore que le vote de la chambre. C'est que M. le duc d'Orléans avait sous les yeux l'Europe entière;

lois que nous avons trouvé des voix indépendantes qui ont défendu contre la royauté tombée la liberté qui ne tombera pas. » Les royalistes votèrent pour la magistrature.

(1) Le scrutin donna le résultat suivant :

Nombre des votants	252
Boules blanches	219
Boules noires	33

(2) Cela fut ainsi décidé par le président :

« La chambre adopte les résolutions et les dispositions contenues dans l'acte. La chambre va immédiatement se transporter à pied au Palais-Royal pour y porter le message. Nous allons être accompagnés par la brave garde nationale. Pour mettre de l'ordre dans ce cortége, j'invite MM. les députés à marcher quatre par quatre. »

c'est que voulant fonder quelque chose pour le présent et l'avenir, il savait que les paroles de parti passent, et que chaque expression d'une tête politique doit être pesée avec maturité. Il ne fallait pas seulement conquérir les suffrages de la place publique, mais encore un acte de reconnaissance de tous les cabinets, et ce n'était que par l'ordre et la modération qu'on pouvait arriver à ce résultat. Les opinions passionnées applaudiraient moins sans doute, mais les hommes de sens et de portée verraient dans l'expression de ces sentiments une pensée assez habile pour annoncer aux souverains le maintien des traités, la paix générale, en un mot la continuation d'un système européen.

Lorsque la chambre des députés marchait si hâtivement vers l'établissement d'un trône nouveau, fondé sur la pensée de 1688, la chambre des pairs s'était tenue un moment à l'écart; car une opinion aigre, jalouse et méchante grondait contre la pairie : pourquoi cette irritation sans but? Qu'avait-on à lui reprocher dans les derniers temps de la restauration? La pairie n'avait-elle pas assez fait pour l'intelligence et le maintien des institutions du pays? Qui avait sauvé la liberté et l'égalité des successions contre les mesures de M. de Villèle? D'où était partie cette opposition réfléchie qui avait repoussé le droit d'aînesse et les mesures maladroites de M. de Peyronnet? N'était-ce pas de la chambre des pairs? Composée de capacités supérieures, d'hommes d'affaires et de vrais législateurs, la pairie s'était constamment tenue dans la condition d'un pouvoir sérieux et modéré; c'est pourquoi, envisageant la grandeur des événements, elle avait cherché à éviter au pays une nouvelle révolution, secousse toujours si violente et si désastreuse pour un peuple. Oubliant tous ces services, foulant aux pieds ces titres à la reconnaissance, le parti triomphant en juillet s'était rué contre la pairie; la capacité appliquée des hommes d'État blessait tous les esprits systématiques et jaloux, à la hauteur de MM. de Lafayette ou Dupont (de l'Eure). On avait attaqué la pairie héréditaire, brisé les pairs nommés par Charles X; pour cela on invoquait les principes. Au fond ce n'était qu'un coup d'État contre des hommes d'expérience et de gouvernement.

Au milieu de ce concert de haines et de réprobations démocratiques, la conduite de la pairie demeurait fort difficile; la chambre des députés, dans tous ses actes, avait agi seule, spontanément, sans prendre garde à l'existence des pairs, sans invoquer leur concours comme partage de la souveraineté. Peut-être si elle eût suivi son orgueil plus que les services qu'elle pouvait rendre, la pairie entière aurait abdiqué ses pouvoirs si étrangement méconnus ; mais en politique les résolutions extrêmes sont souvent des fautes; les pouvoirs ne doivent avoir ni ressentiment, ni dépit, et les hommes d'État de la pairie penchaient tous pour une transaction ; après l'orage on recouvrerait le terrain perdu, car en définitive la capacité demeure maîtresse; Dieu ne veut pas éternellement livrer la société aux intrigues ou aux folies; savoir attendre, c'est gouverner : la chambre des pairs se résigna donc au rôle qu'on voulut lui faire, sauf ensuite à ressaisir son rang par la seule force de son autorité morale. On ne lui demanda pas son vote, libre, spontané, souverain sur tout ce qui avait été fait, mais seulement une sorte d'approbation tacite des actes accomplis par les députés. Dans la chambre des pairs (1), un débat fut engagé avec cet esprit d'extrême convenance qui distingue l'aristocratie. Quelques-uns des pairs éliminés par le coup d'État de la chambre des députés, résignèrent eux-mêmes leur pouvoir, afin de ne pas imposer à leurs collègues la triste nécessité de les expulser. Il y eut à cette occasion quelques serrements de mains, beaucoup de vœux pour la France, de nobles paroles échangées; enfin on vota une disposition rédigée par M. le duc de Broglie qui portait « que la chambre ne pouvait prendre part à la délibération qui touchait à son existence, s'en rapportait, quant à ce, à la sagesse du lieutenant général du royaume. »

La question grave, douloureuse, pour beaucoup d'entre les pairs, était celle d'un changement de dynastie auquel la chambre haute devait donner son adhésion. La pairie comptait d'anciens ministres du roi, les compagnons d'exil et d'émigration des princes, les grands noms de France, illustrations de toutes les époques, et la plupart voyaient ce changement avec douleur ; libre, spontanée, la majorité peut-être se serait décidée pour ses souvenirs de dynastie; la pairie avait même négocié dans ce sens; M. de Mortemart n'avait-il pas placé dans la chambre haute les dernières espérances de la restauration? Mais en même temps que ce sentiment intime et favorable à M. le duc de Bordeaux se faisait jour, se révélait aussi la conviction non moins profonde de l'indispensable nécessité de mettre un terme à l'anarchie qui pénétrait de tous côtés dans la société. Depuis deux jours M. de Talleyrand ne quittait pas les réunions de la pairie, se concertant avec les chefs d'opinion, MM. Pasquier, de Broglie, pour arrêter les meilleures mesures à prendre dans un intérêt social de gouvernement. M. de Talleyrand avait vu les der-

(1) Chambre des pairs. — Séance du 7 août 1831. — « La chambre des pairs s'est assemblée à neuf heures du soir sous la présidence de M. Pasquier. 114 pairs étaient présents. M. de Choiseul a demandé qu'on passât au scrutin sans discussion; M. le duc de Broglie combat cette proposition. » Son avis prévalut dans la chambre.

niers jours du sénat, le commencement de la restauration; familier avec les choses qui font ou renversent un pouvoir, il ne se laissait point aller à ces émotions de dynastie qui souvent, hélas! succombent en présence des nécessités du temps et des vicissitudes de la politique. C'était donc de concert que tous les pairs avaient agi pour sauver quelques débris de la monarchie, seul appui de l'ordre dans les grandes ruines amoncelées par la révolution de juillet.

L'adhésion de la grande majorité des pairs était ainsi assurée à la couronne de 1688 quand la séance s'ouvrit enfin par ce discours mémorable de M. de Chateaubriand, dernière protestation en faveur de la légitimité! Un talent inimitable, une haute noblesse de sentiments, se révèlent dans toutes ces paroles écoutées avec une si vive émotion, car M. de Chateaubriand (1) parlait à beaucoup d'hommes qui pensaient comme lui et qui auraient voulu voter avec lui : et néanmoins telles étaient les circonstances impératives, qu'un petit nombre seul pouvait le suivre. Le noble orateur se demandait « quelle était la forme de gouvernement la mieux appropriée à la France, la république ou la monarchie? Une république avait d'abord contre elle les souvenirs de la république même; on n'avait point oublié le temps où la mort et la terreur trônaient entre la liberté et l'égalité. Voulait-on un roi nommé par la chambre? ce serait une épreuve. Or je suppose qu'on veut la liberté, surtout la liberté de la presse par laquelle et pour laquelle le peuple vient de remporter une si étonnante victoire. Eh bien, toute monarchie nouvelle sera forcée ou plus tôt ou plus tard de bâillonner cette liberté. Napoléon lui-même a-t-il pu l'admettre? Fille de nos malheurs, esclave de notre gloire, la liberté de la presse ne vit en sûreté qu'avec un gouvernement dont les racines sont profondes. Une monarchie, bâtarde d'une nuit sanglante, n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions? Si ceux-ci peuvent prêcher la république, ceux-là un autre système, ne craignez-vous pas d'être bientôt obligés de recourir à des lois d'exception, malgré les huit mots supprimés dans l'article 8 de la charte? »

La liberté de la presse semblait donc être devenue une sorte d'idée fixe pour M. de Chateaubriand, il la voyait et la proclamait partout; un peu avide d'une juste popularité, il se souvenait que les jeunes hommes l'avaient porté dans leurs bras au cri de : *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* Il avait donc foi dans cette arme si admirable en ses mains, et il croyait qu'avec son aide on pourrait renverser un gouvernement qui n'aurait pas pour lui la légitimité. Tel était l'esprit du temps, que même M. de Châteaubriand payait son tribut aux journées de juillet : « les enfants de 14 ans étaient devenus des géants; les conscrits d'Alger et les combattants de juillet venaient de révéler les fils de Marengo et d'Austerlitz. » Après avoir exalté les héros, M. de Chateaubriand flétrissait en termes énergiques tout le système de M. de Polignac : « Quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie, disait-il, a soudainement éclaté; quand une terreur de château, organisée par des eunuques, a cru pouvoir remplacer la terreur de la révolution et le joug de fer de l'empire, alors le peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que les boutiquiers respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre soldats et un caporal pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. »

C'était peut-être trop exalter le mouvement populaire; mais cela était dit pour amener la question du duc de Bordeaux, « orphelin, qui élevé aux écoles de la patrie, dans les idées du siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. » Ce qui faisait allusion à la pensée qu'on avait eue un moment de confier la régence à M. de Lafayette, tout en laissant la lieutenance générale à M. le duc d'Orléans, « à ce prince, disait M. de Chateaubriand, qui avait vécu près du peuple et qui savait que la monarchie ne pouvait être qu'une monarchie de consentement et de raison. » Enfin, se plaçant à toute la hauteur de sa noble carrière, le grand écrivain se mettait en scène pour dire ce qu'il avait fait, et flétrir ses ennemis de ses fiers dédains (il désignait le parti de MM. de Villèle et de Polignac). « Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissements dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mon serment de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme; après tout ce que j'ai fait, dit et redit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième fois, ils s'acheminent vers l'exil. Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous comblait de ses dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups d'État, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue, du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour

(1) Le discours de M. de Chateaubriand produisit une grande sensation dans l'assemblée, et la chambre en ordonna même l'impression, bien qu'en opposition avec l'esprit de la majorité.

calomnier les vrais serviteurs du roi : votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendants de Henri IV à coups de fourche, tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore, c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté. »

Ces paroles étaient bien amères contre de vieux amis, dont peu s'accroupissaient alors sous la cocarde tricolore ; il était presque vulgaire de se venger contre un parti proscrit et des hommes tombés. Mais l'orateur devait faire des concessions de paroles pour obtenir des concessions de choses, et M. de Chateaubriand voulait la popularité tout en défendant les causes impopulaires ; admirable et puissant ressort de son talent ! Le loyal pair de France avait bien deviné que tout était fini pour la vieille royauté et que ses paroles étaient jetées au vent. La pairie adhéra par son vote à la déclaration de la chambre des députés (1) ; elle consentit à tout, même à se mutiler sans murmures, parce qu'elle n'avait que l'option d'accepter ou de tomber ; la révolution lui avait fait cette destinée, comme elle l'avait réservée à la magistrature ; les partis avaient grondé contre la haute chambre, parce que tout ce qui est stable et régulier leur est importun ; ils invoquent des réactions incessantes, des vengeances, des mesures implacables, des commissions, des jugements qui les servent, des magistrats qui frappent leurs ennemis, des pouvoirs qui les secondent, et c'est ce qu'ils appellent gouverner. Les partis comme les despotes ne souffrent pas de contradiction.

Le vote de la chambre des pairs donna la dernière sanction à l'avénement du roi Louis-Philippe (2), et dès lors on put fixer la solennité d'une séance royale où le monarque et les chambres prendraient de mutuels engagements autour de cette charte si rapidement votée, mais qui serait loyalement gardée par le prince. La nécessité impérative avait commandé cette hâte des pouvoirs politiques ; souvent dans les révolutions il faut marcher plus soudainement que la pensée ; le sol brûle, les imaginations s'égareraient au delà de toute limite si on ne s'empressait de leur marquer des bornes : quoi de plus légitime que la nécessité, loi suprême des circonstances ; il faut la subir si on ne veut pas être emporté par elle. Ce dut être une nuit de solennelles pensées pour le prince, que celle qui précéda la séance royale. Qu'on se représente cette tempête soulevée qui grondait partout, les pouvoirs se heurtant les uns les autres, la place publique émue : ici les exigences de M. de Lafayette, là le pouvoir de l'hôtel de ville à peine dissous ; la possibilité d'une guerre civile et d'une invasion étrangère. Jamais M. de Sémonville ne dit plus vrai que quand il adressa ces paroles au nouveau roi : « Sire, une couronne de fer brûlant va toucher votre front. » Placé aujourd'hui à un point de vue éloigné, on fait trop peu la part des circonstances, et en voyant cette couronne justement conquise par d'inappréciables services, on s'imagine que la joie de la prendre et l'orgueil de la garder durent compenser toutes les peines et les soucis. Il n'en fut rien alors, car nul n'était sûr du lendemain ; il fallait exposer sa vie, et plus que sa vie, sa famille et ses enfants, son blason et son honneur. Et toutes ces images, comme de menaçants fantômes, durent se presser dans la tête de M. le duc d'Orléans quand il arrêta enfin avec fermeté et courage la séance solennelle du 9 août.

Un immense intérêt européen se rattachait au nouvel avénement. Dans la salle du palais Bourbon, une simple estrade surmontée d'un dais et ombragée

(1) *Extrait du procès-verbal. — Séance du 7 août.*

« La chambre des pairs adopte les dispositions de la déclaration de la chambre des députés, sauf l'article qui concerne l'exclusion des pairs créés sous Charles X, sur lequel elle déclare ne pouvoir délibérer et s'en rapporter à la haute prudence du prince lieutenant général.

Voici le résultat du scrutin :

Pour la déclaration	89 voix.
Contre	10
Billets blancs	14
Bulletin nul	1
	114 votants.

« La chambre forme une députation à laquelle peuvent s'adjoindre MM. les pairs qui le désireront. Cette députation se rend immédiatement chez le prince pour lui porter la déclaration que la chambre vient de sanctionner. »

(2) Le président de la chambre des pairs, M. Pasquier, sut garder une très-grande dignité en présentant au lieutenant général l'acte d'adhésion de la pairie aux actes de la chambre des députés. Voici son discours :

« Monseigneur,

« La chambre des pairs vient présenter à Votre Altesse Royale l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez autrefois défendu les armes à la main nos libertés encore nouvelles et inexpérimentées ; aujourd'hui vous allez les consacrer par les institutions et les lois. Votre haute raison, vos penchants, le souvenir de votre vie entière nous promettent un roi citoyen. Vous respecterez nos garanties qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille, que nous voyons autour de vous, élevée dans l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité, assurera à nos enfants la paisible jouissance de cette charte que vous allez jurer, et les bienfaits d'un gouvernement à la fois stable et libre. »

Le duc d'Orléans répondit :

« Messieurs, en me présentant cette déclaration, vous me témoignez une confiance qui me touche profondément. Attaché de conviction aux principes constitutionnels, je ne désire rien tant que la bonne intelligence des deux chambres. Je vous remercie de me donner le droit d'y compter.

« Vous m'imposez une grande tâche, je m'efforcerai de m'en montrer digne. »

de drapeaux aux trois couleurs; un modeste fauteuil au lieu de trône, des pliants pour les princes, une petite table avec un encrier de bronze; une autre table sur laquelle se trouvaient placés la couronne, la main de justice et le sceptre, attributs de la souveraineté; un groupe considérable de pairs parmi lesquels MM. de Talleyrand, de Mortemart, de Montmorency, de Montesquieu; la duchesse d'Orléans dans une tribune, l'air faible et attristé, car un attentat était possible de la part des républicains irrités; puis les princesses gracieusement parées, jeunes et belles (la mort n'en avait encore touché aucune!). On était si peu fixé sur ce qui allait se faire que le prince, à son arrivée, fut salué des noms de Louis XIX, de Philippe VII, de Philippe Ier, et au milieu de cette confusion retentissait l'air de *la Marseillaise*. C'est avec peine que le calme est rétabli; le prince, visiblement ému, salue de droite et de gauche, enfin s'adressant d'une manière digne et affectueuse à M. Laffitte, président de la chambre : « Monsieur, dit-il, faites lecture de la déclaration solennelle de MM. les députés, ainsi que de l'adhésion de la chambre des pairs. »

Aussitôt le silence se rétablit : M. Laffitte prend la déclaration des mains d'un secrétaire et la lit gravement; lorsque cette formalité est accomplie, le nouveau monarque, d'une voix forte mais émue, prononce ces paroles: « Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'adhésion de la chambre des pairs; j'en ai pesé, médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère, je suis prêt à en jurer l'observation. « Enfin le roi debout, la tête nue, prêta son serment ainsi conçu : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle avec les changements et modifications exprimés dans la déclaration de la chambre des députés, de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français (1). »

Des cris, des vivat alors se firent entendre. Ainsi s'accomplit la révolution parlementaire qui liait par le droit politique le pays à une nouvelle dynastie; la tâche commençait dès ce moment pour le monarque; devoir immense, car il fallait détruire peu à peu cette anarchie que les journées de juillet avaient jetée dans les pouvoirs et la société; le triomphe de la force est souvent chose simple, et la lutte par les armes est plus aisée qu'on ne le croit; une journée de victoire suffit pour renverser un gouvernement. La tâche difficile, c'est celle qui comprime, par l'énergie morale du caractère ou l'habileté de la conduite, les déchirements intimes qui font la plaie d'un pays. Un 18 brumaire se comprend lorsqu'il est aidé par la puissance des régiments; alors un général heureux fait sauter les députés par les croisées afin de ramener violemment la société à l'ordre; il n'y a pas grand mérite à ces brutalités-là. Ce qui est plus haut et plus habile, c'est d'assouplir les pouvoirs au lieu de les chasser; c'est d'attiédir les passions, de diriger les âmes de ses mains habiles au lieu de les heurter; de faire qu'on obéisse par la conviction plutôt que par la force; d'arriver à affaiblir les volontés, assouplir les ardeurs, les impatiences, à ce point que l'autorité puisse bientôt tout oser sans que l'opposition résiste au nom de la popularité. La royauté nouvelle ne manqua pas à cette œuvre immense, à travers les plus grandes épreuves, les dangers les plus terribles pour le gouvernement et l'ordre social tout entier.

La séance du 9 août, en changeant les conditions du pouvoir, faisait désormais une question importante du serment des fonctionnaires; ceux qui n'y adhéraient point devaient donner leur démission. C'est ainsi que les choses doivent se pratiquer : si tous n'avaient pas agi de cette sorte sous la restauration, c'est qu'il y avait eu oubli des devoirs; le serment est un lien dont nul ne peut s'affranchir. Dans tout changement rapide, radical, rien de plus intolérant que le parti victorieux sur la question du serment; ils veulent qu'il soit formel, explicite, sans restrictions, parce qu'ils espèrent que les consciences pures et honnêtes s'effrayeront de toute son étendue, et que donnant ainsi leur démission, les places seront plus nombreuses et les portes de l'ambition plus largement ouvertes. A cet effet, le Directoire exigea un serment de haine à la royauté pour repousser les monarchistes. Une antique formule existait, celle de prêter serment au roi et à la charte, et le nouveau monarque n'en avait pas prescrit d'autre. Il ne parut pas suffisant au parti victorieux, et il fut proposé que le serment exprimât : « fidélité, obéissance au roi des Français (afin qu'il n'y eût pas d'équivoque), et à la charte votée par la chambre. » Pour les gens d'honneur, c'était leur faire insulte que de supposer des restrictions mentales; s'ils consentaient à dire : « le roi, » ce

(1) Le roi Louis-Philippe ajouta ensuite ces paroles :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

« Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril; la violation de la charte avait tout ébranlé; il fallait rétablir l'action des lois, et c'est aux chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs; les sages modifications que nous venons de faire à la charte

serait celui qui régnait par la loi, la constitution et le fait.

Aussi les pairs (1), les députés, les fonctionnaires, les magistrats qui ne crurent pas possible de rester en paix avec leur conscience sous le nouveau principe, donnèrent hautement leur démission. Ils la motivèrent avec plus ou moins de netteté et de convenance; l'honneur a souvent des expressions exagérées, des susceptibilités impérieuses qui sont comme la colère, sans réflexion ni ménagements; on doit lui pardonner jusqu'à ses folies. Il se fit des déclarations séditieuses, presque insolentes, et celles-là toutes les âmes raisonnables durent les blâmer : qu'on refuse un serment, rien de plus simple, la conscience ne s'interroge pas et la fidélité a sa noblesse; mais il n'y a ni fidélité ni noblesse qui puissent faire insulter à la victoire lorsqu'elle se montre modérée. Il y eut donc plus de grandeur dans la résignation des pairs et des députés qui se retirèrent en silence, que dans ces manifestes de parti à la façon de celui de M. de Kergorlay; il ne suffisait pas d'être une tête dure et bretonne pour avoir le droit de jeter des invectives contre un ordre de choses qui se montrait avec toutes les conditions de la paix et de la hiérarchie.

A côté de ces refus absolus de prêter serment, il y eut ensuite des serments motivés, et ceux-ci furent très-honorables; la plupart exprimaient des regrets et des tristesses sur le passé; on jetait de lamentables paroles sur le malheur du roi proscrit; hautement on déclarait que le principe de la légitimité paraissait une garantie, mais enfin la force des choses était plus puissante que les principes : sauver la patrie était encore un devoir; ainsi firent les Noailles, les Mortemart, les Martignac qui prêtèrent serment au roi des Français et à la charte sans restriction. Quelques autres comme M. de Fitz-James y ajoutèrent des paroles aigres et amères; il n'y avait pas grand courage à une époque tolérante d'insulter un pouvoir tolérant. Dans quel but créer de nouveaux embarras au prince qui prenait en mains la chose publique? Pour les royalistes, au lieu de se jeter parmi les brouillons, mieux eût valu se poser comme des hommes d'ordre et de propriété; il fallait prêter aide au pouvoir quand il s'engagerait dans les voies de restauration sociale comme on l'avait fait sous Bonaparte; il ne fallait pas déserter les institutions, et comme en définitive le sol, les richesses, l'intelligence leur appartenaient, en se ralliant à ce qui protége toutes ces choses, ils seraient légitimement rendus maîtres de la société, et le pouvoir n'aurait pu gouverner que par les véritables conservateurs.

CHAPITRE XXII.

MARCHE DE CHARLES X ET DE LA ROYALE FAMILLE VERS L'EXIL.

Départ de Rambouillet. — Le roi. — Le Dauphin. — La Dauphine. — La duchesse de Berry. — Le duc de Bordeaux. — Les serviteurs. — Les gardes du corps. — La garde royale. — Projets divers. — Le duc de Bordeaux ira-t-il à Saumur? — Résignation de Charles X. — Les commissaires. — Espérance sur la lieutenance générale du royaume. — Les populations. — Première station. — Le château de Maintenon. — Les adieux de la garde. — Dreux. — Verneuil. — L'aigle. — Argentan. — Envoi des négociateurs en Angleterre et en Autriche. — M. de Choiseul à Londres. — M. de Kentzinger à Vienne. — Le roi Charles X à Valognes. — Remise des étendards. — Préparatifs d'embarquement. — Les adieux du roi. — Marche de Valognes sur Cherbourg. — Embarquement. — Dernière conférence du roi avec le maréchal Maison. — Licenciement des gardes. — Négociations pour le séjour du roi en Angleterre. Conditions imposées. — Charles X les accepte. — Premier séjour à Lulworth.

(AOUT 1830.)

A mesure que les temps s'éloignent et que les passions haineuses s'affaiblissent, il est plus facile de parler de cette royale famille que les fautes et la fatalité plus puissante que les fautes, entraînaient une fois encore dans l'exil. Chaque jour enlève quelques-uns des acteurs de la révolution de juillet; la mort fauche çà et là; M. de Lafayette, le maréchal Maison, M. Laffitte sont descendus dans la tombe sans doute avec d'autres impressions, d'autres sentiments que ceux qui les animèrent en 1830. Le roi Charles X, le Dauphin son fils reposent dans les caveaux des Capucins à Prague, et la prière des morts se fait entendre pour les vainqueurs comme pour les vaincus, égaux aujourd'hui dans la république des trépassés (2). La tâche devient donc plus facile pour l'historien; il peut tout dire; justement louer, abaisser ou exalter les caractères, faire la part des circonstances, apprécier les résignations comme l'enthousiasme; et c'est notre triste privilége d'un peu d'années encore avant de nous abîmer nous-mêmes dans l'océan des siècles.

garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

(1) Dans la chambre des pairs, les premiers démissionnaires furent :

MM. le vicomte Dambray, le duc de Montmorency-Laval, le marquis Victor de Latour-Maubourg, de Latour-Dupin, le duc d'Avray, de Croï, le vicomte de Chateaubriand, le marquis de Pérignon, le duc de Damas-Crux, Auguste de Talleyrand et le marquis de Saint-Romans.

(2) C'est une coutume en Autriche que les souverains soient enterrés aux Capucins; tout le monde a vu à Vienne les caveaux des empereurs, ce qu'il y a de plus haut se place ainsi sous l'ordre le plus humble; il y a là dedans plus de république qu'on ne croit.

Après l'abdication de Rambouillet, Charles X et M. le Dauphin s'étaient crus détachés désormais de tous les événements politiques; caractères d'honneur et de probité, ils ne pensaient plus qu'il leur fût permis de se mêler à aucune affaire depuis que le roi avait désigné un lieutenant général avec mission de faire proclamer Henri V. Tel était le caractère loyal de Charles X qu'il se déclarait engagé par sa renonciation, de manière à ne plus songer qu'à un abri sur la terre étrangère, comme Charles IV, roi d'Espagne, son cousin, qui s'était retiré à Rome après son abdication en faveur de Ferdinand VII; on n'avait plus qu'à discuter avec lui les conditions de son exil et quelques questions de détail sur les revenus de sa maison. Les commissaires du gouvernement, alors au nombre de trois (le duc de Coigny n'avait pas voulu se réunir au maréchal Maison, à M. de Schonen et à M. Odilon Barrot dans cette mission si triste), obtinrent la faveur d'un entretien avec le roi. Là aucune question ne fut élevée sur la royauté du duc de Bordeaux, et le maréchal Maison, sans prendre aucun engagement, déclara: «qu'en l'état des partis, et pour faciliter toutes les éventualités de la situation, il paraissait nécessaire que le roi et M. le Dauphin fussent prêts à quitter le territoire de France; or la route la plus sûre était celle de Cherbourg.» Cet itinéraire jusqu'à l'Océan, réglé avec une grande attention, avait deux buts: éviter les excès d'une population tristement irritée contre la personne du vieux roi, puis empêcher un coup de main sur la Vendée, ce qui pouvait être dans les desseins de serviteurs trop ardents.

En Normandie, on avait eu l'infamie de semer le bruit que les incendies des fermes étaient l'œuvre de Charles X, et les populations voulaient se venger à coups de fourche, comme dans le moyen âge contre le seigneur (1). L'itinéraire sur Cherbourg évitait le passage de toutes les grandes villes ivres et glorieuses de la révolution de juillet; il n'y avait qu'un chef-lieu de département, Saint-Lô, et les seules petites cités de Dreux, Laigle, Argentan, Vire. Par cette voie on évitait également toute espèce de tentative désespérée des royalistes ardents et vigoureux sur le Bocage; et c'était là un point important pour la France et l'étranger: on pouvait présenter à l'Europe une révolution sans guerre civile, sans résistance, une royauté assez abandonnée de l'opinion pour ne pas soulever dans son malheur une seule épée pour la défendre.

Les serviteurs qui entouraient Charles X à Rambouillet n'auraient jamais pensé en voyant tant de calme, que de grands malheurs venaient de frapper cette tête vénérable; soit que le monarque fût dégoûté du pouvoir, soit que les ingratitudes eussent flétri son cœur, soit plutôt qu'il fût sous l'empire de cette résignation que donne le catholicisme, le roi était aussi digne qu'il l'était aux Tuileries; et bien qu'il fût tombé du trône, on ne pouvait s'empêcher d'admirer ces derniers et purs rayons d'une grande race. M. le Dauphin inspirait moins d'intérêt, parce que son insouciance venait d'une certaine naïveté d'esprit et peut-être d'un défaut réel d'intelligence de sa propre situation; il souriait à tous comme il le faisait quand l'adulation venait à lui; il manifestait peu d'inquiétude, s'entretenant avec les généraux fidèles à son infortune des événements de Paris comme s'il y était complétement étranger et que tout fût survenu en dehors de lui: différant ainsi de Madame la Dauphine, tête énergique, cœur noble et superbe, femme forte, qui sentait, elle, bien vivement les fautes commises; elle s'en était plus d'une fois exprimée avec aigreur (2); et maintenant, à la rougeur de ses yeux, à ses mouvements saccadés, à ses paroles souvent impératives, on pouvait voir qu'elle ne se croyait pas déchue de son rang, et que la fermeté qu'elle avait eue jeune fille dans les cachots du Temple, elle la garderait également sur la terre d'exil, là où sa triste fortune allait la jeter.

La duchesse de Berry ne pouvait avoir cette résignation: gracieuse enfant de la Sicile, elle était venue en France à seize ans; accueillie avec ivresse, elle avait adoré les arts, les plaisirs, les distractions, les théâtres; après la douleur et le deuil de la mort du duc de Berry, elle s'était à la fois jetée dans les distractions du monde et dans les devoirs de la maternité, remplissant les deux conditions qui font la popularité en France, l'amour de la famille et celui du monde: la famille, pour montrer qu'on est digne et bonne mère; le monde, pour témoigner qu'on vit avec lui sans dédaigner ses plaisirs, même ses joies et jusqu'à ses folies; il en tient compte, et en face d'une cour dévote c'était de la popularité que d'aimer les distractions: elle avait un théâtre à elle (3) et des bals joyeux, au son des fanfares, avec la *saltarelle* de Caserta et la *tarentella* de Nisita et de Portici. Après l'abdication du roi et de M. le Dauphin, la duchesse de Berry avait pris au sérieux son rôle politique, et déjà son imagination ardente lui présentait sous un admirable aspect la splendeur de son titre de régente de France, aimée et honorée de tous. Rêve d'or qui

(1) J'avais un parent parmi les gardes du corps, et ce récit, je le tiens de sa bouche avec toutes les circonstances les plus minutieuses de cet itinéraire qui a laissé de grandes traces dans les cœurs.

(2) Le mot alors de Madame la Dauphine, était celui-ci: «Au moins on ne dira pas que c'est moi qui ai conseillé le roi; on a tout fait comme un coup de tête.» On se rappelle que Napoléon avait dit dans son langage sardonique: «que la duchesse d'Angoulême était le seul homme de la famille des Bourbons.»

(3) Madame avait pris le Gymnase sous sa protection, et les pièces de M. Scribe lui durent leur popularité.

ne devait point se réaliser ! Elle veillait avec une sollicitude attentive sur ce jeune duc de Bordeaux que déjà on appelait Henri V dans les intimités de famille et de cour, comme on avait appelé Napoléon II le fils mélancolique du grand empereur après son abdication des cent-jours.

Ce gracieux enfant, avec ses cheveux blonds et bouclés sous le costume simple de l'admirable portrait du noble héritier des Lambton, tracé par Lawrence, resté sous la garde de M. de Damas et du brave capitaine Lavillatte (1), s'entendait dire déjà par quelques courtisans « le petit roi, la petite majesté, » et Charles X qui l'aimait d'une tendresse extrême ne manquait pas de lui donner ce titre, parce que dans la hiérarchie de la famille tout était réglé avec une ponctualité extrême; un règne fini, l'autre commençait sans intervalle. Tant que Charles X crut que la condition de son abdication acceptée, Henri V serait proclamé roi, il garda religieusement sa parole; et à l'imitation de Louis XIV vis-à-vis le duc d'Anjou salué roi d'Espagne, il donnait la droite à cette petite majesté toute boudeuse et peu fière de son rang; l'enfant travaillait constamment ou jouait avec sa sœur, fraîche et jolie, qui rêvait encore de la fête que naguère elle avait donnée à Bagatelle aux demoiselles de la Légion d'honneur; elle s'était tant amusée, que le souvenir lui en était resté au cœur comme une de ces émotions de jeune fille qui ne passent pas.

A Rambouillet déjà le nombre des serviteurs s'était considérablement amoindri; il n'y a que les âmes d'élite qui se dévouent au malheur avec loyauté. On trouve si facilement un prétexte pour déserter les causes qui tombent ! « On n'a pas de fortune, on a une famille, une santé mauvaise, on préfère la patrie à un roi. » Tout cela est merveilleux pour expliquer comment on est ingrat, oublieux des choses du passé, et l'égoïsme se cache sous de spécieux prétextes. Il y eut donc une désertion presque générale, et il faut rendre cet hommage à l'épée qu'elle resta la dernière fidèle au malheur, comme un souvenir de vieille chevalerie. Cette constance fait honneur à notre caractère; le courage et la fidélité se tiennent par la main comme deux nobles sœurs qui s'appuient l'une sur l'autre. Ainsi firent les quatre compagnies des gardes du corps, Croï, Grammont, Noailles et Luxembourg; et il ne faut pas croire que ces jeunes officiers appartinssent tous à des familles de gentilshommes ou à ces races fidèles dans tous les temps de la monarchie. Les quatre compagnies se composaient de l'élite des sous-officiers pris indistinctement dans tous les régiments de cavalerie (2); quand le colonel trouvait un digne sujet, il le désignait pour les gardes, sans distinction de naissance ou de fortune : aucun de ces jeunes hommes ne quitta la personne du roi, tant l'épée ennoblit; leurs escadrons se groupaient en masse sous leur étendard fleurdelisé, le vieil étendard de Fontenoy. Officiers, sous-officiers et simples gardes, tous étaient à Rambouillet avec la même fermeté de caractère : que deviendraient-ils, la plupart sans fortune, sans état, odieux au peuple vainqueur : que deviendraient-ils ? Ils n'en savaient rien : faire leur devoir, cette pensée leur suffisait.

Le même éloge fut mérité par la garde royale : si quelques escadrons de la grosse cavalerie, travaillés par les émissaires de Paris (3) avaient quitté leurs rangs, la masse restait fidèle comme une troupe d'élite. Un peu de désordre, au reste, ne s'était manifesté dans la garde, que parce qu'elle ne recevait ni ordre ni destination; chose triste encore dans ce convoi de la royauté. Les commissaires insistaient auprès de Charles X pour obtenir le licenciement de la garde, afin d'éviter tout choc avec le peuple. Le roi n'y consentit que plus tard, en réservant autour de sa personne les gardes du corps, et cet escadron qu'on appelait gendarmes des chasses, soldats d'élite qui presque tous sortaient de la garde de Napoléon. Un grand nombre de ces braves avaient assisté aux adieux de l'empereur à Fontainebleau, et il se préparait une scène non moins douloureuse : les adieux du roi de France à Valognes et à Cherbourg ! Était-il dans la destinée de quelques vieux soldats de s'asseoir les yeux baignés de larmes sur les ruines des gouvernements successifs ? Telle est l'instabilité des grandeurs aux jours de révolution, que ces funérailles s'étaient répétées plusieurs fois dans la vie d'un homme et pour des causes si diverses !

C'était donc avec la conviction profonde que le général marquis de Latour-Foissac réussirait dans sa mission, toute relative à la royauté de Henri V, que Charles X s'était condamné à l'exil. Dès lors il restait à décider sur la destinée de cet enfant : puisqu'on allait le proclamer roi de France et de Navarre (c'était la croyance de la cour exilée), devait-il suivre son aïeul et son oncle à l'étranger ? Ici se rattachait une question fort délicate pour les commissaires et pour les royalistes eux-mêmes. M. le duc de Bordeaux suivrait-il le roi dans l'exil pour laisser s'accomplir les événements de Paris avec liberté, ou bien serait-il déposé dans une forteresse, à Saumur, par exemple,

(1) Le capitaine Lavillatte était un vieux soldat de la garde impériale; il veillait à la sûreté du jeune prince qui l'appela toujours son ami.

(2) Telle était l'organisation des gardes du corps, comme l'avait comprise le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr; elle donnait un débouché aux sous-officiers de l'armée, qui sont aujourd'hui une grande difficulté pour l'avancement dans toutes les armes.

(3) Les grenadiers à cheval furent les premiers à quitter Charles X ; formés d'anciens débris de la garde impériale, ils avaient montré cependant une fidélité exemplaire en 1815.

où entouré d'une garde fidèle il attendrait l'exécution de la promesse d'une régence faite par certains hommes politiques ? Les commissaires avaient ordre de s'opposer fortement à cette résolution ; le séjour du duc de Bordeaux à Saumur, en supposant qu'il pût s'opérer sans danger au milieu des populations soulevées, devait compliquer nécessairement les événements de Paris déjà si graves en eux-mêmes ; jamais on n'aurait vu la révolution s'apaiser si celui qu'on allait désormais désigner comme le prétendant restait au milieu de la France, et l'événement de 1830 ne serait accompli que lorsque toute la branche aînée toucherait la terre d'exil. Les esprits étaient si profondément exaspérés, qu'on eût attaqué Saumur ou tout autre point occupé par le duc de Bordeaux comme une forteresse ennemie ; on n'était plus au temps de fidélité où Charles VII à Bourges trouvait autour de lui une chevalerie fidèle.

Au point de vue stratégique la situation de Saumur était fort dangereuse ; jeté au delà du Mans, entre la Bretagne et la Vendée, le château de Saumur pourrait devenir la capitale d'une royauté appuyée sur la guerre civile ; des régiments s'y réuniraient, la Vendée prendrait les armes, le Midi aurait son nouveau camp de Jalès ; deux drapeaux flotteraient sur le sol : qui pouvait le désirer encore ? Ce n'était point ici une illusion ; quelques hommes au cœur ardent, aux pensées hardies, offraient de soulever tous les paysans du Bocage et de la Bretagne, d'organiser une grande guerre des blancs contre les bleus. Hélas ! c'était caresser une illusion historique que de croire à la puissance d'un roi en dehors de Paris. Ils étaient bien passés ces temps de tradition et d'honneur monarchiques, je le répète, où Charles VII à Bourges, entouré de sa noblesse et de quelques gardes écossais, conquérait son royaume de ville en ville ! Les époques bourgeoises ne ressemblent en rien à ces traditions historiques ; l'égoïsme dominait les consciences et les intérêts. Dans le soulèvement des esprits, le duc de Bordeaux à Saumur aurait pu attirer autour de lui quelques serviteurs fidèles, des officiers braves et dévoués, mais le gouvernement de Paris, avec les grands bras de son télégraphe, serait facilement venu à bout de cette insurrection, un embarras sans doute, mais non point un danger réel. Ensuite on se trompait sur le caractère énergique et surtout durable d'une guerre de la Vendée ; pour ces sortes d'insurrection il faut des temps de persécution et de violence contre les ardentes croyances, et le gouvernement nouveau allait laisser la liberté de conscience, même les pensions et les faveurs aux anciens Vendéens (1) ; il n'était ni persécuteur ni intolérant pour les affections et les pensées ; il les laissait libres à chacun ; nul ravage, nul despotisme dans les campagnes, on ne verrait ni église brûlée ni village en poussière, et dès lors quel élément d'insurrection permanente existait-il dans la Vendée ?

Néanmoins les commissaires (et le maréchal Maison surtout) employèrent tout leur ascendant pour détourner le vieux roi des projets qu'on lui suggérait. Le maréchal, admis seul dans l'intimité de Charles X, lui fit entendre avec une raison froide et sérieuse, « que s'il y avait des chances pour le duc de Bordeaux, ce ne serait pas actuellement, en le faisant la cause et le principe d'une guerre civile où tant de sang français serait répandu ; on devait placer sa tête sacrée à l'abri de l'orage : lorsque les temps seraient plus calmes, les esprits moins agités, on pourrait tourner les yeux vers cet enfant comme vers une espérance. » Cette manière de poser la question devait plaire au roi, fatigué comme un vieillard qui après de grands efforts tombe dans un état complet d'atonie. Tout ce qui était action, guerre civile, mouvement convulsif, pouvait lui sourire un moment, puis il retombait dans son état d'apathie accoutumé ; comme il avait besoin de repos, il lui semblait que les autres, plus jeunes et plus forts, devaient en avoir besoin également. Si la duchesse de Berry, ardente, exaltée, songea plus d'une fois à mener son fils en Vendée, elle fut retenue par cette tradition de puissante hiérarchie qui maintenait les membres de la maison de Bourbon les uns envers les autres. Il fut donc convenu que M. le duc de Bordeaux suivrait son aïeul en Angleterre, et que là les événements seraient attendus dans une silencieuse résignation aux décrets de la Providence.

L'aspect des populations que traversait la famille royale dans son lamentable itinéraire n'était pas capable de lui inspirer de fortes résolutions pour la résistance ; les nouvelles de Paris avaient produit dans tous les cœurs un vif sentiment de haine contre la maison de Bourbon. La presse active, révolutionnaire, répandait tant de calomnies qu'il se formait une

(1) Aussi le général Lamarque ne manque-t-il pas de faire toutes ces promesses, dans ses premières paroles aux Vendéens.

Proclamation du général Lamarque, commandant supérieur des 4e, 10e, 11e et 12e divisions militaires.

« Des agitateurs voudraient de nouveau ensanglanter la Vendée : ils osent vous dire que le clergé va être persécuté, et que les pensions dont vous jouissez ne seront plus payées. Vendéens, croyez à la parole d'un homme d'honneur qui vous a combattus et qui vous estime. Ceux qui répandent ces nouvelles sont les ennemis de votre pays, et d'infâmes calomniateurs. Les prêtres recevront sous le règne de Louis-Philippe d'Orléans les mêmes traitements, les mêmes égards ; et les pensions accordées seront comme par le passé exactement payées. Ceux-là seuls qui troubleraient l'ordre pourraient en être privés. Notre nouveau monarque, qui a l'âme d'un citoyen et le courage d'un soldat, aime les braves quel que soit le drapeau qu'ils aient teint de leur sang. Soyez donc confiants dans votre avenir. »

espèce de Jaquerie contre cette famille de vieux gentilshommes que proscrivait la fortune. Sous prétexte de s'organiser en garde nationale, les paysans étaient armés sous les drapeaux insurrectionnels de 1789, qu'ils secouaient comme une menace sur la tête du frère de Louis XVI. Avec un grand respect des convenances, les commissaires n'avaient point imposé à la royale famille et aux troupes qui l'accompagnaient la cocarde tricolore; ni les prières ni les menaces n'auraient pu d'ailleurs obtenir des gardes du corps et de la garde royale d'arborer ce signe si blessant pour les princes qui marchaient vers l'exil : c'étaient donc autour de ces troupes d'hostiles dispositions, et les fourches se montraient comme dans ces toiles flamandes qui retracent les soulèvements des huguenots et des anabaptistes au xve siècle contre les vieux soldats du duc d'Albe.

Dès que la famille royale eut quitté Rambouillet (1), elle put voir ce triste tableau se dérouler sur tout son passage. Le cortége était ainsi formé : en tête et à quelque distance, les commissaires; comme ces officiers qui précèdent les convois des morts, ils semblaient dire : « Voyez ce grand cercueil qui s'avance : respect aux funérailles. » Puis venaient les escadrons des gardes du corps, mornes et silencieux; aux portières de la voiture de Charles X, quelques officiers généraux et le maréchal Marmont, sans insignes militaires et dans un accablement profond : le roi semblait le protéger du dernier prestige de sa grandeur passée. Sur les flancs, des gardes du corps, puis enfin à l'arrière-garde, les gendarmes des chasses. Les commissaires n'avaient pas toujours assez d'ascendant pour empêcher les démonstrations turbulentes; peut-être M. de Schonen et M. Odilon Barrot, quoique toujours très-convenables avec le roi, n'étaient-ils pas fâchés, dans l'exaltation de leur patriotisme, de laisser le champ libre à l'explosion de ces sentiments hostiles, pour enlever toute illusion à la noble et malheureuse famille. Sur la route et dans les champs se déployaient comme des nuées de corbeaux des groupes de paysans armés de fusils et parés de rubans tricolores; ils poussaient des clameurs et des menaces qui venaient retentir comme un glas funèbre aux oreilles des augustes proscrits.

On fit ainsi le premier trajet de Rambouillet jusqu'à Maintenon; il y avait un peu plus d'un siècle que le roi Louis XIV, pour grandir et honorer la compagne de ses vieux jours, avait élevé un magnifique château au titre de marquisat; la pauvre demoiselle d'Aubigné, depuis Mme Scarron, devenue marquise de Maintenon, avait mis tous ses soins à embellir cette retraite; non cependant qu'elle se la réservât pour elle-même, car elle avait assez de la petite cellule de Saint-Cyr où elle finissait ses jours. Maintenon fut l'héritage destiné à sa gracieuse nièce, Mlle d'Aubigné, la fille de ce frère si mauvais sujet, véritable cadet de famille, qui ne parlait de Louis XIV qu'en le nommant « son cher beau-frère (2). » Mlle d'Aubigné devint duchesse de Noailles par un magnifique mariage, et Louis XIV combla la mariée de splendides présents. Maintenon, devenu la propriété des Noailles, était alors aux mains du jeune héritier de leurs armes; la situation du château en faisait une des grandes étapes de Charles X dans son lugubre voyage, et le duc de Noailles s'empressa de l'ouvrir à son vieux maître (3). Hélas! dans cet itinéraire de Saint-Cloud à Rambouillet, il y avait eu bien des grands châteaux aux parcs ombragés, et nul ne s'était ouvert pour le roi malheureux! M. de Noailles se fit un devoir de l'accueillir avec ce respect chevaleresque qu'un gentilhomme n'oublie jamais; ce qu'il devait à la munificence de Louis XIV il l'offrit à son petit-fils; la jeune et belle duchesse de Noailles (4) s'honora d'être la dame d'atour de Madame la Dauphine et de Mme la duchesse de Berry. Je crois qu'une âme exaltée s'agenouille toujours plus bas devant le malheur : depuis, pour le châtelain, tout ce que Charles X avait touché devint une relique; le souvenir de sa visite fut gardé comme celui d'un autre grand visiteur, Louis XIV, qui voulut voir et diriger lui-même les travaux de Maintenon. Par un contraste remarquable, le marquis de Lafayette (le même qui chassait le roi de France de Paris) avait épousé une demoiselle de Noailles (5). Salué alors comme un grand citoyen par le Paris des glorieuses journées, mais reniant les traditions de sa famille, il se glorifiait, comme le prévôt Marcel, du triomphe des halles, tandis qu'un autre Noailles, noblement dévoué, gardait pur l'éclat de son blason. Je ne sais lequel sera mieux jugé par la grande postérité, alors qu'avec nous tous, grands et petits, les passions qui nous entraînent et les illusions qui nous perdent, auront disparu dans la tombe.

De Maintenon le royal cortége prit la route de Dreux. En quittant le château du duc de Noailles, la

(1) Le départ de Rambouillet eut lieu le 3 août à neuf heures du soir; il fut fort triste : c'était un dernier adieu!

(2) *Voyez* mon travail sur *Louis XIV*, dans lequel j'explique tout l'ascendant de madame de Maintenon.

(3) Le duc de Noailles était tout jeune encore; petit-neveu du feu duc de Noailles, il avait succédé à sa pairie le 12 janvier 1823, et n'avait pris séance qu'en 1827. Les Noailles comptaient quatre maréchaux de France, un cardinal, et le duc Paul avait fait la campagne d'Espagne comme officier d'ordonnance : il n'avait reçu aucune faveur particulière du roi.

(4) La duchesse de Noailles est, je crois, une Rochechouart-Mortemart.

(5) M. de Lafayette avait épousé Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, fille du duc François de Noailles; il se trouvait ainsi parent tout à la fois, par alliances, des Mortemart, des d'Aguesseau et des marquis de Roure.

garde royale fit ses derniers adieux au roi de France; sauf quelques défections qui tenaient plus encore aux circonstances qu'aux hommes, la garde était demeurée fidèle; elle se trouva donc presque au complet rangée en ligne de bataille sur la route lorsque le vieux roi passa la dernière et solennelle revue. Il y a toujours dans ces scènes d'adieux quelque chose qui vous serre le cœur; génération égoïste, nous ne sommes plus guère sensibles à ces généreuses impressions : un pouvoir s'en va, l'autre vient, que nous importe à nous, préoccupés de bourse, d'actions, de reports, de hausse et de baisse! Quoi pourtant de plus poétique que les derniers baisers de Fontainebleau aux drapeaux et à l'aigle des batailles! Un vaillant chef de guerre, depuis vingt ans l'ami des soldats, quittait ses compagnons les yeux mouillés de larmes. A Maintenon des officiers pleins d'honneur, fidèles à leur serment, des soldats d'élite saluaient pour la dernière fois un vieillard couronné et un enfant qui longtemps se mêla à leurs jeux sous les grands arbres de Saint-Cloud (1). Respect à ce culte religieux du vieux soldat pour l'enfance, à cette attraction de la force vers la candeur; blanchi dans les batailles, il se complaît à mêler sa barbe grise aux touffes blondes et bouclées, à placer sa joue basanée par le soleil des camps à côté des couleurs rosées et naïves de l'enfance! Les grenadiers de la garde aimaient M. le duc de Bordeaux; beaucoup l'avaient vu naître, tous le suivaient à Bagatelle, et là ils étaient en butte aux espiègleries du royal enfant : ces jeux au reste venaient caresser leurs souvenirs du roi de Rome; car beaucoup d'entre ces braves avaient veillé sur le berceau impérial; et celui-là aussi avait disparu dans un grand naufrage. Les adieux du roi et de la garde furent donc bien touchants; des officiers brisaient leur épée; cependant la discipline était si puissante parmi eux que ces simples mots de Charles X : « Messieurs, allez prendre les ordres du lieutenant général, » les rappelèrent tous à leur devoir. Et ils restèrent dans leurs rangs attendant ces ordres que leur souverain leur prescrivait de recevoir et d'accomplir.

On s'avançait vers Dreux, une des villes les plus importantes de l'itinéraire. Les émissaires de révolution qui déjà parcouraient les provinces avaient exalté les têtes; sous prétexte de patriotisme, les esprits ardents s'apprêtaient aux excès. Les habitants ne se bornaient pas à pavoiser de drapeaux tricolores les clochers, les fenêtres et les grilles; mais encore la garde nationale tumultueusement formée voulait s'opposer au passage de Charles X : selon les uns, la famille royale regorgeait de richesses, elle emportait les trésors de la France (et cette pauvre famille ne possédait pas quarante mille francs, quelques rouleaux d'or formaient tout son patrimoine); les autres ramassaient dans la boue cette calomnie insigne dont la presse s'était rendue l'écho, « que M. le duc de Bordeaux n'était qu'un enfant trouvé, » comme on l'avait écrit sur une rue de Paris. Des nuées d'étrangers au sinistre visage, mêlés parmi les habitants, cherchaient à faire un mauvais parti à la famille royale; on avait d'affreux exemples de la révolution de 1789, et l'on doit cette grande et haute justice au maréchal Maison, qu'il remplit avec fermeté sa mission difficile; ne démentant pas la confiance que le nouveau monarque avait mise en son honneur, il menaça le premier officier ou soldat de ligne ou de la garde nationale qui oserait s'opposer à la marche du cortége de le faire traduire à un conseil de guerre. MM. Odilon Barrot et de Schonen parlèrent également avec une loyale fermeté au nom du gouvernement et de M. de Lafayette, et il fut enfin permis à un roi de France de reposer sa tête à Dreux pendant une nuit, gardé avec autant de vigilance qu'au milieu de l'ennemi.

Le lendemain on se remit en route et l'on traversa Verneuil pour arriver à Laigle. Le roi ne descendait point de voiture, le Dauphin rarement, mais Madame la Dauphine et M[me] la duchesse de Berry marchaient le plus souvent quand le soleil ne dardait pas ses rayons d'août sur la route; l'exercice était recommandé à la Dauphine; dans son séjour au Mont-d'Or, au Puy-de-Dôme, elle s'élançait au sommet des pics avec l'énergie de sa forte nature. La duchesse de Berry, enfant de Naples, avait plus d'une fois parcouru les sables brûlants qui séparent Portici du Vésuve, elle avait roulé avec gaieté sur la lave refroidie du volcan. Les deux princesses causaient avec les officiers des gardes, les remerciant de leurs souvenirs et les fortifiant de leurs espérances. Quelquefois M. le duc de Bordeaux descendait aussi de voiture avec sa sœur, mais

(1) Les adieux du roi à la garde furent donnés dans cet ordre du jour.

« Maintenon, 4 août.

« Aussitôt après le départ du roi, tous les régiments d'infanterie de la garde et de la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les ordres qui leur seront nécessaires. MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les privations dont elles ont été accablées pendant ces circonstances malheureuses. Le roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompagné, c'est de se rendre à Paris où elles feront leur soumission au lieutenant général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à venir. »

Les régiments de la garde furent licenciés quelques jours après par une ordonnance royale du 9 août.

peu de temps : on avait crainte de fatiguer les enfants de France ; ils gazouillaient les contes de leurs beaux jours dans l'intervalle des leçons de leurs précepteurs. Tout était triste jusqu'à ces beaux chevaux qui, frappant du pied la poussière, semblaient étonnés du pas tranquille du cortége ; nobles coursiers accoutumés à blanchir le mors dans ces courses rapides du roi de France à Compiègne, à Fontainebleau ; maintenant ils allaient au pas afin de ne pas fatiguer l'escouade, et ces nobles bêtes semblaient humiliées de cette humble et paisible allure.

A Laigle commencèrent quelques insultes ; des hommes obscurs du peuple cherchèrent pendant la nuit à effacer les fleurs de lis sur les panneaux de la voiture du roi. Au vieux temps de la monarchie les fleurs de lis étaient la gloire de la patrie ; on les portait à Bouvines, à Arques, à Ivry, dans les plus belles batailles de Louis XIV, comme à Fontenoy sous Louis XV. Depuis on s'était pris d'une haine stupide pour ces insignes ; des gens sans amour historique, sans respect pour les ancêtres de notre gloire (ces preux chevaliers qui reposent couchés sur la tombe aux blasons glorieux) s'étaient mis à gratter les fleurs de lis de France comme s'ils avaient accompli un grand exploit. On avait brisé les écussons des notaires à Paris ; à Laigle par imitation on dégrada les panneaux aux armoiries de Henri IV et de Louis XIV, comme ces couards et ces félons dont parle l'Arioste, qui profitaient de la nuit des tournois pour effacer les armes des plus glorieux combattants dans la lice.

Le 9 août au soir le cortége salua les clochers d'Argentan. La nuit fut bonne, et le lendemain 10 août le rappel se fit entendre à l'hôtel de ville pour annoncer un événement qui changeait de fond en comble la situation : la France saluait l'élévation à la royauté du lieutenant général sous le nom de Louis-Philippe Ier, par le vote légal des pouvoirs politiques. Quelle impression allait faire cet événement sur la famille qui cheminait vers l'exil, et quelle résolution allait-elle prendre dans ces circonstances nouvelles et presque inattendues? Ici je dois me mettre au point de vue particulier de la branche aînée des Bourbons. Il faut bien remarquer que jusqu'ici tout était resté dans les conditions les plus naturelles entre Charles X et son cousin M. le duc d'Orléans; la lieutenance générale du royaume une fois constituée, reconnue par le vieux roi, un ordre légal s'était organisé dans le sens traditionnel. Le départ, l'éloignement même du jeune duc de Bordeaux s'expliquaient par ceci : « Des circonstances dangereuses grondent sur la tête de la famille royale, pour un temps on doit éloigner Henri V, plus tard il sera rappelé par le lieutenant général. » Ainsi pouvait raisonner le vieux roi Charles X, parce que à son égard il n'y avait d'autre droit public que celui de la vieille monarchie et les traditions de sa race. Les idées pour lui en étaient restées là.

L'élection d'un roi des Français, solennelle, publique par les chambres, changeait la position de toute chose et par-dessus tout le droit public de la maison de Bourbon. La souveraineté parlementaire se substituait à l'antique royauté du droit divin. Le rôle des commissaires devint dès ce moment plus délicat ; il ne leur restait plus de prétexte pour consoler la famille exilée, plus d'espérances à donner ou de chances d'avenir à offrir, car tout s'était décidé par le pouvoir en dehors des abdications. Dès ce moment les rapports avec Charles X devaient nécessairement s'attiédir : ils n'étaient plus que des gardiens qui conduisaient un prisonnier jusque sur les frontières avec convenance, discrétion et respect, mais au demeurant pour s'assurer que le sacrifice était consommé.

Tel était le caractère résigné de Charles X et telle était son obéissance aux décrets providentiels, que ses traits ne s'en altérèrent même pas : quand un vieillard a vu mille infortunes dans sa vie, ses grandeurs évanouies, tant d'élévations subites, de revers inattendus, son âme devient alors dure aux événements comme une cuirasse d'acier. Les révolutions grondent sans l'inquiéter, le sentiment exalté du droit pour lui tient lieu de la puissance, il se met dans les mains de Dieu, comme si Dieu ne tenait pas compte aussi des fautes qu'on a commises, des instincts irréfléchis, des imprudences qui compromettent un peuple dont il vous a confié les destinées ! D'ailleurs, dans l'opinion du vieillard tenace, tous les événements de Paris lui paraissaient entachés d'illégalité et comme un arbitraire de plus dans cette révolte de la foule. La duchesse de Berry, seule assez jeune pour comprendre son temps, craignait pour l'avenir de cet enfant dont elle pressait la tête dans ses mains de mère ; elle semblait tristement pressentir que ce qui se faisait à Paris avait un sens et une portée : portée immense, car l'élévation du roi Louis-Philippe Ier était non-seulement un principe consolidé par les chambres, mais encore une nécessité de la révolution qui avait besoin de s'organiser : or, ce qui est nécessaire est durable, et les empires ne se fondent à l'origine que par la nécessité, ce que nous, âmes religieuses, nous appelons la providence de Dieu.

La famille royale marchait toujours à travers les insultes, apaisées avec peine par les commissaires qui précédaient le convoi : ici la vie du maréchal Marmont (1) est menacée, là on en veut à M. de Polignac

(1) On publia alors une lettre justificative du maréchal Marmont datée précisément de Laigle, le 6 août ; je la donne sans certifier son authenticité qui me paraît du reste probable.

« Chère amie, avez-vous vu jamais une fatalité semblable à celle qui me poursuit ? N'est-ce pas une main de fer qui m'écrase ? Vous qui connaissez mes opinions, mes sentiments, jugez de ce que j'ai

que l'on croit au milieu du cortége; plus loin on se raille des princesses à pied, et l'escorte a besoin de marcher par pelotons serrés afin d'éviter les attaques soudaines, tandis que les domestiques sont forcés de quitter la livrée, et le cocher le tricorne et la poudre traditionnels; les commissaires ne voulaient pas offusquer les paysans : le peuple est un souverain d'une si grande susceptibilité qu'il faut respecter ses caprices. Ce fut dans ces dispositions que le cortége toucha Saint-Lô, créé chef-lieu d'un département dans cette nouvelle démarcation que la Constituante avait imposée à la France; Saint-Lô, cité perdue, autrefois ville normande avec une population à peine de huit mille habitants; un tiers moins grande que Cherbourg, moins peuplée que Coutances, cette petite ville fut élevée néanmoins au rang de capitale; cité aux rues bizarres, Saint-Lô crut sans doute se faire importante en accueillant, la menace à la bouche, une malheureuse famille qui cherchait un abri pour reposer sa tête. Il y avait un an à peine que la Dauphine de France parcourant la Normandie avait particulièrement remarqué l'enthousiasme des habitants de Saint-Lô : la chute de la puissance change les âmes, et les peuples ne pardonnent pas aux malheureux!

Quelques derniers honneurs furent rendus par le préfet, noble gentilhomme, M. d'Estourmel, qui venait de donner sa démission. Charles X trouva dans l'hôtel de la préfecture une généreuse hospitalité, dernier hommage à la puissance déchue. Le roi fut gardé à vue et ne put même visiter la cathédrale, monument saxon orné d'antiques tombeaux. Ce fut à Saint-Lô qu'on apprit un mouvement singulier de régiments et de gardes nationales qu'à cette époque bizarre personne ne put jamais bien expliquer. Le général Hulot, le beau-frère du général Moreau, compromis sous l'empire, comblé de biens par la restauration, avait soulevé les gardes nationales, les troupes de ligne et la populace fanatisée de tout le Cotentin. Au milieu des inquiétudes qu'inspirait l'attitude malveillante des habitants de Saint-Lô, on vint annoncer que tout un peuple de gardes nationales accourait pour s'opposer à l'embarquement de Charles X, dans le but de garder la famille royale en otage en cas de guerre étrangère; projet renouvelé des temps néfastes de 1792.

Était-ce là le vrai motif? On ne peut comprendre que pour imposer une telle violence à celui qui naguère était son souverain, le général Hulot, officier honorable, ait voulu servir d'instrument. Il y a sans doute des abandons inouïs, et les jours de malheur sont ceux également des ingratitudes; mais qu'un militaire plein de loyauté consentît à agir ainsi comme aux mauvais jours de la révolution française, c'est ce qu'on ne s'expliquera pas; si bien qu'il fut dit que le mouvement du général Hulot était préparé dans un double but. Je dois dire que le maréchal Gérard témoigna, dans une dépêche, son entière satisfaction de la conduite du général Hulot (1). Tant il y a que

dû souffrir, et de ce que je souffre aujourd'hui. La seule chose qui me soutient, c'est la pensée qu'il n'était pas en mon pouvoir de faire autrement que je n'ai fait.

« Vous vous rappelez mes dispositions d'esprit le lundi 26, et quelle harmonie il y avait entre nos manières de voir et de sentir, en opposition avec une autre personne, et je ne devinais pas ce qui m'attendait. Le mardi à onze heures et demie le roi me fait appeler, me dit qu'il y a de l'agitation dans Paris, et qu'il désire que j'aille y commander pour y maintenir l'ordre. L'ordre légèrement troublé est rétabli sans grands efforts et la nuit est tranquille. Mais à cinq heures du matin, les groupes se forment, deviennent hostiles; je fais prendre les armes aux troupes; il faut bien essayer de réprimer les désordres qui se font sous mes yeux, sous peine d'être accusé de les encourager, de là un engagement sérieux. Le soir je réunis mes troupes, renonçant à toute offensive, puisqu'il n'est plus question d'une simple insurrection, mais bien d'une révolution. Dès les trois heures mon opinion est fixée, je rends compte, et je demande plusieurs fois des ordres pour traiter. Le jeudi, je ne fais aucune hostilité, mais je renonce à ma position défensive, dans le but de conserver le château des Tuileries : on vient me tirer des coups de fusil, et je n'en rends que peu ou point. Je ne tire pas le canon, et j'envoie les maires que j'ai fait appeler pour annoncer que tout va être terminé et calmer les assaillants. Tout paraît se ralentir lorsque des régiments tournent casaque. Une attaque est dirigée sur le Louvre qui est un poste imprenable, et une terreur panique s'empare des Suisses qui le défendent. Leur fuite entraîne celle des troupes du Carrousel et de moi-même qui n'ai que le temps de me jeter sur mon cheval. Des hommes sont tués à côté de moi en passant sous l'arc de triomphe. Je rallie 60 hommes pour donner aux troupes le temps de se reformer sous l'horloge, et je me bats avec eux dans la cour même des Tuileries pour chasser au delà de la grille ceux qui y étaient entrés, et je fais ensuite l'arrière-garde avec cette poignée de soldats.

« Avez-vous vu rien de pareil? se battre avec ses concitoyens malgré soi; leur faire bien du mal et finir par succomber? Y manque-t-il quelque chose? Le malheur n'est-il pas au comble? Et l'avenir? Et l'opinion si injuste qui s'établit sur moi! Mon refuge est dans ma conscience.

« Que de choses j'aurais à vous dire. Que de turpitudes! J'accompagne le roi jusqu'à Cherbourg. Une fois en sûreté, ma mission est remplie, mon devoir est consommé. Je vais quitter la France et voir ce que l'avenir me réserve. J'aurai le courage de le supporter quel qu'il soit. Quand je me serai séparé du roi, je publierai une relation pour ce qui me concerne, de ces funestes événements. Adieu. »

(1) *Lettre du ministre de la guerre au général Hulot.*

« Général,

« Le commandement qui vous a été confié était nécessité par les circonstances dans lesquelles on se trouvait : c'était une mission d'une grande importance. Vous l'avez remplie parfaitement sous tous les rapports. J'en ai rendu compte au roi. Sa Majesté me charge de vous témoigner sa satisfaction des sages dispositions que vous avez prises, et dans l'exécution desquelles vous avez montré autant de vigueur que de prudence.

« Le ministre de la guerre,

« Comte GÉRARD. »

les commissaires étonnés, effrayés de ce mouvement, soit qu'il fût patriote, soit qu'il eût une autre portée, en ordonnèrent la dissolution ; au général Hulot, le maréchal Maison intima l'ordre de ramener sous les drapeaux la troupe de ligne ; à la garde nationale, M. Odilon Barrot, en vertu des pouvoirs de M. de Lafayette, ordonna également de s'arrêter. Et dès ce moment le voyage put se continuer avec plus de calme vers Cherbourg.

C'était sur Carentan que devait se porter le mouvement irrégulier de la population et de l'armée ; Carentan, petite place forte, était jetée à quelques lieues de la mer pour protéger le pays contre les Anglais. Comme cette place était aux ordres d'un militaire plein d'honneur et de dévouement, elle ouvrit ses portes au roi, et dès ce moment tout obstacle fut levé. Les paysans de ces côtes, fils de Saxons et de Normands (plus naïfs, moins exposés à l'action de la presse, aux propos ignobles des partis), entourèrent le roi Charles X d'un respectueux silence ; des larmes coulèrent à l'aspect de ce vieillard et de cet enfant précipités si violemment du faîte des grandeurs dans la poussière. Ce fut une consolation à travers tant de secousses, que de trouver un peu de fidélité : la famille royale en garda un profond souvenir. Elle traversait alors ces châteaux et ces villages qui gardent tous des noms de l'invasion normande : Andouville, Blosville, Amfreville, Bouteville, autrefois habités par une noblesse fidèle ; un peu plus loin était Tocqueville. Je ne sais si tous les sires du lieu avaient gardé l'antique foi du blason envers la royauté de race, mais un Tocqueville marchait à la tête des gardes nationaux de Rouen pour seconder l'insurrection de Paris. Oh ! que la chevalerie du vieux temps dut s'étonner de voir comme chef du peuple insurgé un nom des beaux temps de la grande noblesse normande (1).

Dans les prévisions du gouvernement et des commissaires, il avait été décidé que la famille royale ne séjournerait à Cherbourg que le temps nécessaire pour s'embarquer sur les paquebots : les adieux, les échanges de souvenirs et d'espérances s'accompliraient à Valognes ; là on devait attendre que les paquebots fussent préparés pour recevoir les pauvres pèlerins de l'exil. L'esprit des habitants de Valognes était bon comme celui de toute la campagne qui environne la Manche ; la ville était assez grande pour qu'on pût y séjourner. D'ailleurs il était facile, de droite et de gauche, de surveiller les mouvements qui pourraient s'opposer au départ de Charles X, soit qu'ils fussent provoqués par l'esprit révolutionnaire, soit qu'ils vinssent de la fidelité vendéenne.

(1) Je crois même qu'il existe une proclamation de M. de Tocqueville, fort enthousiaste pour les événements nouveaux.

Valognes fut donc la plus longue étape de la route. Là, Charles X, le Dauphin, le duc de Bordeaux reçurent les derniers hommages de la fidélité ; on vit accourir les officiers de la vieille armée et des gentilshommes revêtus de l'uniforme des volontaires de 1815, renouvelant ainsi une des scènes de l'époque des Stuarts, que deux grands artistes ont immortalisée : Van Dyck et Walter Scott. Le talent se plaît aux souvenirs mélancoliques ; il aime à errer au milieu des ruines de choses et d'hommes ; rarement le bonheur inspire les chefs-d'œuvre, et le pouvoir heureux n'a jamais commandé ces grands sujets qui laissent des traces vives et profondes au cœur et à l'imagination : les larmes d'un adieu, les pleurs sur une tombe, la Vierge, les saintes femmes, les disciples abîmés de douleur au pied de la croix. A Valognes, pour la première fois, par ordre du nouveau gouvernement, quelques subsides furent accordés au trésor de Charles X ; dans son imprévoyance, la généreuse famille n'avait rien emporté, même des choses les plus nécessaires : on était obligé de se pourvoir de ville en ville. C'est ainsi que, tout en prenant gaiement cette misère, Marie Stuart, Henriette de France, Anne d'Autriche, avaient manqué de bois pour se chauffer, de chaussures aux pieds, et de vêtements d'hiver, grelottant à Fotheringay, au Louvre ou à Saint-Germain. Ce premier secours ne s'éleva pas au delà de 600,000 francs en or, confiés aux soins d'un inspecteur du trésor. Le roi ne voulut pas même y toucher, et ne les accepta que pour les besoins de sa maison ; quant à lui, il rejeta toute stipulation particulière : on lui avait offert un apanage, il le refusa, s'abandonnant à la Providence, résigné comme un chrétien. Dans sa conviction traditionnelle, son apanage c'était le royaume de France ; et comme il avait abdiqué sa couronne pour M. le duc de Bordeaux, il croyait que Henri V songerait toujours à lui, pauvre vieillard, partout où la fortune le jetterait.

En proie à toutes ces lugubres pensées, à Valognes, le roi de France proscrit écrivit deux lettres : l'une à son frère le roi de la Grande-Bretagne, l'autre à l'empereur d'Autriche, pour demander un asile. Comme il ne voulait mêler aucune question politique à la simple sollicitation d'un abri, Charles X rédigea ses lettres en style digne, modéré, sans la moindre allusion aux événements ; les expressions en étaient touchantes, car le roi, sans avoir une éducation littéraire, une instruction profonde, possédait surtout cette parole du cœur, ce langage qui correspondait aux nobles sentiments. Deux copies furent faites de chacune de ces lettres : en diplomatie il est d'usage que lorsqu'un souverain écrit une lettre autographe au roi son frère, il en soit remis un duplicata au principal ministre ; et ces doubles furent destinés au duc

de Wellington et au prince de Metternich. La mission de porter ces dépêches fut confiée à M. de Choiseul pour l'Angleterre, et à M. de Kintzinger pour l'Autriche. Dans l'abandon de tous, on avait pris autant que possible des spécialités : M. de Choiseul, aide-major général de la garde, était lié par sa femme aux premières familles d'Angleterre, et M. de Kintzinger, Allemand d'origine, portait un nom bien connu du prince de Metternich; il avait pour frère un savant abbé, chanoine de Saint-Denis, qui avait donné les premières leçons de droit public à M. de Metternich. Ces deux négociateurs espéraient obtenir un asile pour Charles X et sa famille : ils partirent de Valognes avec la confiance d'un bon résultat. Un roi de France, selon toutes les prévisions, ne serait pas repoussé comme un maudit tant qu'il resterait un trône debout en Europe.

Pendant ce temps, à Cherbourg, les paquebots américains destinés à transporter les Bourbons en exil étaient précipitamment disposés pour des hôtes naguère si puissants. Ces paquebots n'avaient qu'une chambre de passager ordinaire, quelques cabines et un salon commun (1). On se demande pourquoi une frégate ne fut pas mise à la disposition du roi comme elle l'avait été même pour Bonaparte après les cent-jours par les ordres du ministre M. Decrès (2). Sur ce point la difficulté du pavillon royal était grande : quelle couleur hisserait-on au mât, et traiterait-on Charles X en roi avec le drapeau blanc fleurdelisé ou le drapeau tricolore? Il valait donc mieux des paquebots étrangers; seulement une petite flottille fut destinée à les escorter pour maintenir ainsi une sorte de surveillance. Le commandement en fut confié au capitaine Dumont-d'Urville (3), si estimé du roi Charles X, et que ses voyages avaient rendu illustre; c'était donner aux exilés un officier d'honneur, incapable d'une mauvaise parole et d'une action déloyale.

La révolution avait tellement corrompu les masses, que, le croirait-on, à Cherbourg, cette magnifique création de Louis XVI destinée à contenir l'ambition des Anglais, on n'était pas assuré que le frère de ce roi bien-aimé fût accueilli même d'une hospitalité silencieuse; on craignait les ouvriers du port et il fallait les calmer (4) ou les surprendre par un embarquement si rapide qu'ils n'eussent pas le temps d'apercevoir le cortége royal. C'est ce qui avait déterminé le gouvernement à laisser quelques jours la famille royale à Valognes où furent faits les derniers adieux; la plus touchante de ces séparations fut celle des gardes du corps, et je laisse ici à un témoin oculaire, ancien et brave soldat, l'honneur de raconter ce qu'il vit lui-même, et ses propres sensations (5). « La colonne des gardes parcourut l'étroit couloir qui conduisait au grand escalier, elle monta silencieusement les degrés dans le plus grand ordre; on n'entendait que le bruit des talons des bottes frappant sur les larges dalles. La colonne se déploya par sections dans deux grands salons tendus en jaune : je ne pus pénétrer que dans le second; mais, à l'aide d'un tabouret sur lequel je montai, je trouvai moyen de voir un coin du tableau; je vis très-distinctement la vénérable tête du roi; le monarque avait quitté l'uniforme bleu qu'on lui avait vu pendant si longtemps; il portait un frac de la même couleur avec des boutons de métal, sans plaque ni décoration; il tenait par la main M. le duc de Bordeaux, dont je n'apercevais que le sommet de la tête. Madame la Dauphine se trouvait placée à la droite du roi. Je ne pus voir ni M. le Dauphin, ni madame la duchesse de Berry, ni Mademoiselle, quoiqu'ils fussent tous présents. Je pus distinguer dans le groupe placé derrière le roi, le maréchal Marmont, le baron de Damas, M. de La Rochejacquelein, les généraux Gressot, Choiseul, Trogoff; MM. de Ogerthy et de Beauffremont. La députation des gardes du corps n'aborda pas le monarque avec une de ces allocutions fallacieuses dont on avait fatigué ses oreilles pendant quinze ans. Lorsque cette députation et la famille royale furent en présence, il se fit un instant de silence. Ce moment fut immense; je retenais ma respiration de peur d'en troubler la solennité. Tout à coup les sanglots éclatèrent parmi les gardes du corps, les rangs se rompirent, et chaque garde se précipita sur les mains des princes pour les arroser de larmes; la vue de tous ces casques s'inclinant devant

(1) On fit remarquer que ces deux paquebots étaient la propriété d'un des Bonaparte, réfugié en Amérique. Singulier jeu de fortune qui élève ou abaisse les fronts; ils étaient nolisés par la marine.

(2) J'ai donné dans mon travail sur les *Cent-Jours* cette circulaire de M. Decrès pleine de respect et de convenance pour l'empereur ; de pareils actes font honneur à ceux qui les ont signés.

(3) Tout le monde sait la triste et douloureuse fin du capitaine Dumont-d'Urville qui ne parlait de Charles X malheureux qu'avec enthousiasme.

(4) Les autorités municipales de Cherbourg publièrent la proclamation suivante :

« Habitants de Cherbourg, descendu du trône qu'il occupait encore il y a quelques jours, Charles X vient s'embarquer en ce port pour se rendre avec toute sa famille sur une terre étrangère. Quelles que soient les causes qui ont amené ce mémorable événement, les habitants de Cherbourg n'oublieront pas que celui qui fut leur roi va être pour quelques instants leur hôte ; qu'à ce dernier titre seul, il aurait droit à leurs égards et deviendrait sacré pour eux, lors même que la pitié qui s'attache naturellement à tant de grandeur déchue ne suffirait pas pour inspirer ces sentiments.

« *Signé :* Le maire et les membres du conseil municipal.

« Cherbourg, ce 7 août 1830. »

(5) Ce récit est de M. Mazas. M. Mazas, décoré par l'empereur sur le champ de bataille de Lutzen ou de Leipzig, avait été attaché à la maison du duc de Bordeaux par le baron de Damas. Il avait le grade de capitaine.

nn vieillard, devant des femmes et des enfants, me mit dans un véritablo délire, je chancelai et je tombai à terre, honteux d'être si élevé, lorsque tous se courbaient autour de moi. « Allons, mes amis, dit le roi, calmez-vous, faudra-t-il que ce soit moi qui vous console? » Après ce premier mouvement d'émotion, les gardes reprirent leurs rangs; chaque porte-étendard s'avança l'un après l'autre et remit entre les mains du roi le drapeau de la compagnie; le roi en toucha la soie, et un officier que je ne distinguai point assez les soutint tous les quatre. Le roi élevant la voix, dit : « Messieurs, je prends ces étendards; vous avez su les conserver sans tache, j'espère qu'un jour mon petit-fils aura le bonheur de vous les rendre. »

Tels furent le dernier acte, la dernière parole de la royauté sur le territoire de la patrie, dans cette scène noble et lamentable, digne du pinceau d'un grand maître : oh! que Van Dyck s'en fût inspiré pour la transmettre aux âges à venir qui sans passion, sans préjugés, jugeront enfin la grande maison de France. Le 15 août au soir, Charles X honora d'nn entretien lo maréchal Maison, comme s'il s'agissait d'un dernier adieu; il fut question de tout avec un certain abandon de la part dn vieux roi et une respectueuse sincérité du côté dn maréchal agissant an nom du nouveau souverain de la France. Je crois savoir que, sans désavouer aucun acte, sans prendre aucun engagement avec l'avenir, il fut déclaré: « qu'il ne fallait pas désespérer de la Providence et que tous les cœurs n'étaient pas perdus pour la royauté de l'exil. » Le roi avait pris quelque confiance dans le maréchal Maison; s'il voyait avec une froide politesse M. Odilon Barrot, M. de Schonen et M. de La Pommeraye qui s'était joint à eux, il traitait mieux le maréchal, militaire distingué de l'école de Moreau, et qui devait sa haute dignité à la restauration. Néanmoins, il ne put refuser aux instances do M. Odilon Barrot, avec cette délicatesse et cette loyauté qui distinguaient le roi chevalier (1), une attestation des égards et des bons procédés que les commissaires avaient eus envers lui, et à cette occasion on prête à M. Odilon Barrot des paroles ardentes pour la conservation de M. le duc de Bordeaux : était-ce une consolation ou nne espérance?

A six heures du matin, le 16 août, tout était debont dans la modeste demeure des princes; après la prière, car Dieu était avant tont dans ces cœurs, chez le vieillard comme chez l'enfant, on se mit en route pour le port militaire de Cherbourg. Toute espèce de luxe avait disparu; les voitures souillées par le voyage, les harnais en lambeaux, aucune livrée aux domestiques, quelques chevaux de selle fatigués, voilà ce qui rappelait l'ancienne splendeur; avant de monter dans son carrosse, le roi donna un baise-main général à tous ses serviteurs, et des larmes abondantes inondèrent tous les yeux. Des villageois accouraient en foule sur la route; point de cris, mais un respectueux silence, des étrangers en grand nombre, des Anglais surtout, les seuls qui poursuivaient de mots indignes et cruels ce petit-fils de Louis XIV. A Cherbourg on arriva vers une heure; des groupes de gardes nationaux parés des nouvelles couleurs se montrèrent aux yeux du roi; ils poussaient des cris insultants : *A bas la cocarde blanche* (la cocarde d'Ivri, de Denain, de Fontenoy, celle quo portaient Turenne, Condé, Villars et le maréchal de Saxe)! Les soldats qui gardent un grand respect pour les choses dignes et saintes rendirent les honneurs à Charles X, et les officiers baissèrent la pointe de leur épée en signe do deuil. Quelques démonstrations furent encore tentées pour faire violence au cortége; une compagnie de grenadiers suffit pour refouler les groupes. Le roi suivit la longue jetée au bord de la mer, œuvre gigantesque de Louis XVI, et pour la première fois l'Océan déploya ses grandes vagues aux yeux du duc de Bordeaux tout émerveillé. Au bout de la jetée, sur le port militaire, par le soin des matelots américains, un petit pont fut placé couvert d'étoffes bleues: triste passage qni séparait le roi de sa noble patrie.

Là les commissaires s'étaient rangés pour lui faire les adieux de la révolution. Charles X fit nn salut très-digne à MM. de Schonen, Odilon Barrot et La Pommeraye, mais il invita de la main et du geste le maréchal Maison à le suivre; le maréchal obéit en s'inclinant et vint jusque dans la cabine royale. Cette causerie, la dernière, roula une fois encore sur toutes les éventualités de l'avenir; le roi Charles X ne se plaignit de rien et de personne; était-ce fierté on résignation? Nulle douleur ne se manifesta sur son visage, et dans cette audience le roi conserva un sang-froid, une fermeté remarquables; on parla du passé sans aigreur, de l'avenir sans menace; et il faut dire à l'éloge du maréchal Maison, que tout en gardant la plus grande convenance envers de royales infortunes, il ne méconnut en rien les intentions du gouvernement qu'il était chargé de représenter. Toutes les fois depuis que l'on interrogeait le maréchal sur ce dernier entretien, il n'hésitait pas à déclarer que cette entrevue avec le roi proscrit était le plus beau sou-

(1) Arrivé à Cherbourg, et sur le point de s'embarquer, Charles X remit aux commissaires un écrit de sa main ainsi conçu :

« Je me plais à rendre à MM. les commissaires la justice qui leur est due ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour ma personne et pour ma famille. « *Signé* : CHARLES. »

A MM. le maréchal Maison, de Schonen, Odilon Barrot et de La Pommeraye.

venir de sa vie. Tandis que d'ignobles caricatures et d'obscènes images tapissaient les rues de Paris, il était beau d'entendre le maréchal Maison faire l'éloge de ce caractère de roi, frappé dans toute sa race par une de ces fatalités lamentables, comme celles qu'a chantées la muse antique.

M. de Choiseul arrivait alors à Londres porteur de la lettre autographe de Charles X destinée à Guillaume IV. Dans les affaires politiques les rois et les hommes d'État doivent suivre moins leurs sentiments personnels qu'obéir à la situation dans laquelle le sort les a placés. Sans doute le roi Guillaume IV, malgré sa froideur personnelle pour la maison de Bourbon, et le duc de Wellington surtout auraient tendu une main généreuse à l'infortune sans acception de personnes comme sans déguisement; mais ici se présentait une question diplomatique fort difficile à discuter et à résoudre : l'opinion publique en Angleterre était telle que le conseil même, composé de torys, était résolu à reconnaître le gouvernement que la France s'était donné et spécialement le roi Louis-Philippe. Placé à ce point de vue, en quelle qualité pouvait-on recevoir Charles X? En monarque régnant? Non; à son égard la question était résolue, car il avait abdiqué. Toutefois, comme le duc de Bordeaux à la suite de cette abdication était salué par ses serviteurs sous le titre de Henri V, le duc de Wellington fit entendre au marquis de Choiseul « qu'on ne pouvait entrer dans aucune négociation, ni dans aucune intrigue où le nom de M. le duc de Bordeaux serait mêlé avec un autre intérêt et un autre titre que celui de simple fils de la duchesse de Berry; à la condition de vivre comme particuliers, asile serait donné à la famille royale des Bourbons, et l'on rappelait que la question avait été ainsi envisagée en 1808 par M. Canning à l'égard de Louis XVIII au fort même de la guerre contre Bonaparte (1); il serait donc loisible au roi d'habiter l'Angleterre ou l'Écosse. » A ce point de vue du simple asile, la négociation fut secondée par le gouvernement français lui-même; les actes de cette négociation furent communiqués par le duc de Wellington au ministère du roi Louis-Philippe à Paris, pour que tout fût arrangé de concert sans compromettre les bons rapports des deux puissances. Le nouveau monarque se montra fort désireux qu'on accueillît d'une manière haute et digne de la maison de France toute la royale lignée : lui-même n'avait-il pas été exilé et malheureux?

Les deux paquebots américains s'éloignaient alors du rivage de la France pavoisés de leur couleur étoilée, reconnue et saluée la première fois dans le monde par un Bourbon. Charles X montait le paquebot *le Great-Britain* avec le Dauphin, la Dauphine, le duc de Bordeaux, Mademoiselle et la duchesse de Berry. MM. de Charette, de La Rochejacquelein, de Luxembourg, de Damas et le maréchal Marmont accompagnaient les princes. Le second paquebot, *le Charles-Carrol*, reçut quelques autres serviteurs de la famille infortunée; le duc Armand de Polignac et M. Alfred de Damas. Tant que les vaisseaux furent en vue, les gardes du corps restèrent l'arme au poing en signe d'honneur (2); puis ils rompirent leurs rangs et prirent la route de Valognes. Ils s'étaient admirablement conduits, avec un ordre, une discipline, un dévouement dignes de tous éloges. Les commissaires du gouvernement les en remercièrent avec sincérité; un ordre du jour constata combien ils avaient mérité de la patrie par leur admirable tenue (3). Poursuivis et

(1) *Voir*, sur tout le séjour de Louis XVIII en Angleterre, mon travail *sur la Restauration*; j'ai donné les pièces authentiques.

(2) Avant son embarquement, Charles X adressa à MM. les gardes du corps l'ordre du jour suivant :

« Le roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes du corps et à chacun de MM. les officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir; mais les circonstances qui affligent le roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur. Privé des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, Sa Majesté s'est fait remettre les contrôles des compagnies de ses gardes du corps, de même que l'état de MM. les officiers généraux supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivie. Leurs noms conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale pour attester à jamais et les malheurs du roi, et les consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé.

« CHARLES. »

(3) Voici ce témoignage des commissaires.

« MM. les commissaires délégués pour accompagner le roi Charles X et sa famille jusqu'à Cherbourg éprouvent le besoin, au moment où leur mission vient de se terminer, de rendre témoignage de la conduite loyale et honorable que MM. les gardes du corps ont tenue dans cette grave circonstance. Appelés à remplir un devoir d'honneur et de fidélité, ils ont su parfaitement concilier les exigences de ce devoir avec le respect dû au gouvernement établi. MM. les commissaires se plaisent à déclarer que c'est à ce sentiment de réserve et de convenance qu'ils doivent en grande partie d'avoir heureusement accompli une mission dont l'issue importait tant à l'honneur de la France.

« Fait à Saint-Lô, le 18 août 1830.

« *Signé :* le maréchal marquis MAISON, DE SCHONEN, DE LA POMMERAYE, ODILON BARROT. »

Ces mêmes commissaires avaient dressé procès-verbal de l'embarquement; c'était une forme légale; en France on dresse procès-verbal de tout.

« Nous, commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain, *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le roi Charles X, LL. AA. RR. Louis-Antoine, Dauphin, Madame la Dauphine, M. le duc de Bordeaux, madame la duchesse de Berry et Mademoiselle, ont été embarqués sur ce navire le 16 du mois d'août 1830 à deux heures, et à trois heures précises ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé le procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg, présent audit embarquement.

« Fait à Cherbourg, le 16 août 1830. »

menacés de ville en ville, car au temps d'orage ce qui est noble est proscrit, ils marchèrent ainsi jusqu'à Saint-Lô, et là pour se venger de ces outrages ils montrèrent ce qu'il y avait de force et de générosité dans ces jeunes hommes. Un incendie éclate, les habitants de Saint-Lô qui les avaient poursuivis de leurs injures sont au désespoir et ce sont les gardes qui arrêtent les désastres; onze d'entre eux furent blessés, et le lendemain leurs uniformes en lambeaux constataient leur courage; on fit une quête pour les victimes de l'incendie, et les gardes sans solde, sans avenir, recueillirent entre eux 2,000 francs : leurs regards contristés par les adieux de la veille semblèrent se ranimer par le bien qu'ils avaient fait (1). Après le licenciement, tous s'en retournèrent paisiblement dans leurs foyers; pas une plainte, pas un murmure, une obéissance triste et résignée : ils venaient d'assister à de plus grandes infortunes que les leurs! Après les adieux de Fontainebleau, est-ce qu'un grenadier pleura jamais sur lui-même? si son cœur fut flétri, ce fut par les infortunes de son empereur.

Escortés par la petite flottille du capitaine Dumont-d'Urville, les paquebots touchèrent enfin l'île de Wight, panorama si magnifique qui semble se détacher des prairies de la Grande-Bretagne; là, Charles X dut attendre la réponse de Guillaume IV et du duc de Wellington. M. de Choiseul vint l'apporter au roi qui accepta tout, en espérant dans l'avenir; il avait assez de sa vie de monarque, son sceptre lui pesait; la douceur des habitudes privées était désormais le seul objet de son ambition. L'aristocratie anglaise se montra digne comme toujours; il y a parmi elle les traditions des Stuarts : les royales infortunes y sont respectées; les gentilshommes s'empressèrent d'offrir leurs châteaux à la noble famille; le roi préféra la résidence de Lullworth, magnifiquement boisée et située dans le comté catholique de Dorset. Le château de Lullworth appartenait à l'antique famille de Weld, l'amie des émigrés français; ce fut longtemps la résidence des trappistes exilés de France, et cette demeure convenait à la situation d'esprit de Charles X. C'était une histoire romanesque que celle de l'héritier du château de Lullworth : M. Weld adorait une femme, elle mourut, et il se fit prêtre; il vint à Rome où le pontife l'accueillit, et bientôt le simple lévite devint cardinal et légat en Angleterre. Dès lors toute sa fortune fut à la disposition des catholiques; Lullworth se peupla d'établissements religieux, et la cloche de l'ermitage résonna dans ce comté solitaire. Ce château, aussi boisé que Rambouillet, offrit une généreuse hospitalité au roi très-chrétien; nouveau trappiste, il s'abritait du monde devant sa tombe béante, tandis que la révolution restait aux prises avec elle-même dans Paris agité.

CHAPITRE XXIII.

FORMATION DU MINISTÈRE DE L'AVÈNEMENT.

Embarras pour la composition d'un cabinet. — Les affaires. — Les partis. — Les commissaires provisoires. — Les ministres. — Le comte Molé. — Le baron Louis. — M. Guizot. — Le duc de Broglie. — Le maréchal Gérard. — Le général Sébastiani. — MM Laffitte, Dupont (de l'Eure), Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon. — Ministres à portefeuilles. — Ministres sans portefeuilles. — Les premiers conseils.

(DU 11 AU 30 AOUT 1830.)

La difficulté considérable pour une royauté si nouvellement instituée et dans des circonstances si capitales, c'était la formation régulière de son conseil. Le prince avait le juste sentiment de sa valeur personnelle, de son expérience impartiale dans l'appréciation des choses et des hommes; le meilleur juge de sa position c'était donc lui-même. Mais dans les mouvements politiques où les passions s'agitent, il faut savoir souvent s'effacer, afin de ne point embarrasser une situation par ses propres sentiments : la théorie de la responsabilité des ministres était posée désormais comme une base sacramentelle dans la constitution de l'État, et le roi n'avait plus la liberté absolue de sa pensée dans le choix de ses conseillers. Ici se présentait une question du plus sérieux intérêt : aux époques paisibles, il n'est qu'un genre d'hommes politiques aptes à la direction du gouvernement; ce sont les esprits d'intelligence et d'affaires, les hommes à traditions et à capacités; vis-à-vis d'eux le pouvoir ne doit pas hésiter, et il les choisit par le seul motif qu'ils sont les plus habiles à régir les intérêts du pays. Mais quand une révolution gronde, lorsqu'il y a des réactions, de vives empreintes du passé et des souvenirs irritants, alors la capacité seule ne suffit pas; souvent des gens, au fond assez inhabiles, deviennent des hommes nécessaires. Le pouvoir n'est

(1) *Proclamation des magistrats de la ville de Saint-Lô.*

« ... La ville avait déjà conçu une haute estime pour MM. les gardes du corps, tous animés du meilleur esprit : mais elle a remarqué avec admiration le zèle qu'ils ont montré dans cet incendie. On les voyait les uns porter des seaux et les autres lutter avec intrépidité contre les flammes qui les entouraient. Beaucoup ont reçu des blessures graves... De plus, MM. les gardes du corps sont venus offrir à la commission le résultat des souscriptions qu'ils ont ouvertes pour les incendiés. La compagnie de Croï a offert une somme de 500 francs, celle de Grammont, 460 francs, Noailles, 610 francs, et Luxembourg, 300 francs.

« Fait et arrêté en séance de la commission municipale, le 23 août 1830.

« *Signé* : Le maire et les membres de la commission. »

pas libre de les repousser en dehors de son action.

Ainsi était la royauté à son avénement; elle n'était point assez affermie pour appeler spontanément ceux qu'elle croyait les plus expérimentés dans les pensées gouvernementales : quand elle les consultait même, elle avait besoin de s'en cacher comme d'une mauvaise action; ceux au contraire que le mouvement portait comme des patriotes incorruptibles, insuffisants ou passionnés, n'étaient propres qu'à brouiller les affaires de l'intérieur et de l'extérieur; pourtant il fallait les subir, les préférer, leur donner le pouvoir, sous peine de soulever l'opinion et de faire naître des obstacles qui, aux jours de révolution, deviennent des périls. Le prince avait en face de lui des hommes dont il appréciait justement la portée : le comte Molé, M. Guizot, le duc de Broglie, le baron Louis, mais ceux-ci ne représentaient rien dans l'opinion révolutionnaire. Déjà même ils étaient en butte à ses attaques, et compromettaient ainsi la popularité retentissante de l'avénement; tandis qu'au contraire les circonstances imposaient MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Bignon, et d'autres encore que la révolution avait élevés. L'habileté fut donc, toujours en se réservant les grandes affaires, de subir ces hommes de circonstance, d'en faire des instruments ou de les briser à temps par des combinaisons bien conçues. Aussi le premier ministère compta deux espèces de conseillers : les hommes d'affaires et les têtes de partis (1).

J'en prends un exemple : si l'on avait mis M. Bignon aux relations extérieures, les journaux auraient certes bien applaudi; M. de Lafayette se serait extasié sur un si beau choix. M. Bignon n'était-il pas pour eux l'homme d'État par excellence, l'écrivain diplomatique le plus capable d'imprimer un mouvement solennel à la révolution de juillet? Il y avait en lui un mélange des traditions de l'empire et de la sainte alliance des peuples contre les rois, et Dieu sait si avec de pareilles théories on fait marcher les affaires d'un pays. Or il se trouvait précisément, à tort ou à raison, que le nom le plus fâcheux pour l'Europe, le plus antipathique à toutes relations régulières, c'était celui de M. Bignon; on l'avait bien vu en 1815 (2). Comment donc alors concilier les affaires et la popularité, ne point se compromettre avec les partis et les cabinets? M. Bignon eut l'entrée au conseil, mais sans portefeuille; on l'absorba sans lui donner la direction positive d'une seule question de cabinet; il put exposer ses théories à l'aise sans toucher une seule difficulté réelle de diplomatie. Au contraire, M. de Talleyrand qui devait, par sa seule position d'homme d'État, ses antécédents, la modération et la largeur de ses vues, amener la pénible transaction entre la révolution et les pouvoirs européens, sous le titre de simple ambassadeur, allait diriger la plupart des affaires européennes. S'il avait été mis officiellement à la tête du conseil des ministres, quel orage un tel nom n'eût-il pas soulevé? M. de Talleyrand lui-même ne se souciait pas de la responsabilité devant des chambres mobiles et des majorités passionnées; à Londres seulement il se trouva parfaitement à l'aise, parce qu'il avait à négocier avec des hommes sérieux, et non pas à s'user dans des luttes incessantes de tribune.

La pensée habile qui arrivait au gouvernement de l'État dut faire la part à chacune de ces nécessités : si elle avait exclusivement choisi, je le répète, les hommes d'affaires, sans tenir compte des éléments de l'opinion, elle aurait compromis la popularité de l'avénement, et c'eût été une faute : il faut admettre toujours un peu cette souveraineté de l'opinion, fût-elle exagérée et fausse; seulement il faut savoir la conduire et la diriger jusqu'au jour où on la domine. Si au contraire on mettait les affaires dans les mains des popularités hardies et bruyantes que la révolution poussait en avant, on compromettait la paix publique, les intérêts et les justes relations de gouvernement à gouvernement. Ce résultat était aussi un danger, car sans faire la critique trop sévère des hommes que la révolution protégeait à l'exclusion de tous, en leur reconnaissant tout l'esprit possible, on ne pouvait en aucun cas leur accorder la science innée des affaires; les choses s'apprennent par l'expérience, il faut avoir beaucoup fait pour faire bien, et des députés qui pendant quinze ans s'étaient assis sur les bancs de l'opposition avec des idées si étranges ne pouvaient avoir cette capacité sérieuse et appliquée, la première condition d'un homme d'État.

(1) Voici la première formation du cabinet :

« Par ordonnance du 11 août 1830 sont nommés membres du conseil des ministres :

« M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice;

« M. le comte Gérard, lieutenant général, ministre secrétaire d'État au département de la guerre;

« M. le comte Molé, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères;

« M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'État au département de la marine;

« M. le duc de Broglie, ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, président du conseil d'État;

« M. le baron Louis, ministre secrétaire d'État au département des finances;

« M. Guizot, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

« MM. Jacques Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et le baron Bignon, ministres sans portefeuilles. »

(2) M. de Pradt, dans sa brochure sur son ambassade de Varsovie, avait jeté beaucoup de ridicule sur M. Bignon; et en 1815, les congrès ne voulurent pas même lire ses circulaires. Au reste, M. Bignon était un homme plus modéré dans sa politique personnelle que dans ses livres, et il se dévoua aux idées d'ordre avec persévérance.

Ces considérations pesées et mûries déterminèrent la composition mixte du premier cabinet formé de tant d'éléments divers, sorte d'échiquier de toutes pièces : mouvement, résistance, esprits d'ordre et de désordre, ministres à portefeuilles et simples membres du conseil. Les secrétaires d'État seuls devaient suivre les affaires et en portaient la responsabilité, tandis que d'autres ministres, simples avocats consultants, étaient, la plupart, des garanties données aux exigences du parti triomphant; comme si l'on avait voulu associer le plus d'hommes possible aux nouveaux intérêts et jeter la république au sein même du conseil! L'inconvénient de cette fusion était donc celui-ci : si extérieurement les opinions étaient satisfaites, à combien de dissensions intimes n'exposait-on pas le conseil en lui-même. Le premier résultat qu'on doit espérer et préparer dans la formation d'un ministère, c'est son unité; les pensées doivent s'y confondre dans un même but bon ou mauvais, il faut qu'on puisse le comprendre et le saisir; il faut que les volontés dirigeantes arrivent par la discussion à un résultat de gouvernement fort et uni. Il ne suffit pas de grouper certains noms pour qu'ils marchent de concert dans les voies indiquées, tous doivent avoir le même sentiment, la même pensée, et quelle similitude pouvait-il exister entre M. Molé et M. Bignon, entre M. Guizot et M. Dupont (de l'Eure)? Il fallait un événement aussi soudain, aussi inattendu pour voir s'abriter sous la même responsabilité ministérielle des esprits d'une trempe si différente, et d'un point de départ si éloigné.

Après les journées de juillet, des commissaires provisoires avaient été nommés par l'hôtel de ville, et quelques-uns confirmés même par le prince lieutenant général; la monarchie dut accepter certains de ces choix qui déjà étaient indiqués par l'opinion publique. M. Laffitte fut le créateur, j'ai presque dit le pacificateur de ce ministère; son caractère conciliant lui donnait toute facilité pour atteindre ce résultat, car il possédait une douceur de formes, une tolérance admirable pour les antécédents des hommes; il était évident que dès les premiers conseils cette machine ministérielle, laborieusement construite, devait craquer dans toutes ses parties, tomber d'une chute rapide et soudaine. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre en détail le personnel de ce cabinet : le ministre des affaires étrangères, le comte Molé (1), par ses antécédents, appartenait à l'empire et à la restauration; intelligence à la fois d'étude et d'affaires, ses méditations de jeunesse sur les formes des gouvernements l'avaient entraîné vers les théories d'un pouvoir fort, et par instinct ses principes s'étaient résumés dans l'unité, telle que l'école de M. de Fontanes l'avait comprise, c'est-à-dire moins âpre, moins absolue que celle de la révolution, mais l'unité par la gloire et l'intelligence splendide. De là son admiration pour l'empire, et en échange le goût personnel de Napoléon pour M. Molé; au fond de son esprit, le comte Molé aimait le pouvoir, et le gouvernement de 1810 lui souriait comme un souvenir de jeunesse. Pendant les seize années de la restauration néanmoins, franchement réuni aux doctrines du système représentatif, il avait voté à la chambre des pairs avec la fraction Richelieu, opposée au ministère de M. de Villèle et plus fortement hostile encore à M. de Polignac; pour lui le despotisme, et j'entends ici un despotisme éclairé, celui d'un roi comme Louis XIV, d'un empereur comme Napoléon, n'était plus qu'une question de temps et d'opportunité; puisque le principe, je dirai la manie du gouvernement représentatif, était partout répandu, force était bien de l'adopter, pourvu qu'on lui fît produire le plus de résultats favorables à l'unité du pouvoir et aux progrès politiques d'un pays grand et noble comme la France. Homme d'affaires, M. le comte Molé avait laissé des traces durables à la marine pendant son administration de 1817; de sa nature il était faiseur capable, élégant et précis. Comme l'école de l'ancien régime, il aimait que les belles-lettres pussent s'empreindre sur la politique elle-même et vinssent colorer les actes et les œuvres de son cabinet.

Le département des affaires étrangères auquel il était appelé demandait pour le temps et la crise moins une tête de détails et de dossiers qu'un de ces hommes dont le nom est une garantie, la parole une promesse, et tout engagement une véritable religion, de telle sorte que le corps diplomatique pût dire en le voyant : « Cette révolution n'est donc pas un désordre, puisque une tête d'unité en prend la direction; elle n'est point livrée à une démocratie brûlante, puisque ses affaires sont confiées à une intelligence de monarchie et de propriété. » Il faut se reporter d'abord à cette époque difficile : par le fait des journées de juillet et du renversement de l'ancienne dynastie, toutes les affaires de l'extérieur étaient suspendues, et les négociations premières devaient porter sur un point capital, la reconnaissance du nouveau prince par l'Europe. Il n'y avait que des hommes incapables ou insuffisants qui pouvaient croire à la possibilité de faire adopter par l'Europe, sans peine, sans soucis, une nouvelle constitution et une nouvelle dynastie. Pour se convaincre du contraire, il fallait seulement suivre l'histoire des traités depuis 1814, la tendance du continent à réprimer violemment toute idée et tout triomphe révolutionnaires; en France, à l'époque des cent-jours, à Naples, dans le Piémont, en Espagne, et il était présumable que le même système allait être

(1) J'ai publié une notice sur M. le comte Molé dans mon livre des *Diplomates Européens*.

suivi à notre égard (1). Quelques fous, quelques ignorants pouvaient bien dire : « Que nous importe l'Europe? nous sommes maîtres chez nous;» et parodiant le mot qu'on attribuait à Bonaparte dans les négociations de Campo-Formio, ajouter : « Le drapeau tricolore est comme le soleil, tant pis pour ceux-là qui ne le voient pas. » Les affaires ne se font pas ainsi; un pays ne peut se mettre en dehors du droit des gens; son premier besoin est de se créer des rapports, de maintenir de bonnes relations, et à ce point de vue le nom du comte Molé était parfaitement choisi.

Tout était en désordre aux affaires étrangères assiégées pendant trois jours par le peuple; papiers, bureaux, cartons, tout était dispersé (2), et le vieux maréchal Jourdan, caractère d'honneur, mais absolument incapable, était passé là comme en pays inconnu, ne voyant personne autour de lui, ni ambassadeur, ni secrétaire de légation, à peu près comme il était arrivé à M. de Caulaincourt, ministre dans les cent-jours, ce qui le désolait tant. Le maréchal Jourdan n'était que la menace d'une bien vieille épée que l'hôtel de ville montrait à l'Europe et qu'il fallait remettre dans le fourreau comme inutile. On avait un moment indiqué le maréchal Mortier, sans habitude, j'ajouterai sans capacité d'affaires. La nomination de M. le comte Molé, expression du parti Richelieu, était bien autrement importante; on le savait modéré, loyal comme toute cette école, ne dissimulant rien de ce qui devait être dit, point fanfaron, décidé à faire ce qu'il avait dit, et à tenir toutes ses résolutions, celles de la paix comme celles de la guerre, sorte de caractère qui inspire confiance à la tête d'une administration aussi importante que celle des affaires étrangères, où la parole est un acte; l'Europe n'avait aucune objection à faire sur un tel choix; il offrait sur l'esprit et la tendance de la révolution de juillet des garanties au continent lui-même, bien plus difficile à satisfaire que l'Angleterre. Dans la situation particulière de fortune et de famille de M. le comte Molé, indépendamment du ministre des circonstances, il y avait l'homme de toujours; si les ambassadeurs ne pouvaient aller aux affaires étrangères, ils pouvaient sans se compromettre visiter le gentilhomme dans son hôtel de la place de la Ville-l'Évêque (3). Cette double qualité prêtait aux entrevues secrètes, aux pourparlers préliminaires, aux engagements qui préparent les grandes affaires et les transactions officielles.

Il est besoin d'ajouter que M. le comte Molé n'était pas complétement sûr de sa position; je ne parle pas de la secrète rivalité de M. Bignon qu'un parti considérait comme un puissant oracle parce qu'il avait établi dans des livres médiocres la théorie de l'alliance des peuples, en opposition avec la sainte alliance des rois; il faut souvent si peu de chose à un parti pour grandir l'importance d'un homme! Nul ambassadeur n'aurait pris M. Bignon au sérieux dans les grandes affaires, et ce n'était pas un concurrent redoutable. Mais M. de Talleyrand se posait en face de M. Molé, non point avec le désir de prendre en nom le portefeuille des affaires étrangères (M. de Talleyrand n'aimait pas les responsabilités publiques et avouées; sans aucune habitude des assemblées, il n'avait pour leurs débats que de la répugnance); mais sans être ministre des affaires étrangères, il voulait les dominer en grand, et comme il avait la dernière pensée de l'avénement, appuyé de cette assurance que donnent les grands services, M. de Talleyrand voulait avoir sa politique à lui, supérieure à tous. Le comte Molé était placé ainsi dans une position désagréable et qu'on voulait rendre subordonnée, ce qu'il était déterminé à ne point accepter; ministre responsable, il désirait l'être dans toute l'étendue du mot, prendre sur lui-même les actes et en même temps en supporter le poids. Cette lutte intestine entre deux hommes d'État également haut placés devait susciter des embarras qui peut-être finiraient par une rupture. M. de Talleyrand avait sa valeur, elle était grande incontestablement; M. Molé avait la sienne, et il ne pouvait exister deux ministres des affaires étrangères de cette importance ou de cette supériorité en face l'un de l'autre.

La force des circonstances avait obligé de solliciter le concours de M. Dupont (de l'Eure) dans le conseil (4), et ce fut toute une négociation pour lui offrir le dépar-

(1) L'histoire des congrès de Troppau et de Laybach est importante à suivre quand on veut se faire une juste idée des difficultés de l'avénement de 1830.

(2) Comme M. le prince de Polignac occupait le ministère des affaires étrangères, cet hôtel avait été attaqué dès le commencement de l'insurrection de juillet.

(3) Ce fut là que le comte Pozzo di Borgo eut ses premières entrevues avec le comte Molé; le salon d'une amie commune les réunit aussi.

(4) Cependant il faut rendre cette justice à M. Dupont (de l'Eure), qu'il est le premier ministre qui signa la proclamation suivante du roi, appelant les citoyens à prêter leur concours à l'autorité

« Français !

« Vous avez sauvé vos libertés; vous m'avez appelé à vous gouverner selon les lois. Votre tâche est glorieusement accomplie; la mienne commence. C'est à moi de faire respecter l'ordre légal que vous avez conquis; je ne puis permettre à personne de s'en affranchir, car j'y suis soumis moi-même.

« Il faut que l'administration reprenne partout son cours. De nombreux changements ont déjà été faits, d'autres se préparent. L'autorité doit être entre les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale. Un mouvement si prompt et si vaste n'a pu s'accomplir sans quelque confusion momentanée; elle touche à son terme. Je demande à tous les bons citoyens d'entourer leurs magistrats, et de les aider à maintenir au profit de tous, l'ordre et la liberté !

« Des réformes sont nécessaires dans les services publics. La perception de certains impôts charge le pays d'un pesant fardeau. Des

tement de la justice; sa renommée d'austérité et de fermeté inaltérable était tellement faite, que la gauche avait marqué sa place à la justice, et il la prit comme position nécessaire avec un peu d'inquiétude et beaucoup de méfiance pour ce qui l'entourait et surtout envers la magistrature de la restauration. Par une heureuse circonstance, il se trouvait que le ministre, naturellement rancunier contre le passé, allait avoir les mains liées par le principe de l'inamovibilité loyalement sauvé par M. Dupin; supposez admise une disposition qui eût obligé les magistrats à une institution nouvelle, l'ordre judiciaire aurait été livré en tier aux mains de M. Dupont (de l'Eure), c'est-à-dire à un chef de parti, probe sans doute, mais ardent, morose, plein de préventions et souvent entraîné au delà de toutes limites. Alors le sanctuaire de la justice serait devenu un chaos; l'esprit de réaction se fût montré infatigable pour dénoncer et flétrir les meilleurs magistrats; tant d'ambitions étaient ameutées que, pour les satisfaire, l'ordre judiciaire eût été bouleversé ! Mais, comme je l'ai dit, la décision des chambres paralysait le ministre, et ce fut une grande habileté que de placer une intelligence aussi roide, aussi impressionnable, dans des conditions d'impuissance vis-à-vis la magistrature inamovible.

Singulier esprit que M. Dupont (de l'Eure), mécontent de tout, du prince, des chambres, des tribunaux, ayant toujours des paroles amères et sa démission prête pour les appuyer, insociable pour tous en politique, même pour ses amis. Tel était pourtant l'impérieux despotisme de la gauche, que nul ne pouvait briser M. Dupont sans compromettre violemment l'harmonie des affaires. Derrière le garde des sceaux se plaçaient M. de Lafayette, l'hôtel de ville, la popularité des journaux, la portion bruyante de la gauche qu'à tout prix l'on devait ménager. Il fallait le subir; homme des circonstances, il était de ceux qu'elles élèvent pour les faire tomber de plus haut; et comme ils n'ont pas de racine réelle, quand le temps est venu, il suffit pour en finir avec eux de les remuer avec un peu de volonté et de force.

Comme contraste à la tendance de M. Dupont (de l'Eure), je place l'esprit éminent et sérieux de M. Guizot; commissaire déjà au département de l'intérieur aux premiers jours de la révolution, il avait été élevé après l'avénement au titre de ministre à portefeuille. Il y avait dans M. Guizot comme dans le comte Molé, la double condition de l'intelligence à théorie et de l'homme d'affaires; sa théorie était une certaine combinaison rationnelle de l'ordre et de la liberté, un principe de force dans le pouvoir, de vie et d'action régulière dans les assemblées; l'école de M[me] de Staël mêlée à je ne sais quoi de ferme et d'organisateur, comme la pensée de Calvin au milieu de Genève avec la même tendance vers le gouvernement moral des sociétés, le seul caractère divin que Dieu ait marqué en elle; M. Guizot pouvait bien comprendre un instant de délire dans les multitudes, les saturnales d'un moment, le carnaval sanglant de quelques idées ou la ronde infernale d'un peuple enivré par la victoire; mais ces coups frappés par la Providence de temps à autre ne pouvaient avoir rien de durable; dès lors la tendance et la tâche des hommes d'État, leur destinée providentielle selon M. Guizot, devaient être de ramener précautionnensement la société vers l'ordre. Comme pensée historique, le ministre tournait les yeux vers la révolution de 1688 (idée comparative), et sa ferme volonté était d'y ramener les faits incohérents, désordonnés de la grande émeute de 1830; s'il voyait dans la rue une turbulence de peuple, il apercevait dans les intérêts un besoin de repos et dans le pouvoir une nécessité d'organisation; d'où le ministre concluait qu'après une crise plus ou moins longue, sorte de surexcitation dans la nation, on devait arriver à un état stable et régulier. Comme homme pratique, M. Guizot longtemps secrétaire général de l'intérieur et conseiller d'État, avait conservé des habitudes d'administration et de bureau; il saisissait à la fois l'ensemble et les détails d'un département ministériel; c'est ce qui manquait à la majorité de ses collègues jetés trop subitement au milieu du dédale des affaires.

Le ministère de l'intérieur était un poste d'une fatigue incommensurable après une révolution si complète, si radicale, par la seule raison qu'il fallait bouleverser le personnel administratif de fond en comble. M. Guizot avait une connaissance trop profonde des hommes, pour ne pas savoir que la restauration, à quelques exceptions près, avait choisi de bons administrateurs, en rapport avec la propriété et les légitimes influences des départements, gens d'ordre et de garantie publique; le ministre donc, s'il eût été

lois seront proposées pour y porter remède. Dans cet examen, aucune réclamation ne sera étouffée, aucun intérêt oublié, aucun fait méconnu; mais, en attendant les lois nouvelles, obéissance est due aux lois en vigueur; la raison publique le proclame, la sûreté de l'État le commande. Que tous les hommes de bien emploient leur influence à en convaincre leurs concitoyens. Pour moi, je ne manquerai ni dans l'avenir à mes promesses, ni dans le présent à mes devoirs.

» Français, l'Europe contemple avec une admiration mêlée de quelque surprise notre glorieuse révolution; elle se demande si telle est en effet la puissance de la civilisation et du travail, que de tels événements se puissent accomplir sans que la société en soit ébranlée. Dissipons ces derniers doutes, qu'un gouvernement aussi régulier que national succède promptement à la défaite du pouvoir absolu. *Liberté, ordre public*, telle est la devise que la garde nationale de Paris porte sur ses drapeaux; que ce soit aussi le spectacle qu'offre la France à l'Europe. Nous aurons, en quelques jours, assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de la patrie.

« LOUIS-PHILIPPE. »

libre dans sa volonté en aurait conservé un grand nombre (1); et la restauration avait ainsi procédé vis-à-vis le personnel administratif de l'empire, choix également d'élite. Mais un ministre dans ces premiers jours avait-il sa volonté personnelle, spontanée? Le soulèvement des opinions irritées contre le passé ne permettait pas d'apporter une grande réflexion dans le choix des fonctionnaires; de tous les points de la France étaient accourues des myriades de solliciteurs, inondant les salons du ministère; partout on dénonçait les préfets, les sous-préfets, les maires de la restauration avec un éclat et un bruit inaccoutumés; beaucoup au reste étaient en fuite, et il fallait bien céder devant cet entraînement de l'opinion publique; tant de solliciteurs se montraient impératifs dans les journaux, dans la garde nationale, partout, invoquant les souvenirs des inimitables journées et les influences de l'héroïsme noble et désintéressé!

Les écrivains de la presse surtout s'imposaient; si l'on disait chaque matin avec ostentation dans les mille voix de la Renommée, « qu'on avait fait tout pour la patrie, » dans la causerie privée c'était autre chose: tel écrivain fort radical voulait une préfecture; et s'il donnait sa démission, c'est qu'elle était trop petite ou que l'air n'y était pas assez pur, ou que ses affections de famille ou de cœur n'y trouvaient pas leur compte. On laissait les sous-préfectures aux services du second ordre, on voulait les chefs-lieux (2), les grands centres de population, et surtout les gros traitements, et si le ministre n'obéissait pas, c'étaient des menaces, des plaintes « sur ce gouvernement qui manquait d'énergie et n'osait s'adresser aux patriotes pour leur confier l'administration du peuple. » Ce qui était dire: « Donnez-nous des places, des honneurs; préfectures, recettes générales, nous voulons tout parce que nous sommes patriotes. » De sorte que M. Guizot se trouvait en butte à des tiraillements continuels; il savait tout ce que le service public exigeait pour l'administration régulière des départements; il fallait des hommes considérables pour inspirer confiance à la propriété et la rallier à la couronne; pouvait-on dès lors leur envoyer des incapacités ou des prolétaires, qui chaque jour compromettraient la quiétude du pays. De cette lutte incessante il devait résulter des précipitations contradictoires dans les choix; il fallait pourvoir sans retard aux services publics, et dans ce triage de demandes et de pétitions, il fallait une grande rectitude, un esprit d'organisation véritablement remarquable pour ne pas étrangement s'égarer. Supposez que M. Dupont (de l'Eure) eût été placé à la tête du ministère de l'intérieur, c'en était fait des derniers débris de l'administration régulière en France. A peine alors s'occupait-on des services en eux-mêmes ou d'un perfectionnement théorique, tout s'absorbait dans les choix des hommes; il fallut des soucis et des sueurs infinis pour arrêter ce débordement d'avides consciences et de cupides instincts. S'il se fit de mauvais choix (il y en eut bon nombre), il était bien difficile de les éviter dans la précipitation des premiers actes d'un ministre entouré d'exigences impératives. On passait des journées entières à délibérer, et le soir on signait des nominations par centaines: on jetait pêle-mêle sur la France bien des hommes inconnus qui allaient gouverner les départements et les cités; singulier jeu de la fortune qui bouleversait le pays de fond en comble!

A la guerre, on maintint le général Gérard, créé maréchal quelques jours après et qui s'était mis en avant presque malgré lui dans cette terrible révolution de juillet: sa probité était incontestable, et il y avait même chez le maréchal une facilité de rapports, une tolérance d'opinions qui devaient le rendre parfait dans cette transition difficile du passé au présent pour l'armée (3). Il pouvait conserver dans les rangs

(1) *Voir* la liste des préfets de la restauration que j'ai donnée chap. VII, et qui permet de comparer les mutations de ce personnel.

(2) Les ministres pourraient faire des révélations curieuses sur certaines correspondances: que de gens leur ont tendu la main, qui plus tard les menacèrent. Les solliciteurs de partis sont un peu comme les mendiants dont parle Gil-Blas, qui demandent l'aumône l'escopette à la main.

(3) Le ministre de la guerre cherchait à restaurer la discipline dans l'armée par les exemples et les paroles. Voici une de ses proclamations:

« Soldats!

« Dans la lutte glorieuse qui a régénéré la France, vous étiez restés dignes d'elle et de vous. Fils de citoyens, citoyens vous-mêmes, vous aviez compris que le peuple, en défendant ses droits, combattait pour les vôtres, que vous et lui ne faites qu'un. Votre attitude calme avait déjoué les projets des ennemis de votre patrie.

« Pourquoi faut-il que l'insubordination de quelques-uns d'entre vous soit venue porter atteinte à la paix publique que l'armée a pour premier devoir de protéger?

« Soldats! cet amour de la discipline qui ne vous avait point quittés dans des moments si graves, vous le conserverez désormais comme la garantie de votre existence militaire.

« Le prince que la nation vient d'élever sur le pavois a servi dans vos rangs. L'un des premiers il s'arma pour la liberté publique. La fortune de la France semblait ainsi destiner Louis-Philippe à consolider l'alliance de l'armée et du peuple. Affranchis des priviléges de corps et du patronage de la faveur, protecteurs des institutions et protégés par elles, chers aux citoyens, redoutables seulement à l'ennemi, quelle noble carrière s'ouvre devant vous! Soldats! ils sont revenus ces temps où le mérite seul distribuait des grades. Pressez-vous autour du drapeau qu'ont illustré les prodiges de vos pères. Suivez avec confiance ces vieux guerriers qui ne doivent qu'à leurs services l'honneur et le droit de vous commander. Vous apprendrez d'eux le généreux dévouement qui conquiert les récompenses, et désormais sous le règne de Louis-Philippe, la loi qui vous les assure sera aussi une vérité.

« Le ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

« Comte Gérard.

« Paris, le 6 septembre 1830. »

tout le personnel d'officiers capables que la restauration avait créé par une sollicitude et un labeur de quinze ans. Quoique le maréchal appartînt à la glorieuse époque de Napoléon, il était le premier à reconnaître que les théories stratégiques de ce temps comme ses officiers avaient vieilli depuis le développement des études spéciales. Qu'un lieutenant général puisse être à la tête d'une armée après l'âge de 50 ans, cela se conçoit, pourvu qu'il garde l'activité, la force nécessaires : autour du général en chef se groupent toutes les commodités de la vie, les chevaux, les tentes, les serviteurs, et le traitement est en rapport avec la dignité. Mais le lieutenant ou le capitaine de cavalerie qui avait vingt-cinq ans déjà en 1815 et qui atteignait sa quarantième année à la révolution, était-il également propre au service? Les théories s'étaient largement modifiées, l'artillerie, la cavalerie, le génie, avaient fait des progrès, et ceci non pas seulement en France, mais en Europe. Or telle était l'impérieuse nécessité de la réaction, que le maréchal était forcé d'admettre des capitaines de quarante-cinq ans, vieux, rouillés, qui devinrent bientôt l'objet des moqueries du soldat, sorte d'émigrés qui rentraient en 1830, comme l'armée de Condé après 1814.

En même temps, le maréchal était obligé de lutter contre l'invasion d'une multitude de jeunes héros qui, parce qu'ils avaient fait bravement le coup de fusil dans les journées de juillet, prétendaient au grade de lieutenant dans l'infanterie ou la cavalerie, comme si la science et l'habileté leur étaient arrivées spontanément. Il se passait de singulières choses; tandis que le maréchal était forcé de dissoudre, contre son gré, le beau corps si discipliné de la garde royale, il devait souffrir en même temps les officiers d'*un régiment de la Charte*, dont le colonel n'avait jamais servi, je crois, et où se trouvaient de bien singulières gens dont la préfecture de police depuis fit connaître les antécédents. Le désordre et la précipitation expliquent tout; il ne faut jamais juger les choses en masse; dans ces rangs sortis du peuple, il y avait de dignes et braves hommes qui s'étaient héroïquement battus; mais aussi quel mélange, quelle confusion! Pouvait-on trouver là le noyau d'une armée régulière?

C'est moins comme administrateur trop facile, trop abandonné, que comme homme politique qu'il fallait en ce moment juger le maréchal Gérard; il appartenait, par ses principes, à une couleur mixte et pâle, entre MM. Laffitte et Casimir Périer. Comme il avait vécu avec eux, il s'était associé à leurs idées, de manière qu'il n'y avait en lui aucune condition de personnalité forte, impérative : ainsi que tous les hommes qui ont besoin d'une grande liberté d'opinion et d'une certaine popularité individuelle, le maréchal Gérard était un ministre fort incommode dans un conseil; par dégoût, par dépit, à chaque instant il offrait sa démission, parce que, sans ambition du pouvoir, il n'avait pas besoin d'être ministre pour sa fortune et pour sa renommée : agir était pour lui une peine. Il n'était pas suffisamment administrateur pour être nécessaire; il n'avait pas cette main ferme du maréchal Soult, qui fait excuser la volonté tenace, impérieuse, et une domination spéciale ou supérieure. Il se trouvait tellement gêné dans une position ministérielle que son premier besoin était de la secouer, défaut capital dans les hommes d'État : céder à la fatigue est une faute dans les affaires; bouder est un ennui pour des collègues; il faut rester ferme dans la modération et se maintenir dans cette région de juste tempérament qui ne s'emporte ni ne se décourage jamais.

On avait placé aux finances un ministre essentiellement homme d'affaires, ami de M. de Talleyrand, fort considéré à la Bourse (1) par sa fortune et ses vastes propriétés, le baron Louis, qui avait pris une part si active à la première restauration contre Bonaparte. C'était également un ami de M. Laffitte, mais avec une spécialité administrative et une volonté de gouvernement qui le faisaient se séparer du vague des théories politiques, condition essentielle au ministère des finances constamment en contact avec les questions et les hommes d'argent, la Bourse, la banque, de leur nature si positives. Le baron Louis sentait bien qu'il ne pourrait toucher aux grandes existences du trésor, aux receveurs généraux, sans compromettre le crédit et rembourser leurs avances (celles du syndicat s'élevaient à 80 millions en compte courant), ce qui rendrait le service impossible; le baron Louis ne dut toucher à tout ce personnel qu'avec une extrême précaution. Par sentiment comme par nécessité, dans le conseil il se rattachait fermement au parti de la résistance; il votait avec la fraction conservatrice qui espérait réduire la révolution de juillet aux simples proportions d'un changement de dynastie; esprit d'application, il savait que jamais on n'arriverait à un résultat de crédit au mi-

(1) Je donne comme éclaircissement sur l'état des finances la situation des cours de la Bourse, avant, pendant et après la révolution de juillet :

	5 p. 0/0		3 p. 0/0	
Samedi 24,	103 f.	15 c.	79 f.	05 c.
Lundi 26,	101	80	73	60
Mardi 27,	100	00	72	40
Le 5 août,	102	15	72	00
Le 6,	101	80	76	45
Le 9,	103	75	77	60
Le 10,	103	25	79	10
Le 11,	103	80	78	80
Le 12,	104	40	79	30

lien des opinions et des désordres révolutionnaires; c'est à sa seule intervention qu'on devait la confiance qui soutenait encore les fonds publics depuis la secousse de juillet. Il y avait ceci de particulier dans la position qu'on avait faite à ce ministère, que chaque secrétaire d'Etat avait son remplaçant tout choisi. Si M. Bignon pouvait convoiter les affaires étrangères, M. Laffitte se croyait bien supérieur au baron Louis dans la direction de la fortune nationale, il n'attendait qu'une circonstance pour le remplacer. Dieu sait ce qu'il en avint de ce passage de M. Laffitte au département des finances.

Votant sur la même ligne que M. Guizot, avec une pratique moins complète des affaires, M. le duc de Broglie allait diriger l'instruction publique, les cultes et le conseil d'État, compris on ne sait pourquoi dans le même département. Au point de vue de la science, le duc de Broglie était un esprit supérieur, profondément avancé dans les théories sociales, avec le juste orgueil de lui-même, mais souvent en dehors de toute application actuelle; il correspondait, par ses principes, au parti qu'en Angleterre on appelle *les saints;* puissante opinion qui embrasse le genre humain dans sa piété chrétienne et méthodiste. Nul ne dépeçait mieux une loi, ne pénétrait avec plus de science une situation; il avait le sens moral de la philosophie, avec Dieu pour principe de toutes choses. Au conseil des ministres M. de Broglie devenait souvent un embarras: esprit superbe, se révélant toujours par la raison dernière des choses, s'il ne dominait pas il se trouvait mal à l'aise avec d'autres supériorités qui contestaient la sienne: ce qui faisait que l'importance de M. Molé et de M. de Broglie étaient comme un heurtement continu. Je ne sais pourquoi, mais toujours le ministère des affaires étrangères est, pour les hommes politiques, un objet spécial de convoitise; ils le désirent avec entraînement; ils se croient déplacés quand ils ne l'ont pas. Or, aussi grand seigneur que le comte Molé, avec plus d'études sérieuses et d'aussi bonnes formes, le duc de Broglie pouvait souhaiter les rapports d'ambassades, ces relations avec les cabinets qui vous grandissent toujours; pour sa dignité personnelle, ces relations lui paraissaient préférables à la stérile présidence du conseil d'État(1) et à la domination monotone du professorat.

Un moment on avait mis à la marine M. Tupinier, chef de la division des ports; c'était moins un choix sérieux qu'un service rempli. On appela bientôt à la marine le général Sébastiani, fort avant dans les secrets du pouvoir et voulant y prendre une juste part. Depuis les événements qui avaient agité la vieille dynastie et le pays, le général Sébastiani s'était placé dans une ligne de négociations et de tempéraments louables; bien que lié dans les cent-jours au parti de 1688, le général rapproché par son beau-frère, le duc de Coigny, des familles les plus dévouées à Charles X, aurait désiré peut-être qu'une transaction amenât le maintien d'un vieux trône en France avec le royal et jeune rejeton. A mesure que cette combinaison s'éloignait, le général Sébastiani s'était complétement rallié au nouveau système; avec beaucoup d'instinct, il avait deviné que M. de Talleyrand tiendrait la haute main dans les négociations, et le général Sébastiani s'était placé dans toutes les intimités de l'avénement, auprès de l'habile homme d'État. Il avait de l'orgueil politique, mais moins d'orgueil que de désir de se poser comme une nécessité dans les affaires: c'était un de ces esprits qui n'ayant aucune idée saillante et personnelle peuvent se conformer à toutes les situations, caractères commodes qui se prê-

(1) Une ordonnance du 20 août 1830 portait réorganisation provisoire du conseil d'État: en vertu de cette ordonnance cessaient d'en faire partie:

MM. le comte de Tournon, Delamalle, de Blaire, Jacquinot-Pampelune, le comte Dulamel, le comte de Kergariou, le baron Héron de Villefosse, le vicomte de Saint-Chamans, l'abbé de Lachapelle, le comte de Coetlosquet, le comte de Loverdo, le comte de Floirac, de Raineville, Amy, le marquis de Saint-Géry, le comte de Bertier, le marquis de Vaulchier, de Bonbertrand, le baron Meyronnet de Saint-Marc, Rives, Mangin, le vicomte de Suleau, le comte Ravez, de Trinquelague, le comte de Labourdonnaye, de Blossac, le baron Dudon, le baron Capelle, le vicomte de Castelbajac, le marquis Forbin des Issarts, Delavau, Franchet-Desperey, le baron de Frenilly, Syrieys de Mayrinhac, le marquis d'Arbaud-Jouques, le baron de Vaufreland, le comte de Montlivault, le comte Desbassyns de Richemont, le baron de l'Horme, Cornet d'Incourt, le comte de Cheverus, archevêque de Bordeaux, Lepape de Trévern, évêque de Strasbourg, le baron de Crouseilhes, le comte de Pastoret, le comte de Villeneuve, le baron Bacot de Romand, le comte de Charencey, le baron Favard de Langlade, président à la cour de cassation, le chevalier Faure et le baron Zangiacomi, conseillers à la même cour, le baron de Balzac, le baron de Villebois, conseillers d'Etat.

MM. de Nugent, de Cormenin, Prévost, Mazoier, Formon, Masson, de Moydier, le baron de Sèze, Alphonse de La Bouillerie, Bottran-d'Origny, le vicomte de Conny, le comte de Rességuier, le vicomte Desbassyns de Richemont, le marquis Sauvaire-Barthélemy, Audibert, de Gourgues, de Louvigny, Colomb, de Rouilly, de Broë, de Lantivy, le baron Locard, Blondel d'Aubers, Rocher, le comte de Juigné, le marquis Dalon, de Freslon, le vicomte de Curzay, le baron Trouvé, Lebeau, de Bouhers, maîtres des requêtes

Étaient nommés *conseillers d'État en service ordinaire:* MM. le baron Bely d'Oissel, de Salvandy, le marquis de Cambon, de Kératry, A. Thiers, Baude, Jacqueminot, comte de Ham, Taunegny-Duchâtel, Charles Renouard, Lechat, Ferri-Pisani.

En service extraordinaire:

MM. le vicomte Jurien, Boursaint, Gauly de Bassy, Delaire, de Richemont, Mignet, Odilon Barrot, Girod (de l'Ain), Villemain, Calmon, Méeilhon, le général Haxo, le chevalier de Broval, Dupin père, Bertin de Vaux, le baron Costaz, Maurice Duval, Fleury de Chaboulon, Méchin, Denis Lagarde, Bérenger.

Étaient nommés *maîtres des requêtes en service ordinaire:*

MM. le comte O'Donnell, le baron Peyferré de Sère, Saint-Marc Girardin, le vicomte d'Haubersaert, Macarel, Coulmann, Duparquet, Flangergues.

En service extraordinaire:

MM. Guizot (le frère du ministre), Bogne de Faye, Fumeron d'Ardeuil et Panlac d'Ivoy.

tent avec dextérité à toutes les exigences. Sans aucune spécialité pour la marine, le général acceptait ce portefeuille, afin de prendre un pied dans le ministère, et se créer ainsi comme une éventualité pour chaque combinaison politique, sorte de contre-seing apposé à toutes ordonnances qui renverseraient un vieux cabinet et en élèveraient un nouveau; admirable porteur de paroles (et ce ne sont pas les hommes les moins utiles), le général Sébastiani négociait entre les amours-propres irrités, attiédissait les résolutions trop arrêtées et les partis trop fortement pris; avec des formes hautaines et théâtrales, il avait néanmoins beaucoup de souplesse et de liant; plus d'une fois il descendit à la supplication, à la prière, quand il s'agissait d'emporter une question ou de décider un homme à prendre part aux affaires. Dans tous les embarras d'un ministère, on ne pouvait manquer de songer à lui comme à un en-cas : il accepterait la démission de ses collègues anciens et l'adhésion de ses collègues nouveaux; ces caractères sont fort utiles en politique; s'il n'y avait que des esprits austères, personnels, égoïstes, comment pourrait-on concilier tant d'intérêts, tant d'amours-propres en jeu? et n'est-ce pas ce qu'on rencontre sans cesse dans les arrangements ministériels?

Restaient donc les quatre ministres sans portefeuilles, appelés au conseil du roi pour prendre part à ses délibérations; M. Laffitte le premier, quoiqu'il eût désiré d'abord rester sans ministère déterminé, tenait essentiellement à la direction du conseil, il en avait surtout la prétention; il faisait résulter cette conviction d'abord de l'excellent sentiment de sa propre capacité, de la juste grandeur de ses services, et de la confiance du prince qui l'avait désigné effectivement pour former le cabinet. Tout en se tenant à l'écart, M. Laffitte voulait donner son impulsion à la politique comme un vice-roi, un légat *à latere*, présidant à la fois la chambre des députés et le conseil; banquier par-dessus le marché pour accomplir cette singulière trinité.

M. Laffitte, esprit spécial pour le crédit, était loin d'avoir les talents en harmonie avec cette haute position. Comme il avait fait loyalement et hautement sa destinée, il se croyait appelé à faire celle de la France; il connaissait mal les questions de l'extérieur et les relations de l'Europe; excellent par le cœur et l'esprit, il avait un malheureux laisser aller sur les hommes et les choses, de manière qu'en faisant le semblant de l'écouter beaucoup, on le dirigeait presque complétement; avec un grand orgueil bourgeois et une vanité d'aristocratie, il aimait les masses et l'encens qui venait d'elles : obligeant à l'excès et tourmenté du besoin de la renommée, moins homme de parti que tête à idées fixes, hardi dans ses entreprises, d'une entière sécurité sur toutes choses parce qu'il se confiait à lui pour les braver, servant souvent de piédestal quoique avec la prétention de dominer; s'étant fait des amis et peu d'appuis politiques; si plein de sa propre valeur qu'avec lui on ne pouvait jamais se mettre à deux; enthousiaste dans l'éloge, amer et plein d'aigres paroles quand il croyait avoir à se plaindre; se donnant le mérite d'avoir tout fait pour accuser plus aigrement de ce qu'on n'avait rien fait pour lui; c'était au demeurant un homme loyal, une âme bonnête sans aucune de ces âpretés et de cette sécheresse de cœur de la banque génevoise et protestante; il y avait en lui du sang méridional.

Le caractère de M. Casimir Périer différait de celui de M. Laffitte en ce qu'il avait une décision colère, maladive, qui le faisait violemment se prononcer; sa force de gouvernement venait de ses entrailles, profondément affectées par les moindres contradictions. La Providence appelle pour chaque situation un homme spécial, et lorsque la révolution se montrait désordonnée sur les places publiques, il fallait une volonté de fer pour la briser; à ces hommes d'émeute, on devait opposer une énergie âcre et violente (1) qui ne procédait que par emportement. M. Périer avait cela d'éminent que par instinct d'ordre et de régularité, il marchait droit vers la sécurité des intérêts et le repos des esprits; s'il n'y avait en lui-même aucune de ces larges pensées qui font avancer un gouvernement dans les conditions élevées, il possédait l'intelligence de ce qu'il faut à un pays pour assurer son crédit et sa sécurité; il n'avait jamais voulu renverser Charles X, et homme d'honneur, fidèle à son serment, il n'avait pas conspiré; et voilà pourquoi il avait haine des conspirateurs et des brouillons. L'idée morale dans le gouvernement des sociétés lui venait moins à l'esprit que la pensée de la force matérielle, et tous nous paraissions à ses yeux comme des ouvriers d'une grande manufacture avec notre tâche rude, pénible, et notre salaire à gagner à la sueur de notre front; M. Casimir Périer, considéré comme nécessaire par bien des gens, ne pouvait être qu'un ministre de passage et pour le temps où la société serait compromise; à d'autres intelligences devait appartenir l'organisation de l'ordre moral. Cet ordre, M. Périer le comprenait mal, et à ce point de vue le roi avait peu de goût pour lui; les manières si polies du prince s'accommodaient mal des formes rudes (2); se croyant avec justice plus de portée que

(1) Ce fut un peu le caractère de M. Casimir Périer, durant toute la restauration, jusqu'en 1829 où sa manière d'être parut se modifier légèrement; M. Périer, né le 21 octobre 1777, avait alors cinquante-trois ans; il était donc encore enfant lorsque les états du Dauphiné se réunirent en 1788 au château de Vizille que possédait son père, riche manufacturier.

(2) Ces emportements étaient devenus extrêmes à la dernière période du ministère de M. Périer; la maladie y contribuait beaucoup,

tous les génies de circonstance, il n'aimait pas qu'on lui imposât une politique : temps d'épreuve qu'il fallait franchir avant que sa volonté haute, personnelle, pût secouer les obstacles qui entravaient le développement d'un plus vaste système.

M. Bignon dans ce même conseil ne pouvait être ni une force ni un obstacle : avec un peu de la vanité de l'homme de lettres (et l'on sait que nous en avons beaucoup), il avait le désir de paraître un esprit positif, et ces deux qualités n'existaient chez lui qu'à un degré fort limité : comme esprit positif, il ne savait pas assez; comme esprit littéraire, il n'était pas assez policé, assez attrayant; comme écrivain diplomatique, il avait moins d'aperçus que M. de Pradt, moins d'éclat et non moins de bavardage; comme ministre d'affaires, il n'avait jamais brillé, et ses négociations de Varsovie, comme celles des cent-jours, l'avaient compromis dans l'opinion du corps diplomatique. Au reste, fatigué d'écrire et d'agir, M. Bignon appartenait à la condition de ces hommes finis qui ne sont ni utiles ni dangereux; on prend leur nom, parce que les noms expriment plus souvent le passé que le présent, une opinion écrite qu'une opinion agissante. Comme principe, M. Bignon marchait de concert avec M. Laffitte : ami de l'ordre et du pouvoir, il ne deviendrait un embarras que s'il faisait de la diplomatie de détails à la tribune; et voilà pourquoi il était utile de l'absorber dans un conseil.

M. Dupin aîné complétait les quatre ministres sans portefeuilles (1); on le plaçait là, pour sa science vaste et incontestée, son esprit saillant et sardonique; on attendait de lui, de temps à autre, une de ces brusques sorties de la bourgeoisie qui s'emporte à la fois contre l'aristocratie et le peuple trop bruyant. Avec des facultés merveilleuses, M. Dupin était moins un aide qu'un obstacle, et sous ces deux faces, il était utile à consulter et à ménager. A chaque mesure, il opposait des raisons souvent parfaites, d'autres fois embarrassantes, à chaque proposition un inconvénient; sorte d'esprits qui conviennent mal aux affaires, lorsque surtout il faut agir et gouverner, chaque jour, chaque moment, selon sa tâche : quelle mesure n'a pas son côté mauvais? La perfection absolue n'est pas dans la nature; celui qui s'oppose toujours a beau jeu de puiser dans le grand arsenal des objections, les armes ne lui manquent pas; il fallait pourtant lui passer ce défaut à cause de précieuses qualités. Par conscience, M. Dupin était religieux; s'il avait tendance pour cette grande Église catholique, la mère commune qui remue nos entrailles d'enfants, et nous retrouve au lit de mort, par érudition de parlement et de barreau, il l'attaquait quelquefois. Au milieu des débats les mieux engagés, M. Dupin lançait un de ces traits spirituels, souvent burlesques, qui rendaient désormais inutile toute discussion. Le malheur de ce caractère était de voir tout un peu du bas en haut, de sorte que les discussions politiques devaient se réduire à des consultations d'avocat. Le parti d'extrême gauche lui en voulait beaucoup de l'acte le plus honorable de sa vie, sa ferme opinion pour conserver la magistrature.

Naturellement M. Dupin se posait comme l'adversaire de M. Dupont (de l'Eure), qui ne lui pardonnait pas de l'avoir enlacé par une disposition de la charte, dans un système d'inamovibilité. Au reste, M. Dupin ne se séparait pas de M. Casimir Périer et de M. Molé dans son vote; il n'aimait point les doctrinaires: cette élévation de principes dans un ordre d'idées philosophiques était au-dessus de sa portée; tandis que M. Périer lui plaisait comme le vigoureux représentant de l'ordre matériel, et M. Molé comme un beau nom de magistrature, toujours imposant pour un avocat érudit. Une polémique bien vieille et peu comprise aujourd'hui s'était élevée alors entre M. Dupin et ses ennemis : quelle part avait-il prise à la révolution de juillet? Était-il le premier, le second, le troisième même au rang des héros de la grande semaine? M. Dupin demandait beaucoup dans cette belle histoire du journalisme résistant aux ordonnances, et on lui accordait trop peu. Quand on lit ces discussions-là, elles paraissent si loin de nous, qu'en vérité la Ligue et la Fronde sont plus jeunes; tout le monde a-t-il aujourd'hui la même vanité de date, le même orgueil de chronologie glorieuse dans les actes de ce temps?

Au milieu de ce conseil aussi divisé, il eût été heureux pour la chose publique que l'esprit expérimenté et habile du prince prédominât toujours dans sa souveraine pensée, car lui seul allait sans passion au dernier but de son œuvre : la paix et l'ordre européen; mais à ce moment, nul n'osait formuler sa théorie rationnelle de gouvernement. Le roi touchait à peine la couronne depuis quelques jours, et toute sa sollicitude était de conquérir le légitime ascendant de l'opinion publique (2). Les intervalles de ses longues

(1) Il y avait quelque chose d'un peu étrange dans la formation de ce cabinet; si M. Laffitte était tout à la fois membre du conseil, président de la chambre des députés et banquier, M. Dupin réunissait au titre de ministre sans portefeuille la charge de procureur général près la cour de cassation; il y avait été nommé par ordonnance du 17 août; et pourtant tout cela marchait.

(2) Des mesures organisatrices furent arrêtées dans les premiers conseils du roi, en date du 13 août 1830.

« Le sceau de l'État représentera les armes d'Orléans surmontées de la couronne fermée, avec le sceptre et la main de justice en sautoir, des drapeaux tricolores derrière l'écusson, et pour exergue : *Louis-Philippe Ier, roi des Français.*

« Les enfants du roi et sa sœur continueront à porter le nom et les armes d'Orléans. Le fils aîné, duc de Chartres, comme prince royal, prendra le titre de duc d'Orléans. Les fils puînés conserveront les titres qu'ils ont portés jusqu'à ce jour. Les filles et la

journées d'affaires se passaient à recevoir les députations des villes qui venaient à Paris saluer l'avénement; le tact parfait du prince lui inspirait des réponses qui savaient satisfaire aux questions élevées comme aux allocutions banales, et il y en eut beaucoup de ce genre; des hommes graves arrivaient en blouse gauloise, selon l'uniforme dessiné par M. de Lafayette, pour débiter des trivialités révolutionnaires. C'était un travail répété qui laissait à peine au monarque le temps de s'occuper de son gouvernement; et néanmoins il présidait le conseil avec assiduité; les affaires étrangères seules absorbaient sa pensée, parce que son but prédominant était d'assurer la paix.

Au conseil, sa tâche, sa rude tâche de tous les jours était d'apaiser les différends, les susceptibilités, d'amener les ministres vers un système de conciliation et de concessions mutuelles; il y travaillait comme à un grand labeur et souvent en pure perte, car les caractères, les ambitions, les intérêts et les pensées se heurtaient incessamment. Le prince, homme d'État à idées positives, savait qu'un cabinet si décousu ne pouvait avoir qu'un temps, et qu'il fallait arriver tôt ou tard à l'unité de pouvoir sous sa main; ainsi l'avait pensé le régent son aneêtre. Comment et avec qui? telle était la question qu'il se faisait tous les jours; les discussions animées entre les ministres lui avaient révélé les capacités diverses, et il se fit dès lors une triste opinion des spécialités gouvernementales de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure). Il est impossible qu'un esprit éminent ne rende pas justice à tous, et s'il est obligé de cacher ses sentiments, il les garde pour un meilleur avenir. De ces premiers jours de la révolution date pour le roi Louis-Philippe un jugement refléchi sur les hommes qui pouvaient servir son système et sur ceux qui pouvaient le compromettre; sa mémoire ne lui fit pas défaut dans les moments de crises.

Si le roi jusqu'ici ne prenait qu'une part indirecte aux délibérations légales de son conseil, il n'en était pas ainsi de M. de Lafayette qui s'imposait comme dictateur suprême dans les questions de choses et d'hommes. Tout en proclamant dans ses déclarations publiques et officielles, « que le pouvoir militaire ne devait jamais intervenir dans le pouvoir civil (1), » comme commandant suprême de la garde nationale il ne cessait de s'interposer dans toutes les affaires; tantôt aux relations extérieures, il demandait à M. le comte Molé de s'expliquer sur sa conduite vis-à-vis de l'étranger, relativement à la protection des réfugiés de toute l'Europe; tantôt au ministère de l'intérieur, il imposait ses amis, ses créatures, tous francs patriotes, bien entendu. Aujourd'hui il ne voulait plus de pairie; demain il demandait une autre chambre des députés. L'intègre M. Dupont (de l'Eure) se faisait l'organe de M. de Lafayette, le dictateur, qui ne voulait pas souffrir que le prince se mêlât de son conseil et qui prétendait s'en mêler un peu plus que le prince. Chacun obéissait à cette dictature, les hommes les plus graves étaient obligés de l'admettre, parce que les temps n'étaient pas arrivés de la secouer avec succès; on avait encore peur de toutes choses, de l'émeute, de la résistance des masses, de l'esprit de vertige qui menaçait la société entière! Le pouvoir de M. de Lafayette était une de ces nécessités impératives, qu'il fallait subir jusqu'à ce que la raison et les intérêts pussent voir enfin où étaient la vérité et la sagesse des nations.

CHAPITRE XXIV.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. RECONNAISSANCE PAR L'EUROPE DE LA NOUVELLE MONARCHIE.

Premiers actes de M. le comte Molé. — Balance et lutte entre les affaires et les opinions. — Les grandes ambassades. — Démissions du duc de Laval, du duc de Mortemart et de M. de Rayneval. — Les cours secondaires. — Renouvellement de tout le corps diplomatique. — Démarches de l'avénement. — Les premiers envoyés. — Les généraux Baudrand, Belliard, Mouton et Athalin à Londres, Vienne, Berlin et Pétersbourg. — Esprit de ces cabinets. — Lettres autographes. — Explications des envoyés. — Accueil cordial. — Initiative prise par l'Angleterre. — Reconnaissance. — Détermination simultanée de la Prusse, de l'Autriche, puis de la Russie. — Exemple suivi par les cours secondaires. — Engagements pris. — Il s'agit moins d'une difficulté de dynastie que d'une véritable question de traités et d'ordre européen.

(AOUT ET SEPTEMBRE 1830.)

Le droit public de l'Europe attache une grande importance à un changement de dynastie; la couronne brisée sur un front royal est toujours un bouleversement social chez un peuple. Que les esprits ardents et passionnés classent les révolutions dans l'ordre des événements ordinaires et heureux, cela s'explique par l'orgueil de la victoire et quelquefois par les bénéfices du triomphe; mais les hommes sérieux de gouvernement ne peuvent envisager ainsi les questions politiques; de là cette vive sollicitude pour faire reconnaître et régulariser par l'Europe

sœur ne porteront d'autre titre que celui de princesses d'Orléans, en se distinguant entre elles par leurs prénoms. »

(1) Il suffit de lire les aveux que font les amis intimes de M. de Lafayette et les écrivains de son parti, pour reconnaître qu'en effet il exerçait toute la puissance morale sur le gouvernement, sous prétexte d'intervenir pour les patriotes, c'est-à-dire pour les agitateurs dans l'intérieur du royaume et les propagandistes à l'extérieur.

les changements opérés dans l'existence constitutionnelle de la nation française par la crise immense de 1830.

La difficulté pouvait paraître d'autant plus sérieuse que par le double résultat des fatales invasions de 1814 et de 1815 amenées par les revers de Napoléon, des articles secrets de garanties et de précautions mutuelles avaient été arrêtés entre les cours européennes au sujet de la maison de Bourbon et des partis qui s'agitaient au milieu de la France (1). Ces traités étaient de deux natures : les premiers embrassaient la circonscription territoriale de l'Europe, formulée dans les congrès de Vienne et dans les annexes subséquentes; ce congrès avait déterminé les bases d'une organisation générale qu'un consentement mutuel pouvait seul modifier; la moindre atteinte portée à ces traités était donc un *casus belli* auquel toute l'Europe devait prendre part. La seconde partie de ces transactions diplomatiques se rattachait à l'existence de la maison de Bourbon ellemême et à la répression décidée du parti révolutionnaire que l'Europe surveillait avec une inquiète sollicitude. Ces stipulations secrètes ou publiques avaient été renouvelées au congrès de Vienne en 1815, à Aix-la-Chapelle en 1818, et l'application sur le pied le plus large, le plus décisif, en avait été faite à Naples, dans le Piémont, à la suite des congrès de Troppau et de Laybach. Alors l'Europe avait déclaré « qu'elle interviendrait pour soutenir les anciennes dynasties. » Et en effet une restauration s'en était suivie à Naples et dans le Piémont. A Vérone, le même exemple s'était produit à la suite de la révolution espagnole, et la France avait été chargée d'éteindre ou de museler le mouvement révolutionnaire à Madrid. Comme conséquence et application de ces principes, on avait renouvelé à plusieurs reprises les conventions militaires de Chaumont, entre les trois cours, la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui mettaient chacune cent cinquante mille hommes en commun pour l'exécution des traités! Seulement depuis le ministère de M. Canning, l'Angleterre s'était détachée de cette politique de répression, et durant l'expédition d'Espagne, en 1823, le ministère anglais avait pris une attitude véritablement hostile qui avait réveillé toutes les espérances du parti révolutionnaire.

Quelle application de ces principes, si clairs, si précis, l'Europe ferait-elle à la révolution de juillet? Allait-elle reconnaître sans hésitation l'avénement d'une nouvelle royauté, la seule conséquence sérieuse et d'ordre rationnel de la crise actuelle? Les antécédents paraissaient résoudre la question contre cette révolution même, car dans les cent-jours, après la chute subite de la maison de Bourbon, Bonaparte avait fait à l'Europe les offres les plus modérées; il proposait de maintenir les traités, de circonscrire le vol de son aigle dans les étroites limites posées par le congrès de Vienne (2); néanmoins ces offres furent repoussées à l'unanimité et la guerre européenne se déclara. Dans les nouvelles circonstances la question semblait se poser sur des bases identiques : une révolution subite, immense, triomphait comme Bonaparte avait triomphé au 20 mars; les mêmes partis, les mêmes passions s'agitaient sur la scène, et parmi ces partis, la république même avait des partisans jeunes et chauds! Qu'allait donc faire l'Europe en présence d'un tel événement? Cette question préoccupait, inquiétait sérieusement, et l'on se rappelle que M. de Talleyrand avait pressenti l'Angleterre sur ses hautes déterminations. Le nouvel ordre de choses une fois appuyé de cette reconnaissance, l'Europe devait réfléchir avant de s'engager dans une nouvelle lutte dont elle portait encore la marque saignante sur ses flancs déchirés.

D'ailleurs, ici, la première garantie de sagesse, de force et de sécurité, c'étaient le nom et la parole du nouveau roi, et, puisqu'il faut le dire, l'acceptation du portefeuille des affaires étrangères par M. le comte Molé; si un esprit aussi considérable prenait la direction des relations à l'extérieur, il fallait que la situation présentât quelque chose de solide et de sûr; avec cette haute modération d'esprit, les traités seraient maintenus, le *statu quo* garanti, et un tel nom ne se jetait pas dans les événements sans être appelé à donner à son pays une impulsion ferme mais calme (3), forte mais modérée. Avec un prince aussi éclairé que celui qui acceptait la couronne, on n'aurait pas les folies conquérantes de l'empire; avec un esprit d'unité tel que celui du comte Molé, on n'aurait ni les fureurs de la démagogie ni le décousu du vieux libéralisme, et cela suffisait.

Lorsque le comte Molé vint prendre possession du département des affaires étrangères, il dut envisager avec sa sagacité habituelle la véritable situation des intérêts européens ; les traditions paraissaient rompues tout à coup et violemment; les employés du cabinet initiés aux secrets d'Etat (4) avaient été presque tous dispersés par la tourmente. Si le comte Molé n'avait écouté que ses propres idées et les besoins du

(1) *Voir* pour toutes les transactions secrètes renouvelées au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, mon *Histoire de la Restauration.*

(2) Lettre autographe de Napoléon adressée aux souverains le 23 mars 1815. (*Voyez* mon travail *sur les Cent-Jours.*)

(3) Les premiers mots que les ambassadeurs adressèrent à M. le comte Molé, furent ceux-ci : « Ah! vous acceptez? C'est différent! Nous aurons donc de l'ordre et de la stabilité! »

(4) M. Bois-le-Comte, chef de la 1re division aux affaires étrangères, et MM. de Flavigny, de Viel-Castel et Tamisier, ses collaborateurs, avaient donné leur démission. M. Deffaudis ne les avait point encore imités. Le vieux et savant comte d'Hauterive était

service, il se fût entouré de ces mêmes premiers commis qui avaient servi la restauration avec fidélité, parce que tous au courant des affaires, ayant une intelligence parfaite de l'Europe, ils pouvaient le seconder dans la difficile intelligence des traditions spéciales qui ne s'improvisent pas. Mais au département des affaires étrangères, ainsi que dans toutes les autres administrations ministérielles, il se manifestait un soulèvement général contre les employés de la restauration, comme s'ils n'avaient pas loyalement servi le pays! On voulait leurs places, leurs traitements, et l'appât de la grande curée ne permettait point de conserver à toujours les employés expérimentés. Le comte Molé (1) fut donc obligé d'apporter des changements dans tout le personnel du cabinet : comme la plupart des hauts employés étaient des hommes capables, peu d'entre eux prirent leur retraite définitive : on les répartit dans les légations pour les rappeler plus tard, quand les passions seraient un peu calmées. C'étaient des esprits de travail, rompus à la rédaction des dépêches et des notes diplomatiques; nul ministre ne pouvait s'en séparer sans compromettre les relations générales et sérieuses des gouvernements.

Ces changements dans les bureaux, déjà si délicats, s'opérèrent plus en grand dans les ambassades. La restauration avait formé des hommes considérables en diplomatie qui avaient passé leur vie dans les négociations; et tels étaient l'esprit du gouvernement, sa tendance, que les ambassadeurs même les moins habiles tenaient leur rôle et leur dignité à merveille, témoin le duc de Laval (Montmorency) à Londres, devenu très-embarrassant pour le ministère du duc de Wellington par ses réponses si fermes, si décidées sur l'expédition d'Alger. De fait, le duc de Laval avait donné sa démission : il quitta Londres la veille des ordonnances. Comme les tristes événements vinrent le surprendre en route, il rejoignit Charles X son vieux maître, et l'ambassade d'Angleterre fut ainsi vacante. Dès les premiers jours de l'avénement, dans la pensée du roi des Français, cette ambassade fut destinée à M. de Talleyrand, qui avait si bien et si nettement défini la situation auprès du corps diplomatique. Toutes les questions délicates, difficiles, allaient se poursuivre et se décider à Londres : l'Europe y viendrait prendre ses conseils, y préparer ses résolutions. C'était évidemment la première des ambassades, théâtre où pouvait se rajeunir l'intelligence si féconde et si large du prince de Talleyrand.

La restauration avait placé le duc de Mortemart à Saint-Pétersbourg, et avec la part active que le noble pair avait prise aux dernières négociations de Saint-Cloud pour sauver la dynastie, il lui était fort difficile de garder sa position officielle auprès de l'empereur Nicolas. Toutefois la modération de son caractère, le désir de servir la France, quel que fût le principe de son gouvernement, pouvaient le déterminer à reprendre cette ambassade dans une circonstance délicate et pour sauver son pays d'une grande crise. Aujourd'hui, par le fait, sa démission était donnée ; il fallait un intervalle entre l'ancien et le nouveau système, et ce n'était pas le duc de Mortemart qui pouvait préparer la reconnaissance de la nouvelle dynastie. Pour certains esprits d'élite, pour un gentilhomme, il y a des choses impossibles. Au reste, dès que le duc de Mortemart avait accepté la présidence du conseil le 29 juillet 1830, par ce seul fait il n'était plus ambassadeur; au point de vue légal ses fonctions avaient cessé.

A Vienne, M. de Rayneval n'était point une créature de M. de Polignac ni même de la restauration, qui l'avait recueilli parmi les fonctionnaires du grand héritage de l'empire. Si le comte Molé avait été libre dans ses choix, spontané dans ses résolutions à ce moment d'effervescence où tout était débordé, il aurait conservé cette capacité spéciale à la diplomatie française, parce que nul mieux que M. de Rayneval ne possédait une science plus parfaite des affaires et des traditions aussi puissantes en diplomatie que les affaires. La couleur du drapeau importait peu à M. de Rayneval qui servait depuis le consulat avec un zèle intelligent : cependant l'ambassadeur donna sa démission immédiate, ou pour mieux dire, ses pouvoirs cessèrent de plein droit avec le règne de Charles X, que représentaient ses lettres de créance. M. de Rayneval vint faire une visite aux eaux de Tœplitz, où se trouvait alors la plus haute diplomatie de l'Europe (2); car l'ambassadeur était aise de se renseigner sur la manière dont seraient jugés les événements de Paris et de sonder les chances de paix et de succès pour le régime nouveau. Il put reconnaître d'abord « que la lieutenance générale était considérée par l'Europe comme un point d'arrêt au mouvement révolutionnaire, et dès lors il dut en conclure qu'un changement de dynastie pouvait s'accomplir sans

mort le jour même de la publication des ordonnances : c'était un esprit à traditions fermes et sûres.

(1) Cependant le comte Molé chercha autant que possible à s'entourer d'hommes de capacité, et voici quels furent ses choix définitifs :

MM. Tamisier et Lavalette, chefs du cabinet particulier du ministre des affaires étrangères, étaient remplacés par MM. de Barencourt, Bresson, agents diplomatiques, et Emmanuel Grouchy, secrétaire d'ambassade. M. Bois-le-Comte, chef de la 1re division des affaires étrangères, par M. Serrurier; M. de Flavigny, par M. Cintrat, et M. de Sirecourt, par M. Leclerc. Depuis, beaucoup d'injustices ont été réparées.

(2) J'ai donné, dans les *Diplomates européens*, une notice sur M. de Rayneval et une également sur M. de La Ferronays

efforts et en maintenant la plénitude de l'état de paix.» Pénétré de tous ces faits, M. de Rayneval vint à Paris sans autre fortune que sa retraite ; il s'y résigna momentanément à la première époque des barricades. Dans les jours où s'élèvent d'ardentes haines, des répugnances de partis, les hommes sérieux se retirent; ils sont mal à l'aise au milieu de tout ce bruit, eux qui ont servi leur pays et rien que leur pays, avec une certaine délicatesse de patriotisme; eux qui ont fait avancer les questions générales de traités d'alliances au milieu des congrès, ne se reconnaissent plus dans ces turbulences qui bouillonnent partout; ils apparaissent comme des hommes paisibles et graves au milieu d'une orgie; habitués aux salons, on les transporte aux barrières : est-ce leur faute s'ils en sont dégoûtés?

Il y avait au reste dans le corps diplomatique de vieilles et loyales fidélités à la couronne de Charles X, et celles-là ne pouvaient rester sous le nouveau gouvernement. Certes personne n'était plus ami de son pays que le comte de La Ferronnays, ambassadeur à Rome, et cependant lui le vieux condisciple du duc de Berry, le fidèle serviteur des Bourbons, ne pouvait se séparer du roi exilé dans ses infortunes. En vain il l'avait voulu éclairer de ses conseils, prévenir les fautes de l'administration de M. de Polignac, on ne l'avait point écouté; mais son maître était malheureux et toute fortune nouvelle pesait à M. de La Ferronnays qui donna immédiatement sa démission. Il en était de même de M. de Blacas à Naples, qui fit preuve d'une fidélité non moins éclatante; esprit d'une portée très-limitée, favori de Louis XVIII, le duc de Blacas d'Aulps aimait Rome et Naples, leurs fouilles antiques, les souvenirs de l'Orient et de l'Égypte; ami des arts, il eût renoncé à tout l'éclat des plus brillantes positions pour se renfermer dans un cabinet de médailles ou contempler avec une joie d'antiquaire une coupe d'onyx ou un vase de porphyre des Ptolémées ou des Arsacides (1).

Quelques légations gardèrent même ouvertement la cocarde blanche, malgré l'ordre régulier et légal du lieutenant général du royaume. Tel fut M. de Saint-Priest à Madrid (2), qui jusqu'au dernier moment arbora la couleur de la vieille monarchie avec une fidélité plus honorable qu'habile, car à justement apprécier l'esprit des divers cabinets, tel que nous l'avons défini, on pouvait juger que si les journées de juillet avaient causé une sensation pénible d'étonnement et de crainte, cependant pour la première fois peut-être un mouvement populaire était vu avec impartialité par les cours de l'Europe; toutes l'avaient presque jugé légitime. Ce n'était pas seulement à Londres que cette appréciation était faite avec justice, mais encore à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg même : « La charte était-elle un bien ou un mal? telle n'était pas la question. Dès qu'elle avait été jurée, Charles X devait l'observer. L'agression n'était point venue du peuple, mais du roi de France; la lutte s'était engagée dans les conditions d'une bataille où il y avait eu des vainqueurs et des vaincus; Dieu avait prononcé contre la vieille dynastie; quelle maladresse, quelle faiblesse d'ailleurs dans cette branche des Bourbons, si mal appuyée, que pas un bras de royaliste ne s'était levé pour la défendre! Trois fois elle s'était laissé renverser par ses fautes et presque par sa propre volonté. En 1789, un souffle désolant avait passé sur elle, et l'Europe avait été exposée à la plus grande épreuve de l'histoire : vingt ans de guerre acharnée! En 1815, il avait suffi d'une marche en avant de Bonaparte pour briser cette couronne : l'Europe avait été une fois encore troublée (3)! Enfin, une bataille de rues la faisait chasser à coups de fourche; ne fallait-il donc pas en finir avec tant de décousu et de débonnaireté ? »

Ces antécédents n'étaient pas de nature à donner une grande puissance à l'idée d'une nouvelle restauration, laquelle serait sans avenir ni sécurité, et cette disposition d'esprit des cabinets explique d'abord la facilité avec laquelle la nouvelle royauté fut diplomatiquement reconnue par toute l'Europe sans obstacle. Il est néanmoins des formules sacramentelles auxquelles les gouvernements sont tenus de se conformer, parce que les formules sont les traditions vivantes du passé; et puisqu'il y avait avènement d'une nouvelle dynastie en France, il fallait l'annoncer aux cours souveraines. Ce fut ici la grande difficulté des premiers actes du comte Molé. Par le fait d'un changement de règne, il y a suspension de tous rapports diplomatiques; d'après les antiques usages, ce sont les rois qui s'envoient des ambassadeurs et non les nations entre elles, de sorte que lorsqu'il y a nouveau règne, il faut un renouvellement de pouvoirs, des lettres de créance ou de félicitations comme pour chaque fait de famille; les rois sont d'une même race; sur leur front, Dieu a imprimé un signe particulier de force et de puissance. Ces sortes de missions ne sont pas données à des ambassadeurs ordinaires, diplomates d'expérience, mais à des généraux aides

(1) Je n'ai pas besoin de rappeler que M. le duc de Blacas a tenu la plus loyale conduite envers la famille exilée; il était le seul représentant d'une antique maison de Provence, splendide au XII[e] siècle. Aussi portait-il couronne princière sur l'écu et couronne ducale sur le manteau. Il fut le protecteur et l'ami de Champollion.

(2) Les Saint-Priest appartenaient d'origine aux intendances; ils s'appelaient du nom de Guignart; cependant ils étaient reçus chevaliers de Malte en minorité, ce qui faisait supposer une bonne noblesse; ils portaient aussi trois merlettes de sable sur leur blason, qui étaient comme des preuves parlantes d'antiquité.

(3) Une multitude de notes furent adressées aux cabinets étran-

de camp, courriers d'honneur qui vont porter les lettres autographes de leurs souverains.

Cet essai qui devait préparer les relations régulières était d'autant plus urgent qu'en 1815 il avait été fort malheureux. Dans les cent-jours, Bonaparte avait chargé de ces missions des généraux fort honorables; tous furent arrêtés sur les frontières sans pouvoir obtenir de passe-ports, et les lettres autographes de Napoléon furent renvoyées sans même avoir été ouvertes. Après la crise de 1830, la démarche officielle ne fut faite qu'après les informations et les entretiens particuliers avec les représentants des grandes puissances à Paris; la position toute spéciale du comte Molé l'avait mis à même de voir et do pénétrer l'opinion personnelle des cours; si les ambassadeurs ne pouvaient venir encore à l'hôtel des affaires étrangères, si le ministre lui-même ne pouvait se rendre aux ambassades, on se voyait en maison tierce; on communiquait par des intermédiaires sûrs et fidèles, de manière qu'on pouvait mutuellement se donner le dernier mot de la situation. Il n'y eut pas une seule dépêche, je ne dis pas seulement de l'ambassade anglaise, mais encore des légations russe, autrichienne et prussienne qui ne fût favorable au nouvel avénement. Les réponses que ces ambassades reçurent de leur cour leur firent pressentir que partout les lettres de l'avénement seraient accueillies, et qu'il n'y aurait pas de refus comme en 1815; dès lors on put se décider en connaissance de cause, et les nominations furent résolues par le conseil sur l'indication du roi lui-même.

Le choix des envoyes extraordinaires était une affaire difficile dans les circonstances; il fallait des officiers généraux de mérite, assez instruits pour comprendre les intentions de la nouvelle monarchie, assez dévoués pour remplir le but secret de leurs dépêches, enfin assez bien posés pour inspirer confiance à l'extérieur. Car cette mission avait deux objets: 1° remettre les lettres autographes, simple formalité de courtoisie pour laquelle il ne fallait que des envoyés polis, bien élevés, avec des grades et des souvenirs dans l'armée; 2° expliquer les causes véritables de la révolution, la situation personnelle du nouveau roi, l'immensité de sa tâche, l'esprit de l'avénement, repousser les calomnies que les partis pouvaient lancer au dehors, faire voir surtout, « qu'étranger à la catastrophe qui avait amené la chute de la branche aînée des Bourbons, le nouveau monarque avait accepté la couronne dans un but de sécurité européenne; il était donc de l'intérêt de l'Europe de le seconder avec force pour qu'il pût accomplir la mission de paix et d'ordre qu'il s'était imposée.

Respect aux gouvernements établis, répression d'un trouble social que le prince n'avait point fait, et qu'il s'efforcerait de calmer par tous les moyens en son pouvoir, lutte vive et habile contre l'esprit révolutionnaire: tels étaient les devoirs, l'immense charge qu'il s'imposait, et que l'Europe devait comprendre et appuyer de tous ses efforts, afin d'éviter que l'esprit d'agitation et de tourmente ne débordât partout. Le nouveau gouvernement s'engageait, par réciprocité, au respect le plus scrupuleux des traités sans jamais permettre qu'ils pussent être violés en rien; il donnait aux gouvernements toute garantie au dehors en comprimant l'esprit de révolte et en ne laissant aucun aliment à l'esprit de propagande. En échange on ne demandait qu'une seule chose, le principe de non-intervention réciproque, de manière à ne jamais permettre à un parti, quel qu'il fût, de compter sur un appui étranger pour troubler la sécurité de la France (1). »

On peut juger par les termes mêmes de cette mission qu'il fallait des hommes de la plus intime confiance, incapables de livrer au vent des passions les paroles pleines d'avenir et de prévoyance confiées à leur honneur. Pour le cabinet de Londres, le choix s'arrêta sur le général Baudrand, esprit d'études spéciales, aide de camp du jeune duc d'Orléans et qui avait récemment suivi Son Altesse Royale dans son voyage en Angleterre, où l'aristocratie l'avait très-apprécié. Le général Baudrand devait voir le duc de Wellington ainsi que le comte d'Aberdeen (2) pour leur expliquer la véritable situation de la France et l'esprit de son nouveau gouvernement. A Londres on était assuré d'un excellent accueil, les dépêches de lord Stuart de Rothsay l'avaient préparé. « Ce qui se passait en France n'était qu'un changement de dynastie comme en Angleterre en 1688, et non point un bouleversement radical à la façon de 1789 et de

gers, et toutes étaient favorables; les choses ne changèrent qu'après. M. Pozzo di Borgo perdit même la confiance de l'empereur Nicolas.

(1) Toutes les instructions furent rédigées dans ce sens; aux uns, elles furent données verbalement; pour la majorité, elles furent écrites.

(2) Le ministère anglais était ainsi composé:

ANGLETERRE.

Le duc de Wellington, premier lord de la trésorerie;
Lord Lyndhurst, lord chancelier;
Sir Henri Goulburn, chancelier de l'échiquier;
Le comte Bathurst, président du conseil;
Sir Robert Peel, secrétaire d'État de l'intérieur;
Le comte d'Aberdeen, secrétaire d'État des affaires étrangères;
Sir Georges Murray, secrétaire d'État des colonies;
Lord Ellenborough, lord du sceau privé;
Le vicomte Melville, premier lord de l'amirauté;
Sir Herries, chef de la monnaie et du département du commerce.

1792; on ne voulait ni révolution ni conquête comme sous la république et l'empire : ces temps-là étaient passés; il n'y avait à vrai dire qu'un changement de règne, et ce règne cherchant un naturel appui devait le trouver dans la pensée d'une alliance et d'une intimité plus grande avec l'Angleterre. » Rien au fond n'était plus facile que la mission du général Baudrand, et la rédaction de la lettre autographe adressée au roi de la Grande-Bretagne; l'opinion était bien prononcée à Londres pour la révolution de juillet, et les annales parlementaires la rendaient identique avec un grand fait de l'histoire du peuple anglais.

Que pouvait souhaiter de plus le cabinet de Londres? Les temps, au reste, s'étaient grandement modifiés depuis 1815, et le duc de Wellington avait dû lui-même changer ses idées politiques si nettement dessinées après Waterloo pour la légitimité pure et traditionnelle.

La difficulté réelle ne devait commencer qu'à l'égard des grands cabinets du continent; il existait là des idées, des traditions, des préjugés même qu'il fallait essentiellement ménager; sans doute on avait tout espoir que la reconnaissance de la nouvelle royauté serait accordée, mais pour y arriver sans obstacle, sans arrière-pensée, on devait parler à chacune de ces cours le langage qui lui était propre, et donner à toutes des garanties suffisantes pour qu'elles pussent accepter l'avénement accompli : à Pétersbourg on ne pensait pas précisément sur ce point comme à Vienne, à Vienne comme à Berlin; il fallait pour ces cours (1) des lettres autographes d'une nature spéciale, une explication correcte et habile des événements, et cette rédaction devint le souci et la tâche du nouveau ministre comte Molé. Pour Pétersbourg on désigna l'aide de camp de confiance du nouveau roi, le général Athalin, militaire d'une haute sincérité, et qui se poserait en face de l'empereur Nicolas comme le reflet de la pensée même de l'avénement. Pour Vienne, on choisit le général Belliard, spirituel causeur de bonne compagnie qui devait plaire au prince de Metternich par son caractère et ses souvenirs; et comme à Berlin il fallait un militaire entouré d'une auréole brillante, on envoya le général Mouton (comte Lobau), qui avait laissé des souvenirs de fermeté et de courage, surtout dans la campagne de 1809 contre l'Autriche.

C'étaient là les seules missions importantes; les

(1) Les trois cabinets de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin avaient alors pour ministres, savoir :

AUTRICHE.

Le prince de Metternich, chancelier de cour et d'État, ministre des affaires étrangères;
Le comte Mittrosky, ministre de l'intérieur;
Le comte Sedlnitzky, président du département de la police;
Le comte Nadasky, ministre des finances;
Le comte Giulay, ministre de la guerre.

PRUSSE.

Le baron d'Altenstein, ministre du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales;
Le baron de Schuckmann, ministre de l'intérieur et du commerce;
M. de Brenn, ministre de la police;
Le prince de Sayn Wittgenstein, ministre de la maison du roi;
Le général comte de Lottum, ministre privé d'État ayant l'administration de la trésorerie et des monnaies;
Le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères;
M. Hake, ministre de la guerre;
Le comte de Dankelmann, ministre de la justice.

RUSSIE.

Le comte de Nesselrode, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères;
Le comte Czernischeff, général de cavalerie, ministre de la guerre;
Le prince Charles de Lieven, général d'infanterie, ministre de l'instruction publique;
M. de Bloudoff, adjoint, secrétaire d'État, conseiller privé et directeur des cultes étrangers;
Le comte Kancrine, général d'infanterie, ministre des finances;
Le comte Zakrewsky, général d'infanterie, ministre de l'intérieur;
M. de Nowassiltzoff, adjoint, conseiller privé;
M. de Moller, amiral, ministre de la marine;
Le prince de Menchikoff, vice-amiral, chef de l'état-major de l'empereur pour la marine;
M. de Dachkoff, conseiller privé dirigeant le ministère de la justice.

Voici pour les cours secondaires comment les ministères étaient composés :

ESPAGNE.

Don Francisco Tadeo de Calomarde, ministre de grâce et de justice;
M. Salmon, ministre d'État des affaires étrangères;
Le marquis de Zambrano, ministre de la guerre;
Don Luis Salazar, ministre de la marine;
Don Lopez Ballesteros, ministre des finances.

DEUX-SICILES.

Le duc de Gualtieri, président du conseil des ministres;
Le prince de Cassaro, ministre secrétaire d'État des affaires étrangères;
M. Parisio, ministre secrétaire d'État de la justice;
Le marquis de Pietracatella, ministre secrétaire d'État de l'intérieur;
Le marquis de Ruffo, ministre secrétaire d'État de la maison du roi et des ordres chevaleresques;
M. le lieutenant général Fardella, ministre secrétaire d'État de la guerre et de la marine;
Le marquis d'Andrea, ministre secrétaire d'État des finances
Le marquis del Caretto, ministre secrétaire d'État de la police générale du royaume.

ÉTATS ROMAINS.

Le cardinal Bernetti, secrétaire d'État;
Le cardinal Albani, secrétaire des brefs et pétitions;
Le cardinal Galeffi, ministre de l'intérieur;
Monsignor Bonladossi, ministre de la justice;
Monsignor Capelletti, ministre de la police;
Monsignor Mattei, ministre des finances.

grandes cours devaient décider la question de l'avénement; si elles reconnaissaient le nouveau monarque, l'exemple serait suivi sans difficulté par les autres cabinets de l'Europe. Le choix des missions secondaires fut également fait avec un grand discernement; on désigna pour imprimer une certaine majesté aux faits accomplis, des noms considérables de la vieille monarchie ou de l'empire. Madrid et Stockholm furent destinés aux fils des maréchaux Lannes et Ney; ils avaient un rang et de la popularité; un Montesquiou dut saluer Rome et Naples, M. de Barante eut l'ambassade de Turin, le marquis de Praslin l'Italie centrale, les comtes de Marmier et René de Bouillé reçurent des missions auprès des petites cours d'Allemagne.

En aucun cas, on ne pouvait considérer de tels choix comme des causes de troubles et d'agitation en Europe. On recommanda surtout à ces ambassadeurs de rassurer toutes les cours et de poser le principe invariable de non-intervention comme la règle politique de la France. Ce principe consistait en ceci : « Laissez-nous régler nos affaires intérieures, nous les dirigerons bien dans l'intérêt de l'ordre européen et le respect des traités; à cette condition nous ne permettrons pas que les révolutionnaires brouillent les vôtres. » Les instructions destinées à tous les envoyés se résumaient dans ces bonnes paroles.

Le but de ces missions, communiquées aux grandes ambassades à Paris, fut généralement approuvé ainsi que le choix des personnes. Le même jour il partit de Paris des dépêches de lord Stuart de Rothsay, du comte Pozzo, du comte d'Appony et du baron de Werther, recommandant de parfaitement accueillir les ministres aides de camp que le roi des Français envoyait auprès de leur cour; tous étaient bien nés, gens de bonne compagnie et incapables de jeter le trouble et le désordre au milieu des populations. On rappelait qu'en France il y avait deux sortes de noblesse, l'ancienne et la moderne, et que même parmi les antiques familles un grand nombre prenait parti pour le nouveau gouvernement; le choix des Montesquiou, des Praslin, des Marmier, des Bouillé, en était une preuve; le comte de Marmier représentait les Choiseul; le comte de Bouillé était gendre du général de Thiars, et tous étaient propriétaires considérables, trop liés à l'ordre pour le troubler. L'opinion personnelle du corps diplomatique à Paris, exprimée auprès de chacune des cours étrangères, était qu'une reconnaissance immédiate du roi Louis-Philippe était l'unique moyen décisif d'éviter le bouleversement et le désordre. Ce prince paraissait la seule main assez ferme, assez habile, pour arrêter le mouvement révolutionnaire et mettre un terme aux menées jacobines. Pour l'Europe, la seule question était de savoir si le nouveau roi pourrait résister au mouvement terrible qui déjà murmurait contre lui, en un mot, si par force ou habileté il comprimerait les républicains et les propagandistes dirigés par M. de Lafayette.

Dans des circonstances si décisives, rien de plus délicat que la lettre autographe que le roi nouvellement monté sur le trône devait adresser à chaque souverain. La rédaction en était d'autant plus difficile, qu'il fallait à la fois ménager la susceptibilité des partis irrités à la moindre concession, et parler aux souverains un langage de convenance, digne d'un Bourbon, et capable surtout de préparer une réponse favorable. La plupart du temps ces sortes de lettres, quoique confidentielles, deviennent publiques (1); certains gouvernements intéressés à compromettre un nouveau souverain favorisent les indiscrétions. La lettre la plus importante, celle qui fut destinée à l'empereur Nicolas, concertée avec le comte Molé, et dont la minute, je crois, fut corrigée par le comte Pozzo lui-même, s'exprimait sur la situation des choses et des hommes avec une grande dignité (2). « Monsieur mon frère, disait le roi à l'empereur Nicolas, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté Impériale, par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir. Il y a longtemps que je regrettais que le roi Charles X et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin pourtant de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la charte et de nos constitutions qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller longtemps comme il allait; mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé, je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la charte, et par l'abolition de toutes

(1) L'Angleterre use généralement de ce subterfuge; quand elle veut empêcher une alliance de cabinet à cabinet, elle publie les correspondances secrètes; quelquefois même elle invente des pièces pour le besoin de la situation. — (2) Cette lettre si parfaitement rédigée est l'œuvre de M. le comte Molé, qui en prit toute la responsabilité.

les garanties de nos libertés nationales pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

« Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social; et cette même exaltation des esprits qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi, les vaincus euxmêmes m'ont cru nécessaire à leur salut; je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur votre auguste frère connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté ni à sa haute sagesse que pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, sire, que la France a surtout les yeux fixés; elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant, et sa confiance ne sera point trompée, j'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté Impériale. Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

« Louis-Philippe. »

Cette lettre, si parfaite dans la forme, n'était qu'un exposé loyal et sincère des événements. Que pouvait-on reprocher à sa rédaction? Elle parlait des événements de juillet comme d'une catastrophe; et tout n'était-il pas en effet ruine, désolation et guerre civile? Le prince blâmait le gouvernement de Charles X avec mesure sous deux points de vue qui devaient singulièrement frapper l'empereur de Russie : le défaut d'habileté et le défaut de prudence. S'élevant avec énergie contre le ministère de M. de Polignac et les fatales ordonnances, il parlait des libertés nationales conquises et qui seraient défendues : n'était-ce pas encore de la dignité? C'était donc pour éviter les grands troubles que tous les yeux s'étaient portés sur lui, et il avait accepté la tâche pénible de maintenir la victoire dans des conditions modérées; *enfin* il parlait de la charte à laquelle l'empereur Alexandre avait prêté concours; chose habile, en même temps qu'il rappelait que l'alliance russe était pour la France la plus simple, la plus naturelle. Cette lettre tant calomniée, modèle d'habileté et de convenance, allait droit à son but en donnant des garanties à l'Europe et des espérances à la Russie sur la question d'Orient. On reprenait la politique du comte de La Ferronnays.

Revenons à la mission spéciale des envoyés : le général Baudrand traversa en deux jours la distance de Paris à Londres (1); nulle difficulté de passage; partout de l'enthousiasme sur ses pas; les esprits étaient préparés en Angleterre depuis les journées de juillet, saluées avec ivresse par le peuple. Selon l'usage, le général Baudrand remit copie de la lettre royale au duc de Wellington. Après un loyal échange de paroles et de confiance mutuelle, le duc dit avec expansion et à plusieurs reprises, comme pour se justifier : « qu'il ne s'était mêlé en rien à l'œuvre ministérielle du prince de Polignac; que la branche aînée des Bourbons était tombée par sa faute, et que le gouvernement britannique n'apporterait aucune difficulté à la reconnaissance de S. M. le roi des Français; un premier témoignage en avait été récemment donné, puisque Charles X n'avait été admis en Angleterre que comme simple particulier et le duc de Bordeaux également (2). Le cabinet ferait plus : bien que la

(1) « Londres, 21 août 1830.

« Le paquebot *le Crusader* est arrivé le 20 à Douvres. Il avait à bord M. le général Baudrand, qui est chargé d'une mission spéciale du roi des Français pour notre gouvernement. »

(2) « Paris, 25 août 1830.

» Il paraît certain que M. le ministre des affaires étrangères a reçu par estafette la nouvelle que la lettre autographe de S. M. le roi des Français adressée à Sa Majesté Britannique a été gracieusement accueillie. Le général Baudrand avait eu ensuite une entrevue avec le duc de Wellington, et tout faisait croire que la réponse du roi d'Angleterre serait immédiatement envoyée. C'est à ce moment que les rapports réguliers de la diplomatie s'ouvriront entre la France et l'Angleterre. On croit que lord Stuart de Rothsay con-

Grande-Bretagne fût liée par les traités de 1815 (sur les affaires de France) avec les premières puissances du continent, elle n'attendrait pas néanmoins les réponses des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, pour accomplir la reconnaissance de la royauté dans la branche d'Orléans; au besoin même l'Angleterre, s'il était nécessaire, expliquerait à l'Europe les événements de Paris, crise trop soudaine pour ne pas exciter au moins l'étonnement et la malveillance parmi quelques cabinets. »

Ces paroles n'étaient pas sans importance : le crédit personnel du duc de Wellington était immense en Europe, et son témoignage était de haute valeur. Le surlendemain le général Baudrand fut conduit à l'audience du roi Guillaume pour accomplir son message, et ici le général trouva un cordial accueil. Guillaume avait fort mal traité Charles X, et était allé presque jusqu'à lui disputer l'asile : au contraire, la plus aimable réponse fut faite par le souverain, vieux whig, rappelant ses anciennes liaisons avec le prince qui acceptait la couronne en France. Dès lors il n'y eut plus aucun doute sur un acte de reconnaissance émané de l'Angleterre, point décisif pour l'avénement; car sans le gouvernement britannique il ne pouvait y avoir de coalition contre la France. Quand il s'agit d'un fait diplomatique, l'exemple est tout : une fois donnée par une puissance aussi considérable que l'Angleterre (1), l'impulsion serait suivie. Pourquoi les grands cabinets, lorsque celui de Londres en prenait l'initiative, refuseraient-ils de reconnaître le roi des Français? Il n'y eut plus que les formalités d'usage pour préparer la réponse de Guillaume IV et la présentation des nouvelles lettres de créance par lord Stuart de Rothsay, délai au reste qu'on eut soin de rendre fort court, afin que l'exemple produisît des résultats favorables en Europe.

Le général Mouton (comte Lobau) arrivait à Berlin avec la même mission de confiance que le général Baudrand à Londres; les esprits en Prusse étaient tellement préparés par les dépêches de M. de Werther à M. de Bernstorff, sur les tendances pacifiques du nouvel avénement, que l'accueil fut également le plus cordial et digne d'un militaire aussi éminent. Tout en faisant espérer l'immédiate reconnaissance du roi des Français, on eut soin de nettement exprimer « que la cour de Berlin ne se séparerait point en ceci des cosignataires du traité de 1815, c'est-à-dire de la Russie et de l'Autriche; que la reconnaissance serait simultanée, mais immanquable. » Cette déclaration faite, le général Mouton (2) fut comblé de soins et d'honneurs; sous l'empire, certaines circonstances l'avaient mis en rapport avec les sommités de l'armée prussienne; le roi le fit conduire à ces grandes manœuvres de Spandau ou de Potsdam dont la précision étonne les étrangers qui ne connaissent pas l'organisation militaire des Prussiens : toutes les fêtes sont là des revues, tous les divertissements des batailles simulées; peut-être la cour de Berlin eut-elle le désir de déployer ses forces aux yeux d'un général expérimenté, dans la prévoyance d'une trop grande velléité de guerre de la part des vainqueurs de juillet à Paris, et pour les désillusionner sur la faiblesse relative de l'Europe. La Prusse venait de rappeler sa landwehr, et par un seul coup de baguette, son armée était au complet, c'est-à-dire qu'elle pouvait mettre en ligne 250,000 hommes; ses colonnes échelonnaient leur tête jusque dans les provinces rhénanes; les paroles étaient sans doute toutes pacifiques, mais on prenait des précautions dans le cas où la révolte éclaterait sur le Rhin. Le cabinet de Berlin a l'art infini de concilier le langage le plus libéral avec les résolutions décisives. Le général Mouton fut très-satisfait de l'accueil qu'il avait reçu partout, et il fit pressentir dans sa correspondance, « que la première démarche de la Prusse serait d'envoyer M. de Humboldt à Paris, chargé de tout voir et de tout apprécier dans

tinuera à représenter son gouvernement, mais que la réponse du roi sera apportée par un envoyé spécial. Le cabinet anglais a mis le plus grand empressement à éloigner tout prétexte de mésintelligence entre la France et l'Angleterre. Aucun des membres de la famille des Bourbons exilée n'a été autorisé à prendre le titre de roi de France; on a signifié à Charles X que le duc de Bordeaux ne pourrait être qualifié que du titre d'Altesse Royale. »

(1) « Londres, 16 août.

« Le gouvernement anglais doit regarder comme un devoir, non-seulement de ne pas se brouiller avec la France au sujet des derniers événements, mais encore de vivre avec elle et son nouveau monarque sur le pied de la plus cordiale amitié. Depuis longtemps on a cherché odieusement à insinuer au public que le duc de Wellington avait excité et poussé le prince de Polignac à renverser les libertés de son pays. Mais pour tout homme raisonnable, une pareille assertion porte avec elle sa propre réfutation. »

(*Times.*)

(2) On écrivait de Berlin le 30 août 1830 :

« Nous avons le plaisir de vous annoncer que le général comte Lobau a eu ce matin, entre dix et onze heures, une audience de Sa Majesté au château de Charlottenbourg. Il a eu l'honneur de lui présenter la lettre de notification de l'avénement du nouveau roi au trône de France. L'audience a duré une demi-heure. L'envoyé de France est sorti du palais extrêmement content et satisfait, après avoir reçu de Sa Majesté l'invitation d'assister aux manœuvres de troupes qui ont lieu à Potsdam. »

La *Gazette de Prusse* annonçait cette audience en ces termes :

« Le ministre extraordinaire du roi des Français, lieutenant général comte de Lobau, a été reçu hier, à onze heures du matin, en audience particulière, au château de Charlottenbourg, et a remis à notre souverain la lettre par laquelle Louis-Philippe Ier annonce son avénement au trône de France. Le comte de Lobau s'est loué de l'accueil gracieux qui lui a été fait. Sa Majesté a invité ce général à venir assister à un petit camp de plaisance près de la ville de Brandebourg, où quelques manœuvres d'automne auront lieu. »

la marche des événements. Ce qu'on craignait le plus à Berlin, c'est que le roi des Français ne restât pas le maître des événements et qu'il fût bientôt débordé par l'idée révolutionnaire et par ce que l'Europe désignait sous le nom de parti jacobin. »

A Vienne, le général Belliard trouva le prince de Metternich à son retour des eaux de Tœplitz et de Carlsbad; officier aux manières distinguées et aux bonnes traditions, le général Belliard put engager avec le chancelier autrichien quelques-unes de ces conversations de cabinet, toujours si éminentes dans la bouche de M. de Metternich (1), et qui sont à la fois un enseignement et une enquête. Rien d'amer ne fut dit contre le nouveau gouvernement; des paroles pleines de bienveillance et de pacifiques intentions furent répétées par le prince de Metternich : « L'empereur François II, si honnête homme, avait manifesté haut son dédain amer pour le manque de foi de Charles X, et il était prêt à reconnaître le nouveau monarque que la France s'était donné; quelle sympathie pouvait-on avoir pour cette branche aînée qui avait trois fois compromis la sûreté de l'Europe par ses fautes, ses étourderies? Ce qu'on désirait seulement de la France c'était le respect des traités, le maintien des engagements, et spécialement la répression de cet étrange esprit de propagande que la faction révolutionnaire pouvait jeter en Europe par les mains de M. de Lafayette : l'Autriche serait la dernière à engager la guerre; elle offrait ses bons offices pour maintenir l'équilibre, mais à la condition qu'on laisserait en paix les populations allemandes, et qu'en aucun cas, et sous aucun prétexte, on ne troublerait l'ordre en Italie. Subsidiairement, il fut question du duc de Reichstadt, et sur ce point M. de Metternich se montra d'une loyauté parfaite; il ne dissimula pas que quelques intrigues avaient été organisées à Vienne, qu'on avait reçu des agents pour seconder un mouvement favorable au duc de Reichstadt; eh bien, on avait rejeté leurs offres, détourné leurs desseins; si le prince de Metternich exigeait de la France une promesse de bonne foi pour arrêter la propagande révolutionnaire, il affirmait sur l'honneur qu'on empêcherait toute tentative pour donner au duc de Reichstadt une existence politique en France, en opposition avec la sécurité du gouvernement établi (2). »

Un troisième point fut également traité à fond par le prince de Metternich : c'est que le cabinet autrichien ne prêterait pas davantage la main aux mouvements du parti légitimiste : « Charles X avait fait demander un asile à l'Autriche; des liens de parenté et le sentiment d'honneur ne permettaient pas de le refuser; si la famille exilée quittait l'Angleterre, M. de Metternich s'engageait à réprimer toutes intrigues tendant à favoriser la restauration de la branche aînée; » ajoutant avec ce sourire spirituel qui le distingue toujours : « Général, il y a deux nobles entêtés dont on doit mutuellement se défier; ils sont gens d'honneur, bons gentilshommes auxquels je confierais ma fortune personnelle, mais également dangereux pour vous et pour nous : c'est le roi Charles X et le marquis de Lafayette; vos journées de juillet ont abattu la folle dictature du vieux *roi*, *il* vous faudra maintenant attaquer la royauté de M. de Lafayette, la souveraineté de la propagande; il faudra bien aussi que le roi des Français en arrive à ses journées contre celui qui s'intitule modestement le patriarche de la liberté des deux mondes; seulement alors je crois que le prince lieutenant général sera véritable roi de France (3). »

Après ces explications développées en termes d'intimité mutuelle, le général Belliard eut son audience personnelle de l'Empereur où tout se passa avec une entière convenance, respect et bonnes paroles; François II reçut la lettre autographe du roi des Français avec des témoignages de bienveillance : « C'est une rude tâche que le roi votre maître s'est imposée, » répéta l'Empereur; et il ajouta : « Dites-lui qu'il m'envoie bien vite un ambassadeur; le mien recevra ses lettres de créance de concert avec les représentants de Russie et de Prusse. » C'était le mot convenu par l'alliance, afin d'indiquer que les traités de mutuelle garantie subsistaient dans toute leur étendue, et que si quelque chose se faisait (la paix ou la guerre),

(1) « Nous avons des lettres de Vienne à la date du 25 août; le général Belliard n'y était point encore. Même avant son arrivée, il y avait de très-fortes raisons de croire que la reconnaissance du nouvel état de choses en France ne rencontrerait aucun obstacle. Elle n'aurait pu éprouver quelques difficultés que dans le cas où notre glorieuse révolution eût été accompagnée ou suivie des excès qui, trop souvent, déshonorent le retour des peuples à la liberté. La conduite noble et sage de la France rendra la tâche du général Belliard aussi douce que facile, et nous espérons apprendre prochainement que le cabinet de Vienne a suivi l'exemple de celui de Saint-James.

« Vienne, 5 septembre 1830. »

« Après la réception des courriers de Saint-Pétersbourg et de Berlin, le général Belliard a eu une audience solennelle de l'empereur. Le général s'y est rendu avec l'écharpe et la cocarde tricolores; lorsqu'il a eu présenté sa lettre de notification, l'empereur lui a répondu que, de concert avec ses alliés, il reconnaissait Louis-Philippe, roi des Français. L'audience a été très-affectueuse. L'empereur a fini par dire au général : « Dites à votre roi qu'il m'envoie promptement un ambassadeur. »

(*Correspondant de Nuremberg.*)

(2) Les émissaires bonapartistes se multipliaient à Vienne dans le mois d'août 1830; et l'on peut dire qu'alors le duc de Reichstadt avait réellement un parti.

(3) Je tiens cette conversation d'une source authentique, et elle m'a été répétée par une bouche qui ne permet pas le doute.

ce serait simultanément. L'Empereur, homme de sens et de raison, répéta encore « que Charles X étant tombé par sa faute en violant la foi jurée, on n'armerait pas pour le soutenir. » A Vienne, il n'y eut ni revues ni grandes manœuvres comme à Berlin; le gouvernement autrichien ne parade pas pour toujours rappeler un autre Frédéric, et néanmoins le général Belliard put voir que d'actifs mouvements de troupes s'organisaient. A la suite de la campagne des Russes contre les Turcs, en 1829, l'Autriche, pour surveiller ces mouvements, avait porté son pied de guerre à 300,000 hommes sous les drapeaux. La résolution fut prise par le conseil aulique de former des camps en Italie, afin d'y attendre les événements et de surveiller les désordres de la propagande. Indépendamment des garnisons triplées à Milan, à Mantoue, à Vérone, à Venise, 80,000 hommes furent campés dans les plaines de la Lombardie, protégées par ces tours maximiliennes que l'archiduc se proposait d'établir comme ligne de défense; tours formidables, moitié souterraines, moitié élevées sur le sol et garnies d'une artillerie considérable, elles multipliaient les moyens de répression sur toute l'Italie.

Le voyage du général Athalin (1) fut moins rapide, et les précautions de police se multiplièrent sous ses pas, à la frontière russe; les passe-ports durent venir de Pétersbourg même, et ils furent donnés sans grande difficulté. Le général franchit avec rapidité la distance qui sépare Kœnigsberg de la capitale de l'empire de Russie; il put contempler dans la population une silencieuse tristesse, inspirée par la crainte du choléra, qui s'avançait comme un spectre funèbre couvert d'un blanc linceul. Le général fut accueilli partout avec cette haute bienveillance qui distingue l'aristocratie russe; il n'est point vrai que l'envoyé chargé d'annoncer l'avénement eut à se plaindre alors des froideurs de l'empereur Nicolas, et qu'il fut besoin de grands efforts pour justifier l'avénement du 9 août (2). Un récit simple et vrai des événements suffit pour éclairer le czar sur le véritable sens de la révolution de Paris; tout demeura dans les formes diplomatiques les plus cordiales; il n'y eut ni abaissement de la part de l'envoyé d'un Bourbon, ni hauteur irréfléchie de la part de l'empereur de Russie. Cela ne se devait pas entre gentilshommes, cela ne se pouvait pas vis-à-vis d'un petit-fils de Henri IV, blasonné de trois fleurs de lis!

Dans l'histoire des négociations avec la Russie, on ne saurait trop distinguer plusieurs phases et plusieurs périodes : avant ou après les événements de la Belgique, avant ou après les événements de la Pologne. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que la mission du général Athalin à Saint-Pétersbourg fut parfaitement accueillie en 1830; les esprits étaient préparés par les dépêches du comte Pozzo, si favorable à l'esprit d'ordre et de tenue qui avait présidé à toutes les démarches du prince lieutenant général (3). Depuis le ministère de M. de Polignac d'ailleurs, les esprits à Pétersbourg s'attendaient à un événement capital : quel serait-il, en quelles proportions se dessinerait-il? Nul ne pouvait le dire; peu de faveur existait pour la branche aînée à partir de 1829; si l'on pouvait blâmer la révolte et l'agitation soudaine de tout un peuple, on devait espérer aussi que l'intervention personnelle de la nouvelle royauté pourrait fortement calmer les esprits.

L'empereur de Russie fit donc le plus aimable accueil au général Athalin dont il connaissait la haute et intime position (4) : là, comme à Berlin, il y eut des revues, des manœuvres, des fêtes militaires (la vie active de la cour impériale); et dans plus d'une de ces grandes parades l'empereur s'exprima en termes un peu amers contre la branche aînée des Bourbons, qui selon lui avait tant de fois compromis la sûreté de l'Europe. Indépendamment des dépêches du comte Pozzo di Borgo parfaitement rédigées et favorables à la nouvelle dynastie, la cour de Russie venait de recevoir un mémoire du cabinet de Berlin sur le caractère et la tendance des événements de Paris. D'après l'opinion d'un homme d'État, d'examen calme et philosophique (M. Ancillon, je crois), il fallait au plus vite écarter les questions de dynastie pour ne plus songer qu'à la répression vive et prompte de l'idée révolutionnaire à son origine; l'Europe n'avait donc plus qu'un intérêt, ce n'était pas de savoir laquelle il fallait préférer de la branche aînée ou de la branche cadette de la maison de Bourbon, mais de s'opposer sur-le-champ à toute propagande; le nouveau monarque en France paraissait le plus éminemment

(1) Le général Athalin passa par Berlin; il y était le 26 août.

(2) La *Gazette de Pétersbourg* du 3 septembre contenait cet article :

« Quoique les événements de Paris aient fait crouler le système de la Sainte-Alliance, toutefois notre gouvernement est résolu de ne se mêler en rien des affaires intérieures de France. Il reconnaît l'état des choses existantes en ce pays et a bien accueilli le général Athalin. »

(3) On prêtait à l'empereur Nicolas les paroles suivantes en apprenant la nomination du duc d'Orléans, comme lieutenant général : « C'est l'homme qu'il faut aux Français; c'est lui qui sera leur « roi, la famille des Bourbons n'est faite que pour exciter le trou- « ble et la division en Europe; elle fait évanouir toute espérance « de progrès et d'amélioration. »

(4) « Saint-Pétersbourg, 17 septembre.

« Le général Athalin a eu le 14 sa première audience chez l'empereur Nicolas, puis une deuxième; il accompagne maintenant ce prince dans son voyage aux colonies militaires. »

propre à comprimer par son concours l'esprit de cette association démagogique dirigée par M. de Lafayette et qui tendait à semer en Europe les mauvais principes contre les gouvernements. La branche aînée avait si peu de partisans en France, qu'elle s'en allait dans l'exil, sans qu'un bras se fût levé pour elle; c'était donc à son égard une cause jugée à tort ou à raison, c'était un fait; à Paris, il fallait donc opter entre la république, les bonapartistes et une nouvelle royauté sous un prince habile, éclairé, considérable; entre ces trois hypothèses, il n'y avait point à hésiter. La reconnaissance devait être immédiate, et tout retard était un danger; puisque le nouveau roi s'obligeait loyalement au maintien des traités et des engagements diplomatiques (1). » Ce fut dans le même esprit que le prince de Metternich écrivit à l'empereur de Russie avec l'expression calme et puissante de cette autorité que lui donnaient l'expérience des affaires et l'étude des partis.

Dans l'origine, il n'y eut donc ni répugnance ni hésitation de la part de l'empereur Nicolas à reconnaître l'avénement du roi Louis-Philippe I[er]; tout ce qu'on a supposé de contraire est une invention de parti: la lettre de cabinet (2) ne fut point sans doute enthousiaste pour la révolution de juillet, pas plus que le discours du roi d'Angleterre : n'eût-il pas été beau de voir les souverains, lorsqu'un mouvement populaire triomphait, apporter dans leurs paroles l'enthousiasme d'une cantate patriotique? Cette réponse garda les termes froids et mesurés d'une pièce diplomatique. Le roi des Français avait dit « que le renversement de l'ordre fondé par la charte était une catastrophe; » l'empereur répondait avec vérité « que les événements de Paris étaient à jamais déplorables; » le nouveau monarque avait dit « ses doutes, ses hésitations au moment d'accepter la couronne; » l'empereur répondait « qu'en effet, prince du sang, il avait été placé dans une cruelle alternative. » Ne fallait-il pas qu'à Saint-Pétersbourg on approuvât les événements de juillet et que la révolution fût applaudie?

Le czar ne pouvait ni approuver ni désapprouver la résolution du prince et les considérations qui l'avaient amené à recevoir la couronne; une lettre de cabinet n'était pas un article de gazette; elle devait rester dans une grande réserve de termes et de sentiments. Enfin rappelant les engagements pris par la France, l'empereur accueillait « le désir qu'elle avait de respecter les droits, les obligations et les circonscriptions territoriales des traités; la paix était nécessaire à l'Europe et à la France elle-même, et la Russie entretiendrait, de concert avec ses alliés, des relations amicales avec son nouveau gouvernement. »

Ces paroles discrètes ne contentèrent pas les opinions victorieuses et impératives : on dit partout que le czar insultait à la révolution de juillet; on lui jeta tout ce vieux vocabulaire de menaces qui entraîna plus tard la Pologne à sa fatale insurrection : ne fallait-il pas que l'empereur battît des mains à la révolution ni plus ni moins qu'un héros des barricades? et n'était-ce pas un assez grand point obtenu qu'une reconnaissance sans guerre partielle ni générale? Quand Louis XIV voulut établir Philippe V en Espagne, il y eut trente années de batailles; l'avénement de Guillaume III, puis de la maison de Hanovre, entraîna plus de vingt ans de sanglantes luttes; il fallut à la république française d'admirables triomphes pour se faire admettre dans le droit public à Campo-Formio! Austerlitz fut nécessaire à Napoléon pour faire saluer son diadème! Et dans les cent-jours, ses envoyés ne purent même pas franchir les frontières! Or, dans cette nouvelle circonstance, la diplomatie faisait reconnaître la nouvelle royauté sans retard, sans difficultés, par une simple négociation, et cela en termes mesurés et calmes, qui assuraient la sécurité pour le présent comme la paix dans l'avenir.

Au reste, cette reconnaissance de la part de l'Europe ne se fit point attendre. Dès le 1[er] septembre lord Stuart de Rothsay remit en audience particulière, au roi des Français, les lettres qui l'accréditaient près de sa personne avec le titre d'ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne (3). L'Angleterre prenait l'initiative; elle le devait, parce que la

(1) M. Ancillon est un des hommes d'État qui ont rendu le plus de services à l'état de pacification de l'Europe en 1830; il éclaire par des mémoires remarquables l'esprit des cabinets.

(2) *Lettre du cabinet de S. M. l'empereur de toutes les Russies à S. M. le roi des Français, en date de Zarskoé-Selo, le 18 septembre 1830.*

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre Majesté; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe, tant qu'elles seront basées sur les traités existants et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale qu'ils ont consacrés; l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé, conjointement avec mes alliés, à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai pour ma part toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentiments qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer en même temps celle, etc. « NICOLAS. »

(3) « Paris, 1[er] septembre 1830.

« Hier S. E. lord Stuart de Rothsay a remis au roi, en audience

première elle avait conseillé à la maison d'Orléans l'acceptation de la couronne. Le baron de Werther suivit l'exemple de l'Angleterre (dès que les affaires de la Belgique s'engagèrent un peu largement), et tout cela sans autre condition que le respect des traités, avec une loyauté de formes et de manières qui s'était rarement reproduite dans l'histoire diplomatique des nations. Successivement, et à raison des distances seulement, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, comtes d'Appony et Pozzo di Borgo, présentèrent des lettres de créance, et les rapports diplomatiques furent ainsi régularisés avec la même tenue et le même soin que si Charles X n'avait jamais cessé de régner.

Au reste, dans l'état de l'Europe il n'y avait de considérable que l'adhésion des quatre grands cabinets signataires des traités de Vienne : l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie; les autres cours de second ordre devaient suivre l'impulsion générale, et nulle d'entre elles ne pouvait oser une résistance sérieuse à la résolution d'une reconnaissance simultanée. La cour pontificale fut la première à se déterminer; le noble et saint Pie VIII invoqua le véritable esprit du catholicisme qui ne se lie à aucune forme sérieuse de gouvernements sur la terre; ceux-ci passent et lui reste; il va aussi bien à la constitution monarchique qu'à l'idée républicaine; il ne s'enquiert pas des couronnes périssables, quand il s'agit du maintien de la foi. Dès que les pouvoirs en France se furent prononcés pour une nouvelle dynastie, il n'y eut aucun retard de la part de la cour de Rome; le comte Anatole de Montesquiou reçut l'accueil le plus amical du souverain pontife qui appela le roi des Français le fils aîné de l'Église, comme cela se devait depuis saint Louis; résolution très-importante pour la nouvelle royauté. Au point de vue politique le pape possède le territoire le plus central de l'Italie, la clef de toutes les positions; au point de vue religieux, chef spirituel des fidèles, à la tête de tout le clergé, il pouvait servir le gouvernement nouveau dans la pacification des troubles de conscience qu'une révolution devait nécessairement susciter (1).

Dans toute l'Italie, ce fut le même système de reconnaissance immédiate, et sans condition; l'Autriche avait donné l'exemple, et il fut suivi par le grand-duché de Toscane, le Piémont, puis Naples; sauf le petit État de Modène. Bientôt on révélera dans ce livre les causes réelles de ce refus, qui tiennent plutôt aux projets des sociétés secrètes qu'aux conseils de l'Autriche comme on se plut à l'insinuer. Avant même qu'il y eut reconnaissance officielle de la part des gouvernements italiens, le pavillon tricolore fut admis dans tous les ports, résolution si importante pour le commerce de la Méditerranée; les consuls purent également recevoir l'*exequatur*, et avant la fin du mois de septembre la question dynastique était parfaitement résolue. De part et d'autre on s'était expliqué sans déguisement; la révolution limitée dans les frontières de la France autour d'une dynastie nouvelle était acceptée avec loyauté. La maison d'Orléans entrait dans la famille des rois, et cela sans opposition; seulement à la condition juste et rationnelle que le pouvoir serait une répression pour les troubles européens et non point un instrument de désordre et de propagande; en un mot qu'il y aurait une royauté forte, dominatrice, et non pas la dictature démocratique de M. de Lafayette.

En Allemagne, au sein de la Confédération germanique, les démarches de la France furent encore couronnées d'un plein succès. En Saxe, en Bavière, à

particulière, les lettres de Sa Majesté Britannique, qui l'accréditent à la cour de France avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Son Excellence a été accompagnée et présentée au roi par M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères. »

Voici dans quel ordre furent reçus en audience du roi les ministres étrangers pour la présentation de leurs lettres de créance.

Le 9 septembre. Le général baron Fagel, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas;

— Le comte de Mülinen, envoyé extraordinaire du roi de Wurtemberg.

Le 22 septembre. M. de Kœnneritz, ministre plénipotentiaire du roi de Saxe.

Le 6 octobre. Le baron de Werther, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse;

— Le baron de Pfeffel, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière;

— M. de Treitlinger, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Weimar.

Le 8 octobre. M. Rumpff, envoyé des villes libres de Hambourg, Lubeck, Brême et Francfort.

Le 12 octobre. Monsignor Lembruschini, nonce du pape;

— Le comte de Lowenhielm, ambassadeur du roi de Suède.

Le 23 octobre. Le comte d'Appony, ambassadeur de l'empereur d'Autriche.

Le 24 octobre. Le comte d'Offalia, ambassadeur du roi d'Espagne.

Le 25 octobre. Le général major de Joel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Danemark.

Le 29 octobre. M. Berlinghieri, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane.

Le 3 novembre. M. Rives, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique.

Le 11 novembre. Le comte d'Offalia, ambassadeur d'Espagne, comme ministre plénipotentiaire du grand-duc de Lucques.

Le 12 novembre. M. Oerthling, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

(1) « Rome, 14 septembre.

» M. de Montesquiou a notifié au pape l'avénement du roi Louis-Philippe au trône de France, et il a reçu de Sa Sainteté un accueil bienveillant. Le drapeau tricolore était déjà admis sans difficulté dans le port de Civitta-Vecchia, comme dans ceux de Gênes et de Livourne. On fait plus de difficultés à Naples : les vaisseaux avec pavillon tricolore ne sont point encore reçus dans les ports. »

Bade, à Stuttgard, nulle difficulté de reconnaître l'avénement du 9 août; la Confédération germanique comme corps politique de nation adhéra à cette reconnaissance sans restriction aucune. Le marquis de Dalmatie remit à la diète la lettre de notification de l'avénement du roi des Français, ajoutant de solennelles et rassurantes paroles : « Sa Majesté m'a chargé de joindre à cette lettre et verbalement l'assurance des sentiments les plus amicaux dont elle se sent pénétrée pour la sérénissime diète germanique, et pour ses membres : comme aussi d'exprimer le vœu sincère de Sa Majesté de continuer et d'entretenir les meilleurs rapports de paix et d'union avec la diète germanique. De plus, le roi m'a particulièrement chargé d'assurer de la manière la plus formelle que le nouveau gouvernement français souhaite le maintien de la paix générale européenne, et qu'il a la conviction que la paix en Europe ne saurait être assurée que par le maintien des traités existants et par la consolidation de la tranquillité intérieure de tous les États. Sa Majesté est pénétrée de ces sentiments et elle est fermement résolue de gouverner dans ce sens. Au surplus, Sa Majesté ne s'est chargée du gouvernement que contre ses vœux personnels et d'après la volonté de la nation, pour préserver le royaume de l'anarchie qui certainement n'aurait pas tardé à franchir les frontières de France, et qui aurait bientôt atteint les États voisins (1). »

Ces engagements pris avec une sincérité parfaite, ce système de modération adopté, la diète n'hésita point à faire une réponse favorable et à renouer les bons rapports de gouvernement qui n'avaient jamais cessé d'exister avec la France, car il y avait de longues années que des alliances intimes nous unissaient à l'Allemagne. La Suisse, de son côté, accrédita son ambassadeur; malgré ses justes griefs contre la population de Paris qui avait massacré ses enfants, elle n'hésita point à saluer le nouveau monarque. Avant la Suisse, le roi des Pays-Bas avait déjà continué les pouvoirs du baron Fagel, son ambassadeur, auprès du roi Louis-Philippe. Il s'était hâté à cause des événements de Bruxelles dont nous aurons bientôt à parler, et qui apportèrent de si notables modifications dans le droit public de l'Europe.

On doit remarquer que même à l'origine de tous ces actes diplomatiques d'une nature si grave, il est à peine parlé de Charles X et du jeune duc de Bordeaux, question dynastique qui pouvait compliquer la difficulté européenne sans la résoudre. Toutes les négociations se réduisent donc aux affaires : point de sentimentalité ni de pleurs stériles; ce qui est tombé paraît irrévocablement jugé et hors de cause; on ne jette pas les yeux sur le passé, mais sur l'avenir; les traités doivent être maintenus, la propagande réprimée. Voilà toute la préoccupation des cabinets : si la branche aînée est tombée, c'est sa faute, ou celle de la fatalité; qu'y faire? Ce que l'Europe doit accomplir, c'est une mission d'ordre, le respect des traités et la paix générale; elle doit comprimer cette tendance de sédition qui brûle les cœurs et remue le sol.

Telle est la pensée de l'avénement du roi Louis-Philippe, la rude tâche qu'il s'impose, la seule obligation qu'il contracte. Cette mission, chacun la prend au sérieux en Europe, souverains, hommes d'État; la paix pourra être compromise sans doute, mais on ne fera la guerre que pour les questions réelles et afin de comprimer la propagande; on ne s'armera pas pour une croisade en faveur d'un drapeau ou d'un enfant. A Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin, on s'occupe de la Belgique, de l'Italie ou d'Alger, et pas un seul mot sur la vieille dynastie; aux yeux des hommes d'État, elle paraît fatalement condamnée par ses fautes et ses malheurs!

CHAPITRE XXV.

LES PREMIERS ACTES DE LA ROYAUTÉ. LA DICTATURE DE M. DE LAFAYETTE.

Le nouveau roi. — Ses habitudes et son travail. — Correspondance personnelle. — Conseil des ministres. — Lutte intestine. — — Invasion du Palais-Royal par les députations. — Réponses du prince. — Les drapeaux. — Revue des gardes nationales — La reine. — Madame Adélaïde. — Le jeune duc d'Orléans. — La famille. — Le prince de Condé. — Sa mort. — Bruits et accusations. — Attitude de M. de Lafayette. — Ses exigences. — Sa cour. — Souveraineté de ses paroles. — La garde nationale. — Commencement de la lutte contre le parti révolutionnaire.

(AOUT ET SEPTEMBRE 1830.)

La longue expérience du prince qui montait sur le trône lui avait révélé les devoirs et les soucis de sa dignité nouvelle, tâche immense, car il s'agissait de reconstituer le pouvoir si profondément ébranlé. C'est moins le travail matériel qui brise les âmes, que cette lutte continue de tous les jours contre ses propres impressions, cette sorte de nécessité de cacher ses pensées de gouvernement et d'avenir, lorsqu'un pays, la tête en feu, menace incessamment de se jeter dans les folies; chaque parole alors, chaque action doit être pesée, étudiée, parce qu'elle peut devenir la

(1) Notification à la diète germanique de l'avénement au trône du roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans, le 9 septembre 1830, 28e séance; et reconnaissance de la part de la diète germanique, le 23 septembre 1830, 28e séance. (*Actes officiels pour l'histoire et le droit public de la diète germanique*, par M. de Mayer, Francfort, 1833.)

base d'une accusation ou d'une calomnie. La tâche du prince à l'origine de la révolution fut donc dure, laborieuse, comme sa vie entière : après quarante ans de travail et d'efforts, il fallait recommencer une situation plus difficile encore que celle de proscrit et de prince du sang, si souvent accusé ou désigné par les partis; il fallait gouverner un pays effervescent le lendemain d'une révolution impatiente et victorieuse.

Le monarque qui acceptait une tâche si rude avait toujours eu des habitudes régulières et faciles; il dormait peu et prolongeait son travail fort avant dans la nuit; sobre à ses repas, uniforme dans ses goûts, chaque action de sa vie était notée, réfléchie; il joignait à la facilité d'intelligence inimitable du régent, l'esprit d'étude de son aïeul, le solitaire méditatif de Sainte-Geneviève; il n'y avait pas jusqu'aux fautes terribles de son infortuné père qui ne fussent pour lui un souvenir, un préservatif et une leçon. Le roi avait le juste orgueil de sa race (il était Bourbon, c'est-à-dire de la plus haute origine) et l'amour de tout ce qui touchait à sa famille (1); il gardait même une mélancolique tendresse, un culte secret pour ce père qu'il croyait méconnu et entraîné par la fatalité plus puissante que les hommes. Par goût comme par nécessité il aimait les affaires; avec la volonté et le sentiment intime de remplir une puissante mission, il allait à son but droitement, quelquefois vite, souvent avec lenteur, selon l'occurrence. Une vie frugale et pure avait fortifié son tempérament; une longue étude des hommes le mettait à même de connaître tous les replis de leur cœur, leurs faiblesses, leurs vanités, et il possédait l'admirable instinct de s'adresser toujours à la partie sensible d'une individualité, sachant ainsi faire la part des vanités, de la jeunesse comme de la vieillesse des sentiments; c'est vraiment ce qui lui donnait une supériorité incontestée sur tous les hommes qui l'entouraient. Ceci tenait peut-être à cette situation difficile de quinze années dans laquelle il avait été obligé de lutter contre les impatiences des uns, les méfiances des autres, et souvent contre les fautes de tous.

Les manières du roi Louis-Philippe étaient cordiales : avec la haute éducation de famille il avait pris à la société anglaise quelques-unes de ces formes démonstratives, habituelles dans toutes les classes chez nos voisins; il témoignait ses joies, ses émotions, par des gestes expressifs; il avait en tout un air de popularité qui venait des traditions de Henri IV et en général de tous les Bourbons, témoin Charles X. Jeté déjà dans les affaires publiques au commencement de la révolution française, le prince connaissait le peuple, il savait ce qui pouvait ardemment parler à son imagination, et il ne négligeait pas ces moyens dans le dessein même de le dominer et de le contenir. Qu'on se représente la situation de Paris après les ardentes journées de juillet; chaque existence, chaque classe, semblaient être sorties de leurs allures habituelles, le peuple avait le feu au cerveau : demeurer froid au milieu de tout cela eût été véritablement plus qu'une faute : tous, gouvernement, prince, société, devaient donc se mettre à l'unisson avec cette atmosphère de *Marseillaise* et de *Parisienne*, avec ce langage patriotique qui seul alors était compris et applaudi. Pour dominer une époque il ne faut pas la heurter, autrement elle vous brise; il faut caresser le peuple en émotion comme un cheval indompté que l'on veut conduire; si au contraire vous l'excitez comme le toréador pique le taureau, il devient furieux, et en matière de gouvernement il ne faut pas que le peuple montre sa tête menaçante et secoue de ses pieds la poussière du cirque.

Le travail du cabinet du prince était considérable; car il y avait une grande nécessité d'action et de parole à ces premiers jours de la révolution. Accoutumé pendant toute sa vie à se rendre compte de ses actes, à recueillir le journal de ses pensées, le prince avait pris une certaine manière de se ployer à toutes les

(1) Dans l'ordre héraldique, la maison de Bourbon était considérée comme une des premières en Europe, et c'est ce qui excitait une grande jalousie parmi les familles souveraines. Au moment où cette maison de Bourbon est si violemment attaquée, il peut être utile de faire voir sa filiation depuis Robert le Fort.

Robert le Fort, duc et marquis de France, comte d'Anjou, mort en	866
Robert, 2e fils, duc de France, couronné roi en 922, tué en	923
Hugues le Grand, duc de France,	956
Hugues Capet, roi de France,	997
Robert le Pieux, roi de France,	1031
Henri Ier, 2e fils, roi de France,	1060
Philippe Ier, roi de France,	1108
Louis le Gros, roi de France,	1137
Louis le Jeune, 2e fils, roi de France,	1180
Philippe-Auguste, roi de France,	1223
Louis VIII, roi de France,	1226
Saint Louis, 2e fils, roi de France,	1270
Robert de France, 6e fils, comte de Clermont,	1317
Louis, duc de Bourbon, pair,	1341
Jacques de Bourbon, 3e fils, comte de la Marche, pair,	1393
Louis de Bourbon, 2e fils, comte de Vendôme,	1446
Jean, comte de Vendôme,	1478
François, comte de Vendôme,	1495
Charles, duc de Vendôme, pair,	1537
Antoine, roi de Navarre,	1562
Henri IV, 2e fils, roi de France,	1610
Louis XIII, roi de France,	1643
Louis XIV, roi de France,	1715
Louis de France, Dauphin,	1711
Louis de France, Dauphin,	1712
Louis XV, 3e fils, roi de France,	1774
Louis de France, Dauphin,	1765
Charles X, 5e fils, roi de France,	

Nous avons donné, chapitre VI, la filiation de la branche d'Orléans.

formes et à toutes les circonstances que le temps ou les nécessités imposaient; il aimait à correspondre par lettres, surtout pour diriger les hommes de sa confiance, et consulter ceux en qui il reconnaissait une supériorité de vues et de capacité gouvernementales. Et tout cela il le faisait avec un art et une distinction remarquables, écoutant les esprits d'élite et dirigeant les intelligences moyennes; c'était cet art de choisir, si recommandé par Louis XIV, le glorieux frère du chef de sa race; il avait pour chacun la réponse qui convenait : aux députations il parlait de choses populaires; pour les hommes d'État il gardait les paroles de prévoyance et d'avenir. Quand il s'adressait à M. de Talleyrand, à M. Pasquier, au prince de Metternich, au duc de Wellington, au comte Pozzo, il ne dissimulait pas ses intentions définitives de gouvernement qui étaient la paix et l'ordre, le respect absolu des traités, la conservation de tous les droits; mais devait-il ainsi s'ouvrir à ces coryphées de partis placés sur le piédestal de la popularité?

Le tact admirable du roi Louis-Philippe fut de comprendre cette différence dans les situations des hommes; comme son but était d'arriver par la persévérance au maintien de la stabilité européenne, tout en caressant les doctrines et les manifestations populaires, il pouvait se révéler à des esprits assez haut placés pour le comprendre et le dire aux cabinets. C'est ce qui faisait qu'à côté de la correspondance publique et officielle, le prince avait toujours une correspondance privée, qui heureusement ne passait pas dans les mains des ministres de partis que la révolution pouvait pousser aux affaires (1). C'est ce qui rendit tant de services au pays : dès que l'Europe reconnut dans le nouveau roi un discernement sûr et ferme avec une pensée d'avenir en dehors des circonstances impératives, elle put s'abandonner à lui, le seconder même dans les crises; et alors on distingua le monarque d'avec son gouvernement; les ambassadeurs ne causèrent souvent avec le secrétaire d'État que pour la forme, ils s'adressèrent plus haut dans toutes les questions importantes et transmirent ses seules réponses à leur cour. Chaque fois que cette autorité personnelle fut affaiblie, l'Europe craignit les extravagances des partis; puis, quand revint l'omnipotence morale et matérielle du roi, la confiance se raffermit et la paix fut assurée.

Depuis l'avénement du 9 août, le roi, inquiet des résolutions de ses ministres, présidait assidûment le conseil qui se tenait deux fois par jour et durait souvent trois ou quatre heures (2); il écoutait et se contenait beaucoup en présence d'esprits si divers qui avaient souvent leurs échos dans les salons et même dans la rue. Les paroles de M. Laffitte étaient abondantes, convenables; celles de M. Dupont (de l'Eure) dures, abruptes, téméraires et souvent mal sonnantes envers un prince digne et poli comme Louis XIV. Ce conseil, marqueterie de toutes pièces, offrait des luttes intestines que le monarque dominait difficilement par son influence : à chaque question on soulevait un orage. Ajoutez le travail personnel avec chaque ministre en particulier; si le roi trouvait en M. Guizot un esprit élevé et sûr qui savait reconnaître la supériorité du monarque, s'il avait dans le maréchal Gérard un vieil ami, homme d'honneur, avec la volonté de servir sa cause, si dans le comte Molé il rencontrait cette attitude respectueuse et de fermeté polie qui savait tenir sa place tout en reconnaissant les hautes lumières et la puissance du prince, il n'en était pas ainsi, je le répète, de M. Dupont (de l'Eure), presque toujours irrité (3), qui imposait ses opinions, ses choix, sa démission toujours à la main, sorte de dissolvant dans tous les ministères. Une démission ce n'est rien; on l'accepte une fois pour toutes; mais la menace de la donner sans cesse (4), c'est beaucoup; c'est un embarras qui se renouvelle tous les vingt-quatre heures.

(1) C'est cette correspondance, si utile pour la bonne conduite des affaires, qui a été tant reprochée comme une infraction à la responsabilité ministérielle. L'Europe ne pensait pas ainsi; les ambassadeurs, au contraire, y attachaient beaucoup de prix. Au reste, le roi Charles X avait lui-même une correspondance semblable qui passait sous le couvert du ministre des affaires étrangères.

(2) La première condition d'un ministre, c'était de garder le secret du conseil; je crois même qu'à cette époque, comme toujours, ils prêtaient serment de ne rien révéler de ce qui se passait dans ces délibérations; et néanmoins les indiscrétions de M. Laffitte, de M. Dupont (de l'Eure), faisaient du conseil comme un lieu public. On a écrit des livres même où l'on s'est complu à retracer les délibérations intimes du conseil des ministres.

(3) Je ne sache pas de langage plus inconvenant, des formules moins respectueuses que celles de M. Dupont (de l'Eure) dans le conseil des ministres. Voici comment un de ses admirateurs le fait parler à l'occasion de l'article 291 du Code pénal sur les associations : « Y pensez-vous? s'écria le ministre de la justice. Quoi! le peuple de juillet viendra vous demander la permission de se réunir au nombre de plus de vingt et un? Mais cela est absurde, impossible. — Il faut cependant que le gouvernement se défende, répondit le roi. — Il faut qu'il marche dans les voies de juillet, qu'il veuille ce qu'a voulu la révolution, et alors il n'aura nul besoin de se défendre. — Nous voulons tous la même chose, je présume. — C'est possible, mais pas de la même manière; et si par hasard Votre Majesté croit avoir un ministère populaire, son erreur est grande, je l'en avertis. — Mais, M. Dupont... — Mais vous-même, sire, ce n'est pas comme dans les premières semaines, et si vous n'y prenez garde... »

(4) Cette forme irrespectueuse continuait, et voici ce que rapporte le même ami de M. Dupont sur la démission toujours mise en avant par le garde des sceaux. « J'espère, M. Dupont, lui dit le roi, que vous ne prenez pas un détour pour me préparer à votre retraite. — Moi, un détour! ah! vous me connaissez mal, sire; j'ai promis de rester jusqu'au procès des ministres, et je tiens ordinairement ma parole. En vous parlant comme je viens de le faire, mon intention n'était donc pas de vous préparer à ma retraite; mais pour peu

Quelquefois il y avait des mots durs échangés entre M. Dupont (de l'Eure) et ses collègues; il était triste de voir deux hommes de valeur, MM. de Broglie et Guizot, en butte aux invectives patriotiques de M. Dupont (de l'Eure). C'était pourtant une lutte incessamment engagée et qui avait son côté sérieux, car M. Dupont était moins un homme qu'un parti; derrière lui se trouvaient les forces de la gauche : avait-il un reproche à faire, une inquiétude à concevoir, comme Jupiter fronçait-il le sourcil? tout l'Olympe révolutionnaire tremblait; M. de Lafayette était en émoi au moindre caprice de son ami; les journaux disaient : « que la patrie était perdue chaque fois que M. Dupont (de l'Eure) ne pouvait obtenir un succès plein et entier pour ses opinions dans le conseil. » Il faut se souvenir qu'à cette époque le plus souvent chacune de ses plaintes se traduisait en une émeute; il y avait une sédition au bout de chaque douleur, de chaque dépit du ministre de la justice, et il n'est pas de femme capricieuse qui en eût davantage. La révolution avait ses vapeurs.

A dominer ces impressions mauvaises ne se bornait pas la laborieuse existence du prince; le Palais-Royal subissait une invasion fort curieuse. Indépendamment des députations de Paris (et tout le monde voulait être présenté, les petits commis, les réfugiés, les condamnés politiques, les élèves en droit, en médecine; M. de Lafayette servait d'introducteur à ces nouvelles ambassades) (1), il arrivait des provinces toutes sortes de députations. D'après un ordre du jour de M. de Lafayette, tout garde national qui n'avait pas le moyen de s'habiller pouvait prendre une blouse avec quelques mètres de rubans tricolores, un sabre ou même une pique, le coq gaulois sur la poitrine et le shako de carton; moyennant ces insignes (2), on se disait députation, et le prince devait se déranger des affaires sérieuses de gouvernement pour les recevoir. Tel était le temps! Sous ce costume bizarre (la blouse gauloise), il y avait des hommes fort graves, des magistrats nouveaux, des administrateurs en espérance, tous s'exaltant en patriotisme; comme un couplet de facture présenté sous toutes formes on récitait : « L'héroïsme de la population parisienne, la glorieuse poussière des barricades, la grandeur des belles journées, les trois couleurs sous lesquelles la France reprenait ses droits. » A ces expressions d'enthousiasme il fallait répondre de manière à contenter tous les patriotes, fort difficiles au reste en exigences. L'esprit éminent du roi se tira de cette rude besogne avec habileté, sans abdiquer un seul moment ces formes d'aristocratie et de bonne compagnie qu'il tenait de sa maison : il fut affable sans être familier, essayant, quand il le pouvait, quelques-unes de ces théories de modération qui pouvaient préparer l'ordre régulier des gouvernements et empêcher les excès de l'enthousiasme (3).

Ce n'était pas tout encore : après le discours aux députations il fallait leur donner un drapeau; chacune d'elles voulait s'en aller avec un petit ou un grand étendard aux trois couleurs, et c'était le prince lui-

que ce soit la vôtre. — Je suis bien loin, M. Dupont... — Oh! je vous en prie, franchise pour franchise... — Je serais désolé, M. Dupont... — Moi, non ; à votre aise, sire; ne vous gênez pas. »

(1) M. de Lafayette, interrogé par l'aide de camp de service sur les personnes qu'il devait annoncer, répondit : *Messieurs les condamnés pour délits politiques*; il ajouta en s'adressant au roi : *Voilà les condamnés politiques; ils vous sont présentés par un complice.*

(2) Le modèle de ces jolis uniformes fut dessiné par l'état-major, et on le trouve dans les gravures du temps; c'est ce qu'on appela le *costume gaulois*, et les journaux s'occupèrent beaucoup d'en rechercher les origines et d'en faire une histoire presque splendide.

(3) On ne saurait se faire une idée des députations innombrables que reçut le roi depuis le 10 août jusque vers le milieu du mois de novembre; il en arrivait de tous les coins de la France. Voici dans quels termes le prince répondait à tous les discours :

A la députation de la Seine-Inférieure.

« Vous avez bien jugé mes intentions. Tous mes vœux tendent au maintien des libertés de la France; tous mes efforts seront dirigés vers ce but. J'ai compris l'étendue des obligations que j'ai contractées. J'ai la confiance que je saurai les remplir. »

Au barreau de Paris.

« Je vous promets que dorénavant la justice sera rendue avec fermeté, impartialité, et surtout qu'il y aura sincérité dans l'application des lois. Ce sera le seul moyen de rendre la confiance à la nation et de prévenir le retour des maux auxquels nous avons mis un terme. »

Au président du consistoire de l'Église chrétienne de la confession d'Augsbourg.

« J'ai toujours été animé des sentiments les plus favorables pour votre communion, je suis bien aise que vous n'en ayez pas perdu le souvenir, je n'y changerai rien. Je réunis dans une même affection toutes celles qui fleurissent sous la protection des lois. Je vous remercie de ce que vous me dites pour ma femme et pour ma sœur. »

A la députation de Rochefort.

« Je reçois avec infiniment de plaisir les vœux que vous m'exprimez au nom de la ville de Rochefort; comme vous j'ai été heureux de voir le retour des couleurs nationales que j'avais quittées avec tant de regret. Recevez, messieurs, mes remercîments. »

Aux jeunes gens du commerce de Paris.

« C'est avec enthousiasme que je me vois au milieu de cette brave jeunesse qui a combattu avec tant de valeur dans les glorieuses journées de juillet : je consens avec plaisir à ce que votre drapeau soit déposé à la Bourse. J'espère, j'ai la confiance que rien ne troublera la paix de l'Europe. Je ferai tous mes efforts pour la maintenir; mais si jamais l'indépendance de la patrie était menacée, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, vous me verriez de nouveau, comme dans ma jeunesse, combattant sous ces couleurs, les seules sous lesquelles j'aie jamais combattu; et quoique plus vieux, j'accourrais au milieu de vous, je serais l'un de vous. »

A cette réponse on ajoutait un mot heureux du roi; fatigué du poids du drapeau, celui qui le portait le laissa pencher un moment;

même qui devait les distribuer ; tâche fatigante, presque toujours accompagnée de longues revues et encore de discours et d'éloges au patriotisme. Dans cette vie laborieuse, le roi n'avait donc pour lui-même que ses nuits calmes et presque sans sommeil ; après un dîner frugal, quelques causeries en famille, une réception qui n'allait pas au delà de dix heures, il se retirait dans son cabinet pour se rendre compte des émotions de la journée. Cette multitude assourdissante ne se reproduisait plus alors que comme un bruit lointain, et il pouvait se tracer silencieusement les devoirs de la journée du lendemain ; il avait à remplir deux conditions malheureusement fort difficiles à concilier, le soin de sa popularité et la haute direction des affaires. Plus il avait à ménager les intérêts du dehors, plus il se montrait expansif et populaire au dedans ; il sortait à pied comme un simple bourgeois, accompagné d'un seul aide de camp avec toute la simplicité anglaise et allemande (qui n'a rencontré l'Empereur au Prater de Vienne ?) (1), et le lendemain on disait que reconnu par la foule on l'avait reconduit par mille acclamations au Palais-Royal. Le prince était trop habitué aux vicissitudes de la fortune pour se laisser prendre à ces ovations : il n'en tenait compte que pour donner plus de force au système d'ordre et de paix qu'il devait atteindre à travers tant de pénibles labeurs pour la sécurité du pays ; faisant servir la force que donne la popularité au développement de son système sérieux et rationnel ; avant de se montrer sûr de sa personnalité, il devait dominer et organiser la bourgeoisie, et c'est pourquoi, tout en ne partageant pas complétement les idées de M. de Lafayette sur la forme et le principe absolument électif de la garde nationale, il la caressait, l'exaltait par ses manières et ses discours (2).

La noble princesse que la fortune élevait à la dignité de reine avait suivi avec inquiétude la nouvelle et grande destinée du duc d'Orléans sur le trône : une femme aimante et aimée devait voir dans une royauté si fragile des périls difficiles pour un prince exposé à chaque instant dans sa vie et son pouvoir, et en supposant de l'ambition (et il y en avait peu) même dans une vie pieuse et modeste, combien n'y avait-il pas de chances contre une couronne dont chaque fleuron était un clou sanglant, chaque pierrerie une poignante épine ? Au point de vue de l'existence domestique, c'était une terrible distraction que la royauté avec tant de passions ameutées autour d'elle ; ce prince, naguère assis au foyer, ne pouvait plus vivre désormais en famille que par courts intervalles ; chaque instant était consacré à un devoir, à un acte de publicité, et c'est précisément ce qui faisait la tristesse de cet intérieur naguère si heureux.

Que de peine et de travail pour plaire à tous ! Quand les députations avaient salué le roi, elles demandaient à visiter sa famille ; il fallait donc se ranger, reine, princes et princesses, dans une attitude toujours officielle, sourire aux uns, adresser des mots gracieux aux autres ; il fallait tenir ouverts les deux battants des portes, comme la grande Mademoiselle à l'hôtel de ville sous la Fronde, et c'était un rôle pénible, fatigant. Le moindre oubli n'était point pardonné, car le peuple est plein d'exigences ; il fallait à chacun parler de son département, de ses habitudes, dans un temps où la moindre distinction de manières était accusée d'aristocratie. Il était plus dans les goûts et l'éducation chrétienne de la reine de visiter les hôpitaux et de porter des paroles de consolation aux blessés ; admirable tradition de famille chez les Bourbons depuis saint Louis ; ce devoir elle le pratiquait presque tous les jours, s'entourant de ses nobles filles pour déployer son pieux zèle. Pour la politique, elle n'en faisait pas : peut-être la princesse aurait-elle désiré dans l'origine un autre résultat aux négociations du duc de Mortemart après les journées de juillet ; mais lorsque la couronne eut été acceptée par le lieutenant général, elle se dévoua comme toujours à la vie, à la sûreté du prince, et à toute la popularité de l'avénement.

Ce bruit, cette agitation qui faisaient souvent la tristesse de la reine Marie-Amélie, semblaient être un élément plus naturel pour la princesse Adélaïde d'Orléans, dont l'existence s'était toute consacrée à ce frère bien-aimé avec un dévouement d'exaltation ; sa

Sa Majesté y porta la main pour le redresser en disant : « Je saurai toujours le soutenir au besoin. »

(*Journaux du temps.*)

(1) « Paris, 7 septembre 1830.

« Le roi s'est promené hier dans Paris, à pied, vêtu d'un frac noir ; une seule personne, également vêtue de noir, l'accompagnait ; une foule assez considérable se pressait sur les pas du prince qui a été reconnu bientôt. Ce n'est pas sans regret que nous voyons que les citoyens n'aient pas respecté l'incognito que Sa Majesté voulait garder. Si le roi des Français n'a pas le droit de se promener sans se voir immédiatement suivi par la foule, comment pourra-t-il bien connaître les besoins et les vœux de la nation ? »

(*Courrier français.*)

(2) C'est sans doute ce besoin de popularité parmi la garde nationale qui faisait répandre certaines petites anecdotes dans les journaux : en voici une : « Il y a peu de jours que le roi, qui ne peut sortir à pied sans être en quelque sorte rapporté chez lui par le peuple, descendit pour tenter encore l'aventure et voir s'il lui serait permis de marcher. Au moment où le caporal de garde au palais allait faire sa ronde : « J'ai envie de sortir avec vous, dit-il au chef de la patrouille, peut être qu'avec la garde nationale on me laissera passer. » Le caporal s'embarrasse, s'intimide : « Sire, dit-il, si c'est comme cela, je ne puis commander, c'est à vous. — A la bonne heure, » répondit le prince ; et il a conduit, commandé et ramené la patrouille.

(*Courrier français du 19 septembre 1830.*)

vie de jeune fille s'était passée aux premières émotions du drapeau tricolore, au milieu des fracas populaires, et la princesse n'en avait jamais perdu le souvenir. M. de Sémonville aimait à raconter que la première parole que lui avait adressée la princesse Adélaïde en 1814 était pour lui rappeler : « qu'elle-même avait attaché la cocarde tricolore au chapeau de M. de Sémonville, électeur de Paris en 1789. » Avec des sentiments pieux et de fortes pensées chrétiennes, comme Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, sa tante, néanmoins Mademoiselle d'Orléans aimait la révolution française : tout ce qui se passait depuis 1830 n'était donc pas en dehors de sa fermeté. Ces glorieuses fanfares de *la Marseillaise* étaient un écho de ses jeunes années, et c'était sans déguisement qu'elle caressait ces souvenirs. Auprès d'elle, souvent dans les indécisions de la crise, on pouvait chercher des conseils, une direction ferme et une volonté courageuse; pour la princesse, le sentiment fraternel était au plus haut point de puissance; un rôle actif, supérieur, digne de sa maison, lui plaisait; elle avait recueilli par tradition le dernier mot de ses destinées; plus les périls étaient grands, plus elle manifestait de hardiesse pour les temps tristes et sombres surtout. En général, les femmes nous donnent un courage plus ferme, une résolution plus décidée, parce qu'elles nous font honte de nos faiblesses par leur propre énergie. Tel fut le caractère de Madame la Dauphine, plus qu'on ne croit analogue par la tête et la fermeté à celui de madame la princesse Adélaïde (1); toutes deux avaient vu les choses, les temps, les vicissitudes de la révolution, toutes deux longtemps exilées et capables de se placer à la tête d'une lutte publique s'étaient jugées par les similitudes et les contrastes; dans toute la ferveur de la jeunesse, aux temps de la Fronde, les deux princesses se fussent nécessairement mesurées dans les camps opposés, l'une à la cour, l'autre dans les rangs des gentilshommes.

Le jeune duc de Chartres devait à la nouvelle constitution le titre de prince royal et de duc d'Orléans. Comme tous les fils de la famille de Bourbon, sa noble carrière si lamentablement achevée (Dieu souvent éprouve les races) s'était ouverte par le service militaire; Charles X lui avait donné le cordon bleu et le commandement du 1er régiment de hussards : prince d'une grande politesse, fort aimé de l'ancienne cour qui lui destinait Mademoiselle de Berry, il avait montré son éducation exquise dans ses respects pour Madame la Dauphine qu'il avait protégée de son régiment au milieu de l'émeute. Arrivé à Paris, il était entré avec franchise dans la révolution en arborant la cocarde tricolore; comme aux jours d'orage le pouvoir doit se montrer habile, le jeune duc avait essayé de se placer à la tête de la nouvelle génération, et ainsi que dans l'ancienne Rome de se faire *prince de la jeunesse*, de cette jeunesse entièrement dévouée aux doctrines du mouvement. Il aimait surtout à multiplier les hommages à M. de Lafayette, si puissant sur l'action démocratique, et ce vieillard aux idées tenaces eut la bizarre pensée de placer le jeune prince comme simple canonnier dans les rangs de la garde nationale. Toute résolution qui bouleversait les classes de la société plaisait à M. de Lafayette : l'égalité était son rêve, bien entendu avec sa dictature morale (il daignait avoir quelquefois des camarades, jamais d'égaux). M. le duc d'Orléans lui écrivit donc pour lui demander d'être inscrit parmi les artilleurs attachés à l'une des batteries de la garde citoyenne (2). Ce n'était pas ici un service d'honneur, une inscription pour la forme comme cela se pratique souvent en Allemagne, en Russie, pour les régiments auxquels on attache le nom des princes; mais le duc d'Orléans dut faire son service avec toute la ponctualité d'un artilleur. En considérant même la chose comme simple question militaire, comment était-il possible qu'un colonel de cavalerie, à la tête d'un régiment, fût aussi à la fois canonnier de la garde nationale? C'était bizarre, mais cela souriait à M. de Lafayette, et il était aise d'habituer le prince au contact de ses artilleurs, la plupart républicains, se plaisant à lui faire entendre d'âpres paroles; les uns, fils de conventionnels, l'appelaient seulement de son nom d'Orléans, les autres aimaient à déclamer contre la politique de *monsieur son père* : ainsi ils désignaient le roi pour éviter un titre. Toutes ces inconvenances paraissaient ravissantes à certains esprits; c'était l'égalité de 1792, celle qu'un parti avait rêvée depuis la prise de la Bastille : un prince simple artilleur avec le tutoiement familier entre un républicain et un Bourbon, il y avait pour certaines gens de quoi se pâmer d'aise, et il fallut une grande

(1) Aussi Madame la Dauphine avait-elle des sentiments pleins de justice pour Mademoiselle d'Orléans; elle la considérait comme une femme de fermeté et de franchise.

(2) Au reste, voici la curieuse lettre que le prince royal adressa à M. de Lafayette pour lui demander à faire partie de l'artillerie de la garde nationale.

« Palais Royal, 11 septembre 1830.

« Vous ne serez pas étonné, mon cher général, que j'éprouve le désir de faire partie de cette glorieuse garde nationale, que vous avez commandée aux deux grandes époques de notre histoire moderne, et dont vous avez chaque fois guidé l'héroïsme; c'est le devoir de tout bon citoyen, et plus que tout autre je tiens à le remplir. C'est dans l'artillerie de la garde nationale que je désire être inscrit comme canonnier, parce que je pourrai souvent en faire le service sans manquer à mes autres devoirs.

« Je saisis d'ailleurs avec empressement, mon cher général, cette occasion de vous renouveler l'assurance de tous les sentiments que je partageais déjà avec cette milice citoyenne à laquelle je suis maintenant fier d'appartenir.

« Votre affectionné,

« Ferdinand-Philippe d'Orléans. »

dignité de soi pour garder son rang au milieu de si étranges choses. Il dut même en résulter des habitudes un peu soldatesques, une familiarité qui ne fut pas toujours d'exquise compagnie, des idées de gouvernement un peu en dehors des prévoyances et des hauts desseins du fondateur d'une nouvelle dynastie, qui reposaient sous le front digne et calme du roi des Français.

Il y avait un sentiment plus noblement orgueilleux de sa naissance dans M. le duc de Nemours; pris par la révolution de juillet à l'âge de seize ans, ce jeune prince n'avait encore aucun titre dans l'armée (1), et Charles X lui destinait un commandement d'infanterie; car, je le répète, la carrière des Bourbons ne pouvait être que militaire. La physionomie de M. le duc de Nemours, si parfaitement aristocratique, cadrait avec ses manières de grande maison; son éducation l'avait moins familiarisé avec le peuple; la classe d'intelligence et d'aristocratie allait mieux à ses goûts, et c'était beaucoup pour reconstruire les rangs de la société. Le prince de Joinville n'était alors qu'un gracieux enfant avec ses frères les ducs d'Aumale et de Montpensier, et à chacun déjà un rôle était donné par la prévoyance paternelle selon les coutumes traditionnelles de sa race. Au duc de Nemours la cavalerie, les chevau-légers comme au comte d'Artois sous le vieux régime; à d'Aumale l'infanterie légère comme à un Condé; à Joinville la marine comme à l'illustre comte de Toulouse (2), à Montpensier l'artillerie comme au duc du Maine; l'esprit de tradition et de famille se maintenait ainsi avec le sentiment de toute la grandeur de la maison.

Depuis de longues années il était à peine question d'un prince qui résumait à lui seul le souvenir des noms les plus illustres en France: Bourbon et Condé. J'ai déjà peint, dans un autre livre, les habitudes du prince de Condé à Chantilly: les malheurs irréparables de sa famille l'avaient profondément affligé, et le prince vivait entre la tombe de son père à Saint-Denis, et la fosse de son fils toute fraîche encore à Vincennes (3). Après une vie si fatalement émue on ne pouvait guère lui reprocher cette empreinte de tristesse et de morosité; quand les grandes chasses n'appelaient pas le prince de Condé aux vastes forêts de Chantilly ou de l'Ile-Adam, il se renfermait dans son château de Saint-Leu, livré à cette domination domestique qui absorbe toujours la vie trop solitaire. Le prince venait fort rarement à Paris; s'il aimait personnellement Charles X, il détestait son entourage et particulièrement le cardinal de Latil, expression trop religieuse pour lui; car le prince était dans une position domestique en dehors de l'austère morale catholique. Au contraire, au dernier temps de sa vie il s'était rapproché de la maison d'Orléans; plusieurs alliances de famille unissaient les deux branches du grand arbre généalogique des Bourbons; enfant, le prince ne s'était-il pas épris comme un fou de cette princesse Bathilde d'Orléans, tête ardente d'amour et de piété, de charité si inépuisable qu'elle mourut en sœur grise. Le duc de Bourbon, parvenu à un âge déjà très-avancé, ne paraissait préoccupé que de transmettre son nom et sa fortune: ce nom si beau était celui de Condé, cette fortune immense comprenait Chantilly, le château aux vertes pelouses, Saint-Leu, puis quelques débris des forêts de l'Ile-Adam, l'héritage des Conti, ce palais féerique où les fêtes de nuit, les chasses et les pêches aux flambeaux avaient si souvent retenti sous Louis XV.

Rien n'était plus naturel pour le prince de Condé que le choix d'un héritier dans la maison d'Orléans; la branche aînée des Bourbons n'était représentée que par un noble enfant, le duc de Bordeaux, et celui-là au temps heureux était destiné à régner sur la France; qu'avait-il besoin d'un héritage princier, lorsqu'une couronne devait ceindre son front? Dès lors le prince de Condé, à moins de léguer ses biens à des héritiers éloignés, à des collatéraux qui auraient divisé sa fortune, tels que les Rohan-Soubise, beaux

(1) Cependant l'inscription sur les contrôles de la garde nationale fut adoptée par les princes comme un moyen de popularité.

« Paris, 26 septembre 1830.

« Le second fils du roi, le duc de Nemours, vient de s'enrôler dans la garde nationale à cheval. Le troisième, le prince de Joinville, est inscrit sur les contrôles de la 2e légion. »

(*Journaux du temps.*)

(2) Le comte de Toulouse était le plus brave, le plus habile et le plus religieux des amiraux; Louis XIV l'aimait avec idolâtrie.

(3) La généalogie des Condé est brillante et en voici le tableau exact. Sa souche est dans Louis Ier, duc de Bourbon, prince de Condé, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, mort au combat de Jarnac; il eut pour fils Henri de Bourbon, prince de Condé, qui se maria à la princesse de Clèves, puis en secondes noces avec une La Trémoille; de ce dernier mariage naquit Henri II, prince de Condé, qui épousa Marguerite de Montmorency, et de cette union vint le grand Condé. Son fils Henri-Jules de Bourbon épousa la princesse Palatine de Bavière, d'où naquit Louis de Condé, qui épousa Mademoiselle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV.

Louis-Henri, chef de la régence, mort le 27 janvier 1740.

Louis-Joseph, le vieux prince de Condé, né le 9 août 1736, mort le 13 mai 1818, marié en premières noces à la princesse de Rohan-Soubise, en secondes noces avec Catherine de Brignole, princesse de Monaco. Du premier mariage naquirent:

1° Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, puis prince de Condé, marié en 1770 à Thérèse-Bathilde d'Orléans; de cette union naquit Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, le 2 août 1772, à Chantilly, fusillé à Vincennes, le 21 mars 1804;

2° Marie de Bourbon, née en 1755, morte en 1759;

3° Louise-Adelaïde de Bourbon, Mademoiselle de Condé, née le 5 octobre 1757, abbesse de Remiremont en 1786, puis du Temple à Paris, en 1816

noms aussi et fort illustres, le duc de Bourbon, dis-je, devait choisir un héritier dans la maison d'Orléans; pour cela il ne fut pas besoin de négociations bien longues, de paroles bien persuasives; le jeune duc d'Aumale, le filleul du vieux prince, gracieux enfant, fut naturellement désigné pour porter le nom et les armes de la maison de Condé (trois fleurs de lis péri en bande). Tout ceci se négocia en famille, et il est très-naturel qu'on mît un immense intérêt à réussir lorsqu'il s'agissait d'assurer un si riche patrimoine à un enfant puîné de race. En vieillissant le prince de Condé demeurait plus que jamais sous la domination de ce service domestique qui le prenait à son réveil, le suivait à la chasse, sa distraction favorite, et assistait à son coucher si pénible, par suite de douloureuses blessures. Quiconque voulait avoir une certaine puissance sur les résolutions du prince devait s'adresser à cette domesticité intime, non-seulement à la baronne de Feuchères, mais encore à ces serviteurs fidèles et dévoués qui absorbaient sa vie; un vieillard septuagénaire qui exigeait des soins de chaque jour devait naturellement placer dans la première ligne de ses affections ceux qui se groupaient autour de lui pour les remplir. Il se préparait à Chantilly un drame sur un testament (1), avec toutes les péripéties, toutes les transes des collatéraux, des amis, des serviteurs. C'était là qu'on pouvait voir tout le vide qu'avait laissé dans ce cœur la tombe funèbre de Vincennes; privé d'un fils de sa lignée, l'héritier du grand Condé se rattache à toutes les affections, à tous les semblants d'intérêt, d'amitié et d'amour autour de lui. Je n'ai point dessein de pénétrer dans cette lamentable affaire qui s'est révélée devant les tribunaux : tout le fracas d'une cause célèbre avec le scandale me répugne et m'afflige! Y eut-il là véritablement un suicide? le vieillard, dans un accès de faiblesse et de désespoir, porta-t-il ses mains tremblantes sur lui-même en oubliant la loi de Dieu pour échapper à la fois à un despotisme domestique et aux événements terribles qui l'entouraient? ou bien y eut-il un drame plus lugubre encore? tout cela est un mystère. Hélas! depuis la révolution de juillet le prince de Condé avait l'esprit comme fatalement troublé; lui un Bourbon, un Condé, qui avait toujours combattu sous l'étendard blanc fleurdelisé, arbore un des premiers le drapeau tricolore (2); il envoie des sommes considérables aux souscriptions nationales pour les blessés de juillet; il a peur que son château ne soit brûlé, il rappelle sans cesse que Saint-Leu sera nécessairement la propriété du roi Louis-Philippe (3). Dans tous ses actes, dans ses paroles il y a quelque chose de désordonné, d'incandescent et de sombre; il verse des pleurs sur Charles X, et il a crainte de ces larmes qu'il dérobe aussitôt pour faire quelques démonstrations patriotiques. Aujourd'hui il prend un passe-port pour les eaux de Bourbonne, demain il s'essaye dans sa chambre avec sa carabine pour se défendre contre le pillage; dans son intérieur, tour à tour colère et faible, il se dispute avec celle qui fait peser sur lui un joug de fer; il veut enfin échapper à toutes les tyrannies; Dieu, peut-être, voulut en lui laissant la fatale idée du suicide, le châtier d'avoir oublié dans un adultère public et une vie licencieuse, l'antique foi religieuse des Condé.

Telle est la version la plus plausible, voici l'autre : le prince a fait un testament qu'il peut vouloir changer depuis que la fortune a brisé la couronne au front du duc de Bordeaux (4). A l'étranger et respirant alors un air libre, ne pourra-t-il pas bouleverser tout l'édifice de faiblesse élevé avec tant d'effort par une femme impérieuse? Pourquoi réunit-il tant d'or (près d'un million) s'il a le dessein de finir sa vie? Que signifie ce voyage annoncé pour les eaux de Bourbonne s'il pense au grand itinéraire de la mort? Si le prince avait laissé éteindre ses sentiments de piété, néanmoins la voix de la conscience parlait encore dans son cœur de Bourbon : un petit-fils de saint Louis se suicider! cette pensée ne pouvait lui venir : qu'avait-il à craindre? le pillage, la dévastation; mais aimé des habitants de Chantilly, de Saint-Leu, il était vénéré même encore après les événements de juillet; le nouveau roi l'avait fait assurer qu'il pouvait rester tranquille en son château, et cette parole était sacrée. La reine Marie-Amélie était venue le visiter dans une

(1) Les partis se sont étrangement emparés du testament du prince de Condé. J'ai cherché à apporter dans ce récit l'impartialité calme et réservée de l'historien, et à me poser comme la magistrature elle-même quand elle fut appelée à juger la question.

(2) « Le 1er août M. le duc de Bourbon a donné une fête à Saint-Leu, en réjouissance de la victoire que le peuple vient de remporter. Son Altesse Royale est venue quelques jours après au Palais Royal, où elle a dîné avec les officiers du régiment de hussards du duc de Chartres. » (*Journaux du temps.*)

(3) Quelques instants avant sa mort, le prince de Condé avait écrit le billet suivant :

« Saint-Leu et ses dépendances appartiennent à votre roi Philippe. Ne pillez, ni ne brûlez le château ni le village. Ne faites de mal ni à mes amis ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte, je n'ai plus qu'à mourir, en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

« Adieu pour toujours,

« (*Signé*) L.-H. Joseph, prince de Condé. »

« *P. S* Je demande à être enterré à Vincennes, auprès de mon infortuné fils. »

(4) Ce système est celui qu'ont soutenu les héritiers de Rohan dans le procès, et le défenseur y mit une âcreté qui n'était point essentielle dans la cause. Les principaux prétendants à la succession devaient être les Rohan-Soubise et les Montmorency; les Condé, par alliance ou par confiscation, avaient hérité des grandes fortunes de ces maisons.

noble intention de protection ; le pauvre vieillard s'était séparé de la reine plein d'espérance et de gratitude. Qui aurait donc pu le porter à un coup désespéré, et comment sa main faible aurait-elle pu commettre un pareil attentat? Si un vieillard est plus qu'un autre près de la mort, il est d'ordinaire incapable de se la donner, la faiblesse qui précède la fin de toutes choses rend les coups trop incertains ; la volonté ne suffit pas à ces tentatives de suicide qui supposent la main ferme et le cœur non moins ferme que la main.

Au milieu de ces versions diverses le mystère du château de Saint-Leu demeure encore impénétrable ; avec la marche des temps chacun espère soulever le voile qui dérobe ces secrets du tombeau. Ce sera longtemps encore pour nous comme une légende du moyen âge : au fond du vieux château, le cadavre du seigneur a été trouvé froid sur son lit de parade, et l'imagination des serviteurs s'est égarée en mille conjectures! Il était douloureux de voir s'éteindre ainsi le beau nom de Bourbon-Condé ; un des fils de la maison d'Orléans succédait à ce puissant héritage. A ce temps de trouble on osait peu, et le noble enfant, le duc d'Aumale, ne put prendre le titre dont il héritait (1). Ces deux noms si beaux, si glorieux en histoire étaient proscrits par quelques hommes si orgueilleux de la révolution qu'ils répudiaient le glorieux passé de la France : qui n'eût été fier de prendre le titre et le blason du vainqueur de Rocroy? Pour quelques rudes esprits, porter le nom de Bourbon était un crime, et les plus modérés se retranchaient dans l'impertinence historique du *quoique Bourbon* pour justifier l'avénement. Il fallait donc cacher sa naissance, briser les émaux de ses pères, et à ce moment rien n'était moins libre, moins spontané que les résolutions mêmes du monarque devant cette dictature révolutionnaire qui s'agitait en dehors de lui. A côté de ce trône si péniblement élevé se posait un pouvoir hautain, dominant toutes les résolutions de la politique, la volonté du prince, celle des ministres, et tout en revêtant les couleurs modestes d'un patriotisme désintéressé, cette dictature marchait droit à la domination absolue des pouvoirs et de la France.

Il est essentiel, en effet, d'exactement déterminer quelle était la position personnelle de M. de Lafayette, depuis l'avénement du 9 août, qui seul avait fondé un gouvernement stable et national. Arrivé d'un seul bond, sans délégation légitime, quel titre le vieux général pouvait-il produire? On doit se le rappeler, il s'était porté de simple citoyen à la puissance la plus absolue ; une fois installé à l'hôtel de ville, il avait agi comme le souverain suprême, renversant une couronne d'un seul mot, protégeant les uns, brisant les autres, et tout cela sans autre légalité que le concours de cette démocratie fougueuse campée sur les pavés de la place de Grève.

Pour sortir d'un danger imminent (les caprices d'une révolution menaçante), M. de Lafayette avait daigné saluer un roi, mais à la condition bien expresse d'annuler l'idée monarchique : le pouvoir régulier devait ainsi abdiquer sa propre force pour écouter et suivre ce que M. de Lafayette appelait la franchise de ses paroles et de ses conseils, c'est-à-dire une certaine manière polie de faire savoir « que tout devait agir par lui et dans les conditions déterminées. » Le titre de commandant général des gardes nationales du royaume était démesuré, immensé, et il l'avait pris de lui-même : la garde nationale conservatrice de l'ordre public n'en était pas moins une sorte de démocratie armée, groupant des masses innombrables de baïonnettes, et M. de Lafayette avait la dictature la plus dangereuse, celle de la seule force publique qui eût quelque influence sur l'opinion. « Je ne veux exercer, disait le vieux général, aucune action sur les affaires civiles ; on a fait un roi, il y a des ministres responsables, c'est à eux à gouverner, car il y a toute incompatibilité entre la force armée et la délibération. » Ainsi était la théorie ; mais dans la vérité M. de Lafayette était partout ; au moindre obstacle à ses pensées il allait voir le roi, et comme autrefois à Louis XVI, pour lui de fatale mémoire, il lui disait : « Votre gouvernement va mal ; si vous marchez comme cela, dans un mois nous serons en république. » Si le prince l'engageait avec douceur « à patienter, à attendre, car les difficultés étaient grandes, » M. de Lafayette répliquait (2) : « Qui sait si dans quinze jours vous serez roi encore? » Toutes ces paroles étaient jetées avec la légèreté de parfaite compagnie d'un gentilhomme frondeur, et il fallait subir ces remontrances demi-railleuses, demi-menaçantes, avec un ton de respectueuse déférence envers une souveraineté plus hautaine que le pouvoir régulier et constitutionnel.

Auprès des ministres c'était une position bien plus impérative. Tout en disant encore « qu'il les laissait à leur propre responsabilité, » M. de Lafayette était incessamment auprès d'eux en conseils et en sollicitations absolues ; s'il daignait accorder sa confiance à l'intègre M. Dupont (de l'Eure), au bien intentionné M. Laffitte, au savant diplomate M. Bignon, il n'en était pas de même pour M. Guizot ou M. Molé surtout ; souvent le cabinet du ministre des affaires étrangères

(1) Aujourd'hui que les temps sont plus calmes, on voit avec satisfaction que le duc d'Aumale prend les fleurs de lis des Condé ; ce blason est assez beau, et ce nom assez illustre pour que nul ne le dédaigne. A Versailles les trois fleurs de lis brillent en plein.

(2) Ces inconcevables paroles sont répétées par l'enthousiaste historien de M. de Lafayette et de la révolution de 1830.

s'ouvrait pour M. de Lafayette accourant se plaindre de ce qu'on gênait le développement de la propagande, de ce qu'on ne tendait pas la main aux frères de la Belgique, de l'Espagne ou de l'Italie, et si le sens droit, la bonne conduite des affaires ne permettaient pas à M. Molé (1) d'accéder toujours aux vœux du général, alors on disait partout « que le gouvernement était faible et vendu à l'étranger. » Auprès du ministre de l'intérieur les visites du général avaient pour but de dénoncer la faiblesse des autorités et de recommander les bons patriotes pour les places : « Ce préfet était mou, cet autre vendu aux carlistes. » Enfin, quand il s'agissait de la garde nationale, comme M. de Lafayette en était le chef suprême, il imposait toutes ses volontés aux bureaux, et le ministre de l'intérieur n'était plus que le signataire nominal des ordonnances.

Cette dictature de M. de Lafayette avait pour siége tout à la fois son salon et l'état-major de la garde nationale. Dans son hôtel de la rue d'Anjou, le vieux gentilhomme accueillait tous les patriotes des quatre coins du monde avec la plus gracieuse et la plus souveraine hospitalité; la société n'y était point choisie, on arrivait là pêle-mêle, et quelles conversations ne retentissaient pas en longs éclats de patriotisme ! lei les réfugiés politiques d'Italie et d'Espagne, là les jeunes hommes des sociétés secrètes ou les héros de juillet. Le patriarche de la liberté (c'était le mot biblique de sa puissance) recevait avec son admirable sourire et son aristocratique maintien les hommages qui lui étaient rendus comme au véritable prince de la révolution. C'étaient des accolades, des serrements de mains et une liberté de conversations qui n'avait pas de limites (2). Dans un coin on se plaignait hautement de la marche de la royauté oublieuse du fameux programme de l'hôtel de ville; dans un autre on voulait renverser les pouvoirs réguliers de l'Europe, et M. de Lafayettr, avec son ton de bonhomie, disait « qu'il fallait laisser aller le gouvernement, l'apprécier, le juger; que si l'expérience montrait enfin qu'on s'était trompé, le peuple était en définitive toujours souverain, et rien n'était plus facile que de défaire ce qu'on avait fait (3). » Tout cela n'était pas fort gracieux ni rassurant pour l'autorité.

Il en était à peu près ainsi dans l'état-major de la garde nationale; M. de Lafayette en était bien plus le dictateur que le prince n'en était le roi; chaque députation des départements venait d'abord à lui avec des harangues chaleureuses, et les réponses du commandant général révélaient le patriotisme, c'est-à-dire l'opposition la plus vive contre le gouvernement du roi si plein de modération et de tenue. C'était par son canal que passaient les lettres et les discours que le prince adressait après chaque revue à la garde nationale (4), et M. de Lafayette, en les publiant, les faisait suivre d'un petit commentaire laudatif ou aigre selon l'occurrence; les aides de camp, les officiers de la garde nationale étaient ses serviteurs les plus dévoués, ses admirateurs enthousiastes; chaque soir était marqué par un banquet patriotique, et là c'étaient encore des toasts, des salves à la liberté, des témoignages exaltés au milieu de larges libations où

(1) Aujourd'hui que les circonstances sont si changées, le comte Molé parle encore avec une crainte mêlée de raillerie des exigences de M. de Lafayette à cette époque. Les affaires étrangères avaient l'honneur d'être visitées chaque jour par le *Patriarche des deux mondes*.

(2) Cette ruche patriotique des salons de M. de Lafayette fait la joie des écrivains ses admirateurs; M. de Talleyrand la visita un seul jour, et on voulut presque lui faire un mauvais parti.

On lit dans un journal du temps : « Il y avait réception ce soir chez M. le général Lafayette. Ce n'est pas sans surprise qu'on a vu arriver M. de Talleyrand; chacun a remarqué l'affectation avec laquelle il semblait braver les regards des honorables citoyens à qui sa présence causait un sentiment pénible. Il a fallu tout le respect qu'inspire le vétéran de la liberté pour qu'on ne laissât pas échapper les marques d'improbation qui étaient près d'éclater. »

(3) J'ai compté vingt-deux banquets patriotiques que présida M. de Lafayette dans le mois de septembre 1830.

(4) Voici les paroles prononcées par le roi en donnant les drapeaux aux légions de la garde nationale à la grande revue du 29 août :

« Mes chers camarades, c'est avec plaisir que je vous confie ces drapeaux, et c'est avec une vive satisfaction que je les remets à celui qui était, il y a quarante ans, à la tête de vos pères dans cette même enceinte.

« Ces couleurs ont marqué parmi nous l'aurore de la liberté; leur vue me rappelle avec délices mes premières armes. Symbole de la victoire contre les ennemis de l'État, que ces drapeaux soient, à l'intérieur, la sauve garde de l'ordre public et de la liberté ! Que ces glorieuses couleurs, confiées à votre fidélité, soient notre signe de ralliement.

« Vive la France! »

Lettre du roi au général Lafayette.

« Il me tarde d'abord, mon cher général, de savoir comment vous vous trouvez après cette belle journée; car je crains que vous ne soyez bien fatigué; mais j'ai encore un autre objet qui me tient bien à cœur, c'est de vous demander d'être mon interprète auprès de cette glorieuse garde nationale dont vous êtes le patriarche, et de lui témoigner toute l'admiration qu'elle m'a inspirée aujourd'hui. Dites-lui que non-seulement elle a surpassé mon attente, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir de lui exprimer tout ce qu'elle m'a fait ressentir de joie et de bonheur. Témoin de la fédération de 1790, dans ce même Champ-de-Mars; témoin aussi de ce grand élan de 1792, lorsque je vis arriver à notre armée de Champagne 48 bataillons que la ville de Paris avait mis sur pied en trois jours, et qui contribuèrent si éminemment à repousser l'invasion que nous eûmes le bonheur d'arrêter à Valmy, je puis faire la comparaison; et c'est avec transport que je vous dis que ce que je viens de voir est bien supérieur à ce qu'alors j'ai trouvé si beau et que nos ennemis trouvèrent si redoutable. Veuillez aussi, mon cher général, exprimer à la garde nationale combien j'ai joui de ce qu'elle m'a témoigné, et combien mon cœur en est pénétré.

« Votre affectionné,

« LOUIS-PHILIPPE. »

la raison ne restait pas toujours droite et ferme pour les convives. Depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir, l'activité de M. de Lafayette avait le temps de se déployer avec une admirable aptitude, et il faut reconnaître les immenses ressources de cet esprit si fécond en paroles et en démarches. Certes ce n'était pas une intelligence ordinaire que ce gentilhomme si poli, si plein d'à-propos; et nul ne possédait une facilité plus élégante pour s'exprimer à la face de la multitude en gardant toujours la dignité de lui-même; si le marquis de Lafayette, je le répète, daignait avoir des camarades, il n'avait point d'égaux, et ces formes aristocratiques étaient le résultat de son éducation.

Une telle puissance confiée à une seule tête n'échappait pas à l'attention, aux études des cabinets. Il y a cela de remarquable dans les hommes d'État de portée qu'ils savent toujours distinguer la véritable force, même sans nom et sans titre, de l'impuissance du pouvoir nominal; quand donc l'Europe eut attentivement examiné et suivi les affaires de la France, elle aperçut deux faits d'une nature dominante : d'abord la colossale extension de cette démocratie armée sous le titre de garde nationale : les cabinets qui savaient mal peut-être notre bourgeoisie, ne pouvaient comprendre une royauté civile à côté d'une troupe si formidable composée de tous les éléments démocratiques de la société, nouveauté tellement grande pour l'Europe qu'elle s'en effrayait (l'Angleterre n'était pas la dernière (1)). Ensuite le chef de cette démocratie militaire n'était-il pas le dictateur le plus puissant, et ce connétable d'une république de baïonnettes ne dominait-il pas le gouvernement et les chambres bien plus que le connétable féodal au moyen âge? Aux yeux des cabinets il était incontestable que M. de Lafayette était plus puissant que le gouvernement régulier et qu'il était plus roi que le roi lui-même. Dès lors, pour apprécier cette étrange situation avec plus de certitude, les cabinets envoyèrent des agents à Paris avec mission d'étudier le dernier mot de M. de Lafayette. La Prusse, qui marche toujours en avant, parce que son gouvernement est plus encore philosophique que politique, désigna M. de Humboldt (2), un des hommes qui savent le mieux user de leur réputation de savant au profit de la politique, pour tout écouter et raconter. M. de Humboldt avait une immense et juste renommée scientifique qui le mettait naturellement en rapport avec le corps de l'Institut, spécialement avec M. Arago si avancé dans le mouvement révolutionnaire : M. de Humboldt, qui par goût, par tempérament et par position, affichait les doctrines libérales, pourrait ainsi deviner les secrets de ce sphinx terrible qu'on appelait la révolution. Le cabinet de Berlin ne voulut même pas qu'il y eût le moindre mystère dans ses démarches, et M. de Humboldt alla droit vers M. de Lafayette pour lui demander, au nom de sa cour et de l'Europe, une explication précise sur les desseins à venir de la révolution de juillet. A ces ouvertures si nettes, M. de Lafayette déclara qu'il répondrait aussi franchement, car il voulait penser tout haut avec un homme de la valeur de M. de Humboldt. « Nous avons fait, dit-il, une révolution populaire; nous avons choisi un trône populaire, nous voulons qu'il soit entouré d'institutions républicaines; nous ne permettrons pas que qui que ce soit se mêle de nos affaires; nous ne nous immiscerons pas non plus dans celles de nos voisins. Si vos peuples sont contents de leurs gouvernements, tant mieux pour vous; s'il survient des discussions entre vos peuples et vous, il ne nous appartient pas d'y *intervenir*; mais si d'autres peuples veulent imiter notre exemple et conquérir leur liberté, nous ne souffrirons pas que des gouvernements étrangers y envoient leurs gendarmeries contre-révolutionnaires, et nous ne regardons pas la Pologne et la Russie comme formant une seule et même nation. Vous sentez que nous ne pouvons point laisser attaquer par des étrangers chez d'autres peuples le principe vital de notre existence, celui de la souveraineté nationale; qu'il nous est impossible de laisser écraser des nations qui deviendraient nos alliées en cas de guerre avec les gouvernements arbitraires; que nous ne pouvons pas, pour la paix, vous laisser faire la première phrase d'un manifeste contre nous, et sanctionner des prétentions qui vous autoriseraient à nous faire une guerre ultérieure. Nous souhaitons rester en paix avec tous nos voisins; nous n'avons apporté dans notre révolution aucune sorte d'ambition, quelques réclamations que nous eussions à faire, quelque revanche que nous eussions à prendre. Mais si, malgré notre modération, vous formez encore une coalition contre nous : si vous renouvelez ce qui a été fait à Pilnitz, et ce qui a été plus ou moins continué pendant quarante-deux ans, il nous sera prouvé que notre liberté est incompatible avec l'existence de votre diplomatie arbitraire. Si vous tentez d'entrer chez nous, ce ne pourra être qu'avec le projet de nous asservir, de nous partager peut-être; alors il est de notre devoir et dans notre

(1) Des articles fort curieux furent publiés par les journaux anglais sur la crainte qu'inspirait la garde nationale, véritable démocratie armée. Le *Times* en publia un plein de prévoyance.

(2) Il ne faut pas confondre M. de Humboldt le savant avec son frère le diplomate, signataire des congrès; celui-ci était un esprit éminemment distingué en politique, tout à fait dans les idées du prince de Hardenberg M. de Humboldt le savant, avec des études élevées dans la science, n'a pas en Prusse, il s'en faut, la consistance politique de son frère. Il était même resté dans les cent-jours à Paris, et il revint lors de la révolution pour apporter à la France la reconnaissance de la Prusse et pour étudier le véritable esprit du mouvement.

droit de vous combattre avec les armes de la liberté, de soulever vos peuples contre vous autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, et si vos trônes ne pouvaient point se réconcilier avec l'indépendance et la liberté de la France, il serait de notre intérêt de ne poser les armes que lorsque ces trônes auraient été brisés et anéantis. Si, au contraire, vous nous laissez tranquilles, si vous n'allez pas étouffer la liberté chez des peuples voisins, ce qui constituerait une hostilité directe et flagrante contre notre existence sociale, vous n'aurez à vous plaindre ni de la France ni de la révolution de juillet (1). »

Ainsi s'exprima M. de Lafayette, et un esprit aussi perspicace, aussi habitué aux affaires publiques que l'était M. de Humboldt, dut être vivement frappé, je dirai presque effrayé, de cette déclaration de propagande; car à travers des formes calmes et laudatives, c'était dire : « Nous voulons en France une république sous un roi; si l'on veut nous imiter nous laisserons faire; si le flot populaire vous renverse, tant mieux, nous applaudirons; et si vous voulez vous défendre par vos alliances, nous ne le permettrons pas. Nous voulons la paix, mais si vous ne laissez pas la révolution maîtresse de s'étendre autant qu'elle l'espère, si pour l'empêcher vous nous faites la guerre, alors nous soulèverons vos peuples et nous ne poserons les armes que lorsque vous n'existerez plus. »

Rien de plus clair, et M. de Humboldt se tint pour complétement renseigné. Il vit dès lors que la première condition d'ordre et de paix pour les gouvernements, c'était la chute de cette dictature de M. de Lafayette appuyée sur la démocratie armée; car il y avait incompatibilité entre la puissance régulière et l'autorité hautaine du commandant général des gardes nationales. La lutte allait commencer vive, dans les proportions d'une guerre à mort qui devait aboutir au triomphe de l'une ou de l'autre puissance. L'autorité de M. de Lafayette était une menace pour tout gouvernement établi; l'amoindrir et l'abattre fut désormais une des préoccupations des hommes de prévoyance et de force de la nouvelle monarchie.

CHAPITRE XXVI.

LES DEUX CORPS D'EXPÉDITION D'ALGER ET DE MORÉE.

L'armée d'Afrique après la prise d'Alger. — Attitude militaire du maréchal de Bourmont. — Administration. — Dépouilles opimes. — Probité. — Le trésor de la Casauba. — Les canons. — Les marchandises. — Discipline et obéissance. Première nouvelle des événements de Paris. — Le maréchal de Bourmont. — Exécution des ordres du lieutenant général. — Le drapeau tricolore. — Obéissance. — Démissions après le 9 août. — Remplacement. — Le général Clausel. — Changement dans l'esprit de l'occupation. — Proclamations retentissantes. — Ordres cruels. — Inquiétudes de l'armée sur l'Afrique. — Négociations diplomatiques. — Premières paroles de l'Angleterre. — Réponses et promesses. — Trois questions : Occupera-t-on l'Afrique ou Alger seulement? Regardera-t-on notre établissement comme un simple comptoir? — Les divisions de l'armée de Morée. — Question diplomatique sur cette occupation. — Esprit des régiments. — Résolution de rappeler les troupes.

(JUILLET A OCTOBRE 1830.)

Lorsque la guerre civile éclatait sanglante aux rues de Paris, au moment où tant d'ambitions ameutées s'agitaient autour de cette proie si noble et si belle, la patrie commune; tandis que des passions ardentes ou de condamnables actions venaient encore attrister ce fatal tableau, il était consolant de jeter un regard sur ces armées qui conquéraient au loin, sur les sables brûlants, des gloires nouvelles pour la France. Admirable spectacle de notre histoire nationale : en 1793 les échafauds hideux sont dressés sur la place publique, l'honneur et la gloire se réfugient dans les camps! Sous l'empereur Napoléon la patrie est sans liberté, sans garantie publique, sans commerce extérieur, le deuil domestique est sur tous les fronts, et l'on éprouve néanmoins une joie orgueilleuse en contemplant ces dignes soldats qui combattent pour la France. Ainsi les cohortes romaines allaient porter leurs aigles sur les rivages de la Syrie et de l'Égypte, puis elles revenaient saluer la ville éternelle, agitée par la discorde sous la fortune mobile des Césars.

Il faut revenir en arrière pour reposer notre esprit sur les nobles souvenirs de l'armée. La cité d'Alger, que Duquesne (2) et lord Exmouth (3) avaient tous deux châtiée, était tombée aux glorieuses mains de l'armée française, tout juste vingt jours avant la catastrophe de juillet. Si l'on pouvait blâmer un seul oubli, une seule faute grave dans le passé militaire du maréchal de Bourmont (et encore quelle part à faire aux circonstances, aux entraînements! ceux qui louaient le maréchal Ney d'avoir passé à Bonaparte, flétrissaient M. de Bourmont pour avoir rejoint Louis XVIII); si un fatal souvenir attristait cette vie, on ne pouvait contester au maréchal d'éminentes qualités, si brillantes aux yeux même de l'empereur dans la campagne de France en 1814. A une certaine science stratégique, il joignait un calme et un sang-

(1) Jamais les doctrines de M. de Lafayette sur la politique étrangère n'avaient été exprimées avec plus de franchise; et c'est un curieux document acquis à l'histoire.

(2) L'expédition de Duquesne contre les États barbaresques date de 1682; il bombarda Alger; et les vaisseaux français bloquèrent si étroitement le port, que les Algériens, l'année suivante, envoyèrent des ambassadeurs à Versailles pour faire leur soumission au roi de France. (*Voyez mon travail sur Louis XIV.*)

(3) L'amiral Exmouth ayant sous ses ordres dix-neuf voiles britanniques, de concert avec l'amiral Van Capellen qui commandait

froid tels que ses ennemis l'accusaient d'apathie; l'ordre le plus régulier régnait dans l'administration de l'armée, et par-dessus tout la probité antique; tout en veillant aux plus minutieux détails, il n'était préoccupé que d'une seule idée, l'ensemble de cette campagne si glorieuse pour la France. Il y avait à la fois quelque chose de chevaleresque et de sévère dans cette armée d'Afrique si jeune et si ferme, une noble passion pour les choses héroïques; vous y trouviez un corps de volontaires avec les plus beaux noms de France et d'Europe qui avaient demandé la faveur de faire la guerre : les Périgord, les Poniatowsky, les Esterhazy, les Schwartzenberg, les Mortemart, les Chalais; tous avaient fait campagne, et de jeunes sous-lieutenants de dix-sept à vingt-deux ans allaient au combat avec toute l'ardeur des croisés leurs aïeux, comme cette cohorte sacrée que célèbre le Tasse et qui se rangeait autour de Godefroid de Bouillon. A côté d'eux des régiments disciplinés, une belle armée régulière (1), sous un chef froid et impassible, à ce point que lorsqu'une balle perça la poitrine d'un fils bien-aimé, M. de Bourmont se contenta de déposer sur ce front glacé un baiser d'adieu éternel; si une larme s'échappa de ses yeux, elle fut bientôt essuyée à la face des Arabes qui partout se montraient plus ardents. Jamais le stoïcisme romain ne s'était manifesté plus grave et plus solennel.

L'armée d'Afrique était donc dans une position de victoire, maîtresse d'Alger, avec l'espérance de conquérir Oran, Bone, et de se rendre souveraine de tout le littoral; lorsque les terribles émeutes agitaient les rues de Paris, elle se battait dignement, étrangère à toutes passions politiques, pour l'honneur de la France, sous le drapeau blanc que depuis quinze ans elle était habituée à saluer. Alger se montrait tranquille, soumis après la capitulation du dey (2); il n'était désormais besoin que d'établir un système de défense pour repousser au loin les attaques répétées des Kabyles, des Bédouins et des Berbères de la plaine, sorte de guerre que le soldat connaissait alors à peine, et que néanmoins il avait soutenue avec le sang-froid des carrés intrépides de la vieille armée d'Égypte. L'aspect du territoire d'Alger qui avait d'abord paru monotone et inculte s'était bientôt déployé comme un splendide éventail : les plaines chaudes et fécondes de la Mitidjah, toutes couvertes de récoltes; les jardins odorants, riches de vignes, de figuiers d'Afrique, de palmiers, de dattiers, de lauriers-roses qui environnaient la ville des deys, le magnifique chemin d'Alger à Bélida, ses ravissants coteaux, cette végétation splendide, arrosée par les torrents de l'Atlas; tous ces sites variés et féconds avaient fortifié dans l'esprit du maréchal de Bourmont cette conviction profonde que la colonie d'Alger pouvait devenir un riche attribut de cette couronne de France agrandie sous chaque règne depuis Henri IV. L'armée partageait cette pensée, et le soldat reprenait cette attitude joyeuse qu'il apporte partout lorsqu'il n'a que la mort à braver; le nombre des malades, d'abord considérable, s'était amoindri; une bonne discipline maintenue dans l'armée devait la préserver de ces fièvres pestilentielles que produit le passage des chaleurs étouffantes aux froides et humides soirées de l'automne.

Seulement on pouvait voir se développer avec des signes non équivoques une sorte de jalousie entre l'armée de terre et les marins de la flotte; d'abord

six frégates hollandaises, apparut devant Alger le 26 août 1816. Après avoir bombardé la ville et incendié toute l'escadre algérienne, il entra dans le port, et le 30 août fut conclu un traité avec le dey aux termes imposés par le vainqueur. Non-seulement tous les chrétiens en esclavage étaient délivrés, mais cette odieuse coutume devait être abolie.

(1) La flotte de l'expédition d'Afrique se composait de 11 vaisseaux de ligne, 2 vaisseaux rasés, 21 frégates, 7 corvettes, 24 bricks, 2 goëlettes, 8 bombardes, 15 corvettes de charge et de transport et 6 bâtiments à vapeur. Voici quelles étaient les forces de l'armée de débarquement.

	Hommes.	Chev.
Infanterie,	30,852	133
Cavalerie,	534	503
Artillerie,	2,327	1,030
Génie,	1,310	133
Ouvriers d'administration,	828	19
Train des équipages,	851	1,330
États-majors,	830	400
Force publique,	127	35
	37,659	3,583

(2) La convention entre le général en chef de l'armée française et le dey d'Alger pouvait se résumer dans les conditions suivantes :

« Le fort de la Casauba, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises, ce matin à dix heures (heure française).

« Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A le dey d'Alger, à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

« Le dey sera libre de se retirer avec sa famille, et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera; et tant qu'il restera à Alger, il y sera lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française; une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille

« Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et les mêmes protections.

« L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté des habitants de toute classe, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte; leurs femmes seront respectées; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

« L'échange de cette convention sera fait avant dix heures ce matin, et les troupes françaises entreront aussitôt dans la Casauba et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

« Au camp, devant Alger, le 5 juillet 1830.

Signé : Comte de Bourmont.

(*Ici le sceau du dey.*)

elle ne s'était manifestée que par une noble émulation contre l'ennemi (1); la marine avait rendu des services éminents; ses soldats les plus fermes, les compagnies des équipages, occupaient quelques points, et le général en chef avait loué leur bonne conduite. Mais lorsque le succès fut obtenu, la marine en réclama une bonne part, de là naquit sinon un esprit d'animosité, au moins un sentiment d'aigreur qui semblait s'accroître lorsque les récompenses furent décernées par le roi; si M. de Bourmont était élevé à la dignité de maréchal de France, on disait que le vice-amiral Duperré devait l'être à celle d'amiral, et pourtant il n'était promu qu'à la pairie. Ceci tenait moins à un système de distinction et de préférence dans les services qu'à ce que la dignité d'amiral était alors inconnue à la marine. On n'y reconnaissait qu'un grand amiral, le duc d'Angoulême, titre d'honneur conféré à un membre de la famille royale depuis le comte de Toulouse de si belle renommée; la dignité de vice-amiral était le grade le plus haut, M. Duperré en était revêtu, et il n'y avait plus qu'à y attacher l'hermine de pair, assez brillante alors avec l'hérédité; les journaux murmurèrent comme si l'on avait fait outrage au vice-amiral Duperré. Cependant telle était la bonne discipline, qu'on ne compta pas une seule rixe sérieuse entre les deux armées de terre et de mer; on se prêta mutuellement secours en frères; les soldats malades étaient accueillis à bord de la flotte avec un soin paternel, et les marins payaient de leurs personnes à côté des troupes de ligne contre ces myriades d'Arabes qui venaient tirailler autour des blockhaus élevés à la hâte (2).

A ces premières causes de plaintes aigres et répétées de la presse, venaient se joindre encore l'inventaire et la garde du trésor du dey; les richesses enfouies dans la Casauba étaient immenses et semblaient reproduire quelques-uns de ces contes des Mille et une Nuits, dont le récit a bercé notre enfance : des caves pleines de rubis, d'émeraudes, de diamants, des milliers de pièces d'or entassées, des piastres par centaines de pieds cubes, tout cela dans des caveaux dont les clefs étaient aux mains des vainqueurs. Or, telle était la probité antique du maréchal de Bourmont, qu'il ne voulut jamais pénétrer seul dans ce trésor recueilli à travers les âges, trophée des vieux corsaires algériens si avides des sequins de Venise et des portugaises d'or de Goa ou du Brésil. L'inventaire s'en fit en présence de commissaires et de sous-intendants de l'armée, à la face des soldats; tout fut décrit, pièce à pièce (3) sauf quelques curieuses armes, dont la lame était trempée à Damas et à la poignée riche de brillants, destinées à être offertes au roi par son armée. Les troupeaux, les cachemires, les laines, toutes ces richesses entassées par la régence furent vendues à l'encan sur soumissions cachetées, avec la même rectitude qu'au ministère de la guerre. Les centaines de canons de bronze, les couleuvrines effilées, marquées aux fleurs de lis du règne de François Ier, les mortiers et caronades furent embarqués par la marine, splendide trophée de nos arsenaux; le maréchal n'oublia pas les Invalides, ces vétérans, débris et souvenirs vivants de nos victoires; les plus grosses pièces d'artillerie durent orner les parapets de l'esplanade et donner le signal des réjouissances dans les grandes joies de la capitale; voix immenses qui se mêlent aux cloches de Notre-Dame pour annoncer au peuple les glorieux anniversaires.

Au milieu de ces détails si vastes, si compliqués et néanmoins si beaux pour le vainqueur, quelquefois on trouvait le maréchal de Bourmont rêveur, les yeux fixés sur la France comme le général Bonaparte sur le rivage de l'Egypte. Il faut se rappeler que le maré-

(1) La proclamation du vice-amiral Duperré était empreinte d'un dévouement remarquable.

« Vaisseau *la Provence*, 18 mai 1830.

Le vice-amiral Duperré, commandant en chef l'armée navale :

« Officiers, sous-officiers et marins, appelés avec vos frères d'armes de l'armée expéditionnaire à prendre part aux chances d'une entreprise que l'honneur et l'humanité commandent, vous devez aussi en partager la gloire. C'est de nos efforts communs et de notre parfaite union que le roi et la France attendent la réparation de l'insulte faite au pavillon français. Recueillons les souvenirs qu'en pareille circonstance nous ont légués nos pères! Imitons-les, et le succès est assuré : partons! Vive le roi!

« Duperré. »

(2) Voici ce que les journaux de l'opposition publiaient :

« Toulon, le 29 juillet 1830.

« Plusieurs lettres d'Alger font mention de la mésintelligence qui existe entre les deux généraux en chef des armées de terre et de mer. On en attribue la cause à ce que M. de Bourmont s'est plaint de ce que la flotte n'était pas arrivée plus tôt en Afrique, lorsque des vents favorables le permettaient. En apprenant ce propos, M. Duperré s'est indigné de ce que sa prudence, couronnée par le succès de l'entreprise, avait été si mal interprétée. De là des différends qui n'ont pas empêché l'amiral de faire bravement son devoir, mais qui l'ont sans aucun doute privé de recevoir le bâton de maréchal. L'injustice qu'on lui a faite n'était pas de nature à rétablir la bonne harmonie entre eux. »

(3) La politique du comte de Bourmont était pleine de générosité. On trouva dans les papiers du ministère de la guerre une lettre adressée d'Alger par M. de Bourmont à M. de Polignac ayant l'*intérim*. Dans cette lettre le général en chef annonce qu'il réserve sur l'argent trouvé à la Casauba une somme de 13 millions qu'il espère que le roi jugera bon d'employer à acquitter l'arriéré de la Légion d'honneur. »

Extrait d'une lettre d'Alger.

« A une heure (le 5 juillet) M. de Bourmont et son état-major entrèrent à la Casauba, et les clefs du trésor furent remises publiquement entre les mains de M. Denniée, par le ministre des finances du dey; les scellés furent aussitôt apposés aux portes, et le lendemain une commission composée de trois personnes reconnut la quantité des sommes qui étaient déposées dans les caveaux. On y a trouvé 50,000,000. »

chal n'était pas seulement un général en chef envoyé pour conquérir une colonie ou une province, obéissant à un ministre responsable; il avait encore gardé le portefeuille de la guerre, et en cette qualité il restait membre du conseil du roi avec une grande responsabilité; l'*intérim* avait été confié avec légèreté et imprudence au prince de Polignac, l'homme d'État de confiance de Charles X et le moins capable de diriger ce département. A ce moment, ceci n'est pas douteux, le maréchal ignorait les mesures que préparait l'imprudent conseil des ministres; chaque fois qu'on s'était exprimé sur un système en dehors de la charte, M. de Bourmont n'avait point hésité à se prononcer contre la violence des coups d'État ou tout acte extralégal en opposition avec l'esprit du pays. Depuis, entièrement absorbé dans son expédition, il avait perdu de vue le fil de ces intrigues ardentes rattachées à la pensée royale; cependant, malgré lui, il songeait à ces coups de folie essayés peut-être pendant son absence; alors son front plissé déjà par les soucis de la guerre, se rembrunissait encore à l'aspect des conséquences d'un coup d'État: que ferait l'armée? et avait-on pris les précautions suffisantes? Le prince de Polignac, si incapable de toute conception militaire, aurait-il la force et l'habileté nécessaires pour vaincre les obstacles (1)?

Le maréchal était dans ces pensées lorsqu'un aviso envoyé de Toulon sur une dépêche télégraphique, apporta les *Moniteurs* du 1er au 4 août, et une série de pièces importantes pour les destinées de l'armée d'Afrique. Combien en Égypte la lecture des *Moniteurs* que les amiraux anglais envoyaient à Bonaparte pour altérer son calme avait changé et attristé souvent la pensée du général en chef! Lorsqu'on est éloigné de la patrie, lorsque les mers jettent un infranchissable abîme entre vous et le continent, l'imagination fermente; que ne sacrifierait-on pas alors pour jouer un rôle dans les affaires de la patrie? Les événements grandissent dans un horizon si éloigné et avec eux la crainte et l'espérance : ainsi arriva-t-il au maréchal de Bourmont qu'attristèrent profondément les journées de Paris. Toutefois, les ordres qui jusque-là lui avaient été transmis, restaient réguliers et dans un ordre d'idées qui ne blessaient même en rien les convictions du maréchal; après un vif mouvement de colère sur l'incurie du prince de Polignac laissant triompher une émente de rues, il s'éleva lui-même contre la pensée de ces ordonnances folles et sans mesure : « une fois rendues et publiées, il ne s'expliquait pas les incroyables poltronneries de ce conseil des ministres renfermé aux Tuileries; commandant d'une belle division de la garde royale, il ne concevait pas qu'avec de si fortes troupes, on ne pût pas venir à bout de quelques émeutiers dans les rues de Paris. » Le maréchal versa des pleurs amers sur la destruction de la garde, l'élite de l'armée, qui pouvait rendre de si nobles services en face de l'ennemi, aux jours d'une guerre européenne (2).

Les pièces qu'il recevait par l'aviso étaient l'abdication du roi Charles X et celle du Dauphin, et la nomination du duc d'Orléans au titre de lieutenant général du royaume; ordre en même temps était donné de faire arborer le drapeau et la cocarde tricolores aux troupes de l'expédition. Toutes ces mesures étaient parfaitement légales dans la hiérarchie ordinaire sans qu'on pût les discuter même dans les convictions royalistes. D'après l'abdication du roi et du Dauphin, le maréchal de Bourmont devait attendre des ordres pour faire proclamer par les troupes le duc de Bordeaux comme roi de France et de Navarre. Le drapeau tricolore n'était pas inconnu au maréchal de Bourmont; il avait porté ces couleurs aux derniers temps de l'empire; ce n'était qu'un symbole dans le changement extérieur de la royauté, et ceci n'était point un triomphe absolument révolutionnaire; il pouvait répugner à quelques-uns, mais l'obéissance était due au prince lieutenant général du royaume (3); en 1815 il n'avait tenu qu'à très-peu de chose que Louis XVIII n'arborât ce drapeau; plusieurs le lui conseillaient. Quant à l'armée d'Afrique, quoi qu'on ait pu dire, elle éprouva un triste sentiment à la vue des trois couleurs fort vieillies pour la jeune génération militaire. Si quelques vétérans de 89, quelques officiers de l'empire embrassaient avec enthousiasme les souvenirs de leur jeunesse et de leur temps de gloire, il n'en était pas ainsi des soldats, jeunes hommes accoutumés à marcher sous le drapeau blanc depuis qu'ils faisaient partie de l'armée de France. Néanmoins les ordres du maréchal de Bourmont, au nom du lieutenant général du royaume, furent exécutés silencieusement, car depuis les abdications tous les ordres du prince devaient être considérés comme ceux du roi lui-même. Dans ce premier moment, il n'y eut aucune démission donnée; s'il se manifesta quelques mécontentements, quelques hésitations individuelles, tout se résuma en des opinions plus ou moins ardentes

(1) Il est évident aujourd'hui pour tous que M. de Polignac n'avait pris personnellement l'*intérim* de la guerre que pour se réserver à lui-même la direction du mouvement militaire. Il s'y croyait apte comme le plus vieux des maréchaux!

(2) Le maréchal de Bourmont commandait la 2e division d'infanterie de la garde royale qui comprenait les 3e et 6e (français), les 7e et 8e (suisses). Ces régiments avaient pour colonels MM. de Pleinselve, le baron Révet, le comte de Salis et le baron de Besenval.

(3) L'ordre du jour du maréchal Bourmont est remarquable par l'expression d'obéissance résignée :

« A la Casauba, 16 août 1830.

« S. M. Charles X et M. le Dauphin ont, le 2 août, renoncé à

sur la question du drapeau; la discipline fut respectée; on avait devant soi l'ennemi; la première nécessité, l'impérieux devoir de l'armée étaient de combattre, les opinions politiques auraient plus tard leur tour.

Après les journées de juillet, les choses marchèrent bien vite : à la lieutenance générale succéda la royauté du 9 août, et ici comme c'était un bouleversement dans l'ordre de succession, certaines convictions furent froissées au dernier point; il ne s'agissait plus de placer la couronne sur le front du duc de Bordeaux, mais de fonder une dynastie nouvelle sur les ruines de l'ancienne. Il y eut dès lors des démissions nombreuses dans tous les rangs de l'armée. M. de Bourmont le premier, déclarant qu'il ne pouvait rester chargé du commandement, envoya la sienne à Paris; il fut imité par deux colonels (1) et par environ cent cinquante officiers, les plus sûrs, les plus jeunes, les plus brillants de l'armée. Toutefois, comme le devoir impératif en présence de l'ennemi était de garder son rang, la plupart restèrent sous le drapeau en attendant leurs successeurs, n'écoutant que leur dévouement au salut de l'armée et à la gloire de la patrie.

Par la voie des juifs et des marchands anglais, le bruit de la terrible révolution de Paris avait vaguement retenti jusque sous les tentes des Arabes; ils se disposaient à tenter une de ces expéditions hardies qui, dans un moment d'hésitation et de doute, pouvaient enlever Alger à la France. Il fut donc convenu entre tous les officiers, démissionnaires pleins d'honneur, de ne pas abandonner le drapeau jusqu'à l'arrivée du successeur du maréchal de Bourmont. On vit s'élever dans les rangs quelques opinions plus hardies; comme tous les régiments étaient dévoués aux Bourbons, ne pouvait-on pas garder la colonie au duc de Bordeaux et l'y proclamer roi? Une entreprise aussi téméraire répugnait au maréchal et à cet honorable désir qu'il avait de ne pas compromettre les destinées de la conquête : n'était-ce pas assez de la guerre civile en France? fallait-il encore que les régiments d'Afrique en vinssent peut-être aux mains entre eux, et comme les légions romaines, qu'ils opposassent à leurs chefs légitimes un César de leur choix. Pénétré de ces sentiments avec la majorité des officiers graves et sérieux, le maréchal attendit avec calme le successeur qui serait désigné par le nouveau gouvernement pour lui confier avec résignation le sort de sa belle armée.

Ce successeur fut immédiatement choisi par le maréchal Gérard, ministre de la guerre, qui rendant au reste toute justice à la capacité militaire du comte de Bourmont, comprenait ses légitimes scrupules de fidélité au serment. Le nouveau général en chef de l'armée d'Afrique, le général Clausel, officier distingué de l'école républicaine (2), appartenait un peu à la race méridionale, ardente, enthousiaste dans ses harangues, agissant plus par la phrase que par l'administration réelle, caractère tout opposé à celui du maréchal de Bourmont, si calme, si modeste. Le général Clausel se rattachait encore à l'époque impériale, c'est-à-dire à ce système sans ménagement qui apportait dans la conquête une rudesse, une énergie de moyens qui blessaient souvent les populations, sous prétexte de les réprimer. Le général Clausel, fêté dans le Midi comme un bon patriote et un bon représentant (c'était le langage de l'époque), partit de Toulon sur un vaisseau de l'État pour les rivages de l'Afrique avec la préoccupation de ses souvenirs classiques et se proposant pour modèles Scipion, Annibal ou Bonaparte. La jeune armée le connaissait à peine lui, l'un des vieux débris de nos anciennes phalanges, et néanmoins elle l'accueillit comme une renommée d'une glorieuse époque digne de ses respects. Le passage d'une autorité à l'autre eut lieu sans obstacle et sans accident dans une armée si bien disciplinée; l'on put remarquer dès lors la différence des caractères (3) entre le général qui cessait ses fonctions et celui qui commençait les siennes. Dans ses procla-

leurs droits à la couronne en faveur de monseigneur le duc de Bordeaux. Le maréchal commandant en chef transmet à l'armée l'acte qui comprend cette double abdication et qui reconnaît monseigneur le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume.

« Conformément aux ordres de monseigneur le lieutenant général du royaume, la cocarde et le pavillon tricolores seront substitués à la cocarde et au pavillon blancs. »

(1) Les deux colonels qui donnèrent leur démission furent M. Bérard de Goutefrey du 21e régiment de ligne, et le comte de Montboissier du 23e de ligne.

(2) Bertrand Clausel, né à Mirepoix en 1772, était parti comme volontaire en 1790, et en 1799 il était général de brigade à l'armée d'Italie; il suivit le général Leclerc dans l'expédition de Saint-Domingue avec le grade de général de division, et à son retour il prit part à toutes les campagnes de l'empire. A la restauration, le général Clausel fut nommé inspecteur général de l'infanterie, chevalier de Saint-Louis et grand'croix de la Légion d'honneur. Néanmoins dans les cent-jours on le vit se ranger sous les aigles de Napoléon qui lui confia le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Au retour des Bourbons, le général Clausel, compris dans l'art. 1er de l'ordonnance du 24 juillet 1815, parvint à se soustraire au sort qui le menaçait en se réfugiant aux États-Unis. L'amnistie rendue par Louis XVIII en 1820 lui permit de revenir en France; élu député en 1827 par le département des Ardennes, il était venu se ranger dans les rangs de l'opposition libérale, et l'un des premiers il accepta le gouvernement de juillet. C'était au reste un homme fort honorable avec de l'esprit naturel, un peu frondeur.

(3) *Ordre du jour du maréchal de Bourmont.*

« Alger, le 2 septembre 1830.

« M. le lieutenant général Clausel vient prendre le commandement en chef de l'armée. En s'éloignant des troupes dont la direction lui a été confiée dans une campagne qui n'est pas sans gloire, le maréchal éprouve des regrets qu'il a besoin de leur exprimer; la confiance dont elles lui ont donné tant de preuves l'a pénétré d'une

mations et ses ordres du jour, le maréchal de Bourmont reste modeste, calme, avec une expression résignée qui ne dit mot de lui-même; le général Clausel fait des phrases antiques, parle des gloires du passé, des soldats citoyens, avec si peu de justice, je dirai presque de convenance pour les soldats réels, qu'il n'adresse pas même un mot de remercîment au maréchal qui lui laisse une si belle armée et une si glorieuse conquête. J'aime à croire que les convictions militaires du général Clausel ne restèrent point libres et qu'il fut aveuglé par ces calomnies de presse qui abreuvaient de dégoût le comte de Bourmont; les journaux ne se bornaient pas à déprécier la conquête, à grandir outre-mesure la juste part du vice-amiral Duperré, afin de détruire la légitime gloire de l'armée de terre; ils accusaient le maréchal dans la partie la plus sensible à un homme de délicatesse et supposaient des dilapidations dans l'affaire de la Casauba : « on disait que ce trésor (scrupuleusement inventorié pièce à pièce) avait été pillé par les chefs de l'armée, distribué entre les officiers, et que le maréchal emportait des monceaux de pierreries et d'or massif. » Un sordide intérêt n'était point certes le crime dont on pût accuser les races et les noms proscrits depuis juillet; Charles X, le Dauphin, le duc de Bordeaux s'en allaient pauvres à l'étranger; M. de Bourmont n'emportait pas un denier des cinquante millions que la conquête donnait à la France; il avait payé à la terre d'Afrique l'impôt du sang par la mort de ce fils dont la tombe était à peine fermée; telle est l'injuste animosité des partis qu'ils frappent ceux qui les gênent, non-seulement dans le pouvoir et la vie, mais encore dans leur honneur. M. de Bourmont quitta la terre d'Afrique pour se diriger vers l'Espagne avec un seul trésor, le cœur de son fils; il dédaigna même de protester contre des inculpations qui ne pouvaient l'atteindre. Le général Clausel fit procéder à une enquête minutieuse, et il ne résulta pas une seule accusation contre l'armée ou contre ses chefs. Ce fut là le seul châtiment de la calomnie.

Il se révélait en même temps dans ces mutations un fait particulier qui pouvait devenir dangereux pour la guerre active; c'est que les généraux et les officiers, qui arrivaient tout à coup à des commandements ou à des postes importants, rouillés par quinze ans de retraite, ne pouvaient que difficilement se ployer à la tactique nouvelle et aux combinaisons stratégiques bien plus avancées que leur pratique vieillie. Le général Clausel apporta dans l'armée d'Afrique les souvenirs glorieux mais bien surannés de l'Égypte et de Bonaparte; les temps et les lieux ne se ressemblaient pas, les causes de succès et les obstacles n'étaient plus les mêmes; il y a toujours beaucoup de faiblesse et un peu de ridicule dans ceux qui veulent singer les hommes plus grands qu'eux de dix coudées. Le général Clausel arriva donc en Afrique entouré d'aides de camp de quarante à quarante-cinq ans, ayant perdu les habitudes de la guerre, n'ayant enfin aucune affinité avec la jeune armée d'Afrique. Toujours préoccupé du Caire et d'Alexandrie, à peine le général a-t-il touché le sol de l'Algérie, qu'il rédige des proclamations avec l'éternel refrain des pyramides; son premier soin est de fonder une imprimerie à Alger comme Bonaparte en avait établi une au Caire; il veut beaucoup parler, correspondre avec les journaux souverains de Paris, et pour cela il lui faut une presse. Maintenant il a encore souvenir qu'en Égypte Bonaparte avait pris des mesures implacables contre les mamelucks et les Arabes révoltés pour imprimer une lointaine terreur;

vive reconnaissance. Il eût été heureux pour lui qu'avant son départ, ceux dont il a signalé le dévouement en eussent reçu le prix, mais cette dette ne tardera pas à être acquittée; le maréchal en trouve la garantie dans le choix de son successeur. Les titres qu'ont acquis les militaires de l'armée d'Afrique auront désormais un défenseur de plus.

« Le maréchal commandant en chef,

« Comte de Bourmont. »

Ordre du jour du général Clausel.

« 2 septembre 1830.

« Soldats ! je viens me mettre à votre tête, et vous apprendre les événements qui ont eu lieu à Paris et en France dans les derniers jours du mois de juillet.

« Charles X ne règne plus ! Un attentat des plus coupables essayé par son gouvernement contre le droit public des Français l'a fait descendre du trône après avoir vu périr dans les rues de Paris quelques régiments étrangers, repoussés depuis longtemps de notre territoire par l'opinion des Français, et quelques hommes séduits de la garde royale.

« Le pacte qui liait le roi avec la nation a été détruit par les ordonnances du 25 juillet. Le trône est devenu vacant en fait et en droit, et il a été aussitôt offert par les chambres au chef de la branche cadette de la maison de Bourbon. La manifestation du vœu de la France ne s'est point fait attendre, et le duc d'Orléans, déjà lieutenant général du royaume, règne comme roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier.

« Le roi des Français réunit à la légitimité du droit, la légitimité du choix de la nécessité. Tous les partis politiques se sont empressés de faire à la patrie le sacrifice de leurs affections particulières. La charte, lien d'union qu'un sage et auguste législateur avait donné à la France, cesse d'être une déception et devient, sous un prince patriote, une vérité.

« Sous lui l'armée verra ses droits respectés, la faveur impuissante, la loi sur l'avancement exécutée, la considération et les moyens d'existence après de longs ou de bons services assurés aux militaires de tous grades.

« Soldats ! je connais toutes mes obligations envers vous, je les remplirai avec zèle, empressement, et surtout avec l'attachement que je vous porte; mais je connais aussi vos devoirs envers la patrie, et je suis bien convaincu qu'elle vous avouera toujours pour de fidèles enfants.

« Le général en chef,

« Comte Clausel. »

il renouvelle ce système. Un de ses ordres du jour appelle les plus fatales représailles : si l'on assassine un soldat français, dix têtes d'Arabes tomberont, si c'est un officier, vingt têtes; ce talion effroyable est désormais la loi inflexible du général (1), il veut que tout obéisse, car les souvenirs de la république et de l'empire vivent en lui, et il y croit fermement comme si toute chose n'avait pas sa vieillesse et sa décrépitude.

En vain essaye-t-il de rassurer l'armée sur les résultats de la conquête; elle reste inquiète, hésitante sur son avenir; pour les soldats comme pour les peuples, les choses provisoires ne valent rien; bientôt on commence à craindre que l'occupation d'Alger ne soit point permanente. Dès lors les travaux et les fatigues de l'armée ne seront plus utiles à la patrie! Ce changement de drapeau, ces masses de jeunes et braves officiers qui, par refus de serment, quittent l'armée, amènent presque une désorganisation et réveillent de tristes pensées. Le langage que parle le général Clausel n'est plus compris que par quelques vieux capitaines de l'empire demeurés comme des débris au milieu des régiments de formation nouvelle. La plupart des officiers que le ministre envoie de Paris sont accueillis comme les émigrés l'étaient en 1814 dans les régiments après vingt ans d'exil : chaque chose a son retour; on se raille de leurs personnes et des douleurs que leur donnent les campements de nuit sur la terre conquise : si la peinture et la sculpture ont retracé en nobles traits les victoires d'une glorieuse époque (l'empire), si la mémoire en est gravée dans tous les cœurs, néanmoins quelque ridicule se rattache aux manières, à l'uniforme, à l'éducation et jusqu'aux paroles des vieux officiers, quinze ans oisifs; leur langue n'a pas cette politesse de l'éducation nouvelle; un simple soldat est souvent plus instruit qu'eux; le sous-officier si railleur, si spirituel dans les rangs de l'armée française, a bien des sarcasmes pour ce lieutenant à cheveux gris, inactif et souffrant, avec ses rhumatismes aigus et qui exhume des épaulettes usées et noircies depuis 1815; glorieux vestiges sans doute, mais qui, par leur vétusté, n'échappaient point aux quolibets; il faut tenir compte de tous ces petits incidents dans la situation et l'esprit d'une armée. D'ailleurs, parmi les babillages des camps, aux longues veillées sous la tente, il ne manquait pas de percer quelques mots sur l'abandon d'Alger, promis, disait-on, par la nouvelle diplomatie. Ce point est si délicat qu'il est besoin de préciser la véritable tendance et la portée des négociations de cabinet sur l'expédition d'Afrique.

Lorsque la résolution fut prise par le gouvernement français d'envoyer une expédition à Alger, j'ai dit que l'Angleterre inquiète, mécontente, demanda quelques explications sur le but et les limites de cette expédition : « était-ce une juste vengeance pour une insulte au pavillon ou une conquête ambitieuse et permanente? » M. de Polignac, sans prendre d'engagement formel, indiqua dans une dépêche à M. de Laval « que le but de l'armement était de venger les insultes faites au pavillon de France et de faire cesser l'esclavage chrétien, objet de sollicitude dans tous les congrès; sorte de complément au système d'abolition pour la traite des noirs; il était dès lors fort difficile de savoir à quelles limites on pourrait précisément s'arrêter; sur ce point on devait au reste se fier à la modération et à la justice de son cabinet. » Tout était évasif dans ce langage; la cour des Tuileries ne voulait prendre aucun engagement, ajoutant toutefois (2) « que le but de l'expédition était plutôt un acte social

(1) « Le général Clausel a fait afficher dans les endroits les plus apparents d'Alger un ordre du jour dans lequel il prévient les Arabes que si un soldat est assassiné, il fera couper vingt têtes d'Arabes. Si c'est un officier, trente ennemis seront décapités, et cinquante si c'est un officier supérieur. Cet ordre a été répandu dans la campagne pour que les Kabyles en aient connaissance. »

(Correspondance d'Alger.)

Quelques jours après avoir pris le commandement de l'armée, le général Clausel avait adressé la proclamation suivante aux habitants du royaume d'Alger :

« Le puissant roi des Français, Louis-Philippe Ier, m'a confié le commandement de l'armée qui occupe ce royaume et le gouvernement des provinces dont il se compose. L'intention du roi des Français est d'assurer pour toujours le bonheur des peuples que nos armes ont soustraits à un joug dur et humiliant, en faisant régner la justice et les lois, en protégeant tous les bons, et en sévissant sévèrement contre les méchants à quelque classe qu'ils appartiennent. Des malveillants ont répandu des bruits injurieux au caractère français en nous accusant d'une injuste préférence pour certaine classe d'habitants; ne prêtez point l'oreille à ces insinuations perfides. Je promets à tous sûreté et protection, mais j'attends de vous une entière confiance et tout l'appui que vous pourrez me prêter pour faire régner l'ordre et la paix.

« Habitants du royaume d'Alger, votre religion, vos mœurs, vos usages seront respectés. Je ferai droit à toutes vos réclamations. Je compte que je n'aurai qu'à me louer de votre conduite et que vous ne me mettrez jamais dans le cas de vous prouver que ce ne serait pas en vain qu'on essayerait de susciter des troubles, soit dans l'intérieur de la capitale, soit au dehors. J'ai déjà ordonné la punition exemplaire de quelques hommes perfides qui ont fait circuler des bruits coupables pour alarmer et qui nous accusaient d'avoir le dessein de vous abandonner à la vengeance des oppresseurs dont nous vous avons délivrés.

« Alger, le 7 septembre 1830.

« Le général commandant en chef l'armée d'Afrique,

« Comte Clausel. »

(2) Les démarches du général en chef comte de Bourmont avaient inquiété vivement l'Angleterre : le *Times* du 23 juillet 1830 s'exprimait ainsi :

« Il est donc évident que les vues du nouveau maréchal de France tendent à l'occupation d'Alger comme domaine acquis par le droit de conquête et sans égard aux intérêts ni au consentement des autres nations; mais il ne s'ensuit pas que la politique du général soit nécessairement celle du cabinet français. Sans exprimer plus explicitement notre pensée sur cette question importante, nous dirons hardiment qu'elle ne peut être décidée par un coup de

qu'un projet d'occupation permanente ; un moyen d'en finir avec la piraterie des Algériens, qu'une idée de colonie stable en Afrique. » Il fut presque entendu alors que l'on comblerait le port d'Alger avec les autres ports tels que Bone et Oran, et qu'ensuite on livrerait ces côtes, soit à la Porte Ottomane, soit au pacha d'Égypte, surtout si celui-ci prenait part à la conquête, sous la condition expresse d'abolir l'esclavage et la piraterie (ce qui était la pensée des congrès). Mais quand il s'agit de guerre et d'expéditions conquérantes, nul ne peut en prévoir les conséquences définitives ni deviner l'avenir ; la volonté n'est que secondaire et les événements dirigent impérieusement les hommes et modifient leurs projets. Ainsi la conquête d'Alger accomplie, le langage de M. de Polignac changea tout à fait d'esprit et de tendance ; le ministre ne voulut plus rien expliquer, et j'ai dit la conversation du duc de Laval avec le comte d'Aberdeen, le 26 juillet à son départ de Londres, suivie bientôt de quelques menaces de rupture.

Les négociations en étaient là lorsque les prodigieux événements de Paris, en renversant le trône de Charles X, créèrent un pouvoir nouveau ; ce pouvoir avait besoin de se faire reconnaître : c'était une des nécessités de son origine. Il y a cela de particulièrement remarquable en Angleterre, que dans les crises extérieures les hommes d'État ne sortent jamais du positif des affaires : ils profitent de tout sans perdre de vue les intérêts de leur pays, avec un tel égoïsme que tout converge vers ce but unique. Aussi, dès que la révolution de Paris est accomplie, les journaux anglais expriment des doutes sur la légitime occupation d'Alger ; ils font d'avance l'éloge du gouvernement qui pour tranquilliser l'Europe, et mû par un sentiment de justice, abandonnerait une conquête périlleuse et en dehors des traités, pour concentrer ses forces sur le continent. Dans toutes les notes il est question des engagements pris par le cabinet de Charles X à l'égard d'Alger, assertion un peu hasardée, car M. de Polignac était constamment resté dans le vague. Des opinions sérieuses s'élèvent déjà même en France sur la nécessité de l'abandon. M. de Talleyrand se pose comme le chef des anticolonisateurs de l'Afrique, car ses préoccupations, ses veilles, ses soucis sont de faire reconnaître le nouveau gouvernement : « le but, selon lui, était atteint ; on avait pris le trésor de la Casauba et détruit les éléments de la piraterie ; la gloire désormais en était acquise à l'armée française : que ferait-on d'Alger, véritable joujou donné à la vanité française (c'était l'expression favorite de M. de Talleyrand) ? Une colonie coûterait des sommes immenses et des hommes par milliers ; on avait par les exemples des croisades et de l'expédition française sous Bonaparte en Égypte, la mesure des difficultés qu'éprouvait un système chrétien pour s'établir au milieu des populations musulmanes ; il ne s'agissait pas d'une guerre dont on ne pouvait d'avance préciser le terme, mais d'une extermination religieuse qui devait s'étendre jusqu'à la dernière des tribus nomades de l'Afrique. » Au point de vue diplomatique, M. de Talleyrand croyait que la paix dépendant surtout de l'union entre la France et l'Angleterre (1), tout ce qui tenait à cette alliance intime devait être accepté : au prix d'Alger on aurait certainement *son bon concours* et sa loyale alliance. Enfin au cas d'une guerre était-il prudent de laisser 25,000 hommes de si bonnes troupes séparées de la mère patrie ; n'en résulterait-il pas tôt au tard une capitulation comme pour l'armée d'Égypte ?

En se reportant en 1830 il y avait plus d'un point de vue droit et juste dans les idées de M. de Talleyrand ; mais ce qu'il voulait était-il possible dans le fier état des opinions, orgueilleuses de toutes nos gloires ? La conquête d'Alger, si populaire, était une des splendeurs du trône qui tombait : or un nouveau système ne doit jamais s'inaugurer par une de ces faiblesses qui peuvent autoriser des comparaisons déplorables ; or, si on délaissait Alger, l'un des grands griefs que le parti légitimiste pourrait incessamment jeter à la face comme une injure, ce serait l'abandon de la conquête achetée au prix du sang français. Les négociations de l'avénement se mêlèrent plus qu'on ne croit à cette question importante, et le prince éminent qui partageait sur quelques points l'idee de M. de Talleyrand, sentit néanmoins que la puissance des opinions était plus forte que la volonté des hommes, et qu'il fallait laisser à l'expérience le soin de mûrir la question ; gagner du temps, n'est-ce pas beaucoup en politique ?

main ; que le sort de ces deux millions d'habitants, dans la situation qu'ils occupent vis-à-vis de l'Europe, ne saurait être fixé par un ordre du jour daté du quartier général d'une armée victorieuse après une campagne de vingt et un jours, et que la domination du sultan ou du dey, quelque barbares qu'ils soient, ne peut pas être transférée aux Français sans une plus ample justification que celle proférée par la bouche de leurs canons.

« La cour des Tuileries est trop raisonnable pour adopter les vues précipitées de son fougueux et victorieux général. Le concours des alliés de la France sera nécessaire pour décider une question qui implique l'extinction de la piraterie, l'abolition de l'esclavage des chrétiens et la civilisation des États barbaresques. Nous n'avons pas besoin de répéter que nous sommes partisans décidés de la civilisation du nord de l'Afrique, mais il ne faut pas que nos voisins se chargent exclusivement de cette tâche. Le destin d'Alger entraîne après lui des conséquences qui doivent faire l'objet de négociations européennes. » On revenait ici à l'idée d'un congrès.

(1) M. de Talleyrand développa ses opinions sur Alger lors de son départ pour l'ambassade d'Angleterre ; on peut reporter à cette époque l'origine de ses dissidences avec le comte Molé

Le comte Molé, totalement opposé à l'abandon d'Alger, aurait donné sa démission plutôt que d'inaugurer par cet acte son entrée au ministère; s'il pouvait déplorer les énormes dépenses d'une occupation permanente, avec un juste sentiment de nationalité il avait compris aussi qu'en politique il est des résultats qu'on ne saurait acheter trop cher; la gloire nationale est trop susceptible pour qu'on la blesse impunément; il y a dans l'honneur d'un peuple quelque chose de fier qu'on doit se garder d'atteindre parce que c'est ce qui constitue le plus beau patrimoine d'un pays, et avec l'honneur il ne faut pas marchander. Sur toutes les demandes du ministère anglais il fut donc répondu par un système de temporisation; on promit sans s'engager, laissant ainsi la question indécise pour réserver toutes les chances de l'avenir. Ce système est parfait en diplomatie : il ne faut jamais se presser, l'avenir a des mystères impénétrables; chaque circonstance change la nature d'une négociation, et il arrive souvent que ce qui est promis comme une éventualité est retiré par une éventualité opposée. Or l'Angleterre qui s'était montrée si exigeante sur Alger (1) dans l'origine, n'en fit plus dans la suite qu'une question secondaire qui devint comme le marchepied d'une autre préoccupation plus solennelle : la question d'Orient.

Cette question d'Orient, réglée provisoirement par le traité du 6 juillet 1827, avait nécessité l'occupation de la Morée, et deux ans s'étaient à peine écoulés depuis que le général Maison, créé depuis maréchal, avait abordé cette terre classique. A la suite de l'expédition militaire il avait été décidé que deux brigades françaises occuperaient les cités principales, afin d'amener la pacification de ces peuplades turbulentes. Ainsi l'avaient décidé dans les conférences de Londres les puissances signataires du traité du 6 juillet, la Russie, l'Angleterre et la France. Cette occupation ne devait point être permanente, mais temporaire jusqu'à ce qu'une résolution eût été prise pour l'organisation de la Grèce. La situation s'était compliquée par le refus motivé et définitif de la couronne, émané du prince Léopold de Saxe-Cobourg, et les puissances avaient décidé que l'occupation serait continuée; les troupes françaises durent rester en Morée pour maintenir l'ordre entre les populations toujours agitées, chefs, peuple et pirates; elles y remplissaient ainsi un rôle diplomatique que les cabinets signataires avaient confié à la France comme à la puissance la plus désintéressée en Orient. Aussi ces troupes n'avaient pas le caractère enthousiaste des divisions françaises d'Afrique si justement fières de leur triomphe; elles conservaient un type grave, sérieux, qui tenait au simple système d'occupation de la Morée comme police politique; en Afrique on retrouvait partout la chevalerie joyeuse, l'esprit des croisades jusqu'à saint Louis; en Morée c'était au contraire une sorte d'exil pour les soldats (2), sans autre passion, sans autre espoir qu'un prompt retour dans la patrie. Si, dans les journaux ou dans les récits envoyés par M. Heynard, la Grèce était exaltée comme le séjour des dieux, la terre sacrée des poëtes, on se détachait bientôt de ces rêves par la réalité la plus triste. Rien ne dégoûtait plus de la cause des Grecs que l'aspect de leurs dissensions et de leur gouvernement. Le pays presque partout stérile, couvert d'oliviers blanchâtres, plein de fièvres et d'accidents maladifs, n'avait rien qui pût compenser pour le soldat les pénibles et fastidieux travaux de l'occupation; il n'y avait même pas cette ivresse que donnent les périls; l'armée n'avait plus à combattre, mais à garder, et c'est la situation la plus insipide pour des hommes qui rêvent les grandes choses. Ni les vieux débris des temples, ni le Parthénon aux colonnes brisées, ni les ruines splendides qui rappelaient Argos ou Lacédémone, ses héros ou ses dieux, Apollon et Minerve, ne pouvaient compenser pour le soldat le sol de la France qu'il regrettait toujours.

Aussi la nouvelle des changements arrivés à Paris fut-elle accueillie avec joie par les troupes du général Schneider (3), parce qu'elles y virent l'espérance de retourner enfin en France; le drapeau blanc qui les avait conduites là était un peu maudit comme tout ce que l'on voit dans les jours de misère; sous ses plis flottants les régiments avaient eu moins de batailles que de fièvres, avec des nuits trempées de rosée, sans feu, sans cabanes, dans des pays abandonnés par une population malheureuse : point de noble compensation comme à Alger! Dans le corps d'expédition de la Morée, le serment au nouvel ordre de choses fut donc prêté avec enthousiasme comme un rappel de

(1) Cependant Alger ne laissait pas que d'être déjà un lot très-important pour l'agrandissement des colonies françaises. Voici un aperçu de la population de la régence à la fin de juillet 1830, relevé sur les documents officiels :

Berbères,	850,000
Mores ou d'origine arabe,	600,000
Arabes-Bédouins,	200,000
Nègres,	70,000
Juifs,	45,000
A reporter.	1,765,000
Report.	1,765,000
Turcs et leurs descendants les Cologli,	33,000
Chrétiens européens,	1,300
Renégats.	200
	1,799,500 hab

(2) Lors de l'expédition première en Morée, sous le maréchal Maison, des maladies fort graves s'étaient déclarées dans l'armée, et un grand ennui s'était emparé des régiments.

(3) Le général Schneider, commandant les troupes françaises

la patrie ; des salves d'artillerie annoncèrent à la Grèce que l'un de ses protecteurs avait cessé de régner, car c'était un des projets chéris du roi très-chrétien Charles X que l'indépendance du sol hellénique ; il la souhaitait comme une pensée pieuse, comme une grande tradition de saint Louis. Dès que le drapeau tricolore eut été arboré, nul ne douta plus que l'on reverrait bientôt la France : les combinaisons allaient changer ; les dépêches du maréchal Gérard faisaient pressentir un retour prochain afin de préserver les frontières de la France et sauver l'indépendance nationale si elle était menacée.

Il venait aussi d'être résolu dans le conseil des ministres qu'une partie des troupes de l'expédition d'Afrique serait rappelée sur le continent, et l'on en fixa le chiffre à 15,000 hommes. Si tous les ministres ne partageaient pas l'idée de M. de Talleyrand qui était de renoncer à la conquête d'Alger ou à toute occupation stable, tous étaient d'accord sur les points suivants : 1° impérative nécessité de diminuer les frais d'une armée trop considérable en Afrique (sacrifice que le budget de la guerre ne pouvait supporter) ; 2° nécessité de concentrer les forces dans la patrie, car depuis le licenciement de la garde royale, la dislocation de quelques régiments, le renvoi des Suisses, il s'était fait un vide de près de 45,000 hommes dans l'armée française ; or rien de plus utile dans les circonstances actuelles que de remplir ce vide, d'abord par 15,000 hommes de troupes solides destinées à former les cadres de bons régiments ou des corps d'élite en cas de guerre ; 3° enfin, ceux qui ne voulaient pas de la colonisation trouvaient dans ce rappel un commencement d'abandon d'Alger, sans bruit, sans éclat, par un motif de salut public. Des ordres furent donc envoyés au général Clausel pour concentrer ses forces dans le territoire d'Alger sans étendre ses ailes, de manière qu'on pût se protéger avec 25,000 hommes (1) (chiffre le plus élevé de l'occupation) : « Toutes les autres troupes devaient être transportées en France sur des bâtiments de guerre ; la réorganisation de l'armée dans l'intérieur paraissait le premier besoin du nouveau gouvernement, et avant de s'étendre par la conquête, il fallait au moins réunir les moyens de se défendre contre une invasion possible de notre propre territoire. »

Ainsi le même esprit ne devait plus présider au développement de l'expédition d'Afrique ; l'arrivée du général Clausel était comme une annonce qu'on allait amoindrir les éléments de la conquête ; il s'offrait à l'imagination prévenue des officiers et des soldats comme un de ces généraux qui viennent licencier une armée par des ordres intimes et supérieurs, sans oser le dire d'abord ; et ceci au moment où le maréchal de Bourmont quittait l'Afrique, suivi de la partie brillante des officiers, de ceux qui avaient apporté un si noble esprit de gentilhommerie dans le débarquement sur le rivage. Le maréchal emportait les regrets de tous les officiers et des soldats eux-mêmes ; accueilli avec méfiance, peut-être avec murmure, à cause des souvenirs des cent-jours (exagérés à dessein), le maréchal s'était conduit avec un tel sang-froid, une bravoure si remarquable, une habileté de commandement si hors de ligne, que la confiance était venue à lui ; on l'avait vu entouré de jeunes et braves officiers, affronter tous les périls avec une sorte d'indifférence et de froideur ; véritable caractère de général en chef ; l'un de ses fils était tombé sous les balles, et cet événement avait jeté un mélancolique intérêt sur la personne du maréchal. Quand il quitta l'Afrique (2), la presse française lança contre lui mille calomnies ; on dit qu'il avait soustrait les plus riches diamants, et, je le répète, il n'emportait pour toute richesse, dans une boîte de plomb, que le cœur de son enfant bien-aimé. Le comte de Bourmont débarqua d'abord en Espagne, qu'il traversa rapidement, et vint visiter le roi Charles X à Lullworth ; quoiqu'il eût blâmé avec aigreur les mesures des ministres imprudents qui avaient brisé la monarchie, il n'en dit pas un mot au roi de France, tant il se faisait délicatesse de respecter le malheur ! Le maréchal ne put revoir la patrie ; trop de passions s'y agitaient, jusqu'à prendre en haine celui qui avait soumis et conquis Alger. Les officiers démissionnaires quittèrent également l'Afrique, et le maréchal Gérard,

en Morée, écrivit de Modon, le 13 août 1830, au ministre de la guerre, la dépêche suivante :

« Les troupes sous mes ordres et moi adhérons et nous soumettons aux mesures que la France a jugées nécessaires à son salut et à ses libertés. L'adhésion est unanime parmi nous, et je n'aurai pas un seul officier qui n'adopte avec grand plaisir le nouvel ordre de choses. »

(1) Le général Clausel mettait de plus en plus de poésie dans ses actes, et à l'occasion d'une petite expédition il lança la proclamation suivante :

« Au bivac sur l'Atlas, le 21 novembre 1830.

« Soldats,

« Les feux de vos bivacs qui, sur les cimes de l'Atlas, semblent se confondre en ce moment avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ces fanatiques et barbares défenseurs, et le sort qui les attend.

« Vous avez combattu comme des géants, et la victoire vous est restée ! !

« Vous êtes, soldats, de la race des braves et les véritables émules de ceux de la révolution et de l'empire.

« Recevez les témoignages de la satisfaction, de l'estime et de l'affection de votre général en chef,

« CLAUSEL. »

(2) Le général Clausel ne mit pas même à la disposition du comte de Bourmont un vaisseau de l'État ; le maréchal fut obligé de s'embarquer sur un bâtiment marchand.

proscrit lui-même autrefois, fut assez sévère (1) pour leur refuser les indemnités de séjour et de voyage, parce qu'ils quittaient l'armée par un loyal refus de serment. La plupart se retirèrent au sein de leur famille, quelques-uns se résignèrent à l'ordre établi, d'autres demandèrent à servir si l'ennemi envahissait le territoire; enfin un petit nombre plus passionné se retrouva malheureusement dans la guerre civile, lorsque des jours d'agitation vinrent encore se lever sur la France !

CHAPITRE XXVII.

TROUBLES DE LA BELGIQUE ET DE L'ALLEMAGNE.

Caractère de la propagande. — Situation des esprits en Belgique. — Répugnance entre les deux populations hollandaise et belge. — Causes du soulèvement. — Mesures constitutionnelles du roi des Pays-Bas. — Convocation des états généraux. — Le prince d'Orange à Bruxelles. — Le prince Frédéric et l'armée. — Domination du bas peuple. — Craintes des classes moyennes. — Nouvelle insurrection. — Les Hollandais à Bruxelles. — Rupture violente avec la maison d'Orange. — Changement dans la situation diplomatique. — Question de l'intervention anglo-prussienne. — Les liens de la maison de Nassau. — Inquiétudes dans les rapports des cabinets. — Aspect de l'Allemagne. — Troubles à Aix-la-Chapelle, Hambourg, Brunswick, Cassel, Dresde, Berlin, Vienne. — Tendance de ces agitations. — Mesures répressives. — Attitude de la France. — Sa diplomatie.

(DU 1er SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 1830.)

Les conditions essentielles de l'avénement d'une dynastie nouvelle, aux yeux de l'Europe inquiète, devaient être l'espérance de l'ordre à l'intérieur et l'engagement formel, autant qu'il était en elle, d'empêcher la propagande des principes révolutionnaires au dehors; car il était résulté des événements de Paris une impression vive et profonde. Malgré les précautions prises par les gouvernements établis, les journaux censurés eux-mêmes n'avaient pu s'empêcher de rapporter les scènes agitées de la révolution de juillet; et les populations avaient lu avec une curiosité attentive le récit des journées populaires. Deux espèces de propagande, je l'ai dit, agissent au dehors : l'une, véritable électricité, sorte de télégraphe d'âmes à âmes, se communique d'une manière invisible par la sympathie des principes; celle-là, nulle force humaine, nulle police de gouvernement ne peuvent l'empêcher; puis la propagande matérielle qui se fait par des agents ou des communications saisissables, et celle-ci peut toujours être surveillée, comprimée. La Belgique fut presque immédiatement saisie à la fois par ces deux éléments de troubles; l'agitation religieuse qui s'était d'abord manifestée se transforma presque aussitôt en une véritable révolution.

Les causes de ces troubles étaient anciennes, inaltérables, profondes, parce qu'elles tenaient aux deux sentiments les plus vifs au cœur, la religion et la nationalité. Tant qu'un peuple conquérant n'a pas effacé ces deux puissants mobiles parmi les masses qu'il gouverne, il n'y a pour lui ni sécurité ni repos. Telle était l'union en vain cimentée entre la Belgique et la Hollande, différentes de mœurs, de caractère, de principes religieux; la Belgique, fervente catholique (2), sous l'influence des arts, de la peinture et de la musique, qui parlent si vivement à l'imagination; la Hollande, calviniste, puritaine, grave, commerçante, avec ses temples vides et ses prêches des époques anabaptistes. Seulement, pour atténuer ces antipathies, on avait cherché à créer des intérêts, liens puissants aux temps calmes; une grande fraction de la bourgeoisie belge était orangiste; les cités, telles qu'Anvers, avaient si considérablement gagné à l'union des deux peuples; la prospérité de la Belgique venait de la Hollande. La puissance de ces intérêts aurait suffi pour maintenir l'union dans les époques ordinaires, mais alors tous les esprits étaient en feu; et qu'est-ce qu'un peu d'or de plus ou de moins en face des grandes émotions de la vie ?

Le système politique de M. Van Maanen, trop dévoué au parti hollandais, la condamnation des chefs de l'opinion catholique et nationale à Bruxelles, MM. de Potter et Tielemans, l'effervescence que ces proscriptions avaient imprimée, l'enthousiasme répandu par la victoire du peuple de Paris, l'arrivée de quelques agitateurs français à Bruxelles, y déterminèrent une insurrection. On jouait *la Muette de Portici* au grand théâtre (à Paris cet opéra avait préparé la

(1) *Lettre du ministre de la guerre à M. l'intendant militaire de la 8e division (Marseille).*

« Paris, 4 octobre 1830.

» Monsieur le baron, par une lettre en date du 19 septembre, vous me demandez des instructions sur l'espèce de traitement auquel peuvent avoir droit pendant leur quarantaine les officiers généraux, supérieurs, et autres, qui rentrent de l'armée d'Afrique par démission. Comme ces officiers ont quitté le service de leur plein gré et en présence de l'ennemi, il n'y a aucun motif pour les faire participer au bénéfice de ma décision du 3 octobre courant qui autorise l'allocation du traitement de guerre jusqu'à la sortie du lazaret. Je viens en conséquence de décider que, dans le cas de démission, les officiers rentrant en France n'ont droit à aucun rappel de traitement depuis leur départ de l'armée et pendant leur quarantaine.

» J'ai l'honneur, etc.,
Signé : « Comte GÉRARD. »

(2) C'est parce que le sens catholique de cette révolution n'a pas été compris par la France de 1830, impie et railleuse, que la Belgique nous a échappé, et qu'elle s'est unie, même commercialement, avec l'Allemagne, surtout avec les provinces du Rhin.

révolution de juillet) (1), et ce fut à la sortie du spectacle que le désordre, la résistance et le pillage commencèrent ; cette insurrection fut bientôt imitée à Liége, la ville des ouvriers ; mouvement désordonné et tout empreint de ce caractère séditieux du xv[e] siècle, quand les citoyens de Bruges, de Gand, de Liége, excités par Louis XI, se levaient en masse contre les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre (2) ; les troupes bourgeoises spontanément organisées, les bons tireurs d'arquebuse se réunirent, comme on le voit dans les tableaux de Teniers ou de Rubens. L'étendard national fut promené sur les places publiques, tambours et musique en tête, et les sociétés d'harmonie elles-mêmes prirent un rôle dans la sédition municipale.

A cet aspect d'un mouvement unanime et d'abord paisible, les troupes royales ne tirent presque pas de résistance, d'autant plus qu'une grande partie était d'origine flamande et liée d'opinion catholique avec les insurgés. Les Belges annonçaient qu'ils voulaient pétitionner régulièrement : leur but avoué était de présenter « de très-humbles remontrances au roi Guillaume afin qu'il renvoyât le ministre M. Van Maanen, si odieux à leur nationalité, et qu'il donnât une administration séparée à la Belgique, jusqu'alors très-dévouée à la maison de Nassau dont elle ne voulait pas briser la couronne. » Ce n'était donc encore que l'expression de l'antipathie nationale entre les Belges et les Hollandais ; le faible réseau qui les unissait était vivement secoué ; de tous côtés les plaintes se faisaient entendre ; et l'exemple de la population de Paris victorieuse devait inspirer quelques craintes au gouvernement de La Haye, sérieux dans tous ses actes, réfléchi dans l'application de ses moyens, et pénétré du désir franc et sincère de satisfaire les justes griefs du peuple.

La maison de Nassau, élevée dans les idées et les principes de l'Angleterre, n'avait pas de répugnance pour les concessions légales à l'opinion publique ; un pacte fondamental créait le royaume des Pays-Bas, accordait à tous des garanties solennellement jurées ; le vieux roi Guillaume déclara avec son puritanisme allemand : « qu'il se tiendrait dans le texte de ce pacte, » c'est-à-dire dans la loi, et que sa résolution dépendrait d'un vote des états ; que si cette assemblée régulière arrêtait une séparation administrative de la Belgique, il se conformerait régulièrement à ce vœu de la nation : en conséquence les états généraux furent convoqués (3). Il y avait donc cette différence entre la révolution de juillet et les événements qui se passaient à Bruxelles, qu'en France l'initiative violente contre la charte avait été prise par *le roi Charles X*, tandis qu'ici c'étaient les Belges qui commençaient *la* guerre contre le pacte fondamental qu'ils voulaient anéantir.

Toutefois le roi Guillaume, par un système de concession inhérent à la maison de Nassau, au fond toujours très-libérale, designa l'héritier présomptif de la couronne, le prince d'Orange, pour se rendre à Bruxelles, afin d'écouter les vœux et apprécier les désirs de la bourgeoisie. Encouragés par cette condescendance, les habitants exigèrent que le prince arrivât seul, sans escorte : point d'uniformes ni d'armes ; tout ceci fut accordé par le roi, tant on avait

(1) J'ai déjà fait observer que la liste civile de Charles X avait largement récompensé les auteurs de *la Muette de Portici*, du *Guillaume Tell*, dont les chants étaient devenus une espèce de *Marseillaise* de bonne compagnie, récitée à l'Opéra.

(2) PREMIÈRE [illegible].

« Bruxelles, 26 août 1830.

« Des événements graves se passent en ce moment dans Bruxelles. On sait assez le mécontentement profond qu'éprouvent les Belges de toutes les provinces, de toutes les classes. Nos députés, dans le sein des états généraux et les journaux indépendants en ont fréquemment présenté le tableau. Hier soir la représentation de *la Muette de Portici* avait attiré une affluence immense : la salle ne pouvait contenir tous les spectateurs, et la foule était stationnée sur la place de la Monnaie. A l'issue du spectacle des groupes nombreux se formèrent *et se dirigèrent vers les bureaux du *National*, rue Fossé-aux-Loups. A l'instant les vitres furent brisées et l'on essaya d'enfoncer la porte. Déjà la foule encombrait la large rue de la Madeleine ; il était onze heures du soir. Alors les rassemblements prenaient un caractère plus sérieux et plus animé ; les troupes prirent les armes. Les premiers coups de fusil que l'on entendit furent tirés vers une heure ; mais aussitôt le mouvement devint plus tumultueux et plus décidé. Les armuriers avaient été contraints de livrer les armes renfermées dans leurs magasins, le peuple les distribua. On a vu des ouvriers près du palais de justice entourer un officier, lui mettre le pistolet sur la gorge en lui demandant sa parole d'honneur qu'il n'ordonnerait pas de tirer sur le peuple. Vers 3 heures du matin, et quand le plein jour éclairait les mouvements, la force armée se déploya davantage. C'est à la place du Sablon que vers 6 heures du matin, un officier ordonna des feux de peloton et que la lutte devint sanglante. Vers 8 heures on s'observait de part et d'autre, et le peuple se mettait à dépaver les rues et paraissait résolu d'élever des barricades. »

[illegible].

« 27 août 1830.

« Les événements de la nuit ont poursuivi leur cours dans la journée, et maintenant la garde bourgeoise est maîtresse de toute la ville. Les citoyens font leur devoir, ils occupent tous les postes et veillent eux-mêmes avec zèle à la sécurité publique qu'ils garantissent.

» Parmi les cris qu'on profère le plus fréquemment, on entend ceux de : *Vive la liberté ! vive de Potter ! vivent les bannis ! à bas Van Maanen !* L'ancien drapeau national aux trois couleurs, rouge, noire et jaune, a été déployé en divers endroits, et entre autres à l'hôtel de ville. On a remarqué des hommes armés précédés d'un drapeau aux trois couleurs qui portait ces mots : *La liberté ou la mort !* Partout les armes royales ont disparu avec les cocardes oranges. Le peuple les a fait ôter et on n'en voit plus du tout. »

(3) *Arrêté de Sa Majesté du 28 août.*

« Vu le dernier paragraphe de l'art. 97 de la loi fondamentale, avons résolu et statuons de convoquer extraordinairement les états généraux à La Haye pour le lundi 13 septembre prochain. »

désir d'empêcher un heurtement dangereux dans l'agitation des esprits! Le prince d'Orange vint (1) à Bruxelles avec une confiance illimitée; la bourgeoisie et le peuple déployèrent devant lui les couleurs brabançonnes; partout, comme si l'on craignait une attaque soudaine des troupes royales, on élevait des barricades à l'imitation de Paris; l'exemple est contagieux en matière de sédition, et il y eut à Bruxelles quelques-unes de ces scènes des époques du xve siècle où la bourgeoisie armée processionnait avec ses bourgmestres, arquebuse au bras, couverte de rubans et bannières en tête, pour célébrer sa liberté.

Enfin tout se résuma dans un exposé des griefs comme les états de Hollande en adressèrent autrefois à Philippe II; ces griefs entraînaient avec eux mêmes une violation réelle du pacte fondamental; les Belges ne se bornaient pas à exiger le renvoi de M. Van Maanen; ils voulaient encore la séparation absolue de la Belgique et de la Hollande, une meilleure répartition de la dette, un système d'administration tout à fait indépendant du ministère du roi Guillaume, une sorte de fédération municipale sous son sceptre. La cour de La Haye avait un si grand désir d'un arrangement immédiat, que le prince d'Orange promit aux Belges de porter leurs vœux à son père et de les appuyer de tout son crédit, se montrant d'abord faible et indécis; ce qui est toujours une faute en présence d'une sédition. Un pouvoir doit éviter les motifs de mécontentement, rendre une population heureuse; mais quand l'orage gronde, il doit se roidir et comprimer avec violence ce qui se produit avec désordre, et jamais ne recevoir la loi d'une insurrection (2). D'ailleurs, le roi Guillaume n'était pas le maître absolu; vieux stathouder des Hollandais, surtout, il s'était fait l'expression de ses fidèles sujets : or des haines vives et profondes s'étaient réveillées au sein de la population protestante de La Haye, d'Amsterdam contre les catholiques de Bruxelles, de Gand et de Liége (3).

Quel était le moyen le plus sûr et le plus légal d'arriver à l'accomplissement des vœux de la Belgique? La convocation des états généraux du royaume, d'après le pacte fondamental; la volonté de quelques cités insurrectionnées ne pouvait, sans l'aveu des états, motiver un changement aussi radical dans la constitution; le roi Guillaume restait ainsi dans l'ordre légal : il fallait nécessairement qu'il y eût délibération constitutionnelle, et c'est à quoi le roi se détermina presque aussitôt. La démission de M. Van Maanen fut acceptée, un nouveau ministère constitué, et les deux chambres furent hâtivement convoquées à La Haye. C'est avec la même loyauté que devant les états généraux le vieux roi exposa le véritable sens de la question : « Nobles et puissants seigneurs, disait-il, l'État en paix avec tous les peuples de l'Europe venait de voir la guerre heureusement terminée dans ses colonies. Il fleurissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout à coup une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités; l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres trop affligeants pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau. En attendant le concours de Vos Nobles Puissances dont la convocation a été ma pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les

(1) « Bruxelles, 2 septembre 1830.

« Le prince héréditaire est dans nos murs. Vers une heure le prince arriva au pont de Laeken; l'état-major des gardes bourgeoises le reçut; les tambours battaient aux champs; il était en uniforme de général et accompagné seulement de quatre officiers. Partout à son passage les gardes lui présentaient les armes; mais pas un cri ne fut poussé dans les rangs. Tous les sentiments étaient, comme d'un accord unanime, contenus par la nécessité de faire connaître au prince que le premier et principal désir de toute la population était le redressement des griefs nationaux. Hier vers six heures on a distribué partout la proclamation suivante :

AU NOM DU ROI.

« Habitants de Bruxelles! je me suis rendu avec confiance au milieu de vous. Ma sécurité est complète, garantie qu'elle est par votre loyauté.

« C'est à vos soins que l'on doit le rétablissement de l'ordre, je me plais à le reconnaître et à vous remercier au nom du roi.

« Joignez-vous à moi pour consolider la tranquillité; alors aucune troupe n'entrera en ville, et de concert avec vos autorités je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et la confiance.

« GUILLAUME, prince d'Orange.

« Bruxelles, 1er septembre. »

(2) Voici l'exposé des griefs de la Belgique :

« Le peuple, autorisé par une proclamation de MM. les bourgmestre et échevins de faire connaître ses vœux, demande :

« 1° L'exécution entière, franche et sincère de la loi fondamentale, sans restrictions ni interprétation au profit du pouvoir, soit par arrêtés, circulaires ministérielles ou rescrits de cabinet; 2° l'éloignement du ministère de l'infâme et odieux Van Maanen; 3° la suspension provisoire de l'abattage jusqu'à la prochaine session des états généraux; 4° un nouveau système électoral établi par une loi où l'élection soit plus directe par le peuple; 5° le rétablissement du jury; 6° une loi nouvelle de l'organisation judiciaire; 7° la responsabilité pénale des ministres établie par une loi; 8° une loi qui fixe le siége de la haute cour dans les provinces méridionales; 9° la cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux; 10° l'annulation de toutes les condamnations en matière politique; 11° qu'il soit distribué à tous les ouvriers infortunés du pain pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux. »

(3) « Le langage des journaux hollandais continue à être d'une violence excessive; ils traitent les Belges de scélérats, ingrats, ivrognes, imbéciles, factieux, brigands, assassins, traîtres, etc. Ils demandent à grands cris qu'on écrase la rébellion à tout prix, par la force, par les armes, par le fer et le feu. L'*Arnemsche-Courant* ne comprend pas pourquoi on ne fait pas tomber les têtes des cou-

malveillants, et détourner du royaume le fléau de la guerre civile. Remonter aux causes de ce qui s'est passé, en examinant avec Vos Nobles Puissances le véritable caractère, la tendance et les suites probables, est moins urgent dans l'intérêt de la patrie que de chercher les moyens de rétablir l'ordre, la tranquillité et l'empire des lois, non-seulement pour le moment, mais d'une manière assurée et durable. Mais au milieu du choc des opinions, de l'exaltation des passions, des vues et des intérêts qui se croisent, c'est une tâche bien difficile que de concilier mes vœux pour le bonheur de tous mes sujets, avec les devoirs que j'ai contractés envers tous et que j'ai consacrés par mes serments. J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des représentants de la nation, je puisse prendre de concert avec eux les mesures que réclame le salut de la patrie. De plus, un parti a manifesté l'opinion que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la loi fondamentale et même à une séparation de provinces que les traités et la constitution ont unies. Cette question, vous le comprenez, ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même loi fondamentale que nous avons solennellement juré d'observer. Elle sera l'objet principal des délibérations de Vos Nobles Puissances. Je désire que votre opinion se forme et soit manifestée avec le calme et l'entière franchise que réclame une question d'un ordre aussi élevé. De mon côté, animé par-dessus tout autre sentiment du désir d'assurer le bonheur des Belges que la Providence divine a confiés à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée aux mesures qui pourront y conduire. Nobles et puissants seigneurs, je compte sur votre fidélité et votre patriotisme. Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction, et ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux passions et à la violence. Concilier, s'il se peut, tous les intérêts, tel est l'unique vœu de mon cœur. »

Il était impossible de parler un langage plus noble, plus modéré; pénétrés de cette sincérité de la couronne, les députés paraissent disposés à une transaction : partout ils manifestent leur dévouement pour la maison de Nassau, la fondatrice des libertés publiques, car ce n'est pas la bourgeoisie qui remue et séditionne, mais le bas peuple; les bourgeois même expriment des craintes sur la sûreté des cités de Liége, de Bruxelles, de Gand et de quelques autres villes tumultueusement insurrectionnées et au pouvoir des basses classes; on a peur du pillage inspiré à des milliers d'ouvriers par les agitateurs. Alors et dans le but de protéger la propriété, le roi Guillaume, sur l'avis des états, confie le commandement d'une armée nationale au prince Frédéric (1), brave soldat, décidé à ramener Bruxelles et les cités révoltées sous les lois de la constitution. Ce tumulte démocratique fait peur à la classe moyenne parmi les Belges, et le parti militaire hollandais veut en finir avec l'insurrection du peuple; des troupes sont réunies; le prince Frédéric, à la tête de quelques régiments, se présente devant Bruxelles. Ici s'engage une fois encore une de ces batailles de rues, cruels épisodes dans les guerres civiles! Il y eut du courage populaire comme derrière les barricades de Paris aux journées de juillet; le sang fut répandu à flots, et lorsque le prince Frédéric, obligé d'évacuer la ville, se retira sur la route d'Anvers, le parti démocratique s'empara du gouvernement de Bruxelles (2); par une délibération spontanée, un conseil de régence

pables. Partout une foule de volontaires se présentent pour marcher contre la Belgique. Des fonds et des secours de tous genres sont offerts au gouvernement. »

(1) C'est dans ce sens légal et régulier que le prince Frédéric des Pays-Bas s'adresse aux habitants de Bruxelles.

« Bruxellois, le roi notre auguste père s'occupe, de concert avec les représentants de la nation et de la seule manière qui soit compatible avec leurs serments, d'examiner attentivement les vœux émis parmi vous. Cependant l'ordre est sans cesse troublé dans vos murs; tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux cachés parmi vous, excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur; les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée. Conformément aux ordres du roi, nous venons apporter à cet état de choses qui ruine votre cité et éloigne de plus en plus pour cette résidence royale la possibilité d'être le séjour du monarque et de l'héritier du trône, le seul remède véritable et efficace, le rétablissement de l'ordre légal. Les légions nationales vont entrer dans vos murs, au nom des lois et à la demande des meilleurs citoyens pour les soulager tous d'un service pénible et leur prêter aide et protection. Ces officiers, ces soldats, unis sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, sont vos concitoyens, vos amis, vos frères; ils ne vous apportent point de réactions ni de vengeances, mais l'ordre et le repos. Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites. Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui, abusant de l'hospitalité, sont venus organiser parmi vous ce désordre, seront seuls et justement frappés; leur cause n'a rien de commun avec la vôtre.

« Fait à notre quartier général d'Anvers, le 21 septembre 1830.

« Frédéric, prince des Pays-Bas. »

(2) À MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Bruxelles est libre, les troupes ont été forcées de l'abandonner cette nuit.

« L'ennemi, dont sans doute la chaude journée d'hier a complété le déplorable état de démoralisation, a senti l'impossibilité d'une plus longue résistance et vient d'abandonner nos murs. L'héroïque Bruxelles est libre; le Parc et toutes les portes de la ville sont occupés par nos braves. Le major Palmaert, mon premier adjudant, est nommé gouverneur des palais.

« Le commandant en chef,

« Juan Van Halen. »

prononça la déchéance du roi Guillaume, comme l'hôtel de ville de Paris avait frappé Charles X par la bouche de M. de Lafayette ; il y a plus qu'on ne croit d'imitation dans les actes du peuple. En ce moment Bruxelles était sous l'action immédiate et complète de la propagande ; les deux hôtels de ville correspondaient l'un avec l'autre (1).

Tant qu'il ne s'était agi que d'une question de séparation administrative sous la couronne des Nassau, il n'y avait pas eu précisément de révolution politique et de rupture avec la dynastie ; chaque jour un État peut modifier sa constitution intérieure, c'est son droit et nul ne peut s'y opposer. Il est vrai qu'en interprétant avec quelque rigueur le texte des traités de 1815, l'organisation amalgamée du royaume des Pays-Bas, ainsi qu'elle avait été fixée par le congrès, résultait d'une délibération commune entre les grands cabinets de l'Europe, et une telle organisation ne pouvait dès lors être changée que par l'intervention simultanée des puissances signataires des traités de 1815 ; néanmoins tant qu'on respectait le titre et la souveraineté de la maison de Nassau, comme il ne s'agissait jusque-là que d'un mode d'administration séparée entre la Hollande et la Belgique, on trouverait des motifs d'excuse et de justification dans un moment surtout où les cabinets ne demandaient pas mieux que de rester en paix. Mais la déclaration de la régence de Bruxelles (2), qui frappait le roi Guillaume de déchéance absolue, permettait-elle encore ces ménagements et ces interprétations ? La Belgique une fois violemment séparée de la Hollande, qu'en ferait-on ? une république fédérative ou une annexe de la France ? En toute hypothèse la ligne de forteresses qui protégeait la frontière, élevée avec tant de frais par le duc de Wellington en vertu des traités, pour protéger le royaume des Pays-Bas et les bouches de l'Escaut, serait-elle laissée sous l'influence française de manière à exposer la Hollande et l'Allemagne ?

A ce point de vue deux puissances étaient le plus immédiatement intéressées dans la question, l'Angleterre et la Prusse. L'Angleterre parce qu'elle ne pouvait souffrir qu'Anvers fût placé d'une manière permanente sous l'action même morale de la France ; pour l'empêcher, elle avait combattu trente ans la république et Napoléon. Le royaume des Pays-Bas était la création chérie de l'Angleterre, l'œuvre caressée par tout le parti tory ; la restauration de la maison de Nassau était son souvenir de prédilection et de famille (3) : pouvait-elle abandonner tout cela sans essayer une lutte ? Le nouveau gouvernement de la France lui-même, si intéressé à ménager l'Angleterre, risquerait-il pour le protectorat de la Belgique les chances d'une guerre inévitable ? La Prusse, de son côté, était dans ses provinces rhénanes enlacée par la Belgique ; l'étincelle de rébellion pouvait s'étendre comme un fluide électrique, d'autant qu'il y avait entre elles plus qu'une sympathie politique ; le catholicisme triomphant à Bruxelles, à Liége, c'était le grand mobile de la liberté pour les provinces du Rhin : les cathédrales du moyen âge s'envoyaient à travers les airs les volées de leur tocsin. Dès lors l'intervention de la cour de Berlin était motivée en vertu des traités et de la situation particulière du gouvernement prussien et de la Confédération germanique.

Cette maison de Nassau, frappée de déchéance, était aussi étroitement liée par sa famille avec les plus hautes dynasties de l'Europe ; le prince d'Orange avait

(1) On agissait à Bruxelles comme à Paris avec les mêmes formes :

« Considérant qu'il importe de fixer l'état futur de la Belgique, le comité central du gouvernement provisoire, arrête : Art. 1er. Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueront un État indépendant. Art. 2. Le comité central s'occupera au plus tôt d'un projet de constitution. Art. 3. Un congrès national, où seront représentés tous les intérêts des provinces, sera convoqué. Il examinera le projet de constitution belge, le modifiera en ce qu'il jugera convenable, et le rendra comme constitution définitive, exécutoire dans toute la Belgique. »

(2) Cependant déjà on s'en inquiète à Londres. Voici ce qu'on écrit, 30 août 1830 :

« La révolution des Pays-Bas embarrasse beaucoup nos politiques de la Cité ; ils en augurent mal, et notre pays ayant garanti l'intégrité du royaume néerlandais, ils voient déjà une armée anglaise à Bruxelles. Ils calculent également sur les mesures que va prendre la Sainte-Alliance pour s'opposer aux progrès de la révolution ; ces craintes ont fait baisser nos fonds ; elles ont surtout affecté les effets des pays du Nord. »

(3) Tous les actes du roi des Pays-Bas sont marqués d'une extrême modération ; il ne prend pas l'initiative et fait toute espèce de concession aux Belges ; il donne même le gouvernement au prince d'Orange, si populaire parmi eux :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, etc.

« Considérant que, dans la situation actuelle des provinces méridionales du royaume, l'action du gouvernement ne peut s'exercer que difficilement de la résidence de La Haye sur les parties de ces provinces où l'ordre et la tranquillité ont été conservés jusqu'ici ; désirant pourvoir à cet inconvénient et faire naître en même temps l'occasion de seconder plus immédiatement les efforts des habitants bien intentionnés de ces provinces pour rétablir l'ordre et la tranquillité là où ils sont troublés ; vu l'adresse qui nous a été présentée le 1er de ce mois par plusieurs habitants notables de ces provinces, nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1er. Notre fils bien-aimé le prince d'Orange est chargé par nous de gouverner temporairement en notre nom toutes les provinces méridionales dans lesquelles l'autorité légale est reconnue.

« 2. Il fixera sa résidence dans la ville d'Anvers.

« 3. Il secondera et appuiera autant que possible, par des moyens de conciliation, les efforts des habitants bien intentionnés pour rétablir l'ordre dans les parties des provinces dans lesquelles il est troublé.

4. Notre ministre d'État, le duc d'Ursel, notre ministre du Waterstaat, de l'industrie nationale et des colonies, et celui de l'intérieur sont adjoints à notre fils bien-aimé, le prince d'Orange, à l'effet de travailler sous ses ordres et de l'assister temporairement dans le gouvernement qui lui est confié. »

épousé la grande duchesse Anna-Paulowna, la sœur chérie de l'empereur de Russie; le roi des Pays-Bas était lui-même l'époux de la sœur du roi de Prusse. Tandis que Bruxelles s'agitait sous la révolte du peuple, la jeune princesse Marianne de Nassau épousait à La Haye, au milieu des pompes solennelles, le prince Albert de Prusse, nouveau lien avec la maison de Brunswick. Enfin l'Angleterre, par les vieux traités de mutuelle garantie, se trouvait obligée de porter secours à la maison de Nassau toutes les fois qu'elle y serait invitée; de même que la Hollande devait prêter aide à l'Angleterre, ce qu'elle avait fait avec loyauté à l'avénement de la maison de Hanovre. Dans la situation du roi des Pays-Bas, le *casus fœderis* était ainsi arrivé; par toutes les faces, la questinn de la Belgique, devenue européenne, n'était plus restreinte entre le roi Guillaume et ses sujets; elle s'étendait aux intérêts des cabinets. A ce point, bien grave pour la France, elle compliquait la position spéciale du gouvernement de juillet en révélant d'abord à l'Europe « que c'était une erreur de croire qu'on pouvait comprimer une émotion aussi vive dans des limites fixes, et dire comme Dieu aux flots de la mer : « Vous n'irez pas au delà. » Une idée de souveraineté de peuple, jetée au monde, devait porter ses fruits comme la réforme au XVIe siècle, et la propagande allait invinciblement s'étendre sur tous les points de l'Europe civilisée.

L'histoire sérieuse doit constater le changement qui s'opère à partir de la révolution belge dans les rapports des cabinets vis-à-vis du nouveau gouvernement de la France. A son origine, et comme légitimé par les fautes de la restauration et les violentes ordonnances de Charles X, ce gouvernement est reconnu sans difficulté, parce qu'il est considéré comme le résultat d'une agression punie; la branche aînée des Bourbons est tombée parce qu'elle a essayé un coup d'État sans succès; sa chute n'a violé précisément aucun traité, n'a changé aucune situation extérieure. Il n'en est pas ainsi de la révolution belge: est-elle la fille des barricades de juillet? C'est indubitable, et dans tous les cas elle a froissé les traités de 1815 (1), elle a anéanti les garanties que les congrès avaient imposées pour la paix de l'Europe, elle menace la Prusse par les provinces rhénanes, la Hollande par le nord; elle est non moins hostile à l'Angleterre, parce qu'elle va donner toute influence à la France, et lui livrer peut-être la domination d'Anvers.

De cette situation nouvelle doivent résulter de grands embarras pour le gouvernement du roi des Français à peine admis par l'Europe : la reconnaissance de son principe, il la doit si prompte, si unanime, spécialement à l'Angleterre; c'est de Londres que sont partis les premiers conseils, le premier appui pour la royauté de juillet : ce cabinet doit être avant tout ménagé, car de lui dépend encore la paix ou la guerre universelle; si l'enthousiasme du peuple anglais est vif pour notre révolution, les événements de Bruxelles viennent tout gâter. Si la France veut reconnaître sans condition l'émeute flamande comme le soutient l'école de M. de Lafayette; si, en vertu de ces sympathies révolutionnaires, elle accourt s'unir à ce peuple, la guerre, qui devient alors inévitable, ne sera plus partielle, mais générale, et l'Angleterre se placera nécessairement à la tête d'une nouvelle coalition (2). La révolution belge est donc le premier événement qui vient compliquer la situation déjà si difficile du nouveau gouvernement en France; elle lui enlève son caractère pacifique, elle démontre que la révolution

(1) *Proclamation du roi.*

« La Haye, 7 octobre 1830

« Nous Guillaume, etc.,

« A tous ceux qui la présente verront, salut. Fidèle au serment fait à la constitution, en conséquence des obligations que nous devions remplir à l'égard de nos sujets, nous avons essayé en vain tous les moyens pour apaiser la révolte armée qui a eu lieu dans les provinces méridionales. Dans l'impossibilité, par suite des événements qui se sont passés avec la plus grande rapidité, de protéger les fidèles habitants de ces provinces contre la force, nous sentons qu'il est nécessaire de nous occuper uniquement du bien-être de cette partie de notre royaume dont la fidélité à notre maison et aux institutions d'un état social bien organisé s'est manifestée d'une manière si positive.

« Vous voyez avec quelle rapidité la conduite à laquelle une multitude digne de pitié a été portée, a amené de terribles désastres. Votre prudence, la fidélité à vos devoirs, votre attachement au bien et surtout votre croyance en Dieu, vengeur des injustices, vous ont empêchés d'être entraînés par le torrent. Le maintien de cette liberté dont les Pays-Bas-Unis ont joui pendant des siècles, serait peut-être alors pour toujours impossible, et votre perte certaine.

« Habitants des contrées fidèles, vos forces sont nécessaires en ce moment pour protéger votre patrie. La position du royaume exige qu'un armement général s'effectue de suite et que son énergie soit employée pour conserver tout ce qui vous est cher et sacré. »

(2) Aussi est-ce à Londres que le prince d'Orange va chercher un appui à sa politique. Il annonce son départ aux Belges

« Belges, j'ai tâché de vous faire tout le bien qu'il a été en mon pouvoir d'opérer sans avoir pu atteindre le noble but auquel tendaient tous mes efforts, la pacification de vos belles provinces. Vous allez maintenant délibérer sur les intérêts de la patrie dans le congrès national qui se prépare; je crois donc avoir rempli pour autant qu'il dépendait de moi en ce moment mes devoirs envers vous, et je pense en remplir encore un bien pénible en m'éloignant de votre sol pour aller attendre ailleurs l'issue du mouvement politique de la Belgique; mais de loin comme de près, mes vœux sont avec vous, et je tâcherai toujours de contribuer à votre véritable bien-être. Habitants d'Anvers! vous qui m'avez donné pendant mon séjour dans votre ville, tant de marques de votre attachement, je reviendrai, j'espère, dans des temps plus calmes, pour concourir avec vous à l'accroissement de la prospérité de cette belle cité.

« Donné à Anvers, le 25 octobre 1830.

« GUILLAUME, prince d'Orange. »

est partout, qu'elle ne respecte ni limite morale ni frontière matérielle.

Cependant l'Angleterre elle-même exposée à une grande crise, travaillée par la sourde agitation des partis, ne se prononce point encore d'une façon hostile; il ne faut rien hâter : qui sait ce que fera la France? Les torys interrogent son nouveau gouvernement, tout disposé à s'entendre et à s'accorder avec la Grande-Bretagne : que va-t-on faire des Belges s'ils persistent dans leur émeute? « Point de république ni d'État fédératif, point de réunion avec la France, respect des traités de 1815 sur la limite des frontières. » Ceci est entendu aux premières causeries entre le comte Molé et lord Stuart de Rothsay; aux Tuileries cette pensée est développée; des négociations seront ouvertes à Londres, et le prince de Talleyrand sera bientôt chargé d'un rôle immense, car c'est en Angleterre que tout sera décidé (1); si l'on peut parvenir à conserver un des princes de la maison de Nassau à la tête des provinces belges, un arrangement sera facile. En toute hypothèse, la France renonce dès à présent à toute réunion, à toute idée d'agrandissement et de conquête. Ces points arrêtés avec l'Angleterre impriment plus de fermeté et de tenue à la négociation française vis-à-vis de la Prusse; cette puissance qui a si parfaitement accueilli le comte Lobau à Berlin, fait sonder le gouvernement français sur cette question (2) : « Les troupes prussiennes pourront-elles intervenir en Belgique pour assurer l'exécution des traités et le maintien des conventions de 1815? » Des insinuations semblables sont faites de la part de la Confédération germanique et de l'Autriche pour la garde des forteresses frontières qui recevront des garnisons fédérales?

Ici se présente une question historique du plus haut intérêt : fut-il répondu par le comte Molé « que la France soutiendrait le principe de non-intervention d'une manière absolue en tout et pour toutes choses, et que là était désormais la diplomatie du nouveau gouvernement? » Une telle réponse ne fut point faite en ces termes généraux et absolus, car elle eût été en dehors de toute raison, de toute tradition : soutenir le principe absolu de non-intervention dans les affaires générales eût été une absurdité; en mille circonstances un État a droit d'intervenir lorsque ses intérêts sont immédiatement compromis et sa sûreté menacée; un homme aussi rompu aux affaires que l'était le comte Molé ne pouvait poser ce principe en termes génériques, ni le proclamer comme un axiome de gouvernement. Ce qu'il répondit donc à M. de Werther et à M. de Humboldt après lui, c'est « que l'invasion des troupes prussiennes sur le territoire belge, en les rapprochant de notre territoire, nécessiterait de notre part l'occupation de toute la ligne frontière opposée, non point pour engager les hostilités ni pour s'emparer du pays, mais afin de rendre les situations parfaitement égales entre la Prusse et la France, sauf à faire décider par un congrès la question belge d'après les traités existants. « En diplomatie, il y a peu de théories absolues et de maximes invariables; les circonstances créent les principes, sauf quelques exceptions générales qui dérivent des longues traditions et de l'équité naturelle.

On a confondu deux formes et deux phases dans les instructions diplomatiques du comte Molé; à l'origine de la révolution de juillet le ministre déclara « que la France n'interviendrait pas dans les affaires intérieures des gouvernements, à condition que ces gouvernements ne se mêleraient pas des affaires intérieures de la France. » Cet axiome politique était déjà un pas immense, puisqu'il brisait le principe opposé établi par la Sainte-Alliance; à ce point se borna le système de non-intervention; quant aux autres cas particuliers, tout dut dépendre des circonstances, et la France ne put étendre la maxime de son droit particulier sur des peuples et des gouvernements dont la destinée n'était pas spécialement liée à son indépendance de nation ou à la sûreté de ses frontières. Se faire redresseur de torts, chevalier errant pour rendre la liberté à tous les peuples, n'était pas un rôle qui convenait au caractère grave du comte Molé (3); ce fut donc à cause de l'influence de la Belgique sur notre sûreté militaire que le ministre déclara au cabinet de Berlin « qu'on ne permettrait en aucun cas l'intervention prussienne. »

(1) M. de Talleyrand avait si bien compris cela, qu'à toutes les offres qu'on lui faisait, il répondait : « On n'aura pas besoin de moi ici, mais à Londres. »

(2) *Extrait d'une dépêche de Bruxelles* (1er *octobre* 1830).

« Si en effet une armée française fût entrée en Belgique, nul doute qu'une armée prussienne nous eût envahis par la frontière opposée. Notre pays devenait alors le théâtre d'une guerre générale qui l'eût dévasté et livré aux plus funestes alternatives. Si les Français eussent été vainqueurs dans cette lutte, ils nous auraient gardés par droit de conquête pour prix de leurs efforts; et s'ils étaient battus, nous retombions sous le joug des Hollandais, nous subissions tout le poids de leurs vengeances. D'ailleurs, le principe de non-intervention était violé par le secours que nous aurait prêté la France. Au contraire, par suite de la neutralité, ce principe resta dans toute son intégrité, dans toute sa force de droit public européen, et la conduite loyale de la France dans une circonstance bien faite pour tenter son ambition va donner la plus grande autorité à sa diplomatie dans la question belge, question digne sans doute du même intérêt que la question grecque. »

(3) J'ai eu l'occasion sur ce point de consulter le comte Molé, et quoiqu'il y eût sans doute plus de popularité à soutenir qu'il avait partagé l'opinion de M. de Lafayette sur le principe de la non-intervention, ce qu'on reste ou lui attribuait, il m'a répété qu'il ne l'avait établi que dans les limites d'une question particulière pour la Belgique, et non pas d'une façon générique et absolue.

Il résulta néanmoins ce bien de la révolution belge, qu'elle hâta les dernières formalités pour la reconnaissance de la nouvelle royauté en France; on ne voulut plus compliquer la situation des affaires matérielles par une question de personnes; une fois cette forme entièrement accomplie on entra en plein dans les questions positives; on cessa d'examiner s'il y avait légitimité absolue dans la possession de la couronne; la vieille dynastie fut délaissée sans espoir; on se contenta de juger quelle serait l'attitude de cette belliqueuse nation française au milieu des séditions populaires qui partout éclataient à son exemple. A ce moment il faut rattacher la résolution commune et absolue de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, d'abandonner leur dissidence diplomatique accidentelle pour s'unir contre l'esprit révolutionnaire; entre ces puissances il est convenu « qu'on ne fera la guerre qu'à la dernière extrémité sans doute; mais si on la fait, elle sera commune, et en tous les cas on surveillera la France dans l'œuvre de la propagande qu'elle répand avec ses principes. » Ce que veut comprimer l'Europe, c'est l'école de M. de Lafayette. Appliquant cette donnée à l'affaire actuelle de la Belgique, il fut convenu entre les cabinets de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, qu'on ferait respecter les traités de 1815; on ne souffrirait en aucun cas que la Belgique devînt une annexe de la France, et que si enfin la force des choses obligeait de consentir à une modification des traités, elle se ferait de concert avec l'Angleterre et même avec la France si celle-ci se rattachait loyalement à l'ordre européen. Les articles une fois convenus entre les cabinets seraient imposés à la Belgique comme une résolution invariable prise par l'Europe entière qui se chargeait de la faire respecter (1).

Ce concert intime des cabinets, cette ferme intelligence des trois cours étaient commandés d'ailleurs par l'état de troubles et d'agitations qui se répandaient en Allemagne; si la propagande n'avait rien encore de matériellement organisé pour répandre ses doctrines sous son roi, M. de Lafayette; si elle n'avait ni agent ni correspondance écrite, elle offrait pour exemple les événements qui venaient d'éclater à Paris, à Bruxelles; et ce grand bruit de peuples devait retentir dans les cités considérables du Rhin et de la Meuse jusqu'au centre même de l'Allemagne. L'émeute fut ici marquée d'un caractère particulier. Dans ces troubles subits, spontanés, la bourgeoisie ne prit jamais une part active; les classes inférieures, les ouvriers surtout s'insurgèrent contre les maîtres, et la place publique contre la propriété. Les troubles de l'Allemagne en 1830 ressemblaient aux émotions des anabaptistes après la prédication de Luther; la bourgeoisie fut plutôt appelée à réprimer qu'à seconder le mouvement; les cours germaniques eurent entièrement confiance en elle en l'armant contre l'émeute. Et ce qui fut plus significatif encore, c'est que les sociétés secrètes de 1819, ces ténébreuses associations qui alors agitèrent l'Allemagne avec le poignard de Sand (2) ne parurent point dans ces émotions d'ouvriers aux mains noires et calleuses. La pensée philosophique, intelligente, en dehors de l'émeute, se réservait peut-être pour un progrès plus vaste, plus rationnel; néanmoins il parut incontestable aux cours européennes qu'une *agitation profonde* remuait les masses à la suite des événements de Paris et de Bruxelles.

La première cité qui vit des troubles publics répondre aux appels des deux révolutions fut Aix-la-Chapelle; sa situation si rapprochée de Liége et de Bruxelles la soumettait à tous les frissonnements de l'esprit de révolte (3); ville manufacturière, pleine d'ouvriers, longtemps elle avait fait partie de l'empire français; catholique comme les cités flamandes, elle ne se liait que difficilement au système prussien et protestant; la basilique de Charlemagne répondait par le tocsin au vieil hôtel de ville de Bruxelles. A Aix-la-Chapelle, les ouvriers seuls remuèrent en menaçant de piller les manufactures, de briser les machines, et la milice bourgeoise armée se hâta de réprimer les désordres publics qui menaçaient la cité. D'Aix-la-Chapelle à Cologne, le trajet est court, et les mêmes émotions se produisirent avec violence. Partout les ouvriers soulevés jetèrent des menaces aux fabricants : ici on demandait une augmentation de salaire; là on voulait que les bras pussent remplacer les machines qui façonnaient la laine et tissaient le lin; rien de tout cela n'avait les apparences politiques, c'était une sorte de tourmente qui pressait

(1) Il faut bien distinguer dans les traités ceux qui reposent sur les termes positifs, de ceux qui ne prévoient que de simples éventualités. C'est ce qui se passa en 1830. Les grandes puissances prirent des précautions, mais elles ne s'unirent pas d'une façon définitive

(2) « Il n'a pas été question dans les derniers troubles de l'Allemagne de ces terribles membres du *Tugenbund*, ni des affiliés aux anciennes associations de Charlottenbourg, de Berlin et de Gotha. Les universités se sont trouvées cette fois à l'abri des accusations de démagogie si longtemps portées contre elles, et si quelques étudiants se sont montrés dans les émeutes de Leipzig et de Dresde, on ne les a pas vus à la tête des insurgés, et ils ont été des premiers à rentrer dans l'ordre. »

(3) « Aix-la-Chapelle, 30 août 1830.

« Aujourd'hui à 2 heures une émeute a éclaté parmi les ouvriers de notre ville; ils se sont réunis au nombre de quelques milliers pour attaquer et détruire la maison du fabricant Cochrane; de là ils se sont portés aux prisons pour en délivrer les prisonniers, mais la garde nationale qui s'est organisée avec beaucoup de rapidité les en a empêchés et les a repoussés. Bientôt après, une centaine de soldats arrivèrent dans la ville et se joignirent aux bourgeois pour disperser la populace. »

pour point d'imitation les troubles populaires des autres cités, mais qui n'avait ni les mêmes causes ni les mêmes desseins (1). Il en est des fièvres d'insurrections comme des épidémies, elles se propagent par le contact, et dès lors, sur tout le Rhin il se fit une vive fermentation; c'est ce qui détermina le gouvernement prussien à faire avancer les vieux régiments de la marche de Brandebourg dans les provinces rhénanes; actuellement l'insurrection n'était pas à redouter, mais elle pouvait le devenir si on la laissait sans répression active, laborieuse. Tous les agitateurs prennent pour prétexte l'utilité générale et pour symbole le bien public, puis ils s'étendent et se transforment; de là vient qu'une émeute de place publique peut enfanter une révolution.

D'une extrémité à l'autre en Allemagne, l'agitation se communiquait comme une traînée de feu (2); chose remarquable ! partout on menaça les juifs; quand un

(1) Voici un curieux document qui révèle tout l'esprit de la cour de Berlin à l'égard de la révolution de 1830.

« Le prince Guillaume de Prusse, fils du roi, a quitté Coblentz, le 9 septembre. Avant de partir, Son Altesse Royale a adressé aux autorités un discours où l'on remarque le passage suivant :

« Le roi m'a chargé de témoigner à ses sujets des provinces rhénanes combien il regrettait de ne pouvoir se rendre au milieu d'eux. Les événements survenus en France nécessitent sa présence dans sa capitale. Cependant le roi est fermement résolu de ne s'immiscer en rien dans les affaires de ce pays, et de laisser le volcan se consumer dans son intérieur. Mais si les Français attaquaient nos frontières, alors le roi rassemblerait toutes ses forces pour les combattre. Les travaux qui ont été exécutés à Coblentz et qui en font un boulevard puissant de la monarchie, prouvent l'importance que Sa Majesté attache à la possession des provinces rhénanes, et sa ferme résolution de les défendre à toute extrémité. »

(2) Je vais donner comme la chronologie de ces petites insurrections allemandes qui au reste furent toutes réprimées.

« Leipzig, 7 septembre 1830.

« Des mouvements tumultueux se sont manifestés dans notre ville. Le peuple s'est d'abord amassé dans la soirée du 3 devant la maison du directeur de la police dont toutes les vitres furent en un instant brisées. L'ordre fut cependant bientôt rétabli. Huit individus blessés furent portés à l'hôpital. Mais dans la soirée les troubles prirent un caractère plus sérieux; de nombreux attroupements, après avoir mis en liberté tous les prisonniers qui se trouvaient dans les prisons de la ville et de l'université, se répandirent dans les rues, saccagèrent plusieurs maisons, et le tumulte se prolongea pendant deux jours. »

« Dresde, 9 septembre.

« Un mouvement populaire a éclaté dans cette ville. La foule s'est transportée le 9 à l'hôtel de ville et à l'hôtel de la police qui tous deux ont été incendiés. Le roi a pris la fuite et s'est réfugié dans la forteresse de Kœnigstein, château de plaisance situé à quelques lieues de Dresde et défendu par un fort qu'on dit imprenable. »

« Brunswick, 9 septembre.

« Le peuple de cette ville s'est soulevé dans la soirée du 6 de ce mois. Des masses considérables se sont portées devant la salle de spectacle; quand le duc au sortir de la salle monta dans sa voiture, il fut accueilli par des sifflets et des huées; les soldats de la garde empêchèrent cependant le peuple d'approcher et se porter à des voies de fait plus graves. La voiture arriva non sans peine au château. Le lendemain tous les militaires furent mis sous les armes et réunis au château; des cartouches furent distribuées aux soldats et 16 canons chargés à mitraille placés devant les portes. Une députation de la bourgeoisie vint demander audience au duc, mais il ne voulut pas la recevoir. L'exaspération du peuple devint extrême, mais l'attaque ne commença que dans la journée du 7. Quelques patrouilles de la garde bourgeoise furent désarmées dans les rues; les troupes, repoussées jusque dans le parc qui avoisine le château, y furent cernées. On jeta vers les 7 heures du soir plusieurs brandons allumés dans le château, et à 9 heures il était en flammes. Le duc déguisé se sauva à 10 heures par une petite porte du jardin et réussit avec une escorte de dix hussards à gagner le dehors de la ville. Hier matin le feu était encore terrible; vers le soir le palais était entièrement détruit : tous les effets précieux, meubles, rideaux, etc., ont été jetés par les fenêtres, mis en tas et brûlés sur la grande place devant le château. »

« Copenhague, 14 septembre.

« Nous avons aussi eu quelques troubles en cette ville, mais qui ont été promptement apaisés. Hier au soir des hommes appartenant à la plus basse classe du peuple et quelques ouvriers et apprentis ont parcouru les rues, et par esprit d'imitation sans doute de ce qui s'est passé à Hambourg et autres villes de l'Allemagne, ont brisé les vitres de plusieurs Israélites. La police seule a suffi pour disperser ces bandes turbulentes. »

« Hesse-Cassel, 18 septembre.

« Nous nous acquittons de l'agréable devoir de communiquer à nos concitoyens l'heureuse nouvelle que Son Altesse Royale a bien voulu accorder dans l'audience qu'il nous a donnée aujourd'hui, la demande de la bourgeoisie pour la convocation prochaine des états généraux de la Hesse-Électorale.

« Le conseiller de ville,
« SCHOMBURG. »

« Berlin, 18 septembre.

« L'arrestation de plusieurs compagnons tailleurs ordonnée par la police a donné lieu avant-hier au soir entre 9 et 11 heures, à quelques réunions tumultueuses dans la Breiten-Strasse et principalement au Kœlnische-Markt et au Schloss-Platz. Il a été fait aujourd'hui une proclamation de la police : 1° Tout individu doit obéir sans restriction quelconque aux injonctions de la police et des patrouilles qui ont ordre de la soutenir. 2° Toute réunion de plus de cinq personnes le soir dans les rues est défendue, et l'arrestation des contrevenants aura lieu. »

« Schwerin, 21 septembre.

« Avant-hier un groupe de la plus vile populace avait formé le projet d'assaillir l'hôtel de la Monnaie pour s'emparer de 100,000 écus qui s'y trouvent. Pour exécuter leur dessein, les pillards mirent le feu à un bâtiment voisin. Les pompiers, soutenus par les charpentiers et d'autres ouvriers, leur résistèrent jusqu'à l'arrivée de la garnison. Alors le commandant ordonna le feu contre les assaillants qui dépavaient les rues et lançaient des pierres aux troupes. Ils se sont dispersés au premier coup de fusil; 600 bourgeois ont été autorisés à s'armer pour veiller avec les soldats au maintien de la tranquillité. »

« Iena, 21 septembre.

« L'ordre a été troublé ici dans la nuit du 18 au 19. Le président de Zigesar a enfin déterminé les bourgeois les plus notables à former une garde pour occuper les postes. Le 19, quelques étudiants, échappés d'une prison où ils étaient détenus pour des délits graves, soulevèrent de nouveau le peuple. Cependant la tranquillité fut maintenue par les professeurs et les étudiants qui s'étaient armés et réunis à la garde bourgeoise. »

« Brunswick, 23 septembre.

« L'ordre et la tranquillité s'affermissent de plus en plus, et les

peuple est impatient de remuer, il prend un moyen, n'importe lequel. En Allemagne, toutes les fois qu'il y a trouble, la multitode poursuit les juifs, et cela vient moins encore de la haine religieuse qu'ils inspirent, que de ce qu'ils pressurent les populations par les usures et les trahissent par la félonie. Le moyen âge est encore vivant dans la naïve Allemagne; il ne se révèle pas seulement par les poétiques pierres de Nuremberg et les châteaux suspendus aux vertes collines : le juif est odieux là comme il l'était aux temps des croisades, quand les pèlerins traversaient la Meuse ou le Rhin. Cette haine n'est point le résultat d'un caprice; les cités de l'Elbe et de l'Oder avaient mémoire que durant l'occupation française, presque toujours les trahisons, les espionnages, les dénonciations lâches et passionnées venaient des juifs qui par Strasbourg vendaient tout aux généraux français. A Hambourg donc on détruisit leurs synagogues, il y eut des pillages difficilement réprimés par la garde bourgeoise.

Ces troubles désordonnés prirent un caractère plus régulier et plus formidable à Brunswick, à Cassel, à Leipzig et à Dresde, grands centres de commerce ou de politique. Leipzig, ville de marchands, était nécessairement sous l'influence de l'étranger; sa vaste foire de septembre attirait une multitude de négociants de toutes les contrées. A Dresde, on prit le prétexte que la coor de Saxe était trop catholique au milieu d'une population protestante, et l'on prépara même presque une révolution de dynastie. A Brunswick et Cassel, ce furent les actes vigoureux de l'électeur qui amenèrent un sentiment de résistance dans la bourgeoisie et le peuple. Depuis longtemps les petits États de l'Allemagne voyaient une lutte active et presque turbulente entre les souverains et les chambres. Le congrès de Vienne avait consacré pour quelques-unes des principautés secondaires de l'Allemagne une forme de système représentatif, sorte de legs du libéralisme universitaire de 1813 : de là une certaine lutte entre la tribune, la presse et le pouvoir. Ce qui donc n'était que simple émeute de multitude dans les cités telles que Hambourg, Aix-la-Chapelle ou Cologne, devenait presque une révolution politique dans les pays qui jouissaient d'une forme de liberté constitutionnelle. L'exemple de Paris était contagieux; chaque principauté avait son ministre odieux, sa majorité et sa minorité dans les chambres, son opposition dans la presse, causes actives d'une tourmente inévitable chez les États qui ne sont pas encore façonnés aux mœurs représentatives. L'Allemagne se trouvait en 1830 agitée sur plusieurs points; seulement l'esprit de répression était vigoureux et décidé dans les grandes cours de Berlin et de Vienne. Sa constitution morcelée ne permettait pas d'ailleurs une révolution d'unité. Un acte de vigueur militaire suffisait pour contenir le peuple, et le bon sens germanique repoussait toute innovation trop brusque.

Mais ce qu'il y eut à ce moment de plus significatif sans être bien redoutable, ce furent les émeutes de Berlin et de Vienne, les deux capitales des États les plus forts et les plus intéressés au maintien de l'ordre en Allemagne. A Berlin, les garçons tailleurs mirent les ouvriers en mouvement : des chants joyeux d'abord après de larges libations de bière ou de vin de Moselle ainsi que les aimait tant Hoffmann, se changèrent en cris contre le gouvernement du roi; la police impuissante appela des secours militaires, et la répression se fit avec cette discipline prussienne si par-

arrestations sont moins nombreuses; il est décidé que l'on conservera une garde bourgeoise de 300 hommes de 20 à 30 ans. Elle portera un uniforme; son drapeau sera blanc et bordé en vert avec un lion rouge au milieu. »

« Hanau, 26 septembre.

« On a organisé une garde bourgeoise. Par ordre de la police, les auberges sont fermées à six heures du soir; défense aux ouvriers de sortir après cette heure. »

« Cassel, 23 septembre.

« Les troubles qui ont eu lieu le 12 à Chemnitz ont été plus graves qu'on ne l'avait cru. Plus de 300 individus, pour la plupart ouvriers de fabriques, commencèrent le désordre sur la place du Marché au milieu d'une foule de plus de 6,000 personnes; ils brisèrent les fenêtres de plusieurs maisons, en démolirent deux de fond en comble. Les ouvriers demandèrent à l'hôtel du bailliage l'élargissement de quelques paysans, qu'ils parvinrent en effet à délivrer. Le 13, les bourgeois réunis au nombre de 1,000 prirent les armes, et il arriva pour les soutenir 325 hommes d'infanterie et 100 dragons. Depuis lors tout est tranquille, et l'on a arrêté plusieurs séditieux. »

« Vienne, 30 octobre.

« Un petit soulèvement populaire a eu lieu dernièrement dans notre ville.

« Une pauvre femme qui portait dans un sac quelques mesures de farine, ayant passé devant un bureau de douanes qui lui demanda un droit de deux kreutzers, la pauvre femme ne put payer et fut en conséquence détenue par les douaniers. Un homme bien vêtu étant survenu pendant la discussion, paya la redevance en demandant la liberté de la femme. Le douanier refusa, et l'inconnu lui ayant fait des représentations énergiques, il fut lui-même détenu au bureau de la douane. Sur ces entrefaites, la foule étant devenue considérable, demanda à grands cris l'élargissement des deux individus détenus si injustement; elle assaillit le bureau et le corps de garde; la police survint. A peine cette troupe auxiliaire eut-elle mis la main sur le sabre, que le peuple s'écria : « Ne dégainez point, bonnes gens, sinon souvenez-vous de Paris, vous ne l'échapperez pas. » La police, par cette injonction, ayant été réduite à une entière impassibilité, un régiment de cuirassiers se présenta; le commandant fit faire halte et écouta alternativement le récit qu'on lui fit, désapprouva hautement la conduite des douaniers qu'il fit constituer prisonniers sur-le-champ, et ordonna la mise en liberté des deux personnes arrêtées. Il fut vivement applaudi par la multitude qui s'écoula alors tranquillement. »

faitement organisée. A Berlin point de sang répandu, vingt mille hommes furent sur pied en deux heures, et la garde bourgeoise s'associa elle-même aux troupes pour comprimer cette émeute; au milieu d'une cité agitée elle aurait pu devenir une sédition sérieuse. Il régnait dans l'air je ne sais quoi de lourd comme ces fluides qui précèdent l'orage; les gouvernements doivent prêter la plus grande attention quand les esprits sont ainsi préoccupés, car le danger est proche! Toutefois la Prusse était si fortement organisée qu'une sédition passagère ne pouvait se transformer en révolution permanente.

A Vienne, la ville si dévouée aux empereurs, l'émeute prit pour prétexte l'impôt que les employés de l'octroi voulaient demander à une pauvre femme : en certains temps une étincelle c'est l'incendie. La bourgeoisie avait pris vivement parti contre les employés, et la police avait opéré une arrestation; aussitôt arrive un fort régiment de cuirassiers de la garde. Il se manifesta quelque chose de paternel dans la répression. Le colonel fit mettre en liberté la pauvre femme et ceux qui avaient pris sa défense; le peuple se calma dès lors et les cris de : *Vive l'Empereur!* furent partout proférés par cette multitude pleine d'amour pour le souverain. Les Viennois respectent les vieilles traditions d'obéissance.

Tout fut donc réprimé dans les deux grandes capitales presque sans effort. Le peuple ne voulait pas renverser son gouvernement, il l'aimait, car c'étaient sa sécurité et sa force. Néanmoins les esprits sérieux des deux cabinets de Berlin et de Vienne, M. Ancillon comme le prince de Metternich, aperçurent qu'il fallait veiller attentivement à la paix de l'Allemagne. Le système de la Confédération germanique admettait comme base essentielle, la répression simultanée des troubles, et il fut parfaitement entendu par la diète de Francfort que petit ou grand, quel que fût l'État de la Confédération menacé par une sédition ou une émeute, comme il s'agissait d'une fraction du vaste tout de l'Allemagne, on procéderait à une répression immédiate et vigoureuse par toutes les forces confédérées sans s'arrêter aux franchises de chaque souveraineté particulière : ainsi les troupes de la diète se porteraient à Cassel, à Brunswick, à Hambourg même s'il le fallait, indistinctement pour prêter main-forte aux gouvernements établis. Enfin il fut décidé que la guerre serait commune à toute l'Allemagne, si un État quel qu'il fût (serait-ce même la France), tentait de s'opposer à un système de répression qui rentrait dans la police générale des États germaniques.

A cet effet, des ordres furent transmis à la diète de Francfort (1) qui se mit en permanence sous la présidence du baron de Bellinghausen, le confident, l'ami

(1) *Extrait du protocole de la 39e séance de la diète germanique du 23 novembre 1830.*

« Tous les ministres à la diète ont décidé que la résolution prise le 21 octobre par la diète pour le rétablissement et le maintien de la tranquillité en Allemagne serait rendue publique. Voici cette déclaration prise à l'unanimité :

« La Confédération germanique, pénétrée de l'obligation de développer, à l'occasion des scènes d'insurrection si sérieuses et si menaçantes qui viennent d'avoir lieu sur le territoire de la Confédération, son action constitutionnelle dans le sens du 2e article de l'acte fédératif et des dispositions postérieures de l'acte final qui s'y rapportent; reconnaissant, en outre, avec gratitude, la nouvelle preuve que la cour d'Autriche a donnée de sa sollicitude pour les intérêts de toute la Confédération en proposant cet objet, a résolu : 1° Tant que dureront les circonstances actuelles dans les cas où la coopération de tous les membres du corps germanique serait constitutionnellement nécessaire pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans les États de la Confédération, tous les gouvernements de l'Allemagne s'engagent à se prêter mutuellement secours, de manière que si un gouvernement de la Confédération, qui a besoin de secours, s'adresse, vu l'urgence du danger, immédiatement à l'un ou l'autre des États voisins pour lui demander une assistance militaire, ce secours sera accordé aussitôt au nom de la Confédération autant que le permettront les forces de l'État invité à le donner et qu'il pourra le faire sans danger pour son propre territoire.

« 2° Pour atteindre ce but, les contingents fédératifs seront tous disponibles autant que possible pendant les circonstances extraordinaires du moment actuel.

« 3° De même que les gouvernements de la Confédération reconnaissent en général l'obligation de donner ouvertement et sans réserve connaissance à la diète de tous les mouvements insurrectionnels qui annonceraient un caractère politique, ainsi que de ce qui aurait donné occasion à ces troubles et des mesures prises pour rétablir l'ordre, de même il sera alors donné sans retard connaissance à la diète de la demande du secours.

« Considérant que chaque plénipotentiaire à la diète dépend absolument de ses commettants et n'est autorisé à agir que d'après leurs instructions, mais que dans le cas où il s'agit du maintien de la sûreté et de l'ordre en Allemagne, la plus grande célérité est d'une haute importance dans les mesures et leur exécution, les gouvernements sont convenus de faire parvenir à leurs légations les instructions nécessaires avec toute l'étendue et la célérité possibles.

« 4° Les censeurs des feuilles politiques recevront l'injonction la plus précise de n'accueillir les nouvelles relatives à des mouvements tumultueux qu'avec prudence et en s'assurant des sources où elles ont été puisées. Ils dirigeront en même temps une surveillance active sur les feuilles qui, sans faire mention des affaires étrangères, ne traitent que celles de l'intérieur, attendu que ces feuilles affaiblissent également, si on leur permet une licence sans frein, la confiance des sujets dans l'autorité et dans le gouvernement, et excitent par cette conduite indirectement à la révolte.

« La Confédération germanique, en prenant la résolution actuelle, se livre avec confiance à l'espoir que l'irritation qui se manifeste en ce moment sur différents points de l'Allemagne cédera bientôt à la conviction calme et réfléchie du prix de la paix intérieure, et qu'elle trouvera un terme dans la sagesse des gouvernements de l'Allemagne, puisqu'on peut s'attendre à ce que, d'un côté, ces gouvernements remédieront avec un soin paternel à des griefs justement fondés, là où ils existent et sont présentés dans les voies légales, qu'ils rempliront les obligations que les lois de la Confédération leur imposent envers les sujets, et feront disparaître de cette manière tout prétexte de résistance coupable aux ordres de l'autorité, et à ce que, d'un autre côté, ces mêmes gouverne-

du prince de Metternich; les contingents immédiatement appelés au premier coup de baguette, ordre fut donné d'approvisionner les forteresses de la Confédération, Mayence, Landau et Luxembourg spécialement; des notes partirent pour les cabinets de Cassel, de Dresde, afin de leur assurer la protection de la Confédération, la puissance commune et fédérale.

Les journaux furent plus attentivement surveillés et la police à l'égard des étrangers augmenta de rigueur; une enquête sévère apprit aux cours de Vienne et de Berlin « que les universités n'avaient aucune part aux agitations; que ces troubles résultaient des efforts secrets ou publics d'une association d'hommes qui répandaient le poison de leurs doctrines sur le monde. » C'était signaler suffisamment la propagande de M. de Lafayette. La répression devait s'étendre : 1° sur la presse; 2° sur les communications avec l'étranger; 3° sur la tendance démagogique des États. Immédiatement la diète mit en délibération les mesures indispensables pour atteindre son but de répression. Les deux cabinets de Vienne et de Berlin désiraient que tout se fît promptement et avec unanimité dans une crise si violente.

Ces précautions une fois prises, les cours d'Allemagne n'hésitèrent plus à renouveler les lettres de créance de leurs ambassadeurs ou ministres auprès du gouvernement français; lord Stuart de Rothsay avait à peine présenté les siennes au nouveau roi qu'on eut la nouvelle certaine que M. de Werther serait confirmé dans son poste d'ambassadeur : c'était un esprit trop modéré pour que son choix annonçât autre chose qu'un système pacifique de la part de la Prusse. Depuis quelque temps M. de Humboldt était à Paris : avec des aperçus politiques très-limités, néanmoins par sa juste renommée scientifique et ses relations d'Académie et de salons, nul n'était mieux posé pour connaître la tendance du mouvement. On savait, à ne pas en douter, que M. le comte d'Appony présenterait ses lettres de créance une fois que l'ambassadeur à Vienne serait nommé. La distance seule mit un peu plus de retard à ce que le comte Pozzo di Borgo, qui avait rendu de si grands services à la dynastie nouvelle, reçût également ses lettres de créance; et l'on annonçait que l'empereur désignait pour une mission extraordinaire à Paris, le comte Wolkonsky, esprit modéré, dans les idées de l'empereur Alexandre, et capable de bien comprendre la tendance des opinions en France. Successivement les lettres de créance furent présentées par le nonce du pape, les envoyés de Suède, de Danemark, de la Confédération germanique.

ments ne se livreront pas à une condescendance hors de saison, dangereuse pour le corps germanique, et incompatible avec leurs obligations en qualité de membres de la Confédération. »

Le ministre qui se hâta peut-être le plus fut l'ambassadeur du roi des Pays-Bas, M. le baron Fagel, au milieu même des troubles de la Belgique. Cela s'explique par la nécessité d'entrer dans des rapports immédiats : comment aurait-on pu négocier sérieusement avec la France, si tout d'abord on avait fait difficulté de reconnaître le pouvoir qui la gouvernait de droit et de fait? La première condition était nécessairement d'admettre les résultats accomplis, et ce n'est pas avec les regrets du passé qu'on domine une situation. Il fallait moins heurter la souveraineté du roi des Français que fortifier son gouvernement dans ses intentions d'ordre et de pacification européenne.

Dès qu'il fut constant que la situation diplomatique allait se régulariser, on dut songer en France à un choix si difficile d'ambassadeurs capables de représenter la dynastie et le pays. Les lettres autographes du roi Louis-Philippe avaient été envoyées par des aides de camp qui, selon la coutume, n'étaient chargés que d'une simple mission passagère. Le choix même indiquait assez qu'il ne s'agissait pas de politique, mais qu'on se conformait à l'étiquette pour annoncer un changement de règne. Ainsi quelle que fût la confiance qu'inspirât le général Baudrand, devait-on le laisser comme ambassadeur définitif à Londres? Avait-il assez d'importance et une position assez élevée, un esprit assez éminent pour suivre des négociations décisives avec ce cabinet? Dès l'origine, avec un instinct remarquable, M. de Talleyrand avait compris que toute la force européenne du nouveau gouvernement reposerait sur l'Angleterre. Ce n'était qu'après que lord Stuart de Rothsay avait affirmé, « qu'il y aurait reconnaissance immédiate par la Grande-Bretagne, » que le prince avait accepté sa pesante couronne; et encore l'expérience de M. de Talleyrand l'avait prodigieusement servi dans tous les détails de cet acte souverain. Depuis l'origine de sa fortune diplomatique (il faut pour cela remonter à 1791), M. de Talleyrand avait été entraîné vers l'alliance anglaise par instinct et par réflexion; un s'en était aperçu sous le consulat et à la paix d'Amiens; en 1809, lorsqu'il avait cherché à renouer à l'insu de l'empereur des négociations avec l'Angleterre; en 1814 et en 1815, au congrès de Vienne. L'opinion de M. de Talleyrand était celle-ci : « Tant que la France et l'Angleterre seront unies il n'y aura pas de guerre possible en Europe. » Et appliquant cette pensée au fait de la révolution de juillet, M. de Talleyrand en concluait « qu'à Londres seulement se suivraient les grandes affaires, et que là où se feraient les négociations décisives, sa présence était indispensable. »

Cette conviction était partagée par le roi qui avait toute confiance dans la vieille expérience de M. de Talleyrand et dans la bonne position qu'il saurait

prendre à Londres (1); quelques criailleries de journaux ne lui importaient pas plus que les oppositions intimes de son cabinet. Les résistances s'y formulaient de toute espèce contre M. de Talleyrand, de la part de M. Dupont (de l'Eure) surtout; M. Laffitte avait plus de propension pour le vieux diplomate avec lequel il se trouvait en rapport d'affaires; le roi insista et fit une condition impérative de ce choix, parce qu'il en sentait toute l'importance; ce qu'il lui fallait à Londres, c'était un homme de valeur et d'habileté qui, en s'asseyant au milieu d'une réunion de diplomates, pourrait rappeler les souvenirs du passé, se dire l'égal de tous par la naissance, et tenir sa place sans insolence et sans abaissement. Le choix de M. de Talleyrand était donc une condition pour ainsi dire de la situation même et de l'avénement : les troubles de Belgique venaient de compliquer la question ; les esprits politiques en Angleterre étaient moins favorables à ces troubles qu'à la révolution de juillet, et en tous les cas ce n'était qu'au moyen de la Grande-Bretagne qu'on pouvait amener le continent à des stipulations nouvelles sur les destinées de la Belgique déjà réglées par le congrès de Vienne.

Le nom de M. de Talleyrand ne plaisait pas au comte Molé, mais par des motifs différents : ceux de son importance et de sa responsabilité ministérielle. Le ministre avait compris que M. de Talleyrand voudrait absorber les affaires et diriger les relations du nouveau gouvernement avec l'Europe; ce qu'il ne pouvait admettre, lui ministre à portefeuille. Ce fut un choix tout personnel, absorbant et en dehors de l'ordre régulier des affaires; M. de Talleyrand n'aurait avec le comte Molé que des relations de formes officielles, insignifiantes; sa correspondance serait nécessairement directe avec le roi, et cette exception dut être comprise de tous sans discussion. Dès ce moment, jeté dans cette position active, M. de Talleyrand jusqu'ici si fatigué reprend de la force, ses yeux éteints et voilés se raniment, c'est presque un rajeunissement de sa vie; il rêve 1814 et le congrès de Vienne, les fêtes de cour, la haute aristocratie; Paris va être si mal habité pendant quelque temps, l'aristocratie si mal vue, que M. de Talleyrand éprouve une joie d'enfant de se mêler au grand baronnage d'Angleterre et d'y retrouver une société d'elite qui a fui les pavés soulevés et la poussière des barricades (2).

Après le choix de M. de Talleyrand, on dut pourvoir aux autres grands postes : Berlin, Vienne et Pétersbourg; choix au moins aussi difficiles que l'ambassade de Londres, parce qu'il fallait répondre à des impressions et à des nécessités de nature diverse. La révolution de juillet avait laissé en dehors le corps diplomatique de la restauration, c'est-à-dire les esprits habitués aux affaires et aux relations des cabinets depuis quinze ans. Quelques-uns, tels que MM. de Chateaubriand et le duc de Laval en étaient sortis sans qu'on pût espérer ou même désirer leur retour. Mais, le duc de Mortemart, M. de Rayneval, le comte de La Ferronnays persisteraient-ils à demeurer en dehors? M. Molé avait trop d'expérience pour ne pas savoir que de tels choix auraient été agréables à l'Europe comme des garanties, en même temps qu'ils auraient servi les négociations sérieuses. On fit pressentir M. de La Ferronnays sur l'ambassade de Pétersbourg, et il refusa noblement en envoyant même sa démission de celle de Rome. Le duc de Mortemart, placé dans une position très-délicate depuis les événements de Saint-Cloud, aurait été certes fort agréable à la Russie, mais accepterait-il tout d'abord un poste dans le nouveau gouvernement (le roi Charles X à peine tombé), et ce nom n'effrayerait-il pas les puritains de la révolution de juillet? Quant à M. de Rayneval, sa modestie l'avait empêché de se présenter au ministère des affaires étrangères, à son retour de Vienne, et il attendit un temps meilleur et une justice plus impartiale. Le comte Molé, d'ailleurs, les mains fort liées par sa position, presque surveillé par M. de Lafayette, n'était pas libre de ses choix. En temps de révolution les partis se croient toujours trahis surtout à l'extérieur, et c'est pourquoi il est si difficile d'approprier les choix aux circonstances et aux affaires. Les circonstances poussent les hommes sans expérience, sans étude, sans spécialité; et les affaires voudraient des esprits à traditions, souvent sans popularité dans les partis, et voilà ce qui fait la faiblesse de la diplomatie aux jours de révolutions politiques.

Pour l'ambassade de Vienne on s'arrêta sur le maréchal Maison qui venait d'accomplir sa mission auprès de Charles X ; à travers les formes rudes de l'école de Moreau, le maréchal avait une sorte de finesse, d'instinct et de ruse : était-ce assez pour se poser en face du prince de Metternich, l'homme d'État habile qui gouvernait la monarchie autrichienne? Peut-être ce choix

(1) Les journaux anglais disaient sur le choix du vieux diplomate : « La nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade d'Angleterre paraît avoir pris au dépourvu les politiques de Paris. La plupart des journaux en ont fait un objet de commentaires. En résumé, quoique le parti libéral exprime hautement son mécontentement, les royalistes et les modérés ont accueilli cette nomination favorablement. Tous sont d'accord sur les talents du vieux diplomate et les services qu'il a rendus à l'État. S'il a veillé à ses propres intérêts en se rangeant tour à tour de tous les partis, du moins ses ennemis mêmes ne lui reprochent point d'avoir jamais négligé les intérêts de la France. »

(*Times.*)

(2) On remarquera une coïncidence qui n'est pas sans portée : au commencement de la révolution de 1791 M. de Talleyrand accepte un poste pour Londres ; et en 1830, c'est à Londres aussi qu'il va immédiatement. »

se rattachait à d'autres combinaisons : on avait alors la presque certitude que Charles X irait se retirer en Autriche, et dans le voyage de Cherbourg le maréchal Maison avait inspiré quelque confiance au vieux roi : était-ce à tort ou à raison? On le plaçait à Vienne comme M. de Talleyrand à Londres (1); l'ancien grand chambellan de 1814 essayerait de visiter Lullworth comme le maréchal Maison, peut-être, la résidence que Charles X choisirait en Autriche, pour continuer certaines relations confidentielles sur les éventualités de l'avenir ou préparer, comme on le disait, l'abdication absolue de la branche aînée.

A l'ambassade de Saint-Pétersbourg on destinait un autre vieux soldat, le maréchal Mortier (2). A quel dessein? N'était-ce pas une faute que de désigner le général qui avait présidé à la fatale retraite de Moscou et fait sauter le Kremlin? Le maréchal Mortier exprimait tout à la fois le dernier trait de la vengeance de Napoléon et les tristesses de la grande armée : un acte odieux aux Russes et un temps de gloire pour eux. Le maréchal n'aurait au reste qu'une forme de mission, et la pensée du roi déjà désignait le duc de Mortemart pour une légation sérieuse : on gagnait du temps. J'ai dit que l'époque n'était pas venue de tout réaliser librement : on ne pouvait rien que d'une façon limitée à la face des opinions surveillantes, irritées à la moindre concession faite aux hommes sérieux.

Quant à l'ambassade de Berlin, le ministère était encore à hésiter entre M. de Sainte-Aulaire, esprit poli mais peu propre par ses douces et pacifiques mœurs à représenter la France auprès d'un gouvernement militaire, M. de Flahault, tradition de l'empire, un moment désigné pour l'ambassade d'Angleterre, mais qui céda facilement le pas à M. de Talleyrand, et M. de Barante qui accepta ensuite le poste difficile de représenter le nouveau gouvernement à Turin. M. de Sainte-Aulaire eut plus tard l'ambassade de Rome. On garda quelques noms de l'ancienne diplomatie, et parmi eux MM. de Latour-Maubourg, Salignac-Fénélon, Saint-Simon, Bourgoing, Fontenay, Rumigny, car il était impossible de bouleverser de fond en comble le corps diplomatique et de supprimer pour ainsi dire les traditions au dehors.

Tous ces choix furent loin d'être approuvés par le mouvement révolutionnaire, qui aurait désiré des propagandistes à la façon de MM. Daunou, Ginguené sous le Directoire; mais ce que voulait le nouveau gouvernement avant toutes choses c'était le maintien des bonnes relations au dehors, se réservant à lui la direction exclusive des affaires et la sueur de tous les jours. Les résolutions de l'Europe préoccupaient souverainement le nouveau pouvoir; avec l'intérieur on s'arrange tôt ou tard, avec l'Europe c'est plus difficile, et l'exemple des cent-jours avait montré que la première loi d'un gouvernement est de bien se poser dans ses relations avec l'étranger : les nations ne peuvent être destinées à vivre seules au milieu des intérêts de l'Europe.

Dans les choix secondaires du corps diplomatique le comte Molé chercha à réaliser deux idées : 1° faire une concession à l'opinion publique en appelant des hommes liés par eux ou par leur famille au mouvement de juillet; 2° offrir assez de garanties par des noms propres considérables, de manière à ne jamais donner une occasion ou même une inquiétude de troubles à l'extérieur. Telle était la pensée qui avait présidé d'abord aux choix des envoyés extraordinaires destinés à annoncer l'avénement aux cours de second ordre. La plupart de ces envoyés, tels que MM. de Bouillé, de Praslin, de Marmier, furent plus tard appelés au poste de ministres résidant près des mêmes cours; s'ils n'avaient pas une grande habitude des affaires diplomatiques ni une capacité dominante, c'étaient au moins des esprits justes, quelquefois avec trop de préoccupation de leur parti pour apercevoir de haut toute la vérité des choses. Les dépêches de M. de Bouillé (3) supposent que l'Allemagne est dans un état de bouleversement inévitable; il colore et broie de grandes nuances pour peindre les périls des gouvernements; et ceci tient plutôt aux opinions et aux sentiments de M. de Bouillé si franc, si honorable par lui-même, qu'à la vérité absolue. On dirait que le sol tremble à chaque pas, que l'Allemagne va s'écrouler et que la Confédération germanique disparaîtra dans la tempête. Au reste, sa correspondance sur la cour de Dresde est parfaite de tenue et d'aperçus. M. de Bouillé était gendre de M. de Thiars, fort avant

(1) M. de Talleyrand se comporta à Londres avec beaucoup de dignité et de savoir-vivre. Il fut en tout fort convenable pour la branche aînée.

(2) Casimir-Joseph Mortier était né à Cateau-Cambresis en 1768; parti volontaire en 1791 il était déjà au 18 brumaire général de division. Le premier consul l'appela alors au commandement des 15e et 16e divisions militaires (Paris); en 1803 il lui confia l'armée destinée à s'emparer de l'électoral de Hanovre. Bientôt s'éleva l'empire, et Napoléon le désigna l'un des premiers pour la dignité de maréchal de France, puis en 1807 il reçut le titre de duc de Trévise. Dans la campagne de Russie le maréchal Mortier fut chargé de faire sauter le Kremlin après l'abandon de Moscou, ordre qu'il mit à exécution le 23 octobre. En 1813 et 1814 il prit une part active aux guerres désastreuses d'Allemagne et de France, et il défendit au moment Paris avec le maréchal Marmont. A la restauration il fut nommé gouverneur de la 18e division militaire et pair de France. Pendant les cent-jours, il fut un des derniers à abandonner Louis XVIII qu'il protégea même à son passage à Lille. Au retour des Bourbons le maréchal Mortier devint gouverneur de la 15e division (Rouen), puis membre de la chambre des députés; il fut renommé plus tard pair de France. On sait la triste mort réservée au maréchal qui tomba sous la machine de Fieschi.

(3) M. de Bouillé an resta adressa au département des affaires étrangères des dépêches fort remarquables sur l'état des esprits en Allemagne, et spécialement sur la cour de Dresde qui venait d'éprouver une véritable révolution.

dans les idées de juillet; il portait alors plutôt l'uniforme de garde national que l'habit traditionnel de la diplomatie. Un des grands défauts dans la rédaction des dépêches, c'est de trop voir à travers ses propres opinions, de juger tous les peuples comme sa propre nation, et dans l'état des esprits M. de Bouillé avait trop pris les paisibles cités de l'Allemagne pour des foyers d'agitations et de troubles, comme Paris après juillet.

CHAPITRE XXVIII.

ORGANISATION JUDICIAIRE, ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RELIGIEUSE DE LA FRANCE.

Ordre judiciaire. — La cour de cassation. — Les cours royales. — Tribunaux de première instance. — Changement dans le personnel. — Influence des avocats. — Insubordination des barreaux à l'égard de la magistrature. — Les parquets. — *Ordre administratif.* — Les préfets. — Esprit de leur nomination. — Les sous-préfets. — Les maires. — Les conseils généraux et municipaux. — *Hiérarchie financière.* — Receveurs généraux et d'arrondissement. — Invasion des petites places. — Instruction publique. — Conseil d'État. — La cour des comptes. — Réactions. — *Situation du clergé.* — Les églises. — Les évêques. — Les curés. — Dédain et petite persécution. — Ce qu'on appelait la liberté des cultes.

(Aout et septembre 1830.)

Toutes les fois que l'état social n'est pas radicalement bouleversé, les révolutions n'ont pour résultat qu'un changement de personnes, le triomphe des uns et la chute des autres; bizarre jeu de bascule et de fortune dans la vie politique des empires! Après les journées de juillet il fut donc moins question de remanier le système judiciaire et administratif dans ses bases philosophiques; qu'aurait-on pu créer de plus sûr et de plus juste, que de s'emparer des positions lucratives arrachées aux anciens titulaires? Chacun voulait conquérir une place, trouver son bénéfice dans l'ordre de choses nouveau; on a tant de prétextes et de services inconnus à faire valoir! Aussi la tâche des ministres était infiniment difficile; les fonctionnaires légués par l'empire et la restauration avaient une incontestable capacité, une habitude d'affaires qui ne s'improvise pas; et par-dessus tout une grande probité. Les services publics veulent des spécialités, et si l'on peut, dans une cité profondément émue, obtenir une victoire en trois jours, il n'est pas aussi facile de fonder un gouvernement, une hiérarchie de fonctionnaires publics, capables de gérer les affaires du pays, et de répondre à tous les intérêts, à toutes les prétentions.

Dans la discussion de la charte de 1830 il avait été heureusement résolu par les pouvoirs de conserver la magistrature inamovible sans qu'il fût nécessaire d'obtenir une nouvelle institution. Cette décision juste et politique avait préservé l'ordre judiciaire d'une invasion subite de toutes les ambitions alors ameutées pour obtenir rang dans la hiérarchie des tribunaux : toutefois la brèche fut assez large encore; de nombreuses démissions étaient données par refus de serment, et les parquets formés de fonctionnaires amovibles offraient assez de places aux choix commandés par la situation et improvisés par la victoire. M. Dupont (de l'Eure) s'était hautement placé à la tête de la réaction contre la magistrature, même la plus honorable par son indépendance; le garde des sceaux, plein de vieux ressentiments, voulait lui donner couleur de parti et la constituer à l'image de la révolution de juillet, c'est-à-dire ardente, réactionnaire (1).

En suivant l'ordre des hiérarchies, la gravité qui présidait aux choix pour la cour de cassation n'avait jamais permis que ses sections fussent dominées par des opinions tranchées; on comptait à peine, sous la restauration, quelques élus par les nécessités parlementaires, et dans ce haut conseil on n'avait jamais songé qu'aux lumières, à la science et à cette rectitude d'esprit et de jugement nécessaire à la plus large interprétation des lois. A la tête du parquet de la cour suprême fut élevé M. Dupin, et cette dignité lui était bien acquise; si les idées saccadées de l'homme politique le rendaient un embarras pour toute combinaison ministérielle un peu sérieuse, pour tout gouvernement qui voulait être fort, M. Dupin n'en restait pas moins le jurisconsulte éminent qui avait sauvé la magistrature en préservant son inamovibilité d'une grande crise de réaction (2). Parmi les conseillers de la cour une démission éclatante fut celle de M. Pardessus, qui refusa le serment; érudit remarquable pour l'histoire du droit commercial, nul ne méritait mieux une place à la cour suprême; mais M. Pardessus avait le défaut de trop se mêler à la politique, reproche qui

(1) Les révélations qu'a fait faire M. Dupont (de l'Eure) par ses amis indiquent que le défenseur le plus sûr et le plus ferme des bons magistrats fut le roi Louis-Philippe, qui dans le conseil s'opposait à toute destitution non motivée.

(2) L'installation de M Dupin à la cour de cassation comme procureur général eut lieu en audience solennelle le 23 août 1830; on remarqua dans le discours qu'il prononça le passage suivant :

« La restauration (qui pourrait le nier ?) n'a offert qu'une longue lutte contre le pouvoir absolu pour obtenir l'ordre légal. On avait commencé par les restrictions, on a fini par un éclatant parjure. Tous nos droits ont été méconnus et foulés aux pieds, le sang français a coulé, mais la punition ne s'est pas fait attendre; le pouvoir en révolte contre la loi a été brisé pour violation de la loi. Il en est résulté une grande leçon pour les gouvernants; ils ne peuvent plus oublier que ce sont les lois franchement acceptées qui font leur force et leur légitimité. Une nouvelle ère de légalité commence; la parole toujours loyale d'un prince éminemment français sera véri-

allait aussi à M. Dupin dans des opinions différentes; on disait qu'indépendamment du noble et juste scrupule de conscience qui lui faisait refuser son serment, M. Pardessus se trouvait compromis par une lettre qu'il avait écrite à M. de Peyronnet pour le féliciter sur les ordonnances de juillet. On le remplaça par M. Isambert, grand rechercheur de petites choses, qui avait conquis sa renommée par des compilations de lois et d'arrêts annotés, esprit plus pointilleux que réfléchi avec des pleurs dans la voix pour les noirs, les hommes de couleur; systématique ennemi du catholicisme et du clergé, il fut désigné à la cour suprême par MM. Dupont (de l'Eure) et Mérilhou. On lui donna bientôt pour collègue M. Chardel, simple juge au tribunal de la Seine : les révolutions qui se font contre les abus des faveurs ont elles-mêmes leurs favoris qu'elles élèvent au haut et d'un seul coup; les monarchies absolues ne sont pas seules capricieuses. Quels étaient les droits anciens et les services de magistrature de M. Isambert pour l'élever à une dignité si éminente? Un choix plus sérieux et plus réfléchi fut celui de M. Bernard (de Rennes), jurisconsulte d'un mérite incontesté. Au reste, la cour de cassation garda dans toute sa pureté son esprit modéré, supérieur, et demeura sous la direction suprême de son premier president, le comte Portalis, une de ces grandes renommées héréditaires qui tiennent leur place comme les vieux fondements de la justice humaine (1).

A la cour royale il fallut l'energie et l'honorable persévérance de M. le baron Séguier pour qu'il ne se fît pas d'eclat scandaleux dans les audiences; et tout en remplissant ses nouveaux devoirs il garda une juste mesure d'expressions envers les grandes infortunes de la vieille dynastie (2). La révolution de juillet avait singulièrement grandi la prépondérance des avocats, et le barreau s'etait placé à la tête de l'opposition radicale. Souvent il essayait une résistance factieuse au libre cours de la justice; dans l'orgueil de sa victoire récente, le barreau ne voulut pas accepter la magistrature légalement maintenue par la charte. Comme toutes les révoltes étaient alors légitimées dans l'ivresse des esprits, les barreaux voulaient forcer tel magistrat à donner sa démission, tel autre à ne plus siéger comme indigne; les audiences étaient troublées par des protestations, des cris et des murmures et souvent par l'absence du barreau; les avocats, soutenus par la presse, faisaient la police des cours; ils avaient des applaudissements pour tel conseiller et des proscriptions pour tel autre. Faut-il le dire? M. Dupin même, parce qu'il avait eu le courage de conserver la magistrature dans son inamovibilité, subit une sorte d'ostracisme parmi ses anciens collègues du barreau; chose étrange mais vraie pourtant, et qui peint l'état moral de cette société! l'insurrection s'était placée dans le sanctuaire même des lois et parmi ceux qui devaient donner l'exemple du respect envers les codes.

Il était donc difficile de concilier le droit et la force morale de la magistrature avec la souveraineté et les prétentions mutines de l'ordre des avocats. M. Séguier tint tête à l'orage avec sa fermeté habituelle; et néanmoins, toujours par les conseils de la presse (3), les scènes pénibles se renouvelèrent souvent. L'ancienne magistrature trouvait peu de sympathie dans M. Dupont : il ne s'en cachait pas; on s'en aperçut bien dans la réorganisation des parquets. Si quelques noms éclatants du barreau prirent une digne place parmi les avocats généraux, il y eut cette différence entre les parquets de la restauration et les premiers parquets de la révolution de juillet, que la hiérarchie fut souvent méconnue dans les nouveaux choix. Sous la restauration, quand une famille destinait un de ses membres à la magistrature, elle le faisait bien étudier comme avocat et débuter au barreau, mais avec la pensée dominante que ce n'était qu'un poste de tran-

fiée : « La charte sera désormais une vérité. » La cour de cassation doit s'en réjouir, sa devise est la loi; le règne de la loi est donc en quelque sorte le sien. » C'était mêler la politique à la justice.

(1) Par ordonnance du 27 août 1830 sont nommés conseillers à la cour de cassation : « M. Chardel, juge au tribunal de première instance de la Seine et directeur provisoire des postes, en remplacement de M. Henri Larivière; M. Isambert, avocat, en remplacement de M. Pardessus. »

Le 17 août, M. Gilbert de Voisins avait été nommé conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. de Cardonnel, décédé.

(2) M. le premier président Séguier garda les plus grandes convenances envers la branche aînée tout en se ralliant avec loyauté à la monarchie nouvelle.

« De grands infortunés se sont eux-mêmes précipités du plus beau trône; laissons l'histoire écrire les funestes et les belles actions. Pour nous, magistrats, commencez ce ordre suscité par le vœu des citoyens et adopté par le patriotisme du prince qui écarte l'anarchie et fait luire la prospérité. L'un des plus sûrs appuis du roi des Français sera, n'en doutons pas, la justice, et il l'affermit aujourd'hui dans vos mains. Le serment que vous allez prêter à Louis-Philippe est le témoignage de son auguste confiance et devient la garantie de nos droites intentions. Hâtons-nous de former un lien, non-seulement de devoir, mais de reconnaissance. Consacrons toutes nos facultés au bien commun et au service d'un duc d'Orléans qui, plus heureux que Louis XII, n'aura pas d'injures à oublier, et non moins que lui sera le père du peuple. Faisons en sorte pour notre part que le souvenir des jours malheureux ne trouve plus de place dans le long avenir de tranquillité et de succès que nous préparent les vertus publiques et privées réunies pour nous gouverner. »

(3) On lisait dans les journaux du 6 août : « Aujourd'hui la cour royale a voulu tenir ses audiences, aucun avocat ne s'est présenté, et la cour a encore été obligée de se retirer devant l'opinion du barreau. Que le barreau persiste dans cette résolution honorable; et comme il n'y a pas de justice possible sans l'intervention des avocats, il faudra que la magistrature reçoive une organisation capable de calmer les inquiétudes des citoyens. »

sition et de passage pour arriver à siéger sur les fleurs de lis. Il y a une extrême différence entre la parole de l'avocat général intervenant au nom de la loi et celle du simple jurisconsulte qui défend un client : l'un exerce une fonction, l'autre un état; souvent un avocat perd ses qualités les plus brillantes en entrant au parquet, sans acquérir les conditions essentielles qui se rattachent à l'exercice du ministère public.

Le parquet de la cour royale eut pour chef M. Persil (1), jurisconsulte érudit dans une science spéciale, les questions de servitude immobilière et d'hypothèque; simple avocat la veille, il fut procureur général le lendemain; il y apporta du dévouement, de l'étude, un mélange des principes de souveraineté du peuple et de répression violente, peu d'idées peut-être de l'ancienne et haute magistrature. Parmi les avocats généraux, il n'y eut d'autre nouveau choix que celui de M. Berville, esprit élégant qui avait gardé de la société et de la famille de M. Andrieux une empreinte littéraire qu'il apportait avec soin et peut-être avec un peu de prétention dans ses travaux du palais (2). A la tête du parquet du tribunal de première instance M. Dupont (de l'Eure) plaça d'abord M. Barthe, avocat de talent, dont la jeunesse inexpérimentée s'était mêlée aux actes ardents du parti libéral, et qui reçut ensuite une présidence de chambre ; puis un avocat de parti, lourd, écrivain de journaux, M. Comte, tout à fait incapable de ces fonctions d'ordre public et de police impartiale qui élèvent si haut le ministère public. Cependant ce choix fut célébré comme le plus parfait et le plus pur, et le nouveau procureur du roi devint un homme politique.

Ces changements du personnel se firent sentir dans un sens plus caractérisé parmi les cours royales et les tribunaux de province; Paris, par son immense population, échappe presque toujours à l'esprit réactionnaire; on s'y connaît peu, on s'y surveille moins encore, et il est rare qu'on ne s'y tolère pas; chaque profession est à l'abri de l'examen et de la critique trop attentive. En province il n'en est pas toujours ainsi : on s'y touche par tant de points que chacun peut dire les opinions individuelles de son voisin, de son ami et de son ennemi. Il fallut donc tout remanier dans les cours et les tribunaux, parce qu'on fut en plein sous l'empire d'une réaction : le procureur général de la veille dut fuir devant des accusations passionnées; l'avocat turbulent fut souvent appelé à remplacer le grave magistrat; tel président de comité électoral, fort patriote, fut appelé au parquet comme récompense; les places vacantes par refus de serment furent données à d'anciens magistrats de la révolution ou de l'empire un peu rouillés, ou à des avocats qui avaient joué un rôle politique avancé, et que récompensait ainsi le nouveau ministre, en lutte souvent avec l'esprit si juste, si éminent, du prince qui s'efforçait de défendre les vieilles et grandes existences de magistrature. Partout la tendance des parquets dut se modifier dans le sens de la révolution. J'ajoute, pour être juste, que depuis, l'exemple (et l'éducation la plus sérieuse de toutes, celle de l'expérience) corrigèrent la plupart de ces avocats exaltés qui devinrent en majorité des magistrats excellents, calmes et sérieux comme le gouvernement qu'ils représentaient. Quelques mois après il s'opéra un nouveau remaniement des parquets, sorte d'épuration pour les rendre à leur destination première qui est la ferme et sûre application des lois. Dieu n'a pas voulu que les opinions extrêmes eussent longtemps la domination des sociétés.

A cette époque, chacun croyait nécessaire de multiplier les professions de foi; il n'était pas un avocat désigné pour la magistrature qui ne pensât indispensable de manifester ses principes libéraux, principes qu'il fut obligé plus tard de démentir, grande leçon pour les esprits révolutionnaires. Si M. Persil avait proclamé la nécessité d'une souveraineté populaire, comme une menace à tous les pouvoirs nouvellement créés, M. Barthe, dans son discours d'installation (3), parla de la rareté des procès de la presse qui désormais seraient intentés aux journaux : l'expérience

(1) M. Persil remplaçait M. Bernard (de Rennes), qui avait succédé à M. Jacquinot Pampelune dès le 2 août : M. Bernard était élevé à la dignité de conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. Clausel de Coussergues.

(2) Voici les premiers choix réguliers de magistrature du 28 septembre 1830 : « Présidents de chambre à la cour royale de Paris : MM. Barthe, et Debérain, conseillers, en remplacement de MM. de Sèze et d'Haranguer de Quincerot ;

« Conseillers en la même cour : MM. Huart, vice-président au tribunal civil de la Seine, Grandet, *idem*, Taillandier, avocat, Chiguard, *idem*, Duplès, greffier en chef de la cour, Desmortiers, juge d'instruction au tribunal civil de la Seine, Vincens-Saint-Laurent, substitut du procureur général près la cour royale, et Séguier, conseiller auditeur, en remplacement de MM. Cotte, de Frasans, Moreau de La Vigerie, Gossin, Charlet, Meslin, Tripier et de Schonen;

« Conseiller auditeur : M. Ernest Desclozeaux, avocat; substitut du procureur général : M. Bernard, substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine ;

« Vice-présidents au tribunal civil de la Seine : MM. Hémar et Petit, juges à ce tribunal ; juges au même tribunal : MM. Poultier, président du tribunal civil de Pontoise, Roussigné, procureur du roi près le même tribunal, Jarry fils, substitut du procureur du roi à Melun ; Lamy, maire du 4e arrondissement, d'Herbelot fils, avocat; juge suppléant : M. Antoine Caseneve, avocat ; procureur du roi : M. Charles Comte, avocat et conseiller de préfecture du département de la Seine ; substituts du procureur du roi : MM. Partarrieu-Lafosse, Émile Lebreton et Ferdinand Barrot, avocats. »

(3) M. Barthe parlait déjà avec gravité et convenance : « Il y a quelques jours à peine je partageais les travaux de mes confrères, de mes amis, et vous me voyiez à cette barre vous exposer avec conviction les droits des clients qui m'avaient confié leur défense. Aujourd'hui je me trouve subitement placé à votre hauteur dans la magistrature, investi des fonctions du ministère public auprès du

démentit tout cela ; il fallut bien que le gouvernement agît, que M. Persil et M. Barthe, appelés à réprimer eux-mêmes, le fissent avec vigueur, et il ne faut pas leur en faire un reproche. Avant 1830 ils n'avaient pas l'expérience des mouvements de partis et de peuple, ils avaient des préventions contre le pouvoir, des idées fausses ou des ambitions intéressées : quand on arrive aux affaires, on ne voit pas comme au dehors, et M. Barthe ne fut pas le dernier à donner les preuves d'un esprit sage et ferme.

Dans la hiérarchie administrative l'invasion des places dut être plus retentissante ; comme un fleuve qui déborde, les solliciteurs affluèrent au ministère de l'intérieur : là tout était amovible, et l'on pouvait faire main basse sur les fonctionnaires de la restauration qui presque tous se retiraient devant la catastrophe ; M. Guizot même, avec ses impartiales idées, subit cette réaction impérative des partis ; au premier moment de triomphe, que de concessions faites à l'esprit politique, en dehors des intérêts réels des administrés ! Les préfets qui tenaient la haute tête de l'administration, rationnellement devaient-ils être tous changés ? Le ministre, homme si sérieux, ne le pensait pas ; la plupart de ces fonctionnaires, bons administrateurs, propriétaires considérables, s'étaient montrés capables, distingués, et quelques-uns même, en dehors des factions politiques, comptaient trente ans d'exercice : pourquoi ne les conserverait-on pas aussi dans le nouveau système s'ils y adhéraient loyalement ? Les partis ne calculaient pas de cette manière, ils se montraient implacables dans leurs exigences de destitutions générales. M. Guizot essaya en vain, au moyen d'un changement de localité, de conserver quelques préfets considérables ; on l'accusa de partialité, de mollesse, et il subit ces exigences, parce que lui-même n'était pas assez fort pour résister. Le ministre dut restreindre ses choix dans les catégories suivantes : 1° les préfets de l'empire et des cent-jours (ce n'étaient pas les plus mauvais choix) ; 2° les préfets destitués sous la restauration ; 3° les chefs des comités, qui, dans les départements, avaient pris le plus de part aux élections dernières ; 4° les écrivains et les journalistes qui exigeaient de *hautes places*, en vertu des services qu'ils avaient rendus au mouvement révolutionnaire (1). Ceux-ci se montraient les plus difficiles, quoique souvent ils ne fussent pas les plus

tribunal chargé de rendre la justice aux habitants de la capitale de la France.

« Magistrats, c'est qu'en peu de jours, en quelques instants une grande révolution s'est opérée. Ces principes salutaires d'ordre et de liberté que le barreau a eu aussi l'honneur de défendre par ses écrits et par la parole, sont proclamés hautement par le gouvernement que la nation s'est donné. La liberté de la presse ne sera plus contestée, et pour gage de la loyauté de ses promesses, l'ancienne charte modifiée ou plutôt la charte nouvelle défère au pays lui-même, représenté par le jury, le jugement des procès bien rares sans doute que l'évidence du délit pourrait mettre dans la nécessité d'intenter. C'est pour rallier autour de ce principe deux institutions également salutaires, le ministère public et le barreau, qu'on a choisi dans le barreau même les deux chefs du parquet de la capitale. »

(1) J'ai cherché à recueillir la liste des préfets de la révolution de juillet ; ils furent nommés par des ordonnances séparées ; je crois qu'il n'y a pas d'erreurs, et l'on peut avec sûreté apprécier l'esprit et la tendance des choix :

Ain. — Tondut, puis M. Alexis de Jussieu (*du Courrier français*).
Aisne. — M. Bogne de Faye, puis M. le baron de Sainte-Suzanne.
Allier. — M. Ch. Dunoyer (*avocat et journaliste*).
Basses-Alpes. — M. J. Bernard, puis M. le comte Dulac.
Hautes-Alpes. — M. Baynaud.
Ardèche. — M. de Pelet.
Ardennes. — M. le baron de Lascours (*déjà préfet*).
Ariège. — M. Ganja (*journaliste*).
Aube. — M. le baron de Saint-Didier.
Aude. — M. le vicomte Dejean (*du Globe*).
Aveyron. — M. de Guyzard (*du Globe*).
Bouches-du-Rhône. — M. Thomas (*avocat*).
Calvados. — M. Targat (*avocat*).
Cantal. — M. Armand Carrel (*journaliste*), puis M. Guitard.
Charente. — M. Larreguy (*du Commerce*).
Charente-Inférieure. — M. Admyrauld.
Cher. — M. Cochon de Lapparent.
Corrèze. — Le comte de Lestrade (*ancien préfet*), puis le vicomte de Bondy.
Corse. — M. Jourdan.
Côte-d'Or. — M. Viefville-des-Essarts, puis M. le baron de Trémont.
Côtes-du-Nord. — M. Godefroy, puis M. Thieullen.
Creuse. — M. de Champs.
Dordogne. — M. de Noreins (*écrivain*), puis M. Scipion Mourgue.
Doubs. — M. Choppin d'Arnouville.
Drôme. — M. Henry.
Eure. — M. Antoine Passy.
Eure-et-Loir. — M. Ed. de Rigny.
Finistère. — M. Rouillé d'Orfeuil, M. Billiard (*du Temps*), puis M. Pellenc.
Gard. — M. de Lacoste, puis M. Chaper.
Haute-Garonne. — M. de Barennes.
Gers. — M. de Malartic, puis M. de La Tourette.
Gironde. — M. le comte de Preissac.
Hérault. — M. Fumeron d'Ardeuil.
Ille-et-Vilaine. — M. Leroy.
Indre. — M. Meynadier.
Indre-et-Loire. — M. d'Entraigne.
Isère. — M. de Gasparin.
Jura. — M. Pons (de l'Hérault), puis M. Léon Thiessé (*du Constitutionnel*).
Landes. — M. Goubault.
Loir-et-Cher. — M. le comte de Lézay-Marnésia (*déjà préfet*).
Loire. — M. de Gasparin, puis M. Scipion Mourgue, ensuite M. de Norvins.
Haute-Loire. — M. du Poy.
Loire-Inférieure. — M. Louis de Saint-Aignan.
Loiret. — M. le vicomte de Riccé.
Lot. — M. le baron de Roujoux (*écrivain*).
Lot-et-Garonne. — M. Croneau.
Lozère. — M. Gabriel.
Maine-et-Loire. — M. Félix Barthélemy.
Manche. — M. Baude (*du Temps*), puis M. Gallier.

capables, j'entends en administration (pour l'esprit, ils en avaient beaucoup); et si on ne leur donnait pas une préfecture à leur convenance, ils menaçaient d'une opposition vive et ardente; à tous moments ils envoyaient leur démission à M. Guizot, en termes aigres et impératifs, un surtout (son nom est bien connu, car il devint le chef adoré du parti républicain), nommé à une préfecture de troisième classe, en sollicita l'échange pour une de premier rang, avec une ville de meilleur air; et sa démission fut accompagnée d'un manifeste démocratique : les conditions acceptées ou la guerre sans milieu, tel était le programme. Il fut bien difficile de rester dans une juste mesure d'intelligence, au sein de ces mille prétentions, des ambitions déchaînées, des incapacités victorieuses.

Le ministère fut bien autrement envahi par les solliciteurs de sous-préfectures, places plus obscures et plus faciles à donner; s'il y eut quelques bons choix, il se fit aussi d'étranges promotions! On envoya comme sous-préfets des écrivains d'esprit, mais sans tenue; des neveux et des cousins des nouveaux grands seigneurs, la plupart sans consistance, inconnus aux localités, plus propres à remuer les multitudes qu'à les administrer. Les listes de sous-préfets que publia le *Moniteur* à cette époque sont aujourd'hui curieuses à consulter; que de noms ont disparu depuis de l'administration, sans laisser d'autres traces que le souvenir de leur turbulent passage ou de leur singulière gestion! Dès qu'ils arrivaient dans une ville, au lieu de se mettre en rapport avec la société élevée, avec les hommes considérables qui dans les partis divers forment néanmoins les supériorités sociales, la plupart préféraient les chefs des clubs, les politiques de rues, les parleurs de cercles ou de cafés, de sorte que le gouvernement ne se fit plus par les salons, mais par les classes agitées ou obscurs de la société locale. Les nouveaux maires, en majorité sans doute hommes honorables, furent pris presque tous en dehors des classes supérieures de la société : les avocats, les médecins ou les maîtres de forges, grands industriels engagés dans le mouvement, furent les maires des grandes villes; leurs rapports avec le pouvoir et la société devaient naturellement s'en ressentir; quelques-uns, considérables par la fortune, actifs, remuants, un peu jaloux contre l'aristocratie de naissance, se trouvaient en rapport avec les clubs et les associations locales, souvent hostiles au parti de l'ordre.

Dans les villages les choix furent plus menaçants pour la grande propriété; les maires, pris parmi les artisans ou les procureurs de campagne, devinrent hostiles partout à la richesse territoriale, et l'influence locale fut entièrement déplacée du point culminant sur lequel Napoléon l'avait élevée dans sa prévoyance : au lieu de la grande propriété dominant par sa force, on eut l'esprit étroit de l'homme d'affaires ou de l'huissier enrichi. Je ne parle pas encore des localités où les charrons, les manouvriers devinrent les dominateurs jaloux de la commune. Les conseils généraux et les conseils municipaux provisoires n'échappèrent pas eux-mêmes à ces tendances, et ils durent se former de contribuables plus liés avec les partis agités qu'avec l'esprit de conservation qui est pourtant la mission définitive des conseils généraux; la plupart appartenaient à la petite société provinciale. Ce qu'on appelait alors démocratie n'était pas cette force qui faisait marcher le pays d'une manière convulsive mais grandiose sous la Convention, c'était une impulsion molle et tracassière, parleuse et processive, tendant à rabaisser ce qui était haut. De plus, la garde nationale, spontanément formée dans chaque ville, dans chaque village, formait partout un pouvoir, quelquefois en dehors de toute pensée de gouvernement; les paysans, comme dans les Jaquceries du moyen âge, armés de fourches, de piques, arrêtaient les voyageurs, les jetaient en prison sous le moindre prétexte; tous ces

Marne. — M. le vicomte Bourgeois de Jessaint (*déjà préfet*).
Haute-Marne. — M. Farguès, puis M. Rivet.
Mayenne. M. Saulnier (*rédacteur de la Revue Britannique*).
Meurthe. — M. Merveille, puis M. Lucien Arnault (*homme de lettres*).
Meuse. — M. le comte d'Arros (*déjà préfet*).
Morbihan. — M. Lorois.
Moselle. — M. le baron Sers (*ancien préfet*).
Nièvre. — M. le baron de Talleyrand, puis M. Henry, ensuite M. Badouix.
Nord. — M. de Villiers de Terrage, puis M. le baron Méchin.
Oise. — M. le baron Feutrier (*ancien préfet*).
Orne. — M. Clogenson.
Pas-de-Calais. — M. le baron de Talleyrand (*ancien préfet*).
Puy-de-Dôme. — Le baron Rogniat (*ancien préfet*).
Basses-Pyrénées. — Le vicomte de Reaumont (*idem*).
Hautes-Pyrénées. — M. Bureaux de Pusy.
Pyrénées Orientales. — M. Méchin, puis M. Maurice Duval (*écrivain*).
Bas-Rhin. — M. Nau de Champlouis.

Haut-Rhin. — M. Dugied, puis M. Renauldon.
Rhône. — M. Paulze d'Ivoy, puis M. Bouvier-Dumolard.
Haute-Saône. — M. Amédée Thierry (*homme de lettres*).
Saône-et-Loire. — M. Lucien Arnault, puis M. Léon Saladin.
Sarthe. — M. Victor Tourangin.
Seine. — M. Odilon Barrot, puis M. le comte de Bondy.
Seine-Inférieure. — M. Treilhard, puis M. Dupont-Delporte.
Seine-et-Marne. — M. Boby de la Chapelle.
Seine-et-Oise. — M. Aubernon.
Deux-Sèvres. — M. de Solère, puis M. Heim.
Somme. — M. Didier, puis M. de Lacoste.
Tarn. — MM. Léon Saladin, puis Combes Sieyès.
Tarn-et-Garonne. — M. de Lacoste, puis Dugied.
Var. — M. Thieullen, puis M. Rouxel.
Vaucluse. — M. Larreguy, puis M. Derville-Maréchal.
Vendée. — M. le comte de Sainte-Hermine.
Vienne. — M. Boullé.
Haute-Vienne. — M. le baron de Tholo.
Vosges. — M. Nau de Champlouis, puis M. le baron Siméon.
Yonne. — M. Pompei.

officiers municipaux, revêtus de l'écharpe tricolore, rappelaient, sans intention sans doute, mais souvent avec la même brutalité, la fatale époque de 1791; et le ministre de l'intérieur lui-même était impuissant pour réprimer d'étranges abus au sein de l'administration populaire. Soyons juste : c'était beaucoup déjà que d'avoir rétabli ainsi un semblant d'ordre, après le désordre des trois journées.

La première espérance du peuple quand une révolution vient de s'opérer, c'est de se dispenser de payer l'impôt; et la plus grande difficulté, c'est de le convaincre qu'il faut le donner encore; sa colère se porte d'abord sur les barrières, il les brise lui-même, fait gaiement la contrebande, et adieu la contrainte et le receveur. A la révolution de juillet on avait vu tout cela se reproduire comme en 1789; les bureaux des percepteurs restèrent fermés pendant la grande semaine, et pas un écu n'entra au trésor. Était-ce ainsi qu'on pouvait faire face à tous les services? La restauration avait établi une telle balance, une telle régularité au trésor, qu'en supposant même une suspension de recettes, les receveurs généraux, formés en syndicat, faisaient les avances en compte courant. Les capitaux dont pouvait disposer le syndicat s'élevaient à plus de 100,000,000; et si l'on touchait à ce personnel des receveurs généraux, on se privait de ces ressources au moment même où elles étaient impérativement nécessaires; M. le baron Louis était encore plus un esprit de spécialité et de service qu'un homme d'opinion et de parti, et son premier désir était de conserver le syndicat : où trouver d'ailleurs, dans la crise, des receveurs généraux, avec de colossales fortunes ou un crédit assuré, qui pourraient venir en aide au trésor (1)? Le ministre désira donc préserver le personnel supérieur des finances de la restauration, si merveilleusement composé, et il y eut très-peu de changements. Ce que les vainqueurs convoitèrent surtout, ce furent les places de second ordre : tel payeur qui tenait ses fonctions de la république, fut dénoncé comme un carliste; aujourd'hui c'était le tour du receveur des contributions, le lendemain on faisait la guerre aux entreposeurs de tabac ou de timbre. Il fallait bien que le ministre cédât à toutes ces obsessions des patriotes avides de places : il suffisait d'occuper un poste salarié, pour être dénoncé comme essentiellement légitimiste. Le service du trésor ainsi fut d'abord très-difficile; les bons qui se faisaient à 2 et demi pour cent à un an, ne purent désormais se négocier qu'à 4 et 5 pour cent, et à trois mois; la rente ne se soutenait que par l'absence de transactions sérieuses; une baisse terrible devait arriver dans un très-prochain avenir. La banque, naguère si facile dans ses comptes courants avec le trésor, ne voulait faire aucune avance que sur des effets de receveurs généraux ou des bons à très-courte échéance; la perception des impôts était presque suspendue dans la campagne, et les journaux faisaient en vain de beaux articles pour engager le peuple à payer les contributions : on ne les écoutait pas plus que les circulaires du ministre; il était si agréable au paysan de ne point porter son argent à la recette cantonale! On ne pouvait réprimer *par la force* cette rébellion des écus, car il y aurait révolte contre les garnisaires et les gendarmes, auto-da-fé des assignations et des contraintes!

On avait réuni sous la main du duc de Broglie le conseil d'État et l'instruction publique; esprit théorique, mais ferme et sûr, M. de Broglie répugnait à toute réaction tranchée; toutefois il appartenait à une école trop pleine de ses propres idées pour ne pas avoir quelques préventions contre les personnes et les systèmes de la restauration. On avait tant écrit contre le conseil d'État, qu'évidemment le premier besoin était de l'organiser comme institution, d'en remanier la forme, la hiérarchie et la juridiction surtout. Pour le moment, le duc de Broglie se contenta de désigner une commission d'examen, moyen facile que tous les pouvoirs avaient employé pour retarder la solution des difficultés administratives.

Le ministre était assez habile pour savoir qu'il fallait d'abord satisfaire les hommes, et que ceux-ci feraient passer sur les vices de l'institution; son premier acte donc fut de nommer M. Benjamin Con-

(1) Les seules mutations qui furent faites parmi les receveurs généraux furent celles-ci :

M. A. Bricogne, receveur général de la Haute-Saône, à la recette générale du département du Gard, en remplacement de M. de Surville, démissionnaire;

M. Bruneau, receveur général de l'Ariége, à la recette de la Haute-Saône;

M. Marcotte-Genlis, à la recette de l'Ariége;

M. Scitivaux, receveur général des Hautes-Pyrénées, à la recette du Gers, en remplacement de M. de Meffray, démissionnaire;

M. André Cottier fils, receveur général du département d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Luce, démissionnaire;

M. Basterrèche, receveur général du département des Landes, en remplacement de M. Delaporte;

M. Aré de Saint-Didier, receveur général du Finistère, à la recette générale de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Law de Lauriston;

M. Hoane, ancien agent de change, à la recette générale du Finistère;

M. Doyen, receveur général du Lot, à la recette générale de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Andeval;

M. Remy de Campeau, receveur général des Hautes-Alpes, à la recette générale du Lot;

M. Gasson, receveur général des Hautes-Alpes;

M. Saint-Martin, receveur général des Hautes-Pyrénées;

M. Latingy, receveur général de la Nièvre, en remplacement de M. Tassin de Vallière, démissionnaire.

La société du syndicat des receveurs généraux fut néanmoins dissoute le 28 août 1830.

stant président de la section de la législation, choix un peu aventureux; M. Benjamin Constant, esprit fort distingué du reste, de l'école de madame de Staël, n'était rien moins que légiste; s'il possédait les phrases de politique générale, l'idéologie de la législation, avait-il l'aptitude spéciale pour l'examen et la rédaction des lois, pour le jugement des questions administratives; une fois ce choix accompli, le duc de Broglie entra pleinement dans la guerre hautement déclarée aux noms propres : les conseillers d'État, les maîtres des requêtes, les auditeurs de la restauration furent tous expulsés comme s'ils étaient tous également incapables ou indignes; les spécialités les plus considérables ne furent pas même épargnées; on ne laissa aucun évêque dans les sections, bien que le conseil d'État demeurât chargé des appels comme d'abus, de sorte que ce conseil dut se prononcer sur le droit canon, sans qu'il y eût en son sein un seul homme d'études cléricales. Au contraire, les fortunes nouvelles y arrivèrent en masse (1) : ici un journaliste redouté, là un avocat ardent, un chef de comité électoral; on consulta bien plus la nécessité de satisfaire les opinions que de remplir les services; il ne faut pas en faire un reproche aux hommes, mais aux temps; on ouvrait la porte du conseil d'État à quelques débris de l'empire, à des députés de la gauche, et à des journalistes qui abandonnaient la presse pour l'administration. Il fut sans doute un peu triste de ne pas voir dans ce conseil les noms si éminents des Portalis, des Siméon, du baron Mounier. Parmi les magistrats, MM. Meyronnet de Saint-Marc, Jacquinot Pampelune, M. Favard de Langlade, le chevalier Faure ne firent plus partie de ce premier conseil d'État (injustice plus tard un peu réparée). A leur place on lisait quelques noms inconnus que la politique élevait aux affaires : ainsi procèdent toujours les réactions, elles ne respectent rien; les hommes modestes, quelle que soit leur aptitude aux affaires, ne sont pas même épargnés (2).

La cour des comptes échappait par son inamovibilité à ce mouvement convulsif qui brisait les hommes spéciaux les uns après les autres; seulement quelques démissions étaient données, et les places aussitôt remplies avec l'empressement de l'ambition satisfaite. M. de Schonen, à peine de retour de sa mission de Cherbourg, triste et lamentable voyage, était porté à la dignité de procureur général à la cour des comptes; fortune bien grande, avancement inouï, mais, comme je l'ai dit, les révolutions sont plus capricieuses que les maîtresses de roi pour leurs favoris; de simple conseiller de cour royale monter à la position de procureur général d'une cour égale à la cour de cassation! Mais M. de Schonen s'était donné avec tant de dévouement à la révolution, que celle-ci lui devait indemnité; il avait témoigné de chaleureuses émotions aux reflets du drapeau tricolore jusqu'à verser d'abondantes larmes : la joie dut venir à son cœur. Comme M. de Barbé-Marbois, vieillard vénérable, ne voulait point encore quitter la vie, on ne put disposer de la première présidence : quelques maîtres et référendaires furent également désignés à la place de démissionnaires pour refus de serment : c'étaient une place si commode, un travail journalier, régulier, presque solitaire; la vie entière consacrée à une place qui s'incarnait en vous; tout cela était bien doux et n'exigeait pas une grande capacité. On vit dès lors une foule de solliciteurs se grouper autour de la cour des comptes : était-on jeune, bien recommandé, il y avait la place de référendaire de troisième classe; était-on vieilli, fatigué, voilà la dignité de maître des comptes avec un beau traitement et une existence limpide comme un chiffre réglé. Tel jeune homme impatient était converti avec la place de référendaire; tel vieux révolutionnaire intraitable pouvait se trouver

(1) Les ordonnances relatives au conseil d'État furent rendues le 20 août 1830, sur un rapport du duc de Broglie au roi. La première nommait une commission chargée de préparer un projet de loi sur la réforme à introduire dans l'organisation et les attributions du conseil d'État. Étaient nommés membres de cette commission : MM. Benjamin Constant, président; le comte d'Argout, pair de France; Bérenger, Devaux, Vatimesnil, députés; le baron Zangiacomi, conseiller à la cour de cassation; le baron de Fréville, conseiller d'État; Macarel, avocat; Charles de Rémusat; Taillandier, secrétaire. La deuxième ordonnance remaniait entièrement le conseil d'État. *Voyez* la liste des révocations et des nouvelles nominations que j'ai donnée dans le chapitre x.

(1) C'est à M. de Broglie que l'on doit la suppression des ministres d'État : institution dont j'ai fait voir l'utilité; cette mesure fut appliquée aux noms propres qu'on va lire :

MM. le baron de Vitrolles, le général comte Depont, le comte Beugnot, le duc de Dalberg, le maréchal duc de Conégliano, le maréchal duc de Reggio, l'abbé duc de Montesquiou, le maréchal duc de Tarente, le marquis de Barbé-Marbois, le prince de Talleyrand, le baron Pasquier, Alexis de Noailles, de Bourrienne, le comte de Vaublanc, le maréchal duc de Raguse, le marquis de Jaucourt, le vicomte Lainé, le duc Decazes, le vicomte Martignac, le comte Roy, le comte de Pradel, le marquis de Latour-Maubourg, le comte Siméon, le baron Portal, le duc de Laval-Montmorency, le duc de Doudeauville, le duc de Narbonne, le vicomte de Bonald, le maréchal duc de Bellune, le marquis de Talaru, le comte de Laforest, le cardinal de Latil, le duc de Brissac, le marquis de Pastoret, de Vatimesnil, le comte de La Bouillerie, le comte de Villèle, le comte Corbière, le marquis de Clermont-Tonnerre, le baron de Damas, le comte Benoist, l'évêque d'Hermopolis, le comte de Rayneval, le comte de La Ferronnays, le comte Portalis, le vicomte de Caux, le baron Hyde de Neuville, Courvoisier, le comte de Chabrol-Crousol, le comte de Labourdonnaye, le baron Dudon, le comte Ferdinand de Berthier.

MM. de Saint-Cricq, Molé et de Chateaubriand n'avaient plus alors le titre de ministres d'État : le premier avait été destitué par M. de Chantelauze aux dernières élections; le second avait donné sa démission en acceptant le ministère des affaires étrangères. M. de Chateaubriand avait également donné sa démission.

fort radouci par le titre de conseiller-maître. Et tout cela sans bruit, sans éclat; il se fit, hélas! bien des conversions dans ce temps de haut puritanisme et de vertus civiques. Par cette révolution subite, glorieuse, chacun se croyait si élevé, si au-dessus de sa nature habituelle, qu'on mettait des prix illimités à ses services; souvent ce n'était pas la vertu politique qui refusait, mais l'orgueil qui ne croyait pas recevoir une satisfaction suffisante pour ses mérites. L'armée des solliciteurs était si grande et si nombreuse à Paris, qu'un homme d'esprit disait : « que chaque ministre était obligé de passer la revue de mille ou de quinze cents hommes, qui tous les jours venaient le poing fermé, le pistolet à la main, demander la récompense de leurs services. »

L'instruction publique était aussi confiée au duc de Broglie : nul n'avait au plus haut degré l'amour de la science et la probité sérieuse alliée à une sorte de gravité de famille qui allait bien au chef de l'université. Mais le duc de Broglie appartenait à une école fort théorique sur l'esprit et la marche de l'enseignement; à la tête des écrivains du *Globe*, il était comme le pontife de l'École normale : or cette école savante, très-avancée dans l'intelligence des choses philosophiques, était-elle exlusivement capable de donner un enseignement d'application, de hiérarchie et d'obéissance aux diverses classes de la société? L'école du *Globe*, entièrement en dehors du catholicisme, était dominée par de superbes préjugés contre l'influence du clergé à l'égard des masses; elle s'occupait moins de leur moralisation que de leur éducation materielle; elle voulait faire de tout le monde des géomètres et des savants, de manière à ce que la société fût cousue de capacités individuelles. Est-ce ainsi que l'éducation devait être entendue? Ordre, travail, direction pour tous, puis quelques intelligences supérieures rayonnantes, telles que Corneille, Racine, Pascal, telle était la méthode de la vieille éducation. L'École normale faisait beaucoup de petite monnaie et peu de pièces d'or.

Comme direction d'enseignement supérieur, M. de Broglie refondit le conseil royal de l'instruction publique, désormais sous l'influence de MM. Villemain et Cousin, désignés comme les bras du ministre dans l'œuvre de l'education collégiale. M. Cousin avait professé la philosophie d'une manière fort avancée comme un spirituel traducteur de l'école allemande; ainsi que toutes les imaginations ardentes, méditatives, il avait une disposition à la religiosité, c'est-à-dire à la révélation des choses de Dieu, que M. Cousin entendait à sa manière; il voulait faire du catholicisme sans l'Église, et du protestantisme en dehors de la froide interprétation des textes; partant une sorte de mélange et de fusion sans couleur forte et tranchée, avec un mysticisme de doctrine et de parole. Nul n'était moins propre que lui à donner une direction aux études, parce qu'il voulait se mêler du dogme sans s'inquiéter des évêques, la seule autorité qui pouvait inspirer foi au clergé. L'esprit de M. Villemain faisait un parfait contraste à celui de M. Cousin; vif et pénétrant, il gardait l'empreinte du XVIII[e] siècle avec une merveilleuse facilité de conception et de paroles. Au fond de l'âme, M. Villemain était religieux; il avait trop de science pour ne pas savoir que l'Église était une chose si grande, qu'aucune institution ne pouvait lutter longtemps avec elle. D'ailleurs, n'était-il pas le plus éloquent des interprètes des Pères de l'Église? Avant tout, M. Villemain était l'homme de la situation, et comme le clergé n'était pas populaire, il n'osait que faiblement prendre sa défense.

Ce clergé, on l'excluait de l'éducation publique; à peine laissait-on un aumônier dans les colléges. L'École normale allait jeter parmi les professeurs une génération railleuse avec l'orgueil de ces études *à priori* qui ne laissaient rien debout dans l'Ancien et le Nouveau Testament, à peine considérés comme des traditions historiques. Nul sans doute ne pouvait empêcher que l'université suivît les éléments propres à sa constitution, c'était son droit; mais la charte avait promis la liberté de l'enseignement, et c'était là un beau correctif s'il eût été pleinement appliqué. Le père de famille qui voulait faire de son fils un petit philosophe pouvait le laisser à l'université; celui qui désirait en faire un chrétien soumis à l'Église et au foyer domestique devait rester libre de le confier à des institutions religieuses. Telle était la véritable indépendance de l'enseignement : la révolution allait-elle l'assurer à cette nation qu'on disait arrivée à l'apogée de l'ère de liberté?

Cette question était d'autant plus grave, que la révolution de juillet semblait se placer tout à fait en dehors de l'action catholique : incontestablement la réaction qui s'était produite à la suite des journées de Paris, avait porté aussi bien contre le clergé que contre le roi Charles X; les antipathies du XVIII[e] siècle contre l'Église s'étaient reproduites avec de sinistres couleurs et dans d'ignobles caricatures; l'on avait placé le roi de France sous la robe et le bonnet d'un jésuite. Le grossier instinct de la révolution s'était réveillé contre les *calotins*, autrefois voués à la lanterne; et en cela il fut d'abord secondé par la philosophie froide et par le parti protestant depuis revenu à de meilleurs desseins; dans sa pensée, la revolution politique devait être suivie d'un changement religieux à la façon de 1688, son complément nécessaire. De là tous les actes de violence qui avaient signalé les premières journées de juillet : la fuite de l'archevêque de Paris, le saccagement de ses voitures, le séquestre sur ses effets, et surtout cet esprit d'achar-

nement avec lequel les prêtres étaient poursuivis dans les feuilles publiques (1).

D'un seul trait de plume la pairie des évêques fut brisée; la religion, cette grande force, ne fut plus représentée dans la chambre haute; plus d'ecclésiastiques dans le conseil d'État, où les questions d'abus cependant seraient jugées comme par le passé; les colléges qui étaient sous l'action du clergé virent également leurs proviseurs changés. Dans la charte on avait à peine osé dire que la religion catholique était celle de la majorité des Français; pour constater encore la profonde indifférence de l'État sur les choses religieuses, on salaria les rabbins comme les curés; plus d'aumôniers dans les régiments ni sur les vaisseaux; aucun acte officiel pour constater qu'il y avait une religion publique et avouée, et les soldats n'allèrent plus en corps à la messe, même le jour de Pâques; le travail retentit dans les ateliers les dimanches et fêtes, à la face du service divin; chose inouïe et que l'Angleterre ne pouvait comprendre dans son respect scrupuleux du jour du Seigneur (2).

L'État s'éloignait de plus en plus de la profession publique du catholicisme, et néanmoins il imposait aux prêtres d'impérieuses obligations; l'impartialité veut qu'on dise hautement que la majorité du clergé ne comprit pas les devoirs nouveaux que la situation lui faisait; désormais étranger à la politique, il ne devait jamais mêler des regrets et des espérances terrestres à une mission toute morale; et si dans le Vieux Testament on lisait que la race de David avait été préservée dans le temple pour le jour d'une restauration, on trouvait aussi dans l'Évangile, le livre épuré des doctrines, « qu'il fallait rendre hommage aux pouvoirs de la terre. » Sans doute l'épiscopat était proscrit: les archevêques de Paris, de Besançon (3), de Lyon, de Rouen, étaient obligés de cacher leur tête; mais il y a cela de beau dans le catholicisme, que la persécution, au lieu d'affaiblir les devoirs religieux, les fortifie encore. Il y avait donc en ce temps des éléments de force et d'agrandissement pour l'Église, et les persécutions n'autorisaient pas ces vives antipathies contre le pouvoir établi; il fallait le respecter, le soutenir, l'attirer à l'Église comme à la source de toute morale. La restauration, loin de favoriser le clergé, l'avait compromis; ce clergé devait donc chercher des arguments de force dans la liberté et l'autorité que proclamait la nouvelle constitution (4).

Le clergé était surveillé attentivement dans tous ses actes : en chaque village il y avait dénonciation contre le curé; on allait à la messe, non pour le saint sacrifice, mais pour savoir si le prêtre chanterait le *Domine salvum fac regem*, à pleine et belle voix, sans restriction mentale. Cette attitude hostile et souvent maladroite du clergé occupe beaucoup les nouveaux préfets; elle est l'objet de circulaires et d'injonctions; à tel pauvre curé on refuse son traitement parce qu'il n'a pas bien chanté; à cet autre parce qu'on n'a pas bien entendu ses paroles et qu'il les bourdonne à voix basse. Il y avait certes culpabilité dans les évêques et les prêtres qui ne voulaient point prier pour le roi salué et reconnu par les pouvoirs : c'était prendre la question des révolutions de la terre au point de vue des passions, et cela ne devait pas être. Dieu avait ses desseins secrets quand il favorisait les grands changements; peut-être la restauration aurait-elle perdu l'Église avec ses allures de protection impopulaire; il fallait une régénération de pouvoir et de morale. D'ailleurs, ces questions de gouvernement rentraient-elles dans le domaine religieux? Un pouvoir était établi: l'Église devait prier pour lui; il y avait un roi, et, selon l'antique usage, on devait chanter le *Domine salvum;* le ridicule était de faire de cela, de part et d'autre, une affaire trop importante.

(1) Chaque jour on lisait dans les journaux des faits de dénonciation contre le clergé; on les vérifiait, ils n'étaient point vrais; mais peu importait, la calomnie était jetée, elle portait ses fruits.

« Dans quelques parties de la Normandie, des prêtres méconnaissent l'esprit de leur ministère et leur devoir de citoyen, en voici deux exemples :

« Le curé du Bourgdun, arrondissement de Dieppe, est sorti le 4 de ce mois avec les frères de charité portant un drapeau blanc parsemé de fleurs de lis.

« Une femme de la commune de Veulles, canton de Saint-Valery, étant accouchée de deux jumeaux, le curé de la paroisse refusa le baptême à l'un de ces enfants par ce double motif que le parrain n'allait pas à confesse et qu'on voulait donner à l'enfant le nom de Louis-Philippe. Les habitants, indignés, se sont réunis et ont chassé le curé. » La presse applaudissait à tout cela.

(2) Ce que les étrangers ne comprenaient pas, c'est cette indifférence religieuse; ils ne pouvaient s'expliquer comment il n'y avait pas une profession publique d'un culte quelconque et l'observance de ses règles.

(3) L'archevêque de Besançon était le prince de Rohan-Chabot; il s'était retiré à Fribourg. C'est aussi à Fribourg que M. le prince de Croï, archevêque de Rouen, s'était réfugié pour attendre que la tempête fût apaisée.

(4) Quelques évêques faisaient exception à ce mauvais esprit du clergé, et s'associaient à la pensée du gouvernement :

Extrait d'une lettre circulaire confidentielle adressée par M. l'évêque d'Orléans aux curés et desservants de son diocèse.

« Orléans, 18 août 1830

« Nous venons d'éprouver un de ces événements rares parmi les nations, mais que l'Évangile a prédits et dont les anciens parmi nous ont déjà vu de graves et mémorables exemples. Le ciel a marqué ces changements soudains pour rendre les nations plus attentives à sa puissance. Dans ces temps extraordinaires et difficiles, nous avons, messieurs, des devoirs plus prochains à remplir. Les grands mouvements partent des centres; des mains fortes savent les dominer : Paris en offre l'exemple; le calme s'y est bientôt rétabli, mais les ondulations se répandent au loin. J'ai appris avec inquiétude et douleur que quelques-uns de messieurs les curés du diocèse d'Orléans avaient été tentés de délaisser leur paroisse. Il est de mon devoir de les éloigner de ce dessein : leur absence causera du

Il se révélait dans la société un esprit singulier; partout on disait : « Le clergé est libre de faire ce qu'il veut dans ses églises, nous dédaignons ses prières, nous n'en voulons pas pour l'État qui n'a plus de religion; » et avec cela on se montrait intolérant à ce point que si un prêtre refusait les derniers sacrements à un mourant, parce qu'il n'avait pas rempli les devoirs de l'Église, on forçait les portes du temple pour l'obliger à recevoir le convoi; s'il y avait refus de sépulture ecclésiastique pour un suicide, un duelliste, un saltimbanque railleur, un comédien sceptique, on envahissait encore les sanctuaires. On proclamait la liberté du catholicisme, pourvu qu'il n'eût ni règle ni ordre; de véritables philosophes auraient dédaigné tout cela, et se plaçant sur les hauteurs du déisme, ils auraient jeté un regard moqueur sur les superstitions du monde. Il n'en était pas ainsi des esprits forts de juillet; on se prenait de colère si un prêtre ne mariait pas, n'enterrait pas selon le caprice; on disait : « Les cérémonies sont libres dans le temple. » C'était bien, pourvu qu'on eût le droit d'en forcer les portes au besoin; et c'est là ce qui était étrange et demi-barbare (1).

Si les journaux et les esprits mutins dédaignaient l'action de l'Église, il n'en était pas ainsi de la politique de quelques-uns des ministres sérieux qui entouraient l'avénement. Devant soi on avait debout le souvenir de Bonaparte qui, consul, appelé à reconstituer la société, avait d'abord songé avant tout à signer un concordat. Le pouvoir nouveau savait que la majorité des évêques lui était hostile, et de plus, quelques négociations mystérieuses étaient déjà ouvertes entre les partisans de Charles X et les hautes têtes du clergé, ce qui pouvait entraîner à de fâcheuses mesures. Certes, le gouvernement était dans le droit de réprimer vigoureusement ces manœuvres coupables; il préféra agir avec habileté pour amener le clergé à son aide dans l'œuvre de reconstitution morale. Le nonce à Paris n'était point resté en dehors des conciliabules du clergé; le comte Molé, chargé de toutes les affaires étrangères, et ainsi de la police des cultes qui touchait à Rome, demanda une explication au nonce (2). Une conférence amicale eut lieu entre le ministre et le représentant du saint-siége; le comte Molé déclara avec franchise « que la situation du clergé français était compromise depuis dix ans par la restauration très-maladroite; nul ne pouvait se dissimuler qu'il y avait un soulèvement contre lui, et puisqu'il fallait le dire, le gouvernement se rendrait populaire en préparant quelques coups d'éclat contre le clergé. Telle n'était pas cependant son intention, parce qu'il savait tout le bien que le clergé pouvait faire; loin de là, il voulait rendre à l'Église ses anciennes splendeurs, et avec l'aide du temps on parviendrait à éteindre toute animosité dans le peuple. Le saint-père trouverait donc amour filial dans le prince appelé à régner sur la France. Pour cela, il fallait que le clergé se tînt en dehors de la politique, et il n'en était rien. Le ministre était informé que des intrigues existaient à Paris, dans les provinces; il était donc nécessaire que le saint-siége les désavouât et rappelât le clergé français aux devoirs et à l'obéissance envers l'autorité constituée par la France (3). »

En même temps une négociation était ouverte à Rome dans un semblable dessein. La papauté est une institution si universelle, avec des vues si grandes, si tolérantes, que c'est toujours de Rome que vient l'explication des devoirs dans leur plus large intelligence; Rome ne résiste que pour les matières de foi aux pouvoirs de la terre. Le comte Anatole de Montesquiou trouva un favorable accueil auprès du vénérable pontife pour préparer la soumission de l'Église de France

découragement et de la douleur aux hommes religieux, aux familles paisibles qui craindront des dangers qui ne les menacent pas; on accusera les ecclésiastiques de semer la terreur, et nos églises s'affligent de voir les pasteurs abandonner leur troupeau... Le gouvernement n'a ni l'envie ni l'intérêt de vous inquiéter. Il désire l'ordre public; il doit protection à des ministres qui peuvent y contribuer par leur exemple et leur paisible maintien, et il a publiquement promis de veiller à leur bien-être. L'Église, qui ne donne pas les couronnes et qui ne peut jamais y toucher, n'est point juge des hautes questions de la constitution des peuples, elle ne permet point à ses ministres d'y entrer; elle voit la main qui porte le sceptre, mais elle ne le donne pas, et elle ne prend jamais part à aucune stipulation. Elle doit l'obéissance au pouvoir, car c'est Dieu qui l'a établi; si elle ne la lui rendait pas, elle pécherait contre Dieu qui veut l'ordre et qui est l'ordre. *Non est enim potestas nisi a Deo; quæ sunt a Deo, ordinata sunt.*

« Recevez, etc.

« *Signé :* † J., évêque d'Orléans. »

(1) Les violences avaient commencé contre les croix, et il est curieux de voir que ce fut à Reims, la ville si pieuse, que pour la première fois le désordre se manifesta.

« Reims, 17 août 1830.

« Quelques désordres ont été commis dans la soirée d'hier. La destruction de la croix de la mission avait été jurée par la multitude. Outre la tentative faite dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14, on lisait le lendemain sur l'une des faces du piédestal ces mots : « *Il faut renverser ce chétif monument et élever à la place une colonne en l'honneur des braves Parisiens morts pour la patrie. Si demain la croix n'est pas retirée, elle sera brûlée.* » Sur les trois autres faces il était écrit : « *A bas les jésuites et leur ouvrage !* » Le surlendemain lundi 16, les menaces étaient plus violentes encore. *Il est temps*, disait-on, *d'abattre la croix, le terme est arrivé !* »

(2) Je tiens ces détails sur l'entrevue du nonce apostolique avec le ministre des affaires étrangères du comte Molé lui-même; et l'on peut se faire une juste idée, par la dignité personnelle du ministre, des formes polies et convenables qu'il apporte dans ses relations.

(3) Cette négociation produisit immédiatement un bon effet.

« Fribourg, 26 octobre 1830.

« Le cardinal prince de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, qui se trouve encore ici, a reçu du pape l'invitation de retourner à

au nouveau pouvoir : de Rome vint donc le premier blâme sur la conduite des évêques, qui se refusaient à reconnaître et à saluer le roi Louis-Philippe. Il leur fut enjoint de ne plus désormais placer des idées politiques dans l'accomplissement d'une mission toute divine et assez difficile par elle-même dans les circonstances : leur premier devoir était de diriger chrétiennement les peuples par la doctrine et la morale. Désormais le *Domine salvum* dut être chanté dans toutes les Églises; l'ordre pontifical à ce sujet fut précis; le nonce apostolique à Paris dut communiquer au roi et au comte Molé les instructions formelles de son gouvernement, qui tendaient à prescrire pour l'épiscopat une règle de conduite conforme à l'esprit de l'Église qui est l'obéissance une et absolue au pouvoir établi. En retour, le pape suppliait le prince et la reine « d'accorder leur entière protection, comme l'avaient fait les rois très-chrétiens, à ceux des cardinaux et des évêques que l'esprit philosophique poursuivait d'une haine déplorable, et de leur assurer les dignes places dans les diocèses. »

Dès ce moment les affaires religieuses furent calmées, et le clergé prit dans l'État, sauf quelques exceptions, une attitude digne et résignée. La reine fit assurer l'archevêque de Paris qu'il pouvait rentrer paisiblement dans son diocèse; quelques-uns des évêques qui étaient sortis de France reçurent également l'invitation d'y revenir. On dut distinguer dès lors deux choses dans la conduite du gouvernement avec le clergé; tout ce qui vint du roi des Français ou de la reine personnellement fut respectueux, bienveillant et d'une nature conciliatrice; tout ce qui vint des hommes de la révolution garda l'empreinte de la violence, de la raillerie. Dans les départements on vit d'étranges spectacles : des préfets qui censuraient les mandements des évêques, et entre autre M. Pons (de l'Hérault) qui dans un arrêté singulier écrivit une réfutation d'un mandement d'évêque, comme Rousseau avait critiqué le mandement du vertueux M. de Beaumont (1). Et tout cela était populaire dans le parti du mouvement. Il y eut des sous-préfets assez mal appris pour refuser les honneurs aux évêques et la justice aux curés; il se passa des scènes inconvenantes : on fit dîner des concubines, de folles femmes, à côté des prêtres du Seigneur (2), et le soir dans l'orgie l'on rit d'un si bon tour; l'évêque le sut, et, loin de s'en plaindre, il dit : « Peut-être Dieu a-t-il permis qu'une femme perdue fût placée à côté d'un serviteur fidèle de Jésus-Christ, afin que quelque repentir vînt à son âme. »

Si ce désordre fut préparé par la salutaire action du gouvernement, les affronts n'en restèrent pas moins sur l'épiscopat. Dans les petites localités, les maires et les fonctionnaires nouvellement élus devinrent les antagonistes des curés; ils ne se contentaient pas d'arracher les croix extérieures jusque dans les cimetières (sous prétexte qu'il ne fallait blesser aucune croyance), mais encore ils envahissaient l'église en déclarant qu'elle était bâtiment communal et sous la direction du conseil municipal; maîtres au lutrin, ils y faisaient chanter les hymnes patriotiques et les chœurs d'opéra, aux rires de la presse révolutionnaire qui s'en félicitait. C'était bien autre chose pour les processions : naguère dans les campagnes, ces innocentes réunions de jeunes filles en blanc, ces pures confréries de la Vierge, garantie de la chasteté et de la vertu, étaient le triomphe des champs, la joie de l'été, en un mot la Fête-Dieu; le patriotisme les abolit partout. On s'endimancha pour la garde nationale, pour les fêtes de cabaret et ces parades en blouse terminées par de larges libations.

On doit rendre cette justice aux protestants, qu'eux-mêmes reconnurent bientôt que ce n'était pas seulement au catholicisme qu'on en voulait, mais au culte religieux qui s'élevait vers le Christ, à la manifestation de la pensée suprême. Si un esprit de prosélytisme avait pu leur faire saluer l'espérance d'une réforme en France à la manière de Luther, quand ils virent qu'on voulait détruire au cœur de l'homme toute espèce de culte, les protestants s'inquiétèrent avec justice, et ils aidèrent à la réaction religieuse qui partout se prononça. Il y a de remarquable en tout ceci un seul fait, c'est que cette religion dédaignée, cette puissance de l'Église si violemment attaquée alors, renaît toute seule, grandit spontanément, et dans l'espace de quelques années reprend pour ainsi dire plus d'ascendant qu'elle n'en avait perdu. C'est que gouvernement et peuple reconnurent enfin qu'il n'y avait pas de garantie pour un État sans le respect religieux, sans la grandeur et la majesté du culte.

Il y eut même une pensée politique qui domina toutes les autres dans les spéculations rationnelles du pouvoir. Quelques hommes, à l'origine du mouvement de juillet, avaient pu rêver un changement religieux à la manière de la révolution de 1688, c'est-à-dire la substitution du protestantisme à la foi catholique; bientôt ils durent comprendre qu'un tel changement briserait tous les rapports naturels de la France, même en ce qui touche la diplomatie européenne. La France, puissance catholique, trouverait sympathie et concours partout; protestante, elle devenait nation

son poste, de reconnaître le roi actuel des Français, de lui prêter serment de fidélité et d'enjoindre au clergé de son diocèse de faire la même chose. On pense que Son Éminence va incessamment se mettre en route pour Besançon. »

(1) M. Pons (de l'Hérault) ne resta pas longtemps préfet, et ce fut une juste satisfaction donnée au clergé.

(2) Cette scène se passa dans une sous-préfecture des environs de Paris; on en rit beaucoup parmi les élégants et les dandys de juillet.

secondaire ; catholique, elle avait ses auxiliaires et son appui en Belgique où une révolution éclatait précisément toute dans l'intérêt de l'Église : en Irlande où le mouvement de résistance était également catholique : en Pologne où tout ce qui avait des sentiments généreux était ardent catholique : en Orient où l'influence de la diplomatie française se rattachait entière à l'Église catholique (1). Cette conviction dut faire comprendre aux hommes d'une certaine portée combien il était dangereux de n'avoir pas une religion d'État, c'est-à-dire un culte avéré, reconnu par la nation, et que l'on pouvait montrer aux autres peuples comme le lien d'une grande fraternité.

Ceci existait partout : c'était à l'aide de sa religion que l'Angleterre agissait avec tant de vigueur par ses missions et ses Bibles; la Russie ne dominait la Grèce que parce qu'elle avait une religion qui trouvait sympathie dans le vieil empire des Hellènes. Il n'y a rien de plus fort pour un gouvernement que d'avoir un culte, une religion hautement professée ; on n'opère énergiquement des choses à longue portée et puissantes d'avenir qu'avec un culte national sans blesser la liberté des autres croyances. Ainsi fut Rome antique, perdue le jour où les philosophes établirent leurs théories en dehors du culte des dieux ; et dussé-je ici être taxé de paradoxe, je dirai qu'il y eut une cause de décadence profonde dans ce principe inflexible qui en 1789 sépara trop la religion d'avec l'État. L'Église et l'État doivent s'unir si indistinctement, qu'ils ne fassent plus qu'une chose comme l'âme et le corps (2); alors seulement les lois seront saintes, et les choses saintes seront des lois.

CHAPITRE XXIX.

SITUATION DE PARIS DEPUIS L'AVÉNEMENT.

Réorganisation municipale. — Le premier préfet de la Seine, M. de Laborde. — Le second préfet, M. Odilon Barrot. — Le préfet de police, M. Girod (de l'Ain). — Les barrières. — Les impôts. — Conseil municipal. — Conseil général. — Création de la garde municipale. — Aspect de la population. — Agitation des ouvriers. — Coalition. — Brisement des presses. — Rassemblement. — Sédition du 18 octobre. — Mesures répressives des deux préfets. — Sociétés populaires. — Craintes qu'elles inspirent. — Répression. — Les placards et les processions populaires. — Le Panthéon. — Les jeunes gens des écoles. — Les bustes du général Foy, et de M. Manuel. — Funérailles et banquets. — Situation réelle des affaires. — Ruine du commerce. — Décadence des fonds publics. — Gêne des grandes maisons de banque. — Faillite de M. Vassal. — Mesures nécessaires pour les ouvriers. — Travaux publics. — Tendance des idées. — Théâtres. — Littérature. — Livres publiés. — Les deux idées napoléonienne et républicaine. — Craintes pour l'hiver. — Les journaux. — Les prédications saint-simoniennes. — Commencement de l'Église française de M. Châtel.

(AOUT A NOVEMBRE 1830.)

Les sociétés sortent vite et violemment des voies de l'ordre; pour y rentrer le travail est pénible et long. Lorsque les esprits se sont jetés dans les agitations de la place publique, comment parvenir à les réprimer sans secousse et à les ramener à la vie habituelle et calme de la cité? Après une révolution aussi violente, toute gêne importune, et le peuple qui a reconnu sa souveraineté veut l'exercer pleinement, même avec ses caprices.

La nécessité pourtant avait créé pour Paris une police matérielle; l'existence seule d'un pouvoir central, d'une royauté suprême, avait entraîné les esprits aux conditions de l'obéissance, et la bourgeoisie, maîtresse du gouvernement, devait montrer à l'Europe qu'elle aussi comprenait la juste protection de tous les intérêts. Alors qu'il n'existait encore qu'une commission municipale, déjà le comte Alexandre de Laborde avait pris possession de la préfecture de la Seine; esprit doux, inoffensif, un peu désordonné, d'une famille, je l'ai dit, dévouée à la vieille monarchie, il s'était jeté tout entier dans la révolution de juillet. Nul n'était moins propre que M. de Laborde à la gestion administrative d'une grande cité, si opulente que ses revenus égalent ceux d'un royaume; avec beaucoup de laisser aller pour lui-même, comment aurait-il pu suivre une administration régulière, économe? Nul ne dépensait plus en grand seigneur de l'ancien régime que M. de Laborde, occupé de choses futiles et légères, unissant la science d'un érudit de l'Académie des inscriptions à toutes les dissipations du monde. Nommé conseiller d'État en service extraordinaire, on prit le prétexte que, aide-major général de la garde nationale, aide de camp du roi, il ne pouvait conserver la préfecture de la Seine. Il donna sa démission de fort bonne grâce, comme d'une fonction absorbante qui n'allait ni à ses habitudes ni à ses goûts.

M. de Laborde fut remplacé par M. Odilon Barrot qui venait de remplir la mission de Cherbourg. M. Barrot n'avait jusqu'ici occupé aucune fonction administrative : simple avocat à la cour de cassation, il était porté à cette haute position de préfet de la Seine par l'amitié protectrice de M. de Lafayette, dont il était l'admirateur le plus passionné et le plus

(1) On remarquera que depuis 1830, l'Autriche comme puissance catholique s'est efforcée de substituer son protectorat en Orient à l'antique et salutaire influence du roi très-chrétien. L'ambassadeur de France à Constantinople en 1830, le général Guilleminot, s'occupait de la question du saint sépulcre non-seulement en croyant mais encore en politique.

(2) Je pose cet axiome dans l'ordre seulement des idées morales, et pour se prêter un mutuel concours.

fidèle interprète. M. de Lafayette, M. Dupont (de l'Eure) et M. Barrot, durent invariablement se tenir comme un triumvirat impératif dans les choses politiques et ministérielles. Doué d'infiniment d'esprit, d'une parole facile, mais sans aucune des qualités spéciales d'un bon administrateur, qui constituent un préfet (1), M. Odilon Barrot n'était préoccupé que de conserver la popularité de son nom et l'amitié de ses deux protecteurs; il se croyait plus haut, plus avant dans la révolution que M. Guizot, son supérieur cependant dans la hiérarchie; il prenait les ordres plutôt de M. de Lafayette que du ministre de l'intérieur, et c'est ce qui faisait de sa position quelque chose d'étrange, d'inouï, dans un gouvernement régulier; il se révélait immédiatement dans M. Odilon Barrot cette situation mixte, l'homme de l'hôtel de ville et le représentant du pouvoir, le patriote et le préfet, avec toute espèce de faiblesse pour les émotions de peuple, les cris des écoles et des sociétés politiques, à ce point de recevoir leurs chefs comme des puissances régulières, de les entendre et de composer avec eux.

A la préfecture de police était placé M. Girod (de l'Ain) qui succédait à M. Bavoux (2), autre popularité de l'opposition de quinze ans. On s'étonne aujourd'hui vraiment de certaines grandeurs qu'on avait faites à des noms propres si effacés depuis; c'est que les partis en général, quand ils élèvent un homme, le font moins pour lui que pour eux; nous ne sommes tous que des prétextes ou des moyens, car autrement il y aurait des énigmes indéchiffrables dans toutes ces grandeurs d'un jour qui disparaissent si vite. M. Girod (de l'Ain) était certainement un esprit plus modéré, plus sage que M. Odilon Barrot, mais avec une grande insuffisance pour les fonctions si difficiles de préfet de police; dans les temps agités il faut pour remplir ces devoirs une aptitude toute spéciale: que de mille détails y viennent aboutir et que de devoirs s'y rattachent! Il ne s'agissait plus de ces temps paisibles où un préfet n'a qu'à veiller sur la sûreté de tous et aux devoirs de la police locale; le peuple, profondément agité par sa récente victoire, campait sur les places publiques; il y avait danger dans sa joie, dans sa colère, dans ses bruyantes démonstrations; et le prefet de police était le magistrat appelé à contenir ces masses turbulentes.

Que de peines pour organiser le simple mécanisme de la préfecture! Il fallait d'abord restaurer tout ce qui tenait au matériel de l'administration municipale d'une cité qui avait besoin plus que jamais de ses revenus réguliers; de concert avec le ministre de l'intérieur, les préfets réorganisèrent les mairies, ou plutôt confirmèrent un fait accompli déjà dans une parfaite intelligence (3). Des hommes honorables, pris dans la bourgeoisie, le commerce et l'industrie de Paris, furent appelés à la tête des douze arrondissements, et ces choix furent en général bons; on mêla quelques-unes des popularites des cent-jours, de l'empire ou de la révolution. On voulait montrer à la France, à l'Europe, qu'il ne s'agissait pas d'une révolution sociale, du triomphe du prolétaire sur les riches, mais d'un simple changement de dynastie; des hommes de garantie et d'ordre prenaient la direction des affaires dans la grande cité.

Le conseil municipal, qui formait aussi le conseil général du département, fut composé de la bourgeoisie plus élevée (4), tout entière dans le mouvement qui avait triomphé en juillet; on n'exclut des élus de la première formation que M. Hubert, l'ancien notaire, qui s'était posé comme le chef des sociétés populaires, le président des clubs; associé au mouvement républicain, il marchait avec trop de hardiesse dans les voies les plus audacieuses de la démocratie, et cet acte dut être d'autant plus remarqué que le gouvernement n'était point libre encore dans sa ferme et complète impulsion. Il est des temps où l'on doit beaucoup céder pour obtenir quelque chose; l'ordre ne se consolide que par un juste ménagement des hommes et des choses, jusqu'à ce que la force et la raison deviennent elles-mêmes des idées populaires,

(1) M. Odilon Barrot se laissait plutôt entraîner par sa position que par son esprit; au fond de l'âme il était monarchique; M. Barrot avait été volontaire royaliste en 1815 (on l'a écrit au moins), puis, ce qui avait créé sa popularité dans le parti libéral, c'est qu'il avait dit « que la loi était athée, » définition qui avait paru sublime à l'époque, et qu'il voulut ensuite expliquer par le mot *indifférente, aveugle*.

(2) M. Bavoux avait été mêlé aux grands troubles de l'école de droit en 1820; ses cours, au reste fort médiocres, portaient la jeunesse à mille exaltations, et on fut obligé de les suspendre.

(3) Les mairies de Paris furent définitivement organisées par ordonnance du 16 septembre 1830. Peu de noms furent changés de la première organisation.

(4) Le conseil général du département de la Seine fut composé comme il suit:

M. Arago, membre de l'Académie des sciences;
MM. Aubé, Besson, Benoît, négociants;
M. Bourgeois, maire du 3e arrondissement;
M. de Chateau Giron, propriétaire;
M. le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Institut;
M. le baron Delessert, députè;
M. Ganneron, président du tribunal de commerce;
M. Gisquet, négociant;
MM. Goudchaux, Lafaulotte, Lafond;
M. Lebeau, avocat général à la cour de cassation;
M. Marie Glatigny, ancien notaire, maire du 2e arrondissement;
M. le comte Mollien, pair de France;
M. Parquin, avocat à la cour royale;
MM. J. Périer, Charles Rémusat et Say;
M. le baron Séguier, premier président de la cour royale;
M. le comte de Tascher, pair de France;
M. le baron Ternaux, député;
M. Tripier, président à la cour royale.

et alors le pouvoir seulement peut s'en servir d'une manière efficace pour sauver la société.

La perception de l'impôt indirect et de l'octroi n'était pas la chose la moins difficile à rétablir. En dressant les barricades, le peuple avait fait un feu de joie des barrières, comme par compensation ; il songeait un peu à son sensualisme dans sa victoire : c'était si naturel! Après avoir subi tant de privations, il voulait boire le vin à bon marché : que d'efforts pour lui persuader qu'il fallait payer encore des impôts à la ville libre, souveraine, lui le grand peuple qui venait d'accomplir ces immortelles semaines inscrites, disait-on, sur l'airain de l'histoire! Pourtant il fallut se résigner aux réalités de la vie habituelle, payer encore, payer beaucoup, sous peine de poursuites, de garnisaires! Avec l'impôt dut se réorganiser la police absente depuis un mois; dans la marche des sociétés les choses nécessaires changent de nom, mais elles n'en subsistent pas moins toujours elles-mêmes; au corps de gendarmerie composé de vieux soldats, on substitua de nouvelles compagnies qui furent appelées *garde municipale* (1), mélange d'abord de toutes conditions avant d'être justement épurée par un remarquable choix : c'étaient les mêmes formes, les mêmes éléments que la vieille et bonne gendarmerie de la Seine; la garde municipale devait rester aux ordres des deux préfets; on changeait de costume et non de pensée, et le garde municipal devait dignement tenir son rang pour prêter main-forte à l'idée répressive. Si on voulait suivre les temps, on verrait qu'il y a moins de mutation qu'on ne croit dans les choses et dans les idées; l'humanité est un grand tout, elle change seulement de costume avec les siècles qui s'écoulent et les âges qui viennent.

Le peuple s'était trop fortement agité dans les journées de juillet pour qu'il ne demeurât pas longtemps dans un état de fermentation et de tourmente au moins à la surface. Ce n'étaient point les hommes à places, à positions politiques, qui avaient combattu dans les rues, mais les ouvriers, les artisans, les prolétaires de peine et de journée; si les dignitaires de la révolution, apaisés par quelques positions douces, croyaient que tout était fini parce qu'ils s'étaient casés à merveille, la multitude ne pensait pas ainsi; à la révolution politique elle voulait ajouter un changement social dans le prix des salaires, dans la distribution du travail, danger pressant et journalier : de là ces premières fermentations de la multitude. Quand on parcourait Paris à peine délivré des barricades, on voyait des groupes nombreux d'ouvriers, avec le drapeau tricolore, chantant de leurs voix retentissantes *la Parisienne* et *la Marseillaise* (2); comme l'oisiveté est une mauvaise conseillère, ils allaient aux barrières dans des clubs improvisés pour y faire des motions patriotiques. La foule trouve toujours des meneurs, des hommes à la parole facile, avec des idées que saluent les masses comme des flatteries ou des espérances; ces orateurs disaient donc à la multitude, « que victorieuse elle pouvait imposer ses conditions; que le prix des salaires était trop bas, que les machines enlevaient tout le travail aux ouvriers; pourquoi *ne* pas exiger une augmentation dans le prix du labeur et ne pas briser les machines? » Excités par ces paroles, parurent successivement sur la place publique les boulangers, les tailleurs, les tanneurs de cuir; et, chose étrange! les ouvriers imprimeurs firent une coalition pour le brisement des presses mécaniques. Ainsi, ce que le coup d'État de M. de Polignac avait essayé en vain, les ouvriers eux-mêmes allaient l'accomplir, si bien que pendant un ou deux jours les journaux ne parurent pas (3). Le peuple est une terrible gendarmerie, et il agit plus brutalement et plus

(1) « Paris, 19 août 1830.

« Par une ordonnance du roi, le corps de la gendarmerie est supprimé. Un corps spécial est institué pour le service de garde et de police de la capitale : il prendra la dénomination de *garde municipale de Paris*. Ce corps est mis à la disposition immédiate du préfet de police. Il sera commandé par un colonel. Le complet de la garde municipale est fixé à 1,443 hommes. » Depuis il a été augmenté.

(2) « Paris, 25 août.

« Des rassemblements d'ouvriers ont encore eu lieu aujourd'hui. Des bandes nombreuses se sont promenées par les rues avec un drapeau tricolore. Il est à remarquer que chaque profession prend part à son tour à ces promenades qui ont été jusqu'ici inoffensives. Les uns ont voulu d'abord chasser les ouvriers étrangers, les autres demandent que la journée de travail soit plus courte d'une heure. »

(3) Les journalistes, désolés de voir que les ouvriers, à l'imitation de M. de Polignac, faisaient un coup d'État contre eux, rédigèrent une protestation, comme ils l'avaient fait le 26 juillet contre les ordonnances. La voici :

« Les avertissements de la sagesse, l'autorité des conseils éclairés et même des services rendus sont impuissants sur des coalitions d'ouvriers dans lesquelles une minorité active domine une majorité tremblante. Nous avons épuisé toutes les bonnes raisons pour faire rentrer, nous ne disons pas seulement dans leur devoir, mais dans leur intérêt, des ouvriers qui devaient autant tenir à nous que nous tenions à eux ; car l'épreuve des jours de crise aurait dû resserrer pour longtemps les intérêts qu'elle avait trouvés fidèles les uns aux autres; vaines représentations, on nous répondait par des regrets, par un triste respect pour des engagements injustes!

« A qui le tort? Est-ce à des ouvriers qui manquent souvent de lumières pour juger leurs vrais intérêts, pour discerner les motifs honteux qui font agir leurs instigateurs? N'est-ce pas plutôt à l'autorité qui n'a pas su encore saisir ces instigateurs, les démasquer, les livrer à la justice des tribunaux?

« Des hommes égarés sont-ils bien coupables de se montrer exigeants et injustes quand ils trouvent complaisance et faiblesse dans les fonctionnaires, qui sont chargés de faire respecter les lois et les propriétés et qui cèdent mollement, non pas à des besoins criants, mais à des fantaisies subversives? Monsieur le préfet de la Seine, par sa condescendance de jeudi pour un rassemblement qui méconnaissait une généreuse intention du roi, n'a-t-il pas plus encouragé que

vite que les commissaires timides envoyés par M. Mangin dans les journées de juillet. Il ne fait pas de sommations préalables; il a ses mains, ses bras, et sa volonté puissante est bientôt accomplie. A cette occasion il se fit deux proclamations des préfets de la Seine et de police, si molles, si douces, qu'elles semblaient demander pardon à la multitude d'être obligées de la réprimer. Ceci tenait un peu, il faut l'avouer, aux circonstances difficiles du lendemain d'une révolution, et beaucoup aux caractères. Ni M. Odilon Barrot ni M. Girod (de l'Ain) ne voulaient compromettre leur popularité; ils parlaient à des vainqueurs bien récents et armés encore, ils les ménageaient dans la parole comme dans les actes, ils caressaient la crinière du lion.

Le préfet de la Seine disait avec la plus extrême humilité aux faiseurs d'émeute : « Mes concitoyens! depuis que la confiance du roi m'a pris dans vos rangs pour m'élever à la première magistrature de ce département, à laquelle je n'avais d'autres titres que ceux que vos propres suffrages m'avaient donnés, j'ai dû étudier les devoirs qui me sont imposés. Le premier de ces devoirs, le plus sacré pour moi, est de réaliser au sein de l'ordre et de la paix, toutes les améliorations que notre glorieuse révolution promet à la France. Magistrat de cette grande cité, je sais que je suis le défenseur de tous les intérêts, de tous les droits. Ma vie est dévouée à cette haute mission que je n'ai pas recherchée, mais que je saurai remplir. Que tous les bons citoyens concourent avec moi au maintien de l'ordre public. Que tous les citoyens de Paris, pauvres ou riches, soient bien convaincus que pour arriver jusqu'à leurs magistrats, pour obtenir justice, il leur suffit de la demander régulièrement; que nous nous porterons les organes et au besoin les défenseurs de toutes les réclamations légitimes; que la liberté de la presse, l'organisation de nos municipalités, l'action de la tribune, la loyauté si connue de notre roi suffisent à la garantie de tous nos droits, à la défense de toutes nos libertés, à la réalisation de tous nos vœux; que des démonstrations turbulentes, des coalitions, que la loi punit, compromettent au contraire cet avenir de gloire et de bonheur que nous avons si chèrement conquis, et nous jetteraient dans toutes les horreurs de l'anarchie. Citoyens de Paris! vos magistrats considèrent comme ennemis de notre glorieuse révolution tous ceux qui essayeraient de la déshonorer par des désordres dont nul ne peut désormais ignorer la culpabilité. Nous ne nous adresserons pas vainement à notre brave garde citoyenne et à toute la population parisienne, si éminemment intéressée à l'ordre public, pour en obtenir la répression. » Le préfet tenait ici le même langage que M. de Lafayette; il voulait l'ordre, mais à des conditions impossibles pour le réaliser (1).

Cette foule turbulente put agir plus audacieusement et avec plus de liberté dans une crise terrible qui révéla le caractère toujours sauvage des masses quand elles ne sont pas contenues par les justes freins de l'autorité. Il s'agissait des malheureux ministres de Charles X, alors renfermés à Vincennes : un sentiment de justice et de philanthropie avait dicté une proposition pour l'abolition de la peine de mort en matière politique, objet des méditations d'une école sérieuse. Dans les circonstances, c'était dire indirectement qu'on voulait sauver de l'échafaud des hommes d'État qui avaient engagé leur conviction dans un fatal système; s'ils avaient succombé dans la lutte, méritaient-ils la mort pour cela, et la mort par un arrêt exceptionnel? Eh bien, cette proposition d'abolir la

qui que ce soit les nouvelles prétentions des ouvriers coalisés le lendemain?... »

Le Temps est en blanc avec cet avis :

« Obligés de céder à une force majeure, manquant d'ouvriers pour composer notre journal par suite d'une coalition contre les presses mécaniques, nous ne pouvons adresser que ces quelques lignes à nos abonnés. »

(1) « Nous, conseiller d'État, préfet de police,

« Considérant que des ouvriers en grand nombre parcourent depuis quelques jours et sous divers prétextes, les rues de la capitale;

« Que si, fidèles aux sentiments qui animent l'héroïque population parisienne, ils ne commettent aucun acte de violence, leurs réunions plus ou moins tumultueuses sont elles-mêmes un désordre grave, qu'elles alarment les habitants paisibles, qu'elles tendent à altérer la confiance que la nation française doit au gouvernement institué par elle et pour elle; que ces réunions causent aux ouvriers une perte onéreuse de temps et de travail au moment où de vastes ateliers publics leur sont ouverts; qu'enfin elles peuvent offrir des moyens de troubles que les malveillants ne manqueraient pas de saisir : que le maintien de l'ordre et de la sûreté publique confié à notre responsabilité exige impérieusement qu'un tel état de choses cesse; considérant que si les ouvriers de Paris ont à élever des réclamations fondées, c'est individuellement et dans une forme régulière qu'elles doivent être présentées aux autorités compétentes qui s'occupent sans relâche de toutes les mesures qui peuvent concourir à la prospérité de l'industrie, etc., etc.

« GIROD (de l'Ain).

« MALLEVAL. »

Circulaire du préfet de police, en date du 3 septembre 1830, adressée aux commissaires de police de Paris.

« Monsieur, une agitation inquiétante pour l'ordre et la sûreté publique existe dans plusieurs classes d'ouvriers; il devient urgent de faire cesser cet état d'effervescence. Toute votre attention doit se porter en ce moment sur les attroupements : je désire que vous cherchiez, par tous les moyens qui peuvent dépendre de vous, à connaître les meneurs, surtout ceux qui seraient étrangers à la classe ouvrière; vous les ferez arrêter immédiatement et conduire à la préfecture. Vous ferez également saisir et amener devant moi tout individu qui se rendrait coupable d'un acte de violence contre les personnes et les propriétés. Je vous invite à exercer sans délai votre surveillance de la manière la plus stricte et la plus ferme. Je compte sur tous les efforts d'activité et de vigilance de votre part. »

peine capitale souleva l'affreuse colère de la multitude; on placarda partout que le dessein du gouvernement était de sauver les ministres; l'on invita le peuple à se venger lui-même par de sanglantes saturnales.

On était au 18 octobre : les nuits longues et obscures favorisaient les groupes d'hommes dans les ténèbres; ils se formèrent bientôt à la place Vendôme, dans les faubourgs, au Palais-Royal; l'émeute ne gronda plus, elle rugit. Dans une cité civilisée comme Paris, on vit le peuple demander la mort des ministres sans jugement, comme aux plus fatales époques; la torche en main, on força presque les cours du Palais-Royal, et l'on vint crier cet ordre barbare jusque sous le balcon du prince. Quelques bataillons réunis de la garde nationale, un régiment de troupe de ligne, garanti et caché derrière la garde nationale (triste temps! les soldats n'osaient pas agir seuls et montrer leur glorieux uniforme), préservèrent la royale demeure d'une invasion sauvage. Ces bandes ne s'en tinrent pas là : on vit s'élancer dans les faubourgs tout ce peuple déguenillé. Dans une nuit profonde, sur la route de Vincennes, plus de mille torches s'agitaient pour éclairer la marche funèbre d'hommes sinistres, ronde infernale qui ne voulait rien moins qu'incendier Vincennes et égorger les prisonniers renfermés dans le donjon, affreux prélude d'un 2 septembre. Le général Daumesnil, le vieux soldat, fut obligé de venir parlementer avec cette troupe rugissante, et il parvint à calmer ce rassemblement, plus sombre que le battement des ailes des corbeaux qui s'abattent pour aiguiser leur bec sur les ossements des cadavres.

En ces circonstances difficiles, le devoir des préfets de police et de la Seine était d'opposer à ces désordres une vigoureuse répression : comment de tels rassemblements s'étaient-ils formés sans que les magistrats prissent des mesures énergiques pour les empêcher? Les ignoraient-ils, quand tout Paris était témoin de ces fatals préparatifs? Le préfet de police, homme timide, borna son intervention à une proclamation presque élogieuse pour la noble population de Paris et les héros de juillet. M. Odilon Barrot voulut donner à la proclamation qu'il adressa au peuple un caractère politique : il prit ce qu'on appelle en terme de parti une position; il n'imposa pas son autorité aux agitateurs, comme le doit un représentant du pouvoir qui exerce une autorité légale; il transigea, c'est-à-dire qu'en blâmant la démonstration bruyante des masses, il fit l'aveu singulier « que la chambre des députés avait fait une démarche inopportune, » désapprouvant ainsi les ministres et les pouvoirs; il s'érigea plus en homme politique qu'en magistrat municipal; enfin il s'adressa au peuple souverain dans cette langue des époques du vertueux Bailly ou du patriote Péthion (1). « Vos magistrats, disait-il, sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple *le plus brave* et le plus généreux de la terre, mais *justice* : *la justice* est en effet le besoin, le droit des hommes forts et courageux; la vengeance est le plaisir des faibles et des lâches. Une démarche inopportune (la proposition de la chambre) a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres; des delais qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion que nos intraitables ennemis, toujours aux aguets pour nous désunir, exploitent avec empressement. De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu ni interrompu, et il ne le sera pas : l'instruction de l'accusation portée contre les anciens ministres continue; ils appartiennent à la loi, et c'est la loi seule qui règlera leur destinée. Les bons citoyens ne peuvent demander ni desirer autre chose, et cependant ces cris de mort poussés dans nos rues, nos places publiques, ces provocations, ces placards, que

(1) M. Guizot se hâta de rassurer les provinces, fort inquiètes du mouvement de l'émeute.

Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets.

« Paris, 22 octobre 1830.

« Il se pourrait, monsieur le préfet, que des récits inexacts ou exagérés répandissent dans les départements une impression fausse sur ce qui s'est passé à Paris dans la soirée du lundi 18 de ce mois. Je désire que vous soyez en mesure et que vous preniez soin de dissiper, si elles se manifestaient, des inquiétudes mal fondées; ce qui importe à la France et à son gouvernement, c'est qu'en toute occasion la vérité tout entière soit connue. La plus grande publicité, la plus complète franchise sont désormais les meilleures garanties de la sécurité des esprits...

« Ainsi déjouées, de semblables tentatives ralliert et rassurent tous les gens de bien, tous ceux qui possèdent ou qui travaillent. Ils ne tardent jamais à s'entendre pour repousser des conseils insensés, des intrigues ambitieuses ou des complots ennemis. Ils se pressent de toutes parts autour du roi, pour qui cet événement a été une nouvelle occasion de faire paraître le calme de son caractère et la sincérité de ses sentiments patriotiques. Sa présence et ses paroles ont été accueillies avec les plus vifs élans d'affection et de confiance, un lien de plus s'est formé entre lui et ce peuple.

« Rassurez donc les esprits, monsieur le préfet, s'ils se sont alarmés. Rien ne menace ni le roi, ni la charte, ni le cours de la justice, ni la paix publique... La France veut être libre sous un gouvernement ferme et protecteur. Elle ne se laissera point tromper ni entraîner par ceux qui voudraient la détourner de ce but au profit de leurs desseins ou de leurs intérêts personnels.

« GUIZOT. »

sont-ils, sinon des violences faites à la justice? Nous voulons pour autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes, des juges calmes et impartiaux; eh bien, quelques hommes égarés ou malveillants menacent les juges avant même que le débat ne soit commencé. Peuple de Paris, tu n'avoues pas ces violences! des accusés sont chose sacrée pour toi; ils sont placés sous la sauvegarde de la loi; les insulter, gêner leur défense, anticiper sur les arrêts de la justice, c'est violer les lois de toute société civilisée; c'est manquer au premier devoir de la liberté; c'est plus qu'un crime, c'est une lâcheté! Il n'y a pas un citoyen dans cette noble et glorieuse population qui ne sente qu'il est de son honneur et de son devoir d'empêcher un attentat qui souillerait notre révolution. Que justice se fasse; mais violence n'est pas justice! Tel est le cri de tous les gens de bien, tel sera le principe de la conduite de vos magistrats. Dans ces graves circonstances, ils comptent sur le concours et l'assistance de tous les vrais patriotes pour assurer force aux mesures prises pour garantir l'ordre public. »

Cette étrange proclamation qui élevait la multitude à la souveraineté politique, cette conversation amicale avec l'émeute, fit une triste impression parmi les hommes d'ordre et de gouvernement : tout, jusqu'à ce tutoiement jeté au peuple, rappelait les flatteries d'un temps affreux, ces mots de lamentable mémoire des jours de la Convention : « Pauvre peuple, bon peuple, on te trompe, on te calomnie. » Tandis qu'il fallait agir par une répression ferme contre des bandes sanguinaires de malfaiteurs et de vagabonds qui marchaient la torche en main, on les flattait, on les élevait jusqu'à un rôle de gouvernement. M. Odilon Barrot blâmait la chambre, et jugeait ses propositions et ses actes du haut de sa souveraineté individuelle, comme si l'on n'était puissant sur les masses qu'à la condition d'être faible et agenouillé devant elles!

L'origine de ces mouvements d'ouvriers et d'agitations de places publiques était surtout dans l'existence de ce qu'on appelait les sociétés populaires, essais des clubs, formées dès les premiers jours de la révolution de juillet (1); car il y avait beaucoup de plagiat en tout ceci. Il paraissait simple et naturel à ceux qui avaient fait la révolution de la conduire et de la diriger au moyen des sociétés populaires, qui avaient exercé une si épouvantable influence à l'origine de la révolution de 1789. La plus importante de ces sociétés était celle des *Amis du peuple*, dirigée par M. Hubert, ancien notaire, dont j'ai parlé, membre primitif du conseil municipal de Paris. Réunie rue Montmartre, au manége Pellier, on y faisait des motions, des propositions politiques, on y déclamait avec énergie contre les pouvoirs établis, tous provisoires pour elle; et peut-être cette société espérait la destinée des jacobins, son rêve et son but de gloire. Tant il y a que les chambres et le gouvernement avaient craint de voir prendre un développement considérable à la société des *Amis du peuple*, de manière à absorber l'action régulière des pouvoirs, danger immense! Et il y avait cela de remarquable, que M. de Lafayette lui-même était aise de voir ce club cesser ses bruyantes réunions; le vieux général en avait peur. Avec la mémoire qu'il avait gardée fraîche et nette sur la révolution française, il se souvenait que c'étaient les jacobins qui l'avaient proscrit, et que les motions les plus acharnées contre lui étaient parties des clubs. Le ministère à son tour, appuyé de la bourgeoisie, également impatiente de tous ces désordres, résolut de prendre une mesure contre cette société démocratique. Ici la position était délicate : en Angleterre les clubs sont une conséquence de la liberté; on se réunit, on échange d'ardentes paroles, on fait des motions, et tout cela sans qu'il y ait le moindre danger pour la tranquillité publique, parce que les pouvoirs sont incontestés. En France, où les passions se révèlent si vives, si ardentes, où tout est soumis à la contestation, un club excitait le désordre, et pourtant nul article de la charte ne défendait les réunions, et après un triomphe si récent de l'esprit révolutionnaire, il était difficile d'interdire les clubs.

Néanmoins la partie conservatrice du cabinet, M. Guizot en tête, aborda franchement la question en invoquant l'art. 291 du Code pénal, qui défendait la réunion de plus de vingt personnes : c'était net, franc et fort. En partant de cette jurisprudence on allait loin comme principe, car ce n'était pas seulement un seul article du Code qu'on invoquait dans ce passé immense, mais on formulait cette maxime, « que tout le bulletin des lois, même dans les dispositions les plus restrictives de la charte, pouvait également être invoqué; » innovation si grande qu'elle fut un moment sur le point d'amener la dissolution du conseil.

(1) La magistrature, malgré les attaques malveillantes dont elle était l'objet, veillait à l'ordre public.

« La cour royale s'est réunie le jeudi 7 septembre 1830 à huis clos en assemblée générale des chambres, sous la présidence de M. Séguier. M. Bernard, procureur général, et plusieurs membres du parquet étaient présents. Cette réunion avait pour objet d'évoquer l'instruction dirigée contre les auteurs présumés de placards affichés depuis quelques jours sur les murs de Paris, et notamment d'un placard qui n'a pas été publié et qui avait été imprimé à la suite d'une résolution prise par la *Société des Amis du peuple* qui tient ses séances rue Montmartre, au manége Pellier. La cour royale a évoqué l'affaire, et M. Brion a été délégué pour instruire. Par suite de cette décision, deux employés de la police se sont présentés hier chez M. Hubert, ancien notaire et membre actuel du conseil général de la préfecture de la Seine, et chez M. Thierry (de Metz), tous deux membres de la *Société des Amis du peuple*. En vertu d'un

Mais le général Lafayette ne s'opposant pas lui-même à une mesure contre les clubs, véritable tradition des jacobins, on résolut de poursuivre les membres de l'association devant les tribunaux, en vertu de l'art. 291 du Code pénal. Immédiatement l'association fut dissoute par ordre de la police, soutenue de la bourgeoisie entière ; car celle-ci commençait à s'irriter de voir le commerce éteint, la paix publique incessamment troublée. Il y eut de vaines protestations, des paroles jetées au vent ; tout fut porté devant les tribunaux. En ces temps malheureux, il y avait cela de fatal, que le pouvoir le plus légitime, la magistrature elle-même, était souvent obligée de se voiler pour accomplir la loi du devoir.

Dans ces circonstances, la justice montra le courage des meilleurs jours. On était en pleine sédition de rues; les membres de la société, et M. Hubert, son président, faisaient entendre à la barre des principes d'un jacobinisme ardent (1); le tribunal lui interdit plusieurs fois la parole, car il insultait les magistrats jusque sur leur siége et niait même leur droit de le juger. Enfin un acte de justice et de force condamna plusieurs membres à l'emprisonnement. C'était la première répression morale par les tribunaux; les magistrats, longtemps cachés dans le sanctuaire, en sortaient pour prêter aide au pays; il était enfin reconnu que l'art. 291 du Code pénal pouvait donner appui dans la répression des désordres et l'anarchie des idées. Il y avait des lois et une force répressives.

Était-il possible d'apporter un peu de calme au sein de cette population incessamment agitée? A côté de l'émeute criminelle il y avait aussi des processions innocentes, j'ai presque dit sentimentales et niaises ; et celles-là se multipliaient d'une façon étrange. On ne saurait trop remarquer que les philosophes, qui avaient proscrit avec acharnement les processions du catholicisme, avaient la manie de processionner solennellement avec leurs saints, leurs patrons, leurs héros ! C'était à ne plus en finir, depuis surtout qu'une ordonnance avait destiné le Panthéon à la sépulture des grands hommes. On voulait mettre tout le monde au Panthéon ; les jeunes gens des écoles avaient un ardent amour des bustes couronnés de lauriers civiques, et les premières images portées en triomphe furent celles de M. Manuel et du général Foy. Les partis ont leurs dieux ! ils les créent et les adorent par une sorte d'idolâtrie ! Ce paganisme avait signalé surtout l'époque de 1793, désormais le modèle et l'exemple de toute la génération révolutionnaire.

Au fond, qu'était M. Manuel? Un avocat de province, à l'accent méridional des montagnes, à la parole abondante, commensal de Fouché, dirigé par lui, dans les cent-jours, et se laissant tromper comme un écolier par la seule tête habile qui dirigeait alors la police et le gouvernement. Le mot qui avait créé la popularité de M. Manuel, cette phrase tant répétée, « que les Bourbons avaient été reçus en 1814 avec répugnance, » était une fausseté historique, un odieux mensonge repoussé par les témoins oculaires ; mais elle servait les partis, et c'est moins la vérité qu'ils cherchent que le triomphe de leurs idées. Le général Foy avait certes un mérite plus éclatant que celui de M. Manuel, un langage d'honneur et de patriotisme bien capable de saisir les esprits élevés, et il était d'autant plus respectable qu'il s'était tenu, comme M. Casimir Périer, en dehors de toute conspiration. Mais M. Manuel et le général Foy méritaient-ils d'être divinisés à la façon des héros de l'ancienne Rome? Qu'avaient-ils fait de splendide et de miraculeux dans le court passage de leur vie? L'idée du Panthéon était toute révolutionnaire ; on voulait un culte à la

mandat d'amener, ces citoyens ont été conduits devant le juge d'instruction et ont été interrogés. Hier soir les mandats d'amener ont été transformés en mandats de dépôt. »

(1) Voici ce déplorable discours : « C'est un étrange spectacle que de voir citer devant vous, deux mois après la révolution du 29 juillet, des hommes qui n'ont pas été étrangers au succès des grandes journées. Que ceux qui n'ont pas reculé devant cette funeste anomalie en portent la peine ; quant à moi, je n'aurai pas l'inexcusable faiblesse de vous accepter pour juges ; ami de l'ordre nouveau créé par la révolution, je ne dois pas compte de mon opinion aux hommes que nous avons vaincus. Assez longtemps vous n'avez pas laissé passer de semaine sans envoyer en prison au moins un ami de la liberté ; les temps sont changés : juges de Charles X, le peuple vous a dépouillés de la toge, en rendant la liberté à ses victimes, et vous-mêmes avez sanctionné sa sentence en fuyant tandis qu'il se battait. Si, à défaut de justice, un sentiment pudique de convenance ne vous porte pas à vous abstenir, condamnez-moi, mais au moins vous ne me jugerez pas ; je ne puis consentir à voir en vous un tribunal légitime. Je puis aller en prison par vos ordres, mais je ne puis me dégrader au point de vous soumettre ma justification que vos antécédents ne vous permettent pas de comprendre. »

Heureusement la magistrature garda sa fermeté ; il en résulta une condamnation. Le tribunal de police correctionnelle, 7e chambre, prononça son jugement sur l'affaire des *Amis du peuple*.

« Attendu que Hubert, Thierry et Caffin reconnaissent avoir fait partie d'une société composée de plus de vingt personnes se réunissant à des jours déterminés, pour s'occuper de politique sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement ;

« Attendu que les art. 291, 292, 293 et 294 du Code pénal qualifient de délits ces sortes de réunions ;

« Attendu que les lois doivent être observées tant qu'elles n'ont pas été formellement abrogées ;

« Que la charte de 1830 ne contient aucune abrogation, ni formelle ni implicite, des articles précités ;

« Attendu que dans son ensemble et dans ses détails le placard destiné à être affiché contient une attaque formelle contre l'autorité des chambres et un appel à la force matérielle, et que Hubert comme président, Thierry comme secrétaire, en ont développé les principes dans une réunion publique ;

« Que ces délits sont prévus par les lois des 17 mai 1819 et 7 mars 1222 ;

« Condamne Hubert et Thierry à trois mois de prison chacun et à 300 francs d'amende, et ordonne la dissolution de la société. »

manière de la Constituante ou de la Convention : je n'ose dire les noms qu'elles divinisèrent. La religion des grands hommes (et les grands hommes pour les partis, juste ciel! sont ceux qui les servent le mieux,) devait remplacer la prière vers Dieu et l'humble culte de sainte Geneviève.

Cette question du Panthéon devint plus vivace encore à la mort de M. Benjamin Constant, arrivée un peu plus tard (en decembre). C'était un homme d'infiniment d'esprit, d'une âme tendre et mélancolique, religieux par désabusement de toutes choses, avec des passions incessantes comme ses opinions; on savait tant de choses terrestres de lui! Meritait-il l'immortalité divine, et la patrie reconnaissante devait-elle placer son buste dans un temple? Sans doute pour les railleurs le Panthéon (1) était peu de chose : qui n'y avait-on pas mis? Mais puisqu'on voulait créer une religion des nobles choses et du patriotisme désintéressé, le choix de M. Benjamin Constant était fort hasardé, surtout lorsque chacun savait une récente circonstance qui venait de le lier au système nouveau. Cette création spontanée d'une série de divinites trop tangibles pour être respectées donna lieu à de nouvelles processions dont les patriotes étaient fort avides. Dans l'histoire, les funerailles furent souvent l'occasion de grands conflits, et les partis en vinrent aux mains sur les cercueils.

Le convoi de M. Benjamin Constant fut donc immense de pompes théâtrales : tous ceux qui avaient pris part à la révolution de juillet y assistèrent, les blessés bien pauvres et les vainqueurs heureux. Il fut prononcé des discours, les uns en l'honneur des glorieuses et immortelles journées (on ne pouvait parler un autre langage), les autres pour sévèrement blâmer la marche des gouvernements et les concessions rétrogrades. Les jeunes hommes des écoles et du commerce de Paris jouèrent un rôle actif dans toutes ces démonstrations; ils devinrent comme une partie agissante du pouvoir. Maintenant si l'on considère l'action administrative de M. Barrot, au milieu de ce bruit, de ces agitations, elle fut moins employée à maintenir l'ordre qu'a transiger avec les partis, à les apaiser à les calmer par des promesses et des sacrifices (2). Incessamment à l'hôtel de ville, il veille et négocie avec ceux qu'il aime bien autrement que le pouvoir dont il dépend; il traite avec les écoles comme si elles étaient un pouvoir; les jeunes gens s'adressent à lui : s'ils veulent faire une procession, c'est M. Barrot qui la règle; il les supplie d'attendre que le gouvernement s'associe à eux; il réprime moins l'émeute qu'il n'a désir de lui donner un sens politique; il veut la retenir dans certaines limites pour en faire profiter son parti et s'en servir comme d'un marchepied à un système plus fortement nuancé de patriotisme.

Les pompes de la mort eurent aussi leur anniversaire; les sociétés secrètes prirent leur revanche et se dénombrèrent une fois encore en célébrant le souvenir des quatre sergents de La Rochelle. Oui, s'il fallait

(1) *Ordonnance du roi.*

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie, en contribuant à son bonheur ou à sa gloire, reçoivent après leur mort un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publique; considérant que, pour atteindre ce but, les lois qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur; Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : « Article 1er. Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale; l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante!* sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui auront bien mérité de la patrie y seront déposés. » Art. 2. Il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale sera décerné au nom de la patrie. Une commission sera immédiatement chargée de préparer un projet de loi à cet effet. »

(2) En voici une preuve dans la lettre du préfet de la Seine à MM. les commissaires pour l'inauguration des bustes de Manuel et de Foy :

« J'ai applaudi à la pensée que vous avez eue de rendre un hommage populaire à la mémoire de nos grands citoyens Foy et Manuel. La patrie est, surtout envers ce dernier, chargée d'une dette sacrée : nous avons à son égard à expier le *crime* des uns et la faiblesse des autres. Mais plus ce sentiment qui me fait désirer cette réparation est profond, et plus j'insiste pour qu'elle ait un caractère légal et national. Ce n'est pas seulement de quelques amis particulièrement, quelque nombreux qu'ils soient, mais de la nation légalement représentée, que cette noble victime doit recevoir l'expiation qui lui est due. Déjà le Panthéon a été rendu à sa première destination. Lorsque tout se prépare ainsi pour environner l'hommage que vous voulez rendre à nos illustres amis d'une solennité digne de la nation qui le décerne et de ceux qui en sont l'objet, vous ne pourriez, par une initiative qui n'a plus de motif, compromettre une mesure à laquelle il faut que toute la France participe; aussi, déférant aux invitations paternelles de Sa Majesté, de notre vénérable général de la garde nationale, à celle de vos magistrats civils, vous avez remis à la loi le soin de régler un hommage qui doit être légal et officiel. En cela, messieurs, vous vous êtes conduits en bons citoyens, vous avez obéi à la devise sous laquelle vous aviez présenté votre prospectus : *Liberté, ordre public.* Recevez le témoignage d'estime qu'un de vos magistrats se plaît à vous donner et que vos amis ne manqueront pas de confirmer.

« Le préfet de la Seine,

» Odilon Barrot.

« Paris, le 30 août 1830. »

Le buste du maréchal Ney fut également porté au Panthéon au milieu d'un cortége innombrable. M. Lebas, avocat à la cour royale, prononça ces paroles :

« Et toi aussi tu appartiens à cette noble famille, fils de la liberté et de la victoire, toi qui sortis des rangs de ce peuple si longtemps méconnu, toujours si grand et si magnanime! Tu as vu mettre le comble à ta gloire en mourant victime d'un pouvoir odieux. Viens reposer en paix dans ce temple du génie et de la vertu; viens en ouvrir les portes à ces généreux martyrs de la liberté qui, comme toi, lui ont donné leur vie. Viens, et qu'en s'arrêtant devant le monument que la patrie reconnaissante va consacrer à ta mémoire, chacun de nous se dise en s'inclinant avec respect : Il avait combattu trente ans pour la patrie, trente ans il avait été respecté par la mort, les tyrans l'ont assassiné! »

verser des larmes de sang, c'était moins sur la vigueur souvent nécessaire des gouvernements pour la répression des troubles, que sur ces hommes qui, à l'abri de leur inviolabilité, jetaient de jeunes et ardentes têtes dans les périls d'une conspiration et ne savaient pas les suivre jusqu'au bout. Oui, ces jeunes hommes furent des victimes résignées, sublimes de courage ; mais furent-elles immolées plutôt par le pouvoir qui appliquait la loi, que par les hauts conspirateurs qui poussaient en avant les enfants perdus et confiants et se cachaient derrière le rideau ? A cette époque qu'avait fait la *haute vente* du carbonarisme pour sauver les quatre sergents de La Rochelle? Alors elle se cachait en livrant au bourreau de jeunes et nobles fronts. A l'occasion de cet anniversaire lugubre, les sociétés secrètes prononcèrent d'étranges discours, moins encore contre le passé que contre le présent : il est si rare que l'on pleure les morts pour eux-mêmes! Toutes leurs paroles étaient des menaces, leurs idées des provocations, et le gouvernement fut obligé de laisser faire, parce que la puissance d'empêcher n'était point encore en lui ; et là était le plus grand danger de la société (1).

Pour consoler des funérailles, les banquets, comme chez les anciens. Ce fut l'époque des toasts, des larges libations : malheur aux trépassés, car les vivants se réjouissent sur leur tombe! Ici, aux *Vendanges de Bourgogne*, les états-majors improvisés, s'abreuvant à flots pour chanter M. de Lafayette en cheveux blancs ; là, au *Cadran bleu*, beaucoup de noces et festoiement pour célébrer les grandes journées : sur un coin de la table c'est M. Isambert qui boit à l'émancipation des hommes de couleur ou des noirs, avec accompagnement de quelques mots d'impiété contre les prêtres ; un peu plus loin, c'est M. de Schonen, ému d'enthousiasme, qui sanglote sur les héros des barricades ; au milieu de tout cela la tendresse du vieux général Lafayette, haranguant ses chers camarades, avec ce ton aristocratique de bienveillance, cette parole de grand seigneur qui jetait ses amertumes contre le système du 9 août et contre les ingrats; accusation déloyale contre le prince qui se dévouait à la patrie.

L'austère M. Dupont (de l'Eure) lui-même ne dédaignait pas les banquets ; il venait déployer au sein de l'amitié le regret de tant d'illusions perdues, car de simple avocat, la fortune l'avait si maltraité, qu'il était garde des sceaux de France sous la simarre des Séguier, des d'Aguesseau et des Lamoignon.

Au milieu de ces démonstrations solennelles, de ces processions des écoles ou de ces festins de regrets, il y avait un fait malheureusement vrai, c'étaient le malaise du commerce et la suspension générale des transactions industrielles. La place de Paris avait ses lamentables ruines : le tribunal de commerce constatait chaque jour dix ou douze faillites ; les boutiques s'ouvraient et se fermaient sans chalands ; les maisons avaient suspendu l'escompte, et la banque l'avait étroitement resserré (2). Les fonds publics, un moment soutenus, étaient tombés du taux de 85 fr. pour le 3 pour cent à 64, c'est-à-dire qu'ils avaient éprouvé une baisse de 21 fr. dans l'espace de deux mois. Ce n'était pas seulement à Paris que les faillites étaient considérables ; à Bordeaux, au Havre, à Rouen, à Marseille, il y eut presque un tiers des maisons qui suspendirent leurs payements, ce qui, joint à la décadence des fonds publics, menaçait les plus fortes banques ; les étrangers retiraient leurs dépôts, vendaient leurs rentes ; la peur des émeutes les faisait déserter la France, et ces demandes de capitaux mirent en péril les plus solides maisons de Paris.

Une faillite ouverte, celle de M. Vassal, révéla toute la grandeur du mal et la difficulté du remède. M. Vassal, à la tête d'une maison des plus honorables et des plus sûres, avait joué un rôle actif dans les journées de juillet ; président du tribunal de commerce, il avait déclaré que les ordonnances de Charles X n'avaient point force de loi ; premier signal de résistance. Eh bien, cette révolution qu'il avait tant favorisée amenait sa catastrophe : en vain il avait eu recours à ses amis, à la banque ; toutes les portes s'étaient fermées, parce que dans l'état d'agitation et de gêne où se trouvaient les affaires les meilleurs crédits étaient compromis (3). Une fois les banquiers inquiets sur leur propre situation, les comptes cou-

(1) « Paris, 21 septembre.

« Environ six cents citoyens, dont cinquante portaient l'uniforme de la garde nationale et quelques-uns celui de l'École polytechnique, tous les autres en habit bourgeois avec un crêpe au bras, se sont rendus à deux heures dans la cour du Louvre. Le cortége s'est alors divisé en quatre pelotons ; chacun de ces pelotons portait une bannière sur laquelle était écrit le nom d'un des jeunes et malheureux sergents de La Rochelle tombés pour la cause de la liberté sous le fer de la guillotine le 21 septembre 1822. Les citoyens marchaient trois par trois. La *Loge des Amis de la vérité* ouvrait la marche, pendant laquelle de minute en minute les roulements des tambours voilés se faisaient entendre. Parvenu sur la place de l'hôtel de ville, le cortége a formé un grand carré, au centre duquel un orateur, monté sur une table, a prononcé un discours assez long, dans lequel il a donné à la mémoire de Bories, Goubin, Raoulx et Pommier, les éloges que ces patriotes méritaient. »

(2) « Paris, 9 septembre.

« Plusieurs souscripteurs de billets à ordre ont demandé avant-hier devant le tribunal de commerce qu'il leur fût accordé un long terme pour se libérer, vu les circonstances. M. Ganneron, qui présidait l'audience, ayant fait observer que l'art. 157 du Code de commerce défendait aux juges d'accorder un délai quelconque en matière de lettres de change et de billets à ordre, à moins que les créanciers n'y donnassent leur consentement, quelques-uns des débiteurs ont déclaré que si les choses étaient ainsi et qu'on ne voulût pas y apporter remède, toutes les boutiques seraient fermées dans quinze jours. »

(3) « Les associés de la maison Vassal ont rédigé une supplique au roi par laquelle ils demandent un secours de trois millions contre

rants furent fermés pour les manufactures ; on ne put plus escompter sur Paris ; la province se trouva sans ressources : on ne lui fit plus d'avances ; la banque, fort égoïste, s'absorba en elle-même et attendit. Les manufactures fermées, que devenaient les ouvriers ? Et d'une population sans ouvrage, sans pain, à une population ameutée il n'y avait qu'un pas (1).

Dans cette situation difficile il fallait néanmoins pourvoir au plus pressé, et le gouvernement dut songer à trois mesures indispensables : 1° donner de l'ouvrage aux classes pauvres par des moyens extraordinaires, puisque les travaux habituels étaient suspendus ; 2° prêter secours, au moyen de la banque et du trésor aux industries les plus affectées ; 3° faciliter l'escompte des valeurs, afin de ramener la confiance dans le crédit public. Pour réaliser la première de ces nécessités, le gouvernement fit créer des ateliers communs ; on vit alors, chose extraordinaire, une société qui avait voulu son indépendance, sa liberté orgueilleuse, condamnée à des travaux publics pour vivre, ainsi que les esclaves d'Égypte et de Rome ; et quels travaux, grand Dieu ! Comme il fallait employer tous les bras on ne trouva d'autre moyen que de remuer la terre ; on refit les talus du Champ-de-Mars, on repava Paris (2) sous toutes les formes, on fit des fossés aux Champs-Élysées, on reporta la terre d'un lieu à un autre, sans motifs, sans but. Ces travaux factices pourraient-ils avoir de la durée ? En économie politique, chacun sait que, quels que soient les efforts d'un gouvernement, ils ne remplacent jamais la puissance de travail que donne le commerce libre.

Faire des avances aux manufactures sur leurs produits ouvrés était un moyen emprunté à l'école impériale dans les temps de gêne et du système continental ; le gouvernement se faisait mont-de-piété, et ceci suppose bien des misères. Puis tout cela devait retourner aux grandes maisons de banque ; le trésor allait donner aux manufactures, par un prêt sur gages, les moyens de solder leurs billets aux banquiers et d'éviter la faillite (3). La meilleure de toutes ces mesures était la création d'un comptoir pour l'escompte ; puisque la banque de France resserrait ses éléments de crédit il fallait nécessairement trouver des moyens en dehors, et tel était le but de ce comptoir spécial appelé à faciliter les transactions. Ainsi, travaux forcés, prêts sur gages et sur signature, telles étaient les tristes fatalités de la situation.

Cette gêne commerciale ne se faisait encore sentir que dans la région des hauts industriels et des banquiers ; le peuple, fortement ému, allait droit aux plaisirs qui sont toujours les siens : les théâtres, les pompes, les spectacles publics. Jamais la foule n'avait été si grande. Le *panem et circenses* des anciens était ardemment désiré par la multitude, et on lui en donnait à sa joie. Rois ou peuples aiment toujours la flatterie, et les deux idées qui dominaient alors les théâtres libres et affranchis de toute censure, c'étaient la république et Napoléon ; on jouait partout les souvenirs de l'empereur, l'époque des fanfares et des bulletins de grande armée : au Vaudeville, *Bonaparte et Juillet* ; aux Variétés, *l'Empereur et la Coalition* ; à la Porte-Saint-Martin, au Cirque, toujours la grande image avec le drapeau tricolore. Il n'y avait pas jusqu'aux gamins de M. Comte qui n'eussent aussi leur Napoléon et les coups d'État (enfants grands et petits n'avaient-ils pas joué aux coups d'État !) ; les paillasses chez Mme Saqui voulaient aussi représenter Napoléon ; singeries du peuple qui fait les grands hommes bien petits. C'étaient des applaudissements à tout rompre aux mots de gloire et de victoire ; et comme l'esprit antireligieux se mêlait aux orgies des clubs, tandis qu'on encensait Voltaire, le meilleur des hommes, et Rousseau le plus vertueux, on insultait à la religion par les *Victimes cloîtrées* de Montvel, et d'autres ignobles productions que les révolutions mettent en avant pour démoraliser les peuples. On alla jusque dans un drame à supposer que les incendies dont gémissaient les provinces avaient été conseillés par le clergé,

la garantie de bonnes valeurs, mais dont la réalisation sera trop lente. L'importance de cette faillite est diversement évaluée : on croit qu'il s'agit de six millions. M. Vassal, dont la position inspire un vif intérêt à tout le commerce de Paris, n'est point en fuite comme on l'avait annoncé. »

(1) Une ordonnance du 22 août créait une commission spéciale, chargée d'examiner et de constater la situation commerciale et industrielle du pays, de rechercher les causes des embarras existants sur plusieurs points du royaume et de proposer les mesures convenables pour rendre aux transactions et à la circulation générale leur régularité habituelle. Étaient nommés membres de cette commission : MM. Delessert, président ; Gauthier, secrétaire ; Odier, Ternaux, Duvergier de Hauranne, Jars, députés ; Gisquet et Marchand, négociants. Tout le monde savait la cause réelle de la crise.

(2) Ces grands ateliers d'ouvriers devenaient des foyers de révolte :

« Paris, 25 septembre.

« Trois à quatre mille ouvriers employés dans les ateliers de secours de la capitale se sont assemblés à la Villette. La générale a été battue : un drapeau tricolore, placé sur la rotonde de la Villette, fut enlevé. L'objet de cette coalition était d'adresser au roi une pétition que plusieurs chefs de brigade de ces ouvriers avaient eux-mêmes rédigée, pour réclamer contre une diminution de salaire dont ils se disaient menacés. Sept à huit cents d'entre eux, armés de pioches et de pelles, et ayant en tête le drapeau tricolore, se sont alors acheminés en colonne vers Paris pour porter la pétition à Sa Majesté. Arrivés dans la rue du Faubourg-Saint-Denis où leur présence répandit l'alarme, ils furent dispersés et plusieurs arrêtés par des détachements de gardes nationaux. »

(3) Cette loi fut votée par les chambres et promulguée au mois d'octobre. Elle portait :

« Il est ouvert au département des finances un crédit extraordinaire de trente millions qui pourront être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie, en prenant les sûretés convenables pour la garantie des intérêts du trésor. »

et l'on représenta *l'Incendiaire ou la cure et l'archevêché* (1).

Quant à la littérature sérieuse, il n'y en avait pas. Qui aurait osé alors s'abandonner aux paisibles méditations et écrire un grave livre d'histoire? Pour être lu il fallait aduler les idées napoléoniennes et républicaines, célébrer la Convention et encenser le meurtre du duc d'Enghien; il fallait jeter de la boue à ce qui était tombé, se faire placard des rues et caricature ignoble. En parcourant un journal grave de cette époque je trouve dans une seule librairie les annonces suivantes, qui constatent à quel point était arrivée la démoralisation de la société: « *Crimes des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI*, par La Vicomterie, député de la Convention nationale. — *Crimes des rois de France jusqu'à Charles X.* — *Crimes des reines de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette.* — *Les Sangsues du peuple jusqu'à Polignac et Peyronnet.* » Et ces ignobles livres, on les livrait au peuple à très-bon marché; désormais ils devaient servir à son éducation et à son enseignement (2).

Je me trompe, il y avait aussi les journaux devenus la grande puissance, surtout depuis leur triomphe de juillet, les feuilles publiques s'étaient divisées à l'infini, la liberté de la presse avait fait naître une multitude de nouveaux journaux destinés à corrompre l'opinion. La vieille presse du *Constitutionnel* était arrivée à un degré de splendeur inouï (il tirait à 25,000 à son plus haut prix, 80 fr.); adhérant au système de M. Laffitte, ce patriarche du libéralisme allait prendre pour drapeau cette allure moitié indépendante moitié soumise, tenant un peu de la république, un peu de l'empire, avec ce besoin de repos qu'éprouvent les ambitions satisfaites et les existences acquises. Les *Débats* avaient pris pour tâche morale et pénible de représenter la fraction conservatrice du ministère luttant contre l'esprit de désordre, et de rallier à cette fraction la majorité de la chambre. Comme il n'y avait pas encore rupture ouverte entre les membres du cabinet, le *Journal des Débats* mesurait ses paroles avec une extrême réserve; l'éloge modéré de M. de Lafayette se trouvait sous sa plume à côté des justes louanges de MM. Molé ou Guizot; il attendait une

(1) *Opéra.* — La Muette de Portici, la Marche Parisienne.

Théâtre-Français. — Léonidas, Junius Brutus, cantate patriotique.

Opéra-Comique. — Les Visitandines, Masaniello, les Trois Jours, deux cantates.

Odéon. — Guillaume Tell, Tartufe, chant national.

Gymnase. — Avant, pendant et après, le plus Beau Jour, le chant de la Parisienne.

Vaudeville. — Les 27, 28 et 29 Juillet, le Congréganiste, le Drapeau tricolore, la Parisienne.

Nouveautés. — A-propos patriotique, le Jésuite, la Parisienne.

Variétés. — Charte et Liberté, le Jésuite retourné, Voltaire chez les capucins, la Parisienne.

Gaîté. — Jeffries, le Couvent, Paoli, cantate.

Ambigu. — La France au XIXe siècle, les Sournois, chant national.

Cirque-Olympique. — La Prise de la Bastille, Passage du mont Saint-Bernard, la Parisienne.

Porte-Saint-Martin. — La Barricade, Aben Humeya, chant national.

« Il est à croire que le Théâtre-Français ne tardera pas à nous faire jouer des pièces de Marie-Joseph Chénier, toutes proscrites par le dernier gouvernement. Il est temps que la peinture du pouvoir absolu soit représentée sous les traits de *Tibère*; que le fanatisme soit flétri sous ceux du roi d'Espagne *Philippe II* et de *Charles IX* qui avait donné l'exemple de tirer sur son peuple. Nous verrons en même temps dans la bénédiction des poignards par le cardinal de Lorraine, de quoi le parti prêtre est capable. »

(2) En fait de haute et grave direction littéraire, voici l'exemple que donnait l'Institut :

Séance annuelle de l'Académie française, 25 août 1830.

La séance a été terminée par une ode de M. Lemercier, intitulée le *Triomphe national*, en voici quelques vers :

Est-il d'invincibles sicaires?
Frappez-les : écrasez leur servile fureur.
Jamais les pâles mercenaires
Des libres citoyens n'ont l'unanime ardeur.
Sache donc, parti fanatique,
Qui cernis du dédain le mot le plus grossier,
Comment *la canaille* héroïque
Punit d'insolents chefs bardés d'or et d'acier.
Voyez-la cette élite chérie,
L'école de Thémis, le gymnase guerrier
Guidant la civique force
Dont s'enflamme le cœur du plus humble ouvrier.
Gloire à l'héroïsme sublime
Qui détruit l'esclavage exécrable en tout lieu!
Triomphe éternelle maxime :
« La liberté de l'homme est un décret de Dieu! »

M. Casimir Delavigne s'était fait le poëte ardent des grandes journées; il avait écrit une Messénienne, intitulée : *Une Semaine de Paris*, d'une modération parfaite comme on peut le voir :

Debout, mânes sacrés de mes concitoyens!
Venez, inspirez-les, ces vers où je vous chante.
Debout, morts immortels, héroïques soutiens
De la liberté triomphante!
Brûlant, désordonné, sans frein dans son essor,
Comme un peuple en courroux qu'un même cri soulève,
Que cet hymne vers vous s'élève
De votre sang qui fume encor!
Quels sont donc les malheurs que ce jour nous apporte?
— Ceux que nous présageaient ses ministres et lui.
— Quoi! malgré ses serments! — Il les rompt aujourd'hui.
— Le ciel les a reçus. — Et le vent les emporte.
— Mais les élus du peuple?... — Il les a cassés tous.
— Les lois qu'il doit défendre? — Esclaves comme nous.
— Et la pensée? — Aux fers. — Et la liberté? — Morte.
— Quel était votre crime? — En vain nous le cherchons.
— Pour mettre en interdit la patrie opprimée,
Son droit? — C'est le pouvoir. — Sa raison? — Une armée.
— La nôtre est un peuple : marchons!

Le poëte disait encore dans son inspiration bouillonnante :

Allez, volez, tombez dans la Seine écumante
D'un pouvoir parricide emblèmes abolis!
Allez, chiffres brisés, allez, pourpre fumante;
Allez, drapeaux déchus, que le sceptre a salis!
Dépouilles des vaincus par le fleuve entraînées,
Dépouilles des martyrs que je pleure aujourd'hui,
Allez, et sur les flots, à Saint-Cloud, portez-lui
Le bulletin des trois journées!

séparation dans ce conseil pour se dessiner lui-même, en conservant ce caractère sérieux et supérieur qui toujours distinguait sa politique.

Le Courrier français, dans une nuance plus prononcée que *le Constitutionnel*, avait pour drapeau M. Dupont (de l'Eure) et pour patron avoué M. Laffitte; il était donc par rapport à cette fraction du conseil des ministres ce que le *Journal des Débats* était pour les conservateurs, il ménageait MM. Guizot et Molé par la même raison que les *Débats* ménageaient encore MM. Laffitte et Dupont; situation complexe qui révèle toutes les difficultés de la politique d'alors. Pour compléter ces diverses nuances, *le Temps* représentait un parti mixte et faible encore dans ce ministère; j'entends parler de M. Casimir Périer, milieu entre M. Laffitte et les doctrinaires, qui voulait réaliser comme pensée l'ordre matériel, tandis que les doctrinaires songeaient à l'ordre moral de la société. Il était curieux de voir qu'après une révolution si nette, si absolue dans son principe, il se formulât des nuances si distinctes, si séparées dans la pensée même du gouvernement qui la dirigeait. Une telle séparation dans les hommes de pouvoir devait en rendre la marche pénible et saccadée.

Ces journaux une fois classés, tous les autres restaient en dehors des affaires et des idées de gouvernement; quelques-uns, sans direction ferme et dessinée encore, demeuraient dans les conditions absolues de la révolution de 1688. Les républicains seuls avaient alors dès organes violents; par exemple *la Tribune*, avec tous les souvenirs de la Convention et de la démocratie la plus extrême, faisait une guerre acharnée avec plus de fureur que de talent; *la Révolution*, un peu nuancée d'impérialisme, appelait à toute voix la souveraineté du peuple pour la faire déclarer au profit de la lignée de Bonaparte. C'étaient les organes habituels des sociétés populaires; comme il n'y avait pas de voie répressive, on prenait corps à corps tout ce qui était debout même en vertu de la constitution. Dans cette lutte que devenait la majesté royale? Hélas! toute licence n'était-elle pas permise? que d'esprit dépensé dans cette publication intitulée *la Caricature*, pour inculquer le mépris de l'autorité dans tous les cœurs? Qui ne se souvient d'avoir vu celui que tous les partis devaient respecter jeté en pâture aux opinions ardentes, sous des symboles grossiers, et les factions éclatant d'un gros rire à la vue de ces crayons spirituels sans doute, mais destructeurs de tout ordre, de toute pensée morale et de tout gouvernement régulier?

Quant aux journaux légitimistes, deux seulement, restés debout après la bataille, parlaient à une assez grande masse d'opinions pour être écoutés. La *Gazette de France*, modérée d'abord, venait d'adopter une théorie qui dans l'avenir pouvait lui permettre toute discussion large et hardie; prenant le fait de juillet comme une émancipation violente de la classe populaire, elle demandait qu'au moins la liberté réelle profitât de ce coup fatal de la destinée. De là sa théorie sur la nouvelle forme monarchique, le libre suffrage et l'universalité des votes. *La Quotidienne*, représentant une autre fraction des légitimistes, bravait plus de périls parce qu'elle allait droit au pouvoir de juillet pour lui demander compte de son origine et de sa légitimité. A chaque catastrophe dans la politique et le commerce, elle rappelait le passé et menaçait de l'avenir; à chaque insulte à la religion du pays, au culte de la royauté, elle jetait ses opinions un peu déclamatoires, mais au fond bien tristes, bien affligées sur l'esprit de la société; elle montrait tant de courage et de passion que déjà ceux des journaux qui parlaient si haut de liberté et de franchises politiques se demandaient s'il n'était pas nécessaire de mettre un frein aux feuilles carlistes, et *le Temps* osa avancer une idée curieuse à cette époque, c'est que l'histoire pouvait justifier le 18 fructidor; tant il est vrai que la liberté pour les partis n'est que la domination des vainqueurs sur les vaincus, et que les révolutions ne sont en général que des faits de victoire.

Lorsque tant de licence d'opinions et de principes se manifestait dans la société, rien d'étonnant que les doctrines les plus étranges aient trouvé leurs prédicateurs et leurs fervents adeptes. Les saint-simoniens s'étaient bornés sous la restauration à développer théoriquement leurs principes dans des brochures et des livres presque inconnus; il ne leur eût pas été permis d'ailleurs d'ouvrir des prêches au milieu d'un nombreux auditoire de jeunes hommes avides d'écouter; la police s'y fût formellement opposée; les tribunaux en auraient fait justice comme à toutes les époques régulières ils châtient les folies corruptrices. Mais la révolution avait créé de si grandes licences qu'une de plus ne pouvait compter; l'on s'explique dès lors la propagande saint-simonienne : les idées de cette secte touchaient au gouvernement de l'État et à la famille; au gouvernement par la proclamation du principe électif, par l'égalité la plus parfaite et la dictature du père suprême; à la famille parce qu'elles en détruisaient les éléments par l'émancipation de la femme, la liberté des enfants et la négation de la propriété et de l'héritage. Des jeunes hommes d'imagination et de talent prêchaient sérieusement toutes ces choses comme la religion des journées et du peuple de juillet.

La nouvelle doctrine trouva un aliment dans l'agitation des esprits et réunit un grand nombre de disciples. Des prêches furent ouverts dans le quartier de Paris le plus central, le plus élégant, aux mœurs les plus faciles : à la salle Taitbout s'ouvrit le premier

temple saint-simonien; là des hymnes et des chants étaient récités en l'honneur du père suprême, comme au temps de la Convention et de Catherine Theos, la mère de Dieu, si admiratrice de Robespierre. On y prêcha la religion nouvelle qui substituait aux joies du ciel les félicités matérielles; le travail, le pouvoir furent distribués selon la capacité et les œuvres. Les progrès du saint-simonisme, à cette époque, s'expliquent, parce qu'après une grande agitation la société avait besoin de quelque chose de neuf; et toutes les fois qu'on parlera étrangeté, fantastique, égalité, à de jeunes imaginations, on trouvera de nombreux adeptes. Le saint-simonisme voulut donner une religion, une foi à la révolution française : c'était un peu la pensée de Robespierre quand il institua les fêtes de l'Amitié, de la Vieillesse, la divinité de l'Être suprême et ces théâtrales processions de jeunes filles et de jeunes hommes portant des couronnes de fleurs sur les autels où brûlait l'encens. On peut considérer les trois premiers mois de la révolution de juillet comme l'époque où le saint-simonisme prit son plus grand développement; nul ne pouvait le comprimer, car chacun alors avait droit d'essayer ce qu'il voulait, en opposition avec les choses antiques, respectables et grandes.

Il fut aussi compris par quelques meneurs que la société était trop profondément chrétienne pour qu'une religion nouvelle pût inspirer une foi universelle et remplacer l'Église orthodoxe. Quelques hommes, exclus de la foi et de la communion des fidèles, conçurent le projet et la pensée d'une Église française, idée absurde, car qui dit église dit universalité; le monde pour le catholicisme n'est qu'un seul gouvernement qui a Dieu pour principe et le pape pour chef. Le catholicisme est peuple, mais il n'est pas désordre et democratie; il est gouvernement, et l'idée de M. Châtel se mêlait autant à la politique qu'à la religion (1). En le supposant de bonne foi, quel but pouvait-il se proposer dans cet étrange projet? Qu'étaient pour lui le souverain pontife et les évêques? Était-il protestant, luthérien, catholique, et sous l'empire de quelle hiérarchie se plaçait-il? C'est pour cela que l'Église française de M. Châtel ne fut qu'un moyen de réunion pour la portion démocratique des ouvriers qui voulaient une religion pour la famille. Tout ce qui était affilié à ce culte se rattachait aux sociétés secrètes; les saint-simoniens ne s'adressaient qu'à la partie philosophique du pays, et ils ne pouvaient aller loin parmi les basses classes qui les tournaient en ridicule; tandis que ce qu'on appelait le culte français, véritable dérision, était quelque chose qui ressemblait au catholicisme de l'abbé Grégoire, une religion sans pape, une Église sans discipline, un club où sous les formes du catholicisme on marchait droit à la démocratie révolutionnaire. Malheureusement de telles tendances étaient en harmonie avec l'esprit du temps, et le pouvoir n'était pas assez fort pour les réprimer. Quelques-uns même des ministres avaient alors de si singulières idées en matière de religion, d'autorité et de gouvernement!

CHAPITRE XXX.

PREMIERS TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Tristesse de la pairie. — Incertitude de son avenir. — Haines et jalousies qu'elle excite. — Moyen de la reconstituer. — Présence du prince royal. — Composition de la pairie. — *Le président*, M. le baron Pasquier. — Le grand référendaire, *le marquis de Sémonville*. — Confusion de nuances. — Démissions. — Le duc de Croï d'Havré. — Le marquis de Latour-Maubourg. — Serments avec restriction. — Le duc de Fitz-James — Le marquis de Rougé. — Discussion de M. de Broglie. — Propositions spontanées de la chambre. — Abolition de la loi du sacrilége. — Les délits de la presse au jury. — Esprit des discussions — Existence judiciaire de la pairie. — Difficultés sur la lettre du comte de Kergorlay — A qui appartient de le juger? — La cour des pairs. — Destinée que va lui faire le procès des ministres.

(DU 10 AOUT AU 1er NOVEMBRE 1830.)

Si l'esprit de justice et de haute impartialité présidait jamais aux mouvements des révolutions, le peuple de Paris aurait dû se rappeler les services rendus aux libertés publiques par la chambre des pairs dans les derniers temps de la restauration. On lui devait cette résistance calme, modérée, mais ferme et dessinée qui avait arrêté le ministère de M. de Villèle; eh bien, pour reconnaître ses services, un coup violent venait d'être porté à la pairie par l'expulsion des pairs nommés par le roi Charles X; et de plus, une sorte de haine démocratique s'attachait à l'existence de ce corps. En invoquant les principes de l'école américaine, M. de Lafayette s'était placé à la tête du mouvement contre la chambre des pairs, et le chef de la garde nationale exerçait alors une dictature suprême : qui eût osé entrer en lutte avec lui?

Quand un corps politique n'est pas définitivement constitué, il laisse prendre à tous ses actes un caractère d'incertitude et de faiblesse; et incontestablement, depuis la révolution de juillet tout ce qui se rattachait à la pairie restait dans le doute et le vague. De

(1) Il est une observation qui ne doit pas échapper à la sollicitude de ceux qui s'occupent des questions religieuses et sociales, c'est que les ennemis de la religion catholique sont presque toujours ceux du gouvernement de l'État Il y a bien du républicanisme qui se cache dans cette guerre déclarée à l'Église. Tout ce qui est organisation fait peur, tout ce qui est hiérarchie inspire de la crainte aux ennemis de l'ordre. Les associations religieuses de l'abbé Châtel et du saint-simonisme n'étaient en réalité que des associations républicaines déguisées dont la foi était le prétexte.

quels éléments formerait-on une seconde chambre? La royauté aurait-elle la plénitude de sa prérogative pour la nomination des pairs, ou bien ce choix ne serait-il fait que dans certaines limites? La pairie serait-elle soumise à des formes électorales, à des conditions, à des catégories (1)? Serait-elle à vie ou héréditaire? Toutes ces questions, loin d'être décidées par la nouvelle charte, étaient réservées pour une prochaine législature; les préventions même semblaient s'accroître à mesure que la force révolutionnaire s'agrandissait. M. de Lafayette, placé à la tête du mouvement, avait déclaré « que l'aristocratie était un mauvais ingrédient dans les institutions libres; » sa parole était un oracle: il insistait pour que la pairie fût viagère et en quelque sorte élective; chacun savait quelle était la puissance de cette volonté; elle seule parlait aux masses; et dans ces temps les masses demeuraient encore souveraines.

Telles étaient les incertitudes de la chambre des pairs lorsqu'une ordonnance royale autorisa le jeune duc d'Orléans à prendre part aux délibérations de la pairie. Sous la restauration, les méfiances inquiètes de Louis XVIII n'avaient permis à aucun prince du sang royal de s'asseoir à la chambre des pairs; il craignait que quelqu'un d'entre eux ne se fît chef d'opposition, et dans la jeunesse du gouvernement tout faisait peur. C'était peut-être une faute, parce que, en même temps que la pairie en eût reçu de l'éclat, on aurait pu suivre la direction politique de chacun des princes; il faut une opposition franche à la face de tous pour savoir à quoi s'en tenir; le moyen d'éviter les complots secrets, c'est d'élever une tribune publique. Les membres de la famille royale en Angleterre siégent à la chambre des lords, ils y ont des amis et un parti; cela est simple, naturel, visible. Mais Louis XVIII, jaloux de toute résistance autour de lui, n'aurait jamais permis qu'un prince se posât comme chef de l'opposition, et ceci s'appliquait moins encore à M. le duc d'Orléans qu'à M. le comte d'Artois, dont le roi expérimenté craignait l'esprit d'action et d'intrigue (2).

La présence du jeune duc d'Orléans en 1830, au sein de la chambre des pairs, dut imprimer à la pairie un caractère de grandeur et de popularité. Le prince était aimé des masses et déjà même caressé par les partis comme une espérance; et M. de Lafayette était tout orgueilleux de ce que le jeune héritier du trône lui avait demandé à lui, patriarche de la garde nationale, l'honneur de servir comme simple artilleur dans une batterie. Ainsi le prince venait s'asseoir sur les bancs de la pairie, se mêler en habit de ville à ses nouveaux collègues, comme pour prêter son concours au premier corps de l'État tristement abattu par de récentes mesures, et surtout par le seul fait que la chambre des députés avait tout terminé, tout résolu dans la nouvelle forme politique, sans le concours de la chambre haute et en demandant à peine son adhésion. Les manières polies, distinguées de M. le duc d'Orléans témoignaient d'un profond respect pour ces hommes politiques qui avaient passé à travers les affaires, comme elles caressaient aussi cette jeune génération qui siégeait alors par l'hérédité sur les bancs de la chambre des pairs: concession prévoyante de la royauté, mais non assez puissante pour vaincre et apaiser d'implacables oppositions.

On ne cessait de considérer l'existence de la pairie comme problématique; et, pour constater matériellement qu'elle était au-dessous de la chambre des députés, les journaux ne lui donnaient même plus que la seconde place dans les débats. Ces seuls débris de l'aristocratie faisaient peur ou excitaient des jalousies, si bien que le nouveau gouvernement n'avait encore osé que deux nominations, actes éclatants de justice! Par l'effet de la mesure générale qui rayait tous les pairs nommés par Charles X, le maréchal Soult, la gloire de l'armée, et l'amiral Duperré, l'éclatante renommée de la marine, avaient tous deux cessé d'être pairs de France (tant les catégories sont justes); une ordonnance royale, je le repète, leur rendit leur siége dans la chambre des pairs.

Cependant, morcelée qu'elle était, la pairie présentait encore la plus forte, la plus considérable réunion de capacités, de fortunes et de grandes naissances : les partis tiennent-ils jamais compte de tout cela? La chambre des pairs ne pouvait conquérir qu'au prix de longs travaux la place donnée subitement par l'intrigue aux médiocrités discoureuses. J'ai dit que sur la démission de M. de Pastoret (3) la présidence de la chambre avait été confiée à M. le baron Pasquier, sans le titre de chancelier qu'on n'osait point relever encore; aux esprits forts cette dignité paraissait surannée et comme trop mêlée à la charte de 1814, pour qu'on la reconstituât après une si glorieuse révolution, fille de la philosophie et de l'égalité. Peut-être aussi fut-il observé qu'il existait déjà un chancelier, et que d'après les anciennes coutumes cette charge était inamovible; le marquis de Pastoret en était revêtu par le roi Charles X, et les

(1) Je crois que le système des catégories, qui place la royauté dans des restrictions incessantes pour le choix des pairs, est maintenant jugé. La couronne est trop restreinte.

(2) Sous la première restauration, le duc d'Orléans ne parut que deux fois à la chambre des pairs, et il n'y prononça que quelques paroles. Quant à M. le comte d'Artois, il y venait plus assidûment. Il s'y était même posé en chef de parti. Dès 1816, Louis XVIII lui interdit le droit de siéger, parce qu'il savait toute l'activité de son frère.

(3) Une excellente notice sur le marquis de Pastoret a été publiée par le chevalier Artaud de Montaur dans la *Biographie Universelle*.

provisions étaient irrévocables (1). Nul ne possédait à un plus haut degré que M. Pasquier la science spéciale des affaires et cette capacité nécessaire pour dominer un débat aux temps difficiles; dans son caractère se révélait tout à la fois la double condition de l'homme politique et du magistrat; les traditions parlementaires revivaient en lui par hérédité, et ministre aux temps d'orage, il avait gardé la fermeté nécessaire pour juger et conduire les événements et en mesurer surtout l'étendue.

La position du nouveau président n'était pas aisée et simple : M. Pasquier connaissait parfaitement les hommes et les partis qui devaient s'opposer à la reconstruction de l'ordre; autrefois il les avait rencontrés dans des complots, et ministre du roi il avait sévi contre eux. Président de la chambre des pairs, il se trouvait en face de M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux, qu'il avait puni en d'autres temps comme magistrat, et celui-ci lui conservait les rancunes d'opinions ineffaçables. Mais dans sa haute position M. Pasquier (2) savait tous ses devoirs et ses droits : les capacités abordent droitement les situations les plus hardies quand elles les ont bien étudiées et acceptées. M. Pasquier fit de la présidence de la chambre des pairs une dignité véritablement politique, de telle sorte que la confiance du prince vint le toucher et le grandir immédiatement : la vive et longue amitié qui liait M. Pasquier au comte Molé le servait dans sa position délicate vis-à-vis M. Dupont (de l'Eure); au besoin elle aurait su le défendre dans le conseil.

Après cette influence venait celle de M. de Sémonville, le grand référendaire, le petit vieillard dont j'ai déjà parlé, le plus caustique, le plus spirituel des hommes. C'était une de ces traditions aujourd'hui perdues de l'esprit familier mêlé à ce ton qui reste gentilhomme même dans les écarts de gestes et de propos. Aux premiers jours de la révolution de 1789, M. de Sémonville, parlementaire mécontent, électeur de Paris, avait pris une large part aux actes de l'hôtel de ville; il ne manquait jamais de le rappeler à M. de Lafayette auquel il parlait comme à un vieux camarade; il semblait lui dire : « Je suis des vôtres, mais gare aux excès, tous deux nous en avons été victimes. » La cocarde tricolore était un péché de sa jeunesse et il l'avait reprise sans répugnance; gardant son franc parler avec tout le monde, sa causticité était redoutée même de M. de Talleyrand qui l'avait toujours ménagé et caressé. Longtemps attaché aux ambassades de la république, prisonnier en Autriche et dénoncé comme un ardent jacobin, M. de Sémonville avait des états de services suffisants pour les vainqueurs de juillet; l'empire le fit sénateur, et à la restauration, après avoir pris une large part au mouvement sénatorial de 1814, il fut élevé au titre de grand référendaire de la chambre des pairs; il avait gardé cette place par son esprit, par ses reparties, malgré et contre M. de Villèle. Charles X même avait pris du goût pour ce Rabelais de la pairie, piquant et causeur. M. de Sémonville se souvint de ses royales bontés, et j'ai raconté ce que le vieillard avait fait de noble et de dévoué pour la couronne dans les journées de juillet : quand il vit que tout était fini, il dit avec ce sang-froid qui lui était habituel : « Maintenant j'en ai assez, je vais me coucher, car je ne veux pas me faire tuer en pure perte. » Il reprit son siége de grand référendaire en gardant la fraîcheur de ses souvenirs, de ses affections pour 1789; et tout en arborant la cocarde tricolore, il conserva quelque tendance pour les fleurs de lis.

La vive agitation produite par les secousses que venait d'éprouver la pairie ne permettait plus à cette assemblée de garder les nuances politiques qui la divisaient aux temps calmes, et l'on cessa de distinguer les anciens classements de parti : les royalistes purs, les villélistes et l'opinion Richelieu, couleur prépondérante surtout sous la restauration, dans les belles luttes que la chambre des pairs avait soutenues. D'autres nuances s'étaient faites depuis l'avénement de 1830 : 1° les pairs exclus, car ceux-ci, quoique ne siégeant plus à la chambre, se croyaient encore *in petto* pairs de France; selon la vieille doctrine, leur dignité n'était que suspendue jusqu'à des temps meilleurs (sans doute le retour de la famille exilée); 2° les démissionnaires par refus de serment; 3° les pairs qui adhéraient au nouveau gouvernement, mais en expliquant leur pensée et leur vote par des considérations générales de bien public; 4° ceux qui acceptaient franchement la dynastie nouvelle comme la fin de la longue lutte de 1789; 5° ceux enfin qui la préféraient avec le drapeau tricolore pour symbole.

La première de ces catégories était entièrement hors de cause; qu'elle gardât ses espérances, rien de plus libre et de plus simple; qu'elle protestât même, c'était un légitime testament politique; les partis vaincus ont toujours cette liberté; mais en aucune hypothèse elle ne pouvait être dangereuse pour l'ordre. Il en était ainsi également des pairs démissionnaires d'une façon absolue; quelques-uns adhérant aux nobles paroles de M. de Chateaubriand, restaient dans les limites de la liberté (3) et des con-

(1) M. le baron Pasquier ne fut nommé chancelier de France qu'après la mort de M. le marquis de Pastoret. — (2) J'ai donné une notice sur M. Pasquier dans les *Diplomates européens*.

(1) M. le vicomte Dambray fut le premier pair de France qui éleva la voix pour refuser le serment; il le fit en termes nobles et dignes : « Mon serment et ma conscience, s'écria-t-il, appartiennent

venances; les autres exprimaient des regrets simples et touchants; et certes, quoi de plus triste et de plus élevé que la lettre écrite par un vieillard qui portait le nom le plus illustre, celui de Croï d'Havré (1), de ces Croï de Belgique qui avaient pris tant de part aux débats de Charles le Téméraire et de Louis XI. C'était de son château d'Havré près de Mons que le noble duc écrivait cette touchante lettre. « Il avait prêté serment à Louis XV, à Louis XVI, à Louis XVIII et à Charles X, et il se croyait tellement lié à ces traditions que rien ne pouvait le détacher de son devoir. »

D'autres grands noms encore s'associèrent dans la forme à ces démissions, et quelques-unes furent données en termes plus aigres, ce qui fait toujours perdre quelque chose de la dignité personnelle. Une autre belle page de cette histoire ce fut la lettre du marquis Victor de Latour-Maubourg : parmi les grands souvenirs de l'empire brillait celui de cet intrépide général de division qu'un boulet ennemi avait mutilé tandis qu'il chargeait à la bataille de Leipzig à la tête des cuirassiers; fidèle à l'empereur jusqu'au dernier moment, le marquis de Latour-Maubourg s'était dévoué à la restauration qui l'avait nommé gouverneur des Invalides pour que les vieux soldats vissent là une jambe de bois, blessure des journées véritablement glorieuses. Le 28 juillet son courage avait été sublime; on le voyait à travers les grilles, debout au milieu des canonniers, la mèche allumée pour faire respecter par l'émeute la demeure et les priviléges des vieux invalides. Il acheva son œuvre de fidélité et de noblesse en donnant sa démission de pair de France; dans sa lettre point de politique, point de dissertations; comme il avait été fidèle à l'empereur il voulait l'être à la restauration, et il se démit de sa dignité en expliquant ses motifs sans ménagements, mais avec convenance.

« Je lis dans la partie officielle du *Moniteur* du 10 de ce mois, disait le noble général, que les pairs de France sont appelés à se réunir le même jour pour prêter individuellement le serment de fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. J'ai été nommé pair en 1814 par S. M. Louis XVIII; je lui ai prêté ce même serment, en y ajoutant de me conduire comme un bon et loyal pair de France. Je l'ai prêté à Sa Majesté Charles X, son successeur, et en le prêtant également à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, j'ai juré fidélité à leur dynastie; j'ai renouvelé plusieurs fois ce même serment comme électeur; je l'ai renouvelé, en ce qui touche à la fidélité au roi, comme chevalier de Saint-Louis et des ordres du roi. La charte modifiée, et particulièrement dans ce qu'elle a de plus solennel et de plus sacré, l'ordre et le droit de successibilité au trône, me prescrit de refuser formellement de prêter le serment demandé aujourd'hui aux pairs de France, parce qu'il est dans une manifeste contradiction avec mes premiers serments, avec mes principes et les sentiments que je dois plus que jamais à d'augustes infortunes. J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le président, de vouloir bien donner connaissance de cette lettre à la chambre des pairs qui y trouvera l'expression d'un dernier hommage, et qui aura la bonté, j'espère, d'en ordonner la mention au procès-verbal de sa séance. »

La troisième catégorie dut comprendre les pairs qui prêtaient un serment motivé, et, pouvait-on dire, sous certaines restrictions mentales; ce qui n'était pas digne de la franchise politique de vrais gentilshommes : M. de Fitz-James donna cet exemple; il avait parlé avec hardiesse et loyauté, comme un Stuart, dans la discussion sur la nouvelle royauté : c'était son droit de minorité (2); en expliquant son

« à mon vieux maître, je dois m'abstenir désormais de paraître dans « cette chambre. »

(*Séance du 10 noût 1830.*)

(1) « 15 août 1830, au château d'Havré près Mons, (royaume des Pays-Bas.)

« Monsieur le baron, retenu chez moi à la campagne par des infirmités inséparables de mon âge, je n'ai pu me rendre à la séance de la chambre des pairs du 7 août. J'ai vu dans le *Moniteur* du 10 que MM. les pairs étaient appelés à prêter un nouveau serment; il est en contradiction manifeste avec la loi fondamentale du royaume sur l'ordre et le droit de successibilité au trône; il l'est également avec celui que j'ai prêté pour la première fois, il y a 70 ans, à S. M. Louis XV et que j'ai renouvelé depuis en plusieurs occasions entre les mains de LL. MM. Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Ma conscience, ma fidélité à mes augustes souverains auxquels j'ai eu le bonheur de consacrer ma vie tout entière, le profond attachement que je leur ai voué et que leurs malheurs augmenteraient encore s'il était possible, m'imposent la loi de ne point prêter le serment demandé aujourd'hui à MM. les pairs. J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le baron, de leur donner connaissance de cette lettre et de leur demander de la faire insérer au procès-verbal de leurs séances.

« Je suis, etc., « Duc d'Havré-Croï. »

(2) Voici les premières paroles plus modérées du duc de Fitz-James :

« Absent depuis plusieurs mois, j'étais en pays étranger lorsque j'ai appris qu'un orage terrible s'était formé en France, que le tonnerre avait grondé, et que sous la tempête avait disparu l'antique race de nos rois; je me suis précipité pour arriver à mon poste, ne voulant pas qu'au moment du danger mon absence pût être remarquée... Je n'ai jamais prêté que deux serments dans ma vie, le premier à Louis XVI de sainte mémoire, j'ai voué à ce monarque infortuné un culte qui ne finira qu'avec ma vie; le second à la charte constitutionnelle en 1814. Vous savez, messieurs, si j'ai été fidèle à ces deux serments; vous pourriez dire si j'ai prononcé à cette tribune un seul mot qui fût en opposition avec la loi fondamentale; Charles X jura d'observer la charte et je me dévouai à Charles X. Plus tard je me suis attaché à ce prince par reconnaissance et parce que j'ai été à même de connaître ses excellentes qualités; oui, messieurs, Charles X était le meilleur des hommes. Les Français ne l'ont jamais bien connu. S'il est tombé dans l'abîme,

serment il garda moins de mesure : un Stuart pouvait être ardent pour la legitimité, c'était sa mission, et je dirai son devoir; il alla plus loin et fut assez imprudent pour compromettre une multitude de ses collègues et la pairie tout entière. M. de Fitz-James dit assez haut pour se faire entendre « qu'il prêtait serment parce qu'il en avait l'autorisation du roi Charles X, » paroles irréfléchies qui supposaient une arrière-pensée et une adhésion mitoyenne au système nouveau; c'était un serment prêté non en vertu de la loi, mais par suite de la volonté du prince en exil. « Maintenant, disait-il, j'ajouterai que les motifs que j'ai allegués à l'appui de mon serment ne sont pas les seuls qui m'aient dirigé; il èn est un que j'ai passé sous silence, d'abord parce qu'il ne m'a pas paru nécessaire de l'articuler, ensuite parce qu'il ne se rapportait qu'à ma personne, et cependant c'est ce motif qui m'a decidé. Je le déclare aujourd'hui, quand j'ai prêté serment j'avais la ferme conviction que ma conduite aurait l'approbation de celui pour qui j'aurais donné ma vie : « Je vous conjure de tout sacrifier pour maintenir l'ordre et la paix en France; » telles sont les dernières paroles qui m'ont été transmises de la part de celui à qui j'avais juré obéissance. Ce ne sont pas là des ordres, c'est une invitation à laquelle j'ai obtempere et qui a satisfait ma conscience. Je le declare encore, si je n'avais pas eu la ferme conviction de ne pas deplaire à Charles X, je n'aurais pas prêté mon serment. Maintenant que j'ai devoile tout ce que j'avais cru devoir tenir caché dans le fond de mon cœur, je me livre au courroux de MM. les ministres, de ceux qui osent venir fouiller dans la conscience des pairs... qu'ils sachent que notre soumission est inséparable de notre fidelite... Je ne puis m'empêcher en finissant de faire une observation : on trouvera bien mesquin en France qu'un ministre vienne occuper nos séances à déchiffrer une lettre et à expliquer des mots. Qu'ils songent au pays... songez à vous-mêmes... N'entendez-vous pas déjà le tonnerre qui gronde sur vos têtes?... Je m'arrête; je craindrais d'aller trop loin; mais surtout tâchez de persuader à la France que cette révolution, qui a été faite par le peuple, est aussi faite pour le peuple et non pas dans l'intérêt d'un parti qui démentirait en quinze jours les promesses et les doctrines de quinze années... Enfin je souhaite que les ministres aient la bonne foi que j'ai moi-même. »

Cette manière de motiver un serment excita quelques murmures et devint la base d'autres adhésions, parmi lesquelles se fit remarquer celle du marquis de Rougé. Dans la haute chambre, M. de Rougé était considéré comme l'expression du parti religieux; sa parole avait ainsi une valeur considérable, parce qu'elle s'adressait à la confiance d'une multitude de pairs catholiques et de gentilshommes dévoués. Le noble marquis répéta ces paroles de M. de Fitz-James, « que c'était par obéissance au roi Charles X qu'il prêtait serment. » Était-ce là convenable et habile?

Comme il fallait en finir avec un système qui pouvait troubler l'ordre politique en faisant douter de la sincérité de la pairie, le duc de Broglie demanda qu'on s'expliquât sur la valeur du serment que l'on prêtait : Était-ce avec ou sans restriction (1)? Jurait-on obéissance et fidelité au roi des Français et à la charte de 1830? » M. de Fitz-James jeta quelques paroles amères et aristocratiques au duc de Broglie; en d'autres temps on eût ramassé une épée, ici on se borna à quelques mots irrités, et le serment fut admis. Il y eut dans la chambre des pairs un mouvement de respect lorsqu'on entendit les paroles pleines de noblesse et de modération des ducs de Crillon et de Coigny : qui pouvait suspecter de tels sentiments (2)?

nous ne devons l'attribuer qu'à des ministres imbéciles encore plus que perfides. Oui, tel est l'hommage que je dois rendre à un roi malheureux; ces sentiments, je les conserverai jusqu'au dernier souffle de ma vie, et je les ferai éclater sur l'échafaud s'il est nécessaire... Mais il est des circonstances impérieuses où nous devons sacrifier nos affections au salut de la patrie, nous devons tous nous ranger autour du monarque que les deux chambres viennent d'appeler au trône, si nous ne voulons que la France soit bouleversée jusque dans ses fondements. Par ces motifs, je jure fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

(*Séance du* 10 août 1830.)

(1) « Le ministère n'aurait rien dit (quelque ombrageux qu'on le suppose), n'aurait demandé aucune explication, si la lettre de M. de Rougé lui avait paru assez claire. Mais cette lettre ne vient-elle pas dire à toute la France que le serment prêté au roi actuel ne l'a été que par obéissance et est par conséquent soumis à un autre serment antérieur dont on ne se croit pas délié? En présence de pareilles assertions j'ai dû demander au nom du gouvernement des explications positives. J'entends que le serment doit être prêté sans restriction, sans réserve, sans arrière-pensée... »

(Le duc de Broglie, *chambre des pairs, séance du* 23 *août* 1830.)

(1) Voici en quels termes M. le duc de Coigny motiva son serment :

« J'eusse désiré mourir sujet de cette auguste famille qui dans ce moment cherche encore un asile à l'étranger. Pourquoi faut-il qu'en France il se soit trouvé des hommes assez ennemis de leur pays pour oser braver à tout prix ce cri général de réprobation qu'excitait leur présence à la tête des affaires? Le respect que l'on doit à leur position me ferme en ce moment la bouche; mais quelle que soit l'issue du procès qui va s'ouvrir, le trône n'en sera pas moins demeuré vacant, non pas dans l'opinion en vertu d'une déclaration des chambres, mais en vertu du fait lui-même, supérieur à la décision parlementaire. Qu'il me soit permis de dire ici que c'est du plus profond de mon âme que je déplore la fatale destinée de ces malheureux princes qui, pour la troisième fois, precipités du siége des grandeurs, ne conservent plus rien en France, pas même l'espoir d'un tombeau. S'il n'eût fallu que mon insignifiante existence pour racheter des droits que, il faut en convenir, on a voulu compromettre, Dieu m'est témoin du bonheur avec lequel j'en eusse fait le mince sacrifice. Cependant, quelque affligé que puisse être mon cœur, il ne cessera jamais d'être français; aussi je me hâte de reconnaître que dans ce grand naufrage le vaisseau de l'État est encore debout, mais tellement battu par la tempête que dans

Ils direntt out l'amour et le dévouement qu'ils avaient portés à la branche aînée, à Louis XVIII, à Charles X, et cela haut, avec fierté et honneur : « S'il n'avait fallu que donner mon existence pour sauver le roi, s'écria le duc de Coigny, je l'aurais fait; mais ce sentiment ne peut étouffer mes devoirs envers la France, et je crois pouvoir prêter loyal serment, sans restrictions, au roi Louis-Philippe et à la charte. » Le duc de Crillon ajouta : « que le prince qui nous avait sauvés de l'anarchie, devait voir tous les bons Français se réunir à lui. » Crillon, Coigny, les descendants des compagnons de Henri IV et de Louis XV, c'était d'un grand exemple!

Il restait encore divers points sérieux à discuter pour la constitution définitive de la pairie : les pairs démissionnaires laissant des enfants, ceux-ci seraient-ils aptes à venir remplacer leur père qui refusait de prêter serment? La loi de l'hérédité n'étant point abrogée, fallait-il agir comme si les pairs démissionnaires étaient morts? devait-on considérer les pairs qui ne se présenteraient pas pour prêter serment comme démissionnaires, et en ce cas, quel terme fixerait-on pour prêter le serment? Ceci tenait à la fois au droit civil et au droit politique. La chambre, en établissant une théorie fort large sur ce point, cherchait à retenir beaucoup de nobles membres dans son sein; les noms qui s'exilaient n'étaient pas les moins beaux, les caractères les moins honorables de la pairie : si on ne pouvait avoir le père, pourquoi ne retiendrait-on pas le fils ou l'héritier? la marche du temps ferait taire des scrupules, des irritations du moment, et l'on serait aise plus tard d'avoir pour collègues les Croï et les Montmorency.

Bientôt un grand bruit se fit au sein de la pairie. Autant les sentiments de fidélité lorsqu'ils restaient dans les souvenirs et la reconnaissance pour une vieille dynastie étaient respectables, autant la bruyante expression d'une protestation injurieuse était déplacée à une époque surtout où l'un n'avait pas le mérite du martyre. Tout en honorant le caractère tenace et fier du comte de Kergorlay, nulle conscience ne pouvait approuver les expressions de sa lettre de refus de serment. Il pouvait rester loyalement fidèle à Charles X et au duc de Bordeaux avec toute la liberté de sa conscience; d'autres que lui en gardaient les images au fond de leur cœur. Mais comment justifier M. de Kergorlay, écrivant une lettre, moins adressée au président de la chambre, pour être lue comme une opinion, que destinée aux journaux du parti afin d'obtenir cette publicité ardente qui pouvait susciter la guerre civile? Dans son indignation irréfléchie le gentilhomme breton attaquait les pouvoirs, les chambres et les principes en vertu desquels le gouvernement de 1830 était fondé; il protestait que l'obéissance n'était point due, élevant ainsi trône contre trône, drapeau contre drapeau et les droits d'une dynastie contre la souveraineté proclamée dans la séance solennelle du 9 août. C'était plus qu'un délit, c'était une faute de parti commise par un sentiment d'irritation plus encore que par l'honneur du comte de Kergorlay. « ... J'ai prêté, disait-il, avec sincérité, un serment sérieux à mes rois et à la charte constitutionnelle que l'un d'eux donna à la France. En leur prêtant ce serment, j'ai toujours compris qu'il engageait ma fidélité non-seulement à eux, mais à leurs légitimes successeurs et à la nation même, à la loi fondamentale qui règle depuis tant de siècles la succession à la couronne parmi nous. En prêtant serment à mes rois, j'ai cru prêter serment à des hommes sujets comme moi à l'erreur, et je n'ai pas cru que les erreurs qu'ils pourraient commettre me dussent délier de mes serments ni envers eux ni envers leurs légitimes successeurs; je n'ai pas cru non plus qu'elles m'autorisassent à concourir à un acte de violence qui voudrait dépouiller mes concitoyens de la salutaire institution de l'hérédité du trône. J'ai toujours considéré cette institution comme la seule garantie de toutes nos libertés, et je refuse de concourir à sa destruction, parce que je suis toujours également convaincu que cette destruction ne peut que frayer parmi nous la route à toutes les tyrannies... Une fiction constitutionnelle ne permet pas qu'on impute au roi les fautes de son gouvernement; la réalité même des choses permet encore bien moins qu'on les impute au royal enfant mineur qui est étranger aux actes de son aïeul, et qui, par le seul fait de la double abdication de S. M. le roi Charles X et de son auguste fils, devint à cet instant même, le 2 août dernier, le roi à qui ma fidélité est engagée. Les chambres, sans pouvoir rien alléguer contre le droit de M. le duc de Bordeaux, ont transféré, le 7 du même mois, sa couronne au premier de ses sujets; je ne m'associerai point par un serment à un acte auquel je me serais cru coupable de concourir.»

C'était déjà une négociation du droit; mais de plus coupables paroles s'adressaient au prince : « A défaut d'aucun droit, on a allégué, en faveur du roi qu'ont élu les chambres, que lui seul pouvait sauver la France... » Je pense au contraire qu'il était de tous les Français le plus incapable de la sauver, parce que de tous les Français il est celui à qui l'usurpation à laquelle on le convie dut sembler la plus criminelle. Un de ses ancêtres gouverna mal la France, mais fut

ma conviction il n'est pas plus permis au mousse qu'au pilote de s'éloigner du poste. J'obéis donc à celui qu'on vient de placer au gouvernail, et je fais ici serment sans aucune espèce de restriction verbale ni mentale d'être fidèle à la charte constitutionnelle et au roi Louis-Philippe Ier. »

(*Chambre des pairs, séance du 27 août 1830.*)

du moins parent et régent fidèle pendant la minorité d'un roi enfant, dont la vie seule le séparait du trône. Cet exemple méritait d'être préféré comme règle de conduite à des souvenirs moins distants. J'attendrai donc, avant de prêter serment à une charte modifiée, que les modifications qu'y pourraient désirer les Français apparaissent à leurs vœux, sous l'autorité du roi légitime. Élevé par sa noble mère dans le sentiment intime de ses devoirs envers son peuple, l'enfant royal vivra pour le bonheur de la France, et nous sera un jour rendu. »

Dans quel but cette déplorable protestation? Voulait-on proclamer la guerre civile et rallumer au cœur des passions éteintes? Tout en respectant l'honneur qui s'attache à la conscience humaine, il était impossible qu'un tel délit ne fût point puni, et le garde des sceaux, M. Dupont (de l'Eure), vint demander à la chambre des pairs qu'elle se constituât elle-même en cour de justice pour savoir ce qu'elle devait prononcer à l'égard du comte de Kergorlay. Une lettre du procureur du roi, M. Comte (1), vint également poser cette question : « Ne faut-il pas punir une telle provocation à la désobéissance envers le roi et la constitution? » Il y avait en effet de hautes difficultés; le comte de Kergorlay inspirait quelque sympathie parmi ceux-là même qui ne partageaient pas ses principes : c'était une loyauté à l'épreuve, un caractère chevaleresque et libre, une tête chaude et opiniâtre, un vrai Breton, race fière et dure comme les rochers druidiques; on aurait donc voulu le sauver d'une condamnation sévère. Puis on savait qu'il ne fléchirait pas; on craignait que sa défense devant ses juges ne fût plus fière encore que sa lettre, et qu'il n'en résultât de nouvelles secousses pour la société.

La chambre, en toute hypothèse, était-elle compétente? Si M. de Kergorlay n'avait point prêté serment, il ne l'avait point officiellement refusé; serait-il considéré comme démissionnaire, ce qui résultait au reste de sa lettre? Mais cette lettre était précisément le corps de délit, et l'on ne pouvait, sans lui donner un effet rétroactif, en prendre texte pour enlever au comte les priviléges de la pairie. Toutes ces questions étaient débattues avec des passions plus encore qu'avec des textes, et le jeune comte de Montalivet (2), tout ardent, se fit l'accusateur de M. de Kergorlay, avec des paroles si chaleureuses qu'on aurait dit plus qu'un dévouement. Les magistrats de la pairie, tels que MM. Portalis, Séguier, Siméon, s'étaient déterminés pour la compétence. On était sans lois précises de la presse; la licence grondait partout : les uns voulaient la république, les autres appelaient la légitimité; la chambre des pairs devait donc prendre l'initiative de l'ordre, de la hiérarchie, par une répression judiciaire. La haute chambre était à la fois en présence de la justice, de la raison, de l'égalité et des priviléges de corps; et les hommes politiques sentaient qu'il ne fallait pas trop se roidir contre l'opinion publique ni la froisser, en protégeant ce qui ne méritait pas de l'être, c'est-à-dire l'audace et l'impunité, dans le sens même du vieux principe monarchique.

La pairie sentait si bien la nécessité de rentrer dans sa haute position, qu'elle prit elle-même l'initiative de quelques propositions qui devaient lui assurer les suffrages de la foule; la charte de 1830 lui avait donné la publicité de ses séances, et c'était pour elle comme une innovation dont elle voulait profiter. Le marquis de Sémonville, sachant que les petites politesses préparent souvent les grandes affaires, avait fait une large part au public dans la salle; les plus belles tribunes étaient réservées aux journalistes et des rafraîchissements leur étaient offerts, à eux les souverains, de manière à apaiser un peu leur soif de réaction contre la pairie et leur faim d'égalité; il n'est sorte de gracieuseté que M. de Sémonville ne fît à tous ceux qui avaient une action sur les masses. Bientôt les hautes intelligences de la pairie qui traitaient les affaires avec une si grande supériorité, impressionnèrent vivement les journalistes, gens de trop d'esprit pour ne pas tout comprendre (tôt ou tard la capacité se fait respecter); ils purent faire la distinction immanquable entre les hommes d'État et les déclamateurs d'opinions, entre la chambre haute et le plus grand nombre des députés.

La nouvelle charte donnait encore à la chambre des pairs l'initiative parlementaire; immédiatement les pairs se saisirent de cette faculté, et le vicomte

(1) *Lettre du procureur du roi au président de la chambre des pairs, du 6 octobre*

« Monsieur le président, M. le comte Florian de Kergorlay ayant fait publier dans *la Quotidienne* du 25 septembre et dans la *Gazette de France* du 27 du même mois la lettre qu'il a eu l'honneur de vous adresser le 23 septembre dernier, et qui excite à la haine et au mépris du gouvernement du roi, est susceptible d'être poursuivi comme complice du délit que sont inculpés d'avoir commis les gérants de ces deux journaux en publiant ladite lettre. Je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de me faire savoir si M. le comte Florian de Kergorlay a encouru la déchéance de sa dignité de pair faute d'avoir prêté serment au roi et à la charte modifiée par les chambres dans le délai fixé par la loi du 31 août dernier, et est en conséquence justiciable des tribunaux ordinaires.

« Agréez, etc.

CHARLES COMTE. »

Le président nomma à cet effet une commission composée de MM. le comte Siméon, vicomte Lainé, comte Portalis, comte Sainte-Aulaire, marquis de Talaru, comte Dejean, comte Tascher.

(2) Ce fut M. le comte de Montalivet qui, le premier, dénonça à la chambre des pairs dans la séance du 27 septembre, la lettre de M. de Kergorlay insérée dans la *Gazette* et la *Quotidienne*.

de Saint-Priest (1) vint lire à la tribune une proposition pour abolir la loi du sacrilége, mesure intempestive de la restauration, qui sans but réel avait remué mille passions en France contre le catholicisme : d'une loi nécessaire et protectrice sur l'inviolabilité des églises, on avait fait une lamentable menace contre un délit imaginaire, malgré le cri de l'opinion, à ce point que le sacrilége sans vol était plus sévèrement puni que le vol-sacrilége. Lorsque cette loi avait été présentée par le comte de Peyronnet, la pairie avait formulé une opposition considérable contre une proposition sans but; et peut-être en prenant ici l'initiative, elle voulut rappeler la résistance qu'autrefois elle avait faite aux folies de la restauration, et les services méconnus par le mouvement qui triomphait en 1830.

Tout fut convenable dans cette discussion, comme devait l'être un debat devant la pairie; il n'y eut ni esprit philosophique ni esprit antichrétien, et la circonstance eût été mal choisie; car à ce moment même partout on abattait les croix sur les routes de villages, aux carrefours des bois, où, comme un souvenir des anciens pèlerinages, elles indiquaient le chemin au voyageur égaré. Sous prétexte qu'il ne devait exister aucun signe extérieur d'un culte, et afin que la croix ne blessât par son aspect ni le juif, ni le musulman, ni même le huguenot austère, on procédait à ces tristes exploits; tantôt quelques libertins révolutionnaires, tantôt les maires philosophes démolissaient le signe revéré qui avait annoncé au monde la délivrance miraculeuse des corps et des cœurs au milieu de l'empire romain énervé. La chambre des pairs mit donc une modération extrême dans les débats sur l'abolition de la loi du sacrilége; elle voulut faire acte de popularité et de justice politique sans pourtant seconder cet esprit pervers qui si tristement alors animait la partie turbulente des populations provinciales.

Une autre proposition fut faite par le vieux comte Siméon : elle avait pour but l'application du jury à tous les délits politiques. Lié par ses antécédents à la magistrature ancienne, sans doute au fond de son intelligence le comte Siméon savait qu'il n'y avait pas de meilleurs juges que les magistrats pour toutes choses; et que le jury, si apte à pénétrer les questions privées, apporterait peut-être de l'indifférence ou de la passion dans l'appréciation des délits de la presse qui sont des choses d'opinions et de partis. La chambre des pairs d'ailleurs, appelée par la nature de ses fonctions à exercer les droits de cour judiciaire, devait être mieux à même d'apprécier tout le mérite des jugements par une cour souveraine. Mais la charte avait fait la promesse du jury, et la chambre des pairs, en prenant l'initiative, voulait seulement témoigner qu'elle reconnaissait les services rendus par les journaux dans la résistance aux coups d'État (2).

Il faut ajouter qu'après la secousse violente que la pairie venait d'éprouver, en haine au parti de M. de Lafayette, elle avait besoin que l'opinion publique vînt à son aide, et elle devait en caresser les organes et en flatter l'expression. Tout demeura décent et convenable encore dans ces débats sur deux points importants de la législation, la loi du sacrilége et celle du jury. M. le duc de Broglie, toujours si parfaitement éclairé et impartial quand il s'agissait de points philosophiques et religieux qui étaient en son cœur, déclara pour la loi du sacrilége « qu'il fallait une pénalité spéciale pour les vols commis dans les églises, et ceci en vertu des motifs puisés dans l'ordre purement religieux, et non pas sous le vain prétexte de la jurisprudence qui, pour appliquer une plus forte pénalité, déclarait que l'église était une maison habitée. » Ce principe, puisé dans un haut sentiment de moralité religieuse, fut adopté; et quant à la proposition sur le jury en matière de presse, tout en l'acceptant, il fut bien constaté qu'on réserverait aux chambres leur juridiction spéciale, le droit de punir elles-mêmes les délits qui s'adresseraient à leur dignité. A cet égard les chambres devaient être placées sur le même pied que les tribunaux auxquels la loi réserve une juridiction spéciale, une pénalité particulière en cas d'offense et de flagrant délit.

Dans toutes ces discussions, la pairie montra cette intelligence des affaires qui bientôt conquit pour elle

(1) « La proposition que j'ai l'honneur de soumettre à vos seigneuries est digne d'occuper vos moments; car après la morale, ce qui doit fixer surtout l'attention du législateur, ce sont les mesures relatives aux cultes; d'ailleurs, ces deux objets sont inséparables; ils se fortifient l'un par l'autre et s'affaibliraient par leur division. Je propose l'abolition de la loi du sacrilége. Il serait superflu d'entrer dans l'examen détaillé des dispositions de cette loi, que son titre même condamne; discutée à cette tribune dans la session de 1825, elle est présente à votre mémoire. Vous n'avez pas oublié avec quelle puissance de bonne foi et de logique plusieurs de nos nobles collègues ont repoussé les arguments du projet de loi : nous pouvons le dire sans être taxés d'un orgueil illégitime, ces orateurs ont mérité la double approbation due au talent et au courage. La loi du sacrilége a été vivement combattue dans cette chambre, et si elle a passé, ce n'est qu'à la très faible majorité de quatre voix. »

Après un discours très-long, M. de Saint-Priest termine ainsi : « Pour résumer ma pensée je demande le maintien de la partie de la loi relative au vol simple, sauf à revoir la qualité et le degré des peines; mais en même temps je demande l'abrogation pleine, entière, formelle du titre Ier et de l'art. 7 du titre IV de la loi du sacrilége; l'impossibilité de faire reparaître ce terme dans notre législation; en un mot, je demande l'abolition de la peine de mort en matière religieuse. »

(*Séance du 3 septembre 1830.*)

(2) Le projet de loi relatif à l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques fut adopté à la chambre des pairs, dans la séance du 10 septembre 1830; le nombre des votants était de quatre-vingt-seize; quatre-vingt-dix se prononcèrent en sa faveur, c'est-à-dire la presque unanimité des suffrages.

nne si haute place dans la législation du pays; les nuances s'étaient effacées dans le besoin de dignité commune; il n'y avait point, comme à la chambre des députés, une gauche, une droite, un ou deux centres. La secousse que la chambre des pairs venait d'éprouver était trop violente pour qu'elle pût se nuancer encore en partis politiques; c'était déjà beaucoup d'exister; les appels constatent la présence d'à peine cent pairs, et toutes les dispositions sont votées presque à l'unanimité, ce qui prouve la disparition de la moitié de ses membres. Les débris du parti légitimiste, confondus avec les conservateurs, n'osaient point encore aborder une opposition tranchée. Pendant cette période d'incertitude et de timidité, le président, M. Pasquier, exerça presque une dictature pour le choix des commissions et les actes qui pouvaient constater l'esprit ou la tendance de la chambre, dictature impartiale qui évita les questions irritantes : les hommes spéciaux prirent la domination naturelle, et lorsque dans un projet de loi sur l'ordre judiciaire ou la législation, on voyait les noms des Portalis, des Siméon, des Séguier, désignés par le président, on pouvait croire que la matière serait approfondie et le projet discuté en dehors des passions ardentes.

Cette haute spécialité d'affaires était d'autant plus utile à la pairie, qu'elle avait à conquérir une situation dans le pays pour sauver quelques débris de sa splendeur. L'hérédité serait-elle sacrifiée? Hélas! ceci paraissait indubitable; et en pareil cas, quelle attitude prendrait la chambre, déjà mutilée par la charte? avec l'abolition de l'hérédité que deviendraient les dotations, questions qui tenaient à l'état même de la pairie? L'ancien sénat avait des revenus à lui, et lorsque Bonaparte le plaça en tête des institutions, il avait assuré à tous ces gardes antiques de la majesté des lois, une dotation personnelle de 40,000 francs, conservée pour chaque sénateur sous la restauration (1). Les extinctions nombreuses, l'accumulation

(1) Je publie la liste des pairs de France dotés depuis 1814 jusqu'en 1830 avec le chiffre de leur dotation :

MM. les ducs d'Aumont.	15,000
— de Castries.	12,000
— cardinal de Clermont-Tonnerre.	15,000
— de Clermont-Tonnerre.	12,000
— maréchal de Conegliano.	10,000
— de Damas-Crux.	10,000
— de Duras.	12,000
— d'Escars.	12,000
— d'Esclignac.	12,000
— de Feltre.	12,000
— de Fitz-James.	12,000
— de Gramont.	12,000
— d'Harcourt.	10,000
— les ducs de Croï-d'Havré.	10,000
— de La Force.	15,000
— de La Trémoille.	12,000
— de La Vauguyon.	12,000
— de Levis.	20,000
— de Lorges (il n'accepta pas la dotation royale).	12,000
— de Luxembourg.	10,000
— de Maillé.	12,000
— l'abbé de Montesquiou.	15,000
— de Montmorency.	10,600
— de Narbonne-Pelet.	12,000
— prince de Poix.	12,000
— maréchal de Reggio.	12,000
— de Richelieu.	12,000
— de Rivière.	12,000
— archevêque de Rohan.	12,000
— de Sabran.	12,000
— maréchal de Tarente.	12,000
— d'Uzès.	12,000
MM. les marquis d'Aragon.	12,000
— de Béthisy.	12,000
— de Bonnay.	12,000
— de Brézé.	6,000
— de Castellane.	12,000
— de Chabannes.	10,000
— d'Ecquevilly.	15,000
— de Lally Tollendal.	10,000
— de La Rochejacquelein.	15,000
MM les marquis de La Suze.	10,000
— de La Tour-du-Pin.	12,500
— de Lauriston.	12,000
— maréchal Maison.	10,000
— de Monteynard.	12,000
— de La Tour-du-Pin-Montauban.	12,000
— Nicolaï	6,000
— de Raigecourt.	15,000
— de Rastignac.	12,000
— de Saint Simon.	12,000
— de Vence.	12,000
MM. les comtes d'Ambrugeac.	12,000
— d'Andigné	12,000
— d'Argout.	12,000
— d'Autichamp.	12,000
— Belliard.	10,000
— de Bordesoulle.	12,000
— de Bouillé.	10,000
— de Bourbon-Busset.	12,000
— Bourke.	12,000
— de Bourmont.	12,000
— de Caraman.	15,000
— du Cayla.	10,000
— de Chabons.	10,000
— Chabrol de Crousol.	12,000
— de Cheverus.	12,000
— de Choiseul-Gouffier.	12,000
— Clarapède.	15,000
— Curial.	15,000
— de Durfort.	15,000
— Guilleminot.	12,000
— maréchal Jourdan.	10,000
— de La Ferronnays.	12,600
— de Labourdonnaye.	12,000
— de Lagarde.	1[illegible],000
— de La Roche-Aymon.	15,000
— de Latour-Maubourg.	24,000
— de Lynch.	12,000
— de Mesnard.	12,000
— maréchal Molitor.	12,000
— Mollien.	10,000
— de Sainte-Maure-Montausier.	12,000
— de Montblanc.	12,000

des intérêts avaient laissé disponibles des revenus considérables, et la munificence des Bourbons les avait appliqués ou à des serviteurs fidèles, ou à des pairs qui ne possédaient pas une fortune suffisante pour soutenir leur dignité. Ces pensions variaient de 20,000 francs à 10,000 francs : un vieux général, élevé à la pairie par ses services, n'avait-il qu'un revenu très-minime? le roi lui assurait 12,000 francs de rente sur la chambre, comme moyen d'installation et de représentation solennelle; souvent cela était nécessaire pour des pairs obligés de soutenir leur rang par des sacrifices : n'était-ce pas ainsi un moyen de récompenser les administrateurs intègres? Était-ce mal que le baron Mounier, par exemple, eût une pension de 10,000 francs, lui qui était sorti pauvre des immenses liquidations des créances étrangères en 1818? Ces justes dotations seraient-elles maintenues après la révolution de juillet? Le semblant d'économie qui s'attachait à tous les actes du nouveau gouvernement frapperait-il encore la pairie, déjà si mal vue par le parti patriote? Point d'hérédité, point de dotations, l'élection des pairs sans le choix de la royauté, ou bien ce choix réfréné par les catégories impératives, telles étaient les conditions que les vainqueurs voulaient imposer à la pairie pour la maintenir, et encore comme seconde chambre : la démocratie n'était-elle pas la souveraine?

Ce qui faisait craindre la suppression de ces dotations des pairs, c'est que déjà beaucoup d'entre eux venaient d'être frappés dans leur traitement de ministre d'État : pour quelques-uns, les plus intègres, c'était la misère que tous ces retranchements. Ainsi M. Lainé, sans fortune, n'existait que par son traitement et une pension de quelques mille francs : tout à coup son existence entière était brisée, et il était réduit à ne plus avoir ni éclat ni foyer domestique. Que signifiait au reste le traitement de ministre d'État? était-il complétement inutile, même au point de vue des affaires? Il indiquait que toutes les fois qu'on avait été ministre du roi, maître des grands secrets d'État, on ne pouvait plus rentrer dans la société comme un simple particulier, car alors on aurait pu les divulguer ou les vendre. Il est vrai que depuis la révolution de juillet on écrivait « qu'il était beau de voir un ministre sortir de l'ordre des avocats, puis y rentrer après qu'il avait cessé d'être à la tête des affaires. » C'était parfait en théorie; mais cette démocratique simplicité révélait un danger imminent; redevenu avocat, je le répète, on pouvait dire les confidences qu'on avait reçues comme ministre; membre de l'opposition, on devenait un homme dangereux pour la France et l'Europe par les secrets dont on était possesseur. C'était pour éviter ce grave inconvénient qu'on avait créé cette condition mixte de ministre d'État qui laissait l'espérance de participer aux affaires, même en demeurant au dehors. Lorsque les circonstances forçaient le roi à changer les portefeuilles, ceux qu'il renvoyait rentraient sans doute dans la vie privée, mais ils ne cessaient pas d'être rattachés au système du pouvoir et à faire partie du gouvernement comme conseillers privés, avec la possibilité d'y rentrer et le devoir surtout de respecter leur position. Il ne fallait pas croire que l'ancien régime fût absurde.

Ce système de prévoyance irrévocablement aboli, en ferait-on de même des pensions de la pairie? Déjà, on en parcourait la liste en se demandant avec raillerie, « si l'on allait ainsi continuer à solder les ennemis de la révolution de juillet? » Quelques noms en effet des pensionnés n'étaient point populaires; ces gratifications étaient accordées par les motifs que j'ai donnés : de pauvres gentilshommes ou des serviteurs fidèles avaient besoin d'un peu d'éclat pour leur pairie, et sur cette liste on pouvait même remarquer que les plus fortes pensions n'étaient pas pour les émigrés. On les avait accordées à de véritables services politiques, ou aux généraux de l'empire hors de combat; quelques sénateurs étaient encore portés sur la liste, et puisqu'on avait respecté les pensions données par Bonaparte, pourquoi repousser d'une manière absolue les legs de la restauration? Tout gouvernement doit disposer d'une certaine somme

MM. les comtes Morel de Mons.	12,000
— de Noé.	12,000
— de Peyronnet.	12,000
— de Pins.	12,000
— Purtalis.	12,000
— Ricard.	12,000
— de Roquefort.	12,000
— de Rully.	12,000
— Salmon du Chatellier.	12,000
— de Sèze.	12,000
— Siméon.	12,000
— de Sparre.	12,000
— vice-amiral Truguet.	10,000
— de Vaudreuil.	10,000
— Vichy.	12,000
— de Villèle, archevêque (de Bourges).	12,000
MM. les vicomtes de Bonald.	12,000
— de Castel-Bajac.	12,000
— de Chateaubriand	12,000
— Digeon.	12,000
— Dode de La Brunerie.	12,000
— Dubouchage.	12,000
— La vicomte Lainé.	12,000
MM. les barons de Barante.	12,000
— de Charette.	12,000
— Dubreton.	12,000
— de Glandevès.	12,000
— de La Rochefoucauld.	12,000
— Mounier.	10,000
— de Sapinaud.	12,000
Total.	1,370,500 fr.

de pensions ou de faveurs pour gratifier ses amis et attirer à lui ses adversaires : on ne fait pas toujours de la politique comme à Sparte.

Le pouvoir avait besoin en ce moment de la chambre des pairs, moins comme assemblée politique que comme cour judiciaire. Cette nécessité soulevait des questions bien graves déjà discutées à l'occasion de la lettre de M. de Kergorlay, et ici d'une manière plus solennelle, car il s'agissait de formuler les premiers actes du procès redoutable de ce temps, l'accusation contre les ministres de Charles X. Sur cette difficulté terrible, la compétence de la cour des pairs était incontestée : d'une part, la charte disait « que la cour des pairs connaissait des crimes de haute trahison ; » et tel était le cas spécial de la poursuite contre les ministres de Charles X ; ensuite plusieurs des ministres poursuivis, le prince de Polignac en particulier, etaient pairs de France, et la charte portait également « que nul pair ne pouvait être arrêté que par l'autorisation de la chambre et jugé par elle. » Aussi les hommes du mouvement le plus extrême, M. Dupont (de l'Eure) lui-même, reconnaissaient cette compétence comme indispensable ; et dès lors il fallut discuter préliminairement divers points qui se rattachaient à la juridiction, à la jurisprudence de la cour souveraine. Etait-il besoin d'une ordonnance royale pour déférer le jugement des ministres, ou bien cette juridiction était-elle de plein droit? Quelle sorte de procédure suivrait-on, dans le cas extraordinaire dont il s'agissait? Rien en effet n'était réglé; toujours on avait parlé d'une loi de procédure pour la cour des pairs, jamais elle n'avait été définitivement votée. Enfin, quel système de pénalité adopterait-on, car nul article spécial n'existait dans le Code pour le cas de haute trahison? Ferait-on une peine pour la circonstance?

Une commission de nobles pairs, jurisconsultes graves et distingués, fut désignée par le président, M. Pasquier, et lui-même examina ces points de vaste jurisprudence avec sa sollicitude habituelle. Il parut à la commission, « que, s'agissant de delits et de crimes prévus par la charte (1), avec une juridiction définie par elle, il n'était pas nécessaire d'une ordonnance royale pour fixer et organiser ses attributions; elles étaient de plein droit, car les ministres devaient être jugés pour crime de haute trahison par la cour des pairs (la charte le disait). » Quant à la procédure il fut dit, « qu'il n'y avait point d'effet rétroactif lorsqu'il ne s'agissait que d'un règlement de formes et non point de la peine, et qu'ainsi la cour etait libre de formuler un code de procédure spécial à sa juridiction. » Enfin pour l'application de la peine, on dut combiner un ensemble d'articles du Code pénal, afin d'établir le châtiment de la haute trahison, tout en laissant à la cour des pairs la latitude d'arbitrage qui se rattachait nécessairement à l'existence de tout pouvoir extraordinaire; car la pairie n'était pas une juridiction habituelle chargée de punir les délits usuels. De là dérivait naturellement son autorité discrétionnaire.

La jurisprudence de la haute cour, avec quelques modifications, fut d'abord appliquée dans le procès intenté au comte de Kergorlay. Cette affaire se simplifiait beaucoup par la publication dans les journaux de la lettre inconvenante et fière par laquelle le vieux gentilhomme breton refusait le serment comme pair de France. Cette lettre, adressée à M. Pasquier, président de la chambre des pairs, n'avait point été lue parce qu'elle avait paru tellement injurieuse, tellement compromettante surtout pour celui qui l'avait écrite, que le président, homme de haute convenance, ne voulut pas donner publicité à une telle œuvre. Le comte de Kergorlay ne comprenant pas cet extrême ménagement jeta sa lettre au vent de la presse, car chaque parti voulait alors faire du bruit, et deux journaux royalistes l'insérèrent. M. de Kergorlay rappelait que dans les cent-jours, conjointement avec M. Lainé, il avait hautement motivé son vote contre l'empereur, et son excuse était qu'avec les mêmes circonstances il devait avoir une même liberté : c'était mal connaître la similitude et la différence des temps. L'insertion de cette lettre dans les journaux constituait, d'après la loi de septembre 1822, un véritable délit de la presse, et le procureur général, M. Persil, n'hésita point à soumettre la question aux tribunaux, comme s'il s'agissait d'un delit ordinaire : première phase de ce procès.

« Malgré notre résolution, disait M. Persil, de laisser à la presse la plus grande latitude, et presque l'abus de la liberté, il ne nous fut pas possible de dévorer cet outrage. Tout était méconnu, insulté dans cette publication, principes anciens, principes nouveaux, droits du souverain déchu, droits de la *nation*, droits du souverain qu'elle s'était choisi. Il fallait renoncer à jouir des bienfaits de notre régénération politique, ou poursuivre judiciairement ceux qui en attaquaient ainsi le principe : c'est le parti que nous prîmes... M. de Kergorlay est coupable des plus grands délits. Il a attaqué ce que depuis plus de trois mois nous nous plaisons à admirer, notre belle, notre héroïque révolution : il en a blâmé tous les effets: il a condamné celui qui les résume tous, celui qui,

(1) Dans ses mémoires importants et inédits, M. le chancelier Pasquier a consacré un chapitre à ce qui concerne le procès des ministres de Charles X. M. le chancelier a bien voulu m'en donner lecture. On sait que ces mémoires formeront plus de 20 volumes in-folio et qu'ils ne seront publiés que vingt ans après la mort du chancelier.

en fermant l'abîme de nos dissensions, nous a donné une charte et un roi : une charte qui détermine les droits du peuple et les obligations du roi; un roi qui, sachant par l'exemple ce qu'il en coûte pour avoir violé ses serments, et d'ailleurs trop honnête homme pour en avoir jamais la pensée. Au blâme de tout ce qu'ont produit ces belles journées, M. de Kergorlay a ajouté des délits bien caractérisés. Il s'est prétendu lié à un autre souverain que celui que la France reconnaît : il l'a montré vivant pour le bonheur du pays et toujours prêt à y rentrer. En peu de mots : offenses envers le roi et les chambres, attaque à leur autorité constitutionnelle, provocation à la désobéissance aux lois, tels sont les délits nombreux que nous vous dénonçons, et pour lesquels nous venons vous demander justice sévère, justice éclatante qui effraye les insensés et arrête les crédules. Il faut que les uns et les autres sachent qu'il y a en France un roi, un gouvernement et des lois, et qu'on ne peut attaquer ou offenser les uns, ni provoquer à la désobéissance des autres, sans recevoir immédiatement le châtiment auquel on s'est exposé. »

Alors immédiatement fut soulevée la question de compétence; M. de Kergorlay était pair de France, le refus de serment n'avait pas d'effet rétroactif; c'était en qualité de pair que la lettre était écrite, et dès lors la compétence appartenait nécessairement à la pairie : ainsi furent jugées les choses par la chambre d'accusation. On eut donc à délibérer de quelle manière la poursuite serait commencée devant la cour des pairs, désormais chargée de punir le délit. Il ne s'agissait pas, comme dans le procès des ministres de Charles X, d'une compétence réglée d'avance par la loi; c'était une attribution spéciale, et une ordonnance du roi parut nécessaire pour déférer le jugement du comte de Kergorlay à la cour des pairs. Cette ordonnance fut rendue sans contestation sous le contreseing de M. Dupont (de l'Eure); MM. Persil et Berville, élevés à la dignité du ministère public, durent porter la parole pour soutenir l'accusation, et la cour mit elle-même une certaine solennité dans ce procès, parce qu'elle sentait qu'elle avait à s'essayer et à se préparer sur la grande instance qui allait s'ouvrir, le procès des ministres de Charles X. D'ailleurs, elle voulait se séparer d'une manière éclatante des opinions que représentait M. de Kergorlay. Il s'agissait de mettre en cause un pair de France, homme considérable et d'honneur; la cour devait concilier sa fidélité à la dynastie nouvelle avec un sentiment de justice et d'impartialité envers un des plus beaux et des plus fermes caractères de l'époque, comme on en avait vu quelques-uns sous les Stuarts. Le comte de Kergorlay avait des amis au sein de la chambre; on le savait un homme pur qui avait toujours conservé son franc parler avec les rois; ami de M. de Chateaubriand, il avait plus d'une fois déplu à Louis XVIII et à Charles X par la franchise de son langage. Et maintenant il était traduit devant la cour pour avoir écrit une lettre audacieuse, inconvenante, mais en parfaite harmonie avec son caractère plein de dureté et de ténacité bretonne. Dans ces sortes de délit, on ne doit pas séparer l'homme de l'acte, lorsque surtout il s'agit d'un vote qui s'explique jusqu'à un certain point, au moment où toutes les passions sont agitées, et où toute liberté est naturellement laissée à chacun, parce que la licence est à tous.

Le réquisitoire de M. Persil avait été écrit avec la verve d'un avocat impressionnable; jurisconsulte d'un esprit distingué, M. Persil n'avait point encore ces habitudes graves qui doivent élever le ministère public jusqu'à un sacerdoce. Quand on a été longtemps au barreau, si l'on peut ardemment suivre et défendre une cause il faut, lorsque la fortune et le mérite vous appellent à toute la hauteur du ministère public, abandonner ces tempêtes de paroles, tolérées dans les débats privés, mais tout à fait déplacées dans les causes sociales; il fut aidé dans ce ministère, par M. Berville, esprit académique, talent plus élégant que positif, et un peu gêné par sa position antérieure. Le ministère public eut en présence MM. Berryer et Hennequin, deux anciens collègues d'une renommée au moins aussi éclatante. Mais ce qui marqua ce procès d'un caractère de violence inouïe, ce fut moins le réquisitoire du procureur général, les défenses des avocats, que le discours de l'accusé lui-même, audacieux manifeste de parti (1). M. de Kergorlay con-

(1) Quelque respect que puisse inspirer un vieillard, rien ne peut excuser le discours du comte de Kergorlay; en voici quelques passages :

« Lorsqu'il plut à S. M. le roi Louis XVIII de m'élever à la pairie, je n'avais ni sollicité ni désiré cette dignité. Trois fois dans la chambre des députés, et la quatrième dans celle des pairs, je prêtai le même serment « d'être fidèle au roi et d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. » Ce serment, messieurs, vous l'avez tous prêté comme moi... D'où vient donc que je comparais aujourd'hui comme accusé devant une partie de ces mêmes collègues? d'où vient que je les vois siéger devant moi comme mes juges? J'ai le droit de le demander, j'ai le droit de le chercher. Ce serment que nous prêtâmes tous, on ne m'accuse pas de lui avoir été infidèle. C'est au contraire à cause des conséquences nécessaires de cette fidélité même que j'ai été cité à comparaître ici pour me justifier... Le procès que j'ai à soutenir offrira un étrange spectacle dans le cours de la justice humaine. Des hommes, qui par des prétextes divers ou des causes diverses qui leur sont connus, ont abjuré leurs serments, sont appelés à me juger sur les motifs qui m'ont déterminé à demeurer fidèle au mien. Je livre cette réflexion à leurs consciences. Une autre pensée me frappe. Tous les pairs nommés par Charles X et tous ceux des pairs nommés par Louis XVIII qui sont demeurés fidèles à leur serment ont été repoussés de cette chambre où j'ai droit de les réclamer comme mes juges. Je proteste ici contre une telle mutilation de la cour des pairs, et je demande qu'il me soit donné acte de ma protestation. »

naissait l'assemblée devant laquelle il parlait, les respects qu'inspirait son caractère; il savait les hommes graves qui l'écoutaient, les affections même qui pourraient appuyer ses paroles; son discours fut un abus de sa position personnelle, et de l'esprit tolérant du tribunal devant lequel il comparaissait. M. de Kergorlay répéta des paroles ardentes, développa des professions de foi qui paraîtraient bien étranges, bien audacieuses aujourd'hui qu'un système régulier de gouvernement est fondé; contestant le droit des pouvoirs établis, il prétendit qu'en 1830 on n'avait pu changer l'ordre fondamental de succession; et qu'après l'abdication de Charles X et du Dauphin, le duc de Bordeaux était seul roi légitime. Il fallait que l'emportement et la colère entraînassent bien loin le comte de Kergorlay, pour méconnaître et calomnier jusqu'à l'injure le caractère du prince qui avait pris le gouvernement du pays dans un moment de crise terrible, et quand il fallait relever la couronne tombée dans la poussière.

M. de Kergorlay ne fut point interrompu! Ce vieillard à la tête chenue, aux traits fortement marqués, apparaissait comme un de ces rocs féeriques jetés sur les dunes; on le respectait jusque dans sa dureté provinciale. Cela était bien, mais pouvait-on laisser impunies de telles paroles, au moment même où la guerre civile menaçait d'élever drapeau contre drapeau? L'audace de ses provocations, la fermeté avec laquelle elles étaient soutenues, même par les journalistes, supposaient un concert arrêté pour exciter dans les esprits une résistance déjà trop naturelle, et c'est ce qui détermina la condamnation du comte de Kergorlay.

Cette condamnation fut deux jours discutée en comité secret; des opinions diverses se firent entendre avec une liberté que les temps d'orages seuls peuvent permettre. Le pair qui défendit le plus vivement le vieux gentilhomme breton fut le loyal M. Laine, rappelant les souvenirs des cent-jours, et une responsabilité alors commune : c'était aussi un ferme et rude caractère; en 1815, il avait appelé Bonaparte usurpateur, comme M. de Kergorlay venait de le faire à l'égard d'un prince qui régnait justement par la constitution et les lois. Tout ce banc des pairs qui suivait l'opinion du duc de Fitz-James soutint la liberté d'opinion du comte de Kergorlay; il en fit presque sa cause. Des motifs d'une haute politique et la conscience des pairs déterminèrent la condamnation (1). Le délit était constant, avoué; les journaux avaient publié la lettre de M. de Kergorlay sans restriction, et ce délit entrait dans la législation générale de la presse; la peine était écrite dans la loi. Pour tous les esprits clairvoyants la lettre de M. de Kergorlay était un manifeste, et il fallait punir une si audacieuse démarche. Enfin, à la veille d'ouvrir le grand procès des ministres, la cour des pairs devait prendre, envers le pays fortement exalté, l'engagement d'appliquer la loi sans examiner la couleur de l'opinion et les sympathies particulières. C'était pour elle un premier acte décisif, au moment où elle devait se faire accepter comme tribunal souverain pour punir les crimes d'État; elle frappa donc et les pairs et les journalistes coupables d'une grave insulte aux pouvoirs établis.

CHAPITRE XXXI.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS APRÈS L'AVÉNEMENT.

Esprit de la chambre. — Comment elle est envisagée par le parti populaire — Ses nuances de gauche et des centres. — Question sur ses pouvoirs — Les réélections. — Quels actes peut faire la chambre? — Présentation des projets de loi sur le jury, l'état militaire, les pensions, les bannis. — Révocation de la loi du 21 janvier. — Lois de finance. — Craintes de la chambre. — Explications des ministres. — Interpellations. — Les sociétés populaires. — Loi sur les journaux. — Accusation des ministres de Charles X. — Vœu pour l'abolition de la peine de mort. — Négation des pouvoirs. — Esprit des nouvelles élections. — Hostilité de la chambre. — Rapports des ministres et de la majorité.

(DU 10 AOUT AU 1er NOVEMBRE 1830.)

Les méfiances, j'ai presque dit les haines, qui s'élevaient dans le parti populaire contre la chambre des pairs, se manifestaient non moins vives à l'égard de la chambre des députés, car tous les pouvoirs réguliers sont par leur nature un obstacle au désordre. On avait brisé un trône, démoli et morcelé la pairie, et quelques jours avant la proclamation de la monarchie nouvelle, un tumulte de peuple s'était porté au palais Bourbon pour en expulser les députés et en finir avec leur modération importune. C'est que cette modération, à travers les phases d'émotions politiques, était heureusement demeurée le caractère de la majorité des députés. Indépendamment de l'accession de quelques membres de l'extrême gauche aux faits accomplis, le gouvernement, pour résister à l'anarchie, pouvait surtout s'appuyer sur les deux centres; il y trouverait concours et confiance; les députés de la droite que conduisaient MM. de Martignac, Jacquinot-Pampelune, Vatimesnil, bien que froissés dans leur con-

(1) L'arrêt de la cour des pairs fut rendu le 24 novembre 1830; il portait condamnation du comte de Kergorlay à la peine de six mois d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende; et contre MM. de Brian et de Genoude, gérants des journaux, à un mois de prison et cent cinquante francs d'amende. M. Lubis était acquitté.

viction et le culte de leur vie, la légitimité, étaient décidés par amour du pays à soutenir les opinions modérées de MM. Guizot, Molé et de Broglie dans le conseil (1); et avec eux devait également voter la fraction considérable connue sous le nom de centre gauche, qui, tout en réalisant avec plus ou moins d'entraînement l'idée de 1688, restait toutefois profondément dévouée aux conditions de repos et de sécurité publique. Celle-ci se montrait même dévouée avec une telle fermeté au principe d'ordre, qu'on pouvait trouver dans le centre gauche, à l'égard des faits nouveaux et de la charte acceptée, un caractère de ressemblance avec cette majorité de M. de Villèle déterminée à tout admettre et à tout voter, en imposant sa volonté et sa loi impératives à la minorité ardente et suffisamment agitée pour troubler le pays.

Dans le sein de la gauche même il se révélait des divisions, j'ai presque dit des défections, favorables à la puissance du gouvernement; quelques députés, autrefois les plus remarqués par l'acharnement avec lequel ils avaient combattu la restauration (j'en prendrai pour type M. Benjamin Constant pendant les quatre mois qui précédèrent sa mort), s'étaient complétement ralliés au principe de 1688 : les uns avaient accepté des places, ce qui est une adhésion, même des indemnités, sous prétexte des pertes qu'ils avaient éprouvées par suite de la révolution de juillet; les autres, en plus grand nombre, étaient de bonne foi dans l'appui loyal qu'ils prêtaient alors au pouvoir. La secousse que venait d'éprouver l'ordre social était trop violente pour qu'elle ne fît pas peur à beaucoup d'âmes honnêtes; celles-ci craignaient surtout avec la bourgeoisie, l'action des sociétés populaires contre lesquelles des mesures impuissantes venaient d'être résolues, un retour enfin à la première et sanglante révolution; et parmi ces hommes craintifs et justement revenus de leur ardeur jeune et libérale, je choisirai pour type encore M. de Lameth : les souvenirs de 1792 se dressaient hideux devant sa vieillesse, et il devait naturellement redouter ces agitations de place publique, les émeutes turbulentes qu'il avait vues lui-même en d'autres temps autour d'un roi si honnête homme et d'une reine adorable protectrice des nobles infortunes; presque chaque jour M. de Lameth montait à la tribune pour dénoncer l'anarchie menaçante (2). Quant à M. Benjamin Constant, il ne procédait pas par le système d'énumération de ses craintes et des terreurs publiques; seulement il versait un torrent d'éloges sur ce gouvernement national qu'on avait fondé, sur la nécessité absolue de l'entourer d'une grande confiance si l'on voulait rassurer les intérêts alarmés; comme toutes les imaginations vivement impressionnées, M. Benjamin Constant exagérait même le tableau des grandeurs de la révolution, quoique au fond de l'âme il éprouvât bien des dépits et des déceptions amères; le ministérialisme dut paraître bien étrange dans la bouche de celui qui pendant quinze ans avait combattu contre tous les ministères (3). Sa mort fatale mit bientôt un terme à cette situation embarrassée; on dit même qu'elle fut avancée par une position si fausse.

(1) Voici l'admirable et franche déclaration de principe de M. de Martignac :

« Mes amis politiques et moi nous avons tout fait pour garantir un prince malheureux des maux qui viennent de l'atteindre. Notre douleur a été profonde, nos regrets ont suivi ces princes malheureux; nous aurions désiré rattacher la France à un principe conservateur, garant de tous les intérêts. La puissance des événements, l'entraînement des circonstances ont tout décidé; mes amis et moi nous nous sommes trouvés en présence des faits accomplis, nous avons cherché quel était notre devoir : nous nous sommes divisés sur la question de serment, et je l'avouerai, j'ai douté de moi-même quand j'ai vu mon noble et généreux ami, Hyde de Neuville, déclarer qu'il ne le prêterait pas. Mais enfin j'ai dû faire taire la voix de mon cœur quand la voix de la patrie se faisait entendre. Le parti contraire n'était pas difficile à prendre; aucun danger ne menace ceux qui s'éloignent; au contraire, les journaux, organes de l'opinion triomphante, leur prodiguent des éloges qui ne sont pas sans quelque habileté. Mais est-ce là du devoir, de l'honneur bien entendu ? Nous tenons notre mandat non de la royauté, mais du pays; faut-il y renoncer parce qu'il devient plus difficile à remplir ? Laisserons-nous sans organes l'opinion que nous représentons ? les intérêts qui nous sont confiés, sans défenseurs ? Que serait-ce si les électeurs qui nous ont choisis se retiraient des colléges comme nous de la chambre ? Je le déclare, mon devoir m'est apparu clair comme le jour, et c'est lui qui m'a retenu. Quand on invoquera la liberté, nous invoquerons l'ordre; si la voix des passions se fait entendre, nous demanderons l'exécution des lois; et si nos places et nos rues sont salies d'ignobles images, honteuses, inutiles, nous en appellerons à la pudeur publique, et personne ne nous désavouera. Demandons-nous des faveurs ? attendons-nous des succès ? Notre tâche sera obscure, ingrate, difficile; mais nous la préférons à une inutile oisiveté. Nous pensons que tous nos collègues partageront cette opinion consciencieuse, désintéressée, et qu'ils viendront se réunir à nous. »

(*Séance du* 17 *août* 1830.)

(2) « Oui, messieurs, croyez-en ma conviction, ce n'est pas à affaiblir le gouvernement que nous devons travailler, c'est à le fortifier de tous nos efforts, car, je le répète, en agissant dans un sens contraire, j'ose vous prédire qu'on ferait courir à la France les plus grands dangers.. Je n'ai jamais flatté les rois, mais je ne flatterai jamais le peuple! »

(Paroles de M. de Lameth, *séance du* 27 *août* 1830.)

(3) « Je respecte beaucoup la prérogative royale, aujourd'hui surtout qu'elle n'est plus l'instrument d'odieuses machinations et de ténébreux complots; et je crois aux bonnes intentions des ministres, aux excellentes intentions du citoyen que nous avons le bonheur de voir sur le trône. »

(Paroles de M. Benjamin Constant, *chambre des députés*, *séance du* 27 *août* 1830.)

« Messieurs, nous avons un roi citoyen tel que l'espérance la plus enthousiaste ne pouvait le concevoir; une nation héroïque et sage, telle qu'aucun siècle n'en offre l'exemple. Puissent les pouvoirs secondaires se montrer dignes du prince et de la nation! »

(Paroles de M. Benjamin Constant, *séance du* 30 *août* 1830.)

Dans un ordre plus sévère, plus mécontent, on pouvait placer la fraction désignée habituellement sous le nom de *parti de l'hôtel de ville*; M. de Lafayette, avec tout le respect extérieur qu'il affectait de porter à l'autorité de la chambre, n'en professait pas moins hautement l'opinion « que cette chambre devait être dissoute, parce qu'elle ne représentait pas les sentiments réels du pays et de la souveraineté du peuple. » M. de Lafayette rentrait ici tout à la fois dans les idées de la gauche la plus extrême, et, sans le vouloir, dans l'opinion du parti légitimiste, établissant comme lui en principe « que pour modifier les institutions du pays il fallait une chambre spéciale désignée par un nouveau mode d'élection, et que jusque-là tout était provisoire (1). » M. de Lafayette ne s'en cachait pas : s'il votait avec la chambre, il ne la croyait pas suffisamment compétente; ses amitiés seules pour M. Dupont (de l'Eure), son désir d'arriver doucement au triomphe de ses principes, sans compromettre trop ouvertement le nouveau trône élevé sous son drapeau, l'engageaient à tempérer son langage et à ne le faire entendre que de temps à autre, dans le but de montrer la democratie souveraine comme la dernière conséquence et le but lointain de son opposition.

Le côté d'extrême gauche de la chambre comptait encore des orateurs acariâtres et impatients, tels que le général Demarçay, MM. Audry de Puyraveau, Corcelles, Eusèbe Salverte, qui ne laissaient point de relâche au gouvernement, surtout dans les petites choses : or l'opposition à coups d'épingle n'est pas la moins fatigante. Il était peu de séances où ils ne prissent la parole pour rappeler les promesses faites et la nécessité de développer les théories de la souveraineté populaire dans leur application pratique ; le plus intrépide, le plus remarquable de ces orateurs, il faut le dire, était M. Mauguin, qui avait pris une part trop importante aux primitifs événements de l'hôtel de ville pour ne pas être écouté avec quelque intérêt par la chambre des députés; sa facilité d'esprit incontestable, une certaine science générale des faits, toujours saisis brillamment mais à la superficie, le rendaient plus redoutable à la majorité que ne l'étaient ses amis politiques; le général Demarçay n'était qu'un vieux soldat, jetant quelques rudes paroles pour rappeler jusqu'à satiété les temps si glorieux de la république et de l'empire; M. Eusèbe Salverte n'était qu'un rêveur absolu, un érudit politique, pédant et lourd; mais M. Mauguin avait la parole vive et colorée, un esprit mordant, une critique prompte qui laissaient peu de repos aux centres. Ajoutez aux orateurs de la gauche le général Lamarque; avec une affectation de mots et des phrases puisées aux *conciones* classiques, il prétendait aux plus beaux succès de l'éloquence ancienne, aux applaudissements du Forum; sa parole ressemblait au bruit éclatant et vide de l'airain agité.

Au reste la grande majorité de la chambre, composée de ralliés, de fatigués, de satisfaits, demeurait dans les opinions des centres droit et gauche, c'est-à-dire celles de la nécessité d'un concours loyal accordé à un gouvernement trop rapproché de son origine pour ne pas en garder quelques infirmités. Une crainte salutaire dominait toutes les âmes : l'image de la révolution de 1792 avec ses tristes malheurs apparaissait à tous, et la majorité prêtait son appui au gouvernement pour l'aider à réprimer les factions audacieuses qui compromettaient ainsi la tranquillité publique. C'est ce qui rendait la chambre des députés si complètement odieuse au comité insurrectionnel de Paris. Pour lui Charles X était oublié dans un passé irrévocable, et la chambre des pairs, considérée désormais comme morcelée et impuissante, se trouvait soumise par le fait à une nouvelle révision. La chambre des députés restait donc comme le seul obstacle aux desseins de bouleversement; et c'est pourquoi de toutes parts on demandait sa dissolution, fondée sur le principe même de la révolution de juillet. Les uns disaient sans déguiser leur pensée « qu'elle était sans pouvoirs, et que ce qu'elle avait fait était frappé de nullité radicale; » les autres « que si elle avait pu accomplir quelques actes provisoires, ses pouvoirs avaient cessé avec les circonstances, et qu'une fois son mandat fini elle devait se dissoudre de plein droit pour faire un

(1) Telle était surtout l'opinion de M. Mauguin :

« Conserver la chambre, voilà la pensée du ministère, et dès lors la question est de savoir aujourd'hui si la conservation de la chambre est légale, si elle n'est pas contraire à l'intérêt public. Tout ce que la chambre a fait sans aucun doute elle a eu le droit de le faire. Seul pouvoir subsistant au milieu de la perturbation universelle, elle a dû pourvoir au salut de la patrie. Là, suivant moi, finissent ses devoirs; elle devait obéir à la nécessité, et la nécessité est le titre qui a légalisé tous ses actes; mais par là même elle ne saurait aller au delà. Si elle voulait pousser plus loin sa marche, où puiserait-elle le principe de son droit ? Serait-ce dans les opérations des derniers colléges? Mais quel mandat avions-nous donc reçu? N'était-ce pas de concourir avec une chambre des pairs maintenant mutilée; avec une chambre émanée d'un roi maintenant renversé ? Ne devions-nous pas, en un mot, faire partie d'un gouvernement qui formait un tout indivisible et qui maintenant n'existe plus? Et la partie subsistera-t-elle quand le tout est détruit? Non, non ; ne nous abusons pas; notre mandat est mort avec le gouvernement près duquel il devait s'exercer ; et si la révolution de juillet nous a créés comme pouvoir nécessaire, elle nous a renversés comme pouvoir légal. Nous voulons tous la prospérité de la patrie. Eh bien donc, ne craignons pas d'aller de nouveau nous soumettre à ses suffrages. Si elle nous juge tels qu'elle nous a jugés, nous reviendrons forts de notre conscience et de sa double élection. Que si d'autres nous remplacent, nous nous écrierons comme à Sparte : Heureuse notre patrie, elle a de meilleurs citoyens que nous ! »

(*Seance du* 30 *août* 1830.)

nouvel appel aux électeurs avec un large système de colléges. Était-il raisonnable que la chambre de la restauration demeurât maîtresse des affaires après une révolution aussi capitale que celle qui venait de s'opérer? Ne fallait-il pas au moins un changement dans les éléments de la majorité? Ne pouvait-on espérer après juillet que les concessions du ministère Martignac? »

Ainsi parlaient les opinions extrêmes. Cette conviction n'était pas celle heureusement des hommes graves du gouvernement et de la chambre elle-même (1). La majorité proclamait la légitimité de son mandat et la légalité souveraine de tout ce qu'elle avait fait et de tout ce qu'elle pourrait faire. Quoi! elle avait fondé un trône, décrète une charte, et elle ne pouvait pas accomplir son mandat législatif! « L'opinion publique, disait la majorité, avait sanctionné ses actes; ses ennemis étaient ceux de l'ordre politique et du repos de la France. S'il était nécessaire de retremper dans l'opinion l'esprit de la majorité, rien n'était plus simple; comme par le fait des démissions et des nullités de mandat on allait procéder à cent treize élections nouvelles, si la gauche avait véritablement pour appui l'opinion de la France, elle triompherait par cette épreuve; une loi provisoire serait votée dans de libérales conditions sans le double vote, et cent treize députés jetés dans une assemblée devaient en modifier nécessairement l'esprit (2), si cet esprit n'était pas celui de la France. Cette épreuve ne suffisait-elle pas aux circonstances présentes, et les intelligences d'ordre pouvaient-elles vouloir autre chose? N'était-ce pas assez de mouvement de révolution? La chambre, qui jusqu'ici avait montré un esprit si éminemment conservateur, devait sauver la situation des crises de partis; il fallait lui en savoir gré. »

Cette opinion, soutenue avec beaucoup de chaleur par la majorité, avait pour adversaires toute la gauche et le parti de l'hôtel de ville qui, sans oser le dire publiquement, poussait la chambre à se dissoudre elle-même, sous la menace d'émeutes, de troubles, et M. de Lafayette n'était pas le dernier à semer des scrupules et des craintes au cœur de ses collègues. Le pays, au reste, en dehors des intrigues de partis, ne demandait qu'une chose : le repos des âmes et la tranquillité des intérêts; le sol tremblait déjà d'une manière épouvantable, et si l'on mettait encore en question la chambre des députés par un appel à la souveraineté démocratique, que resterait-il debout? Dans ces circonstances graves, le conseil des ministres n'hésita pas à présenter à cette chambre les travaux indispensables au service public. Les projets étaient de plusieurs natures; les uns tout de principes, les autres d'utilité générale ou de nécessité passagère, parce que dans les temps exceptionnels il est indispensable de pourvoir aux besoins immédiats de tous les services; les lois de principes se rattachaient aux promesses faites par la charte, et ici se présentait encore pour les puritains une difficulté d'une nature sérieuse se rattachant toujours à l'autorité parlementaire : « Pouvait-il appartenir à une vieille chambre de voter des lois constitutives d'un nouveau gouvernement? Si donc les ministres se hâtaient dans cette œuvre, c'est que, sûrs de l'esprit de la majorité, ils obtiendraient des décisions plus favorables à leur pouvoir qu'à la liberté; mieux valait donc attendre une nouvelle législature pour faire résoudre les questions constitutionnelles. »

Ces motifs, développés par la gauche, ne prévalurent pas dans le conseil, et le premier des ministres qui monta à la tribune après la séance royale, le maréchal Gérard, vint proposer, conformément à la nouvelle charte (3), une loi pour fixer l'état des officiers dans l'armée. Le maréchal était aimé des centres et

(1) « Au moment de la crise nous seuls étions appelés à faire ce qu'exigeait le salut du pays, nous seuls pouvions lui donner un gouvernement, lui rendre l'ordre et la tranquillité; nous l'avons fait, et nous aussi nous avons bien mérité de la patrie; nous aussi nous avons bravé des dangers; il n'est pas vrai que la force ait tout fait, mais ce n'est pas tout d'avoir conquis la liberté, il faut savoir la conserver. Ayons le courage de nous affranchir de certaines influences dans l'intérêt même de ceux qui veulent nous égarer. Faisons mentir le proverbe qui dit que les leçons des pères sont perdues pour les enfants; pensons à ces hommes imprudents, faibles peut-être, qui s'excusent aujourd'hui parce qu'ils étaient inexpérimentés; nous n'aurions même plus cette excuse! Messieurs, ne quittons pas notre poste, c'est nous qui avons donné la liberté à la France, c'est à nous de lui en assurer la possession. »

(Discours de M. Dupin, *séance du* 30 *août* 1830.)

(2) Le nombre des députés démissionnaires était, le 15 septembre, de cinquante-deux, et celui des députés appelés à des fonctions, de quarante-trois, ce qui, avec dix-huit élections annulées, portait le total des réélections à cent treize.

(3) Le ministre de la guerre s'exprimait en ces termes :

« Jusqu'au mois de février 1829, l'état des officiers de l'armée de terre avait été souvent compromis par des mesures de rigueur qui à la perte de l'emploi ajoutaient dans certains cas, la privation de tout traitement, et souvent même la radiation des contrôles de l'armée. L'ordonnance du 8 février 1829 parut donc; elle offrait de puissantes garanties contre l'exercice du pouvoir arbitraire auquel le sort des officiers avait été précédemment livré. Néanmoins elle n'atteignait qu'imparfaitement le but que ses auteurs semblaient s'être proposé. Aujourd'hui il s'agit d'assurer l'état des officiers d'une manière légale. C'est donc en termes précis qu'il faut définir les cas qui donnent lieu à la perte du grade. Le fait d'une condamnation juridique qui peut être prononcée pour de simples délits ne nous paraît pas suffisant pour faire perdre les droits inhérents au grade. Ainsi, et en attendant le code qui devra régir la justice militaire, nous vous proposons, messieurs, de poser le principe conservateur que les officiers de l'armée ne perdront désormais leur grade, et par conséquent les droits qui en dérivent, que par démission ou par une condamnation juridique prononçant ou annonçant la destitution. Dans tout autre cas, ils sont en activité, en réforme ou en retraite. »

(*Séance du* 17 *août* 1830.)

même de la gauche par la loyauté de son caractère; il paraissait habile de lui faire prendre l'initiative des lois constitutives par un projet qui n'était au reste qu'une sorte de consécration de l'ordonnance royale de 1829, œuvre de M. de Caux. Ce projet plaçait les officiers sous un système de garantie qui assurait leur état; on caressait ainsi l'armée et le vieux parti impérialiste qui pétitionnait de toutes parts sur l'arriéré de la Légion d'honneur, les grades des cent-jours, les majorats et les dotations éteintes; car les impérialistes étaient âpres, têtus dans leurs prétentions. En même temps, le ministre de l'intérieur donna lecture d'un projet de loi pour soumettre à la réélection les députés promus à des fonctions publiques (1), principe établi par la nouvelle charte; il n'y avait pas danger immédiat dans l'application extrême de ce principe : les places allaient toucher les noms populaires de la gauche, maîtresse des élections, au milieu de cette véritable fièvre d'emplois publics. A la suite, et pour lui faire prendre un engagement envers la chambre, le garde des sceaux, M. Dupont (de l'Eure), convertissait en un projet de loi la proposition d'appliquer le jury aux délits de la presse. Enfin le maréchal Gérard complétait la séance en demandant le vote du contingent annuel de l'armée.

Tous ces projets se rattachant à des principes ou à des théories politiques consacrés par la charte n'appelaient que des discussions générales, ou de petits détails sans intérêt dans la chambre; la majorité était dévouée d'avance aux principes d'ordre et aux libertés du pays, mais tout cela importait peu au peuple, aux besoins incessants du commerce, de l'industrie; il fallait en venir à des remèdes indispensables dans la crise des intérêts et secourir les misères que la révolution avait semées, car elles étaient nombreuses. Dès le commencement de la session, une série de projets d'utilité pratique furent discutés et votés, afin d'occuper les ouvriers restés sans pain et sans ouvrage. Un projet de loi destina 5 millions à être appliqués à des travaux publics; ici une caserne ravagée par le peuple devait être réparée; là il fallait relever les barrières saccagées dans l'émeute, et 200,000 francs étaient destinés à ces œuvres. Ainsi les ouvriers du lendemain allaient rebâtir ce que les ouvriers de la veille avaient abattu; tel est le résultat des caprices populaires. La multitude reconstruit plus haut ce qu'elle a jeté dans la poussière. On proposait d'embellir le Carrousel, de continuer la fontaine de l'Éléphant, d'achever l'arc de triomphe de l'Étoile; tout cela pour donner de l'ouvrage au peuple qui en avait un urgent besoin.

« En déposant les armes, le peuple de Paris, disait M. Guizot, est revenu à ses travaux, mais tous ne les ont pas retrouvés, et une interruption de travail de quinze jours laisse après elle bien des besoins. La nécessité de diriger vers des emplois utiles une activité qui pourrait compromettre de grands intérêts si elle manquait d'éléments, s'applique à toute la France; elle est plus pressante qu'ailleurs à Paris où la commotion a été si forte, la lutte si terrible et si glorieuse. L'énergique élan des journées de juillet s'arrête aujourd'hui sur les débris des obstacles qu'il a renversés, et ce n'est pas la moindre gloire de la population de Paris; mais l'ébranlement ne peut cesser en un jour, et la rumeur est forte encore après le péril. Le bon sens du peuple le reconnaît et demande au travail un refuge contre de nouvelles agitations. Témoins de ce qu'a pu faire le courage de ce peuple, vous en croirez, messieurs, son bon sens, et vous lui ouvrirez les ateliers qu'il réclame. Pour subvenir à ce besoin de travail, nous avons recherché les ouvrages qui réunissent la double condition d'être d'une utilité incontestable et de pouvoir être immédiatement repris et vivement poussés. Nous nous sommes aussi souvenus que l'honorable et l'utile en pareille matière n'est pas de commencer, mais de finir. » Le ministre indiquait ensuite la série des travaux confiés au peuple (2).

Comme le commerce était aussi aux abois, pour pourvoir à ses nécessités premières on élargit les facilités des dépôts ou prêts sur nantissement; l'acte ne dut être soumis désormais qu'à la taxe de un franc, au lieu du droit d'enregistrement proportionnel, moyen de favoriser de grands monts-de-piété. Le gouvernement lui-même se fit prêteur sur gages, en proposant des avances au commerce jusqu'à concurrence de trente millions; les industries en souffrance pouvaient déposer des marchandises sur lesquelles le trésor avan-

(1) *M. Guizot.* — « Messieurs, la charte a ordonné qu'une loi fût rédigée pour obliger à la réélection les membres de la chambre des députés appelés à des fonctions publiques. Avant que la charte eût posé ce principe, la conscience publique l'avait reconnu. La charte, telle qu'une heureuse révolution l'a développée, n'a eu qu'à consacrer ces vérités auxquelles quinze ans d'expérience et de discussion avaient donné le sceau de l'évidence : elle a fait passer la raison commune dans le droit écrit. »

(*Séance du 17 août 1830*)

(2) A la suite de ce discours, M. Guizot présenta l'état suivant à la chambre (*séance du 17 août 1830*).

Travaux exécutables à Paris en 1830, au moyen d'allocations extraordinaires.

Arc de triomphe de l'Étoile.	130,000 fr.
Madeleine.	200,000
Chambre des députés, arriéré.	300,000
— à faire.	200,000
Église Saint-Denis.	100,000
Jardin des Plantes.	30,000
Bibliothèques.	75,000
École des Beaux-Arts.	100,000
Institut.	70,000

çait des sommes plus ou moins considérables à la discrétion d'un comité (1). On vota ensuite une colonne immortelle destinée à perpétuer la gloire et les noms des vainqueurs de la Bastille et des héros de juillet, surmontée du génie de l'Insurrection; et ce qui était plus utile, plus humain, des pensions aux blessés, aux enfants et aux veuves (2). Dans ces discussions diverses et solennelles, pour conquérir un peu de popularité, la chambre employa les expressions les plus enthousiastes, les plus chaudes en l'honneur de ceux qui avaient péri pour la cause populaire. L'adulation fut portée jusqu'à l'hyperbole, et les vers de M. Casimir Delavigne « martyrs de la victoire » durent être trouvés tièdes comparativement à ce qui fut dit à la tribune sur les glorieux enfants de Paris pendant les trois journées. La chambre était en majorité composée d'hommes de raison et d'intelligence, ennemis des tumultes et des guerres civiles, et pourtant elle applaudit à ces phrases adulatrices. Souvent en politique l'enthousiasme n'est qu'un peu de peur déguisée : on s'agenouille devant les dieux inconnus; l'antiquité avait des sacrifices pour les divinités terribles comme pour les divinités secourables.

En même temps deux autres lois, portées devant les députés, constataient la tendance éminemment révolutionnaire de la réaction de juillet. Il y avait eu des bannis à la seconde restauration (la première, si indulgente, avait tout oublié); Louis XVIII, le testament de Louis XVI à la main, n'avait pas même voulu frapper les régicides, et le ministère Richelieu s'était associé au roi. Mais l'esprit de la chambre de 1815 ne laissait pas toute liberté : l'amnistie de 1816 appliqua le bannissement aux régicides relaps qui avaient pris des fonctions publiques dans les cent jours. Depuis, presque tous avaient été rappelés; on n'en avait excepté qu'un petit nombre dont les noms trop célèbres faisaient frissonner quand on se reportait aux époques sanglantes de la révolution française, ou bien qui s'étaient montrés trop hautains pour demander leur rappel par un acte de soumission.

Après les journées de juillet, si l'on avait voulu faire cesser cet exil, rien n'était plus simple : un acte de la royauté clémente leur aurait ouvert les portes de la France, et tout demeurait régulier; la révolution plus exigeante dans ses volontés imposa la glorification des hommes les plus terribles de la Convention et du comité de salut public; un projet de loi fut présenté dans le but de révoquer d'une manière générale la loi du bannissement de 1816, comme si cette loi avait commis une grande injustice; par ce projet, tous les régicides rentraient de plein droit, car le bannissement avait été une injure et un outrage (3).

Avec une pareille résolution et de telles doctrines, comment était-il possible de conserver la loi morale et religieuse sur la célébration du 21 janvier, jour de deuil où la tête de Louis XVI roula sur l'échafaud? Les régicides auraient pu s'en irriter, et la douleur publique leur était importune. L'abolition de tout souvenir pour ce jour lamentable fut donc proposée à la chambre. L'exemple de l'Angleterre n'arrêta point la majorite craintive, il était pourtant significatif; là on avait fait aussi une révolution de dynastie, mais le jour de la mort de Charles I[er] n'était pas moins un anniversaire de deuil pour tous : la bourse, les théâtres, les établissements publics étaient fermés, afin de maintenir au cœur du peuple le culte de la majesté royale un seul moment voilée. Ce sentiment ne pouvait convenir à une révolution extrême, ardente, reac-

École polytechnique.	100,000 fr.
Sourds et muets.	50,000
Fonds de l'État.	1,465,000

A la chambre des pairs, il fut adopté par soixante et une voix contre douze, dans la séance du 16 octobre.

(1) Le projet de loi sur les trente millions destinés au commerce fut discuté dans les séances du 7 et du 8 octobre 1830. Le scrutin donna le résultat suivant :

Nombre des votants.	247
Boules blanches.	165
Boules noires.	82

(2) Le projet de loi sur les pensions et les récompenses nationales à accorder aux victimes de juillet fut présenté à la chambre des députés par le ministre de l'intérieur dans la séance du 9 octobre : M. Guizot disait : « D'après les renseignements recueillis avec soin dans les divers arrondissements de Paris, nos trois grandes journées ont coûté à plus de cinq cents orphelins leurs pères, à plus de trois cents veuves leurs maris, à plus de trois cents vieillards l'affection et l'appui de leurs enfants; trois cent onze citoyens resteront mutilés, incapables de reprendre leurs travaux; trois mille cinq cent soixante et un blessés auront eu à supporter une incapacité temporaire : c'est à la France libre et reconnaissante qu'il appartient, autant du moins qu'il est en son pouvoir, de réparer ces désastres. »

(3) M. Dupont (de l'Eure) en présentant le projet de loi pour le rappel des régicides bannis s'exprimait en ces termes :

« Messieurs, le projet de loi que nous avons l'honneur de vous proposer a pour objet de faire cesser l'effet d'une mesure contre laquelle notre droit public proteste depuis quatorze ans, et qui fut une grande violation des garanties qui avaient été la condition de la restauration; la charte constitutionnelle assurait tous les droits et toutes les existences; elle imposait comme un gage de paix l'oubli des votes émis pendant le cours de la révolution, proscrivait la confiscation et garantissait à tous les Français leurs juges naturels : quand l'orage des cent-jours fut calmé, quand l'ordre politique établi par la charte reprit son cours, il est évident que toutes ces garanties devaient reparaître et étendre sur tous les citoyens leur protection salutaire. Malheureusement les conseils de la violence prévalurent sur des engagements sacrés. Sans parler de l'ordonnance du 26 juillet 1815, il suffit de rappeler la loi improprement intitulée loi *d'amnistie* et qui fut promulguée le 12 janvier 1816.

« Vous en proposer la solennelle réparation était le premier devoir d'un gouvernement dont la mission est de rendre aux lois toute leur inviolabilité. »

(*Séance du* 24 *août* 1830.)

tionnaire, et l'abolition du funèbre anniversaire fut votée; seulement comme dans la chambre des pairs il existait un religieux sentiment de convenance, la majorité ajouta une épithète dans le projet de loi, comme pour y déposer une douleur publique; elle osa appeler le 21 janvier un jour néfaste; et qui le croirait? ce mot excita des murmures contre la pairie!

Les lois de finances vinrent compléter les premiers travaux de la chambre des députés. Dans le but de faire régulariser quelques travaux extraordinaires, M. le baron Louis vint jeter des paroles amères et peu méritées contre le gouvernement tombé, si économe de la fortune publique; expression du parti dominant alors, le ministre censura l'expédition d'Alger « comme une entreprise inutile et une conquête sans but. » Au reste, continuait-il, la situation du trésor demandait une attention spéciale; il y avait eu suspension de recettes, et les perceptions se régularisaient lentement sous le coup de mille oppositions. Enfin, pour relever les barrières, il fallait braver l'émeute grondant à chaque porte des villes. C'est qu'alors le gouvernement n'avait point d'idées arrêtées sur le mode de perception des impôts odieux au peuple; il avait tant promis et il pouvait si peu tenir, à moins de compromettre le crédit! Le mécontentement s'élevait partout, les propriétaires de vignobles réclamaient; la multitude protestait contre les octrois des villes (1). Le crédit actif du trésor ne s'était soutenu à Paris que par l'envoi des 40 millions en quadruples portugaises, sequins, doublons, onces d'or provenant d'Alger; et pourtant le baron Louis critiquait l'expédition! Enfin l'aspect du commerce était effrayant par sa décroissance inouïe. Dans cette menaçante situation le baron Louis s'attachait surtout à rétablir la confiance financière si fortement ébranlée; les éléments du budget étaient préparés sur de fort larges bases afin de rassurer les capitalistes : d'après le ministre, l'assiette de l'impôt devait être modifiée et non radicalement changée, sons peine de voir le crédit de l'État menacé d'une ruine prochaine; les finances ne pouvaient secouer les vieux éléments sans amener la banqueroute. On voulait revenir à l'ordre, et telle est pourtant la tendance des idées politiques, qu'elles absorbaient les intérêts réels; l'on s'occupait moins de cette plaie profonde de la société que de savoir quel système électoral serait adopté pour les prochaines réélections. Les lois étaient pour ainsi dire suspendues; M. Dupont (de l'Eure) était obligé lui-même d'en rappeler l'application solennelle dans une proclamation du roi, triste, alarmante. On voyait qu'une sorte de découragement s'emparait de toutes les âmes, que les plus forts succombaient sous le faix; l'enthousiasme avait fait place aux réalités sérieuses d'une lamentable position.

En face de ces nécessités impératives et au milieu des accusations incessantes jetées aux ministres, il fut convenu par le conseil qu'un exposé de la situation serait présenté à la chambre des députés pour indiquer tous les efforts que le gouvernement avait faits depuis la révolution pour arriver à un résultat de paix et d'ordre public. Ces sortes d'exposés étaient une idée empruntée à la révolution française et à l'empire, où chaque année en effet, en ouvrant le corps législatif, les conseillers d'État venaient peindre en style pompeux et en termes brillants les grandes choses faites. En général, lorsque le bien ne paraît pas de lui-même, on est obligé de le faire ressortir par des enluminures; les bons gouvernements n'ont pas besoin de tant de pompes et de prospectus; leurs bienfaits sont visibles à tous. Un exposé ne suppose-t-il pas toujours une nécessité de justification? Chaque ministre dut donc apporter le résumé de toutes ses affaires; la rédaction générale fut confiée à M. Guizot, qui vint lire son travail à la tribune. Cet exposé parlait des travaux immenses opérés dans chaque département ministériel : tout le personnel remanié : des préfets de la restauration il ne restait pas un huitième; des sous-préfets pas un dixième; les maires, les conseillers généraux, tout était changé dans les finances, dans l'armée.

« A peine entré en fonctions, disait M. Guizot (2), le ministre de la guerre a pourvu au commandement

(1) « Une révolution inattendue a fait espérer à toutes les classes de la société des soulagements subits, instantanés comme cette révolution elle-même. Malheureusement ces soulagements qui sont le vœu le plus vif des hommes chargés aujourd'hui des destinées du pays ne peuvent être aussi prompts que l'imagination des peuples le suppose... Ce besoin de soulagement a rendu beaucoup d'esprits rebelles aux charges que la société impose à ses membres. On a pris en haine certains impôts, on en a demandé l'abolition sans en attendre l'examen, sans s'inquiéter des moyens de suppléer aux ressources qu'on voulait détruire.. Si le gouvernement, cédant aux clameurs qui se sont élevées, avait la faiblesse d'affranchir les boissons de toute taxe, quelles raisons aurait-il à faire valoir pour maintenir par exemple un impôt sur les sels et les tabacs? Les sels sont nécessaires à l'agriculture et surtout aux habitants des campagnes; les tabacs ne peuvent être imposés qu'au moyen du monopole. Ce sont là de graves raisons. Pourquoi ne les écouterait-on pas aussi? Et si on les écoute, on voit disparaître du budget avec les cent millions du revenu des boissons, les quarante-six millions du revenu des tabacs, les soixante-deux millions de celui des sels! Combien d'autres perceptions ne suivront pas celles-là? Je vous le demande, que deviennent alors vos finances? Frappée de ces raisons, la commission que le roi avait chargée d'examiner cette importante matière a voté à l'unanimité le maintien de l'impôt sur les boissons. Cependant cet impôt avec son assiette actuelle et son mode de perception est devenu l'objet d'une animadversion générale. Le roi a dû entendre les plaintes du peuple. Il nous a chargés de préparer une nouvelle assiette et un nouveau mode de perception pour l'impôt sur les boissons. »

(Extrait du discours du baron Louis, *séance du 6 octobre* 1830.)

(2) Exposé du ministère sur la situation du royaume. — (*Séance du 13 septembre* 1830.)

des divisions et subdivisions militaires. Soixante et quinze officiers généraux en étaient maîtres, soixante-cinq ont été remplacés; dix sont demeurés à leur poste. Ils l'ont mérité par la promptitude et la franchise de leur concours. En même temps, et dès le 8 août, les officiers généraux qui se trouvaient chargés de l'inspection ordinaire des troupes ont été rappelés, et dix lieutenants généraux ou maréchaux de camp ont été renvoyés auprès des corps avec ordre de proclamer l'avénement du roi, de prévenir toute scission et de proposer parmi les officiers les remplacements nécessaires. Trente-neuf régiments d'infanterie et vingt-six régiments de cavalerie ont reçu des colonels nouveaux. Beaucoup de remplacements ont eu lieu dans les grades inférieurs. Des commandants nouveaux ont été envoyés dans trente et une places importantes. Une commission d'officiers généraux en fonctions depuis le 16 août examine les titres des officiers qui demandent du service; son travail est fort avancé. Des mesures ont été prises dès les premiers jours du mois d'août pour le licenciement des régiments suisses de l'ancienne garde royale et de la ligne; elles sont en pleine exécution. Le licenciement des régiments français de l'ex-garde et des corps de la maison du roi Charles X s'est accompli. Pour compenser les pertes qu'entraîne ce licenciement, l'effectif des régiments d'infanterie de ligne est porté à quinze cents hommes, celui des régiments de cavalerie à sept cents, celui des régiments d'artillerie et de génie à douze cents et à quatorze cent cinquante hommes. Trois régiments nouveaux, un de cavalerie, sous le nom de lanciers d'Orléans, deux d'infanterie, sous les numéros 65 et 66, et six bataillons d'infanterie légère s'organisent en ce moment. Deux bataillons de gendarmerie à pied ont été spécialement créés pour faire le service des départements dans l'Ouest. Une garde municipale a été instituée pour la ville de Paris; plus de la moitié des hommes qui doivent la composer sont prêts à entrer en activité de service. Le général commandant l'armée d'Afrique a été changé; le drapeau national flotte dans les rangs de cette armée qui s'est montrée aussi pressée de l'accueillir que digne de le suivre, et qui recevra les récompenses qu'elle a si vaillamment conquises. Ainsi au bout de cinq semaines, le personnel de l'armée est renouvelé ou près du terme de son renouvellement.

« La marine n'appelait pas des réformes si étendues. Trois contre-amiraux, douze capitaines de vaisseau, cinq capitaines de frégate, quatre lieutenants de vaisseau et un enseigne ont été admis à la retraite. Une commission, présidée par le doyen de l'armée navale, examine avec soin les réclamations des officiers que l'ancien gouvernement avait écartés; une création nouvelle, celle des amiraux de France, a assuré à la marine des récompenses proportionnées à ses services, et l'a fait sortir de cette espèce d'infériorité où elle était placée relativement à l'armée de terre qui possédait seule la dignité de maréchal de France. Enfin, l'illustre chef de l'armée navale en Afrique a reçu du roi, par son élévation à ce grade, le juste prix de ses travaux, et ses compagnons trouveront à leur arrivée en France l'avancement et les distinctions qu'ils ont si bien mérités.

« Nulle part la réforme n'était plus nécessaire et plus vivement sollicitée que dans l'administration intérieure : soixante et seize préfets sur quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-seize sous-préfets sur deux cent soixante et dix-sept, cinquante-trois secrétaires généraux sur quatre-vingt-six, cent vingt-sept conseillers de préfecture sur trois cent quinze ont été changés. En attendant la loi qui doit régénérer l'administration municipale, trois cent quatre-vingt-treize changements ont déjà été prononcés, et une circulaire a ordonné aux préfets de faire sans retard tous ceux qu'ils jugeraient nécessaires, sauf à en demander la confirmation au ministre de l'intérieur. Le ministre de la justice a porté toute son attention sur la composition des parquets tant des cours souveraines que des tribunaux de 1re instance. Dans les premières, soixante et quatorze procureurs généraux, avocats généraux et substituts; dans les seconds, deux cent cinquante-quatre procureurs du roi et substituts ont été renouvelés. Dans la magistrature inamovible, le ministère s'est empressé de pourvoir aux siéges vacants, soit par démission, soit par toute autre cause. A ce titre ont déjà eu lieu cent trois nominations de présidents, conseillers et juges. A mesure que les occasions se présentent les changements continuent. Les justices de paix commencent à être l'objet d'un scrupuleux examen. Dans le conseil d'État, et en attendant la réforme fondamentale qui se prépare, les membres en activité de service ont été provisoirement réduits de cinquante-cinq à trente-huit; sur les trente-huit, vingt ont été changés. Le conseil de l'instruction publique était composé de neuf membres; cinq ont été écartés. La même mesure a été prise à l'égard de cinq inspecteurs généraux et de quatorze recteurs d'académie sur vingt-cinq. Un travail se prépare pour apporter dans les colléges pendant les vacances les changements dont la convenance sera reconnue. Une commission est chargée de faire un prompt rapport sur l'école de médecine et d'en préparer la réorganisation. Dans le département des affaires étrangères, la plupart de nos ambassadeurs et ministres au dehors ont été révoqués. A travers tant de vicissitudes qui depuis quarante ans ont agité notre France, beaucoup d'hommes se sont montrés, dans des situations différentes, de bons et utiles citoyens; il n'est aucune époque de notre histoire contemporaine qui n'ait fourni d'habiles administrateurs, des magistrats intègres, de courageux

amis de la patrie. Nous les avons cherchés partout, nous les avons pris partout où nous les avons trouvés. Ainsi sur les soixante et seize préfets que le roi a choisis, quarante-sept n'ont occupé aucune fonction administrative depuis 1814; vingt-neuf en ont été revêtus. Parmi ces derniers, vingt-trois avaient occupé des fonctions administratives avant 1814; vingt-quatre sont des hommes tout à fait nouveaux et portés aux affaires par les derniers événements. »

Dans un travail si colossal, et dans une telle précipitation pour mettre en harmonie le personnel avec le gouvernement nouveau, on avait pu commettre des erreurs; mais le pouvoir ne restait-il pas le maître de tout modifier avec le temps? Le ministre terminait ainsi ce solennel rapport : « Le repos des esprits, le gouvernement saura le maintenir, et il sait qu'en le maintenant il fera prévaloir le vœu national. Déjà, à la première apparence de troubles, les bons citoyens se sont empressés au-devant de l'autorité pour l'aider à les réprimer, et le succès a été aussi facile que décisif. Les lois ne manquent point à la justice, la force ne manquera pas aux lois. Que les amis des progrès de la civilisation et de la liberté n'aient aucune crainte, leur cause ne sera point compromise dans ces agitations passagères. Le perfectionnement social et moral est le résultat actuel de nos institutions; il se développera librement, et le gouvernement s'empressera de le seconder. Chaque jour de nouvelles assurances amicales lui arrivent de toutes parts; chaque jour l'Europe reconnaît et proclame qu'il est pour tous un gage de sécurité et de paix. La paix est aussi son vœu au dedans comme au dehors; il est fermement résolu à conserver le même caractère, à s'acquitter de la même mission. »

On peut remarquer par cet exposé, que déjà le gouvernement se rattachait au double symbole de la paix et de l'ordre, garantie pour l'avenir, si desirée par les citoyens. Avec cela il s'était imposé la terrible tâche de tout remanier dans la pensée des institutions comme dans le personnel administratif : il se vantait d'atteindre ce but. En politique suffit-il de beaucoup faire pour marcher droitement dans les voies du bien public? Le remaniement complet des fonctionnaires avait-il produit une administration meilleure dans les intérêts réels et une plus grande sécurité dans les existences? Avait-on choisi des hommes habiles, considérables, probes surtout pour la grande gestion de la France? Telle était la question que devait s'adresser le ministère, et à ce point de vue il y avait beaucoup à dire. Si la précipitation était une excuse, était-elle aussi un motif dominant pour motiver des choix aussi hasardés qui arrivaient comme une plaie d'Égypte sur les provinces?

Cet exposé de la situation du pays fut l'occasion et le sujet d'un vif débat soulevé dans la chambre par le parti de l'hôtel de ville, impatient d'en finir avec la fraction modérée du ministère. Ce parti qui avait alors pour organe actif et saillant M. Mauguin, attaqua sans déguisement l'œuvre de M. Guizot comme un manifeste réactionnaire contre l'esprit même de la révolution de juillet. M. Mauguin partait de cette base (1) « que, dans la situation actuelle, il était indispensable de procéder par une enquête parlementaire qui sonderait toutes les profondeurs de la situation. Rien de franc ni d'osé n'avait été fait; les ministres laissaient le pays exposé à tous les dangers pour les questions de l'intérieur comme pour celles de l'extérieur; nul armement, nulle place forte à l'abri d'un coup de main, l'Europe inquiète, les partis en armes. » En un mot ces tableaux vagues, usés, résumé de tous les griefs que l'opposition répète chaque fois qu'elle attaque un ministère dans la chambre.

« ... La sûreté extérieure a été surtout négligée, continuait M. Mauguin; on a licencié les Suisses et la garde royale, il le fallait; mais l'armée où est-elle? nos arsenaux, nos places fortes, en quel état sont-ils? Cependant vous voyez ce qui se passe chez un peuple voisin. Le Belge héroïque se plaint de l'intervention déguisée. Pour l'organisation intérieure on a suivi le système de centralisation, si justement blâmé à la tribune. On a voulu tout faire à Paris; aussi a-t-on vu fondre sur Paris cette nuée de solliciteurs; on leur a jeté la France comme une proie, honteuse curée, ombre au soleil de notre glorieuse révolution. Mais ici s'est marquée la division qui existe dans le ministère : l'un a tout changé, l'autre a changé à moitié, le troisième n'a rien changé du tout. Sous lui l'impôt s'est désorganisé, et l'ancienne administration s'est étonnée de rester à sa place. Dans les choix même différence. Le premier, aimé de tous pour sa probité politique, a choisi dans l'opinion nationale: l'autre s'est laissé aller aux coteries; le troisième prend ceux que son administration lui présente, c'est-à dire ceux que M. de Polignac aurait nommés. Un fait plus grave a frappé tous les esprits : deux principes se combattent, la souveraineté nationale et le droit divin. On a vu avec étonnement appelé à la plus haute mission le moteur de la légitimité et le patriarche du droit divin. Voulez-vous que je vous dise les effets de ce système? Quand on ne sait aller au-devant des besoins du peuple, il se fait justice lui-même. Les reformes se faisaient attendre, les régiments ont chassé leurs officiers, des communes leurs maires,

(1) La proposition de M. Mauguin fut faite dans la séance du 27 septembre; elle portait : « Il sera formé une commission de deux membres pour réunir des documents et faire un rapport sur la situation du pays. »

des départements leurs préfets... On a placé dans le conseil quatre ministres qui délibérèrent sans pouvoir agir, ce qui, dans le cas de dissentiment, ne peut produire qu'une sorte de paralysie. Au milieu du mouvement universel, le plus grand fléau d'un État est l'inaction du pouvoir; cette immobilité est-elle donc sans danger pour la France?... »

Le but de cette hostilité si vive, si déclamatoire, de M. Mauguin, à la face du pouvoir, était évidemment de jeter hors du cabinet la fraction modérée, afin de composer un conseil nouveau plus exactement dans les conditions des principes révolutionnaires. La fraction Dupont était impatiente de s'emparer des affaires. Les caractères changent peu en politique, le costume seul se modifie; il y avait dans la position de M. Mauguin quelque chose qui ressemblait à la situation de M. de Labourdonnaye vis-à-vis du ministère de M. de Villèle. Or pour les impatients de juillet, M. Laffitte même c'était presque M. de Villèle. La partie modérée du ministère sentit donc la nécessité de se défendre, et tandis que les ministres à portefeuilles gardaient le silence, MM. Dupin et Casimir Périer prirent la défense du cabinet. M. Dupin, spirituel et toujours un peu décousu, parla de tout, de la politique à l'intérieur et des relations à l'étranger qu'il savait moins (1), de la liberté et de l'ordre, les deux grands symboles que l'on proclamait partout, et souvent si incompatibles que leur heurtement devait amener de perpétuels conflits. Le discours capital fut celui de M. Casimir Périer; il révéla ce talent de sarcasme et de colère indispensable dans les jours de crise. Pour sauver la société des grands périls il ne faut ni douceur ni ménagement; il est souvent nécessaire d'un caractère dur, incisif, dans la parole comme dans l'action, lorsque surtout on s'adresse à une opposition audacieuse elle-même; il faut un tempérament bilieux à la face de ceux qui distillent le fiel et l'amertume. C'est ce qui fit la force de M. Casimir Périer; il jeta la fougue et la colère à ceux qui remuaient le pays par leurs mauvaises passions.

« Je viens réclamer ma part de la prévention sous laquelle l'auteur de la proposition qui vous occupe a placé le cabinet tout entier, disait M. Casimir Périer; député, je défends la chambre qu'on menace; membre du conseil, je réponds à l'attaque portée contre le ministère. Le ministère devait s'attendre à des contradictions, mais il en est qu'il ne pouvait prévoir sans en redouter d'aucune part, car elles sont toujours utiles, soit qu'elles éclairent le pouvoir, soit qu'elles discréditent l'opposition; il était bien éloigné d'en désirer ni d'en craindre du côté d'où elles s'élèvent aujourd'hui... Que s'est-il donc passé depuis deux mois entre notre adversaire et nous pour qu'il désavoue si brusquement des œuvres qui ne lui sont pas étrangères, et dont il partage moralement la responsabilité? Comment se fait-il que ceux qui bivaquaient ensemble à l'hôtel de ville se livrent un combat dans le sein de cette chambre. Que dis-je? que l'un d'eux déclare aux autres la *guerre*, et *au nom de la France!* Ce n'est pas à un orateur aussi habile que nous ferons remarquer qu'en parlant ainsi pour tout le monde on a l'air de ne parler pour personne. Assurément le ministère, pour avoir provoqué cette déclaration de guerre au bout de deux mois, doit avoir commis des actes coupables et proclamé des doctrines menaçantes ou réactionnaires? Examinons vos reproches et nos actes, vos soupçons et notre conscience; et faisons cet examen de sang-froid, car nous ne nous croyons en guerre ni avec la France ni même avec vous. »

Toutefois M. Mauguin avait mis le doigt sur une plaie profonde : le ministère se composait de deux éléments, l'un actif, l'autre négatif, se neutralisant l'un par l'autre; l'élément négatif demeurait appuyé

(1) « On a dit que le ministère ne pourvoit pas à la sûreté de l'État, et d'abord, quant à l'extérieur, que nous n'avions pas d'armée; je répondrai que nous en avons une qui est à nous, qui n'a jamais été mieux à nous. La cocarde tricolore a été prise avec enthousiasme partout et à l'unanimité. Non-seulement à l'intérieur de la France, mais au dehors, à Alger, en Morée, nous avons une armée toute française; elle ne compte plus d'étrangers dans son sein, et c'est un fait qui la rattachera plus étroitement encore au monarque... Non, nous n'aurons pas une guerre étrangère, nous avons les motifs les plus légitimes d'y compter, mais si l'on nous en faisait une, si l'on nous attaquait injustement, nous dirions : Ne nous divisons pas, et si la France a vu Paris se lever comme un seul homme, l'Europe à son tour verrait la France en faire autant... Des clubs s'étaient ouverts dans la capitale, le gouvernement a usé d'une sorte de condescendance envers eux et on semble lui en faire un crime; s'il eût agi autrement, on eût crié à la tyrannie. Qu'est-il arrivé? la lassitude n'a pas tardé à se faire sentir; c'est la population elle-même qui s'est plainte, et alors seulement, il a été possible de faire comprendre que la liberté qu'on réclame pour soi est bornée par la liberté qui appartient également aux autres; et que le droit des clubs ne peut pas détruire le droit des marchands ni celui des autres citoyens. C'est Paris qui a fermé les clubs. Je sais bien qu'il n'y a pas péril imminent quand on saisit, par exemple, un républicain, et qu'on lui trouve dans la poche une pétition pour être nommé préfet. Cela vous prouve qu'en effet, on ne veut pas tout à fait un changement de gouvernement, mais au contraire qu'on veut profiter le plus possible de celui qui existe : de cela même sort une leçon qu'il ne faut pas laisser échapper, c'est que les hommes ne font souvent tant de bruit que pour se rendre importants et pour se frayer une carrière! j'avouerai pareillement que je ne redoute pas beaucoup des théories qui prêchent la communauté des biens lorsque souvent la mise en société est légère. Notre gouvernement continuera à être un gouvernement de justice et de protection; oui, cette révolution sera la dernière; j'ai toujours pensé que, dans cette lutte si longtemps balancée, la victoire serait à celui qui après avoir été le plus fort serait aussi le plus modéré; tel doit être le gouvernement de Philippe Ier, et notre devoir à nous, messieurs, est de l'aider de nos efforts dans un but si généreux. »

(*Discours de M. Dupin, séance du 30 septembre* 1830.)

sur l'apathie et la lassitude des esprits, car tous éprouvaient ou un desenchantement de la chose publique, ou une fatigue énervée, ou une certaine terreur de tout mouvement. Lorsqu'on fait partie d'un gouvernement dont l'existence est frêle encore et mal assurée, nul n'ose remuer; chaque mouvement inquiète, et quand la terreur est à l'âme, le moindre symptôme effraye. Le parti vraiment fatigué et craintif en même temps était représenté par MM. de Lameth et de Tracy; et c'est un phénomène curieux que de voir les membres les plus ardents de l'Assemblée constituante devenir timides et doux, après la révolution de 1830, comme si l'expérience les avait subitement éclairés. De tous les débris de 89, il ne restait d'un peu hardi que M. de Lafayette, et encore l'était-il plus par position et orgueil que par conviction. La preuve en est qu'il ne défendit pas en vertu de ses propres principes (le libre droit d'association), l'existence des sociétés populaires vivement attaquées dans la chambre par le parti des fatigués qui craignaient de voir surgir un autre club des jacobins : M. de Lafayette était sous l'empire de cette terreur comme tous les autres. On dut disperser ces assemblées en invoquant les intérêts du commerce menacé par les émeutes incessantes et les agitations de place publique. Un député, M. Benjamin Morel, proposa même un système de répression vigoureux contre ces nouveaux clubs désorganisateurs. Ainsi on était déjà bien loin de ces premiers temps de la liberté absolue; le gouvernement sentait l'impérieuse nécessité d'arriver à l'ordre, même par la répression des libertes naturelles. Le droit d'association était légitimement limité (1).

Ce fut aussi du sein des fatigués et par un sentiment d'humanité générale que partit la proposition d'abolir la peine de mort en matière politique, un des rêves philanthropiques de l'Assemblée constituante, d'Adrien Duport et du duc de La Rochefoucauld-Liancourt (parti qui peut correspondre à celui des saints et des méthodistes en Angleterre). Un phénomène remarquable, c'est que toute espèce de tentative pour l'abolition de la peine de mort avait été accompagnée d'une réaction sanglante, et l'Assemblée législative si philanthrope enfanta la Convention, le véritable règne de l'échafaud. M. de Tracy néanmoins renouvela cette proposition formelle devant la chambre des députés

« Je demande que la chambre déclare par une loi l'abolition de la peine de mort. Je pourrais me dispenser de tout développement, car je ne suppose pas qu'une pareille proposition puisse être écartée sans examen, et que la chambre hésite à la prendre en considération. Toutefois, et en attendant qu'une solennelle discussion s'établisse sur une si haute et si grave question, j'expliquerai brièvement quelques motifs à l'appui de la proposition que je fais en ce moment. Cette proposition est fondée sur un principe, depuis longtemps proclamé par les plus grands et les plus sages publicistes, l'inviolabilité de la vie humaine. Il suffit de consulter sa conscience pour être invinciblement conduit à reconnaître que l'homme créé ne saurait sans crime détruire le produit d'une création à laquelle il doit l'existence... Sachons comprendre, messieurs, le véritable caractère de la révolution qui vient de s'accomplir; ce qui la distingue, ce qui la rendra glorieuse à jamais dans la postérité, c'est moins encore l'héroïque courage que la générosité de cette grande et admirable nation, que la pitié pour ses iniques agresseurs. La clémence est la vertu du peuple; en devenant humaines comme *lui* ses lois ne seront que justes. »

M. de Lafayette prit vivement la défense de l'abolition. Il y avait au cœur du vieux gentilhomme des sentiments honorables, un véritable amour de l'humanité, et par un instinct fort contradictoire, s'il se plaisait aux émeutes de principes, il avait horreur des conséquences de la guerre civile. Tous ses souvenirs de l'Assemblée constituante lui rappelaient le beau moral, l'idéalisme de gouvernement, son rêve d'âme honnête; il s'épanouissait de joie lorsqu'il se rappelait les premiers temps de 1789, où noble et beau cavalier il dominait les imaginations et les cœurs par une popularité sans limites; il avait pour la prise de la Bastille la même faiblesse que Charles X pour le coup d'État de Versailles : il y avait tant de ressemblance entre l'un et l'autre! Coup d'État de peuple pour l'un, coup d'État de roi pour l'autre. M. de Lafayette parla donc pour l'abolition de la peine de mort, sans application directe à la circonstance pré-

(1) « Je sais qu'il y a quelque exagération dans la crainte qu'excitent les sociétés populaires, mais le mal est réel, quelle que soit la cause, quelque exagérées que soient les craintes qu'il inspire. Ces craintes ont un fondement solide; le grand mal de ces sociétés, c'est qu'elles exaltent, qu'elles redoublent de jour en jour l'état révolutionnaire. Messieurs, nous avons fait une révolution, une heureuse, une glorieuse révolution; mais nous n'avons pas prétendu mettre la France en état révolutionnaire. Quels sont les caractères de l'état révolutionnaire? les plus saillants les voici : toutes les choses sont mises en question, toutes les prétentions sont indéfinies; un appel continuel est fait à la force, à la violence, voilà le grand, le véritable caractère de l'état révolutionnaire. Eh bien, cet état existe dans les sociétés populaires, dans l'action qu'elles exercent, dans l'impulsion qu'elles s'efforcent de donner... Il n'est personne auquel les progrès de la société et de l'humanité soient plus chers qu'à nous; mais le désordre n'est pas le mouvement, le trouble n'est pas le progrès, l'état révolutionnaire n'est pas l'état progressif de la société... La France veut l'ordre, elle en sent le besoin, elle résiste par sa nature, par son instinct, à l'état révolutionnaire. »

(*Paroles de M. Guizot, séance du 23 septembre.*)

sente de l'accusation des ministres de Charles X; mais au fond de l'âme, il désirait les sauver. Il voulait faire résulter d'un principe général une conséquence spéciale salutaire, et ici l'humanité se liait aux nobles sentiments et aux souvenirs de M. de Lafayette. Honneur à lui! « Il ne s'agit point ici, disait M. de Lafayette d'une proposition nouvelle : il s'agit d'une question en tout temps résolue par les plus sages et les plus profonds publicistes de tous les pays. L'abolition de la peine de mort fut réclamée dans l'Assemblée constituante par Adrien Duport, par le père même de l'auteur de la proposition, par ce La Rochefoucauld, type des bons et grands citoyens. Et combien il est à regretter que leur vœu n'ait pas été accompli... Quant à moi, je la réclamerai jusqu'à ce qu'on m'ait démontré l'infaillibilité des jugements humains. La révolution actuelle a un caractère tout différent de celles qui l'ont précédée. Ce qui la distingue, c'est le patriotisme, le courage et la générosité. Ce sera lui rendre un juste et glorieux hommage que de faire dater de son triomphe l'abolition de la peine de mort en France. »

La proposition fut adoptée par la chambre (1), et alors gronda cette émeute dont j'ai parlé, et qui montra sous son plus hideux aspect l'affreux esprit des masses. On rugit pour demander la mort des ministres, et le gouvernement dut presque reculer devant cette épouvantable irritation de la populace. Dans les temps de crise les pouvoirs ne sont pas toujours maîtres de leurs actes; les meilleures intentions n'aboutissent à rien, et l'immense popularité de M. de Lafayette fut exposée parce qu'il avait voulu sauver quelques malheureux prisonniers.

Les interpellations vives et pressantes de M. Mauguin avaient secoué la partie active du ministère, qui imposa à ses collègues des garanties immédiates, et la première de toutes fut de prendre à l'égard de l'étranger ce qu'on appelait une attitude militaire respectable. Tout à coup devant la chambre et presque sans préparation, le maréchal Gérard vint présenter un projet de loi qui levait 108,000 hommes, c'est-à-dire qui portait l'effectif de l'armée française au double en nombre et en armement. Le cabinet dut expliquer une mesure presque alarmante pour le maintien de la paix, car la bourse baissa le même jour de plus de 2 francs; le maréchal Gérard et M. Molé prirent à cet effet tous deux la parole, afin de rendre un peu de calme aux esprits (2). Il y avait cela de particulier dans la situation, et c'est ce qui arrive presque toujours en France, que chacun parlait de la guerre comme d'une espérance de gloire et de succès pour la nation; nous étions tous des foudres de bataille et des héros en expectative. En même temps, dès qu'un soupçon de grande lutte se présentait, les

(1) Une adresse au roi fut votée par la chambre des députés dans la séance du 8 octobre 1830, pour la suppression de la peine de mort. Elle était ainsi conçue :

« Sire, la révolution qui a consacré tant de droits jusqu'ici méconnus a besoin, pour que ses bienfaits soient à jamais assurés, d'institutions sages et d'un système de lois qui soit en harmonie avec l'état avancé de la civilisation; déjà, par un contraste solennel, les libertés publiques sont garanties, mais il est un grand principe qui peut en imprimant à cette belle époque de notre vie sociale le caractère d'une généreuse amélioration, la signaler à l'admiration du monde; ce principe est celui qui consacre et fortifie le respect pour la vie de l'homme. Graduellement et progressivement introduit dans notre législation pénale, il la rendra digne du siècle éclairé, témoin de si mémorables événements. Privée de temps et de documents, la chambre a craint en manquant ou en dépassant le but, de nuire à une cause qui est celle de l'humanité. Sire, la chambre appelle sur cette salutaire réforme l'initiative de Votre Majesté. Trop de gloire y est attaché, trop d'avantages doivent en résulter pour que la nation veuille la devoir à d'autres qu'à son roi. »

Le roi répondit en ces termes à la députation qui lui présenta cette adresse :

« Messieurs, je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous me présentez. Le vœu que vous y exprimez était depuis longtemps dans mon cœur. Témoin dans mes jeunes années de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matières politiques et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ces temps de désastres et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi qui soit conforme à votre vœu. »

(2) « Vous n'ignorez pas, messieurs, quelle était la situation de l'armée au moment de notre fameuse et dernière révolution. La plupart des régiments d'infanterie de ligne à trois bataillons n'avaient que onze à douze cents hommes. Plusieurs régiments d'infanterie légère n'en comptaient que neuf cents dans leurs rangs. L'armée d'Afrique avait été composée en grande partie et l'est encore de détachements d'élite pris dans les corps restés en France. Depuis, la garde royale et les six régiments suisses ont dû être licenciés. Les événements de juillet ont aussi réagi sur les corps, et leur effectif en a été diminué. Pour remplir un si grand vide, quarante mille jeunes soldats furent appelés à l'activité le 18 septembre. Mais comme les troupes qui sont en Afrique et en Morée sont par leur destination spéciale hors d'état de contribuer à la défense du royaume, si la pensée venait de menacer son intégrité, un nouvel appel a dû être fait le 23... En recevant ces renforts, l'armée n'aura atteint que son complet de paix et sera loin encore de son pied de guerre... Nos places fortes et leur approvisionnement ont déjà été l'objet de mesures particulières et de précautions : je puis assurer que les événements, quels qu'ils soient, ne nous trouveront pas au dépourvu. Mais en même temps j'en renouvelle la déclaration, la France veut la paix; elle veut la paix, mais elle ne craint pas la guerre. Si on l'y contraignait contre son gré, indépendamment de son immense garde nationale déjà formée et qui grandit encore chaque jour, indépendamment de la garde nationale mobile qui va bientôt s'organiser, de nombreux bataillons de soldats volontaires surgiraient du sol comme il y a quarante ans pour la défense de la patrie, si elle était attaquée; ce serait même dans ce sentiment unique et sacré que nous verrions tous les bras comme toutes les opinions se confondre. Mais non, messieurs, nous le répétons, la France ne veut pas la guerre, et tout nous assure qu'elle ne sera point obligée de prouver une seconde fois ce qu'elle peut quand elle se lève et quand il s'agit pour elle et par elle de défendre son territoire et ses libertés ? »

(*Discours du maréchal Gérard, séance du 6 octobre* 1830.)

Celui du comte Molé est de la même séance.

transactions étaient suspendues, on ne faisait plus d'affaires, les relations commerciales prenaient un aspect morne et silencieux. Si la guerre était dans les imaginations, dans les souvenirs, elle n'était pas dans les intérêts, et c'est ce qui faisait précisément la tristesse d'une situation si contradictoire. Le maréchal Gérard se hâta d'expliquer le motif des armements. « Ils n'avaient rien d'extraordinaire, 25,000 hommes de garde (troupes d'élite) étaient dissous; 8,000 Suisses étaient renvoyés, deux régiments étrangers recevaient leur congé : ce qui portait à plus de 40,000 hommes le vide dans l'armée de terre; indépendamment de ces pertes réelles, les régiments s'étaient amoindris; l'occupation d'Alger et de la Morée appelait 28,000 hommes hors du territoire; le contingent de la conscription, 40,000 hommes sortaient du drapeau par congé, de sorte que les 108,000 hommes appelés n'étaient qu'un remplacement nécessaire des vides que la révolution avait nécessités dans l'armée. »

Ces rassurantes paroles, le comte Molé les avait fait précéder de quelques autres précautionneuses pour les questions extérieures, et qui faisaient pressentir l'heureux maintien de la paix en Europe et un système de modération réciproque. Le ministre ne dissimulait pas que la question belge avait compliqué les événements. « Jamais, disait-il, gouvernement né d'une révolution n'a été aussi rapidement reconnu que celui que la France s'est donné après juillet; à peine le temps des formalités d'usage était-il passé; et quant à la Belgique, c'était un point tout à fait différent qui se rattachait à l'exécution des traités. » Le ministre finissait par ces paroles destinées à satisfaire une partie des sentiments de la chambre : « Probité et dignité, telle est et sera toujours la politique de notre France régénérée. Nous aurons cette modération compagne de la force, et cette fermeté qui prend sa source dans la justice. La France ne demande rien qui ne lui appartienne, et elle se lèverait tout entière pour la défense du moindre de ses droits. Non, je le répète, la paix de l'Europe ne sera pas troublée; c'est le vœu de tout le monde et le besoin de chacun. »

Il n'y avait dans ces paroles mesurées aucun engagement : au moyen de ce vague symbole, le gouvernement restait maître du mouvement à l'extérieur. On demeurait libre d'engager la question belge dans le mieux des intérêts. Quelques jours après le ministère présentait le projet de loi sur l'organisation de la garde nationale (1), divisée en deux grandes catégories, mobile et sédentaire, et à ce projet on joignait le tableau véritablement effrayant des myriades de soldats citoyens auxquelles la loi faisait un appel. L'Europe ne comprenant pas le but d'un si grand mouvement d'hommes armés s'effrayait de les voir se placer sous l'épée d'un chef de propagande en dehors de toute responsabilité gouvernementale, M. de Lafayette. Sans doute ce n'étaient là que des forces sur le papier, et Napoléon, aux derniers temps de son empire, avait étrangement abusé de cette fantasmagorie pour grandir la puissance de son crédit dans les négociations, la veille de sa chute. Un gouvernement fort n'a pas besoin de ces sortes de parades. Que pouvait être un million de citadins et de villageois presque sans fusils, sans artillerie, vis-à-vis des troupes réglées russes ou prussiennes? Ce projet au reste demeura longtemps dans les bureaux, parce qu'une sorte de langueur s'était emparée de la chambre des députés, et qu'elle allait se proroger elle-même. Les journaux qui l'avaient violemment attaquée dans l'origine n'avaient pas laissé d'affaiblir son moral; elle venait de voter deux mesures répressives, l'une contre la presse, l'autre contre les sociétés populaires; et ces mesures, trop fortes pour son tempérament, l'avaient usée. La presse et les sociétés populaires, puissances robustes, avaient fait la révolution de juillet, et la chambre des députés votait à la fois par esprit d'ordre contre les journaux et les patriotes; ce qui *devait* exciter contre elle une vive animadversion. Puis n'était-on pas à la veille d'une élection de 113 députés qui pouvaient modifier la majorité? Était-il possible de se dessiner dans un sens de vive répression avant d'avoir vu dans quel esprit ces élections seraient faites? Il arriva vers le commencement d'octobre une circonstance assez curieuse : c'est que la chambre qui avait créé le gouvernement et discuté la charte n'était plus en nombre pour délibérer; un jour même le président se trouva presque seul! On accablait la majorité de sarcasmes et de quolibets; des caricatures reproduisaient tous les députés sous des traits grotesques, sans respect même du mandat. Il se fit ainsi presque une suspension spontanée dans les travaux de la chambre, jusqu'aux élections indispensables pour la retremper dans l'opinion (2).

Cette situation incertaine des députés tenait *un peu* à la position du ministère, si tiraillé lui-même : c'est en général l'unité et la fermeté du pouvoir qui font les majorités, les dirigent ou les dominent; lorsqu'il y a désaccord, anarchie au centre même de l'autorité, comment est-il possible de l'éviter dans une assemblée? Au fond la majorité appartenait à la partie conservatrice du cabinet; mais celle-ci n'était-elle pas sous l'oppression des membres du ministère qui se rapprochaient plus spécialement de M. de Lafayette

(1) Les deux projets de loi relatifs à l'organisation de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobile, furent présentés à la chambre des députés par M. Guizot dans la séance du 9 octobre; ils reposaient sur les bases les plus modérées de l'ordre public.

(2) La chambre des députés suspendit ses séances pour un délai

et du mouvement révolutionnaire? Ainsi, n'avait-on pas vu à la suite de l'émeute du 18 octobre, terrible commotion de place publique, M. Odilon Barrot censurer de son propre chef un vote de la chambre, et se faire ainsi le flatteur des masses, lui préfet de la Seine, au détriment de la force du ministère et des pouvoirs? Cela sans doute devait paraître étrange; mais telle était la désorganisation de toutes choses que ces révoltes de fonctionnaires contre les supérieurs étaient permises et autorisées. On avait un procureur du roi, M. Comte, se refusant d'obtempérer aux ordres des ministres; on avait un préfet, M. Odilon Barrot, qui se permettait de censurer la chambre des députés, et cela impunément!

Tout allait ainsi dépendre des cent treize réélections nouvelles qui devaient empreindre d'un plus jeune esprit la chambre des députés. D'après une récente loi, les électeurs dans les colléges électoraux étaient astreints à prêter serment au roi et à la charte; et quoique membres de la souveraineté nationale, ils devaient accomplir cette formalité préalable. De là des répugnances, des scrupules si vifs, qu'ils devaient amoindrir le nombre des votants dans les colléges, plus spécialement dans les réélections actuelles, puisqu'elles résultaient la plupart des démissions données par les députés légitimistes; ces députés étaient les élus des colléges royalistes, et si l'on imposait le serment à ces électeurs, ils refuseraient de voter. Partout donc ces colléges seraient réduits à d'infinies minorités.

Il faut se reporter à l'esprit du temps, au libéralisme désordonné des intentions et des actes, pour s'expliquer la circulaire qu'un esprit aussi distingué que M. Guizot adressa aux préfets (1) sur la liberté des élections, absolue, sans action, sans surveillance de l'autorité; nul pouvoir ne pourrait s'astreindre à cette neutralité qui laisse les partis maîtres et dominateurs des élections. Le gouvernement disait « qu'il ne voulait avoir aucune action sur les choix, » comme si un pouvoir pouvait s'abdiquer aussi facilement! Les élections forment la vie publique d'une société; sans elles il n'y a aucune force, et l'on voudrait que le ministère demeurât étranger à ces luttes de majorité dans le gouvernement, qui sont sa force d'impulsion et de direction. Mais alors on en était à ce point d'ivresse qu'un gouvernement, pour être libéral, devait laisser tout faire, le bien, le mal, sans se mêler de rien. Cependant telle était la crainte des provinces en face des événements si graves, que les élections produites même par d'infinies minorités, furent toutes dans le sens de la gauche modérée; la majorité d'ordre public se fortifia par la nouvelle manifestation du pays.

Pour bien juger les rapports qui vont avoir lieu entre le ministère et les deux chambres, il peut être essentiel de récapituler les opinions qu'elles expriment et les intérêts qu'elles représentent. La pairie encore sous le coup de l'abolition de l'hérédité, du morcellement, et de l'expulsion de ses membres, cherche lentement à acquérir un peu de force pour le grave accomplissement de ses devoirs de justice, et pour conserver cette masse de lumières que tant de spécialités font briller dans les discussions. Elle n'a jusqu'ici que peu d'action dans le mouvement politique, parce qu'elle-même, encore incomplète, est toujours soumise à une constitution définitive qui émanera de la chambre des députés tout entière. Aussi la voit-on craintive, cherchant la popularité par la capacité et la science; au fond elle est fortement ralliée à la portion conservatrice du ministère, qui seule lui paraît correspondre avec l'ordre et les intérêts du pays.

La chambre des députés compte bien des nuances

qui ne devait pas dépasser un mois, à partir du 11 octobre; la dernière séance eut lieu le 9 octobre, époque où commencèrent les nouvelles élections.

(1) *Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets pour les élections.*

« Paris, le 29 septembre 1830.

« Monsieur le préfet, par ordonnances royales des 13, 15, 20 et 29 septembre 1830, cent onze colléges électoraux ont été convoqués. Près de soixante mille électeurs exerceront leurs droits : plus d'un quart de la chambre des députés doit sortir d'une élection nouvelle. Cette élection, quoique partielle, suffira pour indiquer l'état général de la France. Elle est attendue comme un événement grave; elle contribuera puissamment à déterminer le caractère de notre révolution; elle présagera notre avenir.

« Dans une circonstance si importante, monsieur le préfet, vous ne serez pas surpris que je vous entretienne plus spécialement des devoirs de l'administration : ses intentions ne sauraient être que conformes à ses devoirs, ces devoirs sont simples. La mauvaise politique d'un pouvoir, trop faible pour se passer d'artifice, les compliquait en les défigurant. Un gouvernement national se fie à la France du choix de ses députés. Assurer l'entière liberté des suffrages en maintenant sévèrement l'ordre légal, voilà toute son ambition.

« Vous sentez, monsieur le préfet, quelle scrupuleuse impartialité vous est imposée. Le temps n'est pas si éloigné, où la puissance publique, se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays contre lui-même et de le suborner comme un faux témoin. En dénaturant sa mission, en excédant les droits, elle a compromis ainsi même sa légitime influence. Ce n'est que par une réaction de justice, de probité, de modération, que l'administration peut reconquérir cette autorité morale qui lui est si nécessaire, et qui fait sa principale force. Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir. Ainsi quelque importance que le gouvernement attache au résultat des élections, n'oubliez jamais qu'il l'attend avec trop de sécurité pour prétendre même indirectement à les donner. C'est par votre administration seule que vous devez influer sur l'opinion publique.

« La France agira, monsieur le préfet, et l'administration veillera pour elle; votre tâche est de maintenir la liberté aux opinions et force à la loi. En l'accomplissant, vous aurez une part honorable dans le résultat des élections.

« Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

« GUIZOT. »

dans son sein : il y a un parti de l'hôtel de ville qu'exprime M. Mauguin, et celui-là ne trouve pas assez por, assez actif même M. Dupont (de l'Eure). A ses côtés vote une autre fraction aussi avancée que M. Mauguin, mais plus ménagère de paroles publiques et de reproches de tribune : elle est représentée dans le conseil par M. Dupont (de l'Eure) et dirigée dans la chambre par M. de Lafayette. Quand le ministère ne marche pas dans son sens, quand il se fait une nomination douteuse, un choix modéré, aussitôt on annonce au ministre des affaires étrangères ou à celui de l'intérieur la visite de M. de Lafayette; ici il vient solliciter une place pour un protégé, un vieux patriote; là, demander une explication sur un mot ou sur une phrase qui ne lui semble pas assez propagandiste, et toujours il menace s'il n'obtient pas ce qu'il veut. Dans le conseil M. Dupont, le représentant de cette minorité, murmure, rudoie, parle à chaque instant de sa démission, et, comme à la chambre, la minorité du conseil déclare qu'elle va se séparer de la majorité. C'est une opposition très-embarrassante pour le pouvoir si même elle n'est pas dangereuse ; il n'y a pas de despote qui exige d'être plus immédiatement obéi. Il le faut : si ce n'est aujourd'hui, ce doit être demain. Puis encore se groupe dans la chambre une troisième nuance, naguère de la gauche, mais attiédie par la peur et d'autres causes intimes plus ou moins intéressées; celle-là prend pour drapeau M. Laffitte, elle a confiance en lui, elle peut ne point trouver la marche du gouvernement assez prompte, mais elle ne veut pas l'embarrasser à l'origine.

Quant au parti qui contient d'abord avec honneur et veut diriger avec sagesse la révolution, celui-là a une incontestable majorité dans la chambre, et cependant cette majorité a peur encore de marcher fermement dans la sincérité de ses convictions; elle sait l'état des partis et des opinions; si elle heurte trop, elle sera brisée. Il lui faut du temps et une main de fer qui la maintienne et l'encourage; aux majorités il faut souvent des volontés qui les dominent et les mènent pour leur donner du cœur; les esprits sont si naturellement portés aux ménagements, aux mesures modérées, que si on ne les secoue pas un peu ils se laissent doucement aller au décousu, au *far-niente*. C'est par suite de cette mollesse que les minorités turbulentes se montrent et s'emparent souvent de la direction des affaires. Le monde est presque toujours gouverné par les minorités qui se tiennent fortement et se prêtent un mutuel concours. Les majorités ne sont fortes que lorsqu'elles se résument en un homme et qu'elles acceptent sa dictature, parce qu'il y a plus de force dans l'unité que dans les multitudes. Le plus haut degré de perfection dans les gouvernements, c'est quand les multitudes elles-mêmes se font unité.

CHAPITRE XXXII.

LA DIPLOMATIE APRÈS LA RECONNAISSANCE DE LA NOUVELLE ROYAUTÉ PAR L'EUROPE.

Changement opéré dans la situation diplomatique. — Séjour de M. de Talleyrand à Paris. — Conférences avec le comte Molé. — Opinions diverses sur Alger. — Plan de M. de Talleyrand. — Son arrivée à Londres — Première entrevue avec le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen. — Examen de la situation. — Reprise de la conférence sur la Grèce comme moyen de pacification. — *La Prusse*. — Son attitude sur la question belge. — M. de Humboldt à Paris. — Le maréchal comte Diebitsch à Berlin. — Résolution sur la Belgique. — Esprit de la cour de Saint-Pétersbourg. — Ordres militaires. — Armements; ils n'avaient pour but que la Belgique. — *L'Autriche*. — Marche des troupes en Italie. — Négociation sur le principe d'intervention. — Résolution prise par M. de Metternich. — Projet sur le duc de Reichstadt — Accueil du parti impérialiste. — *Esprit de l'Allemagne*. — Négociation avec les cours secondaires. — Les légations françaises dans la Confédération. — M. de Barante à Turin — M. de Montesquiou à Rome et à Naples. — *L'Espagne*. — Inquiétudes à Madrid — Hésitation. — Question des réfugiés. — Ferdinand VII. — Menace de recevoir les émigrés et d'en former des régiments. — *Le Portugal*. — Politique générale du cabinet français. — Principes du comte Molé. — Influence de M. de Lafayette. — Action des réfugiés à Paris. — Double politique. — La non intervention et la propagande.

(SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1830.)

Il a été déjà constaté dans ce livre que rien ne fut plus spontané, et je dirai même plus sincère de la part des cabinets de l'Europe que la reconnaissance du roi Louis-Philippe, sous les plus pacifiques conditions; l'histoire ne présente pas l'exemple d'un changement politique de cette importance dans les bases d'une dynastie, aussi facilement accepté. Cette unanimité tenait à l'opinion générale que Charles X avait perdu la couronne par sa faute (sans oser au moins la défendre avec courage) (1); elle se rattachait *surtout* aux espérances et aux promesses d'ordre et de paix que le nouveau gouvernement avait données comme la parole sacrée de son avénement. Ces dispositions calmes, rationnelles, de l'Europe, changèrent un peu lorsque la révolution belge éclata d'une façon soudaine comme une imitation ou un corollaire des journées de juillet; les puissances n'eurent pas alors l'intention de revenir sur le principe de reconnaissance, fait désormais irrévocablement acquis; seulement elles s'efforcèrent d'empêcher l'esprit de propa-

(1) Cette opinion paraissait surtout dominer le cabinet de Saint-Pétersbourg, et c'était un des motifs qui avaient déterminé la reconnaissance, presque sans difficulté, du nouveau gouvernement.

gande de bouleverser ainsi les traités de 1815, base du droit public européen (1). Ce qu'il y avait de plus dangereux dans cet événement, pour la France surtout, c'est que la coaliton ne venait pas du continent seul, mais encore de l'Angleterre, intéressée dans la question belge, et l'Angleterre était le point d'appui, la base indispensable du gouvernement de juillet dans ses relations avec les cabinets.

Ce changement survenu tout d'un coup, cette modification si complète dans l'esprit et la marche des cabinets, désormais inquiets, méfiants, n'avaient pas permis à M. de Talleyrand de quitter encore la France pour sa mission d'Angleterre; quoique sa nomination fût datée du 20 août, il resta à Paris presque tout le mois de septembre et ne semblait pas s'empresser d'accomplir son voyage (2). C'est que M. de Talleyrand mettait un grand prix à bien se poser en Angleterre, par l'étude approfondie des questions d'hommes et de partis; il voulait attendre la tournure que prendraient les affaires de Belgique pour s'entendre sur ses instructions définitives, instructions d'autant plus difficiles qu'elles n'étaient pas en complète harmonie avec la direction plus dessinée que voulait donner le comte Molé à la politique extérieure. Or il était de règle dans l'esprit de M. de Talleyrand d'imprimer lui-même l'impulsion et de ne la recevoir de personne, orgueil qu'il poussait jusqu'à la plus extrême susceptibilité.

Ce sentiment superbe était un des caractères dominants du vieil et habile ambassadeur (3); il l'entraînait à des fautes, et le poussait même à manquer à toutes les conditions modérées et calmes de son esprit. Ainsi, M. de Talleyrand avait conçu l'idée inflexible qu'il n'y aurait de paix affermie avec l'Europe qu'en s'alliant à l'Angleterre; à ce point de vue il était décidé à faire toutes sortes de concessions. De là son opinion sur Alger, c'est-à-dire l'abandon de la conquête, s'il était inflexiblement imposé par le cabinet anglais; il savait les grandes difficultés rencontrées par M. de Polignac en Angleterre à cette occasion et les froideurs que l'expédition d'Afrique avait jetées entre les deux cabinets de Londres et de Paris. En faisant une large concession sur ce point, c'était s'assurer non-seulement l'assentiment absolu des torys, mais l'appui futur et sincère des whigs pour les négociations extérieures.

Dans l'exposition de ce système, le prince de Talleyrand ne manquait pas d'excellentes raisons en ce qui touche la politique générale de la France dans les circonstances difficiles où la révolution l'avait jetée. « La guerre en Afrique, disait-il, serait indéfinie, elle absorberait des masses d'hommes et de numéraire, sans profit actuel; 50,000 hommes seraient nécessaires pour l'occupation efficace; ce n'était pas seulement une guerre contre une nation, mais contre une religion, une croyance, et celles-là sont sans terme : pouvait-on disposer de 50,000 hommes de bonnes troupes lorsqu'on aurait peut-être l'Europe entière sur les bras ? » Ici le prince de Talleyrand ne tenait pas assez compte de cette puissance d'opinion publique qui se rattachait à la conquête d'Alger comme à une gloire nouvelle, reflet de nos anciens triomphes; pour conserver ces trophées les nations font toutes sortes de sacrifices : il aurait été impossible d'abandonner Alger sans soulever dans le pays une opposition mortelle contre le nouveau système, s'il avait débuté par abdiquer le prestige de la victoire. M. de Talleyrand, trop Européen par ses habitudes, n'avait pas le sentiment des concessions qu'il faut savoir faire à l'opinion publique, et jusqu'à un certain point aux caprices des masses qui ont toujours quelque chose de grand et de généreux, même dans leurs exigences.

Quant à la Belgique, M. de Talleyrand n'était pas décidé sur ce qu'on pouvait arrêter pour finir cette révolution qui venait audacieusement bouleverser les traités; signataire des actes du congrès de Vienne, il savait que rien n'était plus difficile que d'obtenir la modification des articles diplomatiques une fois entendus par les puissances, et sa pensée invariable était, ici encore, que pour arriver à un résultat pacifique il fallait nécessairement agir de concert et toujours avec l'Angleterre; c'était par elle et avec elle que l'Europe ferait la paix ou la guerre; si la Grande-Bretagne le voulait un seul jour, tous les cabinets seraient en armes sur cette question belge, spécialement pour le maintien des traités. Le but de M. de Talleyrand dut donc être d'entraîner l'Angleterre à un système de concessions raisonnables en lui accordant ce principe réciproque, « que la France ne voulait ni matériellement ni moralement exercer sa souveraineté sur les Belges, ce qui pourtant était pour

(1) C'est cette distinction qu'il faut faire sans cesse dans la diplomatie de l'avénement : le roi était reconnu et néanmoins l'Europe était décidée à faire la guerre à la propagande, qu'elle vînt du gouvernement ou des partis.

(2) « Londres, 27 septembre 1830.

« M. le prince de Talleyrand est arrivé à l'hôtel de l'ambassade de France, le 25 au soir. Son Excellence n'était accompagnée d'aucune suite. On croit que le comte de Vaudreuil et les autres secrétaires de la légation continueront à occuper leur emploi *pro tempore*. Hier le prince a visité la plupart des personnes de la noblesse après avoir toutefois laissé sa carte au bureau des affaires étrangères. »

(*Globe*.)

(3) Cette irritation de la fierté semblait augmenter à mesure que la vieillesse venait chez M. de Talleyrand. Elle fut une des causes de sa rupture avec lord Palmerston comme on le verra plus tard.

elle une idée qui venait du xvi[e] siècle. » Toute l'ambition de M. de Talleyrand fut donc de se poser à Londres au sein même de la vieille conférence où le duc de Laval s'était assis naguère honorablement avec le baron Bulow, le prince Esterhazy et le prince de Lieven; le but de M. de Talleyrand était de prendre les choses européennes au point où la restauration les avait laissées. En cela il voulait constater que s'il y avait eu un changement dans la dynastie, les principes étaient les mêmes, les volontés identiques pour le maintien des traités; il n'y avait qu'un roi et un drapeau nouveaux; les choses étaient toujours dans le même état; l'Europe n'avait à redouter ni l'esprit de conquête ni l'esprit de propagande. Avec ces engagements M. de Talleyrand avait l'espoir de maintenir la paix (1).

L'opinion de M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, différait sur quelques points de celle de M. de Talleyrand; reconnaissant en effet toute l'importance de l'alliance anglaise pour le nouveau gouvernement, le ministre ne la croyait pas tellement liée au salut public de la France qu'en dehors il n'y eût plus rien, et que, pour l'acheter, il fallût faire des conditions hors de prix. Après avoir rétabli au sein du gouvernement français un principe d'ordre et de sécurité générale, le comte Molé pensait « que notre nation avait assez de force par elle-même, assez de ressources dans ses traditions comme dans son avenir, pour prendre sa place légitime au milieu des alliances européennes. » Appartenant au parti Richelieu, le comte Molé gardait une certaine tendance pour les idées continentales et russes; il ne pensait pas que l'Angleterre dût être le dernier et le seul mot de la situation, à ce point que la France dût désespérer d'elle-même si cette alliance ne lui venait en aide. Il différait surtout avec M. de Talleyrand sur la question d'Alger : qu'on regardât cette terre d'Afrique comme une conquête passagère ou comme une colonie durable, l'Algérie ne pouvait être abandonnée sans susciter dans le pays un soulèvement général, et les gouvernements doivent toujours tenir compte de l'opinion publique; ils ne sont pas seulement les amis de la paix, mais encore les gardiens de l'honneur national; il est des choses qu'un pouvoir ne peut pas faire sans blesser les nobles susceptibilités.

Telle était l'opinion du comte Molé sur ce point, opinion tellement arrêtée qu'il aurait abandonné son portefeuille plutôt que de céder l'Algérie (2). Quant à la question belge, le ministre était décidé à faire valoir le principe de non-intervention réciproque, non pas qu'il le posât d'une manière absolue, comme un principe d'éternelle vérité appliqué à tous les cas; mais il s'agissait d'un territoire qui touchait à nos frontières, de forteresses élevées contre nous : or il ne pouvait appartenir à aucune puissance, quelle qu'elle fût, de prendre possession d'un point aussi important pour notre sûreté et notre indépendance de nation; Mons, Namur, ne pouvaient avoir garnison prussienne, pas plus qu'Anvers garnison anglaise; si une seule puissance intervenait à main armée dans la Belgique, la France avait le même droit, et elle ne manquerait pas d'en user.

Telles étaient les dissidences de cabinet qui retardaient le départ de M. de Talleyrand; cependant, la résolution prise, selon l'usage, le prince dut *comme* ambassadeur du roi des Français à Londres, aller visiter le ministre des affaires étrangères, son chef nominal, et prendre pour la forme ses instructions. La conférence fut longue et curieuse, parce qu'il y eut pour la première fois officiellement un échange de principes et d'aperçus entre deux hommes d'État d'opinions fort opposées au point de vue européen. M. de Talleyrand, avec sa légèreté habituelle et toujours suffisante lorsqu'il voulait rester maître d'un point ou en diminuer l'importance, considéra l'Algérie comme un joujou qu'il fallait laisser quelque temps à la vanité française, et puis le lui arracher afin qu'elle ne fît pas d'enfantillages. Le comte Molé, au contraire, en parla d'une manière grave, comme d'une des difficultés capitales de la situation (3), « tant qu'il serait

(1) L'opinion du roi, quoique à peu près dans le sens de M. de Talleyrand, faisait une part plus large au mouvement des opinions et à la puissance de l'esprit public. Voici, je crois, des paroles assez exactes qu'on peut attribuer au prince, toujours sous la responsabilité ministérielle :

« En thèse générale, ma résolution la plus sincère et la plus ferme est de maintenir inviolables tous les traités qui ont été conclus depuis quinze ans, entre les puissances de l'Europe et la France. Quant à celui qui concerne l'occupation d'Alger, j'ai des motifs plus particuliers et plus puissants encore pour remplir fidèlement les engagements que ma famille a pris envers la Grande-Bretagne. Ces motifs sont le vif désir que j'éprouve d'être agréable à Sa Majesté Britannique, et ma conviction profonde qu'une alliance intime entre les deux pays est nécessaire, non-seulement à leurs intérêts réciproques, mais encore à l'intérêt de la liberté et de la civilisation de l'Europe. Vous pouvez donc, monsieur l'ambassadeur, affirmer à votre gouvernement que le mien se conformera ponctuellement à tous les engagements pris par Sa Majesté Charles X, relativement à l'affaire d'Alger. Mais je vous prie d'appeler l'attention du cabinet britannique sur l'état actuel des esprits en France; de lui faire observer que l'évacuation d'Alger serait le signal des plus violentes récriminations contre mon gouvernement, qu'elle pourrait amener des résultats désastreux, et qu'il importe à la paix de l'Europe de ne point dépopulariser un pouvoir naissant et qui travaille à se constituer. Il faut donc que, rassuré sur nos intentions, et convaincu de notre ferme volonté de remplir envers elle la promesse du dernier gouvernement, Sa Majesté Britannique nous laisse le choix du temps et des moyens. »

(2) Sur ce point de la question de l'Algérie, le comte Molé fut tellement précis, que M. de Talleyrand fut obligé de lui dire : « Je crois que vous y réfléchirez plus tard, et que vous préférerez les affaires à un point d'honneur. »

(3) Je tiens les détails de cette conférence de la bouche même des deux interlocuteurs, et j'ai pu comparer les versions du prince de Talleyrand et du comte Molé, et les opposer l'une à l'autre.

ministre il ne pourrait consentir à signer l'abandon d'Alger; » il reconnut cependant qu'il y avait eu de l'exagération dans les hyperboles de la conquête; en toute hypothèse il n'était pas possible que le gouvernement nouveau fît moins que n'avait fait la restauration pour la dignité de la France. Quant à ce qui touchait à la Belgique, l'opinion du comte Molé fut qu'il fallait prendre parti selon les circonstances : « l'événement n'était point à sa maturité; si tout ce bruit se bornait à la séparation de la Belgique et de la Hollande en gardant la dynastie de Nassau, rien de plus simple : c'était un changement intérieur. Que si au contraire la Belgique déchirait sa robe de pourpre et d'or, qui était la Hollande, il fallait la laisser faire, et la France devait se borner à ce que ce démêlé se continuât entre la maison de Nassau seule et les Belges, sans qu'aucune des puissances intervînt militairement : la première qui brisait le principe de neutralité autorisait toutes les autres à intervenir, et la France ne serait pas la dernière. Tout ceci au reste pouvoit se décider par la voie régulière et réfléchie de la diplomatie et par le concours simultané de toutes les puissances. »

L'entrevue fut donc ainsi froide, mesurée; M. de Talleyrand se retira avec toutes sortes de politesses (1), et le soir il dit à M. de Dalberg : « J'ai toujours trouvé M. Molé le même, sans modification; il est encore ce que je l'ai vu en 1813 après Leipzig, c'est-à-dire le grand juge aux questions de dignité et de cérémonie. Vous savez, mon cher Dalberg (2), que j'aime les choses plus pratiques; il nous faut d'abord la paix, et quant à ce joujou d'Afrique, il aura ses amertumes! Un jour la Russie nous dira : « Je prends Constantinople; qu'avez-vous à vous plaindre, vous avez Alger? » L'Autriche s'emparera de la Bosnie, de la Servie et peut-être un peu de l'Albanie, et nous dira : « Qu'avez vous à vous plaindre, vous avez Alger? » L'Angleterre adore la Syrie et l'Egypte, et un beau jour elle y debarquera et nous dira : « Qu'avez-vous à vous plaindre, vous avez Alger? c'est vous qui avez commencé le partage de l'empire turc, et nous le finissons. » Vous voyez, mon cher Dalberg, que dans ce monde il ne faut pas être trop sur le cérémonial. »

Ce fut le 20 septembre que M. de Talleyrand quitta Paris : arrêté quelque temps à Calais par des vents effroyables, il arriva à Londres, et vint descendre sans plus de façon à l'ambassade française; il accueillit les secrétaires et les attachés avec sa politesse accoutumée, déclarant « que rien n'était changé, qu'il garderait auprès de lui les mêmes secrétaires que M. de Laval, » dont il fit le plus grand éloge. « Je ne sache pas, dit-il, plus de loyauté dans un plus noble caractère; nos deux maisons n'ont pas toujours été du même avis : Dieu sait pourtant si jeunes hommes nous n'avons pas été tendrement unis. Au reste, messieurs, nous serons toujours parfaitement d'accord dans les questions françaises : pour celles là il n'y a pas de drapeau. » Le premier soin de M. de Talleyrand fut d'aller au *Foreign-Office* rendre sa visite officielle; il ne trouva pas le ministre, laissa sa carte, ainsi que dans toutes les maisons de la plus haute noblesse (3).

La première entrevue sérieuse de l'ambassadeur fut avec le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen; et ici pour apprécier tous les services que pouvait rendre M. de Talleyrand, il faut savoir qu'en diplomatie les rangs, les souvenirs et les traditions sont les liens les plus forts, les plus puissants pour accomplir les affaires avec les cabinets : l'illustre naissance de M. de Talleyrand le mettait l'égal de toute l'aristocratie anglaise, des Gordon, des Wellesley (origine des titres d'Aberdeen et de Wellington); c'était un diplomate de première ligne qui avait dirigé pendant de longues années la politique de la France, sous l'empire et la restauration. Fort lié à Vienne avec le duc de Wellington dans les grandes transactions du congrès, il pouvait s'entendre et s'expliquer avec lui comme gentilhomme de haute maison. Le principe de la conférence fut admis, et M. de Talleyrand, profondément pénétré de cette idée que la révolution de juillet avait tué le pays comme puissance diplomatique, dit ces paroles : « Messieurs, je ne viens point

(1) M. de Talleyrand résuma sa conversation sur Alger par ces paroles : « Il vous en sera parlé au conseil d'une façon plus précise, et alors vous vous déciderez. » En effet, il en fut parlé au conseil, mais le comte Molé persista, et la question fut renvoyée.

(2) Le duc de Dalberg était un homme fort spirituel, un peu parleur, et M. de Talleyrand disait : « qu'il lui confiait les secrets qu'il voulait que tout le monde sût. » Il appartenait au reste à une grande famille, les Dalberg-Kamerer de Worms, et était neveu du fameux prince primat, qui joua un si grand rôle en Allemagne, durant la révolution française et l'empire.

(3) M. de Talleyrand eut son audience de présentation au palais de Saint-James, le 6 octobre, et il prononça un discours plein de convenance et de dignité en remettant ses lettres de créance :

« Sire, Sa Majesté le roi des Français m'a choisi pour être l'interprète des sentiments qui l'animent pour Votre Majesté; j'ai accepté avec joie une mission qui donnait un si noble but au dernier pas de ma longue carrière. Sire, de toutes les vicissitudes que mon grand âge a traversées, de toutes les diverses fortunes auxquelles quarante années si fécondes en événements ont mêlé ma vie, rien peut-être n'avait encore aussi pleinement satisfait mes vœux qu'un choix qui me ramène dans cette heureuse contrée. Mais quelle différence entre les époques! Les jalousies, les préjugés qui divisèrent si longtemps la France et l'Angleterre, ont fait place aux sentiments d'une estime et d'une affection éclairées. Des principes communs resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre au dehors répudie comme la France le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins, et l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple se sent à l'aise sur une terre de liberté et près d'un descendant de l'illustre maison de Brunswick. J'appelle avec confiance, sire, votre bienveillance sur les relations que je suis chargé d'entretenir avec Votre Majesté. »

ici comme le représentant de la France, il n'y a plus de France, je viens me réunir à d'anciens collègues pour chercher avec eux les moyens de conserver la paix de l'Europe et de maintenir l'ordre des traités de 1815. » C'était habile au prince de Talleyrand d'ainsi poser la question, le seul moyen de prendre une position rationnelle (1). Dès les premières conférences, M. de Talleyrand put comprendre que la véritable difficulté anglaise c'était la Belgique, et que ce débat pouvait entraîner la guerre européenne. Quant à la reconnaissance du roi Louis-Philippe, c'était un fait accompli; il n'y avait pas une seule puissance qui ne contestât son autorité royale, dans l'intérêt du jeune duc de Bordeaux : la branche aînée paraissait une éventualité sans chances actuelles. Que faire sur cette fatale affaire de la Belgique qui soulevait à la fois des difficultés d'influence, de famille, de territoire et de principe? On n'avait plus qu'un espoir, c'était d'exercer assez d'action à Bruxelles pour que la maison de Nassau fût maintenue dans sa souveraineté au moyen d'une administration séparée de la Belgique et de la Hollande.

Sur cette question, le comte d'Aberdeen demanda à M. de Talleyrand s'il aurait la moindre répugnance à reprendre les éléments de la conférence de Londres qui s'était organisée sous le prince de Polignac pour l'examen des affaires de la Grèce et l'exécution du traité du 6 juillet 1827. C'était venir au-devant des désirs de l'ambassadeur dont toute l'ambition était de s'asseoir à la place du duc de Laval avec le moins de dérangement possible aux idées et aux stipulations du congrès de Vienne. Ce point admis, il ne pouvait surgir aucune difficulté de la part des puissances; le roi des Français reconnu officiellement, le prince de Talleyrand, son ambassadeur, devait être accueilli partout; la France restait la même avec ses intérêts traditionnels, et nul cabinet ne devait faire opposition à l'entrée de son plénipotentiaire dans les négociations commencées. La conférence de Londres établie comme un fait, on pourrait en étendre les pouvoirs à bien des choses; d'abord exclusivement constituée pour les affaires de la Grèce, pourquoi n'examinerait-elle pas ce qui touchait à la Belgique, aux intérêts de la Hollande et aux négociations qui pourraient modifier les traités de Vienne? Les négociations sur un point pouvaient s'étendre sur un autre, sauf les ratifications des cours respectives, toujours libres de refuser leur concours, et là était le point capital. L'idée fixe de M. de Talleyrand paraissait être alors de faire une édition nouvelle du congrès de Vienne.

Le ministère anglais lui-même, composé de torys, avait un grand intérêt à obtenir comme appui à sa politique générale l'assentiment de sa nation si prononcée pour la révolution de France. Plus fortement que jamais travaillé par les whigs, le comte Grey en tête, il devait ne point s'opposer, d'une façon trop hostile, à l'impulsion vigoureuse donnée aux opinions radicales. Ces opinions avaient retenti au delà du détroit, et il s'était opéré un mouvement désordonné dans les imaginations du peuple; les partis reprochaient toujours au duc de Wellington d'avoir favorisé le ministère de M. de Polignac et cette accusation devint si précise que le noble duc fut obligé de s'en défendre dans un article du *Times*. Celui que la victoire avait si haut placé, comme Nelson, l'orgueil historique de la Grande-Bretagne, était obligé de mendier la popularité dans un journal en caressant la révolution de juillet. Cependant, comme contre-coup dans une réunion à Manchester présidée par les shérifs du comté, le duc de Wellington fut accueilli par mille applaudissements, et bien qu'on attendît qu'il s'expliquât sur ses rapports avec le prince de Polignac, le duc garda un religieux et digne silence. Les torys cherchaient ainsi à démontrer qu'il y avait encore force dans le principe même du ministère.

Ce ministère (2), pénétré de la nécessité de se renforcer par des alliances au moment où l'opinion publique se manifestait si haut, résolut de s'adjoindre deux hommes qui jouissaient d'une juste et grande importance dans le parlement, M. Huskinson et lord

(1) Aussi M. de Talleyrand fut-il parfaitement accueilli : on écrivait de Londres, 13 octobre 1830 : « Le baron Bulow a donné au prince de Talleyrand un grand dîner où se sont trouvés le duc de Wellington, les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Hollande et divers autres ministres étrangers. Une liaison intime paraît s'être établie particulièrement entre le duc de Wellington et le prince de Talleyrand qui, en toute occasion, se comblent de prévenances et de protestations d'estime et de confiance. »

(2) « Londres, 20 octobre 1830.

« On pense, en général, que les événements qui se succèdent avec une si grande rapidité sur le continent, agiront aussi sur l'Angleterre, dont la politique sera obligée de fléchir devant les exigences des peuples. Le duc de Wellington a fait des ouvertures aux lords Goderich, Melbourne et Palmerston, et à M. Ch Grant. Il paraît que M. Goulburn quitterait les finances, et serait proposé comme président de la chambre que M. Manners-Sutton abandonnerait pour la pairie. Si, comme on le pense dans le Westend, M. Wynne obtient sur M. Goulburn la préférence, ce dernier sera, dit-on, envoyé avec un commandement dans les colonies. Lord Ellenborough pense à se retirer des affaires. Malgré ces changements proposés par lord Wellington pour se conserver, la marche progressive des idées libérales ne lui permettra pas, dit-on, de rester à la tête du cabinet. La retraite du premier ministre n'aurait rien de surprenant dans les circonstances où se trouve l'Europe. En effet, lord Wellington a contribué autant qu'il était en lui, comme général en chef et comme homme d'État, à la création du royaume des Pays-Bas, qui devait offrir par ses places fortes une barrière insurmontable aux projets de conquête de la France, et en même temps offrir à l'Angleterre des points nombreux de débarquement et une place d'armes de la plus grande importance. »

Palmerston. Sans appartenir au parti whig, M. Huskinson était de l'école de M. Canning, si avancée dans les principes d'économie politique; ses connaissances en finances, en industrie, lui avaient conquis l'estime universelle, et surtout ce parti considérable qui en Angleterre s'attache aux hommes spéciaux et aux intérêts satisfaits.

Lord Palmerston, élève de cette école, de M. Canning, joignait à l'application pratique des affaires une fierté de principes qui se ressentait de ses rapports avec les hommes d'État anglais durant la révolution et l'empire. On le disait un peu présomptueux, et cela ne va pas mal quand cette fatuité tient au juste orgueil de son pays, quand elle s'applique moins à soi qu'à la fierté de sa patrie. L'arrangement ministériel était fort avancé dans la pensée d'un mouvement plus libéral, lorsque M. Huskinson périt malheureusement sur les rails d'un chemin de fer (1), coup terrible pour le ministère tory du duc de Wellington. La mort de M. Huskinson non-seulement fut une calamité pour les affaires générales, mais elle nuisit encore à la position parlementaire du cabinet. Il fut dès lors facile de pressentir que sa majorité serait fort douteuse dans le parlement.

M. de Talleyrand ne fut pas le dernier à s'apercevoir de la position embarrassée du duc de Wellington, et il chercha naturellement à se ménager l'avenir sans briser le présent; sa situation était double en Angleterre comme partout en général : il était venu à Londres en 1792 à la suite du marquis de Chauvelin, ou pour mieux dire, M. de Chauvelin était venu à sa suite; dans cette première mission, il s'était lié avec le parti du comte de Grey, de lord Holland, vieux piliers de l'opposition Fox et du prince de Galles, et auprès d'eux il était également recommandé par les souvenirs mêmes du roi Louis-Philippe qui les avait beaucoup vus en Angleterre : tels étaient ses titres aux sympathies des whigs. Sous l'autre face, M. de Talleyrand était l'homme des transactions de 1814 et de 1815, et par conséquent lié avec les ultra-torys du parti Castlereagh et Londonderry, avec le duc de Wellington et les chefs les plus éclairés de l'Église et de l'État. Ainsi, bien placé dans l'une ou l'autre opinion et sans préparer ouvertement la chute du ministère tory, M. de Talleyrand devait en profiter dans les intérêts de son propre gouvernement qui avait besoin d'un point d'appui en Europe; caressé partout, il se montra à Londres presque jeune, fort actif et remuant, par ce besoin de se mêler à tout, de faire valoir toutes les chances dans la roue de la fortune; il visita tout le monde et même, assure-t-on, il se mit en rapport avec le château de Lullworth, où la famille exilée s'était abritée; les uns disent qu'il espérait négocier une complète abdication, les autres qu'il laissait entrevoir des chances et des espérances de retour (2). Nul ne savait en ce moment quelles seraient les éventualités de l'avenir, quelle combinaison serait plus favorablement accueillie en France dans quelques années. M. de Talleyrand fut porteur de bien des paroles, de bien des recommandations : il ne trahit pas une haute confiance en voyant la cour exilée, car on s'adressait volontiers à lui pour toutes choses, parce qu'il avait pour toutes choses une chance, un succès ou une excuse. Dans les temps orageux ces caractères sont bien utiles pour éviter les trop fortes secousses.

La détermination de l'Angleterre en ce qui touche les événements européens était d'autant plus importante qu'elle devait agir d'une manière décisive sur la Prusse, toujours si intimement liée à sa politique depuis le XVIIIe siècle. Aucune cour n'avait mis plus d'empressement que le cabinet de Berlin à reconnaître, sans contestation, la royauté nouvelle en France; cette cour s'était empressée d'envoyer les lettres de créance au baron de Werther, et en même temps M. de Humboldt venait à Paris porter la lettre autographe du roi de Prusse, puis étudier l'esprit et la tendance du nouveau gouvernement (3), lui prouver surtout que l'Allemagne n'avait aucun dessein de contrarier sa marche ou d'agir contre la dynastie nouvelle, à condition, bien entendu, que la révolution de juillet maintiendrait les traités. Cette cordiale manière d'être et d'agir du cabinet de Berlin s'était fortement modifiée depuis les événements de la Belgique; il y avait dans cette révolution trois côtés particuliers qui intéressaient vivement la cour de Prusse :

(1) M. Huskinson siégeait au parlement comme représentant de Liverpool. Ce fut le 15 septembre, jour de l'inauguration du chemin de fer de cette ville à Manchester, qu'il eut les jambes broyées sous les roues d'une machine à vapeur; il était âgé de soixante ans. M. Huskinson, après avoir été sous-secrétaire d'État, secrétaire du trésor, commissaire des eaux et forêts, était entré dans les hautes affaires en 1823 avec le cabinet Liverpool, comme président du bureau de commerce; il avait ensuite fait partie du ministère Canning, et à la mort de ce dernier, resté dans l'administration Wellington, il avait bientôt donné sa démission.

(2) Le bruit des rapports de M. de Talleyrand avec la famille royale exilée fut révélé par la diplomatie occulte; au reste, si l'ambassadeur ne visita point le château de Lullworth, il le fit assurer de ses bonnes intentions, et garda toujours envers Charles X les formes les plus respectueuses. Au reste, on lisait dans les feuilles anglaises :

« Londres, 25 octobre 1830.

» Le bruit a couru ici que M. de Talleyrand a fait un voyage à Lullworth avant le départ de Charles X. Le fait est qu'il s'est absenté de Londres pendant quarante-huit heures. On prétend aussi qu'il a vu deux fois la duchesse de Berry chez l'ambassadeur de Naples. »

(3) Le baron de Humboldt, comme toujours, manifestait des opinions très-libérales et continuait ses rapports avec le général Lafayette et M. Arago. La Prusse avait intérêt à faire croire qu'elle était à la tête du mouvement de l'Allemagne intellectuelle.

1° les liens de famille existant entre la maison de Brunswick et la lignée de Nassau; 2° la question de frontière. Puissance essentiellement allemande, la Prusse ne pouvait impunément voir s'étendre la France sur la Belgique, et par le Luxembourg menacer les provinces rhénanes; 3° l'influence religieuse; protectrice des populations protestantes, la cour de Berlin ne pouvait sans inquiétude assister au développement de la révolution belge, toute catholique, et qui avait son principe dans le triomphe absolu de l'Église romaine sur l'organisation réformée du calvinisme.

A ce triple point de vue, le cabinet prussien devait examiner les événements de la Belgique qui l'avaient vivement préoccupé; tant qu'il y aurait possibilité d'un arrangement avec la maison de Nassau et les Belges, la cour de Berlin ne devait y prendre qu'une part indirecte, car il ne s'agissait, je le répète, que d'une forme intérieure d'administration, et peu lui importait que la Belgique fût placée sous la main du prince Frédéric ou du roi Guillaume, pourvu qu'elle fît partie intégrante du royaume des Pays-Bas. Mais comme en révolution les événements marchent vite (1), la Prusse ne pouvait plus garder cette indifférence si la déchéance de la maison de Nassau était proclamée par la nation belge, ce qui véritablement bouleversait les traités de 1815. Après les terribles campagnes de l'empire, la Prusse, de concert avec l'Angleterre, s'était surtout préoccupée dans l'intérêt de l'Allemagne, d'enceindre la France d'une ligne de forteresses menaçantes, et par le fait de la révolution de Bruxelles cette précaution était détruite; car les Belges, par les sympathies de principes et de position, devaient nécessairement se rapprocher de la France et ne plus former avec elle qu'une nation commune. Ici donc était le danger pour l'Allemagne.

Dès ce moment la Prusse arme avec une promptitude et un ensemble qui tiennent à son système militaire (2) : telle est l'organisation de l'armée prussienne qu'au premier coup de canon elle peut appeler la landwehr et la landsturm, c'est-à-dire 500,000 hommes, et ce cabinet n'hésite pas; les économies du trésor royal, fort parcimonieux, sont mises à la disposition du conseil de guerre, et le moindre événement peut préparer les hostilités, actives, brûlantes. Ce que veut la Prusse, ce n'est pas se mêler du système intérieur de la France (qu'elle ait renversé Charles X pour créer une nouvelle dynastie, cela ne l'inquiète guère), mais elle considère que par le fait de la révolution belge les garanties allemandes sont menacées; la France peut s'étendre sur le Rhin, et il n'est pas un seul homme d'État en Prusse qui ne soutienne cette maxime conservatrice, « plutôt que de souffrir la présence des Français en Belgique, on fera la guerre. » La propagande essaye ses progrès dans les provinces rhénanes, il n'y a qu'un grand déploiement de forces militaires qui puisse l'arrêter. La Prusse entrera donc dans une coalition morale ou militaire avec l'Autriche et la Russie pour le maintien des traités.

En attendant, la grande, l'immense difficulté de la position se révèle. Par les traités anciens, l'Angleterre s'est formellement engagée à soutenir, même de son intervention armée, la dynastie de Nassau : cet engagement remonte au XVII° siècle, à sa propre révolution; et cette obligation s'est renouvelée dans les con-

(1) Une dépêche de Berlin, du 14 novembre 1830, révélait le véritable état des esprits en Prusse :

« L'article du dernier journal officiel de Saint-Pétersbourg qui annonce l'ordre donné par l'empereur Nicolas de mettre une partie de l'armée russe sur le pied de guerre, ne nous a nullement étonnés. La nouvelle de la révolution de juillet avait d'abord fait une profonde impression à la cour de Saint-Pétersbourg. L'avénement au trône du roi actuel des Français, et la perspective de ne pas voir troubler la paix générale en Europe, ont plus tard diminué l'effet de cette première impression. La révolution belge est survenue et a mis de nouveau le cabinet russe en émoi. Aussi longtemps que ce dernier a pu nourrir l'espoir de voir se calmer l'effervescence dans les Pays-Bas, et un prince de la maison d'Orange occuper le trône de la Belgique, il s'est consolé; mais à présent que tout est perdu pour la famille qui règne en Hollande et qui est liée de parenté très-proche à celle de l'empereur Nicolas, ce prince paraît avoir retrouvé tous les sentiments d'exaltation qui le portent à se regarder comme le chef de la Sainte-Alliance. »

(2) Voici un aperçu des forces de l'armée prussienne (novembre 1830) :

« La ligne comprend les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans capables de porter les armes; à la landwehr appartiennent les hommes de vingt-cinq à quarante ans, sans différence de rang et d'état. Le premier banc de la landwehr est pendant la paix en congé, et on n'en conserve que les cadres; cependant tous ceux qui font partie de ce banc sont obligés d'assister aux exercices annuels. Le second banc ne se rassemble que pendant la guerre; il est destiné à défendre les places fortes.

« Toute l'armée se compose du corps des grenadiers de la garde et de huit corps d'armée; chaque corps a son état-major et forme deux divisions, subdivisées chacune en trois brigades. Un corps d'armée se compose de six régiments d'infanterie, quatre de cavalerie, quatre de landwehr (infanterie et cavalerie) ou régiment de réserve, deux compagnies de chasseurs, une brigade d'artillerie, un corps de pionniers, six compagnies de garnison, deux d'invalides ou vingt-sept bataillons et demi et vingt-neuf escadrons.

« Voici le dénombrement de l'armée entière :

Garde.	14,600 hommes.
Ligne.	96,000
Troupes de garnison.	50,000
Gendarmerie.	2,000
Landwehr.	360,000
Total	522,600

« La dépense annuelle de cette armée, y comprenant celle des places fortes, s'élève à 83,000,000 de francs environ. »

ventions additionnelles aux traités de 1815. La Prusse de son côté a pris les mêmes engagements; or le *casus fœderis* est arrivé : qui peut le nier ? Le roi Guillaume, en vertu de ces traités, demande appui aux cours d'Angleterre et de Prusse contre les Belges, et nul cabinet ne peut méconnaître des articles sacrés pour tous et plusieurs fois exécutés : le cabinet de Berlin s'empresse donc de communiquer à la France ses engagements et ses intentions formelles de ne pas laisser briser par la propagande le trône de Nassau. Désormais voici donc de nouvelles difficultés : sera-t-il permis aux Prussiens d'intervenir en Belgique pour le maintien de l'ancienne constitution et l'exécution des traités? La Prusse invoque à cet effet ses droits de puissance allemande, car la Belgique, par le Luxembourg, se mêle à la Confédération germanique; les droits sont méconnus si l'édifice du royaume des Pays-Bas est ébranlé par un mouvement révolutionnaire. M. de Werther est chargé de pressentir le cabinet de Paris sur cette résolution, et M. de Humboldt doit à son tour adoucir les formes un peu trop impératives de la diplomatie officielle, en sondant le cabinet et même les chefs de partis sur les résolutions définitives de la France, en ce qui touche les événements de la Belgique.

Ce fut le comte Molé qui répondit à M. de Werther, et il le fit, non pas dans les termes saccadés et absolus qu'on lui a prêtés, mais avec toute la mesure qu'imposait une question délicate engagée avec une puissance de premier ordre telle que la Prusse, le cabinet du continent qu'il fallait peut-être le plus ménager dans les circonstances, parce que, plein de tolérance et sans préjugés, il avait compris dans toute son étendue l'esprit et le développement de la révolution française. Le comte Molé fit donc observer, dans une note, au baron de Werther « qu'en l'état de la politique, la France exposée à d'injustes agressions ou à des inimitiés jalouses ne pouvait souffrir qu'aucune armée étrangère s'approchât de ses frontières et vînt ainsi prendre position sur la ligne de Paris; que la constitution du royaume des Pays-Bas, établie en 1815, formait comme une sorte de barrière à la France, en vertu du principe de neutralité consacré par tous. Dès lors, si cette neutralité était méconnue, si des étrangers entraient en Belgique par un côté de ses frontières, les troupes françaises à leur tour devaient entrer par l'autre côté, non point avec le désir de la conquête, mais afin d'occuper des positions nécessaires à la sûreté du pays et de rendre les situations égales jusqu'à ce qu'un arrangement intervînt entre le roi des Pays-Bas et la nation belge. Ce n'était certes pas la France qui avait suscité l'insurrection de Bruxelles : si cette insurrection amenait un remaniement dans les traités, le cabinet français ne pouvait demeurer étranger à des arrangements qui se passaient aussi près de ses frontières (1). »

Les notes du comte Molé remises au baron de Werther furent envoyées au cabinet de Berlin qui s'abstint d'abord de répondre et continua ses armements. Dès lors une haute importance fut attachée à la mission du feld-maréchal comte Diebitsch, arrivé de Pétersbourg à Berlin depuis un mois avec des lettres intimes de l'empereur Nicolas. Il résultait des dépêches du général Athalin et des conversations particulières qu'il avait eues à Saint-Pétersbourg, « que l'empereur Nicolas, sans se prononcer avec affection ou bienveillance pour la révolution de juillet, néanmoins préparé par la correspondance du comte Pozzo, avait parfaitement compris la nature des choses qui avait commandé l'avénement du 9 août comme un frein à l'anarchie (spécialement à ce point de vue sa seule véritable préoccupation). » Dès lors le cabinet de Pétersbourg ne faisait plus d'un changement de dynastie qu'une question accessoire dans le grand tout qui se déployait. Les choses avaient changé à Pétersbourg comme à Berlin à la suite des événements de la Belgique; et indépendamment des liens de famille, l'empereur Nicolas avait vu dans les événements de Bruxelles un système de propagande qui s'étendrait partout, en Allemagne, même en Pologne, et contre lequel les gouvernements réguliers devaient prendre d'énergiques précautions (2).

(1) On a été jusqu'à rapporter textuellement les paroles du comte Molé au ministre de Prusse : cette version est radicalement fausse : la situation que le comte Molé prit par rapport à la Belgique et à l'intervention de la Prusse est telle que je viens de la rapporter, sans une circonstance de plus ni de moins.

(2) La preuve de ces armements résulte de pièces qu'on va lire :

Au prince Lubecki, ministre des finances.

« Saint-Pétersbourg, 6 (18) août 1830

« Mon prince, Sa Majesté l'empereur et roi m'autorise à vous informer que les troupes polonaises pouvant être mises en marche dans les circonstances présentes, vous êtes invité de rechercher sans délai les fonds nécessaires sur lesquels le trésor public pourrait compter au besoin pour supporter les frais de la mobilisation de l'armée et d'une campagne prochaine.

« TASKUL, conseiller d'État. »

En répondant à cette lettre, le 3 septembre 1830, le prince Lubecki rend compte de ses moyens. « La Pologne, ajoute-t-il, possède dans son trésor huit millions de florins et un million d'écus à Berlin. Elle est donc prête à entreprendre les préparatifs nécessaires. »

Lettres du comte Grabowski, ministre d'État à Saint-Pétersbourg, adressées au prince Lubecki.

« 6 (18) octobre 1830.

« Informé aujourd'hui même par Son Excellence l'aide de camp Tschernicheff que l'ordre vient d'être donné à Son Altesse Impériale le czarowitz de mettre sur le pied de guerre toutes les troupes qui

C'est à ce moment que les levées et les préparatifs de guerre commencent en Russie; on prend deux recrues sur 100 hommes; ordre est donné à l'armée polonaise de se tenir prête à marcher; on demande les fonds du trésor afin de se mettre en mouvement le plus tôt possible. Le comte Diebitsch reçoit en même temps mission de pressentir le cabinet de Berlin sur la direction qu'il va suivre à l'égard de la Belgique : fera-t-on la guerre si la France se prononce pour la propagande? Le gouvernement de Paris restera-t-il maître de la révolution? Sa volonté est-elle de la comprimer avec sévérité et une véritable énergie? S'il veut l'exécution des traités, il doit loyalement concourir à la répression des troubles de la Belgique qui n'ont pas pour excuse la violation d'une charte. L'empereur Nicolas fait assurer le roi de Prusse qu'il prêtera son concours à tout ce qui sera ferme et décidé; si l'armée prussienne se met en marche, elle aura pour arrière-garde les Russes disposés à la seconder. En toute hypothèse, la guerre simultanée que préparent la Russie et la Prusse, et que dirigera sans doute le comte Diebitsch, n'est point une menace jetée spécialement à la France et à sa révolution; ce qui s'est passé à Paris est un fait accompli, reconnu, on pourra traiter avec le nouveau gouvernement avec plus ou moins de faveur, ne pas l'admettre dans les alliances de famille, mais on ne l'attaquera pas. Si les armées russe et prussienne sont mises en mouvement, c'est pour l'exécution des traités de 1815 sur la Belgique, c'est pour qu'il n'y ait pas un nouveau remaniement de territoire qui menacerait l'Allemagne; c'est surtout afin de comprimer l'incandescence de l'esprit révolutionnaire qui se propage partout. Sans doute on ne peut répondre de rien : une fois 300,000 hommes, Russes, Prussiens, Hollandais en marche, évidemment appuyés, par 150,000 Autrichiens, qui pourrait arrêter les mystérieuses destinées de la force? La Hollande formera l'avant-garde, la Prusse le corps de bataille et la Russie la réserve; il paraît même incontestable pour le cabinet de Berlin que la question belge étant essentiellement celle de la souveraineté de l'Escaut, par la possession d'Anvers, tôt ou tard on entraînera l'Angleterre dans la cause commune; la coalition de 1815 sera complète; la Confédération germanique, le Piémont, l'Espagne prendront fait et cause pour les grandes puissances. Tous les contingents sont sous les drapeaux; et cependant la guerre n'est pas le dernier mot de ces armements; on ne la veut pas pour un principe ou pour une idée; tout désormais doit se résumer en des intérêts; la Russie n'intervient que malgré elle dans les questions d'Occident : qu'a-t-elle à y gagner en territoire et en prépondérance pour se détourner de ses ambitions orientales? C'est une affaire de chevalerie au cœur de l'empereur Nicolas, et les gouvernements doivent en pareille matière montrer beaucoup de réserve.

Dans ces circonstances si périlleuses pour la paix, l'intervention des torys peut avoir une grande influence sur les résolutions définitives de l'Europe armée; le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen sont tout-puissants à Berlin et à Saint-Pétersbourg par leurs conseils et leur prévoyance : ce sont des voix écoutées à toutes les époques, et qui se chargent d'éclairer la Prusse et la Russie sur la volonté bien arrêtée du gouvernement de la France de ne rien

sont sous ses ordres sans excepter celles du royaume de Pologne, et que cette mesure doit être effectuée pour le 10 (22) du mois de décembre, j'ai l'honneur, mon prince, de vous en prévenir par l'ordre de Sa Majesté, pour que les fonds nécessaires puissent être fournis sans délai au ministre de la guerre.

« Je me borne ici à vous inviter, mon prince, par l'ordre de Sa Majesté, à vouloir bien assigner à Son Altesse Impériale le czarowitz toutes les sommes nécessaires pour mettre l'armée polonaise sur le pied de guerre.

» GRABOWSKI. »

« Pétersbourg, 15 (27) octobre 1830.

« La correspondance officielle que, par l'ordre de Sa Majesté, j'ai eu l'honneur de vous communiquer, mon prince, et qui ordonne de mettre l'armée de Pologne sur le pied de guerre, vous a été sans doute plus sensible qu'à moi-même. Je souffre vraiment en voyant tous nos progrès arrêtés ainsi. Nous aurions bientôt un budget qui serait superbe, si les dépenses extraordinaires ne nous devenaient pas mortelles, car cette fois la position géographique elle-même nous met en première ligne.

« GRABOWSKI. »

« Pétersbourg, 20 novembre 1830.

» Le retour du feld-maréchal Diebitsch décidera des mesures qu'il faudra prendre. Il a reçu l'ordre d'aller, à son retour de Berlin, par Varsovie, pour consulter le grand-duc Constantin sur tout ce qui regarde la mobilisation de l'armée et ses subsistances. L'empereur désire que vous voyiez le maréchal aussitôt qu'il arrivera à Varsovie pour vous entretenir avec lui sur tous ces objets; et à cet effet, il vous autorise à exécuter ainsi tout ce qui sera déterminé, sans attendre des ordres ultérieurs de Sa Majesté.

» Vous vous conformerez de même aux volontés de Son Altesse Impériale le grand-duc. Sa Majesté m'ordonne enfin de vous inviter à venir à Saint-Pétersbourg aussitôt que l'armée devra être mise en mouvement et que la guerre générale sera déclarée, pour prendre en personne les ordres de Sa Majesté. »

Dépêche datée du 9 novembre 1830 des frontières de la Russie.

» Le maréchal comte Diebitsch est attendu pour passer la revue des troupes qui viennent de l'intérieur, et pour régler leur dislocation et leur entretien. Il retournera ensuite à Berlin où il reste chargé d'une mission extraordinaire. Le nombre des troupes, qui seront réunies sur la frontière, sera porté à deux cent mille hommes avec quatre cents canons. Il y aura sept corps d'armée y compris l'armée polonaise. Le développement d'une force militaire si considérable est une démonstration très-sérieuse. Toute l'armée russe est en mouvement dans l'intérieur et occupe les cantonnements et les garnisons que les troupes qui se rendent aux frontières ont quittées. Si l'armée entre en campagne, elle sera commandée par le maréchal Diebitsch. » Ces démonstrations n'avaient pour but que la Belgique.

changer aux traités existants. « La monarchie de 1688 ne veut pas, ne fera pas la guerre. » M. de Talleyrand s'est expliqué à cet égard dans les meilleurs termes. Une conférence à Londres, voilà ce que les torys proposaient aux cabinets armés pour éviter un choc épouvantable. « Une conférence n'empêche rien, ni les armements ni les précautions militaires; avec elle on peut la paix ou la guerre indifféremment. Mais pourquoi la guerre lorsque tous les intérêts appellent la paix? La conférence de Londres n'est pas même une chose nouvelle, elle existe de fait; il ne s'agit plus que de l'étendre aux affaires de la Belgique; et n'est-ce pas ce qu'il y a de mieux pour arrêter l'effusion du sang? Comme en définitive les gouvernements sont maîtres de suspendre la ratification des actes, la conférence ne sera donc qu'un rapprochement provisoire, une simple conversation, une négociation pendant les préparatifs, tous les droits étant ménagés. »

Ainsi parlent à l'Europe les torys éclairés qui se placent entre les événements si graves pour empêcher qu'ils ne produisent de fâcheux résultats. Leur tâche n'est pas encore accomplie; ils répondent à peu près en ces termes à l'appel que leur fait la maison de Nassau invoquant les traités de mutuelle garantie : « On ne soutient pas toujours, disent-ils, les gouvernements par les armées; on les appuie quelquefois mieux par de pacifiques interventions; la crise est vive partout, il faut l'apaiser plutôt que de l'irriter. La conférence de Londres peut ménager tous les intérêts, sauver tous les droits; il suffit d'attendre ses actes et d'adhérer à ses résolutions; il faut satisfaire les Belges sur la question religieuse et la séparation administrative, c'est-à-dire en ce qu'il y a de juste et de raisonnable; dans cette direction l'Europe soutiendra la maison de Nassau. »

Cette politique des torys explique ce phénomène d'un armement général de tous et d'une conférence pacifique et simultanée à Londres. Personne ne sera prêt à faire la guerre avant le printemps, pas plus la France que l'Europe (1); mais quand on aura un million de soldats, des forteresses en état respectable, des commandements distribués et des alliances accomplies, alors il sera temps de se décider à la guerre. D'ici là, une conférence devra s'organiser à Londres, souveraine, diplomatique, elle résoudra provisoirement toutes les questions que l'élément révolutionnaire pourra faire naître; elle restera pacifique, à moins que quelque tonnerre n'éclate : qui peut refuser un tel résultat tout d'expectative? Attendre n'est-ce pas souvent décider une difficulté en diplomatie? Ce qu'il y a de curieux dans la situation, c'est que personne ne veut des batailles, et qu'il semble néanmoins qu'une main invisible y pousse les gouvernements et les peuples d'une manière fatale. Que de prudence et de modération il faudra dépenser pour arriver à un état de paix durable, car toutes les passions, l'orgueil, l'ambition, la cupidité, la colère, sont déchaînées contre les pacifiques idées, et les anarchistes appellent et provoquent de sanglants conflits.

A Vienne, sans qu'on eût manifesté la même sympathie qu'à Berlin pour reconnaître le nouveau gouvernement de la France, cependant aucun retard n'avait été apporté, et le prince de Metternich qui en politique aime tant à voir les choses positives, avait parfaitement reconnu que le meilleur moyen d'en terminer avec la révolution, était d'en diviser les éléments par la création d'un système mixte, c'est-à-dire une royauté d'abord populaire, et qui se ferait forte ensuite par nécessité et habileté. On avait cherché un moment à atténuer le crédit du premier ministre autrichien, mais il était tellement dans les affections de François II et dans les intérêts de la monarchie, que nulle intrigue occulte ne pouvait briser ce pouvoir de M. de Metternich : il fallait accepter la politique de l'homme d'État ou lui résister ouvertement par la guerre (2). La théorie de M. de Metternich établie depuis 1830 était celle-ci : « La France est libre d'opérer sur elle-même les changements qui conviennent à sa situation; l'Europe peut exercer, comme toute diplomatie, une influence morale sur les idées et les formes intimes de ce gouvernement, lui accorder ou lui refuser confiance à raison de sa force, de sa prudence ou de sa moralité, mais en aucun cas elle n'a le droit d'intervenir pour lui commander sa politique intérieure. En toute hypothèse la révolution opérée en 1830 ayant produit un gouvernement reconnu par tous les cabinets, c'est désormais un fait accompli que l'Autriche n'a aucune intention de troubler. Cette concession faite, la France doit admettre également ce droit, sacré pour l'Autriche, d'intervenir soit en Allemagne, soit en Italie, partout où les traités en font un devoir, partout où la nécessité le commande; si des troubles à Naples, dans les États romains, menacent le Milanais, l'Autriche a le droit de s'en inquiéter : quand la maison de notre voisin brûle, la nôtre est bientôt atteinte. Dès lors le cabinet de Vienne veut se réserver la faculté d'intervention armée toutes les fois qu'il s'agit de sa position compromise ou de ses intérêts en jeu : c'est dans ce dessein qu'il arme pour la sûreté de l'Allemagne et de l'Italie; il n'a nulle volonté de guerre active, menaçante; depuis 1813 son cabinet s'est toujours posé

(1) Tandis que la presse tournait un peu en ridicule les lenteurs et la multiplicité des protocoles de la conférence de Londres, cette conférence, précisément par ses délais, rendait un inappréciable service à la paix du monde : temporiser est souvent sauver une situation, vérité justifiée, cette fois encore, par l'événement.

(2) Dépêche du 15 novembre 1830.

comme médiateur, et cette position prépondérante lui plaît. Si on la force à sortir de son repos par d'injustes prétentions, l'Autriche a 400,000 hommes à mettre en ligne; elle n'hésitera pas à le faire et à se joindre aux alliances qu'on lui propose. »

Tel est partout le langage de M. de Metternich, et il l'accompagne de cette politesse froide et pleine de tenue qui caractérise sa correspondance. Cette volonté, de n'intervenir que pour les intérêts positifs et les questions menaçantes, se révèle dans toute la conduite de l'homme d'État éminent. Autour de lui se forment aussitôt deux négociations, j'ai presque dit deux intrigues, qui partent d'idées différentes, mais qui sont également compromettantes pour les destinées de la royauté nouvelle en France. La première se rattache à la branche aînée des Bourbons, et sur ce point M. de Metternich se montre à la fois convenable et réservé; M. de Kintzinger est arrivé à Vienne avec une lettre de son malheureux maître pour François II; le roi Charles X demande un asile en Autriche. M. de Metternich l'accorde sans difficulté, mais il y met cette condition expresse : « Qu'il ne se fera aucune démarche compromettante; qu'on n'ajoutera pas aux embarras réels de la situation, des espérances hâtives et des complots capables de compromettre la sécurité générale; on l'a promis à la France et cette parole sera tenue. » En même temps M. d'Appony est chargé de donner connaissance au gouvernement français des démarches que le roi Charles X a faites auprès de l'empereur pour demander un asile; et loyalement l'ambassadeur s'engage à ce qu'on ne permette pas que Vienne soit le foyer d'une intrigue légitimiste en cas que le vieux roi y trouve refuge. En échange on ne demande que la même loyauté à l'égard des brouillons révolutionnaires qui, réfugiés en France, voudraient agiter l'Italie; c'est un engagement réciproque qui tient à la sécurité des deux gouvernements (1).

Ce n'est pas tout : un second mouvement plus dangereux s'organise également à Vienne, et M. de Metternich a la franchise d'en faire connaître toute la portée et tous les détails au gouvernement de la France. Il s'agit du duc de Reichstadt; nul n'ignore que dès les premières journées des barricades le nom de Napoléon II a été prononcé; si au milieu des embarras multipliés, le gouvernement autrichien jetait dans les rues de Paris le nom de Napoléon II, s'il le faisait apparaître avec ses traits mélancoliques, image du grand empereur; s'il déclarait à ce prix une alliance continentale, le peuple, les soldats, les représentants se prononceraient peut-être pour le prince tant aimé dès le berceau. Ce complot n'est pas une vaine menace, il venait d'arriver à Vienne des agents du parti bonapartiste, avec mission de sonder le prince de Metternich sur le projet de faire proclamer le duc de Reichstadt sous le nom de Napoléon II, comme l'avait essayé la chambre des représentants en 1815. « La famille des Bonaparte avait de grandes ressources, de l'argent, des amis, des admirateurs; les vieux généraux de l'empire, disait-on, sont pour lui; l'armée, ivre de joie, saluera une fois encore les aigles resplendissantes. Ce que M. de Metternich a voulu en 1813 il peut maintenant l'effectuer : une régence de Marie-Louise avec le duc de Reichstadt pour empereur; l'alliance intime de la France et de l'Autriche dans la question d'Orient contre la Russie; et vingt ans d'efforts seront ainsi couronnés (2). »

M. de Metternich écoute ces propositions; s'il ne les repousse pas absolument comme un *en-cas* de guerre, il s'empresse de les communiquer au cabinet de Paris en taisant les noms, mais en déclarant « que si l'on exécute avec fermeté les engagements pris, si l'on réprime avec énergie la propagande révolutionnaire, lui aussi repoussera les négociations bonapartistes qui peuvent troubler le gouvernement français; ce n'est que la réciprocité qu'il demande; il peut agiter la France, il ne le fera pas; mais il ne faut point que la France trouble les possessions autrichiennes, quelles qu'elles soient, et viole ainsi ses promesses. De quoi s'agit-il? Du respect mutuel des gouvernements entre eux et de ramener l'obéissance des peuples : il n'y a pas de paix possible sans cela; le nouveau pouvoir que vient d'élever la France y est aussi bien intéressé que celui des plus vieilles dynasties de l'Europe, car toute autorité a un instinct d'ordre. »

Comme il est essentiel de prendre toutes espèces de précautions, M. de Metternich, jusqu'ici très en froid avec la Russie sur la question d'Orient, accueille avec empressement les négociations qui auraient pour but non de renouveler le traité de la Sainte-Alliance (ce qui est mort est mort!), mais d'établir un système de surveillance et de repression si bien organisé entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, qu'au cas de troubles dans leurs possessions elles se prêteraient mutuellement concours. Si la France reprenait son système agressif comme sous la république et l'empire, par la propagande ou les armées, on renouvellerait au besoin les conventions militaires de Chaumont

(1) Rien ne fut plus net et en même temps plus convenable que la position prise par M. de Metternich en 1830. Au milieu des embarras de l'Europe il apporta une modération extrême, et avec cela une fermeté si dessinée que ses démarches, ses notes, servirent à résoudre les difficultés considérables de la situation.

(2) A ce moment on lisait dans l'*Observateur autrichien* :

« Le duc de Reichstadt vient d'être nommé lieutenant-colonel du régiment d'infanterie *Duc-de-Nassau*, qui tient garnison à Brünn. » En cas de guerre, on lui aurait donné un commandement.

en 1814 sur les contingents que devait mutuellement se fournir l'alliance, c'est-à-dire cent cinquante mille hommes par chaque puissance. « Ce traité n'est qu'un système de police qui ne s'étendra pas au delà de la nécessité présente, sans toucher à aucun des intérêts particuliers qui peuvent diviser l'Europe (1). »

Désormais tout le souci de M. de Metternich se porte sur les actes de la diète de Francfort et les résolutions des cabinets de second ordre en Italie; il sait toute la faiblesse d'un gouvernement fédératif tel que celui de l'Allemagne, s'il n'est puissamment secondé; il lui faut une dictature, et il aime mieux la partager avec la Prusse que de laisser toutes les petites puissances incertaines dans leurs résolutions et tombant en poussière par le défaut d'unité. Quant à l'Italie, c'est chez le ministre une résolution invariablement prise que celle de réprimer la propagande avec une telle vigueur (2) qu'elle ne puisse plus troubler la pacifique Lombardie; s'il faut faire la guerre pour l'arrêter, on la fera; on dépensera le dernier homme et le dernier écu à cet effet. Il y a deux moyens de se poser pour le nouveau gouvernement de la France : ou propager les troubles ou les réprimer; s'il prend le premier parti, M. de Metternich fera la guerre; il la mènera fermement par tous les moyens; on le menace d'agiter l'Italie, il a lui aussi le duc de Reichstadt et le parti carliste à jeter au milieu des hostilités; et ce sont des forces en France au moins aussi puissantes que celles des révolutionnaires en Italie. Si au contraire on prend sagement le dernier parti, si, secouant toute cette queue de révolution, on comprime la propagande avec énergie (3), eh bien, lui-même, M. de Metternich, se montrera fidèle à toutes ses promesses; il gardera le duc de Reichstadt en l'entourant de tous les honneurs dus à une grande infortune, comme le fils d'une illustre mémoire; il rendra à Charles X tous les devoirs qu'impose une destinée si fatale, mais il ne permettra aucune action, aucune négociation même contre le gouvernement établi en France. N'est-ce pas là de la justice et de la réciprocité?

Les cours de Berlin et de Vienne, les deux têtes de la Confédération germanique, surveillaient en effet attentivement depuis les journées de Paris l'esprit et la marche des populations allemandes; des instructions secrètes étaient déjà parties pour la diète de Francfort, car il était important pour l'Autriche et la Prusse de ramener dans leur centre absorbant d'unité, les États du second ordre, tels que la Saxe (4), la Bavière, le Wurtemberg, qui pouvaient fournir des contingents considérables au cas où la guerre aurait lieu; il fallait que la coalition en ce cas fût universelle. L'examen attentif des intérêts et des opinions en Allemagne avait déterminé les grandes cours à prendre un parti contre les symptômes révolutionnaires qui dominaient les populations.

Depuis six ans le travail intellectuel de la Germanie s'était porté vers l'unité mystérieuse et philosophique, toujours profondément nationale, de sorte que toute propagande n'avait de prise qu'à ce point de vue exclusivement allemand; les anciennes sociétés secrètes, les réunions d'étudiants pour la liberté et la vertu, qui avaient menacé en 1821 les gouvernements d'une subversion politique, s'étaient alors

(1) Note du 22 novembre 1830.

(2) « Le gouvernement autrichien prend des dispositions menaçantes pour toute l'Italie; quatre-vingt mille hommes y sont dirigés pour y former deux camps, dont l'un à Milan, commandé par le général Frimont pour observer le Piémont, et l'autre à Vérone, sous les ordres du général Walmoden avec cinquante mille hommes pour contenir Naples, les États romains, ainsi que pour les autres États de l'Italie. On assure également que par un traité secret, les souverains d'Italie se sont engagés de leur côté de fournir chacun un contingent à l'Autriche : le royaume de Naples donnerait vingt-cinq mille hommes, l'État du pape huit mille, et tous les autres États en proportion. Les troupes seraient envoyées en Hongrie avec celles que l'Autriche a recrutées dans les États lombardo-vénitiens. »

(3) Toutes les paroles de M. de Metternich sont au reste à la paix. L'*Observateur autrichien* contenait l'article suivant, 11 octobre 1830 :

« Depuis quelques jours ont couru des bruits qui tendaient à faire croire à la partie la moins instruite du public, que nous étions menacés d'une guerre inévitable et prochaine. On sait positivement que ces bruits ne sont répandus que par des spéculateurs qui en veulent profiter; mais nous sommes autorisés à déclarer, de la manière la plus positive, que ces bruits sont faux et basés sur des suppositions entièrement dénuées de fondement, car ils ne sont nullement justifiés par la marche et les mesures prises par notre gouvernement.

« Avant-hier le prince de Metternich est revenu de Presbourg; il ne restera que quelques jours à Vienne et retournera après dans la capitale de la Hongrie. La diète qui y siége en ce moment s'occupera principalement de compléter les régiments hongrois. L'Empereur restera encore plusieurs jours à Presbourg. »

(4) Il y avait eu en Saxe une complète révolution.

Proclamation du roi de Saxe.

« Nous, Antoine, par la grâce de Dieu, roi de Saxe, déclarons : que pour nous faciliter l'accomplissement de nos devoirs difficiles de souverain, et pouvoir donner tous nos soins paternels aux intérêts de nos fidèles sujets, nous avons de concert avec notre frère chéri, Maximilien, duc de Saxe, choisi notre neveu chéri, le prince Frédéric-Auguste, duc de Saxe, pour gouverner avec nous nos États. Ainsi toutes les affaires soumises à notre décision nous seront proposées en sa présence, et il signera avec nous les actes de nos résolutions.

« Nous, Maximilien, duc de Saxe, déclarons donner, non-seulement notre adhésion à cette disposition, mais encore nous renonçons de notre propre mouvement, en faveur de notre fils chéri, Frédéric-Auguste, duc de Saxe, à la succession à la couronne de Saxe. En foi de quoi nous avons signé le présent acte en présence des conseillers privés actuels soussignés, et nous l'avons muni de notre cachet.

« Donné au château de Pollnitz, le 13 septembre 1830.

« ANTOINE-MAXIMILIEN. »

tout à fait détachées de l'action étrangère; elles rêvaient une Allemagne unie et forte, idée nationale en dehors de la propagande bruyante et matérielle de M. de Lafayette. Les troubles donc qui agitaient actuellement une partie de l'Allemagne venaient bien moins d'une idee politique que d'une fermentation des basses classes; partout la bourgeoisie avait elle-même réprimé ces brutales révoltes comme celles des anabaptistes au XVI[e] siècle. Dans le but de se préserver de toute vive sympathie favorable à la révolution de 1830, l'Allemagne n'avait besoin que de se rappeler l'occupation française de 1809 à 1813.

C'était avec une pensée d'ordre européen que le comte Molé avait choisi les envoyés auprès des cours d'Allemagne, afin d'obtenir non-seulement l'immédiate reconnaissance du gouvernement de Louis-Philippe (ce qui ne faisait point de difficulté), mais encore pour renouer les rapports antiques des États secondaires de l'Allemagne avec la France; il fallait à la fois donner des représentants à l'esprit de la nouvelle révolution, et ne point inquiéter les gouvernements de la Confédération germanique, en députant vers eux des hommes qui uffraient des garanties de naissance et de fortune. C'est ce qui avait déterminé, je l'ai dit, les premiers choix du corps diplomatique, spécialement en Allemagne où les gouvernements, un peu entichés d'étiquette, étaient avant tout fort inquiets de l'allure que prendrait la révolution française; il fallait les rassurer autant par les hommes que par les choses. Déjà auprès de la diète de Francfort le marquis de Dalmatie avait notifié les intentions toutes pacifiques de la France, le désir de respecter les anciens traités et les rapports établis avec l'Allemagne.

Les envoyés à Stuttgard, à Dresde, à Munich, reçurent des instructions également rassurantes. Tous ces envoyés ne virent pas également bien la situation de l'Allemagne; quelques-unes de leurs dépêches se ressentent de leurs propres impressions politiques et de leurs relations de Paris; ils s'exagérèrent évidemment, dans leurs correspondances, les craintes que les gouvernements secondaires pouvaient avoir sur leur propre sûreté à la face de la révolution de juillet; la plupart de ces envoyés, esprits droits mais sous l'impression des événements des barricades, connaissaient mieux les turbulences populaires de la France que la tendance rationnelle et pacifique de l'Allemagne; tous étaient alors sous le charme du triomphe des trois couleurs, fiers de l'habit de garde national que plusieurs portaient encore dans leur légation; avec les meilleures intentions du monde, ils devaient se tromper dans leurs appréciations sur la tendance et l'esprit des cours et des populations de l'Allemagne, si différentes des nôtres; car il suffit de quelques notes énergiques échangées entre la Prusse, l'Autriche et la diète de Francfort, pour que cette grande tourmente disparût. Une résolution commune fut arrêtée pour la répression de l'esprit de révolte dans toute l'étendue de la Germanie.

Il y avait danger alors pour la France d'alarmer les cours paisibles du centre de l'Allemagne, parce que l'Autriche et la Prusse ne demandaient pas mieux que de voir les gouvernements, éperdus sous les menaces révolutionnaires, recourir à leur protectorat. Le prince de Metternich, toujours habile, attentif au moindre événement, multipliait ses dépêches en offrant le concours des forces immenses de l'Autriche pour assurer un système répressif dans les intérêts de sa puissance prépondérante. Pour se convaincre de toute cette action, il suffit de parcourir les instructions du prince de Metternich au comte de Colloredo, envoyé en Saxe : « S'il y a des troubles à Dresde, dit-il, c'est la faute du gouvernement saxon (1), c'est parce qu'il a méconnu les conseils de l'Autriche », et

(1) Le langage de M. de Metternich devient même fort menaçant pour les États de second ordre en Allemagne.

Dépêche du prince de Metternich, adressée à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale, comte de Colloredo, à Dresde.

« Vos rapports, jusqu'à celui daté du 20 courant inclusivement, me sont parvenus avec exactitude. Leur contenu est de la nature la plus alarmante; Sa Majesté l'Empereur m'a ordonné de communiquer ses vues et ses sentiments, par votre organe, au cabinet royal de Saxe. Il y a déjà bien longtemps que Sa Majesté Impériale et Royale avait occasion de déplorer la légèreté avec laquelle le gouvernement saxon prêtait les mains au développement de symptômes d'agitation parmi son peuple. Aucun État allemand ne pouvait cependant se vanter d'avoir un peuple meilleur et plus attaché à la maison régnante que la Saxe; aucun autre pays n'eut aussi le bonheur d'avoir des souverains animés d'un esprit plus paternel. Il serait donc même inexplicable que des événements tels que sont les derniers fussent arrivés, s'il n'était pas évident que le gouvernement n'a fait aucune attention à ce qui se passait autour de lui, et s'est trouvé surpris par une explosion contre laquelle il ne s'était point préparé.

« Parmi les événements d'une époque aussi importante que la nôtre, à peine en trouverait-on un dont les causes fussent plus futiles, mais dont les conséquences puissent devenir plus graves. Habitués à considérer le royaume de Saxe, son gouvernement ainsi que son peuple, comme une sorte de modèle moral en Allemagne, comment pourrions-nous ne pas y envisager avec douleur les événements récents, dont l'origine et la forme trahissent une pure imitation de ce qui est arrivé dans des pays étrangers, pays qui, en fait d'histoire et de dispositions populaires, diffèrent si essentiellement de notre commune patrie allemande! Quel exemple aujourd'hui la Saxe offre-t-elle aux autres tribus germaniques? Sa Majesté l'Empereur, comme premier membre de la Confédération, ainsi que comme voisin, ne saurait jamais trop déplorer ce qui vient de se passer.

« Je ne m'acquitte donc que de mon devoir en vous recommandant de vous exprimer sur les sentiments de notre auguste maître, devant la famille royale, comme devant le cabinet de Saxe, avec toute la franchise et toute l'énergie possible.

« Si nous ne vous avons pas donné plus tôt l'ordre d'agir ainsi, il ne faut attribuer notre silence qu'à l'anarchie complète de l'état de choses existant à Dresde. Dans de pareils moments, tous les conseils deviennent inutiles; mais aujourd'hui que les événements

le comte de Colloredo est invité à faire des remontrances au roi, à le pénétrer de cette idée : que c'est aux erreurs de son système qu'il doit s'en prendre si la Saxe est tourmentée, car les populations aiment son gouvernement. Le moment est rude à passer, mais avec de l'énergie on peut en venir à bout : c'est la faiblesse seule qui perd les pouvoirs.

La tâche de M. de Marmier et de M. de Bouillé à Dresde, Munich, Hesse-Cassel, Stuttgard était de bien poser ce principe, à savoir : « Que le gouvernement français s'engageait sur l'honneur à n'aider en aucune façon les troubles révolutionnaires qui menaçaient l'Allemagne. » Toute propagande serait interdite; en même temps on devait empêcher ces cours d'entrer trop avant dans le système prussien ou autrichien au détriment de la France; l'habileté consistait à renouveler les liens qui unissaient la Saxe et la Bavière à la France depuis le cardinal de Richelieu. Évidemment ce rôle était au-dessus des forces et des études des envoyés français, gens de mérite sans doute, mais qui n'avaient pour ainsi agir, ni assez de traditions, ni assez de respect pour la force historique des événements du passé.

Ce même principe de sécurité et d'ordre il fallait le suivre et le proclamer en Italie, question plus difficile encore, car déjà se montrait à Paris l'action des réfugiés italiens de toute espèce et de tous pays, gens fort dangereux soutenus par les prédilections étranges de M. de Lafayette, qui continuaient à compromettre les rapports réguliers. Les cours de Turin, de Rome, de Naples, s'étaient empressées de reconnaître le nouveau gouvernement du roi et même de recevoir dans les ports de la Méditerranée le pavillon tricolore aussitôt après les journées de juillet; on n'avait donc rien à reprocher aux États de l'Italie au point de vue des plus grandes susceptibilités révolutionnaires : comment dès lors expliquer et justifier la guerre de propagande que le parti de 1830 voulait leur faire d'une façon implacable? Il n'y avait là ni loyauté ni bonne foi. Et cependant telle était la politique de M. de Lafayette; tout fier du triomphe de la souveraineté nationale, il prêtait la main à tous les révoltés afin d'amener un bouleversement en Italie d'après le plan du vieux carbonarisme fortement réprimé par l'Autriche. Il était donc encore de la plus haute importance pour rassurer ces cours contre l'action déplorable du parti de M. de Lafayette, qu'on envoyât des hommes de garantie pacifique. Comme pour l'Allemagne, les choix de M. Molé furent parfaitement réfléchis. M. le baron de Barante d'abord reçut l'ambassade importante de Turin; nul choix n'offrait une plus haute garantie du religieux respect des traités : historien élégant, esprit de convictions, de mœurs pures et d'opinions élevées, il devait plaire à la cour pieuse de Turin et la rassurer contre les tentatives insensées du carbonarisme. A cette condition seule la France pourrait conquérir quelque importance en Italie, et c'était un point capital contre l'Autriche.

A l'arrivée de M. de Barante, la cour de Turin armait activement; les insinuations de M. de Metternich la poussaient à développer son système militaire d'une façon excessive, et si le gouvernement sarde avait craint quelques tentatives de la France, l'Autriche était là toute prête à lui offrir son concours et son alliance intime, comme en Allemagne elle l'avait assuré à la Saxe et à la Bavière. La tâche difficile de M. de Barante fut donc de tranquilliser le gouvernement sarde sur l'action irrégulière des réfugiés : « Toute propagande serait sévèrement surveillée, tout émissaire loyalement indiqué par la police française; on ne permettrait à aucun réfugié de tenter une entreprise capable de compromettre la paix publique. » Le rôle d'ambassadeur français à Turin n'était pas, au reste, sans difficulté; continuellement en face du ministre autrichien il était obligé de rassurer la cour de Turin contre l'action du parti révolutionnaire, car l'Autriche dénonçait à chaque instant les tentatives propagandistes de M. de Lafayette, afin de décider la cour de Turin à armer et à se jeter entièrement dans son alliance. Ce même système, le cabinet de Vienne l'avait essayé en 1821, lors des troubles du carbonarisme; sous prétexte de ramener l'ordre partout, elle voulait établir sa domination morale, faire de ses armées une force répressive, système d'autant plus facile en 1830 que le gouvernement français n'était pas complétement maître de contenir la propagande (1) : c'est du jour seulement où cette force lui fut acquise qu'il put lutter d'influence avec l'Autriche en Italie; la France devait cesser de faire peur, pour que Vienne ne ressaisît pas le sceptre moral sur la cour de Turin, en offrant sécurité et garantie.

La même situation se reproduisait à Naples où le projet habile du prince de Metternich commençait à se développer dans les conditions que lui-même avait tracées. Ce projet le voici : « Pourquoi l'Italie, afin d'assurer son unité, n'essayerait-elle pas un État fédératif et de mutuelle protection, comme l'Allemagne l'avait réalisé elle-même? Alors seulement elle aurait

doivent amener ou une catastrophe pour l'autorité royale, ou bien un retour complet à l'ordre, nous manquerions à nos devoirs les plus sacrés, si nous nous laissions plus longtemps. Sa Majesté l'Empereur ne veut et ne peut admettre la possibilité que le gouvernement royal de Saxe subisse la loi, ni de la part d'une populace ameutée, ni de celle des citoyens induits en erreur.

« *Signé* : METTERNICH.

« Presbourg, 28 septembre 1830. »

(1) La mission de M. de Barante devint plus difficile l'année sui-

une armée commune, une police commune; chaque État fournirait un contingent d'hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, pour protéger la sûreté de tous, et le salut de l'Italie dépendrait de l'unité. » Ce système d'une fédération italienne présentait cet avantage à M. de Metternich, que comme l'Autriche avait les plus fortes armées et l'influence la plus active, elle exercerait sur cette nouvelle confédération la plénitude de sa puissance; Naples et Turin formaient les deux grands bras du système qui avait son siége dans le royaume Lombardo-Vénitien, et l'Autriche dominerait l'Italie tout entière par un vaste protectorat militaire.

Ce rôle d'active influence le cabinet de Vienne essayait également de l'obtenir à Rome, où l'esprit extravagant et impie de la révolution de juillet pouvait également compromettre nos intérêts; et pourtant le pape avait le premier adhéré aux faits accomplis par la révolution. Dans cette prévoyance le comte Molé avait envoyé à Rome un homme plein de convenance, le comte Septime de Latour-Maubourg, avec mission d'expliquer au saint-siége la ferme volonté où était le roi des Français de faire respecter les droits de la papauté et la sainteté de l'Église de France; la sagesse du saint-père était connue, et le comte de Latour-Maubourg devait s'efforcer de le convaincre « que le monarque qui portait la nouvelle couronne en France s'enorgueillissait toujours du titre de roi très-chrétien; il était Bourbon par sa naissance, petit-fils de saint Louis, comme Charles X; l'Église n'aurait pas de plus ferme soutien, le saint-père d'ami plus sincère dans la tourmente que l'esprit philosophique pouvait susciter, et quant à la propagande révolutionnaire elle serait sévèrement réprimée; encore quelque temps, tout rentrerait dans l'ordre, et les affaires habituelles reprendraient leur cours. » Cependant on conseillait, mais fort doucement encore, un système de concession municipale et d'administration mieux ordonnée pour les Légations fortement agitées, et l'on s'adressait au bon esprit du saint-siége (1).

Désormais la tâche des légations françaises à Rome, à Naples, comme dans le Piémont, fut de lutter contre cette espèce de terreur un peu affectée que semait partout l'Autriche contre la propagande; la cour de France dut promettre un système de complète sécurité : sa police attentive surveillerait tous les réfugiés sur les frontières, afin qu'ils ne pussent rien entreprendre sans que les cabinets en fussent prévenus. Ce devoir était rude et ne pouvait s'accomplir qu'avec des précautions extrêmes, parce que le gouvernement français, en proie lui-même à l'inquisition attentive de M. de Lafayette, et souvent sous le coup de l'émeute, ne conservait pas sa liberté absolue d'action; mais en toute circonstance il agirait avec loyauté et bonne foi. Je répète qu'on dut insinuer avec tous les ménagements possibles à Naples, à Turin comme à Rome, « que peut-être le meilleur moyen d'en finir avec les idées révolutionnaires, c'était de consentir à certaines concessions modérées envers les peuples, à une meilleure administration, à quelques lois organiques, à des amnisties réglées et réfléchies pour empêcher les grandes secousses et éviter en même temps la domination de l'Autriche, non moins redoutable. On savait que quatre-vingt-dix mille hommes venaient d'être répartis dans le Milanais : deux armées s'y groupaient en masse sous le commandement du comte de Frimont, renommée retentissante depuis 1805. Le comte de Frimont avait commandé en chef l'armée autrichienne qui avait envahi la France par Lyon en 1814.

La démarche inconvenante que venait d'oser le duc de Modène, en refusant toute communication avec le gouvernement français jusqu'à nouvel ordre, semblait indiquer ce que ferait l'Autriche si elle était poussée à bout par la propagande : représentant de la maison d'Est, quelque temps lié aux carbonari, le grand duc de Modène témoignait son dépit contre un système qui faisait échouer, en le révélant, son dessein (depuis désavoué) d'une souveraineté générale en Italie, et pour lequel il avait fait des ouvertures aux réfugiés (ceux-ci le disaient au moins). Modène n'était qu'un point, mais la maison d'Est gardait une illustration du moyen âge; et de même que les Paléologues, longtemps représentés par les marquis de Montferrat, n'avaient jamais abandonné leurs droits sur la Grèce, la maison d'Est se prétendait la plus antique et la plus nationale de l'Italie; autour d'elle devait se grouper l'unité de la patrie commune. C'est ce qui avait jeté le grand-duc de Modène dans bien des projets hardis, un moment proclamés et délaissés ensuite. Son refus de reconnaître le roi des Français révéla peut-être plus de dépit de voir échouer sa souveraineté italienne qu'un véritable amour pour la branche aînée des Bourbons. Cela peut paraître extraordinaire, mais il y a plus qu'on ne croit d'exactitude dans cette version secrète sur le refus du duc de Modène : Dieu vous garde d'un gouvernement ou d'un homme compromis! Pour se sauver il exagère par tous les points ses principes, ses abandons ou ses arrogances (2).

vante, au moment où les négociations légitimistes de la duchesse de Berry prirent quelque ascendant en Italie.

(1) La vérité veut qu'on dise que les jésuites exercèrent une influence considérable et très-salutaire à Rome, pour faire comprendre la nécessité de reconnaître l'avénement du nouveau roi. Le cardinal d'Isoard exerça également une grande autorité, comme ancien membre de la rote.

(2) Les journaux légitimistes battaient des mains à cette résolu-

Cette même politique ferme et rassurante, le comte Molé l'avait essayée vis-à-vis la cour de Madrid; et ces premiers rapports avec l'Espagne exigent encore quelques explications. Le roi des Français, par l'exil de la branche aînée, devenait le chef couronné de la maison de Bourbon; indépendamment de ce droit historique, la branche d'Orléans avait à toutes les époques essayé une action continue, attentive, en Espagne. On l'avait vu durant la guerre de succession, pendant la régence; et enfin le jeune duc d'Orléans, proscrit, émigré, avait tenté de se mettre à la tête de la junte de Cadix afin de soutenir et de représenter le droit de sa race qui formait sa puissance et son orgueil. Cette question d'Espagne était donc chère au roi des Français à plus d'un titre, et en envoyant le fils du maréchal Lannes à Madrid, on l'avait plutôt chargé d'une simple notification de l'avénement que d'une mission sérieuse. L'ambassade était destinée à un gentilhomme d'illustre origine qui avait la grandesse dans sa maison, et dont le chef d'armes fut si habile et si influent lors des négociations du pacte de famille; j'entends parler du comte d'Harcourt : c'était choisir avec tact que de prendre un envoyé du nom de ce duc d'Harcourt, dont les dépêches sont si importantes dans les négociations de la succession d'Espagne au XVIII[e] siècle (1).

Cependant des circonstances particulières faisaient pressentir que des difficultés s'élèveraient dans la Péninsule : si le roi Ferdinand VII avait personnellement reconnu la royaute nouvelle de son cousin le duc d'Orléans (pouvait-il lui-même se montrer difficile après les émeutes, l'abdication et les scènes déplorables d'Aranjuez ?), son ministre de confiance prenait une attitude belliqueuse dont le but n'était pas encore parfaitement connu ni défini. M. de Calomarde, homme d'une certaine énergie, expression du parti ardent, venait de publier un manifeste dans lequel, à travers une phraséologie nuageuse, il semblait formuler une dénonciation contre l'esprit révolutionnaire (2), prêt à dominer la France, plutôt encore qu'il ne signalait comme illégal ce qui s'était produit au 9 août. On savait au reste que des négociations étaient entamées entre quelques chefs du parti légitimiste et le cabinet espagnol pour organiser une sorte d'émigration armée sur les frontières des Pyrénées; poste si favorable pour soulever les provinces méridionales, et où viendrait se placer la duchesse de Berry; déjà la noble et hardie duchesse rêvait un rôle d'héroïsme et de glorieuses aventures, quelque chose de chevaleresque et de moyen âge. Ce n'était point le roi Ferdinand VII qui agissait ainsi, mais un parti ardent de royalistes.

Il se produisait en effet un singulier phénomène : tandis que le parti propagandiste en France sollicitait, par la dictature de M. de Lafayette, des moyens d'action, des secours pécuniaires pour quelques patriotes ardents, brouillons, tels que Torrijos, Valdès, Mina; les absolutistes, presque maîtres du cabinet espagnol, voulaient l'entraîner à une sorte de manifestation armée contre le gouvernement de juillet : autre espèce de propagande au profit de la legitimité. Les deux cabinets avaient la main forcée, l'un par M. de Calomarde, l'autre par M. de Lafayette; dans le monde politique il n'y a pas seulement une espèce

tion du duc de Modène; ils l'en félicitaient comme d'une importante affaire : « Les grands exemples sont souvent donnés par les petits souverains. Le duc de Modène a refusé de reconnaître le nouvel ordre de choses en France; il a renvoyé M. de Choiseul-Praslin. Les journaux de la révolution cherchèrent à jeter du ridicule sur cette détermination d'un prince qui ne peut pas armer plus d'un régiment; ils échouèrent : cette nouvelle fait ici une vive sensation; dans tous les salons on applaudit à ce trait d'antique honneur. Les archiducs Ferdinand et Maximilien approuvent hautement la conduite de leur frère. »

(*Quotidienne* du 10 décembre 1830.)

(1) *Ordonnance du roi du 23 octobre* 1830.

« M. le comte Eugène d'Harcourt, membre de la chambre des députés, est nommé notre ambassadeur en Espagne. »

(2) *Circulaire secrète du ministre Calomarde adressée à toutes les audiences (cours royales), aux évêques et archevêques du royaume d'Espagne* (septembre 1830).

« La révolution française qui a troublé la paix de l'Europe en 1789, vient de reparaître dans ce pays avec tous ses sinistres symptômes. Les factions, après avoir proscrit l'auguste dynastie qui avait rendu le royaume de France heureux et puissant, réclament tout le fruit de leur victoire, et exigent de leur gouvernement provisoire l'entière abolition des droits héréditaires; qu'il n'y ait plus de religion privilégiée; que le culte catholique et l'entretien de ses ministres cessent d'être aux charge de l'État, et soient abandonnés à la charité publique; que les autorités municipales et provinciales, et celles qui commandent la force armée, soient élues par des moyens purement démocratiques; que les hauts fonctionnaires, distingués par leur loyauté envers leur malheureux roi, ou par leur adhésion aux institutions conservatrices de la légitimité, soient, ou mis hors la loi, ou privés de toute influence politique, et que les magistrats qui rendaient la justice dans les tribunaux soient privés de leurs emplois, ainsi que d'autres prétentions qui annoncent assez l'avenir de cette grande nation digne d'un meilleur sort, et que l'Espagne peut craindre à cause du voisinage, et de l'état où l'ont laissée les derniers mouvements. Déjà les hommes incorrigibles de 1820 qui, fuyant la peine que méritaient leurs crimes atroces, s'étaient réfugiés dans les pays étrangers, se montrent sur notre frontière, quoique en petit nombre, à la faveur des événements de France, forgeant des projets de soulèvement et de désolation... Le roi, notre seigneur, ayant toujours présent à l'esprit le triste tableau de nos dernières discordes, veille pour empêcher le retour de ces jours malheureux.. Sa Majesté a daigné résoudre que j'écrivisse aux révérends archevêques, évêques et présidents des chancelleries et audiences du royaume, pour les informer, comme je le fais, de la situation de nos voisins, et des dangers qui nous menacent, et que par la même occasion, je les exhorte tous, en son nom royal, à employer leur autorité et leur influence personnelle pour conserver la tranquillité publique et le respect dû aux lois, etc... »

de camarilla, il y en a de plusieurs sortes : révolutionnaires et absolutistes procèdent par les mêmes moyens; ils ne sont au reste que deux faces d'une même passion de dictature : il n'y avait pas une grande différence entre l'état-major du commandant général de la garde nationale et les chefs de volontaires aux mains de M. de Calomarde.

C'est ce qui explique certaines négociations secrètes conduites avec les réfugiés espagnols au ministère de l'intérieur, sous l'influence de M. de Lafayette (1), négociations très-disparates avec l'esprit général du système adopté par la sage diplomatie de l'avénement. Il est faux qu'on ait agi autrement que comme une menace pour contenir les tendances malveillantes d'un parti en Espagne et faire cesser de sourdes menées : à Paris, on donna quelques feuilles de route, de l'argent aux révolutionnaires turbulents qui voulaient agiter la Péninsule; à Madrid, on permit et l'on soutint quelques intrigues contre les faits accomplis en juillet; là on jetait des révolutionnaires espagnols aux frontières; ici on faisait un appel aux royalistes français au delà des Pyrénées. Mais dès que les deux gouvernements furent assez forts, assez libres pour agir spontanément, ils désavouèrent un pareil système, en opposition avec les veritables intérêts diplomatiques des deux cours. Le comte d'Ofalia, officiellement chargé de représenter Ferdinand VII auprès du roi des Français, n'hesita pas à declarer au comte Mole « que ce qui se passait sur les frontières d'Espagne etait parfaitement connu à Madrid; toutes les précautions étaient prises contres les *liberales*; les réfugiés s'étaient jetés dans un piége, et la repression serait prompte et infaillible. Il croyait la loyauté du gouvernement français engagée à désavouer ces intrigues desordonnées des refugiés; que s'il en était autrement, et par une réciprocité que la justice des nations et des Etats expliquerait fort bien, le roi d'Espagne permettrait officiellement la réunion sur ses frontières de plusieurs régiments de Français émigrés, et ceux-ci opposeraient le drapeau blanc au drapeau tricolore; et dans le Midi c'etait un danger (2). »

Ce n'était point ici une de ces rodomontades historiques et traditionnelles en Espagne, mais un fait qui certainement pouvait se produire dans toutes les conditions de force et de raison. Rien n'était plus aisé à l'Espagne que de servir de centre à un système de régence au profit de Henri V; l'Europe aurait alors peut être pris fait et cause pour un gouvernement reconnu sur un point qui aurait servi de ralliement, et la guerre devenait générale pour le soutenir. Avec la guerre, on avait la Vendée soulevée et le Midi en feu; ces projets au reste n'etaient point déguisés, car l'ambassadeur de Charles X à Madrid avait conservé la cocarde blanche, et M. de Saint-Priest aurait engagé son épée dans une pareille cause; le marechal de Bourmont etait à Malaga et devenait le chef d'un noyau armé de la garde.

Voyez donc toutes les conséquences! Si le gouvernement de juillet jetait les réfugiés révolutionnaires en Allemagne et en Italie, alors l'Autriche mettait en avant le duc de Reichstadt; et s'il permettait aux réfugiés espagnols une tentative liberale, alors l'Espagne saluait le duc de Bordeaux et le lançait sur les provinces méridionales. Les ardents de juillet pouvaient bien dire que cela n'était point redoutable et que la force de la France revolutionnaire viendrait à bout de tout; mais les hommes serieux savaient que l'image du duc de Reichstadt, brillante aux yeux du peuple, soulèverait bien des bras a Lyon, Paris, Strasbourg; d'un autre côté, le duc de Bordeaux était le prince de la Vendée, du Midi, soutenu des classes aristocratiques de la societé. Au milieu de ces

(1) « Pau, 5 octobre 1830.

« Le nombre des Espagnols qui se trouvent dans ce moment sur toute la ligne des Pyrénées, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne, est d'environ cinq mille. Chaque jour ce noyau de mécontents est augmenté par les recrues qui arrivent de divers pays et par ceux qui viennent les rejoindre de l'intérieur de l'Espagne. Une junte espagnole s'est formée, dit-on, à Bayonne; MM. Isturiz, Calatrava, Sancho et Lopès-Pinto sont au nombre des membres qui la composent. Les réfugiés continuent à s'agglomérer le long des Pyrénées; ils ne manquent ni d'armes ni d'argent. Le gouvernement espagnol, qui s'attend à leur entrée prochaine, prend des mesures extraordinaires pour s'y opposer. »

« Perpignan, 14 octobre 1830.

« Les Espagnols réfugiés dans notre département sont déjà en assez grand nombre; leur entrée en Espagne aura lieu presque simultanément, formant quatre fortes colonnes d'infanterie, et une nombreuse colonne de cavalerie qu'on organise en grande hâte. Les chefs qui commanderont ces colonnes sont MM. San-Miguel, Guerrea, Valdès, Vigo et Chapalangara. »

(1) Au reste, les mesures les plus sévères étaient ordonnées par le roi d'Espagne.

Ferdinand VII rendit, le 1er octobre 1830, un décret contre-signé Calomarde, portant peine de mort contre les rebelles qui seraient pris les armes à la main sur le territoire espagnol, et contre les personnes qui prêteraient des secours d'armes, de munitions de guerre, de vivres ou d'argent aux rebelles, et qui favoriseraient de quelque manière que ce soit leurs criminelles entreprises. Le décret royal du 17 août 1825 était remis en vigueur. Le roi disait en commençant : « La faction rebelle et incorrigible qui a juré la destruction de la patrie, commence de nouveau à troubler et à alarmer le royaume; elle se montre par les défilés de nos frontières du côté de la terre, et prépare des débarquements du côté de la mer. Ses horribles projets sont bien connus; on surveille de très-près toutes ses intrigues et ses manœuvres.. Qu'ils tremblent les hommes incorrigibles qui repoussent ma souveraine indulgence, nourrissant dans leurs cœurs corrompus des idées de trouble et de trahison; quel que soit le masque dont ils cherchent à couvrir leurs excès, je serai à l'avenir inexorable envers eux, et le royaume ne tardera pas à être purgé de ces pervers par l'exécution rigoureuse des mesures suivantes, etc. »

guerres civiles on avait à craindre une coalition générale : aurait-on chance de réussir? Les aventureux disaient : Oui, en rappelant la Convention, la terreur; mais la France voudrait-elle s'exposer à cette nouvelle épreuve? L'Europe, d'ailleurs, était bien autrement armée et unie qu'en 1793, où elle n'avait que des forces éparses et inférieures aux républicains. En toute hypothèse, il était urgent d'éviter une telle lutte dans l'intérêt de la paix européenne et du repos général des peuples.

Aussi le comte Molé agit avec toute la franchise de son caractère, et lorsque M. de Lafayette, qui venait à chaque instant le visiter pour obtenir appui à sa propagande, lui demanda quelques explications sur les chances de succès des réfugiés espagnols, le ministre répondit sans déguisement « que ces malheureux patriotes allaient se perdre s'ils persistaient dans leurs tentatives; l'Espagne, parfaitement instruite des complots, leur tendait partout des piéges; » il avait donc trop de loyauté pour ne point en prévenir M. de Lafayette. « S'il en est temps encore, ajouta le comte Molé, mandez-leur qu'ils courent à une mort certaine, avec un gouvernement qui ne plaisante pas (1). » En vain M. de Lafayette insista sur la nécessité d'une propagande érigée en système; il y eut à ce sujet une explication assez vive, assez nette sur le sens qu'on pouvait donner au mot *non-intervention*. Dans l'opinion du comte Molé, M. de Lafayette était le plus grand des *interveneurs*; « ce n'était pas seulement l'intervention armée, qui n'était pas légitime, mais cette sorte d'action occulte et morale qui allait troubler les gouvernements dans leur sécurité : était-il loyal, par exemple, de favoriser l'entrée des réfugiés piémontais dans les États de Sa Majesté Sarde? Et si à la suite d'une protection de propagande, une émeute avait lieu à Turin, et après l'émeute une révolution, aurait-on le droit de dire à l'Autriche : Ne venez pas vous en mêler, cela ne vous regarde pas? car à son tour l'Autriche ne pourrait-elle pas dire : L'action qui a troublé l'ordre n'est pas intérieure, mais extérieure; c'est vous, France, qui avez troublé l'ordre, c'est moi, Autriche, qui vais le rétablir? Il n'y aurait donc système d'égalité qu'en s'abstenant d'intervenir de part et d'autre, aussi bien pour amener le trouble que pour préparer sa répression. » Et voilà pourquoi la propagande était un danger.

Le général Lafayette soutenait au contraire « que les réfugiés ayant les mêmes principes et la même cause à défendre que le gouvernement français, ils devaient trouver auprès de lui appui et sympathie; que l'Europe absolutiste étant malveillante pour nous, nous devions l'être pour elle; que loin de surveiller ou de réprimer les réfugiés, il fallait leur tendre une main amie, leur fournir des secours et des armes; *si* des Espagnols au reste voulaient aller en Espagne, qui avait le droit de les en empêcher? La seule chose que l'étranger pouvait exiger de la France, c'est qu'elle n'intervînt pas directement, c'est-à-dire qu'elle s'abstînt d'une démonstration armée; quant aux patriotes, ils étaient les maîtres de relever un glorieux drapeau. Une fois leur cause triomphante, la France devait les reconnaître et les soutenir contre toute répression qui viendrait de la Sainte-Alliance. » Le général ne remarquait pas qu'il était ici en opposition très-nette avec les théories que ses amis avaient soutenues à l'Assemblée législative contre les princes qui appuyaient les émigrés en 1791 : on signifiait alors aux puissances de désarmer les émigrés et de les disperser, de ne point permettre leur présence aux bords du Rhin sous peine de la guerre. Et ici M. de Lafayette voulait qu'on armât une autre espèce d'émigrés pour les jeter en Italie, en Allemagne, en Espagne; M. de Lafayette (et il ne s'en doutait pas lui-même) était comme une sorte de prince de Condé à la tête de l'émigration révolutionnaire; lui appartenait-il désormais de parler avec tant de dédain de l'émigration de 1789 (2)?

Il y eut donc deux principes en présence dans les relations diplomatiques de la France : le gouvernement régulier déclarait « que maître et libre dans son principe, il ne pouvait, il ne voulait rien imposer à aucun autre gouvernement libre et maître aussi de sa forme, de la condition de son existence, de sa manière d'administrer ; le cabinet français offrait de surveiller

(1) Le général Lafayette se trouvait en relations amicales avec M. Molé et venait le voir fréquemment. Lorsqu'il s'agit de l'expédition de Torrijos, le général vint chez le ministre pour lui demander des secours pour les réfugiés espagnols. Le ministre lui répondit :

« Je ne suis pas l'homme à qui il faudrait s'adresser au sujet de pareilles expéditions. La franchise de mon caractère mériterait d'être plus justement appréciée. Quand je prendrai quelque décision à l'égard de l'Espagne, je la communiquerai à l'ambassadeur de ce pays. Vous-même, général, vous ne devriez pas pousser à cette affaire. Je suis officiellement informé par mes agents que les autorités espagnoles ont une parfaite connaissance du plan qu'on se propose d'exécuter. Envoyer les réfugiés en Espagne, c'est les livrer au glaive de la loi! »

(2) Le général Lafayette était d'une crédulité inimaginable sur les rapports des réfugiés, et on faisait courir le bruit d'une révolution à Milan.

« Une lettre d'un voyageur anglais à un ami de Genève, annonce qu'au départ du courrier la ville de Milan était depuis trois jours dans un état d'effervescence complet. Selon la même lettre, une insurrection aurait eu lieu à Padoue. La nouvelle de l'arrivée des renforts autrichiens paraît avoir décidé ces mouvements qui se propageront probablement dans toute la Lombardie. On apprend d'un côté que trois voitures publiques ont été interceptées entre Turin et Milan par des bandes armées. Des familles anglaises qui se rendaient en Italie, alarmées des nouvelles qu'elles ont reçues sur la route du Simplon, sont revenues à Genève pour retourner en Angleterre. Nous avons reçu ici quelques exemplaires en langue italienne d'une adresse au peuple piémontais. » Ces symptômes faisaient la joie de M. de Lafayette.

attentivement toutes les tentatives des réfugiés sur ses frontières; s'il ne pouvait leur refuser un asile ou même des secours, il s'engageait à ne permettre aucune expédition armée pour troubler la sécurité des États voisins. Par réciprocité, ces États s'obligeaient sur l'honneur à ne permettre aucun rassemblement armé d'émigrés royalistes dans le dessein d'inquiéter le gouvernement du roi des Français. Tous les complots seraient de part et d'autre dénoncés; on serait humain, hospitalier, mais de bonne foi; ici on offrirait asile aux partisans de Charles X, là on donnerait asile aux partisans de la révolution, mais en leur enlevant à tous les moyens de nuire aux gouvernements établis et reconnus. Comme il s'agissait de maintenir la paix du monde, les polices échangeraient leurs renseignements, afin de ne permettre rien de dangereux pour la sécurité des États; après une si grande secousse, longtemps il y aurait encore des agitations, comme après la réforme du XVI[e] siècle; il était donc d'un puissant intérêt de se prêter un mutuel concours pour les réprimer. Ce n'était pas trop, dans le trouble des intérêts et la vive préoccupation des esprits.

CHAPITRE XXXIII.

RÉORGANISATION DU MINISTÈRE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE.

Causes de décadence et de rupture du cabinet de coalition. — Les trois partis. 1° Les doctrinaires, le duc de Broglie et M. Guizot. — 2° Parti Molé et Casimir Périer. — 3° Parti révolutionnaire, M. Dupont (de l'Eure). — M. Laffitte. — Soucis et peines pour faire marcher le cabinet. — Causes de divisions générales. — Clubs. — Rassemblements. — Lois d'élection. — La pairie et les députés. — Discorde entre M. Guizot et M. Odilon Barrot. — Démissions offertes. — Il n'y a plus de ministère — M. Laffitte président du nouveau cabinet. — Difficulté des choix. — Le maréchal Maison. — M. de Montalivet. — M. Mérilhou. — Le sous-secrétaire d'État. — La chambre au 3 novembre. — Question de la présidence. — M. Casimir Périer. — Tendance de la majorité. — Nouvelles causes de discorde dans le ministère. — Nécessité de se compléter. — Démissions ministérielles des maréchaux Gérard et Maison. — Remaniement. — Le maréchal Soult à la guerre. — M. d'Argout à la marine. — Le général Sébastiani aux affaires étrangères. — Tendance et destinée du nouveau cabinet. — Le triumvirat de MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Odilon Barrot.

(novembre 1830.)

A voir se développer le ministère de coalition formé le 9 août, il était facile de reconnaître qu'il ne pouvait longtemps rester ainsi constitué; ce n'était pas assez de l'hésitation et du décousu résultant de cette combinaison mixte de ministres à portefeuilles et de ministres simples membres du conseil; il se trouvait encore des opinions si disparates entre les hommes, des dissentiments si considérables, qu'en une multitude de circonstances on avait vu éclater les éléments précurseurs d'une rupture absolue. J'ai indiqué les trois nuances principales qui se manifestaient dans ce cabinet, nuances toujours plus marquées à mesure que les événements devenaient eux-mêmes plus décisifs.

1° M. le duc de Broglie et M. Guizot, fermement unis dans une même pensée, réfléchie comme le principe d'une école, voulaient faire prédominer les conditions morales d'une révolution semblable en tous points à celle qui avait fait passer en Angleterre la couronne des Stuarts à Guillaume III; absorbés dans cette similitude historique, ils cherchaient à régulariser la marche irrésistible des événements et à dominer la dissemblance qui existait entre la situation de la France et celle de l'Angleterre, le peu de similitude des temps et des intérêts, des classements d'hommes et de partis. En France il n'y avait désormais aucun respect pour les traditions historiques, et moins encore pour l'aristocratie; partout une égalité bourgeoise et jalouse; les principes de 1789 transpiraient dans le corps social (1); les passions mauvaises que M. Guizot dénonçait avec énergie étaient malheureusement dans les mœurs, dans les codes, au foyer domestique comme dans la vie publique; on avait détruit le principe religieux, la foi dans le monarque; et comment faire de l'ordre moral en l'absence de tous ces *éléments*? L'idée de 1789 avec son drapeau d'égalité *menaçait* toute forte situation politique.

2° La seconde fraction du conseil s'appliquait à des principes plus matériellement réalisables : le comte Molé et M. Casimir Périer partaient d'un fait tout actuel, et sans remonter avec un soin aussi attentif aux similitudes historiques, ils s'étaient préoccupés d'un seul but, la nécessité immédiate de reconstituer l'ordre public par la force même, s'il le fallait; de donner des garanties à l'industrie et la sécurité aux transactions, l'unité au gouvernement, la force aux institutions, le respect aux lois, la première, la plus difficile des besognes; avec cette nuance néanmoins entre M. Périer et le comte Molé, que l'un, fils de sa propre fortune, roturier par le sang, par les manières, gardait quelque chose de morose, d'emporté, d'incivilisé dans les moyens; tandis que le second, expression d'un beau nom historique, conservait dans les formes, dans les idées, cette politesse de tradition, ces manières de gentilhomme que l'hérédité impose au représentant d'une illustre lignée. Le comte Molé portait la dignité de son nom jusqu'à une extrême

(1) Plusieurs fois à la tribune M. Guizot avait cherché à exprimer ses principes, mais il n'était point encore compris; le duc de Broglie, dès l'origine de la révolution, avait voulu lui imprimer un sens moral véritablement politique : c'était trop tôt.

susceptibilité, et si cela n'est jamais un mal dans les questions politiques, c'est souvent un obstacle (1).

Entre ces deux nuances du cabinet flottaient trois autres ministres avec ou sans portefeuilles, MM. Dupin, Bignon et le maréchal Gérard. Par goût, par instinct, par tradition de parlement, M. Dupin préférait la personne du comte Molé à celle de M. Guizot, dont il croyait cependant l'appui nécessaire à la moralité du conseil; lui-même, si plein d'esprit, de science, aux manières un peu rudes et saccadées, ne pouvait comprendre la puissance de tenue et de dignité personnelle du duc de Broglie et de M. Guizot: il y a en ce monde des répugnances qui viennent spontanées et ne se commandent pas; ainsi étaient au cœur de M. Dupin ses antipathies pour les doctrinaires qu'il ne pouvait souffrir parce que la grande philosophie lui demeurait étrangère.

Depuis son entrée dans le conseil, M. Bignon avait fait un retour sur lui-même, et ses anciennes opinions s'étaient complétement modifiées surtout en ce qui touchait le gouvernement intérieur; sans aimer les doctrinaires, M. Bignon (2) avait des doctrines, des théories, des études historiques qui lui faisaient apprécier et juger les événements; il était devenu sage à l'aspect du désordre, il appelait le pouvoir à l'aide de la paix publique. Et quant au maréchal Gérard, homme d'honneur par excellence, ses opinions de gauche s'étaient tellement attiédies qu'il était devenu l'homme de tous excepté de lui-même, flottant, vacillant, sans énergie au ministère de la guerre, où tout doit aller par l'impulsion d'un homme; incapable de tenir fermement les rênes d'une administration aussi compliquée, le maréchal ne soupirait qu'après sa retraite; on aurait dit qu'il avait la conviction de son insuffisance et que de lui-même il appelait un successeur.

3° Enfin, restait le troisième parti, la gauche extrême, représentée par le seul M. Dupont (de l'Eure); mais il faisait plus de bruit, plus d'opposition, lui personnellement, que tous les autres membres du cabinet réunis, car il était grand parleur et assez glorieux de ses faits et de ses résistances (3). D'ailleurs, cette importance bruyante s'explique par la situation même du garde des sceaux; s'il était seul en nom, il était multiple par les appuis que lui prêtait tout un parti; M. Dupont, c'était M. de Lafayette, M. Odilon Barrot, M. Comte le procureur du roi (4), l'hôtel de ville, l'état-major primitif de la garde nationale; et de cette manière la ténacité du ministre tout-puissant de ses amitiés, l'emportait le plus souvent sur les résistances de ses collègues. Comme il représentait quelque chose d'ardent, de passionné dans le pays, quoique en minorité, il faisait la loi; et la menace incessante de sa démission entraînait presque toujours le conseil de son côté, parce qu'on ne se croyait pas assez ferme pour se passer de M. Dupont et de ses amis.

Au milieu de tant de dissidences, d'un cabinet prêt à se dissoudre à chaque débat, la tâche de M. Laffitte, esprit d'une légèreté inconcevable, mais au reste conciliant et bon, c'était de rapprocher toutes ces nuances, d'atténuer ces aspérités de telle sorte que le conseil pût marcher et vivre; sous ce rapport, il rendait d'utiles services parce qu'il ne désespérait de rien, et qu'à la veille d'une catastrophe il souriait et dormait avec la même sécurité. Au fond de l'âme il ne detestait pas la brusquerie de M. Dupont (de l'Eure). Si ses opinions penchaient vers la gauche pure, son esprit était assez lucide pour reconnaître qu'il fallait rassurer les intérêts, ne point alarmer les capitalistes par l'idée de la guerre; c'est ce qui lui faisait hautement désirer le concours du comte Molé, même celui des doctrinaires, pour maintenir un système de conciliation dans le cabinet. M. Laffitte savait également que la chambre avait une ferme volonté de conservation et d'ordre monarchique; c'était la pensée dominante de la province qui avait peur de la révolution, de ses clubs, de ses tourmentes, et pouvait-on aller sans la chambre? M. Laffitte craignait les agitateurs, les émeutes de rue; si par vieille habitude il parlait encore de son amitié pour le général Lafayette, il était sérieusement alarmé de la dictature souveraine que le général exerçait partout, sans autre titre que celui de commandant suprême des gardes nationales du royaume. Au reste, cette légèreté dont j'ai parlé était une sauvegarde pour son repos; M. Laffitte était toujours plein d'une quiétude presque puérile sur le présent et l'avenir (5); jamais il ne croyait une situation difficile, ayant ainsi une foi si grande en son propre mérite, qu'il semblait que rien ne lui était impossible; ses journées se passaient en médiations, en

(1) Cette dissidence dans le caractère des personnes doit être considérée surtout en ce qui concerne le comte Molé et M. Casimir Périer; M. Périer était particulièrement indigné du caractère sauvage que semblaient prendre l'émeute et le désordre.

(2) On ne se sépare jamais complétement de ses préoccupations, et celles de M. Bignon étaient les affaires étrangères; il avait deux poids et deux mesures: s'il jugeait avec sagesse les événements de l'intérieur, sa vanité s'exaltait toutes les fois qu'il s'agissait de l'extérieur; il se reportait aux temps de l'empire et à ses grandeurs.

(3) Il m'a été dit en effet que M. Dupont (de l'Eure) gardait souvent plus de convenance dans le conseil qu'il ne le disait à ses amis; il se vantait d'un mauvais côté qu'il n'avait pas toujours.

(4) M. Comte, M. Isambert, M. Mérilhou, et un peu M. Bavoux, étaient comme le conseil permanent de M. Dupont (de l'Eure).

(5) Le défaut de M. Laffitte était de s'arrêter sur des riens, de fixer l'attention sur les choses sans importance, et de négliger les faits qui en avaient. Un ministre m'a rapporté qu'il vint un jour gravement proposer au conseil de prendre sérieusement en consi-

raccommodements, en causeries surtout : le conseil était une famille divisée, et le conciliateur venait à point nommé pour apaiser les amours-propres, les intérêts; personne n'osait se refuser aux prières de M. Laffitte, ou n'échappait au flux de ses abondantes paroles et de son MOI, comme l'aurait dit Kant aux écoles allemandes.

Le plus fatal effet de cette situation, c'est que l'esprit si supérieur du prince était forcé de complétement s'annuler, ou de s'user dans d'interminables prières pour entraîner le conseil vers une volonté une et complète de politique extérieure et de gouvernement. Quel souci, quelle peine chaque jour pour un esprit éminent que de descendre jusqu'à caresser les faiblesses des uns, à deviner les répugnances des autres pour apaiser les tempêtes! A chaque difficulté, toujours des démissions brusquement offertes; si les hommes comme il faut, d'une éducation brillante, tels que le duc de Broglie, le comte Molé, faisaient entendre de respectueuses observations : si M. Guizot donnait à ses réflexions toujours graves une couleur historique et profonde, capable de frapper le roi, il n'en était pas ainsi des paroles de M. Dupont (de l'Eure); la sincérité (d'autres diront la rudesse) de ce caractère était grande; à une probité incontestée, il joignait un manque d'usages et de formes politiques, ce qui est un grand défaut dans les rapports habituels de la vie, surtout quand le contradicteur est si haut placé. Il s'ensuivait des explications vives, peu convenables, et de nature à surprendre la pensée qui pourtant seule était apte à conduire le gouvernement à de longues et salutaires destinées.

Les causes de divisions générales se multipliaient dans le conseil, je ne dirai pas seulement à chaque crise, mais à chaque accident de la politique. D'abord sur la question de la fermeture des clubs et des sociétés populaires, il y avait eu une sorte de premier froissement de principes sur le mode d'application de la loi : les uns voulaient invoquer sans commentaires l'article 291 du Code pénal, en faire un principe général de sécurité et de protection pour le commerce très-alarmé de ces mouvements de place publique, sorte de plagiat de 93. Ensuite on s'était divisé sur les répressions indispensables de toute émeute; on l'était également sur la pairie, sur la direction de la chambre des députés, sur la tendance de la majorité; les centres étaient l'espoir des uns, ils excitaient la colère des autres qui voulaient marcher avec la gauche seule : fallait-il dissoudre, fallait-il conserver la chambre des députés? Enfin, comme on commençait à discuter la loi électorale, les divisions sur le cens d'élection et d'éligibilité furent un prétexte saisi pour amener une dissolution complète du ministère coalisé.

Ce n'était pas tout : il y avait eu rupture grave dans les degrés de la hiérarchie entre M. Guizot et M. Odilon Barrot, ou, pour parler plus administrativement, entre le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine. Les hommes que les événements de 1830 portaient tout à coup aux affaires n'ayant pas des liens réguliers de hiérarchie et des rangs fixés par de longs services, se croyaient tous parfaitement égaux, quoique, par leur position dans le gouvernement, ils fussent nécessairement soumis les uns aux autres (1). Ainsi, en bonne règle, le préfet de la Seine était le subordonné du ministre de l'intérieur, comme tous les autres préfets sans distinction : il n'y avait pas de pouvoir sans cela. Mais M. Odilon Barrot se croyait moins un administrateur simple et modeste, l'édile de la grand cité, qu'un homme politique et de direction; ami de M. de Lafayette, fort avide de *popularité*, affilié concurremment avec son secrétaire général à la fraction la plus démocratique de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il avait souvenir encore de sa toute-puissance à l'hôtel de ville et de son rôle de plénipotentiaire absolu de M. de Lafayette auprès de la chambre des députés. Or, dans cette position importante, lorsqu'il existait une opinion de gauche prête à saisir le pouvoir, M. Odilon Barrot devait se croire indépendant, dictateur municipal, sans l'obligation de rendre compte de ses actes, de sa conduite au ministre de l'intérieur, à M. Guizot (2), chef d'une

dération, pour rendre hommage à la liberté des cultes, une pétition de collégiens qui demandaient qu'on donnât à la recréation l'heure destinée pour la messe; la lettre fut lue en conseil.

(1) M. Odilon Barrot intervenait incessamment en nom propre, et plus peut-être que M. Guizot, dans les affaires du gouvernement. Ainsi, de son propre chef, il écrivait à M. de Lafayette comme le faisait le roi lui-même. En voici un exemple :

« 20 octobre 1830.

« Général, il n'y a rien à ajouter au témoignage si cordial et cependant si noble que le roi a daigné accorder au dévouement civique de la garde nationale de Paris. Si cependant le sentiment bien profond et bien vrai d'estime, que la noble conduite de la garde nationale a inspiré aux magistrats municipaux de la capitale, peut leur être de quelque prix, c'est avec bonheur que je m'en constitue l'organe. Je vous prie, général, de recevoir et de reporter aux douze légions notre vive reconnaissance pour l'appui que vous avez prêté, avec tant de fermeté et de prudence à la fois, aux mesures de l'autorité civile. Tant que cette heureuse harmonie existera, tous les bons citoyens peuvent être dans la plus parfaite sécurité sur le maintien de leurs droits et de leur repos, etc.

« Le préfet de la Seine,
« ODILON BARROT. »

(2) Dans la séance du 9 novembre, M. Odilon Barrot donna des explications sur plusieurs actes de son administration; voici un passage de son discours : « Quand des rassemblements se sont formés, ce ne sont ni des gendarmes, ni des charges de cavalerie, ni même l'intervention de la police qui ont pu les dissoudre; on a eu recours à une autre autorité qui n'avait pas cependant d'action légale; on a appelé les magistrats civils; on est venu me poursuivre jusque dans le cabinet de Sa Majesté, pour me dire qu'il y avait un

autre opinion que la sienne, et ne possédant que d'une manière imparfaite ce crédit populaire qui faisait la force de M. Barrot. La supériorité intellectuelle et philosophique de M. Guizot le heurtait même profondément, car il n'était, lui, qu'un avocat à la parole facile avec un manque absolu de traditions politiques. Cette dissidence, cette confusion dans la hiérarchie, on les avait subies en plus d'une crise : des jeunes gens veulent processionner pour installer au Panthéon les bustes du général Foy et de M. Manuel. Au point de vue de la paix générale c'est un désordre, et M. Guizot le désapprouve; néanmoins M. Odilon Barrot accueille la députation de ces jeunes hommes, fait déposer avec respect les bustes triomphateurs à l'hôtel de ville, transige docilement avec l'émeute et lui promet une loi sur les honneurs du Panthéon; tout cela de son propre chef et sans consulter le ministre dont il dépend. Dans l'affaire des clubs et des sociétés populaires c'est toujours le même système, ce sont toujours les mêmes ménagements; M. Odilon Barrot ne cesse d'être en rapport avec les chefs et les meneurs du mouvement démocratique; il fait de la préfecture de Paris quelque chose qui ressemble à la mairie de l'hôtel de ville sous Bailly et Péthion : aussi l'émeute devient plus hardie; sur la place de Grève les sociétés secrètes viennent faire l'apothéose des quatre sergents de La Rochelle; et tout cela sans que le gouvernement soit consulté, sans que le ministre de l'intérieur ait autorisé de semblables démonstrations.

Mais la circonstance la plus décisive et dans laquelle l'insubordination du préfet se montre tout entière à l'égard des ministres, c'est à la suite du 18 octobre (je l'ai dit déjà), après que l'émeute a demandé avec des cris sauvages la tête des ministres de Charles X. Or voici comment éclata cette violation de toute hiérarchie : une proposition régulière a été faite dans la chambre pour l'abolition de la peine de mort; elle est accueillie avec faveur, parce que tous les esprits graves et les cœurs hauts ne veulent pas voir se dresser encore les échafauds politiques. A ce moment une émeute féroce gronde autour de Vincennes; M. Barrot, préfet de la Seine, est appelé à la calmer; et l'on se souvient qu'il rédige une proclamation qui contient un blâme pour la chambre et le gouvernement tout entier : cette proclamation, que le ministre désapprouve, paraît néanmoins; si le préfet s'est concerté avec un supérieur, ce n'est pas avec M. Guizot, mais avec M. de Lafayette; fort de cet appui populaire, M. Barrot brave le ministre, il marche sans lui et même malgré lui.

Une pareille situation est-elle tenable ? Régulièrement, ou M. Guizot doit donner sa démission, ou exiger la destitution de M. Odilon Barrot(1); il n'y a pas de milieu : destituer M. Barrot, rien ne paraît plus simple, plus régulier; un supérieur frappe son subordonné, n'est-ce pas la règle ? Mais dans ce temps de confusion tout n'est pas aussi facile! Si le ministre destitue le préfet, M. Dupont (de l'Eure) va donner sa démission; c'est l'homme important de la gauche dans le conseil; et enfin si M. Dupont donne sa démission, M. de Lafayette déclare formellement qu'il ne restera pas à la tête des gardes nationales, et qu'on ait en conséquence à lui chercher un successeur : menace alors formidable et qui ne permet plus la liberté dans l'action du gouvernement en face de mille périls. M. de Lafayette c'est tout le parti de l'hôtel de ville, de l'état-major de la garde nationale; le gouvernement n'est pas assez fort, les pouvoirs ne sont pas assez consolidés pour s'affranchir de sa puissance. Devant cette nécessité impérative de subir la dictature du parti populaire, la démission de M. Guizot et de M. de Broglie, chefs du parti doctrinaire, est un fait accompli; dans une telle confusion ils ne veulent plus rester ministres et attendent des successeurs.

Cette démission ne serait pas une cause suffisante

rassemblement, qu'il me fallait me présenter à lui et le dissiper... Je me suis présenté devant ces jeunes gens, non pas comme magistrat, mais comme homme; j'ai usé, non pas d'une influence légale, mais morale : j'ai écouté les plaintes, j'ai même accordé tout ce qui était juste et tout s'est calmé. » M. Odilon Barrot ne disait pas qu'il avait transigé avec l'émeute.

(1) A la tribune M. Guizot s'exprimait ainsi à l'occasion de ces faits (*séance du 9 novembre*).

« Je n'ignore point que la proclamation du 18 octobre a été faite dans le but d'apaiser des passions voilées. Je ne veux pas dire qu'elle contînt rien que ne pût avouer un magistrat irréprochable : mais elle contenait un symptôme définitif de scission, de dissidence, dans le système du pouvoir. J'ai dû en empêcher l'insertion dans le *Moniteur*; dans toute autre circonstance, j'aurais accepté la démission d'un administrateur qui s'écarterait de la ligne de direction que je lui imprimais, je l'aurais peut-être prévenu en lui envoyant sa démission : mais il ne s'agissait pas d'une infraction administrative, mais d'une différence de système qui avait ses partisans dans le sein du conseil; il ne s'agissait plus de la dissidence qui avait éclaté entre le préfet de la Seine et moi, il s'agissait de savoir quel système devait rester au pouvoir. Mes amis et moi, nous avons cru devoir nous retirer, parce que nous ne formions qu'un ministère de coalition, et cependant toutes les nuances qui formaient le conseil appartiennent à l'opinion nationale. En tant que ministère, que coalition, nous sentions bien que nous ne pouvions être que transitoires; mais nous ne croyions pas avoir moins bien rempli notre mission, avoir rendu de grands services à l'État et au gouvernement; nous avons rallié les opinions divergentes, fondu les nuances diverses; nous avons convaincu les plus mal disposés qu'ils devaient accepter notre révolution. Nous avons prouvé à l'Europe qu'elle pouvait voir sans crainte notre nouveau gouvernement; nous avons contribué à la prompte reconnaissance des princes et des nations les plus étrangers aux principes de nos révolutions; mais quand il a fallu agir, quand il a fallu se mettre en mouvement, nous avons senti notre impuissance, par défaut d'unité, d'homogénéité dans le pouvoir. L'un des deux systèmes devait se retirer devant l'autre : tel est le sort des ministères de coalition; ce ne sont point des ministères de gouvernement, parce

pour entraîner la retraite de MM. Molé, Casimir Périer, Dupin et Bignon qui expriment une autre nuance dans le parti de l'ordre. Quant à eux, leur dissentiment vient de la loi électorale alors discutée et de la fixation du cens d'élection ou d'éligibilité : était-ce un prétexte ou un motif réel ? Quand on veut quitter les affaires on fait d'un incident une question principale, et je crois que dans cette circonstance tous voulaient la dissolution du cabinet. La majorité du conseil ne partage pas l'avis du parti Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Odilon Barrot, sur le trop démocratique abaissement de la cote électorale. Cette division, je le répète, tient à des causes plus générales encore : l'aspect de la société fait peur, l'anarchie est à son comble; elle vient d'un laisser aller, d'un manque d'énergie, antipathique surtout au caractère du comte Molé, de M. Guizot et de M. Casimir Périer; pour marcher avec quelque fermeté il faut qu'il y ait partout obéissance; et au lieu de cela, chaque fonctionnaire fait sa loi, sa politique; M. de Lafayette a une diplomatie à lui, M. Odilon Barrot une administration à lui; l'unité est absente, et cette image de l'anarchie se reflète dans le ministère.

On devait prévoir cette situation difficile dès l'origine du cabinet; l'idée de tout concilier, de tout confondre pouvait un moment sourire aux esprits syncrétiques ou à la nature tiède de M. Laffitte; mais cette vive guerre des opinions devait nécessairement réagir sur le ministère entier, et le conseil fut bientôt l'image de ces divisions politiques. Il y avait chaque jour, non-seulement des discussions, mais encore des disputes, et les démissions données par MM. Guizot et de Broglie ne laissaient pas d'alternative sur la dissolution du ministère. Le comte Molé lui-même ne voulait plus rester à aucun prix dans le conseil; élevé avec les souvenirs de la grande unité impériale, et dans l'esprit d'ordre de la restauration, il ne pouvait vivre au milieu de cette atmosphère de petites discussions qui annulaient la force du gouvernement. Sous plus d'un rapport, il croyait sa tâche remplie : par l'ascendant de son caractère, de sa modération et de sa fermeté, l'Europe avait reconnu la royauté nouvelle. Pour développer ce système, il fallait une pensée d'ordre à l'intérieur, une force et une puissance de commandement; et loin d'y marcher droit, on semblait revenir en arrière dans les doctrines de M. de Lafayette; la propagande une fois débordée sur l'Europe, le comte Molé ne répondait plus de la paix; les représailles allaient arriver avec la guerre inévitable sur la question belge.

On songea d'abord à créer une présidence du conseil comme un remède à l'anarchie du pouvoir, et qui serait la véritable représentation d'un système autour duquel les autres ministres se grouperaient; tout le monde désirait l'unité. Dans quelle fraction de parti serait choisi ce président? Quel homme politique serait assez haut, assez ferme, pour se charger d'une tâche si pesante ? D'après les règles du système représentatif, le président du conseil des ministres, chef responsable de la politique du pays, devait correspondre par ses principes, ses opinions et sa force, à la majorité des deux chambres; comme la pairie, abîmée, morcelée par les dernières mesures, ne tenait pas encore sa place dans les institutions, ou ne pouvait faire entrer son action et sa valeur dans la balance des partis pour le choix du président du conseil. Mais il y avait une chambre des députés, souveraine parlementaire, qui se réunissait le 4 novembre; cette chambre dans son ancienne majorité s'était prononcée pour un système modéré, pour des opinions de tempérance, seules capables de mettre un terme à la violente agitation de la société; on avait eu le gouvernement des centres, même après la révolution de juillet, et la France avait applaudi, car le centre c'étaient la paix, l'ordre et la modération. Par suite des nouvelles élections, cent treize nouveaux membres prenaient place dans cette chambre des députés, et ces élections, par le seul mouvement légal des colléges, offraient, avec quelques nuances, des opinions presque aussi tempérées que celles de l'ancienne majorité. En temps ordinaire il devait en résulter la formation naturelle d'un ministère se rattachant à la couleur modérée de cette majorité, et seul capable de rassurer les intérêts alarmés, en un mot la présidence de M. Casimir Périer ou de M. Molé, avec la domination du centre gauche.

Pourquoi n'en fut-il pas ainsi, et comment parut-il indispensable de composer d'abord un ministère de gauche pure? C'est qu'en politique il est souvent utile d'user une opinion en l'appelant une fois pour toutes au pouvoir, afin de la compromettre par ses principes et de la rendre désormais impuissante à troubler l'ordre gouvernemental. La gauche avait tant dit qu'elle possédait en elle-même l'art de gouverner avec des ressorts inconnus, des ressources puissantes, qu'il fallait la voir à l'œuvre. Si la majorité n'était pas pour elle, il y avait à Paris une surface, une agitation convulsive qui la favorisait. Nul n'aurait osé toucher alors à la popularité, à l'existence politique de MM. de Lafayette et Dupont (de l'Eure); avant d'arriver à un système de gouvernement fort, il fallait passer par leurs mains; et c'est ce qui détermina le choix de M. Laffitte (1), chargé de composer, sous sa présidence, un nouveau cabinet

qu'ils ne peuvent manier le pouvoir, c'est un vice radical inhérent à leur nature. C'est alors que nous avons cru qu'il était de notre honneur de nous retirer; nous l'avons fait sans regrets... »

(1) Le général Lafayette prit une vive part à la formation de ce

avec les éléments plus compactes de la gauche. M. Laffitte était tout alors dans le pouvoir : ministre d'État, président de la chambre des députés, et même encore banquier ; il suffisait à toutes ces fonctions avec une certaine universalité et cette absolue confiance en lui-même que chacun lui connaissait bien. Il avait d'abord essayé de rattacher les pièces toutes dissoutes du ministère de coalition, car il aimait ces sortes de compromis, ces transactions d'hommes et de choses. Lui-même, d'un caractère excellent, d'une loyauté à l'épreuve, pourtant avec toutes les conditions de l'imprudence, croyait qu'une réconciliation était un hommage à sa capacité et à sa prépondérance. Sa position était d'ailleurs si importante par les incontestables services qu'il avait rendus à l'idée de 1688, si enracinée, si dominante dans son esprit ! Il prit la présidence, parce que dans le fait tout le monde venait à lui, comme à l'homme de confiance indispensable dans la crise. On le considérait encore comme l'esprit véritablement supérieur de l'opposition de quinze ans.

M. Laffitte se mit donc immédiatement à l'œuvre, aidé du concours de M. Dupont (de l'Eure), le chef de toutes les nuances de la gauche, qui espéraient triompher d'une manière complète et appeler là leurs amis. M. Guizot n'était plus ministre en réalité depuis un mois ; ses divisions avec M. Odilon Barrot avaient entraîné la première dislocation du conseil par la retraite simultanée de M. de Broglie ; quoi de plus naturel que M. Barrot osât prendre sa place et se faire ministre responsable? moralement le supérieur du ministre, par ses relations d'hôtel de ville, il devait le remplacer nettement ; ce qui est franc est toujours fort. Pourquoi ne le voulut-il pas tout d'abord ? Peut-être dans la manière de voir de M. Odilon Barrot, la préfecture de la Seine (la dictature municipale) lui paraissait-elle au-dessus du ministère de l'intérieur ; bien que les temps fussent différents et les circonstances dissemblables, il y avait alors plus d'un rapprochement à faire entre 1792 et 1830 : est-ce qu'à l'époque de la révolution la commune de Paris ne se croyait pas supérieure au gouvernement, et le maire, M. Péthion, au ministre M. Roland? Je crois également qu'avec toute la bonne volonté de M. Laffitte de satisfaire la gauche dans la nouvelle combinaison, il craignit d'aller jusque-là : M. Odilon Barrot, c'était M. de Lafayette en personne ; le vieux général, déjà commandant suprême des gardes nationales, aurait donc eu dans ses mains la direction absolue de la France, c'est-à-dire les préfectures, les mairies, la gestion des intérêts, et dans des circonstances aussi périlleuses, c'était trop d'augmenter encore un tel pouvoir. En toute circonstance M. Barrot se vantait d'être l'élève, l'ami, le mandataire politique de M. de Lafayette. Ce fut alors que M. Laffitte choisit ou accepta le comte de Montalivet pour le ministère important de l'intérieur, succession de M. Guizot. C'était un de ces jeunes pairs, qui, par l'hérédité, avaient été appelés à siéger sous la restauration (1) ; son père, ministre de l'intérieur sous l'empire avec des facultés honnêtes, polies, convenables, avait été élevé à la pairie par M. Decazes en 1819 ; le fils s'était distingué par une certaine facilité de paroles, une bonne éducation, une vive pétulance d'idées et de caractère qui, dominée par l'ardeur des sentiments, ne permettait pas toujours la justice et la réflexion. Membre des sociétés électorales sous la restauration qui avait créé sa pairie avec une haute générosité, M. de Montalivet s'était révélé avec une ardeur, une énergie de caractère contre les derniers temps du ministère de M. de Polignac, et il avait salué le nouveau gouvernement comme un grand avenir. C'était un jeune homme entièrement neuf dans les affaires, mais fort capable de s'y ployer bientôt et que le roi prendrait soin de former lui-même, car il aimait les jeunes hommes plus aptes à comprendre, à saisir les impressions d'une tête d'expérience et de se dévouer à une ferme politique. Comme il fallait des épaulettes de garde national partout, un de ses colonels devait être bien placé au ministère de l'intérieur (2). S'il pouvait y commettre des fautes, y jeter des paroles inconsidérées ou mal réfléchies, c'é-

ministère ; il écrivait à ce sujet très-familièrement à M. Laffitte. Voici une de ses lettres :

« Où en êtes-vous de vos négociations, mon cher Laffitte ? Avez-vous enfin composé cette fameuse liste, et si personne ne veut s'arranger avec personne dans un ministère mixte, pourquoi ne prendriez-vous point le parti, comme le roi le disait hier à Dupont, de former un ministère tout d'une nuance, c'est-à-dire de la vôtre ; rassurant dès le premier jour les amis de la liberté et de l'ordre public, et opposant aux désordres la seule barrière qui puisse aujourd'hui les arrêter : un pouvoir franchement patriote et une marche digne de la révolution de juillet. Je suis persuadé que les timides une fois rassurés, vous en béniraient.

« Salut et amitié,

« LAFAYETTE. »

(1) Le duc Decazes avait dans ce ministère deux hommes à lui, MM. d'Argout et de Montalivet.

(2) Au reste, comme tout alors se traduisait en ordre du jour, en compliment, M. de Montalivet crut nécessaire de faire part de sa nomination à ses camarades de la garde nationale.

Lettre de M. le comte de Montalivet aux gardes nationaux de la 4e légion.

« Mes chers camarades,

« Appelé, par la confiance du roi, à un poste honorable et difficile, auquel je n'aurais point osé penser, mais que je n'ai pas dû refuser, je me vois forcé de résigner le commandement de la 4e légion. Au moment de vous quitter, j'éprouve le besoin de vous exprimer tous mes regrets de ne plus marcher à votre tête. Croyez, mes chers camarades, que toute ma vie, quel que soit l'avenir qui m'est réservé, le souvenir du temps que j'ai passé près de vous ne cessera de m'être bien précieux. Recevez mes remerciments du zèle avec lequel vous avez secondé mes efforts pour le maintien de la liberté et de l'ordre public, et croyez que, dans le nouveau poste où je

tait un homme de cœur, de dévouement, et ceux-là il ne faut jamais les dédaigner dans les crises. Avec lui le comte de Montalivet amenait, je ne dis pas toute une coterie, mais un collége entier; je m'explique : élève assez distingué sous la restauration, il avait gardé souvenir de ses classes, de ses camarades d'étude; excellent garçon, tous ceux-ci l'entouraient, le pressaient, lui faisaient cortége, et en même temps l'absorbaient dans ses affections, son pouvoir ou ses plaisirs. On ne saurait dire combien de fautes nous font commettre ces camaraderies primitives, ces tutoiements que l'on garde encore malgré les distances de temps et de positions; que de gens disaient *Montalivet!* et quand on parle aussi familièrement d'un ministre, on peut envahir les places, dominer les pensées de celui dont on se dit l'ami, le bras, le confident, mais on peut aussi le compromettre.

Le ministre le plus difficile à remplacer, c'était le comte Molé, surtout si l'on remarque le service éclatant qu'il venait de rendre, celui de la reconnaissance générale, immédiate, sans difficulté ni exception, de la nouvelle monarchie, par l'Europe. Indépendamment des causes intimes de dissidence dans le cabinet, il y avait encore un motif qui amenait, je crois, la démission du comte Molé; c'étaient ses dissentiments notables avec M. de Talleyrand sur quelques points de politique extérieure, et surtout en ce qui touchait la situation du nouveau gouvernement vis-à-vis de l'Angleterre. Dans l'attitude que prenaient les affaires avec la suprématie de la conférence de Londres, il fallait un homme plus dévoué à M. de Talleyrand, plus souple devant sa suprême puissance que ne l'était le comte Molé; il fallait un esprit subordonné, un secrétaire d'État sans opinion personnelle; et comme l'on variait sur les noms propres, M. Laffitte prit le parti de choisir une sorte de ministre provisoire, le maréchal Maison, désigné pour l'ambassade de Vienne par le comte Molé lui-même.

Si ce poste important était déjà trop haut pour le maréchal, à plus forte raison le ministère des affaires étrangères. Le comte Maison ne manquait pas de finesse; à travers son âpreté d'expression et la rudesse de son allure militaire, il recherchait et devinait bien le fond des affaires; mais il faut tant de conditions différentes pour constituer un chef suprême des relations à l'extérieur! la fermeté des principes, jointe à la politesse des formes, l'étude du droit public et des traités; et toutes ces qualités le maréchal Maison ne les possédait pas à ce point d'exquise dignité du comte Molé; il ne pouvait être qu'un ministre de passage (1), et lui-même le sentait parfaitement. Il accepta un intérim avec l'intention formelle d'aller à Vienne.

Le dernier des nouveaux ministres appelé à remplacer le duc de Broglie, M. Mérilhou, n'était ni pair ni député, mais il avait pour titre d'être un vrai patriote, le secrétaire général de M. Dupont (de l'Eure), et presque son homme de confiance : avocat disert, défenseur surtout de la presse périodique, et au demeurant esprit timide, incertain, M. Mérilhou devait être salué par les journaux dans son avénement. M. Dupont (de l'Eure) d'ailleurs était trop parfaitement avec lui pour que le nouveau ministre ne fût pas exalté par tous les journaux de la gauche. On ne s'arrêta pas à la spécialité (c'est sans doute si peu de chose!). A l'instruction publique il fallait un homme de littérature, un savant distingué, et la révolution, plus capricieuse qu'une favorite de roi, y plaçait un avocat sans antécédent dans la carrière de l'histoire, de la philosophie ou des sciences exactes. M. Mérilhou devait également présider aux cultes, se mettre en rapport avec les évêques de France; l'esprit le plus sceptique ne dominait-il pas dans ses œuvres, dans ses plaidoyers pendant dix ans? Il appartenait un peu à la rédaction du *Courrier français*, si haineuse contre le clergé, et la gauche lui donnait la feuille des bénéfices. Les convenances, pas plus que les spécialités, ne sont dans l'esprit de parti; une opinion prend et pousse un homme parce qu'il exprime l'idée ou le sentiment qui lui convient; les affaires ne viennent qu'en seconde ligne. M. Mérilhou et M. Isambert étaient les deux bras de M. Dupont. Au reste, ce nouveau cabinet, se dégageant de toute espèce de résistance morale à l'esprit révolutionnaire, devait marcher fermement dans les voies de la gauche, sous l'épée dictatoriale de M. de Lafayette. Tous les ministres sans portefeuilles sortirent simultanément de cette combinaison qui reposait sur l'idée d'unité avec la présidence de M. Laffitte : ainsi M. Casimir Périer, l'esprit de fermeté; M. Dupin, la résistance brusque et incomplète; M. Bignon, le phraseur diplomatique, abandonnaient tous trois le cabinet. Il ne devait y avoir désormais dans le conseil des ministres que des secrétaires d'État responsables. A ce point de vue c'était une amélioration, mais une amélioration qui avait sa tendance vers la gauche, et qui par

sais appelé, cette devise qui nous était commune ne cessera d'être la mienne.

« Le ministre de l'intérieur,
« Montalivet. »

(1) Voici la formation du ministère du 2 novembre 1830 :

M. Laffitte, président du conseil, et ministre secrétaire d'État au département des finances;

M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux, ministre de la justice;

M. le maréchal Gérard, ministre de la guerre;

M. le comte Sébastiani, ministre de la marine;

M. le maréchal Maison, ministre des affaires étrangères;

M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur;

M. Mérilhou, ministre de l'instruction publique et des cultes.

elle-même portait une impuissance de force ou de gouvernement.

Presque immédiatement les choix secondaires furent faits afin de donner une activité continue à cette administration qui s'annonçait comme tout entière destinée à s'occuper d'affaires. M. Laffitte, président du conseil (1), ministre des finances, s'adjoignit comme sous-secrétaire d'État, M. Adolphe Thiers, déjà conseiller d'État, et qui, dans son ardeur active, voulait enfin toucher le positif de l'administration. M. Thiers devait servir d'intermédiaire entre la presse, le parti du mouvement et M. Laffitte; il avait un pied dans le journalisme, un autre dans le conseil; son instinct de révolution, son sentiment matérialiste du pouvoir le rendaient considérable pour M. Laffitte; il s'essayait à se faire une spécialité de finance; esprit chaud, méridional, il devait beaucoup remuer de droite et de gauche, et ses premiers essais ne furent point heureux dans une matière aussi délicate que l'assiette des impôts et la gestion des intérêts. En affaires c'est un grand défaut de trop se mouvoir; il n'y a rien de plus stérile que l'action sans cause. Les choses qui sont depuis longtemps établies viennent souvent de la nécessité; les traditions ont leur motif et leur légitimité. M. Thiers devint bientôt l'objet d'une certaine raillerie dans les bureaux; il eut alors la manie des projets financiers, comme plus tard celle des plans de campagne.

M. Baude était appelé à un même poste de sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, journaliste encore aux affaires. La pensée du nouveau conseil était de laisser aux ministres le loisir de se livrer à la politique générale, tandis que dans chaque département un sous-secrétaire d'Etat présiderait à l'administration. Le nom de M. Baude se rattachait à l'origine du mouvement populaire, dans ce qu'il y avait de plus avancé; car il avait siégé à l'hôtel de ville, même avec le général Dubourg, à l'époque si prononcée de juillet. Comme M. Thiers, son defaut était de prendre le mouvement pour le caractère absolu de la vie, de l'avancement et du progrès politique; tous deux s'agitaient, remuaient, revenant au point de départ pour le quitter et y revenir encore, comme si l'écureuil réalisait autour de sa cage le théorème absolu de la perfection; tous deux improvisateurs spirituels, leur première existence de journalistes se détrempait sur tous leurs actes.

Si M. Odilon Barrot restait préfet de la Seine avec une puissance d'autant plus grande qu'elle avait vaincu M. Guizot, M. Girod (de l'Ain), esprit timide et modéré, donnait sa démission de préfet de police (2), et on le remplaçait par M. Treilhard, récemment créé préfet de Rouen, assez inconnu jusque-là, mais d'un nom conventionnel retentissant, et lié à la gauche par cela même; il fallait improviser des hommes pour les positions, et on les plaçait avec une facilité étrange, sans s'inquiéter beaucoup s'ils étaient aptes aux fonctions pour lesquelles on les destinait.

Toutefois il y avait cela de particulier dans ce ministère nouveau que, formé avec les éléments de la gauche pure, il était en présence d'une majorité de chambre tout à fait en dehors de lui et qui ne voulait pas le suivre; il lui fallait donc oser un parti vigoureux, et puisqu'on avait tant parlé de dissolution de la chambre, M. Laffitte devait en faire une condition essentielle à la vie du nouveau cabinet, et obtenir à cet effet un blanc seing. La faute de M. Laffitte (elle venait toujours de sa confiance en lui-même) fut d'espérer la domination d'une majorité qui n'était pas avec lui. Qu'arriva-t-il? C'est qu'avec les fortes allures de la gauche, le cabinet était obligé de se tempérer, de se modérer à ce point de perdre la confiance du parti révolutionnaire, sans conquérir l'appui et l'assentiment d'une majorité qui appartenait à d'autres. La plus grande erreur en politique, c'est de ne pas comprendre que les opinions ont des hommes qu'elles aiment et qu'elles entourent de leur confiance exclusive; il ne peut donc appartenir à un ministère, formé dans les idées d'un parti, d'inspirer confiance à la majorité d'un autre parti : qu'importent les concessions, les accommodements provisoires! tout cela se brise et se rompt à la première secousse, parce qu'on ne se convient pas. En vain M. Laffitte espérait-il qu'avec son esprit conciliant il parviendrait à tenir un juste milieu et à inspirer confiance à la droite et à la gauche : cela n'était ni dans la nature des hommes, ni dans l'esprit des choses.

Pourquoi d'ailleurs faisait-on actuellement la concession d'un ministère de la gauche avec la prépon-

(1) M. Laffitte avait alors pour axiome qu'il fallait détourner les esprits de la politique générale par les affaires, et lui voulait se poser comme dominateur de tout le gouvernement politique avec des hommes qui lui seraient entièrement dévoués.

(2) M. Girod (de l'Ain) se croyant compromis comme M. Barrot, prononça à la tribune sa discours justificatif (séance du 9 novembre)... « A l'époque des rassemblements des ouvriers, disait-il, quelle a été ma conduite? J'en ai fait venir un grand nombre à la préfecture de police; j'ai conversé avec eux, j'en ai appelé à leur patriotisme, à leur raison, et, je dois le dire, j'ai été compris par eux... Quant aux sociétés populaires, sans entrer dans une discussion légale sur l'art. 291 du Code, je me suis borné à les considérer comme un fait d'ordre ou de désordre public. A plusieurs citoyens que je savais en faire partie, et que je regarde comme des hommes honorables, voici ce que j'ai dit : « Il ne s'agit pas de savoir si tel article du Code pénal est ou non abrogé, il suffit que vos assemblées soient un objet de désordre pour qu'elles doivent cesser. » Dans toutes les circonstances, l'exécution des lois, en ce qui me concernait, a été accomplie autant qu'elle pouvait l'être. Rien de ce qui était possible n'a été omis par moi, et je n'ai jamais agi que dans le sens absolu de ma conscience et de mon devoir. »

dérance de M. de Lafayette? Comment M. Laffitte ne le comprit-il pas? On avait à passer la crise du procès des ministres de Charles X : la protection du parti de l'hôtel de ville semblait indispensable pour conduire ce procès pénible à bonne fin; il ne fallait pas mécontenter ceux qui pouvaient avoir action sur la multitude; avec M. Laffitte on avait M. Dupont (de l'Eure), avec M. Dupont (de l'Eure) M. Barrot, avec M. Barrot M. de Lafayette, et avec M. de Lafayette les classes moyennes et le petit peuple. A l'abri de ces noms on devait passer la crise; mais une fois le temps accompli, on pouvait secouer tout cela comme une passagère nécessité d'un temps de concession.

Président de la chambre des députés, lorsqu'il quitta le fauteuil pour la direction du conseil, M. Laffitte crut indispensable d'adresser à la chambre une allocution, sorte de manifeste de la politique du nouveau cabinet (1); les termes en étaient convenables et modérés, et à peu près tels que les aurait adoptés le précédent ministère. Or, avec ces concessions, que devenait la couleur prononcée qu'avait arborée le nouveau ministère? Si on n'avait formé une nouvelle administration que dans le but de suivre la marche de l'ancienne, à quoi bon ce changement? C'était se placer dans les mains des ministres démissionnaires, et l'on n'a jamais assez de renoncement envers soi-même pour appuyer loyalement ses successeurs et ses adversaires. Il se produisit encore un résultat très-significatif; c'est que l'un des ministres démissionnaires fut porté à la présidence de la chambre; M. Casimir Périer obtint une majorité considérable, et il fallut que le nouveau cabinet donnât ses voix à un de ses adversaires détrônés : c'était bien humblement introniser un système proclamé comme une ère nouvelle que cette similitude de conduite! M. Laffitte, en déclarant qu'il s'associait à la politique de la majorité, produisit un effet tel que tout le monde put se demander : Pourquoi y a-t-il eu un changement dans le cabinet si c'est pour aller sur la même ligne? Le caractère du nouveau président du conseil était d'ailleurs d'une facilité si bonne, si particulière, qu'il prêtait à toutes les situations; la journée se passait en causeries, en communications personnelles avec M. de Lafayette ou avec ses collègues; quand il fallait agir on se bornait à disserter, à faire des plans d'administration provisoire, qui n'avaient aucun résultat définitif; c'était un infatigable causeur que M. Laffitte, souvent très-habile coloriste de bien mauvaises situations, et laissant tout aller comme sous l'empire d'une grande providence.

Au département des finances le ministre se laissait dominer par son sous-secrétaire d'État, et celui-ci, avec la volonté de faire du neuf et du tranché, se laissait mener par les bureaux, fouillant à tous les cartons, exhumant de vieux projets sur les impôts, même ceux du Directoire, son époque de prédilection. Un jour c'était l'assiette de l'impôt foncier qu'on voulait bouleverser, le lendemain les formes de l'impôt indirect; on ne reculait pas devant les mesures les plus dures, les plus vexatoires; avec ses souvenirs de l'histoire révolutionnaire, le sous-secrétaire d'État des finances rêvait les taxes somptuaires, les cotes de répartition, les impôts progressifs; son passage dans cette administration fut étrangement marqué par ce caractère pétulant, étourdi, que les Italiens définissent par le mot de *fa tutto*. Nous aurons plus tard à y revenir.

Dans le département de la justice, M. Dupont (de l'Eure) se trouvait plus à l'aise depuis la formation du nouveau cabinet; et un phénomène remarquable, c'est que dès ce moment il se montra plus facile pour les choses de gouvernement, même d'aristocratie et de royauté. M. Dupont (de l'Eure), si acharné contre la noblesse et les majorats, contre-signe des ordonnances qui rappellent les temps des sceaux et des titres; s'il a fait abolir le titre de *monseigneur* pour les ministres (ce qui est encore un peu de vieille haine contre l'ancien régime), M. Dupont (de l'Eure) règle les sceaux de l'État avec les fleurs de lis, contre-signe des majorats, et qui sait? peut-être des lettres de noblesse! il signe ses rapports au roi par la formule de *fidèle sujet*, depuis repoussée presque avec dédain. Le ministre

(1) Voici les paroles prononcées par M. Laffitte en quittant la présidence : « .... Si je n'avais consulté que mes vœux, je serais resté longtemps à ce fauteuil, où vos suffrages m'avaient appelé, où votre indulgence me soutenait tous les jours dans l'exercice de fonctions honorables et difficiles, mais il a fallu céder à des volontés augustes auxquelles moi et mes collègues nous nous serions crus coupables de désobéir. En présence d'événements graves, les meilleurs citoyens, les plus habiles se défiaient de leurs forces; je ne me défiais pas moins des miennes, mais il fallait des ministres au roi et à la France, et je me suis dévoué avec mes collègues à des nécessités supérieures. Le but du gouvernement représentatif est d'essayer tous les noms, toutes les facultés, toutes les popularités, de les employer, de les sacrifier même au service du pays. Il faut que chacun subisse à son tour cette redoutable épreuve : les circonstances et non le mérite en mesurent la durée : les circonstances ont été et seront difficiles pour tous; chacun doit à la France et au roi de se mesurer avec elles. Dans cette carrière nouvelle, messieurs, j'aurai encore à réclamer votre indulgence, votre appui. Permettez-moi de les invoquer et de les espérer. Consolider l'ordre, sans lequel il n'y a point de liberté; compléter, perfectionner et surtout faire respecter les lois, conserver la bonne intelligence de la France avec l'Europe, et prévenir tout ce qui pourrait la troubler : tel est le devoir et tel est le vœu de ceux auxquels le roi a confié l'administration du royaume. Heureux ceux qui auront contribué, même pour une faible part, à une œuvre si noble et si belle. Ce bonheur, s'il m'arrivait, pourrait seul me dédommager de l'honneur auquel je renonce aujourd'hui, et du sacrifice profond que j'ai fait en acceptant les hautes fonctions auxquelles le roi a daigné m'appeler. » Ce langage était plein de modération et de convenance.

n'est plus rude que par la parole, plutôt encore dans les récits que dans la réalité; il ne parle plus à chaque moment de donner sa démission; le portefeuille semble lui sourire; il se complaît à nommer ses amis, ses intimes dans la magistrature au haut et au bas de l'échelle: M. Mérilhou devient un appui pour lui dans le conseil; il espère dominer l'esprit de M. Laffitte, à ce point de le faire marcher tout à fait vers la gauche extrême.

Le ministère des affaires étrangères n'est pour le maréchal Maison qu'un véritable lieu de passage, comme il l'a été pour le maréchal Jourdan. Quel successeur a-t-on donné là au comte Molé? Le maréchal est sans formes, sans liant, sans aucune de ces conditions qui peuvent mener à fin une grande affaire; qu'on plaçât le maréchal Maison au ministère de la guerre, c'était déjà un poste très-fort pour lui, mais au moins il y avait sa spécialité. Aussi le maréchal ne donna-t-il que quelques signatures, les plus nécessaires de ce département; plus que jamais il persistait dans le désir d'aller à Vienne, et de traverser ces champs de l'Allemagne qu'il avait vus tour à tour en vainqueur et en vaincu, avec Moreau et Napoléon. On s'occupait déjà de lui chercher un successeur plus habile, plus souple, plus capable de s'entendre avec M. de Talleyrand et les actes de la conférence de Londres, véritable congrès européen.

Le ministère de la guerre à son tour devait prendre une activité considérable dans les circonstances graves où se trouvait l'Europe. Le maréchal Gérard avait cru d'abord à la paix générale; il ne présumait pas qu'après la reconnaissance si facile du nouveau gouvernement en France, il pût y avoir des questions assez actives, assez sérieuses pour amener un conflit. Il voyait pourtant qu'il s'était trompé et que l'Europe armait sur un pied formidable: mille questions allaient surgir qui pouvaient jeter les nations les unes sur les autres. En l'hypothèse d'une guerre, le maréchal préférait un commandement actif d'armée au ministère dirigeant; on doit remarquer cette coïncidence du départ du maréchal Maison pour Vienne et de la démission du maréchal Gérard; elle s'explique, parce que la guerre devenant imminente avec l'Autriche, on envoyait un maréchal de France à Vienne, pour prendre ensuite un commandement sur le Rhin, comme on destinait au maréchal Gérard l'armée des Alpes. Si, comme administrateurs, ni l'un ni l'autre n'avaient les conditions suffisantes pour donner une vigoureuse et gouvernementale impulsion, dans le cas d'une guerre ils pouvaient rendre des services militaires dans une campagne où les noms de Maison et de Gérard, de Lamarque et de Clauzel, lieutenants de l'empereur, devaient figurer en première ligne. A peine le cabinet de M. Laffitte était-il organisé (1) que ces causes amenèrent la nécessité d'un nouveau remaniement ministériel.

Cette modification dans le conseil se rattachait aux négociations diplomatiques, et à la volonté personnelle de M. de Talleyrand. Dans la voie difficile où l'on allait entrer par rapport à l'Europe, au moment où les conférences de Londres devaient s'ouvrir avec leurs protocoles secrets, il fallait un ministre des affaires étrangères dans les idées de M. de Talleyrand, et tout préoccupé de cette haute volonté de maintenir la paix. Le comte Molé avait trop d'indépendance dans le caractère, je l'ai dit, une valeur de nom propre trop considérable, pour accepter ce rôle secondaire, et sous ce rapport il était gênant pour M. de Talleyrand, qui voulait rester maître absolu de la direction à l'extérieur. Le comte Molé n'était et ne pouvait être l'homme de personne; le maréchal Maison avait des formes, des habitudes de révélations et de confidences tout haut et en tout lieu, qui ne convenaient pas toujours aux affaires sérieuses; et toute justice rendue au caractère honorable de M. Laffitte, il fallait lui reconnaître un besoin d'indiscrétion qui le rendait incapable de garder le secret d'une négociation importante, ou le mystère de ces dépêches qu'il fallait tenir devers soi, sans les répandre parmi ses amis et dans le public. Depuis longues années l'aptitude spéciale et la docilité intelligente du général Sébastiani (2) avaient été remarquées par le roi et sa sœur la princesse Adélaïde: c'était l'homme le plus discret, le plus apte aux concessions, aux ménagements, aux négociations difficiles; M. de Talleyrand le signalait dans ses dépêches comme l'intermédiaire le plus utile pour les accidents de sa position si délicate à Londres: il fallait nécessairement un couvert sûr et à l'abri de tout examen de M. Laffitte. Sans avoir un talent supérieur de tribune, le général Sébastiani avait l'art

(1) *Ordonnance du roi du 17 novembre* 1830.

« M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies, est nommé ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, en remplacement de M. le maréchal marquis Maison, pair de France, dont la démission est acceptée.

« M. le comte d'Argout, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies, en remplacement de M. le comte Sébastiani.

« M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de la guerre, en remplacement de M. le maréchal comte Gérard, dont la démission est acceptée.

« Louis-Philippe.

« Par le roi : J. Laffitte. »

(2) Presque dans toutes les combinaisons ministérielles, le général Sébastiani fut le porteur de paroles; il était fort habile pour cela, et prenait un accent dramatique qui aidait les persuasions. La confiance du roi et de la princesse Adélaïde venait de loin.

de dire tout ce qu'il voulait exprimer, rien que cela et toujours avec modération. En toute hypothèse il devait être un sous-seing parfait pour la correspondance privée du prince sur les grands intérêts de la paix. Le général Sébastiani était convaincu « qu'il fallait empêcher les révélations ministérielles dans la rue et les indiscrétions de partis, capables de compromettre la France vis-à-vis de l'Europe. »

Dès qu'il fut décidé que le maréchal Maison partirait pour Vienne, il n'y eut plus d'hésitation, et le choix pour le ministère des affaires étrangères tomba sur le général Sébastiani qui dut laisser la marine à M. d'Argout. Dès lors on fut complétement sûr qu'il ne serait rien fait que sous une unique et haute impulsion, et qu'on ne laisserait tomber sous la publicité loquace du conseil que ces négociations générales qui pouvaient servir de pâture aux journaux, sans compromettre les affaires sérieuses. S'il en eût été autrement, on se fût livré à M. de Lafayette, à tous les utopistes de propagande, et la guerre alors aurait agité les peuples et les gouvernements. Il fallait un ministre de confiance pour balancer et corriger les étourderies populaires.

Ce n'est pas que la haute diplomatie eût l'intention de laisser le pays sans défense; la correspondance de M. de Talleyrand constate l'impérieuse nécessité des armements, mais des armements réguliers, tempérés par la sauvegarde et le ménagement des intérêts, et dirigés surtout par une politique habile, comme il l'avait écrit en 1815 lors du congrès de Vienne. Dans ce double but on eut recours à la capacité hors ligne du maréchal Soult; le maréchal jouissait d'une renommée militaire si haute, si supérieure à toutes les autres, que nul vrai soldat n'aurait osé y toucher (1). Toutefois les partis, qui sont si implacables et étroits, lui faisaient le reproche de s'être loyablement rapproché de la restauration qui avait recueilli les vieilles gloires avec honneur; il y a plus : appartenant par toute sa famille aux convictions catholiques, profondes, ardentes, le maréchal avait donné des témoignages publics de sa croyance, vivement secondé en cela par une sœur d'une sainte et religieuse vie. On lui en faisait un crime, comme si la croyance n'avait pas été un des caractères des grandes gloires militaires de la France depuis Bayard ; comme si Napoléon lui-même au lit de mort n'avait pas reçu son Dieu des mains d'un prêtre ! La restauration ne serait peut-être pas tombée si elle s'était confiée au maréchal Soult; si Charles X avait placé l'exécution de ses volontés en de telles mains, elles auraient été fermement exécutées. Ce fut sur l'indication de M. de Talleyrand même que le maréchal Soult fut désigné pour le ministère de la guerre, comme il avait été indiqué par lui en 1815, lors du congrès de Vienne, parce qu'il fallait un grand nom qui pût à la fois menacer de la guerre ou consolider la paix, sans subir cette fougue d'opinions qui est souvent la perte des États.

Ainsi, en même temps qu'on plaçait aux affaires étrangères un caractère de modération extrême, gardien fidèle des secrètes pensées, plus hautes que les siennes, on donnait le ministère de la guerre à une de ces rudes et fortes volontés qui enfantent les armées et jettent quelques centaines de mille hommes sur pied pour une campagne, et cela sans bruit de journaux ni fanfaronnade. Néanmoins cette campagne on devait l'éviter, et c'était pour cela qu'il fallait la tempérance dans le conseil, le secret dans les résolutions et la prudence dans la force. Le maréchal Soult, aux yeux de l'Europe, c'était l'organisation, la discipline militaire.

Par suite du choix du comte Sébastiani pour les

(1) Le maréchal Soult, le jour même de son installation, adressa la circulaire suivante, d'une grande fermeté, à tous les lieutenants généraux

« Paris, le 18 novembre 1830.

« Général, appelé par la confiance du roi au ministère de la guerre, j'établis mes rapports avec l'armée, en vous faisant connaître les principes de mon administration.

« En succédant à un ministre qui a ajouté à l'éclat de sa belle carrière militaire par la noble part qu'il a prise à notre glorieuse révolution, je me suis proposé de le continuer dans ses actes, son ardent patriotisme, le respect pour les lois, l'amour des libertés publiques et le sentiment de la grandeur française.

« Comme lui j'ai compris que dans les premiers moments d'agitation qu'a dû produire la miraculeuse libération de la France, la discipline ait dû éprouver quelques atteintes dans un petit nombre de corps. Aujourd'hui la moindre irrégularité dans le service n'aurait plus d'excuse. Les généraux, les chefs, les officiers de tous grades en seraient responsables et ne pourraient rester impunis. Ralliés autour du drapeau qui pendant vingt-cinq ans a illustré la France, nous devons tous sentir que l'obéissance aux lois est notre premier devoir; la soumission et l'observance de la discipline, la règle de notre conduite.

« Sous l'égide de ces principes, l'armée doit compter qu'une impartiale justice protégera ses droits, repoussera la faveur et assurera au mérite seul sa récompense. Dépositaire de la gloire des armes, l'armée conservera ce gage d'honneur pour transmettre sans tache le beau nom de soldat français.

« L'appel sous les drapeaux de plusieurs classes de jeunes soldats va exiger, général, l'emploi de tout votre zèle et celui des officiers sous vos ordres. La formation de nouveaux bataillons et escadrons, l'instruction des corps, une administration ferme et vigilante, réclameront aussi toute votre attention. Vous me rendrez compte exactement de tous ces résultats.

« Un grand mouvement national s'est opéré sous vos yeux. Appui des lois, soutien de l'indépendance française, de toute part la garde nationale est accourue à la voix de la patrie. Tous de la même origine, l'armée ne doit voir en elle que des concitoyens et des frères. Le concours de ces deux forces assure la tranquillité publique, comme il est le garant de la paix.

« La révision des lois militaires, d'utiles institutions se préparent. Assurer le bien-être du soldat, lui faire aimer la patrie et ses lois, élargir devant lui sa carrière, faciliter son avancement, respecter, accroître même les garanties légales de son avenir, tel est le vœu d'un roi qui, au premier jour de notre liberté, a combattu dans les rangs de l'armée. Soldat de cette même armée, je serai heu-

affaires étrangères, le département de la marine devenait vacant, et on le donnait au comte d'Argout, dont le nom comme pair de France s'était mêlé aux dernières négociations de Saint-Cloud. Il pouvait paraître singulier qu'un ministère qui avait la prétention d'aller à gauche fît entrer un esprit aussi modéré dans le conseil. Mais indépendamment de la capacité spéciale de M. d'Argout, il y avait encore un mobile pour cette désignation : c'est que M. d'Argout plaisait au centre gauche, et que le ministère ne pouvait marcher sans avoir l'appui de cette fraction dans la chambre : excellent esprit, plein d'accommodement et de mansuétude, le comte d'Argout était encore un homme de fermeté et d'action, à ce point de ne ménager ni les idées ni les partis. La position devint ainsi de plus en plus singulière : la gauche avait bouleversé le dernier cabinet afin de faire un ministère selon ses convenances et ses instincts, de manière que, dans cette nouvelle administration, l'opinion de M. Dupont (de l'Eure) pût dominer sans obstacle ; cela était si vrai que les journaux les plus extrêmes avaient applaudi à la recomposition du nouveau conseil sous M. Laffitte et lui promettaient appui. Il arrivait pourtant qu'à peine à l'ouverture de la session, une modification donnait un portefeuille à M. d'Argout, l'homme des centres, intelligence d'ordre ; au général Sebastiani, plus avancé peut-être encore dans ces idées de ménagement ; et au maréchal Soult qu'on accusait d'être demeuré fidèle à la restauration (1).

C'est que la position de ce ministère Dupont-Laffitte n'était ni franche ni possible ; il avait devant lui une chambre des pairs, peu forte il est vrai, mais en opposition constante avec ses idées, et une majorité de la chambre des députés si prononcée qu'il était impossible de marcher avec les opinions de la gauche. Il en résultait qu'avec de mauvais instincts révolutionnaires (et il y en avait beaucoup) on faisait néanmoins de la modération, de la tempérance, circonstance qui se produit très-souvent en politique : on voit se former un ministère avec des noms propres très-redoutés, et puis ces noms-là une fois au gouvernement deviennent modérés et se font pour ainsi dire les plagiaires de ceux qu'ils ont renversés. C'est ce qui arriva sous M. de Polignac comme sous M. Laffitte ; quand, au mois d'août 1829, on vit au pouvoir M. de Labourdonnaye, on croyait que tout allait être bouleversé dans l'État ; eh bien, la circulaire du nouveau ministre fut plus faible que celle de M. de Martignac. Après le 2 novembre 1830, voilà l'extrême gauche maîtresse de la position, et dès son début, elle se montre impuissante pour le triomphe de ses propres doctrines.

C'est un éclair de la Providence que cette nécessité de la tempérance et de la raison, car Dieu n'a pas voulu que les faux esprits pussent bouleverser le monde. Pour être conséquent avec lui-même, M. Laffitte aurait dû se placer sans aucune hésitation vers l'extrémité de sa couleur, appeler M. Barrot au ministère de l'intérieur, M. de Lafayette à la guerre ; puis aux affaires étrangères une de ces épées qui aurait fait peur un moment pour tout brouiller ensuite ; il aurait dû briser les derniers débris de la pairie, dissoudre la chambre des députés. Ces mesures, conformes aux doctrines d'un cabinet de gauche, auraient amené une confusion générale dans la situation. Par la propagande, on aurait eu la guerre générale avec l'Europe, l'anéantissement du crédit, la mort de toute relation commerciale. M. Laffitte le savait bien ; et chez lui les bons instincts corrigeaient les funestes légèretés de son caractère et les mauvaises traditions de ses principes.

CHAPITRE XXXIV.

PREMIÈRE PÉRIODE DU PROCÈS DES MINISTRES DU ROI CHARLES X.

Destinée des ministres signataires des ordonnances. — Leur fuite. — Police populaire. — Arrestation de MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville. — Procédure légale. — Projet d'accusation. — Travail de M. Eusèbe Salverte. — Questions sérieuses. — La commission. — Rapport de M. Bérenger. — Les mandats d'arrêt. — Premiers interrogatoires des ministres. — Discussion sur l'accusation. — Vote. — Majorité et minorité. — Les ministres à Vincennes. — Le général Daumesnil. — Esprit de la populace. — Émeute du 19 octobre. — Insinuation de l'Europe. — Inquiétude des cabinets. — Constitution de la chambre des pairs. — Questions préliminaires. — Forme de l'accusation. — Nature du crime. — Quelles lois ap-

reux de contribuer à l'accomplissement de ses nobles pensées, mais pour y parvenir, je dois compter, général, sur le zèle que vous mettrez à me seconder.

« Recevez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le ministre secrétaire d'État de la guerre,

« Maréchal duc de Dalmatie. »

(1) Le ministère de M. Laffitte fut obligé d'accepter M. Casimir Périer comme président de la chambre ; il fut nommé à une forte majorité : cent quatre-vingts voix sur deux cent soixante et onze votants (*séance du 11 novembre*).

Voici les paroles que M. Périer adressa à la chambre : « ... Tous mes devoirs me sont tracés par votre inébranlable volonté de maintenir pure et intacte la charte qui unit à jamais la nation au roi des Français, cette charte, votre plus beau titre, dans laquelle votre prévoyance a placé les germes de toutes les améliorations progressives que le pays a droit d'attendre de notre glorieuse révolution. J'accepte le nouvel honneur que vous avez voulu me faire, et je serai heureux d'imiter les exemples que m'a légués mon honorable

pliquera-t-on? — Rapport de M. de Bastard. — Parallèle avec l'accusation de M. Bérenger. — Fixation du jour de l'ouverture des débats. — Premier arrêt de la chambre des pairs.

(DU 31 JUILLET AU 1er DÉCEMBRE 1830.)

La marche rapide des événements nous a écartés du grand procès qui se rattache à l'origine et à l'esprit même de la révolution de juillet. Puisque la terrible émotion des rues de Paris, préparée par les ordonnances du roi Charles X, restait victorieuse et organisait son gouvernement, rien de plus naturel qu'elle préparât une sentence inflexible contre les ministres doublement coupables de la pensée des ordonnances, et de la manière insouciante et maladroite dont elles avaient été exécutées. Lorsque l'histoire, en effet, se détachera des passions contemporaines, ce qu'elle devra surtout envisager dans sa justice impartiale, ce sera moins l'esprit et la tendance des actes du 25 juillet (funestes sans doute, mais qui pourraient se justifier au point de vue gouvernemental) que les fautes commises par les ministres signataires, après qu'ils eurent été résolus à un coup d'État. Il y a de la décrépitude déjà dans la plupart des maximes de droit public sur lesquelles se fondèrent les procédures, les rapports et les actes d'accusation de ce grand procès. L'expérience nous a révélé depuis bien des vérités pratiques en matière de gouvernement, et l'on n'oserait plus aujourd'hui juger les affaires de ce temps (par exemple l'action des ministres sur les élections) avec les mêmes convictions et les mêmes préoccupations d'un libéralisme outré. Je me place donc fort loin des journées de 1830 pour examiner le procès des ministres de Charles X, comme dans l'avenir il sera vu et jugé.

Il faut ici revenir sur les faits pour suivre l'ordre de l'instruction. Dès que Charles X eut chargé le duc de Mortemart de composer un nouveau conseil sous sa présidence, par une ordonnance contre-signée de M. de Chantelauze, tous les secrétaires d'État signataires responsables des actes du 25 juillet se considérèrent comme étrangers désormais aux questions politiques (1); tous désirèrent se retirer, soit dans leur province, soit à l'étranger, afin de ne pas embarrasser la nouvelle combinaison. Le roi Charles X, par ce sentiment chevaleresque et inné chez lui pour tous les dévouements, ne voulut point se séparer de ses ministres : ceux-ci s'étaient exposés pour son pouvoir; c'était par son commandement et en invoquant leur amour pour la couronne que le roi les avait engagés dans ces mesures et par suite fatalement compromis; il ne pouvait les abandonner dans le malheur. Le roi avait même fait, je crois, une condition au nouveau ministère d'éviter un procès capital à ses fidèles conseillers; or, comme alors le vieux monarque était entouré de sa garde, décidée à protéger sa route, il désira que ses ministres, de toutes parts dénoncés par l'opinion irritée, fussent également sous la protection de ses armes et de son drapeau; ils marchèrent donc autour de lui, mornes et silencieux, jusqu'à Trianon (2). A ce palais on fit circuler des bruits fâcheux qui nécessitèrent définitivement une séparation du roi et de ses anciens conseillers; on prétendait, lors des négociations de M. de Mortemart, « que Charles X, par faiblesse ou entêtement, gardait auprès de sa personne son ancien ministère pour le rappeler au besoin dans un moment décisif, et que tout ce qui se faisait par M. de Mortemart n'était qu'un leurre pour ramener l'ancien état de choses. » Dès que ce bruit parvint aux oreilles des anciens ministres, ils durent insister pour se séparer du roi, car leur présence compromettait les négociations de son gouvernement (3); nul ne voulait acheter sa sûreté personnelle au prix de quelques sacrifices imposés à la couronne ou aux droits de M. le duc de Bordeaux. M. de Montbel seul demeura quelques jours de plus auprès du roi, comme son conseiller intime. C'était un homme sûr, éclairé, littéraire; et les lettres donnent souvent au caractère quelque chose de généreux et d'élevé.

Alors commença la vie errante, désolée de tous ces hommes naguère revêtus d'un grand pouvoir; c'est avec un sentiment mélancolique qu'on suit pas à pas les déguisements, les périls et les angoisses de ces proscrits : partout les populations soulevées poussent des cris de mort contre eux, et les passions ameutées en veulent à la vie de quelques serviteurs étourdis, présomptueux, mais loyaux, qui s'étaient aveuglément dévoués à la volonté d'un roi de France. Ici c'est M. le prince de Polignac : celui-là porte dans sa mémoire le souvenir de grandes proscriptions; il retrouvait son agonie de jeune homme, lorsque traqué par la police impériale, il errait de borne en borne dans les rues de Paris, jusque sous la porte cochère où retentissait l'éclat de la musique d'un bal de M. Réal (4), le chef de la police d'alors. Toujours

prédécesseur à ce fauteuil, d'où il s'est éloigné sans cesser pour cela de rester l'expression de vos vœux, qui ne pouvaient être portés au pied du trône par un organe plus digne et plus sincère... »

(1) On a vu que M. de Polignac avait quitté l'habit de ministre pour prendre l'uniforme d'aide de camp du roi Charles X.

(2) Je crois savoir néanmoins que quelques-uns des ministres furent consultés en particulier à Trianon sur la marche à suivre, et je crois pouvoir affirmer que M. de Montbel avait été le plus écouté.

(3) Les royalistes n'étaient pas les derniers à demander la séparation de Charles X d'avec ses ministres.

(4) Rien de plus touchant que le récit que fait M. de Polignac de son court séjour à Paris, comme proscrit; il n'y venait point pour la machine infernale, et le témoignage de M. Réal sur ce point est irrécusable. Voici la réponse de l'ancien chef de la police à une lettre que lui avait adressée M. de Martignac :

« Je n'ai déployé dans l'instruction de cette épouvantable affaire aucun caractère officiel, mais j'en ai connu tous les plus minutieux

le prince Jules garda souvenir de ce temps d'angoisses et de tristesse ! Captif pendant douze ans, il s'était fait au spectacle des calamités humaines; aux jours heureux il avait vu ensuite les honneurs l'environner, la puissance venir à lui, l'adulation s'élever comme une flamme capricieuse sur ses pas; mari d'une femme charmante, père d'une gracieuse famille loin de lui, le voilà maintenant sur une grande route, exposé aux inquisitions de police, aux cris des multitudes et des municipalités à écharpes tricolores. Des amis veulent le sauver; une dame de haute maison, et de cœur plus haut encore (1), le prend sous son angélique garde; elle l'accompagne et le protége jusque sur les bords de la mer : quelques heures de calme, et le prince de Polignac touchera l'Angleterre; Dieu ne le veut pas : la tempête gronde, les flots sont agités; la femme courageuse reste avec lui sur le rivage; elle veut sauver une tête de proscrit. Le patron de la barque refuse de mettre à la voile, il craint les vagues furieuses. Plus tard les soupçons arrivent.

A ce moment se faisait une étrange police (en révolution il en est toujours ainsi !) : des jeunes gens se groupaient sous l'épée d'un officier en retraite avec ses rancunes de l'empire, vieilles de quinze ans, ou sous l'écharpe d'un révolutionnaire avec ses passions de démocratie vives et récentes; ces bandes armées, sans ordre, sans discipline, braves compagnons du reste, par une impulsion enthousiaste que la victoire explique, marchant de droite et de gauche aux chants de *la Marseillaise*, arrêtaient arbitrairement, mettaient la main sur tout ce qui était suspect, ne tenaient nul compte des passe-ports; ils le faisaient sans intérêt, par un élan de patriotisme, une exaltation de principes; il n'y a pas de police plus terrible que celle des partis; ils devinent tout, les traits, le langage, et jusqu'à ces saintes ruses des proscrits politiques que tous les hommes de cœur doivent respecter. Ce fut donc une compagnie de ces volontaires nationaux qui arrêta le prince de Polignac prêt à s'embarquer pour l'Angleterre; que de grincements, de jurons et de fureurs autour du prisonnier ! Obligé de déguiser son nom, M. de Polignac fut conduit à Saint-Lô : là seulement il se fit connaître; on le jeta dans la prison publique pour attendre les ordres que le gouvernement de Paris donnerait sur le sort du prisonnier, résigné et presque fataliste à force d'être religieux.

Maintenant voici M. de Peyronnet : nul ne peut lui contester du courage et une fermeté même un peu fanfaronne; il ne craint pas la mort; il ne se soustrait qu'aux passions populaires qui font peur; ses traits, si souvent reproduits par la peinture, sont universellement connus, et c'est un malheur aux temps de troubles et de proscriptions. Chef si longtemps de la magistrature de France, il avait reçu et accueilli dans ses salons les fonctionnaires de tous les rangs, et tous en avaient gardé mémoire, soit pour la gratitude, soit pour le dépit : comment assez se déguiser pour n'être point reconnu au milieu d'eux tous? Le garde des sceaux de France, naguère revêtu de la simarre, prend le costume d'un courrier de M. de Rothschild, comme le parlementaire de M. de Sivrac avait pris celui de cuisinier pour traverser la Pologne sous le duc d'Anjou (2). Bien que sous une large perruque et baragouinant l'anglais, M. de Peyronnet fut reconnu par un ancien fonctionnaire à Tours, et noblement dénoncé (3) (gloire à celui qui l'a fait !), et au milieu des clameurs générales on l'arrêta, et sous bonne garde on le conduisit dans la prison de la ville. Dirai-je également la lamentable destinée de MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville, eux aussi recon-

détails. J'étais à côté du ministre de la police au moment de l'explosion; dix minutes après, je me trouvais sur la scène de désolation où la machine avait éclaté, et heure par heure, pour ainsi dire, j'ai assisté à toutes les découvertes qui ont fait connaître, soit les auteurs de l'attentat, soit ceux que des soupçons plus ou moins graves ont accusés. Dans les circonstances où me place votre lettre, ne voulant pas m'en rapporter uniquement à ma mémoire, j'ai consulté les nombreuses notes qui me restent; j'ai fait plus : j'ai relu les débats du procès recueillis par les sténographes, les pièces officielles, rapports, acte d'accusation, les quatre-vingt-douze questions soumises aux jurés, et le jugement, le tout formant deux volumes, imprimés à Paris, en floréal an 12, de l'imprimerie de la République, et je puis avec sécurité attester que dans toute cette horrible affaire le nom de M. de Polignac n'a point été prononcé. Vous pouvez, monsieur le vicomte, faire de cette déclaration l'usage qui vous paraîtra nécessaire.

« *Signé* : Le comte Réal, conseiller d'État à vie. »

(1) « M. de Polignac voyageait avec la marquise de Saint-Fargeau, qui le faisait passer pour son domestique... Depuis trois jours il était logé dans un cabaret de mince apparence, sur le havre de Granville. La nuit qu'il a été pris, il devait s'embarquer sur les deux heures, et il s'était assuré d'un canot, lorsque vers onze heures, deux gardes nationaux de Granville pénétrèrent dans sa chambre.

« Avez-vous des papiers, lui dirent-ils? — Non; de quel droit me les demandez-vous? — Si vous n'en avez pas, nous allons toujours vous conduire en prison. » En vain la marquise de Saint-Fargeau voulut protester contre une arrestation qu'elle prétendait arbitraire, M. de Polignac fut arrêté, garrotté et conduit à la prison de la ville où il passa la nuit. Arrivé à Saint-Lô, M. le procureur du roi, attendu qu'un pair de France ne peut être arrêté et mis en jugement que d'après un ordre de la chambre des pairs, se déclara incompétent. Malgré cette conclusion, la commission départementale, par mesure de sûreté publique, ordonna le dépôt du coupable dans la maison d'arrêt. » Il y a été conduit au milieu d'une double haie de gardes nationaux et de troupes de ligne. Pour imposer davantage au peuple qui faisait entendre des vociférations de sinistre augure, les membres des commissions départementale et municipale l'avaient placé au milieu d'eux; et cependant ce n'est qu'avec des efforts inouïs que la force armée qui l'escortait a pu franchir, au milieu de plus de deux mille habitants, le court trajet de cent cinquante pas environ qu'il avait à faire. Des bras s'avançaient à travers les rangs pour le saisir; on a vu un homme le menacer d'un pistolet, et les cris de : *Mort à Polignac ! il faut pendre le brûleur !* se faisaient entendre. »

(*Pilote du Calvados.*)

(2) Depuis Henri III. — *Voyez* mon travail sur *la Ligue*.

(3) M. de Peyronnet fut arrêté le 2 août près de Tours.

nus et arrêtés sur la clameur publique? C'était une joie de peuple que la capture de ces ministres, qu'on lui avait appris à détester, et qu'on allait poursuivre pour crime de haute trahison! Plus heureux, MM. de Montbel, Capelle et d'Haussez, quelque temps cachés à Paris, l'asile le plus sûr au milieu des agitations, parvinrent à passer à l'étranger et à éviter la longue captivité réservée aux ministres signataires des ordonnances de juillet (1).

Cependant, en vertu de quels ordres et sur quelles pièces légales les ministres de Charles X étaient-ils arrêtés par des voies si spontanées? Existait-il contre eux une procédure légale, et qui donc avait signé les mandats d'amener ou de dépôt? Tout était donc violent, arbitraire, et la suite d'un de ces mouvements désordonnés qu'enfantent les révolutions, sorte de clameur de haro des vieilles procédures normandes. Or ces actes, excusables aux jours d'émotion, appelaient une sanction légale, et le 3 août, à la chambre des députés, M. Eusèbe Salverte, esprit âpre et inflexible, lut de sa voix lente et monotone une proposition tendant à mettre en accusation les ministres de Charles X pour crime de haute trahison. Il est essentiel de remarquer cette date, car le 3 août rien n'était décidé encore par rapport à la famille royale; il n'y avait aucune formule de déchéance légalement arrêtée contre le roi Charles X; on était encore sous la lieutenance générale, et comment alors s'expliquer, dans le doute du principe de gouvernement, un acte d'accusation émané de la chambre des députés contre les ministres du roi?

Enfin, la déchéance de Charles X une fois prononcée, les choses changeaient de face; le roi était puni personnellement de la pensée des ordonnances : que signifiait dès lors la responsabilité légale pour les ministres signataires d'actes dont le roi portait la peine dans l'exil? Ne pouvait-on pas toujours poser ce dilemme : Si les ministres sont responsables, pourquoi frapper Charles X au mépris de l'inviolabilité du monarque? Si, au contraire, la responsabilité doit peser sur le roi, légalement il ne peut y avoir un crime spécial pour les ministres signataires? Ainsi, la proposition de M. Salverte fût tombée d'elle-même dans les époques régulières; et néanmoins la chambre la prit en considération (2). Cela s'explique; aux temps où les esprits sont dominés par l'idée de la nécessité politique, il n'y a plus de principes absolus qui puissent lutter avec l'opinion. Les assemblées ne se dégagent pas plus de l'influence de l'esprit d'une époque que les individus et les multitudes : or, par la même raison qu'on ne s'était pas arrêté devant l'inviolabilité royale, quand la tempête grondait, on ne s'arrêta pas davantage devant ce principe du droit, « qu'on ne peut pas frapper deux ordres de coupables pour un même crime quand la culpabilité de l'un exclut la culpabilité de l'autre. »

Le rapporteur de la commission d'accusation, M. Bérenger, criminaliste au reste fort éminent, apporta tout son esprit pour justifier la proposition de M. Salverte; la rédaction de ce rapport se ressent des idées contemporaines; lorsqu'à des temps plus calmes, aujourd'hui par exemple, M. Bérenger relit ce long travail, peut-être y trouve-t-il des maximes étranges, une dureté d'aperçus qui ne fortifient en rien la pensée dans les documents destinés à l'histoire. Hélas! c'est qu'avant d'être jurisconsulte on était homme d'opinion, membre de la chambre. Le rôle d'accusateur est très-difficile quand les tempêtes grondent, quand les passions s'agitent ameutées contre certains hommes que ne protège pas encore l'indifférence des masses qui pour elles souvent est la *justice*.

La première illégalité qu'il fallait régulariser au plus vite, c'étaient les arrestations spontanées, populaires des ministres; je le répète, il n'existait aucun ordre, aucun mandat, et quatre personnes considérables étaient arrêtées sur ce qu'on appelle, dans le langage criminaliste, la clameur publique, violente et turbulente expression. M. de Polignac était pair de France, M. de Peyronnet également pair (celui-ci néanmoins exclu comme nommé par Charles X);

(1) « M. Guernon-Ranville a été arrêté à Tours où l'on avait déjà saisi M. de Peyronnet et M. de Chantelauze. On assure que MM. Capelle et de Montbel se trouvent dans la suite de Charles X. Quant à M. d'Haussez, on prétend qu'il est passé en Belgique. »

(2) *Arrêté de la chambre des députés* (séance du 28 septembre).

« En conséquence des sept scrutins qui ont eu lieu, la chambre des députés accuse de trahison MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze, de Guernon-Ranville, d'Haussez, Capelle et de Montbel, ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet :

« Pour avoir abusé de leur pouvoir, afin de fausser les élections et de priver les citoyens du libre exercice de leurs droits civiques;

« Pour avoir changé arbitrairement et violemment les institutions du royaume;

« Pour s'être rendus coupables d'un complot attentatoire à la sûreté intérieure de l'État;

« Pour avoir excité la guerre civile, en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et porter la dévastation et le massacre dans la capitale et dans plusieurs autres communes;

« Crimes prévus par l'article 56 de la charte de 1814 et par les articles 91, 109, 110, 123 et 125 du Code pénal :

« En conséquence, la chambre des députés traduit les ex-ministres devant la chambre des pairs.

« Trois commissaires, pris dans le sein de la chambre des députés, seront nommés par elle au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, pour, en son nom, faire toutes les réquisitions nécessaires, suivre, soutenir et mettre à fin l'accusation devant la chambre des pairs, à qui la présente résolution et toutes les pièces de la procédure seront immédiatement adressées. »

M. de Chantelauze, membre de la chambre des députés, n'était pas démissionnaire; M. de Guernon-Ranville se trouvait dans la même situation. Et que devait-on résoudre à l'égard de ces prisonniers envers lesquels il n'existait encore aucun mandat régulier ? A peine arrêté, M. de Polignac avait adressé, de Saint-Lô, à M. le baron Pasquier (1), une lettre d'une naïveté calme qui ne supposait pas chez lui la conscience réelle de sa position, ni le sentiment de sa faute; faute immense qui entraînait la chute d'une vieille monarchie; il demandait « comment il était possible qu'un pair de France fût ainsi arrêté sans l'ordre de la chambre? » comme s'il y avait encore un droit public régulier, une pairie avec des priviléges quand le sol tremblait sous les pieds des multitudes.

A l'égard de M. de Peyronnet, des points plus difficiles et sérieux restaient à résoudre : la nouvelle charte avait-elle un effet rétroactif, lorsqu'il s'agissait d'une question criminelle et peut-être capitale? Les priviléges de la pairie pouvaient-ils lui être enlevés par un acte législatif postérieur au délit dont il était accusé? Aussi le garde des sceaux, M. Dupont (de l'Eure) s'empressa-t-il de présenter ces questions à la chambre des pairs, pour appeler une solution immédiate. Il y avait dans cette chambre une si grande masse de lumières! Pouvoir à la fois politique et judiciaire, la cour des pairs décerna un mandat d'amener contre le prince de Polignac, se déclarant incompétente pour M. de Peyronnet, « parce que d'après la nouvelle charte, il n'était plus membre de la pairie. » Cet arrêt décidait une des plus vastes questions de droit public : le crime de haute trahison (si tant il y avait qu'il eût été commis) se rattachait à des actes antérieurs à la charte de 1830; au moment donc où ces actes avaient eu lieu, il existait une cour des pairs, composée d'un nombre de juges considérable, avec une majorité, qui sait? peut-être favorable aux accusés. Par une raison d'État, on brisait cette majorité, et en ne conservant pour ainsi dire que les juges prononcés pour la condamnation, on enlevait ainsi aux accusés leurs pairs, leurs jurés; cela était-il légal et conforme aux règles générales des cours de justice? N'était-ce pas en quelque sorte faire juger ces hommes par une commission, ainsi que cela s'était vu sous le vieux régime? Sans doute, le gouvernement pouvait dans une pensée politique réorganiser la chambre des pairs, la morceler ou la grandir, c'était son droit; mais lorsqu'il s'agissait d'un procès d'où dépendait la vie de plusieurs hommes, il fallait garder toutes les voies légales, les garanties de la loi, sous peine d'une terrible responsabilité, celle du temps et de l'histoire.

Toutes ces raisons furent produites à la chambre des députés dans la discussion préalable sur l'accusation ministérielle; les opinions victorieuses tiennent peu aux règles sévères de la justice; elles leur importent moins que la nécessité politique ou le triomphe

(1) *Lettre du prince de Polignac à M. le président de la chambre des pairs.*

« Saint-Lô, 17 août 1830.

« Monsieur le baron,

« Arrêté à Granville au moment où, fuyant les tristes et déplorables événements qui viennent d'avoir lieu, je cherchais à passer à l'île de Jersey, je me suis constitué prisonnier entre les mains de la commission provisoire de la préfecture de la Manche : le procureur du roi de l'arrondissement de Saint-Lô, ni le juge d'instruction n'ayant pu, d'après les termes de la charte, décerner un mandat d'amener contre moi. Dans le cas, ce que j'ignore, où le gouvernement aurait donné des ordres pour m'arrêter, ce n'est que de l'autorité de la chambre des pairs, dit l'art. 29 de la charte actuelle, conforme en cela à l'ancienne charte, qu'un membre de la chambre des pairs peut être arrêté. Je ne sais ce que fera la chambre à ce sujet, et si elle mettra sur mon compte les tristes événements de deux jours que je déplore plus que qui que ce soit, qui sont arrivés avec la rapidité de la foudre au sein de la tempête, et qu'aucune force, aucune prudence humaine ne pouvaient arrêter, puisqu'on ne savait dans ces terribles moments, à qui entendre, ni à qui s'adresser, et qu'on ne pouvait, tout au plus, que défendre ses jours.

« Mon désir, monsieur le baron, serait qu'on me permît de me retirer chez moi, pour y reprendre les habitudes d'une vie paisible, les seules qui soient conformes à mes goûts, et auxquelles j'ai été arraché malgré moi, comme le savent tous ceux qui me connaissent. Assez de vicissitudes ont rempli mes jours, assez de revers ont blanchi ma tête dans le cours de la vie orageuse que j'ai parcourue. Au moins, ne peut-on me reprocher dans les moments de ma prospérité, d'avoir jamais conservé aucun souvenir d'aigreur contre ceux qui avaient peut-être abusé de leurs forces à mon égard dans les temps de mon adversité; et en effet, monsieur le baron, où en serions-nous, inconstants que nous sommes, au milieu de ces changements continuels que présente le siècle où nous vivons, si les opinions politiques de ceux qui sont frappés par la tempête devenaient des délits ou des crimes aux yeux de ceux qui embrassent des opinions politiques plus heureuses?

« Si je ne pouvais obtenir la permission de me retirer tranquillement dans mes foyers, je désirerais qu'il me fût permis de me retirer à l'étranger avec ma femme et mes enfants. Si enfin, la chambre des pairs voulait prononcer mon arrestation, je désirerais qu'elle fixât le lieu où je serais retenu, au fort de Ham en Picardie, où j'ai longtemps été détenu dans la longue captivité que j'ai éprouvée dans ma jeunesse, ou dans quelque citadelle commode et spacieuse à la fois. Ce lieu (Ham) conviendrait mieux que tout autre à l'état de ma santé affaiblie depuis quelque temps, et altérée surtout depuis les derniers événements qui se sont passés. Les malheurs de l'honnête homme doivent mériter quelques égards en France; mais dans tous les cas, monsieur le baron, il y aurait, j'oserais presque dire, quelque chose de barbare à me faire amener dans la capitale, dans un moment où tant de préventions ont été soulevées contre moi, préventions que ma seule vue ne peut apaiser, que le temps seul peut calmer. Depuis longtemps, je ne suis que trop accoutumé à voir toutes mes intentions représentées sous le jour le plus odieux.

« Je vous ai soumis tous mes désirs, monsieur le baron; je vous prie, ignorant à qui m'adresser, de vouloir bien les soumettre également à qui de droit, et d'agréer ici l'assurance de ma haute considération.

« Le prince de Polignac. »

de l'esprit de réaction. La cour des pairs procéda avec toute maturité; le principe d'accusation solennelle passa soutenu d'une majorité plus forte, plus dessinée contre le prince de Polignac que contre ses collègues, car on le considérait lui comme le chef du ministère, comme le plus imprudent de tous les signataires des ordonnances, comme celui en qui le roi Charles X avait le plus de confiance; on croyait que lui seul avait pu le déterminer souverainement au coup d'État de juillet (1). L'accusation ainsi sanctionnée, et les mandats d'arrêt régularisés, on dut transférer les ministres de Charles X dans un lieu sûr, pour attendre la solution du terrible procès qui s'instruisait contre eux. Vincennes fut choisi parce que, situé près de Paris, il était néanmoins à l'abri de cette haine populaire qui en voulait à la vie des accusés.

Vincennes avait gardé l'aspect des anciennes prisons d'État, comme celles dont on trouve encore quelques débris en ruines : des murailles et des tourelles qui datent de saint Louis, une chapelle admirable du XIVe siècle aux ogives frangées de pierre, puis une tour du centre, avec un escalier froid et sombre qui conduit au donjon traditionnel. Que de lamentables pensées ne doivent pas venir en un pareil lieu dans les longs jours de la captivité; à tous les quarts d'heure le beffroi fait entendre sa voix d'airain et se mêle aux battements sinistres des ailes des corbeaux qui viennent poser leur nid dans les crevasses; les vents d'automne sifflent dans les meurtrières ou agitent les arbres de la forêt qui déploie son vêtement noir à perte de vue. Si les yeux plongent dans les fossés de la citadelle, ils peuvent contempler une simple croix noire sur un tertre pour indiquer qu'ici Henri, duc d'Enghien, tomba percé de vingt balles, et quel sujet de frissonnement pour des prisonniers sous le poids d'une accusation capitale! L'idée de cette fusillade de nuit qui en finit avec le dernier des Condé était horrible!

Le commandement de Vincennes, confié sous la restauration au marquis de Puyvert, digne gentilhomme, était maintenant aux mains du général Daumesnil, non moins brave officier, à la jambe de bois, caractère loyal et franc, auquel se rattachait une de ces légendes de peuple qui sont toujours moins vraies qu'honorables et nationales. En 1814, dans l'état où se trouvaient les murailles de Vincennes, quelques volées de boulets auraient suffi pour réduire le vieux fort; les alliés dédaignèrent ce château presque en ruines, et cela fit dire dans le peuple que le général Daumesnil avait défendu Vincennes (2) d'une manière héroïque; comme il fut dit au contraire que le maréchal Marmont avait livré Paris, lui, criblé de balles dans la journée du 30 mars, et défendant chaque maison l'épée au poing jusqu'à la dernière extrémité. Depuis les chroniques de Charlemagne, il y a toujours eu des légendes de fidélité et de trahison dans notre histoire pour expliquer les grands malheurs de la patrie. Le général Daumesnil n'avait pas besoin de celle-là, toute belle qu'elle était, pour être un des militaires les plus braves et les plus honorables de l'armée. Ce fut dans la nuit du 5 septembre, date célèbre, anniversaire d'un coup d'État dans le sens libéral, que MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville furent amenés à Vincennes. Le pont-levis s'abaissa devant deux chaises de poste mal suspendues.

Vincennes, autrefois demeure royale, avait vu ses vieux bâtiments agrandis par Louis XIV; Louis XV enfant avait habité le château pour y jouir du bon air et surtout afin d'éviter les émeutes turbulentes de sa bonne ville de Paris. Comme dans tous les châteaux royaux, il y avait donc les pavillons du Roi, de la Reine, du Dauphin, beaux noms traditionnels! et ce fut dans deux petites chambres du pavillon de la Reine que les malheureux ministres de Charles X furent enfermés pour une redoutable captivité : tous semblaient fatigués des secousses de la fortune; on les aurait dits

(1) Voici le relevé des votes émis pour et contre l'accusation de chacun des ministres.

M. de Polignac.

Nombre des votants.	291
Pour l'accusation	244
Contre.	47

M. de Peyronnet.

Nombre des votants	286
Pour l'accusation.	232
Contre.	54

M. de Chantelauze.

Nombre des votants.	297
Pour l'accusation.	222
Contre.	75

M. de Guernon-Ranville.

Nombre des votants.	288
Pour l'accusation.	214
Contre.	74

M. de Haussez.

Nombre des votants.	279
Pour l'accusation.	213
Contre.	66

M. Capelle.

Nombre des votants.	263
Pour l'accusation.	202
Contre.	61

M. de Montbel.

Nombre des votants.	256
Pour l'accusation.	187
Contre.	69

(2) M. Dupin aîné avait mis au bas de la gravure du portrait du général Daumesnil, cette inscription : *Il ne sut ni se rendre, ni se vendre.* Si c'était une gloire pour le vieux général, c'était une petite épigramme pour bien d'autres ; M. Dupin ne les épargnait pas

presque lassés d'une vie que la populace leur disputait comme une proie (1). Le prince de Polignac, d'une maigreur extrême, le teint pâle, le front méditatif, d'une haute résignation religieuse; MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville, aussi décidés que le prince à subir toutes les tristesses d'une grande infortune; et quant à M. de Peyronnet, il gardait un air fier, imposant, quelque chose du comte de Strafford, comme s'il voulait se revêtir encore de sa simarre, même en face de la mort menaçante.

Le gouverneur, digne et vieux soldat, les reçut avec convenance et bonté; ils avaient déjà tant souffert! Ce n'est pas seulement la mort qui tue, mais cette anxiété qui vous fait craindre à toute minute d'être déchiré par les ongles du peuple. Ainsi avait été le lamentable voyage des quatre ministres; à chaque poste une émeute, une insurrection qui vociférait : *La mort! la mort!* mot terrible incessamment jeté autour d'eux comme une sanglante menace. A leurs yeux les noires murailles de la forteresse se montrèrent radieuses, et la triste enceinte devint un port de salut. Une fois à Vincennes, des précautions furent prises pour la garde et la sûreté personnelle des prisonniers; tout ce qui leur était nécessaire leur fut largement donné; les captifs reprirent un peu de gaieté : le soir on causait; quelques écritures, les conférences avec les avocats et les amis leur apportaient un peu de distraction; et comme ces causeurs étaient profondément royalistes, les infortunes de la dynastie leur faisaient supporter les leurs avec patience. Les hommes de cœur, lorsqu'ils voient l'objet de leur culte dans la peine et la tristesse, souffrent moins pour eux-mêmes que pour ceux qui, la veille si haut, sont tombés si bas! L'égoïsme et la personnalité s'effacent devant l'amour, le sacrifice devant le dévouement (2).

Au point de vue même exclusif de son repos et de sa sécurité, le gouvernement aurait désiré que les ministres de Charles X eussent le temps et la faculté de passer à l'étranger; il n'y aurait eu alors qu'un procès de contumace, aussi terrible qu'on l'aurait voulu, sans péril pour la chose publique. Il est rare que les pouvoirs aiment à punir sans utilité évidente, et surtout des ministres qui se sont sacrifiés au principe d'autorité. La preuve que le gouvernement aurait voulu que les conseillers des ordonnances pussent s'échapper, c'est qu'il n'en arrêta aucun par ses ordres directs; tous le furent sur la clameur publique, par cette police des partis, plus surveillante que celle des gouvernements. Il arriva en 1830 ce qu'on avait vu en 1815 dans un sens opposé; les populations patriotes arrêtèrent les proscrits royalistes, comme après les cent-jours les populations royalistes arrêtaient les proscrits patriotes ou bonapartistes, sans l'aveu et presque contre les ordres du gouvernement, si bien que partout où les choses marchaient par la police régulière, il n'y eut pas d'arrestation faite : à Paris, MM. Capelle, de Montbel et d'Haussez se tinrent quelque temps cachés; il n'était pas difficile de savoir où s'abritaient les trois ministres; je crois qu'on ne voulut pas l'apprendre.

Ce procès était un embarras, un danger même; pourquoi s'y serait-on exposé sans une nécessité impérative? Il y avait eu d'ailleurs un échange de paroles, une sorte de promesse faite à Charles X qu'on respecterait ses ministres, et nul homme d'ordre n'avait intérêt à cette poursuite, véritable concession aux exigences populaires. Une fois l'arrestation accomplie, il fallut bien instruire le procès; et ici le gouvernement se trouva en présence d'une situation fort inquiétante.

L'opinion ardente était si prononcée contre les ministres du vieux roi Charles X, signataires des ordonnances, qu'il paraissait fort difficile de les sauver de la peine capitale, et pourtant on mettait de l'honneur à les préserver. Le nouveau gouvernement, et j'entends le roi et toute l'école politique, tenait à prouver la modération et la force du pouvoir aux yeux de l'Europe (3) en abritant contre toute réaction les ministres coupables. On était sûr de la cour des pairs, de la justice modérée de son arrêt; on avait promis de ne point relever les échafauds politiques, et cette promesse on voulait la tenir. Ce n'est pas que l'Europe ne considérât comme des imprudents et des

(1) « Depuis l'arrivée de MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville au château de Vincennes, 250 hommes de la garde nationale parisienne montent la garde dans cette forteresse. C'est avec un bataillon du 35e de ligne, toute la garnison de Vincennes. C'est dans le donjon qu'on a logé les prisonniers : ils y occupent au dernier étage quatre chambres séparées, et toute communication entre eux est sévèrement interdite. »

(*Journaux du temps.*)

(2) « Déjà les quatre ministres enfermés au château de Vincennes ont subi un interrogatoire. Le secret a été levé, et ils ont pu communiquer avec leurs défenseurs. M. de Polignac a choisi M. Vertamy, avocat à la cour de cassation; MM. Hennequin et Berryer fils, avocats à la cour royale. M. de Chantelauze a confié sa défense à M. Sauzet, l'un des avocats les plus distingués de Lyon. Le nom des défenseurs de MM. de Peyronnet et Guernon-Ranville ne sont point encore connus. Les informations prises par la commission dont M. Daunou est président portent principalement sur les négociations qui ont eu lieu au château des Tuileries et à Saint-Cloud, dans les journées des 28, 29 et 30 juillet. »

(3) « De grands efforts ont été faits par différentes cours de l'Europe en faveur des ex-ministres français. Le duc de Wellington et les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, ont eu de fréquentes entrevues avec le prince de Talleyrand à ce sujet, et ils ont reçu de lui, au nom de son gouvernement, l'assurance que tous les efforts seront tentés pour étendre le droit de grâce (*extend mercy*) jusqu'à ces infortunés personnages. »

(*Court-Journal* du 23 octobre 1830.)

têtes folles en politique ces ministres qui avaient joué si légèrement une antique monarchie sur un coup de dés; mais cet exemple de l'application fatale de la peine de mort à des hommes d'État chargés de la confiance d'un roi était un cruel retour vers les idées sanglantes de la révolution française, qu'il fallait épargner à une génération déjà trop exaspérée contre le pouvoir. C'était d'ailleurs une épreuve qu'on voulait faire de la force du nouveau gouvernement en France; l'Europe inquiète avait pleine confiance dans le roi Louis-Philippe, elle croyait à la sagacité de ses conseils, à sa capacité éminente; mais elle n'avait pas la même foi dans la puissance de sa couronne : serait-elle assez bien constituée pour résister aux manœuvres et aux attaques des partis au milieu des passions ameutées? L'épreuve du procès des ministres était décisive, et on l'attendait comme témoignage de la puissance morale et matérielle de la royauté de 1830; voilà pourquoi le parti des hommes d'État y mettait tant d'importance.

Cet essai paraissait d'autant plus difficile que tous craignaient l'esprit de vengeance et d'irritation sanglante qui animait non point la population paisible de Paris, mais une partie de la populace capricieuse et souveraine (elle avait grondé comme un orage le 18 octobre). Ce serait faire une cruelle injure à un peuple civilisé que de croire une grande cité telle que Paris capable d'un acte affreux, un massacre d'accusés, dans une émeute, comme aux jours néfastes des Bourguignons et des Armagnacs, de la Ligue ou de la révolution française. Cette pensée de mort, il fallait la rejeter entière sur cette plèbe irritée qui ne rêvait qu'épouvantables représailles. Depuis l'émeute du 18 octobre, on ne voyait dans les faubourgs, autour de Vincennes, auprès du Luxembourg, que des groupes d'hommes déguenillés, à la parole rude et avinée, ne poussant qu'un seul cri : *La mort des ministres!* Cette populace, peut-on dire qui lui inspirait son vœu sanglant, et qui lui avait donné droit et mission de se considérer comme l'expression de la France? Allait-on revenir au massacre des prisons, au 2 septembre, aux assassinats des grilles de Versailles? Et cependant depuis un mois c'était cette populace qui tourmentait la paix publique par les cris hideux de ses vengeances! Cette masse informe de repris de justice, de forçats libérés, de vagabonds, de prolétaires sans toit domestique et sans travail, un parti s'efforçait pourtant de la représenter comme le peuple manifestant sa volonté souveraine. Il suffisait d'un ramassis de quelques milliers de misérables pour qu'on parlât de souveraineté (1).

Ainsi avaient commencé les fatales époques de la révolution française! Si ce peuple avait goûté une fois le sang de l'homme, il s'en serait gorgé, et la guerre générale aurait été la suite inévitable de la voie funèbre prise par la révolution nouvelle. Dans le but essentiel d'éviter ces malheurs et ces crimes, le gouvernement avait mis une grande importance à préserver les ministres de Charles X; il plaçait son honneur à ce qu'aucune souillure ne vînt se placer sur un pouvoir à peine essayé; et pour cela il fallait respect absolu aux prisonniers, respect à la cour des pairs, respect à une sentence modérée d'hommes politiques qui permettrait tôt ou tard de faire grâce à des ministres plus entraînés que coupables, plus dévoués à leur souverain qu'aux intérêts de leur propre situation. Le nouveau roi lui-même, si plein de modération et de dignité, n'avait eu que de très-bons rapports avec quelques-uns d'entre les accusés; bien qu'il n'eût pas une très-haute idée de la capacité du prince Jules de Polignac, il l'avait visité, lui prince du sang, dans plusieurs occasions qui tenaient à ses droits de maison et de race; il le savait de mœurs pures et probes, d'une loyauté à l'épreuve, fort bon Français (2), et d'ailleurs assez lié d'origine avec l'Angleterre pour que les hautes familles aristocratiques prissent un grand intérêt à son sort. M. de Talleyrand écrivait sans cesse « que si les ministres de Charles X succombaient dans une émeute, la nation française serait perdue aux yeux de l'Europe, et que s'ils étaient condamnés à la peine capitale, jamais un tel acte de faiblesse ne serait pardonné à la pairie et au gouvernement. Il y allait de la considération et de la force du nouveau pouvoir. »

La présidence de la cour était heureusement confiée à un homme d'État éminent qui ayant passé avec honneur dans toutes les affaires difficiles, saurait se tenir encore à la hauteur des circonstances, et faire revivre la fermeté des vieux jours du parlement; c'est à cette époque qu'on peut reporter la royale confiance pour M. le baron Pasquier. La position du président de la cour vis-à-vis le garde des sceaux était délicate. M. Dupont (de l'Eure), étroitement lié (3) avec tout le parti révolutionnaire, avait néan-

(1) « Paris, 28 octobre 1830.

« Depuis la dernière incursion des Parisiens à Vincennes, le général Daumesnil a ordonné de pratiquer dans le premier mur du fossé extérieur du côté de Paris, quatre ouvertures où seront placés des canons destinés à mitrailler ceux qui seraient assez fous pour s'approcher du fort avec l'intention de s'y introduire de vive force. »

(2) Le prince de Polignac rapporte dans son récent ouvrage que M. le duc d'Orléans vint le visiter aux affaires étrangères à l'occasion de la pragmatique de Ferdinand VII; toutes les branches de la maison royale de Bourbon s'inquiétaient vivement des affaires d'Espagne.

(3) Les rapports officiels étaient fort secs et laconiques :

Lettre de M. Dupont (de l'Eure) à M. Pasquier.

« Monsieur le président, j'ai appris, non par des rapports officiels, mais par des bruits divers, que plusieurs des derniers mi-

moins trop de probité dans le caractère, trop de respect de la loi, pour ne pas repousser un attentat aussi horrible que celui que méditait la populace de Paris; mais M. Dupont devait naturellement désirer le triomphe de son parti, l'omnipotence de M. de Lafayette. Or le garde des sceaux et le vieux patriarche de la liberté n'aimaient pas la chambre des pairs; tous deux la croyaient mal composée, d'origine antipopulaire, et ce n'était que forcément qu'ils gardaient des rapports légaux avec elle. Des souvenirs implacables séparaient en outre M. Dupont (de l'Eure) de M. Pasquier : à une époque où le ministère du duc de Richelieu dut sévir contre les complots avec tempérance et fermeté, M. Pasquier, garde des sceaux alors, avait été obligé d'appliquer à M. Dupont cette maxime salutaire et gardienne de toute force administrative : « qu'aucun fonctionnaire ne doit se mettre en opposition avec le gouvernement, » et M. Dupont (de l'Eure) s'en souvenait comme d'un moyen de représailles. Il ne cessait d'exprimer ses répugnances pour le président de la cour des pairs, intelligence trop calme, trop élevée pour lui, esprit de révolution. Le ministre de la justice voulait faire peut-être de ce procès une question politique pour le triomphe de ses amis; tandis que M. Pasquier, par ses traditions de famille, ses idées de magistrature, n'avait et ne pouvait avoir pour but que de conserver la dignité de la chambre des pairs, la libre défense des accusés et la vie des malheureux prisonniers.

L'ordonnance constitutive de la cour des pairs, datée du 4 octobre, résolvait une multitude de questions, d'autant plus difficiles qu'elles portaient toutes avec elles-mêmes un effet rétroactif; rien n'était réglé par des lois, aucune procédure n'était fixée, et l'on demeurait sous l'arbitrage de la pairie, et les meilleurs magistrats exprimaient des doutes sur l'ordre, la légalité des procédures; car en matière criminelle tout doit être précis. C'était sur un simple message (1) de la chambre des députés, sur un rapport des trois commissaires désignés, MM. Bérenger, Persil et Madier de Montjau, que la chambre devait se former en cour de justice : à quelle forme s'arrêterait-on pour instruire et juger un procès de cette importance? Le seul article inscrit dans la charte disait » que les ministres accusés par la chambre des députés seraient jugés par la chambre des pairs formée en cour de justice. »

Il fallait donc tout créer pour l'application et l'exécution de cet article. Aussi le premier arrêt de la cour portait seulement comme mesure provisoire, « qu'une commission serait nommée pour instruire les faits et qualifier les formes du jugement. » Tout demeurait sous le pouvoir souverain de la pairie, la direction de la procédure et l'application de la peine.

S'imagine-t-on toute l'étendue de ce pouvoir discrétionnaire d'un tribunal suprême réglant à la fois un code d'instruction criminelle et une loi pénale? Mais la cour des pairs ne se séparait pas de sa condition, j'ai presque dit de sa mission politique :

nistres, notamment M. le prince de Polignac et M. le comte de Peyronnet, étaient arrêtés et détenus à Saint-Lô et à Tours. Dans les circonstances actuelles, et en présence de l'accusation pendante à la chambre des députés, je crois qu'il est indispensable d'informer la chambre des pairs qu'ils sont détenus à Saint-Lô et à Tours, afin que, dans sa sagesse, elle décide ce qu'elle jugera convenable. »

(1) *Message du 29 septembre à la chambre des pairs.*

« La chambre des députés a adopté dans sa séance du 28 de ce mois une résolution en vertu de laquelle MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze, de Guernon-Ranville, d'Haussez, Capelle et de Montbel, ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet, sont accusés de trahison et traduits devant la chambre des pairs. Elle a arrêté qu'il en serait donné connaissance à la chambre des pairs par un message. J'ai l'honneur de vous l'adresser avec un extrait du procès-verbal de la séance du 29 qui constate la nomination des trois commissaires chargés de suivre et soutenir l'accusation.

« LAFFITTE, président. »

Arrêté de la cour des pairs (4 octobre).

« La cour des pairs,

« Vu la résolution prise par la chambre des députés dans sa séance du 28 septembre dernier, portant accusation de trahison contre MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze, de Guernon-Ranville, d'Haussez, Capelle et de Montbel, ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet;

« Après en avoir délibéré :

« Considérant qu'aux termes des articles 55 et 56 de la charte de 1814, et 47 de la charte de 1830, la chambre des pairs a seule le droit de juger les ministres accusés et traduits devant elle par la chambre des députés pour fait de trahison;

« Considérant d'une autre part qu'avant de passer outre au jugement de l'accusation portée par la chambre des députés le 28 septembre dernier, il est nécessaire de vérifier et régler l'état de l'instruction et de la procédure, tant à l'égard des accusés détenus, qu'à l'égard de ceux qui ne sont point arrêtés;

« Ordonne que, par M. le président de la chambre et par tels de messieurs les pairs qu'il jugera convenable de commettre pour l'assister et le remplacer, s'il y a lieu, il sera procédé à l'examen des pièces transmises par la chambre des députés, ensemble à tous actes d'instruction qui pourraient être nécessaires pour l'éclaircissement et la qualification des faits ainsi que pour la mise en état de la procédure;

« Pour, après lesdits examen et complément d'instruction, et la procédure communiquée aux commissaires de la chambre des députés, être fait du tout rapport à la cour et être par elle statué ce qu'il appartiendra, les commissaires de la chambre des députés appelés, entendus s'ils le requièrent. »

A la suite de cet arrêté, la cour prit la délibération suivante :

« La cour charge son président de rappeler par écrit à chacun de messieurs les pairs la stricte obligation qui leur est imposée de se rendre aux audiences lors du jugement de l'accusation portée par la chambre des députés, et de leur annoncer que la cour soumettra à l'examen le plus rigoureux les motifs qui pourraient être allégués pour se dispenser de ce devoir; que toute absence non suffisamment justifiée sera vue par elle avec un vif déplaisir, et qu'il en sera fait mention au procès-verbal. »

c'est ainsi seulement qu'elle pouvait sauver les accusés.

Déjà les commissaires de la chambre des députés avaient spontanément procédé à l'interrogatoire de chaque accusé; les ministres de Charles X auraient pu s'abstenir de répondre en protestant contre la marche de la procédure et le pouvoir des commissaires; ils ne le firent pas, afin de ne point irriter l'accusation elle-même, déjà si puissante contre eux. On aperçoit, dans ces interrogatoires hâtivement accomplis, un besoin de dire la vérité, d'éclaircir les faits de la cause aux yeux du public et de la justice; il y règne une dignité simple et fière, si l'on remarque la position menacée où les accusés se trouvent alors à la face d'une population profondément irritée et d'un pouvoir qui ne serait peut-être pas assez fort pour les sauver.

Les interrogatoires commencent par le prince de Polignac. « Se reconnaît-il signataire des ordonnances du 25 juillet? » Le prince répond oui, sans hésiter. « Qui a formé ce plan de coup d'État? » Le prince répond qu'il ne peut le dire, c'est un secret du conseil; on ne doit pas lui en demander la révélation, qu'il suffise donc de savoir « qu'il n'a pas voulu suspendre la charte; il a reçu sa lettre close comme pair; si le maréchal Marmont a eu le commandement de Paris, c'est que le général Coutard était aux élections et qu'il se trouvait de quartier pour la garde royale. —Qui a donné l'ordre de tirer sur le peuple, demandent les commissaires? — Je ne sais, dit le prince, mais le maréchal m'a répété plusieurs fois que les troupes n'avaient tiré qu'après avoir été attaquées. — Qui a conçu l'état de siége? — Je ne peux le dire; mais la mesure était légale, et j'ai contre-signé l'ordonnance, cela suffit. Si à Saint Cloud de l'argent a été distribué aux troupes, c'est que leur solde était due. — Avait-on rétabli les cours prévôtales? » Le prince répond négativement et d'une manière absolue. Ainsi, toutes les fois qu'il s'agit de sa culpabilité personnelle, M. de Polignac l'accepte complète, absolue; lorsqu'il peut compromettre par ses révélations quelques-uns de ses collègues, il se tait, et lorsque enfin les commissaires lui demandent la révélation des secrets du conseil que sous serment il a juré de ne jamais faire connaître, le prince s'abstient comme si le malheur ne l'avait pas délié de sa foi, et comme si, même au prix de sa vie, il devait rester fidèle à Charles X dans l'exil (1).

Le comte de Peyronnet, également interrogé, plus habitué aux procédures que M. de Polignac (resté gentilhomme dans toutes ses formes), M. de Peyronnet proteste d'abord, et fait ses réserves de droit contre le pouvoir extralégal des commissaires. Si on lui demande quel est l'auteur du rapport au roi qui précède les ordonnances? il refuse de le nommer. « J'y ai adhéré et cela suffit. » C'est par ce seul mot qu'il répond aux autres questions toutes les fois, comme le prince de Polignac, qu'il s'agit d'un tiers que ses paroles pourraient compromettre, ou de la royauté que ses aveux pourraient trahir. Mais quand on lui demande quel est, d'entre les ministres, le rédacteur de l'ordonnance qui dissout la chambre? Il répond hautement : « C'est moi ; je l'ai rédigée, ainsi que l'ordonnance sur le nouveau mode d'élections. » A l'imitation de son coaccusé, le comte de Peyronnet s'abstient de répondre sur toutes les questions qui tiennent au secret du conseil. Quel a été l'auteur du plan des ordonnances? il l'ignore; si des lettres closes ont été expédiées aux députés, c'est que les ordonnances de juillet n'en voulaient pas à la charte, loin de là; on était dans l'article 14, et c'est un point qui sera discuté aux débats. M. de Peyronnet, étranger à à tous les ordres militaires, aux instructions données au maréchal Marmont, n'a pu faire tirer sur le peuple, parce que cela ne le regardait pas, et d'ailleurs la troupe n'a été forcée d'agir ainsi que par juste représaille; la marche des camps de Lunéville et de Saint-Omer ne dépendait pas de lui; il n'a ordonné ni les cours prévôtales, ni l'arrestation des députés. Il a signé les ordonnances parce qu'il les croyait dans la loi, et pour le cas extraordinaire d'une *légitime* défense contre les partis eux-mêmes *sortis de l'ordre* légal.

M. de Guernon-Ranville, interrogé sur les mêmes points, garde également la dignité du silence lorsqu'il s'agit des secrets d'État; cependant il entre plus avant que ses collègues dans un système d'excuse et de justification personnelle. « Il a combattu toutes les mesures portées par les ordonnances, aussi bien la modification du principe électoral que la suppression de la liberté de la presse; son opinion personnelle était pour la convocation des chambres, ainsi qu'il l'avait écrit à M. de Courvoisier, son ami, si dévoué à la cause constitutionnelle. » Plus explicite sur les dates des ordonnances, M. de Guernon-Ranville déclare « que la proposition en fut faite du 10 au 15 juillet; selon lui, l'expédition des lettres closes a été causée par une erreur de bureaux. Il ne sait rien sur les instructions données au maréchal Marmont; il n'a point assisté à la délibération qui mettait Paris en état de siége; il n'a fait que signer les actes qui constituaient le coup d'État; au delà rien ne peut plus lui être imputé, mais, comme ses collègues, il en accepte toutes les conséquences; il n'a point voulu le coup d'État, mais il n'en décline pas la responsabilité. »

(1) Tous ces premiers interrogatoires des anciens ministres furent tenus secrets; néanmoins quelques fragments en furent publiés.

M. de Chantelauze se pose avec une franchise qui l'honore et étonne même dans la position d'un accusé exposé à la haine des partis et à la peine capitale : on lui demande quel a été le rédacteur du rapport qui précède les ordonnances, et il répond nettement : « C'est moi; il n'a été rédigé qu'après que le principe des ordonnances fut arrêté en conseil; c'était un manifeste destiné à la publicité, demandé par le roi et approuvé par le conseil. » On dirait que M. de Chantelauze éprouve une sorte d'orgueil d'avoir rédigé un rapport d'une telle portée politique, œuvre de style, de pensée et, sous plus d'un aspect, d'une vérité remarquable : quel était, au moment où il fut écrit, l'état de la presse? dans quelles immoralités ne s'était-elle pas jetée? M. de Chantelauze était-il tout à fait hors de la vérité en dénonçant ces œuvres qui attaquaient la société et la famille? ne devinait-il pas l'avenir dans cette haute révélation?

Les interrogatoires des témoins suivent ces premiers actes des commissaires de la chambre : ici apparaissent devant eux les noms les plus divers et de situations et d'opinions les plus opposées. C'est d'abord M. Arago, l'ami du maréchal Marmont, qui vient rapporter les causeries d'une séance de l'Institut, dans laquelle le maréchal lui a dit toutes ses douleurs pour l'exécution des ordonnances; M. Arago se vante d'avoir énervé la volonté du maréchal au milieu de ses grands devoirs de commandement (1); et cette déposition doit rester comme un des monuments les plus significatifs sur les causes du décousu et de la faiblesse qui présidèrent aux ordres donnés par le maréchal. C'est ensuite M. de Guise, officier supérieur, qui explique l'hésitation, les tourments de celui qui devait faire énergiquement exécuter sans retard, sans timidité, les ordres du roi; c'est M. l'avocat général Bayeux qui parvient jusqu'à M. de Peyronnet, à travers les balles, pour lui faire entendre le langage de la raison et de la vérité; c'est le juge d'instruction, M. Camille Gaillard, qui nie que toutes espèces de mandats aient été décernés contre des députés et des journalistes; c'est le procureur du roi, M. Billault, ferme magistrat, qui justifie tous ses actes et l'action légitime et inflexible de la magistrature dans les journées de juillet. Ici les aides de camp du duc de Raguse, là M. Laffitte lui-même déposent sur l'entrevue des députés et du maréchal aux Tuileries (2) : magistrats, militaires, fonctionnaires publics, tous semblent révéler une seule chose, le désordre, le pêle-mêle, l'incohérence de ce qui précède et accompagne les ordonnances. Au moment de prendre une mesure aussi considérable, lorsqu'on allait frapper un coup d'État, c'est-à-dire bouleverser l'ordre naturel des choses, il est impossible de voir moins de précautions prises, une intelligence aussi peu mesurée de l'esprit de Paris et de la force nécessaire pour réprimer les passions mauvaises ou les résistances légitimes au sein d'une population de plus d'un million d'âmes.

Les trois commissaires désignés par la chambre des députés, MM. Bérenger, Persil et Madier de Montjau, venaient ainsi de terminer les interrogatoires des accusés et des témoins; soit qu'ils fussent trop préoccupés des idées triomphantes en juillet, soit que leur conviction profonde fût qu'il y avait ici de grandes culpabilités, ils ne procédèrent peut-être pas avec toute la tenue et la dignité nécessaires dans un pro-

(1)... « Le maréchal me reçut dans le salon qui donne sur la place du Carrousel, dit M. Arago dans sa déposition : j'entrai tout de suite en matière; je lui parlai, tant en mon propre nom qu'en nom de ses meilleurs amis; j'essayai de lui faire reconnaître que le principe de l'obéissance passive ne pouvait pas concerner un maréchal de France, surtout en temps de révolution; j'insistai sur le droit incontestable qu'avait le peuple de Paris de recourir à la force, quand l'autorité employait pour le dépouiller des moyens dont rien ne saurait légitimer l'emploi. Je proposai enfin, comme conséquences, au duc de Raguse, d'aller sans retard à Saint-Cloud déclarer au roi qu'il lui était impossible de conserver le commandement des troupes, à moins qu'on ne retirât ces odieuses ordonnances et que le ministère ne fût renvoyé. Le maréchal me laissa développer ma pensée, mais j'apercevais dans toute sa personne un malaise évident. Les opinions au fond n'étaient pas changées; les actes du lundi ne lui paraissaient pas moins criminels; la démarche que je lui conseillais lui semblait juste; seulement, par un sentiment indéfinissable puisé dans les habitudes militaires, il ne croyait pas que le moment de le faire fût encore arrivé. Un maréchal de France, un vieux soldat ne devait pas, selon lui, proposer des concessions tant que les chances du combat étaient incertaines. J'essayais de lui prouver de mon mieux que, s'il était victorieux, le lendemain l'autorité ministérielle serait redevenue toute-puissante, qu'il n'aurait plus de crédit, que sa démarche alors ne porterait aucun fruit, lorsqu'on annonça l'arrivée de MM. Laffitte, Gérard, Lobau, Casimir Périer et Mauguin. »

(2) Voici les paroles de M. Laffitte :

« Introduits chez le maréchal, nous lui exposâmes que nous venions au nom des députés présents à Paris, pour examiner avec lui s'il n'y aurait pas quelque moyen de faire cesser un combat qui, s'il s'engageait davantage, pouvait entraîner, non-seulement les plus cruelles calamités, mais une véritable révolution. Il nous parut profondément affligé de la position où il se trouvait. La mission dont il était chargé était l'une des fatalités de sa vie; mais malheureusement il avait des ordres, et ces ordres étaient positifs, son devoir comme militaire était impérieux, et son honneur y était engagé. J'essayai de lui faire quelques représentations à cet égard; mais quoique ses sentiments parussent conformes aux nôtres, il se croyait enchaîné par sa situation. Nous lui demandâmes de rendre compte au roi de notre démarche. Il nous demanda à son tour d'employer notre influence auprès du peuple pour le déterminer à se soumettre. Nous répondîmes qu'avant tout les ordonnances devaient être rapportées et les ministres changés, et qu'à ces deux conditions qui seraient prises pour bases des négociations ultérieures, nous nous engagerions à user de toute notre influence, sans être assurés toutefois d'une réussite complète. Nous ajoutâmes que si l'on n'obtempérait pas à ces justes demandes, nous regarderions comme un devoir de nous jeter corps et biens dans le mouvement. Le maréchal annonça qu'il instruirait le roi de nos propositions. Il demanda s'il pourrait nous nommer, ce dont nous ne fîmes aucune difficulté; et il nous promit de nous faire rendre la réponse du roi, en me l'adressant. »

cès aussi considérable ; on ne se sépare pas tout d'abord des habitudes d'avocat, ardentes, provocatrices; et en vérité on s'étonne que les commissaires aient tous insisté sur la culpabilité impardonnable d'avoir *influencé les élections*, ce qui est aujourd'hui la première condition de toute force parlementaire. Avec la prétention de mettre de la gravité dans son rapport, M. Bérenger se laissa trop souvent emporter par les opinions dominantes, alors que tous les principes de gouvernement étaient contestés. En relisant aujourd'hui ce rapport, on demeure étonné de voir tant d'opinions hasardeuses sur la légitime action du pouvoir; aucune monarchie ne pourrait appliquer les théories politiques et administratives du rapport de M. Bérenger.

Combien n'est-il pas supérieur à ce document, le travail du comte de Bastard devant la cour des pairs, expression de la commission désignée qui se composait avec lui de MM. Pasquier, Séguier et de Pontécoulant ! Il s'y révèle le caractère d'examen calme qui appartient à des magistrats sérieux, graves, expérimentés, dignes de l'histoire politique. M. de Bastard y remonte jusqu'à l'origine du ministère du prince de Polignac : « Que de tentatives n'avaient pas été faites pour porter ce ministre à la tête des affaires ! Le prince arrive enfin au gouvernement tant désiré. » Et ici avec la plus grande impartialité M. de Bastard rappelle les opinions de M. de Guernon-Ranville si favorables à la charte, le mémoire qu'il avait communiqué à ses collègues contre les coups d'État, les démissions de M. de Chabrol et de Courvoisier, les tristes répugnances de M. de Chantelauze pour accepter le ministère, les luttes de M. de Polignac dans les élections, l'impartialité et le calme de M. de Peyronnet, le soin qu'il prit de faire respecter l'ordre moral et public. C'est dans l'article 14 que les ministres avaient puisé leur système des ordonnances; c'est son interprétation qui prépare le coup d'État; le plan en fut débattu devant le roi; les ministres signèrent par dévouement.

Avec une logique et une grande habileté judiciaire, M. de Bastard soutint que dans ce contre-seing seulement se trouvait le crime de haute trahison : une lutte sanglante en fut la suite. M. de Bastard n'a pas de peine à repousser toute idée de complicité ministérielle dans les incendies qui avaient désolé quelques provinces de la France; tous les ordres du cabinet constataient au contraire qu'il avait pris les plus fortes mesures pour arrêter cette calamité, aux dépens même de sa sécurité personnelle; enfin le rapporteur arrivait au point difficile, la compétence de la cour des pairs, la forme de la procédure et l'application de la peine; selon lui, « la compétence était décidée par l'article 47 de la charte; les ministres accusés par la chambre des députés devaient être jugés par la cour des pairs; coupables de haute trahison, ce crime constituait encore la compétence de la haute cour; les députés commissaires feraient les fonctions du ministère public; et quant à la procédure, elle serait réglée par la pairie elle-même, d'après les précédents déjà suivis en pareille matière, lesquels seraient d'ailleurs l'objet d'un délibéré. »

A la suite de ce rapport si remarquable par ses vues politiques et ses documents, les pairs se réunirent à huis clos, et déclarèrent (1) que, « tant à cause de la qualité des personnes que de la nature des faits, la cour des pairs était seule compétente pour juger les ministres accusés. En conséquence, elle ordonnait que le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, M. de Chantelauze, le comte de Guernon-Ranville, le baron d'Haussez, M. Capelle et le comte Montbel seraient pris au corps et conduits dans la maison d'arrêt du Petit-Luxembourg; elle ordonnait que les débats du procès s'ouvriraient au jour fixé par le président lui-même. » Et au bas était écrit de la main de M. Pasquier : « Les débats du procès des ministres s'ouvriront le 15 décembre à dix heures du matin. »

Par cet arrêt solennel tout était régularisé, et les arrestations, jusqu'alors spontanées et populaires, devenaient légales.

Le procès des ministres allait donc devenir la grande affaire des derniers jours de l'année 1830; indépendamment des questions capitales, d'une condamnation terrible, et du spectacle de la cité inquiète, il y avait encore pour le gouvernement plusieurs intérêts. La pairie, naguère morcelée et brisée, allait accomplir le rôle le plus actif, le plus haut dans la politique ; tout allait s'absorber en elle pendant un mois. Comme on aurait besoin de recourir à la garde nationale pour la répression du désordre, et à son chef M. de Lafayette, il s'ensuivrait nécessairement des exigences impératives : M. de Lafayette ne ferait-il pas ses conditions? Après avoir réprimé l'émeute, ne demanderait-il pas l'exercice absolu de sa dictature ? et sous prétexte qu'il avait sauvé le gouvernement, ne voudrait-il pas le dominer? Dans les circonstances actuelles, les devoirs étaient immenses : garantir la sécurité publique, et pourtant ne point se livrer au parti révolutionnaire; garder sa popularité et constater aux yeux de l'Europe qu'on était maître de la force publique, non-seulement pour préserver le pays d'un grand crime, mais encore pour diriger les affaires du gouvernement : tout cela paraissait gigantesque, impossible; et ces tristes préoccupations étaient d'autant plus vives que les affaires de l'extérieur prenaient une teinte sombre pour un avenir que nul ne pouvait deviner encore ni résoudre !

(1) Arrêt de la cour des pairs du 29 novembre 1830.

CHAPITRE XXXV.

DÉVELOPPEMENT DES QUESTIONS EUROPÉENNES.

La Belgique — M. de Talleyrand à Londres. — Le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen. — Plan arrêté. — Réunion de l'ancienne conférence de Londres. — Discours du roi d'Angleterre au parlement. — Maintien des traités. — Situation du ministère anglais. — Crainte des émeutes. — Aspect de Londres. — Résolution de la conférence. — Envoi de MM. Bresson et Cartwright à Bruxelles. — Proposition d'armistice. — Attitude de la Prusse. — Ses armements. — La Russie. — L'Autriche — Note secrète de l'empereur Nicolas aux souverains sur l'attitude de la France. — Tendance à la guerre. — But présumé de la campagne. — Échange de notes entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. — Armements de l'Allemagne centrale. — Situation difficile du ministère tory en Angleterre. — Démission du duc de Wellington. — La nouvelle administration de lord Grey. — Sa déclaration de principe. — Elle donne du courage aux Belges. — Le congrès de Bruxelles déclare son indépendance. — Exclusion de la maison de Nassau. — Affaires particulières. — Mort du roi de Naples. — Insinuations et conseils pour un système plus constitutionnel. — Mort du pape Pie VIII. — Réunion du conclave. — Décadence et fin de l'échauffourée des réfugiés espagnols. — Crise générale de guerre.

(novembre 1830.)

Dès l'arrivée du prince de Talleyrand à Londres, une intimité vive et profonde, on l'a vu, s'était établie entre lui et le duc de Wellington, vieux amis du congrès de Vienne. Avec un instinct particulier de la situation, M. de Talleyrand avait reconnu qu'il n'y avait d'attitude possible et forte pour la France, dans ses relations nouvelles vis-à-vis de l'Europe, qu'une communauté de vues et d'intérêts avec l'Angleterre : si les deux puissances marchaient de concert, la paix serait maintenue; et les torys les plus fermes et les plus obstinés avouaient qu'en l'état des esprits en Angleterre, il était bien difficile de se déclarer hostile au mouvement populaire de Paris. De là résultait la nécessité impérative de s'entendre préalablement sur toutes les questions, même sur les incidents : le duc de Wellington l'avait reconnu aussi bien que le comte d'Aberdeen, et ce fut un désir tout de conciliation qui suggéra l'idée de continuer la conférence de Londres (1), engagée pendant l'ambassade du prince de Polignac, et développée sous le noble duc de Laval. Dans cette conférence, établie d'abord pour les seules affaires de la Grèce, il était facile d'agiter toutes les questions politiques que les circonstances pouvaient soulever. En diplomatie, un précédent, une question engagée sont très-aisés à reprendre du point de départ; les hommes et les affaires y sont tout préparés. M. de Talleyrand, le comte d'Aberdeen purent dire et répéter que l'état des relations diplomatiques n'était point changé par les événements de Paris, et que rien ne serait plus aisé que de les examiner sous l'aspect de l'ordre européen et d'y faire concourir les plénipotentiaires des autres puissances, sans aucun changement.

La seule difficulté considérable pour la diplomatie, et spécialement pour la conférence de Londres, c'était la question belge, parce qu'elle se liait par tous les points à l'exécution des traités. M. de Talleyrand, afin de se poser d'une manière favorable auprès du ministère anglais, avait admis les principes suivants : 1° qu'en aucune hypothèse la France n'accepterait la réunion de la Belgique à son propre territoire, ou une influence matérielle de souveraineté ou de famille; 2° que rien ne se ferait par rapport à ce pays que conformément aux traités, et si ces traités étaient modifiés, ce serait de concert avec toutes les puissances intéressées, signataires des transactions de Vienne et de Paris; 3° enfin que le gouvernement français empêcherait de tout son pouvoir l'intervention du parti révolutionnaire en Belgique, comme elle avait eu lieu en 1792, de manière que la Belgique pourrait ainsi plus librement se prononcer pour la maison d'Orange, avec une simple modification constitutionnelle. Moyennant ces trois conditions acceptées, le comte d'Aberdeen s'engageait de son côté à fortifier de tout son appui l'action de la France sur l'Europe, et à rester unie avec elle dans de communes résolutions (2).

Ce fut tout pénétré de cet esprit que le cabinet tory prépara la rédaction du discours de la couronne pour le parlement, alors attendu avec une vive impatience, car il allait révéler la dernière pensée de l'Angleterre sur les événements de juillet, c'est-à-dire la destinée à venir des traités, des alliances, de la paix ou de la guerre. La curiosité publique fut bientôt satisfaite, et ce discours, œuvre du comte d'Aberdeen, fut d'une extrême circonspection : le fait immense de la chute de la branche aînée des Bourbons et de l'élévation de la famille d'Orléans en France (3) était simplement annoncé sans approbation, mais aussi sans critique, comme un événement irré-

(1) On écrivait de Londres, 15 octobre 1830 : « Le prince de Talleyrand a eu ce soir une entrevue fort longue avec le duc de Wellington et lord Aberdeen. Les affaires de Belgique en ont fait, dit-on, le principal sujet. Les dernières nouvelles que nous ayons de la Belgique nous sont parvenues par un voyageur. Tout le monde y désire avec ardeur un changement. Des négociations ont été entamées entre le gouvernement provisoire et le prince d'Orange. On croit que ce prince ne serait que lieutenant général et régent au nom du prince de Brabant, son fils aîné. »

(2) Dépêche de M. de Talleyrand.

(3) « Milords et messieurs, j'éprouve la plus grande satisfaction de vous voir réunis aujourd'hui et de pouvoir recourir à vos bons avis dans les conjonctures présentes. Depuis la dissolution du dernier parlement, des événements sont survenus sur le continent qui intéressent vivement l'Europe entière. La branche aînée de la maison de Bourbon a cessé de régner en France, et le duc d'Orléans a été appelé au trône sous le titre de roi des Français. Une déclaration du nouveau souverain m'ayant convaincu de son ardent désir de voir continuer la bonne intelligence qui règne entre les deux pays, et de maintenir inviolablement les engagements qui subsistent, je

vocablement accompli. Le discours ajoutait « que le nouveau roi des Français ayant manifesté sa volonté de maintenir invariablement les engagements pris, l'Angleterre n'avait pas hésité à conserver avec la cour de France des relations amicales et diplomatiques. » Ces paroles un peu froides se rattachaient aux habitudes sérieuses de l'Angleterre et à l'école des torys ; l'aristocratie anglaise ne devait à l'esprit de révolution ni compliments ni flatteries, pas plus que la Russie, la Prusse ou l'Autriche ; les torys avaient-ils à se féliciter d'un événement qui compromettait la sécurité de l'Europe? Sur la Belgique, le discours se montrait plus explicite, plus décidé surtout au maintien des traités : « l'Angleterre avait vu les troubles de Bruxelles avec un profond chagrin. » Le cabinet parlait de l'administration éclairée du roi des Pays-Bas : « de ses mesures sages et prudentes pour soumettre les griefs du peuple aux délibérations des états généraux ; » paroles qui se rattachaient encore à des questions historiques de haut intérêt.

Depuis plus d'un siècle la maison de Nassau était fermement unie à l'Angleterre et surtout à la révolution de 1688 ; il existait des conventions particulières, des accords de mutuelle garantie, et il était fort difficile de les secouer tout à coup. Les hommes graves et d'affaires n'agissent pas avec l'impatience des esprits de révolution : ceux-ci renversent en fous, en désespérés, tandis que les têtes politiques veulent conserver ou du moins atténuer les révolutions, à ce point qu'elles ne soient plus que des changements sans perturbation grave des intérêts. Le discours du roi d'Angleterre parlait des alliés de la vieille nation britannique, et c'était à l'aide de ces alliés que le gouvernement aviserait au rétablissement de la tranquillité européenne ; avec leur concours aussi on chercherait à pacifier les troubles des Pays-Bas, causes d'un malaise général ; enfin la phrase la plus expressive de ce discours solennel était la détermination précise de maintenir, toujours avec l'aide des alliés, les traités généraux sur lesquels reposait le système politique de l'Europe.

L'école des torys sur laquelle s'appuient la force et l'avenir de l'Angleterre n'agissait jamais légèrement; initiée depuis longtemps aux grandes affaires, elle les traitait non point à l'aide de quelques phrases retentissantes, mais au moyen de la grande logique des intérêts et de la force des traditions. La suite de ce haut manifeste de la couronne d'Angleterre se rattachait à la reconnaissance de don Miguel, comme roi de Portugal ; question sur laquelle les torys avaient longtemps hésité. Toutefois, il y avait déjà trop de troubles sur le continent sans en susciter d'autres : la question du Portugal était moins de dynastie que d'intérêt commercial, et puisque don Miguel approuvait les traités existants, puisqu'il promettait une amnistie, on n'avait pas de motifs pour refuser de le reconnaître. Enfin, la couronne annonçait une série de lois générales nécessaires pour le bonheur du peuple anglais ; en promettant la stricte économie dans le budget, elle appelait le vote de fonds pour la liste civile. La couronne voyait avec une douleur profonde les troubles qui agitaient l'Angleterre ; *en Irlande*,

n'ai pas hésité à conserver avec la cour française mes relations amicales et diplomatiques. J'ai vu avec un profond chagrin les troubles qui désolent les Pays-Bas. Je regrette que l'administration éclairée du roi n'ait pas mis ses États à l'abri de la révolte, et que la mesure sage et prudente qu'il a adoptée, de soumettre les griefs de ses peuples aux délibérations d'une assemblée extraordinaire des états généraux, n'ait pas eu de résultat satisfaisant. Je m'efforce, avec l'aide de mes alliés, d'aviser au rétablissement de la tranquillité par tous les moyens compatibles avec le bonheur et avec le bon gouvernement des Pays-Bas, sans compromettre la sécurité des autres États.

« Des désordres et des troubles partiels ont produit un malaise assez grand en diverses parties de l'Europe ; mais les assurances de dispositions amicales que je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères justifient l'espoir que je conserve de préserver mes peuples de la guerre. Convaincu de tout temps de la nécessité de respecter la foi des engagements nationaux, ma détermination de maintenir, avec l'aide de mes alliés, ces traités généraux sur lesquels repose le système politique de l'Europe, offrira, j'en suis certain, le meilleur garant du repos du monde. Je n'ai pas encore accrédité mon ambassadeur près la cour de Lisbonne. Mais le gouvernement de Portugal s'étant enfin décidé à un grand acte de justice et d'humanité en accordant une amnistie générale, je pense que le temps ne tardera pas à venir où les intérêts de mes sujets exigeront que les relations qui ont si longtemps existé entre les deux pays soient enfin renouées. Ma vive sollicitude pour le bonheur de mon peuple me force à recommander à votre considération immédiate les mesures qu'il convient d'adopter pour l'exercice de l'autorité royale, dans le cas où il plairait au Tout-Puissant de terminer ma vie avant que mon successeur n'ait atteint sa majorité. Vous me trouverez préparé à concourir avec vous à toutes les mesures qui pourront paraître nécessaires pour assurer la stabilité et la dignité de la couronne et donner ainsi des garanties plus fortes aux libertés civiles et religieuses de mon peuple.

« Des agitateurs, sous le prétexte d'une coalition pour la destruction des machines, ont compromis les propriétés de quelques districts. Déjà des incendies fréquents ont jeté l'effroi parmi les habitants. Mon cœur s'est profondément affligé de ces machinations perverses. Je ne puis voir sans chagrin et sans indignation les efforts des malveillants pour répandre parmi le peuple un esprit de trouble et de mécontentement, et pour détruire la concorde qui, heureusement, règne dans ces provinces de mon royaume, où l'union est essentielle à la force et au bonheur commun. Je suis déterminé à exercer dans toute leur étendue, tous les pouvoirs que la loi et la constitution m'ont donnés, pour punir la sédition et pour rétablir promptement l'ordre où il a été troublé. Au milieu des difficultés qui se présentent, je me réjouis de pouvoir compter sur la loyauté et l'amour de mon peuple. Je suis convaincu qu'il apprécie tout l'avantage de la forme du gouvernement sous laquelle, avec l'aide de Dieu, ce pays a joui pendant longues années d'une plus grande part de paix intérieure, de prospérité commerciale, de véritable liberté, en un mot de tout ce qui constitue le bonheur social que toute autre contrée du monde. Le but constant de mes efforts sera de conserver à mon peuple ces avantages et de les transmettre sans altération à la postérité. Je compte fermement, dans l'accomplissement de ce devoir sacré, sur l'assistance du parlement et de mes fidèles sujets. »

l'esprit de révolte était à son comble; sur la surface des trois royaumes, coalitions d'ouvriers pour détruire les machines, incendies des fermes et des manufactures, et, ce qui était tout aussi dangereux, la perversité des doctrines pour détacher le peuple anglais de l'obéissance aux lois du royaume. Au reste, pour l'exécution de ces lois, le gouvernement faisait agir toutes les forces que lui donnait la constitution; car il fallait conserver la paix et la prospérité de l'empire.

Depuis longues années aucun discours de la couronne (et il s'agissait de l'avénement d'un roi) n'avait été plus explicite, plus développé. Dans l'état des esprits, il était facile de voir combien l'adresse serait ardemment discutée. À la chambre des lords, la proposition en fut faite par lord Bute, tory modéré, nom célèbre depuis George II; lord Winchelsea s'écria : « Mais les ministres ne prennent aucune mesure pour secourir la misère du peuple. — La révolte vient moins de la misère, répondit lord Lansdown, que des semences de troubles jetées par ce qui s'est passé de l'autre côté du détroit. » Il signalait la révolution de juillet comme la cause première. « Il faudrait une enquête sérieuse, immédiate, reprit lord Eldon. — Il est étonnant, ajouta lord Farnham, que lorsque l'Europe est en armes, l'Angleterre seule reste le sein découvert. Le rappel de l'union tant demandé, c'est la séparation de l'Irlande, et le morcellement de l'empire; jamais des ministres sages ne pourront y consentir. — Avant tout, s'écria le comte Grey, il faut apaiser le mécontentement des Irlandais.» Et ici le chef du parti whig, désigné par toute une opinion pour le prochain ministère, fit une énumération considérable des griefs du peuple contre les torys. De là passant à la politique extérieure, le comte Grey se posa sans hésiter à la tête de l'opposition; il blâma les expressions du discours relatives à la Belgique, comme injustes, maladroites en politique et contraires aux intérêts de l'Angleterre. « Si le noble duc, dit lord Grey, voulait intervenir entre les deux peuples, de concert avec ses alliés, il serait injustifiable, et ne tarderait pas à troubler la paix de l'Europe. On s'est également, à l'égard du Portugal, écarté du principe de non-intervention : quel droit a l'Angleterre de dicter une amnistie à un souverain étranger; et qui peut garantir que cette amnistie sera exécutée? Le noble duc emploiera-t-il la force pour y contraindre don Miguel? L'orateur espère que le noble duc voudra bien lui donner des explications satisfaisantes sur ces divers points. »

En entendant ces paroles le duc de Wellington se leva pour justifier l'ensemble de sa politique. Après s'être rapidement résumé sur les causes de la reconnaissance de don Miguel, le noble duc aborda la question essentielle, celle des Pays-Bas : « Quant aux affaires de la Belgique, dit-il, Sa Majesté, l'alliée intime du roi de Hollande, pouvait-elle, en parlant du gouvernement de ce souverain, appeler ce qui a eu lieu parmi ses sujets autrement qu'une révolte contre son autorité? Le comte de Grey n'a sans doute pas lu dans les journaux toute l'histoire de cette affaire. » Et ici le duc de Wellington rappelait le traité signé en 1814 par les alliés, en vertu duquel les provinces belges étaient concédées et accordées aux provinces-unies de Hollande, dans le but de former une souveraineté sous le gouvernement du roi des Pays-Bas. « En conséquence, des arrangements furent pris à ce sujet par chacune des quatre puissances qui avaient signé le traité avec la France. Le noble comte sait que cet arrangement fut rappelé dans le traité en huit articles, et que ce traité s'en référait à la loi fondamentale des Pays-Bas; il n'est pas douteux que les quatre puissances soient liées par ce traité. Peut-on prétendre que ce qui s'est passé puisse modifier les obligations ou détruire la force de ce traité qui a été l'une des bases des actes du congrès de Vienne? Ce traité a donc reçu toutes les sanctions et ratifications possibles; la France y est partie contractante en ce qui regarde les Pays-Bas. On a prétendu pourtant que le roi de Hollande pouvait dissoudre l'union des deux parties de son royaume, sans consulter les puissances signataires du traité, et sans demander leur consentement à cette dissolution. On ne peut contester à ces puissances le droit de donner leur opinion sur l'explication future des articles. L'Angleterre ne peut essayer seule de pacifier les parties; la France seule ni aucune autre puissance ne peut le faire davantage. Ce but doit être tenté par toutes les parties contractantes réunies, et ce concert, quels que soient les arrangements pris, doit comprendre la France : par là on espère lever toutes les difficultés. La chambre peut être certaine qu'il n'existe dans le ministère ni chez aucune puissance que ce soit la moindre intention d'intervenir par les armes. Partout on désire de tout arranger, s'il est possible, par la voie des négociations seules (1). »

(1) A la chambre des lords, le pair qui se prononça le plus vivement contre la révolution de juillet, fut le marquis de Londonderry; voici comment il s'exprimait : « Je ne puis voir sans regret qu'on s'enthousiasme pour la révolution française; aucun pair ne peut voir avec satisfaction un fait qui doit un jour inonder de sang l'Europe entière. Voyez les actes de cette révolution; elle a déjà donné à la France un roi et une chambre des députés qui d'un seul coup ont renversé la chambre des pairs; elle a donné à la France un gouvernement qui désirait sauver la vie de quelques malheureux prisonniers, et qui a été forcé, par la clameur et la violence, d'abandonner son dessein : elle a donné à la France une garde nationale sur laquelle elle comptait pour le maintien de l'ordre, et qui a déclaré sa résolution d'ouvrir ses rangs et de laisser le peuple marcher aux Tuileries si la miséricorde s'étendait sur ces

La chambre des lords savait combien le duc de Wellington était compétent sur toutes ces questions qui tenaient à la Belgique; le noble duc avait occupé sa vie depuis 1814 à l'organisation militaire et politique du royaume des Pays-Bas : c'était lui qui avait élevé les forteresses contre la France après la bataille de Waterloo; il en était resté le gouverneur, l'inspecteur suprême : son discours était donc de nature à produire une grande impression, car nulle compétence n'était égale à la sienne; il donnait ici le résumé de ce qui avait été convenu entre M. de Talleyrand et le comte d'Aberdeen sur la marche et le but de la conférence de Londres, organisée sur ces bases. Aussi l'adresse proposée par lord Bute à la chambre des pairs fut-elle votée à la presque unanimité. Il y avait cet instinct secret qui fait qu'en Angleterre les chambres n'embarrassent jamais le gouvernement lorsqu'elles le voient dans une situation difficile; elles l'aident d'abord, l'éclairent, et enfin elles ne brisent un système que lorsqu'il est fini.

A la chambre des communes, M. Brougham, esprit érudit, bizarre, saccadé, laissant de côté les affaires extérieures si graves, s'écria brusquement : « Je propose une motion sur la réforme parlementaire (certains esprits viennent toujours jeter des idées de partis à travers les idées de pays !). » Des applaudissements éclatèrent de toutes parts, et à peine lord Grimston fut-il écouté lorsqu'il proposa l'adresse, comme lord Bute l'avait fait à la chambre haute. Il fut appuyé par M. Dundas, tandis que lord Althorp faisait une longue déclamation contre Charles X et ses ministres.

Laissant toutes ces phrases sans bot, sir Joseph York, véritable tory avec des traditions politiques, déclara « qu'en aucun cas Anvers ne pouvait rester sous l'influence de la France, et qu'il y avait ici *casus fœderis* »; M. Hume, l'apologiste de la révolution de juillet, s'étonnait qu'on eût trouvé quelque chose à déplorer dans la révolution française : « tout en elle inspire l'enthousiasme! s'écria l'orateur; les Bourbons ont perdu le trône de France qui a été occupé par un autre pendant plusieurs années; ils y ont été replacés par les baïonnettes étrangères; ils se sont engagés à lui donner une constitution, et ils l'ont violée. Toute l'Angleterre a manifesté son admiration pour la révolution française, excepté quelques individus qui vivent d'un monopole odieux, hostiles à la communauté, et qui veulent conserver leur indigne influence : comment a-t-on pu mettre dans la bouche du roi de semblables paroles contre les Belges? Les Hollandais se sont conduits d'une manière infâme. » M. Hume, dans la passion de son parti, s'écartait ici des intérêts véritables de l'Angleterre : le royaume des Pays-Bas était une création de la politique anglaise; le détruire, c'était frapper la politique tout entière. Quelquefois les intérêts du pays importent moins aux hommes de parti que le triomphe de leurs passions et de leurs idées.

Aussi M. Peel se hâta-t-il de ramener les esprits à la véritable question, c'est-à-dire les relations sérieuses avec la Belgique. « Le discours du roi, dit-il, ne contient pas la moindre expression de regret sur les événements de la France, rien d'amer et de déclamatoire : était-il convenable, après l'arrivée en Angleterre de la famille exilée des Bourbons, que le discours contînt à leur égard des paroles sévères? » Pour lui, on se tromperait beaucoup si l'on pensait qu'il eût l'intention de défendre l'acte fatal du gouvernement français, acte aussi impolitique qu'hostile à la loi fondamentale de la France. « Je repousse de toutes mes forces, s'écria-t-il, une accusation qui n'a pour but que d'exciter à la haine contre le gouvernement anglais, celle d'avoir pris part à la nomination et à l'administration du prince de Polignac. Quant à la Belgique, sa situation est bien différente de celle de la France : le discours du trône ne fait aucune allusion à ce qui s'y passe maintenant, mais à ce qui existait avant la révolte de Bruxelles. La Hollande est dans une position particulière, eu égard aux intérêts de l'Angleterre et à ceux de toute l'Europe. Dans plusieurs circonstances les grandes puissances sont intervenues pour régler ses affaires; elles sont intervenues pour la constituer en royaume avec la Belgique. Dans cette circonstance la France elle-même intervient : pourquoi la chambre y refuserait-elle son assentiment? La reconnaissance de don Miguel ne viole en rien le principe de non-intervention; don Miguel est roi de fait, depuis près de trois ans, sans que ce titre lui soit contesté par ses sujets; il ne faut pas que le commerce anglais souffre plus longtemps de l'interruption des relations diplomatiques. »

C'était ici le véritable langage des affaires auquel M. Peel était si parfaitement apte par son expérience et ses études : le parti tory se défendait avec la merveilleuse intelligence des intérêts anglais pour garder son antique influence sur le continent; la question belge se liait à la Prusse, à la Russie, et le duc de Wellington se gardait de blesser les deux cabinets qui pouvaient troubler le continent. Ainsi se distinguait toujours la politique des torys de celle des whigs; les torys disaient : « Il faut conserver à l'An-

malheureux. Le sang, il est vrai, n'a pas coulé : mais qui peut assurer qu'il ne coulera pas? Qui peut assurer que le gouvernement révolutionnaire de France n'inondera pas bientôt la Belgique de ses armées? Il n'y a donc aucun moyen de préserver la paix en Europe, qu'en adhérant fortement aux traités passés entre les puissances alliées. Il est donc du devoir de tous de se rallier autour de la prérogative du trône et de prêter son appui au ministère. »

gleterre sa splendide position sur les affaires; il faut qu'elle guide et ménage ses alliés antiques, qu'elle retienne ses adversaires par l'aspect et la crainte de la guerre, et pour cela il faut une politique d'intervention active, dominante, digne en tous points de la Grande-Bretagne. » Tel n'était pas le système des whigs exprimé par lord Grey, MM. Hume et Brougham, et se résumant ainsi : « En dehors de l'Angleterre aucune influence, aucune intervention, chacun libre chez soi. Le gouvernement ne peut jeter aucun blâme sur un peuple qui conquiert sa liberté; si les Belges se séparent de la Hollande, il faut accepter l'acte de leur souveraineté. L'Angleterre repoussant toute politique active au dehors doit s'envelopper en elle-même, afin d'améliorer sa situation intérieure et ses finances obérées. » Or, tel était l'état des passions dans la Grande-Bretagne depuis la révolution de juillet, que cette politique annulée était préférée à l'action vigoureuse de l'antique école; la popularité était pour les whigs, la désaffection pour les torys; à ce point que des cris séditieux se faisaient entendre contre le duc de Wellington, la plus belle renommée des trois royaumes; on jetait des pierres à son carrosse, des imprécations sur son passage; on menaça même de le pendre. Tandis que la populace exaltait M. Hunt, le chef des prolétaires, l'agitateur des hustings, aux cris de : *Liberté ou la mort!* Londres se couvrait de placards audacieux; les troubles prenaient ainsi un aspect terrible dans la capitale de l'Angleterre (1).

Depuis les chaudes journées de Paris, des symptômes d'une nature effrayante se manifestaient dans les comtés britanniques, et au sein des villes manufacturières surtout; d'un côté des bandes d'ouvriers organisées comme si elles agissaient sous un chef, tentaient de briser les machines sous prétexte que l'ouvrage manquait; de l'autre, des incendies répandaient la désolation dans ces verts cottages d'Angleterre, à l'imitation de ce qui s'était passé en France dans le printemps de 1830. En vain on cherchait, par des mesures rigoureuses, à empêcher cette épouvantable monomanie qui s'étendait avec fureur au sein des populations éperdues : les flammes dévoraient des fermes, des fabriques, des châteaux, sinistre présage de bouleversement! Londres même était sourdement agité par les symptômes d'une immense perturbation. Quiconque a touché les basses classes des villes anglaises doit reconnaître que rien n'est plus hideux d'aspect et dépravé de mœurs : comment contenir ces masses de population vivant sans autorité morale et sans frein? Supposez une émeute victorieuse, elle serait suivie d'une révolution sociale, c'est-à-dire le pillage du riche, la destruction de la famille; heureusement pour la contenir, la police de Londres est parfaite; il y a chez ce peuple un respect profond et traditionnel à la loi, et la peur de l'habit rouge, c'est-à-dire des soldats anglais, maintient les masses turbulentes.

Les symptômes étaient tellement sinistres et les avis si menaçants que des troupes, mandées en toute hâte, se groupèrent autour de Londres; la Tour fut armée comme au temps de Henri VIII, lorsque les archers couronnaient les créneaux; enfin, des mesures de police furent concertées comme si le jour d'une grande émeute s'avançait. D'après les coutumes antiques de la monarchie anglaise, le roi à son avénement allait visiter la cité de Londres, les corporations honorables, et s'asseoir aux côtés du lord maire et des aldermen; les circonstances parurent tellement difficiles, que le maire crut essentiel d'écrire à sir Robert Peel pour lui dire : « Qu'il n'y avait pas sûreté pour le cortége royal si Sa Majesté traversait la cité pour s'asseoir au banquet municipal. » Sur cette information, le ministre fit savoir aux magistrats de la cité que la visite du roi serait retardée, afin de ne pas jeter un nouvel élément de troubles publics (2).

(1) On écrivait de Londres, 8 novembre 1830. « Ce soir le duc de Wellington a été sifflé par un rassemblement de plusieurs centaines d'hommes qui l'attendaient à l'entrée de la chambre des lords. Hier soir, une réunion présidée par M. Hunt eut lieu; à onze heures et demie, aussitôt après la retraite du président, un des assistants déploya un drapeau tricolore portant le mot *Réforme*. Toute l'assemblée s'écria alors : *Marchons au West-End!* La troupe qui se montait à 1,500 hommes se grossit chemin faisant, et procéda en criant : *A bas la police! à bas Wellington! à bas Peel!* Ils s'avancèrent vers Downing-Street et se formèrent en bataille en face de l'hôtel de lord Bathurst. Les murs de Londres sont couverts de placards; en voici un échantillon :

« *Liberté ou la mort!* Anglais, Bretons, honnêtes gens! le temps est enfin venu! toute la ville s'assemble mardi; venez armés! Nous sommes sûrs que six mille sabres ont été enlevés de la Tour pour l'usage de la bande sanguinaire de Peel. Souvenez-vous du discours maudit du trône. La police exécrable va être armée : Anglais, souffrirez-vous ces affronts? »

Les agitateurs envoyaient des adresses au peuple belge comme ils en avaient envoyé à l'hôtel de ville de Paris; en voici une provenant de l'*Union politique de Londres*, signée par Hunt, président.

Aux habitants de Bruxelles et des provinces-unies de la Belgique.

« Nous soussignés, habitants de Manchester, nous vous présentons l'assurance que nous estimons votre cause bonne et vos efforts héroïques; nous éprouvons pour vos succès l'intérêt le plus vif : toujours nous avons désapprouvé l'injuste confédération que vous imposa l'union qui vient de finir en couvrant votre capitale de sang et vos familles de deuil. Nous sommes surtout désireux de vous faire sentir la fausseté de toute insinuation, par laquelle on aurait voulu vous faire accroire que le peuple anglais était hostile à vos vœux, ou que, par des moyens quelconques, on pourrait l'empêcher de souhaiter votre réussite... »

(2) Voici cette curieuse correspondance qui constate la terreur des esprits :

Lettre du lord maire au duc de Wellington.

« Milord, les fonctions nouvelles auxquelles je viens d'être ap-

Une telle correspondance craintive, hésitante, émanée d'un ministre secrétaire d'État, produisit un lamentable effet; il fallait donc que le péril fût bien grand pour inquiéter un esprit aussi sérieux que M. Peel, à ce point de faire suspendre la visite du roi à la corporation municipale. L'agitation fut plus bruyante et l'alarme poussée à un degré inexprimable : la bourgeoisie se crut menacée de quelques sinistres événements, et peut-être d'un de ces incendies terribles qui avaient dévoré Londres sous les Stuarts: ce qui jamais ne s'était produit en Angleterre, les fonds baissèrent de 3 shellings dans une seule bourse. Toutes sortes de bruits étaient répandus et favorisés : on parlait d'un complot mélangé de politique et de pillage ; à un seul signal, Londres éclairé par le gaz devait être plongé dans l'obscurité la plus profonde; ces milliers de becs, qui répandent une clarté féerique au milieu des beaux quartiers, devaient tout d'un coup s'éteindre, et des bandes de malfaiteurs commencer leurs ravages. Appelé à s'expliquer sur ces bruits alarmants, M. Peel n'en dissimula pas la gravité; il les fit résulter d'un vaste complot qui avait son origine, non pas seulement en Angleterre, pleine aussi de mauvaises passions, mais à l'extérieur : le système de propagande n'était pas nouveau ; les torys se souvenaient qu'à l'époque de la première révolution française, des agents venus de Paris avaient préparé et soudoyé des complots contre la constitution anglaise et le roi. Peut-être les torys voulaient-ils inquiéter la bourgeoisie et la rallier de cette manière à la force de leur gouvernement, alors menacée sur tous les points.

Des mesures vigoureuses furent prises, car l'émeute grondait sur Londres; des bandes composées de la plus vile populace, mêlée aux filles publiques, nature si ignoble dans cette grande cité, grouillaient comme des reptiles immondes. Les boutiques furent fermées ; à cet aspect, la terreur devint générale. Mais ce qu'il y eut de remarquable, ce qui constata l'esprit d'ordre de tout ce peuple, c'est que chaque bourgeois se fit constable pour disperser les attroupements. Ce danger qu'on avait exagéré passa bientôt : si les masses anglaises sont sauvages, heureusement elles tremblent et frissonnent devant l'éclat des baïonnettes et les sabres des dragons; on s'empara d'une grande quantité de ces vagabonds et de ces filles perdues, parmi lesquels se mêlaient quelques étrangers; ils furent jetés en dehors de Londres, et la bourgeoisie concourut puissamment au rétablissement de l'ordre. C'était désormais partout sa tâche et son labeur, car à elle appartenait la société (1).

Les whigs, toujours à l'affût des crises publiques, se hâtèrent de tirer parti de ces émotions; exagérant les griefs et les mécontentements publics, ils firent croire que ces cris des masses venaient de la profonde misère produite par la mauvaise administration des torys et de leur refus de préparer le bill de la réforme parlementaire, tandis qu'en réalité, les troubles de l'Angleterre n'avaient leur source que dans cette propagande mystérieuse qui s'étendait partout. Ces idées une fois propagées dans le parlement, le duc de Wellington s'aperçut qu'il était peut-être un obstacle à la force du gouvernement de son pays; plus d'une fois il avait été question d'une modification dans le

pelé m'ont mis à même de recevoir un grand nombre d'avis, soit par lettres, soit de vive voix, sur la procession du 9, et c'est à ce sujet que je prends la liberté d'entretenir Votre Grâce. Malgré les sentiments de loyauté de tous les citoyens de Londres, on ne peut ignorer cependant que dans cette grande ville, aussi bien que dans la province, il existe un bon nombre de malveillants qui ne demandent qu'une occasion pour exciter le trouble et le désordre, tandis que tous les hommes respectables de la cité s'efforceraient de prouver leur loyauté. D'après ce que j'apprends, l'intention de ces hommes pervers est de saisir un moment favorable pour assaillir Votre Grâce, lors de votre arrivée à Guild-Hall. J'userai de tous les moyens pour que dans la cité les arrangements soient le plus convenables ; mais s'il arrivait qu'une attaque fût dirigée contre Votre Grâce dans un quartier, aucune force civile ne serait alors suffisante, et je ne remplirais pas mes devoirs, après ce qui m'a été rapporté, si je ne prenais la liberté de suggérer à Votre Grâce de se faire accompagner d'une escorte suffisante. Il est probable que cet avis ne servira qu'à vous porter à prendre un soin que l'événement rendra inutile ; mais le respect que je porte à Votre Grâce aussi bien que tous les citoyens qui désirent le bonheur de leur pays, et la reconnaissance que je vous dois, m'ont porté à cette démarche. »

Lettre de sir Robert Peel au lord maire.

« Milord, le roi ordonne d'informer votre seigneurie que les serviteurs intimes de Sa Majesté ont cru de leur devoir de lui conseiller de remettre la visite que Leurs Majestés se proposent de faire à la cité mardi prochain.

« D'après les renseignements qui ont été reçus, il y a des raisons de craindre que, malgré la loyauté dévouée et l'affection des citoyens de Londres pour Sa Majesté, des malveillants profiteraient d'une occasion qui doit nécessairement rassembler un grand concours de peuple pour causer du désordre, et par là exposer les propriétés et les personnes des sujets de Sa Majesté.

« Ce serait pour Leurs Majestés une source de chagrin profond et durable, que l'occasion de leur visite à la cité de Londres fût la cause de quelque malheur; et Leurs Majestés ont en conséquence résolu, quoique à regret, de se priver pour le présent de la satisfaction que cette visite aurait donnée à Leurs Majestés.

J'ai l'honneur, etc.

« *Signé* : ROBERT PEEL. »

(1) « Londres, 2 novembre 1830.

« La conduite de la populace de Londres a été hier fort étrange. La foule était grande autour des deux chambres du parlement. Sa Majesté, en allant et en revenant, fut extrêmement applaudie. Les cris : *Point de police!* étaient en même temps assourdissants. Deux petits drapeaux tricolores furent agités par intervalles, et quelques douzaines d'hommes portaient des cocardes de la même espèce. Le duc de Wellington fut beaucoup hué en se rendant à la chambre des lords, et il le fut encore plus en retournant chez lui. Le duc de Sussex, à son retour de la chambre, fut reconnu et applaudi ; mais sa voiture étant forcée d'aller lentement, à cause de la presse, il fut pendant un temps considérable étourdi des cris : *Point de police! le vote par bulletins!*

(*Times.*)

ministère dérangé par la mort fatale de M. Huskinson. L'affection de Guillaume IV était plutôt pour les whigs que pour les torys; et le cabinet déclara « qu'il ne gardait les affaires que provisoirement en attendant que l'on prît un parti pour la composition d'un nouveau ministère dans le sens de l'opinion victorieuse (1). » Le duc de Wellington éprouvait un dégoût profond à l'aspect d'un peuple qui méconnaissait ses grands services. A voir de près les questions engagées, il eût été difficile de croire que les torys pussent rester au pouvoir depuis le mouvement extraordinaire imprimé par la révolution de juillet. Cet événement devait nécessairement réagir sur les écoles politiques de l'Angleterre, et les partisans de la réforme électorale, à l'aide de la France, pouvaient en tirer un grand parti. Cette réforme, les torys ne pouvaient pas la proposer sans se perdre eux-mêmes. M. de Talleyrand sentait si bien cela qu'il croyait impossible de maintenir l'état de paix sur les affaires de la Belgique, s'il ne se formait pas au moins passagèrement un ministère whig, dans lequel les idées de non-intervention exprimées par le comte Grey et M. Brougham, domineraient la politique d'une façon plus complète; et c'est pour cela que l'ambassadeur de France préparait sous main l'avénement de ce parti qu'au fond il n'aimait pas, mais qui devenait pour sa politique instantanée un instrument indispensable. M. de Talleyrand avait des amis parmi l'aristocratie whig, mais il n'avait d'estime que pour les idées politiques des torys.

Il y a cela de remarquable en Angleterre, que les agitations intérieures, tumultes toujours passagers, n'empêchent pas les affaires, surtout celles qui touchent à la politique étrangère et à la dignité du pays. Dès qu'il fut arrêté que la conférence de Londres reprendrait les questions au point où le duc de Laval les avait laissées à son départ, le comte d'Aberdeen, M. de Talleyrand, le prince Esterhazy, le baron Bulow et le comte Mathuschewich n'avaient cessé de se réunir afin de prendre un parti à l'égard de la Belgique dans le but d'y apaiser les troubles. Il est nécessaire de répéter qu'aucun de ces négociateurs n'avait de pouvoirs nouveaux et surtout assez explicites de la part de leur cour pour résoudre d'une manière absolue les difficultés relatives à la Belgique. On agissait un peu de son propre gré, avec la crainte d'être désavoué; seulement les torys, parti européen, se faisaient fort, pour ainsi dire, d'amener successivement les grandes cours à l'adoption du système arrêté par la conférence. La première réunion des diplomates fut fort curieuse par la position personnelle et toute spéciale qu'avait su prendre M. de Talleyrand, gentilhomme d'aussi haute naissance que tous ceux qui étaient là autour de lui. Après son premier aveu sur la position abaissée et turbulente de la France, il prit sans façon une des places les plus éminentes, et on l'écouta avec une scrupuleuse attention, parce qu'il était homme d'expérience, et que plus d'une fois s'étaient révélés pour lui les secrets de l'avenir. M. de Talleyrand, d'abord peu explicite, ne justifia ni la révolution ni l'avénement du 9 août, se bornant à répéter « qu'il n'y avait plus de France diplomatique, et qu'on n'eût à voir en lui qu'un homme de quelque expérience qui venait s'asseoir au milieu de vieux amis pour causer d'affaires générales. » Ces paroles, qui lui furent tant reprochées, avaient un sens et une portée : s'il s'était présenté avec ses pleins pouvoirs, tous les autres membres de la conférence eussent été forcés de montrer les leurs, et à ce moment, dans la vérité, aucun n'en avait de réguliers; M. de Talleyrand se mettait à l'aise et les y mettait également; les cabinets pouvaient désavouer les actes qui n'avaient rien d'obligatoire : on gagnait du temps, et c'était tout.

L'état de la Belgique devenait de plus en plus déplorable et menaçant : les hostilités se continuaient entre les Hollandais et les Belges, et la ferme et héroïque défense du général Chassé (2) laissait à la Hollande un point fortifié au milieu d'Anvers même. Le système d'armement se développait avec énergie; les Hollandais avaient fait des efforts assez considéra-

(1) « Londres, 8 novembre 1830.

« Le *Sun* assure que lord Lansdown a l'ordre de former un cabinet. Lord Grey, lord Palmerston, Ch. Grant, sir John Graham et M. Brougham doivent en être membres. Le Sun, par ses liaisons avec M. Grant, doit être le premier à connaître l'arrivée des whigs au ministère. Il est certain que le duc de Wellington a offert deux fois sa démission depuis huit jours. »

« D'après une lettre, il paraît que la démission du duc de Wellington a été acceptée. Le roi a refusé de se rendre dans la cité. On a découvert une conspiration qui avait pour but d'anéantir le ministère, si le roi se fût rendu au dîner civique. Tout est dans la plus grande confusion; on dit que les conspirateurs sont en correspondance avec d'autres en France, et qu'un grand nombre de Français et d'étrangers sont impliqués dans cette affaire. Des rassemblements nombreux se forment dans toutes les rues. Le lord maire a envoyé un message pour annoncer que si des troupes n'étaient pas mises à sa disposition, il ne répondait pas de la sûreté du roi. »

(2) Le général Chassé, officier de l'empire, avait manifesté une grande fermeté de répression.

« Quartier général d'Anvers, le 17 octobre 1830.

« L'agitation qui règne dans cette ville et les nouvelles inquiétantes qu'on s'empresse de répandre pour exciter les esprits m'obligent à vous faire savoir que, pour les calmer, je me trouve forcé de déclarer cette forteresse en état de siége, extrémité à laquelle je ne me porte qu'à regret. Comme néanmoins les circonstances l'exigent impérieusement, je vous prie d'enjoindre aux habitants de se pourvoir de vivres pour un mois. Ce n'est que le calme et la tranquillité qui pourraient me faire retarder encore de quelques jours l'exécution de cette mesure sévère.

« Le lieutenant général, commandant le 4e grand commandement militaire.

« Baron Chassé. »

bles pour reprendre Bruxelles; de leur côté, les Belges voulaient porter la guerre jusqu'aux digues, et ouvrir les écluses pour inonder la Hollande. Il n'y avait projet si insensé ou si barbare qui ne passât à travers ces cœurs pleins d'une aveugle vengeance; et dans l'état d'une civilisation humaine, de tels desseins ne pouvaient être soufferts par l'Europe chrétienne. Il y avait d'abord un but d'humanité religieuse dans les actes de la conférence de Londres dont le premier objet devait être une trêve imposée à tant de fureurs.

D'autres questions aussi importantes se liaient à celle de la Belgique, et allaient engager toute l'Allemagne : les actes du congrès de Vienne unissaient le royaume des Pays-Bas à la Confédération germanique par le grand-duché de Luxembourg; ces actes avaient également déclaré que la place de Luxembourg, considérée comme forteresse de la Confédération, serait destinée à sa défense; les Belges, dans la vanité de leur insurrection victorieuse, ménageaient aussi peu l'Allemagne que la Hollande, et tous désiraient, comme une annexe, le grand-duché de Luxembourg; la guerre leur importait peu, car elle serait nécessairement européenne. Au milieu de ces questions si délicates, si flagrantes, il fallait d'abord un point d'arrêt, une mesure suspensive, et les torys cherchèrent un terme moyen qui, laissant tous les intérêts, toutes les questions capitales en suspens, arrêterait néanmoins l'effusion du sang qui coulait à grands flots; c'était d'imposer un armistice aux Belges et aux Hollandais, et, au moyen d'une pacifique suspension d'armes, se donner le temps de résoudre au point de vue européen les difficultés toujours nouvelles que l'insurrection faisait naître. On avait, comme précédent, la trêve imposée aux Grecs et aux Turcs, une fois le traité du 6 juillet 1827 conclu entre les grandes puissances; en diplomatie les antécédents sont beaucoup. La conférence de Londres devait s'emparer des affaires de la Belgique, comme elle s'était rendue également l'arbitre de la question grecque : c'étaient presque les mêmes diplomates, les mêmes cabinets avec les mêmes desseins. Un acte d'armistice fut donc arrêté; et MM. Bresson et Cartwright, secrétaires des légations française et anglaise, furent chargés de se rendre à Bruxelles pour notifier la résolution prise par la conférence de Londres (1).

(1) C'est en vain qu'on a voulu rendre ridicules les protocoles de la conférence de Londres; leur lenteur même fut utile, car elle empêcha la guerre.

Protocole de la conférence tenue au Foreign-Office, le 4 novembre 1830.

« Présents : les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

« S. M. le roi des Pays-Bas ayant invité les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, en leur qualité de puissances signataires des traités de Paris et de Vienne, qui ont constitué le royaume des Pays-Bas, à délibérer, de concert avec Sa Majesté, sur les meilleurs moyens de mettre un terme aux troubles qui ont éclaté dans ses États, et les cours ci-dessus nommées ayant éprouvé, avant même d'avoir reçu cette invitation, un vif désir d'arrêter dans le plus bref délai possible le désordre et l'effusion du sang, ont concerté par l'organe de leurs ambassadeurs et ministres accrédités à la cour de Londres les déterminations suivantes :

« 1° Aux termes du § 4 de leur protocole du 15 octobre 1830, elles ont invité l'ambassadeur de Sa Majesté le roi des Pays-Bas à se joindre à leurs délibérations;

« 2° Pour accomplir leur résolution d'arrêter l'effusion du sang, elles ont été d'avis qu'une entière cessation d'hostilités devait avoir lieu de part et d'autre.

« Les conditions de cet armistice, qui ne préjugerait en rien les questions dont les cinq cours auront à faciliter la solution, seraient telles qu'elles se trouvent indiquées ci-dessous :

« De part et d'autre les hostilités cesseront complétement;

« Les troupes respectives auront à se retirer réciproquement derrière la ligne qui séparait, avant l'époque du traité du 30 mai 1814, les possessions du prince souverain des Provinces-Unies, de celles qui ont été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas, par ledit traité de paix et par ceux de Vienne et de Paris de l'année 1815;

« Les troupes respectives évacueront les places et territoires qu'elles occupent mutuellement au delà de ladite ligne, dans l'espace de dix jours;

« La proposition de cet armistice sera faite au gouvernement de Sa Majesté le roi des Pays-Bas par l'intermédiaire de son ambassadeur présent aux délibérations;

« Les termes de ce même armistice seront communiqués à la Belgique au nom des cinq cours.

« *Signé* : Esterhazy, Talleyrand, Aberdeen, Bulow, Matuszewicz. »

Réponse du gouvernement provisoire belge.

« Le gouvernement provisoire de la Belgique a eu l'honneur de recevoir le protocole de la conférence tenue au *Foreign-Office*, le 4 novembre 1830, et signé Esterhazy, Talleyrand, Aberdeen, Bulow et Matuszewicz, en qualité de plénipotentiaires respectifs de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie;

« Les membres du gouvernement provisoire se plaisent à croire que des sentiments de sympathie, bien naturels pour les souffrances de la Belgique, ont déterminé la mission toute philanthropique dont les plénipotentiaires des cinq grandes puissances se trouvent chargés;

« Plein de cet espoir, le gouvernement provisoire, voulant d'ailleurs concilier l'indépendance du peuple belge avec le respect pour les droits de l'humanité, remercie les cinq puissances de l'initiative qu'elles ont prise pour arrêter l'effusion du sang, par une entière cessation des hostilités qui existent entre la Belgique et la Hollande;

« En conséquence le gouvernement s'engage à donner ses ordres et à prendre ses mesures :

« 1° Pour que toutes hostilités cessent contre la Hollande et du côté des Belges;

« 2° Pour que les troupes belges se retirent en deçà de la ligne qui séparait, avant le traité de Paris du 30 mai 1814, les provinces du prince souverain des Provinces-Unies de celles qui ont été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas par ledit traité de Paris et par ceux de Paris et de Vienne, de l'année 1815;

« A cette occasion, le gouvernement provisoire de la Belgique doit à la bonne foi d'observer qu'il entend par cette ligne les limites qui, conformément à l'art. 10 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales du pays, y compris toute la rive gauche de l'Escaut;

« 3° Pour que les troupes belges évacuent les places et terri-

Lorsque les commissaires arrivèrent à Bruxelles, un congrès national venait de se réunir et de se constituer sous la vive impression de la victoire : chaque province avait élu des députés chargés de conduire les affaires et de résoudre les questions de politique générale. Dans ce congrès, le parti le plus absolu, celui de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, dominait par une forte majorité; mais il se fractionnait lui-même en nuances diverses et toutes prêtes à éclater par des manifestations ardentes. La minorité, en harmonie avec la pensée de M. de Lafayette, voulait établir en Belgique une république fédérative, *une Suisse du Nord*, comme semblait le conseiller le dictateur de la propagande, et peut-être se fût-il décidé lui-même à accepter la présidence; système déplorable pour la France elle-même constituée en monarchie. La présence d'une république sur ses frontières n'était-elle pas une menace incessante, lorsque surtout les plus grands ennemis du nouveau trône étaient les chefs du parti républicain, si profondément agité. La seconde opinion plus raisonnable, tout en admettant la séparation entre la Belgique et la Hollande, espérait maintenir les bonnes relations entre les deux peuples, et résoudre la question en élevant un prince de la maison de Nassau au trône de Belgique. C'était le moyen d'éviter un conflit entre les puissances et de plus d'organiser un bon système commercial, car la Belgique produisait, tandis que la Hollande, nation maritime, consommait par elle-même et par son immense exportation. Enfin la majorité très-nombreuse voulait ou la réunion à la France, ou la constitution d'une monarchie neutre sous un prince élu : les uns penchaient pour un fils du roi des Français, les autres pour le duc de Leuchtenberg, dont le nom brillait du souvenir d'Eugène Beauharnais. La pensée d'élever un prince français à la souveraineté des provinces belges était fort ancienne; on la trouvait déjà sous Henri IV; et Louis XVI lui-même n'avait aidé les troubles du Brabant, en 1790, que pour favoriser l'élection du duc d'Orléans comme prince régnant sur la Belgique.

Toutes ces solutions de la difficulté belge étaient également repoussées par la politique générale de l'Europe. La réunion avec la France n'aurait jamais été permise par l'Angleterre; sur ce point M. de Talleyrand avait ordre de rassurer les torys, et l'élection d'un prince de la famille d'Orléans au trône n'aurait pas été plus soufferte que la réunion même à la France; le duc de Leuchtenberg, c'était le parti impérialiste sur nos frontières, et il n'eût pas été toléré; les deux factions bonapartiste et républicaine étaient en conjuration flagrante contre la nouvelle monarchie, et c'était leur donner un point d'appui. Dès lors et pour éviter tous ces débats, la conférence dut se borner à résoudre une question provisoire, celle d'une suspension d'armes, d'un armistice, afin d'éviter l'effusion du sang. Cette mission fut remplie avec tenue et fermeté par MM. Bresson et Cartwright; le congrès savait trop bien que ceux-ci représentaient la France et l'Angleterre, les seules puissances qui pouvaient protéger les destinées naissantes de la Belgique. L'armistice était nécessaire au congrès parce que après les premiers triomphes de l'insurrection pouvaient venir les revers; la Hollande armait vigoureusement, elle avait de l'argent; les négociations actives avec la Suisse venaient de lui assurer un corps de quinze mille hommes, parmi lesquels beaucoup de Suisses de la garde royale de France, soldats expérimentés : rien de plus facile pour la cour de La Haye que de lever des hommes en Allemagne, sur les bords du Rhin; et avec cette armée régulière le prince d'Orange pouvait marcher sur Bruxelles; le parti orangiste, surpris plutôt que vaincu, pouvait aider une invasion hollandaise, la seconder de toutes ses forces. La brillante et ferme conduite du général Chassé dans la citadelle d'Anvers prouvait qu'il y avait encore des généraux braves et des troupes déterminées : pourquoi le prince d'Orange était-il à Londres, si ce n'est dans un dessein de répression? On le savait étroitement lié avec le duc de Wellington et les torys : il pouvait donc surgir de tout cela une complication d'intérêts et un conflit d'armes. Dans ces circonstances le congrès de Bruxelles accepta l'armistice proposé par la conférence de Londres.

Ce qu'il y avait de plus grave encore, c'est que la Prusse, loin de renoncer à ses projets, voulait fermement prêter appui à la maison de Nassau : c'était le vœu de toute la noblesse, de l'armée entière, qui souhaitait fièrement la guerre sous le prince royal. Les armements se développaient avec cette activité facile de l'organisation militaire de la Prusse telle que le grand Frédéric l'avait faite; le premier ban de la landwehr appelé offrait un effectif de trois cent quarante mille hommes (1), qu'un simple rescrit de

toires qu'elles occupent au delà de la ligne ci-dessus tracée, dans le délai de dix jours;

« Le tout, sauf réciprocité de la part de la Hollande dans le même délai, tant sur terre que sur mer.

« Bruxelles, le 10 novembre 1830.

« *Signé :* De Potter, Félix de Mérode, Ch. Rogier, Al. Gendebien, J. Vanderlinden, T. de Coppin »

(1) « Augsbourg, 21 novembre 1830.

« Nos provinces du Rhin prennent un aspect assez guerrier; partout on remarque un grand mouvement de troupes qui se dirigent pour la plupart vers les frontières de la France et des Pays-Bas. Les recrues, qu'on ne dirige d'ordinaire vers leurs régiments qu'au printemps, sont déjà exercées depuis le mois d'octobre, et toute l'artillerie a été mise sur le pied de guerre. Nos places fortes auxquelles on travaille sans relâche, ont été approvisionnées. En général il y a une masse de 38,000 hommes répartis dans les pro-

répartition jetait dans les régiments réguliers; la landwehr, longtemps exercée dans les camps de plaisance, n'attendait que le signal pour entrer en Belgique et soutenir la maison de Nassau, si étroitement liée avec la royauté de Brunswick. La sagesse personnelle du roi, l'influence de la princesse de Liegnitz et de M. Ancillon empêchaient seules la marche en avant des Prussiens et une invasion désirée par l'esprit gentilhomme de l'Allemagne du Nord; moralement liée par le baron Bulow à la conférence de Londres, la Prusse n'était décidée à agir qu'au cas où les conseils de cette conférence ne seraient pas suivis ou fidèlement exécutés. Comme elle devait nécessairement former l'avant-garde de la coalition, elle avait à réfléchir mûrement avant de s'engager, car les premiers risques étaient pour elle. Les torys et le cabinet de Berlin indissolublement unis voulaient agir de concert dans un intérêt commun aux deux puissances. Rien de plus ferme et de mieux dessiné que cette union de la Prusse et de l'Angleterre; elle avait soixante ans de date, depuis le duc de Cumberland.

Ces armements s'étendaient partout, et à l'occasion de la Belgique, les puissances de l'Allemagne, même les plus petites, se préparaient à prendre les armes. La souveraineté de Luxembourg n'était-elle pas une question qui intéressait toute la Confédération germanique? La Bavière, la Saxe, jusqu'ici restées neutres, armaient avec activité; six mille Saxons étaient mobilisés pour prendre rang dans les corps prussiens. D'après tous ses contingents, l'armée fédérale devait s'élever à cent trente mille hommes, prêts au printemps, en y comprenant la part de la Prusse et de l'Autriche. Il n'était question alors en Allemagne que d'une lettre confidentielle que l'empereur Nicolas venait d'écrire aux souverains de Prusse et d'Autriche sur l'esprit et la tendance de la nouvelle révolution de France. Le cabinet de Pétersbourg, parfaitement informé par deux voies différentes des événements de Paris, spécialement par le comte Pozzo di Borgo et le prince Paul de Wurtemberg, avait cherché à se faire une idée nette de l'esprit et de la situation des partis et des fu:ces du nouveau gouvernement français. Autant les dépêches du comte Pozzo étaient réfléchies, modérées, rassurantes, autant celles du prince Paul étaient impressionnées de craintes sur l'avenir, et le spectacle qu'il avait sous les yeux à Paris les explique suffisamment. Voici donc quelle idée on s'était faite à Pétersbourg sur la situation des affaires et des esprits en France : l'empereur, un peu froid, il est vrai, pour les faits accomplis, était néanmoins demeuré convaincu (jusqu'à l'émeute du 18 octobre, où des cris de mort avaient retenti contre les prisonniers de Vincennes) que le nouveau pouvoir, avec son sentiment de modération, demeurerait maître de l'esprit révolutionnaire et qu'il pouvait servir de garantie contre la propagande. Après l'émeute furieuse qui appelle la mort des ministres de Charles X, les opinions changent à Pétersbourg comme sur bien d'autres points du continent; la tournure des affaires de la Belgique, les agitations de l'Allemagne, les tentatives contre l'Espagne témoignent aux yeux de l'empereur qu'il existe malheureusement en France un pouvoir au-dessus même de la royauté, une dictature inconnue et néanmoins souveraine, qui ne permet au gouvernement régulier qu'une influence secondaire sur les événements; il faut qu'il lui obéisse comme à la fatalité, de sorte qu'en tous les cas et dans toutes les circonstances on ne pourra se fier aux promesses du cabinet de Paris : l'influence du parti révolutionnaire dominera tôt ou tard, et cette pensée doit préoccuper les cabinets de l'Europe centrale, afin qu'ils se précautionnent pour l'avenir. D'après donc l'opinion personnelle du czar, consignée dans cette lettre, il faut armer, grandir le système de surveillance, non point pour affaiblir ou détruire la dynastie nouvelle en France, elle est désormais un fait reconnu par l'Europe; mais il faut attendre cette dynastie à l'œuvre, il lui faut constater qu'elle est assez maîtresse des événements en France pour conduire toutes les forces sociales au triomphe de l'ordre et de la paix. Ainsi ce qui inquiète l'Europe, c'est moins la chute (pour elle irrévocable) de Charles X, que la position faible du pouvoir qui l'a remplacé en face des partis; il faut savoir si ce pouvoir nouveau possède en lui-même la force suffisante pour garantir

vinces du Rhin et dans la Westphalie, qui sera encore prochainement augmentée par des troupes venues de Brandebourg. L'ensemble des forces placées sous le commandement du prince Guillaume, général en chef, consiste dans le 4e, le 7e et le 8e corps d'armée, qui contiennent seize régiments d'infanterie, six compagnies de chasseurs, cinq de cuirassiers, un régiment de dragons, trois de uhlans et cinq de hussards, en tout quarante-cinq bataillons et demi d'infanterie et quarante-huit escadrons de cavalerie, avec huit batteries à cheval et quarante-six batteries à pied, ainsi que quelques détachements de pionniers, ce qui porte la seule infanterie des trois corps d'armée, avec la réserve, à un total de 73,000 hommes. »

(*Courrier de Nuremberg.*)

La *Gazette de Berlin*, écrite sous l'influence du gouvernement prussien, atténue les armements. « Les mesures militaires que notre gouvernement a prises sur la frontière belge étaient naturelles, et on ne doit d'aucune manière les regarder comme des armements pour commencer une guerre : elles n'ont ni le caractère ni l'étendue de ces derniers et ne peuvent nullement exciter la jalousie d'une puissance quelconque; ce ne sont effectivement que des mesures de sûreté, telles que tout gouvernement est forcé de prendre dans l'état d'excitation générale qui existe partout dans le moment actuel. La plupart des feuilles françaises parlent de l'état intérieur de notre pays sans connaissance de cause et avec des notions insuffisantes sur notre gouvernement. »

le repos des souverainetés en comprimant l'esprit de révolution et de propagande (1).

C'est en vertu de ces principes et pour réaliser ces idées que la Russie invite l'Allemagne à un armement général, dont elle fera l'arrière-garde. L'empereur ne croit plus à la durée de ce qui s'est fait à Paris: s'il est nécessaire de commencer la guerre, le but de la campagne bien précisé ne sera point la France; l'idée d'une restauration de Charles X ou du duc de Bordeaux est aussi éloignée de l'esprit des cabinets que la reconnaissance d'une république sous M. de Lafayette; on veut maintenir les traités dans leur intégrité absolue. La Belgique s'est soulevée en déchirant les actes du congrès de 1815 : là est précisément la cause et le mobile légitime de la guerre; si le congrès de Bruxelles se montre modéré en ne brisant pas tous les liens avec la maison de Nassau, s'il accepte les conditions résolues par la conférence de Londres, il n'y aura ni guerre ni invasion. Quelques fractions de l'Allemagne se sont soulevées; on les replacera sous leur autorité légitime; l'émotion a été vive, et il faut de grandes forces, parce que le contrecoup de la révolution française s'est fait ressentir au loin. Les notes qui viennent de Londres disent bien que l'Angleterre ne prendra pas parti pour une coalition et que la France pourra porter librement ses forces sur la Meuse et le Rhin; mais la neutralité de l'Angleterre n'a jamais été d'une longue durée; elle n'est pas même possible, parce que les Français, toujours impétueux dans leur résolution de guerre, apparaîtront en Belgique, et que l'Angleterre ne pourra demeurer neutre avec un système d'influence de la France sur l'Escaut et aux embouchures du Rhin. Par la force des choses la coalition sera générale.

A ce moment de grande crise où la guerre paraît imminente, des modifications considérables s'effectuent au sein du ministère anglais et viennent pour ainsi dire sauver la question de la paix : en vain le duc de Wellington et les torys avaient cherché à opposer une résistance imposante à l'irrésistible propagande de la révolution française en Angleterre; les événements de Paris avaient retenti jusque dans les rues de Londres; on venait d'en éprouver le contre-coup, et la majorité du parlement était ébranlée; le parti de la réforme avait pris des forces considérables; les Irlandais, sous M. O'Connell, grandissaient dans les communes, et le radicalisme saluait avec trop d'enthousiasme la révolution de juillet, pour ne pas espérer une large influence sur les affaires du pays; les torys n'avaient même pas pour eux les affections personnelles du roi Guillaume IV. Vers le milieu de novembre, le ministère anglais était tellement débordé par les événements qu'il dut songer à se retirer des affaires; il y a cet admirable instinct en Angleterre, que les hommes politiques savent avec un tact parfait saisir le moment où ils deviennent des embarras pour leur pays; et alors en donnant leurs démissions à propos, ils laissent à d'autres, et temporairement, l'administration qu'ils ne peuvent plus bien conduire. Le duc de Wellington ne pouvait accomplir la réforme parlementaire sollicitée par les whigs avec tant d'insistance, car il eût donné un démenti à sa vie entière; placé dans une situation délicate, il ne s'entendait ni d'opinions ni de principes avec le parti que la révolution de juillet poussait aux affaires. Ce fut ce sentiment intime, plus encore qu'un vote incertain de la majorité (2) sur la dotation de la liste civile qui décida la retraite des torys. Le cabinet qui se sentait débordé fit place à d'autres hommes. Lord Aberdeen ne se rendait pas parfaitement compte de la politique de M. Laffitte, il en était dérouté; et le duc de Wellington ne se faisait pas une juste idée de cette dictature immense de M. de Lafayette, à la tête d'un million de gardes nationales. Ce pouvoir d'un seul homme, plus puissant que le roi, que le gouvernement, était un de ces terribles mystères que les cabinets s'efforçaient de deviner. Les torys y voyaient le premier pas vers la république. Il fallait donc laisser à d'autres ce difficile terrain, ils y seraient plus à l'aise.

Le roi Guillaume IV ne fit aucune difficulté d'accepter ces démissions; je le répète, il n'aimait pas les

(1) J'ai eu dans les mains copie de cette circulaire; à la suite on lisait l'article suivant dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg*.

« Sa Majesté l'empereur a jugé convenable d'ordonner de mettre dès ce moment sur le pied de guerre les corps ci-après dénommés, savoir : le 1er et le 2e corps d'infanterie, le 3e et le 5e corps de cavalerie de réserve, le corps détaché de Lithuanie, le corps de réserve se trouvant sous les ordres de Son Altesse Impériale monseigneur le czarowitz (grand-duc Constantin), l'armée polonaise, et un nombre proportionné de régiments irréguliers de Cosaques. Il a été ordonné aux 3e et 5e corps de cavalerie de réserve dont les quartiers permanents se trouvent dans les gouvernements de Kerson et de Koursck, de s'avancer vers les frontières occidentales de l'empire, en leur désignant des cantonnements temporaires en Podolie, pour le premier, et en Volhynie pour le second. Ces corps sont déjà en marche pour se rendre à leur nouvelle destination. »

(2) On écrivait de Londres, 16 novembre 1830. « La défaite des ministres a été complète à la séance du 15 de la chambre des communes. Il n'a pas été nécessaire pour éprouver leur force, d'attendre la motion de M. Brougham sur la réforme parlementaire. Les débats à l'occasion de la dotation de la couronne en ont fourni l'occasion. L'attaque a été conduite par sir Henri Parnell, et sur sa proposition de nommer un comité spécial pour examiner les dépenses de la liste civile. Le chancelier de l'échiquier eut beau faire remarquer à la chambre que ce qu'on demandait était une innovation, il eut beau faire ressortir les économies proposées par le cabinet, sir Parnell réfuta tous ses arguments, prouva que la réduction si vantée n'était que de 27,000 livres sterling, et décida la chambre à ne pas voter une somme considérable sans en examiner l'emploi dans tous ses détails. L'opposition l'emporta sur le ministère à une majorité de vingt-neuf voix. Aussi M. Peel ne répondit pas à M. Hobhouse, lorsque après la division celui-ci lui demanda si

torys; lui-même, élevé à l'école des whigs, se trouvait avec eux en conformité de principes; et une intelligence parfaite de la situation et des événements lui faisait désirer une modification dans le cabinet. C'est pourquoi les démissions furent facilement acceptées; le roi désigna le comte Grey comme chef de la nouvelle administration (1). Le nom de lord Grey était fort ancien dans les annales des whigs; aristocrate de traditions, de manières, néanmoins il avait traversé la révolution française assis à côté de Fox, toujours considéré par la république et l'empire comme l'adversaire le plus formidable de M. Pitt et de lord Castlereagh. Le comte Grey était loin d'avoir cette capacité d'affaires et de diplomatie, caractère inhérent à la seule école tory; en échange, il avait de la popularité de *hustings* et de place publique plus qu'il n'en est nécessaire à un homme d'État : partisan de la réforme parlementaire, appelé à la faire triompher, il était secondé dans cette pensée par lord Lansdown et le duc de Richmond qu'il associait à son cabinet. L'appui important de ce nouveau ministère, c'était John Russell, qui avait lui-même formulé dans le parlement le bill de la réforme; les affaires étrangères étaient confiées à lord Palmerston, élève de l'école Canning, caractère très-résolu, un peu whig pour les affaires intérieures, mais tory très-avancé pour l'honneur au dehors, c'est-à-dire fier de l'Angleterre et du *rule Britannia;* nul Anglais ne portait plus haut et plus loin l'orgueil de son pays, ne défendait avec une ténacité plus impétueuse et des paroles même impertinentes les intérêts et les droits de la Grande-Bretagne. Un fait à remarquer, et très-honorable pour le sentiment national chez les Anglais, c'est que si sur les questions intérieures il y a des divisions et de longues luttes de partis en Angleterre, jamais la moindre concession n'est faite sur les affaires à l'extérieur : on les place toujours dans les mains de véritables patriotes, à traditions nationales, capables de faire respecter l'honneur et le drapeau de la Grande-Bretagne.

La composition du nouveau cabinet anglais était de nature à vivement exciter la sollicitude de M. de Talleyrand. Avait-il désiré ce changement; est-il vrai qu'il eût pris une grande part à l'avénement des whigs? Ceci a besoin d'explication. Je rappelle que le commencement de la vie diplomatique de M. de Talleyrand, sous l'ambassade du marquis de Chauvelin, en 1792, s'était mêlé en tous points aux principes, aux idées, aux salons des whigs; à cette époque il ne voyait à Londres que lord Holland, le comte Grey et M. Fox; mais par cela même que M. de Talleyrand connaissait à fond le personnel des whigs, il savait que jamais une telle administration ne pouvait durer en Angleterre; elle n'était qu'une transition, quelquefois nécessaire, mais toujours de passage. Pour lui, l'incapacité des whigs était un fait incontestable, et au demeurant il préférait les manières du comte Aberdeen à celles de lord Palmerston. Cependant, au point de vue français, l'avénement des whigs lui paraissait avantageux, parce que le programme d'un tel cabinet était moins européen, moins rattaché à la Sainte-Alliance que celui du duc de Wellington. La réforme parlementaire, promise par le comte Grey, était une question intérieure qui allait absorber six mois et annuler toutes les forces de la Grande-Bretagne, et dont la solution était incertaine; le système d'économie proposé comme base de l'administration nouvelle lui semblait également un moyen d'abâtardir l'Angleterre pendant tout ce ministère. Enfin, pour rendre son système populaire, le comte Grey annonçait dans le parlement que l'intention de l'Angleterre n'était d'intervenir dans aucune des affaires du continent, et ceci mettait à l'aise la France, car l'idée d'une coalition devenait désormais impossible; l'Europe devait y renoncer, et c'était un admirable résultat pour la monarchie du 9 août.

Toutefois M. de Talleyrand avait assez l'expérience des affaires pour comprendre que cette annulation ministérielle dans les questions du continent n'était pas possible pour une diplomatie aussi active, aussi importante que celle de l'Angleterre. Cette promesse de s'effacer toujours n'était qu'un provisoire soumis à mille chances; la réforme parlementaire aurait lieu, c'était un point prescrit par John Russell; mais le système d'économie serait bientôt mis de côté si une question d'honneur britannique s'élevait au cœur du peuple. Enfin, le principe de non-intervention, proclamé d'une façon absolue par le comte Grey, était si diamétralement opposé à la politique active et remuante de l'Angleterre, qu'il n'aurait et ne pourrait

après cet échec, le ministère avait l'intention de rester aux affaires? M. Peel ne fut pas long à se décider, et les journaux du soir annonçaient la sortie des membres du conseil. »

(1) Voici comment était composé le nouveau ministère whig :

Le comte Grey, premier lord de la trésorerie;
Lord Brougham, lord chancelier;
Le vicomte Althorp, chancelier de l'échiquier;
Le marquis de Lansdown, président du conseil;
Le vicomte Melbourne, secrétaire d'État de l'intérieur;
Le vicomte Palmerston, secrétaire des affaires étrangères;
Le vicomte Goderich, secrétaire des colonies;
Lord Durham, lord du sceau privé;
Sire James Graham, premier lord de l'amirauté;
Lord Aukland, chef de la monnaie et du département du commerce;
M. Grant, président des affaires de l'Inde;
Le duc de Richmond, maître de la poste aux lettres;
Lord Holland, chancelier du duché de Lancastre;
Le comte de Carlisle, membre du conseil sans département.

avoir qu'une courte application, surtout dans les questions majeures que soulevaient les révolutions de France et de Belgique. En tous points l'administration des whigs ne paraissait à M. de Talleyrand qu'un passage, qu'une transition, mais une transition utile dans la circonstance actuelle (1).

Cette nouvelle, bientôt répandue, de la retraite du duc de Wellington devait produire sur les affaires de Belgique un changement considérable. Tant que les torys dirigeaient le cabinet le congrès belge s'était montré temporisateur modéré; il avait craint de blesser la politique anglaise, la seule qui pouvait protéger efficacement l'indépendance de la Belgique; le nom du duc de Wellington ne se mêlait-il pas à l'organisation même du royaume des Pays-Bas? C'était dans cette vue que la mission de MM. Bresson et Cartwright avait été acceptée et l'amnistie accueillie. L'avénement du ministère de lord Grey changeait tout cela d'une façon radicale, sa déclaration qu'on n'interviendrait pas dans les questions extérieures avait exalté les esprits les plus timides du congrès, qui dès ce moment put marcher fièrement aux principes d'une souveraineté indépendante en dehors de la maison d'Orange. Quand les assemblées ne craignent pas une répression forte, dessinée, elles vont loin. Une première déclaration prononça que « la Belgique, séparée de la Hollande, formerait une nation à part. » Jusqu'à un certain point les actes étaient ici respectés. Le congrès ne s'arrêta plus; dominé par les exaltés, il prononça l'exclusion de la maison de Nassau, avec une insolence de formes qui dédaignait les notes et les insinuations de la conférence de Londres elle-même.

Voici au reste ce qui se passait à Bruxelles. Dans le but de tout concilier, l'exécution fidèle des traités avec les intérêts de la Hollande et de la Belgique, puis de neutraliser l'intervention opposée de la Prusse et de la France, les plénipotentiaires à la conférence de Londres avaient admis en principe, par un protocole, la séparation de la Belgique et de la Hollande, placées sous des administrations diverses. Cette concession accordée, ils espéraient faire reconnaître un des fils de la maison de Nassau, le prince Frédéric, par exemple, et l'élever à la souveraineté belge, ce qui aurait maintenu, sinon le texte, au moins l'esprit des traités de 1815. En conséquence, sans imposer leurs volontés ou leurs ordres au congrès de Bruxelles (ce qui eût été une sorte de violence maladroite), ils avaient invité leurs plénipotentiaires à communiquer à cette assemblée le vœu ou le conseil des hautes puissances sur le choix d'un prince de la maison de Nassau. » Les lettres écrites par M. Bresson et lord Ponsonby avaient moins la forme d'un commandement que celle d'une simple insinuation et d'un bienveillant avis. Or cette volonté de la conférence, qui naguère eût été écoutée et suivie, n'inspira qu'une faible attention; le duc de Wellington n'était plus à la tête du ministère britannique, les whigs l'avaient remplacé. Comme la doctrine de non-intervention était simultanément proclamée par la France et l'Angleterre, le congrès repoussa les notes de MM. Bresson et Ponsonby, appuyées par celles des ministres de Prusse et d'Autriche, et la majorité persista dans cette fière résolution d'exclure entièrement la maison de Nassau.

Ce fut à ce moment peut-être que la guerre se montra la plus immédiate et la plus menaçante en Europe; il ne faut pas l'oublier, l'exclusion de la maison de Nassau était une insulte de famille jetée à la Prusse, à la Russie; et si l'Angleterre elle-même n'avait pas alors été soumise au faible pouvoir des whigs et travaillée par des questions intérieures, elle aurait pris nettement parti pour cette maison, son ancienne alliée du XVII[e] siècle. Il y avait plus : par les termes mêmes de l'exclusion et de l'acte du congrès, le gant était jeté avec fierté à l'Europe entière, comme si on avait désiré la guerre; les Belges disaient : « Nous sommes des rebelles, soit; mais nous voulons maintenir notre droit et notre liberté. » Ce gant allait être ramassé; l'immense déploiement des forces prussiennes, soutenues alors par un mouvement militaire de la Russie, eut pour objet spécial de ramener l'ordre en Belgique et en Allemagne, deux questions qui se mêlaient intimement par le duché de Luxembourg; la France n'était qu'en troisième ligne dans la pensée des cabinets (2). La diète germanique en permanence à Francfort depuis les derniers troubles, arrê-

(1) Le roi, en vieux whig, promettait cependant de soutenir l'administration de lord Grey :

« Le roi a agi avec une franchise et une droiture admirables dans les derniers changements politiques. Comme on lui faisait sentir qu'on craignait que les membres du ministère sortant n'employassent leur influence personnelle pour le porter à contrarier les vues du nouveau cabinet, Sa Majesté répondit : « J'ai donné à la dernière administration, tant qu'elle a été au pouvoir, tout mon assistance cordiale et sans restriction ; les circonstances, l'opinion publique l'ayant obligée à se retirer, je soutiendrai avec la même franchise mes conseils actuels. S'ils remarquent près de ma personne un individu, quels que soient son rang et sa qualité, dont ils aient lieu de redouter les conseils hostiles, ils peuvent compter que, quoi qu'il en coûte à mes sentiments personnels, il ne reparaîtra plus au palais. Mes ministres, s'ils le désirent, pourront examiner les listes des invitations qui seront faites à la cour, s'ils pensent qu'elles aient la moindre tendance politique. »

(*Court-Journal*)

(2) M. de Metternich faisait écrire dans l'*Observateur autrichien* :

« 22 novembre 1830

« L'attention générale se dirige sur le résultat des conférences de Londres, relatives aux troubles de la Belgique. On assure que les cinq grandes puissances sont parfaitement d'accord sur la question principale ; quant à la position du grand duché de Luxembourg

tait toutes les vigoureuses mesures de police, destinées à comprimer l'esprit de révolution. Sur plusieurs points il s'était manifesté d'incontestables fermentations, signal des révoltes : les imaginations marchaient vers un inconnu qui s'exaltait dans toutes les têtes ; la diète résolut un système de compression ; plusieurs cours d'Allemagne, et spécialement le cabinet de Berlin avant de prendre un parti, avaient fait examiner philosophiquement la véritable situation des esprits ; plusieurs mémoires qu'on peut voir encore à Berlin et à Vienne, ouvrage d'hommes sérieux apprécient et énumèrent les causes générales de la fermentation qui provient de plusieurs sources (1). La première, c'est le retentissement naturel, immanquable, de la révolution de juillet et de la propagande morale ou matérielle ; pour en neutraliser les effets, il ne faut pas seulement des forces militaires, mais des mesures salutaires et satisfaisantes qui donnent pleine victoire aux besoins légitimes des peuples ; ainsi les intérêts matériels, le commerce, l'industrie doivent être plus spécialement encouragés ; avec l'union philosophique et militaire de l'Allemagne, il faut également préparer l'union commerciale qui, par la fusion des intérêts germaniques et de l'industrie, ne fera plus qu'un seul tout de l'Allemagne, avec ses fleuves communs, ses cités fraternelles. Une bonne administration doit féconder toutes les ressources publiques, et c'est ainsi qu'on pourra donner une bonne tendance à la génération nouvelle ; la politique des partis n'a qu'un temps ; il ne reste donc plus de durable, d'universel, que les intérêts positifs, et c'est dans ces deux sources que les gouvernements doivent chercher les moyens de répression capables de lutter contre la révolution française.

A ces idées un peu vagues, la Confédération joint des mesures plus efficaces et des principes sérieux de répression ; par un de ses articles constitutionnels, la diète établit comme une maxime de son droit public « que toute l'Allemagne est solidaire des troubles qui en agitent une partie. » En conséquence, lorsqu'une cité, une province seront tourmentées par des troubles, la diète pourra appeler l'armée de la Confédération à son aide, de sorte que cent quatre-vingt mille hommes seront toujours disponibles pour se porter sur une cité en rébellion et faire exécuter le pacte fédératif : tel est le conseil du prince de Metternich. Comme la presse est un agent impétueux qui provoque, suscite et grandit les troubles publics, il est enjoint aux censeurs « de se montrer plus sévères sur tous les articles des gazettes qui touchent aux

comme partie intégrante de la Confédération germanique, la France a, dit-on, promis de maintenir les traités conclus avec cette Confédération et de lui conserver le grand-duché. »

« 8 décembre.

« Quelque belliqueuse que paraisse en ce moment l'attitude des grandes puissances de l'Europe, on peut dire néanmoins que telle n'a pas été jusqu'à présent celle de l'Autriche. Les 40,000 hommes dont le recrutement est ordonné en Hongrie, ne sont qu'une mesure de complément, déjà résolue avant que la révolution de France eût pu y donner occasion. Les mouvements de troupes en Italie doivent plutôt être considérés comme des changements de garnison que comme des envois de renfort. Néanmoins on aurait tort d'induire, du calme apparent qui règne chez nous par rapport aux armements militaires, que la paix ne saurait être troublée. L'Autriche, dont les régiments peuvent journellement être renforcés par de nombreux semestriers, et qui a une landwehr toujours prête, est à chaque instant en état de défendre ses intérêts. Elle possède un immense matériel de guerre, et il ne lui faudrait que des chevaux de remonte et une faible augmentation de ses régiments d'artillerie. L'Autriche ne serait assurément pas la dernière à paraître sur le champ de bataille, si le maintien de l'ordre et de la tranquillité exigeait sa coopération. »

(1) *Mémoire sur les moyens de maintenir la tranquillité dans l'intérieur de l'Allemagne en cas de guerre à l'étranger* (présenté au roi de Prusse par le comte de Bernstorff).

« L'ordre de Votre Majesté, en date du 10 novembre 1830, m'a imposé le devoir d'examiner : Par quels moyens on pourrait assurer la tranquillité de l'Allemagne, dans le cas où une guerre étrangère deviendrait inévitable ? et en particulier : De quelle manière la Prusse doit user de sa position et de son influence en Allemagne pour atteindre le but ci-dessus indiqué, et pour écarter les conséquences funestes que font craindre l'excitation et le désordre qui se sont manifestés dans les États allemands de son voisinage ? »

Extrait du mémoire.

« L'Allemagne pourra se promettre ces heureux résultats en pleine assurance, si le gouvernement prussien témoigne à son peuple la confiance la plus entière, en même temps qu'il fera son occupation la plus sérieuse du bien général ; qu'il se tiendra éloigné de tout esprit de parti, et qu'il continuera de n'user que de moyens légaux pour assurer le succès de ses mesures, en ayant soin d'en confier l'exécution à des fonctionnaires (*Beamten-personal*) habiles, énergiques et bien intentionnés.

« Si enfin le maintien et la protection d'une mesure éclairée parvient à procurer à la cause sacrée du droit, de l'ordre et de la patrie, l'appui sincère de nombreux écrivains supérieurs.

« Pour renforcer les résultats bienfaisants que, par son exemple, la Prusse ne peut manquer de produire en suivant les voies ci-dessus indiquées, le gouvernement de Votre Majesté pourra se rendre encore utile en se tenant prêt à donner aux autres États des conseils amicaux, dans le sens du plan qu'il a lui-même adopté ; en saisissant pour cela les occasions opportunes, mais sans se hâter d'intervenir directement ou de manière à contrarier les rapports aujourd'hui en vigueur en Allemagne comme en Europe.

« La Prusse doit continuer à seconder, autant que faire se pourra, toutes les institutions et organisations tendant au profit général de l'Allemagne, soit qu'il s'agisse de la poursuite de l'œuvre déjà commencée, *d'unions particulières avec des États séparés*, en cela seulement qu'elles seront de nature à conduire au but, soit qu'il faille vigoureusement concourir *aux délibérations et aux décrets de la Confédération germanique*, dans les circonstances où le bien commun pourra ressortir de ces mesures fédérales, et particulièrement lorsqu'il s'agira, pour la Prusse, de remplir fidèlement ses obligations d'État confédéré, comme dans l'espèce ; lorsque en vertu du décret de la diète (en date du 21 octobre 1830) pour la répression de nouvelles émeutes populaires, il deviendra nécessaire de recourir efficacement à l'emploi des moyens physiques, ou lorsqu'il y aura lieu, dans le cas d'une guerre étrangère, de faire marcher la réserve de l'armée fédérale. »

intérêts de l'Allemagne. » Ainsi, répression militaire et censure sur tous les écrits, afin que la Germanie reste une et obéissante aux lois de la Confédération, mais en même temps amélioration de toutes les branches de la prospérité publique; l'Allemagne doit être contenue, mais heureuse sous ses gouvernements; de l'ordre naîtra la fécondation des richesses publiques.

La diète multiplie les armements et met tous ses contingents sur le pied de guerre, parce que c'est par elle qu'avec habileté l'Europe veut commencer les hostilités contre le principe révolutionnaire : la Confédération germanique peut justement invoquer un grief matériel pour déclarer la guerre à la Belgique; elle le fera sans hésiter : si l'exclusion de la maison de Nassau est une question de politique et de famille qui ne constitue pas précisément un grief territorial, un *casus fœderis*, il n'en est pas ainsi en ce qui touche la forteresse allemande de Luxembourg, point capital; le congrès belge prétend « qu'elle doit faire partie de son territoire, et qu'à toutes les époques elle y a été adhérente. » La diète de Francfort, au contraire, soutient que cette forteresse est une de celles qui protégent efficacement l'Allemagne, et par conséquent elle répond par un refus absolu de l'abandonner, elle y gardera une garnison fédérale : afin de rendre cette question plus allemande encore, les troupes prussiennes qui occupaient le Luxembourg (1) se retirent sur un ordre de cabinet et sont remplacées par le contingent fédéral de Hesse, de Wurtemberg, de Bavière et de Bade; si donc les Belges commencent les hostilités et persistent à s'emparer de Luxembourg, ce sera contre l'Allemagne entière qu'ils auront à combattre; la Prusse ne sera qu'auxiliaire comme l'Autriche, mais auxiliaire sincère et décidée. On voit que c'est un moyen habile de commencer la guerre en faisant intervenir les neutres; les États allemands seront soutenus par les Prussiens, les Autrichiens, et au besoin par l'avant-garde russe qui ébranle ses masses sur Varsovie. En tout ceci la question française demeure en dehors.

Au milieu de ces complications sinistres, le congrès belge persiste dans ses refus sur le Luxembourg, malgré les insistances de la conférence de Londres; il se croit fermement appuyé par les whigs, car le système de non intervention vient comme énerver la politique anglaise; il sait aussi que la guerre deviendra générale si elle éclate, et le desir d'éviter cette sanglante complication retiendra les cabinets. Le comte Grey, absorbe dans le bill de réforme, laisse échapper l'influence britannique sur le continent pour cette vaine question; partout le système whig se développe, et l'ambassade anglaise à Paris vient d'être changée dans tout son personnel : ce n'est plus lord Stuart de Rothsay qui représentera l'Angleterre, mais lord Granville, ami de Canning, esprit un peu nul, avec une si grande tempérance d'idées qu'on ne doit plus compter sur ces mouvements fermes et tenaces qui devaient maintenir une entente cordiale avec les souverainetés de l'Europe pour une grande coalition contre le principe révolutionnaire; un whigisme effacé va régner désormais dans la légation anglaise à Paris et s'annuler sur presque toutes les questions.

Tandis que les événements se succèdent en Belgique et en Allemagne, on voit déjà se produire une certaine fermentation en Italie, par l'action invisible de la propagande : les troupes autrichiennes occupent le Milanais, suffisamment garanti par leur présence; les beaux régiments de Hongrois, de Croates et de Bohêmes sont répartis dans toutes les cités de la Lombardie; une tranquillité profonde y règne, parce que la police est active et la répression immédiate. Tout à coup deux événements surgissent qui vont apporter du désordre dans les transactions relatives à l'Italie : c'est la mort du roi de Naples et celle du pape Pie VIII. On l'avait vu naguère à Paris, le vieux roi de Naples, dans cette fête du Palais-Royal où, selon l'expression que j'ai déjà rapportée, l'on dansait sur un volcan : fête toute napolitaine, sous un soleil d'Italie. Depuis ce voyage, le roi François Ier, toujours maladif, avait traîné sa vie de Portici à Naples, et il mourait, laissant la couronne à un fils jeune encore, mais assez avancé dans la science des événements pour en bien juger la portée, et désirant maintenir la paix et le repos dans sa monarchie.

Deux influences allaient se disputer ce règne à peine commencé. A toutes les époques elles s'étaient produites dans des conditions modifiées par la différence des temps, néanmoins en vertu des mêmes principes : c'étaient celles de l'Autriche et de la France. L'Autriche avec son système répressif fondé sur la crainte et la terreur de l'idée révolutionnaire; la France avec son principe de modération, ses avis de famille, ses conseils de constitutionnalité, influence que la chute de la branche aînée des Bourbons avait suspendue... La tige d'Orléans n'était-elle pas indissolublement unie à la famille de Naples par deux côtés? Ces causes devaient établir une nouvelle lutte vive, profonde, entre l'Autriche et la France sur le cabinet napolitain; il paraissait résulter de la proclamation du nouveau roi « qu'il allait entièrement se vouer à la bonne administration du peuple, » ce qui

(1) On écrivait de Francfort :

« On apprend à l'instant que la diète germanique a décidé que les troupes prussiennes devaient, pour enlever à une puissance étrangère tout sujet de jalousie (*Eifersucht*), évacuer la forteresse de Luxembourg, où elles seraient remplacées par des troupes hanséatiques, hanovriennes et badoises. »

était une promesse. A travers les douloureux éloges qu'il donnait à son père, comme un dernier cri de la piété filiale, on pouvait remarquer un désir d'amélioration et de changement, un besoin de faire connaître à son peuple qu'il se vouait tout à lui (1).

Le goût du jeune roi était pour l'art militaire; il aimait l'armée, les grandes manœuvres sur les belles dalles de la rue de Tolède, à la Chiaja ou à la place du Palais le jour de sainte Rosalie. Ses premières lettres au prince qui régnait en France, à la reine surtout, furent pleines de sentiments affectueux et de tendres communications; les réponses furent également des conseils d'expérience sur les concessions nécessaires d'un avénement dans les circonstances difficiles. Il n'y eut pas de proposition directe pour établir un système constitutionnel à Naples, un retour vers les idées de 1821; le roi des Français avait trop longtemps vécu en Italie pour ne pas savoir, qu'excepté parmi la classe noble et un peu de bourgeoisie, rien n'était moins populaire qu'une constitution; jamais donc ce prince ne put donner le conseil d'établir là un gouvernement par des chambres, puisque nul peuple n'y était plus antipathique. Des chambres chez une race toute de poëtes et d'improvisateurs! que serait-il avenu? Ce qu'on voulait, c'était tendre la main au jeune roi, lui déclarer que jamais on ne souffrirait que la propagande troublât sa souveraineté, et en rassurant ainsi les esprits, lutter contre l'influence autrichienne au profit de l'antique prépondérance de la maison de Bourbon. On devait plus tard y arriver.

Il y avait longtemps que le souverain pontife, Pie VIII, était menacé de la mort, et l'Europe avait eu le loisir de se préparer à une élection nouvelle. Pie VIII s'était conduit avec une modération extrême envers le principe triomphant en juillet; on lui avait demandé l'adhésion de Rome aux faits accomplis, et il l'avait donnée sans hésiter un seul moment (2); plus tard, on négocia auprès de lui pour obtenir que le clergé français se soumît à la nouvelle constitution d'État, et le pape avait joint ses avis, avec une tendresse paternelle, à l'injonction qu'il envoyait aux prélats; vieillard, il avait donné sa bénédiction à la famille régnante. Maintenant sa fin prochaine, inévitable, faisait naître la question difficile du conclave et l'élection d'un nouveau pontife. Il n'y avait rien d'absurde dans les choses diplomatiques de l'ancien régime, tout avait son motif et sa justification : les cardinaux français étaient un lien d'union et de fraternité entre la couronne et le pontificat. Dans les conclaves, les cardinaux français exerçaient une influence considérable; souvent l'avis de la France prévalut contre les intérêts autrichiens. De là toute l'importance donnée aux cardinaux, dignité si bien comprise par Napoléon qui avait espéré même faire élever à la tiare son oncle, le cardinal Fesch (3). Qu'on remarque bien que le pape, à la souveraineté temporelle du centre et de la clef de l'Italie, joignait encore la dictature religieuse.

Comme il n'y avait rien de plus ignorant des traditions historiques que les révolutionnaires, un de leurs premiers actes, après juillet, fut de supprimer le traitement des cardinaux français *comme le pain*

(1) *Proclamation du nouveau roi de Naples.*

« Ferdinand II, par la grâce de Dieu, etc.,

« Dieu nous ayant appelé à occuper le trône de nos augustes ancêtres, en conséquence de la mort de notre père très-cher, le roi François Ier de glorieuse mémoire; en même temps que notre cœur est vivement pénétré de la perte irréparable que nous avons faite, nous sentons l'énorme fardeau que le suprême dispensateur des royaumes a voulu nous imposer en nous confiant le gouvernement de ce pays. Nous sommes persuadé qu'en nous investissant de son autorité, Dieu n'a pas voulu qu'elle restât inutile dans nos mains, ni que nous en fissions un mauvais usage. Il veut que notre règne soit un règne de justice, de vigilance et de sagesse, et que nous accomplissions envers nos sujets tous les devoirs que la Providence nous impose. »

(2) « On nous communique une réponse de Pie VIII à un archevêque de France, par laquelle Sa Sainteté déclare, comme elle l'a déjà fait, que le serment, les prières publiques pour le roi, en un mot tout ce qui était licite à l'égard du gouvernement précédent, l'est également à l'égard de celui de Louis-Philippe. Nous rappellerons à cette occasion une anecdote qui montre que Rome n'admet point le principe de la légitimité absolue de tel ou tel gouvernement. A l'époque des négociations relatives au concordat de 1817, un projet de traité, présenté par l'ambassadeur de France, contenait ces mots : « lorsque Louis XVIII remonta sur son *trône*. » Le pape fit observer qu'ayant sacré l'empereur Napoléon, qui avait été d'ailleurs reconnu par les souverains de l'Europe, il ne pouvait laisser passer une expression d'où il résulterait qu'il avait sanctionné une usurpation. Le gouvernement français insista, le pape tint ferme, et l'on finit par adopter cette tournure, « lorsque Louis XVIII remonta *sur le trône* de ses ancêtres. »

(3) Voici comment la nouvelle officielle de la mort du pape fut annoncée :

« Le gouvernement a reçu la nouvelle de la mort du pape Pie VIII. Il se nommait François-Xavier Castiglione; il était né à Cingoli le 20 novembre 1761; il n'était donc âgé que de 69 ans. C'est Pie VII qui lui donna le chapeau en 1816. La reconnaissance engagea Castiglione à prendre le nom de son bienfaiteur, quand il fut élu pour s'asseoir sur le même trône que lui. Le cardinal Consalvi accorda beaucoup de confiance au cardinal Castiglione durant son long et brillant ministère. Après la mort de Pie VII, le cardinal Castiglione fut porté par la France au conclave de 1823, où fut élu Léon XII. M. de Chateaubriand était alors ministre des affaires étrangères. Le même ministre se retrouva à Rome en qualité d'ambassadeur de France, quand il fallut en 1829 donner un successeur à Léon XII. C'est le cardinal Castiglione qui, en qualité de chef de l'ordre des évêques, fut chargé de répondre au nom du conclave à la harangue du représentant de la France. Il fut élu le 31 mars 1829.

« Le jour même de la mort du pape Pie VIII, le cardinal camerlingue Galetti a dû prendre possession du gouvernement de Rome. Les cérémonies des funérailles durent neuf jours, et du 12e au 13e jour le conclave commence. Le cardinal Albani a dû cesser toutes fonctions au moment de la mort du souverain dont il tenait ses pouvoirs. En général, son parti n'est pas très-fort. C'est le parti romain qui a la prépondérance; il est d'abord composé d'un grand nombre de cardinaux; mais peu à peu des dissidents s'en détachent et se lient aux factions des couronnes; nous devons croire que le parti

des missionnaires. Une ordonnance de M. Mérilhou venait de frapper la congrégation des missionnaires, briser les dons de la munificence publique : ces libéralités étaient désormais inutiles? Qu'étaient un pape, un cardinal? Un préjugé, un abus à réprimer. Au reste, la plupart des prélats étaient en fuite, et on les poursuivait de la haine populaire; les cardinaux de Latil, de Rohan, de Croï, avaient quitté la France, et en aucun cas la révolution ne pouvait s'adresser à eux; un seul, le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, était demeuré dans son diocèse, par conséquent il pourrait prendre part aux importants travaux du conclave. M. de Latour-Maubourg, envoyé à Rome, était assez expérimenté pour sentir combien cette absence de cardinaux français était préjudiciable aux intérêts de la couronne et de sa mission. Il y allait avoir un pape élu, et la France aurait à peine un seul représentant dans l'assemblée; il s'agissait d'élire non-seulement le chef de l'Italie centrale, mais encore le chef de la religion de l'immense majorité des Français. Dans ses dépêches, M. de Latour-Maubourg ne déguise pas les actives menées de l'Autriche, « qui veut avoir pour elle un pape, afin de gouverner l'Italie religieusement et militairement. Autrefois la France pouvait disposer de ses propres cardinaux, de ceux de Naples et d'Espagne; aujourd'hui ceux-ci s'annulaient pour laisser toute liberté au parti autrichien. Le cardinal d'Isoard, parfaitement intentionné, jouissait à Rome d'un vieux et bon crédit; mais cela était-il suffisant quand l'Autriche, invisible, agissait partout? » Ces considérations étaient à peine comprises par le conseil des ministres que dirigeait M. Laffitte.

Aux yeux des cabinets de Vienne et de Paris, le plus important des trois États qui se partageaient les souverainetés d'Italie, le royaume de Piémont et de Sardaigne, devait être l'objet de la plus vive et de la plus active sollicitude; d'une part il était jeté comme frontière, point neutre et intermédiaire entre l'Italie centrale et la France; de l'autre, l'Autriche devait vivement désirer l'alliance, j'ai presque dit l'occupation du Piémont, parce que c'était la porte des Alpes. Aussi, je le rappelle, le gouvernement français avait-il désigné un homme de sûre intelligence, le baron de Barante, comme ambassadeur à Turin. Parfaitement accueilli, M. de Barante dut exposer le but essentiel de sa mission, toute de sécurité et de garantie. « Si quelques esprits de propagande, sous l'impulsion de M. de Lafayette, pouvaient soulever les masses contre la maison régnante en Piémont et intriguer à cet effet, la diplomatie sérieuse de la France était au contraire toute rassurante pour la maison de Savoie; on s'engageait à éviter toute espèce de propagande et à comprimer les mauvais desseins sur ces deux pays. » Ces loyales instructions n'avaient rien de secret et devaient se dire sous peine de voir le roi de Sardaigne appeler les Autrichiens à son aide, ce qui était la conséquence inévitable du système de M. de Lafayette; plus les gouvernements italiens craignaient l'esprit révolutionnaire, plus ils avaient tendance à se rapprocher de l'Autriche. Nul mieux que M. de Lafayette ne servait les vues du prince de Metternich; en intervenant par la propagande, le vieux général favorisait la répression par les armes; plus au contraire les États italiens avaient de garanties et de sécurité, plus aussi ils se rapprochaient de la France; et c'est en quoi le système conservateur était plus habile, plus français. Au reste, dans la prévoyance d'une guerre, l'armée piémontaise était sur le plus haut pied; les cadres s'élevaient à plus de soixante mille hommes, et un décret royal venait de garantir le soldat de toutes insultes de la part de la population (1); la peine de mort devait être immédiatement appliquée à la moindre offense faite à un militaire. Les princes des deux branches de Savoie et de Carignan étaient nés soldats depuis le grand prince Eugène; l'armée, c'était la véritable force de la monarchie piémontaise, l'alliée intime de la maison de Bourbon, et qui ne pouvait songer à rompre cette alliance qui datait de plusieurs siècles.

Cette illustre maison de Henri IV et de Louis XIV pourrait-elle encore invoquer les traditions et les souvenirs des alliances de famille lorsque l'Espagne, à ses frontières, était menacée par une sorte d'invasion de barbares (patriotes ou *liberales*) réunis à quelques volontaires parisiens? On se rappelle que sous l'influence de M. de Lafayette, et par un entrai-

napolitain et le parti sarde auront une influence assez marquée sur le choix. Il est inutile de désigner des candidats. »

(1) *Royale patente de Sa Majesté le roi de Sardaigne.*

« Charles-Félix, roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, etc., voulant pourvoir à ce que nos troupes soient de plus en plus respectées, et à la prompte répression des délits commis contre elles, nous avons jugé à propos d'établir distinctement la compétence de ces délits, de prescrire des peines spéciales pour certains cas, et en même temps une procédure expéditive. En conséquence, de notre science certaine, pleine puissance et autorité royale, entendu l'avis de notre conseil, nous avons résolu ce qui suit :

« 1° Toute insulte ou autre délit commis contre la force publique ou contre la personne d'un militaire quelconque seront, dans tous les cas et quelle qu'en soit la peine, de la connaissance des conseils de guerre de chaque division militaire.

« 2° De quelque manière qu'aient été commises les voies de fait, soit en jetant des pierres, pavés ou autres objets capables de nuire, d'une manière quelconque, à la force publique sous les armes, à une sentinelle, à une ordonnance ou à tout autre militaire de service, la peine sera les galères, même perpétuelles, selon les circonstances, et pourra s'étendre jusqu'à la peine de mort, laquelle sera toujours prononcée si un militaire sous les armes a été blessé, une sentinelle seulement frappée, ou s'il y a eu tentative d'agir avec des armes contre un militaire quelconque.

« Donné à Turin, le 2 octobre de l'an de grâce 1830.

« *Signé* : Charles-Félix. »

nement qui s'explique au milieu des tourmentes de la révolution, des bandes de réfugiés espagnols avaient reçu, il faut le dire, quelque argent et des passe-ports de la police française (à ces premiers temps rien n'était régulier). Que M. de Lafayette ait imposé des sacrifices, ceci était la conséquence d'une mauvaise situation, et dès qu'un peu d'ordre fut rétabli dans les rapports diplomatiques, il fut enjoint aux autorités de la frontière de ne plus permettre ni réunions en armes, ni tentatives des réfugiés. Une lettre fort remarquable de M. Guizot aux préfets des frontières des Pyrénées peut donner les mesures de cette politique réfléchie toute de répression et d'humanité.

« J'approuve pleinement, monsieur le préfet (1), votre conduite envers les réfugiés espagnols qui sont rentrés sur notre territoire. Vous les avez engagés à s'éloigner de la frontière, et vous avez pris soin d'éviter envers eux toute mesure coercitive et dure. J'ai mis sous les yeux du roi, dans son conseil, la lettre qu'ils lui ont adressée, et que vous m'avez fait passer; Sa Majesté a résolu de prendre les mesures nécessaires pour leur assurer dans l'intérieur de la France une hospitalité tranquille et les secours dont ils ont besoin. Les départements où ils devront habiter de préférence seront désignés, et ils y recevront, eux et leurs familles, ce qu'aura réglé la bienveillance du roi à charge seulement de ne pas s'en éloigner sans l'aveu de l'autorité. Informez-les de cette résolution, qui sera incessamment exécutée. Le roi désire que sa protection, non-seulement les soulage, mais les console autant qu'il est en son pouvoir, et je m'estime heureux d'être chargé de leur en transmettre l'assurance. »

Ainsi les autorités françaises devaient procéder au désarmement des bandes qui se réfugieraient sur le territoire, sans prendre parti pour les *liberales* qui allaient troubler le gouvernement de Ferdinand VII, lequel à son tour refusait toute protection aux intrigues de la branche aînée.

Après le manifeste de M. de Calomarde une levée royaliste avait eu lieu, et à l'aide de quelques régiments de la garde et de la ligne elle s'était portée sur les frontières afin d'en finir avec les *liberales*. Prévenu à temps par les communications de M. de Gronchy, le roi Ferdinand VII avait pris des mesures énergiques, et lorsque l'attaque des révolutionnaires commença, elle fut partout repoussée : Torrijos, Espoz-y-Mina, Valdès, protégés quelque temps par l'Angleterre, avaient espéré trouver, dans les régiments et le peuple, fraternité et appui (2), et on leur répondit par des coups de fusil; la plupart des réfugiés vinrent s'abriter en désordre sur la frontière; quelques-uns périrent dans les batailles, d'autres furent fusillés, et le parti patriote poussa de grandes clameurs lorsqu'il apprit que les réfugiés, accueillis sur le territoire français, étaient désarmés et dispersés par la ferme volonté du gouvernement. L'Espagne donna ainsi le premier exemple de répression contre le parti révolutionnaire qui voulait s'étendre au dehors; et cette leçon vigoureuse exerça une salutaire influence sur l'Europe; elle vit qu'avec la volonté et une certaine fermeté répressive elle pourrait repousser le danger qu'un parti en France voulait jeter sur elle par la propagande.

Pour nous résumer, la guerre ne fut jamais plus imminente qu'au commencement de décembre 1830; aucun cabinet ne la voulait précisément; tous craignaient d'engager une lutte dont le résultat était inconnu; mais les armements se déployaient dans des conditions formidables en Russie, en Prusse, en Autriche, en Allemagne et même en Hollande. La pensée de la guerre était celle-ci : « Nous avons reconnu loyalement le roi des Français, gage de repos et de sécurité, après une catastrophe qu'il n'avait ni voulue ni appelée; mais ce prince, en qui l'Europe a confiance, sera-t-il bien le maître de la situation du pays? N'y a-t-il pas en dehors de lui un pouvoir turbulent, oppressif, qui place l'agitation au centre, et étend le trouble aux extrémités? Ce parti a pour chef M. de Lafayette. Déjà il a triomphé en Belgique : il s'y montre impérieux, insolent; il a voulu révolutionner l'Espagne; il a porté ses fruits en Allemagne; la chaude Italie en est aussi toute frémissante. Eh bien, c'est contre ce pouvoir que l'on s'arme, c'est pour ne pas périr doucement et à petit feu qu'on se soulève

(1) Circulaire du 31 octobre 1830.

(2) C'est dans ce but que les réfugiés espagnols répandaient les proclamations les plus séditieuses.

La junte provisoire de la principauté de Catalogne à ses concitoyens.

« Catalans, l'Espagne à la fois opprimée et dégoûtée de la tyrannie et du parjure qui caractérisent le gouvernement qui la régit, fait aujourd'hui des vœux unanimes pour son renversement. Les plus chers intérêts de notre patrie vont se débattre dans la lutte où nous allons nous engager. Au milieu des événements où nous conduit l'ordre des choses que la Providence destine pour le soulagement de nos maux, notre premier devoir à été de nous pénétrer que nous étions Catalans, et que les calamités qui affligent la Catalogne prennent leur source dans le pouvoir qu'y exercent des mains étrangères. Catalans, malgré les différents partis qui nous divisent, nos intérêts ne peuvent pas cesser d'être communs : nous sommes tous également persécutés par le tyran féroce qui commande dans notre province, et qui l'a convertie en un champ de meurtre et de désolation Un cri commun de vengeance s'élève au milieu de nos compatriotes contre le général ennemi d'Espagne, qui, digne ministre de la cour de Madrid, s'acquitte de la mission sanglante dont elle l'a chargé, en vous traitant comme de vils esclaves et en se faisant un jeu de la vie et des biens de nos compatriotes, que journellement il sacrifie à son instinct de meurtre et de proscription.

« Donné au camp de l'Union, etc., etc.

avec énergie; il ne s'agit point de changer le gouvernement en France, mais de maintenir l'exécution des traités, qu'elle a jurée comme tous les pouvoirs en Europe. » Tel était, en résumé, l'esprit des cabinets à la fin de l'année 1830.

CHAPITRE XXXVI.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE M. LAFFITTE; PREMIERS ACTES DE SON MINISTÈRE.

Caractère personnel de M. Laffitte. — Destinée de son cabinet. — Rapports avec le roi. — Situation vis-à-vis de M. de Lafayette. — Le conseil des ministres. — M. Laffitte, ministre des finances. Soucis personnels. — Situation du trésor. — Perception des impôts. — Dépenses supplémentaires. — Projet pour la vente des forêts. — Confiscation du fonds commun de l'indemnité. — Le numéraire d'Alger. — Secours au commerce. — Affaire de l'emprunt d'Haïti. — Confusion de sa maison de banque et de l'État. — Département de l'intérieur. — M. de Montalivet. — Sa position auprès de M. de Lafayette et de M. Odilon Barrot. — Le comte d'Argout. — La marine. — M. Dupont (de l'Eure). — Ses amis. — L'instruction publique sous M. Mérilhon. — La guerre sous le maréchal Soult. — Sa double condition d'homme politique et de ministre administrateur. — Le général Sébastiani aux relations extérieures et dans le conseil. — Questions de la paix et de la guerre.

(DU 3 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1830.)

L'organisation du ministère, présidé par M. Laffitte, reposait sur la pensée et la nécessité de donner plus d'unité, plus de force prépondérante au gouvernement, avec une tendance mieux retrempée dans l'esprit de la révolution de juillet. C'est en vertu de cette mission que le côté gauche de la chambre et les journaux de cette couleur soutenaient la combinaison de M. Laffitte, et le seul regret de M. de Lafayette, ainsi qu'un l'a vu, était que la gauche n'y fût pas entièrement absorbante; quelques nuances venaient altérer la pureté des renommées de la révolution (1). Il faut remarquer qu'à cette époque tous les partis s'étaient faits, sur la capacité de M. Laffitte, des idées fort considérables que l'expér ence détruisit bientôt. Aux grâces de sa causerie, aux formes d'un homme du monde, M. Laffitte joignait un sentiment si absolu, si personnel, de ses propres lumières, qu'il avait fait accepter à tous la croyance de sa supériorité. On le disait esprit de direction, de mouvement, d'une grande sagacité, d'une infinité de ressources inconnues, et si la crise était difficile, le ministre serait bien au-dessus de la situation, quelque grave qu'elle pût être. La présidence du conseil lui était donnée comme un hommage : n'avait-il pas présidé à tous les actes de l'avénement? On lui avait mis le pouvoir dans les mains avec un abandon qui devait sourire à sa vanité d'homme politique.

La présidence du cabinet embrassait l'impulsion, la direction générale des actes et la marche du gouvernement. A ce titre suprême, M. Laffitte joignait encore le ministère des finances, pour lequel on lui accordait une véritable spécialité : on doit rappeler que sous la restauration, financier théoricien, il avait rendu d'incontestables services; comme il avait créé une banque immense, comme il était l'homme de la fortune, et que tous les partis s'étaient adressés à lui pour confier à sa maison d'importants capitaux, impérialistes ou royalistes (2) croyaient encore que cet esprit se déploierait dans des conditions considérables pour faire sortir le trésor de l'État de sa pénurie; et celui qui aurait vu et surtout entendu M. Laffitte n'aurait jamais pensé que des embarras pussent se produire dans les finances tant qu'elles demeureraient en ses mains; il était dans une sécurité parfaite, espérant en ses propres ressources à la veille même où l'État allait peut-être en manquer.

Comme chef du cabinet, M. Laffitte avait des rapports continus, intimes, de confiance, avec le prince qui venait d'accepter la couronne. Ce n'était pas une chose nouvelle pour tous deux, mais la suite et la conservation d'une vieille amitié, d'un long échange de mutuels rapports et d'abandon. Le prince aimait M. Laffitte, et pour être juste, je crois que le ministre payait cette affection d'un véritable dévouement; il y avait, entre le roi Louis-Philippe et le ministre, témoignage de cordialité expressive et sincère; mais en allant jusqu'où peut conduire la confiance personnelle, le roi ne voulait pas compromettre le pouvoir en l'abandonnant tout entier aux mains du président du conseil, si léger de conceptions, si indiscret dans ses paroles, si futile dans ses actes. Sous le gouvernement le plus libre, le plus largement constitué, il y a des secrets d'État (3) qui ne peuvent se révéler à tous. Avec M. Laffitte un n'était jamais sûr de son lendemain; il y avait du décousu, du laisser aller, de la force aujourd'hui, de la faiblesse au reveil. En caressant un peu son orgueil, le parti du mouvement était sûr de le dominer, de l'entraîner; et d'ailleurs M. Laffitte ne s'appartenait pas tout entier : le ministère qu'il venait de former avait pour mission de s'appuyer sur la gauche en attirant vers elle le centre gauche; ce n'était ainsi qu'une transition; M. de Lafayette ne le soutenait qu'à cette condition expresse. Il y avait quelque chose de fort curieux et peut-être d'un peu impertinent dans ce ton protecteur que

(1) *Voir* la lettre de M. de Lafayette à M. Laffitte sur la formation du ministère du 2 novembre, chap. 10.

(2) Napoléon, et après lui Louis XVIII, avaient déposé des fonds dans la maison de banque de M. Laffitte — (3) Ces secrets d'État, M. Laffitte ne voulait point les admettre, et sur ce point il était d'une indiscrétion complète; il alla jusqu'à dire au corps diplomatique, lors de la formation de son cabinet : « Le croiriez-vous? nous ne pouvons pas trouver un ministre des affaires étrangeres! »

M. de Lafayette prenait à l'égard de tous; il donnait des conseils, des avis; il imposait des commandements, tout en louant la loyauté des intentions de son bon ami M. Laffitte (1). Auprès de ses intimes il justifiait la faiblesse du président du conseil, qui « avait besoin d'être conduit et fortifié par le patriotisme pour être arraché à ses illusions, à ses amitiés sur l'avénement du 9 août. »

Cependant il fallait arriver aux affaires; la révolution de juillet avait pris le trésor dans une position favorable; avant l'immense secousse, l'argent y venait par tous les points avec une régularité que les partis n'avaient pu ni altérer ni compromettre. Tout à coup les émotions populaires avaient tari les sources de la fortune de l'État : la perception des impôts était arrêtée, c'était avec peine qu'on rétablissait les traditions financières; par le fait même de la gêne générale, les impôts indirects s'étaient affaiblis, le tableau des recettes était effrayant par tout le deficit qu'il signalait. Quand le baron Louis prit le ministère, il dut chercher à guérir la plaie profonde des événements de juillet; le baron Louis, esprit sûr, voulait recourir au seul moyen réel, invariable, pour restaurer le crédit ébranlé, l'augmentation de l'impôt foncier : comment y arriver dans l'effervescence des partis, au moment même où la révolution annonçait l'affranchissement du peuple?

M. Laffitte, avec une confiance toujours plus illimitée en lui-même, s'exagérait évidemment les ressources de la dette flottante : les opérations du trésor, depuis son avénement durent reposer sur cette pensée, qu'il fallait demander au crédit tout ce qu'il pouvait donner. En conséquence il avait multiplié l'émission des bons royaux, d'abord à une assez longue date; puis, à mesure que la confiance s'affaiblissait par la grande masse de ces valeurs, M. Laffitte diminuait le terme du payement, à ce point que la banque n'acceptait et ne voulait plus de bons du trésor qu'à trois mois (2). Cette extension du crédit était nécessitée par les dépenses répétées qu'imposait une situation exceptionnelle. Loin de s'amoindrir, chaque service avait imposé de nouvelles charges; c'était avec grand'peine déjà, sous le baron Louis, qu'au 22 septembre on était parvenu à payer le dividende d'intérêts de la dette publique; et, si les quarante millions trouvés à Alger n'étaient venus activer la circulation du numéraire, les services auraient été compromis; car c'était à tout moment des crédits supplémentaires pour la guerre, les travaux extraordinaires, les secours au commerce, pour la marine : comment répondre lorsque l'impôt rendait un tiers en moins que dans les temps réguliers (3)? M. Laffitte suppléait à tout par une émission continuelle et abondante des bons du trésor, moyen facile un moment, mais qui devait avoir son terme et son danger.

A la première période du ministère du 2 novembre on dut songer à trouver des ressources, des garanties pour correspondre à l'émission exagérée des bons royaux, dette exigible à toute échéance. Il fallait une sorte d'hypothèque à ces obligations du trésor que la confiance seule pouvait rendre négociables. Consolider cette dette flottante par un emprunt en rentes, c'était une opération onéreuse et peut-être impossible à réaliser. M. Laffitte résolut la vente d'une masse considérable de bois et de forêts de l'État, correspondante à l'émission même de la dette flottante, et lui servant pour ainsi dire de garantie. On y avait déjà recouru plusieurs fois, sous l'empire, dans les cent-jours, sous la restauration même, pour balancer le budget de 1817. La vente des bois de l'État pour cent millions allait mettre dans la caisse du trésor une masse de traites et de billets qu'on pourrait déposer à la banque en échange d'un credit. Joignez à cette première ressource l'argent déposé au trésor par les communes, par les hospices, les dépôts de la caisse d'amortissement. Enfin, M. Laffitte eut recours à une dernière mesure, difficile à expliquer dans le sens du droit rigoureux; elle consista à s'emparer du fonds commun de l'indemnité des emigrés, retour des plus violents, et que la nécessité seule pouvait justifier.

M. Laffitte avait voué sa vie au crédit public: comment interpréter, autrement que par un esprit d'invincible réaction, le retour forcé à l'État des rentes destinées au fonds commun de l'indemnité des émigrés, mesure réparatrice, qui résultait d'une loi votee par les trois pouvoirs? A prendre la question de haut, le fonds commun destiné à réparer les inégalités, les injustices de l'opération, était une certaine somme de rentes inscrites qui n'appartenaient pas à l'État, mais aux indemnitaires eux-mêmes; la répartition seule (opération secondaire) n'en était pas faite, voilà tout (4). Mais de ce qu'un partage n'est point accompli entre

(1) Le mot favori de M. de Lafayette était de dire « qu'on pouvait démolir le lendemain ce qu'on avait élevé la veille, et que la souveraineté populaire devait rester intacte. »

(2) La banque, étant un établissement particulier, ne voulait et ne devait point se compromettre même pour le service de l'État.

(3) Cependant M. Laffitte lui-même reconnaissait la nécessité de n'altérer aucune des branches de l'impôt; il disait à la tribune :

« Le gouvernement s'est déjà expliqué sur la nécessité de maintenir les impôts: l'opinion unanime du ministère, dans un moment où toutes les industries souffrent, où nous n'avons d'espérance que dans l'avenir, est qu'on ne peut favoriser une industrie aux dépens des autres; et dans un moment où les impôts sont attaqués, où la perception en devient difficile, il est de l'intérêt de la liberté même de maintenir les ressources qui existent : telle est l'opinion unanime du gouvernement. »

(Chambre des députés, *séance du 8 novembre*.)

(4) Le ministre des finances justifiait d'une étrange façon cette violation des principes.

« Messieurs, nous venons vous proposer une faible réparation

copropriétaires s'ensuit-il que l'objet à répartir ne soit pas la propriété commune de tous ceux qui possèdent par indivis. Eh bien, ce fonds commun, acquis à des particuliers par une loi, fut confisqué au profit de l'État; on trouva des motifs dans les passions du jour et les haines qu'inspiraient les indemnitaires, parmi lesquels se trouvaient pourtant MM. de Lafayette, Voyer d'Argenson et la plupart des gentilshommes du côté gauche. En toute hypothèse, était-ce un moyen de restaurer le crédit que de manquer aux engagements pris par une loi, en supposant qu'elle fût injuste? Ce n'est pas toujours parce qu'un État est riche qu'il trouve facilement à emprunter, c'est surtout lorsqu'il se montre loyal et probe dans l'acquit de ses dettes. La restauration poussa ce principe si loin qu'elle paya tout, même l'arriéré de la révolution et de l'empire, et par exemple, les tentures du Champ-de-Mars pendant les cent-jours. Voilà ce qui explique les grandeurs de son crédit.

Après la révolution de juillet la difficulté d'emprunter devint toujours plus grande; au mois de novembre le trésor fixa le taux de ses bons royaux à 5 °/₀ à trois mois; c'était l'intérêt le plus élevé du commerce, et encore ne trouvait-il le placement facile de ces bons qu'à la banque, sur dépôt; les particuliers retiraient par masses les capitaux de la circulation; de sorte que la dette mobile devenait presque immédiatement exigible. Pouvait-il en être autrement, lorsque dans l'espace de trois mois, le 3 °/₀ qui était à 86 francs, en juin 1830 était descendu à 56, presque sans preneur? Chaque bourse s'ouvrait avec 2 francs de baisse; 20,000 francs d'inscriptions au comptant sur le marché amenaient une baisse de 3 francs, et l'amortissement était impuissant contre une telle crise; il ne rachetait pas la centième partie des inscriptions disponibles.

Le spectacle le plus triste pour le véritable crédit du pays, ce fut de voir tout le commerce se ruer sur ce petit fonds de 30 millions que les chambres avaient voté pour venir à son secours; il y eut plus de 1,800 millions de demandes, sollicitées presque à genoux. On dut créer une sorte de mont-de-piété de l'État, où furent déposées les marchandises des particuliers (1). On vit surtout une masse considérable de livres (la littérature est si besogneuse! toute patriote qu'elle était, elle se montrait fort avide); les romans et vieux bouquins furent déposés par les libraires aux abois, et l'État leur prêta des sommes assez minimes pour n'être utiles à personne, et retarder de quelques mois seulement les inévitables faillites. Dans cet état misérable on voulait la guerre, on l'appelait de tous ses vœux! Mais à la moindre déclaration, à la première marche de troupes étrangères les fonds publics seraient encore tombés de 20 francs, on n'aurait pas trouvé quelques milliers de francs à escompter ou à emprunter; il aurait fallu recourir aux moyens révolutionnaires, et la France n'en voulait plus. Les finances d'un grand État ne veulent ni perturbation ni anarchie; quand la sécurité est partout, l'argent abonde et l'intérêt tombe au plus bas; mais qu'il y ait la moindre crise, les ressources s'épuisent et les plus fiers sont aux abois.

Pour répondre à toutes les nécessités, à celles seulement du ministère de la guerre, il fallait des finances abondamment pourvues de ressources, et là étaient la tâche et la mission de M. Laffitte. On s'était fait, je le repète, de grandes idées sur la capacite du banquier, dominateur orgueilleux de la science financière sous la restauration. On commençait à revenir sur cette opinion favorable, car jamais le trésor n'avait été livré à un tel désordre. Président du conseil, absorbé dans des questions politiques, et peut-être un peu dans sa propre personnalité, M. Laffitte donnait pour excuse la nécessité de diriger l'ensemble du gouvernement : il laissait l'administration matérielle de son département à M. Thiers, sous-secrétaire d'État, et Dieu sait ce qu'il en était avenu! Avec un esprit voltigeant, capricieux, personne n'était moins propre à inspirer confiance aux capitaux qui aiment les hommes à la façon du comte Roy, du baron Louis ou de M. Humann. Il était bizarre de voir les finances d'un grand Etat confiées à des mains aussi

pour l'un des plus grands dommages qui aient été causés au pays pendant les quinze dernières années. Il s'agit de restituer à l'État ce qu'on appelle le fonds commun de l'indemnité... L'indemnité attribuée aux propriétaires dépossédés fut, non pas un acte de réparation, mais un acte criant de spoliation envers l'État. Lorsque toutes les classes de la société avaient pendant la révolution souffert dans leurs biens, dans leurs familles, lorsque toutes avaient perdu du sang et de la fortune, soulager une seule classe aux dépens des autres, et celle qui avait le moins de titres (car ces maux qu'on voulait réparer étaient sa faute plutôt qu'à personne), c'était là une résultante injustice, qui excita l'impuissante et inutile opposition de tous les amis du pays. C'était un acte de force en faveur des émigrés, et la force ne fait pas le droit. On évalue à cent millions environ les sommes qui pourront rester libres sur le capital du milliard. Le fonds commun ne serait qu'une nouvelle largesse que nous serions coupables de faire, et que personne d'ailleurs ne s'attend à recevoir de nous... Nous vous proposons donc de restituer cette somme à l'État. »

(Chambre des députés, *séance du 1er décembre.*)

(1) Les journaux se plaignaient eux-mêmes de l'étrange application des secours au commerce.

« Paris, 6 novembre 1830.

» On ne connaît encore de réellement secourus, sur les trente millions alloués au commerce et à l'industrie, qu'un manufacturier député, deux ou trois banquiers et quelques maisons de librairie et d'imprimerie. Les trois quarts des décisions restent sans effet. Des usines considérables, offrant toutes garanties, sont près de fermer leurs ateliers; les capitalistes s'éloignent de plus en plus des établissements industriels; une foule d'ouvriers vont se trouver sans travail à la veille de l'hiver. »

imprudentes, à l'écrivain qui avait tout expliqué, justifié, même les emprunts forcés de la Convention et la banqueroute du Directoire. Rien n'arrêtait la pétulance du jeune sous-secrétaire d'État et sa stérile activité : il savait tout, causait de tout, s'enthousiasmait pour toutes les idées, pour tous les projets; il prenait un système avec ardeur, puis le quittait avec insouciance; il suffisait qu'on lui parlât de l'administration impériale, des projets qu'avait Napoléon sur toutes les branches de service, pour qu'il les saisît avidement : tous les vieux cartons étaient vidés, et le plus grand plaisir qu'on pouvait faire au sous-secrétaire d'État, c'était de lui présenter ces projets anciens comme des chefs-d'œuvre en finance; les bureaux, toujours un peu railleurs des fortunes nouvelles, s'en donnaient à l'aise sur M. Thiers.

On venait de présenter un projet sur les boissons, combinaison certainement la plus despotique, la plus extraordinaire: pour suppléer aux exercices, on multipliait les barrières, on jetait l'émeute à chaque porte de ville; on désorganisait l'impôt le plus productif sans dégrèvement pour les contribuables (1). Au fond, M. Thiers était fort innocent de ce projet exhumé de vieux cartons; mais à force de l'admirer, il le faisait sien et l'expliquait bientôt comme un chef-d'œuvre (il ne put subir l'épreuve de la chambre).

Le sous-secrétaire d'État se montra non moins malheureux et bizarre dans un autre plan sur un nouveau mode de répartition de l'impôt direct; on avait besoin d'argent, et il devait, disait-on, résulter 30 millions de bénéfice de ce nouveau projet. Ce qu'il y avait de plus curieux, c'est qu'on avait fait croire au jeune et ardent administrateur (et il voulait le faire croire aux autres) que ce projet, tout en augmentant les contributions, allégerait les contribuables; en un mot que la source serait plus petite et les eaux du fleuve plus abondantes : dans le fait, c'était un changement absolu dans les rôles : tel se trouvait imposé à 100 francs qui devait payer tout à coup 500 francs par une nouvelle répartition (2); tel autre ne payant rien jusque-là se trouvait compris dans l'impôt, et tout cela en vertu des règles d'une meilleure répartition. Ce n'est pas que M. Thiers n'eût un vif désir, je le crois, de faire bien, mais, avec la crédulité d'un enfant envers ce qui le flattait, il avait une foi immense en lui-même; son imagination vive, saccadée, s'éprenait de toutes les nouveautés, et il espérait loyalement ce résultat, partout annoncé comme une merveille. Il y avait chez lui toujours un peu d'enfantillage, même en touchant ces matières de feu qui tiennent au crédit public.

Il se fit malheureusement à cette époque des opérations qui dépassèrent les limites de cette haute intégrité politique qui doit être la base d'un ministre des finances; et ici j'ai à parler de deux sortes d'affaires dont le bruit retentit au dehors, le remboursement de la garantie pour l'emprunt d'Haïti; ensuite l'application à quelques maisons privilégiées de prêts commerciaux sur garantie. Il faut remonter aux faits. La république d'Haïti, par son traité d'indépendance, s'était engagée à payer comme indemnité aux colons de Saint-Domingue, et à la France qui les représentait, une somme de 150,000,000. Le premier versement n'ayant pu s'effectuer par les propres ressources de la république, un emprunt fut contracté : M. de Villèle, dans l'objet de favoriser ce traité, consentit à une sorte de garantie pour l'intérêt de cet emprunt envers les maisons Laffitte, Rothschild et du syndicat des receveurs généraux qui avaient souscrit l'emprunt. La rigidité du comte Roy qui avait succédé à M. de Villèle, s'était opposée à la reconnaissance de cette garantie. En droit, la question était simple : un ministre des finances pouvait-il, sans l'autorisation des chambres, prendre sur lui-même une garantie d'argent de cette nature? M. de Chabrol, après le comte Roy, sur les insistances de la compagnie, voulut bien reconnaître la garantie accordée par M. de Villèle; mais il prit pour l'acquittement de l'État un délai de quatre ans (3), pendant lequel le trésor aurait certes le loisir de se faire payer par la république d'Haïti. Or voici ce que fit M. Laffitte, ministre des finances : il ordonnança spontanément, au milieu de la plus grande pénurie du trésor, et en bons royaux

(1) M. Laffitte, dans la séance du 4 décembre, lut à la chambre des députés l'ordonnance suivante :

« Le projet de loi sur les boissons, présenté en notre nom à la chambre des députés, à la séance du 6 octobre dernier, est retiré. »

(2) Le projet de loi sur les contributions directes fut présenté par M. Laffitte à la chambre, dans la séance du 15 novembre; le ministre disait en terminant son discours : « De toutes les nouveautés qu'un désir ardent du bien public voudrait introduire dans notre système financier, celle-là nous a paru la plus importante et la plus digne d'être proposée. Quand il se présentera quelque amélioration méritant d'être accueillie et réalisée, nous l'essayerons, quelque difficile qu'elle puisse paraître. Nous ne serons arrêtés par aucun prétexte lorsqu'une entreprise conseillée par l'esprit d'innovation sera approuvée aussi par la prudence et la pratique.

« Cette première organisation du produits, jointe à des économies dont les unes seront instantanées, les autres progressives, nous permettrait d'alléger les impôts trop fatigants, sans toutefois réduire les dépenses qui seraient nécessaires à la sûreté de l'État et sans attaquer la base de notre crédit, en altérant l'amortissement. Rien ne sera oublié par nous pour que tous les services utiles soient suffisamment rétribués, et pour qu'en même temps des soulagements convenables soient accordés aux souffrances de certains contribuables. L'impossibilité démontrée sera la seule borne des efforts que nous ferons pour améliorer la situation du pays confié à nos soins. »

(3) Cette opération fut l'objet d'une discussion sérieuse dans la chambre des députés, séance du 5 avril 1831.

payables à un an, négociables et escomptables, la garantie pour laquelle l'État avait quatre ans de délai; le ministre paya au banquier, ou, pour mieux dire, il s'avança des fonds à lui-même. En temps régulier, la cour des comptes aurait rejeté du budget un pareil payement fait par le ministre comptable aux créanciers parmi lesquels se trouvait la maison de banque du ministre lui-même.

C'est cette confusion continue entre le ministre et le banquier qui tuait moralement la situation ministérielle de M. Laffitte. Sa maison, honorable et si grandement posée, en était aux expédients, aux emprunts, aux garanties. Jamais bienveillance ne fut plus grande que celle du prince pour le ministre de ses affections. Je ne sais ce qu'on a pu écrire de calomnies sur ce point (1), mais il y eut presque de la tendresse dans tous les actes d'argent qui, de la part de la couronne, vinrent seconder le crédit ébranlé de la maison de M. Laffitte. La banque de France ne voulait pas se compromettre, ses statuts le lui défendaient; ce fut le prince lui-même qui leva les incertitudes de la banque par une garantie personnelle sur sa propre fortune. Était-ce là une obligation ou un service? Dès lors toutes les facilités furent accordées à M. Laffitte, et la banque ne refusa plus rien sur une royale caution.

Le prêt de trente millions au commerce, distribués avec une grande intelligence, fut encore une facilité, car il revint à plus d'une haute maison de banque, parmi lesquelles celle de M. Laffitte ne fut point oubliée, et ceci par un simple revirement de fonds. En supposant la plus haute probité (elle était incontestable chez M. Laffitte), ne devait-il pas avoir une naturelle tendance à rendre sa liquidation plus aisée, honorable pour lui, favorable à ses créanciers en accordant plus spécialement des secours à ceux de ses débiteurs qui pouvaient avoir des billets en souffrance? Il y a des préférences, des partialités qui naissent si naturellement qu'on ne doit pas les accuser. Les ministres ne sont pas des dieux. Le roi fut toujours d'une bonté admirable pour son premier ministre, accablé sous cette formidable épuration d'une maison de banque qui depuis longtemps était loin d'être complètement au pair. Il fallut ensuite que l'esprit de parti égarât singulièrement M. Laffitte pour lui faire oublier ce que la couronne avait fait pour lui. De quoi put-il demander pardon à Dieu et aux hommes? et n'avait-il rien lui-même à se reprocher? Les affaires privées ne sont pas du domaine de l'histoire, mais les témoignages publics lui appartiennent. M. Laffitte put rendre des services, mais ils eurent leur récompense dans une confiance et un royal abandon poussés jusqu'à l'extrême générosité. La banque de France seule fut sévère; le prince ne le fut pas.

Le département de l'intérieur était confié à un ministre fort jeune encore, actif, ardent, impressionnable, le comte Bachasson de Montalivet, d'une famille de finance et de robe. Ce département offrait de vastes proportions, peut-être un peu au-dessus des forces et du zèle du jeune ministre; pour le seconder on avait placé près de lui, comme sous-secrétaire d'État, M. Baude, esprit d'affaires, et alors tout entier au parti de juillet. Dans le conseil, M. de Montalivet s'était toujours prononcé pour la pensée prépondérante de la couronne, et comme l'instinct des princes les porte toujours aux esprits façonnés de leur main, la couronne avait pris une grande confiance dans M. de Montalivet; elle ne trouvait dans le jeune ministre ni une personnalité assez étendue, ni une importance assez grande pour devenir un embarras; c'était un cœur tout de feu, qui s'attachait avec ces idées chaleureuses qui ne permettent pas de milieu dans le dévouement. Par tradition de famille il aimait l'idée monarchique, et par d'étroites répugnances il détestait la restauration. On pouvait dire, au reste, qu'homme d'honneur, il serait fidèle à la monarchie nouvelle.

Aussi la faveur de M. de Montalivet ne fit que s'accroître; par une suite de longue camaraderie de collége il était lié à une foule de jeunes gens d'esprit, mêlés à la presse et à la garde nationale. Beaucoup d'entre eux n'étaient pas toujours d'excellente compagnie; et sans être de fortes têtes ou des intelligences de haute portée, tous étaient capables d'agir sur les masses dans une certaine sphère. Comme ils s'étaient montrés à la révolution de juillet, ils gardaient une popularité de journaux et ils la donnaient à leur chef en échange de quelque position agréable et lucrative; ce n'étaient pas des éléments d'aristocratie, quoique plus d'un d'entre eux eussent la prétention aux petites dissolutions des marquis; on sait qu'il est des époques d'imitation ridicule, quand elles ne sont pas dangereuses. Le malheur de la restauration avait été de ne pas savoir descendre jusqu'à ces réunions un peu tapageuses, bruyantes, et au demeurant influentes sur la partie active de la société.

M. de Montalivet avait besoin de toutes ces forces pour agir contre mille obstacles qui s'opposaient au développement de l'autorité gouvernementale. Ministre de l'intérieur, M. Guizot, avec un courage et une hardiesse incontestes, s'était mis franchement en opposition contre M. de Lafayette et M. Odilon Barrot; il avait préféré se démettre de son portefeuille plutôt

(1) Comme en politique on prête beaucoup de choses et de mots aux hommes, c'est ce qui me fait penser, pour la mémoire de M. Laffitte, qu'il n'a pas dit tout ce qu'on lui attribue sur le prince si bienveillant pour lui, surtout dans les questions financières.

que de subir une telle anarchie. M. de Montalivet hérita de cette situation, et avec moins de capacité que M. Guizot (ceci ne doit blesser personne), une autorité de principes moins grande, il dut adopter le même système; seulement M. de Montalivet avait plus de ressources, plus d'appuis parmi la génération bruyante de la période de juillet. Dans la garde nationale il travaillait sous main l'autorité inconstitutionnelle de M. de Lafayette, et préparait sa chute en se ménageant de chauds amis; comme il appartenait par son père à l'école impérialiste, il devait opposer ses souvenirs à ceux de 1789 (1). Déjà l'on murmurait quelques mots sur les avénements du comte Lobau, du colonel Jacqueminot, qu'on cherchait à opposer à la popularité du vieux général. Le temps d'une mesure de force contre M. de Lafayette n'était point encore venu; mais M. de Montalivet avait son corps privilégié, sa jeunesse dorée, qu'au besoin on pourrait opposer aux artilleurs qui soutenaient spécialement M. de Lafayette; ni le courage ni la volonté ne manquaient au ministre; seulement il attendait de meilleures circonstances.

Par la force des choses, M. de Montalivet s'était également placé, comme M. Guizot, vis-à-vis de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine; ministre de l'intérieur, pouvait-il souffrir jamais que l'autorité du préfet de la Seine surpassât la sienne? Pouvait-il laisser son subordonné agir de son propre pouvoir, et se mettre en lutte ouverte avec son supérieur? Que pouvait M. de Montalivet avec un dictateur militaire, chef de la garde nationale, et un dictateur civil, maître de la commune de Paris? La lutte au reste devenait toute personnelle, toute directe, corps à corps; le préfet se disait sans cesse jeune, fils d'une jeune génération avec de jeunes idées, et M. de Montalivet avait moins d'années que lui, moins d'idées surannées, moins de vieilleries révolutionnaires dans le cœur et l'esprit. A M. de Lafayette il pouvait donc opposer les souvenirs de Napoléon; aux révolutionnaires, l'empire; au jeune M. Barrot, le jeune pair de l'opposition sous les Bourbons; enfin sur toutes choses, une grande énergie résultant de la vie active, d'un zèle qui n'avait pas de bornes, et d'une loyauté à l'épreuve. Plus que cela (dans les idées du temps) M. de Montalivet avait pour lui, comme popularité, les paroles les plus inconvenantes de sa vie : « les Bourbons lui avaient fait mal au cœur, » et qui le dirait? en ce temps étrange, c'était une force d'opinion qu'un mensonge historique et un mauvais propos.

M. le comte d'Argout, si mêlé aux derniers événements de juillet comme négociateur habile et hardi, était accepté comme ministre de la marine, parce qu'il fallait un gage à la majorité modérée des deux chambres. S'il n'avait aucune spécialité pour les affaires navales, il possédait cette aptitude générale de travail qui vous rend propre à tout. Une chose curieuse dans l'histoire du département de la marine, c'est que les meilleurs ministres (à de belles exceptions près, les noms des amiraux de Mackau et Roussin viennent sous ma plume) furent des hommes qui n'appartenaient pas à la science, j'ai presque dit à l'expérience de la mer. On s'y rappelait le passage du comte Molé, celui de M. de Chabrol et du baron d'Haussez. Avant tout, homme de cabinet, M. d'Argout devait rapprocher les opinions extrêmes, empêcher les heurtements et les ruptures trop vives; la gauche l'aimait à cause de ses manières faciles, de ses franches coudées au milieu de tous, et surtout parce qu'il manifestait une grande déférence pour M. Laffitte; la majorité de la chambre des députés le considérait comme un esprit d'ordre et de modération qui rassurait les intérêts contre les tentatives des partis; actif, infatigable, assez bien né pour pouvoir être peuple par les manières, courageux de sa personne, il avait horreur de l'émeute et saurait se placer au besoin parmi les forces répressives; M. d'Argout n'aurait pas déserté même la place publique lorsqu'il y aurait eu danger pour l'ordre (2).

C'est sous M. le duc de Broglie qu'avait commencé la réorganisation de l'instruction publique dans sa base, avec l'assistance de MM. Villemain et Cousin, l'un placé à la tête des académies et des colléges, l'autre donnant un plus libre cours à ses principes de philosophie et à l'enseignement supérieur. Ce fut sous l'influence de M. Cousin, de MM. Dubois et Guigniault qu'à cette époque fut réorganisée l'École normale sur des bases un peu étranges, car dans un État catholique, lorsqu'il s'agit de donner des professeurs à toute une génération d'écoliers, il est curieux de voir que le mot religion chrétienne n'est pas même indiqué dans le programme sommaire de la

(1) C'est dans cette préoccupation que M. de Montalivet présenta à la chambre des députés le projet de loi sur le service et la discipline de la garde nationale (*séance du 29 novembre*). Le ministre disait : « L'institution de la garde nationale porte déjà ses fruits. En voyant un peuple brave qui, appuyé sur plus d'un million de baïonnettes, se borne à veiller dans un calme imposant à l'intégrité de son territoire, et qui contient ses ennemis intérieurs, moins par la rigueur des lois que par le bonheur qu'il leur impose, l'Europe, sûre de notre force, croira mieux à notre modération. Nous ne voulons point de conquêtes; nous savons que l'accroissement de territoire profite rarement à la liberté. La France n'aspire qu'à rester agricole, industrielle, commerçante et libre. Elle ne veut pas la guerre, mais elle ne la redoute pas. Dans les richesses de son travail, elle possède tout ce qui fait désirer la paix. Dans l'élite de sa population armée, elle trouvera tout ce qui suffit à en garantir la durée.

(2) C'est à ce point de vue qu'il fallait juger le comte d'Argout, homme d'exécution éminent, qui voulait tout voir par lui-même et croyait toujours l'autorité bien placée lorsqu'elle faisait cesser le désordre; il dirigea plus d'une fois les agents de la force publique.

science. On y parle d'une manière générale de l'étude des religions, c'est-à-dire que les cultes de la Perse et de l'Inde sont placés au même niveau que la religion même (1) de la nation française; l'enseignement presque athée est donc ainsi recommandé, et ces traditions M. Mérilhou les accepte. A ce moment commencent les destitutions de professeurs et la réorganisation des écoles de droit et de médecine. Quelques-uns de ces professeurs avaient refusé de prêter serment avec une certaine franchise : quant à eux, rien n'était plus simple que de les remplacer; mais comment expliquer la destitution des savants, fondée sur les opinions présumées ?

La réaction alla plus loin; on toucha même à ces vieux asiles des bibliothèques dans lesquelles on vivait et on mourait comme les Sainte-Croix et les Dacier; à l'Arsenal, un savant distingué, quoique un peu tracassier et remuant de sa nature, M. de Saint-Martin, fut brutalement arraché de sa position (2), et on lui donna pour remplaçant un auteur et acteur de comédies spirituelles, railleuses, aujourd'hui bien vieilles, M. Alexandre Duval. Deux ordonnances réorganisèrent les écoles de droit et de médecine, c'est-à-dire qu'on élimina quelques professeurs de mérite et qu'on leur préféra des hommes de science sans doute, mais de parti et d'opinion, parce que dans les temps agités la politique se mêle à tout; les dénonciations viennent en masse contre le passé; les vainqueurs pardonnent rarement aux vaincus la possession des places; ils n'oublient que les positions gratuites et les devoirs difficiles; après avoir pris le gouvernement à l'assaut, on se hâte d'en saisir les postes d'argent : rien de plus naturel et de plus juste; c'est folie de s'en plaindre, tant c'est dans le cœur humain.

Mais à cette époque le mode de destitution des professeurs se complète par un moyen fort régulier et ingénieux : les étudiants sifflent les professeurs qui leur déplaisent; quand ils veulent en finir avec un cours, ils viennent en masse demander à hauts cris la fermeture de la salle. Ce n'est pas tout : comme ils ont fait la révolution (peuple souverain !) ils s'établissent en espèce de pouvoir; élèves de l'École polytechnique, étudiants en médecine et en droit délibèrent sur la place du Panthéon, à l'Estrapade, pour faire des adresses aux villes de France, aux écoles de droit à l'étranger : tous se croient des pouvoirs tellement importants que les autorités politiques leur doivent obéissance, comme le chef d'orchestre d'un bal à la demande d'un quadrille; la plupart ne sont pas majeurs, nul ne paye un cens, et néanmoins ils se croient des législateurs destinés à la grande domination des peuples. Les hommes politiques qui s'en alarment n'ont peut-être pas tout à fait le droit de s'en plaindre; M. Mérilhou n'a-t-il pas été le plus ardent admirateur de l'opinion des écoles sous la restauration ? En d'autres temps ne s'est-il pas associé à M. Benjamin Constant pour appeler *vénérable* la jeunesse des universités? Maintenant on porte le châtiment de tout cela; les écoliers ont pris leur rôle au sérieux; émancipés par les grandes journées, tout ordre leur paraît un joug, toute hiérarchie un abus.

En vain M. Mérilhou veut-il, lui aussi, prendre au sérieux son caractère de ministre : il a voiture, livrée, chasseur colossal derrière son carrosse; les étudiants ont de trop récents souvenirs pour voir en lui un organe sérieux du pouvoir, et bientôt ils pousseront la hardiesse jusqu'à se révolter contre le ministre lui-même et à le siffler en face (3).

M. Mérilhou était pourtant l'ami, le confident intime de M. Dupont (de l'Eure), qui, depuis la présidence du conseil de M. Laffitte, paraissait un peu calmé dans son impatience patriotique. Néanmoins toute idée de hiérarchie, d'obéissance, semble importuner M. Dupont; chagrin, morose avec ses collègues, il a pris pour guide et pour conseil le procureur du roi de la Seine, M. Comte, aussi insociable en politique que son supérieur, le garde des sceaux de France. Type de l'école genevoise, M. Comte est un homme de science, sérieux et ferme, mais si plein de préjugés, enveloppé d'une croûte si épaisse que l'es-

(1) L'arrêté du conseil de l'instruction publique qui règle la réorganisation de l'École normale est dû à M. Cousin; il parut le 30 octobre 1830, signé du duc de Broglie, ministre de l'instruction publique.

(2) M. de Saint-Martin avait des torts sans doute; il était homme de colère, mais sa science était incontestable; il publia une lettre le 21 novembre dans laquelle on lisait : « Je n'ai point à me reprocher d'avoir fait servir la politique à mon avancement. Nommé membre de l'Institut le 22 septembre 1820, je n'avais alors aucune place; c'est seulement en janvier 1824 que j'obtins celle qu'on vient de me ravir pour la donner à un de mes confrères. Bientôt après je fus attaché à l'imprimerie royale. J'y fus chargé de la reconnaissance, de la réception et du classement du matériel considérable de la typographie orientale, puis on me confia le soin de diriger les opérations qui se rattachent à la conservation, l'emploi et l'accroissement de cette partie importante de l'imprimerie royale, et j'y ai exécuté depuis cette époque des travaux considérables. En 1827, le ministre des affaires étrangères, qui m'honorait de son estime, pensa que mes connaissances dans les langues et les mœurs de l'Orient pourraient être employées utilement pour le service de l'État, et il m'attacha à son ministère. Des notes, des renseignements, des mémoires furent fournis par moi; ils sont au ministère des affaires étrangères. Je devais en exécuter d'autres déjà commencés. M. de Polignac vint au ministère, ma place fut supprimée au mois de janvier 1830. J'ai perdu ainsi tout ce que je tenais du gouvernement, et que je devais regarder comme la juste récompense de mes travaux. Les personnes que je ne connais point et qui me poursuivent de leur inimitié doivent être satisfaites. »

(3) On lisait dans les journaux : « M. de Portalis, professeur de Code civil à la faculté de droit, a été forcé par les élèves, de sortir de la salle où il faisait son cours. La faculté de droit s'est assemblée et a décidé que M. de Portalis devait continuer son cours. Le

prit à peine se révèle, et qu'il ne lui reste que l'entêtement pour tout fonds politique. M. Dupont (de l'Eure) va se trouver, au reste, fort embarrassé avec M Comte, ami très-compromettant : ne voilà-t-il pas que parce que M. de Lameth a déclaré en pleine tribune, avec toute la liberté d'un député, qu'il y a un grand nombre de délits de la presse susceptibles d'être poursuivis qui ne l'ont pas été, ne voilà-t-il pas, dis-je, que M. Comte se fâche et qu'il assigne M. de Lameth à son parquet pour donner des renseignements sur cette dénonciation publique, avouée ! En elle-même l'affaire était peu importante ; la chambre la fit grave (1), parce qu'elle voyait l'anarchie grandir sous la main de M. Dupont et de M. Comte ; elle censura la conduite du procureur du roi. M. Dupont fut obligé de défendre son ami au conseil des ministres, toujours par la menace de sa démission, moyen qu'il employait à chaque débat, et devant lequel on s'arrêtait encore, car il y avait danger populaire à l'accepter.

Si M. Comte compromettait M. Dupont par de fausses démarches, M. Persil, procureur général, lui déplaisait au contraire comme trop enclin vers les doctrines de la majorité. M. Persil avait les qualités et les défauts de sa profession : son esprit, longtemps exercé sur des questions particulières, n'avait rien de brillant, de supérieur ou d'étendu ; tout empreint d'enthousiasme pour la révolution, il avait fait ses premières armes en proclamant la souveraineté populaire complète, absolue : c'étaient sa faute et sa faiblesse. Depuis il s'était modifié avec beaucoup de tempérance, se rattachant loyalement au pouvoir royal, qui pouvait seul sauver la nation de l'anarchie. Au reste, plus que jamais M. Dupont (de l'Eure) s'absorbait dans les tactiques politiques, afin d'arriver au triomphe de la gauche ; il croyait le ministère de M. Laffitte une simple transition, un nouvel essai d'un ministère de coalition avant d'essayer les purs. Déjà il avait conquis dans le ministère de M. Laffitte, son ami, son confident, M. Mérilhou ; avec un peu de patience on pourrait obtenir M. Odilon Barrot à l'intérieur, pour se débarrasser de M. de Montalivet. Avec M. Barrot, la dissolution de la chambre, un ministère de gauche et le retour vivement désiré vers les principes de juillet sous l'épée de M. de Lafayette ; seulement le vieux patriarche, la main secrète de tout ce mouvement, ne voulait prendre aucune responsabilité directe pour lui ; il était aise qu'on s'engageât dans les questions européennes d'une façon dessinée ; puis il avait peur de toutes les conséquences de désordre et de tourmente qui en résulteraient. Les rapports du président du conseil étaient déplorables avec l'Europe ; on n'avait nullement confiance en lui. Que devait espérer et craindre le corps diplomatique à Paris ? A qui recourir pour s'éclairer sur les derniers desseins de la révolution de juillet ?

Depuis que le cri de guerre retentissait plus menaçant et que les esprits inquiets portaient leurs regards sur l'extérieur, le département des affaires étrangères était devenu le plus important de tous ; ce portefeuille avait cessé d'être aux mains du maréchal Maison, plus rude qu'habile, dans un département où il faut tout ménager, tout concilier : la loyauté, la finesse, la passion ardente, les traditions, la hiérarchie, le respect de soi et de tous. J'ai dit qu'on avait jugé le général Sébastiani éminemment propre à suivre une impulsion modérée dans les questions européennes, et surtout à ne jamais séparer sa conduite personnelle d'une direction plus haute et plus élevée que la couronne seule pouvait donner, parce que seule elle comprenait bien l'état de ses rapports avec l'Europe. Ce fut une admirable chose que cette intervention du prince et sa dictature morale sur les affaires étrangères, au moment où tant de passions ameutées montraient plus d'ardeur que d'habileté dans les circonstances délicates d'un avènement. De là ces correspondances particulières avec les ambassadeurs, ces dépêches privées, ces conversations intimes et rassurantes avec les membres du corps diplomatique, qu'heureusement pour la France on ne communiquait pas au conseil des ministres, parce que là se trouvaient des têtes légères ou d'exaltation, qui par ardeur passionnée, par sentiment de patriotisme mal entendu, auraient perdu la paix de l'Europe ; la sagesse expérimentée du prince pouvait seule la maintenir. L'honneur de M. le général Sébastiani fut d'avoir compris cette position nécessairement subordonnée, de s'être fait le secrétaire d'État d'une intelligence plus élevée que la sienne, d'une capacité éminente (2).

Le général Sébastiani n'avait aucune de ces illu-

ministre en a jugé autrement, et un arrêté en date du 22 novembre suspend le cours, ordonne une enquête, et charge provisoirement un suppléant de remplacer M. de Portets. »

(1) La chambre des députés, dans la séance du 19 novembre, adopta à une forte majorité la résolution suivante :

« La chambre déclare que son droit a été enfreint, en ce que, par la citation donnée le 8 de ce mois, à la requête de M. Comte, procureur du roi, à M. de Lameth, ce député a été, ainsi qu'il résulte des lettres qui ont accompagné et suivi cette citation, interpellé de répondre et de s'expliquer judiciairement sur l'opinion par lui émise à la tribune, le 6 de ce mois ;

« Approuve le refus fait par M. de Lameth d'obtempérer à ladite citation ;

« Et toutefois, ayant égard aux circonstances et à la déclaration faite par M. Comte devant la commission, qu'il n'a aucune intention de porter atteinte aux prérogatives et aux droits de la chambre, ni de commettre une offense envers elle, excuse le magistrat, sans tirer à conséquence pour l'avenir. »

(2) Le général Sébastiani cherchait à se convenablement poser vis-à-vis l'Europe et à bien définir la situation : « Le gouvernement désire la paix : il fera tout ce qui sera compatible avec l'honneur et les intérêts de la France pour la maintenir. Quels sont les

sions qui perdent les causes; il savait que si la France pouvait résister glorieusement à la plus forte, à la plus considérable des nations de l'Europe dans un duel corps à corps, c'était folie de prétendre résister à toutes, et que tôt ou tard une coalition viendrait à bout de nos forces épuisées. Le maintien de la paix, si nécessaire à tous, était l'incessante préoccupation de la couronne; elle avait la conviction que si elle parvenait elle-même à dominer la politique par sa volonté personnelle, elle pourrait alors graduellement amener l'Europe à accepter les actes de la révolution comme des événements invariablement accomplis. On parlait beaucoup de guerre, de nos merveilleuses traditions; mais savait-on ce qu'était une crise soudaine et si fatale? Ceux qui s'en réjouissaient comme d'un fait enthousiaste et patriotique savaient-ils que par la seule crainte d'un conflit européen les fonds publics avaient baissé de 30 fr., dans l'espace de trois mois, et qu'aux premières hostilités ils tomberaient de 20 fr. encore; qu'avec la guerre il fallait des emprunts impossibles à réaliser : c'étaient la ruine de l'industrie, la suspension du négoce, la mort du commerce; et dans cette crise d'argent, au milieu de la misère, du manque de ressources, on aurait la Vendée en armes, le Midi soulevé, l'agitation, la guerre civile, et peut-être le triomphe à Paris de l'opinion républicaine, des émeutes partout; enfin, une presse ardente, implacable dans ses imprudences, et dénonçant les généraux, les chambres, les pouvoirs établis. La guerre amenait nécessairement la terreur, la dictature; si on la conduisait avec mollesse, avec désordre, l'invasion deviendrait menaçante, et on aurait nécessairement le retour des catastrophes de 1814 et de 1815. Ces conséquences, la couronne les comprenait dans sa prévoyance, et, par sa volonté persévérante, elle éloignait tout grief, tout prétexte de grandes hostilités (1).

Néanmoins le maréchal Soult, organisateur si éminent, travaillait nuit et jour à créer une armée formidable, disciplinée surtout; le vieux soldat pensait au fond de l'âme qu'une guerre, actuellement entreprise avec des éléments si misérables, aurait des chances de revers et des éventualités de désastres. Certes, sur le papier les hommes ne manquaient pas; on parlait facilement d'une armée de cinq cent mille soldats, soutenus d'un million de gardes nationales : chiffre stéréotypé des journaux, mis sans cesse en avant dans les débats de la guerre, et un mot l'orgueil et la joie de M. de Lafayette. Cela était bien pour en imposer aux esprits crédules et pour glorifier les masses; mais en réalité, lorsque le maréchal Soult prit le département de la guerre, l'armée était dans un triste état. On avait dissous la garde royale, ce corps d'élite qui seul pouvait rivaliser dans un choc avec les gardes russe, prussienne et autrichienne; plus de Suisses, plus de régiments étrangers; vingt mille hommes à Alger, six mille en Morée; les arsenaux parfaitement garnis par la restauration, mais naturellement sur un pied de paix; la cavalerie montée pour dix-huit mille hommes, et en cas de guerre il fallait la porter au moins à quarante mille pour résister seulement à la belle cavalerie autrichienne; et on n'avait pas de chevaux! S'imagine-t-on une presse qui menaçait l'Europe d'invasion, et qui, au même moment la bourse à la main, sollicitait en Allemagne l'achat de vingt mille chevaux pour la remonte de la cavalerie, et commandait en Angleterre des fusils dont on manquait pour le premier armement. L'artillerie, cette arme toute spéciale, en quoi consistait son personnel et son matériel? et le génie pour les places fortes qui devaient résister aux troupes de toute l'Europe? car on ne se dissimulait pas qu'il y aurait coalition de tous contre un seul peuple (2).

Il est vrai qu'on faisait grand bruit de l'enthou-

principes du gouvernement? Ceux de non-intervention. La non-intervention exclut la propagande; la propagande seule serait menaçante, et la France, en posant un principe conservateur de l'ordre social, a donné la plus puissante de toutes les garanties. La France ressemble à un homme loyal, et lorsqu'elle croit avoir à se plaindre d'une puissance, elle lui déclare la guerre, comme un homme loyal jette le gant à celui qui l'a offensé; mais elle ne s'abandonne jamais à des menées qui ressembleraient à des guet-apens. Jamais l'Europe ne devra craindre de nous l'initiative de la guerre, ni de celle du manque de loyauté, ni de celle de la propagande. Le principe de non-intervention est à la fois une garantie pour les peuples, pour les gouvernements et pour l'ordre social tout entier. Ainsi notre principe n'est pas d'aller courir le monde pour soutenir tous ceux qui auraient des mécontentements et qui voudraient les développer. »

(Chambre des députés, *séance du 6 décembre*.)

(1) Ce qui était un symptôme fort significatif, c'est que les bourses de l'Europe ne baissaient pas en proportion de celle de la France; les journaux cherchaient en vain à se l'expliquer :

« Ce qui s'est passé sur notre marché va maintenant se réaliser sur ceux de Berlin, de Vienne, de Pétersbourg, et le contre-coup s'en fera sans doute sentir à Hambourg, à Francfort, à Londres et à Amsterdam. Ce serait une erreur cependant, que de croire à une réaction sérieuse, produite sur nos fonds par suite de la baisse à laquelle nous devons nous attendre sur le cours des places étrangères; notre baisse a bien réagi sur quelques-unes d'entre elles; mais elle a été de 25 pour 0/0, tandis que les cours de Londres, les plus affectés à la suite de ces événements, n'ont fléchi que de 8 à 10 pour 0/0; ceux de Vienne à peine de 5 pour 0/0, et ceux de Berlin et de Pétersbourg de 1 au 2 pour 0/0. Si des mouvements populaires abaissent les cours de l'étranger, il n'existe aucune raison de croire que les fonds français en sont affectés, puisque notre indépendance est assurée par ces troubles eux-mêmes. Les malheurs dont notre commerce est accablé influent aussi sur le cours de nos rentes, et malheureusement ils sont d'une nature telle, que le temps seul peut les réparer. Il faut que la confiance renaisse, qu'une réduction dans les dépenses d'administration permette l'allégement des charges publiques et par suite une réduction dans les frais de production. »

(2) « 30 novembre 1830

« Vingt mille chevaux de cavalerie ont été acquis par le gouvernement depuis six semaines, dans différentes parties de l'Allema-

siasme démocratique, des levées en masse et des réquisitions, souvenirs et illusions des époques passées de notre histoire; mais les généraux qui avaient fait les grandes campagnes de la révolution, le maréchal Soult en tête, savaient bien qu'on ne pouvait agir qu'avec de gros bataillons réguliers, une formidable artillerie, arme si grandie alors, en Russie seulement, que les colonnes qui s'avançaient sur la vieille Prusse avaient quatre cents pièces de canon attelées, et que les corps prussiens sur le Rhin comptaient de quatre à six pièces attelées pour chaque mille hommes. C'était donc avec des ressources réelles, un effectif complet de régiments et de véritables lignes de forteresses bien armées, bien approvisionnées qu'on pouvait entrer en guerre; c'est à quoi le maréchal Soult travaillait avec son activité et son tempérament de fer depuis le lever de l'aurore. Il faisait si peu de cas de toutes ces troupes révolutionnaires, levées spontanément dans les journées de juillet, qu'il ordonnait de traduire les officiers en police correctionnelle, comme usurpateurs de grades.

L'Europe considérait attentivement les mesures prises par le ministre organisateur. A la levée de cent vingt mille hommes, demandés par le maréchal Gérard pour remplir les vides faits par la révolution de juillet, le maréchal Soult ajouta une conscription de quatre-vingt mille hommes, avec ordre de les répartir dans les vieux régiments de la restauration (1). Esprit sérieux, il savait qu'à peine au mois de mars, et avec des efforts considérables, on pourrait réunir deux cent quatre-vingt à trois cent mille hommes, avec quatre cents pièces attelées et trente mille hommes de cavalerie, une ligne de places fortes assez bien armées pour résister à l'ennemi : il comptait sur la garde nationale mobilisée, ressource bonne seulement au cas d'invasion, et l'Europe ne nous menaçait pas de cela : s'il y avait la guerre, ce ne serait que sur la question belge, et pour l'exécution des traités de 1815; il ne fut jamais un moment dans la pensée des cabinets de Pétersbourg, de Berlin et de Vienne de préparer un changement dans l'ordre politique de la France que les cours avaient reconnu avec loyauté, sans arrière-pensée. Charles X s'était perdu par sa faute : il avait manqué à sa parole, chose sacrée pour les rois; sa chute était un châtiment.

L'honneur du maréchal Soult fut surtout d'avoir rétabli la discipline si déplorablement ébranlée depuis la révolution de juillet : des régiments renvoyaient leurs officiers, d'autres formaient des clubs et prétendaient à l'élection comme dans la garde nationale; le maréchal sut arracher les épaulettes à ceux qui les portaient sans titre, héros de juillet ou non; il voulut que la discipline reparût puissante dans l'armée, et que l'obéissance devînt son premier devoir. Jamais nulle distinction d'opinions pourvu qu'on servît la France; il voulut utiliser les officiers de la garde royale, leur donner des commandements se fiant à leur loyauté au cas d'une guerre. Comme tous les généraux expérimentés, il savait que les volontaires ne pouvaient être que des auxiliaires quelquefois embarrassants, moyens de désordres plus encore que de victoire sous la tente (2).

En résumé, le cabinet que présidait M. Laffitte, avec la prétention d'unité et de force politique, était déjà plein de division et de faiblesse. Deux nuances le partageaient : le parti modéré, composé de MM. de Montalivet, d'Argout, Sébastiani, en harmonie avec la chambre des députés et la pairie; le parti de la gauche, c'est-à-dire MM. Dupont (de l'Eure), Mérilhou, nuancé par M. Laffitte. Le maréchal Soult s'abstenant de toute position un peu dessinée, s'absorbait dans sa spécialité d'organisateur militaire avec la pensée de la guerre qui nécessairement aurait jeté

gne, notamment dans le Holstein et dans le Mecklembourg. Plusieurs convois ont déjà passé le Rhin à Strasbourg. »

(*Journaux du temps.*)

(1) Le ministre de la guerre disait à la tribune : « En vous demandant aujourd'hui une levée de quatre-vingt mille hommes, le gouvernement du roi n'a eu d'autre motif que la nécessité de mettre l'armée française en harmonie avec les besoins du moment. De tous côtés les puissances étrangères n'ont cessé de donner au roi les assurances les plus formelles de leur intention de maintenir la paix; cependant de graves événements se passent sous nos yeux; des armements plus ou moins considérables se font en ce moment dans une grande partie de l'Europe. Si les ministres du roi eussent tardé plus longtemps à vous proposer des mesures propres à maintenir la France dans le rang élevé qu'elle occupe, ils eussent méconnu la haute mission qui leur est confiée. Le cri unanime de la France est la paix; elle a donné assez de preuves de sa résolution de n'intervenir dans les affaires intérieures d'aucun peuple pour que sa bonne foi ne puisse être suspectée. Depuis longtemps elle a abjuré le génie des conquêtes pour ne plus songer qu'à assurer sa liberté au dedans et son indépendance au dehors; mais si l'une et l'autre venaient jamais à être menacées, notre armée et un million de gardes nationales sauraient les consolider. C'est l'attitude à la fois calme et imposante de la France qui doit, en nous faisant respecter, devenir le gage le plus assuré de la paix. »

(Chambre des députés, *séance du 12 décembre.*)

(1) Il s'était passé d'étranges faits d'insubordination dans l'armée; on écrivait de Metz : « Deux régiments de cavalerie, l'un à Sarguemines, l'autre à Pont-à-Mousson, ont demandé le renvoi de plusieurs officiers. Samedi soir, le régiment de dragons s'est insurgé, demandant à son tour le renvoi de quelques officiers. La nuit du dimanche au lundi un bataillon du 15e de ligne en a fait autant. Une partie considérable des soldats du 6e régiment d'artillerie, en garnison ici, s'est portée dimanche soir vers neuf heures au domicile du colonel de ce régiment, M. Etchegoyen; ils voulaient le drapeau, la caisse et le renvoi de ce chef. N'ayant pas trouvé les portes ouvertes, ils les ont enfoncées, ont brisé les persiennes et les vitres du rez-de-chaussée, sont entrés dans la maison et ont jeté par les fenêtres tout le mobilier du colonel. Le drapeau et la caisse ont été transportés au quartier. »

le pouvoir vers la gauche, l'inévitable tendance du ministère Laffitte. En ce cas, lui-même aurait été absorbé par l'influence de M. Dupont (de l'Eure) et du général Lafayette. Ce cabinet était perdu s'il n'allait enfin à l'extrémité de sa couleur, jusqu'à M. Mauguin qui s'était fait une position déjà comparée à celle de M. de La Bourdonnaye sous le ministère Villèle.

Quelle force le ministère avait-il dans la chambre? Il avait voulu nommer un président, et la majorité s'était prononcée pour M. Casimir Périer, l'ennemi secret de M. de Laffitte. Être ministre de la gauche et vouloir marcher avec le centre était un projet impossible, car la majorité dans les assemblées n'a jamais confiance qu'en un ministère sorti de son sein; et quand elle protège un cabinet sans l'aimer, elle est toujours à la veille de l'absorber pour le perdre. Il fallait donc à M. Laffitte le courage d'aller droit à M. Dupont (de l'Eure), à M. de Lafayette, et de préparer avec leur concours la dissolution de la chambre et de nouvelles élections dans le sens de la gauche. Mais il y avait en M. Laffitte deux hommes, la tête de parti et le ministre d'affaires; comme tête de parti, la gauche lui plaisait avec ses enthousiasmes, ses illusions et surtout par sa vieille histoire; comme banquier, chef du commerce, ministre d'affaires, il voyait bien que le désordre et la guerre étaient derrière la gauche, et qu'avec le désordre et la guerre on aurait la misère et la ruine.

M. Laffitte voulut donc avec son esprit conciliant tout garder, tout ménager, le centre, la droite et la gauche. Dès qu'on cessa de le craindre, il se forma dans la chambre un parti mixte qui, sans adopter les doctrines purement conservatrices, voulut rester dans les conditions de fermeté et de répression politique; et ce parti se groupa autour de M. Casimir Périer; une fois M. Laffitte usé, le président de la chambre devenait de plein droit chef du ministère, et cette révolution était inévitable puisque M. Laffitte ne voulait et ne pouvait marcher avec l'extrême gauche. Or cette opinion, chacun le savait, c'était la guerre; la guerre d'autant plus sérieuse que des événements inattendus venaient de compliquer la situation extérieure. Ce n'était pas assez de la Belgique en armes, de l'Italie et de la Suisse travaillées par l'esprit de propagande; voilà qu'une nouvelle arrive subitement. La Pologne est soulevée; Varsovie déploie l'étendard de l'insurrection!

CHAPITRE XXXVII.

INSURRECTIONS DE LA POLOGNE ET DE LA SUISSE.

1° *La Pologne victime de la révolution française* — Partage de 1794. — Reconstruction mensongère sous Napoléon. — Constitution de 1814. — Haine nationale des Russes contre les Polonais. — Bienfaits d'Alexandre. — Le czarowitz Constantin. — Administration bienveillante — Armée. — Trésor. — Richesses. — Population. — Les nobles. — Le clergé. — Les bourgeois — Les paysans. — Les juifs. — Premier principe de la conjuration. — Développement et éclat. — Ménagements du grand-duc Constantin. — Retraite. — Impression des événements de Varsovie en Russie, en Autriche et en Prusse. — Concert immédiat des trois puissances pour la répression. — Circulaire de la cour de Pétersbourg. — Enthousiasme des vieux Russes. — Ruine inévitable de la Pologne — 2° *Situation des esprits en Suisse.* — L'ancien acte fédératif. — Arrangement de 1814. — Parti démocratique de l'unité. — Révolution dans les cantons. — Lausanne. — Genève. — Expulsion de la noblesse aristocratique de Berne. — Inquiétudes de l'Autriche, du Piémont. — Préparatifs pour occuper le canton du Tessin.

(du 20 novembre 1830 au 1er janvier 1831.)

Une vérité historique à révéler au monde, c'est que la Pologne doit la perte de sa nationalité, moins à la vieille monarchie des Bourbons, comme on l'a écrit, qu'à la révolution française de 1792, à l'orgueil exagéré que cette révolution lui donna d'elle même, aux promesses qu'elle lui fit, puis à ces abandons inouïs et froidement égoïstes. Quand le roi Louis XV laissait la Pologne se débattre contre les trois puissances copartageantes, c'est qu'il obtenait en échange la réversibilité de la Lorraine sous le roi Stanislas; et dans l'acquisition d'une riche province se trouvait une splendide compensation des lots obtenus par la Russie, la Prusse et l'Autriche (1). Nancy avec sa couronne murale, Bar, capitale d'un beau duché, Toul et Lunéville, depuis célèbres, étaient des cités aussi importantes que les villes de la Lithuanie. La diplomatie de la vieille monarchie des Bourbons faisait moins de sentimentalisme dans les paroles et obtenait des résultats matériels de conquête et d'influence; et à bout de compte, tel est le but de la politique générale des États réguliers.

Quelles causes amenèrent donc la chute fatale de la Pologne et à quelle époque faut-il reporter ce système de répression inflexible que les trois puissances copartageantes firent peser sur elle? Cette date terrible est celle de 1794 : se modelant sur la révolution française, excité même par ses émissaires, le peuple polonais s'était un beau matin réveillé tout armé aux fanfares de la liberté. Cette révolte amena comme réaction la sanglante campagne de l'implacable Suwarow. Varsovie porta longtemps l'empreinte des milliers de boulets russes qui mutilèrent ses beaux édifices. Quels secours lui prêta la république française? De stériles paroles, des poésies, des chants, des strophes littéraires; rien au delà. Et dans notre dernière époque, quels événements ont accompli cette ruine définitive de la Pologne? N'est-ce pas encore l'exemple de la révolution de 1830, cette sorte

(1) J'ai donné les pièces diplomatiques relatives à cette négociation dans mon travail sur *Louis XV*.

de propagande mystérieuse qui semblait de tous points inviter les peuples à la liberté? Qu'on dise que c'était là une généreuse émotion, une sympathie irrésistible de cause et de principe; c'est à l'avenir d'en juger (1). Mais il n'est pas moins exact, historiquement, de dire que c'est la révolution française qui a fait disparaître la Pologne comme nation, aussi bien qu'elle a anéanti les républiques souveraines de Venise et de Gênes, l'indépendance municipale et commerciale de l'Italie. Que de choses nobles et libres cette révolution a foulées aux pieds!

Plusieurs fois depuis la campagne de Suwarow, en 1794, l'Europe s'était occupée de la Pologne; victorieux, Napoléon avait conduit aux batailles les légions polonaises, et au prix de leur noble sang, il avait donné à leur patrie, moins une indépendance nationale, qu'une sorte de gouvernement particulier, sous le titre de grand-duché de Varsovie, longtemps rattaché à la royauté saxonne. Lors de la guerre de 1812 contre la Russie, pressé de tous les côtés par la diète de reconstituer un royaume de Pologne (2), Napoléon ne fit que prêter une oreille mécontente à toutes ces réclamations. Si, comme chef d'armée, sur un champ de bataille il appréciait la bravoure chevaleresque des troupes polonaises, comme chef souverain d'un État, il professait un dédain superbe pour ce système de liberté orageuse et de diète à cheval. La Pologne devint ensuite un grand débris au milieu de ces ruines que la campagne de 1813 et de 1814 avait partout semées sur la route de la coalition.

Le véritable protecteur de la nationalité polonaise, celui qui la fit sortir de son linceul au congrès de Vienne pour la parer d'une couronne brillante, ce fut l'empereur Alexandre. Avait-il en cela une pensée d'avenir, et voulait-il par ce moyen recréer l'antique et vaste nationalité polonaise en groupant toutes les fractions de ce généreux peuple, depuis la Lithuanie jusqu'à la Gallicie et le duché de Posen; ou bien était-ce sympathie personnelle pour le noble caractère des Polonais et la générosité de leur dévouement? Quoi qu'il en soit, le rêve d'Alexandre en 1814 fut de reconstituer un royaume de Pologne sous son sceptre, avec des institutions bienfaisantes et des garanties libérales; c'étaient alors l'illusion et la faiblesse de l'empereur que ces idées de liberté populaire, vieux souvenirs de son éducation sous le colonel Labarpe. Il y travailla, au congrès de Vienne, avec une grande persévérance, à l'encontre de l'Autriche, de l'Angleterre, et jusqu'à un certain point de la France; puissances représentées par le prince de Metternich, lord Castlereagh et M. de Talleyrand (3).

Le plus grand obstacle que rencontrait le dessein de l'empereur Alexandre sur la Pologne, ce fut l'opposition de la vieille nationalité russe, dont l'esprit était entièrement opposé à la liberté et à la grandeur des Polonais. Ne demandez pas aux peuples les causes de leur haine ou de leur enthousiasme les uns pour les autres; cela vient de loin, de traditions en traditions, depuis les temps primitifs, par instinct ou par souvenir. Tels étaient les Russes et les Polonais : chaque concession du czar à la Pologne était un grief des boyards contre leur empereur. Il y avait jalousie de sang, antipathie de race, si bien que les guerres entre ces populations furent toujours des luttes à mort, qui ne pouvaient s'apaiser que par la ruine de l'une des deux nationalités. Lorsque Alexandre montra des intentions si bienfaisantes pour les Polonais il s'éleva donc de violentes oppositions : on ne s'expliquait pas à Moscou, à Novogorod, comment l'empereur, reniant les haines héréditaires de son peuple et de sa noblesse qui s'étaient sacrifiés pour lui, donnait à pleines mains des libertés aux Polonais. Ces reproches allèrent si loin en 1815, que M. de Nesselrode reçut l'avis qu'un mécontentement réel se manifestait parmi les Russes, à cause de ces tendances protectrices pour les Polonais. L'empereur n'en tint compte, et continua à manifester cette vive tendresse qu'il avait conçue pour un peuple brave et généreux, dont le caractère plaisait à son âme et dont l'avenir répondait à ses desseins.

La seconde résistance aux vues de l'empereur sur la Pologne tenait à la diplomatie des cabinets de Vienne et de Berlin. Dans le partage de 1814, confirmé par le congrès de Vienne, la Gallicie était restée à l'Autriche, comme le grand-duché de Posen demeurait aux mains de la Prusse. Ces deux gouvernements, par une administration sage, modérée, avaient cherché à se rallier les Polonais et à effacer ainsi les longues traces de leur nationalité (4). Le meilleur moyen d'anéantir les souvenirs d'un peuple pour le passé, c'est de le rendre parfaitement heureux pour le présent; à ce prix seulement une domination peut se faire accepter. L'Autriche et la Prusse avaient donc agi, par rapport aux fractions de la Pologne rattachées à leur territoire, comme la Russie avait fait autrefois à l'égard de la Lithuanie, c'est-à-dire qu'au

(1) Ce fut le 4 novembre 1794 que Suwarow prit d'assaut le faubourg de Praga; le surlendemain Varsovie se rendit par capitulation. Le partage s'effectua entre les trois cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin par une convention conclue le 3 janvier 1795.

(2) Toutes les mauvaises histoires du consulat et de l'empire ont fait un roman de cette partie des négociations de la république et de l'empereur sur la Pologne; il n'en est pas moins vrai qu'on ne songea jamais sérieusement à lui rendre sa nationalité, pas plus qu'à l'Irlande.

(3) Voyez sur le congrès de Vienne, en ce qui touche la Pologne, mon *Histoire de la Restauration*.

(4) Dans le duché de Posen, la Prusse avait accordé la liberté aux paysans et des priviléges à la bourgeoisie. L'administration prussienne est si prévoyante et si active

moyen d'une douce et prévoyante administration elles avaient ployé les nouveaux sujets aux paternelles lois du vainqueur.

Cependant, malgré les oppositions de la Prusse et de l'Autriche, l'idée de l'empereur Alexandre pour reconstituer une nationalité polonaise triomphait; le congrès de Vienne avait reconnu un royaume de Pologne sous la couronne du czar, en lui laissant l'autorité nécessaire pour régler les formes du gouvernement de cette nation polonaise, qui faisait le charme et l'orgueil de l'empereur. Aussi rien ne fut oublié pour rendre ce peuple heureux : la Pologne eut son sénat; les plus illustres familles furent appelées auprès du prince qui leur confia le gouvernement du royaume, les dignités sénatoriales; la nation eut une armée à elle, une garde aussi belle que celle de Russie; le czarowitz Constantin, le plus chéri des frères de l'empereur, reçut la vice-royauté de Pologne. Et comme s'il avait voulu qu'un mélange de sang vînt encore cimenter l'alliance intime, le grand-duc Constantin épousa une simple fille noble de Pologne, douce princesse, qui devint la protectrice de ses compatriotes (1). Sous ce gouvernement si bien réglé, si favorable à tous, la nation polonaise atteignit une grande prospérité matérielle. Malgré la jalousie du commerce russe, l'industrie prit un immense développement, les tarifs furent doux et protecteurs, les blés trouvèrent de faciles débouchés dans les ports russes; la richesse publique fut si surabondante que l'on put placer des fonds sur la banque de Berlin; les caisses de la Pologne regorgeaient d'or, jamais depuis des siècles un tel résultat n'avait été obtenu. Et, pour arriver là, que d'obstacles l'empereur Alexandre avait-il dû vaincre! La noblesse moscovite comparait parfois la prospérité de la Pologne au malaise de la Russie, la liberté de Varsovie à la sévère police de Pétersbourg ou de Moscou, et c'était là le sujet incessant de tous les regrets comme de toutes les plaintes. Il valait mieux être vaincu que vainqueur!

Avec un tel système, la Pologne aurait dû être heureuse! Si elle n'avait point absolument son antique liberté (2), elle ne subissait pas non plus ces terribles secousses d'un gouvernement orageux comme le caprice de ses palatins; elle n'avait ni la guerre civile ni la guerre étrangère. Néanmoins la Pologne rêvait des jours meilleurs; la liberté a évidemment des charmes indicibles, et ce passé de tempêtes lui faisait comme un reproche de la mollesse tranquille de son état présent. La population de la Pologne ne se composait pas exclusivement d'une seule classe; au haut de l'échelle se trouvait le clergé catholique, fervent patriote (3), en dissidence avec l'Église grecque qu'elle considérait comme une hérésie oppressive. C'était le clergé catholique, partout si national, qui s'était prononcé en Belgique contre le parti calviniste de la Hollande, et il se trouvait qu'en Pologne c'était aussi une protestation des évêques qui allait commencer le mouvement antirusse. Tant il est vrai, comme je l'ai souvent répété, que l'idée philosophique est incapable de grandes choses, qu'il n'y a que la pensée religieuse qui arme les bras, soulève les consciences et précipite les nations vers les actions héroïques. En persécutant le clergé et l'idée catholique, la révolution française, mal avisée, se priva des éléments de force et de durée.

A côté du clergé, les sentiments généreux s'étaient réfugiés dans la noblesse. S'il était un pays qui, au milieu des progrès de la civilisation moderne, eût conservé les lois et les formes féodales, c'était véritablement la Pologne; là, une noblesse à cheval, des serfs, des vassaux, des fiefs immenses, des gentilshommes au courage altier, à la tête ardente, que les mots d'indépendance et de liberté faisaient tressaillir; ils se rappelaient qu'autrefois, dans les champs d'élection, ils choisissaient leur prince parmi eux et lui plaçaient conditionnellement la couronne sur la tête, et cette mémoire de la souveraineté ne s'oublie pas; ceux qui ont porté couronne, rois, ducs ou comtes, veulent la recouvrer. Ceux-ci donc, comme le clergé, devaient désirer une révolution pour rendre à la Pologne son ardeur guerrière, son enthousiasme; erreur bien grande que de croire à ce retour vers un passé fini; les nations ne sont pas toujours les mêmes, les idées se modifient avec les temps; ce qu'on a pu autrefois, le pourrait-on aujourd'hui? Néanmoins, tous ces vieux palatins désiraient avec ardeur se trouver en

(1) Le grand-duc Constantin avait épousé, le 26 février 1796, une princesse de Saxe-Cobourg (sœur de Léopold, aujourd'hui roi des Belges), dont il était séparé de corps depuis 1800. En avril 1820, Constantin eut recours au divorce pour s'unir avec Jeanne, née comtesse Grudsinska, alors créée princesse de Lowitz par l'empereur Alexandre.

(2) Avant la révolution de juillet même, des plaintes et des murmures se faisaient entendre déjà au sein de la Pologne. On écrivait de Varsovie, le 1er mai 1830 : « Voilà bientôt onze années qu'au mépris des promesses formelles de l'empereur Alexandre, la liberté de la presse est suspendue en Pologne, et tant que le génie de M. de Metternich animera les cabinets, il nous faut renoncer à l'espoir de recouvrer cette garantie précieuse. Ce que nous réclamons aujourd'hui avec instance, c'est la publicité des débats dans les deux chambres, ce droit vital pour une assemblée représentative nous étant assuré par l'art. 95 de la charte constitutionnelle. »

(3) La Pologne se composait de huit palatinats ayant trois millions sept cent mille habitants, ainsi répartis :

Polonais catholiques romains.	2,700,000
Lithuaniens, *id.*	200,000
Russes catholiques grecs.	100,000
Allemands protestants.	300,000
Juifs israélites.	400,000
	3,700,000

champ clos, comme aux glorieuses époques de leurs ancêtres, en face des Russes, pour venger de vieux griefs et une soumission odieuse à leur fierté? Le système modéré de l'empereur pourrait-il toujours comprimer ces âmes ardentes?

La bourgeoisie, en majorité plus étrangère que nationale, n'avait ni le même intérêt ni le même enthousiasme pour un système de liberté ardente et orageuse, dont le résultat serait de bouleverser un état social favorable au commerce et à l'industrie. Parmi ces bourgeois, les juifs si considérables en Pologne, perdus dans ces mille villages sous la neige et le sable, les juifs n'étaient pas défavorables au système russe, parce que le commerce leur était profitable et qu'ils y trouvaient facile protection. Le noble polonais eût craché à la face du juif, comme les fiers barons au moyen âge; les Russes l'élevaient au rang de courtier et d'espion, et récompensaient largement son zèle (1). Enfin restait le paysan, et à la différence de ce qui se passait en France et en Belgique, le paysan avait plus à perdre qu'à gagner dans le rétablissement de l'indépendance de la Pologne; cette république n'était que le gouvernement de la partie aristocratique de la nation, et c'était elle qui opprimait les serfs. Avec habileté, pour accomplir l'idée chrétienne de liberté et rattacher le serf à la Russie, l'empereur Alexandre avait émancipé un grand nombre de paysans, et ceci au détriment de la noblesse polonaise. Si donc les palatins triomphaient, si l'on voyait une fois encore à cheval ces braves et dignes gentilshommes, tous par instinct et par intérêt recommenceraient ce système de servage qui avait longtemps opprimé le paysan polonais; celui ci comprenait moins l'idée héroïque ou exaltée de patrie que la pratique de la liberté matérielle. Ainsi, en supposant une insurrection violente, nationale, le clergé serait ardent et patriotique comme la noblesse; la bourgeoisie resterait indifférente; les juifs, sous main, favoriseraient les Russes, et les paysans les salueraient comme une cause d'émancipation, ainsi que cela s'était fait dans le grand-duché de Posen devenu prussien. Les forces diverses de la population polonaise devaient se révéler chacune avec ses caractères à l'occasion des événements de Paris. On avait appris à Varsovie, dès le milieu du mois d'août, l'insurrection de juillet; le contre-coup avait été rapide et l'exaltation immense : un certain nombre de Polonais vivaient en France, en Allemagne; la lecture des livres et des journaux avait jeté au cœur de la noblesse des idées de constitution, de liberté publique, d'indépendance nationale, si bien que l'ancien parti de la Pologne et le clergé avec lui appelaient une émancipation glorieuse en lui imprimant surtout ce caractère religieux et catholique de la révolution belge. On voyait là un exemple très-facile à imiter, car à Bruxelles les événements s'étaient développés avec une logique et une précision capables d'entraîner les esprits les plus positifs. Les catholiques s'y soulevaient contre les protestants; une population malheureusement unie aux flancs de la Hollande s'en séparait spontanément, n'était-ce pas la situation même de la Pologne, et ne pouvait-on espérer un semblable résultat de séparation religieuse et politique?

Depuis longues années, des complots se tramaient; de sourdes et profondes agitations fermentaient au sein des écoles militaires et dans les rangs mêmes de l'armée. La jeune noblesse ardente par ses souvenirs, les cadets appelés à prendre part aux glorieuses luttes nationales, s'étaient liés par le serment des sociétés secrètes, la plaie déplorable de cette période dominée par le carbonarisme (2) : que voulaient ces écoliers de grande naissance sous la direction de quelques vieux noms de l'ancienne insurrection polonaise, et qu'Alexandre avait accablés de bontés? Le but du complot était le retour à la nationalité de l'antique patrie, ou au moins la conquête de la liberté de la presse et des élections, but auquel on devait atteindre, s'il le fallait, par la violence, le meurtre, sorte de vêpres siciliennes contre les Russes : à plusieurs reprises ce complot dut éclater; diverses circonstances en avaient toujours retardé l'exécution.

Existait-il à Varsovie une véritable propagande française après la révolution de juillet? Matériellement elle n'était pas possible, car elle aurait dû passer à travers l'Allemagne, la Prusse et l'Autriche, puissances attentives et trop surveillantes pour permettre jamais un échange d'émissaires et de doctrines sur leurs territoires; le consul français à Varsovie, M. Durand, esprit d'ordre, eût repoussé toute participation à un complot. La propagande fut donc toute morale, et se fit par le télégraphe électrique des opinions. En se décidant à une levée immense de boucliers, les Polonais ne remarquèrent pas des points de différence essentiels qui rendraient impossible le succès

(1) Quiconque a traversé la Pologne et la Russie méridionale doit savoir que tout se fait par l'intermédiaire des juifs, ce reste fort utiles pour les voyageurs.

(2) La conspiration se reportait à 1828, et le serment des conjurés se rattachait un peu aux sociétés secrètes des carbonari; il était ainsi conçu : « Nous jurons devant Dieu, devant notre patrie opprimée, dépouillée de ses droits et priviléges constitutionnels : 1° de ne découvrir, en cas d'emprisonnement, aucun membre de la société, quand bien même on nous ferait endurer les plus cruels tourments; 2° de concentrer tous nos efforts et de sacrifier nos vies, quand la nécessité l'exigera, pour défendre la charte constitutionnelle que l'on viole tous les jours; 3° d'agir avec la plus grande prudence en admettant de nouveaux membres et d'en avertir à chaque fois la société; de n'admettre aucun ivrogne, aucun joueur ou tout autre dont la conduite ne serait pas exemple de tous reproches. »

de leur insurrection. Les Belges avaient en face pour la combattre comme ennemie, la nation hollandaise, tout industrielle et commerçante; jalouse sans doute des Belges, mais avec plus d'apathie que de jalousie, la Hollande était par-dessus tout dominée par le besoin de la paix générale, et cette conviction profonde que la Belgique avait tout à perdre et rien à gagner dans la séparation. Quoi de moins belliqueux que les riches marchands de La Haye, de Rotterdam et d'Amsterdam! Enfin la position géographique des Belges leur assurait inévitablement l'appui moral et matériel de la France et l'intervention bienveillante de l'Angleterre : nulle armée étrangère ne mettrait le pied sur ce sol, sans qu'aussitôt la révolution de juillet courût aux armes; le comte Molé s'en était clairement et hautement expliqué.

En serait-il ainsi des Polonais, au cas d'une insurrection nationale? Le peuple qu'ils allaient avoir à combattre pour conquérir leur indépendance était immense de force, de ressource, d'énergie : aucune haine ne pouvait se comparer à celle des vieux Russes contre les Polonais; il s'agissait d'un empire fabuleux par son étendue, avec des terres si grandes qu'elles enlaçaient la moitié de l'univers chrétien; si les Belges trouvaient appui dans la France, neutralité favorable dans l'Angleterre, et desir bienveillant de les soutenir, les Polonais allaient sentir sur leurs flancs les Prussiens et les Autrichiens, profondément intéressés à ce que l'ordre fût maintenu dans la Pologne, puisque eux-mêmes étaient souverains d'une certaine fraction du territoire polonais, et que l'émeute éclatant sur un point s'étendrait sur un autre si elle n'était promptement réprimée. Quant à la France, quel motif diplomatique ferait-elle valoir pour soutenir la Pologne? Serait-ce le voisinage, à quelques centaines de lieues de frontières? seraient-ce les stipulations du congrès de Vienne qui laissaient la Russie toute maîtresse d'établir les formes constitutionnelles de la Pologne? L'empereur n'en était-il pas le souverain, et la révolte d'ailleurs ne brisait-elle pas le contrat?

Les Polonais n'avaient donc de ressource possible et de succès à espérer que dans l'insurrection, et pour cela il fallait qu'elle fût générale parmi tout ce qui formait l'ancienne Pologne, c'est-à-dire non-seulement dans le duché de Posen, la Gallicie, mais encore dans la Volhynie, la Lithuanie, la Podolie, pour ne plus laisser sous le joug que les provinces purement russes, de vieille race. Il fallait donc tout d'un coup reporter la Pologne à deux siècles dans l'histoire, et briser toutes les conquêtes de la nation moscovite depuis Pierre le Grand, un de ces projets de rêveur, matériellement impossibles à réaliser. Quand les peuples sont séparés depuis longtemps de la grande famille commune, ils se font de nouveaux intérêts, de nouvelles habitudes. Pour rendre sensible cette pensée, l'Alsace et la Lorraine, qui appartenaient originairement à la famille allemande, gardent néanmoins avec bonheur la nationalité française qu'elles ont acceptées depuis plus d'un siècle. Il en était ainsi des provinces polonaises réunies à la Russie, plus heureuses sous ce nouveau régime; et c'était folie aux utopistes de compter sur un soulèvement aussi complet, aussi général; cependant il n'y avait d'espérance que dans cette unanimité. Les esprits travaillaient avec une fermentation indicible : prêtres, nobles, paysans, tous semblaient préparer depuis une année la lugubre nuit du 29 novembre 1830, que j'appelle celle des funérailles de la Pologne.

On était en plein hiver, par une de ces nuits froides qui, dans le Nord, devancent les grandes gelées (1), lorsque tout à coup le silence est troublé par les cris

(1) Voici un extrait des rapports du grand-duc czarowitz adressés à Sa Majesté l'empereur, en date des 29 et 30 novembre 1830.

« Le 29 novembre, à sept heures et demi du soir, un rassemblement de porte-enseignes d'infanterie et d'autres individus en habit bourgeois se porta vers le Belvédère (résidence ordinaire du grand-duc), et, après quelques décharges d'armes à feu sous les fenêtres même du palais, pénétra dans les appartements de Son Altesse Impériale. Là, les révoltés se précipitèrent, les armes à la main, sur les serviteurs du palais qu'ils rencontrèrent, et un grand nombre furent grièvement blessés. Le lieutenant général Gendre, qui se trouvait au Belvédère, fut tué, et le vice-président de la police de Varsovie, Lubowick, reçut plusieurs blessures dangereuses. La rébellion éclata en même temps parmi les troupes polonaises; dans le 4e régiment d'infanterie, le bataillon de sapeurs et neuf pelotons du régiment de grenadiers. De son côté, Son Altesse Impériale donna aux chefs des troupes russes de la garde, en garnison à Varsovie, l'ordre le plus sévère de n'entreprendre aucun mouvement offensif, mais de se borner à repousser avec vigueur les attaques dont elles pourraient être l'objet. En se rendant à la grande place d'armes, désignée comme point de réunion à toute l'infanterie de la garde, le régiment des gardes de Volhynie fut attaqué par le 4e régiment d'infanterie polonaise. L'arsenal de Varsovie fut ensuite pillé par les révoltés, qui distribuèrent des armes à la populace, pour l'engager à prendre part aussi à la rébellion.

« Dans le courant de la journée du 30, l'insurrection se propagea successivement dans les différents quartiers de la ville, et une partie des troupes de l'armée polonaise seconda vivement les rebelles; mais le régiment polonais des chasseurs à cheval de la garde, dont la fidélité est demeurée inébranlable, ne cessa de donner des preuves de son zèle, de son dévouement sans bornes et de sa bravoure, repoussant avec intrépidité toutes les attaques des révoltés dirigées contre lui. Dans cet état de choses, afin de démontrer que les hostilités venaient de la part des rebelles, Son Altesse Impériale jugea convenable d'évacuer Varsovie; et en conséquence, en attendant les événements ultérieurs, elle se porta le 30, avec toutes les troupes russes et celles des troupes polonaises restées fidèles, vers le village de Wirzba, situé à deux verstes de la ville. Ces troupes se composent des régiments russes des gardes de Lithuanie et de Volhynie, de treize compagnies d'infanterie de la garde polonaise, de toute la cavalerie et l'artillerie à pied de ladite garde; l'artillerie à cheval polonaise a passé aux rebelles. Dans le cours de ces événements, les officiers généraux et officiers dont les noms suivent ont été tués par les rebelles. » Dans la liste que le grand-

de quelques jeunes gens appartenant à l'école des cadets : la plupart sont enfants de grande noblesse; tous bien armés s'avancent vers le Belvédère, palais de résidence du vice-roi, le grand-duc Constantin. Que veulent-ils? Les gardes l'ignorent; ils pénètrent tumultueusement dans le palais, l'épée à la main, avec l'ardente joie des jeunes hommes qui rêvent la liberté; quelques sentinelles qui veulent faire résistance sont massacrées; les généraux, aides de camp du vice-roi, essayent de s'opposer à ce soulèvement; c'est en vain : une ardeur farouche brille dans les yeux des conjurés; ils n'épargnent ni les services, ni les poitrines cicatrisées; ils frappent, blessent et tuent des officiers généraux, nobles débris de cent batailles, et se précipitent fougueux, l'épée à la main, vers les appartements du grand-duc. Le prince, prévenu à temps, vient de quitter le palais en toute hâte. Comme il aime éperdument sa femme, il l'entraîne avec lui par un escalier secret; et là, dans une nuit glaciale de novembre, le frère de l'empereur, à peine vêtu, traverse les longs couloirs du Belvédère; tout cela avec tant de précipitation que la princesse ne put emporter que ses diamants et les vêtements qu'elle avait sur elle, comme le dit le rapport secret du grand-duc à l'empereur. Ce prince, Polonais dans l'âme, excellent de cœur et d'esprit, ne montra pas dans cette circonstance une suffisante énergie; il eût fallu déployer la vigueur et la puissance de courage qui en 1825 avaient rendu Nicolas, son frère, maître des troubles de Pétersbourg (1).

Ce fut une nuit affreuse, moins encore pour le prince en fuite que pour les habitants de Varsovie, nuit tartare et sauvage dans laquelle tous les excès furent commis par les conjurés, à ce point d'indigner les âmes, même les plus désireuses d'un affranchissement. Le peuple polonais était-il dans son droit d'insurrection ? Ceci est une de ces questions d'histoire que les écoles politiques décident d'une façon diverse; mais ce qui jamais ne lui sera pardonné, ce furent les odieux excès, les saturnales de soldats, les exécutions avinées et sanglantes. Les insurgés pillèrent les boutiques, massacrèrent femmes et enfants, si bien que les chefs même de la révolte en témoignèrent le lendemain leur indignation douloureuse. Dans les ténèbres, on frappe, on ensanglante les pavés! Mais que le réveil est triste et lamentable, le sang ruisselle partout, l'incendie a laissé des traces et sillonné les édifices; le pillage inspire partout une épouvantable horreur.

Dans ce terrible lendemain, il fallut compter, et voici quels étaient l'état des esprits et la situation des choses à Varsovie et dans quelques-unes des villes principales de la Pologne le 1er décembre. Le sentiment général, dans son expression noble et généreuse, appelait l'indépendance nationale, car il n'est pas de peuple qui ne soupire avec ardeur vers les jours d'antique liberté. A ce sentiment unanime venaient se mêler des idées sérieuses et de véritables craintes pour l'avenir : une fraction de l'armée polonaise était passée aux rebelles, et dans les batailles qu'on allait avoir à livrer, c'était une force considérable. On pourrait y joindre des levées en masse, des régiments armés de faux, pleins de courage, glorieux souvenir d'un autre temps. Mais pour ceux qui ne se faisaient pas illusion, ces forces étaient insuffisantes pour une lutte sérieuse, et comment résister aux armées nombreuses et enthousiastes des vieux Russes? On comptait sur un mouvement en Lithuanie, sur la réunion de toutes les aigles polonaises déployées sous un commun étendard! Cette belle espérance était sans fondement, sans vérité, car la Lithuanie n'offrait que des régiments fidèles aux Russes, et le nom de Pologne était presque entièrement oublié à Wilna. Une grande fraction même de l'armée polonaise était loyalement restée sous le drapeau du czar auquel elle avait juré obéissance; rien de plus aisé que de semer la discorde dans le parti qui prenait en main la cause nationale à Varsovie; et ce parti même ne se dévorerait-il pas par ses propres excès? Entouré comme on l'était par les Russes, les Autrichiens et les Prussiens, comment était-il possible d'obtenir des secours? Il y avait entre la Pologne et la France toute l'épaisseur de l'Allemagne; on devait donc redouter tôt ou tard le châtiment que Suwarow imprima au front de la Pologne lors de l'insurrection de 1793.

Aussi s'aperçoit-on qu'à travers l'agitation bruyante

duc Constantin donnait ici on remarquait le comte Hauche, général d'artillerie, ministre de la guerre, et le comte Stanislas Potocki, chef de toute l'infanterie polonaise.

(1) Il paraît résulter de quelques actes de S. A. I. le grand-duc Constantin, qu'il ne conserva pas une suffisante fermeté.

On placarda dans Varsovie, le 4 décembre, la déclaration suivante :

« 1o Le grand-duc assure qu'il n'a pas eu l'intention d'attaquer la ville avec les troupes qui sont sous ses ordres;

« 2o Il se propose d'intervenir auprès de l'empereur pour que tout ce qui a eu lieu dernièrement soit voué à l'oubli et pardonné;

« 3o Il assure qu'il n'a pas donné au corps d'armée de la Lithuanie l'ordre d'entrer dans le royaume de Pologne;

« 4o Les prisonniers seront remis en liberté. »

Proclamation du grand-duc.

« Je permets aux troupes polonaises qui me sont restées fidèles jusqu'à ce dernier moment de rejoindre les leurs. Je me mets en marche avec les troupes impériales pour m'éloigner de la capitale, et j'espère de la loyauté polonaise qu'elles ne seront pas inquiétées dans leur mouvement pour regagner les frontières de l'empire. Je recommande tous les établissements, les propriétés et les individus à la protection de la nation polonaise, et les mets sous la sauvegarde de la foi la plus sacrée.

« *Signé :* CONSTANTIN. »

d'une insurrection qui commence, il se manifeste un malaise, une inquiétude et surtout une grande timidité en face de l'empereur, le maître souverain de la Pologne (1). « Polonais, dit une proclamation du lendemain, les événements aussi attristants qu'inopinés qui ont eu lieu hier au soir et pendant la dernière nuit ont déterminé le gouvernement supérieur à se compléter par des personnes de mérite, et de vous adresser la proclamation suivante : « Son Altesse Impériale le grand-duc et czarowitz vient de défendre aux soldats russes toute opération ultérieure; car il ne faut charger que les Polonais de la réconciliation entre les esprits divisés de leurs compatriotes. Le Polonais ne doit pas teindre sa main du sang de son frère, et ce ne peut être votre intention de donner au monde l'exemple d'une guerre civile. C'est la modération seule qui peut détourner de vos têtes les malheurs qui sont prêts à fondre sur vous. Revenez donc à l'ordre et à la tranquillité; que la nuit qui vient de se passer couvre de son voile toute l'effervescence qu'elle a vu naître. Réfléchissez à l'avenir et à votre patrie menacée de tous les côtés; éloignez tout ce qui peut mettre son existence en question. Quant à nous, notre devoir nous prescrit de maintenir la tranquillité publique, les lois et les libertés assurées au pays par la constitution. » Les premiers actes de l'insurrection sont encore intitulés du nom de l'empereur Nicolas; le parti modéré ne veut pas se séparer absolument de la Russie, briser des liens que le souvenir d'Alexandre rend précieux ; seulement on veut un gouvernement à part, avec le plus profond respect pour l'autorité de l'empereur ; c'est à cette condition suprême seulement que le général Chlopicki a accepté la direction du mouvement insurrectionnel (2). On craint déjà de se compromettre, de s'engager trop loin : comme chacun sait que le grand-duc Constantin n'est pas éloigné d'un système de concession, on députe vers lui ; à ses côtés est toujours cette noble princesse polonaise, adorée par lui comme un ange. Constantin est l'espérance de l'insurrection : on le tâte pour savoir s'il ne veut pas accepter la couronne de Pologne en dehors de son frère, et il repousse cette offre avec dédain; en 1825, il pouvait porter au front le diadème de toutes les Russies, et il l'a volontairement refusé : pourquoi jouerait-il le rôle du prince d'Orange à l'égard d'un frère bien-aimé? Il existe un document curieux sur cette première tendance de l'insurrection polonaise : c'est le rapport que les envoyés de la Pologne adressèrent au dictateur sur leur première entrevue avec Constantin; la pensée de l'insurrection s'y révèle : « Le 5 décembre, à sept heures du soir, M. Wolicki rencontra les avant-gardes de la colonne russe à Pulawy, et apprit que le grand-duc passait la nuit à l'abbaye de Siecichow; M. Wolicky y étant

(1) Tout se fait jusqu'ici sous les auspices de l'empereur et roi avec son nom en tête de tous les actes :

Proclamation du conseil d'administration.

« Au nom de Sa Majesté l'empereur et roi de Pologne Nicolas Ier; vu les circonstances présentes, le conseil d'administration a invité les personnes nommées ci-dessous, à réunir leur activité avec la sienne. Le prince et sénateur voëvode Adam Czartorinsky, le sénateur voëvode Michel Radziwill, le sénateur châtelain comte Louis Pats, le secrétaire du sénat Julien Niemcewitz, et le général Joseph Chlopicki.

« Fait à Varsovie, le 30 novembre 1830.

« Le président ministre d'État,
Comte de SOBOLEWSKI.

« Le ministre des finances,
Prince LUBECKY. »

« Varsovie, 5 décembre.

« Le conseil d'administration vient de se convaincre que, dans les circonstances actuelles, il ne peut plus rester au timon des affaires; il croit donc de son devoir de déclarer, dans l'intérêt du bien-être général, qu'il ne s'occupera plus de l'administration du royaume. Mais, considérant qu'il est urgent, tant pour le bien-être de la nation que pour les intérêts du roi, de nommer un gouvernement investi d'un pouvoir suprême, le conseil d'administration, pour empêcher les suites déplorables de l'anarchie, a décrété ce qui suit : 1o d'établir un gouvernement provisoire; 2o ce gouvernement se compose du prince Adam Czartorinski, M. Niemcewitz, des sénateurs Kochanowski et Dombrowski, le comte Pac et les députés Lelewel et Ostrowski. »

(2) Joseph Chlopicki, après avoir pris part aux tentatives d'indépendance de sa patrie, en 1793, entra dans les légions polonaises formées par Dombrowski à l'armée d'Italie. Parvenu au grade de colonel, il fit en 1807 la campagne de Pologne ; l'année suivante il conduisit en Espagne les quatre régiments de la Vistule et fut nommé général de brigade ; la division polonaise qu'il commandait en 1812 dut faire partie de l'expédition de Russie, et dans cette guerre Chlopicki reçut le grade de général de division. C'est en cette qualité que l'empereur Alexandre l'appela dans l'armée du royaume de Pologne, mais il donna bientôt sa démission et vécut à Varsovie en dehors des affaires.

Le général Chlopicki exigea des deux chambres de la diète qu'on lui conférât le titre de dictateur, et alors il publia la proclamation suivante :

« Polonais, appelé par la volonté des représentants de la nation, et en vertu d'un décret des deux chambres de la diète, du 20 courant, à l'exercice important de la magistrature suprême, je n'ai pris la direction des affaires publiques que dans un seul but, celui d'assurer notre sort à venir et l'indépendance de notre patrie. Dès ce moment, et tant que je serai revêtu du pouvoir dictatorial, mon existence tout entière appartiendra à la nation : pour son soutien, je dois combattre et périr. Obéissant aux vœux de ses représentants en acceptant la dictature, j'exige aujourd'hui, au nom de la patrie, la même obéissance de la part de tous. Vous verrez toujours ma bannière dans le chemin du devoir et de l'honneur national. Tout vrai Polonais, tout enfant qui n'a pas dégénéré de ses pères, pour qui la patrie est tout au monde, et qui dans l'espoir seul de sa délivrance, offre avec ardeur le sacrifice de son existence, n'hésitera point à le suivre. Union, zèle, ordre, confiance dans une seule et unique volonté, tels sont les éléments du succès de notre courageuse entreprise. La nation m'a ordonné de me mettre à sa tête et de devenir le chef de ses forces, et j'ai obéi aux ordres de la nation.

« Je remplirai mon devoir avec ardeur, je vous conduirai tous vers le seul but que nous nous sommes proposé, sans détour et avec fermeté. C'est ce que je jure solennellement, par Dieu et la patrie. » »

arrivé le même soir à huit heures, demanda et obtint aussitôt une audience du czarowitz qu'il trouva enveloppé d'une redingote blanche, et debout près d'une cheminée. Le prince entama la conversation par demander pardon à M. Wolicki de le recevoir de la sorte. « Mais, ajouta-t-il, c'est la première fois depuis mon départ de Varsovie que je me suis déshabillé pour me reposer un peu. » M. Wolicki ayant donné au grand-duc des explications sur le but de son voyage, celui-ci répondit : « J'ai déjà lu la proclamation du conseil que vous me présentez : on me l'a envoyée avec une notification non signée que le passage serait libre, et je vous remercie de votre attention. » M. Wolicki ayant satisfait à la question du grand-duc sur ce qu'il y avait de nouveau, ajouta « qu'en général l'inquiétude et l'effervescence auraient beaucoup diminué si la déclaration de Son Altesse Impériale eût contenu quelques promesses, quelques paroles de paix. » Alors le prince répliqua avec vivacité : « Que veulent-ils de moi (il tira de sa poche la proclamation du conseil qui contient la déclaration, et la lut en appuyant sur les phrases où il est question de son intervention pour l'oubli du passé et pour la réunion des provinces polonaises)? Voilà ce que j'ai dit, que puis-je faire de plus? Je ne puis m'engager pour un autre : je ne puis qu'intervenir, et dites-le-leur; il faut avoir confiance en moi; je suis un homme franc, et jamais on ne m'accusera de duplicité. Pour moi d'ailleurs, malgré l'outrage inouï qu'on m'a fait dans ma propre maison, j'ai tout oublié. » Son Altesse Impériale raconta alors dans le plus grand détail ce qui s'était passé au Belvédère, puis ajouta : « Malgré cela, j'ai tout oublié, car je suis au fond meilleur Polonais que vous tous. Monsieur, je suis marié à une Polonaise, je suis établi parmi vous ; j'ai parlé si longtemps votre langue qu'il m'est aujourd'hui difficile de m'exprimer en russe; enfin je vous ai donné des preuves de mes sentiments en défendant aux troupes impériales de tirer. Si j'avais voulu, on vous aurait anéantis dans le premier moment; eh bien, j'étais le seul dans mon état-major qui voulût qu'on ne tirât pas; car j'ai pensé que dans une querelle polonaise les Russes n'avaient rien à faire... J'aurais désiré que nous pussions rester parmi vous : nous avons tous des liens bien chers à Varsovie; mais votre gouvernement m'a fait dire par la députation que je devais m'en aller ou me mettre à la tête des troupes polonaises pour rentrer dans la capitale. J'ai refusé ce parti pour ne pas être rebelle à mon souverain; jamais je ne jouerai le rôle du prince d'Orange; mes devoirs sont tracés et j'y serai fidèle. Je vous l'ai dit, quant à moi, j'ai tout oublié. Mais mon cœur a été navré, je l'avoue; et ce qui me peine le plus, c'est que cette révolution a été teinte de sang et marquée de rapines. La postérité accusera de barbarie cette armée et cette nation polonaises que j'aimais tant, et fera peser cette tache ineffaçable sur leur mémoire... Voyez cependant à quoi nous sommes réduits : le soldat, depuis huit jours, marche et bivaque sans habits et sans nourriture. Pour ne pas mourir de faim et de froid, nous avons été forcés de nous emparer de quelques provisions, de brûler quelques volets : j'en étais bien fâché, mais il y avait force majeure. » Dans ce moment la princesse de Lowitz se montra dans la chambre, et le grand-duc lui présenta M. Wolicki; la princesse se retira, et le prince dit : « Tenez, voilà ma femme au camp, avec trois chemises sur le dos; elle souffre patiemment avec nous... On avait déjà dit à l'empereur Alexandre qu'il avait tort d'armer les Polonais, et que ses dons seraient un jour tournés contre lui. La prédiction s'est vérifiée... » Le grand-duc entra alors dans de grands détails sur la défection des troupes polonaises; mais la conversation fut interrompue par les gémissements de la princesse Lowitz qui s'était trouvée mal dans la chambre voisine. Le czarowitz s'y est précipité, et les caresses qu'il a prodiguées à la princesse prouvent son amour et sa sensibilité.

Les Polonais seuls avaient ainsi commencé l'insurrection, brisé le lien qui les unissait à la Russie, en secouant par la violence l'autorité suprême du czar. Dans cette entrevue néanmoins tout est encore amical, bienveillant; c'est avec un vif regret que le czarowitz Constantin quitte Varsovie, la ville de sa prédilection ; l'insurrection des Polonais paraît à ses yeux excusable, quoique au fond elle ne soit pas légitime; mais il n'a dans les mains aucun pouvoir pour accepter des offres, car lui qui pouvait être souverain est aujourd'hui sujet soumis; les Polonais doivent s'adresser à l'empereur Nicolas, le supplier comme des sujets coupables. Dans ce but une députation est nommée à Varsovie pour se rendre auprès de l'empereur ; elle doit exposer au czar le désir qu'a la Pologne d'obtenir l'indépendance sanctionnée par les traités (1). C'est encore ici mal connaître le caractère de l'empereur Nicolas, impétueux souverain qui ne com-

(1) L'empereur fit donner l'ordre au prince Lubecki, ministre des finances du royaume de Pologne et au comte Jezierski, nonce à la diète, se rendant de Varsovie à Pétersbourg, de s'arrêter à Narva. Le comte Grabowski, ministre secrétaire d'État du royaume de Pologne, en transmettant cet ordre au prince Lubecki, lui écrivait : « Si les événements qui viennent de se passer à Varsovie ont appelé le prince Lubecki à se rendre le délégué d'un pouvoir qui n'émane point de la volonté du souverain, Sa Majesté ne saurait l'admettre en sa présence, ni lui accorder la permission de paraître dans sa capitale; si au contraire, les intentions qui l'amènent à Saint-Pétersbourg s'accordent avec les devoirs du poste que le prince tient de la confiance de Sa Majesté, elle consentira à le recevoir et à l'entendre en qualité de ministre des finances du royaume. Sa Majesté l'empereur a également ordonné que le comte

prend ni résistance ni volonté en dehors de la sienne; c'est mal comprendre surtout l'esprit superbe des Russes, et la haine qui depuis longtemps bouillonne dans leur cœur. L'animosité est vive et profonde contre les Polonais; vainqueurs en 1794 et 1813 à Varsovie, qu'auraient fait les Russes sans l'intervention bienveillante de leur empereur? Ils auraient brisé une race, ennemie depuis des siècles, pour la fouler aux pieds; les seuls véritables protecteurs de la Pologne contre les Russes avaient été les empereurs Alexandre et Nicolas : si donc le souverain retirait sa protection aux Polonais, l'esprit moscovite se montrerait partout justement irrité, et la Pologne devait périr sous les étreintes de fer des vieux boyards (1).

Cette insurrection était donc une folie chevaleresque sans but, sans espoir de succès; on exposait la Pologne à tous les coups de la vengeance, sans secours, sans appui, entourée d'un cercle impénétrable de soldats; est-ce qu'on s'imaginait que la Prusse se laisserait enlever le grand-duché de Posen (2) et l'Autriche les belles terres de la Gallicie jusqu'à Lemberg, sans prendre les armes pour briser les Polonais? L'insurrection une fois connue, la répression serait immédiate; le meilleur moyen pour l'empereur de se rendre populaire parmi les Russes, c'était d'être inflexible. Aussi voyez l'enthousiasme qui éclate à Pétersbourg, à Moscou, lorsque l'empereur fait annoncer l'audacieuse et folle tentative des Polonais : on trouve sa proclamation trop modérée, trop protectrice encore de l'indépendance polonaise; qui est un grief pour les vieux Russes. Ceux-ci repoussent tout arrangement, toute transaction; la Pologne est en armes, il faut prendre ce prétexte pour déchirer ses drapeaux et en finir avec une nationalité turbulente. Il n'y a de popularité pour l'empereur que lorsqu'il exprime sa volonté de réprimer l'insurrection.

Toutes les troupes russes veulent s'élancer sur les frontières polonaises pour tirer vengeance; c'est un cri unanime d'enthousiasme. « Les priviléges, les concessions, que les empereurs Alexandre et Nicolas ont accordés aux Polonais, vont être retirés, » bonne nouvelle au sein de toutes les fractions de la nationalité russe. L'empereur cessera d'être clément; la députation que le conseil de Varsovie vient d'envoyer à Pétersbourg n'est point admise comme l'expression d'un pouvoir légitime, l'empereur ne la reçoit que comme une députation de suppliants qui viennent implorer sa clémence. Cette députation se compose du prince Lubecki et du nonce Jezierski, tous deux exerçant à Varsovie des fonctions déléguées par l'empereur lui-même. Dans cette entrevue, toute la dignité, la force, la modération restèrent du côté de l'empereur; témoignant la vive douleur que lui avaient causée l'attentat commis à Varsovie, et la trahison qui venait d'entacher l'honneur de l'armée polonaise, l'empereur déclara « qu'il devrait punir les auteurs de tant de maux; mais son cœur, d'accord avec ses intérêts et ceux de la Pologne, lui faisait désirer ardemment que les Polonais eux-mêmes pussent expier les torts dont quelques hommes égarés s'étaient rendus coupables, autant envers la Russie qu'envers leur propre pays. Sa Majesté insista vis-à-vis du nonce Jezierski sur le rétablissement de l'ordre légal et sur la punition des grands coupables dont elle savait que le nombre était peu considérable, se réservant ensuite le droit de pardonner, droit dont il lui serait doux d'user avec libéralité. L'empereur ajouta qu'il lui était difficile d'accorder les dispositions et les sentiments de fidélité dont il venait d'entendre l'expression, avec les mesures que l'on prenait en Pologne. Que signifiaient ces armements ordonnés dans tout le royaume : ces nouvelles levées de troupes, ces préparatifs de guerre, ces proclamations adressées aux provinces russes pour les exciter à la révolte? L'honneur de la couronne ne permettait pas à Sa Majesté de consentir à aucune concession, surtout lorsqu'on les demandait au milieu d'une rébellion et les armes

Jezierski ne saurait obtenir l'autorisation de se rendre à Saint-Pétersbourg en aucune autre qualité que celle de nonce à la diète du royaume de Pologne. »

Réponse du prince Lubecki en date de Narva, 23 *décembre* 1830.

« Je reçois à l'instant l'office par lequel Votre Excellence veut bien me faire part des volontés de Sa Majesté à l'égard du comte Jezierski et de moi, et je m'empresse en conséquence, de vous communiquer, monsieur le comte, les motifs qui nous ont déterminés à entreprendre ce voyage. Chargé par le conseil d'administration de déposer aux pieds du trône son rapport sur les événements qui viennent de se passer à Varsovie, je viens, comme ministre du roi, et je n'aurais jamais accepté la mission de paraître en présence du souverain à un autre titre. Comme l'office de Votre Excellence m'annonce que, dans ce cas, Sa Majesté daigne consentir à me recevoir et à m'entendre, et à admettre en même temps le comte Jezierski, nonce à la diète du royaume, je vous prie de nous obtenir l'autorisation suprême de nous rendre à Saint-Pétersbourg. »

(1) On écrivait de Saint-Pétersbourg : « Les troupes destinées contre la Pologne se portent à marches forcées vers la frontière, et y sont transportées en grande partie sur des traîneaux. L'armée sera commandée par les généraux Diebitsch et Paskewitch, et par un autre général en chef, qu'on dit être le général Geismar. L'empereur dirigera en personne les opérations; on est dans l'attente des grands événements qui se préparent. »

(2) « La Prusse va prendre, à l'égard de la Pologne, les mesures les plus énergiques. Déjà trois corps de troupes ont reçu ordre de se porter à Posen, Lissa et Thorn. Le général Gneisenau commande en chef. Tout est mobilisé, et les envois de renforts sur le Rhin ne discontinuent pas. Tout est en mouvement au ministère de la guerre, où le général Witzleben déploie la plus grande activité. On a requis non-seulement la première réserve de la landwehr, mais encore la seconde qui comprend les hommes capables de porter les armes jusqu'à quarante-cinq ans. On a décuplé le nombre des travailleurs aux ouvrages de fortification de Posen. »

(*Gazette d'Augsbourg*, 5 décembre 1830.)

à la main. Au surplus, sa proclamation faisait assez connaître ses intentions à l'égard de la Pologne et de tous les Polonais qui ne persévéreraient pas dans leur égarement; les criminels auteurs de la révolte, et non la nation entière, avaient seuls jusqu'ici encouru son indignation; mais si les Polonais s'armaient contre la Russie, s'ils se présentaient au combat contre leur souverain, ce seraient alors eux-mêmes, ce seraient leurs coups de canon qui renverseraient la Pologne; seuls, il les rendait responsables du malheur de leur patrie. » Ainsi jusqu'au dernier moment l'empereur Nicolas paraît ne se préoccuper que d'une seule idée: obtenir la soumission des Polonais pour éviter la guerre et ce violent choc entre deux peuples qui se sont voué une haine aussi puissante; ce résultat, il voudrait l'obtenir sans faire de concessions qui pourraient nuire à son autorité; il voudrait qu'il y eût quelque chose de spontané qui rattachât la couronne de Pologne à l'empire russe. Cette transaction était bien difficile lorsque l'esprit de vengeance était poussé à un tel degré d'exagération : le conseil de Varsovie n'était plus maître des esprits, et d'un autre côté l'empereur ne pouvait contenir la colère des Russes contre les Polonais ingrats.

A peine l'insurrection avait-elle éclaté à Varsovie que les ministres russes à Vienne et à Berlin reçurent l'ordre de demander « quel serait le concours que l'Autriche et la Prusse prêteraient à une répression contre les Polonais, et dans quelles limites un appui serait donné? » Les réponses ne se firent point attendre, et cette activité s'explique dans des circonstances si pressantes; il fut déclaré que la Prusse et l'Autriche allaient simultanément établir chacune un corps d'observation fort de 60,000 hommes, la Prusse dans le duché de Posen, l'Autriche dans la Gallicie, ancienne fraction de l'antique Pologne; que les rebelles, loin de trouver adhésion ou appui de la part des deux puissances, seraient immédiatement contenus par les engagements suivants que les cabinets arrêtaient entre eux : « Nulle correspondance ne pourrait passer par la Prusse ou l'Autriche; nul secours aux insurgés ne serait favorisé ou toléré; les ports tels que Dantzick, Kœnigsberg, seraient sévèrement fermés à tous convois d'armes et de munitions, viendraient-ils même de la France et de l'Angleterre; les fonds du royaume de Pologne, déposés à la banque de Berlin, seraient placés sous le sequestre, et mis à la disposition de l'empereur Nicolas; puis, si l'esprit de révolte s'étendait de Varsovie sur Cracovie, et de là dans le duché de Posen ou la Gallicie, alors immédiatement les troupes prussiennes et autrichiennes agiraient de concert avec la Russie pour assurer le maintien des traités de 1814 et de 1815, sans craindre les notes ni les menaces de la France. »

Cette négociation, très-importante dans son but, en amena une autre non moins décisive; ce fut la circulaire collective des grandes cours pour annoncer leur intention simultanée de réprimer par tous les moyens, et s'il le fallait, par la guerre, l'esprit général d'insurrection qui se manifestait sur tous les points de l'Europe, en Allemagne, en Italie, avec des symptômes menaçants. Enfin, par des paroles de mutuelle garantie et des stipulations de contingents militaires, les puissances se promettaient aide et secours contre la mauvaise tendance de la propagande française (1).

Cette circulaire devenait d'autant plus importante qu'elle semblait embrasser par ses expressions générales la révolution belge elle-même, qu'un intérêt de famille rendait plus intime aux cabinets; et sur ce fait capital l'Europe se trouvait en présence des principes proclamés par la France sur la question de non-intervention. A ce moment les embarras devaient nécessairement se compliquer : de cette campagne contre la Pologne, que le czar voulait mener vigoureusement (2), allait résulter pour l'Europe une direction nouvelle de principes et de forces; la guerre devenue imminente, on se préparait partout, et l'apparition d'un triste fléau, le choléra-morbus, servait de prétexte pour établir des cordons sanitaires qui bientôt, selon l'usage, se transformeraient en armées actives, aussitôt qu'on voudrait entrer en campagne. Les colères de Pétersbourg, les mauvais propos de Berlin et l'esprit inquiet de M. de Metternich se laissaient quelquefois aller à des révélations assez sinistres sur les desseins définitifs de l'Europe envers la France. Les dépêches à ce moment changent de couleur; elles ont été bienveillantes jusque-là, un esprit pacifique y dominait; désormais, au contraire, on parle de guerre possible et probable; les armées brûlent de se mesurer enfin dans une campagne sérieuse sur le Rhin.

Ce qui déterminait ces fermes résolutions des cabinets, c'est que la démocratie s'étendait comme une dévorante gangrène; déjà elle gagnait les hautes montagnes de la Suisse avec son ardeur ordinaire de domination. Ici se présentait une des questions les plus sérieusement discutées au congrès de Vienne, la base des transactions subséquentes. La neutralité suisse, deux fois violée par les armées républicaines

(1) Cette circulaire est du 24 décembre 1830.

(2) Afin d'éviter l'insurrection des anciennes provinces polonaises, l'empereur concentra tous les pouvoirs dans un gouverneur militaire.

Ukase de Sa Majesté Impériale en date du 10 décembre 1830.

« Vu l'état actuel des choses en Pologne, je crois nécessaire de réunir provisoirement l'administration civile et militaire dans les

en 1794, et par les armées alliées en 1815, avait été solennellement reconnue par les actes du congrès. Cette neutralité dans le droit public signifiait « qu'en aucun cas nulle puissance de l'Europe ne pourrait démembrer les cantons, les réunir ou les morceler par la guerre, ni traverser leur territoire; » or, au milieu de la crise actuelle, la Suisse venait de proclamer son droit public dans une circulaire adressée aux cours étrangères pour le *casus belli* (1). « Le vœu de la Suisse, y disait-on, fondé sur les premières nécessités de son existence nationale, le droit de la Suisse, reconnu par des traités formels, c'est de garder inviolablement sa neutralité. Désirant ardemment la conservation de la paix, elle aime à l'espérer du concours sincère des volontés et des efforts de toutes les puissances. Cependant, des événements qui pourraient n'être pas sans influence sur les rapports généraux de l'Europe, et les armements considérables qui se font dans les pays voisins ayant présenté la possibilité d'une crise plus ou moins prochaine, le directoire procédant d'après la nature même des institutions fédérales, dut envisager comme une obligation indispensable de convoquer sans retard la diète en session extraordinaire. Cette diète, réunie à Berne le 23 décembre dernier, et transférée maintenant à Lucerne, aux termes du pacte fédéral, a déclaré par un vote unanime « que dans le cas d'une guerre entre les puissances voisines, la Suisse observerait une stricte neutralité. » La diète a dû s'occuper ensuite des moyens de manifester sa détermination et de la soutenir au besoin avec énergie. Sous ce dernier rapport, des mesures d'une certaine étendue, relativement aux moyens dont elle peut disposer, devenaient d'autant plus nécessaires, qu'en Suisse, le seul pays où il n'y ait pas d'armée permanente, tout effort national devant résulter du concours de nombreuses volontés, exige plus de temps et de travaux que partout ailleurs. » Chargé de communiquer les résolutions de la diète aux hautes puissances avec lesquelles les cantons entretiennent des rapports plus intimes, le directoire fédéral ne saurait le faire d'une manière plus authentique qu'en plaçant sous leurs yeux la déclaration rendue dans sa séance du 27 décembre dernier. Les sentiments de la Confédération, ses principes invariables, enfin le but unique de ses dispositions militaires y sont fidèlement exposés. La diète est persuadée que les hautes puissances, toujours justes et bienveillantes à son égard, ne verront dans ces déterminations que l'exercice naturel et légitime d'un droit appartenant à la Suisse comme État indépendant, et qui lui a été garanti par les transactions solennelles de l'Europe. »

Cette neutralité ainsi posée laissait intacte la question des influences diplomatiques, très-importante pour la sûreté des États voisins. La Suisse était à la fois enclavée par la France, la Savoie, le Milanais, l'Allemagne; et comme un épisode curieux dans l'histoire de sa constitution, la Prusse se trouvait intéressée, par le canton de Neufchâtel, à la forme et aux conditions du gouvernement helvétique. Enfin, et par l'influence de sa politique et l'intervention du général Jomini et du colonel Laharpe, l'empereur Alexandre avait toujours exercé une sorte de protectorat sur la Confédération helvétique, réglée et dirigée en 1815 par le comte Capo-d'Istrias même. Le cabinet de Pétersbourg se montrait fort jaloux de conserver cette influence. De tous ces faits admis il résultait donc qu'il ne pouvait s'opérer un changement dans les formes, les institutions, la destinée de la Suisse, sans que la France, le Piémont, l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie y fussent presque directement intéressés. Comme tous les autres États frontières de la France, la Suisse subissait, par l'action de la révolution de juillet, cette tendance démocratique qui aspirait à briser les actes constitutifs du congrès de Vienne en 1815. En souvenir de la république française, la propagande libérale partait de plusieurs cantons liés à nos propres frontières, tels que Lausanne, Genève, et en troisième lieu Bâle, que le Rhin seulement sépare de Huningue. Lausanne, pays de science froide et sérieuse, avec mille rapports avec la France; Genève, sorte de ville de passage avec le canton de Vaud, si renommé parmi les démocrates sous le Directoire; enfin Bâle, cité de banque et de commerce qui avait à lutter contre sa campagne démocratisée par les idées de la révolution française. Ainsi la propagande pouvait faire une large trouée dans les institutions de la Suisse (2). Au moment où l'insurrection polonaise éclatait on vit Bâle campagne, Genève, Lausanne, s'agiter pour demander une constitution et

gouvernements limitrophes de Volhynie et de Podolie. Je nomme donc mon aide de camp général, le lieutenant général Potemkin, gouverneur militaire temporaire de ces gouvernements; je le charge d'administrer en même temps le civil et le militaire, et je l'investis de tous les pouvoirs, droits et devoirs joints à ce poste. »

(1) La circulaire de la diète fédérale de la Suisse est du 27 décembre 1830, quelques jours après la révolution helvétique.

(2) Aussi la propagande était-elle pleine de joie à Paris :

« La Suisse poursuit sa révolution avec calme, et les réformes se font avec activité. Les Suisses songent aussi à prendre une attitude imposante dans les événements qui se préparent en Europe, et à maintenir leur indépendance. A Genève, le général Dufour a proposé dans le conseil représentatif de provoquer la réunion immédiate d'une diète fédérale et d'aviser aux préparatifs de défense. M. de Sismondi a soutenu avec force cette opinion. Le général Dufour demande qu'on donne à l'armée suisse le drapeau fédéral et la même cocarde; que des inspections militaires soient faites dans tous les cantons; que partout la population s'exerce aux manœuvres; qu'on s'occupe de préparer le matériel de la guerre, enfin qu'on travaille à fortifier les frontières, et principalement Saint-Maurice et la descente du Simplon. »

le renversement de l'aristocratie bernoise, ainsi que celle du grand conseil conservateur qui se liait à l'Europe par ses antécédents et son histoire. Berne était la capitale de la noblesse suisse, opposée aux cantons de Vaud, de Lausanne et de Genève, démocratisés sous l'influence de Paris.

Il se révélait dans la fédération helvétique plusieurs partis, tous avides d'un changement radical dans la constitution : d'abord l'opinion unitaire qui considérait le morcellement fédéral, les divisions infinies, comme des causes d'abaissement et de faiblesse; et pour ceux-là le rêve le plus cher, le but le plus haut à atteindre, c'était d'obtenir une Suisse une et indivisible, avec une assemblée suprême, élue par les cantons, organisée démocratiquement; sans s'inquiéter s'il existait plusieurs intérêts, plusieurs langues dans cette masse de fédérés, qui tenaient entre eux par un réseau factice. Pouvait-on nier qu'il y eût trois peuples dans la Confédération helvétique : l'Italien, l'Allemand et le Français ? Que serait devenue l'unité dans une telle confusion? Ce qu'on voulait c'était l'unité démocratique, pour imposer le despotisme d'une diète populaire, capricieuse, à l'indépendance de chaque canton, libre de sa souveraineté (1). Le second parti se bornait à multiplier les cantons afin de diminuer leur importance et donner aux classes prolétaires une influence qu'elles n'avaient pas jusqu'alors : ainsi on voulait une Bâle campagne et une Bâle ville. Enfin, et ce qui était le plus généralement adopté en Suisse, c'était l'anéantissement de l'aristocratie bernoise, l'antique noblesse dominante depuis 1815. L'influence des clubs et des journaux sur les affaires générales était telle qu'on pouvait prévoir un changement dans la constitution par l'introduction du radicalisme mitoyen au milieu de ces paisibles montagnes.

Au point de vue abstrait, cette lutte ne sortait pas des droits souverains de la Suisse, et chacun des cantons était maître de changer la forme et l'esprit de son gouvernement sans l'intervention des cabinets. Toutefois dans la situation armée de l'Europe, au moment où une guerre générale pouvait éclater, il était urgent de surveiller la Suisse; de son organisation politique allaient dépendre peut-être le sort et le succès d'une grande campagne militaire : est-ce que le Piémont et la Savoie seraient en sûreté si Genève, au bord du Léman, envoyait sur l'autre rive les principes désordonnés de la démocratie ? est-ce que l'Allemagne, le Wurtemberg spécialement, seraient également à couvert si Schaffouse, Bâle et Lucerne arboraient l'étendard d'une licence effrénée? Ce qui était plus grave encore, c'est que jamais l'Autriche n'aurait souffert que le canton du Tesin, les passages du Saint-Gothard ou du Splügen demeurassent en dehors de son influence politique et militaire; plutôt mille fois la guerre que de se laisser saisir les montagnes pour découvrir les plaines du Milanais. C'est en ce sens que la révolution suisse intéressait toutes les grandes puissances de l'Europe; toutes mettaient une naturelle importance à empêcher le triomphe du parti démocratique, si fort par lui-même depuis 1830, qu'il marchait par tous les points, s'étendait par tous les moyens, de manière à faire éclater partout la désorganisation et l'anarchie.

On peut donc reporter à cette époque de la double révolution de la Pologne et de la Suisse, le projet fermement arrêté par les trois cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, de déclarer la guerre si on ne mettait un terme à des émeutes et à cette propagande qui faisaient périr les monarchies à petit feu. Ces trois cours jusque-là si calmes, presque bienveillantes pour le principe d'ordre né au milieu des troubles de juillet, parlent désormais un langage ferme et décidé qui présage la guerre : la Russie déclare hautement « qu'elle ne veut et ne peut souffrir l'intervention d'aucune puissance dans la répression des troubles de la Pologne : à cet effet elle agira, avec le concours de la Prusse et de l'Autriche, par le déploiement de tous ses moyens, sans qu'elle soit arrêtée par des armements et des menaces. » Sur ce point la Prusse et l'Autriche font la même déclaration que la Russie; et ces deux cabinets ajoutent, sur les troubles de l'Allemagne, « que l'armée de la Confédération agira partout pour ramener le bon ordre; que toute tentative anarchique sera réprimée par les armes. » L'Autriche pose en principe pour l'Italie « qu'elle a le droit d'intervention légitime dans les circonstances suivantes : si des insurrections éclatent dans le royaume Lombardo-Vénitien, elle agira spontanément sans rendre compte à personne de ses mesures; » car il s'agit de sa propre souveraineté; elle vient d'en donner un exemple: A Milan, une conspiration devait éclater à la suite d'une représentation au théâtre de *la Scala;* l'active police en est prévenue et laisse faire; les conjurés s'y rendent en grand nombre; l'ouverture de l'*opera seria* commence, et

(1) Le vœu de la Suisse démocratique se résumait dans l'assemblée d'Uster, qui proclamait les principes suivants :
1° Dans les États libres, le peuple est souverain ; en conséquence ce n'est que par sa volonté que la constitution peut être changée ; 2° l'urgence d'une révision de la loi fondamentale est reconnue non-seulement par le grand conseil zuricois, mais encore par la grande majorité des citoyens; 3° ni la constitution imposée en 1814, ni le système de représentation ne concèdent au grand conseil le pouvoir illimité d'opérer ces changements sans la sanction du peuple; 4° les démarches faites jusqu'à présent ne donnent pas la garantie suffisante que la nouvelle constitution soit rédigée conformément à l'esprit du temps et au vœu d'un peuple libre; 5° la constitution ne pourra avoir de permanence que lorsqu'elle répondra aux vœux de la majorité de la Suisse unitaire. »

lorsque la toile se lève, au lieu d'acteurs, on voit sur la scène tout un bataillon hongrois (1) qui couche en joue le parterre. En même temps les portes sont fermées et tous les spectateurs sont arrêtés, comptés, examinés, et les coupables jetés aux forteresses. La Lombardie a donc peu à redouter désormais l'esprit de sédition. L'Autriche pose également en principe qu'elle peut intervenir encore dans tous les liefs qui dépendent de sa maison; enfin et si les gouvernements légitimes, tels que Naples, le Piémont et Rome, appelaient spontanément et librement le concours de la puissance impériale, ce concours ne serait pas refusé.

Si on n'admet pas ces principes (M. de Metternich le répète sans déguisement), ce sera la guerre ferme, décidée; mieux vaut se heurter par les régiments que par les complots; il faut travailler le visage découvert et ne plus faire de mélodrames. Dans ces graves circonstances, quelle va être l'attitude du gouvernement en France? La sagesse qui préside aux résolutions de la royauté pour maintenir la paix en Europe se fait-elle également sentir dans les pouvoirs de l'État? Quels sont alors les travaux des chambres législatives, la force et la puissance de leurs opinions, l'esprit de la majorité et des minorités ardentes?

CHAPITRE XXXVIII.

LES DEUX CHAMBRES ET LE MINISTÈRE LAFFITTE.

Majorité et nuances de la chambre des députés. — Attitude des anciens ministres. — M. Casimir Périer. — M. Guizot. — M. Dupin. — Question de la présidence. — Origine du parti conservateur. — De quels éléments il se compose. — Les ministériels de M. Laffitte et de M. Dupont (de l'Eure). — Explications. — Esprit des projets discutés dans la chambre. — Sur les journaux. — Les récompenses nationales. — Lois de finance. — Crédits supplémentaires. — Comptes anciens. — Fonds commun des émigrés. — La chambre veut prendre position. — Débats sur les affaires étrangères. — M. Mauguin. — Le général Sébastiani. — La chambre des pairs. — Sa presque complète annulation comme pouvoir politique jusqu'au procès des ministres.

(NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1830.)

Un résultat considérable et fort heureux pour le pays se manifestait par la tendance de cent treize élections qui étaient venues comme renouveler la chambre des députés. Ces élections n'étaient pas bonnes dans le sens absolu du mot, comme on pourrait l'entendre aujourd'hui; on ne trouvait pas dans les nouveaux députés ces larges vues, cet instinct moral, traditionnel, historique, qui pousse à la conservation de la société en vertu d'une loi suprême; mais tous au fond voulaient la consolidation de l'ordre établi; ils portaient au cœur un sentiment de répulsion pour l'anarchie, sentiment qui aidait et préparait le triomphe d'un bon système de gouvernement (2). Les sociétés passent par tant de crises avant d'arriver au bien moral! il leur faut tout d'abord conquérir l'ordre matériel. A ce premier résultat rien n'aide comme la peur de l'anarchie et la crainte du désordre. Si ce n'est certes pas encore le bon gouvernement des sociétés, c'est au moins une garantie pour les intérêts alarmés, et un pouvoir habile en tire toujours de la force.

Les nuances de la chambre ne furent donc pas sensiblement modifiées par les réélections; l'esprit de la majorité resta presque le même; l'extrême droite seule avait fait des pertes considérables, et cette extrême droite, par un esprit d'aberration qu'on explique à peine chez des hommes d'aristocratie et de propriété, s'était jetée dans une opposition séditieuse qui servait le parti de la révolution. Le centre droit, qui avait prêté serment sous M. de Martignac, ne devait pas se séparer, au contraire, par instinct et par devoir, d'une majorité de conservation respectueuse pour tous les droits (3); le centre gauche surtout, base et majorité de la chambre, comptait les sommités politiques, commerciales et administratives qui toutes, fort rattachées à la monarchie nouvelle, voulaient lui faire produire un résultat honorable pour le pays en l'entourant de force et de considération. Cette majorité était l'espérance des amis de la paix au dehors et d'un ferme pouvoir à l'intérieur. Si tous ses membres ne voyaient point la question au même point de vue, s'ils ne parlaient pas tous du même principe, ils arrivaient au moins à un résultat semblable; et pour personnifier cette majorité dans le premier chaos de sa formation, on peut dire que M. Casimir Périer, M. Guizot et M. Dupin en étaient les plus sincères expressions, de sorte que, par la plus étrange des contradictions, les ministres sortants étaient les véri-

(1) Cette scène, qui a bien son comique, est racontée par le *Correspondant de Nuremberg*.

« Milan, 28 novembre 1830.

« Une conspiration était tramée ici contre le gouvernement. Le signal de l'insurrection devait être donné il y a quelques jours dans notre salle de spectacle : la police en fut instruite. Au lever de la toile, au lieu d'acteurs, deux régiments de grenadiers hongrois étaient postés sur la scène, couchant en joue les spectateurs. Le public s'enfuit, mais les issues du théâtre étaient occupées par des troupes nombreuses. Le public fut arrêté en masse et réparti dans les forteresses de Muncaez et du Spielberg. »

(2) Les cent treize réélections firent triompher spécialement cette couleur qu'on appelait à la chambre la première section de gauche, fatiguée elle-même de révolution, et en général composée d'hommes obscurs. Les élections furent faites presque partout par la minorité des colléges.

(3) Le centre droit comptait encore à peu près 62 membres.

tables maîtres de la majorité, ce qui est toujours une situation fort embarrassée pour un cabinet nouveau.

J'ai déjà dépeint ces trois intelligences politiques qui, avec des nuances fort distinctes, marchaient néanmoins actuellement aux mêmes résultats. L'époque n'était pas encore venue où les détails et les distinctions de caractères séparent les hommes de bien. M. Casimir Périer voulait l'ordre, parce que, avec l'indignation d'un cœur honnête et la régularité d'un homme d'affaires et de banque, il ne pouvait comprendre que l'anarchie s'emparât définitivement de notre beau pays; M. Guizot appelait l'ordre, parce qu'il y avait chez lui une longue suite de pensées fortes, organisatrices, et qu'il voulait que définitivement la société rentrât sous le pouvoir des lois morales; M. Dupin, parce que jurisconsulte du droit commun, amant de la loi, si l'on peut ainsi s'exprimer, il ne pouvait souffrir les désordres populaires et ces flots de multitude qui plus tard devaient remonter jusqu'à lui. Ces disparates dans les caractères s'étaient révélés dès l'origine sur la question fondamentale, celle de la dynastie. Si M. Casimir Périer restait indifférent sur le *parce que* ou le *quoique* (son ignorance historique s'inquiétait peu de la grandeur ou de la décadence de la maison de Bourbon), c'était entre M. Guizot et M. Dupin une question capitale. M. Guizot, qui avait le sens traditionnel, une vaste appréciation du passé, de l'avenir et des rapports des souverainetés entre elles, M. Guizot disait hautement *parce que Bourbon*, comme les vieux lords d'Angleterre avaient dit : « Guillaume III sera roi, parce qu'il est l'époux de la fille d'un Stuart; » tandis que M. Dupin, gâté même par ses vues de légiste, par ses petites passions des cent-jours (1) et ses haines étroites contre les supériorités de naissance, pouvait dire *quoique Bourbon*. Toutes ces nuances s'expliquent ainsi par les souvenirs, les traditions et les caractères.

Cette majorité de la chambre commence à se dessiner assez fortement, ainsi que je l'ai déjà dit à l'occasion de la présidence; évidemment le cabinet de M. Laffitte (2) devait désirer obtenir un témoignage de confiance, en ayant un président qu'il désignerait lui-même : telle est la condition vitale du système représentatif; en Angleterre cela se fait ainsi, et l'on ne comprend pas un autre mode dans les rapports politiques. Il en fut tout autrement. Le ministère Laffitte avait proposé M. Girod (de l'Ain), couleur tiède et timide à laquelle pouvaient adhérer tous les suffrages; la majorité de la chambre préféra se dessiner par le choix de M. Casimir Périer. Il était assez significatif de voir un ministre sortant de ce voir ainsi l'expression de la majorité de la chambre. M. Casimir Périer, déjà fort maladif, accepta néanmoins; c'était un coup de parti, un témoignage irrécusable en faveur de l'esprit prononcé de la majorité, et souvent les assemblées sont aises de constater ces nuances. M. Laffitte n'y prit garde; comme il avait de l'estime personnelle pour M. Casimir Périer, il ne put voir là une insulte; c'est tout au plus s'il considéra ce choix comme un avertissement sur la tendance ferme et modérée que la chambre voulait donner à sa politique, ce qui déjà était une concession : il manifesta plusieurs fois ce désir à la tribune avec une incontestable loyauté : les centres applaudirent, parce que leur intérêt était d'absorber, j'ai presque dit d'anéantir le pouvoir de M. Laffitte, en le faisant en tout semblable aux intentions du dernier ministère. C'est une tactique que suivent en général les centres; lorsqu'ils ne sont pas confiants en un ministère, ils l'entraînent à eux en le séparant de ses principes, et puis quand ils l'ont compromis ils le renversent, comme chose naturelle et légitime. M. Laffitte (3) avait l'ambition d'exprimer une pensée neuve, de donner une tendance plus nette aux principes de juillet, c'est-à-dire à la désorganisation. On rendait cette position impossible en le séparant de sa couleur; les autres voulaient s'identifier à lui pour le perdre et amener enfin un ministère à leur gré, après avoir usé celui qui ne leur convenait pas.

Cependant le cabinet du 2 novembre avait un parti de ministériels d'opinion, et ce parti se trouvait spécialement à gauche, car on peut être ministériel sans être conservateur; les pouvoirs les plus désordonnés ont leurs amis fort chauds, fort abaissés devant la puissance. A l'avénement du ministère de M. Laffitte les journaux de la gauche, depuis *le Constitutionnel* jusqu'au *National* même l'avaient salué comme un résultat patriotique, comme un pouvoir de leur choix (4) : n'était-ce pas là du ministérialisme dans le sens absolu du mot? Singulier banc ministériel que celui qui comptait parmi ses adeptes MM. de Lafayette, Isambert, Odilon Barrot, appuis fort solides, comme on peut croire, pour un pouvoir régulier. M. Mauguin (5) lui-même professait une certaine estime pour le ministère nouveau avec l'espérance

(1) Les cent-jours sont l'époque qui a le plus gâté les esprits; parce que tout y fut bâtard, l'impérialisme comme le jacobinisme. M. Dupin fut alors, comme M. Manuel, un des avocats que Fouché fit servir dans ses projets et ses haines violentes contre Napoléon.

(2) La première séance de la chambre, après les élections, eut lieu le 4 novembre 1830.

(3) Le caractère le plus saillant de M. Laffitte était surtout de ne pas comprendre la portée des événements; cette disposition venait d'une extrême confiance en lui-même, et il ne put jamais lui entrer dans l'esprit que la chambre voulût le renverser.

(4) M. Jay avait publié dans *le Constitutionnel* un article d'adhésion complète au ministère de M. Laffitte.

(5) M. Mauguin se fit dans cette session le rôle de protecteur du ministère; quant à M. Isambert et à M. Chardel, ils avaient accepté de M. Dupont des positions à la cour de cassation, par conséquent ils étaient ministériels.

qu'il trouverait bientôt un porteteuille et une position politique digne de son talent, de son ambition : « il ne fallait que l'aider, le pousser plus à gauche. » A chaque moment, c'étaient des exigences incroyables : les nuances de la gauche étaient divisées sur toutes les questions, de sorte que c'étaient des discussions infinies sur chaque détail de la marche politique du cabinet Laffitte. Il n'y avait qu'un point sur lequel les ministériels de gauche se trouvaient d'accord : c'était leur éloignement manifeste pour le parti que je nomme déjà conservateur, car c'est de cette époque que date son origine, mal démêlée encore, mais déjà protectrice de l'ordre politique.

Le parti conservateur se composait, non pas seulement d'une seule nuance d'opinion et de principes, (il faut des temps plus calmes pour adopter ainsi un programme épuré); il embrassait toutes les consciences honnêtes, appartenant à mille origines diverses, et qui voulaient faire sortir la société de cette anarchie dévorante. Ainsi on voyait voter avec un égal amour de l'ordre M. de Martignac et M. de Lameth, M. Jacquinot-Pampelune et M. de Traçy; protestants et catholiques, M. de Belleyme et M. Delessert; vieux royalistes de la restauration, partisans absolus de la monarchie nouvelle (1), tous formaient une ligue de gens de bien, comme au moyen âge, avec l'intention de servir le pays et de le préserver de la barbarie des prolétaires, des fléaux de la guerre et de l'anarchie. Telle fut donc l'origine du parti conservateur, groupé autour de MM. Casimir Périer, Guizot et Dupin (alors, je le répète, il n'y avait pas encore de nuances).

Ce parti avait en face les nouveaux ministériels qui n'étaient, à vrai dire, que des morcellements de la gauche, hommes mécontents, moroses, et qui ne servaient le pouvoir que sous les conditions qu'ils imposaient, et surtout par antipathie du parti conservateur. Je demande quel appui, par exemple, un ministère pouvait trouver dans des amis à la façon de M. de Lafayette, lorsque M. Audry de Puyraveau et M. de Schonen formaient les bases fondamentales du gouvernement? Encore ces nouveaux appuis s'étaient-ils divisés en mille nuances : n'y a-t-il pas toujours des extrémités, même dans les extrêmes? On comptait donc les ministériels de M. Laffitte et ceux de M. Dupont (de l'Eure) : ceux-ci, gens fort commodes, qui ne parlaient que de briser la chambre au profit du programme de l'hôtel de ville, et de licencier la pairie, tenant à peine compte du principe monarchique posé par la révolution de juillet. Les amis de M. Laffitte, bien plus tempérés, ne voulaient gouverner que par la gauche modérée dans le sens du vieux journal *le Constitutionnel* : mais tous ces bancs reprenaient leur haine, leur allure d'unité, leurs invectives déclamatoires, lorsqu'il s'agissait de parler contre le système calme et régulier du premier cabinet formé par la monarchie du 9 août; alors la verve revenait à M. Mauguin ou à M. Barrot, car le but était de rendre impossible le retour du cabinet tout récemment renversé. Une situation si profondément hostile donna lieu à des explications en pleine chambre.

La plus importante fut la discussion qui s'engagea quelques jours après la formation du ministère du 2 novembre, au sujet de la proposition de M. Bavoux sur l'affranchissement des journaux. On était si rapproché des journées de juillet, époque d'honneur et de triomphe de la presse, et pour elle aussi journées de saturnales! Toutefois M. Guizot ne craignit pas de formuler les principes et aussi les devoirs de la liberté de la presse, dénonçant la tendance mauvaise, la direction anarchique de certaines feuilles : « La presse a vécu depuis quinze ans, disait-il, en présence d'un pouvoir ennemi qu'elle a constamment combattu; elle a été libre de soutenir cette lutte : elle a lutté; et la preuve, c'est qu'elle a vaincu; mais en même temps elle a conservé dans ses attaques une certaine réserve, et même, je le dirai, une certaine crainte. La presse, tout en jouissant d'une grande liberté, ne croyait pas que tout lui fût permis ni possible; elle sentait ses dangers aussi bien que ses forces. C'est sous ces conditions qu'elle a vaincu, et, qu'il me soit permis de le dire, cela a été très-heureux pour elle. Elle a appris la prudence, la patience; elle a beaucoup gagné par cette nécessité de s'observer constamment et de mesurer ses goûts. C'était là au reste la situation de la France entière. La France a vécu quinze ans en présence d'un pouvoir ennemi dont elle se défiait avec raison, mais qui était trop faible pour l'opprimer. Elle a été contrariée, mais jamais tyrannisée : aujourd'hui cette situation a cessé. Il ne faut pas se le dissimuler, la presse a maintenant le sentiment d'un immense pouvoir : elle n'a plus de crainte; elle ne craint plus le pouvoir; elle a la conscience qu'elle a brisé un pouvoir ennemi; elle a la confiance qu'elle aurait bon marché d'un pouvoir ami (2). »

De cette situation nouvelle, M. Guizot concluait la nécessité d'un système répressif; ce qui entraînait l'orateur à une appréciation générale de l'esprit et de la tendance du mouvement de juillet. « La révolution, disait-il, peut être considérée sous deux

(1) Il y eut une grande abnégation à l'ancien centre droit dans l'appui qu'il prêta aux actes du parti conservateur, car il était incessamment attaqué et la restauration mise en cause

(2) Au reste, la loi sur les journaux fut adoptée dans la séance du 10 novembre, à la majorité de 142 voix contre 93.

points de vue différents. On nous a accusés plus d'une fois de ne pas comprendre la révolution de juillet, de ne pas être dans le mouvement, de ne pas pousser cette révolution jusqu'au bout telle qu'elle avait été commencée; c'est là qu'est la question. Je la pose entre mes adversaires et nous, et je dis que ce sont eux qui ne comprennent pas la révolution, qu'au lieu de la continuer ils la dénaturent; je dis que c'est nous qui la comprenons. Je suis obligé de parler avec franchise. C'est nous, je le répète, qui avons compris notre révolution, qui avons travaillé à lui conserver son véritable caractère, tandis que nos ennemis ont travaillé à la dénaturer, à la pervertir. Le grand fait qui a frappé la France et l'Europe dans cette révolution, c'est son unanimité, l'assentiment général que la France lui a donné. Et vous croyez qu'il n'y avait pas au milieu de cet élan, qui a emporté la France, des diversités d'intention; vous croyez que la révolution, telle qu'elle s'est accomplie, a réellement satisfait toutes les espérances, tous les désirs? Aucun de nous n'a oublié ce qui s'est passé dans les premiers jours. Qu'avons-nous fait? Quel a été le caractère de cette révolution? Elle a changé une dynastie en resserrant ces changements dans les plus étroites limites possibles, elle a cherché le remplaçant aussi près qu'elle pouvait de la dynastie tombée (1). L'instinct national de liberté a poussé le pays au moment où la nécessité d'un changement profond se faisait partout sentir, l'a poussé, dis-je, à restreindre ce changement dans la plus étroite limite possible. »

C'était historiquement se poser dans l'idée de 1688; M. Guizot disait avec hardiesse : « qu'on n'avait rien changé qu'une dynastie, et que la France ne voulait pas un bouleversement dans ses lois et ses mœurs; » la nation française n'était ni républicaine ni avide d'un changement radical. « Je pense, continuait M. Guizot, que l'œuvre, la grande œuvre à laquelle cette révolution est appelée, c'est évidemment de fonder un gouvernement, un gouvernement libre, constitutionnel sans doute, mais un gouvernement qui ait véritablement ce caractère, qui en possède l'autorité morale aussi bien que l'autorité matérielle. Ce n'est pas avec des passions, des théories, des prétentions exclusives qu'on arrivera à un tel résultat. Je respecte ces théories, qui sont le travail de la raison humaine; mais la raison humaine s'égare souvent. On peut accepter des théories tant qu'elles restent comme théories, mais les difficultés commencent quand il s'agit de les faire passer dans la pratique de la vie; et les hommes ont alors raison de se défier des théories, car elles sont presque toujours incomplètes, et par conséquent fausses. »

(1) *Séance du 9 novembre.* — Il y avait longtemps que les deux partis cherchaient à s'expliquer mutuellement sur ce qu'ils voulaient en politique.

A cette profession de foi, qui devait diriger toute la politique des conservateurs, M. Odilon Barrot crut devoir répondre, en exposant les principes de son parti et du mouvement qui poussait à gauche. « On a dit que la révolution avait été bien comprise par les seuls membres du conseil qui s'étaient retirés, qu'eux seuls en avaient bien compris les principes, qu'eux seuls en comprennent bien toute la portée, qu'eux seuls, par conséquent, pouvaient tirer parti de toutes les conséquences heureuses qu'elle renferme. Eh bien! je le déclare avec franchise, et ce n'est pas à cette tribune que je commence à le dire; je l'ai dit à l'orateur même qui en descend, lorsqu'il était membre du ministère : je crois que les membres qui se sont retirés du conseil ont eu le tort de se méprendre sur les principes et la portée de la révolution, et que c'est pour cela qu'avec des éléments immenses de force ils n'ont pas pu la continuer et la diriger. En effet, lorsqu'on vous a dit que la dynastie nouvelle a été choisie parce qu'elle était la plus rapprochée de la dynastie déchue, on vous a révélé tout le système de cette doctrine. Oui, on ne veut voir dans le nouvel état de choses qu'une espèce de continuation de la restauration. Je dis que, dans mon opinion, c'est par ses dissemblances et non par ses ressemblances que notre nouvelle dynastie se recommande à l'estime, à la confiance et à l'amour du pays; c'est parce qu'elle est séparée de l'ancienne dynastie par une immense distance, c'est parce qu'elle a son principe dans le vœu de tous, qu'elle se fonde sur un contrat libre et réciproque, et non sur la force étrangère, sur un droit divin que l'on ne fera plus jamais comprendre aux peuples. »

Ainsi la distinction se formulait parfaitement entre les deux écoles politiques. L'une disait : La révolution, c'est la charte, ni au delà ni en deçà, c'est la formule anglaise de 1688; l'autre affirmait, au contraire, que le peuple avait voulu la révolution au point de départ de la liberté et de l'égalité de 1791. Ensuite M. Odilon Barrot repoussait avec une sorte de raillerie dédaigneuse ce qu'on disait du parti républicain. « On en a fait un monstre, disait-il, avec lequel on vient motiver devant vous toutes les mesures restrictives, et avec lequel on voudrait vous entraîner dans une voie qui n'est pas, qui ne saurait être la vôtre; c'est à vous de l'arrêter. Vous le pouvez. Vous pouvez réduire cette immense question à une question de mots, qui n'aura plus d'importance que pour quelques écervelés. La république est là où la loi est souveraine, où le gouvernement est établi dans l'intérêt de tous et où tous concourent, dans une proportion déterminée par la loi, à la loi elle-même. » Sur cette définition on entendit la voix populaire de M. Audry de Puyraveau : « Voilà, en effet, comme nous entendons la république. — C'est fort heureux que vous admettiez

une couronne ! » s'écrièrent les centres. Et M. Odilon Barrot reprenant : « Ne vous inquiétez donc pas de dangers imaginaires, vous, législateurs, mandataires de la France ; dans les circonstances graves où vous vous êtes placés, envisagez de sang-froid, sans vaines terreurs, la véritable position où vous êtes. »

Les deux systèmes désormais en présence devaient y demeurer longtemps (je dis même qu'ils y sont toujours) ; M. Guizot avait dit le sens rationnel, philosophique de la révolution de juillet, c'est-à-dire le moins de changement possible ; M. Odilon Barrot avait voulu l'étendre, comme l'avait fait M. de Lafayette, à une révolution radicale, le mélange de 1791 et des cent-jours. Au milieu de ces deux écoles si diverses, M. Dupin se plaça comme l'expression d'un tiers parti confus qui ne voulait ni de la doctrine de M. Barrot, ni de celle de M. Guizot ; opinion mixte qui vint créer pour la politique une source de difficultés, de distinctions d'autant plus redoutables qu'elles inspiraient moins de répugnances. « Deux choses sont à considérer principalement dans la révolution, disait M. Dupin, le choix du prince et de la dynastie, et les intérêts que cet établissement a eu pour objet de faire triompher. Quant à la dynastie, ce n'est ni à titre de droit divin, ni à titre de légitimité héréditaire, qu'elle a été chassée. C'est un accident, heureux peut-être, qui avait placé Louis-Philippe près du trône ; mais entre lui et le trône il y avait assez de distance pour que sa royauté soit devenue manifestement votre ouvrage. On lui a dit : « On vous choisit, non parce que vous êtes de la famille du dernier roi, mais quoique vous soyez de sa famille ; on vous choisit non pour que vous lui ressembliez, mais à la charge d'en différer complétement. » De telles théories, exprimées en termes rudes, familiers, sans respect pour la dignité royale, jetaient une nouvelle confusion dans les idées : c'étaient une insulte gratuite lancée contre la branche aînée des Bourbons, et une série de devoirs que, dans son orgueil, M. Dupin imposait au nouveau roi. Cette prétention à la souveraineté était un peu la doctrine de toute cette école du tiers parti ; elle admettait bien le pouvoir royal, mais elle lui enlevait tout prestige, toute grandeur, toute force ; M. Dupin répétait sans cesse qu'on avait fait un roi pour dominer plus facilement la puissance de sa couronne.

La plaie de tous les systèmes nouveaux, c'est cette multitude de projets de loi, de propositions administratives qui se croisent et se heurtent, et viennent successivement caresser les idées, les caprices de chacun. Lorsqu'on relit ces discussions à quelques années de distance, une fois les opinions calmées, les têtes moins effervescentes, on ne peut s'empêcher de sourire, tant les esprits sont en dehors des conditions rationnelles d'un gouvernement sérieux qui marche à la souveraine direction des esprits. Ainsi avait fait la chambre de 1815 après le second retour des Bourbons, ainsi payent leur tribut à l'esprit de réaction toutes les assemblées délibérantes.

Le ministère de M. Laffitte, créé le 2 novembre, n'avait pas tout à faire dans les idées de juillet, alors si dominantes ; des propositions législatives restaient à discuter au sein des chambres : la première de toutes, dont j'ai parlé, était relative à l'émancipation des journaux : puissance souveraine, ceux-ci voulaient faire légitimer leurs droits par un acte de la chambre : les journalistes ne s'étaient-ils pas montrés les premiers dans la résistance ? et, à vrai dire, à eux justement appartenait l'impulsion de la bataille de juillet ; maîtres des renommées, dans leurs mains étaient la puissance de l'éloge et l'amertume du blâme ; nul n'osait se heurter contre cette souveraineté. Une proposition de M. Bavoux sur les journaux avait touché deux points essentiels dans la presse, le cautionnement et le timbre. Depuis les journées de licence, une multitude de feuilles nouvelles avaient paru ; toutes désiraient un affranchissement politique. La question du cautionnement et du timbre était complexe : la vieille presse, un peu jalouse de la jeune, craignant de se voir absorbée par cette multitude de journaux spirituels grandissant à ses côtés, n'était pas absolument ennemie du système des cautionnements qu'elle avait déjà fournis, et qui formaient son aristocratie ; les anciens journaux craignaient donc la libre concurrence ; et tout en demeurant dans les faux semblants du libéralisme, ils désiraient se débarrasser de ces feuilles nouvelles qui pouvaient diminuer leur personnel d'abonnés. Il n'en était pas ainsi de la question du timbre : à celle-là tout le monde était intéressé ; il n'y avait qu'une voix dans la presse, pour en demander sinon l'abolition complète, au moins la diminution capitale.

Dans ce débat il n'y eut sorte d'éloges qui ne fut prodigué à la presse ; on ne loue jamais mieux que ceux dont on a peur ; on consacrait les vases d'or dans de splendides temples aux dieux terribles ; la presse avait à sa disposition des forces immenses ; elle pouvait faire triompher une idée, un homme : sphinx terrible, on lui sacrifiait des victimes humaines. Quelques-uns assez hardis osaient signaler ses excès ; les paroles de M. de Lameth, dénoncées avec indécence par le *Figaro*, devinrent le sujet de graves explications. Dans ce débat tout le monde prit couleur ; M. Guizot ne craignit pas de soutenir la théorie du cautionnement ; il vit dans cette précaution de la loi une garantie respectable, une manière de se préserver contre les tentatives de ceux qui, n'ayant rien au monde, attaquent en prolétaires la société dans ses garanties les plus saintes. Le cautionnement n'était pas une répression, mais une précaution qui élevait

la dignité de journaliste jusqu'à l'égal du notaire, de l'agent de change soumis à des garanties préalables.

M. Laffitte, au nom du gouvernement et comme ministre des finances, traita la question au point de vue fiscal, étroit, misérable; il vint déclarer, par le plus étrange des aveux, « que l'État ne pouvait se passer du timbre sur les journaux, que le trésor en était à soupirer après 700,000 francs environ, que rendait le timbre des journaux. » Si le président du conseil n'osait dire aux journaux qu'ils étaient un danger par leur licence, une arme meurtrière dans les mains d'inconnus sans garantie préalable, il venait piteusement déplorer le vide des caisses publiques, et un tel aveu exerça une déplorable influence sur la bourse. Loin de partager les craintes, les hésitations de M. Lameth, son ancien collègue à la Constituante, M. de Lafayette parla sur le cautionnement, le timbre, et par suite, de ses chers États-Unis, de cette liberté immense dont y jouissaient les feuilles publiques, la nourriture intellectuelle de tous. Au fond, nul ne disait son dernier mot, pas même les anciens journaux qui désiraient que la proposition fût rejetée pour avoir seuls le privilége de la presse monopolisée. C'est une erreur de croire que la presse lutte pour la liberté et la vérité; son but est une domination de parti pour une vérité de parti, pour un monopole de parti; si bien que la société serait exposée à toutes les tyrannies d'un grand mensonge, si la presse parvenait jamais à s'emparer de ce pouvoir exorbitant.

La chambre dut s'occuper ensuite d'une autre classe de dominateurs, les héros de juillet, aussi impérieux que la presse. La poésie les avait déjà tant célébrés comme *martyrs de la victoire, immortels combattants dans les immortelles journées*, qu'un esprit littéraire d'une certaine distinction, M. Kératry, exagéra même ces hyperboles, et je ne puis résister au plaisir de citer quelques-unes des belles phrases de son rapport : un sourire vient aux lèvres quand on voit un esprit aussi calme, aussi expérimenté, se livrer à de telles exagérations de pensées et d'histoire: voici les paroles de M. Kératry : « Un peuple ancien écrivait sur la tombe de ses défenseurs : « Passant, va dire à la cité que nous sommes morts pour ses saintes lois. » Paris peut écrire sur le pavé de ses places publiques que ses citoyens ont combattu pour préserver de destruction la loi du pays, et qu'en invoquant la loi du pays ils ont arrosé de leur sang les colonnes au pied desquelles ils ont trouvé leur sépulture. Maintenant remplissons un saint devoir ; légataires universels des braves qui nous ont laissé le plus riche héritage, je veux dire ces libertés publiques dont la possession, préservée d'abus, garantit aux sociétés un avenir de bonheur, tendons la main à des orphelins qui seront un jour glorieux de la mort de leurs pères, à ces veuves et à ces enfants auxquels dans la victoire les pleurs sont permis après des funérailles, toujours prématurées lorsque les mères y assistent (1)! »

On n'était pas à bout de compte dans l'éloge des grandes journées. La chambre, qui avait besoin de conquérir une sorte de popularité pour la faire servir à l'organisation, n'osait s'affranchir de ces formes laudatives, alors stéréotypées partout; pour plusieurs, elles étaient instinctives, vraies; pour d'autres elles disaient un peu de peur. Après les guerres civiles, les vainqueurs sont dominés par un double sentiment, l'exagération de leur propre gloire et la haine qu'ils gardent à leurs ennemis vaincus. Si on ne parlait qu'avec fureur de la garde royale, *satellites de la tyrannie*, on comblait de louanges les martyrs de l'insurrection. Bientôt l'expérience devait montrer que ces sentiments-là ont leur danger pour le gouvernement et le peuple, et que l'honneur est à ceux qui maintiennent l'ordre. Dans ces circonstances, le ministère devait enfin arriver aux discussions sérieuses, car on ne vit pas avec les dithyrambes; il n'y a que les dieux qui se nourrissent d'ambroisie. On avait à liquider le passé, à consolider le présent et à préparer l'avenir, en un mot, à régler les lois de finance (2). Dans l'ordre administratif, on le sait, la liquidation et l'épuration des comptes du passé appartiennent aux législatures subséquentes, et la chambre avait à discuter les comptes de 1828 et 1829, c'est-à-dire les temps de l'administration de M. de Martignac, la

(1) M. Kératry, rapporteur du projet de loi sur les récompenses nationales, disait encore : « Votre commission à la presque unanimité de ses membres, se prononça contre le projet d'une décoration spéciale, destinée à consacrer le souvenir ineffaçable des journées de juillet, et à les honorer dans la personne de ceux qui, y ayant pris une part effective, leur ont survécu... Non, messieurs, vous ne violerez pas un des premiers préceptes de notre symbole politique en dérobant les récompenses nationales à ce cachet d'égalité dont toute notre loi est empreinte : *Honneur et patrie !* Quelles paroles plus belles pourriez-vous tracer sur l'uniforme, sur l'habit ou sur la blouse des braves de juillet, et pourquoi refuseriez-vous d'assimiler les vainqueurs d'un despotisme qui s'est parjuré, aux vainqueurs de Jemmapes et de Fleurus, soldats et citoyens aussi... Nous avons donc cru que sur la présentation de la commission des récompenses, l'étoile de la Légion d'honneur pourrait être distribuée par le prince aux citoyens qui se sont distingués dans les mémorables journées de 1830. »

(Chambre des députés, *séance du 6 novembre* 1830.)

La loi sur les récompenses nationales fut adoptée dans la séance du 13 novembre : sur 224 votants, il y eut 204 boules blanches, et 20 boules noires.

(2) Le début du ministère avait été de venir demander le douzième provisoire. Le président du conseil disait : « Nous vous apportons une loi provisoire des finances pour la perception des impôts et la continuation des dépenses pendant les premiers mois de 1831. Cette manière de procéder est fort irrégulière, nous le savons ; elle a pour la comptabilité des inconvénients connus et signalés de tout le monde ; mais il ne dépendait ni de nous, ni du ministère qui nous a précédés, de les prévenir, de se dispenser de recourir au

plus pure, la plus intègre. Après 1830 on se prit à dénoncer les désordres de la restauration; les quelques mille francs destinés à la fameuse salle à manger de M. de Peyronnet furent discutés et refusés dans le compte; il fut dit mille vulgarités sur les abus des dépenses ministérielles aux départements de l'intérieur et de la justice, sans épargner les insultes même à la plus intègre famille de magistrature, celle du comte Portalis, pour quelques dépenses faites dans ses bureaux ou ses salons en 1828; debat digne de pitié, sorte de mesquinerie qui marque toutes les réactions (1).

Ce fut encore une réaction que le projet dont j'ai parlé déjà, le retour à l'État des rentes destinées au fonds commun de l'indemnité des émigrés. L'exposé des motifs de M. Laffitte fut le résumé mal appris des plus mauvaises histoires de la révolution française (2) contre les propriétaires dépouillés. Comme justification légale, les motifs étaient plus inconcevables encore. « L'espérance avait été donnée aux indemnitaires que les moins favorisés obtiendraient un dédommagement sur les sommes restées sans emploi après la liquidation. Cette vague espérance n'avait pu devenir une propriété pour personne; c'est quand un titre vous donne droit à une certaine chose déterminée par les conditions d'une loi, qu'il peut être l'objet d'une transaction, et constituer propriété pour l'acquereur de bonne foi. Chaque indemnitaire, par exemple, ayant la preuve qu'il avait été autrefois propriétaire d'une certaine valeur de biens vendus, prouvant en outre qu'il n'avait pas été payé de dettes pour lui, avait la certitude de recevoir une somme représentant dix-huit fois le revenu de ces biens vendus. Mais aucun des émigrés ne peut savoir ce qu'il avait de droit au fonds commun : aucun n'a pu regarder ce droit que comme une promesse vague, et aucun n'a pu en traiter sincèrement : cela est si vrai que tout le monde avait regardé la distribution du fonds commun à peu près comme impossible, et qu'on avait renvoyé à un autre temps la loi à rendre sur cette matière. Personne n'a pu considérer cette éventualité comme propriété; personne n'a pu l'acheter, ou si quelqu'un a pu le faire, il a su qu'il achetait la plus douteuse, la plus incertaine de toutes les choses; il en a connu la valeur, il a dû la payer en conséquence. »

Toute cette argumentation de l'exposé des motifs, œuvre de M. Thiers, tendait à justifier une mesure qui n'était au fond qu'une confiscation déguisée; mais elle avait lieu contre une opinion vaincue, et les raisons pour cela sont toujours bonnes. La discussion s'ouvrit sous ces mauvaises impressions; en vain quelques paroles furent jetées par des orateurs du centre droit. M. de Clarac éleva le premier la voix pour défendre la propriété du fonds commun. « La nation fut unanime, dit-il, dans l'adhésion qu'elle donna à la mesure réparatrice qui indemnisa les propriétaires dépouillés : tous les amis de ce qui est honnête et juste, les possesseurs de biens nationaux eux-mêmes, la reçurent avec joie; ces derniers surtout, parce qu'ils y trouvèrent un nouveau gage de réconciliation avec leur propre conscience. Le roi, en reprenant le sceptre tutelaire de ses ancêtres, l'entoura de l'olivier de la paix qu'il nous apportait, et des lauriers de la gloire dont le sol de la France s'était couvert pendant son exil. Ces lauriers, arrosés et nourris du sang de tant de braves guerriers, voilèrent les taches de sang tombées des échafauds. La charte dut être avant tout un code de paix domestique et de réconciliation. Elle le fut en effet, et le roi, en consacrant à toujours l'inviolabilité des propriétés nationales, savait très-bien qu'aucune voix, sérieusement intéressée à cet acte de haute politique, ne s'élèverait contre la volonté souveraine du prudent législateur. Mais le roi s'était réservé de rendre justice, à leur tour, à ces victimes de l'honneur, du courage et de la ter-

douzième provisoire... Nous venons vous demander de voter provisoirement la perception des impôts pour 1831, et de nous donner en même temps 300 millions de crédit à répartir entre les divers départements ministériels. »

(Chambre des députés, *séance du 4 décembre*.)

(1) Ce fut dans la séance du 22 novembre que ces reproches furent adressés au ministère de 1828. M. de Martignac justifia son administration en termes fort convenables : « Je crois que nous pouvons sans aucune inquiétude ultérieure, disait-il, nous présenter devant la chambre pour lui soumettre nos comptes, non que nous ayons la prétention d'avoir échappé à toute irrégularité, de n'avoir commis aucune erreur; mais nous avons la conscience que nous avons fait dans la position donnée, ce que nous pouvions raisonnablement faire de mieux, et nous avons d'ailleurs la certitude consolante que nous avons détruit une partie des abus qu'on a relevés, et que dans le compte de l'année suivante vous reconnaîtrez que nous avions déjà nous-mêmes fait disparaître. »

(2) On ne s'explique pas dans un esprit raisonnable tel que M. Laffitte les paroles suivantes dites à la tribune : « Le ministère pense que la loi d'indemnité a été une loi injuste, impolitique, oppressive, un acte de spoliation à la fortune publique; et c'est précisément en remplissant rigoureusement les obligations que cette loi impose, qu'il donne une preuve éclatante et solennelle de son respect pour toutes les lois. En effet, comment ne pas appeler injuste une loi qui, parmi toutes les infortunes de la révolution, n'en soulageait qu'une seule; qui, laissant de côté les désastres du maximum, des réquisitions, des assignats, des mandats, des décrets de déchéance, s'attachait exclusivement aux malheurs d'une cause antinationale; qui, méconnaissant ce grand principe que l'universalité des malheurs subis par des Français provenait de force majeure, et qu'aucune classe de citoyens n'en était personnellement responsable, a spolié l'universalité des contribuables pour composer la spoliation dont l'émigration s'était plainte, renouvelant ainsi, au détriment du pays, ce que l'émigration elle-même prétendait avoir souffert injustement. »

(Chambre des députés, *séance du 10 décembre*.)

reur. Ceux-ci n'étaient-ils pas aussi ses enfants? n'étaient-ils plus membres de la grande famille? Il en légua le soin à son auguste successeur dont la première pensée, en montant sur le trône, fut d'accomplir l'œuvre de réconciliation que le feu roi faisait préparer depuis plusieurs années dans le silence du cabinet... Je ne m'associerai pas à des actes de violence et d'iniquité. »

M. de Noailles vint ajouter d'autres motifs non moins graves : « Mon étonnement s'accroît, disait-il, quand j'étudie l'espèce et la qualité de ces *spoliateurs* de la fortune publique, nommés pour la première fois *indemnitaires* par l'exposé des motifs. Quand j'interroge les listes, le caractère et la situation sociale de plusieurs d'entre ces indemnisés, mes yeux aperçoivent parmi eux de bons citoyens, célèbres souvent pour leur amour de la patrie, zélés pour ses intérêts et pour son service; assis sur ces bancs, au milieu de vous, ils ont reçu et sollicité leur indemnité. Faut-il réciter leurs noms pour démontrer si l'indemnité a été donnée aux émigrés exclusivement, pour prouver si elle est une spoliation, et pour proclamer, si on parle à juste titre, de l'iniquité des indemnités. Je pourrais aller plus haut et plus loin encore, interroger avec plus de surprise et d'étonnement encore; je ne le ferai pas; je saurai me taire et répondre par un respect sans bornes à des accusations qu'on élevait, même hier, contre nous à cette tribune. L'émigration seule a ravi toute l'indemnité. Est-elle déjà effacée de vos souvenirs cette phrase sanglante et atroce d'un orateur de la Convention : « *Nous battons monnaie sur la place de la Révolution.* » Vous avez en ce moment devant vous un indemnisé qui n'a dit et réclamé ses droits qu'en qualité d'héritier de trois générations de sa femme montées sur l'échafaud (M. de Lafayette par les Noailles). A peine ai-je la force de prononcer ces paroles; mais mon devoir m'impose l'obligation de les dire, afin que vous sachiez, et que la France sache avec vous, à quel prix quelques faibles indemnités ont été acquises, et si les seuls émigrés y ont pris part ou bien ont seuls transmis les droits recueillis par leurs enfants qui n'avaient pas émigré. »

C'était, en effet, le grand argument de la droite : l'indemnité, impartialement répartie, s'était appliquée aux noms les moins favorables de la restauration elle-même. Ce n'était point à cause de l'émigration que l'indemnité avait eu lieu, mais à la suite de la confiscation, ce qui était fort différent. La liste des indemnitaires, au reste, était curieuse à constater; les plus fortes parties prenantes étaient corps et biens dans la révolution. En déclamant contre les indemnisés on atteignait d'abord le roi Louis-Philippe, liquidé pour 14,000,000 fr. et, avec le roi, M. de Lafayette, qui avait reçu plus de 1,500,000 fr., M. Gaëtan de La Rochefoucauld, M. de Thiard, M. de Lameth et bien d'autres qu'il serait superflu de citer (1). Mais alors il paraissait de bon goût d'insulter les mesures les plus conservatrices du gouvernement déchu; on s'essayait à toutes sortes d'hostilités contre le pouvoir. La majorité ne s'arrêta pas à ces considérations; la loi fut votée, les droits des tiers ne furent pas même respectés; le vote eut par sa tendance un effet rétroactif (2).

En même temps le Panthéon était rendu aux grands hommes. Il passa par la tête d'esprits pourtant sérieux, que la chambre des députés de France, au XIX[e] siècle, pouvait décerner, comme le sénat de Rome, le titre de divins à des hommes qu'on avait trop connus, dont on avait trop touché la faiblesse pour qu'ils pussent jamais inspirer l'idée d'un culte (3). On était sous l'enthousiasme de la victoire; le Panthéon aux uns, des colonnes mémoratives aux autres, des inscriptions, des tables d'airain, des ordres militaires avec des rubans; et l'on se moquait encore des courtisans de l'ancien régime, des flatteurs de rois, de ceux qui admiraient le soleil de Louis XIV et le comparaient aux dieux immortels. Les générations qui se disent calmes et philosophiques ne sont pas les moins abaissées devant les puissances, peuples ou rois.

Cependant dans tous ces débats la majorité cherchait à prendre une position, sous l'influence des hommes qui espéraient la diriger dans les voies de conservation politique. S'il existait encore des passions mauvaises, des principes ou des habitudes en dehors des conditions du vrai et du juste, toutefois, par instinct, la majorité ne voulait ni les désordres de l'anarchie ni la guerre de propagande. Les assemblées, je l'ai dit, ne marchent pas tout d'abord à la

(1) *Voir* mon travail sur l'*Histoire de la Restauration* pour le tableau des indemnitaires.

(2) Le projet de loi sur les fonds communs de l'indemnité fut adopté à la chambre des députés dans la séance du 10 décembre; sur 305 votants, 246 se prononcèrent pour et 59 contre.

(3) « Le gouvernement vient vous demander au nom de la France, disait M. de Montalivet, de rendre à un de nos plus beaux monuments la plus belle destination. L'antiquité peupla les temples des statues de ceux qui avaient bien mérité de la patrie et de l'humanité; et chez les modernes Westminster a recueilli leurs images et leurs cendres. A l'époque où les Français ont pris rang parmi les peuples libres, ils ont voulu aussi consacrer cette ère nouvelle par des honneurs rendus au plus éloquent défenseur de leur liberté. Quand la mort frappa Mirabeau, une voix s'éleva dans la première de nos assemblées, et le Panthéon s'ouvrit pour la mémoire des grands hommes. Si, plus tard, le pouvoir les a déshérités des honneurs funèbres qui leur furent décernés par la loi, la patrie vient de reconquérir, au prix de son sang, le droit de se montrer reconnaissante, et c'est au sortir d'une révolution où les sacrifices ont été sublimes, qu'elle éprouve plus profondément que jamais le besoin d'honorer les morts illustres. »

(Chambre des députés, *séance du 11 décembre*.)

force pleine et entière, elles ont des craintes sur leurs droits, leur crédit, leur popularité; et voilà pourquoi elles n'osent pas tout ce qu'elles veulent. Il y avait donc après juillet des ménagements à garder, et la majorité conservait l'empreinte de quelques mauvais principes; de là ces propositions heurtées, incandescentes, qui troublaient la sécurité des intérêts; aujourd'hui on proposait de réviser toutes les pensions inscrites depuis la loi de 1807, de sorte que les existences étaient craintives devant une réaction législative, et qu'il n'y avait plus aucune garantie pour la fortune privée; le lendemain c'était seulement la dotation de la pairie qu'on mettait en question, quoiqu'elle fût réglée par une récente loi. Ces députés, qui votaient des récompenses nationales avec tant de facilité, demandaient qu'on révisât toutes espèces de pensions pour les services considérables rendus à l'État : on retranchait les traitements des fonctionnaires (1); on ne voulait pas de cumuls, comme si les existences scientifiques pouvaient être fixées en France sans avantage considérable et sans une espèce de liste civile (2). La majorité, craintive devant la gauche, votait souvent contre sa propre opinion pour ne pas aliéner sa popularité.

Chaque jour éclataient aussi des explications sur les affaires extérieures entre les ministres, leurs amis et l'opposition. Toutes les fois qu'il prenait fantaisie à M. Mauguin de passer en revue l'Europe (c'était assez souvent), il fallait qu'un ministre montât à la tribune pour mettre à jour la politique générale, et c'était avec bien des sueurs qu'il pouvait garder les convenances diplomatiques sans aliéner sa part de popularité, indispensable dans la crise actuelle. La parole de M. Mauguin n'épargnait aucun système, aucun cabinet; la politique générale se révélait à lui dans toutes ses lumières; il voyait l'Europe, l'Asie, avec une étrange facilité d'aperçus et en un quart d'heure; il tranchait sur le tout avec une aisance indicible; nulle barrière ne pouvait être opposée à la fécondité de son esprit qui dominait merveilleusement le temps et l'espace. Dans ces explications le général Sébastiani devait garder beaucoup de réserve, et il en prit l'habitude à la tribune : on négociait en présence de toutes les inquiétudes de l'Europe, et la publicité des débats ne laissait pas de jeter de nouveaux embarras sur une situation déjà si compliquée. Un jour c'était le discours du roi d'Angleterre au parlement, qui inquiétait les esprits sur la Belgique (3) : « L'Angleterre nous insulte, nous brave, » que sais-je encore? ces cris retentissaient à la tribune; un autre jour c'était sur la levée de cent huit mille hommes; et d'un seul coup M. le général de Richemont voulait qu'on s'emparât des frontières naturelles du Rhin et des Alpes. Cette opinion trouvait des partisans; les tribunes applaudissaient à toutes mains. Or s'imagine-t-on une diplomatie faite en présence de telles opinions et de si fausses exigences?

Cependant, je le répète, la majorité n'était point mauvaise; elle voulait l'ordre, la paix, le repos social; tout ce bruit-là l'importunait visiblement, et néan-

(1) Une proposition de M. Dumont de Saint-Priest, faite dans la séance du 10 novembre, portait : « A compter du 1er janvier 1831 jusqu'au 1er janvier 1834, les traitements des fonctionnaires publics judiciaires, administratifs et militaires, et autres fonctionnaires du gouvernement, seront réduits dans la proportion suivante : les traitements de 2,400 francs et au-dessous ne subiront aucune réduction; les traitements au-dessus de 2,400 francs seront réduits savoir :

De 2,400 fr. à 3,000 d'un 10e.
De 3,000 fr à 4,000 d'un 9e.
De 4,000 fr. à 6,000 d'un 8e.
De 6,000 fr. à 10,000 d'un 6e.
De 10,000 fr. à 15,000 d'un 5e.

Les traitements de 15,000 fr., 20,000 fr. et au-dessus, seront réduits d'un tiers.

(2) La proposition sur le cumul fut faite en ces termes par M. de Cormenin : « Nul ne pourra cumuler les traitements de plusieurs places, emplois ou commissions, dans quelque partie ou sous quelque prétexte que ce soit. » M. de Cormenin, appelé à développer sa proposition, terminait ainsi son discours : « Au surplus, qu'importe ! petites ou grosses, les épargnes arriveront au trésor. Les lois ne sont-elles pas instituées pour prévenir les abus aussi bien que pour les réprimer ? Il est permis d'ailleurs de conclure du mal fait au mal à faire. La loi seule peut servir de frein à l'avidité des courtisans du pouvoir. Des ministres avides et corrupteurs n'oseront braver ses défenses, et des ministres économes et intègres, armés de cette loi spéciale, poursuivront le cumul dans le dédale obscur, où la cour des comptes elle-même déclare qu'elle n'a pas toujours eu la puissance et les moyens de pénétrer. Justice morale, économie, voilà les bases de ma proposition. »

(Chambre des députés, *séance du 6 décembre.*)

(3) C'était en effet toute l'Europe que dominait la parole de M. Mauguin; il disait : « L'intervention, voilà donc le principe des puissances, l'intervention pour empêcher l'établissement d'un gouvernement quelconque, qui ne serait pas en harmonie avec elles; voilà le droit qu'elles ont proclamé en 1814, comme elles l'avaient proclamé en 1792; ajoutons, voilà le droit que le cabinet britannique vient de proclamer en 1830. Dans le discours du roi d'Angleterre, on lit « qu'il est déterminé avec ses alliés à maintenir les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi : » or ces traités sont ceux de 1814, et ils sont inséparables dans leur exécution des décisions du congrès de Vienne, inséparables du droit d'intervention et du système de la Sainte-Alliance qui fait partie du système politique de l'Europe. Lorsqu'on rapproche cette déclaration d'un attachement immuable au système de 1814, de la froideur avec laquelle le cabinet britannique parle de notre révolution; lorsqu'on rapproche ce qu'il dit de la Belgique dont la position est analogue à la nôtre, et les éloges qu'il donne à l'administration prétendue éclairée du roi des Pays-Bas, et le nom de révolté dont il flétrit le Belge vainqueur, il faut le dire, et le cabinet britannique l'a laissé voir d'une manière trop marquée, notre révolution lui déplaît, elle le fatigue : or tout cabinet qui annonce ses répugnances annonce aussi ses projets. »

(Chambre des députés, *séance du 13 novembre.*)

moins il lui manquait quelque chose dans sa volonté, une direction forte, une, intelligente; et la direction c'est tout pour une assemblée. Pour qu'une majorité accomplisse le bien qu'elle désire, elle doit choisir un guide supérieur qui groupe toutes les consciences droites et leur indique la ligne ferme et invariable qu'elles doivent suivre. Une vieille tradition catholique veut que l'enfer soit peuplé de bonnes intentions; c'est qu'en effet l'intention n'est qu'un semblant, qu'une forme de la conscience, un commencement de devoir. Avec les meilleures intentions, la plupart des assemblées politiques se sont perdues, à compter de la Constituante, de la Législative, parce qu'elles n'osaient pas. Il manquait donc à la majorité de 1830 une tête qui sût la conduire, un ministère qui pût la dominer; c'est au reste toujours la faute d'un gouvernement que de ne pas savoir grouper autour de lui toutes les bonnes volontés pour leur faire produire un résultat social d'organisation et de durée.

Telle était la chambre des députés à la fin de 1830, et la situation triste, abaissée de la chambre des pairs, considérée comme pouvoir politique pendant cette période, ne lui permettait pas de compléter cette absence de volonté et d'organisation. S'il existait de hautes intelligences, c'était dans le sein de la pairie; s'il y avait un modèle de discussions à suivre, c'était la forme dont elle environnait chaque matière, même les plus techniques, les plus spéciales; et néanmoins l'existence et la constitution de la pairie étaient menacées; les députés agissaient à l'égard de la chambre des pairs avec une légèreté, un sans-façon impardonnables envers un pouvoir de l'État si éminent. La pairie, pour le côté gauche, n'existait pas; elle attendait sa loi de constitution qu'on devait lui aumôner, et M. de Lafayette déclamait hautement contre ses derniers privilèges. En vain cherchait-elle par la spécialité de ses discussions, par la hauteur de ses débats, à conquérir cette place dans les institutions que les partis lui disputaient, on y prenait garde à peine; tout pour elle était provisoire, vie politique, hérédité, et jusqu'à sa dotation même. L'ennemi le plus acharné de la pairie était M. de Lafayette, qui en demandait la suppression avec une insistance impérative et une raillerie médisante. Dans chaque causerie avec les ministres, il faisait une condition de lui abandonner la pairie : il la voulait élective, de manière à ne plus faire que deux chambres séparées par une cloison, ainsi que l'avait dit M. Royer-Collard. C'est néanmoins dans cette position si abaissée que la chambre des pairs allait se constituer en cour de justice, et constater sa supériorité éminente dans l'affaire la plus sérieuse de ce temps, le jugement des ministres du roi Charles X.

CHAPITRE XXXIX.

PROCÈS ET JUGEMENT DES MINISTRES DU ROI CHARLES X (1).

Esprit de Paris. — Préoccupation du parti révolutionnaire. — Les cris de mort. — Le Luxembourg — Translation des ministres. — La prison. — La cour des pairs. — Les commissaires de la chambre des députés. — Les défenseurs des accusés. — Mesures militaires. — Commandement général de M. de Lafayette. — Ouverture des débats. — La présidence de M. Pasquier. — Réponses des accusés. — Les témoins. — Réquisitoire de M. Persil. — Plaidoyer de M. de Martignac. — La harangue de M. de Peyronnet. — Attitude des accusés. — Le public. — Sauvage terreur autour du Luxembourg. — Grand déploiement de forces. — Proclamations des deux préfets. — Inquiétude et fermeté réelle de la pairie. — Dernière journée. — Esprit mitoyen de la garde nationale. — Arrêt de la cour des pairs. — Translation des prisonniers à Vincennes. — Dévouement et courage. — Appréciation politique de l'arrêt de la cour des pairs.

(du 16 au 23 décembre 1830.)

Le caractère fatalement historique de ce procès, celui qui laissera les traces les plus affligeantes sur la génération et la cité qui l'ont vu, c'est qu'il se trouva dans la plus belle capitale du monde civilisé, des masses d'hommes pour qui le massacre d'accusés désarmés ne fut point une idée horrible; il ne s'agissait pas ici d'un mouvement d'effervescence, rapide comme le sang qui bouillonne, à la suite d'une colère de peuple, mais d'une sorte de complot réfléchi, pour quelques-uns avec la pensée d'un changement politique; si cette multitude avait trouvé sous ses mains le prince de Polignac, MM. de Peyronnet, de Chantelauze ou de Guernon-Ranville, elle leur aurait arraché les entrailles, elle aurait promené leurs têtes ensanglantées sur des piques; c'est ce qui soulevait le cœur de quelques hommes honorables du mouvement. Ainsi rien n'était changé depuis l'horrible époque de la révolution française; les masses restaient les mêmes, et ce qu'il y eut de plus affligeant c'est qu'elles étaient assez puissantes, assez pressées pour mettre en péril l'ordre public; près de quarante mille hommes de troupes de ligne et de gardes nationales furent nécessaires pour repousser un tel attentat, et dans le sein même de cette garde nationale d'affreuses paroles étaient dites (2). De tout cela naquit un complot que les ennemis du prince et de l'ordre exploitèrent pour le triomphe d'une opposition politique (3).

(1) *Voir*, plus loin, l'*Appendice* contenant le texte des ordonnances et le rapport de M. de Chantelauze.

(2) «...Il faut le dire, la garde nationale était au moins partagée sur la conduite qu'il y avait à tenir dans cette circonstance; la partie énergique et active de cette garde demandait que le sang versé en juillet fût expié par du sang... » (*Extrait d'une lettre de M. Odilon Barrot*.)

(3) La police était prévenue qu'un complot dit *du pont des Arts* devait éclater, et l'artillerie de la garde nationale n'était point en dehors de ce projet.

Dans ce procès, il y a plusieurs caractères qu'il faut exactement distinguer; qu'il y eût dans l'opinion publique un sentiment de colère contre les ministres de Charles X, c'est un fait incontestable et ce sentiment était général : le parti révolutionnaire désirait une peine terrible, la mort contre les signataires des ordonnances; tous ne partageaient pas l'opinion de M. de Lafayette sur l'abolition de la peine de mort en matière politique. Ces premiers échafauds dressés étaient un exemple d'une forte répression, et les clubs le désiraient pour imprimer une tendance énergique au nouvel ordre de choses (1); sur ces échafauds, ils auraient établi leur pouvoir; une fois le sang versé on ne s'arrêterait plus : la modération disparaissait de la scène politique. Il faut ajouter qu'une fraction de la petite bourgeoisie, aveuglée par la vengeance, était dans ces idées de la peine de mort appliquée aux ministres de Charles X; elle correspondait ainsi à cette portion du peuple qui aime à voir l'holocauste de ceux qui furent riches et grands. Ajoutez un sentiment de vengeance, souvenir d'un récent combat dans les rues de Paris.

Puis enfin avec les hommes qui appelaient légalement la mort pour les ministres, il y avait cette opinion écumante, la rage au cœur, composée de tout ce qu'il y avait d'affreux dans la société. Ceux-ci, ce n'était pas la mort en vertu de la loi et par un arrêt qu'ils demandaient, mais un massacre de prisonniers à la manière du 2 septembre; les scènes des Armagnacs et des Bourguignons au temps des halles ou de la terreur en 1793; sous prétexte que la chambre des pairs voulait sauver les accusés, ces masses affreuses espéraient les déchirer de leurs ongles. On doit remarquer que les agitateurs ajoutaient un complot politique à ces émotions du peuple : plus de pairie, une royauté impuissante, l'idée bonapartiste ou républicaine; dans cette confusion les partis pourraient se démêler après la victoire et se rendre maîtres ainsi de la société; déjà l'on avait vu ce complot se préparer dans la fatale journée du 18 octobre, et cet esprit n'était point éteint dans une certaine fraction de la population de Paris.

C'était avec une sorte de tristesse et d'inquiète préoccupation que le gouvernement, la classe honnête et paisible, le commerce et l'industrie voyaient s'approcher l'époque des débats sur le procès des ministres; il y a toujours un instinct qui indique les dangers d'une situation, et toutes les opinions étaient convaincues qu'une lutte s'engagerait à cette occasion solennelle (2), lutte des principes et des partis, du pouvoir et du peuple. De cette crise fatale devaient nécessairement résulter un nouvel affaissement pour le commerce, la chute rapide du crédit, un ensemble de secousses qui en finirait avec les derniers débris de la prospérité publique. Les esprits lancés dans la politique s'apercevaient à peine des souffrances du commerce aux approches du jour de l'an qui est pour Paris l'époque d'une si active circulation. Cette crainte s'élevait jusqu'aux classes supérieures; ceux qui avaient quelque fortune quittaient Paris (3); les hôtels autour du Luxembourg étaient déserts; l'herbe croissait dans les tristes rues du faubourg Saint-Germain. Tous avaient l'instinct qu'une crise difficile approchait et qu'une fermeté sévère pouvait seule préserver la société. Heureusement on était dans l'hiver où les jours sont si courts; le vent du nord, la neige, le froid qui engourdit les mains et glace le sang, ne sont pas les amis des révolutions agitées.

La seule translation des ministres était déjà même considérée comme une grave affaire. Aujourd'hui que la société est revenue à son ordre légal, s'imagine-t-on que dans une ville policée, pour conduire quatre prisonniers de Vincennes au palais du Luxembourg il pût y avoir de grands dangers, non point seulement danger de menaces et d'injures pour de malheureux captifs, mais dangers de massacre, d'égorgement, de mutilation sauvage? Et cependant la chose est véritable. On délibéra plusieurs jours sur cette grave affaire; on consulta l'expérience de M. de Lafayette, qui fit presque ses conditions politiques en échange de sa popularité. Il fut besoin de plusieurs escadrons de cavalerie pour protéger les accusés; ils purent entendre des cris de mort sur leur route; enfin, la translation s'opéra sans encombres, dans les premières heures d'une matinée du mois de décembre, sous une forte escorte. M. de Chantelauze, malade et souffrant, fut placé dans la propre voiture du brave général Daumesnil, qui le conduisit lui-même à la prison du Luxembourg.

Bizarre destinée que celle du Luxembourg, tour à tour palais de prince et maison de détention! Sous Robespierre les suspects y furent enfermés; là les royalistes purent jouer aux quilles avec Danton; les jacobins fraternisèrent avec les gentilshommes. Aujourd'hui de nouvelles prisons venaient s'ajouter encore au palais, triste avertissement jeté aux grandeurs humaines : à côté de la puissance du jour, la chute et les ruines. Les prisonniers furent donc écroués dans ce bâtiment, et le grand référendaire, M. de Sémonville, qui lui aussi avait subi de longues

(1) Ce qu'il y a de curieux, c'est que les partis les plus extrêmes se réunissaient à l'hôtel de ville; ils délibéraient pour ainsi dire sous les yeux de la préfecture, et on y parlait quelquefois de république avec espérance ou regrets.

(2) Toutes les autorités de Paris avaient eu le temps de se préparer, car le conseil des ministres avait délibéré sur l'époque où la pairie se réunirait pour le jugement.

(3) Les journaux de la gauche même se plaignaient de cette désertion du faubourg Saint-Germain; les intérêts du commerce en étaient alarmés.

captivités, mit une attentive et bienveillante sollicitude à ce que les accusés pussent avoir tout ce qu'ils désiraient en prévenances et en soins : des chambres propres et séparées, des communications faciles avec leurs parents, leurs amis, leurs défenseurs. Hommes bien nés, entraînés aux extrêmes par la fatalité ou leur conviction, on leur devait des égards; la fortune, qui les avait élevés, les abaissait par un coup de main, et ces décadences inspirent toujours un mélancolique intérêt aux nobles âmes. Ceux qui visitèrent les prisonniers purent voir qu'ils demeuraient calmes et de sang-froid en face d'une sentence de mort qui les attendait peut-être; ils montrèrent même quelque gaieté, et le prince de Polignac demanda son piano qui avait charmé sa captivité à Vincennes : le prince était tellement accoutumé à la prison qu'il s'y était créé des habitudes et des joies; la musique console l'âme, et le dessin fait passer de longues heures, ne serait-ce que pour reproduire un site qui plaît à l'âme ou un objet aimé. Le comte de Strafford jouait admirablement du luth et récitait des romances plaintives en attendant la hache du bourreau.

La cour des pairs allait se réunir, et les jurisconsultes si hauts qui réglaient sa jurisprudence étaient embarrassés sur la tendance qu'il fallait donner à cette procédure (1). Le président, baron Pasquier, avait réuni autour de lui une commission appelée à prononcer sur toutes les questions que le procès pouvait faire naître; les membres de cette commission avaient un esprit trop éminent, une science trop équitable pour ne pas reconnaître qu'il y avait arbitraire absolu dans tout ce qui allait être fait : 1° nulle procédure réglée par la loi; 2° nulle peine exactement définie pour le crime; 3° changement dans le personnel de la cour depuis que le délit avait été commis. Il y avait là de quoi faire casser mille arrêts dans la marche ordinaire de la procédure; mais, dans ce cas spécial, la cour des pairs était un tribunal plutôt politique que judiciaire; justice d'exception, elle devait procéder par des moyens particuliers. D'ailleurs les hommes d'État doivent plutôt viser au but que s'arrêter aux moyens; le but était de sauver les accusés que le jury aurait infailliblement condamnés à mort, et de changer la peine capitale en une prison, parce que en politique il n'y a rien que de temporaire; ceux qu'on juge aujourd'hui coupables sont le lendemain triomphants. Si les formes légales sont protectrices, elles ne doivent, en aucun cas, tourner contre les accusés; si la cour des pairs se déclarait incompétente, si elle refusait de juger, le parti de l'émeute l'eût

(1) Un mémoire avait été rédigé sur le point capital de la procédure à suivre dans la cour des pairs :

Formes du jugement. — « Le règlement de la chambre des députés ne contient pas d'articles relatifs à la chambre formée en cour d'accusation. Il en est ainsi de celui de la chambre des pairs. On avait d'abord résolu d'en adopter un; mais l'impossibilité de prévoir tous les cas où se trouverait la chambre pendant le cours du procès, l'a décidée à renoncer à ce projet. Elle se bornera donc à se soumettre à toutes les conditions exigées pour un tribunal, et dont la marche est tracée par les formes mêmes de la justice. La procédure sera donc conforme à celle des tribunaux; ses points principaux seront la question de la compétence de la chambre, les débats publics et le jugement des accusés à la majorité des cinq huitièmes des voix, avec liberté pour chaque juge de motiver son vote ou de le prononcer sans développement.

Question de la compétence. — « Cette délibération est secrète. C'est une garantie que la cour donne au public, qu'elle ne cédera pas à une influence directe du pouvoir. Le droit de juger de leur propre compétence appartient à tous les tribunaux; la cour des pairs regarde ce droit comme précieux; elle en use à chaque procès, afin de rappeler son indépendance et de rendre ses arrêts plus solennels en les environnant de la sanction publique.

Débats. — « La jurisprudence de la cour est ici la même que celle des autres tribunaux. La parole appartient d'abord au ministère public. Après la réponse de l'accusé et des défenseurs et la réplique du ministère, la parole reste aux défenseurs. La cour n'interdit aucun moyen à la défense, sa haute équité la met à l'abri de toute atteinte.

« Le procureur général près la cour des pairs est nommé par ordonnance royale. Il peut remplir les mêmes fonctions pour plusieurs causes. Si la chambre des députés poursuit elle-même l'accusation, ses commissaires la soutiennent devant la cour des pairs.

Jugement. — « La cour entre en délibération en séance secrète. Le pair statue d'abord comme juré sur la culpabilité, puis comme juge sur la peine. Chaque pair, appelé à son tour, en commençant par le plus nouveau, répond *coupable* ou *non coupable*. Il a le droit de motiver sa réponse. Ses motifs peuvent être combattus par un autre pair, mais seulement lorsque arrive le tour de celui-ci. Le président fait deux fois le tour d'opinions par l'appel nominal. Les votes sont recueillis dans le deuxième tour seulement. Le premier sert à éclairer la justice de chacun par les observations de tous. Dans cette délibération si solennelle, chaque pair est appelé deux fois sur chaque question de culpabilité. Sur la question de la peine, la cour ne peut se regarder comme asservie par la loi commune. Les doubles fonctions de juré et de juge placent le pair dans une position à part; en effet, il ne peut y avoir de moyen de redresser le jugement. Le pair délibère plutôt sur la loi qu'il n'en applique la peine. De cette manière aucune influence, résultant de la peine prévue d'avance, ne peut entraîner la conscience du pair comme juré.

« La solennité des jugements de la cour des pairs, les grandes causes qui lui sont soumises, et les doubles fonctions de ses membres exigent que sa liberté et son indépendance ne soient gênées par aucune entrave. Les lois ordinaires ne peuvent donc être son code; sa jurisprudence doit être exclusive, c'est elle-même qui la crée.

« La condamnation et la peine se décident à la majorité des cinq huitièmes des voix.

« La peine se décide d'abord par un premier tour d'opinions, qui se fait par appel nominal et dans lequel chaque pair est libre de suivre la loi commune, si elle existe et si elle lui paraît applicable, ou d'arbitrer une autre peine. A un deuxième tour on cherche à se réunir aux opinions qui ont eu le plus de partisans au tour précédent; et enfin, au troisième tour, il faut choisir entre les deux peines qui ont eu le plus de voix au deuxième tour. Il est rare que la force des choses n'amène pas au troisième tour à la peine la plus douce des deux qui sont restées en délibération. Enfin, si au premier ou au second tour, la peine la plus douce de toutes celles proposées au premier tour, obtient les trois cinquièmes des voix, elle est acquise aux accusés, et il n'y a plus de scrutin. »

considérée comme complice, et peut-être s'en serait-il suivi quelques-unes de ces catastrophes fatales pour les États. La cour donc, tout en prenant acte des réserves des accusés, devait néanmoins garder la compétence, parce que sa juridiction était au fond favorable aux accusés.

Cet esprit grave et bienveillant ne se rencontrait pas au même degré dans les trois commissaires de la chambre des députés chargés de soutenir l'accusation. On dira sans doute que c'était dans leur rôle, j'ajouterai surtout que c'était un peu dans leur esprit et leur opinion. Nul ne contestait la science spéciale de M. Persil; mais il avait avec cela une manière ardente, passionnée, de voir les événements; et ses études sur les spécialités matérielles ne s'élevaient que très-incomplétement jusqu'aux questions d'histoire et de droit public. M. Bérenger, à travers sa vie travailleuse et scientifique de jurisconsulte, avait nourri son esprit de préjugés un peu vifs sur les événements contemporains, de sorte que nul ne gardait moins de mesure dans la pensée, avec les formes les plus sérieuses et les plus calmes. Quant à M. Madier de Montjau, le plus spirituel de tous, il avait une de ces imaginations méridionales, saccadées, impatientes, passant tour à tour de droite et de gauche en politique, sans la gravité nécessaire pour un pareil mandat. Au reste, lorsqu'on relit ces actes d'accusation, les pièces émanées des commissaires, on croit ne plus vivre sous les formes réelles d'un gouvernement monarchique. Les griefs portent sur de si étranges choses : ainsi, je le répète, on accuse les ministres d'avoir influencé les fonctionnaires publics dans les élections pour les engager à voter avec le ministère : y a-t-il un gouvernement sans cela? On les accuse d'avoir fait des circulaires à cet effet; et n'est-ce pas la première condition d'un pouvoir ? On les accuse d'avoir invoqué la force de l'état de siége, et deux années plus tard le gouvernement est obligé d'y recourir : avec les maximes des commissaires accusateurs il n'y avait plus de puissance d'État ni de gouvernement.

Les accusés avaient en eux-mêmes des ressources d'intelligence au moins aussi hautes que celles des commissaires de la chambre des députés. Sans posséder un esprit supérieur, le prince de Polignac gardait ce ton de convenance, de bonne compagnie et de distinction, digne de sa naissance, qui devait vivement impressionner des juges aussi haut placés que les pairs de France. M. de Peyronnet, comme force de logique, comme étendue d'aperçus, était éminemment supérieur à tous les commissaires pris en masse et en détail. M. de Chantelauze, à travers sa souffrance, résumait une certaine somme de vues politiques que révélait au plus haut degré son rapport au roi sur les ordonnances, et avec la pensée, une facilité de parole remarquable. Enfin M. de Guernon-Ranville avait montré un caractère de bonne foi et de libre expression qui l'avaient fait remarquer dans son interrogatoire. En toute hypothèse, un immense intérêt s'attachait à tous ceux qu'avait si vivement secoués la fortune.

Les accusés avaient également pris pour défenseurs des hommes capables d'appeler la plus vive attention de la cour des pairs. M. de Polignac, longtemps l'adversaire politique de M. de Martignac, le désignait pour sa défense; et celui-ci (noble caractère), bien souffrant et tristement remué par les dernières catastrophes, avait accepté ce mandat d'honneur (1). M. Hennequin, esprit doux, modéré, plein de finesse et de ressources, devait défendre M. de Peyronnet, tâche difficile, parce que la parole de l'accusé était bien plus haute, bien plus éloquente que celle de l'avocat; la défense en serait écrasée. M. de Chantelauze choisit pour défenseur M. Sauzet, avocat du barreau de Lyon, d'opinion pure et religieuse, d'une renommée déjà retentissante, à la parole fleurie, mais un peu longue; caractère sans aspérité, intelligence ni assez haute ni assez vulgaire pour largement marquer sa trace autrement que dans le milieu limpide de la société. Enfin M. de Guernon-Ranville appela auprès de lui un jeune avocat de province, M. Crémieux, à la parole facile, méridionale, pleine de feu, mais aussi trop retentissante; M. Crémieux n'avait ni les opinions ni la foi religieuse de M. de Guernon-Ranville : c'était un homme d'esprit, à mille ressources, caractère d'opinion plus encore que de raison sérieuse. Tous ces défenseurs devaient être accablés par le beau plaidoyer de M. de Martignac et la puissante parole de M. de Peyronnet. Dans la défense il n'y eut réellement que cela de remarquable.

A mesure que le jour du procès avançait, on voyait, par les précautions multipliées, que des craintes vives et profondes étaient conçues par le gouvernement. Soit que la police fût prévenue d'un complot de renversement, soit qu'il y eût cet instinct qui indique les graves secousses, chacun était persuadé qu'il y aurait une lutte sanglante et inévitablement engagée.

(1) « Au moment où une accusation capitale est près de le frapper, qu'il se voit menacé dans sa vie, M. le prince de Polignac s'est souvenu de moi; hier il a fait réclamer mon secours auprès des juges qui doivent prononcer sur son sort. J'ai été ému autant que surpris du témoignage d'une confiance à laquelle rien ne m'avait préparé. Toutefois je n'ai pu voir que le danger qui le menaçait; j'ai consulté mon cœur, j'ai cru que le refus à moi ne m'était pas possible. J'ai donc promis le faible appui de ma parole. Dès lors je dois demeurer étranger à la discussion qui doit s'ouvrir devant la chambre. »

(Paroles de M. de Martignac, *chambre des députés*, *séance du* 27 *septembre* 1830.)

Comme M. de Lafayette était commandant en chef de toutes les gardes nationales du royaume, et que lui-même avait pris une belle initiative pour l'abolition de la peine de mort en matière politique, on dut le charger du commandement général des troupes (1), afin de préserver la capitale de tristes désordres. Ce commandement embrassait toutes les forces de la cité, garde nationale, troupe de ligne, garde municipale; c'était le connétable à qui la royauté s'était confiée. A côté de ses faiblesses et de ses incertitudes, il y avait dans M. de Lafayette un sentiment élevé, l'horreur des scènes de carnage et de sang à la suite des révolutions; toute pensée de massacre le faisait frissonner; ses souvenirs se dressaient hideux devant lui, parce que, jeune, il avait assisté aux horreurs de la révolution française. Le vieux gentilhomme prit donc l'initiative dans le procès des ministres, comme il l'avait fait toujours, avec la volonté d'empêcher le désordre, mais aussi avec le dessein secret d'imposer ses exigences au gouvernement, en vertu des services qu'il aurait rendus. Quand il aurait achevé de se servir du glaive pour maintenir l'ordre, il le montrerait au pouvoir, à la royauté comme aux chambres, pour dicter ses volontés impératives.

Ce fut le 7 décembre que M. de Lafayette accepta le commandement suprême des forces militaires qui devaient protéger les débats de la cour des pairs. Tous les pouvoirs lui furent confiés avec l'autorité la plus absolue, c'est-à-dire que le général eut à la fois la police du Luxembourg, du Palais-Royal, le commandement en chef de la troupe de ligne et de la garde nationale. Un ordre du jour, rédigé dans les termes les plus affectueux pour tous, annonça qu'il acceptait ce commandement immense, et sous lui les généraux Fabvier et Carbonnel, le colonel Feisthamel et le lieutenant-colonel Ladvocat, tous gens de cœur qui oublièrent leurs souvenirs, leurs opinions, pour ne songer qu'à la grandeur de leur tâche. Des postes furent assignés, des états-majors en permanence, des légions mises en réserve; on monta militairement la garde au Luxembourg, car nul n'ignorait l'effervescence des classes infimes de la société et les sinistres projets des conjurations. La garde du palais fut confiée à M. Ladvocat, lieutenant-colonel de la douzième légion, ancien officier de l'empire, un peu mêlé aux conspirations militaires contre la branche aînée des Bourbons, mais caractère loyal, connaissant ses devoirs et fort populaire au milieu des masses, comme le général Daumesnil.

La cour des pairs convoquée ne resta point au-dessous de son devoir; elle n'eut ni entraînement ni crainte; peu de pairs s'absentèrent; ceux qui ne vinrent pas au procès firent valoir des excuses légitimes; on se fit une loi d'assister aux débats. A côté des ducs de Mortemart, de Fitz-James, de Valentinois, de Clermont-Tonnerre, de Montmorency, de Maillé, de Guiche, de Louvois, on trouvait les Chaptal, les Séguier, les Mounier, les Portalis, les Crillon, les Coigny, et d'autres illustres noms de l'aristocratie ancienne et moderne. Les pairs qui s'excusèrent le firent tous par des motifs forcés, et ils regardèrent comme un devoir de le constater d'une façon authentique (2): les ducs d'Aumont et de La Trémoïlle par maladie, les maréchaux Maison et Soult pour service public. On mit de l'amour-propre et de la gloire à assister comme juges à ces débats, parce qu'il y avait un danger. La pairie témoigna d'un courage et d'une fermeté bien dignes d'éloges dans ce procès qui avait ses périls; entourée de gardes nationales sous les ordres

(1) Le général Lafayette fit procéder sa prise de possession du commandement général par la proclamation qu'on va lire:

Ordre du jour du 8 décembre 1830.

« Le général commandant en chef des gardes nationales devant, d'après l'ordre du roi, prendre également le commandement des troupes de ligne qui seront de service à l'occasion du procès des ministres, arrête les dispositions suivantes:

« Le chef d'état major de la garde nationale et le général Fabvier se concerteront entre eux pour l'exécution des mesures ordonnées par le général en chef, relativement à la translation des prisonniers au Luxembourg, et pour assurer le maintien de l'ordre public. Les généraux Fabvier et Carbonnel pourront transmettre les ordres du général en chef aux troupes, soit de la garde nationale, soit de la ligne, ainsi qu'au colonel Feisthamel, commandant supérieur, et au lieutenant-colonel Ladvocat, commandant en second. En l'absence du chef d'état-major général, MM. les aides de camp G.-W. Lafayette et Joubert rempliront les fonctions de sous-chefs d'état-major, et l'un d'eux restera à l'état-major général, auprès du général en chef, pour la signature des ordres.

« A compter du 14 de ce mois, et jusqu'à nouvel ordre, MM. les aides-majors généraux, colonels, officiers supérieurs d'état major ou des légions, et tous les citoyens composant la garde nationale de Paris et de la banlieue, ne pourront, sous aucun prétexte, quitter leurs uniformes. Les gardes nationaux qui feront partie du bataillon de réserve dans chaque légion pourront vaquer à leurs affaires, en indiquant toutefois, chez eux, les lieux où on les trouverait en cas d'appel. Ceux qui seront de garde au Luxembourg ne pourront quitter leur poste sans une permission écrite du commandant supérieur. A compter de la même époque, un chef de bataillon sera de garde à chaque chef-lieu d'arrondissement et procédera à l'exécution des ordres donnés par l'état-major général ou par les généraux Fabvier et Carbonnel. Des instructions particulières seront envoyées tous les jours à chaque chef de légion ou commandant supérieur.

« LAFAYETTE. »

(2) Les pairs absents à la première séance du procès des ministres et qui, par conséquent, ne siégèrent pas à la cour, furent: MM. le duc d'Aumont, le prince de Beauffremont, le duc de Bellune, de Boisgelin, du Cayla, Choiseul-Gouffier, duc de Duras, Eymery, comte de Laforêt, prince de La Trémoïlle, Morel de Vindé, Pelet (de la Lozère), de Tournon, de Tracy, de Vauban, baron de La Rochefoucauld, Vaubois, qui tous produisirent des certificats de médecins, attestant qu'ils étaient retenus pour cause de maladie ou d'infirmités, ainsi que M. le maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, et M. le duc de Dalmatie, empêché par des travaux extraordinaires.

de M. de Lafayette, l'ennemi de son institution, menacée par les vociférations des plus infimes classes, avec la crainte d'être à chaque instant poursuivie et injuriée, la pairie s'en émut à peine; admirablement dirigée par son président, elle garda dans tous ces débats un sang-froid, une tenue de convenance, qui ne se démentirent jamais. A mesure que les événements s'éloignent et que les temps deviennent moins passionnés, on peut juger hautement la conduite de la cour des pairs; elle fut celle d'un véritable corps politique. La révolution voulait la compromettre, en finir avec elle, faire son coup d'État, un 18 brumaire contre les derniers débris de l'aristocratie, en un mot, chasser la pairie. Eh bien, au milieu de toutes ces menaces, de ces vociférations, la cour garda une haute sagesse et une grande tempérance d'esprit. Les interrogatoires des ministres, dirigés par M. Pasquier, sont encore des modèles de modération et de science judiciaire. Et croit-on qu'il fût bien facile de mener ces débats en gardant la juste mesure de la légalité (1)?

Ils s'ouvrirent ces débats, le 15 décembre 1830. Ceux qui s'approchaient du Luxembourg pouvaient croire qu'il s'agissait d'une ville en état de siége : des bataillons campaient tout autour l'arme au bras, des escadrons de cavalerie inondaient toutes les rues jusqu'à Saint-Sulpice; des patrouilles sillonnaient la rive gauche de la Seine, et à travers ces flots de soldats et de peuple on pouvait pénétrer dans l'enceinte judiciaire. Là, cent soixante-trois juges étaient rassemblés, tous d'une origine illustre ou expression de grands services rendus au pays. Si un peu d'inquiétude se manifestait dans leurs traits, tous avaient ce sentiment qu'il fallait remplir leur devoir jusqu'au bout. Des tribunes étaient remplies de journalistes pour la publicité, ou bien destinées à la chambre des députés qui se portait accusatrice contre les ministres de Charles X; une enceinte contenait un public avide d'émotions. A dix heures et demie, dans cette journée du 15 décembre, les accusés parurent pour la première fois devant leurs juges, gardant un digne maintien et une convenance de formes remarquable: M. de Polignac avec sa physionomie résignée et sa politesse exquise; M. de Peyronnet, d'une fierté altière et d'une pose un peu théâtrale; M. de Chantelauze, si souffrant qu'on n'aurait jamais cru qu'il pût résister aux débats; M. de Guernon-Ranville seul avait conservé un geste et une voix un peu en dehors quelquefois de la bonne compagnie dans laquelle il avait vécu.

L'attention fut suspendue aux premières paroles solennellement prononcées par M. Pasquier. Le président s'adressa à M. de Polignac comme au principal accusé et au chef du ministère; et ici se produisit le même système de défense, plein d'honneur et de loyauté, que les accusés avaient suivi dans les interrogatoires primitifs. Toutes les fois qu'on parlait des ordonnances et des mesures qui les avaient accompagnées, tous les accusés en prenaient la responsabilité. Y avait-il quelque acte qui pouvait les compromettre, ils ne s'accusaient jamais les uns les autres, et tous réclamaient leur part avec largesse, sans hésitation et sans crainte. Le président cherchait-il à savoir les causes secrètes qui avaient amené les fatales ordonnances, les accusés, comme s'ils siégeaient encore au conseil du roi, en gardaient religieusement le secret, et leurs juges, hommes d'État eux-mêmes, comprenaient parfaitement la dignité et la convenance de leur silence.

Les débats publics n'apprirent donc rien de nouveau, et la curiosité ne put se satisfaire que dans la contemplation des personnes. Toutes inspiraient un intérêt vif, profond; il n'était que quelques âmes aigries, irritées par l'esprit de révolution, qui pouvaient souhaiter contre eux une condamnation capitale. Lorsque les commissaires de la chambre des

(1) Au milieu de ces premiers débats, M. de Lafayette crut devoir publier une proclamation, où il mêlait déjà des questions politiques :

Ordre du jour du 19 décembre 1830.

« . . Au reste, la confiance du général en chef dans la population parisienne, dans les braves et généreux vainqueurs de juillet, dans cette énergique jeunesse dont il s'honore d'être le constant ami, dans ses chers frères d'armes de la garde nationale, n'a pas été un instant ébranlée. C'est ainsi que toujours ils le trouveront eux-mêmes ce qu'il fut à dix-neuf ans, ce qu'il a été en 1789 et 1830, ce qu'il sera pendant le peu d'années qui lui restent à vivre : l'homme de la liberté et de l'ordre public, aimant sa popularité beaucoup plus que la vie, mais décidé à sacrifier l'une et l'autre plutôt que de manquer à un devoir ou de souffrir un crime, et profondément persuadé qu'aucun but ne justifie les moyens que la morale publique ou privée désavoue.

« Il pensa, dans nos barricades, que le gouvernement actuel, fondé sur la souveraineté du peuple, ayant à sa tête Louis-Philippe Ier, était la meilleure combinaison que, dans les circonstances de la France et de l'Europe, nous puissions adopter ; il le pense encore et défend le gouvernement, non-seulement parce qu'il l'a promis, mais aussi parce qu'il n'a pas changé d'avis. Quant aux autres combinaisons de notre existence politique, quant aux mesures secondaires d'administration, c'est à la tribune, c'est partout ailleurs que dans un ordre du jour, qu'il lui appartient de dire son avis. *Un trône populaire entouré d'institutions républicaines*, tel fut le programme adopté, à l'hôtel de ville, par un patriote de 89, devenu roi citoyen. Peuple et roi se montreront fidèles à ce contrat.

« Le général en chef, bien sûr d'*être* soutenu par ses concitoyens patriotes, les uns, ses frères d'armes, tous, il ose le dire, ses amis, dans son dévouement aux principes de liberté et d'ordre public qu'il n'abandonnerait pas, même fût-il seul, compte aujourd'hui sur leur coopération pour la stricte et loyale exécution de tous ses devoirs.

« LAFAYETTE. »

députés prirent la parole pour développer l'accusation, ils furent écoutés avec moins d'attention que les accusés eux-mêmes. Il y avait dans le travail de MM. Persil, Bérenger et Madier de Montjau, je le répète, une multitude de lieux communs et de vulgarités que l'époque actuelle ne comprendrait plus, et qu'ils ne comprendraient plus eux-mêmes, tant les idées ont changé sur les droits et les devoirs des gouvernements! Si ces magistrats relisent encore aujourd'hui ce long plaidoyer de constitutionnalité libérale, ils doivent se demander si l'expérience n'a pas démontré tout ce qu'avait de vieilli la formule de leurs principes : que de délits imputés aux ministres accusés, sont devenus aujourd'hui des devoirs impératifs de gouvernement! Qui pourrait nier désormais qu'un pouvoir a le droit de se défendre, de suspendre les lois dans les grandes crises politiques, de recourir à l'état de siége quand il est attaqué, de faire usage d'une répression par les armes contre l'insurrection, et dans un temps régulier d'agir par la force et l'impulsion administrative pour obtenir des élections favorables à ses principes, de frapper, de destituer les fonctionnaires publics qui se séparent de l'esprit et de la tendance d'un système?

Cependant les commissaires de la chambre des députés insistèrent sur tous ces crimes d'État avec une certaine gravité de paroles : les défenseurs des accusés furent appelés à en repousser l'application. Le premier d'entre eux qui éleva la voix, M. de Martignac, n'avait point pris la robe de jurisconsulte; revêtu d'un frac noir, portant sur la poitrine le grand cordon de la Légion d'honneur, il avait voulu témoigner de cette sorte que l'homme d'État défendait le ministre; sa physionomie fatiguée annonçait, hélas! les ravages de la maladie et les symptômes de sa décadence; son âme si noble se donnait une mission loyalement sentie et au-dessus de ses forces physiques; la famille de M. de Polignac s'était adressée à lui, tant aimé des chambres, tant honoré au pouvoir. M. de Martignac, l'adversaire politique de M. de Polignac, n'hésita pas un seul moment devant la prière du malheur, devant la royauté couronnée d'une grande infortune. Ce fut encore cette voix persuasive, éloquente, qui tant de fois avait retenti à la tribune, cette spirituelle argumentation qui détruisait une à une les objections des adversaires. Cette fois elle avait un caractère plus solennel, plus triste; et son plaidoyer fut empreint d'une inflexible logique. M. de Martignac attaquait à la fois la juridiction de la cour et la nature des crimes imputés aux accusés : un procès de responsabilité contre les ministres était-il admissible quand la chute de la dynastie, en détruisant le procès, ne lui laissait ni légalité ni intérêt? Ici le défenseur se trouvait fort d'un raisonnement difficile à réfuter : « Il n'y a de responsabilité pour les ministres que là où il y a une couronne à l'abri de tous les orages et de toutes les révolutions; puisque vous avez renversé le prince, brisé son trône, les ministres ne sont pas plus responsables que l'officier qui, par ordre supérieur, a fait feu sur le peuple. Ensuite quels juges donnez-vous aux accusés? retrouvent-ils dans l'état actuel des institutions les garanties que la charte leur avait promises, en soumettant leur responsabilité au jugement d'un tribunal dont les éléments sont aujourd'hui décomposés? »

Cette objection s'adressait surtout à la chambre des pairs que la révolution avait bouleversée dans son esprit, brisée dans sa majorité; trois cent trente-cinq pairs existaient à l'époque où le délit avait été commis et la juridiction saisie, il n'en restait plus maintenant, jour des débats, que cent quatre-vingt-douze; et ceux-là précisément qui demeuraient étaient les moins favorables aux accusés. Enfin quelle loi pouvait-on appliquer aux ministres traduits à la barre? Le délit n'était pas défini, les peines n'existaient pas dans le code; qu'était la haute trahison? quel article la punissait d'un châtiment? Tout était donc extra-légal : « L'histoire, a dit, continuait M. de Martignac, quelles furent trop souvent les conséquences de ces actes arbitraires et de la funeste facilité avec laquelle les pairs d'Angleterre y plièrent leur autorité. En 1641, les communes arrachèrent aux pairs la condamnation illégale de Strafford; en 1644, elles exigèrent et obtinrent celle de Lawd; en 1648, elles demandèrent la tête de Charles I[er] : les pairs reculèrent alors; mais leur tardive résistance ne pouvait plus rien contenir. Le roi fut condamné, la royauté abolie, et le torrent passa sur la chambre des pairs qui n'avait pas su maintenir et consolider ses digues. Cinq ans après, Cromwell avait fermé les portes de la chambre des communes. Voilà où conduisent la faiblesse et le mépris des lois; voilà comme l'abandon des lois mène à l'anarchie, et comme l'anarchie mène au despotisme. En France, où la législation criminelle est plus régulière encore, où les principes protecteurs de la vie et de l'honneur des hommes sont plus rigoureux qu'en aucun autre pays du monde, où tout vient et doit venir de la loi, il est impossible de suppléer à son silence et d'arriver à une condamnation par des analogies et des raisonnements. Il faut un texte précis qui puisse être appliqué par le juge à un fait caractérisé. Ce texte n'existe point, et aucune condamnation judiciaire ne saurait être prononcée. »

Ici donc étaient les questions préjudicielles, nécessaires à résoudre avant toute chose : la chambre des pairs, morcelée, modifiée, pouvait-elle juger comme tribunal suprême la culpabilité des ministres? M. de Martignac abordait ensuite les accusations fondamentales posées par les commissaires : « Sérieusement on accusait M. de Polignac d'avoir fomenté les

incendies de la Normandie, crime abominable, mais accusation ridicule quand on connaissait les faits, la loyauté, j'ai presque dit la simplicité du cœur du ministre. » M. Bérenger s'était fortement étendu sur le crime de trahison, résultant de ce que M. de Polignac avait abusé de son pouvoir pour influencer les élections et priver les citoyens du libre exercice de leurs droits civils; et certes rien de plus légal que la circulaire pleine de modération et de dignité que M. de Peyronnet adressait aux fonctionnaires de son département pour appeler franchement le concours de tous les fonctionnaires comme un acte d'adhésion et de loyauté. Était-ce là un crime? Maintenant venait le seul délit véritable au point de vue politique : M. de Polignac avait-il changé arbitrairement les institutions du royaume? L'accusation était grave, et sur ce point capital reposait toute la puissance des arguments des commissaires. En réponse, le défenseur invoquait l'art. 14, sa formule et son esprit. Cet article avait paru tellement précis, si particulièrement significatif, que la chambre l'avait effacé, en vertu de sa puissance suprême, et là était toute la justification des ministres accusés. Si cet art. 14 créait un pouvoir constituant, le roi pouvait exercer ce pouvoir ; et s'il le pouvait, les ministres n'étaient point coupables d'actes arbitraires; la question de leur responsabilité devait se décider par la législation ordinaire; ici revenait donc le dilemme inflexible de M. de Martignac: s'il y avait responsabilité des ministres, il fallait rappeler Charles X; si on frappait Charles X et la dynastie, on devait acquitter les ministres; car ils ne sont que les instruments et nullement la pensée. »

Après cette puissante argumentation présentée au milieu de l'assentiment intime de tous, M. de Martignac traçait le tableau le plus intéressant de la vie du prince Jules de Polignac (1), cette vie si agitée, si émue, et de la plus noble fidélité. » Élevé sur les genoux de Marie-Antoinette, à Versailles; d'un dévouement chevaleresque, aux jours des périls et de l'émigration à côté de M. le comte d'Artois, Jules de Polignac s'exposait avec l'ardeur d'un jeune gentilhomme au milieu de Paris révolutionnaire, et se faisait condamner à mort avec son frère à l'aurore de sa vie. Que d'intérêt sur cette fidélité, que de dramatiques sensations autour de celui qui était resté avec sa foi et sa vieille religion du trône, comme un cavalier d'Écosse sous les Stuarts! M. de Polignac, au cœur doux, à l'âme compatissante, n'avait jamais marqué sa vie que par la protection accordée au malheur; on l'accusait d'avoir contribué à la machine infernale, et un vieux républicain de la police, M. Réal, venait attester que son nom n'était point mêlé dans cette triste affaire. Disait-on qu'il était royaliste implacable? Des proscrits, parmi lesquels le général Vaudoncourt, se hâtaient de déclarer qu'ils devaient leur amnistie à M. de Polignac. Dans ce récit éloquent, M. de Martignac n'oublia aucune amitié, et des larmes coulèrent de tous les yeux quand il retraça sa commune jeunesse avec M. de Peyronnet qu'il voyait là, sur le banc des accusés, en face de la peine capitale. « Nés dans la même ville, dans la même année, nous avons vu ensemble s'écouler, au milieu des plaisirs et des peines, notre enfance, notre jeunesse, et bientôt notre âge mûr. Au collége, au barreau, dans la magistrature, dans les chambres, partout nous nous sommes retrouvés; et aujourd'hui, après avoir passé tous les deux au travers des grandeurs humaines, nous nous retrouvons encore, moi, comme autrefois, prêtant à un accusé le secours de ma parole, et lui, captif, poursuivi, obligé de défendre sa vie et sa mémoire menacées! Cette longue confraternité, que tant d'événements avaient respectée, les tristes effets des dissentiments politiques l'interrompirent un moment. Cette enceinte où nous sommes a vu nos débats, quelquefois empreints d'amertume, mais de tous ces souvenirs, celui de l'ancienne amitié s'est retrouvé seul au donjon de Vincennes. »

Ces touchantes paroles préludèrent à la magnifique défense de M. de Peyronnet, prononcée par lui-même avec cet accent grave, solennel, cette sensibilité rayonnante qui arracha des larmes à tous, à ses ennemis surtout. Je ne sache rien, au temps moderne, de plus

(1) C'est à cette occasion que les plus honorables témoignages furent donnés à la vie de M. de Polignac :

« ...Mes opinions politiques sont diamétralement opposées à celles de M. de Polignac; ma fidélité à les suivre, mon courage à les avouer, m'ont valu, en 1815, les honneurs d'une condamnation capitale. J'ai erré dix ans proscrit et fugitif en Europe; rentré dans ma patrie en 1825, j'ai été rayé du tableau de l'armée. Je dois à M. de Polignac, dans la situation malheureuse où j'ai été, un adoucissement et des égards dont je ne lui ai jamais caché ma gratitude...

« *Signé :* Gl. de VAUDONCOURT. »

« En 1820, après avoir été condamné à la peine de mort pour affaire politique et avoir subi cinq années de captivité, je fus exilé de France. En 1823, je me retirai en Espagne pour me soustraire aux persécutions que j'avais éprouvées jusqu'alors dans les divers pays où j'avais été chercher un asile; mais malheureusement mon séjour en Espagne, dans cette circonstance, aggrava ma position politique, car je fus de nouveau condamné à la peine capitale. Lors de l'avénement au trône de Charles X, plusieurs Français de ma connaissance, qui étaient à Londres, firent des démarches auprès de M. le prince de Polignac pour obtenir leur rentrée en France. Je formai aussi la même demande, qui fut accueillie avec un véritable intérêt par M. le prince de Polignac, et c'est par sa bienveillante intervention que je fus compris dans l'ordonnance d'amnistie qui fit rentrer un très-grand nombre de proscrits ..

« *Signé :* Massa. »

... « Proscrit pour la cause de la liberté je me réfugiai en 1823 en Angleterre pour échapper à deux condamnations, dont l'une capitale. M. de Polignac était alors ambassadeur à Londres. Je ne le connaissais que pour l'avoir vu au nombre de mes juges à la cour

remarquablement écrit que cette courte harangue de M. de Peyronnet. Qu'on se représente un homme de belle taille, au front large, un peu dépouillé, au geste solennel, sous l'intérêt qui se rattache à un grand pouvoir et à une infortune plus grande encore, et jetant à tous ces paroles fortement accentuées : « Vous ne serez pas offensés, nobles pairs, que je vous parle de moi : c'est le triste privilège des accusés et des malheureux. La justice qui frappe l'homme tout entier a besoin aussi de le connaître tout entier pour en porter un bon jugement. Je me flatte encore que vous m'excuserez si j'exprime avec quelque franchise le peu que j'ai à vous dire. Deux hommes fameux dans l'antiquité furent accusés d'avoir transgressé les lois de leur pays : le fait était véritable. L'un d'eux se défendit avec timidité, et il s'en fallut de peu qu'il ne succombât ; l'autre se défendit sans déguisement et sans faiblesse ; il fut absous avec de grandes acclamations. Je ne me compare pas à de tels hommes, il n'est pas besoin de le dire ; mais je vous compare, vous, messieurs, à leurs juges, et je ne doute pas qu'une certaine liberté de langage ne plaise à votre générosité, comme elle plut à la leur. » Et ici M. de Peyronnet déclara sans hésiter qu'en acceptant tous et chacun des pairs pour juges, il les récusait comme tribunal. Immédiatement, par une transition très-dramatique, il racontait sa première enfance, et le développement de cette existence, depuis si agitée : « J'étais bien jeune encore quand l'ancienne révolution éclata. Le premier spectacle auquel j'assistai dans le monde fut celui de l'anarchie et des proscriptions. Le premier bienfait que je reçus de la puissance publique fut l'exil et l'indigence pour moi, la captivité et l'échafaud pour mon père. Le trône brisé, les gens de bien condamnés, les possesseurs dépouillés, les peuples trompés et mis sous le joug, voilà ce qu'il me fallut voir et pleurer : l'impression en a été profonde et durable. Mes réflexions et mes sentiments furent d'accord pour m'éloigner du parti populaire dont la domination avait été si dure pour mon pays et pour moi. Quand la France obtint un peu de relâche, j'étais déjà sorti de l'enfance ; j'étais de ces jeunes hommes dont M. Necker a fait un si juste éloge, et dont l'indignation généreuse fut peut-être le plus fort obstacle au retour d'une ignoble et sanguinaire oppression. Il y avait pourtant encore des proscrits. Mon cœur, ouvert à des sentiments qu'on peut, je crois, avouer, se soulevait à l'idée du sort qui les menaçait. Plusieurs durent leur salut à des entreprises hardies dont il doit m'être permis aujourd'hui de revendiquer ma part : c'est ainsi que je commençai ma jeunesse. Je consolais mes malheurs irréparables en réparant ou détournant ceux d'autrui. »

Toute la vie de M. de Peyronnet fut ainsi racontée en termes nobles et touchants. Il dit à ses juges de quelle manière il avait passé à travers la révolution, l'empire, et quels motifs lui firent accepter si chaleureusement la restauration. Toujours intermédiaire entre les vainqueurs et les vaincus, témoin pour justifier, jamais pour accuser, M. de Peyronnet, avocat à Bordeaux, prit place dans la magistrature ; revêtu de ce sacerdoce comme les Lainé, les Ravez, il y gagna la confiance de tous. Par qui avait-il été nommé procureur général ? Par la portion éclairée du ministère Richelieu ; et le président de la cour, M. Pasquier, lui avait ouvert cette noble carrière. Député, votant avec le centre droit (1), il n'avait point trahi le ministère Richelieu. Jeune encore, il fut appelé à un ministère en 1821 : il l'avait traversé au milieu de bien des adversaires, de beaucoup d'amis et d'ennemis ; la magistrature se réorganisa sous sa main, la justice prit un plus libre cours. Toutes les lois qu'on lui reprochait avaient été exigées par la majorité : la loi du sacrilège lui était imposée ; et, chose curieuse ! un homme qui avait conquis une grande popularité dans le parti libéral (M. de Montlosier) lui avait écrit pour lui reprocher de n'avoir pas inséré dans le projet un article contre le blasphème. Quelle loi considérait-on encore comme son œuvre ? Le droit d'aînesse ? C'était une concession faite également à la majorité ; les temps changent, les opinions se modifient, et cette loi était alors réclamée par la chambre des députés avec autant d'insistance que d'autres lois aujourd'hui ; les ministres devaient en subir les votes. Lui reprochait-on aussi la loi sur la presse ? C'était encore une condition de majorité, et le projet primitif, qui émancipait les journaux, avait été dénaturé par la chambre elle-même. « J'ai obtenu, disait M. de Peyronnet, le triste honneur d'avoir des ennemis, effet inévitable d'une vie trop extérieure, d'une humeur trop franche et d'un caractère trop indépendant. Ils m'ont pris, dès mon adolescence, dans ces jours de malheurs et de ruine, où ma voix vive et hardie redemandait à la politique du temps le sang de mon père qu'elle avait versé. Ils m'ont suivi dans les faibles essais de ma jeunesse, quand mon esprit, ami de l'étude, réparait par des travaux opiniâtres mon bon-

des pairs. Je m'adressai, en 1824, avec confiance et franchise à lui, en le priant de vouloir bien faire pour moi ce que, en pareille occasion, il eût été bien aise qu'on fît pour lui. Je n'ai qu'à me louer de la bienveillante délicatesse avec laquelle le prince accueillit ma demande... Je dus à ses soins le bonheur de rentrer dans ma patrie à l'époque du sacre. Plus tard il me fit admettre à faire valoir mes droits au traitement de réforme ; en un mot, il ne laissa échapper aucune occasion de m'obliger .. »

Signé : Le capitaine Delamotte, de l'ex-1re légion de la Seine

(1) M. de Peyronnet disait vrai ; il avait voté contre l'adresse des royalistes de M. de Villèle dirigée contre le ministère Richelieu.

heur détruit et mon patrimoine envahi; ils m'ont suivi dans les devoirs imposés à mon âge mur, lorsque appliqué à rétablir l'ordre que j'aime, je l'avoue, avec passion, il était devenu si facile de soulever contre moi tous les abus que je poursuivais, et de donner à des exigences nécessaires l'apparence d'une dure inflexibilité. Mal observé et plus mal connu, condamné rudement et obstinément par l'esprit de parti qui n'écoute rien, personne n'a pu apprendre mieux que moi comment un homme enclin à la sincérité et à la loyauté, jaloux de faire le bien, et qui en a beaucoup fait, même à des adversaires et à des ennemis, aimé jusqu'au dévouement le plus généreux et le plus rare par les hommes de bien qui ont vécu dans sa familiarité, peut cependant être jugé, par ceux qui jugent de loin, comme un homme effréné et impitoyable. »

Ces paroles pleines de sensibilité préparaient l'histoire rapide des accusations jetées contre M. de Peyronnet, et contre ses actes de sévérité judiciaire pour la répression des complots à Colmar et à Poitiers. «A Colmar n'y avait-il pas eu conspiration? Le jugement fut prononcé par une juridiction qni ne dépendait pas de la chancellerie; il avait intercédé pour les malheureux condamnés, la cour de cassation seule prononça la validité de l'arrêt. A Poitiers, la conspiration n'était-elle pas réelle? Les partis s'agitaient contre le trône, il fallait des exemples inflexibles; M. de Peyronnet avait été pour la clémence toutes les fois qu'elle était possible, et il avait sauvé Fradin, un des condamnés, de la peine de mort. » Toujours il s'était montré clément; les partis en tiennent-ils compte? « Que ne cherchez-vous quel est le ministre qui a subi, à cette occasion même, le reproche public d'avoir fait abus du droit de grâce? Oui, messieurs, cet accusé qui est devant vous, cet homme sans commisération et sans indulgence, il y a plus de trois cents condamnés politiques qui lui sont redevables de la liberté ou de la vie. Prisonnier dans un événement militaire, s'il me faut une rançon, messieurs, elle est payée d'avance; j'ai rendu à l'ennemi trois cents têtes des siens pour la mienne. » Parlait-on de la fortune de M. de Peyronnet, resté sept ans ministre; il avait augmenté son revenu par un état officiel de 475 fr., et son impôt de 158 fr. La dot de ses enfants, il ne l'avait point fournie de ses deniers, c'était le roi Louis XVIII qui les avait dotés dans sa munificence. Enfin arrivait l'histoire de son entrée au ministère du prince de Polignac. Par sa nature, il était ennemi des coups d'État, il les croyait toujours une faute quand ils n'étaient pas impérativement commandés, et ce qu'il disait là il l'avait écrit; cependant la résolution était prise, il ne pouvait la désavouer. « Les ordonnances ont été faites et elles ont été signées, et mon nom s'y trouve; pourquoi les ai-je signées? Le secret est dans mon cœur, et ne doit pas en sortir. Il y est accompagné d'amertume et de souvenirs douloureux. Que résoudre d'ailleurs, et que faire? La crise était imminente; les esprits les moins clairvoyants n'en doutent plus. Quelque parti que l'on prît, soit pour attendre, soit pour prévenir, elle ne pouvait manquer d'éclater. Était-ce bien le moment pour un vieux serviteur du roi, qui ne pouvait plus rien empêcher, qui avait déjà tant souffert et qui avait aussi reçu tant de grâces, était ce bien le moment de se racheter du péril, et d'aggraver, par une retraite inopportune et intéressée, les embarras d'une position où il y en avait déjà de si dangereux? J'ai suivi tristement et résolûment le mouvement imprimé, et malgré le chagrin dont le poids m'accable, certain, comme je le suis, de n'avoir, par mon adhésion, rien ajouté aux événements qni se préparaient, bien que je ne puisse me consoler des malheurs sans nombre auxquels j'ai pris part, j'ose à peine chercher en moi-même si je me repens de mes propres malheurs. Encore aujourd'hui, messieurs, et en votre présence j'éprouve une sorte de joie triste et amère de n'avoir pas séparé mon sort de celui de mes bienfaiteurs, et d'avoir confondu par ce dernier témoignage d'abnégation et de gratitude, ceux, en petit nombre, j'espère, qui n'avaient pas craint d'étendre jusqu'à moi l'injure de leurs mécontentements et de leurs doutes. Quelques personnes se sont étonnées que je me sois séparé du roi. Je rends grâce de cette surprise à ceux qui l'ont éprouvée. Elle m'a fait voir qu'ils me jugeaient bien, et qu'ils attendaient de moi précisément ce que j'ai fait. Non, je n'ai point imité l'exemple du comte de Melfort; non, je n'ai pas déshonoré mon malheur par des lâchetés. Je pouvais fuir le 29 et le 30; il en était encore temps. Une retraite m'a été offerte et je ne l'ai pas acceptée. Je n'étais plus ministre cependant et n'en avais plus les devoirs; mais, à défaut de ceux-là, il me restait ceux de l'honneur. Je ne me suis éloigné que sur l'ordre du roi, sur son ordre formel et réitéré; quand il n'y avait plus d'espérance, pas même de mourir à côté de lui; quand la fuite, devenue presque impossible, n'était pour moi qu'un danger de plus. Le sang a coulé, voilà le souvenir qui pèse à mon cœur. Paix à ceux qui ont succombé; paix et consolation à ceux qui ont survécu. Quelque dur qu'ait été mon sort, quelque grandes qu'aient été les injustices qui m'ont été faites, aucun sentiment ne peut surmonter en moi celui de la sympathie et de la pitié; rien ne peut m'empêcher de verser des larmes sur le sang qui a été versé. J'en devrais davantage si j'avais été cause de ces malheurs; j'en dois encore beaucoup, quoique je ne me les reproche point. Que les amis et les ennemis acceptent également ce triste et légitime tribut que je leur payo à tous, et que je leur payerais encore quand même

ils le repousseraient. Un malheureux, frappé comme moi, n'a guère plus que des larmes, et l'on doit peut-être lui tenir compte de celles qu'il ne garde pas pour lui-même. »

On ne peut dire l'effet que produisit cette éloquente péroraison sur l'auditoire, pourtant si mal disposé; des pleurs coulaient de tous les yeux; des sanglots éclatèrent comme un grand applaudissement des âmes; la tribune des journalistes, si ennemie de l'ancien garde des sceaux, était remplie d'attendrissement, et le soir même il ne fut bruit dans Paris que de l'éloquence de M. de Peyronnet. Qu'ils furent pâles après cela les plaidoyers de M. Hennequin, les discussions longues, prétentieuses de M. Sauzet, et le plaidoyer un peu déclamatoire de M. Crémieux. Tout fut absorbé par la haute parole de M. de Peyronnet, splendide triomphe de l'éloquence. En sa qualité de commissaire de la chambre des députés, M. Bérenger fut chargé de répliquer à la défense; esprit toujours froid et méthodique, il répéta le premier réquisitoire, revenant sans cesse aux accusations banales « d'influence sur les élections pour arrêter l'action du gouvernement représentatif, et sur la suspension des lois constitutionnelles du pays, crime irrémissible. » Aucune pensée élevée, capitale, aucune idée d'homme d'État; et cependant il s'agissait d'un de ces procès politiques qui doivent retentir dans l'histoire.

La face des débats ne fut pas plus changée par ce réquisitoire que par la libre défense des accusés; une résolution était inflexiblement prise par les sommités de la pairie. Certes, les pairs avaient senti la force des arguments judiciaires de M. de Martignac: « point de responsabilité des ministres puisqu'il y a exil de la famille royale; point de juridiction puisqu'il y a morcellement de la cour et amoindrissement de juges; point de procédure réglée, aucune peine applicable. » A ces points de vue divers, la cour des pairs pouvait légalement se déclarer incompétente. Dans quel but? Il s'agissait d'une mesure politique; la pairie voulait à la fois satisfaire les justes griefs de l'opinion et sauver les accusés de la peine capitale; en se déclarant incompétente, elle les livrait à un jury, à une cour d'assises; en les acquittant d'une manière absolue, elle les exposait peut-être à être massacrés, tant les masses étaient soulevées autour d'elle! Que fallait-il faire en ce cas pour concilier tant de devoirs? La cour était aussi bien corps politique que tribunal judiciaire; elle avait en son sein toutes les conditions d'un pouvoir extraordinaire, elle devait en user... Il ne fallait rien heurter, si on ne voulait rien compromettre. Aussi l'homme d'État éminent qui dirigeait les débats, le baron Pasquier, avait-il tout ménagé pour arriver au résultat désiré, mais auquel les graves magistrats répugnaient, c'est-à-dire à un système de pénalité qui ne fût pas la mort, et pourtant qui en eût les semblants; il le fallait bien au milieu des mugissements affreux qui éclataient autour du Luxembourg.

Je dois revenir sur cette affreuse émeute qui agitait les rues de Paris. Le spectacle le plus hideux fut alors présenté par les masses populaires; des milliers de cris sauvages se firent entendre pour demander la mort de ces prisonniers que la cour des pairs allait juger. S'il ne s'était pas groupé une fraction de la garde nationale, composée de l'honnête bourgeoisie, redoutant le pillage, quelques débris de la troupe de ligne, l'œil morne et la tête baissée depuis juillet, mais décidée à repousser ces saturnales de peuple, Paris aurait eu à déplorer quelque chose de semblables aux journées de septembre 1792, même au sein de la garde nationale. La répression de l'émeute n'était un peu ferme, un peu osée, que par la conviction assez générale qu'il y aurait peine de mort contre ceux qu'on jugeait de si grands coupables. Le premier jour du procès, les rassemblements autour du palais du Luxembourg avaient été déjà considérables, et à l'aspect sinistre; le lendemain ils se montrèrent si nombreux que l'autorité en fut épouvantée, et les cris funèbres du 18 octobre se firent entendre jusque sous les fenêtres des prisonniers: « *Mort à Polignac! mort à Peyronnet! mort aux ministres!* » Ce peuple, si profondément agité, se composait en grande partie des masses qui avaient pris part aux journées de juillet, réunies à ces misérables qui pullulent au sein des grandes capitales; il était bien difficile de distinguer les héros des barricades, de cette populace qui venait s'agiter autour du palais; ces masses étaient mises en action par quelques têtes de partis, par les chefs des sociétés secrètes, qui savaient qu'en révolution il faut faire triompher les causes par les excès et se servir d'un accident pour briser tout un système. On n'arrive point à un changement radical par des moyens doux et de transaction; mieux vaut aller droit à la place publique quand on veut le triomphe d'un principe contesté. Cette populace donc, qui ne semblait avoir qu'un but sanglant, qu'une vengeance exécrable, portait avec elle-même, néanmoins, un projet politique, vaste, étendu, décisif, qu'elle plaçait à l'abri de l'émeute; on la faisait servir, sans qu'elle s'en doutât, à un dessein gouvernemental.

L'autorité municipale était alors confiée à M. Odilon Barrot et la préfecture de police à M. Treilhard. Tous deux devaient répondre de la tranquillité et de la sûreté de Paris. M. Odilon Barrot, avec tout l'esprit qui le distingue, n'avait pas en lui-même une personnalité bien réelle; il était le bras intelligent de M. de Lafayette dont il se disait l'élève et l'ami le plus dévoué. M. Treilhard, tête de parti avant tout, appartenait aux opinions de la gauche et par consé-

quent il ne pouvait avoir d'autre volonté que celle de M. de Lafayette qui demeurait ainsi maître de la triple force militaire, municipale et de police, la dictature la plus absolue dans la cité. La pensée de l'administration de M. Barrot s'était déjà révélée lors de l'émeute du 18 octobre: si elle avait horreur de mêler son nom à des actes turbulents, à des violences horribles, elle désirait une certaine agitation dans le peuple, afin de prouver que la marche du gouvernement était incertaine et timide; son goût était donc de se poser plutôt comme intermédiaire entre l'émeute et le pouvoir que comme agent dévoué de ce pouvoir même. Comme M. de Lafayette, il voulait bien réprimer l'émeute, mais à la condition expresse qu'il imposerait ensuite sa condition et sa loi. Cette situation s'était produite une fois déjà dans le débat entre M. Guizot et M. Odilon Barrot; M. Guizot avait succombé, et le ministère de M. Laffitte était né en quelque sorte de ce conflit. Maintenant le parti révolutionnaire n'était plus assez content même de M. Laffitte; et M. de Lafayette voulait, en échange de l'incontestable service d'ordre qu'il allait rendre à l'occasion du procès des ministres, conquérir la plénitude du pouvoir et la réalisation de ses idées. De là toutes ces conférences avec les écoles, ces pourparlers continus entre les faiseurs d'émeutes, les magistrats de la capitale, les états-majors et M. de Lafayette lui-même. On recommandait aux fauteurs des désordres la sagesse, la modération; puis confidentiellement on leur assurait que l'ordre politique, très-vicieux au sens démocratique, serait modifié, et en cette œuvre les préfets de la Seine et de police ne se séparaient point de M. de Lafayette. Singulier spectacle de voir des fonctionnaires publics, sous un gouvernement responsable, faire la critique du ministère dont ils étaient les agents!

Dans cette pensée politique de répression d'un côté et d'un triomphe de parti de l'autre, M. Odilon Barrot s'adresse à cette populace émue (1): « Mes concitoyens, dit le préfet, le terme de ce procès qui préoccupe si vivement les esprits, et qui tient comme en suspens notre commerce, notre crédit, nos améliorations intérieures, approche; un arrêt porté en toute liberté va régler la destinée des auteurs de ces ordonnances qui ont été le signal de notre résistance et de notre affranchissement. A une époque récente, votre premier magistrat vous a demandé respect pour la justice; vous avez entendu sa voix, et c'est avec bonheur que j'ai vu la plus scrupuleuse réserve, le plus grand calme environner des débats qui ont fait naître en nous des émotions si profondes, et nous ont rappelé des souvenirs si cruels et si récents. Nous ne pouvons pressentir le jugement qui sera porté, mais quel qu'il soit, nos devoirs restent les mêmes. Nous n'aurons pas laissé à la justice toute son indépendance pour mettre ensuite la violence à la place de ses arrêts; nous n'aurons pas donné à la France et à l'Europe attentive ce grand exemple de sagesse et de modération pour faire ressortir davantage ce qu'aurait d'odieux un meurtre substitué à la vindicte légale! Sorti de vos rangs, en parfaite sympathie d'opinions et de sentiments avec vous, ce que vous éprouvez, je l'éprouve. Je ne suis étranger ni à votre impatience de voir se réaliser au milieu de nous des institutions promises, ni à vos justes ressentiments, ni au besoin populaire d'une grande réparation; mais la réparation que notre généreuse nation avait le droit d'exiger est-elle donc seulement dans le sang de quelques malheureux? n'est-elle pas surtout dans l'abolition d'un gouvernement parjure, dans l'érection de notre trône national, et dans les institutions populaires qui, selon une promesse solennelle et sacrée, doivent en-

(1) La proclamation du préfet de police, M. Treilhard, ne différait pas essentiellement de celle de M. Odilon Barrot.

« Mes concitoyens, la cour des pairs va prononcer sur le sort des hommes que la vindicte publique a traduits devant elle. Au moment où l'attente de son arrêt préoccupe les esprits au plus haut degré, vos magistrats éprouvent le besoin de faire un nouvel appel au patriotisme dont vous avez offert tant de fois d'éclatants exemples. Jusqu'à ce moment, l'espoir de vos ennemis a été déçu, le plus grand calme n'a cessé de régner autour du palais du Luxembourg, les droits de l'accusation, et ceux plus sacrés encore de la défense, ont été librement exercés. La sagesse dont le peuple de Paris a donné tant de preuves, ne se démentira pas au terme de ces grands débats.

« Les nations les plus libres sont aussi celles qui ont professé pour les jugements le respect le plus absolu. L'obéissance à la justice est la base essentielle de l'ordre social et de la liberté. L'influence morale de la révolution de juillet est immense. Par elle tous les peuples sont devenus nos alliés; par elle, nous conjurons les efforts de nos ennemis extérieurs, sans qu'un seul de nos bataillons ait passé la frontière. Eh bien, cette irrésistible puissance serait à l'instant détruite si l'autorité des jugements recevait parmi nous quelque atteinte. Quelle joie pour les calomniateurs de notre glorieuse révolution, si la voix de la justice était un seul instant méconnue! Voilà, diraient-ils, les fruits de cette liberté dont la France donne aux autres peuples le redoutable exemple!

« Citoyens, vous ne pouvez l'ignorer, nos ennemis ont, dès longtemps, marqué l'issue de ce procès comme l'écueil où l'ordre public viendrait se briser. Déjà ils avaient compté sur les rigueurs de l'hiver; mais votre patience a trompé leur coupable espoir comme votre courage les avait confondus en juillet. Maintenant ils font un appel à vos justes ressentiments; mais, dans les hommes qui tour à tour invoquent les malheurs publics et les passions dont une nation généreuse fait, quand il le faut, le sacrifice à la patrie, vous reconnaîtrez facilement les ennemis de ce trône populaire que vous avez élevé. Vous ne vous laisserez pas prendre à ce nouveau piége, et votre sagacité déjouera les sinistres projets de ceux que vous avez vaincus il y a quatre mois, par la force des armes.

« Mes concitoyens, vos magistrats ont quelques droits à votre confiance, ils étaient avec vous dans les trois journées. Ralliez-vous à leur voix. En peu de jours l'union de tous les bons Français rouvrira les sources de la prospérité publique.

« Paris, le 20 décembre 1830.

« Comte Treilhard. »

vironner ce trône? Quelques amis ardents de la liberté pouvaient être égarés par le désir de presser les conséquences de notre révolution, qu'ils écoutent une voix amie. »

M. Odilon Barrot, simple préfet, abordait directement ainsi la question politique. « Il y a deux manières de réaliser ces conséquences : la force de l'opinion publique manifestée par la presse et par des élections libres ou la violence. La première voie nous conduira infailliblement au but que tous les patriotes sincères désirent; l'autre nous conduirait inévitablement à la guerre civile, et nous présenterait désunis aux coups des puissances étrangères qui nous observent. Ah! parmi ceux qui auraient recours à la violence, le plus grand nombre sans doute verserait bientôt des larmes de sang sur les funestes conséquences qu'elle entraînerait; mais il serait trop tard, et la plus belle occasion d'assurer la gloire et la liberté, non-seulement de notre France, mais du monde entier, serait de nouveau et pour longtemps compromise.

« Mes concitoyens, à la veille de la plus grande épreuve peut-être à laquelle notre nouvelle société politique puisse être soumise, je fais, au nom de notre chère patrie, un appel solennel à votre bon sens, à votre courage! Que les violateurs de l'ordre public et des lois, s'il s'en présente, rencontrent partout les masses de notre garde citoyenne, partout la réprobation des bons citoyens! L'emploi de la force active ne sera pas nécessaire, car il ne peut y avoir combat entre nous; entre nous, enfants de Paris, unis d'affection et d'intérêts, et que les journées de juillet ont trouvés tous, presque sans exception, réunis sous le même drapeau!... Rallions-nous tous à notre devise : *Ordre et liberté!* Il est de ces moments décisifs pour les destinées d'un pays; un peu d'union et de courage seront récompensés d'un long avenir de bonheur et de force! »

Cette proclamation était donc un véritable programme politique, une marche en avant vers les opinions de la gauche. Le préfet ne restait pas entièrement d'accord avec les ministres; il leur était comme supérieur : dans ce ministère, selon les meneurs, il n'y a de bien et de bon que M. Dupont (de l'Eure), et un peu M. Mérilhou; M. Laffitte, toujours extrêmement faible, est complétement débordé par le parti du mouvement. Tel est l'esprit des proclamations des deux préfets de la Seine et de police, adressées aux habitants de Paris pour apaiser l'émeute; on y prend des engagements, les magistrats y parlent plutôt un langage de transaction que de répression. Cela était-il absolument commandé par les circonstances? Les deux préfets ne célèbrent que les héros des grandes journées; on trouve dans leurs manifestes des phrases inexplicables sous un gouvernement régulier; on se garde bien de parler de la force du pouvoir. Il y a plus : les préfets ouvrent des conférences avec les étudiants; on délibère dans les écoles, on vote sur la question de savoir s'il faut appliquer la peine de mort aux ministres, comme dans les mélodrames des francs juges; puis ces jeunes gens sont admis à la préfecture de la Seine presque avec plus d'honneur que les députés, que l'on blâme, que l'on censure. Si quelques-uns se séparent d'une populace qui leur fait peur et honte, M. Odilon Barrot approuve la proclamation qu'ils adressent à leurs camarades (en vertu de l'autorité légitime des écoles) (1). Une de ces proclamations contient des passages violents contre la chambre des députés, sur la mauvaise marche du gouvernement : le pouvoir des écoles déclame contre l'autorité des chambres, et la préfecture laisse subsister ces paroles dans la proclamation. Est-ce là de l'ordre, du gouvernement régulier?

« Dans la journée, dit une lettre de M. Odilon Barrot, nous étions vivement préoccupés au Luxembourg du parti que prendraient les jeunes gens des écoles qui avaient alors une grande puissance d'action sur le peuple des faubourgs. On vint nous avertir qu'ils étaient réunis en grand nombre, qu'ils délibéraient, et que les motions les plus violentes étaient faites. Nous leur fîmes exprimer le désir qu'une députation d'entre eux vînt conférer avec nous. Il vint en effet plusieurs jeunes gens très-exaltés, et la conférence eut lieu en présence de tout l'état-major de la garde nationale; elle fut longue et vive : « Pourquoi, leur disions-nous, vouloir souiller, par le meurtre de quelques hommes, une si belle révolution? leur

(1) Pour être juste, il faut dire que la proclamation des écoles adoptée par M. Odilon Barrot, ne contenait aucune insulte contre le pouvoir ou les chambres :

« Chers camarades, voici venu l'instant où doit briller dans tout son éclat l'enthousiasme de notre patriotisme. Nous devons à la justice notre concours. Après avoir chassé la tyrannie, fait triompher le règne des lois, serions-nous aujourd'hui assez faibles pour leur refuser notre assistance? Des gens mal intentionnés voudraient entraver la marche du procès des ex-ministres et compromettre par leurs manœuvres la gloire de notre illustre révolution. Formons-nous en légions. Portons sur nos chapeaux les cartes de nos écoles et déclarons que nous sommes prêts à soutenir l'indépendance de la justice, et rien que la justice, jusqu'à la fin du procès. Voilà comme nous devons couronner l'œuvre de juillet et nous montrer aussi bons citoyens que courageux patriotes. Prouvons en même temps à ce peuple si héroïque, à ce peuple avec qui nous avons combattu, à ce peuple dont nous voulons défendre les droits et rester les fidèles amis, qu'on a voulu l'abuser en excitant en lui des passions que la raison récuse, et soyons sûrs que la sagesse qui l'anima en juillet, viendra encore le guider aujourd'hui, et lui mériter de nouveau l'admiration du monde entier. »

Plus bas on lisait l'apostille suivante, écrite de la main du préfet de la Seine :

« Non-seulement j'autorise, mais je désire la publication de cette adresse comme étant honorable pour les jeunes patriotes qui l'ont signée, et utile au maintien de l'ordre public et des lois. »

sang est-il donc indispensable à la liberté conquise? » Ils nous répondirent : « Il ne s'agit pas des accusés, nous n'avons pas plus soif de leur sang que vous : nous les protégerions même s'il le fallait; mais il s'agit d'un gouvernement qui a trahi la révolution : l'occasion de le renverser se présente, nous la saisissons. — C'est-à-dire, leur répliquions-nous, que vous voulez préluder à une nouvelle révolution : est-elle nécessaire? Désespérez-vous déjà de la force de l'opinion publique, de l'influence de la presse, de l'accord des patriotes dans les chambres, hors des chambres? Sauvons le gouvernement de cette crise; nous n'en aurons que plus de titres, plus de moyens pour le forcer ensuite à satisfaire à toutes les conditions de son origine. »

Ces transactions, au lieu d'apaiser l'émeute, la rendent plus impérieuse et plus menaçante; le 20 décembre, jour néfaste, elle devient terrible : des groupes ont pris une attitude de révolution; de hideuses figures se montrent partout; les chefs les plus exaltés du côté gauche et les officiers de la garde nationale les plus avancés dans les idées du mouvement s'en effrayent eux-mêmes. D'où sort tout ce résidu impur des troubles publics de quarante années? D'où viennent ces hommes aux physionomies sinistres, aux manches retroussées, ne poussant que ces cris : « *Mort aux ministres! nous voulons leur tête! il nous faut leur vie!* » Et ces vociférations sauvages viennent retentir autour de la prison où se trouvent MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville. Ainsi la mort partout, peut-être l'échafaud, en vertu d'une sentence arrachée à la pairie par la violence; et, ce qui est plus terrible encore que la mort sur l'échafaud, les excès du peuple qui demande à déchirer les entrailles des victimes. Quelle nuit que celle du 20 au 21 décembre! Quelles sinistres pensées durent passer à travers ces crânes brisés par le malheur! M. de Polignac, père d'une gracieuse famille, laissait une femme jeune et enceinte; le comte de Peyronnet, malgré la fermeté de son caractère, pâlissait devant l'idée d'être traîné dans les ruisseaux par une populace immonde; M. de Chantelauze, maladif, M. de Guernon-Ranville, qui laissait tant d'espérance, au début presque de sa carrière. Oh! ce fut alors que la pensée religieuse vint consoler ces existences brisées; il y a en chacun de nous un peu de la vie du Christ : grands ou petits, nous avons eu notre passion, passion d'âme ou de corps; ici notre cerveau brûle, nos mains tremblent, partout enfin le désespoir et les tourments, jusqu'à ce que vienne la résurrection de nos cœurs par la foi; et ce fut cette foi qui soutint les ministres malheureux exposés aux fureurs du peuple.

Pour se rendre compte des causes intimes de ces scènes déplorables, il faut savoir que la police du palais, la garde de la cour des pairs et des prisonniers étaient confiées à M. de Lafayette qui, installé au Luxembourg, y couchait au rez-de-chaussée (1); ses rapports avec M. Pasquier étaient très-fréquents, et, avec sa sécurité habituelle, il répondait de tout, aussi bien de la liberté du jugement que de la sûreté des prisonniers. Depuis trois jours la préoccupation du président de la cour était celle-ci : Comment formuler un arrêt assez clément pour sauver la vie aux prisonniers, assez ferme, assez sévère néanmoins pour satisfaire la partie irritée de la population de Paris? Sur le premier point, il fallait d'abord consulter les magistrats, membres de la chambre des pairs, pour la rédaction d'un arrêt où tout sortait du règne du droit ordinaire; travail plus difficile qu'on ne peut le croire; car l'on devait dans une réunion de certains mots retentissants, tels que *la mort civile, la prison perpétuelle*, répondre autant que possible à l'irritation populaire par des semblants de l'échafaud.

La sûreté des prisonniers, après le prononcé de l'arrêt, était surtout ce qui préoccupait la cour des pairs et son président : comment se faisait-il que les rues qui environnaient le palais du Luxembourg fussent encombrées à ce point que les flots du peuple vinssent battre le péristyle et compromettre la liberté des juges? M. de Lafayette, en suivant les plus simples règles de la stratégie, ne devait-il pas faire occuper les ponts, et empêcher l'invasion des abords du Luxembourg (2)? Lorsque la garde nationale n'était pas com-

(1) Le lendemain de la sinistre journée du 20 décembre, le général Lafayette, publia l'ordre du jour suivant : « Le général en chef voudrait trouver des expressions égales aux sentiments de son cœur pour témoigner à ses frères d'armes de la garde nationale et de la ligne son admiration et sa reconnaissance pour le zèle, le fermeté et le dévouement qu'ils ont manifestés dans la pénible journée d'hier. Il savait bien que sa confiance dans leur patriotisme serait justifiée à chaque occasion; mais il regrette vivement les fatigues et les inconvénients auxquels ils sont exposés; il voudrait les prévenir et ne peut que les partager. Nous sentons tous également le besoin de défendre la capitale contre la violence et l'anarchie; de protéger la sûreté des familles et des propriétés, d'empêcher que notre révolution ne soit souillée par des crimes, et notre honneur compromis. Nous sommes tous solidaires comme un seul homme pour l'exécution de ces devoirs sacrés, et au milieu de l'affliction que lui causent les désordres d'hier, et ceux qu'on annonce pour aujourd'hui, le général en chef trouve une grande consolation et une parfaite sécurité dans les sentiments dont il est pénétré pour ses chers et braves camarades de liberté et d'ordre public.

« LAFAYETTE. »

(2) « Tout allait au hasard, aucun ordre n'était prescrit à propos; ceux qu'on donnait ne s'exécutaient point. M. de Lafayette, à cause de l'autorité de son nom, plus que personne à même de diriger les affaires, ne dirigeait rien, ne prenait aucune mesure; il était, comme toujours, plein d'incertitude et d'irrésolution. »

(*Récit d'un témoin oculaire.*)

plétement bien disposée, pourquoi ne pas faire un choix, pourquoi surtout ne pas appeler en aide à la justice quelques régiments de ligne sur lesquels on pouvait compter? L'opinion de M. de Lafayette différait essentiellement de celle du président de la chambre, sur la manière dont les prisonniers seraient ramenés à Vincennes; M. de Lafayette, avec toute croyance à son immense ascendant, voulait leur faire traverser Paris en plein jour sous l'égide de sa popularité; l'opinion de M. Pasquier et du comte de Montalivet était complétement opposée à celle du vieux général; l'état des esprits leur paraissait tel qu'il fallait même user de stratagème pour garantir des vies si effroyablement exposées. On était convenu que le jardin du Luxembourg serait occupé par un régiment de ligne sur lequel on pouvait compter, afin de faire traverser les voitures de poste; M. de Lafayette y appela au contraire une des légions de la banlieue, la plus irritée contre les ministres. Ce n'est certes pas que M. de Lafayette voulût exposer la vie des accusés; il se faisait fort de les sauver, seulement il voulait que l'on sût que c'était par lui que la paix avait été maintenue, et en conséquence faire ses conditions au gouvernement.

Le lendemain, 21, lorsque l'audience s'ouvrit, l'effet de cette nuit fatale se manifestait en traits indélébiles sur la physionomie de chaque accusé; M. de Peyronnet, si noble et si éloquent la veille, penchait silencieusement la tête sur la poitrine; M. de Polignac, toujours calme, résigné, conservait la double religion de Dieu et de la royauté, qui fait les martyrs; M. de Chantelauze, si souffrant, avait eu de ces accès de fièvre qui colorent les joues et suspendent le cours de la maladie devant une crise plus grande qu'elle; ses yeux brillaient d'un feu ardent et sombre; M. de Guernon-Ranville semblait encore entendre, comme un frémissant écho, les cris du peuple qui rappelaient les plus déplorables époques (1).

Dans cette terrible épreuve, la pairie montra un caractère de fermeté digne des jours antiques, car elle était la première exposée aux coups du peuple. Certes, si quelques-uns des juges avaient tremblé, ils pouvaient s'absenter sur un prétexte (il y en a tant pour la peur! la famille, la santé, le dévouement même); eh bien, ils mirent tous à honneur d'assister aux débats jusqu'au prononcé de l'arrêt; les noms que le premier appel avait fait connaître restèrent sur leur siége; il n'y eut que M. Mollien, saigné trois fois dans une journée (et il le fit constater), qui envoya une lettre d'excuses. Remarquez bien qu'à tous moments la cour était menacée du plus horrible des attentats, de voir massacrer devant elle les prisonniers, et d'être dispersée elle-même par la populace. Ce n'était pas ici une vaine terreur! Le 21 au soir, lorsque les premières bougies s'allumaient au sein de la cour, des officiers d'état-major vinrent communiquer au président l'avis officiel qu'il n'y avait plus sûreté pour la délibération, que M. de Lafayette n'en répondait plus : c'était une fausse alerte, et M. Pasquier dut lever solennellement la séance au milieu de la tristesse générale. Ces menaces n'empêchèrent pas que, le lendemain, le même nombre de pairs ne se trouvât à la séance du Luxembourg, avec la même fermeté du devoir. Il n'y eut là aucune forfanterie de courage, aucun de ces actes extérieurs, de ces proclamations patriotiques qui semblaient demander pardon à la multitude des mesures qu'on prenait contre elle pour empêcher les excès; les pairs vinrent à la cour parce que c'était leur devoir de conscience et d'honneur.

Au milieu de ce terrible épisode, la présence des prisonniers excitait toujours une grande commisération. Après cette nuit terrible du 20 décembre nul d'entre eux ne demanda la parole; on n'entendit plus que le commissaire de la chambre des députés, M. Madier de Montjau, et quelques paroles de M. Bérenger pour appeler la sévérité de la cour sur les accusés; comme s'il y avait quelque chose de plus sévère que

(1) Il est incontestable que dans cette circonstance terrible le général Lafayette et la garde nationale rendirent des services inappréciables, et le roi s'empressa de leur en témoigner sa reconnaissance :

« Ce mercredi matin, 21 décembre.

« C'est à vous que je m'adresse, mon cher général, pour transmettre à notre brave et infatigable garde nationale l'expression de mon admiration pour le zèle et l'énergie avec lesquels elle a maintenu l'ordre public, et prévenu tous les troubles. Mais c'est vous d'abord que je dois remercier, mon cher général, vous qui venez de donner de nouveau, dans ces jours d'épreuves, l'exemple du courage, du patriotisme et du respect pour les lois comme vous l'avez fait tant de fois dans le cours de votre longue et noble carrière.

« Exprimez en mon nom combien je jouis d'avoir vu renaître cette belle institution de la garde nationale qui nous avait été presque entièrement enlevée, et qui s'est relevée, brillante de force et de patriotisme, plus belle et plus nombreuse qu'elle ne l'avait jamais été, aussitôt que les glorieuses journées de juillet ont brisé les entraves par lesquelles on s'était vainement flatté de l'anéantir. C'est cette grande institution qui doit assurer parmi nous le triomphe de la cause sacrée de la liberté, tant en faisant respecter au dehors notre indépendance nationale, qu'en préservant l'action des lois de toute atteinte dans l'intérieur. N'oublions pas qu'il n'y a point de liberté sans loi, et qu'il n'y a point de loi là où une force quelconque parvient à en paralyser l'action et à s'élever au-dessus d'elle.

« Tels sont, mon cher général, les sentiments que je vous prie de manifester de ma part à la garde nationale. Je compte sur la continuation de ses efforts et des vôtres pour que rien ne trouble cette tranquillité publique dont Paris et la France ont un si grand besoin, et qu'il est si essentiel de maintenir.

« Recevez en même temps, mon cher général, l'assurance de la sincère amitié que vous me connaissez pour vous.

« Louis-Philippe. »

les événements eux-mêmes. De tous les avocats, M. de Martignac seul garda le costume de ville qu'il avait le premier jour des débats, avec sa courageuse fermeté. Si sa figure était pâle, c'est que la maladie faisait de cruels ravages en sa poitrine et que la mort s'avançait. Un des avocats, M. Crémieux, montrait sous sa robe l'uniforme de garde national, préservatif naturel qu'on eût déployé en secouant la robe du barreau si l'émeute s'était montrée trop menaçante, tant on craignait qu'il n'y eût plus de justice ! Il régnait une grande tristesse sur tous les bancs ; à chaque minute on annonçait l'invasion du Luxembourg par le peuple. Pour se venger de la courageuse attitude de la pairie, on supposa des peurs et des fuites individuelles : la vérité est qu'il n'en fut rien ; et chaque pair demeura à sa place jusqu'à la fin des débats, qui furent clos hâtivement avec la fermeté habituelle de M. Pasquier, après une réplique mesurée et très-éloquente de M. de Martignac. Le noble défenseur avait gardé la logique de sa parole, et assis à côté de M. de Polignac, il ne l'abandonna pas jusqu'au moment où le président, d'une voix grave et solennelle, prononça la clôture des débats.

A deux heures, la cour des pairs entra en délibération. D'après les errements qu'elle avait suivis dans les procès antérieurs, il dut y avoir un scrutin motivé, un second scrutin sur la culpabilité des accusés, et un troisième sur l'application de la peine (1). Des difficultés infinies s'élevèrent sur ces trois points. La cour, qui comptait dans son sein les plus savants comme les plus fermes légistes, avait été frappée des motifs développés par les défenseurs des accusés, à savoir : point de responsabilité là où il y avait chute de dynastie ; tribunal morcelé par l'expulsion des pairs créés par Charles X ; nulle définition du délit, nulle peine déterminée par la loi. M. Pasquier ramena la question à ses termes véritables : « La cour, réunion d'hommes politiques, devait aller droit à la question politique : que fallait-il ? Donner satisfaction à l'opinion publique sans que le sang fût versé, châtier ceux qui avaient malheureusement amené une révolution. Et comme la cour était un tribunal exceptionnel, elle pouvait fixer sa jurisprudence par un acte émané d'elle, et qui pouvait tout sauver. De là les conséquences suivantes : la compétence résultait de l'article de la charte qui portait que la chambre des pairs, réunie en cour de justice, connaîtrait tous les actes de la responsabilité ministérielle ; le crime de trahison était également prévu par l'art. 56 de la charte de 1814. Ainsi la cour pouvait connaître des crimes de haute trahison commis par les ministres. Il est vrai qu'il n'y avait aucune peine précisément applicable à ce crime, qui n'était pas défini par le Code pénal. Dès lors il y avait nécessité d'y suppléer. Combinant les art. 7, 17 et 18 de ce Code pénal, la cour devait, pouvait en appliquer les dispositions générales aux ministres accusés de haute trahison. Cette peine était la déportation. Or la déportation ne pouvait avoir lieu, puisqu'il n'y avait pas de territoire hors de France désigné à cet effet ; elle serait changée en la détention perpétuelle avec la mort civile. Puisqu'on voulait qu'il y eût quelque chose qui ressemblât à la mort dans la pénalité, on avait la mort civile. »

Au point de vue légal, cette rédaction était contestable. Mille objections furent soulevées dans la discussion au milieu d'une cour supérieure qui comptait tant de magistrats. Tout fut dominé par la raison d'État ; un arrêt de mort répugnait à la conscience de tous, à l'humanité, à l'esprit éclairé de la génération, à la majorité même du pays. Un acquittement n'eût été ni juste ni politique : la chambre se serait suicidée et n'aurait pas même sauvé les tristes ministres de Charles X ; le peuple les aurait immolés. On chercha donc un châtiment perpétuel dans les termes, mais toujours temporaire dans les idees politiques, où il n'y a rien de définitif, pas plus les pouvoirs vivants que les pouvoirs déchus ; et ces considérations déterminèrent l'arrêt solennel contre les infortunés ministres de Charles X.

Il était dix heures du soir, une clarté de bougies presque funéraire se répandait dans la salle des débats au Luxembourg ; les accusés n'étaient point présents selon les traditions de la cour ; leurs défenseurs seuls étaient là, tristes, fatigués et abattus ; peu de

(1) Pendant qu'on rédigeait l'arrêt, on répandait le bruit d'une condamnation à mort, et voici le triste témoignage d'un témoin oculaire :

« La nouvelle d'une condamnation capitale, jetée à dessein dans tous les quartiers de Paris, y fut reçue avec un enthousiasme général ; ceux-là même qui avaient exprimé le plus d'horreur pour tout attentat à la vie des ministres ou à l'indépendance de leurs juges, adhéraient au terrible verdict qu'ils croyaient avoir été rendu. Mais grands furent le désappointement et l'indignation de tous ces hommes, lorsqu'ils apprirent que la peine de mort avait été écartée, et qu'une reclusion perpétuelle (s'il y avait quelque chose de perpétuel en politique) était la seule punition réservée aux hommes qui, pendant trois longs jours, avaient ensanglanté les rues de Paris. »

Cette journée du 21 décembre avait été si terrible que le ministre de l'intérieur crut devoir adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Monsieur le préfet, la séance de la chambre des députés, qui a eu lieu hier, vous a appris que des agitateurs cherchaient dans le procès des ex-ministres un prétexte pour troubler l'ordre public, mais que le gouvernement avait pris ses mesures, et que tout était prévu pour que force restât à la loi. Cette assurance doit suffire pour calmer toutes les inquiétudes. La garde nationale veille avec son admirable modération et sa fermeté accoutumée au maintien des lois. Le gouvernement a fait et fera son devoir, et les ennemis de la liberté n'auront aucun sujet de se réjouir.

« De Montalivet.

« Paris, 21 décembre 1830. »

monde aux tribunes, partout un silence qui n'était interrompu que par les bouffées de vent d'hiver contre les fenêtres du palais. Ce fut alors que M. Pasquier rentra en séance, suivi de la cour des pairs qui se déployait silencieusement de tous les côtés de la salle; dix heures sonnaient à la pendule lorsque le président prononça ces mots : « La séance est ouverte, la cour va prononcer son arrêt; » et alors il laissa tomber ces paroles avec une accentuation grave, quoique profondément émue : « La cour des pairs vidant son délibéré; vu la résolution de la chambre des députés; ouï les commissaires de la chambre des députés en leurs dires et réquisitoires, et les accusés en leur défense; considérant que, par les ordonnances du 25 juillet, la charte constitutionnelle de 1814, les lois électorales et celles qui assuraient la liberté de la presse ont été manifestement violées, et que le pouvoir royal a usurpé la puissance législative; considérant que, si la volonté personnelle du roi Charles X a pu entraîner la détermination des accusés, cette circonstance ne saurait les affranchir de la responsabilité légale; considérant qu'il résulte des débats que, Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, en sa qualité de ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, de ministre de la guerre par *intérim*, et de président du conseil des ministres; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, en sa qualité de ministre secrétaire d'État de l'intérieur; Jean-Claude-Balthazar-Victor Chantelauze, en sa qualité de garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice, et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, en sa qualité de ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, responsables, aux termes de l'art. 13 de la charte de 1814, ont contre-signé les ordonnances du 25 juillet, dont ils reconnaissent eux-mêmes l'illégalité; qu'ils se sont efforcés d'en procurer l'exécution, et qu'ils ont conseillé au roi de déclarer la ville de Paris en état de siége, pour triompher, par l'emploi des armes, de la résistance légitime des citoyens; considérant que ces actes constituent le crime de trahison prévu par l'art. 56 de la charte de 1814; déclare Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac; Pierre-Denis, comte de Peyronnet; Jean-Claude-Balthazar-Victor Chantelauze; et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, coupables du crime de trahison; considérant qu'aucune loi n'a déterminé la peine de trahison, et qu'ainsi la cour est dans la nécessité d'y suppléer; vu l'art. 7 du Code pénal, qui met la déportation au nombre des peines afflictives et infamantes; vu l'art. 17 du même Code, qui porte que la déportation est perpétuelle; vu l'art. 18, qui déclare qu'elle emporte la mort civile; vu l'art. 25 du Code civil, qui règle les effets de la mort civile; considérant qu'il n'existe hors du territoire continental de la France aucun lieu où les condamnés à la peine de la déportation puissent être transportés et détenus : condamne le prince de Polignac à la prison perpétuelle sur le territoire continental du royaume; le déclare déchu de ses titres, grades et ordres; le déclare mort civilement; tous les autres effets de la déportation subsistant, ainsi qu'ils sont réglés par les articles précités; ayant égard aux faits de la cause, tels qu'ils sont résultés des débats; condamne le comte de Peyronnet, Victor Chantelauze et le comte de Guernon-Ranville à la prison perpétuelle; ordonne qu'ils demeureront en état d'interdiction légale, conformément aux articles 28 et 29 du Code pénal; les déclare pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres; condamne le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, Victor Chantelauze et le comte Guernon-Ranville, personnellement et solidairement aux frais du procès. Ordonne qu'expédition du présent arrêt sera transmise à la chambre des députés par un message; ordonne qu'il sera imprimé et affiché à Paris, et dans toutes autres communes du royaume, et transmis au garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, pour en assurer l'exécution. »

Quand le président eut cessé de parler, la séance fut immédiatement levée, et, comme les ombres dans le grand banquet des morts, les pairs se dispersèrent en toute hâte; leur mandat était fini : chacun gagna sa demeure comme il le put à travers la foule. Le bruit fut répandu, à dessein peut-être, que les ministres étaient condamnés à mort, afin de calmer l'effervescence qui avait gagné même la garde nationale. Il y avait cela de triste que, tout en réprimant l'émeute, une fraction de cette bourgeoisie profondément irritée était pour la peine de mort contre les ministres signataires des ordonnances; et, chose cruelle à dire! elle se serait montrée moins ferme si elle n'avait eu l'espoir d'un arrêt capital. Ainsi sont les partis irrités : ils se familiarisent avec les idées les plus sinistres. L'arrêt ne fut connu que fort tard, et lorsque les condamnés étaient déjà en lieu de sûreté. Ce fut le plus grand et le plus honorable épisode de ce procès, si retentissant sur la place publique (1).

(1) Immédiatement après l'arrêt le ministre de l'intérieur écrivit une circulaire aux préfets :

« Paris, 22 décembre 1830.

« Monsieur le préfet, les journaux vous porteront les détails de la séance de la cour des pairs dans laquelle les ministres de Charles X ont été condamnés. De mauvais Français ont cherché à tirer parti de l'émotion toute naturelle que ce grand acte a excitée, pour jeter la désunion dans Paris. Tous les projets criminels ont échoué devant l'admirable bon sens du peuple. Tout le monde a senti que c'étaient nos institutions, notre liberté, que nous défendions dans le respect pour l'arrêt de la cour des pairs.

C'est vraiment d'aujourd'hui qu'on peut proclamer que la loi

Depuis l'ouverture des débats devant la cour des pairs, en effet, toute la préoccupation du gouvernement et du président M. Pasquier était de mettre en lieu de sûreté les prisonniers, avant que la populace ameutée et la garde nationale elle-même ne connussent l'arrêt définitif de la pairie, prononçant pour les accusés une autre peine que la mort sur l'échafaud.

Cette sollicitude honorable, M. de Lafayette la partageait loyalement, mais en la mêlant à des idées politiques : il voulait faire résulter du service qu'il allait rendre une nécessité pour des concessions qui se rattachaient à l'existence même des deux chambres et au programme de juillet. Telles étaient un peu les opinions de M. Odilon Barrot et de M. Treilhard qui, ne trouvant pas la marche du gouvernement assez dessinée, avaient pris en quelque sorte des engagements envers les écoles, les patriotes et les meneurs ardents de la révolution de juillet. Par ces motifs, on différait spécialement sur le mode de translation des ministres du roi Charles X après l'arrêt; il y avait des conférences fort longues au Luxembourg entre M. Pasquier, M. de Montalivet et le général Lafayette. La volonté expresse du roi Louis-Philippe était qu'il n'y eût aucune condamnation à mort, et surtout que l'arrêt, une fois prononcé (1), fût exécuté sans effusion de sang, en sauvant la vie des prisonniers : c'est pour cette mission que le prince s'était confié au jeune ministre M. de Montalivet, plein d'une honorable ardeur, et qui remplit son difficile mandat avec un zèle, un dévouement dont l'histoire doit lui tenir compte, car je n'aime pas les ingratitudes de parti.

Les formes de la chambre des pairs rendaient plus facilement réalisable le projet d'enlever les prisonniers à la fureur de la populace, avant même qu'elle n'eût connu l'arrêt. D'après les règles de la procédure exceptionnelle, ce n'était point en la présence des accusés que l'arrêt était prononcé, mais seulement devant leurs défenseurs; et le greffier de la cour devait se rendre près des condamnés pour leur en faire lecture. On pouvait dès lors, une fois les débats clos, et pendant le prononcé de la rédaction, s'occuper de transférer les prisonniers à Vincennes, en laissant répandre le bruit qu'ils étaient voués à la mort (triste temps, affreuse circonstance !). M. de Montalivet prit sur lui cette résolution immédiate, d'après les ordres exprès du roi Louis-Philippe; et ce prince mettait un si grand intérêt à ce que les derniers conseillers de Charles X fussent conduits sains et saufs à Vincennes, qu'il avait invité le ministre de l'intérieur à commander lui-même l'escorte des prisonniers à l'aide de quelques troupes dévouées; M. de Montalivet devait instruire le roi aussitôt que les voitures auraient franchi la barrière du Trône (2), sans suivre le plan du général Lafayette qui voulait faire traverser Paris agité, en plein jour, aux prisonniers. Il fallait surtout se hâter, et M. de Montalivet prit sur sa propre responsabilité de se faire livrer par le concierge les captifs du Luxembourg contre les règles naturelles de la procédure criminelle qui exige l'ordre du président. « A ce moment solennel une anxiété profonde, dit un témoin oculaire exalté par la révolution, était peinte sur les traits de M. de Polignac; la résignation du courage respirait sur la figure calme et expressive de M. de Peyronnet; l'attitude de M. de Chantelauze était celle d'un homme livré à des angoisses qu'il s'efforçait de dominer; il inspirait je ne sais quel sentiment de regret et de pitié; M. de Guernon-Ranville combattait pour paraître impassible, il n'était que résigné : tous les quatre, il faut le dire, se présentaient à cette heure suprême avec la dignité du malheur et la volonté du courage. Ce fut une scène dramatique que celle du lieutenant-colonel Ladvocat remettant les prisonniers au colonel Feisthamel qui les attendait à la tête de la garde nationale de service dans l'intérieur de la prison. Quelle allait être la conduite de cette garde, à l'aspect de ces grands coupables qu'elle avait crus condamnés à mort, et qu'elle voyait échapper au glaive de la loi? »

Au grand trot d'une escorte de cavalerie (3) on prit les boulevards extérieurs de Paris, et après une course de deux heures si pleine de tourments, de terreur et d'anxiétés, les ministres de Charles X virent enfin le donjon de Vincennes. Leur joie fut indicible à l'aspect de cette triste prison, car maintenant leur vie était sauve, et ils le devaient aux précautions, aux sollicitudes d'un gouvernement honorable. La route avait été bien longue à leur impatience : ils étaient abattus en face de tant d'infortunes, et quelques mots seulement s'échangeaient entre eux. On je connais mal le cœur humain, ou les prisonniers doivent avoir conservé un souvenir de gratitude pour ceux-là qui s'exposèrent à toutes les fureurs du peuple afin de preserver des existences vouées à une vengeance terrible : les partis seraient bien ingrats s'ils oubliaient de tels services, et pourtant pas un mot de reconnaissance ne vint à la nouvelle couronne pour le grand et difficile devoir qu'elle avait accompli. Une fois à

est souveraine en France, et que, par son respect pour l'ordre, le peuple français est digne de la liberté

« De Montalivet »

(1) «... Lorsque le soir l'arrêt fut connu, il y eut une explosion très-inquiétante; les bataillons de la garde nationale qui remplissaient la cour du Luxembourg, se précipitèrent aux portes, en poussant des cris de mort... » (*Lettre de M. Odilon Barrot.*)

(2) Le billet de M. de Montalivet était ainsi conçu : « Sire, nous avons franchi la moitié de l'espace; encore quelques instants de danger et nous sommes à Vincennes, et tout est sauvé. »

(3) Lors de la translation, M. de Montalivet et M. Ladvocat étaient à cheval aux portières de la voiture.

Vincennes, les prisonniers furent en sûreté ; et l'arrêt, qu'ils connaissaient par les communications confidentielles, leur fut enfin signifié. Désormais ils devaient attendre du temps, et d'un grand calme des cœurs, l'amnistie souveraine.

Ce procès avait tenu l'Europe attentive (1); on le considérait moins en lui-même que comme une épreuve décisive à laquelle le gouvernement était exposé; on ne croyait pas ce gouvernement assez fort pour sauver la vie des ministres de Charles X; le corps diplomatique pensait même qu'il faudrait sacrifier le prince de Polignac, le plus coupable d'entre tous, et qu'une condamnation capitale serait difficile à éviter. Ce fut un des épisodes qui honora le plus la fermeté et la volonté du pouvoir qui datait des sanglantes journées de 1830. A Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, l'issue du procès des ministres était attendue avec une grande impatience; désormais si l'on peut dire qu'en France il y avait toujours cette vile populace des jours néfastes de la révolution française, il fut aussi certain que, pour comprimer ses coupables efforts, il y avait un pouvoir suffisamment énergique. En cette circonstance, le général Lafayette rendit des services considérables; son cœur d'honnête homme s'indignait de l'idee d'un massacre; opposé par principe à la peine de mort, il mettait son orgueil à constater sa puissance sur le peuple, et surtout il voulait faire servir l'issue de ce procès à ses idées politiques. Le gouvernement eut encore à lutter pour attaquer de front cette dictature suprême, que l'Europe ne pouvait pas s'expliquer.

CHAPITRE XL.

FIN DE LA DICTATURE DE M. DE LAFAYETTE.

Tendance des émeutes de décembre. — Éléments dont elles se composent. — Unanimité pour la répression. — Parti que veut en tirer le mouvement révolutionnaire. — Conditions de M. de Lafayette pour la chambre des pairs, la chambre des députés et la loi électorale. — Développement de sa dictature. — Action sur le conseil et les chambres. — Vote de remercîment aux écoles. — Inquiétude de l'Europe. — But définitif de la dictature de M. de Lafayette. — Premières attaques. — Menace incessante de démission. — Vote de la chambre des députés sur le commandement général de la garde nationale. — Dépit et démission de M. de Lafayette. — M. Dupont (de l'Eure) dans le conseil. — Sa retraite. — M. Treilhard remplacé. — M. Odilon Barrot reste préfet de la Seine. — Mesures d'énergie. — Explication aux chambres. — Douleurs et dépit secret. — Position prise par M. de Montalivet. — Un nouveau chef à la garde nationale. — Licenciement de l'artillerie. — Position du nouveau cabinet.

(DÉCEMBRE 1830.)

Ces cris de mort poussés par une multitude en délire n'étaient pas, je l'ai dit, le dernier but de l'émeute qui grondait avec violence autour de la cour des pairs; ce n'était pas seulement un fatal épisode de cette révolution qui avait commencé par la résistance des barricades armées. N'y avait-il d'autre dessein que celui d'une vengeance brute, d'autre mobile que l'irritation profonde des esprits? Sans doute, nulle conscience humaine un peu haute ne pouvait se mêler à des projets aussi affreux; mais autour de cette partie malfaisante il s'était naturellement groupé des hommes de parti qui, tout en repoussant la perversité des desseins, voulaient néanmoins profiter de l'agitation soudaine, implacable, au profit de leurs principes ou des projets de leur ambition. Une révolution aussi subite que celle de juillet n'éclate pas sans susciter des mécontentements : s'il y avait des forcenés qui n'en voulaient qu'à la vie des accusés, afin d'élever leurs têtes au bout des piques, il y avait aussi des meneurs, républicains ou bonapartistes, qui ne dédaignaient pas de se placer au milieu de ces bandes pour faire triompher leur cause (2).

Ainsi ces groupes de l'émeute n'étaient pas tous formés du rebut de la société. On avait donné tant d'importance à la génération des écoles, on avait parlé avec tant d'enthousiasme des étudiants, des élèves de l'École polytechnique, ces héros de tous les chants patriotiques, qu'il n'est pas étonnant que quelques-uns de ces jeunes hommes n'aient eu l'ambition de s'élever jusqu'au gouvernement. Je n'ose croire qu'un seul même d'entre eux (et je me lie à cette générosité que donnent la jeunesse et l'éducation) voulût, comme ces masses immondes, la mort violente des accusés; mais leurs cris cachaient un dessein de changement au profit d'une democratie souveraine, rêve

(1) M. de Lafayette voulut immédiatement donner un caractère politique à cette épreuve, et on voit cette intention se manifester dans un ordre du jour du 24 décembre :

« L'époque critique, rendez-vous annoncé de tous les désordres, est heureusement terminée; la révolution française est sortie pure de cette nouvelle épreuve, elle a démenti les calomniateurs de tous les pays : force est restée à la loi, protection aux accusés quels qu'ils fussent, respect au jugement. Les juges nous ont remerciés par leur président. L'approbation de la chambre des députés a été proclamée dans la séance d'hier. Les acclamations d'amour ont répondu aux remercîments personnels du roi. La capitale, dont la sécurité a été garantie avec une sage fermeté, est contente de nous; il en sera de même dans toute la France. Les affaires, comme notre service, reprennent leur cours ordinaire : la confiance va se rétablir, l'industrie va se ranimer; tout a été fait pour l'*ordre public*, notre récompense est d'espérer que tout va être fait pour la *liberté*.

« LAFAYETTE. »

(2) On voulut faire croire que les carlistes aussi étaient mêlés à ces troubles. M. Persil vint, comme on le verra plus tard, lire à la chambre des fragments de mauvais rapports et de lettres interceptées.

ardent de leur imagination, ou d'une monarchie entourée d'institutions républicaines, comme le répétait M. de Lafayette (1). Ainsi, ces émeutes de décembre furent mi-partie de cette plèbe sanglante de toutes les journées néfastes et mi-partie de mécontents, d'agitateurs, tous jeunes hommes imbus de ces lectures des *Histoires de la Révolution française*, œuvres devenues presque officielles, puisque leurs auteurs étaient au pouvoir et leurs admirateurs en pleine voie de fortune.

Les éléments dont se composaient ces émeutes expliquent assez la forte répression qu'elles trouvèrent dans les rangs de la bourgeoisie. A l'aspect de ces bandes hideuses, le commerce dut craindre le pillage; ceux qui se rappelaient les temps passés avouaient que jamais ils n'avaient eu devant les yeux de telles figures d'hommes (l'enthousiasme de la victoire et la pudeur de beaucoup empêchaient de remarquer que c'étaient ceux-là qui avaient le plus vaillamment combattu en juillet); que pouvait donc vouloir cette plèbe si ce n'est un grand désordre pour ravager et piller Paris? La bourgeoisie avait peur aussi de l'idée démocratique; les sociétés populaires, les clubs, les émeutes, lui rappelaient les sinistres épisodes d'un autre temps; et quant à la jeunesse des écoles, on commençait à se fatiguer de ses excès de basoche. Il y a un mot qui surexcite la classe mitoyenne et sert heureusement toutes les répressions : « Le commerce ne va pas. » A ce mot-là toute la boutique de Paris devient implacable; il n'y a rien de furieux comme un homme qui vit du gain de chaque jour, et auquel on enlève le pain quotidien : or tel était le résultat de ces agitations de la place publique. On approchait du jour de l'an, cette époque de transactions où le numéraire circule en abondance; si les émeutes se continuaient (2), si la confiance ne venait pas, il s'ensuivrait une nouvelle catastrophe commerciale, la suspension des payements à fin d'année.

La répression des troubles de décembre fut unanime, sans distinction de couleur; au patriotisme honorable venait se mêler une question d'intérêt personnel, toujours si puissante sur les esprits; les classes moyennes commençaient à s'inquiéter de ces turbulences du peuple. J'ajouterai que la garde nationale et M. de Lafayette son chef, avaient montré dans toutes ces circonstances une patience et un dévouement admirables; les bataillons campaient depuis six jours sur les places publiques, au feu des bivacs, et ceci plaisait un peu à l'esprit et à l'orgueil des Français qui aiment tant à imiter les vieilles armées. Sous ces feux de bivac, dans les longues causeries de nuit, un parti se formulait pour tirer une conclusion, je n'ose dire un profit, des événements de la rue. A aucune époque la dictature de M. de Lafayette n'avait été si absolue; pendant la durée du procès des ministres, il avait réuni sous sa main le commandement de la garde nationale, de la troupe de ligne, la police du Luxembourg. Enfin le ministère de l'intérieur dépendait presque de son autorité suprême. M. de Lafayette était et devait être justement fier du service qu'il venait de rendre à la chose publique : Paris s'était préservé lui-même de tout excès, et le vieux général qui avait vu à d'autres époques tant de scènes sanglantes, pouvait se féliciter d'être sorti d'une grande crise sans engagement fatal entre l'émeute et la troupe : le sang n'avait pas coulé.

De là, dans l'esprit de M. de Lafayette, le sentiment peut-être exagéré de son importance, et avec les idées politiques innées dans son cœur, quoi de plus naturel que, maître et protecteur du gouvernement, il voulût y faire pénétrer les principes de sa vie politique? Dès lors, on le voit à l'œuvre pour imposer des conditions impératives, avec ce terrible sourire de bon homme, plus impératif que la colère (3). Il n'est pas dans le conseil, mais sa volonté est de le dominer : à toutes les époques, ce double sentiment se révèle en M. de Lafayette; dans la force et la jeunesse de sa vie, il en agit ainsi avec le noble et malheureux Louis XVI; il voulait bien apaiser l'émeute, mais à condition que la royauté ferait à peu près ce que l'émeute demandait; les journées des 5 et 6 octobre 1789 ne furent que cela. Ici M. de Lafayette se posait dans la même situation historique : il avait sauvé l'ordre public, mais à condition que le gouvernement allait répondre

(1) Il y avait des réunions d'élèves au Panthéon, et M. de Lafayette aimait à fraterniser et à se mettre en rapport avec elles. Il m'a été dit que dans un seul jour il donna l'accolade fraternelle à plus de deux cents de ces jeunes gens des écoles qui étaient venus le visiter. Il leur écrivait même des lettres intimes de remerciments, et en voici un exemple :

Lettre du général Lafayette à un élève de l'École centrale des arts et manufactures.

« Paris, 23 décembre 1830.

« Je vous prie d'être auprès de vos camarades l'interprète de ma reconnaissance pour la démarche qu'ils ont faite dans un moment de crise. J'en ai été vivement touché, et jamais je n'oublierai le témoignage de leur attachement à la liberté et à l'ordre public, ainsi que de leur amitié pour moi, sentiment bien réciproque de ma part. Je leur offre tous les vœux de mon cœur, et j'espère qu'une connaissance formée sous de tels auspices se continuera toujours.

« LAFAYETTE. »

(2) Il y eut 37 faillites déclarées du 10 au 23 décembre 1830.

(3) Le jour que M. de Lafayette prêtait le plus grand appui pour raffermir l'ordre autour de la cour des pairs, il s'approcha du général Sébastiani, et lui dit : « Nous venons de vous sauver, mais au moins vous nous donnerez en échange l'abolition de la pairie. »

aux désirs du parti extrême ; et c'est alors que se montre, dans son plus grand jour la dictature politique du vieux général.

Je ne crois pas exact de dire que M. de Lafayette ait précisément demandé un coup d'État pour faire lui seul ce qu'il n'avait pu obtenir légitimement des pouvoirs politiques; les actes d'omnipotence royale n'étaient pas dans les idées de M. de Lafayette; mais ce qu'il put demander comme garantie et récompense pour le parti de l'hôtel de ville, ce fut : 1° la dissolution immédiate de la chambre des députés dont la majorité ne correspondait pas aux opinions de ses amis; 2° un principe d'élection fort étendu qui appellerait provisoirement tous les contribuables aux élections; 3° la promesse d'une reconstitution de la pairie sur des combinaisons presque électives, d'après les principes de la loi américaine, deux chambres, je le répète, séparées par une cloison. Tout en disant qu'il respectait les pouvoirs civils, et que nul corps armé ne pouvait délibérer, M. de Lafayette, chef d'un de ces corps armés, n'en imposait pas moins ses conditions, sous peine de laisser le gouvernement à sa faiblesse native et de l'exposer aux coups de l'émeute et du peuple irrité. Tels étaient le sens et la direction définitive que M. de Lafayette voulait donner aux journées de décembre; le gouvernement venait d'échapper à un grand péril, et dans son opinion d'une naïveté imprudente, il fallait, non pas fortifier le pouvoir délaissé en lui donnant une tendance d'énergie, un courage de répression capable de l'élever aux yeux de l'Europe, mais au contraire il fallait faire des concessions à ce peuple et céder ainsi moralement devant la violence. Or M. de Lafayette n'agissait pas seul dans cette grave circonstance : son système se liait à deux hommes inséparables de sa personne, M. Dupont (de l'Eure) dans le ministère, et M. Odilon Barrot, préfet de la Seine : triumvirat qui avait la prétention de représenter toute la popularité du gouvernement : si l'un se retirait, les autres devaient le suivre; alors tout était perdu, et la royauté elle-même paraissait exposée à tous les périls.

Voilà donc où l'on en était au mois de décembre, après le procès des ministres : il y avait une chambre des pairs, récemment formée en cour de justice, courageuse et ferme pour l'ordre, et le dictateur en demandait la reconstruction; il y avait une chambre des députés, légalement élue, fortifiée par la réélection de cent treize membres, et M. de Lafayette n'en voulait plus ; enfin il existait un roi et un conseil des ministres responsables, et le dictateur voulait tellement les dominer par les idées, que le gouvernement n'eût pas d'autre volonté que la sienne. Cette puissance extrême de M. de Lafayette inspirait une vive inquiétude à l'Europe (1) : les cabinets ne s'expliquaient pas comment, en face des pouvoirs légitimes et organisés de la société, il y avait un gentilhomme, connétable de l'émeute, qui, dressant la pointe de l'épée devant tous les pouvoirs, leur imposait sa loi, ses conditions. Ce gentilhomme se vantait de tout : au 3 août, d'avoir préservé la chambre des députés que les écoles allaient jeter à l'eau ; au 18 octobre, d'avoir sauvé le Palais-Royal du ravage de l'émeute; dans les journées de décembre, d'avoir protégé la chambre des pairs qui sans lui aurait été dispersée comme la poussière sous les bouffées du vent. Celui donc qui avait sauvé tant de choses pouvait bien un jour, dans ses caprices de despote, s'amuser à perdre ce qu'il avait si bien préservé ; et un tel pouvoir paraissait étrange dans les rapports réguliers des gouvernements. C'est pourquoi toutes les instructions des cours à leurs ambassadeurs parlaient plus de M. de Lafayette que du gouvernement même (2). Le jour seulement où ce colosse à deux faces, l'une vers la propagande, l'autre vers l'émeute, serait abattu, on reconnaîtrait une autorité puissante; et jusque-là il n'y en aurait aucune, car, à la suite d'une journée, la république pouvait se lever sous l'épée de M. de Lafayette.

Dans l'histoire, c'est presque toujours lorsque le plus grand exercice de la dictature tend à s'accomplir qu'elle s'expose à des revers et à des mécomptes, parce qu'alors on la voit et on la sent plus impérative. Ainsi M. de Lafayette commençait à être en butte aux attaques de la presse et des chambres ; s'il était soutenu par les feuilles de l'extrême gauche, il était aussi vivement attaqué par les journaux qui défendaient le légitime pouvoir des chambres. Aucun acte de la puissance ne peut rester longtemps secret, il se fait peu de mystère en politique; il venait donc à la connaissance de tous que M. de Lafayette avait tenté de dominer à la fois les deux chambres, les volontés du conseil, et qu'après les coups d'État de M. de Polignac, à son tour M. de Lafayette appelait un coup d'État contre la charte de 1830, une réforme de la constitution dans son ensemble et ses détails. Ce complot, exagéré comme toujours par les intérêts et l'esprit de parti, fut ouvertement révélé par la joie des uns et la crainte des autres, et il me rappelle que le premier, dans un article de journal conservateur, j'appelai M. de Lafayette du nom de *Polignac populaire*, expression qui blessa profondément le vieux

(1) Ce n'étaient pas seulement l'*Observateur Autrichien*, la *Gazette de Pétersbourg*, qui exprimaient leur effroi sur la dictature de M. de Lafayette, mais encore les journaux anglais, même du parti whig, qui ne comprenaient pas l'institution de la garde nationale.

(1) *Voir* la conversation avec M. de Humboldt, chap. xxv.

gentilhomme, parce qu'elle était juste quoique peut-être trop fortement colorée. Que la dictature vienne du peuple ou de la souveraineté du roi, elle n'en est pas moins telle, et les coups d'État, frappés d'un côté comme de l'autre, n'en restent pas moins empreints du même esprit de commandement et de violence.

Il n'y a rien de plus hypocrite que les assemblées et les partis : la voix publique sait bien cacher ce qui peut lui nuire. On s'imagine avoir dit son dernier mot, parce que, à la tribune, on répète sans cesse qu'on pense tout haut. Grande erreur ! En voici encore un témoignage. Quand M. de Lafayette parlait de la chambre des députés, c'était toujours avec des termes d'affection et de confiance pour ses chers collègues, et de respect même pour les droits de la chambre. A son tour, quand cette chambre parlait de M. de Lafayette, c'était pour lui donner les épithètes d'illustre, de héros des deux mondes, sans qu'il y eût jamais assez de qualifications admiratives pour ce grand caractère. Et cependant la plus vive joie de M. de Lafayette eût été de renvoyer la chambre, et le plus vif bonheur de la majorité eût été de contenir et d'annuler le général Lafayette. Ce jeu si franc, si loyal, qui se jouait depuis deux mois, prit une allure tout à fait déterminée après les affaires de décembre. Dès ce moment la chambre des députés fit une admirable guerre à M. de Lafayette en l'enlaçant sous ses propres principes : de quoi pouvait-il se plaindre ? On discutait une loi sur la garde nationale ; c'était fort innocent, fort dans l'esprit du temps, et les termes en étaient pour ainsi dire dictés par le vieux général lui-même. Le débat en était à la hiérarchie des commandements et des états-majors, lorsque tout à coup on en vint à un article ainsi conçu : « Dans les communes ou cantons où la garde nationale formera plusieurs légions, le roi pourra nommer un commandant supérieur, mais il ne pourra être nommé de commandant supérieur des gardes nationales de tout un département ou même d'un arrondissement de sous-préfecture. » Il n'y avait certes dans cet article, examiné d'une manière abstraite, rien de personnel au général Lafayette : c'était une disposition régulière, innocente, en vertu d'un principe que lui-même avait soutenu lors de la constitution de 1791 (1), parce que, en théorie, M. de Lafayette détestait les Cromwell, et qu'on appliquait ainsi ses propres sentiments à la législation du pays. Plus de commandement général des gardes nationales, dès lors plus de général en chef ; et que devenait le pouvoir de M. de Lafayette ?

La discussion fut sérieusement suivie dans la chambre sur cet article, avec d'autant plus de calme en apparence qu'on n'en avait pas au fond. Comme le nom de M. de Lafayette vint naturellement à toutes les bouches, on dut parler de lui ; alors la chambre, qui le destituait, comme lui-même avait voulu briser la chambre, laissa éclater son enthousiasme pour le héros des deux mondes, le sauveur de la patrie, l'illustre général, le patriote désintéressé ; et à travers ce flot d'éloges, cette adulation qu'on aurait dit un peu ironique, la majorité n'en repoussait pas moins tous les amendements qui auraient pu atténuer le principe de destitution appliqué à M. de Lafayette. Ainsi, un amendement portait que le vieux gentilhomme garderait à vie ses fonctions et son titre, il fut repoussé ; un autre disait que le commandement suprême ne pourrait être donné qu'à M. de Lafayette, il fut également rejeté, toujours avec les mêmes éloges, le même enthousiasme ; et tout fut dit dès lors dans la chambre pour la puissance du dictateur. Il y avait ceci de remarquablement habile dans ce vote, que la majorité restait parfaitement dans son rôle de constitutionnalité ; elle ne violait aucun principe, elle les gardait tous, et semblait même répondre au vœu depuis longtemps exprimé par M. de Lafayette même.

A ce moment, il se fit donc une sorte de révolution d'orgueil et de dépit au cœur de M. de Lafayette ; il vit que, débordé par ses propres principes, il devait prendre l'initiative d'une démission que la chambre lui imposait d'elle-même (2). Toutes les négociations suivies secrètement entre M. de Lafayette et le con-

(1) L'attaque fut conduite avec habileté devant la chambre, et ces paroles de M. Ch. Dupin amenèrent le vote contre M. de Lafayette :

« ... Depuis le 30 juillet, dit-il, le général Lafayette a été la loi vivante de la garde nationale, il a recueilli une gloire immense par la manière dont il a rempli cette grande mission ; mais l'ami, le compagnon, l'émule de Washington sent très-bien qu'un homme ne peut rester toute sa vie la loi vivante, à moins que la loi écrite ne soit morte. Ce grand ami de la liberté, s'il se trouvait dans cette enceinte, serait le premier à dire : « Je veux que la loi vive, et moi je redeviens ce que je suis, le citoyen des deux mondes. »

(Chambre des députés, *séance du 24 décembre* 1830.)

(2) *Lettre du général Lafayette au roi* (25 décembre 1830.)

« Sire, la résolution prise hier par la chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales, à l'instant même de la loi qui va être votée, exprime déjà le sentiment de deux des branches de la puissance législative, surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi, comme je le fais ici, ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés. Votre Majesté sait, et la correspondance de l'état-major général prouverait au besoin, que leur exercice n'a pas été aussi illusoire, jusqu'à présent, qu'on l'a dit à la tribune. La patriotique sollicitude du roi y pourvoira, et, par exemple, il sera important de réparer par des ordonnances que la loi laisse à sa disposition l'inquiétude qu'a produite le morcellement des bataillons ruraux, et la crainte de voir réduire aux villes de guerre ou des côtes la très-utile institution de l'artillerie citoyenne.

« Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant honoraire : il sentira lui-même, et Votre

seil ne furent qu'un jeu joué, qu'une hypocrisie de plus, des baisers faux que l'on se jeta. Comme tous les dictateurs populaires, M. de Lafayette en appela de la chambre à la propre force de son parti; et c'est ce qui le décida à donner spontanément sa démission, afin d'agir avec plus de liberté. Il déclara « que ses principes les plus chers le déterminaient à se démettre d'une fonction qui n'était plus en rapport avec la loi. » Dans un ordre du jour qui respire le dépit à chaque ligne, il cherche à rassurer ses chers camarades, comme s'il y avait péril pour la liberté. M. de Lafayette voulait en appeler de la chambre à sa propre force; une démission exprimait sa rupture avec le gouvernement établi; elle signifiait une indignation vive, profonde; le général retirait sa main des ingrats que, dans son orgueil, il disait avoir sauvés; chef de la garde nationale, qu'allait-elle faire sans lui? N'allait-elle pas redemander son guide, le soldat du drapeau tricolore, comme il le répétait sans cesse? On voulait une lutte; on l'aurait forte et nette.

Dans ces sortes de calcul les hommes de parti se trompent souvent; une démission est presque toujours une faute : dans certaine position, deserter le pouvoir c'est le perdre, et le dépit conseille mal. Les ministres, après avoir bien examiné leur position, virent enfin qu'on pouvait se passer de M. de Lafayette et se détacher de cette dictature qui faisait la faiblesse de l'autorité en la plaçant dans des mains capricieuses, exigeantes. Ce qu'il fallait éviter, c'était que le contre-coup ne fût trop violent, les regrets trop vifs, et qu'enfin on ne vit un changement si complet, que la garde nationale pût en éprouver du ressentiment contre la couronne heureuse de se débarrasser d'un dictateur, mais inquiète aussi des résultats qu'un tel acte de force pourrait avoir dans l'opinion agitée.

Au milieu de cette lutte sérieusement engagée, dois-je rapporter la chronique, toute de détails, que depuis on a recueillie sur la démission de M. de Lafayette? Est-il vrai que le conseil des ministres fût, avec la chambre, complice de la proposition qui amena la démission de M. de Lafayette? Je crois qu'il y eut chez tous volonté non équivoque d'en finir avec une telle souveraineté : ainsi un caractère de fermeté et d'organisation, tel que celui du maréchal Soult, ne pouvait admettre qu'il y eût, en dehors du département de la guerre, un connétable assez supérieur aux maréchaux eux-mêmes, pour disposer sous son épée de plus d'un million d'hommes armés. Ainsi M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, chef naturel par la loi des gardes nationales, se trouvait placé en hostilité avec ce pouvoir suprême, puisque d'après la loi c'était lui, ministre responsable, qui devait diriger les gardes nationales. Enfin, M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, devait être aise, aux yeux de l'Europe, de constater la force du gouvernement du roi, en frappant cette dictature que les cabinets n'avaient pas encore pu s'expliquer. Enfin, sans avoir un intérêt direct pour son département de la marine, le comte d'Argout, esprit d'ordre et de régularité, partageait ces mêmes opinions. Quant à l'autre fraction du conseil, avec le caractère de M. Laffitte, il était incontestable qu'en flattant son amour-propre, en caressant cette excessive vanité qui lui faisait croire qu'en lui seul était l'omnipotence, on obtiendrait un consentement, au moins tacite, à la mesure qui destituait M. de Lafayette. Le conseil des ministres n'avait donc à craindre que l'opposition de M. Dupont (de l'Eure), un peu celle de M. Mérilhou, et dans ce temps étrange, comme le préfet de la Seine, M. Odilon Barrot, se plaçait presque toujours au-dessus du ministre de l'intérieur, M. Barrot devait lui-même offrir sa démission si le général Lafayette, son protecteur, son ami, était contraint à quitter le poste de commandant général des gardes nationales.

Quelle serait la position du prince dans cette délicate affaire, à la face d'une autorité si puissante, si populaire, et la couronne accepterait-elle la démission de M. de Lafayette? Cette démission avait ses dangers; nul n'ignorait l'immense autorité du chef de la garde nationale, mais en même temps l'orgueil de cette renommée était poussé à ses derniers excès. Il y avait dans les formes de M. de Lafayette quelque chose d'impératif et d'absolu, à ce point que tout, jusqu'à son sourire, signalait la souveraineté de ses actes et de ses volontés; les officiers les plus sincères de la couronne l'appelaient déjà le *maire du palais ;* et il arriva qu'après la démission donnée, il se fit un retour aux idées naturelles de commandement et de force (1).

Majesté jugera que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre ni à moi.

« En remettant avec respect et reconnaissance aux mains du roi la seule ordonnance qui me donne de l'autorité sur les gardes nationales, j'ai pris des précautions pour que le service n'en souffrît pas. Le général Dumas prendra les ordres du ministre de l'intérieur ; le général Carbonnel distribuera le service de la capitale jusqu'à ce que Votre Majesté ait bien voulu pourvoir à son remplacement qu'il demande.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage bien cordial de mon attachement et de mon respect.

« *Signé :* Lafayette. »

Réponse du roi.

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre qui m'a peiné autant que surpris par la décision que vous prenez ; je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure ; après je serai libre, c'est-à-dire, entre quatre et cinq, que j'espère vous voir, et vous faire revenir sur votre détermination.

« Agréez, mon cher général, etc.

« Louis-Philippe »

(1) Cette épithète de *maire du palais* était une réminiscence de

La royauté voulut en gardant toutes les convenances, toutes les formes, constater qu'elle restait maîtresse d'elle-même, et qu'il n'y aurait plus entre elle et le pays qu'un ministère responsable et les chambres constitutionnelles. Comme il y avait une certaine audace à secouer ainsi la popularité de M. de Lafayette, on dut y mettre toutes les conditions du bon droit et de l'habileté (1); on put insister pour que M. de Lafayette reprît sa démission; on put chercher une forme transitoire, parce que l'on avait en face des dangers nouveaux, et qu'une puissance aussi formidable ne se secoue pas impunément.

Dans cette crise, le ministre d'action, celui qui montra le désir le plus impatient, le plus salutaire de débarrasser la royauté de la tutelle de M. de Lafayette, ce fut M. de Montalivet : avec une capacité limitée, le ministre avait une vive chaleur de conviction, de la jeunesse de pensée, des résolutions soudaines et un courage incontesté. Le parti politique s'était emparé avec habileté de ce dévouement, et ce fut sous cette inspiration que le comte de Montalivet se posa l'adversaire de M. de Lafayette, et comme le bras ferme qui pouvait enfin secouer tout cet attirail de désordre. Ministre de l'intérieur, son autorité souffrait du commandement général confié au vieux patriote de 1789, puisque c'était de lui seul, ministre, que devait dépendre l'organisation des gardes nationales. M. de Lafayette cessant de commander, il fallait un chef à cette garde pour Paris : à la popularité républicaine de M. de Lafayette on opposa la renommée impérialiste du général Mouton, créé comte Lobau par l'empereur (2). Depuis longtemps le pouvoir avait remarqué que parmi la bourgeoisie de Paris un peu paradeuse, l'empire avait plus de popularité que la république, même que la pensée de 1789, et un général vieilli dans les camps, avec une forte voix de commandement, plaisait bien davantage aux compagnies de la garde citoyenne, avides de prendre les allures militaires, qu'un orateur de principes, caressant ses frères d'armes, ses chers camarades, avec les manières d'un gentilhomme de la *Constituante*. Les services militaires du général Mouton étaient fort appréciés des Parisiens qui aimaient à faire l'exercice, les grandes et petites manœuvres. C'était donc un choix habile que de substituer à M. de Lafayette un officier plein d'ardeur qui allait donner une allure militaire à la garde nationale de la grande cité.

Toutefois, M. de Lafayette n'était pas seulement un homme, c'était tout un parti, dans la milice civique, dans le ministère, et même aussi à la chambre des députés. La fraction patriote de la garde nationale s'était accoutumée à le voir, à le saluer comme le vétéran de la révolution, comme l'homme qui l'avait formée en 1789 et qui s'était placé à sa tête en 1830 (3). M. de Lafayette s'était entouré d'un état-major complétement dévoué à ses ordres, à sa parole, et parmi lequel il était considéré comme un oracle, l'*alpha* et l'*oméga* de toute situation; il avait parmi ses aides de camp des écrivains panégyristes, des admirateurs de toutes ses actions et de toutes ses paroles, et il régnait là dans toute la plénitude de sa souveraineté. Sa démission était donc un tel événement dans la garde nationale qu'il fallut songer immédiatement à maintenir la couronne avec toute sa popularité. On prit le prétexte des services que la garde nationale avait ren-

ce qui s'était passé sous l'ancien régime; les gentilshommes appelaient ainsi le marquis de Lafayette auprès de Louis XVI, quand ils ne lui donnaient pas un autre nom.

(1) Dans les pamphlets on a beaucoup insisté sur la mauvaise foi des acteurs de cette scène, comme si la protection accordée à la charte et aux lois existantes pouvait jamais être un acte déloyal, le mobile d'une accusation contre une majorité de chambre.

(2) *Rapport au roi.*

« Paris, 26 décembre 1830.

« Sire, le général Lafayette a offert à Votre Majesté sa démission des fonctions de commandant général des gardes nationales du royaume. Les instances les plus vives ont été faites à plusieurs reprises près de l'illustre général pour qu'il renonçât à une résolution qui affligeait profondément le cœur de Votre Majesté et privait la France des grands services qu'il pouvait continuer à lui rendre. La résolution de M. le général Lafayette ayant été inébranlable, nous devons renoncer à l'espérance de le voir conserver des fonctions où il laissera d'impérissables souvenirs. L'admirable conduite que la garde nationale de Paris a tenue dans toutes les circonstances où elle a eu à défendre la liberté et l'ordre public, nous fait un devoir de pourvoir immédiatement à ce qu'un corps qui a si bien mérité de la patrie ne reste pas privé de l'impulsion unique qui doit diriger ses efforts pour le salut de tous. J'ai donc l'honneur de proposer à Votre Majesté de nommer le comte Lobau, lieutenant général, ancien membre du gouvernement provisoire dans les glorieuses journées de juillet, commandant général de la garde nationale de Paris.

« Je suis avec le plus profond respect, sire, etc.

« Le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

« De Montalivet. »

(3) Le général Lafayette persistait dans sa démission; il venait d'adresser au roi la lettre suivante :

« Ce dimanche, 26 décembre 1830.

« Sire, Votre Majesté m'a dit hier que l'objet de notre conversation devait être terminé aujourd'hui. J'ai vu MM. Laffitte et Montalivet; ils m'ont parlé de l'amendement que le président du conseil compte proposer. Mais, sire, vous savez bien qu'il ne détruit pas les objections que j'ai pris la liberté de vous soumettre. J'ai dit à M. de Montalivet que je me regardais comme ayant donné ma démission, et je pense qu'il aura donné ses ordres en conséquence. Cependant je crois devoir le répéter au roi, parce que le général Carbonnel et mon fils ayant suivi mon sort, ainsi que l'aide major général Tracy, il faudrait que les ordres fussent donnés pour le service de demain. Croyez, sire, que le devoir que je crois remplir m'est plus pénible que je ne puis l'exprimer; et c'est aujourd'hui plus que jamais que j'ai besoin de joindre à l'hommage de mon respect celui de mon profond et inaltérable attachement.

« Lafayette. »

dus dans les journées de décembre, pour commander une revue, non pas générale, mais légion par légion; et le roi, par ce moyen, parcourut tous les quartiers de Paris, même le faubourg Saint-Antoine, traversant les rues les plus étroites, les plus tortueuses, avec un courage remarquable. Dans ces sortes de circonstances, le prince ne craignait pas de se montrer avec un dédain de précautions qui tenait peu de compte des dangers personnels; il s'était fait précéder d'une proclamation habilement rédigée (1) pour témoigner tous ses regrets de la démission du général Lafayette, son vieil ami; « en vain il l'avait prié, supplié de rester commandant suprême; un juste et honorable scrupule envers la loi avait entraîné la démission du général : il l'avait donnée malgré ses instances; et le roi n'avait trouvé d'autre moyen de le remplacer qu'en choisissant un des hommes les plus fervents de la révolution, un des généraux les plus remarquables de l'empire, le général comte Lobau. » La couronne n'eut pas à se repentir de cette démarche, et la popularité ne cessa pas de se rattacher à ses efforts pour le maintien de l'ordre; il n'y eut d'opposition que dans un parti désormais en minorité.

Le jour même de cette revue de la garde nationale et de la cité, le général Lafayette adressait ses adieux à ses frères d'armes (c'était le mot consacré) dans un ordre du jour, où à travers les formes d'une exquise politesse (le gentilhomme n'en avait pas d'autres), on devinait des amertumes et des récriminations déguisées. Le style de M. de Lafayette avait cela de particulier, qu'en gardant l'esprit de convenance jusqu'au plus spirituel raffinement, il laissait percer les insinuations les plus perfides, de manière à être compris par les fidèles : rappeler avec ostentation tous ses services, n'était-ce pas un moyen d'accuser d'ingratitude le pouvoir qui l'avait forcé de donner sa démission? « Il y a peu de temps, mes chers frères d'armes, que j'étais investi d'un immense commandement; aujourd'hui je ne suis que votre vieil ami, le vétéran de la garde nationale; ce double titre fera jusqu'au tombeau mon bonheur et ma gloire. Celui que je n'ai plus me trouva, dans la grande semaine, fort de la confiance illimitée du peuple, au centre des illustres barricades où fut relevé ce drapeau tricolore, deux fois signal de liberté; où furent décidées en trois jours les destinées présentes des choses et des hommes en France, les destinées futures de l'Europe. Ces fonctions, que j'avais refusées en 1790, je les acceptai en 1830, des mains du prince que nous avons nommé notre roi. Elles ont été, je crois, exercées utilement : dix-sept cent mille gardes nationaux déjà levés, organisés à la voix de leur heureux chef, m'en sont témoins; elles pouvaient être encore utiles, je l'avoue, pendant un temps dont on m'avait dit que je serais juge, et dont j'eusse été l'arbitre sévère. La majorité de mes collègues députés a cru que ces fonctions devaient cesser dès à présent; ce fait a été reconnu, dans la même séance, par le principal organe du gouvernement. D'ailleurs, des ombrages que les souvenirs ne justifiaient pas, j'ai le droit de le dire, s'étaient élevés de diverses parts : ils se manifestaient hautement et ne pouvaient être satisfaits que par un abandon de pouvoir, total et sans réserve. Et lors même que l'intervention royale, dans sa sollicitude, eût ensuite pris des moyens pour prolonger mes services, un instinct de liberté qui ne trompa jamais la vocation de ma vie entière, m'a révélé qu'il fallait sacrifier ce pouvoir, ces jouissances, ces affections de tous les instants, à l'austère devoir de servir toutes les conséquences de la glorieuse révolution de 1830... Je n'énumérerai pas tout ce qui a été fait par nous pour organiser ces admirables légions des villes, ces nombreux bataillons des cantons, dont récemment vous m'avez vu combattre, en vain, le fâcheux morcellement; pour concourir à leur instruction, à leur armement, à leur équipement, autant que les moyens matériels l'ont permis; pour demander, dès les premiers temps, de nouveaux et puissants moyens d'acquérir, de fabriquer, de réparer ces armes qui sont le besoin patriotique et le noble cri des gardes nationaux; pour aider à la formation de la cavalerie citoyenne, et de cette artillerie servant déjà plus de cinquante batteries, et attendant les nombreuses additions promises par le département de la guerre : innovation civique et féconde, dont on n'a pas assez senti, dans nos débats législatifs, la haute importance; enfin, pour préparer tout ce que cinq nouveaux mois peuvent développer. C'est ainsi que doit se compléter cette immense organisation protectrice de la liberté et de l'ordre public, et d'où peuvent s'élancer tant de centaines de mille combattants pour la défense et l'indépendance de la France. Ah! loin de craindre cette vaste institution,

(1) *Proclamation du roi.*

« 26 décembre 1830.

« Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes,

« Vous partagerez mes regrets, en apprenant que le général Lafayette a cru devoir donner sa démission. Je me flattais de le voir plus longtemps à votre tête, animant votre zèle par son exemple et par le souvenir des grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté. Sa retraite m'est d'autant plus sensible, qu'il y a quelques jours encore, ce digne général prenait une part glorieuse au maintien de l'ordre public, que vous avez si noblement et si efficacement protégé pendant les dernières agitations. Aussi ai-je la consolation de penser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets et pour moi-même une véritable peine.

« LOUIS-PHILIPPE. »

formée sans hésitation, sans troubles (1), par le sentiment d'une large et sympathique confiance dans les masses nationales, hâtons-nous de la donner pour modèle à nos autres institutions! Comment exprimer les délicieux mouvements de mon cœur lorsque, au bout de quelques semaines, il me fut donné d'offrir à l'admiration publique, au roi, aux étrangers, aux adversaires comme aux amis, cette garde nationale parisienne dont j'étais si fier, qui, depuis quarante ans, est une vraie famille pour moi, ressuscitant dès lors plus brillante, plus nombreuse que jamais, et peu de temps après, présentant, avec les belles légions de la banlieue, près de quatre-vingt mille hommes au Champ-de-Mars : émotions qui ne peuvent être surpassées que par le bonheur de leur avoir dû récemment le salut de la capitale, et la constante pureté de notre révolution. Si un seul département, Seine-et-Oise, m'a procuré des jouissances locales, combien n'en ai-je pas éprouvé en recevant le rapport des miracles de formation, de tenue, d'instruction, de bon esprit dans diverses parties de notre belle patrie; en me voyant tous les jours entouré de ces députations de toute la France, qui apportaient au roi de son choix une seconde inauguration, et qui, dans leur affectueuse confiance, en m'exposant les griefs locaux et les inquiétudes générales, me rendaient, vous le savez, auprès du gouvernement, l'interprète obligé des nécessités que l'esprit de la grande semaine réclame; ce devoir a été rempli. J'ai exprimé partout, comme à la tribune, mes vœux ardents, impatients peut-être, pour la réalisation complète du programme, offert lorsque le sang de six mille citoyens fumait encore; et si j'ai souhaité que la France eut le plus tôt possible une représentation postérieure à la révolution de 1830; si j'ai pu dire que, dans les discussions futures relativement à l'autre chambre, je préférerais à son organisation actuelle le principe d'une présentation élective de candidats à la nomination du roi; si j'ai éprouvé quelque scrupule de prêter mon nom au retard ou à l'absence de choses, à mon avis nécessaires, il ne serait pas juste de convertir ces opinions en exigences de coups d'État, et d'une dictature que je n'ai pas plus voulu imposer à d'autres que je n'en ai voulu pour moi-même, comme l'histoire en fera foi dans plus d'une occasion... Dans ce moment pénible d'un adieu que j'avais cru moins prochain, j'offre à mes chers frères d'armes ma reconnaissance pour leur amitié, ma confiance dans leur souvenir, mes vœux pour leur bonheur, mon admiration pour ce qu'ils ont fait, ma prévoyance de ce qu'ils feront encore, mon espoir que les calculs de l'intrigue, ou les interprétations de la malveillance, ne prévaudront pas dans leurs cœurs contre moi; je leur offre enfin tous les sentiments d'une tendre affection qui ne finira qu'à mon dernier soupir. »

Ces expressions, comme on le voit, étaient amères, étudiées, critiques, à travers les formules les plus mesurées et les plus circonspectes. Toutefois le résultat que le vieux général s'était proposé n'était pas complétement atteint (2); il y avait dans la garde nationale, expression de la bourgeoisie, un vif besoin

(1) A la suite de sa proclamation aux gardes nationales de France, le général Lafayette en adressait une autre spéciale à la garde nationale parisienne.

« Paris, 1er janvier 1831.

« Mes chers frères d'armes, lorsque au moment douloureux de ma retraite, je me suis hâté de vous prévenir, non contre des inculpations imprévues et que j'abandonne à votre bon sens et à votre bon cœur, mais bien contre toute manifestation imprudente de votre amitié pour moi, je vous ai annoncé une lettre d'adieu que je joins ici; vous y trouverez, ainsi que dans mon discours à la chambre, l'explication de ma conduite et l'expression de mes sentiments.

« En remettant le commandement général au roi, dont l'ordonnance était ici mon seul titre, j'ai cédé non-seulement aux volontés de la séance du 24 décembre, mais aussi aux manifestations d'ombrages de diverses sortes, et à des scrupules patriotiques non moins applicables, dans ma situation personnelle, à l'important commandement de la garde nationale parisienne, s'il eût été rétabli pour moi, qu'aux fonctions dont j'avais été investi.

« Puisse notre programme de juillet s'effectuer de plus en plus! Tel est le vœu de la France.

« Lafayette. »

Déjà le général Lafayette avait publié l'ordre du jour suivant (27 décembre) :

« En quittant le commandement des gardes nationales du royaume, le général Lafayette se propose de leur adresser ses remerciments et ses adieux; mais il a besoin de satisfaire, dès ce moment, envers ses frères d'armes de Paris, le sentiment dont son cœur est plein; sa confiance dans leur attachement et leurs regrets est entière. C'est en redoublant, s'il était possible, de ponctualité et d'activité dans leur service, qu'ils vont le lui prouver de plus en plus. Il saura apprécier ce nouveau témoignage de leur affection et de leur indissoluble union avec lui, dans leur dévouement commun à la liberté et à l'ordre public. La prévoyance patriotique du roi a pris toutes les dispositions nécessaires. C'est de toute son âme et non sans attendrissement que leur vieux et reconnaissant ami dicte pour eux ce peu de mots.

« Lafayette. »

(2) Le général Lobau annonça sa nomination à la garde nationale en ces termes :

« Mes camarades, le roi m'a fait l'honneur de me nommer au commandement de la garde nationale de Paris. Ce témoignage de la confiance de Sa Majesté est le plus beau que puisse recevoir un Français. Tous mes efforts tendront à le justifier; mais pour arriver à ce but si désirable, j'ai besoin de la bienveillante assistance de tous les gardes nationaux; je serais heureux aux mêmes titres que mon illustre prédécesseur, le général Lafayette, dont j'ai reçu maintes preuves d'amitié. Mes désirs les plus ardents ont pour but la gloire, la prospérité et le bonheur de la France, sous le sceptre de son roi citoyen.

« Mes camarades de la garde nationale permettront que je m'associe à leur gloire en contribuant à assurer l'effet de leur belle devise : *Liberté, ordre public.*

« Lobau. »

de repos, l'esprit de la révolution commençait à la fatiguer; le commerce et l'industrie, depuis longtemps en souffrance, demandaient plus de sécurité pour leurs transactions, et l'activité du jour de l'an empêcha même qu'on ne prêtât une grande attention à cette lutte entre M. de Lafayette et la chambre. Bientôt (tant les choses marchent!) cette puissante dictature se réduisit à un simple souvenir, et M. de Lafayette ne rompit désormais le silence que pour prédire des chutes, des ruines « amenées par le parjure. » Oracle de vieillard, heureusement démenti par l'expérience et la marche des événements.

Cette démission retentit d'abord dans le conseil des ministres. M. de Lafayette était le chef de ce triumvirat dont j'ai parlé, qui se composait de MM. Dupont (de l'Eure) et Odilon Barrot, se liant même à la préfecture de police sous M. Treilhard. Si donc M. de Lafayette retirait son influence, s'il se plaçait dans l'opposition, ses amis ne pouvaient rester aux affaires, et dès le jour même M. Dupont (de l'Eure) manifesta de nouveau le dessein de sa démission. Ce n'était pas la première fois que cette offre était faite comme une incessante menace jetée au conseil par la mauvaise humeur; et quelle que fût l'austérité de M. Dupont (de l'Eure), il était fort insupportable de l'entendre murmurer à chaque mesure délibérée en conseil, et voter même ostensiblement dans la chambre contre le vœu de la majorité de ses collègues. Il saisit l'occasion de la retraite de M. de Lafayette pour offrir sa démission lui-même, en termes précis (1), et alors, comme le temps était venu, on s'empressa de l'accepter. Si quelques difficultés, quelques négociations furent soulevées et suivies, c'est que le ministère de M. Laffitte prévoyait qu'il dénaturait son esprit en se séparant de la gauche. Enfin, la démission acceptée, on dut pourvoir au remplacement de M. Dupont (de l'Eure), et l'on choisit son ancien secrétaire général, déjà ministre de l'instruction publique, M. Mérilhou, choix habile, parce qu'il semblait garder l'esprit de M. Dupont (de l'Eure), sans son insociable caractère. En politique, les noms propres sont tout, il s'agit moins des principes que des hommes.

Quand M. Dupont (de l'Eure) se retira du ministère, il y eut une sorte de soulèvement dans la presse, qui porta un coup mortel à la popularité de M. Laffitte; et à tout prendre, c'est en elle qu'était sa plus grande force comme expression d'un parti politique; qu'était désormais M. Laffitte sans l'appui de l'opinion? Enfin, pour compléter le ministère, où un vide si considérable était fait, on appela à l'instruction publique et aux cultes un avocat distingué comme M. Mérilhou, et défenseur comme lui des feuilles libérales sous la restauration (2), M. Barthe, déjà président de chambre à la cour royale de Paris. J'ai dit quelques mots sur M. Barthe, qui avait pris une part active au mouvement de juillet dès son origine municipale, comme rédacteur des actes les plus hardis; ses relations du barreau, la forme même de ses plaidoyers le rattachaient au parti de la gauche; et certes on pouvait croire que le jeune affilié aux sociétés secrètes sous la restauration, le défenseur le plus avancé d'une presse hostile, garderait ses doctrines une fois au pouvoir. On se trompait; un retour honorable, rationnel, s'était fait dans l'esprit de M. Barthe à l'as-

(1) *Lettre de M. Dupont (de l'Eure) au roi.*

« M. Lafayette se considère comme destitué par la chambre des députés, et de toutes parts on se demande quelle peut être la cause d'une semblable hostilité dirigée contre l'illustre général, au moment même où il venait de contribuer si puissamment au rétablissement de l'ordre dans la capitale. La tendre amitié, la conformité de sentiments politiques qui m'unissent à ce grand citoyen, ne me permettent plus de faire partie du ministère, où d'ailleurs l'attaque de M. Boissy d'Anglas me fait assez pressentir que je fais obstacle aux vues de la majorité qui a renversé le général Lafayette. Je suis entré au conseil, Votre Majesté le sait mieux que personne, à mon corps défendant et en faisant violence à mon goût pour la retraite, déterminé seulement par cette pensée patriotique, que tout homme populaire devait son concours et son appui à votre gouvernement naissant. Depuis lors, la marche incertaine du ministère, la présentation d'une mauvaise loi sur la liste civile (contre laquelle j'ai dû me réserver le droit de voter hautement dans la chambre), l'inconcevable retard apporté à la présentation d'une loi électorale si impatiemment attendue par le pays, m'ont fait souvent éprouver le besoin de me retirer des affaires, et j'en ai bien des fois exprimé la volonté devant tous les membres de votre conseil. Cependant, je ne l'ai pas fait, toujours retenu par la crainte de susciter un nouvel embarras au milieu des dangers que pourrait faire naître le procès des ministres. Aujourd'hui, sire, ces dangers n'existent plus, et je suis libre de déposer un fardeau que je ne me sens plus la force de supporter, convaincu comme je le suis que ma présence au conseil ne serait utile ni au roi ni au pays, et par cela même, je ne puis plus consciencieusement en faire partie.

« Dupont (de l'Eure). »

(2) Il parut dans le *Moniteur* une série d'ordonnances du roi :

Du 26 décembre 1830.

« Nous avons nommé et nommons M. le lieutenant général comte Lobau, commandant général de la garde nationale de Paris. »

« Nous avons nommé et nommons M. Baude, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, préfet de police à Paris, en remplacement de M. le comte Treilhard, appelé à d'autres fonctions.

Du 27 décembre.

« M. Mérilhou, ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, est nommé garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, en remplacement de M. Dupont (de l'Eure), dont la démission est acceptée. »

« M. Barthe, président de chambre à la cour royale de Paris, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, avec la présidence du conseil d'État. »

« M. Jacqueminot, colonel en retraite, grenadier de la 1re légion de la garde nationale de Paris, est nommé chef de l'état major général de la garde nationale parisienne, en remplacement de M. Carbonnel, dont la démission est acceptée. »

pect des hommes et des choses de juillet; la vue de ce peuple en guenilles avait opéré plus d'une conversion; et une des causes qui préparèrent l'ordre, ce fut la peur que les vainqueurs eux-mêmes eurent de leurs auxiliaires. M. Barthe, accepté d'abord par les opinions de la gauche, devint un appui pour les idées conservatrices. Doué d'un esprit fin, ardent, méridional, avec une parole facile, il devait convenir à la tribune; le nouveau ministre de l'instruction publique allait se trouver en rapport avec le corps enseignant et le clergé, comme naguère M. Mérilhou l'était lui-même; étranger à toutes les traditions administratives, apporterait-il un esprit de convenance et de discrétion suffisante dans les grands devoirs qu'il avait à remplir? Cette question se mêle à la vie politique du ministre, laquelle plus tard sera examinée.

Avec M. Dupont (de l'Eure), le préfet de police, M. Treilhard, donna également sa démission : il s'était montré faible, incapable, et on allait même jusqu'à dire qu'il n'était pas resté étranger aux événements en eux-mêmes; s'il ne les avait pas fait naître, au moins il les avait soufferts. Il se révélait alors un singulier esprit dans les fonctionnaires publics : ils étaient moins les exécuteurs de la loi que les courtiers, les entremetteurs de partis; quand un mouvement éclatait ce n'était pas avec la force qu'ils le réprimaient, mais au moyen de certaines causeries (*amica collatio*) avec les chefs, et de négociations presque de puissance à puissance. Ainsi on promettait à l'émeute certaines concessions à la charge par elle de demeurer quelques jours paisible; c'est ainsi qu'avaient agi les deux préfectures à l'egard des étudiants des écoles au mois de décembre; et ce n'est qu'à la condition que le prétendu programme de l'hôtel de ville serait exécuté, que ces jeunes gens avaient consenti à abdiquer momentanément leur intolérable souveraineté.

Une telle anarchie ne pouvait ainsi durer. On remplaça M. Treilhard à la préfecture de police par M. Baude, alors sous-secrétaire d'État à l'intérieur, un des esprits les plus actifs, les plus dévoués à la révolution, mais ayant emprunté à l'ecole impériale une manière ferme et décidée d'en finir avec le désordre matériel. Toutefois M. Baude avait gardé une allure de mécontentement qui faisait craindre qu'il ne respectât pas toujours la hiérarchie; comme il était placé sous M. de Montalivet, il devait se pénétrer de l'esprit de subordination, et le ferait-il? M. Baude était loin de déplaire au parti révolutionnaire et au journalisme; collègue du général Dubourg, il avait siégé à l'hôtel de ville; signataire de la protestation, caractère ferme, dévoué, il aimait l'administration, le faire de bureau, et comme il y avait à la fois chez lui du révolutionnaire, de l'impérialiste et du monarchiste, il se faisait en sa tête d'étranges confusions qui portaient un peu de désordre dans l'unité du pouvoir (1).

Restait donc M. Odilon Barrot si profondément lié à M. de Lafayette et à M. Dupont (de l'Eure) dont il était l'élève chéri; lui aussi avait joué le même rôle que M. Treilhard dans les récentes émeutes; il avait moins réprimé que conelié, et cet esprit pacificateur allait si loin qu'il avait même approuvé la mercuriale adressée au pouvoir par les élèves en droit, et affichée dans Paris pendant les jours d'agitation de décembre. On s'attendait donc à la démission de M. Barrot, et il paraît en effet qu'il l'offrit dans les premières effusions de son mécontentement; mais sur les insistances de M. Laffitte, le préfet ne se démit pas de ses fonctions; seulement il dut entièrement les séparer de la politique, et ce fut une condition qu'il accepta. Jusqu'ici M. Odilon Barrot s'était partout mêlé aux mouvements, aux réclamations, aux choses qui touchaient à la direction du gouvernement. Désormais il dut rester simple préfet, situation impossible et trop abaissée pour durer longtemps. M. Odilon Barrot était l'agent de tout un système, et c'était descendre de bien haut que de s'affubler d'un simple costume municipal en renonçant tout à fait à la direction politique.

Dans quels rapports allait-il d'ailleurs se trouver avec M. de Montalivet, et différaient-ils beaucoup de ce qu'ils étaient au temps de M. Guizot? M. Odilon Barrot était justement fier de ses amis, de ses relations politiques, et il briserait tout cela pour rester préfet

(1) *Proclamation de M. Baude.*

« Habitants de Paris, le roi m'impose la tâche honorable et laborieuse de veiller au repos de cette capitale du monde civilisé, foyer de liberté, de lumières, dont les agitations troublent toute la France, dont la paix affermit au loin le crédit et la sécurité. Vous venez, sous l'habit de la garde nationale, de déjouer les projets des factions. Vous avez, en décembre, consolidé les conquêtes de juillet; la liberté est sauvée du désordre, et vous voulez que le gouvernement achève votre ouvrage. Le gouvernement fera son devoir; les agitateurs n'arracheront point impunément le peuple à son repos et à ses occupations; la jeunesse de nos écoles se souviendra qu'elle doit à la patrie de se préparer, par des études sérieuses, à nous remplacer un jour dans les affaires publiques; le temps ni le calme ne manqueront à la discussion ferme et paisible, éclairée et complète, de droits et d'intérêts qui sont aussi ceux de nos frères des départements; la sécurité des capitaux ramènera au peuple le travail dont il vit, et que lui enlève l'agitation; les exemples de Paris rétabliront l'ordre et feront renaître le bien-être, comme ils font circuler l'esprit de liberté. Et moi, qui suis choisi par le roi pour avoir partagé en juillet les travaux de ce peuple héroïque, c'est en me dévouant sans réserve à la défense de son repos, que je mériterai d'être appelé son ami.

« Le conseiller d'État, préfet de police,

« J.-J. Baude. »

« Paris, le 27 décembre 1830. »

sous les ordres administratifs de M. de Montalivet, plus jeune que lui, n'ayant pris qu'une part bien indirecte au mouvement révolutionnaire! Le ministre jouerait le premier rôle, tandis que M. Barrot n'aurait que le second! Ceci était impossible; et n'était-ce pas trop présumer de sa condescendance et de sa résignation? Cependant M. Odilon Barrot accepta; peut-être était-il peiné de quitter d'une manière absolue le théâtre des affaires publiques et la domination de Paris populaire. Le pouvoir a ses enivrements, et celui que M. de Lafayette voulait faire ministre de l'intérieur se contentait de la place de préfet de la Seine sous M. de Montalivet qu'il espérait bien remplacer par le mouvement naturel des opinions.

Il fallait voir tout d'abord comment dans la chambre serait prise la démission de M. de Lafayette et celle de M. Dupont (de l'Eure), sorte de révolution ministérielle qui s'opérait sous la présidence de M. Laffitte. L'esprit de cette chambre était entièrement opposé aux tendances du parti d'extrême gauche : on venait de le voir. C'était de la majorité qu'était parti le coup qui brisait le pouvoir de M. de Lafayette, de sorte qu'elle applaudit à cette série d'actes qui détruisaient un à un les amis du vieux général. Les couleurs de majorité et de minorité s'étaient dessinées, même pendant l'émeute, quand il s'agit surtout de voter des remerciments aux écoles; jamais chambre, bien intentionnée pourtant, n'avait commis par faiblesse une pareille erreur : voter des remerciments à des écoliers! Et pourquoi? Parce qu'ils ne s'étaient pas mutinés en renouvelant les scènes de la basoche contre le parlement. Il y avait là quelque chose de si bizarre, de si singulier, que la chambre mérita bien que cette république enfantine rejetât du haut de sa grandeur le vote de ses remerciments. Alors il circula des adresses d'étudiants, rédigées en termes méprisants pour les députés : tous rejetaient l'aumône d'un pouvoir qu'ils ne reconnaissaient pas comme légitime; ces petits législateurs faisaient leurs conditions, rappelant à tout propos le programme de l'hôtel de ville, les théories de M. de Lafayette (1); on avait tant élevé la grandeur de leurs services, et spécialement de l'École polytechnique, qu'il ne fut pas étonnant de voir que cinquante de ces jeunes hommes signèrent une protestation pleine de dédains pour la chambre des députés. Était-ce là un ordre régulier dans le pouvoir? y avait-il des éléments possibles d'une forme sociale dans de pareils abus?

« Une partie de la chambre des députés, disaient ces écoles, a daigné voter des remerciments à l'École polytechnique sur des faits *bien fidèlement rapportés*. Ces faits, nous les démentons en partie, nous, élèves de l'École soussignés, et nous ne voulons pas de ces remerciments. Notre profession de foi est celle que les balles de juillet ont inscrite sur les murs des tyrans, qu'ont proclamée la générosité du peuple et l'ordre magique établi après trois jours d'un bouleversement universel. Cet ordre dont nous avons compris la nécessité, et qui semblait disparaître à cause d'un dernier cri de vengeance que la générosité étouffe difficilement après tant de modération, nous avons tous cherché à le maintenir, mais par la persuasion, en

(1) Voici une série de pièces qui constatent l'anarchie et le désordre qui s'étaient partout introduits. Les écoliers s'érigeaient en législateurs :

Les Écoles polytechnique, de droit et de médecine.

« Amis et concitoyens, lorsque le peuple a demandé notre appui contre ses tyrans ou ses ennemis, les étudiants lui ont-ils jamais manqué? Les étudiants étaient avec vous aux buttes Chaumont, ils étaient avec vous lorsque le sang coulait en juillet; mais aujourd'hui ce n'est pas la ruine de la tyrannie que nous avons à poursuivre, ce sont les libertés qui nous sont dues, qui nous ont été promises et que nous avons à demander. Laissons donc là le sang de quatre *misérables* indignes de notre ressentiment; les malédictions de la France les suivent dans leurs cachots éternels. La haine, le mépris de l'Europe seront pour eux une mort de tous les jours. Oublions ces noms infâmes, et ralliions-nous à la brave garde nationale, aux cris de : *Liberté, ordre public!*

« Sans le prompt rétablissement de l'ordre, la liberté est perdue, avec le rétablissement de l'ordre, la certitude nous est donnée de la renaissance de la prospérité publique; car le roi, notre élu, Lafayette, Dupont (de l'Eure), Odilon Barrot, nos amis et les vôtres, se sont engagés, sur l'honneur, à l'organisation complète de la liberté qu'on nous marchande et qu'en juillet nous avons payée comptant.

« Concitoyens, conservons notre patriotisme et notre sang pour combattre les ennemis de la France. Restons unis, car l'étranger menace. Entre vous donc et les écoles, à la vie, à la mort! Le peuple n'a pas de meilleurs amis que les étudiants. *Respect à la loi!* »

Protestation de l'École de droit.

« Les écoles avaient été calomniées; on les accusait de vouloir se mettre à la tête des artisans de troubles, et obtenir par la force brutale les conséquences du principe consacré par notre sang. Nous avons protesté solennellement, et nous *qui avons payé comptant la liberté* qu'on nous marchande, nous avons prêché l'ordre public sans lequel il n'y a point de liberté. Mais l'avons-nous fait pour provoquer les remercîments et les battements de mains de la chambre des députés?

« Non, nous avons accompli un devoir : ah! sans doute, nous serions fiers et glorieux des remercîments de la France; mais nous cherchons vainement la France dans la chambre des députés, et nous répudions des éloges dont la condition est le *prétendu désaveu* des proclamations dont nous déclarons adopter de la manière la plus absolue l'esprit et les termes. »

Protestation de l'École de médecine.

« Aux journées de juillet, l'École de médecine, jointe aux autres écoles, combattait contre la tyrannie. Elle a payé du sang et de la vie de quelques-uns de ses membres les lois populaires et républicaines qui devaient éclore au soleil de juillet. Elle accepte et revendique la solidarité de toutes les proclamations, où son nom figure, et répudie hautement les acclamations nationales du centre de la chambre des députés. Nous avons voté ces proclamations, nous les votons encore : les lâches seuls désavouent leurs actions et nient leurs paroles. »

raisonnant tout franchement avec les plus émus des masses. En écoutant des voix amies, ils ont tous entendu comme nous que les promesses faites à l'hôtel de ville ne seraient pas oubliées; que ce *trône populaire avec des institutions républicaines* serait une vérité. Il faut du temps sans doute pour mûrir des projets; mais cinq mois se sont déjà écoulés depuis que s'est couché le soleil de juillet. Chaque citoyen espère encore tous les jours qu'il sera représenté dans une chambre où l'on discute ses intérêts : il ne l'est pas encore. Ce droit naturel qu'il a dû conquérir, ce droit d'être *un* dans l'État, personne ne le lui a disputé dans la grande semaine, puisqu'on lui reconnut celui d'élire un souverain. C'est là ce qu'il réclame d'abord : cette institution républicaine est naturelle, on la lui a promise, et il s'est encore retiré, comme à la grande soirée, calme et plein de confiance. Trop heureux d'être auprès du peuple, avec nos camarades des autres écoles, les interprètes des *hommes de la liberté*, nous avons parlé publiquement dans cette proclamation, signée de la main de quatre élèves, au nom de leurs camarades, démentie, dit-on, et cependant votée par acclamation par le grand nombre d'élèves réunis à notre école. Qu'on présente donc de nouveau le projet de remercîments; que les mêmes députés crient une seconde fois : *Non!* et nous leur dirons : *Merci!* »

Telles étaient les insolences que les écoliers jetaient au pouvoir; et cette anarchie fut telle qu'enfin on demanda en pleine chambre des explications sur tout ce qui se passait d'étrange sous les yeux du pouvoir : solennité qui de temps à autre venait en quelque sorte dessiner l'esprit de chaque parti parlementaire. M. de Rambuteau qui prit l'initiative, ne parla pas au nom de Paris alarmé, mais au nom des départements que ces agitations étonnaient, effrayaient d'une façon sinistre : toutes les transactions étaient suspendues; que signifiait ce désordre dans la capitale? De toutes parts on dénonçait des complots, donc il devait y avoir des coupables; et ceux-ci il fallait les faire connaître pour tranquilliser le pays (1). A cette interpellation si précise, M. Laffitte crut devoir immédiatement répondre : « Le gouvernement, selon le président du conseil, avait veillé avec le plus grand soin au maintien de l'ordre public, et il avait le bonheur d'annoncer à la chambre que, par la seule action de la garde nationale, les troubles étaient apaisés. Si l'on parlait d'un complot matériel, saisissable, il n'en existait pas; mais il y avait dans les esprits une sorte d'agitation; les opinions vaincues ne perdaient jamais l'espoir d'un triomphe. » Et M. Laffitte faisait spécialement tomber l'accusation de troubles sur les carlistes mécontents et factieux. En général, quand un pouvoir veut faire de la popularité dans un parti, il n'a besoin que d'accuser et de poursuivre le parti opposé, et il n'y manque jamais : tradition empruntée surtout au Directoire. Or dénoncer les carlistes, c'était faire de la popularité parmi les révolutionnaires, et M. Laffitte n'y manqua pas.

Au reste, avec sa sécurité et ses illusions naturelles, il annonça que tout prenait une meilleure allure : le commerce et l'industrie se rassuraient; la paix était affermie, et les pouvoirs marcheraient plus régulièrement vers leur but. « Au dedans et au dehors, ajouta M. Laffitte, il semble que le système ministériel ne saurait être douteux pour personne, car les faits se trouvent partout à côté des professions de foi. Au dehors il veut que la France soit estimée, écoutée, et il prouve qu'elle l'a été. Au dedans il veut la liberté, mais il veut les lois. Il les a fait respecter, et il le fera toujours; il en prend l'engagement. Toute infraction sera fortement punie. Une douce répression a atteint des écarts que des jeunes gens de nos écoles avaient déjà rachetés d'avance par une noble conduite; mais la plus rigoureuse sévérité fera rentrer dans la légalité quiconque en voudra sortir. Nous voulons que Paris soit enfin tranquille, qu'il ne dépende point de quelques agitateurs, ou égarés ou perfides, de troubler le commerce, le crédit, la sécurité générale. Mais dans cette louable tâche, le gouvernement a besoin d'être secondé. Il ne faut pas que les difficultés de la situation soient aggravées par une impatience fâcheuse. Les fautes les plus dangereuses seraient celles qui partiraient des amis de l'ordre et de la paix. Le gouvernement compte sur l'appui de tous les bons citoyens : il est impatient de faire renaître la tranquillité, de relever le crédit, dont il a besoin; il ne réagira pas, comme on le dit faussement, mais il persistera, en développant la nouvelle charte, à faire respecter l'ordre et les lois (2). »

A M. Laffitte succéda M. Odilon Barrot, qui développa dans une défense remarquable tout le système de son administration. « Ce qu'il avait fait de politique comme préfet, c'était par zèle pour la chose publique; il avait pactisé avec les jeunes gens, parce que ceux-ci se faisaient forts de maintenir l'ordre. Dans les circonstances graves, tout citoyen était presque un magistrat, un constable. Il avait contre-signé une proclamation des étudiants en droit, parce qu'il la croyait capable de rappeler l'ordre public et qu'il

(1) « Après des événements qui, par leur retentissement, ont troublé la capitale et tous les départements, je dois demander aux ministres s'il n'est pas à la fois dans leur devoir et dans leur volonté de donner quelques renseignements; car le commerce, l'industrie, la propriété, tout a été ébranlé, tout est menacé. Et nous, députés des provinces, nous pensons que quelques mots prononcés par le ministre à cette tribune, pourront rassurer les provinces.

(Discours de M. de Rambuteau, *séance du 28 décembre* 1830.)

(2) Chambre des députés, *séance du 28 décembre* 1830.

fallait éviter la violence par la douceur. Jamais il n'avait consenti des concessions, mais il voulait rester l'homme de la liberté. » Enfin, M. Odilon Barrot s'éleva jusqu'à des considérations gouvernementales : « Des trois pouvoirs, disait-il, qui constituent le souverain, il y en a un qui est définitivement organisé ; il est né de la révolution de juillet ; elle l'entoure de toute sa force morale, de toute la puissance de l'assentiment national. Les deux autres, par notre constitution même et par la force des choses, sont soumis à un certain provisoire qui entretient l'inquiétude dans les esprits ; l'un est soumis par la loi à une éventualité qui peut modifier sa constitution ; l'autre, et c'est vous, a accompli une grande mission, il a acquis, je le déclare avec une entière franchise, des droits immenses à la reconnaissance du pays. Vous avez eu le courage de remplir un devoir que vous imposait la nécessité ; vous avez donné au pays l'organisation qui convenait le mieux à ses besoins, à sa civilisation. Mais, il faut le reconnaître, par cela même que cette mission avait quelque chose d'exorbitant, elle ne pouvait se prolonger au delà de la nécessité qui vous l'imposait. Vous allez être saisis de la loi qui règle, qui constitue ce que la liberté politique a de plus positif, c'est-à-dire du droit de participer au gouvernement du pays ; mais lorsque la loi sera portée, loi qui est encore une conséquence de la nécessité, lorsqu'une nouvelle chambre, d'après les conditions que vous aurez imposées vous-mêmes, pourra être assemblée, lorsque enfin la révolution de 1830 pourra être représentée par des pouvoirs qui lui seront propres, alors il n'y aura plus cette espèce de conflit entre le passé et le présent, entre la nécessité de conserver certains éléments de la restauration et le besoin que sent la révolution de les remplacer. Lorsque cette ligne sera rigoureusement et nettement tracée, les inquiétudes alors disparaîtront, les citoyens sauront quelle sera la marche de la révolution, quelles en seront les portées et les conséquences ; ils reprendront avec confiance leurs travaux, et en même temps la prospérité publique reprendra son cours. » Ainsi M. Odilon Barrot, simple préfet, agent subordonné du cabinet, n'abandonnait pas son rôle d'homme politique ; il traçait la ligne gouvernementale, la direction du pouvoir, d'une façon fort nette, et déclarait hautement « qu'il croyait que beaucoup de lois manquaient encore à l'organisation du pays. » M. Odilon Barrot attaquait la chambre des députés, comme l'avaient fait MM. Lafayette, Dupont (de l'Eure), et il restait fonctionnaire public !

Le discours de M. Barrot fut l'occasion pour M. Bignon de débiter une longue harangue (non point sur l'état de l'Europe, ce qui était dans ses prétentions), mais sur la tendance des partis (1). Je ne sais si c'était expérience des événements, crainte des troubles, mais M. Bignon, dans ce discours remarquable, abandonna d'une manière absolue les doctrines du côté gauche pour passer à celles du pouvoir et lui prêter loyal appui ; il fit adhésion à la couronne. Aussi M. Eusèbe Salverte prit-il hautement la défense du côté gauche à l'occasion d'un fait pour ainsi dire personnel ; on l'avait placé dans une liste à la tête du gouvernement provisoire qui devait succéder au pouvoir établi dans les journées de décembre : il donnait un démenti à de telles impostures. M. Salverte demandait une enquête dans le sens que l'avait sollicitée M. de Lameth, parce qu'il ne fallait pas que les accusations pussent planer incessamment sur toutes les têtes lorsqu'il y avait un crime d'État.

« Une enquête, dit M. Guizot, dans son grave langage, peut être bonne pour tout le monde, et je ne viens contester aucune des explications. Nous vivons sous un régime de liberté pour le faux comme pour le vrai. Il serait vain et impossible de prétendre étouffer tous les mensonges, toutes les inconvenances, toutes les mauvaises passions ; dans le siècle où nous vivons, les corps politiques, comme les hommes, ont besoin de se munir d'une large provision de facilité, et quelquefois même de dédain. Je viens donc directement aux causes générales de notre situation actuelle, à l'état des affaires et des esprits, au caractère général de malaise qui évidemment nous travaille, et dont tout le monde convient. C'est sur ce point que je désire appeler l'attention de la chambre. »

Alors avec sa manière forte et philosophique M. Guizot décomposait les différents éléments de la société ; les uns, en majorité immense, voulaient l'ordre, la paix et la sécurité, mais les autres remuants,

(1) « Loin d'être effrayé, disait M. Bignon, de l'examen de notre situation, je suis convaincu que le gouvernement ne pourra y puiser que de la force et nous de justes motifs de sécurité. Il est de notre intérêt, de l'intérêt du gouvernement que la France, que l'Europe sachent bien à quel petit nombre, à quelle médiocrité de moyens se réduisent ces partis auxquels ce qui vient de se passer à Paris pourrait faire supposer une intensité qu'ils n'ont pas... Et d'abord, quelle idée faut-il se faire de cette faction de carlistes, réduite à invoquer le nom d'un enfant auquel le sol de la France est fermé pour jamais ? Quelles sont ses forces et qui les dirige ?... Dans quelque rang, dans quelque classe que se trouvent les conspirateurs, partout ils doivent être atteints... Au milieu des dernières agitations un autre cri s'est fait entendre. Existe-t-il véritablement un parti en faveur du fils de Napoléon ? Mon opinion est qu'il n'en existe pas, et que ceux mêmes qui prononcent ce nom ne voudraient pas recevoir des mains de l'Autriche le prince qui devrait les gouverner... L'existence d'un parti républicain ne saurait être contestée, non que je croie à ce parti une consistance plus réelle, mais parce que là il ne s'agit que d'une théorie à laquelle peuvent se livrer de nobles esprits et des âmes généreuses. Cependant si je conçois que des jeunes gens puissent s'abandonner à une telle rêverie, j'ai peine à comprendre que des hommes sincères admettent pour la France la possibilité d'une organisation tout à fait républicaine. »

agités, voulaient s'emparer de la puissance. Ce parti espérait créer un pouvoir extralégal, et ce n'est pas celui qui ferait faire le plus de progrès utiles. « La liberté, continuait M. Guizot, est venue après plusieurs révolutions, et je ne doute pas que notre génération de juillet ne porte aussi dans son sein la liberté; mais l'esprit des révolutions, des insurrections, est radicalement contraire à la vraie liberté; c'est un pouvoir exclusif et passionné, qui porte avec lui les éléments de tyrannie, d'une tyrannie au moins momentanée; la liberté ne peut résulter que du partage des pouvoirs et du respect que ces pouvoirs se portent mutuellement. Les pouvoirs insurrectionnels sont très-propres à accomplir une révolution, mais ne leur demandez pas la liberté! ils sont incapables de la produire! C'est aux lois, c'est à l'ordre qu'il faut demander la liberté! Le mal véritable et profond qui nous travaille. c'est donc cette tentative de rétablir, au profit de l'insurrection, l'art. 14 de la charte (1). » M. Guizot allait à la vraie source du mal, il plaçait l'origine des troubles dans le parti de M. de Lafayette. M. Persil ne vit pas les choses d'aussi haut; pour lui, il n'y avait qu'un but étroit, mesquin, dénoncer le parti carliste. A l'occasion d'une lettre sans nom, sans signature, document plus ou moins certain, il signala une fraction légitimiste qui appelait d'abord la république afin d'arriver à la restauration : c'était ce parti qui agitait la place publique; lui seul faisait les troubles et soudoyait les agitations (2). « Là, s'écria M. Mauguin, n'est pas la source du mal. Depuis cinq mois, l'ordre a été cinq fois troublé dans la capitale; depuis cinq mois le crédit public a été atteint, le commerce ruiné, l'industrie anéantie; depuis cinq mois enfin, quand on jette un regard sur la France, on aperçoit presque dans chaque département des mouvements partiels de mécontentement populaire; ce sont là des indices d'un malaise profond qu'il faut étudier et connaître, afin qu'il n'amène pas un jour des maux plus grands encore. Quel est donc cet ordre social si frêle et si agité; cet ordre social qui n'offre de sécurité ni aux personnes ni aux intérêts? Législateurs! ces questions sont graves, et c'est déjà un malheur d'avoir à les poser. Mais gardons-nous surtout en cherchant à les résoudre, de prendre les symptômes pour le principe. L'état de révolution ne se traite pas comme l'état de repos; il lui faut un esprit prévoyant et une main ferme. Toute révolution sociale a deux caractères : le premier c'est l'inquiétude et la défiance, car elle a des ennemis, car elle a été forcée de les vaincre; le second, c'est de révéler où est la force, et la force alors n'est plus un mystère, car elle a obtenu la victoire. De ces considérations, il résulte, comme conséquence nécessaire, qu'une révolution doit s'administrer elle-même ou être administrée dans ses principes. Si, au contraire, vous laissiez la force au dehors, elle serait inquiète et turbulente; qu'une révolution ait le pouvoir et puisse l'exercer, ou bien qu'il soit exercé comme elle le veut, comme elle l'entend : ne craignez rien après. »

Dans ces paroles était le programme d'une nouvelle gauche, active, gouvernementale, dont M. Mauguin se proclamait le chef; il ne souhaitait pas la république, mais un trône environné d'institutions républicaines, tel que l'avait un peu niaisement rêvé M. de Lafayette. M. Mauguin visait à se faire l'homme d'État de la révolution, à se servir des éléments dont elle se composait pour arriver à une force gouvernementale tirée d'elle-même et de sa propre impulsion, de manière qu'elle se gouvernât par ses hommes et par ses propres principes; théorie de quelque portée qui amena une division dans la gauche. M. Mérilhou répondit à M. Mauguin pour défendre le ministère et la chambre contre les accusations de faiblesse; il fut un bien pâle apologiste du cabinet dont il faisait partie; sa parole, quoique facile, était d'une assoupissante fluidité et laissait tiède l'assemblée vivement émue naguère par de puissants orateurs qui allaient droit aux sources du mal.

Ces explications devenaient interminables : on touchait à la fin de l'année, et le dernier jour de décembre vit encore la tribune occupée par une multitude d'orateurs, et parmi eux M. Dupont (de l'Eure) qui appela un moment l'attention de la chambre : naguère ministre, il venait de donner sa démission; et de même que M. de Lafayette avait expliqué dans une précédente séance les motifs de sa conduite, M. Dupont (de l'Eure) venait avec hauteur exposer les siens : « C'est une chose étrange, disait-il, et ce sera, je crois, un spectacle étonnant pour la France, que de voir trois de ses représentants, connus, j'ose le dire, par d'honorables antécédents de patriotisme et de probité politique, amenés, sinon à votre barre, du moins à cette tribune, pour s'expliquer sur une accusation que l'on a fait sourdement circuler contre eux, que personne ne veut ou n'ose préciser, mais qui, dit-on, préoccupe tous les esprits; placés de cette manière dans une sorte de nécessité de se justifier, par exemple d'avoir affecté une puissance suprême dans les der-

(1) Chambre des députés, *séance du 29 décembre* 1830.

(2) Il est bon de donner le fragment de la lettre interceptée que M. Persil vint lire à la tribune pour prouver les complots des carlistes.

« Voici le tableau des affaires du jour : il nous faut la république pour chasser la famille d'Orléans. Nous n'espérons plus rien sans elle, c'est pourquoi il faut travailler pour la faire naître. Plusieurs clubs se sont formés, je fais partie de plusieurs à la fois. La société dominante, qui est aussi la plus chaude, c'est celle des *Amis du peuple*; la chambre des députés en est effrayée. Nous avons des agents pour la faire connaître de ce peuple qu'elle défend... »

niers troubles de Paris, en profitant de l'irritation des esprits dans le procès des ex-ministres, pour soulever et apaiser alternativement les flots populaires, avec le dessein criminel de jeter l'effroi dans l'âme du roi et de lui arracher des concessions politiques déjà promises à quelques centaines de jeunes élèves de nos écoles, secrètement dirigés par eux, et agissant en leur nom sur la multitude. Une pareille accusation est bien grave, et valait bien la peine, ce me semble, d'être hautement apportée à la tribune, au lieu de s'y présenter avec les formes douteuses d'une simple insinuation. Mais je ne crains pas de dire qu'elle serait encore plus absurde que grave, et j'avertis ceux qui en ont conçu la pensée que la honte en retombera sur eux; car jamais, j'ose le dire, la France ne croira que Lafayette, Odilon Barrot et Dupont (de l'Eure), à qui, grâce à Dieu, et en dépit de leurs secrets accusateurs, elle tient quelque compte de leur vie passée, soient devenus tout à coup les hommes de la trahison, ou, si l'on veut, des *Polignacs populaires*, pour me servir de l'odieuse expression d'un journal qui n'a pu nous pardonner la dissolution du premier cabinet. » Et ici M. Dupont (de l'Eure) passait en revue tous les actes de son ministère, sans abdiquer aucune de ses convictions. « Il était entré dans le pouvoir à son corps défendant, et pour donner son concours au gouvernement naissant; presque chaque jour il avait manifesté l'intention de se retirer; après le procès des ministres, il avait cru devoir déposer ce fardeau. » Au total, M. Dupont (de l'Eure) n'excita aucun intérêt, parce que, au lieu d'être ferme, tenace, austère, il fut caressant pour la chambre et louangeur, même envers ceux qui le renvoyaient.

Enfin, comme appui de M. Dupont (de l'Eure), vint la rude voix de M. Audry de Puyraveau; repoussant avec ironie le titre de conspirateur, il s'écria : « On a voulu connaître les moyens, les chefs, le but de la conspiration; je viens ici tout vous dire. Mais c'est à la face de la nation, en présence de toute la France, que je viens dire qu'une conspiration existe, qu'elle est flagrante, que j'en fais partie, et que, s'il le faut, je m'en déclare le chef, alors que plus d'un de mes honorables amis pourraient me revendiquer cet honneur. Oui, les 27, 28 et 29 juillet, j'ai conspiré; j'ai conspiré pour renverser le trône qui avilissait notre patrie; j'ai conspiré pour la liberté, j'en suis tout fier; j'ai conspiré pour rétablir l'ordre, pour faire ressortir le beau caractère de la grande nation et de la ville sans pareille; j'ai conspiré pour établir le trône de Louis-Philippe, à l'instant même où je renvoyais ceux qui venaient négocier pour Charles X; quand je refusais de recevoir le retrait des ordonnances, et alors surtout que la commission municipale déclarait que la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner. J'ai conspiré, je conspirerai toute ma vie pour la liberté. Et depuis que les faits et l'ineptie sont venus conspirer contre tout ce que les hommes généreux avaient fait, oui, j'ai conspiré encore, mais en suppliant de prendre espoir dans la raison publique, en prêchant l'ordre et son maintien, en disant que cette liberté, que nous avons conquise, ne pourrait pas périr, et que notre sauvegarde à tous était dans le roi et les hommes forts de l'administration. Oui, nous avons conspiré et nous conspirerons encore pour le bien public, et je m'en sens tout glorieux; glorieux surtout de ces attaques qui font ressortir notre conduite. Et ceux qui osent nous honorer de leurs outrages, voyez leurs actes, examinez le fruit de leur conduite politique, et dites où sont les vrais conspirateurs. » Cette sorte de fierté agreste fit contraste avec la harangue, toujours antique et cadencée, de M. le général Lamarque; le domaine des affaires extérieures paraissait lui appartenir. Le général parlait de tout, du congrès de Vienne, des traités imposés par le canon de Waterloo, de l'Angleterre, de la haine de Chatam et de Pitt (chose fort neuve); il voulait qu'Anvers fût un port libre, que les frontières de la Belgique fussent étendues; il rappelait l'orgueil superbe de Louis XIV, et mille autres choses de cette portée, mais qui retentissent toujours dans une assemblée qui n'a pas l'intelligence absolue des affaires.

Au général Lamarque, le comte Sébastiani crut devoir une réponse; il se tint dans une réserve vague, indéterminée, parce qu'il était fort difficile de s'exprimer à la tribune, au moment où des négociations d'une nature si sérieuse étaient engagées dans la conférence de Londres. « Je serai court, parce que les fonctions que j'ai l'honneur d'exercer me commandent une réserve qui est toute dans l'intérêt de l'État. Des conférences sont ouvertes à Londres. Ces conférences, la Belgique les a désirées. On a dit que l'armistice lui avait été défavorable; personne ne lui a imposé l'armistice, et je dirai à son honneur qu'elle l'a rigoureusement observé, alors qu'un autre État, plus intéressé à l'observer, montrait moins de respect pour son exécution. Quelques difficultés se sont élevées sur l'ouverture de l'Escaut. La France n'abandonnera jamais des questions de cette nature. La liberté de la navigation des fleuves est un des principes qu'elle professe. Ces principes, elle saura les faire respecter. Les explications que j'ai l'honneur de donner à la chambre me paraissent de nature à satisfaire la France et la Belgique, ainsi que l'Europe avec laquelle nous sommes en paix. Le gouvernement vous donne l'assurance que cette paix sera honorable; vous pouvez y compter (1). »

Dans presque toutes les discussions d'assemblées,

(1) Chambre des députés, *séance du 30 décembre 1830*.

il y a un côté public et avoué, et une intention secrète; la tribune comme la presse n'est pas un moyen de publicité absolue, et personne n'y dit son dernier mot. Quand M. de Rambuteau avait dénoncé la situation de Paris et cette espèce de conjuration qui avait cherché à imposer des conditions au roi, c'est que la majorité voulait secouer la domination d'une minorité turbulente. Y avait-il eu une conspiration dans le sens abstrait du mot? Je le crois, car la gauche, impatiente du pouvoir, voulait s'en emparer : elle ne pouvait l'obtenir qu'avec la dissolution de la chambre, et une loi électorale faite par ordonnance, sorte d'appel à la souveraineté populaire. Revenir au programme de juillet voulait dire : secouer la charte écrite, pour marcher droit vers la réalisation des idées de la gauche et de M. de Lafayette. De là, les attaques de M. Odilon Barrot contre la chambre, de M. Mauguin contre la constitution, de M. Audry de Puyraveau contre la situation même : on préparait toutes les chances, et au besoin la commission provisoire d'un autre système était toute formée.

Au demeurant, il ne résulta rien de bien décisif de toutes ces discussions, si ce n'est ce seul fait, que le gouvernement sortait de la dictature de M. de Lafayette pour entrer dans un ordre de choses plus ferme et plus régulier. Le plus jeune des ministres semblait avoir exercé une influence décisive sur les derniers événements. M. de Montalivet avait pris l'initiative sur beaucoup de choses, et le premier acte, j'ai presque dit la conséquence de la démission de M. de Lafayette, fut le licenciement de l'artillerie de la garde nationale.

A l'origine de la révolution, ce corps avait fait quelque bruit et joué un certain rôle de patriotisme; il s'était montré populaire, enthousiaste, à ce point que le jeune duc d'Orléans s'était fait inscrire parmi les canonniers. Par le fait, dans les rangs de cette artillerie s'étaient réfugiées toutes les sommités du parti républicain; on y était libre de propos, fier et menaçant; on y singeait l'artillerie de la Convention, et l'on rapporte que le prince royal avait eu lui-même à subir plus d'une parole mal réfléchie de la part de quelques artilleurs, qui sous prétexte d'égalité, lui jetaient des mots d'une fraternité méprisante. Cette artillerie, au reste, s'était déplorablement comportée dans les journées de décembre, restant pour ainsi dire neutre entre l'émeute et le pouvoir, et se préparant à servir de force armée à un gouvernement provisoire. M. de Montalivet n'hésita pas, comme ministre du roi, à proposer le licenciement de ce corps armé, sous prétexte de le réorganiser. On fit valoir pour cela la retraite de M. de Lafayette, la démission d'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers, et il ne fut besoin d'aucune mesure de vigueur pour accomplir cette dissolution; les canonniers eurent le bon sens de ne pas résister. Quand un pouvoir veut fermement, il peut beaucoup; en un mois il ne fut plus question de la superbe artillerie citoyenne.

La démolition de cette artillerie fut sans doute un coup hardi, un témoignage de force qui releva le gouvernement aux yeux de l'Europe. Mais le ministère de M. Laffitte y épuisa sa vie; il était formé d'éléments dont la destinée nécessaire était d'aller à la gauche la plus extrême. A son origine, il s'y rattachait par MM. Dupont (de l'Eure), Lafayette et Odilon Barrot; maintenant dans quelle position restait-il? M. Laffitte n'était soutenu ni des centres ni de la droite; le parti conservateur le travaillait moralement; celui de M. Casimir Périer le trouvait épuisé avant terme. Dès lors on marchait vers des combinaisons nouvelles; la chambre qui souffrait M. Laffitte devait le renverser à la première volonté d'un gouvernement fort. Il fallait prendre enfin sérieusement les rênes de l'administration, au moment où les questions de l'extérieur devenaient si vives, si ardentes.

CHAPITRE XLI.

DÉVELOPPEMENT DES IDÉES DE GUERRE, SITUATION DIPLOMATIQUE.

Marche des Russes contre les Polonais. — Projet de l'empereur Nicolas. — Entente avec la Prusse et l'Autriche. — Situation des esprits en Pologne. — Impuissance définitive de la résistance. — Résultat nécessaire. — Inquiétudes du gouvernement français. — Insuffisance d'une ambassade confiée au maréchal Mortier. — Mission du duc de Mortemart. — Son objet et son but. — *La Prusse.* — Parti militaire. — Le prince royal. — Mouvement vers la guerre. — Influence sur le roi. — *L'Autriche.* — L'empereur François II. — Résolution nette du prince de Metternich. — Levées. — La diète de Hongrie. — Le Tyrol. — Principe d'intervention proclamé pour toutes les questions d'Italie et d'Allemagne. — *Angleterre* — Intelligence des whigs et de M. de Talleyrand — Sens et but de la conférence de Londres. — Protocoles — L'affaire principale. — *La Belgique* — Attitude du congrès belge — Les trois partis : 1° la réunion ; 2° la royauté du duc de Nemours ; — 3° celle du duc de Leuchtenberg. — Insurrections de Modène et de Bologne — Principe respectivement posé — Échange de notes — Les deux partis en France de la paix et de la guerre. — Quel aurait été le résultat moral et politique d'un conflit ?

(JANVIER 1831)

Le procès des ministres de Charles X au milieu de l'émeute terrible, cette lutte du pouvoir royal contre la dictature de M. de Lafayette, avaient comme suspendu l'attention publique, même sur les plus graves accidents des relations extérieures; les gouvernements étrangers suivaient avec une vive sollicitude les efforts du nouveau pouvoir aux prises avec les

tourmentes de la place publique. Jamais à aucune époque la crise européenne n'avait été plus imminente; il semblait que tous les efforts essayés jusqu'ici pour maintenir la paix allaient devenir impuissants et tomber devant la nécessité impérative des circonstances. Tandis qu'en France la révolution polonaise était saluée par les masses de la population, par une très-forte minorité de la chambre des députés (ce que nul ne pouvait méconnaître), la guerre avait commencé entre les Russes et les valeureux enfants de Varsovie. Au point de vue éloigné des événements, les esprits jugeaient mal le véritable caractère de la lutte qui s'engageait si loin, lutte nationale, acharnée, et longtemps contenue par la pacifique influence des czars. Les Russes et les Polonais, laissés à leur haine traditionnelle, ne pouvaient mettre bas les armes qu'après l'anéantissement de l'une des deux nationalités (1).

Aucun enthousiasme ne pouvait se comparer à celui de l'armée russe, lorsque son empereur et son père lui indiqua Varsovie de la pointe de son épée comme un but de conquête et de vengeance; ce fut un délire dans les rangs de la garde, passée en revue par le czar aux vastes places de Pétersbourg; les levées, l'argent et les recrues se trouvèrent spontanément, et par un coup de baguette près de deux cent cinquante mille hommes furent jetés sur un espace de cent lieues, aux frontières de Pologne, sous des généraux de premier ordre, tels que le comte Diebitsch, Paskewitch, avec l'empereur en personne. Ici, point de concessions ni de faiblesse; le czar exigeait la soumission absolue des Polonais; il imposait sa loi et ne voulait la recevoir de personne, d'une assemblée ni d'un peuple; et quand il agissait ainsi, l'empereur savait bien qu'il avait derrière lui toute la Russie; il entraînait les boyards éclatants de joie à la guerre contre cette Pologne qu'Alexandre avait protégée en 1815; le cri de marche en avant sous l'invocation de Dieu, de saint Serge et de saint Nicolas, fut partout poussé, et l'ange de mort plana de nouveau sur le monde (2).

Y avait-il possibilité à la Pologne de se défendre contre cette terrible invasion? Nul ne pouvait nier le courage des Polonais, brave et digne nation, turbulente, mais sachant mépriser la mort avec l'orgueil d'elle-même et la haine au cœur contre les Russes. On se ferait tuer; cela suffisait-il pour sauver une cause, et où étaient les forces réelles? L'esprit d'insurrection était arrivé à son terme le plus passionné, avec tous ses désordres; mais cet esprit fait beaucoup de bruit et produit peu de résultats réels pour une campagne. Si, au moyen de l'insurrection, on lève des troupes régulières, si l'on se procure des ressources extraordinaires; pour une résistance, comme pour une campagne sûre et forte, il n'y a que les régiments de ligne, sérieusement organisés, qui peuvent se présenter sur un champ de bataille. Pouvait-on compter sur quelques bandes de paysans armés de faux pour opposer une barrière de fer à la garde impériale russe qui avait croisé la baïonnette avec les vieux soldats de Napoléon (3). Il n'y avait donc d'espérance que dans les régiments polonais régulièrement formés, et ceux-ci ne s'élevaient pas au delà de cinquante-cinq mille hommes : ne devait-on pas ensuite faire la part de la turbulence, de l'esprit de sédition, de trahisons sourdes? La nation élevait un dictateur, le général Chlopicki, et celui-ci abdiquait presque aussitôt, parce qu'il apercevait autour de lui impuissance et abîme; à côté de l'enthousiasme, la crainte; en face de la gloire, les intérêts; les juifs, qui pouvaient servir d'espions à l'armée russe; les paysans, à qui le conquérant promettait l'émancipa-

(1) Cette antipathie nationale respire dans l'ordre du jour du maréchal Diebitsch, adressé à l'armée russe, à Grodno, le 3 janvier 1831.

« La bienveillance de notre auguste monarque m'appelle, pour la seconde fois, au commandement général de l'armée active. Nous nous préparons à un combat qu'il aurait été impossible à un cœur russe de prévoir; nous venons dompter des traîtres qui ont soulevé le royaume de Pologne contre notre maître adoré qui les avait comblés d'innombrables bienfaits. Les baïonnettes des Russes prouveront à ces audacieux que la trahison est aussi vaine que criminelle, et que la discipline et la bravoure russes rétabliront l'ordre et étoufferont les passions les plus effrénées.

« Marchons donc avec une entière confiance au combat pour l'empereur et la patrie. Dieu tout-puissant bénira nos efforts pour montrer de nouveau au monde que le soldat russe est toujours prêt à remplir avec courage et fidélité la volonté d'un monarque chéri; qu'il soit dit que notre souverain n'a jamais consenti à céder à des ennemis extérieurs ou intérieurs un pouce du terrain acheté par le sang russe.

« Le commandant en chef de l'armée active, feld-maréchal, général comte,

« Diebitsch-Zabalkanski. »

(2) « Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1830.

« Après que l'empereur eut instruit les officiers des gardes des événements de Varsovie, il leur annonça que déjà le corps de la Lithuanie, le premier corps d'infanterie, trois divisions de celui des grenadiers et le 3e corps de réserve avaient reçu l'ordre de se mettre en marche. Sa Majesté ajouta en s'adressant à toute l'assemblée : « J'espère que si les circonstances me forçaient de me mettre à la tête de mes gardes, vous me montrerez le même attachement dont vous m'avez toujours donné des preuves. » Des acclamations générales furent la réponse des officiers. L'empereur, touché de leur zèle, leur dit encore : « Je vous prie, messieurs, de ne pas porter une haine générale à tous les Polonais; ils sont nos frères; la révolte n'a été fomentée que par quelques hommes mal intentionnés. J'espère qu'avec l'aide de Dieu tout finira heureusement. »

(3) On publia une statistique des forces actives de la Pologne. Elle était fort exagérée.

Armée de ligne.	80,000 hom.
De 17 à 20 ans.	47,245
A reporter.	127,245

tion, comme la Prusse l'avait fait dans le partage pour le duché de Posen (1).

Et quels secours pouvaient obtenir les Polonais? Dès les premières étincelles de l'insurrection, la Prusse et l'Autriche, craignant pour leur part dans les possessions polonaises (le grand-duché de Posen et la Gallicie), avaient massé des troupes formidables sur les frontières, d'abord sous le prétexte d'un cordon sanitaire contre le choléra. Les ambassadeurs russes à Berlin et à Vienne avaient écrit à leur cour la pensée et la résolution des deux cabinets qui, sans hésiter, avaient déclaré « qu'ils concourraient à la pacification des troubles de Pologne par la force, s'il le fallait, et qu'en attendant, sans agir encore par les voies militaires, ils formeraient un cordon impénétrable pour empêcher l'approche de toute espèce de secours (qu'ils vinssent de la France ou de l'Angleterre), de manière que les Russes pourraient agir selon leurs volontés; ils ne mettaient aucun obstacle à ce que les ordres du czar s'accomplissent dans toute leur étendue; au besoin même, si le concours des troupes autrichiennes et prussiennes était nécessaire, il ne manquerait pas, parce qu'on était décidé à en finir avec l'esprit de révolution. »

De là résultait une question grave dans la diplomatie : les troupes russes étaient en mouvement, et une fois ainsi lancées, à quel point s'arrêteraient-elles? Avant quelques mois trois cent mille hommes seraient en Pologne, enivrés de la victoire, et pénétrés de la pensée qu'il fallait aller jusqu'au bout dans la répression; là ils trouvaient les corps autrichiens de la Gallicie et les Prussiens du grand-duché de Posen, portés à cent cinquante mille hommes chacun. Ainsi pour le printemps une masse de six cent mille hommes se trouverait réunie sur l'Elbe. Vers quel point toutes ces forces allaient-elles se porter? N'y avait-il pas une résolution répressive communément arrêtée contre la propagande? et la Pologne une fois réprimée, la Belgique ne serait-elle pas la seconde station? Pour cette question belge, on trouvait encore sous les armes les forces de la Hollande et de la Confédération germanique. De l'Elbe la campagne se portait sur le Rhin (2).

Il faut donc immédiatement rechercher quel était l'esprit de l'Europe par rapport au nouveau gouvernement de la France; les cabinets avaient pleine et entière confiance dans le prince qu'ils avaient spontanément reconnu. De son côté, le roi Louis-Philippe avait engagé sa parole au maintien de l'état de paix et des traités conclus en 1814 et en 1815. Nul donc ne songeait à faire la guerre à la France, à moins qu'elle ne le voulût elle-même; et au moment même où les préparatifs se continuaient avec tant d'énergie, le czar envoyait en toute hâte des lettres définitives de créance au comte Pozzo di Borgo (3), avec les paroles les plus bienveillantes pour le roi des Français. Le comte Appony, M. de Werther étaient également invités par leurs cours à se montrer très-empressés auprès du monarque, à multiplier même les témoignages de cordialité spontanée. Mais ce que l'Europe craignait, et pour cela elle avait quelque raison, dans la crise des partis, c'est que le roi Louis-Philippe ne restât pas maître de la situation et que son esprit d'habileté et de modération ne fût débordé par le parti audacieux de la propagande et de la guerre; elle voyait M. de Lafayette à la tête d'une garde nationale démocratiquement constituée; le ministère de M. Laffitte n'avait à ses yeux qu'une consistance passagère, et évidemment le jour où le parti de la guerre l'emporterait, le heurtement serait impétueux et terrible; le roi des Français ne serait plus maître de contenir les opinions fougueuses, impatientes de marcher aux batailles. C'est cette crise que re-

Report.	127,245
De 20 à 30 ans.	150,250
De 30 à 40 ans.	99,562
	377,057

(1) Le général Chlopicki s'est démis aujourd'hui du pouvoir suprême par un acte envoyé à la commission des deux chambres. Le général dit dans sa lettre, qu'il désire laisser la diète dans la plus grande liberté de prendre les mesures les plus convenables à la défense de la patrie, de donner au gouvernement une administration supérieure, et surtout de procéder à la nomination du chef de l'État. »

(Dépêche de Varsovie, 18 janvier 1831.)

(2) Cette intention de la campagne russe résulte de la conversation du feld-maréchal Diebitsch et du général Benkendorf avec le colonel Wylrzynski, envoyé par le dictateur polonais auprès de l'empereur Nicolas, après la courte entrevue que cet officier eut avec le monarque, et à laquelle, comme initiés à la haute pensée des affaires de l'empire, les deux dignitaires russes avaient assisté. « Eh bien, messieurs les Polonais, votre révolution n'a pas du moins le mérite de l'à-propos. Vous vous êtes soulevés au moment où toutes les forces de l'empire étaient en marche vers vos frontières pour mettre à la raison les révolutionnaires de la France et de la Belgique. » Et comme le colonel observa que la Pologne se croyait en mesure d'arrêter ce torrent assez longtemps pour donner l'éveil à l'Europe et la préparer à cette lutte! « Eh bien, répondit le maréchal Diebitsch, qu'en résultera-t-il pour vous? Nous comptions faire une campagne sur le Rhin; nous la ferons sur l'Elbe, ou même sur l'Oder, après vous avoir écrasés; faites vos réflexions. »

(3) L'embassade russe, pour éloigner toute idée et tout soupçon, faisait publier le 6 décembre : « On répand aujourd'hui le bruit que plusieurs Russes de distinction ont reçu de leur gouvernement l'ordre de quitter la France. Cette nouvelle n'est pas exacte. A l'époque des ordres donnés à tous les Russes de s'éloigner, les personnages dont il est question avaient sollicité leurs amis en Russie d'obtenir pour eux la permission de rester en France, et ceux-ci leur répondirent qu'ils ne les engageraient pas à faire cette demande à l'empereur qui la verrait de mauvais œil. C'est donc d'après d'anciens ordres que les Russes quitteraient aujourd'hui Paris; et leur départ ne saurait donner lieu à aucune interprétation sur les dispositions actuelles du cabinet de Pétersbourg. »

dontait l'Europe, et contre laquelle elle armait avec vigueur. En aucun cas, elle ne voulait franchir les frontières de la France, à moins d'y être forcée par des provocations ou encouragée par des succès absolus. Seulement les trois puissances désiraient rester maîtresses, savoir : la Russie de la question polonaise, la Prusse de l'affaire belge, et l'Autriche de toute son influence en Italie; pour ces trois points on aurait poussé la guerre forte et énergique, jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier écu.

A Paris, si quelques esprits follement amoureux de la gloire, pleins des souvenirs de l'empire, voulaient se jeter aventureusement dans la guerre (1), il n'en était pas ainsi du prince et des hommes de sa confiance. Le ministre peut-être, qui avait le mieux saisi cette pensée et qui s'en était fait le fidèle exécuteur, le général Sébastiani, homme à expédients et à prévoyance, comme tous les Corses, avait deviné que dans le maintien de la paix, était la seule pensée d'avenir pour le pays; et dès lors il s'en était déclaré le partisan le plus sincère, en même temps qu'il se faisait le secrétaire d'État du prince, le dépositaire de ses secrets presque en dehors du ministère de M. Laffitte, dont la couronne reconnaissait la fragilité et l'inconstance. A la fin de 1830, avec sa sagacité si pénétrante, le roi Louis-Philippe avait compris que si on laissait le cabinet de M. Laffitte tout à fait maître de la situation, lui ne pourrait plus répondre de la paix au dehors, et que la guerre deviendrait imminente à la suite de quelques résolutions mal réfléchies. Pour éviter les conséquences d'une épouvantable rupture, il fallait nécessairement un homme politique de confiance, qui pût expliquer à l'empereur Nicolas la véritable situation de la France, la dernière pensée de son gouvernement, et éviter ainsi, s'il était possible, l'affreuse calamité de la guerre. L'Europe ne comprenait peut-être pas assez l'esprit de notre nation, il fallait lui dire « que s'il y avait un parti de la guerre, bruyant, exalté, se jetant à la traverse des meilleures intentions, ce parti pouvait être contenu avec sagesse, et qu'on pouvait se fier à la prudence et à la fermeté du prince, pour empêcher le grand conflit des batailles. »

Auprès de quel souverain pouvait-on faire efficacement entendre ce langage confidentiel? Sans hésiter il fallait s'adresser à la tête la plus énergique, la plus prévenue peut être contre toute idée révolutionnaire, à l'empereur Nicolas. Si on pouvait convaincre le czar des véritables intentions du roi, de son désir scrupuleux de maintenir les traités existants, peut-être éviterait-on le grand choc des armées; de là toute l'importance d'une mission immédiate à Saint-Pétersbourg, au moment où la révolution polonaise pouvait donner lieu à mille interprétations malveillantes. On a dit que le maréchal Mortier avait été primitivement désigné pour cette haute ambassade; ce choix n'était pas heureux; non point que le maréchal ne fût un esprit aux formes polies et convenables, mais, je le répète, le général qui avait fait sauter le Kremlin et commandé l'arrière-garde dans la retraite désastreuse de Moscou, n'avait rien de ce qu'il fallait pour une mission de confiance à Pétersbourg, qui devait être décisive pour la paix de l'Europe.

Le nom de M. de Mortemart vint donc à la pensée de la couronne; elle s'y arrêta avec son insistance accoutumée, lorsqu'un projet utile venait à son esprit; on l'avait vu pour M. de Talleyrand, désigné malgré l'opposition du conseil. Le duc de Mortemart, longtemps ambassadeur de la restauration, expression de l'alliance et du système russes, avait honorablement mérité la confiance de l'empereur Nicolas, qui l'aimait pour son nom, sa bravoure et son caractère. Comme le duc de Mortemart portait le sentiment d'honneur jusqu'à l'exaltation, ce qu'il dirait à l'empereur serait attentivement écouté : si le duc avait prêté serment au nouvel ordre de choses, en qualité de pair de France, il était resté, de cœur, lié aux principes de conservation éternelle, et ces sentiments convenables et modérés le placeraient dans une admirable position à Pétersbourg. Il fallait donc déterminer le duc à accepter l'ambassade; ce point était fort difficile, car inquiet, découragé, depuis les événements de Paris, M. de Mortemart paraissait dans une triste préoccupation du passé et de l'avenir. Pour le réveiller, il n'y avait qu'un seul moyen qui répondait à son noble cœur, c'était de lui parler des dangers de la patrie, de la menace d'une invasion terrible, si l'on ne parvenait à éclairer l'empereur Nicolas sur le véritable esprit de la France et les intentions réelles de son gouvernement, qui voulait le maintien des traités et la paix générale.

D'après ces instructions intimes, le général Sébastiani dut faire des ouvertures directes au duc de Mortemart. Dans la famille du général Sébastiani, il y avait son beau-frère, M. de Coigny, ancien aide de camp du duc de Bordeaux, amputé d'un bras, presque à côté du duc de Mortemart dans la campagne de Moscou, où, brillant officier d'ordonnance, il joua un si beau rôle avec le comte de La Rochejacquelin le Balafré lors de la prise de la grande redoute. Il y avait liaison intime entre ces gentilshommes, Mortemart et Coigny, tous deux portant un nom ancien et

(1) Tel était le général Lamarque : il disait dans son style un peu déclamatoire : « La guerre est un ciment si puissant, elle environne un trône d'une si brillante auréole, elle fait jeter de si profondes racines à une dynastie nouvelle, qu'il est politique de la vouloir, même sans motifs. »

(Chambre des députés, *séance du 15 janvier* 1831.)

illustre. Ce fut le duc de Coigny qui parla pour la première fois au duc du beau rôle qu'il pouvait jouer : éviter la guerre, n'était-ce pas rendre un admirable service au pays, à quelque opinion que l'on appartînt? Il l'invita donc, au nom du général Sébastiani, à passer aux affaires étrangères pour une conférence importante (1); et avec sa politesse et sa condescendance habituelles, le duc de Mortemart alla voir le ministre. Ce fut avec de lamentables paroles et son ton habituellement si dramatique, que le général Sébastiani peignit les dangers du moment : « des dépêches fatales étaient arrivées; invariablement les Polonais seraient vaincus; il n'y aurait pas moyen de l'empêcher; et une fois les troupes russes à Varsovie, de concert avec les Autrichiens et les Prussiens, elles marcheraient en avant! Quelle ne serait pas la funeste conséquence d'une déclaration de guerre; partout les troubles, les rumeurs, les tourmentes pour la France, et ce qui était plus terrible encore, la domination inévitable du parti jacobin; la guerre ferait triompher en France la république; plus de propriété, plus de famille, l'émeute rugissante dans cette tempête de désolation et de sang comme en 1793. » Tout ceci fut dit avec des expressions colorées, accentuées, avec des gestes à la façon italienne, et jamais, certes, le ministre ne fut plus persuasif. Il y avait dans le duc de Mortemart un sentiment exalté d'honneur national et d'amour du pays qui absorbait tous les autres; il ne s'agissait pas d'une question d'affection particulière, mais d'un devoir impérieux, celui de préserver la France d'une nouvelle invasion. Comme le général Sébastiani, le duc de Mortemart comprenait toute l'étendue des maux de la guerre; il la voyait, comme un changement radical dans l'ordre politique, et dans la société tout entière. Et les paroles pressantes du général Sébastiani, jointes aux prières du duc de Coigny, déterminèrent M. de Mortemart à l'acceptation de l'ambassade de Pétersbourg, résolution qui fut accomplie dans une conférence intime où les intentions les plus loyales furent hautement développées. On était sûr de la noble foi du nouvel ambassadeur.

Ce n'était pas seulement par déférence respectueuse que M. de Mortemart se rendit aux ordres du prince, mais encore parce qu'il croyait la cause du pays compromise. Des liens de lointaine parenté l'unissaient à la famille d'Orléans; il appartenait à la noble lignée des Montespan (Rochechouart), et les archives de Versailles gardaient mémoire que le fils de Monsieur, frère du roi (Philippe d'Orléans, régent), avait épousé Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. De là résultaient donc des rapports de famille et de faire part dans l'ordre hiérarchique, c'est-à-dire qu'on se devait des visites, des annonces à chaque modification d'état civil, la naissance, le mariage, la mort. Depuis la longue conférence du Palais-Royal, au commencement du mois d'août 1830, le duc de Mortemart n'avait point vu le prince, au moins d'une manière intime, et la nouvelle entrevue fut longue et fort détaillée. Le roi n'avait point changé d'une ligne dans sa position première, et je dirai presque dans son langage; il répétait formellement « que ce qui était arrivé, c'est-à-dire la révolution qui lui plaçait la couronne sur la tête, il ne l'avait ni préparée ni souhaitée, qu'il n'avait accepté le trône que pour sauver le pays d'une crise. Depuis cinq mois il avait soutenu une vive lutte, dont l'histoire lui tiendrait compte, contre l'esprit d'anarchie et de désordre; grâce au ciel, il venait de sortir victorieux de la dictature de M. de Lafayette, et sain et sauf du procès des ministres. Maintenant un autre danger menaçait le pays, c'était

(1) On venait de recevoir la dépêche qui annonçait la marche des Russes en Pologne. Le général Diebitsch s'adressait aux Polonais dans une proclamation menaçante :

« Sa Majesté l'empereur et roi, notre auguste maître, m'a confié le commandement des troupes destinées à mettre un terme aux troubles déplorables qui affligent le royaume de Pologne. Polonais, entendez l'appel de votre prince, de votre père et du successeur du restaurateur de votre patrie. Il n'a jamais cessé de vouloir votre bonheur. Les coupables eux-mêmes sentiront l'effet de sa magnanimité, s'ils viennent se placer avec confiance sous son égide protectrice. Seulement ceux qui auront trempé leurs mains dans le sang, les instigateurs de la révolte, plus coupables encore, seront punis de toute la sévérité des lois... Vous avez à choisir entre les bienfaits qu'une soumission entière vous assure, et les malheurs qui vous attendent avec l'insurrection. Je me trouve honoré de vous annoncer les intentions nobles et magnanimes de l'empereur et roi. Je saurai les remplir avec conscience, mais je punirai l'obstination criminelle avec une juste et inflexible sévérité.

A l'armée polonaise.

« Guerriers polonais, il y a vingt-cinq ans votre patrie fut entraînée dans les guerres qu'alluma l'ambition gigantesque d'un célèbre conquérant. L'espoir, toujours trompé, de la renaissance illusoire de votre patrie vous fit compagnons de sa fortune. Fidèles, quoique malheureux, vous avez répondu à des promesses trompeuses par le sacrifice de votre sang; il fut versé dans les pays les plus éloignés, et pour des intérêts étrangers aux destinées de votre patrie. Ces destinées furent enfin fixées à une époque mémorable par de grands événements. Guerriers polonais! Sa Majesté l'empereur et roi a confiance en votre fidélité et en votre gratitude. Le temps n'est pas éloigné où il a rendu justice à votre zèle, et à la conduite exemplaire de tous les officiers polonais qui ont pris part aux travaux et à la gloire des guerres de Turquie. C'est avec plaisir que nous vous avons nommés nos frères d'armes, et cette circonstance devait unir plus fortement les troupes russes et polonaises... L'armée confiée à mes soins entre en Pologne. Elle ne vient pas en ennemie, elle a au contraire la belle mission de rétablir l'ordre et les lois : mes soldats recevront comme frères toutes les autorités civiles et militaires qui rentreront dans le devoir; mais ils sauront aussi vaincre, avec courage et persévérance, l'opposition des hommes qui ont foulé aux pieds la sainteté des serments et les lois de l'honneur...

« Le maréchal comte DIEBITSCH-ZABALKANSKI. »

la guerre imminente et affreuse; le point de départ de cette guerre, c'était évidemmeot la Russie; son prétexte ou son motif, les fausses idées qu'on jetait incessamment au dehors contre l'esprit et la tendance de la nouvelle monarchie et ses intentions personnelles. Il fallait donc éclairer l'empereur Nicolas, lui faire comprendre quelle était la tâche du nouveau roi en France, tâche laborieuse, incessante, souci de tous les jours et de tous les instants; que si on le laissait faire, si on ne jetait pas la guerre au milieu de tout cela, il viendrait à bout des factions; il avait voulu éviter la crise, et nul n'avait été meilleur sujet du roi Charles X; enfin, puisque les circonstances l'avaient mis à la tête du pays, il fallait l'aider et non point l'embarrasser; il avait juré le maintien des traités, et cette promesse il la tiendrait scrupuleusement. Le gouvernement promettait de ne gêner l'empereur de Russie en aucune manière pour la juste répression de la Pologne, dans les conditions et les limites fixées par le congrès de Vienne (1). Il y aurait sans doute des réclamations bruyantes, des protestations, des bruits de chambres et de journaux; ceci était la conséquence du système représentatif, de la forme du gouvernement, et n'irait pas plus loin, car il engageait de nouveau sa parole de respecter les traités. N'avait-on pas vu naguère ses efforts et ses sueurs dans le procès des ministres et la lutte fortement engagée contre M. de Lafayette? Avec l'aide de Dieu il resterait maître de la situation, et alors la paix et le repos de l'Europe seraient garantis. »

Le prince, au reste, mit une grande insistance auprès du duc de Mortemart pour qu'il acceptât cette mission considérable. Quand le duc parlait de ses antécédents, de sa position auprès du roi Charles X, lui, naguère son représentant à Pétersbourg, le roi des Français lui répondait « que c'était moins on service personnel pour lui qu'il sollicitait, qu'un devoir envers la France à laquelle tous devaient leur concours dans la crise. Il ne s'agissait pas de fidélité ancienne, mais de cette obligation impérative imposée à chaque citoyen de remplir sa tâche en ce monde, souvent contre ses propres affections. » Le duc de Mortemart fit encore observer « qu'il ne savait pas si sa présence serait agréable à l'empereur de Russie. » Et il lui fut répondu: « Voyez le comte Pozzo, et vous reconnaitrez que c'est de lui que part la première pensée de votre mission. » En effet, dans une conférence avec l'ambassadeur de Russie, la mission du duc de Mortemart fut nettement approuvée. Pour justifier la haute confiance qu'inspirait le comte Pozzo (2), il faut rappeler que tout en passant au service de la Russie, l'habile diplomate avait conservé l'esprit et les souvenirs de la France, une extrême modération de principes et de caractère, une légère tendance vers les opinions mitoyennes et libérales, de manière que, tout en restant fidèle à ses devoirs de sujet russe, il gardait une grande faveur pour la vieille patrie. La paix qu'il désirait vivement lui paraissait le seul principe de conservation pour ce qu'il avait souhaité et accompli en juillet 1830.

Dans sa longue conférence avec le duc de Mortemart, le comte Pozzo ne se sépara pas de cette idée que la guerre était imminente, à moins que des esprits sages pussent se jeter au milieu, et empêcher cette effervescence qui poussait les gouvernements les uns contre les autres. Dans cette circonstance grave il fallait abjurer toute opinion personnelle pour ne plus songer qu'à une mission européenne pour le maintien de la paix. Le comte Pozzo ajouta « qu'il était autorisé à affirmer au duc de Mortemart qu'il serait parfaitement accueilli par l'empereur Nicolas; que sans s'inquiéter des questions particulières, ni de la Pologne ni de la Belgique, il devait spécialement constater aux yeux de l'empereur que le nouveau gouvernement de la France était assez fort pour contenir l'esprit de propagande et ne jamais se laisser déborder par les passions anarchiques, seul doute qu'avait l'Europe. Au reste, l'ambassadeur écrivait dans ce sens à l'empereur, et M. de Mortemart pourrait se convaincre, à Berlin comme à Pétersbourg, de cette vérité immense, qu'il n'y aurait réellement de guerre que si la France, par ses menées, par ses factions politiques, jetait le trouble en Europe. »

Ainsi le but de la mission du duc de Mortemart fut parfaitement établi; il allait à Saint-Pétersbourg pour affirmer sur sa parole de gentilhomme « que le gouvernement de la France ne voulait pas la guerre et ne ferait pas la propagande; que la force du pouvoir se développait dans les conditions régulières; qu'il y avait progrès vers l'unité depuis la chute de M. de Lafayette surtout; enfin que le gouvernement, maître de contenir la propagande, n'interviendrait pour la

(1) L'esprit de la mission du duc de Mortemart fut indiqué par la révélation des journaux étrangers; on écrivait de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg*, le 26 janvier 1831 :

« Le duc de Mortemart, chargé d'une mission extraordinaire du roi des Français auprès de l'empereur Nicolas, a continué son voyage pour Saint-Pétersbourg, après avoir eu l'honneur d'être invité à la table du roi. Depuis son départ, on dit de tous côtés que le duc de Mortemart n'a pas seulement confirmé les dispositions pacifiques du cabinet du Palais-Royal, mais qu'il est chargé d'affirmer à l'empereur que le gouvernement français ne manque nullement du pouvoir nécessaire pour comprimer les deux minorités extrêmes qui veulent la guerre. Il aurait en outre déclaré que sa mission à Saint-Pétersbourg ne concernait en rien l'intervention de la France dans les affaires de la Pologne. Cette nouvelle a dissipé le fâcheux effet qu'avaient produit les discours belliqueux prononcés récemment dans la chambre des députés de France. »

(2) Je tiens ces détails du comte Pozzo di Borgo lui-même, qui avait eu une immense part à l'ambassade du duc de Mortemart.

Pologne que par la voie diplomatique, afin de rester dans la plus stricte exécution des traités de 1815; l'ambassadeur se bornerait aux simples observations que pouvait amener l'applicatinn de ces traités eux-mêmes à l'existence de la nationalité polonaise. » Le choix de M. de Mortemart fut donc tout personnel comme celui de M. de Talleyrand; et ceci révèle la pensée habile qui dirigeait les affaires publiques. Par M. de Talleyrand, on renouait avec l'Europe, avec le congrès de Vienne en 1815 et la conférence de Londres; par M. de Mortemart, on recherchait les éléments d'une alliance loyale avec la Russie, telle que l'avait conçue le duc de Richelieu ou le noble comte de La Ferronnays. Seulement il pouvait surgir telles circonstances susceptibles de troubler, atténuer et détruire toute l'habileté de ce système : là était le danger.

L'importance des bons rapports avec la cour de Pétersbourg était d'autant plus nécessaire et mieux sentie que l'on voyait l'orage s'amonceler même à la cour de Berlin, habituellement si sage, si modérée. Cette cour, à l'origine de la révolution de juillet, s'était montrée sans hésitation la plus empressée de reconnaître et de saluer la nouvelle monarchie. Les instructions à M. de Werther étaient restées fort amicales; la mission de M. de Humboldt ne laissait aucune crainte, même aucun doute sur les sentiments personnels du roi de Prusse. Les premières froideurs étaient donc venues avec la question belge et les ferments de propagande jetés dans les provinces rhénanes. La Prusse avait dès lors multiplié ses levées; l'organisation de sa landwehr était mise sur le pied de guerre; le cabinet avait parlé un langage plus hautain. Les dernières dépêches venues de Berlin constataient l'existence de deux opinions au sein du ministère et dans ce brillant état militaire qui faisait la force de la monarchie du grand Frédéric. Le vieux roi, fatigué, énervé sous la douce main d'une femme son amie, et d'un ministre calme comme l'école protestante, libéral comme un réfugié de l'édit de Nantes, moitié écrivain, moitié homme d'État, M. Ancillon, le roi ne voulait prendre un parti décisif qu'à la dernière extrémité : sans doute il ferait la guerre à la France si la nécessité ou l'honneur de sa couronne le commandait impérativement, mais il n'y était point porté de lui-même; désabusé de tout, il éprouvait un ennui, uno lassitude que le bruit de quelques douces paroles et la lectnre des romans, le soir, pouvaient seuls distraire.

Mais il n'en était pas ainsi de la cour brillante et guerrière du prince royal, le chef des gentilshommes (1) : les fanfares des batailles se faisaient entendre, les souvenirs des invasions de 1814 et de 1815 revenaient à l'esprit des officiers et des soldats; on croyait que par sa tendance la révolution insultait toute la noblesse d'Europe, et l'influence russe à Berlin se faisait sentir sur la partie militaire. Les banquets se multipliaient; dans des fêtes splendides on portait des toasts hardis, injurieux même à la France et à la personne de son nouveau souverain; et il ne fut bruit à Berlin que d'un propos de corps de garde, jeté par le prince royal dans les fumées ardentes d'un festin. Ce toast pouvait entraîner avec lui-même les conséquences les plus funestes, si la sagesse du roi de Prusse n'avait tout concilié, et menacé son fils même d'une disgrâce.

Or ce sentiment de guerre avait son excuse dans la passion que le prince Albert, le plus jeune des fils du roi avait conçue pour sa femme, la princesse Marianne des Pays-Bas; à Amsterdam et à La Haye les noces avaient été célébrées aux bruits des émeutes de Bruxelles; on attribuait à l'action secrète de la France cette révolution; on croyait à Berlin à une double politique du cabinet de Paris, jetant d'une main la propagande, et de l'autre les assurances de la paix. De là ces colères dans tout le parti militaire qui entourait le prince royal, son chef; le plus beau jour pour l'armée prussienne aurait été celui où, marchant comme avant-garde, elle aurait restauré la maison d'Orange-Nassau à Bruxelles, et pacifié toute l'Allemagne pour conduire ensuite sur le Rhin une coalition. Déjà se publiaient dans la *Gazette d'État* de Berlin des articles d'une audace très-significative qui, servant d'écho au parti militaire, rappelaient la générosité des alliés en 1814 et en 1815, à l'égard de la France qu'ils auraient pu partager. En réponse aux journaux de la propagande de France qui déclaraient le Rhin nos frontières naturelles, les journaux de Berlin disaient « que les véritables frontières de la France étaient les Vosges, et que par conséquent la Lorraine et l'Alsace devaient en être séparées, car n'appartenaient-elles pas d'origine à la grande famille allemande, comme les deux bracelets de cette noblo vierge qui avait pour fleurons de diadème Vienne,

(1) Dans une dépêche datée de Berlin, 30 décembre 1830, on trouve une anecdote qui constate tout le désir du roi de Prusse pour le maintien de la paix : « A un dîner de famille, la princesse Albert s'est jetée aux pieds du roi et l'a supplié en sanglotant, de secourir son père, le roi des Pays-Bas, lui rappelant en même temps les liens qui unissent les deux familles. Le roi la releva avec bonté, mais lui dit avec fermeté que les monarques ne doivent pas régler leur conduite d'après leurs sentiments personnels et leurs amitiés, mais d'après les intérêts généraux de leur royaume. D'autres membres de la famille royale se joignirent bientôt à la princesse. Mais le roi, pour mettre fin à leurs importunités, quitta l'appartement en témoignant son mécontentement. Bientôt après, une personne qui possède toute la confiance du vieux monarque, fut chargée d'intimer aux princes et aux princesses de la famille, l'ordre exprès de Sa Majesté de ne jamais renouveler de pareilles scènes. »

Berlin, Dresde et Munich ? Question certes bien oiseuse que celle des frontières naturelles en diplomatie; comme il y a toujours des montagnes et des fleuves, il s'ensuivrait qu'on pourrait conquérir le monde, sous le prétexte incessant des frontières naturelles.

En toute hypothèse, ces articles de gazettes jetaient une animation de haine dans toute l'Allemagne et pouvaient susciter une guerre nationale. M. de Mortemart eut ordre de passer à Berlin en se rendant à Pétersbourg, et là, son noble caractère, sa pacifique raison intervinrent pour calmer les esprits agités. Il confirma au roi de Prusse cette promesse : « que le nouveau gouvernement de la France ne voulait que la paix, et que toutes les forces du pouvoir seraient consacrées à réprimer la propagande et à ramener l'ordre régulier dans les rapports extérieurs du gouvernement. » Telle était, au point de vue philosophique, l'opinion de M. Ancillon qui exerçait une grande influence sur le cabinet (1). L'avis du ministre était qu'il fallait opposer à la propagande un système rationnel de concessions : si la guerre devait s'accomplir, elle entraînerait l'Allemagne à sa suite, et pour cela, il fallait lui prouver que ses intérêts étaient fortement compromis. L'Allemagne n'agit jamais que lorsque la justice et la nécessité d'une démarche lui sont démontrées ; c'est ce qui fait que ses gouvernants, quoique absolus, causent pour ainsi dire avec elle, sur les idées de paix et de guerre. Une série de mémoires existent encore à Berlin, sur cette question des intérêts de la Germanie, travaillée par la propagande, sur les résolutions à prendre pour calmer les esprits. Ces mémoires sont dictés dans un sentiment de conciliation modérée, sans aucune prévention contre les idées françaises.

A Vienne, le prince de Metternich semblait lui-même abandonner ce caractère discret et précautionneux qui avait fait si longtemps la base de sa politique; avec cet esprit pénétrant qui sait prévoir et deviner toutes les situations, le prince de Metternich avait jugé qu'il fallait cesser tout système de ménagement avec les idées revolutionnaires, véritable gangrène pour la société monarchique. Avant de prendre un parti à ce sujet, et afin de donner toute satisfaction à la France, le ministre autrichien voulut d'abord constater « qu'il reconnaissait formellement la nouvelle dynastie, et non seulement le comte Appony dut présenter ses lettres de créance, mais encore il eut ordre de visiter fréquemment la cour, de donner des fêtes splendides, de reprendre enfin cet éclat qui avait distingué l'ambassade d'Autriche sous la restauration. Cette concession une fois faite d'une manière absolue et complète, M. de Metternich déclara « qu'il voulait rester maître des questions allemande et italienne; que si on gênait la Confédération germanique dans ses desseins de répression contre la révolte, que si la propagande remuait l'Italie par les troubles et l'agitation, l'Autriche n'hésiterait pas un moment à intervenir directement, efficacement, sans rien calculer, parce que son intérêt était de maintenir sa prépondérance en Italie, et que mieux valait la guerre forte, avec ses hasards de gloire et de conquête, que la mort à petit feu (2). Si cette politique n'était point en opposition avec la pensée du roi Louis-Philippe qui, dans ses conférences intimes avec le comte Appony, affirmait loyalement qu'il ne voulait gêner en rien l'Autriche dans sa légitime influence en Italie, elle était complétement hostile à la propagande de M. de Lafayette, qui, après avoir semé partout la sédition populaire, posait le principe de non-intervention, comme la conséquence nécessaire de la révolte, de telle sorte que l'émeute ayant produit un gouvernement, il fallait le respecter comme la souveraineté même : il fallait que les Autrichiens s'arrêtassent devant la turbulence de quelques fous ou de quelques mauvais sujets (3).

Le maréchal Maison, nommé à l'ambassade de Vienne depuis trois mois, s'était enfin rendu à son poste. Il y avait dans le maréchal deux hommes : le vieux soldat de la révolution française, élevé dans les principes de 1789, souriant à la révolte presque avec la naïveté de M. de Lafayette, ensuite l'ambassadeur, qui devait se pénétrer des intentions définitives du roi et de son cabinet; et peut-être l'ambassadeur sacrifiait il un peu de ses instructions politiques à l'esprit agité de son éducation republicaine. Je ne parle pas ici de quelques formes rudes, de quelques habitudes sur lesquelles coururent certains bruits qui se répandirent à Vienne, et qui pouvaient faire mal juger le maréchal; il y a toujours de l'exagération et des médisances au sein du corps diplomatique. Tant il y a que M. de Metternich ne pouvait avoir avec l'ambassadeur ni abandon ni confiance; heureusement le dernier mot des affaires passait par le général Sébastiani au comte Appony, ou même directement par le roi à l'ambassadeur. Si un heureux ascendant sauva le pays en 1830, ce fut cette correspondance personnelle avec l'Europe ; comme elle restait en dehors du cabinet parlementaire et des chambres bruyantes, elle n'avait pas la publicité capricieuse que ces formes entraînaient, et l'on pouvait ainsi tout se dire, tandis que des ministres passionnés et mobiles auraient parlé un langage tranchant, inconsidéré. La pensée

(1) Dépêche de cabinet (janvier 1831).

(2) Ces paroles m'ont été répétées par le prince Metternich lui-même, comme un des souvenirs sur lequel il aime le plus à revenir.

(3) Théorie de M. de Lafayette dans sa conversation avec M. de Humboldt, voir plus haut, chap. xxv.

haute et intime s'exprimait avec sincérité et confiance auprès des souverains, elle les rassurait sur l'état du pays et sur sa propre force à elle; car l'Europe savait bien que, si en définitive la couronne restait maîtresse du gouvernement, la paix et l'ordre seraient assurés. Plein de confiance dans cette idée, M. de Metternich avait les yeux constamment fixés sur Paris; toutes les fois qu'un coup de force laissait l'autorité maîtresse, il s'en félicitait, comme d'un événement européen, pour le repos du monde; chaque fois, au contraire, que l'autorité royale éprouvait un échec, le contrecoup se faisait sentir à Vienne et à Berlin. Le jour où le pouvoir du général Lafayette, chef supérieur des gardes nationales du royaume, était venu se briser au pied du pouvoir moral du prince, les cabinets avaient applaudi. Si le monarque parvenait à dominer ses ministres et les chambres, il y aurait sécurité entière parmi les hommes d'État, parce que la tendance du gouvernement serait connue et justement appréciée.

C'est parce que cet heureux triomphe de l'autorité royale en France n'était point obtenu encore que les armements se continuaient dans des proportions considérables; la Hongrie seule venait de fournir près de quatre-vingt mille hommes, et l'on avait beau répéter que l'empereur d'Autriche trouvait des résistances, que l'esprit de révolte se propageait parmi les magnats, jamais le dévouement de la noblesse n'avait été plus absolu; il ne s'agissait que de quelques débats intérieurs sur les prérogatives de la diète; la Hongrie restait fidèle comme le Tyrol qu'en vain aussi on voulait présenter comme insurgé. Vous imaginez-vous le Tyrol, la plus fidèle, la plus loyale des provinces impériales, en insurrection contre l'Empereur, son souverain et son père (1)? Cela était absurde à supposer, et néanmoins on le disait dans les journaux de France. C'est parce que l'Autriche était prête et M. de Metternich résolu, que les principes suivants furent posés d'une manière invariable par le cabinet de Vienne: « 1° Toutes les provinces d'Italie, patrimoine de la maison d'Autriche, sont et demeurent sous la police impériale, de telle sorte qu'elle restera libre d'agir et de réprimer ainsi que cela lui conviendra; 2° tous les fiefs qui se rattachent à sa maison ou peuvent lui échoir par réversibilité, tels que la Toscane, Modène, Parme, seront également maintenus par sa police, de telle sorte que tous les troubles qui pourraient y éclater seront ainsi réprimés sans obstacle par les troupes autrichiennes; 3° enfin partout, où en vertu des traités d'alliance il sera fait appel à l'Autriche pour la répression des troubles, en Piémont, dans les États du pape, à Naples, elle pourra prendre les mesures nécessaires pour occuper simultanément, avec l'autorité légitime du pays, les points en insurrection, tant que l'ordre ne sera pas rétabli, comme cela s'était vu en 1821 (2). »

Cette doctrine était complétement opposée au programme de la propagande dicté par M. de Lafayette, et qui ne permettait aucune occupation, aucune répression par les armées impériales : ainsi la guerre était hautement déclarée entre ces deux systèmes, l'intervention répressive et la propagande. Il fallait étudier et savoir maintenant si la haute pensée qui régnait en France, se déterminerait pour l'une ou pour l'autre de ces forces en présence, si elle maintiendrait l'état de paix ou si elle ferait la guerre. Telle était la seule étude du prince de Metternich, et pour savoir ce dernier mot de sécurité et de crainte, il ne s'adressa pas au maréchal Maison (3), à la discrétion duquel il ne pouvait s'abandonner que médiocrement; il le savait trop en rapport de pensée avec le cabinet de M. Laffitte. La correspondance du prince de Metternich vint donc, entière, aboutir à la couronne par les communications du comte Appony; et l'ambassadeur rendit à cette époque des services considérables, parce qu'il avait compris quelle était la véritable main qui pouvait sauver et préserver l'Europe d'une guerre générale.

C'était à Londres que la plupart de ces questions devaient au reste se décider d'une façon souveraine; le ministère anglais était alors au pouvoir des whigs (4), et le comte Grey, comme sir John Russell, tout préoccupés des questions de la réforme parlementaire ne donnaient qu'une médiocre attention aux affaires du continent. Tout était réservé à la conférence de Londres, et cette conférence, il faut le dire, n'était pas seulement destinée à résoudre les différends de la Belgique, mais encore à diriger les opinions et les intérêts des cabinets vers le maintien de la paix générale. L'Angleterre, sous les whigs, proclamait le principe de la non-intervention et de la

(1) Toutes les fois que j'ai traversé le Tyrol, j'ai admiré la haute et religieuse fidélité du peuple au catholicisme et à l'Empereur.

(2) Les insurrections des Italiens n'avaient point éclaté encore, mais tout s'y préparait : on faisait répandre des proclamations sur lesquelles on voyait une oriflamme aux trois couleurs italiennes, surmontée d'une aigle, avec cet exergue : « *L'Aquila romana riprendrà il volo e torna al Campidoglio.* » On remarquait dans ces proclamations les passages suivants : « Guerre à l'Autrichien et à tous ceux qui voudraient le défendre .. Que les députés de la nation se relèvent, l'Italie devenue une, indépendante et libre, reprendra son ancienne dignité! »

(3) Le maréchal Maison était arrivé à Vienne le 27 décembre 1830.

(4) L'ambassade d'Angleterre à Paris avait changé avec le ministère : « Hier à deux heures, le roi a reçu Son Excellence lord Stuart de Rothsay qui a présenté les lettres de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne qui mettent un terme aux fonctions qu'il remplissait à la cour de France. Immédiatement après cette audience, Son Excellence M. le vicomte de Granville a été admis à remettre

neutralité absolue : « S'il y avait une guerre continentale, elle ne voulait pas s'en mêler. » Toutefois et bien qu'un parti la poussât à une alliance intime avec la France, les antipathies étaient trop nationales et traditionnelles pour que cette alliance pût durer ; si réellement il y avait guerre, le cabinet anglais ne pourrait même pas répondre de sa neutralité.

Tout se discutait amicalement dans la conférence de Londres par des hommes considérables. M. de Talleyrand voulait grandir cette conférence, à ce point d'en faire une sorte de petit congrès de Vienne, tâche immense, et l'habile diplomate était loin d'arriver à ses fins. L'Europe, et j'entends ici les trois cabinets de Vienne, de Berlin, de Pétersbourg, autorisaient bien la conférence comme moyen d'information et de tempérance, mais ils ne la plaçaient pas aussi haut qu'un congrès ; on se réservait de désavouer les plénipotentiaires s'ils allaient trop loin, et de ne pas ratifier les protocoles s'ils sortaient de certaines limites. Tout ne se déciderait pas à Londres ; il y aurait d'autres résolutions prises que celles des conférences et de ses protocoles répétés (1). Chaque puissance restait dans sa liberté de négociation ; pour le plus grand nombre, la conférence de Londres devait avoir un but limité, les affaires de la Belgique.

Jusqu'ici il n'y avait eu que deux protocoles sérieux sur la question belge : le premier proclamait une trêve ou une suspension d'armes entre les Hollandais et les Belges, moyen de pacification et d'humanité pour mettre fin à l'effusion du sang ; le second protocole, plus grave dans ses résultats, reconnaissait l'indépendance de la Belgique et de la Hollande, de manière que ces provinces devaient former des États séparés. Cet acte capital, arrêté le 20 décembre 1830, récapitulait les causes qui nécessitaient un remaniement dans les actes du congrès de Vienne, le droit public européen. « En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe et d'assurer le maintien de la paix générale. Les événements des quatre derniers mois ont malheureusement démontré que cet amalgame parfait et complet, que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays, n'avait pas été obtenu, qu'il serait désormais impossible à effectuer ; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à d'autres arrangements pour accomplir les intentions à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen. Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des devoirs européens de ce royaume et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. La rupture avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obligations. La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen. A cet effet, la conférence, tout en continuant les négociations avec le plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, engagera le gouvernement provisoire de la Belgique à envoyer à Londres, le plus tôt possible, des commissaires munis d'instructions amples, pour être consultés et entendus sur tout ce qui pourra faciliter l'adoption définitive des arrangements dont il a été fait mention plus haut. Ces arrangements ne pourront affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique exercent sur le grand-duché de Luxembourg. Les plénipotentiaires des cinq cours sont convenus que le présent protocole serait communiqué au plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Pays-Bas et envoyé en copie à lord Ponsonby et à M. Bresson. »

Ce protocole d'une modération parfaite, signé par des noms européens, Esterhazy Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuschewich, fut communiqué au congrès belge, et amena une réponse presque insolente : « Le président et les membres du comité diplomatique ayant eu l'honneur de recevoir de lord Ponsonby et de M. Bresson, par une note verbale du 31 décembre 1830, copie certifiée du protocole d'une conférence tenue à Londres par Leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq grandes puissances, se font un devoir d'y donner la réponse suivante : « Il leur a paru que la levée du blocus et la libre navigation de l'Escaut étant la condition principale de l'armistice et même de la suspension d'armes, déjà consentie le 21 novembre, la première tâche que s'étaient imposée les cinq grandes puissances n'était pas encore remplie. L'équilibre de l'Europe peut encore être assuré et la paix générale maintenue en rendant la Belgique indépendante, forte et heureuse. Si la Belgique était sans force et sans bonheur, le nouvel arrangement auquel on pourrait recourir serait menacé du sort de la combinaison politique de 1815. La Belgique indépendante a sans doute sa part des devoirs européens à remplir ; mais

au roi les lettres de Sa Majesté Britannique, qui l'accréditent près de Sa Majesté avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. »

(1) C'est ainsi que dans ses confidences et dans une lettre que M. le duc d'Alberg me communiqua, M. de Talleyrand jugeait les tendances des protocoles de Londres.

on concevrait difficilement quelles obligations ont pu résulter pour elle des traités auxquels elle est restée étrangère. Les commissaires envoyés à Londres sont munis d'instructions suffisantes pour être entendus sur toutes les affaires de la Belgique, et ne pourront laisser ignorer à la conférence que dans les circonstances imminentes où se trouve le peuple belge, il paraîtra sans doute impossible que la Belgique constitue un État indépendant sans la garantie immédiate de la liberté de l'Escaut, de la possession de la rive gauche de ce fleuve, de la province de Luxembourg en entier, et du grand-duché de Luxembourg, sauf les relations avec la Confédération germanique. Leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq grandes puissances concevront facilement, d'après les rapports qu'ont pu leur faire lord Ponsonby et M. Bresson, la position critique du pays et l'impossibilité de prolonger cet état d'incertitude. »

Cette note était signée par le comte de Celles, président du comité; et ici commençait l'examen des questions véritablement difficiles, depuis que le congrès belge, dans sa hauteur souveraine, avait déclaré que la maison de Nassau était entièrement exclue du trône. Cette résolution soudaine créait d'immenses embarras : quelle forme adopterait-on à l'égard de la Belgique? que faire si elle se déclarait réunie spontanément à la France (1)? formerait-on un État monarchique séparé, et dans quelle famille de princes pourrait-on choisir un souverain? Toutes ces questions étaient d'autant plus compliquées que le congrès belge, composé d'esprits ardents et parleurs, était une assemblée bien difficile à conduire et à dominer : plus la conférence se montrait tolérante, décidée au maintien de la bonne harmonie, plus les députés belges se posaient altiers, exigeants, et ceci, moins parce qu'ils comptaient sur leurs propres forces que parce qu'ils savaient bien que la moindre difficulté à leur égard entraînerait la guerre générale; et ils faisaient les grands tapageurs parce qu'ils étaient convaincus que dans leur querelle, d'autres se battraient pour eux. Sous plus d'un rapport, le congrès belge était au reste un grave embarras; comme il exerçait la plénitude de la souveraineté avec des formes de haute indépendance, il pouvait devenir un exemple pour les chambres françaises qui n'étaient pas élues en vertu des mêmes principes : en Belgique, il y avait deux chambres sans pairie; la seconde chambre était soumise à une forme élective. Enfin une école républicaine dominait le congrès, de sorte que le parti démocratique en France avait toujours les yeux sur l'assemblée nationale qui délibérait à Bruxelles pour y chercher des exemples et des encouragements à ses desseins d'un triomphe de la gauche.

Cette assemblée voyait dans ses rangs plusieurs nuances; une forte majorité était pour le système de la réunion à la France, ce qui paraissait un bienfait pour la Belgique, parce que ses manufactures y trouveraient un débouché, et que son industrie écraserait les villes rivales de la Flandre et de l'Amienois : or une telle réunion n'était pas possible sans une guerre générale, parce qu'elle bouleversait toutes les limites posées par le congrès de Vienne. Par ce seul fait, l'Angleterre et la Prusse se rapprochant, les hostilités éclataient générales; car whigs comme torys n'auraient pas souffert qu'Anvers et l'Escaut fussent sous la domination française. Un autre parti voulait constituer la Belgique en république fédérative et indépendante avec sa neutralité, sorte *de Suisse du Nord* sur nos frontières; et telle était l'opinion intime de M. de Lafayette. L'organisation en république fédérative, fort dangereuse pour les gouvernements régu-

(1) Les plénipotentiaires belges tenaient le langage le plus fier, le plus insolent, en voici des exemples :

« Les commissaires délégués du gouvernement de la Belgique ont l'honneur de déclarer à lord Palmerston que la marche suivie par le roi de Hollande, relativement à l'exécution de l'armistice, ne laissant pas le moindre doute sur les intentions de ce prince, ils ne peuvent traiter aucun des points à discuter entre les deux puissances belligérantes, jusqu'au moment où l'une des conditions essentielles de l'armistice aura été remplie par le roi, qui s'obstine à l'éluder après y avoir solennellement consenti. Cette condition est la libre navigation de l'Escaut.

« Un pareil état de choses ne saurait se prolonger. Ce préjudice apporté aux relations commerciales et industrielles de la Belgique blesse trop profondément ses intérêts pour ne pas l'exposer à des troubles intérieurs. Le gouvernement belge ne pourra retenir plus longtemps l'indignation qu'éprouvent le peuple et l'armée à la vue d'une violation si manifeste des engagements contractés. La guerre est imminente; si elle éclate, si les pays voisins et les autres contrées de l'Europe en éprouvent le contre-coup, la faute en sera au prince qui aura provoqué une nation patiente et généreuse.

« VAN DE WEYER et VILAIN XIIII. »

Au nom du peuple belge.

« Le congrès national, vu le protocole signé par les envoyés de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, en date du 9 janvier 1831; considérant que le peuple belge a, depuis plusieurs mois et sans le secours d'aucune puissance étrangère, secoué le joug de la Hollande et constitué son indépendance, ainsi que cela est reconnu en principe par les cinq gouvernements prénommés; que la guerre existant entre la Belgique et la Hollande, aucune puissance étrangère n'a le droit d'intervenir dans les affaires de ces deux pays; que si, sous prétexte d'humanité et pour empêcher autant que possible l'effusion du sang, les cinq puissances ont offert leur médiation purement amicale et officieuse par la seule voie des négociations, afin de faciliter un armistice, jamais la Belgique ni la Hollande ne se sont remises à la discrétion et décision desdites puissances; qu'au contraire les puissances ont elles-mêmes proclamé le principe de non-intervention, principe alors soutenu par la France; que si les gouvernements se liguent à Londres pour étouffer les germes de liberté partout où ils se manifestent, la sainte alliance des peuples saura rompre les fers que le despotisme leur prépare; proteste solennellement contre toute intervention des gouvernements étrangers dans les affaires de la bel-

liers, et la réunion à la France une fois repoussée (1), il ne restait plus que le système monarchique; et alors revenait la difficulté du choix d'un souverain. Il se produisait à cette époque pour la question belge à peu près ce qui arrive dans les conclaves quand ils sont appelés à élire un pape : on en était au système des exclusions. Les grandes puissances considéraient comme indispensable qu'aucun des membres de leur famille ne fût élu roi des Belges; et puisqu'on en excluait la maison de Nassau, il fallait se prononcer pour un de ces princes secondaires d'Allemagne, destinés à devenir des rois partout où une couronne nouvelle était proclamée, parce qu'ils n'exprimaient aucun système, aucune idée précise. Ainsi les questions suivantes étaient posées dans les conférences : Choisirait-on un prince de la maison d'Orléans? Ici exclusion par l'Angleterre et la Prusse, parce que c'était la prépondérance du système français : et le cabinet de Paris était trop intéressé à ménager ces deux grandes puissances pour consentir jamais lui-même à un choix qui ferait supposer en lui des idées d'ambition et d'empiétement. Le duc de Leuchtenberg, dont on avait également parlé, pouvait plaire à l'Allemagne, à la Bavière surtout; mais de même que la France repoussait une république fédérative à ses frontières du Nord, de même elle devait exclure le duc de Leuchtenberg, comme expression du parti bonapartiste; s'il avait existé sous la couronne un membre de la famille de Napoléon, si rapproché de la frontière, il aurait servi de point de ralliement à un grand parti, groupé sous le dogme impérial, populaire en France sans contredit; et c'était une imprudence.

Appelé à développer ces idées dans des conférences à Paris, M. Gendebien, ambassadeur belge, et M. Félix Rogier, premier secrétaire d'ambassade en son absence, eurent diverses conférences avec le comte Sébastiani sur toutes ces questions; le ministre s'expliqua sans déguisement, non point sur ce que voulait la France, mais sur ce qu'elle ne voulait pas; c'est-à-dire la république, le duc de Leuchtenberg et la royauté du duc de Nemours. A l'égard du duc de Leuchtenberg surtout, le général Sébastiani s'exprima dans des termes d'une grande netteté, et c'est ce qui résulte d'une dépêche adressée par le secrétaire de la légation belge, M. Félix Rogier, à M. le comte de Celles, président du comité des relations extérieures. « ... Après que j'eus donné connaissance à M. Sébastiani, dit le secrétaire de légation, du contenu de votre dépêche et de la note qui y était jointe, relativement au duc de Leuchtenberg, le ministre me répondit : « que de toutes les combinaisons, la plus fâcheuse et la plus fatale peut-être était celle qui concernait le duc de Leuchtenberg; que le gouvernement français ne pouvait bien certainement ni l'appuyer ni l'approuver; que jamais il ne consentirait à le reconnaître pour chef des Belges, et qu'on pouvait regarder comme une chose à peu près certaine, que le cabinet anglais serait dans les mêmes dispositions que la France; que l'on se flatterait en vain que le roi de France consentît à accorder une de ses filles au fils d'Eugène de Beauharnais; que jamais une telle union ne se ferait; que la Belgique, gouvernée par le duc de Leuchtenberg, deviendrait le foyer où toutes les passions des partisans napoléoniens fermenteraient; et qu'enfin la France, au lieu d'ouvrir avec nous le plus de communications possibles, serait obligée de s'entourer de barrières et de s'éloigner de nous (2). » Comme j'insistais, en faisant observer que par le choix

gique et ses relations avec la Hollande; et, se confiant dans la sympathie des peuples pour les Belges et la cause sacrée qu'ils défendent, déclare que la nation se lèvera en masse pour conserver ses droits et son indépendance. »

(1) Une dépêche du comte Sébastiani s'exprimait d'une manière formelle sur toutes les questions relatives à la Belgique.

« Paris, le 21 janvier 1831.

» La situation de la Belgique a fixé de nouveau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une manière nette et précise les intentions du gouvernement du roi : il ne consentira point à la réunion de la Belgique à la France, il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès. Le gouvernement de Sa Majesté verrait dans le choix de M. le duc de Leuchtenberg une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France. Nous n'avons pas le projet de porter la plus légère atteinte à la liberté des Belges dans l'élection de leur souverain, mais nous usons aussi de notre droit en déclarant de la manière la plus formelle que nous ne reconnaîtrions point l'élection de M. le duc de Leuchtenberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seraient peu disposées à cette reconnaissance? Quant à nous, nous ne serions déterminés dans notre refus que par la raison d'État à laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits de personne. Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent à Sa Majesté ses habitants, le désir que nous avons de conserver avec eux des relations de l'amitié la plus intime et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de nous expliquer franchement avec ce peuple que nous estimons et que nous chérissons. Aucun sentiment qui puisse blesser M. le duc de Leuchtenberg ou sa famille, que nous chérissons plus que personne, ne se mêle à cet acte politique. Le gouvernement du roi est uniquement dirigé par l'amour de la paix intérieure et extérieure.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

« HORACE SÉBASTIANI. »

(2) Dans une note adressée à M. le comte de Celles, en date du 11 janvier 1831, M. Bresson disait :

» Sa Majesté ayant à plusieurs reprises manifesté l'intention de ne consentir ni à la réunion de la Belgique à la France, ni à l'élection de M. le duc de Nemours, l'instance, qu'on mettrait à reproduire ces questions décidées, n'aurait d'autre résultat que d'agiter la Belgique, et de remettre en question la paix de l'Europe que Sa Majesté veut conserver... »

A M. le comte de Celles, président du comité diplomatique.

« Paris, 5 janvier 1831.

» Monsieur le comte, votre courrier nous est parvenu aujourd'hui

du duc de Leuchtenberg, on avait quelque espérance de rallier les opinions si divergentes du congrès, et d'arriver à un résultat prompt et définitif qui sans cela pourrait être très-éloigné, ce qui livrerait le pays à une anarchie déplorable, M. Sébastiani me répondit : « Je verrais avec une véritable douleur que votre pays ne conservât pas jusqu'au bout ce calme et cette union qui ont rendu votre révolution si belle. Le congrès et la nation belge sont assurément libres de faire tel choix qui leur convient, pour le prince qu'ils appelleront à les gouverner. Mais s'ils font un choix que la France a quelque raison de regarder comme hostile, qu'ils sachent bien que c'est perdre tous les avantages de bon voisinage avec elle, et se priver de sa puissante amitié. » J'ai cru, monsieur le comte, que dans une affaire si importante, et qui intéresse à un si haut degré l'avenir et le bonheur de la Belgique, je ne devais pas seulement m'attacher à connaître la pensée du ministère français, chose variable et mobile à l'infini, mais qu'il serait convenable de savoir l'opinion, et de recueillir les sentiments de celui qui ne change pas, quand tout se succède et se modifie autour de lui. Pour y parvenir, je me suis rendu, en sortant de chez M. Sébastiani, chez une personne qui est bien avant dans l'intimité et la faveur du roi. Déjà je l'avais visitée ce matin, et je l'avais priée d'entretenir le roi de l'élection future de notre chef, des divers candidats qui se présentaient aux suffrages du congrès, et particulièrement du prince Othon de Bavière et du duc de Leuchtenberg. L'illustre général dont il s'agit s'est rendu chez le roi, et voici, autant que ma mémoire est fidèle, ce qu'il m'a rapporté de son entretien avec Louis-Philippe : « Le roi, plus que qui que ce soit au monde, me dit-il, désire de voir la Belgique libre, heureuse et indépendante; dans tout ce qui pourra augmenter le rapprochement et les bons rapports de voisinage de la Belgique avec la France, Louis-Philippe s'y serait prêté bien volontiers. Voilà pourquoi ne pouvant, lié qu'il est par des engagements antérieurs, et arrêté par la certitude d'une guerre générale, accorder son fils, le duc de Nemours, aux vœux de la grande majorité des Belges (1), il aurait vu avec plaisir l'élection du prince Othon, auquel il n'aurait pas hésité de donner l'une de ses filles. Le roi croyait que le jeune âge du prince, loin de nuire à sa candidature, était au contraire un des motifs qui auraient engagé le congrès à l'élire, parce qu'on aurait pu diriger son éducation constitutionnelle, et le former à l'amour des constitutions belges. Le roi ne comprend pas quelles puissantes raisons paraissent pousser le congrès à donner la préférence au duc de Leuchtenberg : assurément les Belges sont libres dans leur choix, et à Dieu ne plaise qu'on cherche en rien à gêner la libre manifestation de leurs vœux ! Mais si le congrès pense qu'il importe aux intérêts de la Belgique de conserver la France pour amie, s'il veut se réserver les moyens d'obtenir d'elle protection et appui au besoin, et surtout un traité de commerce avantageux, s'il veut que la ligne des douanes disparaisse; s'il songe enfin à multiplier les relations amicales avec la France, au lieu de les interrompre tout à fait, qu'il ne se montre donc pas favorable au fils de Beauharnais. Les hommes sages du congrès, et ils sont en grande majorité, comprendront les raisons que le gouvernement français peut avoir de désirer qu'un prince de la famille de Napoléon ne vienne pas régner à sa porte; les raisons sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de les exposer; ce qui, au reste, est bien positif, bien arrêté, c'est que *jamais la France ne reconnaîtra le duc de Leuchtenberg comme roi des Belges, et que jamais surtout le roi Philippe ne lui donnera une de ses filles pour femme.* De toutes les combinaisons possibles, Louis-Philippe n'hésite pas à dire que celle de proposer le jeune duc de Leuchtenberg pour roi en Belgique, serait la plus désagréable à la France, et la moins favorable au repos et à l'indépendance des Belges. » Tel est, monsieur le comte, le resultat de ce que

à 4 heures du soir, et après avoir pris communication des dépêches, je me suis rendu sur-le-champ chez Son Excellence le ministre des affaires étrangères, comte Sebastiani. La conversation que j'ai eue avec lui peut se résumer ainsi : Son Excellence m'a réitéré l'assurance que la France continuait à prendre le plus grand intérêt à nos affaires, et qu'elle appuierait de tout son pouvoir tout ce qui tendrait à nous constituer définitivement. Le choix du prince Othon sera agréé par le roi Louis-Philippe, et le roi futur de la Belgique obtiendrait à coup sûr une princesse de la famille royale de France, la princesse Marie, troisième fille du roi. La proposition, cependant, ne pourrait en être faite pour le moment, attendu que la princesse est malade. « La France, m'a dit M. Sébastiani, n'oubliera jamais que la Belgique est son alliée naturelle. La conformité de mœurs, de religion, de langage, nous commande d'être toujours unis. Il y a entre nous trop de sympathie pour qu'il puisse en être autrement. La France soutiendra toujours la Belgique en tout ce qui sera juste. Les droits de la Belgique lui sont aussi chers que les siens, et s'il fallait les soutenir les armes à la main, la France y emploierait toute sa puissance, et se lèverait comme un seul homme. »

« GENDEBIEN. »

(1) C'était pourtant une vieille idée pour la famille d'Orléans que la souveraineté de la Belgique. On sait qu'en 1789, le duc d'Orléans fut envoyé à Londres en mission extraordinaire; dans les instructions données à ce prince, signées par Louis XVI et contre-signées par le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, on trouve le passage suivant, la Belgique étant alors en pleine insurrection pour se soustraire à la domination de l'Autriche :

« Si les provinces belges doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit désirer d'y influer, et qu'il importe à Sa Majesté que le prince sur qui il tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus combien cette matière est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part,

j'ai recueilli sur les dispositions personnelles du roi et celles de son ministère. »

Tout le système de la France se révélait par ces dépêches. On ne peut dire tous les soucis qu'eurent M. Bresson et lord Ponsonby, pour obtenir quelque raison dans ce congrès d'exaltés. Telle était l'audacieuse liberté des députés, que l'élection du duc de Nemours l'emporta, malgré les insistances et les notes secrètes des commissaires de la conférence. Dès lors il n'y avait plus qu'un moyen, le refus formel de la couronne pour le duc de Nemours (1); et c'était un parti tellement pris, si bien arrêté d'avance entre M. de Talleyrand et la conférence de Londres, que ceci ne fut même pas l'objet d'une délibération du conseil des ministres. Le nouveau roi avait un trop grand intérêt à ménager l'Angleterre et la Prusse, et jamais il n'eût fait naître l'occasion d'une guerre de famille dans la situation difficile de la France.

Quelles que fussent les insistances des députés belges, leur offre d'appuyer de toutes les forces de la Belgique l'élection du duc de Nemours, le roi refusa la couronne pour son fils, parce qu'avec l'acceptation il y avait une guerre européenne.

Lorsque les envoyés belges vinrent à Paris, le prince les accueillit avec cordialité, mais en même temps il ne les laissa pas douter un moment de l'inviolable fermeté de sa résolution. « Si je n'écoutais, dit le roi, que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement; mais mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et par conséquent de ne point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les États de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite, et que les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix, à tout l'éclat des victoires que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux. Que la Belgique soit libre et heureuse!... et qu'elle compte toujours avec confiance sur mon appui, pour la préserver de toute attaque extérieure ou de toute intervention étrangère. » C'était là un manifeste de modération politique, un programme destiné aux cabinets; car la couronne était préoccupée à la fois de constater sa ferme volonté de comprimer la propagande, et d'éviter tout prétexte d'une guerre; elle ne voulait pas que, si la force des événements entraînait un conflit entre les peuples et leurs gouvernements, on pût lui en attribuer la cause. L'élection d'un prince de la maison d'Orléans n'aurait pas été une idée nouvelle dans les annales belges; mais en y renonçant, le prince simplifiait la question. On voulait écarter le soupçon même que les événements de Bruxelles fussent préparés et accomplis par la couronne de France et à son profit.

D'ailleurs, la conférence de Londres paraissait s'arrêter à un autre choix (2). On se rappelle que déjà le

que, d'un autre côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester détermineront ou l'opposition du roi ou son assentiment, et, de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans. »

(1) Voici l'acte qui appelait le duc de Nemours à la couronne.

« Au nom du peuple belge, le congrès national décrète : Son Altesse Royale Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, est proclamé roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution telle qu'elle sera décrétée par le congrès national. Il ne prendra possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein du congrès, le serment suivant : « Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

« A Bruxelles, palais de la Nation, le 3 février 1831.

« Le président du congrès,

« E. Surlet de Chokier. »

(2) A ce moment décisif, le prince d'Orange s'adressait aux Belges, pour solliciter l'élection.

Proclamation du prince d'Orange.

« Les derniers événements de la Belgique ont été suivis pour moi-même, pour ma famille et pour le peuple, de malheurs que je n'ai cessé de déplorer. Cependant, au milieu de tous ces chagrins, je n'ai jamais perdu l'espérance consolante qu'un temps arriverait où l'on rendrait justice à la sincérité de mes intentions, et où je pourrais personnellement contribuer à l'heureux résultat de faire cesser les divisions, et de rétablir la paix et la prospérité d'un pays auquel je suis pour toujours attaché par les liens les plus sacrés du devoir et de l'affection.

« Le choix d'un souverain pour la Belgique, depuis sa séparation d'avec la Hollande, a rencontré des difficultés qu'il est inutile de rappeler. Puis-je sans présomption, entretenir la pensée que dans ma personne se trouve la solution la meilleure et la plus satisfaisante de ces difficultés ? » Ici le prince d'Orange faisait une longue déclaration de ses vues et de ses intentions, une sorte de profession de foi, puis il terminait ainsi : « Je me suis présenté, avec toute la franchise et la sincérité que la circonstance exigeait, devant le peuple de la Belgique, et ma principale espérance repose sur la manière éclairée dont il envisagera les intérêts du pays, et sur son attachement à la liberté. Je termine, en l'assurant que, dans la démarche que je viens de faire, je n'ai été mû par aucun motif d'intérêt personnel, mais bien par un sincère et vif désir, qu'à l'aide de mesures de paix et de conciliation, il soit mis un terme aux maux dont le pays est encore affligé.

« Le prince d'Orange. »

prince Léopold de Saxe-Cobourg avait été désigné pour le trône de la Grèce, parce que, expression simultanée d'une combinaison anglaise et allemande, ami des whigs, allié à la maison d'Angleterre par sa femme dont la mort l'avait séparé, le prince Léopold de Saxe-Cobourg correspondait encore aux intérêts européens. Il ne devait pas être repoussé par la Prusse, puisqu'il était Allemand d'origine, et comme membre de la Confédération germanique, il ne serait pas défavorable à la question de la forteresse du Luxembourg. Il n'y avait plus qu'à donner à ce choix une empreinte française, et ce fut alors qu'il fut sérieusement question d'un mariage déjà projeté, avec l'une des filles du roi Louis-Philippe; tant d'intérêts étaient en jeu, qu'une combinaison mixte seule, sous un blason mélangé, pouvait terminer la question au point de vue de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Prusse et de la France! A mesure que les temps s'éloignent, on juge avec plus de tempérance et de modération les actes de la conférence de Londres qui furent l'objet des sarcasmes et des railleries de la presse française; on ne pouvait comprendre cette succession de protocoles, cette suite de mesures arrêtées par les plénipotentiaires, et communiquées avec tant de ménagements au congrès belge qui multipliait lui-même, à chaque pas, les obstacles, les difficultés. Les esprits impatients, ceux qui ne savent pas comment s'établit le droit public européen, se demandaient à quoi étaient bons tant de formules, tant de principes, pour constituer un État qu'une révolution avait rendu libre. Mais il en est du droit public européen comme de la famille ou de la propriété, la violence ne constitue pas le droit; de ce que momentanément un parti ou un peuple même s'empare d'un État par une révolution ou une conquête, il ne s'ensuit pas sa légitimité ou son droit; pour l'Europe, il faut encore des règles de possession, de transmission; et c'est ainsi qu'il s'écoula presque un demi-siècle avant que la Hollande, séparée de l'Espagne, fût admise dans le droit des nations.

Il faut tenir compte de cette habileté, de cette patience de la conférence de Londres; et M. de Talleyrand aimait à dire qu'en aucune circonstance de sa vie il ne s'était trouvé dans une position diplomatique aussi délicate, position qu'il comparait à un magasin de porcelaine exposé à être brisé en mille pièces à la moindre commotion. Après la chute des torys, si les plénipotentiaires de France et d'Angleterre voulaient sincèrement l'indépendance de la Belgique, il n'en était pas ainsi des autres membres de la conférence, qui, pour la plupart, n'avaient point de pouvoirs réguliers de leur cour (ceci est un fait) : était-on assuré que la ratification de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg serait donnée aux actes du baron Bulow, du prince Esterhazy ou du comte Matbuschewich? M. de Talleyrand avait même la presque certitude que tout cela pour l'Europe n'était qu'une certaine manière de prolonger un grand armistice jusqu'au jour où les évènements militaires seraient prêts à tout résoudre par l'épée. Il fallut donc à cette conférence de Londres une extrême prudence, une intelligence attentive, pour suspendre tous les intérêts, ménager les susceptibilités, et faire traîner la question belge elle-même jusqu'à ce qu'elle pût recevoir une solution du temps et de la fatigue des esprits.

Tout fut donc conduit avec lenteur, parce qu'il fallait tenir compte des impétuosités de 1830 et des passions politiques. Ce que voulait la conférence de Londres, c'était éviter la guerre, prolonger l'incertitude à ce point d'amortir les impressions trop vives, trop variables des souverains et des peuples. En face de ce congrès belge si audacieux, toujours prêt à secouer tout frein et toute mesure, rien de plus délicat que la mission de lord Ponsonby et de M. Bresson à Bruxelles : que d'explications, de paroles auprès du congrès, pour l'amener à des idées raisonnables! Il est si difficile de diriger une assemblée qui vient de se proclamer souveraine! La conférence rédigeait-elle un protocole sérieux, modérateur, il arrivait une délibération du congrès tout à fait en opposition avec ce protocole (1); la conférence ne voulait pas de la réunion à la France, et c'était néanmoins l'opinion dominante du congrès; on excluait le duc de Nemours, et il était élu roi des Belges. Que de fierté altière, indomptable, dans une assemblée qui se croit sous la loi de l'impunité! Il fallait donc une résignation persévérante pour amener la concorde et la pacification entre des idées et des volontés si diverses et si hostiles. Toutes les démarches de la France et de son haut plénipotentiaire, M. de Talleyrand, tendaient à satisfaire l'Angleterre et la Prusse, car l'habile diplomate savait bien qu'avec la neutralité de ces deux

(1) D'ailleurs, les Belges multipliaient incessamment les difficultés par leur inconcevable conduite à l'égard de la conférence.

« Au nom du peuple belge, le congrès national déclare : qu'il proteste contre toute délimitation de territoire et toute obligation quelconque qu'on pourrait vouloir prescrire à la Belgique sans le consentement de sa représentation nationale; qu'il n'abdiquera dans aucun cas, en faveur des cabinets étrangers, l'exercice de la souveraineté que la nation lui a confiée; qu'il ne se soumettra jamais à une décision qui détruirait l'intégrité du territoire et mutilerait la représentation nationale; qu'il réclamera toujours, de la part des puissances étrangères, le maintien du principe de non-intervention; que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées; que si l'existence d'un peuple entier pouvait, comme en 1815, être sacrifiée aux intérêts d'une famille ou aux calculs de la politique, les représentants du peuple belge, malgré leur vif désir de concourir au maintien de la paix générale, s'acquitteraient d'un devoir sacré, et comptant sur la justice de leur cause et sur la sympathie des peuples, ils dénonceraient au monde civilisé l'attentat dont leur patrie serait victime.

« Bruxelles, le 30 janvier 1831. »

puissances, jamais la guerre ne serait sérieuse et dangereuse pour la nouvelle monarchie, et qu'ainsi il n'y aurait pas de coalition.

D'après le système formellement exprimé par l'Autriche à l'occasion de l'Italie, on pouvait savoir d'avance quelle serait la résolution prise par le prince de Metternich en cas de sédition populaire. Le Milanais était en pleine paix; les premiers ferments avaient été si vivement réprimés par les troupes autrichiennes qu'on ne remuait nulle part. Il n'en était pas ainsi dans une autre partie de l'Italie; et ce qu'il y eut de bizarre, c'est que les premières révoltes se manifestèrent dans les États intermédiaires, tels que Parme, Bologne, Modène (1). Quelle espérance pouvaient avoir les insurgés dans cette grande prise d'armes? Bologne faisait partie des légations du saint-siége, c'est-à-dire des adhérences qui se groupaient autour du gouvernement pontifical, au moyen âge, et qui, placées sur les frontières des terres impériales, étaient parfaitement à leur convenance. Modène était un fief impérial ainsi que Parme; seulement les princes qui gouvernaient étaient indépendants, et ces fiefs ne rentraient dans le système autrichien que par extinction de lignée ou réversibilité. La révolte avait donc mal placé le centre de son gouvernement : Bologne dépendait du saint-siége, c'est-à-dire du plus doux des gouvernements; Modène, cité peu importante au centre de l'Italie, était gouvernée par un grand-duc qui, soit loyalement, soit avec des motifs secrets, avait annoncé le désir de se faire souverain constitutionnel d'une grande monarchie italienne dont la capitale serait placée à Bologne ou à Milan, rêve ancien du carbonarisme. Quelques révélations nous disent que le grand-duc de Modène était l'âme du complot, et que c'est parce qu'il n'y eut pas chance de succès qu'il abandonna ce dessein et sévit contre les rebelles avec d'autant plus de rigueur qu'il était lui-même compromis. Peut-être y a-t-il un peu d'aigreur et de ressentiment dans cette version des réfugiés qui pardonnent difficilement la persécution et l'exil. Puis la police autrichienne était trop bien informée pour ne pas savoir tous les secrets d'un complot, et sans doute le grand-duc de Modène ne fut que la main mystérieuse qui, en laissant marcher la conspiration, put aider à soustraire l'Italie à ce réseau de carbonari insensés qui rêvaient les vieilles choses mortes, Rome antique et le moyen âge. Il n'y avait rien de plus faux que l'espérance d'un succès dans des États tellement petits qu'un seul régiment autrichien pouvait réprimer l'insurrection : faire partir de Modène un mouvement insurrectionnel qui embraserait l'Italie, c'était une déception d'enfant.

Les conjurés cependant avaient choisi le moment le plus difficile, le plus délicat dans la vie de l'État romain, la vacance du saint-siége et l'élection du souverain pontife. Rome chrétienne assistait à cette grande solennité; on avait vu les cardinaux s'avancer processionnellement vers le palais Quirinal pour demander aux inspirations du Saint-Esprit le choix d'un pontife digne de commander au monde catholique (2). Dans les circonstances présentes, le choix d'un nouveau pape offrait un vif intérêt, car de cette élection pouvait dépendre la paix ou la guerre. Le pape, indépendamment de son pouvoir spirituel, était encore le souverain du centre de l'Italie. Les Autrichiens n'attendaient que l'élection pontificale pour occuper Bologne, et il leur fallait un pape dans leurs intérêts, sous l'impression craintive de la propagande. Or, je le répète, la position de la France n'était pas bonne dans le conclave depuis que, par une mesure haineuse

(1) On répandait déjà une multitude de nouvelles sur l'insurrection.

« Paris, 12 février 1831.

« Un courrier, arrivé aujourd'hui au nom du pape, a confirmé les nouvelles de l'insurrection de Bologne, de Modène. Une grave question politique va se présenter, celle de la non-intervention. Permettra-t-on que les Autrichiens aillent écraser des populations qu'aucun traité ne soumet à la domination de l'Autriche? Est-ce comme vice-roi, comme lieutenant de l'empereur d'Autriche, qu'un archiduc a été établi à Modène? Non, c'est comme prince indépendant. Le duché de Modène est aussi en dehors de l'autorité de l'Autriche, que le Piémont et Naples. Quant aux États romains on n'a pas même la ressource d'alléguer la présence d'un prince autrichien; le pape, comme prince temporel, est aussi indépendant de l'Autriche qu'aucun autre souverain. Il a des troupes pour faire la police dans ses États; aucune force étrangère n'a droit d'y pénétrer. Les Autrichiens ne sont pas plus fondés à se mêler des affaires de Bologne, que les Prussiens ne l'eussent été de se mêler de la Belgique. »

(*Courrier français.*)

« Bologne, 9 février 1831.

« On a organisé ici, à la suite d'une révolution, un gouvernement provisoire. Les membres du gouvernement nouveau sont ce qu'il y a de plus illustre dans la noblesse, dans les sciences et dans les lettres. Les chefs militaires ont tous servi sous Napoléon, et occupaient des postes éminents dans le royaume d'Italie. »

« Reggio, 8 février.

« Le drapeau tricolore flotte en Romagne, à Bologne et dans les États de Modène : ceci est un fait certain et positif. D'un jour à l'autre, Parme aura embrassé notre cause. Aujourd'hui on a répandu le bruit qu'un mouvement avait éclaté à Milan et à Vérone; dans cette dernière ville les habitants sont très-bien disposés; ils le sont encore plus à Ferrare. La cause italienne a triomphé; les tyrans ne nous oppriment plus! »

(2) Voici quelle était alors la composition du sacré collége : les cardinaux Pacca, Galeffi, Arezzo, Gregorio, Cappa, Pedicini, Ruffo, Brancadoro, Fesch, Oppizzoni, Morozzo, Testaferrata, Naro, Leone, Doria-Pamphili, archiduc Régnier, Pallotta, Bandini, Odescalchi, Zurla, Bussi, Gazzala, Gaysruk, da Sylva, de La Marmora, Ribera, prince de Croï, Micara, Maur Capellari, de Latil, Cienfuegos, Giustiniani, Macchi, Fransoni, Rudnay, Caprano, Barberini, Benvenuti, d'Isoard, Nasalli, Gamberini, Gonzague, Weld, Mazio, de Rohan-Chabot, Cresceini, Albani, Piatti, Rivarola, Gonzaga, Frosini, Sforza, Bernetti, Cristaldi, Catalau, de Simone. Sur ces cinquante-trois cardinaux, six appartenaient à l'ordre des évêques, trente-huit à l'ordre des prêtres et neuf à l'ordre des diacres.

contre le clergé, on avait supprimé la nationalité des cardinaux; à ce temps, si l'on avait pu, on leur aurait arraché la pourpre romaine que n'effacent ni la proscription ni le malheur. La France n'avait d'autre représentant réel dans le conclave que le cardinal d'Isoard, prélat à traditions de la rote, et qui, par un séjour de trente années à Rome, avait acquis l'expérience des élections conclavistes. Comme l'usage voulait qu'il y eût une mission spéciale, une ambassade d'honneur près le conclave, elle fut confiée au comte de Latour-Maubourg, dont j'ai parlé déjà; il dut s'entendre avec le cardinal d'Isoard pour l'élection du pape, et empêcher l'action trop exclusive de l'Autriche. Dans un remarquable discours au conclave, le comte de Latour-Maubourg dit tout l'intérêt que le roi des Français prenait au pontificat et à tout ce qui touchait à la prospérité du saint-siége; on remarqua même dans ce discours une phrase qui se rattachait au principe de non-intervention : « La France, disait l'ambassadeur, ne se mêlera en rien des affaires de la papauté, et ne soutiendra pas les principes qui veulent troubler l'ordre. » Expressions destinées à rassurer le sacré collége sur les efforts du parti révolutionnaire, et à le prémunir également contre l'intervention militaire de l'Autriche dans les Légations.

Cette question devenait, en effet, fort importante par l'attitude de plus en plus décisive que prenait le prince de Metternich; il ne dissimulait plus rien au maréchal Maison, ni ses armements, ni sa volonté d'intervenir partout où l'ordre serait troublé en Italie. Dans les dépêches du maréchal, dont nous parlerons plus tard, on commence à voir qu'il ne croit plus au maintien de la paix; il demande même qu'on se prépare à la guerre. Heureusement pour le pays, le maréchal n'était pas le véritable représentant de la pensée conservatrice, elle était plus haute et plus habile que cet esprit un peu brouillon. Le ministère de M. Laffitte avait posé imprudemment le principe de non-intervention, de sorte qu'on devait faire plutôt la guerre que de souffrir que les Autrichiens missent le pied dans les États indépendants de l'Italie. Il n'en était pas ainsi de la haute pensée qui, dans sa correspondance particulière et ses entrevues avec le comte Appony, paraissait reconnaître l'utilité et la légitimité de l'intervention à Parme et à Modène en vertu de la réversibilité. A ce moment commencent à se dessiner trois partis ou trois correspondances dans les rapports de la France en ce qui touche l'Autriche et l'Italie : 1° la propagande de M. de Lafayette qui correspond avec les révoltés italiens au moyen de phrases classiques sur les antiques libertés, sur les grandeurs de la patrie italienne (1); il les encourage dans leur résolution et leur patriotisme, de manière que partout où il y aura révolte, il y aura légitimité : qu'ils se hâtent, qu'ils se pressent, la France leur tend les bras. Ce parti de propagande ouverte et publique a été un peu frappé au cœur par la démission de M. de Lafayette et la fin de la dictature du commandant général des gardes nationales.

2° La seconde correspondance est celle du ministère de M. Laffitte en rapport avec le maréchal Maison, et posant d'une manière absolue le système de non-intervention. « L'Autriche peut agir dans ses propres États, mais elle n'a pas le droit d'exercer une sorte de gendarmerie sur tous les cercles de l'Italie qui veulent se proclamer libres et constitutionnels; la France ne le souffrira pas, et pour cela, s'il le faut, elle fera la guerre. » Ceci est écrit dans les notes officielles, et le maréchal Maison parle en ce sens à Vienne.

3° Enfin la correspondance privée et véritablement politique qui a pour organe le général Sébastiani, opinion prévoyante qui redoute les indiscrétions et les bavardages du conseil des ministres; celle-ci admet (et elle a raison) « qu'il est absurde de faire la guerre pour quelques nobles, avocats, notaires et intrigants de Bologne ou de Modène en révolte contre leur gouvernement. L'Autriche peut invoquer un droit de réversibilité pour Modène. Parme est un fief impérial; on peut donc l'occuper. Quant à Bologne, la question devient plus difficile; c'est une légation indépendante, et Rome y est seule souveraine. Mais Bologne est en face de Milan, elle forme comme un point central en Italie; c'est une menace contre le royaume Lombardo-Vénitien. Les Autrichiens auront donc mille prétextes de l'occuper; et pour cela faudra-t-il faire la guerre? Faire la guerre (2)! Mais comment agirons-nous? Pour atteindre l'Autriche il faut passer à travers l'Allemagne ou franchir les Alpes, et les Alpes franchies, c'est violer la neutralité de la Suisse ou du Piémont. Il est vrai que l'on dit à cela : Faites revolter le Piémont. C'est donc ici la propagande du Directoire, telle que la comprenaient Larévellière-Lepeaux, Barras, ou Merlin. Prendrez-vous la voie de la mer? Mais en supposant une grande expédition, aussi coûteuse que celle d'Alger, à peine débarquerez-vous 30,000 hommes, et les Autrichiens en opposeront 150,000 au premier coup de baguette. » La guerre paraissait donc absurde à la couronne, et il lui semblait bien plus naturel de s'entendre avec l'Autriche sur les moyens de prépondérance et d'occupation

(1) *Voyez* la lettre du général Lafayette, datée de Paris le 20 février 1831, adressée à MM. Mersley, Fossati, Maroncelli et Linati, patriotes italiens qui lui annonçaient l'insurrection de leur pays.

(2) C'est ce qui fit poser au comte Sébastiani ce principe, incontestable en diplomatie, qu'on peut protester contre un fait, sans pour cela déclarer la guerre dans le but de l'empêcher. »

mutuelle. La raison était là, et l'on comprend très-bien comment à côté de la correspondance officielle du conseil des ministres, toujours un peu fanfaronne, il y eut une autre correspondance secrète, et qui heureusement maintint l'état de paix.

C'est à ce moment que se dessinent d'une manière plus prononcée les partis de la paix et de la guerre en France. Notre pays est de sa nature belliqueux : le bruit du tambour et du clairon le fait tressaillir comme un coursier de fière encolure. Ceux-là même qui appelaient la guerre en avaient-ils calculé toute la portée et les résultats au point de vue financier, moral et commercial du pays? 33 francs de baisse s'étaient opérés dans les fonds publics à la seule idée qu'il y avait menace d'un conflit européen; si la guerre s'était changée de probabilité en fait, 20 francs de baisse auraient encore eu lieu ce jour-là à la bourse, et le 5 p. c. eût été à 50 francs. Maintenant essayez un emprunt? A quel taux eût-il été effectué? Les maisons de banque eussent suspendu leurs payements, le commerce aurait fermé boutique, tous les travaux auraient cessé. Sans doute l'enthousiasme ne calculait pas cela; mais l'enthousiasme est un feu qui ne dure point; bientôt vient la triste réalité. Quelle espèce de guerre aurait-on faite? La propagande, dit-on. Mais avec cela il fallait des assemblées turbulentes et révolutionnaires et la perturbation du pays! Ferait-on une guerre de conquête? Alors il y aurait eu une réaction de l'Europe contre nous, et peut-être ne se serait-on pas tenu aux représailles de 1815.

Quelle sagesse donc n'y eut-il pas dans cette pensée qui, neutralisant la propagande d'une main, de l'autre détruisait les efforts décousus de M. Laffitte. Ce qui nous sauva de la guerre, ce fut cette action secrète, en dehors des ministres, qui se servait de la main du général Sébastiani, des conférences intimes avec les ambassadeurs, pour développer ses intentions réelles et définitives. Avec la paix à l'extérieur on pouvait comprimer le désordre à l'intérieur; et une fois les partis frappés et contenus, la prospérité devait prendre son développement naturel, car notre pays est une merveille quand il est fortement gouverné.

CHAPITRE XLII.

ATTITUDE DES PARTIS SOUS LE MINISTÈRE DE M. LAFFITTE.

Les républicains. — Dissolution des clubs. — Force turbulente — Les écoles. — Insurrection contre le pouvoir. — M Barthe. — M. Persil — Retour lent et difficile aux principes réguliers. — Les prolétaires. — Les faubourgs. — Parti impérialiste. — Ses divisions. — Les ralliés. — Parti légitimiste. — Ses forces. — Paris — La province. — Le Nord, l'Ouest et le Midi. — Plans de restauration — Les conservateurs — Les turbulents. — La famille royale en exil. — Ses nuances. — Quelle attitude prendre en cas de guerre. — Les enthousiastes et le parti démonstratif à Paris. — Anniversaire du 21 janvier. — Le 13 février. — Les églises Saint-Roch et Saint-Germain-l'Auxerrois. — Cérémonie funèbre. — Saccagement des églises et de l'archevêché. — Affreux spectacle. — Conduite de l'autorité — Concession sur les croix et les fleurs de lis. — Mauvais effet produit en Europe. — On ne croit plus à la force du gouvernement. — Soulèvement de l'esprit religieux contre la révolution, en Belgique, en Pologne, en Espagne, en Italie.

(JANVIER — FÉVRIER 1831.)

Les vives craintes de guerre, cette attitude armée et menaçante de l'Europe devaient naturellement favoriser les espérances et les desseins des partis extrêmes. Dans les temps calmes à l'extérieur, lorsqu'il n'y a pas de danger pour le pays à ses frontières, les opinions ardentes, les desseins pervers sont facilement contenus par les moyens ordinaires d'une vigilante police; tandis qu'aux époques où le danger de la patrie retentit au loin avec le clairon de bataille, il se produit une effervescence, à la tête et au cœur, qui favorise les plus audacieuses tentatives des factions parce qu'elles espèrent l'impunité au milieu de la terreur publique.

A prendre au point de vue de l'éducation, de l'esprit de nivellement et d'égalité imprimé par la révolution française, le parti républicain était bien puissant dans les idées. L'enfance était nourrie de l'histoire des vieilles mœurs grecques et romaines; dans les colléges on ne parlait que des tyrans et de la grandeur de Brutus et de Cassius; les pamphlets historiques, publiés depuis vingt ans, n'avaient qu'une tendance, celle de réhabiliter, d'exalter la révolution française, sanglant et terrible épisode de notre histoire; la plus visible démocratie était dans nos lois, dans nos codes. Il ne fallait donc pas accuser les jeunes hommes de rêver la république, de se jeter avec ardeur dans les utopies de tous les jours; car les colléges les avaient faits ainsi. Au foyer de la famille, partout dominait la république; l'autorité paternelle était détruite, les dieux pénates dispersés, la terre dans un morcellement continu, l'héritage sans garantie. Toutefois, telle est la puissance des intérêts que, par la crainte de voir renaître les désordres de la place publique, la suspension des affaires, le terrible cri de la faillite, toute la bourgeoisie était dessinée contre la république, et la majorité venait d'applaudir à la dissolution de l'artillerie nationale; la chute même du pouvoir du général Lafayette, après un certain retentissement, était acceptée comme un moyen de sécurité et de paix générale (1).

Il existait néanmoins un parti démocratique qui voulait la république et le retour des jours terribles

(1) Les affaires avaient un peu repris pour le 1er janvier 1831, et cette transition avait fait oublier la politique.

de la Convention nationale; composé d'anciens débris des sociétés secrètes, ce parti comptait des caractères d'énergie, de jeunesse et d'action. Ne jetons jamais le ridicule sur ceux qui se font tuer pour une cause : « On ne doit pas railler le martyr, » a dit Pascal; or il est incontestable que ces jeunes hommes qui défendirent avec tant de vaillance leur conviction (à ce point qu'un petit peloton d'hommes put mettre en émoi une population immense et appeler le concours répressif d'une armée); ces jeunes hommes, dis-je, sont dignes d'une grande place dans l'histoire, comme sous le consulat, les derniers débris du parti jacobin, Ceracchi, Arena, Topino-Lebrun. Ce parti se mêlait à peine du mouvement de juillet qu'il avait préparé ou accompli; réuni dans un ou deux clubs, spécialement au manége de la rue Montmartre, il faisait des motions, jetait des propositions étranges qui étonnaient et effrayaient la paisible bourgeoisie de Paris; l'idée de club faisait peur : un retour vers les jacobins excitait je ne sais quelle crainte, quelle pulsation ardente dans le corps social; une parodie même de 1793 était odieuse. On avait donc fermé ce club en jetant l'outrage à ces jeunes hommes; obligés de ne plus se réunir publiquement, ils s'organisèrent en sociétés secrètes (1) afin de travailler l'ouvrier, les prolétaires; car si l'on avait peur de la république comme gouvernement organisé, on se familiarisait fort bien avec l'esprit républicain, c'est-à-dire avec l'égalité et les jalousies populaires; les habitudes et les idées démocratiques correspondaient à une multitude d'institutions, et les clubs trouvaient surtout du retentissement dans les écoles.

Depuis la révolution de juillet, une grande importance avait été donnée aux jeunes hommes appartenant aux écoles polytechnique, de droit et de médecine; cette vénération du parti libéral, pour les écoles, datait de loin, et la majorité de ceux qui étaient maintenant au pouvoir avait plus d'une fois invoqué ces bras d'écoliers pour renverser la vieille dynastie; témoin les troubles de 1820, dans lesquels M. Bavoux avait joué un rôle si actif. Dans les journées de juillet, les écoles avaient pris une part ardente et courageuse aux barricades; leur souveraineté s'était maintenue, et depuis, la chambre des députés elle-même leur avait voté des remercîments; il est vrai que celles-ci les avaient repoussés avec dedain, mais on leur avait tant dit qu'ils étaient des héros! M. Casimir Delavigne avait si poétiquement chanté les martyrs de la victoire, les vieux généraux de vingt ans (les élèves de l'École polytechnique), que ceux-ci pouvaient bien se croire appelés au gouvernement de la société. Quel gouvernement, juste ciel! La basoche tapageuse n'avait rien de comparable à ces élèves qui chassaient les professeurs et décrétaient les émeutes comme moyens de gouvernement : aujourd'hui ils censuraient la chambre, le lendemain ils insultaient la couronne, toujours avec le même sentiment de leur supériorité. La paisible Sorbonne était devenue le théâtre des scènes les plus bruyantes : il n'y avait plus ni cours ni enseignement.

Au milieu de ce désordre incessant d'écoliers, l'administration de M. Laffitte crut nécessaire d'apporter un peu de tranquillité, et M. Barthe, ministre de l'instruction publique, M. Persil, procureur général, s'étaient rendus à la Sorbonne, dans le dessein de calmer les esprits, et de constater les causes de ce grand tumulte qui agitait le vieux quartier de Sainte-Geneviève (2). Tous deux avaient des antécédents

(1) C'est de ces jeunes hommes qu'émanaient les forces d'organisation du parti républicain; voici un modèle de leurs statuts :

Société de la liberté, de l'ordre et des progrès.

« Considérant la gravité des circonstances, nous avons résolu de tenter, par tous les moyens compatibles avec l'honneur, de ramener la France à l'état où elle se trouvait le 29 juillet, dans le but de faire à la nation un appel qui puisse constater la véritable volonté nationale. Tout membre, dès qu'il aura été fait par le président un exposé du but de la société, devra jurer d'ensevelir dans le plus profond silence tout ce qui aura été l'objet des délibérations secrètes de la société, sous peine d'avoir à rendre raison de sa trahison à chacun de nous jusqu'à ce qu'il ait succombé. — Tout membre de la société est tenu d'avoir chez lui un fusil en état et cinquante cartouches. — Le comité démocratique entrera en relations avec les différentes sociétés poursuivant le même but. — Des vedettes seront placées, soit au Luxembourg, soit à la chambre des députés. — Tout membre, sur l'invitation du président, devra se rendre sur-le-champ, à l'heure et au lieu désignés. — En cas de mouvement, le président, assisté du secrétaire et d'un membre du comité démocratique, remplit les fonctions de général, et chaque membre est tenu de lui obéir. — La société désignera un ou plusieurs députés dont nous devrons chercher à obtenir le patronage. »

(2) Le ministre de l'instruction publique avait cherché à ramener l'ordre dans les écoles en invoquant les lois de la restauration :

« Le ministre de l'instruction publique croit devoir donner en ce moment quelques avis à la jeunesse des écoles. Dans une époque récente, le calme des études a été noblement interrompu. Un seul devoir a dominé tous les autres, et soit en combattant pour la défense des lois, soit plus tard, en luttant contre l'anarchie, la jeunesse a payé sa dette avant l'âge, et bien mérité du pays. Mais à ce dévouement honorable, il ne faut pas faire succéder un désordre sans but. Les lois ayant repris leur empire, tout ce qui est irrégulier doit être nécessairement réprimé.

« Une ordonnance du 5 juillet 1820 défend aux étudiants, soit d'une même faculté, soit de diverses facultés du même lieu, de former entre eux aucune association, et d'agir ou d'écrire en nom collectif, comme s'ils formaient une corporation ou association légalement reconnue; en cas de contravention, il est instruit contre les contrevenants par les conseils académiques, et application leur est faite des peines de discipline.

« Ces dispositions, sans lesquelles l'ordre et par conséquent le travail sont impossibles dans les écoles, seront exactement maintenues. Le ministre de l'instruction publique les rappelle aux élèves des écoles; son devoir est de les faire exécuter; mais il a la confiance qu'un avertissement doit suffire à une jeunesse loyale, qui ne voudra pas se laisser entraîner par des influences passionnées.

« Barthe. »

populaires qui rendaient leur situation difficile : M. Barthe, autrefois étudiant, avait fait partie des sociétés secrètes avec toutes les solennités puériles des francs juges; M. Persil, un des avocats de la restauration les plus avancés dans le système libéral, naguère avait proclamé la souveraineté populaire la plus absolue avec le droit d'insurrection. Aujourd'hui tous deux changeaient de rôle, et au lieu d'exciter la jeunesse, comme au temps jadis, ils venaient la réprimer en invoquant les moyens légaux et légitimes.

Quand ils voulurent les haranguer en vertu des principes d'ordre, ils furent accueillis par des huées et des sifflets; on brisa les glaces de leur voiture, on leur jeta des immondices à la tête. En vain ils déployèrent un caractère de fermeté dans des paroles pleines d'énergie, on les railla comme les professeurs eux-mêmes : hommes devenus graves, combien ne durent-ils pas alors regretter d'avoir semé de fatales idées au cœur de la jeunesse! Ils purent voir combien était juste le système répressif des esprits politiques de la restauration! En cette circonstance, on vit le ministre appliquer les plus rigoureux règlements universitaires, ceux même qu'on avait faits pour la répression des écoles en 1820, et qui excitèrent tant de clameurs au sein du parti libéral; tant il est vrai qu'il y a toujours un châtiment pour ceux qui se mêlent, même momentanément, aux troubles des idées et des consciences dans la société. Vient un jour où ils arrivent au pouvoir, et alors ils succombent sous le poids de leurs propres doctrines.

Le parti républicain comptait sur tous les éléments de troubles; il avait pour lui les prolétaires, si puissants dans une grande fraction des faubourgs. Aux temps agités, souvent quelques hommes énergiques s'emparent de la société par surprise, et voici pourquoi : c'est qu'autour d'eux se groupent toutes les misères, tous les mécontentements, tout ce qui espère un changement de choses, tout ce qui rêve un avenir meilleur. Ainsi les républicains en eux-mêmes n'étaient pas nombreux; mais au premier signal ils auraient trouvé derrière eux les prolétaires, les ouvriers des faubourgs mécontents; le pauvre est toujours si disposé à croire ceux qui lui promettent un peu de bien-être, et à suivre l'agitation comme le malade soupire pour changer de place sur son lit de douleur. C'est ce qui rendait redoutables ces hommes d'énergie, expulsés des clubs, et désormais portant le champ du combat sur la place publique. A eux devait s'adjoindre tout ce que la marche dessinée d'un gouvernement réparateur jetterait dans l'opposition (1) : y avait-il un mécontent, un irrité, vite il se plaçait sous l'étendard démocratique; on s'affiliait les faubourgs, les ateliers, les professions les plus libérales, les imprimeurs, les artistes, toujours si aventureux dans les idées. Les organes ne manquaient pas : ici la caricature spirituelle, là les pamphlets incisifs. Comme il n'y avait pas encore de répression contre les journaux, comme le pouvoir osait à peine entamer des poursuites, et que le jury acquittait avec insouciance, il en résultait une triste anarchie dans les esprits; la démocratie avait mille feuilles à son service; un dessin pittoresque reproduisait les choses les plus respectables sous les traits les plus ridicules : l'esprit français est si ingénieux, il se transforme avec une facilité si merveilleuse, que rien n'échappait au crayon railleur. Il faut parcourir les journaux de cette époque pour se faire une idée de ce que la presse pouvait se permettre contre les pouvoirs établis. Dans les feuilles rédigées par les plus ardents du parti radical, l'Angleterre, au temps de ses plus grandes saturnales d'opposition, n'avait rien vu de semblable. Ces licences de tous préparaient les esprits à quelque coup d'énergie, parce que la presse a cela de curieux et d'instructif qu'elle signale les projets définitifs des partis; en ce sens, elle est la meilleure police dont un gouvernement puisse user, car elle a ses révélations audacieuses ou naïves.

A côté des républicains venaient se grouper les impérialistes, alors loin d'être sans espoir d'un succès. Depuis juillet une transformation s'était opérée dans ce que j'appellerai l'idée napoléonienne; la très-grande majorité des généraux, des officiers qui portaient au cœur le vivant et glorieux souvenir de Napoléon, s'étaient loyalement ralliés à la monarchie de 1688 (2) par un pacte préparé depuis longues années. Comme on craignait que le système bonapartiste ne suscitât une fois encore la question de guerre européenne, la plupart des esprits de valeur, séparés de l'empire et de la branche aînée des Bourbons, s'étaient rattachés à la maison d'Orléans comme à un symbole de paix et de garantie. La fraction du parti bonapartiste qui res-

(1) C'est cette situation aventureuse qui avait écarté plusieurs députés de la gauche des associations secrètes.

« Paris, 25 décembre 1830.

« En réponse à plusieurs articles insérés dans diverses feuilles publiques, nous croyons devoir annoncer que, dès le 22 de ce mois, les députés soussignés avaient donné par écrit leur démission de membres du comité de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, auquel ils avaient eu l'honneur d'être appelés dans la dernière assemblée générale. Cette résolution était surtout fondée sur ce que leurs devoirs de député ne leur laissaient pas le temps nécessaire pour prendre part aux travaux du comité.

« *Signé* : D. GALLOT, EUSÈBE SALVERTE, THIARS, le général DEMARÇAY.

(2) Le général Pajol lui-même, si impérialiste, avait accepté le commandement de la première division militaire (Paris).

tait en dehors, abandonnée à elle-même, n'avait plus désormais assez de force pour attendre d'elle seule une victoire, et par la nature des choses, elle devait se placer derrière le parti démocratique et se faire d'abord républicaine, afin d'espérer quelque succès. Ces deux opinions se trouvaient ainsi dans la même position, en majorité par les idées et en minorité par les éléments et les forces d'action. Certes l'idée napoléonienne était la plus populaire, la plus largement écoutée dans les faubourgs et dans la classe moyenne; et pourtant on avait peur des impérialistes; car avec leurs aigles et leurs drapeaux, c'étaient les cent-jours et la guerre. L'idée républicaine de liberté, d'égalité, était aussi immense et populaire, et néanmoins on craignait la république, parce qu'elle portait avec elle-même les souvenirs d'anarchie et de désordre. De cette peur des deux systèmes devaient résulter beaucoup de mauvais désirs et bien moins de mauvaises actions : une agitation sur la surface, un besoin de repos dans la généralité des esprits; les ardentes passions devaient s'éteindre et l'esprit d'ordre et de sécurité triompher d'une façon définitive.

J'arrive à l'étude du parti légitimiste, et je dois m'arrêter plus longtemps sur la puissance et les desseins de ce parti, parce que se liant à la terre, à la fortune, à des principes conservateurs de toute société, il était difficile qu'un gouvernement pût marcher sans rattacher à lui au moins une certaine majorité de ces hommes de doctrine sage et tempérée. En vain on eût cherché une organisation régulière du parti légitimiste dans les premiers mois qui suivirent la révolution de juillet; surpris, frappé de stupeur par les événements inattendus, s'il y avait chez lui des instincts, des ressentiments profonds, irritables, il n'avait point encore formulé sa tactique, son plan d'avenir; il s'agitait par dépit, avec passion ou douleur. Peu de légitimistes avaient émigré; tous restés sur le sol, ce ne fut qu'après la tempête apaisée, qu'on les vit reparaître dans le jeu des institutions politiques. Il était pour le parti légitimiste une place immense à prendre, s'il avait eu la vraie conscience de sa position : comme il avait en mains les doctrines, la fortune, les propriétés, et qu'aucun gouvernement monarchique ne pouvait aller sans s'adresser à sa force, il devait s'organiser silencieusement, et sans se rallier précisément au système nouveau, lui présenter ses forces compactes comme appui ou comme obstacle, à raison de ce que le système lui aurait fait des concessions de principes et d'hommes (et ces concessions lui mettaient le pouvoir dans les mains). De cette manière, bien conduit, il aurait pu s'emparer de la société, comme sous Napoléon qui l'avait caressé et assoupli avec un grand instinct des services que la propriété pouvait rendre.

Loin de là (et telle est la nature effervescente, capricieuse des partis, qu'ils se perdent moins par leur faiblesse relative que par leurs fautes absolues); au sein des légitimistes comme partout, il y avait des impatients, des découragés, des imprudents, dont les démarches et les actes devaient compromettre le parti entier. Quelques royalistes se ralliant à la nouvelle dynastie, comme hommes plutôt que comme opinion, affaiblissaient leur cause au lieu de la servir; le plus grand nombre restaient en dehors, cachés dans la solitude opulente et commode de leurs châteaux, sans s'aider un peu pour que le ciel les aidât beaucoup. Enfin, une autre fraction, la plus audacieuse, dans toute la turbulence de l'esprit du parti, se posait avec la démocratie dans les mouvements de place publique (1), perdant ainsi ce caractère respectable qui faisait du dogme royaliste une religion. Une opinion qui prêchait le respect de l'autorité et se révoltait contre elle; une opinion qui avait flétri les conspirations et conspirait elle-même donnait un démenti à toute sa vie, brisait les liens qui la rattachaient au passé historique; une sorte de Fronde au XIXe siècle n'était pas de la monarchie; et ce fut là ce qui fit un tort immense, irréparable, au parti légitimiste.

Cette turbulence était encouragée par la presse royaliste, en général plus ardente qu'habile; l'éloge dans les journaux n'était point donné à la partie calme et raisonnable de l'opinion bourboniste; celle-là, on la dédaignait comme inutile; les encouragements étaient réservés pour tout ce qui était désordre et tumulte : se tenir calme, paisible, c'était trahir; se rallier au principe sérieux et conservateur

(1) *Extrait d'une instruction envoyée de Londres, sous la date du 23 ou du 25 janvier.*

« L'on doit répéter partout que les puissances arment pour rétablir les princes légitimes; que des agents accrédités des principales puissances sont auprès du roi Charles; que le roi Charles a pris la tutelle de roi Henri, son petit-fils... Il faut remuer les peuples avec les bruits de guerre; qu'ils sachent qu'ils n'auront ni paix ni repos, ni commerce ni prospérité, que par le retour d'une dynastie qui fit quinze ans leur prospérité et leur bonheur... Offrir la comparaison de l'état de la France avant et pendant cette dernière révolution... Que l'on ne sait quels engagements le duc d'Orléans a pris en secret avec le roi; qu'il tient le pouvoir pour que les factieux et les turbulents qui ont renversé le trône et l'autel ne s'en emparent pas... Les journaux libéraux vous serviront merveilleusement... Que l'on ne craigne pas de se servir des idées républicaines pour miner le gouvernement intrus... Le bien naîtra de l'abus de ces idées... La France ne voulant pas de république, l'Europe la proscrivant, il n'y a point de danger pour nous à les employer contre cette monarchie de nouvelle espèce... Tout ce qui peut la détruire est excellent... Les agitateurs mêmes travaillent pour nous... Laissons les recréer un parti à Napoléon II... Nous savons que l'Autriche ne le donnera jamais... Les affaires de la Belgique amèneront nécessairement une catastrophe; il faut être prêt à en profiter... Que l'on s'attache par-dessus toute chose à ne représenter ce qui existe que comme un provisoire... »

d'un gouvernement, c'était manquer à ses devoirs; la seule chose digne d'éloges pour les feuilles légitimistes, c'étaient l'insulte et le sarcasme jetés au pouvoir établi ; fatale tactique qui devait compromettre la force morale du parti légitimiste et en faire une faction. Était ce là l'usage qu'il devait faire des immenses forces de son principe? Indépendamment de sa richesse et de la grandeur de ses propriétés, ce parti comptait encore des provinces entières dévouées à ses principes et à ses traditions historiques; la Vendée qu'on pouvait soulever avec quelques paroles de religion, la Bretagne ardente et fidèle ; dans les départements du Nord, la grande propriété était royaliste; au midi jusqu'à la Loire, le peuple l'était également en majorité; dans le Languedoc et la Provence, les paysans, la multitude des villes même, auraient arboré le drapeau blanc avec enthousiasme, et cet esprit populaire aurait été surtout redoutable au cas d'une guerre avec l'Europe (1). On disait bien que la majorité nationale, dessinée pour la révolution, aurait étouffé la minorité; dans les grands centres de population, ce résultat eût été possible, mais il n'aurait eu lieu qu'avec de tristes désordres; il aurait fallu tout bouleverser et se montrer favorable aux idées démocratiques en même temps qu'hostile au nouveau gouvernement; et si la guerre étrangère était venue alarmer le pays, on aurait encore vu les partis en armes comme sous la révolution française; la guerre civile aurait éclaté en même temps que la guerre étrangère.

Dans les partis, c'est moins la majorité qui conduit, que la portion turbulente, aventureuse, parce que celle-là seule se montre et s'agite : ainsi les légitimistes, comme opinion, ne se gouvernaient pas sous les impressions des idées moderées et conservatrices ; mais ils marchaient sous l'impulsion des têtes d'aventures et de bouleversement. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que pendant quatorze ans le gouvernement était demeuré aux mains des royalistes; une aussi longue possession avait créé des partisans et des forces; la dissolution de la garde royale avait jeté en demi-solde plus de mille officiers braves et dévoués; huit cents gardes du corps étaient répartis dans les provinces ; le maréchal Soult, trop supérieur pour avoir des préjugés, avait cherché à répartir dans les régiments les soldats et les sous-officiers de la garde royale; la majorité restait dans ses foyers, et par une honorable fidélité à leurs officiers, ils auraient répondu au premier appel du drapeau blanc. L'influence des idées militaires et des traditions d'un long service, une capacité incontestée, donnaient à ces officiers une influence sur leur canton; au jour d'une prise d'armes pour la légitimité, tout cela se serait levé comme un seul homme. On répandait parmi eux mille bruits recueillis avec avidité par l'amour et l'espérance : « Les Bourbons, délaissés un moment par l'Europe, disait-on, après les événements de juillet, avaient été depuis mieux appréciés et secourus; Charles X recevait des offres de toutes les puissances, le moment de la guerre n'était pas loin, et la duchesse de Berry pouvait remplir une belle mission, en se plaçant avec son fils comme médiatrice entre la France et l'étranger. » Ces braves officiers jamais n'auraient accepté un rôle dans une invasion ennemie : pour cela ils avaient trop d'honneur, trop de fierté de leur titre de Français. Le plan qu'ils avaient conçu, véritable illusion, mirage lointain, était caressé par eux avec enthousiasme : au moment où les étrangers apparaîtraient sur la frontière, au milieu du désordre et de la terreur que cet événement occasionnerait, une levée de boucliers royalistes serait faite sous le drapeau blanc ; on dirait aux hommes de juillet : « Ce n'est pas pour vous combattre que nous nous levons, vous nos frères sous une couleur différente; mais c'est pour proclamer un système de salut, élever sur le pavois Henri V avec la régence de la duchesse de Berry, et par ce moyen nous placer entre l'étranger et la France, et sauver ainsi la patrie (2). »

Ce plan était inexécutable : est-ce qu'on peut discipliner un parti comme une armée, avec la même régularité? Les passions raisonnent-elles aussi bien et d'une façon si logique ? Aurait-on assez de force pour

(1) Un des noms les plus célèbres dans les fastes de la Vendée écrivait à Son Altesse Royale Madame, duchesse de Berry et régente du royaume :

« Madame, l'insurrection règne depuis six mois, et depuis cette époque si fatale à la France et à l'Europe, les fidèles sujets de Sa Majesté Henri V attendent vainement les ordres de la légitimité. Plusieurs émissaires nous sont venus de la part de Votre Altesse Royale, mais n'ont fait qu'entretenir notre espérance sans fixer notre incertitude, et nous voyons avec douleur qu'il n'y a pas encore un plan général d'arrêté. »

(2) On avait même dessiné un plan de gouvernement et de restauration sous la duchesse de Berry. Voici en quoi il consistait :

« La constitution primitive de la France sera rétablie telle qu'elle existait au 1er janvier 1789. On rétablira pareillement les provinces dans leurs noms, franchises, immunités et privilèges, en conservant toutefois, pour la facilité de l'administration, les subdivisions départementales. La religion catholique sera proclamée la religion de l'État, et les cultes qui en dérivent seront garantis solennellement dans la plénitude de leur exercice, et salariés par les administrations locales. La centralisation administrative disparaîtra dans ses dernières branches. La magistrature sera rétablie, autant que possible, telle qu'elle existait avant la première révolution ; elle reprendra positivement ses dénominations anciennes. On exclura des fonctions de l'intérieur tous ceux qui en ont accepté depuis le 1er août 1830. Le conseil de régence sera formé par l'élection remise au soin des états généraux, convoqués dès que le royaume sera rentré sous la domination de son roi légitime. Alger et son territoire seront déclarés partie intégrante de la France. Une loi déclarée fondamentale fixera les droits et les limites de la liberté, de manière à ce qu'elle ne puisse plus provoquer un bouleversement de l'État, sans néanmoins que la censure puisse jamais être rétablie. »

lever le drapeau blanc d'une manière tellement formidable qu'il pût compter sur une victoire sans l'étranger? En supposant l'Europe triomphante, s'arrêterait-elle respectueusement en face du drapeau blanc, comme en 1814, et n'aurait-elle pas cherché des indemnités, des garanties aux dépens de nos frontières? Évidemment, si les cabinets étrangers se rapprochaient de Charles X, ce ne serait, en cas de guerre, que pour affaiblir la puissance morale du gouvernement de juillet et aider la victoire par l'anarchie. De tout ce rêve royaliste il ne restait donc qu'une turbulence de place publique, et celle-ci allait amener une fatale représaille dans une journée funèbre, celle du 14 février.

Pour juger le sens et la portée de l'inexplicable démonstration royaliste à Saint-Germain-l'Auxerrois, il faut revenir un moment sur l'exil de la branche aînée des Bourbons, et examiner dans ses détails la situation personnelle de cette race d'illustres proscrits. L'état civil et politique de la famille royale depuis son arrivée en Angleterre était celui-ci : le roi Charles X et M. le Dauphin ayant abdiqué, suivant les traditions historiques, Henri V était roi aux yeux du parti royaliste, sous un conseil de régence, avec la garde de sa mère. Ici une question de tutelle s'élevait immédiatement, fort délicate, parce que la famille royale n'avait pas une absolue confiance dans la conduite de la duchesse de Berry qui n'était ni assez sérieuse ni assez prudente pour qu'on s'abandonnât à elle; cette princesse, jeune encore, aurait elle la tutelle de son fils et la régence du jeune roi de France, de manière à prendre la direction suprême du mouvement? Si déjà cette situation d'état civil était difficile, elle le devenait bien davantage depuis que la nouvelle royauté était proclamée en France avec une constitution et une forme régulière de gouvernement: Charles X et M. le Dauphin avaient donné leur abdication, à la seule condition, bien entendu, que le duc de Bordeaux serait immédiatement proclamé, sous le nom de Henri V, par les chambres, avec la lieutenance générale du duc d'Orléans. Cette condition n'étant pas remplie, l'abdication devenait nulle aux yeux du vieux roi, qui au reste n'avait abdiqué qu'à regret, parce qu'il se croyait seul apte à conduire et à diriger le pouvoir; Charles X était donc décidé à reprendre sa couronne, depuis surtout que le conseil ancien avait ressaisi la domination de ses pensées et de ses intérêts. Nul ne tenait plus à la direction absolue que Charles X; émigré, il avait désiré se poser en tête de son parti; MONSIEUR, il l'avait dirigé; roi de France dans l'exil, il voulait encore rester le maître des affaires et dominer les événements de sa race.

Il naissait donc là une division très-sensible au sein du parti royaliste (1). Ici le vieux roi et le duc d'Angoulême, qui prétendaient retirer leur abdication, parce que la condition imposée n'était pas remplie; là, Madame la duchesse de Berry invoquant les droits de son fils, le duc de Bordeaux, Henri V, roi de France et de Navarre depuis la renonciation de son aïeul et de son oncle. La noble et ardente duchesse soutenait qu'elle avait droit à la régence, à la direction par conséquent de tout pouvoir, après les royales abdications, et que nul ne pouvait lui enlever les conditions de mère et de régente. D'ailleurs, n'était-ce pas donner de la jeunesse, de la force, de la chevalerie à son parti que de placer l'autorité royale aux mains d'une jeune femme et d'un noble enfant, salué comme le fils de l'Europe (2)?

Cette division était telle qu'elle avait produit une froideur marquée au sein de la famille royale même. Charles X prétendait au droit de garde sur le duc de Bordeaux, qu'il tenait par les mains de son gouverneur, M. de Damas; Madame, au contraire, revendiquait la régence, et le plus beau jour de sa vie aurait été celui où, portant son fils dans ses bras, elle aurait débarqué sur les côtes de France. Le vieux roi avait son conseil, dirigé par M. de Montbel, esprit sage, droit, instruit, et sa diplomatie sous M. le duc de Blacas fort respecté en Europe; la duchesse de Berry était entourée d'officiers jeunes, dévoués, de gentilshommes impatients, qui la nommaient des plus illustres titres de l'histoire. Le fractionnement dans la famille se reflétait dans les idées et dans les sentiments du parti légitimiste : Charles X et M. le Dauphin représentaient la vieille fraction royaliste, mêlée aux idées religieuses, avec MM. de Blacas, de Latil, de Damas; tandis que la duchesse de Berry se rattachait à quelque chose de jeune et de poétique, à M. de Chateaubriand pour l'éducation de son fils, à la génération nouvelle par les promesses de libertés à profusion, et à la France par un retour vers les anciennes franchises provinciales. Par-dessus tout, la duchesse rêvait, désirait d'aventureuses expéditions à la Stuart, comme toute femme fière et de digne maison. Tandis que le roi Charles X et M. le Dauphin attendaient de la Providence la réalisation de leurs vœux, ou bien encore de la lassitude des partis qui est une seconde providence, la duchesse de Berry espérait, appelait un mouvement de guerre civile dans la Vendée, dans la Bretagne, afin de se placer avec Henri V à la tête d'une insurrection retentissante. Quant à Madame la Dauphine, elle semblait tenir un

(1) Cette division se révélait par des mécontentements, des antipathies entre les chefs; et ces débats, ces querelles paralysaient les actes et leur enlevaient l'esprit d'unité tout à fait indispensable.

(2) La correspondance de M. de Talleyrand sur les divisions de la famille royale exilée est très-curieuse, parce qu'elle garde un respect, une convenance parfaite dans l'expression.

milieu entre les deux partis : tête intelligente et forte, comme elle avait peu de confiance dans le caractère de Charles X et de M. le Dauphin, elle eût mieux aimé compter sur le concours de la duchesse de Berry ; mais elle savait aussi sa sœur légère, enthousiaste, et craignait quelques-unes de ces aventures sinistres qui auraient pu en finir avec le seul rejeton de la race sacrée.

Cette division au sein de la famille royale était si grande que lorsque Charles X, d'après l'autorisation si froide de Guillaume IV, reçut pour habitation le château d'Holy-Rood, la demeure des Stuarts (triste et fatal rapprochement), la duchesse de Berry n'accompagna pas ses parents dans cette antique résidence; sa demeure plus active, elle la fixa à Londres, au milieu de la haute aristocratie, et là elle eut la douleur de voir que son fils et même sa fille ne lui étaient pas confiés (1). C'était dur pour une mère ! On craignait quelque chose de trop osé, de trop imprudent, si le duc de Bordeaux et Mademoiselle eussent été dans ses mains. Dès ce moment à Holy-Rood tout fut grave, réfléchi, timide, de manière à ne pas inquiéter le gouvernement de Paris qu'on espérait voir tomber de lui-même au premier moment. Les partis se font tant d'illusions ! Le maréchal de Bourmont, le baron Capelle, M. d'Haussez, le cardinal Latil formaient le conseil du vieux roi (comme s'il y avait encore un ministère), et toute la préoccupation d'Holy-Rood fut de se poser avec dignité vis-à-vis de la France et des cabinets. De tous côtés vinrent des offres de pensions et d'argent, avec une bonne fraternité royale ; l'Europe ne voulut pas autrement s'engager dans des projets de restauration qui auraient compliqué les affaires sérieuses. Tout en traitant le chef de la maison de Bourbon avec une dignité souveraine, on ne fit aucune autre promesse, sans en excepter même la Russie.

Il n'en était pas ainsi de la duchesse de Berry, si hardie et toujours prête à quelque chevaleresque entreprise; elle, ce n'étaient point des hommes graves et réfléchis qui l'entouraient; à Londres, comme dans toutes ses résidences, ceux qu'elle recevait avec affection appartenaient au parti militaire, à l'audacieuse faction qui par tous les moyens chercherait à ressaisir la couronne de France; gardes du corps, officiers de la garde royale, agents secrets, tous entouraient Madame, très-susceptible, comme toutes les imaginations ardentes, de s'abandonner aux rêves d'or, sur la valeur morale de sa cause. Lorsque Charles X reprenait ses habitudes royales à Holy-Rood, ses chasses, son whist, ses formules de cour, Madame la duchesse de Berry, sans étiquette, familièrement, correspondait avec tous les ardents et les plus passionnés du parti royaliste. Il en arrivait chaque jour à Londres de toutes les provinces de France. Rien n'était plus facile que ce voyage : la licence dont on jouissait depuis 1830 permettait tout, même les conspirations; on allait à la police prendre un passe-port qu'on obtenait sans difficulté, tout en annonçant ses intentions et le but tout légitimiste du voyage d'Angleterre. La duchesse avait des émissaires partout, en Espagne, en Italie; elle poussait les chefs de parti à se dessiner enfin par une prise d'armes. Il faut lire dans ces correspondances les illusions qu'on se faisait sur le triomphe prochain de sa cause.

Le parti royaliste en France subissait les mêmes divisions que la petite cour d'Holy-Rood; toutefois une très-faible minorité restait fidèle à la doctrine pacifique de Charles X; par instinct, les royalistes d'action entonraient ce qui était jeune, hardi, plein d'avenir et d'espérance. La cause du vieux roi paraissait perdue : celle du duc d'Angoulême n'avait aucune chance; cette retraite de Holy-Rood, ce conseil si plein de gravité, tout cela allait peu à l'espérance d'un triomphe, à des idées jeunes et ardentes : c'était comme la solitude d'un trappiste à côté des agitations du monde. Dès lors la duchesse de Berry devint comme la personnification du parti royaliste en France, sa religion, son symbole; on ne parlait que du duc de Bordeaux, ou pour mieux dire, de Henri V, salué roi par toute la force active du parti. Cette force bien que considérable au point de vue d'inertie et de puissance morale, ne correspondait que très-faiblement aux idees et aux affections du peuple. Tous les noms qui allaient au cœur, ceux de MM. de Chateaubriand, Hyde de Neuville, de La Ferronnays, étaient mis en avant pour créer des illusions bien dangereuses, mais ils n'éveillaient aucune sympathie dans l'esprit des multitudes, surtout à Paris.

C'était se faire d'étranges idées sur la population qui naguère avait dressé les barricades, que de croire possible un mouvement favorable à Henri V ; qu'un tel mouvement vint de la Vendée, de la Bretagne, du Midi, cela était en harmonie avec l'esprit de ces populations royalistes et religieuses. Mais à Paris, au milieu de la multitude de juillet, lorsque tant de passions étaient soulevées, lorsque tant d'irritations vivaient dans les esprits, était-il raisonnable de songer à un mouvement populaire pour M. le duc de Bordeaux? Qu'on fût mécontent du résultat obtenu au 9 août, cela se pouvait pour quelques-uns; que

(1) La duchesse de Berry fait de cette séparation l'objet de plusieurs de ses lettres; aussi sa diplomatie est-elle entièrement distincte; elle faisait agir en Piémont, à Naples, en Espagne, pour le succès de sa cause. En général, ses offres étaient écoutées froidement par les cabinets, et de plus elles étaient contrariées par la correspondance de M. de Blacas.

les républicains pussent s'agiter tumultueusement, cela se comprenait encore, et la démocratie avait les chances de l'audace : mais la pensée populaire n'était point et ne pouvait être pour Henri V. Trop de préventions et de haines avaient été semées contre les Bourbons; ce nom si grand et si beau, cette tradition historique transmise de génération en génération, était devenue odieuse à ces masses qui vivent au jour le jour, et, il faut le dire avec conviction, si la duchesse de Berry était apparue avec son fils dans la capitale, nul n'aurait pu répondre de leur vie, pas même le gouvernement.

Cependant, le croirait-on? sept mois à peine depuis juillet, le parti royaliste se fit illusion à ce point qu'il espéra une démonstration favorable à Henri V; déjà il s'était montré avec une certaine hardiesse lors de l'anniversaire funèbre du 21 janvier (1); les journaux avaient pris le deuil, des messes avaient été dites avec toute l'ostentation des partis, et l'on rappela en cette circonstance tout ce qu'une injurieuse dérision ou une colère aveugle pouvaient fouiller dans les archives de la maison d'Orléans. On voulait ainsi préparer une explosion, entretenir des haines, et l'on choisit l'anniversaire du 13 février, jour lamentable où M. le duc de Berry succomba sous le poignard d'un assassin. Les partis ont des douleurs sans doute et de tristes souvenirs, mais ils les conservent moins dans le cœur, qu'ils ne cherchent à les faire servir à leurs desseins; souvent le cercueil des morts cache un héritage de passions que les exaltés se hâtent de recueillir comme des collatéraux avides. Telle fut donc la tendance de la cérémonie du 14 février; elle ne rappelait le trépas funeste du noble père du duc de Bordeaux, que pour exalter Henri V roi de France et de Navarre; le poignard de Louvel, tout politique, désignait l'esprit des révolutions : on pouvait donc sur cette tombe faire apparaître et briller les droits de l'orphelin à la couronne: et ce fut à quoi on ne manqua pas dans des circulaires et des épanchements intimes. Cette petite fraction royaliste qui allait célébrer l'anniversaire comptait de fort grands seigneurs, des noms illustres, et avec eux ces aventuriers et ces fous qui devancent les complots et compromettent les partis; ce qui était pour les timides un simple dénombrement, une occasion de se voir et de se rapprocher, devait par l'imprudence des ardents se changer en une émeute. Comme les vieux protestants réunis dans le prêche, les royalistes devaient soulever ces tempêtes qui, aux jours de la Ligue, faisaient fermenter les masses au dehors. Tant il est vrai que les passions des hommes sont toujours les mêmes et changent à peine dans leurs formes.

Le ministère de M. Laffitte, malgré son décousu, son laisser aller, avait néanmoins connu quelque chose de ces projets du parti légitimiste. Avec la moindre prévoyance des événements, il aurait compris que la démonstration royaliste devait être surveillée, moins encore pour l'importance et le danger qu'elle pouvait avoir en elle-même que pour les passions qu'elle devait soulever. Le ministère était prévenu à temps : comment allait-il agir? Pour s'expliquer la nature des événements qui vont suivre, il faut dire d'abord qu'aucun principe religieux fortement nuancé n'était au cœur des ministres du cabinet. M. Laffitte savait peu de chose de l'Église; la banque avait eu sa grande croyance pendant toute sa vie. Ministre de l'intérieur, M. de Montalivet appartenait tout entier aux idées du XVIII[e] siècle; seulement, comme il était homme d'ordre, de conservation et de gouvernement, toute tourmente de place publique devait vivement éveiller ses craintes. M. Barthe, ministre des cultes, à peu près dans les mêmes doctrines, avait néanmoins assez le sentiment de ses devoirs pour traiter le clergé avec respect, l'épiscopat comme une force morale; et en toute hypothèse, comme il s'agissait du culte de la majorité des Français, on devait protection et liberté la plus entière à l'Église. Les deux préfets, MM. Baude et Odilon Barrot, plus immédiatement chargés de la police de la capitale, étaient tout à fait les enfants de la philosophie incrédule; et peut-être devaient-ils accueillir avec une secrète joie un événement qui témoignait que le peuple ne reviendrait pas aux vieilles superstitions des ancêtres.

Dans cette circonstance M. de Montalivet informé, comme ministre de l'intérieur, du service qui se préparait pour le 14 février à Saint-Roch, s'empressa d'avertir M. Barthe des préparatifs d'une cérémonie capable de compromettre l'ordre public. Ainsi prévenu, M. Barthe s'adressa directement à l'archevêque de Paris, afin que, de son autorité spirituelle (2), il empêchât le service qui devait se faire à Saint-Roch,

(1) Les journaux royalistes publiaient même des articles fort injurieux et des rapprochements historiques qui n'avaient ni raison ni but.

(2) Cette correspondance ministérielle, relative au service de Saint-Roch, a sa curiosité; la voici :

Lettre du ministre de l'intérieur au ministre des cultes.

« Mon cher collègue, nous nous sommes entretenus en conseil du projet formé de célébrer un service en l'honneur de la mémoire du duc de Berry; vous avez dû voir monseigneur l'archevêque et le curé de Saint-Roch et vous concerter avec eux sur les mesures de prudence que semblait réclamer l'intérêt de la tranquillité publique. De nouveaux rapports qui m'ont été faits ne laissent aucun doute sur les fâcheux desseins dont l'exécution pourrait donner lieu à des voies de fait. On parle de trophées qui doivent orner le catafalque et qui pourraient exciter ceux qui ont de la répugnance pour les emblèmes du gouvernement déchu. J'ai prévenu M. le préfet de police en l'invitant à prendre les mesures nécessaires; mais

l'objet des vives craintes du gouvernement. Il fallait éviter tout sujet de conflit, et le ministère trouva dans le prélat, qui déjà dérobait sa tête à de tristes inimitiés, le loyal concours qu'il en espérait. Le service fut interdit à Saint-Roch. Mais on n'avait pas prévu qu'il y avait d'autres églises, et par un avis affiché, la cérémonie fut indiquée à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ce même jour, 14 du mois de février. Le concours y fut nombreux; de longues files de voitures stationnaient sur la place et dans les rues environnantes; les légitimistes les plus ardents avaient voulu se compter, s'énumérer, et peu manquèrent à l'appel; l'église était pleine d'anciens officiers, de gardes du corps, des élèves de Saint-Cyr, defenseurs de la cause, et d'anciens serviteurs fidèles. La cérémonie était lugubre, les accents étaient déchirants, et le *Dies iræ* semblait comme un cri de désespoir sorti d'une tombe, lorsque, dit-on, quelques fidèles firent passer de main en main l'image du duc de Bordeaux, représenté sous les traits de Henri V, avec la couronne au front et les insignes de la royauté. Cette image fut même placée sur le catafalque, pour que le fils fût béni sur les insignes fleurdelisés de son père. Tout cela était une démonstration du parti qui voulait constater l'abandon des droits de Charles X et de M. le Dauphin pour élever et exalter la couronne légitime de Henri V. Ce mélange de politique et de religion, cet échange de sentiments chaleureux et de tristesse ambitieuse, étaient une imprudence au milieu de l'effervescence des esprits, et l'on vit bientôt la réaction arriver, soudaine, profonde, irritée.

Je n'ai jamais cru qu'un gouvernement régulier pût favoriser l'anarchie, sous quelque prétexte qu'elle se présentât, même pour se débarrasser d'un parti ennemi. M. Baude, préfet de police, appartenait alors à l'opinion ardente des barricades, avec un mélange de l'esprit impérialiste; et M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, se rattachait, par sa vie et ses actes, à la dictature de M. de Lafayette; de sorte qu'il dut se réveiller dans leur âme un sentiment de colère très-naturel lorsqu'ils virent ces manifestations retentissantes d'un parti qu'ils voulaient contenir. C'est ce qui explique peut-être leur inconcevable indolence à réprimer l'explosion populaire éclatant contre la cérémonie de Saint-Germain-l'Auxerrois : n'est-on pas toujours disposé à laisser donner une leçon aux partis qui vous importunent? Un gouvernement régulier, une force bien organisée réprime par le seul sentiment intime de l'ordre et ne recourt jamais aux excès; pour lui il n'invoque que la fermeté et la justice. On n'en était pas encore là sous le ministère de M. Laffitte, et l'émotion du peuple contre Saint-Germain-l'Auxerrois fut soufferte avec cette façon de raisonner qui tient au caractère humain : « Les carlistes ont voulu remuer; il est bon qu'ils sachent que le peuple les déteste aussi profondément que le premier jour, et qu'il n'y a aucun succès possible, aucune espérance pour leur cause. » Voilà ce que les deux préfets purent se dire involontairement comme une conséquence de leur opinion personnelle, une suite de leurs antécédents; tant il y a que librement, presque sans répression de l'autorité, et avec une facile tolérance, cette même multitude déguenillée qui, dans les journées de décembre, avait menacé la chambre des pairs en demandant à grands cris la mort des ministres, se précipita comme un torrent vers l'église Saint-Germain-l'Auxerrois que les royalistes venaient de fuir à peine. Il n'y avait plus alors qu'un catafalque, quelques cierges; les prêtres avaient abandonné l'autel et le chœur, comme aux jours de la terreur sinistre.

Qui ne connaît l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ce splendide bijou de la renaissance, si coquettement orné, délicieuse transition entre l'art du moyen âge et le fini du XVI[e] siècle, avec mille petits détails moresques des alcazars de Valence et de Grenade? A toutes les époques, la générosité des rois avait orné leur paroisse de somptueuses richesses : c'était là où Louis XIV avait fait sa première communion; Louis XV enfant venait recevoir les instructions religieuses à Saint-Germain-l'Auxerrois; Bourdaloue, Massillon y avaient prêché; les rois très-chrétiens y faisaient leurs pâques en public, mêlés aux autres fidèles. Eh bien! dans un moment, ce peuple de ravageurs se

je désire connaître le résultat de votre conférence avec l'autorité ecclésiastique. »

Réponse du ministre des cultes au ministre de l'intérieur.

« Monsieur et cher collègue, j'ai eu une entrevue avec le prélat archevêque de Paris. Il m'a paru disposé à se servir de son influence sur son clergé pour repousser tous les prétextes qui pourraient être donnés aux agents de désordres, et empêcher qu'on ne donnât à des prières religieuses le caractère coupable de provocation. J'ai fait appeler M. le curé de Saint-Roch. Il a été arrêté que le service n'aurait pas lieu. Il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les désordres et punir ceux qui auraient méconnu de salutaires avertissements. »

Lettre du ministre de l'intérieur au préfet de police.

« Monsieur le préfet, un service funèbre doit avoir lieu à Saint-Roch, pour l'anniversaire de la mort de M. le duc de Berry. Si j'en crois divers rapports qui me sont adressés, l'ordre pourrait être troublé dans cette circonstance. D'un côté, les carlistes se sont donné rendez-vous; ils ont demandé, dit-on, au curé de Saint-Roch, que le catafalque fût orné des insignes de la branche aînée de la famille des Bourbons; d'un autre côté, on annonce que les jeunes gens des écoles et des sociétés populaires doivent se porter en grand nombre sur les lieux, bien décidés à ne pas souffrir cette manifestation. Je vous invite à vérifier ces faits et à prendre les mesures de police que vous jugerez convenables. » (Après cet avertissement, M. Baude n'était-il pas suffisamment prévenu ?)

précipite avec l'instinct des animaux féroces dans le sanctuaire pour le souiller. Là furent commises des profanations de toutes espèces : les uns, comme les huguenots de la Flandre, brisent les figures des saints et décapitent les martyrs; d'autres, comme les révolutionnaires de 93, violateurs de la châsse de sainte Geneviève, dégradent le tabernacle; ce peuple, à demi aviné, en veut surtout à la croix, symbole auguste qui donna la liberté au monde; sous prétexte qu'on y voit des fleurs de lis, on la brise, on la mutile, et dans sa chute, l'orgue, chef-d'œuvre de patience, admirable pour l'art, est brisé en mille pièces. Il n'y a plus de la vieille église que les quatre murailles; les vitraux mêmes ne sont pas épargnés!

Cette première dévastation s'opère sans que personne s'oppose au désordre; il y a un préfet de police chargé de veiller à la sûreté publique; il y a un préfet de la Seine qui doit considérer une église, sinon comme un lieu de vénération et de sainteté pour les fidèles, au moins comme un bâtiment communal, un monument public. Que font ces magistrats qui disposent de la garde nationale, et peuvent mettre en réquisition toutes les forces de la cité? Ils se s'enquièrent que des moyens de donner une leçon au clergé et aux royalistes : aucune mesure n'est prise pour préserver la sainteté du culte, ou bien tout est fait d'une manière si indifférente que les ravageurs demeurent les maîtres. Je me trompe, quelques actes émanent de l'autorité publique dans cette première journée : voici d'abord une proclamation de M. Baude; homme d'esprit et de modération, s'il la relit aujourd'hui, il doit en gémir comme de l'acte le plus triste de sa vie et le plus curieusement écrit (1); c'est une accusation, non point contre les faiseurs d'émeutes qui menacent la vie et la sûreté de tous, mais contre la conjuration des nobles et des prêtres, les lâches ennemis qu'on venait d'arrêter.

Et M. Odilon Barrot, s'imagine-t-on qu'il jette des reproches à ces hommes de troubles qui brisent, mutilent, ravagent, pillent les objets d'un culte? Au contraire, il semble les caresser, en leur annonçant que toute satisfaction leur sera donnée. L'arrêté d'un maire commande le renversement des croix par mesure régulière et administrative; M. de Montalivet, esprit sage et ferme, en est à ce point de n'invoquer pour mettre à l'abri une église chrétienne, que le froid respect qui est dû aux monuments publics. « Citoyens de Paris, respect aux monuments publics! dit le ministre. Ces mots adressés à une nation civilisée, ne seront pas prononcés en vain. Le peuple parisien, offensé par des démonstrations hostiles à notre roi citoyen et à la révolution de juillet, ne démentira pas la noblesse tant de fois éprouvée de ses sentiments. Il se confiera dans le gouvernement, qui a, ce matin, saisi et mis sous la main de la justice plusieurs des principaux acteurs de la cérémonie factieuse qui a eu lieu hier à Saint-Germain-l'Auxerrois. » Ainsi les hommes qui dévastent les églises sont les citoyens de Paris, les sacriléges sont traités avec déférence, et on légalise en quelque sorte les excès de l'émeute : triste temps que celui-là où l'autorité ne peut garder ni la force ni le respect d'elle-même (2)!

Comme aucune précaution n'est prise pour empêcher ce tumulte épouvantable, les dévastateurs de Saint-Germain-l'Auxerrois se portent à Notre-Dame, la magnifique cathédrale; que vont-ils faire? grand Dieu! Ils ne sont point arrêtés par l'aspect majes-

(1) *Préfecture de police.*

« Habitants de Paris! Dès le lendemain des journées de juillet, le parti de la contre-révolution qui, au moment du danger, se cachait derrière des soldats égarés, renouait la trame de ses anciens complots. C'est à l'abri de la liberté que nos lois garantissent à tous, sans distinction d'opinions, que ce parti cherche à renverser les institutions que nous avons conquises. Il a pris notre longanimité pour de l'hésitation, notre confiance en nous-mêmes pour de la faiblesse; hier, il s'est démasqué à Saint-Germain-l'Auxerrois par une provocation insensée à la guerre civile, concertée, de son aveu même, avec Holy-Rood...

« Nos lâches ennemis n'ont qu'un moyen de compter encore dans notre pays. C'est de nous diviser, c'est de répandre parmi nous les méfiances et les discordes. Cette tactique a fait depuis quarante ans trop de mal à la France pour qu'ils n'y reviennent pas aujourd'hui.

« Souvenons-nous que depuis un siècle le mot d'ordre du jésuitisme (le mot est ancien!) est : *Haine à la famille d'Orléans!* Confions-nous au roi que cette haine et ces persécutions ont identifié avec notre cause... On veut pousser le peuple au désordre pour éloigner de lui le travail et la sécurité : la raison du peuple rejettera ces perfides insinuations, il cessera de dévaster les propriétés publiques. Le gouvernement connaît le dévouement de la garde nationale pour le roi, à nos institutions, à l'ordre. Ce dévouement ne se démentira jamais, et cette grande cité sera préservée de tous les excès qui pourraient compromettre sa tranquillité et son repos.

« J. Baude. »

(2) Le lendemain, M. de Montalivet publiait une autre proclamation, dans un esprit plus ferme et plus gouvernemental.

« Habitants de Paris, un mouvement d'indignation, malheureusement trop motivé, a produit des désordres affligeants. Oubliant la justice du roi, des citoyens ont cru devoir se faire justice par eux-mêmes : ils n'ont fait que donner des armes à nos plus cruels ennemis. Ce n'est pas ainsi que les conquêtes de juillet doivent être défendues. Le respect pour la loi et l'amour de l'ordre, voilà les véritables remparts de la liberté. Les principaux auteurs de la manifestation factieuse qui a eu lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois sont entre les mains de la justice. Notre devoir à nous est d'attendre en silence les arrêts qu'elle prononcera bientôt. Aujourd'hui, aucun désordre nouveau ne peut trouver d'excuse. Braves concitoyens, éloignez-vous donc des groupes des factieux qui essayeraient peut-être de se former sur quelques points. Il est temps que ces agitations sans cesse renouvelées aient un terme, et que l'énergie de la nation en armes, si dignement représentée par l'admirable garde nationale de Paris, fasse justice de tous ceux qui voudraient ébranler le trône populaire de Louis-Philippe.

« Montalivet.

« 16 février 1831. »

lieux de la métropole, la perle précieuse de Paris; ces tours, qui semblent les géants des âges, ne les accablent pas de la hauteur des siècles; sous prétexte que l'archevêque de Paris (lui, proscrit et calomnié, le père des pauvres), a autorisé la cérémonie (ce qui est un mensonge), cette multitude se précipite vers l'archevêché. Et ce fut ici encore une scène horrible; comme englouti dans un torrent dévastateur, tout disparaît; les murs, les parquets, les charpentes, les grilles; cet archevêché tout à côté de l'hôpital fondé par un évêque de Paris, où tant de misères sont accueillies sous le nom de Dieu, l'hôtel du pauvre, cet archevêché est détruit de fond en comble, sans qu'il reste pierre sur pierre. Il y avait là une bibliothèque, la plus curieuse pour le droit ecclésiastique, des collections si rares qu'il a été impossible d'en réparer le vide : eh bien! ces livres, ces manuscrits, ces richesses si précieuses sont amoncelées sur le Petit-Pont et jetées en pleine rivière au milieu des gros rires, des joies de carnaval. Comme les huguenots dans le sac de Rome, après la mort du connétable de Bourbon, des misérables affublés de vêtements sacrés processionnent sous la mitre des évêques avec la crosse en main; ce peuple qui s'assied sur les bancs de la cour d'assises, les repris de justice, les malfaiteurs, les vagabonds, parodient les cérémonies de l'Église. Pendant tous ces désordres l'autorité reste impuissante; Notre-Dame est remplie de gardes nationaux, et on ne réprime rien (1).

D'où vient cette aveugle incurie? En classant même l'archevêché parmi les monuments publics, comment ne le faites-vous pas respecter? Il est vrai que des mesures sont prises, mais non point contre les fauteurs du pillage, les chefs de partis qui conduisent eux-mêmes cette populace; on décerne des mandats d'amener, et contre qui? juste ciel! contre l'archevêque de Paris; M. de Quélen pourtant, de l'aveu de M. Barthe, ministre des cultes, a fait son devoir : il a empêché le service à Saint-Roch, sur un simple avis du gouvernement; si un autre service a été célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est sans son aveu, on le reconnaît; néanmoins le préfet de police va confondre un prélat vénérable dans cette tourbe publique (2) : la révolution a commencé contre lui en lançant d'ignobles caricatures; maintenant on voudrait un archevêque captif pour satisfaire cette populace de ravageurs. On savait bien que ni M. de Conny ni M. de Vitrolles ne s'amusaient à des conspirations aussi puériles; sans motifs, sans prétexte, on les fait arrêter, et tout cela tandis qu'on laisse marcher libres et souveraines les multitudes qui dévastent l'archevêché.

Le soir même, et comme si Dieu avait voulu montrer qu'on ne pouvait s'attaquer à ses temples sans que les représentants de la justice humaine en fussent atteints, cette même populace qui avait abattu les croix, brisé les sanctuaires, se porta à la demeure de M. Dupin (esprit de conservation) en proférant des paroles d'incendie et de mort. Quelles que fussent la brusquerie de son caractère, la démocratie de ses allures, M. Dupin avait gardé un sentiment d'ordre pour le pays. A la tribune il s'en était exprimé; sa parole avait rendu des services pour le maintien de la magistrature et la conservation de la légalité; ferme et nerveuse, elle avait menacé tous les auteurs de désordres, et ce fut assez pour qu'à la suite du mouvement qui venait de scandaliser la France et l'Europe on se portât chez M. Dupin. Le député n'échappa que par un bonheur inespéré. Dans ces groupes on parlait déjà de cette terrible lanterne des époques fatales de la révolution française. M. Dupin montra une fermeté de caractère remarquable, et son esprit si juste, si lucide, dut voir qu'on ne passait à travers l'église de Dieu que pour arriver à l'assassinat et au massacre. Avec un peu de jansénisme, M. Dupin avait néanmoins le sentiment religieux, et les études avaient occupé ses longues veilles; et ce ne fut pas sans indignation qu'il vit ces scènes affreuses de la populace au milieu des rues de Paris (1).

Qu'on se représente, à côté de toutes ces profanations, les saturnales du carnaval, les masques, les sarabandes, l'ivresse, la débauche, l'adultère. Les journaux ne manquèrent pas d'observer avec un ton d'indifférence railleuse que jamais le soleil n'avait été plus beau et les mascarades plus ravissantes. Oh! que Tertullien avait raison de déclamer contre les spectacles et les masques, dans Rome épuisée de sensualisme, contre ces satyres aux poils hideux et

(1) Il paraît que l'autorité militaire était inquiète sur l'esprit de la troupe, car le général Pajol publia l'ordre du jour suivant :

« Soldats, fermez l'oreille aux insinuations perfides des ennemis du roi et de la liberté; Philippe Ier saura la défendre comme la couronne qu'il a reçue de la nation. Les tentatives criminelles des partisans de l'absolutisme et de Charles X échoueront devant votre fermeté. Vous serez fidèles à des serments auxquels le peuple français s'est associé; le roi tiendra les siens. Les ennemis de la glorieuse révolution de juillet sont ceux du roi autant que les nôtres, et il se mettrait à votre tête pour les écraser, si de tels adversaires pouvaient se résoudre à combattre.

« Le lieutenant général PAJOL. »

(2) Il faut avouer pourtant à l'honneur de M. Barthe qu'il se conduisit avec respect et convenance à l'égard de M. l'archevêque de Paris : il lui rendit plus tard justice à la tribune; le mandat d'amener fut l'œuvre de M. Baude. Je ne puis assurer s'il fut inspiré par M. de Montalivet; je ne le crois pas, bien que le ministre fût très-avancé dans les idées philosophiques du XVIIIe siècle.

(3) Il y eut ceci de remarquable que, parmi les cris proférés contre M. Dupin, on distinguait celui-ci : « *A bas le jésuite!* » Tant il est vrai que cette dénomination n'est souvent qu'un prétexte. Peut-être aussi se rattachait-elle au souvenir de bienveillance de M. Dupin pour Saint-Acheul. Depuis, M. Dupin a prouvé que son esprit a changé ou que l'esprit de son temps s'est modifié.

ces bacchantes échevelées, puisque cette ivresse du peuple le poussait jusqu'à effacer la loi de Dieu. Tandis que les croix étaient abattues et que des repris de justice portaient des mains sacriléges sur Saint-Germain-l'Auxerrois et Notre-Dame, on dansait au milieu d'ignobles joies; le bœuf gras se promenait dans Paris avec ses stupides formes païennes, et un grand éclat de rire venait troubler la sépulture des morts sous les voûtes de Notre-Dame (1). Ce ne fut point assez de détruire l'archevêché; les misérables se portèrent à Conflans, la maison de retraite de M. de Quélen. Qu'avait donc fait le pieux archevêque, si secourable aux pauvres? Pourquoi poursuivre le prélat qui visitait les malades à l'Hôtel-Dieu chaque semaine, et consacrait ses revenus à soulager la misère publique? On brisa tout à Conflans: le pillage dévastateur détruisit cette modeste demeure; comme les serfs du moyen âge, quelquefois révoltés contre leur évêque, ce peuple aurait brisé le crâne de M. de Quélen à coups de marteau, aux cris de: *Commune! commune* (2)!

C'étaient moins les désordres du peuple qui devaient ici frapper les imaginations que la faiblesse et l'incurie de l'autorité et la complicité de la presse. Si toutes les époques virent des agitations de multitude, des émeutes, des pillages, des violences, il reste encore des ressources lorsque le pouvoir a la volonté et la force de les réprimer. En ce moment il se révélait un fait assez curieux, c'est que d'abord toutes les feuilles publiques, même celles du gouvernement, semblaient caresser ce peuple et justifier le désordre en n'accusant que les carlistes: croit-on qu'un seul journal s'indignât de voir le saccagement des choses saintes? Non, on excusait la colère des multitudes; si l'on n'osait dire précisément qu'elles avaient bien fait (3), on répétait qu'elles avaient agi dans leur droit; et par le peuple on entendait alors cette masse de misérables, qui se portaient aussi bien contre M. Dupin, l'expression de la magistrature, que contre l'Église, le symbole de la morale religieuse. Comme en 1792, on ne parlait que de la colère et de la juste vengeance du peuple, et les proclamations même des autorités n'accusaient que les carlistes.

Nul, en effet, ne pouvait excuser cette imprudente démonstration d'un parti sur une tombe; pour satisfaire le vulgaire, on ordonna l'arrestation de quelques chefs légitimistes à Paris, sans preuves, sans motifs. On chercha l'archevêque pour l'exécution du mandat d'amener; il fut obligé de prendre la fuite et de se cacher comme aux jours néfastes. En révolution, quand on a pillé un homme, on l'accuse, on l'arrête, et au besoin on le tue, pour suivre l'ordre logique des idées. Ensuite un arrêté du gouvernement sanctionna, en le généralisant, l'acte du maire du quatrième arrondissement, qui ordonnait de briser les croix. M. de Montalivet eut la faiblesse extrême de condescendre à ce désir d'une émeute; on vit le marteau iconoclaste saccager le faîte des cathédrales et la croix disparaître, sous prétexte qu'elle était un symbole de parti (4). Partout il y eut rage contre le signe de la rédemption, et parce que quelques bandes de malfaiteurs avaient porté une main sauvage sur les églises du Christ, on leur donna pleine victoire; on dépossédа les villes et les campagnes de la croix révérée, devant laquelle s'agenouillaient le pauvre dans les longues et pénibles routes, le marin après la tempête, le voyageur menacé d'un danger. Et pourquoi aussi n'allait-on pas jusque dans les cimetières pour arracher les croix des tombes qui couvraient les ossements de nos pères? Elles étaient là, en public, en dehors des églises.

Avec les croix disparurent aussi les fleurs de lis, beau souvenir de notre histoire: il ne fallait avoir au cœur, ni traditions du passé, ni amour poétique des vieux temps, pour éprouver cette haine contre l'écusson de France. Écusson aux fleurs de lis sur champ d'azur depuis saint Louis jusqu'aux Valois; écusson aux trois fleurs de lis depuis Henri IV, avec lambel pour la maison d'Orléans, avec péri pour les Condé et barre pour les Penthièvre, vertueux rejetons de la lignée du comte de Toulouse. Ces fleurs de lis étaient aux écussons de huit maisons souveraines (l'Angleterre se faisait gloire de les avoir), et l'on ne pouvait les effacer ni de la boussole ni des monuments de Louis XIV (5). Vingt-deux maisons de noblesse les portaient en leur chef, gagnées sur le champ de bataille; cinq pairies en Angleterre, les Montgommery en tête. Ces fleurs de lis les Médicis les portaient a

(1) La profanation des vases saints; cet affublement grotesque du peuple ne s'était point vu depuis les scènes d'impiété sous Chaumette. On sait que Robespierre même en avait été indigné.

(2) Un an après, Conflans fut offert par l'archevêque de Paris comme hôpital de convalescence pour les cholériques, et le même prélat fut fondateur de l'œuvre des orphelins du choléra.

(3) Il y avait tant de caresses pour la multitude dans les proclamations de M. Odilon Barrot, qu'on pouvait les comparer à l'allocution de Pétion, maire de Paris, adressée au peuple envahissant les Tuileries dans la journée du 20 juin 1792: « Citoyens, vous tous qui m'entendez, vous venez de présenter légalement votre vœu au représentant héréditaire; retournez chacun dans vos foyers. Vous ne pouvez exiger davantage. Sans doute votre exemple sera imité par les départements, et le roi ne pourra se dispenser d'acquiescer au vœu du peuple. Retirez-vous, je vous le répète: en restant plus longtemps ne donnez pas occasion aux ennemis du bien public d'envenimer vos intentions vertueuses. »

(4) La populace ayant aussi dégradé les bas-reliefs de l'arc de triomphe du Carrousel qui rappelaient la campagne d'Espagne de 1823, le gouvernement, dans cette triste journée de concessions, les fit enlever lui-même.

(5) C'est avec joie que nous avons vu à Versailles l'écusson fleurdelisé, maintenu sur le grand palais de Louis XIV.

Florence; elles avaient accompli et scellé la conquête de la Flandre, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Corse. Eh bien ! une rage soudaine se porta sur cet antique écusson : les mêmes mains sauvages qui avaient saccagé les croix vinrent briser les armes de Louis XIV au palais de Versailles et à la statue équestre du grand roi à la place des Victoires. Il y eut à ce sujet des choses fort ridicules : des flots de peuple vinrent gratter de leurs ongles les fleurs de lis sur les panneaux des voitures; et il n'y eut d'acte de courage que de la part de lord Névil (Montgommery) qui, se trouvant à Paris, tomba sur les assaillants à coups de poing plutôt que de voir souiller son équipage; conduit chez le commissaire, il s'exprima ainsi : « Je suis pair d'Angleterre, Montgommery de race; un de mes ancêtres, le vingtième de ma généalogie, reçut de Louis VIII, roi de France, le conquérant de l'Angleterre, la faveur de semer en plein champ les fleurs de lis de son écusson, et nul ne les arrachera qu'avec ma vie. En ma race est une légende que le diable ne put effacer le blason des Montgommery, et si votre peuple est plus méchant que le diable, lord Névil est aussi fort que ses ancêtres. » Le noble pair d'Angleterre garda ses armoiries intactes et quitta ce peuple insensé qui dévorait son passé historique.

Telle fut néanmoins la faiblesse de tous (et ici sans exception), qu'il fut décidé que les fleurs de lis disparaîtraient des armes et de l'écusson royal. Oh! qu'il en dut coûter au noble chef de la branche d'Orléans d'effacer de son blason ce magnifique témoignage que portaient ses ancêtres en champ clos; Monsieur, frère de Louis XIV, si courageux sur le champ de bataille (1); le régent si brave, si fort gardien de son droit; puis son bisaïeul si savant, si orgueilleux de son rang, lorsqu'il put lui être disputé par la maison d'Espagne. Les fleurs de lis avaient disparu un moment, lorsqu'un malheureux père avait eu la faiblesse de changer le nom d'Orléans en celui d'Égalité, et aujourd'hui le conseil des ministres tremblant devant une émeute, insinuait comme une concession indispensable de faire encore disparaître les armoiries fleurdelisées. Pour un cœur de gentilhomme, c'était affreux; et tandis qu'une foule d'intrus allaient apparaître avec des blasons d'emprunt, façonnés par des mains ignorantes avec des pièces fausses, des écartèlements bizarres, un prince de la maison de Bourbon ne pouvait plus glorieusement montrer les fleurs de lis; on lui imposait de les cacher comme chose honteuse; on brisait son écu comme le juge d'armes des tournois. La maison Laffitte avait gardé quelque jalousie sans doute contre la maison de Henri IV et de Louis XIV; le dernier fournisseur pouvait même conserver son blason de l'empire; un prince souverain ne pouvait désormais montrer le sien. Ce fut là le sacrifice qui dut coûter le plus au roi (2).

Ce fut surtout à l'étranger que les ravages des journées des 14 et 15 février produisirent un effet épouvantable, non-seulement dans les cabinets, mais encore parmi les peuples. Voici sous quel aspect d'abord les cabinets envisagèrent ces événements : « tous les pouvoirs sont soumis aux émeutes, un mécontentement public peut entraîner une révolte; cela ne signifie rien lorsque la force politique parvient à la réprimer : on l'avait vu ainsi après les troubles de décembre; mais le fait le plus significatif, c'est lorsqu'on s'aperçoit que ce pouvoir a été assez faible pour être dominé par les concessions, assez impuissant pour ne pas réprimer le désordre. » Et c'était là précisément ce qui était arrivé à Paris : il y avait eu ravage des églises par les masses, pillage et dévastation; ces tourmentes s'étaient vues à Munster, en Hollande au temps des huguenots, à Anvers, en Allemagne au XVIe siècle. Mais ce qui était une preuve incontestable de la faiblesse, de la décadence du pouvoir en France, c'est que loin d'avoir osé réprimer une anarchie si profonde, le gouvernement s'y était pour ainsi dire associé. On avait cédé à l'émeute, on lui avait donné en holocauste la croix et les fleurs de lis, dénaturant ainsi les deux caractères sacrés d'un État, la religion et la royauté. Les méfiances de l'Europe ne s'étaient jamais étendues sur le caractère personnel et l'habileté du prince appelé au trône de France; seulement on craignait qu'il ne fût pas assez maître des événements pour les dominer d'une manière absolue. L'expérience venait de constater que le pouvoir était débordé; par qui ? juste ciel ! par les classes les plus infimes de la société, et, de l'aveu même des orateurs

(1) La note suivante fut communiquée du cabinet du roi :

« En conservant les fleurs de lis sur le sceau de l'État, le roi n'y avait vu qu'un emblème, qui avait été celui de la France pendant plusieurs siècles, et auquel se rattachaient des souvenirs honorables pour ses ancêtres, et glorieux pour la nation. Mais depuis que de coupables tentatives en ont fait un signe de ralliement des ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et que l'opinion publique ne voit plus dans cet emblème que des souvenirs récents qui lui sont odieux, le roi a écarté toute autre considération, et a rendu une ordonnance pour changer le sceau de l'État. En même temps le roi a donné des ordres pour faire disparaître les fleurs de lis, partout où on pourra le faire sans dégrader les monuments publics, et sans renouveler les mutilations auxquelles donna lieu, en 1814, l'enlèvement des emblèmes de la république et du règne de Napoléon. »

(2) Aussi le prince s'exprimait-il avec franchise sur cette triste journée de concessions, dans sa conversation pleine de sens avec MM. Odilon Barrot, Laffitte et Arago. « Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette règle de conduite, depuis que je suis roi. C'est à l'occasion de mes armes; je tenais aux fleurs de lis, parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elles n'étaient pas plutôt la propriété de la branche aînée que de la branche d'Orléans, parce que, de temps immémorial, elles ornaient mes écussons de père en fils. Eh bien ! le public a voulu qu'on les supprimât; j'ai résisté

de la chambre, par des repris de justice et une multitude désordonnée. Ce fut donc ici l'événement le plus fatal à nos relations extérieures : les gouvernements grandirent leurs forces militaires ; ils virent qu'il n'y avait plus moyen de se rapprocher d'un peuple qui brisait la double croyance de tout État régulier, l'autel et le trône.

Cette conviction des gouvernements était passée aux peuples ; la philosophie du XVIII[e] siècle n'avait pas tellement attiédi les âmes en Europe, qu'il n'y eût plus aucune foi au cœur des nations. Il se trouvait donc précisément que les peuples qui pouvaient prêter aide à la révolution étaient les plus profondément religieux : les Belges et les Polonais n'étaient-ils pas fervents catholiques ? C'était au carillon des cloches des églises que l'insurrection avait éclaté à Bruxelles, dans les provinces du Rhin, fières de leurs cathédrales de Cologne, d'Aix-la-Chapelle ; et ces peuples pouvaient-ils fraterniser avec une multitude qui ravageait les églises de Paris ? Qu'on jetât les yeux sur la Pologne, c'était encore la foi antique qui soulevait le peuple contre l'oppression, et les Polonais avaient pour guides les évêques ; leurs glorieux étendards étaient bénis par les prêtres au pied des autels. En Italie on croyait à la madone et aux pieuses images ; en Espagne, aux saints nationaux, à saint Jacques de Compostelle ; en Irlande, il y avait une piété de peuple, un respect pour le culte national ; et quel spectacle offrait donc à ces nations la populace parisienne ?

La révolution qui s'accomplissait en France n'était donc pas seulement politique : allait-elle devenir athée, antireligieuse, tout au contraire des insurrections belge et polonaise qui étaient plutôt religieuses que politiques ? Ces petits philosophes, ces incrédules qui applaudissaient aux ravageurs, ne comprenaient pas qu'en donnant cette tendance à la révolution de juillet, en la faisant mécréante envers Dieu et l'Église, elle se mettait en opposition avec les sympathies de l'Europe, avec tous les penseurs catholiques. Ces ravages retentissaient au loin ; les nouveaux révolutionnaires commettaient la même faute que les hommes de 1793 : ils froissaient ce qu'il y a de plus puissant au cœur de l'homme, la croyance ; et comme ils avaient en face d'eux des populations encore jeunes et ferventes, celles-là repoussaient le principe destructeur. Les gouvernements purent dès lors dire à leurs peuples : « Vous voyez, ce n'est pas seulement à nous, pouvoir, qu'on en veut, mais à la religion de vos pères, à la croyance catholique ! » Ainsi, dans ces tristes secousses de Paris, le gouvernement nouveau perdit de sa force morale aux yeux de l'Europe : l'émeute du 18 octobre avait donné le pouvoir au parti de M. de Lafayette, à la propagande, et l'Europe arma. La forte répression des troubles du mois de décembre, occasionnés par le procès des ministres, la destitution de M. de Lafayette, le licenciement de l'artillerie nationale, donnèrent une force morale au gouvernement ; alors l'Europe accrédita ses ambassadeurs : le comte Pozzo di Borgo, le comte Appony, le baron de Werther vinrent à la cour assidûment, comme pour témoigner de la confiance de leur souverain envers un système de force et de régularité. Mais les ravages des journées de février remirent tout en question : la guerre devint imminente ; la cause des rois fut populaire en Europe ; et ce qu'il y a de curieux, c'est que la Hongrie pieuse et sainte, le Tyrol agenouillé devant ses madones, mirent sur pied plus de cent mille hommes, à la seule nouvelle que les croix étaient brisées en France et les cathédrales profanées. Ce fut le grand argument et la force morale de l'Autriche.

longtemps malgré les sollicitations de M. Laffitte. Mais enfin la violence a été telle que j'ai cédé à une demande qui m'a toujours paru une véritable folie. »

CHAPITRE XLIII.

L'ANARCHIE POLITIQUE SOUS LE MINISTÈRE DE M. LAFFITTE.

Attitude de la majorité de la chambre. — Soulèvement et indignation à l'aspect de l'anarchie. — Initiative prise par M. Delessert. — Explications. — M. de Montalivet, M. Baude, M. Barthe, M. Persil, M. Odilon Barrot, le préfet et le ministre, M. Mauguin, M. Dupin, M. Guizot. — Caractère de ces explications. — Rapports des deux chambres avec le cabinet. — Éléments de majorité et de minorité. — Système ministériel. — M. Laffitte. — Sa situation personnelle. — Le ministre et le banquier. — Département de la guerre. — Le maréchal Soult. — Énergie. — Levées. — Réorganisation. — Intérieur. — M. de Montalivet. — Ses actes. — La marine. — M. d'Argout. — Instruction publique. — Justice. — Cultes. — Affaires étrangères. — Le général Sebastiani. — Le conseil des ministres. — Indiscrétions. — Mouvement d'opposition régulière. — Influence du dehors. — M. de Talleyrand. — M. Pasquier. — M. Decazes. — Nécessité d'en finir avec l'anarchie.

(DU 1[er] JANVIER AU 13 MARS 1831.)

Si la tendance de la presse avait été presque favorable, par faiblesse ou esprit de parti, aux désordres de la multitude dans les funèbres journées des 14 et 15 février, il n'en était pas ainsi de la majorité dans la chambre des députés. Cette majorité, je le répète, n'était pas bonne dans le sens absolu de la pensée morale d'un gouvernement ; mais, en aucune hypothèse, elle ne voulait ressembler à la *Législative* et assister comme elle à l'invasion des Tuileries au 20 juin ou aux massacres de septembre. Les partis avaient, en effet, essayé les mêmes excès au mois de

décembre, dans le procès des ministres, et au 14 février par la dévastation et le pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. En vain M. de Montalivet, par des préventions mensongères ou par une tactique condamnable, avait voulu donner un sens tout légitimiste aux événements qui se passaient; il venait d'ordonner à coups de télégraphe, des visites domiciliaires (1) dans les châteaux et les demeures isolées de la grande aristocratie en province. Singulier temps que celui-là, sorte de terreur au petit pied, où les honnêtes gens étaient exposés aux descentes de la police, aux poursuites des tribunaux, tandis que les chefs d'émeutes, les dévastateurs des églises, les profanateurs des autels restaient fort libres et fort indépendants de toute tourmente judiciaire. Ces visites domiciliaires produisirent peu de résultats; elles ne détournèrent pas l'esprit de la majorité qui avait les yeux fixés sur l'anarchie. Sa cause était surtout dans le mauvais esprit des populations, dans une direction fausse et desordonnée des forces de l'autorité publique. Il ne fallait pas se le dissimuler, la source première du mal etait dans le cabinet de M. Laffitte.

L'initiative de graves et solennelles interpellations fut prise avec honneur et liberté par M. Delessert : il s'agissait de la dévastation des églises, des insultes jetées au culte catholique, et c'était un protestant qui élevait la voix, pour temoigner de l'outrage fait aux doctrines religieuses de tout un peuple. On discutait la loi électorale, et M. Delessert en prit l'occasion pour dénoncer l'incurie d'un ministère qui n'avait su ni prévenir le mal ni le réprimer. « Dans l'etat d'irritation où étaient les esprits, continuait M. Delessert, il a été impossible, malgré le zèle admirable de la garde nationale et de ses dignes chefs, d'empêcher les désordres qui ont été commis, désordres qui dans la France et dans l'etranger donneront une fausse idée des sentiments de la population parisienne; car, j'ose le dire hautement, les Parisiens, comme tous les Français, détestent l'hypocrisie, le fanatisme et toutes ses pratiques superstitieuses; mais ils respectent la religion, son culte et ses ministres, lorsqu'ils sont dignes d'être respectés; et si la dévastation a dépassé toutes les bornes du ressentiment, c'est qu'il a été excité par des hommes animés sans doute par des desseins secrets, qui voulaient faire croire que la religion était proscrite et qu'il n'y avait plus de police ni d'ordre à Paris, puisque les églises étaient profanées et que le signe révéré par tant de nations et tant de siècles était abattu. » C'était ici le langage d'une âme honnête, profondément pénétrée des insultes faites à la religion de la France, à l'ordre, aux principes de toute sociabilité (2).

Le lendemain M. de Montalivet demanda la parole : « Puisqu'on accusait le ministère, il allait s'expliquer. Avait-il été possible de prévenir les scènes du 14 février? Non. C'était un acte de la liberte des cultes. Le gouvernement s'était adressé à l'autorité ecclésiastique, à l'archevêque; le service qui devait avoir lieu à Saint-Roch avait été défendu, et à l'improviste on l'avait commandé à Saint-Germain-l'Auxerrois. Au demeurant, c'était une démonstration toute carliste. Je demande ici la permission à la chambre, continuait M. de Montalivet, d'arrêter un moment son attention sur la marche de ce parti incurable qui s'appelle aujourd'hui le parti *carliste*, et dont la destinée semble un éternel aveuglement. Ce qui le distingue, c'est la faiblesse; et ce qui le domine, c'est la présomption. Caduc et mourant, on l'a vu rêver la force; vaincu et flétri, il rêve toujours la victoire. Du reste, si ce parti n'a rien oublié, il a appris quelque chose, l'art de conspirer légalement, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec les armes d'une liberté qu'il invoque après avoir voulu naguère l'étouffer; c'est dans l'action plus lente mais plus efficace des écrits calomnieux, des defiances excitées, des agitations sans cesse renouvelées et des insinuations perfides qu'il cherche surtout son triomphe (3). »

(1) « Dès le 13 février, disait M. de Montalivet à la tribune, douze dépêches télégraphiques ont été expédiées sur les divers points du royaume pour ordonner des perquisitions chez les partisans de la dynastie déchue, avec l'instruction de détenir ceux que les perquisitions pourraient compromettre. »

Rien de plus arbitraire que ce qui s'était passé à cette occasion. Ces violences n'amenèrent aucun résultat sérieux ; voici ce qu'on écrivait au ministère :

Vannes, 16 *février*. — « Le préfet du Morbihan vient de faire saisir un plan d'insurrection chez le colonel Louis Cadoudal. »

Lyon, 17 *février*. — « Diverses perquisitions ont été faites hier chez des carlistes bien connus. M. Forbin des Issarts, ex-pair, a opposé une vive résistance, et il a fallu appeler la garde nationale; il y avait dans sa chambre deux ou trois paires de pistolets chargés. Il a dit au commissaire de police qu'on était bien dupe de croire qu'il conservait des papiers; que tout était dans sa tête, et qu'il ne craignait pas de déclarer hautement qu'il était l'ennemi prononcé du gouvernement actuel. »

Dieppe, 19 *février*. — Hier, le procureur du roi a fait une descente au château de Montégny, habité par M. Dambray, ex-pair de France. Il paraissait s'attendre à cette visite; on n'a rien trouvé de suspect dans ses papiers. On assure que M Dambray n'a pas hésité à déclarer qu'il avait assisté à Paris, le 14, au service funèbre de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'il avait reçu nombre de personnes qui font des voyages à Londres et à Holy-Rood. » C'était avec des ouï-dire qu'on poursuivait.

(2) Chambre des députés, *séance du* 18 *février* 1831.

(3) On avait arrêté sans motifs et sans cause, M. le vicomte de Conny, homme loyal que tous les partis respectaient ; il écrivait de la Conciergerie :

« ...Le commissaire chargé de mon arrestation était accompagné d'une foule d'agents de police qui ont envahi mon appartement ; ils se sont jetés sur mes papiers ; tout est devenu l'objet de leurs investigations ; ils ont voulu tout connaître, et pénétrer jusque dans le sanctuaire de la vie la plus intime ; ils ont tout lu, et les lettres de ma mère, et celles de ma sœur et celles de mes enfants.

On voit que le ministre développait la même tactique ; on l'accusait d'avoir laissé l'anarchie en pleine domination de la société, et il jetait le blâme et la faute sur une opinion imprudente qui n'était, à vrai dire, qu'un accident de la situation. Cette anarchie, qui n'était encore qu'au sein de la société, se manifestait dans le pouvoir lui-même; et l'on vit, chose étrange! le préfet de police, M. Baude, après une justification incomplète et fautive, attaquer la marche tout entière du gouvernement et accuser les ministres. L'anarchie, on devait à peine en tenir compte : « Mais ce qui est important dans les événements de février, ce sont des dispositions préexistantes qui se sont manifestées à cette occasion, et qui, si elles leur avaient manqué, auraient probablement éclaté avec plus de violence, et probablement avec beaucoup de plus grands maux dans quelque circonstance tout aussi imprévue. Là est la véritable question. Il faut après les journées de février, faire ce qu'on aurait dû faire après celles de juillet et de décembre, étudier le secret de ces grands événements, celui des dispositions qui les produisent; et quand ces dispositions existent, croyez que les occasions ne manquent jamais à leur manifestation. Il faut le dire, si le gouvernement (et ici j'entends ce mot dans son acception la plus étendue, et j'y comprends le ministère et les chambres), si le gouvernement restait dans les errements qu'il a suivis depuis six mois, il laisserait notre pays à la merci des circonstances, et nul ne peut prévoir les conséquences qui en résulteraient. »

M. Baude allait plus loin, et il demandait, comme mesure première, fondamentale, la dissolution de la chambre, préoccupation capitale de la gauche; M. Baude, fonctionnaire public, dénonçait ainsi le système suivi par les chambres comme incomplet et insuffisant. Alors M. Persil, après quelques paroles rudes et blessantes jetées à la restauration, exposa le système de cette fraction de la majorité dont il faisait partie : « Quels sont donc les principes du ministère, les nôtres à nous qui voulons l'appuyer, puisque, comme lui, nous repoussons à la fois le gouvernement absolu et la licence sous le nom de république? Ces principes sont, ils doivent être ceux promis à l'hôtel de ville, réalisés dans cette enceinte le 7 août, offerts au roi comme condition de son avénement, jurés par lui le 9 du même mois, et garantis ensuite par le serment individuel de chacun de nous. Si c'est là ce que ironiquement on se plaît à appeler le système du *juste milieu*, nous devons en convenir, nous sommes de ce juste milieu : nous n'en voulons, nous n'en reconnaîtrons pas d'autre, non-seulement parce qu'il est l'œuvre de la sagesse et de la raison nationale au moment même de la révolution, mais parce que nous avons juré de lui être fidèles, et qu'on ne nous a pas reproché, nous qui n'avons pas traversé la révolution et qui n'avons pas prostitué les serments, d'y avoir jamais manqué. »

Ce discours, sorte de programme, exprimait l'opinion de cette partie de la chambre qui voulait bien la répression du désordre, mais en vertu d'un fait tout matériel, sans remonter aux principes d'organisation sociale. M. Bersil se plaignait de l'absence de toute autorité, de toute répression; et alors M. Barrot se présenta fièrement à la tribune : « Je n'examine pas si la police a connu et apprécié assez tôt les incidents qui sont survenus à Saint-Germain l'Auxerrois; si elle a prévenu autant qu'elle le pouvait les progrès du désordre; si elle avait une force suffisante disposée à tout événement : ce sont des détails dans lesquels je n'entrerai point. Je dirai même que, comme député, je suis complétement satisfait par les explications de M. le préfet de police. Mais, messieurs, il y a un symptôme beaucoup plus grave, et il ne faut pas que la France s'y méprenne... On a dit : Est-il possible que le gouvernement ait de la force, quand il conserve des agents qui servent de point de ralliement et de caution aux factieux? Le même reproche était adressé au ministère avant que deux personnages bien plus importants que moi se fussent retirés de l'administration; je veux parler de l'illustre général Lafayette et de mon honorable ami M. Dupont (de l'Eure). Alors aussi on disait que le gouvernement n'aurait jamais de force, tant qu'il serait entravé par des hommes dont la présence aux affaires encourageait les séditieux et préparait la désorganisation; eh bien! je crois que la retraite de l'illustre général et

Pendant qu'ils se livraient à cette longue et rigoureuse perquisition, tout à coup un cri de joie s'est élevé d'un de ces hommes! Le malheureux, en fouillant dans une bibliothèque, avait trouvé parmi des brochures un imprimé ayant pour titre : *Pacte d'union entre les royalistes de l'Ouest et du Midi*. Sa joie fut grande, mais elle devait être courte. S'il eût lu cet imprimé, il en eût appris la date. Elle remonte à plus de dix ans, elle est de 1821.

« Le lendemain quelques journaux ont répété la grande découverte. Mon nom a été placardé sur tous les murs de Paris : on a affiché dans toutes les places, dans tous les carrefours, la grande conspiration dont j'étais un des chefs, et lorsque je reposai sous les voûtes de la Conciergerie, j'ai entendu retentir mon nom dans les rues qui l'environnent. Je pourrais ici demander si, lorsqu'un citoyen n'est pas même en prévention, son nom doit être ainsi livré aux fureurs des partis; je pourrais demander si, sous le règne des lois, on peut par de lâches calomnies dévouer un Français aux cris aveugles d'une multitude égarée? Mais laissant aux hommes de bien de toutes les opinions le soin de caractériser de tels actes, placé sous les verrous de la Conciergerie, du fond de ma prison j'élève la voix, et j'adresse au pouvoir deux questions : elles sont indiscutables :

« De quels crimes suis-je accusé? Quels sont mes accusateurs?

« Le vicomte FAUX DE COSSY.

« De la Conciergerie, 21 février 1831. »

celle de l'honorable garde des sceaux n'ont point profité au gouvernement. Je crois que ma présence dans l'administration ne fortifie ni n'affaiblit le ministère. Je n'ai pas tant de présomption que de me regarder pour le pouvoir comme une cause de force ou de faiblesse... Quant aux principes qui viennent d'être professés à cette tribune, on me permettra d'être surpris et douloureusement affecté de la supposition qu'on a faite que parce qu'on était fonctionnaire public on faisait abandon de toute indépendance d'opinion. »

C'était là le point capital, décisif; M. Odilon Barrot formulait presque un acte d'accusation contre le ministère tout en se justifiant : « Comme magistrat, je suis resté complétement étranger aux actes officiels que le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont faits pour rétablir l'ordre; j'y suis resté complétement étranger, et cela, non par un effet de ma volonté, ni par une réserve que j'aurais pu m'imposer à la suite d'autres circonstances et dont je me serais assurément départi au moment du danger, mais par l'effet d'une impérieuse nécessité. Je n'ai connu les proclamations aux habitants de Paris, les réquisitions faites à la garde nationale, les instructions données aux maires que par les journaux. Cependant j'ai cru, au risque de sortir de l'enceinte où l'on paraissait vouloir me circonscrire, que mon devoir de citoyen m'imposait une sorte d'intervention; je me suis transporté de ma personne à Saint-Germain-l'Auxerrois; j'ai, autant qu'il était en moi, fortifié la garde nationale dans ses bonnes et honorables dispositions; j'ai, autant que je l'ai pu, calmé l'effervescence des masses. Je me suis rendu de là à l'archevêché, où j'ai conféré avec mon honorable collègue M. de Schonen; je me suis entendu avec lui (mais officieusement seulement, car je ne pouvais rien de plus), pour garantir, si cela était possible, les bâtiments de l'archevêché d'une entière dévastation. Voilà ce que j'ai fait. En cela, je le répète, j'ai agi d'après la seule impulsion de ma conscience, et par le besoin que tout citoyen, digne de ce nom, éprouve de toujours concourir au maintien de l'ordre. J'ai agi sans instruction supérieure, sans direction aucune, sans qu'on m'ait communiqué aucun ordre, alors cependant (qu'il me soit permis de m'en plaindre hautement ici), alors cependant qu'il était naturel que les instructions aux maires et les réquisitions à la garde nationale passassent par mon intermédiaire. »

De telles paroles étaient aigres, accusatrices; M. Odilon Barrot se plaçait vis-à-vis de M. de Montalivet dans la même situation où il se trouvait naguère par rapport à M. Guizot. La préfecture de la Seine lui paraissait comme une grande commune; homme politique, il se posait dans la même opinion que M. de Lafayette et M. Dupont (de l'Eure) : comment dès lors restait-il dans sa position subordonnée vis-à-vis le ministre de l'intérieur? « La susceptibilité que vous avez remarquée dans M. le préfet de la Seine, disait M. de Montalivet, ne pourrais-je pas avec plus de raison l'éprouver moi-même, car elle se comprend mieux *du haut en bas que du bas en haut?* Je ne demande pas mieux que de me reprendre si on a donné à mes paroles un sens qu'elles n'avaient pas; j'ai voulu dire que la susceptibilité était plus concevable du supérieur à l'inférieur, que de l'inférieur au supérieur. Je dirai donc au préopinant : Cette émotion que l'on a montrée ici, et ce désir d'intervenir pour calmer la population, pourquoi est-ce la première fois que j'en ai connaissance? Pourquoi n'est-on pas venu une seule fois demander des ordres et des instructions? Je rappellerai à M. le préfet de la Seine, que, hier, une croix ayant été descendue par ordre du maire du 4e arrondissement, je demandai à M. le préfet de la Seine quels ordres avaient été donnés à ce maire à cet égard (1); il me fut répondu que le maire avait bien fait, et que c'était de son propre mouvement qu'il avait agi. Eh bien! si M. le préfet de la Seine a loué le maire du 4e arrondissement de s'être porté de son propre mouvement à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le ministre de l'intérieur eût désiré pouvoir rendre le même hommage au préfet de la Seine, qui apparemment ne pouvait pas croire non plus avoir besoin d'ordres pour se transporter partout où il serait nécessaire. »

C'était ici la demande de la démission de M. Barrot, car le préfet et son supérieur en étaient presque venus aux injures; et ce fut alors que M. Barrot s'écria avec un ton très-élevé, comme l'homme sûr de sa puissance, que si le ministre croyait sa susceptibilité blessée, il y avait un moyen facile de se donner pleine et entière satisfaction. A un tel éclat de tribune, M. Barthe voulut apporter quelque modération, et on lui doit cette vérité, qu'il rendit pleine justice à l'archevêque de Paris : « Quelles que soient les préventions, il faut être juste envers tout le monde; j'ai cru devoir, dans les dernières circonstances, offrir au ministre de l'intérieur ma médiation auprès de l'archevêque de Paris; j'ai acquis depuis la conviction que l'archevêque, qui déjà auparavant avait été consulté sur le service projeté, avait déclaré que la cérémonie pourrait avoir de fâcheux résultats, et qu'il s'était rendu chez le curé de Saint-Roch pour l'en détourner; ce sont des faits à la connaissance de tout le clergé de

(1) M. Baude avait dit, pour expliquer cette étrange conduite : « Le peuple, excité par l'apparence des fleurs de lis qui surmontaient la croix de Saint-Germain, en demanda la suppression. Le maire du 4e arrondissement était sur la place, il donna l'ordre d'enlever la croix et les fleurs de lis. »

(*Séance du 18 février.*)

Paris, et, je le répète, il est de toute justice de les faire connaître. » Le temps était si amer, si triste, qu'il fallait presque du courage pour être juste envers le vénérable archevêque; et M. Barthe qui l'avait vu de près avait été frappé de tant de vertus et de douceur évangélique (1).

M. Odilon Barrot avait attaqué de face et sans déguisement le ministre de l'intérieur. Ce fut ensuite le tour de M. Baude, prefet de police, qui se sépara hautement du système tout entier. « Qu'a-t-on fait, s'écria-t-il, depuis six mois pour ces besoins moraux et ces besoins matériels, dont la négligence a perdu la restauration? Rien, ou à peu près. Et ici, pour arriver à un meilleur état de choses, je demanderai si le ministère, avec l'organisation que nous avons conservée, est un bon instrument pour satisfaire à ce double besoin? D'après ce que ma position me met à même de voir, la disposition des esprits est excessivement grave; et si nous restons dans l'état actuel, la circonstance la plus imprévue pourrait nous amener de nouveaux troubles. Je dois donc dire, et je demande la permission de m'exprimer avec toute franchise, je dois dire que dans mon âme et conscience, la législature actuelle ne me paraît pas appelée à satisfaire tous les besoins moraux du pays. »

Était-ce là chose assez extraordinaire? Voici donc un fonctionnaire public, dépendant du ministère, qui attaquait non-seulement le cabinet, mais encore la majorité constitutionnelle, force de sa politique, et le prefet de police demandait la dissolution de la chambre : doit-on s'étonner dès lors que des chefs d'opinion, les hommes de quelque importance eussent le cœur brisé à l'aspect de cette fatale anarchie du pouvoir et des esprits. « Peut-on concevoir, s'écriait M. de Salvandy, que pendant trois jours consécutifs des monuments aient pu être dévastés impunément? Fallait-il que le gouvernement souffrît que la croix, ce signe revéré, fût renversée sous ses yeux; et devait-il rester spectateur impassible de ces scènes renouvelées des temps d'anarchie? Fallait-il que, sous le gouvernement de Philippe d'Orléans, nous vissions les fleurs do lis arrachées à l'écu de Bayard et au bâton de Turenne! Je ne comprends pas une réaction contre l'histoire (2). » — « Messieurs, répondait M. Mauguin, je redoute les mouvements populaires; mais je dis que par cela même, et pour pouvoir les empêcher à l'avenir, il faut les examiner et en discerner les motifs. Pourquoi le peuple n'attend-il pas que le gouvernement fasse justice et veut-il l'obtenir de ses propres mains? C'est que la faiblesse de l'administration, son indécision, cette absence de pouvoir, et je dirai presque de gouvernement, ont semé la défiance, défiance telle que le peuple se demande si, dans le cas où il n'aurait pas agi, des poursuites auraient été dirigées par l'autorité. Que ces poursuites eussent eu lieu, moi je le crois fermement; mais pourtant il serait permis d'en douter. Cette lenteur, cette incurie de ceux qui ont le pouvoir, on s'en demande la cause. Quand vous voyez les ministres ici vous avez confiance. Il en est parmi eux pour qui je ressens une estime profonde et une affection vive (3); tous même sont dans ce cas. Et cependant tous réunis, on sent qu'il manque quelque chose à leur ensemble. En présence des obstacles que nous pouvons rencontrer tant au dedans qu'au dehors, nous demanderons au ministère de veiller de plus loin au salut de la patrie, de ne pas permettre à un parti de reprendre confiance, de prévenir les divisions qui amènent si promptement la désorganisation du corps social. Le remède est facile; je le dirai franchement : il est dans la volonté du gouvernement. J'ai assez souvent lutté contre la majorité de cette chambre pour avoir droit de dire ici qu'elle donnera au pouvoir tout ce qu'il lui demandera de juste. La chambre peut mériter des reproches; mais à mes yeux le gouvernement en mérite bien plus encore. »

M. Mauguin caressait ainsi la multitude; les torts n'étaient point à l'émeute, mais au pouvoir; plus d'une fois la révolte avait raison, et cette profession de foi entraîna M. Dupin à la tribune : « J'ai connu la popularité, s'écriait-il, j'ai connu son ivresse, son exaltation; j'ai connu aussi ses retours, sa variabilité, ses injustices, ses inimitiés; je ne me suis jamais enorgueilli des éloges, ils m'ont souvent blessé;

(1) On n'avait épargné aucune humiliation à l'archevêque de Paris, et sur un mandat d'amener de M. Baude, on le rechercha jusque dans une maison religieuse. Il se trouvait précisément, dans la chambre des députés, le frère de M. de Quélen; il demanda la parole pour défendre le vénérable prelat. — « Je me hâte de déclarer qu'il n'est pas ici question de relever une pierre où il puisse désormais reposer sa tête, mais de relever une réputation calomnieusement outragée... Un mandat d'amener a été décerné contre M. l'archevêque de Paris; il a été notifié, j'ose le dire, avec les formes les plus acerbes et les plus menaçantes; une perquisition de plusieurs agents de police est venue troubler tout un monastère où l'on savait que M. l'archevêque se retirait quelquefois auprès d'un vieillard vénérable, son compagnon d'infortune et des amis le plus parfait modèle. »

(2) Il est heureux dans les temps de crise de trouver ainsi des hommes de courage et d'honneur. M. Kératry avait la même opinion, mais avec plus de ménagement. — « Je n'aime pas plus les fleurs de lis qu'un autre, dit-il à la tribune; mais vous les aviez. Elles n'appartenaient pas à la troisième race de vos rois, elles ont paru sur l'écusson de France dès la seconde, elles faisaient partie de celui du prince honnête homme et bon Français qui nous gouverne. Vous y avez renoncé, c'est une faute. »

(Chambre des députés, *séance du 18 février*)

(3) M. Mauguin voulait faire entendre ici son estime pour M. Laffitte et M. Merilhou. Nous allons bientôt parler de l'intrigue qui essaya de le faire entrer lui-même au ministère.

mais je ne saurais m'émouvoir des injustices, ces menaces ne sauraient m'intimider; je sais faire mon devoir... A l'égard de mes dispositions personnelles, voici ma profession de foi: modération mais non faiblesse, fermeté et persévérance pour tout ce qui m'apparaît comme vraie liberté, liberté sage et renfermée dans les limites de la raison et du droit; progrès dans les institutions, mais par les lois et non par les émeutes. J'ai toujours combattu le désordre, quelle que fût sa bannière, et les ennemis de la liberté, quelque masque qu'ils eussent pris; j'ai toujours détesté l'anarchie, et quand je l'ai vue mise en pratique jusque dans ma maison, cela ne m'a point fait revenir de mes préventions contre les théories anarchiques. » Ces paroles rappelaient la scène fatale et récente dont M. Dupin avait failli d'être victime : n'était-ce pas ici le retour aux scènes affreuses de 1792 ?

Nul pourtant de ces orateurs n'osait aborder la question, et largement remonter à la source du mal. Alors ce fut le tour de la parole grave et solennelle de M. Guizot : « Je crois fermement que nous sommes dans une mauvaise direction; que l'ordre et la liberté chez nous sont en péril et non en progrès; que nous ne sommes pas dans la voie du gouvernement libre et national. J'en étais convaincu, il y a trois mois, lorsque avec mes honorables amis nous sortîmes du ministère. D'autres hommes, honorables comme nous, sincères comme nous, comme nous dévoués au prince et au pays, en ont jugé autrement; ils ont cru la tâche possible aux conditions auxquelles nous l'avions jugée impossible. Je ne leur demande pas ce qu'ils en pensent aujourd'hui... Je dis que si on persiste dans cette voie, si c'est à la popularité qu'on demande le gouvernement, on n'aura pas de gouvernement; l'ordre y perdra sa force, la liberté son avenir, les hommes qu'on y appellera, leur popularité, et que nous ne serons pas plus avancés après. Pour mon compte, je ne crois pas qu'il soit possible de rester dans cette position. »

La haute franchise de cette déclaration nécessite, pour l'historien, d'examiner une fois encore la situation respective des opinions dans la chambre et le classement des partis, à la fin du mois de février 1831, époque si capitale. En face de ce développement étrange du système ministériel, les deux chambres, si faibles alors, essayaient de prendre une attitude d'opposition; si la chambre des pairs, mise au ban du côté gauche, soumise à une nouvelle constitution, ne pouvait composer les éléments d'une opposition forte et constante, il n'en était pas ainsi de la chambre des députés dont les révolutionnaires voulaient en vain nier le mandat. Il faut des circonstances bien exceptionnelles pour que la majorité ne cherche pas à se montrer conservatrice (un pays ne peut vouloir se perdre) et plus l'anarchie s'agitait dans les rues, plus la chambre des députés redoublait de zèle et de tenue pour arriver à un système conservateur. Évidemment M. Laffitte n'avait qu'une majorité de tolérance, c'est-à-dire cette espèce de majorité qui vous soutient parce qu'elle ne veut pas embarrasser la situation déjà difficile d'un pouvoir; elle n'abdique pas ses principes, mais elle suit les vôtres avec une sorte d'inquiétude; la majorité ne fait pas de l'opposition continue, mais elle taquine, elle s'élève de temps à autre pour témoigner de ses sentiments et de ses affections jusqu'au jour où elle croit le temps venu pour vous renverser (1).

Telle était la chambre des députés, et il suffit d'en compter les éléments pour s'en convaincre. A l'extrême droite, le petit groupe des légitimistes n'était ni assez fort ni assez hardi pour s'identifier, comme il l'a fait depuis, au mouvement révolutionnaire avec lequel il avait trop d'antipathies; il parlait de temps à autre sur des questions nationales, afin de chercher un peu de popularité, ce qui lui était bien difficile après la chute irréparable qu'il venait de subir. A ses côtés, le centre droit conduit par MM. de Martignac, Vatismenil, de Caux, Agier, formait un parti d'ordre assez respectable pour être écouté et compté. Et au sein de ce parti était venu prendre place l'homme intègre, au jugement sérieux et d'avenir, élu sept fois dans les elections précédentes, M. Royer-Collard, dont la parole était d'un immense poids dans toutes les discussions publiques. M. Royer-Collard était devenu comme le centre et le pontife du grand groupe de députes de la defection du centre droit et d'une fraction du centre gauche, qui commençaient à former le noyau des futurs conservateurs (2).

Avec une incomparable habileté, M. Guizot s'était fait l'organe et la parole de ce parti; dans les habitudes de M. Royer-Collard, la tribune pour lui n'était qu'un accident; il voulait que chaque discours fût un événement mémorable qui marquât dans l'histoire de la chambre; il parlait peu, de sorte qu'il laissait à M. Guizot le soin de développer avec les formes les plus graves l'opinion des conservateurs groupés dans une même destinée. M. Guizot, sorti du ministère, acquérait ainsi une position de majorité plus belle peut-être que la direction du pouvoir, puisque, par le fait, ce parti pouvait renverser ou soutenir le ministère à son gré. Enfin (et se rapprochant encore de ce

(1) Les antipathies contre le ministère du 2 novembre venaient aussi dans la chambre des députés de ce qu'on la menaçait sans cesse de dissolution. M. Laffitte ne le dissimulait même pas.

(2) M. Royer-Collard définit très-bien la situation. On se rappelle la belle épithète qu'il adressa à M. Odilon Barrot. « Il y a longtemps que je vous connais, monsieur, vous vous appelez Péthion. »

groupe) était le parti de la résistance au mouvement révolutionnaire, ici dans un ordre plus matériel que moral. Lorsque une révolution surgit, il y a ceux qui sont opposés à sa pensée, et ceux qui sont opposés seulement à ses excès. Ainsi, à tout prendre, il y avait de visibles antipathies de caractère et d'habitudes entre M. Dupin et M. Royer-Collard, entre M. Guizot et M. Persil; et cependant tous marchaient sur une même ligne, parce qu'ils avaient également peur de l'anarchie et des excès révolutionnaires; ils se liaient moins par les sympathies que par le sentiment d'un commun danger. Dans le culte enthousiaste de la révolution, MM. Dupin et Persil fraternisaient avec la seconde section gauche; par la peur de l'anarchie, ils votaient avec le centre droit; et ceci s'explique par les antécédents et les traditions d'une politique si différente.

Qu'avait donc pour lui le ministère de M. Laffitte qui depuis trois mois gouvernait les affaires du pays? D'abord il disposait de la plus grande fraction de la gauche qui n'avait elle-même de force qu'en se rapprochant de son extrémité, de MM. Mauguin, Salverte, Audry de Puyraveau, sans rejeter le programme de M. de Lafayette, sorte d'annulation de tout gouvernement positif. On aimait généralement le caractère de M. Laffitte, doux, conciliant, pacificateur, sans aucune de ces aspérités qui repoussent les noms et les antécédents. Mais il avait devant lui deux adversaires bien redoutables, M. Casimir Périer et M. Guizot qui agissaient contre la pensée de ce ministère avec fermeté, mais par des mobiles différents. M. Périer paraissait le ministre nécessaire et le successeur désigné de M. Laffitte à un plus haut degré que tous les autres; M. Guizot lui-même le sentait; car, pour être opposé à M. Laffitte, il fallait un homme qui eût marqué dans la révolution, sans antécédents capables d'atténuer sa valeur et sa position ministérielle aux yeux des fanatiques de juillet; M. Guizot sentait que le temps n'était point venu encore pour lui de prendre la direction des affaires (1). Tous les centres poussaient donc M. Périer avec unanimité, sans arrière-pensée; président de la chambre, c'était le candidat indiqué pour le ministère, et l'on ne tolérait le système de M. Laffitte que parce qu'il fallait tout à fait le compromettre afin d'en rendre le retour impossible. Dans les combinaisons qui doivent préparer la chute d'un ministère, il y a cette vérité pratique, c'est qu'en se hâtant trop on peut tout compromettre; il faut qu'un cabinet hostile soit bien usé quand on le brise: si vous le renversez trop tôt, il est encore debout; si vous le brisez à son temps, il est alors fini; il faut se rappeler ce terrible refrain d'un drame de Schiller: « Les morts seuls ne reviennent plus; » et malheureusement la gauche n'en était pas là au milieu des enthousiasmes de juillet.

On savait de toutes parts que la position de M. Laffitte était singulièrement compromise, et par une fatalité étrange pour sa vie publique, autant celle du banquier que celle du ministre (2). M. Laffitte était arrivé aux affaires avec une prodigieuse réputation d'homme de finance; en effet, sa renommée s'était beaucoup accrue sous la restauration. Consulté depuis l'origine même du gouvernement de Louis XVIII par les ministres des finances, il était entré en plein dans les idées de M. de Villèle, le ministre si spécial de bureaux et d'affaires; on supposait donc qu'appelé lui-même à la direction du trésor, il apporterait cet ordre, cette capacité célébrée depuis quinze ans. Dès qu'il se mit à l'œuvre, l'illusion tomba tout à fait; aidé de son sous-secrétaire d'État, ainsi que je l'ai dit, il remua d'une façon stérile vieux cartons, vieux projets; sous prétexte de changer pour faire de la nouveauté, on remonta à la Convention, au Directoire, à Cambon, à Rewbell, les héros de M. Thiers; comme si tous les systèmes de violence, de banqueroute, de tiers consolidés, pourraient jamais être cités comme des époques de crédit et de sécurité.

Cette imagination méridionale jetait du désordre partout; plus elle voulait faire, plus elle désorganisait; s'agitant beaucoup, tourmentant les dossiers, et au bout de cela qu'y avait-il? du vide, une négation de toute idée forte, et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est qu'en se proclamant novateur, on allait remuer tous les anciens projets ensevelis dans la poussière des bureaux; l'on s'en enthousiasmait comme si ce fussent des merveilles. Aussi qu'était-il avenu? C'est que la plupart de ces projets, changés, brisés, modifiés par les chambres, avaient bien abaissé

(1) M. Casimir Périer reconnaissait lui-même qu'il n'était qu'un ministre de transition; il disait un jour à M. Guizot: « Je ne resterai là qu'un moment pour le grand malaise; il faudra tôt ou tard que l'on forme un ministère où vous siégerez à côté de M. de Mortemart. »

(2) M. Laffitte avait fait annoncer par la circulaire suivante, qu'il mettait sa maison de banque en liquidation.

« Paris, le 19 janvier 1831.

« Les fonctions auxquelles j'ai été appelé par la confiance du roi me forcent à regret de renoncer à ma maison de banque qui n'existera plus que pour la liquidation. L'un de mes associés, M. Balguerie, étant décédé, et l'autre, M. Thomas-Philippe, voulant se retirer, la liquidation s'opérera par les soins de M. Ferrère-Laffitte, mon neveu, assisté au besoin par les fondés de pouvoir que je me réserve de désigner. En attendant que des circonstances plus favorables permettent de recomposer un établissement auquel se rattachent quelques honorables souvenirs, mon neveu forma une maison provisoire pour ne pas discontinuer avec mes anciens amis des rapports que je serai heureux de lui voir cultiver. Je quitte avec douleur une carrière à laquelle je croyais avoir consacré ma vie entière. Que je contribue, pour ma faible part, au bonheur public, et je serai dédommagé. »

« J. Laffitte. »

la renommée d'ordre et de capacité de M. Laffitte. La loi sur l'impôt de quotité, le projet sur les boissons, tout cela fut retiré, changé de fond en comble, et jeta dans les esprits une perturbation inconcevable. On peut se faire une juste idée du peu de tenue, du peu d'ordre qui existait dans l'esprit de M. Laffitte comme dans celui de son premier commis, à l'occasinn du projet de loi sur la liste civile. Dans le premier temps, et en suivant son instinct de magnificence et de grandeur, M. Laffitte avait fixé le chiffre de la liste civile à 18 millions, en s'appuyant sur le légitime motif qu'une liste civile bien répartie, avec un roi ami des arts, de l'industrie, du commerce, n'est qu'un grand moyen de circulation, de récompenses justes, et de largesses intelligentes et secourables. Voilà que tout à coup M. Laffitte renonce à ce chiffre qu'il avait lui-même posé et le descend à 12 millions : quelques obstacles dans le conseil, des articles de journaux, suffisent pour opérer ce changement dans son esprit, et cette concession presque publique produisit un plus mauvais effet (1) que si l'on avait gardé le chiffre primitif, sauf à le laisser spontanément fixer par la chambre. M. Laffitte, toujours si indiscret, si compromettant par la parole, eut la faiblesse d'autoriser des bruits que la malveillance grandissait encore, au sujet d'un état que l'administration de la liste civile avait fuurni aux ministres, sur les dépenses particulières de la maison du roi (2). En Angleterre, ces discussions n'ont rien d'irritant; les ministres traitent la question de la liste civile dans le parlement, comme en famille, avec toute liberté, mais avec convenance; il n'y a pas ces oppositions passionnées qui en appellent aux masses, et si l'on se permet quelques mots durs contre la prodigalité du monarque, rien ne s'élève jusqu'à la royauté, institution sainte et profondément respectée par le peuple anglais.

Il y avait cela de particulièrement fatal dans la situation de M. Laffitte, qu'avec ses idées politiques un peu désordonnées, ce décousu dans les projets de finance, il se trouvait que sa position personnelle de banquier était fortement menacée. Comme il s'agit d'affaires rendues publiques par une vaste liquidation, et que d'ailleurs pour les expliquer on a jeté mille calomnies sur la couronne, il me sera permis d'entrer dans quelques détails; puis, ces mêmes affaires se mêlant à celles du trésor, il y avait toujours corrélation inévitable et action réciproque de la position du ministre sur le banquier, et du banquier sur le ministre; ce qui confond le double caractère de l'homme public et privé. D'où venaient les pertes de M. Laffitte, et qui amena cette espèce de liquidation immédiate, si terrible pour ses intérêts? On doit faire une large part aux circonstances. M. Laffitte, sous la restauration, était le banquier européen; tous les fonds lui étaient déposés, et les partis les plus extrêmes les versaient dans sa caisse comme sur un terrain neutre; ces fonds il les faisait honorablement valoir, et c'est ce qui avait grandi sa fortune.

Tout à coup juillet surgit; évidemment M. Laffitte en poussant à la révolution par ses principes et un peu par sa vanité, n'avait pas calculé tous les dangers d'une telle perturbation jetée tout à coup dans les affaires. Ce n'est pas à son seul dévouement pour la chose publique que M. Laffitte dut la décadence de sa maison, mais à un motif bien plus simple, bien plus matériel, puisé dans l'ordre des événements. Dès que les étrangers virent qu'il n'y avait plus de sécurité pour leurs capitaux en France, ils demandèrent à les retirer; près des deux tiers parmi les déposants français

(1) Le projet de loi sur la liste civile fut présenté à la chambre des députés, par M. Laffitte, dans la séance du 15 décembre 1830.

(2) Ce budget n'avait pourtant rien que de très-modéré; c'était sans doute pour caresser l'esprit du temps qu'on avait porté à un taux si minime les dépenses de la chapelle. Voici au reste cet état approximatif :

Dépenses personnelles.	160,000 fr.
Cassette.	300,000
Cabinet.	60,000
Bibliothèques, souscriptions.	280,000
Dépenses personnelles et bienfaits.	1,000,000
Aides de camp du roi.	360,000
Dépenses de la chambre.	220,000
Chambre, chapelle, traitements.	40,000
Musique, loges aux théâtres, représentations à bénéfice.	300,000
Gages.	630,000
Habillement et livrée.	200,000
Lingerie et blanchissage.	100,000
Chauffage.	250,000
Éclairage.	370,000
Bouche et office.	750,000
Cave.	180,000
Écuries (300 chevaux).	900,000
Haras de Meudon.	120,000
Intendance générale.	480,000
Archives de la couronne.	25,300
Trésor.	320,000
Caisse de vétérance.	860,000
Secours et pensions.	1,500,000
Mobilier personnel.	1,200,000
Manufacture de Sèvres.	226,000
— des Gobelins.	288,000
— de Beauvais.	78,000
Beaux-arts et musées.	450,000
Objets d'arts.	500,000
Monnaie des médailles.	406,000
Forêts et domaines.	1,100,000
Bâtiments (personnel et matériel).	3,050,000
Service de santé.	80,000
Frais de voyage.	1,000,000
Fêtes et cérémonies.	400,000
Présents.	130,000
Fonds de réserve pour tous les services.	200,000
Total	18,533,300 fr.

exigèrent aussi le payement immédiat de leur compte courant; et il fallut que M. Laffitte recourût à des moyens extraordinaires pour arriver à couvrir ces demandes imprévues (1); il était en face de la banque, institution précautionneuse et toujours un peu jalouse des banquiers particuliers, à côté du trésor et du roi qui pouvaient également aider la maison de banque; pour cela il fallait trouver tous ces concours; et en toute hypothèse M. Laffitte, inquiet sur sa liquidation personnelle, pourrait-il garder sa position politique de ministre responsable?

Telle était la question réelle qui se rattachait à la vie politique du ministre et l'embarrassait : la banque fit-elle bien de refuser la signature seule de M. Laffitte, et l'escompte de son papier? Dut-elle exiger une garantie pour rester dans l'application stricte de ses statuts et les intérêts de ses actionnaires? Le roi ne se montra-t-il pas dans la mesure d'une loyale gratitude en donnant une garantie sans laquelle M. Laffitte ne pouvait obtenir crédit? L'achat de la forêt de Breteuil fut-elle une bonne ou mauvaise affaire, surtout à l'époque où elle fut accomplie? L'intervention de M. Aguado, généreuse, spontanée sans doute, ne fut-elle pas couverte par la garantie bien autrement utile du prince (2)? Et, en résultat, n'y eut-il pas plus d'aigreur que de réalité dans les plaintes portées depuis par M. Laffitte contre la couronne qui l'avait tant aidé? Les passions se sont trop emparées de ces intérêts pour que l'histoire les fasse entrer dans le cadre sérieux de son récit autrement que pour expliquer les inquiétudes du président du conseil; car la position particulière du banquier devait nécessairement gêner les allures du ministre : n'était-il pas singulier de voir en France, à la tête des affaires et du trésor, le chef d'une maison de banque en liquidation publiquement annoncée, demandant des délais et des répits pour tous ses payements, un jour en retard avec la banque, le lendemain suscitant l'intervention de M. Aguado et la garantie du roi?

Nul ne pouvait soupçonner la probité de M. Laffitte; mais évidemment, dans cet état de gêne, il ne pouvait rester au ministère des finances; les embarras personnels de sa maison pouvaient donner lieu à des suppositions de plus d'une espèce, et alarmer le crédit. Il fallait donc à la tête du trésor un homme qui inspirât sécurité. M. Laffitte pensait trop à ses affaires particulières (et il le devait à l'éclat de sa maison) pour s'occuper de questions générales; et même, avec l'aide de l'immense crédit de M. Thiers et de ses théories sur les finances révolutionnaires, il ne pouvait empêcher la méfiance qui se rattachait déjà aux bons royaux que l'on ne voulait plus même à trois mois de date. La malveillance, il faut être juste, se mêlait à tout cela. Quand on est ennemi politique on ne respecte pas toujours la vie privée de ses adversaires : on cherche à les blesser par tous les côtés; or, dans la chambre, M. Laffitte avait beaucoup d'adversaires, des hommes injustes et méchants qui le poursuivaient dans sa considération pour l'abattre plus facilement dans son pouvoir; et ceci alla si loin que sur des bulletins on lut cette expression d'une lâcheté affreuse : ***Jacques Lafaillite.*** Ainsi les partis n'épargnaient rien, ni les calomnies ni les mauvais propos contre une des plus honorables existences de banque. Il y avait cela de particulier dans M. Laffitte, que s'il avait de nombreux amis sur tous les bancs de la chambre, il avait encore plus de méfiants que d'amis; il était excellent homme; nul ne poussait plus loin la générosité de sentiment et de caractère; mais il avait toutes les vanités, toutes les personnalités d'un esprit gâté par la flatterie; il était lui seul, toujours lui seul; ennemi, disait-on, de l'aristocratie, rien de plus aristocratique que son intérieur, tout couvert de blasons; on en rencontrait partout, depuis le haut jusqu'au bas de son palais. Mon Dieu! il n'y avait aucun mal à cela; seulement il fallait avoir un peu d'indulgence pour les vieux noms et les titres qui ne dataient que du moyen âge; si l'on avait une juste fierté de sa noblesse récente, il fallait bien pardonner celle qui descendait de saint Louis; les armoiries du banquier devaient lui faire excuser les fleurs de lis. Sans doute les noms de l'empire étaient beaux! Il y avait du bien et du mal dans chaque vie, mais le

(1) Je donne ici l'état que les amis mêmes de M. Laffitte ont publié, et si l'on en suit les articles on verra que dans les circonstances difficiles M. Laffitte aurait eu de la peine à trouver des prêteurs.

M. Laffitte devait à la banque de France 7,600,000 francs dont 3,600,000 francs échus, et 4,000,000 de francs à un et deux ans de terme. Pour garantir et éteindre cette dette, M. Laffitte offrait de payer de suite, savoir :

En bonnes créances sur hypothèques.	000,000 fr.
En bons débiteurs à six mois.	1,000,000
Idem à plus long terme.	3,000,000
En actions d'une valeur incontestable	1,200,000
Sur le service des Invalides.	800,000
Son hôtel.	1,000,000
Trois immeubles en vente.	1,400,000
Diverses rentrées dans l'année.	1,000,000
Total recevable dans 12 mois ou plus tard.	10,200,000
Plus en garanties, immeubles et terrains	4,700,000
Total	14,900,000
Dette unique	7,600,000
Excédant	6,300,000

(2) Ce ne fut qu'après avoir obtenu cette garantie, que les emprunts de M. Laffitte furent accomplis. Au reste la forêt de

passé valait le présent, et les traditions des temps anciens balançaient les bulletins de la grande armée avec leurs victoires et leurs revers!

Or le défaut de M. Laffitte était d'être tellement fier de sa personnalité qu'il ne pardonnait pas celle des autres, et ce sentiment créa bien des oppositions. Joignez-y les jalousies politiques, les méfiances groupées autour de lui, le décousu des autorités, la lutte intestine dans le conseil, et l'on s'expliquera comment le ministère du 2 novembre marchait à sa décadence. Il y avait là des hommes d'une incontestable valeur, et spécialement le maréchal Soult, d'une capacité si vigoureuse : par ses services et la fermeté de son caractère, le maréchal s'était placé en première ligne; son application de tous les instants avait préparé la réorganisation spéciale du ministère de la guerre. Quand le maréchal Gérard avait quitté ce département, il y avait du désordre, une mollesse indicible; incontestablement homme de probité, le maréchal Gerard avait un laisser aller malheureux, et il se trouvait entouré de petites et de grandes intrigues. Le nerf de la discipline se détendait; sous son ministère commence l'achat des fusils au gouvernement anglais, cette triste affaire dont le résultat fut si étrange. Le maréchal Soult s'aperçut immédiatement du vice de notre état militaire; puisque dans un cas extraordinaire nous avions besoin de l'étranger pour nos fusils, nos remontes de cavalerie, il y avait vide et impuissance. Ce point n'avait pas été assez examiné par le parti qui poussait à la guerre. Quoi! au premier acte d'hostilité, on avait recours à l'étranger pour les armes et les chevaux! était-ce là constater nos forces de bataille aux yeux de l'Europe?

A l'immense désordre que la faiblesse et le décousu du maréchal Gérard avaient laissé s'introduire dans le département de la guerre, le maréchal Soult fit succéder une vaste série de mesures fortes et répressives : le premier lien de toute armée, c'est la discipline : le ministre voulut donc que partout elle fût rétablie avec vigueur, sans distinguer les héros de juillet des autres hommes. On ne vit plus l'étrange spectacle des sous-officiers et soldats chassant leurs chefs, et de régiments organisés et commandés par des hommes sans grade et sans garantie dans l'armée (1). Avec un instinct militaire éminent, le maréchal vit bien que les meilleurs soldats, les officiers les plus sûrs, seraient ceux qui sortaient des gardes du corps et de la garde royale, et sans scruter les opinions, sans s'arrêter aux stupides distinctions de l'école patriote, il plaça dans les rangs de l'armée les officiers les plus fermes pour la répression de l'émeute, comme les plus distingués pour la théorie et la pratique des manœuvres. Les levées régulières se succédèrent parce que le ministre appartenait trop à l'école positive des vieux soldats de l'empire, pour donner de l'importance militaire aux levées bourgeoises : aux jours des batailles, la troupe de ligne seule serait solide au champ d'honneur, et les volontaires, comme M. de Lafayette les entendait, seraient plutôt un embarras qu'une force réelle; la Russie seule sait employer des Cosaques.

En même temps le service et l'armement des places fortes furent assurés sur un vaste pied; à cette époque, pour grandir leurs efforts, les bureaux de la guerre donnèrent des aperçus exagérés sur l'état de dénûment des arsenaux, tels que la restauration les avait laissés, et pour relever cette erreur il y eut à la chambre des députés un remarquable discours de M. le vicomte de Caux, exposant la situation véritable des arsenaux de France, au moment où finissait le règne de Charles X. L'ancien ministre, si honorable et si ferme, le collègue de M. de Martignac, constata qu'à aucune époque, même sous l'empire, les magasins de munitions n'étaient mieux pourvus, et qu'on avait un admirable pied de paix, le seul qui fût porté au budget de l'État (2). C'est, hélas! un peu la tendance des gouvernements nouveaux d'exagérer les vices des systèmes qui tombent, comme moyen de se faire valoir; et certes, le maréchal n'avait pas be-

Breteuil fut achetée 10 millions par le roi : elle rendait 210 à 215,000 francs; en outre, le roi garantissait un prêt de 6 millions à la banque de France, et de plus la différence pour tous les autres prêts, si les garanties données par M. Laffitte ne suffisaient pas.

(1) Le maréchal voulut immédiatement rétablir la hiérarchie dans le choix et l'avancement.

Circulaire du ministre de la guerre aux lieutenants généraux, commandant les divisions militaires.

« Paris, le 11 décembre 1830.

« Général, des demandes irrégulières d'avancement ou d'admission à la retraite ou au traitement de réforme me parviennent journellement par l'entremise de MM. les lieutenants généraux commandant les divisions militaires, qui croient sans doute devoir me les transmettre au fur et à mesure qu'ils les reçoivent, sans examiner si elles sont établies conformément aux dispositions réglementaires et appuyées de pièces et certificats exigés suivant le cas. Il en résulte un surcroît de travail et des retards dans l'expédition des affaires, parce que ces demandes leur sont renvoyées, ou du moins sont considérées comme non avenues. Pour remédier à ces inconvénients, je dois vous rappeler :

« 1o Que l'avancement au choix pour les grades supérieurs, roulant sur toute l'armée, et le concours ne pouvant avoir lieu qu'entre les officiers qui ont été proposés aux inspections générales, vous devez refuser de me transmettre toutes les demandes qui vous sont faites pour ces grades hors du temps des inspections.

« 2o Enfin, que pour les propositions d'admission à la réforme ou à la retraite, les règles prescrites par les art. 31 et 35 de l'instruction du 21 juin 1829, sur les revues générales d'inspection doivent être observées ponctuellement.

« Le ministre secrétaire d'État de la guerre,

« Maréchal duc de Dalmatie. »

(2) Le général vicomte de Caux fournit à la chambre des députés

soin de cette petite vanterie des bureaux pour augmenter ses services; ils étaient grands. Tandis qu'il y avait décousu partout, le maréchal seul se préoccupait de son département; debout à cinq heures du matin, donnant ses audiences à six heures, il se faisait une gloire personnelle de constituer une armée, voulant que tout se ressentit de son passage aux affaires. A la fin de février, l'armée pouvait être portée au complet de deux cent vingt mille hommes; il ne faut rien exagérer; les soldats sur le papier sont faciles à rassembler, mais quand il s'agit de faire campagne on doit compter ses hommes un à un, et sans se faire les illusions des partis qui ne procèdent jamais que par millions de soldats comme sur la scène du boulevard. Au 1[er] mars 1831 on aurait pu former trois armées principales : l'une aux Alpes de soixante mille hommes, une autre sur le Rhin de cinquante mille, et une troisième de quarante mille au nord sur les frontières; et ce n'était pas assez pour défier les grandes puissances de la coalition, surtout dans une guerre en dehors de nos frontières (1).

Au département de l'intérieur le pouvoir était aux mains de M. de Montalivet; il se révélait dans ce caractère un mélange singulier de bien et de mal, des vieux préjugés avec une certaine jeunesse d'idées : nul ne pouvait contester au ministre une grande fermeté de desseins, un dévouement sans borne, une volonté arrêtée d'empêcher le désordre. Les défauts de M. de Montalivet venaient de deux causes : d'une éducation mal dirigée et de l'influence de jeunes camarades, à peine échappés du collége. Cette éducation au reste, commune à l'université, lui avait donné de fausses idées sur le principe éternel et moral qui domine les sociétés; M. de Montalivet était voltairien, et à ce point de vue un peu hostile au clergé; il ne comprenait pas que les sociétés se fondent, non pas seulement sur la force matérielle, mais sur la force morale, et que les principes sont tout. M. de Montalivet avait une franchise d'écolier pour le bien comme pour le mal; et au ministère de l'intérieur, il n'avait pas alors la main assez ferme, l'esprit assez sûr, pour diriger les questions organiques de l'ordre social; il avait fait de son cabinet une sorte de parloir que chacun envahissait pour le travail et la récréation. Son côté remarquable c'était un dévouement à la couronne franc et sincère; le prince, qui en avait tant besoin alors, appelait à sa confiance ce jeune ministre qui le servait presque avec amour; les rois expérimentés aiment les dévouements jeunes et ardents; ils les ploient et les font servir à leurs desseins; quand on a une pensée supérieure, on veut avoir une main fidèle, et ce n'est pas ce qui se trouve le plus facilement.

C'était moins le ministère de la marine qu'une certaine position d'amis et d'affaires qui créait à M. d'Argout une bonne situation dans le gouvernement. La marine avait été jusqu'ici un département secondaire, et cependant presque toujours on le faisait occuper aux temps difficiles par des hommes nécessaires à la marche du gouvernement. Tel était M. d'Argout, intermédiaire commode, esprit assoupli, qui pouvait rapprocher les hommes, entamer et suivre les négociations. Le cabinet de M. Laffitte s'était révélé à lui comme une transition; et quoiqu'il eût pris part à tous les actes du ministère du 2 novembre, il sentait bien, avec M. de Montalivet, que ce ministère ne pouvait durer, parce qu'il n'avait aucune condition de

l'état suivant sur l'artillerie et les magasins de l'armée à la fin de la restauration :

Bouches à feu de siége, place et côte.		6,049	11,152
— de campagne.		4,503	
Projectiles. Boulets.			4,612,931
— Bombes.			339,309
— Obus.			450,028
— Grenades.			627,516
Affûts de siége, place et côte.		7,939	10,580
— de campagne.		2,641	
Voitures de siége et de campagne.			8,502
Armes portatives. Fusils.			846,334
Armes portatives. Mousquetons.			48,590
— Pistolets (paires de).			56,383
— Sabres d'infanterie et de cavalerie.			336,324
— Lances.			26,330
— Cuirasses.			5,529
Poudre en baril.	Kilog.		8,296,651
— en munitions confectionnées.	—		865,719
Cartouches d'infanterie.			40,923,063
Plomb en saumons et en balles.	Kilog.		2,319,641

(1) *État de l'armée d'après un rapport du ministre de la guerre au roi, daté du 20 février* 1831.

	hommes.
État-major général.	3,019
Gendarmerie.	13,612
Infanterie de ligne.	201,431
Infanterie légère.	54,873
Ouvriers, compagnies départementales et de discipline.	16,728
2 régiments de carabiniers.	1,864
10 — de cuirassiers.	9,320
12 — de dragons.	12,336
18 — de chasseurs.	18,504
1 — de lanciers.	1,026
6 — de hussards.	6,163
École de cavalerie.	621
Artillerie.	36,382
Génie.	8,101
Équipages militaires.	3,748
Compagnies sédentaires.	5,936
Accroissement en vertu de l'ordonnance du 17 janvier pour porter les régiments d'infanterie à 3,620 sous-officiers et soldats.	39,600
Total de la force de l'armée lorsque le dernier complet sera atteint.	434,146

Plus 91,797 chevaux dans lesquels la gendarmerie, l'artillerie, le génie et les équipages figurent pour 50,000.

vie. Est-ce qu'un cabinet était possible sans l'assentiment sûr et ferme des deux chambres? M. d'Argout ne le croyait pas; et dès lors, sous main, de concert avec ses amis, il préparait une administration qui aurait pour base M. Casimir Périer, la pensée des centres de la chambre. Le comte d'Argout, à ce point de vue, était un instrument fort actif; on le voyait partout, comme un de ces négociateurs qui portent les paroles d'homme à homme, avec un tact parfait de chaque situation et d'une bonne facilité de rapports.

La pratique des affaires, une certaine expérience des événements qui se fait vite, avaient bien corrigé M. Barthe de ses primitives tendances, et le ministre venait de donner des gages à la partie conservatrice du ministère en se ralliant à elle avec franchise (1). On l'avait vu lors de la discussion sur les troubles de Saint-Germain-l'Auxerrois; M. Barthe avait rendu pleine justice à M. l'archevêque de Paris, et en général à la conduite du clergé. Cependant ce n'était pas tout, au milieu des préjugés philosophiques et des mauvaises passions qui éclataient contre la foi catholique. Avec tout l'esprit impartial qu'on pouvait lui supposer, le ministre avait à correspondre avec les évêques, à régler les cérémonies, à discuter les articles; et quels que fussent les principes de la constitution, on marchait droit au despotisme, sous prétexte de la liberté des cultes. Le plus grand désordre régnait dans les cités et les campagnes; tandis qu'on opprimait à Paris les services, les cérémonies religieuses du culte catholique, on écrivait au patriarche de l'Église française, M. Châtel (2), pour louer son patriotisme, le féliciter sur son dévouement à la chose publique; un maire de Paris le suppliait de suspendre pour quelques jours le service qui devait se faire en français en l'honneur de Kosciusko; et c'était au temps où un mandat d'amener était lancé contre l'archevêque de Paris : pourquoi cette violence? Les hommes d'ordre, les pontifes de paix étaient incarcérés, et les fauteurs d'émeutes excusés et loués, même dans les journaux! Qu'avait-on à reprocher au digne archevêque de Paris, dont la probité et la charité étaient si admirables? Et pourtant il cachait sa tête, non plus pour la dérober aux persécutions de la multitude, mais bien à un mandat d'amener régulier décerné par M. Baude. Le pouvoir n'avait pas alors le sentiment de ce que la religion inspire de pur et d'élevé, de ce que la bonne éducation commande envers un homme de naissance et de pieuse vie; et ceci rappelle un beau témoignage rendu à M. de Quélen par le roi Louis-Philippe lui-même. Un jour quelques dures paroles étaient jetées en sa présence par le jeune duc d'Orléans contre l'archevêque; tout à coup le roi l'interrompit : « Vous avez tort, mon fils, l'archevêque peut bien ne pas nous aimer, mais c'est une âme honnête et sainte. »

Quant à M. Mérilhou, le laudateur de Mirabeau, garde des sceaux après la retraite de M. Dupont (de l'Eure), il apportait aux affaires une nonchalance, une timidité dont rien n'approche, et avec cela l'esprit et la tendance politique de son maître (3). Par le cœur il appartenait à la coterie de M. de Lafayette, qui avait sollicité ardemment la destruction de la magistrature; et l'on doit remarquer que l'émeute des journées de février s'était portée aussi bien contre M. Dupin, le défenseur des tribunaux inamovibles, que contre l'archevêque de Paris, le chef de l'Église, tant il est vrai que toutes les religions se tiennent, celle de Dieu comme celle de la justice qui est sa plus pure émanation. Au demeurant, M. Mérilhou était une de ces grandes timidités politiques, dominées par la crainte de se compromettre, surtout avec son parti, qui était la gauche, caressante même avec la république. Comme ministre, M. Mérilhou était le symbole de la nullité et de la peur.

Le secrétaire d'État le mieux posé dans ce cabinet, parce qu'il avait compris la véritable situation de la France et de l'Europe, c'était le général Sébastiani. Avec un instinct parfait, il avait deviné que la question de la paix était dans la vive répression de la propagande, et que, pour les affaires étrangères, il ne fallait qu'un ministre subordonné, laissant au prince la haute direction. La propagande ne pouvait être qu'une politique toute de transition et de circonstance, et qui devait faire place à un système de conservation permanente. Les réfugiés espagnols désarmés venaient d'être dispersés dans l'intérieur de la France. Même conduite à l'égard des réfugiés piémontais qui s'étaient réunis à Lyon (4). Le roi ne voulait pas

(1) M. Barthe agit dans cette question de l'archevêché avec le sentiment des convenances; les mesures acerbes vinrent de M. Baude et le laisser faire de M. Odilon Barrot; quant à l'esprit de réaction, il fut tout entier dans M. de Montalivet, qui s'était pris, on ne sait trop pourquoi, d'une haine profonde pour la restauration. Le ministre de l'intérieur ne voyait partout et dans tout que le parti carliste.

(2) Ce fut l'époque du grand triomphe de l'abbé Châtel. M. Casimir Delavigne fit des vers français sur la musique du *Dies iræ*; on annonçait ainsi une cérémonie de l'abbé Châtel :

« Le service funèbre à la mémoire de Kosciusko, qui avait été remis à cause des événements, aura lieu définitivement au bazar de la rue Saint-Honoré, mercredi prochain, 23 février. M. l'abbé Châtel dira la messe en français; des artistes exécuteront une messe en français, et chanteront sur la musique du *Dies iræ*, une hymne adressée par les Polonais à Kosciusko. Cette hymne est de M. Casimir Delavigne. Le prix des billets est de 2 et 3 francs. »

(3) Il m'a été rapporté que pendant son ministère de l'instruction publique, il était fort difficile, même aux chefs de division, d'aborder M. Mérilhon. M. Guignault, directeur de l'École normale, ne put pas même le voir une seule fois. A la justice, ce fut à peu près la même tiédeur d'administration.

(4) M. de Barante, esprit si élevé, eut ordre d'annoncer à la cour

que le moindre trouble fût apporté en Europe, à la suite de la révolution de juillet. Partout ce principe pacifique : à Pétersbourg, envoi de M. de Mortemart, pour dire qu'on n'interviendrait pas en faveur de l'insurrection polonaise ; à Vienne, affirmation confidentielle que l'Autriche pouvait faire tout ce qui maintiendrait l'ordre et la police en Italie ; à Berlin, mêmes instructions à l'ambassadeur ; à Rome, envoi de M. de Sainte-Aulaire, après M. de Latour-Maubourg, pour affirmer au nouveau pontife élu, le cardinal Capellari, sous le nom de Grégoire XVI, que le roi des Français restait le fils le plus soumis de l'Église catholique. Et à Londres, M. de Talleyrand avait ordre de déclarer à la conférence que la France refuserait tout vote de réunion de la Belgique, ou même l'élection du duc de Nemours ; qu'enfin elle s'entendrait avec l'Angleterre, la Prusse et la Russie sur le choix d'un souverain qui pourrait convenir à la nation belge, seulement à l'exclusion du duc de Leuchtenberg. Cette sagesse du roi des Français avait donné en Europe la plus grande opinion de sa modération, de son esprit calme et réfléchi, et toute la question des cabinets était de savoir s'il aurait assez de force, au milieu des partis, pour comprimer la tendance des idées révolutionnaires ; car la lutte était vivement engagée entre le bien et le mal, entre le pouvoir et la propagande.

Sous le ministère de M. Laffitte, le roi présidait constamment le conseil des ministres, et ce fut à cette présidence assidue que l'on dut la sagesse et la dignité du conseil : par tous les points on attaquait cette prépondérance ; on la disait illégale, inconstitutionnelle ; et que serait-il résulté, grand Dieu ! sans ce concours ? Quels désordres dans les opinions et les esprits (1) ! De plus, mille indiscrétions se commettaient dans le sein du conseil : M. Laffitte était de sa nature parleur ; comme tous les hommes de parti il aimait à semer les confidences, d'où il résultait que les affaires les plus sérieuses, les plus secrètes, étaient éventées avant d'arriver à un résultat. Dès ce moment la couronne prit la résolution d'user du dévouement personnel du général Sébastiani et de M. de Montalivet (2), pour s'assurer la préalable communication de toutes les dépêches qui pouvaient intéresser la tranquillité extérieure et intérieure de l'État, avant même qu'elles ne fussent livrées au conseil : mesure discrète et sage qui évitait ces confidences criées à tue-tête par M. Laffitte aux chefs de parti et même à la presse.

La circonstance la plus significative fut la dépêche du maréchal Maison, annonçant les préparatifs de guerre de l'Autriche et une sérieuse conversation avec M. de Metternich, qui s'était ainsi résumée : « Jusqu'ici nous avons laissé la France mettre en avant le principe de non-intervention, mais il est temps qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. Nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection : si cette intervention doit amener la guerre, eh bien ! vienne la guerre ; nous aimons mieux en courir toutes les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. » — « Vous savez, écrivait l'ambassadeur en rapportant ces paroles, que jusqu'à présent personne ne s'est prononcé pour la paix plus ouvertement que moi ; mais je suis convaincu aujourd'hui que, pour détourner les dangers qui menacent la France, il faut prendre sans retard, et avant que les levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la guerre, et jeter une armée dans le Piémont (3). » Rien que cela ; violer le principe de la neutralité, attaquer le Piémont qui n'avait à se reprocher envers nous aucun acte d'hostilité ; en un mot, prendre l'initiative de la guerre ! Une telle dépêche dut être soustraite à un conseil composé de quelques têtes ardentes, passionnées, parce qu'elle aurait entraîné des démarches inconsidérées, capables de troubler la paix générale de l'Europe.

Dans l'état de décousu et de faiblesse où se trouvait ce cabinet, rien de plus naturel que de bons esprits graves et sérieux désirassent vivement d'en finir. Les oppositions au cabinet étaient de deux natures : les unes venaient de l'intérieur, les autres de l'extérieur, parce que la paix était vivement souhaitée par tous : à l'intérieur, les deux chambres, craintives des folies de partis, ne laissaient passer aucune occasion de constater leur majorité contre M. Laffitte : ne fallait-il pas en tenir compte ? Des hommes d'État de grandeur et d'importance s'étaient fortement prononcés contre le système désorganisateur, et la couronne aimait à les écouter. En tête je placerai M. Pasquier, président de la chambre des pairs, dont les conseils étaient déjà recueillis avec une grande déférence. M. Pasquier (4) était pour l'intérieur ce que M. de Talleyrand était pour l'extérieur ; une intelligence forte, mesurée pour chaque circonstance, avec la juste appréciation des faits, des ménagements et des

de Turin, qu'on ne permettrait aucune réunion de Piémontais sur la frontière.

(1) Les journaux attaquaient vivement la présidence personnelle du roi dans le conseil, et sans cette heureuse influence, ce conseil se serait dissous vingt fois.

(2) Ce fut le beau côté et la véritable supériorité du comte de Montalivet que ce sentiment d'obéissance à servir la prérogative royale, c'est-à-dire l'ordre monarchique.

(3) Tout n'était pas dit au maréchal Maison, qui au fond ne représentait que M. Laffitte ; les véritables affaires se faisaient entre la couronne, le comte Appony, le prince de Metternich et le général Sébastiani, qui seuls maintinrent l'état de paix entre la France et l'Autriche.

(4) L'habitude de M. Pasquier était de fournir des mémoires écrits sur toutes les situations, et il en fit un sur la nécessité de former une administration forte, à laquelle présiderait M. Casimir Périer.

crises; il en avait vu de si menaçantes dans une carrière active de près de quarante ans! Puis avec lui M. Decazes : nul ne peut croire à ces récits puérils de conspirations préparées dès 1816 par M. Decazes pour le triomphe de l'idée de 1688, récits inventés par les partis; comme si un ministre, comblé des faveurs de Louis XVIII, eût jamais conspiré contre sa monarchie avec un prince qui en était le loyal sujet! Cette confiance envers M. Decazes était venue de ce que nul n'avait une plus vive intelligence du faible côté des hommes et des partis (nous en avons tant!); nul n'avait aussi un caractère plus aimable de conciliation et de transaction. Déjà il avait deux pieds dans le ministère par M. d'Argout et M. de Montalivet, ses amis, et je dirai presque ses élèves : on ne voulait pas le faire ministre, mais on le consulterait souvent; et de concert avec M. Pasquier, il entraînait le gouvernement dans les mains de M. Casimir Périer, parce que tous deux le croyaient l'homme de la situation et l'expression la plus nette de la majorité.

A l'extérieur, la même opposition était faite au ministère de M. Laffitte, que l'on considérait comme une sorte de traduction effacée de la propagande au moins sincère de M. de Lafayette. Toutes les correspondances étaient écrites dans le même sens, toutes les causeries du comte Pozzo, du baron de Werther, du comte Appony, appelaient la nécessité d'un système fort et rassurant. Pour maintenir la paix, il fallait un homme politique dans les véritables conditions de l'ordre européen, et M. Casimir Périer à la fois ferme et honorable résumait l'esprit de la situation. Les lettres confidentielles de M. de Talleyrand différaient par l'expression, mais tendaient au même but. M. de Talleyrand aimait la personne de M. Laffitte; sous la restauration, il l'avait considéré comme la tête et la garantie nécessaires d'un mouvement; au point de vue de la banque et des opinions financières, M. Laffitte lui avait même rendu de ces services que le prince de Talleyrand n'oubliait pas. Mais toute l'allure de ce ministère du 2 novembre lui déplaisait : à portée de juger l'esprit de l'Europe par sa situation à Londres, M. de Talleyrand voyait bien la méfiance générale qu'inspirait cette administration, le peu de valeur de certains hommes qui en faisaient partie, et il écrivait nettement « qu'un changement était nécessaire, si on ne voulait voir s'accroître les méfiances. Pour cela, le roi n'avait qu'à oser, puisque la majorité de la chambre était pour lui. Les événements des journées de février avaient porté un tel coup à la royauté en France, que l'Europe n'éprouverait de sécurité complète qu'à la vue d'un changement complet de système. »

Telle était l'opinion générale sur le ministère de M. Laffitte : on le regardait comme fini. En le prenant par tous les points, on reconnaissait incontestablement qu'il n'avait pas les conditions de vie; du jour où il avait consenti à frapper le général Lafayette et à accepter la démission de M. Dupont (de l'Eure), il s'était séparé de la gauche. Par ce sacrifice il avait cru se rattacher les centres : or, si la majorité aimait le caractère de M. Laffitte, elle ne voulait plus de lui, parce que la faiblesse de son système, la vanité de ses desseins étaient constatées. Qu'on se représente la permanence de l'émeute, les désordres continus, et dans l'espace de moins de deux mois, les tristes journées de décembre et les débordements des 14 et 15 février. Était-il possible de vivre longtemps ainsi sans prendre un parti? Ici vient naturellement se placer l'examen de la question intime du ministère.

CHAPITRE XLIV.

DÉCADENCE ET CHUTE DU MINISTÈRE DE M. LAFFITTE. FORMATION DU CABINET CASIMIR PÉRIER.

Intrigues de la gauche pour un cabinet de MM. Eusèbe Salverte, Mauguin, Odilon Barrot. — Action de M. Thiers — Programme d'un ministère de gauche. — Politique intérieure. — Politique extérieure. — Résolution des conservateurs pour organiser un cabinet en leur sens. — Omnipotence d'un président du conseil demandée et acceptée. — Situation embarrassée de M. Laffitte entre ces deux partis. — Démission de M. Baude et de M. Odilon Barrot, remplacés par M. Vivien et M. de Bondy. — Événements de l'étranger. — Insurrection en Italie. — La Belgique, la Suisse, la Pologne et l'Italie. — La propagande. — M. de Lafayette. — Le ministère devant les chambres. — Projets discutés. — M. Laffitte. — Ses tristesses parlementaires. — Ses révélations sur les finances. — Émeutes contre l'ambassade russe. — Nécessité d'en finir. — M. Persil et M. Comte. — Démission de M. Mérilhou. — Exposé de la situation faite au conseil par M. Laffitte. — Démission de tous les ministres conservateurs. — Négociation de M. Thiers pour un ministère de gauche impuissant. — Éléments de la composition du ministère Casimir Périer. — Sur quelles bases repose le nouveau cabinet. — Appréciation du ministère de M. Laffitte.

(du 1er février au 13 mars 1831.)

Les deux idées fondamentales qui avaient présidé à la formation du ministère de M. Laffitte étaient celles-ci : 1° unité dans le conseil sous la présidence d'un ministre dont la supériorité politique serait acceptée; 2° nécessité pour chaque département ministériel de s'occuper d'affaires avec un sous-secrétaire d'État, tandis que les ministres ne seraient que des hommes de tribune et de parlement (1). Or il arrivait

(1) C'est pour cela que M. Baude et M. Thiers avaient été placés l'un au ministère de l'intérieur, l'autre aux finances; ils furent plutôt une cause de désorganisation que de progrès administratif.

que par la marche naturelle des choses, aucune de ces conditions n'était remplie; jamais moins d'unité dans les questions gouvernementales; anarchie partout, et avec cela un décousu, une ignorance, un laisser aller sur les questions d'affaires, si tristement déplorables, que rien ne se faisait pour les intérêts publics.

Dans le sein du conseil même, deux opinions contraires paraissaient se formuler d'une façon capitale, et se plaçaient hostilement l'une en face de l'autre; le caractère de M. Laffitte était tellement aimable, facile à tous les hommes, qu'il pouvait se prêter à une combinaison de gauche et de droite, et sous sa main, toutes les idées et tous les événements gardaient la même empreinte parce qu'il ne voyait que sa propre supériorité. Depuis les séances des 18 et 19 février, il était impossible qu'il n'y eût pas une crise ministérielle; la gauche, profondément irritée, préparait son propre triomphe; après avoir caressé l'émeute, elle arrivait à des négociations occultes, dont le but était la pleine possession du gouvernement. Ce n'étaient point de vaines paroles que M. Baude et M. Odilon Barrot avaient prononcées à la tribune contre la marche du pouvoir; ce gant jeté par le préfet au ministre, révélait l'espérance d'une combinaison ministérielle préparée à l'avance, et les éléments devaient se combiner entre toutes les sections de gauche pour appuyer un résultat désiré. Le grave M. Eusèbe Salverte appelait de tous ses vœux la réalisation de ce projet (1); il visait alors au ministère de l'instruction publique avec les cultes sans doute, et apparemment il ne pouvait être mieux placé : il y avait un si admirable instinct des idées religieuses au cœur de M. Salverte! M. Dupont (de l'Eure) reprenait les sceaux; une capacité si supérieure, un mérite si notoire ne pouvaient être méconnus; M. Odilon Barrot avait fait si souvent le ministre de l'intérieur qu'il était bien juste qu'à la fin il en essayât pour son compte et sous sa responsabilité; M. Baude aurait évidemment le commerce; la combinaison gardait le maréchal Soult à la guerre, comme une nécessité d'organisation; M. Thiers se réservait peut-être les finances; M. Laffitte n'aurait plus en que la présidence du conseil, la direction suprême du ministère; on avait la promesse d'être appuyé par M. Mauguin qui espérait une grande position politique dans ce cabinet entièrement composé des nuances de la gauche.

L'agent actif de cette heureuse combinaison était M. Thiers, qui, selon son habitude, promettait un résultat prompt, efficace (2). C'était le porteur de paroles le plus actif entre M. Laffitte et la gauche pour opérer la fusion des intérêts et le classement des amours-propres excessifs. Sa position d'ancien journaliste le mettait en rapport avec la presse, même républicaine; ses affections révolutionnaires se prononçaient pour le côté gauche; il le voulait, l'appelait aux affaires comme un retour vers la pureté des grandes journées. Naturellement dans un tel ministère il fallait des positions politiques à M. Isambert, à M. Bavoux, au général Lamarque, à M. Audry de Puyraveau même. M. de Lafayette aurait donné son appui aux efforts de tous ces bons patriotes; car, à ses yeux, le système de juillet était méconnu, et il appartenait à une administration de la gauche d'appliquer enfin la grande maxime d'une monarchie entourée d'institutions républicaines.

Tout ministère doit avoir son programme, et le cabinet espéré avait le sien. Pour la politique intérieure, il restait un peu vague, car il était difficile de formuler précisément ce qu'on pouvait entendre par un retour vers les principes de juillet, mot habituellement employé par le général Lafayette et M. Odilon Barrot. Que pouvait-il signifier? et en quoi les principes de juillet avaient-ils été méconnus? En prenant les choses dans leur sens précis et les idées dans leur formule d'application, cela voulait dire sans doute : 1° dissolution de la chambre des députés, nouvelle loi électorale, avec une plus large part à la démocratie; 2° une pairie viagère, élective; 3° toutes les positions politiques et administratives arrachées aux hommes d'ordre et de conservation pour être assurées aux amis de la gauche. En un mot, une traduction modérée du fameux programme de l'hôtel de ville, incessamment invoqué par les anciens débris de la commission municipale (3).

En ce qui touche l'extérieur, le programme d'un cabinet de gauche pouvait se formuler dans le principe de non-intervention posé d'une manière absolue, avec l'interprétation de M. de Lafayette, c'est-à-dire qu'on ne devait pas permettre aux puissances euro-

(1) Aussi M. Eusèbe Salverte s'était-il empressé de faire plusieurs fois des professions de principes, afin de préparer son entrée au ministère.

« Oui, nous croyons que les principes de juillet peuvent être plus étendus, et nous nous sommes efforcés dans les discussions des lois de leur donner le développement qu'ils demandent; nous nous en vantons; nous croyons que partout où l'on peut donner la liberté sans danger, il faut la donner... Et nous ne voyons pas de danger là où les autres en voient beaucoup sans en prouver aucun... Ces principes, nous les défendons parce que nous les regardons comme les plus propres à maintenir l'ordre. Telle est notre conviction; nous y voyons le plus sûr garant de notre ordre constitutionnel. »

(Chambre des députés, *séance du 19 février* 1831.)

(2) La chambre de 1830 avait pris un peu M. Thiers en sollicite; aussi appelait-il de tous ses vœux la dissolution, première condition du ministère de gauche que le sous-secrétaire d'État voulait former.

(3) Chaque ordre du jour du général Lafayette, ses moindres discours à la chambre, exprimaient ces idées qu'un ministère de gauche était appelé à réaliser.

péennes de rétablir l'ordre chez leurs voisins : ainsi spécialement si l'Autriche intervenait en Italie, autre part que dans le royaume Lombardo-Vénitien, il fallait l'en empêcher, même par la guerre (1); de sorte que voici comment cette politique extérieure pouvait se résumer : « Nous faisons de la propagande de principe et d'action (ce qui est une intervention capitale), et lorsque les puissances voisines voudront réprimer le désordre jeté par nos principes, nous ne le permettrons pas. » Il y avait ainsi intervention pour la révolte et impuissance d'intervenir pour la répression; puis, appliquant cette théorie à la Pologne, le plan de ce nouveau cabinet aurait été de déclarer que jamais la Pologne n'avait été partie intégrante de la Russie, que la volonté de la France était de la reconnaître comme État indépendant, et, fidèle alliée, de la secourir, de l'appuyer, à peu près dans les mêmes conditions que le roi Louis XVI avait soutenu les États-Unis d'Amérique après leur insurrection. Cette idée souriait à M. de Lafayette, comme celle d'organiser la Belgique en république fédérative, en Suisse du Nord.

Une telle diplomatie, c'était la guerre européenne. M. Thiers croyait alors cette guerre indispensable; et déjà se manifestaient en lui cette prétention stratégique, ces façons napoléoniennes de tracer des plans de campagne avec un orgueil d'enfant, qui faisait sourire les généraux expérimentés. Le projet du cabinet en expectative était de former trois armées, au Rhin, aux Alpes, et sur la Moselle; les commandants étaient déjà désignés parmi les membres du côté gauche de la chambre : le maréchal Gérard, les généraux Lamarque et Clauzel. C'était, au reste, un instinct naturel de la situation qui faisait prendre ces mesures de haute précaution stratégique. Avec le ministère de gauche et le programme qu'il avait tracé, la guerre était une indispensable nécessité; et il s'était même formé un parti de la guerre, déclarant qu'elle était si nécessaire pour la constitution de l'ordre nouveau, qu'il fallait la faire à tout prix, serait-elle même injuste. A la fin de février, les éléments de ce ministère de gauche tendaient à se grouper, et sa formation complète, absolue, avait des chances.

En même temps et dans le sein du ministère, le parti conservateur essayait d'opposer une autre combinaison à celle-ci. Depuis longtemps M. de Montalivet, le général Sébastiani, le comte d'Argout, avaient résolu de se séparer d'une manière franche et définie d'un système qui, venant de la gauche, compromettait étrangement les affaires; et après les troubles de décembre M. Barthe, bien qu'appartenant par son origine aux principes révolutionnaires, s'était franchement rallié à cette opinion conservatrice, parce que le désordre se formulait partout d'une manière fâcheuse; l'aspect du pouvoir contesté, flétri, outragé, était, hélas! bien décourageant (2). L'intention de cette fraction du ministère était donc, ou de se retirer pour faire place à une administration de gauche pure, afin de ne point assister comme complice au désordre qui se manifestait, ou bien de former par ses propres éléments une combinaison ministérielle, réellement appuyée par la majorité de la chambre, qui marcherait avec fermeté à la répression du triste état social que la révolution nous avait fait. Pour réussir, cette combinaison avait besoin d'un chef, puissant de volonté, énergique de paroles; maladif, colère contre le mal, passionné pour le bien; il fallait faire céder les mille amours-propres en jeu, réunir toutes les nuances de la chambre sous une seule main; reconnaître une supériorité politique en un homme, afin de rétablir la hiérarchie dans l'État. Tous les ministres conservateurs indiquaient, acceptaient M. Casimir Périer, mais pour que la combinaison réussît à souhait, il fallait l'appui de toutes les fractions de la majorité, et tel était le danger de la situation, que les personnalités parlementaires devaient s'effacer pour reconnaître l'importance et la nécessité d'un chef ferme et résolu (3).

Dans les temps paisibles on peut tenir compte des nuances, mais quand il y a un grand péril social, tous les honnêtes gens se réunissent pour le conjurer : il y avait ceci de particulier dans le caractère de M. Périer que, comme homme, il déplaisait à beaucoup; les centres ne l'aimaient pas parce qu'il était rude, meneur, despote; les supériorités intelligentes de la chambre, les hommes de hautes études, tels que M. Guizot, le savaient étranger à toutes ces idées de science historique qui assurent une direction traditionnelle et morale à une monarchie. Mais les éminentes et fermes qualités de M. Périer allaient droit à la situation : dans les affaires ce n'est pas le bien absolu qu'il faut rechercher, mais le mieux en rapport

(1) Le principe de non-intervention était largement interprété dans la lettre de M. de Lafayette aux patriotes italiens. « Quant au gouvernement constitutionnel qui régit nos affaires intérieures, écrivait-il, je ne puis que vous référer à ce qu'il a proclamé lui-même à la tribune nationale, et à l'assentiment que trois fois il a donné dans cette chambre, en ne réclamant pas contre mes définitions du système français de *non-intervention*. J'ajouterai que j'ai eu connaissance des lettres officielles qui étaient d'accord avec ces principes. »

(2) Les scènes outrageantes de la Sorbonne, dirigées contre MM. Barthe et Persil, avaient vivement soulevé leur indignation contre le désordre; ils virent qu'ils s'étaient trompés dans leur première direction d'idées.

(3) On ne saurait dire toutes les niaiseries qu'on a écrites sur la formation du cabinet Casimir Périer, tous les mots qu'on a attribués, tous les dires de vieilles femmes, recueillis dans ces espèces d'*ana*, qui, sous les noms de *mémoire* ou d'*histoire*, ont été jetés à la popularité sur les premières années de la révolution de juillet. Il faut bien une pâture au vulgaire avant que l'histoire sérieuse vienne expliquer les motifs et les causes réelles des événements.

avec le temps; le plus beau triomphe d'un homme politique c'est, lorsqu'il n'est point aimé pour sa personne, de l'être pour ses principes et sa capacité; ainsi, par exemple, M. Laffitte, charmant dans ses rapports et d'une grâce parfaite dans ses causeries, perdait le pays, on le savait, et on le brisait à regret (1), tandis que M. Périer, bilieux, maussade, était environné comme une espérance et salué comme une force. On acceptait sa domination comme il avait obtenu la présidence de la chambre, par un instinct de conservation que les sociétés ne perdent jamais; les centres préparaient secrètement cette journée de triomphe pour l'ordre. Avant tout il fallait user le ministère de M. Laffitte, constater l'impuissance de ses actions; M. Périer désirait un programme, l'appui franc, absolu, abandonné de la couronne en tout et pour tout, une majorité compacte pour le soutenir, des complices plutôt que des collègues, comme il aimait à le dire. A cet effet on était en conférences incessantes chez M. d'Argout, l'agent principal de cette combinaison ministérielle; celui-ci était le porteur de paroles du parti politique, de la majorité de la chambre, de la cour, et le corps diplomatique appuyait ce programme qui avait pour base la charte et l'exécution des traités.

La position personnelle de M. Laffitte devenait de plus en plus embarrassante; car il cherchait à tenir un milieu difficile entre deux négociations séparées qui marchaient en sens divers. A la rupture de son cabinet, par goût et par principes, M. Laffitte penchait pour la combinaison de gauche, et c'est dans cette idée qu'il favorisait avec amour les démarches actives de M. Thiers auprès des membres les plus élevés de la gauche. Ceux-ci acceptaient sa présidence, et il n'y avait aucune répugnance patriotique, même chez M. de Lafayette, le général Lamarque et M. Mauguin: pour la gauche, M. Laffitte était comme l'homme de la situation même, la main active des journées de juillet; et, avec la pensée et le dessein de le dominer, on croyait son nom indispensable à tout arrangement ministériel : aussi M. Thiers agissait-il d'après son impulsion, et je crois même avec mission secrète de sa part. Néanmoins, M. Laffitte, homme de sens, et quelquefois de réflexion, ne se dissimulait pas qu'un ministère de gauche était une impossibilité en présence de la chambre, et un danger dans les affaires de la bourse et du crédit public. Séduit, comme toujours, par les apparences de la popularité, M. Laffitte s'épuisait dans le rôle de conciliateur : ce rôle, il l'avait choisi par tempérament, par suite de cette admirable douceur de caractère, et de ce désir infini de supériorité qui faisaient le fond et la broderie de son orgueil.

Ce caractère neutre, cette situation impartiale, M. Laffitte aurait pu les garder, si des circonstances d'une nature plus impérative que sa propre volonté n'étaient venues déranger sa douce quiétude. Mais après les séances des 18 et 19 février, lorsqu'il y avait eu rupture si ouverte entre M. Odilon Barrot et M. de Montalivet, entre M. Baude et la chambre même, était-il possible de concilier encore et de réunir des éléments si épars? Au sortir de la séance du 19, M. de Montalivet eut une explication très-prononcée avec M. Laffitte : « ou il devait se retirer avec toute la partie modérée du conseil, ou bien exiger, les démissions de MM. Odilon Barrot et Baude. » M. Laffitte avait un sentiment trop droit des convenances pour ne pas comprendre cet impérieux devoir. Les choses étaient à ce point qu'aucune transaction n'était possible; ce n'était plus qu'un entre-choc d'existences politiques; M. Odilon Barrot et M. Baude avaient satisfait d'ailleurs à ce que les conditions du gouvernement représentatif imposaient en envoyant leur démission au ministre de l'intérieur. M. Laffitte consentit à les accepter, parce qu'il y avait eu un oubli trop grand de hiérarchie dans ce qui s'était passé à la chambre, pour qu'un tel exemple ne fût pas sévèrement puni. C'était donc une rupture plus irréparable encore avec la gauche. M. Laffitte se livrait aux centres en se détachant des auxiliaires naturels de la révolution de juillet. M. Odilon Barrot, c'était encore M. de Lafayette, dans le plus cher de ses protégés; M. Baude, c'était l'hôtel de ville, le programme, l'esprit, la chair du journalisme de la gauche. M. de Montalivet remplaça immédiatement les deux préfets démissionnaires; à la police, il mit M. Vivien (2), choix des plus insignifiants : je crois que tous ses titres sérieux dans les affaires, c'était la rédaction de quelques articles de droit et d'un tout petit code. A ces temps singuliers, on arrivait tout d'un bond aux premières positions politiques, sans antécédents, par un hasard, une heureuse fatalité, un coup d'épaule d'une amitié, d'une camaraderie. Et pourtant la préfecture de police était une bien grave affaire sous une époque d'émeutes et d'agitations incessantes : il fallait réparer le mal qu'un certain décousu avait jeté dans les affaires; on devait restaurer l'obéissance et la hiérarchie : M. Vivien, homme d'esprit d'ailleurs, était-il propre à tout cela (3)?

(1) C'est de M. Laffitte qu'émanèrent presque toutes les indiscrétions du conseil; depuis sa chute, c'est lui qui, dans ses aigreurs et ses colères, disait avec plus ou moins d'exactitude l'histoire de ses rapports avec la royauté.

(2) *Ordonnance du* 21 *février* 1831.

« M. le comte de Bondy, membre de la chambre des députés, est nommé préfet de la Seine en remplacement de M. Odilon Barrot. »

« M. Vivien, notre procureur général en la cour royale d'Amiens, est nommé préfet de police à Paris, en remplacement de M. Baude. »

(3) « Citoyens de Paris, je dois vous faire connaître mes senti-

La préfecture de la Seine fut confiée à M. de Bondy, choix très-modéré; impérialiste fatigué qui s'était montré fort paisible sous la restauration. Pendant le ministère de M. de Martignac, il fut questeur de la chambre : son esprit calme et son grave caractère n'avaient aucune des dispositions politiques de M. Barrot; il ne marcherait à d'autre dictature municipale qu'à celle du vieux prévôt des marchands de Paris (1). M. de Bondy, au reste, avait donné des marques d'un dévouement personnel à la dynastie, je crois même dès les cent-jours. M. de Montalivet, autant qu'il le pouvait, opposait la renommée et les debris des gloires de l'empire à la popularité des hommes de juillet; dans la garde nationale, il opposait le général Lobau à M. de Lafayette, et la préfecture de M. de Bondy à celle de M. Odilon Barrot : c'était une compensation dans les idées et les enthousiasmes populaires. La situation devenait d'autant plus difficile au sein du conseil, que les derniers courriers de Vienne et d'Italie venaient d'apporter des nouvelles d'une telle gravité, qu'elles appelaient l'application immédiate des principes sur l'intervention, à l'égard desquels il y avait de profondes divisions dans les écoles politiques de la gauche et des centres.

Des insurrections partielles éclataient à Modène, à Parme, à Reggio, à Bologne, dans les légations romaines, et le bruit en venait à Paris, au milieu des acclamations joyeuses de la propagande. Ces insurrections éclataient-elles avec spontanéité, ou étaient-elles le résultat de la propagande et de mystérieuses correspondances de M. de Lafayette? Là n'était point toute la question au point de vue des cabinets : ils se demandaient quelle serait l'attitude de la diplomatie française en face de ces insurrections? J'ai déjà parlé d'une dépêche du maréchal Maison qui indiquait la volonté expresse de M. de Metternich de marcher hautement à la guerre plutôt que de renoncer à la répression des troubles en Italie. D'autres dépêches indiquaient encore que l'Autriche ne reculerait pas d'une semelle, et que la guerre éclaterait sans retard, si on voulait opposer le moindre obstacle aux desseins du cabinet de Vienne. Sur le principe d'intervention, M. Laffitte s'était prononcé trop nettement pour que lui-même pût céder; M. de Lafayette avait pris acte de la déclaration de M. Laffitte (2); il en résultait une complication terrible, car enfin les Autrichiens allaient s'ébranler : fallait-il alors déclarer immédiatement la guerre, et suivre l'avis du général Lafayette qui était de traverser le Piémont, État neutre, pour se porter en masse sur le Milanais? L'inquiétude la plus vive se manifestait; tout le monde craignait la guerre, excepté un parti bruyant qui embouchait la trompette à la moindre apparence de rupture. En aucune circonstance, M. Laffitte ne pouvait se départir du principe qu'il avait imprudemment avancé à la tribune sur la non-intervention.

ments et mes vœux. Homme nouveau, je n'ai jamais aimé ni servi la restauration; j'ai appris, dans l'indépendance du barreau, à chérir la liberté, et dans l'austérité de la magistrature à respecter les lois. Je ne serai point infidèle à ces habitudes. Mon premier soin sera de garantir tous les droits; mon but unique de maintenir l'ordre et la paix publique, biens précieux sans lesquels il n'y a ni liberté ni sécurité; la loi seule me servira de guide. J'assurerai avec fermeté son exécution contre quiconque essayerait de la violer. J'aurai l'appui de tous les hommes de bien, de tous les vrais patriotes, convaincus comme moi que le respect des propriétés, le maintien du repos public, peuvent seuls donner à l'industrie son essor, au commerce son activité, à la nation ses libertés, et consolider la glorieuse révolution qui a rendu le trône populaire en y plaçant un roi citoyen.

« Le préfet de police,

« Vivien. »

« Paris, le 25 février 1831. »

(1) Il y avait plus de convenance et d'esprit monarchique dans la proclamation du comte de Bondy.

« Habitants de Paris et du département de la Seine! Appelé par la confiance du roi à l'honneur d'administrer votre département, j'ai moins consulté mes forces que mon zèle en acceptant cette mission. Si les circonstances ont offert des difficultés aujourd'hui, croyez-le, ces difficultés peuvent être facilement surmontées : la paix publique a été troublée; mais, en réunissant nos efforts, nous rétablirons la sécurité. La société ne peut se maintenir sans cet ordre régulier et continuel qui assure à chacun sa liberté dans sa personne, dans son état, dans ses affaires. Le moindre désordre inquiète toutes les existences, arrête la prospérité, suspend le mouvement commercial, ôte le travail aux ouvriers. C'est surtout dans la garde nationale que sont réunis tous les intérêts; c'est en elle que résident toutes les garanties de la société; son zèle a constamment repoussé les efforts des agitateurs; son excellent esprit, son dévouement infatigable, son énergie, se retrouveront toujours quand il s'agira d'empêcher le mal et de ramener la paix intérieure, si nécessaire à tous. Le gouvernement sera d'ailleurs à sa tête, et lui donnera toute la force dont elle aura besoin.

« En vous parlant de la paix intérieure, je suis sûr d'être entendu de tous les vrais amis de nos libertés et de notre roi; de tous ceux qui veulent jouir des fruits de notre glorieuse révolution, des bienfaits de nos institutions nationales. Tous uniront leurs efforts aux miens pour que désormais les propriétés, sans exception, soient respectées; les ennemis de notre repos ne doivent être atteints que selon les formes, et avec toute la puissance de la loi.

« Le préfet du département de la Seine,

« Comte de Bondy. »

(2) M. de Lafayette, avec son assurance naïve, écrivait aux révoltés italiens :

« ... Trop longtemps l'Italie a été la propriété de quelques familles, un objet de trafic entre elles, le théâtre des intrigues de la diplomatie étrangère, le jouet de promesses mensongères et sans cesse violées. Tous les amis de l'émancipation humaine souhaitent que votre liberté soit enfin établie sur les bases d'une parfaite indépendance et nationalité. C'est aux mouvements intérieurs et spontanés de votre patriotisme qu'est due la révolution récente dont je m'honore d'être l'ardent admirateur. Nous n'y avons eu, nous Français des barricades de juillet, que le mérite d'avoir donné un bon exemple de courage dans le combat, de générosité après la victoire. Nous sommes loin de répudier cette gloire; elle nous impose, à mon avis, envers nos frères en liberté des autres nations, des sentiments et des devoirs plus pressants que ceux d'une sympathie ordinaire...

« Lafayette. »

Ces mêmes difficultés se trouvaient à l'extérieur sur la question belge; le côté gauche du conseil ne voulait ni ne pouvait subir longtemps l'influence supérieure de la conférence de Londres, multipliant les efforts et les sacrifices pour maintenir l'état de paix et donner une solution pacifique aux événements. Les relations clandestines de la propagande française et des chefs de parti en Belgique poussaient les événements vers une solution hostile, et la question du grand-duché de Luxembourg devenait un *casus belli*, qui devait entraîner la Confédération germanique à prendre les armes contre la Belgique pour le maintien des transactions de 1815 (1). D'un côté, la guerre, inévitable avec l'Autriche, par les insurrections italiennes; de l'autre, les hostilités sanglantes au nord, avec l'Allemagne, la Prusse, la Hollande; et si nous envahissions militairement la Belgique, si nous touchions Anvers et l'Escaut, le ministère anglais, fût-il whig réformateur, serait forcé tôt ou tard de nous déclarer la guerre pour céder à l'opinion de son propre pays.

Ce n'était pas tout. Depuis que le parti démocratique s'était montré en Suisse, la propagande imposait à M. Laffitte la nécessité de soutenir la révolution qui brisait la vieille aristocratie de Berne. Il fallait donc là encore intervenir à main armée, car M. de Metternich venait aussi de solennellement déclarer, de concert avec le Wurtemberg et le Piémont, que le voisinage de cette démocratie turbulente compromettait la sécurité de leurs monarchies, ils ne s'arrêteraient pas devant la neutralité suisse; leur devoir comme leur intérêt étaient de s'emparer des positions qui, en cas de guerre, pourraient menacer la sécurité de leurs États (2). Que ferait ici encore le ministère de M. Laffitte en présence de cette déclaration ferme, simultanée? Où étaient ses grandes ressources militaires et financières pour agir sur une aussi vaste échelle d'hostilités au nord, au midi et au centre?

Enfin, comme complément, se présentait la question polonaise, celle-ci active, actuelle, et qui demandait une solution immédiate. A Paris venaient d'arriver quelques députés secrets de la Pologne insurgée; ils avaient avec peine traversé l'Allemagne. Ces députés avaient reçu l'accolade fraternelle du général Lafayette, du comité polonais, et maintenant ils allaient agir auprès du ministère pour essayer d'obtenir quelques secours efficaces. Avec sa légèreté habituelle, M. Laffitte avait tout promis; le vieux général avait visité le président du conseil, qui, toujours imprudemment, s'était engagé à des secours, à des témoignages de vive sympathie. Qu'allait-il résulter d'un système si plein de décousu et de contradictions? M. de Mortemart était à Pétersbourg, promettant la paisible exécution des traités, manifestant même un désir sincère de garder les rapports les plus pacifiques; et en même temps à Paris, sous les yeux du ministère, se formait un comité polonais qui avait ses échos dans la chambre, dans le conseil, et des appuis même dans le petit *aparté* du chef du ministère? Était-ce là de l'ordre et de la régularité dans les

(1) *Art. 26 de l'acte final, arrêté à Vienne, le 15 mai 1820, sur l'organisation et la défense des pays faisant partie de la Confédération germanique.*

« Lorsque dans un État confédéré, la tranquillité intérieure a été directement compromise par la résistance des sujets contre l'autorité, et que la propagation des mouvements séditieux est à craindre, ou si la révolte a éclaté, et que le gouvernement, après avoir épuisé toutes les mesures constitutionnelles et légales, réclame l'assistance de la Confédération, celle-ci est obligée de lui procurer les secours les plus prompts pour le rétablissement de l'ordre. »

(2) Le prince de Metternich venait d'adresser à la Confédération suisse une note sérieuse dictée avec cet esprit de ferme modération qui caractérise le chancelier autrichien.

A Leurs Excellences messieurs les avoyers et conseil d'État du canton de Lucerne, directoire actuel de la Confédération suisse.

« Le soussigné, chancelier de cour et d'État de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, a reçu l'office du 8 janvier, par lequel Leurs Excellences messieurs les avoyers et le conseil d'État du canton de Lucerne, directoire actuel de la Confédération suisse, lui ont communiqué la déclaration émanée le 27 décembre de la diète extraordinaire réunie à Berne.

« La neutralité de la Suisse a été prononcée, sanctionnée et garantie par les puissances signataires de l'acte du congrès de Vienne, qui ont donné par là à la Confédération une preuve non équivoque de leur intérêt bienveillant. Le cabinet autrichien a trouvé, dans ses communications récentes avec le directoire fédéral, l'occasion de rappeler les engagements qui subsistent à cet égard, et dont il reconnaît toute la valeur. Dans cet état de choses, et tandis qu'aucune guerre politique ne trouble le repos de l'Europe; qu'au contraire la volonté de toutes les puissances se prononce pour le maintien de la paix, on n'a pas pu voir sans étonnement la sollicitude pour la conservation du précieux bienfait de la neutralité, qui devrait répandre en Suisse le calme et la tranquillité, produire une déclaration solennelle de cette même neutralité, qui, n'étant provoquée par aucun motif apparent, prend par sa spontanéité un caractère de défiance presque offensif pour les voisins de la Confédération.

« Cette surprise a été augmentée par la mesure aussi gratuite qu'onéreuse pour les cantons, d'un armement considérable, armement qui n'a été ni provoqué ni justifié par aucun danger imminent, ni par aucune démonstration menaçante dans les États voisins, mais qui ne saurait manquer de porter l'inquiétude et l'agitation dans les populations paisibles de la Suisse. La franchise de ces observations ne pourra être envisagée par la Confédération que comme une nouvelle preuve de l'intérêt sincère que l'Empereur lui a voué de tout temps. Sa Majesté Impériale repoussera, avec la constante sollicitude que lui inspire cet intérêt, toute tentative de compromettre la neutralité, ou d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse, et la loyauté de ses intentions ne lui permet pas de douter de l'accueil que la présente démarche trouvera auprès des magistrats chargés de veiller aux intérêts les plus importants de leur patrie.

« *Signé :* METTERNICH.

« Vienne, le 6 mars 1831. »

simples négociations de cabinet? Si M. de Lafayette n'avait plus la dictature de la garde nationale, il conservait encore la haute direction de la propagande à l'extérieur; il correspondait avec ses amis d'Italie, de Pologne, de Belgique, de Suisse; il parlait à tort et à travers des promesses de son bon ami M. Laffitte, des conversations intimes qu'il avait eues avec lui, des espérances qu'il donnait à tous; et comme le président du conseil était sans fermeté, sans tenue, les gouvernements étrangers étaient aussi sans sécurité; les armements continuaient sur un vaste pied de guerre en Europe; on s'attendait partout à des campagnes dont le terme et le résultat étaient inconnus.

Pour répondre à une situation si compliquée, M. Laffitte avait-il au moins une opinion considérable et dévouée surtout, prête à le soutenir dans la chambre des députés? Depuis les séances solennelles des 18 et 19 février, un caractère sérieux et triste dominait toutes les discussions de tribune, si vivement agitées. Ceux-là même qui professaient pour M. Laffitte la juste estime que méritait son caractère, ne laissaient pas d'être un peu humiliés pour lui de sa position si abaissée devant une majorité qui ne voulait plus de son ministère. La session avait vu quelques lois insignifiantes sur les routes et canaux, sur la traite des noirs, sur les pensions de retraite; elle s'était surtout résumée en trois projets capitaux parce qu'ils se liaient à l'existence même du ministère. M. Laffitte demandait à la confiance des chambres la perception des douzièmes provisoires, discussion qui entraînait avec elle-même la question ministérielle. On débattait la loi électorale, base et fondement de la chambre dans sa majorité. Enfin un dernier projet portait création de 200,000,000 de bons du trésor à dates fixes, hypothéqués sur la vente des bois de l'État.

Avant que ces discussions même ne fussent engagées, il s'était passé entre M. Laffitte et la majorité un de ces incidents qui jettent sans but l'irritation dans les assemblées. M. Laffitte, avec sa légèreté impardonnable, était venu dire à la chambre « que nécessairement elle serait dissoute. « Ces paroles furent considérées comme un engagement, et la chambre perdit un peu du sens moral de sa direction et de sa force. Dans la séance du 21 février, cette déclaration fut répétée en même temps que M. Laffitte demandait la perception du douzième provisoire. « Messieurs, dit le président du conseil, nous venons vous demander des douzièmes provisoires, afin de continuer la perception des impôts, et de pourvoir aux dépenses de l'État en l'absence des chambres. Nous vous demandons quatre nouveaux douzièmes. Nous ne croyons pas cette demande exagérée, parce qu'il faut que la nouvelle chambre qui vous succédera, une fois convoquée, puisse examiner, discuter et délibérer le budget de 1831. Cette demande est la conséquence du projet de la dissolution qui est devenu aujourd'hui le vœu de tous les pouvoirs constitutionnels. Une grande responsabilité pèsera sur le gouvernement pendant l'intervalle des deux sessions : c'est celle de faire observer les lois et d'assurer la sûreté intérieure et extérieure de l'État. Le gouvernement accepte cette responsabilité tout entière. Quand vous reparaîtrez dans cette enceinte, vous ou vos successeurs, les négociations desquelles dépend le sort de l'Europe seront fort avancées, peut-être terminées, et vous pourrez délibérer avec plus de connaissance de cause sur les intérêts extérieurs du pays (1). »

De telles paroles étaient d'une légèreté bien suffisante pour blesser la majorité; le gouvernement accédait ainsi aux vœux de l'intrigue cachée en dissolvant la chambre; le président du conseil demandait un vote de confiance à la majorité, et il lui annonçait qu'elle cesserait bientôt d'exister pour faire place à une nouvelle chambre, menace d'autant plus imprudente qu'en ce moment la majorité discutait la loi électorale, la charte même de sa réélection. Plus d'une fois dans ce débat la majorité fut en discorde avec le ministère; elle accomplit un acte tout particulier à ses intérêts; elle façonna la loi de manière à se réserver le plus de chances pour la réélection : c'était son droit, et ce fut aussi un grand mobile de sécurité pour le pays qu'une loi conservatrice qui laissa une profonde action au gouvernement. Restait le troisième projet qui autorisait la création des bons du trésor et la vente des bois de l'État; quel aveu de pénurie pour le trésor qu'un emprunt sur hypothèque! C'était dire qu'on ne pouvait plus adjuger de rentes, et que les obligations même de l'État, comme les assignats, avaient besoin d'une garantie foncière.

Un tel projet donna l'occasion de revenir sur toute la politique intérieure et extérieure du ministère. M. Duvergier de Hauranne se montra le partisan de la paix européenne (2), et justement craintif en pré-

(1) Chambre des députés, *séance du 10 mars 1831*

(1) M. Duvergier de Hauranne, ajoutait : « La guerre a toujours apparu comme la plus grande calamité qui pût affliger la France dans les circonstances présentes... Ne dissimulons rien : vous savez dans quel état se trouvent notre industrie et notre commerce; si nous avons la guerre, le commerce maritime sera de plus anéanti... Cependant, malgré cette détresse, il faudrait demander au peuple de nouvelles contributions en argent et en hommes. Les partisans de la guerre oublient cette impossibilité de l'augmentation des impôts... Que deviendrons-nous si le crédit nous refuse ses ressources? Emploierons-nous les moyens révolutionnaires, les réquisitions de denrées?... Acceptons la guerre, si on nous la déclare, mais ne la provoquons pas.. Nous ne sommes pas des chevaliers errants, redresseurs de tous les torts; dans nos relations extérieu-

sence des émeutes qui de toutes parts éclataient : « Serait-il vrai, dit-il, qu'il existât une association prête à susciter des émeutes? que cette association eût des ramifications dans les écoles? J'interpelle le ministère à ce sujet. Les ouvriers de Paris ont pris part aux désordres de février ; quels en sont les instigateurs? Il y aurait de quoi désespérer du salut de notre pays, si cet état-là pouvait durer. Espérons que les jeunes gens reprendront leurs études, et que le gouvernement imposera par sa fermeté. Les agitateurs peuvent nous faire d'autant plus de mal, qu'ils sont hors d'état de rien fonder. On a parlé de la dissolution de la chambre... bizarre destinée que celle de cette chambre!... Deux fois l'objet de la bienveillance du pays, deux fois élue à une immense majorité, elle n'a jamais pu trouver un ministère qui pût sympathiser avec elle, et aujourd'hui il lui est donné de préparer sa dissolution. »

A ces paroles qui faisaient allusion aux confidences de M. Laffitte sur la dissolution, M. Barthe ne répondit que quelques mots sur les émeutes et l'action des sociétés secrètes : « On nous a interpellés sur une association qui, dit-on, susciterait des émeutes à volonté, et qui aurait des affiliés jusque dans nos écoles. On nous a demandé si nous avions connaissance de cette association; je regrette que M. le ministre de l'intérieur ne soit pas présent, mais il me semble qu'il ne conviendrait pas à la dignité du gouvernement, chargé de l'exécution des lois, de vous transmettre les rapports de police qui peuvent se trouver dans ses mains. Tout ce que le gouvernement peut vous dire, c'est qu'il fera tous ses efforts pour que toute tentative de désordre soit efficacement réprimée. » C'étaient de bien faibles paroles à côté de la grandeur du reproche qui dénonçait tout un système.

Alors M. Berryer parut à la tribune. C'était la première fois depuis juillet, et il formula, avec une véhémence entraînante, une accusation sur la politique générale du cabinet : « Qu'a fait le ministère jusqu'à ce jour pour le pouvoir? qu'a-t-il fait pour la liberté? que fera-t-il quand nous n'y serons plus? et que fera-t-il du moyen d'action qu'il nous demande? Qu'a-t-il fait pour le pouvoir? Il l'a soumis constamment à l'action des masses populaires égarées. Les hommes qui composent le ministère y sont entrés quand une émeute retentissait encore dans les rues. Il y a peu de jours, des troubles ont encore agité la capitale; on a demandé des explications. Qu'en est-il résulté? On a appris la soumission du pouvoir au désordre, et l'on nous a parlé de la dissolution de la chambre. Les profanations et les sacriléges de Saint-Germain-l'Auxerrois ont été imités sur tous les points du royaume. On a crié dans les rues contre les emblèmes de la maison d'Orléans, contre les fleurs de lis, et elles ont été arrachées. Les armes d'une famille ont dû disparaître; cette famille a descendu son écusson et abandonné l'héritage qu'elle tenait de Henri IV. Si le ministère n'a rien fait pour le pouvoir, permettez-moi de demander ce qu'il a fait pour la liberté. Je ne chercherai pas à faire retentir les gémissements de tel ou tel particulier plus ou moins opprimé : je ne veux pas me plaindre des visites domiciliaires ; ce qui se fait par abus des lois est toujours mauvais; mais il y a de ces temps de crise où il est indispensable d'étendre l'action de la législation. Ce n'est pas un médiocre inconvénient pour un peuple que l'établissement d'un nouveau pouvoir. »

Avec cette même hardiesse d'aperçus et cette véhémence de paroles, l'orateur examina toute la politique étrangère, et à quelques accusations jetées sur le double système de couardise et de propagande, M. Sebastiani dut répondre : « Le ministère vous a-t-on dit, n'a su ni maintenir la paix ni faire la guerre; mais peut-être la guerre est-elle provoquée par des révélations, des accusations injustes? Comment a-t-on pu accuser la France d'avoir provoqué la révolution de Pologne? Avez-vous senti toute la portée d'une pareille accusation? Non, la France n'en est pas coupable; non, le sang polonais ne retombera point sur notre tête, il ne retombera que sur la tête de ceux qui auraient provoqué ces mouvements! Le gouvernement ne pourrait être accusé d'avoir attiré de pareils malheurs sur la Pologne, lorsqu'il a tout fait pour prévenir et pour rendre la paix à une nation qui lui inspirait le plus vif intérêt. Celui qui a l'honneur de vous parler, a vu couler son sang en combattant parmi les troupes polonaises. Le ministère a flétri à cette tribune toute idée de propagande. Nous voulons l'indépendance et la liberté de la France, mais nous laissons aux autres nations le droit de défendre leur indépendance et leur liberté, et les faits viennent attester la politique du gouvernement. Qu'avons-nous fait? Nous avons préservé les frontières de l'Espagne, et récemment encore, le Piémont et l'Italie ont vu avec quel soin le ministère et le gouvernement accomplissaient les devoirs d'un bon voisinage, et l'on viendrait nous accuser devant l'Europe entière, de provoquer une guerre de haine, quand nous avons tout fait pour maintenir la paix! » Ici, comme on le voit, le général Sebastiani ne se préoccupait que de rassurer l'Europe, que de se justifier à ses yeux d'avoir voulu et favorisé la propagande (1).

res, l'intérêt bien entendu de la France, voilà notre conduite : or notre intérêt bien entendu est de respecter les autres gouvernements, afin de trouver une juste réciprocité ; nous ne devrons courir aux armes que lorsque nous aurons notre indépendance à défendre. »

(1) C'est qu'on apprenait les insurrections des populations ita-

Enfin, toute la chambre attendait les explications de M. Laffitte, qui furent courtes et vagues : « La loi soumise à vos délibérations, dit le président du conseil, est destinée à fournir au gouvernement les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses extraordinaires de l'État; ces dépenses vous sont connues; elles ont pour objet, vous le savez, les armements exigés par la situation politique de l'Europe, l'établissement d'une escadre d'observation dans la Méditerranée et quelques travaux extraordinaires du ministère de l'intérieur. Une partie de ces dépenses est déjà consommée et payée; celles de la guerre surtout, qui ne se font pas par douzièmes comme les dépenses ordinaires et courantes, mais par grandes masses, ont déjà exigé de fortes avances de la part du trésor. Nous y avons fait face avec les ressources toujours disponibles de la dette flottante; mais ce moyen ne peut suffire seul aux émissions que le trésor est obligé de faire; à cause de la disponibilité même, ce moyen doit être ménagé et réservé pour les besoins du service courant. Nous venons donc, messieurs, vous demander des ressources plus solides, pour continuer à faire face à nos dépenses extraordinaires. »

Jusqu'ici aucun aveu; tout restait dans le vague de la discussion générale. Puis le débat devint plus précis : M. Baillot avait proposé un amendement qui substituait une création de rentes à la nécessité d'emettre des obligations du trésor; M. Thiers vint demander à l'orateur de retirer cet obstacle à une mesure indispensable; et de grands murmures éclatèrent lorsque l'orateur se servit d'expressions plus qu'inconvenantes pour combattre le calcul de ses adversaires. Il y avait partout de l'aigreur, de la méfiance; et M. Laffitte, pour obtenir sa loi, dut faire l'humble aveu qu'il travaillait pour ses successeurs. « L'amendement serait une entrave véritable pour le gouvernement, s'écria-t-il; c'est dans l'intérêt de celui qui sera chargé d'exécuter la loi, que je conjure la chambre de ne pas mettre le gouvernement dans l'impossibilité de profiter des ressources qu'on lui accorderait. » La situation paraissait à tous si mauvaise, que ce ne fut pas une discussion, mais une supplication : le ministre avouait pour ainsi dire que l'État était aux abois; s'il n'avait pas la confiance de la chambre, ce n'était pas pour lui qu'il demandait des subsides, mais pour son successeur. Le baron Louis avait dit : « qu'il pourrait arriver que, si les rentrées ne se faisaient pas exactement, le trésor public ne pût faire face à ses engagements, et qu'il convenait donc de prévenir un semblable malheur par quelques sacrifices. » Et, chose inconcevable, M. Laffitte, ministre des finances, vint confirmer ce triste aveu, capable d'ébranler tout le crédit public : « Ce que l'orateur vous a présenté comme une possibilité est presque une réalité, s'écria le président du conseil; les ministres voient peser sur eux une terrible responsabilité, et si vous leur ôtez les moyens d'y faire face, la responsabilité pèsera sur la chambre. » On en était arrivé à de telles extrémités, qu'à ces considérations seules le vote fut accordé, et encore y eut-il soixante et treize boules noires.

La cause principale qui imprimait ce caractère de tristesse et de désolation sur les discussions de la chambre des députés tenait à une permanence d'émeutes, d'agitations et de troubles renouvelés comme à jour fixe. Ce n'était pas assez des funèbres événements des 14 et 15 février : sur un simple bruit que Varsovie était prise par les Russes (fait inexact), tout à coup une masse de peuple se réunit (1), on arrache les drapeaux tricolores de quelques établissements publics, les rues sont envahies, les boutiques fermées, et des cris se font entendre : Vivent les Polonais! mort aux Russes! Les sinistres propos de mort paraissaient alors la plus gracieuse expression du peuple! Ces groupes désordonnés se dirigent vers l'ambassade russe, à l'hôtel du comte Pozzo di Borgo aux Champs-Élysées : des pierres sont lancées contre les glaces des appartements, on entend même le bruit

liennes, et le gouvernement français voulait se défendre de les avoir provoquées.

On écrivait de *Florence*, 8 *février* 1831. — « Modène, Bologne, Faenza, Imola, Forli, Ancône et d'autres villes de la Romagne et des Marches, ont fait leur révolution, créé des gouvernements provisoires, et arboré les couleurs italiennes. La Sicile, de son côté, est en pleine insurrection. On est impatient de connaître le parti que prendront les Autrichiens, qui n'ont que le Pô à passer pour commencer une guerre qui serait atroce. A Bologne, la révolution s'est opérée sans résistance; mais à Modène, le sang a coulé abondamment, et le grand-duc est en fuite. »

Modène, 11 *février* 1831. — Bologne et toute la Romagne ont brisé les armes du pape et rétabli le lion avec la bannière tricolore. Parme et Plaisance ont suivi cet exemple; la garde nationale est organisée. On a formé une diète composée de trois consuls. Tous les prisonniers politiques ont été mis en liberté. »

(1) Tout en blâmant ces désordres, les journaux cherchaient néanmoins à les excuser; ils disaient : « Un événement déplorable a eu lieu le 9 mars. Le bruit avait été répandu, peut-être par la malveillance, que l'ambassadeur de Russie devait célébrer par une illumination la prise de Varsovie. On conçoit quel effet a dû produire cette insinuation sur une population qui a manifesté si hautement sa sympathie pour la cause polonaise. Des attroupements nombreux se sont aussitôt dirigés sur l'hôtel de l'ambassade de Russie, et quoiqu'il n'y eût aucun préparatif d'illumination, les vitres ont été brisées à coups de pierres, pendant que la foule chantait *la Marseillaise*. — Ces excès, dont un petit nombre d'individus se sont rendus seuls coupables, n'ont offert aucun caractère de gravité. Quel que soit l'intérêt que la population de Paris porte à la cause des Polonais, quelque douleur que leurs revers lui causent, elle sait le respect que les peuples civilisés doivent au caractère sacré des ambassadeurs. Le comte Pozzo di Borgo n'a pas dû se méprendre sur le caractère de ce mouvement d'un instant; il n'ignore pas que la nation française sait également tenir une conduite digne envers des ambassadeurs dans sa capitale, et des ennemis sur le champ de bataille. »

d'un coup de pistolet, et la balle vient briser le marbre d'une console. Est-ce là seulement un témoignage de la triste admiration qu'inspire la Pologne? Un parti désire la guerre, il la proclame comme une nécessité; et pour y arriver il sait que le meilleur moyen c'est la violation du droit des gens dans la personne de l'ambassadeur de Russie.

A l'aspect de cette démonstration populaire, les conseillers de légation, les Russes de distinction attachés à l'ambassade, sont d'avis qu'il faut sur-le-champ demander les passe-ports et quitter Paris. C'est le but que l'émeute veut atteindre, celui d'une rupture avec la Russie. La sagesse et la modération du comte Pozzo di Borgo empêchent une telle extrémité; il fait observer à sa légation qu'un vil peuple n'est pas le gouvernement, qu'une multitude insurgée ne représente rien, qu'à Constantinople ces choses-là arrivent tous les jours, qu'il n'y a point de différence entre les sauvages des faubourgs de Paris et les barbares de l'Asie. En un mot, l'opinion du comte Pozzo fut qu'il fallait attendre l'attitude et la conduite du gouvernement. Cette espérance ne fut point trompée; le lendemain, le général Sébastiani vint faire des excuses, au nom de sa cour, au comte Pozzo. Une sauvegarde fut placée à la porte de l'ambassade et avec son ton à la fois sérieux et railleur, l'habile diplomate (1) fit observer qu'à Constantinople on plaçait des janissaires à l'hôtel des ambassadeurs, au Péra, pour les préserver du fanatisme des musulmans.

L'émeute était ainsi passée à l'état chronique dans ce triste corps social. Et que d'efforts pour la réprimer! Tantôt les ouvriers murmuraient contre les salaires, et par des tumultes journaliers tous se plongeaient dans la misère et l'oisiveté; tantôt les étudiants (desormais pouvoir de l'État), arrachant les drapeaux tricolores des monuments publics, processionnaient ensuite en manifestant leur volonté politique. Jamais aspect de la société n'avait été si étrange; les esprits les plus calmes s'alarmaient sur l'avenir; les intérêts prenaient peur : plus d'étrangers à Paris depuis les troubles de décembre et de fevrier; les hôtels étaient vides. En vain la cour donnait quelques fêtes, des bals, des concerts pour aider la circulation du numéraire et gagner quelque popularité; ces fêtes s'empreignaient d'un caractère triste, parce qu'il n'y avait aucune sécurité dans les esprits (2). Qui pouvait compter sur le lendemain? Aurait-on la guerre? En ce cas il n'y aurait pas une maison de banque ou de commerce, si puissante qu'elle fût, qui pût se dire à l'abri d'une suspension de payements.

La désobéissance des fonctionnaires aggravait la situation. On l'avait vue haute et franche chez les préfets de la Seine et de police à l'égard du ministre de l'intérieur; elle se révélait encore dans le sanctuaire de la justice, au sein du parquet, entre le procureur du roi et le procureur général. Cette belle institution du parquet, si justement glorifiée par d'Aguesseau et si bien organisée par nos codes, qu'il ne saurait y avoir le moindre doute dans l'obéissance, était livrée elle-même à l'anarchie : qui peut contester que le procureur du roi ne soit toujours le subordonné du procureur général? Au triste temps dont nous parlons, les choses n'étaient point ainsi interprétées : le procureur du roi était M. Comte, homme politique; le procureur général, M. Persil, également homme politique. Sans doute M. Persil n'était point un magistrat parfait; s'il avait suffi de la science du droit, il la possédait pleine et entière; s'il avait également suffi d'une grande spécialité d'affaires, il l'avait par tradition et habitude. Le défaut de M. Persil était d'être irritable, passionné, avec un manque d'usage et de formes, que l'éducation donne seule. Toutefois, dévoué vivement à la répression (et c'était son mérite), il désirait des poursuites vigoureuses contre la presse, les émeutes, les troubles enfin qui menaçaient la société. Telle n'était pas l'opinion de M. Comte (3), le procureur du roi, qui se complaisait dans une douce mansuétude pour tout ce qui était résistance ou émeute. Nul magistrat n'avait plus de tolérance pour les délits de la presse; il ne croyait jamais les poursuites nécessaires; le jury était pour lui une institution dont il fallait fort rarement essayer le verdict. Toutes les poursuites de la presse venaient donc expirer au parquet, et l'on doit se rappeler la dénonciation de M. de Lameth à la tribune et la ma-

(1) Le comte Pozzo di Borgo m'a souvent répété que c'était l'époque de sa vie où il avait dû déployer le plus de fermeté pour ne pas amener une rupture; il avait quitté son hôtel la nuit, afin d'éviter un outrage personnel, qui aurait nécessité la demande de ses passe-ports et préparé la guerre.

(2) Deux fois par semaine, il y avait réceptions et fêtes au Palais-Royal; la cour, alors pêle-mêle, fut depuis un peu triée. Le corps diplomatique recevait aussi beaucoup, afin d'inspirer sécurité pour le maintien de la paix.

(3) M. Comte écrivit au ministre de la justice, une longue lettre justificative, le 6 février 1831, dans laquelle il entrait dans de grands détails sur tous ses rapports avec M. Persil; c'était pour ainsi dire un acte d'accusation contre le procureur général. M. Comte terminait ainsi : « Je crois que, dans toutes les positions, il est du devoir d'un magistrat de respecter scrupuleusement les droits des citoyens, et particulièrement leur liberté; je crois que, quand il s'agit de prendre des mesures de rigueur, il faut être pleinement convaincu qu'elles sont nécessaires, que la loi les ordonne ou les permet, et qu'on ne doit recourir à la force qu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur. Ces devoirs, qui sont de toutes les circonstances, me paraissent surtout rigoureux pour les agents d'un gouvernement né du respect pour les lois et de la haine de l'arbitraire. Je ne saurais dire si M. le procureur général partage ces sentiments; mais toutes les fois que je les lui ai manifestés par ma conduite, j'ai cru m'apercevoir qu'il attribuait mes actes à de mauvais motifs. Je n'ai pas cherché à m'en défendre : il est des choses et des sentiments qu'on ne fait pas comprendre à tout le monde.

« Comte. »

nière inconvenante avec laquelle M. Comte avait agi à l'égard des députés.

De si fortes dissidences entre le procureur du roi et son supérieur le procureur général, au moment où tant d'émeutes éclataient, ne pouvaient se prolonger sans danger très-grave. La partie conservatrice du ministère exigea la destitution de M. Comte, comme un exemple. En vain M. Persil avait-il dit à M. Comte, comme M. de Montalivet à M. Odilon Barrot : « Votre démission ou la mienne, » M. Comte n'avait point accepté cette solution du duel; il répétait : « Qu'un me destitue! » parce qu'il ne pensait pas qu'on l'osât. Il y a tant de gens qui se croient aussi importants que les Guise! Ses liaisons avec M. Dupont (de l'Eure), recueillies par son successeur, M. Mérilhou, lui donnaient la certitude que sa destitution était impossible; car, plutôt que de la signer, M. Mérilhou donnerait sa démission, et pour certains esprits c'était une calamité.

Dans ces circonstances décisives, la question de destituer M. Comte fut posée droitement dans les délibérations du cabinet par M. d'Argout déclarant l'impossibilité qu'un pouvoir, quel qu'il fût, pût marcher longtemps avec une telle insubordination des autorités secondaires. L'anarchie lui paraissait si profonde qu'elle seule expliquait et justifiait les désordres de la place publique : lorsque la division, la désobéissance se trouvaient au cœur du gouvernement même, pouvait-on la réprimer dans les rues? M. d'Argout se résuma en demandant la destitution du procureur du roi. M. Mérilhou déclara aussitôt que si on voulait le forcer à signer la destitution de M. Comte, il donnerait sa démission (1), et, à son propre étonnement, cette démission sur-le-champ fut acceptée. Les choses en étaient arrivées à ce point que chacun désirait en finir; de gauche et de droite, tous voulaient sortir d'une position fausse, embarrassée; les incidents étaient arrangés de manière à ce que chaque parti croyait le temps venu de former son ministère.

La démission de M. Mérilhou acceptée, M. d'Argout reçut l'intérim de la justice, et son premier acte fut de signer sans hésiter la démission de M. Comte, si protégé de la presse et du côté gauche. M. Thiers, à son tour, donna sa démission (2), afin de préparer ouvertement les combinaisons d'un ministère de gauche, couvé sous l'aile de M. Laffitte. Des négociateurs actifs, MM. Odilon Barrot, Thiers, Salverte, Mauguin, tous impatients d'entrer aux affaires et de revenir au programme de juillet, s'occupaient d'organiser ce ministère éminemment patriote. Il y eut désormais plus de sincérité dans les rôles, plus de franchise dans les positions; d'une part, la combinaison qui s'essayait dans ses principes et ses hommes d'extrême gauche; de l'autre, le ministère Casimir Périer, qui se préparait par tous les éléments conservateurs combinés.

M. Laffitte restait donc seul debout au milieu des ruines de sa primitive combinaison ministérielle; soit qu'il voulût en finir lui-même, soit que son caractère insouciant lui eût fait défaut, ses alarmes étaient si réelles et si vives, que depuis quelque temps il se laissait aller à d'étranges aveux sur la situation du trésor et l'état des affaires du pays en général. Un jour, il vint dire en plein conseil « que la pénurie du trésor était telle qu'on n'avait pas d'argent pour répondre deux semaines aux besoins du service. » Le président du conseil n'avait plus de confiance dans la paix, plus de fermeté pour la guerre; démoralisé par ses affaires personnelles, frappé dans son existence, il n'en pouvait plus; il se manifesta dans toute sa conduite quelque chose de suppliant, de triste, de lamentable, qui devait vivement impressionner le parti conservateur. Le moment était donc venu d'en finir; il le fallait d'une manière prompte, afin que de la crise sortît un pouvoir fort, de gauche ou de droite, peu importe; et telle était la nécessité publique, que chacun dut s'effacer dans sa position, même dans son amour-propre, pour préparer une salutaire combinaison, la présidence du conseil de M. Périer. La droite, le centre droit de MM. Martignac, Agier, Vatismenil, Royer-Collard, de Caux, sans hésiter, poussaient à ce triomphe d'un principe d'ordre : ainsi M. Guizot qui, par sa position politique, pouvait prétendre à un poste éminent dans le nouveau cabinet, consentit à s'effacer, parce que le temps n'était point venu d'organiser un pouvoir dans les conditions traditionnelles de la monarchie, et il dut prêter, en attendant, son loyal appui à M. Périer : ainsi MM. Dupin et Persil, les plus ardents du tiers parti, se groupèrent également autour de M. Périer, et acceptèrent sans hésiter sa présidence; toutes les nuances enfin du parti conservateur consentirent à seconder un ministère d'énergie qui se dévouerait au pays dans la crise présente.

Il ne s'agissait plus que de mettre la gauche en demeure complète de former son cabinet, et pour cela, on lui avait donné presque carte blanche : le roi lui-même daignait attendre le résultat des négociations de M. Thiers, allant offrir de tous côtés des portefeuilles à MM. Salverte, Mauguin, etc.; sa mission était de former une administration de gauche

(1) M. Mérilhou donna sa démission de garde des sceaux et de ministre de la justice le 8 mars 1831; M. d'Argout fut chargé de l'intérim. M. Comte, procureur du roi près le tribunal de première instance, fut remplacé le même jour par M. Desmortiers, conseiller à la cour royale de Paris.

(2) M. Thiers se retira le 10 mars 1831.

sous l'épée du général Lafayette, avec le programme de l'hôtel de ville pour base. Afin que le terrain fût parfaitement déblayé, dans une réunion chez M. d'Argout, tous les ministres conservateurs donnèrent leur démission (1) à M. Laffitte, de manière que la gauche se trouva tout à fait libre d'essayer son cabinet tout d'une couleur ainsi que l'avait désiré M. de Lafayette. Hélas! M. Thiers s'était épuisé en courses, en mouvements, en paroles, il ne put trouver dans les centres une seule voix qui consentît à se détacher du principe de conservation, pour accepter un portefeuille dans une combinaison de la gauche pure. Après d'infinies démarches, il fut forcé de déclarer « qu'un ministère de gauche était impossible; » ce qui mit un terme à toute négociation ultérieure, au nom de M. Laffitte.

Dès lors le parti conservateur, préparé dans sa combinaison, n'hésita plus à présenter sa liste; son cabinet se trouva tout organisé avec son programme, ses hommes, et la somme considérable de devoirs qu'il s'imposait dans la crise. De sa nature, M. Casimir Périer n'avait point un caractère facile pour ses collègues et ses amis; il voulait, il imposait sa domination absolue, le commandement pour lui, l'obéissance sans milieu pour les autres. Comme le plus pressant était d'organiser une certaine force de gouvernement (2), il exigea non-seulement la présidence du conseil, mais encore le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire le centre d'action, la suprématie sur les préfets, la police, la supériorité administrative, la répression des émeutes, la force de la garde nationale; enfin la direction électorale, sa préoccupation tout entière. La chambre devant être nécessairement dissoute, M. Périer voulait mettre toute la puissance de son caractère dans cette épreuve décisive. Pour obtenir la pleine possession du ministère de l'intérieur, il était essentiel que M. de Montalivet cédât son portefeuille, et le jeune ministre s'y résigna avec complaisance, se contentant du poste secondaire de l'instruction publique. La situation paraissait si grave, le remède d'une bonne administration tellement indispensable, que chacun faisait entière abnégation de sa personnalité (3).

A l'intérieur on avait donc une tête résolue, énergique: ce n'était pas tout, il fallait rétablir la confiance publique pour le trésor dont la situation était si alarmante, de l'aveu de M. Laffitte! M. Périer indiqua le baron Louis dont la fortune et les ressources donnaient une garantie aux capitaux. Les opinions fermes et sûres du baron Louis devaient nécessairement rattacher les bailleurs de fonds au trésor; plus de 100,000,000 étaient en compte courant sans emploi à la banque de France; dès que la confiance serait restaurée, ils rentreraient dans la circulation. Le vice-amiral de Rigny, véritable illustration de mer, le neveu du baron Louis, recevait le portefeuille de la marine que lui cédait M. d'Argout, comme M. de Montalivet avait cédé celui de l'intérieur. On créait un ministère des travaux publics et du commerce pour M. d'Argout, si prépondérant dans cette combinaison qu'il avait lui-même préparée; lui seul s'était fait le négociateur actif et pressant d'un ministère uni de pensées et de direction; M. Barthe, alors franchement réuni aux conservateurs, acceptait la position de M. Mérilhou, c'est-à-dire les sceaux de France sur le refus de M. Bérenger, esprit d'étude, mais tout méticuleux et sous l'impression de fausses idées politiques.

Dans les mouvements qui heurtent un parti puissant, il faut prendre grand soin de ménager les hommes de ce parti qui veulent vous aider à le comprimer, parce qu'on se donne ainsi moins de difficultés; on dénoue, on divise les esprits. M. Barthe avait en 1830 une renommée de libéralisme aussi retentissante que celle de MM. Dupont (de l'Eure) et Mérilhou; on ne dégénérait donc pas dans la hiérarchie des noms propres de la révolution; seulement l'expérience avait corrigé M. Barthe, et son concours serait donc plus efficace. Lorsqu'on se compromet avec son passé on est plus étroitement lié avec son avenir, et c'est là une de ces tactiques que le pouvoir ne doit pas négliger. Le ministère de la guerre restait dans les mains du maréchal Soult que la gauche avait un instant voulu absorber dans sa propre combinaison (4). Le maréchal eût été mal à l'aise avec ces for-

(1) M. Laffitte, qui s'étonnait de tout, montra sa surprise d'une démission toute naturelle; il avait chargé M. Thiers d'organiser un ministère de gauche et la droite devait se retirer.

(2) C'est encore en cette circonstance qu'on a prêté des mots, dessiné des scènes puériles dans de récents pamphlets; nous répétons sans cesse que le caractère qui distingue surtout le parti de la gauche, c'est le petit esprit, le bavardage; il ne peut pas pardonner de s'être laissé déposséder des affaires; la démocratie me fait l'effet d'un géant très fort sans doute, mais qui se laisse tromper et mener en licou.

(3) *Ordonnance du* 13 *mars* 1831.

« M. Casimir Périer, président de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, et président du conseil des ministres. »

« M. le baron Louis, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département des finances, en remplacement de M. Laffitte, dont la démission est acceptée. »

« M. Barthe, membre de la chambre des députés, est nommé garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, et président du conseil d'État. »

« M. le comte de Montalivet, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique. »

« M. le comte d'Argout, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics. »

« M. le vice-amiral de Rigny est nommé ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies. »

(4) La gauche proposa au maréchal Soult la présidence du conseil.

mes décousues de gouvernement sous la dictature de M. de Lafayette : une administration de force lui plaisait davantage ; seulement aurait-il assez de résignation pour subir la dictature d'esprit, la parole impérieuse et exigeante de M. Casimir Périer ?

C'était spécialement sur la question des affaires étrangères que le mouvement ministériel avait un sens et une portée : la conférence de Londres, les questions d'intervention en Italie, en Pologne et en Belgique, étaient actives, ardentes, et M. Périer ne voulait pas donner une impulsion nouvelle aux négociations commencées par la couronne elle-même ; bien que, par une aberration d'esprit qu'explique la fierté maladive de M. Casimir Périer, il exigea que le prince ne présidât plus le conseil. Toutefois le but de M. Périer était d'amener le désarmement et de maintenir la paix ; et, à ce point de vue, il ne pouvait décliner le concours de M. Sébastiani, si dévoué aux idées d'ordre européen. Rien donc ne fut dérangé au département des affaires étrangères ; seulement, comme président du conseil, M. Périer se réserva l'examen des dépêches et un concours direct dans les négociations importantes. On n'avait plus à craindre les indiscrétions des partis ; comme sous M. Laffitte, les dépêches ne seraient plus livrées au vent des journaux ; en tant qu'opinion politique, le général Sébastiani appartenait à une couleur très-modérée ; il réunissait à la fois la confiance du prince et une complète adhésion parmi les centres de la chambre. On verra que le tort de M. Casimir Périer fut en diverses circonstances de vouloir agir seul dans les relations à l'extérieur et en dehors de la forte et habile expérience du prince ; l'orgueil du ministre manqua de compromettre encore la paix de l'Europe.

Devant cette combinaison conservatrice d'organisation et de force s'évanouissait ainsi le ministère de M. Laffitte, après avoir présenté le plus triste exemple de décousu et d'impuissance pendant les cinq mois de sa durée (1) : à l'intérieur, presque la permanence des émeutes, une surexcitation des esprits telle qu'on eût dit que la révolution était devenue une maladie chronique de la société ; il y eut des émeutes de toutes sortes, au bas et en haut de l'échelle ; et plus d'une fois le gouvernement fut menacé dans son existence et son pouvoir. Cette anarchie remontait de la société dans le gouvernement même ; ce fut le beau temps où l'on vit les préfets braver les ministres, les procureurs du roi railler les procureurs généraux ; chaque fonctionnaire allant à sa guise et selon ses caprices. A l'extérieur, la guerre sans doute inévitable, avec un mélange de propagande timide, d'hostilités sourdes et poltronnes ; aucune unité dans le pouvoir, aucune loyauté dans la paix, peu de force dans la guerre.

C'est tout ce mal que le nouveau cabinet était appelé à réparer : sa première et fondamentale mission fut d'abord de rétablir l'obéissance dans la hiérarchie, l'ordre parmi les fonctionnaires. Il fallait restaurer la dignité des pouvoirs, le respect à la loi, la loyauté dans les intentions ; il était désormais essentiel que l'Europe pût croire à notre parole, et le crédit à nos engagements ; que l'émeute ne fût plus ménagée ; que partout elle trouvât une forte répression. A la place de cette autorité tumultueuse des étudiants, des clubs, des comités, il fallait créer le culte du pouvoir, c'est-à-dire de la royauté et de la constitution, et, puisqu'il faut le dire, le respect des fonctionnaires pour eux-mêmes, et du peuple pour la puissance publique.

On avait assez jeté de mépris sur le tabernacle des lois : le pays avait besoin de repos ; on devait le lui donner ; il fallait que les pavés cessassent de brûler sous les pieds. La tâche était rude, le devoir immense ; et une justice éternelle que la postérité rendra à ce ministère, c'est qu'il eut le courage et l'énergie de sa mission. Des fautes furent commises, parce que M. Casimir Périer n'était et ne pouvait être qu'un homme de circonstance, avec de bons instincts, un sentiment exalté du bien public, mais s'arrêtant au matériel de la société, sans idée traditionnelle de ce qui fait la grandeur et la vie morale des monarchies. Néanmoins, après le ministère Laffitte, c'était un bienfait qu'un tel cabinet ; il devait trouver appui dans toutes les consciences droites, et surtout parmi les cabinets attentifs à suivre toutes les phases de la révolution de juillet.

CHAPITRE XLV.

APERÇU RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Action du matérialisme. — Inquiétudes des catholiques et des protestants même. — Les saint-simoniens. — Les deux branches. — Fouriéristes. — Communistes. — Le panthéisme. — Les écoles de Gall et de Broussais. — Idées fatales jetées au peuple. — La littérature. — Suspension de toutes grandes œuvres. — Histoire. — Poésie. — Romans. — Théâtres. — Drames. — Esprit des représentations. — L'idée de Napoléon et de Robespierre. — Tendance et immoralité de la scène. — Multiplication des revues. — L'Institut. — Question de serment. — L'université. — L'enseignement primaire. — Les colléges. — Les écoles de droit et de médecine. — Influence de l'École normale. — Les arts. — La peinture. — La sculpture. — La musique. — La caricature spirituelle. — Nul respect pour les pouvoirs. — Préoc-

(1) Les mêmes pamphlets dont j'ai parlé attribuent la sortie de M. Laffitte du ministère, à la circonstance de la dépêche du maréchal Maison, qui lui fut cachée. C'est là un grand mensonge historique. M. Laffitte tomba parce qu'il n'avait aucun soutien dans la chambre.

cupation politique. — Affaissement de l'idée commerciale. — Baisse du crédit public. — Craintes et soulèvement de la bourgeoisie. — Elle espère en M. Casimir Périer.

(NOVEMBRE 1830 A MARS 1831.)

La période, si courte au reste, qui s'écoule depuis la formation du ministère de M. Laffitte jusqu'à sa chute, est peut-être la plus significative des temps modernes, en ce qu'elle met en présence les passions les plus vives, les instincts les plus irritables, les intérêts les plus saillants. Il est dans l'histoire certaines époques qui placent ainsi en relief le bien et le mal, parce qu'il s'y révèle un choc d'idées plus profond. La révolution de juillet, en pénétrant la société dans toutes ses parties, s'était revêtue d'une double tendance; une sorte d'instinct haineux contre l'hérédité de la couronne, puis une réaction contre la force, la splendeur du catholicisme trop mêlé à la restauration pour ne pas être compromis par la chute de la vieille dynastie. Les tristes scènes des 14 et 15 février à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Notre-Dame, la cathédrale de la vieille cité, à l'archevêché, si pieuse demeure, constataient l'irritation des esprits : des misérables avaient insulté la croix, brisé le sanctuaire, et c'était moins encore cette turbulence terrible pour le tabernacle que la froide et philosophique persécution de quelques hommes du pouvoir qui menaçaient l'Église de Jésus-Christ; comme les philosophes de l'école d'Alexandrie, ceux-ci ne persécutaient pas par le glaive ou le martyre, mais ils jetaient leur dédain sur la belle organisation catholique; ce qu'ils appelaient la liberté des cultes était un système véritablement oppressif de toute indépendance. Les évêques ne pouvaient adresser un mandement aux fidèles de leur diocèse sans l'aveu des préfets; on contrôlait la prière, on intervenait dans les sacrements, et la presse tout entière était soulevée contre la vieille Église de France (1).

On voyait poindre partout l'action voltairienne, l'école du XVIIIe siècle, c'est-à-dire la plus antinationale, la plus corrosive pour les institutions et les gloires du pays : un grand cri, comme celui que pousse le démon dans le Paradis perdu, se faisait entendre contre tout ce que les hommes doivent respecter : ce n'était pas seulement les dogmes de l'Église chrétienne qu'on attaquait avec violence, mais encore l'idée religieuse; et pour être juste envers le protestantisme en France, je dois dire que, s'il avait salué comme une ère nouvelle et bonne pour lui la révolution de juillet, il s'inquiéta de cette tendance antichrétienne qui allait dominer le gouvernement et les partis; le premier orateur qui éleva la voix pour faire respecter les croix et les églises, n'était-ce point l'honorable M. Benjamin Delessert? C'est que le protestantisme, malgré sa séparation d'avec Rome catholique, sentait bien qu'il n'y a pas de salut possible pour un peuple, sans croyance, sans un culte public et protégé; si le protestantisme avait des répugnances pour l'Église catholique, il savait que la société serait perdue si la croix s'effaçait du milieu d'elle. Cette réaction commençait à se manifester au cœur de tous les honnêtes gens; ce peuple de repris de justice, de malfaiteurs, revêtu des ornements pontificaux, ces scènes renouvelées des anabaptistes ou des révolutionnaires, d'Hébert et de Chaumette, indignaient toutes les âmes tendrement éprises de la morale chrétienne, et toutes les communions se mirent à l'œuvre pour la reconstruction morale de la pensée religieuse si vivement menacée.

D'ailleurs qu'opposait-on à la loi de l'Évangile, à ce système de pieuse croyance, tradition de nos pères, qui prenait l'homme à la vie et ne le délaissait qu'à la mort? Avait-on formulé un nouveau culte, car la philosophie était reconnue impuissante pour répondre à toutes les impressions de l'âme, aux vives pulsations du cœur, à ce besoin de croire qui est partout? Dans la licence offerte à toutes les opinions, les saint-simoniens avaient grandi leur système de prédication (2); ils pouvaient alors hautement annoncer leurs doctrines; nulle loi répressive ne les empêchait plus de les dire et de les publier : leur pontife, M. Enfantin, se posait comme le père commun (3); et il se révélait déjà une séparation entre M. Bazard et le père suprême; puis venaient des hommes devenus graves, et qui alors se laissaient aller à toutes les impulsions d'école, MM. Olinde Rodrigues, Michel Chevalier, Émile Barrault, Charles Duveyrier, d'Eichtal, et tous attendaient le développement de l'école saint-simonienne, la capacité, le travail, l'œuvre, la communauté plus ou moins déguisée des biens et des fortunes (4) : alors impunément les saint-simoniens attaquaient le mariage et la propriété, ces deux conditions de la société humaine. Avec tout cela des apôtres, des cérémonies,

(1) J'ai déjà parlé de l'étrange manifeste que publia un préfet, M. Puns (de l'Hérault), contre un mandement épiscopal.

(2) Dans l'histoire de l'Italie on trouve, au moyen âge, des sectes religieuses qu'il serait curieux de comparer au saint-simonisme; la communauté des biens et des femmes, par exemple, base fondamentale de la doctrine saint-simonienne, vient évidemment des *Dulcinistes*; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter Muratori, *Rerum Ital. Script.*, t. IX.

(3) MM. Amand Bazard et Enfantin étaient alors les deux pontifes de la religion saint-simonienne; six mois plus tard, en novembre 1831, le dernier fut reconnu seul père suprême, et ceci jeta quelque division dans la doctrine.

(4) La religion saint-simonienne avait pour organe le journal *le Globe*; il portait pour épigraphe : *A chacun selon sa vocation; à chacun selon ses œuvres*. En tête on lisait ces mots : *Association universelle; Appel aux femmes; Organisation pacifique des travailleurs*; et un avis au public conçu en ces termes : « La publication du *Globe* n'est pas une spéculation, c'est une œuvre d'apostolat. L'enseignement politique renfermé dans ce journal, est distribué aux mêmes conditions que les autres enseignements de la

des discours, un journal, toutes les conditions enfin pour réussir parmi les masses, dans un temps où toutes les doctrines pouvaient se donner carrière au milieu d'une société désormais sans direction et sans boussole; le saint-simonisme se posait comme la religion nouvelle de la révolution de juillet. De Paris la prédication se répandit dans les provinces, appelant à elle les imaginations ardentes et rêveuses, les opinions qui attendaient un changement.

Ces sectaires employaient surtout la presse à leurs desseins : au mois d'octobre 1830, MM. Bazard et Enfantin firent imprimer, sous le titre de *Religion saint-simonienne; — Lettre à M. le président de la chambre des députés*, une brochure dans laquelle on lisait : « Oui, sans doute, les saint-simoniens professent, sur l'avenir de la propriété et sur l'avenir des femmes, des idées qui leur sont particulières, et qui se rattachent à des vues toutes particulières aussi et toutes nouvelles sur la religion, sur la politique, sur le pouvoir, sur la liberté; mais il s'en faut de beaucoup que ces idées soient celles qu'on leur attribue : comme ils croient à l'*inégalité naturelle* des hommes, ils veulent qu'à l'avenir *chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres;* ils se bornent à poursuivre la *destruction* de l'héritage, et demandent que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient réunis en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par *association hiérarchiquement*, de manière à ce que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse la mesure de ses œuvres. La propriété ne doit pas consacrer le privilége impur de l'oisiveté, c'est-à-dire celui de vivre du travail d'autrui. »

Les fouriéristes, secte naissante, expression du sensualisme dans sa plus hardie expression, voulaient donner à la vie de l'homme toutes les forces, tous les élements de bonheur matériel, en faisant produire à chaque chose le plus grand résultat de perfection possible. Or, comme les forces de l'individu se décuplent par l'association, les fouriéristes, grands plagiaires du principe monacal, voulaient créer une famille phalanstérienne à côté de la famille réelle. Et de ce principe, il n'y avait pas loin pour arriver au communisme, c'est-à-dire à la possession commune de tous les biens par une égale et juste répartition (1); les sectes en général n'osent pas tout dire, par la crainte de heurter trop d'idées dans la société; elles ont leur dernier mot mystérieux et leur doctrine secrète; l'antiquité nous en a donné l'exemple : le communisme était en effet le mystère que les disciples de Saint-Simon et de Fourier voulaient garder dans un tabernacle, et n'osaient ouvertement jeter au vulgaire; le communisme disait : « Tous les biens sont offerts à tous sans distinction; » et par cela seul la société bourgeoise et industrielle était elle-même atteinte dans ses intérêts les plus chers : de là ses répulsions, ses vives répugnances.

A tous ces systèmes il fallait une croyance, un dogme, un avenir futur, ce que j'appellerai une théologie; et pour remplacer la divine révélation de l'Évangile, ces écoles diverses développèrent le panthéisme, c'est-à-dire un Dieu tout et rien, l'âme de la nature des anciens; car il n'y a rien de neuf sous le soleil, tout est changement et mutations continuelles pour revenir au point de départ (2). L'athéisme complet, absolu, est une affreuse aberration, mais enfin elle est franche; c'est une négation superbe, violente, de l'intelligence divine qui mène les mondes; le panthéisme au contraire est un système poltron, qui n'ose nier Dieu, mais qui l'annule si complétement que son action n'est plus qu'un vague mélange d'intelligence et de matière. Ainsi Dieu était dans chaque parcelle du grand tout; dans le brin d'herbe comme dans le vaste Océan; il était si bien en nous, que dans chaque portion de notre être nous étions Dieu. Avec de telles doctrines, que devenaient le libre arbitre, la volonté, la moralité, le code des lois divines et humaines, la légalité d'une répression ?

Après la révolution de juillet, ces doctrines ne se renferment pas seulement dans certaines têtes rêveuses ou inquiètes, elles se formulent dans l'École normale, au sein de l'université, la source de l'enseignement; on s'y complaît, on les explique dans des leçons et des livres. Le panthéisme matérialisé et appliqué se retrouve dans la phrénologie du docteur Gall (3), dans la médecine de M. Broussais qui ab-

religion saint-simonienne, c'est-à-dire, *gratuitement* » *Le Globe* parut près de trois années; le dernier numéro est du 20 avril 1832. Les livres destinés à répandre et à soutenir la religion saint-simonienne, tous distribués *gratis*, avaient pour titres : *Catéchisme des industriels*, par Saint-Simon; *Exposition de la doctrine de Saint-Simon; Tableau synoptique de la doctrine de Saint-Simon; Opinions littéraires, philosophiques et industrielles. Le Protecteur, journal philosophique*, et l'*Organisateur, journal hebdomadaire*. Il parut encore depuis un très-grand nombre de brochures. Nous retrouverons plus tard les saint-simoniens à l'occasion de leur procès.

(1) Fourier publiait alors un livre contre la doctrine saint-simonienne, sous le titre de *Piéges et Charlatanisme des deux sectes, Saint-Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès*. Paris 1831. Néanmoins le fouriérisme en était encore à son berceau; *le Phalanstère* et *la Phalange*, ses organes de publicité, ne paraissaient point encore; l'un fondé en 1832, n'eut qu'une très-courte durée; et l'autre ne commença seulement qu'en 1836.

(2) Le panthéisme était la doctrine de l'école d'Alexandrie; elle résulte surtout des écrits de Porphyre.

(3) Gall, né dans le duché de Bade, venait de mourir à Montrouge près Paris, 22 août 1828, âgé de 71 ans. Son ouvrage intitulé : *Anatomie et physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier, avec des observations sur la possibilité*

sorbe la popularité scolastique et vient corrompre les doctrines sociales. Si toutes nos passions du bien et du mal, si toutes nos facultés résultent de certaines conformations du cerveau, prédispositions inflexibles, alors la liberté n'est plus à nous, le bien et le mal sont en dehors de notre volonté, de notre action spontanée. Si nous commettons un crime, c'est que nous en avons le penchant irrésistible et fatal; si nous faisons le bien, c'est en vertu d'une certaine faculté harmonique, indépendante de nous-mêmes. Prédestinés que nous sommes, nous marchons en aveugles dans les voies éternellement et fatalement indiquées : n'était-ce pas là faire le procès à la justice humaine, expliquer toutes les atroces actions dont le châtiment est le seul frein pour la sécurité publique? tant il est vrai que lorsque l'esprit abandonne les voix régulières et saintes il se jette dans une immensité d'erreurs!

M. Broussais faisait résulter du système des nerfs et du sang le même matérialisme que le docteur Gall tirait du cerveau. Nous étions presque un effet sans cause de la matière organisée, vivante en vertu d'une loi mécanique. Le magnétisme était comme le surnaturalisme du monde matériel, une lueur dans ces ténèbres. Les nerfs retentissaient comme la statue de Memnon, et le cerveau, siége de la vie et de la mort, était une matière inconnue, agissant par une cause aussi inconnue. Travaillez, philosophes, législateurs, explorez ces cavités sombres du cerveau, ces proéminences du crâne : là réside toute la causalité des actions humaines : des os, des nerfs, du sang, voilà tout l'homme; l'âme immortelle est un mot (1).

Restées dans le domaine scientifique, ces idées ne pouvaient être que le sujet de dissertations oiseuses ou désespérantes; répandues comme enseignement parmi le peuple, elles devaient créer une secte de criminels raisonneurs, dont Lacenaire plus tard devint l'expression affreusement colorée. Quand les doctrines apparaissent, elles ne croient pas aller aussi loin que le mal et le crime: les conséquences viennent quand les principes sont posés. Est-ce que le saint-simonisme, par exemple, ne fut pas la cause première de l'idée communiste parmi les ouvriers? En déclarant que le mariage était une idée antinaturelle, n'augmentait-on pas le nombre, déjà si grand, des enfants naturels, qui, dans une cité comme Paris, forment aujourd'hui la moitié des naissances? Les fouriéristes, en cherchant à créer une famille factice, ne brisèrent-ils pas les derniers liens de la famille réelle? Broussais donnait à la jeunesse ardente des écoles un sentiment de matérialisme qui devait réagir sur les masses : que pouvait-on opposer à la tendance irrésistible de ces leçons éminentes de quelques professeurs? La philosophie, disait-on; mais le système de Kant s'effaçait devant l'école du doute de Fichte; le spiritualisme, qui saisit les grandes âmes, ne peut jamais produire sur les masses les mêmes effets de domination que l'école sensualiste et grossière : il faut une religion et des croyances pour contenir les passions et macérer les corps; or la société n'est-elle pas elle-même une grande et continuelle macération pour le prolétaire dans ses privations incessantes? De là vient que toutes les doctrines sensualistes ont une popularité irrésistible parmi les basses classes; le sensualisme, c'est la danse effrénée des barrières, les distractions et les joies avinées; le spiritualisme, c'est l'église et ses chants harmonieux, ses pieuses exhortations. Le résultat de l'école sensualiste est de pousser le peuple aux actes ignobles; celui de l'école spiritualiste est de le porter aux belles pensées de résignation et de joie dans une autre vie toute céleste; il n'y a pas de milieu, et un gouvernement ne doit jamais hésiter entre ces deux voies ouvertes au peuple.

Dans les six mois qui viennent de s'écouler, il y a absence de toutes grandes œuvres en littérature; la société, préoccupée des événements qui éclatent, de la peur des émeutes et de la guerre, du bouleversement des fortunes et des intérêts menacés, n'a pas le loisir de lire les travaux de longue haleine; c'est le temps des Revues et des œuvres qui apparaissent et passent; on les multiplie à l'envi. Une des plus anciennes, la *Revue britannique*, a pris un grand essor depuis que l'idée anglaise semble triompher en France (2); les Revues ont cela de particulièrement facile, qu'elles ne sont pas un journal, et qu'elles ne sont pas non plus un livre; il y a assez d'études pour donner une notion fausse ou bonne sur une chose, sans la science technique capable d'ennuyer; et lorsqu'on n'a point le temps de lire les œuvres en elles-mêmes, on aime les abrégés qui vous tiennent au courant de tout sans vous fatiguer sur rien. Cet esprit fit le succès de la *Revue de Paris*, dont les commencements furent si brillants et si vifs sous M. de Martignac, recueil de petites nouvelles, de morceaux semi-politiques et littéraires, avec des noms propres de quelque renommée, moins pédants que ceux qu'offrait *le Globe*, devenu alors journal saint-simonien. On fonda à ce moment *le Cabinet de Lecture, le Voleur*, compilations

de reconnaître plusieurs dispositions intellectuelles et morales de l'homme et des animaux par la configuration de leurs têtes; 4 vol. in-4°, paru à Paris, de 1810 à 1819.

(1) La doctrine du docteur Broussais passe aujourd'hui de mode; comme application médicale, elle exerça une malheureuse influence pendant le choléra. M. Broussais venait d'être nommé à la faculté de médecine, professeur de pathologie et de thérapeutique générale, et son système fit bien des victimes.

(2) Le fondateur de la *Revue britannique*, M. Saulnier, fut nommé, après la révolution de juillet, préfet de la Mayenne.

à l'usage de ceux qui trouvaient un livre trop lourd à porter. La *Revue des Deux-Mondes* n'avait pas pris encore son attitude de recueil scientifique et sérieux.

En dehors de ces résumés et de ces œuvres littéraires sans importance, des journaux politiques ou des pamphlets de partis [1], il ne se produisit à ce temps aucun livre de quelque grandeur. L'histoire qui avait marqué d'une manière si éclatante dans les dernières années de la restauration, s'efface et disparaît pour ainsi dire; quelques-uns des plus remarquables historiens sont aux affaires publiques; M. Guizot a été ministre, il siége à la chambre des députés, tout absorbé dans le mouvement parlementaire; M. de Barante est en ambassade; ceux même qui en histoire ont fait des œuvres de parti plutôt que de véritables livres sérieux, tels que MM. Thiers, Norvins, Tissot, ont reçu d'autres directions, et la révolution qu'ils ont exaltée les appuie et les seconde. Qui peut encore écrire solitaire lorsque tout s'agite autour de vous? Des travaux de bénédictins ne se font pas aux époques de trouble; comme au moyen âge il faut le monastère dans le désert à l'abri de toutes les agitations pour recueillir les annales. Hélas! aujourd'hui il n'y a plus de monastères, plus de solitude, et pour retentir un peu dans ses écrits il faut vivre avec les contemporains, les toucher, les entendre.

Au lieu d'œuvres sérieuses de l'esprit, nous avons des récits sur les glorieuses journées de juillet dans toutes les formes; l'histoire fait des héros à chaque barricade; elle multiplie les apothéoses au bas et au haut de l'échelle sociale; on recueille les harangues du général Lafayette, de MM. de Schonen, Audry de Puyraveau, comme les annales des vieux temps recueillaient aussi les dires et discours des maîtres de basoche et de tous les orateurs des halles de Paris. La Ligue et la Fronde eurent leur recueil comme la révolution de juillet aura le sien; quand le temps aura placé chaque chose à son niveau, les nuances seront peu marquées; il ne faut pas donner aux choses d'histoire plus d'importance qu'elles n'en ont réellement, et les contemporains sont trop orgueilleux de leurs œuvres. Dans quelques siècles nos troubles n'auront pas plus de valeur que les scènes sanglantes des Bourguignons et des Armagnacs, que les chroniques de la Ligue et de la Fronde.

Pour la poésie, c'est la même direction, et à ce point de vue la révolution de juillet ne fut point heureuse, car elle inspira mal, même des poëtes considérables; *la Parisienne* de M. Casimir Delavigne fait presque sourire quand on la lit aujourd'hui de sang-froid. Eh bien! ce fut encore une merveille de poésie à côté d'autres idées plus burlesques encore qui passaient par la tête de M. Delavigne. Avec les prédications des saint-simoniens et les harangues de clubs, il s'était ouvert une église dont j'ai parlé, sous M. Châtel s'intitulant primat de toutes les Gaules, sorte de bouffonnerie dans le grand carnaval des idées; on y chantait la messe en français, on devait arranger sur des airs connus les cérémonies de l'Église; et voilà qu'à l'occasion d'un service funèbre que l'abbé Châtel devait célébrer au bazar, au milieu des vieux meubles, des débris de batterie de cuisine, en l'honneur du Polonais Kosciusko, M. Casimir Delavigne entreprend de traduire en vers français les hymnes catholiques ou les psaumes, chants sublimes, qui retentissent à la messe des morts. N'était-ce pas de la plus grande hardiesse que de vouloir remplacer le *Dies iræ* dans ses grands accents d'harmonie, et le *De profundis* qui déchire les entrailles comme un immense cri des trépassés! L'œuvre de M. Casimir Delavigne fut pitoyable, au-dessous de *la Parisienne* qu'on ne récite plus aujourd'hui qu'avec la raillerie sur les lèvres, tant on se dégoûte bien vite des œuvres de circonstances.

Nul ne fut heureux dans cet assaut d'enthousiasme pour les vainqueurs, pas même M. Victor Hugo [2], plus harmonieusement inspiré lorsqu'il célébrait la naissance du duc de Bordeaux ou le sacre du vieux roi Charles X. En général on n'abdique pas absolu-

[1] Voici quelques-unes de ces publications de circonstance, dont les journaux étaient remplis.

Histoire de la révolution de 1830, par M. Petit, attaché à l'état-major général de Paris, depuis le 29 juillet. Cet ouvrage est fait sur l'invitation du général Lafayette.

Les Barricades en 1830, scènes historiques par M. Émile Debraux.

Une Semaine de l'histoire de Paris, dédiée aux Parisiens par M. le baron de L*** L***.

Appel au peuple, chant patriotique, paroles de M. Ernest Brevel, musique de Sudre.

L'Insurrection, poëme par MM. Barthélemy et Méry.

La Révolution de 1830, précis historique sur les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet, etc., par L. de Béthune.

La Liberté reconquise, ou histoire complète et détaillée de la révolution de juillet 1830, dédiée au peuple parisien.

La Dernière semaine de juillet 1830, par Léonard Gallois. Et bien d'autres écrits.

[2] *Cantate patriotique de M. Victor Hugo, musique d'Hérold.*

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur sépulcre on adore et l'on prie.
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau;
Toute gloire près d'eux tombe et passe éphémère;
Et, comme ferait une mère
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.
Gloire à la patrie éternelle,
Gloire à ceux qui sont morts pour elle;
Aux martyrs, aux vaillants, aux forts,
A ceux qu'enflamme leur exemple
Qui veulent place dans ce temple,
Et qui mourront comme ils sont morts!
C'est pour ces morts, dont l'ombre est ici bienvenue,
Que le haut Panthéon élève dans la nue,
Au-dessus de Paris, la ville aux mille tours,
La reine de nos Tyrs et de nos Babylones,
Cette couronne de colonnes
Que le soleil levant redore tous les jours.

ment ses opinions et ses idées; on veut en vain se faire peuple; quand on n'a pas été nourri dans son enfance des accents démocratiques, ou les rend mal. C'est ce qui explique comment deux seuls poëtes restaient debout après juillet: MM. Barthélemy et Méry; ceux-ci gardaient religieusement leur verve populaire élément de leur vie; M. Barthélemy put déjà rêver son implacable *Némésis*, coup de fouet vengeur dans un temps où l'on se permettait tout. Dois-je parler de M. Béranger le chansonnier, dont l'âme s'était ramollie à l'aspect de la victoire? Pour rester poëte, il lui fallait quelque chose de triste et de mélancolique, une larme sur une tombe, la douleur d'un vieux soldat, un soupir sur les amours perdues. Le succès n'allait pas à sa muse; ses amis étaient aux affaires, M. Laffitte devenait président du conseil, son rêve se réalisait, et qui plus est, il se réalisait mal; M. Béranger n'osait ni attaquer ni louer, et le poëte avait perdu sa lyre. On ne peut dire le mal que fit la révolution de juillet à la littérature; elle détourna les esprits sérieux des grandes études, et les esprits railleurs des choses spirituelles: toujours chanter le drapeau tricolore et les barricades, cela devint fastidieux, et porta malheur à bien des intelligences, comme le drapeau blanc et les fleurs de lis en 1814. Le journalisme devait tout absorber, pour ensuite se détruire et s'abîmer lui-même.

Dans cette période de six mois, nul drame saisissant, capital, nulle œuvre d'art ne furent accomplis. Les deux jeunes et ardentes intelligences qui avaient marqué la fin de la restauration, MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas (1), se reposaient sur le succès de leurs derniers ouvrages, *Hernani* et *Christine de Suède*; M. Dumas s'était même un peu lancé dans la politique active, car il avait fait insurger, aux cris de *la Marseillaise*, des populations et des cités, et c'était son orgueil. La vie agitée ne se prête pas aux belles conceptions, et il ne sortit alors de la plume de M. Dumas qu'une seule œuvre, la *Vie de Napoléon*, mise en scène dans des proportions gigantesques, sorte de panorama à grand spectacle, où les événements se déroulaient comme dans un bulletin de la grande armée ou sur la toile foraine d'un démonstrateur en plein vent. Cette œuvre d'exhibition se recommandait plutôt par les décors que par l'esprit. La vie d'un héros immense peut se dire dans un livre, mais sur la scène elle se produit toujours avec des formes fastidieuses. Tel était néanmoins l'esprit du temps que cette œuvre eut un succès prodigieux. C'était pour la première fois qu'on esquissait à grands traits les événements de cette épopée sous l'égide de la popularité de Napoléon; l'acteur, qui se grimait avec intelligence (je crois qu'il se nommait Gobert), favorisa le bruit de la pièce de M. Dumas. Aussi chaque théâtre eut son Napoléon. Il se révèle à toutes les époques une tendance au plagiat qui reproduit à satiété la même pensée, la même œuvre; quand un livre paraît avec quelque éclat, quand un nom même est exhibé avec quelque renommée, un déluge arrive alors des mêmes formes, des mêmes idées; et c'est ce qui se fit pour la grande histoire de Napoléon. J'ai calculé que sur les quatorze théâtres de Paris, grands et petits, depuis le mois de novembre 1830 jusqu'au mois de mars 1831, onze avaient exhibé une pièce sur Napoléon. On le plaçait à Brienne, écolier; puis général, consul, empereur. Et comme rien ne fausse l'histoire comme le roman et le drame, on créa pour Napoléon une vie particulière, une sorte de mythologie. Entendez cette poétique: « Ce fut le plus humain, le plus généreux des hommes, avec l'horreur du sang; lui n'avait jamais voulu la guerre, il n'avait qu'un ardent désir, la paix; ce n'était pas un conquérant, on le forçait à prendre des royaumes et à briser des sceptres; quand il allait à Moscou, c'était pour défendre les frontières de la France. Jamais il n'avait été vaincu, même à Leipzig, jamais en retraite, même de la Néva au Rhin; partout on l'avait trahi, même quand il avait quitté l'île d'Elbe; nulle faiblesse humaine, pas même

(1) Je donne ici les titres des pièces jouées à cette époque, sur les théâtres de Paris.

Opéra. — Le Dieu et la Bayadère, la Muette, le Comte Ory, Manon Lescaut, le Rossignol, la Somnambule, Guillaume Tell, Fernand Cortez.

Théâtre-Français. — Henri III, Junius Brutus, Manlius, Tartufe, le Mariage de Figaro, les Ménechmes, Hamlet, Turcaret, la Mère rivale.

Opéra-Comique. — Joséphine, les Visitandines, la Dame blanche, Mazaniello, le Diable à Séville, la Fiancée, Jean de Paris, le Maçon, Diavolo, Adolphe et Clara, les Deux Nuits.

Théâtre-Italien. — Il Barbiere, la Gazza ladra, la Prova, Otello, Zelmira.

Odéon. — Macbeth, Napoléon Bonaparte (de M. A. Dumas), Néron, la Mère et la Fille, Jeanne la Folle.

Gymnase. — L'Héritière, M. Philippe, le Collége, l'Oncle rival, Jeune et Vieille, la Seconde Année, les Trois Maîtresses, la Famille Riquebourg.

Vaudeville. — Le 27 Juillet, Marie Mignot, Claire d'Albe, Bonaparte, la Ligue, Cagotisme et Liberté, Mme Lavalette, le Soldat, les Oubliettes, le Noble et l'Artisan, Mme Dubarry.

Variétés. — Napoléon, l'Espionne russe, le Bénéficiaire, le Moulin de Jemmapes, les Précepteurs, Voltaire, la Sous-Préfecture, Sœur Marie, Cartouche, les Saint-Simoniens, les Polonais.

Nouveautés. — Le Marchand, Bonaparte, le Fils de l'Homme, le Choléra Morbus, les Trois Catherine.

Gaieté. — Le Cocher de Napoléon, le Chiffonnier, le Galérien, le Jésuite, la Malmaison et Sainte-Hélène, l'Oiseau bleu, la Mort de César, la Lettre de cachet.

Ambigu. — Napoléon, Robespierre, Benjamin Constant, la Papesse, la Brinvilliers, Joachim Murat, la Conspiration de Mallet.

Porte-Saint-Martin. — Napoléon, le Mauvais Sujet, les Victimes cloîtrées, le Chanoine, le Maréchal Brune, Beaumarchais.

Cirque. — L'Empereur.

Folies-Dramatiques. — Le Pair de France, les Quatre Parties du monde.

l'orgueil; nul crime, pas même la mort du duc d'Enghien; nulle ambition, nul désir de s'agrandir; rien pour lui, pour les siens, tout pour la France. Telle était la poétique du règne de Napoléon qui devait s'inscrire dans les livres; et déjà les boulevards reproduisaient ces opinions, applaudies avec enthousiasme par les masses, et que les livres d'histoire, avec la prétention d'être graves, devaient confirmer (1).

Sur la scène d'autres idées furent reproduites à satiété. Quand la société se démoralise, le théâtre a des griefs contre l'Église; cela se conçoit : les histrions et les baladins ne peuvent comprendre l'immense système catholique qui épure les sens et fait une loi de la chasteté. Chaque fois que le théâtre peut donc se venger, il le fait, contre ceux qui meurent pour les pauvres et l'humanité. Il y eut alors un licencieux débordement contre le clergé; comme il n'y avait pas de censure, mélodrame, vaudeville, opéra-comique même, tout fut dirigé contre le christianisme, et surtout contre ses prêtres. On présenta les religieux sous des traits hideux, non-seulement pleins de convoitise pour la chair, mais on les reproduisit encore comme des ambitieux, des assassins. Le moine de Lewis fut exploité sur la scène; on en revint à ces diatribes lancées par le XVIII[e] siècle contre les rois et les-prêtres; la société, incrédule, se mit à déplorablement railler les choses respectables. Le théâtre eut ses grandes saturnales comme à Saint-Germain l'Auxerrois, et la dépravation de la scène contribua plus qu'on ne pense aux désordres de la rue; car ce même peuple qui hantait les mélodrames était celui qui prenait part aux émeutes, dépouillait les sanctuaires et brisait les autels. Lorsqu'on l'avait bien déchaîné, excité ses haines, quand *la Marseillaise* se faisait entendre pour annoncer les ravages soudains et les exécutions sanglantes, pouvait-on arrêter son bras? On ne respecta même pas sur la scène les religieuses vouées aux pauvres et aux malades. Picard, avec son esprit fin et délicat, avait écrit son petit vaudeville des *Visitandines*, qui n'est, au reste, qu'une imitation de *Vert-Vert;* il y sema de la grâce et une piquante gaieté, un ton de bonne compagnie qui sentait le vieux régime. Il n'y avait rien de cela dans les immoralités qui parurent sur les théâtres depuis juillet, où les sœurs de charité même furent sacrifiées. M. Scribe, si justement applaudi sous la restauration, dessina, dans un petit proverbe, le triste combat d'un prêtre voué au célibat (2), comme si le sensualisme pouvait jamais comprendre le vœu sublime que fait un néophyte en se détachant de la vie terrestre pour la vie de Dieu, des désirs physiques pour le spiritualisme de l'âme. Oui, les hommes de plaisir, de distraction, ne peuvent savoir le bonheur ineffable d'une âme qui aime le ciel d'un bleu céleste; dans ce ravissement il n'y a point de lutte entre la chair et l'âme, car l'âme est si exaltée, si détachée de la vie sensuelle, qu'elle en triomphe par l'étude, la contemplation et l'amour de Dieu.

A ce temps, Napoléon, les moines, les religieuses, Robespierre, la Convention firent le sujet de toutes les pièces sur la scène : on ne sortait pas de ces idées; Déjà commençait ce système de réhabilitation pour les actes et les œuvres les plus atroces des comités; il se formait un parti robespierriste qui exaltait le dictateur comme une tête de vertu et de gouvernement; on osa même le placer sur la scène, lui, en personne, avec les plus fiers des jacobins, ses amis, ses victimes, et tout cela dans les proportions héroïques de l'histoire, telle que les partis l'avaient faite depuis vingt ans. On avait écrit la poétique de Napoléon, on dessina celle de Robespierre : « il était bon, sentimental; la plus petite douleur d'un animal lui faisait verser des larmes; son but était le bonheur des peuples, le triomphe de la justice; l'incorruptible mourut trop tôt pour son œuvre. » Le drame de Robespierre ne fut qu'une grande chronique en action. L'esprit des travaux de M. Dulaure, de M. Thiers, s'était emparé de toutes les tendances de la génération; et ces histoires étaient une sorte de développement des livres écrits par La Viconterie, seulement avec des formules plus décentes, des précautions plus ménagées, une plus haute habileté de langage et un talent réel.

Les révolutions doivent respect aux institutions scientifiques à l'abri des orages : on a dit cela bien souvent; et néanmoins l'esprit de réaction s'agita bientôt autour d'elles. Dès qu'il fut question du serment, on posa comme un doute si les membres de l'Institut seraient astreints à le prêter comme les fonctionnaires de l'État : ceux qui voulaient le serment étaient-ils plus pénétrés que d'autres de sa valeur et de sa sainteté; ou bien leur désir était-il de rendre des places vacantes, par cela seul que quelques membres de l'Institut refuseraient la nouvelle formule? Il y eut même une petite persécution à l'occasion des académies. Tout ce que la révolution put faire sans se donner l'odieux d'une réaction trop avouée, elle l'accomplit; et de ces actes il ne faut pas toujours en accuser le pouvoir, débordé, absorbé par les partis : sous prétexte de politique, on attaquait droit une existence scientifique, une position d'argent, et M. Cuvier lui-même échappait à peine à la réaction.

L'université subit bien plus encore les exigences

(1) La réaction pour arriver à la vérité en ce qui touche l'empire de Napoléon sera fort longue parce que tout se mêle à une grande gloire, et le livre tout récent de M. Thiers a répandu encore bien des vulgarités. — (2) Ce proverbe fut publié dans la *Revue de Paris*.

de la victoire : la restauration avait cherché avec affectation et maladresse à rendre cette université religieuse; le premier acte du gouvernement de juillet fut de secouer la robe du prêtre pour faire rentrer l'université dans les conditions laïques. Jusque-là il n'y avait rien de précisément mal : à chaque chose son type, à chaque institution ses attributs; le danger fut seulement d'empreindre l'enseignement d'un esprit antipathique aux croyances et à la famille. Je me reporte à 1830, et je crois qu'alors le panthéisme envahit l'instruction par la voie de l'École normale, presque immédiatement reconstituée. L'expérience n'était point venue encore; les hommes de la valeur de M. Guignault devaient tôt ou tard reconnaître la grandeur et la puissance de la forme catholique (1). C'étaient des esprits d'une incontestable science que les élèves de l'École normale : mais cela ne suffit pas pour moraliser et diriger la jeunesse; les colléges royaux furent placés sous l'influence de M. Cousin (2), que l'expérience religieuse n'avait point éclairé encore. Sous prétexte de la liberté des cultes, les colléges devinrent complétement indifférents sur les actes de la religion; il n'y eut un aumônier que pour la forme, et dans des conditions fort restreintes que M. de Broglie avait en vain voulu grandir; on fit une petite guerre à l'enseignement catholique si beau pour le devoir populaire; l'État fit beaucoup pour les écoles primaires, en les limitant à la science matérielle donnée aux enfants. En même temps, par une réaction aujourd'hui bien mitigée, on attaqua les frères de l'école chrétienne; le mécanisme de l'enseignement mutuel, froide méthode, fut appliqué aux écoles primaires; on faisait à peine connaître Dieu, les liens de la religion, les devoirs de l'âme, et on élevait les enfants pour former le parterre des mélodrames et conserver le triste type des gamins de Paris qui apparaîtraient aux émeutes. Non! les enfants du peuple que forment et assouplissent les frères ne se mêlent pas aux séditions (3).

En passant à l'enseignement plus élevé, on devait s'apercevoir du détestable esprit que la révolution jetait dans les écoles. Ceux qui avaient matérialisé la science et déclaré que la loi était athée devaient-ils s'étonner de cette licence et de cet esprit de révolte qui s'étaient infiltrés dans les écoles de droit et de médecine, ou à l'École polytechnique? Tant qu'on n'avait insulté que le Christ et la religion, les choses passèrent inaperçues; mais quand on en vint à siffler des ministres, alors on vit bien qu'il fallait un frein moral. Cette expérience fut longue (4); si l'on marche rapidement au mal, on ne revient au bien que fort lentement. Les écoles de droit et de médecine étaient remaniées dans leur personnel depuis quelques mois : des professeurs étaient expulsés ou suspendus à cause de leurs opinions; le matérialiste M. Broussais obtenait la première place aux dépens de MM. Récamier, Cruveilhier et Cayol, parce que ceux-ci voyaient le spiritualisme dans la fin de l'homme, et que M. Broussais n'y voyait que chair, nerfs et sang. A l'école de droit, de vieux professeurs, entre autres le doyen, M. Delvincourt, qui sous la restauration avait maintenu l'ordre troublé par les jeunes amis de MM. Odilon Barrot et Benjamin Constant, furent obligés de quitter l'école. Les élèves faisaient entendre des murmures aux leçons de M. de Portets, homme religieux qui avait eu le malheur de croire que l'enseignement du droit des gens se mêlait aux principes généraux de la morale et de la religion; M. Bavoux, qui avait tant agité la jeunesse en 1820, n'était-il pas alors au pouvoir?

Dans l'éducation tout désormais se rattachait à deux idées : le panthéisme antique, le matérialisme de l'école de Broussais, la phrénologie du docteur Gall. Quel autre frein restait-il désormais pour réprimer les élèves? Rien que la violence et la force : ici les émeutes et les insurrections; là le développement considérable des moyens de répression. La plupart des jeunes hommes qui se mêlèrent aux grandes émeutes en 1830 et 1831 appartenaient aux écoles si vivement émues; la plaie vivace de la société fut donc l'absence de toute pensée religieuse dans l'éducation de la jeunesse; comme il n'y avait pour les ouvriers aucun frein dans la crainte d'une vie future, et pour les jeunes hommes aucune loi morale, les uns et les autres coururent en armes sur la place publique pour demander, au nom de la violence, ce que la loi politique et la société civile ne leur accordaient pas. L'école saint-simonienne parlait incessamment de l'émancipation des prolétaires; le peuple était souverain, et pourtant ce peuple souffrait. Comme on pouvait sans cesse craindre qu'il ne voulût essayer ses forces, on ne voyait, pour le réprimer, que les citadelles et l'artillerie. Avec une bonne éducation religieuse, tout cela eût été inutile; le meilleur gouvernement est celui qui parvient à ses fins avec le moins de dépense de force matérielle et physique : ayez un

(1) L'École normale s'est depuis grandement modifiée, et sa constitution actuelle, œuvre de M. Guignault, esprit de science et d'application, a une tendance plus religieuse et monarchique.

(2) M. Villemain présidait le conseil royal de l'instruction publique.

(3) La plupart des écoles des frères ont pris ce que l'enseignement mutuel avait de bon, et ils lui communiquent seulement un caractère religieux. Les frères doivent beaucoup à MM. Guizot, Salvandy et Villemain.

(4) Après les émeutes de la Sorbonne, le conseil académique de Paris se réunit sous la présidence de M. Barthe, ministre de l'instruction publique; un jugement du 22 janvier 1831 exclut des cours des facultés de médecine et de droit, plusieurs étudiants, et priva quelques autres de deux, trois ou quatre inscriptions.

bon système de collége, la police deviendra moindre; ayez un peuple plus religieux, les gendarmes deviendront plus rares; le catholicisme est la grande police des âmes, la seule qui puisse les contenir dans le bien. Et le jour où cette police triomphe, les répressions violentes deviennent inutiles.

Cette même suspension dans les grandes œuvres de l'esprit, on la retrouve dans les arts. Nulle composition de génie hors ligne n'apparaît après la révolution de juillet; les artistes pourtant restent les mêmes. M. Horace Vernet, directeur de l'école de Rome, envoie d'abord sa démission; on ne l'accepte pas, car il faut à son talent la ville éternelle, les femmes transteverines, les moines, les confessions de brigands dans la montagne. Lui qui a peint avec force et originalité les soldats de la république et de l'empire, comme son aïeul les belles marines de la monarchie, va-t-il retrouver quelque énergie pour son pinceau dans les événements qui viennent de s'accomplir? Il en est de M. Horace Vernet comme de M. Béranger : il cesse de peindre les trois couleurs comme le poëte de les chanter après leur triomphe. Les artistes aiment l'opposition, et ils ne vont pas tous aux vainqueurs. Le beau talent de M. Paul Delaroche se repose aussi; lui, le peintre monarchique par excellence, a remué les âmes avec les Enfants d'Édouard, avec Cromwell qui contemple le cadavre de Charles Ier en son cercueil. Il y a chez lui du Walter Scott; le romancier est son grand inspirateur. Vernet et lui restent chefs d'école, et autour d'eux, avec des compositions sérieuses ou légères, classiques ou romantiques, se développent les talents de MM. Ary Scheffer, Boulanger, Tony Johannot, Delacroix, jeunes hommes qui cherchent le drame dans la peinture et la nouveauté dans le dessin. Enfin, ce que M. Gudin fait pour la marine, M. Charlet le fait pour les vieux soldats de l'armée.

Toute cette école française va-t-elle enfin s'inspirer des nouveaux événements qu'on proclame si glorieux pour la nation? Y a-t-il là quelques beaux sujets pour la poésie et l'histoire? La première révolution jeta les artistes dans l'imitation de la Grèce et de Rome, et tous les sujets furent empruntés aux vieilles républiques. En juillet 1830 les tendances changent du tout au tout et produisent deux sortes de sujets : l'estampe et la caricature (1). L'estampe, type de la médiocrité, reproduit jusqu'à satiété les épisodes des barricades. Il ne suffit pas à ces pauvres journées d'être martyrisées dans *la Parisienne* de M. Delavigne, elles subissent encore la disgrâce de véritables enseignes de boutiques; tout le monde se met à les retracer avec les scènes épiques qui les accompagnent à l'hôtel de ville, à la porte Saint-Denis, au Louvre, aux Tuileries, au pont d'Arcole, au Palais-Royal. Or le talent a beau chercher à ennoblir ces figures des héros de juillet, à les mettre en vestes drapées et entremêlées de baïonnettes, de piques, de haches d'armes, tout cela n'est ni plus haut ni plus large que ces vieilles estampes de la Prise de la Bastille, suspendues chez tous les marchands de meubles; il ne se révèle aucun beau type, pas même celui des femmes de la Convention, que David avait su élever jusqu'à la matrone romaine. Toutes ces prises du Louvre, de l'hôtel de ville, M. de Lafayette avec sa perruque rousse, accompagné de MM. Mauguin, Audry de Puyraveau, ne prêtent pas à la poésie de la peinture. Je préfère à ces sujets, même les estampes de Callot, ces troupes de bohémiens qu'il sait si magnifiquement produire dans les troubles de Flandres et de Lorraine : pauvres soldats manchots, mendiants sur les grandes routes, bohémiens sur les fourgons : au moins cela a un caractère original. Au contraire, il se trouve un talent inimitable, un esprit toujours français, dans la caricature. Honte et flétrissure sans doute aux artistes qui insultèrent au malheur, et juste châtiment à ceux qui se servirent de leurs crayons pour attaquer ce que les hommes doivent toujours respecter, le pouvoir qui gouverne la société et le prince qui nous sauvait de l'anarchie. Mais on doit reconnaître que toutes les fois que cette caricature s'attacha aux types contemporains, aux ridicules que l'époque faisait naître, elle fut splendide d'esprit et d'invention. L'art embrasse tout, et c'est en quoi l'artiste est supérieur à l'écrivain, parce qu'il lui faut l'intelligence et le faire, l'imagination, l'âme et la main.

La sculpture est de tous les arts celui qui sait flatter avec plus de souplesse les idées dominantes dans la société; depuis la colossale statue jusqu'à la statuette grimaçante, tout est adulation, et il est rare que les pouvoirs heureux ne trouvent pas des artistes qui les cisèlent sous toutes les formes. A la révolution de juillet il parut donc des bustes, grands et petits, de hautes statues pour des renommées bien petites; on conçut des plans grecs et romains, des monuments, des temples à élever aux vainqueurs, des colonnes monumentales : au lieu de la croix simple et modeste qui s'élevait sur le faîte de l'église Sainte-Geneviève, cette église, transformée en Panthéon, dut recevoir un fronton de sculpture : le talent ne manqua point sans doute aux artistes, mais les sujets étaient stériles et les physionomies ingrates. Les deux principaux morceaux de sculpture que la révolution de juillet enfanta, le fronton du Panthéon et l'Arc de

(1) Je me trompe ; on frappa des médailles en l'honneur des journées et des héros de juillet; les unes portaient pour inscription : *La charte reconquise par le peuple.* Journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. D'autres, frappées à la monnaie, représentaient d'un côté la France pleurant sur un tombeau que la Liberté couronne, avec l'inscription : *A la mémoire des Français morts pour la liberté, les 27, 28 et 29 juillet* 1830; sur le revers étaient inscrits des vers de M. Casimir Delavigne.

Triomphe de l'Étoile, parlent peu à l'âme, parce que, dans le culte révolutionnaire, tout se rattache aux froides allégories; le christianisme a ses légendes, ses personnifications animées; la philosophie, que peut-elle opposer à ces récits naïfs du moyen âge sur les sept péchés, les vierges folles et sages, l'Enfer ou le Ciel du Dante? Des allégories de quelques vertus contestées, sans caractère vif et saillant. Sur le fronton du Panthéon, à côté de Voltaire et de Rousseau aux figures grimaçantes, viennent Bernardin de Saint-Pierre ou bien M. Gobier, à l'air béat; puis quelques réputations de pacti dont chaque année enlève un fleuron et dont les noms même ne seront plus connus avant un siècle.

Tout ce qui se rattache à la culture des arts veut la paix; le génie seul improvise de grandes œuvres au milieu des crises publiques, exception rare dans l'histoire. La première révolution était empreinte de la rigide solennité du chant d'église, et Gossec, le grand compositeur des hymnes patriotiques, s'était pénétré du *Dies iræ*, lorsque, enfant de chœur, il chantait aux cathédrales. Mais le mouvement de juillet ne fut ni heureux ni fécond dans ses œuvres (1); la musique de *la Parisienne* fut aussi pauvre que ses paroles, et l'on dut vivre sur la solennelle *Marseillaise*; tous les chants politiques qui alors se firent entendre sur les théâtres n'ont laissé aucune trace. Cette absence de toute originalité native s'explique parce que juillet ne fut pas une véritable révolution; la France, après tout, n'en voulait pas; elle ne créait pas une époque nouvelle, elle se faisait dès son origine, sage et modérée, et il faut d'ardentes passions pour produire les choses merveilleuses, c'est-à-dire les accents qui déchirent l'âme ou les chants qui enthousiasment les cœurs. On dut recourir à la musique simple de l'Opéra; et depuis six mois rien de nouveau ne s'était produit; on vivait avec l'école de Rossini, essentiellement monarchique, œuvres de loisir pour les salons de l'aristocratie européenne; l'Opéra récitait *Guillaume Tell* et *la Muette de Portici*, cherchant ainsi dans les inspirations de Rossini et d'Auber, les deux seules partitions qui se rattachaient à l'esprit de révolte et de démocratie. Aux Italiens, c'était encore Rossini, *Semiramide*, *Il Barbiere di Siviglia* et *Otello*. L'Opéra-Comique jouait alternativement les dernières partitions de Boieldieu, *les Deux Nuits*, *la Dame Blanche*, entremêlées de quelques vieilles pièces de la restauration et de l'empire, *la Jeune Femme colère*, *Jeannot et Colin*, *Cendrillon*, qui faisaient la joie des beaux officiers et des nobles dames de la cour napoléonienne. L'inspiration musicale semblait avoir disparu depuis que les journées de juillet avaient jeté de grandes distractions et surtout de profondes misères dans la société. Aux arts il faut les entraînements de l'imagination ou les loisirs de la fortune.

On ne pouvait se le dissimuler, toutes les transactions commerciales étaient suspendues; ce n'était pas seulement les fonds publics qu'affectait une baisse de 25 francs (2), mais encore les commerces de gros et de détail. La fin de 1830 fut désastreuse; le nombre des faillites durant ces trois derniers mois s'élevait, terme moyen, à dix par jour sur la seule place de Paris (3), et ces sinistres s'étendaient de département en département : Lille, le Havre, Marseille (4), Bordeaux, Lyon, en furent spécialement frappés. Ce n'étaient pas seulement des maisons secondaires, des industriels de troisième ordre qui suspendaient leurs payements, mais des maisons de banque les plus respectables; les unes se mirent en liquidation, les autres déposèrent leur bilan. J'ai déjà parlé de la faillite de M. Vassal; et M. Laffitte déclara dans une circulaire « qu'il mettait sa maison lui-même en liquidation, » liquidation fort difficile, fort embarrassée, suivie avec probité, et qui ne put arriver, je le répète, à bonne fin qu'avec l'intervention du prince et de la banque. Quand les échéances sont rapides et à termes fixes, il ne suffit pas d'avoir une fortune immobilière, des créances bonnes ou mauvaises, il faut des écus : un banquier ne peut un seul instant suspendre ses payements, sans que son crédit soit frappé de mort, et c'est en quoi le roi et la banque rendirent un grand service à M. Laffitte.

On avait espéré que les premiers jours d'une nouvelle année, qui amènent toujours une grande circulation d'argent, pourraient donner quelques ressources au petit commerce de Paris; l'on s'était trompé : deux causes ne permirent pas les fruits qu'on en espérait. D'abord, le procès des ministres, arrivé au milieu de décembre, avait suscité l'émeute; et avec l'émeute les craintes, le resserrement du nu-

(1) La musique n'était pas mieux inspirée que la peinture et la poésie; il fut fait d'innombrables et médiocres cantates :

Le Drapeau tricolore, de M. Habeneck.

Chant héroïque de la garde nationale libératrice, de M. Berton.

Le Drapeau tricolore, quadrille patriotique de M. Tolberque.

Le Tocsin, la Résistance et la Victoire, morceau pour le piano, de M. Payer.

Le Vœu français, ou l'Ordre et la Liberté, chant patriotique, musique de M. Chollet de l'Opéra-Comique.

M. Casimir Delavigne, outre *la Parisienne*, avait aussi fait un autre chant de liberté, intitulé *la Varsovienne*, dont la musique était de M. Auber.

(2) Du 1er décembre 1830 au 1er mars 1831, le cours des fonds publics fut très-abaissé. Le 5 pour 0/0 descendit à 88 fr. 80 c. et ne monta pas au delà de 93 fr. 90; le 3 p. 0/0 varia de 56 fr. 10, à 62 fr. 50.

(3) En 1829, le nombre des faillites s'était élevé à 300 dans tout le département de la Seine. Dans les mois de janvier et février 1831, il en fut déclaré plus de 200 pour Paris seulement.

(4) Sur les 30 millions destinés au commerce, une somme de 800,000 francs fut accordée à la caisse d'escompte de Marseille. Bordeaux réclama la même faveur.

méraire, si bien qu'il n'y eut pas en circulation le tiers des écus nécessaires pour les transactions du jour de l'an. Ensuite, le monde comme il faut, les étrangers, presque tout le faubourg Saint-Germain avaient quitté Paris; retirée dans les provinces, à l'abri de ses châteaux, l'aristocratie, toujours à la veille de quitter la France pour un temps, resserrait le numéraire. Telle était la tourmente qui régnait, que chaque boutiquier le matin n'était pas très-sûr lui-même de fermer le soir son magasin sans pillage. Ainsi était Paris à cette époque d'agitation et de crise : souvent, au milieu du jour, on voyait se grouper et processionner des bandes d'ouvriers et d'étudiants; à l'aspect de cette multitude, poussant des cris étranges, les boutiques se fermaient aussitôt, et ce n'était pas sans raison; car le système du désordre commençait à prendre le dessus : sous prétexte qu'ils étaient carlistes, on pillait aujourd'hui les armuriers, demain un bandagiste, le même jour, l'archevêché; peut-être en viendrait-on aussi aux bijoutiers, aux changeurs, aux orfèvres, également à cause d'opinion et d'aristocratie. Alors, à l'approche de l'émeute, par un mouvement simultané de terreur, on se hâtait de fermer les boutiques; et souvent des jours, une semaine se passaient sans que les marchands vendissent pour 100 francs. Allaient-ils chez leur banquier, les crédits étaient fermés, même sur les valeurs les plus sûres; appelaient-ils à eux les ressources du mont-de-piété ou l'usure, c'était alors la ruine; de sorte que les faillites prenaient une extension de jour en jour plus fatale. Tout les corps d'état en furent frappés : drapiers, épiciers, merciers, corroyeurs, et avec cela les établissements de plaisirs et de réunions, les cafés, les restaurants, et jusqu'aux hôtels garnis croulaient d'une ruine rapide.

La mesure législative qui avait accordé un prêt de 30 millions au commerce n'avait produit que de pauvres résultats. Le grand mont-de-piété, créé par l'État, recevait de toutes mains, bonnes ou mauvaises garanties : la plupart des déposants donnaient des marchandises avariées, des livres dont le débit était déjà fini; on se montrait facile pour les uns, difficile pour les autres : eu gardant, je veux le croire, les règles de la probité la plus stricte, il s'était glissé des abus. Il ne faut pas demander au cœur humain plus qu'il ne peut donner, et lorsque les maisons de banque pouvaient ainsi trouver un moyen facile de se couvrir, elles ne manquaient pas de le faire sans scrupule.

La pénurie se faisait sentir sur toutes les branches du service, et l'on put s'en convaincre lors de la publication trimestrielle des revenus de l'impôt indirect. Le tableau présenta un déficit effrayant; plus de 18 millions d'abaissement dans l'espace de trois mois, ce qui allait porter à 72 millions pour l'année, le seul déficit des impôts indirects. Or on ne pouvait marcher vers un armement et la guerre menaçante, qu'avec des ressources extraordinaires; on disait que pour la seule année 1831, plus de 250 millions de crédits supplémentaires seraient indispensables pour les augmentations de dépenses. Or, sur quelle base ferait-on reposer une telle augmentation du budget : sur le crédit? Aucune maison de banque n'aurait voulu se charger de prendre une somme un peu considérable de rente; l'emprunt, sous M. Laffitte, n'aurait pu être fait qu'à 5 p. °/₀ et peut-être au-dessous de 70 francs, commission déduite. On essayait de la vente des bois de l'État, d'une sorte de papier-monnaie résultant des obligations pour le prix de ces biens nationaux. Tout cela sentait prodigieusement la révolution de 1789 avec les mêmes hommes et les mêmes idées; car il y avait un peu de M. Necker dans M. Laffitte, une confiance illimitée dans la révolution, des espérances honnêtement conçues, mais qui l'entraînaient souvent à des déceptions amères, profondes, rapides. Il se révélait donc un malaise commercial indicible dans la société, capable de jeter le trouble et la perturbation dans les classes bourgeoises; maîtresses de la société, elles pouvaient saluer avec orgueil l'ère de 1830. Dans les salons, à la cour même, la bourgeoisie dominait; la caricature et la raillerie suivirent dès cette année les fêtes toutes bourgeoises que les puissants donnaient alors. Il y a un point par lequel domine la vieille noblesse, c'est le sarcasme, les lazzi lancés contre tout ce qui la blesse; maîtresse des traditions de la bonne compagnie, elle garde peu de ménagements envers la mauvaise; or les nécessités d'une popularité désirée avaient ouvert les plus hauts salons à une grande cohue qu'il fallait subir d'abord, sauf à la trier dans les temps réguliers.

Le désir de donner quelque ressource à l'industrie, d'alimenter un peu le travail par le luxe, avait multiplié les fêtes et les bals; les salons furent ouverts; comme on ne pouvait heurter personne, il fallut admettre tout le monde, et les journaux ne manquèrent pas de rapporter avec orgueil « qu'on avait vu les simples épaulettes de laine se placer à côté des plus hauts dignitaires de l'État; » sujet de grands éloges en l'honneur de la démocratie. Ce système d'égalité pouvait être beau, libéral en théorie, mais il n'était ni digne de la hiérarchie, ni capable d'inspirer un grand respect pour les pouvoirs établis. Un régime de distinction est nécessaire; la caricature put créer ce type de la grosse épicière dans tous ses atours, se pavanant devant son garçon de comptoir, pour annoncer qu'elle va au bal. La bienfaisance au reste vint en aide à la misère (1); c'est un des plus nobles carac-

(1) Le douzième arrondissement, sur 80,000 habitants, comptait 20,000 indigents inscrits sur les rôles; le maire était obligé de re-

tères de notre nation ; indépendamment des bals de la cour, il y eut des fêtes d'opéra, des souscriptions au profit des pauvres remplies avec un grand zèle. Mais tout cela ne faisait pas la sécurité; sous le ministère de M. Laffitte se reflétait comme un de ces tableaux de luxe et de misère, des souscriptions abondantes et la diminution des revenus; un esprit général de philanthropie et un égoïsme d'argent triste et infécond. On souscrivait pour la Pologne, pour les monuments de Benjamin Constant; on achetait des billets de bal 20 francs; puis on resserrait sa bourse, sa caisse, pour les besoins généraux du commerce; et le commerce c'était la vie du pays (1).

L'anarchie à l'intérieur tuait la boutique et les transactions usuelles, tandis que la menace incessante de guerre arrêtait le développement de toutes les affaires à l'extérieur. La navigation, qui avait pris un accroissement extrême sous la restauration, lorsque les ports se vivifiaient par un commerce étendu avec les colonies et les établissements étrangers, la navigation était pour ainsi dire suspendue; la paix avait deux résultats, celui de donner un aliment aux expéditions lointaines et de faire travailler, à Paris surtout, les classes ouvrières, qui servent les caprices et les modes de l'étranger. Ces deux sources manquaient à la fois. Un armateur pouvait-il espérer que le pavillon serait respecté durant les six mois qu'exigeait un voyage d'Amérique et pendant toute l'année que nécessitait un voyage dans l'Inde? Qui oserait répondre d'une aussi longue sécurité? Il était donc absurde de croire qu'avec la crainte de la guerre toujours menaçante, on pouvait compter sur la même somme de transactions importantes. Ce qui fit donc la force du mouvement qui porta M. Casimir Périer aux affaires, c'est que la classe bourgeoise, maîtresse de la société, avait besoin de deux conditions qui pouvaient assurer l'avenir et la fortune du pays, l'ordre et la paix. M. Laffitte voulait bien l'une et l'autre de ces forces; mais, aventureux d'esprit et de caractère, il pouvait compromettre les deux espérances auxquelles se rattachait avec ténacité la bourgeoisie.

Ce sentiment de crainte, ce besoin de sécurité, créa la puissance morale de M. Casimir Périer, moins personnellement aimé que M. Laffitte, moins populaire; avec ses formes âpres et saccadées, M. Périer n'avait rien qui pût correspondre aux sympathies des hommes; mais la crise était trop grande pour qu'on s'arrêtât aux signes extérieurs d'un caractère; ce qu'il fallait au pays, c'était une volonté, et M. Casimir Périer l'avait tenace et même indomptée : aucun ménagement pour l'anarchie, aucune concession au parti de la guerre. Avec lui on pouvait savoir où marchait la société, et c'est là un point capital dans les crises. Ce qu'il y a de mortel pour un pays, c'est le doute et l'incertitude, le décousu et la faiblesse dans les ressorts du gouvernement.

CHAPITRE XLV.

SITUATION DU CABINET DE M. CASIMIR PÉRIER VIS-A-VIS DE L'EUROPE.

Autriche. — Application militaire des principes de M. de Metternich. — Marche des armées autrichiennes sur Parme, Modène et les États romains. — *Système de la France.* — Mission de M. de Sainte-Aulaire à Rome — Ambassade de M. de Barante à Turin. — Concordance et rapprochement des théories autrichiennes et françaises. — Résultat. — Diplomatie par rapport à l'Allemagne et à la Suisse. — Question de la Belgique. — Peines et soucis de la conférence. — Résistance du congrès. — Attitude de la Prusse. — Question de paix et de guerre. — Le ministère whig de lord Grey. — Situation intérieure de l'Angleterre. — Crise du bill de réforme. — *La Pologne.* — Développement de la mission de M. de Mortemart. — Résolution commune des trois cabinets de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg. — *L'Espagne. Le Portugal* — Démonstration de don Miguel. — Projets particuliers sur la monarchie portugaise. — Incertitude de paix ou de guerre. — Actes de bon accord diplomatique. — Rappel du comte Guilleminot.

(MARS ET AVRIL 1831.)

A aucune époque de l'histoire, la possibilité d'une guerre européenne ne fut plus imminente qu'à la formation du ministère de M. Casimir Périer; l'opinion publique, avec ses instincts révélateurs, le sentait si bien qu'une sorte de frissonnement passait dans toutes les âmes. A chaque bourse, les fonds publics baissaient d'une façon brusque, soudaine, irremédiable; partout des myriades de soldats se formaient aux refrains des chansons nationales (chaque peuple avait les siennes); un seul mot dit, et vingt années de guerre allaient recommencer sous le terrible tocsin de la mort. La position était d'autant plus mauvaise qu'il fallait à la fois ménager l'orgueil du pays réveillé par la presse, et rassurer les intérêts alarmés; l'orgueil appelait les combats; les intérêts au contraire voulaient être raffermis pour préparer les transactions : il en résultait donc la lutte incessante d'un système de modération et de force contre les passions ardentes, généreuses jusqu'à l'irréflexion.

A plusieurs reprises, quand j'ai peint le caractère du prince de Metternich, j'ai fait ressortir chez l'homme d'État éminent une double qualité : la modération attentive qui ne se décide qu'en temps opportun et avec certaines conditions d'examen et de calme; puis

courir sans cesse à la bienfaisance publique, afin de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux.

(1) La recette d'un bal au profit des pauvres, donné à l'Opéra, le 22 janvier 1831, s'éleva à la somme de 137,475 fr.

cette fermeté qui, une fois la résolution prise, joue son jeu en grand, avec persévérance, de telle sorte qu'elle ne s'arrête devant aucun obstacle; et comme l'avait dit le prince au maréchal Maison : « La guerre, l'Autriche la fera sans hésiter. » C'était son dernier mot, au moins aussi résolu que son dessein d'en finir avec la puissance extrême de Napoléon après 1813 (1).

En conséquence de cette disposition, les armées autrichiennes se mirent en mouvement dans l'Italie, pour réprimer les émotions séditieuses que l'esprit de propagande avait partout favorisées. La dernière note, communiquée par le comte Appony, résumait toujours les principes de l'Autriche en matière de répression, pour tout ce qui touche l'Italie, dans les points suivants : 1° droit absolu sur toutes les possessions autrichiennes sans que la propagande pût se couvrir d'aucun prétexte, d'aucun appui pour empêcher le châtiment de l'émeute ou du complot; 2° faculté d'intervention militaire pour tous les fiefs qui dépendaient directement ou indirectement de la maison d'Autriche, par droit d'héritage, de famille ou de réversibilité, tels que Modène, Parme, la Toscane; 3° enfin, droit d'intervention limité dans les États tels que Rome, Naples et même le Piémont, au cas où l'esprit révolutionnaire parvenant à les dominer, les gouvernants feraient appel à l'Autriche. Ce droit était fondé sur la maxime « que le voisinage de l'esprit turbulent est contagieux; » doctrine, au reste, proclamée en 1823 par la France elle-même dans la guerre d'Espagne. Les traditions ne se perdent pas en diplomatie.

Le cabinet de Paris admettait bien les deux premiers points, et j'entends par le cabinet, la haute pensée qui heureusement présidait aux relations diplomatiques. Sur la troisième question, le principe était contesté théoriquement; mais si l'application modérée, telle que l'Autriche l'entendait, devait amener la guerre, était-il habile de s'y jeter actuellement et presque en fou, sans calculer les moyens, sans s'inquiéter des intérêts? La France, comme elle l'avait fait au reste en 1821, sous le ministère du duc de Richelieu et de M. Pasquier, contestait à l'Autriche le droit d'exercer une sorte de police dans le royaume de Naples, Rome ou le Piémont, mais elle n'entendait pas faire résulter inévitablement le *casus belli* d'une occupation instantanée et restreinte dans certaines limites, d'avance tracées et convenues. Les congrès de Troppau et de Laybach avaient reconnu à l'Autriche la faculté de réprimer les insurrections napolitaine et piémontaise, pourvu que la marche des troupes impériales se bornât à une occupation toute temporaire, et c'est ce droit public qu'on voulait faire prévaloir. Après l'occupation répressive, l'évacuation immédiate : l'Autriche ne faisait sur ce dernier point aucune difficulté.

Au reste, la question n'en était plus aux en-cas : le doute cessait d'être permis; on passait dans le domaine de l'action. L'armée autrichienne marchait rapidement dans toute l'Italie, et *l'Observateur autrichien,* alors écrit par M. de Gentz, sous les inspirations de M. de Metternich, annonçait les intentions définitives du cabinet de Vienne : « L'esprit de vertige et d'aveuglement qui, dans ces temps funestes, a sur plus d'un point de l'Europe renversé l'ordre de choses établi, bravé les gouvernements, soulevé les peuples, et en amenant les catastrophes les plus violentes, légué un long cortége de désordre et de misère aux pays les plus florissants, vient aussi de se réveiller dans plusieurs États de l'Italie. Profondément affligé de ces événements, Sa Majesté l'Empereur a bientôt reconnu qu'il ne pouvait refuser ses secours à des princes qu'une faction ennemie de l'ordre et de la paix avait dépouillés de l'exercice de leurs droits, et que tout l'appelait à contribuer efficacement au rétablissement du repos dans des pays attachés par des nœuds étroits aux provinces de la monarchie autrichienne. Guidée par ces considérations, Sa Majesté Impériale s'est décidée à employer pour ce but salutaire une partie de ses troupes d'Italie, et à les faire agir d'abord contre Modène, Ferrare et Parme. Conserver

(1) L'état militaire de l'Autriche avait été mis sur son plus haut pied; j'en ai copié le compte authentique :

20 bataillons de grenadiers.
12 — de tirailleurs.
70 — de landwehr.
17 régiments de Croates.
18 — de Hongrois.
11 — de Gallicie.
11 — de Bohême.
8 — d'Italie.
7 — d'Autriche.
5 — de Moravie et Silésie.
1 — de chasseurs tyroliens.
1 corps de pionniers.
1 — de sapeurs.
1 — de mineurs.
5 régiments d'artillerie.
1 corps de bombardiers.
1 — de fusées à la congrève.
8 régiments de cuirassiers.
6 — de dragons.
7 — de chevau-légers.
12 — de hussards.
4 — de hulans.

Voici quelle était la force numérique de ces divers corps :

Grenadiers, le bataillon à 500 hommes.	10,000 hom.
Infanterie, 67 régiments à 2,500.	167,500
Landwehr, 70 bataillons à 1,000	70,000
Chasseurs du Tyrol.	2,500
Tirailleurs, le bataillon, à 800.	9,600
Artillerie.	18,000
Cavalerie.	40,000
Total	317,600 hom.

l'état de paix, maintenir tous les droits, fortifier toutes les autorités légitimes, protéger l'intérêt bien entendu des peuples de l'Italie, assurer surtout la tranquillité de ceux que la Providence a particulièrement confiés à ses soins, tels sont les seuls résultats que Sa Majesté se propose d'atteindre; et aussitôt qu'ils seront accomplis, elle se félicitera de pouvoir mettre un terme aux mesures présentement ordonnées (1). »

Les gouvernements révolutionnaires de Parme, de Modène, étaient enlevés à la pointe des baïonnettes, et d'après les ordres de la cour de Vienne, les troupes autrichiennes pénétraient dans les Légations; Bologne et Ancône tombaient en leur pouvoir sans coup férir; tous ces révolutionnaires, qui devaient s'ensevelir sous des ruines, avaient pris la fuite ou s'étaient rendus devant le sabre d'un caporal autrichien. Le prince de Metternich avait déclaré qu'il ne voulait plus rien entendre : « si la guerre était indispensable, elle serait faite, et l'on était prêt; la France essayerait-elle de la propagande? il en ferait à son tour avec le jeune duc de Reichstadt; ou bien avec le symbole du parti légitimiste, la duchesse de Berry et le drapeau blanc qui pouvaient soulever tout le midi de France. En toute hypothèse, le cabinet de Vienne était fortement décidé sans hésitation et sans crainte à suivre la trace qu'il s'était lui-même imposée, et que les intérêts de sa conservation lui indiquaient d'une manière inflexible. » Tel était le sens de toutes les dépêches du maréchal Maison.

Le ministère de M. Casimir Périer dut agir dès lors avec une extrême prudence en face d'une résolution aussi fermement arrêtée. Hormis un parti de brouillons et d'exaltés, la France ne voulait pas la guerre; elle ne l'aurait faite qu'à la dernière extrémité, parce qu'elle en savait toutes les conséquences et tous les périls. Le prince, appelé au trône dans des circonstances si capitales, ne voulait pas sortir de la position élevée, impartiale et forte que la restauration avait adoptée en 1821 lors des révolutions d'Italie. La correspondance du maréchal Maison n'avait au reste rien de satisfaisant, rien d'éclairé ni d'habile : à Vienne, il avait peu d'importance; tout dut se dire et se passer entre le comte Appony et le général Sébastiani dans des conférences secrètes qui seules devaient peser dans les résolutions européennes. Il fut bien entendu que l'Autriche ferait tout ce qui lui paraîtrait nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les provinces italiennes; mais en même temps, M. de Metternich convint que l'occupation ne serait que temporaire; dans la plupart de ces États, il y avait des vices nombreux d'administration qu'il fallait corriger, des concessions à faire, des points administratifs à résoudre : à Rome, surtout, il fallait éclairer le saint-siége, le cardinal Bernetti, secrétaire d'État, le déterminer à un système municipal qui donnerait plus d'influence aux laïques, aux nobles, à la bourgeoisie (2), de telle sorte que les mécontentements eussent un terme, car le plus souvent eux seuls en-

(1) Ces mêmes intentions se révélaient dans les proclamations du maréchal Frimont et des autres généraux autrichiens en Italie. Voici quelques-unes de ces proclamations :

« S. M. I. R. et Apostolique, l'empereur d'Autriche, mon auguste maître, d'après la demande officielle de S. A. R. l'archiduc d'Autriche, grand-duc de Modène, a daigné m'ordonner d'entrer avec un corps autrichien dans le duché de Modène, dont la tranquillité a été troublée par les machinations des révolutionnaires, et par la révolte la plus criminelle contre la personne et l'autorité sacrée de son souverain légitime. Modenais, votre très-généreux souverain retourne dans ses États, accompagné des troupes de S. M. l'Empereur. Vous savez quel sort est réservé à ceux qui, par une prompte soumission, se confieront à la clémence de Son Altesse Royale, et quels châtiments attendent ceux qui, par leur criminelle obstination, tomberont dans les mains de la justice. Pour conserver intact le pouvoir de votre souverain, et remplir ainsi les ordres de S. M. l'Empereur, j'ai ordonné aux troupes sous mes ordres d'observer l'ordre et la plus stricte discipline. Je saurai satisfaire à ce devoir avec exactitude, et les troupes autrichiennes rempliront le but de leur destination.

« Maréchal Frimont. »

« Sujets du souverain pontife, Sa Sainteté ayant adressé en vain des paroles de mansuétude et d'indulgence pour faire rentrer dans le devoir les malintentionnés qui ont précipité les diverses provinces de ses États dans les horreurs de l'insurrection, s'est adressée par mon intermédiaire à Sa Majesté l'empereur d'Autriche, pour en obtenir assistance contre leurs attaques criminelles. En vertu du pouvoir qui m'a été gracieusement accordé, j'entre avec un corps de troupes impériales dans les États soumis à l'autorité souveraine de Sa Sainteté, dans lesquels les rebelles ont renversé le gouvernement légitime et momentanément usurpé le pouvoir suprême.

« Donné à Milan, le 19 mars 1831.

« Le général en chef,

« Baron de Frimont. »

« Bolonais, l'empereur d'Autriche, mon auguste maître, a ordonné d'après la demande du saint-père, que ses troupes vinssent rétablir l'ordre et la légitimité partout où ils ont été troublés et méconnus. On vous a trompés, lorsqu'on vous a fait croire qu'en vous révoltant contre votre souverain légitime, vous ne faisiez qu'un acte de patriotisme et d'indépendance. Non, vous commettiez la plus coupable trahison, en vous exposant aux malheurs des révolutions et de l'anarchie. Que les fidèles sujets du saint-père reçoivent les troupes autrichiennes comme des frères qui viennent les délivrer, et que les insensés révolutionnaires, par un prompt repentir, aient recours à la clémence du souverain pontife.

« Prince Bentheim. »

(2) Le cardinal Bernetti, prosecrétaire d'État et prélat d'une grande fermeté, avait résisté autant qu'il avait pu à la rébellion. Voici la note circulaire qu'il adressa au corps diplomatique résidant auprès du saint-siége :

« Illustrissime et excellentissime seigneur, bien que je n'aie à vous affliger d'aucun avantage obtenu par les révoltés dans quelques nouvelles parties de l'État romain, et quoique je vous puisse annoncer bientôt que la rébellion rétrograde au lieu de faire des progrès, je dois toutefois vous faire part, avec une profonde douleur, de la reddition des ville et forteresse d'Ancône qui sont tombées entre les mains des révoltés, par l'effet d'une capitulation qui prouve que la garnison pontificale y manquait de vivres. La rapidité du progrès révolutionnaire n'avait pas laissé au gouverneur

gendrent les révolutions. Cette théorie, pour le prince de Metternich, esprit éclairé sur les besoins de son siècle, n'était pas nouvelle. Il avait conseillé de semblables concessions au roi de Naples après le congrès de Laybach; nul ne comprenait mieux la nécessité de bien administrer un peuple pour le détourner de ces doctrines du système représentatif, plaie sociale de quelques États modernes, et il approuva sur ce point le choix de M. de Sainte-Aulaire pour l'ambassade de Rome.

C'était un esprit fort élégant et fort modéré que le comte de Sainte-Aulaire, d'une bonne origine, du temps des vieux gentilshommes de la cour de Louis XIV; monarchique par principe, avec néanmoins beaucoup de littérature et un peu de Fronde, il avait un esprit tout disposé aux instructions modérées, intelligentes de son gouvernement, lesquelles furent loyalement communiquées au cabinet de Vienne, parce qu'on voulait agir avec lui dans un but d'ordre et de pacification de l'Italie. Le cabinet français désirait entraîner la cour de Rome et le cardinal Bernetti, secrétaire d'État, esprit éminent, à concéder une meilleure administration aux provinces romaines, spécialement aux Légations, et tout cela avec spontanéité. M. de Sainte-Aulaire devait également insister pour que le saint-père, avec son caractère tout chrétien et angélique (1), accordât une amnistie absolue à tous ses sujets compromis dans les récents complots, par les folles espérances et les mauvais conseils de M. de Lafayette. Sur ce point, l'Autriche ne faisait pas d'opposition; tout en se montrant très-déterminée à un système répressif, elle aimait à maintenir une sorte d'agitation au sein des Légations romaines, parce que c'était une justification de sa politique : si Rome avait été parfaitement tranquille, l'influence autrichienne aurait disparu au profit de la diplomatie plus aimée du roi très-chrétien; et il faut dire, au reste, que M. de Metternich, en aucun cas, ne soutenait la permanence de l'occupation. Pour lui, ce n'était qu'un fait temporaire : Ancône et Bologne seraient évacuées, une fois l'ordre rétabli.

M. de Sainte-Aulaire partit pour Rome, en traversant l'Italie presque entière, et partout parfaitement accueilli; il résumait ses instructions devant tous, et par cela même il était très-loin d'encourager les mécontents dans les cités qu'il traversait. Son esprit plein de douceur, ses excellentes manières devaient plaire à Rome si éclairée; et il offrit au cardinal Bernetti sans déguisement l'appui moral de la France pour la compression de l'esprit révolutionnaire : loin de favoriser la propagande, M. de Sainte-Aulaire déclara que la résolution de sa cour était de surveiller les réfugiés par la voie de terre et de mer, de telle sorte qu'aucune tentative ne partirait de la France pour seconder ceux qui jetaient le désordre en Italie sous prétexte de liberté. La chute du pouvoir de M. de Lafayette était de nature à seconder cette franche déclaration du cabinet de Paris. Dès ce moment un concert loyal de répression intelligente se manifesta entre le cardinal Bernetti et M. de Sainte-Aulaire agissant d'une commune idée : la France eut la promesse d'une amnistie modérée pour les réfugiés, d'un système municipal parfaitement combiné de noblesse et de bourgeoisie; l'ordre une fois rétabli, l'évacuation d'Ancône et de Bologne par les Autrichiens devait en être la conséquence nécessaire; on obtenait ainsi un résultat favorable sans guerre coûteuse et incertaine.

La manière énergique dont l'Autriche avait agi sur les provinces centrales de l'Italie avait empêché tout mouvement à l'extrémité, et Naples était restée paisible. Du reste, le jeune et nouveau roi entrait de lui-même, il faut le dire aussi, par les conseils de la France (2), dans un système de réforme et de concessions qui cadrait parfaitement avec les idées nouvelles. La popularité du règne devait ôter prétexte à tout mouvement révolutionnaire : une diminution d'impôts, une administration mieux réglée, l'espé-

le temps de s'en précautionner. A cette annonce affligeante, il me faut en ajouter une autre plus douloureuse encore, au sujet de l'enlèvement de l'éminentissime cardinal Benvenuti, arraché de vive force de la résidence épiscopale d'Osimo, et conduit captif jusque dans la ville d'Ancône. L'affliction du saint-père est à son comble, et c'est par son ordre que je donne connaissance de ces événements aux membres du corps diplomatique, en excitant chacun d'eux à s'employer au plus tôt pour agir en cela de concert avec le gouvernement de Sa Béatitude, bien assuré d'avoir ainsi glorieusement acquis et mérité la bienveillance du saint-siége.

« T., cardinal Bernetti. »

(1) L'élection du pape était toute récente; elle avait eu lieu le 2 février 1831, après soixante-quatre jours de siége vacant. Le cardinal Maur Capellari, qui prit le nom de Grégoire XVI, était né à Bellune, le 18 septembre 1765 : entré fort jeune dans la congrégation bénédictine Camaldule, il arriva successivement aux premiers emplois de la congrégation, et en devint ensuite procureur et vicaire général. Léon XII l'avait créé cardinal le 13 mars 1826, avec la charge de préfet de la propagande. Le cardinal d'Isoard eut une grande part à cette élection.

(2) Il existe une curieuse et bien remarquable correspondance entre la cour de France et le nouveau roi de Naples, pour l'engager à la modération et à des concessions indispensables. Aussi le premier acte de Ferdinand II fut-il un décret d'amnistie, daté du 18 décembre 1830 :

« Ferdinand II, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles, etc.

« Voulant consacrer par des actes de clémence notre avénement au trône des Deux-Siciles, que la divine providence a confié à nos soins paternels, nous nous sommes déterminé à faire ressentir les effets de notre royale indulgence à ceux de nos très-aimés sujets, qui pour délits politiques se trouvent, à diverses époques, ou condamnés, ou sous le poids de la justice, ou en exil, ou dans les colonies, ou incarcérés, ou privés de l'exercice des fonctions publiques, pleinement convaincu que nous sommes qu'ils continueront à donner des preuves positives de dévouement et de fidélité à notre

rance d'autres améliorations encore, peut-être aussi la peur des Autrichiens, empêchaient toute agitation trop considérable, et les Napolitains se rappelaient que la présence des habits blancs en 1821 leur avait coûté une contribution de plus de 100 millions; cette épreuve allait-on la tenter de nouveau pour satisfaire quelques rêveurs de constitution et de nivellement populaire? Il n'y a rien qui comprime mieux les troubles que la certitude de leur répression.

A Turin, la situation se présentait sous un aspect plus sérieux, parce que la position territoriale du Piémont et de la Savoie imprimait aux rapports diplomatiques presque la même gravité qu'à la question belge, et la présence des Autrichiens dans le Piémont pouvait faire naître le *casus belli* si redouté. C'est ce qui donnait tant d'importance à la mission de M. de Barante à Turin : on était alors en pleine crise; la fatale maladie du roi annonçait un très-prochain avénement; il y avait des intrigues pour la succession, d'autres pour une révolution complète. M. de Barante pouvait apercevoir qu'on se groupait autour de lui, et que la finesse piémontaise, si précautionneuse de sa nature, seule liait encore les langues (1). D'une part, le cabinet de Turin était pressé par l'Autriche de multiplier ses armements; le pied de guerre de cette puissance était au delà de toutes limites en le considérant par rapport à sa population et à ses ressources. A chaque moment, le gouvernement craignait une secousse révolutionnaire; et c'est ce qui le poussait vers la protection de l'Autriche. La tâche de M. de Barante était donc d'une haute difficulté; il fallait, en raffermissant le droit successorial que quelques intrigues voulaient bouleverser, rassurer le Piémont sur les intentions de la France de 1830, empêcher l'action des légitimistes et offrir en réciprocité des garanties contre la propagande (2); de là les mesures pour contenir les réfugiés piémontais, groupés et réunis à Lyon avec l'intention de tenter une irruption en Savoie. Il y avait cela de malheureux et j'ose dire de coupable dans M. de Lafayette, qu'avec ses idées de propagande, de souveraineté du peuple insurgé, il poussait les États de second ordre à chercher appui près des puissances dominatrices, telle que la Prusse ou l'Autriche; politique en dehors de toutes les traditions de la France depuis deux siècles.

Ce ne fut que lorsque M. de Barante eut complétement rassuré le cabinet sarde sur les intentions pacifiques de sa cour, que le Piémont désira maintenir sa neutralité si essentielle à son indépendance. Tout se passa avec une grande loyauté, je dirai même vis-à-vis de l'Autriche, car la plupart des instructions étaient communiquées mutuellement. Comme on avait un but semblable, celui de la paix générale, du maintien de l'ordre et des traités, on n'avait qu'un ennemi, la propagande révolutionnaire; et il faut dire que M. de Barante et M. de Sainte-Aulaire se firent un noble devoir de rassurer les gouvernements sur les intentions toutes conservatrices de leur mission. De tels choix portaient avec eux-mêmes leur garantie.

On obtenait donc un résultat considérable pour l'Italie, celui d'éviter tout à la fois les désastreuses conséquences de la propagande révolutionnaire et l'occupation permanente des Autrichiens. Enfin ce système était couronné, sinon par une confusion absolue de doctrines entre les cabinets de Vienne et de Paris sur le droit interventionnel, au moins par un rapprochement et une intelligence pacifique, dont le résultat définitif devait être la paix européenne (3).

Cette même politique s'appliquerait-elle à l'Allemagne et à la Suisse qui formaient comme le complément des puissances neutres et frontières au midi et au centre de la monarchie française? La Confédération germanique venait de prendre des mesures répressives sous la double et habituelle action des cabinets de Berlin et de Vienne; la doctrine diplomatique de M. de Metternich était parvenue à dominer encore en Allemagne, et comme pour l'Italie elle se résumait dans ce principe de toute sécurité : répres-

trône royal. » (Suivent neuf articles portant disposition des grâces royales, telles que diminution et abolition de peine, amnistie et réhabilitation, etc.)

(1) M. de Barante, avec cet esprit fin et distingué qui le caractérise, ne voulut accepter aucune de ces confidences, parce qu'elles l'auraient entraîné trop loin.

(2) Il est besoin de dire que toutes les fois que M. de Barante fit quelques observations sur le mouvement légitimiste dans le Piémont, le gouvernement s'empressa de prévenir, je ne ne dis pas ses intentions, mais même le désir à peine manifesté. Il se fit, sous le nouveau roi, des améliorations dans le code pénal de la Sardaigne. Par un décret du 17 mai 1831, il abolit le supplice de la roue; la peine de mort ne devait plus être appliquée pour vol, quelle que fût la valeur des objets volés; les galères perpétuelles remplaçaient la peine de mort pour les vols qui entraînaient cette dernière peine; dans aucun cas et pour aucun délit, il ne serait plus permis de faire un auto-da fé des cadavres des coupables, et enfin la torture était abolie ainsi que la confiscation des biens.

(3) Aussi M. de Metternich s'empressa-t-il de rendre hommage aux efforts du nouveau cabinet pour le maintien de l'ordre et de la paix européenne.

« Le nouveau ministère se prononce d'une manière formelle pour le maintien de la paix politique, de l'ordre dans l'intérieur, du repos chez soi et chez les autres, contre les menées criminelles d'une propagande immorale. La majorité prépondérante de la nation française adopte ces principes. Toute l'Europe les partage, les gouvernements et les peuples y applaudiront; car quelle est la nation qui voudrait tolérer dans son sein une faction anarchique? Ce n'est qu'en conservant le repos du dehors, en rétablissant le repos de l'intérieur des États, que l'on pourra faire disparaître les maux qui pèsent aujourd'hui de tout leur poids sur les peuples, que l'on pourra garantir et protéger la propriété, relever le commerce qui est partout en stagnation et ramener le crédit dans la vie sociale. Voilà l'opinion qui se prononce aussi dans toute l'Europe; le gouvernement autrichien déclare expressément que c'est la sienne. » (*Observateur autrichien*, du 21 mars 1831.)

sion des troubles; respect aux anciennes souverainetés; répression immédiate par les armées de la Confédération et respect des souverainetés, à ce point de vue qu'elles seules pourraient légitimement agir à l'égard de leurs peuples. Mais M. de Metternich ne s'opposait nullement à ce que les princes, une fois raffermis sur leur trône, pussent faire des concessions administratives à leurs sujets, en tant qu'elles ne nuiraient ni à l'unité ni à la sûreté de la Confédération germanique.

Une question immense, fort difficile pour l'Allemagne, restait à résoudre : c'était celle de la souveraineté du Luxembourg et de la forteresse fédérative; l'Autriche et la Prusse mettaient d'autant plus d'importance à cette solution qu'elles voyaient là un moyen d'engager l'Allemagne entière à la suite de l'Europe si jamais la guerre éclatait avec la France; il s'agissait de constater aux yeux de ce peuple enthousiaste et sérieux à la fois, que c'était pour sa nationalité et dans ses seuls intérêts que l'Europe armait; que, si la guerre avait lieu, c'était pour ainsi dire dans le but de défendre ses intérêts; dès lors on pouvait faire un appel aux contingents de la Confédération, déjà réunis, exercés; le *casus belli* devenait commun à toute l'Allemagne; l'Autriche et la Prusse n'auraient point marché seules; on aurait vu quelque chose de semblable à la prise d'armes de 1813, but définitif que voulaient atteindre les cabinets de Vienne et de Berlin. Il fallait, en un mot, faire de la guerre une question de nationalité pour la Germanie.

C'était aussi avec un mécontentement inquiet que M. de Metternich avait vu les changements préparés dans la Confédération helvétique; cette tendance trop dominante de la démocratie, cette chute des vieilles familles bernoises qui gouvernaient la Suisse, l'avaient vivement préoccupé; le parti fédératif de la Suisse reconnaissait l'indépendance cantonale protégée contre toute intervention étrangère par ce principe de la neutralité : or, comme ces changements étaient purement intérieurs, nul ne pouvait intervenir qu'en violant toutes les règles. En reconnaissant ce principe, M. de Metternich se tenait en surveillance, car la Suisse gardait le passage du Piémont, du Tyrol et de la haute Italie; le même motif qui avait commandé les vastes armements de l'Autriche dans le Milanais la poussa également à jeter une armée considérable en face des Grisons, des cantons du Tesin, avec les instructions formelles de s'emparer de tous les passages des Alpes et de toutes les communications au cas où la guerre éclaterait. Et avec la même résolution, la volonté ferme qui l'avait déterminé à marcher sans crainte et sans obstacle sur les États de Modène, de Parme et des Légations, M. de Metternich (1) ordonna d'occuper les cantons frontières à la première hostilité de la France; et voulant qu'aucun obstacle ne vînt sur ce point de la part des cantons eux-mêmes, il fit présenter une note menaçante pour demander une réponse précise sur le but des armements de la Suisse : « Pourquoi le parti démocratique appelait-il les contingents sous les armes ? » M. de Metternich exigeait l'immédiat désarmement, car les levées extraordinaires n'avaient aucun but que celui d'inquiéter l'Europe; la Suisse était neutre, et sous la protection de son principe; si elle armait, elle avait donc un dessein hostile. En ce cas l'Autriche n'hésitait pas à déclarer « qu'elle se devait à elle-même de prendre des précautions personnelles et d'agir de son côté contre les cantons frontières, résolution indispensable pour la sûreté de son principe en Europe. De deux choses l'une : ou la Suisse voulait rester neutre, et alors elle devait désarmer; ou bien elle prenait une couleur politique, et alors sa nationalité cessait d'être respectée par l'Autriche. » Ce point délicat était encore l'objet d'actives négociations avec la France, la Prusse et la Russie, également intéressées dans la question : la France, parce que la neutralité absolue de la Suisse était une garantie pour ses frontières; la Prusse, à cause de la souveraineté de Neufchâtel (2); la Russie, parce qu'elle avait concouru efficacement à la constitution de la Suisse dans les transactions de 1815. Aussi le baron de Severin, ministre de Russie à Berne, s'empressa-t-il de constater le droit d'intervention de la Russie dans toutes les questions qui se rattachaient à la constitution helvétique :

« Le soussigné, disait-il, a donné connaissance à sa cour de la communication qu'il a eu l'honneur de recevoir, le 5 janvier passé, de la part de Leurs Excellences l'avoyer et conseil d'État du canton de

(1) La note de M. de Metternich, adressée à la diète fédérale de la Confédération suisse est du 6 mars 1831. Je l'ai donnée précédemment.

(2) La Prusse avait manifesté l'inquiétude et le mécontentement que lui inspiraient les derniers changements en Suisse, ce qui amena la réponse suivante de la Confédération :

« ... Si quelques dispositions destinées à rendre les troupes fédérales plus propres à la défense de la patrie, dispositions qui n'excédèrent d'ailleurs jamais les bornes d'une précaution indispensable, ont pu apparaître à la cour de Berlin sous un jour très-différent de la réalité, les cantons ne sauraient que regretter cet effet de renseignements erronés. En répondant au vœu et à l'attente de la nation suisse, la diète a dissipé les inquiétudes qu'un avenir obscur aurait pu susciter. L'attitude modérée, mais ferme, de l'autorité suprême de la Confédération, lui a valu l'assentiment unanime d'un peuple qui ne cesse de manifester la volonté immuable de conserver à tout prix sa neutralité, sa liberté et son indépendance. Heureuse de ce que le concours des princes et les besoins des peuples assurent à l'Europe le repos et la paix, la Suisse n'aspire qu'à entretenir avec tous les pays et avec la Prusse en particulier, les rapports affectueux qui contribuent si efficacement à sa prospérité...

« Lucerne, le 2 juillet 1831. »

Lucerne, directoire fédéral, et il a maintenant reçu l'ordre de donner la réponse suivante : Dès son avénement au trône, l'empereur n'a cessé de vouer le plus vif intérêt à la prospérité de la Confédération suisse, aussi bien qu'à celle de chaque canton en particulier. Sa Majesté a hérité de l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, ce sentiment qui est inséparable des devoirs que cet auguste monarque a laissés à son successeur. Dans le nombre de ces devoirs, Sa Majesté aime à comprendre surtout le maintien des traités de 1814 et 1815 qui ont garanti l'indépendance et la neutralité de la Suisse. D'après cela, c'est avec une juste satisfaction que l'empereur a appris, par la note du 5 janvier, que la Confédération, se rappelant l'existence de ces traités, a rendu hommage aux nobles vues des puissances qui les ont sanctionnés. Toutefois Sa Majesté n'a pu se défendre d'un sentiment pénible de regret en remarquant que la Suisse concevait des inquiétudes qu'aucun danger prochain ne justifie, et que, pour remplir les devoirs attachés à sa neutralité, elle prenait une attitude guerrière précisément contre les puissances qui, les premières, ont énoncé le principe de cette neutralité et en ont garanti l'inviolable maintien. »

La Russie, pour constater son droit, s'empressait de donner son adhésion à la prévoyance qui détermine le directoire, au milieu des circonstances difficiles dans lesquelles l'Europe se trouve placée, à prendre les mesures nécessaires pour maintenir un ordre de choses et de droits dont la Suisse est redevable à la sollicitude bienveillante des puissances alliées. Mais la déclaration du 27 décembre et les mesures qu'elle annonce semblent d'un côté imputer aux puissances alliées des vues dont elles n'ont pas même la pensée, et doivent d'un autre côté faire naître en Suisse même une agitation d'autant plus préjudiciable que rien de réel ne la motive. L'empereur a donc déploré à juste titre une détermination dont les conséquences réagiront nécessairement à la longue, soit sur la prospérité intérieure de la Suisse, soit sur les rapports de confiance réciproque que les puissances alliées, et la Russie en particulier (1), seront toujours heureuses de maintenir avec la Confédération. D'après les considérations qui précèdent, on eût dû croire également superflu que la Suisse déclarât formellement son projet de garder une stricte neutralité dans le cas d'une guerre européenne, puisque les traités la lui assurent et lui en font même un devoir. Il était tout aussi superflu de demander une reconnaissance expresse de neutralité aux puissances qui précisément en ont assuré à l'unanimité le bienfait à la Confédération. Sur ces entrefaites, pour ne laisser aucun doute sur les intentions de l'empereur, le soussigné est invité à déclarer « que la Russie est décidée à reconnaître et à respecter la neutralité de la Confédération suisse, aussi longtemps que celle-ci la respectera elle-même et la fera respecter par d'autres. » Il y avait ici aigre approbation et menace.

La plus difficile de toutes les questions était évidemment celle de la Belgique. Les protocoles faisaient peu de progrès, parce qu'ils soulevaient des prétentions trop diverses, des opinions vivaces et des intérêts trop compliqués; il fallait à la conférence une force et une résignation surnaturelles pour arriver à un résultat positif. Cette conférence se continuait d'elle-même, au gré de la Providence, sans qu'il y eût au fond du cœur des puissances, la ferme volonté de soutenir et d'appuyer les résolutions de la diplomatie. Le plus souvent cette conférence agissait sans pouvoirs, sans la certitude d'une ratification solennelle et définitive; on savait de science certaine que les cours de Pétersbourg, de Berlin et de Vienne ne considéraient la conférence que comme un moyen de gagner du temps et d'essayer certaines solutions qui empêcheraient une guerre trop immédiate; il n'y avait au fond de loyalement attachées aux protocoles que

(1) Le directoire fédéral crut nécessaire de répondre à cette note de la Russie.

« ... Fidèle aux traités de 1814 et de 1815, comme à la base fondamentale de ses rapports avec les puissances étrangères, la Confédération helvétique a placé la plus entière confiance dans la volonté de Sa Majesté Impériale de reconnaître invariablement la neutralité qu'ils ont consacrée. Cependant elle devait naturellement attacher un grand prix à recevoir à cet égard, de la part de toutes les cours, des déclarations concordantes et pleinement rassurantes, puisque dans le cas d'une guerre européenne, dont la possibilité préoccupait alors tous les esprits, la force des événements aurait pu rendre la durée ou l'application de ces mêmes traités plus ou moins incertaines. La résolution de la diète du 27 décembre dernier, motivée par l'inquiétude générale, par un développement immense de forces militaires dans les États environnants, et par la situation de divers pays, devait avant tout porter le cachet d'une impartialité complète; car c'est ainsi seulement qu'elle pouvait être l'expression d'une neutralité véritable. Quant aux mesures purement préparatoires, ayant pour but d'appuyer au besoin sur une défense nationale cette neutralité qu'elle envisage comme le plus sacré de ses droits, la Confédération s'en est occupée dans le sentiment d'un devoir indispensable, non-seulement envers elle-même, mais envers les hautes puissances qui, en lui assurant ce précieux bienfait, voulurent, dans l'intérêt de toute l'Europe, qu'elle fût capable de le maintenir par ses propres forces. La réserve observée dans ces préparatifs militaires et l'esprit d'impartialité qui les dirigeait, durent prouver de la manière la moins équivoque, que la conservation de son paisible bonheur était l'unique but de la Confédération. Prêtant sa voix à la volonté nationale, la diète a trouvé dans toutes les contrées de la Suisse la plus vive sympathie; tous les citoyens se réunissent dans le même vœu, tous manifestent la même détermination de sacrifier jusqu'à la vie pour le maintien de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse.

« Plus les États confédérés attachent de prix à la continuation des rapports qu'ils ont eu le bonheur d'entretenir depuis nombre d'années avec la cour de Saint-Pétersbourg, plus ils désirent sincèrement que la pureté de leurs intentions y soit pleinement appréciée, et que Votre Majesté daigne leur conserver un intérêt affectueux.

« Lucerne, le 28 juin 1831. »

la France et l'Angleterre. Sans doute les autres plénipotentiaires étaient de bonne foi, mais ils ne dissimulaient pas que leurs pouvoirs étaient conditionnels et que la ratification viendrait ou serait refusée par suite de la marche des événements; ils signaient sans la certitude ni même l'espoir d'être approuvés.

Ceci jetait quelques hésitations dans les protocoles et ne laissait pas toute la fermeté nécessaire aux résolutions de la conférence; néanmoins ces protocoles étaient suivis avec une persévérance que dictait cette habile pensée de M. de Talleyrand, « qu'il fallait par tous les points engager les affaires diplomatiques dans les intérêts de l'ordre européen, et qu'une fois les idées jetées dans cette direction, la paix serait une conséquence nécessaire, parce que nulle puissance ne pourrait et ne voudrait en sortir. » Tous les soucis, toutes les peines de M. de Talleyrand tendaient donc à grandir l'importance de la conférence de Londres; il y plaçait son espoir de conserver la pacifique attitude des affaires telle qu'elle existait sous la restauration : on le mettait en colère toutes les fois qu'on niait la sincérité de la conférence de Londres. Et voilà pourquoi toutes les résistances des Belges lui causaient un indicible frissonnement, et les dépêches de lord Ponsonby comme celles de M. Bresson, qui attestaient les résistances du congrès de Bruxelles, faisaient naître chez le vieux diplomate, qui se passionnait si peu souvent, des crises d'irritation et de colère : « Quoi! on voulait faire de ce peuple quelque chose de rien qu'il était; on voulait l'admettre dans la grande famille européenne, et il se montrait exigeant, impératif, à ce point de porter le trouble et le désordre dans le système de paix générale si nécessaire pour l'Europe! »

Les questions qui faisaient l'objet des protocoles n'avaient pas changé de nature. Une fois les deux principes d'indépendance et de nationalité proclamés, les difficultés consistaient dans les limites qu'on donnerait au nouveau royaume; et sur ce point le congrès de Bruxelles se montrait d'une exigence extrême, en imposant comme condition première la plus large des limitations; alors se formulait la question dont on a déjà parlé, la possession allemande du Luxembourg, sur laquelle il y avait division fondamentale entre le roi des Pays-Bas, la Belgique et la Confédération germanique (1). Ce n'était pas tout : la conférence voulait laisser à la Belgique toute liberté de s'organiser intérieurement pour les détails de son gouvernement; elle lui imposait la nécessité impérieuse de se constituer en monarchie avec l'élection d'un roi; mais, comme pour l'élection du souverain pontife, chaque puissance se réservait le droit de veto exclusif pour le candidat qui blesserait trop profondément sa politique. C'était pour ainsi dire en vertu de cette faculté qu'avaient eu lieu le refus du duc de Nemours et l'exclusion du duc de Leuchtenberg; les Belges pouvaient choisir un roi, mais de concert avec les puissances, de manière à ce que cette dynastie nouvelle pût être admise et reconnue par tous les cabinets sans exception, car, en diplomatie, il n'est pas de droit sans limites. Enfin restait un dernier point, et celui-ci le plus important de tous : quel serait le principe sur lequel reposeraient la force et la destinée du nouvel État? A cette question, la conférence de Londres unanimement prononçait le mot de neutralité, système également favorable à toutes les puissances; si la France était couverte par la neutralité belge, les autres cabinets évitaient par ce moyen le système de réunion à la monarchie, le grand objet de la politique des Bourbons depuis Henri IV. En faisant de la Belgique un État neutre, on la jetait en dehors des ambitions conquérantes de la France qui en avait fait le théâtre de ses combats depuis un siècle. Au midi se trouvait le Piémont, bien défendu et neutre; puis la Suisse avec ses montagnes, et neutre aussi; l'Allemagne et le Rhin, la Prusse, avant-garde

(1) Le roi des Pays-Bas ne voulait se départir en aucune façon de la souveraineté du Luxembourg.

« Habitants de notre grand-duché de Luxembourg, nous avons vu avec une juste affliction que des agitateurs sont parvenus, par leurs efforts, à propager jusque dans vos contrées la révolte fomentée dans les provinces méridionales du royaume. Un grand nombre d'entre vous se sont laissé entraîner et ont écouté la voix des séditieux. Vous n'avez pas réfléchi que le grand-duché a des relations particulières d'après lesquelles il forme une partie de la grande Confédération qui unit les peuples de l'Allemagne, et que cette union, dans laquelle chaque État, en obtenant des droits, accepte aussi des devoirs envers la communauté, ne peut être arbitrairement rompue par un seul État faisant partie de la Confédération entière. La direction des affaires du grand-duché, confiée à une administration particulière, sera désormais séparée entièrement de celle qui existe pour les fidèles provinces septentrionales de notre royaume des Pays-Bas. Nous avons nommé un gouverneur général dans la personne de Son Altesse Sérénissime le duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach qui, muni de pleins pouvoirs, sera à la tête des administrations civile et militaire. Un corps composé de fidèles Luxembourgeois et de troupes de la Confédération germanique le soutiendra dans toutes les opérations relatives au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre légal.

« Donné à La Haye, le 19 février 1831.

« *Signé* : Guillaume. »

Proclamation du gouverneur général.

« Les droits de la maison royale sur le grand-duché, ainsi que ses relations avec la Confédération germanique, ont été reconnus et maintenus par la conférence de Londres. Il dépendrait du roi de faire rétablir son autorité par les forces de la Confédération, mais il a préféré vous laisser le temps de retourner à vos devoirs avant que de faire peser sur ce pays la charge d'une occupation militaire. Je recevrai les adhésions qui me seront données par écrit ou verbalement, pendant un mois, à compter de ce jour. Je suis arrivé parmi vous pour vous faire connaître les intentions paternelles du roi; habitants du Luxembourg, obéissez à son appel!

« Luxembourg, 5 mars 1831.

« Le lieutenant général, gouverneur général,

« Duc de Saxe-Weimar. »

armée de l'Europe; enfin la Belgique complétait le système de frontières neutralisées. Désormais toute idée conquérante était comme interdite à la puissance la plus belliqueuse, livrée en ce moment au caractère altier et propagandiste de la révolution de 1830.

Enfin, comme une conséquence de cette neutralité et une satisfaction donnée à la France, M. de Talleyrand voulait obtenir de la conférence de Londres la proclamation de ce principe, « que les forteresses qui formaient une ceinture autour de notre pays, et qui étaient placées là comme un moyen de précaution pour garantir la Belgique et servir également de point de réunion à une armée envahissante, que ces forteresses des frontières seraient démolies. » Il faut se rappeler, pour comprendre toute l'importance de ces articles, que c'était sur les demandes impératives de l'Angleterre, du roi des Pays-Bas et de la Prusse, que ces forteresses avaient été construites sous les yeux du duc de Wellington, avec une partie de l'argent des contributions levées sur la France, et dans le but d'arrêter le système conquérant qui, depuis 1792, avait troublé la sécurité des Pays-Bas. Dès lors, en demander la démolition, c'était se mettre en hostilité avec la politique des deux grandes puissances, l'Angleterre et la Prusse, que la France avait tant à ménager si elle voulait éviter une guerre générale; seulement M. de Talleyrand avait aperçu que le crédit du duc de Wellington étant compromis et perdu avec l'avénement des whigs, il serait plus facile d'obtenir de lord Grey, alors tout préoccupé de la question de la réforme, une adhésion complète ou partielle au système de la démolition des forteresses, souvenir importun pour la France. Toutefois le comte Grey n'avait pas en lui-même assez de force pour consentir à un système qui aurait dépopularisé son cabinet aux yeux de l'Angleterre, et fourni un grief puissant aux torys contre le gouvernement des whigs; on se contenta dès lors de prendre un biais, une formule évasive dans un protocole; si l'on admit le principe de la démolition, on déclara qu'il y aurait nouvelle délibération sur le choix des forteresses destinées à être démolies, ce qui laissait toute latitude aux puissances dans la suite des négociations; et encore cet acte demeura-t-il à l'état de simple provisoire; jamais il n'obtint la ratification définitive des cabinets signataires des traités de 1815.

La difficulté de la situation n'était point tout entière dans la conclusion des protocoles, en supposant même qu'ils fussent ratifiés par les puissances; elle était surtout dans la résistance qu'opposaient à la fois le roi des Pays-Bas d'une part, et le congrès belge de l'autre, parties intéressées à la sanction de ces mêmes protocoles. Le roi Guillaume, avec le sentiment excessif des priviléges de sa couronne, ne voulait pas accéder sans résistance à des actes auxquels il demeurait étranger; s'il avait consenti, dans l'armistice, à ne point troubler la paix de l'Europe par une invasion subite de la Belgique, à ses yeux ce n'était là qu'une suspension d'armes qui ne décidait aucune des questions pendantes, et il voulait rester maître de les résoudre en souverain; c'est pourquoi il avait réveillé par une vaste démonstration militaire le parti puissant qu'il gardait en Belgique; les ressources de son trésor étaient employées à un recrutement considérable de Suisses et d'Allemands; on savait que l'armée hollandaise était formidable, bien commandée, favorisée sous main par la Prusse, et que le roi Guillaume était résolu à s'en servir, ce qui serait le signal d'une prise d'armes de toute l'Europe : or la conférence de Londres était décidée à empêcher une telle démonstration à tout prix. A ce point de vue elle rendit d'immenses services, le roi Guillaume pouvant disposer de plus de soixante mille hommes, quelques marches de troupes devaient suffire pour soumettre Bruxelles à la maison d'Orange. En ce cas, la France devait prendre un parti définitif.

D'un autre côté les Belges, turbulents comme tout ce qui est peuple révolté, résistaient aux actes de la conférence de Londres; ils ne trouvaient pas ses concessions suffisantes pour régulariser leur position indépendante, même avec le principe de la neutralité. Certes, ils savaient bien qu'ils ne pourraient pas résister, eux plus bruyants que belliqueux, aux forces militaires du roi Guillaume; seulement, liés au système de la révolution de juillet, ils restaient convaincus que les Français se battraient pour eux, et, soutenus par le parti révolutionnaire, ils refusaient à leur tour d'obéir aux actes de la conférence: presque sans armée, obérés dans leur trésor, néanmoins ils faisaient retentir bien haut leurs sentiments de guerre, sûrs qu'ils étaient qu'à la première démonstration du roi de Hollande, la question de la guerre s'engagerait sur de plus vastes proportions, et qu'ils seraient soutenus par la France dont l'armée se réunissait sur les frontières du Nord (1). De là toutes ces démonstrations du congrès, ces bravades, ces injures jetées

(1) La Belgique avait des négociateurs à elle, qu'elle envoyait partout; son agent auprès de la Confédération germanique reçut ordre de remettre à la diète une note fort curieuse parce qu'elle se rattache à plus d'une circonstance présente. La voici :

« La révolution belge, entendue dans le sens national, c'est-à-dire dans le sens de l'immense majorité des Belges, n'a rien d'hostile ni au système de l'équilibre européen en général, ni au système germanique en particulier. Cette révolution ne serait contraire à l'équilibre européen qu'autant qu'elle aurait pour but nécessaire et direct de réunir la Belgique à la France, ou de la placer sous le patronage ou le protectorat de cette dernière puissance. Si, à l'issue des journées de septembre, la Belgique a d'abord si exclusivement recherché l'appui de la France, c'était par une nécessité momentanée de position. Aujourd'hui, la Belgique indépendante, comptant six mois d'existence, est plus éclairée sur sa véritable position; elle désire entrer dans un système de politique plus large, plus

même à la puissance protectrice ; la Hollande agissait secrètement mais avec force, avec persévérance ; les Belges faisaient tout avec fracas et publicité ; on aurait dit qu'ils étaient assez forts pour lutter contre l'Europe entière, et au demeurant, ils ne faisaient tout ce bruit que pour constater que rien ne pouvait se faire désormais sans eux, parce qu'ils étaient le sujet inévitable de la paix ou de la guerre.

Dans ce conflit si délicat par ses conséquences, la conférence de Londres dut prendre un parti décisif : un protocole fut arrêté par la diplomatie, afin de mettre un terme à l'anarchie que soulevait partout la résistance des Belges. On peut considérer ce protocole comme l'ultimatum de la conférence et l'acte de fermeté des plénipotentiaires pour en finir avec les délais et les hésitations : ils imposaient, en conséquence, la prompte retraite de toutes les troupes belges qui pourraient se trouver dans le grand-duché du Luxembourg ; la cessation complète de toute influence de la part du gouvernement de Bruxelles sur les affaires de ce pays ; l'envoi immédiat de commissaires démarcateurs et liquidateurs à La Haye. « Néanmoins, continuait la conférence de Londres, le résultat des dernières négociations entamées à Bruxelles a obligé les plénipotentiaires de prévoir le cas où les fondements destinés à établir la séparation de la Belgique et de la Hollande pourraient être rejetés par le gouvernement belge, et où ledit gouvernement pourrait persister dans son désir de guerre et de conquête. »

Ici venait le système coercitif : « les plénipotentiaires ont résolu de faire déclarer au gouvernement belge : 1° que les arrangements appelés fondamentaux sont, aux yeux des cinq puissances, des arrangements irrévocables ; 2° l'indépendance de la Belgique ne sera reconnue qu'aux conditions et dans les limites qui résultent du protocole du 20 janvier 1831 ; 3° dans le cas où les propositions que lord Ponsonby est chargé de faire par le présent protocole pourraient ne pas être acceptées, tout rapport cessera entre les cinq puissances et le gouvernement belge ; lord Ponsonby quittera Bruxelles immédiatement, et aussi l'envoyé belge à Paris sera averti de partir sans délai ; 4° dans le cas où ces propositions pourraient être rejetées, et que les puissances lésées dans leurs possessions par le gouvernement belge voulussent prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ou pour rétablir leur autorité légale dans toutes les provinces qui leur appartiennent et qui sont situées hors du territoire belge déclaré neutre, les cinq puissances ne pourront que respecter le droit de ces puissances en vertu duquel ces mesures seraient prises ; 5° dans le même cas, toute entreprise, soit du gouvernement belge, soit de ses troupes contre le territoire hollandais, et toute atteinte à l'armistice seront considérées comme actions hostiles contre les cinq puissances, et comme telles seront suivies de toutes les mesures qu'elles jugeront, de commun accord, les plus propres à maintenir l'intégrité des États menacés et atteindre en même temps le but indiqué dans le protocole fondamental du 20 janvier 1831. »

La conférence de Londres, après avoir essayé toutes les voies conciliatrices, arrivait enfin aux moyens coercitifs. De plus, et pour donner une satisfaction au parti whig en Angleterre, M. de Talleyrand lui-même indiqua comme un candidat possible à la royauté belge le prince Léopold de Saxe-Cobourg, désigné une fois déjà pour la royauté de la Grèce. Ses liaisons de famille avec la duchesse de Kent, son intimité politique avec le comte Grey, en faisaient un candidat très-agréable au roi Guillaume IV et à la nation anglaise ; de sorte qu'en ne repoussant pas ce royal candidat, la France pourrait compter sur le concours de l'Angleterre dans un système de défense de la neutralité belge qui, au point de vue commercial, entrait tout à fait dans les intérêts du cabinet anglais. Il est évident que dans cette hypothèse les whigs consentiraient à envoyer une flotte dans l'Escaut au même moment où l'armée de France porterait appui, s'il était nécessaire, à la neutralité belge ; cette démarche simultanée des cabinets de Londres et de Paris con-

européen, et elle entendrait en effet bien mal ses intérêts, si elle ne se croyait qu'un seul allié possible en Europe. La prise de possession du Luxembourg comme province belge est loin d'être un acte d'hostilité, le congrès ayant expressément maintenu toutes les relations de cette province avec la Confédération germanique. Si la Belgique avait calculé entrer dans un système hostile à l'Allemagne, elle aurait repoussé le Luxembourg à cause de ses relations avec l'Allemagne, c'est-à-dire la Confédération germanique, ou bien elle aurait pris possession en méconnaissant toutes les relations, et en les déclarant non avenues.

« Si le Luxembourg reste à la Belgique, moins la forteresse dont la Confédération pourrait même pour quelque temps augmenter la garnison, la France, sans inquiétude pour ses frontières, sera sans prétexte pour faire la guerre, et le nouveau chef de la Belgique, admis dans l'union germanique à cause du Luxembourg, élèverait par là même une barrière entre la France et la Belgique, en rapprochant celle-ci de l'Allemagne.

« La Belgique n'a pas oublié son origine, que longtemps son existence a été plus allemande que française, que comme cercle de Bourgogne, elle a fait partie de l'Empire. Aussi la Belgique est si peu hostile à l'Allemagne que l'auteur de la présente note, qui est Belge et croit connaître parfaitement la situation de son pays, est disposé à croire qu'il ne serait pas impossible dans quelque temps, et en témoignant à la Belgique des dispositions amicales, de la porter à étendre ses relations avec la Confédération, et à ne pas les borner à la seule province du Luxembourg. Il pourrait, selon lui, n'être contraire ni à l'indépendance ni aux intérêts commerciaux de la Belgique d'entrer, au moyen de stipulations nouvelles, dans l'union germanique. La Belgique ne peut s'unir à la France qu'en abdiquant son indépendance ; elle peut s'unir à l'Allemagne en la conservant et même en la fortifiant, et certes, le royaume de la Belgique compris dans la Confédération germanique offrirait plus de garanties que le royaume des Pays-Bas mis en dehors du système germanique. »

tiendrait la Prusse et l'Allemagne, et donnerait ainsi une force plus considérable aux résolutions de la conférence de Londres. Dès ce moment toutes les démarches de la diplomatie tendent à l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, dont le caractère allait parfaitement à cette froideur, à ce calme nécessaires dans les circonstances présentes. Le prince, Allemand d'origine, ne pouvait déplaire à la Confédération germanique; Anglais par alliance, son nom était populaire parmi les whigs, et enfin par son mariage déjà arrêté avec une princesse de la maison d'Orléans, il correspondait aux intérêts de la branche cadette des Bourbons qui s'élevait sur le trône de France. Lorsque le ministère de M. Casimir Périer commençait son administration, on en était au moment où le congrès belge venait d'instituer un régent, afin de s'assurer le loisir et la possibilité de choisir un roi.

En cette situation particulière des affaires de la Belgique, la Prusse, puissance prépondérante sur le Rhin, devait nécessairement jouer un rôle militaire de premier ordre (1). C'était le cabinet que la France avait le plus à ménager dans une crise européenne, car il pouvait décider la paix ou la guerre; placé comme avant-garde de la coalition, prêtant une de ses ailes à l'Allemagne, formant le premier corps de bataille de la Russie, la droite des Autrichiens, la Prusse devait, la première, paraître sur le Rhin au cas d'une rupture; et ce qui la rendait plus importante à ménager, c'est que par ses conseils et l'esprit philosophique de sa direction, elle pouvait jeter quelques tempérances dans les résolutions armées de l'Europe. J'ai déjà dit l'irritation que la noblesse militaire de la Prusse avait communiquée aux écoles, partie noble et généreuse de la nation, contre la France; la lutte aurait été rude dans les provinces rhénanes, alors occupées par plus de 60,000 hommes. La Prusse était blessée profondément par certaines questions que soulevait la propagande française; la possession des provinces rhénanes lui paraissait à elle un fait irrévocablement acquis qu'elle saurait protéger et défendre; les droits de la maison d'Orange lui semblaient dans toute la puissance des liens de famille : c'était avec répugnance qu'elle avait adhéré aux derniers protocoles de Londres; enfin, sur la question de la Pologne elle n'avait pas hésité à proclamer ce principe, « que, pour elle, le partage dessiné par le congrès de Vienne était un fait aussi inflexiblement accompli que la possession des provinces rhénanes, » de manière qu'elle devait porter aide et secours à la Russie vivement inquiétée par la révolution polonaise.

La politique modérée de la cour de Berlin s'était donc résumée dans les points suivants : défendre d'une manière décidée les provinces rhénanes et la Confédération germanique (2) par la force militaire, non seulement contre l'invasion française, mais contre toute tentative de propagande qui pourrait agiter et soulever les rives du Rhin; donner à la maison d'Orange tout secours et appui pour replacer d'une manière indirecte la Belgique sous sa domination, et cependant ne pas faire de cette restauration un point de politique inflexible, dont la conséquence serait la guerre s'il y avait opposition décidée de la France; enfin concours loyalement et franchement prêté à la Russie pour la répression des troubles de Pologne : ainsi les Russes trouveraient des armes, des munitions, de l'argent même à Berlin.

Ce zèle fut si absolu que les valeurs déposées par le royaume de Pologne à la banque de Berlin furent placées sous le séquestre, puis livrées par le roi de Prusse au souverain de la Pologne, l'empereur de Russie; à l'égard des Polonais, un système non moins ferme fut adopté; la Prusse ne voulait pas se donner les soucis, l'odieux même d'une guerre contre la Pologne, sans but et sans motif; mais elle déclara que tout corps polonais qui chercherait un refuge sur son territoire serait désarmé; on protégerait les personnes; on ne consentirait point à ce que les soldats polonais fussent livrés aux Russes ou à leurs tribunaux militaires, mais on ne permettrait pas non plus qu'ils pussent encore prendre part à la lutte engagée entre les deux nations; enfin la Prusse établissait d'une manière précise qu'elle ne souffrirait jamais que le moindre secours en armes, en argent, fût porté aux Polonais à travers son territoire par la voie de terre ou de mer, système terrible qui plaçait les insurgés dans une condition d'existence impossible.

Aussi la propagande qui dominait le ministère de

(1) « Cologne, 21 mai 1831.

« La Prusse compte huit corps d'armée sans celui de la garde; sur le pied de guerre, l'effectif de chaque corps est d'environ vingt mille hommes sans landwehr; cinq corps sont stationnés sur l'Elbe et la Vistule, et vers la frontière polonaise; trois seulement occupent la Westphalie et le duché du Rhin. Ces derniers sont les 4e, 7e et 8e corps qui s'étendent depuis Emmerich jusqu'à Saarbruck; une division du 7e occupe le rayon de Munster jusqu'à Minden. »

(2) « Francfort, 22 mars 1831.

« La diète germanique vient de prendre une résolution définitive dans les affaires du grand-duché de Luxembourg : l'assemblée a arrêté qu'il serait formé incessamment un corps de troupes fédérales fort de trente mille hommes, et composé des contingents de Hanovre, de la Hesse électorale, d'Oldenbourg et de Nassau, et en outre de douze mille Prussiens, et que ce corps aurait mission de réintégrer le roi de Hollande dans la possession du grand-duché de Luxembourg. On n'emploiera d'abord, pour l'occupation du territoire luxembourgeois, que dix-huit mille hommes, de sorte que le reste du corps, savoir le contingent prussien, s'échelonnera comme réserve sur les frontières et n'y entrera que dans le cas où le premier corps d'armée aurait besoin d'appui. »

M. Laffitte, et le poussait invariablement à la guerre, avait menacé la neutralité prussienne de chercher un passage pour secourir la Pologne ; la Prusse, comme l'Autriche, se disposait à la guerre. On salua donc à Berlin l'avénement du ministère de M. Casimir Périer comme un point d'arrêt à l'anarchie. On savait que le nouveau ministère dirait toute sa pensée, et rien que sa pensée. Dès lors on pourrait savoir à quoi s'en tenir sur la marche d'un système, et c'est un résultat. Or les déclarations qui furent faites au ministre de Prusse par M. Périer furent d'une netteté rationnelle : plus de propagande dans les provinces rhénanes ; en Allemagne, respect absolu des traités dans les conditions posées par les congrès et les actes de l'Europe ; mais en même temps le principe de non-intervention franchement adopté, de part et d'autre, dans les limites des droits respectifs et des faits accomplis : ainsi la Belgique formerait un État indépendant ; et puisqu'une conférence était établie à Londres, de concert avec les cabinets, les actes de cette conférence deviendraient communs et seraient exécutés sans arrière-pensée ; on laisserait à la Prusse le soin de suivre la politique qui lui conviendrait à l'égard de la Pologne ; si la France s'occupait de la Belgique, c'est que ce royaume, placé sur ses frontières, était nécessaire à sa défense militaire, et sa neutralité pour elle une garantie ; on admettait sur ce point l'intervention de la France comme celle de la Prusse pour les provinces rhénanes, et de l'Autriche pour l'Italie.

Cette théorie demeurait tout à fait en opposition avec le principe de la propagande : M. de Lafayette établissait en ce qui touche la Pologne, « que la Prusse n'avait pas le droit d'empêcher les secours que la France ou l'Angleterre pouvaient envoyer par les ports de la Baltique ; la Prusse ne devait pas non plus prêter ses armées à la Russie contre les Polonais, ni désarmer les corps réfugiés sur son territoire ; le cabinet français devait donc insinuer à la Prusse qu'il ne lui appartenait pas de se mêler ni de la Pologne ni de la Belgique, affaires en dehors de la diplomatie. » Avec une telle théorie, il était incontestable que la guerre devait s'ensuivre, comme elle aurait éclaté avec l'Autriche, à l'occasion des répressions armées contre les Italiens : c'est pour cela que le cabinet de Berlin ordonnait tant d'armements ; cette cour, qu'on avait un si grand intérêt à ménager, était à la veille de se prononcer pour le système russe, et la coalition se reformait d'elle-même avec ses myriades d'hommes. Ce fut donc un heureux changement de politique pour le maintien de la paix que l'avénement de M. Casimir Périer, véritable garantie de modération et de fermeté politique. Un système enfin allait se formuler.

Au reste, les rapports les plus difficiles du gouvernement de juillet se continuaient péniblement avec la Russie ; rien sans doute n'était plus honorable que la sympathie populaire que partout on témoignait à la cause polonaise. Certes, au point de vue de la générosité des sentiments, il ne faut jamais blâmer un peuple des témoignages qu'il donne aux choses héroïques ; il tire de là son orgueil et sa gloire ; mais en même temps, ce qu'on ne pouvait justifier ni même expliquer, c'était cette haine sauvage déplorablement exprimée contre les Russes ; ce n'était point assez des dénonciations passionnées et insultantes de M. de Lafayette à la tribune contre le czar, dont l'autorité était brisée par l'insurrection, et surtout contre l'armée russe qui obéissait à son empereur ; les propagandistes voulaient que la France se jetât tête baissée pour défendre la Pologne ; on leur disait en vain que pour arriver à Varsovie, il fallait traverser la Prusse, l'Allemagne ou l'Autriche : ce petit obstacle n'arrêtait point les imaginations ; il fallait oser une guerre européenne pour sauver une nation qui d'elle-même s'était compromise au milieu des trois plus grandes puissances européennes ; car la sérieuse diplomatie savait qu'un traité immédiatement ratifié engageait la Prusse, l'Autriche et la Russie dans un système de répression contre la Pologne : que pouvait-on faire désormais pour une nation tellement enclavée au milieu de trois grandes puissances qu'une marche en avant suffisait pour l'étouffer ?

Et cependant (1) chaque jour des hordes avinées, rebut de la population, parcouraient les rues de Paris avec des drapeaux et des symboles aux cris de : *Mort aux Russes ! vivent les Polonais !* Ces processions tumultueuses ne se bornaient point à effrayer la population parisienne ou à faire fermer les boutiques. Souvent elles se dirigeaient vers l'ambassade russe, secouant un drapeau polonais, et il fallut toute la modération, toute la sage intelligence du comte

(1) La Pologne, se jetant de plus en plus dans les folies, avait proclamé son indépendance dans l'acte suivant :

« Les traités les plus solennels ne sont obligatoires qu'autant qu'ils sont fidèlement observés par les deux parties contractantes. Le monde entier connaît la longue patience avec laquelle nous avons supporté nos souffrances. Les atteintes si fréquentes portées aux libertés que nous avaient garanties les serments de deux monarques, dispensent maintenant la nation polonaise du serment de fidélité qu'elle avait prêté à son souverain. L'empereur Nicolas ayant déclaré que le premier coup de canon tiré par nous serait le signal de notre ruine, nous ne pouvons plus conserver l'espérance d'obtenir satisfaction pour tant d'infractions de nos droits, et il ne nous reste qu'à suivre l'impulsion d'un noble désespoir.

« La nation polonaise, représentée par les deux chambres, se déclare peuple indépendant et investi du droit de conférer la couronne à celui qu'elle en jugera digne, principalement à celui qu'elle jugera incapable de violer le serment qu'il aura prêté, et capable de maintenir intactes les libertés nationales.

« Le président du sénat,

« ADAM CZARTORYSKI. »

« Le maréchal de la chambre des nonces,

« Comte W. OSTROWSKI. »

Pozzo, pour ne point demander ses passe-ports, et fuir les excès d'une populace qui ressemblait à celle de Constantinople. Un soir même, des pierres furent lancées contre les vitres de l'hôtel, un coup de pistolet brisa une glace; l'ambassadeur attendit des réparations qui vinrent avec franchise et loyauté de la part du gouvernement et du comte Sébastiani. Les dépêches de l'ambassadeur eurent le soin d'atténuer le mouvement populaire qui avait si déplorablement attenté au droit des gens. Qu'on se représente donc en cette circonstance la situation déjà si difficile du duc de Mortemart à Pétersbourg! Le noble duc, dès son arrivée, avait pu remarquer que cette loyale amitié justement conquise dans l'ambassade de 1828, le czar ne la lui rendait pas entière; car ce n'était pas seulement par les dépêches du comte Pozzo que le cabinet de Pétersbourg était informé des faits de l'ambassade à Paris; de nombreux agents parcouraient la capitale, et les scènes immondes qui avaient eu lieu aux cris de : *Mort aux Russes!* irritaient justement l'empereur Nicolas. Le duc de Mortemart répétait en vain « que la canaille n'était pas le pouvoir, que le gouvernement ne pouvait toujours prévenir l'agitation de quelques malintentionnés, ses ennemis à lui-même, » ces excuses n'étaient pas suffisantes aux yeux de l'empereur.

A tous ces points de vue, la mission du duc de Mortemart était fort délicate ; il devait assurer que tout serait fait dans l'esprit des traités, et que les stipulations du congrès de Vienne seraient respectées : pouvait-on, devait-on le croire? L'empereur, très-prévenu, ne prêtait qu'une faible attention à ces paroles pacifiques; peut-être ne les croyait-il pas de bonne foi de la part de tous. Quoiqu'il rendît pleine justice à la loyauté personnelle de l'ambassadeur, sa conviction prédominante était que le gouvernement nouveau de la France, à peine sûr de lui-même, ne serait pas assez fort pour dominer les partis. On devait toujours craindre qu'une opinion plus souveraine que le roi lui-même s'emparât nécessairement des affaires. C'était en ces termes, et non en dehors de ces limites convenables, que les conversations se continuaient entre l'empereur Nicolas et le duc de Mortemart qui, une fois sa position acceptée, n'aurait souffert aucune dure parole, aucune insinuation contraire à ses devoirs. Il n'y fut jamais que fort indirectement question de la branche aînée; si l'empereur put exprimer un regret ou une espérance, ce fut par ce noble rêve de sa vie, l'imitation du grand rôle que son frère Alexandre avait joué en 1814. Fort préoccupé de la Pologne, le czar ne voyait qu'elle; et la guerre se présentait sous des chances trop incertaines à son origine, pour que le succès de la campagne n'absorbât point exclusivement l'empereur Nicolas (1).

Cette guerre devenait une question nationale pour la Russie; on menaçait d'agitations dans les colonies militaires : tout cela était peu de chose comparativement au vieil orgueil des boyards soulevé contre les Polonais. Les Russes voulaient comprimer les révoltés de Varsovie avec plus d'énergie encore que l'empereur lui-même, véritable modérateur dans une vengeance de peuples. C'était entre eux une grande guerre engagée. Quand des dépêches arrivèrent de Paris annonçant ces cris, ces manifestations de haine pour les Russes, d'amour pour la Pologne, il dut naturellement se révéler des opinions profondément irritées contre la France. Il n'est pas douteux que si des hommes d'État d'une portée réfléchie ne se fussent interposés au milieu de ces haines, il en serait résulté une guerre d'extermination dont la pensée seule remplit d'effroi l'imagination : rois contre peuples, nations contre nations se seraient entr'égorgés.

Ces conséquences, le ministère de M. Laffitte ne les avait pas senties : il laissait tout faire avec un laisser aller, une incurie profonde; à peine prenait-il quelques précautions générales pour protéger le droit des gens, et sous sa présidence, tout marchait directement à la guerre et à l'anarchie. C'est ce qui rendait si

(1) Le manifeste de l'empereur Nicolas sur les Polonais était conçu en termes très-modérés.

« Nous, Nicolas I[er], empereur de toutes les Russies, etc., nous avons annoncé par notre proclamation du 12 décembre à nos fidèles sujets l'insurrection qui a éclaté dans le royaume de Pologne. Tout en nous préparant à châtier les coupables, nous nous livrons à l'espoir consolant de ramener les hommes égarés dans le devoir et à les éclairer par la voix de la vérité. Nous comptions leur offrir les moyens d'arrêter les progrès de la révolte et de prouver au monde que tous les Polonais ne sont pas des traîtres. Nous voulons croire encore que ce malheureux peuple est la victime de quelques misérables. Mais l'insurrection poursuit sa course. Les insurgés prennent les armes contre la Russie, et provoquent nos fidèles provinces à une séparation de notre empire. Une assemblée illégale a osé enfin déclarer, le 13 du mois de janvier, que nous et notre maison impériale avions cessé de régner en Pologne, et que le trône, relevé par notre auguste frère, attendait un nouveau souverain. Cet oubli de tous les devoirs et de tous les serments a comblé la mesure du crime. Le moment est venu d'employer la force, d'appeler à notre aide le souverain Juge de toutes les actions, et de marcher contre les rebelles.

» Russes, dans cette triste circonstance, nous prenons les armes avec l'affliction d'un père, mais avec la résolution d'un prince qui connaît ses devoirs, pour le salut et l'intégrité de notre empire. Offrons nos prières ferventes au Tout-Puissant, qu'il bénisse nos efforts; que, par une prompte victoire, il écarte de nous les obstacles qui s'opposent au repos des peuples dont la destinée nous est confiée. Et aussitôt que l'empire, troublé par quelques rebelles, sera rendu à lui-même, que le Tout-Puissant nous aide à fonder son avenir sur des bases solides qui répondent au besoin du royaume, et réduise pour jamais au néant les rêves de ceux qui parlent de réparations. Sujets fidèles, tel est le but de vos efforts, la patrie peut compter sur vous.

» NICOLAS.

« Pétersbourg, 9 février 1831. »

difficile la position personnelle du comte Sébastiani, chargé de réparer, au nom d'une pensée haute et prévoyante, les fautes qu'on avait commises, et de calmer de justes ressentiments pour tant de tristes démarches. On semblait en perpétuelle contradiction : les ambassades portaient sur tous les points des paroles de paix, et toutes les actions semblaient préparer la guerre. Ainsi, par la force des choses, si le ministère de M. Laffitte était resté libre et maître de la situation, il aurait compromis d'une manière fatale les rapports de la France et de la Russie. La propagande désirait une reconnaissance immédiate de la Pologne comme royaume indépendant, et tel était le mouvement de l'opinion publique en France (et j'entends par opinion publique, toutes ces agitations qui avaient précédé et suivi la révolution de juillet), que le ministère n'aurait pu résister. Cette reconnaissance, M. de Lafayette l'imposait en vertu de ce système établi : « Que toute révolte de peuple n'étant que l'expression de sa souveraineté, jamais en aucun cas la Pologne ne pourrait être considérée comme une annexe de la Russie. » Et ce qu'il y avait de plus étrange encore dans cette théorie, c'est que M. de Lafayette voulait l'appliquer non-seulement au royaume de Pologne tel qu'il avait été constitué par le congrès de Vienne, mais encore aux provinces successivement réunies, telles que la Lithuanie, la Podolie, la Gallicie, le duché de Posen, c'est-à-dire attaquer tout à la fois la Russie, l'Autriche et la Prusse, la politique du partage (1). De là toutes ces joies, tous les triomphes d'opinions, chaque fois que directement ou indirectement on annonçait une insurrection vraie ou fausse d'une ville ou d'une colonie russe. C'étaient des fêtes, des banquets, d'imprudentes démonstrations qui compromettaient nos bons rapports avec l'Europe : et dans quel but tout cela ? Pour amener une guerre sans motif.

Lorsque M. Casimir Perier accepta la présidence du conseil, il dut s'imposer certaines modifications dans cette imprudente politique, surtout vis-à-vis de l'insurrection polonaise. En partant des principes diplomatiques, l'intervention de la France ne se justifiait ni par le droit, ni par l'exemple, ni par la nécessité ; au contraire, le cabinet devait admettre la faculté absolue de la Russie de réprimer les troubles de la Pologne, puisque c'était sur son propre territoire. Mais en même temps, comme les traités de 1815 devaient former la base du droit public européen, et que les actes du congrès de Vienne devaient être admis par tous indistinctement, M. Périer, qui portait une estime personnelle et presque admirative à M. de Mortemart, lui répéta comme instructions de cabinet : « Que par le traité de Vienne une existence indépendante avait été promise à la Pologne sous le sceptre de l'empereur ; la France ne demandait que l'exécution d'un engagement pris en face de l'Europe, lequel satisferait l'opinion modérée et raisonnable en France. Cette promesse accomplie, on ne demandait rien au delà, et l'empereur demeurait avec toute sa liberté de répression (2). »

Dans cette voie de modération diplomatique, le ministère de M. Casimir Périer avait besoin de l'appui de l'Angleterre ; et la révolution ministérielle qui constituait le cabinet de lord Grey, en atténuant la politique européenne des torys, était un heureux événement pour seconder les efforts de la France. Si le sort des Polonais avait excité à Londres un intérêt tout national, comme les choses se révèlent dans ce pays d'une manière plus régulière, l'opinion publique bruyante n'avait exercé qu'une influence secondaire sur les résolutions définitives du cabinet, alors préoccupé et presque absorbé par une question intérieure, la réforme parlementaire. C'est une plaie publique pour la grandeur d'un pays que ce temps où les réformes arrivent de toutes parts pour ne laisser aux États ni leur force native, ni leurs coutumes traditionnelles ; l'avénement des whigs avait énervé d'une façon déplorable la force publique et nationale de l'Angleterre. Le parlement s'absorbait dans les questions de la réforme parlementaire, et la proposition de lord John Russell était la seule à l'ordre du jour ; elle était discutée avec feu au détriment de la puis-

(1) *Adresse du gouvernement national de Pologne aux citoyens des provinces polonaises révoltées* (13 mai 1831).

« Frères de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie, de l'Ukraine, réunissez tous vos moyens, toutes vos forces, et lorsque, de concert avec vous, nous aurons achevé cette lutte inégale et terrible, nous inviterons les puissances de l'Europe à se former en tribunal. Là nous paraîtrons tout couverts de notre sang ; là nous ouvrirons le livre de nos annales, nous déroulerons la carte de l'Europe, et nous dirons : « Voilà notre cause et la vôtre. L'injustice faite à la Pologne vous est connue ; vous voyez son désespoir. Quant à son courage et à sa générosité, consultez nos ennemis. » Frères, espérons en Dieu ! Il descendra lui-même dans le cœur de nos juges, et inspirés par la justice éternelle, ils prononceront : Vive la Pologne libre et indépendante !

« Le président du gouvernement national,

« *Signé* : P.-A. CZARTORYSKI. »

(2) C'est à ce moment que les agents polonais agissaient avec le plus d'activité à l'étranger.

Extrait d'une circulaire du gouvernement polonais, datée du 30 mai 1831.

« ... Le moment est décisif, l'occasion est favorable ; il est temps que la paix de l'Europe se consolide, et cette paix n'est aujourd'hui troublée que par la guerre que nous sommes obligés de soutenir, et qui pourra compromettre la sécurité générale sous plus d'un rapport. Les grandes puissances européennes ne doivent plus douter que notre révolution ne soit toute polonaise. Ce n'est plus une population de quatre millions d'hommes qui ose défier l'empire russe, c'est toute la race polonaise qui se lève, et qui ne voit son salut que dans la mort ou dans un triomphe complet. Les résultats de la bataille d'Ostrolenka ont été presque nuls. Nous n'avons pas été vaincus, mais si nous eussions perdu cette bataille, les puissances étrangères n'auraient-elles pas eu de nouveau un crime et

sance extérieure de l'Angleterre et de sa diplomatie. Il se trouvait que, sur presque tous les points, l'Angleterre n'avait plus la force traditionnelle de son cabinet, et que, par conséquent, elle ne pouvait donner qu'un appui limité à ses alliances historiques. Si la conférence diplomatique s'était placée à Londres, sa direction avait cessé d'appartenir à l'Angleterre annulée par les whigs : ainsi, jamais les torys n'auraient abandonné d'une manière aussi complète la maison d'Orange, dont la restauration était pour ainsi dire leur ouvrage, et que les traités unissaient mutuellement dans de communs intérêts. Au contraire, les whigs qui n'avaient pas les mêmes engagements délaissaient cette maison d'Orange, dont l'avénement au trône était l'œuvre de l'Angleterre : le cabinet se rattachait à l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg; l'idée dominante de lord Palmerston, le seul homme éclairé et ferme du ministère whig, parce qu'il appartenait à l'école de lord Castlereagh et de Canning, était celle-ci : neutralité pour la Belgique, séparation d'avec la Hollande. Cette double combinaison faisait de la Belgique une province essentiellement anglaise, et de la Hollande un nouveau point de consommation pour ses manufactures (1). Les whigs poussaient même l'abandon pour la maison d'Orange à ce point qu'ils venaient de se concerter avec la France pour contraindre, s'il le fallait, le roi des Pays-Bas à l'acceptation des protocoles. En même temps qu'une armée se groupait sous le maréchal Gérard vers les frontières belges, lord Palmerston préparait une flotte qui devait se rendre dans l'Escaut pour assurer sa libre navigation (2). Telle n'aurait pas été la politique des torys, et telles étaient la pusillanimité et la condescendance du ministère de lord Grey, qu'un des protocoles avait établi en principe la démolition des frontières de la Belgique; condition qui fut toujours éludée parce qu'elle excita l'opposition tout entière du parlement.

Sur la question de la Pologne, la politique des whigs différait encore de celle des torys : les whigs, déclamateurs par essence, prenaient aux Polonais un intérêt de journaux, de prospectus, de paroles plus ou moins retentissantes. Au fond ils n'agissaient pas; sans crédit à Pétersbourg, ils n'étaient point écoutés (3); étrangers aux transactions du congrès de Vienne, ils ne pouvaient en invoquer ni l'esprit ni la direction. Il n'en était pas ainsi des torys, parti sérieux et d'affaires : ce n'était pas en vertu des déclamations sur les principes de la souveraineté populaire que les vieux conservateurs anglais auraient défendu l'indépendance de la Pologne menacée par les manifestes de l'empereur de Russie; l'école de Castlereagh avait été en 1816 la protectrice la plus active, la plus efficace de l'indépendance et de la nationalité polonaises au point de vue de l'équilibre européen : c'était pour la protéger qu'avait été consenti et signé le traité secret du mois de février 1815 entre lord Castlereagh, M. de Metternich et M. de Talleyrand (4); ces souvenirs, on pouvait diplomatiquement les rappeler à la Russie; et c'est ce que l'école tory n'aurait pas manqué de faire sans qu'elle eût besoin d'invoquer les passions des multitudes et les principes de souveraineté populaire, mots très-vides de sens et d'application dans les principes du droit public. Les torys n'étant plus au pouvoir, il s'ensuivit une faiblesse déclamatoire qui n'empêcha rien des desseins de la Russie contre les Polonais : ce fut une guerre de journaux et non plus une négociation régulière.

Ces difficultés s'augmentaient encore par la nécessité où se trouvait le comte Grey de dissoudre le parlement réuni et d'augmenter la chambre des pairs s'il voulait faire cesser la résistance légale que partout trouvait le bill de réforme. Ce bill était menacé même dans les communes, et les lords comptaient au moins une majorité de quarante voix contre le bill; il fallait donc vaincre cette résistance par une promotion considérable : une telle nécessité, jointe aux secousses intérieures, donnait une faiblesse, un décousu à toutes les relations extérieures de l'Angleterre. A la grande époque de Castlereagh, on parlait moins de liberté, d'indépendance et de bills de réformation dans le parlement; mais l'Angleterre acquérait des provinces, ainsi qu'une autorité absolue sur le continent par une large distribution de subsides; avec les whigs, tout cela avait disparu; on ne s'occupait plus que de réforme, d'économie, tandis que la politique étrangère, la force et la gloire de la Grande-Bretagne, voyait son éclat se ternir.

Il faut sur ces différents points consulter l'habile correspondance de M. de Talleyrand; il y règne une haute sagacité dans l'appréciation des choses : « C'est lui qui a favorisé l'avénement de lord Grey; et pourquoi cela? Ce n'est pas par tendresse, par amitié per-

une faute politique à se reprocher? N'est-il pas de leur intérêt non-seulement de prévenir notre ruine, mais même d'assurer notre succès? Ces considérations devraient engager les cabinets qui paraissent bien disposés pour nous à manifester hautement et sans aucun retard leurs intentions bienveillantes, et à reconnaître nos droits et notre indépendance. »

(1) C'est la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Belgique; ses chemins de fer sont à la disposition de l'Angleterre qui absorbe également le commerce de la Hollande, et la neutralité empêche toute espèce d'invasion de la part de la France.

(2) La libre navigation de l'Escaut était la condition essentielle de l'existence politique de la Belgique, parce qu'elle se liait à la navigation anglaise.

(3) Ce n'est que par l'ambassade de lord Durham que les whigs gagnèrent quelque crédit à Saint-Pétersbourg, et encore lord Durham subit-il toute l'influence de l'empereur.

(4) *Voir* mon travail sur *l'Histoire de la Restauration.*

sonnelle; habitué depuis longues années à juger, à apprécier les partis, il avait bien vu qu'avec le bill de réforme dans son sein, l'Angleterre ne pouvait rien d'osé, de hardi; et à ce moment M. de Talleyrand a besoin que l'Angleterre s'annule ou qu'elle le seconde dans la question belge. Avec lord Castlereagh, jamais la maison d'Orange n'aurait cessé de régner sur les Pays-Bas; avec le comte Grey, tout s'arrangera dans les meilleurs intérêts des concessions indispensables; seulement M. de Talleyrand fait observer avec justesse que cette administration n'aura qu'un temps, et qu'elle ne fait que préparer le retour de M. Peel et du duc de Wellington, comme chefs du cabinet; mais lorsque ce retour viendra, toutes les difficultés seront aplanies, toute coalition de l'Europe impossible (1), et la paix du monde sera désormais assurée comme une nécessité pour tous. »

Cette faiblesse, ce déconsu du parti whig, se révèlent encore pour les questions qui se rattachent à la Péninsule : j'entends parler de l'Espagne et du Portugal. A une époque régulière, le cabinet anglais aurait profité des dissidences soulevées entre la France et la Péninsule, pour briser autant que possible le système du pacte de famille; l'harmonie était à peine établie entre la branche cadette des Bourbons et la maison d'Espagne. Le gouvernement de Ferdinand VII venait de comprimer les entreprises des réfugiés constitutionnels qui, sous l'aile de la propagande française, avaient essayé de soulever l'Espagne avec les idées de cortès et de liberté nationale. Le danger passé, Ferdinand VII était revenu à la politique des intérêts, et naturellement l'Europe devait s'occuper de l'attitude que prendrait l'Espagne, au cas d'une guerre générale. Il était incontestable que le roi entrerait dans une coalition : la certitude en était donnée; mais jusqu'alors, à l'imitation des autres cabinets, l'Espagne s'enveloppait dans un système de prudence et de modération; et si elle accueillait avec faveur les émigrés français, si même, au cas d'une guerre, l'Espagne devait être la première à autoriser la formation d'une légion royaliste, jusqu'à ce moment décisif on restait en bons rapports avec la monarchie de Louis-Philippe, reconnue par les traités, sans se permettre aucune démarche, aucune relation contraire à la bonne foi. La duchesse de Berry elle-même n'était point admise en Espagne, parce qu'on craignait que cette hospitalité ne fût trop significative. Il était connu en Europe que les royalistes français avaient choisi Madrid pour point de départ d'une expédition, comme en 1823 une restauration espagnole était venue de Paris : c'était une réciprocité naturelle, un acte de mutuel service entre les diverses membres de la maison de Bourbon. Cependant, à l'encontre de ces tendances de restauration des vieux et grands principes, régnait toujours en Espagne une question de famille qui allait servir les idées d'innovations libérales. La tendresse extrême de Ferdinand VII pour sa jeune femme l'avait décidé à déroger au principe de la loi salique en faveur des filles issues de sa lignée : ses vœux étaient comblés; une infante était née, et un acte de la volonté royale venait de lui assurer tous les privilèges du prince des Asturies, c'est-à-dire les honneurs et le droit successorial (2).

Les dépêches du comte d'Harcourt indiquaient que c'était par cette faiblesse qu'on pouvait dominer la politique de Ferdinand VII; il assurait que rien ne serait osé pour la branche aînée qu'au cas où l'Europe entière prendrait fait et cause, ce qui n'était point probable. En cas de guerre, les cabinets auraient profité de toutes les idées, comme de tous les éléments de troubles civils : ainsi l'Autriche donnerait un régiment à commander au duc de Reichstadt en Italie; évidemment le duc de Bordeaux et le drapeau blanc auraient été invoqués en Espagne et dans les provinces méridionales, où cette cause avait un prestige considérable. Jamais les affaires au dehors n'avaient été plus difficiles qu'à l'avénement du ministère de M. Casimir Périer; au point de vue européen, les hommes les plus graves, les plus modérés, voyaient la guerre possible et même probable : de là tous ces armements dans les petits comme dans les grands États, les emprunts multipliés, les vieilles économies employées pour des levées d'hommes; le monde s'agitait dans l'expectative de quelque événement; l'anarchie et la guerre générale étaient partout menaçantes; et, comme dernière complication, enfin, venaient les affaires de don Miguel et du Portugal.

Il s'agissait ici d'une question d'insulte particulière, pour laquelle une réparation était demandée.

(1) Ces lettres d'une grande curiosité étaient écrites à Paris; j'en ai vu une adressée au duc d'Alberg pleine d'intérêt, et toute de la main du prince dans les termes que je viens de résumer.

(2) *Décret de Ferdinand VII.*

« Aujourd'hui, à quatre heures quinze minutes du soir, la reine, mon auguste épouse, a mis au monde avec bonheur une robuste infante. Le ciel a béni notre heureuse union, et satisfait les ardents désirs de mes bien-aimés sujets qui soupiraient après la succession directe à la couronne. Vous donnerez connaissance de cet événement aux autorités et aux corporations de tout le royaume, et vous ordonnerez des prières pour qu'on remercie le Tout-Puissant d'un si grand bienfait, en le priant en même temps pour la santé de la reine, et afin qu'il daigne protéger avec sa divine puissance ce premier fruit de notre mariage.

» Donné dans notre palais, le 10 octobre 1830.

» A M. François-Tader Calomarde. »

« Ma volonté est que les honneurs qui sont dus au prince des Asturies soient rendus à ma bien-aimée fille dona Maria-Isabelle-Louise, attendu qu'elle est mon héritière et le légitime successeur de la couronne, tant que Dieu ne m'accordera pas un enfant mâle.

« Donné dans notre palais, ce 13 octobre 1830. »

Le consul français était intervenu, et avec une certaine hauteur railleuse, le vicomte de Santarem avait décliné sa compétence, parce qu'il n'était pas agent diplomatique régulier (1). Dans les temps ordinaires, tout se fût passé en simple satisfaction; mais ici l'offenseur était don Miguel; ce prince, en haine véhémente à tout un parti, méritait une éclatante représaille. La difficulté était plus grande qu'on ne pouvait le croire; jamais, en temps ordinaire, le cabinet anglais n'eût souffert que le pavillon de France parût en dominateur dans le Tage; mais les whigs, si faibles et si compromis dans leur politique extérieure, ne pouvaient invoquer les principes de la vieille école; et comme don Miguel était le favori du parti tory, ils laissèrent la France libre dans le droit de demander une réparation. Ce n'était au reste là qu'un accident dans la pensée générale; la chute de don Miguel fut résolue. On prépara un mouvement à Porto, à Lisbonne contre le roi, trop Portugais par le sang, la tête et le cœur. L'arrivée de don Pedro et de sa fille dona Maria seconda désormais une révolution tout entière favorable à l'Angleterre, dont l'autorité allait grandir en Portugal, comme elle se fonderait en Belgique par l'élévation du roi Léopold de Saxe-Cobourg. Ces combinaisons échappaient au vulgaire, parce que lui ne voyait que ses haines, ses répugnances, tandis qu'elles étaient préparées, accomplies dans les intérêts anglais qui cherchaient des indemnités particulières au milieu de l'affaissement général de la politique du ministère whig.

Il faut donc se faire une juste idée de la position du cabinet de M. Casimir Périer à l'extérieur, lors de son avénement: vis-à-vis de l'Autriche, il n'y a plus qu'un parti à prendre, la guerre ou les négociations, sur un fait désormais accompli, l'intervention en Italie; et M. Périer, sans hésiter, choisit les négociations parce qu'il trouve bienveillance et raison dans le prince de Metternich, le cardinal Bernetti et le saint-siége qui accepte la médiation de M. de Sainte-Aulaire, et prépare des concessions municipales. En ce qui touche la Belgique, le cabinet Périer a pour politique les protocoles de la conférence, le respect de ce qui a été arrêté à Londres, avec la ferme volonté de ne souffrir aucune intervention armée de la Hollande ou de la Prusse contre les résolutions de la conférence.

Pour la Pologne, M. de Mortemart porte à Pétersbourg l'assurance qu'on ne gênera en rien la juste et sévère répression de l'empereur Nicolas, en invoquant toutefois le souvenir des traités de Vienne sur la nationalité polonaise. Enfin, vis-à-vis de l'Angleterre, c'est une politique d'amitié et de bon concours qui ne peut se passer de l'appui des whigs, et qui trouve dans les faiblesses mêmes du ministère Grey un gage de sécurité. De son côté, l'Europe appuie et salue dans le ministère Périer un progrès vers le bien et la loyauté politique; elle lui souhaite vie et force, parce que lui seul pourra réaliser la répression de la propagande et de l'anarchie, ces deux vers rongeurs de la civilisation européenne. M. Casimir Périer sera rude, colère, mal appris souvent; mais avec lui on saura à quoi s'en tenir: plus de faux-fuyants, de bavardages et de caquets comme sous M. Laffitte, mais des résolutions définitives, une parole échangée; et c'est là un dénoûment désirable pour le repos et l'ordre dans l'Europe agitée.

Cette situation plus bienveillante, plus régulière du cabinet français, apparut presque aussitôt dans une circonstance décisive: ce fut le rappel du général Guilleminot, l'ambassadeur à Constantinople (2). Comme cette mesure se rattache à deux époques différentes, il est besoin de bien définir les événe-

(1) La communication en effet était conçue en termes un peu impertinents.

Secrétairerie d'État des affaires étrangères, 19 avril 1831.

« Le vicomte de Santarem présente ses compliments à M. Cassas, et prend la liberté de l'informer que sa dépêche du 18 contient des objets de diplomatie, et que ne le trouvant pas muni des pouvoirs nécessaires, d'après le droit des gens, pour faire de semblables réclamations qui sont en dehors des prérogatives consulaires, le gouvernement de Sa Majesté Très-Fidèle regrette extrêmement de ne pouvoir lui répondre. »

(2) Je place sous les yeux du lecteur les pièces authentiques de cette négociation.

Extrait d'une note du comte Guilleminot, au ministre des affaires étrangères, datée du 27 février 1831.

« Des bruits de guerre se sont renouvelés... la Porte s'en émeut. Je la pousse à rétablir son armée sur un bon pied, mais à ne point se compromettre avec les Russes, qui ont les yeux ouverts sur ses démarches, ainsi qu'elle a pu le reconnaître aux mouvements qu'ils se sont donnés pour pénétrer le but de la mission de Tahir-Pacha. »

Le 26 mars l'ambassadeur écrivait encore:

« Je me trouve gêné pour vous écrire. D'une part mes chiffres sont anciens et je n'ose m'en servir; d'une autre, les doutes que l'on a sur le maintien de la paix me font craindre qu'un courrier ne puisse traverser l'Allemagne; si l'incertitude se prolonge, ou si la route d'Autriche m'est interdite, je me déciderai à vous expédier mes prochaines dépêches par la voie de la mer. »

Extrait d'une communication confidentielle du comte Guilleminot au reis-effendi, en date du 19 mars 1831.

« La guerre est manifeste. La France voulant faire respecter le principe sur lequel se fonde son état de choses actuel, semble à la veille d'être attaquée par la Russie et l'Autriche qui font mine de le méconnaître; tout démontre que l'Angleterre demeure neutre au milieu de cet entraînement; il est nécessaire que la Porte reste inactive...

« ... Que la Porte se garde d'une rupture immédiate; ses amis, s'ils lui en supposaient l'intention, seraient les premiers à l'en dissuader; ils lui recommanderaient, au contraire, d'user de ménagements et de s'abstenir maintenant de démonstrations hostiles. Elle doit reconnaître, évaluer ses moyens d'opérations et se tenir prête à agir en temps opportun. Qu'elle presse l'armement de son escadre, qu'elle fasse trêve à son ressentiment contre le pacha de Bagdad, que le grand vizir en finisse à tout prix avec les Albanais, qu'il recrute son armée et l'approvisionne du matériel de guerre. »

ments afin d'expliquer la conduite de chacun et la part qu'il faut faire aux deux cabinets. J'ai déjà dit que, sous le ministère de M. Laffitte, il y avait eu dans le conseil des volontés de guerre, et, en tous les cas, des imprudences de paroles telles que les hostilités auraient pu en être le résultat funeste, surtout à l'égard de l'Autriche, de la Russie et inévitablement de la Prusse. Mais à côté de cette diplomatie propagandiste, il y avait la politique intime du cabinet, à laquelle le général Sébastiani servait d'interprète : cette politique voulait maintenir l'heureux état de paix en Europe, malgré les mauvais vouloirs du parti de la guerre. De là ces tiraillements intérieurs qui préparèrent à la fin la chute du cabinet de M. Laffitte.

A Constantinople le général Guilleminot recevait ses informations de deux sources, de Vienne et de Paris; à Vienne, le maréchal Maison, inconsistant, souvent étourdi, s'était laissé entraîner au parti de la guerre ou, pour mieux dire, à une sorte de turbulence diplomatique, d'agitation sourde, fort capables d'amener une rupture, mais heureusement désavouées par la sagesse personnelle du roi. De sorte que sur les indications de l'ambassade de Vienne, le général Guilleminot s'était fait des idées d'hostilités imminentes et de guerre immédiate. Les informations de Paris étaient loin d'être aussi précises, et d'ailleurs elles émanaient de deux sources bien diverses, la pensée haute, immuable, et un ministère passager. Or un esprit sagace, un ambassadeur moins préoccupé des dépêches du maréchal Maison et des insinuations de M. Laffitte, aurait pu voir qu'on n'était pas aussi près des idées de guerre qu'il pouvait le croire, et que la paix serait maintenue parce qu'elle était un besoin; en effet, c'était le moment où le duc de Mortemart partait pour Pétersbourg avec de pacifiques engagements. Alors, plus que jamais, le cabinet des Tuileries faisait assurer Berlin, Pétersbourg, Vienne, de son bon vouloir pour maintenir la paix et l'exécution des traités.

Dans ces circonstances et par un zèle honorable, un patriotisme plus généreux qu'habile, le comte Guilleminot crut de son propre chef devoir agir auprès de la Porte Ottomane, l'inviter à armer, parce que la guerre lui paraissant inévitable, la Porte serait nécessairement appelée à jouer un rôle d'auxiliaire contre l'Autriche et la Russie. C'était une tradition de la diplomatie napoléonienne, qui ne se faisait pas une juste et parfaite idée de la situation réelle des événements; la guerre n'aurait pas lieu : nul ne la voulait, peu devaient l'oser. La France, telle que l'avait faite la révolution de juillet, ne devait pas compter sur des alliances, même sur de bienveillantes relations avec la Turquie que les Polonais déjà faisaient sonder sans succès; et d'ailleurs de telles insinuations qui pouvaient être le sujet de causeries intimes avec le reiss-effendi ne devaient en aucun cas être écrites dans des notes communiquées au divan. Comment le général Guilleminot, qui depuis trois ans habitait Constantinople, ne savait-il pas que ces notes seraient données en copie par la Porte elle-même aux ambassadeurs des grandes puissances, ou bien que ces ambassadeurs les obtiendraient par corruption, chose si facile et si usuelle dans ce pays? C'est ce qui arriva, et copie des notes de l'ambassadeur français fut envoyée par les légations à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin.

Qu'on s'imagine dans quelle position difficile, contradictoire, allait se trouver le cabinet de Paris. Partout il faisait dire : « Je veux la paix, mon désir c'est le désarmement, mon but est d'amener une solution pacifique, » et en même temps on apprenait par des notes authentiques que l'ambassadeur français à Constantinople invitait la Porte à armer, à se tenir prête comme auxiliaire contre l'Autriche et la Russie. On devait donc exiger le rappel du général Guilleminot comme un désaveu à la politique de guerre quand on voulait le raffermissement de la paix, et cette satisfaction fut donnée à l'Europe (1). Ce fut un des actes qui montra le plus le système d'ordre et de pacification du nouveau gouvernement; il grandit la confiance qu'inspirait à l'étranger le cabinet de M. Casimir Périer alors aux prises avec de si graves questions à l'intérieur.

CHAPITRE XLVI.

PREMIERS ACTES DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU CABINET DE M. CASIMIR PÉRIER.

Constitution régulière du pouvoir. — Rapport du cabinet avec les fonctionnaires. — Discipline de l'autorité. — Mesures contre les associations. — Le ministère en face des partis. — Les républicains. — Les légitimistes. — Poursuites contre la presse. — La loi proposée contre les émeutes. — Mesures gouvernementales. — Mauvaise constitution du jury. — Acquittements systématiques — Département de l'intérieur. — De la justice. — Des finances. — L'impôt. — Les emprunts. — La guerre. — Organisation de l'armée et des gardes nationales. — Esprit du cabinet de M. Casimir Périer. — Le conseil des ministres. — Domination du président du conseil. — Tristesse et désabusement. — La tribune de la chambre des députés. — Explications sur les affaires étrangères et la politique intérieure. — La chambre attaquée dans l'opinion. — Nécessité de sa dissolution. — Loi électorale.

(du 13 mars au 30 juin 1831.)

Ce n'était pas assez que ces efforts considérables pour le maintien de la paix en Europe, il fallait ac-

(1) L'annonce du rappel du comte Guilleminot fut faite en termes très-laconiques. Paris, 30 avril 1831. — « M. le comte Guilleminot, ambassadeur du roi à Constantinople, est rappelé. » (*Moniteur.*)

complir une tâche non moins rude et sérieuse, la reconstitution de la force et de la dignité du pouvoir. Il résultait des dépêches d'ambassadeurs, des insinuations secrètes de tous les grands cabinets, que le maintien de la paix tenait surtout à la cessation de cette turbulence, de ces agitations soudaines qui venaient anéantir les espérances d'ordre et de paix générale. Ainsi les émeutes du 18 octobre, les troubles de décembre, le saccagement des églises et des croix aux 14 et 15 février, ces événements sinistres avaient indéfiniment éloigné le terme heureux du repos du monde : les armements ne devaient-ils pas redoubler en présence d'une nation qui donnait un spectacle aussi hideux à l'Europe civilisée? Le travail le plus essentiel pour assurer la paix, c'était de reconstituer l'ordre, de rétablir la force de gouvernement. Cette tâche, M. Casimir Périer se l'était imposée avec des conditions brusques et tenaces qui se rattachaient autant peut-être à son caractère irritable, maladif, qu'à la situation des partis et au désordre des idées.

Toutes les fois qu'il existe un gouvernement fort et uni dans la volonté, toute espérance n'est pas perdue pour la société, même la plus désordonnée ; un ministère résolu d'intentions, avec le ferme dessein de marcher droit à l'ordre public, était déjà une condition de sécurité et d'avenir. Tous savaient qu'en prenant la présidence du conseil, M. Casimir Périer s'était entendu avec ses collègues on *ses complices* (comme il aimait à le dire dans ses jours de raillerie maladive), sur la marche et la direction des idées, sur la puissance de l'exécution, et qu'une sorte de programme sur la conduite (1) du nouveau cabinet avait été arrêtée en conseil : unité de ministère sous une présidence, obéissance régulière de tous les fonctionnaires publics à la pensée du gouvernement; car il s'était établi, de droit et de fait, de singulières doctrines sous le ministère si facile et si décousu de M. Laffitte : chaque fonctionnaire allait son chemin comme cela lui convenait, pour ou contre le ministère, selon son caprice ; on avait vu des procureurs du roi refuser de poursuivre un délit, sous prétexte que leur opinion différait sur la culpabilité d'un acte ou d'un individu; on avait vu des préfets, en désaccord avec le ministre, garder néanmoins leur place, et l'opinion victorieuse applaudissait à cette anarchie.

La première nécessité du gouvernement était d'établir une discipline régulière au sein du pouvoir : comment vivre sans un organisme qui obéit à la volonté? Les folies de juillet devaient céder la place aux idées régulières que l'empire et la restauration avaient établies dans les ressorts du pouvoir : des circulaires émanées de chaque département ministériel déclarèrent avec sincérité aux fonctionnaires, dans tous les degrés de la hiérarchie administrative, « que le ministère nouveau espérait, exigeait le concours de tous ses agents pour le succès de la mission difficile qu'il s'était imposée; s'il y avait dissidence entre les ministres et les fonctionnaires, il était de la loyauté, de l'honneur de ces agents de se séparer par une démission d'un système qu'ils n'approuvaient point. Cette maxime d'ordre et de sécurité gouvernementale fut appliquée aux signataires d'un acte si complétement irrégulier qu'on ne se l'explique que par l'effervescence des partis et l'incandescence des opinions. Au moment où il fut question de la guerre européenne, il s'était formé une *association* dite *nationale*, dans un

(1) La circulaire que M. Casimir Périer adressa aux préfets peut faire connaître quelles étaient les intentions du nouveau ministère.

« Monsieur le préfet, en m'appelant à l'honneur de former et de présider son conseil, le roi m'a confié l'administration de l'intérieur. Il importe que je vous fasse connaître les intentions du gouvernement.

« ... Sachez bien et dites à tous que le gouvernement, jaloux d'assurer la durée et le développement des libertés conquises en juillet et instituées par la charte, ne reconnaît pour ennemis que ceux qui méditent le renversement des institutions ou qui conspirent contre la paix publique. Il ne fait point la guerre aux opinions, aussi longtemps qu'elles ne se convertissent pas en actes contraires aux lois ; mais toutes sont hostiles à ses yeux, dès que, pour triompher, elles recourent à la force. Ces principes doivent régler votre conduite à l'égard des partis qui se sont manifestés depuis quelque temps avec trop d'audace. Les opinions doivent être ménagées, les croyances respectées. La liberté des cultes surtout doit être sacrée pour le pouvoir comme pour tous. Il importe à la morale publique et à la tranquillité générale, que jamais la dérision et l'outrage ne puissent atteindre ce qu'une grande partie vénère et ce que les nations civilisées ont toujours respecté.

« D'autres partis ont paru : des hommes, amis peut-être de la révolution, mais peu favorables au gouvernement qu'elle a fondé, professent le mépris des lois et des pouvoirs réguliers. Les uns, séduits par de chimériques espérances, rêvent un changement dans les formes mêmes de la société : les autres, que domine un puissant souvenir, opposent un autre nom au nom du prince que le vœu national a choisi... Il est temps que cet état de choses ait un terme. Si l'administration ne se montrait forte et décidée, si les tentatives de désordre se renouvelaient encore, elles compromettraient la prospérité publique, elles aggraveraient les souffrances de l'industrie et du commerce, elles pourraient même ébranler chez les bons citoyens la foi dans la force et la durée de nos institutions, et altérer aux yeux des peuples de l'Europe le beau caractère de notre révolution. Si l'ordre ne reprenait pas son empire et la société son repos, les élections prochaines ne seraient pas, ou au moins ne paraîtraient pas libres. Le rétablissement de l'ordre est nécessaire pour que l'origine de la nouvelle chambre reste pure et que son pouvoir ne devienne pas l'instrument des partis. Ces considérations vous tracent vos devoirs. Le gouvernement ne veut être fort que dans l'intérêt même de la liberté.

« Quant aux délégués de l'autorité, qu'ils sachent tous que le gouvernement veut être obéi. Ceux qui le servent ne sauraient, sans le tort le plus grave, complaire aux passions factieuses ou pactiser avec la violence. Sa protection est assurée aux fonctionnaires qui feront exécuter avec fermeté les lois du pays, et qui ne trahiront point, par complaisance ou faiblesse, la confiance du pouvoir et les intérêts de la société. Suivez cette ligne avec assurance, monsieur le préfet ; l'appui ne vous manquera pas...

« Le président du conseil, ministre de l'intérieur,

« CASIMIR PÉRIER. »

but évidemment injurieux pour le pouvoir, la résistance à l'étranger et l'exclusion éternelle de la maison de Bourbon, objet de la vieille haine d'un parti. Avec un peu de souvenir du passé, on pouvait reconnaître dans l'esprit de ces associations les idées étroites et misérables de la fédération de 1815, moitié jacobines, moitié bonapartistes.

Au point de vue gouvernemental, et sans examiner la valeur de tous ces actes qui proscrivent ou flétrissent ce que d'autres élèvent et honorent, il y avait dans cette association une accusation et une injure contre le gouvernement établi : s'associer librement pour un objet de force et de paix publique, c'était dire que le gouvernement trahissait, qu'on n'avait pas confiance en lui, et qu'à son défaut les citoyens prenaient des précautions et des mesures que lui-même n'avait pas suffisamment préparées. Les choses changent peu dans la marche des âges, et en remontant un peu haut dans l'histoire, on pouvait dire que l'association n'était qu'une sorte de nouvelle Ligue après les barricades de 1830, comme l'association municipale et catholique après les barricades de 1588 : c'était parce que les ligueurs ne se fiaient pas au roi Henri III, pour le maintien de la religion et de la nationalité française, qu'ils formèrent leur association; et par une identité curieuse, c'était aussi un avocat (David) qui avait rédigé le programme de la Ligue de 1588 (1). Une fois cet acte conclu et signé, il ne s'agissait plus que de lui trouver un chef : M. de Lafayette serait-il un Guise? Où était la glorieuse balafre sur son front noirci par la poudre, comme la portait Henri de Guise après sa guerre nationale contre les Allemands?

Libre à chacun de signer un tel acte d'association : les députés avaient donné l'exemple (2). Sur les listes on comptait des électeurs, des prolétaires, des ardents, des trembleurs : c'était le droit de la liberté; mais le gouvernement pouvait-il permettre que les fonctionnaires, ses agents (la main agissante) adhérassent à une ligue injurieuse pour le pouvoir qu'elle accusait de trahir pour le briser plus facilement ensuite? Les circulaires invitèrent les fonctionnaires publics à s'abstenir d'une telle démonstration en faveur d'un gouvernement irrégulier placé à côté des pouvoirs de l'État; et sur ce point le ministère fut unanime. On demanda une option nette, précise, entre le gouvernement légal et l'association nationale. Des agents effacèrent leur nom de la ligue; d'autres persistèrent avec une franchise qui était encore un outrage, ou au moins une déclaration de dissidence avec le cabinet, et M. Périer n'hésita pas à les destituer. Ce fut un acte de force qui releva la considération du pouvoir (3). Il se fit comme un grand éclat d'opposition : « le ministère voulait livrer la France

(1) Sur ces rapprochements, voir mon travail sur *la Ligue*.

(2) Voici les noms des députés qui avaient signé l'association de Paris :

MM. le général Lafayette, Dupont (de l'Eure), Bertois, Perrin, le général Thiard, le général Bachelu, le général Sémélé, Corcelles, Las Cases, E. Salverte, Coulère, Gaëtan Murat, Abbatucci, Kœchlin, Kermorial, Odilon Barrot, le général Duchaffault, le général Lamarque, Daunou, Baudel-Lafargue, Legendre, Gréa, Bouchot, Podenas, Mauguin, Dubois-Aymé, Bernard (de Rennes). Pour donner une idée de l'opposition violente de l'association nationale au gouvernement, il suffira de citer le passage suivant de l'acte signé par tous les membres.

« Considérant que les antécédents d'un grand nombre des dépositaires du pouvoir, la faiblesse et l'attitude incertaine des autres, donnent lieu de craindre que ces périls ne soient pas prévenus par les résolutions énergiques et efficaces que commande le salut de la patrie; considérant qu'en présence de tels dangers il n'est pas permis à des hommes de cœur de rester impassibles; que c'est un devoir pour tous les Français dignes de ce nom de suppléer à ce qu'il y aurait d'incomplet dans les mesures du gouvernement et de prévenir au prix de tous les sacrifices les malheurs d'une troisième restauration... tous les associés s'engagent sur la vie et sur l'honneur à combattre par tous les sacrifices personnels et pécuniaires l'étranger et les Bourbons. » On remarquera qu'on ne disait pas les Bourbons de la branche aînée.

(3) La circulaire de M. Périer aux préfets sur ce point était fort précise :

« Monsieur le préfet, des associations se sont formées dans quelques départements, sous le nom d'*associations nationales*. Leur but avoué est d'assurer l'indépendance du pays et l'exclusion perpétuelle de la dynastie déchue. Elles cherchent à se propager par des affiliations; elles exigent des souscriptions qui doivent être acquittées chaque mois; des comités les dirigent, en un mot, elles sont constituées.

« Ces associations ont fait un appel au patriotisme, et l'on conçoit qu'elles aient, à ce titre, obtenu l'adhésion de plus d'un bon citoyen. Mais la défense de la révolution et du territoire est le premier des devoirs du gouvernement. Une fédération formée pour remplir ce devoir suppose que le gouvernement ne le remplit pas; elle manifeste une défiance offensante pour les pouvoirs publics, pour les forces régulières de la société, et les accuse indirectement de trahir la cause de la liberté et de l'indépendance.

« La formation de telles associations, quelle que puisse être la loyauté de la plupart de ceux qui les composent, est donc un acte de l'opposition la plus vive et la plus déclarée. Dans un pays où le roi tient sa couronne de la volonté publique, où la cause du roi est celle de la révolution; même dans un pays où une innombrable garde nationale sert de réserve à une belliqueuse armée, il y a lieu de s'étonner que de bons citoyens prétendent assurer la défense de leurs droits et de leurs frontières par d'autres tributs que l'impôt fidèlement acquitté, par d'autres engagements que le serment que la loi consacre, par d'autres sacrifices que ceux qu'exigent de tous la loi du recrutement et la loi sur la garde nationale.

« Monsieur le préfet, le gouvernement du roi espère que ces associations ne deviendront jamais l'instrument d'un parti. Si cependant leur existence venait à menacer l'ordre légal, à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, il n'hésiterait pas à demander au pouvoir législatif les mesures que la nécessité réclamerait. Jusque-là, il se borne à surveiller une fédération dont la société s'alarme, et qui ne peut que diviser nos forces aux yeux de l'étranger. C'est aux citoyens qui consentent à en devenir membres, de prévoir les conséquences d'une telle démarche et d'en répondre au besoin.

« Mais si les citoyens ne sont comptables de leurs actions que devant la loi, les fonctionnaires publics ont des devoirs spéciaux dont l'autorité supérieure ne saurait souffrir qu'ils s'écartent, quelque ménagement qu'elle doive à l'indépendance des opinions. Ce serait de leur part un oubli de ces devoirs, qu'une adhésion for-

à l'étranger! l'association était une nouvelle frontière d'airain et de fer imposée à l'ennemi, que M. Périer brisait de ses mains! » Malgré ces cris, les réunions cessèrent, et le ministère démontra que ce n'était pas en vain que le pouvoir était en lui incarné et fort.

Une année à peine s'était écoulée depuis juillet, et le pouvoir était alors en face des partis dans leur jeunesse et leurs illusions : ceux-ci gardaient toute leur vivacité. Au premier temps d'une révolution, d'un changement même quelconque, il ne faut jamais espérer que les esprits seront calmes; chacun a ses espérances; il est dans les conditions de la première période de la vie, d'aimer avec violence, d'espérer avec joie, d'oser avec audace. En ces temps la tâche du pouvoir est immense, laborieuse; s'il peut tout lorsque le calme et la fatigue dominent la société, il n'en est pas ainsi lorsque l'agitation et la tourmente bruissent comme une tempête. Et en vérité c'était un parti vigoureux, jeune dans ses hommes, hardi dans ses desseins, que la fraction républicaine conduite alors par MM. Cavaignac, Guinard, Raspail, Trélat. L'histoire, qui veut rester dans les conditions de la justice et de l'impartialité, ne doit pas porter ses dédains sur une génération de jeunes hommes qui surent combattre et mourir : dans ma conviction, la foi et le martyre sont toujours respectables ! Si le parti républicain, en tant qu'opinion active, n'était ni nombreux ni dominateur, s'il effrayait tous les intérêts, ses principes étaient néanmoins dans les âmes; si la bourgeoisie se levait contre lui parce qu'il était la cause première des agitations et des troubles, il pouvait à son tour appeler les prolétaires à son aide : il avait combattu avec courage dans les journées de juillet. Orgueilleux de la victoire, il pouvait bien espérer un nouveau succès, soutenu par les classes populaires, les ouvriers des faubourgs et l'esprit des associations. Comment attaquer de front ce parti? quelle arme le gouvernement avait-il contre lui, excepté dans la sédition ouverte? La licence de la presse lui permettait sans déguisement la publication de ses doctrines; il se groupait, s'associait; mais, comme il n'avait pas de signe extérieur, il était bien difficile de l'atteindre légalement.

Telle était la licence universelle après la révolution de juillet, qu'il n'y avait d'enchaîné que le pouvoir régulier. Chaque jour la caricature indécente donnait en moquerie les symboles et la personne de la royauté; *la Tribune*, *la Révolution* préparaient, organisaient la résistance et l'émeute; *le National*, avec des formes plus calmes, plus sérieuses, prenait en pitié la royauté, « formule qui devait céder tôt ou tard la primauté à la république. » Tout cela se disait, s'écrivait rationnellement, sans espoir de répression, à moins que la démocratie n'osât un jour se battre dans la rue : elle s'y préparait.

A côté de ce parti véritablement jeune et fort, ne déguisant pas ses desseins, se groupait une fraction considérable de légitimistes marchant aussi, sans prendre garde aux conséquences, vers un bouleversement politique. Il était impossible qu'un gouvernement sérieux ne s'occupât pas de morceler ou au moins de rallier à lui cette opinion puissante qui environnait le souvenir de la restauration et saluait l'espérance du rétablissement de la branche aînée. On affectait bien de traiter avec dédain ou de parler avec fureur des royalistes alors désignés sous le nom de *parti carliste*; les hommes d'État savaient que c'était à tort, même au point de vue de la question sociale et de la sécurité publique : les légitimistes comptaient une génération forte aussi; c'étaient de jeunes hommes sortis de tous les rangs de l'armée, des gardes du corps, des officiers, des soldats de la garde royale, des paysans, la grande majorité du clergé; des ressources considérables en finance ne lui manquaient pas; et au cas où la guerre eût éclaté, la Bretagne et la Vendée étaient en armes. Supposez une démonstration de l'Europe, le danger devenait pressant pour la sûreté du pays : l'agitation éclatait dans l'Ouest; on essayait des insurrections partielles, des groupes hostiles se formaient partout; et si l'on pouvait dire que le parti patriote exagérait les menées des royalistes, afin de rendre sa présence au pouvoir nécessaire, il était impossible de se dissimuler que déjà se manifestaient les premiers symptômes d'une guerre civile, telle qu'on l'avait vue aux époques sinistres de la révolution française.

On venait d'apprendre qu'une fraction du parti légitimiste, alors scindé en deux camps, se préparait à un mouvement actif. L'opinion vieille et sage, groupée autour de Charles X, demeurait pleine d'espérance, confiante dans l'avenir et la providence de Dieu; l'autre, jeune et brave, sous la conduite de la duchesse de Berry, régente de France, voulait essayer de l'épée (1); on disait même que la duchesse avait quitté l'Angleterre (c'était prématuré) : on l'avait rencontrée sur le Rhin, suivie de quelques officiers : quel était le but

melle à des associations qui prétendent suppléer la puissance publique, et élever en quelque sorte un gouvernement rival en présence du gouvernement établi. Le roi a ordonné, de l'avis de son conseil, que l'improbation de toute participation des fonctionnaires civils ou militaires *aux associations nationales* fût officiellement prononcée. Cette communication éclairera ceux qui auraient pu croire que cette participation n'était pas incompatible avec les devoirs de leur position, et j'aime à espérer qu'à l'avenir aucun d'eux n'aura la pensée de prendre un engagement politique envers une autre autorité que celle qui a reçu leur serment.

« Le président du conseil, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

« CASIMIR PÉRIER. »

Tous les ministres adressèrent une circulaire semblable aux fonctionnaires placés sous leurs ordres.

(1) La pièce suivante, trouvée chez M. le colonel Delas, peut être

de cette course aventureuse, chantée par les ballades des nouveaux cavaliers? Au moment où la guerre allait éclater, une régence sur le Rhin, dans l'Espagne ou le Piémont, était un fâcheux embarras pour le gouvernement établi : quo d'inquiétudes au cœur du nouveau cabinet! la république pour un parti, le duc de Reichstadt pour l'autre, et la duchesse en course sur le Rhin, en Italie.

Ce voyage de la royale régente correspondait à la publication d'une brillante brochure de M. de Chateaubriand, qui proclamait avec hardiesse que le jeune Henri V était son roi, et tout cela dans l'expression la plus noble, la plus généreuse, de son patriotisme et de sa poétique nationalité. « De prétendus royalistes, disait M. de Chateaubriand, n'aspirent qu'à voir l'Europe attaquer la France. Eh bien! le jour où la France serait envahie serait celui qui changerait mes devoirs. Je ne veux tromper personne : je ne trahirai pas plus ma patrie que mes serments. Royalistes, s'il en existe de tels, qui appelez de vos vœux les baïonnettes ennemies, ne vous abusez pas sur mes sentiments : reprenez contre moi votre haine et vos calomnies; je reste un renégat pour vous : un abîme sans fond nous sépare. Aujourd'hui je sacrifierais ma vie à l'enfant du malheur; demain, si mes paroles avaient quelque puissance, je les emploierais à rallier les Français contre l'étranger qui rapporterait Henri V dans ses bras (1). » Certes, rien n'était plus éloquemment exprimé dans un plus splendide langage; mais un gouvernement régulier pouvait-il souffrir longtemps, sans s'exposer à des périls réels, une liberté aussi grande de paroles et d'actions, lorsque surtout ces démarches coïncidaient avec des tentatives d'associations dans les provinces méridionales et de la guerre civile dans la Vendée?

Le gouvernement régulier avait plus de moyens de répression légale contre les royalistes : c'était le parti vaincu. Ce même jury, composé de la classe moyenne, qui acquittait les républicains par peur, tolérance ou communauté de démocratie, devait sévir avec vigueur contre les royalistes, objets d'anciennes antipathies, en haine à certaines classes par jalousie de situation. Alors, sans but comme sans pensée théorique, la bourgeoisie s'associait presque tout entière pour l'expulsion de la branche aînée des Bourbons. Si le président du conseil, M. Casimir Périer, partageait quelques-unes de ces antipathies bourgeoises, il était néanmoins convaincu qu'il n'y aurait de repos, de sécurité pour le pays, que dans l'adhésion, tôt ou tard inévitable, de la fraction modérée du parti légitimiste au système du gouvernement, car ce parti possédait une grande part de la fortune publique, la propriété; dans son sein étaient déposées les doctrines conservatrices, la noblesse des sentiments, la puissance des traditions historiques, ce qui restait des derniers débris de l'aristocratie; le plus beau jour pour le gouvernement serait celui où il obtiendrait l'appui de la fraction modérée du parti légitimiste. Il fallait donc, en réprimant la portion ardente, conspiratrice de la restauration, ne point blesser les consciences paisibles : le parti Martignac, Mortemart. Avec ce parti d'honnêtes gens seulement, l'ordre était possible pour la paix et le repos du pays. Si l'on se jetait en dehors de ces conditions, il fallait rappeler la gauche, marcher avec les patriotes, et M. Périer possédait si peu leur confiance, que son ministère avait été comparé, dès les premiers jours, à celui de M. de Polignac. Ainsi les patriotes et le ministère du 13 mars étaient incompatibles; un abîme allait les partager; et dès les premières séances de la chambre, on put voir la direction du nouveau cabinet.

Il y eut cela de franc et d'osé dans la position de M. Périer que, dès sa constitution, le ministère tout entier se révéla dans son programme devant la chambre des députés. Sans prendre aucune précaution, le président du conseil dit ce qu'il voulait : il exposa nettement les intentions de sa politique, afin de savoir et de connaître si la majorité voulait lui prêter appui dans des voies si parfaitement dessinées : c'est à cette sincérité même qu'il demandait toute sa force. « Lorsque le roi m'a fait l'honneur de m'appeler à former et à présider son conseil, disait-il, j'ai pensé que ce conseil devait se constituer sur des principes arrêtés et convenus entre tous ses membres. Cette pensée a servi de base à la composition du cabinet. Le ministère s'est formé d'une manière toute constitutionnelle; il prend sa force dans sa responsabilité même. Toutes ses propositions, toutes ses mesures seront l'expres-

considérée comme le résumé des plans du jeune parti carliste, groupé avec ardeur autour de la duchesse de Berry.

« Renouvellement ou confirmation de l'abdication du roi et du Dauphin. — L'exercice de l'autorité royale remise entièrement entre les mains de la duchesse de Berry, avec le titre de régente. — Guerre dans l'Ouest, dans le cas seulement d'une guerre étrangère et d'une anarchie complète. — La prise d'armes a lieu en représentant la Bretagne comme province qui veut se défendre des maux qui désolent le reste de la France, sous les auspices des souverains légitimes, représentant les anciens ducs et offrant alliance offensive et défensive à toutes les parties de la France qui suivront son exemple. — Le maréchal Bourmont, commandant en chef toutes les armées de la confédération des diverses provinces; le général Cadoudal, commandant la Bretagne depuis la Vilaine jusqu'à la mer. La présence de la régente et de son fils dès que le débarquement sera possible. Les rapports de la régente avec l'Ouest seront directs et sans l'intermédiaire des courtisans ou des intrigues de Paris. Il est indispensable d'avoir de l'argent pour assurer une solde aux troupes régulières et irrégulières, comme aussi d'envoyer de grands approvisionnements d'armes, de munitions d'équipement. — Assurance de récompenses et d'avantages à ceux qui prendront les armes. Que les provinces levées en armes soient à l'abri de toute invasion étrangère; qu'elles ne soient frappées d'aucune contribution ni soumises à payer les frais de la guerre. »

(1) *De la Monarchie élective*, mars 1831.

sion d'une délibération indépendante, d'une volonté commune. Le jour où cette harmonie cesserait, serait celui de sa dissolution. La solidarité qui nous unit et que nous avons pleinement et unanimement acceptée, nous donnera le droit d'imposer aux autorités qui nous secondent l'unité que nous avons voulue pour nous-mêmes. L'accord doit régner dans toutes les parties de l'administration; le gouvernement doit être obéi et servi dans le sens de ses desseins; il attend, sans exception, le concours de tous ses agents. Sans ce concours, la responsabilité constitutionnelle est un vain mot; sans ce concours, le pouvoir perd sa force et sa dignité. Les principes que nous professons, et hors desquels nous ne laisserons aucune autorité s'égarer, sont les principes mêmes de notre révolution. »

Ainsi, unité dans le ministère, concours de volontés pour atteindre un but commun et déterminé d'avance, obéissance complète et absolue des fonctionnaires publics, tels étaient la base et le principe du nouveau ministère : on avait enfin un gouvernement. Mais cette unité, dans quelle voie marchait-elle, et quel but le pouvoir devait-il se proposer? Ici le président du conseil définissait les principes de la révolution tels qu'il voulait les entendre et les expliquer : « Le principe de la révolution de juillet et par conséquent du gouvernement qui en dérive, ce n'est pas l'insurrection. Le principe de la révolution de juillet, c'est la résistance à l'agression du pouvoir. On a provoqué la France, on l'a défiée; elle s'est défendue, et sa victoire est celle du bon droit indignement outragé. Le respect de la foi jurée, le respect du droit, voilà donc le principe de la révolution de juillet, voilà le principe du gouvernement qu'elle a fondé, car elle a fondé un gouvernement et non pas inauguré l'anarchie. Elle n'a point bouleversé l'ordre social, elle n'a touché que l'ordre politique. Elle a eu pour but l'établissement d'un gouvernement libre, mais régulier. Nos institutions ont été réglées par la charte de 1830. La session présente a résolu plusieurs hautes questions législatives. La chambre qui vous succédera posera et décidera celles qui lui sont réservées. C'est d'elle, et d'elle seule, que nous devons désormais attendre les perfectionnements réclamés avec tant d'impatience. Jusqu'au jour où elle se réunira, que peut demander la France à son gouvernement? De l'action. Il faut que l'ordre soit maintenu, les lois exécutées, le pouvoir respecté. C'est d'ordre et de pouvoir que la société a besoin, car c'est faute d'ordre et de pouvoir qu'elle se laisse gagner par la défiance, source unique des embarras et des périls du moment. L'habileté des factions accroît et exploite cette sorte de terreur artificielle, qui seule peut leur ouvrir des chances de succès et favoriser leurs efforts. Notre ambition est de rétablir la confiance. Nous adjurons tous les bons citoyens de ne pas s'abandonner eux-mêmes; le gouvernement, loin de les abandonner, n'hésitera jamais à se mettre à leur tête. La France a conquis ses droits; elle est libre; mais elle cesserait de l'être réellement par le désordre; point de désordre sans oppression, et le pouvoir qui maintient la paix publique assure en effet la liberté. Il faut que la confiance et la tranquillité renaissent; c'est le vœu de tous les intérêts dont la longue souffrance nous afflige profondément. Il importe au repos et surtout à l'honneur de la France qu'elle ne semble pas, aux yeux de l'univers, une société dominée par la violence et la passion. »

Telle était la politique du président du conseil pour l'ordre intérieur. Il avait également à révéler sa diplomatie aux yeux de l'Europe, situation si délicate, si embarrassée : « On voudrait, disait-il, amener la France à se défier de l'Europe, et l'on cherche à répandre que l'Europe se défie de notre révolution. S'il en était ainsi, l'Europe se tromperait, et ce serait à la France et à son gouvernement à l'en convaincre. Encore une fois, la révolution n'a point institué le règne de la force. Armée pour défendre ses droits, la France sait respecter les droits des autres. Sa politique a d'autres règles que les passions. Nous voulons la paix si nécessaire à la liberté. Nous voudrions et nous ferions la guerre si la sûreté ou l'honneur de la France étaient en péril; car alors la liberté aussi serait menacée, et nous en appellerions avec une patriotique confiance au courage de la nation. Au premier signal, la France serait prête, et le roi n'a point oublié que c'est dans les camps qu'il apprit pour la première fois à sauver la patrie. Le principe de la non-intervention a été posé, nous l'adoptons. Est-ce à dire que nous nous engagerons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté? Ainsi entendu, le principe de non-intervention servirait de masque à l'esprit de conquête; nous le soutiendrons en tout lieu par la voie des négociations; mais l'intérêt ou la dignité de la France pourrait seul nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang des Français n'appartient qu'à la France. Si l'Europe qui veut la paix (nous en avons reçu les assurances les plus positives au nom de toutes les puissances) méconnaissait jamais la loyauté de notre politique, si nos frontières étaient menacées, si la moindre atteinte était portée à la dignité de la France, assurez-vous, messieurs, que la France serait aussitôt défendue et vengée. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour mettre notre pays sur un pied formidable. Malgré des prédictions trop hâtives, la nécessité de la guerre n'est pas venue, nous ne nous laisserons pas entraîner à la devancer; l'exigence bruyante des factions ne saurait dicter nos déterminations. Nous ne reconnaissons pas plus aux émeutes le droit de nous

forcer à la guerre, que le droit de nous pousser dans la voie des innovations politiques. L'Europe comprendra cette politique, car cette politique est franche et décidée; elle est le lien du conseil; elle est la condition de son existence. L'Europe désire fortement la paix, c'est son vœu déclaré et son intérêt manifeste. »

Otés à ces paroles les déclamations de l'époque, il restait encore des garanties rassurantes pour la politique générale des cabinets. Le président du conseil, résumant ensuite cette profession de foi ministérielle, comptait sur l'appui de la chambre pour faire triompher les principes qu'il venait de formuler. « Ces principes, disait-il, sont ceux de cette opposition persévérante au sein de laquelle j'ai combattu pendant quinze ans, et qui, appelée maintenant au pouvoir, n'abandonnera ni ses amis ni ses opinions. C'est la cause de cette opposition toute nationale qui a triomphé en juillet : ne me sera-t-il pas permis de dire que cette cause est la mienne, et que c'est pour la servir, pour assurer à la révolution de juillet ses légitimes conséquences, que j'ai accepté le fardeau du pouvoir que je n'ai jamais recherché, j'en atteste tous mes amis politiques. »

Ce manifeste fut généralement approuvé par la majorité de la chambre des députés, impatiente elle-même d'arriver à un système régulier de gouvernement. Alors, comme premier gage d'énergie, et pour appliquer ces doctrines à des actes, M. Barthe, garde des sceaux, présenta un projet de loi sur la répression des attroupements (1). L'émeute, sous le ministère de M. Laffitte, était passée à l'état chronique : à heure fixe, à temps donné, elle paraissait sur la place publique où elle prenait ses rendez-vous; ici, sous le prétexte d'une procession commémorative; là, pour demander une augmentation de salaire, ou pour présenter des pétitions. Le but du nouveau projet était de faire cesser d'une manière absolue, non pas seulement les émeutes qui avaient un but criminel, mais encore toute espèce d'attroupement, quel que fût son objet. On définissait l'attroupement : un groupe de personnes s'agitant, même sans démonstration menaçante. Il était en effet contradictoire qu'on eût pris des mesures contre les associations, contre les placards affichés, et qu'il fût permis de s'associer, pour ainsi dire, sur la place publique, de manière à menacer les transactions commerciales, à rendre impossibles les ventes, les achats, la vie de la cité. Ce fut ici un progrès très-sensible vers le rétablissement de l'ordre; on gradua les peines en raison de l'attroupement simple ou armé. Enfin les polices municipales ou les cours d'assises étaient appelées à réprimer l'infraction aux articles du projet.

Après l'attroupement matériel, il fallait encore atteindre l'attroupement moral, c'est-à-dire l'esprit d'association; et M. Dupin, dans la discussion sur cette loi d'ordre public, combattit hautement l'association nationale, signalée par la circulaire de M. Périer. « N'est-ce pas introduire un État dans l'État, disait-il, que de prétendre gouverner à la place du gouvernement? Qu'est-ce aussi qu'un gouvernement, si ce n'est l'organisation et la subordination des pouvoirs de l'État? Or, que fait l'association? n'a-t-elle pas ses chefs, ses inférieurs, ses subordonnés, enfin sa hiérarchie?... On lève les deniers au moyen de collectes publiquement indiquées : la société aura donc comme nous son budget, moins toutefois le compte rendu de l'emploi des recettes? On lève des hommes, on les enrégimente, on les embrigade; vous ferez donc la guerre, et vous la ferez sans doute au nom du chef de l'association?... Oui, vous ferez la guerre, puisque vous voulez défendre, dites-vous, l'indépendance nationale jusqu'au dernier soupir. Si ce n'est pas cela, l'association ne signifie rien; et je ne m'oppose pas à ce que vous la trouviez ridicule... Pour moi, je le déclare hautement, je ne puis approuver ces associations : je leur appliquerais volontiers la loi de 1791 sur les émeutes, et je leur ferais sommation de se dissoudre (2). »

Si le pouvoir avait la volonté du bien, il y marchait fort lentement; car le mal était dans le principe même des institutions : la loi attribuait la force répressive au jury, constitué sur des bases tellement mitoyennes qu'il échappait à l'instinct conservateur de la répression. Comme nul des jurés n'avait sécurité pour sa personne, la publicité des noms inspirait l'effroi aux timides : aucun ne voulait se compromettre; on redoutait les menaces de l'opinion vaincue; le tirage se faisait sans l'action et la surveillance de l'autorité : acquitter un journal, une association, c'était se faire porter en triomphe; le condamner, c'était s'exposer à des périls : la bourgeoisie acquittait donc vite, par communauté de principes ou par crainte d'avenir. Un procès avait été intenté à M. Godefroid Cavaignac et au parti républicain marchant à découvert. Certes, jamais profession de foi ne fut plus audacieuse et plus libre que celle de M. Cavaignac déclarant que, républicain, il s'avançait vers la réalisation de son idée; on n'avait pas besoin de conspirer, parce que la monarchie conspirait pour eux : « Mon père, disait-il, fut un de ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la république à la face de

(1) M. Barthe s'exprimait ainsi en présentant le projet de loi :

« La paix intérieure est le premier besoin de la France; c'est le moyen le plus efficace de maintenir la paix extérieure, dont nous devons désirer les bienfaits. Les attroupements et les émeutes sont des sources de désordres que le gouvernement doit réprimer, et contre lesquels la législation existante est insuffisante. »

(Chambre des députés, *séance du* 18 *mars* 1831.)

(2) Id., *séance du* 29 *mars* 1831.

l'Europe, alors victorieuse... Cette cause se lie donc à tous mes sentiments comme fils; les principes qu'elle embrassait sont mon héritage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques; et aujourd'hui que l'accusation s'offre enfin à moi, je me hâte de prononcer un mot que d'autres proscrivent; je le déclare sans affectation comme sans feinte, de cœur et de conviction, je suis républicain (1)... J'ai tâché de me rendre compte des faits, de voir si la république était praticable, et j'ai compris, non pas seulement qu'elle était possible, mais qu'elle était inévitable, mais que tout marchait là, les événements, les esprits, les choses... Le gouvernement l'a admise lui-même cette tendance : il s'est d'abord déclaré monarchie entourée d'institutions républicaines; et, bien que cette alliance de mots soit vraiment monstrueuse, bien qu'ils hurlent, comme on l'a dit, de se trouver ensemble, on a cru les lire gravés par les balles de juillet sur les murs de l'hôtel de ville. Tous les hommes de sens ne sont pas républicains en souvenir de Rome, d'Athènes, par enthousiasme de collége : ce serait trop niais; ils ne le sont pas à cause du passé, mais à cause de l'avenir : or c'est précisément parce que l'avenir leur paraît certain qu'ils ne conspirent pas : à quoi bon? S'il est un parti en France qui ne conspire pas, c'est le parti républicain, car il est convaincu qu'il n'a plus qu'à laisser aller les choses. Si ce parti avait voulu conspirer, il le pouvait; il le pouvait dans la grande semaine, et cela à la clarté du soleil de juillet, sur la place publique. Il le pouvait, et la preuve, c'est qu'on a voulu négocier avec lui; même le 30 juillet, nous avons été conduits plusieurs, desquels j'étais ainsi que Guinard, auprès du lieutenant général du royaume.»

Le jeune et fier républicain rappelait ici l'inconcevable démarche qu'avait inspirée M. Thiers dans sa puérile assurance, lorsqu'il ouvrit à l'insulte et à l'audace du langage, les salons du Palais-Royal. Puis la cour d'assises écouta M. Guinard sur les desseins du parti patriote. A ce triste procès parut M. de Lafayette qui vint assister ses jeunes amis, ceux qu'il redoutait plus encore qu'il ne les aimait; ces futurs jacobins prenaient sa faiblesse et sa béatitude en raillerie. Il s'agissait des troubles de décembre qui avaient menacé la sécurité publique, à ce point de mettre en question le gouvernement. Eh bien! le jury acquitta, aux applaudissements de tous, ces jeunes hommes si audacieux dans leurs paroles et leurs actions, proclamant, sans le déguiser, que la république était inévitable, la monarchie restant en l'état d'un provisoire souffert par la génération. La même impunité fut dès lors réservée à la presse; le jury acquitta les journaux les plus avancés (2). On fit des lois, mais les instruments manquèrent à leur application impartiale.

C'était sans doute une plaie profonde dans le gouvernement que cette impunité, mais il en était d'autres non moins fatales : à mesure que chaque ministre jetait les yeux sur son département, il remarquait un désordre, un décousu, dont on ne peut se faire une juste idée aujourd'hui. M. Casimir Périer, au département de l'intérieur, se trouvait en face des préfets et des maires, des conseils municipaux choisis dans les premiers jours de la révolution, et par conséquent presque tous patriotes, en hostilité avec ses idées de conservation. La plaie était si vive qu'après avoir frappé de destitution plusieurs employés supérieurs pour leur persistance dans l'association nationale, le ministre fut obligé de s'arrêter, comme ces chevaliers de l'Arioste dont l'épée s'émoussait à force de batailles. L'opposition gronda d'une façon si formidable que ce ministre si ferme, le chef du cabinet qui avait espéré tout briser, fut obligé de compter sérieusement avec l'esprit et la résistance de la révolution : que d'actes indisciplinés de la garde nationale il fallut passer sous silence! que de protestations irrégulières, que d'actes vexatoires on dut subir avant d'arriver à une exécution des volontés du gouvernement! Les préfets eux-mêmes n'étaient pas dans la main de M. Casimir Périer; en majorité ils espéraient son renversement : son ministère ne leur semblait qu'un point d'arrêt qui serait facilement brisé par le mouvement de juillet. Cette conviction malheureuse ne cessa que devant les sévères exemples.

Dans les parquets, j'en excepte celui de Paris plus immédiatement sous la main du garde des sceaux, M. Barthe trouvait la même résistance; si quelques-uns obéissaient aux injonctions de poursuites venues du chef de la magistrature, d'autres trouvaient des objections, des obstacles, et lorsqu'ils exécutaient les ordres du ministre, c'était avec une telle froideur qu'ils préparaient même l'acquittement par le jury. A Paris, le procureur général, M. Persil, avait un autre défaut : ce n'est pas tout d'aimer l'ordre, de le défendre; il ne faut pas agir avec des accents de sévérité, de colère passionnée, criarde; la force est calme, habile; elle est bien apprise surtout, elle ne se dispute pas avec l'acrimonie d'un procureur au Châtelet. Il fallait d'autant plus d'intelligence que le ministre,

(1) Cour d'assises de la Seine, *audience du 14 avril* 1831.

(2) M. Raspail, appelé devant ce même jury, quelques jours plus tard, pour une lettre insérée dans *la Tribune*, s'exprimait en ces termes :

« Messieurs les jurés, si vous étiez capables d'ambitionner les bonnes grâces de ce pouvoir si peu soucieux de la patrie et de l'honneur, je vous dirais : « Condamnez-moi; » mais comme vous n'avez d'autre ambition que celle de la justice, je compte sur vous à mon tour, et vous ne manquerez pas de me rendre à mes amis avec lesquels je m'entretiens chaque jour de l'avenir de la patrie; à mes enfants que j'élève dans les principes des gouvernements populaires; à mes études qui me consolent de tout le mal que je vois autour de nous; enfin, à la liberté dont je crois jusqu'ici avoir fait un assez noble usage. »

M. Barthe, avait le malheur de compter de tristes souvenirs politiques; et pour démoraliser son action, on publiait ses antécédents. Voulait-il poursuivre une société secrète, on lui disait que lui-même en avait été le chef; voulait-il sévir contre la licence du barreau, on lui rappelait ses paroles hardies d'autrefois devant les cours d'assises pour la défense des jeunes conspirateurs. C'est une position difficile pour les hommes du pouvoir que de lui avoir été longtemps hostiles; leçon sévère pour toutes les intelligences qui prétendent aux affaires du pays: avec de pareils antécédents on se rend souvent impossible.

Chef du ministère des cultes, M. Barthe semblait comprendre enfin toute l'importance de l'idée morale que représentait le clergé: appartenant par son éducation à l'école philosophique du XVIIIe siècle, le ministre avait néanmoins montré une louable modération envers l'archevêque de Paris dans la journée du 15 février, et il sentait avec intelligence que ce serait une grande force pour la révolution elle-même que d'obtenir l'appui du clergé. Loin d'être hostile à la nouvelle monarchie, Rome, avec sa patience et son habileté accoutumées, voyait que la tempête s'apaiserait tôt ou tard, et ses conseils engageaient l'épiscopat à se renfermer dans les stricts devoirs religieux, jusqu'à ce qu'un meilleur temps vînt éclairer le gouvernement et les peuples du royaume très-chrétien. Jusqu'alors, dois-je le dire? le nouveau système avait dédaigné avec une indifférence superbe les cérémonies du culte catholique: le Panthéon était consacré à la mémoire des grands hommes; la Madeleine devait recevoir la vieille destination du temple de la Gloire; et avec ce froid plagiat on voulait refaire le paganisme. Déjà les saint-simoniens eux-mêmes, dans *le Globe*, montraient combien tout cela était vide d'émotions et de sentiments religieux: jouer incessamment *la Marseillaise* et *la Parisienne*, chanter de pauvres hymnes de M. Delavigne ou de M. Victor Hugo, répéter à satiété: « Martyrs de la victoire, victimes immortelles, » en l'honneur de quelques obscurs combattants morts dans la guerre civile, était-ce comparable aux grandes inspirations de l'Église catholique, depuis le *Dies iræ* des morts jusqu'au *Te Deum* du triomphe? Au simple point de vue de la poésie et de l'art, on devait commencer à comprendre qu'il fallait un arrangement avec le clergé, et que lui-même aurait assez le sentiment de sa propre destinée pour renoncer à l'idée politique d'une restauration.

Dans les questions exclusivement matérielles, la situation du gouvernement était non moins difficile; la plaie vivace, saignante, c'étaient les finances: sous M. Laffitte et pendant le sous-secrétariat de M. Thiers, elles croulaient d'une décadence rapide que rien ne pouvait arrêter. On a beau prononcer des discours éclatants, présenter des états, faire de l'enthousiasme patriotique pour soulever le monde ou conquérir l'Europe, ces phrases ne donnent pas un sou au trésor; ce qui vient quand règne la confiance s'éloigne quand la défiance arrive; et l'état des caisses publiques au mois de mars était si déplorable qu'on pouvait craindre une suspension de payement. Toutes les ressources extraordinaires du crédit étaient à bout de compte; les bons du trésor à 5 pour 100, en émission pour trois mois, excédaient 300 millions; la banque de France, déjà nantie de plus d'un tiers de ces valeurs, hésitait désormais à les prendre (1). Comme pour les assignats, on les avait garantis par une vente de bois, propriété nationale. En finance, la dette flottante est une menace continuelle si elle n'est point convertie en rente consolidée; et telles étaient les défiances qu'inspirait M. Laffitte, qu'un emprunt était difficile, impossible même sous son ministère. Le dernier tableau des revenus indirects présentait un décroissement si considérable que les services en étaient ébranlés; de l'aveu naïf de M. Thiers, on n'avait vécu qu'avec les 40 millions d'Alger, les ressources de la dette flottante et le fonds commun des émigrés. On avait demandé la vente des bois; et la pénurie était si grande qu'on ne pouvait même pas attendre la vente successive et régulière: on voulait traiter avec une compagnie pour la totalité, obtenir des avances. M. Laffitte n'avait-il pas dit à ses collègues, dans un moment de sincérité triste et désolée, « que le trésor n'avait pas pour quinze jours de services assurés? » Là en était le crédit de l'État lors de la formation difficile du nouveau cabinet.

Dans une situation si délicate, le nouveau ministre des finances, baron Louis, dut aller droit au remède. L'époque des demi-moyens n'était plus possible. En économie politique, les emprunts ne sont réalisables qu'à des conditions positives, c'est-à-dire lorsque les revenus peuvent répondre des nouveaux intérêts de la dette créée. Le premier examen que font les ban-

(1) *État de la Banque* (20 mars 1831).

Actif.	
Bons du trésor en portefeuille	117,000,000
Effets de commerce	53,000,000
Écus déposés dans les caves.	164,000,000
Lingots d'or et d'argent, piastres et autres monnaies.	20,000,000
Sommes dues par une des premières maisons de banque avec des garanties.	12,500,000
Effets en souffrance.	4,500,000
Total de l'actif.	371,000,000
Passif.	
Fonds déposés en comptes courants.	92,000,000
Billets en circulation.	242,000,000
Total du passif.	334,000,000

quiers avant de consentir à un emprunt, c'est de s'assurer des voies et moyens du remboursement, et l'intérêt s'amoindrit, la confiance s'accroît en raison de la certitude plus grande qu'ils ont d'être remboursés de leurs intérêts et de leur capital par l'amortissement. Il fut donc arrêté en conseil de cabinet qu'avant tout emprunt, il fallait chercher dans l'impôt même une augmentation de revenu, et le ministre proposa, sans hésiter, une addition de 50 cent. sur les contributions foncières, et de 55 cent. sur les patentes. C'était agir avec netteté, s'exposer aux mécontentements populaires en augmentant les charges des contribuables; mais au moyen de cette mesure on se donnait la faculté d'un emprunt à un taux plus facile et à des conditions moins onéreuses avec les compagnies de banque. Les hommes politiques, les financiers avancés n'ont pas en matière d'argent une opinion très-favorable aux souscriptions d'enthousiasme: il n'y a d'efficace pour le crédit que les emprunts réalisés au moyen de traités réguliers. Toutefois, dans le but de favoriser le gouvernement et de donner un plus haut prix aux rentes françaises, il venait de se former une association patriotique qui proposait de remplir un emprunt de 120 millions à 5 p. 100 au pair, au moyen de souscriptions volontaires (1). Ces souscriptions, considérables d'abord parmi les fonctionnaires, n'auraient pu atteindre le chiffre proposé, car l'argent calcule, et quand on pouvait avoir du 5 p. 100 à 70 fr., peu de personnes auraient voulu le prendre au pair de 100 fr. De plus, lorsqu'une maison de banque opère sur une échelle de 120 millions, ce n'est pas seulement avec les capitaux français : elle appelle à son aide les banques d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, de Bâle, de Neufchâtel, et en quelques mois elle réalise, par un simple revirement de fonds, les capitaux qu'elle doit fournir. Pour faire 100 millions en souscriptions, il fallait bien du patriotisme, et tel est l'esprit sans illusion des prêteurs, que cette souscription n'éleva pas de 5 cent. le taux de l'emprunt par adjudication régulière et cachetée.

Le nouveau ministre des finances développa donc devant la chambre son système de crédit sur la double base de l'impôt et de l'emprunt (2); l'emprunt en rentes ou en bons du trésor, c'est-à-dire par la dette consolidée et la dette flottante reposant sur l'aliénation des bois et le crédit public: l'impôt par la perception régulière de centimes additionnels sur la contribution foncière et les patentes. Cette communication inspira tout à la fois inquiétude et confiance; inquiétude, parce que toute augmentation d'impôts est un sujet d'alarme pour les représentants des contribuables; confiance, parce que les bases du crédit en devenaient plus fortes, plus considérables, et que ces conditions facilitaient la puissance de l'État. Ce fut M. Humann qui se chargea du rapport; avec son esprit habituellement si lucide, le rapporteur jeta un regard rétrospectif sur tout l'ensemble du système financier: « L'année 1831, disait M. Humann (3), a commencé pour le trésor public avec un découvert sur le service ordinaire de 251 millions; 220 millions doivent être fournis, en outre, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice courant: ainsi les besoins ordinaires du trésor, combinés avec les dépenses extraordinaires, forment une masse de 471 millions, sans y comprendre 60 millions en moyenne, que le trésor doit se procurer habituellement pour couvrir les valeurs inactives de ses encaisses et de son portefeuille, et pour maintenir à toutes les époques le niveau entre ses recettes et ses dépenses! Aucune ressource n'a été créée pour balancer les 251 millions formant le vide qui existe sur le service ordinaire; un crédit seulement avait été demandé pour en payer les intérêts. La loi vient d'affecter aux 220 millions de dépenses extraordinaires, des voies et moyens consistant dans la faculté de vendre des bois de l'État et, au besoin, de négocier des rentes; mais aucune de ces valeurs n'est réalisée, et il résulte de cet état de choses que, depuis le 1er août 1830 jusqu'à la fin du mois de février 1831, les payements effectués par le trésor ont dépassé ses rentrées ordinaires de 37 millions par mois en moyenne. Forcé de satisfaire à la fois aux dépenses ordinaires et aux dépenses extraordinaires, le trésor a usé des ressources que pouvaient lui fournir les emprunts temporaires connus sous le nom de dette flottante. C'est avec ces ressources que le trésor a pu couvrir jusqu'à présent le découvert de 251 millions, et satisfaire en outre aux dépenses ordinaires et extraordinaires des ministères. »

Ensuite le rapporteur partagea la dette flottante en deux fractions : l'arriéré qui remontait à l'origine même du crédit, et les émissions nouvelles et si considérables depuis le mois de novembre 1830. Ce fut l'occasion, non point d'une critique amère (elle n'était pas dans les habitudes graves de M. Humann), mais d'un examen consciencieux des mesures prises par M. Laffitte. Le précédent ministre avait agi avec une inconcevable légèreté; j'ai déjà parlé du payement de la garantie pour Haïti, question de la plus sérieuse reponsabilité pour M. Laffitte qui, ministre des finances, s'était payé de ses propres mains, comme banquier, pour une garantie non échue. A cette occa-

(1) Les journaux de cette époque étaient remplis de souscriptions pour l'emprunt national, mais je ne crois pas qu'elles s'élevassent au delà de 13 millions.

(2) Ces projets furent présentés à la chambre des députés, par le baron Louis, qui, laissant de côté tout ménagement, dit le véritable état des choses.

(3) Chambre des députés, *séance du 28 mars* 1831.

sion M. Thiers (1) prit la défense de l'administration qu'il avait lui-même dirigée avec tant d'étourderie, j'ai presque dit tant d'ignorance; il le fit avec une vivacité, tantôt sautillante, tantôt colère avec des paroles sans mesure, de manière à exciter les justes murmures de la majorité. Après quelques paroles embarrassées de M. Laffitte, invoquant la dignité et la responsabilité de sa maison, la chambre mit fin au débat qui n'était et ne pouvait être qu'un triste retour sur un passé fini (2).

C'était le temps de la parole; chaque jour des explications bruyantes étaient demandées aux ministres; sur des mesures de détails, le débat marchait à la politique générale. Le président du conseil, M. Casimir Périer, avait exposé son système avec une netteté si explicite qu'il ne pouvait plus y avoir de doute en ce qui touche la direction du pouvoir. Sur ce terrain les partis entrèrent franchement en lutte : M. Eusèbe Salverte, esprit inquiet, dissertateur, revendiqua le droit d'association restreint par un projet de loi : « Il ne concevait pas ces circulaires qui défendaient aux fonctionnaires publics de prendre parti dans une fédération qui avait pour but la protection et la défense du territoire. » A cela, le ministère répondait : « Ces associations nous ne les poursuivons pas, chacun est libre d'y souscrire; seulement, comme elles entraînent avec elles-mêmes un soupçon, un blâme, une censure de la force et de la direction du gouvernement, et qu'elles constituent un système de défiance, le gouvernement se doit à lui-même, à sa dignité personnelle, de frapper les fonctionnaires publics qui lui font l'injure de supposer une trahison de la patrie. »

Ensuite vinrent les éternelles explications sur les affaires étrangères, vaste champ incessamment parcouru par MM. de Lafayette et Mauguin : on y parla de tout : de l'Italie, de la Pologne, du droit d'intervention, de la malveillance des cabinets à notre égard; et M. de Lafayette couronna ses interpellations sardoniques par des renseignements que le comité polonais à Paris lui avait fournis sur les intentions définitives de la Russie à l'égard de notre révolution; cet incident donna l'occasion au général Sébastiani d'expliquer la position de la France par rapport à la Pologne et à l'Italie. Le ministre développa ce principe si net, si précis, à savoir : « qu'une nation peut ne pas consentir à un fait diplomatique qui la blesse dans ses sympathies ou ses intérêts (3), et cependant ne pas faire la guerre à l'occasion de ce fait. » C'est ce qu'on avait vu en Angleterre, si avancée dans son droit public, lors de la guerre d'Espagne en 1823 : M. Canning avait déclaré en pleine tribune que son gouvernement ne consentait pas à l'intervention française, et néanmoins le cabinet de Londres ne fit pas la guerre; seulement il ne fut point favorable aux négociations françaises; et en toutes circonstances il se prononça contre les résultats et les développements de la conquête. Appliquant ce principe à la Pologne, le ministre déclara que nul engagement ne pouvait être pris, car enfin quelle espèce de secours donnerait-on à ce peuple insurgé contre la Russie? Où était le port qui pouvait recevoir nos na-

(1) Les paroles de M. Thiers furent couvertes de clameurs : voici comment les journaux, même favorables, les rapportent.

M. Thiers. — « Le rapport que vous venez d'entendre contient un exposé de faits que je crois inexacts. Je crois qu'avec les mêmes chiffres, groupés d'une manière différente, on peut obtenir d'autres résultats... Je n'attaque pas M. le rapporteur, mais les personnes qui ont l'habitude de la comptabilité savent qu'avec les mêmes chiffres on peut produire des résultats tout autres. (*Interruption mêlée de rires ironiques.*) Je soutiens que le rapport ne donne pas une idée exacte de l'état du trésor. »

M. Humann. — « Il ne s'agit pas de grouper des chiffres, mais de dire la vérité. »

M. Thiers. — « Au lieu de grouper, j'emploierai le mot de présenter. On sait parfaitement qu'avec les mêmes chiffres on peut présenter des résultats différents. (*Longue interruption.*) Je pourrais le prouver par des faits bien simples. (*Nouvelle interruption.*) J'avoue que je ne connais pas le moyen de discuter des chiffres au milieu de semblables interruptions. »

(Chambre des députés, *séance du* 28 *mars* 1831.)

(2) L'emprunt de 120 millions, autorisé par la loi du 27 mars 1831, fut adjugé par ordonnance du 19 avril à une compagnie composée des principales maisons de banque, Aguado, André et Cottier, Blanc Colin, Ch. Davilliers, Delahante pour lui et plusieurs receveurs généraux, de Rothschild frères, Hagerman, Gabriel Odier, Ferrère-Laffitte, Pillet-Will, Jacques Lefèvre, Welles, B. Fould et Fould-Oppenheim. Cet emprunt fut effectué au prix du minimum arrêté par le ministre des finances, c'est-à-dire 84 fr.

(3) *M. de Lafayette.* — « Je persiste à demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il est vrai ou s'il n'est point vrai qu'il a déclaré officiellement que le gouvernement français ne consentirait jamais à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de l'Italie? »

Le général Sébastiani. — « Oui, mais entre s'y opposer et faire la guerre, il y a une grande différence. »

M. de Lafayette. — « Après une telle déclaration officielle, laisser ainsi violer l'honneur de cette déclaration, en se contentant de s'écrier : *Non, je n'y consens pas*, n'est pas compatible avec la dignité et l'honneur du peuple français. »

Le général Sébastiani. — « En posant un principe généreux, la France n'a jamais prétendu que ce principe était un *casus belli*. Il n'a pu entrer dans la pensée d'hommes raisonnables que la France se dépouillât du droit d'examiner s'il était de son intérêt, de son honneur, de déclarer la guerre. On nous dira : La non-intervention est violée à Modène, vous êtes condamnés à la guerre! — Condamnés à la guerre! on sait bien quand elle commence, on ignore quand elle finit! La guerre offensive, la guerre d'initiative vous forcerait à demander, à obliger le passage sur les terres d'un État avec lequel vous êtes en paix. — Mais, nous dit-on, cette paix, que vous voulez maintenir, vous ne l'aurez pas; les puissances vous trompent. — Non, messieurs; si tel était leur calcul, elles se tromperaient elles-mêmes... Pour Modène, il y a le principe de la réversibilité, et, je suis fâché de le dire, les Bolonais ont les premiers violé la non-intervention en attaquant Modène qui se défendait encore... Parce qu'une peuplade quelconque aura brisé son joug, nous sommes condamnés à la défendre, à lui prodiguer le sang de nos enfants! Non, une pareille politique ne saurait être celle d'un peuple éclairé; ce serait une guerre éternelle... »

(Chambre des députés, *séance du* 18 *mars* 1831.)

vires, la terre qui pouvait recueillir nos soldats? En tous les cas, une telle manifestation n'était-elle pas la guerre générale avec les trois grandes puissances du partage ?

Ces éternels débats, ces vulgaires discussions se produisirent sur la demande des crédits supplémentaires, à la suite du remarquable exposé que le maréchal Soult fit de notre force et de notre puissance militaire; les efforts, en effet, du département de la guerre avaient été incommensurables depuis trois mois sous la main d'un si puissant organisateur. Sans doute il était inexact de dire (et M. de Caux eut l'occasion de le démontrer) que la restauration avait laissé les arsenaux sans moyens, les places fortes sans défense; mais ces ressources étaient insuffisantes pour la nouvelle et forte position de guerre qu'il fallait prendre dans la complication des intérêts européens.

Sous le faible maréchal Gérard il y avait eu un peu de gaspillage dans les ressources militaires, surtout à la suite des armements des gardes nationales, si déplorablement étendus par M. de Lafayette. Il avait fallu ouvrir les magasins de l'État aux légions improvisées, passer des marchés onéreux, et donner même ouverture à de tristes spéculations. Ce régime était heureusement fini, le maréchal Soult avait suppléé à tout. Cet esprit d'organisation et de fermeté avait employé avec un admirable instinct les propres ressources du pays; il avait pourvu à l'armement complet d'une armée de deux cent quatre-vingt mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, qui au printemps pouvaient être sous les armes aux frontières. Certes, ce n'était point assez pour une guerre générale, et le maréchal savait bien que les gardes nationales ne seraient utiles que dans une défense contre l'invasion sur notre propre territoire: prétendre à une initiative contre l'Europe entière, c'était folie!

Il résultait d'ailleurs de deux faits révélés aux yeux de tous que, dans une guerre immédiate, la France ne pouvait se suffire à elle-même pour la remonte des chevaux et la fabrication des armes; on avait été obligé d'acheter des chevaux en Allemagne, des fusils en Angleterre, et ces débouchés seraient fermés la guerre une fois déclarée. On rappelait toujours le souvenir de l'empire; mais Napoléon avait la ressource de toute la Confédération du Rhin; il se remontait partout en campagne, et ses immenses arsenaux s'étendaient d'Alexandrie à Dantzick. En serait-il de même pour nous lorsque les bords du Rhin nous seraient fermés? C'est ce qui faisait de la paix une condition essentielle, et les paroles hautaines des partis ne pouvaient dissimuler cette plaie profonde d'un peuple qui voulait conquérir sans aucun des éléments nécessaires à la victoire (1).

Avec ces demandes de crédit, des projets de diverses natures étaient présentés aux chambres; les uns tenaient aux idées politiques du temps; les autres aux formes administratives. J'ai déjà parlé des mesures répressives proposées contre les attroupements: aucune objection sérieuse ne pouvait être adressée à un projet commandé par l'ordre éternel des sociétés politiques: personne ne pouvait protéger cette turbulence de rues, cet esprit d'émeutes répandu partout comme un fléau destructeur. Toutefois ce projet donna lieu à des explications; on dut sonder toutes les plaies, remonter aux diverses causes du malaise, et à cette occasion toutes les nuances de la chambre se renvoyèrent des accusations passionnées: on reprochait aux uns d'avoir méconnu la révolution; aux autres d'en avoir exagéré les conséquences. Quelques membres trouvèrent que la pénalité était trop forte pour de simples attroupements sans but politique; la distinction entre l'émeute et le rassemblement paraissait mal définie à quelques autres lorsqu'il s'agissait d'un système de pénalité: et comme les souvenirs du passé revenaient incessamment, M. Odilon Barrot prit prétexte du projet de loi sur les attroupements pour expliquer sa conduite si fatale dans les journées des 14 et 15 février. La cause, selon lui, de son inaction, de son inertie, était simple: lorsque, dans les troubles de décembre, il avait voulu se montrer comme un homme de parti, comme un chef d'opinion, pour comprimer l'émeute, le ministre lui avait dit: « Un préfet ne doit et ne peut être qu'un homme administratif. » Cette position il l'avait acceptée dans les troubles de février; il s'était donc gardé d'intervenir, afin de ne pas désobéir aux ordres supérieurs. A cette argumentation un peu railleuse, il fut très-facile de répondre

(1) Le maréchal Soult s'occupa surtout de la discipline de l'armée, et du retour à l'obéissance.

Circulaire du ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions militaires.

« Metz, le 13 juin 1831.

« Général, ma circulaire du 20 mars dernier vous avait fait connaître l'improbation du gouvernement à l'égard des associations dites nationales, et les mesures que je me verrais obligé de prendre envers les officiers qui s'affilieraient à ces associations. J'ai vu avec plaisir combien l'armée était généralement pénétrée des sentiments de ses devoirs, et le petit nombre de ceux qui ont provoqué la juste sévérité du gouvernement n'a que mieux fait ressortir les principes d'ordre et de dévouement au trône constitutionnel, qui animent les officiers de toutes armes. J'apprends aujourd'hui que l'esprit d'anarchie s'est réfugié dans des sociétés secrètes d'autant plus criminelles qu'elles n'osent avouer leurs desseins. Je vous recommande de prémunir les militaires sous vos ordres, contre les séductions qui pourraient être employées pour les entraîner à faire partie de ces sociétés. Ils n'auront point de peine à comprendre que ceux d'entre eux qui contracteraient des engagements étrangers, contraires à leurs devoirs comme à leurs serments, ne pourraient plus rester sous le drapeau national.

« *Signé* : Maréchal duc de DALMATIE. »

par une seule observation : c'est qu'au 15 février il ne s'agissait pas d'intervenir comme homme politique mais comme préfet, car l'émeute dévastait les monuments publics dont le premier magistrat de la cité avait la conservation.

Alors se discutait la proposition de M. Baude relative au bannissement de la branche aînée des Bourbons (1). Esprit de sa nature inoffensif, M. Baude avait des préventions profondes contre l'illustre et antique famille ; bonapartiste de souvenir, homme des cent-jours, il en gardait les inflexibles et étroites rancunes : exclure les Bourbons c'était un acte qui se rattachait à cette vieille pancarte moitié police, moitié jacobine, appelée l'acte additionnel, imposée à Bonaparte dans les cent-jours. La proposition, de M. Baude n'était plus aussi implacable que celle de M. Eusèbe Salverte l'humanitaire ; les esprits à théorie froide marchent aux extrêmes, les esprits pratiques aux termes moyens. La proposition de M. Baude résultait un peu de ses sentiments et beaucoup de sa position : préfet de police, que n'avait-il pas aussi à se reprocher de concert avec M. Barrot dans les événements de février ! Le préfet démissionnaire cherchait la popularité dans une proposition retrempée aux idées révolutionnaires. S'imagine-t-on que des esprits de parti fussent assez fatalement inspirés pour demander l'application de l'article 91 du Code pénal, c'est-à-dire la peine de mort, si les Bourbons de la branche aînée essayaient de rentrer en France ? Dans les cruautés souvent il y a de la peur, et ce fut M. Isambert qui réclama hautement l'application de l'article 91 contre les membres exilés de la noble famille des Bourbons ; il disait à la chambre : « Que vous propose votre commission ? Elle a soin d'abord de repousser l'expression de *bannissement*, parce que ce mot étant défini par le Code pénal et entraînant une flétrissure, il est de convenance sans doute de l'épargner à une famille royale. Elle s'est donc bornée à dire dans les termes les plus réservés qu'il fût possible de choisir : « L'entrée du territoire français est interdite à perpétuité à Charles X et à ses descendants. » Mais si Charles X ou ses descendants ne respectaient pas cette interdiction, quelle sera la peine par eux encourue ? autrement dit, quelle sera la sanction ? Toute loi de ce genre qui n'en a pas n'est qu'une dérision. Dans le cas, vous dit la commission, où ces personnes rentreraient sur notre territoire sans intention hostile, il suffirait de les en expulser ; dans le cas contraire, on leur appliquerait le Code pénal. *Il suffirait de les expulser !* Leur devrait-on encore une escorte d'honneur ? faudrait-il qu'il en coûtât à la France 600,000 fr. comme pour le voyage de Cherbourg ? »

Cette proposition fut encore l'objet de vifs débats ; le centre droit prit une position modérée, en repoussant la proposition comme inutile : l'exclusion d'une dynastie est un fait qui tire sa force de sa propre nécessité : si cette dynastie a des chances pour revenir, les lois ne font rien contre elle ; si ses destinées sont accomplies, ce sont des rigueurs inutiles : aussi les orateurs impitoyables appelèrent une sanction pénale, même l'application de l'article 91 du Code pénal, c'est-à-dire la mort, si un Bourbon de la branche aînée mettait le pied sur le territoire, proposition d'autant plus cruelle qu'on la faisait à froid. Le ministère, qui s'était associé à la pensée de M. Baude par esprit de concession, combattit l'affreuse pénalité. Alors le parti bonapartiste, par l'organe de M. de Bricqueville, voulut faire révoquer la loi qui excluait la famille de Napoléon du territoire français (2). Il n'y avait plus aucune limite dans ce temps bizarre ; chacun pouvait exprimer ses haines, exalter ses affections, et occuper le pays de ses souvenirs implacables ou tendres. Le vice du système représentatif, appliqué à nos mœurs discourcuses, se révélait sans déguisement par cet esprit de désordre dans les idées et les faits.

Les propositions se succédèrent : l'une portait retenue proportionnelle sur les traitements ; l'autre demandait la révision des pensions, un effet rétroactif sur le passé. Chacun voulait réformer l'État dans son chef et ses membres, comme disaient les ligueurs. Mais le projet qui excitait l'attention la plus vive parce qu'il devait servir de base à tout l'avenir du gouvernement, c'était la loi électorale, touchée et remaniée dans les deux chambres. Il était incontestable qu'il fallait faire une concession populaire après le mouvement de juillet ; on ne pouvait garder ni la garantie aristocratique du double vote, ni le cens électoral de l'ancienne législation ; le soleil des trois journées (ainsi le disaient les poëtes législateurs) devait se refléter sur le frontispice de la Charte, et dès lors un changement capital était commandé.

Les auteurs du nouveau projet restaient dans la pensée de l'élection directe ; ils la corrigeaient par le système d'élection d'arrondissement (3), façonné avec habileté pour laisser agir l'influence administrative. En ce monde, Dieu n'a pas voulu le triomphe des mauvais principes : si le système représentatif, un des legs funestes de 1789, n'avait pas été corrigé par

(1) Chambre des députés, *séance du* 23 *mars* 1831. Cette loi sur l'exclusion de Charles X et de sa famille fut adoptée le 24 mars ; sur trois cent trente-deux votants, il y eut deux cent dix boules blanches et cent vingt-deux noires. Plus tard vint la proposition Bricqueville.

(2) Chambre des députés, *séance du* 23 *mars* 1831.

(3) La loi électorale fut présentée à la chambre des députés par M. Casimir Périer, le 6 avril 1831, et adoptée dans la séance du 13 avril, à la majorité de trois cent un votants contre cinquante et un. La chambre des pairs l'adopta également à une forte majorité. (*Séance du* 13 *avril*.)

Dès ce moment la dissolution fut décidée en conseil.

l'heureuse influence du gouvernement sur les votes, la société serait perdue : ainsi l'unité a été retrouvée. Dans l'état des esprits, pouvait-on laisser le cens électoral à 300 francs, et l'éligibilité à 1,000 francs? Quelle serait la part des capacités (pauvres adjonctions, liste incertaine ou puérile)? Toutes questions fort difficiles à résoudre, parce que, à raison des changements qu'elles allaient éprouver, le principe même du gouvernement pouvait être fortement ébranlé; chaque quotité de 25 francs enlevés au taux électoral donnait une masse d'électeurs considérable toujours plus rapprochés de la démocratie. Le ministère joua dans cette circonstance le rôle de conciliateur entre la chambre des pairs et la chambre des députés : le parti de conservation, composé du centre droit, d'une grande fraction du centre gauche, sous la direction de MM. Guizot, Martignac, Royer-Collard, Salvandy, Delessert, Rambuteau, soutint les derniers débris de l'ordre et de conservation dans cette loi si décisive. Le projet prit pour base le cens de 200 francs, l'élection directe par arrondissement, l'adjonction des officiers en retraite et des membres de l'Institut, avec un taux de contributions; on entra moins dans une nouvelle voie que dans un progrès, et l'expérience devait montrer bientôt que les concessions faites étaient encore assez larges pour exposer le pays à de nouvelles secousses.

Cette loi électorale devait être le dernier acte de la chambre (1): le ministère reconnaissait que cette chambre ne pouvait plus continuer son mandat; elle avait lutté contre les écarts de l'opinion publique : dans ce combat elle avait usé sa force morale; les élections partielles l'avaient un peu rajeunie sans lui donner une vie suffisante et complète. Le sentiment personnel de M. Casimir Périer était donc que, pour que son système eût de la durée, il fallait une majorité nommée en vertu de la nouvelle loi électorale, et posée franchement en face de sa déclaration de principes, véritable manifeste de gouvernement. C'était un essai que M. Casimir Périer voulait faire, afin de mettre un terme aux cris et aux accusations de la presse déclarant partout que la chambre avait assez vécu. La dissolution était donc un fait arrêté dans le conseil; on n'attendait que le vote des douzièmes provisoires et l'assentiment aux lois de circonstances, pour en appeler aux électeurs dans une grande épreuve. Le débat devait nettement se vider, et le ministère voulait en finir par un vote de confiance.

La chambre des pairs elle-même, amoindrie, sans force d'opinion, ne pouvait être d'aucun secours au pouvoir : sous le coup d'un grand doute, à savoir si elle serait héréditaire ou viagère, quelle base donnerait-on à sa constitution politique? Elle semblait attendre, pour exister, le vote d'une nouvelle chambre; jusque-là ses travaux, elle les avait faits avec conscience, et on put en voir une preuve nouvelle dans le rapport de M. Decazes, si remarquable, sur le système électoral. Le duc Decazes, un moment à l'écart des affaires par la grande secousse de juillet (2), y était naturellement rentré avec toute la partie modérée de la restauration. Le comte d'Argout était son ami de longue date, M. de Montalivet presque son élève; la douceur de ses manières, la tempérance de son caractère, le rendaient éminemment propre à des idées de conciliation et de ménagements. La commission avait agi avec une appréciation technique et détaillée dans toutes les questions électorales, résolues dans ces temps difficiles avec une modération, une spécialité de notions locales qui supposaient un long et minutieux travail.

La chambre des pairs, appelée à décider les questions de finances, en appela à l'expérience du comte Roy. Le sévère ministre de la restauration dénonça le projet qui permettait l'aliénation des bois de l'État, même à une seule compagnie, comme attentatoire à toutes les règles administratives. Si la chambre des pairs vota sans obstacles le projet contre les attroupements, parce qu'elle prêtait force au pouvoir, il n'en fut pas ainsi de la loi de proscription contre la famille de Charles X. A la chambre des députés, la proposition de M. Baude avait trouvé déjà cent quarante-sept boules noires; à la chambre des pairs, elle rencontra d'éloquentes protestations. On entendit le duc de Maillé raconter la noblesse des sentiments d'un roi vieillard et chevaleresque (3); le duc de Noailles, si jeune et si pur, vint dire ce qu'avait fait

(1) Le parti révolutionnaire appelait de toutes ses forces la dissolution de la chambre :

Extrait d'une circulaire de la société AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA, *en date du* 15 *mars* 1831.

« . . Nous voulons toutes les conséquences de la révolution de juillet, et nous déplorons l'erreur du gouvernement qui s'obstine à les refuser à la France. Nous sommes persuadés que le meilleur moyen de les obtenir, est d'assurer après la dissolution de la chambre la nomination de députés dévoués aux intérêts de la liberté; dégagés de toute préoccupation, de toute ambition personnelle, qui ne marchandent pas au peuple l'exercice des droits qu'il a payés de son sang, qui ne compromettent pas l'honneur et la sûreté de la France dans le vain espoir de conjurer la guerre... »

(2) Je crois que c'était pour la première fois, depuis la révolution de juillet, que M. le duc Decazes parlait à la tribune de la chambre des pairs. On attaquait beaucoup son passé historique.

(3) « J'ai cru, lorsque j'ai fait partie de cette chambre, que nous n'aurions à discuter que des lois justes et raisonnables : et qui de vous ne serait pas frappé de l'injustice de la loi qu'on nous propose? et je dis injustice pour ne pas me servir d'un terme plus fort. Si Charles X a fait la faute de se confier à un ministre présomptueux, il en a été puni; mais attaquer, comme on veut le faire en sa personne, la race entière des Bourbons, c'est nier l'histoire, c'est méconnaître les obligations que notre patrie a contractées envers cette famille... »

(Chambre des pairs, *séance du* 19 *avril* 1831.)

de grand la maison de Bourbon pour notre pays : « Les événements de juillet, disait-il, n'out pu anéantir le passé ; ils n'ont pu faire que cette royale famille, réfugiée aujourd'hui sur la terre d'Angleterre, ne soit la descendance de cette antique dynastie qui a gouverné la France pendant huit siècles, associée pendant cette longue période à ses conquêtes, à ses travaux et à sa gloire. Ce passé est un titre qui doit couvrir d'une égide sacrée de si grandes infortunes, aux yeux mêmes de ceux qui les trouvent le plus méritées ; je dirai plus : il est un sentiment d'honneur qui ne permet pas à un pays de déverser le mépris sur une famille qui l'a gouverné pendant huit cents années, sans qu'il en rejaillisse quelque chose sur lui-même... Messieurs, je regarde cette proposition premièrement comme inutile ; je la regarde ensuite comme indigne du caractère français, et comme offrant des dispositions contraires à notre constitution, et dangereuse pour les intérêts publics. »

M. de Noailles se tint dans les convenances et dans les limites d'une opposition politique ; mais le duc de Fitz-James, caractère impétueux, se laissant emporter par d'inutiles déclamations, s'exprima en termes irrités contre le présent : il énuméra toutes les chances mystérieuses de l'avenir ; il prévit la possibilité d'un avénement de M. le duc de Bordeaux, chose imprudente au moins, dans des circonstances où les factions de désordre étaient toutes ameutées. Quand la pairie avait à faire consacrer sa constitution tout entière, à la soumettre à un vote d'élection, n'était-ce pas se compromettre que de se poser ainsi, je ne dis pas seulement dans les espérances, les illusions d'un parti, mais dans ses passions ardentes ? « La question des Bourbons, disait M. de Fitz-James, est terminée. Trois générations ont été jugées, exécutées même. Elles sont proscrites et une loi est inutile pour constater cette proscription. Mais de deux choses l'une : ou cet auguste enfant passera sa vie dans un exil éternel, ou il sera rappelé aux acclamations universelles. Dans ces deux cas la loi est inutile. Que le ministère, avant de songer à l'éternité, songe à son existence de demain. On a beaucoup parlé des Stuarts et des lois rendues contre eux, mais ces lois ont-elles empêché les guerres civiles qui, pendant plus de soixante ans, ont déchiré l'Angleterre ? C'est la fortune, la fortune seule qui a prononcé contre les Stuarts et non les lois. Il faut donc en conclure que les lois contre les malheurs sont insuffisantes, parce qu'elles sont sauvages et que les cœurs généreux les repoussent. La loi doit, dit-on, servir à rendre nulles des correspondances qui pourraient devenir coupables. Eh ! messieurs les ministres, les bavards ne sont pas dangereux, et ce ne sont pas eux qui conspirent ; les vrais conspirateurs s'entendent à demi-mot et à cent lieues de distance. Demandez à vos amis de l'année dernière, qui ne le sont plus aujourd'hui. Est-il nécessaire de rappeler les aveux de ces gens qui n'ont pas craint de déclarer que pendant quinze ans ils avaient conspiré contre le gouvernement de Charles X, et qu'ils avaient joué au parjure (1) ? »

Il fut facile dès lors aux ennemis de la pairie d'argumenter sur ses mauvaises intentions à l'égard du nouvel ordre de choses ; on la déclara incompatible avec le présent, parce qu'elle se rattachait trop au passé. N'y avait-il pas assez de secousses dans la société et d'agitations soudaines ? Certes, en temps calme, la proposition de M. Baude n'eût pas trouvé un seul défenseur en dehors des jacobins terribles ou des niais de l'acte additionnel et de la police de Fouché. Mais on était en pleine effervescence de partis ; le drapeau de 1792 s'élevait sur l'étendard de Henri IV et de Louis XIV, abaissé par des mains implacables ; on venait de gratter les fleurs de lis, le véritable blason de la France ; des haines stupides s'agitaient contre notre histoire nationale, et ce moment était mal choisi pour déclamer contre la révolution de juillet, en exaltant le vieux roi qui par sa faute, je le dis ici hautement, avait fait naître de telles passions et compromis l'ordre politique en Europe.

Dans une lutte si formidable, ce qui faisait la force unique du ministère en face des partis, c'était son unité représentée par l'énergique volonté de M. Casimir Périer ; ce caractère si maladif allait parfaitement à la situation. M. Périer était absolu, volontaire, impérieux (2) ; comme tous les hommes qui ont longtemps mûri une pensée et qui veulent la faire triompher, il cédait rarement sur un parti pris ; il rudoyait et coudoyait tout le monde ; à ce point de vue, il avait peu d'amis personnels. Dans le conseil, il n'était point aimé de ses collègues, et le prince lui-même, cet esprit si poli, si convenable, n'avait aucune prédilection pour ce caractère impétueux qui ne faisait pas assez de part à sa propre et royale direction. Parmi les collègues qui supportaient avec plus d'impatience les volontés dictatoriales de M. Périer, on devait compter d'abord le maréchal Soult. S'il avait estime pour le caractère de son collègue, il ne voulait pas se soumettre à des écarts de paroles et souvent à des malaises de direction qui étaient plutôt de la brusquerie que de la force ; si le maréchal reconnaissait en M. Casimir Périer l'homme nécessaire, il s'était fait, lui, la haute spécialité de son département, s'absorbant dans les vastes détails du ministère de la guerre. Aussi, comme on savait partout cette sorte de

(1) A la chambre des pairs, la loi sur l'exclusion des Bourbons fut votée au scrutin secret ; sur 133 votants, 74 se prononcèrent pour, et 45 contre : il y eut 14 billets blancs.

(2) C'est ce qui rendait l'abord de M. Périer si difficile ; il était mal éclairé parce qu'on osait pas tout lui dire.

retraite politique du maréchal Soult, le parti du mouvement cherchait à le caresser afin de créer en lui une présidence du conseil, au détriment de M. Périer; ceux qui voulaient la guerre ne le dissimulaient pas, et, dans cette éventualité belliqueuse, le président-né du conseil devait être le maréchal Soult, la forte épée qui avait constitué l'armée et donné une si vaste impulsion à la discipline.

Une troisième personnalité dans le conseil était celle du général Sébastiani, et le prince avait insisté pour qu'il gardât le portefeuille des affaires étrangères. Avec les meilleures intentions de paix et d'ordre européen, M. Casimir Périer avait des emportements, des irritations despotiques qui pouvaient blesser les bons rapports de la France et de l'Europe; ses formes ne plaisaient pas aux ambassadeurs (1) : s'ils l'estimaient comme caractère de force, ils savaient que dans certaines circonstances M. Périer irait peut-être au delà de cette haute direction que le roi avait jusqu'ici imprimée à ses rapports à l'extérieur. Or le général Sébastiani en était l'expression modérée, intelligente; c'était toujours par les mains du ministre de confiance que passaient les correspondances particulières et les assurances données à l'Europe par la voie des ambassadeurs. Quand les exigences de M. Périer étaient trop compromettantes pour la paix (2), le général Sébastiani était chargé de rassurer les cabinets et de déclarer que cet accès de colère n'irait pas bien loin : ainsi, quand le président du conseil demandait des explications formelles à l'Autriche sur l'occupation de Bologne, le comte d'Appony recevait l'assurance de M. Sébastiani (et c'était en quoi l'action d'une haute sagesse était immense et salutaire) que rien ne serait fait, et que l'Autriche pouvait aller en avant dans la répression des troubles en Italie, sauf ensuite à régulariser et à limiter l'occupation. Ainsi quand M. Périer, sur un article du *Journal de Pétersbourg* (3), faisait déclarer par le *Moniteur*, avec un peu de fanfaronnade, que des explications étaient demandées à la Russie, le comte Pozzo di Borgo (4), après une conférence des plus rassurantes avec M. Sébastiani, devait écrire le jour même à sa cour que ces paroles étaient « chose destinée aux oisifs des chambres et aux ardents de l'opinion, qu'il en avait la certitude par le véritable ministre de confiance de la seule volonté souveraine : » ce rôle, M. Sébastiani le remplissait avec zèle, dévouement et discrétion. Il rendit alors d'inappréciables services à la paix.

Les autres membres du cabinet, fort dévoués à M. Périer, le croyant nécessaire à la situation si difficile, tempéraient auprès des hommes et des partis ce qu'avait d'un peu âpre ce caractère politique. M. de Montalivet gagnait de jour en jour une haute confiance qui s'abandonnait à son zèle jeune et fervent; on se liait à lui pour les négociations délicates; et l'on peut dire que, sauf quelques fausses idées qui venaient d'une mauvaise éducation et de l'ignorance traditionnelle, M. de Montalivet était parfait dans les rapports des choses d'honneur et de délicatesse. Il faisait le bien par instinct, le mal par faiblesse ou préjugés; tout cela était corrigé par un sentiment d'obéissance, si honorable dans un jeune homme. M. Barthe, garde des sceaux, s'était voué corps et âme au système de M. Casimir Périer : il en avait reconnu la nécessité et la puissance. Le comte d'Argout, le ministre d'affaires dans tous les cabinets, le conciliateur courageux, était toujours prêt à faire des concessions aux hommes; il en faisait rarement aux choses, et sa volonté de répression il ne la dissimulait pas; à ce point de vue, il avait toute la confiance de M. Casimir Périer. Les autres ministres n'étaient pas des hommes politiques. L'amiral de Rigny s'absorbait dans sa spécialité de la marine, et son oncle, le baron Louis, se préoccupait des finances en face de trois adversaires : l'un fort médiocre, M. Thiers, qui, avec une assurance imperturbable, répétait les non-sens financiers du Directoire à la tribune; l'autre M. Humann, le financier sérieux, qui, dans sa spécialité travailleuse, examinait toutes les ressources du trésor; le troisième enfin, le comte Roy, le plus sévère des ministres, et dont les défauts venaient peut-être de cette sévérité même. Je ne parle pas ici d'un orateur modeste de la chambre des pairs, le comte Chabrol (5), le ministre qui laissa le plus beau testament financier de la restauration. Au reste, MM. Humann, Roy, Chabrol, avaient le sentiment assez haut de la sainteté du pouvoir pour ne jamais s'opposer au développement du crédit public et aux nécessités de la situation politique. Au demeurant, le ministère avait des éléments de capacité et de force sous la volonté de M. Casimir Périer.

Ce cabinet venait même d'être secondé avec un dévouement incontestable par une forte majorité dans

(1) Cependant je dois dire que lorsque les ambassadeurs voulaient se renseigner sur la situation intérieure du pays, ils allaient voir M. Périer; sa parole était nette, ses promesses loyales.

(2) Ce fut dans les négociations sur l'occupation des Autrichiens en Italie que les divisions éclatèrent le plus. Si on consulte encore aujourd'hui M. d'Appony, il vous dira qu'avec M. Périer on aurait eu la guerre, tout avec les meilleures intentions de la paix.

(3) « Un article a été publié dans le *Journal politique et littéraire de Saint-Pétersbourg* du 23 mai. Il est de nature à rendre nécessaires des explications promptes, franches et complètes. Elles ont été demandées. »

(*Moniteur du* 13 *juin* 1831.)

(4) Le comte Pozzo di Borgo m'a dit que ce fut à cette occasion que se fit la réconciliation complète entre lui et le comte Sébastiani, que les souvenirs de la Corse divisaient; je crois savoir que le roi fut l'intermédiaire de cette réconciliation et qu'on lui dut un peu la bonne harmonie entre les deux cabinets.

(5) Tous ceux qui ont connu le comte Chabrol de Crussol lui

la chambre des députés; mais cette majorité, qui avait rendu tant de services, pouvait-on la garder encore? Cela paraissait difficile. La chambre des pairs avait besoin d'une constitution, impossible avant l'examen de la question d'hérédité, et la majorité de la chambre des députés appelait sa propre consécration par un baptême électoral. On entrait donc dans une ère nouvelle, dans une situation dont personne ne pouvait encore juger les résultats et apprécier la juste portée. Tout allait dépendre de la direction électorale : on allait essayer le pays!

CHAPITRE XLVII.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE. ATTITUDE DU MINISTÈRE DE M. CASIMIR PÉRIER DEVANT LA NOUVELLE MAJORITÉ.

Nécessité de fortifier les pouvoirs politiques. — Existence incertaine de la pairie. — La chambre des députés. — Dissolution indispensable. — Attitude des partis dans les élections. — Les républicains. — Les impérialistes. — Question du serment pour les légitimistes. — Origine de la théorie du suffrage universel. — Mesures électorales. — Les voyages du roi dans la Normandie, dans la Lorraine et l'Alsace. — Esprit politique de ces voyages. — Fermes et habiles réponses. — Questions électorales. — Le mandat impératif contre l'hérédité de la pairie. — Élections. — Esprit de la nouvelle majorité. — Convocation de la chambre. — Premières opérations. — La présidence. — Netteté de l'alternative posée par M. Casimir Périer. — Le ministère va-t-il se retirer?

(DU 15 MAI AU 5 AOUT 1831.)

Plus le système politique de M. Casimir Périer marchait vers la fermeté du gouvernement, dans sa lutte vivace contre les partis, plus il était pour lui essentiel de s'appuyer sur les pouvoirs légitimes de l'État; et ces pouvoirs eux-mêmes devaient être entourés d'une grande force morale et d'une certaine popularité, de manière à contenir les opinions irritées. Dans les circonstances actuelles, il se trouvait que précisément les deux chambres, véritables appuis de M. Casimir Périer et de son système conservateur, étaient attaquées dans leur origine, leur autorité, la force même de leur constitution (1).

Les auteurs de la charte de 1830, pour éviter une discussion trop effervescente à son origine, avaient renvoyé à la prochaine législature la constitution définitive de la pairie, sous le prétexte de mûrir la question, mais avec le dessein de retarder une grave difficulté. Rien n'est préjudiciable à la consistance d'un pouvoir comme l'incertitude sur sa propre vie : comment la couronne pouvait-elle espérer une force morale, un appui de la pairie, lorsque cette chambre hésitante et brisée ne savait pas si elle serait héréditaire, si ses membres seraient choisis spontanément par le roi, ou bien, comme en Belgique, s'ils seraient soumis à des élections préalables; enfin si l'on imposerait, même aux pairs actuellement en dignité, une institution nouvelle comme le désiraient quelques-uns des plus ardents esprits de juillet (2). Le cabinet de M. Casimir Périer ne pouvait donc chercher une force réelle dans l'appui de la pairie, faible, hésitante; et cette situation s'était révélée malgré tous les services de la chambre des pairs, surtout lors du procès des ministres. Il y a ceci de particulièrement fatal dans la marche des partis, qu'ils ne s'inquiètent pas de la valeur réelle d'une institution; quand un pouvoir leur fait obstacle, les services rendus sont d'un poids bien léger dans la balance des passions. A vrai dire, plus les services sont grands dans l'intérêt de l'ordre, plus les esprits de désordre en sont blessés, comme si on leur arrachait les éléments de leur vie.

Cette même empreinte de faiblesse devait se révéler désormais dans la constitution de la chambre des députés. Certes la majorité de 1830 avait rendu des services immenses au pays dans une crise si terrible! elle avait apaisé bien des passions mauvaises, réprimé les écarts des fougueuses imaginations : après juillet, la chambre des députés garda le seul ordre possible dans l'agitation des esprits. Hélas! à ce rôle pénible on s'use, et chacun le voyait bien; la chambre arrivait à l'épuisement, et le système de M. Casimir Perier voulait, pour marcher, des pouvoirs jeunes et renouvelés. De toutes parts la dissolution était demandée, et bien que jusqu'ici le gouvernement eût reculé devant cette épreuve décisive, il était impossible de se placer plus longtemps sur un terrain de résistance. Des engagements étaient pris : M. Laffitte n'avait-il pas annoncé que la chambre serait dissoute après la session? Pour certains esprits, elle n'existait même plus. On était impatient de faire discuter deux questions vitales, la constitution de la pairie et la liste civile; pour les résoudre, il fallait une chambre des députés renouvelée, une majorité mieux retrempée dans l'esprit du pays. C'est ce que M. Casimir Périer et ses collègues comprenaient avec un instinct de loyauté, j'ai presque dit de résignation politique.

Aussi une grande partie de la session dernière

rendront cette justice de la capacité et de la probité; je l'ai fait dans mon travail sur *la Restauration*, et les passions de parti n'ont pas empêché de placer au premier rang, comme document financier, son compte rendu de 1830.

(1) Un des titres que firent valoir les candidats aux nouvelles élections, ce fut d'avoir attaqué la dernière chambre et demandé sa dissolution.

(2) L'école de M. de Lafayette continuait à désirer deux chambres, mais seulement comme les conseils des Cinq-Cents et des Anciens, ou comme le sénat américain.

avait-elle porté sur la loi électorale qu'il était si essentiel d'organiser d'après des bases conservatrices, de manière à donner quelques chances à l'ordre politique. Si l'on avait été forcé d'amoindrir le cens électoral et celui d'éligibilité, on avait posé dans la loi un principe de fractionnement de colléges qui corrigeait les tendances trop démocratiques du système. Par l'action du clocher et des intérêts de localité, le gouvernement devait heureusement ressaisir l'influence que l'opposition tentait de lui enlever : serait-il difficile d'enlacer un député, un collége électoral dans le vaste réseau des intérêts? Au moyen de ces habiles précautions de la loi, le gouvernement pourrait obtenir une majorité constante, merveilleux résultat, seul moyen d'annuler les vices inhérents au système représentatif, c'est-à-dire la mobilité des votes, l'idéologie politique, les passions des partis! En général, la Providence n'abandonne jamais le monde, et à côté du mal il y a le remède : or la démocratie d'élection, danger immense, tôt ou tard devait être dominée par la puissance conservatrice des intérêts, et la société serait ainsi préservée de la fatalité de 1789. On arrivait à l'unité par la multitude, à la sécurité par l'égoïsme. Quand une mauvaise idée a été donnée à un peuple, il s'en sauve quelquefois par ses vices.

Dans l'examen qui fut fait par le cabinet de cette question capitale des élections (1), il dut entrer naturellement d'autres calculs, et surtout une étude approfondie des partis, relativement à l'opposition qu'ils pouvaient faire ou à l'appui qu'ils devaient prêter. Comme c'était la première fois que les combinaisons de la nouvelle loi allaient être appliquées, nul ne pouvait savoir précisément le résultat définitif des élections. Une circonstance heureuse qui dut favoriser le triomphe d'une majorité conservatrice, c'est que les partis extrêmes étaient dans une effervescence telle qu'ils durent considérer les élections d'une manière indifférente, sans grande préoccupation. Ce terrain était encore trop légal pour eux; ils voulaient essayer la place publique, combattre les armes à la main : le jeu légitime des institutions ne convient aux partis que lorsqu'ils sont fatigués; avant d'en arriver là ils veulent essayer d'autres coups (2) ; c'est ce qui nécessite en ce moment pour l'histoire l'examen sérieux de la situation respective des partis au moment où la chambre dissoute allait se renouveler par l'élection.

Alors existaient dans toute leur force les républicains, les uns l'étaient d'action, les autres de principes; les républicains d'action, organisés en sociétés secrètes ou en clubs, visibles à tous, sans s'inquiéter d'élections (si peu d'entre eux étaient dans le système), ne dissimulaient pas qu'ils devaient essayer une bataille à main armée contre le gouvernement établi; ce qui s'était fait en 1830, dans les deux chambres, leur paraissait illégal, surpris et nul; dans leurs assemblées ils délibéraient hautement de le renverser les armes à la main; la plupart, prolétaires, ouvriers à la journée et sans travail, ou bien étudiants à imagination vive, et qui n'avaient point atteint l'âge voulu pour l'élection, qu'avaient-ils à faire dans un système politique fondé sur l'âge et la propriété? Quant aux républicains de principes, s'ils se séparaient de cette jeunesse ardente, tumultueuse dans une journée de bataille, ils ne repoussaient pas avec moins de dédain les actes et les résolutions prises par les pouvoirs en 1830 : selon eux, l'origine en était illégitime, la source altérée; il fallait procéder par les assemblées primaires, seule expression vraie des droits politiques; il fallait renouveler les actes de la souveraineté du peuple : en dehors de ces principes, tout était nul; où était le contrat synallagmatique entre le nouveau gouvernement et la nation? de sorte que la plupart s'abstenaient encore de voter dans les colléges. Si quelques-uns allaient aux élections, c'était pour ne point abdiquer leur part de souveraineté, quelle que fût au reste la forme du suffrage (3).

Les impérialistes, en face du nouveau système, se divisaient aussi en deux larges fractions : l'une ardemment réunie aux républicains (c'était la plus pauvre et la plus turbulente (4), cherchant sans cesse les troubles au milieu de la place publique, comme les anciens fedérés des faubourgs en 1815, vieux soldats, vieux officiers sans retraite ou mécontents; l'autre, plus calme, plus riche, avait accédé par motif d'ordre au gouvernement nouveau; elle secondait même un mouvement favorable à la dynastie. Au fond le parti impérialiste n'était pas fort disposé pour le système électoral; cette façon tumultueuse de faire exprimer l'opinion publique, était tout à fait étrangère à leur éducation napoléonienne; les vieux généraux des batailles devaient chercher en dehors du système représentatif des moyens de gouvernement dans la société. Pour le reste, ils obéissaient comme en un jour de service, et leurs votes étaient acquis au pouvoir (5).

L'importance électorale devenait plus grave lorsqu'on examinait l'existence et les forces du parti lé-

(1) *Ordonnance du roi du* 31 *mai* 1831.

« Art. 1er. La chambre des députés est dissoute.

« 2. Les colléges électoraux sont convoqués pour le 5 juillet prochain à l'effet d'élire chacun un député.

« 3. La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le 9 août prochain. »

(2) Aussi *la Tribune* et *la Revolution*, tous deux journaux extrêmes, s'occupaient à peine du mouvement électoral.

(3) Le vote des républicains était donné après une certaine protestation.

(4) Ce fut cette fraction qui agit ensuite dans les conjurations de M. Louis Bonaparte.

(5) Il faut dire que quelques-uns tels que le général Lamarque et, jusqu'à un certain point le maréchal Clausel, s'étaient jetés dans l'opposition : puis ils appartenaient plus à l'école de Moreau qu'au système impérialiste.

gitimiste, parce qu'il y avait là réellement fortune, influence de propriété, une action régulière sur les colléges dont le gouvernement pouvait difficilement se passer. En prenant les listes électorales dans leur sincérité, province par province, plus d'un tiers des électeurs (si tous s'étaient fait inscrire) auraient appartenu au parti légitimiste, et ceci malgré la récente loi qui abolissait le double vote. Mais il se trouvait dans la vive condition du parti légitimiste à peu près les mêmes dépits, les mêmes colères qu'au sein du républicanisme ardent et désorganisateur. Dans ce premier moment d'effervescence de la révolution de juillet, les légitimistes, inquiets, malcontents, voulaient d'abord essayer leurs forces dans les complots et la guerre civile. A la première période de leur histoire les partis tentent toujours la voie des armes avant d'arriver à l'opposition légale et régulière : ne faut-il pas que jeunesse se passe ? Une grande partie des legitimistes rêvaient donc complots, Vendée, guerre civile, et certes ils s'occupaient peu des élections; les plus honorables, les plus modérés d'entre les loyaux gentilshommes, se faisaient en outre une question capitale, un scrupule respectable sur la grandeur et la force du serment; les lois y avaient astreint tous les électeurs, et des répugnances s'élevaient sur cette question (1) : « Si consciencieusement les hommes pouvaient changer la sainte religion de la fidélité envers le souverain ? » Ici le parti catholique nourrissait des scrupules; c'est un hommage à rendre, je ne dis point à l'habileté, mais à l'honnêteté, à la loyauté d'une opinion qui refuse de prêter serment en dehors de sa conscience; elle peut se tromper, mais elle ne trompe personne.

C'était donc une infinie minorité, dans le parti légitimiste, qui allait participer aux élections : il avait d'autres espérances que cela; et encore cette fraction si minime se divisait elle-même en deux catégories : l'une, par un sentiment honorable qui tenait à l'esprit d'ordre et de conservation, représentée par MM. de Martignac, de Caux, Agier, Royer-Collard, de Mackau, n'hésitait pas à soutenir un ministère répressif de l'émeute, et qui donnait un peu d'ordre au pays menacé (2). Dans les élections, cette minorité serait un appoint désirable pour le succès des candidats conservateurs; l'autre fraction, implacable, connaissant mieux la nature du parti legitimiste, l'esprit ardent de son organisation, se jetait sans déguisement dans les bras de la gauche extrême, prêtant aide à ses candidats, sans remarquer que le triomphe absolu de la gauche aurait été l'extermination des légitimistes, la confiscation de leurs propriétés; que les antipathies les plus violentes contre la restauration étaient là; n'étaient-ce pas MM. de Lafayette, Laffitte, Mauguin, qui avaient chassé les Bourbons de la branche aînée? A eux pourtant étaient les caresses (3), aux conservateurs les injures; et c'était pour soutenir cette situation étrange, cette position turbulente, que les légitimistes commencèrent à se jeter dans les doctrines du suffrage universel. En vérité, il était singulier de voir un noble parti qui devait soutenir et appuyer la gloire de Louis XIV, l'unité de la monarchie, les splendeurs du pouvoir, dégénérer à ce point qu'il appelait le suffrage des multitudes, c'est-à-dire la barbarie des premiers temps. L'unité c'est la civilisation, la splendeur des vastes et belles monarchies; l'élection par le peuple, c'est encore la forêt de la Germanie; et ce n'est pas là qu'il faut rechercher des exemples pour un siècle policé. Cependant la doctrine du suffrage universel devint trèsfamilière au parti légitimiste, de sorte que par ce point elle se liait à la démocratie et devait lui prêter aide dans les élections.

La véritable lutte de M. Casimir Périer dans les élections n'était pas contre ce parti excentrique; elle devait s'engager surtout avec cette formidable fraction de la gauche, qui, sans aller à la république, en appelait néanmoins tous les principes de désorganisation. Il ne faut pas oublier qu'à ce moment on était à moins d'une année de la révolution de juillet : la grande masse des électeurs conservait tous les prestiges sur les hommes et les choses que cette révolution avait mis en honneur; les époques de déception n'étaient point venues encore; les épithètes de vertueux, de patriotes, étaient acceptées pour les uns; les noms de traîtres et de parjures pour les autres. Comme l'expérience n'avait point révélé sur les terribles conséquences des faux principes, la masse des esprits marchait d'une manière irréfléchie vers le triomphe des doctrines que le mouvement de la gauche avait rendues dominantes (4). Le plus difficile était donc de faire entrer certaines idées de conservation dans la tête de ces électeurs, vivement impressionnés par les mots de liberté, d'égalité, les maximes retentissantes depuis 1789, et de leur faire voir que

(1) J'ai consacré un chapitre spécial sur l'histoire du parti royaliste dans la Vendée.

(2) Ainsi M. le baron de Mackau, fidèle à la restauration jusqu'à sa chute, vint offrir ses services au nouveau gouvernement après les émeutes de décembre.

(3) C'est ce que jamais l'histoire ne pourra s'expliquer. Car les véritables conspirateurs sous la restauration, c'étaient MM. Laffitte et le général Lafayette, et ceux-là pourtant sont tout exaltés après 1830.

(4) Les professions de foi indiquaient déjà la marche des élections. Celle de M. Évariste Dumoulin peut en donner une idée.

«... Ma vie politique est un combat de tous les jours contre le despotisme en faveur de la liberté .. mon cœur n'a jamais battu que pour l'indépendance de ma patrie, pour la liberté de mon pays. Cette indépendance, je la voudrais à l'abri de toute atteinte; cette liberté, je la veux pour tous, sans restrictions, n'ayant d'autre règle que la loi, d'autres limites que l'ordre public... Ami de l'égalité, ennemi des priviléges, je m'élèverais avec autant de vi-

toute révolution a son terme et son but. La lutte véritable était donc entre le parti des conservateurs, groupés par la crainte du désordre, à peine formé, n'ayant pas encore pour lui-même un fort principe de cohésion; et toutes ces renommées de la tribune, éclatantes de popularité, conduites par le général Lafayette, M. Laffitte, M. Mauguin, le général Lamarque. Aujourd'hui que les opinions sont mieux classées et ces renommées de parti descendues à leur juste niveau, on ne s'explique plus la puissance de ces noms en d'autres temps; c'est qu'après quinze ans l'éducation publique est meilleure, les dangers des faux principes mieux appréciés. Alors on était tout enthousiasme pour les déclamateurs; les esprits se laissaient aller à ces mots magiques de liberté, d'égalité, qui menaient le peuple depuis 1789; l'on croyait à une véritable trahison du pays toutes les fois qu'on parlait d'ordre européen, de traditions historiques, et d'un passé en dehors de la révolution ou de l'empire, c'est-à-dire de l'anarchie et de la conquête.

Depuis la chute du parti Lafayette, du ministère Laffitte, de M. Odilon Barrot, le classement des hommes s'était mieux fait; la popularité avait cessé d'être dans le gouvernement pour passer à l'opposition, et immédiatement cette opposition s'empara d'une difficulté considérable, profonde, en l'état des esprits, pour en faire une arme contre le gouvernement lui-même. En matière électorale, rien n'est plus utile à un parti que de formuler une question saisissable qu'il pose aux colléges, parce qu'elle est simple et comprise par tous, et cette fois ce fut le vote contre l'hérédité de la pairie qui devint le mandat impératif. La chambre des pairs n'étant point constituée et le principe sur lequel elle reposait n'ayant reçu aucune formule, la nouvelle chambre des députés était naturellement appelée à se prononcer sur la pairie; dès lors le comité de la gauche fit une condition expresse du mandat électoral contre l'hérédité. Il agit ainsi avec une habileté incontestable; la révolution de 1789 avait créé en France un sentiment de haine instinctive contre tout ce qui était privilége en dehors de l'égalité. Certes en fouillant un peu les opinions des orateurs ou des écrivains les plus avancés, en d'autres temps, tels que M. Benjamin Constant et M. Comte lui-même, on pouvait trouver d'excellentes raisons, même au point de vue de la gauche, pour l'hérédité de la pairie; mais le débat n'était pas dans le rationalisme de la question, il était dans la chute du ministère. Ne cherchez pas plus loin que cela souvent dans les discussions qui s'agitent sous la formule représentative; la guerre est entre les hommes plutôt qu'entre les principes; cela explique comment les mêmes caractères dans des positions diverses pensent si différemment. Cependant le mandat impératif fut partout posé dans les colléges : à travers les plus singulières protestations, les professions de foi à perte de vue, la question de l'hérédité fut posée, et les candidats durent prendre des engagements positifs envers les électeurs. Je ne sache pas d'époque où tant de singulières professions de foi aient été formulées par des prétendants aux suffrages, et je trouve comme modèle à conseiller celle de M. de Beaumont, adressée aux électeurs de Péronne.

« Élu par vous, j'irai à la chambre demander en votre nom : liberté, ordre, égalité, pour tous; cessation de tous monopoles, économie dans les dépenses; liste civile qui n'engraisse pas des courtisans et des oisifs; réduction des gros traitements; abattement radical de toutes les sinécures et cumuls qui font contre-sens avec l'industrie de tous; plus d'hérédité de la pairie; abolition même de ce nom, vieux souvenir de la féodalité, telles sont les améliorations principales qu'exige notre civilisation progressive. Il est temps que la députation cesse d'être spéculative; l'indépendance doit être la première vertu du député; je prends donc l'engagement formel de n'accepter ni pour moi, ni pour les miens, aucune faveur ni fonction salariée. La révolution de juillet, voilà mon point de départ; j'en veux toutes les conséquences, et soyez certains qu'en tout et partout je vous représenterai en bon et fidèle Picard (1). »

Je ne sais pourquoi un peu de raillerie vient à mes

gueur que de conviction contre l'hérédité de la pairie... Ma seule ambition est de représenter mes concitoyens, de défendre leurs droits à la tribune nationale, après les avoir défendus ailleurs durant le cours de ma carrière politique. Je n'ai jamais occupé d'emploi public, j'en ai souvent refusé, je n'en désire point... »

(1) M. Baude est devenu un homme de trop d'expérience gouvernementale pour ne pas un peu sourire à la profession de foi qu'il fit alors. En voici quelques passages :

« ... La chambre haute, pour maintenir la stabilité du gouvernement, pour ramener de leurs écarts possibles et le pouvoir exécutif et la chambre démocratique, a besoin d'être pourvue d'une grande force. Or, de nos jours et dans notre pays, cette force n'est point dans l'hérédité, et la naissance ne confère point de patriciat.

Les services rendus dans les sciences, les armes, l'agriculture, le commerce, l'expérience des hautes affaires d'État ; la confiance acquise par un constant exercice des vertus publiques et privées, et accompagnée d'une position indépendante, voilà ce qui peut donner à la pairie régénérée l'autorité conservatrice qu'elle doit exercer dans l'intérêt du peuple...

« ... Convaincu que la majorité des députés élus en 1830, était disposée à voter l'hérédité de la pairie, j'ai le premier demandé la dissolution de la chambre et la formation d'une chambre nouvelle qui revînt pénétrée du vœu de la nation sur cette question constitutive. La même prévoyance était pour quelque chose dans ma proposition d'exclusion de la race de Charles X ; il était bon de fournir à tout ce qui dans le gouvernement est mal disposé pour la révolution de juillet, l'occasion de le déclarer publiquement. Cette proposition, si j'étais rappelé à la chambre, je la reproduirais... J'ai voté toutes les dispositions favorables à la presse et aux journaux, et je pense que l'extension indéfinie de publication est le seul correctif efficace de l'abus qu'en font quelques-uns... A

lèvres en lisant tous ces prospectus de vieux libéralisme qui paraissent arriérés comme le programme de M. de Lafayette. Pour lutter contre une puissance aussi fortement organisée, quelle force avait le cabinet de M. Casimir Périer? Le ministre avait fait rédiger des circulaires ou des instructions aux préfets pour développer son système avec une netteté de principes qui tenait à son caractère et lui faisait honneur : « Ce qu'il voulait, disait-il, c'était la charte, rien au delà, rien en deçà, et avec la charte l'exécution des traités. — La prorogation des chambres, disait le président du conseil, sera très-probablement suivie d'une dissolution : vous devez même dès à présent regarder la réélection générale comme un terme assuré, et comme l'objet le plus important qui puisse occuper votre pensée. Cette réélection sera sans doute une épreuve pour le gouvernement, mais elle en sera une aussi pour vous, car la meilleure et la plus grande des influences, c'est une bonne administration. Je ne doute pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour donner à la vôtre la direction la plus propre à satisfaire et à contenir à la fois les esprits; j'espère surtout que vous vous attacherez à bien faire comprendre la pensée du gouvernement, à la défendre contre les imputations qui la défigurent, à dissiper toutes les préventions que les partis aiment à propager. Enfin, en ménageant tous les intérêts, en préoccupant surtout les esprits d'améliorations positives, vous devez les calmer, les unir, et acquérir cette autorité morale sans laquelle la puissance publique ne saurait très-longtemps subsister. Après vous avoir donné ces indications générales, que vous saurez bien approprier aux besoins et aux dispositions de votre département, je dois vous prier de me communiquer vos idées sur le résultat probable des prochaines élections. Je réclame de vous sur ce point une entière franchise; le gouvernement a besoin de savoir des choses qui l'instruisent, et non des choses qui lui plaisent : 1° quelle est la situation générale de l'esprit public dans votre département? quelle est la force respective des opinions qui le divisent? En dehors des partisans du régime détruit, à qui connaissez-vous le plus d'influence et de crédit, de ceux qui adoptent les principes professés par le gouvernement, ou de ceux qui les attaquent et se rangent dans l'opposition? 2° Qu'augurez-vous particulièrement, sous ce rapport, du corps électoral, tel que le constitue la nouvelle loi? 3° Enfin quels sont les candidats portés, soit par les localités différentes, soit par les opinions opposées? quelle est votre pensée sur les chances de succès que peut avoir chacun d'eux, sur leur mérite, sur leur situation sociale, leurs dispositions politiques? Ne me laissez rien ignorer à cet égard, et parlez-moi avec une franchise égale à ma discrétion. Pour moi, monsieur le préfet, je vous dirai sans détour l'intention générale du gouvernement : il ne sera pas neutre dans les élections; il ne veut pas que l'administration le soit plus que lui. Entre l'impartialité administrative et l'indifférence pour toutes les opinions, la distance est infinie. Le gouvernement est convaincu que ses principes sont conformes à l'intérêt national; il doit donc désirer que le vœu national les confirme; il doit donc désirer que les colléges électoraux élisent des citoyens qui, tels que vous, partagent ses opinions et ses intentions; vous le désirez autant que lui. Il n'en fait pas mystère, et vous devez ainsi que lui le déclarer hautement. Le gouvernement a plus d'une fois exposé ses principes de politique intérieure et extérieure. Le discours du roi, dans la séance de clôture, les a résumés de nouveau; nous désirons que la dissolution ramène une chambre dont la majorité les adopte et les soutienne, et se montre fidèle aux exemples de cette chambre qui a perfectionné la charte, offert au roi la couronne, partagé le péril et l'honneur de ce grand événement de juillet dont elle a consolidé le résultat. Cette règle doit déterminer la préférence de l'administration entre les divers candidats. Cependant vous sentez qu'il ne faut pas s'attacher trop exclusivement aux nuances; un honnête homme dévoué au roi et à la charte est toujours un bon député; et lors même qu'il aurait des concurrents qui vous paraîtraient préférables, s'ils ont peu de chances d'être élus, l'administration ne doit pas s'obstiner à les appuyer : guidée par les intérêts généraux, elle ne doit prendre contre personne l'initiative de l'hostilité; elle doit accueillir tous ceux qui ne l'attaqueront pas (1). »

Cette lettre, au reste toute confidentielle du président du conseil, sortait un peu du vulgarisme niais sur le libre suffrage des fonctionnaires et sur l'indifférence du gouvernement en matière d'élection. Pour donner plus d'impulsion au système, il fut résolu que le roi lui-même voyagerait en plusieurs provinces, afin de manifester aux populations l'esprit de son gouvernement et son concours aux idées d'ordre et de répression. Le roi visita d'abord la Normandie, la verte province qui naguère avait vu Charles X, roi puissant, aimable, puis prince malheureux et résigné; il salua Rouen, le Havre, villes ardentes au soleil de juillet; le château des comtes d'Eu, qui, dans sa pensée, devait devenir le lieu de sépulture pour sa maison; il vit la Picardie, Amiens, Beauvais, partout accueilli, salué par de longues acclamations et des harangues patriotiques. Appelé à s'expliquer partout

mes yeux, l'ordre public n'a pas de meilleure garantie que le travail et la liberté; plus le peuple exercera de droits, plus il apprendra à se respecter lui-même. « J.-J. Bacon. »

(1) M. Casimir Périer adressa une longue circulaire très-détaillée aux préfets, le 30 avril 1831, relative à la formation des listes électorales et des colléges d'après la nouvelle loi.

sur ses théories politiques, le roi manifesta une haute sagesse de principes, aux dépens même de la popularité mensongère que donnent les flatteries aux masses. « Je crois, messieurs, comme vous, dit-il au corps académique d'Amiens, que le but de tout gouvernement, que l'objet de son institution, doit être de maintenir à chacun le libre et entier exercice de ses droits. Mais je crois que chacun doit se renfermer dans ce que la loi autorise. Il ne faut pas lui donner des développements que la théorie présente comme possibles, mais que depuis longtemps l'expérience doit avoir fait reconnaître comme impraticables. Aussi n'est-il que trop vrai que dans un temps déplorable, dont ma proscription ne m'a permis de voir qu'une partie, la France gémissait sous le joug le plus odieux, tandis que la tribune retentissait de théories de liberté qui devaient, disait-on, assurer son bonheur, et que cependant on n'a pas même tenté d'exécuter. Ainsi que vous me l'avez dit, c'est à la pratique du gouvernement que doivent s'arrêter tous ceux qui sont chargés de présider aux destinées des nations. Je veux la liberté pratique, fondée sur le règne des lois; je veux que chacun puisse faire tout ce que les lois ne lui interdisent pas, et qu'il soit réprimé toutes les fois qu'il cherchera à les transgresser. Appelés à répandre l'enseignement parmi les hommes, vous avez mission pour leur inculquer les principes que vous venez de me développer, et leur faire sentir que c'est là le moyen d'assurer leur bonheur individuel et celui de la France. » Ainsi le roi ne perd pas une occasion de repousser les vaines théories de la révolution pour en appeler à l'expérience.

Le consul américain au Havre, doyen du consulat, porte la parole pour le complimenter, et le prince se hâte de lui dire : « Vous venez, monsieur le consul, d'un pays que j'ai habité longtemps, et dont j'ai conservé un souvenir qui m'est d'autant plus précieux que j'ai bien joui de la manière dont mon avénement au trône a été accueilli en Amérique. Vous nous donnez sans doute de grands exemples par votre respect profond pour la loi, et j'ai été à portée d'apprécier, dans le séjour que j'ai fait aux États-Unis, combien le commerce prospère sous l'impartiale exécution des lois qu'aucune entrave n'arrête jamais. C'est ce respect, c'est cette entière obéissance à la loi que je veux assurer à la France. Mais vous y êtes parvenus en vous attachant à perfectionner lentement la pratique de vos gouvernements, sans vous livrer à de vains calculs métaphysiques sur ces théories politiques dont la réalisation détruit tout pouvoir dans l'État, en paralysant l'exécution des lois et en livrant par conséquent les nations à l'oppression et à la misère. Tels sont en effet les maux que dans ma jeunesse j'ai vus se répandre sur mon pays. C'est du renouvellement de ce déplorable système que j'ai voulu le préserver. Il n'y a pas un autre sentiment dans mon cœur, ni autre ambition dans ma tête (1). »

Un second voyage suivit le premier. Le prince avait dans sa vie une époque de jeunesse, de popularité, au dessus de toutes les autres : c'était lorsqu'il avait commandé une division avec l'éclat, la gloire d'un gentilhomme, d'un Bourbon, au nord de la monarchie, contre l'invasion prussienne en 1792; il est certain que rien ne pénétrerait plus au cœur des populations, fières de ce souvenir, que de voir le roi sur le théâtre d'une défense nationale qu'il avait lui-même dirigée; les discours pourraient prêter à des allusions cordialement échangées. Pourtant il y avait un danger que les ministres eux-mêmes n'avaient pas prévu : quelle serait l'attitude des fonctionnaires appelés à porter la parole en présence d'un roi si éminent par son esprit, si résolu dans sa pensée d'ordre et d'avenir? La révolution avait jeté partout des fonctionnaires singuliers, poussés par le plus étrange vent de fortune; il s'était fait une confusion bizarre parmi les citoyens : tel maire patriote se croyait législateur en vertu du même principe qui avait placé M. Barrot, préfet de la Seine, au-dessus du ministre de l'intérieur; tel chef de la garde nationale faisait de la diplomatie européenne. Dès lors le roi devait s'attendre partout à recevoir des leçons ou à entendre des cours de politique; en ce cas devait-il les souffrir? Le prince avait une tâche immense à remplir : c'était de ramener les pouvoirs à leur condition réelle, et à ne pas plus souffrir le désordre dans les intelligences que dans les pouvoirs de l'État.

Le prince, accompagné des ministres de la guerre et du commerce, se rendit directement à Châlons, en traversant la Brie, Meaux et le département de l'Aisne (2). Partout obligé de répondre à des harangues qui célébraient la glorieuse révolution et ses conséquences civiques, les réponses furent en tout

(1) Il ne faut pas oublier qu'il ne s'était écoulé que neuf mois depuis la révolution de juillet et qu'on était encore dans toute l'effervescence du premier moment. Voici ce que le roi répondit au maire du Havre :

« Je vois avec plaisir que tout se calme aujourd'hui; j'espère que le rétablissement de l'ordre et la stricte exécution des lois ramèneront la confiance, et que la confiance va rendre au commerce son essor et son activité. J'ai lieu d'espérer que la paix intérieure consolidera son développement, et je n'omets, pour l'obtenir, aucun effort compatible avec notre honneur et notre indépendance nationale; car si jamais ils étaient attaqués ou compromis, je reprendrais les armes de ma jeunesse, et je combattrais encore pour ma patrie, comme j'ai eu le bonheur de le faire à Jemmapes et à Valmy. »

(2) Le roi partit de Saint Cloud, le 6 juin. Voici quel fut son itinéraire : Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry, Épernay, Châlons-sur-Marne, Sainte-Menehould, Verdun, Montmédy, Metz, Pont-à-Mousson, Nancy, Épinal, Lunéville, Phalsbourg, Strasbourg, Schelestadt, Colmar, Mulhausen, Belfort, Beaume-les-Dames, Besançon, Langres, Chaumont, Bar-sur-Aube, Brienne, Troyes, Nogent-sur-Seine, Provins, Melun, Fontainebleau.

convenables, mesurées, dictées enfin par un admirable instinct de ce que chacun devait au pouvoir et aux libertés publiques. C'est à cette époque que le roi commença à développer le système que j'appellerai personnel, et qui rendit incontestablement de si grands services à la politique générale. Chaque circonstance, chaque incident, chaque allusion, étaient saisis par lui avec un tact profond; se plaçant au milieu des souvenirs de sa jeunesse alors que la patrie était en armes sur le champ de bataille qu'il visitait, un pied sur l'escalier du moulin reproduit dans la toile d'Horace Vernet; ou bien à Clermont en Argonne, à Dammartin-la-Planchette, lieux tout remplis des souvenirs de Dumouriez et des campagnes de cette époque, le prince ne laissait jamais échapper une circonstance pour parler du besoin d'ordre, de la nécessité de la paix: ses allocutions étaient comme un cours de politique modérée et conservatrice (1). « La liberté, selon moi, répond le roi au comité agricole du département de la Marne, consiste dans le libre exercice de tous les droits auxquels l'homme est appelé, et le gouvernement doit lui en assurer l'exercice. Je ne puis séparer dans mon esprit l'idée de la liberté de celle de l'ordre public. Non-seulement c'est ainsi que j'entends la liberté, mais c'est ainsi même qu'on l'a entendue au commencement de la révolution de 89; et si depuis on l'a faussée, c'est qu'on l'a cherchée là où elle n'était pas, c'est qu'on s'est efforcé de l'atteindre par des routes qui nous ont conduits à des résultats contraires à ceux que l'on espérait. J'absous pourtant les hommes qui se sont trompés ainsi, parce que j'ai la conviction que la plupart d'entre eux n'ont erré que par défaut d'expérience et de pratique; et c'est ainsi qu'ils sont arrivés à des résultats dont ils ont eux-mêmes été les premières victimes, et dont tous mes efforts tendent aujourd'hui à préserver mon pays. Je désire une liberté forte, raisonnable, basée sur l'ordre public et le règne des lois. »

De cette pensée le roi ne sort jamais; au maire de Sézanne il répond avec la même clarté de théorie et de principes: « Tout bon Français se doit à son pays. Comme je n'ai jamais cessé de l'être, mon pays m'a toujours trouvé toutes les fois qu'il a eu besoin de moi. Je me suis aujourd'hui dévoué tout entier au maintien de ses libertés et de ses institutions que je saurai défendre contre les ennemis du dedans et ceux du dehors. Vous m'avez salué un des premiers; je me souviens avec plaisir d'avoir reçu votre députation à Paris, j'aime à vous répéter que jusqu'à mon dernier soupir je serai dévoué au maintien de nos institutions et de nos libertés. » Ici c'est bienveillance et cordial accueil. Soit juste désir de popularité, soit que l'on se rappelle toujours les temps de jeunesse avec un noble enthousiasme, le roi semblait se complaire à cette mémoire des premiers jours de la révolution française. Le nom de Valmy réveillait dans son âme un ineffable bonheur, une orgueilleuse joie, et on le voit dans sa réponse au maire de cette commune: « C'est avec une grande émotion que je me retrouve à Valmy, et que je me rappelle avec orgueil que j'ai contribué à sa célébrité par la part que j'ai eu le bonheur de prendre au combat glorieux auquel votre village a donné son nom. Mais que d'événements se sont passés depuis lors, et combien la défense de cette colline a influé sur le sort de la France! Que de guerriers qui alors étaient dans nos rangs, le fusil sur l'épaule, et qui depuis se sont élevés aux plus hautes dignités par leur valeur et par les victoires éclatantes qui ont illustré nos armes! J'en ai deux avec moi en ce moment, le maréchal Gérard et le lieutenant général Tirlet, qui l'un et l'autre se trouvaient ici comme simples volontaires le 20 septembre 1792. Quoique bien jeune alors, j'avais déjà le bonheur d'y être comme général: c'est ce qui m'a donné l'avantage de servir utilement mon pays, et c'est un des souvenirs les plus chers à mon cœur. » Il y avait évidemment un tact parfait à rappeler ces souvenirs de gloire, de récompense et de grandeur nationale, au milieu des hommes simples de la campagne et des soldats qui environnaient sa couronne naissante.

Au maire de Sainte-Menehould, le prince rappelle la forêt de l'Argonne, qu'il nomme les Thermopyles de la France; au clergé il assure la protection du gouvernement; au maire de Montmédy il déclare que lui, le prince de la nation, prendrait le premier les armes si l'indépendance était menacée, tout en ajoutant qu'il y aurait imprudence à méconnaître les bienfaits de la paix, les prospérités qu'elle enfante. Mais aussi toutes les fois qu'un fonctionnaire veut sortir de ses attributions, ou qu'un corps constitué essaye de franchir les limites de ses fonctions particulières pour s'occuper des questions générales (et cela arrive fréquemment), le prince ramène tout à l'ordre. C'est ce qui arriva au conseil municipal de Metz. L'orateur, dans un cours de politique constitutionnelle, avait dit: « Sire, monuments impérissables de la volonté nationale et de votre dévouement au salut de la patrie, les événements de juillet ont consacré les droits du premier roi citoyen à l'amour et à la fidélité des Français: voilà ce qu'ont proclamé tous les conseils municipaux de

(1) *Réponse du roi au maire de Beaumont-sur-Oise.*

« ... Ce que je désire, ce que je veux, c'est de préserver mon pays de l'anarchie; c'est de consolider les institutions qui nous régissent, c'est d'assurer à chacun le plein exercice de ses droits, c'est qu'il n'y ait rien de supérieur à la loi. Quant à l'extérieur, ce que je désire, c'est le maintien de la paix, sans déroger en rien à notre honneur, à notre indépendance; mais si jamais elle était attaquée, ce serait avec une entière confiance que je m'adresserais à la nation, sûr qu'elle nous donnerait aujourd'hui la même assistance qu'en 1792. »

France... La charte, continuait le dissertateur municipal, a laissé dans notre gouvernement intérieur un point important à régler, celui de l'hérédité de la pairie; espérons qu'à la prochaine session le pouvoir législatif fera disparaître de nos lois un privilége désormais incompatible avec nos mœurs nationales. Notre sympathie est acquise aux Polonais, dont l'héroïque courage lutte pour la liberté. Puisse l'influence de Votre Majesté assurer à cette généreuse nation un sort digne de la belle cause qu'elle défend! » Et le roi répondit sur-le-champ sans hésiter: « Vous me parlez de ce que tous les conseils municipaux de France ont proclamé: ils n'ont rien proclamé; il n'est pas dans leurs attributions de le faire, ni de prendre des délibérations sur des sujets de haute politique. Ce droit est réservé aux chambres: ainsi je n'ai pas à répondre à cette partie de votre discours. Ceci s'applique également à ce que vous me dites des relations diplomatiques de la France avec les puissances étrangères (1), sur lesquelles les conseils municipaux n'ont pas davantage le droit de délibérer. »

Pour juger de la fermeté et de la portée de ces réponses, il ne faut pas voir le temps présent où les choses sont enfin régularisées, mais se reporter à ces époques de désordre dans les idées, de heurtement dans les esprits, où les plus étranges doctrines obtenaient un succès de popularité. Il suffisait d'être désordonné, insolent, factieux, pour obtenir les applaudissements de la presse qui n'épargnait pas la dignité et la considération du pouvoir. Dans cette même ville de Metz dont M. de Lafayette célébrait le patriotisme, un capitaine de la garde nationale s'avança tenant à la main un discours écrit qu'il se préparait à adresser au roi. Le prince lui dit: « Êtes-vous le commandant de la garde nationale? — Non, sire, mais je suis délégué par le commandant. » Alors le roi le laissant parler, il commença le discours suivant: « Sire, déjà plus d'une fois depuis la révolution de juillet, la garde nationale de Metz a adressé à Votre Majesté l'expression de son dévouement au trône du roi citoyen, et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir. Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nouvelle de notre affection. Oui, nous portons sur notre drapeau la devise: *Liberté, ordre public*. A nos yeux ces deux idées sont inséparables: si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle pas prouvé quo le plus sûr moyen d'assurer l'ordre est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires? Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif... » A ces mots, le roi l'interrompit en lui disant: « La force armée ne délibère pas; vous n'êtes plus l'organe de la garde nationale: ainsi je ne dois pas en entendre davantage. » Ainsi l'exemple de fermeté et de résistance à tout désordre dans la hiérarchie était donné par le prince ramenant toujours la question politique de son gouvernement dans des conditions d'ordre, de paix et d'obéissance. Tout fonctionnaire qui s'écartait de sa mission, tout citoyen qui outre-passait ses droits, était ramené par la royauté elle-même. La grande plaie d'alors n'était-elle pas ce décousu d'affaires, de volontés, qui laissait à chacun l'indépendance, et à tous un désir de s'émanciper dans cette lutte entre le bien et le mal? Il semblait qu'on avait perdu le souvenir de ces temps désastreux où les conseils municipaux de France dominaient le pouvoir législatif, et où la commune de Paris régnait en souveraine!

Cet exemple donné par le roi devait être salutairement accueilli, et le ministère de M. Casimir Périer n'hésita point à se prononcer dans une circulaire sur la nécessité pour les fonctionnaires publics de seconder de leurs efforts le gouvernement qu'ils servaient. On commençait ainsi à renoncer à ces utopies bizarres et désorganisatrices qui faisaient de chaque fonctionnaire une individualité embarrassante pour le pouvoir; au lieu d'obéissance, on avait des observations, des en-cas, des résistances locales; le fonctionnaire n'était point une main pour servir l'autorité, mais une sorte d'unité capricieuse.

S'il y a encore bien des timidités dans la circulaire de M. Casimir Périer sur l'indépendance du vote des fonctionnaires, enfin on marchait droit vers la réalisation d'un but de gouvernement: « La liberté des élections, disait le président du conseil, ne consiste pas seulement dans la protection des droits, elle réside aussi dans le respect des consciences. Ce n'est pas qu'il s'agisse de contester jamais à une opposition constitutionnelle, légale, une influence avouée dans son but et franche dans ses moyens, pas plus que de renoncer à la juste influence que l'administration elle-même doit exercer par des moyens dignes de son origine, dignes du pouvoir de juillet. Mais plus il importe à tous les intérêts que les élections soient une affaire de conscience, plus il convient que les consciences

(1) Le président du tribunal civil de Belfort avait dit au roi: « Des lois sages, des institutions appropriées aux besoins du pays, telles sont les premières conditions de la prospérité sociale; la France en possède déjà les premiers éléments essentiels dans ses codes et dans sa charte, qui ne tardera pas à recevoir les développements législatifs qu'elle comporte. »

Le roi répondit: « Je n'attache pas moins de prix à ce que nos institutions soient consolidées; mais je vous avoue que j'ai entendu avec étonnement que vous les qualifiez d'éléments d'institutions; ce ne peut être qu'une inadvertance, et le reste de votre discours en est la preuve; nos institutions sont tellement développées, que ce qui reste à faire ne me paraît plus rien en comparaison de ce qui a été fait: ce sont ces institutions qui ont été défendues en juillet; ce sont ces institutions que la nation veut conserver telles qu'elles ont été consacrées par la charte de 1830. »

soient éclairées; et si elles sont à l'abri des injonctions du pouvoir, elles doivent être préservées également des déceptions des partis qui se disputeraient le triste avantage de les égarer par de fausses alarmes, de les inquiéter par des bruits trompeurs, de les intimider, s'il était possible, par de vaines menaces. Si les passions cherchaient à exploiter quelques scènes de désordre qui n'ont fait éclater que la force du gouvernement et l'impuissance des perturbateurs, si d'odieuses exagérations de langage n'avertissaient pas assez clairement les électeurs du désespoir de la cause qui les emploie, si les questions extérieures, auxquelles le gouvernement est en mesure de faire face dans toutes les hypothèses, étaient représentées de manière à inquiéter la France sur sa dignité, qui lui est plus chère que la paix, vous sauriez recourir à cette autorité morale que vous avez dû acquérir par votre administration pour préserver la conscience des électeurs de ces fausses impressions qui ne sont que des expédients de circonstance dont les partis se servent pour agir sur les scrutins. Sachez donc bien, et répétez à tous, que si des scènes tumultueuses ont éclaté accidentellement sur quelques points, elles n'ont fourni à l'armée, à la garde nationale et à la population tout entière, qu'autant de nouvelles occasions de faire éclater leur aversion du désordre, leur sympathie pour un gouvernement défenseur des lois... C'est surtout au moment même de l'élection que les faux bruits, les insinuations trompeuses, seront prodigués. Démentez donc hardiment, avec la certitude d'être justifié par le résultat, tout ce qui tendrait à jeter quelques doutes sur la ferme intention du gouvernement du roi de donner à la charte tous les développements que son texte promet; de maintenir une paix honorable pour la France, utile pour des peuples généreux; de ne sacrifier cette paix, s'il le faut, qu'aux intérêts ou à la dignité du pays; de faire respecter l'ordre et les lois par l'esprit de faction, de quelque couleur qu'il se couvre; enfin de justifier la confiance et l'espoir de cette immense majorité nationale qui attend de son gouvernement franchise, honneur et protection. »

A travers toutes les pompes de ce langage, on voyait percer l'inquiétude, un respect un peu trop strict pour l'indépendance individuelle du vote. Ce n'était que lentement qu'on arrivait à ce principe invariable qu'il faut une hiérarchie ministérielle dans les élections, un vote nécessaire et légal des fonctionnaires, seul correctif rationnel et gouvernemental à ce système représentatif qui livre le pays à tant de médiocrités passionnées. Dans ce moment décisif des élections, qui pourrait compter toutes les circulaires, les professions de foi, qui, de toutes parts, surgissaient pour conquérir le suffrage des électeurs? Que de grands citoyens, que d'illustrations soudaines et inconnues! celui-ci est un ami de la liberté : il la veut pour tous sans restriction, il est adorateur de l'égalité, ennemi des priviléges; celui-là veut un trône entouré d'institutions républicaines; l'un en est déjà aux regrets; l'autre se console par l'espérance : quel bruit, quelle cohue d'opinions et de principes! Que de promesses de grandeur et d'avenir pour la France (1)! L'opposition développait invariablement ce thème fort habile dans un pays gâté par les idées de 1789, à savoir : « que chaque député devait recevoir un mandat impératif sur la question de l'hérédité de la pairie. » L'action de la presse avait été telle dans les colléges qu'on résumait presque toutes les questions dans cette seule phrase : « Voterez-vous pour ou contre l'hérédité de la pairie? » Des colléges demandèrent même des engagements par écrit; était-ce légal, conforme à l'idée même du système représentatif? Quand il s'agit de réussir, un parti ne s'arrête pas à la légalité, et le mandat impératif fut une condition essentielle du plus grand nombre des élections. Les choses étaient à ce point que, bien que la majorité du cabinet comprît tout ce qu'avait de conservateur l'hérédité de la pairie, elle fut obligée de laisser ses candidats s'engager contre leurs propres convictions, tant les tendances de l'époque entraînaient même les esprits les plus sûrs et les plus fermes! Il y a de tristes concessions qu'il faut savoir faire. Peut-être doit-on ajouter que les habitudes bourgeoises et un peu jalouses de M. Casimir Périer, le sentiment d'égalité qui avait dominé sa vie, ne lui laissaient pas toute la grandeur des idées politiques (2); il fallait, pour comprendre les avantages de l'hérédité de la pairie, une certaine étendue de comparaisons et d'études historiques auxquelles M. Périer était complétement étranger.

Les professions de foi des députés de l'opposition parlaient un langage qui avait alors tout son prestige; MM. de Lafayette, Odilon Barrot, Laffitte, invoquaient avec ferveur le système de juillet, et, souverains électoraux, ils disposaient de plusieurs colléges; tandis qu'ils refusaient au gouvernement même la faculté simple, naturelle, d'agir sur les colléges dans l'intérêt de l'ordre, ils organisaient des comités, des clubs, répandaient des circulaires, des lettres de recommandation, de manière à faire passer leurs candidats privilégiés; or Dieu sait si ces candidats étaient médiocres (3)! De ces élections bruyantes, tourmen-

(1) Les journaux de cette époque sont remplis de professions de foi; ils ont jusqu'à cinq ou six suppléments pleins de ces beaux discours, puérils souvent par la pensée et l'expression : ils doivent faire sourire aujourd'hui plus d'un de leurs auteurs.

(2) Il y avait bien des cordes de médiocrité politique dans le caractère de M. Casimir Périer, et peut-être s'il avait montré sa ténacité habituelle pour l'hérédité de la pairie, il l'aurait sauvée.

(3) Ces lettres de recommandation étaient fort curieuses; c'é-

tées, sortit une chambre dont la composition sera plus loin l'objet d'une étude spéciale; il suffit de dire qu'il n'y eut qu'une seule opinion représentée, celle de la révolution de juillet avec toutes ses nuances. Que de noms alors retentissants, populaires, avec la prétention de vivre jusqu'à la postérité la plus reculée et qui sont condamnés à l'oubli le plus absolu (1)! Dans la plupart des colléges électoraux les légitimistes ne se présentèrent pas; les nominations furent faites à de très-faibles majorités; la propriété foncière resta presque partout en dehors; et c'est ce qui donna gain de cause aux idées de juillet. Les élections présentèrent le phénomène d'un grand pêle-mêle d'individualités remuantes, arrivant avec une mission arrêtée contre la pairie; et en dehors de ce mandat aucune discipline, de telle sorte que chaque parti se croyait maître de la victoire, et le disait haut par ses organes.

Le service que devait rendre M. Casimir Périer (grâce à sa fermeté irritable), ce fut d'organiser cette assemblée, de la mener malgré elle au vote; n'inspirant aucune sympathie, il la domina par la nécessité, ce qui est la plus grande puissance. Si cette majorité avait suivi son penchant, elle aurait tendu la main à M. Laffitte, et formé une administration de la gauche avec MM. Dupont, Baude, Odilon Barrot; mais elle avait peur du désordre, elle craignait la guerre; et si elle évitait le mal, elle n'allait au bien qu'avec hésitation; M. Périer ne pouvait la maintenir qu'en lui présentant les fléaux de l'anarchie dans nos cités et les maux de la guerre européenne à nos frontières. L'extrême gauche, d'ailleurs, devait par son ardeur commettre dans ses actes, dans ses paroles, bien des fautes dont le ministère profiterait; l'œuvre de la reconstitution du pouvoir était pénible, il fallait la tenter. La première condition d'un homme d'État, c'est la patience : il ne faut pas qu'il s'élance avec trop d'impétuosité, pour reculer ensuite avec épouvante; il y a une sorte de providence qui fait que l'avenir est à ceux qui savent attendre: se décourager, c'est la plus grande faute; et telle majorité qui vous est hostile au début vient à vous tout doucement, et pose comme votre plus ferme appui.

Cependant il n'était pas facile de manœuvrer dans cette mer inconnue de votes et de consciences qu'amenait une nouvelle élection; le conseil, à peine réuni, devait-il changer les éléments de sa combinaison, pour mieux correspondre à la majorité? Les ministres s'examinèrent donc eux-mêmes : le président du conseil, M. Périer, n'était point personnellement aimé, mais nul ne pouvait lui refuser une haute estime; son caractère, à la fois tenace et découragé (phénomène qui se produit dans les natures bilieuses), était secondé, appuyé par M. d'Argout, l'homme qui rendit peut-être le plus de services par cette double condition d'activité laborieuse et de fermeté personnelle; ne se laissant jamais abattre, il remontait les moments de faiblesse de M. Périer par un jeu de mots, une plaisanterie spirituelle et toujours courageuse. M. de Montalivet, jeune, hardi, se vouait aussi à cette mission de rétablir la sécurité dans l'âme de M. Périer qui l'avait pris en affection, comme tout ce qui avait du courage et du dévouement. Il fallait braver la tempête, et chercher l'appui d'une majorité dans les intérêts. Le maréchal Soult s'absorbait dans sa glorieuse spécialité avec cette idée qu'on devait se tenir prêt à la guerre si l'on voulait maintenir la paix européenne. Ce n'était pas avec des bataillons de gardes nationaux qu'il espérait briller sur un champ de bataille, mais à l'aide d'arsenaux bien garnis et de régiments disciplinés, obéissants, instruits. Le roi avait été émerveillé, lors de son passage à Metz, de trouver huit cents voitures d'artillerie attelées, des équipages de campagne pour soixante mille hommes. A ce moment une armée se formait sur la frontière belge, sous le maréchal Gérard, et j'en dirai bientôt la destination (2).

M. Barthe s'était trop compromis envers la gauche pour reculer devant une lutte; il n'avait pas craint de se présenter aux électeurs de la Seine, et si, par entraînement, faiblesse ou position, il avait pris l'engagement de voter contre l'hérédité de la pairie, M. Barthe n'en appuyait pas moins la politique toute de conservation du ministère Périer. Le baron Louis et M. de Rigny restaient dans ce même ordre d'idées. Au milieu de ses collègues, le défaut saillant de M. Casimir Périer, c'était la volonté d'une puissance suprême, sans contrôle et quelquefois sans mesure. C'était déjà une condition évidemment maladroite et résultant de mauvaises traditions que celle qu'il avait imposée, à savoir : que le roi ne présiderait plus le conseil des ministres (et c'était pourtant la tête la plus sérieuse, la plus capable d'une haute direction!) (3). Lui seul, M. Périer, devait avoir la présidence du conseil sous sa responsabilité; lui seul

tait le certificat de grand citoyen donné par MM. de Lafayette, Audry de Puyraveau, Lamarque, Eusèbe Salverte, Laffitte, etc.

(1) Beaucoup de députés de l'ancienne chambre furent renommés; parmi les nouveaux élus on remarquait les noms suivants :

MM. Lherbette, Pagès (de l'Ariège), Garnier-Pagès, Vatout, Joubert, Duvergier de Hauranne fils, Bugeaud, Bourqueney, général Pelet, général Subervie, Henri Fonfrède, général Bertrand, Gouin, baron Roger, Bory-Saint-Vincent, Taillandier, Pourrat fils aîné, général Harispe, Arago, Fulchiron, Ch. Comte, F. Delessert, Las Cases fils, Renouard, Faure, Aug. Portalis, Gay-Lussac, Al. Foy, le comte de Rigny, Teste, Félix Bodin, Gauthier de Rumilly, le baron Jouffroy, Panis, Piscatory.

(2) Le nom du maréchal Soult inspirait, à l'extérieur surtout, une grande considération; on le regardait à juste titre comme le plus fort organisateur d'une grande et belle armée.

(3) A ce point de vue, M. Périer fut souvent d'une extrême petitesse; certes, comme capacité et prévoyance, il était bien au-des-

aussi voulut rédiger le discours de la couronne, et par une exagération forcée qui n'allait ni à nos mœurs, ni à nos coutumes monarchiques, le roi devait se borner à lire simplement le discours de ses ministres sans qu'il lui fût permis de faire une seule observation. On vit dans la séance royale un spectacle auquel nos habitudes n'étaient point faites : le prince recevant le discours écrit par ses ministres et le président du conseil, une copie à la main, suivre avec affectation le mot à mot, comme s'il était prêt à relever les erreurs et omissions : un tel spectacle jetait du froid dans la séance royale, la première pourtant depuis l'avénement de Louis-Philippe à la couronne. Pourquoi cette affectation d'omnipotence? Qui avait donné à M. Périer la suffisance de se croire placé au-dessus de cette habileté souveraine qui possédait en elle-même l'intelligence de la situation, à un degré bien autrement considérable que M. le président du conseil? C'était un manque de convenance, une satisfaction puérile et bourgeoise qu'on se donnait comme le triomphe public du pouvoir ministériel! M. Casimir Périer, violent pour les petites choses, impératif pour les idées subalternes, semblait s'enorgueillir de mettre la royauté en tutelle alors qu'il livrait l'hérédité de la pairie à un caprice de l'opinion (1).

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, disait la couronne dans le discours dicté mot à mot par le président du conseil, je suis heureux de me trouver au milieu de vous, dans cette enceinte où la France a reçu mes serments. Pénétré des devoirs qu'ils m'imposent, je m'appuierai toujours sur le vœu national dont vous êtes les organes constitutionnels, et j'attends de vous cette coopération franche, entière, qui doit donner à mon gouvernement la force sans laquelle il ne saurait répondre à l'attente de la nation. J'ai dit, messieurs, que la charte serait une vérité; ce que j'ai dit s'est accompli. La charte, c'est la monarchie constitutionnelle avec toutes ses conditions loyalement maintenues, avec toutes ses conséquences franchement acceptées (2)... En m'appelant au trône, la France a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. Un gouvernement sans force (3) ne saurait convenir à une grande nation. Je viens de parcourir la France; les témoignages d'affection que j'ai reçus dans ce voyage ont vivement touché mon cœur, ses vœux sont présents à ma pensée. Vous m'aiderez à les accomplir : l'ordre sera protégé, la liberté garantie, toute tentative factieuse confondue et réprimée. Ainsi renaîtra cette confiance dans l'avenir qui peut seule rétablir la prospérité du pays. »

Le roi exposait ainsi la politique générale du gouvernement de M. Casimir Périer; puis détaillant la pensée de ce système, il ajoutait : « C'est pour consolider de plus en plus la monarchie constitutionnelle que j'ai fait préparer les divers projets de loi qui vous seront proposés. Vous reconnaîtrez, je l'espère, dans celui qui a pour objet la décision d'une grande question constitutionnelle réservée par la charte à l'examen des chambres, que je cherche toujours à mettre nos institutions en harmonie avec les intérêts et les vœux de la nation, éclairés par l'expérience et mûris par le temps. Vous aurez à examiner aussi, conformément aux promesses de la charte, les projets de loi destinés à compléter l'organisation départementale et municipale, à déterminer la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir, et à régler la liberté de l'enseignement. D'autres projets de loi sur le recrutement de l'armée, sur le Code pénal, sur les finances et sur divers intérêts publics, vous seront également soumis (4). Je reconnais toute l'étendue des souffrances que la crise commerciale actuelle fait éprouver à la nation; je m'en afflige, et j'admire le courage avec lequel elles sont supportées. J'espère qu'elles touchent à leur terme, et que bientôt l'affermissement de l'ordre amènera la sécurité nécessaire à la circulation des capitaux, et rendra à notre commerce et à notre industrie le mouvement et l'activité. »

Le roi devait aborder la question de politique étrangère, sur laquelle tant de déclamations étaient faites, et il y arrivait en parlant de sécurité et d'économie. « Cette économie dépend d'un désarmement général; la France le désire; les gouvernements de l'Europe en sentent la nécessité (5), l'intérêt de tous l'exige. J'ai la satisfaction de vous annoncer dès à présent que je n'ai pas eu besoin d'employer toutes les ressources que les chambres avaient mises à ma disposition. Depuis la révolution de juillet, la France

sous de cette haute pensée d'habileté qui sauva plus d'une fois la politique des caprices maladifs de M. Périer.

(1) On lit dans les journaux du temps : « Un fait qui attirait l'attention, c'est la préoccupation que paraissait mettre M. Casimir Périer à suivre sur un manuscrit la lecture du discours du roi, qu'il semblait ainsi comparer phrase à phrase. Cette circonstance rappelait la dernière séance royale, où M. le président du conseil paraissait si peu satisfait des paroles prononcées sur le trône. Il paraît que cette fois on s'est mieux entendu, et que M. Périer s'était bien assuré que la version publique et celle du cabinet seraient conformes. »

(2) M. Casimir Périer annonçait partout qu'il voulait avoir une majorité de quarante voix au moins pour marcher dans son système.

(3) Il était curieux de remarquer qu'au moment même où M. Périer parlait de la force de ses principes, il fut obligé de céder sur la question de l'hérédité de la pairie.

(4) On ne s'explique pas pourquoi M. Casimir Périer ne parlait point du projet de loi de la liste civile, qui devait être soumis aussi à la discussion de la chambre.

(5) C'était pourtant le moment des plus grands armements de la Prusse, de l'Autriche et même de la Russie.

a repris en Europe le rang qui lui appartient, et rien désormais ne saurait le lui ravir (1). Jamais son indépendance ne fut mieux garantie; nos gardes nationales qui valent nos armées, nos armées, dignes dépositaires de l'héritage de notre vieille gloire, défendraient cette indépendance comme elles ont protégé naguère la paix intérieure et la liberté. Je n'ai qu'à me féliciter des relations amicales que les gouvernements étrangers entretiennent avec le mien. Ainsi que je l'avais demandé, les troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les États romains. Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, des changements importants dans le régime administratif et judiciaire, telles sont les améliorations qui, assurées à ces États, nous font espérer que leur tranquillité ne sera plus troublée, que l'équilibre de l'Europe se raffermira par le maintien de leur indépendance. Le royaume des Pays-Bas, tel que l'avaient constitué les traités de 1814 et de 1815, a cessé d'exister. L'indépendance de la Belgique et sa séparation de la Hollande ont été reconnues par les grandes puissances. Le roi des Belges ne fera point partie de la Confédération germanique. Les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seront démolies. Une neutralité reconnue par l'Europe, et l'amitié de la France assureront à nos voisins une indépendance dont nous avons été le premier appui. Le pouvoir qui domine en Portugal avait outragé des Français; il avait méconnu à leur égard les droits de la justice et de l'humanité; pour obtenir des réparations vainement demandées, nos vaisseaux ont paru devant le Tage; je viens de recevoir la nouvelle qu'ils en ont forcé l'entrée; les satisfactions jusque-là refusées nous ont été offertes. Les bâtiments de guerre portugais sont en notre pouvoir, et le pavillon tricolore flotte sous les murs de Lisbonne. »

C'était la partie à effet du discours de M. Périer, elle servait de transition pour arriver au point si délicat de la Pologne. « Une lutte sanglante et acharnée se prolonge en Pologne. Cette lutte entretient de vives émotions au sein de l'Europe (2). Je me suis efforcé d'en hâter le terme. Après avoir offert ma médiation (3), j'ai provoqué celle des grandes puissances. J'ai voulu arrêter l'effusion du sang, préserver le midi de l'Europe du fléau de la contagion que la guerre propage, et surtout assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé les vieilles affections de la France, cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes (4). Vous jugerez sans doute que, dans ces difficiles négociations, les vrais intérêts de la France, les intérêts de sa prospérité, de sa puissance et de son honneur, ont été défendus avec persévérance et dignité. L'Europe est aujourd'hui convaincue de la loyauté de nos dispositions et de la sincérité de nos vœux pour le maintien de la paix; mais elle l'est aussi de notre force, et elle sait comment nous soutiendrions la guerre si nous y étions contraints par d'injustes agressions. C'est en persistant dans le système politique suivi jusqu'à ce jour que nous parviendrons à assurer, à faire jouir notre patrie des bienfaits de la révolution qui a sauvé ses libertés, et à la préserver des nouvelles commotions qui compromettraient tout à la fois son existence et la civilisation du monde. Nous touchons, messieurs, à de grands anniversaires, je vous verrai avec satisfaction vous unir à moi dans ces solennités. Puissent ces graves et touchantes commémorations réveiller les sentiments d'union et de concorde qui seuls, il y a un an, décidèrent le triomphe dont elles consacrent le souvenir. »

Ce discours de la couronne, œuvre de M. Périer, écrit en quelques parties de sa main, ou rédigé sous son immédiate influence, était, en somme, un peu déclamatoire; il engageait trop le pouvoir, et surtout il demeurait dans des proportions trop longues pour être véritablement politique; en Angleterre, tout reste dans le vague pour ne pas compromettre l'avenir; la couronne ne précise rien. M. Périer voulait conquérir une majorité en caressant toutes les émotions, toutes les faiblesses des corps électoraux. Si le roi n'avait pas cessé de présider le conseil, s'il avait participé à la rédaction du discours qu'on plaçait dans sa bouche (5), il n'aurait pas pris des engagements que le ministère n'était pas sûr de tenir, et devant lesquels peut-être on reculerait. Cette réflexion s'appliquait surtout aux relations extérieures que M. Périer comprenait mal, et que souvent il dirigeait avec imprudence : était-il habile, par exemple, de promettre la démolition des forteresses de la Belgique, lorsque rien n'était moins certain que ce point, accepté par la conférence, serait ratifié par l'Europe? Que signifiait tout ce paragraphe sur la Pologne, ces promesses de nationalité qu'on savait ne pouvoir tenir? Enfin le président du conseil était-il parfaitement assuré d'une évacuation immédiate, sans condition, des États romains par les Autrichiens? Ou

(1) Le mot *repris* était une grande injustice commise par M. Périer envers la restauration, car il devait savoir mieux que personne que depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), la France avait déjà repris son rang parmi les grandes nations.

(2) Le paragraphe sur la Pologne fut longtemps discuté et même communiqué à M. Pozzo di Borgo; l'ambassadeur menaçait de quitter Paris si la phrase était trop significative.

(3) M. Périer savait bien qu'il n'y avait pas eu de proposition faite ni à la Russie, ni aux autres grandes puissances; la mission de M. de Mortemart était plus simple.

(4) Dans les notes, il n'avait jamais été question de nationalité, mais seulement de l'exécution des articles du traité de Vienne, en les laissant à l'arbitrage de l'empereur de Russie.

(5) Aussi on ne s'en cachait pas, et, dans les conversations intimes avec les ambassadeurs, ce discours était désavoué comme un acte purement ministériel adressé aux petites idées de la chambre.

ne pouvait esquiver toutes ces questions que par le laconisme ou l'habileté des termes ; et le discours de la couronne était assez explicite pour compromettre la situation diplomatique. M. Casimir Périer ne voyait alors que la nécessité de grouper autour de lui les suffrages d'une majorité très-incertaine.

A côté de ces timidités de paroles destinées à ménager l'opinion, le président du conseil, selon les velléités ardentes de son caractère, voulut aller droit à des questions de personnes, souvent plus actives en politique que les difficultés de principes; et ce fut à l'occasion de la présidence qu'il engagea la lutte avec audace (1). Qu'on se représente à cette époque la popularité de M. Laffitte, sorti du ministère comme une victime de la calomnie et de l'intrigue. Quelle que fût l'opinion des hommes graves sur ses capacités, M. Laffitte était comme le symbole de la révolution de juillet : dans son hôtel, la résistance s'était accomplie, et on allait bientôt le lire en lettres d'or : nul n'ignorait les services qu'il avait rendus à l'idée de 1688; et d'ailleurs quelle raison avait-on de l'expulser de la présidence par un coup immédiat? Néanmoins M. Périer n'hésita point à déclarer qu'il avait un candidat à lui, tout prêt à être opposé à M. Laffitte : ce candidat qu'il fallait préférer était M. Girod (de l'Ain), esprit fort inoffensif, lié sans doute à la révolution de juillet, mais qui, certes, y avait figuré sans éclat. Ce candidat, non-seulement M. Casimir Périer l'opposa comme une manifestation de principes, mais encore comme une condition essentielle à laquelle il attachait son existence politique. La lutte s'engagea devant la chambre, et M. Girod (de l'Ain), au milieu de l'inquiétude du ministère, n'obtint qu'une seule voix de majorité. Aux scrutins des vice-présidences, M. Dupont (de l'Eure), l'ennemi du ministère, obtint même dix voix de majorité (2).

Ainsi la chambre s'était immédiatement dessinée : au fond du cœur, elle préférait M. Laffitte à M. Périer, et M. Dupont (de l'Eure) au parti des conservateurs : tels étaient les esprits en juillet et le triste résultat de la nouvelle loi électorale. Après cette épreuve, qu'il était inutile au reste de tenter d'une manière aussi nette, M. Casimir Périer et ses collègues n'eurent plus qu'à offrir leurs démissions. Ce fut l'avis unanime du conseil : on s'était montré trop décidé, trop hardi pour rester au pouvoir après une manifestation aussi complète; M. Casimir Périer pouvait-il demeurer chef d'un cabinet en présence d'une chambre qui lui refusait son concours? Il avait dit partout qu'il voulait ce concours sûr, considérable, positif, et il ne l'obtenait pas, malgré le léger retour d'opinion pour les vice-présidences. Les ministres réunis en conseil remirent donc leurs portefeuilles au roi, en annonçant que le discours de la couronne deviendrait le programme de l'opposition qu'ils allaient faire à un cabinet de gauche composé des nouveaux éléments de la chambre.

Cette démission alors était-elle sincère, sans esprit de retour, conséquence vraie du gouvernement représentatif? Je le crois; M. Périer était un esprit trop absolu pour se ployer à des ménagements, et l'échec était trop décisif pour qu'on le subît sans prendre une résolution de mauvaise humeur et de ténacité. M. Laffitte était l'adversaire de position, d'amour-propre de M. Casimir Périer; M. Dupont (de l'Eure) était l'expression d'un autre système : aussi cette démission fut un moment bien sincère, sans arrière-pensée, et l'on parla de réorganiser un nouveau cabinet. Le nom de M. Molé se présenta d'abord : esprit moins absolu dans les formes que M. Périer, il semblait plus facilement s'adapter à tous les partis; car telle est la qualité et tel est le défaut des caractères trop policés, ils vont à tous les systèmes et à tous les hommes. A côté de cette combinaison était celle du maréchal Soult, que l'on présentait alors (et ce n'était point absolument exact) comme le symbole du parti de la guerre. Puis on accola des noms, comme toujours, sur des listes qui furent jetées en circulation : M. de Vatimesnil (3) avec M. Bérenger, M. Dupin avec M. Bertin de Vaux, tous ceux enfin qui dominaient la chambre par une force d'opinion ou par la parole. Le soir on effaçait les noms du matin, on mettait M. de Sainte-Aulaire à la place du général Sébastiani, et l'on gardait MM. d'Argout, de Rigny et le maréchal Soult : que de bruits de bourse et de salons! Le cabinet de M. Périer restait les bras croisés, attendant de nouveaux ministres et un nouveau système, lorsque tout à coup éclata une grande nouvelle : « Les hostilités ont commencé en Belgique, les Hollandais pénètrent sur le territoire belge. La guerre est déclarée. »

(1) Pour faire plus d'impression sur les centres, M. Casimir Périer déclara à haute voix, que c'était une question capitale à laquelle il engageait son existence.

(2) Il se fit pourtant un retour d'opinion : MM. Dupin et Benjamin Delessert furent nommés vice-présidents à une majorité assez forte contre MM. Eusèbe Salverte et Bérenger. MM. Odilon Barrot et Dupont (de l'Eure) avaient été également élus vice-présidents.

(*Séances des 1er et 2 août* 1831.)

(3) « Paris, 2 août.

« Dès hier on affirmait que M. Molé avait la présidence, et que MM. Humann, Bérenger, Vatimesnil remplaçaient MM. le baron Louis, Barthe et de Montalivet. Le ministère des travaux publics, réuni à l'intérieur, était confié à M. d'Argout; MM. le maréchal Soult et de Rigny restaient à leur poste. Une autre combinaison donnait la présidence au maréchal Soult. On parlait aussi pour ce poste de M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Rome, avec M. Bertin de Vaux à l'intérieur et M. Dupin aîné à la justice. »

CHAPITRE XLVIII.

NOUVEL ASPECT DES QUESTIONS DIPLOMATIQUES.

Belgique. — Protocole fondamental. — Difficultés et acceptation par la Hollande. — Refus des Belges. — Élection du prince Léopold au trône. — Négociatenca à Londres. — Protocole secret d'armement entre la France et l'Angleterre. — Rappel de lord Ponsonby et du général Belliard. — Modification aux articles. — Notes et menaces de la Hollande. — Armements. — Dénonciation de l'armistice — Hostilité des Hollandais. — Faits des Belges. — Lettre du roi Léopold. — Décision de l'Angleterre et de la France. — Intervention simultanée en Belgique. — Conférences du prince d'Orange et du général Belliard. — *Pologne.* — Situation du gouvernement polonais. — Les comités en Angleterre et en France. — Négueiation et intrigues. — Les trois puissances. — Rapprochement. — Mort du maréchal Diebitsch, du grand-duc Constantin. — Plan de campagne du général Paskewitch — Marche en avant. — Fausse nouvelle répandue par les Polonais. — M. de Mortemart à Pétersbourg. — Le comte Pozzo di Borgo à Paris. — Négociation russe à Londres, à Berlin et à Vienne. — *Italie.* — Les Autrichiens dans les États du pape. — Développements de la mission de M. de Sainte-Aulaire. — Proposition au cardinal Bernetti. — Habile réponse.— Conditions imposées. — Acceptation. — Évacuation conditionnelle — Attitude des Autrichiens. — Engagement secret avec le saint-père — *Portugal.* — Satisfaction demandée à don Miguel. — Négociation de l'Angleterre avec don Pedro. — L'amiral Roussin dans le Tage devant Lisbonne. — Conditions acceptées par le vicomte de Santarem. — But définitif de l'Angleterre.

(mai a août 1831.)

Le mot de guerre, si terrible si redouté dans les circonstances présentes, était enfin prononcé; ce choc de nations et d'armées que l'Europe avait voulu éviter par une prudence extrême allait-il éclater malgré les sages précautions de la conférence de Londres? La démonstration du roi de Hollande, annoncée au conseil des ministres et au pays par M. Casimir Périer, était-elle sérieuse et ne pouvait-on énergiquement l'empêcher que par une intervention armée? Pour résoudre ces graves difficultés, il est nécessaire de remonter jusqu'à la constitution laborieuse et turbulente du nouvel État de la Belgique et de reprendre les événements au point historique où nous les avons laissés, c'est-à-dire à l'élection d'un roi. On a vu que la constitution définitive de la Belgique avait été formulée par le protocole fondamental du 20 janvier, confirmé et développé par l'acte du 27 du même mois. D'après ces protocoles, des fragments de la province de Liége, Philippeville et Marienbourg, avaient été confirmés à la Belgique qui échangeait quelques parties du Limbourg contre des enclaves cédées par la Hollande; puis enfin, la province du Luxembourg, en vertu des traditions historiques et des droits héréditaires, était laissée à la maison de Nassau et restait enclavée dans la Confédération germanique. En outre, comme les questions commerciales étaient capitales, au point de vue anglais, on stipulait la liberté de la navigation de l'Escaut, des fleuves et canaux de la Hollande (1).

Quant à la constitution particulière de la Belgique, la conférence de Londres s'était bornée à déclarer que le nouvel État serait monarchique et protégé par la neutralité: de là cet autre protocole sollicité par la France, et relatif à la démolition des forteresses élevées contre elle en 1815, et alors sous l'inspection du duc de Wellington; protocole, au reste, non encore ratifié par le cabinet britannique. Il était difficile de croire que l'Europe consentît à se priver des garanties que les traités de 1815 avaient établies contre l'esprit turbulent des cent-jours, si malheureusement renouvelé en juillet. Après le refus du duc de Nemours, de nouvelles agitations avaient éclaté en Belgique; pour se donner le temps d'un nouveau choix, le congrès avait institué une régence dans la personne d'un homme fort honorable, plein d'expérience et de mansuétude, M. Surlet de Chockier. Les partis s'agitaient au sein des pouvoirs politiques: partout des émeutes radicales, des plantations d'arbres de la Liberté, et ces processions populaires qui viennent effrayer l'existence des peuples et arrêter leurs transactions: il n'y avait plus ni commerce ni industrie, l'herbe croissait dans les rues des cités belges, naguère si actives et si florissantes; les ouvriers de Liége et de Verviers, en armes, menaçaient les manufactures et les propriétés: à Tirlemont, à Malines, on voyait renaître quelques-unes de ces émotions municipales qui rappelaient les chroniques du XVIe siècle devant les hôtels de ville et les beffrois. Bruxelles avait aussi ses mouvements politiques sous l'action

(1) Cette liberté de l'Escaut était le point spécial de toutes les délibérations de la conférence de Londres.

Protocole du 9 janvier 1831 (par extrait).

« Les plénipotentiaires des cinq cours se sont réunis à l'effet d'examiner les réclamations que la cour de Londres a reçues de la part du gouvernement provisoire de la Belgique contre la prolongation des mesures qui continuent à entraver la navigation de l'Escaut, et de la part de S. M. le roi des Pays-Bas, contre des actes d'hostilité commis par des troupes belges... Les plénipotentiaires ont été unanimement d'avis qu'il était du devoir des cinq puissances de tenir la main à l'exécution franche, prompte et entière des engagements qu'elles ont déclaré avoir été pris envers elles-mêmes. En conséquence, les plénipotentiaires ont résolu de faire connaître au plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas que les cinq puissances, ayant pris sous leur garantie la cessation complète des hostilités, ne sauraient admettre, de la part de Sa Majesté, la continuation d'aucune mesure qui porterait un caractère hostile, et que ce caractère étant celui des mesures qui entravent la navigation de l'Escaut, les cinq puissances sont obligées d'en demander une dernière fois la révocation. Les plénipotentiaires réitèrent, du reste, dans le présent protocole, la déclaration formelle que la cessation entière et réciproque des hostilités est placée sous la garantie immédiate des cinq puissances, qu'elles n'en admettront le renouvellement dans aucune supposition, et qu'elles ont pris la détermination immuable d'obtenir l'accomplissement des décisions que leur dictent la justice et leur désir de conserver à l'Europe le bienfait de la paix générale. »

d'un congrès disputeur; Gand, la ville silencieuse, avec ses vastes canaux, que la munificence du roi Guillaume venait de faire port de mer, subissait la misère et le désespoir; Anvers, si florissante sous la Hollande, l'Amsterdam de la Belgique, avec son commerce de l'Inde, demeurait dans une profonde inquiétude, et sa population fuyait au loin. La citadelle, restée au pouvoir des Hollandais, menaçait la ville; le général Chassé, militaire ferme et dévoué à son prince, secondait le parti hollandais, très-puissant à Gand et à Anvers, qui appelait une restauration.

Dans cette anarchie, aucune ressource publique et nationale: on parlait de l'armée belge, de sa force morale et prépondérante; elle n'existait que sur le papier; les 70,000 hommes fastueusement annoncés par les journaux se réduisaient à 25,000 à peine, pour toute l'étendue du royaume, et encore mal organisés, mal armés, incapables d'entrer en campagne: la garde civique était un peu comme la création de M. de Lafayette en France, une démocratie armée, bonne pour une démonstration, et incapable d'une guerre sérieuse. Il arrivait en Belgique ce qui se produit souvent après les révolutions: il se faisait un bruit immense, un cliquetis de mots et de paroles; et quant aux résultats de gouvernement, ils étaient nuls.

Dans cette situation pourtant, les Belges dédaignaient les actes de la conférence de Londres: ils y faisaient même une opposition railleuse. Les derniers protocoles leur paraissaient une injustice, une impossibilité; les journaux et le congrès protestaient contre leur exécution. Le régent, M. Surlet de Chockier, je l'ai dit, homme modéré et respectable, n'était plus maître des opinions; partout la Belgique en feu se consumait dans les émeutes; et ce qu'il y avait de plus triste pour le caractère national, c'est que les Belges, pour résister, comptaient moins sur leurs propres forces (elles étaient nulles) que sur l'appui du parti révolutionnaire en Europe. Les chefs dominants au congrès, en correspondance avec M. de Lafayette, qu'ils avaient voulu tout d'abord pour présider la république (1), en recevaient des avis, des encouragements, des appuis. Ce peuple, qui naguère n'était rien qu'une masse en révolte, élevé jusqu'à la condition de nation régulière par la conférence de Londres, en dédaignait les actes. Comme il savait que la guerre se ferait pour lui, et qu'il était le point saillant des difficultés européennes, il se fiait, plein de sécurité, à cette situation exceptionnelle, pour se montrer injuste et exigeant, à ce point qu'il refusait formellement son adhésion aux protocoles constitutifs de la conférence de Londres.

Le vieux roi Guillaume des Pays-Bas, au contraire, après une résistance justement formulée, venait enfin d'accéder aux protocoles de la conférence: dans son opinion, la Belgique, une fois séparée de la Hollande, ne pouvait pas respirer, et par conséquent son intérêt commercial la porterait tôt ou tard à se rattacher aux flancs de la Hollande, pour laquelle, en définitive, elle était plutôt une charge qu'un appui. Le gouvernement de La Haye savait que le parti orangiste, considérable dans la plupart des grandes cités de la Belgique, gagnerait du terrain avec l'expérience. Comme les bases de la séparation réglée par la conférence proclamaient la liberté de l'Escaut, en même temps qu'elles assuraient la souveraineté de la province du Luxembourg à la Hollande, tout permettait d'espérer, dans un avenir fort rapproché, le triomphe du parti hollandais dans la Belgique; et c'est ce qui avait entraîné le roi Guillaume à envoyer des plénipotentiaires auprès de la conférence de Londres, pour négocier sur le détail des protocoles ou les conséquences de leur application. Ces deux envoyés, MM. Falck et Van Zuylen, esprits très-modérés, avaient reçu pour instruction d'adhérer d'abord aux bases posées par le protocole du 20 janvier, sauf à régler ensuite les moyens d'exécution par des actes particuliers. Tout en acceptant cette situation diplomatique, au reste fort régulière, le roi des Pays-Bas, issu de l'illustre maison de Nassau, soldat d'origine et de profession, n'en organisait pas moins un système militaire sur un large pied (2). Ce n'était pas avec ce bruit, ce fracas des journaux belges, au bout de quoi il n'y avait rien; le vieux et tout énergique souverain des Pays-Bas préparait silencieusement une forte armée, comme le grand duc d'Albe au XVIe siècle contre les Flamands, lors de la révolte des cités. Sous des chefs habitués aux commandements sérieux, tels

(1) Un moment même ils avaient voulu faire un roi de M. de Lafayette, et cela flattait toujours la vanité du vieux général, malgré ses répugnances officielles pour les royautés!

(2) *État des forces hollandaises* (mai 1831).

ARMÉE DE TERRE.

	HOMMES.
62 bataillons d'infanterie régulière.	48,000
8 régiments de cavalerie, 4 cuirassiers et 4 légers.	4,800
30 compagnies d'artillerie, 150 pièces.	3,000
6 compagnies de mineurs.	750
Garde urbaine.	12,000
Total.	68,550

ARMÉE DE MER.

	HOMMES.
1 vaisseau *le Zeeuw*, 90 canons.	730
3 frégates, *l'Eurydice*, *le Jouvan* et *l'Amphitrite*, 36 canons et 250 hommes chacune.	750
5 sloops, à 28 canons et 150 hommes.	750
2 bombardes à 22 canons et 120 hommes.	240
5 bricks, 2 à 20 canons et 110 hommes, 2 à 2 canons et 70 hommes, et 1 à 10 canons et 60 hommes.	420
3 bateaux à vapeur, 1 à 20 canons et 90 hommes, 1 à 8 canons et 70 hommes, et 1 à 4 canons et 32 hommes.	192
Total.	3,102

que le prince d'Orange et le duc de Saxe-Weimar, cette armée, à la fin du mois de mars, comptait plus de 70,000 hommes, composés d'Allemands, de Suisses, de soldats prussiens, espèces de déserteurs avoués, qui avaient pris du service sous l'étendard du roi des Pays-Bas : cavalerie, artillerie, tout était prêt, et quelques marches devaient suffire à ces troupes pour se rendre maîtresses de Bruxelles. Dans cette situation, le roi des Pays-Bas devait se croire très-modéré en acceptant les bases du protocole de séparation, telles qu'elles étaient régularisées par la conférence de Londres, lorsque ces mêmes Belges les repoussaient sans force et sans motif. Le roi disait avec quelque raison : « J'accepte les articles; les Belges n'en veulent pas, je suis donc autorisé à leur faire la guerre spontanément, sans qu'il y ait besoin de l'intervention des puissances de l'Europe : c'est une querelle de royaume à royaume. Une fois séparée de mes flancs, la Belgique est une souveraineté libre; mon droit demeure absolu de la combattre ou de traiter avec elle de la paix, et nul ne peut légitimement s'y opposer. » Ainsi parlaient les plénipotentiaires hollandais à la conférence de Londres; et ce n'était pas sans motifs rationnels qu'ils demandaient à agir comme nation indépendante.

Pendant ce temps, le congrès de Bruxelles présentait le spectacle de tumultes et d'agitations : c'était un bruit à ne pas s'entendre contre les Hollandais; on aurait dit que les Belges avaient cent mille hommes sur pied pour conquérir le monde. Toutefois, et pour s'attirer les bonnes grâces de la Grande-Bretagne, le congrès hâta l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui jusqu'alors avait été discutée et incertaine (1) : il fallait céder sur ce point, afin de se réserver d'autres; et l'élection présenta une majorité considérable. Un tel acte devait assurer l'appui de l'Angleterre, et spécialement celui du comte Grey qui dirigeait le cabinet : avec l'appui des whigs, on aurait nécessairement celui de la France; par ce double concours on pouvait espérer une modification dans les protocoles sur les limites, et se faire accorder ainsi le grand-duché de Luxembourg, l'objet spécial du débat entre les Belges et le roi Guillaume. La Belgique se constituant en monarchie, avec un roi lié par ses souvenirs et ses affections à l'Angleterre et à la France, devenait une nation considérable, nécessairement respectée par l'Europe.

Ici surgissait encore une difficulté bien grande : la constitution belge avait fixé d'une manière inflexible les limites territoriales du nouveau royaume, et ces limites étaient en complète opposition avec les frontières déterminées par la conférence de Londres. Or l'élection du roi Léopold était faite sous la condition expresse qu'il accepterait et ferait exécuter l'acte constitutionnel, ce qui rendait la situation vraiment inextricable; car le prince, lié à la conférence même, devait naturellement en suivre les instructions, tandis que les Belges lui imposaient des conditions telles que tout rapport avec la diplomatie lui était désormais interdit. A son origine, l'acceptation du prince fut donc soumise à de grandes difficultés : déjà une fois n'avait-il pas refusé le trône de la Grèce, par le motif que les conditions faites au nouvel État ne lui paraissaient pas suffisantes pour respirer? En serait-il de même en Belgique? Le prince manifestait toutes ses répugnances, lorsque des envoyés spéciaux partirent pour Londres, afin de s'entendre et de combiner avec lui un pacte mitoyen et surtout efficace. Le roi Léopold exprima son avis avec une grande franchise : « selon lui, les Belges n'avaient d'autre parti que d'accepter les protocoles; il fallait avant tout se constituer, se faire peuple et gouvernement accepté par l'Europe; après, l'on verrait : c'était folie que de prétendre lutter contre tous; et quant à lui, il ne pouvait se charger d'un tel fardeau. » Il résulta bien positivement de ces premières entrevues que le prince, tout à fait dans les opinions de la conférence, ne voulait pas s'associer aux folles exigences de la Belgique, et compromettre ainsi l'avenir de sa royauté (2).

Il se manifestait alors un mouvement de colère

(1) Les Anglais se félicitaient de l'élection probable du prince Léopold, au trône de Belgique.

« Tout ami de l'ordre doit désirer de voir conférer la couronne à une personne aussi digne de cette distinction que le prince Léopold... Le peuple de la Belgique le recevra à bras ouverts. La France et l'Angleterre garantiront la sûreté et l'indépendance du royaume, et il trouvera dans les classes bien élevées et éclairées de ses nouveaux sujets beaucoup de patriotisme et de libéralité. S'il réfléchit qu'en acceptant la couronne de Belgique, il peut rendre un service important à l'Angleterre et contribuer en même temps à la paix de l'Europe, il sentira qu'il y a de l'honneur à ne pas refuser une pareille distinction. »

(*The Courrier.*)

(2) *Réponse de Son Altesse Royale le prince de Saxe-Cobourg à M. le régent de la Belgique.*

« Monsieur le régent, c'est avec une sincère satisfaction que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, datée du 6 juin. Les circonstances qui ont retardé ma réponse vous sont trop bien connues pour avoir besoin d'une explication.

« Quel que soit le résultat des événements politiques relativement à moi-même, la confiance flatteuse que vous avez placée en moi m'a imposé le devoir de faire tous les efforts qu'il a été en mon pouvoir pour contribuer à mener à une fin heureuse une négociation d'une si grande importance pour l'existence de la Belgique, et peut-être pour la paix de l'Europe. La forme de mon acceptation ne me permettant pas d'entrer dans les détails, je dois ici ajouter quelques explications. Aussitôt que le congrès aura adopté les articles que la conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique.

« Actuellement, le congrès pourra d'un coup d'œil embrasser la position des affaires. Puisse sa décision compléter l'indépendance de la patrie, et par là me fournir les moyens de contribuer à sa prospérité avec le dévouement le plus vrai! LÉOPOLD.

» Londres, ce 26 juin 1831. »

parmi les membres de la conférence de Londres contre la Belgique. « Jusqu'ici, disait-on, on avait tant accordé à ce peuple, encore sans nationalité; il suffisait qu'on l'abandonnât au roi des Pays-Bas pour qu'il fût enseveli sous le drapeau hollandais, et les Belges insensés méconnaissaient cette situation, à ce point de refuser d'accéder, même à une transaction rationnelle! On était parvenu à vaincre le juste entêtement de la maison d'Orange, d'une fermeté traditionnelle dans ses volontés, et l'on ne pouvait arriver à dompter quelques révolutionnaires livrés à eux-mêmes sans moyens de résistance et qui profitaient des complications de l'Europe pour faire les mutins!» Ce fut alors que la conférence prit comme moyen coercitif, le rappel de lord Ponsonby et du général Belliard, ambassadeurs anglais et français, auprès du nouveau gouvernement de Bruxelles: en même temps, l'envoyé belge à Paris reçut ses passe-ports avec ordre de quitter la capitale aussitôt. On croyait par ces rigueurs déterminer l'adhésion aux derniers protocoles.

Ces mesures ne firent aucune impression sur le congrès de Bruxelles qui déclara préférer une prise d'armes à ces termes moyens, et l'on vit éclater une confusion étrange et soudaine : ce n'est pas que ce congrès eût le sentiment exagéré de sa force, à ce point de prétendre résister aux volontés de l'Europe; mais il savait, je le répète, qu'on se battrait pour lui : maître par sa position de la paix et de la guerre, tous les sacrifices seraient faits pour empêcher un conflit; cette conviction le rendait hautain et insubordonné. Le rappel de lord Ponsonby et du général Belliard, sur lequel on avait compté, ne produisit qu'un effet médiocre, et les envoyés belges insistèrent pour la modification des protocoles primitifs, spécialement sur la cession du Luxembourg.

C'était alors que le prince de Talleyrand et lord Palmerston examinaient à part une question des plus sérieuses, celle des moyens de coercition, tant à l'égard de la Hollande que vis-à-vis les Belges, au cas des complications probables; à tout prix il fallait éviter la guerre européenne. Dès que l'armistice avait été notifié à la Hollande et à la Belgique, c'est-à-dire au mois de décembre 1830, on avait dû songer aux moyens de le faire respecter : il fallait arracher l'épée de la maiu des combattants, et par qui cette coercition aurait-elle lieu? La Prusse ne demandait pas mieux que d'intervenir, elle y était profondément intéressée comme membre de la Confédération germanique; mais la présence des troupes prussiennes sur le territoire belge amenait nécessairement les hostilités d'une armée française, et ce conflit était dangereux. L'Autriche et la Russie pouvaient bien conseiller, appuyer le roi des Pays-Bas, mais l'éloignement ne permettait pas une action actuelle et immédiate. Il fallait donc trouver un autre moyen d'agir sur la volonté des Belges récalcitrants (1); c'est ce qui détermina le prince de Talleyrand et lord Palmerston à signer un traité secret, à part de la conférence : il y était dit que la France et l'Angleterre uniraient leurs efforts pour faire respecter l'armistice. A cet effet, une flotte britannique devait être prête à pénétrer dans l'Escaut jusqu'à Anvers, en même temps qu'une armée française s'organiserait sur les frontières belges. Tout cela devait se faire sans effort extraordinaire et presque sans bruit; l'Angleterre armerait quelques vaisseaux : la sûreté de la France exigeait qu'une armée se réunît aux frontières du Nord; il n'y aurait donc plus qu'à la mettre en mouvement et lui donner la direction nécessaire selon les événements et les circonstances. Le but de ces armements devait être, en cas de besoin, bien précisé et justifié, ce n'était que pour soutenir l'armistice, c'est-à-dire pour empêcher que la Hollande et la Belgique en vinssent aux mains, de manière à compromettre la paix du monde. La Belgique était reconnue puissance neutre par tous, et on devait faire respecter les privilégés et la condition d'État indépendant.

La position du prince Léopold, ainsi que je l'ai fait déjà pressentir, était d'une grande difficulté : s'il avait accueilli avec une extrême bienveillance les députés belges, il ne leur avait pas dissimulé « que son acceptation serait subordonnée, en tous cas, aux conditions imposées par la conférence de Londres, et que si plus qu'un autre il voulait le bonheur et l'indépendance de la Belgique, il les désirait dans les conditions mêmes d'un État politique régulier, c'est-à-dire dans les bons rapports avec toute l'Europe; » de leur côté, les députés belges invoquaient les actes de leur constitution qui ne permettaient pas d'accepter un territoire morcelé et restreint. Dès lors la solution deve-

(1) *A Leurs Excellences MM. Falck et baron Van Zuylen Van Nyevelt.*

« Foreign-Office, 7 juin 1831.

« Les soussignés plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, ont pris connaissance de la note que MM. les plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas ont adressée, par l'entremise de lord Palmerston, à la conférence de Londres, le 5 de ce mois.

« En réponse à cette note, les soussignés croient de leur devoir d'informer MM. les plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas que, d'après les rapports reçus hier de Bruxelles, les Belges n'ont pas accepté les bases de séparation, et que, par conséquent, ils ne se sont pas placés dans la même relation envers les cinq puissances dans laquelle se trouve à leur égard Sa Majesté le roi des Pays-Bas, qui a adhéré entièrement à ces bases; que lord Ponsonby est définitivement rappelé; que le général Belliard a reçu du gouvernement de Sa Majesté le roi des Français l'ordre de quitter Bruxelles aussitôt que lord Ponsonby partirait de cette ville; et que la conférence s'occupe des mesures que pourraient exiger les engagements contractés par les cinq puissances envers le roi des Pays-Bas.

« *Signé :* Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bülow, Lieven, Matuszewicz. »

nait plus inextricable que jamais; le congrès de Bruxelles disait : « Vous ne pouvez être roi des Belges qu'à la condition de jurer le pacte constitutionnel; » et la conférence répondait : « Il n'y aura ni roi ni État si vous n'acceptez pas nos articles. » C'était ici une de ces impasses dont il est difficile de sortir en diplomatie.

Cependant comme le prince Léopold était le favori du parti whig, comme cette élection était saluée par l'Angleterre avec un sentiment de joie indicible, lord Palmerston et M. de Talleyrand se remirent à l'œuvre pour amener un résultat indispensable dans l'état des esprits; et voici les questions qu'ils se posèrent eux-mêmes : « Ne serait-il pas possible de trouver un biais, un prétexte, une combinaison quelconque qui, en laissant en suspens les questions capitales et fondamentales des protocoles primitifs, irait d'abord au plus pressé, c'est-à-dire à faire cesser l'état d'anarchie qui déchire la Belgique, et lui donnerait un souverain? Une fois l'ordre établi, les négociations seraient reprises en réservant tous les droits, toutes les prétentions de chacun. » Ce terme moyen qui ne finissait rien, débattu et arrêté entre lord Palmerston et M. de Talleyrand, fut ensuite soumis à la conférence de Londres; on posa devant elle toutes les impératives nécessités de la situation : comment contraindre les Belges à accepter définitivement les protocoles? Ferait-on la guerre, et qui occuperait la Belgique? Il fallait un provisoire, et l'on signait pour en finir : c'était déjà quelque chose que de substituer à l'anarchie un roi, une nationalité et un système neutre. L'addition suivante fut donc faite en 18 articles aux protocoles primitifs : « Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des provinces-unies des Pays-Bas en l'année 1790. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815. Les cinq puissances emploieront leurs bons offices pour que le *statu quo*, dans le grand-duché de Luxembourg, soit maintenu pendant le cours de la négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira avec le roi des Pays-Bas et avec la Confédération germanique, au sujet dudit grand-duché, négociation distincte de la question des limites entre la Hollande et la Belgique (1). — Il est entendu que la forteresse de Luxembourg conservera ses libres communications avec l'Allemagne. — La participation de la Belgique à la navigation du Rhin, par les eaux intérieures entre ce fleuve et l'Escaut, formera l'objet d'une négociation séparée entre les parties intéressées, à laquelle les cinq puissances prêteront leurs bons offices. — La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront tracées conformément aux principes posés dans les présents préliminaires, formera un État perpétuellement neutre. — Les cinq puissances, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire. — Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère. »

Ce protocole, qui laissait en suspens toutes les difficultés, œuvre du roi Léopold, fut accepté par les députés belges, comme une solution nécessaire qui permettait la sanction définitive à la royale élection. Le parti modéré en Belgique commençait à prendre peur; car l'anarchie désolait toutes les villes, et la démocratie en action menaçait la propriété. La centralisation du pouvoir était appelée par tous, et la combinaison nouvelle satisfaisait aux premiers besoins de la nation; l'on pouvait dire que le royaume de Belgique entrait dans le droit public des nations : passage difficile que les peuples achètent souvent par de grandes crises! Ici tout s'était fait avec ordre, avec régularité, sans que le pays fût agité profondément (2). Prince d'une froide sagacité, aux habitudes anglaises, le prince Léopold accueillit avec une bienveillance raisonnée les harangues qui lui furent adressées; il y répondit avec une modération, un rationalisme qui devaient plaire aux hommes sérieux de la conférence. Le prince ne fit plus de difficultés de se rendre à Bruxelles, et le corps diplomatique le pria même de hâter son voyage sur le continent (3). L'accepta-

(1) Cette condition était expliquée au roi des Pays-Bas dans une note de la conférence de Londres (du 7 juin 1831) adressée aux plénipotentiaires hollandais.

« ... Les cinq puissances ne feront aux parties intéressées la proposition d'un échange du grand-duché de Luxembourg, qu'après l'adhésion des Belges aux bases de séparation fixées par la conférence, et déjà adoptées par Sa Majesté... Les arrangements qui auraient pour but d'assurer à la Belgique la possession du grand-duché, seront des arrangements de gré à gré : cette possession ne pourra être acquise que moyennant de justes compensations; ces principes sont et seront toujours ceux des cinq puissances; ils n'entravent nullement les déterminations du roi; loin de porter atteinte à ses droits, ils en attestent le respect et ne tendent qu'à amener, s'il se peut, à la faveur des équivalents que Sa Majesté jugerait pouvoir accepter, et sur la base d'une utilité réciproque, des arrangements dont l'unique but serait d'assurer l'affermissement de la paix .. »

(2) Le prince Léopold de Saxe-Cobourg avait été élu roi des Belges, dans la séance du congrès national du 4 juin 1831. Sur cent quatre-vingt-seize membres, cent cinquante-deux votèrent pour le prince.

(3) Le prince Léopold répondit en ces termes à la députation belge qui vint lui apporter le décret du congrès : « Messieurs, je suis très-sensible au vœu du congrès belge, dont vous êtes les organes. Cette marque de confiance est d'autant plus flatteuse pour moi, qu'elle n'a point été recherchée de ma part. Les destinées hu-

tion du prince Léopold de Saxe-Cobourg une fois accomplie, le nouveau roi se portait comme l'intermédiaire naturel entre les Belges et la conférence de Londres. La bienveillance spéciale des whigs pour le monarque élu avait donné une nouvelle direction aux actes de la diplomatie; si lord Palmerston venait de déclarer formellement que le refus des Belges sur l'acceptation des bases du protocole primitif les mettait en hostilité avec l'Europe entière; si lord Ponsonby et le général Belliard avaient demandé leurs passe-ports et s'étaient retirés de la cour de Bruxelles, tous ces actes hostiles au fond étaient plutôt des menaces que le résultat d'une situation véritablement désespérée. La ténacité turbulente des Belges obtenait un résultat favorable, la signature des dix-huit articles : ces articles étaient évidemment une concession ; mais devait-on faire la guerre aux Belges pour les contraindre à accepter les premiers protocoles? Y aurait-il une invasion simultanée de Prussiens, d'Anglais, de Hollandais et de Français? Dans l'état si effervescent des esprits, la présence de ces troupes toutes prêtes à se précipiter les unes sur les autres, n'amènerait-elle pas le conflit que l'Europe voulait éviter? La conférence de Londres eut donc à examiner la question suivante : savoir, s'il n'était pas nécessaire de contraindre le roi des Pays-Bas et les Belges à garder l'acte d'armistice, s'il le fallait, même par une force armée. C'est sur ce point que lord Palmerston et le prince de Talleyrand s'étaient entendus : une armée était prête sur la frontière nord de la France, pour pénétrer en Belgique, comme une flotte anglaise se tenait aux Dunes pour entrer, pavillon déployé, dans l'Escaut, s'il y avait nécessité évidente. D'après le mot expressif de M. de Talleyrand, la France et l'Angleterre devaient être comme deux gendarmes qui interviennent pour interdire le duel et enlever les armes aux combattants.

L'annexe des dix-huit articles qui modifiaient si formellement les premières bases adoptées par la conférence, venait de parvenir aux plénipotentiaires du roi des Pays-Bas. MM. Falck et le baron Van Zuylen en donnèrent immédiatement connaissance à leur gouvernement satisfait peut-être au fond que les Belges, en manquant eux-mêmes aux conditions du premier acte, donnassent ainsi un juste prétexte à une rupture désirée par la Hollande (1). Désormais le roi des Pays-Bas était dans son droit; rien n'était plus légitime que ses plaintes, je dirai même que sa colère : le roi, sur les instances de l'Angleterre et d'après les conseils de la Prusse, avait accepté les bases de la séparation; il l'avait fait malgré lui; et voilà que par un caprice des Belges la conférence, loin de se montrer ferme dans les conditions qu'elle-même avait prescrites, semblait y renoncer spontanément : était-ce là de la dignité et de la fermeté politiques? « Lorsque les progrès de la rébellion, disait le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, eurent rendu nécessaire l'appui des alliés du roi, Sa Majesté réclama leur coopération en vertu des traités, afin de rétablir l'ordre légal. La conférence de Londres, quoique réunie dans ce but, au lieu de chercher à l'atteindre, comme elle en avait fait concevoir l'espérance, ne tarda pas à prendre une direction opposée en admettant les résultats de l'insurrection. Cependant, elle annonça hautement, qu'en partant du principe de la séparation de la Hollande et de la Belgique, les droits de la première seraient respectés et maintenus. Par son douzième protocole, elle proposa des bases destinées à établir la séparation de la Belgique et de la Hollande. Nonobstant de graves motifs qui se présentaient pour ne point les admettre, le roi les accepta dans le but de rendre sans retard à la Hollande cette sûreté extérieure, et de lui garantir la durée de cette tranquillité intérieure dont le respect est expressément imposé aux Belges. La Belgique suivit une autre route. Elle continua de produire successivement de nouvelles prétentions insoutenables, se refusa à l'arrangement proposé, et s'oublia envers la conférence par des procédés jusqu'ici inconnus dans les fastes diplomatiques. Cet état de choses s'étant prolongé pendant plusieurs mois, le roi se vit dans le cas d'insister sur l'exécution de l'engagement

maines ne présentent pas une tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance et à consolider les libertés d'une nation. Il n'y a qu'une mission d'une aussi haute importance qui puisse me déterminer à abandonner une position indépendante et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son affection. J'accepte donc, messieurs, l'offre que vous me faites. Il est entendu qu'il appartiendra au congrès des représentants de la nation de prendre les mesures propres à constituer le nouvel État, à lui assurer le moyen d'être reconnu par les puissances de l'Europe. C'est ainsi que le congrès me mettra à même de me dévouer entièrement à la Belgique, d'employer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans des contrées dont l'amitié lui est nécessaire, et de lui assurer, autant que cela dépendra de ma coopération, une existence indépendante et heureuse. »

(1) *A Son Excellence le vicomte Palmerston.*

« Londres, 5 juin 1831.

« Les soussignés, plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, ont l'honneur de rappeler à Son Excellence le vicomte Palmerston le contenu de la note qu'ils ont présentée à la conférence le 21 mai ; il y fut déclaré que, si les Belges n'adhéraient sans délai aux bases de la séparation fixées par les cinq cours, Sa Majesté s'estimerait libre d'agir pour son propre compte, afin de faire cesser la longue incertitude si nuisible aux intérêts de ses sujets fidèles... Puisque maintenant plusieurs jours se sont écoulés depuis l'échéance du terme accordé au gouvernement belge par la conférence de Londres, les soussignés remplissent un devoir impératif en demandant des éclaircissements sur les résultats obtenus, afin que leur souverain, sur le rapport qu'ils s'empresseront de lui en faire, puisse prendre les mesures qu'exige l'état actuel des

contracté par la conférence, d'obliger la Belgique à se conformer aux bases proposées de séparation. La conférence fixa le 1[er] juin comme terme de rigueur pour l'acceptation aux autorités de la Belgique. Ce terme et les premiers jours du mois s'étant écoulés sans résultat, la conférence, par une note du 7 juin, prévint les plénipotentiaires du roi que, d'après les informations reçues la veille de Bruxelles, les Belges ne s'étaient pas placés envers les cinq puissances, par l'acceptation des bases de séparation, dans la position où se trouvait à leur égard le roi qui avait pleinement adhéré à ces mêmes bases; que lord Ponsonby était définitivement rappelé, que le général Belliard avait reçu du gouvernement de Sa Majesté le roi des Français, l'ordre de quitter Bruxelles, et que la conférence s'occupait des mesures que pourraient réclamer les engagements contractés envers le roi par les cinq puissances (1). »

Tout cela était exact, et le cabinet de La Haye était dans son droit. « Le roi prenait ses mesures, continuait le manifeste, afin de combiner ses propres moyens avec ceux des cinq puissances pour atteindre le but désiré, lorsqu'il apprit que la conférence, au lieu de concerter de son côté des mesures coercitives, en exécution des arrangements formels contractés par elle envers le roi, s'était déterminée à adopter une marche entièrement différente; qu'en cédant au refus des Belges d'accepter les bases établies, elle s'occupait d'une nouvelle combinaison diamétralement opposée à la première, éminemment préjudiciable aux droits reconnus de la Hollande. » Dans la conviction profonde de sa légitimité traditionnelle, le roi des Pays-Bas croyait déjà que c'était une immense concession que d'avoir accepté le protocole fondamental. Aussi le cabinet de La Haye continuait à se plaindre : « Les dix-huit articles que Vos Excellences m'ont fait l'honneur de m'adresser, et qui sont proposés aux deux partis comme un projet de préliminaires d'un traité de paix, changent toutes les combinaisons. Le contenu inattendu de cette pièce a d'autant plus douloureusement affecté Sa Majesté que, d'après ce qui en résulte, la conférence n'a pas jugé devoir accueillir une seule des observations multipliées, produites par les plénipotentiaires des Pays-Bas. La plupart de ces articles semblent résulter d'un concert avec ceux qui exercent le pouvoir en Belgique; mais sans s'arrêter à cette apparence, il est de fait qu'ils furent simultanément communiqués à la Belgique et à la Hollande, et que préalablement on ne consulta point sur leur contenu le cabinet de La Haye, comme Sa Majesté avait lieu de s'y attendre... Quelque grave, au reste, que soit la crise dans laquelle un concours de circonstances funestes a impliqué l'Europe, et plus spécialement la Hollande, les efforts du roi, calme au milieu de l'agitation générale, continueront de tendre à conjurer l'orage, en alliant la modération à la fermeté. A l'exemple des souverains les plus puissants, il pourra céder à la nécessité, en abandonnant à leur sort ceux de ses sujets qui se sont soustraits à son autorité, mais jamais il ne leur sacrifiera les droits de la Hollande. Or un examen réfléchi l'ayant convaincu que les articles préliminaires livreraient à la merci de l'insurrection les intérêts les plus chers de la patrie, il ne peut dès lors les accepter, et doit derechef réclamer de la part des cinq puissances, comme j'ai l'honneur de le faire en son nom, par la présente, l'exécution de l'engagement synallagmatique que les puissances et le roi ont contracté... »

Cette protestation était dictée par un sentiment de justice et d'évidente équité : elle invoquait les actes de la conférence; les Belges sortaient des règles prescrites à leur nationalité; et dans cette lutte le vieux roi Guillaume pouvait recourir aux armes. Pour l'éviter, la conférence de Londres avait député auprès de lui le baron de Wessenberg, chargé d'affaires d'Autriche, fort aimé du roi des Pays-Bas, et qui

affaires, tant dans l'intérêt de la dignité, que dans celui de la sûreté de la Hollande.

« *Signé* : FALCK, VAN ZUYLEN VAN NYEVELT. »

(1) *A Son Excellence le vicomte Palmerston.*

« Londres, 6 juin 1831.

« Les soussignés, plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, s'acquittent d'un devoir impératif en fixant l'attention du lord Palmerston, et par son entremise, celle de la conférence de Londres, sur la lettre que lord Ponsonby a écrite à M. Lebrun, le 27 mai dernier, lettre qui a été communiquée au soi-disant congrès à Bruxelles, rendue publique par tous les journaux et soumise aux délibérations de ladite assemblée.

« Sans faire mention des sentiments pénibles que leur a causés la lecture de cette pièce, les soussignés se borneront à s'élever de la manière la plus explicite contre tout ce que M. l'agent de la conférence a jugé à propos d'exposer à l'égard d'une cession éventuelle du grand-duché de Luxembourg.

« De la manière dont lord Ponsonby a parlé dans sa lettre, de cette cession, il s'est arrogé un droit que personne n'a pu lui conférer; il a flatté d'un espoir illusoire l'esprit envahissant qui caractérise l'insurrection; enfin il a attaqué les droits inaliénables du roi par des promesses diamétralement opposées au langage constamment uniforme qu'ont tenu les interprètes du gouvernement de Sa Majesté, soit à La Haye, soit ici.

« Le roi s'en tient à l'acte de séparation que les cinq puissances lui ont proposé et qu'il a accepté sans réserve; par l'article 2 de cet acte, le grand-duché est expressément reconnu possession de la maison de Nassau; il est donc difficile de concevoir qu'il pourrait être question d'une négociation sur cette souveraineté, laquelle, même après l'adhésion illimitée aux bases de séparation de la part de la Belgique, ne laisse pas de rencontrer les plus grandes difficultés, attendu que ce grand-duché a remplacé, pour le roi et les princes de sa maison, ses États héréditaires, et qu'il est d'une valeur inappréciable à ses yeux. En conséquence, les soussignés doivent protester contre cette partie de la lettre de lord Ponsonby, ainsi qu'ils le font de la manière la plus positive par la présente, ils la contredisent formellement et en laissent les conséquences à la charge de son auteur.

« *Signé* : FALCK, VAN ZUYLEN VAN NYEVELT. »

devait l'amener à de bonnes conditions : « Les nouveaux articles, lui disait-il, loin de blesser les droits du roi, leur donnaient au contraire une nouvelle sanction ; la possession du grand-duché de Luxembourg lui était reconnue ; et au cas où sa cession serait consentie, on devrait toujours admettre une légitime indemnité : la cession n'était pas imposée ; seulement on prévoyait le cas où elle aurait lieu, et jusque-là tout était en suspens. » A ces raisonnements spécieux le roi répondait, toujours avec sa logique inflexible, « que désormais c'était une querelle, un débat entre la Hollande et la Belgique, États indépendants et séparés ; qu'il avait ainsi le droit de paix et de guerre, sans qu'il y eût nécessité d'une intervention des puissances. »

Au fond de l'âme, le roi Guillaume, vivement blessé de tous les actes irréguliers qui avaient suivi la révolution belge de septembre 1830, avait espéré que la séparation, accomplie sur les bases fixées par la conférence, serait suivie de l'élection royale d'un de ses fils : le refus primitif du prince Léopold l'avait confirmé dans cette pensée, et l'on disait à La Haye que la Belgique, livrée à des divisions intestines, sans commerce, sans relations, reviendrait naturellement se placer sous le sceptre du prince d'Orange ou du prince Frédéric. Cet espoir maintenant était entièrement déçu, et le roi Guillaume ne cherchait qu'un prétexte pour prendre les armes : les Belges le lui fournissaient eux-mêmes (1), puisque le refus d'accepter les bases primitives de la séparation venait entièrement d'eux. La maison de Nassau était fière et belliqueuse de sa nature ; les princes qui la représentaient glorieusement étaient alors à la tête d'une armée formidable qui, par un seul mouvement en avant, pouvait balayer la milice nationale de la Belgique. Les princes d'Orange et Frédéric des Pays-Bas, le duc de Saxe-Weimar, soldats solides, s'étaient montrés sur le champ de bataille de Waterloo ; ils reprenaient les armes avec orgueil, puisque la Belgique méconnaissait les actes de la conférence. Le roi de Hollande se trouvait dégagé de tout ménagement envers le pays hostile qu'il attaquait ; son droit souverain était incontestable, nul ne pouvait le nier. Aussi le baron de Wessenberg, sans espérance de réussir dans sa mission à La Haye, écrivait des dépêches successives pour informer la conférence de Londres du peu de succès de ses démarches, ne dissimulant pas que le roi des Pays-Bas armait dans des proportions considérables, et qu'au premier signal, les troupes franchiraient les frontières pour attaquer les Belges. Ces informations parvenaient à M. de Talleyrand et à lord Palmerston qui alors arrêtaient en principe « qu'à la France et à l'Angleterre appartenait le droit de maintenir l'armistice entre les Hollandais et les Belges, parce qu'une fois le hasard des batailles essayé, nul ne pouvait en prévoir les conséquences. » Or les moyens arrêtés entre les ministres de France et d'Angleterre, je le répète, étaient l'apparition d'une flotte anglaise dans l'Escaut, en même temps qu'une armée française pénétrerait en Belgique ; tout cela dans les conditions fixées d'une intervention limitée par le temps et les frontières, afin de n'alarmer aucune des puissances intéressées, la Prusse spécialement dont les troupes étaient déjà sur le Rhin.

Le mouvement hostile qu'avaient prévu les dépêches du baron de Wessenberg se réalisa sans hésitation du côté de la Hollande : un conseil se réunit le 1er août à La Haye, et le roi annonça aux généraux « que les hostilités recommenceraient le 4 août par une invasion sur les frontières belges. La guerre ainsi déclarée au gouvernement de Bruxelles, une lettre du général Chassé, qui commandait la citadelle d'Anvers, au général belge Thabor, gouverneur de la ville, dénonça l'armistice qui finissait le 4 août, à neuf heures et demie du soir (2). Cette résolution du

(1) Ces armements inquiétaient la conférence de Londres, elle voulait les empêcher par tous les efforts et les conseils pacifiques.

A Leurs Excellences MM. Falck et baron Van Zuylen Van Nyevelt

« Foreign-Office, le 7 juin 1831.

« La conférence, étrangère à la lettre de lord Ponsonby, ne peut que se référer au protocole n° 24, daté du 21 mai dernier. Trois principes ont été posés par ce document, savoir : au premier lieu, que les arrangements qui auraient pour but d'assurer à la Belgique la possession du grand-duché de Luxembourg seraient des arrangements convenus de gré à gré ; en second lieu, que cette possession ne saurait être acquise que moyennant de justes compensations ; et en troisième lieu, que les cinq puissances ne feraient aucune proposition de cet échange aux parties intéressées, qu'après l'adhésion des Belges aux bases de séparation fixées par la conférence, et déjà acceptées par le roi des Pays-Bas. Ces principes sont et resteront toujours ceux des cinq puissances. Ils n'entravent en aucune manière les déterminations de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. Loin de porter atteinte à ses droits, ils en attestent le respect et ne tendent qu'à établir, s'il est possible, cette paix dont le maintien est l'objet de ses propres vœux, aussi bien que ceux des cinq puissances. »

(2) *Lettre du général Chassé au général Thabor, commandant militaire d'Anvers*

« Citadelle d'Anvers, 2 août 1831.

« Monsieur le général, d'après les ordres supérieurs qui me sont parvenus aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous prévenir, aux termes de la ratification de la convention qui règle la suspension d'armes entre la citadelle et la place d'Anvers, en date du 5 novembre 1830, que Sa Majesté le roi des Pays-Bas ayant décidé la reprise des hostilités, la suspension d'armes avec la citadelle doit être dénoncée comme elle l'est par la présente ; la reprise des hostilités devant en conséquence avoir lieu dans trois fois vingt-quatre heures, ou jeudi 4 du présent mois d'août, à neuf heures et demie du soir. En me conformant ainsi aux termes de nos conventions, je compte sur ce que ce délai sera également observé de votre part, et dois vous prévenir aussi que s'il n'était pas strictement observé jusqu'à ce terme, si notre communication était interceptée ou des travaux

roi des Pays-Bas fut communiquée à la conférence de Londres par les plénipotentiaires hollandais, en même temps que le roi Léopold écrivait officiellement au roi des Français pour lui annoncer la reprise des hostilités et lui demander des secours.

Cette lettre invoquait le texte des protocoles, la garantie sacrée de neutralité que la Belgique avait désormais aux yeux de l'Europe. La première condition du respect pour la neutralité n'était-elle pas que nulle force ne pût entrer en Belgique que d'un commun concert avec la conférence de Londres? Le roi de Hollande méconnaissait cette condition essentielle par une attaque soudaine et à main armée; c'était moins encore la Belgique qu'il attaquait que la conférence elle-même. Cet appel à l'intervention simultanée de la France et de l'Angleterre était prévu; il ne fallait qu'une médiocre perspicacité pour sentir et deviner que le roi Guillaume, à la tête de soixante et dix mille hommes, tenterait un effort contre les Belges. On peut donc supposer que le désir de maintenir et fortifier sa position ministérielle fut le mobile de M. Casimir Périer, lorsqu'il résolut de rester au pouvoir parce que le cabinet de La Haye commençait les hostilités : « Le roi de Hollande, disait le président du conseil, a dénoncé l'armistice et annoncé la reprise des hostilités contre les Belges, pour le soir 4 août, à neuf heures et demie. Ce matin, à cinq heures, le roi a reçu une lettre du roi des Belges qui lui demande le secours d'une armée. Le roi ayant reconnu l'indépendance du royaume de la Belgique et sa neutralité de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les circonstances étant pressantes, obtempère à la demande du roi des Belges. Il fera respecter les engagements pris d'un commun accord avec les grandes puissances. Dans de telles circonstances, le ministère reste : il attendra la réponse des chambres au discours de la couronne. »

Cet état de guerre entre la Hollande et la Belgique était inévitable, et prévu depuis longtemps : aussi le corps d'expédition français se trouva tout prêt à marcher gaiement, comme de vieilles troupes, avec les divisions de guerre sur les frontières de la Belgique (1). On s'y attendait depuis six mois, et l'avant-garde put y pénétrer dès le lendemain de la rupture de l'armistice. Le roi confia le commandement de l'armée au maréchal Gérard, son vieil ami, dont la prudence expérimentée n'irait pas au delà de ses instructions si étroitement limitées par les dépêches de M. de Talleyrand; car le prince, inquiet de l'effet produit par une telle résolution sur l'Europe entière, écrivait : « Ce n'était pas la guerre (on devait en convaincre chacun), mais un mouvement offensif destiné à réprimer les hostilités entre les Hollandais et les Belges. »

L'armée qui pénétrait en Belgique se composait de quatre divisions d'infanterie, de deux divisions de cavalerie de ligne et de cavalerie légère, avec une grande réserve de cuirassiers et l'artillerie de campagne nécessaire : le tout s'élevant à 36 ou 40,000 hommes, braves, déterminés, animés d'une

entrepris pendant ce temps, je serais dans le cas de procéder sur-le-champ à la reprise des hostilités.

« *Signé* : Baron Chassé. »

(1) *État de l'armée du Nord.*

M. le maréchal comte Gérard, commandant en chef.

État-major. — MM. les lieutenants généraux Saint-Cyr-Nugues, chef d'état-major général ; Neigre, commandant l'artillerie ; Haxo, commandant le génie ; Delsacuville, intendant général.

PREMIÈRE DIVISION D'INFANTERIE.

M. le lieutenant général Barrois ;

M. Harlet, maréchal de camp ; 20e léger, M. Gemeau, colonel ; 5e de ligne, M. Gréard, colonel ;

M. Horel, maréchal de camp ; — 11e de ligne, M. Maingarnaud, colonel ; 33e de ligne, M. Husson, colonel.

CAVALERIE.

M. le lieutenant général Dejean ;

M. de Latour-Maubourg, maréchal de camp ; — 5e dragons, M. de Laffille, colonel ; 10e dragons, M. de Galz-Malvirade, colonel ;

M. de Rigny, maréchal de camp ; — 1er de chasseurs, M. Pruès, colonel ; 2e hussards, M. Ducroc de Chabannes, colonel.

DEUXIÈME DIVISION D'INFANTERIE.

M. le lieutenant général Teste ;

M. Paret de Morvan, maréchal de camp ; — 11e de ligne, M. Sausel, colonel ; — 12e de ligne, M. Boariai, colonel ;

M. Tholosé, maréchal de camp ; — 39e de ligne, M. Limonier, colonel ; 44e de ligne, M. Ollagnier, colonel.

TROISIÈME DIVISION D'INFANTERIE.

M. le lieutenant général Tiburce Sébastiani ;

M. Christiani, maréchal de camp ; — 19e léger, M. de Hennault de Bertaucourt, colonel ; 7e de ligne, M. Boucher, colonel ;

M. George, maréchal de camp ; — 25e de ligne, M. Rossi, colonel ; 65e de ligne, M. Arnaud, colonel.

QUATRIÈME DIVISION D'INFANTERIE.

M. le lieutenant général Hulot ;

M. Henrion, maréchal de camp ; — 11e léger, M. de Laborde, colonel ; 22e de ligne, M. de Salles, colonel ;

M. Voirol, maréchal de camp ; — 19e de ligne, M. Meslin, colonel, 30e de ligne, Durocheret, colonel.

CAVALERIE LÉGÈRE.

Première brigade détachée. — M. de Lawœstine, maréchal de camp ; — 4e chasseurs, M. Bouverie, colonel ; 3e hussards, M. Kleinenberg, colonel.

Deuxième brigade détachée. — Son Altesse Royale le duc d'Orléans ; — 1er de hussards, M. Pozac, colonel ; 1er de lanciers, M. Bro, colonel.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

M. le lieutenant général baron Gérard ;

M. Merlin, maréchal de camp ; — 1er de cuirassiers, M. Sauvart-Gastonl, colonel ; 4e de cuirassiers, M. Schneit, colonel ;

M. Rabusson, maréchal de camp ; — 5e de cuirassiers, M. Canuet, colonel ; 6e de cuirassiers, M. Rogé, colonel.

A chaque division était attachée une batterie d'artillerie, l'administration et les ambulances, etc.

ardeur sans pareille, comme toujours, lorsque le soleil des batailles reluit pour nos soldats. L'organisation n'en était pas absolument complète; la plupart des officiers généraux durent faire leur équipement de guerre en vingt-quatre heures. Entreprendre ainsi une campagne sérieuse et longue, c'eût été imprudent; mais on était à peu près certain qu'une démonstration suffirait pour faire respecter l'armistice; il fallait seulement prouver au roi des Pays-Bas que ce qu'il allait entreprendre était moins une campagne contre la Belgique qu'une guerre sérieuse contre deux grandes puissances, l'Angleterre sur mer, la France sur terre, et qu'une résistance aux actes de la conférence de Londres était dès lors impossible.

Cependant l'armée des Pays-Bas fortement organisée marchait en avant (1); le prince d'Orange s'adressait à elle dans un vieux langage de fermeté militaire et d'habileté diplomatique, afin de remuer ces masses allemandes, suisses, hollandaises. « Appelé, disait-il, par la volonté de mon père et de mon roi à prendre le commandement de l'armée, je me place à votre tête le jour même où il a prononcé ce mot : *En avant!* Les témoignages d'amour et de fidélité que vous n'avez cessé de donner au roi et à la patrie, et qui peuvent servir de sublime exemple aux peuples de l'Europe, me sont un sûr garant de la vaillance que vous allez déployer sur le champ de bataille. Là peut-être sous peu de jours, nous aurons à combattre pour les véritables intérêts de la patrie, et pour obtenir des conditions avantageuses d'une séparation de ces provinces qui se sont soustraites à l'autorité de ce même prince pour lequel nous sommes prêts à sacrifier notre vie et nos plus chers intérêts. Mais tout en ayant recours aux armes, le roi, véritable père de ses sujets, ne repousse pas les négociations, quelque infructueuses qu'elles aient été jusqu'à présent. Les plénipotentiaires auprès de la conférence de Londres continueront à y défendre les droits de la nation. J'espère aujourd'hui vous convaincre, l'épée à la main, que le sang des Nassau coule toujours dans mes veines, et qu'aucun sacrifice ne me paraîtra trop grand pour assurer le bonheur de cette terre qui me vit naître, et pour l'indépendance de laquelle nos aïeux combattirent avec succès des armées supérieures aux nôtres par le nombre, jamais par le courage. Au quartier général de Breda, le 1er août 1831, GUILLAUME, prince d'Orange. »

Ce ferme langage rappelant les antiques proclamations du prince de Nassau contre les Espagnols, restait néanmoins dans les conditions diplomatiques : ainsi tous reconnaissaient l'autorité de la conférence de Londres, tous parlaient de faire exécuter les articles, parce que la conférence c'était l'Europe, ou au moins l'image des grands cabinets représentés par des hommes modérés de principes, et qui voulaient maintenir la paix à tout prix. Le même jour, une marche en avant de l'armée hollandaise s'accomplit sur toute la frontière belge; avec la fermeté de troupes braves et déterminées, l'armée des Pays-Bas composée d'Allemands, de Suisses, de Prussiens, comme les bandes du XVIe siècle, se porta sur Malines, Tirlemont; tandis que la division du duc de Saxe-Weimar s'avançait à marches forcées sur Bruxelles. Cette armée, pleine d'ardeur, comptait en finir dans une semaine, et ces Belges, naguère si hardis dans la parole, fuyaient comme des troupeaux éperdus (2) sans tenter même la résistance. Le roi Léopold avait fait appel à leur courage : il leur avait promis de défendre dignement sa nouvelle couronne : appelé dès les premiers jours à tirer l'épée, il promettait de la tenir d'une main ferme; mais il lui fallait le concours des citoyens. Et ce fut en vain qu'il réclama leur assistance : ni la terrible garde civique, ni les patriotes turbulents, ni même l'armée régulière mal organisée, n'avaient tenu pied, et le corps d'armée du duc de Saxe-Weimar allait entrer dans Bruxelles

(1) En entrant sur le territoire belge, le prince d'Orange publia la proclamation suivante :

« Habitants de la Belgique, j'ai mis le pied sur votre territoire à la tête de l'armée nationale des Pays-Bas... Aucune vue ni de conquête ni de vengeance n'anime l'armée et son commandant. Le roi, mon père, ne m'envoie ici que pour obtenir des conditions justes et équitables de séparation entre les provinces qui lui sont restées fidèles et celles qui se sont soustraites à sa domination.

« Nous ne faisons la guerre qu'afin d'obtenir plus promptement une paix durable. Je garantis aux habitants paisibles du sol sur lequel je me trouve maintenant protection et sûreté.

« Donné à notre quartier général, le 2 août 1831,

« Le commandant en chef de l'armée des Pays-Bas,

« GUILLAUME, prince d'Orange. »

(2) En vain le roi Léopold avait parlé un langage de fermeté et de courage à ses nouveaux sujets.

Proclamation du roi des Belges.

« Belges, sans déclaration préalable, les ennemis ont subitement repris les hostilités. Méconnaissant à la fois les engagements qui résultent de la suspension d'armes, et les principes qui régissent les peuples civilisés, ils n'ont pas reculé devant la plus odieuse violation du droit des gens, et par la surprise ils ont voulu se ménager quelques avantages momentanés. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus en septembre; ils reparaissent au milieu de populations paisibles, précédés par la dévastation et l'incendie : forts du sentiment de notre droit, nous repousserons cette agression inopinée, nous opposerons la force à la force.

« Déjà une fois vous avez vaincu la Hollande. Vous avez commencé la révolution par la victoire, vous la consoliderez par la victoire; vous ne serez pas infidèles à vos glorieux souvenirs; vos ennemis vous attendent aux lieux déjà témoins de leur défaite.

« Chacun de nous fera son devoir. Belges, comme vous, je défendrai la Belgique. Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous. Je me rends à mon poste; j'y attends tous les Belges à qui la patrie, l'honneur et la liberté sont chers.

« Bruxelles, 4 août 1831.

« *Signé* : LÉOPOLD. »

sans coup férir. Alors devait se montrer le parti orangiste si puissant par les intérêts, surtout à Gand et à Anvers; une contre-révolution aurait secondé les Hollandais, et les actes d'indépendance de la Belgique auraient été foulés aux pieds, aux cris de joie de la population.

L'armée française s'ébranlait à propos, et peut-être le choc eût-il été inévitable sans l'intervention de la diplomatie inquiète d'un tel mouvement militaire. Dès que le conseil des ministres eut résolu l'entrée d'une armée en Belgique, le premier soin de M. Casimir Périer fut de communiquer cette résolution au corps diplomatique à Paris (1), en protestant que le roi des Français n'avait envoyé une armée en Belgique : « que dans le but de raffermir la neutralité belge, et pour faire cesser l'effusion du sang. » Il prenait donc l'engagement formel de rappeler les troupes françaises dès que les Hollandais cesseraient d'occuper le territoire belge, car l'on n'avait aucune pensée de possession ni de conquête. Sur cette communication officielle, il y eut immédiatement une réunion sérieuse de tous les ambassadeurs, d'abord chez le comte Pozzo di Borgo, ensuite chez M. Casimir Périer, puis chez lord Granville et le comte Sébastiani. Partout des explications fort rassurantes furent échangées : il n'y avait aucune arrière-pensée d'ambition; le roi en rappelait une preuve toute récente, le refus de la couronne pour le duc de Nemours. L'armée n'entrait en Belgique qu'en vertu des protocoles de la conférence de Londres et pour leur exécution, dont le premier acte était le maintien de l'armistice. Ces mêmes assurances furent données à la conférence de Londres par lord Palmerston et M. de Talleyrand, afin de bien convaincre l'Europe des vues désintéressées de la France et de l'Angleterre. « Le plénipotentiaire de S. M. Britannique a ouvert la conférence, est-il dit dans un protocole secret, en faisant aux plénipotentiaires des quatre autres cours la déclaration suivante : Que du moment où le gouvernement de S. M. Britannique avait reçu connaissance de la reprise des hostilités entre la Hollande et la Belgique, il avait donné à une division de la flotte l'ordre de se rassembler le plus tôt possible aux Dunes où elle serait à portée de concourir aux mesures nécessaires pour le rétablissement de l'armistice que les cinq puissances se sont engagées à maintenir entre la Hollande et la Belgique. « Il ajoutait que, » depuis l'expédition de cet ordre, le nouveau souverain de la Belgique avait réclamé l'assistance des cinq puissances et spécialement un secours naval de la Grande-Bretagne. Le plénipotentiaire de S. M. le roi des Français a déclaré que le souverain de la Belgique venait de demander à la France son intervention armée, vu la reprise des hostilités entre la Hollande et la Belgique (2); qu'il avait même ajouté que le secours du gouvernement français était d'une extrême urgence, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour lui, s'il voulait prévenir une conflagration générale. Le danger étant aussi pressant, le roi des Français s'était décidé à former immédiatement une armée pour marcher au secours des Belges et refouler les troupes hollandaises sur leur territoire. Les plénipotentiaires des quatre cours ayant donné connaissance alors au plé-

(1) « Paris, 6 août 1831.

« Le gouvernement a fait remettre aux ministres à Paris des quatre grandes puissances, Angleterre, Autriche, Russie et Prusse, une note explicative sur l'entrée des troupes françaises en Belgique. Le gouvernement proteste, dans cette note, qu'il n'a consenti à envoyer une armée au secours du roi Léopold, que dans le seul but de la protéger contre les attaques du roi de Hollande. Le ministère prend envers les puissances l'engagement formel de faire rentrer les troupes en France aussitôt que les Hollandais cesseront les hostilités. » (*Moniteur.*)

(2) La conférence de Londres, à la première nouvelle de la reprise des hostilités par le roi des Pays-Bas, adressa la note suivante au ministre des affaires étrangères de la Hollande :

A S. E. le baron Verstolk de Soelen.

« Londres, 5 août 1831.

« Monsieur le baron, par la lettre que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous présenter le 1er août, vous eûtes la bonté de nous informer que l'intention du roi, votre auguste maître, est de soutenir par des mesures militaires la négociation que ses plénipotentiaires sont chargés d'ouvrir à Londres. Nous aurions supposé que ces mesures seraient adoptées seulement dans l'intérieur de la Hollande, si le bruit public ne nous informait qu'elles ont été étendues au delà de ses frontières, que les hostilités ont été reprises contre les Belges par ordre du roi, et que l'armistice conclu à Anvers a été dénoncé.

« N'ayant pu obtenir des plénipotentiaires des Pays-Bas quelque explication sur les faits, nous nous refusons encore à croire que le roi, au moment même où il nous communique son intention de négocier un traité définitif de paix, puisse avoir pris la résolution de rallumer la guerre et de détruire une ville commerçante : événement déplorable en lui-même, et qui, par les sentiments de haine et de vengeance qu'il exciterait, rendrait peut-être impossible la conclusion de la paix, tant désirée par le roi et par la Hollande. Votre Excellence connaît les motifs de l'intérêt général qui a engagé les cinq puissances à effectuer une suspension d'armes entre la Hollande et la Belgique. Vous savez quels engagements existent à ce sujet entre les puissances; leurs motifs et leurs engagements sont encore les mêmes. La tranquillité de l'Europe y est attachée; nous espérons qu'il suffira d'y faire allusion ici, et que Votre Excellence ne manquera pas d'obtenir du roi tous les ordres nécessaires pour que toutes les hostilités cessent sans délai : que les troupes de Sa Majesté se retirent en dedans des frontières de son territoire et que la ville d'Anvers ne soit pas exposée à une catastrophe qui causerait des regrets infinis. Ces demandes, fondées sur nos engagements, seront sans doute favorablement accueillies par Sa Majesté. Nous nous plaisons à penser qu'il en sera ainsi, et nous prions Votre Excellence de nous honorer d'une réponse prompte et satisfaisante. Nous n'avons pas manqué d'engager les Belges à cesser les hostilités qu'ils pourraient avoir reprises par suite du mouvement fait par les troupes du roi.

« *Signé :* Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz. »

nipotentiaire de France des déclarations faites sur le même sujet par le gouvernement français aux représentants des quatre cours à Paris, le plénipotentiaire de France s'est référé à ces déclarations, et a annoncé que dès que le but qu'elles indiquent seraient atteint, l'armée française rentrerait dans le département du Nord. Les déclarations entendues, la conférence a considéré que, d'une part, la France en prenant la détermination qu'elle venait d'adopter, n'avait pas eu le temps de remplir l'obligation où elle voulait rester, de se concerter avec ses alliés; mais que, d'un autre côté, elle manifestait l'intention de ne faire servir les mesures prises qu'à l'exécution des engagements pris par les cinq puissances, relativement au maintien de l'armistice entre la Hollande et la Belgique. En conséquence, les plénipotentiaires des cinq cours ont regardé l'entrée des troupes françaises en Belgique comme ayant eu lieu, non dans une intention particulière à la France, mais pour un objet vers lequel les délibérations de la conférence se sont dirigées, et il est resté entendu que l'extension à donner aux opérations de ces troupes, et leur séjour en Belgique, seront fixés d'un commun accord entre les cinq cours à la conférence de Londres. Il est resté entendu de même que, dans le cas où la coopération de la flotte anglaise deviendrait nécessaire, cette flotte n'agirait que pour l'accomplissement des mêmes vues et d'après les mêmes principes. En outre, il est demeuré convenu que les troupes françaises ne franchiront pas les anciennes frontières de Hollande; que leurs opérations se borneront à la rive gauche de la Meuse; que, dans aucune hypothèse, elles n'investiront ni la place de Maestricht, ni celle de Venloo, parce qu'alors la guerre serait portée trop près des frontières de la Prusse et de l'Allemagne, ce qui pourrait donner lieu à des complications graves que les puissances cherchent à éviter; qu'enfin, conformément aux déclarations faites par le gouvernement français aux représentants des quatre cours à Paris, les troupes françaises se retireront dans les limites de la France dès que l'armistice aura été établi tel qu'il existait avant la reprise des hostilités. Finalement, la conférence a reconnu que les derniers événements l'engageaient plus fortement encore à s'occuper au plus tôt d'un traité définitif, propre à terminer tout différend entre la Hollande et la Belgique, et indispensable au maintien de la paix générale. »

Ce protocole régularisait, dans des conditions européennes, la double intervention de la France et de l'Angleterre; la conférence la faisait sienne, comme un *en-cas* imprévu qu'elle acceptait. De cette manière, tout était précis, réglé d'avance, dans les résolutions prises à l'égard de la Belgique : on marcherait dans les limites tracées, ni au delà, ni en deçà. S'il avait fallu accomplir une guerre régulière, évidemment l'armée d'invasion n'eût pas été suffisante, et son organisation était trop improvisée pour produire un solide résultat de campagne. Il y aurait eu imprudence de la jeter si avant, quoiqu'on puisse toujours dans une armée de Français compter sur ce courage impétueux qui se précipite au-devant du danger et qu'emporte, comme un ardent coursier, la fanfare des batailles; mais nous étions loin d'être prêts. La division seule du duc de Saxe-Weimar aurait pu s'emparer de Bruxelles, avant même l'arrivée du duc d'Orléans, impatient de commencer sa carrière de gentilhomme, comme ses ancêtres les Bourbons, comme son père lui-même à une époque plus triste, mais non moins glorieuse. Avant tout, les Hollandais durent réfléchir; la première hostilité eût entraîné la guerre européenne, et tout le monde la craignait. Les deux généraux en chef, le prince d'Orange et le maréchal Gérard, étaient des hommes de politique et de réflexion, et mettre en hostilité la France et les Pays-Bas était grave : l'un et l'autre s'arrêtèrent donc, car la première effusion de sang pouvait amener ce conflit général tant redouté par les cabinets. On parla presque aussitôt du respect de l'armistice de la part de tous. Rien n'était décidé; on ne demandait de part et d'autre qu'une suspension d'armes; l'intervention simultanée de la France et de l'Angleterre changeait la face de la question; une flotte anglaise dans l'Escaut, une armée française en Belgique donnaient un nouveau caractère à la guerre contre les Belges.

L'action du général Belliard fut encore plus pacifique. C'était un homme d'esprit, à manières douces à la fois et fermes, vieux général de l'Égypte, rallié à la restauration. Les conférences s'engagèrent d'une manière simple et facile sur cette base : « que la conférence de Londres c'était l'Europe, et qu'il fallait s'en rapporter entièrement à ses protocoles; seule elle pourrait décider toutes les difficultés; on ferait partout du provisoire : qui pouvait répondre de l'avenir? En supposant une restauration de la maison d'Orange, ce serait entre elle et les Belges une nouvelle cause d'inimitié que tout ce sang répandu; l'Europe avait peur de la guerre : elle serait inévitable si un conflit s'engageait entre les Hollandais et les Belges; on ne le souffrirait pas. » L'intervention simultanée et précise de la France et de l'Angleterre amena donc la convention suivante : « Le 13 août 1831, aux avant-postes de Louvain, il est convenu que l'armée hollandaise commencera demain son mouvement rétrograde. Le prince d'Orange enverra un officier près de M. le maréchal Gérard pour faire connaître les routes que prendra son armée, et fixer avec lui les lieux de station, chaque soir, pour l'une et pour l'autre armée (c'est-à-dire française et hollandaise), l'armée française devant accompagner les Hollandais jusqu'à la frontière. Le prince a bien

voulu accorder au général Belliard que la ville de Louvain n'aurait pas de logement. Les portes sont gardées par l'armée hollandaise qui a établi aussi des piquets sur les places pour le maintien du bon ordre. Le corps du prince de Saxe-Weimar, qui était sur la route de Bruxelles, va traverser la ville de Louvain pour se rendre à Tirlemont avec les autres divisions de l'armée. On fera fournir les vivres et fourrages à l'armée hollandaise qui va bivaquer près de Louvain, sans pouvoir y entrer. »

Cette convention militaire s'appliqua successivement à tous les corps de l'armée hollandaise qui l'exécutèrent, au moins pour arrêter leur mouvement agressif. Dès lors la question belge sembla résolue pour la partie active et militaire; les négociations désormais devinrent plus faciles : d'une part, les Belges avaient donné le triste spectacle d'une nation bruyante, parleuse d'abord, puis en fuite devant les Hollandais (1) : quelle opposition pouvaient faire désormais ces brouillons et ces discoureurs aux actes de la conférence, lorsque c'était la présence seule d'une armée française en Belgique et d'une flotte anglaise dans l'Escaut qui les avait empêchés de retomber sous la domination des Hollandais? Le roi des Pays-Bas, à son tour, devait opposer une moindre résistance aux volontés de cette même conférence, maintenant qu'il était convaincu qu'elle agissait par les armes après avoir raisonné par les protocoles; lorsque surtout l'abandon de l'Angleterre (la vieille alliée de la maison de Nassau) n'était plus douteux. Immédiatement la cessation des hostilités (suite du traité avec le général Belliard) fut dénoncée à la conférence de Londres, qui désormais ne fut plus occupée qu'à fixer le terme précis de l'occupation française : « A cet effet, par un protocole du 13 août, les plénipotentiaires, considérant qu'une nouvelle suspension d'hostilités est indispensable à la réalisation d'un arrangement final entre la Hollande et la Belgique, mais qu'un armistice à terme serait plus conforme à l'état actuel des négociations qu'une suspension indéfinie, les plénipotentiaires ont résolu de proposer au gouvernement de Sa Majesté le roi des Pays-Bas et au gouvernement belge l'établissement d'une suspension d'hostilités de six semaines : cette suspension d'hostilités sera placée sous la garantie des cinq puissances; et celle des deux parties qui la violerait se trouvera en état d'hostilité avec lesdites puissances. Pendant la suspension d'hostilités, les troupes respectives resteront en deçà de la ligne qui les séparait avant la reprise des hostilités. Elles conserveront réciproquement une entière liberté de communication, et s'abstiendront de tout acte agressif et de toute mesure de laquelle pourraient résulter des préjudices pour la partie adverse. Cette même suspension d'hostilités sera mise à profit par les cinq puissances, afin d'amener entre la Hollande et la Belgique l'arrangement final qui fait l'objet de leurs vœux et de leurs efforts. »

Ainsi les protocoles imposaient un nouvel armistice; ils en abrégeaient le terme, afin de faire servir la guerre comme une menace pour activer les traités de limites. Ici quelques questions diplomatiques se présentent aujourd'hui à l'examen de l'histoire : le roi des Pays-Bas avait-il agi tout seul, spontanément, sans conseil des cabinets intéressés, c'est-à-dire de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie? Comment se fit-il que la Confédération germanique, si vivement intéressée à la question du Luxembourg, ne prit pas en main les intérêts du roi des Pays-Bas? Y eut-il des causes intimes et personnelles qui empêchèrent ainsi une guerre générale? Difficultés sérieuses, qui exigent l'examen d'autres questions contemporaines. Ces questions nous ramènent aux insurrections de la Pologne et de l'Italie; et nous verrons que l'intérêt capital que ces puissances avaient alors d'éviter une guerre générale activa puissamment la solution de la difficulté belge. L'expédition française dans la Belgique n'avait duré qu'un temps et s'était développée dans les conditions fixées par les protocoles : néanmoins aux époques ordinaires, un tel événement aurait produit une commotion violente et peut-être la guerre générale; il est difficile de croire que le roi Guillaume, prince tenace, mais prudent, ait commencé les hostilités sans compter sur un assentiment plus ou moins explicite des grandes puissances européennes; et comment se fit-il dès lors que l'intervention française s'accomplit sans l'ébranlement d'une grande guerre qu'on redoutait partout? La Prusse, la Confédération germanique (2) restèrent l'arme au bras; la Russie se borna à de simples *en-cas*, à des

(1) Le général Chassé, qui avait dénoncé la fin de l'armistice, annonça également le terme des hostilités.

Lettre du général Chassé au général Thabor.

« Citadelle d'Anvers, le 26 août 1831.

« Monsieur le général, en vertu d'une disposition de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, transmise hier soir, 26 août, à M. le commandant de la flottille stationnée devant Anvers, la navigation de l'Escaut doit être rétablie comme elle l'était avant la reprise des hostilités, et en vertu de cette disposition, je viens de donner les ordres nécessaires pour qu'il n'y soit plus porté d'entraves, sans distinction de pavillon. Il est superflu de vous inviter, en conséquence, de vouloir donner les ordres nécessaires pour que les embarcations hollandaises servant aux communications de la citadelle soient également respectées, et qu'il ne soit commis aucune hostilité contre leur navigation.

« Le général d'infanterie, commandant supérieur de la citadelle d'Anvers,

« Baron Chassé. »

(2) Le 1er juin 1831, un traité avait été signé entre l'Autriche, la Prusse et tous les autres États de la Confédération germanique par lequel a chacun des États confédérés s'obligeait à porter sur

promesses qui ne produisirent aucun résultat. Sans doute ce fut une première habileté que d'avoir fait intervenir simultanément la France et l'Angleterre, de sorte que l'union de deux puissances si considérables était un gage certain que le continent seul ferait la guerre, et chacun savait que sans l'action, et presque les subsides de la Grande-Bretagne, il ne pouvait y avoir un sérieux conflit. Toutefois, je dois ajouter que l'inaction de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, abandonnant ainsi le roi Guillaume à sa propre impulsion, tenait à d'autres causes, et parmi ces causes l'insurrection de la Pologne, l'histoire doit le dire, fut la plus efficace.

La rébellion de la Pologne, en retentissant dans le monde, avait pris un caractère héroïque. Cette nation imprudente, à laquelle on ne pouvait refuser une bravoure indomptée et un caractère généreux, avait espéré la victoire. Jusqu'ici toutes les tentatives de médiation avaient échoué ; la Pologne était trop récemment soulevée pour écouter la voix de la raison, et l'empereur Nicolas, le souverain irrité, absolu dans son pouvoir, se refusait à toute transaction qui ne serait pas l'obéissance résignée ; les Polonais, tumultueusement organisés, cherchèrent alors des appuis en eux-mêmes et au dehors. Le plan du gouvernement insurgé était simple : 1° étendre la rébellion sur toutes les provinces qui composaient l'ancienne Pologne, et ronger ainsi la Russie au cœur et par les flancs (1); 2° trouver sympathie partout et appui spécial parmi les deux grandes nations dont l'origine reposait sur un principe d'insurrection politique, la France et l'Angleterre ; à ce but tendent toutes les circulaires, toutes les proclamations des chefs militaires et civils de la Pologne insurgée. Ce plan pouvait-il réussir et n'avait-il pas des inconvénients plus sérieux encore qu'une soumission pure et simple avec des stipulations de nationalité? Déjà des circulaires ardentes envoyées aux peuples de la Podolie, de la Volhynie et de l'Ukraine, les appelaient aux armes en faveur de l'antique cause de la Pologne. C'était en vain : cette voix n'était plus comprise. Des secousses populaires s'étaient fait sentir dans la Lithuanie, mais tous ces mouvements n'étaient point assez considérables pour seconder efficacement l'insurrection polonaise. Depuis longtemps ces provinces réunies à l'empire russe avaient vu naître des intérêts nouveaux ; pénétrées des efforts que feraient les Russes, elles apercevaient bien l'abîme que la Pologne se creusait à elle-même par une insurrection, glorieuse dans son principe de nationalité, mais désastreuse dans ses résultats. Si donc les appels du gouvernement polonais excitaient quelque sympathie, ils ne devaient ni ne pouvaient amener une de ces résistances qui constituent l'avenir politique d'un pays.

Il se révélait d'ailleurs un danger diplomatique dans cette propagation insurrectionnelle. On ne conçoit pas que les Polonais, qui voulaient ménager la Prusse et l'Autriche, aient ainsi tenté d'étendre en dehors du grand-duché de Varsovie leur insurrection tumultueuse. Par là, ils autorisaient et confirmaient l'entente intime et résolue entre les trois grandes puissances pour la répression armée. Dès que la révolte s'étendait au loin par des tentatives de propagande, l'Autriche et la Prusse devaient craindre que les provinces de l'ancien partage ne suivissent cet exemple, et dès lors les précautions prises par ces deux puissances étaient dans le droit des gens, dans la force de leur sûreté personnelle. Ce fut donc un point arrêté à Pétersbourg, à Berlin et à Vienne, qu'on agirait de concert contre l'insurrection polonaise (1); si les forces de la Russie n'étaient point suffisantes, celles de la Prusse et de l'Autriche s'ébranleraient. Or, si cette entente des trois puissances put sauver la nationalité belge, en paralysant les

le Rhin, à la première réquisition, un contingent de troupes dont le total devait s'élever à trois cent mille hommes. Parmi les contingents à fournir, celui de la Bavière était de vingt-cinq mille hommes, et celui de Bade de six mille hommes. »

(1) Le langage du gouvernement insurrectionnel de Varsovie était aussi fier qu'inconsidéré. En voici un exemple :

Extrait d'une circulaire relative aux affaires de Lithuanie
(Varsovie, 3 août 1831).

« On se tromperait étrangement si l'on croyait que la Lithuanie va de nouveau courber sa tête sous le joug de l'autocrate. L'insurrection y a été comprimée pour un moment, elle n'a pas été étouffée. Pour obtenir ce résultat, la Russie a été obligée d'épuiser ses dernières ressources, et d'y employer quatre-vingt-dix mille hommes. Mais sera-t-elle en état de maintenir continuellement dans cette province une armée aussi forte ? Non, la Lithuanie ne peut plus rentrer sous la domination russe, ayant juré d'unir ses destinées à celles de la Pologne... L'empereur de Russie, en tentant de nouveaux efforts pour soumettre les Lithuaniens, ne fera qu'augmenter de part et d'autre le nombre des victimes ; mais il ne saura jamais éteindre le feu sacré du patriotisme dans les cœurs de ceux qui ont pris la détermination de redevenir Polonais. Les puissances étrangères, en restant spectatrices muettes d'une lutte si acharnée, ne prennent-elles point sur elles une responsabilité terrible devant l'humanité entière, devant la postérité qui seule nous vengera de la cruauté de nos tyrans et de l'indifférence coupable de nos contemporains ?... »

(1) Il y avait un peu de puérilité au généralissime de l'armée polonaise à croire que le roi de Prusse écouterait la réclamation suivante ; cette lettre fut laissée sans réponse :

« Sire, vous avez reconnu, de concert avec les autres cours, le principe de non-intervention, et on ne peut pas douter que les ministres de Votre Majesté n'aient reçu des ordres en conséquence... Cependant, malgré la neutralité que Votre Majesté a daigné assurer officiellement vouloir garder à l'égard de la Pologne, les autorités civiles et militaires des frontières ne se contentent pas seulement de violer la neutralité, mais témoignent tant de bienveillance aux Russes qu'on ne doit peut-être attribuer qu'au secours de toute espèce qu'ils leur procurent, si ces derniers ne se sont pas encore vus forcés de s'éloigner.

» Je pourrais rapporter une infinité de circonstances qui équivalent à des commencements d'hostilités, mais je me contente de

forces de la Prusse, elle laissait la Pologne à elle-même, seule, sans ressources; restreinte dans le grand-duché de Varsovie, elle aurait pu dire aux puissances signataires : « Je défends les traités de 1815 et ma nationalité. » Mais dès qu'elle secouait la propagande révolutionnaire sur toutes les annexes de l'ancienne Pologne, elle motivait la triple alliance pour la répression d'un principe qui les menaçait toutes : la Pologne se suicidait.

Indépendamment de cette action irrégulière, le gouvernement polonais s'était adressé aux deux grandes cours de l'Europe dont j'ai parlé : la France et l'Angleterre; des comités s'étaient formés à Paris et à Londres, et les agents voulaient obtenir une qualité suffisante, un titre reconnu auprès du département des affaires étrangères; leur but était de faire admettre l'indépendance de la Pologne comme un fait d'abord, avant de la faire proclamer comme un droit, en même temps qu'ils constitueraient partout des comités destinés à invoquer les sympathies et les secours. Ces comités, dont l'existence ne pouvait être ni contestée ni reconnue, étaient environnés d'une grande popularité (1). Presque partout en rapport avec la presse et les partis extrêmes, ils devenaient un nouveau moyen de turbulence au milieu des populations déjà si agitées de la France et de l'Angleterre. Ces gouvernements savaient les comités polonais en rapport avec M. de Lafayette, avec l'émeute des rues, et dans la plupart des journées néfastes d'insurrection et de tumulte, l'action du comité polonais s'était fait sentir, parce qu'il avait tout à gagner du triomphe de la gauche. Le gouvernement s'associait parfois à ces sentiments généreux ou enthousiastes. Dans la presse libre, on organisait des réunions, des bals, des banquets en l'honneur des Polonais; mais l'action protectrice n'allait pas plus loin, parce que le gouvernement du roi, en rapport avec l'empereur de Russie, ne pouvait reconnaître ni les comités ni les agents polonais, sans rappeler le duc de Mortemart, alors en mission à Pétersbourg, événement qui aurait menacé la paix de l'Europe.

Le comité polonais devait donc se contenter de quelque adresse enthousiaste, de pétitions présentées à la chambre par M. de Lafayette, mais il ne pouvait espérer ni une reconnaissance de fait, ni même de simples secours. En vain cherchait-il à séparer le principe de sa révolution des autres agitations européennes, à l'ennoblir, à l'élever. « La nation polonaise, disait le gouvernement de Varsovie, repousse les principes et les opinions qui seraient de nature à exciter les craintes de l'Europe; notre révolution n'est point, comme on se plaît à le supposer, une simple émanation de la révolution française; nous ne faisons la guerre que pour conquérir notre indépendance et notre nationalité. La nation polonaise redoute davantage une paix qui ne lui assurerait point ses libertés au dedans et son indépendance absolue au dehors, qu'elle ne craint la continuation d'une guerre qui, en la menaçant peut-être d'un anéantissement complet, peut allumer un incendie général. »

Tant d'efforts restaient impuissants; l'heure avançait pour la malheureuse Pologne; les Russes marchaient sur elle avec leurs masses formidables et une puissante artillerie : y avait-il espoir de résister? On vivait de fausses nouvelles, d'illusions, et de bulletins venus à coups d'aile depuis Varsovie; jamais le mensonge n'avait été plus ingénieusement appelé au soutien d'une cause; chaque jour on annonçait une grande victoire des Polonais, la defection des régiments prussiens, russes ou autrichiens. En combien de circonstances et sur combien de tons différents ne fut-il pas dit « que les glorieux enfants de Varsovie avaient refoulé devant eux les masses inertes des Russes. » Le lendemain venait démentir ce faux bruit de la veille; le gouvernement de la Pologne, qui aurait dû suivre une marche d'unité et de force poli-

représenter les faits à Votre Majesté, persuadé qu'ils suffiront pour la porter à faire cesser l'état de choses actuel, qu'elle ignore sans doute, et qui est si contraire à sa politique et à son équité...

« Le généralissime de l'armée polonaise,

« *Signé* : Skrzynecki. »

(1) *Circulaire du gouvernement polonais à ses agents dans les pays étrangers* (10 mai 1831).

« Les nations civilisées resteront-elles longtemps spectatrices immobiles de cette lutte entre l'injustice et la violence d'une part, l'humanité et la loyauté de l'autre? Ou bien prétendront-elles nous contraindre elles-mêmes à accepter un avenir, à rentrer sous un joug qui, si même il n'était honteux, serait encore insupportable par sa barbarie? Leur faudra-t-il de nouvelles preuves encore de l'incompatibilité qui dorénavant sépare la Pologne de la Russie? Les mesures présentes, au reste, annoncent assez le traitement que l'empereur réserve aux habitants de son ancien royaume de Pologne, si, après une lutte longue et désespérée, les masses de la Russie finissent enfin par nous accabler. Ce n'est à rien moins qu'à un renouvellement total de la population de ce malheureux pays, qu'il faudra s'attendre alors. Les notes diplomatiques, qui pourraient être d'un si grand poids, aussi longtemps que la lutte est douteuse, ou lorsque nos armes triomphent, seront impuissantes vis-à-vis du vainqueur des Polonais; mais lorsque les Russes auront couvert de colonies militaires toutes leurs frontières d'Europe, peut-être alors enfin, mais trop tard, l'Europe reconnaîtra-t-elle que la politique la moins prévoyante, aussi bien que la plus stricte justice, lui faisaient une loi de soutenir les efforts de notre héroïque armée.. Si les cabinets prétendent rester dans l'ornière étroite des antécédents, s'ils veulent se borner à faire observer les stipulations du traité de Vienne, eh bien, ce traité assure à tous les Polonais la conservation d'institutions nationales? .. On ne saurait assez le répéter, les puissances d'Europe doivent bien se garder d'attendre que la force seule ou le sort des armes décide une question aussi grave pour la destinée de l'Europe et de sa civilisation; elles doivent se garder de s'abandonner au hasard, et se hâter par une médiation générale de tendre la main à qui de droit, et d'arrêter une guerre d'extermination qui menace de reproduire aux yeux du monde les scènes atroces des siècles les plus barbares. »

tique, tombait de la violence dans l'anarchie; à côté du despotisme des clubs, la licence la plus effrénée; un dictateur et des tribuns; des hommes d'exécution à côté des hommes de transaction; la méfiance partout; les uns conservant l'espoir de traiter, les autres voulant se défendre, s'ensevelir sous des ruines. Varsovie était sous l'empire de la terreur; plus de commerce ni d'industrie, et puis toutes ces terreurs couronnées par un véritable massacre de septembre, ordonné comme à Paris dans les jours terribles de la révolution française (1). « Le 15 et le 16 août ont été des jours funestes pour Varsovie, disait une dépêche. Le club patriotique depuis longtemps exaspéré contre les chefs de l'État, et irrité de la lenteur des procédures contre les individus accusés de trahison, s'est décidé à des actes de violence. Le 15 août à huit heures du soir, le club adressa au gouvernement la demande de faire conduire à Varsovie le généralissime Skrzynecki. On se porta ensuite au château; les sept prisonniers d'État qui y étaient renfermés furent massacrés dans leurs chambres; leurs corps sanglants furent les uns jetés dans les égouts, les autres pendus aux réverbères; de là, les meurtriers se rendirent chez plusieurs personnes qui avaient été déjà acquittées par les tribunaux, et à la maison de correction où étaient enfermés les agents de l'ancienne police russe, ainsi que des prisonniers pour dettes et contrebande. Plusieurs de ces malheureux furent tués et puis pendus. C'est ainsi que trente-cinq individus ont perdu la vie dans la nuit du 15 au 16 août. Comme le gouvernement n'était plus en état de protéger les étrangers, les consuls d'Autriche et de France avaient demandé leurs passeports; aujourd'hui ils ont cédé au vœu qui leur a été exprimé, de différer leur départ. » La révolution polonaise avait commencé par cette nuit affreuse du Belvédère où les poignards s'étaient levés sur les plus nobles poitrines; elle marchait également à la fin sur les cadavres de malheureux prisonniers. Tel était le gouvernement des clubs à Varsovie. Les révolutions voient des traîtres partout et sous prétexte qu'il y a danger pour la patrie, elles frappent d'une façon inexorable.

L'armée russe, dévouée à son empereur, avait été d'abord sous le commandement du feld-maréchal Diebitsch, officier de haute distinction, Prussien d'origine, que les Russes nationaux voyaient avec peine à la tête d'une guerre éminemment patriotique pour les vieux Moscovites. Le plan du comte Diebitsch contre les Polonais se ressentait un peu de ses habitudes de longues et actives guerres contre les Turcs, dont la tactique ne ressemble à aucune autre. Son plan primitif avait été d'enlever Varsovie d'un coup de main, avec des forces limitées; il ne connaissait pas assez l'intelligence, la discipline, le courage héroïque des Polonais, troupes admirables, de l'avis de tous les stratégistes. Ses premiers efforts n'avaient pas été couronnés de succès : sa pointe sur Varsovie, divisant trop ses masses, avait été mal conçue; Diebitsch fut obligé à la retraite, d'autant plus que le cabinet de Pétersbourg, craignant une sédition dans la Lithuanie, ne pouvait ainsi lancer une armée avec une insurrection à ses flancs et sur ses derrières. Les jalousies qu'inspirait aux Russes l'origine allemande du général en chef, et plus encore la fatale épidémie du choléra, avancèrent les jours du comte Diebitsch (2); il mourut subitement, et sa mort, loin d'affaiblir l'armée russe, lui donna une nouvelle énergie, car cette armée voulait avant tout un chef national. Le général Toll, un des plus remarquables théoriciens de l'empire, eut le commandement provisoire jusqu'à l'arrivée de l'intrépide Paskewitch, que ses campagnes d'Orient avaient rendu illustre. Il avait traversé tous les pays célèbres que les armées romaines foulaient aux pieds dans la guerre contre les Arsacides : Tiflis, Érivan, Erzeroum. Paskewitch, maître de la confiance du soldat russe, enthousiaste dans son obéissance, devait donner aux opérations militaires une force et une unité dont elles manquaient jusque-là; l'armée russe dut tenter une grande démonstration sur Varsovie (3).

(1) Ce fut une complète révolution, dont le résultat fut encore une dictature :

« Nous avons l'honneur d'annoncer aux cinq membres du gouvernement actuel, que par suite d'un arrêté adopté aujourd'hui par les chambres réunies, la forme du gouvernement national est changée, et que Son Excellence le général d'infanterie Jean Krukowiecki a été élu président du gouvernement national en conseil des ministres.

« *Signé :* Le maréchal de la chambre des nonces,

« Comte Ostrowski.

« Le secrétaire de la chambre des nonces,

« Zwierkowski.

« Le président du sénat,

« Prince Radziwill.

« Le secrétaire du sénat,

« Louis Lempicki.

« Varsovie, ce 17 août 1831. »

(2) Le maréchal Diebitsch Zabalkanski expira le 10 juin 1831, âgé seulement de quarante-six ans, près de Poltul-k, où se trouvait son quartier général.

(3) *Proclamation du général Paskewitch.*

« Ayant passé sur la rive gauche de la Vistule, j'engage et j'exhorte tous les habitants du royaume de Pologne à rester paisibles dans leurs demeures, et à vaquer sans crainte à leurs occupations. Je sais que beaucoup de gens de campagne, séduits par les malveillants, ont pris les armes contre leur gouvernement légitime. Je les somme donc de les déposer sur-le-champ et de retourner à leurs affaires. Je fais connaître et j'avertis en outre : 1° que tous les gens de campagne qui seront pris les armes à la main seront éloignés de leurs familles; 2° que la propriété et la sûreté des habitants qui restent chez eux ne courront aucun danger; que tout ce dont aura besoin l'armée russe sera payé sur-le-champ comptant, et qu'on donnera des quittances pour les réquisitions de foin et de bois, et que ces quittances serviront en temps et lieu pour payer les impôts; 3° que, pour maintenir la tranquillité et adminis-

Il n'était pas un capitaine un peu habitué à la guerre qui ne prévît le résultat de la campagne : la résistance pouvait se prolonger, mais la Pologne était inflexiblement destinée à périr. En vain on multipliait les bulletins mensongers pour relever le courage : on publiait chaque jour la défaite de l'armée russe, le triomphe des Polonais ; ce qu'on désirait, on l'admettait comme la vérité même. A Paris, au milieu d'une revue, dans les chambres, on faisait circuler des bulletins de victoire; puis la déception arrivait le lendemain, et la Pologne n'en était que plus abattue; elle-même ne se faisait pas illusion, et il existe une circulaire lamentable et secrète du gouvernement provisoire de la Pologne : « Poussés vers le bord de l'abîme, disait-elle, par une fatalité attachée à notre sort, nous profitons des derniers moments qui nous restent peut-être pour vous avertir des dangers qui nous menacent, et pour vous exprimer les sentiments qui nous animent, en vous engageant à les porter à la connaissance du gouvernement français. Nous l'avons, à plusieurs reprises, prévenu sur l'avenir qui nous attendait, sur la tournure que devaient prendre les opérations militaires si aucune voix ne s'élevait en notre faveur en Europe. Nos prévisions sont au moment de s'accomplir : bientôt peut-être serons-nous cernés par des forces supérieures... bientôt réduits à nous défendre dans les murs de Varsovie, nous verrons toutes nos espérances, toutes nos ressources concentrées dans l'étroite enceinte de la capitale. Nous pourrons être privés des moyens de communiquer avec vous : aussi un devoir impérieux nous commande aujourd'hui de faire entendre notre voix aux cabinets européens, qui seuls ont encore le pouvoir de seconder nos efforts et de sauver notre cause. Mais nos illusions se sont déjà évanouies, la vérité toute nue a apparu à nos yeux; nous ne comptons plus sur l'appui des puissances qui ont pu et qui n'ont pas voulu, qui peuvent encore et qui ne veulent pas nous sauver (1). Nous n'osons plus ajouter foi aux promesses qu'elles nous ont faites et qu'elles démentent par leur conduite. Nous ne cherchons aujourd'hui notre salut que dans notre désespoir, et nous n'avons confiance que dans les miracles de Dieu et dans notre ferme détermination de périr. Nous n'avons pas oublié les assurances d'intérêt que donna, à plusieurs reprises, le cabinet anglais à nos agents à Londres. Le cabinet français nous fit des promesses plus flatteuses encore... On nous promit à Paris et à Londres qu'on s'occuperait sérieusement de nos affaires dès que celles de la Belgique seraient arrangées; on se servit même de nous pour en hâter le dénoûment; et aujourd'hui que les Belges eux-mêmes ont déclaré qu'ils ont renoncé volontairement à leurs prétentions, que la question belge est résolue et qu'on peut s'occuper de la Pologne, on l'abandonne, on la livre à ses bourreaux. L'Angleterre et la France ne nous auraient donc employés, par occasion, que comme un instrument propre à servir le courant de leurs intérêts? L'Angleterre ne nous aurait bercés de quelques illusions que pour avoir un moyen de plus d'établir l'indépendance de la Belgique, et la France ne nous aurait fait des promesses que pour gagner la majorité dans les chambres?... Nous n'avons pas pu supposer qu'un peuple qui se souleva contre un ennemi dix fois plus fort, pour la défense de la plus sainte des causes; qu'un peuple malheureux, accablé de toutes les calamités, qui avait à lutter contre des forces supérieures, contre la disette, contre les fureurs d'une contagion meurtrière, contre la neutralité équivoque de deux voisins puissants ; que ce peuple eût encore à se méfier de la sincérité de ceux qui se disaient ses amis, et qu'il eût à combattre la cruelle dissimulation de leur politique. Si les puissances européennes ne viennent point à notre secours, nous épuiserons nos dernières ressources, nous manquerons bientôt de subsistances, et nous périrons après avoir tenté tous les moyens de salut suggérés par le désespoir... Au reste, délaissés par tout le monde, nous nous défendrons jusqu'à la dernière extrémité... Adressez-vous sur-le-champ au cabinet français, ajoutait le gouvernement polonais, pour lui communiquer ces renseignements; faites-lui sentir la nécessité où

trer la justice, il sera institué dans les lieux occupés par les troupes russes, un gouvernement provisoire, à la tête duquel est placé le major général Dombrowski.

« J'espère que ces mesures ne resteront pas sans effet, et que les habitants du royaume de Pologne retourneront à leurs devoirs.

« *Signé* : Comte Paskewitch-Erivanski,

« Commandant en chef de l'armée impériale russe. »

(1) Les agents polonais invoquaient sans cesse l'appui du gouvernement français. En voici un exemple dans la réclamation suivante, adressée à M. Casimir Périer.

« ... Nous ne voulons que l'existence, nous voulons pour nous ce que veulent maintenir pour eux les Français, les Allemands, les Anglais ; ce qu'ont conquis jadis, après l'avoir perdu, les Suisses, les Portugais, les Russes eux-mêmes. Serait-ce donc un crime de vouloir être ce qu'on a été pendant huit siècles, et ce qu'on n'a cessé d'être que pendant quarante à cinquante ans? Serait-ce un crime d'en appeler à d'autres nations de l'Europe, qui elles-mêmes n'ont rien de plus cher, rien de plus précieux à défendre que cette existence? d'en appeler après avoir donné toutes les preuves possibles qu'on méritait d'être nation indépendante! Non, la France ne nous abandonnera pas ; non, elle ne voudra pas se préparer des regrets éternels, et son conseil n'en prendra pas dans ce moment la grave responsabilité. C'est dans cet espoir assuré que nous osons prier Son Excellence le président du conseil de vouloir bien porter à la connaissance de Sa Majesté le roi des Français la présente réclamation que les Polonais adressent à son trône populaire et à la nation qu'il régit.

« *Signé* : Le général Kniaziewicz.

« Le comte Plater.

« Paris, le 19 juillet 1831. »

nous nous trouvons d'avoir une connaissance exacte de ce que nous avons à espérer de son appui; demandez des réponses catégoriques et claires; et si on nous refuse tout appui, qu'on ne nous laisse plus au moins dans le doute. La vérité, toute triste qu'elle sera, ne pourra pas nous être aussi nuisible que les illusions. Si les cabinets n'ont pas eu le courage de nous secourir, qu'ils aient au moins celui d'avouer leur barbare indifférence pour notre cause; et s'ils ont méconnu le devoir que leur imposaient la prudence, la morale, l'humanité, les Polonais sauront suivre celui que leur prescrivent la sainteté de leurs droits et l'amour de leur patrie. »

Ces plaintes cruelles pouvaient déchirer les âmes, mais elles s'adressaient moins au gouvernement français, qu'aux clubs et aux chefs de propagande qui avaient entraîné les malheureux Polonais à la révolte : que faire? quel genre de secours accorder? Autour de l'insurrection, le cercle se rétrécissait; le système qui consistait à multiplier les soulèvements, en les étendant partout, avait nécessité la dispersion des forces polonaises sur un très-grand rayon. Plusieurs corps détachés étaient partis pour seconder la révolte de la Lithuanie, vieille sœur de la Pologne; d'autres étaient descendus dans l'Ukraine pour tenter une insurrection de Cosaques et prêter la main à la Turquie, ou essayer d'atteindre la Courlande pour s'emparer du port de Polangen, destiné à recevoir les secours de la France et de l'Angleterre. Ces dispersions de forces affaiblissaient le point central de Varsovie : presque partout ces expéditions, loin de réussir, ne trouvaient que la défaite; les détachements polonais qui se portaient vers la Gallicie, refoulés par les corps russes, cherchaient un refuge sur les terres d'Autriche; là ils étaient désarmés et dispersés dans l'Illyrie; les détachements dirigés au nord, également refoulés par les Russes, se réfugiaient sur le territoire prussien, où ils étaient également mis hors d'état de combattre. S'emparer du port de Polangen était une chimère; et en supposant même que les Polonais s'en fussent rendus maîtres, auraient-ils obtenu des secours assez puissants de la France et de l'Angleterre pour résister à toutes les forces de la Russie? Ces cabinets mêmes, en l'état de leurs relations diplomatiques, auraient-ils pu prêter la main à la Pologne insurgée?

A ce point de vue il fallait distinguer les comités, libres dans leurs affections et leurs allures, et les gouvernements qui avaient à respecter leurs rapports réguliers avec la Russie. A Paris, le comité polonais se remuait beaucoup : il aurait pu rassembler quelque argent (plus de couplets encore que d'argent), des volontaires, des secours de munitions, mais en quantité insuffisante pour faire triompher une insurrection contre tant de forces réunies. Le comité polonais était plus propre à organiser des banquets qu'à lever des soldats; comme chez les anciens, on buvait sur les tombes des héros (1). Quant au gouvernement français, le droit public ne lui permettait pas une intervention, même indirecte, sans déclarer la guerre à la Russie. Les relations avec le cabinet de Pétersbourg continuaient sur un pied loyal; M. de Mortemart était à côté de l'empereur, et pour s'en faire écouter, il devait repousser bien loin toute complicité dans l'insurrection de la Pologne. Ce n'était pas avec ces enthousiasmes que l'on faisait les affaires du pays; les Polonais ne devaient et ne pouvaient espérer aucun secours, bien que le discours de la couronne eût timidement parlé d'une nationalité de la Pologne, reconnue par les traités de Vienne (2).

C'était la même situation en Angleterre; on portait des toasts effrénés à la liberté de la Pologne, à l'affranchissement du glorieux peuple; si le comité dînait partout dans les tavernes en son honneur, le gouvernement anglais ne pouvait fermement s'engager dans une question de secours en hommes, en argent ou même en munitions, qu'en brisant tous les rapports avec la Russie, et l'Angleterre avait à les ménager. Comme les têtes politiques de ce pays aiment les choses qui ont un sens et une portée, il leur était facile d'apercevoir que la Pologne était tristement destinée à périr : c'était l'opinion de tous les hommes d'État, à ce point que le cabinet whig refusa de se joindre à M. Casimir Périer pour réclamer l'exécution des traités de 1815, en ce qui touchait la nationalité polonaise. Les torys même auraient plus nettement agi, parce que, sans favoriser l'insurrection, ils auraient invoqué le droit diplomatique, comme dans la convention secrète, signée au mois de mars 1815, entre lord Castlereagh, M. de Metternich et M. de Talleyrand.

Le dernier protecteur de la Pologne, le czarowitz Constantin, venait lui-même de mourir de la triste contagion qui enlevait le comte Diebitsch : ce prince avait une vive affection pour les Polonais; capricieux, vif, inégal, il s'était placé sous l'influence de sa femme, la princesse de Lowitz, la propre sœur d'un

(1) Je ne parle pas du déluge de vers qui furent faits sur les Polonais; les poëtes sont un fléau, ils perdent toutes les causes.

(2) On faisait courir des bruits absurdes, et je suis certain que M. de Metternich ne reçut rien de semblable à ce qu'on disait dans les journaux :

« On assure que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont présenté récemment au cabinet de Vienne une note portant que puisque l'intervention des puissances a été assez efficace dans les affaires de la Belgique pour arrêter l'effusion du sang, garantir la paix de l'Europe, et régler les intérêts des parties intéressées dans la contestation, les deux cours alliées pensent qu'un moyen semblable produirait les mêmes effets dans la cause de la Pologne; en conséquence, elles invitent le cabinet autrichien à faire cause commune avec elles. »

des hommes les plus influents de l'insurrection polonaise, le comte Chlapowski; soldat avant tout, Constantin mettait son orgueil dans cette armée polonaise qu'il avait formée avec une tendre prédilection; ce qui lui porta le coup le plus fatal, ce fut de la voir s'insurger contre l'empereur, dans la sombre et sanglante nuit du Belvédère, épisode de prétoriens, comme les décrit Tacite. Il mourut (1), en jetant un dernier regard de douleur sur Varsovie qui relevait alors avec une merveilleuse activité ses batteries, ses remparts, ses fortifications. C'étaient certes de braves soldats que les Polonais : l'armée était toute prête à la gloire, à souper chez Pluton, comme les héros des Thermopyles; mais que pouvait-elle espérer de ses efforts? L'insurrection dans les anciennes provinces polonaises était éteinte; il n'y avait plus de chances de succès que dans un de ces grands coups de désespoir, dernier élan d'un courage malheureux. Plusieurs fois déjà la Pologne avait essayé ses forces contre l'armée russe : ici victorieuse, là battue, mais toujours inévitablement étouffée dans les bras herculéens de ce géant moscovite : les soldats du czar n'étaient-ils pas aussi pleins de courage et d'enthousiasme sous leurs chefs? Il y eut plusieurs batailles : celle de Grochow fut fatale à l'aigle blanche de la Pologne, et bientôt le canon retentit sous les murs de Varsovie. Alors éclate dans le gouvernement cette nouvelle nuit d'anarchie à la date funèbre du 15 août 1831 : on dénonce les traîtres, les lâches, on massacre les prisonniers désarmés: plus de discipline, un noble désir sans doute de mourir pour la patrie, une ardente foi pour la nationalité, mais sans hiérarchie, sans règles, sans obéissance : des secours étrangers, aucun (2); quelques jeunes hommes qui arrivent à Varsovie, plutôt pour se mêler aux troubles que pour donner leur vie à une noble cause; les Russes resserrant tous les jours leur camp, et traçant comme une muraille d'acier autour de Varsovie. Y avait-il espoir de vaincre une destinée si fatale? est-ce qu'un peuple vit et résiste longtemps quand il n'a pour soutiens que les hymnes des poëtes, ou les discours d'orateurs en quête de la popularité? Les véritables coupables de cette grande catastrophe, ce furent ceux qui jetèrent les peuples dans les illusions d'une lutte impossible : « Insurgez-vous! » disait-on à tous; et lorsque la révolte éclatait, ces instigateurs voyaient à peine l'abîme creusé sous les pas d'une population égarée. Oh! ils furent bien coupables, ces chefs de propagande! Ne calculant rien, ni la division des partis, ni la situation territoriale, ils excitèrent un peuple intrépide à prendre les armes pour une liberté, fantôme sanglant qu'il lui fallait poursuivre à travers la ruine et le massacre.

La propagande faisait ainsi les affaires de la Russie. ce n'était pas avec de faux bulletins qu'on pouvait changer les faits; et l'heure du désastre de Varsovie allait sonner.

L'Autriche comme la Prusse avait aussi prêté son concours à la répression des troubles de Pologne. Bien que depuis six mois le cabinet de Vienne s'absorbât dans les affaires de l'Italie, spécialement dans l'occupation des États romains; les révoltes de Parme et de Modène étaient complétement réprimées à la simple apparition des baïonnettes impériales; le gouvernement autrichien restant dans la plénitude de ses droits avait agi avec sa sévérité et sa prudence accoutumées dans tous les États qui dépendaient, comme fief ou adhérence, des possessions de la maison d'Autriche. Le duc de Modène marchait droit à une réaction par les sentences du conseil de guerre; ici nulle puissance n'avait le droit d'intervenir; il s'agissait d'une souveraineté indépendante, et en ce

(1) Le grand duc Constantin mourut le 30 juillet 1831; sa femme, la princesse de Lowitz, ne lui survécut que quelques mois.

(2) Les réclamations pour la nationalité polonaise furent même fort timides, ainsi que cela résulte de la dépêche suivante, du chargé d'affaires français en Russie après le départ de M. de Mortemart :

« Pétersbourg, 31 août 1831.

« Monsieur l'ambassadeur a déjà fait connaître à Votre Excellence avec quelle modération le cabinet russe avait envisagé l'entrée des Français en Belgique. Il était naturel de voir le peuple de cette capitale applaudir aux premières nouvelles des succès obtenus par l'armée organisée des Hollandais sur les Belges. Cet intérêt des habitants de Pétersbourg en faveur d'une armée commandée par le beau-frère de l'empereur s'explique facilement. La retraite des Hollandais devant notre armée augmente beaucoup l'espérance de voir les négociations résoudre facilement une complication qui aurait pu devenir funeste au repos de l'Europe.

« Votre Excellence aura déjà appris directement les opérations de l'armée russe. Fidèle aux instructions qui m'ont été données par les ministres de Sa Majesté, je continuerai à réclamer la stricte exécution des traités en faveur du royaume de Pologne. Le duc de Mortemart a emporté les promesses les plus formelles sur ce point important, et je représenterai, comme il n'a cessé de le faire, combien il est dans les véritables intérêts de la Russie, dans celui de la justice, de remplir religieusement ses promesses. La chambre, en exprimant au nom de la France l'assurance que la nationalité de la Pologne, ce peuple héroïque, lui serait conservée, émet un vœu que les promesses formelles et réitérées de l'empereur autorisent à regarder comme très-fondé. Le duc de Mortemart a reçu à cet égard les assurances les plus directes et les plus positives. Il n'a jamais, dans ses conférences avec l'empereur ou M. de Nesselrode, laissé entrevoir le plus léger doute sur la réalisation de ces promesses. Elles seront, en dernier lieu, garanties par cette expression mémorable « que les paroles d'un souverain doivent être inviolables comme un décret de la Providence. » Ces principes sont les nôtres; en attendant, j'ai vu M. de Nesselrode pour lui rappeler les assurances données par le gouvernement prussien, et l'engager à contribuer de tous ses efforts à adoucir le sort des Polonais, et leur promettre leur indépendance garantie par les traités. Il confirme les assurances renouvelées, et il entretient les dispositions du roi à cet égard.

« Il m'a dit qu'il y avait d'autant plus lieu d'y croire, que l'empereur Nicolas avait manifesté l'intention positive de se concerter avec la Prusse et l'Autriche, comme puissances intéressées, sur les mesures à prendre pour la pacification de la Pologne. »

cas, toute intervention étrangère est illégitime. Devait-il en être de même dans les États pontificaux alors secourus par les troupes impériales ? J'ai déjà examiné, d'après les principes du droit public et les actes des congrès, si l'Autriche avait la faculté d'occuper les États du pape; en toute hypothèse, ce droit s'était changé en fait, puisque les troupes impériales occupaient Bologne, Ravenne et Ancône. Sur ce point la question devenait plus difficile, parce que la France disait : « Nous avons souffert votre occupation limitée et passagère, afin de rétablir l'autorité pontificale, et toujours en protestant; le but de cette invasion exceptionnelle est atteint : la répression est complète, il n'y a plus de rébellion ni de trouble; l'évacuation doit donc avoir lieu. »

Si le maréchal Maison, un peu lié au parti de la guerre, était incapable de suivre avec quelque tenue une négociation de cette importance à Vienne, il n'en était pas ainsi du comte de Sainte-Aulaire qui agissait à Rome avec modération et convenance auprès du cardinal Bernetti, secrétaire d'État. L'intimité la plus grande existait entre le cabinet de Vienne et la cour pontificale, et il n'en pouvait être autrement, après le service immense que l'Autriche venait de rendre à l'autorité du saint-siége. La répression tout entière de la révolte venait de l'empereur; comme sous le pape Adrien, la race germanique avait prêté aide au pontificat. Le prince de Metternich insistait pour que le service fût complet, c'est-à-dire pour qu'un système répressif trouvât des garanties dans le présent et l'avenir (1). A son tour, M. de Sainte-Aulaire, muni des instructions positives de son gouvernement, demandait l'exécution des engagements pris, c'est-à-dire l'évacuation des provinces, car tel était l'état des opinions en France qu'il fallait un résultat, même pour la session : le parti révolutionnaire bouillonnait à l'aspect de ces révoltes si facilement comprimées; le chef de la propagande, M. de Lafayette n'était-il pas l'ami le plus intime de Menotti, condamné à Modène à la peine capitale ? Les révoltés des Légations seraient-ils jugés aussi sévèrement que Menotti ? En conséquence, M. de Saint-Aulaire demandait avec modération et fermeté « l'évacuation immédiate du territoire romain par les troupes impériales, une amnistie indulgente pour les coupables, laquelle gagnerait tous les cœurs au saint-siége; enfin une modification apportée dans le système municipal des États pontificaux, de manière à donner quelque satisfaction aux idées libérales.

Le cardinal Bernetti, prosecrétaire d'État, ministre d'intelligence et de finesse, restait pleinement dans les voies de l'Autriche; peut-être même le témoignait-il avec une expansion trop visible : il n'était pas d'expression de reconnaissance assez ardente pour dire toute la gratitude du pontificat envers la majesté impériale et sacrée qui avait sauvé le saint-siége. Dans les actes comme dans les registres de la secrétairerie d'État on parlait incessamment de la reconnaissance que le successeur de saint Pierre garderait de la protection de l'empereur. C'était, comme au moyen âge, la tiare cherchant un refuge sous l'aigle de l'Empire; toutefois le cardinal Bernetti ne pouvait se dissimuler qu'il fallait une satisfaction à la France; s'il était bon de garder avec une respectueuse considération la protection de l'Autriche, il ne fallait pas non plus exaspérer cette nation impétueuse dont le pavillon pouvait apparaître à Civita-Vecchia ou à Ancône. On se souvenait à Rome de la *furia francese*, d'autant plus redoutable qu'elle pourrait se fortifier de tous les éléments de désordre dans les Légations. Le saint-siége avait auprès de lui cet ambassadeur aimé, respectueux, le comte de Sainte-Aulaire, si favorable à la paix européenne; et si des concessions étaient indispensables, il fallait les faire sans compromettre la situation du gouvernement pontifical, en imposant des conditions telles que la sécurité publique n'en fût pas atteinte (2). On accordait l'éloignement des troupes impériales, c'était un point con-

(1) A ce moment le prince de Metternich était comblé de toutes les faveurs de son souverain, et il se glorifie encore aujourd'hui d'avoir en ses mains l'autographe suivant :

« Prince, dans le moment où j'ai appris le prompt et heureux succès qui a couronné des mesures n'ayant d'autre but que de rétablir la tranquillité troublée dans plusieurs parties de l'Italie, de défendre et d'assurer l'entière indépendance des États italiens, et de maintenir la paix générale, objet de tous mes soins, j'ai désiré vous donner une marque de ma reconnaissance pour les services que, dans une occasion aussi importante, vous avez rendus à la monarchie.

« Je vous confère à cet effet la décoration en diamants de l'ordre de Saint-Michel.

« *Signé* : François.

« Vienne, ce 18 avril 1831. »

(2) *Le cardinal Thomas Bernetti, prosecrétaire d'État aux habitants des Marches.*

« Les troupes impériales et royales autrichiennes, après avoir fait un court séjour parmi vous, pour accomplir l'œuvre de votre délivrance et rétablir le pacifique gouvernement de notre légitime souverain, abandonnent vos contrées, en y laissant l'agréable souvenir de la discipline militaire qu'elles ont maintenue, et du calme dont vous avez joui sous la protection de leurs armes respectées et glorieuses. Un tel bienfait exige toute votre reconnaissance, et si le remède à tant de maux opérés par une honteuse révolte, a dû vous coûter quelques sacrifices, que la mémoire de ces sacrifices vous rende prudents pour prévenir tout autre renversement, et vous persuade bien que les puissances garantes de l'indépendance et de l'intégrité des domaines du saint-siége, ne resteront jamais indifférentes à ces perturbations. De vous donc il dépend de choisir ou, avec le respect à l'ordre public, votre bien-être, ou avec le désordre, cet abîme incommensurable de calamités et de misères qui en est la conséquence ordinaire. Le saint-père connaît à présent en grande partie vos nouveaux besoins; vivement pénétré de leur importance, il cherche avec un intérêt continuel à y pourvoir de la manière la plus sûre. Elles sont vraies les améliorations qu'il prépare, ils sont vrais les avantages que vous en

venu, mais en échange, il fallait que les puissances, et la France même, s'engageassent à une répression prompte, efficace, de tous les ferments de troubles et de discorde dans les Légations; si l'on voulait une amnistie, il fallait que les coupables fissent eux-mêmes une confession de leur crime passé, et prissent l'engagement formel de ne point troubler le saint-siége.

C'est ce qui résulte de la note si habile adressée par le cardinal Bernetti à M. de Sainte-Aulaire, en réponse à la demande d'évacuation des troupes autrichiennes. « Il ne pouvait y avoir de sacrifice plus pénible pour le cœur du saint-père, disait-il, que celui qu'on lui a demandé dans l'intérêt de la paix générale, par la note adressée par Votre Excellence au cardinal soussigné, et datée d'hier 2 juin. Quelque ardent que soit le désir du saint-père de concourir à un résultat si vivement souhaité par son cœur, et si conforme à l'esprit de paix qui doit animer le vicaire de Dieu sur la terre, Sa Sainteté n'a pu se dissimuler le danger imminent auquel l'exposerait l'évacuation complète des troupes impériales et royales d'Autriche, qui ne sont maintenant qu'une garnison transitoire dans ses États. Sa Sainteté, pénétrée de reconnaissance pour les généreux services qu'elle a reçus de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique l'empereur d'Autriche, dans des circonstances aussi graves, secours qui ont eu pour but de rendre la paix à ses sujets, et de rétablir le gouvernement du saint-siége partout où l'action en avait été interrompue par les derniers troubles, n'aurait su comment réclamer l'évacuation des troupes autrichiennes si Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, pour mettre le comble à ses bontés, ne l'eût laissé juge du temps pendant lequel les troupes impériales devaient rester dans les États pontificaux. Sa Sainteté, rendue ainsi à la liberté d'accueillir ou de rejeter le désir manifesté par Votre Excellence, au nom du gouvernement royal de France, soumet sa propre tranquillité et celle de ses sujets au bien-être universel, dans la douce espérance que Sa Majesté le roi de France voudra concourir par la puissante influence d'une déclaration publique, à la conservation du repos de l'Italie et de l'ordre dans cette partie centrale de la péninsule. Alors seulement le saint-père n'hésitera pas à demander que l'évacuation des troupes autrichiennes s'accomplisse dans les premiers jours de juillet, pour toutes les Légations dans lesquelles elles sont aujourd'hui concentrées. J'ai dit que le saint-père demanderait cette évacuation, mais alors seulement que Votre Excellence sera, comme je n'en doute pas, autorisée à prévenir toute espèce de danger qui pourrait en résulter, en publiant un acte officiel, dans lequel Votre Excellence exprimera le vif regret avec lequel le gouvernement français apprendrait l'explosion de quelques nouveaux troubles dans les domaines du saint-siége, l'exécration avec laquelle il regarderait quiconque oserait en être l'auteur ou le provocateur, et la nécessité dans laquelle il reconnaîtrait que le gouvernement pontifical se trouve d'appeler de nouveau l'intervention et les secours de l'étranger pour comprimer la révolte, sans que le pays y opposât le moindre obstacle et y trouvât le moindre sujet de querelle. Le saint-père est d'autant plus certain que Votre Excellence ne manquera d'adhérer à tout ce que je viens de lui exposer, que l'on ne pourrait désormais attribuer qu'à un esprit anarchique et inquiet tout attentat séditieux qui éclaterait dans les États pontificaux. La clémence du saint-père envers les coupables, selon la déclaration que le cardinal soussigné a eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, n'aura d'autres bornes que celles qui lui sont imposées par les égards dus à la sûreté publique. Son gouvernement, loin de pouvoir être taxé de sévérité envers les coupables, paraîtra même trop indulgent envers ceux qui ne cessent pas, maintenant encore, de mettre en péril le repos public. Le saint-père ne doute point qu'ils ne soient envisagés comme des promoteurs d'anarchie et des ennemis publics, par tous les gouvernements étrangers, et surtout par celui de France qui ne le cède à aucun autre dans le zèle pour la conservation de l'intégrité des domaines et de l'indépendance du gouvernement du saint-siége. »

Cette note habile comme tous les actes de la politique du saint-siége, engageait la question sur un terrain difficile; concertée entre le prince de Metternich et le cardinal Bernetti, elle plaçait nécessairement la France en dehors de l'esprit de propagande et la faisait entrer dans le principe de conservation : il était curieux, au point de vue révolutionnaire, de voir le cabinet de juillet forcé de s'engager à des conditions si en dehors de l'esprit et de la pensée sur lesquels reposait son principe. Ces conditions acceptées, tous les actes émanés du saint-siége furent empreints d'un esprit de reconnaissance et de gratitude envers l'Autriche; le cardinal prosecrétaire d'État, en annonçant l'évacuation des troupes impériales, parla de ce que devait le saint-siége à la majesté impériale. Le saint-père lui-même, Grégoire XVI, invoqua le pieux et auguste monarque autrichien (1),

retirerez; mais votre devoir est d'y concourir en vous maintenant dans l'obéissance à celui qui ne l'exige que pour opérer votre bien et vous rendre, s'il est possible, aussi fortunés que son cœur le désire.

« *Signé* : T. cardinal Bernetti.

« De la secrétairerie d'État, le 18 mai 1831. »

(1) *Grégoire XVI à ses très-chers sujets des quatre Légations.*

« Les armées valeureuses du toujours pieux et auguste monarque autrichien, François II, que nous avons invoquées pour ramener parmi vous cette tranquillité, cet ordre et ce calme que les troubles passés vous avaient ravis, se retirent à présent de ces

dont les armées avaient ramené la tranquillité dans les Légations. L'évacuation devint un point de garantie consenti par toutes les puissances, et en échange de l'ordre donné par M. de Metternich, les représentants des cours d'Autriche, de France, d'Angleterre, de Prusse, de Russie et de Sardaigne adressèrent une lettre circulaire aux consuls respectifs de leur nation dans les États pontificaux : « En conformité de ce qui a été délibéré en commun par les représentants des puissances réunies à Rome, en conférence diplomatique, disaient-ils, j'ai l'honneur de vous informer que le saint-père, se fiant pleinement dans les sentiments de fidélité et de reconnaissance que doit inspirer à tous ses sujets la paternelle sollicitude dont il leur a donné tant de preuves depuis son exaltation au pontificat, a consenti maintenant au départ des troupes autrichiennes, qui, par suite des derniers événements, se trouvaient en garnison à Bologne et dans les environs ; par conséquent, elles vont effectuer leur retraite le 15 du présent mois de juillet. Dans une telle circonstance, les représentants des puissances ont cru convenable de manifester au saint-siége le vif intérêt que prennent leurs cours respectives au maintien de l'ordre public dans l'État pontifical, à la conservation de la souveraineté temporelle du pape, à l'intégrité et à l'indépendance, tant intérieure qu'extérieure de cette même souveraineté. En conséquence, il sera opportun que vous fassiez connaître publiquement de telles dispositions, en les communiquant spécialement à tous les agents et officiers consulaires sous votre dépendance. Ceux-ci offriront aux autorités pontificales près desquelles ils résident tous les moyens d'influence dont ils pourront disposer dans les localités respectives, et démentiront clairement toute sinistre rumeur de prétendues brouilleries entre les puissances qui, par aventure, pourrait être répandue avec le but criminel d'exciter de nouvelles révolutions destinées à attirer les plus terribles désastres sur leurs auteurs et sur les populations qui se laisseraient séduire par de si funestes exemples. »

L'ambassadeur de France à Rome, M. de Sainte-Aulaire, en signant cette lettre, rentrait ainsi dans la politique générale. Ce n'était donc ni le même système, ni les mêmes idées qui avaient présidé à la révolution de juillet ; loin de prêter la main à la propagande, on devait désormais la poursuivre, la signaler, partout où elle tenterait un mouvement. Et ce qu'il y avait de plus curieux dans cette circonstance, c'est que la plupart des consuls de France étaient les hommes de la révolution de juillet, et que précisément le consul général à Civita-Vecchia, moitié sceptique, moitié faiseur d'opposition politique, M. Beyle, connu sous le pseudonyme de Stendhal, croyait surtout que sa mission consistait à railler la puissance civile du pontificat. C'est ce qui arrivait à beaucoup d'hommes de juillet alors en hostilité d'idées avec les principes de leur gouvernement ; ils ne pouvaient comprendre la nécessité de l'ordre européen qu'en reniant leur vie passée.

Au moyen de ces garanties diplomatiques, le saint-siége se montra indulgent et plein de mansuétude pour les révoltés ; il accorda une amnistie à la condition d'un repentir sincère et d'une sorte de confession générale (1) avec engagement à la face du ciel de ne point retomber dans l'erreur. Le caractère de l'Église

provinces, dans l'assurance que les hommes égarés, à la fin désabusés, se réuniront à ceux qui forment la plus grande partie de ces populations, et que tous, dans un sentiment d'unanimité, suivront les voies tracées par la religion de leurs pères, les devoirs de sujet et les aiguillons de l'honneur, et concourront indistinctement à rechercher cette prospérité qu'une saine morale peut seule procurer, et que la concorde civile et un vrai amour de la paix peuvent consolider.

« A ce sujet, nous ne voulons pas garder le silence et ne pas vous ouvrir de nouveau notre cœur. Nous, fort des droits sacrés du saint-siége et des solennelles garanties que vous n'ignorez pas, et qui ont été renouvelées dans cette circonstance par les hautes puissances de l'Europe, nous devrions vous parler plus en souverain qu'en père ; mais le langage du souverain nous le réservons pour le cas où l'on tenterait malheureusement de susciter de nouveaux désordres, de nouveaux égarements, qui viendraient troubler la tranquillité publique et privée, et nous voulons qu'en ce moment nos enfants n'entendent que la voix du père.

« Nous fûmes fortement accablé de douleur par les funestes événements derniers, et Dieu très-bon et très-puissant sait que notre cœur était moins déchiré par cette douleur que par la pensée d'être un jour forcé d'employer le glaive de la justice ; et comme Dieu lui-même, ainsi que nous l'espérons, vous a ouvert la voie des miséricordes, nous voulons, avec une vraie joie de notre âme, vous annoncer nous-même que nous ne désirons rien tant que de pouvoir oublier le passé !

« Que chacun sache, et nous le répétons avec l'effusion d'une tendresse paternelle, que tous ceux qui ont démérité notre grâce parmi vous pourront la recouvrer s'ils donnent des preuves non douteuses de leur repentir.

« Donné de notre palais apostolique du Quirinal, le 12 juillet 1831.

« *Signé :* GRÉGOIRE XVI, pape. »

(1) Voici la déclaration qui devait être signée par les fugitifs, en rentrant dans les États du pape :

« Je soussigné, reconnaissant une faveur gratuite et toute particulière dans le pardon généreux que mon légitime souverain, le pape Grégoire XVI, a eu l'indulgence de m'accorder après la part que j'ai prise à la rebellion, aujourd'hui apaisée, contre sa puissance temporelle, proteste que j'éprouve le plus vif regret des fautes que j'ai commises et qui me sont en ce moment pardonnées, et que je ressens une reconnaissance sans bornes pour le souverain pontife et pour son gouvernement ; je promets en même temps devant Dieu, qui me doit juger aussi pour la signature du présent, je promets, dis-je, avec la plus grande sincérité et de bonne foi, que je serai toute ma vie sujet obéissant, docile et fidèle au gouvernement du saint-siége, non-seulement en m'abstenant de participer à aucun nouvel attentat qui serait ourdi contre la puissance de ce gouvernement et contre l'ordre public, mais encore en contribuant par mon crédit et mon influence à prévenir et à empêcher les effets de criminelles tentatives. »

se manifesta dans ses décrets; elle se montrait moins sévère dans l'application des peines qu'exigeante dans la sincérité du repentir; elle appelait l'obéissance et une déclaration à la face de Dieu: « que jamais on ne retomberait dans la même faute. » Le cardinal Bernetti annonça également que des institutions municipales seraient données aux provinces, mais dans le sens de la souveraineté de Rome. Si donc les affaires d'Italie n'étaient point entièrement terminées, elles étaient au moins en acheminement; au cas où des difficultés s'élèveraient encore, elles devaient être décidées de concert entre les cabinets. Il s'établit alors à Rome, comme à Londres, une sorte de conférence diplomatique entre les ambassadeurs, et M. de Sainte-Aulaire y prit une place influente; on verra plus tard les nouvelles questions que cette conférence eut à résoudre.

Au milieu de ces complications si graves déjà, il venait de naître une difficulté considérable, parce qu'elle touchait à la puissance sur laquelle la France s'appuyait spécialement pour ses rapports diplomatiques, c'est-à-dire l'Angleterre. On se rappelle les griefs de quelques sujets français contre le gouvernement du roi don Miguel. Le consul s'était plaint : le vicomte de Santarem, en niant la qualité diplomatique de l'agent français, s'était refusé à l'écouter. Depuis longtemps la presse s'était donné mission de renverser le pouvoir de don Miguel. Elle avait une ardente influence, et en toute hypothèse le gouvernement du roi ne pouvait se laisser insulter : une petite flottille avait été d'abord envoyée devant le Tage; comme Lisbonne était bien garantie, le vicomte de Santarem, principal ministre de don Miguel, avait pu s'en railler. Une réparation devenait donc plus nécessaire encore, et le conseil des ministres eut à en examiner l'importance et les limites.

Cette question n'était point aussi simple qu'on pouvait le croire : tout ce qui touche au Portugal se lie à l'Angleterre. Si les torys étaient restés au ministère, ils n'auraient souffert qu'avec des difficultés infinies les opérations d'une flotte française dans le Tage, pas plus qu'ils ne les auraient tolérées dans l'Escaut; l'esprit anglais se serait mêlé à la négociation pour la dominer. Il n'en était pas ainsi des whigs, absorbés dans leur bill de réforme, et presque toujours incapables de diriger avec quelque énergie les affaires à l'extérieur; j'en excepte lord Palmerston (de l'école de Canning). Une circonstance dont j'ai parlé déjà donnait un nouvel aspect aux actes d'hostilité de la France, d'abord simple réparation commerciale : c'étaient la révolution du Brésil, l'abdication de don Pedro, son arrivée à Londres, puis à Paris, où des honneurs lui étaient préparés avec une grandeur royale. Don Pedro pouvait être un prétendant fort dangereux pour don Miguel; comme il était à la tête des étrangers et des libéraux en Portugal, on pouvait y organiser une régence contre don Miguel, le roi de sang africain, énergique, familier, un peu sauvage, et bizarre comme les sites montueux de ces contrées réchauffées par un soleil brûlant. Les Anglais devaient favoriser don Pedro, parce que, appeler lui ou sa fille à la couronne, c'était faire revivre le système qui avait livré le Portugal à l'Angleterre, depuis le philosophe marquis de Pombal, qui tua l'indépendance et la nationalité portugaises. Don Miguel était un obstacle, et l'expédition française dans le Tage pouvait servir ce dessein de renversement.

Quoi qu'il en soit, la France avait reçu un outrage (1) : il lui en fallait l'éclatante réparation. Une flotte parut à l'embouchure du Tage, sous les ordres du contre-amiral Roussin, digne officier plein d'énergie et de ce courage traditionnel sur nos vaisseaux,

(1) Voici les pièces relatives à cette affaire de Lisbonne.

Note du consul français à M. le vicomte de Santarem (datée de Lisbonne, mai 1831).

« Le gouvernement de S. M. le roi des Français, prenant en sérieuse considération ses nombreux griefs contre le gouvernement portugais, m'a ordonné d'en réclamer la réparation immédiate; et, conformément aux instructions qui viennent de m'être transmises par le brick de l'État *l'Endymion*, actuellement mouillé dans le Tage, je dois adresser au gouvernement portugais, par l'intermédiaire de Votre Excellence, les demandes suivantes : »

L'art. 7 portait : « L'engagement formel de ne plus permettre à l'avenir, dans les écrits périodiques soumis à la censure du gouvernement portugais, l'insertion de diatribes contre la France et son gouvernement, de nature à mettre en péril les Français établis en Portugal, en déchaînant contre eux les passions et les haines populaires. » Les autres articles stipulaient la mise en liberté des Français inquiétés, avec des indemnités en leur faveur. Le consul français terminait ainsi : « Je dois ajouter que ce n'est qu'en adhérant aux susdites conditions que le gouvernement portugais peut éviter les conséquences des justes plaintes de la France et des preuves réitérées de mauvais vouloir et d'hostilité qu'il lui a données, et j'ai l'honneur de déclarer que si les présentes demandes ne sont pas accordées, mon gouvernement, se réservant le droit de recourir à d'autres moyens pour obtenir satisfaction, m'a ordonné de quitter Lisbonne le plus tôt possible avec les Français qui s'y trouvent. »

Le vicomte de Santarem au contre-amiral Roussin.

« Excellentissime seigneur, en réponse à la sommation de Votre Excellence, en date d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté Très-Fidèle, voulant éviter par tous les moyens les désastres qui pourraient être la suite des derniers événements, adopte les bases proposées dans la dépêche de Votre Excellence, du 8 du courant.

« Vicomte de Santarem.

« Lisbonne, 11 juillet 1831. »

Le contre-amiral Roussin au vicomte de Santarem (13 juillet 1831).

« Monsieur le vicomte, vous me poussez à bout, j'ai l'honneur de vous prévenir que cela ne peut pas vous réussir. Je m'en réfère à ma lettre de ce jour, et je vous confirme l'assurance que si demain, à midi, je n'ai pas terminé la convention dont vous avez accepté les bases, je reprendrai les hostilités contre Lisbonne; je m'en suis rapporté à votre parole, je ne souffrirai pas plus longtemps les conséquences de mon erreur. J'attends Votre Excellence, ou la personne autorisée qu'elle désignera, aujourd'hui ou

depuis les Tourville et les Suffren. La restauration avait créé une multitude de bons officiers de mer : Navarin et Alger en rendaient témoignage. Il y avait parmi les contre-amiraux des hommes d'une valeur et d'une capacité à l'épreuve, témoin les Baudin, les Mackau. La mission de l'amiral Roussin était d'une nature délicate : s'il devait obtenir une réparation militaire, il ne pouvait s'occuper des questions politiques, lesquelles étaient laissées tout entières à l'ambassade de France à Londres, où tout se préparait pour la révolution qui devait renverser don Miguel au profit de son frère don Pedro. Le but du brave amiral était donc limité à une belle opération maritime, conduite avec fermeté et un peu de rudesse envers le vicomte de Santarem, comme par représailles de son manque de respect à notre pavillon.

La flotte de France parut dans le Tage au mois de juillet 1831; saluant à coups de canon la tour de Belem, elle commença une croisière vigoureuse et s'empara de tous les navires de guerre portugais, stationnés dans le Tage. A ce moment, le vicomte de Santarem entra en pourparlers avec le contre-amiral Roussin, pour faire cesser des hostilités si vigoureusement menées. Il voulut un délai : l'amiral le lui donna court, en durs termes; alors vinrent les négociations : elles ne portaient point, comme je l'ai dit, un caractère général, et se bornaient à développer la note primitive du consul, dont le gouvernement portugais n'avait tenu aucun compte, c'est-à-dire qu'on demandait la cessation des insultes contre les Français dans les gazettes, indemnités de guerre, réparation des dommages causés, mise en liberté de tous les sujets de la France, et en outre indemnité personnelle pour tous ceux qui avaient été persécutés. La conférence de Londres ferait le reste. Les satisfactions furent accordées après une ferme correspondance entre le baron Roussin et le vicomte de Santarem.

On donna quelque retentissement à cette énergique manifestation de la flotte française. Ainsi, au moment où les chambres s'ouvraient, on venait d'obtenir trois résultats diplomatiques d'une certaine importance : en Belgique, la retraite de l'armée hollandaise par les démonstrations du corps d'expédition du maréchal Gérard, restreintes pourtant dans les termes des protocoles; en Italie, les troupes autrichiennes quittaient le territoire pontifical, sur les instances de la France, mais en même temps on imposait à la politique du cabinet des restrictions, des engagements tels que la propagande ne pouvait plus menacer le souverain pontifical; enfin il y avait encore apparition glorieuse d'une flotte dans le Tage. Tout ici devait se borner à une réparation personnelle, immédiate : les questions politiques seraient traitées de concert, à Londres, entre la France et l'Angleterre. On restait dans le droit public européen et l'application des traités.

CHAPITRE XLVIII.

SITUATION INTÉRIEURE DE PARIS ET DE LA PROVINCE SOUS LE MINISTÈRE DE M. CASIMIR PÉRIER.

Permanence de l'émeute. — Pillage. — Tentatives pour la plantation d'arbres de la Liberté. — Anniversaire du 14 juillet — Les clubs. — La presse. — Les saint-simoniens. — Funérailles de l'abbé Grégoire. — Écrits. — Théâtres. — Littérature. — *Antony*. — *Marion Delorme* — *Barnave*. — *Notre-Dame de Paris*. — Dépravation des idées politiques et morales. La province. — Les départements — Gouvernement des minorités. — Le nord, le centre, l'est de la France. — La Vendée. — La Bretagne. — La Guienne. — Le Languedoc. — La Provence — Situation du parti légitimiste. — Ses espérances. — Organisation secrète. — Les républicains et les carlistes aux prises. — Troubles à Tarascon, Montpellier, Toulouse, Marseille. — Le parti religieux. — Les processions interdites. — Commencement d'insurrection dans la Vendée. — La duchesse de Berry part de Londres. — Voyage sur le Rhin et en Italie. — Le duc de Reichstadt. — Le parti impérialiste. — Les prétentions de la famille Bonaparte. — Attitude du gouvernement envers les partis.

(Avant 4 août 1831.)

Il se révélait un instinct honorable dans le caractère de M. Casimir Périer, c'était sa colère énergique contre le désordre; habitué toute sa vie aux choses régulières, il ne pouvait comprendre ces émotions, ces turbulences de peuple qui s'agitaient sur la place publique; comme si une fois les masses remuées par les révolutions terribles, on pouvait les calmer sans les plus difficiles et les plus persévérants efforts, comme si l'Océan ne restait pas longtemps agité après la tempête! Dans les deux années 1830, 1831, l'émeute était passée à une sorte d'état chronique; à chaque moment l'autorité avait à se heurter contre les masses; au moindre bruit, à la moindre secousse, sur la plus vulgaire accusation, sur un mot jeté au hasard, la sédition échevelée se montrait aussitôt aux rues de Paris. Quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis les troubles de décembre, et deux mois après le saccagement des 14 et 15 février, le bas peuple se remuait encore dans le faubourg Saint-Denis; il y pillait une boutique sous le prétexte des opinions de son propriétaire (1); l'émeute menaçait même d'in-

demain jusqu'à midi; je la verrai à mon bord sur mon vaisseau, et non ailleurs. J'ai l'honneur, etc.

« Le contre-amiral commandant l'escadre française dans le Tage,

« Baron Roussin. »

(1) Le préfet de police d'alors, M. Vivien, fonctionnaire d'une capacité fort limitée, s'adressait au peuple à la suite de ces émeutes.

« Paris, 15 juin 1831.

« De graves désordres ont troublé cette nuit la tranquillité de

cendier la maison, et c'était avec peine que la force armée dispersait ces groupes forcenés. Quelques jours après, une sédition d'ouvriers, entourant une mécanique, soulevait tout un quartier de Paris; femmes, enfants, étudiants, prolétaires, tous s'en mêlaient comme poussés par une agitation fébrile; et cet aspect de désordre désolait la fermeté honnête de M. Casimir Périer.

Une émotion plus sérieuse se préparait à l'occasion d'un anniversaire célébré avec enthousiasme par la portion révolutionnaire du pays; quand Bonaparte fut appelé à gouverner la France, le consul, entrant aux Tuileries pour la première fois, vit peints sur les murailles des faisceaux de piques, des bonnets de la Liberté surmontés de drapeaux tricolores, et avec son instinct de gouvernement, il s'écria : « Otez-moi bien vite toutes ces *cochonneries-là*. » C'est qu'il y avait dans Napoléon une pensée de gouvernement et de force morale.

Le pouvoir n'en était pas arrivé à ce résultat d'énergie et de considération en France après 1830, et le 14 juillet restait un anniversaire cher aux partis de désordre; le 14 juillet, c'était le souvenir de la prise de la Bastille, de la défection d'un corps de troupe (les gardes françaises); c'était l'anniversaire de la fédération, puérile et tumultueuse fête, commandée par M. de Lafayette et M. Sylvain Bailly, pauvres têtes politiques, quelque temps après livrées elles-mêmes à la proscription et à l'échafaud. Ce 14 juillet on voulait donc le fêter au sein du parti révolutionnaire, ainsi que les impérialistes prétendaient célébrer le 20 mars, et le 18 juin la grande ruine de Waterloo; il devait y avoir des plantations d'arbres de la Liberté; la plèbe, dans les journées de juillet, avait coupé, abattu les beaux ormes des boulevards, plantés sous Louis XV, le roi des travaux publics; maintenant elle courait dépouiller les bois pour orner les places de la cité émue de ces arbres stériles, la mort au pied, surmontés de bonnets rouges et de drapeaux tricolores. Le 14 juillet était fixé pour cette solennité républicaine, si chère aux amis de M. de Lafayette.

Ces caprices tumultueux, répétés si souvent, commençaient à fatiguer le gouvernement et la bourgeoisie, son appui naturel; la classe moyenne n'était pas révolutionnaire, ou au moins si elle l'était par sa fausse éducation, par les mauvais livres historiques dont elle abreuvait sa jeunesse, elle avait un instinct de conservation qui lui faisait désirer un terme à cette vie agitée et turbulente que la révolution de juillet lui avait faite. Ces émeutes, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, obligeaient à fermer les boutiques, à suspendre les relations commerciales; à chaque moment le rappel était battu. Quoiqu'il y ait un peu de gloriole militaire, même dans le plus paisible citadin de Paris, le dérangement et les fatigues le tourmentaient lorsque ces tumultes l'obligeaient chaque jour à prendre les armes et à courir un danger personnel. Le 14 juillet donc, la patience échappant à la garde nationale, elle engagea une véritable lutte avec un courage, une ardeur honorables qui firent jeter par les partis des accusations fatales contre elle. La bourgeoisie, le sang à la tête, voulait en finir; et à l'aide de cette bourgeoisie, on appela un certain nombre d'ouvriers enrôlés, afin d'imprimer une sorte de démocratie à la répression elle-même (1). Le récit historique sur cette journée du 14 juillet nous révèle qu'il y eut une lutte forte, vivace; elle peut donner une idée de l'état des esprits et de l'effervescence des opinions. Le pouvoir annonçait une victoire disputée : « L'autorité, avertie, disait-il, qu'on devait planter aujourd'hui des arbres de la Liberté, prit aussitôt ses mesures pour s'opposer à tout rassemblement. La garde nationale a été commandée, et celle de la banlieue aussi appelée. La police a fait saisir deux arbres qui avaient été introduits par la barrière d'Enfer. De très-bonne heure, les places indiquées dans le programme, comme lieux de rassemblements, avaient été occupées par la garde nationale et la ligne : les abords de la Bastille, rendez-vous supposé de ceux qui voulaient planter les arbres dont Paris a gardé une fâcheuse mémoire, avaient été entourés d'une force imposante. Un assez grand nombre de jeunes gens y sont venus, portant des œillets rouges à leur boutonnière et d'immenses cocardes à leur chapeau. On voyait parmi eux quelques personnes en uniformes de l'artillerie de la garde nationale. Un rassemblement assez nombreux de jeunes gens et d'hommes du peuple, ayant manifesté l'intention de planter un arbre sur la place de la Révolution, se sont rendus

la capitale; les ennemis du repos public laissent voir leurs projets : c'est au gouvernement fondé par la révolution de juillet, c'est à la propriété qu'ils en veulent. Des cris coupables ont été proférés; deux boutiques ont été pillées. Ils ont levé le masque. Le courage de la garde nationale les irrite; des insultes ont été adressées à cette milice citoyenne, qui rend tant de services à la liberté, mais qui ne sait point la séparer du respect des lois et du maintien de l'ordre. Espérons que cette agitation ne se renouvellera plus. Il faut du repos à tous les citoyens, du travail aux ouvriers, de la sécurité aux commerçants; et tous ces biens sont compromis par de semblables excès. Les habitants de Paris sont invités à ne former aucune espèce d'attroupement, à ne point favoriser le trouble par une vaine curiosité; l'autorité les y engage avec instance avant de recourir contre les perturbateurs à l'emploi des moyens que la loi a remis en ses mains, dans l'intérêt de la tranquillité publique, de la propriété privée, et de tous les avantages qu'assure l'ordre social et que détruit l'anarchie. »

(1) Tous ces enrôlements d'ouvriers furent le sujet de graves accusations contre la police; M. Vivien fit une protestation et intenta un procès aux journaux qui l'avaient accusé; ces journaux furent acquittés par le jury. On en parla plusieurs fois dans la chambre.

vers deux heures aux Champs-Élysées, ayant à leur tête quelques gardes nationaux. L'adjoint du maire du premier arrondissement les a conduits lui-même, et a présidé à l'opération d'abatage d'un arbre (1); mais quand il a été question de le transplanter, sont accourus de tous côtés des détachements de la garde nationale; la cavalerie a chargé les planteurs, en a blessé plusieurs à coups de sabre, en a arrêté beaucoup et a dispersé le reste. Tout annonce que la vigilance du gouvernement, le déploiement pacifique et imposant de la garde nationale, ainsi que l'écrasante unanimité des dispositions de la population parisienne, ne permettront pas qu'une minorité imperceptible et turbulente prolonge, nous ne dirons pas les inquiétudes, mais les fatigues de la grande cité, affamée d'ordre et de repos, qui aime toujours la liberté, mais qui déteste la licence, et qui veut surtout rester de son temps et non revenir à un autre. » Ainsi parlait le cabinet de M. Casimir Périer, visiblement inquiet de la situation. Il y avait eu désordre municipal et un adjoint y avait présidé; l'émeute gardait quelque chose de régulier dans ses dévastations; mais il y avait ceci de rassurant que la bourgeoisie inquiète s'était à la fin réveillée.

Chacun devait applaudir aux mesures conservatrices de l'autorité réprimant un désordre; néanmoins de toutes parts éclataient des accusations et des plaintes : une presse licencieuse dénonça « un ministère qui avait embrigadé des ouvriers au faubourg Saint-Antoine pour assommer les patriotes. » La police avait secondé la colère des ouvriers que l'émeute laissait sans travail; on parla des excès commis par la garde nationale profondément irritée de ce qu'une troupe de perturbateurs agitaient incessamment Paris. Provoquée, la garde nationale en effet s'était défendue: elle fit des blessures, elle en reçut (2); il y eut des victimes. A qui la faute? qui jetait le désordre dans la cité? N'est-il pas dans la condition d'un pouvoir de se défendre? quoi de plus légitime que l'action répressive de la société en pareil cas? Aussi le roi félicita la garde nationale sur son dévouement (3). Le maintien de l'ordre était la première condition de la sécurité des intérêts; et ce qu'on ne s'expliquait pas parfaitement dans cette circonstance, ce fut le silence assez longtemps prolongé du maréchal commandant la garde nationale, le comte Lobau. Craignait-il un retour de parti et d'opinion? était-il, comme tant d'autres, sous le charme d'une popularité qu'il ne voulait pas d'abord compromettre? Le maréchal dut expliquer ce silence, parce que de tous côtés arrivaient des réclamations et des conjectures. Il le fit en termes un peu vifs : plus son silence l'avait compromis, plus il mit de chaleur à se justifier en accusant les opinions ennemies. « Mes chers camarades, disait le maréchal, dans cette journée de glorieuse et patriotique mémoire, que des agitateurs ont tenté de signaler par des démonstrations insensées, malgré les sages avis donnés d'avance et à plusieurs reprises par l'autorité, vous avez été ce que vous êtes toujours, les fermes soutiens de l'ordre public et les défenseurs des principes sur lesquels repose le gouvernement national. Contents d'avoir fait votre devoir, je savais que le témoignage de votre conscience valait mieux pour vous que l'expression de mon approbation, et je m'étais dispensé de vous adresser des éloges publics, ainsi que j'ai dû le faire dans plusieurs autres circonstances. Cependant mon silence a été mal interprété; on n'a pas craint d'insinuer que je blâmais, puisque je croyais devoir me taire, et cette pensée a servi de texte à de nombreuses attaques contre la garde nationale. Je vous dois donc, mes chers camarades, je me dois à moi-même de déclarer ici que votre fermeté dans la journée du 14 juillet, loin d'être désapprouvée par moi, a été l'objet de toutes mes sympathies et de toute mon admiration. Je me dois encore de donner le démenti le plus formel à des allégations injurieuses... Non, il n'y a point eu de massacre sur la place de la Révolution. La garde

(1) L'autorité municipale de Paris n'avait pas encore subi la salutaire influence du pouvoir; cependant l'adjoint désigné ici réclama contre l'accusation portée contre lui.

(2) Un capitaine de la garde nationale de la 5e légion publia une lettre dans laquelle on lisait ce qui suit :

« Quelques journaux accueillent avec une partialité révoltante les plaintes et les réclamations des personnes qui prétendent avoir été victimes des brutalités de la garde nationale; il serait, ce me semble, de leur devoir de rechercher et de publier les faits nombreux qui constatent que cette milice citoyenne a toujours été dans la malheureuse nécessité d'une légitime défense. Il paraît, selon ces journaux, que les seuls citoyens sont ceux qui portent atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique, et qu'un garde national n'a l'honneur d'être ni homme, ni peuple, ni citoyen. Un seul fait répondra, je l'espère, à des déclamations si perfides et dont le mépris doit désormais faire justice. Dans les affaires de la porte Saint-Denis, la seule 5e légion a eu cinquante-deux hommes plus ou moins grièvement blessés par des pierres, des couteaux, des poignards et autres armes... »

(3) Le roi saisit l'occasion des journées de juillet pour témoigner sa satisfaction à la garde nationale, la protectrice de l'ordre.

« Vendredi soir, 27 juillet 1831.

« Je vous prie, mon cher général, de témoigner de ma part à la garde nationale de Paris et de la banlieue combien j'ai été satisfait de la voir si grande, si forte et si belle; combien j'ai joui de célébrer avec elle les glorieux anniversaires du triomphe de nos lois et de nos libertés; combien je suis heureux et fier du suffrage et de l'affection de mes concitoyens, qui m'ont été si hautement manifestés dans le cours de ces journées, et dont les expressions si vives et si fortes ont pénétré mon cœur des plus douces émotions.

« C'est toujours avec plaisir, mon cher général, que je prends pour mon interprète auprès de la garde nationale celui qui la commande si dignement, et qui sait combien j'apprécie ses services.

« Votre affectionné,

« *Signé :* Louis-Philippe. »

nationale réprime, elle a même quelquefois le malheur d'être obligée de sévir, mais elle ne massacre jamais. Non, les places publiques n'ont point été un théâtre de carnage; non, les gardes nationaux ne tiennent point à honneur de teindre leurs armes dans le sang et de frapper des citoyens inoffensifs; ils tiennent à honneur de faire respecter l'ordre public et la vraie liberté, même au prix de leur repos, et d'empêcher quelques centaines de factieux de mettre à exécution certains projets dont ils seraient les premières victimes; ils tiennent à honneur d'être fidèles à leurs devoirs et à leurs serments, et de mettre sans cesse en pratique la noble devise inscrite sur leurs drapeaux. On se demande, après de telles attaques, quel peut être le but de quelques hommes qui semblent prendre à tâche d'animer une partie de la population contre la garde nationale, et de fatiguer les bons citoyens qui remplissent, dans l'intérêt du pays, la glorieuse mission que la loi leur a donnée. Ce but, quel qu'il soit, ne sera jamais atteint. Les citoyens qu'on cherche à aveugler sont trop sages pour s'abandonner aux conseils de la haine; ceux qu'on essaye d'intimider ont dans le cœur trop de courage et de patriotisme pour se laisser décourager par des menaces aussi folles qu'impuissantes (1). »

Cette lettre était pour ainsi dire une excuse, une justification. On voit le maréchal, sous la crainte d'abord de compromettre sa popularité, s'identifier ensuite pleinement avec la garde nationale; et ce qu'il y eut de bizarre, de contradictoire dans cette circonstance, disons plutôt dans la situation tout entière, c'est que la même autorité qui avait proscrit l'anniversaire du 14 juillet et empêché toute manifestation des souvenirs révolutionnaires, annonça la célébration des glorieuses journées de 1830 avec un éclat inaccoutumé. Pour celles-là, des fêtes furent préparées: poésies, cantates de MM. Victor Hugo et Casimir Delavigne, feux d'artifice, illuminations, rien ne fut oublié; le Panthéon dut s'ouvrir pour de nouveaux héros. A l'Opéra on entendit *la Parisienne*, et quelques turbulents firent mettre à genoux la masse des spectateurs à ce dernier couplet si splendide de poésie et de musique, comme chacun sait: « où les tambours du convoi de nos frères roulent le funèbre signal. » Telle était la condition du pouvoir: obligé à la fois de favoriser et de comprimer les mêmes idées, M. Casimir Périer se trouvait condamné au supplice déplorable de satisfaire certaines passions contemporaines, de les réprimer sous certaines autres formes, et d'établir ainsi une balance où le bien et le mal étaient étrangement mélangés. Le ministre, caractère si résolu, pour apaiser les masses, formulait dans une circulaire, néanmoins, la nécessité de confondre tous les anniversaires dans un seul. Le pouvoir devait céder à tous les instincts révolutionnaires pour les mieux régler lui-même dans une commune direction (2).

Sans doute, à les considérer du point de vue du désordre matériel, ces émeutes avaient pour cause première l'état de malaise de la société; mais elles étaient dirigées, conduites, favorisées, par deux forces fatales que l'idée de 1789 nous avait léguées: les clubs et la presse licencieuse (3). Réprimés comme assemblée publique, les clubs s'étaient organisés en sociétés patriotiques et secrètes; les jeunes hommes se groupaient, s'encourageaient dans des réunions où le fanatisme de la république venait se mêler à d'autres ivresses de partis. On portait des toasts insensés dans des banquets pleins de désordre; la présence des réfugiés étrangers favorisait cette agitation séditieuse contre le gouvernement établi; dans ces réunions, il se disait souvent des choses affreuses contre le prince habile, qui maintenait, à la sueur de son front couronné d'épines, l'ordre et la paix de l'Europe, et un procès en cour d'assises révéla les étranges et coupables paroles d'un banquet républicain aux *Vendanges de Bourgogne* (4). Avec cela la licence de la presse, autre fléau de la société moderne; cette presse, la grande corruptrice, favorisait les plus fausses idées: ici la révolte était encouragée comme un dogme; là on prêchait la démoralisation de la famille et de la société, et la vérité ne parvenait jamais à se faire jour à travers tous ces écarts; il s'écrivait des choses d'une indécente liberté contre les pouvoirs réguliers; les lois devenaient impuissantes: qu'espérer de la marche des temps? Le jury acquittait les séditieux et les pamphlétaires, même ceux qui secouaient les poignards: nulle répression possible. Heureusement on pouvait compter qu'il en serait de la presse libre comme du gouvernement représentatif lui-même; la répression viendrait de l'abus, les inté-

(1) La proclamation du maréchal Lobau ne fut publiée que le 21 juillet, c'est-à-dire sept jours après l'émeute.

(2) M. d'Argout, dans la circulaire adressée aux préfets au sujet de la célébration de l'anniversaire des journées de juillet, disait:

« Vous aurez sans doute remarqué dans le rapport qui précède l'ordonnance du roi, relative à ces solennités, que l'intention du gouvernement a été de confondre dans une seule série de fêtes, tous les anniversaires que le mois de juillet présente à nos souvenirs; vous vous conformerez à l'exemple qui vous est offert... »

(3) *Lettre adressée au gérant du journal* LA RÉVOLUTION (juillet 1831).

« Prenons garde de tomber non-seulement dans la prison, mais dans le ridicule. Je suis fâché de ne pouvoir aller au comité; si vous mettez l'article, mettez-le en entier; visons à l'insurrection, vous devriez annoncer la plantation de l'arbre de la Liberté pour le 14, mais il faudrait du toupet et prendre l'initiative; je placerai des numéros dans la caserne de la rue Verte, mais le numéro d'aujourd'hui est bien mauvais. « *Signé*: BLANQUI. »

(4) Procès contre M. Évariste Gallois, cour d'assises du 15 juin 1831.

rêts devaient tôt ou tard créer une majorité constante dans les chambres, comme aussi la spéculation devait ôter à la presse, par la satiété de ses œuvres, le prestige de son patriotisme. Dieu veut que toute chose rentre à sa place, car autrement les peuples périraient par les fous et les idéologues.

Quelle société, en effet, pouvait résister à ce débordement soudain des idées? Aux quatre coins de Paris, les saint-simoniens, dont les doctrines tendaient de jour en jour à se développer, pouvaient exercer avec toute liberté leurs prédications aventureuses; ils avaient des prêches où un auditoire considérable et pressé écoutait les déclamations contre la famille, la propriété, l'héritage. En résumant tout dans la religion de l'industrie, les saint-simoniens préparaient ce temps de corruption et de bourse, où tout se ferait par le jeu d'actions et de propriétés fictives. La guerre aux idées religieuses permettait les plus folles conceptions; le gouvernement n'osait plus soutenir la vieille foi de nos pères; le catholicisme n'avait plus ni protection, ni appui, et on l'abandonnait à ses propres forces; l'autorité n'apparaissait vis-à-vis de lui que pour le surveiller, et dominer sa discipline; elle envahissait ses temples, ses cérémonies. L'action révolutionnaire se manifesta encore une fois dans une circonstance douloureuse : les funérailles de l'abbé Grégoire. Dans le conventionnel se révélaient deux souvenirs bien chers aux admirateurs de la révolution française : il avait voté la mort d'un roi et renié la loi pontificale. Jusqu'au lit de mort, l'abbé Grégoire avait persévéré dans ses opinions; l'archevêque de Paris avait en vain cherché à le rattacher par le repentir à l'Église orthodoxe; refus inflexible du prêtre apostat, et dès lors l'Église dut lui refuser ses sacrements et les cérémonies catholiques. C'était un acte de la juridiction épiscopale, nul n'avait à se mêler de cette question exclusivement catholique; néanmoins les clubs exigèrent que le corps fût reçu dans la paroisse, en vertu des articles organiques du concordat. Des philosophes, qui croyaient à peine en Dieu, voulurent que les prières fussent récitées sur le cercueil; comme la révolution avait un bulletin des lois où toutes les dispositions se trouvaient pêle-mêle, l'on fouilla et l'on vit que les églises étant bâtiments de la commune, nul ne pouvait en refuser l'entrée; qu'à défaut d'un prêtre on pourrait en requérir un autre, comme un huissier pour une exécution : puisque le curé de l'Abbaye-aux-Bois, paroisse de M. Grégoire, se refusait à l'absoute, il devait remettre son église (bâtiment public), afin qu'un autre prêtre vînt réciter la prière des morts; tout cela fut ainsi fait par ordre de l'autorité et sans l'assentiment de l'archevêque. Les funérailles s'accomplirent sans le curé dans l'église, les clubs accompagnèrent le convoi, et le *Dies iræ* des morts retentit en même temps que *la Marseillaise;* on fit le pompeux éloge du régicide, et un orateur, vieux conventionnel, vint proclamer sur cette tombe ouverte, que le plus bel acte de la vie de l'abbé Grégoire, c'était son vote de mort dans le lamentable procès du roi Louis XVI (1). Paroles qui donnèrent lieu à un magnifique article de l'abbé de Lamennais. « On a renié Dieu, dit-il, rien de plus simple que ces mêmes hommes répondent en sanctifiant le régicide. » Tel était le temps : le *Moniteur* publia un article officiel, pour dire que tout s'était passé avec ordre et décence dans ces funérailles (2).

Il y avait donc péril réel pour la société, dans cette action incessante de doctrines subversives proclamées à la tribune, dans les journaux, sur le théâtre, dans les mille organes de la presse, qui attaquaient toutes les choses respectées parmi les nations, la famille, l'héritage, la vie sociale, la religion du pays. Au théâtre, *Antony* et *Marion Delorme;* ici l'éloge de la bâtardise, de l'être inconnu, maladif, insociable, portant avec lui-même le suicide et le duel; là *Marion Delorme*, une courtisane à côté de Richelieu, l'abaissement de toutes les idées fortes et monarchiques; la politique du grand cardinal livrée aux histrions de coulisse. Sur le théâtre encore, *la Maréchale d'Ancre*, rapetissée aux proportions de l'histoire vulgaire; *Farruck le More*, cauchemar atroce dans une jeune imagination de dix-huit ans, fleur pourprée de sang, que le désabusement devait trancher avant la vie forte, intellectuelle. En littérature, des romans de désespoir et de doute, ou des pamphlets déclamatoires : on annonçait comme un coup de foudre contre la dynastie régnante la préface attachée à une œuvre qui portait le titre de *Barnave* (3). Un écrivain

(1) La harangue de M. Thibaudeau, l'éloge de la Convention nationale, déclamait contre la race des Bourbons, justement proscrite; elle fut textuellement reproduite par les journaux du mouvement démocratique.

(2) Le ministère fit publier le récit suivant; je crois que M. Barthe, aujourd'hui qu'il est devenu un homme à idées de gouvernement, convaincu de la force du catholicisme, doit regretter la froideur et l'indifférence philosophiques de cet article :

« Les obsèques de M. l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, ont eu lieu aujourd'hui. Le cortége était nombreux; la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner. Quelques personnes qui avaient préalablement et aux termes de la loi, obtenu l'autorisation de M. le maire du 10e arrondissement, ont dételé le corbillard, et l'ont traîné jusqu'au cimetière Mont-Parnasse. Des discours ont été prononcés sur le cercueil. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur quelques passages de ces harangues; conservons à ce récit le ton pacifique qui lui convient; gardons une mesure qui fasse regretter à d'autres de s'en être écartés. Après la cérémonie, la foule s'est écoulée avec calme, rendant justice aux précautions de l'autorité et reconnaissant que chacun était resté dans son droit et avait fait son devoir. Les lieux ont été remis régulièrement à M. le curé de l'Abbaye-aux-Bois. Tout est calme. »

(*Moniteur* du 30 mai 1831.)

(3) La préface de *Barnave* fut annoncée près de deux mois avant son apparition.

d'imagination, ardent coloriste, préparait ce roman comme une menace; la mode n'était-elle pas d'attaquer le pouvoir? M. Jules Janin avait cousu à son œuvre d'imagination une préface moitié historique, moitié déclamatoire, contre la maison d'Orléans. Pour faire passer une œuvre d'art diversement jugée, il fallait un écrit de parti. Avec *Barnave* paraissait aussi *Notre-Dame de Paris*, fausse enluminure du XVe siècle, vitrail moderne, avec ces couleurs forcées, jaunes, rouges, vertes, qui le distinguent des antiques et vénérables vitraux du moyen âge. A quelque temps du sac de l'archevêché, on présentait la vieille métropole de Paris comme le théâtre d'un drame immonde où paraissaient un chanoine lascif et infâme, des baladins, des truands : dans cette œuvre, l'honneur est le partage de ce qu'il y a de plus informe, de plus hideux; le dévouement chez une danseuse des rues, les sentiments élevés parmi les bohémiens : point de foi, aucune intelligence du catholicisme, de ses grandeurs, peu de création; car le type le plus gracieux, *la Esmeralda*, se trouvait dans la danseuse castillane de Hoffmann, Emmanuela, cette bohémienne baladine qui effleurait à peine de ses pieds les œufs répandus sur la terre; et le Quasimodo n'était autre que ce vieil Espagnol laid, bossu, Riego Cubas, qui, accroupi sur lui-même, garde la jeune fille avec la tendresse fauve et sauvage du sonneur de cloches de Notre-Dame (1).

La muse politique du temps, hardie, implacable, seule restée debout parce qu'elle exprimait les mœurs actives et nouvelles de cette société; les vers politiques retentissants, les ïambes de M. Barbier, d'une énergique erudité, venaient flétrir la curée des places, et attaquer la popularité, « la grande impudique qui, le ventre au soleil, livre à qui les veut ses flancs ouverts, comme la nymphe antique (2). » Alors apparaissait la *Némésis* de M. Barthélemy, œuvre remarquable, poétique insulte jetée incessamment à tout ce qui était ordre et pouvoir, aux choses saintes, aux hommes de conservation. J'ai remarqué à ce moment une lutte vivace entre deux éminents poëtes, M. Barthélemy et M. de Lamartine : de spirituelles strophes de M. Barthélemy avaient suivi toute l'existence de M. de Lamartine. Le poëte satirique le croyait, lui poëte langoureux, une étoile au front dans les cieux, se nourrissant d'ambroisie, dédaignant les choses d'ici-bas, pleurant des torrents de larmes; et il apprenait tout au contraire qu'homme politique et matière, M. de Lamartine avait des rapports fort terrestres, et touchait le monde de ses pieds. Cette satire se terminait par un trait d'une finesse très-spirituelle : comme M. de Lamartine se présentait à un collége électoral, *Némésis* lui disait de solliciter les suffrages « des électeurs de Jéricho (3). » Ces vers amenèrent une réponse toute d'indignation poétique contre le fouet de *Némésis*, « la déesse impitoyable, qui, les pieds dans le sang, invoquait les vengeances. » M. de Lamartine rappelait à M. Barthélemy qu'un jour peut-être, à des temps plus calmes, il se repentirait de ses excès d'imagination et d'un génie si déplorablement employé; et, le rappelant au respect du talent, il lui parlait comme un frère en poésie. La littérature, ainsi jetée dans un monde d'agitation, gardait peu de respect d'elle-même, et moins encore des idées religieuses et des sentiments de l'âme : l'ambition démesurée voyait partout s'ouvrir un horizon sans bornes; les jeunes hommes rêvant une carrière immense, désabusés et

(1) C'est dans le conte d'Hoffmann, intitulé *la Chaîne des Destinées* que se trouvent les deux personnages de Riego Cubas et d'Emmanuela.

(2)
La Popularité! c'est la grande impudique
Qui tient dans ses bras l'univers,
Qui, le ventre au soleil, comme la nymphe antique,
Livre à qui veut ses flancs ouverts.
C'est la mer! c'est la mer! d'abord calme et sereine,
La mer aux premiers feux du jour
Chantant et souriant comme une jeune reine,
La mer blonde et pleine d'amour...
. . . .
Puis, comme la Bacchante, enfin lasse de rage,
N'en pouvant plus, et sur le flanc,
Retombant dans sa couche, et jetant à la plage
Des têtes d'hommes et du sang.

Aug. Barbier, *Iambes*, v.

(3) *A M. de Lamartine.*

. . . .
D'en haut tu fais tomber sur nous, petits atomes,
Tes *Gloria Patri* delayés en deux tomes,
Tes psaumes de David imprimés sur vélin;
Mais quand de tes billets l'échéance est venue,
Poëte financier, tu descends de la nue,
Pour régler avec Gosselin.
Va, les temps sont passés des sublimes extases,
Des harpes de Sion, des saintes paraphrases;
Aujourd'hui, tous ces chants expirent sans écho.
Va donc, selon tes vœux, gémir en Palestine,
Et présenter sans peur le nom de Lamartine
Aux électeurs de Jéricho.

A Némésis.

. . . .
Fais-nous ton Dieu plus beau, si tu veux qu'on l'adore,
Ouvre un plus large seuil à ses cultes divers,
Chasse de son parvis, que la peur déshonore,
La vengeance et la mort, gardiennes des enfers,
Écarte Némésis de l'autel populaire,
Pour que le suppliant n'y soit pas insulté;
Sois la lyre vivante et non pas le cerbère
Du temple de la Liberté.

Un jour de nobles pleurs laveront ce délire,
Et ta main déplorant le son qu'elle a tiré,
Plus juste, arrachera des cordes de ta lyre,
La corde injurieuse où la haine a vibré!
Moi, j'aurai bu cent fois l'amère calomnie,
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir,
Car je sais que le temps est fidèle au génie,
Et mon cœur croit à l'avenir.

flétris avant l'âge, s'avançaient avec la fierté du génie, et ils ne trouvaient de remède que dans la mort : tous voulaient être des Antonys, méconnus et délaissés, avides de pénétrer les mystères de la tombe par le suicide.

Cet oubli des idées religieuses avait son centre surtout à Paris, la ville modèle; mais son action se faisait sentir sur la province entière, toujours imitatrice de la grande cité. Depuis la révolution de juillet, il y avait un évident malaise dans les esprits comme dans les intérêts; on ne vit pas d'enthousiasme; les affaires demandent la confiance, la sécurité. Dans les départements du Nord, cet esprit restait calme; seulement le pouvoir avait changé de nature et de main; ce n'était pas la partie propriétaire qui avait le gouvernement de la société, mais la portion active et turbulente, les avocats, les gens d'affaires; il se manifestait donc à la surface du pays entier une ébullition, un mouvement factice qui, n'ayant pas de racines, ne devait pas durer : pour les temps de crise, c'était un danger; lorsque les esprits paisibles se retirent des affaires, malheur au pays, parce qu'il est livré aux brouillons, sous l'empire de cette minorité qui remue et s'agite sans relâche. Le nord, le centre et l'est de la France appartenaient aux opinions qu'on appelait alors nationales, c'est-à-dire aux idées de 1789; seulement, plus sages, plus expérimentées, elles ne voulaient pas être incessamment battues par le vent des révolutions; on souhaitait jouir des choses acquises; c'étaient des paroles, des chants, une réunion patriotique bruyante, la grande propriété mise à l'écart des affaires pour faire place à l'action plus vive, plus agitée, des opinions triomphantes; au demeurant, un pouvoir conservateur devait tôt ou tard trouver aide et appui dans cette partie de la France.

Il n'en était pas ainsi de la Vendée et de la Bretagne qui appartenaient à une autre série d'opinion; s'il n'y avait pas encore précisément d'insurrection ni une prise d'armes sérieuse et militaire, depuis le mois de janvier les hommes habitués à voir naître et se développer les mécontentements dans ces contrées, prévoyaient une levée de paysans; ainsi qu'à l'époque de 1792, la résistance commençait par les réfractaires abrités dans le Marais et le Bocage; ces réfractaires devaient naturellement se grouper, former des bandes armées à l'abri des métairies et des châteaux dans ce pays autrefois si célèbre par la guerre civile. Au printemps quelques-unes de ces bandes parurent sur plusieurs points de la Bretagne et de la Vendée; il y avait dans le parti royaliste (et c'est la divination de tous les partis) un instinct qui indiquait suffisamment qu'un mouvement se préparait; les vieux châtelains étaient à leur poste, les officiers sortis des rangs de l'armée en 1830 peuplaient les châteaux et devaient servir de chefs naturels à l'insurrection. C'étaient des hommes braves, entreprenants, accoutumés à la discipline, et dès le premier signal, on espérait un soulèvement dans la Vendée, le Poitou, l'Anjou et même dans une partie de la vieille famille bretonne; à l'aide des idées religieuses, on comptait bien exalter encore les pieuses âmes de l'héroïque Bocage.

Toutefois ceux qui préparaient le mouvement ne faisaient pas assez attention que les temps de chevalerie, d'oriflamme, et de grands dévouements étaient finis; on marchait à l'empire des intérêts: la Vendée était devenue industrielle et laborieuse; on pouvait bien soulever quelques paysans, enflammer le foyer d'une métairie, mais une Vendée de 1793, avec une armée considérable sous des chefs héroïques, cela ne se verrait plus; il y aurait des bandes, mais pas une insurrection générale; de braves officiers, mais aucun de ces chefs d'une nature exaltée et supérieure qui traitaient d'égal à égal avec les gouvernements de la république. Dans les temps de partis, souvent les esprits se trompent par les similitudes: ils croient qu'en agissant par des moyens identiques, à d'autres époques on arrive aux mêmes résultats; comme si quelques dix années ne changeaient pas la tendance des cœurs et des générations! L'état de la Vendée et de la Bretagne ne laissait pas néanmoins d'inquiéter le pouvoir. Les patriotes avaient peur, les acquéreurs

(1) Dès le mois de mai, M. Casimir Périer, sans recourir aux lois d'exception, fit le rapport suivant au roi, d'après lequel le général Bonnet fut nommé commissaire extraordinaire dans la Vendée.

« Sire, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'envoyer dans les 4e, 12e et 13e divisions militaires un commissaire extraordinaire, ayant les troupes à sa disposition, les commandants sous ses ordres; secondé par tous les moyens que possèdent les autorités administratives, ecclésiastiques et judiciaires; transportant le siége de son action partout où les circonstances l'exigeront, et dirigeant sur tous les points des colonnes mobiles, sans être arrêté par les limites des différentes juridictions militaires, ni retardé par des conflits de pouvoirs.

« L'objet de sa mission est de pacifier le pays, d'abord par tous les moyens conciliatoires qu'il lui appartient d'employer, ensuite, s'il le faut, par les moyens de force remis à sa disposition; mais pas encore par les mesures extrêmes que la loi permet, et qui créeraient aujourd'hui plus d'obstacles qu'elles n'en vaincraient. Il n'y a pas état de guerre dans l'Ouest, par conséquent nul prétexte à l'état de siége. Il y a violation des lois, que la loi et la force publique parviendront à réprimer.

« Le caractère extraordinaire de cette mission consiste en ce moment dans l'unité des pouvoirs remis à un officier général qui, recevant de chaque ministre responsable, des facilités pour s'assurer le concours des agents ordinaires des différentes administrations, n'en agit pas moins dans les limites des voies régulières qui leur sont tracées à tous, mais qui agit seul, en toute indépendance, avec rapidité, avec force. Les magistrats lui prêteront sans cesse leur concours, dans ce qui ressortira à leur ministère; les commissaires centraux de police l'aideront de leur vigilance; les ministres de la religion de leurs exhortations pacifiques. Il préviendra ainsi plus de mal qu'il n'y en aura à réprimer. »

de biens nationaux, affiliés do clubs, craignaient cette résurrection de l'esprit vendéen, cette réapparition des blancs qui viendraient leur faire rendre compte de leur vie passée. Les premières expéditions des bandes avaient eu lieu contre les patriotes; les réfractaires choisissaient de préférence les métairies nationales. Si, dans les journaux, le parti révolutionnaire se montrait fier de sa force, prêt à étouffer do ses bras les bandes de Vendéens, dans la réalité, il demandait à cor et à cri des garanties, des lois d'exception (1), des troupes disséminées dans les départements de l'Ouest; la peur multipliait les bandes; on croyait, par les injures, dénaturer le caractère de l'insurrection; on appelait chouans, brigands, les insurgés qui prenaient les armes dans une lutte civile. Les partis no s'épargnent point les injures; avant d'en venir aux mains, à l'imitation des héros grecs d'Homère, ils se jettent à la face leurs méfaits, les exploits sanglants de leurs pères.

Qu'il y eût un principe royaliste dans ce commencement d'insurrection de la Bretagne, de la Vendée, cela était incontestable: ainsi, durant la révolution française et surtout dans les cent-jours, il s'était formé des comités royalistes avec un dessein de renversement; il se manifestait partout un pressentiment qu'une lutte allait s'engager; on s'y préparait dans la Guienne, lo Languedoc et la Provence, pays alors ardents, il faut le dire, pour un retour aux principes do la légitimité; la tolérance du gouvernement, inhérente à l'esprit de liberté, ne pouvait interdire les correspondances qui, à chaque jour, entretenaient une religion d'amour pour la branche aînée. On gardait un vrai culte de dévouement pour ce qui était tombé; peu de royalistes avaient confiance dans le nouveau gouvernement; tous espéraient un choc do partis, la ruine de l'édifice de 1830. Les vieux châteaux de la Guienne, du Languedoc, du Poitou, étaient agités jusque dans leurs fondements; là une population, ardente catholique, prêtait aide à une insurrection contre un système qui brisait les croix; tous les éléments étaient prêts, et un bruit vague sur le débarquement prochain de la duchesse de Berry (madame la régente) se répandait partout, noble espérance d'avenir: comme moyen de lutter contre l'esprit royaliste, le gouvernement avait recouru à la force révolutionnaire dans tout le Midi; aux sociétés secrètes des légitimistes, il opposait les clubs des révolutionnaires; il se trouvait dans le Midi peu d'opinions tièdes, un très-petit nombre d'esprits mitoyens: que faire alors? Le gouvernement, par ses préfets, était obligé de s'adresser à la mauvaise fraction de la société: on revoyait les vieux sans-culottes dans les orgies, les classes basses et prolétaires dominant la société élégante et policée: si l'on proscrivait à Paris la plantation des arbres de la Liberté, le bonnet rouge et les emblèmes de la république, il n'en était pas ainsi dans le Midi. Après une impuissante résistance, la liberté de ces manifestations était laissée à tous; on abattait les croix, et sur chaque place publique on plantait un peuplier, un chêne, surmonté de drapeaux tricolores et du coq gaulois. Opposer un parti à un autre, c'était le moyen du gouvernement, moyen déplorable qui en use vite les ressorts. Partout des troubles éclataient; le 4 juin à Montpellier, lutte entre le parti carliste et les patriotes, et du sang déjà répandu; le 18 juillet (1), nouvelle insurrection, et ici massacre et pillage dans la maison du marquis de Montcalm, un des beaux noms de la monarchie, qui se mêlait à celui de Richelieu. Un journal grave disait: « Le marquis de Montcalm est en fuite; on le poursuit pour l'assassiner. » Voilà où en était le pays! A Tarascon, ville d'effervescence, d'opinions extrêmes, lutte encore entre les partis. Le jour des fêtes de la Pentecôte, quand les reliques de sainte Marthe sont montrées aux rues, on veut planter un arbre de la Liberté; l'autorité municipale s'y oppose dans un but d'ordre, et pour éviter un conflit au milieu de ces populations ardentes, elle appelle la troupe de ligne à son aide; les soldats refusent d'agir contre le peuple. Et voici le curieux récit qui témoigne de l'esprit de désobéissance même dans la force publique. « La seconde fête de la Pentecôte est à Tarascon une fête populaire et se célèbre ordinairement par divers jeux extérieurs, desquels le peuple s'amuse beaucoup. Les sociétés de Jarnègues se proposaient de la célébrer par la plantation d'un arbre de la Liberté. L'autorité locale, d'après les ordres de l'autorité supérieure, déclara qu'elle s'y opposerait par tous les moyens égaux, même par la force armée. Mais le peuple s'était appliqué par avance à gagner l'esprit des soldats. Huit cents hommes d'infanterie et cent hommes de cavalerie avaient été dirigés sur les lieux pour protéger l'enlèvement de l'arbre de la Liberté planté dès le matin. A la vue des autorités, les buveurs s'élancèrent sur les tables et déclarèrent de là, au milieu des chants les plus bruyants et des cris de: *Vive la liberté!* qu'ils se feraient tuer au pied de l'arbre plutôt que de le laisser renverser. L'on demanda aux

(1) Voici la chronologie de ces émeutes:
Troubles à Tarascon, le 22 mai 1831;
Troubles à Montpellier, le 4 juin, entre les libéraux et les carlistes;
A Strasbourg, le 6 juin;
A Montauban, le 6 juin, au sujet de la procession de la Fête-Dieu;
Troubles du faubourg Saint-Denis, les 14 et 15 juin;
Émeute à Paris, le 14 juillet;
Troubles à Montpellier, le 18 juillet;
A Tours, le 27 juillet;
A Nîmes, le 27 juillet, entre les carlistes et les patriotes;
Troubles de Marseille, les 15 et 16 août.

détachements militaires de faire quelques mouvements de marche pour disperser la foule assemblée autour de l'arbre; mais les soldats du 15e de ligne qui avaient été entourés et excités, à qui même on avait distribué du vin, refusèrent tout net d'obéir. Ils posèrent leurs armes et joignirent leurs chants et leurs cris à ceux de la foule ameutée (1). » Ainsi, chose si dangereuse pour la société, la troupe de ligne se mêle au peuple: les multitudes agissent comme elles veulent, par le pillage et le massacre, impunément, et dans ces contrées, l'autorité est obligée de beaucoup céder au parti républicain, parce qu'il est indispensable de comprimer, par d'autres opinions extrêmes, la majorité du peuple dévouée à la branche aînée.

A Nîmes, la lutte s'engage sous un autre aspect entre les catholiques et les protestants; le peuple est ardent pour les signes extérieurs de la religion de ses pères; il veut ses croix, ses processions, et comme l'autorité publique est dans les mains des protestants, il y a des insurrections et des émeutes. A Marseille, c'est encore le principe religieux qui bouillonne dans l'âme du peuple; là, les processions tiennent au cœur des masses, les pompes catholiques doivent être déployées avec splendeur, on veut voir les emblèmes, les bannières flottantes aux processions de saint Lazare, l'évêque civilisateur de ces contrées, à celle de Notre-Dame de la Garde, la protectrice des marins; ces rues pavoisées de mille couleurs, ces pavés jonchés de roses et de genêts qui annoncent la procession municipale. A Marseille donc, la vieille cité chrétienne, les pompes demeurent interdites parce qu'elles soulèvent l'opposition turbulente de quelques jeunes hommes mal élevés, des ouvriers de bas étage, non pas les calfats, les portefaix antiques, les marins pieux comme tous ceux qui bravent l'Océan, ni les pêcheurs qui s'agenouillent à la Major ou aux Grands-Carmes; mais des professions étrangères, les cordonniers, enfants de vieux jacobins, les mitrons enfarinés de la société de la *Cougourde*, tous ces états en dehors du vieux Marseille portent le trouble dans les processions; ils se font un vain honneur de briser les longues guirlandes de vierges, vêtues de blanc, ces troupes de jeunes hommes pieusement corporés sous les saints prêtres; ils insultent la croix et le tabernacle. Dès lors Marseille détesta plus profondément encore une révolution qui insultait ses croyances! Quoi d'étonnant qu'il se forme là des complots prêts à seconder une insurrection? Dès lors, dans le projet royaliste de la duchesse de Berry, entre en première ligne le concours des populations du Midi; la faute des autorités locales fut de ne point avoir compris que la religion catholique était l'âme, la joie de ce peuple méridional; que le jour où le gouvernement s'associerait à ces pieuses fêtes, il serait aimé et considéré. Si l'on veut que le pouvoir soit une religion pour tous, il faut qu'il professe et qu'il respecte lui-même la religion de tous.

Dans cet état d'agitation des esprits on s'explique très-bien comment la vieille dynastie, si récemment renversée par un mouvement de peuple, devait garder des espérances et se faire d'immenses illusions. J'ai déjà peint la situation des nobles et malheureux princes, alors condamnés à l'exil; Charles X, admirablement résigné dans son malheur, reprenait ses goûts de chasse royale dans le château d'Holyrood, la dernière demeure des Stuarts; pour lui, point de complots; des conseillers prudents, réfléchis comme si le sceptre était encore entre ses mains. Le vieux roi avait, en quelque sorte, repris son abdication pour balancer l'action trop compromettante des ardents royalistes. Nul ne pouvait lui refuser un sentiment profond de dignité personnelle et de grandeur d'âme: point de guerre civile; de la patience, une résignation dans la providence de Dieu; tout devait naître de la lassitude du peuple français; le roi n'avait nulle confiance dans le nouveau gouvernement; à chaque secousse, à chaque embarras, il semblait dire: « Vous voyez bien, je l'avais prévu; cet état de choses ne peut durer, le drapeau tricolore c'est l'anarchie. » Dans cette conviction de la fragilité du pouvoir établi en France, Charles X avait consenti à une sorte de terme moyen: « Au cas d'une crise, disait-il, je serai roi-tuteur, tant que l'exil durera; mais s'il y a un mouvement royaliste en France, si la duchesse de Berry y est appelée, alors elle sera régente et Henri V le vrai roi. Les abdications de Rambouillet reprendront leur force et leur valeur (2). »

(1) Ce fut à cette occasion qu'un conseil de guerre fut appelé à juger le lieutenant Itam, et tellement les idées étaient brouillées, que le capitaine rapporteur s'exprima en ces termes :

« Il est certaines positions difficiles où l'humanité l'emporte souvent sur le devoir, et où un officier qui reçoit des ordres barbares doit reculer devant ces ordres, et désobéir même lorsque leur exécution entraînerait des malheurs incalculables. Le refus des régiments de la garnison de Paris de marcher sur le peuple qui se levait pour secouer le joug de la plus intolérable oppression en juillet 1830, peut justifier la conduite d'Itam. Que lui demandait-on en effet? de marcher avec sa compagnie sur un arbre peint aux couleurs nationales, et de renverser le buste du roi citoyen auquel il venait de prêter serment de fidélité; il fallait massacrer des citoyens qui découvraient leur poitrine aux cris de: *Vive le roi! vive la liberté!* et qui étaient prêts à mourir sous le drapeau tricolore dont ils s'enveloppaient. » Le capitaine rapporteur conclut à l'acquittement d'Itam. Le conseil adopta ses conclusions à la majorité de six voix contre une.

(2) C'est sans doute à cette résolution que s'adressait la note suivante du vieux roi aux chefs du mouvement royaliste.

« M***, chef de l'autorité civile dans la province de***, se concertera avec les principaux chefs pour rédiger et publier une proclamation en faveur de Henri V, dans laquelle on annoncera que Madame, duchesse de Berry, sera régente du royaume pendant la minorité du roi son fils, et qu'elle en prendra le titre à son entrée en France, car telle est notre volonté.

« Edimbourg, ce 27 janvier 1831.

« *Signé :* Charles. »

Telle était également l'opinion, au reste très-réservée, de M. le Dauphin, qu'il manifestait avec moins d'intelligence et de tenue pourtant que Charles X; sa distraction, sa vengeance railleuse était de suivre à Holyrood les noms propres des généraux et des officiers qui multipliaient les actes de dévouement à une nouvelle dynastie; il se rappelait que les uns lui avaient beaucoup offert, trop peut-être; qu'aux autres il avait donné à main ouverte; sa prédilection pour les officiers de l'empire et de la révolution lui avait mal tourné, car ces officiers, comblés de biens, allaient droit au gouvernement nouveau sans ménager une transition trop brusque pour ne pas être blâmée (1). La conviction du vieux roi et de M. le Dauphin était que la révolution avait été produite « par ce républicain de Lafayette (c'était leur mot).» Le frondeur triomphait: Charles X parlait toujours du marquis de Lafayette, comme Louis XIV aurait parlé d'un chef des troubles civils, sans manquer à ce qu'il devait à un gentilhomme, distinction que faisaient toujours les Bourbons, sans s'apercevoir que la France tout entière était devenue gentilhomme, et que ce n'était plus la peine de distinguer.

Madame la Dauphine, fatiguée de tant d'événements lamentables qui la secouaient depuis sa triste enfance, cherchait autour d'elle une pieuse solitude; préoccupée de l'éducation de Mademoiselle, sa bien-aimée, et du duc de Bordeaux en qui elle voyait le souvenir d'un frère chéri (un autre Dauphin brisé à côté d'elle, par le malheur et la souffrance, dans une prison humide), elle voulait comme retenir cet enfant dans sa destinée, le préserver de la vie publique, et de ce que Louis XVI avait appelé dans son testament « le malheur de régner. » Oui, ce gouvernement de la France paraissait à Madame la Dauphine une des plus grandes difficultés de l'époque moderne; la Providence pouvait l'y condamner, mais on devait attendre ses décrets, ne point exposer un enfant aux périls, ou le lancer dans les guerres civiles: c'est ce qui rendait Madame la Dauphine si hostile aux projets, surtout aux actes de madame la duchesse de Berry résidant alors à Londres, sans faste, au milieu de mille intrigues, nobles ou ardentes. Ici, un chef vendéen offrait ses services; là un Breton venait rappeler le nom si fier, si intrépide de Cadoudal, et le fils de ce chef des chouans qui voulaient attaquer le premier consul et sa garde, trente contre trente, en souvenir de la chevalerie bretonne; les officiers généraux, les gardes du corps, les gentilshommes de la Guienne, de la Provence, entouraient madame la duchesse de Berry à Londres; elle avait des agents partout, en Italie, en Espagne, à Naples; elle était en correspondance avec les plus fidèles serviteurs. Mille projets extravagants passaient dans ces têtes exaltées: l'insurrection, le complot, et au-dessus de tout, comme le terme suprême de leurs espérances, la royauté de Henri V et la régence de MADAME; on faisait frapper des monnaies à l'effigie du nouveau roi; on comptait sur toute l'Europe et sur la maison d'Espagne en particulier; la guerre, pour rétablir la maison de Bourbon, devait se faire par un Bourbon, et voici le projet assez singulier qui avait séduit les têtes les plus ardentes: dans une séance solennelle, indiquée soit à Barcelone, soit à Pampelune, afin qu'un très-grand nombre de Français pussent y assister, le roi Charles X et monseigneur le Dauphin en présence des princes espagnols, de certains prélats et de grands d'Espagne appelés pour servir de témoins, renouvelleraient ou confirmeraient leur abdication en faveur de leur petit-fils ou neveu (2). Un second acte de ces princes concéderait à Madame, duchesse de Berry, tous droits à la régence, renonçant eux-mêmes à ceux qu'ils pouvaient y avoir. La régente et les personnes de la famille royale procéderaient ensuite à la formation du conseil général de régence, qui perpétuerait ses fonctions jusqu'à la nomination solennelle et définitive du conseil national de régence qu'institueraient les états généraux du royaume de France. Madame la régente, après avoir pris les avis du conseil provisoire, convoquerait à Toulouse, pour cette année seulement, les états généraux dont, par mesure d'urgence, elle réglerait le mode de nomination, qui plus tard deviendrait le fait de l'assemblée; nomination de quatre maréchaux de France pour prendre le commandement de quatre armées d'insurrection royaliste, au midi, au nord, à l'ouest et à l'est. Le duc de Raguse dans la Vendée, le comte de Bourmont dans la Vendée et la Bretagne; les deux autres sont connus, mais le cinquième, désigné *in petto*, devait se tenir prêt à diriger la garde nationale de Paris et du centre de la France; le bâton de connétable serait mis en réserve pour récompenser celui qui donnerait les plus grandes preuves de dévouement. Dès que le Languedoc serait dégagé, madame la régente et le roi, son fils, viendraient ouvrir les états généraux à Toulouse, tandis que Madame la Dauphine occuperait l'Ouest, et que monseigneur le duc d'Angoulême se montrerait à Lyon. Aucun corps de troupes offert par

(1) Quoique M. le Dauphin fût très-enclin à l'oubli et au pardon, il gardait ce petit état pour le montrer aux visiteurs.

(2) On écrivait de Madrid, le 25 septembre 1831:

« On assure que madame la duchesse de Berry vient d'écrire à notre jeune reine et à l'infante dona Louise-Charlotte, ses sœurs, au sujet de l'alliance dont il a toujours été question pour fiancer le duc de Bordeaux à la jeune princesse Élisabeth, nièce de notre roi, née le 18 mai 1821. Il paraît que madame la duchesse de Berry y attache un grand prix, parce que cette alliance engagerait, dit-elle, les Espagnols à rétablir sur le trône de saint Louis une princesse d'Espagne, ce qui aurait lieu si Henri V gagnait le pouvoir. D'autres croient que ce n'est qu'un prétexte pour faire venir le duc de Bordeaux à Madrid sous la conduite de son active mère, et commencer l'exécution de projets depuis longtemps médités. »

les puissances étrangères ne serait accepté, à l'exception de l'armée espagnole, attendu qu'elle fait partie de la grande famille française, puisqu'elle a pour chef un membre de la maison de Bourbon. Une proclamation de la régente accordera confirmation de grade à tout officier français qui, dans les premiers mois du soulèvement, aura fait sa soumission; amnistie pleine et entière aux déserteurs qui rejoindraient les troupes royales. Punition et châtiment à tout chef civil ou militaire qui prolongerait la résistance. L'antique constitution française rétablie, avec les modifications en rapport avec les idées nouvelles, la presque totalité des places données au concours, les anciens droits des cités maintenus, la liberté individuelle assurée, la liberté de la presse fondée sur des lois sévères contre les abus, toutes les questions graves d'administration soumises aux états généraux, qui seuls pourront ordonner la levée des impôts. »

Ce projet présentait un bizarre mélange de vieilles traditions et d'idées nouvelles, de royauté et de libéralisme, d'ancien régime et de nouveau; il heurtait la France entière; ainsi, le roi Charles X qui avait repris son abdication comme nulle, devait une fois encore abdiquer; la princesse qui inspirait le moins de confiance à la famille, la duchesse de Berry, on la faisait régente; le vieux roi Charles avait horreur des états généraux et on les lui faisait convoquer; on créait une capitale méridionale, Toulouse, contre Paris le centre et le nerf de la civilisation; on faisait des maréchaux et un connétable sans eux et malgré eux; on ne voulait pas des étrangers, mais on prenait les Espagnols (1); on promettait des amnisties et on menaçait de châtiments; on parlait d'une vieille constitution française : où en étaient les éléments? Et puis, pour que le ridicule eût aussi sa part, on donnait les places au concours. C'est ce projet puéril que les royalistes présentaient comme leur charte au moment décisif.

En toute hypothèse, on voyait que l'inaction déplaisait à madame la duchesse de Berry; ardente, courageuse, elle ne pouvait plus supporter ce repos forcé à Londres; elle avait besoin de respirer au grand air des événements; il lui passait mille idées dans la tête: débarquer en Vendée, dans la Bretagne, à Marseille, avec son fils. Tout à coup, au mois de juin 1831, quittant l'Angleterre dont la froide hospitalité la blessait, Madame s'embarqua pour la Hollande, alors tout entière armée, comme l'avant garde de l'Europe. Ici se présente une question historique : la duchesse de Berry quitta-t-elle l'Angleterre avec le titre de régente que le roi Charles X lui confia, ou bien le vieux roi n'accéda-t-il à ce titre, que lorsque Madame, arrivée à Massa, rêva son expédition aventureuse? Je crois que ce fut seulement en Italie que vinrent les titres de régence dans l'hiver de 1831.

A Rotterdam, Madame prit le Rhin, si splendide depuis Cologne (2). Le 22 juin elle était à Mayence, avec son chevalier d'honneur, le comte de Mesnard, et deux seules dames de compagnie. Voyageant sous un titre de fantaisie, Madame traversa la Suisse jusqu'aux frontières du Piémont; le gouvernement, les partis suivaient avec intérêt, avec inquiétude l'itinéraire de la duchesse de Berry, impatiente de jouer un rôle fier et noble : oui, ces caractères exceptionnels, alors même qu'ils troublent l'ordre de la société, sont entourés d'une certaine auréole de gloire; les cœurs froids calculent; les âmes chaudes, ardentes, marchent à l'aventure en sacrifiant leur repos, leur vie à une idée, à un principe; les gouvernements protecteurs du repos public peuvent bien sévir contre les enthousiastes, c'est leur droit et leur devoir, mais l'histoire leur doit justice. Respect donc à cette princesse, jeune encore, qui voulait faire triompher une noble cause! Respect donc à la mère tendre pour cet enfant, son Henri, qu'elle rêvait enveloppé du manteau royal au bleu d'azur fleurdelisé. Et ce devait être un beau rêve pour son esprit enthousiaste de voir le nouveau Joas, couronné dans le temple, protégé par sa mère, régente, comme Blanche de Castille, comme Marie de Médicis, de contempler ces flots de peuple, d'entendre ces acclamations universelles, comme à l'entrée de Henri IV à Paris; supposez un peu de poésie au cœur d'une femme, et vous comprendrez qu'il lui était difficile de ne pas s'enivrer d'une telle entreprise.

Madame la duchesse de Berry parut un moment à Turin (3) et descendit à Gênes la riche cité qui lui rappelait Naples et la Sicile; elle était partout précédée par M. le duc de Blacas, esprit grave, sérieux, habitué aux relations diplomatiques, et que le roi Charles X avait prié d'accompagner la duchesse de Berry : « afin de l'empêcher, disait-il, de faire quelque folie. » Après donc son arrivée dans le Piémont, la position de M. de Barante devint délicate : l'am-

(1) La cause de la duchesse de Berry avait beaucoup de partisans en Espagne.

On écrivait de Bayonne, 22 octobre 1831. — « On a répandu ici un grand nombre de lettres écrites en espagnol, ayant pour inscription : *Obred y led* (ouvrez et lisez); elles contenaient les paroles suivantes : *Vivá Carlos X, su pequeño duque de Bordeaux! Vamos, amigos de la legitimidad à juntar nos para que vuelva à su trono!* (Vivent Charles X et son petit-fils le duc de Bordeaux! Allons, amis de la légitimité, réunissons-nous pour lui rendre son trône.) »

(2) « La duchesse de Berry a quitté l'Angleterre et s'est embarquée pour la Hollande. Elle a débarqué à Rotterdam, et a passé à Mayence le 22 juin, d'où elle a pris la direction de Manheim. Cette princesse, accompagnée de MM. de Mesnard, de Blacas et de deux dames, voyage sous le nom de comtesse de Sagana; elle paraît se diriger par la Suisse sur l'Italie; ses enfants sont restés à Holyrood. On ne connaît pas encore le but de ce voyage. »

(3) « La duchesse de Berry a passé quelques heures à Turin, dans le plus exact *incognito*; elle a dû s'embarquer le 18 juillet à Gênes, pour Livourne : ses équipages et sa suite sont partis pour Florence. »

bassadeur du roi des Français s'était déjà plaint plusieurs fois, avec discrétion et convenance, du rassemblement considérable de royalistes sur les frontières. M. de Barante était trop bien né, il avait des opinions trop loyales et des rapports de trop bonne compagnie pour méconnaître jamais ce qu'il devait à des hommes, comme lui de bonne naissance, d'une opinion différente, mais digne de respect. Ces plaintes étaient restées modérées, discrètes. Quand l'ambassadeur sut l'arrivée de la duchesse de Berry, il reçut l'ordre de son gouvernement de demander une réponse catégorique sur cette question positive (1) : « Comptait-on recevoir la duchesse de Berry à Nice, Gênes, Turin, lieux trop rapprochés de la France pour que la princesse n'y devînt pas le centre d'une intrigue et d'un mouvement légitimiste? » M. de Barante avait compris lui-même l'importance d'une réponse nette, explicite sur ce point. Les explications vinrent spontanément du gouvernement sarde lui-même ; dès que le ministre des affaires étrangères vit entrer M. de Barante, il s'avança vers lui et lui dit : « Je sais pourquoi vous venez ici ; ce que vous avez mission de me demander est fait : madame la duchesse de Berry va quitter les États sardes (2), mais vous voulez, n'est-ce pas? que tout se fasse avec convenance. — Si vous ne le faisiez pas ainsi, répondit M. de Barante, c'est moi qui vous le demanderais au nom de ma cour; j'ajouterai, avec convenance et respect. — Eh bien! reprit le ministre, ce sera M. de Blacas lui-même qui le notifiera à Madame; car ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'il est ici presque dans le même but que vous; le roi Charles X a peur de quelque coup de folie, de quelque aventure, et M. de Blacas doit accompagner Madame à Naples ; et je crois que votre gouvernement ne s'oppera pas à ce que la princesse rentre dans sa famille. — Certainement non, répondit M. de Barante, c'est ce que nous désirons, parce que c'est ce qui est convenable (3) ; et sur ce point, je me fie en tout à M. de Blacas, à sa parole de gentilhomme. » Quelques jours après, madame la duchesse de Berry quittait Gênes, les royalistes étaient dispersés, et si quelques négociations se renouèrent plus tard, il faut les attribuer aux dispositions personnelles du marquis de Pallavicini (4) qui compromirent le gouvernement sarde lui-même (5).

S'il se préparait bientôt une sorte de réveil pour la cause légitimiste tombée en 1830 d'une manière si fatale, il se formait aussi quelques intrigues napoléoniennes sur lesquelles le gouvernement avait l'œil attentif. Depuis que les rapports de la France avec l'Autriche avaient pris un caractère plus hostile ou au moins plus froid, le cabinet de Vienne avait prêté plus d'attention à la destinée du jeune duc de Reichstadt. Le prince de Metternich, sur les ordres de l'Empereur, qui aimait son petit-fils avec tendresse, lui avait donné une forte et sérieuse éducation sous le comte Dietriebstein, l'admirateur des grandes qualités de l'empereur Napoléon; M. de Metternich voulait surtout que l'on fît connaître au jeune archiduc la splendide chronique de son père, sans rien lui cacher, avec cette critique élevée qui va au fond des événements sans s'arrêter aux préjugés populaires. A un esprit juste et impressionnable, le duc de Reichstadt joignait cette éducation intellectuelle, rêverie profonde que donnent à l'étudiant d'Allemagne les illuminations de la philosophie : « Il importe à mon développement, disait-il au comte de Dietriebstein, d'arriver par mon émancipation, à l'usage complet de ma volonté; il faut que je m'habitue à être moi-même, que je voie et que je sois vu; c'est le seul moyen d'arriver à la connaissance des choses et des hommes. Que pense-t-on de moi dans le monde?... Du reste, mon plus grand avantage actuel serait que l'opinion publique s'occupât très-peu de ma personne et qu'elle ne me supposât pas de grandes qualités. L'imagination aime à aller si loin dans ses hypothèses, et il est si dangereux d'avoir affaire à ses mécomptes le jour où enfin elle aperçoit la réalité! Comment espérer d'ailleurs de se trouver au niveau des circonstances extraordinaires qui dominent le monde dans l'époque actuelle? Quel malheur pour moi si je me trouvais aujourd'hui sur un trône! Dans ce moment la flatterie et le monde pourraient facilement s'emparer de mes passions et me maîtriser, et j'ignore absolument ce que je saurais être dans l'action... Les travaux, la réflexion, le temps, l'expérience surtout, peuvent seuls mûrir mon jugement et m'apprendre si j'ai le droit de compter sur mes facultés. »

Ainsi, la forte pensée du jeune archiduc ne renon-

(1) M. de Barante avait reçu un courrier de Paris; ce courrier devait rester à Turin, jusqu'à ce qu'il pût rapporter la réponse précise de la cour de Savoie; elle ne se fit point attendre.

(2) Je tiens ces renseignements d'une source tellement authentique, que chaque parole doit être considérée comme l'absolue vérité.

(3) L'ambassadeur de Naples à Turin avait préalablement demandé à M. de Barante, s'il croyait que sa cour s'opposerait à la réception de la duchesse de Berry à Naples. M. de Blacas, longtemps ambassadeur à Rome et à Naples, avait acquis une haute et juste réputation en Italie, par la loyauté de son caractère, son goût, sa science des antiquités.

(4) Je parlerai plus tard de la correspondance du marquis Pallavicini avec les chefs du parti légitimiste.

(5) Le gouvernement fit annoncer le succès de ses démarches à Turin :

« Un certain nombre de Français, partisans de la dynastie déchue, se trouvaient à Nice; une dépêche télégraphique, arrivée ce matin, annonce que les autorités sardes viennent de leur donner l'ordre de quitter cette ville. MM. de Blacas et de Conny sont partis le 19 juillet pour se rendre à Gênes. Il n'a pas été permis à la duchesse de Berry de prolonger son séjour à Gênes; elle doit être à Pise en ce moment. »

çait pas entièrement à l'idée d'occuper un trône; seulement il ne croyait pas son intelligence assez avancée pour cela (1); il joignait à ce sentiment une résignation respectueuse aux volontés de l'empereur François II, souverain et père, pour lequel il avait une vénération profonde, comme la famille allemande l'éprouve et le manifeste : néanmoins, des imaginations ardentes veillaient autour de lui pour l'appeler à un rôle plus actif; et dans l'hiver de 1830 à 1831, vint à Vienne une jeune femme enthousiaste qui rêva le projet d'une grande destinée pour le duc de Reichstadt : c'était la comtesse Napoléone Camerata, la fille d'Élisa Bacciochi, la nièce de Napoléon. Un soir le duc de Reichstadt trouva sur sa table une lettre d'une hardiesse peu commune; elle prenait le jeune archiduc par son faible, en lui parlant de la puissance d'une volonté forte; elle lui rappelait le nom de son père, dont les regards mourants s'étaient arrêtés sur son image, elle l'invitait à s'asseoir sur le trône de France; elle finissait par ces expressions : « J'ai peut-être trop dit; mon sort est entre vos mains, et je puis vous dire que, si vous vous servez de mes lettres pour me perdre, l'idée de votre lâcheté me fera plus souffrir que tout ce qu'on pourrait me faire endurer... L'homme, qui vous remettra cette lettre, se chargera aussi de votre réponse; si vous avez de l'honneur, vous ne m'en refuserez pas une (2). » Le duc de Reichstadt ne communiqua cette lettre à l'empereur François qu'avec la promesse qu'aucune suite ne serait donnée, et la comtesse Camerata osa se montrer même dans le château de Schœnbrunn. Un soir, le duc de Reichstadt aperçut sur l'escalier du palais, enveloppée dans un manteau écossais, une jeune femme qui vint lui presser les mains avec une exaltation extrême; il ne répondit que par les expressions d'une politesse générale. Instruit de toutes ces circonstances, M. de Metternich laissa paisiblement la jeune comtesse à Vienne, puis à Prague, où le duc de Reichstadt devait se rendre comme major d'un régiment autrichien.

C'est qu'alors le prince de Metternich voulait ménager le parti impérialiste; la guerre avec la France était sur le point d'éclater, et c'était une force pour l'Autriche qu'un élément nouveau de guerre civile. Le même hiver, le duc de Reichstadt parut pour la première fois dans le monde, assistant aux fêtes de la cour, et entouré (par un contraste frappant) du maréchal Maison, l'ambassadeur du roi des Français, du baron de Kintzinger, l'envoyé de Charles X, et du maréchal Marmont, le vieux compagnon d'armes de son père. Oh! qu'il aimait à lui parler de l'Égypte, des grandes guerres de l'Allemagne, des merveilles de ces immenses annales, et de l'histoire fantastique de ces légions glorieuses sous l'aigle de Napoléon. Le maréchal Marmont ne déguisa rien de ses souvenirs, de ses enthousiasmes; nul ne pouvait nier les talents du maréchal, et le fatalisme de cette destinée prêtait plus de charmes à ses récits aux yeux du jeune prince, enthousiaste comme un étudiant d'Allemagne. Toutes ces relations, au reste, étaient autorisées par M. de Metternich qui, en ce moment, se réservait tous les *en-cas* de la situation dans l'éventualité de la guerre.

Les révolutions d'Italie réveillèrent de nouveau l'ardente passion du duc de Reichstadt pour les choses fortes ou militaires; il voulait aller secourir sa mère, Marie-Louise de Parme, que l'esprit des révolutions avait chassée de ses États. Il avait alors vingt ans, major au service d'Autriche, haut de taille, fort instruit dans les études stratégiques, dessinant à merveille; toujours au cœur, au front, la pensée de son père; ses dessins, gardés comme des reliques, reproduisaient les batailles, les campagnes et jusqu'aux chevaux arabes de Napoléon. Sous la tente, rêveur il aimait ardemment et il était aimé; son âme, comme tout ce qui est pur, était pieusement catholique, et il se complaisait dans la lecture des *Saintes Harmonies* d'Albach que l'empereur François et l'impératrice lui avaient données, en écrivant de leur main sur ce volume ces tendres paroles : « Que dans chaque événement de votre existence, que dans chaque combat intérieur de votre âme, Dieu vous assiste de sa lumière et de sa force; c'est le désir le plus ardent d'aïeuls qui vous chérissent (3). »

Au printemps de 1831, l'empereur François II jugea nécessaire de lui donner une place dans l'armée active, et le jeune duc reçut le commandement d'un bataillon d'infanterie hongroise dans le régiment de Ginlay; il commanda les grandes manœuvres avec une admirable précision au camp de Pesth; son œil était admirable, son front haut, sa taille grande, flexible, sa complexion faible; sa voix faci-

(1) Le duc de Reichstadt disait : « Mes idées ne doivent pas se porter à troubler la France, je ne veux pas être un aventurier, je ne dois pas surtout servir d'instrument et de jouet au libéralisme. Ce serait déjà pour moi le but d'une assez noble ambition que de m'efforcer de marcher un jour sur les traces du prince Eugène de Savoie, mais comment me préparer à un si grand rôle? Comment atteindre à une semblable hauteur? »

(2) *Lettre du duc de Reichstadt à M. de Prokesch.*

« Depuis que je vous ai vu, j'ai reçu une nouvelle lettre de la comtesse Camerata. C'est le valet de chambre d'Obenaus qu'avait mis sur ma table la première que je vous ai confiée; renvoyez-la-moi, il est plus convenable que je la communique moi-même au comte de Dietrichstein. J'arrangerai les choses de manière à éviter toute tracasserie et tout scandale, mais je ne veux pas répondre; qu'il ne soit plus question de cela.

« François de Reichstadt. »

(3) « *Gott wolle dir in jedem Ereignisse des Lebens, in jedem Kampfe, Licht und Kraft verleihen. Dies der Heisse Wunsch deiner dich liebender Gross-Ältern.*

« Franz. Carolina-Augusta. »

lement altérée faisait supposer une maladie de poitrine, une affection dont le développement était cruel et inflexible. Quelque chose de mélancolique se rattachait à sa personne; on ressentait, en le voyant, le pressentiment fatal qui annonce les grandes funérailles.

A côté de cette vie noble et calme du duc de Reichstadt, combien étaient étroites et turbulentes les existences des collatéraux de la famille napoléonienne! Tous avaient reçu une hospitalité facile en Italie, les uns dans le grand-duché de Toscane, les autres à Rome, la cité qui abrite les infortunes : la duchesse de Saint-Leu, Hortense de Beauharnais, habitait le château d'Arenenberg sur les bords du lac de Constance; tous avaient des fortunes considérables, des revenus immenses, Joseph, Lucien, Louis, Jérôme, et jamais gouvernement n'avait été plus tolérant que Rome et la Toscane, jusqu'à souffrir la petite vanité de cet échange de titres de roi et de majesté en leur privé. Tout à coup des troubles éclatent dans les Légations, et qui voit-on les premiers figurer à la tête des insurgés? Deux jeunes hommes, les fils précisément de la duchesse de Saint-Leu; en fous, en condottieri, ils se jettent dans la révolte contre le pape qui seul avait protégé leur famille; ils rêvent l'unité de l'Italie avec un d'entre eux pour roi, car ils se croient une dynastie, comme si le régime impérial, de même que sa gloire, ne se résumait pas en un seul homme! Les fatigues de cette campagne, la fièvre pestilentielle des États de Rome, atteignent malheureusement un de ces jeunes hommes; l'autre est sauvé par le courage et le dévouement de sa mère, et surtout par l'intervention du cardinal Fesch. La duchesse de Saint-Leu, si tendre, si exaltée, traverse déguisée une portion de l'Allemagne et de la Suisse. Tout à coup elle arrive à Paris; c'était le 20 mars. Autour de la colonne de la place Vendôme se groupaient les débris du parti napoléonien, jetant des fleurs et des couronnes d'immortelles, comme pour appeler une autre révolution! Le gouvernement connut la présence à Paris de la duchesse de Saint-Leu qui d'ailleurs ne se cachait pas. Elle écrivit au roi Louis-Philippe sur quelques réclamations d'argent et pour expliquer son voyage, tandis que son fils, Louis Bonaparte, fort jeune alors, adressait à ce prince une lettre à peine respectueuse (1), une sorte de protestation, en même temps qu'il réclamait avec un juste orgueil le titre de citoyen français.

Le conseil des ministres fut d'abord très-embarrassé : s'il s'était agi d'un temps ordinaire, d'une époque calme et paisible, la présence, à Paris, de la duchesse de Saint-Leu et de son fils Louis n'aurait eu aucun danger; ils eussent pu y venir, y demeurer sans qu'on s'occupât beaucoup d'eux. Mais en ce moment où tous les partis s'agitaient confusément, il ne fallait qu'un prétexte, une image, un souvenir, un représentant de Napoléon, pour que le 20 mars devînt une journée de grands troubles. Il fut donc décidé que M. Casimir Périer se rendrait auprès de la duchesse de Saint-Leu pour lui exposer la véritable situation. Loin de lui appliquer les lois existantes, toutes de proscription, ce qui était dans le droit du gouvernement, le président du conseil devait la prier de chercher un abri hors de France, parce que les partis pouvaient se servir de son nom pour troubler la paix publique. En attendant qu'on pût statuer sur sa réclamation de propriété, on lui offrit de l'argent comme un provisoire : M. Périer, avec une convenance parfaite, sut concilier tout ce qu'il devait à une femme malheureuse et à la sécurité du gouvernement; le roi la pria de se souvenir que lui-même (et il était Bourbon, c'est-à-dire de la plus noble race) avait erré pauvre et émigré. La duchesse de Saint-Leu partit donc pour Londres, entourée des respects de l'autorité. En Angleterre, elle eut un train de maison plus considérable que celui de la duchesse de Berry, et, sans tenir compte des grands hasards de sa fortune, elle montra plus de luxe que la fille des rois de Naples. Son fils, jeune, ardent, courageux, ne renonça point aux complots. Autorisés de nouveau à traverser la France, sans toucher Paris, pour se rendre à leur château d'Arenenberg, la duchesse de Saint-Leu et son fils hésitèrent un moment s'ils méconnaîtraient les ordres du gouvernement; dans ses propos, dans ses démarches, le jeune Louis-Napoléon ne garda pas toujours le respect qui était dû à un pouvoir protecteur. L'indulgence n'avait servi à rien. On lui prêtait ces mots : « Si nous allons à Paris et que je voie sabrer le peuple devant moi, certainement je ne résisterai pas à aller me mettre de son côté (2). » Le peuple, au reste, était peu sabré, et ceux que la force répressive contraignait à respecter la paix publique n'étaient pas le peuple dans la vraie acception de ce mot! La Suisse devint dès lors le théâtre et le centre de grandes intrigues, et ce qui montre combien la Pologne était folle dans son insurrection, c'est que quelques chefs polonais parlèrent de mettre le jeune Louis Bonaparte à la tête de leur nationalité (3). Le comte de Plater était entré dans cette singulière mission.

(1) Dans sa lettre au roi, Louis Bonaparte reconnaissait le prince comme le représentant de la grande nation, et il sollicitait l'honneur de servir dans les rangs de l'armée française; il se faisait gloire d'avoir embrassé en Italie la sainte cause de l'indépendance des peuples, et demandait à mourir en combattant pour la patrie.

(2) Ces paroles sont rapportées dans le procès de Louis Bonaparte, par un des grands admirateurs de la dynastie napoléonienne.

(3) Les chefs polonais écrivaient à Louis Bonaparte :

« ... A qui la direction de notre entreprise pourrait-elle mieux être confiée qu'au neveu du plus grand capitaine de tous les siècles? Un jeune Bonaparte, apparaissant sur nos plages, le drapeau

Les intrigues bonapartistes se réunissaient donc ainsi aux menées républicaines. Il y a des alliances bizarres en ce monde : à moins que l'histoire ne soit remise à des mains aveugles et mensongères, il faudra bien qu'elle fasse la part de chaque caractère. Et voici ce qu'elle dira : « Le plus grand ennemi de la révolution et de la république, ce fut Bonaparte, consul et empereur; il la brisa et la foula sous ses pieds; les idées radicales, le constitutionnalisme de 1789 lui étaient insupportables, les avocats antipathiques; les chambres étaient anéanties sous sa main de fer; par ses décrets, il avait reconstitué les priviléges, créé une noblesse avec des majorats, rétabli un blason, et il ne voulait ni l'égalité des partages, ni celle des hommes; il balayait les anniversaires du 14 juillet, et ne parlait qu'avec raillerie et dédain de la prise et des vainqueurs de la Bastille. » L'empereur était gentilhomme dans ses manières, dans ses formes, dans ses idées; une seule fois encore avant sa mort on voulut, en vain, marier son pouvoir à l'idée de 1789, ce fut dans les cent-jours; il étouffait avec les représentants, Lafayette, Manuel, Benjamin Constant, ces débris du tribunat que, consul, il avait mis à la porte comme Chénier et l'école de madame de Staël. L'alliance de l'idée impérialiste et de la révolution est un mensonge que le vulgarisme historique et parlementaire de notre temps s'est donné mission d'inventer et de propager pour les ateliers et les théâtres.

CHAPITRE XLIX.

LE MINISTÈRE ET LES PREMIERS DÉBATS DE LA CHAMBRE.

Statistique et esprit de la nouvelle chambre. — Nuances des partis. — La gauche de 1791. — L'opinion Laffitte. — La gauche transformée. — Les trois centres de MM. Guizot, Dupin et Thiers. — Commission de l'adresse. — Préparation. — Projet de M. Étienne. — Nuances dans le conseil des ministres. — M. Casimir Périer. — Le général Sébastiani. — Le maréchal Soult. — Dictature de M. Périer. — Démission du maréchal Macdonald. — Discussion de l'adresse. — Politique intérieure. — Politique extérieure. — Tendance de cette discussion. — Les harangues. — La politique déclamatoire. — Les amendements de M. Bignon. — Vote de l'adresse. — Les graves événements diplomatiques. — L'Angleterre et l'organisation de la Belgique. — L'Italie et l'Autriche. — Prise de Varsovie. — Émeute à Paris. — Explications et turbulences. — Désordre des idées dans la presse et les esprits.

(AOUT ET SEPTEMBRE 1831.)

C'était devant un premier vote incertain de majorité parlementaire, que le ministère de M. Casimir Périer avait donné tout entier sa démission ; cette démission, il ne l'avait reprise qu'au son des fanfares d'une déclaration de guerre ; il était, selon lui, dans les nécessités politiques que le cabinet qui avait commencé les négociations en portât les conséquences sous sa propre responsabilité. Cette considération avait frappé vivement les membres les plus sérieux de la majorité; et d'ailleurs, il y a cela d'admirable dans notre caractère national, que l'idée de guerre nous inspire quelque chose de gai, d'enthousiaste, de fraternel, qui ne permet plus les petites querelles d'amour-propre et de personnes. Comme les vieux Romains, on se pressait la main, parce que les jeunes étaient au camp.

Il faut voir maintenant quelle était cette chambre des députés renouvelée, quels étaient son esprit, la tendance et la portée de ses opinions, et ce qu'on pouvait en craindre ou en espérer? Dans quels actes, dans quels faits plaçait-elle la condition de sa majorité et de sa minorité? Ces questions, les hommes d'État de la France, de l'Europe même se les adressaient avec inquiétude, car si les partis examinent et touchent tout avec leurs passions, les esprits d'élite ne s'arrêtent qu'aux conditions d'espérance et d'avenir pour la société. Il se révélait deux caractères dominants et contradictoires dans la chambre nouvelle (1), et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'ils se trouvaient également dans le pays. La masse était bien intentionnée, il y avait beaucoup d'honnêtes gens, sincères, mais pour la plupart faussement dirigés par une mauvaise éducation. Partout un sentiment respectable de l'honneur du pays et du maintien de ses intérêts : en majorité on voulait la paix et l'ordre. A côté de ces excellentes qualités se montraient les formes politiques les plus médiocres; il s'exhalait partout une atmosphère d'avocats, de phraseurs, de théoriciens, gens absorbés et dominés par les mauvaises histoires de la révolution française, avec un peu du ton soldatesque de l'empire et les principes désordonnés du XVIII[e] siècle; on retrouvait partout l'esprit légiste, un mélange de Constituante sans talent, de Convention sans énergie, de corps législatif sans obéissance; et par-dessus tout, la domination de l'idée révolutionnaire, triste idée qui a annulé notre pays pour un siècle en faussant sa direction à l'intérieur comme à l'extérieur : que de luttes il lui faudra subir pour reprendre sa place à la tête des nations européennes! Qu'on ajoute à cela une jalousie profonde contre le pouvoir, une méfiance

tricolore à la main, produirait un effet moral dont les suites sont incalculables. Allez donc, jeune héros, espoir de notre patrie, confiez à des flots qui connaissent votre nom, la fortune de César, et, ce qui vaut mieux, les destinées de la liberté. Vous aurez la reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de l'univers.

« 28 août 1831.

« Le général Kniaziewicz.

« Le comte Plater. »

(1) Voici comment était composée la nouvelle chambre :

Membres réélus.

Opposition.	80
Conservateurs.	143

Députés nouveaux.

Opposition.	150
Conservateurs.	84

sans fondement envers tout ce qui était pratique des affaires, une ignorance complète de l'Europe et de l'histoire des cabinets; des déclamations tant qu'on en voulait : pour le positif rien. C'était une tâche bien difficile que le gouvernement et la discipline d'une telle assemblée.

Les théoriciens enthousiastes de 1791 comptaient encore pour chefs, MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure), Eusèbe Salverte, Audry de Puyraveau, qui arrivaient avec des opinions arrêtées, des mécontentements, des irritations, des regrets, des soupirs sur ce qu'ils disaient avoir créé; l'importance qu'ils tenaient du récent événement de la révolution était incontestable. Leurs opinions sur les affaires intérieures consistaient en une suite de non-sens, de contradictions, d'incohérences écrites dans les actes, dans les discours, sur le drapeau : « Liberté, égalité, ordre public, royauté, institutions républicaines, monarchie démocratique. » Sur les affaires de l'extérieur, ils avaient encore des opinions, s'il est possible, plus désordonnées; M. de Lafayette était surtout redoutable par son laisser aller de tribune sur les désirs et les desseins de la propagande (1); M. Mauguin avait une parole audacieuse, une grande prétention aux idées européennes; le général Lamarque, une manie de harangue antique incessamment répétée; le général Thiard, gentilhomme mécontent comme le marquis de Lafayette, portait bien des ressentiments au cœur, mais plus encore la crainte du peuple qu'il servait; M. de Cormenin disait peu, mais écrivait beaucoup, avec la volonté d'imiter Paul-Louis Courier, comme le général Lamarque Cicéron, Salluste et Tite-Live; M. Daunou, érudit à passions politiques froides mais tenaces, sorte de vicaire de l'abbé Grégoire, représentait la convention janséniste; M. Bignon, le dissertateur sur l'Europe, répétait sous mille formes sa brochure *des Cabinets et des Peuples*, pour se venger du sarcasme de l'abbé de Pradt sur son ambassade à Varsovie. Venaient ensuite le lourd et tenace M. Charles Comte, procureur du roi disgracié; M. Bavoux, que la popularité avait élevé si haut; pourquoi? on se le demande encore! et enfin, M. Odilon Barrot (alors il ne s'était pas modifié par l'expérience et le talent); en ce temps, véritable écuyer de M. de Lafayette, il le servait dans ses plus aventureuses entreprises à travers l'hôtel de ville et la propagande, les moulins à vent du chevalier de la Liberté; M. Barrot valait mieux que cela; il en était encore en politique à ce qu'il avait été en religion lorsqu'il proclama la loi athée (2).

Dans une nuance toute voisine se dessinait la gauche de M. Laffitte: il y avait ici plus de mécontentement personnel et d'absence de caractère qu'une véritable opposition de doctrine; M. Laffitte avait touché les affaires, et par conséquent il en avait compris le positif; il serait resté homme de gouvernement s'il n'avait pas eu des dépits, de petites colères, cet amour de lui-même, cette adoration de ses œuvres qui souvent égare les meilleurs esprits, enfin ce laisser aller qui autorisait le mal sans le vouloir. M. Laffitte comptait un grand nombre d'amis personnels qui, à juste titre, honoraient son caractère, et l'eussent même préféré à M. Périer, parce qu'il était meilleur, moins despote, souverain plus commode. Ainsi le maréchal Gérard, M. Étienne, M. Bérard, M. Mérilhou et avec eux la seconde section de gauche, n'avaient vu qu'à regret la chute de M. Laffitte; ils considéraient la révolution comme adhérente à son système, le trône de juillet comme son œuvre; ceux-ci attiraient vers eux une gauche plus modérée encore, mais néanmoins conservant par ses traditions et ses souvenirs des préjugés, des irritations contre les conservateurs : tels étaient MM. Baude, Jay, Viennet (je prends ces types de souvenir), de manière que dans le vote ils faisaient et devaient faire souvent obstacle à la marche d'un gouvernement sérieux.

Ce qui constituait donc la force de ce gouvernement, c'étaient les centres, opinion honorable qui ne se composait pas alors d'une seule nuance dans une seule démarcation tracée; il y avait un certain pêle-mêle dans la chambre, même au point de vue matériel, car les bancs n'étaient plus distincts comme sous la restauration. Cet appui nécessaire à sa conservation, le gouvernement le cherchait partout où il trouvait une idée honnête, favorable à la société. Dans le centre droit de M. de Martignac (3), comme dans l'opinion doctrinaire de M. Royer-Collard (4), depuis MM. Delessert, Rambuteau, jusqu'à MM. Bourdeau et Vatisménil, il s'était fait une coalition spontanée entre tous les gens de bien qui voulaient arrêter le pays au bord de l'abîme (la guerre et l'anarchie); ils ne se demandaient pas entre eux : « D'où venez-vous? quels ont été vos antécédents, vos origines? » Sans se jeter des récriminations, ils se comptaient les uns les autres, se pressant, comme des hommes menacés d'un grand péril, pour se sauver par une ligue mutuelle.

(1) Le salon de M. de Lafayette était ouvert à tous les réfugiés; il était comme le ministre des affaires étrangères des Polonais et des Italiens. C'étaient ces réfugiés qui lui fournissaient les notes et les renseignements qu'il venait lire ensuite à la tribune.

(2) La gauche espérait alors former son ministère, et les journaux de cette couleur ne dissimulaient pas leur espérance de renverser M. Casimir Périer.

(3) Déjà à cette époque M. de Martignac était fort souffrant; il n'avait accepté la députation que par dévouement; les événements l'avaient dévoré avec une implacable rapidité.

(4) M. Royer-Collard, à l'aspect des dangers de la société, avait senti se réveiller en lui cet esprit sardonique qui, par de simples mots, définissait et flétrissait les hommes d'anarchie.

Cette situation nouvelle de la chambre nous fournit l'occasion de parler une fois encore des trois orateurs qui, à des titres divers, vont défendre le pouvoir par leur influence, et diriger la chambre dans le vote; j'entends parler de MM. Guizot, Dupin et Thiers : je ne veux ni les assimiler ni les comparer, je les place seulement à côté les uns des autres, parce qu'ils défendirent momentanément la même cause. Aucun chef d'opinion n'était resté plus conforme à lui-même, plus droit dans ses convictions, que M. Guizot, le chef ostensible et actif du parti doctrinaire, depuis que M. Royer-Collard s'était effacé; ce qu'il avait dit dans les journées de juillet, il le répétait incessamment à la tribune: « La révolution n'était que la légitime et violente défense d'un peuple contre un gouvernement agressif: le pouvoir avait succombé dans cette lutte; un autre lui avait succédé par la force légale; il fallait organiser au plus vite les formes nouvelles de la société dans les conditions de la paix et de l'ordre. » A ce point de vue M. Guizot défendait l'honnêteté de la révolution de juillet aux yeux de la France et de l'Europe (1): il croyait possible de rallier à ce fait accompli, en le laissant dans ses conditions de probité et de légalité, la diplomatie, l'administration, les partis honnêtes et conservateurs; ce serait long, mais l'œuvre s'accomplirait.

M. Dupin joignait à un esprit vif, saccadé, la réunion la plus contradictoire, la plus décousue, de qualités et de défauts: il y avait chez lui du 1789, de l'empire, des cent-jours, des éloges sans mesure, des boutades sans raison, de l'érudition grave et du calembour grotesque; il voulait l'ordre, car il avait vu l'émeute de trop près pour ne point en être effrayé, et avec l'ordre une somme de licence individuelle fort incompatible. Il avait sur l'Europe de si petites idées, une ignorance si complète sur les hommes et les cabinets étrangers, une si fausse éducation historique, que ses vues droites et saines étaient noyées dans une multitude de préjugés. Ainsi il donnait toujours des consultations d'avocat sur les Italiens, les Polonais, sur don Pedro; avec un amour honorable de la légalité, il se laissait dominer par les préjugés politiques, témoin ses déclamations contre la pairie, à l'occasion du procès du maréchal Ney (2).

En ce moment il s'opérait une transformation assez curieuse dans la situation de M. Thiers: jusque-là il s'était posé comme l'homme de la gauche, l'expression du journalisme étourdi, turbulent, à ce point de compromettre la lieutenance générale du royaume, en la mettant en rapport dans une entrevue avec la presse républicaine et conventionnelle. M. Laffitte avait fait la fortune politique de M. Thiers; son passage au travers des bureaux du département des finances avait laissé des souvenirs railleurs et malheureux. M. Thiers un instant avait voulu former un cabinet de la gauche extrême, et tout cela sans réflexion et à l'étourdie. Quand l'espérance d'une telle combinaison fut déçue, alors vint la transformation; avec sa facilité ordinaire, M. Laffitte une fois vaincu, il l'abandonna. Il y avait surtout dans M. Thiers l'homme d'ambition, avec des prétentions aux beaux-arts comme à la guerre. C'est pour la guerre qu'il avait une prédilection marquée, jusqu'à rectifier les plans des batailles les plus renommées: chez lui un peu de police à la manière de Fouché (une contrefaçon, j'entends); le despotisme et la Constituante, un mélange de Convention et de Directoire, et avec cela de l'esprit méridional à flots, une manière de saisir vite et bien, et de s'exprimer surtout avec une assurance, une loquacité qui faisaient l'admiration de tous les esprits faciles ou médiocres (dans les assemblées ils sont fort nombreux, et M. Thiers possède l'art infini de les dominer et de les séduire!). Quand il vit que c'en était fait de la gauche pour le moment, et qu'il ne se pousserait pas par elle dans cette large voie du pouvoir, ouverte devant lui, alors il abandonna le terrain que jusqu'alors il avait choisi, pour passer aux centres: M. Thiers se fit l'honorable défenseur des doctrines d'ordre et de gouvernement; il s'y consacra avec vivacité, avec talent; s'il ne s'éleva jamais à la partie morale, élevée du gouvernement, il en comprit parfaitement les petits ressorts. M. Guizot était l'homme d'État, M. Dupin l'avocat, M. Thiers le clerc lutin et avisé: l'un voyait en grand les idées gouvernementales que l'autre prenait par le côté des procédures, et M. Thiers par la face toute sautillante des exceptions, des moyens souvent spirituels, et toujours amusants.

Cette transformation dans les idées de M. Thiers fut préparée, j'ai presque dit justifiée, par une brochure que déjà il lisait à ses amis (3), et qui fut publiée en pleine session. Comme tous les esprits compromis par des opinions antérieures, l'écrivain passait tout d'un coup, sans tenue et presque sans précaution, à un éloge absolu de ce qu'il avait blâmé, et à un blâme absolu de ses vieux amis de la révolution. C'est une œuvre sans fortes idées, faiblement écrite,

(1) M. Guizot avait adhéré complétement au système de M. Casimir Périer; il croyait l'homme nécessaire, mais transitoire.

(2) M. Dupin, dans ses mémoires contre la pairie, pour reconquérir un peu de popularité, manqua de discernement et de convenance. Il s'était fait journaliste dans *la Gazette des Tribunaux*.

(3) La brochure de M. Thiers porte le titre *De la Monarchie de* 1830. J'en possède un exemplaire qui pour moi, amateur de choses curieuses, est empreint d'un caractère particulier; je l'ai acheté sur les quais; de la main de M. Thiers est écrit sur la couverture : *A M. Bourqueney, de la part de l'auteur*, puis le t a été corrigé; c'est M. de Bourqueney, aujourd'hui ambassadeur à Constantinople. Cette brochure contient une centaine de pages écrites dans ce style vulgaire et incorrect, que les amis de M. Thiers appellent *une négligence de la forme*.

où tout est dit comme dans un article du vieux journalisme. L'écrivain y parle de la politique intérieure, comme de la diplomatie, avec des flots d'encens; on voit qu'il veut se rallier à tout prix; comme théorie de gouvernement et de société, il n'y a rien. Ce n'est pas là une de ces œuvres qui restent comme les brochures de M. Guizot, si riches d'histoire, de théories de gouvernement et de maximes, qui survivent à travers les épisodes de la politique active; c'est un style de rapport, un résumé clair, net, sans élévation de pensée, sans vues neuves et fortes. M. Thiers veut prendre position dans la presse comme à la tribune: ne peut-il le faire sans injurier ses anciens amis, sans calomnier l'opinion légitimiste, sans dénaturer la vieille histoire du pays? Ces mêmes idées, ce même système d'invectives contre les dieux qu'il a servis, M. Thiers, député ou ministre, va les développer dans les chambres, et l'ordre public gagnera à cette renégation railleuse de tout son passé, car la politique comme la Providence se sert de tous les instruments pour aller à ses fins.

Après les dernières élections, le petit coin légitimiste extrême s'était vu réduit à quelques voix; presque partout les électeurs royalistes s'étaient retirés avec une unanimité si grande, en laissant un vide si capital que, dans certains colléges, des élections s'étaient faites par trente-huit voix. Le parti légitimiste actif, ardent, faisait alors d'autres rêves, espérait s'ouvrir une autre voie dans la politique, un théâtre plus actif; on pouvait dire que l'opinion légitimiste se résumait à la tribune dans le seul M. Berryer, dont l'immense talent allait briller d'un vif éclat (1); et j'entends ici par opinion légitimiste cette portion bruyante marchant à la conspiration, aussi bien par la tribune que par l'action des partis, armée dans le Bocage comme sur la place publique; car il y avait d'autres légitimistes qui, tout en regrettant le principe tombé, croyaient indispensable et honorable d'environner le pouvoir nouveau pour empêcher les excès de la révolution. Tels étaient MM. de Martignac, de Mackau, de Caux (2); et ces noms-là brillaient au milieu de tous par les traditions d'honneur. Ajoutez encore les théoriciens de la légitimité, qui ne l'avaient abandonnée qu'à contre-cœur, M. Royer-Collard et le parti doctrinaire lui-même, qui se faisaient gloire de deux grands faits dans le passé, la résistance à l'adoration stupide envers le régime impérial, et le concours prêté à la restaurstion de la maison de Bourbon et à la charte de 1814. Ce n'étaient pas eux qui avaient perdu la branche aînée: cette noble et grande race s'était suicidée par ses rêves, et le peu d'intelligence qu'elle avait eu des qualités, des défauts, des vices mêmes de notre civilisation.

C'était au milieu de ces éléments si confus que le cabinet devait chercher une majorité, se la faire à tout prix; tâche laborieuse, incessante, sueur de tous les jours, qui allait dévorer l'âme ardente et tenace de M. Casimir Périer. Déjà le véritable esprit de cette chambre s'était montré par l'élection si disputée du président, et la commission de l'adresse venait de choisir pour son rapporteur, un homme d'esprit incontestablement, de facile et douce vie, M. Étienne, mais le vrai symbole de la tendance de la chambre; vous auriez cherché en vain une certaine fixité d'opinion dans M. Étienne, il n'y en avait pas plus que d'unité dans sa vie: c'était un mélange de l'empire, des idées libérales, de la littérature classique et piquante, un partisan de la liberté de la presse, et un débris de la censure du général Savary; de tout un peu, de M. Maret, de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, et avec tout cela habile dans l'art de faire de la phrase élégante, homme excellent que tout le monde dominait, pour le moment au moins; il était doué d'une merveilleuse facilité pour rédiger un article de journal sans s'exposer aux poursuites aux temps de la restauration (3), ce qui le constituait le meilleur rapporteur d'une adresse dans laquelle tout le monde prenait sa part ou voulait voir une signification favorable. Telle fut la tendance de l'adresse de la chambre nouvelle qui devait comprendre deux parties essentielles, les affaires intérieures et les relations extérieures. Sur toutes deux la question devenait entièrement ministérielle.

Avant d'aborder la tribune, M. Casimir Périer dut jeter un regard autour de lui, examiner sa situation, voir enfin s'il était complétement maître de ses collègues, à ce point qu'il en disposât d'une façon absolue; en un mot, si son omnipotence serait parfaitement reconnue par tous. La difficulté devait spécialement porter sur les affaires étrangères; et c'est alors qu'on vit se renouveler la lutte sourde entre M. Casimir Périer et le général Sébastiani. Je rappelle que c'était avec regret que le président du conseil avait accepté le général Sébastiani comme collègue; le défaut capital de M. Périer, c'était de méconnaître souvent la

(1) M. Berryer ne possédait point alors l'influence que son talent lui a depuis justement acquise dans la chambre: il était à peine écouté, et les journaux rapportent qu'en prêtant serment il rit de bon cœur. Je crois que les journaux se trompaient, et que M. Berryer se conforma loyalement à la loi.

(2) Je me suis toujours honoré de l'amitié et de la bienveillance de MM. de Martignac, de Caux, et du baron de Mackau. M. de Martignac avait prêté serment sans restriction, M. de Caux également; et après les grandes émeutes, je l'ai dit, M. de Mackau était venu de lui-même aux Tuileries offrir ses services au roi.

(3) M. Étienne était un des journalistes les plus considérables et les plus aimés de la presse. C'était le rédacteur des *Lettres sur Paris* dans la *Minerve*, qui produisaient alors un si grand effet et remuaient tout le parti libéral.

sagacité supérieure du prince, surtout dans la conduite des affaires étrangères; et comme il voyait, dans le général Sébastiani, la main secrète et officieuse par laquelle les correspondances passaient au corps diplomatique, il en avait pris une certaine méfiance : or, comme la majorité de la chambre savait les plaintes de M. Casimir Périer, comme elle en était encore à cette doctrine pauvre et impossible du système constitutionnel : « que le roi ne doit pas gouverner, » M. Casimir Périer croyait gagner en popularité, en force, dans la majorité même, en sacrifiant le général Sébastiani; d'autant plus qu'à ces temps de passion étroite et de courte vue, on était tout à fait incapable d'apprécier les services rendus à la paix du monde par la haute diplomatie de la couronne.

Il y avait encore un défaut capital dans M. Casimir Périer, c'était de ne point assez tenir compte des noms historiques, des spécialités supérieures qu'il pouvait y avoir autour de lui. C'était déjà beaucoup que le maréchal Soult eût accepté sa présidence; qu'il se fût renfermé dans son département de la guerre sans exiger ce qui était dû à son nom, à ses services. Cependant, tel était le caractère de M. Casimir Périer qu'il souhaitait en toute chose que son omnipotence dominât; il voulait être président de droit et de fait. De là cette surveillance inquiète de certains mouvements politiques qui entouraient le maréchal pour en faire le pivot d'une combinaison ministérielle. On parlait partout du despotisme insupportable de M. Casimir Périer, de sa façon d'agir irritable et colère, de ses exigences enfin auprès du roi. Cette omnipotence se montra dans une circonstance, peu significative sans doute au milieu du mouvement général des affaires, mais remarquable dans l'état des choses comme trait de caractère. Il était traditionnel que le grand chancelier de la Légion d'honneur travaillât personnellement avec le roi; les ministres faisaient leurs nominations, mais le grand chancelier les présentait : car à lui seul appartenait de veiller sur l'ordre, et ce privilége empêchait peut-être l'abus des faveurs ministérielles. Le maréchal Macdonald occupait alors la grande chancellerie (1); c'était la loyauté personnifiée, le caractère le plus probe, le plus honnête des temps modernes. M. Casimir Périer, toujours empressé de centraliser en lui-même l'autorité et de constater sa présidence absolue, peut-être aussi dans le but de disposer plus librement des promotions, exigea que le grand chancelier (un maréchal de France) travaillât avec lui (2) : « lui seul, disait-il, formulait le système de gouvernement, et le roi ne présidant plus le conseil, les formes constitutionnelles voulaient que tout se fît par le chef du cabinet sans distinction de rang. » Comme il insista sur cette prérogative, le maréchal Macdonald, triste déjà des événements de 1830, envoya sa démission : elle fut acceptée, et dès lors il fut bien constaté pour les fonctionnaires que toute l'autorité politique reposait aux mains de M. Casimir Périer, le chef et la tête du gouvernement.

A la chambre des députés, cette omnipotence se manifesta encore par une théorie et une exposition de système ; à peine la lecture de l'adresse était-elle achevée, que M. Périer demanda la parole pour lire un de ces exposés qui lui étaient familiers, en termes nets, impératifs, dont il abusait un peu trop. Vingt fois déjà il avait formulé le même système, la même théorie, parce qu'il voulait saisir et dominer la majorité par des paroles pompeuses, retentissantes : « C'est dans l'enceinte sacrée de 1830, disait-il, que nous avons renfermé l'exercice de notre autorité; nous voulons marcher jusqu'à ses dernières limites, mais les dépasser, jamais. Qui pourrait dire que ce système n'est pas conforme à celui de la révolution de juillet, qu'il résiste à son mouvement, qu'il s'oppose à ses conséquences? La révolution de juillet a-t-elle voulu plus que la charte, messieurs? Personne, que je sache, n'oserait le soutenir. Elle est venue, non recommencer, mais terminer notre première révolution. Elle n'est pas un signal donné à la France et au monde pour les appeler à d'aventureuses expériences, à d'interminables combats. Elle doit nous assurer un gouvernement définitif, et la charte est le seul programme de ce gouvernement. Et tout ce qu'on nous donne pour les conséquences de cette révolution, ce ne sont que les prémisses d'une révolution nouvelle. Or la France le dit hautement chaque jour : elle a horreur de toute nouvelle révolution... Notre système de politique intérieure, c'est de reconstituer le pouvoir et de lui rendre la force et l'unité qui lui manquent, c'est de rasseoir tous les intérêts, en leur créant des garanties d'ordre et de stabilité; c'est de respecter les lois, de puiser dans l'ordre légal et dans la force morale qui en découle, tous nos moyens d'action et d'influence, c'est enfin de ne jamais consentir à nous faire un gouvernement de parti, et tout en veillant d'un œil sévère sur des trames ourdies dans l'ombre, de ne jamais céder à ce plaisir d'écraser les vaincus; car c'est ainsi qu'on déshonore la victoire. »

Ce programme sur la marche intérieure du gouvernement, M. Casimir Périer l'appliquait ensuite aux affaires étrangères. « ... Nous avons adopté ce

(1) Le maréchal Macdonald depuis quatorze ans était en possession de la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Il était dans les opinions de M. de Martignac. Il y eut une assez longue vacance dans cette dignité : et ce ne fut que quelques mois après la démission du maréchal Macdonald, que le maréchal Mortier fut nommé à la grande chancellerie.

(2) La discussion de l'adresse s'ouvrit le 11 août et ne finit que le 16 août. La lice parlementaire eut tout le temps de se déployer.

système, auquel nous ne craignons pas de donner son vrai nom, le système de la paix, parce que nous l'avons cru à la fois le plus sûr et le plus digne; parce que, tout en comptant sur l'invincible valeur de nos soldats, nous avons pensé qu'une destinée plus belle et une gloire plus durable attendaient notre pays s'il se plaçait en Europe à la tête de la civilisation, plutôt par l'ascendant de sa force morale que par l'effroi de ses baïonnettes. L'état de l'Europe, les intérêts des puissances, leurs dispositions, leur conduite, les faits qui se sont passés depuis six mois, depuis huit jours, les guerres mêmes dont nous sommes acteurs ou témoins, tout nous atteste, tout nous donne le droit de penser et d'affirmer ici que la paix du monde peut être conservée, et que c'est de la France surtout qu'elle dépend. Est-ce à dire que la France doive la vouloir à tout prix et par tous les moyens? Non, messieurs, et pour éviter la guerre, nous ne demanderons à l'honneur de la nation aucun sacrifice, nous n'en demandons qu'aux passions et aux théories. Vous connaissez nos principes; ils vous sont expliqués; ils le sont au pays et à l'Europe par ces deux mots qui répondent à nos amis et à nos ennemis, au dedans et au dehors; ces deux mots qui caractérisent nos deux systèmes d'administration intérieure et de politique étrangère; ces deux mots qui résument les opinions et les intérêts de la France, la charte et la paix!»

Ainsi parla le président du conseil, et ce discours n'était au fond que les phrases retournées de son programme primitif. Telle était la flexibilité de l'adresse, œuvre de M. Étienne, que chaque parti, comme le pouvoir lui-même, pouvait s'attribuer la victoire sur chaque question de gouvernement intérieur ou d'affaires étrangères. La discussion de l'adresse, en Angleterre, est réduite dans des proportions sérieuses: l'adresse est proposée par un membre du parlement; un ou deux discours de ministre et d'opposition, un vote séance tenante, tel est le débat, ni plus ni moins, dans ses proportions. Il n'en était pas ainsi en France : il se fit huit jours de déclamations pleines de subtilités sur les mêmes mots, sur les mêmes phrases. Les historiens sourient quelquefois à l'aspect des discussions théologiques du Bas-Empire, des pères de l'Église ou des conciles, sur l'interprétation d'un mot ou d'une pensée. Quand les temps auront passé sur notre époque, les générations à venir ne comprendront pas que des hommes sérieux aient occupé des journées entières à des choses si mesquines, à des débats d'écoliers sur des mots barbares et des définitions inintelligibles pour les siècles futurs.

M. Casimir Périer avait exposé sa théorie; l'opposition voulut faire connaître les siennes : alors ce fut un entre-choc de principes, d'explications : celui-ci veut que la révolution de juillet soit l'œuvre d'une régénération universelle; la France a secoué l'oppression, le peuple a voulu continuer 1789; le ministère et M. Périer détruisent ce grand œuvre. Celui-là rappelle les engagements pris, l'enthousiasme de l'hôtel de ville; cet autre n'est pas satisfait de la mesquinerie des concessions : on ne destitue pas assez les carlistes, on oublie les patriotes, le gouvernement manque de prudence et de nerf; c'est la gauche seule qui a l'intelligence de la position. « Non, s'écrie un autre orateur, la gauche perd l'ordre, la liberté, le pays. » M. Périer n'avait pas toujours la tenue convenable; il injuriait, il méprisait ses adversaires, et, selon son habitude, il jetait son portefeuille en disant : « Ou cela, ou ma démission. » Nul langage plus impératif, plus fatigant pour les hommes qui sentaient leur valeur. Le général Sébastiani maniait le langage de tribune avec plus d'art et une souplesse fort remarquable. Il n'y avait pas de position alors plus difficile que la sienne; homme d'affaires, chargé de négociations importantes, en rapports journaliers avec le corps diplomatique, chacune de ses paroles était interprétée pour la paix ou pour la guerre : s'il voulait caresser l'opinion par quelque promesse libérale, il se compromettait avec la diplomatie; et s'il voulait rester dans les conditions de l'homme politique, la chambre presque entière l'accusait de trahir (1). Aujourd'hui on lui demandait des communications de pièces qu'il ne pouvait donner sans mettre à jour des secrets d'État. Le lendemain, c'était une explication nette sur l'intervention en Pologne et dans la Romagne. Le ministre ne se sauvait qu'à force de souplesse, de faux-fuyants, et encore était-il l'objet des sarcasmes, des invectives de toutes les opinions.

Ce fut dans ce débat que M. Thiers passa définitivement au camp ministériel par un discours long et vulgaire; il étonna ses anciens amis et prit position au cœur même du ministérialisme. A ce temps, les discussions ne portaient pas sur des questions spéciales de politique, mais sur les bases mêmes du gouvernement, sur les partis, sur le bon ou le mauvais côté des institutions : d'où venaient les attaques contre le gouvernement du roi? Quelle était l'opinion qui tourmentait le pays : était-ce la république? « Personne n'est plus convaincu que moi, disait M. Guizot, que la monarchie est le seul gouvernement qui convienne à la France, personne ne la veut plus sincèrement que moi; mais je ne ferai pas à la république l'injure de donner son nom au parti que j'essaye de caractériser. La république est un gouvernement régulier, qui peut être juste, loyal, et qui n'a aucun

(1) Ainsi, quand M. Sébastiani avait dit que la Pologne était destinée à périr, ce fut contre lui un *tolle* général, et pourtant rien de plus vrai. Les doctrines sur l'intervention autrichienne en Italie soulevèrent également de violentes tempêtes dans la chambre.

rapport avec le parti auquel on a donné le nom de parti républicain. Ce qu'est véritablement ce parti? Le voici, passez-moi l'expression : c'est la queue de la mauvaise révolution française ; c'est la collection de tous les débris, du *caput mortuum* de ce qui s'est passé chez nous de 1789 à 1830 ; c'est la collection de toutes les idées fausses, de toutes les passions, de tous les intérêts illégitimes qui se sont alliés à notre révolution, et qui l'ont corrompue quelque temps pour la faire échouer aussi quelque temps. Considérez quelles sont les idées du parti et ce qu'il professe : sa première idée est de tout recommencer, de faire table rase, de tout réduire à rien pour élever un nouvel édifice social. Ce qu'il professe, c'est de ne reconnaître dans le passé ni dans le présent rien de légitime, de ne rien trouver de bon dans ce qui a été, dans ce qui est. C'est l'œuvre de la création qu'il faut recommencer chaque jour : on ne saurait concevoir de chimère plus dangereuse. Il n'y a rien qui corrompe plus profondément les hommes que le fol orgueil qui les porte à croire qu'il est en leur pouvoir de recommencer le monde tous les jours. Il n'en peut être ainsi ; les sociétés, les gouvernements, les doctrines, tout cela ne doit et ne peut être que l'œuvre lente des temps, des générations ; il faut pendant plusieurs siècles la maturité de l'expérience pour les former. Eh bien ! je le répète, c'est une des folies, c'est un des crimes du parti d'oublier ce bon sens populaire, ce bon sens de l'humanité pour nous jeter sans cesse à la tête l'idée d'une création qu'il faudrait sans cesse recommencer. La deuxième idée, celle que l'on fait sans cesse valoir, que l'on jette à tout coup en avant, c'est l'insurrection, toujours l'insurrection, véritable épée de Damoclès constamment suspendue sur la tête des gouvernements, même du nôtre ; l'épée de Damoclès, supplice affreux pour tout particulier, et que l'on veut faire subir au gouvernement qui protége les citoyens. A chaque acte, à chaque démonstration de ce gouvernement on le menace ; l'insurrection est là prête à se ruer sur lui, à le déchirer, voilà la doctrine avouée du parti que j'attaque (1). » Il y avait ainsi habileté, dans le discours de M. Guizot, à séparer l'idée républicaine qui pouvait être chaste, honorable, de l'esprit de désordre et d'insurrection, la plaie vive et profonde de la révolution de juillet.

Au reste, dans ce débat sur l'adresse, tout était réservé pour les questions extérieures. Lo terrain était ici plus populaire ; la discussion se liait à l'esprit de propagande, à cette gloriole de conquêtes qui nous était restée de l'empire. M. de Lafayette se posa ouvertement avec ses théories et son système, son sans-façon, son sans-gêne à l'égard des souverainetés régulières. Le premier point de l'amendement portait sur l'occupation des États de Modène, de Parme et de la Romagne par l'Autriche ; cet amendement se résumait ainsi : négation du droit de l'Autriche, reproche sur ce qu'il y avait de tardif dans l'évacuation, enfin nécessité imposée aux gouvernements rétablis d'accorder amnistie complète à tous les délits politiques. Le vieux général employa tout son esprit à développer ces théories. « Je réduis la question à des termes très-simples, à ceux qui sont les plus importants en ce moment, c'est la question de savoir si, après avoir souffert, malgré nous, l'intervention autrichienne, nous reconnaissons à l'Autriche le droit d'intervenir encore. Je demande, en un mot, si, dans le cas où les Romains, les Modénois, les Parmesans, auraient l'idée de réclamer, je vais plus loin, de reprendre leurs droits, je demande si nous souffririons que cette maréchaussée européenne les fît rentrer sous le joug. Faudrait-il que les forces autrichiennes vinssent, de notre aveu, s'emparer de nouveau de ces États, et violer encore une fois le principe de non-intervention? Si l'on nous déclare qu'à l'avenir on ne le souffrira pas, j'avoue que je me sentirai en partie consolé. Tel est, messieurs, l'objet de l'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer. J'ai tâché de n'y rien placer qui pût choquer le moins du monde, qui pût même faire un acte d'accusation ; seulement c'est un acte de non-responsabilité de notre part, de non-solidarité de ce qui s'est passé ; mais j'ai voulu surtout expliquer plus clairement les expressions du paragraphe relatif à la politique extérieure, et nous assurer que nous regardions l'évacuation des États romains comme définitive, et que dorénavant la France ne consentira pas, ne souffrira pas, comme on le voudra, la violation de ce système de non-intervention qu'un ministre, l'autre jour, a dit avoir été abandonné par le gouvernement français, parce que son application offrait aujourd'hui des inconvénients, mais qui ne l'a point été par le peuple français. »

Au fond, le but de M. de Lafayette était facile à comprendre : aussitôt l'évacuation autrichienne accomplie, la propagande aurait de nouveau poussé les Italiens à la révolte, et en ce cas le ministre prenait

(1) M. Guizot finissait son discours par cette énergique péroraison contre le parti d'anarchie :

« Son langage, vous ne le voyez encore que timide et honteux ; il essaye sa violence contre votre faiblesse ; il veut savoir si vous êtes en état de lui résister, de le réprimer ; et si vous faiblissez, s'il ne craint pas de vous une forte et énergique répression, vous les verrez bientôt, les hommes de ce parti, se livrer à leur cynisme ; vous les verrez descendre sur les places, dans les rues et y étaler (passez-moi l'expression) les ordures de leur âme. Voilà, messieurs, le parti auquel vous avez affaire ; ce parti que je n'appellerai pas le parti républicain, mais le mauvais parti révolutionnaire, affaibli, usé prodigieusement, grâce à Dieu, et aujourd'hui incapable d'amendement et repentir. »

(Chambre des députés, *séance du 11 août 1831.*)

l'engagement de ne pas souffrir une nouvelle intervention : « Quelle a été la conduite de la France dans ces circonstances? répondait le général Sébastiani. Elle s'est opposée à l'intervention armée, elle s'y est opposée avec constance; mais elle n'a pas cru devoir faire marcher des armées pour une vengeance, car ce n'était plus qu'une vengeance qu'elle pouvait obtenir. Toutefois, profitant pour ainsi dire des événements qui ont eu lieu, elle intervint pour assurer aux malheureux qui étaient compromis leur vie et leurs biens; la confiscation a été abolie, aucune poursuite n'a eu lieu dans les États romains. Le gouvernement a fait plus, il est intervenu pour faire donner des institutions municipales et provinciales, pour séculariser jusqu'à un certain point l'administration du gouvernement pontifical. Voilà ce que la France a fait : elle a protégé les personnes, elle a protégé les propriétés, elle a amélioré les institutions. Cependant on nous dit : « Mais cette intervention n'a pas été suffisante, mais elle n'a pas arraché toutes les victimes à la vengeance de leurs gouvernements. » Messieurs, ici un devoir nous était imposé : nous ne pouvions intervenir qu'avec mesure dans ces affaires, mais nous devions respecter l'indépendance et la liberté de tous les États; et ce n'est pas en violant la liberté de l'indépendance des États, que nous donnerons à l'Europe cette confiance qu'elle doit avoir dans la loyauté et la franchise de la France. On a dit que notre nouveau gouvernement n'avait été reconnu à Modène que pendant la courte durée de l'insurrection. Eh bien! je vous dirai que cette reconnaissance a été offerte et repoussée. La proclamation du général autrichien, en quittant la Romagne, n'est pas telle, j'ose le dire, que l'a crue l'illustre général; ses souvenirs le servent mal en ce moment. Cette proclamation existe, elle a été publiée officiellement; l'honorable général a pu voir qu'il n'y est pas dit un mot de la rentrée des Autrichiens dans l'État romain si de nouvelles insurrections venaient à s'y manifester. Peut-on savoir davantage quels événements se passeraient en Italie dans le cas d'une nouvelle insurrection? Vous l'ignorez comme moi. La France sera toujours attentive à la conservation de vos intérêts, à la conservation de votre dignité et de votre honneur. » C'était dire : « Nous ne prenons, nous ne pouvons prendre aucun engagement. » Alors le général Lamarque parut à la tribune. Il y avait chez l'orateur deux qualités, d'autres diront deux défauts, et pour garder la justice, je dirai deux prétentions : la phrase retentissante et la science diplomatique, sorte d'érudition des faits européens et de l'histoire des congrès. Toute l'argumentation du général porta sur ce point : les Autrichiens gardent des forces à Ferrare contre les traités, donc l'évacuation n'est pas complète.

A l'érudition du général Lamarque vint se joindre la facile parole de M. Mauguin qui déclara, d'une façon peut-être un peu burlesque, « que le général Lamarque avait raison, et que le ministre n'avait pas tout à fait tort. » Et au milieu de ce débat bizarre, les termes moyens, les exceptions de barreau de M. Dupin : « On a bien prétendu que l'évacuation n'était pas complète; mais c'est là une assertion qui a été contredite par M. le ministre des affaires étrangères. Je ne vois pas pourquoi, entre deux articulations contraires, nous choisirions la plus défavorable : l'évacuation a été tardive; voilà le sentiment que l'adresse a voulu exprimer, mais il n'y a pas lieu d'aller au delà. » — Le général *Lamarque* : « J'ai démontré de la manière la plus incontestable que l'évacuation n'avait pas été complète : je persiste donc dans mon amendement. » — M. *Sébastiani* : « Je dis que jamais il n'y a eu de ma part l'aveu que l'évacuation n'avait pas été complète. J'ai dit qu'il était possible, qu'il était même inévitable que les Autrichiens, dans leur marche rétrograde, eussent parcouru ces États; mais je n'ai jamais dit qu'ils les eussent occupés. »

Il n'y avait dans ce débat rien de démenti ni d'expliqué, comme toujours, et l'amendement du général Lafayette sur l'intervention autrichienne en Italie, fut rejeté à une majorité assez considérable, parce qu'il s'adressait aux seules passions politiques. Mais il n'en était pas ainsi de celui qu'il venait de formuler sur les événements de la Pologne : ici on avait réveillé tous les préjugés historiques, toutes les idées généreuses, tous les nobles enthousiasmes : le général Lafayette s'en emparait pour proposer une nouvelle rédaction du paragraphe de l'adresse, relatif aux Polonais : « Seul, ce peuple admirable, disait-il, combat contre les fureurs ennemies et les malveillances voisines. Remplissons seuls, s'il le faut, envers lui, un devoir fraternel, un devoir européen. Réclamons énergiquement contre les entraves contraires au droit des gens qui interceptent nos communications avec lui; et pour rendre plus régulière et plus efficace la médiation de Votre Majesté, hâtons-nous en recevant la légation polonaise aux acclamations de la France, de reconnaître cette indépendance de droit et de fait, acquise au prix des restes d'un sang si généreusement versé pour nous. »

Rien de plus net que cette rédaction : insultes à la fois aux Russes, aux Autrichiens et aux Prussiens; réclamations énergiques contre ce système qui empêchait de porter des secours aux Polonais; et avec cela reconnaissance de l'indépendance et de la nationalité polonaise. Dans un tel paragraphe adopté par la chambre, il y avait la guerre européenne, et les trois grandes ambassades demandaient leurs passeports le lendemain. Néanmoins, avec la plus sincère quiétude, M. de Lafayette développa sa proposition :

« L'amendement que vous venez d'entendre n'est pas, à proprement parler, l'amendement de votre collègue ; je n'en suis que le rédacteur : c'est l'amendement de la France entière, c'est l'amendement de toute la population de la capitale, des gardes nationales et de nos armées, qui brûlent de témoigner leur sympathie pour la Pologne. La seule objection que l'on puisse faire contre cet amendement, c'est l'idée qu'on pourrait le regarder comme une déclaration de guerre. Je ne le pense pas; ce n'est pas une brèche au système de neutralité. Ce qui viole le système de neutralité, c'est la conduite de la Prusse à l'égard de la Pologne; c'est la réponse faite il y a peu de temps par le gouvernement prussien, réponse qui le constitue réellement en guerre avec la Pologne. Ma proposition se borne à répondre à une difficulté qui peut avoir été présentée avec quelque raison par le cabinet russe. Il a prétendu, à tort, qu'il s'agissait d'une querelle entre la Russie et une de ses provinces. Le fait n'est pas exact : la nationalité polonaise a été reconnue même par le congrès de Vienne. La seule différence à l'indépendance complète est que la Pologne avait le même monarque que la Russie. C'était une combinaison fort étrange sans doute; mais enfin telle était la combinaison du congrès de Vienne qui en a fait bien d'autres. Le contrat qui avait été passé avec la Pologne n'a pas été tenu : la Pologne s'est déclarée indépendante; elle a fait la même chose que la Belgique, que les États-Unis autrefois; elle a établi un gouvernement de son choix. Ne nous arrêtons pas, messieurs, à des idées peu généreuses; n'abandonnons pas la Pologne si ses dangers augmentent. Pour la troisième fois, je suis heureux de dire à cette tribune : « La Pologne ne périra pas! »

Que d'illusions dans cette espérance de conserver la paix en secouant tous les liens européens! Il est à croire même que M. de Lafayette, comme en 1792, voulait la guerre : dans quel motif personnel? on l'ignore. Souvent le désir de garder sa popularité entraînait le gentilhomme au delà de sa volonté. Ce fut M. d'Argout qui le premier répondit à M. de Lafayette. « Que nous demande-t-on? de reconnaître l'indépendance de la Pologne. Cette indépendance, nous a dit l'illustre général, existe de fait et de droit. Mais, je le demande, serait-ce là un secours véritable donné à la Pologne? Cette reconnaissance lui donnerait-elle un écu ou un soldat de plus? Non, au contraire, elle lui ferait plus de mal qu'elle ne pourrait lui procurer d'avantages. On a parlé d'infraction aux traités de 1814 et 1815, qui avaient reconnu la Pologne comme État séparé sous le sceptre du czar. Le principe du système de gouvernement a été le respect dû aux traités. Si nous donnions l'exemple de les enfreindre, les autres puissances ne seraient-elles pas autorisées à agir ainsi que nous? Dès cet instant l'Autriche et la Prusse feraient ouvertement la guerre à la Pologne (1), et l'auraient terminée par la perte de ce pays avant que nos secours pussent être utiles. » — Le général *Lafayette :* « M. le ministre a dit que ce que je demandais pour la Pologne était dangereux pour la Pologne elle-même. Je lui demanderai la permission de m'en rapporter, pour les plans de campagne, au général en chef des armées polonaises, et pour les moyens politiques à la légation polonaise, au sénat et à la nation polonaise (2) ; je les crois beaucoup meilleurs juges de ce qui peut les servir qu'aucun ministère que ce soit. » — M. *Dupin :* « L'adresse s'est placée dans les termes de la médiation. Le paragraphe proposé par M. le général Lafayette rend grâces au roi de France d'avoir offert sa médiation. Laissez donc cette puissante médiation produire ses effets. Laissez cette voix puissante se faire entendre au nom du peuple. En résumé, l'amendement serait une déclaration de guerre, une déclaration, non pas explicite, non pas dans les mots, mais dans les choses. Il est un sentiment profond, unanime, qui ne s'éteindra pas au fond des cœurs. Non, la Pologne ne périra pas! » — M. *Sébastiani :* « On nous demande la reconnaissance immédiate de la Pologne, et l'on nous dit que cette reconnaissance n'amènera pas la guerre, que vous ne ferez que céder aux vœux des Polonais eux-mêmes, et satisfaire un désir qui se trouve au fond de tous les cœurs français. On a objecté que l'intervention, dans la question de la guerre d'Amérique, avait précédé le traité ; mais on a oublié que c'est précisément cette reconnaissance qui provoqua la guerre. Et dans quelle situation les choses se trouvaient-elles alors? L'Amérique était sans voisins, l'Amérique n'intéressait qu'une seule puissance, l'Angleterre. Aucune puissance de quelque importance par ses forces maritimes ne pouvait intervenir dans cette querelle, qui ne fût l'alliée de la France. L'Espagne s'est trouvée dans ce cas. Eh bien! évidemment ce que vous feriez pour la Pologne amènerait le même résultat, la guerre (3). » — Le général *Lamarque:* « Je crois avoir un moyen nouveau, moyen inusité jusqu'à ce jour, de dissiper les inquiétudes du ministre des relations extérieures, et surtout celles bien plus vives de M. Dupin, c'est, me le pardonnerez-vous, ô mes collègues! de vous parler au nom de

(1) C'était en effet le sens de toutes les notes de la Prusse et de l'Autriche, et sur ce point ces deux cabinets avaient raison, car tout secours légitimait nécessairement une intervention.

(2) Le discours de M. de Lafayette n'était au reste que le résumé des notes que la légation polonaise lui fournissait.

(3) Le général Sébastiani avait la certitude que si le gouvernement français avait adhéré aux amendements sur la Pologne, le comte Pozzo di Borgo aurait demandé ses passe-ports ; l'ambassadeur prétextait déjà la nécessité d'un voyage à Londres.

la Sainte-Alliance, au nom du congrès de Vienne. Vous allez entendre ses désirs, ses invitations, ses déclarations, et, en s'y conformant, nos ministres ne craindront pas sans doute de troubler la paix du monde. » Ici le général Lamarque énuméra les actes diplomatiques du congrès de Vienne qui reconnaissaient l'indépendance de la Pologne sauf la souveraineté de l'empereur de Russie; ces actes étaient réels, connus, fidèlement exécutés par les deux empereurs Alexandre et Nicolas. Oui, il existait un pacte de nationalité entre la Pologne et la Russie; ce pacte, quelle était la première des parties contractantes qui l'avait violé? La Pologne par son soulèvement et le massacre de la nuit du Belvédère, n'avait-elle pas brisé tous les liens qui l'unissaient à la Russie, et constitué un état de guerre entre elle et l'empereur? Il n'y avait donc plus que des vainqueurs et des vaincus. Alors s'éleva une discussion des plus puériles. M. Bignon, dans un nouvel amendement sur l'adresse, proposa de substituer le mot *certitude* au mot *espérance* qui était le terme de l'adresse de M. Étienne : « On avait la certitude que la nationalité polonaise ne périrait pas. » M. Bignon ajoutait qu'il se serait réuni à l'amendement du général Lafayette, mais pour ne pas compromettre les négociations, il voulait bien se contenter d'une substitution de mot qui exprimait mieux l'opinion générale de la chambre. Son discours fut une longue suit de phrases comme celles-ci : « L'œil d'un peuple a une tout autre portée que la vue d'un prince ou d'un cabinet. Les princes meurent, les peuples ne meurent pas; un peuple surtout qui, comme la Pologne, enseveli un moment dans de glorieuses ruines, a brisé la pierre de son tombeau et s'est de nouveau élancé à la vie, un tel peuple ne peut plus mourir. C'est comme peuple, assuré de notre immortalité, que nous devons dire au peuple polonais : « Et vous aussi vous êtes immortels!... » Non, la destruction de la nationalité polonaise n'est pas possible, vous avez la certitude qu'elle est impérissable, et vous ne balancerez pas à le proclamer. Comment, en effet, au moment fatal où ce peuple de héros est dans les angoisses d'une glorieuse agonie, pourriez-vous craindre de lui faire entendre une parole d'espérance, de lui donner un gage d'avenir? Comment pourriez-vous refuser à ces braves qui meurent, la certitude de l'immortalité de leur patrie? »

Ainsi, il était bien entendu que la chambre des députés, immortelle, allait donner un brevet d'immortalité à la Pologne. Si le général Lamarque avait la prétention de la phrase retentissante, M. Bignon avait l'autorité d'un écrivain diplomatique, médiocre sans doute pour ceux qui savaient les affaires, mais supérieur pour ceux qui ne les connaissaient pas. Comme tous les hommes politiques à qui pèse le passé, M. Bignon éprouvait le besoin de parler de la Pologne; il avait laissé là des souvenirs qu'une brochure de l'abbé de Pradt (1) avait bien spirituellement rappelés. Dans cette discussion, chacun formulait sa phrase, ministres, opposition, toujours l'héroïque Pologne, aussi bien ceux qui la perdaient par leurs folies, que ceux qui l'abandonnaient par leur faiblesse! Toujours des prédictions sur la Pologne! « Oui, la cause des Polonais triomphera, disait M. de Tracy, et je désire, pour l'honneur de la France, qu'elle s'associe plus tôt que plus tard à un triomphe que je n'hésite pas à regarder comme certain. Oui, il est impossible que bientôt l'Allemagne entière ne s'associe pas à la plus juste comme à la plus héroïque des causes. Que la France craigne d'être devancée; qu'elle craigne de perdre sa part d'honneur et de gloire, et de la laisser recueillir à l'Europe! Combien ne sera-t-il pas honorable pour nous, combien ne serait-il pas utile, car tout ce qui est honorable est utile, d'avoir les premiers déclaré que la Pologne ne succomberait pas! Quelle reconnaissance ne nous vouera pas ce peuple! Et, croyez-le bien, la reconnaissance d'une grande nation est un bien précieux. »

La chambre trépignait de joie et d'orgueil en s'entendant dire de si belles choses; on voulait voter à la course l'amendement de M. Bignon. En vain M. Casimir Périer demande la parole, il ne l'obtient pas; dans sa colère, il s'écrie : « Je parle au nom de la charte et pour la charte. » — M. *Odilon Barrot* : « Vous la violez. — Je suis ministre du roi, dit M. Périer. — Vous outre-passez vos pouvoirs, répond l'opposition. — Silence! s'écrie M. Dupin, c'est une émeute dans la chambre. » Le président se couvre (2). Voyez la gravité! les uns en rient, les autres se font colères. Et la séance est ainsi levée.

Le lendemain, nouvelles puérilités : la veille on a discuté pour savoir si la chambre avait l'*espérance* ou la *certitude* que la Pologne garderait sa nationalité; aujourd'hui on propose un terme moyen, c'est le mot *assurance* qui paraît rendre l'opinion de la chambre. Voilà des hommes raisonnables qui discutent des journées entières sur tous ces mots comme sur un couplet de facture : aura-t-on l'*espérance*, la *certitude* ou l'*assurance* de la nationalité polonaise? Un journal rappela que ce débat ressemblait à la discussion de *l'Ours et le Pacha*, sur les pichenettes, les chiquenaudes et

(1) L'histoire de l'*Ambassade de Varsovie* est évidemment une des meilleures brochures de l'abbé de Pradt.

(2) *M. le président de la chambre.* « C'est avec un profond regret qu'après avoir épuisé tous les moyens que nous donnait le règlement pour rappeler le calme et l'ordre dans la chambre, j'ai été obligé d'user de la dernière ressource qu'il m'offrait, d'inviter la chambre à rentrer dans ses bureaux. La chambre sentira que quelque délicates, que quelque irritantes que puissent être les questions qui s'élèvent dans ses discussions, elle doit écouter les orateurs dans le calme et le silence. »

les croquignoles; ministres du roi, députés, échangèrent de grandes phrases sur l'importance d'un résultat de scrutin; on ne parlait le soir dans les salons que de la grandeur de ces débats (1). Telle était la malheureuse tendance que l'idée de 1789 avait faite à ce pays de France que Louis XIV et Napoléon avaient seuls compris dans ses sentiments et sa grandeur. Enfin, pour tout concilier, la chambre vota « qu'elle avait l'*assurance* que la nationalité polonaise ne périrait pas, » s'exposant ainsi à un démenti historique, profond et irrévocable.

On avait usé quinze jours à ce débat, et voici le sens réel de cette adresse amendée (2): d'abord par une contradiction flagrante, la chambre espérait, demandait le désarmement, et avec ce sentiment pacifique, elle lançait une phrase irréfléchie sur la Pologne, et c'était la guerre; elle compromettait les rapports avec la Prusse et l'Autriche sans donner les moyens au gouvernement de développer son état militaire: on aurait dit que la chambre, placée sur un piédestal de théâtre, ne visait qu'au retentissement. Tout le monde avait son mot sur la Pologne, la pièce de circonstance; pendant une année, on avait parlé des glorieuses journées de juillet, aujourd'hui c'était l'héroïque Pologne à qui la chambre donnait un brevet d'immortalité. C'est en vain qu'on lui avait fait entrevoir qu'en histoire, en diplomatie, l'*assurance* est un mot vide de sens: l'espérance pouvait se dire; mais l'*assurance*, qui pouvait la donner au milieu de la mobilité incessante des événements et du caprice de la victoire?

Cette turbulente discussion de tribune était d'autant plus grave dans les circonstances que les négociations étaient plus actives et les événements plus pressés; en vain la pensée haute et dirigeante rassurait le corps diplomatique sur les résultats définitifs de ce bavardage de tribune; en vain disait-elle « qu'ainsi qu'au parlement d'Angleterre, l'opposition faisait son métier, et qu'il ne fallait pas s'y arrêter. » Néanmoins les ambassades s'inquiétaient, d'abord parce que le maladif et fort irritable M. Casimir Périer ne suivait pas toujours les intentions intelligentes et graves de la couronne; et M. Périer lui-même pourrait-il longtemps résister à ce choc, à ce heurtement des partis? Il s'userait à la fin: par qui alors serait-il remplacé? Tout cela inquiétait, fatiguait le corps diplomatique, et c'était vraiment une mission capitale que d'avoir à calmer tant de passions diverses, lorsque surtout les événements prenaient une tendance si fatale.

Sur quelque point de l'Europe qu'on portât les yeux, les affaires paraissaient se compliquer: le ministère de M. Périer venait de jeter une armée en Belgique; il obtenait, sans effort, l'évacuation du territoire belge par les Hollandais. Jusque-là tout était bien; mais ce résultat une fois accompli, que ferait-on de cette armée? occuperait-elle la Belgique indéfiniment? Ici la question ne restait pas toute libre et exclusivement française; elle se liait à la Prusse et surtout à l'Angleterre, qui ne pouvait souffrir la présence en Belgique d'une armée de 30,000 hommes (3): les whigs l'auraient-ils voulu qu'ils ne le pouvaient pas; l'esprit national s'était fortement prononcé pour l'évacuation la plus prompte. L'opposition puissante des torys déclarait l'honneur de la Grande-Bretagne compromis par une telle intervention: la Belgique était pour les Anglais comme la Guienne du Nord; ils avaient fait trente ans la guerre à la république et à

(1) Voyez *le Temps* du 16 août 1831.

(2) Voici les passages de l'adresse qui concernent les affaires étrangères:

« ... Si la dignité et la sûreté de la France pouvaient être compromises, si on essayait de lui contester le rang qui lui appartient en Europe, et qu'elle ne souffrira pas qu'on lui ravisse, elle ne serait pas plus avare de son or que de son sang. Sa première richesse, c'est son honneur, c'est son indépendance; son bien le plus précieux, c'est sa liberté. Ses armées, ses gardes nationales sont prêtes; au premier signal, elles marcheraient à l'ombre de ce noble drapeau, emblème de tant de souvenirs, gage de tant d'espérance! Votre Majesté se félicite des relations que les gouvernements étrangers entretiennent avec le sien. Espérons qu'elles amèneront ce désarmement général que vous désirez, et qui sera, aux yeux de l'humanité, la plus douce conquête de la loyauté française... L'occupation des États romains par l'Autriche a justement éveillé la susceptibilité nationale; la retraite, bien que tardive, de ses armées prouve que le langage de Votre Majesté a été entendu. Nous aimons à espérer que les promesses obtenues par Votre Majesté seront fidèlement accomplies, que l'amnistie sera générale, que les fers de tous les captifs seront brisés, et que si la politique se trouve satisfaite, l'humanité n'aura plus à gémir.

« La Belgique qui, comme nous, s'est librement donné un roi, vient d'être attaquée; nos armées marchent à son secours, et la France s'associe avec transport à un mouvement généreux dont le but est de défendre, d'affermir le principe de notre glorieuse révolution, de fixer définitivement nos rapports avec nos voisins, et de dissiper tous les doutes qui agitent péniblement la France.

« Dans les paroles touchantes de Votre Majesté sur les malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime à trouver une assurance qui lui est bien chère: La nationalité polonaise ne périra pas!

« Si l'Europe est aujourd'hui convaincue de la loyauté de nos intentions et de la sincérité des vœux pour le maintien de la paix, elle doit l'être aussi de notre force et de notre volonté de faire respecter notre indépendance et nos droits. La France les gardera avec un soin jaloux. Au premier cri de guerre qui s'est fait entendre, ses nobles enfants ont tressailli, et elle voit avec fierté les fils de son roi voler au combat, et rappeler l'exemple que donna leur père quand enfin tira le premier coup de canon pour la liberté.. »

(3) « Nous ne pouvons nous empêcher d'insister de nouveau auprès du gouvernement français sur la nécessité de remplir sans délai et sans hésitation son engagement primitif, et de délivrer l'Europe de ses soupçons et de ses alarmes. Si, après la retraite des Hollandais, les Français restent seulement une heure sans nécessité en Belgique, c'est une violation de la bonne foi et un sujet de méfiance. De plus, c'est une des plus grandes atteintes portées à leur propre principe de non-intervention. Nous le répétons, on ne devrait pas permettre à un seul caporal de l'armée française de rester en Belgique. »

(*Le Times*, 1er septembre 1831.)

l'empire pour empêcher la France de posséder Anvers et l'Escaut; ils ne pouvaient donc pas abandonner la Belgique. Déjà fort embarrassé dans la question de la réforme, le ministère de lord Grey avait en face les torys qui ne négligeaient rien pour reprendre une bonne position; les journaux de cette couleur attaquaient vigoureusement le ministère de lord Grey; *le Times*, si remarquable par sa rédaction, se demandait si les Français allaient définitivement rester maîtres de la Belgique; et les jalousies nationales se montraient ici avec toutes leurs préventions. Dans les conférences journalières, lord Palmerston répétait à M. de Talleyrand « qu'il fallait avant tout hâter l'évacuation de la Belgique: puisque les Hollandais se retiraient d'eux-mêmes, l'armée du maréchal Gérard devait reprendre ses positions aux frontières nord de la France, pour ne pas alarmer la susceptibilité nationale et ramener les torys aux affaires (1). »

La correspondance de M. de Talleyrand est sur ce point fort précise. Comme l'habile diplomate reste sans illusion sur l'état de l'Europe, il ne dissimule pas que la paix ou la guerre tient essentiellement à la volonté de l'Angleterre : l'Europe n'attend que cette décision; au premier mécontentement du cabinet anglais contre la France, le continent se prononcera d'une façon hostile. Il ne faut donc faire naître aucun grief sérieux; et puisque l'évacuation de la Belgique est un point arrêté entre les membres de la conférence, on doit l'effectuer au plus tôt. Devant des motifs d'une telle gravité, M. Périer ne pouvait résister; il comprenait la vérité de cette situation, lui le partisan le plus actif de la paix; d'ailleurs un terme moyen n'était-il pas possible? Dans l'état de désorganisation de l'armée belge, il était impossible que le roi Léopold pût se maintenir avec une certaine mesure de force et d'autorité, sans l'appui d'un corps d'armée étranger : il fallait donc lui prêter ce secours. Si la présence d'une armée de 30,000 hommes était un danger, un motif de soupçon pour l'Europe, un corps de 6 à 7,000 hommes n'était plus qu'une garnison simple, qu'une force nécessaire pour faire exécuter les traités et dompter les résistances des Belges s'ils osaient s'opposer encore aux protocoles de la conférence (2). Un tel secours n'était pas sans exemple : en 1825, on avait vu deux brigades françaises envoyées dans la Grèce pour appuyer le gouvernement naissant; ce qu'on avait fait alors, on pouvait le renouveler aujourd'hui, pourvu que l'occupation fût limitée pour le nombre d'hommes et par le temps (3). En conséquence, et pour accomplir l'œuvre de la pacification du royaume des Pays-Bas, résultat si difficile, il fut convenu que, tout en retirant la masse des troupes françaises, on laisserait une division de 12,000 hommes qui tiendrait garnison dans des points désignés, comme une escadrille anglaise resterait dans l'Escaut, pour en protéger la navigation libre, jusqu'à l'exécution des protocoles présents ou futurs de la conférence de Londres. Tout le restant de l'armée française serait réparti sur l'extrême frontière avec ordre de tenir le pied de guerre et de marcher au moindre signal.

En attendant, et pour mettre un terme à l'état des hostilités qui existaient d'une manière permanente entre la Belgique et la Hollande, la conférence imposa de nouveau un armistice, ou, pour parler plus exactement, une prolongation de l'armistice antérieur. C'était donc pour ainsi dire comme gardien de la paix et juge du camp que le corps français restait sur le territoire belge, jusqu'à ce que la conférence eût arrêté le traité définitif qui devait régler les rapports des deux États. Dans sa composition tout improvisée, cette armée, au reste, ne pouvait tenir longtemps campagne; on avait été pris à l'improviste. Pour une guerre sérieuse, il lui fallait une organisation plus complète.

Telle était la situation de la question belge, con-

(1) *Lord Londonderry :* « Je désirerais savoir quand la Belgique sera évacuée par les troupes françaises. On prétend qu'un corps considérable d'officiers français restera dans ce pays pour commander et organiser les troupes. Notre gouvernement peut-il en seul moment souffrir une pareille mesure ? Quant à moi, je regarde le séjour de douze mille soldats comme peu de chose en comparaison de l'envoi d'officiers pour discipliner l'armée belge. Une armée ainsi commandée sera-t-elle autre chose qu'un supplément à l'armée française? On ne saurait nier que la France emploie tous les moyens pour ruiner notre influence et obtenir la suprématie sur nous... Je ne suis pas de ceux qui désirent la guerre, mais je suis sûr que laisser dépouiller nos alliés et permettre que nos ennemis naturels s'agrandissent et se fortifient n'est pas le meilleur moyen de conserver la paix... »

(Chambre des lords, *séance du* 29 *septembre* 1831.)

(2) « L'armée du Nord, qui était entrée en Belgique pour en défendre l'indépendance et la neutralité reconnues et garanties par les grandes puissances, rentre en France. Une division, commandée par le général Barrois, forte d'environ douze mille hommes, reste momentanément sur le territoire belge, à la demande et à la disposition du roi Léopold. Le quartier général du maréchal Gérard et celui de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans vont être transférés à Maubeuge, où sera formé un camp en arrière et près de cette ville. »

(*Moniteur*, 4 septembre 1831.)

(3) « ... Il ne reste plus à la France qu'à se tenir en mesure de prévenir des tentatives du genre de celles qu'elle a déjà réprimées, et dont la marche des négociations ouvertes sous les auspices de l'Europe ne permet guère de prévoir le retour. Nos drapeaux flottant à l'intérieur de nos frontières, seront encore assez près pour que la Hollande ne les perde pas de vue et pour que toute agression de sa part replace immédiatement sous leur protection le territoire belge. L'armée française rentrerait aux premières hostilités des ennemis de la Belgique. »

(*Moniteur*, 14 septembre 1831.)

« Nous n'avions jamais vu dans l'expédition de Belgique qu'un secours prêté par la France à la révolution belge contre une restauration hollandaise; l'armée du roi de Hollande est rentrée dans ses frontières, nous rentrons dans les nôtres: un peu plus tôt, un peu plus tard, peu importe. La paix du monde ne devait ni ne pouvait se risquer pour une date. »

(*Journal des Débats*, 18 septembre 1831.)

duite avec lenteur, tandis qu'en Italie l'insurrection était comprimée vigoureusement par l'Autriche. Les dépêches de M. de Sainte-Aulaire avaient néanmoins annoncé un double résultat, l'évacuation des États du saint-père par les troupes impériales, et l'intention du gouvernement pontifical d'accorder des institutions municipales aux Légations, et une amnistie aux insurgés, sous des conditions de repentir et d'adhésion. Par la force des choses, de telles concessions étaient limitées : les Autrichiens et le cardinal Bernetti, loin d'être rassurés sur la tranquillité des Légations, étaient convenus, par des conventions secrètes, que l'armée impériale serait postée à Ferrare, de manière qu'au premier signal elle pourait prêter une seconde fois son concours à l'autorité du pape méconnue. Ce n'était donc ainsi qu'une évacuation conditionnelle, avec l'éventualité d'une nouvelle occupation, au cas où la révolte se montrerait encore, quoique le gouvernement autrichien déclarât la répression complète, définitive.

M. de Metternich tenait à montrer une extrême bienveillance pour Rome, afin de s'assurer un exclusif ascendant sur le souverain pontife : « Lorsque le printemps dernier, faisait-il dire, le feu de la révolte s'empara de quelques parties de l'Italie moyenne, les gouvernements de ces contrées s'adressèrent à Sa Majesté Impériale pour obtenir des secours : ils leur furent accordés, et il suffit de l'apparition de faibles corps de troupes pour faire voir la nullité de l'entreprise de quelques suborneurs égarés. Les troupes impériales poursuivirent les révoltés dans leur retraite jusqu'à Ancône. Lorsqu'au mois de mai Sa Sainteté put mettre une garnison dans cette ville, les troupes impériales se retirèrent à Bologne, où une partie d'entre elles demeura jusqu'à la détermination finale de Sa Sainteté au sujet de la durée des secours étrangers. Le saint-père ayant pris les mesures de gouvernement jugées nécessaires pour le bien-être et le repos des Légations, et ne croyant plus nécessaire l'occupation ultérieure de la ville de Bologne, s'est adressé au général commandant des troupes dans le royaume lombardo-vénitien, pour demander la retraite de la garnison autrichienne. Celle-ci a donc quitté la ville le 15 juillet, et le territoire papal le 17 (1).

Plus d'occupation autrichienne, sans doute; mais cette résolution serait-elle définitive? L'amnistie elle-même était soumise à des conditions restrictives, et l'organisation municipale devait être faite de manière à ce que l'autorité du pape n'en fût pas atteinte. Si la répression avait été vigoureuse, tout était essentiellement provisoire dans le résultat. D'un moment à l'autre on pouvait apprendre que les Autrichiens avaient reparu dans les États du pape, et cette éventualité était d'autant plus probable que les réfugiés à Paris, en correspondance avec les mécontents, annonçaient et préparaient de nouvelles agitations. L'amendement de M. de Lafayette sur l'adresse n'était que le résultat d'un concert secrètement arrêté avec les réfugiés : ainsi étaient en présence, d'une part, la propagande accusant le ministère de ne point agir assez efficacement, et de l'autre, les Autrichiens qui ne demandaient pas mieux qu'un nouveau prétexte pour occuper une seconde fois les Légations (1).

Restait encore la question polonaise qui venait de si bruyamment retentir à la tribune, et voici où en étaient les faits. Le cabinet avait offert sa médiation par l'organe de M. de Mortemart à l'empereur Nicolas; ici refus presque absolu, caresse et amitié au noble duc, mais négation de tout droit régulier d'intervention dans un débat armé entre l'empereur et les sujets rebelles : « Si la révolte éclatait en Provence, dans la Vendée, avait dit l'empereur, que diriez-vous de mon intervention? » C'est ainsi qu'il considérait la Pologne. On s'était adressé à l'Autriche : même refus fondé sur ce que jamais on n'admettrait en principe, à Vienne, que la révolte fût légitime. A Berlin, si on avait exprimé des principes plus larges, en résultat la même réponse avait été faite; et les whigs anglais avaient agi avec peu d'efficacité dans le même sens.

Le roi, qui savait parfaitement bien cette situation, par sa correspondance privée avec le duc de Mortemart, avait dit au général Sébastiani qu'il était sur ce point sans espoir d'un résultat efficace; et M. Périer, qui avait une haute estime pour le duc de Mortemart, ne trouvait aucune espérance pour une intervention modérée, pacifique. Qui plus est, M. de Mortemart demandait son rappel au plus vite; il se disait sans crédit à Pétersbourg, et il avait raison, parce que sa position y était fausse et mal jugée. L'empereur, non-seulement se refusait à toute négociation sérieuse sur la nationalité de la Pologne, mais encore il affectait de ramener la conversation sur les événements de Paris et la faiblesse du gouvernement. A Saint-Pétersbourg, le parti légitimiste agissait avec ardeur. Si M. de Nesselrode, toujours calme, froid, repoussait certaines ouvertures des agents de la duchesse de Berry, il n'en était pas ainsi de quelques-

(1) *Observateur Autrichien* du 27 juillet 1831.

(2) Cependant le souverain pontife faisait tout ce qu'il pouvait pour contenter les provinces. On écrivait de Rome le 10 juillet 1831 :

« Le pape, qui s'occupait activement de l'examen des dispositions promises pour la meilleure organisation du gouvernement, a approuvé l'édit que le cardinal Bernetti a fait publier le 5 juillet. S'il est exécuté fidèlement, comme il y a apparence, les communes seront mieux administrées, une foule d'abus devront disparaître, et l'intérêt du fisc ne viendra pas toujours léser brutalement et sans utilité l'intérêt particulier. »

uns des aides de camp de l'empereur, et le crédit de M. de Mortemart en était altéré (1).

La Pologne n'avait donc plus d'espoir que dans une lutte glorieuse, dans une défense désespérée, et quand je parle ici de la Pologne, j'entends seulement la ville de Varsovie, car depuis le commencement d'août le théâtre du combat s'était resserré sur la Vistule; les corps isolés avaient été obligés de chercher un refuge sur les territoires autrichien et prussien, où ils étaient désarmés. Une fois le point de concentration uniquement placé à Varsovie, il s'était manifesté, au sein de cette ville agitée, des révoltes soudaines, un système d'anarchie, de confusion, des massacres, une dictature de clubs, tandis que l'armée russe sous le maréchal Paskewitch entourait Varsovie d'un cercle d'airain toujours plus resserré (2). Dans cette situation déplorable, des négociations étaient-elles encore possibles? Évidemment non! L'empereur exigeait, imposait l'obéissance sans conditions; et les Polonais, avec une hardiesse qui tient de l'héroïsme, avaient défendu leur glorieuse nationalité : oui, jusqu'à son jour suprême, Varsovie fut sublime de courage, nul ne peut le nier, et les Russes aujourd'hui encore lui rendent cette justice historique. Mais la guerre avait pris un caractère de mutuelle énergie; ce n'était plus seulement l'empereur de Russie qui marchait à la répression de ses sujets révoltés; c'était la nation russe elle-même qui voulait briser la Pologne; vieilles querelles de peuple, triomphe pour les uns, soumission absolue, sans conditions pour les autres. Cette dure loi fut repoussée par les Polonais, lorsque l'armée moscovite tout entière s'ébranla pour se préparer au grand assaut.

C'était le 24 août. L'armée russe avait reçu, comme derniers renforts, ces magnifiques régiments de la garde, composés de géants à l'allure martiale, fiers de servir leur empereur et de religieusement mourir pour la patrie. Bien loin avant d'atteindre ses murailles, l'armée russe put apercevoir Varsovie, la glorieuse capitale de la Pologne, défendue par trois rangs de retranchements avec des gorges fermées, son faubourg de Praga, des palissades hérissées de canons; puis des bastions, des redoutes, des remparts épais et des fossés profonds. Autour de Varsovie une vaste plaine; de manière que le canon pouvait enfiler les colonnes russes qui s'avançaient; puis derrière ces retranchements une armée valeureuse, patriotique, décidée à mourir (3). Dans la soirée, on entendit un grand bruit de clairons, de tambours, au loin dans la plaine; l'armée russe se concentrait pour se rapprocher de Varsovie. Toute la nuit se passa en mouvements actifs; infanterie, cavalerie, artillerie, les corps de la garde, les volontaires russes prirent position. A minuit le mouvement était achevé, et l'on n'apercevait plus au loin que les feux du bivac brillant dans les ténèbres. L'aurore commençait à poindre sous les premiers rayons du soleil d'août, lorsqu'un épouvantable fracas d'artillerie se fit entendre. Deux cents pièces russes tonnaient à la fois, et pendant trois heures le feu fut tellement nourri que l'artillerie polonaise faiblit et s'arrêta. A ce moment décisif, les grenadiers de la garde s'ébranlent et se précipitent au pas de course sur les premiers retranchements; ils s'en emparent à la baïonnette sans coup férir; l'artillerie et les troupes polonaises, épargnées par le feu, tombent au pouvoir de ces premières colonnes. La seconde division russe, dirigée sur la grande redoute de Wola, trouva plus de résistance dans ces braves Polonais qui montrèrent l'héroïsme des temps antiques : la première charge repoussée, le maréchal Paskewitch ordonne aux volontaires de la garde de s'avancer la baïonnette au bout du fusil : tous ces jeunes hommes portaient des fascines, des échelles, et en moins de cinq minutes, tant la course fut rapide, la crête du parapet est occupée par les Russes. Ici nouveau combat; on en vient aux prises avec un acharnement épouvantable de pierre en pierre, de fortifications en fortifications, lorsque le maréchal ordonna à un nouveau corps de tourner l'ouvrage avancé; alors les Polonais, voyant toute résistance impossible dans ce poste, évacuèrent ses débris et mirent bas les armes.

A peine les Russes étaient-ils maîtres du terrain, qu'ils entendent le bruit de fortes colonnes à travers une longue traînée de poussière; elles sortaient de Varsovie avec quarante pièces de canon pour reprendre les ouvrages avancés. Ce fut encore un terrible et glorieux combat, un échange de boulets et de profondes déchirures à coups de baïonnette; malgré ces sublimes efforts, les Polonais furent contraints à la retraite; la unit s'avançait et le maréchal Paskewitch dut laisser prendre quelque repos à ses troupes. On en était là lorsqu'un parlementaire polonais arrive dans le camp russe; il apporte une lettre du président du gouvernement, comte Krukowiecki qui offre la soumission de Varsovie à Sa Majesté l'empe-

(1) Le duc de Mortemart annonçait déjà son retour, et il quitta la Russie peu de temps après la prise de Varsovie.

(2) C'est sur ces entrefaites que l'on répandit à Paris les nouvelles les plus absurdes. En voici une qui eut un grand crédit :

« Paris, 2 août 1831.

« Trois régiments de cavalerie hongroise ont passé du côté des Polonais par la Gallicie. Fatigués de la lenteur de la cour de Vienne qui ne répondait pas catégoriquement aux mémoires des comitats, ils ont perdu patience, et veut prouver, autrement que par la sympathie et par des vœux stériles, leur amour pour la Pologne. »

(*Constitutionnel.*)

(3) Les bulletins russes sont en général rédigés avec une grande vérité; comme l'armée marche avec une résignation religieuse et un courage passif, on n'a pas besoin de lui cacher la réalité.

reur (1), son légitime maître. Le maréchal répond que le comte Krukowiecki doit venir lui-même au camp pour traiter d'homme à homme; le comte y accourt en effet, et demande un délai de trois heures pour assembler la diète, afin d'arrêter les articles d'une soumission politique : la Pologne espérait encore sa nationalité! « Point de condition impérative, répond le maréchal Paskewitch, il faut une soumission pure et simple à l'empereur. — Je ne suis pas le maître absolu, réplique le comte, je demande trois heures pour réunir la diète. » Ce délai ne fut point accordé, parce que les Russes savaient que le général Ramolino s'avançait avec un corps de troupes polonaises, et c'était pour l'attendre que le comte Krukowiecki demandait un délai. Le maréchal Paskewitch exigea la soumission absolue, immédiate, et comme elle fut refusée, à trois heures de la nuit l'assaut contre Varsovie fut commandé.

Ce fut encore un spectacle terrible et admirable; cent pièces de canon russes, dirigées sur un point, portaient l'épouvante et la mort. On voyait s'avancer les colonnes profondes ayant en tête les volontaires de la garde; les tambours battaient la charge, et les soldats russes chantaient en chœur les chansons nationales. Les Polonais répondaient par une rude mousqueterie et une canonnade intelligente dont la mitraille faisait d'horribles percées dans ces colonnes, masses de chair inébranlables. Rien ne put résister à l'élan des soldats de la garde impériale qui traversaient les haies, les fossés, les murailles, sans détourner la tête. A ce moment solennel, les parlementaires du général Krukowiecki revinrent porter l'acte de soumission de la nation polonaise à l'empereur Nicolas, en termes absolus, avec la reddition de Varsovie; seulement l'armée polonaise sortirait de la cité pour se diriger sur Plock (2). Ce furent là deux terribles journées; le maréchal Paskewitch reçut une contusion de boulet; huit mille soldats russes restèrent sur le champ de bataille, plus de cinq mille furent blessés; des généraux en chef furent tués, d'autres reçurent de graves blessures. Dans ces combats où l'intrépidité se mêlait aux haines nationales, on signala de part et d'autre d'héroïques exploits.

La prise de Varsovie était le fatal réveil du grand rêve de la nationalité polonaise. Et c'était presque à ce temps que la chambre des députés votait la ridicule adresse sur l'*assurance* que la nationalité polonaise ne périrait pas. Qu'on s'imagine donc l'effet triste et soudain produit par cette terrible nouvelle transmise par le télégraphe : « Varsovie est prise, les Polonais ont fait leur soumission! » A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés depuis qu'on avait annoncé une grande victoire. Il faut être juste envers notre pays, il y eut un sentiment de douleur publique, honorable pour tous; le courage des Polonais nous semblait nôtre, nous étions habitués à les traiter en frères d'armes; notre imagination nous les avait toujours représentés sous des couleurs si poétiques, que

(1) Voici cette curieuse correspondance militaire :

Lettre du comte Krukowiecki au maréchal Paskewitch.

« Monsieur le maréchal, j'ai appris que Votre Excellence, désirant mettre fin à une guerre qui depuis neuf mois fait couler des torrents de sang, avait manifesté l'intention de faire des propositions qui pourraient terminer cette lutte. Animé également de l'amour de la paix, j'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence, en qualité de président du gouvernement polonais, que mes pouvoirs étant limités par les manifestes et les décrets de la nation représentée dans la diète, je ne puis traiter qu'autant que cela ne sera pas contraire aux décisions de la diète qui m'a honoré de sa confiance.

« Les Polonais ont pris les armes pour l'indépendance nationale, dans les limites qui les séparaient anciennement de la Russie. Le gouvernement national s'attend à être informé, de la part de Votre Excellence, jusqu'à quel point Sa Majesté l'empereur de Russie voudra bien adhérer à leurs vœux.

« Le président du gouvernement national, général d'infanterie,

« Krukowiecki. »

Déclaration du quartier-maître de l'armée polonaise, Prondzynski.

« Le soussigné déclare qu'envoyé vers Son Excellence le maréchal comte Paskewitch d'Érivan par le général Krukowiecki, chef actuel du gouvernement à Varsovie, pour lui porter une lettre de ce dernier contenant des propositions d'arrangement, il sait que les intentions du général Krukowiecki sont de rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté d'une manière pleine et entière, avec toute la nation polonaise, et qu'il en a aujourd'hui tous les pouvoirs; il désire apprendre de la part de Son Excellence M. le maréchal quels seraient les termes d'un arrangement basé sur cette condition fondamentale.

« *Signé* : Prondzynski.

« Wola, le 7 septembre 1831. »

(2) Le bulletin adressé par le maréchal Paskewitch à l'empereur était d'une grande simplicité; daté du 28 août 1831 (9 septembre), il portait seulement ces mots :

« Sire, Varsovie est à vos pieds. D'après mes dispositions, l'armée polonaise se retire sur Plock. »

Lettre du comte Malachowski au maréchal Paskewitch.

« M. le maréchal, pour éviter l'effusion du sang et pour donner une preuve de sa loyauté, l'armée polonaise évacuera jusqu'à cinq heures du matin la ville de Varsovie, le pont sur la Vistule et Praga. L'armée impériale pourra, si vous l'ordonnez, faire son entrée à cinq heures, aujourd'hui 27 août (8 septembre), et en revanche de notre mouvement, nous croyons avec la plus ferme assurance, tous, généraux, officiers et soldats, et moi, leur chef, que vous voudrez bien ordonner que l'occupation de Varsovie et de Praga se fasse de sorte à ne pas exposer les habitants de la ville aux suites désastreuses d'une occupation de vive force.

« J'évacue avec l'armée la ville de Varsovie et Praga, et vous les remets avec le pont sur la Vistule intact, en me confiant absolument à vos sentiments, et suis persuadé que de votre côté la liberté et la propriété des individus seront strictement respectées, que les petits détachements même et les garnisons qui auraient pu être oubliés dans quelque ouvrage avancé, auront un libre passage pour suivre l'armée; de même que les effets de l'armée, à l'exception des munitions de guerre, pourront, comme les individus qui désireraient suivre l'armée, quitter Varsovie et Praga dans l'espace de 48 heures.

Signé : Malachowski. »

« Varsovie, au palais du gouvernement, le 26 août (8 sept.) 1831. »

nous prêtions à peine quelque attention aux défauts de ce peuple pour ne saluer que ses brillantes qualités. Pour nous, tous les Polonais étaient des héros, comme pour ce peintre qui avait reproduit le prince Poniatowsky au passage de l'Elster. Le prince, âgé alors de plus de cinquante ans, avec les traits les plus communs, le port le plus vulgaire, s'était offert à son pinceau sous les formes d'un jeune adolescent, beau, élégant, avec la plus noble figure; tant il est vrai que lorsque le peuple aime quelque chose, c'est le plus grand des artistes pour ennoblir ses amis. A ce sentiment respecté, honorable, se mêlait une idée de parti et de turbulence publique; les Polonais avaient des partisans pour eux-mêmes, puis d'autres amis qui voyaient dans leur révolution un encouragement et une force pour l'idée démocratique. La prise de Varsovie produisit donc plusieurs effets différents; des regrets profonds, tristes, lamentables, chez quelques-uns; chez d'autres une sorte de terreur, parce qu'il leur semblait voir la coalition se reformer contre nous-mêmes, et 1815 revenir. Enfin, dans tout le parti démocratique, il se manifesta une recrudescence d'agitation et d'émeutes, dont on cherchait partout le prétexte. Quand il existe au sein d'une société un malaise, un mécontentement, le premier hasard suffit pour faire éclater les désordres, et dès que la nouvelle de la prise de Varsovie circula dans Paris effrayé, il y eut une indicible agitation. C'était le 16 septembre. « Dès huit heures au Palais-Royal, dans le jardin, la foule était nombreuse; beaucoup de jeunes gens portaient un crêpe au bras et criaient : *Vive la Pologne! à bas le ministère!* Quelques-uns, montés sur des chaises, lisaient à voix haute les journaux. A un arbre on voyait une affiche écrite à la main, et portant ces mots : « *L'héroïque Pologne, lâchement abandonnée, est une terrible menace pour vous. Citoyens, n'en attendez pas les effets : aux armes!* » Presque aussitôt une lutte s'était engagée entre plusieurs individus et les sergents de ville; un de ces derniers, accablé sous des coups de bâtons de chaises, avait expiré. Vers trois heures, la foule grossissait dans les environs du Palais-Royal; les cris redoublaient contre les ministres. Dans la rue de Richelieu, une boutique d'armurier était enfoncée, et la garde nationale arrivait à peine assez à temps pour arrêter le pillage. L'agitation allait croissant; dans la soirée, sur le boulevard, des omnibus et des fiacres renversés servirent à former des barricades. En passant devant les théâtres, les agitateurs y étaient entrés et avaient fait cesser les représentations. »

La multitude était ainsi partout, violente, désordonnée, comme aux émeutes de décembre (1); la terreur se répandait dans les boutiques, et le gouvernement lui-même, inquiet, faisait parcourir toutes les rues par de forts détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne.

Il y avait ceci de particulièrement dangereux dans ces manifestations, que le sentiment de tristesse était unanime pour la Pologne : si la troupe de ligne, la garde nationale faisaient leur devoir, en réprimant les désordres, au fond de l'âme, la force publique semblait blâmer la marche du gouvernement vis-à-vis de la Pologne, la sœur aimée de la révolution de juillet; et c'est ce qui donnait à ces émeutes un caractère dangereux. Cette préoccupation des masses, ce sentiment d'indignation et de haine s'attachaient spécialement aux ministres, parmi eux au président du conseil, au comte Sébastiani, qui s'étaient nettement prononcés dans une discussion récente. Le jour même que l'émeute éclatait, il se passa quelque chose d'étrange à la la fois et d'honorable pour la fermeté et le courage des deux ministres menacés. Comme dans les journées de juillet, la foule s'était réunie autour du ministère des affaires étrangères, en mémoire de la grande émeute contre le prince de Polignac : quelques pierres étaient lancées aux fenêtres; et des troupes rassemblées dans la cour de l'hôtel; on aurait dit le 27 juillet 1830, après la publication des

(1) Le maréchal commandant la garde nationale avait appelé tous les bons citoyens au maintien de l'ordre.

« Paris, 18 septembre 1831.

« Les nouvelles publiées récemment sur l'héroïque Pologne sont venues répandre la tristesse dans Paris, et comme si ce n'était pas assez pour la France qu'un tel malheur, les éternels ennemis de la tranquillité publique, les hommes de troubles et de désordres ont tenté d'ajouter à ce deuil si légitime un autre deuil non moins triste et plus douloureux encore.

« Toutes les passions ont été évoquées pour égarer une population paisible, et la porter aux plus déplorables excès : mais ces coupables efforts se sont brisés contre le bon sens des masses, et contre le patriotisme éclairé dont elles sont si heureusement animées. En se montrant sourdes aux excitations de la haine et aux insinuations non moins dangereuses de la calomnie, elles ont fait voir qu'elles comprenaient leurs véritables intérêts, et que de vaines clameurs ne suffisaient pas pour les émouvoir.

« Le maréchal commandant en chef s'empresse, à cette occasion, de remplir un devoir qui lui est bien doux, celui de remercier ses camarades de la conduite qu'ils ont tenue dans tous ces troubles, et de l'empressement avec lequel ils ont répondu à ses différents appels. La fermeté qu'ils ont déployée dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, suffirait à elle seule pour tout sauver; que ne fera-t-elle pas, aidée du concours et du puissant appui des différents corps de l'armée, qui ne veulent pas plus que la garde nationale du joug des rues et de l'influence des émeutes, et qui les combattront comme elle avec une infatigable énergie! Que les fauteurs de désordres comptent sur cette indissoluble alliance de forces et de volontés, et puisse la conviction de leur impuissance les préserver au moins de nouvelles tentatives, qui ne manqueraient pas de leur devenir funestes!

« Il est inutile de demander à MM. les gardes nationaux la continuation de leur zèle et une exactitude toujours croissante dans les différents services auxquels ils seront appelés; c'est pour eux une affaire d'honneur, et pour tous un gage de paix, une garantie de sécurité. De son côté, le maréchal commandant en chef connaît tous ses devoirs, il saura les remplir.

« *Signé* : Lobau. »

ordonnances. M. Casimir Périer s'était rendu chez le ministre des affaires étrangères, et dans la crise, tous deux devaient aller en voiture chez le garde des sceaux pour se concerter sur les réponses à faire le jour même à la chambre des députés. Quand cette multitude exaspérée vit s'élancer la voiture des deux ministres, il y eut des cris, des clamours affreuses, comme aux jours de la terreur. Le président du conseil ordonna au cocher de traverser hâtivement la foule, et présentant sa tête à la portière (cette tête belle encore, malgré le teint bilieux et l'expression colère de son regard), il jeta quelques paroles hardies. Le cocher fouetta vigoureusement ses chevaux, qui se précipitèrent par la rue de la Paix sur la place Vendôme. La multitude les poursuivit de ses clameurs jusqu'en face de l'hôtel même du garde des sceaux. Alors quelques malfaiteurs venaient de couper les traits des chevaux, de manière que le cocher n'en resta plus maître; ainsi entourés, MM. Casimir Périer et Sébastiani descendent de voiture; la multitude s'agite et croasse autour d'eux, comme si cette proie ne pouvait lui échapper. Le danger fut court, mais suffisant pour révéler au cœur des deux ministres une énergie, une fermeté extraordinaires. Le teint de M. Casimir Périer s'était animé d'une vive rougeur; le général Sébastiani, plus calme, faisait son geste habituel de la main pour se faire entendre; M. Casimir Périer lançait des paroles saccadées, incohérentes : « Nous sommes les représentants de la loi, les dépositaires du pouvoir; vous voulez commettre un lâche attentat contre nous : qu'on nous accuse à la tribune, et nous répondrons. » Ces interlocutions furent très-rapides. Le garde des sceaux avait aperçu ses collègues du balcon de l'hôtel de la chancellerie, et aussitôt le poste de l'état-major de la place s'était avancé pour protéger les ministres menacés. Que de réflexions durent être faites encore dans cette circonstance par les hommes imprudents qui avaient joué avec la révolte du peuple dans les fatales journées de juillet (1)! Déjà M. Barthe et M. Persil avaient eu à subir à la Sorbonne les éclats de cette souveraineté tumultueuse : ils avaient vu les étudiants se railler d'eux, leur jeter des immondices à la face; maintenant c'était le tour du président du conseil lui-même; le chef du gouvernement était insulté.

Là seulement n'était pas l'émeute redoutable : la bourgeoisie, vivement exaspérée contre les perturbateurs qui tuaient tout commerce, toute industrie, allait vigoureusement se déployer pour comprimer le désordre. L'émeute véritable était à la chambre des députés; on y espérait, on y attendait une grande journée : situation qui s'explique facilement si l'on considère surtout l'état des esprits, les espérances et les craintes de tous, et cette faveur immense que la question polonaise y trouvait. Un mois à peine s'était écoulé depuis que la chambre avait voté sa puérile adresse « sur l'*assurance* que la nationalité polonaise ne périrait pas; » et voilà que tout à coup l'on apprenait la prise de Varsovie, la ruine de la Pologne. Qu'allaient donc faire les ministres? quelles raisons donnerait le général Sébastiani, le plus compromis d'entre tous, pour expliquer ce terrible événement?

Ce fut avec une visible inquiétude que le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et M. Barthe entrèrent dans l'enceinte des députés : il y régnait un aspect sombre; partout des conversations intimes, de la colère et de la peur, de l'indignation franche ou jouée. Quand les ministres s'assirent à leur banc, des murmures se firent entendre, et un parti tout entier les désignait du doigt comme les auteurs des grandes ruines de la Pologne. Tout à coup M. Mauguin et le général Lamarque s'écrient simultanément : « Je demande la parole! — Vous ne l'avez pas! s'écrie le président. — Je parlerai, reprit M. Mauguin. — Parlez! — Non! non! — C'est pour des explications sur la Pologne. » Et alors le silence se rétablit. Au milieu de ce tumulte entremêlé d'une morne stupeur, M. Mauguin rapporta la nouvelle qui venait de frapper la France de douleur : « Je demande des explications : que la chambre fixe demain ou samedi, peu importe. » Et le général Sébastiani, se levant aussitôt, dit « qu'il était prêt à les donner, » ainsi résolu à se sauver par la hardiesse. Ce fut alors que M. Mauguin, en rappelant à la chambre sa facilité d'improvisation (2), ajouta « qu'il était enroué aujourd'hui, et hors d'état de soutenir une discussion. » Aussitôt M. Laurence déclare « que lui-même demandera des explications, mais sur les affaires intérieures. « Je passerai la nuit, s'il le faut, dit l'orateur avec un ton de victime dévouée. Je demande des explications avec bonne foi, avec candeur : ce mot exprime les sentiments avec lesquels nous sommes venus de nos contrées. » Après cette première passe d'armes, les choses n'allèrent pas plus loin, et la discussion fut renvoyée au surlendemain.

L'émeute continuait pourtant : c'était le dimanche,

(1) Voici comment les journaux rendirent compte de cet événement : « Vers midi, MM. Périer et Sébastiani traversaient en voiture la place Vendôme : un homme s'est jeté à la tête des chevaux. M. Périer est descendu seul, et s'est adressé avec vivacité à ceux qui se pressaient autour de lui. Des cris accueillirent ses paroles, et le mouvement qui se manifesta dans la foule fut assez inquiétant pour que le cocher, du haut de son siége, fît signe au poste de l'état-major de venir au secours du ministre. M. Périer profita de l'agitation produite par l'arrivée de la troupe pour se jeter dans l'hôtel de la chancellerie, dont les portes furent aussitôt fermées. »

(2) M. Mauguin avait ici l'expression d'une étrange confiance en lui-même, son éloquence de tribune était plus qu'une prétention.

par une belle journée d'été, et des groupes se formaient sur le boulevard toujours avec ce cri lamentable : *La Pologne a péri!* et ces menaces d'accusation de trahison lancées contre les ministres. Il se répandait une visible inquiétude dans la population; le paisible bourgeois qui profite de ce jour de repos pour visiter les environs de Paris, n'osait s'absenter à l'aspect de ces groupes hideux parcourant les boulevards. M. Périer, fort inquiet lui-même, venait de prendre des mesures de gouvernement. M. Vivien, préfet de police, était remplacé : était-ce par incapacité, insuffisance (il y avait un peu de cela)? ou bien parce que ses liaisons étaient trop intimes avec l'opposition de M. Barrot, pour qu'on pût compter sur lui? Il fallait des fonctionnaires dans la dévotion de M. Périer au moment de la crise, et ce fut M. Saulnier, déjà préfet de la Mayenne, qui remplaça M. Vivien (1), nomination au reste toute provisoire; car en même temps, M. Gisquet, l'ancien commanditaire de la maison Périer, esprit limité, actif, bruyant, fut nommé secrétaire général de la préfecture de police, en remplacement de M. Billig. C'était une manière de mettre d'abord M. Gisquet au fait de cette spécialité; la place de préfet lui était destinée. Toutes les mesures répressives concertées au Palais-Royal avec le maréchal Lobau, furent prises sur un très-vaste pied, et le lendemain on put prédire que le gouvernement resterait maître de l'émeute.

En serait-il de même de la chambre des députés qui allait s'ouvrir sous le coup d'une des discussions les plus bruyantes, d'un de ces débats qui constatent tout ce qu'a de triste et de futile le gouvernement représentatif appliqué aux affaires sérieuses? M. Mauguin avait promis de solennelles interpellations; il tint parole au moins pour l'étendue de son discours : que de non-sens, que de choses vingt fois répétées depuis la révolution de juillet! « On pouvait secourir la Pologne, demander compte à la Prusse de ce qu'elle agissait de concert avec la Russie, fournir à Varsovie des armes et de l'argent, faire des alliances avec la Turquie et la Perse : sur tout cela de grands flots d'éloquence : Varsovie est cernée, Varsovie est assaillie, Varsovie succombe! » (La splendide phrase de Bossuet : *Madame se meurt, Madame est morte!*) Ce n'est pas tout, voici la Belgique : au lieu d'en faire un État indépendant, on l'a livrée à l'Angleterre qui nous commande. M. Mauguin voulait qu'on menaçât tout le monde : la Prusse pour la Pologne, l'Angleterre pour la Belgique, l'Autriche pour l'Italie. Il fallait armer, et nous n'avions pas de troupes; nos frontières étaient dégarnies : « Aujourd'hui l'Italie est soumise à l'Autriche, la Pologne est une province russe, la Suisse est divisée, et la division entretenue par la diplomatie; quant à la Belgique, si elle forme une alliance avec nous, nous avons la guerre; si elle est neutre, nous ne l'avons plus pour alliée. Ainsi depuis un an nous avons perdu nos forces, nous avons perdu toutes nos alliances; nous restons seuls, divisés entre nous, et nos divisions sont entretenues par l'or de l'aristocratie anglaise. Il est temps que le gouvernement ouvre les yeux; il est temps qu'il veille; autrement il manquerait à ses devoirs; et c'est du haut de cette tribune qu'il faudrait les lui rappeler. »

Il y avait peu de variations et de modes différents dans cette manière d'accuser; depuis un an c'était toujours le même son, le même retentissement, et les ministres eux-mêmes ne changeaient pas de théorie et de langage? M. Sébastiani, appelé à répondre à M. Mauguin, fit l'histoire de la diplomatie depuis la révolution de juillet, surtout dans ses rapports avec la Russie, invoquant ce qu'on avait fait pour conserver la nationalité polonaise. « Vouliez-vous la défendre par les armes? impossible! Par les flottes? impossible! Par de l'argent? où trouver un débouché? Et du jour où la France intervenait, la Prusse et l'Autriche intervenaient de leur côté, et tout était fini pour la Pologne. » Le ministre répétait encore ses justifications à l'égard du système suivi pour la Belgique et l'Italie. « On accuse le cabinet d'avoir manqué de prévoyance, d'avoir une armée faible et sans organisation, d'être inattentif sur ce qui se passe au dehors. Deux cent mille Autrichiens, dit-on, bordent les frontières de la Suisse et du Tésin; on dit que l'armée autrichienne est à cinq journées de marche de Lyon, on doit tripler et même quadrupler cette distance. Les deux cent mille Autrichiens dont on parle se réduisent à quatre-vingt-dix mille hommes. L'armée sarde, qu'on porte à cent mille hommes, n'en compte que soixante et dix mille, et les deux cinquièmes ont été renvoyés dans leurs foyers. Le roi de Sardaigne suit, qu'il me soit permis de le dire, une politique éclairée. On a parlé d'un traité d'alliance entre la Sardaigne et l'Autriche : je donne le démenti le plus formel à une telle assertion au nom de ce même gouvernement, qui a pris les engagements les plus forts avec nous. Quant à notre armée, j'ose espérer qu'elle se montrera assez forte et assez puissante, non-seulement pour faire respecter notre indépendance, mais pour que le cabinet français exerce toujours l'influence qui lui appartient parmi les cabinets européens. »

M. Casimir Périer, avec ses habitudes tranchées, vint ajouter quelques mots irritants à cette discussion. Il se résuma néanmoins avec habileté. « Au mi-

(1) *Ordonnance du 17 septembre 1831.*

« M. Saulnier, préfet de la Mayenne, est nommé préfet de police en remplacement de M. Vivien. »

« M. Gisquet, membre du conseil général de la Seine, est nommé secrétaire général de la préfecture de police, en remplacement de M. Billig. »

lieu des sentiments douloureux qui agitent la France sur les malheurs de la Pologne, tous les bons citoyens n'ont pas oublié aussi le pays, et ne voudront pas réparer les malheurs de la Pologne par les malheurs de la France. » — M. *Thiers* : « Très-bien ! très-bien ! — On a parlé de danger pour vos délibérations, continuait M. Perier, n'y croyez pas, messieurs ; le gouvernement est chargé de les défendre ; vous êtes sous la protection de l'armée, de la garde nationale qui en criant : *Vive la Pologne !* crient aussi : *Vive le roi !* » — Une voix au centre : « *Vive le roi ! vive la France !* » — M. *Casimir Périer* avec plus de force : « *Vive le roi ! vive la France !* Au milieu de tous les cris factieux que nous entendons et que nous saurons réprimer, il n'est pas possible de s'y tromper. Ceux qui crient dans ce moment : *Vive la France !* en criant : *A bas le gouvernement du roi !* en criant : *A bas l'autorité des lois !* ceux-là, dis-je, ne sont ni les amis de la Pologne ni les amis de leur pays. Délibérez tranquillement, messieurs, le gouvernement s'est chargé de veiller à votre sûreté et à votre tranquillité ; comptez sur lui. »

Ces paroles firent dire à M. Mauguin : « Messieurs, si nous voulons rétablir le calme dans le sein de la population, commençons d'abord par le conserver dans cette assemblée. Il n'y a pas de fautes dans un peuple, sans que le gouvernement en soit coupable : si le peuple se rend coupable, c'est que le gouvernement n'a pas pu, n'a pas su trouver le sentiment national. Je reconnais que des complots peuvent exister sans qu'on puisse en accuser le gouvernement ; mais qu'une population tout entière soit agitée, et que le gouvernement n'en soit pas responsable, c'est ce que je n'admettrai jamais. » Après lui, M. Barthe, à travers quelques éternels non-sens historiques sur la dynastie déchue, imposée par l'étranger, voulut établir les principes de conservation et d'ordre : « On se tromperait beaucoup si l'on supposait que la France, en renversant le gouvernement de Charles X, a proclamé un principe de désordre permanent ; non, messieurs, elle a proclamé l'ordre légal ; elle a proclamé le besoin de respecter les lois fondamentales du pays ; et ce respect, elle l'a imposé au prince et à la nation. » Puis, accusant les faiseurs d'émeutes d'un système de renversement et de conjuration, il parla des journaux révolutionnaires, des caricatures, des sociétés secrètes, des écrits distribués pour troubler l'ordre public. Il ne demandait pas de lois d'exception, mais l'harmonie des pouvoirs : « La France a besoin d'union : il faut que la chambre se prononce pour faire cesser une incertitude qui serait le plus grand malheur pour le pays. »

Telle fut la première journée de cette discussion stérile, répétition fastidieuse de vingt séances antérieures. Dans l'intervalle il s'était passé des faits qui grandirent encore l'irritation de tous. M. Périer avait déployé autour de la chambre des forces considérables, garde nationale, troupes de ligne, cavalerie, gardes municipaux ; de sorte que la foule s'agita comme une vaste mer sur la place Louis XV. Plusieurs députés s'étaient trouvés mêlés à cette foule : la troupe avait sévi et marché contre eux. Il y avait eu d'ardentes paroles, des résistances, des brutalités : la tribune retentit à l'écho de ces émotions : « Il n'y a plus de sûreté pour les membres de cette chambre, dit M. Laboissière ; j'ai été pressé et foulé aux pieds par la cavalerie (1). » M. Audry de Puyraveau vint faire la même déclaration que M. Laboissière. Le général Sébastiani répondit froidement « que le gouvernement désirait que tous les individus fussent respectés. » M. Madier de Montjau inspira un peu d'hilarité à l'assemblée par le récit suivant : « Dans cette espèce de désordre, inévitable au milieu d'un pareil tumulte, je me trouvais dans l'impossibilité d'aller dans le faubourg Saint-Honoré par la rue de la Madeleine : force me fut de passer par la rue Saint-Honoré. Il s'y trouvait un piquet de cavalerie qui, étant provoqué de la manière la plus vive, me menaça plusieurs fois de coups de plat de sabre. Je ne m'en fâchai pas ; j'aurais reçu un coup de plat de sabre que je n'aurais pu m'en prendre qu'à moi ; c'eût été ma faute, car il eût été plus sage de faire un grand détour par le faubourg Saint-Germain ou par le Pont-Neuf. » C'était pousser l'amour de l'ordre public un peu loin.

Ces préliminaires, tout personnels aux députés, retardèrent le débat sur les affaires étrangères, qui s'ouvrit par un ardent discours du général Lamarque. A mon sens, le célèbre orateur qui parlait depuis trois années à la tribune refaisait tous les deux mois la même harangue, à peu près dans des termes identiques, élégants et sonores. Il revint sur la Pologne, sur ses grandeurs historiques, sur l'Italie classique ; puis se résumant : « Militaire et citoyen, dit-il, c'est la rougeur sur le front que j'ai entendu les explications vagues et forcées que l'on a données de notre évacuation de la Belgique ; et il m'est démontré que les soldats de cette France, naguère si respectée, ont obéi aux ordres, aux ordres absolus des faiseurs de protocoles de Londres ; que ce sont eux qui ont marqué les étapes et expédié les ordres de route. Ils sont sortis en laissant le lion de la Belgique debout sur le monument de Waterloo, en évacuant les places construites avec nos tributs, avant d'avoir assisté à leur

(1) Ce qu'il y avait de curieux, c'est que M. Périer et ses amis, qui défendaient l'ordre public, avaient porté en 1820 des paroles irritées à la tribune, lors des scènes semblables qui avaient eu lieu à la place Louis XV, au sujet de la loi des élections.

démolition (1). » Alors M. Thiers se mit à débiter une longue harangue où toute l'Europe fut passée en revue avec une assurance, une vulgarité d'aperçus qui dut faire sourire M. de Talleyrand, le prince de Metternich, le comte de Nesselrode : « Il y avait un système belliqueux et un système de paix, disait M. Thiers : le système de guerre, c'est l'anarchie, témoin la révolution française. (M. Thiers démentait ainsi ses travaux historiques.) Le système de paix, c'est l'ordre. La Belgique est un embarras, la Pologne une plaie d'un siècle, l'Italie une question inutile. » Et tout cela entremêlé de répétitions incessantes et d'erreurs historiques sur les dates même de la révolution française, erreurs qui furent relevées avec politesse et convenance par M. de Lafayette, qui s'étonna que l'historien de la révolution n'en eût pas mieux connu les affaires : « Je cherche à me rappeler les raisons de l'honorable préopinant, continuait M. de Lafayette ; mais il en est une que je n'oublierai pas. Il a cru, il a souvent dit que les crimes et les violences de 1793 avaient été nécessaires pour défendre le sol français... « — *M. Thiers :* « Je n'ai pas dit cela. » — *M. de Lafayette:* « Je sais que, tout en déplorant ces crimes, plusieurs personnes, et peut-être le préopinant lui-même, ont dit que ces crimes avaient été nécessaires ; le préopinant a du moins dit qu'il fallait en craindre le retour pour l'avenir. Il me semble d'ailleurs que dans une histoire de la révolution, dont le préopinant est l'auteur, et dont je n'ai qu'à me louer, car il a parlé d'une manière très-obligeante pour moi ; il me semble, dis-je, que le préopinant avait déploré cette malheureuse nécessité où l'on se serait trouvé au commencement de la révolution. Je ne lui en fais pas un reproche, je cherche seulement à expliquer sa préoccupation. » Il y avait du gentilhomme dans cette manière spirituelle et délicate de relever M. Thiers, qui, la tête un peu perdue, répondit : « Non, messieurs, le crime n'est pas nécessaire ; j'ai dit que quand le péril était extrême, le peuple le plus sage perdait la tête ; j'ai dit que le danger faisait naître des pensées involontaires de crime. »

Au milieu de ces débats, petits et tout personnels, l'explication du système ministériel fut présentée par M. Guizot qui donna une nouvelle face à la situation. Tout en se déclarant l'ami sincère du cabinet, il déclara que ce n'était pas la défensive que le cabinet devait garder, mais l'offensive qu'il devait prendre hautement : « Je viens, dit-il, attaquer la politique, les idées, les intentions des actes de ses adversaires qui sont les nôtres. » Il était ainsi habile de faire passer le gouvernement dans une position assez haute pour attaquer ses adversaires ; M. Guizot soutenait que partout l'opposition avait perdu les affaires, même celles de la révolution de juillet, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Pologne. « La question révolutionnaire qui domine en ce moment en Europe, ajoutait-il, nous commandait réserve et prudence. On parle d'une lutte entre l'absolutisme et la liberté, entre le despotisme et le régime constitutionnel. Cette lutte existe, il est vrai ; mais il est une autre lutte encore, et elle a lieu entre l'ordre et l'anarchie, entre l'esprit social et l'esprit antisocial, entre les principes, les passions, les intérêts désorganisateurs, et les principes, les passions, les intérêts conservateurs. Ces deux luttes, messieurs, sont simultanées en Europe. Eh bien ! par une de ces bonnes fortunes qui arrivent rarement dans la vie des peuples, la France se trouve placée dans la plus heureuse position pour tirer avantage de ces deux luttes. Vouée par ses sentiments, par ses vœux, par sa volonté à la cause constitutionnelle, la France, dont la révolution est accomplie, est naturellement appelée à se porter le patron de la cause de l'ordre, comme de la cause de la liberté. Messieurs, le seul obstacle que la France rencontre dans l'accomplissement de cette mission, c'est le parti dont je viens d'examiner la conduite. Je sais qu'il y a du bien dans ce parti, mais aujourd'hui, tel qu'il est, le mal domine ; il est lié à la cause des mauvaises passions, des mauvais sentiments, des mauvais intérêts, plus qu'à celle du bien, de la liberté et de l'ordre. Voilà pourquoi son influence est toujours si constamment fatale ; voilà pourquoi il a été funeste à la Pologne et à l'Italie. Messieurs, que les peuples étrangers le sachent bien ; de ce parti-là ne leur viendra ni l'affranchissement, ni la liberté, ni tout ce qui la garantit. Ce parti leur promet ce qu'il ne peut leur donner. Il les flatte et il les perd. »

Le terrain était donc radicalement changé, le ministère cessait d'être sur la sellette pour y jeter ses adversaires : l'opposition, attaquée par ce discours, se fit défendre par M. Odilon Barrot qui vint jus-

(1) Le général Lamarque faisait ici allusion aux deux articles suivants qui avaient paru dans les journaux belges et anglais.

« Bruxelles, 25 août 1831.

« Les divisions Hulot et Sébastiani, ainsi que la brigade de cavalerie d'Orléans rentrent en France. Les divisions Barrois et Dejean prendront position aux environs de Namur dans des camps baraqués. Les divisions Teste et Lawœstine camperont aux environs d'Enghien. La division de cavalerie du baron Gérard (cuirassiers) cantonnera sur les deux rives de la Sambre. Ces divers mouvements seront effectués le 12 septembre. »

« Une portion de l'armée française a commencé son mouvement vers la France, et nous ne doutons pas que sous peu toute l'armée quitte la Belgique ; à quoi servirait au gouvernement français d'entretenir une force armée dans la Belgique, à moins qu'il ne voulût conquérir le pays ? L'armée des frontières ne pourra-t-elle pas d'ailleurs envahir la Belgique quand elle le voudra, et avant qu'aucune autre puissance s'y oppose ? Nous ne pensons donc pas que les Français veuillent engager une querelle sur un sujet qui n'entre pas dans leur système de politique. »

(*The Courier*, 31 août 1831.)

tifier sa conduite pour les affaires à l'intérieur, comme pour les affaires étrangères. Il fut modéré, remarquable, et se plaça ainsi tout à fait en dehors de l'extrême gauche pour commencer une nouvelle vie politique, et son discours mérita son grand effet, si bien que M. Casimir Périer se crut obligé d'exposer une nouvelle proclamation de principes, en demandant un vote de confiance. « Il faut de l'avenir au pays, et ce n'est pas en bouleversant chaque jour l'ouvrage de la veille qu'on se prépare un lendemain. Tous les artifices de l'éloquence ne sauraient dissimuler le fond de la discussion. Découvrons-le hardiment. On vous propose de remettre en question la paix ou la guerre; on vous propose de voter une seconde fois l'adresse que vous avez déposée au pied du trône; on vous propose de donner un démenti à la France, à l'Europe, qui croient à la paix sur la foi de vos paroles. Maintenez-les, et pour qu'on n'ait plus prétexte d'en douter, je demande à la chambre qu'un ordre du jour motivé, dont elle sentira, j'espère, la nécessité, donne une signification, un but, un résultat à cette délibération! Que votre majorité se lève une seconde, une dernière fois, pour le système de la paix, et la France sera rassurée, et l'anarchie sera vaincue. »

Il y avait, je le crois, quelque faiblesse dans cette manière de faire répéter le lendemain le vote de la veille, et d'essayer incessamment la majorité; un pouvoir véritablement fort se serait dispensé de ces formules parlementaires; la majorité une fois constatée, cela devait suffire. M. Mauguin dénonça cette situation avec perspicacité et esprit : « Nous vous accusions et maintenant c'est vous qui nous accusez; » et ici l'orateur rappela que c'était le ministère qui avait fait d'abord la propagande en Espagne, en Italie : « C'est faux, s'écria le général Sébastiani (1), on en a menti. » (On en était arrivé à ce point d'irritation.) C'est que le ministre des affaires étrangères avait à répondre, non-seulement à la chambre, mais à l'Europe qui lui aurait demandé compte de ces affections pour la propagande. En vain, M. Dupin voulut ramener la question au principe national en disant : « Il faut que chacun rentre chez soi, on ne peut être citoyen de tous les pays. » M. Dupin parla de la charte, du ministère, du serment, et sur ce terrain il y eut un vif débat entre M. de Lafayette et M. Périer, entre M. Mauguin et M. Dupin : « Vous avez dit, s'écria M. Périer, que le gouvernement a fait les émeutes, vous avez dit que j'étais l'agent de Charles X. — C'est vrai, s'écria le général Lamarque, à l'hôtel de ville. — Il y avait aussi un agent public (s'écrie un autre député), c'était M. d'Argout. » Et M. d'Argout vint aussi expliquer sa conduite : « Il faut une enquête, des preuves. » De droite et de gauche des murmures : « C'est faux! — C'est vrai! » tout cela s'échange avec le poing levé, des regards de colère; et la séance se termine dans cette agitation.

Le lendemain nouveau pugilat (heureusement ces temps sont loin de nous), c'est encore un conflit de faits personnels. M. Ganneron veut enfin rétablir un peu de calme, un peu d'ordre dans la discussion, en proposant comme bill d'indemnité aux ministres, une déclaration de la chambre qu'elle est satisfaite des explications. Quelques-uns demandent l'ordre du jour pur et simple; le général Lamarque parle de constituer l'armée; M. de Mosbourg dénonce la situation du pays; des députés donnent la préférence à la proposition de M. Ganneron. « La question est mal posée, » dit M. de Tracy. M. Périer demande en vain la parole; de tous côtés on s'y refuse; les uns s'écrient : « Il faut en finir. — Non, il faut continuer. » Enfin une proposition est formulée par M. Guizot, en ces termes : « La chambre déclare que, satisfaite des explications données par messieurs les ministres, elle se confie à leur sollicitude pour la dignité extérieure du pays. » Cette proposition fut votée à une majorité de 221 voix contre 136 (2).

C'était ainsi, à la sueur de son front et avec l'appui des hommes considérables de la chambre, que le cabinet de M. Casimir Périer gagnait la majorité; il y avait un grand et commun labeur de tous les gens de bien pour faire cesser l'anarchie sociale qui tourmentait le pays. Cette discussion, au reste fort oiseuse, montra une fois encore combien le système représentatif était une machine difficilement applicable à notre nation. A son origine, ce débat paraissait terrible pour le ministère; par l'adresse, la chambre avait manifesté son système sur la Pologne et sur les relations extérieures; le ministère se présentait devant elle sous un coup fatal, la chute de Varsovie. Eh bien! les choses se passèrent de telle sorte, que par un changement de front, l'opposition fut placée sur la défensive, et ce fut elle, pour ainsi dire, qu'on rendit responsable de ce grand coup de fortune. Tout cela vint par la nouvelle tendance que le discours agressif de M. Guizot donna à la question; c'est une bonne tactique pour un gouvernement que de placer ses adversaires sur la défensive, car l'on vient toujours à la force et même à ses semblants. Ceux qui se défendent ont souvent tort, ceux qui attaquent paraissent avoir le droit pour eux. Ainsi, dès la troisième séance des députés, toutes choses changèrent de face. La majorité fut acquise au ministère; elle se disciplina, elle prit une consistance à la vue des émeutes, à l'aspect de cette grande tourmente de la société.

(1) La cause de la plus grande faiblesse du ministère à l'extérieur, était précisément cette accusation de propagande dont le général Sébastiani se défendait si chaleureusement.

(2) Ce fut dans la séance du 22 septembre 1831, que cette proposition fut adoptée après un long et ardent débat.

M. Casimir Périer lui-même dut se contenir dans ses violences ; il s'habitua à se faire homme politique : s'il n'avait pas d'idées, il se résigna souvent à en recevoir des autres. Sa passion de bien public resta la même, mais elle s'illumina de quelque raison d'État et de philosophie; il ne fut pas seulement le ministre répressif, mais encore l'homme politique qui sut comprendre l'intelligence et la direction d'un pays.

CHAPITRE L.

QUESTIONS POLITIQUES DE LA SESSION DE 1831.

Attitude de la royauté. — Méfiance de M. Casimir Périer sur son action personnelle. — Question de la pairie. — Les divers systèmes. — Viagère. — Héréditaire. — L'élection. — Les catégories. — Guerre contre la pairie. — Tentatives pour la révision du procès du maréchal Ney. — Caractère et faiblesse de M. Casimir Périer. — Système de la chambre des députés. — Attitude de la chambre des pairs. — La liste civile. — Origine et développement de cette question. — Le chiffre. — Les apanages. — Les forêts. — Appui de MM. de Montalivet, de Schonen et Dupin. — Caractère de l'opposition de gauche. — Pamphlet de M. de Cormenin. — La question d'hérédité devant la chambre des pairs. — Promotion nécessaire. — Rapport de M. Decazes. — Vote. — Débats sur la liste civile. — Incident sur le mot *sujet*. — Esprit général du ministère et de la chambre. — Les grades des cent-jours. — Pétition sur les cendres de Napoléon. — La loi contre les Bourbons. — L'anniversaire du 21 janvier. — Faux esprit de la chambre. — Théorie sur la famille. — Le divorce. — Le mariage des prêtres. — Petitesse des résultats de la session.

(OCTOBRE 1831 A JANVIER 1832.)

Une des grandes affectations du système de M. Casimir Périer, un de ses orgueils, avait été de se placer ostensiblement en dehors de l'influence personnelle du roi. Il le disait assez haut partout pour qu'on pût le savoir : il n'y avait plus de conseil présidé par le prince, tout se faisait sous la direction immédiate du chef du cabinet; et néanmoins chaque fois que M. Périer avait jugé l'intervention du roi nécessaire pour appuyer son système, il n'avait pas craint d'invoquer la force morale de la couronne ; c'est ainsi qu'avant les élections, Louis-Philippe, deux fois, avait parcouru les provinces, exposant son système d'ordre et de modération, ramenant les idées de monarchie au cœur des fonctionnaires ; il avait prêté ainsi un large et puissant secours à la pensée gouvernementale de M. Casimir Périer : le ministre en gardait peu de reconnaissance, et, je le répète, ses méfiances à l'égard du général Sébastiani (1) venaient de ce qu'il le savait l'agent confidentiel de la couronne dans les affaires extérieures.

Cette immense prétention de M. Casimir Périer de tout régir par lui-même ne pouvait annuler l'influence naturelle qui vient toujours à la capacité. Les ambassadeurs, les cabinets s'adressaient à la couronne pour les grandes affaires, et M. Périer, malgré ses emportements et sa ténacité personnelle, subissait, malgré lui, cette omnipotence si utile pour le pays. Il venait d'être pris en conseil une résolution dont le but était de constater le caractère définitif des événements accomplis : le roi devait désormais habiter les Tuileries; il y avait pour cela motif de gouvernement et de sécurité personnelle. En plus d'une circonstance on avait dit que si Louis-Philippe n'habitait point le vieux palais des Bourbons, cela tenait à ce qu'il ne se croyait encore que duc d'Orléans : « Jamais, disait-on, à la face de l'Europe il n'oserait habiter les appartements de ses aînés, acceptation complète et presque matérielle du titre de roi. Bonaparte l'avait bien pu premier consul, et telle était la position du nouveau prince qu'il ne l'oserait pas, parce que des engagements secrets l'unissaient à ses parents et aux cabinets étrangers. » De tels propos de partis devaient cesser, et le roi résolut d'habiter les Tuileries. En outre, l'émeute abordait presque familièrement le Palais-Royal ; les rues adjacentes pouvaient favoriser une attaque nocturne ; rien de plus facile que de pénétrer par le Théâtre-Français, les galeries populeuses, jusque dans le propre salon du roi; et dans les temps de crise il n'y avait pas ainsi sûreté.

On se hâta donc de réparer les Tuileries, naguère visitées par les combattants de juillet ; ils y avaient commis mille ravages; les murs étaient criblés de balles, encore souillés de sang; les meubles et les glaces en pièces ; le peuple n'avait respecté ni les ornements d'ébène, ni les franges d'or, ni le velours de la vieille Flandre, ni les meubles de Boule. Il avait agi avec le sans-façon d'un vainqueur, d'un conquérant. Le roi Louis-Philippe déplora, comme artiste, des pertes irréparables, et lui-même indiqua la restauration du palais avec le goût traditionnel de Louis XIV et de Louis XV. Pour compléter un système de sûreté personnelle et assurer un peu d'air et d'espace, on dut modifier les dispositions si pures, si finies des jardins de Le Nôtre : on creusa des fossés au-devant du palais, et on les dissimula par des talus couverts de lilas. Ces travaux furent l'objet d'une polémique très-vive qui s'engagea dans les journaux (2): « C'était, disait-on, une vieille jouissance

(1) M. Casimir Périer ne s'abstenait pas, dans ses relations parlementaires, d'attribuer beaucoup de négociations occultes au général Sébastiani qu'il accusait de compromettre sa position.

(2) « Le jardin des Tuileries était séparé du château, sous Catherine de Médicis, par un chemin qui conduisait au bac placé où se trouve aujourd'hui le pont Royal. Ce chemin, sous Henri IV et Louis XIII, fut converti en une rue que l'on appelait *rue des Tuileries*, ainsi que l'on peut s'en assurer en vérifiant les plans du second volume *Des plus excellens bastimens de la France*, publiés par Androuet du Cerceau, en 1607. Le Nôtre fut chargé, en 1665, de

du peuple parisien que le passage à travers les Tuileries, on l'en privait : ces servitudes en faveur de la ville n'avaient jamais été contestées, même par Louis XIV : allait-on dresser des barricades pour défendre le palais ? » Les journaux se firent érudits, historiens des vieux temps, pour soulever les ressentiments de la bourgeoisie contre le nouveau prince.

Ce qui rendait la situation de la couronne fort difficile à l'ouverture de cette session, c'est que de graves questions constitutionnelles devaient nécessairement se décider. Et parmi ces difficultés, la plus grande encore, celle de la pairie, se trouvait essentiellement liée à la considération et à la force du pouvoir royal. Envisagée dans son esprit, la chambre des députés n'était pas bonne ; si, pour rétablir l'ordre matériel, la majorité prêtait son concours au ministère (le maintien de cet ordre se liait à ses propres intérêts), il n'en était pas ainsi pour les questions de haute politique : elle les comprenait à peine, et sur beaucoup elle avait des préjugés plus dangereux que l'ignorance même : dans les élections, par exemple, une multitude de candidats avaient été nommés sous la condition expresse qu'ils voteraient contre l'hérédité de la pairie, et cet engagement on l'accomplirait. Au fond, la couronne ne tenait pas précisément à l'hérédité d'une pairie ; la maison de Bourbon n'avait jamais aimé ce principe ; il y avait méfiance traditionnelle chez elle, même contre les charges héréditaires, quoiqu'elle les admît ; et c'est pour cela que depuis Louis XIII, elle avait institué les ducs à brevet, les charges à vie. Généralement tout pouvoir absolu, peuple ou roi, se méfie de l'hérédité ; en un mot, de ce qui se transmet sans lui et malgré lui.

La charte de 1814 n'avait rien dit sur l'hérédité de la pairie, et ceux qui avaient vécu dans l'intimité de M. de Talleyrand savaient toutes les résistances que le ministre avait trouvées, lorsqu'en 1815, il avait proposé à Louis XVIII, très-peu porté pour les priviléges héréditaires, de rendre la pairie transmissible ; et même en faisant cette concession, Louis XVIII avait stipulé que l'hérédité ne serait pas acquise de plein droit ; le fils, pour siéger à la chambre, devrait avoir l'assentiment de la couronne ; simple formule si l'on veut, mais qui laissait subsister le droit royal. Ces traditions vivaient aussi dans la branche cadette, et le roi Louis-Philippe n'avait aucune prédilection pour une pairie héréditaire qui aurait pu embarrasser dans l'avenir l'action spontanée du pouvoir royal ; il était donc prêt à sanctionner toute pensée de conciliation. Plusieurs systèmes étaient en présence, et soutenus par leurs partisans à travers des flots de paroles et de principes ; les uns se contentaient de dire : La pairie doit être viagère, et le roi nomme les pairs à volonté, système primitif de la restauration tel que la charte de 1814 l'avait établi. Les autres soutenaient l'hérédité de plein droit, c'est-à-dire qu'ils voulaient sanctionner par une loi l'ordonnance de Louis XVIII qui établissait l'hérédité de la pairie. Les plus avancés voulaient une pairie élue par une certaine combinaison de colléges électoraux, quelques-uns avec la sanction du roi, d'autres tout à fait indépendants. Enfin un tiers parti, en abolissant l'hérédité, laissait le choix des pairs au roi, en limitant ces choix dans des catégories de fonctions ou de services. Au demeurant, chacun promettait de relever la grandeur de la pairie, les uns en la faisant peuple, les autres en la faisant monarchique ; et ce qu'il y avait de singulier, de contradictoire, c'est que M. Casimir Périer qui se posait partout comme un homme fort, un esprit têtu, et l'expression d'un système arrêté, n'avait aucune idée, aucune volonté dans cette question capitale ; si vous l'aviez pris à part, il vous disait que l'hérédité de la pairie était indispensable, que sans cela il ne comprenait pas un gouvernement. Lui, cet homme si résolu, ce ministre qui ne souffrait même pas que le roi eût une volonté, cédait devant un caprice d'opinion publique avec une faiblesse, un laisser aller dont rien n'approche ; il s'en lavait les mains (1) en rejetant toute la responsabilité sur les élections et sur la chambre.

Dans ce décousu de toutes choses, ceux qui s'étaient le plus hautement prononcés contre les désordres publics, ne pouvaient se défendre d'un sentiment hostile ou de haine capricieuse contre la chambre des pairs. Et cette haine se manifesta surtout à l'occasion d'une pétition qui demandait la révision du procès du maréchal Ney. Une telle pensée, qui aurait pu s'expliquer par un saint respect filial, partait évidemment de M. Dupin ; le spirituel avocat avait cherché dans cet éclat un moyen de retrouver sa popularité perdue, car il aimait les phrases du vieux barreau contre les arrêts iniques. La sentence prononcée contre le maréchal Ney ne fut point un crime ; tout tribunal appelé à juger une désertion fatale eût également prononcé une terrible peine, et cet arrêt pourtant était le sujet de mille déclamations (2) ; on

dessiner le jardin du château sur un autre plan ; la *rue des Tuileries* le gênait, elle appartenait au public qui avait besoin de ce passage pour se rendre au bac ; une transaction devint nécessaire entre la ville de Paris et Louis XIV, et l'on trouve, aux archives du royaume, l'acte qui réunit cette rue au jardin, et qui conserve au public, pendant le jour, le passage direct qui conduisait au bac. »

(1) M. de Talleyrand écrivait à ce sujet à un pair de France : « M. Périer nous livre au Minotaure. »

(2) M. Dupin, dans le mémoire qu'il publia alors pour la révision du procès du maréchal Ney, disait : « Il faudrait que l'humanité cessât d'être sujette à l'erreur pour que la voie de la révision cessât d'être ouverte en matière criminelle, surtout dans les accusations politiques où les juges ne sont pas seulement exposés aux mécomp-

parlait d'assassinats juridiques, de criminelles concessions; et ces injures, à qui s'adressaient-elles? aux membres de cette pairie qu'on voulait rendre héréditaire! M. Dupin écrivit de longs mémoires contre ces débats, dans lesquels il n'y avait pas eu libre défense; il osa flétrir les plus nobles noms de France. Quand l'histoire se prononcera un jour avec sa vérité absolue, elle dira que ce qui amena peut-être la condamnation du maréchal Ney, ce fut de l'avoir arraché, par une subtilité de barreau ou une vanité de plaidoirie, à la compétence de ce conseil de guerre, présidé par de vieux camarades qui l'auraient sans doute condamné à la simple déportation, et cela pour le faire traduire devant la cour des pairs, juridiction moins favorable qui ne pouvait sauver le maréchal, parce qu'il y avait une loi inflexible et un délit constaté. En vain, pour retrouver un peu de popularité, M. de Sémonville avait-il retiré des greniers de la chambre des pairs quelques vieux drapeaux autrichiens pour en orner la salle des séances, cette démonstration belliqueuse fut prise en raillerie au milieu des dispositions pacifiques des pouvoirs de l'État.

En dehors de son opinion personnelle, M. Casimir Périer présenta lui-même le projet de loi qui abolissait l'hérédité de la pairie; il le fit avec une modestie et une discrétion extrêmes, parce que la position n'était pas bonne et qu'il se trouvait pour ainsi dire en contradiction avec son propre sentiment. La pensée du projet du gouvernement était simple : « La pairie était viagère, le roi nommait les pairs à volonté. » Tout était ici favorable à la couronne, puisqu'il n'existait aucune catégorie, aucune condition préalable; la royauté pouvait choisir même le fils du pair après la mort et l'appeler à siéger; il y avait moins de garantie pour la législation et plus de latitude pour la couronne. La commission fut nommée mi-partie de la gauche, mi-partie des centres, et il résulta de ces rapprochements la nomination de M. Bérenger comme rapporteur, esprit légiste, méticuleux, qu'on avait vu récemment, dans le procès des ministres, laborieusement rechercher les griefs d'accusation. M. Bérenger, comme M. Périer, était pour l'hérédité de la pairie (1); néanmoins il parlait contre, sous le prétexte que l'opinion était soulevée et les esprits dessinés contre une pairie transmissible.

La commission, après un laborieux examen, adopta un système mixte qui repoussait également la théorie de la pairie élective, et celle de la pairie héréditaire; les pairs seraient viagers, mais à la condition de certaines limites imposées à la royauté dans les choix; on formula des catégories dans les différents ordres, les diverses conditions de la société; à défaut d'aristocratie on arrivait à une pairie administrative. « La nomination des membres de la chambre des pairs, disait la commission, appartient au roi, qui ne pourra les choisir que parmi les notabilités suivantes : les présidents de la chambre des députés et autres assemblées législatives; les députés qui auront fait partie de trois législatures, ou qui auront six ans d'exercice; les maréchaux et amiraux de France; les lieutenants généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer, après deux ans de grade; les ministres à département; les ambassadeurs après trois ans de fonctions; les ministres plénipotentiaires après six ans de fonctions; les conseillers d'État après dix ans de service ordinaire; les préfets de départements et les préfets maritimes après dix ans de fonctions; les gouverneurs coloniaux après cinq ans de fonctions; les membres des conseils généraux électifs, après trois élections à la présidence; les maires des villes de trente mille âmes et au-dessus, après deux élections au moins comme membres du conseil municipal, suivies de deux ans de fonctions de maire; les présidents de la cour de cassation et de la cour des comptes; les procureurs généraux près de ces deux cours, après

tes ordinaires de l'intelligence humaine, mais où ils sont encore assiégés par les passions ambitieuses qui, dans les affaires ordinaires, ne viennent point agiter les esprits et troubler les consciences... Que pourrait alléguer le ministre pour s'y refuser? Des considérations politiques? Elles sont toutes pour la révision et l'anéantissement de la condamnation. Anéantir cette œuvre d'iniquité et de réaction, c'est faire le procès à l'étranger! oui, à l'étranger! »

M. le chancelier Pasquier a bien voulu me lire le mémoire qu'il présenta au roi Louis-Philippe pour réfuter cette déclamation de M. Dupin. Les conclusions du chancelier furent adoptées en conseil des ministres. Il fallut également convaincre M. le duc d'Orléans; le chancelier y parvint à la suite d'une explication.

(1) M. Bérenger lut son rapport dans la séance du 19 septembre 1831; il disait : « Dans le sein de votre commission a été agitée la grande question de l'hérédité. Cette question, messieurs, a été résolue à la majorité d'une seule voix; c'est vous dire, si vous n'en étiez déjà pénétrés, combien elle est grave et épineuse; c'est vous faire pressentir aussi le droit qu'a dû réclamer la minorité de faire connaître à la chambre les motifs de son dissentiment. Je fais moi-même partie de cette minorité; dans un moment où il est si difficile que chacun avoue hautement ses opinions et en accepte la responsabilité, je n'aurais pas accepté la tâche si honorable que la commission a bien voulu me confier, s'il m'eût été interdit de faire connaître la mienne.

« L'hérédité de la pairie doit être en quelque sorte le corollaire de l'hérédité de la couronne; elles se protégent mutuellement. Qui oserait méconnaître le danger d'isoler cette royauté héréditaire au milieu d'institutions qui n'ont rien de commun avec son principe; de l'exposer aux envahissements d'une démocratie inquiète et jalouse sans qu'elle puisse s'appuyer sur un pouvoir sympathique avec elle, intéressé à la soutenir et qui la défende à la fois de ses ennemis et d'elle-même? Ah! ils sont bien forts les partisans de l'hérédité, lorsqu'à l'appui de leurs craintes ils peuvent citer les imprudents aveux de quelques organes d'une opinion ardente, lesquels n'ont pas dissimulé que pour eux l'abolition de l'hérédité de la pairie était un moyen de parvenir à l'abolition du trône. »

Voici quels étaient les membres de la commission du projet de loi sur la pairie : MM. Viennet, Devaux, Bérenger, Daunou, Guizot, Kératry, Ganneron, Schonen.

cinq ans de fonctions en cette qualité; les conseillers de la cour de cassation et les conseillers maîtres de la cour des comptes, après cinq ans d'exercice; les premiers présidents des cours royales, après cinq ans de magistrature dans ces cours; les procureurs généraux près de ces mêmes cours, après dix ans de fonctions; les membres titulaires des quatre académies de l'Institut; les citoyens à qui, par une loi et à raison d'éminents services, aura été nominativement décernée une récompense nationale. »

Cette longue énumération de catégories constatait l'impuissance où se trouvait l'état social de constituer une aristocratie : avant l'addition faite par la chambre des pairs, il n'était pas question le moins du monde de la grande propriété; une pairie sans propriétés! un sénat de hauts fonctionnaires, sans racines dans le sol; était-ce là une chambre qui pouvait prendre le titre de pairie emprunté à l'Angleterre? C'était avouer avec une franchise tristement significative pour l'Europe : « qu'il n'y avait plus d'aristocratie, plus de vieux noms dans le pays et nulle famille traditionnelle; on n'aurait plus désormais qu'une pairie administrative, au-dessous du sénat de Napoléon, moins considérable encore que la chambre des députés. Les catégories gênaient la royauté sans servir la liberté politique par de sérieuses limites. Toutes les précautions arrêtées, même celle de l'ordonnance spéciale pour chaque nomination de pair devait nécessairement devenir une formule par la marche du temps; on voulait éviter les fournées, souvenir de M. de Villèle, et l'on créait tout simplement la nécessité de tomber dans une monotone similitude en répétant vingt fois dans le *Moniteur*, archives publiques de la vérité en France, les mêmes préambules pour chaque nom nouveau.

Les partis étaient pris depuis les élections, de sorte que la discussion à la chambre des députés ne fut qu'une longue suite de harangues plus ou moins remarquables, de thèses politiques sur le même sujet. Le débat fut ouvert par M. Thiers qui se dessina pour l'hérédité; alors lié avec le salon de M. Decazes, M. Thiers s'était empreint de quelques idées d'aristocratie impériale; comme il avait une grande admiration pour MM. Manuel et Benjamin Constant, il les invoquait à son aide (1); il y avait chez lui une prétention d'imiter l'abbé Sieyès, à la tête du parti des fatigués et des satisfaits, un mélange d'idées conventionnelles et directoriales; un patricial héréditaire pris dans la révolution même lui paraissait la meilleure garantie de sa durée; M. Thiers parla presque une séance entière en évoquant tous les souvenirs des trente dernières années dans l'histoire du pays.

Ce fut dans une sphère bien plus élevée que M. Royer-Collard plaçait le principe de l'hérédité de la pairie : « La pairie est représentative : ce qu'elle représente dans le gouvernement, au contraire de la chambre élective, c'est l'inégalité, c'est-à-dire les supériorités, non pour leur intérêt, mais pour la protection de la société entière. Ferez-vous sortir la pairie, comme cette chambre, de l'élection populaire? En quelque degré que ce soit, elle ne représentera plus, elle ne pourra représenter que les intérêts généraux dans une mesure quelconque; elle ne sera plus cette citadelle de supériorités qui, au sein même du gouvernement, les rend inaccessibles et inviolables. Ferez-vous sortir la pairie de la nomination royale, puisée ou non dans des catégories illusoires? Elle ne représentera plus rien, car la nomination royale ne représente par elle-même ni les supériorités ni les intérêts généraux; elle ne serait pas même une garantie de plus pour la royauté, que son poids accablerait. Dans le premier système, il y a le double emploi de deux chambres vouées aux mêmes intérêts, qu'elles envisageront du même point de vue, l'une et l'autre également adversaires, et des supériorités sans défense, et de la couronne. Dans le second système, la chambre des pairs est frappée au cœur; avec sa vertu représentative elle perd l'honneur : ôtez-lui son nom, il y aura le mensonge de moins. »

M. Royer-Collard révélait ici tout l'avenir et la destinée de la pairie. Ces dissertations philosophiques, incessamment répétées, trouvaient des oppositions écrites ou récitées à la tribune dans un sens opposé. Les deux adversaires les plus remarquables de l'hérédité furent MM. Barrot et Bignon : ici nouvelle invocation au principe d'égalité que la révolution de 1789 avait posé au sein même du gouvernement et de la société! Il n'y avait plus de noblesse, donc une pairie aristocratique serait un contre-sens; il fallait élever la pairie sur la force sociale, l'élection, et telle était l'opinion de la gauche. Au reste, le tiers parti dominait le système de la commission; le sacrifice de l'hérédité était fait en échange du principe de l'élection : on s'arrêtait au système des catégories, des limites

(1) Manuel, rapporteur de la commission de constitution dans la chambre des cent-jours, avait dit : « La commission a pensé que la pairie héréditaire était, dans l'intérêt du peuple et du monarque, l'institution qui présentait le plus d'obstacles à l'abus du pouvoir. »

(*Séance du 6 juillet* 1815.)

Benjamin Constant, dans son *Cours de politique constitutionnelle*, s'exprimait ainsi : « Dans une monarchie héréditaire, l'hérédité d'une classe est indispensable. Pour que le gouvernement d'un seul subsiste sans classe héréditaire, il faut que ce soit un pur despotisme. Dans la pairie héréditaire, les pairs deviennent forts de l'indépendance qu'ils acquièrent immédiatement après leur nomination; ils prennent aux yeux du peuple un autre caractère que celui de simples délégués de la couronne. Vouloir deux chambres, l'une nommée par le roi, l'autre par le peuple, sans une différence fondamentale, c'est mettre en présence les deux pouvoirs entre lesquels précisément il faut un intermédiaire; je veux dire celui du roi et celui du peuple. »

nécessaires au pouvoir royal, conquête déjà fort démocratique. Ce fut une lutte de plusieurs séances, fort inutilement poursuivie pour les intérêts généraux : nul ne s'éclaira; chacun avait son parti pris d'avance; jamais il n'avait été dit tant de phrases sur l'aristocratie et la démocratie, sur le balancement des pouvoirs, sur les théories de Montesquieu, de Jérémie Bentham; on écrivit, on improvisa, on résuma, on développa les principes.

M. Guizot, se plaçant dans la sphère élevée de M. Royer-Collard, prit le point de vue historique pour défendre les traditions du pays : « Il n'y a que l'hérédité qui puisse créer à côté du gouvernement un certain nombre de situations permanentes et fixes au niveau du gouvernement, vivant dans sa sphère, n'ayant pas les intérêts personnels, les passions personnelles qui animent le gouvernement dans sa lutte contre l'élément démocratique. Ce dont nous avons besoin, c'est de trouver dans la société des hommes qui fassent d'elle habituellement, naturellement leur étude, leur état, leur profession, comme d'autres font leur état de la jurisprudence, du négoce, de l'agriculture et de toutes les carrières : nous avons besoin d'une classe d'hommes essentiellement politiques. Par l'hérédité, vous atteignez le but que vous vous proposez : vous avez ainsi un certain nombre de situations toutes faites, dont les affaires publiques sont pour ainsi dire l'élément, qui seront placées au sommet, et recevront toujours l'impulsion de la démocratie, qui aura toujours la voix prépondérante (1); de plus, la chambre des pairs se recrutera toujours dans le sein de la démocratie. Enfin l'idée de l'abolition de la pairie est une idée de 91 : les idées de 91 ont été reconnues fausses par ceux qui ont fait la charte nouvelle : faut-il donc les adopter aujourd'hui? sera-ce quand nous voulons fonder le gouvernement constitutionnel en France, que nous commencerons par détruire? »

C'étaient là des efforts impuissants, et les orateurs le savaient bien; ils prenaient position plutôt qu'ils n'espéraient un triomphe. Le système de la commission eut donc la préférence: son projet fut voté, et la chambre des députés présenta ce spectacle curieux dans l'histoire: un ministère qui, sentant la nécessité, la puissance d'une pairie héréditaire, néanmoins l'abandonnait; un rapporteur, également prononcé pour l'hérédité, et qui la sacrifiait; ajoutez à cela une fraction du parti révolutionnaire qui voulait aussi ce principe en invoquant les opinions de Manuel et de Benjamin Constant; et pourtant, par position, il l'abandonnait aussi. De telle sorte que ce fut le plus bizarre des votes (2) : la majorité se forma sous l'empreinte d'un préjugé, sous la domination d'un caprice de l'opinion publique; la presse domina les esprits en invoquant les idées d'égalité, si puissantes en France (3). Maintenant il s'agissait de faire passer ce projet à la chambre des pairs? N'était-il pas encore bizarre d'appeler un corps politique à abdiquer ses propres prérogatives, à commettre un suicide véritable? Aussi, pour être logiques, certaines opinions dans la minorité des députés ne voulaient pas que le projet de la pairie fût présenté à la chambre haute, puisqu'en 1830, la charte avait été faite sans elle: pourquoi l'appellerait-on aujourd'hui, et n'était-ce pas la continuation du pouvoir constituant? Ce qu'on avait fait en 1830 pour la charte entière, on pouvait le renouveler en ce moment sur une question qui n'en était que le complément. Cette opinion était d'autant plus sérieuse que, d'après le calcul fait au ministère, la majorité était incertaine à la chambre des pairs; M. de Sémonville avait fourni un état qui ne permettait pas d'espérer plus de soixante et dix voix en faveur du projet : il était donc certain qu'on n'obtiendrait pas un vote contre l'hérédité; et ceci plaçait M. Casimir Périer dans un embarras inextricable : ferait-on une promotion de pairs? alors sous l'empire de quelle loi? seraient-ils eux-mêmes héréditaires ou non? n'était-ce pas là un véritable coup d'État? si l'on recourait au pouvoir constituant des députés, c'était rétrograder jusqu'en 1830.

Dans cette alternative, une nouvelle difficulté parlementaire vint se joindre à celle-ci déjà si grande; rien n'avait été réglé jusque-là sur la liste civile qui, d'après la loi anglaise, doit être discutée à chaque avènement. Un tel débat toujours si vif, si saillant, devait mettre en jeu les passions les plus hostiles à la royauté dans un pays surtout tel que la France; le lendemain d'une révolution, en présence de ces calculs qui froissent les idées et les sentiments du peuple, quoi de plus facile que de dire et d'écrire que les sommes consacrées à la royauté pourraient nourrir des milliers de familles, puis déduire les avantages immenses d'une présidence presque gratuite dans l'État! Ces discussions sur la liste civile devaient donc servir les intérêts du parti républicain, comme un des grands moyens de dépopulariser la royauté, institution coûteuse, profondément inutile dans le

(1) Mme de Staël avait dit : « Une magistrature héréditaire, dont les souvenirs de la naissance fassent partie, est un élément indispensable de toute monarchie limitée. »

(2) Aussi M. de Cormenin disait-il : « Les ministres ont avoué que, quoique l'abolition de l'hérédité leur parût une opinion fausse et dangereuse, ils croyaient ne pas devoir résister au flot de cette opinion, d'où ils ont laissé induire que si le préjugé populaire repoussait plus tard l'hérédité du trône, ils n'auraient pas la hardiesse de la défendre. Enfin, ce qui résume d'un mot leur pusillanimité et leur inconséquence, ils ont plaidé pour l'hérédité et ils ont conclu contre. »

(3) La discussion sur l'hérédité de la pairie s'ouvrit à la chambre des députés, le 29 septembre 1831; ce ne fut que dans la séance du 18 octobre, qu'eut lieu le vote général; sur quatre cent vingt-six votants il y eut trois cent quatre-vingt-six boules blanches et quarante noires, faible minorité qui constatait les engagements pris.

pays. Oh ! il y avait quelque chose de plus paternel dans le vieux système du patrimoine des rois avec la sainteté du pouvoir absolu ; mais puisqu'on avait enlevé tout prestige à la royauté de race, il fallait lui donner les moyens de reconquérir, par la solennité et la splendeur de sa représentation, cette influence sur les masses que les fausses doctrines lui avaient enlevée.

Le débat sur la liste civile entraînait avec elle-même plusieurs autres questions secondaires : d'abord quel serait le chiffre de l'allocation accordée sur le trésor royal ? M. Laffitte, avec sa générosité habituelle, avait été fort loyal et fort large dans cette voie, et il n'avait pas trouvé que 18 millions fussent un chiffre exorbitant ; son principe de grande circulation lui avait révélé que l'emploi de l'argent lui donnait surtout de la valeur et que, confié à des mains habiles, il produisait plus qu'enfoui dans le trésor (1). Depuis on s'était ravisé ; la nouvelle chambre arrivait avec des habitudes plus étroites, des principes d'économie, et surtout une telle hostilité contre l'esprit de cour, les nobles, les courtisans (vieux mots de convention), que c'était à en avoir pitié. Appelé à délibérer en présence d'une telle majorité, le conseil des ministres fut d'abord en pleine dissidence sur le taux de la liste civile ; M. Périer déclara qu'il ne pouvait soutenir un chiffre aussi élevé. Le voilà donc encore lui, homme de ténacité, de fermeté politique, qui hésite longtemps et ne trouve enfin d'autre parti, que de laisser le chiffre en blanc, pour le faire fixer par la chambre elle-même. Ainsi le ministre qui se disait ferme par excellence, avec la volonté la plus tenace, la plus énergique, s'efface sur toutes les questions capitales qui tiennent aux institutions du pays : ainsi, dans la constitution de la pairie, le président du conseil, avec l'opinion bien arrêtée que l'hérédité était indispensable, l'abandonne néanmoins aux caprices de l'opinion ; puis, quand il s'agit de donner un état considérable à la couronne, de fixer sa dotation, il n'ose prendre l'initiative pour la fixation du chiffre. Au reste, le roi, pour faciliter cette question et assurer les voix à son ministère, avait accepté ce terme moyen, de s'abandonner à la discrétion de la chambre.

La seconde difficulté se rattachait au domaine de la couronne, et l'on va comprendre ici facilement combien les oppositions étaient aisées. Le domaine de la couronne de France se composait de ces vastes et splendides demeures, la grandeur de la royauté et la munificence traditionnelle des princes : c'étaient Versailles, ses jardins et ses parcs ; Saint-Cloud et ses cascades, œuvre merveilleuse de chaque roi ; c'étaient Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau, les grands bois séculaires qui se rattachaient à la vieille monarchie, à ses chasses, aux grandes meutes et aux chenils de la fauconnerie. Dans la situation des esprits, avec la haine instinctive contre toutes les supériorités, c'était une chose difficile que de faire admettre comme dotation nécessaire de la couronne, ces grandes propriétés domaniales, la plupart traditionnelles ; ces palais tout remplis de souvenirs historiques ! Il s'était formé un parti de démolisseurs populaires, soutenant que ces splendeurs étaient inutiles ; il fallait jeter ces bois, ces palais dans le commerce ; les vendre au profit de l'État, les faire partager par une nouvelle bande noire : à quoi servaient toutes ces demeures royales lorsque le pauvre n'avait point de quoi abriter sa tête ? Mieux valait faire de Versailles une caserne, un magasin à fourrage ; de Saint-Germain un pénitencier ; n'avait-on pas transformé Clairvaux en une maison de détention, et Cîteaux en une manufacture où les pauvres petits enfants travaillaient dix-huit heures par jour autour d'une roue inflexible comme la destinée ? Ces opinions, il faut le dire, avaient de grands partisans dans la chambre et, avec un peu de

(1) M. Laffitte avait comparé ce chiffre avec la liste civile du roi d'Angleterre et ne l'avait trouvé que juste et en rapport avec la population. Au reste voici la liste civile de l'Angleterre pour 1831 :

Première classe.	
Bourse du roi.	1,500,000 fr.
Dotation de la reine.	1,250,000
Deuxième classe.	
Grand chambellan.	50,000
Vice-chambellan.	17,500
Pages du tabouret.	37,500
Lords de la chambre.	250,000
Musique.	75,000
Capitaines des gardes.	12,500
Quatre médecins.	10,000
Deux chirurgiens.	5,000
Bas officiers.	953,100
Maître d'hôtel.	50,000
Trésorier de la couronne.	12,500
Secrétaire de l'hôtel.	18,750
Bas officiers de l'hôtel.	781,375
Grand écuyer.	62,500
Premiers écuyers et commis.	18,750
Quatre écuyers.	60,000
Quatre pages d'honneur.	20,000
Chirurgien vétérinaire.	7,500
Écuyers de la couronne.	8,750
Bas officiers de la couronne.	484,125
Grand maître de la garde-robe.	21,250
Troisième classe.	
Mémoires des fournisseurs.	4,287,500
Quatrième classe.	
Fondations royales.	212,500
Aumônes et charités.	78,150
Pauvres de Londres.	25,000
Dépenses secrètes de l'intérieur.	250,000
Cinquième classe.	
Pensions.	1,876,000
Total.	12,461,750 fr.

travail et d'efforts, elles auraient obtenu la majorité.

Enfin, venait la question des apanages, et celle-ci n'était pas la moins délicate et la moins difficile. A toutes les époques, la maison de Bourbon s'était montrée fort splendide pour ses puînés; Louis XIV aimait son frère unique d'une extrême tendresse, et quelle que fût la parcimonie de Monsieur, le grand roi avait voulu qu'il brillât à côté de lui comme le petit-fils de Henri IV, et ainsi que le déclare l'édit de 1661 « comme n'étant pas inférieur à la gloire de son origine (1), » l'apanage dut consister d'abord dans les duchés d'Orléans, Valois et Chartres; puis un autre édit accorda les duchés de Nemours, Dourdan et Romorantin, les marquisats de Coucy et Folembray; enfin, Monsieur reçut de son frère Louis XIV le Palais-Royal, comme supplément d'apanage.

L'administration rationnelle et intelligente de la branche cadette avait, pendant un siècle, grandi les revenus de la maison d'Orléans; et si le malheureux prince qui avait porté sa tête sur l'échafaud avait obéré sa fortune pour donner de l'argent à pleines mains aux Danton, aux Camille Desmoulins (les révolutionnaires étaient si désintéressés), la générosité naturelle de Louis XVIII, l'affection de Charles X, l'indemnité des émigrés, et surtout l'habile gestion du prince titulaire, avaient fait de l'apanage d'Orléans la dotation la plus opulente de l'Europe. Il se présentait donc deux difficultés considérables sur les apanages: puisque le prince avait un revenu personnel si considérable, ne fallait-il pas faire entrer ce revenu en déduction du chiffre de la liste civile? Comment cette richesse personnelle ne viendrait-elle pas en aide à la misère publique? Ensuite, il était de principe dans le droit successorial à la couronne de France que, par le fait de l'avénement d'un prince à la royauté, ses biens personnels devinssent inhérents au domaine de l'État, ce qu'on avait vu à toutes les époques; depuis Henri IV, la royauté était comme une immobilisation de la fortune et de la personne du prince; ses biens et lui s'identifiaient à la puissance publique. « L'État, c'est moi. » Mais à l'époque de cette mystique fusion, le trône se fondant sur un principe inviolable, traditionnel, la légitimité était inaltérable, et alors nul ne pouvait briser le titre du nouveau roi; sa fortune s'immobilisait comme son sceptre; ses biens servaient comme d'incrustation dans la vaste pierre de l'édifice monarchique. Mais aujourd'hui où tout était si mobile, où la souveraineté du peuple pouvait renverser l'édifice d'une dynastie, comment admettre la confusion des biens personnels avec la couronne, et quel prince aurait accepté une couronne si fragile, à cette condition de donner tout son bien patrimonial?

Depuis l'avénement, trois personnes s'étaient spécialement appliquées à la discussion des intérêts de la liste civile avec un zèle remarquable (2). M. de Montalivet d'abord, que le prince avait pris en affection très-vive, et auquel il destinait déjà l'intendance de ses domaines; sans avoir des traditions historiques assez avancées pour comprendre les grandeurs de race, entouré de petits esprits et d'étroites capacités, M. de Montalivet avait néanmoins un respect pour tout ce qui était pouvoir, tradition encore récente du système impérial; il s'en faisait le défenseur par caractère et habitude. Le second de ces avocats de la liste civile était M. de Schonen, et l'on pouvait trouver assez curieux de voir le vieux chef d'une vente de carbonari sous la restauration, alors si exalté, parler de la nécessité d'un trône splendide et d'une liste civile considérable. Au reste, sincèrement dévoué à la maison d'Orléans, M. de Schonen s'était spécialement rattaché à ce qu'on appelle la partie d'affaires du domaine de la couronne; esprit sûr, exact, à travers ses exaltations patriotiques, il allait néanmoins au positif des affaires, et il fit de la liste civile comme une question à lui particulière; il la défendait avec intelligence et sincérité. Le plus zélé protecteur du système domanial de la couronne, M. Dupin, depuis vingt ans s'en était occupé en érudit et en homme d'affaires; indépendamment de ses études de légiste, de ses conseils de barreau, M. Dupin avait écrit un petit livre sur les apanages de la branche d'Orléans (3), résumé monarchique et parlementaire qui remuait tout le passé de la race des Bourbons, les ordonnances royales, la question d'histoire et de parlement.

M. Dupin connaissait à fond le code des apanagistes, sa théorie était sur ce point féconde et droite.

Il établissait la nécessité du domaine de la couronne et du domaine privé du roi; les apanages d'Orléans ne faisaient point retour à la couronne, et revenaient au prince royal. Quant à ses biens personnels, le roi les cédait à ses enfants par un acte antérieur et il s'en réservait la jouissance. M. Dupin trouvait ici un moyen de tout concilier, les principes et les nécessités de la situation; par le fait de la donation, le

(1) Louis XIV met au rang des motifs qui le déterminent à constituer un apanage à son frère, le désir qu'il a de lui donner moyen d'entretenir plus honorablement sa maison selon la dignité du sang dont il est; mais aussi le mettre en état de soutenir avec éclat l'honneur de l'alliance qu'il pourra prendre, quelque grande qu'elle puisse être, et pourvoir aux enfants mâles qui descendraient de lui en loyal mariage.» (*Édit de mars* 1661, *enregistré au parlement, le* 10 *mai.*)

(2) C'est par l'abus des mauvais principes de l'école impériale que M. de Montalivet compromit plus d'une fois la question de la liste civile. Il avait du zèle, mais souvent maladroit.

(3) Ce petit livre porte le titre: *Des apanages en général; et en particulier de l'apanage d'Orléans*, par M. Dupin, avocat, membre du conseil de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans. (Paris, mars 1827.)

vieux droit public de la réunion domaniale était sauvé.

Le concours de MM. de Montalivet, Schonen et Dupin, l'activité intelligente du prince lui-même servirent à préparer le projet de la liste civile que le président du conseil dut soumettre à la chambre des députés (1); seulement M. Périer ne voulut jamais prendre la responsabilité d'un chiffre, et l'on convint de le laisser en blanc. Ce projet établissait d'abord que la jouissance du roi s'étendrait à la dotation de la couronne, et au revenu fixe et annuel réglé pour la durée du règne. Le domaine devait comprendre le Louvre, les Tuileries, l'Élysée-Bourbon, Fontainebleau, Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Rambouillet, Compiègne, les palais de Strasbourg et de Bordeaux, avec leurs mobiliers, tableaux, statues, et les splendides diamants et pierreries de la couronne. Ces biens ne pourraient être grevés par le roi; les échanges ne seraient consentis que par une loi; tout devait cesser à la mort du roi; les immeubles n'étaient point soumis à l'impôt. Le roi pouvait faire au domaine les changements, additions ou améliorations qu'il jugerait convenables : tout serait exécuté et entretenu aux frais de la liste civile. Le domaine privé appartenant au roi en propriété absolue, l'apanage d'Orléans dut former la dotation de l'héritier présomptif de la couronne à l'âge de 18 ans, et jusque-là il était réuni à la dotation. Ensuite venait la disposition qui formait l'objet d'essentiels débats, c'est-à-dire la fixation de la somme que le trésor payerait au roi comme liste civile.

Ce projet si clair, si précis, laissait peu de difficultés à débattre : c'était un mélange des dispositions de la loi de 1791, des décrets de l'empire et des lois de la restauration sur la liste civile. Il fut néanmoins fortement attaqué; cela devait être, et il le fut d'une manière âcre et mordante par les lettres de M. de Cormenin, tâche au reste bien facile. Quoi de plus aisé que de mettre en présence les splendeurs de la couronne et les misères du peuple, avec le thème éternel des courtisans, vampires de la fortune publique. Depuis la réforme du XVIe siècle et la révolution de Cromwell, que de fois le même pamphlet a été refait (2)! M. de Cormenin avait de la science, un esprit théorique éminemment distingué auquel se mêlait un peu de raillerie et de dépit, une façon d'aristocratie et de popularité à la fois qui s'adressait à toutes les classes. Il faisait admirablement le pamphlet; l'énumération était son arme favorite, et il dépréciait mot à mot les dispositions du projet de loi préparé par le concours de MM. Dupin, de Schonen et de Montalivet. J'aime en histoire mettre les pièces sous les yeux, comme j'ai fait pour les temps de la Ligue, car il n'est pas inutile de voir comment les chefs de parti envisagent les questions de gouvernement à chaque époque. « Dix-huit millions! disait M. de Cormenin, c'est la cinquantième partie du budget ordinaire de la France. C'est ce que produit la contribution foncière des trois départements les plus peuplés, les plus riches, les plus industrieux du royaume, la Seine, la Seine-Inférieure et le Nord. C'est ce que payent à l'État, pour leur impôt foncier, dix-huit autres départements. Dix-huit millions! c'est quatre fois plus d'argent que n'en versent dans les coffres de l'État le Calaisis, le Boulonnais et l'Artois, peuplés de six cent quarante mille habitants, pour leurs contributions directes de toute espèce, pendant le cours d'une année. Dix-huit millions! c'est presque trois fois plus que ne rapporte au gouvernement l'impôt sur le sel, si onéreux, si accablant pour le pauvre; c'est environ le double du gain immoral que le ministère fait sur la loterie. C'est la moitié de ce que produisent le monopole et la vente du tabac, si contraires à la liberté de l'agriculture, si odieux à nos départements. Dix-huit millions! c'est la moitié de ce qu'on alloue pour nos routes, nos ponts, nos ports, nos canaux, dont l'entretien donne du travail et du pain à plus de quinze mille personnes. C'est neuf fois plus que ne s'élève

(1) M. Périer présenta le projet de loi de la liste civile à la chambre des députés, dans la séance du 4 octobre 1831 ; il disait : « Messieurs, nous venons soumettre à vos délibérations la loi qui doit fixer la dotation et le revenu de la couronne. Nous vous proposons de déterminer quels biens meubles et immeubles formeront cette dotation, dont le roi aura la jouissance, et de fixer le revenu annuel qui sera voté pour toute la durée de son règne. En ce qui concerne le choix des immeubles qui doivent composer la dotation de la couronne, nous nous sommes appliqués à conserver à la royauté la majesté des souvenirs qui appartiennent à l'histoire du pays, et à concilier en même temps les idées de bonne administration et d'utilité qui régissent aujourd'hui toutes les fortunes, tous les intérêts... C'est à vous, messieurs, de peser tous les grands intérêts qui se rattachent à cette importante question, afin de lui donner une solution qui, tout en soulageant le pays d'une grande partie des sacrifices qui lui étaient imposés depuis quinze ans, procure néanmoins à notre royauté un état digne d'elle, digne de la France et du rang qu'elle occupe parmi toutes les nations de l'Europe. »

(2) Ce fut à cette occasion que beaucoup de rapprochements ridicules furent faits, et l'on publia même les comptes suivants :

Livre de cuisine et d'office du roi d'Angleterre (1830).

Pain.	35,000 fr.
Beurre, lard, fromage, œufs.	60,078
Légumes	7,678
Viande de boucherie.	144,625
Volaille.	86,678
Poissons.	44,200
Ale et bière.	62,275
Chandelles.	24,278
Épiceries.	60,350
Huile.	37,950
Fruits et confitures.	15,550
Lait et crème.	17,950
Lampes.	175,750
Blanchissage de linge de table.	42,550
Charbon.	179,850

tout le budget de l'instruction publique, avec ses encouragements pour l'instruction primaire, ses subventions pour les colléges et ses dépenses de bourses royales. C'est presque le double de ce que coûte notre ministère des affaires étrangères, avec ses trente ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, avec les cinquante secrétaires d'ambassade et de légation, avec les cent cinquante consuls généraux, consuls, vice-consuls, drogmans et agents consulaires, avec ses quatre-vingt-dix chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs, employés, commis, traducteurs, gens de service; tous si bien payés que le prince de Talleyrand reçoit plus de deux cent mille francs pour consentir à l'humiliation de la France; et M. Mignet vingt mille francs pour enregistrer, comme historiographe, ces méfaits de la diplomatie. Dix-huit millions! c'est la solde d'une armée de 55,000 hommes, officiers de tous grades, sous officiers, caporaux et soldats. C'est de quoi fournir chaque année du travail et du pain à 61,643 ouvriers de nos campagnes, auxquels on donne quinze sous pour treize heures de chacune de leurs fatigantes et laborieuses journées. C'est enfin un tiers de plus que ne coûte à la France le personnel de toute l'administration de la justice. »

Il y avait de quoi vivement impressionner les esprits dans ces rapprochements perfides, et néanmoins cette argumentation ne prouvait pas grand'chose; il n'est pas de banque, ou de grande fortune immobilière, souvent tribunitienne, à laquelle ces calculs ne puissent s'appliquer; les comparaisons entre les inégalités sociales sont un triste et facile plaisir que se donnent les tribuns depuis les Gracques, dans le but d'irriter les masses contre les supériorités. Dieu a fait les montagnes et les vallées, la stérilité et l'abondance, les grands et les petits : il faut se soumettre à ce que nul ne peut empêcher. Ces pamphlets ne laissaient pas de produire un certain effet sur le peuple et les pouvoirs; la chambre même était fort mal disposée pour le projet de la liste civile : elle avait peur de compromettre sa popularité, de trop concéder au trône « par une servilité de courtisans, » comme on le disait dans le langage d'alors; et ceci l'entraînait à une opposition personnelle véritablement affligeante pour le cœur du prince. On voit qu'à ce moment le roi est triste : non-seulement il le témoigne par son attitude, mais il le laisse apercevoir dans ses réponses aux autorités politiques; il le répète à M. Séguier : « Il a tout fait pour le pays, il s'est dévoué, et on le méconnaît; on contrarie ses volontés les plus droites, on le calomnie »; le courage et les forces semblent l'abandonner, car ce n'est pas une lutte vigoureuse et franche qu'il doit soutenir, un de ces combats les armes à la main, sur la place publique, contre les partisennemis; c'est une petite opposition, une guerre étroite, une lutte sourde et continue des partis; on ne lui épargne ni déboires ni douleurs intimes (1); et le système de M. Périer, remarquablement bon au point de vue de la répression et de l'ordre, est toujours à la veille de le compromettre vis-à-vis de l'Europe par des colères et des improvisations maladroites.

Ensuite la direction de la chambre est bien susceptible de l'inquiéter vivement : un esprit étroit et persécuteur domine ses délibérations. M. Baude avait fait une proposition de bannissement contre la branche aînée (on se le rappelle) : elle était haineuse déjà, mais elle n'était pas cruelle. Voilà que cette proposition est reprise par M. de Bricqueville qui en fait un acte de sauvagerie. M. de Bricqueville est un gentilhomme mécontent, impérialiste, avec une grande exaltation d'idées; il a pris en haine les Bourbons : pourquoi? on l'ignore. Il veut qu'on frappe de mort le membre de la famille de Bourbon qui rentrerait sur le territoire de la France (2) : rigueur inutile, car les lois de mort ne s'appliquent que dans les sociétés ardentes, fanatiques; et il n'y avait rien de cela au fond d'un pays calme et fort. Sur cette proposition, l'homme de distinction et d'honneur que la mort

Papier.	12,700
Coutellerie, chaudrons, etc.	9,175
Porcelaine, faïence et verrerie.	41.025
Linges.	80,425
Gages des domestiques.	77,775
Indemnité pour beurre de table.	15,200
Salaire des domestiques extra.	33,850

(1) Cette douleur se révèle surtout dans les réponses du roi à M. Séguier, le 1er janvier 1832.

« J'accepte avec plaisir le présage que vous m'offrez; j'ai souvent besoin de l'envisager pour supporter les chagrins et les contrariétés que j'éprouve dans la marche des affaires, que je m'efforce de diriger dans l'intérêt de la nation, pour sa gloire et sa prospérité; ce n'est que ce sentiment qui m'a porté à accepter la couronne. L'affection de la nation, la reconnaissance de la patrie, sont pour moi les seules récompenses que j'ambitionne. Vous pouvez compter que je serai toujours le même; que roi comme duc d'Orléans, qu'aux Tuileries comme au Palais-Royal, je serai animé du même amour pour mon pays et pour la liberté, et que je serai toujours aussi zélé pour leur défense que je l'ai été dans ma jeunesse, lorsque j'ai eu le bonheur de combattre pour l'indépendance de la patrie. »

(2) M. de Bricqueville disait : « Je n'ai fait que reproduire avec quelques modifications une proposition présentée à la session dernière. Vous n'avez point oublié toutes les transformations qu'avait fait subir à cette proposition, un esprit de ménagement mal déguisé sous d'apparents scrupules de légalité. Cependant tant d'adoucissements et d'atténuations ne lui firent pas trouver grâce devant la majorité de l'autre chambre. Par suite de cette dernière épreuve, elle se réduisit à une vaine et impuissante déclaration *d'exclusion* contre Charles X, et les membres de sa famille : j'ai rétabli le mot de *bannissement*; le moment des *à peu près*, des précautions oratoires et des circonlocutions est passé. Toute loi qui prononce une prohibition entraîne la nécessité d'une sanction pénale; cette sanction, je l'ai cherchée dans l'art. 91 du Code pénal. On ne saurait la trouver ailleurs. » C'était la mort que M. de Bricqueville invoquait ici.

(Chambre des députés, *séance du 17 septembre* 1831.)

allait bientôt ravir, M. de Martignac, demanda la parole : « J'ai été attaché au roi Charles X, dit-il, j'ai été son ministre; je l'ai servi avec un zèle consciencieux et un dévouement réel; j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le servir aussi selon ses intérêts bien entendus; et quoique mon dévouement et mon zèle aient été mal compris et mal appréciés, j'ai osé après sa chute parler ici avec respect de sa vieillesse, et avec émotion de son malheur. Aujourd'hui la branche aînée des Bourbons a quitté la France : son drapeau a été déchiré; ses armes sont brisées; les insignes de son autorité ont disparu; les institutions qu'elle avait données n'existent plus : nous avons une autre charte, une autre dynastie, d'autres intérêts; tout nous sépare d'elle : ce sont là d'immenses, d'éclatants événements. Ceux qui m'ont envoyé ici sont les amis de l'ordre, de la liberté légale, de la prospérité publique; c'est à la conservation de ces biens qu'ils m'ont préposé. J'ai compris leur mandat, j'ai pris la résolution de l'accomplir fidèlement... Vous demandez des lois de mort à l'époque où nous sommes : y avez-vous réfléchi? Commencez par nous faire autrement que nous ne sommes, et que nous nous glorifions d'être; jusque-là vous n'aurez rien fait. » Le roi Louis-Philippe partageait ces idées; profondément affecté de la proposition de M. de Bricqueville, il sentait bien que le parti révolutionnaire voulait le compromettre avec la glorieuse lignée de Henri IV, en demandant, comme garantie de son adhésion aux formes révolutionnaires, une loi de proscription contre les princes déchus. Le sens moral de 1830 aurait été ainsi étrangement corrompu.

En même temps qu'on proscrivait les Bourbons, on voulait exalter et grandir tout ce qui s'était fait, tout ce qui s'était dit dans la pauvre chronique des cent-jours. Une proposition fut faite pour que tous les grades et toutes les décorations concédés à cette époque fussent reconnus de plein droit : c'était à la fois une atteinte à la prérogative royale, un désir de légitimer le gouvernement de fait et de grandir l'opinion napoléonienne, alors impatiente de son triomphe. Ce parti éclatait par des pétitions, par des actes, des manifestes; on voulait que le roi négociât pour ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon et les porter au Panthéon : enthousiasmes de partis qui ont leur but et leur portée. Dans les temps calmes, une telle proposition n'eût été qu'un hymne sur l'épopée de l'empire : nous en avions tant déjà! Dans l'état d'irritation et de lutte, c'était un manifeste autour de la colonne pour un jour de combat entre le gouvernement et une opinion armée (1).

Ce n'est pas tout, le parti révolutionnaire veut qu'on cesse de célébrer l'anniversaire funèbre du 21 janvier; il ne souffre ni remords, ni douleur! Tout récemment, sur la tombe de l'abbé Grégoire, n'a-t-on pas exalté la Convention elle-même, et le régicide M. Thibaudeau n'a-t-il pas été porté en triomphe? On y est revenu à plusieurs reprises dans la chambre. La même majorité qui vient de voter des apothéoses pour les cent-jours et l'empire n'hésite pas à jeter l'infamie sur tout prince de la maison de Bourbon, pour le grand crime de revoir la France, cette même majorité, dis-je, ne veut même plus qu'on pleure la mort fatale de Louis XVI. Il y a de faux esprits en toutes choses, pour détruire la loi de la famille comme pour tuer les principes du gouvernement; lorsque la loi politique est ébranlée au sommet, l'ordre domestique l'est bientôt : aussi à ce même moment on demande le rétablissement du divorce (2), et M. Odilon Barrot en démontre la nécessité dans un long rapport. Là, c'est le mariage des prêtres qu'on veut autoriser, parce qu'il y a eu quelques ecclésiastiques mal famés qui ont préféré la loi sensuelle de Luther, à l'exaltation spiritualiste du célibat; il faut que la hiérarchie et l'ordre du concile de Trente soient bouleversés. Pourquoi un prêtre ne se marierait-il pas? Avec une religieuse vraiment : ce serait rappeler les jolis couplets de 1793 que chante un curé : « Des habitants de ce hameau, ami sûr, guide fidèle, j'étais pasteur sans pastourelle, le nouveau code m'a permis de prendre de mes brebis la plus jolie; plus de cagoterie, le culte patriotique sera seul de saison, et la fête de la Raison sera notre fête unique (3). »

Cependant, les deux grandes questions à l'ordre du jour, l'hérédité de la pairie et la liste civile, n'étaient point terminées dans les deux chambres.

(1) La proposition de confirmer les promotions des cent-jours fut faite par M. Boissy-d'Anglas, dans la séance du 24 août 1831. Il disait à la tribune : « Après les désastres de Waterloo, les chambres législatives ne désespérèrent pas du salut de la patrie. Elles déclarèrent la guerre nationale, elles flétrirent d'infamie ceux qui abandonneraient ou qui ne rejoindraient pas leurs drapeaux. Une commission du gouvernement, créée dans ces circonstances difficiles, récompense les vainqueurs de Ligny, les débris de Waterloo, les derniers défenseurs de la capitale; et nous, messieurs, plus cruels que les ordonnances dont je demande l'abrogation, viendrons-nous méconnaître de si belles récompenses? » Cette proposition, convertie en projet de loi, fut adoptée le 17 septembre; sur 350 votants, 197 se prononcèrent pour et 153 contre. Dans la chambre des pairs elle trouva une vive opposition, et ne passa qu'à la majorité de 43 voix contre 40.

(*Séance du 15 octobre.*)

(2) La proposition pour rétablir le divorce avait été faite par M. de Schonen; adoptée par la chambre des députés, elle fut rejetée à la chambre des pairs, sur le rapport de M. Portalis.

(3) On voit que les ennemis du célibat des prêtres sont anciens, et M. Michelet me pardonnera si je rapporte, comme appui à son pamphlet contre les douleurs et les dangers du célibat des prêtres, la petite pastorale de 1793 que voici :

Des habitants de ce hameau,
Ami sûr et guide fidèle,

M. Casimir Périer, après le vote des députés sur l'organisation de la pairie, semblait en être très-embarrassé; la main prise dans l'étreinte des catégories, maintenant il ne pouvait plus reculer; l'hérédité était abolie par la chambre des députés, et il devait nécessairement soumettre cette décision à la chambre des pairs; pour lui, nul doute que la pairie ne dût intervenir dans un vote constitutionnel décisif, et il ne pouvait y espérer une majorité.

Comment sortir de cette impasse? Un seul parti restait à prendre, celui d'une promotion de pairs; moyen hardi, presque irrégulier. Dans le doute de savoir même s'il y aurait hérédité ou catégories, une ordonnance allait jeter dans la chambre un certain nombre de pairs; et cette promotion serait faite en vue même du vote contre l'hérédité; en un mot, ces pairs, spécialement désignés, entraient dans un pouvoir qui n'était pas lui-même organisé. Toutefois, comme il fallait en finir, après deux mois de négociations et d'attente, le 19 novembre, le ministre arrêta une promotion considérable de pairs au nombre de trente-six, parmi lesquels de vieux noms liés au système impérial ou des cent-jours, tels que les d'Aubusson de La Feuillade, les Beauveau; grand nombre de généraux de l'empire, Drouet d'Erlon, Excelmans, Caffarelli (1); des noms chers à l'opinion libérale, le vieux Mathieu Dumas, le fils du général Foy; des administrateurs impérialistes, MM. Maret, de Bondy, de Cessac; quelques magistrats, et tout cela assez habilement choisi et trié, de manière à satisfaire l'opinion, comme si on voulait faire passer, par un bon choix de personnes, l'irrégularité de la promotion elle-même. Presque tous réunissaient les conditions indiquées par la chambre des députés dans les catégories; c'étaient des ambassadeurs, des ministres, des généraux et des hauts fonctionnaires.

On ne peut dire le soulèvement d'opinion qu'excita cet acte décisif de M. Périer; on voulut le grossir comme une violation de la charte, comme un coup d'État comparable aux ordonnances de juillet; ceci fut écrit dans les journaux; et qui plus est, au sein de la chambre un certain groupe de députés parla de protester contre l'ordonnance, parce qu'elle portait avec elle-même une violation de la charte. On s'accoutumait aux protestations, afin de produire un grand retentissement dans le pays; quand les minorités ont l'assurance d'obtenir un triomphe, elles ne protestent pas; elles marchent droit et bien à la conquête de la majorité. Il n'en est pas ainsi, lorsqu'elles n'ont plus d'espoir; elles cherchent à l'extérieur des appuis et des éléments de triomphe; et de là viennent les manifestes, les comptes rendus, les lettres aux électeurs; comme ces actes ne trouvaient alors nul écho, dans la grande lassitude des esprits, la mesure de M. Périer passa presque sans soulever le moindre bruit. Les nominations furent enregistrées à la chambre des pairs, nulle réclamation ne se fit entendre sur les ordonnances royales, parce que les choix étaient bons et la mesure indispensable.

La chambre des pairs se trouvait par le fait mise en demeure de s'expliquer sur le principe de son institution : serait-elle viagère ou héréditaire? Alors divisée sur l'attitude qu'elle devait prendre, la chambre restait dans le doute; les uns voulaient s'abstenir de voter; « ils trouvaient humiliant, indigne des fonctions d'un pouvoir, d'enregistrer un vote si contraire à la propre existence de la pairie; » les autres se bornaient à vouloir la suspension de la question de l'hérédité, pour la renvoyer à des temps plus calmes. Le seul parti politique croyait indispensable d'en finir avec tout ce provisoire; on privait la pairie de sa puissance d'action; le plus grand malheur, c'était de laisser la porte ouverte à toutes les prétentions de parti; puisque l'opinion était soulevée contre l'hérédité, il fallait lui céder; en politique, il ne faut jamais se roidir, mais entre deux maux, prendre le moindre. Après donc la promotion, M. Pasquier et M. de Sémonville comptèrent les voix; ils purent promettre à M. Périer une majorité presque certaine, et dans cette conviction, M. Decazes dut faire son rapport. M. Decazes prenait depuis quelque temps une certaine importance, il la méritait; esprit conciliant, modéré, il était toujours prêt à céder sans heurtement; n'était-ce pas une concession immense que de faire voter un corps politique contre son propre privilége? Son rapport fut comme le résumé de cette situation mixte; il s'y

J'étais pasteur d'un grand troupeau :
Mais seul pasteur sans pastourelle,
Le nouveau code m'a permis
De faire une tendre folie,
Et de mes aimables brebis
J'ai pris la plus jolie.

De la cagoterie
Détruisons le souvenir.
La sainte momerie
Ne peut plus nous convenir.
Le culte patriotique
Sera le seul de saison :
Nous aurons pour fête unique
La fête de la Raison.

(1) Voici les pairs de France nommés par ordonnances du 19 novembre 1831 : MM. Maret, comte d'Aubusson de La Feuillade, prince de Beauveau, marquis de Bizemont, comte de Bondy, général Bonnet, général Caffarelli, vicomte Cassini, comte de Cessac, général d'Anthouard, Davilliers, général Drouot, général Mathieu Dumas, vice-amiral Émériau, général Drouet d'Erlon, général Excelmans, comte de Flahaut, Français de Nantes, Fernand Foy, général Gazan de La Peyrière, Gilbert de Voisins, duc de Grammont-Caderousse, vice-amiral Jacob, comte Lagrange, comte A. de la Rochefoucauld, maréchal de camp de Lascours, Lepoi-

révéla un caractère de modération (1), j'ai presque dit de timidité qui se ressent de la position embarrassée de la chambre des pairs elle-même : l'esprit de l'époque était de n'admettre aucune supériorité aristocratique ; on avait haine de la grande propriété ; la commission néanmoins proposa de l'y faire pénétrer d'une manière indirecte en plaçant parmi les catégories, les propriétaires, banquiers ou manufacturiers qui payeraient 3,000 francs d'impôts. Cet amendement avait de la portée, parce qu'il ouvrait une porte pour l'avenir à l'ancienne aristocratie, qu'un gouvernement fort et réfléchi pourrait et devrait successivement rallier ; il serait facile à un grand propriétaire de se faire nommer à un conseil général dans sa localité, et une fois ainsi posé, le grand propriétaire, le vieux gentilhomme rallié pourraient être appelés à la pairie.

Quelques jours après ce rapport, la discussion fut ouverte d'une manière brillante à la chambre des pairs ; il y eut des discours remarquables, sérieux ou spirituels ; les partisans du projet contre l'hérédité, et M. de Choiseul en tête, parlèrent avec un ton calme, résigné, qui laissait percer les regrets du sacrifice ; tous invoquaient la nécessité de céder devant l'opinion. Ce système eut pour adversaires, MM. Molé, de Coigny, de Noailles, de Crillon (2), vieux noms de la monarchie. On vit un spectacle assez curieux ; les plus grands défenseurs de l'hérédité furent les fortunes de l'époque impériale ; le fils du maréchal Lannes, enfant du peuple, d'origine démocratique, le général Dejean, impérialiste fougueux ; tous deux déclarèrent que l'hérédité était inhérente à la pairie, et que sans elle il n'y avait plus de chambre. Pour sauver l'hérédité, le général Dejean allait bien loin : il voulait que l'on reconstituât le personnel de la chambre, de manière à exclure les personnes pour sauver l'institution. Il y eut des discours fort spirituels de M. de Fitz-James et de M. Mounier, contre la faiblesse du pouvoir. Des orateurs adoptèrent le système mixte de ne parler d'une manière absolue ni pour, ni contre, mais sur le projet. Au demeurant, ce fut un spectacle triste et curieux à la fois, que de voir un corps politique, après avoir délibéré sur sa propre existence, se frapper au cœur dans le principe même qui le séparait de la démocratie. Le projet fut adopté avec l'amendement de M. Decazes favorable à la grande propriété (3).

Quelques jours après le vote, il y eut des démissions données jusqu'au nombre de treize, mêlées de noms du vieux régime, de l'empire et de la restauration ; à côté des Duras, des Fitz-James et des d'Avaray, le nom moderne de Lecouteulx de Canteleu, puis les Sainte-Suzanne, les Clarke (4). Aux yeux de quelques-uns, la pairie n'existait plus ; d'autres, encore liés au parti légitimiste, croyaient à l'imminence d'une crise prochaine, et abdiquant toute situation

levin, Ney, général Pajol, Perregaux, général Rogniat, général Roguet, général de Saint-Sulpice, comte de Turenne.

(1) M. Decazes disait dans son rapport à la chambre des pairs : « ... La propriété est le principe fondamental de l'ordre social ; sans transmission, il n'y a pas de propriété ; aussi l'hérédité est-elle la base des sociétés, comme elle est celle des familles. On a dit : L'hérédité est un privilége ! Sans doute ; mais un privilége constitutif des sociétés ; un privilége comme la propriété, comme toutes les conventions qui ont substitué le droit à la force. C'est le privilége du fils sur l'étranger, de la volonté qui survit sur la matière qui s'éteint. C'est la première, la véritable condition, la pierre angulaire de l'ordre social... Le gouvernement et l'autre chambre ont puisé dans l'opinion qui s'est fortement prononcée dans la plus grande partie de la France contre l'hérédité, la conviction d'une nécessité impérieuse à laquelle ils ont obéi. Une majorité imposante a adopté la suppression de l'hérédité, suppression que le ministère n'avait proposée que comme une douloureuse nécessité réclamée par le vœu public, et qui lui commandait le sacrifice de sa conviction personnelle, quelque profonde qu'elle pût être. La vôtre fût-elle plus profonde encore s'il est possible, messieurs, vous n'hésiteriez pas à en faire l'abandon, si vous aviez au même degré la conscience de sa nécessité, si vous aviez la pensée intime que ce sacrifice fût commandé par le maintien de l'ordre social et le salut du pays. »

(*Séance du 19 décembre* 1830.)

(2) M. de Coigny disait : « L'on ne saurait nier, ce me semble, que le premier devoir de la pairie ne soit la plus sévère impartialité, et que la première garantie de cette impartialité ne repose dans sa parfaite indépendance des deux autres pouvoirs. Eh bien, messieurs, cette indépendance, qui peut la lui donner ? Qui peut la lui assurer à jamais ? C'est l'hérédité, et uniquement l'hérédité ! Avec elle la pairie conserve une existence assurée ; et placée au-dessus de toute ambition, comme au-dessus de toute protection ; ainsi constituée, elle ne dépend réellement que du maintien de nos institutions ; et en cela déjà, quelles garanties plus certaines le trône et le pays peuvent-ils trouver de leur avenir ? Mais si vous supprimez l'hérédité, la pairie ne trouvant en elle-même aucun élément de reproduction, il faut de toute nécessité qu'elle tombe entièrement dans la dépendance, ou au moins sous l'influence d'un pouvoir créateur... »

(Chambre des pairs, *séance du 23 décembre* 1831.)

(3) Les pairs de France qui prirent la parole dans la discussion de la pairie, furent ceux-ci :

Sur le projet : MM. Lebrun, de Sesmaisons, de Mortemart, Roy, Bérenger, de Bois-Rougecourt, de Tascher.

Pour le projet : MM. de Broglie, de Choiseul, de Saint-Priest, Clément de Ris, Cornudet.

Contre le projet : MM. de Coigny, Molé, de Dreux-Brezé, de Fitz-James, de Noailles, Siméon, Portalis, Lannes, Mounier, de Croi, de Ségur Lamoignon, de Tournon, de Crillon, de Boissy d'Anglas, d'Arjuzon, Dejean, de Rougé, Lagarde, Courtarvel.

Voici quel fut, dans la discussion sur la pairie, le résultat du scrutin à la chambre des pairs (séance du 27 décembre 1831) :

Nombre des votants.	179
Majorité.	87
Oui.	103
Non.	70
Billets blancs.	6

(4) Les pairs qui envoyèrent leur démission furent : MM. comte d'Arjuzon, duc d'Avaray, baron de Beurnonville, Lecouteulx de Canteleu, duc de Duras, Clarke, duc de Fitz-James, baron de Glandevès, baron de la Rochefoucauld, l'abbé duc de Montesquiou, marquis de Rougé, comte d'Orglandès, comte de Sainte-Suzanne.

mixte, ils se posaient en opposition directe avec le système établi. Le duc de Fitz-James, par exemple, le vieil ami de Charles X, devait se trouver fort déplacé dans la ebambre des pairs do la révolution de juillet; le nom du duc d'Avaray se liait trop au souvenir de Louis XVIII, pour qu'il lui fût possible do rester même à côté du gouvernement nouveau. Quant à M. de Glandevès, e'était peut-être un amer souvenir de sa conduite incertaine dans les journées de juillet, et voulait-il retremper sa fidélité dans un saerifice.

Ce fut un coup difficile à supporter pour la chambre des pairs que l'abolition de l'hérédité; désormais elle pourrait bien devenir une assemblée capable, élevée au point de vue administratif, avec une masse de lumières imposante, mais ce ne serait jamais ni uue force ni un pouvoir aristocratique (1). Les catégories mêmes dans lesquolles on voulait renfermer la prérogative royale seraient essentiellement nn obstacle an développement de la force et de la considération de la pairie. Les services ne sont pas tous dans l'État; l'aristocratie est une chose de tradition, et pour constituer une pairie, il ne suffit pas d'y poser quelques vétérans de la chambre des députés, ou quelques intelligences incertaines de l'administration, de la magistrature et de l'Institut. Une chambre des pairs n'est rien si elle ne représente le sol, les noms historiques, les grandes familles; l'impuissanco de la nouvelle pairie se révéla toutes les fois qu'elle voulut s'ériger en pouvoir de résistanee et opposer une digue conservatrice aux entraînements de la démocratie : l'opinion gronda violemment et paralysa les volontés et les bonnes intentions de la chambre : ainsi, quand elle repoussa la fatale pénalité attachée à la loi de bannissement contre les Bourbons exilés, quand elle voulut ajouter un mot de regret sur la mort de Louis XVI, ou bien lorsqu'elle défendit la famille en repoussant la loi du divorce, l'opposition murmura hautement, et la pairie vit bien que, dans une crise, elle ne serait jamais qu'un pouvoir secondaire en face de la chambre des députés.

Cette chambre discutait alors le projet capital sur la liste civile, avec un sentiment d'opposition et d'acrimonie dont on se fait difficilement l'idée. Le projet de la commission était de nature à concilier bien des esprits, et la dotation de la couronne, telle qu'elle était fixée, n'avait rien d'exorbitant dans un État aussi riche que la France; cependant tel était l'esprit même do la majorité, que chacun saisit cette circonstance pour essayer de la popularité aux dépens de la couronno. La discussion générale fut un long thème d'opposition où se révéla toute l'école d'austérité démocratique; si l'on n'osa pas personnellement attaquer le prince, on fouilla autour de lui pour enlever tout prestige au pouvoir do la couronne. Les uns parlèrent contre le faste des palais et l'avidité des courtisans (2); les antres se firent les implacables ennemis des écuries, des chasses, enfin de tout ce qui

(1) M. de Lafayette put donc dire dans son orgueil de gentilhomme :

« Je l'ai déclaré dans les premiers temps de la révolution à cette tribune : l'aristocratie est un mauvais ingrédient en politique. On nous a beaucoup parlé de l'indépendance de l'aristocratie, des grands services qu'elle a rendus, qu'elle pouvait rendre au trône. Je n'ai rien vu de tout cela... Et pour parler de nous, n'est-ce pas l'aristocratie qui a porté les premiers coups au trône ancien ? Je le sais bien, car j'en étais; mais mes amis et moi, nous le faisions dans l'intérêt du peuple, et d'autres le faisaient dans leur intérêt particulier. »

(Chambre des députés, *séance du 6 octobre* 1831.)

(2) On va voir par le tableau ci-après combien était restreinte la part des courtisans dans la liste civile.

Pensions secrètes de la liste civile de Charles X, au-dessus de 200 francs :

Duchesse de Fleury.	6,000 fr.
— de Rohan.	3,000
— de Laval.	6,000
— de Rohan-Chabot.	4,500
— de Narbonne-Lara.	3,000
— de Narbonne-Pelet.	18,000
— de Beauffremont.	20,000
Marquises et comtesses de Bonchamp.	4,000
— — de Boursonne.	4,000
— — d'Alvigny.	3,000
— — de Merfeville.	3,500
— — de Laroche-Lambert.	2,000
— — de Saisseval.	8,000
— — de Tourzel.	25,000
— — de Soucy.	7,000
Marquises et comtesses de Montmorin.	3,000
— — de Donnissens.	8,000
— — de La Roche-Aymon.	6,000
— — de Champlot.	2,000
— — de Polignac.	2,000
— — de Canillac.	3,000
— — de Marguerie.	3,000
— — de Raigecourt.	3,000
— — de Chabrillant.	2,000
— — du Bocage.	3,000
— — d'Aumery.	4,000
— — de Cotte.	9,000
— — de Durfort-Duras.	6,000
— — de Belzunce.	4,000
— — des Écotiers.	3,000
— — de Goursac.	4,000
— — de Fontenilles.	3,000
— — de Mesnard.	3,000
— — de Mesnard.	6,000
— — de Peyrelongue.	3,000
— — de Vaudreuil.	4,000
— — de Gain.	3,000
— — de Gontaut.	4,000
— — de Geslin.	4,000
— — du Roure.	3,000
— — de Posignieux.	3,000
— — de Fournès.	3,000
— — de Poilvilain.	6,000
— — de Colbert.	5,000
— — de Montesquiou.	2,500
— — de Cubières.	3,000

entoure la royauté de quelque éclat; on se posa en philanthrope pour défendre le cerf et le chevreuil : que de superbes paroles contre la faisanderie de Charles X, la plus splendide de l'Europe, contre ces admirables meutes qu'on n'a pu reformer depuis, contre les chenils, les rendez-vous de chasse aux épaisses forêts! Toutes ces paroles faisaient trépigner d'aise. Quelques députés proposèrent de réduire la liste civile à quatre millions (le traitement d'une présidence); les autres, d'amoindrir le domaine de la couronne, de vendre, de morceler les palais et les forêts royales au profit de l'État; plus de six séances furent ainsi consacrées à grandir la popularité de l'opposition aux dépens de la couronne. A la fin de cette discussion, il dut être constaté, pour la masse, que la royauté était une superfétation coûteuse. Un incident révéla cet esprit de démocratie qui rongeait la chambre elle-même : une violente tempête gronda tout à coup à l'occasion de ces deux mots : *roi de France* et *sujets*, que M. de Montalivet avait employés d'une manière étourdie, comme la plupart de ses paroles; nul ne savait moins se contenir pour le bien comme pour le mal.

L'esprit de la nouvelle chambre était profondément révolutionnaire par l'éducation et les formes; si elle craignait l'émeute matérielle, le désordre de rue, elle n'avait aucun instinct de ce que pouvait être un gouvernement monarchique avec les conditions de durée et d'existence, de sorte que les mots et les choses qui sortaient du vulgarisme de la Constituante soulevaient des oppositions. On n'admettait un roi que parce qu'il était citoyen; on voulait un chef des Français, mais nullement un roi de France avec des sujets fidèles et soumis. Tout cela était féodal pour la majorité : les vieilles et saintes dénominations monarchiques soulevaient les âmes. Au moment où M. de Montalivet à la tribune prononça ces mots de roi de France et de sujets, un murmure se fit entendre. — M. *Marchal* : « Il n'y a pas de sujets en France! » — M. *Dupin aîné:* « Il y a un roi cependant! » — M. *Clerc-Lassalle* : « Il n'y a pas de sujets! à l'ordre! à l'ordre! » — Une foule de voix aux extrémités : « A l'ordre, à l'ordre! » — M. *Marchal*, dominant le bruit : « Les hommes qui font des rois ne sont pas des sujets. A l'ordre! » (*Confusion extrême.*) — M. *de Montalivet* : « Messieurs, je ne comprends pas la valeur de l'interruption. » — M. *de Ludre* : « Il n'y a que des citoyens en France! » — M. *de Montalivet* (reprenant les feuillets de son discours) : « Si le luxe s'éloignait de la maison du prince, il serait bientôt banni de la maison de ses sujets. » (*Nouvelle et plus violente interruption aux extrémités*). — M. *de Laboissière* : « C'est une insulte à la chambre et à la nation! » — A droite et à gauche avec force : « Il n'y a pas de sujets! il n'y a pas de sujets! A l'ordre! à l'ordre! » — M. *le président* : « Comme je ne puis entendre dans un sens contraire à la charte l'expression dont l'orateur s'est servi, je ne dois pas le rappeler à l'ordre. » — M. *Marchal* : « Nous protestons contre cette dénomination de sujets. » — M. *Thierry-Poux* : « Allez en Espagne chercher des sujets. » — M. *d'Hérambault* : « Encore si cela échappait à l'improvisation! » — M. *Demarçay* : « C'est un mot à rétracter et non à expliquer. » — M. *Cabet* : « A l'ordre! à l'ordre! » — M. *Beauséjour:* « Nous ne voulons pas être sujets! » — M. *Clerc-Lassalle* : « Rappelez donc l'orateur à l'ordre, monsieur le président. » — M. *le président* : « Silence, messieurs, respectez la chambre, respectez sa dignité. » — M. *Marchal* : « A l'ordre l'excellence! à l'ordre l'excellence! » — M. *Cabet* : « C'est Charles X qui avait des sujets! » (*Le tumulte est à son comble.*) — M. *le président* : « Si le calme ne se rétablit pas, je serai obligé de suspendre la séance. » — A droite : « Eh bien! suspendez! » — M. *de Ludre* : « Il n'y a pas plus de sujets qu'il n'y a de monseigneur. » — M. *le président* : « Si le calme ne se rétablit pas, je serai obligé de me couvrir. » — A droite : « Eh bien! couvrez-vous! » — M. *Thierry-Poux* : « Couvrez-vous, puisque vous ne voulez pas remplir votre devoir! » Les interpellations les plus vives sont échangées entre les extrémités et les centres; le président s'épuise en vains efforts pour rétablir l'ordre et le silence; sa voix se perd au milieu du bruit; il se couvre; une partie des membres des extrémités quittent leurs bancs.

Telle fut la scène qui se passa dans la chambre des députés; je l'ai rapportée, parce qu'elle révèle son esprit, et je dirai même l'esprit du temps; la monarchie était soufferte, elle n'était point admise. A l'école de 1791 appartenait incontestablement la majorité; on allait à l'ordre monarchique par peur de la république, bien plus encore que par la conviction et le sentiment. Ce fut donc une grosse affaire, que cette manifestation de la chambre des députés qui révéla le mauvais esprit des corps politiques; le parti révolutionnaire vindicatif, colère, voulut constater sa force, et protester ainsi contre la couronne. Il se réunit dans une démarche solennelle : 167 membres signèrent un acte, une formule dans laquelle ils protestaient contre les expressions de M. de Montalivet; repoussant la maxime traditionnelle que le roi était la loi vivante de l'État, les députés de la gauche n'admettaient plus qu'il y eût de sujets (1). Cette dé-

Marquises et comtesses de Montaigne.	2,000
— — de Gain-Montagnac.	2,250

Beaucoup de ces familles avaient perdu leur patrimoine dans la révolution.

(1) « Les membres de la chambre des députés qui ont assisté avec douleur aux deux séances des 4 et 5 janvier 1832, dans lesquelles les ministres du roi ont reproduit et essayé de justifier la double expression de *roi de France* et de *sujets du roi*, attestée

marche au fond était moins un vote politique qu'une forme de dénombrement, pour constater les forces dont le parti révolutionnaire pouvait disposer dans une lutte. M. de Lafayette crut devoir joindre une protestation particulière à cette manifestation générale : « Ma santé, dit-il, ne m'ayant pas encore permis d'assister aux séances d'hier et d'aujourd'hui, je prie mes collègues de vouloir bien recevoir mon adhésion à leur protestation contre deux expressions que je regarde comme attentatoires à la révolution de juillet. » Qu'on remarque toute la portée de ces mots : d'attentat aux principes mêmes du gouvernement. La gauche sortait ainsi des voies régulières de la tribune pour entrer dans le domaine des protestations solennelles et menaçantes.

A la suite de ces débats personnels, l'esprit du prince devait être plus particulièrement affecté, bien que la nature l'eût doué d'un grand calme, d'un courage politique qui prenait sa force en lui-même et dans la mission qu'il s'était donnée : nul obstacle ne lui paraissait assez fort pour qu'il ne pût le vaincre ou le tourner avec le temps et la patience; ici on l'avait attaqué dans sa personne, contristé dans ses desseins. Sans doute, le prince était trop éclairé pour s'arrêter à cette distinction de mots, roi de France, ou roi des Français : que lui importait à lui, pourvu que le pouvoir en définitive restât libre dans ses mains? Mais il savait bien aussi qu'à travers toutes ces phrases, toutes ces précautions oratoires, il y avait un sentiment de répulsion, une haine, des souvenirs et des dépits mal déguisés; on saisissait toutes les circonstances pour témoigner de l'opposition à son système personnel de gouvernement.

Ce sentiment d'hostilité se révèle encore dans la discussion détaillée sur la dotation domaniale. M. de Schonen venait de résumer ce débat avec un laconisme un peu dédaigneux pour l'opposition, et qui faisait contraste avec les anciennes habitudes oratoires du rapporteur. Ce fut certes une faute de placer l'expression des sentiments d'exaltation monarchique dans la bouche d'un vieux chef de parti. On allait donc passer aux articles de détails, la dotation spéciale de la couronne, les demeures royales, les beaux palais qui d'origine formaient le patrimoine de la maison de Bourbon, lorsque M. Eusèbe Salverte demande la parole : « A Paris, dit-il, le roi a bien assez des Tuileries; pour la campagne (1), il ne lui faut que Fontainebleau, Saint-Cloud et Meudon; quant au Louvre, propriété de l'État, il deviendra le palais des arts, sous le ministère de l'intérieur. » Versailles, Saint-Germain, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, devaient être vendus, morcelés, ou retourner au domaine national; la vente en serait faite dans les trois mois, et le prix converti en achats de 5 pour 100. Pour l'austère M. Salverte, il aurait fallu sans doute démolir le palais de Louis XIV, ce témoignage des prodigalités et des gaspillages d'un roi absolu : le plomb des bâtiments, l'or des galeries, auraient été d'un grand prix, comme les cloches des églises en 1792. A quoi bon ces splendides parterres, ces parcs immenses, ces eaux jaillissantes en mille cascades? M. Mauguin se chargea de soutenir cet amendement : « Il faut, disait-il, abattre les forêts, défricher et planter ces vastes terrains; sous le rapport financier, remarquez qu'il y a autour de Paris un réseau de forêts qui, réunies à la possession de l'État, pourraient augmenter considérablement ses ressources; que ces terrains, comme bois, n'ont qu'une valeur ordinaire, et que, livrés à l'agriculture, ils acquerraient une valeur immense (2). » — M. *Dupin* : « Lors même que la chambre ne penserait pas convenable d'attribuer à la dotation de la couronne les forêts de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Boulogne, et les autres qui sont aux environs de la capitale, elle penserait certainement que, sous le rapport d'une saine administration publique, le projet de vente, coupe et destruction de ces forêts, ne devrait jamais être admis, même sous prétexte de tirer du prix ou du sol un meilleur produit. »

Alors s'éleva entre M. de Schonen, M. Kératry, M. Laurence, M. de Lameth, une vive discussion : on parla de tout : des gaspillages de Charles X, de ses vastes chasses, de ses écuries (3); et le rapporteur voulut sauver sa popularité en déclamant d'une ma-

par le *Moniteur*, expressions qui ont été rayées de notre charte de 1830, comme inconciliables avec le principe de souveraineté nationale, se doivent à eux-mêmes et à leur pays de protester hautement contre des qualifications qui tendraient à dénaturer le nouveau droit public français; le président n'ayant pas mis aux voix la suppression de ces mots au procès-verbal, la chambre n'ayant pas voté sur cette suppression, ce qui aurait eu pour effet de donner un caractère légal et parlementaire à la présente protestation, les soussignés ont recours à la seule voie qui leur soit ouverte, celle de la publicité, et déclarent protester, en présence de la France, contre les qualifications dont MM. les ministres se sont servis, et contre toutes les conséquences qu'on en pourrait tirer ultérieurement. »

Plus de 130 membres de la chambre apposèrent leur signature sur cet acte.

(1) Le mot *campagne* était si bien placé, ni plus ni moins que s'il s'était agi d'un bourgeois de Paris.

(2) A cette époque M. Mauguin remplissait le tiers des séances par ses longs discours : c'était l'orateur infatigable de l'opposition; sémillant, spirituel, il n'ennuyait point comme M. Salverte.

(3) Les écuries de Charles X coûtaient 500,000 francs, somme moins considérable que celle des écuries du roi d'Angleterre, dont voici le compte :

Livrée.	109,000 fr.
Fourrages.	157,700
Dépenses pour le maréchal ferrant.	30,425
Chevaux.	81,130
Voitures.	100,725
Harnais.	17,550
Sellerie.	47,650

nière un peu triviale contre l'ancien ordre de choses : « Tout le monde le sait, le plaisir unique de l'ex-roi était la chasse ; et, en conséquence, il s'occupait fort peu de ses forêts, de ses baliveaux, de ses futaies ; il n'avait en but que la facilité de courre le cerf plus ou moins commodément dans les allées de chasse, ce qui n'était pas productif et ne pouvait pas l'être. Messieurs, vous sentez que le 25 juillet un mur infranchissable a été élevé entre cette administration dont le personnel a été changé, et celle qui lui a succédé. Rien de semblable aujourd'hui n'aura lieu : une administration toute domestique, tout économique y a succédé ; mais on n'efface pas ainsi les traces d'un passé dévastateur ; il faut donner le temps, et ce temps s'écoulera : il s'en écoulera beaucoup avant que l'administration nouvelle ait réparé les maux qu'a produits l'administration plutôt chasseresse que productive des hommes de Charles X. »

C'était par ces paroles peu élevées que le rapporteur défendait la nouvelle liste civile ; on semblait entendre, comme dans le moyen âge, un clerc de la basoche déclamer contre les gentilshommes, contre les nobles plaisances des castels, contre la générosité des cours plénières. Le rapporteur était-il à la hauteur de la pensée tout artiste de ce prince qui allait entreprendre la restauration de Versailles ? En vain, M. de Montalivet voulut-il faire une distinction entre les rois et les peuples agissant comme particuliers ; en vain il cita la royauté en Angleterre, placée en dehors de tous ces débats ; le ministre se trompait de pays et d'époque ; il n'y avait plus ni respect, ni tradition, ni souvenirs monarchiques. En Angleterre, loin d'abolir l'anniversaire de la mort d'un roi, on conservait la fête funèbre qui rappelait la triste catastrophe de Charles I[er] ; et jamais un ministre n'avait dit à la tribune « que les Stuarts lui faisaient mal au cœur ; » les Stuarts, grande et mélancolique race, frappée par la fatalité, comme la noble branche aînée des Bourbons.

A la suite de ces débats, il fut adopté une singulière manière de voter ; la majorité dut se prononcer sur chaque domaine de la couronne en particulier, conservé ou séparé, par voie de retranchement : ainsi, on posa pour première question : « Le Louvre fera-t-il partie du domaine de la couronne ? » M. de Laborde se prononça pour l'affirmative. Il avait l'instinct de cette admirable vocation du prince pour les choses d'art. « Que voyez-vous sortir de l'administration ministérielle ? Les bâtiments du quai d'Orsay, à peine arrivés au second étage, sont déjà en ruine ; l'arc de triomphe de l'Étoile a déjà usé deux échafandages dont la dépense aurait suffi pour achever le monument. Je pourrais citer une foule de faits qui tous accusent également l'impuissance de l'administration. Il en est de même pour tous les autres arts. Un souverain qui peut attacher son nom et la gloire de son règne à de grandes entreprises, aura une bien autre sollicitude qu'un ministre de l'intérieur, dont l'existence est essentiellement passagère. » — M. *Dubois* (de la Loire-Inférieure) : « La stabilité n'est pas seule nécessaire aux arts ; ils prennent surtout un essor élevé quand les sociétés sont animées de grandes passions et de fortes croyances. L'exposé des motifs ne nous montre d'autre voie de conservation, pour nos richesses d'arts, que dans le patronage de la royauté. Entendez-vous bien, représentants du pays ? » (*Rires ironiques au centre.*) — M. *de Ludre*. « Ils ne veulent pas être les représentants du pays. » — M. *Dubois*, continuant : « On cherche à vous prouver que vous tous ensemble êtes moins puissants à cet égard, que trois ou quatre délégués de la royauté. Oublie-t-on qu'après les déchirements d'une révolution, la nation depuis 1792 jusqu'à 1800, a plus fait pour la splendeur des sciences et des arts que des siècles de monarchie ? » — (Aux extrémités : « C'est vrai (1) ! »

Était-il possible d'avancer un plus grand mensonge historique ? Quel monument reste-t-il debout des époques révolutionnaires ? Tel était pourtant l'esprit de la chambre ; cet esprit, on le vit se manifester dans la faible majorité de dix ou douze voix seulement, le croirait-on ? qui laissa Versailles et Saint-Germain au domaine de la couronne. Il pouvait dépendre du caprice d'une assemblée, d'arracher le palais de Louis XIV à sa haute destination. Au lieu de ce splendide château, de ces appartements éclairés par des milliers de lustres, de dorures, de glaces et de cristaux, vous auriez vu une caserne, un magasin de fourrages, ou un pénitencier militaire (2). Triste et froid esprit de l'époque ! n'est-ce pas assez de voir le vieux château de Saint-Germain détourné de ses traditions historiques, pour n'être plus aujourd'hui qu'un bâtiment d'utilité publique ? Ce petit esprit de la chambre se manifesta encore pour Rambouillet ; déjà on avait disputé pied à pied Versailles et Saint-Germain ; la couronne perdit sa cause pour Rambouil-

Mors et éperons.	3,375
Fouets.	4,125
Lampes, éclairage de gaz.	27,700
Charbon et bois.	31,275
Papeterie.	1,425
Ébénisterie.	4,900
Chandelles et savon.	4,175
Blanchissage.	3,500
Quincaillerie.	1,975
Total.	676,445 fr.

(1) C'était par ces discussions répétées que la chambre procédait ; il n'y avait ni tenue ni réserve.

(2) De 1793 à 1798, Versailles avait servi de caserne et de magasin de fourrages.

let, ses fermes, ses troupeaux formés par Louis XVI et Napoléon (1). La forêt, d'un bon revenu, on voulait la vendre, la dépecer, la livrer aux spéculations particulières et la chambre désira, par ce retranchement capital, faire acte de souveraineté. Rambouillet dut faire partie du domaine de l'État, pour être vendu au besoin parmi les bois que la loi de M. Laffitte permettait de morceler et de diviser. Il ne tint pas non plus à l'insistance de l'opposition que la belle et antique forêt de Compiègne (2) avec son château, ne fût également détachée du domaine de la couronne. « Agissons, disait M. Mauguin, comme feraient de simples propriétaires dans notre position; un propriétaire ne va pas faire des donations somptueuses, lorsqu'il peut à peine suffire à ses propres besoins. Nous devons d'autant moins hésiter à nous imposer des limites, que déjà la couronne est assez richement dotée. Je sais qu'en parlant ainsi, on s'expose à être traité de révolutionnaire par certains orateurs; on dira peut-être que je veux faire venir des pommes de terre dans les Tuileries. Eh bien, oui, messieurs, je suis révolutionnaire, si c'est être révolutionnaire que de vouloir soulager les contribuables; je suis révolutionnaire, si c'est être révolutionnaire que de penser que la dignité de la couronne ne consiste pas dans le nombre des palais et des châteaux qu'elle possède, mais dans l'allégement des charges qui accablent le pays. » — M. *de Schonen* : « La forêt de Compiègne a 30,000 arpents d'étendue, sur lesquels 10,000 de haute futaie. C'est la seule, avec la forêt de Fontainebleau, qui renferme des bois propres à la marine. Messieurs, en les confiant à la couronne, vous vous en assurerez bien mieux l'entretien et la conservation. »

M. *Mauguin* : « Je viens parler économie : ce langage est sévère et il excite rarement des murmures approbateurs. Ce n'est cependant pas une raison pour y renoncer. Est-ce que jamais l'État a dilapidé? Non, certes, toutes les dilapidations du domaine ont été faites sous les rois; elles sont toujours venues des courtisans, et si les courtisans n'arrachent plus de domaines, ils arrachent maintenant des pensions; or, ces pensions, ce sont encore les contribuables qui les payent. »

Cependant, pour Compiègne, la chambre se montra plus favorable, et on l'accorda après un vote douteux. Aucun de ces orateurs populaires ne remarqua que la richesse de ces villes, de ce village ou hameau, tenait précisément à la splendeur des palais de la couronne. Que seraient Versailles, Saint-Cloud, sans les demeures royales? Fontainebleau, Compiègne ne doivent leur grandeur qu'aux résidences des rois, et nul aujourd'hui ne parle plus de Rambouillet que pour rappeler les solennelles et tristes abdications de Charles X et du Dauphin et les dévastations de la multitude.

La majorité de la chambre fit acte de souveraineté, en détachant du domaine de la couronne à Paris, la grande aumônerie, l'hôtel du grand veneur, la Monnaie, l'hôtel des gardes, les bâtiments du Conservatoire, même le château et le parc de Bagatelle. « Vous allez donc vendre Bagatelle? s'écria un député. — Et pourquoi pas?... répond-on de toutes parts. — Oui, Bagatelle sera vendue. — Et aussi le Théâtre-Italien, » dit M. de Marmier. Et alors le très-austère M. Dupin s'écrie : « Moi, je m'oppose, comme député, à ce qu'on établisse aucun contact entre les théâtres et la liste civile, contact funeste, qui n'aboutit qu'à donner des loges à l'antichambre. » — M. *Debelleyme* : « Mon avis est de distraire la salle Favart de la liste civile. C'est par occasion que j'ai fait l'observation qu'il valait mieux faire des sacrifices pour un spectacle français. La salle Ventadour a été bâtie par la liste civile qui y a dépensé quatre millions, et elle a été vendue à M. Boursault; encore s'est-on trouvé bien heureux de la vendre deux millions. » — M. *Dupin*. « Il y a encore une observation à faire. C'est que les comédiens ont été ruinés du moment que leurs affaires ont été faites par un gentilhomme de la chambre. » Toute cette partie de la majorité s'en donnait à l'aise quand elle pouvait déclamer contre la cour, les gentilshommes, et indirectement contre la splendeur de la royauté : on aurait dit une jalousie contre les formes, la splendeur, apanage naturel des classes supérieures. Avec la direction des arts, on enlevait à la liste civile le pavillon de la Muette au bois de Boulogne, la forêt de Bondy, les dépendances de Saint-Cloud, de Versailles.

Ce fut ensuite avec des préventions infimes et un esprit méticuleux que fut abordée la question véritablement difficile de l'apanage d'Orléans : serait-il réuni ou distinct? M. Mauguin combattit la théorie de la séparation, tandis que le système de la commission fut défendu par M. Dupin avec une véritable érudition historique. Sur la nature des apanages, M. Salverte avait fait avant lui de l'histoire, et M. Fulchiron l'avait repris en érudit. Ensuite vint la discussion sur le mobilier de la couronne; l'un veut qu'on distribue les statues, les tableaux, les livres entre les départements; l'autre espère qu'on rendra à la bibliothèque nationale les camées antiques que Napoléon en avait distraits pour son usage : que faut-il statuer sur les pensions de la liste civile? que fera-t-on de la caisse des vétérans? Ces malheureux pensionnaires dont

(1) La bergerie royale de Rambouillet était toute dépendante du château. On sait que c'est là où mourut François I[er], en 1547. Voyez mon livre sur *François I[er] et la Renaissance*.

(2) La forêt de Compiègne contient 28,000 arpents; son château si splendide fut construit par Louis XVI, sur de très-larges proportions. Napoléon l'embellit pour Marie-Louise.

la grande majorité n'a pas 500 francs de revenu, seront-ils privés de leurs moyens d'existence? Enfin un vote de la chambre déclare que les forêts de la couronne seront administrées d'après le code forestier.

Les questions domaniales résolues, la chambre doit décider quelles sommes recevra le roi à titre de liste civile (1). Dans la commission, ce chiffre a été fortement débattu; quatre membres demandent quatorze millions, quatre autres douze millions 500 mille fr. A la chambre, une multitude d'amendements se formulent; chacun diminue le chiffre à raison de la popularité qu'il veut acquérir. M. Giraud propose douze millions, M. Caminade huit, M. Salverte six, M. de Ludre quatre. M. Casimir Périer vint soutenir le chiffre de quatorze millions, avec une timidité extrême, dans la crainte de compromettre la position ministérielle; appelé à la tribune, le ministre se jeta dans ces déclamations infinies qui l'entraînaient souvent à rechercher sa popularité aux dépens de la restauration. M. Périer savait rarement parler sans irritation et sans menaces, et ce n'était pas la première fois que sa colère compromettait les questions. Ce débat en fut un nouvel exemple; on mit aux voix les divers chiffres, en commençant par le plus élevé; celui de quinze millions fut rejeté, celui de quatorze également; enfin la chambre arrêta la liste civile aux douze millions proposés par M. Giraud.

Dès lors la discussion marcha avec rapidité vers le vote définitif. La dotation du prince royal fut présentée sous plusieurs formes; M. Lepelletier d'Aulnay voulut la fixer à 500,000 francs en argent avec le parc et le domaine de Rambouillet : c'était une manière de corriger le vote étourdi de la chambre qui, en arrachant Rambouillet à la couronne, avait ruiné la population de cette petite ville. M. de Schonen, pour reconquérir la majorité, invoqua de tristes souvenirs! « Je respecte toutes vos décisions, bien que je ne m'y associe pas toujours, dit-il. J'ai vu avec peine Rambouillet distrait de la dotation de la couronne. Il me semble que Rambouillet offre des souvenirs qui ne devraient pas être, après dix-huit mois, effacés de la mémoire de cette chambre. » — *Aux extrémités :* « Il a été le tombeau d'une monarchie parjure! » — *A droite :* « Qu'est-ce que cela prouve? » — M. *de Schonen :* « Quand je l'ai vu s'échapper du domaine de la couronne, j'en ai éprouvé un vif sentiment de peine pour la révolution de juillet. Au reste, il ne s'agit nullement de revenir sur un vote, mais de constituer une dotation au prince royal. La commission a demandé un million, un membre de cette chambre propose de réduire cette somme à 500,000 fr., et d'ajouter le domaine de Rambouillet; je crois qu'en adoptant cet amendement, vous ferez une chose juste et patriotique. »

Tel était l'esprit de l'époque; le plus beau souvenir de Rambouillet, c'était d'avoir servi de tombeau à une dynastie! Cet enthousiasme, au moyen duquel on cherchait à reprendre la popularité, ne réussit pas, et M. Dupin, avec son langage positif et sa fausse rudesse, combattit le retour de Rambouillet à la couronne : « J'ai pensé, disait-il, qu'à l'âge du prince, il était peu convenable de lui donner les embarras d'une gestion. Il faut qu'il complète son éducation, qu'il étudie les sympathies des peuples, car les princes ont besoin d'être les plus habiles pour être forts. Qu'il passe donc des revues, qu'il voyage pour connaître l'opinion publique, qu'il donne aux malheureux, si vous lui en fournissez les moyens, et qu'il s'essaye ainsi à la gestion d'intérêts plus importants. Mais qu'on ne lui donne pas de domaines à administrer, parce qu'il serait tout de suite assailli par une foule de solliciteurs qui lui demanderaient des places de gouverneur, de veneur, et toutes les fonctions que réclame l'aristocratie de cour. Plus tard, quand il contractera une alliance conforme aux intérêts de la France, quand il deviendra chef de famille, la chambre verra si elle doit donner un manoir à la famille nouvelle. Jusqu'alors, ce qu'il faut, c'est une dotation en argent. Quant au chiffre, je n'ai rien à dire, la chambre aura à se prononcer selon qu'elle jugera convenable. »

Désormais plus rien d'élevé ni de poétique : un roi bourgeois, un prince royal sans prestiges; les démocrates avaient raison de dire qu'on marchait à la république, si ce n'est dans les intérêts, au moins dans les formes et les idées. On se hâta sur les points de détail pour arriver à cet article tout financier qui donnait un bill d'indemnité pour les 1,500,000 francs par mois, touchés jusque-là au trésor par la liste civile d'après l'évaluation de dix-huit millions (le taux de M. Laffitte). Cette perception n'était pas régularisée; à l'origine de la révolution de juillet, il y avait en des pactes secrets, des transactions dont l'histoire révélera un jour les mystères. Lorsque les tempêtes publiques seront apaisées, il sera bon de voir les listes, sans doute conservées, des hommes qui recueillirent le fruit de longues luttes parlementaires. On a récemment trouvé un document bien curieux; c'est la liste des gratifications accordées par Henri IV, lors-

(1) Voici un aperçu des diverses dotations des États constitutionnels de l'Europe avant 1830.

Grande-Bretagne.	27,500,000
France.	25,000,000
Pays-Bas.	5,450,000
Bavière.	6,460,750
Wurtemberg.	2,592,700
Grand-duché de Bade.	2,372,925
Grand-duché de Hesse.	1,803,650
Royaume de Suède.	3,183,425

que Paris se rendit après la Ligue (1); les plus fougueux ligueurs firent leur marché; des patriotes le firent-ils également après la révolution de juillet? Quelques-uns des plus exaltés reçurent-ils de l'argent, soit pour échapper à une catastrophe commerciale, soit pour servir leurs passions, quelques-uns encore pour payer leurs dettes? Quand la mort aura passé sur nos têtes, et qu'elle permettra la vérité absolue sur notre génération, on verra, hélas! qu'elle ne fut ni plus pure ni plus désintéressée que la génération de Henri IV. Je suis loin de censurer toutes ces misères; un gouvernement n'est pas un professeur de morale. Quelquefois ces moyens servent l'ordre public; il ne faut pas que le pouvoir dédaigne les choses mauvaises, quand le résultat en est bon; en politique, ce ne sont pas toujours les causes, mais les effets qu'il faut voir. Et lorsque les résultats sont salutaires, il ne faut pas demander un compte trop sévère des moyens.

A travers tous ces incidents, il serait bien difficile de définir exactement le véritable esprit de la chambre nouvelle dans cette première session. Toutefois une majorité forte se groupait incontestablement pour les questions d'ordre matériel; elle devait soutenir M. Périer pour le maintien de la paix et de la sécurité du pays. En même temps cette majorité, pleine de petits préjugés, ne savait jamais s'élever aux questions sociales; indifférente en matière religieuse, empreinte d'une mauvaise éducation, elle était infailliblement dominée par tout orateur qui savait jeter quelques mots contre la restauration, la vieille monarchie et les institutions politiques des époques finies. La royauté, elle ne la comprenait pas dans sa splendeur; la force du pouvoir, elle ne la sentait que d'une façon matérielle à la manière de l'empire; elle recherchait la popularité par tous les moyens, les économies étroites, les suppressions mal réfléchies, et les votes qui constataient à la fois son esprit mesquin et son opposition avec la dignité de la couronne. C'était une majorité juste entre M. Dupin et M. Laffitte, sans idée générale de gouvernement, et plus ou moins sous l'empire de ces généralisations de la Constituante et de la Législative dont M. Barrot était l'expression. C'est pour cela que, tout en n'aimant pas M. Périer, elle le secondait, parce qu'il y avait dans le président du conseil un peu de toutes ces qualités et de tous ces défauts. Il fallait qu'elle passât d'abord sous cette rude main, pour se façonner ensuite aux idées véritablement conservatrices prises dans l'ordre moral de la société.

CHAPITRE LI.

RÉVOLTE DES CLASSES PROLÉTAIRES ET TRAVAILLEUSES.

Caractère de la révolution de juillet. — Conséquences d'émancipation. — Les travailleurs. — Les prolétaires. — Le vieux régime. — L'idée de corporation. — La nouvelle économie sociale. — Les économistes. — Les saint-simoniens. — Causes de la misère publique. — Les grands centres. — Les machines. — Les octrois. — La concurrence. — La police. — Esprit des travailleurs. — Premières émeutes. — La politique s'en empare. — Exemple des grandes insurrections en Angleterre. — Troubles de Bristol. — État spécial des ouvriers de Lyon. — Les tarifs. — Médiation. — Les autorités. — Journées des 21 et 22 novembre. — Lutte des ouvriers. — Le préfet. — Le général. — Organisation municipale de la ville de Lyon. — Retraite des troupes. — Craintes du gouvernement. — Les villes manufacturières. — Le duc d'Orléans et le maréchal Soult à Lyon. — Traité et capitulation. — Conséquences. — Destitution de M. Dumolart. — Système militaire des fortifications. — Débats devant la chambre. — État de la question des prolétaires.

(OCTOBRE 1831 A FÉVRIER 1832.)

Si l'histoire sérieuse ne peut sanctionner toutes les admirations de parti pour les vainqueurs de juillet, elle doit reconnaître un fait aujourd'hui acquis à la vérité : c'est que dans cette multitude des ardentes journées, où se mêlaient tant de repris de justice, tant de rebuts de la société, il y avait aussi de braves et dignes ouvriers, pleins d'honneur et de courage : jeunes hommes qui combattaient et mouraient pour des idées saintes, la liberté et la patrie. Dès lors, une fois la victoire obtenue, le gouvernement devait élever au premier de ses devoirs la nécessité impérative de s'occuper de ces classes travailleuses, les actifs instruments de son triomphe; d'ailleurs, n'était-ce pas la démocratie qui avait vaincu le système de la restauration? n'était-ce pas pour elle que le canon de juillet avait fait retentir sa formidable voix? et, comme une bonne et puissante mère, la démocratie, aux larges mamelles, ne devait-elle pas allaiter des myriades d'enfants? Le cœur n'aurait-il pas parlé, que la politique imposait au pouvoir d'assurer à l'ouvrier une position plus sûre, plus commode, parce que cette position il l'avait conquise par un glorieux effort et au prix de son sang.

Il résultait donc de la révolution de juillet la nécessité de plusieurs concessions aux ouvriers, aux prolétaires. Ils se disaient émancipés, libres, vainqueurs; c'était grand sans doute, mais fort insuffisant; il fallait organiser la classe laborieuse; créer pour elle une hiérarchie de devoirs et d'obéissance, un esprit de soumission et de règle. Sous l'ancien régime, l'ouvrier étant corporé, sauf quelques abus attachés à la difficulté de la maîtrise et du chef-d'œuvre, il y

(1) J'ai publié ce curieux document dans mon travail sur la *Ligue et Henri IV*; il a transpiré beaucoup de choses sur les ligueurs républicains ou patriotes de la révolution de 1830, et l'historien des siècles futurs pourra faire le même travail que j'ai fait sur nos guerres civiles : des noms propres ont été même cités dans les biographies.

avait un grand avantage de moralisation et d'ordre dans ces grands corps d'ouvriers qui, sous l'image de leur saint patron, accomplissaient leur œuvre (1) : enfant dans les écoles, jeune homme dans les ateliers, vieillard dans les maisons de retraite, que les corporations elles-mêmes organisaient, hélas! si la jeunesse de l'ouvrier est forte, sa décrépitude est bien faible, bien isolée; et ces mutuels secours donnaient une double existence à l'homme physique et moral. Les corporations, sous l'ancien régime, étaient une forme et un modèle admirables qui s'étaient créés au moyen âge: elles y avaient joué un rôle historique considérable!

L'Assemblée constituante, si folle tête politique, fit table rase de ces garanties mutuelles que le temps avait constituées; sous l'action des idées de Rousseau et de la souveraineté du peuple, elle ne voulut plus voir que le gouvernement délégué d'une part, et des unités isolées, obéissantes de l'autre : elle abolit donc les jurandes, les maîtrises, les corporations; chacun fut libre de faire ce qui lui plaisait, de se poser ouvrier dans un état, maître dans un autre (2) : de là naquirent la confusion, la misère : la confusion, premier principe de l'émeute; la misère, plaie profonde de l'ouvrier n'ayant aucune ressource pour la maladie, aucune protection pour ses droits, nulle distraction morale et sainte dans ses devoirs; on lui donna en échange la barrière, l'ivresse, quelques théâtres immondes exploitant ses émotions ou ses passions mauvaises. Cette école de la Constituante avait eu ses formules, ses défenseurs dans les économistes anglais, faiseurs de théories dont l'action fut si pernicieuse sur la société. Aussi l'empereur Napoléon, avec son admirable instinct, comprenant tout ce qu'il y avait de stupide, de dangereux, dans l'école de la Constituante, passa sa grande vie d'ordre et de pouvoir à la démolir (3) : entouré des hommes du XVIII[e] siècle, il n'osait pas toujours aller jusqu'au bout; mais toutes les fois qu'il pouvait, sans trop les heurter, suivre les belles impressions de son esprit, il le faisait avec joie. Et ce fut en vertu de ses idées que furent organisées les corporations de Paris, les bouchers, les boulangers, les forts de la halle, les charbonniers, dont les statuts furent copiés sur ceux de l'ancienne constitution. Si, pour ne point heurter les niais préjugés de quelques philosophes du conseil d'État, il n'osa point empreindre ces corporations de l'esprit religieux qui les faisait grouper sous une bannière et processionner dans la cité, il garda de cette organisation le système des syndicats, avec ses règles, ses formes; et désormais on n'eut plus à craindre le désordre, les émeutes dans ces différentes associations, régularisées par les lois et les ordonnances de police.

Les causes premières de la misère des ouvriers résultaient de plusieurs sources, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient inexorables; la première c'étaient les machines, qui, par une production invariable, démesurée, rendaient la concurrence de la main-d'œuvre impossible. Si on les brisait, d'autres à côté produiraient davantage et à meilleur marché; si on les gardait, le prix du travail devait diminuer, car la main de l'homme était bien faible à côté de ces grands bras, de ces leviers de fer; les manufactures réunissant autour d'elles une grande population, devenaient bientôt des centres de cités; de là donc, cherté de loyer, excessive élévation du prix des vivres, puis la plaie des octrois qui enlevaient à l'ouvrier un tiers de son salaire. Dans ces causes était le principe de ces misères profondes, générales, étendues partout, et que la révolution de juillet elle-même était dans l'impuissance de guérir. Comme elle ne pouvait avoir la prétention d'opérer une révolution sociale, ceux qu'elle élevait à la tête du gouvernement étaient précisément les cœurs les plus inflexibles pour les ouvriers; elle plaçait au pouvoir les grands manufacturiers, les négociants, les forts producteurs, les capitalistes, les banquiers, embarrassés eux-mêmes par la concurrence qu'on leur faisait partout, et véritables colons impératifs de ces nouveaux esclaves dans les colonies de Mulhouse, Lyon, Rouen, Saint-Étienne, Roanne (4).

Cette situation du travail avait fait naître comme toujours en France des milliers d'écrits, des théories, des systèmes; chaque idée ne fournit-elle pas des ballots de volumes, et n'en sommes-nous pas assourdis? On se voua dès lors à l'économie politique, science creuse, puérile, sans base, et il en sortit trois écoles : les économistes purs, élèves de M. Say, qui se mirent à faire des brochures, des discours sur la libre concurrence de l'industrie; puis d'autres théoriciens qui voulurent organiser le travail; et leurs idées ne furent que des répétitions infinies de ce qu'on n'osait pas avouer, à savoir : « que la corporation du moyen âge était une excellente chose; que l'Assemblée consti-

(1) Le travail contre les corporations avait commencé au XVIII[e] siècle, et l'école fatale de M. Turgot démolissait chaque jour le système de protection mutuelle entre les ouvriers.

(2) Le grand motif donné par l'Assemblée constituante contre les corporations, c'est qu'il ne fallait pas qu'il y eût d'obstacle entre la souveraineté et l'unité, entre le pouvoir et les masses.

(3) Tous les décrets de l'empereur Napoléon ne sont qu'une guerre violente déclarée aux idées de la Constituante; s'il avait développé son règne, ses décrets peu à peu auraient aboli le Code civil, ce qu'il avait commencé de faire par les majorats, les substitutions; il serait même arrivé au droit d'aînesse!

(4) J'ai parcouru bien souvent les ateliers des manufactures, des grandes fabriques, et les souffrances des classes ouvrières y sont plus grandes que celles des prisonniers dans les maisons de détention. Ce doit être l'étude journalière des pouvoirs de l'État.

tuante avait étrangement erré en abolissant ces secours mutuels de moralisation et de richesse que se prêtaient alors les ouvriers; et que, sous d'autres formes, avec d'autres paroles, il fallait se hâter de revenir au passé aboli. » La seconde école, celle des saint-simoniens, voulait trouver un remède à la misère des prolétaires et des ouvriers dans la meilleure répartition des capitaux et des œuvres; et comme le père suprême, M. Enfantin, avait jugé le temps arrivé de mettre en activité la pensée saint-simonienne, il venait de jeter dans le public, de concert avec MM. Olinde Rodrigues et Michel Chevalier, un prospectus d'exploitation industrielle fondée d'après la doctrine saint-simonienne (1), avec des myriades d'actions, un papier-monnaie, sorte d'opération mercantile qui appelait la répression des tribunaux. Cette nouvelle phase de l'ère saint-simonienne amena la séparation d'une fraction de la secte, qui, sous M. Bazar, proclama son *protestantisme* contre le père commun. Cette tentative industrielle de l'école saint-simonienne fut l'origine première de ce débordement d'actions et de jeux de bourse, qui, loin de grandir les œuvres et le salaire de l'ouvrier, portèrent les capitaux vers l'agiotage.

Enfin il est incontestable qu'avec la prétention de théorie et d'enseignement pacifique, les saint-simoniens avaient jeté dans l'esprit des ouvriers un besoin de raisonnement et de turbulence capable de troubler l'ordre et la hiérarchie du travail. Restaient les phalanstères de l'école fouriériste; or leurs théories si singulières pouvaient-elles prêter le moindre appui aux souffrances des classes inférieures? Que leur offrait-on pour secourir leur misère, pour multiplier les travaux réels? Rien; ces doctrines, au contraire, faisaient peur à la propriété. Les capitaux se resserraient à l'aspect de ces théories menaçantes, la confiance s'éloignait de toutes les grandes entreprises, les opérations vivaient au jour le jour, et l'on a vu que le gouvernement de juillet avait été obligé d'ouvrir de grands ateliers d'État, de commander des travaux d'une portée facile, pour occuper les bras inactifs. De tels efforts ne pouvaient durer; un gouvernement, quel qu'il soit, n'a jamais ni assez de moyens ni assez de travaux réels pour occuper des populations entières; il faut le commerce actif, vigilant, intéressé. De là cette attitude sombre et menaçante des ouvriers, cet esprit d'émeutes qui poursuivait sur la place publique la force et la considération du gouvernement. Il y a au cœur de l'ouvrier un sentiment de justice qui lui fait rarement accepter l'insurrection et le désordre lorsqu'il travaille et qu'il voit le gouvernement s'occuper de lui; mais quand la misère le ronge, alors les partis peuvent s'emparer de ces esprits crédules et les faire servir comme instruments à une révolution.

Pendant toute une année des émeutes avaient grondé, les unes pour briser les machines, les autres parce que le salaire n'était pas en rapport avec les besoins : ici, des femmes échevelées; là, des hommes aux bras nus, dans les localités provinciales comme à Paris, le centre commun. Partout un malaise inouï se révélait au moindre prétexte, par des émotions soudaines, et on avait vu éclater de véritables insurrections dans plusieurs grandes cités, à Toulouse, à Nîmes, à Strasbourg. Pour les hommes de réflexion et d'étude, il paraissait constant que la révolution de 1830, comme celle de 1789, avait substitué l'association désordonnée des clubs à l'ancienne et sainte corporation des ouvriers. Depuis longtemps cette lutte entre l'ouvrier et l'état social devait fixer l'attention des penseurs; mais on ne croyait pas qu'elle produirait des maux soudains et rapides. Comme par un de ces coups de foudre que de temps en temps lance le télégraphe, le 23 novembre au soir, une dépêche télégraphique, conçue en termes laconiques, arriva chez M. Casimir Périer, semblable aux lettres de feu du festin de Balthazar : « Une insurrection vient d'éclater à Lyon, parmi les ouvriers (2) »; le télégraphe s'était ensuite arrêté, les brumes d'automne avaient empêché la fin de la dépêche. Pour se

(1) Le gouvernement commençait alors à prendre des mesures répressives contre les saint-simoniens; voici à ce sujet une curieuse lettre du directeur du *Globe*, sous la date du 22 janvier 1832 :

« Aujourd'hui à midi, notre père suprême, Enfantin, et notre père Olinde Rodrigues, chef du culte, se disposaient à se rendre à la salle Taitbout où ils devaient présider la prédication, et où tous leurs fils réunis les attendaient, lorsqu'un détachement de gardes municipaux, conduit par un commissaire de police, s'est présenté rue Monsigny, n° 6, les a empêchés de sortir et a interdit toute communication de la maison avec l'extérieur. Pendant ce temps, M. Desmortiers, procureur du roi, et M. Zangiacomi, juge d'instruction, accompagnés de gardes municipaux et de troupes de ligne, se sont rendus à la salle Taitbout, où l'assemblée tout entière ignorait ce qui se passait. M. Desmortiers a signifié au prédicateur Barrault, qui se tenait dans le foyer, que la prédication ne pouvait avoir lieu et qu'il venait enjoindre à la réunion de se dissoudre. Barrault, suivi des membres présents de la hiérarchie, s'est transporté avec les agents de l'autorité judiciaire dans la salle où se trouvait une assemblée nombreuse, en partie composée de dames dont l'aspect a paru beaucoup étonner M. le procureur du roi... Ainsi a commencé contre nous la persécution. Nous ne l'avons point provoquée, mais nous l'acceptons avec calme, persuadés que, grâce à nos efforts, et grâce à l'appui de tous les hommes généreux, ces poursuites, que rien ne justifie, accéléreront la vitesse de la propagation de notre foi.

« Le directeur du *Globe*,
« MICHEL CHEVALIER. »

(2) « Le gouvernement a été informé, par une dépêche télégraphique, que des désordres graves, occasionnés par les réclamations des ouvriers en soie, ont éclaté à Lyon. L'état de l'atmosphère ayant mis obstacle à de nouvelles communications télégraphiques, et aucun courrier ne pouvant encore être arrivé, on ignore les détails de ces événements. »

(*Moniteur*, 24 novembre 1831.)

faire une idée de l'importance et de la gravité de cette nouvelle, il faut connaître et apprécier l'esprit des départements où l'insurrection éclatait, se rendre compte de l'état des ouvriers, de leurs besoins. Le gouvernement savait que l'esprit du peuple dans cette partie de la France n'avait rien de rassurant pour lui; dans tout le Midi il avait fallu, pour contenir le parti jacobin, le lancer, pour ainsi dire, contre les royalistes, et cette nécessité impérative avait malheureusement grandi l'opinion révolutionnaire. Telle était la situation de Marseille, Aix, Valence, Toulon, Montpellier, Toulouse, et surtout l'opinion de Grenoble, la ville patriotique, mais insubordonnée. A Lyon, l'esprit bonapartiste avait d'immenses ramifications; le nom de l'empereur faisait vibrer toutes les âmes, et c'était là où devait naturellement se placer le centre d'un mouvement impérialiste (1).

C'eût été pourtant mal voir, mal apprécier le caractère du mouvement insurrectionnel de Lyon, que de le lier trop particulièrement à des questions politiques; son véritable sens était tout prolétaire, d'ouvriers à maîtres; l'action, en un mot, de la manufacture sur le travail, le résultat de la secousse que les transactions commerciales avaient subie depuis la révolution de 1830. Les ouvriers avaient devant les yeux des exemples funestes; les émeutes victorieuses de juillet, les tentatives soudaines et bruyantes à Bristol en Angleterre (2), où une populace animée venait de se porter sur les manufactures. Rien de comparable à cette sauvagerie de la populace anglaise, le gaz éteint tout d'un coup et, dans cette obscurité, des masses sinistres de populations, enivrées de liqueurs fortes et qui se portaient à tous les excès. Ainsi était Bristol; Londres se trouvait menacée dans ses richesses: la lutte commençait; quel terme pourrait-elle avoir? A Lyon, toutefois, elle s'était d'abord régularisée, comme une querelle sérieuse entre les maîtres et les ouvriers, discutée comme un traité; cette régularité tenait évidemment aux mœurs, aux habitudes religieuses des canuts de Lyon, population d'ouvriers qui s'élève à plus de 90,000 âmes, sur un point très-resserré.

Le commerce de Lyon embrasse plusieurs industries, mais pour une seule, il possède une immense supériorité; les soieries forment sa richesse, et nulle cité ne peut entrer en concurrence pour ses tissus brochés. Depuis la révolution française néanmoins, la Suisse et l'Allemagne s'étaient posées en rivales: à Crevelt et à Zurich, des manufactures considérables s'étaient établies. Si leurs produits n'avaient ni le fini de la soierie lyonnaise ni ses ravissants dessins, ses éclatantes couleurs, titre de sa supériorité partout; pour les soies ordinaires, Crevelt et Zurich pouvaient entrer en lutte et porter à meilleur compte, sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique, des tissus de soie. Cette facilité du bon marché provenait de ce qu'il était permis aux fabricants de payer les ouvriers un plus bas prix (la dépense de ces ouvriers était plus de la moitié moindre); nul impôt, nul octroi, loyer à bon marché et nourriture facile; avec 75 centimes, en Suisse, le travailleur pouvait vivre presque dans l'aisance, tandis qu'à Lyon, 3 francs étaient une somme à peine suffisante pour l'ouvrier et sa famille. La révolution de juillet, en restreignant les dépenses de luxe, avait naturellement diminué ou éteint même la consommation des riches étoffes, et les magasins des manufactures se trouvaient remplis de marchandises.

Dans ces circonstances difficiles pour les producteurs, les ouvriers de Lyon demandèrent néanmoins aux maîtres une augmentation de salaire; il n'y avait jusque-là rien de confus, de désordonné dans ces exigences. Pour s'expliquer ce que c'est qu'un canut à Lyon, il faut savoir qu'il n'y a pas, comme dans les autres villes, des centres d'ouvriers groupés dans une manufacture; chaque maître ouvrier a un ou plusieurs métiers chez lui, et il emploie comme associés deux ou trois compagnons qui partagent son salaire. Chaque mesure d'étoffe a son prix; en temps ordinaire il est fixé de gré à gré entre le manufacturier et le maître ouvrier par une convention libre, spontanée, et c'est cette convention que les ouvriers voulaient rendre fixe en imposant un tarif réglé d'avance. Tel fut l'objet d'un premier débat; vers le mois d'octobre le tarif fut discuté par des délégués, sans l'intervention du tribunal des prud'hommes; il y eut des réunions, des coalitions (3). Les chefs de manufacture ne se plaignirent pas d'abord; ils avaient crainte d'ir-

(1) Ainsi le pensait le prince de Metternich, et il aurait placé à Lyon le siége d'un mouvement avec le duc de Reichstadt pour chef, au cas de guerre par la propagande.

(2) « Londres, 31 octobre 1831.

« Une émeute, qui a coûté la vie à plusieurs personnes, vient d'avoir lieu à Bristol. Au *Mansion-House* ou hôtel de ville, le peuple engagea un combat contre les constables; ceux-ci tuèrent un individu dans la foule et arrêtèrent quelques mutins; mais ils furent délivrés par le peuple; sa fureur se dirigea alors contre l'hôtel de ville; toutes les croisées de la façade furent brisées. A l'aide de barres de fer et de leviers, on força ensuite l'entrée et on mit en pièces lustres, glaces et meubles des salles de réception. A la fin trois détachements de cavalerie arrivèrent et mirent fin au pillage. Vers huit heures du soir il se forma de nouveaux attroupements, mais ils furent dispersés par les dragons. Le lendemain, dimanche, une foule d'ouvriers des mines arrivèrent dans la ville; l'attroupement assaillit la cavalerie qui reçut alors ordre de tirer, et le peuple s'arma pour repousser la force par la force. Toute la ville s'est alors levée en masse; on a forcé la prison, et après avoir laissé en liberté tous les détenus, on y a mis le feu. Le 14e régiment de dragons, qui a tiré sur le peuple, a été chassé de la ville, et le 3e fraternise avec les bourgeois. La ville est au pouvoir d'une populace en fureur...

(3) Ces réunions étaient signalées : « Depuis plusieurs années,

riter l'ouvrier si vivement ému depuis la révolution de juillet : restait à voir comment l'autorité régulière agirait à l'égard du nouveau tarif.

Lyon avait alors pour préfet M. Bouvier-Dumolart dont les opinions, un peu impérialistes, s'étaient mêlées aux événements des cent-jours et à la chambre des représentants. Ces opinions étaient agréables au peuple lyonnais, toujours très-dévoué aux idées bonapartistes. A une administration douce et discoureuse M. Dumolart joignait une tempérance de caractère qui le poussait toujours aux transactions. Il faut être juste, à ce temps les fonctionnaires étaient fort embarrassés en présence des pouvoirs et des masses; on sortait d'une révolution qui avait légitimé une violente émeute; or, pour éviter toute collision, que n'aurait pas fait un préfet? Ne fallait-il pas respecter ce peuple souverain triomphant à Paris? Il y avait donc un entraînement de popularité qui devait, sous plus d'un rapport, porter les préfets à tenter toute conciliation possible. C'est pourquoi, dans le débat entre les maîtres et les ouvriers, M. Dumolart intervint d'une manière bienveillante pour sanctionner une transaction. Le tarif lui avait été soumis, il en avait en quelque sorte approuvé les clauses, et lorsqu'il fit connaître à Paris cette transaction, il lui fut écrit de ne rien heurter, tout en laissant tomber le tarif en désuétude.

Mais ce n'était pas là le compte des travailleurs qui avaient pris le tarif au sérieux et qui en demandèrent l'exécution. La loi répressive ne permettait pas cette concession; les fabricants refusèrent, et le préfet se trouva dans un grand embarras : pour quelle cause se prononcerait-il? A Lyon, trois autorités se trouvaient chargées du gouvernement et de la police de la cité : l'autorité municipale divisée en mairies, Lyon, la Croix-Rousse, Vaize, la Guillotière; celles-ci étaient à la tête de la garde nationale organisée avec de si singuliers éléments alors, que plus d'un tiers se composait d'ouvriers et de contre-maîtres; le préfet ensuite, chef de l'administration et conciliateur par excellence; enfin l'autorité militaire confiée pour la division au général Roguet, et pour le département au maréchal de camp de Fleury. Les forces militaires ne s'élevaient pas au delà de 6,000 hommes répartis sur les hauteurs de la cité et dans les faubourgs. Le général Ordonneau venait d'être désigné chef de la garde nationale, et ce choix avait été salué par la classe travailleuse.

La fermentation était profonde partout : les ouvriers demandaient à grands cris l'exécution du tarif et les manufacturiers s'y refusaient; de là un premier conflit : la journée du 20 novembre fut triste, mais elle ne fut que le prélude des excès du lendemain; réveil d'autant plus terrible que la lutte se fondait sur deux intérêts vivaces, la misère des ouvriers et la ruine des fabricants; pour être juste envers les manufacturiers, le tarif tuait les produits et en rendait la vente et le débouché impossibles. Pendant la nuit, les travailleurs s'étaient recrutés de tous les prolétaires des montagnes et de la vallée; des barricades avaient été construites, les ouvriers étaient décidés à une résistance désespérée, et par un mouvement spontané, contagieux, la plupart des bataillons de la garde nationale, composés d'ouvriers, avaient passé aux insurgés (1). Dès cette première matinée on pouvait à peine compter sur un tiers de cette milice organisée.

Qu'allaient faire les troupes en présence de cette émeute, délaissées comme elles l'étaient par la garde nationale? Les ouvriers venaient de se retirer sur le sommet de la Croix-Rousse et sur les autres hauteurs qui environnent Lyon; le préfet et le général Ordonneau s'entendirent pour se rendre sur ce nouveau mont Aventin, afin de haranguer eux-mêmes les travailleurs et d'éviter ainsi une plus forte collision. Le préfet et le commandant s'étaient revêtus de leurs insignes pour imposer davantage aux ouvriers; dans le premier moment, ceux-ci les accueillirent assez bien; engageant avec ces fonctionnaires une conversation fort animée sur leurs intérêts, ils demandèrent l'augmentation du salaire, et l'exécution pleine et entière du pacte fait entre eux et les maîtres (2). Jusqu'ici il se manifestait parmi les travailleurs un

et non pas seulement depuis la révolution de juillet, la façon des étoffes de soie, notamment des étoffes unies, est tombée extrêmement bas. La plupart des ouvriers en soie, quoique travaillant avec ardeur et assiduité, ne font pas un gain suffisant pour se nourrir convenablement et parer à toutes leurs autres dépenses. Désirant trouver les moyens d'améliorer leur situation, plusieurs d'entre eux se sont réunis la semaine dernière, et lundi ils ont fait de la place de la Croix-Rousse un autre Spitalfields. Des députations de tous les quartiers de la ville et des faubourgs s'y étaient rendues et formaient une assemblée que l'on porta à six mille personnes. Là, quarante commissaires ont été nommés pour s'occuper des intérêts communs, et la réunion s'est dispersée sans tumulte. Depuis lors les commissaires nommés par les ouvriers se réunissent tous les soirs dans une maison de la Croix-Rousse, pour s'occuper de l'objet de leur mission. L'esprit d'ordre qui a présidé jusqu'à présent à toutes leurs actions nous fait espérer que, quelle que soit l'issue de leurs démarches, la tranquillité publique ne sera pas troublée. »

(*Précurseur de Lyon*, 17 octobre 1831.)

(1) « Des quatre bataillons de la garde nationale de Lyon, on put à peine réunir six cents hommes; deux bataillons presque entiers, composés en majeure partie des ouvriers des quartiers de Saint-George et de Saint-Jean, passèrent dans les rangs des insurgés, ainsi que ceux de la Guillotière et de la Croix-Rousse. »

(Lettre de M. Dumolart.)

(2) Le 22 novembre au soir, fut placardé dans Lyon l'avis suivant, signé du préfet, du général et du maire :

« Nous nous engageons sur l'honneur d'user de toute notre influence pour amener les fabricants à maintenir le tarif et à entretenir, aux frais de la caisse communale, les ouvriers qui seront dans le besoin. Une indemnité sera accordée aux familles des victimes. »

ordre, une régularité d'autant plus remarquables qu'il semblait que la sédition eût elle-même une hiérarchie; elle avait pour chefs apparents des ouvriers armés d'une manière bizarre, comme dans les journées des barricades à Paris; les uns revêtus de l'uniforme des soldats dépouillés; les autres avec la veste de canut, un baudrier, un sabre et une carabine; peu de cris, aucune manifestation bruyante, mais de larges drapeaux unirs déployés, sur lesquels on lisait ces sinistres paroles : « *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* » expression déchirante de désespoir qui commandait une sorte de respect. Un peu plus loin un camp régulier comme celui d'Israël sous la tente, défendu, protégé par des fortifications; puis les contre-maîtres, chefs de section, auxquels les ouvriers obéissaient avec résignation et discipline, comme à leurs officiers. Telle était la physionomie de la première émeute. Le préfet et le général voulurent inspirer aux ouvriers des sentiments de soumission; M. Dumolart, assez aimé des classes travailleuses, proposa de tout arranger, mais lorsque lui et le général voulurent quitter les hauteurs de la Croix-Rousse il leur fut dit : « que nul mal ne leur serait fait; seulement les insurgés les gardaient comme otages, jusqu'à ce que les fabricants eussent eux-mêmes consenti à l'exécution du traité. » Quelques-uns des plus hardis parmi les chefs voulaient que le préfet consentît à délivrer des cartouches et les armes de l'arsenal. M. Dumolart s'y refusa.

Lorsque le soir vint, comme ni le préfet ni le général ne descendaient de la Croix-Rousse, un bruit sinistre se répandit dans Lyon parmi la bourgeoisie et les fabricants; on dit que les deux négociateurs étaient retenus prisonniers par les ouvriers. Aussitôt le général Roguet, commandant la division, fit rassembler les états-majors, la garde nationale, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire (1); le général, tout malade, tout souffreteux qu'il était, n'hésita pas à déclarer que nulle concession ne devait être consentie, et que le seul parti à prendre était d'attaquer les ouvriers sur les hauteurs de la Croix-Rousse. Le général pouvait disposer de quelques régiments, une partie de la garde nationale devait prêter aide; dès la pointe du jour un roulement sinistre annonça que la bataille allait commencer contre les canuts retranchés dans leur position formidable; mais la garde nationale se montra peu nombreuse; elle était presque désorganisée par la défection. Néanmoins l'ordre d'attaquer fut donné.

Les canuts avaient passé la nuit à fortifier encore leur camp; la situation de Lyon prête admirablement à la résistance d'une troupe réfugiée sur les hauteurs; la cité forme comme une île allongée entre deux fleuves qui l'enlacent, la Saône et le Rhône; puis des faubourgs si élevés qu'on semble voir déjà les Alpes; sur ces éminences des rues étroites, de vieilles maisons, des murailles en espalier, de larges bâtiments percés de mille croisées. Quiconque est maître de ces collines l'est nécessairement de la cité, et les ouvriers, avec un instinct militaire remarquable, avaient fait ce calcul stratégique. Ils avaient donc passé la nuit à préparer une bonne défensive, ils s'étaient pourvus d'armes, de munitions; quelques canons étaient braqués, et c'est ainsi qu'ils attendirent la troupe de ligne et la garde nationale. De la défensive ils devaient prendre l'offensive et descendre comme un torrent vers la Saône et le Rhône.

Sans doute il y avait chez les fabricants un vif désir de répression, la troupe de ligne était prête à les seconder, mais ils avaient en face des ouvriers jeunes et forts, réduits au désespoir, tous résolus à se défendre jusqu'au dernier; or cette situation donnait une puissante force et une grande énergie à la défense. La générale battue, la garde nationale ne se trouva pas en nombre; de larges vides se faisaient voir dans ses rangs, non-seulement parce que la crainte saisissait les âmes, mais encore parce que depuis juillet les maîtres ouvriers en faisaient partie, et qu'en majorité ils avaient pris en main la cause des travailleurs. A sept heures du matin l'attaque commença par une vive fusillade; sur quelques points les ouvriers avaient pris une vigoureuse initiative, sur d'autres la troupe de ligne attaqua les hauteurs. Le sang coulait à flots; si la discipline militaire ne reculait point, le désespoir des ouvriers remplaçait la discipline, et partout le courage de la guerre civile. Ce fut alors que M. Dumolart demanda sa liberté pour se porter comme intermédiaire et négociateur; il promit beaucoup, plus peut-être qu'il ne pouvait tenir. Dans une entrevue avec le général Roguet, le préfet lui exposa le danger de faire verser tant de sang; sur tous les points la garde nationale faiblissait; elle avait éprouvé des pertes considérables; quelques fabricants étaient tombés sous les balles, d'autres restaient blessés;

(1) LIBERTÉ, UNION, ORDRE PUBLIC.

« Lyonnais, la gravité des circonstances a nécessité la réunion des troupes de ligne et de la garde nationale, pour faire respecter vos personnes et vos propriétés. Chacun a fait son devoir. Des agents, des ennemis de votre industrie ont formé le projet insensé de vous dépouiller de cette illustration manufacturière qui fait la prospérité de votre cité et la gloire de la patrie. Demain, la garde nationale prendra les armes à huit heures du matin. Inviter les citoyens à se rendre à leur poste, ce serait faire insulte à leur zèle, à leur courage et à leur patriotisme. Je suis convaincu qu'aucun d'eux ne manquera à l'appel de l'honneur. Lyonnais, rassurez-vous! les fauteurs de troubles et d'anarchie seront confondus.

« Le lieutenant général commandant supérieur des 7e et 19e divisions militaires,

« Comte ROGUET.

« Lyon, 21 novembre 1831. »

l'insurrection avait gagné tant de terrain que la troupe était refoulée vers l'hôtel de ville. Lyon offrait ainsi un souvenir de ce siége, où à une autre époque l'on avait vu encore des Français se battre contre leurs frères et le canon tonner sur la place Bellecour. La troupe de ligne, courageuse mais un peu hésitante en souvenir des journées de juillet, ne présentait pas des masses assez fortes pour triompher seule, et il pouvait arriver que ce malheureux esprit d'insurrection alors répandu partout, fît naître une sorte de fraternité entre les régiments et les ouvriers. C'est ce que semblait craindre le général Roguet; les troupes pouvaient mettre la crosse en l'air, comme cela avait été vu et loué à la place Vendôme à Paris le 28 juillet.

Dans ces circonstances si tristes et si fatales, un conseil de défense se réunit à l'hôtel de ville de Lyon en présence des maires (1); on délibéra sur la question de savoir si une plus longue résistance était possible, et le conseil arrêta que la troupe de ligne devait évacuer la ville pour prendre une position au dehors, en attendant les ordres du gouvernement; le préfet déclara qu'il restait à Lyon, se faisant fort de maintenir l'ordre au moyen de son seul ascendant parmi les révoltés. Les notables, inquiets sur l'avenir de la cité, approuvèrent cette opinion; une fois que l'autorité municipale eut ainsi prononcé, le général Roguet dut mettre en sûreté sa troupe, en ordonnant que Lyon serait abandonné. La retraite battue, les régiments groupés par grandes masses, tous en colonnes serrées, marchèrent au pas de course à travers les faubourgs de Saint-Clair et de Bresse; des balles sifflaient incessamment à leurs oreilles et ils ripostaient; les travailleurs tentèrent même de s'opposer un moment à la retraite; un feu de bataillon bien nourri les dispersa sans peine, et les troupes furent désormais libres d'opérer leur retraite. C'était la manœuvre qu'aurait dû exécuter la garde royale à Paris dans les journées de 1830 : au lieu de se compromettre dans les petites rues, si les hauteurs de Montmartre, de Saint-Cloud, de Surènes, avaient été occupées, la populace aurait baissé la tête. Le général Roguet prit position à Montessuy, qui domine la Croix-Rousse, avec environ 4,500 hommes de toutes armes, attendant là des renforts et des ordres du gouvernement.

Lyon offrit alors un spectacle qui peut-être jamais ne se reproduira dans l'histoire (2) : un gouvernement d'ouvriers insurgés. Il ne se forma pas, comme à Paris après les barricades, une administration d'hommes considérables, pris dans tous les rangs de la société; à Lyon tous les devoirs furent concentrés dans les mains des travailleurs; ils s'organisèrent en garde civique, firent des patrouilles, placèrent des sentinelles; les chefs des sections devinrent les fonctionnaires de la cité, et ce qu'il y eut de plus curieux, c'est que ce nouveau pouvoir insurgé, victorieux, vécut dans la meilleure harmonie avec le préfet; point de cris ni pour Napoléon II, ni pour le duc de Bordeaux ou pour la république; les ouvriers semblaient vouloir constater que la puissance et la régularité du gouvernement étaient aussi en eux, et qu'ils étaient aptes à diriger les intérêts de tous. Il n'y eut au demeurant que quelques cris sinistres; çà et là des pillages, des dévastations partielles dans les maisons des fabricants les moins aimés; au milieu de tout cela les chefs conservaient des rapports officiels avec l'autorité qui leur adressait des proclamations, des avis, des lettres, comme si la ville se gouvernait elle-même. Ce rôle de M. Dumolart pouvait être honorable par l'intention, mais il était tout à fait incompatible avec

(1) *Délibération du conseil de guerre.*

« Aujourd'hui, 22 novembre 1831, à minuit.

« Les autorités soussignées étant réunies à l'hôtel de ville : présents MM. le lieutenant général, comte Roguet, commandant supérieur des 7e et 19e divisions militaires; de Fleury, maréchal de camp, commandant le département du Rhône; Bouvier-Dumolart, conseiller d'État, préfet du Rhône; Duplan, procureur général près la cour royale; de Boisset, premier adjoint faisant les fonctions de maire; Gros, adjoint de la mairie; Gautier, conseiller municipal faisant les fonctions d'adjoint;

« Considérant qu'après deux jours de combats opiniâtres, dans lesquels trop de sang français a malheureusement coulé, la troupe de ligne a été refoulée sur l'hôtel de ville où elle est cernée par une multitude immense en armes; que cette troupe fatiguée, ayant éprouvé des pertes considérables, dépourvue de munitions et de vivres qu'il est devenu impossible de lui procurer, paraît disposée, d'après la déclaration de ses chefs, à ne pas continuer une inutile résistance; que plusieurs postes importants même ont passé dans les rangs des assaillants; que la garde nationale, forte de quinze mille hommes, n'en présente plus que cent sous les armes; que, dans cette position extrême, MM. les généraux reconnaissent unanimement qu'ils essayeraient en vain de continuer la défense de l'hôtel de ville; que cette défense prolongée aurait les infaillibles résultats de porter les assaillants au dernier degré de l'exaspération et d'exposer les assiégés et la ville entière aux plus déplorables catastrophes; après en avoir mûrement délibéré, dans plusieurs séances, reconnaissant à l'unanimité que, pour arrêter l'effusion du sang et prévenir le sac de la ville, le seul parti à prendre dans cette grave circonstance est de quitter la position de l'hôtel de ville pour en prendre une moins désavantageuse, en dehors des murs, de manière à conserver des rapports avec les autorités locales :

« Le conseil émet le vœu, également à l'unanimité, que M. le préfet reste à son poste.

« Fait en séance, à l'hôtel de ville, etc. »

(2) « LYONNAIS!

« Nous avons voulu faire cesser l'effusion du sang, et le général, mû par un sentiment d'humanité, a consenti à la retraite de la garnison. Toujours dévoués au maintien de l'ordre, c'est à vous à nous apprendre si la voix de vos magistrats ne doit plus être entendue. Craignez l'anarchie, songez aux biens de vos familles et de la cité. Nous sommes restés pour écouter vos plaintes et concerter avec vous les mesures d'ordre convenables à tous les intérêts; et à cet effet, nous demeurerons en permanence réunis dans l'hôtel de la préfecture.

« Le préfet, DUMOLART; le maire, BOISSET, adjoint; DUPLAN, E. GAUTIER, B. GROS. »

les conditions d'un gouvernement régulier (1). N'était-ce pas une curieuse situation que celle-là; le préfet obligé d'expliquer tous ses actes aux ouvriers, appelant leur appui, leur concours, tandis que quelques hommes plus mal intentionnés espéraient établir sur les ruines du gouvernement politique une nouvelle révolution; c'était évidemment la minorité; tout avait disparu à Lyon, la garde nationale, la bourgeoisie, il n'y avait plus que les chefs de section, les maires et le préfet. Il se révéla une sorte d'instinct d'ordre parfait dans la classe travailleuse, elle repoussa toute imitation de la commission municipale ou du gouvernement provisoire de 1830; constamment elle resta fidèle à sa devise : « *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* » A ce point de vue, l'intervention de M. Dumolart était utile; que serait devenu Lyon sans l'impulsion donnée par une autorité régulière? Le préfet faisait des circulaires, signait des arrêtés comme si rien n'était changé; la garde nationale s'était dissoute d'elle-même; une partie était passée aux ouvriers; l'autre, sous le coup d'une terreur explicable, ne s'était point présentée à l'appel : le jour où la troupe de ligne avait quitté Lyon, il n'y avait pas eu cent hommes de garde nationale sous les armes. Il ne faut jamais juger les événements par les récits réactionnaires; quand les fabricants rentrèrent chez eux, à la suite de la force militaire, ils voulurent un peu se venger de la terreur qu'ils avaient éprouvée; ils expliquèrent tout pour se grandir et abaisser leurs adversaires.

Qu'on se représente donc le conseil des ministres à Paris, dans les circonstances si difficiles déjà, apprenant la nouvelle de l'insurrection de Lyon; ces sortes d'exemples sont contagieux; la classe travailleuse se tient par un lien mystérieux, celui de ses douleurs et de ses joies, et la police était parfaitement informée que les associations secrètes étaient disposées à prendre les armes et à profiter de la victoire. Le président du conseil connut d'abord d'une manière très-imparfaite la nature de la crise de Lyon; la dépêche télégraphique, coupée par les brouillards, n'avait pu parvenir entière; on savait qu'une insurrection avait éclaté; on ignorait quelles étaient sa nature, son importance. Des lettres parvinrent ensuite avec quelques détails; la captivité du préfet ne lui avait pas permis d'écrire, les communications étaient interceptées. Le lendemain une dépêche du général Roguet annonça l'évacuation de Lyon par la troupe : l'insurrection allait-elle s'étendre comme une flamme brûlante qui embraserait la France entière? Saint-Étienne, Roanne, étaient des villes d'ouvriers; la campagne de Grenoble allait-elle prendre part à l'insurrection? Allait-on revoir ces grandes conflagrations des villes de Flandre au moyen âge? La nature de M. Périer, son éducation de manufacture, tout lui inspirait une grande crainte dans cette révolte de travailleurs régulièrement organisée.

Si l'inquiétude du gouvernement était grande, on pouvait voir, à la joie des partis, qu'ils espéraient de bons résultats de l'insurrection lyonnaise; les journaux de la révolution n'osaient pas tout dire dans la crainte de poursuites légales, mais pour un homme habitué à la presse, il était aisé de voir dans chacune de leurs colonnes se révéler les espérances d'une insurrection générale. Si *le National* sous M. Carrel, restait dans des conditions modérées et équivoques, il n'en était pas de même de *la Tribune*, de *la Révolution*, et d'un journal qui s'appelait alors *les Communes* (2). S'ils ne disaient pas clairement qu'ils souhaitaient le triomphe de l'insurrection, ils en faisaient voir la sainteté et la grandeur, ils en exagéraient la portée en annonçant que partout le même mouvement se prononçait. Quel exemple pour Paris, effrayé à ce point que dans une seule bourse les fonds publics

(1) M. Dumolart considérait les chefs de section comme un pouvoir *régulier* :

OUVRIERS!

« Vos présidents de section vont se rendre auprès de moi pour rechercher, de concert avec vos magistrats, les moyens de soulager votre malheureux état de souffrance. Ce sont de bons citoyens : placez en eux toute votre confiance. Écoutez-les quand ils vous diront que votre premier besoin, comme le nôtre, est le maintien de l'ordre et le rétablissement de la tranquillité publique. J'invite MM. vos présidents à se concerter pour se rendre ensemble auprès de moi le plus tôt possible. Je suis prêt à les recevoir à toute heure du jour et de la nuit. Ouvriers, respect à la loi, respect à la propriété! Ne souffrez pas que des malveillants se glissent dans vos rangs pour faire calomnier vos intentions. Vous m'avez appelé votre père, je veux l'être de bons enfants.

« *Signé* : Le préfet DUMOLART.

« Lyon, en l'hôtel de la préfecture, le 23 novembre 1831. »

(2) Voici quelques extraits de ces journaux :

« Beaucoup de bruits ont circulé : l'interruption de toute communication avec les départements du Midi a donné lieu aux conjectures les plus sinistres. On parlait d'insurrections à Toulouse et à Grenoble. Ce qui paraît plus certain, c'est que l'insurrection de Lyon s'est propagée jusqu'aux environs de Châlons. »

(*La Révolution.*)

« On nous assure qu'un courrier extraordinaire a apporté la nouvelle que le mouvement de Lyon se communiquait avec la plus effrayante rapidité dans les départements limitrophes. »

(*Les Communes.*)

« Une lettre de Lyon porte que les ouvriers de Tarare et de Vienne s'étaient joints à ceux de Lyon, qu'ils s'étaient rassemblés sur la hauteur de la Croix-Rousse. Là on s'était distribué le peu d'armes qu'on avait pu réunir et les cartouches qu'on avait préparées. On porte le nombre de ces rassemblements à plus de douze à quinze mille hommes. »

(*Le Courrier français.*)

« L'état de désespoir auquel est arrivée la classe ouvrière, par l'effet d'un système qui méconnaît complétement les besoins de la population inférieure, est une explication du mouvement populaire de Lyon. »

(*Le National.*)

baissèrent de 5 francs! On attendait silencieusement les annonces sinistres du télégraphe.

Il faut se représenter le caractère impressionnable de M. Périer pour comprendre la secousse profonde que ces événements firent sur son âme; un moment surpris et comme frappé de la foudre, il éclata par la violence. C'était pour ainsi dire une affaire à lui personnelle: chef manufacturier de France, avec le cœur un peu inexorable pour les ouvriers, cette révolte lui paraissait l'acte le plus criminel, et il voulait une répression immédiate. Le conseil fut réuni le soir même: le maréchal Soult, sans partager les irritations de M. Casimir Périer, et conservant sa fermeté habituelle, déclara : « qu'il se faisait fort d'empêcher le mouvement d'aller plus loin si, revêtu de pouvoirs extraordinaires on l'autorisait à grouper autour de Lyon des forces suffisantes; on devait marcher droit à l'insurrection avec une telle promptitude, qu'elle n'eût pas le temps de se reconnaître. Vieux soldat, il payerait de sa personne, parlerait aux régiments, relèverait leur courage; plus il y aurait de force, moins il y aurait de sang répandu. » A côté de son pouvoir extraordinaire il fallait une autorité de clémence, et pour donner un caractère dynastique à tout ce qui allait se faire à Lyon, pour que le pardon, s'il était nécessaire, émanât plus spécialement de la couronne, le prince royal dut accompagner le maréchal Soult: le duc d'Orléans n'avait pas de pouvoir déterminé (1); l'autorité constitutionnelle restait tout entière dans les mains du maréchal Soult, délégué du roi et ministre responsable.

Le plan arrêté en conseil, il fut entendu qu'une soumission absolue serait imposée aux insurgés: point de conditions, oubli du passé, amnistie, mais soumission franche et sincère. En conséquence, la conduite du préfet serait blâmée, parce qu'avant tout un fonctionnaire ne doit pas permettre que l'autorité légitime soit méconnue. Traiter avec les ouvriers était un manquement aux devoirs : n'était-ce pas les accepter comme autorité légitime? Tous ces chefs de section avaient usurpé un pouvoir que nul ne devait reconnaître, et moins que personne le fonctionnaire administratif désigné par le gouvernement. Quant au plan militaire pour la répression de l'émeute, il était simple: une dépêche télégraphique ordonnait à toutes les troupes dans un rayon de quarante lieues, dans la Bresse, le Bourbonnais, le Forez, Valence et Grenoble, de converger vers Lyon, ce qui devait en moins d'une semaine porter l'armée à 50,000 hommes. Ces forces devaient se placer de manière que, tout en ayant soin d'empêcher les communications avec les cités manufacturières, elles pussent s'appuyer, en resserrant leur ligne, sur la division du général Roguet (2); et c'est en opérant cette conversion des extrémités au centre, que les troupes devaient attendre l'arrivée du maréchal et du duc d'Orléans pour commencer les opérations offensives.

Ce mouvement s'opéra avec ordre, discipline, obéissance, sauf pourtant quelques exceptions : un colonel crut nécessaire à la cause de son corps de parlementer avec les ouvriers et la garde nationale; et, comme M. Dumolart, il manqua ainsi aux devoirs impératifs de la discipline. Ce qui trompait les esprits c'est que Lyon offrait un aspect d'ordre dans le désordre (3).

(1) *Ordonnance du 21 novembre* 1831.

« Notre bien-aimé fils le duc d'Orléans, et le maréchal duc de Dalmatie, notre ministre de la guerre, se rendront immédiatement à Lyon. Le maréchal duc de Dalmatie est autorisé à donner tous les ordres que commanderont les circonstances. Pendant l'absence de notre ministre de la guerre, l'*intérim* sera rempli par le lieutenant général comte Sébastiani, notre ministre des affaires étrangères. »

(2) Le 28 novembre, le général Roguet, dans le camp de Rillieux, à une lieue au-dessus de Lyon, avait sous son commandement les 49e, 35e, 13e, 40e, 66e et 24e de ligne, le 12e de dragons et un escadron d'artillerie, venu de Grenoble avec quatre batteries.

(3) Voici quelques-uns de ces singuliers actes d'autorité.

« Lyonnais!

« Nous, soussignés, chefs de section, protestons tous hautement contre le placard tendant à méconnaître l'autorité légitime, qui vient d'être publié et affiché... Nous invitons tous les bons ouvriers à se réunir à nous ainsi que les citoyens de toutes les classes de la société qui sont amis de la paix et de l'union qui doit exister entre tous les vrais Français.

« Suivaient quinze signatures.

« Approuvé par le préfet.

« *Signé :* Dumolart.

» Lyon, 23 novembre 1831. »

Proclamation.

« Lyonnais!

« Quelques hommes sans consistance veulent élever ce pouvoir usurpateur à côté de l'autorité protectrice de vos magistrats, ou plutôt ils veulent l'anéantir. Lyonnais! le souffrirez-vous? voulez-vous retomber dans l'anarchie? subirez-vous le joug d'une poignée de factieux ? Non, vous m'entourerez pour me donner la force de rétablir l'ordre et la tranquillité. Votre ville a éprouvé assez de malheurs; arrêtons-en le cours. Aucune attaque n'est à craindre de l'intérieur, j'en réponds sur ma tête.

« Braves ouvriers qui m'avez appelé votre père, aidez-moi à sauver la ville des malheurs qui la menacent encore afin que je puisse m'occuper de vos intérêts. Vous n'abandonnerez pas la cause de l'ordre, c'est la vôtre, parce que sans ordre point de travail. Nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur jouissent de nos dissensions; ils sont prêts à en profiter.

« J'ordonne les dispositions suivantes :

« Art. 1er. L'autorité supérieure ayant seule le droit de donner le mot d'ordre, les postes ne reconnaîtront que celui qui leur sera envoyé cacheté de la préfecture.

« 2. Tout individu qui distribuerait des ordres du jour qui ne viendraient pas de la préfecture sera arrêté et conduit devant moi pour rendre compte de ses intentions.

« 3. Je requiers, au nom du salut de la ville, tous les bons citoyens de prendre les armes pour assurer l'exécution des mesures que je serais dans le cas de prendre dans l'intérêt de l'ordre.

« Lyon, le 24 novembre 1831.

Cet arrêté était signé du préfet, et les ouvriers chefs de section le faisaient exécuter comme des commissaires de police.

Les ouvriers croyaient si bien au triomphe de leur cause, qu'ils calmaient et régularisaient leur enthousiasme. Il s'était révélé parmi eux des hommes d'une capacité remarquable; plusieurs de ces chefs de section raisonnaient avec un sens droit, un orgueil de probité, un sentiment de force et un instinct de gouvernement, qui devaient étonner et effrayer peut-être : on pouvait en induire la légitimité d'un ordre public pris dans le sein des prolétaires. Il y eut une suite d'actes entre le préfet, la municipalité et les ouvriers, vivant tous de bon accord comme s'il y avait une transaction, un pacte définitif. Grand devait être l'embarras du préfet à ce moment où les forces réunies sous le maréchal Soult viendraient demander compte d'un exercice aussi étrange de la puissance publique.

Déjà le général Roguet avait réuni à son camp 7 à 8,000 hommes de troupes de ligne, de l'artillerie, cavalerie, lorsqu'une dépêche télégraphique lui annonça la résolution du conseil de réprimer les troubles par tous les moyens. Le ministre approuvait sa conduite, et lui promettait au plus tôt des forces considérables pour reprendre une position offensive. Ces forces arrivaient successivement par tous les points : déjà plus de 18,000 hommes se groupaient autour de Lyon, et la petite armée prenait position à une demi-lieue sur les hauteurs, lorsque de lointaines salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée du prince et du maréchal ministre de la guerre. Presque aussitôt une revue solennelle est passée : le prince fait annoncer aux soldats qu'on exigera la soumission absolue de la ville. Alors le maréchal Soult, en vertu de pouvoirs extraordinaires, invite le préfet et les maires de Lyon, de la Guillotière, de la Croix-Rousse, de Vaize, à se rendre au camp : accueillis avec bienveillance, ces fonctionnaires reçurent ordre de retourner dans la cité pour imposer le désarmement, déclarer aux ouvriers que de grandes commandes en soieries seraient faites, et qu'avec l'ordre l'abondance reviendrait. Toutefois ce n'était qu'après l'entier désarmement que le duc d'Orléans devait entrer dans Lyon et publier l'amnistie. Plus de 40,000 hommes allaient bientôt entourer la cité couronnée par plus de cent bouches à feu (1).

Pendant ce temps on était fort inquiet à Paris, moins encore de l'émeute de Lyon qu'on savait restreinte et étouffée dans la ville, que de l'esprit général de la France et des tentatives qui pourraient être essayées par les factions en armes. J'ai déjà dit qu'en suivant avec quelque attention les feuilles de la révolution ardente, on pouvait apercevoir leur joie secrète des événements : partout de sinistres prédictions en faveur d'un triomphe qui paraissait inévitable. L'insurrection espérée se révélait par ces symptômes qui n'échappent pas à l'œil vigilant d'une autorité expérimentée. On dut prendre alors quelques mesures de police à Paris : des mandats d'amener furent lancés; en vain on se plaignit d'illégalité et de mesures arbitraires! la société était alors si compromise, si profondément exposée, que le salut de tous commandait plus haut que le respect de quelques-uns. En outre, M. Casimir Périer, qui voulait incessamment essayer la majorité, vint exposer tous les événements de Lyon en demandant le salutaire concours de la chambre dans une crise plus sociale que politique :

(1) Voici ce que disait le maréchal Soult :

« Lyonnais!

» La France entière s'est émue au bruit des désordres dont la ville de Lyon a été le théâtre. De toutes parts le rétablissement complet de l'autorité des lois a été énergiquement réclamé; les gardes nationales du royaume se sont offertes pour y concourir. L'armée, indignée du traitement qu'ont subi de braves soldats dans une lutte inégale où ils défendaient la noble cause de la légalité, a voulu voler à leur secours; la nation a compris qu'il n'y aurait plus de sécurité pour les bons citoyens si la force pouvait être mise à la place du droit.

« La volonté royale, toujours paternelle, s'est montrée aussitôt pour modérer l'indignation générale et concilier l'intérêt du pays avec celui de la ville de Lyon. Un prince qui vous est déjà cher a voulu conquérir de nouveaux titres à votre affection; il a voulu que la réconciliation générale se fît sous ses auspices.

« Mais la clémence n'est pas le seul attribut de la couronne; gardienne des lois, elle est aussi dépositaire de la force publique. Le vœu des chambres, solennellement porté aux pieds du trône, et les augustes paroles qui en sont descendues, vous ont appris avec quelle unanimité les trois pouvoirs de l'État ont proclamé l'indispensable nécessité d'assurer force à la justice.

» Telle est aussi la mission que le roi m'a confiée; je viens rétablir parmi vous la souveraineté de la loi. Dans cette œuvre patriotique, j'attends le concours de tous les bons citoyens. Plus d'anarchie! soumission aux lois! obéissance au gouvernement du roi! et S. A. R. le duc d'Orléans fera son entrée dans vos murs.

« Au quartier général, à Balmont, faubourg de Vaize de Lyon, le 2 décembre 1831.

« Le maréchal de France, ministre la guerre,

« Duc de Dalmatie. »

Arrêté.

« Le maréchal de France, ministre de la guerre : en vertu des pouvoirs spéciaux contenus dans l'ordonnance du 24 novembre dernier, ayant à mettre à exécution les nouvelles ordonnances du roi, en date du 28 de ce mois, qui prononcent la dissolution de la garde nationale de la ville de Lyon et des communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaize (département du Rhône), arrête :

« Art. 1er. Les ordonnances royales du 28 novembre dernier portant dissolution de la garde nationale de la ville de Lyon, etc., seront adressées à M. le préfet de ce département, qui demeure chargé de les notifier et de veiller à leur exécution.

« 2. Tous les canons, fusils, mousquetons, pistolets, sabres, caissons, armes et munitions quelconques qui étaient à la disposition de la garde nationale de la ville de Lyon, etc., seront immédiatement réintégrés dans l'arsenal de la ville de Lyon.

« 3. La dissolution étant consommée, et le retrait des armes entièrement opéré, il sera aussitôt procédé à la réorganisation desdites ville et communes.

« 4. Le préfet du département du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait au quartier général de Balmont, le 2 décembre 1831.

» Maréchal duc de Dalmatie. »

« La ville de Lyon, disait-il, vient d'être le théâtre de douloureux événements; le roi nous a chargés de vous les faire connaître. Ses ordres, comme notre responsabilité, nous commandent de vous dire toute la vérité; une politique timide pourrait l'affaiblir; la malveillance, la peur pourraient l'exagérer. Nous devons prémunir la France et la chambre contre de fausses alarmes. La franchise appelle la confiance, et doit être le caractère constant du gouvernement du roi. Nous commencerons par déclarer que jusqu'à présent aucune nouvelle, aucun renseignement n'autorise à rattacher à la politique la cause des événements qui ont ensanglanté Lyon, et suspendu momentanément dans cette grande cité l'empire des lois et de l'autorité légale. C'est contre la seule liberté de l'industrie et du commerce que la révolte s'est armée. Tout ce qu'il y a en France de bons citoyens et d'honnêtes gens ne peuvent avoir ici qu'un intérêt et qu'une opinion. La société ne se laissera pas menacer impunément. Qu'elle sache bien d'ailleurs que le gouvernement ne lui manquera pas. Nous n'avons rien à demander à la chambre, continuait M. Périer, que son concours qui fait notre confiance, et dont nous ne réclamerons aucune manifestation positive que dans un cas d'urgente nécessité. Il nous suffit aujourd'hui de lui faire connaître le véritable état des choses; car la vérité est toujours le plus sûr moyen de force. Comptez sur le gouvernement, messieurs, comme il se plaît à compter sur vous. Le courage et la sagesse de la nation ont conquis la liberté, son courage et sa sagesse défendront l'ordre, si nécessaire à la liberté même. »

Le dessein du ministère était d'associer la chambre à toutes les mesures qu'une si grande crise allait nécessiter : sous l'empreinte d'une sorte de tristesse sociale, la chambre vota sans discussion une adresse dont le sens était rassurant pour la politique générale du roi; car elle offrait un loyal concours de la majorité effrayée de tant d'excès. « Sire, disait la chambre, nous avons entendu avec douleur les communications franches et complètes que nous ont apportées les ministres de Votre Majesté sur les troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon. Nous applaudissons au patriotique élan qui a porté le prince votre fils à se précipiter au milieu des Français dont le sang coule, pour en arrêter l'effusion. Nous nous empressons d'exprimer à Votre Majesté le vœu unanime des députés de la France pour que son gouvernement oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois. La sûreté des personnes a été violemment attaquée; la propriété a été méconnue dans son principe; la liberté de l'industrie menacée de destruction; la voix des magistrats n'a pas été écoutée. Il faut que ce désordre cesse promptement; il faut que de tels attentats soient énergiquement réprimés. La France entière est blessée par cette atteinte portée aux droits de tous dans la personne de quelques-uns de ses citoyens; elle leur doit une éclatante protection. Les mesures déjà prises par le gouvernement de Votre Majesté nous donnent la confiance que le retour de l'ordre ne se fera pas longtemps attendre. La ferme union des gardes nationales et des troupes de ligne rassure tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur l'harmonie des pouvoirs. Nous sommes heureux, sire, de vous offrir au nom de la France le concours de ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir les principes sacrés sur lesquels repose l'existence même de la société, maintenir l'œuvre glorieuse de la révolution de juillet, et assurer partout force à la justice et respect à la loi. »

A la chambre des pairs même communication et une adresse presque semblable (1) : le gouvernement voulait ainsi chercher sa force dans le concours de tous les pouvoirs, et il faut remarquer que tel était l'esprit du temps que sur les hauteurs qui environnaient Lyon, en présence de l'insurrection encore vivante, les capitaines firent former en cercle leurs compagnies pour lire les adresses des chambres et les réponses que le monarque avait faites, afin de bien constater qu'il y avait concours de tous les pouvoirs pour la répression de l'émeute. Sans appeler l'armée à délibérer, on l'associait à l'esprit de la situation politique; on lui disait que la répression était légale. Alors le préfet et les maires de Lyon étaient revenus dans la cité, apportant aux chefs des ouvriers cette grande conviction qu'il n'y avait pas possibilité d'une résistance en face de 40,000 hommes décidés à imposer une forte et décisive répression. Le maréchal exigeait la soumission absolue, le désarmement : pouvait-on s'y opposer à l'aspect de ces masses de troupes qui dominaient la ville? Il ne restait donc plus qu'un seul parti, c'était de préparer l'entrée du

(1) L'adresse de la chambre des pairs fut non moins absolue.

« Sire, la chambre des pairs a reçu avec une douloureuse émotion la communication qui lui a été faite par les ordres de Votre Majesté. Si les événements qui ont ensanglanté la seconde ville du royaume ne se rattachent à aucune cause politique, ils n'en menacent pas moins l'ordre social tout entier; sans l'inviolabilité des propriétés, la liberté des transactions et de l'industrie, l'obéissance aux lois et aux autorités, il n'y a plus que confusion et anarchie. Si ceux-là même auxquels le devoir de les défendre est imposé, et qui sont armés pour les protéger, les attaquent, l'État est en péril, et une prompte répression doit suivre le crime; toutefois une tentative aussi coupable peut devenir pour le pays et les pouvoirs qui le gouvernent une utile et salutaire leçon. La chambre applaudit aux mesures que votre gouvernement a déjà prises; elle félicite Votre Majesté des nobles et patriotiques sentiments qui ont inspiré au prince royal une généreuse résolution. Nous espérons que sa présence suffira pour ramener au devoir une population égarée, et prévenir ou arrêter l'effusion du sang français, surtout lorsque le développement de la force militaire montrera à côté de la clémence qui pardonne, la puissance qui réprime et la justice qui punit. »

duc d'Orléans par une soumission absolue. Le prince venait avec les intentions les plus droites : nul ne serait poursuivi; de grands travaux allaient commencer, la liste civile se montrerait magnifique; jamais Lyon ne serait plus prospère. Soit que les ouvriers fussent convaincus de cette vérité, soit qu'ils vissent que l'insurrection ne s'étendait pas, selon leur espoir, à Saint-Étienne, à Roanne, ils ne firent qu'une très-faible opposition et la plupart rentrèrent d'eux-mêmes à leurs travaux.

Le 2 décembre les ouvriers connurent les résolutions du conseil des ministres. Le maréchal Soult, de son quartier général du faubourg de Vaize, s'était adressé aux Lyonnais pour leur déclarer que la force ne pouvait être mise à la place du droit, qu'avec la meilleure volonté de clémence il fallait assurer la soumission aux lois, l'obéissance au gouvernement. En même temps il arrêtait la dissolution de la garde nationale de Lyon, des communes de la Guillotière et de la Croix-Rousse; toutes les armes devaient être remises à l'arsenal comme propriété du gouvernement, pour n'être rendues qu'au moment où une nouvelle organisation de la garde nationale serait arrêtée. Le lendemain 3 décembre, à huit heures du matin, on vit le spectacle d'une grande entrée militaire dans Lyon : 26,000 hommes pénétraient par quatre portes différentes, artillerie, cavalerie, infanterie, comme dans une ville assiégée. Ces longues colonnes serpentaient le long des quais pour se masser dans la place Bellecour au pied de la statue de Louis XIV; puis, après la revue du prince, grave et silencieuse, elles se séparaient, toujours en colonnes serrées, pour prendre possession des casernes et des hauteurs de Lyon, Saint-Just, la Croix-Rousse, Fourvières. Le lendemain 6,000 hommes entrèrent encore, et l'armée, portée ainsi à plus de 30,000 hommes, put agir en maîtresse. Les armes furent rendues, l'obéissance partout rétablie, et ce fut un passage étrange que de voir l'ordre succéder à l'ordre (les ouvriers l'avaient maintenu), seulement placé dans des mains différentes.

Quand la force gouvernementale fut ainsi rétablie on résolut de donner une solution à la question du travail elle-même, et un nouvel arrêté du maréchal Soult, rendu en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, cassa le tarif arrêté entre les maîtres et les ouvriers. Cette mesure rigoureuse se fondait sur ce qu'il n'y avait que le conseil des prud'hommes qui pût décider des contestations entre les maîtres et les ouvriers (1); or ce conseil n'avait été ni consulté ni appelé; dès lors la convention demeurait nulle de plein droit. A côté de la mesure de rigueur le maréchal arrêta d'autres articles pacifiques; ainsi le conseil des prud'hommes dut être composé mi-partie de fabricants, mi-partie de chefs d'ateliers et de contre-maîtres : si l'on désirait que force restât à la loi, on ne voulait pas décider la question du travail d'une manière brutale pour les ouvriers qui tous avaient repris leurs métiers avec un ordre, une résignation qui leur faisaient honneur et constataient l'esprit religieux du peuple.

Lyon fut ainsi pacifié sans qu'il en coûtât une goutte de sang après les terribles conflits. Cette grande masse de troupes réunie par des mesures extraordinaires sur un seul point, étouffa le principe de la résistance. Avec son coup d'œil militaire si remarquable, le maréchal Soult vit qu'il fallait bâtir les fortifications de Lyon, couronner les hauteurs de bastions et de murailles, pour que dans l'avenir les troupes ne fussent plus obligées de quitter la ville par une retraite soudaine. La situation de la cité partout dominée permettait ces dispositions; il fallait ainsi en revenir au système du moyen âge qui s'enfermait dans ses tourelles et s'entourait d'archers; quand on descend le Rhône on voit sur les hauteurs des tours en ruine, des châteaux délabrés qui rappellent les XIVe et XVe siècles; en ces temps il y avait des maîtres et des serfs attachés à la terre. Les choses ne changent que de nom, les idées restent les mêmes. Aujourd'hui, il y avait de nouveaux serfs dans les manufactures, il fallait des fortifications pour les maintenir dans le devoir, des archers et des hommes d'armes pour soutenir l'autorité des maîtres. Un jour peut-être aussi ces nouveaux châteaux seront faits ruines, et une terrible émancipation de la classe ouvrière éclatera comme le soulèvement des serfs au XIVe siècle; la question sociale n'était point décidée par la force, le pouvoir militaire ne remportait qu'une victoire matérielle; la lutte n'en existait pas moins entre le producteur et l'ouvrier.

Une fois la sédition apaisée, le gouvernement dut récompenser et punir, c'était son devoir; il n'y eut point de rigueurs dans Lyon à la suite de l'émeute; les ouvriers avaient obéi à l'ordre du désarmement, la

(1) *Arrêté du ministre de la guerre, du 7 décembre* 1831.

« Le maréchal de France, etc., considérant que le conseil des prud'hommes de la ville de Lyon est seul appelé à juger d'abord si les conventions faites entre les ouvriers et ceux qui les emploient sont ou non de bonne foi, et que, d'après les lois, il lui appartient d'en connaître, sauf, s'il y a lieu, le recours devant les tribunaux; considérant que dès lors l'autorité administrative n'avait point à s'immiscer dans les contestations qui s'étaient élevées entre les fabricants et les ouvriers de Lyon, arrête :

« Art. 1. Les tarifs relatifs à la fabrication des étoffes de soie et de rubans, publiés à Lyon sous les dates des 26 et 31 octobre 1831, et tous autres actes relatifs à des tarifs quelconques sur les façons d'étoffes de soie et de rubans qui seraient intervenus pendant cette période, sont déclarés nuls et comme non avenus.

« 2. Le présent arrêté sera adressé à M. le préfet du département du Rhône pour être notifié aux autorités administratives qui doivent en connaître, ainsi qu'à la chambre de commerce et aux conseils des prud'hommes de la ville de Lyon.

« Maréchal duc de DALMATIE. »

garde nationale s'était dissoute par le fait, elle s'était réduite le lendemain de l'insurrection de 10,000 hommes à quelques centaines. Les ouvriers étaient retournés à leurs métiers; les maîtres, soutenus par ce déploiement formidable de forces, s'étaient affranchis du tarif consenti avec les travailleurs. Il ne restait plus qu'à juger la part que les autorités avaient eue dans la résistance et la répression. La troupe de ligne, après sa courageuse résistance, fut récompensée (1); elle avait montré de l'obéissance, de la résignation, une fidélité à toute épreuve; elle obtint des éloges, de l'avancement, des décorations, et le gouvernement dut se montrer d'autant plus prodigue que la ligne s'était trouvée en contact avec le peuple et qu'elle était restée fidèle au drapeau. Il n'y eut de puni que le colonel Magnan; au lieu d'agir, il avait parlementé. Le maréchal avait une sévère mission de discipline; la difficulté était moins de réprimer l'émeute que de consolider les liens d'obéissance, de hiérarchie, si fortement ébranlés par les événements eux-mêmes. Ce grand mouvement de troupes qui s'opéra autour de Lyon rétablit la confiance de l'armée en elle-même; le soldat vit que force restait à l'autorité, et que son premier devoir était d'obéir. Ce résultat était encore plus difficile à obtenir dans cette circonstance, puisque la garde nationale, loin de se mêler à la troupe de ligne, comme à Paris, pour seconder le courage et la fermeté du soldat, s'en était séparée : la répression fut ainsi toute militaire sous le drapeau.

Quand vint l'examen de la conduite des autorités civiles, et spécialement du préfet du Rhône, sans être injuste, on ne put s'empêcher de reconnaître que M. Bouvier-Dumolart avait puissamment contribué au salut de Lyon : que serait-il arrivé s'il avait abandonné la ville? Les ouvriers pouvaient se livrer aux derniers excès, au pillage; et à cette action conciliante du préfet peut-être dut-on la conservation des personnes et des propriétés : ce n'était pas un léger service. Néanmoins, si l'on considère ce gouvernement bizarre d'ouvriers, sanctionné par le préfet, ces chefs de section, véritables fonctionnaires comme les chefs des métiers de la ligue de Paris, on aperçoit quelque chose d'étrange dans cette promiscuité de toutes les idées : plus il y avait eu de régularité dans le désordre, plus le gouvernement devait se montrer sévère. Au point de vue de la conservation et des ménagements, le préfet avait agi dans les conditions les meilleures : mais là n'était pas seulement son rôle, il était avant tout représentant du pouvoir. M. Périer s'était donné la mission de rétablir la hiérarchie, d'enlever à l'émeute toute consistance, et de rendre à l'autorité son prestige : la force des choses le poussait donc à sévir contre un fonctionnaire qui avait usé de trop de ménagements envers un fait de résistance d'autant plus redoutable qu'il s'était produit avec une apparence de régularité. M. Périer réunissait en lui-même deux conditions : chef de grande manufacture, il avait peur de ces associations de contre-maîtres et d'ouvriers qui, imposant un tarif, se réunissaient ensuite pour le faire exécuter; le président du conseil comprenait moins encore : « qu'un préfet se fût entendu avec cette république de travailleurs, et que de tout cela fût résulté un certain état de choses paisible, une administration honnête en dehors du gouvernement. » En outre, M. Dumolart, par le sentiment exagéré des services qu'il avait rendus à Lyon, se montrait fier, insubordonné (2). Les accidents de cette grande émeute ayant donné lieu à des explications devant les chambres, M. Périer eut l'occasion de s'exprimer en termes ambigus d'abord, puis fort aigres contre le préfet. Le ministre avait approuvé la conduite des troupes; la municipalité, la garde nationale et le préfet furent blâmés, censurés. Il en résulta donc des récriminations, des correspondances; le préfet, dans un moment de dépit, offrit sa démission : non-seulement elle fut acceptée, mais par ce sentiment de colère qui dominait souvent les actes de M. Périer, M. Dumolart fut frappé par la privation d'un simple titre honorifique, celui de conseiller d'État en service extraordinaire : rigueur fort inutile; mais M. Périer croyait indispensable de faire peur, de contenir les fonctionnaires récalcitrants, afin de ramener parmi eux l'ordre et l'obéissance.

Au reste, la question capitale n'était point résolue;

(1) Ces récompenses et ces grades accordés furent l'objet d'une discussion à la chambre des députés, et l'opposition s'éleva contre un système qui récompensait les exploits de la guerre civile.

(2) M. Dumolart avait vivement réclamé contre le récit fait à la chambre par M. Casimir Périer.

« Lyon, 30 novembre 1831.

« Dans les déplorables événements qui viennent de se passer à Lyon, ma position a été si extraordinaire, qu'il n'est pas étonnant qu'elle ne soit pas comprise à Paris. Il est en effet sans exemple que l'autorité méconnue pendant le combat, et n'étant plus représentée que par un seul homme, s'empare d'une multitude enivrée de sa victoire, et s'en serve pour arrêter le désordre, réprimer les audacieuses tentatives de l'anarchie et rétablir la tranquillité publique.

« En restant à mon poste après la retraite des troupes, je ne me dissimulais pas les dangers de cette résolution ; mais quand le devoir parle si haut, l'intérêt personnel doit se taire, et j'avais fait le sacrifice de ma vie pour essayer de sauver la ville du sac dont elle était menacée, et y maintenir l'autorité royale. J'ai réussi ; c'en est assez pour moi, et, quel que puisse être le jugement des hommes sur ma conduite dans cette épouvantable circonstance, ma conscience ne me laissera pas sans force et sans consolations.

« Les faits publiés sont inexacts aussi bien que ceux dont M. le président du conseil a donné communication à la chambre des députés, d'après une dépêche non officielle du 23. Une enquête peut, seule, les dégager des exagérations de la peur et des insinuations de la mauvaise foi. Je la demande avec instance parce que j'ai le plus grand intérêt à ce que la vérité soit connue. Jusque-là j'ajourne de plus amples explications qui ne laisseront rien à désirer...

DUMOLART. »

la séparation n'en demeurait pas moins profonde entre le maître et l'ouvrier; tant qu'on ne serait pas remonté aux causes premières de la misère publique, aussi longtemps qu'on n'aurait rien fait pour améliorer la condition morale et physique de l'ouvrier, la guerre n'en subsisterait pas moins entre les travailleurs et les manufacturiers; la société avait besoin de chercher une solution nouvelle à un problème encore dans son enfance, énigme terrible de ce grand sphinx de la civilisation nouvelle. La lutte, qui s'était prononcée violente à Lyon, se renouvellerait incessamment sur d'autres points; le gouvernement avait été obligé de laisser dire que les prolétaires étaient les barbares des sociétés modernes (1). Or le monde romain avait succombé sous les invasions des barbares qui entouraient ses frontières; Rome avait opposé ses légions et ses murailles, Constantinople le Bosphore et le feu grégeois, et néanmoins ces hordes victorieuses, descendues du Nord, s'étaient ouvert de larges portes à travers lesquelles elles avaient pénétré au cœur de l'empire. Aujourd'hui, les barbares étaient dans notre sein, au milieu de nous; on leur opposait des citadelles et de l'artillerie pour les contenir; car ils avaient les bras forts et les membres robustes; la faim est un terrible aiguillon; il fallait donc chercher une autre solution au problème qui partout devenait plus dangereux par la multiplication des machines et les vastes réseaux de chemins de fer. Tout déborde, les industries n'ont plus de limites et empiètent à l'envi les unes sur les autres. Le remède à tous ces maux peut se retrouver dans l'histoire du passé; cette organisation de travail que l'on cherche, elle est vieille comme le moyen âge. Il faut réunir en corps, moraliser et grandir, en les améliorant, les classes travailleuses. Le problème est de concilier la corporation, la hiérarchie et la liberté.

(1) *Journal des Débats.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE.

Nous publions ici le texte complet des ordonnances de juillet, et le rapport si remarquable qui a précédé et motivé ces ordonnances, signal de la chute d'une dynastie, et qui, pour être aujourd'hui encore dans la mémoire de tous, deviendront de jour en jour plus rares.

25 juillet.

RAPPORT AU ROI.

Sire, vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature ; déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; les doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre, et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

Et déjà, sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

Une multitude de faits recueillis dans le cours des opérations électorales confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

Il faut bien le reconnaître : ces agitations qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, sire, parle plus hautement que les théories.

Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi, l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes, de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établit en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions du pouvoir, les alliances de partis, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus,

persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'État.

Il est digne de remarque, sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discréditée dans le public, avant même d'être connue des électeurs.

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspirera à diriger les débats des deux chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, sire, la liberté des délibérations dans cette chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir provoqué eux-mêmes une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu aucun compte; elles ont pris au contraire à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée; en signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national!

Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe; les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publiqua, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'État. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, sire, sont passagers; mais des

effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi au progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante; entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits : elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête, parce qu'il y a trop à sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie, qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est en quelque sorte l'appendice, on peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser. Nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par cela même, la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

Le droit, comme le devoir d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la charte, mais qui sont en dehors du droit légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

Nous sommes avec le plus profond respect,

de Votre Majesté,

Les très-humbles et très-fidèles sujets,

Le président du conseil des ministres,
Prince de Polignac.

Le garde des sceaux de France, ministre de la justice,
Chantelauze.

Le ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,
Baron d'Haussez.

Le ministre secrétaire d'État de l'intérieur,
Comte de Peyronnet.

Le ministre secrétaire d'État des finances,
Montbel.

Le ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte de Guernon-Ranville.

Le ministre secrétaire d'État des travaux publics,
Baron Capelle.

ORDONNANCE DU ROI *qui suspend la liberté de la presse périodique et semi-périodique.*

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

2. Les dispositions des articles 1er, 2 et 9 du titre Ier de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

4. Les journaux et écrits, publiés en contravention à l'article 2, seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

5. Nul écrit au-dessous de 20 feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départements.

Tout écrit de plus de 20 feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816, et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

9. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le président du conseil des ministres,
(*Signé*) Prince de Polignac.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice,
(*Signé*) Chantelauze.

Le ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,
(*Signé*) Baron d'Haussez.

Le ministre secrétaire d'État des finances,
(*Signé*) Montbel.

Le ministre de l'intérieur,
(*Signé*) Comte de Peyronnet.

Le ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
(*Signé*) Comte de Guernon-Ranville.

Le ministre secrétaire d'État des travaux publics,
(*Signé*) Baron Capelle.

ORDONNANCE DU ROI qui dissout la chambre des députés des départements.

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'article 50 de la charte constitutionnelle,

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La chambre des députés des départements est dissoute.

2. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État de l'intérieur,
(*Signé*) de Peyronnet.

ORDONNANCE DU ROI qui réforme, selon les principes de la charte constitutionnelle, les règles d'élection, et prescrit l'exécution de l'article 46 de la charte.

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux ;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne ;

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Conformément aux articles 15, 36 et 30 de la charte constitutionnelle, la chambre des députés ne se composera que de députés de département.

2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur ou l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, aux rôles de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la charte constitutionnelle.

4. Les députés seront élus et la chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la charte constitutionnelle.

5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

6. Les colléges électoraux d'arrondissement se com-

poseront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat, et procédera séparément.

12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

14. Dans le cas où, par l'effet d'omissions, de nominations nulles, ou de doubles nominations, la liste de candidats proposée par les colléges d'arrondissement serait incomplète, si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire, hors de la liste, la totalité des députés du département.

15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

17. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets seront jugées par la chambre des députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations du collége.

18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés, et les deux électeurs les plus imposés, rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et par le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans les colléges et sections de collége par le président et les scrutateurs.

19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége, s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

20. Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des colléges électoraux.

21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

22. Les nominations seront faites dans les colléges et sections de collége à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau, ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures et sera dépouillé, séance tenante.

27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance : ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

28. Conformément à l'article 46 de la charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

30. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le président du conseil des ministres,
(*Signé*) Prince de POLIGNAC.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
(*Signé*) CHANTELAUZE.

Le ministre de la marine et des colonies,
(*Signé*) Baron d'HAUSSEZ.

Le ministre de l'intérieur,
(*Signé*) Comte de PEYRONNET.

Le ministre des finances,
(*Signé*) MONTBEL.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
(*Signé*) Comte de GUERNON-RANVILLE.

Le ministre des travaux publics,
(*Signé*) Baron CAPELLE.

ORDONNANCE DU ROI qui convoque les colléges électoraux d'arrondissement pour le 6 septembre prochain, les colléges de département pour le 13, et la chambre des pairs et celle des députés pour le 28 du même mois.

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Vu l'ordonnance royale, en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. Les colléges électoraux se réuniront, savoir: les colléges électoraux d'arrondissement, le 6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département, le 13 du même mois.

2. La chambre des pairs et la chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du mois de septembre prochain.

3. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

(*Signé*) DE PEYRONNET.

ORDONNANCE DU ROI portant nomination de plusieurs conseillers d'État et maîtres des requêtes en service ordinaire et extraordinaire, et qui autorise deux ministres d'État et cinq conseillers d'État en service extraordinaire à participer aux délibérations du conseil d'État.

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. Le sieur *Delavau*, conseiller d'État en service extraordinaire, est nommé conseiller d'État en service ordinaire.

2. Les sieurs comte *de Vaublanc*, baron *Dudon*, ministres d'État, marquis *de Forbin des Issarts*, baron *de Frénelly, Franchet-Desperey*, vicomte *de Castelbajoc, Syrieys de Mayrinhac*, conseillers d'État en service extraordinaire, sont autorisés à assister et à participer aux délibérations de notre conseil d'État.

3. Les sieurs *Cornet d'Incourt*, conseiller d'État honoraire, et baron *de Villebois*, maître des requêtes, sont nommés conseillers d'État en service extraordinaire, avec autorisation d'assister et de participer aux délibérations de notre conseil d'État.

4. Les sieurs *de Formon* et vicomte *de Conny*, maître des requêtes, sont nommés conseillers d'État en service extraordinaire, avec autorisation d'assister et de participer aux délibérations de notre conseil d'État.

5. Les sieurs vicomte *de Curzay*, maître des requêtes, préfet du département de la Gironde, et marquis *de Villeneuve*, préfet du département de la Corrèze, sont nommés conseillers d'État en service extraordinaire.

6. Les sieurs baron *de Chaulieu*, préfet du département de la Loire, et *Mery de Contodes*, sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

7. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

(*Signé*) CHANTELAUZE.

ORDONNANCE DU ROI qui nomme conseiller d'État honoraire M. Bergasse, ancien député aux états généraux.

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. Le sieur *Bergasse*, ancien député aux états généraux, est nommé conseiller d'État honoraire.

2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

(*Signé*) CHARLES.

Par le Roi :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

(*Signé*) CHANTELAUZE.

RÉCLAMATION.

Un digne officier supérieur de la garde royale, M. le colonel marquis de Bourzac, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante; nous sommes heureux d'accueillir une telle réclamation, en applaudissant aux sentiments de loyauté qui l'ont dictée.

« Monsieur,

« Votre ouvrage de *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe* contient, à propos des événements de juillet, une note ainsi conçue : « Il n'y eut de défection dans la garde que celle du 2e de grenadiers à cheval. Le colonel, marquis de Bourzac, fit sa soumission le 2 août, et ramena son régiment au complet au camp, sous le général Gérard. C'était trop tôt. »

Vos écrits, monsieur, ont une trop haute portée pour que je ne réclame pas contre des assertions surprises à votre bonne foi, et qui compromettent d'une manière aussi grave mon honneur et ma réputation.

« Je n'ai fait de soumission ni le 2 août ni plus tard; aucune pièce officielle ne pourrait prouver le contraire, légèrement admis sur la foi d'un journal. Je n'ai pas ramené mon régiment au complet au camp, sous le général Gérard.

« Voici ce qui s'est passé :

« Le 2e de grenadiers, après avoir en partie résisté à la désorganition qui s'était mise dans les deux régiments de cuirassiers, le 1er août, au bivac de Cogniéres, était arrivé le 2, presque entier, à Rambouillet, quand on le fit rétrograder sur Neufglises. Je fis les instances les plus vives pour obtenir de rester à Rambouillet, objectant le danger d'une defection si l'on nous renvoyait sur les derrières. Mes instances furent vaines, et bientôt il ne me resta que le choix de deux partis, ou quitter mon commandement, me rendre auprès de la famille royale, et faire par ma présence preuve d'un dévouement inutile, ou bien conserver à l'État, à l'armée, les hommes qui m'avaient été confiés, les ramener à leur garnison, main-

tenir leur discipline et les sauver des désordres auxquels s'abandonne toujours une troupe livrée à elle-même.

« J'adoptai ce dernier parti, et conduisis mon régiment en ordre, non au camp du général Gérard, mais à Meaux, et ne le quittai qu'après le licenciement.

« Ces faits, si faciles à vérifier, ont eu pour témoins les officiers de mon régiment, et d'autres encore dont je ne craindrais pas d'invoquer hautement le témoignage. Tel est, monsieur, le simple exposé d'une conduite dénaturée par d'odieuses imputations, auxquelles je n'ai répondu que par le sacrifice de vingt-cinq années de service, et par mon refus d'accepter l'emploi que m'offrait un nouveau gouvernement. Je me flattais que le temps avait fait, auprès des hommes sensés, justice d'accusations entièrement dénuées de preuves, et j'ai été douloureusement surpris en les voyant accueillies par un écrivain aussi consciencieux que vous.

« Néanmoins, plein de confiance dans votre loyauté, je n'hésite pas à m'adresser à vous, pour vous prier de réparer, autant qu'il est en votre pouvoir, l'atteinte portée à mon honneur par le passage que je vous ai signalé. C'est une justice à laquelle ne saurait se refuser un homme de votre caractère.

« Dans cette persuasion, j'attends, monsieur, une réponse de votre part, et suis, avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Marquis de Bourzac.

« Laforictle (Seine-et-Marne), le 4 juillet 1843. »

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

L'EUROPE DEPUIS L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ANNÉE 1830.

CHAPITRE II.

SITUATION DES CABINETS EUROPÉENS EN 1830.

CHAPITRE III.

SITUATION DES PARTIS EN EUROPE.

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DES IDÉES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

CHAPITRE V.

CONSTITUTION ET NATURE DES POUVOIRS AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE VI.

SOUVERAINS, PRINCES ET PRÉTENDANTS EN EUROPE.

CHAPITRE VII.

LES CLASSES DIVERSES DE LA SOCIÉTÉ A LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE VIII.

ÉLÉMENTS NOUVEAUX. — AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE IX.

DERNIÈRE LUTTE DE LA RÉVOLUTION ET DE LA RESTAURATION.

CHAPITRE X.

ATTITUDE DE LA DIPLOMATIE A L'ÉPOQUE DES ORDONNANCES DE JUILLET.

CHAPITRE XI.

FORCE DU GOUVERNEMENT ET DE L'INSURRECTION.

CHAPITRE XII.

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE FORME D'ORGANISATION INSURRECTIONNELLE.

CHAPITRE XIV.

DERNIÈRE RÉSISTANCE DE LA ROYAUTÉ DE CHARLES X.

CHAPITRE XV.

PARIS DANS LES JOURNÉES DE JUILLET.

CHAPITRE XVI.

LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

CHAPITRE XVIII.

FAIBLESSE ET RUINE DU GOUVERNEMENT ROYAL.

CHAPITRE XIX.

IMPRESSION PRODUITE A L'ÉTRANGER PAR LES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

CHAPITRE XX.

SITUATION DES PARTIS ET DES POUVOIRS PENDANT LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE.

CHAPITRE XXI.

L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET LA CHARTE.

CHAPITRE XXII.

MARCHE DE CHARLES X ET DE LA ROYALE FAMILLE VERS L'EXIL.

CHAPITRE XXIII.

FORMATION DU MINISTÈRE DE L'AVÉNEMENT.

CHAPITRE XXIV.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. RECONNAISSANCE PAR L'EUROPE DE LA NOUVELLE MONARCHIE.

CHAPITRE XXV.

LES PREMIERS ACTES DE LA ROYAUTÉ. LA DICTATURE DE M. DE LAFAYETTE.

CHAPITRE XXVI.

LES DEUX CORPS D'EXPÉDITION D'ALGER ET DE MORÉE.

CHAPITRE XXVII.

TROUBLES DE LA BELGIQUE ET DE L'ALLEMAGNE.

CHAPITRE XXVIII.

ORGANISATION JUDICIAIRE, ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RELIGIEUSE DE LA FRANCE.

CHAPITRE XXIX.

SITUATION DE PARIS DEPUIS L'AVÉNEMENT.

CHAPITRE XXX.

PREMIERS TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

CHAPITRE XXXI.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS APRÈS L'AVÉNEMENT.

CHAPITRE XXXII.

LA DIPLOMATIE APRÈS LA RECONNAISSANCE DE LA NOUVELLE ROYAUTÉ PAR L'EUROPE.

CHAPITRE XXXIII.

RÉORGANISATION DU MINISTÈRE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE.

CHAPITRE XXXIV.

PREMIÈRE PÉRIODE DU PROCÈS DES MINISTRES DE ROI CHARLES X.

CHAPITRE XXXV.

DÉVELOPPEMENT DES QUESTIONS EUROPÉENNES.

CHAPITRE XXXVI.

PRÉSIDENCE AU CONSEIL DE M. LAFFITTE; PREMIERS ACTES DE SON MINISTÈRE.

CHAPITRE XXXVII.

INSURRECTIONS DE LA POLOGNE ET DE LA SUISSE.

CHAPITRE XXXVIII.

LES DEUX CHAMBRES ET LE MINISTÈRE LAFFITTE.

CHAPITRE XXXIX.

PROCÈS ET JUGEMENT DES MINISTRES DU ROI CHARLES X.

CHAPITRE XL.

FIN DE LA DICTATURE DE M. DE LAFAYETTE.

CHAPITRE XLI.

DÉVELOPPEMENT DES IDÉES DE GUERRE, SITUATION DIPLOMATIQUE.

CHAPITRE XLII.

ATTITUDE DES PARTIS SOUS LE MINISTÈRE DE M. LAFFITTE.

CHAPITRE XLIII.

L'ANARCHIE POLITIQUE SOUS LE MINISTÈRE DE M. LAFFITTE.

CHAPITRE XLIV.

DÉCADENCE ET CHUTE DU MINISTÈRE DE M. LAFFITTE. FORMATION DU CABINET CASIMIR PÉRIER.

CHAPITRE XLV.

APERÇU RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE XLV.

SITUATION DU CABINET DE M. CASIMIR PÉRIER VIS-A-VIS DE L'EUROPE.

CHAPITRE XLVI bis.

PREMIERS ACTES DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU CABINET DE M. CASIMIR PÉRIER.

CHAPITRE L.

QUESTIONS POLITIQUES DE LA SESSION DE 1831.

CHAPITRE LI.

RÉVOLTE DES CLASSES PROLÉTAIRES ET TRAVAILLEUSES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.